DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

NIORT. — TYPOGRAPHIE DE L. FAVRE.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

OU

GLOSSAIRE DE LA LANGUE FRANÇOISE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

Par LA CURNE DE SAINTE-PALAYE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

Publié par les soins de L. FAVRE, membre de la Société de l'Histoire de France,

avec le concours de M. PAJOT, Archiviste-paléographe,

CONTENANT :

SIGNIFICATION PRIMITIVE ET SECONDAIRE DES VIEUX MOTS

Vieux mots employés dans les chants des Trouvères,

Acceptions métaphoriques ou figurées des vieux mots français. — Mots dont la signification est inconnue.

ETYMOLOGIE DES VIEUX MOTS

Orthographe des vieux mots. — Constructions irrégulières de tours de phrases de l'ancienne langue.

Abréviations ; études sur les équivoques qu'elles présentent dans les anciens auteurs.

Ponctuation ; difficultés qu'elle présente.

Proverbes qui se trouvent dans nos poëtes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Noms propres et noms de lieux corrompus et défigurés par les anciens auteurs.

Mots empruntés aux langues étrangères

Usages anciens.

SUIVI DES

CURIOSITEZ FRANÇOISES, pour supplément aux Dictionnaires

Ou *Recueil de plusieurs belles proprietez, avec une infinité de proverbes et quolibets pour l'application de toutes sortes de livres, par* **Antonin OUDIN.**

TOME NEUVIÈME

NIORT

L. FAVRE, éditeur du **GLOSSARIUM** de **Du Cange**,

RUE SAINT-JEAN, 6.

—

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

R

R. [« *R* est une lettre qui graigne ; Quant li gai- « gnons veut ronger l'os, S'uns autres chiens lui « veut reprendre, Sans *R* ne lui peut defendre. » (Senefiance de l'A B C ; Jubinal, II, p. 283.) — « Au « contraire, disoit il que male chose estoit de penre « de l'autrui ; car li *rendres* estoit si griez que, « neis au nommer, li *rendres* escorchoit la gorge « par les *erres* qui y sont. » (Joinville, § 33.) Les Parisiens changeaient *r* en *s* et disaient par exemple *chaise* pour *chaire*.] — Dans les lettres que les ministres de l'empereur en France écrivent à l'archiduchesse, *r* se trouve souvent supprimée après les infinitifs des verbes ; il y en a mille exemples. (Lett. de Louis XII, t. III.)

Ra. [Préfixe produit de deux manières. 1° Le plus souvent, c'est le préfixe itératif *re* placé devant un mot composé avec *a* (*rabillier=re, abillier*.) — 2° Dans plusieurs cas, comme *rabarbatif*, *racacier*, c'est le préfixe *re* tansformé abusivement en *ra*.]

Raaindre. 1° Racheter : « Racheta et *raaint* « icestes saintes reliques. » (Chron. de Nangis, an. 1239, p. 2.) — « Racheté et *raains* de moult de « pecune. » (Ibid.) — « Qui ne se porra *raaindre*, « il demorra en ma prison comme pris à force. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, col. 615.) — « Qui nos « *raaint* de mort à vie. » (Partonopex, v. 1536.) — « Dieus qui voloit l'umain lignage *Raaindre* et « geter de servage. » (Bestiaire, ms.) — 2° Mettre à rançon :

Povres et riches *raaignoit*. *(Rou, p. 389.)*
Ses hommes fist *raaindre*, et ses terres gasta. *(Id. 112.)*
Proies prises, vilainz *raainz*. *(Rou, p. 265.)*

Raaisier. Se remettre à l'aise. (Borel.)

Raalles. [Râle, oiseau : « Li *raalles* est uns « oyseaux Es ayves entre les ruisseaux. » (Macé, Bible en vers, fol. 33 b.) — « L'en peut voler aux « *raales* des champs qui sont roux. » (Ménagier, t. III, p. 2.)]

Raamber. [Racheter par retrait lignager : « *Raamber* une terre, » dans Pithou, Coutumes de Troyes, art. 144, an. 1309.]

Raamir. [1° Racheter : « Ne se ch'est chil qui « doit venir Qui le monde doit *raamir*. » (Vie ms. de J. C.)]

La croix où il fist gente offrande
De son cors pour nous *raamir*. *(Ms. 7218, f. 93.)*

[2° Déposer de l'argent pour obtenir un délai dans un procès : « Quant li homs est semons devant « le visconte, et il *raamist* se feste, il doit avoir « respit duskes à se revenue. » (Livre rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville, f. 28.)]

Raanchon. Rançon :

Ne souffri en la terre, ne robour, ne larron,
S'il peut estre ataint, que il eust *raanchon*. *(Rou, p. 98.)*

Raancle—er. [Râle, râler : « Il cai en un grief « malage Quant en la gorge li relieve Uns *raan-* « *cles*, qui moult li grieve ; Et *raancla* si durement, « Que bien vous puis dire briement, Parler ne puet, « n'un seul mot dire. » (Mir. de Coinsy, I.) Dans le Forez, râcler se dit pour renacler, renifler.]

Raançon. [1° Rançon : « Sire, il vous mandent « et prient que vous en preingniez *raançon*. » (Mén. de Reims, § 84.) — « Dont li rois fu trop dou- « lanz quant il le sot ; car il en eust eu grant *raan-* « *çon* ou eschange de gentilhomme. » (Id. § 164.) — 2° Rachat par le retrait lignager : « Ainsi ne pou- « voit venir messire Jehans à sa *raançon*, parce « que li dis heritages n'estoit pas de son costé. » (Pithou, Cout. de Troyes, art. 144, an. 1309.)]

Raancrer. Se remettre à l'ancre :

Les galies sont au desriere,
Qui se *raancrent* vistement. *(G. Guiart, f. 312.)*

Raaque. [Mare : « Une mare ou *raaque*. » (JJ. 150, p. 280, an. 1395.)]

Rabace. Instrument pour la pêche. Dans une charte de Philippe de Valois (1328), qui confirme

un règlement du bailli de Sens touchant les instruments dont on se servoit pour pêcher dans la rivière d'Yonne, on trouve parmi les différents titres d'engins, « de la *rabace*. » (Ord. t. II, p. 11.) Dans l'ordonnance, il est dit : « Nous deffendons la « *rabace* à toujours. »

Rabache. [Sarrau : « *Rabache* dicuntur sara-« balla, quia crura et tibias tangunt. » (Glossaire latin 4120.)]

Rabais. [Action de rabaisser : « Ayant l'œil à « ce que l'on n'ottroyast *rabais* aux fermiers. » (Amyot, Caton d'Utique, 26.)]

Expression : « Il y aura du charbon au *rabais*, » il faudra bien rabattre de ce que vous pensez ou espérez. (Oudin.)

Rabaissement. [Même sens : « On veit soub-« dainement une grande mutation en luy, tant au « *rabaissement* de la gravité et de la pompe et « magnificence qu'il tenoit au paravant, qu'au « retranchement de la superfluité de la despense. » (Amyot, Pompée, 26.)]

Rabaisser—ier. [« Et les ondes de la meir « portoient la nave par semblant jusques aus nues « et *rabaissoient* jusques en abisme. » (Mén. de Reims, § 70)] — « *Rabaisser* le menton, » rendre humble. (Oudin.) — « Cela luy a bien *rabaissé* le « menton. » (Cotgrave.) — « *Rabaisser* le caquet. » (Oudin.)

Rabaisseur. [Enchérisseur au rabais : « Pour « ce, par marchié à luy fait et demouré comme au « dernier *rabaisseur*, .XXVIII. livres parisis. » (1409, Journal du receveur du domaine. L. C. de D.)]

Rabale. [« Boys-Rome print un instrument, « appellé *rabale*, dont il frappa le suppliant sur sa « teste ;... et se avança pour le ferir de la dite « *rabale*. » (JJ. 142, p. 57, an. 1391.) — De là dans Rabelais, t. II, 127, « belle saulce de *raballe*, » belle roulée.]

Rabandonner (se). Lâcher les rênes :

Les genz de pié devers Othon,
D'autre part, tant *se rabandonnent*
Que le roi de France environnent. *(Guiart, f. 127.)*

Rabans. Terme de marine : « Sont ces trenes, « ou cordes à trois cordons, qui passent à travers « les lacets que fait le nervin d'en haut la voile, et « amarrent la dite voile à sa vergue. » (Nicot.)

Rabarbatif. [Repoussant : « Veez les, ils sont « plus *rabarbatifs* que singes ne ours qui mengent « poires par grant fain. » (Froiss. XI, 379.)]

Rabardaus—iaus. [Danseurs de *rabardies :* « Des plus sages font *rabardeaus*. » (Chr. des ducs de Norm. III, 525, v. 472.) — « Clamais tot quite as « *rabardaus* Et les fardeaus et les cordeles. » (Id. v. 500.)]

Quant ces moissons sont cueillies,
Que pastoriaux font rosties,
Baisseles sont reverties,
Rabardiaus font *rabardies ;*
Maint musard y va. *(Poës. av. 1300, t. II, p. 744.)*

Rabardel. Même sens ; singulier du précédent :

Li chevaliers Ante-Crist font
Le *rabardel*, par grant deduit. *(Ms. 7615, II, f. 188.)*
Il sont plus joint, il sont plus droit,
Plus acesmé, plus aligné,
Et plus poli, et plus pignié,
Que *rabardel*, ne damoiseles. *(St^e Leocad. f. 29.)*

Rabarder. Danser la *rabardie :*

Nus, mieus de moy, de la contrée,
Ne bale au *rabarder*. *(P. av. 1300, II, p. 935.)*

Rabardie. Danse bruyante ; voir sous Rabardaus.

Rabas—at. 1° Action d'abattre :

Dont sourt riotte, discords, et debatz,
Dechiet de corps, et de chastel *rabas*,
Et qui a mis mainte cité au bas. *(Al. Chartier, 576.)*

2° Etat de ce qui est abattu :

. . . . . . Dès qu'il vint au regne
Tout le royaume estoit bien bas,
Et n'avoit terre, ne demaine,
Qui ne fut en piteux *rabas*. *(Vig. de Charles VII, p. 2.)*

3° [Rabais, dans une vente, aux Ord. t. V, p. 375, an. 1370.] — « Ne payeroient, et n'estoyent tenus « de payer les dits bourgeois, manans et habitans, « leurs hoirs, et chascun d'eux, pour chascun ton-« neau de vin qu'ils mettoient et mettroient en « taverne, fors seulement quatre deniers à l'huché « ou crieur qui crioit le dit vin, et deux deniers « pour chascun *rabat*. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 138.) — 4° « *Rabat* ou issue de cour.... estoit un « droit dû au greffe par celuy qui n'avoit pas com-« paru à l'audience, lorsque sa cause étoit appel-« lée, mais qui comparoissoit à l'issue de l'audience, « et avant qu'elle fut levée, pour demander que le « defaut prononcé contre lui fut rabattu... Ce droit « est aboli. » (Laurière.) — « Qu'il n'avoit pu estre « adverty des assignations à luy données ; et à ce « que moyen requeroit le *rabat* du defaut contre « luy octroyé. » (Cout. Gén. II, p. 1050.) — 5° *Rabat*, en matières d'assiettes de terres, se dit du tiers que l'on *rabat* pour les périls. (Voy. Nouv. Cout. Gén. t. III, p. 1228.) — 6° [Espace de terre que la faux parcourt dans la main du faucheur ou que le faucheur suit sur la même ligne, en rabattant sa faux : « Et pour quatre *rabatz* de pré séans ou cloux de « la Courcelle, tenant d'une part aux héritaiges aux « héritiers feu Pierre de Pressouer. » (1404, Aveu de Châteauvieux, L. C. de D.)] — 7° Action de rabattre un coup, de le parer : « Getta plusieurs coups mortels « après la visiere de l'escuyer, contendant de l'en-« ferrer de la dague de dessous ; mais l'escuyer, « qui moult estoit puissant, rabatoit, et se deffen-« doit de l'emprise de son compaignon, et d'un « *rabat*, rompit la dague de la hache du dit messire « Jaques. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, I, p. 325.) — 8° [Retrait d'un mur : « In qua camera, videlicet « supra quemdam *relays*, gallice *rabat*, in loco « absconso. » (JJ. 168, p. 183, an. 1414.) — « Icel-« lui exposant mist sa lanterne sur un *rabat* du « mur, au dessouz de la couverture d'icelle mai-« son. » (JJ. 304, p. 114, an. 1379.) Par suite, *rabat*

est la partie de la toiture qui, dans une tour, abrite les créneaux et les machicoulis.]

Mangonniaus refont fiere noise,
La ou foudres du *rabat* issent. *(G. Guiart, f. 33.)*

« Lequel mot fut au *rabat* des courtines de la « dite figure. » (Monstrel. III, p. 76.) — « Auront « les *rabas* de la dite huisserie pié et demy de lé. » (Gloss. de l'Hist. de Paris, p. 240.) — 9° [On appelle *rabat*, à Montargis, un petit bâtiment en appentis, en forme de remise, servant à mettre à couvert le bois à brûler ou autres effets de peu de valeur. « Un corps de logis assis en la rue du Four-Dieu « (de Montargis) consistant en deux chambres... « cour devant où il y a un *rabat* couvert d'ardoise. » (1676. Terrier, Aveu de la dame Guyon ; L. C. de D.) — 10° Terme de jeu de paume ; action de jouer à la balle au mur, par opposition à la *balle chasseur*.)]

Plusieurs mondains nous veulent resjouir,
En presentant dances, jeuz, et esbaz,
Mais nostre cueur ne les scauroit oyr,
Tant est serré, et fermé hault et bas,
Joue qui vouldra, à volées ou *rabas :*
Tout nous est ung, jusques la mort si viengne.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 29.

[« Et quant vint après disner s'entretrouverent « en la ville à un gieu de *rabat.* » (JJ. 118, p. 148, an. 1380.) — 11° Terme de jeu de quilles ; second coup joué de l'endroit où la boule s'est arrêtée : « Roy des François, gaigné as l'avantaige, Parfaiz « ton jeu, comme vaillant et sage ; Maintenant l'as « plus belle qu'au *rabat.* » (Charles d'Orléans, 77e ballade.)] — 12° Action de rabattre, en chasse ; ici, au figuré :

Les unes refusent tout plat
Eh bien, c'est pour neant debatu ;
Les autres repondent : *fiat ;*
Eh bien, c'est ung chesne abattu ;
Prier hault, c'est bien entendu,
On vient assez tost au *rabas,*
Car maint beau gibier est perdu,
Par faultes de faire pourchas. *(Coquillart, p. 33.)*

13° Bords d'une nasse : « Que aucuns ne tendent « à la repentise du sacq de son compagnon à « soixante destres piés ; ne pareillement es rivie- « res, es ventailles, ne aux *rabas* de harnas d'ho- « sieres, tant que blanche eaue dure, sur l'amende « dicte. » (Cout. Gén. I, p. 813.) — 14° Lutin, esprit follet : « Il y avoit un *rabat* qui toutes les nuis ro- « doit par les rues, qu'ils appelloient le roy Hugon. » (Pasq. Rech. p. 738.) — Parlant d'un jeune homme que son père fit moine : « Il frappoit l'un, il pous- « soit l'autre, ...se levoit tard pour nous faire « enrager, faisoit le *rabas* toute la nuict, pour faire « miracle. » (Moyen de parvenir, page 79.) — « La mommerie des *rabats*, et lutins. » (Borel, page 529.)

15° [Pièce de toile fine, de dentelle qui retombait sur la poitrine. Au temps de Molière, on les repassait en les pressant dans un gros livre : « Hors un « gros Plutarque à mettre mes *rabats.* » (Femmes Sav. II, p. 7.)] — « *Rabat ;* rotonde, colet de chemise « plat et rond. » (Monet.) — « *Rabat* des manteaux. » (Cotgrave.)

Bagues, et niques,
Joyaux, affiques, ...
Rabas, chaperons, et bordures. *(Blas. des F. am. 270.)*

16° « *Rabat* de bride. » (Cotgrave.) — 17° [Expressions : « Laquelle chandelle alumée le suppliant « attacha à ung *contre rabat* estant en leur cham- « bre. » (JJ. 894, p. 84, an. 1465.) — « Comme le « suppliant passoit par devant l'ostel dudit Claye à « Tournay, à heure d'entre deux vuignorons *rabat* « *jour*, et en passant trouva ladite Berte cloiant les « fenestres dudit hostel. (JJ. 100, p. 861, an. 1370.)]

Rabaschement. Action de heurter, tapage. (Oudin.)

Rabascher. (Cotgrave.)

Rabasches. [Action de rabâcher : « Car il est « de veillier trop las ; Et demain le ramenras chi, « Quant un peu il ara dormi ; Aussi ne fait il fors « *rabasches.* » (Li jus Adam, Théâtre fr. au moyen âge, p. 72.)]

Rabasse. [Gaude, plante pour teindre en jaune : « Item pour chacun cetier de *rabasse.* » (Leydes de Carcassonne, an. 1544.)]

Rabat. Voir Rabas.

Rabatement. [Rabais, déduction : « Pour le « prix dessusdict et en *rabatement* des dites cent « livres tournoys de rente. » (Ch. de Philippe, comte d'Evreux, an. 1320.)]

Rabater. [Faire un bruit extraordinaire, digne d'un lutin : « Lesquelz supplians oyrent *rabater* « parmi la maison, en telle maniere qu'il sembloit « que la foudre et la tempeste y feussent. » (JJ. 208, p. 242, an. 1482.)]

Rabatif. Qu'on rabat, qu'on biffe : « Et qui vou- « dra legierement, et aisiement trouver les chapi- « tres du dit livre sans lire tout aourné, si regarde « cy dessus en la table laquelle l'en trouvera « comptée par nombre, et *rabative*, ou referande « aus ditz chapitres. » (Hist. de Bertr. du Guesclin, par Ménard, p. 3.)

Rabat joye. [« Ou est vieillesse *rabat joye.* » (Ch. d'Orléans, Répart. d'amour, ball.)] On a dit de la femme :

Une heure brait, une autre crie :
En ce monde n'a tel tourment ;
Pour ce l'appell'on *rabat joye.* *(Desch. f. 452.)*

Rabatre. [1° Faire une réduction : « Tel compte « haut Qui après en *rabat.* » (Al. Chart. Déb. des deux fort.) — « Se il sont au marchié en tele « maniere que on *rabatist* un denier, ou plus ou « mains. » (Liv. des Mét. p. 18.) — 2° Retrancher : « Se li sergans requiert à son segneur qu'il *rabate* « de ses rechoites aucuns paiemens ou aucunes « despenses. » (Beaum. XXIX, 6.)] — 3° Terme de droit : « *Rabattre* l'attendue, ou congé, c'est le faire « revoquer par comparition subsequente faite en « temps et lieu. » (Laur.) — « *Rabatre* les defauts « ou exploits, quand le juge, à la fin de son siege, « avant que de se lever, fait publier et appeller les « defauts qu'il a donnez le même jour afin qu'ils « vaillent et tiennent contre les defaillans et pour

« donner appointement en la cause pour les com-« parans, quand la partie qui a defaut à l'appel de « sa cause, compare ensuite pour proceder, et « prendre appointement en la même audience ; et « doit le juge, avant que se lever du siege, faire « lire et publier les defauts qu'il aura donnez, pour « estre partagez et rabatus pour le regard des pre-« sens. » (Laur.) — [4° Biffer, effacer : « Donnons « en mandement à nos amez et feaux les gens « tenans nostre parlement, qu'ilz facent *rabattre* « de nos registres, quelque part que ce soit, le ban « d'Antoine Pessaigne, chevalier. » (Arrêts du Parl. t. XII, an. 1328.) — 5° Révoquer, abolir : « Que le « tiers et le pourfit que nous prenons et avons « accoustumé prendre du sel vendu en gabelle en « nostre royaume ou païz de Languedoyl soit « *rabattu* et dès maintenant le *rabatons*. » (Ord. t. VIII, p. 62, an. 1395.) — 6° Terme de vénerie : « La principale chose que doit apprendre un chien « pour bien *se rabattre*, c'est de ne laisser passer « ny coulées faux fuyantes ny nulles sentes sans « y mettre le nez. » (Charles IX, Chasse royale, 28.)]

Tout le matin se passe à *rabattre* une beste :
Puis au disner se fait le rapport de la queste.
Poës. d'Am. Jamin, p. 65.

Il n'est oysel qu'ilz ne tuassent,
Ou au moins qu'ilz ne *rabatassent*.
Gace de la Bigne, Poës. des Ded. ms. f. 38.

7° Frapper de taille, par opposition à frapper d'estoc :

L'assaillent en diverses guises :
Uns estoquent, autres *rabatent*,
Vueille ou non, à terre l'abattent,
Car son cheval souz lui ocient. *(G. Guiart, f. 284.)*

Gantelez froissier, targes fendre,
Taillier, estoquer, et *rabatre*,
Chevaus, et chevaliers abatre. *(Ibid. f. 130.)*

Rabatu. 1° Sans pointe ni tranchant : « Portoit « chascun d'eux une *espée rabatue* en sa main ; « lesquelles espées furent presentées aux juges « pour scavoir si elles estoyent *rabatues*, et cou-« pées en pointe, comme il appartenoit. » (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 581.) — 2° « Jouer « aux dames *rabatues*. » (Cotgrave.)

Rabavit. Sorte d'herbe pour les salades. (Cotgr.)

Rabbas–at (Voir Rabas). 1° Abattement :

Si sont mes esbas,
Festes, et sabbas,
Tournez en *rabbas*. *(Vig. de Charles VII, p. 77.)*

2° Jeu de quilles :

Voyez comment en plein jeu, ou *rabbatz*
Pierre Faifeu usoit de ses esbatz. *(Faifeu, p. 80.)*

3° Terme de jeu de paume, pris au figuré, en parlant de la fortune :

Elle luy joua ung tour de son *rabbat*,
Car luy estant au beau pays de Touraine,
Et s'esbatant faire mainte fredaine
Es jeux joyeux, son argent tout perdit. *(Faifeu, p. 71.)*

4° Toit en appentis :

Sur les maisons, couvertures, *rabbatz*. *(Faifeu, p. 68.)*

Rabbe. [Rave, légume : « En icellui heritage « qui estoit tout semé de *rabbes*. » (JJ. 197, p. 22, an. 1468.)] — « Somme de *rabbes*, ou naveaux. » (Cout. Gén. II, p. 527.)

1. Rabe. [Rave : « Leclerc (disciple d'Arnaud de « Villeneuve)... mercia le roy... mais que... si estoit « trop plus aise à repoz, à povre vie mengant « chouls et *rabes*, en speculant philosophie. » (Christ. de Pisan, Charles V, III, 22.) — « En laquelle « terre ilz semerent des *rabes* ; et quant ce vint à la « saison de cueillir et amasser les dittes *rabes*, ilz « arriverent avec leurs beufz et deux charrettes: » (JJ. 186, p. 71, an. 1450.)] — « Les sangliers vivent « de toutes sortes de bleds, fruicts..... et de toutes « racines, excepté de *rabes* et naveaux. » (Fouill. Véner. fol. 57.) — « Mais le nom ne sert d'une « *rabe*. » (Borel.)

2. Rabe. [Mollet : « A l'occasion duquel cop le « dit Valete... en tumbant se va attaindre de la coi-« gnie qu'il tenoit, en la *rabe* ou mol de l'une de « ses jambes, en lieu mortel que l'en appelle le « bargault. » (JJ. 187, p. 255, an. 1455.)]

Rabelir. Réparer :

Pont i ot qu'il a *rabeli*,
Pour passer Sainne à Andel. *(G. Guiart, f. 62.)*

Rabessier. [Rabaisser : « Si con cil *rabessoit* « son pié, Renart l'a pris par mi as denz. » (Renart, v. 5102.) — « Soussy jamais ne cessera, Mais mon « plaisir *rabessera*, En quelque place que je voyse. » (Ch. d'Orléans.)]

Rabet. [Jeu de quilles (?) ; voir Rabat : « Le sup-« pliant entendi que plusieurs gentilshommes « aloient à l'ostel de Marquet de Villiers, pour pas-« ser temps avecques lui et avoient ung *rabet*. » (JJ. 181, p. 194, an. 1452.)]

Rabete. [Rabette, ravette, chou-rave cultivé pour son huile comme le colza : « Le suppliant « mist icelle malette et la couvri en paille de « *rabete*. » (JJ. 144, p. 191, an. 1392.)]

Rabiant. [Plein de feu ; dérivé de *rabies* : « Vostre chevaus n'est mie des mieus corans : L'au-« tre jor nen ert mie si *rabiant*. » (Aiol, v. 4229.)]

Rabice. Dévorante, vorace :

O mort ! très *rabice* bice,
Tu n'es pas genice nice,
Mais de dueil nourrice rice,
Genitrice. *(Faifeu, p. 125.)*

Rabider. Arriver avec rapidité, accourir :

Flamens, de l'autre part, *rabident*,
Pour ce qu'aus Alemanz aident. *(G. Guiart, f. 240.)*

Rabienner. 1° Réconcilier. (Favin, Th. d'honn. t. I, p. 911.) — 2° Raccorder : « Pour recueillir les « pieces, et en après se donna la patience de les « *rabienner* sur une table. » (Pasq. Rech. p. 436.) — 3° Corriger : « C'est à vous maintenant, qui vous « cognoissez dehors et dedans, de donner tel poids « à vos mœurs qu'elles ne se rencontrent legeres, « mousses, fades et aspres, ains si douces qu'il n'y « ait rien en elles à rebiner, et *rabiener*. » (Pasq. Lett. III, p. 252.)

Rabiere. [Champ semé de *rabes* : « Le gendre « du suppliant prist une vache... en une *rabiere*

« du suppliant, pour ce qu'il la trouva en icelle « *rabiere* pasturant. » (JJ. 187, p. 187, an. 1456.)]

Rabillage. [Réparation : « Le *rabillage* des « fortifications en terre couste peu, comme aussi « font les appuis qui ne soustienent que terre. » (Lanoue, 340.) — « Il faut que le bonhomme paye « la ferrure des chevaux, *rabillage* des selles, crop- « piere et autres equipages. » (Froumenteau, Finances, liv. III, p. 392.)]

Rabillecoustrer. Raccommoder : « Ils s'entre « rendirent chacun sa chausse, et se mirent à *rabil-* « *lecoustrer* tandis qu'on disnoit. » (Contes de Desperr. t. I, p. 191.)

Rabillement. Réconciliation. (Mém. de Bassompierre, I, 351.)

Rabiller. 1° Réparer, au propre et au figuré : « Par plusieurs fois, s'assemblerent pour trouver « moyen de *rabiller* ce qu'ils avoient gasté, mais « ils ne trouverent moyen d'y remedier. » (Mém. de Du Bellay, liv. IV, f. 134.) — « *Rabiller* un pont. » (Brant. Cap. fr. III, p. 114.) — « *Rabiller* une gout- « tiere. » (Bouchet, Serées, III, 76.) — 2° Rattacher : « *Rabiller* sa jarretiere. » (Brant. Dam. gal. I, f. 399.) — 3° Remettre : « Se faire *rabiller* une jambe cas- « sée. » (Ibid.) — « *Rabiller* os hors de son lieu. » (Fouill. Fauc. f. 84.) — 4° Rentrer en grâce : « M. de « Montmorency se *rabilla* un peu et on le renvoya « en Italie. » (Mém. de Bassompierre, IV, p. 117.) — 5° Dans Froiss. t. II, 264, « *se rabillier*, » se mettre en bon état.]

Rabilleur. 1° Chirurgien. Dans Brantôme, une dame s'étant cassé la jambe et la voyant de travers et mal reprise, « elle fut si resolue qu'elle se la fit « rompre une autre fois au *rabilleur*, pour la « remettre en son point. » (Dames gal. I, p. 399.) — 2° Tanneur : « *Rabilleur* de cuir. » (Montluc, t. II, p. 376.) — 3° Raccommodeur : « *Rabilleurs* d'habil- « lemens. » (Ord. II, 383.)

Rabine. [1° Rapidité : « Od *rabine* des chevaux « E od l'encuntre des vassaux. » (Chr. des ducs de Norm. v. 5271.) — 2° Ravine, bois poussé dans une ravine : « Les bois de haute futaye, forests, touches, « *rabines*, et autres bois non accoustumez d'estre « emondez, en partage d'entre freres et sœurs et « autres parents nobles, ne seront estimez, et n'en- « trent en prisage. » (C. Gén. t. II, p. 769.) — « Les « tenanciers à domaine congeable ne peuvent « émonder les *rabines*, et bois de haute futaye « estant aux pourpris de leurs tenues, soit nobles, « ou roturiers. » (N. C. G. IV, p. 409.) — « Les mai- « sons, plants de jardins, vergers, *rabines*, fossez, « et autres reparations necessaires, utiles, et volup- « tueuses que font les fermiers... appartiennent, de « plein droit, au seigneur proprietaire, à l'issue de « la ferme. » (Ibid. p. 411.)

Rabinos. [Rapide, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Rabinosement. [Rapidement : « Il laissent « corre les cevals... Tost vont et *rabinosement*. » (Partonopex, v. 9727.)]

Rabioleux. Mangeur de rabioles; injure ? : « N'estes que coquins, *rabioleux*, yvrongnes, homi- « cides, rufiens et putaciers. » (Merlin Coccaie, t. II, page 186.)

Rabiolle. Rave : « Mangeur de *rabiolles*. » (Merlin Coccaie, t. I, p. 329.)

1. Rabis. Rabbin et par suite officier municipal à l'air important : « Ung jour de feste annuelle à « bastons, les bourguemaistre, syndics, et gros « *rabis* guaillardets estoient allez passer temps, et « veoir la feste en papimanie. » (Rabel. IV, p. 187.)

> . . . . En triumphe, et honneurs,
> Vindrent devers le roy des principaulx seigneurs
> De Veronne la ville, tant pompeux en habitz,
> Qu'il sembloit proprement gros scribes ou *rabis*.
> J. Marot, p. 147.

L'auteur, après avoir dit que si on armoit une brebis de la peau d'un lion, la crainte se mettroit sans doute parmi les animaux :

> Mais quoy! l'honneur à la peau demouroit :
> Faictes donc tant que vouldrez des *rabis*,
> Au cueur gist tout. *(Id. p. 84.)*

2. Rabis. Enragé : « Puis assaillirent Passelion « comme chiens *rabiz*. » (Percef. IV, f. 146.)

> Ausi com leus de faim *rabis*,
> Devorent agniaus, moutons, brebis :
> Si font li Franc paiens et Turs. *(Mousk. p. 144.)*

> Je suis tanné d'estre vicaire;
> Mieulx aymeroye estre au grant Caire,
> Ou varlet d'ung appoticaire,
> Ainsy que une foys je souppay
> Ou ung *rabis* de sainct Acquaire ;
> Je ne puis avoir pis que j'ay. *(Molinet, p. 187.)*

[On lit dans Oudin, Cur. franç., p. 320 : « Il a le « mal saint Acaire, » c'est-à-dire il est opiniâtre.]

1. Rable. « Rabot de quoy on mesle le sable « parmi la chaux; aucuns ecrivent et prononcent « *rouable*. » (Nicot.) — « *Rable*, *rouable*, rabot, « forme de truele recourbée à long manche dont on « broie, et gache le mortier. » (Monet.)

2. Rable. [Partie des quadrupèdes, des côtes à la queue : « Il faut un bon limier penible et pour- « suivant, Nerveux, le *rable* gros et la narine « ouverte. » (Desportes, Cartels et mascarades, Chasseurs, 4.)]

Rablette. Musaraigne. (Oudin.)

Rabobeliner. Rapetasser. (Cotgrave.)

Rabobelineries. Rapetasseries. (Cotgrave.)

Rabobelineur. Qui rapetasse. Pasquier a dit ironiquement : « La pluspart de ceux qui escrivent « sont, ou copistes, ou abreviateurs, ou si vous me « permettez user de ce mot *rabobelineurs* de livres. » (Lett. de Pasq. I, p. 637.)

Rabobiner. [Raccommoder tant mal que bien : « Ils en rapporteront plus d'honneur et de reputa- « tion à l'advenir, que s'ils avoient, à l'imitation de « Longueil, Sadolet ou Bembe, recousu ou *rabo-* « *biné* je ne sçay quelles vieilles rapetasseries de « Virgile et de Ciceron. » (Rons. 591.)]

Raboinir—onir. [Radoucir, apaiser : « Ces « paroles et aultres *raboinirent* et adoucirent gran-

« dement le corage et le mautalent dou roy. » (Froiss. t. IV, p. 318.) — « Famme, tout le voir t'en « diray : *Rabonie* sois et seure. » (Resurrection de N. S. J. C.)]

Rabolderie. [« Et si a li cuens cascun an au « Noel dou ceus de le *rabolderie* trois deniers. » (Reg. de la Ch. des Comptes de Lille, dit *papier velu*, fol. 9, an. 1265.)]

Rabot. [1° Fourgon, comme Rable, 1 : « Le sup- « pliant print un *rabot* ou roable à tirer la braise « du four. » (JJ. 175, p. 159, an. 1432.)]

Le van, et le rasel,
La fourche, et le fael,
Et *rabot*, et ratel. *(Ms. 7615, t. II, f. 313.)*

2° Outil de menuisier : « Qui veult faire un bref, « il fault qu'il soit fait de cueur de chesne et de « quartier sans nulz neuds et qu'il soit fait au *rabot* « ainsi comme une fleche. » (Mod. f. 89.) — [Lorsque Louis d'Orléans eut pris pour devise le bâton noueux, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, choisit le rabot pour rabattre les nœuds ; c'était annoncer l'assassinat de 1407 : « Pour .vi. c .liii. « *rabos* d'or sauldis que l'on a mis et assis sur les « manches. » (Ducs de Bourgog. n° 374, an. 1416.)] — « Les livrées du duc etoient le vert, le blanc et « noir que l'on mettoit sur les houpelandes de ses « pages, palefreniers, et autres semez de *rabots*, et « copeaux de laton doré. » (Etat des offic. du duc de Bourg. p. 137.) — 3° Action de raboter :

Ce jour y avoit maint *rabot*. *(Bat. de Lycye, p. 373.)*

4° Petit homme ; lire peut-être *nabot* :

Avoir (argent) fait bien un petit page
D'une froncine, d'un *rabot*,
Qui n'est pas graindres d'un cabot,
Un grant seignor, un grant doian.
Histoire de sainte Léocadie, ms. S. G. f. 28.

Rabote. [1° Soule, ballon : « A une soule ou « *rabote* qui estoit en la parroisse Saint Martin du « Tourneire ou bailliage de Caen. » (JJ. 143, p. 169, an. 1392.) — 2° Gâteau où une pomme est enfermée dans la pâte, dans les Ardennes et à Genève.]

Rabotement. Action de raboter. (Cotgr.)

Raboter. [Au figuré : « Mais il faut l'on deffaut « *Raboter* Pour oster Les gros nœuds. » (Marot, II, p. 113.)]

Raboteure. [Copeaux : « Pour une grande « quantité de *raboteures* rondes d'argent blanc « pour mettre et assoir sur la broderie d'une ja- « quette de drap noir. » (Ducs de Bourg. n° 270, an. 1413.) Ces copeaux, comme le rabot, étaient la devise du duc de Bourgogne.]

Raboteux. Qui présente des inégalités :

Comme un crystal poly prend en sa polissure
Et represente mieux une lumiere pure
Ou quelque autre beauté qu'un *raboteux* miroir.
A. Jamyn, liv. I.

Rabotier. [Table marquée de sillons, dans lesquels le monnayeur arrange les carreaux l'un contre l'autre.] — « Les monoyers... mettoient les deniers « sur un *rabotier* de la moitié plus petit que celuy « des ouvriers, et les portoient aux monoiries, « pour les marquer, ou monoier sur leurs bancs. » (Ordonn. II, p. 329.)

Rabotir. Polir. (Borel.)

Raboture. 1° Copeaux : « Je vey un grand mon- « ceau de *rabotures* tirées au rabot, d'ais de sapin, « ou d'autres bois. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, I, p. 234.) — 2° [Pièce des armoiries du duc de Bourgogne (voir Rabot) : « Pour iii^c iiii^xx rabos, iii^m iii^c « lii *rabotures* et xix^m iii^c besans d'argent blanc « pour asseoir sur la brodure de iiii^xx robes. » (Ducs de Bourg. n° 373, an. 1416.) — « Le duc avoit sept « pages, trois palfreniers, et un varlet de pied aux- « quels il fit faire, à chascun, une robbe de drap à « demies pennes de couleur vermeille, doublées de « blanches, à sa devise : scavoir, à chascune man- « che en hault, un rabot brodé, et *rabotures* faites « par dessous. » (Etat des offic. des ducs de Bourg. p. 137.)

Rabouilliers. Lapereau de rabouillère : « Les « renards... vont aussi le long des ruisseaux, pour « y trouver et prendre des grenouilles, et dans les « garennes des lapins, et denicher des *rabouilliers* « qui sont les petits lapereaux. » (Salnove, Vén. 319.)

Raboulliere. « La *raboulliere* est un creux à « l'écart où la lapine fait ses petits, et où le furet « vient la déterrer. Selon Nicot et Monet on appel- « loit autrefois ce creux *caterolle*, et *houlette*. » (Le Duchat, sur Rab. I, p. 26.) — De là au figuré : « Il « n'y a *raboulliere* dans tout mon corps où ce vin « ne furette la soif. » (Rab. I, p. 26.) — « Il n'est... « magistrat tant puissant qui par force empeschat « de les faire tous vifs là dedans leur *raboulière* « felonnement brusler. » (Rab. V, p. 49.)

Rabouter. Rajuster :

Celle qui veult son aumosne donner,
Ne le doit pas faire deux foys attendre,
Ou le povre de touz pointz *rabouter*. *(Desch. f. 182.)*

Raboutteux. Raboteux, montagneux. Parlant du choix des soldats : « Il les faut prendre des « champs, des montagnes, lieux steriles, *rabout-* « *teux*, ou voisins de la mer, nourris à toute sorte « de peine. » (Charr. Sag. III, p. 439.)

Rabrachiet. [Rajusté : « On ne leur veoit riens, « mais estoit en tout *rabrachiet* de leur faire bonne « chiere. » (Froiss. IX, p. 400.)]

Rabriver. Accourir en hâte.

Après la banniere dreciée,
A grapin sa voie a dreciée,
Car le sien cheval i *rabrive*. *(G. Guiart, f. 239.)*
Gauchier de S. Pol ront la presse,
Tant s'est de ferir entremis,
Qu'il a precié ses ennemis,
Lui, et moult de ceus qui le sivent ;
Quant sont outre, si se *rabrivent*,
Par autres lieus cops descendant ;
Ratournent la presse fendant. *(Id. f. 125.)*

Rabroingnié. [Irrité : « Le chevalier fist le « *rabroingnié*. » (Froiss. XII, p. 270.)]

Rabrouée. [Injures dites au perdant dans un jeu où l'on ne met pas d'argent : « Comme plusieurs « jeunes gens se jouassent en la ville d'Amiens à la

« pelote par maniere d'esbatement, sanz ce qu'il « courust pour ledit jeu or, argent, ne gaigeure : « mais est le dit jeu tout commun, et le dit l'en aus « *rabrouées*, à quoy hommes, femmes et enfanz se « jeuent communement en la dite ville. » (JJ. 100, p. 363, an. 1369.)]

Rabrouement. Réprimande. (Oudin.)

Rabrouer. Censurer, réprimander. Voir le suivant.

Ainsy m'alez *rabrouant*. *(Desch. f. 378.)*

Rabroueur. Qui reprend, qui gronde. Parlant du connétable Anne de Montmorency : « Il les ra- « brouoit fort, estant le seigneur du monde qui « estoit un grand *rabroueur*. » (Brant. Cap. fr. II, p. 71.) — « Si quelqu'un de ces nouveaux Ahena- « nistes qui, comme j'ay dit souvent, ne voyent rien « qu'à la lanterne des Grecs, et des Romains, si ces « *rabroueurs* d'antiquitez qui, outre les Cesars, « estiment l'histoire confuse et incertaine. » (Saint Julien, Mesl. hist. p. 529.)

Rabuquier. [Faire beaucoup de bruit : « Lequel « le Cloyer oyans *rabuquier* en sa maison, se releva « pour savoir ce que c'estoit. » (JJ. 165, p. 86, an. 1411.)]

Rabuser. Abuser de nouveau. (Cotgr.)

Rac. [On lit au Cartul. de Corbie 23, an. 1300 : « Ils ont le droit de avoir en leurs terres quac et « *rac*. »]

Racachier. [Ramener en arrière : « En tel ma- « niere s'en ala, Ce tant peu qu'il avait avala Et jeta « fuer si folement Que povertés isnelement A son « oncle le *racacha*. » (Mir. de Coinsy.)]

Racaille. Gens sur lesquelles on dit *raca*, mot syriaque, injurieux, dans la Bible.

Racaille du mau saint Martin
Et de tous maulx de plus en plus. *(Desch. f. 212.)*

« L'homme d'estat, et la *racaille* du peuple. » (Bouchet, Serées, III, p. 264.)

Racainer. Dire des injures (voir Acanner) :

Et teus le het, cui il moult aime,
Et teus le fuit, cui il *racaine* :
Ahi ! comme il est bons et dous. *(Ste Kath. Sorb. LX, 29.)*

Racamaz. [Etoffe (voir Racaz) : « Pour 23 pieces « et demie de draps d'or de plusieurs façons, c'est « à savoir le nacis d'or, 40 escus la piece, 9 *racamaz* « et demy d'or, 30 escus la piece, et 6 matebas d'or « à faire cottes et manteaux. » (Comptes d'Et. de la Fontaine, an. 1350.)]

Racasse. Débat, dispute. (Oudin.)

Racasther. Discuter :

Sont de ceux qui a toute heure
Rifflent, *racasthent* aussy,
Au vin queurent toudiz seurez. *(Desch. f. 210.)*

Racat. [Rachat, relief : « Li tiers cas, si est que « nus fiés qui vient en descendant ne doit *racat* au « seigneur. » (Beaum. XIV, p. 8.)]

Racater. [1° Réunir : « D'un graisle clair *raca-* « *tet* ses cumpaignz. » (Roland, v. 3194.) — 2° Racheter :

Signour, dist le rois, donnés nous
A chest grant prinches *racater*. *(Ms. 7218, f. 153.)*

Racaz. [Sorte de taffetas : « *Racas* à poissons et « à oysiaus d'or, dont l'on fist une robe à madame « la royne que elle vestit le jour des noces. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 11.) — « Item, .xvi. pieces « de *racas* ouvrez à or. » (Id. p. 2.) — « Item .iiii. « *racaz* sur le champ adzuré à poissons d'or. » (Id. page 9.)]

Raccolt. « On a dit autrefois pas *raccolt*, en « terme de manege, pour dire un pas averti, un « pas d'ecole. » (Corneille, Dict.)

Raccommodement. [Action de raccommo- der : « Un des boute feux nommé Neux gagné par « les Espagnols pour empescher le *raccommode-* « *ment*, rompit tout traité. » (D'Aub. Hist. t. III, page 205.)]

Raccommoder. [1° Réparer : « Ayant gagné « ceste place, il la faudroit *raccommoder* prompte- « ment et y laisser une forte garnison. » (Lanoue, p. 438.) — 2° Rétablir : « On seroit contraint de « sejourner huit ou dix jours à Philippopoli pour se « rafraischir et faire *raccommoder* les blessez. » (Id. p. 444.)]

Raccorcir. [Raccourcir : « S'aucuns homs estoit « banis de Lisle à tiermine, et jou le rapieloie et « *raccorcassie* sen tiermine por service que jou en « prenoie. » (Tailliar, Recueil, p. 92.)]

Raccorder. [1° Réconcilier : « Venicien et Pisan « s'estoient *raccordé* et juré contre les Genevois. » (Hist. des Croisades, t. I, 443.) — 2° Se rattacher à : « Ainssy vous vous *raccorderez* Au doulz roy de « misericorde. » (Mir. de Ste Geneviève.) — 3° Remet- tre d'accord : « Et bonnes gens de *raccorder* leurs « musettes et parfaire la note recommencée. » (Louis XI, 71e nouv.)]

Raccorder (se). [Se réunir contre : « Venicien « et Pisan s'estoient *raccordé* et juré contre les « Genevois. » (Hist. des Croisades, I, 443.)]

Raccornir. (Cotgr.)

Raccoupler. [Remettre ensemble : « Il les (le « corps et l'âme) fault *raccoupler* et rejoindre. » (Mont. III, 40.)]

Raccourci. [Diminutif : « Sont de beaulté vray « *raccourci*, Et parfaicts en nature aussi. » (Traité d'alchim. 197.)]

Raccourcissement. [Même sens : « Voilà « l'ordre que nous tiendrons, duquel tu vois le « *raccourcissement*, en la table suivante. » (Paré, t. XXI, p. 1.)]

Raccoustreur. Qui ravaude : « *Raccoustreuse* « de bas. » (Oudin.)

Raccoutremant. Raccommodage, ravaudage. (Oudin.)

Raccoutumance. Action de celui qui se rac- coutume. (Monet.)

Raccoutumer. Reprendre une coutume, ramener une coutume.

Raccuser. Accuser de nouveau. (Oudin.)

Race. La Roque a fait un chapitre sur « le noble « de race, » p. 39 et suivantes.

Expressions : 1° « *Race*, » racailles, méchantes personnes. (Oudin.) — 2° « *Race* d'Archambaut, plus « il y a, pis il y vaut. » (Ibid.)

Racener. Renseigner, indiquer. (V. Acener.)

Et si ce conviendra adont,
Sera brisiés, ou raler,
Si que tu puisses *racener*,
Et mener ton seignor tot droit. *(Ms. 7615, II, f. 166.)*

Racesmer. Réparer, rétablir. (V. Acesmer.)

Si fist la cité renfermer
Contre Charlon, et *racesmer*. *(Mousk. p. 134.)*
Si *racesma* toute la glise. *(Ibid. f. 166.)*
Du François grever se *racesme*,
Con cil à qui plaist là contendres. *(G. Guiart, f. 260.)*

Rach. [Souche : « Aucuns, qui avoient amené « un *rach* de fuste,... vindrent querir le suppliant « pour recongnoistre icellui fuste ; et après ce qu'il « eust recongneu ladite fuste et que les *ragiers* se « furent departiz pour eulz en aler. » (JJ. 188, p. 77, an. 1459.)]

Rachaceux. Amant, amoureux ; au figuré du terme de chasse, rachasser :

Haro, baro, prenez bien garde cy,
Vous qui avez *rachaceux* à souhait,
Ne l'espousez, comme j'ay fait ainsy. *(Desch. f. 230.)*

Rachacier. 1° Rabattre, en terme de chasse :

Se vous estiez veneur d'une abbaye,
Où il eust grans connins à chacier,
Qu'ameriez mieulx, estre au *rachacier*,
Ou vous tenir, par nuit, à l'acropie. *(Desch. f. 439.)*

2° Se replier :

Et coucheront en divers pautres
Et *rachaceront* en Valois. *(Ibid. f. 270.)*

3° [Recueillir : « Item d'aucuns changeurs ou « orfevres qui ont *rachacié* et affiné et fondu la « monnoie du coing le roy. » (Reg. *Pater*, f. 259.)]

Rachais. Exténué, décharné. (Nicot.)

Rachalander. Achalander de nouveau, ramener les chalans. (Nicot.)

Rachapler. [Recommencer la bataille : « Icel- « lui Charruier se releva, et, lui relevé, se *racha-* « *pla* avec ledit Pasté, tant que icellui Pasté fu tel- « lement navré. » (JJ. 105, p. 50, an. 1473.)]

Rachapt. Voir Rachat : 1° « *Rachapt* ou *relief* « n'est qu'une meme chose, et est un droit du « seigneur feudal qui consiste au revenu d'une « année du fief quand il est echu par succession « collaterale ou bien vendu ou qu'il y a autre ouver- « ture selon la disposition des coutumes par la plu- « part desquelles en vente de fief est dû quint et « requint, et en succession *relief*... le *rachapt* c'est « le profit du fief dû au seigneur feudal lequel « pour iceluy prend les fruits et les revenus de la « chose homagée pour un an, et en la coutume de « la rue d'Indre le droit de vente en heritage cen- « suel s'appelle aussi droit de *rachapt*. » (Laurière.) — « Relief, que l'on dit aucunes fois *rachapt*, qui « vaut la revenue d'un an. » (Gr. Cout. de France, liv. II, p. 141.) — « *Rachapt* abandonné. » (Cotgr.) — « *Rachapt* abonné, » que le seigneur a mis à certain prix. (Laur.) — « Plain *rachapt*, » rachat entier. (Laur.) — « Quand durant l'année du *rachapt* echet « autre *rachapt* d'aucune terre tenue à hommage « de la terre qui court en *rachapt*, et duquel « *rachapt* le seigneur doit jouir tant que l'année du « premier *rachapt* durera, et non plus. » (Laurière.) Voy. encore Cout. Gén. II, p. 71. — [« *Rachapt* est « le revenu d'une année choisie en trois immedia- « tement precedentes, le dit des pairs, ou une « somme de deniers pour une fois, au choix du « seigneur. » (Loysel, 564.) — 2° Retrait lignager : « Qui a un an de *rachapt* en a cent. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 420.) Il s'agit du retrait conventionnel qui, quoique préfixe et limité en certain temps, est cependant perpétuel. — 3° Quartier, rançon : « Il « luy fut advis qu'il fut mort sans *rachapt*. » (Percefor. IV, f. 26.) — « L'ay perdu sans *rachapt*. » (Id. vol. II, f. 18.) — « Le feri si qu'il luy perça l'escu- « met le haulbert, et luy fist son glaive passer « parmi le gros au cuer et l'abatit mort sans « *rachapt*. » (Id. I, f. 85.)

Rachaptement. Rachat des captifs. Brantôme dit que Dragut, voulant surprendre les chevaliers de Malte, arbora « la banniere du *rachaptement*. » (Cap. estr. II, p. 62.)

Rachapter. 1° Racheter :

. . . . . La sepmaine peneuse,
Ou Jesu Crist en croix voulut se offrir
Pour *rachapter* humains, et mort souffrir. *(Cretin, 258.)*

2° Payer le droit de rachat : « *Rachapter* du sei- « gneur feudal... Quand le nouvel acquereur, ou « vassal accorde au seigneur feudal, pour sa rete- « nue, ou profits de fief, et qu'il luy paye le droit « de rachapt. » (Laurière.) — 3° Exercer le retrait lignager. (Laur.)

Rachas. Sorte de jeu ; peut-être faute pour *rabat :*

Nous avons de piautraille un tas
D'enfans qui ne font que ferir,
Joueurs de paulme, et de *rachas*. *(Desch. f. 434.)*

Rachasser. 1° Terme de chasse. Rabattre : « C'est bonne chasse que du cerf, car c'est belle « chose bien quester un cerf, et belle chose le des- « tourner et belle chose le laisser courre et belle « chose le chascier et belle chose le *rachaschier*. » (Chasse de Gaston Pheb. p. 17.) — « Se tu as tendu « ainsi par toutes les bouches, se tu as chiens que « les puisse *rachasser*... et dès ce qu'ilz auront « effroy des chiens ilz viendront à leurs terriers. » (Modus, fol. 57.) — 2° Repousser : « Se je voy que « Gervaise soit *rachassié*, je luy viendray au « secours. » (Le Jouvencel, f. 32.) — 3° [Recueillir la monnaie pour la fondre, aux Ordonn. VI, p. 460, an. 1379.]

Rachasseur. Rabatteur. (Laur.)

Rachat. [1° Payement fait pour sortir de ser-

vage : « Franche personne, de franc ventre, sanz « rachat et sanz aucun servage. » (JJ. 84, p. 500.) — 2° Droit de relief (v. sous Rachapt) : « Si le vassal « doit relief, ou rachat (qui ne sont qu'une meme « chose) doit offrir pour les dits relief et rachat le « revenu d'une année. » (Cout. Gén. t. I, p. 235.) — On distinguait (v. Beaum. p. 406), le rachat à merci, à metté, assuré, abonné : [« Rachat se fait tant seu- « lement en fief ; et est assavoir que quiconques « rachate, il doit le mar d'argent au seigneur de « qui il rachate, et luy doit faire trois offres alter- « nativement ensemble, desquelles le seigneur est « tenu de prendre l'une en disant : Je deviens vos- « tre homme de tel fief, et pour le rachat je vous « offre les fruits de la premiere année ou la valeur « d'iceux fruits, ou le dire des prodes gens. » (Du Cange, sous *Rachetum*.)]

Rachater. [1° Donner du cor : « E tuit *racha-* « *tent* encuntre l'olifant. » (Rol. v. 1833.)]

Passe les prez, et si *rachate* ;
La voiz a la contrée enplie,
.x. liues en respont l'oie ;
Dont voit venir parmi la prée,
Muete de chiens bien acoplée. *(Parton. f. 130.)*

2° Racheter : « Si avoit un frere qui avoit un frere « qui avoit à nom Alexis, que il avoit *rachaté* de « prison des Turs. » (Villehard. p. 26.) — [« Mau- « vais est li argens, c'est legier à prouver, Qui ne « poet au besoin son maistre *rachater*. » (Baud. de Sebourg, VIII, p. 304.) — « Cil qui *rachate* de la « hart Un larron, de lui bien se gart. » (J. de Condé, t. III, p. 236.)]

Rachateres. [Rédempteur, cas sujet : « Nostre « *rachateres* parmi ce que il vint à nos. » (Job, p. 485.)]

1. Rache. [Mesure pour le grain ; la même que *rasière* : « Lesquelz religieux de S. Michiel ou peril « de la mer ont assis.... quatre solz o mastey des « moulins et une *rache* de froument. » (JJ. 148, p. 258, an. 1394.)]

2. Rache. [Nom sous lequel on désignait autre-fois les maladies éruptives de la tête, particulière-ment la teigne : « Porrigo, teigne, *rache*, roigne. » (Gloss. du f. S. Germ.)]

Racheau. [Rachie, souche d'un arbre coupé, sur laquelle il repousse des branches : « Avons « donné.... aus habitanz de la ville de Poocourt.... « l'usage, qu'il ont en nostre forest de Poocourt de « remoisons aussi bien de *racheaux*, comme il ont « fait et font desdites remoisons. » (JJ. 72, p. 259, an. 1341.) — « Chascun d'eulx ont accoustumé « prendre et avoir... le boy vert en gesant, cassé ou « estaché sanz caable, et cellui dont l'en a osté sept « piez de lonc devers le *racheau* ou la chouque. » (JJ. 97, p. 305, an. 1366.) Voir Rach.]

Racheron. [Crachat, au gloss. 4120, an. 1352, sous *Sputaculum*.]

Racheteur. Rédempteur : « Je croy, sire, vraye- « ment que tu es mon *racheteur*, et que, au jour « du jugement, je ressusciteray. » (Triomphe des Neuf Preux, p. 447.)

Racheux. Galeux, teigneux :

Car un mauvais un mauvais gendre,
Un pouacre, un homme pouacreux,
Et un *racheux* gendre un tigneux. *(Desch. f. 481.)*

Rachier. [Voir Racheron. Cracher avec effort : « Et *rache* contremont el despit de Jesu. » (Aiol, v. 9644.) — « Ainsi que laditte Jehanne passoit par « devant le suppliant, il commença à escopir ou « *rachier* contre terre. » (JJ. 144, p. 15, an. 1392.) — « Ensi firent Giwui quant il unt Deu jugié ; Vil- « ment l'unt escrié, batu e coleié ; Enmi le vis li « unt escopi e *rachié*. » (Thom. de Cant. p. 46.)]

Rachiner. Prendre racine :

. . . . Cest amors tant m'agrée,
K'en en mon cuer se *rachine*. *(P. av. 1300. III, p. 1097.)*

Umelité, franchise,
Doucors, deboinairetés,
Est bien alée et remise,
Et orgeus et cruautés
Est repris et *rachinés*. *(P. III. p. 1147.)*

Rachuel. Reins. Un mercier faisant l'énuméra-tion de ses marchandises :

Une pilete ai ci pendue,
Grosse, pesante, et estendue,
Que je vendrai as chamberieres,
A piler en totes manieres :
Bien la porrai vendre en plevine,
Qu'el est du *rachuel* de l'eschine :
Pileron à gros, et fachuel,
Qu'el est du neu, et du *rachuel*,
Si ne fait pas à aviller. *(Fabl. S. G. f. 43.)*

Racier. Cracher (voir Rachier) :

Li fu si la langue acropie,
Et la gorges si escaudée,
Et si mal mise la corée,
K'il ne pot ne *racier*, n'enduire. *(Ms. 7989², f. 45.)*

Racimal. [Pied de vigne : « En icelles vignes « surpris de vin prist plusieurs *racimaux* de jeune « mainplant. » (JJ. 153, p. 259, an. 1393.)]

Racine. [1° Partie inférieure d'un végétal : « Mius voelent vivre de *racines* Comme bestes en « salvecines. » (Brut, v. 237.) — « Et par cel juge- « ment apert il clerement que bois, tant comme il « tient à *racine* est heritages. » (Beaum. XXVII, 13.)] — « Telle *racine*, telle fueille. » (Cotgr.)

A petit porcel
Done Dieus bone *racine*. *(Prov. du Vil. f. 76.)*

2° Principe :

Moult y a poy femmes sans vice,
Et sans *racine* d'avarice. *(Brut. f. 14.)*

. . . . Trop dolouser
Est *racine* de foloier. *(Fabl. ms. S. G. f. 13.)*

3° Origine : « Fu *racine* et commencement de la « grand guerre. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, 749.) — « La *racine* de son cuer et l'ame de son ame. » (Nuits de Strap. II, p. 246.)

. . . . Que je vous compte
Le fons et toute la *racine*. *(Froiss. poës. p. 425.)*

4° [Race, lignée : « L'en apele coisins ces qui sunt « d'une meisme *racine*. » (Liv. de Jost. p. 230.)] — « Descendu estoit, et né de mauvaise *racine*. »

(Chron. de S. Den. I, f. 214.) — « Homme extrait, et « descendu de mauvaise *racine.* » (Ibid. f. 219.)

De la *racine* de lui vindrent. *(G. Guiart, f. 146.)*

Raciner. Prendre racine, origine :

Amors m'oblie,
Qui m'est ou cuer
Racinée et flourie. *(Poët. av. 1300, I, p. 416.)*

Toute en vuelt la terre monde
Que mais n'y puis sei *raciner.* *(Brut, f. 43.)*

Onques mes hom de mere nez
Ne fu de v.... si *racinez.* *(Ms. 7218, f. 231.)*

Racinette. Petite racine :

Si a veu deus bestelettes
Qui menjuent les *racinettes*
De l'arbre. *(Ms. 7218, f. 79.)*

Racineux. Plein de racines. (Cotgr.)

Racion—onnier. [Prébende ecclésiastique, ration ; celui qui en est pourvu : « Item ausdiz « chanoines (de Duxne) seront appliquez tous les « droiz, prouffiz, rentes et revenues quelconques « que les *racionniers* de la dite eglise ont accous- « tumé avoir et prendre en icelle par telle maniere « que quant il vacquera aucune des *racions,* nul « d'ilec en avant n'y sera mis ne institué, mais ven- « dront successivement les droiz et rentes desdites « *racions* aus diz chanoines. » (Testam. de Charles le Mauvais, B. N. anc. 8428, 3. f. 109, an. 1376.)]

Racle. Outil pour racler : « Une besche fort « large, pour tirer la terre, un *racle* pour ouvrir « les meres et goulets, de laquelle on tirera la terre « hors. » (Fouill. Vén. f. 75.)

Raclement. Action de racler. (Cotgr.) — On trouve dans Tahur. Dialog. p. 21 : « *Raclements* de « boyaux, » pour l'action d'un méchant joueur d'instrument, d'un racleur.

Racler. [1° Enlever en grattant : « Et soit (l'on- « gle) *raclé* de voirre. » (B. de Gordon, traduct. I, p. 27.) — « Il fut rez, barbe et sourcil, Comme ung « navet qu'on *racle* et pelle. » (Villon, Gr. Test. Rond.) — 2° Enlever comme en rasant : « Les gens « y fourmillent, ainsi qu'ils faisoyent dans la comté « de Flandres, avant que ces derniers orages eus- « sent *raclé* ses habitans, ses richesses et ses super- « bes bourgs. » (Lanoue, 356.)] — 3° Passer sur le boisseau plein une planche ou un rateau qui enlevoit tout le grain surabondant. « A la Chastre il y a « mesme mesure qu'à Yssoudun, sauf qu'à Yssou- « dun le boisseau est roulé, et à la Chastre *raclé* « avec un ais, qui apporte dechet de trois boisseaux « par muid. » (La Thaumass. ch. 32.) — 4° Effacer : « Je *racle* ce projet. » (Jacq. Tahur. p. 99.)

Expressions : « Cela est *raclé,* » est expédié. (Oudin.) — « C'est un poinct *raclé.* » (Cotgrave.) — « Jouer à bander, et à *racler,* » faire en toute extrémité. (Oudin.)

Racleresse. Qui racle, qui enlève en raclant ; Rabelais (III, p. 257) dit des différens métiers que faisoient les grands hommes de l'antiquité, dans les enfers, pour gagner leur vie : « Penthasilée estoit « cressonniere, ...Livie *racleresse* de verdet (vert « de gris). »

Raclet. [1° Participe passé de *racler,* tondre : « Oncques nul ne vint au devant Sinon deux mal- « ostruz *racletz.* » (Anc. Th. franç. t. II, p. 298.) — 2° Instrument pour racler. Voir sous Racloire.]

Racletorets. « Valentin, et Orson servoient « aux estuves d'enfer, et estoient *racletorets.* » (Rabel. t. II, p. 252.) — « Les *racletorets* sont ceux « qui dans les etuves servent à *racler,* et à affiner « la peau du visage des femmes qui prennent le « bain. Le touret de nez est un demi masque qui ne « cache que le nez, et les parties qui en sont les « plus voisines. Le roman de Valentin et Orson est « depuis longtems entre les livres bleus que ven- « dent les colporteurs. »

Racleur. [Celui qui racle : « Couleur de *racleurs* « de cheminées. » (D'Aub. Fœnest. I, p. 2.)]

Racleux. Plein de raclure. (Oudin.)

Racloire. Instrument pour racler la langue : « Vous faudra voir et visiter le chancre ; et si vous « le trouvez blanc, ayez un petit fer fait par l'un « des bouts en forme de *racloire,* ou ratissoire, et « par l'autre bout taillant ; si la langue est trop « chargée de chancre, et tant qu'il ne se puisse tirer « avecques la *racloire,* fendez luy bien dextrement « et doucement, avecques le taillant, du long du « costé de la langue, puis du dit *raclet,* rasclez « toute telle blancheur de chancre que vous y « verrez. » (Fouill. Fauconn. f. 20.)

Raclore. [Refermer ; en parlant d'une plaie : « Lesquels pertuis cesserent de geter ordure et se « commencierent à *raclore.* » (Mir. de S. Louis, p. 437.)]

Raclure. [« En *raclure* de piedz et vieux hou- « seaulx. » (Villon, *Ball.*)]

Racluter. [Racler, rogner : « Frustrare, *raclu-* « *ter,* » au Gloss. 7692.)]

Racointe. Rapprochement charnel :

Que lie, et cointe
Me tenisse, et que, sans *racointe,*
Son cueur estoit du mien acointe. *(Al. Chart. p. 616.)*

Racointement. 1° Rapport d'experts : « Item « que les dits cerquemanneurs, pour chacun *ra-* « *cointement* de cerquemannaige qu'ilz feront aus « diz eschevins de Mons auront ensemble sept sols « tournois. » (Cout. Gén. t. I, p. 826.) — 2° Rapprochement, retour à d'anciennes habitudes :

A court ne puet souffrir louenge,
Qui s'en part, au retournement,
Lui fault nouvel *racointement.* *(Desch. f. 66.)*

Racointier—er. 1° Approcher, rencontrer. Montaigne dit de Plutarque qui lui fournit sans cesse d'excellentes choses à citer : « Je ne le puis si « peu *racointer,* que j'en tire cuisse, ou aisle. » (t. III, p. 158.) — 2° [Rasseoir : « Ensi petit à petit « se *racointa* li sires de Couci en France. » (Froiss. t. VIII, 369.)] — « Ostant à mon esprit le desespoir « de soy, et de son usage, et le *racointant* à soy. » (Mont. III, p. 193.) — 3° Réunir, rapprocher : « Se « reconcilier avec l'empereur, si d'adventure il y « eust eu lors quelque chose à *racointer.* » (Notes

des Mem. de Du Bellay, t. V, p. 377.) — 4° Apaiser : « Aymant mieux aller seul que suivy d'animal si « rioteux, et tousjours à *racointer*, ainsy que sont « femmes. » (D. Flor. de Gr. f. 139.)

Douce dame cui jou avoe,
Ne soiés pas à *racointier* :
Andrieus vous velt merchi proier.
Poës. fr. ms. av. 1300, t. III, p. 1121.

Donnez moi, sans *racointier*,
Vostre amor, par vostre merci. *(Ibid. II, p. 777.)*

[« Le suppliant trouva icelle Jehannete couchée « et endormie,... la commença à baisier et s'esveilla « icelle fille... Et lui dist qu'il s'en allast ou qu'elle « feroit noise; à quoy il luy dist qu'il sembloit « qu'elle fust à *racointier* et que se ce fust son « prestre, elle ne lui deist pas ainsi. » (JJ. 162, p. 371, an. 1408.)]

Racoiser. Apaiser : « Doit demourer aux « champs avec ung nombre de gens, tant que tous « soient logiez, et que le bruit soit passé, et tout « bien *racoisé*. » (Le Jouv. ms. p. 275.) — [« Car « qui *racoise* Des medisants la murmure et la « noise, Moult sages est. » (Débat des deux amans de Christine de Pisan.)]

Racoler. [Reprendre par le col : « A tant ses « amis la *racole* Et ele lui, si fait que fole. » (Flore et Blanchefl. v. 2551.)]

Racompaigner (se). Se réunir : « Qui les de- « partira, et chascera l'un loing de l'autre, il se « *racompaigneront* le plus tot qu'ilz pourront, et se « querront l'un l'autre, jusques à tant qu'ilz se « soyent trouvez. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 37.)

Racompte. [Récit, histoire. V. Froissart, XVXI, p. 74.) — « Moult bien lui seoit le parler, Le chemin « me fist oublier Et me dist entre ses *racomptes*. » (Roman du chevalier délibéré.)]

Racomptement. Rapport : « Au *racompte-* « *ment* de plusieurs. » (Chr. de S. Denis, II, f. 181.)

Racompter. Raconter : « Comme vous le « *racompteray* presentement. » (Rab. I, p. 76.)

Raconduire. Reconduire, ramener : « De la « conduire seurement, et aussi *raconduire* jusques « en l'abbaye. » (Hist. de la puc. d'Orléans, p. 523.) — « Les attendroit douze jours au lieu ou il les lais- « seroient, pour les *raconduire* au retour en seu- « reté. » (Mem. Du Bellay, liv. VI, f. 189.) — [« Mon « seigneur, alez à celi Dieu qui vous fist, qui vous « conduie, Et qui briement vous *raconduie* Sain et « haitié. » (Miracle de Nostre Dame, I, f. 340.)]

Raconsser. [Cacher, dérober à la vue : « Tan- « tost après icellui Richart et laditte femme se ale- « rent mettre et *raconsser* à un buisson. » (JJ. 146, p. 394, an. 1394.)]

Raconsuir. Atteindre en poursuivant : « Lors « dirent les Anglois que le chacer apres les Esco- « cois ne leur valoit riens, car on ne les pourroit « *raconsuyvir*. » (Froiss. I, p. 22.) — « Tout le jour « avoyent ars et pillé les Escoçois, à cinq lieues « près de l'ost, et ne les pouvoyent *raconsuir*. » (Ibid. p. 17.) — « Quand il vint au lieu, et il ne veit « que les chevaulx quelle part ilz estoient tournez, « il dit que jamais ne cesseroit qu'il ne les a *racon-* « *suyviz*. » (Percef. II, f. 35.)

Racontable. « Laqueille faite chose joskes or « en cel meisme monstier maint *racontable*. » (Dialoge, Grégoire lo pape, 211.)]

Racontement. [Rapport : « Et ge ja les ai « apris (les miracles) par lo *racontement* de si reli- « gious hommes ke ge de ceans en nule maniere « non puis doteir. » (Dialoge Grégoire lo pape, 115.)]

Raconter. [1° Rapporter : « Et paroles i ot de « maintes manieres es letres que li livres ne « *raconte* mie. » (Villeh. § 141.)] — 2° Compter :

Au deslogier, à eulx leur hoste compte ;
Pour leur valès et logis, tout *raconte*. *(Desch. f. 262.)*

3° [Signifier : « Les letres de fin or estoient Et en « lisant çou *racontoient* : Ci gist la bele Blanceflor. » (Flore et Blanche, 668.)] — 4° Représenter. Montaigne dit de ses Essais (II, 608) : « C'est pour le coin « d'une librairie, et pour en amuser un voisin, un « parent, un amy, qui aura plaisir à me *raconter*, « et repratiquer en cette image. »

Raconteur. [« Mais qui y print garde, ce fut la « femme du *raconteur* de l'histoire, laquelle y « presta tres bien l'oreille. » (Louis XI, 65e nouv.)]

Racord. Réconciliation :

Celle pais fu si bien signie,
K'ainc ne l' scut maires, n'eskevins ;
Cele *racorde* fist li vins,
Signor. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1310.)*

Racordement. Même sens :

Deus ne met pas lonc terme à son *racordement*
Il tantost li pardone quant le vrai cuer entent.
Vie de sainte Thaysie, Sorb. XXVII, c. 30.

Racorder. 1° Ramener ses idées à :

Puis que je de l'aler m'esmuef
N'en doi mie porter l'estuef,
Au congié prendre me *racort*. *(Ms. 7218, f. 62.)*

2° [Réconcilier, se remettre d'accord : « (Dieu) « Par qui les choses prevarient, Movent ; *racordent* « et ralient. » (Chr. de Norm. II, 11.) — « *Racordés* « est al roi et si rara sa tere. » (Aiol, v. 6480.)]

Hé, douce mere Deu, glorieuse Marie,...
A ton fils me *racorde*. *(Ms. 7615, II, f. 145.)*

Racordé furent, ce me semble,
Puis s'en retornerent ensemble. *(Id. f. 182.)*

On a dit de la Vierge et du Christ :

Et li prions que nus acort
Par sa pitié, au dine acort
Son cher le dine cor Dé,
Lors si serons bien *racordé*. *(Ibid. I, f. 73.)*

3° [En venir aux mains : « As mains sont combatu « et *racordé*. » (Aiol, v. 2522.)]

Racorderesse. Réconciliatrice :

Moult est bien l'ame acesmée
De *racorderesse* esmerée
Par cui vous voulez doucement
Proier à vo douce portée
Qui tant vous aime corelment. *(P. av. 1300, IV, 1423.)*

Racort. Rapport, témoignage :

Ainsi est par vostre *racort*. *(Mod. et Racio. f. 152.)*

Racosté. Réuni :

Du vostre pouoir sont *racosté*
En nostre main. *(Percef. II, f. 84.)*

Racouardir. Perdre courage :

L'autre hier au parler s'enhardi ;
Mes tantos s'en *racouardi*. *(Froiss. Poës. p. 402.)*

Racouppi. [Mari dont la femme est infidèle : « Coux *racouppi*. » (JJ. 163, p. 79, an. 1408.)]

Racouragement. Action d'encourager : « Par « le *racouragement* et bon exemple que ses gens « veirent en luy, ils desconfirent les Sarrasins. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 44.)

Racourcher. Raccourcir : « Aussi fut ordonné « entre les Francois que chacun *racourchast* sa « lance. » (Lefev. de S. Remy, Charles VI, p. 92.)

Racourci. [Réduit : « Et le tout en personnages « *racourcis* ne seront que de paisage. » (Satyre Ménippée, p. 18.)]

Racourciment. Abrégé. Parlant des historiens : « Qu'ils nous laissent aussy de quoy juger « après eux, et qu'ils n'alterent n'y dispensent, par « leurs *racourcimens*, et leur choix, rien sur le « corps de la matiere. » (Mont. Ess. II, p. 151.)

Racovrer. Recouvrer :

Mais quant ce vint al *racovrer*
Tote la terre racina,
Sor le saint cors le ramena.
Vie de sainte Marie Egypt. Sorb. LXI, col. 36.

Racourir—urre. Revenir en courant : « Aussi « se deroulerent aucuns Escoçois qui couroyent et « *racouroyent* tous escarmouchans les uns aux « autres. » (Froiss. liv. I, p. 21.) — « Souvent le voy « courre et *racourre*, pour ayder et secourir sa « partie. » (Ger. de Nev. IIe part. p. 105.) — « Coureurs sont gens qui courent païs pour aller au « gaing, et non pas pour combattre, sinon sur eulx « deffendant : ceux la doivent courre, et *racourre*. » (Le Jouvencel, p. 137.)

Racoursé. Raccourci, mutilé :

Je laisse aux jeunes estourdis,
En vieillesse, peine et tourment,
Qui bourgz et chasteaux plus de dix
Ont acquis cauteleusement,
Piteux cris et gemissement,
Gouttes aux mains, bras decroisez,
Et, avant leur deffinement,
Le danger d'estre *racoursez*. *(Molinet, p. 191.)*

Racoursé. Raccourci : « Tel coup luy donna du « trenchant de l'espée que il luy couppa de sa « queue la longueur d'une aulne. Si tost que le « serpent sentit sa queue *racoursée* dont le venin « de son corps sailloit à effort, il encommença « à syffler. » (Percef. IV, f. 87.)

Racoustrer. 1° Améliorer, réparer : « Refaire « et *racoustrer* les chemins. » (Sagesse de Charron, p. 417.) — « Traduction latine de Laurent Valle telle « qu'elle estoit avant que je la racoustrasse. » (Apol. d'Hérod. p. 163.) — 2° Rallier, remettre en ordre :

Le flo des Francois se *racoustre*,
Selon ce qu'aucuns les atirent,
Sus la terre dont il partirent. *(G. Guiart, f. 272.)*

Racoutrer. Surcharger à la plume : « Vous « eustes infinies peines à passer, à cause que vostre « passeport estoit finy, et en aviez *racoutré* la « datte. » (Mém. de Sully, I, p. 270.)

Racquedenare. Qui racle, qui rogne les deniers, avare sordide : « Chiches, taquins et *racquedenares*. » (Contes de Cholières, f. 66.)

Racquette. Dans les titres de livres burlesques que Rabelais met à l'abbaye de S. Victor, on trouve « la *racquette* des brimbaleurs, » que Duchat explique par « la grille qui retient les moines d'al- « ler faire avec les religieuses un tout autre caril- « lon que celui des cloches. » (Rab. II, p. 76.)

Racroc—oq. [1° Réjouissances au lendemain d'un mariage, dites encore retour de noces dans l'Ouest : « Icellui suppliant et autres personnes s'en « revenoient du *racroc* d'unes noces qui avoient « esté en la paroisse de Douville du val de Saenne. » (JJ. 105, p. 504, an. 1374.) — « Après icellui mariage « fait, il eust en l'ostel d'iceulz mariez une feste ou « assemblée de gens que l'en dit ou païs (de Caux) « *racroc*,... à laquelle feste ou assemblée furent et « souperent lesdiz supplians. » (JJ. 120, p. 154, an. 1381.) — « Le dimanche ensuiant la feste d'icelles « nopces que l'en appelle *racroq*, fut et y eust plu- « sieurs des amis d'un costé comme d'autre. » (JJ. 164, p. 191, an. 1409.) — 2° Octave de la fête d'un village : « En laquelle ville de Bellenzes estoit « lors la feste ou rebont ou *racroq* de la feste dudit « lieu. » (JJ. 168, p. 394, an. 1415.)]

Racrocher (se). Se rallier. (Rapprocher *racoustrer*.)

Atendanz qu'entre euz les requierent,
Au miex qu'il peuent, se *racrochent*. *(Guiart, f. 270.)*

Racrochier. Rebuter. Parlant de S. Joachim, dont l'offrande fut rejetée parce qu'il n'avoit point d'enfans :

Quant devant tous si *racrochier*
Se vist et si fort reprochier,
Si s'en tourna mout souspirant. *(III Maries, p. 51.)*

Racroupir. [Abaisser, humilier : « Icellui Vuil- « lemet se vantoit en disant qu'il avoit *racroupiz* « Jehan le Maire ou fait tenir tout quoy. » (JJ. 163, p. 435, an. 1409.)]

Racueil. Accueil : « Faire grise mine, et mau- « vais *racueil*. » (Arr. Am. p. 417.)

Raculler. [Rétablir : « Ycelluy usaige ly donnons pour luy et à tous ses successeurs et le « *racullons*, remettons, aggrégeons et conduisons « en tout comme il puet ly et sa postérité toucher « et regarder l'octroy dudit usaige. » (1359. Usage de Perrot de Gaudigni. L. C. de D.)]

Racuser. [Rapporter : « Lesquelx se atargerent « pour y estre à la nuit affin que on ne les *racusast* « pas. » (JJ. 163, p. 279, an. 1409.)]

Radde. [Rapidement : « Vint par ladite porte si « grand plenté et habundance d'eawe et sy *radde* « qu'elle brisa le flayel de la porte. » (Récits d'un bourg. de Valenciennes, au XIVe s. p. 46, an. 1365.)] — « Ira tout *radde* à l'hostel Proserpine. » (Molinet, page 134.)

Raddot. Voir Rados. Abri contre le vent : « Arbres fruitiers, et ceux qui servent de *raddots* « aux maisons et jardins. » (Cout. Gén. I, p. 693.)

1. Rade. [1° Rapide à la course : « Cheval ot « fort et *rade*, isnel et sejorné. » (Aiol, v. 7748.)] — « Li cevaus, sor quoi il sist, *rades* et corans. » (Ms. 7989 ², f. 74.) — « Descouple premierement les plus « vieux chiens, et les plus sages, et les plus lens, et « soient contremis les plus jeunes, et plus *rades*. » (Modus, f. 22.) — 2° Dont le courant est rapide :

La riviere au pié lour bastoit,
Plus grande, et plus *rade* du Rosne. *(Ms. 7615, II, 188.)*

Nooit en mer qui *rade* est, et parfonde. *(Froiss. p. 305.)*

3° [Vigoureux, ardent : « Bons, chevaliers, *rades*, « preux, hardis, sages et bachelereux. » (Froiss. II, p. 493.)] — « Jeunes gens forts, et *rades*. » (Cartheny, voyage du chevalier errant, f. 12.)

Maiz n'y vient nulz, tant soit malades,
Ne s'en revoit, et sains, et *rades*. *(III Maries, p. 456.)*

« J'estoye jeune, fort, *rade*, hardy, courageux, et « deliberé. » (Cartheny, voyage du chevalier errant, fol. 2, V°.) — « Esleut 30 mille jones hommes, et « *rades*, ou pays, pour les mener avecques luy. » (Hist. d'Alex. Tr. des IX Preux, p. 188.) — « En leur « compagnie mit Hector ung de ses freres bastars « qu'il aimoit moult, nommé Dimarchus, moult *rade* « chevallier. » (Ibid. Hist. d'Hector, p. 247.) — 4° Aigu, violent :

. . . . . Vous estes ore malade,
De maladie grant et *rade*. *(III Maries, p. 421.)*

5° Dévoyé, atteint de la maladie dite vulgairement courante :

. . . . . . Il a le ventre si *rade*,
Que rien ne luy puet demourer. *(Desch. f. 510.)*

6° *Adverbe*, rapidement : « Ou il se muert par « desespoir tout *rade*. » (Desch. f. 181.)

2. Rade. [Petite baie pour abriter les navires : « Et aultres vaisseaux qui estoient à la *rade* sur le « port. » (Carloix, VIII, 13.)]

Radeau. [Diminutif fait sur le latin *ratis;* train de bois : « Pour monseigneur de Marseille et Jehan « de Vaulx, son frere, congé de tirer ung *radeau* « de bois, de la valeur de .II. ᶜ escus, jusques en « Avignon et Prouvence, pour bastir leurs maisons « qu'ilz y font faire. » (Procès verbaux du Conseil de régence de Charles VIII, p. 81.)]

Radei. [Courant, rapidité de l'eau, dans la Chr. des ducs de Normandie, v. 21524.]

Radelet. Diminutif de *rade*, au sens de dévoyé :

Prince, mon corps par boire se refet...
. . . . . . Me fait vins reconfort :
Quant je le sens si froit, si *radelet*,
J'apperçoy lors qu'en la chalour qui fet,
Remede nul n'y a que boire fort. *(Desch. f. 240.)*

Radelier. Qui conduit des radeaux. (Monet.)

Radement. [1° Rapidement : « Et li chevaus « l'enporte assés plus *radement*. » (Brun, v. 3203.)] — « Il en vole mieux, et plus *radement*. » (Modus, folio 137.)

Ausi le sanglier souvent
Cuert sus aux gens li... *radement*. *(Modus, f. 160.)*

Parlant de Du Guesclin qui harceloit les Anglois, « les resveilloit moult souvent assez *radement*, et « ne les laissoit prendre aucun repos. » (Hist. de Du Guescl. Triomphe des IX Preux, p. 504.) — 2° Avec témérité :

Car se j'avoie en moi un hardement
Qui me fesist mouvoir trop *radement*. *(Froiss. p. 57.)*

3° [Avec ardeur : « Ils se combattirent vaillam- « ment et *radement*. » (Froiss. IV, 46.)]

Rader. [Raser : « Et Louis Rambaut s'en venoit « *radant* le pays, vers un village que on dit la Bat- « terie. » (Froiss. Buchon, II, III, 17.)] — « Sur les « sept heures du soir la flotte angloise s'approcha « pour *rader* à chef de bois ; mais pour les empes- « cher, je fis tirer de la batterie quelques cinquante « canons. » (Mém. de Bassomp. III, p. 418.)

Radeur. 1° Rigueur de justice : « Ne mes plus « grant bien, un pour un, ne puet estre en baillis « que dessarrer les mauves hors des bons, par « *radeur de justiche*. » (Beauman. ch. I, p. 8.) — [2° Rapidité : « Veés cy venir le duc de Guerles de « grant *radeur*. » (Froiss. XIII, 175.)] — « Si avient « souvent que un cerf, en fuyant, refuit sur soy, et « les chiens qui le chacent passe oultre, en chaçant, « par leur *radeur*. » (Mod. f. 22.) — « Il arrive que « les chiens sont en une requeste, et il a jeunes « chiens qui se transportent, pour leur *radeur*. » (Id. f. 41.) — 3° Vigueur, violence : « Il courut de sa « lance contre elle, mais elle receut par telle *radeur* « qu'elle l'abatit par terre. » (Hist. d'Hector, Tr. des IX Preux, p. 286.)

Radial. Qui rayonne. (Cotgr.)

Radiallement. Régulièrement ; parlant de l'église : « Est un siege apostolique *radiallement* « constitué par la succession des eveques. » (Monstr, vol. II, p. 160.)

Radjancer. Ragencer. (Cotgr.)

Radiation. [Action de rayer, de biffer : « Nonobstant interrupcion, et que des dites sommes « s'en fust ensuyvie aucune *radiation* pour faulte « d'acquit. » (Procès verbaux du conseil de régence de Charles VIII, p. 198.)]

Radical. [Nom donné aux corps simples qui forment les acides ou les bases : « C'est le fin et bon « or potable, L'humide *radical* notable. » (Nature à l'alchimiste errant, 980.)]

Radicalement. [Dans sa source : « Je ne l'en- « tent pas à desclairier *radicalement*. » (H. de Mondeville, f. 7.)]

Radier. 1° Grille de fer : « Il les fist grisler gail- « lardement dedans en beau *radier de feu*. » (Dial. de Tahur. p. 177.) — 2° [Grille de charpente, pour les fondations d'un batardeau : « Dyapula, *radier*, » au Gloss. 4120, an. 1352.] — 3° Plancher de bois ou de pierre entre les piles d'un pont :

Deux autres loutres se partirent
D'un fort, et en l'eaue saillirent,
L'une alla tout droit au *radier*. *(G. de la Bigne, f. 115.)*

Radietur. Terme de compte, annulation. Rabe-

lais, parlant de l'isle des Apedeftes, qui désigne les maîtres de la Chambre des Comptes : « La vis du « pressouer s'appelloit recepte, la met despense.... « les fusts souffrance, les belliers *radietur*. » (Rab. t. V, p. 74.)

Radieux. [« (L'aigle) soutient de ses yeux Les « traits eblouissants du soleil *radieux*. » (Desportes, Amours d'Hippolyte.)] — Ménage, sur Malherbe, II, p. 34, dit que ce mot « est toujours de la belle « poésie, et ceux qui font aujourd'huy difficulté de « s'en servir sont trop délicats, ou plus tost sont « degoustés. »

Radir. Verser avec rapidité, violence ; dérivé de *rade :*

Par les cloux Dieu, par l'escourgie,
Par les angoisses qu'il souffri,
Par le saint sang que Dieux *radi*. *(Desch. f. 32.)*

Radis. Rayons :

Se Apollo noz cris
N'oyt, et noz escrips,
Monstrant aternis
Ses luysans *radis*. *(Molinet, p. 141.)*

Rador. Rapidité, comme *radeur :*

Qu'aval l'aive n'est pas alée,
Contre la *rador* est tornée. *(Fabl. S. G. 24.)*

Rados. « Du Cange appelle *rados*, tout ce qui « met à couvert du vent. » Laurière. — Ce mot a encore cette signification en picard : « Chesnes et « arbres fruitiers, et ceux estans pour *rados* des « maisons. » (Cout. Gén. I, p. 611.) — « Les blancs « boys croissans sur heritages, qui ne servent de « *radots* en la maison. » Ibid. I, p. 691.)

Radoté. Radoteur : « Il y a un tas de vieillards « *radotez*, et insensés. » (Nuits de Straparole, t. I, p. 17.) — « K'il est vieus, et *radotés*. » (Vatican, n° 1490, f. 109.) — [« La tierce li dit : « Dame, estes « vous forsenée ; Aiés pitié de lui ; vous estes *rado-* « *tée*. » Brun, v. 1033.)]

Radoter. [« Sire, fait Renart, or oez : Cist mas- « tins est moult desreez ; Il *radote* ou a trop beu, « Ou il a tot son sens perdu. » (Renart, v. 19431.) — « Je suis certains que vous alez tout *radotant*. » (Brun, v. 507.)]

Dieu scet se le mary est triste.
Il songe, il marmouse, il *radotte*. *(Coquill. p. 35.)*

Radoub. Raccommodage, action de radouber. (Cotgrave.)

Radouber. 1° Réparer une maison : « *Radou-* « *berent* leurs manoirs. » Percefor. IV, f. 130.) — 2° Réparer un navire : « Et cependant se rafraischi- « rent et... *radouberent* leurs navires et galeres. » (Jean d'Auton, III, f. 27.) — 3° Se réconcilier avec : « Le conte de Charolois se *radouba* et rappaisa « avecques son pere le mieulz qu'il peut. » (Mém. de Commines, p. 14.)

Radoubeur. [Rebouteur : « Ce prestre estoit « Lorrain, excellent *radoubeur* ; il racouroit plu- « sieurs estropiez dans le païs. » D'Aub. Fœnest. t. II, p. 6.]

Radoubté. Radoteur ; voir Radoté :

Si dit que je suis *radoubté*,
Et que je suis tout rassoté,
Aussi qu'ay perdu ma memoire. *(Vatic. 1490, f. 88.)*

Radoucir-olcir. [Radoucir : « Mes de son « miel et de ses breches Li *radolcist* novele amor. » Cheval. au lyon, v. 1358.) — « La douce voiz du « loussignol sauvage Me *radoucist* le cuer et ras- « souage. » (Couci, XIX.)]

Radouere. Ce qu'on passe sur la mesure quand elle est pleine pour la rendre rase. (Oudin.)

Radrecier. [1° Se diriger vers, se rallier : « Il « fu tantost tart ; se ne savoient li pluiseur *radre-* « *chier* à leur banniere ne à leur mestre. » (Froiss. t. V, p. 57.)] — « Vers sa fame se *radreça*. » (Ms. 7218, f. 50.) — « Se remeirent les Anglois ensemble, « qui se *radrecerent* à leurs cris. » (Froiss. liv. III, p. 244.) — 2° Soulager : « De leurs grans painnes « les *radrece*. » (Froiss. poës. p. 9.) — 3° Tendre : « La main au prestre *radrece*. » (Ms. 7218, f. 13.)— 4° [Remettre à la raison : « Li intention de li et de « son consel estoit telle que il les *radreceroit*, vo- « sissent ou non, à la raison. » (Froiss. p. 342.)] — « De sours oïr, fols *radrecier*. » (Ms. 7218, f. 284.)

Radresse. 1° Renseignement : « Je n'oseroye « eslonger ceste fontaine plus de quatre lieues que « je ne faille de *radresse*. » (Percef. III, fol. 143.) — 2° Réparation : « Les Suedois vinrent prendre sur « le duc de Lorraine une ville, dont le duc s'étant « plaint au roy, qui luy avoit promis d'empescher « qu'ils ne touchassent à ses estats, il n'en eut « point de *radresse*. » (Mém. de Bassomp. IV, 165.)

Radressement. Réconciliation : « Desirant le « *radressement* du dit seigneur de Croy envers « nous, et nostre appaisement envers luy. » (Monstrelet, III, p. 107.)

Radresser. 1° Ramener dans le droit chemin : « Tenir une lanterne au haut d'icelle pour *radres-* « *ser* ses navires. » (Mém. de du Bellay, liv. X, 346.) — « Bien *radresse* les desvoyez. » (Blason des Faul. amours, p. 281.) — 2° Réformer : « *Radresser* les « hommes qui vivent vicieux. » (Nuits de Strapar. t. II, fol. 384.)

Radresseur. Qui redresse. (Cotgr.)

Radvestir. Terme de droit. Revêtir, donner l'investiture. « Par la ditte coustume deux con- « joincts par mariage bourgeois de la ditte ville non « ayant eu enfant l'un de l'autre en bourgage, peu- « vent *radvestir* l'un l'autre, par lettres, de tous « leurs biens, meubles. » (Cout. Gén. I, p. 768.)

Radvestissement. Terme de droit, investiture : « Par la ditte coustume, *radvestissement* de « sang, ou par lettres ne a lieu, et ne se peut faire, « quand il y a enfant de quelque costé que ce soit « d'autre mariage.... par la dite coustume, si deux « conjoincts par mariage bourgeois de la ditte ville « avoient eu enfant durant le dit mariage, *radves-* « *tissement* de sang entrevient entre les dits con- « joincts par lequel tous les biens, meubles..... « demeurent, et appartiennent au survivant, par la

« dite coustume, non obstant *radvestissement* de « sang, ou par lettres, entrevenu entre deux con- « joincts par mariage bourgeois de la ditte ville, le « mary demeure seigneur, et maistre des biens « meubles de luy, et sa femme. » (C. Gén. I, f. 768.)

Radveu. Aveu renouvelé. (Laurière.)

Radviser (se). Se raviser : « N'ayant eu l'esprit « ou industrie de se cognoistre et *radviser* de « bonne heure. » (Sag. de Charr. p. 264.)

Raduner. Assembler. (Oudin.)

Radvouer. Avouer une seconde fois. (Oudin.)

Rael. Etoffe rayée :

Jupes et grailles cretis
I avoit molt et de soie,
Huves faites en *rael*,
Et coteles de burel. *(Poët. av. 1300, III, p. 1088.)*

Raelingue. [Ralingue : « Por le vent es très « acoillir Font les privez avant tenir Et bien fer- « mer es *raelingues*. » (Brut, p. 140.)]

Raemberes. [Rédempteur : « Il crut que li « *raemberes* du monde vendroit. » (Dom Bouquet, t. III, p. 199.)]

Raembier. Rançonner, en parlant de l'inconvénient qu'il y auroit si un seigneur pouvoit forcer une femme à se marier passé soixante ans : « Se il « estoit ensi, un mauvais seignor poroit legiere- « ment desheriter ou *raembier* plusiors bones « dames, et autres bones femes, pourquoi l'on ne « doit mie entendre que ce puisse estre. » (Ass. de Jerus. ch. 244, p. 165.)

Raembre. [Racheter : « Por pecheor *raembre* « de mort et d'encombrier. » (Aiol, v. 7349.)]

Et c'est un de ses soldoiers,
Si le *raembra* volentiers. *(Blanch. f. 182.)*

Fisent il pais, sans aus *raembre*. *(Ph. Mousk. p. 491.)*

Raemplage. [Surplus : « Lequel bos contient « onze acres et vint perches, sanz point de *raem-* « *plage*, à la perche dont l'en mesure les bois. » (JJ. 45, p. 139, an. 1310.)]

Raemplance. [Accomplissement, perfection : « La *raemplance* del tans n'estoit encor venue que « par l'atemperance de celui par lequel li tans sont « fait. » (Ms. S. Victor 28, f. 10.)]

Raemplir. [Remplir : « Quant il furent descon- « fit, nostre sires envoia si grans plentés de toz « biens en nostre ost, ke tout furent de joie *raem-* « *pli*. » (Villehard. § 544.)]

Et mon cuer sera *raempli*
De toute joie. *(Ms. 7218, f. 182.)*

Raenc. Rang :

Adonc chacun s'est à *raenc* mis. *(G. de la Bigne, f. 112.)*

Raenchon. [Rançon : « Espira un nouvel Adan, « Qui pour nous trait paine et ahan, Et tous nos « mist à *raenchon*. » (Bestiaire, ms.)] — « Des yeus « rians qui m'ont mis en sa jolie prison, Tost seroit « pris, et deceus, et mis à *raenchon*. » (Ms. Bouhier, fol. 339.)

Une cose vous promet,
Que il vous convenra mourir,
Ou à grant *raenchon* venir. *(Ms. 7218, f. 152.)*

Raençon. [Même sens : « Et si tost comme il se « remuoient, il estoient tant batuz que il estoient « tout froissiez, et leur disoient que il paiassent « leurs *raençons*, ou il leur couperoient les testes. » (JJ. 90, p. 237.)] — « Elle receut les hommages du « dit pays, ouquel demouroit un Juif très riche, qui « moult noble revenue avoit, et tenoit, combien « qu'il en payat *raençon* au roy Pietre. » (Hist. de Duguescl. par Mén. p. 161.) — On a dit au figuré, d'un amant qui éprouve des rigueurs : « Il m'en « convendra toute ma vie plourer, sans nul se- « cours, et sans nul *raençon*. » (Ms. Bouh. f. 328.)

Raençonner. [Rançonner : « Comme noz en- « nemis aient nagaires prins et tiennent le chastel « de Malicorne sur Eanne et pillent, ardent, *raen-* « *çonnent*, destruent tout le païs. » (JJ. 90, p. 51.)] — « Vint logier au pont de Scé, a tout six cens « hommes d'armes, et leur sequelle, lequel courut « devant Angiers, et *raençonnoit* tout le païs. » (Le Jouv. p. 630.)

Raeng. Rang de bataille : « Ils se mirent aux « *raengz*. » (Lanc. du Lac, I, f. 108.)

Raenson. [Rançon : « Por pecheors venir à « *raenson*. » (Roncisv. p. 48.)]

Tot maintenant les pandoit,
Nulle *raenson* n'en prenoit. *(Ms. 7615, II, f. 150.)*

Raensoneur. [Voleur qui met à rançon : « Pillars et *raensoneurs* de gens. » (JJ. 163, p. 398, an. 1409.)]

Raention. [Rançon : « Le très bon aide que « vous faites et voulez faire à monseigneur pour sa « *raention*. » (Hist. de Nîmes, Preuves, II, p. 188, an. 1358.)]

Raete. Prorata : « Se payeront en espece, ou à « la *raete*, du denier quinze du prix debourssé. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 854.)

Raf. « Ne rif ne *raf*, » c'est-à-dire rien, dans Oudin. Voir Raffle 1.

Rafaitier. [Avoir des rapports charnels : « Les- « quelz deux hommes aloient *rafaitier* ou bois les « dittes femmes. » (JJ. 103, p. 153, an. 1372.)]

Rafanelle. Raifort sauvage. (Oudin.) Le mot subsiste comme nom de personne.

Rafarde. Raillerie, brocard (v. Raffarde.)

Neis les vieilles le rigolent :
Poi i a nule si couarde,
Qui ne li giet une *rafarde*,
Ou hautement, ou à voiz quasse. *(G. Guiart, f. 134.)*

Rafarder. Dire par raillerie :

Il n'y a rime, ne raison
En tout quan que vous *rafardez*. *(Path. Farce, p. 88.)*

Rafebloié. Affaibli : « Se doubtoit que nos dites « monnoies ne fussent *rafebloiées*, et mises en « greigneur cours. » (Ordonn. II, p. 85.)

Rafermer. Contenir, modérer :

Pour Karlemanne le buen roi,
Si *rafermerent* lor desroi
Li tirant d'ample le païs. *(Ph. Mousk. p. 119.)*

[Dans Aiol, « *rafermer de la lune*, » pleine lune, moment où elle n'est plus en défaillance, *in defectu*

comme dirait un Latin, mais au contraire se raffermit : « Et des cours des estoiles, del remuer, Del « refait de la lune, del *rafermer*. » (Aiol, v. 268.)]

1. Rafetier. Maquereau, proxénète dans Borel. Rapprochez *rafaitier* ; c'est un dérivé en *arius* fait sur le verbe suivant.

2. Rafetier. 1° Réparer, raccommoder:

> *Rafecie* tout
> Si c'onques n'i parust costure. (*Ms. 7615, t. II, f. 187.*)

> Quar il savoit bien *rafetier*
> Les coteles, et les mantiaus. (*Ms. 7218, f. 49.*)

> Cote, et sorcot *rafeteroie*. (*Ibid. f. 246.*)

2° Avoir des rapports charnels :

> . . . . La dame au cors legier
> Cui *rafetai* .III. fois ou lit. (*Estrub. ms. 7996, p. 73.*)

> Que sa fame fu *rafetie*. (*Ms. 7218, f. 144.*)

Raffarde. Amusement, raillerie. Parlant de plusieurs histoires fabuleuses:

> Qu'on list en cour, et en tient on blason,
> Pour perdre temps, par forme de *raffarde*.
> Contred. de Songecr. f. 170.

[« Lequel Richart moult orguilleusement et despitement respondi au suppliant, aussi comme « par maniere de *raffarde* et de moquerie. » (JJ. 98, p. 519, an. 1365.) — « Et pour ce qu'il sembla au « dit Touse qu'il deist ce par maniere de *raffarde* ou « moquerie. » (JJ. 152, p. 131, an. 1397.) — « Lesquelles *raffardes* et moqueries, avec les autres « injures et violences devant dittes le suppliant à « grant argu, vergongne et desplaisirs,... lui requist « qu'il cessast de plus injurier, *raffarder* et mo« quer. » (JJ. 184, p. 506, an. 1454.)]

Raffarder. Railler, moquer (voir ci-dessus.)

Raffiner. [Rendre plus pur : « Ainsi que les « charbons ardens et les flammesches du purgatoire « se reservent après ceste vie pour *raffiner* et « recalciner les ames catholiques. » (Marnix de Ste Aldegonde, éd. Quinet, IV, f. 113.)]

Raffinité. Affinité : « Consanguineitez, *raffini*« *tez*, et amitiez, et alliances. » (Preuves sur le meurtre du duc de Bourgogne, p. 294.

1. Rafflade. Eraflure : « La fortune est bonne « en cela, pour ceux qui sont grands et de grande « qualité, la moindre blessure ou *rafflade* qu'ils « reçoivent, les voila haut elevez en gloire pour « jamais. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 85.)

2. Rafflade. Action de rafler, d'enlever, de piller, parlant d'une entreprise par mer : « L'entre« prise se faillit, si ne se retira t il pas qu'il ne fist « quelque coup et *rafflade*. » (Brantôme, Cap. fr. t. II, p. 366.)

1. Raffle. Grappe de raisins qui n'a plus que la rape : « Pillez, rongez jusques aux os sans y « laisser rifle ou *raffle*. » (Gerson, Harengue au roi Charles VI, p. 48.)]

> Car l'an passé, lansquenetz, pour dessertes,
> N'y ont laissé ne rifle ne *raffle*, certes. (*Creton, p. 235.*)

2. Raffle. [Maladie éruptive, croûte, gale : « Guiselin de Rebesnes pria la dite Perrette qu'elle « voulsist bailler ledit enfant mort né, et lui jura et « afferma que ce n'estoit pour aucun mal faire, « mais seulement lui mettroit on un pou d'oignement en la main, et lui en feroit on oindre le « visage du seigneur qui estoit mesel ; et par ce sa « *raffle* lui charroit de son visage. » (JJ. 162, p. 223, an. 1408.)]

3. Raffle. [1° Coup de dés amenant le même point et permettant de *rafler*, d'enlever les mises : « Icellui Baudet et aucuns autres s'esbatoient à un « jeu que l'en dit le poulain ou *raffle*. » (JJ. 154, p. 566, an. 1399.)] — De là « jetter une *raffle* « (Cotgr.), faire *raffle* (Oudin), jouer de la *raffle* (Chol. f. 87.) » — 2° Butin : « Il ne vous faut que rece« voir un coup pour engloutir toute la *raffle* qu'au« rez faite. » (Chol. f. 136.) — 3° Soufflet : « Donner « une *raffle* de cinq. » (Oudin.)

Raffler. Jouer à la rafle : « On fit aussi *raffler* « un poignard qui estoit au pauvre trespassé, fort « riche et decoré de force pierreries, et belles tur« quoises qui valoit plus de cinq cens escus, et il « ne fut *rafflé* que pour cent. » (Brant. Cap. estr. II, p. 35.) — [Louis XIV « en faisait des loteries « (avec des bijoux précieux pour les dames), ou « bien on les *jouait à la rafle*, et madame de Bour« gogne distribuait souvent les lots gagnés. » (Voltaire, 28e fragm. sur l'hist.)]

Raffleur. [Qui a la teigne : « Rongneux, *raf*« *fleur*. » (Ord. avril 1487.)]

Raffloir. Ce qui sert à racler. (Oud.)

Raffoler. Devenir fou. (Oudin.)

Raffraichissoir. Cuvette, vase où l'on met rafraîchir. (Oudin.)

Raffrogné. Refrogné : « Cette vieille estoit « moult laide, et *raffrognée*. » (Ger. de Nevers, Ire part. p. 17.)

Raffuir. Rabattre : « Le fait sur lui *raffuir*. » (De la Bigne, des Déd. f. 104.)

Raffuster. Raccommoder, rajuster. (Oudin.)

Raficher. Enfoncer, raffermir, appuyer : « *Ra*« *ficherent* leurs heaulmes, et se mirent au che« min. » (Perceforest, I, f. 112.) — « Se *rafiche* aux « estriers. » (Id. 26.)

> Ses piez regarde moult souvent,
> Si se *rafiche* fierement. (*Ms. 7218, f. 4.*)

Rafiler. Se mettre à la file :

> A tost acourre, se *rafile*
> La gent qui dut garder la vile. (*G. Guiart, f. 220.*)

Rafiné. [« Si je pouvois parvenir à estre conté « entre les *rafinez*, je serois bien content. — Appre« nez moi ce que c'est ; ce m'est un terme nouveau. « — Ce sont gens qui se battent pour un clin d'œil, « si on ne les salue que par acquit, pour une froi« deur, si le manteau d'un autre touche le leur, si « on crache à quatre pieds d'eux. » (D'Aub. Fœnest. t. I, p. 9.)]

Raflade. Razzia. (V. RAFFLADE) : « Eglises de « Rome qui, par une *raflade* de Sarrazins, avoient « esté violées, pillées et saccagées. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 835.)

1. Rafle. [Grappe de raisin : « Si amassour, si « acopart, Si amiraut, si amuralle Vaillant une « fueille de *rafle* N'ont pas conquis en leur assaut. » (Mir. de Coinsy, éd. Poquet, p. 421.)]

2. Rafle. Coup de dés permettant de rafler; ici il est pris au figuré : « Que le jesuite oste de son « opinion toutes ces *rafles* par lesquelles il s'aven- « tage en grandeur dedans Rome, et persevere au « guerroyement de l'heresie, non par l'epée mere « de sedition, ains par sa plume, il m'aura pour son « paranymphe, son advocat, son trompette. » (Lett. de Pasq. II, p. 571.)

Rafour. Four à chaux, dans la Bresse. (Laur.)

Rafraischir (se). 1° Changer de : « Se rafrai- « chissant d'habillemens. » (Rab. I, f. 235.) — [2° Rappeler : « Mon cher roy (Henri IV), je n'ay voullu « laisser partir ce porteur sans vous *rafraischir* la « memoire de petite sueur qui se meurt d'envie de « vous voir. » (Lettres de Catherine de Navarre, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4e série, III, 334.)]

Rafrener. [Refréner, retenir, empêcher : « Si « se *rafrena* de son mautalent. » (Froiss. t. V, 318.) — « Ces paroles *rafrenerent* grandement les Bru- « giens de non traiter devers le roy de France. » (Id. X, 151.)]

Rafreschir. 1° Renouveler :

Tote verdeur se *rafreschit*,
Et toz li monz ragouenist
Por la saison qui est novele. *(Partonop. f. 124.)*

2° [Ranimer : « Ne devez *rafreschir* tant vielle « iror. » (Gir. de Ross. 377.) — 3° Renforcer : « Et « ceulx nous *raffreschirent* de soixante lances de « bonnes gens que nous amenerent. » (Froiss. XII, p. 221.) — « La se *rafreschit* le comte Derby de nou- « veaux gens d'armes. » (Id. liv. I, p. 121.)] — 4° Rééquiper : « Furent *rafreschis* de targes et de « lances. » (Id. t. IV, p. 46.) — 5° [Se rétablir par le repos et la nourriture : « Ainsi fut prise Vaux com « vous oy avez, La se sont *rafreschi* nos Françaiz « honnorez. » (Cuvelier, v. 18554.)] — « Vint en « l'ost, où le roy qui se chauffoit au primes, pour « reschauffer ses membres, et *rafreschir*. » (Hist. d'Alex. Tr. des IX Preux, p. 187.) — 6° [« *Rafreschir* « quelqu'un de quelque chose, » l'en faire souvenir : « Le roy d'Angleterre avoit envoié et resveillié « le roy de France et *raffreschy* de ces matieres. » (Froiss. t. XV, 232.)] — 7° Répliquer : « Duplois res- « pondi au dit Simon que s'il rencontroit une autre « fois, qu'il y auroit dance de coquin, à quoi le dit « Simon lui *rafreschi*. » (Lett. d'Henri, roi de France et d'Angleterre, JJ. 172, p. 296.)

Rafuir (se). [S'enfuir : « Et li autres s'en *rafui- « rent* à nostre segnour l'empereour, et li conterent « ces nouvieles. » (Henri de Valenciennes, § 565.)] — « Tourne, fuit et *rafuit*. » (Modus, fol. 154.) — « *Rafuit* sur soy. » (Id. f. 11.)

Contre les soudoiers *rafuient*. *(G. Guiart, f. 281.)*

Ragaanier. Regagner, recouvrer :

Sire Jehans, vo sermon
Ne me font, fors anuier ;
Conseil de moi empirier
Me donnés, pau me doit plaire ;
Aprenez moi à ratraire
S'amour, sans tenchon,
Et li à *ragaanier* ;
U à le mort m'estuet retraire. *(Vatic. 1490, f. 141.)*

Ragache—age. Valet, goujat : « Trois *raga- « ches* qui suivoient le camp. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 128.) — « Simple *ragage*, qui ne merite d'es- « tre valeton des laquais. » (Lett. de Pasquier, t. II, page 796.)

Ragaillardir. [« Me voulez-vous, quand je suis « en cholere, *ragaillardir* le cueur. » (Basselin, 37.)]

Ragaz. Crue, débordement : « Ainsi qu'un pilo- « tis mal appuyé, à la moindre ravine ou *ragas* « d'eaux, est emmené, et bouleversé, sans dessus « dessous, avec ce qu'il porte. » (Lett. de Pasquier, t. III, p. 244.)

Rage. 1° Maladie des chiens : « Qui veut tuer son « chien lui met la *rage* sus. » (Cotgr.)

Prince, qui sert, sanz querir avantage,
Quant il est vieux, on luy met sus la *rage*. *(Desch. 164.)*

[« Qui le chien veult ochire, tuer et mehaingnier, « La *rage* le met seure ; se le fiert d'un levier. » (Baud. de Seb. XI, 746.)] — On distinguait : 1° « *Rage* « cheante, » dans Gast. Pheb. p. 97 : « Si s'appelle « la *rage cheante*, pour ce quant ilz cuident aler « avant, ilz cheent donc d'une part, donc d'une « autre, et ainsi meurent dedanz le dit terme. » (Voir les remèdes contre cette *rage*, dans Salnove, Vén. p. 330.) — On l'appelait encore « *rage* tom- « bante » : « S'appelle *rage tombante*, car les chiens « qui l'ont ne se peuvent presque soustenir, allans « chancelant, et meurent ainsi. » (Salnove, Vén. p. 325.) — 2° « Chiens sont enragés de plusieurs « *raiges*, desquelles il y en a que deux qui soient « mordans ; desquelles deux il y en a une qui est « appellée *rage cordiale ;* c'est *rage* de cueur, et « n'est pas si envenymée comme est l'autre. » (Mod. et Racio, f. 33.) — 3° « La seconde est approchante « de la premiere, toutefois differente en une chose, « que le chien qui est malade ne s'atache pas aux « hommes, mais seulement aux bestes qu'il trouve « en son chemin : la morsure en est ausi dange- « reuse que la premiere, le chien qui en est frappé « court toujours sans s'arrester, dou elle se nomme « *rage courante*. » (Salnove, Vén. p. 324.) — 4° « La « quatrieme s'appelle *rage efflanquée ;* les chiens « qui en sont attaquez ont les flancs serrez et leur « battent perpetuellement ; ils en tiennent la teste « et le regard bas, levant les pieds fort haut, et « chancellent en marchant. » (Salnove, Vén. p. 325.) Voy. Gast. Pheb. p. 97. — 5° « L'autre rage s'appelle « *rage endormie*, parcequ'ils sont toujours couchiez, « et font semblant de dormir. » (Chasse de Gaston Pheb. ms. p. 98.) Voy. la recette, Saln. Vén. p. 330. — 6° « La plus mauvaise que nous appellons *rage* « *enragée ;* les chiens qui en sont frappez crient et « hurlent à voix cassée, et enrouée, pour la grande « seicheresse qu'ils ont dans le gosier. » (Salnove, Vén. p. 324.) Voy. Phebus, p. 95, et Modus, f. 33. — 7° « L'autre *rage* s'appelle *mue*, et ne courent, ne

« mordent, mais ils ne veulent mangier, et ont un « petit la gueule ouverte, comme s'ilz avoient un « os en la gueule, et se debavent, et ainsi meurent « dedans le terme dessus dit, senz faire autre mal. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 96.) Voy. le remède, Saln. p. 329. — 8° « La sixieme, et derniere s'appelle *rage* « *de teste*, parceque la teste du chien malade en « devient enflée, et les yeux en paroissent si gros « qu'ils semblent hors de la teste. » (Salnove, Vén. p. 325.) Voy. Gast. Pheb. p. 98.) — 9° « *Rage* froide. » (Cotgrave.)

II° Maladie des hommes. 1° Folie, délire : « Les « lunatikes, et frenetikes en lour *rage*. » (Britton, Loix d'Anglet. fol. 62.) — « Cinq druydes... se sont « laissez mourir de manie, et de male *rage*. » (Cymb. mundi, p. 63.) — 2° « *Rage* de chef, de teste, » transport au cerveau, délire : « De la dite maladie « de fievre, et *raige de teste*, moururent en divers « lieux moult de notables, et grans personnaiges. » (Chr. scandal. de Louis XI, p. 326.) — « S'il avenoit « que aucun qui eust fait testament se nust à mort « par desespoir, par *rage de chef*, par maladie. » (Bout. Som. rur. p. 598.) — Cette maladie empêchoit que l'on n'accordât le gage de bataille. (Oliv. de la Marche, Gage de bat. f. 26. — 3° Douleur violente : « *Rage* de cul passe le mal des dents. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 74.) — [« *Rage* de dents. » (Froiss. t. IX, 284.) — « *Rage* de famine. » (Id. II, 153.)]

III° Folies de jeunesse : « Et ai lessié et jeu, et « *rage*. » (Ms. 7615, I, f. 102.)

IV° [Colère violente : « Par sun orgoill cumencet « mortel *rage*. » (Rol. v. 2279.)]

V° Merveilles : « Faire *rage*. » (Contred. de Songecreux, fol. 18.) — « Plains d'esterlins que c'iert « *rage*. » (G. Guiart, fol. 215.) — « Il fait *rage* avec « ses pieds tortus. » (Oudin.)

Cest bruyt, cest feu, cest triumphe, cest *rage*.
Contredits de Songecreux, fol. 179.

VI° *Expression :* « *A rage,* » à tort, avec excès :

Venu li est en son corage
Ou tort à joie, ou tort à *rage*. *(Ms. 7218, f. 349.)*

Ragement. Badinage. (Rob. Est.)

Ragencer. [Rajuster : « Je tends seulement de « monstrer que ces vielles reliques de noblesse « qu'on laisse trainer en la poudre, si elles estoyent « un peu *ragencées* par bon ordre, aporteroyent du « fruict et à l'aventure plus qu'on ne pense. » (Lanoue, 224.)]

Ragenlie. [« Lesquelles (terres) pour ce que « nous les poiens cultiver, nous aviens donné à « moiturie... Le remenant desdites tieres *ragenlies*, « et einsi le doit il laissier à l'issue selonc la conve- « nance. » (JJ. 61, p. 209, an. 1321.) Voir Rengellage.]

Ragenoiller (se). [S'agenouiller : « Et Esclas « *se ragenoilla* de rechief devant l'empereour. » (Henri de Valenc. § 547.)]

Devant le roy *se ragenoille*. *(G. Guiart, f. 112.)*

Rager—ier. [1° Folâtrer : « Tous jors vuelent « enfant *ragier*. » (Rose, v. 7544.) — « Icellui Bar- « thelemi qui n'avoit pas grant voulenté d'ouvrer « et qui ne queroit que *rager* et guerruler. » (JJ. 158, p. 111, an. 1403.)] — « *Rageans* folastre- « ment parmy le jardin. » (Contes de la reine de Navarre, t. II, p. 169.) — [2° S'agiter : « Durant le « travail d'icelle femme, les femmes sentirent l'en- « fant *rager* et mouvoir en son ventre. » (JJ. 206, p. 1149, an. 1477.)

Rageter. Jeter, pousser :

Li seinz hom plains de saint Espir
Moult *ragete* parfont soupir. *(St Léocad. f. 26.)*

Ragier. [Celui qui arrache les souches, les *racheaux*. Voir sous Rach.]

Ragister. [Remettre des ais sur les *gistes*, sur les solives : « Si les remisent et *ragisterent* sur les « gistes dou pont et sus les estaques. » (Froissart, t. X, p. 137.)]

Raglore. Prévôt, sénéchal, dans le pays de Galles : « De notre grace especiale, et pour le bon « et greable service que notre amé serviteur William « Malbon, vadlet de nostre chambre, nous ad fait « et fera en temps à venir, avons donné et granté, « à l'avant dit William l'office de *raglore*, de les « Commotes de Generglyn et Hannynyok, deinz « notre contée de Cardygan, et avoir à l'avant dit « William ledit office pour terme de sa vie, ovesque « les fees, gages et profits, à l'avant dit office, « d'ancien tems, dues et accoustumez. » (Rymer, VIII, 547, an. 1408.)

Ragot. 1° Jeune sanglier (voir Raguot) : « L'age « dans lequel ils prennent ce nom de sanglier ne « doit commencer qu'à trois ans, quoy qu'à deux « ans et demy ils ayent quitté les autres bestes, ce « qu'ils ne font pas tout à coup, s'en esloingnans « quelquefois, et jusques à ce que le courage leur « soit venu, qu'ils se sentent assez forts pour estre « seuls : durant ces trois mois l'on les doit appeller « *ragots*. » (Saln. Vénerie, p. 290.) — « Quant à la « difference des jeunes, et des vieux sangliers, c'est « qu'au *ragot*, les deffenses n'excedent les grés que « d'un petit doigt, et du sanglier en son tier an de « deux doigts. » (Ibid.) — 2° Crampon de fer attaché aux limonières des voitures. (Oudin.) — 3° *Ragot* étoit un bélitre fameux du temps de Louis XII et François Ier, renommé entre les gueux de Paris comme leur roi, et leur maître (Rab. t. II, p. 114), d'où peut-être le nom de *ragotin*, dans le Roman comique.

Ragote. [Injure : « Lequel hostellier leur fist « tres mauvaise chiere, en destournant ses poins « contre eulx, et en leur disant pluseurs *ragotes* et « injures. » (JJ. 164, p. 150, an. 1409.)]

Ragoter. Grommeler. (Rabel. II, f. 114.)

Ragotteur. Qui ragote. (Oudin.)

Ragrandir. Faire plus grand. (Cotgrave.)

Ragraver. [Rendre plus souffrant, empirer : « Ses plaies s'esmurent tellement et si le *ragrave-* « *rent*, que il ne vesqui point depuis longement. » (Froissart, IV, 162.)]

Ragrigner (se). [Se chagriner : « Li François

« *se ragrignoient* moult de ce que tant duroient li « Englés. » (Froiss. VII, 401.)]

Raguchon. Réunion : « Assemblée ne *ragu-* « *chon*. » (Ord. I, f. 743.)

Raguiser. Aiguiser de nouveau. (Cotgr.)

Raguot. [Ragot, jeune sanglier : « Le suppliant « print cinq d'iceulx pourceaulx, c'est assavoir trois « petiz *raguoz* et deux autres un poy plus grans. » (JJ. 166, p. 155, an. 1411.)]

Rahatir. Attaquer, saisir ; on lit dans une vision de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre :

Et la vit gesir un mort home
Deseure l'autel, à cel soume ;
Et li fu vis qu'il ot tel faim,
Qu'il li estevoit par reclaim
L'un des piés à cel mort mangier ;
Si le mangoit par grand dangier :
Et quant il s'en voloit partir,
Si aloit l'autre *rahatir*,
Pour mangier. *(Mouskes, p. 466.)*

Raherdre. [Ressaisir : « Et puis amour le « *raherdoit* et li enortoit que d'estre enamouré de « l'amour d'une si noble et si belle dame. » (Froiss. III, 467.)] — « Se lance au chevalier, et le prent à « plain bras, et celluy qui n'estoit ne fol ne esbahy « la *rahert* appertement. » (Percef. I, f. 143.)

El fons d'un fossé fet la fosse,
Et puis si l'a couvert
Son pic, et sa pele *rahert*. *(Ms. 7218, f. 12.)*

Rahireter. Investir, mettre en possession. Chilperic, poursuivi par Sigebert, est reçu dans Tournay :

Li rois Celpris vint en la vile :
L'evesque, en qui n'ot point de gille ;
Pour çou qu'il l'ot *rahiretet*,
Rendi les clés de la citet ;
Et tous ses droits moult docement
Li a donés entirement,
Quar la vile iert soie en demaine. *(Mousk. p. 31.)*

Rahis. Ferrand, comte de Flandres, fut délivré de prison, à l'avénement de Saint-Louis :

Lors vint Ferrans en son païs,
Et moult vint de gent à sa cort :
Si ot assés plus grant behort,
Qu'encontre Bertrand le pendu,
Leur faus conte ; et plus despendu,
Pour les haus omes du païs,
Ki n'iert pas venus de *rahis* ;
Mais de la prison forte, et grant. *(Mousk. p. 755.)*

Rai. [1° Rayon : « Li *rai* dou solel en estoient « tout encombré. » (Froiss. III, 156.) — « Et quant « ele (la lune) a l'umbre passée, Si revient toute « enluminée Des *rais* que li soleil li monstre, « Qui d'autre part reluist encontre. » (Pose, v. 4807.) — 2° Eclair : « J'oi l'escrois, si vis le *rai*. » (Roi Guill. p. 49.)] — 3° Barreau :

Portera un grant perchant,
En ses deux mains, u un *rai*. *(P. av. 1300, III, p. 1201.)*

Raianson. [Rançon, dans Girard de Viane, v. 779.]

Raicir. Irriter :

Li rois l'oi, moult l'en pesa ;
Par sairement le conjura,
S'il en savoit nule plus gente.
Oie, dist il, qui vaut tes trente.
La roine moult s'en *raici*,
A son segnor cria merci. *(Ms. 7989², f. 68.)*

Raidement. Rapidement, promptement : « Tout « courrant, s'enfuyrent *raidement*. » (Hist. de B. Du Guesclin, par Mén. p. 267.) — « Les fist assieger « *raidement* sur celle montagne. » (Hist. d'Alexandre, Tr. des IX Preux, p. 179.)

Raidier. Aider, secourir ; une dame dit des croisés, au nombre desquels est son amant :

Deus ! quant crieront entrée,
Si *raidiez* au pellerin,
Par cui sui espoantée,
Car felon sunt Sarrazin. *(Poët. av. 1300, I, p. 110.)*

1. Raie. [1° Rayon du soleil : « Ainsi dura « l'assaut jusques à heures de tierce que le jour « eschauffa moult fort, et le soleil luisoit à *raies* et « moult ardent. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, 70.)] — 2° Sillon :

Par chanz irez, empliz de *raies*. *(G. Guiart, f. 259.)*

2. Raie. [Poisson : « Nus poisonniers de mer « ne puet metre *raie* en panier sur autre poisson. » (Livre des Métiers, 269.)]

3. Raie. [Filet, rets : « Li vesques et li cuens, « cascun dans une nuit en l'an, quelconque nuit « que il vauront, ont le tent et le prise de le *raie* as « anguilles à cascune escluse de la chité d'Amiens, « puis l'escluse Doisel et l'escluse de Soustraine « en aval dusque à l'ecluse Destous. » (Ch. de Philippe, comte de Flandres, sur les prestations d'Amiens.)]

Raje. Rage :

Par grant effors, m'estuet dire, et canter,
Ne me muet pas de joie, mais de *raje*. *(Vat. 1490, f. 56.)*

Raiemant. [Rédempteur : « Il jure Dameldé le « pere *raiemant*. » (Aiol, v. 5864.)]

Raiembre. [1° Racheter : « Et prisent conseil « ensemble que il envoieroient en Osteriche au duc « pour le roi *raiembre*. » (Mén. de Reims, § 83.) — 2° Rançonner : « Il avoit eu la garde de saint Remi « de Rains par lonc tans, il et si anciseur ; et les « mesmenoit trop malement et *raiembroit*. » (Id. § 466.)] — 3° Sortir de prison en payant l'amende à la volonté du seigneur : « *Raiembre* à la volonté « le seigneur. » (Beaumanoir, p. 154.) — 4° Rachat, rançon :

. . . . . Il vous converra mourir,
Ou a grant raenchon venir ;
Li prinches Hues respondi :
Puisque m'avés le giu parti,
Je prendrai donc le *raiembre*
Se j'ai de quoi sel puisse rendre. *(Ms. 7218, f. 152.)*

Raiens. [1° Racheté, participe passé du précédent : « Et si ont bien leurs murs hourdés, Et de « nouvel fais et fondés ; Les erices ont pris et « *raiens*. » (Ph. Mousk.) — « Si avint que li soudans « le fist raiembre, et fu *raiens* de huit cent mil « besanz, et l'en fist bien seur par le Temple et par « l'Ospital. » (Mén. de Reims, § 390.)] — 2° Absous ; un curé reprochant à un mari d'avoir épousé sa commere contre les canons :

Fu de ci vilain malostruz.
Dist li prestres, ce ne valt riens;
Je serai par toi tos *raiens*
Que ge ai soffert avoltire.
Por amor Dieu, merciz, beaus sire,
Fait dans Coutans; donez du mien
A l'arcevesque, ou au doyen
Por faire moi quite clamer. *(Fabl. ms. p. 276.)*

3° Mis à l'amende : « *Raiens* de deus cens livres. » (Beaum. p. 192.)

Raier—iier. [1° Couler : « Li sancs tuz clers « par mi le cors li *raiet*. » (Rol. v. 1980.) — « De la « lanche el costé qu'en fist le sanc *raier*. » (Aiol, v. 6189.)]

Quar son ceval virent restanc
Et de son cors *raiier* le sanc. *(Mousk. p. 199.)*

Partout en *raioit* li sans hors. *(Ste Kath. Sorb. 60, c. 36.)*

2° [Rayonner : « Dusqu'au matin c'on vit *raiier* « le soleil. » (Ren. le Nouvel, IV, 227.) — « Fille, à « Dieu vous commant, par qui li soleus *raie*. » (Berte, VIII.)]

Ja ne peust le soleil *raier*. *(Ms. 7218, f. 357.)*

3° [Rayer : « Oies noires qui sont *raies* d'autre « color. » (Brun. Lat. Trés. p. 205.)] Parlant du lion qui vint creuser la tombe de Ste Marie :

O les piés devant les *raioit*,
O ciaus derriere li covroit.
Vie de sainte Marie Egypt. Sorb. 61, col. 35.

1. Raiere. Raie, poisson :

La gent charnage est mis arrieres,
Por les bones plaiz et *raieres*,
Et por les autres poissons frés,
Dont il i ot de plusors mes. *(Bat. de Quar. f. 91.)*

2. Raiere. [Sillon : « Entre deus pieus en la « *raiere*, Estoit alé en la poudriere. » (Renart, I, v. 1327.)]

Rajeunir. [« Avarice, qui ne differe d'autre vice « Que plus dure et plus *rajeunie*... Ne n'envieillist « pas en vieillesse. » (Fauvel, dans le Jahrbuch für romanische Literatur, VII, 443.)] — « Dieu a donné « une vertu à cerf qui, de son sens, il se *rajeunist*, « et vit si longuement que c'est la plus vielle beste « qui soit. » (Modus, f. 71.)

Raieur. Eclat rayonnant : « L'air rougit d'eclairs « ardens, la *raieur* au ciel s'en allume. » (Baïf, p. 39.)

1. Raige. Enragée, furieuse :

O Lachesis, *raige* et forsenneresse,
Tourment sans fin, laide, noir, et hideuse. *(Desch. 255.)*

2. Raige. 1° Rage :

Qui son chien het, on lui met sus la *raige*. *(Desch. 289.)*

2° Merveille : « Nous y ferons rouge *raige*. » (Chasse d'amours, p. 90.) — « Vous faites *raige* de « humer. » (Rab. II, p. 138.) — « Elle dit de lui que « c'est *raige*. » (Coquillart, p. 45.)

Raigearde. Folâtre :

Puis de ses rians yeux verdz,
Toute *raigearde*, elle aguigne
Et grimpant, comme une vigne,
Sus l'ormeau son compaignon,
Luy darde un baiser mignon. *(J. Tahur. p. 280.)*

Raigerie. Rage des chiens :

Les vices que on peult trouver
Aux oyseaulx, et les mauvaitez,
Les mauvaises proprietez,
Et les villaynes maladies,
(Que pis valent que *raigeries*)
De quoy sont entaichez souvent. *(G. de la Bigne, f. 86.)*

Raignauble. [Raisonnable : « De laquele pein- « gne se li duc la voloit demander et il meist raisons « qui ne fuissent *raignaubles*, et se li dit Jahans « voloit demander les dites issues, et li duc meist « des colpes qui ne fuissent *regnaubles*, il s'en doit « suffrir. » (Hist. de Bourgogne, II, Preuves, p. 33, an. 1269.)]

Raigner. [Raisonner, discuter en justice, au reg. JJ. 56, p. 227, an. 1316.]

Raiienst. Prétérit de *raiembre*, racheter :

Li quens Bauduins, pour sa tierre,
Si refist donqes au roi guierre
Phelipres de France moult fort;
Tournai *raiienst*, et puis à tort,
Aire et Saint Omer li toli. *(Mousk. p. 542.)*

On le pourtire, on le *raiient*
De cuers, de cors, d'ame, et de vie. *(Vat. 1490, f. 129.)*

Raillard. Railleur, goguenard : « Ils ne laissent « pas de s'estimer des plus grands et joyeux *rail-* « *lars* de la parroisse. » (Dial. de Tahur. p. 156.) — « Bon *raillard*. » (Rabel. V, p. 80.)

. . . . D'estre plaisant, *raillart*,
Eut le bruyt lorsque jeune estoit. *(Villon, p. 28.)*

Raille. [Raillerie, dérision : « Se truffler en « *raille* ou moquerie. » (JJ. 184, p. 317, an. 1453.)]

Railler. [Badiner : « Lequel d'estre plaisant « raillart Eut le bruyt lorsque jeune estoit; On « tiendroit à fol et paillart Vieil, si à *railler* se met- « toit. » (Villon, ball. en vieux langage.)]

Raillerie. Amusement : « Quiconque soit trouvé « à peler les chesnes,... ou les taillader par *raille-* « *rie*, il en sera en l'amende. » (N. C. G. I, f. 843.)

Raillon. [Trait d'arbalète : « Jehan Conte remist « le *raillon* sur l'arbaleste et desbanda ledit *raillon* « contre Caluet et telement qu'il le ataigni par le « bras et lui persa tout oultre. » (JJ. 176, p. 185, an. 1442.) — « Le suppliant garni d'une arbalestre « de bois, viretons, *raillons* et autres habillemens « de guerre. » (JJ. 187, p. 93, an. 1455.)] — « Poi- « gnards, couteaux, allumelles, *raillons*. » (Rabel. t. III, prol. p. 8.)

Cy gist, et dort, en ce sollier,
Qu'amour occist de son *raillon*. *(Villon, p. 86.)*

Quant fut venu demande une arballeste...
. . . . Dessus il fait mettre
Ung fort *raillon*. *(Faifeu, p. 60.)*

Raillonnaide. [Coup de *raillon* : « Le suppliant « donna à icellui Bernart... une *raillonnaide* par la « teste, et après ce lui couppa la gorge. » (JJ. 190, p. 151, an. 1460.)]

Raim. 1° Rameau, branche :

Suis plus franc que l'oisel du *raim*,
Qui puet ou il luy plaist voler. *(Desch. f. 491.)*

[« En sa main tint un *raim* d'olive, Peis mostre « as Griu en sa creance. » (Roman de Troie.)] — Le *raim* servait aux investitures : « Par *raims* et bas-

« ton. » (Pasq. Rech. p. 747.) — 2° Rayon de miel : « En chassant fauc et delivre, par boys, et par les « forests, usant sanz convoytise de nobles viandes « dont nature m'avoit pourveu, et franchement, « sanz en rendre graces à hommes, fors au createur « bien m'estoit advis que fust *raim*, et miel sour- « dant de toutes odeurs. » (Percefor. IV, fol. 49.) — 3° Parcelle, brin : « *Raim* de trahison. » (Assises de Jerus. 125.)

Raimbers. [Nom d'une espèce de pains dans une charte de l'abbé de Fleury sur Loire, an. 1316. Sont-ce des oublies, des pains donnés pour le rachat d'une prestation ?]

Raimbre. [1° Racheter : « Se aucuns de ceulz « d'Auxone estoit pris pour la debte cogneue du « seigneur de la vile, li sires le doit *raimbre* de ses « deniers. » (Ordonn. IV, p. 395, an. 1249.) — « Se « aucuns des hommes de Bourbone estoit pris... « pour ma debte cogneue et il se *raimboit*, ce que « il se *raimberoit* et cheroit de ma debte, je li res- « toreroie. » (JJ. 61, p. 155, an. 1317.) — 2° Racheter, payer les droits de vente, de rachat : « Et aussi « ledit preneur a promis *raimbre* ces presentes « lettres de prinze et icelles faire bailler et delivrer « au dit bailleur à ses despens. » (Cart. de Lagny, f. 246, an. 1476.)]

> Autant le grant, petit que maindre,
> Avoit desja fort amassé,
> Pour deffricher, labourer, *raimbre*.
> Vig. de Charles VII, Ire part. p. 79.

1. Raime. [Branche : « Moult a dur cuer qui « n'aime Quant il ot chanter sur la *raime* As « oisiaus les doux chans piteus. » Rose, 82.)]

2. Raime. [Ramée : « Que nulz ne mette *raime* « sur sen four, fors que pour le journée. » (Stat. des boulangers, art 8, Livre rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville.)]

Raimer. Aimer de retour :

> Ne sai que j'aim et sui amez,
> Et ce que j'aim me *raime* assez. *(Narcisse, f. 120.)*

Raimsel. [Rainceau, rameau : « D'un *raimsel* « Ot fet chapel. » (Laborde, p. 190.)]

Rain. [1° Branche : « Li quels roys Loeys fu « ainsi comme li *rains* qui est nouvelement tren- « chés d'un tres bon arbre. » (Annales du règne de S. Louis, p. 163.)] — « Batissoient une fueillée de « *rains* de cordier. » (Percefor. I, fol. 119.) — De là cette formule d'investiture : « Par *rain* et par bas- « ton. » (Laur.) — 2° [Bord, lisière d'un bois : « Pour « obvier aus fraudes, aucuns charpentiers... ne « tiennent atelier d'ores en avant es termes ne ou « *rain* des forez. » (Ord. VI, 232, an. 1376.) — « Veu « que plusieurs autres demourans en laditte forest « et ou *rain* d'icelle ont usaige en icelle forest et « aussi que par les bestes d'icelle forest leurs la- « bouraiges sont moult domaigés... » (1395. Avis des officiers de la forêt, sur l'usage des habitants de Neuville. L. C. de D.)] — « Pour obvier aux fraudes, « aucuns charpentiers, ou ovriers..... ne tiennent « hostelliers doresnavant es terres, ne au *rain* des « forests, si ce n'est dans les ventes ordinaires. » (Gr. Cout. de France, I, p. 18.) — 3° Brin, parcelle : « *Rain* de jalousie. » (Desch. f. 424.) — « *Rain* d'en- « vye. » (Percef. VI, f. 115.)

> Seignorie que j'aie eue
> Ne pris pas un *rain* de segue (cigüe) *(Ms. 7218, f. 290.)*

4° Rame :

> Sus en la nef le font monter,
> Apres se font desaancrer,
> De le rive se font voler,
> O les *rains* prenent à nager.
> Vie de sainte Marie Egypt. Sorb. LXI, col. 6.

Rainable. [Raisonnable : « Et li maistre se « conseillierent et dirent que cis jugemenz estoit « bons et *rainables*. » (Mén. de Reims, § 476.)]

Rainablement. [Raisonnablement : « Or reve- « nons au conte d'Anjo qui tenoit la contei de « Hainnaut, et sembla au roi son frere qu'il ne la « tenoit pas asseiz *rainablement*. » (Ménestrel de Reims. § 435.)]

Rainceau. 1° Rameau : « Quant un cerf se passe « par un fort bois dru de jennes *rainceaux*. » (Mod. f. 11.) — 2° [Mai : « Apporté des *rainceaulx* vers et « yceulx mis à plusieurs des huys de ladite ville où « demouroient jeunes filles à marier. » (JJ. 107, p. 46.)] — « C'estoyent *rainceaux*, dances, et soulas « tous les jours, et tousjours à recommencer. » (Froiss. liv. IV, p. 15.)

Raincelle. Rameau, féminin du précédent : « Voyent la belle rosée sur les *raincelles*, et herbet- « tes luisantes au soleil. » (Fouill. Vén. f. 95.) — « Quant le soleil sera levé, il verra celle doulce « rosée sur les *raincelez* et herbetes. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 8.)

Rainche. [Bâton, au registre JJ. 132, p. 338, an. 1388.]

Raindre. Racheter :

> Morust Diex en la croiz, quant son pueple *raint*.
> Disp. du juif et du chret. ms. de S. G. f. 109.

> Mez, par lor borse, s'aquiterent,
> Ne lor laissa Richart à prendre,
> De tant c'on ne lez pooit *raindre*. *(Rou, p. 165.)*

1. Raine. [Grenouille : « Et il gist en cel fossé « mors, Tot estendu com une *raine*. » (Renard, v. 5985.) — « En eaux ou ratz plongent groings et « museaulx, *Raines*, crapauds, telz bestes dange- « reuses. » (Villon, p. 77.)]

> Guersoi si samble jeu de *raine*,
> Qui toz jors boit, et ja n'ert plaine. *(Ms. 7218, f. 238.)*

> Rutebuef ne se set entremetre
> Ou l'en puet ame à vilain metre
> Qu'elle a failli à ces deux regnes
> Et voit chacun avec les *raines*,
> Que c'est li mieudres qu'il y voie. *(Ms. 7615, I, f. 72.)*

> N'autre oysel que fait le faulcon
> Par les marés, prenant les *raines*. *(G. de la Bigne, 100.)*

2. Raine. Royaume, pays :

> Elle li dic son couvaine,
> Dont ele est née, et de quel *raine*. *(Ms. 7218, f. 321.)*

Rainer. Régner :

> Envie qui partout *raine*. *(Ms. 7218, f. 326.)*

Raing. Rond, cercle, de l'allemand *ring* : « Fit « la faire un *raing*, et lui au milieu. » (Mém. de Fleur. ms. p. 265.)

Rainme. [Rameau : « Vante l'oré et la *rainme* « crollet ; Ki s'autrainme soueif dormet. » (Chans. histor. I, p. 47.)]

Rainnel. [Rameau : « Ung *rainnel* de rue. » (JJ. 178, p. 257, an. 1447.)]

Rainnete. Pommes de rainette. Parlant de l'équipage de Charnage :

De roissoles fu li pennaus ;
Les estrivieres de friteaus ;
La couverture de la selle
Si fu de torteaus en paele,
Li frains de *rainnetes*. (*Bat. des Quar. f. 92.*)

1. Rains. Reims, nom de ville :

Ses beles mains
Certes ne sont mie du mains
Plus blanches, que telle (toile) de *Rains*. (*Ms. 7218, 204.*)
Mors crie Rome, et huche *Rains*. (*Ms. 7615, I, f. 103.*)
J'ai dez en mains,
De Paris, de Chartres, de *Rains*. (*Fabl. de S. Germ. 43.*)

« Tapis de *Rains*. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1652.) — « Persones de *Rains* » (Ibid. p. 1651), c'est-à-dire chanoines.

2. Rains. Participe passé de *raindre*, racheter : « Se li hons n'estoit pas ou lieu ou le rescousse « seroit fete, et se mesnie batoient, ou vilenoient « le preneur, il ne seroit pas reson que li prudhons « feust *rains* pour le meffet. » (Beaum. p. 153.)

Rainsces. Ramée, broussailles :

. . . . En la foriest sont entré,....
La foriés fu grans eu hermie ;
Si ot voies grans, et petites,
Qui ne furent onqes eslites,
Ne de nule des gens antées,
Et ot partout *rainsces* plantées. (*Mousk. p. 268.*)

Rainseau. Rainceau, rameau : « Advient sou- « ventes foys que le *rainseau* demoure avecques le « fruyt que on cueille. » (Lanc. du Lac, III, f. 103.)

Rainsel. [Même sens : « La sont li *rainsel* si « menu, Si biaus, si espès et si dru. » (Bestiaire, ms.) — « Landris li connestables les mena en une « forest,.... si coupa un *rainsel* d'un arbre. » (Dom Bouquet, III, p. 256.)] — « Ne peut souffrir que il y « eit *rainsel*, ne herbe qui la touche. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 42.)

Rainser. [Donner une volée de coups de bâtons : « Jehan le Vasseur.... dist au dit Regnaudin qu'il le « *rainseroit* autre part. » (JJ. 141, p. 13, an. 1391.) On dit encore dans l'Ouest, donner une *rainse* à quelqu'un.]

Rainsiaus. Pluriel de rainceau, rameaux :

Aucuns à faire loges euvrent,
De feurre, et de *rainsiaus*, se queuvrent. (*Guiart, 119.*)

Rainsies. Ronces :

. . . . Vit un grant palais dalès,
Et gasté, et viés, et deceu,
Pleins de buissons et *rainsies* fu. (*Mousk. p. 68.*)

Rainsselés. Buissons, arbrisseaux :

Pour mieulx oir les oiselés,
M'assis dessous deus *rainsselés*
D'aubepine toute florie. (*Froiss. Poës. p. 1.*)
Et si orrons les oizelés,
Chanter dessus ces *rainsselés*. (*Ibid. p. 353.*)

Rainssiaux. Rameaux :

Le rossignol crie sur les *rainssiaux*. (*Desch. f. 164.*)

Raint. Un peu de, un brin de : « Auroit fait « envers son seigneur un *raint* de trahison. » (Ass. de Jérusalem, p. 167.)

Rajoesnir. [Rajeunir : « Dieux a donné au cerf « une vertu, que de son sens il se *rajoesnist*. » (Modus, f. 52.)]

Rajoindre. Rejoindre, réunir : « *Rajoindre* et « rappliquier. » (Ordonn. t. III, p. 140.) — « Fut « *rajoinct* au royaulme de la grant Bretaigne. » (Perceforest, VI, f. 112.)

Rajonissement. [Rajeunissement : « Li granz « arbres qui faut Deux fois en l'an par *rajonisse-* « *ment*. » Bataille d'Aleschans, v. 5985.)]

Rajoster. [Rajuster : « Que vendra tens, siecle « e termine, Si cum Deus pramet e destine Que « l'alme al cors repairera Et toz les os *rajostera*. » (Chron. des ducs de Norm. II, v. 24225.)]

Rajovenir. Rajeunir :

S'à la fontaine veut venir,
Illuecques puet *rajovenir*. (*Ms. 7615, II, f. 148.*)
Ne quit envieillir,
Ades me fait *rajovenir*. (*Poët. av. 1300, II, p. 914.*)
Tote verdeur se raffreschist,
Et toz li monz *rajovenist*. (*Parton. f. 124.*)

Rajouster. [Rajuster : « Et se ele (la mesure) « est bone et loiaus, li mesureur doit quatre deniers « pour le *rajouster*, toutes les fois qu'il la fera « *rajouster*, ne plus ne doit il du seigneir ne du « rajuster. » (Liv. des Mét. 22.)]

Rajouvenir. [Rajeunir, dans Du Cange, sous *Rejuvenescere*.]

Raiponce. Espèce de campanule dont les racines se mangent en salade : « Nous ne manquons « pas de *raiponces*, il ne faut point aller aux « halles. » Allusion au mot « reponses. » C'est ce qu'on dit à un valet qui répond insolemment et mal à propos. (Oudin.)

1. Raire. 1° Raser : « Nos ancestres se faisoient « ordinairement, non tondre, mais *raire* leurs « barbes. » (Pasq. Rech. p. 826.) — « Après *raire*, « n'y a que tondre. » (Cotgr.) — « A barbe de fol on « apprend à *raire*. » (Id.) — « Un barbier *rait* l'au- « tre. » (Id.) — 2° Raturer, gratter : « Ratureurs de « parchemin ne pourront prendre de la plus grande « douzaine de parchemin *raire*, d'une part et d'au- « tre, et pour ce, que huit deniers parisis. » (Ord. t. II, p. 378.) — [« Comme Jehan Vincent de Bares... « soit approuchiez en nostre court du bailliage « d'Amiens d'avoir fait *raire* et fausser... une date « de nos lettres. » JJ. 68, p. 258, an. 1347.)]

2. Raire. Terme de vénerie. Il se dit du cri des cerfs et des chevreuils dans le rut : « Les autres « *reent* le musel tout droit devant eulx, en gour- « goutant, et raillant dedanz leur gorge ; ce est « aussi signe de grant cerf et vieil, et qu'il est « asseuré et affermé en son ruit. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 174.) — « Ils ne se font pas voir aussi comme

« les cerfs, ni ne mainent pas tant de bruit lorsqu'ils « crient et *rayent;* le faisant d'un ton gros, et « court, et sans eclat : ceux qui *rayent* le plus gros, « et le plus court ce sont les plus vieux chevreuils. » (Saln. Vén. p. 220.) — De là au figuré :

La viele et amors, sont parel de joie,
Et de solas kis en set traire ;
Mais cieus qui ne set vieler, si fait *raire.*
Poët. avant 1300, t. II, p. 821.

1. Rais. Participe passé du précédent : « Il ne « se soucie, ny des *rais*, ny des tondus. » (Oudin.)

2. Rais. [« Le chevetaine d'icelle court (des « Syriens) est apelé *rais* en lor langage Arabic. » (Ass. de Jérusalem, ch. IV.)]

3. Rais. [De *radius.* 1° Rayon du soleil : « Et « quant ele (la lune) à l'umbre passée, Si revient « tout enluminée Des *rais* que li soleil li monstre, « Qui d'autre part reluist encontre. » (Rose, v. 4807.)]

La tres bele qui est *rais*,
Et clarté de toute valor. *(Ms. 7218, f. 271.)*

2° [Trait jaillissant : « L'aigue lui court du cuer « par mi les oilz à *raiz.* » (Sax. XV.)]

Si que li sans en ist à *rais.* *(Mousk. p. 457.)*

3° [Rayon de roue : « Li charretée des *raiz* paiera « .III. *raiz* de paaige et .III. *raiz* de rente. » (Péage de Dijon.)]

Raïs. 1° Radis : « Oignons de Corbueil, *raïs* de « l'Archant, eschaloignes d'Estampes. » (P. av. 1300, t. IV, p. 1653.) — 2° [Racine : « Maus fruis ist de « male *raïs.* » (Partonopex, v. 307.) — « De la *raïs* « jusqu'en la cime. » (G. Guiart, II, v. 146.)]

Raise. [Expédition de l'allemand *Reise :* « Ils « avoient tenu leurs *raises* moult honorablement. » (Hist. ms. des princes de Deols en Berry, par Jean de la Hogue.)]

Raiseau. Rainceau, rameau : « S'il advient un « jour que les *raiseaux* croissent de ceste haye. » (Marg. de la Marg. f. 5.)

Raisiaus. [Réseaux, filets : « Narcisus fu un « damoisiaus Qu'amours tindrent en leurs *raisiaus.*» (Rose.) — « Au conin prendre où vous tendés Et le « furet qui sans faillir Le doit faire es *raisiaus* « saillir. » (Id.)]

Raisimet. [Raisiné : « La grappe d'icels, grape « de fiel et *raisimet* mult amer. » (Lib. psalmor. folio 246.)]

Raisin. « Ils font semblant de n'aymer pas les « *raisins*, quand ils sont si hauts qu'ils ne les peu- « vent cueillir. » (Contes de la reine de Navarre, II, p. 265.) Ceci fait allusion à la fable du renard.

La cour c'est flour, c'est le *raisin*,
Le vray verjus, et le vray port,
De tout honneur. *(Contr. de Songecr. f. 171.)*

On distinguait : 1° « *Raisins* de cabas. » (Cotgr.) — 2° « *Raisins* chenins. » (Id.) — 3° « *Raisins* con- « fez. » (Id.) — 4° « *Raisin* renversé. » (Id.) — 5° « *Raisins* de Somme. » (Merl. Coccaie, I, p. 25.) L'auteur ajoute : « Qui est l'honneur du royaume « de Naples, et la friandise de Rome. » [La Somma est l'ancien nom du Vésuve.]

Expression : « Moitié figue, moitié *raisin.* » (Cotgr.) V. Figue.

Raisine. Résine :

Comme *raisine*,
Qui conglutine
Ce qu'elle attrape,
Femme est encline,
Toujours elle hape
Ce qu'elle agrape. *(Blason des Faulces amours, 270.)*

Raisiner. [S'enivrer : « Denisete la Douete qui « est assez envieuse et rioteuse,... se commança à « moquer d'eulx et dist à Perrin... qu'il avoit bien « *raisiné ;* et lors ledit Jehan li dist : ne nous rigole « point de nostre vin ; se nous avons bien beu ; « nous l'avons bien paié. » (JJ. 109, p. 273, an. 1376.)]

Raisineux. Entouré de pampres, de grappes de raisins :

C'est le Thebain fils de Sémélé,
Qui de son thyrse *raisineux*
A frappé son cerveau vineux. *(A. Jamin, p. 220.)*

Raisnable. [Raisonnable, juste : « Vous meis- « mes poés ore bien savoir se cette demande est « *raisnable*, et s'il a raison. » (Henri de Valencien- nes, § 646.)]

Raisnablement. Raisonnablement, dans la Chron. des ducs de Normandie.

Raisnie. Royaume :

En son empire de *raisnie*
Ot .XXI. arcevesquie
Dont ces .III. cités naturaus
Sour toutes, sont en principaus,
Ravenne, Melans, et puis Romme. *(Mousk. p. 119.)*

1. Raisnier. Régner :

O les vierges puisse *raisnier*,
Et ton saint non saintefier. *(Ste Kath. Sorb. LX, c. 64.)*

2. Raisnier. 1° Discourir, parler :

Je le salu, au plus bel
Que jou poi *raisnier.* *(Vat. 1490, f. 112.)*

Car quant il ont conquis, par bel *raisnier*,
Tout lor valoir, lor amours est faillie. *(Id. f. 62.)*

2° [Plaider : « Ordonnons que chascun jurez dudit « commun se puisse *raisner* d'ores en avant par « soy. » (JJ. 56, p. 227, an. 1316.)]

Raison. [I° Faculté par laquelle l'homme com- prend : « S'amors ne vaint *raison*, j'y doi faillir. » (Couci, VIII.)

II° Affaire : « De joye fut toute esmeue Et me « compta sa *raison.* » (Chans. du XVe s. p. 19, v. 23.)]

III° Sujet d'un récit, d'un entretien : « Et moult « longuement parlementerent ensamble d'une *rai-* « *son* et d'autres. » (Froiss. IV, 36.)

Escoutez une conplainte,
Dont la *raison* est moult bien joine. *(Ms. 7615, I, f. 109.)*

IV° [Parole, discours, langage, voix : « Et remons- « tra as chevaliers toutes les paroles et *raisons* dont « on l'avoit aresné. » (Froiss. VIII, p. 407.)] — La souris parlant à la grenouille « demande li, en sa « *raison.* » (Fabl. ms. S. G. fol. 16.) — « Quant les « oyseaux parloient *raison* humaine. » (Chr. S. Den. t. I, fol. 129.) — « Le fol Pietre cria fierement en sa « *raison.* » (Hist. de Bertr. du Guescl. par Ménard, p. 359.) — « Respondit si appertement à la *raison*

« de l'empereur. » (Chron. de S. Denis, t. I, f. 120.) — « Quant Gadifer eut ouy la *raison* du marinier. » (Percef. III, f. 64.)

La dame se *raison* comenche. *(Ste Kath. Sorb. LX, c. 15.)*

Quant il ot sa *raison* finée. *(Ms. 7615, II, f. 151.)*

« Abaissiez vostre *raison*. » (Chansons de Thib. p. 40.) — « La recongneu, à la raison. » (Rou, p. 279.)

V° [Droit, justice, satisfaction : « Et si sont tenu « de vostre honneur et vostre *raison* garder. » (Froiss. II, 322.)]

Quant li rois Phelippe connut
Que li papes sa *raison* eut,
Vers France ses oz ravoia. *(G. Guiart, f. 109.)*

Dame, esgardés i *raison* ;
Par le fil sainte Marie,
Je n'aime feme, se vos non.
Chrest. de Troyes, Poet. av. 1300, III, 1264.

De là les expressions suivantes : [1° « Avoir sa « *raison* de quelqu'un. » (Froiss. III, 463.)] — Au figuré : « En avoir sa *raison*, » en parlant d'une femme, en jouir. (Des Acc. escr. dijonn. p. 42.) — 2° « Quand celuy auquel on avoit beu ne vouloit « faire *raison* à l'autre, tel est le terme dont usent « les bons biberons. » (Pasquier, Rech. p. 752.) — 3° « Entrer en *raison*, » faire valoir ses raisons, ses droits. (Ass. de Jerus. p. 205.) — « Esgarder *raison*, » se garder, prendre garde. (Poët. avant 1300, t. III, p. 1245.) — 4° « Faire la *raison* aux ingrats, » c'est-à-dire mettre à la raison, châtier. (Le Jouvencel, ms. p. 258.) — 5° « Si près lui avoit allé de sa « *raison* » (Percefor. II, f. 96), c'est-à-dire avait été si près de lui demander raison.

VI° Droits, prétentions : « Vendit au roy Charle la « *raison* qu'il cuidoit au royaume. » (Lignage de la mer, ch. IV, p. 224.) — « Il restitueroit le Benti- « voglio aux anciens droits, et *raisons* qu'ils avoient « sur la ville de Boulogne. » (Mém. de Viller. t. VII, p. 223.) — « Le roi de France voloit garder la *raison* « de ses neveus, et voloit qu'il eussent le royaume « de Castile après la mort de leur aiel. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, col. 750.) — « Chascun d'eux « avoient vendu, cedé, et transporté au dit Jaques « Cuer... les dites terres, et seigneuries,... avecques « tous les droits, noms, *raisons* et actions qui en « icelles appartenoient aux dits. » (Procès de Jacq. Cuer, p. 171.)

VII° [Compte : « Et fisent ceste enqueste... par « les livres des *raisons* reaulx, ou la valleur devant « ditte estoit escrite de long temps. » (Hist. de Sablé, p. 346, an. 1290.)] — « Après ce qu'ils eurent là « esté environ quinze jours pour vendre leurs « biens, et attendre la *raison* de leurs prisonniers, « se departirent. » (Monstr. I, f. 158.)

VIII° Récompense : « Trouver sa *raison*. » (Froiss. t. III, p. 231.)

IX° Expressions se rapportant aux significations précédentes : 1° [« Estre de *raison*, » être raisonnable, favorable : « Ils cheminerent par mer, laquelle « estoit, et tous jours fu, pour euls assés quoye et « *de raison*. » (Froiss. XVI, 53.) — 2° « *Raison* pour « quoy, » voici pourquoi. (Id. X, 336.) — 3° « *Par* « *raison*, » suffisamment : « Il ne leur convenoit « faire nulles pourveanches fors que de cars, si en « trouvoient *par raison*. » (Id. t. IV, p. 402.) — « Si « estoit telle fois que on en avoit grant faute, et « autre heure assés *par raison*. » (Id. X, 245.)] — « Sera bele *par raison*. » (Vat. n° 1490, fol. 144.) — 4° [« *Par raison*, » naturellement : « La memore des « bons et li recors des preus atisent *par raison* les « cueurs des jones bacelers. » (Id. II, 8.) — 5° « Par « *raison*, » de droit : « Le royaume de France qui « par droite succession de proismeté devoit estre « siens *par raison*. » (Id. V, p. 322.) — 6° « Parmy « *raison*, » même sens, dans Froiss. t. XIII, 128. — 7° « Mettre à *raison*, » adresser la parole à : « Elies « l'apela, mist le à *raison*. » (Aiol, v. 3878.)] — 8° « Se mettre en *raison* avec quelqu'un, » lui parler, entrer en conversation. (Contes de Desper. t. I, p. 78.) — 9° « Monstrer *raison*, » affecter, faire semblant. (Poët. av. 1300, III, p. 1241.) — 10° « Offrir « *raison*, » faire des propositions à une femme. (Les Quinze Joies du Mar. p. 32.) — 11° « Presenter « la *raison*, » offrir le combat, faire un appel. (Brant. Cap. fr. t. III, p. 375.) — 12° « Refuser *rai-* « *son*, » rejeter les fleurettes, parlant d'une femme. (Les Quinze Joies du Mar. p. 103.) — 13° « Conseil « de *raison*, » nom donné à un nouveau conseil institué, suivant l'avis des états de Rouen de 1596. (Mém. de Sully, t. III, p. 139.) Il fut supprimé en 1597. (Ibid. p. 175.) [C'était une sorte de Chambre des Comptes.] — 14° « Faire ses *raisons*, » expliquer ses moyens de défense. (Ord. t. II, p. 520.) — 15° « Mener cheval à *raison*, » c'est-à-dire le ménager. (Pasq. Monoph. p. 8.) — 16° « Randre *raison*, » rendre compte. (Ms. 7218, f. 291.) — 17° « Vos m'en « randriez *raison*, » vous m'en feriez justice. (Ms. 7615, II, f. 151.) — 18° « Respondoit à tos *raison*, » parloit bien, sensément. (Sorbonne, 61, col. 4.) — 19° Parlant du nœud gordien : « Alexandre, en un « coup, en fist la *raison*, » se tira d'embarras. (Tr. des IX Pr. p. 120.) — 20° « Revenoient à la *raison* « de quelque seize lieues françoises, » valoient à peu près. (Le Jouvenc. p. 475.) — 21° « Un escu en « fera la *raison*, » pour un écu, nous en serons quittes. (Oudin, Cur. fr.)—22° « La beste a *raison*, » se dit à un badin qui veut avoir raison. (Oudin.) — 23° « Vous avez *raison*, et votre partie n'a pas tort, » se répond à un insensé qui n'a pas beaucoup de raison et veut paroître en avoir. (Oudin.) — 24° « Je « n'ay pas plus de temps que de *raison*. » (Cotgr.) — 25° « Croistre à *raison*, » en proportion. (Fouill. Faucon. f. 65.) — 26° « Par plus fort *raison*, » à plus forte raison. (Desch. fol. 488.) — 27° « A meilleur « *raison*, » à meilleur compte, meilleur marché. (Ordonn. t. III, p. 262.) — 28° « A *raison* pleine, » ouvertement, sans détour. (G. Guiart, fol. 145.) — 29° « Navires equippées, et avitaillées à la *raison*, » raisonnablement. (Mém. Du Bell. liv. IV, f. 98.) — 30° « A *raison* que, » parce que. (Mem. Du Bellay, fol. 304.) — 31° « De *raison*, » avec raison. (Desch. f. 185.) — 32° « Assez par *raison*, » assez raisonnablement. (Froiss. liv. I, p. 234.) — 33° « Les *raisons* « car, » les raisons pourquoi. (Le Jouvenc. f. 84.) — 34° « *Raison* comme » (Anc. Cout. de Norm. f. 29),

par exemple. — 35° « *Raison* comment » (Ibid. f. 45), même sens. — 36° « Je vous dirai *raison* comment, » la raison pourquoi. (Ms. 7218, f. 198.) — 37° « Comme « vouloit *raison*, » comme de raison. (Mém. de Rob. de la Marck, seign. de Fleur. ms. p. 151.) — 38° « Comme *raison* estoit. » (Percef. VI, f. 105.) — 39° « *Raison* fait maison. » (Oudin.) — 40° « *Raison* « est au moulin. » (Cotgr.) — 41° « Qui bien fait, sa « *raison* il treuve. » (Froissart, liv. III, p. 231.) — 42° « Qui fuit *raison*, *raison* luy fuit. » (Vigiles de Charles VII, p. 145.) — 43° « Mets *raison* en toy, ou « elle s'y mettra. » (Cotgr.) — 44° « Necessité est « moitié de *raison*. » (Cotgrave.)

45° En nul n'a trop de *raison*.
Prov. du comte de Bretagne, f. 114.

46° Douce *raison* vilain aïre. *(Ms. 7615, II, f. 170.)*

Raisonnable. [1° Qui tient de la raison : « La « *raisonnable* puissance de l'ame est en deux ma- « nieres. » (Brun. Lat. Trés. 265.) — 2° Qui est dans un juste milieu : « Nous voulons que la cour reçoive « la somme des deniers se elle est *raisonnable* et « convenable. » (Joinv. § 708.) — On lit au t. I des Mém. de littérature du comte de la Haye, p. 249, an. 1715 : « Messieurs, leur dit le notaire equitable, « Vous pouvez prendre un milieu ; l'on mettra « Qu'au sieur bailleur le preneur donnera, Bon an « mal an, un cochon *raisonnable*.] — « Breche *rai-* « *sonnable*, » dans Du Bellay, II, fol. 45. — 3° Sans crainte : « Depuis que *raisonnables* fusmes. » (Percef. IV, f. 124.)

Raisonné. Terme de droit, plaidoyer : « Lors- « que les parties s'apliqueront à sentence, soit « deffinitive, ou interlocutoire, si les parties sont « arrestées en leur *raisonné*, et que le juge soit « deliberé à leur sentence presentement, il n'y pro- « cedera pas, jusques ad ce que le dit *raisonné* soit « accordé par la marche des clercs, ou audit de leur « rapport. » (Ord. des ducs de Bret. f. 313.)

Raisonner. 1° Entretenir : « Il le *raisonna*, et le « trouva tel qu'on luy avoit dit. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 328.) — « Le *raisonna* par telles paroles. » (Chr. S. Denis, t. I, f. 26.) — 2° Considérer : « Une « chose faisoit à *raisonner*. » (Froiss. liv. III, 348.) — 3° On a confondu *raisonner* et *résonner* : « Voiant « que cela ne *raisonneroit* pas bien. » (Brant. Cap. fr. II, p. 316.) — On dit encore aujourd'hui, dans le même sens, « cela ne sonne pas bien. »

Raist. Arrache, enlève :

Li prevost avoit un levrier
Qui aconsuit le forestier :
Des naiches li *raist* deux braons. *(Fabl. ms. p. 298.)*

Raisun. [1° Discours : « Li empereres out sa « *raisun* fenie. » (Rol. v. 193.) — 2° Satisfaction : « Dunc ad fait devant sei venir li reis Henris Les « evesques ; sis ad forment à *raisun* mis Evolt que « il li tiengnent ço qu'il li unt promis. » (Thom. de Cantorb. p. 40.)]

Ralter. Accuser :

De Campegnois n'i ot celui
Qui ne face Flamens anui ;
A fait k'il vienent à l'estour
Lor aprendent Francois un tour
Que de ceval vont à karaite,
Pour le roi ki de tor les *raite*. *(Mousk. p. 587.)*

Rajuster. [Voir sous Rajouster.]

1. Raiz. [Filet, rets : « Et i puet l'en sa nef « ariver et ses cordes lier as arbres qui sont nés, « et sechier sa *raiz*, et destroser sa nef, et metre à « terre seche. » (Liv. de Jost. 64.) — « Item a le « tent et le prinse de le *raiz* des anguilles par une « nuit telle comme il lui plait, à chascune escluse « de la chité d'Amiens. » (Registre de la Chambre des Comptes, signé M.)]

2. Raiz. 1° Racine :

Mauvais fruiz ist de male *raiz*. *(Parton. f. 125.)*

Et seroit comme lionime,
De la *raiz*, jusques en la cime. *(G. Guiart, f. 4.)*

De la *raiz* Gessé, doit un verge nestre,
De la verge une flor. *(Ms. 7218, f. 342.)*

2° Commencement : « Lors le *raiz* de la nuict « commence de nous surprendre. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 14.)

3. Raiz. 1° Rasé : « Se soucioit aussi peu des « *raiz* comme des tondus. » (Rabelais, I, p. 66.) — [2° Fourrure rasée : « Pour ce 120 dos de *raiz*. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 174.)]

Raleescier. Réjouir :

Quant sa grant beauté remire,
Tout mi fait *raleescier*. *(Poët. av. 1300, I, f. 263.)*

Raler (se). [S'en retourner : « Et *s'en rala* à « ses tentes, et fist apareillier ses genz au mieuz « que il pot. » (Mén. de Reims, § 39.) — « Quant « leur mestier ont fait, si *s'en revont* arrier. » (Berte, XI.)] — « Il *se rala* du siege. » (J. Le Fèvre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 66.) — « *Rallez* « vous en, François, en vos hostelz. » (Histoire de Bertr. Du Guesclin, par Ménard, p. 518.)

En leur païs en sont *ralé*. *(Ms. 7218, f. 6.)*

Si se leva de son lit,
Si *rala* en son païs,
Sains, et saus, et tos garis. *(Ms. 7989², f. 71.)*

[« Se aucuns de cez qui vauront ester en la com- « muneté de Provins, se volent *raler*, il s'en iront « sauvément. » (Cart. de Champagne, f. 292, an. 1242.) — De là, au figuré, *raler ariere*, manquer à un engagement : « Doivent traveiller et requerre « le roi de Franche à bonne foi ke s'il *raloient* « *ariere* de ceste pais, que li rois les remette en « autel point qu'il estoient devant le pais. » (Cart. de l'église de Cambrai, an. 1225.)]

Raleschier. [Réjouir (v. Raleescier) ; propre- ment, remettre en *leeche*, en liesse : « Ce les con- « fortoit et *raleschoit*. » (Froiss. IX, 57.)]

Raliance. [Association : « Estes vous ce ribaut « qui avez fait *raliance* de batre les prestres. » (JJ. 147, p. 169, an. 1394.)] — « Les *raliances*, et « reconciliations de Dieu à l'homme. » (Al. Chart. l'Espér. p. 282.)

Raliement. [Ralliement : « Deus par qui (les « choses) unt *raliementz*, Paiz e concorde e tene- « menz. » (Benoît, II, 15.)]

Ralier. [1° Rallier, se rallier : « Sunet sun gresle « pur les soens *ralier.* » Rol. v. 1319.] — « Par tut « le camp ses cumpaignes *ralient.* » (Id. v. 3525.) — « Or vous dirons dou roi Philipe qui estoit à « Gisors, et manda sa gent, et les *ralia* ensemble. » (Mén. de Reims, § 116.)] — 2° Ramener à :

La grace qui à Dieu les pecheors *ralie.* (*Ms. 7218, f. 194.*)

Glorieuse Marie....,
A ton filz me racorde,
A ton fils me *ralie.* (*Ms. 7615, II, f. 145.*)

Raliier. [Ralliement ; infinitif pris substantivement : « Les fuirs, ne les encauchiers, Les retours, « ne les *raliiers.* » (Cléomadès.)]

Rallé. Sorti de la mémoire ; participe passé de *raller.* Au figuré : « Que le cas de la douloureuse, « lamentable et inhumaine mort de nostre tres « redoubté seigneur et pere, vostre seul frere ger- « main quand il vivoit, soit en vostre memoire « infichée, et nous sommes certains qu'aussi y est « elle, et qu'elle n'en est mie *rallée.* » Monstrelet, vol. I, p. 118.)

Raller. Ramper. Parlant de Caton : « Aux braves « exploits de sa vie et en sa mort, on le sent tou- « jours monté sur ses grands chevaux ; cettuy cy « *ralle à terre,* et d'un pas mol et ordinaire traitte « les plus utiles discours. » (Ess. de Mont. III, f. 456.)

Ralles. « Quand ils seront tous bien couplez, il « faut que le valet des chiens emplisse deux gran- « des gibbecieres ou pochettes, toutes plaines « d'osselets et autres friandises, comme sardines, « *ralles* de pied de chevaux fricassez, rosties à la « gresse, et autres semblables. » (Fouill. Vén. 11.)

Ralliance. Ce qui sert de ralliement : « Messire « Jean de Vienne, qui tenoit et portoit la banniere « de Nostre Dame, la souveraine de toutes les « autres, et leur *ralliance.* » (Froiss. IV, p. 251.)

Rallias. [Festin, dans Villon, p. 82 : « Faisans « tartes, flans et goyeres Et grant *rallias* à minuict. »]

Rallier. [1° Réunir avec : « Si an furent moult « les genz Pandragon reconforté ; car Uters les « *rallia* avec la soe gent. » (Merlin, f. 51.)] — 2° Réconcilier avec : « Voulez vous aux cuisiniers « vous *rallier.* » (Rab. IV, p. 167.) — En parlant du chevalier Du Bellay : « Lequel vivant, France estoit « en telle felicité que tout le monde avoit sus elle « envie, tout le monde s'y *ralliait,* tout le monde « la redoubtoit. » (Id. IV, p. 114.)

Rallongement. « Pourra bien estre celebré « un autre concile, qui sera chose avenante et plus « acceptable que ne seroit, pour le present, le « *rallongement* de celui concile. » (Monst. II, f. 106.)

Raloiance. [Ralliement, dans Froiss. XV, 315.]

Raloier. 1° Rallier :

Princes en ost sa gent *raloie,*
De bien faire ades lor proie. (*Vat. n° 1490, f. 128.*)

2° Rassembler :

Et Merlins les pieces dressa,
En leur ordre les *raloia.* (*Brut, f. 62.*)

3° Ramener :

Les devoiés ravoie
Et nos, en bien, *raloie.* (*Poët. av. 1300, III, p. 1257.*)

Ralongement. Rallongement : « Si aucuns font « encloz ou *ralongement* de ville ou de jardins. » (Cout. Gén. I, p. 697.)

Ralongier. [Rallonger, dans Froiss. III, 322.]

Ralongy. Accru, augmenté : « Josué fist le « soleil estre en estat, et cesser son cours, un jour « entier ; et Ezechias le fist reculer, et de tant que « il recula, fut *ralongy* le jour. » (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 36.)

Tu dois scavoir certainement
Que Male Bouche, et Jalousie
S'en sont perceuz aucunement,
Dont la chose en est *ralongie.* (*A. Chart. p. 736.*)

Ralouer. [Replacer, rengainer : « Icellui Adam « Aubry tira un coustel à taillier pain de sa gaine, « et fist semblant d'en ferir Jehan Regnard ; lequel « Regnard lui dist plusieurs fois qu'il *ralouast* son « dit coustel. » (JJ. 172, p. 657, an. 1424.)]

Ralu. Gai : « Encores, si ces gens là estoient « gaillards, qu'ils eussent de belles rencontres, j'en « serois tout *ralu,* et qu'ils fissent de gentils tours. » (Moyen de parvenir, p. 413.)

Ralumer. [1° Rendre la vue à : « Nostre sire « Dieux *ralume* ceus que deables avoit avuglés. » (Psaut. f. 176.)]

Saint Jake ausi reclama,
Ki de ses ious le *raluma.* (*Mouskes, p. 136.*)

Seiz mors i rescuscita,
Un aveugle *raluma* la. (*Ms. 7218, f. 294.*)

2° [Rallumer : « Li vilain est au feu venuz, Por « sa chandoile *ralumer.* » (Renart, v. 4515.)]

Raluminer. Eclairer, rendre la vue : « J. C. « savoit faire ouir les sours, *raluminer* les aveu- « gles. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 148.)

Ramadouer. Radoucir. (Cotgr.)

Ramage. 1° Epais, touffu :

Vers un buisson assez *ramage,*
Une toffe de boiz choisirent. (*III Maries, p. 393.*)

Que mieulx chantés qu'oisel du bois *ramage.* (*Desch. 49.*)

Trop plus haute est que n'est le bois *ramage.* (*Id. 75.*)

Par suite, l'adjectif est devenu substantif, au sens de rameaux. — 2° [Qui a une ramure : « S'est « plus couars que cers ramés Riches homs qui cuide « estre amés ;... En ce cas n'est il mie sages Ne qu'est « un biaus cers *ramages.* » (Rose.)] — 3° Sauvage, branchier, en parlant des oiseaux, puis des hommes ; proprement, qui a été libre longtemps, qui a habité les bois : « Ils sont espreviers de .VI. manie- « res.... L'un est appellé *ramage ;* c'est cellui qui « a esté à soy longuement. » (Modus, fol. 134.) — Fouilloux en donne une autre explication : « L'oi- « seau niais est celuy qui est prins au nid. Bran- « cher est celuy qui suit sa mere de branche en « branche, qui est aussi nommé *ramage.* » (Fouill. Fauconnerie, f. 63.)

Ayez l'esparvier *ramaget,*
Que aucuns appellent pasquiers. (*G. de la Bigne, f. 145.*)

Farouches, privez, et *ramaiges.* (*Coquillart, p. 1.*)

« Le Jouvencel qui estoit comme *ramage*, sans scavoir l'usance de parler. » (Percef. V, f. 5.) — « Se ma mere n'est auques dure Que j'aye ami elle n'a cure.... Et me veut tenir si *ramage* Que je ne soie si hardie Qu'au chevalier parle. » (Athis.) — Ouquel bois le suppliant avoit fait une loge de branches de chesne pour prendre des oyseaulx de praye, *ramages* ou branchiers comme lasniers, autours et esparviers. » (JJ. 176, p. 455, an. 1446.)] — 4° Qui a la couleur de l'oiseau *ramage*, sauvage : Ceux qui sont muez de bois, et ne tiennent point du sort, sont nommez *ramages*. » (Budé, des oiseaux, f. 111.)

L'une ot robe muiere, et l'autre l'ot *ramage*.
Ms. 7218, fol. 338.

5° [Qui a lieu dans les branches, qui est le fait d'un oiseau sauvage, en parlant du chant ; puis le chant lui-même : « Le doux *ramage* des oiseaux. » (Du Bellay, III, 19.) — « Et rossignols au gay courage........ Chantent leur joly chant *ramage*. » (Marot, I, f. 117.)

Des oyselets, aux doux chants,
On n'oit le caquet *ramage*. *(Baïf, p. 75.)*

6° [Langage, au figuré : « Mon langage françois « est alteré et en la prononciation et ailleurs par la « barbarie de mon creu ; je ne veis jamais homme « des contrées de deça qui ne sentist bien son « *ramage* et qui ne bleceast les aureilles françoi« ses. » (Mont. III, 39.) — 7° Descendants : « L'on « a dit autrefois qu'où *ramage* defaut, lignage « succede. » (Loysel, Inst. cout. I, 443.)] — « Cela « ne signifie autre chose que quand, par exemple, « la ligne collaterale d'un defunt du coté paternel « est epuisée, on defere sa succession aux parens « de la ligne maternelle. » (Laur.) — « En chaque « personne, il y a deux lignes qui se terminent : La « ligne paternelle et la ligne maternelle, et chaque « ligne en remontant directement, de degré en « degré, se fourche par les femmes, en sorte qu'elle « se divise en une multitude de lignes directes. De « ces differentes sortes de lignes directes, il sort « en differens degrez, des lignes collaterales en « descendant, et ces lignes collaterales sont appel« lées branchages, ou *ramages*, parce qu'elles sont « comme des branches, ou des rameaux qui s'écar« tent de la tige d'un arbre. Le fils a son pere, et « sa mere ; voilà en la personne du fils, deux lignes « qui se terminent ; la ligne paternelle et la mater« nelle : en remontant plus haut, dans la ligne « paternelle, on trouve l'ayeul ; l'ayeul a eu sa « femme qui est l'ayeule du fils. En la personne de « l'ayeule, la ligne directe paternelle fourche, et « ainsi en remontant de degré en degré. Le pere a « eu un frere qui a eu des enfans ; ce frere du « pere, qui est l'oncle du fils, a commencé une ligne « collatérale, qui est comme une branche ou « rameau qui s'éloigne toujours de la ligne directe « en descendant. Il en est de même, si l'on feint « un frere à l'ayeul, et ainsi en remontant de degré « en degré. » (Laur.) — « Premesse est octroyée à « tous ceux qui sont du lignage dans le neuvieme « degré du *ramage* dont procede l'heritage, et sera « l'heritage reputé du *ramage* du retrayant, quant « aucun de sa famille en a été approprié et fait « seigneur irrevocable, bien que le retrayant n'en « fust descendu, c'est-à-dire que le retrait est ac« cordé à tous ceux qui sont du lignage, ou du coté « dont procede l'heritage dans le neuvieme degré « du *ramage*, ou de la parenté collaterale. » (Ibid.) Voir C. G. II, 774. — 8° [Race : « On connoist tous« jours de quelle nation est un homme, ou par le « langage, ou par sa façon de vivre ordinaire, ou « par l'habillement, ou bien par quelque trait « naturel de son *ramage*, qui lui eschappe quand « il s'oublie, pour quelque depaysé qu'il soit. » (Carloix, II, 1.) — 9° Droit payé au seigneur pour prendre ou ramasser du bois : « Une rente que l'en « appelle le *ramage* de la forest. » (JJ. 62, p. 145, an. 1324.) — « Item sus les hommes de la Pruille « pour un devoir que l'en appelle *ramage*, dix sols, « quatre deniers. » (JJ. 62, p. 145, an. 1324.)]

1. Ramager. 1° Chanter, au propre et au figuré : « Voyez vous *ramager* les matiniers oiseaux. » (Contes de Chol. f. 5.) — « Me suis trouvé avec des « damoiselles qui se lavoient la gorge des bague« nauderies que leur avoient *ramagez* leurs aimez « courtisans. » (Contes de Chol. fol. 220.) — 2° Se percher :

Au tour de ton beau front se *ramagent* toujours
Les delices, les jeux, les ris, et les amours. *(Belleau, 99.)*

2. Ramager. 1° Comme *ramage*, dans chant ramage :

Des oyseaux les bandes legeres,
Renforcant leurs voix *ramageres*. *(Desportes, p. 115.)*

2° Dépendant : « *Ramagere* de la principauté de « Léon, » en parlant de la juridiction de Daoulas, au Nouv. Cout. Gén. IV, 409.

Ramageur. [Qui perçoit le droit de ramage : « Pasturages communs, senz en riens payer aux « *ramageurs*. » (Ord. VII, 202, an. 1378.)]

Ramaige. Sauvage. (V. Ramage.)

Car, sans cheval, oysel *ramaige*
Nul ne doit leurrer, s'il est saige. *(G. de la Bigne, f. 95.)*

Ramaigrir. Redevenir maigre. (Rob. Est.)

Ramaigrissement. Etat de celui qui redevient maigre. (Oud.)

Ramaille. Branchages, ramée :

Ramailles por logêtes quierent. *(G. Guiart, f. 333.)*

[« Item, l'usage au bois Saint-Benoist... en gros, « en grelle, emprès pié, à *ramaille* pour son four, « hostel, moulin. » (1389. Aveu de la Seigneurie « d'Achères ; L. C. de D.)]

Ramain. Du verbe *ramantevoir*, rappeler :

La conté lores eschai,
Selonc le voir que ge *ramain*. *(G. Guiart, f. 41.)*

Ramaison. Branchages. (Cotgr.)

Ramancher. Remettre un manche. (Cotgr.)

Ramantevoir. [Faire souvenir, rappeler : « Et « mesmement pour les pauvres prisonniers qui

« n'ont qui les *ramantoivent.* » (Ord. t. II, p. 10, an. 1327.)]

Ramas. Amas. (Cotgr.)

Ramasse. La *ramasse* est une espèce de civière dont on se sert dans les montagnes du Piémont pour passer en temps de neige celles qui confinent à l'Italie, d'après Nicot. Il ajoute qu'on a appellé *ramasse* cette sorte de voiture, parce qu'auparavant on « ramassoit » les passagers sur de grosses branches (ramages) d'arbre tirées avec une corde par celui qui ramassoit. (Voy. Mon.) Le Duchat, sur Rabelais (I, p. 144), dit que le jeu de la *ramasse*, est un jeu d'enfants par lequel ils imitent cette manière de passer les Alpes et qu'ils emploient surtout dans l'octave de la Fête-Dieu, se servant pour se « ramasser », des branches d'arbres dont on avoit orné les maisons le jour de la fête. Parmi les titres de livres burlesques que Rabelais fait trouver dans la bibliothèque de Saint-Victor, on trouve : « La « *ramasse* des nommez et graduez. » Duchat l'explique en disant que ce n'étoit pas assez d'être gradué et nommé à un bénéfice, qu'il falloit encore avoir ses bulles de Rome ; mais que les banquiers en cette cour n'étant pas encore établis, il falloit aller soi-même payer ; par conséquent passer les Alpes, et se faire « ramasser. » (Rab. II, p. 82.)

Ramassée. Mesure agraire au pays de Bresse et de Bugey. (Laur.)

Ramassemant. Action d'amasser, de mettre en tas. (Monet.)

Ramasser. 1° Réfugier : « S'estoit venu loger « et *ramasser*... en sa ville de Dourdrec. » (Froiss. III, 236.) — 2° Rallier : « Aprés que l'armée des « françois se fut retirée, se *ramasserent* les Espa- « gnols, et les gens du Pape en la Romagne. » (Mém. de Rob. de la Marck, seign. de Fleuranges, p. 114.) — [« Il vint au pas *ramasser* son infan- « terie, tout le bagage et toute sa grosse artil- « lerie. » (D'Aub. hist. I, f. 169.)] — 3° Relever : « Ils ne valloient pas le *ramasser*. » (Des Acc. Escr. dijon. 28.)

Ramasseur. Qui ramasse les branches d'arbres : « En demeurent asseichez, et ectiques, plus « etonnez que pauvres *ramasseurs*. » (J. d'Auton, ann. de Louis XII, p. 329.)

Ramassiere. [Femme qui s'imagine être sorcière et se rendre au sabbat à cheval sur un balai ou une branche d'arbre.] Le journal de Paris (1729, II, p. 281), parle d'une certaine Jeanne la Bavarde, et d'une autre Jeanne, qui furent condamnées comme « *ramassieres* et herites », l'une à être brûlée, l'autre à être fustigée et bannie.

Ramassile. Descendant :

Yvor Yvorin mer passerent ;
Grant navie et grant gent menerent
Les *ramassiles* des Bretons
Que nous Galois ore apelons. *(Brut, f. 113.)*

Rambade. Partie de la galère entre le coursier et l'éperon ; elle peut contenir cinq hommes : « Ce « brave et vaillant chevalier ayant sauté dans une « des galeres ennemies avec d'autres de ses com- « pagnons, et ayant forcé la proue et la *rambade.* » (Brant. Cap. fr. II, p. 382.)

Rambarrement. Action de rembarrer. (Mon.)

Ramberge. [« Il y a une espece de navires par- « ticuliers dont usoient nos ennemys (les Anglais), « en forme plus longue que ronde, et plus estroitte « beaucoup que les galleres..... avecques ces vais- « seaux ils contendent de vitesse avecque les « galleres, et les nomment *ramberges*. » (Mém. de du Bellay, 598.)]

Rambre. [Comme *raembre*, payer la grosse d'un contrat : « Sera tenu ledit preneux de *rambre* « et payer à ses despens ces lettres. » (Cart. de Lagny, f. 77, an. 1498.)]

Rambure. Pomme de rambour. (Cotgr.) ; ces sortes de pommes ayant été ainsi appellées de *Rambures* dans le territoire d'Amiens où elles ont commencé à être connues. (Ménage, Dict. étymol.) — [*Rambures* est un village du département de la Somme, canton de Gamaches.]

Ramdours. Ce mot se trouve dans les lettres reversales de Ferri IV, duc de Lorraine, à Erard et à Henri, rapportées dans la généalogie de la maison du Châtelet par D. Calmet, et semble synonyme à « pleiges, garants, cautions. »

Rame. 1° « Chassis sur lequel se fait le papier, « composé de fil de cuivre dit *rame* en italien ; et « les imprimeurs de Lyon appellent aussi la *rame*, « ce qui enferme la lettre sur leurs presses. » (Borel.) — [2° Papier étendu sur le châssis précédent et contenant vingt mains : « Si je te voulois « instruire et t'informer de tous les preceptes qui « appartiennent à la poesie heroïque, il me fauldroit « une *rame* de papier. » (Rons. 589.)] — 3° Long chassis pour étendre les pièces de drap ; on l'employait aussi aux créneaux :

Il n'y avoit guisarmes
Tours, carneaulx à *rames*,
Que guere doubtassent,
Ne que sur murs fermes
Par rigoureux termes
Sus pié ne montassent. *(Vig. de Charles VII, I. p. 74.)*

4° Filet de pêche ayant la forme du chassis précédent. (Ord. I, f. 793.) — 5° Aviron : « Gens de « *rame*. » (Cotgr.) — « A *rame* rancade. » (Cotgr.) — « Avoir recours aux *rames*, quand on ne peut « s'aider de la voile. » (Heliod. Œthiop. p. 26.) — 6° Branche, rameau : « Luy mirent un chapel de « ce *rame* vert. » (Pet. J. de Saintré, p. 29.) — 7° Boyau, branche d'une tranchée : « Nous continuas- « mes nos tranchées jusques a une *rame* droite de « nostre batterie. » (Mém. de Bassomp. II, p. 310.)

Ramé. [1° Qui a beaucoup de branches : « Dont « vient si bele dame par mi cest bois *ramé*. » (Berte, c. XLV.) — « Li oiseus deboinaires del bos « *ramé*. » (Aiol, v. 255.) — « Ne soit pandus à un « aubre *ramé*. » (Rom. de Gaydon.) — « Si me con- « vint couchier pasmé Dessous un ollivier *ramé*. » (Rose.)] — « Le chesne estoit moult *ramé*, et faisoit

« moult grant umbre à l'environ. » (Percef. III, f. 80.) — 2° Garni de rames, de tuteurs :

Ou vert aulnoy, dessoubz une ramée,
Vous logeray emprès mes poys *ramez*. *(Desch. f. 179.)*

3° [Qui a une ramure : « S'est plus cornars c'uns « cers *ramés* Riches hons qui cuide estre amés. » (Rose, v. 4825.)] — 4° Qui a des rames :

Je voy galiasses *ramées*,
Je voy naus volantes gommées,
Grosses d'armes couvrir la mer. *(Baïf, p. 270.)*

5° [Fagot de ramée : « Ung millier de fasseaux et « deux milliers de *ramés*. » (Rec. d'un bourg. de Valenciennes, p. 59.)]

Rameau—el. [1° Branche : « Lors que florissent « li *ramel*. » (Benoît, d'après le lexique Raynouard.)] — 2° Branches distribuées, plantées, à l'occasion d'une fête, d'un mai : « Les festes, et les *rameaulx* « que l'on fist, pour resjouir les nobles chevaliers. » (Percef. II, f. 143.) — « Le roy de France fut avec le « pape et les cardinaux, si comme je vous recorde, « je ne say quant jours, en joye, en *rameaux*, et « en esbatemens. » (Froiss. IV, p. 13.) — « Charles « VI étant allé voir le pape à Avignon, le roy de « France, et le duc de Touraine, son frere et le « comte de Savoye, qui estoyent de leger esprit, « quoy qu'ils fussent logés delez le pape et les « cardinaux, ne se vouloyent, ny ne pouvoyent « tenir qu'ils ne fussent en dances, en karolles et « en esbatemens avecques les dames et les damoi- « selles d'Avignon ; et leur administroit leurs « *rameaux* le comte de Geneve lequel estoit frere « du pape. » (Ibid.) — 3° Dimanche des Rameaux : « Après les *rameaux* des palmes. » (Thaumassière, Cout. de Berri, p. 247.)

Ramée. [1° Branches d'un arbre, bois : « Quant « li bracet le cacent à la *ramée*. » (Aiol, v. 901.)] — « Oyseaux qui chantoient sur la *ramée*. » (Nuits de Strap. I, 99.)

Li rousingnols, la matinée,
Chante si cler, par la *ramée*. *(Ms. 7218, f. 143.)*

2° [Branches plantées comme pour un mai : « Comme la veille de la Saint Jehan Baptiste der- « reen passée que les bonnes gens de la ville de « Saint Just en Lengle, ou ressort du bailliage de « Sens, qui ont petiz enfans gisant en bers, ont « accoustumé de temps ancien de veillier leurs diz « enffans en la rue devant leurs huis, et de y faire « *ramées* de boiz vert entour leur diz enffans pour « la solempnité de la feste, et de donner et departir « des tartres aux bonnes gens qui y viennent veil- « lier et eulx jouer et esbattre. » (JJ. 96, p. 95.)] — 3° Pêcherie : « Item, appartient au dit prieuré un « goret, autrement dit *ramée*, qui est une pescherie « dans la riviere, entre les deux isles de S. Nigaise. » (Cart. de S. Nicaise de Meulan, an. 1501.) Voir encore aux Ord. VII, p. 779, an. 1356.

Rameissiaus. [Petits rameaux, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Ramelet. Pièce de poésie :

Lays, vireletz, entrelatz, triolletz,
Arbres fourchus, ballades et chançons,
Et *rameletz* de toutes les façons. *(Départie d'am. 254.)*

Ramembrance. [Souvenir : « Il me vint en « *ramembrance*. » (Froiss. XI, 253.) Rapprochez l'anglais *remembrance*.] — « En l'honneur, et « *ramembrance* de la benoite Trinité. » (Glossaire de l'Histoire de Paris.)

Ramembrer. [Se ressouvenir : « Li roys Char- « les qui de ce fu *ramembrans*. » (Ann. de S. Louis, page 358.)]

. . . . Quant je puis à ma dame penser,
Et *ramembrer* sa trés belle faiture.
Poet. fr. ms. av. 1300, t. III, p. 1069.

Ramembrement. Mention, souvenir :

El tens de celi mandement,
Duquel j'ai fait *ramembrement*. *(G. Guiart, f. 216.)*
Grans avoirs enserés
Ne sert de riens, fors de *ramembrement*.
Vatican, n° 1490, fol. 157.

Ramender. Raccommoder :

. . . . Il i a conquestié
Toute l'une moitié ; car s'il le *ramendast*,
Double pris li coustast. *(Ms. 7218, f. 259.)*

[« Chevaliers et escuyers armés si très nettement « que rien n'y avoit à *ramender*. » (Froissart, éd. Buchon, I, I, 93.)]

Ramendeur. [Ouvrier qui répare et raccommode : « Un adoubeur ou *ramendeur* de payelles « que l'en appelle communement maignan. » (JJ. 153, p. 492, an. 1398.)]

Ramendure. Raccommodage : « *Ramendure* « d'habits. » (Gloss. de l'Hist. de Paris.)

Ramené à faict. Terme de coutume : « Si le « dit plainctissant, par sa plainte, et *ramené à* « *faict*, si rapporte au serment des dits ajournez. » (C. G. II, p. 916.) — « Un demandeur, en matiere « d'arrest ou clain, se peut, au jour du *ramené à* « *faict* de la demande, restraindre de la somme « par luy demandée, et delaisser, et prendre telle « qualité que bon luy semble, sans ce qu'on soit « adstrainct prendre la ditte qualité en faisant l'ar- « rest, ou clain. » (C. G. I, p. 772.) — « *Ramener* « sa demande *à fait* » est « quand le demandeur « en retrait lignager fait offre de deniers comptans. » (Laurière.)

Ramenement. Rétablissement : « Les droits « de nostre couronne,.... pour le rencorporement, « et *ramenement* au premier estat desquels.... nous « pouvons.... courrir au refuge de main armée. » (Juv. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 290.)

Ramener. [1° Amener d'un lieu dans un autre : « Et dirent qu'il seroit bon qu'il alassent après le « chardenal et le *ramenassent* à force. » (Mén. de Reims, § 219.)] Parlant des hommes condamnés à l'enfer par le péché d'Adam :

Or reviegnent au leu sovrain ;
Morant en crotx les i *ramain*. *(Ms. 7218, f. 95.)*

2° Réduire : « *Ramenés* à nient. » (Règl. de S. Benoît, ms. Blav. ch. VII.) — « Les chars et les os « *ramenez* en poudre. » (Chr. de Nangis, an. 1310.) — 3° Rapporter : « Si con le voir *ramainne*. » (G. Guiart, fol. 137.) — 4° Rajuster : « A son bec ses « plumes *ramaine*. » (Ms. 7615, t. II, fol. 170.) —

5° Révoquer en : « *Ramener* à double. » (Lett. de Louis XII, I, f. 108.) — 6° Faire rentrer dans : « *Ramener* cas criminels à civils. » (Ord. III, 521.) — 7° Rabattre : « Entoisa sa grosse masse, *ramenant* « un coup foudroyant. » (Alect. Rom. p. 1.)

Ramentevance. Ressouvenir, mémoire : « Cho- « ses dignes de *ramentevance.* » (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 6.)

Rien n'y vault *ramentevance ;*
L'en n'y a d'eulx souvenance,
Ne que d'un chien qui avorte. *(Desch. f. 69.)*

Ramentevoir. [1° Rappeler, citer : « Mais ce « n'os por aus *ramentevoir.* » (Couci, XVIII.) — « Mainte chose a l'uns l'autre iluec *ramenteü.* » (Berte, 123.) — « Sire, cil vos garisse que *ramentu* « avés. » (Aiol, v. 1736.) — « Li bien fais dou bon « y est plainnement *ramenteus* et congneus. » (Froissart, II, p. 2.) — « Et plusieurs autres qui se « *ramentevront* dedens ce livre. » (Id. p. 16.) — « Et « sachent pour quoy j'en parolle et *ramentoy* main- « tenant ceste amour. » (Id. IV, p. 273.) — « A celle « fin que il s'en advisent, on leur *ramentevra* « (le ban) quant ils entreront en vostre terre. » (Id. XII, 110.)] — 2° Réveiller : « Ne *ramentevez* « pas le chat qui dort. » (Caq. de l'accouchée, p. 16.)

Ramenteur. Qui rappelle, qui fait ressouvenir : « Helas, prince de tout vice, *ramenteur* des maulx « et tourmenteur des cueurs, cremeur sanz amour, « faulx et traistre, je te preuve. » (Percef. V, f. 26.)

Ramentieus. Renommé, considéré :

Et mieus doit estre *ramentieus*
Uns hom vilains, de cuer gentieus
C'uns hom gentieus de cuer vilains. *(Ms. 7218, f. 244.)*

Ramentoivre. Rappeler. (V. RAMENTEVOIR) :

Et des œuvres S. Augustin,
Ooit volentiers *ramentoivre.* *(Ph. Mousk. p. 82.)*

Ramer. [1° Manœuvrer un aviron : « Et ont (les « nefs des Indes) si grans avirons, qu'il y convient « à chascun quatre mariniers au *ramer.* » (Marco Polo, p. 535.) — « *Ramer* il faut s'il ne vente. » (Leroux de Lincy, Prov. II, f. 147.)] — 2° Terme de fauconnerie ; se dit d'un oiseau qui use de ses ailes comme de deux avirons :

Alors le Cyllenien,
D'un pront voler ibien,
Fuyoit, *ramant* ses esselles,
Au singler de ses deux esles. *(Jacq. Tahur. p. 18.)*

3° Soutenir des plantes grimpantes ; de là au figuré : « Il entend cela comme à *ramer* des choux, » il est ignorant, maladroit. (Oudin.)

Ramerauz. [Pigeons ramiers : « Deux petits « *ramerauz* je porte à mon Olive, Denichez d'un « grand orme à gravir malaisé. » (Rons. 743.)] — On lit *ramereau* dans Cotgrave.

Ramerci. Filet semblable à la ramée : « Le « clinquet, le rouable, *ramerci*, fainnes. » (Gr. Cout. de France, p. 73.)

Ramere. Bosquet, bouquet de bois. Le duc de Bourbon attaqué dans ses retranchements, ayant repoussé les Anglois : « A leur retraite, le duc de « Bourbon feist saillir de la bastide l'etandart à « l'ecu d'or de cinquante hommes d'armes, et cin- « quante arbalestriers, ferir parmy les derniers « retrayans, à une *ramere* qui là estoit. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 97.)

Ramesurer. [1° Modérer, apaiser : « Por tant « si a son sens *ramesuré.* » (Aiol, v. 1008.)]

Li ennuit qui tant me dure
M'eust mort, au mien espoir ;
Mais adès me *ramesure,*
Et fait ma dolour voloir. *(Poët. av. 1300, I, f. 185.)*

2° Régler le mouvement d'une horloge dérangée, dans Froiss. Poës. p. 55.

Ramet. Brindilles d'un fagot, dit ramée :

On congnoissant de vostre estat l'affaire,
Et que sur tous cas joyeux vous amez,
J'ay tant cherché, et serré les *rametz*
En plusieurs lieux que, selon ma puissance
Petit savoir, et infime science,
En ay trouvé grant portion et part. *(Faifeu, p. 13.)*

Rameure. [1° Ramure d'un cerf : « Si on chas- « tre le cerf avant qu'il porte sa *rameure*, il n'en « portera jamais. » (Paré, VI, p. 18.) — 2° Chassis d'une herse : « *Rameures* d'erches, roorte carruca- « rum. » (Cart. de Langres, f. 210, an. 1264.)]

Rameus. [1° Rempli de broussailles, de mauvaises herbes : « Les supplians se transporterent « vers ledit abrevouer pour icellui curer et rappa- « reiller, ainsi que l'en fait une chose *rameuse.* » (JJ. 187, p. 133, an. 1455.) — 2° Qui porte ramure : « Et des grands cerfs au large front *rameux.* » (Rons. v. 683.)]

Ramieller. Allécher de nouveau. (Cotgr.)

1. Ramier. [1° Branchage : « Les clés des por- « tes vit luinz pendre à un *ramier :* Erranment les « saisi ; ne s'i volt rien targier. » (Thomas de Cant. page 47.)]

Je cueilli le *ramier.* *(Ms. 7218, f. 346.)*

. . . Li vens avoit derompues
Les folles, si furent ceues
Des grans kesnes et des *ramiers.* *(Mousk. p. 268.)*

2° Bois ; parlant de la femme du roi Pépin qu'il exila dans les forêts :

Li forestiers ala kacier,
Si trouva la dame el *ramier,*
A son ostel menée l'a. *(Mousk. p. 56.)*

3° [Plein d'arbres : « Il saisi Marchegai par le « resne à or mier Que si le vaut mener el parfont « gaut *ramier.* » (Aiol, v. 1840.) — 4° Sauvage, comme ramage : « Coulons *ramiers* viennent de « trois ans en trois ans. » (Ménag. II, 5.)] — « Qui « veult prendre les coulons *ramiers* à ceste rois, « le temps en est en hyver. » (Modus, fol. 172.) — « Cy devise comment l'en doit le faucon esseimer. » Le ms. 7096 ajoute « sor ou *ramier*, de bois ou « de main. » (Mod. f. 125.) — 5° On appelle encore en Languedoc « *ramiers*, les terres incultes, ou « l'on peut faire paitre les bestiaux. » (Du Cange, sous *Ramerius.*) — 6° On appelait *ramiers* les pèlerins qui revenoient de Jérusalem parce qu'ils portoient des rameaux de palme. (Borel.)

2. Ramier.

Sire, j'ay le mal saint Riquier,
Donnez moi pour Dieu le *ramier* :
Atten encor jusqu'à demain. *(Desch. f. 334.)*

Ramification. Etat ou action de pousser des branches. (Cotgr.)

Ramifier. Pousser des branches. (Cotgr.)

Ramilles. Branchages, menues branches : « Elle cheut en une louviere qui n'estoit couverte « fors de *ramille*, et de fueilles. » (Percef. vol. II, f. 138.) — [« Lors choisi un vilain qui taille *Ramille* « por son four chauffer. » (Ren. v. 29823.) — « Il « s'estoit ingeré de aler... copper, prendre et « emporter à son pourfit singulier *ramile* et tons- « ture de bos, qui estoit croissant sur les dodasnes « des fossez de ladite ville. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1437.)]

Raminagrobis. Brantôme, parlant de M. de Lautrec qui se tenoit toujours à couvert dans les sièges où il commandoit, dit : « Cela tenoit plus « d'un grand satrape, d'un roy sophy, ou grand « sultan devant Rodes, lesquels s'estudioient trop « à tenir leur gravité et reputation, et à faire des « *raminagrobis* de guerre, que non pas d'un grand « capitaine qui ne la doit jamais tenir en guerre, si « non à estre compagnon à tous ses gens. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 95.) — On a dit proverbialement : « Faire le *raminagrobis*, » faire le maître, faire l'entendu. (Contes d'Eutrapel, p. 155.) — Rabelais appelle Guillaume Crétin, poëte fameux, *raminagrobis* (t. III, p. 115.) — Borel le croit corrompu de *Domine, grobis*.

Raminseaulx. Rameaux :

Tres belle umbre faisoient les *raminseaulx*.

Ramis. [Ramilles : « Ung petit cousteau de « berger à copper *ramis*. » (JJ. 188, p. 125, an. 1459.)]

Ramis palmax. Dimanche des Rameaux :

Quant passée iert la quarantaine,
Et venoit le jor de la Cene,
Au jor del *Ramispalmaus*
Repairoient tot en maison,
Por escouter le saint sermon.
Sainte Marie Egypt. Sorb. LXI, col. 19.

Ramisse. [Clôture faite de branchages : « Colas « de Laion, sa femme, trois enfans et une fille, « lesquelz s'efforçoient faire une *ramisse* ou clo- « sure en icelle piece de terre. » (JJ. 176, p. 221, an. 1444.) — « Environ de laquelle terre ilz faisoient « certaine cloison ou *ramisse*. » (JJ. 188, p. 125, an. 1459.)]

Rammé. Ramé, qui a une ramure :

Tantost la beste est apportée
Au roy, qui fort l'a regardée,
Car est haulte, large, et *rammée*. *(G. de la Bigne, 106.)*

Rammes d'eau. Lames : « Exposée aux pre- « miers vents, aux premieres vagues, et *rammes* « d'eaues. » (L'Am. ressusc. p. 385.)

Ramoderer. Calmer, apaiser : « Voyant les « forces du roy tourner sur luy, craignant y perdre « la vie, se *ramodera*. » (Mem. de Du Bell. f. 135.) — « Enfin il se *ramodera* du mal contentement qu'il « avoit du roy. » (Ibid. f. 91.)

Ramoisin. Sorte de monnoie romaine dont se servoient les habitants de Bari dans la Pouille d'après Faucon de Benevent, an. 1140. — [« Je ne « te pris vaillant un *ramoisin*. » (Garin.)]

Ramoison. [Branche d'arbre : « Usage au bois « mort et aus *ramoisons*. » (JJ. 74, p. 510, an. 1343.) — « Ung petit *ramoison* ou baston de fagot. » (JJ. 206, p. 1120, an. 1477.)]

Ramoiti. [Humide : « La moisture des palus « esveus et terre *ramoitie* d'icelluy pays qui siet « vers les marches de Flandre. » (Christ. de Pisan, Charles V, II, 1.)]

Ramoitir. Devenir humide : « Ceux qui font « *ramoitir* le drap, afin qu'il s'etende mieux. » (Apol. pour Herod. p. 45.)

Ramoitissemant. Action de se ramoitir. (Monet.)

Ramollade. Sorte de remède pour les chevaux. (Oudin.)

Ramolle. Fromage de lait de chèvre qu'on mange en automne. (Oudin.)

Ramollir. [Adoucir : « Ces paroles et autres « *ramollirent* et adoucirent grandement le courage « et le mautalent du roi d'Angleterre. » (Froissart, éd. Buchon, I, I, 289.)]

Ramon. 1° Lance sans fer pour les tournois : « A tout un *ramon* de behourt. » (Desch. f. 561.) — 2° Balai :

On les chassera d'un *ramon*. *(Desch. f. 453.)*
Furent chaciez de leurs *ramons*. *(Ibid. f. 525.)*

Ramonage. [Action de ramoner : « Demeurant « à la charge du propriétaire toutes autres refec- « tions, et mesme le *ramonage* de la cheminée. » (Cout. Gén. I, f. 512.)]

Ramoncheler. [Réédifier : « Comme li maires « et li eskevin d'Abbevile de men conseil et de me « volenté aient ordené remouvoir leur berfroi, qui « estoit en costé le moustier saint Jore en autre « lieu d'en costé la maison del eskevinage à *ramon-* « *cheler*. » (Charte de Guillaume de Ponthieu, au liv. blanc de l'hôtel de ville d'Abbeville, an. 1209.)]

Ramoner—onner. [1° Balayer : « Il n'i a « chambrete petite, Qui ne soit bien *ramonée* Que « jà poudre n'i ert. » (Ruteb. II, f. 234.) — De là au figuré : « Une chambriere qui se disoit Picarde « (combien qu'elle fust Normande), de laquelle il « avoit prins un peu auparavant que ramon estoit « un balai, et *ramonner*, balier, en la chansonnette : « *Ramonnez* moi la cheminée. » (Despériers, 98ᵉ conte.)] — 2° Piller : « Ceux qui vindrent depuis « *ramonnoyent* tout le pays. » (Froissart, liv. II, p. 212.) — 3° Frapper de haut en bas : « Et s'en « vont entretailler l'ung l'autre, aux espées nues, « tant qu'ilz peurent *ramonner* de haut, à la force « des bras. » (Percefor. I, f. 25.)

Ramoneur. « *Ramoneur* de cheminées, celuy

« qui les ayant ratissées avec une ratissoire de fer, « les balaye puis après avec un *ramon.* » (Nicot.)

Ramonneries. Balayures : « Que aucun ne se « ingere, ou advance de jetter aucuns descombles, « fiens, ordures, cendres, *ramonneries*, ou autre « chose qui puist faire empeschement es dittes « rivieres. » (Cout. Gén. I, p. 813.)

Ramonneur. On trouve dans Rabelais : « *Ram-* « *monneur* d'astrologie. » — Duchat l'explique en disant, que « les astrologues sont d'ordinaire avec « leurs longues lunettes, tantot en haut, tantot en « bas dans les observatoires, comme les *rammon-* « *neurs* avec des perches dans les cheminées. » (Rab. II, p. 87.) On lit *ramonneur*, aux Nuits de Straparole, I, p. 421.

Ramonnure. [Balayures : « A esté donné con- « gié.... pour prendre les esmondices et *ramonnures* « estant avant la ville de Corbie. » (Cartulaire de Corbie, f. 96.)]

Ramonter. Remonter. (Cotgrave.)

Ramordre. 1° Remordre :

Dame avansée, et dame envie,
Se duelent moult, quant sui en vie :
Et vaine gloire me *ramort*,
Qui ne desire que ma mort. *(Ms. 7218, f. 310.)*

Ramors. [Ramure : « Un cerf troverent main- « tenant, De .xx. *ramors* et fier et grant. » (Benoît de Ste More, v. 29155.)]

Rampable. Qui peut ramper. (Oudin.)

Rampaille. [Fourrure pour doubler, *rempailler* un habit : « Ung millier de *rampaille* ou vaire « ouvrée, escrue ou aultre, quarante deniers. » (Cart. de Corbie, 21, f. 355, an. 1295.)]

Rampant. Grimpant ; se dit, en blason, des animaux qui semblent grimper :

La femme au prestre se leva,
Qui moult fut jolie et mignote,
Si se vesti d'une vert cotte,
Bien ploie à plois *rampans.* *(Ms. 7989, f. 212.)*

Rampas. [Pâques fleuries, dimanche des Rameaux, dans Du Cange, sous *Ramus*, 2.]

Rampaus. [Fourrure (voir Rampaille) : « Une « robe d'escarlate fourrée de *rampaus* avecques « un grant bourt de la longueur de la beste. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, I, f. 345.)]

Rampeau. [Second coup de la partie de quilles qui se joue en deux coups.] L'auteur étant prié d'envoyer un renfort dans un endroit où le capitaine Arne avoit esté tué : « Je luy manday que je « ne voulois pas qu'il fust fait de luy un *rampeau* « du capitaine Arne, et qu'il suffisoit d'avoir perdu « un brave et vaillant capitaine, et une compagnie « de gens d'armes, sans en perdre deux. » (Mém. de Montluc, II, p. 396.)

Rampement. Action de grimper. (R. Estienne.)

Ramper. [Grimper, monter : « A tant la roche « passerent en *rampant.* » (Rois, p. 46.) — « Par « foi, dist Belin le moton, Je n'apris onques à « *ramper* Dist Bernars : je ne sai monter. » (Ren. v. 13395.) — « Uns des barons de l'ost en contre- « mont *rampoit*, Et li autre trestout, chascun d'eus « le sivoit. » (Chans. d'Antioche, VI, 254.) — « Ses « cuers n'est onques à sejour, Ains tire au *ramper* « nuit et jour Amont, et dist : je *ramperai*, Et haut « en chiere seray. » (Baud. de Condé, I, f. 471.)] — « *Rampoit* à une fenestre. » (Rabel. I, p. 163.) — « Les echelles dresserent aux murs, et *ramperent* « contre mont sur les murs. » (Chron. S. Denis, II, f. 29.) — « *Rampa* au pié du mur, avec les autres. » (Du Guesclin, par Mén. p. 495.) — « Conseille moy « comme je serai mis jus de cest arbre, car ce n'est « point mon usage de *ramper*, et descendre. » (Percef. III, f. 127.)

Rampin. « Cheval *rampin*, c'est, dit M. Guillet, « un cheval qui en marchant ne pose pas egalement « les pieds de derriere sur tout le fer ; mais lève le « talon, et marche sur la pince. Ce mot ne vien- « droit-il pas du verbe *ramper.* » (Ménage.)

Rampon. Terme d'armoiries :

De geules estoit ses escus ;
Plus est vermeuze que nul sinople,
Parmi *rampon* misire noble. *(Ms. 7615, II, f. 189.)*

Rampone—onne—osne. [1° Raillerie, moquerie, dérision : « Icellui Jehan dist par maniere « de *rampone* ou moquerie : Va querre ta grant « espée. » (JJ. 109, p. 309, an. 1376.) — « Par ma- « niere de *ramposne* se adreça par devers l'exposant « en disant : l'en ne dinera point à ces brocars. » (JJ. 120, p. 211, an. 1382.) — « Auquel Alart par « ledit Bouquehort eust esté dit par maniere de « *ramponne* et moquerie. » (JJ. 994, p. 249, an. 1513.)] — « Entre ces parolles, et *ramposnes* que « messire Jehan Chandos disoit, et faisoit aux « François. » (Froissart, VI, p. 384.) — « Si com- « mencierent à rire, et à eulx moquer de lui, et lui « dire de grans *ramponnes.* » (Modus, f. 278.) — « Assena Danyot sur le bras tellement qu'il luy « perca l'auqueton, et le navra en la char, telle- « ment que le sanc en chey sur le pré. Adonc lui « dist, par *ramponne*, que il l'avoit tasté de ce lez. » (Hist. de Du Guesclin, par Mén. p. 238.) — Parlant de la captivité des Juifs :

Ly roys Nabugodonosor....
Mener les fist en Babylone,
Et la furent, à grant *rampone*,
Par l'espace de moult long temps. *(III Maries, p. 37.)*

[En rouchi, « donner une *ramponne*, » c'est donner une volée de coups de bâton.] — 2° Terme de blason :

A .iv. *rampones* rampanz,
A une langue à .v. trenchans,
Qui l'escu porprent, et sormonte. *(Ms. 7615, II, f. 191.)*

Ramponer—onner—osner. [Railler, huer : « Et furent *ramponnet* jusques as portes et as « murs. » (Froissart, III, 19.) — « L'exposant en « *ramponnant* de paroles avec le dit Obert. » (JJ. 109, p. 432, an. 1376.) — « Mielz valz teissir que « *ramponier :* Por teissir ne vient encombrier. » (Rom. de la guerre de Troie.) — « Oncle, dist li « dansiaus, vous estes aïriez : Non sui par foi, biau

« niez, vous me *ramposnez.* » (Roman d'Alexandre, IIe partie.)]

Fine amour et bone esperance
Mi *rampone* joie et chanter. *(Poët. av. 1300, I, p. 207.)*

Quant je voi la gent traire arrier,
Droiz dit, je ne doi encherchier
Que il vont en talus *ramponant.* *(Ms. 7615, I, f. 109.)*

Assez me dist, et *rampona.* *(Ibid. f. 120.)*

Quant à lui *ramposner* son seignor entendi.
Ms. 7218, fol. 342.

Ramponeus—osneus. Grondeur :

Et venimeus, et orgueilleus,
Et envieus, et *ramposneus.* *(Ms. 7218, f. 179.)*

Rampos. Le jour des Rameaux : « Mourut à « Lion, de la bataille de Brignés qui fut l'an mil « trois cens soixante deux, le mercredy devant les « *Rampos.* » (Annot. sur le Ier liv. de Froiss. 89.)

Ramppant. Grimpant : « Comme lion *ramp-* « *pant*, et enraigé. » (Chron. S. Denis, II, f. 129.)

Rampreau. Ustensile de ménage. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 257.)

Ramprosne. Raillerie, comme *rampone :* « Et « dist à messire Gauvain aucunes *ramprosnes* « orgueilleuses. » (Histoire d'Artus, Triomphe des IX Preux, p. 420.)

Ramprosner—onner. [Railler, injurier, gourmander : « Adont commencha messires Jehan « Camdos tout à cheval à les *rampronner* et dist. » (Froiss. VII, 446.) — « Et fu li contes moult fort « *rampronnés* de ce que il estoit partis de Paris sans « congiet. » (Froiss. III, 421.)]

Quant Robins s'ot *ramprosner.* *(P. av. 1300, III, 1259.)*

Ramsel. [Rameau, branche d'arbre : « Usaige à « bois sec, à branches ou *ramseaulx* vers. » (JJ. 131, p. 221, an. 1387.) — « Porra chascuns (bour- « gois de Chambly le premier jour de may) aporter « plain son puing de mort bos à cause d'esbate- « ment ; et se il estoit trouvé qu'il aportaissent ou « copaissent plus gros *ramsiaus*... » (JJ. 56, p. 483, an. 1317.)]

Ramu. Garni de branches : « Prens un grant « fueillet bien *ramu.* » (Modus, f. 104.)

Li arbres qui *ramus* estoit. *(Ms. 7218, f. 362.)*

Ramure. Andouillers : « *Ramure* d'un cerf. » (Cotgrave.)

Ramuser. S'amuser à :

Li gentil homme se *ramusent*,
Qui de faire aus Flamens domage
N'ont il mie bon avantage,
Car petit aprochier les pevent,
Por les quarriaus que il esquevent
Sanz grant peril, et sanz riote. *(G. Guiart, f. 283.)*

Ramyer. [Bois taillis : « Les supplians estant « audit bois trouverent ung *ramyer* à faire fagotz, « auquel ilz se arresterent et y commencerent à les « fagoter.... Ung autre taillys ou *ramyer.* » (JJ. 188, p. 219, an. 1459.)]

1. Ran. Bélier, en picard. (Nicot.)

2. Ran. Rang : « Moult de gens, hommes et « femmes, se peuent desduire à l'espervier, et en « voller, et faire ung grant *ran* au travers des « champs, et voller chascun endroit soy. » (Modus, folio 72.)

Ranaturer. Ressembler. Parlant à la Vierge :

Norrice Dieu le pere,
Qui tos bien *ranature.* *(Ms. 7218, f. 171.)*

Quar s'il ne *ranature* au pere
D'aucun bien qui en lui repere,
Dont au pere soit comparés,
De gentillesse est mal parez. *(Id. f. 244.)*

Ranc. 1° Rang, place : « Arbres de *ranc.* » (Gast. Phébus, p. 335.) — « Veit que celuy de son « *ranc*.... fut abatu. » (Percef. IV, f. 149.) — « Il « eslongna Nero qui estoit desja à son *ranc* atten- « dant. » (Percef. V, f. 29.) — 2° Ouverture : « En « peu d'heure ilz firent un *ranc* tellement que on « veit jusqu'au meillieu. » (Percef. II, f. 124.) — 3° Ordre : « En bon *ranc.* » (Rabel. I, f. 274.) — 4° Limite : « Entra en un grant *ranc* de desesperance. » (Percef. IV, f. 49.)

Rancade. « Aller à rame *rancade* », c'est-à-dire à toutes rames, aussi vite que l'on peut. (Oud.) — « Voien voile *rancade.* » (Montluc, I, p. 516.) — « Vogue de *rancade.* » (Brant. Cap. fr. III, p. 235.)

Rance. 1° Moisi : « Quand ils voyent qu'ils « commencent à se moisir et à sentir le *rance.* » (Mont. II, f. 251.) — 2° Cassé : [« Ce capitaine Marche « au baston comme les vieillards font, Et d'une voix « toute caduque et *rance* Francus aborde, et en ce « point le tance. » (Rons. 599.)] — « Ils hurlent « d'une façon d'hurlement tout cassé, et *rance.* » (Fouill. Vén. f. 79.)

Ranceur. [Rancune, dans Froiss. XIII, 32.]

1. Ranche. [Pièce de bois carrée qui se place sur le devant ou le derrière d'une charrette : « Le « suppliant frappa icellui Perrinot d'un baston ou « *ranche* de charrette. » (JJ. 162, p. 190, an. 1408.) — « Une *ranche* ou levier de charrete. » (JJ. 165, p. 282, an. 1411.)]

2. Ranche. Enroué : « Ils parlent bien *ranche* « estant tousjours enrouez, a cause de la corruption « de la voix. » (Bouch. Serées, liv. III, p. 303.)

Rancheable. [Qui peut être renouvelé : « Reci- « divus, *rancheable* ou renouvellable. » (Gloss. du fonds S. Germain.)]

Rancheoir. [Renouveler, dans Du Cange, sous *recidiva.*]

Rancher. Renne. (Voir Rangier.) « La machine « estoit un char tiré par quatre *ranchers* ou alces, « et sur le char estoit Cassiopée reine d'Ethiopie. » (Menetr. T. des Tourn. p. 51.)

Ranchier. [Le même que Ranche 1 : « Bosc « Guillot prist un *ranchier* de charrette. » (JJ. 155, p. 464, an. 1400.)]

Ranchiere. Action de renchérir :

. . . . . La faulse sorciere
Dechoute, se tenoit trop chiere
Contre l'amant, qui pour tel pris
Qu'autre en avoit, sans *ranchiere*,
Devoit d'elle avoir grace et pris. *(Al. Chartier, p. 707.)*

Rancien. [De Reims : « Que chacuns chevaus

« traihens paiera .III. sestiers de blé et .III. sols de « *ranciens*..... dis oit deniers *ranciens.* » (Ch. de Hugues, comte de Rethel.)]

O tu cité très noble et ancienne,
Qui jadis fut fondée de Remus ;
Rems t'appella, de son nom, *rancienne. (Desch. f. 37.)*

Ranciner. Rechanter :

Es orgues et cruetes
Est repris et *rancinés.* *(Vat. 1490, f. 16.)*

Rancir (se). Devenir rance. (Oudin.)

Rancissure. Etat de ce qui est rance. (Rob. Est.)

Ranco (de). De rang en rang ; latin macaronique : « Au jour de son trespas sempiternellement, « ils ayent tous quintuple pitance, et que le grand « bourraquin plein du meilleur, trotte *de ranco* par « leurs tables, tant des burgots, layez, et briffaulx, « que des prestres et des clers. » (Rab. III. p. 123.)

Rancœur. Rancune : « Tenoient ceux des fron- « tieres de Guerles *rancœur* et maltalent couvert « aux Brabançons. » (Froiss. liv. III, ch. 98.)

Rancoliner les preaux. Les rehausser avec de la terre. (Borel.)

1. **Rançon.** 1° Bâton armé d'un fer à deux oreilles recourbées. (Nicot.) — « Cymetterres, *ran-* « *çons*, pertuisannes, halebardes. » (Brant. Cap. fr. II, 18.) — 2° Outil de tisserand, dans Rabel. II, p. 131.

2. **Rançon.** Impôt vexatoire : « Tout homme, « de quelque etat, se non les gouverneurs, de tant « de queues de vin qu'ils cuilloient, chacun paya « très grant *rançon.* » (Journ. de Paris sous Charles VII, an. 1424, p. 101.)

Rançonnement. Action de rançonner. (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 20.)

Rançonner. 1° Exiger par contribution : « *Rançonnerent* aus vivres et aus pourveances. » (Froiss. liv. III, p. 118.) — [2° Maltraiter : « Lesquelz « exposans... furent oudit jardin, qui mais n'avoient « aucunes souvenances desdites paroles et mena- « ces, ils furent *rançonnez* par lesdiz Raoul et « Vivien, qui les espioient de fait et d'aguet appensé « pour les navrer ou mettre à mort. » (JJ. 111, p. 203, an. 1377.)]

Rancor. [Rancune, rancœur : « Li altres geunet « par *rancor* et par impascience. » (S. Bern. 565.)]

Rancoulli. [Eunuque : « Jehannot Musnier dist « au suppliant pluseurs paroles injurieuses, et « entre les autres lui dist qu'il ne valoit riens ; car « il estoit *rancoulli*, qui est à dire chastré ou sans « genitoire. » (JJ. 148, p. 6, an. 1395.)

Rancour. Rancœur : « *Rancour* d'envie. » (Gast. Phébus, p. 365.)

Rancuer. [Même sens : « Le suppliant et feu « Guillaume dit le Flamment, buvoient à un Escot, « sans nulle *rancuer* ou mauvaise excogitation. » (JJ. 96, p. 323, an. 1364.)]

Rancueur. Même sens :

Qui bien jugera de la valeur d'un livre,
Sans faveur ny *rancueur*, c'est la postérité.
Du Verd. Biblioth. p. 11.

Ont tout ce *rancueur* effacé,
Vivans d'amour inviolable. *(Dial. de Tahureau, p. 193.)*

Rancune. [1° Ressentiment : « .x. colps i fiert « par doel e par *rancune.* » (Rol. v. 2301.)]

Aux muses portoit
Tousjours grandes *rancunes.*
Le Tri. des Muses contre Amour, p. 77.

2° Expression de la rancune : « Si s'enorgueilli- « rent et encommencerent à tenir leurs *rancunes* « et leurs gros mots. » (Froissart, liv. III, p. 92.) — 3° Combat :

A Poingbuef treuvent la commune,
Preste de commencier *rancune.* *(G. Guiart, f. 27.)*

Et puis de Pinquegni Renaut,
Garni comme contre *rancune.* *(Id. f. 265.)*

4° Souvenir :

Prendés la *rancune* de Socratés
Qui fu tousjours si justes, et si vrés,
Qu'on ne le vit onques, en tous ses fés,
Changier une heure. *(Froiss. poës. p. 77.)*

Rancuner. [Garder rancune : « Se nous deme- « nommes ensi li un les autres et alommes *rancu-* « *nant.* » (Henri de Valenc. § 586.)] Parlant d'un fol amour qu'eut Alexandre :

Je croi que cil n'amerent onques,
Qui fol l'en vorroient clamer,
C'on n'en puet c'une seule amer :
Par droit n'en doit panre que une ;
Et qui de ce le roy *rancune*,
Si fait ce que ses cuers li rueve,
Petit d'amor en son cuer trueve.
Alex. et Arist. ms. S. Germ. fol. 72.

Rancuneux. [« Estre ne peult que, après grands « guerres, le record *rancuneux* n'en demeure aux « terres blessées. » (Boucicq. II, 12.)]

Rancure. Rancune :

Amors a telle nature,
Que sa joie fait torner a *rancure. (P. av. 1300, I, p. 51.)*

Rancureus. [Rancuneux : « *Rancureuses* et « haineuses paroles. » (JJ. 138, an. 1390.)]

Rancuser. Accuser, découvrir :

Je l'aimeroie, s'il vouloit,
Car il est d'etrange contrée,
Pas ne seroie *rancusée*,
Comme d'une de ce pays. *(Desch. f. 508.)*

Randabletté. [Obligation de remettre ou rendre un château à la volonté du suzerain (v. Rendable) : « Se nous morrons sans hoirs de nostre corps, « nous laissons et quittons à nostre amé et foiaul « cosin, monsieur Odart, seigneur de Montagu, la « jurableté et *randabletté* dou chasteuil de Mon- « tagu. » (B. N. anc. 9484, 2, f. 157, an. 1314.)]

Rande. [Rente, revenu annuel, au Cartulaire de S. Michel en l'Herm, an. 1270.]

Randeres. [Caution : « Je Hues vidames (de « Chalons) m'establis ploiges et *randeres* anvers « mon seignor lo roi devant dit, de tenir et de ga- « rentir toutes choses et les convenances devant « dites. » (Cart. de Champagne, f. 260, an. 1272.)]

Randir. Aller de roideur, conservé en picard :

« Je ne vois *randissant* par la forest, sinon pour le « trouver, et parler à luy. » (Percef. VI, f. 38.)

Partonopex le vait ferir,
Quanque cheval pooit *randir*. *(Parton. f. 153.)*
Tant que cheval pooit *randir*. *(Ibid. f. 157.)*

Randon. [Vivacité, violence, impétuosité : « Ils soioient *de randon* les blés. » (Froiss. XV, 107.) — « Li yawe entra à grant *randon* dedens. » (Id. V, p. 263.) — « Coururent de *randon*. » (Id. IV, 45.) — « Une lieue pleniere *de randon* le menerent. » (Aiol, v. 10120.)] — « Commencerent les Sarrasins « à traire vers eulx, par si grant *randon*, et si « druement, que oncques gresil, ne goute de pluye « ne cheurent plus espoissement du ciel que là « cheoient flesches. » (Hist. de J. Boucic. p. 94.) — « Leur avoit coulé la lance par dessoubz le haul- « berg, au long du corps, de tel *randon* que, pour « l'angoisse qu'ilz sentirent, oncques n'eurent « pouoir de demander qui il estoit. » (Percefor. IV, f. 19.) — « Les larmes à grands *randons* me sor- « toient des yeux. » (Am. ressusc. p. 476.) — « Le « feu ardoit *de randon*. » (Ms. 7218, fol. 277.) — « Chevreuil fuit un *randon*, et puis si demeure « comme un connin. » (Modus, f. 40.) — « Si devez « scavoir qu'il est huit espece d'oyseaulx de quoy « on se peult desduire, et esbattre, et sont quattre « de quoy on volle, qui vollent à tout, et quatre qui « vollent de poings, et *prennent de randon*. » (Mod. fol. 58.) — « Tiex oyseaux sont l'ostour, l'esprevier, « l'esmerillon, le gerfault. » (Ibid. f. 198.)

I ot en .I. lieu .I. fontaine...
Si sourdoit à si grant *randon*
Com c'ele bousist à bouillon. *(Ms. 7615, II, f. 169.)*

Randonée. [Même sens : « Li paiens li trestorne « de *randonée*. » (Aiol, v. 712.) — « Li borgois ont « la grant cloche sonée Et la petite tot d'une *rando-* « *née*. » (Chron. des ducs de Norm. I, f. 529.) — « Il a « point le cheval par telle *randonnée*. » (Brun de la Montagne, v. 264.)] — « Vent qui vente à *randon-* « *née*. » (Ms. 6812, f. 53.)

Furent cinq cens de gent bien atornée,
N'i a cel n'ait destrier corant de *randonnée*.
Ms. 7218, folio 348.

[« Bertran du Guesclin s'en va de *randonnée* Par « dessus la jument qui estoit deferrée. » (Cuvelier, page 258.)]

Randonner. [Aller de *randon*, lancer un cheval : « E vous venus les Englès lances abaissies et « ferant chevaux des esporons, quanques il pooient « *randonner*. » (Froiss. IX, 99.) — « Adont s'en vint « vers euls quanqu'il pot *randonner*. » (Enf. Roland, p. 157.)] — « Courut après la beste tout seul, tant « que le cheval pouoit *randonner*. » (Chr. S. Denis, t. II, f. 2.) — « Quant il appercut que Fergus gaignoit « sur lui à la course, il picque apres luy tant que « son cheval pouvoit *randonner*. » (Perceforest, vol. III, f. 92.)

Apres les quieus *randonne*, et trotte. *(G. Guiart, f. 227.)*
Charroiz comme foudre *randonnent*. *(Id. f. 330.)*

On l'a dit d'une rivière comme des animaux :

Partout Artois, jusqu'à Perronne,
Ou l'yaue de Soinne *randonne*. *(Ibid. f. 110.)*
L'estanc qui contre val *randonne*. *(Ibid. f. 57.)*

Randormissemant. Action de se rendormir. (Monet.)

Randour. Elan : « Allons tous d'une *randour*. » (Hist. du Théâtre fr. II, p. 140.)

Randre. Payer rançon :

Le fet fiancer, et *randre*. *(Ms. 7615, II, f. 164.)*

Randunée. [Discours prononcé d'un seul élan : « Si cum li quens Philipe ad fait sa *randunée*. » (Jord. Fantosme, v. 454.)]

Randuner. [S'élancer : « Li cheval sunt mult « bon qui desuz eus *randunent*. » (Jord. Fantosme, v. 319.)]

Randuz. Moine :

Fame fait faire les meslées,
Et traire costiaus et espées :
Fame fait *randuz* d'ordre issir. *(Ms. 7615, II, f. 153.)*

Rane. Grenouille : « *Rane verte*. » (Rabel. III, p. 141.) — « Plus stupide qu'une *rane* gyrine. » (Rabel. IV, p. 51.)

Ranete. Petite grenouille : « Qu'elle endormit « serpentiaux, et *ranetes*. » (Borel.)

Ranforcemant. Confirmation. (Monet.)

Ranformé. Transformé :

Prannent, pillent quan qu'ilz puelent trouver,
Sanz riens payer : L'eglise est violée,
Mainte chose est chacun jour *ranformée*. *(Desch. f. 15.)*

Ranfort. Fortification :

. . . . . Nos rempars, bastillons, et *ranfors*,
Furent gaignez, et lors prinstes la fuite. *(J. Marot, 38.)*

1. Rang. Branche pour *raim* : « Par *rang* et « baston. » (N. C. G. I, f. 417.)

2. Rang. [« Or il estoient tuit en *rang* Venu « pour veoir la meslée. » (La Charrette, v. 2714.) — « Et avoit dit Phelippe d'Artevelle et fait dire de « *rang* en *rang* : Si le comte vient sur nous, gardez- « vous bien que nul ne lui fasse mal. » (Froissart, II, II, p. 156.)]

3. Rang. Enclos, cercle :

Prince, de froidure et de noy,
En decembre tuer je voy
Ces ors pourceauls, que Dieu maudie,
De *rangs*, de paissons adès toy ;
Ce n'est pas viande de roy,
Pourcel ne fist bien en sa vie. *(Desch. f. 335.)*

1. Range. Ceinturon (de l'allemand *ring*, cercle) :

Ainz ne veistes tel espée,...
A or estoit de riche ator,...
Par les *ranges* de soie ovrée. *(Blanch. f. 190.)*
Atant Melior prant l'espée,...
Des *ranges* fermement le ceint
Par les flancs et bien li estraint. *(Parton. f. 151.)*

2. Range. [Rang de pavés joignant les caniveaux et contre-jumelles d'un ruisseau.] « A l'autre « costé, endroit celle *range*, tu feras une autre « autelle, et ara entre les deux *ranges* la lese d'une « voie de charrette. » (Modus, f. 97.)

1. Ranger. Renne (voir Rangier) :

Le gay Ascaigne, au plain de la vallée,
Son fier cheval pique, à bride avallée,
Et peu rusé au mestier de la chasse,
Ores ceux cy, et ores ceux la passe ;
Desirant fort un escumeux *ranger*
Par les trouppeaux timides se ranger. *(Du Bellay, 228.)*

2. Ranger—ier. [1° Placer, ranger : « Et chascuns des rois fist faire de sa gent dis eschieles, « et atourneir et *rangier* ainsi comme il leur sem- « bla que mieux vausist. » (Mén. de Reims, § 123.)] — 2° Mettre à la raison : « Les *rangea* si bien que « deux aultres y perdirent la vie. » (Don Florès de Grèce, f. 128.) — 3° Cesser de, verbe pronominal :

Onc ne se *ranga* de pekier.
Ste Marie Egypt. Sorb. chif. LXI, col. 8.

De plus aimer nul ne se *range*,
Le gouffre y est qui poingt et mord.
Loyer des Folles am. p. 330.

Rangette (à la). En rang : « Allans à la *ran-* « *gette.* » (Moyen de parvenir, p. 95.)

Rangier. [Renne : « Une terrasse ronde, d'or, « ou millieu de laquelle est un arbre portant fleur « de liz, contre lequel arbre est un *rangier* drecié « sur les deux piez derrières. » (Pièces sur Charles VI, t. II, art. 502.) — « Un *rangier* d'or, esmaillié « de blanc, les cornes d'or. » (Ducs de Bourgogne, n° 5460, an. 1389.) — « L'exposant dist à icellui « Garelle que autres foiz avoit il eu une hocque- « melle, qu'il se gardast d'en avoir une autre et « qu'il ne feust *rangier.* » (JJ. 167, p. 283, an. 1413.)] — « Sa teste est bien diverse, car il a plus « grant teste que le cerf, et plus chevilliée, car il « porte 80 cors, et aucune foys moins, selon ce « qu'il sera vieil *rangier* et grant. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 25.) — « Les fientes des cerfs, *ran-* « *giers*, chevreuls, et dains.... se doivent nomer « fumées. » (Fouill. Vénerie, f. 36.) — Le *rangier* entroit dans les armoiries : « Le sire de Bueil.... « lequel porte un *rangier* en son estendart. » (Le Jouvenc. p. 615.) — « Portoit pour armes d'argent « à un *rangier*, ou faulx de gueules emmanchée de « sable. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 142.)

Ranguillon. [Ardillon de boucle (Nicot) : « L'es- « poignoit d'amours l'esguillon, Plus agu que le « *ranguillon* D'un baudrier. » (Villon, p. 100.)]

Ranoé. Rapiécé :

N'amour auras, qui est ossi entiere,
Que mes drapeaus, qui sont tout *ranoé.* *(Froiss. p. 300.)*

Ranponer. Railler, huer (voir Ramponer) :

Quant la dame s'oit si *ranponer*,
Grant duel en out. *(Poët. av. 1300, t. II, p. 688.)*

Ranponne. Railleries, injures :

Promesse est dons, ainz est *ranponne*,
A celui qui on la promest. *(Ms. 7615, t. I, f. 111.)*

Ranposner. Injurier, huer :

Tant se sont entre *ranposnées*,
Que ja venissent a mellées. *(Blanch. f. 77.)*

Ranprone. [Raillerie : « Sachiés que ces *ran-* « *prones* vous vendra chier. » (Aiol, v. 3619.)]

Ranproner. [Railler : « Laidengier le vauront « et *ranproner.* » (Aiol, v. 148.)]

Ranprover. [Réprouver, rejeter, au Conseil de Pierre de Fontaine, p. 88.]

Ranqueur. Rancune, rancœur :

S'il apperçoit qu'un autre ayt la faveur
De ses amours, lors mangé de *ranqueur*,
Tout ecumant de frenesie,
Il crevera. *(Dial. de Tahureau, p. 195.)*

Ransoigner. Renseigner, apprendre :

Puisque la feste m'as aprise,
Car me *ransoigne* lou service. *(Rou, p. 420.)*

Ransoure. [Ressort, étendue d'un domaine : « Vinz livrées de terre que il tient an son demoyne « et *ransoures* et as apartenances. » (Cartulaire de Champ. f. 465, an. 1256.)]

1. Rant. Rang :

Se vous veoie au *rant* asise,
Ou l'amie Yvain est mise. *(Poët. av. 1300, I, f. 115.)*

2. Rant. Rente, redevance. Privilèges que Chilpéric donne à l'évêque de Tournai :

Si leur donna le wienage
Des nés, et tout le naulenage ;
Qu'au *rant* i doit uns agnelés
Uns kaurois, u uns pourcelés. *(Ph. Mousk. p. 33.)*

Rantanceler. Etinceler, briller :

Elle ot gonele
De drap de Castele,
Qui *rantancele.* *(Poët. av. 1300, t. II, p. 710.)*

Rantemant. Paiement de rentes. (Monet.)

Ranter. Renter, gratifier de :

Car soudain Atropos jette
Les filz de ses sœurs lassez
Dans la bouche devorante
Du tempz, qui d'autres les *rante.* *(Loys le Caron, f. 50.)*

Rantieres. Terres, domaines. « Mes *rantieres.* » (Gouj. Biblioth. fr. t. XIV, p. 279.)

Ranuncule. Renoncule. (Oudin.)

Ranvoiement. Renvoi. (Monet.)

Raon. [Blé méteil : « Item bladum, dictum *raon* « seu mixtura. » (JJ. 73, p. 74, an. 1341.)]

Raoncle. [Maladie de peau : « Li rois fu moult « de fort mal entrepris : Ce est *raoncles*, li Lohe- « rens l'a dit. » (Garin, I, p. 89.) — « Toz malades « plain de *raoncle.* » (Renart, I, v. 241.)]

Raougnure. [Rognure, action de rogner, de couper les cheveux, au liv. rouge d'Abbeville, 29.]

Raoul. Nom qu'on donne aux chats, à Metz et dans la Lorraine. (Duchat, sur Rabel. III, f. 117.)

Raoulle. [Rôle, aux Ord. V, p. 613, an. 1373.]

Rap. Rapt (voir sous ce mot).

Rapacité. [« Ils sçavent bien que le roi, ses « freres et sœurs sont incoulpables de tous les « malheurs qui sont causez par l'insatiable *rapacité* « de ces princes estrangers (les Guise) », aux Mém. de Condé, dans Dochez.]

Rapage. Action de grappiller. (Oudin.)

Rapaiement. [Adoucissement, dans Wackernagel, p. 48.]

Rapaier. [Rapaiser : « Par maintes fois m'es-

« maie Amors et fait pensant, Et souvent me *rapaie*, « Et donc cuer joiant. » (Couci, VIII.)]

Amours bat, et *rapaie*. *(Vat. n° 1490, f. 37.)*

Amors est marastre, et mere,
Primes bat, et puis *rapaie*. *(P. av. 1300, III, p. 1165.)*

Au roi de paradis, me *rapaie*, et racorde.
Ms. 7218, fol. 192.

Rapaille. Broussailles, bois taillis : « Sont « reputées vaines pastures, les terres non ense- « mencées, ...les terres vaccantes, non labourées, « les *rapailles*, chemins, et buissons. » (N. C. Gén. II, p. 407.) — « Vaine pasture s'entend, et s'extend « ès chemins publics, charrieres, voyes et sentiers « communaux, brayes, landes, hayes, *rapailles*. » (Ibid. p. 1095.)

Rapais. Pacifié avec, *part. passé* de Rapaier. On lit de la mort de Philippe-Auguste :

Moult bielement s'arme en ala,
Et qoiement, et tout em pais,
Et çou fu drois, k'il est *rapais*
De sainte glise, et adreciere,
A cuer joiant. *(Mousk. p. 642.)*

Rapaisement. [Action de rapaiser : « Atten- « dant le *rapaisement* de son dit mari, qui, à « l'heure du conte estoit encore mal content. » (Louis XI, 68ᵉ nouvelle.)]

Rapaiser. [1° Tranquilliser : « Et trouva ses « deus chevresons plouranz et les *rapaisa*. » (Mén. de Reims, § 411.)] — 2° Adoucir : « Après, pour « *rapaiser* la douleur, mets dessus emplastre d'oi- « gnement nommé diacilum. » (Fouill. Fauc. f. 85.) — [3° Réconcilier avec, dans Froiss. v. 221.]

Rapaler. [Lever : « Nos depuis en avant feis- « siens et porchassiens par quelque maniere par « coi nos fussiemes rassolt, ou li entrediz *rapalez*, « ou les sentences relaschiées. » (Cartul. de Champagne, f. 341, an. 1262.)]

Rapareillement. [Réparation : « Se il conve- « noit aucuns despens faire ou *rapareillement* ou « refection du pont ou du passage. » (Livre rouge de la Chambre des Comptes, f. 319, an. 1309.)]

Raparelier—eiller—illier. [1° Remettre en état, réparer : « Tout fu remparet et *raparilliet* ce « qui desemparet estoit. » (Froiss. t. V, p. 221.) — « Je confirme que l'abbé et le convent de S. Pere « de Chartres... tiennent... tout ce qu'il ont en mon « fié... franchement, ...sans *raparelier* mote ne « fossez. » (Cart. de S. Pere de Chartres, an. 1292.) — « Il fera faire les relez desdiz moulins et tous les « pons de Bray *rapareillier*. » (JJ. 13, p. 118, an. 1309.) — 2° Réunir : « Et qu'il (les apôtres) soient « *rapareillié* Si con il sont esparpillié : Car il se « vaura demoustrer A ses drus pour reconforter. » (Vie ms. de Jésus-Christ.)]

Granment i soujourna li rois,
Et *raparilla* ses conrois. *(Mousk. p. 121.)*

[3° Réunir des objets, des animaux pareils : « So- « vent il fesoit ses oeilles Non per, s'eles orent « pareilles, Et sovent les *rapareilloit*, Se non pa- « reilles les trovoit. » (Ren. v. 7403.)]

Raparler. [Parler avec dureté : « Tu as dis que « tu devoyes si bien *raparler* mon pere ; raparle le « maintenant, se tu es hardy. » (JJ. 195, p. 82, an. 1468.)]

Raparlier. [Réparer : « Et s'il avenoit ke no « cauchie devant dite eust mestier de refaire ou de « *raparllier*, nous ne poons prendre terre, pour le « cauchie refaire ou *raparllier* ou mares devant « dit. » (Cart. du Mont St-Martin, f. 123, an. 1268.) — « Il aient usage en la forest d'Orlians pour edifi- « cier, soustenir et *raparlier* toutes leurs maisonz « et edifices. » (JJ. 61, p. 181, an. 1322.)]

Raparoir. [Reparaître, composé de *aparoir :* « Que nos tel chose i semisiens Dont nos *rapari- « sent* fusiens. » (Ren. v. 19813.) Voir aussi Froiss. Kervyn, t. IV, p. 288.]

Rapasser. [Faire repasser, repasser : « (Il com- « mande à son serviteur) Qu'il die au marinier « loial, Que il les passe outre sans mal, Et *rapasse* « à leur revenir. » (Blanche et Jehan, v. 5076.)]

En une heure fu *rapassée*,
En icel liu que moult ot chier.
Vie Ste Marie Egypt. Sorb. LXI, col. 31.

Ont li troi la mer *rapassée*. *(G. Guiart, f. 108.)*

Prince, ne m'en puis aller,
Sans doubte le *rapasser*
En ces montaignes cruels. *(Desch. f. 273.)*

Rapaux. Rapaces :

A l'aide de pluseurs loups *rapaulx*. *(Desch. f. 323.)*

Telz loups *rapaux* valent pis que gabelle. *(Id. f. 232.)*

Rape. 1° Grappe de raisin dépouillée de ses grains. (Oudin.) — [2° Râpure de fromage : « Tant « as mangiet compeus de soris et de rates, Et tant « de la composte, de presures et de *rapes*. » (Aiol, v. 8861.)] — 3° Morceau de tôle ou de fer plat piqué qu'on passe sur la pierre taillée ; en parlant d'une mine : « Ayant trente six forts carroyeurs, avec des « pieds à teste, marteaux de carroyeurs et massons « propres à tailler, des *rapes*, limes, scies, pieds de « chevre. » (Mém. de Sully, t. II, p. 48.)

Rapé. 1° Boisson obtenue avec de l'eau jetée sur le marc, sur la râpe :

. . . . Li *rapez*
De quoi beusmes tant er soir. *(Estrub. ms. 7996, p. 101.)*

2° *Adjectif*. Fait avec du verjus (voir Rappé) :

Je fais sausses de maintes guises,
Sausses, *rapée* et cameline. *(Desch. f. 379.)*

Rapeau. [Renvoi au jeu : « Il y eut *rapeau*, et « lors mirent tous chascun ung denier en jeu pour « ledit *rapeau*. » (JJ. 201, p. 197, an. 1478.) Voir Rappeau.]

Rapelable. [Révocable : « En totes les choses « où cil qui n'a vingt un an est conchiez, la chose « est *rapelable*. » (Liv. de Jost. p. 115.)]

Rapeler. [1° Appeler de nouveau : « Ki que s' « *rapelt*, ja n'en returnerunt. » (Rol. v. 1912.) — « Atant se parti dou roi comme une desvée ; et « quant li rois l'en vit ainsi aleir, si cuida qu'elle « deist veritei ; si la fist *rapeler* et dist. » (Mén. de Reims, § 302.) — 2° Redemander, réclamer : « Et se « aucuns tient masure an la vile qui ne soit heber-

« gie dedanz un an, li prevoz la puet baillier qui il « vorra por herbergier, ne cil qui devant l'auroit « tenue, ne la poroit *rapeler*. » (Cart. de Champagne, f. 343, an. 1247.)] — 2° Juger en appel :

La fist li papes *rapeler*
L'entre dit d'Aubigeois, par grace. *(G. Guiart, f. 148.)*

Ce que sera mal jugié,
Sera tout *rapelé*. *(Ms. 7615, II, f. 143.)*

3° [Arrêter, interdire : « De trop convoitier « pecune nos *rapelent* plusors causes. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 444.)] — « Se tu as diffamé aultruy, « si *rapelle* ta diffame à ton povoir. » (Doctrinal de Sapience, fol. 43.) — 4° [Démentir : « En proposant « en outre lui rien savoir contre le bien et honneur « de monseigneur d'Orleans defunt, et qu'il *rapelle* « toutes choses qu'il a dites. » (Monstrelet, I, p. 8.)] — 5° Retirer de, sauver de :

Entens ma proiere,
Que mon vil cors, et m'ame,
De perdurable flame,
Rapelaisses arriere. *(Ms. 7218, f. 301.)*

Rapeleresse. Qui rappelle, qui réconcilie :

Veés com m'ame est orde, et peceresse,
Por ce ai fait de toi avoerresse,
Que tu me soies vers Dieu *rapeleresse*.
Sainte Marie, Egypt. Sorb. LXI, col. 39.

Rapenser (se). [S'aviser : « Adont se *rapenserent* d'un autre barat, car il disent ke se li pais « ne pooit en tele maniere venir, il prandroient « deus homes et li empereres deus, et chil quatre « pranderoient le cinquisme ; et chou ke chil cinq « en diroient entre els communement, fust tenu « por droit jugement. » (Henri de Valenc. § 604.)]

Rapetasser. [Raccommoder : « Je veidz Alexan« dre le Grand qui *rapetassoyt* des vieilles chausses « et ainsi guaignoyt sa paovre vie. » (Rab. Pantagr. t. II, p. 30.)] — Pasquier a dit figurément : « Nous « seuls entre toutes les autres nations faisons pro« fession de rapiecer, ou pour mieux dire, *rapetasser*, notre eloquence de divers passages. » (Lett. t. I, p. 446.)

Rapetissement. Etat de ce qui est rapetissé. (Cotgrave.)

Rapeux. Apre, rude au toucher :

On la juge au toucher, quant on la sent *rapeuse*,
Sans lustre, sans polly, sous le doigt grumeleuse.
Poes. de Rem. Bell. t. I, p. 12.

Raphanelle. Raifort sauvage. (Cotgr.) [Le mot subsiste comme nom de personne.]

Raphe. Monet l'explique par « toute la croute de « rogne etendue sur un membre. » — « Nicoles « Gilles en la vie de Dagobert nostre seigneur Jesus « Christ... s'approcha du ladre, et luy passa la main « par dessus le visage, et luy osta une *raphe* de la « maladie de lepre qu'il avoit. » (Nicot.) — On lit « mal saint *Raphe*, » dans Cotgr. — Dans Rabelais, « couillon de *raphe* » est une injure (III, p. 145.)

1. **Rapiaus.** [Rapaces : « Pastor d'ames deus« siez estre, Mes vos estes li plus *rapiaus*, Qui fet à « tot son pooir maus. » (Ren. v. 20797.)]

2. **Rapiaus.** [1° Rappel, action de faire ressouvenir : « Et apert, puisque contrarietés ne *rapiaus* « ne sont trouvé el deerain (testament) que ce n'est « fors qu'ajoustemens de testament. » (Beauman. t. XII, p. 41.)] — 2° Appel judiciaire : « Li *rapiaus*... « de la premiere sentence. » (Beaum. p. 101.)

Rapiaut. Verbe à l'ind. Révoque. (Beaum. 311.)

Rapiaux. Vin de râpe :

Or maingons, solaçons,
Et deportons, bons poissons,
Vins poignanz, et bons
Rapiaux, et venoisons. *(Poët. av. 1300, I, p. 261.)*

Rapiecer. [1° Remettre en une pièce le lingot monnayé : « Pour bien savoir argent desfaire, Si « bien qu'on ne le scet refaire, *Rapiecier* ne remet« tre ensamble. » (Froissart, Le dit dou florin.)] — 2° Raccommoder, au figuré : « Nous seuls entre tou« tes les autres nations faisons profession de « *rapiecer* ou pour mieux dire rapetasser nostre « eloquence de divers passages. » (Lettre de Pasq. t. I, p. 446.)

Rapiel. [Voir Rappeau, Rappel.]

1. **Rapiere.** Champ de raves : « Que personne « ne laisse aller ses bestiaux dans les houblon« nieres, dans les *rapieres* d'autres gens. » (Cout. Gén. t. I, p. 832.)

2. **Rapiere.** [Epée longue et affilée : « Icellui « Pierre donna au suppliant de la dite espée *rapiere* « sur la teste. » (JJ. 195, p. 1155, an. 1474.)] — Parlant d'un combat en champ clos : « Le prieur de « Messine vint porter deux segrettes, et deux « *rapieres*, bien trenchantes. J'useray ainsy de ces « mots du temps passé, pour suivre le texte, et « mieux observer, et honorer l'antiquité ; » dans Brant. sur les duels, p. 32. — « Le roy d'Arragon « transmit à Gaston comte de Foix son beau frere « deux colliers d'or jusques à son logis, avec une « *rapiere*, et la ceincture. » (Annales de Louis XII, page 310.)

Rapierer. Ferrailler avec une rapière. (Borel.)

Rapiereur. Spadassin. (Borel.)

Rapiessement. « L'homme en tout et partout « n'est que *rapiessement* et bigarrure. » (Essais de Montaigne, II, p. 626.)

Rapille. Diminutif de rape. (Cotgr.)

Rapine. [1° Vol : « Et l'Ecriture dit que Dieus ne « se veut mie servir de *rapine* ne de toute. » (Mén. de Reims, § 368.) — « Et lour recordoit aussi les « faiz des mauvais riches homes qui, par lour « luxure et par lour *rapines* et par lour avarice « avoient perdus lour royaumes. » (Joinv. § 689.)] — « (Un chien) vivoit de charoignes et autres *rapi« nes* qu'il povoit avoir. » (Gast. Phébus, p. 87.) — « Viande venue de *rapine*. » (Ms. 7218, fol. 280.) — 2° Action de voler, de vexer : « *Rapine* de povres. » (Phéb. p. 370.) — 3° Désir de voler :

Feme est la riens el mont ou il a plus *rapine*.
Chast. Mus. ms. S. Germ. fol. 107.

4° [Redevance : « Dedi etiam dictis monialibus (Romorentinis)......... quamdam costumam, quæ

« vocatur la *rapine*, quam habeo in eodem territo-« rio, cum omni jure et dominio quæ ibi habui. » (Gall. Christ. VIII, col. 534, an. 1247.)]

Rapiner. [« Ne cuidez pas que vous veuille « affiner, Ou cautement vostre argent *rapiner*. » (J. Marot, VI, p. 258.)]

Rapineresse. Qui exerce des rapines :

Le bruyt avez d'estre fourbisseresses,
Membres ravir comme *rapineresses*,
Pour les loger en vostre gribelin. *(R. de Collerye, 167.)*

Rapineur. [Qui rapine, cas régime : « Et jure-« ront et promettront que se il saivent souz aus « nul official, serjans ou prevost qui soient deloial, « *rapineur* usurier ou plein d'autres vices par « quoy il doivent perdre nostre service, que il ne « les soustenront par don. » (Joinv. § 699.)]

Rapineux. Qui aime à rapiner : « Homme tur-« bulent, *rapineux*, et sujet à la pince. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 321.) — « Renart de sa nature... est... « *rapineux*. » (Modus, fol. 93.) — Dans Rabelais, « oiseaulx *rapineux* » signifie oiseaux de proie (t. IV, p. 242.)

Rapissonnez. Empoissonnés, où il y a du poisson : « Item que nul ne mette lins ne chanvre rau-« vir en riviere courante, ne en viviers et fossez « *rapissonnez*. » (Cout. Gén. I. p. 833.)

Raplaider. Protéger, défendre :

Cest duc Vuillaume le Bastart
Normant li fisent moult d'anois,
Mais il i mist moult grant defois :
Li rois Henris moult l'en aida,
Ki son païs li *raplaida*,
Tant que si anemi trestout
Vinrent à sa mierci debout. *(Mousk. p. 451.)*

Raplaquier. Apaiser :

Fame a luez son duel guerpi,
Quant on la set *raplaquier*. *(Vatic. 1522, f. 158.)*

Raplegier. [Cautionner : « Car envers vous le « voudrai *raplegier*. » (Roman de Gaidon, ms.) — « Il estoit tout seürs que il *raplegeroit* bien de sa « rançon. » (Froiss. III, p. 51.)] — « Le mena avec « luy comme son prisonnier, et le rançonna depuis « de douze mille francs dont il en paya quatre « mille : et son fils Francois d'Auberthicourt « demoura en ostage pour le demourant, devers le « duc de Bourbon qui l'avoit *raplegé* et rendu grand « peine à sa delivrance. » (Froiss. I, p. 406.)

Rapleuvoir. Repleuvoir, abonder au figuré :

Limozin et Berri s'esmeuvent ;
Normanz de touz costez *rapleuvent*. *(G. Guiart, f. 328.)*

Rapoiement. Adoucissement :

Jà sans vos par nul *rapoiement*
N'iert de mon cors la dolor rapaiée.
Poët. avant 1300, t. II, p. 634.

Rapointement. [Réconciliation : « Ce *rapoin-« tement* presupposé, fait par le duc d'Espernon. » (D'Aubigné, Hist. II, p. 416.)]

Rapointer. Réparer, raccommoder : « Mirent « les mains chascun à son harnois, et fient *rapoin-« ter* ce que besoing leur estoit en bataille. » (Hist. de B. du Guesclin, Tr. des IX Preux, p. 533.)

Rapois. Raves :

Se vous voulez passer en Lombardie,
Ou cheminer le païs de Hongrie,
Entre les mons, la sont glaces et nois,
Grans froidures, par tous les .XII. mois,
Et habismes jusqu'en terre parfonde,
Et là ne croist, fors sapins et *rapois*. *(Desch. f. 355.)*

Rapoostir—tissement. [Remettre un criminel en la puissance de son juge, action de le remettre : « Drouet li caufouriers... fust prins à Abbe-« ville;... chelui Drouet fust longement tenu en « prison... Apres Vuillaums de Hangest, qui adon-« ques estoit bailleus d'Amiens... quemandast que « nous li delivrissions ledit Drouet comme bani le « roy;... nous delivrasmes ledit Drouet au que-« mandement ledit bailleu d'Amiens ; et si tost que « delivranche fu faite, nous alasmes au bailleu « d'Amiens et li requisismes que il nous fesist « *rapoostir* ledit Drouet, comme chil qui fu prins « en la ville de loy ; li baillieus se consela, et que-« manda... que il nous *rapoostissent* ledit Drouet « ens el propre lieu devandit, là ù il fu prins... et « au *rapoostissement* faire furent present,... sitost « que chil Drouet nous fu rendu et *rapoostés*, nous « le fustasmes à le banlieue pour le souppechon « devandite ; et quant il fu hors de no banlieue, li « senescaus le prinst et ramena à Cresci. » (Livre rouge d'Abbeville, f. 19.)]

Raport. [1° Exposition d'un procès : « Et ce « que noz avons dit des parties, noz entendons « aussi des *rapors* qui doivent estre fet par cous-« tume entre enfans qui reviennent à *partie*. » (Beauman. XXX, p. 87.) — « S'il (le plaideur) ne les « (juges) debat avant qu'il dient leur *raport*, par « bone cause soufisant, il ne pot aler contre lor « dit. » (Id. LXVII, p. 13.) — 2° Cession, transport, abandon : « C'est werp, *raport* et effestukement, si « comme deseure est dit, bien et souffisaument « fais. » (Cart. de Namur, Ch. des Comptes de Lille, fol. 7, an. 1287.)]

Raporter. [1° Rapporter : « Et quant les hommes « qui le portoient et *raportoient* le mettoient seur « leur espaules. » (Mir. de S. Louis, p. 143.) — 2° Ramener : « En ceste mer ne vente que deux « vens, l'un qui les porte, et l'autre qui les *raporte*. » (Marc. Pol. p. 551.) — 3° Rapporter au partage : « Il « convenoit qu'il *raportast* ce que ses peres lui « avoit doné au mariage. » (Beaum. XIV, p. 121.) — 4° Décider : « Je me levai dou consoil et en ting « quanque il *raporterent*, sanz debat. » (Joinville, § 111.)]

Raporteur. [Accusateur : « Punir celuy qui « ara fait le mal, s'il est trouvé coulpable, et s'il « est trouvé innocent, punir griefment le *raporteur*, « tant qu'il soit exemple aus autres. » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 6e série, II, p. 151.)]

Rapoyer. [Remettre sur pied en appuyant : « Qui dont veïst les navrés raporter ou *rapoyer*. » (Froiss. t. III, p. 416.)]

Rappaiser (se). S'apaiser : « Ils se *rappaise-*

« *rent*, et repatrierent les uns avec les autres. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 561.)

Rappareiller—elier. [Rétablir, réparer, raccommoder : « A Simon de La Croix, tapicier d'Orliens, « la somme de quatre livres tournois pour avoir « clavé et *rappareillé* le tapis qui est en la salle « de l'hostel de monseigneur le duc d'Orléans. » (1423. Justice royale d'Orléans ; L. C. de D.)] — « Bottes... *rappareillées* par le bas. » (XV Joies du Mariage, p. 54.)

Rapparillement. Réparation, dans S. Bernard, p. 41.

Rappé. [Fait de râpe : « Saulce *rappée :* eschau-« der trois ou quatre grappes de vert jus. » (Ménag. t. II, p. 5.)]

Rappeau—el—iel. [1° Action de rappeler un banni, de rétablir en sa charge une personne destituée : « Il ne rentrent jusques au *rappel* le maieur « et les jurés. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 2e série, t. III, p. 426.)] — « *Rappeau* de ban. » (Cout. Gén. II, p. 110.) — « Au *rappel* du maire, » cela signifie qu'après un an et un jour le maire rétablira le drapier dans sa maitrise dont il avoit été suspendu. (Ordonn. III, p. 495.) — [« Et toutes ces coses faittes « à le requeste des gens dudit mestier, en le volenté « et *rappel* desdiz maieur et esquevins. » (Ordonn. VII, p. 566, an. 1393.) — 2° Révocation : « Letres, « qui ne feroient expresse mencion du *rappel* de « ceste presente ordonnance. » (Ordonn. V, p. 353, an. 1370.)] — 3° Destitution :

Suy muez d'office en office,
Mais tousjours ay trové esclipce,
Par *rappeaulx*, dont je suis ostez. *(Desch. f. 340.)*

[4° Recours : « Dou ressort et dou *rappel* de « Franche est il noient. » (Froiss. VII, p. 254.) — « Si en furent levées lettres et obligations prinses « sans nul retour de *rappel*, ne de repentie. » (Id. XIII, p. 276.) — De là la locution « sans *rappel*, » sans recours, irrévocablement : « Banit à tousjours « et sans *rapiel*. » (Id. IX, p. 229.) — « Qui il ataint « à cop, il est mort sans *rapiel*. » (H. Capet, v. 927.) — 5° Renvi au jeu : « Car pour s'esbattre en ces « deux lieux, Cuydant que vausist le *rappeau*, La « perdit Colin de Cayeulx. » (Villon, p. 86.) — « Après ce qu'ilz orent joué (à la rafle) certaine « espace de temps, advint qu'il y ot *rappeau*, qui « montoit trois solz quatre deniers.... sur lequel « *rappeau* ilz jouerent. » (JJ. 166, p. 414, an. 1412.)] — 6° Le *rappeau*, dans Rabelais, est un « jeu de « quilles du Daufiné et de l'Auvergne à qui en « abattra le plus du premier coup. » (Rabel. t. I, p. 146.)

Rappée. Nom de lieu dans la halle de Paris : « Buvoit en la *Rappée*, es halles de Paris. » (Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 353.)

Rappel. Voir Rappeau.

Rappeler. [1° Faire revenir un banni : « Lesdiz « abbé et convent *rappellarent* ledit Jehan qui « estoit baniz dudit bourc. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4e série, t. II, p. 59.)] — « *Rappellez* de la « bouche du roy. » (Froiss. IV, p. 213.) — « Jamais « un *rappellé* ne fist beau fait. » (Brantôme, Cap. fr. I, p. 379.) — 2° [Révoquer, annuler : « Il *rappelle* « toutes les graces faites. » (Froiss. XVI, p. 11.) — « Que lesdiz prevoz, jurez.... puissent faire toutes « manieres de ordonnances et ycelles *rappeller*, « muer, accroistre et diminuer. » (Ord. V, p. 378, an. 1370.)] — « Le pape ne vouloit pas briser, ne « *rappeller* les coustumes du royaulme de France. » (Chr. S. Den. II, f. 32.) — 3° Rétracter : « L'erreur « que longuement avoit tenue *rappella*-t-il au lit de « la mort. » (Chron. S. Den. II, f. 189.) — 4° « *Rappeller* est, quand on appelle expressement à sa « succession celuy qui n'est pas autrement habile « à succeder, par la loy ou coutume, ou à cause de « la renonciation d'heredité faite par contrat de « mariage, ou autrement. » (Laur.) — 5° « *Rappeller* « par bourse, c'est retirer l'heritage vendu, pour « le prix, par vertu du lignage. » (Laur.)

Rappliquier. Appliquer de nouveau. « Rajoin-« dre et *rappliquier*. » (Ordon. III, p. 140.)

Rappointer. Réconcilier : « Le *rappointa* avec « sa maitresse. » (Mém. de Bassompierre, I, p. 317.)

Rapport. [I° Droit consistant en la moitié de la dîme des terres cultivées par les tenanciers d'un seigneur ecclésiastique hors de son domaine : « Les-« quels religieux ont leur droit d'avoir et emporter, « ou faire emporter la moitié de la disme des camps « dessus dits, ...à cause de rapport qu'ils y ont, « toutes foys et quantes foys qu'elles (les terres) « seront ahanées par les habitans de la ville de « Villers. » (Cart. 21 de Corbie, fol. 325, an. 1348.)]

II° Obligation de rapporter dans une succession les donations antérieures pour y avoir part : « Celuy ou « celle à qui est fait don de mariage, ou autrement, « à charge de *rapport*, peut, si bon luy semble, se « tenir à ce qui luy est donné, sans venir à la suc-« cession à laquelle autrement il deveroit rappor-« ter. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1148.)

III° Rapport pour minute, acte par lequel un notaire constate la mise d'un acte au rang de ses minutes : « Celuy a qui la vente est demeurée, en « vuydant ses mains des deniers de son achapt, au « livre des *rapports*, est adherité en son dit achapt. » (Nouv. Cout, Gén. I, p. 290.)

IV° Terme de droit ; en voici les diverses acceptions : 1° Aveu, dénombrement que le tenant en fief et en roture fait à son seigneur des terres qu'il tient de lui. Le titre 91 de Bouteiller est intitulé : « Des « *rapports* que le seigneur peut demander quand « premier est venu à terre. » (Som. rur. p. 514.) — De là, dans Laurière, « *rapport* de montre et veue. » — 2° « *Rapport* d'enqueste qui se fait au greffe, et « en la jurisdiction du juge de la cause, par l'en-« questeur, ou commissaire au fait des enquestes « des parties. » (Laur.) — 3° « *Rapport* et hypothe-« que d'heritages, quand l'on declare en justice à « qui l'heritage doit appartenir, après le decès, ou « pour la sureté de quelque dette. » (Ibid.) — 4° « *Rapport* de main pleine, quand le conducteur « opposant est receu à faire rapporter, par le ser-

« gent, les biens sur luy pris par execution, pour « en avoir recreance, provision, et delivrance, en « rapportant main pleine d'autres biens suffisans.» (Ibid.) — 5° « *Rapport* de sergent, pour tout exploit, « et relation d'iceluy, ou pour son exploit de dis- « cution de biens meubles, ou pour la relation d'un « sergent, ou messier, ou pour la relation que le « sergent fait à justice des heritages d'un debiteur « apreciez, pour satisfaire au dû, ou à la rente,... « ou pour l'exploit d'un sergent contenant perqui- « sition de biens meubles, ...ou pour le *rapport* « d'une information ou enqueste. » (Ibid.) — 6° « *Rapport* solennel par devant les gens de la loy « des lieux et seigneuries, dont les heritages sont « tenus immediatement, mettant la main à la verge, « ou bâton que tient le bailly, mayeur, ou autre « officier. » (Ibid.)

V° Marqueterie, damasquinerie : « *Rapport* d'ar- « gent. » (Oudin.)

Rapporter. [Voir RAPORTER. 1° Apporter : « Que « le cuers (de Berte) l'en *rapport*, ce ne veut « oublier. » (Berte, c. XVII.)] — 2° Rétablir : « Une « ancienne coustume aussi *rapporta*, qui lors estoit « delaissée. » (Triomphe des Neuf Preux, p. 298.) — 3° Ressembler, approcher : « La femelle *rapporte* « moult à la couleur de l'aigle. » (Budé, des Ois. folio 109.)

Muse, jusqu'au ciel porte,
Au grant François, ma chanson,
Et dy que Charles *rapporte*
En vertus, à sa façon. *(Amad. Jamin, p. 48.)*

4° « *Rapporter* au vif, » faire un portrait. (Contes de la reine de Navarre, II, p. 27.) — 5° [Etre dirigé, conduit : « Quoiqu'il fust le plus grant d'Angleterre « et par lequel les besoingnes du royaulme se « deuissent conseillier et *rapporter*, il n'en tenoit « compte. » (Froiss. XVI, p. 5.)]

Rapportés (Vers). Cette sorte de poësie commença vers l'an 1560. Jodelle en fut l'inventeur. (Voyez en un exemple dans Pasq. Lett. t. I, p. 506.) [Ces vers étaient composés de parties semblables, dans chacune desquelles entraient des mots qui se rapportaient, non pas aux mots voisins, mais à ceux qui étaient placés semblablement dans les autres parties de la phrase. — Ainsi commence l'épitaphe de Marot par Jodelle : « Quercy, la cour, « le Piémont, l'univers Me fit, me tint, m'enterra, « me connut. »]

Rapporteur. 1° Accusateur : « *Rapporteur* ou « accuseur mensongier. » (Ordonn. III, p. 518.) — 2° Recors d'un sergent : « Y aura un sergens, et « aura chacun un *rapporteur*, ou plusieurs, pour « luy faire bon et loyal rapport de tout ce qu'ils « voiront estre touchant nos droits. » (N. C. G. II, p. 103.) — 3° « *Rapporteurs* de chancellerie qui « rapportent en chancellerie de parlement, par « devant les maistres des requestes qui y president, « et declarent les difficultez qui se trouvent ès let- « tres que l'on veut obtenir. » (Laur.) — 4° « *Rap-* « *porteurs* des enquestes. » — « Lors s'estoit eva- « nouie la difference de jugeurs, et *rapporteurs des*

« *enquestes*. » (Rech. de Pasq. liv. II, p. 47.) — [Dans l'origine du parlement de Paris, les conseillers *rapporteurs* exposaient les affaires, tandis que les conseillers *juges* prononçaient les arrêts. Les premiers étaient des jurisconsultes relégués sur les bancs inférieurs, tandis que le jugement était réservé aux barons et aux prélats. Mais peu à peu la complication des procédures donna plus d'importance aux *rapporteurs ;* ils finirent même par remplacer les barons et les prélats, et composèrent seuls le parlement.]

Rapprendre. [Apprendre de nouveau : « A elle « quelque fois s'adressent les vieillards, auxquels « elle *rapprend* encore le mestier. » (Cholières, Contes, I, p. 211.)]

Rapprivoiser (se). [Se rassurer : « Elle se fit « un peu prier, mais à la fin elle se *rapprivoisa*. » (Desper. Contes, XLI.)]

Rapprouver. Approuver. (Chr. S. Denis, t. II, page 162.)

Rapproximation—mer. [Retrait lignager ; l'exercer : « Si une piece de terre fut vendue, avec « les fruits illecques excroissans et parvenus à ma- « turité, et si celui qui voudroit la *raproximer*, se « presentât legitimement à telle *rapproximation*, « pendant que les dits fruits sont encore extans sur « la dite piece de terre, l'on demande à qui sui- « vroient les dits fruits ? L'on répond qu'en tant « que le vendeur n'a convenu avec son censier en « quelque stuyt de l'achat, les fruits suivroient au « dit censier par moitié, pour les droits de la cha- « rue, et l'autre moitié en retrayant. » (Stat. de Leuze, § 1.)

Raprecy. Action d'apprécier, de fixer le prix : « Tous les dits seigneurs, leurs chastellain, et fer- « miers ne pourront faire faire aucun *raprecy* des « grains qui leurs sont deuz par les dits sujets, que « à raison du prix que les dits grains auront vallu « communement, aux trois derniers marchez. » (Cout. Gén. II, p. 770.)

Raprepier. [Même sens : « Ly proisme de cely « sur cuy ladite saisinne (de heritage) arat esté « rendue, ou autre qui *raprepier* vorat ledit heri- « taige par loy. » (Histoire de Liège, t. II, p. 438, an. 1403.)]

Raprester (se). S'apprêter, se préparer :

. . . . *Se raprestoit*
D'aller vers Flandres, à granz routes. *(Guiart, f. 117.)*

Raprocher. 1° Exercer le retrait lignager : « Des biens heritables vendus à prix d'argent, les- « quels on veut retraire, on doit *raprocher*, dans « l'an devant la feste de S. André, quoi fait l'on « gagne un canon. » (Stat. de Leuze, § 40.) — [2° Se rapprocher de : « En *raprochant* le chité de « Bourdiaus. » (Froiss. IV, p. 303.)]

Raproprier. Réunir : « *Raproprier* à sa table. » (Laurière.)

Rapt. [Enlèvement par violence. Voir aux pièces sur Charles VI, II, p. 56 et 58, deux cas d'enlève-

ment.] — « Comme de *rapt*, si comme d'efforcer « femme, quelles qu'elles soient, car la loy veut que « nulle femme, de quelque estat qu'elle soit, contre « son gré et volonté soit travaillée, que ce ne soit « encourant crime capital de *rapt*. » (Bout. Somme rur. p. 171.)

Rapteur. Ravisseur : « *Rapteurs* de femmes « non publiques seront punis de mort. » (Cout. Gén. t. II, p. 790.) — Du Bellay appelle Promethée « *rap-* « *teur* du saint feu, » parce que, pour animer l'homme, il ravit le feu du ciel :

. . . . Le *rapteur* du sainct feu va paissant
L'aigle sacré d'un poumon renaissant. *(Du Bell. p. 111.)*

Raque. [Marais : « L'une desdittes vaches se « bouta en une *raque* ou fosse, tellement et si « avant, que elle ne fu noyée. » (JJ. 150, p. 330, an. 1396.)]

Raquedenier. Avare, usurier, racle-denier : « Les riches marchands, les usuriers, les banquiers, « et autres *raquedeniers*. » (Brantôme, Cap. fr. III, page 199.)

Raquerre. [Reconquérir, reprendre, dans Froiss. II, p. 256.]

Raquetier. Marchand de raquettes. (Oudin.) — [« Troisieme rang qui sont les mestiers mediocres : « tonnelier, tuilier, vergetier, *raquetier*, brossier. » (Edit d'avril 1597.)]

Raquette. Instrument pour jouer à la paume ou au volant : « Lorsque les tripots furent intro- « duits par la France, on ne savoit que c'estoit que « de *raquette* et y jouoit on seulement avec le plat « de la main. » (Pasquier, Rech. IV, 15.) — On a dit « grand casseur de *raquettes*, » d'un homme qui se vante fort et ne fait guères. (Oudin.)

Raquitable. Qu'on peut regagner. (Cotgrave.)

Raquitter. [1° Reconquérir, regagner : « Mais « ançois *raquitta* messires Bertrans de Claiekin le « chastiel de Roleboise. » (Froissart, t. VII, p. 6.) — « Quant il eut priesque tout Poito *raquitté*. » (Id. t. VIII, p. 239.) — 2° Se remettre en possession, au pronominal : « Vous en yrés par delà puisque on « vous mande et vous *raquiterés* de ce pays. » (Id. t. IX, p. 210.)]

Raquoiser. Apaiser : « Il se persuade, par tels « moyens extraordinaires, de *raquoiser* toutes « choses. » (Lett. de Pasq. I, p. 269.)

Rardre. Brûler : « De grever ceus de France « *rart*. » (G. Guiart, f. 110.)

Rare. [Peu serré : « La ratte est de substance « molle, *rare* et spongieuse. » (Paré, I, p. 20.)] — En parlant des femmes, Bouchet dit : « Vous avez la « chair *rare*, et poreuse, molle et delicate. » (Serées, liv. I, p. 13.)

Rarité. Diminution : « Viennent à *rarité*. » (Cl. Marot, p. 643.)

Rarmer. [Réarmer : « Et quant il revint, si « *rarma* Sa teste avant et puis ses mains, Si s'en « part et a pris as rains De l'arbre tantost son escu. » (Li Chevalier as deus espées, v. 800.)]

Ras. 1° Rasé, en parlant des hommes et des étoffes : « Je me soucie autant du *ras* que du tondu. » (Monet.) — « *Ras* de Milan. » (Cotgrave.) — « *Ras* de « Chypre. » (Oudin.) — « Or *ras*, » en parlant du drap d'or. (Cotgrave.) — 2° Adverbe, au ras de, près de : « Vouloir prendre un homme *ras* par les che- « veux. » (Cotgrave.)

Rasachier. [Retirer : « Quant il avoit lanchiet « et il pooit fichier le havet ens ès armures de celui « à qui il lanchoit, il *rasachoit* et tiroit à lui. » (Froiss. III, p. 265.)]

Rasaillir. Rassaillir : « Me *rasaut* amors fine « D'un très doux mal. » (Poët. av. 1300, III, p. 994.) — « La char nos *rasaut*. » (Id. II, f. 145.)

Rasazé—iié. Rassasié, désaltéré, au propre et au figuré :

Aincois sera un mois passez
Que de vos soie *rasazez*. *(Estrub. ms. 7996, p. 8.)*
Lors si a fait del mont acorre
Une fontaine parmi l'ost ;
S'en furent *rasaziiet* tost. *(Mousk. p. 91.)*

Rascasse. [Poisson : « Scorpius à nostris *ras-* « *casse* dicitur, Massiliensibus scorpeno. » (B. N. l. 6838 c., ch. 88.)]

Rasce. [Marais, au Rom. de Renart, IV, v. 761.]

Rascher. [Transborder : « Item de *rascher* vins « de batel en autre bort à bort... .xvi. deniers pari- « sis du tonneau. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

Rascleis. Marais : « S'il avenoit qu'ilz venissent « à un garet, ou une gaschiere, ou *rascleis*, et les « chiens ne vont pas plus avant, jà pour cela ne « doit requerir arriere, car il doit fuir avant, mais « face tout ainsi que jai dit du bruleis. » (Gaston Pheb. p. 227.) — « Aucune foys aux *rascleiz* ou l'en « fait le millet, aucune fois aux gravez que l'en « appelle en France croullieres, ou betunuieres. » (Id. p. 15.)

1. Rase. Razzia : « Faites une bonne course, et « *rase* ez pays terres et seigneuries du dit archeves- « que de Treves. » (Lett. de Charles, duc de Bourg. au sieur Dufay, p. 357.)

2. Rase. [1° Fossé : « Quant ilz furent sur une « *rase* ou fossé, icellui Vincent getta le suppliant « dedans ledit fossé. » (JJ. 176, p. 136, an. 1442.) — 2° Vanne d'un moulin : « Le suppliant, deboutant « icellui Largier, le fist tomber dans le besal ou « *rase* dudit molin. » (JJ. 191, p. 25, an. 1461.)

Rasé. 1° Qui a la tête rasée : « Etre *rasé* par « ordre de justice, estoit une peine infamante. » (Gr. Cout. de Fr. p. 507.) — Pasquier distingue *rasé* et tondu. Le premier s'entend du menton, le deuxième de la tête. (Rech. p. 675.) — 2° Comblé, rempli à ras : « Mesure *rasée*. » (Cotgr.) — « Tour d'or *rasée*. » (Brut, f. 83.) — « Adonc l'en commenca fort à getter, « et à lancer bois dedans les fossez, tant qu'ils « furent aemplis, et *rasez* jusques aux murs. » (Hist. de B. du Guescl. par Men. p. 185.) — « Ville

« de bien *rasée* et pleine. » (G. Guiart, fol. 142.) — « Biaus fossez d'yaue *rasez.* » (Ibid. f. 57.)

Voit l'autre eschiele plus prochaine
De banieres *rasée* et plaine. *(Id. f. 268.)*

Rasel. Outil pour mesurer le blé à ras :

Le sac et le boissel,
Le van, et le *rasel.* *(Ms. 7615, II, f. 213.)*

Rasement. [Action de détruire au ras de terre : « Ledit avocat se laissa corrompre et conclut au « *rasement* de Maillezais et de Doignon. » (Vie de d'Aubigné, p. 133.)]

Rasemondre. Semondre de nouveau :

Le Dieu d'amors là *rasemons*
De froit avoir, et de trembler. *(Fabl. ms. p. 250.)*

Rasener. 1° Guider :

Qui à sa route lieu *rasene*
Aveuc li le conte de Brene. *(G. Guiart, f. 343.)*

2° [Assigner, indiquer : « Et ne furent retenus « que trois ancyens hommes, lesquels savoient les « usages et les coustumes de la ville, pour *rasener* « le maniement des heritages, ensi comme il se « portoient. » (Froiss. V, p. 221.)] — 3° Convertir ; parlant de Charlemagne :

. . . . Par son travail et demaine
Tante tiere à Dieu ramena
Et tant home a lui *rasena.* *(Mousk. p. 106.)*

4° [Refrapper : « A la quatrieme lance, dont je fai « mention, A *rasené* se glaive tout droit sur le « plançon, Ou il avoit feri le premier horion. » (Cuvelier.)]

Rasentemens. Rétablissement :

Dont en ert vo valour ensauchie,
Car tost r'aurez vos *rasentemens,*
Et vo terre garnie. *(Vat. 1490, f. 32.)*

Rasentir. Sentir de nouveau :

. . . . . Se le cerf fuit d'aventure
Droit à l'eaue, on doit, par droiture,
Traire à mont, et aval ausi,
Car falir ne puet par nul, si
A droit que *rasentir* n'y doie
Sa flache où s'estent sa voye. *(Gace de la Bigne.)*

Raseoir (se). [Se rasseoir : « Messires Jehans « de Biaumont, li bons chevaliers qui estoit ses « oncles et avoit grant talent de retourner en France, « l'escria moult felonnessement, et li dist : « Orde « longaingne, que voulez vous dire ? *Raseez* vous « tous quoys. » (Joinv. § 428.)]

Raser. [1° Couper le poil : « Cil *rasarent* lor « barbes. » (Job, p. 446.)] — 2° Racler, gratter :

Quant la queue du vin est vuide,
Que les courreurs ont leur estuide
Pour leur megis et peaulx courrer,
De venir les queues *raser*
Pour la vin pie avoir, et prendre. *(Desch. f. 474.)*

3° [Effleurer : « Le fort haubert lui dessartit, « L'espée lui *rase* au costé, Si que du cuir lui a « osté. » (Blanche et Jehan, v. 4151.)] — 4° [Enlever, couper comme avec un rasoir : « Ung chevallier « donna de l'espée tel cop que ly bras ly *rasa.* » (H. Capet, v. 3799.)] — 5° [Détruire au ras du sol : « Sire, dist un bourjois, qu'on nommoit Tolomer, « Avez vous si tost fait telle ville *raser.* » (Cuvelier, v. 21416.) — « Moult ont lor anemi *rasez* et dama- « giez. » (Rou, p. 58.)] — 6° [Remplir jusqu'au com- « ble : « Il i ont mis du feu tout *rasé* un tonel ; Les « douves sont emprises, si rompent li cercel. » (Sax. IX.)] — « Mirent hors de leurs gallées petiz « batelletz, lesquelz ilz *raserent* de busches, et de « fagos. » (Hist. de Du Guescl. par Mén. p. 465.) — 7° [Se ranger : « Le suppliant pour doubte que icellui « Jouel ne lui fist pis, se *rasa* de lui et sacha son « espée du fourreau. » (JJ. 163, p. 323, an. 1409.)] — 8° [Polir des pierres fausses : « Nul ne peut *raser* « ne teindre amatitre, ne quelconques pierres faus- « ses, par quoy elle se doive montrer autre qu'elle « n'est de sa nature. » (Ord. III, 11, an. 1355.)]

Rasetter. [Violer : « Que Guillaume Garbot dit « Le Bourt le li avoit fait dire pource qu'il disoit « que ledit Henri le haeroit pour ce qu'il avoit voulu « *rasetter* sa chambrière ; et après avoit ce mis sus « audit Garbot, pour ce qu'il voust pieçà *rasetter* « sa femme... » (1370, Sentence du bailliage d'Orléans, L. C. de D.)]

Raseur. [Rasoir aux Ord. II, p. 48, an. 1329.]

Rasgler. [Railler : « Le suppliant et icellui Bre- « ton en *rasglant* et devisant, comme ilz avoient « acoustumé faire. » (JJ. 195, p. 91, an. 1468.)]

Rasibus. Tout près. Presque en rasant : « Le « roy vint loger dedans les fauxbourgs en une « petite maisonnette, *rasibus* de celle ou estoit le « Duc de Bourgongne. » (Mém. de Com. p. 147, 148.) « — Comme il passoit *rasibus* du chasteau. » (Ibid. p. 30.) — « Passerent de nuit *rasibus* de nostre « camp. » (Mém. de du Bell. liv. 2, f. 39.) — *Expressions :* 1° « *Rasibus* qui bouge » (Cotgr.), menace d'être coupé *rasibus.* — 2° Me veulent faire *rasibus.* (Desch. fol. 332.) C'est-à-dire châtrer.

Rasié. Rayé du tableau des marchands : « Com- « mandons à tous que vendent vin, et bierre, qu'ils « ne vendent que seize lots hors du tonneau, devant « qu'il soit prisé et afforé par les eschevins, sur « soixante sols parisis d'amende et qu'il ne soit « premier *rasié* de sept jours. » (N. C. G. I, p. 457.)

Rasier. « C'est au pays de Bresse une mesure « qui est la même que le bichet : anciennement on « l'appelloit *bichet raz,* et par la suite des tems on « l'a appellé *raz* seulement. » (Laur.)

Rasiere. [Mesure de capacité employée à Lille, en Picardie, en Normandie, pour le grain, les fruits, les charbons : « A Jehan de Lille le carbenier pour « .XLI. *rasiere* de carbon de bos. » (Caffiaux, régence d'Aubert de Bavière, p. 37.) — « 1307. En ces jours « fut le chier tamps, qu'on vendoit la *rasiere* de « bled 50 sous à Lille et en pluseurs aultres lieux. » (Récits d'un bourgeois de Valenciennes au XIVe siècle, p. p. Kervyn, p. 35.)] — « Devra contenir la *rasiere* « le nombre de trente huit lots gauge de ce pays. » (N. C. G. I. p. 309.) Dans un arrêt du Conseil, du 27 février 1748, la *rasiere* est une « mesure de sel » pesant 250 livres, poids de marc. (Voy. Journal de Verdun, octobre 1748, p. 313.)

Rasille. Sorte d'herbe. (Voyez Médecine des chevaux, p. 11.)

Rasine. Poix, résine: « Vaisseaulx plains de « poix noire, de *rasine*. » (Jouv. ms. p. 303.)

Rasinné. [Râpé, vin raccommodé avec des grappes de raisin: « Colette a confessé que elle « avoit vendu trois pipes de vin blanc et deux « *rasinnez*. » (JJ. 167, p. 99, an. 1413.)]

Rasis. Blanc d'Espagne, céruse: « Prenés de « l'oingnement blanc, *rasis*, et de l'uile rosat, et « gresse de gelines, et mettez tout ensemble. » (Modus, f. 130.)

Rasiz. Rassis:

Lors les veissiez entrebatre,
Et donner meriaus, et poignies,
Et muselées, et groignies
En lieu de gatelez *rasiz*. *(G. Guiart, f. 332.)*

Rasle. Oiseau: « Courir comme un *rasle*. » (Cotgrave.)

Rasler. Etre enroué. (Oudin.)

Rasoer. [Rasoir: « Tranchant com *rasoer* que « porte barbieur. » (Cuvelier, 16213.)]

Rasohaiger. Adoucir, apaiser; parlant de l'amour:

Li bien d'une seule eure
Les maus d'un an *rasohaige*. *(P. av. 1300, III, p. 1166.)*

Rasoir. [« Barbier sans *rasoir*, sanz cisailles, « Qui ne sez rooignier ne rere, Tu n'as ne bacins « ne toailles, Ne de quoi chaufer ewe clere. » (Ruteb. f. 214.) — « Quand ces seigneurs bourgoi- « gnons oyrent ainsi parler le roy d'Angleterre dont « les mots tranchoient comme *rasoirs*. » (Chastelain, Chron. du duc Philippe, ch. X.)] Dans les combats particuliers, il étoit défendu de porter des *rasoirs*, et on visitoit auparavant les champions pour voir s'ils n'en avoient pas. (Monstr. I, p. 8.) — « Faire « la barbe à quelqu'un sans *rasoir* » (Cotgr.), se dit du bourreau qui coupe la tête. — « A barbe de fol, « le *rasoir* est mol. » (Id.) — « A barbe de fol, hardi « *rasoir*. » (Id.)

Rason. Sorte de poisson. (Cotgrave.)

Rasonable. Raisonnable: « Juste et *rasonable* « pris. » (Ord. III, f. 439.)

Rasooir. Rasoir: « *Rasooir* Guinguant. » (Poët. av. 1300, IV, f. 1652.) — [Guingamp est une ville de Bretagne (Côtes-du-Nord). Ce proverbe, admis par Leroux de Lincy (1, p. 352), me paraît une fausse lecture; Guingamp n'est connue que par ses filatures de lin et ses étoffes de coton, dites *guingan*. Ne faudrait-il pas lire *Dinant*, en Belgique?]

Rasos. Devenu sot:

Et Boucars iert venus ariere
De Roume, et si estoit *rasos*
Com cevaliers à prendre sos. *(Mouskes, p. 662.)*

Rasoter. [Devenir sot: « N'est mie sote Ceste; « mais mesire *rasote*. » (Roi Guill. f. 256.)]

Or dire l'en que je *rasote*,
Je n'oserai nului veoir. *(Ms. 7218, f. 298.)*

Rasotis. [Devenu sot: « Et dist ly uns à l'autre: « Dieus est tout *rasotis*, Qu'ensi avanche ung homme « et donne telz profis, Et ung autre est adez et en « tout tamps catis. » (H. Capet, v. 3374.)]

Rasouagier. S'adoucir, en parlant du temps:

Quant voi le tans felon *rasouagier*. *(Vat. 1490. f. 90.)*
Plus finement comence à verdoier,
Et rafreschir, au tens ke *rasouaige*.
Poës. fr. ms. av. 1300, t. III, p. 992.

Rasouer. [Rasoir: « Je vous delivrerai à Jous- « selin (le bourreau) qui vous fera vos barbes sans « *rasouer*. » (Froiss. Buchon, II, III, p. 8.)] Dans Straparole, *rasouer* est un instrument de chirurgie propre à faire des incisions. (II, p. 427.)

Rasouhaiger. Adoucir, soulager:

. . . . Ke il m'en *rasouhaige*
Des maus ke trai pour à hiretaige.
Poët. av. 1300, t. III, p. 1071.

Rasour. Obtus, émoussé: « Doit avoir en l'o- « reille dou heaume, tout entour, orles de fer tels « com il vodra, ou *rasours*. » (Ass. de Jérus. p. 82.) — « Doivent avoir.... entour l'escu, tant de broches « de fer come ils voudront agues, ou *rasours*. » (Du Cange, citat. col. 1672.)

Rasoure. Rature: « Excepcionz au brefe abatre, « si comme par vice trové en le brefe, si come par « *rasoure* en lieu suspecte. » (Britton, f. 122.)

Raspatoire. Instrument à râcler l'os. (Cotgr.)

1. Raspe. Bois taillis: « S'il n'y a chesne abbatu « fors branche ou *raspe* de chesne. » (N. C. G. II, p. 148.) — « Les petits fagots marjolets de *raspe* de « deux pieds et demy de long. » (Id. p. 149.)

2. Raspe. Râpe: « Donner le fil avec la *raspe* » (Oudin), écorcher au lieu de polir.

Raspeçon. Poisson. (Cotgrave.)

Raspiere. Rapière: « Ung Espagnol luy rua ung « coup de *raspiere* le long de sa picque, qui luy « tumba sur la main senestre, tellement que les « deux maistres doitz luy fist voller à terre. » (Jean d'Auton, Ann. de Louis XII, f. 64.)

Raspleit. [Vin de râpe: « Ordinons que nuls « vendans vin.... puisse meiller vieux vin auvecque « noveal vin, excepteit leur *raspleit*. » (Hist. de Liège, II, p. 456, an. 1424.)]

Raspure. Même sens, aux Poëtes avant 1300, t. IV, p. 1328.)

Rasque. Marais, eau dormante:

Si l'ai geté en contreval,
En une *rasque* l'ai bouté. *(Ms. 7218, f. 14.)*

Rasquer. [Cracher avec bruit, en picard; Du Cange, sous *Rascare*.]

Rasrainer. [Rasséréner: « Quant la saison del « dou tens s'asseüre, Que biaus estés se *rasraine* « et esclaire. » (Couci, p. 125.)]

Rassadyement. [Rassasiement: « O corone « precieuse, dyademe de nostre salut, tant est douls « et enmiellé le *rassadyement* que tu donnes. » (Christ. de Pisan, Charles V, III, p. 71.)]

Rassaillir. [1° Assaillir de nouveau: « Et puis

« on fist faire des eschielles plus longues et des « martiaux de fer pour les *rassaillir*. » (Pierre de Fenin, 1420.)]

Je li *rassaut* et il m'assaut. *(Ms. 7615, I, f. 117.)*

2° Interpeller, reprendre :

Et l'ermite, si come il sent,
Les a *rassaus* moult doucement. *(Ms. 7218, f. 1.)*

Rassaisir. Rançonner, dépouiller :

Il n'est tel plaisir
Que d'estre à gesir
Parmy les beaulx champs,
L'erbe verd choisir,
Jouer qui à loisir,
Et prendre bon temps,
Voyre à toutes gens,
Bourgoys, ou marchans,
Pour eulx *rassaisir*. *(Vig. de Charles VII, p. 72.)*

Rassaner. S'appliquer à (voir Rassener) :

Et quant li fevres se *rassane*
Aus tenailles, et au martel,
Si chauffe son fer bien et bel. *(Ms. 7218, f. 197.)*

Rassasiement. Etat d'une personne rassasiée. (Cotgrave.)

Rassasier. [« Fols se fait en tor herbregier ; « Cuers ne s'i puet *rassasier*. » (Les Vers du Monde.) — « Aussi comme se ce fust d'eve qui issit de par- « font, puis il les *rassazia* plenteivement. » (Psaut. folio 93.)]

Rasse. [Marais, dans Renart, IV, v. 771.]

Rasseant. Assignant de nouveau, remettant : « Si, au jour assigné, les intimez ne comparent, les « plaindans se devront presenter, pour la premiere « fois contendans aux fins contenus en leur dite « plainte, ou requeste *rasseants* journée à tiers « jours. » (N. C. G. II, p. 54.)

Rasseir—eoir. [1° Asseoir, enfoncer de nouveau : « Bonnes esracier et puis *rasseir*, en autrui « desheritant por soi aheriter. » (Beauman. t. XXX, p. 27.) — 2° Reposer : « Quant le miel sera bien cuit « et escumé, si le laissiez *rasseoir*. » (Ménag. t. II, p. 5.) Voir Rassis.]

Rassembler. [1° Réunir, *act.* et *neutre :* « Car « Sarrezin se sont espars, ne jamais ne seront *ras-* « *semblei*. » (Mén. de Reims, § 173.)] — « Se il « advient que l'un des tresoriers fut absent, quant « ils *rassembleront*. » (Ordonn. I, p. 777.) — 2° En venir aux mains : « Encor qu'en son courage il ne « le blamast point cette promptitude, et gaillardise « de cueur au dit sire de Montrejau, ne la volonté « qu'il avoit de *rassembler* encores aux ennemis. » (Mem. de Du Bell. liv. VII, f. 210.)

Rassener. [1° Remettre, diriger vers : « Savoir « se nului troveroie Qui me rassenast à ma voie. » (Ruteb. t. II, p. 240.)] — 2° Retrouver, reconnaître : « Quant on a encontré de cerf, ou de sanglier, « enmi les forz, et on ne scet *rassener* à ses bri- « siées, le chien ne faudra point à la ramenier, s'il « y est apris. » (Chasse de Gast. Phebus, p. 183.) — L'auteur, parlant d'une chose volée, dit qu'on sera obligé de la rendre, « si trouvée est, avec le prison- « nier, ou la *rassener* le pourra en la terre du sei- « gneur ou ce sera fait. » (Bout. Somme rur. liv. II, page 867.)

Mout veissiez larrons, et pautonniers errer
Sas, et manteaux, et robes, et autres males embler :
Destriers, et palefroiz, et rouchinz trestourner ;
Teus trestourna l'avoir qui n'i pout *rassener*.
Rou, ms. p. 110.

3° [Assigner en dédommagement : « Je Margarite « femme au devant dit Thoumas (de Couci) recon- « nois que je sui *rassenée* souffisaument de doaire, « que je avoie ou pooie avoir ès vint et trois livrées « de terre deseur dites. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1265.)]

Rassenter (se). Se soumettre, se rendre :

Gant, Lille, Cassel et Douai
Aus desus diz *se rassentirent*
Et vers le roy leur foiz mentirent. *(G. Guiart, f. 257.)*

Rasser. Cresson de jardin. (Oudin.)

Rasserener. [« Comme l'esté *rasserenant* le « ciel. » (Du Bellay, IV, p. 59.)]

Rasseuremens. Action de rassurer :

Mais li *rasseuremens*
Des biens que j'en cuide avoir
Me fait doubler mes talens
De servir à mon pooir. *(Couci, XII.)*

Rasseurer. [Redonner sécurité : « Quant Blonde « voit la revenue De celui dont ele ot eue Si grant « paour et si grant doute Ele est *rasseurée* toute. » (Blonde et Jehan, v. 4426.)]

Rasseures. Sillons que le porc fait en rasant la terre de son groin : « Quant les porcs privez « vont mangeant, et reversant la feuille, ils tour- « nent, puis ça, puis là, et ne font que *rasseures* « parfondes. » (Modus, f. 45.)

Rassieger. Assiéger :

Li Francois *rassiegent* Fliort. *(G. Guiart, f. 149.)*

Rassis. [Calme : « Lors vint avant li rois de saint « Denis Vers l'apostole ; congé li a requis Moult « humblement com sages et *rassis*. » (Enfances Ogier, ed. Scheler, v. 7381.) — « Barat s'est delez « moi assés, Et commença par mots *rassis* à parler « attrempréement. » (Bruyant, dans Ménag. t. II, p. 24.)] — De là par antiphrase : « Aussi *rassis* « qu'est le sablon en Loyre, » c'est-à-dire toujours en mouvement. (J. Marot, p. 24.)

Rassoagemenz. Soulagement. (Poët. av. 1300, t. I, p. 412.)

Rassoager. Devenir beau, se rasséréner :

El moi d'esté, que li tens *rassoage*.
Poët. av. 1300, t. II, p. 762.

Et j'oie l'aloe chanter,
Dou tans qui *rassoage*. *(Ibid. I, p. 402.)*

Rassols—olt. Absous :

. . . Se l'en n'est de ses pechez *rassols*. *(Desch. f. 296.)*

[« Nos depuis en avant feissiens et porchassiens « par quelque maniere par coi nos fussiemes *ras-* « *solt*, ou li entrediz rapalés, ou les sentences « relaschies. » (Cartulaire de Champagne, fol. 341, an. 1262.)]

Rassoté. [Devenu sot : « Ele avoit esté sage et

« gent, Quant ele iert en son droit aage; Mais je « cuit qu'ele n'iert mes sage, Ains iert trestote *ras-* « *sotée.* » (Rose, v. 398.)] — « Tous ceulx qui le « veoient le tenoient pour fol, et *rassoté.* » (Percef. vol. II, f. 28.)

Si dit...
Que je suis tout *rassoté*,
Aussi qu'ay perdu ma memoire. *(G. de la Bigne, f. 88.)*
Il est viex, et *rassotés.* *(P. av. 1300, II, p. 924.)*

Rassotement. Etat de celui qui est rassoté. (Cotgrave.)

Rassoter. Rendre sot :

Amour, qui a tant de puissance,
Qu'il fait vieilles gens *rassoter*,
Et jeunes plains d'oultre cuydance. *(Ch. d'amours, 230.)*

Rassouagier. Calmer, adoucir, tempérer : « Por mes maux *rassouagier.* » (Poët. av. 1300, III, p. 1086.) — [« La doulce voiz du loussignol sauvage « Me radoucist le cuer et *rassouage.* » (Couci, XIX.)]

Rassoudre. [Absoudre : « Par Dieu, dans char- « denaus revenir vous en convient arriere en la « vile; et nous *rassourez*, vueilliez ou non. » (Mén. de Reims, § 220.)]

Chascuns *rassoubz* fut de coupe et de paine,
Du noble Mille evesque de Beauvais. *(Desch. f. 11.)*
. . . . Vont à leur tour
Les compaignons, pour confesser,
L'un après l'autre, et font leur plour :
On les *rassoult* de leur folour. *(Desch. f. 271.)*

Rassouper. S'assoupir de nouveau :

Li palefroi le conte assoupe :
Je te comant deseur ta crouzpe
Et deseur ta teste que as,
Saches bien que perdue l'as,
Se assoupes une autre fois.
Ne l'entent pas li palefroiz ;
Au chief de piece *rassoupa*;
Li quens descent, si li coupa
La teste. *(Ms. 7615, II, f. 175.)*

Rassurer. Rasséréner :

Quant voi chair la froidure,
Que li tans se *rassure*,
Et jor sont cler. *(Poët. av. 1300, II, p. 705.)*

Rasteau—el—iel. [1° Râteau : « Le van et le « *rastel.* » (Oustillem. au Vilain.) — « Cueillir (les « épis restés sur le champ) tant comme l'aoust dure, « quanqu'on en puet cueillir au *rastel.* » (Delisle, agric. norm. p. 310.) — « En temps pluieux fait bon « planter, Mais non mie semer, Car la graine se « retient au *rastel.* » (Ménag. II, p. 2.)]

Mais li dus fet venir le mire Samiel
Qui plus savoit de playe, qu'un vilain de *rastel.*
Not. du Rom. d'Alex. fol. 20.

On a dit au figuré : « Le *rasteau* de vos dents. » (Des Acc. Bigarr. p. 139.) — 2° [Herse : « Et ressa- « chierent sur un petit les *rastiaus.* » (Froissart, t. III, p. 341.)]

Rasteler. [Râteler, amasser au râteau : « Et les « ramilles fors porter Et puis après bien *rasteler.* » (Ren. v. 19856.)] — « *Rastelle* quelques petits bouts « de bois, et esclats qui estoient sous le cul du four. » (Merlin Coccaie, I, p. 41.)

Rastelier—ellier. [1° Mangeoire à jour pour les herbivores : « Item, 8 *rastelliers* à brebis. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 96.)] — 2° Tringle pour soutenir les broches : « Tout se trouve au *rastelier* « de cuisine. » (Cotgr.) — 3° Les deux rangées des dents. (Oudin.) — 4° Partie du corps d'un animal : « S'elle est ferue hault au derriere des espaules, « c'est un lieu qui est appellé *rastelier*, point ne « mourra. » (Modus, fol. 76.) — 5° Dans les Mém. d'Oliv. de la Marche, le *rastellier* est une grille de fer devant l'autel de l'église de S. Jean de Gand, où les chevaliers de la Toison d'or entendirent la messe en 1446. Il y avoit au *rastellier* autant de cierges que de chevaliers de l'ordre absents ou présents (liv. I, p. 261.)

Rastelin. [Ce qu'on ramasse au râteau : « De « rechief quatre arpenz de prez, rabatu ce que les « hommes ont accoustumé à avoir pour le fains « faner, tasser et charier, sans *rastelin* que nus y « puist clamer. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, fol. 339, an. 1308.)]

Rastellot. Petit râtelier. (Cotgr.)

Rastendrir. Rattendrir : « Si respondit, de « cueur *rastendry*, et dist, sire, je le vous par- « donne. » (Percef. VI, f. 31.)

Rastenir (se). [Se retenir, dans Froissart, t. V, p. 125.]

Rastiere. Vanne d'un moulin. (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1360.) De là au figuré :

Deviser de bonne matiere,
Laisser de peché la *rastiere*,
Suivir les vertus pas à pas,...
C'est œuvre singuliere. *(Chasse d'amours, p. 181.)*

Rastis. Lire peut être *rostis :*

L'autres crie gastiaus *rastis.* *(Ms. 7218, f. 246.)*
Et gastiax *rastis*, buletez
Si mangerent à grant foison. *(Fabl. ms. p. 142.)*

Rastraindre. [Resserrer, raffermir : « Et *ras-* « *traindirent* leurs armeures qui desrouttes es- « toient. » (Froiss. V, p. 291.)]

Rasvier. Prendre la route : « Ils s'enfuyoient « d'autre part, puis à Poissy, puis à Maubuisson, « puis à l'Isle Adam, puis à Confflans, puis s'en « *rasvioient* à S. Denis. » (Journal de Paris, sous Charles VII, an. 1441, p. 190.)

Rasure. 1° Tonsure : [« Que par ta pitied eusse « fiz, durreie le tei à tun servise, e *rasur* ne li « munterad le chef. » (Rois, p. 3.)] — « Par la « *rasure* de la teste, est demonstrée la renonciation « que le prestre doit faire des biens temporels qui « lui sont superflus, vu que les cheveux ne sont « autre chose que superfluité du corps. » (Diverses Leçons de P. Messie, fol. 334.) — 2° [Rature : « Gie « Felis abbé de Vauluissant fais assavoir que ge « veu et leu mot à mot, sanz *rasure* et sanz efa- « ceure, les letres salées do sciau monseignor « Gautier, conte de Brene. » (Cart. de Champagne, fol. 368, an. 1240.) — « Pierre Villemer n'a gaires « nostre receveur en la ville et diocese d'Aucerre... « a fait recelement, tant en ses livres et papiers,

« comme en ceulx desdiz esleus, de leur contrerolle, « plusieurs *rasures*. » (JJ. 138, p. 273, an. 1390.)]

Rasurer. Raturer. (Gr. Cout. de Fr. IV, p. 548.)

Rasxaner. Remettre sur la bonne voie (voir Rassener) : « Si les chiens ne le drescent, ne *rasxa-* « *nent*, de l'une part de l'yaue, ou de l'autre, il « puet bien penser qu'il fuit l'yaue. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 238.)

1. Rat. [1° Rapt, action de violer : « Quiconques « ara fait *rat* ne omecide. » (Tailliar, Rec. p. 36.) — « On apele *rat* feme efforcier. » (Beaum. XXX, p. 95.)] — 2° Rapt, action de voler :

Ainsi Engerrant se decline,
Par son *rat* et par sa rapine. *(Ms. 6812, f. 82.)*

2. Rat. Prorata : « Sont payez de leurs rentes « jusques au jour des dites ordonnances, à *rat* de « temps. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 919.)

3. Rat. [Quadrupède rongeur : « Ez vous la joie ; « N'i a si nu qui ne s'esjoie ; Plus sont seignor que « *ras* sus moie. » (Ruteb. p. 34.)] — Parmi les différens caractères distinctifs du lévrier accompli, Gace de la Bigne (f. 120) compte :

Queuhe de *rat*, et pied de chat.
L'ongle de cerf, queuhe de *rat*. *(Id. f. 112.)*

On distinguait : 1° « *Rats* d'Hongrie. » (Cotgr.) — 2° « *Rat* liron. » (Id.) Monet l'appelle « *rat* des Alpes » ; c'est le loir. — 3° « *Rat* de Ponte. » (Id.) — « *Rat* de Pont, » c'est-à-dire l'hermine. (Monet.) — 4° « *Rat* velu. » (Cotgr.) — 5° « *Rat* de Pharaon. » (Id.) — [« Il *rat de Fareon* out il grant moutitude. » (Marc. Polo, p. 751.) C'est le *rat* d'Inde, l'ichneumon.] — 6° « *Rat* veul, » loir comme *rat liron*, dans Cotgrave.

Expressions : 1° « Estre comme un *rat* en paille, » n'avoir faute de rien. « Fut livré une bataille.... en « laquelle mourut la fleur de la noblesse de tous « leur pays ; de là en avant ce fut *rat en paille*. » (Pasquier, Rech. p. 391.) — « C'estoit *rat en paille* « contre ce miserable seigneur. » (Id. Lettr. t. II, p. 117.) — « Durant ces plus grands troubles, cha- « cun faisoit ses affaires, estans maistres comme « *rats en paille*. » (Brant. Cap. fr. III, p, 65.) — « Il « n'y eut jamais guerre civile qui n'ait produit un « chaos, meslange et dissolution generale de toutes « choses : c'est pour bien dire *rat en paille*, chascun « y est maistre. » (Pasq. Lett. I, p. 405.) — 2° Robert Trivilien, envoyé pour reconnaître et arrêté, « fit le « *rat borgne* et se fust voulontiers excusé s'il eust « peu et dit : Je ne suis pas Trivilien, mais je suis « un fermier à messire Jehan de Hollande. » (Froiss. III, p. 230.) — 3° « Le gros *rat* qui a mangé le chat « des Carmes, » sorte d'ironie pour marquer une affaire qui n'est pas de grande conséquence. (Oud. Cur. fr.) — 4° « O le gros *rat*. » (Rabel. IV, p. 225.) — « O le gros *rat* de la table » (id. V, p. 135), expression poitevine pour railler quelqu'un à qui la langue a fourché. — 5° « Yeux de *rat* » (Cotgrave), comme percés avec une vrille. — 6° « Levriers sail- « lans comme *ratz*, » avec rapidité. (Gace de la Bigne, f. 114.) — [« L'autre plus *esveillé qu'un rat*, « et vite comme un levrier, part et s'en va. » (Louis XI, 9e nouv.)] — 7° « Voilà ce que les *rats* « n'ont pas mangé, » quelque chose de nouveau. (Oud.) — 8° « Prendre un *rat* par la queue, » couper une bourse. (Cotgr.) — 9° « Il vaudroit mieux pren- « dre un *rat* par la queue, » il est dangereux d'entreprendre quelque affaire mal à propos. (Oudin.) — 10° « Se mocquer des *rats*. » Voyez l'origine de cette locution au Journ. de Verdun, septemb. 1750, p. 183. — 11° « Gueux comme un *rat*. » (Id.) — 12° « A bon *rat* bon chat. » (Cotgr.) — 13° « A mau- « vais chat, mauvais *rat*, » c'est la devise des Le Chat Kersaint. (Menestr. Ord. des Arm. p. 239.) — 14° « Là où chat n'a, *rat* regne. » (Percef. VI, f. 79.) — 15° « Les *rats* se promenent à l'aise là où il n'y « a point de chats. » (Cotgr.) — 16° « Trop tard se « repent le *rat* entre les pattes du chat. » (Id.)

4. Rat. Radeau, ras de carène : « Le seul navire « nommé S. François, s'etant embarrassé à la bou- « che du port avec un petit vaisseau de ceux que « monsieur de Soubise avoit amenez avec luy, fut « donner contre un des *rats* qui ferment le port, et « furent tous deux pris. » (Bassomp. III, p. 228.)

Rata. Prorata : « A *rata* du temps de l'adjudica- « tion. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 492.)

Ratachier. [Rattacher : « Les blans haubers ont « endossés Et les cauces de fier lachies Et les enar- « mes *ratachies*. » (Perceval le Gallois, v. 24390.)]

Rataconner. Raccommoder, rajuster : « Nous « fusmes introduits en une belle grande salle parée, « comme dit l'autre, autant à la moderne, qu'à « l'antique. Tout y estoit avec grace fort bien *rata-* « *conné*. » (Moyen de parvenir, p. 8.)

Va, *rataconne* ton soler. *(Froiss. Poës. p. 296.)*

Rataconnerie. Lieu où l'on rataconne. (Oud.)

Rataconneur. Qui rataconne : « *Rataconneurs* « de vieils souliers. » (Contred. de Songecr. f. 83 ; Apol. d'Hérodote, p. 590.)

Rataindre. 1° Frapper, atteindre : « Furent occis « indifferemment tous ceulx qui de glaive peurent « estre *ratains*. » (Tri. des IX Preux, Histoire de César, p. 349.) — 2° Regagner, reprendre : « On « puet vie *rataindre*. » (Vie de Ste Catherine, Sorb. LX, col. 62.)

Ratakier. [Rattacher : « Là les vot Jhesucris si « dignement aidier, C'à cascun chisne va sa kaine « *ratakier*. » (Cheval. au cygne, v. 2148.)]

Ratalenter—anter. 1° Faire désirer de nouveau :

Envi et desesperance
M'ont fait targier de chanter ;
Or ai une remembrance,
Qui me fait *ratalenter*
De chançon trover. *(Poët. av. 1300, I, p. 196.*

2° Attirer :

Par mes dons, celle *ratalente*
Que mes visaiges espouvente. *(Desch. f. 460.)*

[« Quant je vuel, je fai le plaisant, Gracieuse et « *ratalentant*. » (Pèler. de la vie humaine, sur la Concupiscence.)

Ratapiner. [Revêtu : « Et de ses povres dras « *ratapinés.* » (Aiol, v. 1236.)]

Ratasseler. [Rapiécer : « D'un ort et viel burel « vestue, *Ratasselé* de clustriaus.... Qest cele qui « *ratasselée* M'a ainsi, con vois et clistrée. » (Gullev. Pèlerinage de la vie humaine.)]

Ratatiné, dans Cotgr. Rapprochez *ratapiné.*

Ratcanu. [Etoffe : « Une paire de chausses rou- « ges et un chapperon de *ratcanu.* » (JJ. 169, p. 235, an. 1416.)]

1. Rate. [Femelle du rat : « Qui prendroit, biau « fiz, un chaton Qui *rate* ne raton Veu n'auroit. » (Rose, v. 14242.)]

Fame est *rate* por tout confondre
Fame est soris por soi repondre. (*Ms. 7218, f. 103.*)

2. Rate. [Viscère : « Levez vous sus, dame Her- « sent, Feles li un petit de haste De deux roignons « et d'une *rate.* » (Renart, v. 250.)] — « Aiez bone « *rate.* » (Cotgrave.) — « On rit par la *rate*, on se « courouce par le fiel, on aime par le foie, on sent « par le cueur. » (Tri. de la Noble Dame, f. 102.)

3. Rate. [Prorata : « Sergans à piet envoiés par « les bonnes villes à leurs gages, cascune bonne « ville pour se *rate.* » (Froiss. II, p. 40.) — « Qui « aroient plain pooir de faire pais et acort ou de « donner triewes à *rate de temps.* » (Id. VIII, 374.)] — « Sont fournis au marcq la livre, et à *rate* de « leurs susdits deus. » (Cout. Gén. II, p. 939.)

4. Rate. Terme de marine, par le travers :

La feurent tous les autres veus en trouppe,
L'un en prore, l'autre en *rate* et en pouppe.
J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 319.

Raté. [Mangé par les rats : « Pain *raté*, que rat « ou souris ont entamé. » (Liv. des Mét. p. 16.)]

Rateau. Blaireau puant, ratel. (Borel.)

Ratel. Herse d'une porte de ville : « Ils eurent « paour de perdre le chastel, et laisserent avaler le « grand *ratel.* » (Froiss. I, p. 82.) — « Se retrahirent « tous les Francois dedans le fort, et fermerent leur « porte, et avallerent le *ratel.* » (Ibid. p. 119.)

Ratelée—ellée. Action de se décharger la rate :

Nous declara à pleine voix
Qu'il en diroit sa *ratellée*,
Et fist serment de haulte entrée
Qu'il congnoissoit les personnages. (*Coquillart, p. 108.*)

« Dire ma *ratelée* de l'amour. » (L'Am. ressusc. p. 246.) — « Caqueter à double *ratelée.* » (Caq. de l'accouchée, p. 184.)

1. Rateler. Croasser comme la chauve-souris. (Robert Estienne.)

2. Rateler. 1° Recueillir au rateau ; de là, au figuré, dans Nicot : « *Rateler* son bled en herbe » ; nous dirions manger son blé en herbe. — [2° Traîner comme au rateau : « Icellui Mahiet....... après « l'eust (le vieux drapeau) *ratelé* au long des parois « des maisons de la rue, en alant son chemin. » (JJ. 166, p. 190, an. 1412.)]

Ratelier. Endroit où on accroche les épées : « Prendrez l'espée au *ratelier.* » (Percef. I, f. 102.)

Ratelle. 1° Maladie de la rate :

Poux, puces, lantes, et vermines
U *ratelle*, broche, menoisons
Vous doint Dieux, et sanglante estrainne. (*Desch. f. 211.*)

2° Rate : « *Ratelle* et foye de cochons. » (Artel. Fauc. fol. 100.)

Ratelou. Herbe. (Oud.)

Ratendre. [Attendre, dans Froiss. VIII, 35.]

Ratendrir. S'attendrir de nouveau : « Sitost « qu'elle le eut recongneu, le cueur luy *ratendrist*, « pour l'amour de son seigneur. » (Perc. V, f. 109.)

Ratepenade. [1° Chauve-souris, en provençal. (Gloss. 7657), et dans Rabelais (III, 155.) — [2° Poisson : « Latera (sur l'*erango*) veluti alæ expansæ « magis in angulum desinunt quam in priore (pas- « tinaca) à quibus *ratepenade*, id est vespertilio, « nuncupatur. » (B. N. lat. 6838, C. ch. XLIX.)]

Ratepennage. Perruque : « Mesmement de « joindre à ses cheveux une frizée et grande *rate-* « *pennage* attachée d'epingles d'argent. » (Bibl. de saint Victor, K. 490.)

Rater. 1° Ronger, piller comme les rats :

Ostes les chardons des epines,
Et toutes malveses racines,
Ne lesses les mauvez *rater.* (*Ms. 6812, f. 88.*)

Nennin, tel s'en plaint sene teste,
Qui encor tant pourra *rater*,
Qu'à sa teste en pourra grater,
La où pas ne li mengera. (*Id. f. 54.*)

2° [Gratter, raturer : « Et aussi *rata* ledit prestre « une lettre scellée du grant scel.... et avec ce *rata* « ledit chappellain plusieurs autres lettres..... les- « quelles lettres ainsi *ratées.* » (JJ. 153, p. 46, an. « 1397.) — « Il *rata* et osta un .x. sur la somme « de .XII. c. francs..... Il a *raté* ou fait *rater* en la « vente du sel Jehan d'Orliens, et moins mis qu'il « ne devoit. » (Mém. D, f. 147.)]

Ratesfier. [Ratifier, proprement rendre *rate.* (V. ce mot) : « Les dites lettres nous voulons *rates-* « *fions*, aprouvons et de nostre auttorité confer- « mons. » (Delisle, Agricult. norm. p. 292.)]

Rateusement. [En rat, dans Marot : « Secouru « m'as fort lionneusement ; Or secouru seras « *rateusement.* »]

Ratier. 1° Ratière : « Doit tendre... un clinquet, « tout ainsi que un *ratier*, pour prendre raz. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 314.) — 2° [Cachot, cul de basse fosse : « Après ce que ledit Jehan fu « mis au *ratier* de la grosse tour, a rompu ou « ouvert la porte d'icellui *ratier.* » (JJ. 145, p. 157, an. 1393.)] — 3° Qui a des rats, c'est-à-dire des caprices. [Cette femme a des *rats* dans la tête.]

Avec les seignors, et les dames,
Les damoiselles et les fames,
M'esbatoie tres volentiers ;
De ce n'estoie pas *ratiers.* (*Froiss. p. 123.*)

4° Qui vole :

En France n'a que corretiers,
Et unes gens qui sont *ratiers*,
Qui ne servent que de pais fere,
Por or et por argent atraire. (*Ms. 6812, f. 70.*)

Ratiere. [Piège à rat, au propre et au figuré : « Onques ras ne fu pris si bien à la *ratiere* Que « furent Espaignol. » (Cuvelier, v. 12090.)] — « *Ratiere* laquelle tient toujours sa porte ouverte « à tous venants, et le gallant est le rat qui, ne se « doubtant de l'embusche, y entre. » (Nuits de Strap. II, p. 304.)

Ratificatoire. De ratification, qui ratifie : « Let- « tres qui se bailleront par les dits princes, con- « firmatoires et *ratificatoires* d'icelles. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 652.)

Ratifiquer. Ratifier. (Lett. de Louis XII, IV, 294.)

Ratin. Fougère. (Borel.)

Ratineusement. Avec voracité : « Lui arracha « le cueur, et le mangea moult *ratineusement*. » (Chr. S. Den. I, f. 8.)

Ratiocination. Action de ratiociner. (Fabri, Art de Rhétorique, f. 46.)

Ratiociner. 1° User de la raison. (Cotgr.) — 2° Raisonner : « *Ratiocinant* en soy mesme. » (D. Florès de Grèce, f. 154.)

Rational. De compte : « Livre journal ou *ratio-* « *nal*. » (N. C. G. p. 1081.) — « Si, donnons en « mandement à nos amez et feaux le grand senes- « chal de Provence, gens de nostre conseil, maistres « *rationaux*, et archivaires de nostre chambre. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 539.)

Rationel. Qui se conduisent par le raisonnement : « Anciennement il y avoit trois sectes de « medecins ; les empiriques qui rapportoient tout à « l'experience, et usage, et non à la raison. Les « méthodisques, au flus, et à son empeschement : « les legistiques et *rationels* qui avec l'experience « mettoient la raison. » (Bouch. Serées, I, p. 382.)

Ratirer (se). 1° Se disposer, s'apprêter :

D'assembler sa gent *se ratire*
Ly roys Phelippes. *(G. Guiart, f. 61.)*

2° Se retirer :

Flamens d'autre part se *ratirent*. *(G. Guiart, f. 282.)*

Ratisser. Nettoyer en raclant : « *Ratisser* le « cerveau. » (Cotgr.)

Ratissoire. Racloir : « Faudra voir, et visiter « le chancre, et si vous le trouvez blanc, ayez un « petit fer fait par l'un des bouts en forme de « racloire, ou *ratissoire*. » (Fouill. Fauc. f. 20.) — Monet en distingue plusieurs : 1° « *Ratissoire* de « bains », strigile dont usaient les anciens au sortir du bain. — 2° « *Ratissoire* de tonneau à vin. » — 3° « *Ratissoire* de cuisine. »

Ratissure. Ce qu'on ôte en ratissant. (Cotgr.)

Ratizer. Attiser de nouveau :

Les cendres, se nous *ratizons*
Aurons le jour des Baptizons. *(Molin. p. 195.)*

Rato. Mot latin : « Lorsque les procureurs se « presenteront pour quelques parties, ils seront « tenus d'exhiber le meme jour leur procuration, « ou au plus tard en dedans huit jours après, si ce « n'est promettant de *rato*, et en establissant cau- « tion pour ce qui sera jugé jusquà ce qu'ils exhi- « beront la procuration convenable. » (N. C. G. I, p. 920.) — « Si non, sous promesse de *rato*, faisant « au premier terme suivant s'advouer par la partie « pour laquelle ils auront plaidé. » (Id. II, p. 848.) — « Ceux qui occupent en cause pour autruy, rap- « porteront leur procuration avant l'entrée au plus « tard dans le delay ordinaire d'après promettant « dans l'entretemps de *rato*. » (Id. I, p. 975.)

Ratocher. Retoucher, toucher une seconde fois : « Lo parax lo *ratochet*. » (S. B. S. fr. p. 73.)

Ratoire. Ratière : « *Ratoire* à souris. » (Ms. 7218, f. 283.) — « Les tribunaux de justice..... ne « sont maintenant que pieges et *ratoires*, la où, « avec l'appast des loix et des coustumes, les riches « et les pauvres sont attrapez et saccagez. » (Disc. polit. et milit. de La Noue, p. 104.)

Ratorner. [1° Disposer, arranger : « Et li baron « *ratornerent* le lor (assaut) par devers la terre et « de perrieres et de mangoniaus. » (Villeh. § 164.) — « Mais la somme del conseil si fu tels que ils « *ratorneroient* lor afaire l'endemain qui semadis « ere. » (Villeh. § 240.)] — 2° Réparer, en parlant de Charlemagne :

. . . . . Soujourné
Y ot lonc tans, et *ratorné*
Maint castiel, et mainte cité. *(Mousk. p. 123.)*

Ce que Nostre Sires a, por grant bien, commandé,
Par malvaises costumes ont au mal *ratorné*.
Vie de sainte Thaysie, ms. Sorb. chiff. XXVII, col. 23.

3° Parer, orner :

Et lors *ratornera* son chief
De guimple et de chapelet. *(Ms. 7615, I, f. 107.)*

Ratouere. [Ratière : « Les secretains avec une « *ratouere* prirent une souris qui estoit pleine et « feit cinq petits souriceaux dedans la *ratouere* « mesme. » (Amyot, Sylla, 16.)]

Ratourner. 1° Réparer, rajuster :

Par la vile font *ratourner*
Li soudoier leur armures. *(G. Guiart, f. 329.)*

[« Se nos avons besoing de mairien à nos mou- « lins et à nos autres vuisines de Valenchienes... « pour refaire et *ratourner*, ce mairien il doivent « achater. » (Chambre des Comptes de Lille, Cart. de Flandres, p. 266, an. 1274.)] — 2° Préparer, disposer :

Cil des nés le roy se *ratournent*
De Gui de Namur metre en detes. *(G. Guiart, f. 325.)*

3° Rassembler :

Leur eschiele *ratournoient*
Comme genz petit esgarées. *(Id. f. 271.)*

4° Ramener à :

Car puis ke toute docement
Pour li, et pour sa valour,
Esperer doit ensement
Sa doucour,
Cete raison *ratour*,
Se madame le consent,
Esperer si hautement. *(Poët. av. 1300, III, p. 1183.)*

Ratrainer. [Rapporter en traînant : « Qui dont « veist les mors *ratrainer* et rassambler. » (Froiss. t. III, p. 446.)] — « Soit traisnée parmy les fors, et

« parmy les carefours de voies en plusieurs lieux « et *ratrainé* ou buisson où vous meistes la charoi- « gne. » (Modus, fol. 67.)

Ratraire. 1° Recouvrer : « Nous *ratrarons* nos « gaiges, ains que pais i soit mise. » (Vie de sainte Thaysie, Sorb. XXVII, c. 25.) — 2° Retenir, appeler :

Sa biautés qui me rapele,
Quant m'en voeil partir, me *ratrait*. *(Ms. 7989 ², f. 62.)*

3° Délivrer :

Li boins rois (Charlemagne) ouvra tout ensi,
Quar il ne *ratrest* pas le rice,
Pour le povre metre en la brice. *(Mousk. p. 106.)*

4° [Se réconcilier avec : « Si manda au conte de « Flandre que il *ratresist* et tenist à amour ses « gens. » (Froiss. II, p. 429.)]

Ratripeler. Entasser :

Vertjus suys qui mensonge forge,
Qui rue vent à pleine gorge,
Qui raige moullue desgorge
Qui scay bourdes *ratripeler*. *(Molinet, p. 185.)*

Ratropeler (se). Se rassembler :

Li autre qui se desrouterent,
En reont *se ratropelerent*. *(G. Guiart, f. 272.)*

Rattaindre. 1° Convaincre : « Il devoit estre « *rattaint* de mauvais, et vilain fait. » (Froissart, liv. I, p. 43.) — 2° Rejoindre : « Partit une heure « avant le jour, pour nous *rattaindre* avant qu'eus- « sions passé la riviere. » (Mém. de du Bell. f. 322.)

1. Ratte. Femelle du rat : « La famine et la « mortalité fut si grande qu'ilz mengeoient leurs « chevaulx, et depuis chiens, et *rattes* qui en povoit « trover. » (Histoire de God. de Bouill. Tr. des Neuf Preux, p. 474.)

2. Ratte. Viscère : « Par la *ratte* Dieu, » sorte de jurement. (Rabel. I, p. 127.) — « S'epanouir la « *ratte*, » rire tout son saoul. (Oudin.)

3. Ratte. Prorata : « La dite legitime sera sup- « plée par les autres, chacun pour sa contingente « part et portion, et *par ratte*. » (Cout. Gén. t. I, page 854.)

Ratteler. [« Nostre mignon fut delivré de ses « pastés (d'anguille), et à son premier mestier *rat-* « *telé* et restabli. » (Louis XI, 11ᵉ Nouvelle.)]

Rattepennage. Coiffure, perruque : « Ung « arpent de cheveux pillez, et desrobés de la teste « d'autruy, assemblés par une perruquere en une « masse dite *rattepennage*. » (Bibl. de S. Victor, cote X, p. 490.)

Ratu. Gai, capricieux, comme ratier : « Quand « les bouchers font un examen à l'aspirant, ils le « menent en une haute chambre ; et, le tout fait, « ils luy disent que pour la seureté des viandes, il « faut savoir si il est sain, et entier ; et pour cet « effet le font despouiller, et le visitent. Cela fait, « ils luy disent qu'il se reveste ; ce qu'ayant fait, et « le voyant gay, et *ratu*, ils luy disent : or ça mon « amy, vous estes passé maitre boucher, vous avez « habillé un veau ; faites le serment. » (Moyen de parvenir, p. 358.)

Rature. [1° Raclure : « *Rature* d'estaux de bou- « cherie. » (JJ. 205, p. 304, an. 1294.)] — 2° « *Rature* « encriere. » (Cotgr.)

Ratureurs. Qui râcle : « *Ratureurs* de parche- « min ne pourront prendre, de la plus grande dou- « zaine de parchemin raire d'une part et d'autre et « pour ce, que huit deniers parisis. » (Ordonnances, t. II, p. 378.)

Ravace. [Ravage d'eau : « *Ravace* d'ague empes- « chiez, » au reg. JJ. 93, p. 26, an. 1346.]

Ravacher. [Rabâcher : « S'escoute parler et se « glorifie en son fait et à sa preudhommie, combien « qu'à l'adventure elle ne sçait qu'elle *ravache*. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 160.)]

Ravage. 1° Inondation : « *Ravage* de pluye. » (Essais de Montaigne, t. II, p. 767.) — 2° Bruit d'un torrent :

Que je trouve doux le *ravage*,
De ces fiers torrens vagabonds.
(Œuv. de Theoph. IIIᵉ part. p. 199.

Ravager. [Imposer une amende : « Je Guillaume « Boneau valet, tiens et advouhe à tenir... le droict « de prandre et *ravager* par droict de justice et « juridiction, jusques à sept solz, six deniers, sur « tous ceulx qui exploicteront en et ès choses et « appartenance dudit lieu de Lage Bonet, sans le « gré ou licence dudit Guillaume. » (Reg. des fiefs du comté de Poitou, f. 119, an. 1404.)]

Ravageur. Qui ravage. (Cotgr.)

Ravaiger. [Exploiter (v. RAVAGER) : « Du lieu de « la Prichartière assis en la paroisse de Vernon, « tenu en foy... exploité et *ravaigé* en l'an de ce « compte... » (1482. Compte du Domaine. L. C. de D.)]

Ravaillardisé. Tué par Ravaillac : « Après que « nostre grand Henry fut traistreusement assassiné, « et *ravaillardisé*. » (Lett. de Pasq. III, p. 548.)

Ravaille. [« Alium piscem nostri bogue-ravel « appellant, quia scilicet capiatur et vendatur cum « piscibus, vulgo *ravaille* appellatis, id est minu- « tis. » (B. N. l. 6838, C. ch. LXV.)]

Raval. Abaissement : « Jusques icy vous avez « entendu les grandeurs de ce connestable, enten- « dez maintenant son *raval*. » (Rech. de Pasquier, liv. VI, p. 486.)

Ravaler. [1° Abaisser : « Et s'aydoit bien dudit « bras en dreçant à mont et en *ravalant* à sa « volonté icelui bras. » (Mir. de S. Louis, p. 173.) — 2° Jeter en bas : « Li assaux fu pesans, et forment « desmenez ; Vallet et escuyer emplirent les fossez ; « Mais de merriens pesans sur les creneaux posez « Avoit on nostre gent laidement *ravalez*. » (Guescl. p. 8269.) — « Il fu *ravallé* d'une pierre par tel « maniere que on le reversa ens ès fossés. » (Froiss. liv. VIII, p. 80.)] — 3° Redescendre le courant d'une rivière : « Il fault prendre garde à deux choses : « l'une que ce soit de bonne erre de la nuit, tant « par les espraintes, comme par les marches, l'au- « tre que s'il va à mont l'eaue, que l'en prenne bien

« garde que se l'en verra point de lui du *ravaler.* » (Modus, f. 56.) — 4° Redescendre une montée :

Oudart de Maubuisson avise
Que ceus qui la mote ont pourprise
Ravalent par desesperance. *(G. Guiart, f. 289.)*

5° [Aplanir : « *Ravaler* et ounyer le rivage pour « passer ouniement leur caroy. » (Froissart, t. IX, p. 290.) — 6° Humilier, avilir : « Ce propre jour que « le duc de Bourgoingne avoit ainsi *ravalé* de paro- « les le connestable de France. » (Froiss. XV, p. 59.) — « Par foi, ce dist li princes, je deveroie amer « Aucun bon chevalier, s'il est à mon disner, Et il « oit dire chose pour moi à *ravaler*, Se tost ne le « disoit pour ma vie amender. » (Cuvelier, v. 13401.) — 7° Infinitif pris substantivement ; heure de relevée après dîner : « Et seront tenus les dis manou- « vriers de retourner à l'ouvrage à maubeuge du « *ravaler.* » (Stat. pour les tisserands d'Abbeville.)]

Ravallement. Abaissement : « On ne sent pas « quel mal, et prejudice il est advenu au monde du « *ravallement*, et extinction de la puissance pater- « nelle. » (Sag. de Charr. p. 190.) — « *Ravallement* « de courage. » (Cotgr.)

Ravanel. Raifort. (Cotgr.) Subsiste comme nom de personne.

Ravarat. [« Ung baston autrement appellé *rava-* « *rat* selon le languaige du pays (d'Auvergne), » au reg. JJ. 190, p. 200, an. 1459.]

Ravasser. 1° Rêvasser : « La nuit je ne fais que « *ravasser.* » (Rabel. III, ch. XIII.) — 2° Ruminer : « Après avoir *ravassé* que cela vouloit dire. » (Des Acc. Bigarr. p. 8.)

Ravasserie. Rêvasserie : « Les plus grossieres « et pueriles *ravasseries.* » (Montaigne, II, p. 385.)

Ravau. [Grosses branches avec leurs feuilles ; aujourd'hui grandes perches munies de branches pour rabattre les oiseaux dans la chasse aux flambeaux : « Jehan Doumès depose... mais que il « défaille du *ravau* le long d'un charry de beufs ou « environ ilz le peuvent prendre et emmener sans « mesprandre et sans amande... Denis et Hélice... « dépose... et ils trouvaient aucun boys fust vers « ou entresec pourquoy l'en eust osté du *ravau* ung « pied ou environ, ils le prenoient et l'amenoient « sans dangier. » (1368. Usage de Fay. L. C. de D.)]

Ravauder. Tourmenter, faire l'acte charnel. (Oudin.)

Ravauderie. Action de ravauder, de raccommoder. (Cotgrave.)

Ravaudeur. 1° Qui raccommode : « Il n'y avoit « de *ravaudeurs* ne de couturiers. » (Desper. 29e conte.) — 2° [Compilateur : « Ayant mille volu- « mes de livres autour de moy... j'emprunteray, « s'il me plaist, d'une douzaine de tels *ravaudeurs* « ...de quoy esmailler le traité de la physionomie. » (Mont. IV, p. 220.)

Ravaulder. [Ravauder : « Qui n'a point d'ha- « billemens nouveaux, fault qu'il *ravaulde* souvent « ses vieulx. » (Palsgr. p. 655.)]

Ravault. Perche, comme *ravau :*

Perrette est ung peu trop pansue,
L'aultre est feutrée sur le dos,
Pour ce qu'elle est ung peu bossue :
Alix a si chaut qu'elle sue,
Bellot a ses deux filles grosses
Quel descharger d'une massue
Et d'un *ravault* sur leurs endosses.... *(Coquill. p. 168.)*

Raube. [Robe : « La mort Anselet le tailleur de « *raubes.* » (Varin, Archiv. de Reims, t. II, Ire part. page 43.)]

Raucité. Enrouement, toux : « *Raucité* seche. » (Fouill. Fauconn. f. 77.)

Raude. [« Laquelle Lorence qui avoit desjà « chassié et emmené les dites oyes jusques en la « *raude* du dit village. » (JJ. 154, p. 413, an. 1399.)]

Rauder. [Rire, railler : « Le suppliant non pas « par mal courage, mais en soy cuidant *rauder* et « esbatre. » (JJ. 187, p. 257, an. 1455.) — « Auquel « lieu avoit une jeune fille à marier, à laquelle le « suppliant *se rauda* de parolles sans nul mal. » (JJ. 182, p. 8, an. 1453.) — « Après qu'ils eurent « tous soupé et joué et *raudé* les ungs avecques les « autres. » (JJ. 182, p. 77, an. 1453.)] — « Se *rau-* « *dent* et esbattent. » (XV Joyes du mariage, p. 191.) — « Se *raudent*, rient et mocquent du bon homme. » (Ibid. p. 193.)

Rauderie. [Raillerie : « Icellui Cheminart dist « au suppliant par maniere de *rauderie* telles « paroles. » (JJ. 188, p. 35, an. 1458.)]

Rave. Origine, terroir, racine : « Ce mot sent sa « *rave.* » (Cotgrave.)

Ravel. Perche, comme *ravau :* « Qui veult pren- « dre les coulons *raviers* à ceste raiz, le temps est « en yver, quant ils descendent à terre pour man- « gier la fayne et comment elle cueille contre le « trait, pour mettre au *ravel* de la fainne. » (Mod. folio 83.)

Ravelin. Demi-lune. Cette sorte de fortification n'est pas ancienne. Je le trouve employé au siege de Thionville, en 1555. (Mém. de Montluc, I, p. 638.) — « Il y a bien du *ravelin* en son faict. » (Cotgr.) — « En Piedmont il avoit esté un bravache, et man- « geur de *ravelins*, » un fanfaron. (Brant. Cap. fr. t. III, p. 90.)

Raventos. « Droit de *raventos*, qui ailleurs est « appellé *relot*, à la forme et maniere de requint ; « si ce n'est que *reventos* et *relots* sont droits cen- « suels, le requint est droit feodal. » (Cout. Gén. t. I, p. 106.)

Raverdie. Feuillée, verdure :

Qui auroit un jambon salé,
Et plain pot de bon vin sor lie,
Sor un petit de *raverdie.* *(Cort. d'Art. f. 83.)*

Raverdir. [1° Redevenir vert : « Quant li estés « et la douce saisons Font folle et flor et les prés « *raverdir.* » (Couci, XIII.) — « A la douçor du « tens qui *raverdoie* Chantent oisel et florissent « vergier. » (Id. XXI.)] — 2° Ranimer :

. . . . Desormés sui *raverdie*
Quant les moi vous sent, et acole. *(Ms. 7218, f. 115.)*

[« Dont il avint sur le printemps que li courage « des preux baceler par nature se *raverdissent* et « refraissent, adonc se fist ungs assaus des Englès « à chiaux de dedens. » (Froissart, II, p. 295.)] — 3° « Elle s'en va, et plante son mary à *raverdir.* » (Les XV Joyes du mariage, p. 141.)

Raverie. Fureur, emportement: « Pour les « rapaiser, nos dits commissaires seront en grant « dangier de demeurer, veu la grand folye, et « *raverie* qui est en leurs testes. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 98.)

Raverlon. [Faucille: « Ung fauquet ou *raverlon* « en façon de serpe enmanché en ung long baston. » (JJ. 200, p. 71, an. 1467.)]

Raversé. Terme de tailleur de pierres: « Toutes « lesquelles pierres seront bien, et proprement « taillées, et de plus les dites pierres d'Arcueil seront « *raversées.* » (Gloss. de l'Hist. de Paris.)

Ravertir. [1° Revenir: « Quant vendrai au païs « De faire mon message, et serai *ravertis.* » (Brun de la Montagne, v. 3279.)] — 2° Détourner d'une idée:

Urrake le voit afoler,
Si s'estoit haut, por ramenbrer,
Et por lui faire revenir
En son sens, et por *ravertir.* *(Part. de Blois, f. 151.)*

Ravescot. Ce mot est entré dans une façon de parler obscène:

. . . . Est montez sus,
Tost li a fet le *ravescot.* *(Ms. 7218, f. 145.)*

Ravestir. Recevoir l'investiture: « De tout son « fié (d'un baron mort) vieut estre *ravesti.* » (Raoul de Cambrai, p. 36.) Voir Froiss. VII, p. 4.]

Ravestre. « Le dit de Vaucler me manda à « diner, qui estoit bien accompagné: et avoit le « *ravestre* d'or sur le bonnet qui estoit la livrée du « dit comte, qui estoit un baston noir, et tous les « autres semblablement: et qui ne le pouvoit avoir « d'or, l'avoit de drap. » (Mém. de Commines, 202.)

Ravetin. Coffre: « *Ravetin* à chandelles. » (Nouv. Cout. Gén. p. 258.) — De là, au figuré: « (Alexandre ayant dit à six de ses chevaliers d'aller « en prison) par l'ame de mon pere, dit l'ung d'eux, « ce vassal nous cuide bien avoir en son *ravetin*, « mais il convient premier qu'il saiche quels gens « nous sommes. » (Percef. I, f. 68.)

Ravette. Navet. (Oudin.)

Ravi. Enlevé à ce monde, mort:

Moult fist Dame Dieus que cortois,
Quant il son cors parti en trois,
Por ceus qui estoient *ravi*
El lignage du roi Davi,
Eslut nostre sires sa mere,
Il fu li Fis, si fu li Pere,
Et li tiers fu sainz Esperis. *(Ms. 7218, f. 104.)*

Ravie. Rage, rivalité: « L'empereur de Constan- « tinoble, et les Grecs qui toujours ont *ravie* contre « les Latins, pour le nom, et pour la dignité de « l'empereur. » (Chron. S. Denis, I, f. 119.)

1. Ravier. [Voir sous Ravel.] Voyageur: « Doit « mettre en forme ung coulon qui soit *ravier*, et « tous les autres y viendront asseoir en forme, « dedans les deux railz. » (Modus, f. 83.)

2. Ravier. Remettre en route (voir Ravoier)

Parler doi de la borjoisie,
Qui bele i vint, et renvoisie,
Et por la feste remuer:
Or les veille Dieus *ravier.* *(Ms. 6812, f. 80.)*

Raviere. Champ semé de raves. (Monet.)

Raviestir. [Investir de nouveau: « Metons en « nostre liu nostre baillu de Lille, à ce k'il reçoive « cele disme et en *raviestisse* le devant dite eglise « bien et à loi. » (Cart. de S. Pierre de Lille, charte de Marguerite comtesse de Flandres, an. 1263.)]

Ravigorer—ourer. 1° Rendre les forces, le courage: « *Ravigorez* vous, si cueillez ung bon « cueur, l'honneur est nostre. » (Percef. II, f. 149.) — « Il se *ravigora*, et courut sus au chevalier. » (Id. I, f. 50.) — « Le coeur me croist, et *ravigoure* « en bon espoir. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 4.) — « Descendirent à Genes, pour se *ravigourer* de « la mortalité. » (Hist. de Louis III duc de Bourbon, p. 323.) — 2° S'aggraver: « Se *ravigora* une grief « mortalité de malades. » (Chron. de Nangis, an. 1270.) — 3° Rafraîchir:

. . . . . . Recrée,
De sa moite frescheur, la nature alterée;
Ravigourant les fleurs qui s'en aloyent mourir.
Œuvres de Baif, p. 4.

Ravigotter. Ravigoter; altération du précédent, dans Cotgrave. Voir Resvigoter.

Ravine. [1° Rapine: « Ne voilez esperer en « iniquité, et *ravines* ne vous chielt à cuveiter. » (Lib. psalmor. p. 80.) — 2° Rapidité, impétuosité: « Par tel *ravine* corent li auferant de prés. » (Aiol, v. 7540.) — « Les larmes de son cuer courent de « tel *ravine*, Que ses manteaus en mouille et ses « bliaus d'ermine. » (Romancero, p. 24.) — « Erme- « line, Femme Renart, de grant *ravine* le suit. » (Ren. le Nouv. IV, v. 2379.) — « Espreviers quant il « vole à quaille, Ne vole pas plus de *ravine* Que il « vers la gent sarrasine. » (Robert le Diable.) — « La nef du roi et la nef espagnole s'encontrerent « de tel *ravine* que ce sambla uns tempestes. » (Froiss. V, p. 261.) — « Li arcier traioient de tel « *ravine* que grans hideurs estoient à regarder. » (Id. V, p. 127.)]

En vous ai mis de *ravine*
Cuers et cors vie, et renom. *(P. av. 1300, IV, p. 1414.)*

3° Impétuosité de l'eau courante; en parlant d'un débordement de la Seine: « Vint par si grant « *ravine* qu'elle rompit et cassa et froissa la mai- « tresse arche du grant pont. » (Chron. S. Denis, II, f. 108.) — « Riviere qui coroit de grant *ravine.* » (Blanch. f. 176.) — « Eue qui couroit de *ravine.* » (Ms. 7218, f. 343.) — 4° Pluie torrentielle: « Il sur- « vint soudainement une si grande abondance « d'eaux, et si merveilleuses *ravines* qu'elle abbatit « plusieurs gros villages... la dite *ravine* dura quinze « heures. » (Juv. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 172.) — « Survint du ciel une si grande *ravine*

« d'eau, si aispaisse, si esmue, si impetueuse. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 274.)

Raviner. 1° Entraîner rapidement : « Voicy une « lavasse d'eau qui *ravine* la semence. » (Contes de Chol. f. 215.) — 2° Ruisseler : « Moult se plaint « de son piz qui de sanc li *ravine.* » (Parton. f. 173.)

Ravinos. Rapide, impétueux :

Avoit une aive moult corant,
Molt *ravinose.* *(Flore et Blanch. f. 201.)*
Amene o soi un cheval *ravinox.* *(Parton. f. 173.)*

Ravir. [1° Enlever : « Sez tu que nostre sires « *ravirat* tun seignur à cest jur de vie. » (Rois, p. 347.) — « Soustrere c'est tolir.... ausit com se « aucuns *ravisoit* aucun par force, et le destorbast « qu'il ne venist à jor. » (Liv. de Justice, p. 86.) — « Mettent à mort et prennent prisonniers touz les « hommes et *ravissent* et deshonnorent toutes les « fammes qu'il puent trouver. » (JJ. 90, p. 51.)] — « Belle chose est tost *ravie.* » (Cotgr.) — [2° Voler : « Et en tel maniere (les autours) les (leurs petits) « entrelaissent à norrir, por ce qu'ils apraignent à « *ravir.* » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 197.)] — 3° Courir :

Il laissent les chevaus *ravir,*
Si se vont fort entreferir. *(Parton. de Bl. f. 159.)*
Aval un val parfont commencent à *ravir.* *(Ibid. f. 170.)*

4° [Porter vers : « Vous maintenez que les esbas « Et les deduis et les soulas Qui par l'ueil au cuer « sont *ravis*, Sont plus plaisans, à vostre advis, « Que ceulx qu'on reçoit par l'oye. » (Mod. f. 109.)] — 5° Gravir : « *Ravir* aux murs par crocs de fer. » (Histoire de Louis III duc de Bourbon, p. 106.) — 6° Charmer : « D'eulx regarder fu de joye *ravis.* » (Desch. f. 219.) — « Elle a mon cuer *ravi.* » (Chans. du ms. Bouhier, fol. 348.) — « *Ravir* un homme « jusqu'au troisième ciel. » (Arr. amor. p. 378.) — « Il est si *ravy* qu'il ne scet où il est. » (Le Jouvenc. p. 259.) — « Ung homme qui estoit hors du sens, et « *ravi* en esperit. » (Chron. S. Denis, II, fol. 22.) — 7° Plonger dans :

Dont j'ay le cueur de dueil *ravy.* *(R. de Collerye, p. 142.)*

Ravis. [Qui ravit : « A loups *ravis* grosse pas- « ture. » (Villon, p. 176.)]

Ravisant. [Même sens : « Car s'il y venoit ja « .I. lyon *ravisant*, Il pourroit estrangler ce que « nous amons tant. » (Brun de la Montagne, vers 1137.)]

Raviseor. [Ravisseur : « Homicide, envenimeur, « murtrier, larron, *raviseor.* » (Conseil de P. de Fontaine, p. 308.)]

Raviser. [1° Regarder de près : « Quant les ot « fait molt bien aparillier, Li uns des deus le prist « à *raviser.* » (Raoul de Cambrai, p. 276.) — 2° Reconnaître : « Mais Melion a regardé, En mi la sale « *ravisa* Celui ki sa fame emmena. » (Lai de Melion.) — « Il ala deviers sa femme la contesse, qui point « de premiers ne le recongnissoit en cel estat ; et « quant elle l'ot *ravisé*, si pensa. » (Froiss. t. III, p. 392.)]

Et Berengier garde, si voit
Le prestre ester devers un huis,
Mes li obscurtez et la nuis
Li defaut moult à *raviser.* *(Ms. 7218, f. 148.)*

3° Prendre connaissance à la chasse :

Par le pié, et au bois porter,
T'i dois tu tous tans *raviser*,
Et au froïer, cognoistras
Du cerf, quant tu le trouveras. *(Ms. 7615, II, f. 168.)*

4° Avertir :

Ha, Jhesu Crist, car te *ravise*,
Que la lumiere soit esprise
C'on a estaint per toi despire. *(Ms. 7615, I, f. 101.)*

5° [Changer d'avis : « Voirement, disiez vous, « leger est à prover Que dames tout tantost se « voelent *raviser.* » (Baud. de Seb. v. 760.)]

Ravissable. [1° Qui ravit : « Leus *ravissables.* » (Rose, v. 11923.)] — Parlant des lions et des tigres : « *Ravissables* sont, fel, et desloyaulx. » (Desch. fol. 233.) — « Oyseaulx *ravissables.* » (Gace de la Bigne, f. 21.) — 2° Qui use du rapt : « Force *ravis-* « *sable* et violente. » (Gr. Cout. de Fr. II, p. 134.)

Ravissamment. 1° En ravissant, en volant. — 2° D'une manière ravissante. (Oudin.)

Ravissant. 1° Qui ravit une proie : « Un oiseau « *ravissant.* » (Desrey, à la suite de Monstr. p. 111.) — 2° Rapide : « Cours *ravissant.* » (Les XV Joies du mariage, p. 2.)

Ravissard. Même sens :

Non autrement qu'un *ravissard* vautour *(Baïf, p. 251.)*

Ravissement. [1° Transport au cerveau : « Et « li diz mestre Dudos parloit aucunes choses es- « tranges et vaines (dans une fièvre) et se doulerent « les phisiciens du *ravissement* de la matiere, et « que ele montast au cervel. » (Mir. de S. Louis, p. 161.) — 2° Enlèvement, rapt : « *Ravissement* de « personnes, feux boutés. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 5e série, I, p. 81.)] — « Roberie et *ravisse-* « *ment.* » (Ord. III, p. 133.) — « Si jeune fille est « en garde de tuteurs, et advient que ses tuteurs, « ou l'un deux, la ravissent, ou couchent avec elle, « que les lois appellent *ravissement à parler.* » (Bout. Som. rur. p. 276.) — 3° [Action de voler, de ravir : « Si Son Excellence (Guillaume le Taciturne) « n'a pas trop de quoy se nourrir.... c'est à cause « d'avoir liberalement et heroicquement employé « tout ce qu'il luy restoit du *ravissement* de la ty- « rannie espagnole au bien et au salut de sa patrie. » (Marnix de Ste Aldegonde, Ecrits politiques, éd. de 1859, p. 67.)]

Ravisseresse. Féminin de ravisseur : « Vio- « lence *ravisseresse* de justice. » (Monstrelet, t. I, p. 222.)

Ravissieres. [Cas sujet de ravisseur : « Par foi, « se g'estoie ore lierres, Ou traïstres ou *ravissieres.* » (Rose, v. 1517.)]

Ravitailler. [« Et aussi pourront amener vins « et toutes autres denrées pour vendre, sauf qu'ils « n'en mettront rien dedans la dite ville et chastel « pour le *ravitailler.* » (Monstrel. II, p. 12.)]

Raviver. [Ranimer : « El terme d'iceu temporal « Se *raviserent* plusour mal, Haïne noise et ires « granz. » (Benoît, II, v. 35187.)]

Et puis à prendre se *ravivent.* *(G. Guiart, f. 273.)*
Font la bataille *raviver.* *(Ibid. f. 130.)*

Raulet. Sorte de poire. (Cotgrave.)

Raumsome. Rançon : « Sur peyne de *raum-* « *some.* » (Ten. de Littleton, f. 21.)

Raune. Talion ; action de rendre la pareille pour la pareille :

Il n'est pas drois que je desnue
Un homme pour autrui vestir ;
Quar de la rien que j'ai tolue
Au laborer qui le desnue,
Dont je li fas la fain sentir,
Vueil au povre le ventre emplir,
Ce est à dire, sans mentir ;
(Oiez com dit parole true) ;
Dieus, vous devez bien assentir
A ma *raune*, et consentir ;
Quar vostre povre la menjue. *(Ms. 7218, f. 203.)*

Rauner. Rassembler, rallier :

Tote la terre *rauna*,
Sor le saint cors le ramena.
S[te] Marie Egypt, chif. LXI, col. 36.

François, et Anglois s'entreloissent
Et par parties se *raunent.* *(G. Guiart, f. 231.)*

Raunson. Rançon, amende : « Puny par prison « et greve *raunson.* » (Britt. f. 125.)

Ravoier. [1° Remettre dans la route, au propre et au figuré : « Se tu vois les compaingnons des- « voier en jugement, fais ton pooir d'aus *ravoier.* » (Conseil de Pierre de Fontaine, ch. 21.) — « Son « cheval si la referma, C'a droit chemin la *ravoia.*» (Mir. de Coinsi.) — « Je relieve les tresbuchiés Et « *ravoie* les fourvoiés. » (Gullev.) — « Vers Paris « se *ravoia.* » (G. Guiart, fol. 135.) — « Se *ravoient* « vers le poncel d'Arques. » (Id. fol. 272.) — « Sont « li pecheor *ravoiés* par madame S[te] Marie. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, V, col. 603.)

Rapaie, et *ravoie*,
Tous les plus souffrans. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1400.)*

2° Disposer à, mettre en chemin de :

Li quens outrement la *ravoie*,
Il la sert, et donne joiaus,
Fermaus, caintures et anniaus
Li envoie. *(Ms. 7615, II, f. 134.)*

3° Consoler :

Vostre grand bien mon cuer *ravoye.* *(Desch. f. 177.)*

« Pour toy conforter, et *ravoyer* de ta perte. » (Percef. II, f. 94.) — 4° Rendre la raison à :

Elle fesoit.....
Les sours oïr, fols *ravoier.* *(Ms. 7218, f. 294.)*
Dieu merci, or est *ravoiez.* *(Ms. 7615, I, f. 106.)*

Ravoille. [Grenouille : « Avecques lui couchoient « nu à nu crapaulx, *ravoilles*, mourons, lisars et « autres bestes venimeuses. » (JJ. 187, p. 6, an. 1456.)]

1. Ravoir. [Ravine, inondation : « Il larroient « leur dit vivier ramplir du tout, en laissant les « tourbles yaues et *ravoirs* aler tout par mi le dit « vivier. » (JJ. 72, p. 309, an. 1308.) — « Se inun- « dation d'eaues et de *ravoirs* survenoient, les diz « terrins porroient descendre ou dit vivier et icellui « emplir et aterir. » (JJ. 129, p. 106, an. 1386.)]

2. Ravoir. [1° Avoir, posséder de nouveau : « Ch'arés mon, dist Aiols, vos les *rarés.* » (Aiol, v. 315.) — « Le roi et ses freres que on *ravoit.* » (Mén. de Reims, § 394.) — 2° Faire revenir : « Ses « gens s'espardirent si en tous lieux pour la con- « voitise de gaegnier que on ne les pooit *ravoir.* » (Froiss. t. IV, p. 407.) — 3° En sortir : « Les terres « estoient si molles que ceval ne s'en pooient *ra-* « *voir.* » (Froiss. V, p. 245.)] — « Avoit mys son « amour si ardamment qu'il ne s'en pouvoit *ravoir.*» (Am. ressusc. p. 203.) — 4° [Se remettre : « Car il « en fu (de ces lettres) durement esmerveilliés et « ne s'en pooit *ravoir*, tant fort estoit il courou- « chiés. » (Froiss. VII, p. 144.)] — « Lethargie de « laquelle il commençoit à se *ravoir.* » (Amant ressusc. p. 250.) — 5° [Se rallier : « Là furent tele- « ment espars li Englès qu'il ne se peurent *ravoir* « ne defendre. » (Froiss. t. VIII, p. 170.) — 6° [Se relever : « Il gisoit là et ne se pooit *ravoir.* » (Id. t. V, p. 61.)]

Ravoire. 1° Terme de coutume : « Apres la ditte « opposition de brandon, et signification, le dit « seigneur peut prendre, et lever par sa main les « fruicts du dit fief ; s'il n'y a opposition, laquelle « main levée s'appelle vulgairement *ravoire.* » (Cout. Gén. II, p. 301.) — 2° Bruit : « Alexandre.... « nous fist tant de *ravoire*, que les dames d'Orleans « en furent esmues. » (Moyen de parven. p. 13.)

Ravoirer. 1° Saisir féodalement le fief d'un vassal et en faire les fruits siens. (Laur.) — 2° [Recouvrer : « Et a depuis oï dire... à la femme dudit « mestoier que son mari avoit esté *ravoirer* sesdis « gages dudit sergent. » (L. C. de D.)]

Ravois. [Inondation, ravine : « Et volons que « si il avenoit que li dit fossés... s'enterast par cou- « list ou par *ravois.* » (JJ. 53, p. 53, an. 1313.)]

Ravoler. Revoler, retourner en volant. Parlant du corbeau que Noé fit sortir de l'arche :

Sur la charongne print sa place,...
Ne cure n'ot de *ravoler*,
Pour notifier dedans l'arche,
Comment la terre se descarche. *(Desch. f. 481.)*

Ravoyre. [Débordement, comme Ravoir 1 : « Nous enquis de la valeur des dits héritages et des « rachats qui en pouvoient estre deus et considéré « que partie des dits héritages ont esté déblayés « par *ravoyre*, par les gens et officiers de mondit « seigneur le duc... » (1434, Vignes de l'Orme-Grenier ; L. C. de D.)]

Raus. [Enrhumé : « Ne je ne puis mais haut « crier, Car douze mois en l'an sui *raus.* » (Dinaux, Trouvères artésiens, p. 122.)]

Rause—ier. [Roseau : « Toutes taintures à drap « sont deffendues à traire (du royaume) et toutes « autres choses qui sont à faire draps, si comme « suif, *rause*, chardons. » (Mémorial C de la Chamb. des Comptes, f. 122, an. 1352.) — « Rustis, gallice « *rausier.* » (Gloss. lat. fr. p. 4120.)]

Raüser. [Reculer : « Dieus qui le mont puet « sauver Gart France de *raüser*. » (Chans. hist. publié par Leroux de Lincy, I, p. 174.)]

Raussins. Terme de chasse ; action de *raüser*, de reculer, de revenir sur ses pas : « D'autant que « le sentiment du lievre n'est si grand que celui du « cerf, et qu'il ruze plus souvent, cela est cause de « leur faire le sentiment meilleur plus delié et plus « subtil : aussi leur apprend il à faire leurs *raus-* « *sins* soudains, et prendre peine à trouver le bout « de la ruse de la beste qu'ils chassent. » (Charles IX, de la Chasse, p. 60, 61.)

Rauve perse. « Il est aussy renouvellé, ou « continué, comme cy devant, un second college « de drapperie nommé le *rauve perse*, composé de « trois presidents, et de onze autres admis au ser- « ment, qui ont la connoissance sur le fait de la « tissure, et des draps non preparez, et de ce qui « en depend. » (N. C. G. I, p. 957.)

Rauvir. Rouir : « Mettre lins, et chanvres *rau-* « *vir*. » (Cout. Gén. I, p. 833.)

Raux. Radis :

Si li covient des feves
Des choleiz, et des reves,
Raux et porions,
Navioz, et oignons. *(Ms. 7615, II, f. 212.)*

Rawardent. Parlant des Albigeois :

Mais il i eut si grant plenté
De mescreandise tournée
Par le païs enracinée,
Qu'on n'es pot sorber, ne destruire :
Ja tant Francois n'i sauroient nuire :
Et si estoient Sodomite,
Pifle, *rawardent*, et irite. *(Mousk. p. 602.)*

1. Ray. 1° Rayon : « Après l'ouverture de la « lance passa parmy la playe ung *ray* de soleil. » (Percef. I, f. 158.) — 2° Ruisseau : « Luy escreva sa « playe, et en saillit ung *ray* de sang. » (Lanc. du Lac, III, f. 122.)

2. Ray. Rets. Du Guesclin, à la bataille de Cocherel, voyant les ennemis quitter les hauteurs, s'écria : « Nous tendons à la *ray*, veci les oisiaus prins. » (Vie de Charles V, par Choisy, p. 26.)

Rayage. Action de rayonner, éclat :

Comme le soleil flamboiant,
Combien qu'il rasserene l'air,
De son *rayage* blondoiant. *(Loys le Caron, f. 50.)*

Rayant. Transparent :

Maistre, et quel vin? Au froit faictes l'ayaulx
Qui soit *rayant*, gracieus, vert, claret. *(Desch. f. 240.)*

Rayde. Rapide : « S'il voit... que la riviere soit « *rayde*, et forte. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 236.)

1. Raye. [Raie, poisson : « *Raye* est bonne en « septembre et meilleur en octobre. » (Ménag. t. II, p. 5.)] — On distinguait : 1° « *Raye* estelée. » (Cotgr.) — 2° « *Raye* lize. » (Id.) — 3° « *Raye* bouclée. » (Oudin.) — 4° « *Raye* espineuse. » (Id.)

2. Raye. 1° Raie, sillon : « Tant d'arpens à la « *raye*. » (Cotgrave.) — « Celuy qui a fait le bled « dedans les dittes terres peut ceuillir, et enleve « son bled par luy ensemencé, sans evoquer le sei- « gneur du dit terrage, ne procureur pour luy, en « laissant le dit terrage tout de bon, et prendre de « vingt quatre *rayes* les deux. » (C. G. t. II, p. 287.) — 2° Sillon sur le bois du cerf, du bouc : « Ils ont « autant d'ans que de grosses *rayes* ils ont au tra- « vers de leurs cornes, et tout ainsi qu'un cerf met « sa teste et ses cornes, ainsy font les boucs leurs « *rayes*. » (Fouilloux, Ven. f. 98.) — « Ils ne jettent « point, ny ne muent leurs testes ; et tant plus ils « ont de *rayes* en leurs cors, et plus leurs cors sont « longs, et plus gros, tant plus vieils sont les « boucs. » (Ibid.)

Rayé. Marqué de raies : « L'ane *rayé* qui « reculle. » (Villon, p. 3.)

Rayement. Rature. (Oudin.)

Rayer. 1° Rayonner : « Se tu vois quil face beau « temps, et que le soleil *raye*. » (Modus, fol. 140.) — « La lune *rayoit* jà clere et serie. » (Le Jouvenc. p. 12.) — 2° Ruisseler : « Luy getta ung coup entre « deux yeulx, dont il fist le sang *rayer* tellement « qu'il ne veoit goutte. » (Hist. d'Artus, Tr. des Neuf Preux, p. 420.) — 3° Répandre :

Pour le sang que Dieux *raya*. *(Desch. f. 457.)*

4° [Effacer : « Il les cassa sur l'heure et les fist « *rayer* de dessus l'estat du roy. » (Carloix, V, 32.)] — « *Rayez* cela de vos papiers. » (Oudin.)

Rayere. 1° Ouverture verticale, longue et très étroite, dans le mur d'une tour, pour éclairer l'intérieur : « Elle commença à regarder dont la clarté « venoit dedans le temple ; car il n'y avoit fenestre « ne *rayere*. » (Percef. IV, f. 73.) — « Reconfortoit « les chevaliers par une *rayere* qui est parmy le « mur. » (Id. II, f. 146.) — « Par une *rayere* d'une « tour servant à un cellier, où estoient les pouldres « des engins, le feu y fut bouté. » (Monstrelet, III, f. 50.) Parlant de Dieu :

Car il nous voit par petite *rayere*. *(Percef. I, f. 64.)*

2° Conduit amenant l'eau sur la roue d'un moulin : « Et en moulin à eaue, la maison, le beffroy, le « gissant, et la *rayere* sont reputez heritages, et le « demourant meubles. » (Cout. Gén. I, p. 750.)

Rayeur. Eclat :

Du lustre orin la nouvelle *rayeur*. *(Loys le Caron, p. 2.)*

1. Rayez. Etoffes rayées : « Que mestier d'œu- « vre *rayez* estoit plus soutif que le mestier de « lanure planive, et que celuy qui bien savoit faire « *rayez* scavoit bien faire draps pleins. » (Ordonn. t. II, p. 397.)

2. Rayez. Fosse, ornière pleine de boue : « Le « porc ne donnoit à eulx que pou, ou neant de sa « dent, car il ne se pouvoit ayder, pour le *rayez* où « il estoit, ouquel il entroit jusques à la panse « pour sa pesanteur. » (Percef. II, f. 9.)

Raygere. Ouverture : « On dit communement « que l'amant appercoit bien s'amye par une petite « *raygere*. » (Percef. V, f. 35.)

Rayme. [Rame de papier : « Pour quatre *raymes* « de papier pour escripre lettres closes et autres « escriptures. » (B. N. anc. 9436, 3. f. 334, an. 1392.)]

Rayolles. Planches ou appuis pour empêcher que la marchandise ne tombe en mer. (Oudin.)

Rayon. Sillon : « Despouilla le haubert de son « dos, et se couvrit en ung champ, ou *rayon* d'une « charue. » (Chr. S. Den. I, f. 215.)

Rayonner. Sillonner : « *Rayonner* la terre. » (Cotgrave.)

Rayonneux. Radieux : « Signes *rayonneux* « d'estoiles. » (Ess. de Mont. II, p. 370.)

Rayreter. Remettre en possession de :

De lor mere sont irascu
Qui, sans lor gré, se maria,
Dolant sont que tel mari a,
Que tous les a desyretés,
Et ses enfans *rayretés*
Del reaume lor pere Eldre. *(Mousk. p. 397.)*

1. Rays. [Raz : « Tant singlerent que ils passe- « rent les *rays* saint Mahieu sans peril. » (Froiss. t. XII, p. 69.)]

2. Rays. Reis, capitaine ; parlant du corsaire Dragut : « Ne portant, pour lors, autre tiltre que de « corsaire, ou simple *rays*, qui est autant à dire « comme capitaine. » (Brant. Cap. estr. II, p. 66.)

Raz. Au ras de :

. . . . . Nous faisons *raz* de terre
La forteresse trebucher. *(A. Jam. p. 226.)*

Razat. [1° Mesure de grain, rasière, au registre JJ. 72, p. 217, an. 1340.] — 2° Faction de protestants de Provence, en 1575, opposée à la faction des carsistes dont étoit chef le comte de Carses. Ce nom de *razatz* venoit, ou de ce qu'ils se « *rasoient*, » tandis que les autres portoient leur barbe ; ou ils l'avoient pris pour marquer les violences que leurs ennemis exerçoient contre eux. (De Thou, t. VII, l. LX, p. 267.)

1. Raze. Mesure, rasière : « Trois *razes* d'an- « gonnages. » (Cotgrave.)

2. Raze. [Fossé : « Icellui homme mist du feu « en la *raze* de la chabanne et du bois. » (JJ. 194, p. 362, an. 1473.)] — « Icellui Dinat fist clore le « chemin,... et y fist faire grans *fossés* et *razes*. » (JJ. 179, p. 328, an. 1448.) — « Le suppliant apper- « ceut Jehan del Roux,... lequel avec ung pic rem- « plissoit ung fossé ou *raze*. » (JJ. 206, p. 97, an. 1478.)

Razel. [Etoffe : « Qui locus, ut ne inreverenter « tractaretur, stabat coopertus cum quodam panno « lanæ, vulgo nuncupato repostero vel *razel*. » (D. C. sous *Repostero*, an. 1485.)]

Razement. Tout net, sans détour : « Je me « donne au diable, si elle ne disoit, tout *razement*, « que je ne croiois pas en Dieu. » (Dialogue de Tahureau, p. 26.)

Razeur. Rasoir : « *Razeur* ou coutel. » (Ordonn. t. II, p. 48.)

Razis. [Voir Rasis, Rassis ; gâteau : « Doivent li « vuastelier qui font vuastiaux c'on dit *razis*, qu'il « cuisent en leurs fourniaux, faire bonnes den- « rées. » (Ord. V, p. 511, an. 1355.)]

Razoir. [Rasoir : « S'a dedans un *razoir* trové « Qui moult estoit bien afilé Et un cisiaus et un « bacin De laton bon, cler et fin. » (Renart.)]

Barbier sans *razoir*, sans cizailles
Qui ne sez rooingnier, ne rere. *(Ms. 7218, f. 323.)*

Razouer. [Même sens : « A Olivier le Mauvais « (ou le Daim) varlet de chambre et barbier du « corps... .xx. liv. .xii. s. pour un estuy garny de « *razouers* d'argent doré de fin or, ciseaux, peignes « et mirouer. » (Compte de 1470.)] — « Nos ances- « tres se faisoient ordinairement, non tondre, mais « raire leurs barbes... en quoy le *razouer* estoit « necessaire aux barbiers. » (Pasq. Rech. p. 826.)

1. Ré. Bûcher :

Un *ré* i commencent moult grant,
Puis i ont mis le feu ardant. *(Fl. et Blanchefl. f. 194.)*
Tost fu li *ré* appareillié,
Et li clers pris sont fort loié,
Vers le brasier si les menerent. *(Ste Kath. chif. LX, c. 27.)*

2. Ré. [Roi, dans la Chronique des ducs de Normandie.]

3. Ré. Accusé, de *reus* : « Ce sera se faire *ré* par « soy mesme, et confesser son deffaut. » (Quint. Cens. p. 159.)

Reabiliter. [Rendre propre à posséder : « Si « estoit ainsi que nous, nos hoirs, presens ou à « venir, volichons *reabiliter* la dite ville (Saint « Valery) à maire, eskevins. » (Rec. des monum. inéd. du Tiers-Etat, IV, p. 710.)]

Reacaptes. « Les acaptes au pays de Langue- « doc, et de Guyenne, sont de certains droits dûs « au seigneur foncier et direct par le changement « de l'emphytéote, soit que le changement soit « arrivé par mort, mariage, vente ; et les *reacaptes*, « ou arriere-acaptes sont des droits dûs par les « emphiteotes à la mutation des seigneurs, soit par « mort, mariage, ou autrement. » (Laur.) — « Ce « droit est ancien dans la province de Poitou.... il « n'etoit pas uniforme, ni toujours payé en argent ; « il etoit plus haut, ou moindre, en argent, ou « autres especes, selon les conventions. » (Id.)

Readjourner. Ajourner de nouveau. (Cotgr.)

Readmis. Admis de nouveau. (Cotgrave.)

Readopter. Adopter de nouveau. (Cotgrave.)

Reaffle. « Entre autres..... elle diroit quelque « matin contre luy choses qui le feroient prendre, « que le grand *reaffle* peut rompre le col à celuy « qui l'avoit besoignée plus de deux ou trois fois. » (Contes d'Eutrapel, p. 325.)

Reaffranchi. Affranchi de nouveau. (Cotgr.)

Reagal. [Realgar, sulfure rouge d'arsenic : « Une livre de *reagal*. » (B. N. fonds Clairambault 822, f. 13, an. 1385.)] — « Le roy de Navarre (Charles « le Mauvais) fit empoisonner messire Seguin en « coings ou en poires sucrées, ne scet lequel et « mourut le dit Seguin, dedens six jours après, ou « environ, et ne scet quelles furent les poisons, « fors que il pense que ce fut par *reagal*. » (Chron. ms. de Nangis, an. 1377.)

Réage. [Pièce de terre renfermée des deux côtés entre deux sillons que le laboureur trace avec la charrue pour la séparer d'une autre pièce de terre, entre deux rêzes, comme on dirait en Saintonge : « Item, une grande pièce en deux *réages* « coste à coste, contenant en tout vingt une mines « et demie, six perches, deux tiers. » (1680. Aveu de Villeneuve, paroisse de Bacons ; L. C. de D.) — « Le suppliant poursuivit icellui Yvart environ « demi *reage* de champ. » (JJ. 200, p. 101, an. 1467.)]

Reaggravance. [Réaggrave, dernier monitoire publié après trois monitions et l'aggrave. A l'aggrave qui, outre la privation des biens spirituels, interdit l'usage des choses publiques, le *réaggrave* ajoute la privation de la société, même dans le boire et le manger : « Par lesquels voulons et con- « sentons estre contraints et chacun de nous par « voie de solennelle excommunication, d'aggravan- « ces et *reaggravances*. » (Monstrel. I, p. 215.)]

Reaggravation. « Troisieme, derniere, et plus « grieve denonciation de peines en l'excommuni- « cation. » (Monet.) — « Consentons estre contrains, « et chascun de nous en droit soy, à observer et « accomplir les choses dessus dittes, et chascune « d'icelles, par voye d'escommuniement, ou ana- « thematissation, aggravation, et *reaggravation*. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 158.)

Reaggraver. [Frapper d'un réaggrave : « Luy « et tous ses adherants et fauteurs excommuniez, « aggravés, *reaggravés*, puis bannis. » (Satire Ménippée, p. 16.)]

Reagier. [Lever une amende, comme *ravager*, aux Etabliss. de S. Louis, Ord. I, p. 128.]

Reagir. [« Comme le feu en l'air agist, Aussi « l'air sur l'eau *reagist*, Et l'eau agist en l'air et « terre, Quand le feu veult esmouvoir guerre. » (Nat. à l'alchim. err.)]

1. Real. [1° Royal, adjectif du latin *regalis* : « Cil de saint Waleri Renals i est venuz ; Henri li « fiz Gerold, qui ert des *reaus* drus. » (Thomas de Cant. p. 55.) — « Et ore si veirement cume Deu vit, « ki m'ad assis et afermed al sied *real* mun pere « David. » (Rois, p. 230.)]

Bien fu vestuz de dras *reaus*,
Et de garnemenz principaus. *(Blanch. f. 175.)*

2° Courtisan :

Devers S. Denys prist sa voie,
Et fist le service son frere....
Et les *reaus* aussi i furent. *(Ms. 6812, f. 89.)*

Dans l'exemple suivant, ils sont nommés après les ducs et les comtes :

La fu li roy, li duc, li conte,
Et les *reaus* ensemblement. *(Ibid. f. 86.)*
Rouveroi, Hostot, et Preaus
Furent la avec les *reaus*. *(Id. f. 344.)*

3° [Monnaie d'Espagne et de France ; voir Réaulx. En Basse-Bretagne, on compte encore par *reaux* ayant une valeur nominale de cinq sous ; ainsi, un franc se dit *pewar real*.] — 4° Régale : « D'autant « que l'eveque de cette ville en est seigneur tem- « porel, et y a toute justice, haute, moyenne et « basse, en amortissement *real*. » (Cout. Gén. I.)

2. Real. Réel : « La pure, et *reale* verité. » (Apol. d'Hérod. p. 675.) — « Chattels *reals*. » Il est opposé à « chattels personnels. » (Ten. de Littleton, folio 72.) — « L'oeil du maistre *real* engraisse le « cheval. » (Cotgrave.) — « Si a bonne maniere de « tailler les buissons, et de tendre le filé, ou il a « de très bons deduits de chiens, et de bonne chace, « la meilleure qui puisse estre, et a moins de tra- « vail, c'est à briser les buissons pour les noires « bestes, et est appellé *deduit real*. » (Mod. f. 59.)

Reale. Galère destinée à porter le roi, les princes, l'amiral de France ou, en leur absence, le capitaine général des galères. (Brant. Cap. fr. II, p. 382.) C'est le féminin de *real*, venu du latin *regalis*.

Realement. Réellement : « *Realement*, et de « faict. » (Rabelais, III, p. 56.)

Realisation. Reconnaissance du contrat par devant le seigneur à fin d'hypothèque et nantissement : « Es cas ès quels y a hypotheque taisible, les « *realisations*, nantissemens et saisines introduites « par aucunes coutumes ne sont point requises. » (Loysel, p. 498.) — « Que nulle clause de fidei « commis, substitution, prohibition d'aliener ou « semblables charges ordonnées par testament « donnations, ou contracts, sortiront effet de *reali-* « *sation*, ou affectation de droit. » (N. C. G. I, f. 460.)

Realisé. Constituant réalisation : « Tous con- « tracts faits et passés par devant deux eschevins « sont *realisés*, et creent realité, et hypotheque sur « tous generallement les biens, terres. » (N. C. G. I, p. 377.) — « Rentes *realisées*. » (Cout. Gén. t. I, p. 596.) — « Rente nantie, et *realisée*. » (Ibid. 516.)

Realiser. « *Realiser* un contract. Quand l'on « reconnoit le contract par devant le seigneur dont « l'heritage est tenu, ou par devant les officiers de « sa justice, afin d'acquerir droit reel, et hypothe- « que, et pour etre nanti. » (Laur.) Voyez un grand détail sur les différentes manières de *realiser*, au Nouv. Cout. Gén. II, p. 613.)

Realistes. Royalistes : « Huguenots *realistes*. » (Brant. Cap. fr. II, p. 238.)

Realité. 1° Contrat rendu réel à fin d'hypothèque et de nantissement : « Obligation generalle de « la personne, et de tous ses biens meubles, et « immeubles passée aussy par devant la loy, n'in- « duit nul hypoteque, ou *realité*. » (N. C. G. t. I, p. 514.) — Parlant des maires du duché de Bourgogne : « Ils ne s'entremettront de cause qui touche « *realité*, mais la mettront devant leurs baillis. » (Estat des officiers des ducs de Bourg. p. 297.) — « Cas concernant la police, et *realité*. » (Pithou, Cout. de Troyes, fol. 15 ; Cout. Gén. I, p. 412.) — « Tous dons, ventes, transport, et saisines des dits « heritages se doivent passer, et recognoistre devant « les dits maieur et eschevins, pour sortir effet,

« *realité* et saisine. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 443.) — 2° Raison :

En dons n'i a ordre, raison, mesure ;
On pille l'un, par grand crudelité,
Pour enrichir, contre *realité*,
Un sot ou fou ; n'est ce pas grand injure.
Triomphe de la Noble Dame, f. 90.

Realleguer. [Alléguer de nouveau : « Son « eschole (de Sénèque) me desplait de *realleguer* « tousjours de nouveaux argumens communs. » (Montaigne, IV, p. 88.)]

Reallement. Réellement : « *Reallement*, et de « fait. » (Percef. IV, f. 26.)

Realler. Aller de nouveau. (Cotgrave.)

Reallez. « Plusieurs se plaisent fort en leur « estat de soldat, portant sa belle arquebuse, et « beau et bon fourniment de Milan, ou son beau « corcelet, et sa pique, à obeir, que non pas à com- « mander. J'en ay veu une infinité, parmy nos ban- « des, de telle humeur, et ne laissoit on à les « honorer, et estimer autant, aussi les appelloit on « payez, *reallez*, et lanspessades, et l'espagnol sol- « dados advantagados. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 126.)

Reallié. Marié en secondes noces. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 857.)

Realme. [Royaume : « Mais Deus ad, bien le sai, « cele ire desturnée Qu'il aveit al *realme* et al « pueple aprestée. » (Thom. de Cant. p. 153.)]

El *realme* de Castele. *(Fabl. S. G. f. 238.)*

Realment. [Réellement : « Et dès maintenant « pour lors j'en ai dessaisi et devestu au profit de « elle et li en a du tout saisie et vestue *réalment* « et de fait. » (1419. Testament du seigneur d'Invau ; Châtellenie d'Orléans, Fiefs ; L. C. de D.) — « Et en « cas de prouffit *realment* et de fait. » (Cartul. de Corbie 23, an. 1360.)]

Reals. Sorte de poisson. (Rabel. IV, p. 255.)

Realtie. Terme de droit ; le même que *realité* : « Action en *realtie* ou *realty*. » (Ten. de Littl. f. 72.)

Realviner. Regarnir d'alvin, de petits poissons. « Douairiere ne peut.... pescher les estangs avant « le temps et si elle est tenue les *realviner* et entre- « tenir. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 881.)

Reançon. Rançon :

Et tel *reançon* paieroient,
Con li rois. *(G. Guiart, f. 135.)*

Par response de leur tançon,
Firent ardoir, sanz *reançon*. *(G. Guiart, f. 15.)*

Reanimé. Ranimé :

. . . . , La gloire....
Par qui les guerriers estimez
De nouveau sont *reanimez*. *(J. Du Bell. p. 313.)*

1. Reant. Qui rait :

Le cerf *reant* qui au bois se contente. *(Perrin, p. 31.)*

2. Reant. 1° Rançonné, part. passé de *raiembre* :

Tout bruit, et cil sont *reant*,
Et ocis, qu'en mentirion
Qui contretenoit Rion. *(G. Guiarl, f. 222.)*

2° Rachetant à prix d'argent :

Li evesques estoit leanz
Qui d'ereges iert touz *reanz*
Cele gent par les champs estendre,
Car vile n'a c'on ne li arde. *(G. Guiart, f. 92.)*

Reanter. [Rappeler : « Lors commença (Landris) « à recorder et à *reanter* ses meffais à lui-meismes « en grant doleur de cuer. » (Dom Bouquet, t. III, p. 288.)]

Reaoust. Double récolte, double août : « Sous « lequel *reaoust*, ou esté, est entendu une nouvelle « recolte de mars, de froment et d'orge d'esté. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 664.)

Reaplani. Aplani de nouveau. (Cotgr.)

Reappoincté. Appointé de nouveau. (Cotgr.)

Reappreciation. Augmentation de prix : « L'é- « tablissement de la pancarte, ou sol pour livre « qu'il se deliberoit d'etablir luy meme, avec une « telle *reappreciation* que le droit lui en vaudroit « deux fois autant. » (Mém. de Sully, V, p. 195.)

Rearmer. Armer de nouveau : « Fu le seigneur « de Sey *rearmé* de son grand garde bras. » (Ol. de la Marche, Mém. liv. I, p. 195.)

Reassieger. Assiéger une seconde fois. (Mém. de Chouppes, Ire partie, p. 165.)

Reassignal. Terme de droit. « Peuvent deux « conjoincts par mariage se donner l'un à l'autre, « entrevifs, recompense, et *reassignal* du bien de « ligne vendu de l'un des dits conjoints constant « leur mariage. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1055.)

Reau. Monnoie. On l'appela ainsi parce que le roy y estoit représenté avec son habit royal. (Ord. t. I, p. 434.) — Froissart, dans ses poésies, parle de cette monnoie comme étant nouvelle de son temps. (p. 278). — Dans les ordonnances, t. III, p. 424, il est dit que le *royal* a été fixé un peu plus haut à vingt sols, et que 30 fois 8 deniers font 20 sols. — Dans le gloss. de Bret. 24 *reaux* valent 30 livres, et par conséquent chacun 25 sols (col. 1205). A la colonne 1113, c'est une monnoie de trois deniers de poids, dont 4,000 faisoient 5,000 livres, ce qui revient de même à 25 s. pièce. — Les habitans de Mehun-sur-Yevre donnèrent, en 1430, 700 *reaux* pour leur affranchissement. (Cout. de Berry, p. 374.) — [« Item nous est apparu... que ledit Jehan Garnier « vendit à toujours mès à Alardin de Berchemont, « écuyer... les héritages dessus déclarés... quarante « *réaux* d'or. » (1434. Lieu de Villarson.)]

Reaulment. [Réellement : « Et d'iceux biens « icelle se dessaisist *reaulment*.... por la tradition « d'un festu. » (1387. Donation aux religieuses dominicaines de Montargis ; L. C. de D.) — On lit encore *reaulment*, au ms. 7615, II, f. 164.]

Reaulx. [Pluriel de *reaux*, monnaie : « A Jehan « sire de Covesquen .XXIV. *reaulx* valant .XXX. livres. » (Lobineau, Hist. de Bret. II, col. 1205.)]

Reaume—lme. [Royaume : « Comme monsei- « gneur le Daulphin régent le *réaulme*, à sa venue « par luy dernière faite en la ville de Jargueau. »

1419. Ordonnance du grand-maître des eaux-et-forêts ; L. C. de D.)]

Vos partirez au Dieu *reaume*. (*Ms. 7615, I, f. 59.*)

Reaument. Réellement. (Ordon. III, p. 225.) — « *Reaument*, et de faict. » (Rob. Est.)

Reavoir (se). [Se remettre : « Encoires estoit il « si effraé et ne se povoit *reavoir* de l'ymagination, « quant il pensoit au grant peril où il avoit esté. » (Froiss. XV, p. 91.)]

Reauté. [Dignité de roi : « Quant Rome fu premier fondée, Elle fu grant temps gouvernée Par « les rois et par leur lignage ; Mais pour les mauls « et pour l'outrage Qu'il fesoient en la contrée Leur « *reauté* leur fut ostée Et fu le roy desroyauté Et « effacié de la cité. » (Consol. de Boèce, liv. II.)]

Se c'est *reautez*, ou empires. (*Ms. 7615, I, f. 68.*)

Rebaigner. [Baigner de nouveau : « Sois tou- « jours en mai *rebaigné* De la rosée qui doux glisse « Et jamais juin ne te fanisse. » (Rons. p. 550.)]

Rebailler. [Bailler de nouveau : « S'il avoit « aceté le vilenage qui li devoit douze deniers de « cens, et il le *rebailloit* à douze deniers de cens. » Beauman. XLVII, p. 9.)] — « Et lui met le chaperon, « et le *rebaille* à cellui qui le tenoit. » (Mod. f. 116.)

Rebaingner (se).

Li mestre en sueur se *rebaingnent*. (*G. Guiart, f. 270.*)

Rebais. [Mépris : « Gilot le Vasseur dist publi- « quement par maniere de *rebais*, moquerie et « desrision. » (JJ. 161, p. 339, an. 1407.)]

Rebaiser. [« Il la commence à *rebaiser* et dit « en cela faisant : M'amie, à qui est ceste belle « bouche ? » (Louis XI, 49e nouv.)]

Rebaler [Rebondir : « Quarriaus de tous costez « *rebalent*. » (G. Guiart, v. 9941.)]

Rebander. [Remettre un bandeau : « Amour, « oyant tant renommer La Venus qui me fait aimer « ...Se fist oster son bandeau Pour mieux voir si « parfait ouvrage : Alors ravy de tant d'attraicts Et « navré de ses propres traits : Sus, sus dit-il, qu'on « me *rebande*. » (Desportes, Cléonice, XXXIV.)]

Rebannir. Bannir de nouveau. (Cotgr.)

Rebanqueter. Banqueter de nouveau :

Seoir veilliez, avoir aux dez recours ;
Rebanqueter, c'est la vie des cours,
Le jour dormir. (*Desch. f. 61.*)

Rebaptiser. 1° Baptiser de nouveau :

Saint Jehan vous dona baptesme....
Et vous *rebaptisastes* lui. (*Ms. 7218, f. 105.*)

2° Changer, modifier :

Amors ki faintise
M'a fait enlaidir,
Proi que fierté brise,
Et orguel *rebaptise*. (*P. av. 1300, III, p. 1376.*)

Rebarbatif. [Qui a le visage renfrogné : « Je « vois ces vilains trop volontiers qui s'appuyent sur « ces creneaux : veez les ; ils sont plus *rebarbatifs* « que singes qui mangent poires et enfants leur « veulent tollir. » (Froiss. Buch. II, III, p. 38.)] — « Quoyqu'ils monstrassent visaiges *rebarbatifs*. » (Rabel. V, p. 89.) — « Ils vous le paignent homme « contumax, *rebarbatif*, reculant à toutes raisons. » (Mém. de Du Bell. liv. IV, f. 128.)

Rebarbe. Même sens : « En se montrant fier et « *rebarbe*. » (Rog. de Collerye, p. 9.)

Rebarber. [1° Lutter contre (comparez Rebarbatif) : « Encore i ot dis mil de la paienne gent Qui « de saillir en l'eve n'avoient nul talent ; Encontre « nostre gent s'alerent *rebarbant*. » (Gaufrey, p. 307.)] — 2° Fâcher, irriter :

J'ay veu la fiere barbe,
Qui tant *se rebarba*,
Doulx comme saincte Barbe
Quant on le desbarba. (*Molinet, p. 171.*)

Le duc de Bretagne, s'adressant au capitaine du château de l'Hermine qui parloit pour le connétable Clisson, lui dit : « Taisez vous... car se vous me « *rebarbez*, je vous detruiray de fond, et de racine. » (Ménage, citat.)

Rebarberatif. Rébarbatif : « Chagrineux et « *rebarberatifs*. » (Brant. Cap. fr. II, p. 86.)

Rebarder. Harnacher de nouveau. (Cotgr.)

Rebassiner. Bassiner de nouveau. (Oudin.)

Rebaster. 1° Heurter : « *Rebaster* à la porte. » (Sully, p. 218.) — 2° Lutter, en parlant de Mlle Tallart :

O esprit donc, bon seroit, ce me semble
Aveques toy *rebaster* toute nuict. (*C. Marot, p. 384.*)

Rebat. Action de lancer l'autour une seconde fois, ici pris au figuré. L'auteur parle des grâces qui favorisent sa maîtresse :

Elles t'enchassent au centre
De leur ciel ton thesaurier
Par le *rebat* qui est entre
Ton nom de leur bruit courrier. (*L. le Caron, f. 46.*)

2° Rebond :

Vilainement menjue qui en tel leu s'embat ;
Quar il trueve, à l'entrée, mainte fois tel *rebat*
Que si très cruelment arriere le rabat. (*Ms. 7218, f. 337.*)

3° [Reflet : « Les morions, les piques des soldars « Frappez menu des flames ethérées... Et du *rebat* « du soleil radieux Une lumiere envoyent dans les « cieux. » (Rons. p. 602.)]

Rebatement. Divisions extraordinaires de l'écu où les figures sont opposées. (Cotgr.)

Rebatre. [1° Battre de nouveau sur l'enclume : « Qui la voie tenir sauroit Au lac, ki s'i poroit enba- « tre ; Là le (l'epée) poroit faire *rebatre* Et retrem- « per et faire saine. » (Percev. v. 4848.) — 2° [Rabattre, diminuer : « Icelles sommes vous seront aloées « en vos comptes et *rebatues* de vos receptes. » (Lett. de Philippe VI, an. 1346.)]

Rebaudi. [Réconforté : « La fille Mibrien fu « auques *rebaudie*. » (Aiol, v. 5384.)]

Rebaudir. [Exciter les chiens par des caresses : « En retirant vostre vieux chien, faut pousser le « jeune devant ; et le *rebaudissant* des termes que « j'ai dicts cy-dessus. » (Charles IX, Chasse royale, p. 27.)] — « Des qu'il orra l'un des dits chiens « abbyer, decouplera incontinent les deux autres

« sur les voyes, brossant à travers du bois, pour « les enhardir, et *rebaudir*, sonnant souvent. » (Fouilloux, Vénerie, p. 118.)

Rebaudissement. Action de rebaudir : « En « tous ces cas, ont les chiens mestier de confort, et « de *rebaudissement*. » (Chasse de Gaston Phebus, ms. p. 223.)

Rebebe [Rebec, violon à trois cordes : « Un « nommé Ysembart jouoit d'une *rebebe*, et en jouant « un nommé le Bastart se print à danser. » (JJ. 141, p. 99, an. 1391.)] — « *Rebebes*, guiternes, vielles et « psalterions. » (Desch. f. 395.)

Rebec. [Même sens : « Qui s'endort au son du « *rebec*. » (Coquill. Blason des armes et des dames.]

Mon chalumeau n'est plus dans ces bois entendu,
Et mon triste *rebec* est demeuré pendu
A ceste branche morte. *(Desportes, p. 615.)*

« Elle avoit visaige de *rebec* » (Rabel. II, p. 27), dit ainsi des figures grotesques taillées sur les manches des rebecs.

Rebecquer (se). Résister, répliquer. (Nicot.) — [« Et pour ce, bernardz, Coquillards, *rebecquez* « *vous* de la montjoye Qui desvoye Vostre proye. » (Villon, Jargon et jobelin.)]

Rebeine. Emeute, sédition : « De la *rebeine*, « et conjuration, ou rebellion du populaire de la « dicte ville contre les conseillers de la cité, et « notables marchans à cause des bledz. » (Du Verd. Biblioth. p. 1173.)

Rebel. Méchanceté de l'animal qui attaque ou se défend. (Bouteiller, p. 264.)

Rebeler. [Se rebeller : « L'orguel des Flamens « liquel estoient *rebelé* à l'encontre dou conte. » (Froiss. II, p. 217.) — « Comme cil dou commun de « nostre ville de Bruges se *rebelassent* encontre « nous. » (Tailliar, Recueil, p. 347.)]

Rebellans. Ceux qui refusent de se soumettre, qui persistent dans leur rébellion :

Sauvez l'honneur des dames, jeunes enfans gardez
Et des *rebellans* faites ainsi que l'entendez. *(Marot, 108.)*

Rebellation. Rébellion, révolte : « *Rebella-* « *tions* que les gens du duc de Montferrat avoient « fait au roy de France. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 383.) — On remarquera cette façon de parler : « Il y avoit grand comun de *rebellation*, » c'est-à-dire une grande émeute. (Hist. de Loys III, duc de Bourb. p. 361.)

Rebelle. [Rebelle : « Il (Adam) sentit enz es « tormenz, si come *rebelles* sers, Deu estre son « sanior. » (Dialoge, Greg. lo pape, p. 296.) — « C'est à entendre quant il font tenir en lor terre « l'establissement ; car s'il en sunt *rebelle* ou « negligent, et li rois, par lor defaute, y met la « main, il en pot lever les amendes. » (Beauman. t. XLIX, p. 4.)]

Rebellement. [Action de se rebeller : « Or « vous parlerons du duc de Lancastre qui estoit sur « les marches d'Escosse en ces jours que ces aven- « tures avinrent et cils *rebellemens* du peuple en « Angleterre. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, p. 116.)]

Rebelleux. Féroce, sauvage, en parlant des animaux qui peuvent faire du mal. (Bout. Somme rur. p. 263.)

Rebellion. [« A tous ceux de la ville veuillez « faire pardon, Qui contre vous ont fait grande « *rebellion*. » (Cuvel. v. 14017.)]

Rebendeler. [Rebander : « Et fourbirent leurs « plaies, et *rebendelerent*. » (Froiss. V, p. 291.)]

Rebeneir. [1° Rebénir : « Quant l'apostoles ot « une piece sis En celui siege que je ci vous devis... « Erranment s'est des armes Dieu vestis ; Lors fu « li lieus par lui *rebeneïs*. » (Les Enfances d'Ogier, p. p. Scheler, v. 7370.)] — 2° Rendre le salut :

Alez seigneurs, dient aucunes,
Cil Dieu qui fait le soleil luire
Vous vueille, hui en cest jour, conduire...
Et cil s'en vont testes inclines,
Vont aucuns les *rebeneissent*. *(G. Guiart, f. 262.)*

[« Contre lui vont barons et princes Et souspirant « et à voix quasses Le saluent, les chieres basses ; « Et cil sa raison desliant Les rebenist en riant. » (Id. an. 1270.)]

Rebequet. Joueur de rebec : « Un *rebequet*, et « flusteur de village. » (Quintil. Cens. p. 204.)

Rebequeur. Qui rebecque, riposte. (Monet.)

Reberbe—esbe. [Rebec : « Roussel et Gaynat « pristrent à jouer, l'un d'une fleute et l'autre « d'une *rebesbe*, et ainsi que les aucuns dansoient. » (JJ. 147, p. 266, an. 1395.) — « Avec lesquelx com- « paignons estoit un nommé François Gontaud qui « sonnoit d'une *reberbe* et alerent dansans. » (JJ. 188, p. 39, an. 1458.)]

Rebeser. Rebaiser, baiser de nouveau :

Et cil la *rebese*, et acole. *(Ms. 7218, f. 6.)*

Rebeyne. Ce mot se trouve dans les mazures de l'Isle Barbe, t. I, p. 11, à la marge. La *rebeyne* semble « la coupe dans laquelle but N. S. lorsqu'il fit la « derniere Cene ; » c'est une relique conservée à Lyon.

Rebidaines. Renversées, en l'air : « Il le jecta « par terre à jambes *rebidaines*. » (Rab. IV, p. 285.)

Rebiffé. [Epaté : « Et si ont si grans bouches, « et le nez si *rebiffé* et les levres si grosses. » (Marco Polo, p. 685.)]

Rebiffer. 1° Etre épaté. Borel cite Perceval :

Son nez *rebiffoit* contre mont.

2° [Rabrouer : « Bien li keurt sus, bien le *rebiffe* ; « Nel prise pas une viés biffe. » (Mir. de Coinsi.)]

Rebigotter. Faire de nouveau le bigot. (Cotgr.)

Rebiller. Revenir en se précipitant :

Près de l'emperiere se serra,
Et qu'en ne l'en puist dessaisir,
Court le frain du cheval saisir,
Environ son bras l'entortille :
Girart la Truie la *rebille*,
Con cil qui à prendre Othes tent. *(G. Guiart, f. 128.)*

Rebindaine. Renversé : « Il le jetta arriere à « jambes *rebindaines*. » (Rabel. II, p. 243.)

Rebinée. Reprise :

Par trois *rebinées* me prist,
Et à chacune fois m'assist,
Sor mes rains, deux de ses peçons. *(Ms. 7218, f. 212.)*

Rebinement. Action de rebiner. (Cotgr.)

Rebiner. 1° « Biner, c'est proprement faire le « second labour, pour faire mourir les herbes avant « qu'elles soient en graine, ce qui se fait avant la « feste de la Magdelaine : *rebiner*, ou tiercer, c'est « faire le troisieme labour, encor pour faire mourir « les herbes, afin qu'elles ne suffoquent pas le « fruit. » (Laur.) — « Celuy qui prend à faire vigne « à partie ou autrement, est tenu de les tailler et « addresser en saison deue, et outre ce de les faire « fouir devant le premier jour de may, biner devant « la Magdeleine, et *rebiner* devant vendange. » (Cout. Gén. I, p. 884.) — Pasquier a dit figurément : « C'est à vous..... de donner tel poids à vos mœurs « qu'elles ne se rencontrent legeres, mousses, « fades, et aspres, ains si douces qu'il n'y ait rien « en elles à *rebiner*. » (Lett. III, p. 252.) — 2° [Retoucher : « Mais tu vois bien que riens à faire « N'aroie, se ne *rebinoie* Le mien ouvrage se refe- « soie. » (Gulleville.)]

Rebineur. 1° Qui rebine la vigne. (Monet). — 2° Qui rétracte ce qu'il a accordé en jugement. (Nicot.)

Reblanchiée. Argentée. (Ord. III, p. 185.)

Reblandi. Déguisé par flatterie : « Cette his- « toire a esté, par succession de temps, et de main « en main, representée, non seulement par les « nostres, ains *reblandie*, comme ayant esté pris « un juste supplice de cette dame ; et moi je l'es- « time la plus honteuse, inhumaine, et detestable « qui fut jamais couchée sur le papier. » (Pasq. Rech. liv. V, p. 432.)

Reblandir. 1° Flatter : « Pour *reblandir* le « menu peuple d'un mot plus doux, nous disons « tiers estat. » (Pasq. Rech. II, 7.) — « Ayans com- « posé ce qui leur estoit enjoint, *reblandissoient*, à « la fin de leurs chans royaux et ballades, leur « prince afin qu'en l'honorant ils fussent aussi par « luy gratifiez. » (Pasq. Rech. liv. VII, p. 607.) — « Quand se voyant disgracié, il *reblandit* avec toute « humilité la bonté du roy son maistre. » (Ibid. liv. VI, p. 485.) — [« De nule rien neu *reblandi*. » (Chr. de Norm. v. 26784.)] — 2° Demander une grâce au seigneur : « *Reblandir* le seigneur de fief, « quand le vassal, par paroles et contenance cour- « toisie, le supplie le souffrir pour les droicts et « devoirs seigneuriaux qu'il luy doibt, et ne peut « pour le temps payer. » (Nicot.) — « *Reblandir* le « bestail qui a été pris en dommage par le seigneur. » (Cotgr.) — « *Reblandir*, et retirer son adveu, et « denombrement de son seigneur, est quand le « vassal retourne vers le seigneur feudal pour « savoir s'il veut debattre l'aveu, et denombre- « ment. » (Laur.) — 3° [Demander l'agrément du seigneur ou lettres de *pareatis* pour faire un acte de justice sur sa terre : « Jehan Cousturier huissier « de nostre court de parlement de Thoulouse....., « sans *reblandir* le suppliant (seigneur haut justi- « cier), appellé et requis seulement le baille dudit « lieu, qui ne scet ne lire ne escrire, print Huguet « de Bousen homme et subget du suppliant. » (JJ. 199, p. 350, an. 1463.)]

Reblandissement. Terme de coutume : « Quand le vassal ou sujet vient par devant son « seigneur, ou à son seneschal, ou bailly, pour « scavoir la cause de la saisie, ou du blame de son « adveu, et denombrement. » (Gloss. de Laur.)

Reblesser. [« Pensers..... qui *reblessent* son « ame. » (Desportes, Elégie, II, 5, Aventure prem.)]

Rebobiné. Dévidé ; nous disons encore *dévider* un chapelet d'injures :

Mille plaquars violens, mille et mille blasons
Ont esté mis au jour, *rebobinez* d'injure. *(Perrin, p. 29.)*

Reboire. [1° Boire une seconde fois : « Lores « boit et *reboit* et menu et souvant ; Se on ne li « ostast, je cuit qu'il beust tant, Que il n'i conneust « ne ami ne parent. » (Enfances de Doon de Maience, dans l'Hist. litt. de la France, XXVI, p. 179.) — « Et puis s'abaissa et se plongea son visage en « l'eau, et commença à boire et à *reboire*, tant que « il en valut pis. » (Froissart, éd. Buchon, III, IV, p. 20.)] — 2° Boisson, soif, pris substantivement ; parmi les redevances payées à la seigneurie de Montmort, « pour la masiere.... .II. deniers à Noel ; « pour le *reboire* deus deniers ; pour le pain deus « deniers. » (Dénombrement de Montmor, en 1396.)

Rebois. [Obstacle, barricade : « Nous ne pour- « rons passer le pont à cette fois, Car François y « mettront deffence et *rebois*, Tant qu'ils aient « tramis par dedens leurs manois. » (Cuvel.)]

Reboler. Frapper à nouveau, comme la boule d'un jeu de quilles :

Et Jehans qui tint la maçue,
Qui moult ot grosse la cibole,
Felonnessement le *rebole*,
Si que li prestres n'en sot mot. *(Ms. 7218, f. 12.)*

Rebombe. [Contre-coup : « Et dou *rebombe* « qu'il (deux vaisseaux qui s'abordent) fisent, li « chastiaus de la nef dou roi d'Engleterre consievi « le chastiel de la nef espagnole par tel maniere. » (Froiss. V, p. 261.)]

Rebonbe. Même sens. Parlant du comte de Montfort, tué au siège de Toulouse :

De la *rebonbe* d'une pierre,
Fu conseus el cief deriere,
Ariere fu portés bleciés. *(Mousk. p. 603.)*

Rebond. Caché, secret (voir Repons) : « En lieu « *rebond*, et occulte. » (D'Argentré, Cout. de Bret. page 606.)

Rebondi. [Arrondi par l'embonpoint : « Nous « sommes legiers Comme biches, *Rebondis* comme « belles miches. » (Baillevent et Malepaye.) — « Voyant ces nonnes fraisches, blanches, refaites, « *rebondies*. » (Desper. 64e conte.)] — « *Rebondy* « comme les fesses d'un pauvre homme, » fort plat. (Oudin.)

Rebondir. 1° Retentir :

La terre croist, et *rebondist*,
Comme tempeste aus rens descoudre. *(Guiart, f. 228.)*

2° [Repousser : « Dedans la maistre porte fu « grant l'abateïs Et li Turc se rescrient, s'ont Fran- « çois *rebondi*. » (Chans. d'Antioche, VI, p. 94.) — 3° Faire rejaillir : « Et au commencement doit l'en « *rebondir* l'eaue sur la teste et le col de l'espre- « vier, à une vergette, pour le mouillier. » (Ménag. III, p. 2.)] — 4° Palpiter :

Si tost que le son frape, à ses veneurs, l'oreille,
Le coeur leur *rebondist*, et la meute s'eveille.

Rebondonner. Mettre un nouveau bondon. (Oudin.)

Rebonner. Reborner. (Borel.)

Rebont. [Retour de noces, octave d'une fête : « En laquelle ville de Bellenzes estoit lors la feste « ou *rebont* ou racroc de la feste dudit lieu. » (JJ. 168, p. 394, an. 1415.) Le second dimanche d'un pardon, en Basse-Bretagne, est dit encore retour du pardon.]

Reborbeter. Barbotter de nouveau :

. . . . Si recouche avant,
Et lors li va *reborbetant*. *(Ms. 7218, f. 117.)*

Reborces. Détournés, à rebours :

Mains rungent, et vuident bources,
Et faillent quand eus sont *reborces*. *(Ms. 7615, I, f. 68.)*

Reborgeonner. Rebourgeonner : « Henry le « grand son pere, comme le rejetton, et la plante « en laquelle *reborgeonne*, et regenere sa valeur. » (Lett. de Pasquier, III, p. 761.)

Reborner. Remettre les bornes. (Cotgrave.)

Rebors. 1° Hérissé :

Ceste a blonz crins pendanz, ceste les a *rebors*.
Chastie Musart, ms. S. G. f. 106.

2° Contraire à :

Ja ne sera cuer si *rebors*
Se l'en li montre biau samblant. *(Ms. 7218, f. 355.)*

Et si elle est vers toi *reborse*
Qu'ele crie. *(Fabl. ms. p. 313.)*

3° [« A *rebors*, » à contre-poil : « Qar issir les « ferai de lor paix (peau) à *rebors*. » (Sax. XXVII.)]

Reborser. [1° Tirer à rebours, écorcher : « (Il « l'a tellement tiré) Que du col jusqu'au haterel Li « a *reborsée* la pel. » (Ren. v. 4482.)] — 2° Rebrousser, relever en sens contraire :

Mes Mabile l'estrain *reborse*,
Qu'ele cuide trover la borse. *(Ms. 7218, f. 68.)*

Mez quant chescun moingne fait borse
Li commun bien faut, et *reborse*. *(Wace.)*

Rebostaiz. [Cachette, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Rebot. [Qui est en secret, caché : « En lieu *rebot* « et encute. » (Hist. de Bret. Preuv. I, col. 1165.)]

Rebotable. Qui est à débouter : « *Rebotables* « de leurs plaintes. » (Britt. Lois d'Anglet. f. 128.)

Reboter. Remettre des bottes. (Nicot.)

Rebouche. 1° De refus. [En Normandie, on dit *rebouquer* pour se refuser à. (Voir REBOUCHER, REBOUQUER.)]

En eulx n'ot outrageus dis
Non pas pensée *rebouche*,
Mais courtois furent toudis. *(Desch. f. 77.)*

2° Emoussé : « Ses cornes va trainant *rebouches*, « et moussues. » (R. Bell. I, p. 119.)

Rebouchement. Etat de ce qui est émoussé. (Robert Estienne.)

Reboucher. 1° Emousser, au propre et au figuré : « Femme qui se disposa sagement aux « volontés de son mari, lesquelles elle scut avec « une telle douceur *reboucher*, qu'elle gagna par « une longue obeissance ce point sur lui, qu'il ne « croyoit tant en nul autre qu'à elle. » (Pasquier, Lettres, VII, p. 10.)

. . . . Le fer *rebouche*,
Quant sus les hyaumes s'entr'ataignent. *(Guiart, f. 231.)*

2° Se refuser à : « Il ne *reboucha* jamais aux « coups. » (Pasquier, VI, p. 451.) — 3° Boucher de nouveau : « Il sert à *reboucher* un trou. » (Oudin.)

Reboucler. Boucher de nouveau. (Nicot.)

Rebouer. Sorte d'instrument de pêcheur, sorte de filet, aux Ord. I, p. 792.

Rebouffler. Enfler de nouveau les joues. (Nic.)

Rebougier. Mettre de nouveau de la cire. (Nic.)

Rebouillement. Action de rebouillir. (Cotgr.)

Rebouiller. Rebouillir. (Cotgrave.)

Rebouilli. Qui a fermenté de nouveau : « Au « siege envoyerent des vins poussez, tant aigres et « *rebouillis* que nul n'en pouvoit boire. » (J. d'Aut. Annales de Louis XII, p. 142.)

Rebouillonner. Bouillir de nouveau. (Oudin.)

Reboule. [« Un baston que les bouviers et « pastoureaux portent communement, nommé « *reboule* ou païs. » (JJ. 148, p. 321, an. 1395.) — « Iceulx compaignons garniz de gros leviers de « charretes, de grosses *reboules* et autres embas- « tonnemens. » (JJ. 164, p. 231, an. 1410.)]

Rebouler. Repousser : « Peuvent et doivent « tous sujets l'abandonner, et *rebouler* la sujetion « d'un tel homme. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, page 369.)

Reboulez. Relevé, retroussé, dans un passage déshonnête. (Ms. 7218, f. 189.)

Reboulie. Reboutée, remise :

. . . . J'ay la jambe route,
Or fay qu'elle soit *reboulie*. *(Desch. f. 333.)*

Rebouquer. [Affaiblir, émousser : « La sus « amont en Orient A un haut mont qui moult s'es- « tent, Ou on trueve une pierre dure, Quant on la « quiert par aventure Dont jete sa resplendeour : « Mais ele ne luist pas par jour, Que li solaus, c'est « verités, Se li *rebouque* sa clarté. » (Bestiaire, ms.)]

Rebource. Revêche :

. . . . . Mort, qu'on dit *rebource*,
J'estime, et tiens pour gracieuse, et doulce.
Les Tr. de Petrarq. par le baron d'Opp. f. 58.

[« Mais il n'estoit point bien content De mettre « souvent main en *bource ;* L'hostesse n'estoit point « *rebource* Et dist : ne vous en souciez ; Dieu merci « j'ay argent assez. » (2e Rep. franche.)]

Rebourcie. Hérissée :

Rechignée estoit et froncie
Avoit le nez, et *rebourcie ;*
Hideuse estoit et soulée. *(Rose.)*

Rebourer. [Fouler de nouveau : « Se li draps « qui sera trouvés ors ou ensaymmés, soit *rebourés* « et depuis raportés as wardes. » (Livre rouge d'Abbeville, f. 4.)]

Rebourjonnemant. Action de repousser des bourgeons. (Monet.)

Rebours. I. *Adjectif.* 1° Hérissé :

Qui bien aime pas n'est *rebours,*
Mais gracieus de beaux atours. *(Desch. f. 73.)*

2° Malpropre : « En lieux *rebours,* comme en « taverne, ne en autres lieux deshonnestes. » (Anc. Cout. de Bret. f. 132.) — 3° [Maladroit : « Qui donne « benefice pour epargnier sa bourse, Je di que ceste « paie est parverse et *rebourse,* Et si pert Dieu et « s'ame qui tel avoir embourse. » (J. de Meung, Test. p. 582.)] — 4° Impropre à :

Comme gent à guerre *rebourse,*
Se metent à fuire. *(G. Guiart, f. 292.)*

5° Rétif : « Cheval *rebours.* » (Mont. Ess. I, p. 226.) — 6° [Contraire, hostile : « Tous ceux que j'ai nom- « més leur estoient trop durs et *rebours.* » (Froiss. t. XII, p. 149.)]

II. *Substantif.* 1° Retroussis d'une robe : « Au « temps passé, on a veu que les damoiselles, et « autres femmes voulant faire par le bas en leurs « robes un *rebours,* nommés profits, ils etoient de « beaux chats blancs ; de present il les faut de leti- « ces, ou de draps de soye. » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 296.) — 2° « Bourre lanisse, rebour- « sée, relevée avec les reboursoirs, ou peignes de « drap à tondre ; poil du drap relevé avec les pei- « gnes pour etre tondu. » (Monet.) — 3° [Filet à pêcher : « Saure, *rebours,* le marchepié. » (Conf. de Ste Geneviève, f. 35, an. 1289.)]

III° *Locution adverbiale.* [« A rebours, » au contraire, au contre-pied : « On doit plaindre, et s'est « honte à tous bons trouveours, Quant bonne « matere est ordenée *à rebours.* » (Ruteb. I, p. 428.)]

Reboursant. Revêche. (Cotgrave.)

Rebourse. Refus. Parlant du diable qui tente Notre Seigneur :

Jouer li veut de la *rebourse.* *(III Mar. p. 124.)*

Rebourseau. On dit en Bourgogne *rebourseau,* d'un homme farouche et de mauvaise humeur.

Reboursée. 1° Hérissée : « Dist, tres orde « vieille, *reboursée,* le feu d'enfer vous puisse « approcher. » (Percef. II, f. 30.) — 2° Dont la fourrure repliée au dehors faisait bordé : « Robbe pourfilée et *reboursée.* » (Chev. de la Tour, f. 12.)

Rebourser. 1° Rebrousser, relever à contre-poil : « Frotant de bas en hault et *reboursant* le poil « à mont. » (Chasse de Gaston Phebus, p. 107.) — « *Rebourser* le poil du drap. » (Cotgr.) — 2° Retrousser : « Il *reboursa* sa chasuble. » (Desper. p. 236.)

Defublez vous toudis, en avalant,
Sans *rebourser,* qu'en voye l'emplastre. *(Desch. f. 243.)*

3° [Rebrousser chemin : « Et entre autres y fut « tué (à Morat) ung nommé Jacques de Matz, « homme très hardi et vaillant gentilhomme, qui « ne voulut onques tourner le dos à ses ennemis « ne *rebourser.* » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, IVe série, II, p. 559.) — 4° Remonter le cours d'un fleuve : « Il *reboursa* la riviere du Tybre dedans la galere « capitainesse du roy Perseus. » (Amyot, P. Emile, page 50.)]

Reboursez. Hérissés, ébouriffés :

. . . . Trop plus sont les aucuns grevez,
Qui pour couvrir ont cheveulx *reboursez*
Que ceuls qui n'ont rien sur le peleux,
Peignes leur fault. *(Desch. f. 224.)*

Reboursiées. Parlant du chevreuil : « Il fuit « les saux, et tout hericié, et le cul et les naiges « *reboursiées* et bien blanches ; quand il a fouy « longuement, il fuyt le poil tout aplaignié, et n'est « point hericié, ne le cul n'est pas si blanc. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 39.)

Reboursoir. Peigne pour relever à rebours le poil du drap. (Monet.)

Rebous. [1° Malpropre : « Lieux *rebous.* » (Anc. Cout. de Bretagne, fol. 138.) — 2° « A *rebous,* » au rebours : « Et demeure li cuers au cors de l'home « *à rebous ;* car li chiés demeure par devers les piés « et li rachine par devers le chef. » (Alebrant, f. 40.) — « Toutes les coses nous viennent *à rebous.* » (Froiss. VIII, p. 162.)]

Rebousché. Rebroussé : « Ils ont leur plume « toute *rebouschée.* » (Budé, des Ois. f. 121.)

Rebouser. Pincer le nez, le rebrousser :

Quant ly truans oit la response,
Des yeus froncist, du nez *rebouse.* *(III Mar. p. 260.)*

Reboutable. A rebuter. (Nicot.)

Rebouté. Dont la pointe est rebroussée, émoussée : « Nos dars sont jà *reboutez,* nos armures nous « deffaillent. » (Hist. d'Alex. Triomphe des Neuf Preux, p. 202.)

Reboutement. 1° Action de rebouter, de remanier : « Que mes memoires soyent visités, avant la « presentation d'iceux, devant vous, pour leur « donner, selon leur merite, correction, *reboute-* « *ment,* ou addrece. » (Mem. d'Oliv. de la Marche, p. 6.) — 2° Etat de celui qui est rebuté, repoussé ; parlant de deux frères compagnons d'armes : « Sont, « et ont esté en pareil degré, tant de pertes de « biens, comme de *reboutemens,* et merveilleux « dangers de leurs personnes. » (La Jaille, du Champ de bataille, f. 61.)

Rebouter. [1° Pousser de nouveau, repousser : « Et resacha à lui et *rebouta* forment. » (Aiol, v. 6364.) — « Il furent cachiet et *reboutet.* » (Froiss. t. II, p. 271.) — « Blancheflor saut, avant s'est mise ; « Et Floires la *reboute* arriere. » (Flore et Blanchefleur, v. 2978.) — « Lequel Chermoye, ainsi que le « dit suppliant se levoit pour luy faire place, le « *rebouta* très rigoureusement. » (Lett. de Rémission, dans Romania, 1873, p. 233.)] — « Seigneurs, « ce present ne fait pas à *rebouter,* puisque c'est

« envoy de pucelle. » (Percef. V, f. 60.) — 2° Rebrousser, relever : « Leve un pied, et *reboute* l'autre. » (Artel. Fauc. f. 93.) — 3° Acculer dans : « Le huent, « et le font *rebouter* au bois. » (Modus, fol. 54.) — « Faut le *rebouter*, et rembarrer dedans le bois. » (Fouilloux, Vén. f. 117.) — 4° Remettre d'aplomb : « Estançons pour rejoindre et *rebouter* pierres. » (N. C. G. t. II, p. 1000.) — 5° Se rebuter : « Se un « faucon, ou autre oiseau estoit fort *rebouté*, ce qui « advient bien souvent, faictes tant que le fassiez « jouir de quelque proye, et le laissez paistre à sa « volonté. » (Artel. Fauc. f. 92.)

Rebouti. [Refusé : « Li roys Phelippe establi « que les talemeliers demourans dedens la banlieue « de Paris peussent vendre leur pain *reboutiz*, c'est « assavoir leur reffuz, si comme leur pain raté, que « rat ou soris ont entamé, pain trop dur, ou ars, ou « eschaudé, pain trop levez, pain aliz, pain mes- « tourné, c'est à dire pain trop petit, qu'ilz n'osent « mettre à estal. » (Reg. de la Chambre des Comptes, folio 5.)]

Rebouttement. Action de repousser : « Nous « vous envoyons dès maintenant, frapant, batant, « bonnes compagnies de gens d'armes en puissance « suffisante d'entendre à *rebouttement* des enne- « mys. » (Lett. du duc de Bourgogne, au s^r Dufay, page 367.)

Rebouttér. 1° Repousser : « Firent tellement « les lansquenets, et autres qui estoient là, que le « dit assaut fut *reboutté*. » (Mem. de Fleur. p. 116.) — 2° Remettre au fourreau : « *Reboutta* au four- « reau l'espée dont il l'avoit tirée. » (Gérard de Nevers, Ire part. p. 42.)

Rebouture. [Action de rebouter, de refaire la pointe : « Item pro viginti quatuor *reboutures*, pro « eisdem martellis, .XVI. solidos. » (Compte des forgerons de S. Pierre de Lille, an. 1366.)]

Rebracher. [Retrousser : « Il *rebracha* sa robe « devers le feu pour se chauffer. » (JJ. 122, p. 170, an. 1382.)]

Rebrachié. [1° Retroussé, replié, dans Froiss. t. X, p. 377 : « Or vint li rois Robers d'Escoce, uns « grans boins homs à uns rouges yoels *rebrachiés* (il « sambloient de chendal.) »] — « La façon que « grant cerf doit avoir de corps.... la croupe large, « et les fesses grosses et bien *rebrachiées*. » (Mod. fol. 18.) — 2° Préparé, disposé. Parlant des archers qui débarquèrent à la conquête de Guillaume le Conquérant :

> Tuit estoient bien *rebrachiez*,
> Et de combattre encoragiez. *(Rou, p. 292.)*

Rebracié. [1° Retroussé, aux manches retroussées : « Adonc vint la pucele par la maison *Rebra-* « *cie* d'une cainse fait à boton. » (Aiol, v. 2105.)]

> . . . . . *Rebraciez* ensement
> Comme moine qui getent aux poires. *(Ms. 7218, f. 230.)*

On dit encore « retroussé comme un moine qui « va au lard. »

2° [Prêt, résolu : « Cascuns estoit apparilliés et « *rebraciés* de faire tout ce qui bon estoit. » (Froiss. t. II, p. 343.)]

Rebracier. Retrousser : « La vieille avoit *rebra-* « *cié* son derriere et l'avoit mis par devers le feu. » (Tahureau, f. 227.)

Rebrandir. Brandir de nouveau :

> Li montant lances *rebrandissent*. *(G. Guiart, f. 289.)*

Rebras. 1° Rebord, retroussis : « Sur le *rebras* « de sa barrette, y avoit grande quantité de pierre- « ries. » (Brant. Cap. estr. II, p. 225.) — « Manches, « ou robbes à double *rebras*. » (Cotgr.) — Louis XII, à son entrée à Milan, avoit un bonnet de velours noir à double *rebras*. (J. d'Aut. p. 78.)

Expressions : 1° « A double *rebras*, » en abondance. (Oudin.) — 2° « A double *rebras*, » fort et ferme. (Oudin.) — 3° « Fol à double *rebras*. » (Rabel. t. III, p. 207.) — 4° « Cervelles à doubles *rebras*... « si opiniastres. » (Des Accords, Bigarrur. p. 5.) — 5° « Entendement à double *rebras*. » (Rabelais, II, p. 88.) — 6° « Accollée à double *rebras*, » bras dessus, bras dessous. (Rab. IV, p. 17.)

Rebrassé. 1° Retroussé, bridé : « Les joues « pendans aval, les levres *rebrassées*. » (Percefor. vol. II, fol. 30.) — « Uns rouges yeux *rebrassés*. » (Froissart, II, p. 294.) — 2° Dont la couverture est relevée : « Lictz *rebrassez*. » (Honn. de la Cour, ms.) — 3° Huppé : « Une des plus *rebrassées*. » (Dialog. de Tahur. p. 38.)

Rebrassement. Action de tirer la manique. (Oudin.)

Rebrasser. [Retrousser : « L'exposant prist « ledit Adenin qui estoit enfant de l'aage de douze « ans ou environ, le *rebrassa* par derriere et lui « donna plusieur cops de la pausme sur ses nages. » (JJ. 132, p. 65, an. 1387.)] — « Ne la coupe mie, « ains la desserne au coutel, et la *rebrasse*. » (Mod. et Racio, f. 15.)

Rebreche. Rubrique, sujet : « Et pour venir à « mon *rebreche*. » (Borel.)

Rebriche. 1° Article distinct d'une déposition écrite : « Quant aucune querele chiet en prueve, et « la court ou la querele doit estre determinée, et « jugiée, bailla auditeurs à oir les tesmoins, ele « doit bailler as auditeurs les articles sur lesquiex « tesmoins doivent estre oi, si que les auditeurs « sachent de coi ils doivent demander, et teles « manieres d'articles baillées as auditeurs, l'en les « appelle *rebriches*. » (Beaum. p. 219.) — 2° Refrain : « Doivent les envois d'icelles chancons qui se com- « mencent par, prince estre de cinq vers premiers, « et puis un pareil de la *rebriche*. » (Desch. f. 397.) — 3° Sujet d'un ouvrage :

> Et li quens de S. Vualeri
> Si congé truis en ma *rebriche*. *(G. Guiart, f. 123.)*

Rebricher. Terme de droit : « *Rebricher* une « enqueste, c'est la repeter. » (Laur.) Voyez encore La Thaumass. Cout. de Berry, p. 265.

Rebrillement. Action de briller de nouveau. (Cotgrave.)

Rebrique. [Article distinct d'une déposition écrite : « Les *rebriques* et les depositions des tes- « moings de l'une partie et de l'autr eveues, leues et « diligemment examinées. » (Cartul. de Corbie, 21, an. 1311.)]

Rebriser. [Briser de nouveau : « Il s'entrevien- « nent de grant eslés, et mi sires Gauvains le fiert « du tronçon,... et li sires des Mores *rebrise* son « glaive sor li. » (Roman en prose de Perceval, page 46.)]

Rebrocarder. Renvoyer des brocards. (Nicot.)

Rebrocer. Piquer de nouveau son cheval avec l'éperon :

Li quens de Gisnes i *rebroce*,
Bien les ataint, bien les aproce. *(Mousk. p. 820.)*

Rebrocher. Même sens :

S'en vont...
Li quens de Foirs s'est esventé
Vers lequel, quant il se descoche,
Jehan de S. Jean *rebroche*. *(G. Guiart, f. 228.)*

Rebrocquier. [Remettre des broquettes : « Marchanda... à Jehan Hanequin couvreur d'es- « teulle de faire et reffeitonner en la cense de Vers « che qui s'ensuit ; est assavoir... de relatter les « combles et recouvrir de noeuf,... et aveuc ce doit « renmanteller tout de noeuf partout là où il appar- « tenra, et sera tenus ledit Jehan de *rebrocquier*, « refestir tout partout en ledite cense, là où il sera « besoing de faire. » (Cartul. de Corbie, Ezéchiel, f. 97, an. 1421.)]

Rebrosser—ousser. [1° Retourner en arrière : « Et ce duc qui pensoit tout le monde embrasser, « Est contraint, sans rien faire, en Flandres *rebros- « ser*. » (Sat. Ménipp. p. 211.) — « Ils receurent « advertissement que ledit sieur chevalier breton « aloit en toute diligence devant eux, tellement « qu'ils *rebrousserent* leur chemin. » (Particul. sur l'assassinat du duc de Guyse, p. 39.)] — 2° Rabrouer : « C'estoit la dame du monde qui sçavoit le mieux « rabrouer et *rebrousser* les personnes. » (Brant. Dames gal. II, p. 459.)

Rebrouiller. Brouiller de nouveau. (Nicot.)

Rebrouster. Brouter de nouveau. (Nicot.)

Rebroyer. Broyer de nouveau. (Cotgr.)

Rebruire. Résonner, retentir :

Je n'oy que vents, et flots, et tempestes *rebruire*.
Poës. d'Am. Jam. p. 157.

Rebruler. Brûler de nouveau :

Je, qui avois rompu ce lien de Cypris...
Maintenant je *rebrule*. *(Am. Jam. p. 153.)*

Rebrunir. Obscurcir. Parlant des entretiens de Pyrame et de Thisbé :

Souvent la nuit, les cieux *rebrunissant*,
Vous y trouvoit, dès l'auble blanchissant. *(Baïf, p. 98.)*

Rebruntir. [Passer au brunissoir : « Pour ledit « hanap *rebruntir*. » (Caffiaux, Régence d'Aubert de Bavière, p. 59.)]

Rebruyt. Se consume :

Mon cueur en ardeur *rebruyt*. *(Al. Chart. p. 535.)*

Rebuchié. [Emoussé, comme *rebouché* : « Kar « *rebuchié* furent lur hustilz de fer. » (Rois, p. 44.)]

Rebufe. Rebuffade : « N'etoient pas trop satis- « faits des boutades, et *rebufes* de monsieur de « Sancy. » (Mem. de Sully, I, p. 116.)

Rebuffer. Faire rebus : « C'est autre chose, « quand il y a un simple equivoque du non aux « armes, sans *rebuffer*. » (Des Acc. Bigarr. p. 15.)

Rebuffiers. Qui fait rebus, qui est en rebus : « Devises *rebuffiers*. » (Des Acc. Bigarr. p. 16.)

Rebulet. Farine dont on a ôté la fleur. (Cotgr.)

Rebundir. [Résonner : « Et cume l'arche vint « en l'ost, li poples Deu duna un merveilleus cri, « que tute la terre *rebundi*. » (Rois, p. 15.)]

Reburnir. [Rebrunir : « Pour faire et forgier le « tuyau du pié de la couppe S. Louys et le *reburnir* « tout de nouvel. » (Compte de 1352.)]

Reburs (à). [Rebours (à) : « U il ara hastif « securs, U li esteut vivre à *reburs*. » (Marie, Gugemer.)]

Reburse. [Emoussée : « Vous querez la metlée, « s'od arme i alez ; Vostre espée est *reburse ;* ses « brans est acerez ; S'il traist sur vus s'espée, suste- « nir ne l' purrez. » (Thom. de Cant. p. 36.)]

Rebus. Sorte d'équivoque ou d'énigme : « Ren- « contre des choses aux paroles, que nos anciens, « les Grecs meme, et les Latins ont aymez. » (Fauch. des Orig. liv. I, p. 91.) — Ils furent nommés « *rebus* « de Picardie, à cause qu'anciennement en Picar- « die, les clercs de Bazoche faisoient tous les ans « au carnaval certains libelles qu'ils appelloient *de* « *rebus quæ geruntur ;* qui est comme qui diroit, « libelle de ce qui se passe dans la ville ; lesquels « ces clercs lisoient publiquement dans les rues, « etant dans un tombereau dans lequel ils se fai- « soient traîner. » (Ménage.) Voir Lett. de Pasquier, t. I, p. 499 ; Art. Poét. de Sibilet, II, p. 152.

Car en *rebus* de Picardie
Une faux, une estrille, un veau
Cela fait estrille fauveau. *(Marot, dans Richelet.)*

« Sur toutes les folastres inventions du temps « passé, j'entends depuis environ trois ou quatre « ans en çà, on avoit trouvé une façon de devise « par seules peinctures qu'on souloit appeler des « *rebus*. » (Des Acc. Bigarr. p. 4.) — « Ceux de la « ville d'Arras en Artois ont esté de grands cau- « seurs, de tout temps, et les appelloit hauguineurs, « et font des rencontres qu'on appelle des *rebus* « *d'Arras*. » (Brant. Cap. fr. II, p. 130.) — Parlant de M. de Biron : « Il n'estoit aussi, ni si grand en « grade et capitaine comme il a esté depuis, et que « pour estre tel, il faut faire avant de grands *rebus*, « et des fautes, et grands pas de clercs. » (Brant. Cap. fr. III, p. 333.)

Rebut. Ce qui est rebuté, le plus mauvais : « Madame de *rebut*. » (Cotgr.)

Rebute. But, plastron : « Je ne scay comment « on en veut toujours à ces pauvres femmes ; c'est

« la *rebute* ordinaire de toutes les calomnies des « hommes. » (Caq. de l'Accouchée, p. 158.)

Rebuter. [Voir Reboutter. La forme n'apparaît que dans les Cent Nouvelles, X : « Il n'est homme « qui n'en fust rompu et *rebuté*. »]

Rebutiner. Reprendre, recouvrer sur quelqu'un :

Incontinent la proye aux coureurs *rebutine*,
Qui pour n'estre assez forts reculent peu à peu.
Du Verd. Biblioth. p. 1201.

Rebuttemant. [Action de rebuter : « Petits « clins d'yeux, petits mots et courroux ; Petits des« dains et *rebuttemants* dous. » (De Brach. *Imit.* page 55.)]

Recacher. Cacher de nouveau. (Nicot.)

Recalcitrer. Regimber : « *Recalcitrer* contre « l'eperon. » (L'Am. ressusc. p. 519.)

Recalculer. Calculer de nouveau. (Cotgr.)

Recaler (en). [En cachette : « Promet li dis « messire Henris... non mie venir encontre, pour « lui ne pour autre, ne pourchacier que d'autres « y veigne *en recaler*, ne en esconduit. » (Preuves de l'Hist. de Bourg. II, p. 201, an. 1333.)]

Recalination. Rechute : « Car pechiez trespas« sez, par nouvelles coupes ay retournés, de ceulx « do quoy je avoye pris medecine estoye gari, ma « ardeur frenetique a fait *recalination*. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 373.)

Recamer. [Broder, dans D. C. sous *Racamas*.]

Recanche. [Nouvel échange, restitution : « Et « pleideroi ledit escuier ses nans tenants, et *recan« che* n'en devoit pas estre faite. » (Cartulaire de S. Wandrille, I, p. 1169.)]

Recaner. [Braire : « Le jour *recane* douze « fois. » (Bestiaire, ms.) — « Ne qu'en un asne qui « *recane*. » (Mir. de Coincy, II.)]

Li buef mugit, l'asne *recane*. *(III Maries, p. 88.)*

Recaneté. [Lieu sombre et obscur : « Le sup« pliant oy frainte de gens en un trou ou *recaneté* « où l'en ne veoit goute. » (JJ. 148, p. 38, an. 1395.)]

Recapitulacion. [« Le xxn^{e} e le derrain cha« pistres si est le recors et la *recapitulacion* des « choses d'avant dites. » (Ymage du monde, préface au ms. de S. Brieuc.)]

Recapituler. [« Et sinon que j'estime que Vos« tre Majesté l'a bien retenue (l'opinion de M. de « Vieilleville), je la *recapitulerois* volontiers, pour « le très grand plaisir qu'il y a de la redire et de « l'escouter. » (Carl. IV, p. 8.)]

Recapte. [Ordre ; de là « mal *recapte*, » désordre dans la conduite privée, dans la gestion des biens : « Une femme de *mal recapte* ou petit gou« vernement. » (JJ. 187, p. 309, an. 1458.) — « Le « suppliant doubtant que iceulx biens alassent « à *mal recapte* et feussent divisez. » (JJ. 188, p. 184, an. 1459.)]

Recarcher. Charger d'une commission :

Et en faictes si votre effort
Que je me puisse appercevoir
Qu'aiez bien fait vostre devoir
De ce fait que je vous *recarche*. *(Desch. f. 484.)*

Recarder. Carder une seconde fois. (Nicot.)

Recargier. [Confier, recommander (voir Recarcher) : « Mais avisés une place et chastiel, et un « chevalier, et le *recargiés* à celi. » (Froiss. liv. II, p. 85.) — « Qu'il fuissent songneus d'entendre à che « qui leur estoit *recargiet*. » (Id. III, p. 112.) — « Je « vous pri que vous songniés d'Antoine, mon fil, « car je le vous *recarge*. » (Id. V, p. 300.)]

Recarreler. Raccommoder. (Nicot.)

Recasser. Casser de nouveau. (Nicot.)

Recaver. Creuser de nouveau. (Cotgrave.)

Recaveronner. [Remettre des chevrons : « Seront tenus de *recaveronner* une embouchure « de la grange d'icelle cense, lesquelx quevrons. » (Cart. de Corbie, Ezéchiel, f. 134, an. 1421.)]

Recauper. [Retrancher, recouper : « Car sainte « eglise edefierent, Et de tous biens tant i donne« rent Que lor enfant, après lor vie, Pesance en « ont, duel et envie ; E de lor dons si se descau« pent Que quan qu'il poent les *recaupent*. » (Mir. de Coinsy.)]

. . . . . M'a si avant atrapé,
Et mes bienfait si *recaupé*,
Qe je m'en tieng à forjugiet. *(Vat. 1490, f. 130.)*

Receant. [Variante orthograph. pour *reseant*, du latin *residere*. Ce mot a tous les sens de *seant*. 1° Résident, domicilié : « Icellui Jehannot n'estoit « point *receant*, ne n'avoit aucun refuge ou domi« cile. » (JJ. 151, p. 315, an. 1397.) — « Pourveu « toutes voies que se il y a gens vacabons ou fuitifs « et non *recéans* qui soient aucuns explois, ledit « exécuteur ou sergent les pourra exécuter... » (1403. Exploits. L. C. de D.) — 2° Vassal obligé à résidence : « Item les resseans des dites vavasso« ries et les *receans* des bordages dessus diz et des « fieffemens. » (JJ. 59, p. 243, an. 1319.)] — 3° Qui sied, qui est convenable ; parlant des Flamands qui avoient donné passage aux Anglois pour entrer en France : « Ce n'est point trop honnestement à faire « à eux, veu qu'ilz avoient assez *receant* seigneur. » (P. Desrey, à la suite de Monstr. p. 116.)

Receer. Regretter. Ce mot ne se trouve que dans Ph. Mouskes. Roland avant d'expirer, après la bataille de Roncevaux :

Puis *recea* ses compagnons
Trestous, uns et uns, par lor nons. *(Mousk. p. 210.)*
Li bons rois ki forment l'ama,
Tot ensement le *recea*. *(Mousk. p. 208.)*

Receilement. [Recèlement, détour : « Mult « reduta le rei e sun fier maltalent, Del tut le cunut « bien, senz nul *receilement*. » (Thom. de Cantorb. page 37.)]

Receindre. Ceindre de nouveau. (Nicot.)

Receit. [1° Terrier : « Que li dessus dit et cil « qui d'aux auront ou pourront avoir cause, puis« sent abatre, bouscher... tous *receiz* et terriers à

« connins et à toutes autres bestes quelconques. » (Ord. V, p. 380, an. 1324.) — 2° Droit de gîte : « Ne « soyent tenuz (les diz religieux) payer *receit* ou « vinote, ne tenus de payer ou faire aucun prouffit « ou aucune aide ou mariage de nous filhs. » (Cart. « de S. Michel en Erm, an. 1270.)]

Receiter. [Recevoir, donner asile : « Nos Othes, « cuenz palatins de Burgoigne et sires de Salins « promettons à Robert duc de Burgoigne... que nos, « les homes dou dit duc, qui partiront de sa terre, « ne retendrons, ne *receiterons* en nostre terre « desous nos. » (Hist. de Bourg. Preuves, II, p. 45, an. 1279.)]

Receivre. [1° Recevoir : « De vos *receif* le « guant. » (Rol. v. 2838.) — 2° Subir : « Ci *rece-* « *vrums* martirie. » (Rol. v. 1922.) — 3° Accepter : « Ço dist Rollanz : vos *receif* jo frere. » (Id. v. 1376.) — 4° Se convertir : « Si *receivrez* la lei de chres- « tiens. » (Id. v. 38.) — 5° Accueillir, donner asile : « Le duc, ses heires seront tenuz à *receivre* et « vetuieller amiablement par mer et par terre ledit « roy et ses ditz gentz. » (Hist. de Bret. de Lobineau, t. II, col. 601, an. 1370.)]

Recelé. [Terme de pratique, recèlement : « Si « femme veuve recele ou detourne, la renonciation « qu'elle fera ne luy profite ; ains sera tenue aux « dettes, comme commune, et si perdra sa part au « *recelé* ou detourné. » (Loysel, p. 133.)]

Recelée. [1° Endroit retiré. Voir sous Rigol.] De là l'expression « *à recelée,* » en cachette : « Conseilloient de eulx partir de nuyt, et à *recelée.* » (Hist. de César, Triomphe des IX Preux, p. 319.)

Onques ne soi amer *à recelée*
Por c'en aurai mainte peine endurée
Que j'ai un cuer à amors maintenir.
Poet. avant 1300, t. IV, p. 1379.

2° Sorte d'amende pour avoir celé au suzerain son acquisition : « Laquelle *recelée* se prend huit « jours après l'acquisition faite et non denoncée « au seigneur censier par l'acquerant ; et l'appelle « l'on droit seigneurial en basse justice. » (Cout. Gén. I, p. 916.)

1. Recelement. [Action de cacher, de receler : « Et s'est bien fait confés soef entre ses dens A Dieu « de sainte gloire sans nul *recelement.* » (Aiol, v. 6359.)]

2. Recelement. [En secret, aux Ordonn. t. V, p. 404, an. 1371.]

Receler. [1° Cacher : « Certes, sires, forment « t'umilies et trop te repons ; mais totevoies ne te « poras tu mies *receleir* devant saint Johan. » (S. Bern. p. 551.) — « Anzois ke li humaniteiz fust « apparue, si estoit *receleie* li benigniteiz. » (Id. p. 547.) — 2° Receler dans l'aveu ou dénombrement : « Ce qui est *recelé* est acquis au seigneur. » (Loysel, p. 600.)]

Receleur. « S'il n'y avoit point de *receleurs*, il « n'y auroit point de larrons. » (Apol. pour Hérod. page 235.)

Receley (en). En cachette :

S'ele me done un baisier en *receley*. *(P. 1300, I, p. 261.)*

Recelléement. En cachette : « Les mena « dedans la forest... si *recelléement* que nul ne les « apperceut. » (Percef. II, f. 111.)

Recellement. [Action de receler : « Pour « lequel *recellement* il a deja esté approché par « devant le prevost et les eschevins de la ville de « Chaalons. » (JJ. 138, p. 67, an. 1389.)]

Recelleur. [Recéleur : « Les *recelleurs* sont « pires que les malfaiteurs. » (Le Roux de Lincy, t. II, p. 334.)]

Recelloite. Accueil, réception : « Lesquels (duc « et duchesse de Bourbon), quand ils ouirent ces « nouvelles, en furent fort joyeux, et firent au dit « Jean Boudaut de grand honneurs, et *recelloite.* » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 681.)

Recengler. Ressangler ; l'arrière-garde de Charlemagne fut accablée à Roncevaux :

Lors fu Marsiles irascus,
Quant li siens vit mors et vencus ;
Et pour les nos vaincre et hounir,
Coumanda les autres venir,
Ki tout furent preu et esliut,
Si tost, qu'ains reposer ne liut
La nostre gent, ne refroidier,
Ne *recenglé* n'i ot destrier. *(Ph. Mousk. p. 187.)*
Si fist sa gent bien atorner
Et *recenglerent* lor destriers. *(Ph. Mousk. p. 205.)*

Recensement. Narration, relation (Oudin.)

Recenser. [1° Enumérer : « S'il vuet ses pechiés « *recenser* Quant il vendra devant le juge. » (Rose, v. 19465.)]

J'en peux les moindres *recenser*. *(J. Tahureau, p. 134.)*

2° [Exposer : « Cuers ne pourroit mie penser Ne « bouche d'omme *recenser* De ma dolor la quarte « part. » (Rose, v. 2978.) — « Li sires qui droit regle « et ligne, Prent ses vengeances si obscures Main- « tes fois sur les creatures Que nulz ne le porroit « penser, Imaginer ne *recenser.* » (Machaut, p. 96.)] — 3° Redire :

Mes li vilains souvent *recense* ;
Moult remest de ce que fol pense. *(G. Guiart, f. 279.)*

Recensiter. Lever un cens, une rançon :

Ils en ont maint *recensité*,
De pouvreté mis à richesse.
Du Ch. Annot. sur Al. Chart. p. 828.

Recentement. Récemment. (Rabel. III, 199.)

Recep. [Partie d'un bois recepé : « C'est à savoir « en complans, en gareages, en gardes, en *receps*, « en ventes, en rentes. » (JJ. 9, p. 27, an. 1309.)]

Recepisse (lettres de). Terme de droit : « Par lesquelles le seigneur feudal, ou censuel con- « fesse avoir receu le denombrement de son vassal, « ou reconnoissance, et declaration du seigneur « cottier qui doit cens et rente. C'est la quittance « que le seigneur feudal baille à son vassal du « denombrement qu'il luy a fourni : ou à son tenan- « cier cottier de la declaration de ses terres ren- « tieres et cottieres. » — « En l'edit de Charles IX, « de l'an 1560, art. 91, c'est la connoissance par

« ecrit que les sergens sont tenus bailler des pieces « qui sont mises en leurs mains. » — « En la « coutume de Bretagne art. 102, c'est l'ecrit et « certification que les procureurs sont tenus bailler « aux parties de la charge, lettres, pieces, et argent « qui leur sont baillez. » — « Au stile de Liege « (Ch. II. art. 11 ; Ch. XI. art. 8), la décharge que « la partie baille au greffier de ses titres, et docu- « mens, ou au contraire. » (Laur.) — [« Le roi lui « mandoit..... qu'il baillast ses lettres de *recepisse* « comment il avoit reçu ledit mandement royal. » (Monstrel. I, f. 120.)]

Recept. Retraite, asile : « Avoit chevauché jus- « ques au soir sans trouver adventure, ne chastel « ville, ne maison, ne *recept* où il peust avoir à « manger ny à boire. » (Percef. III, f. 38.)

Quant je n'ay, ne *recept*, ne tro. *(Desch. f. 223.)*
Ceuls sont le *recept* de faintise. *(Desch. f. 243.)*

Receptable. 1° Repaire : « Pour vrai vous dire « ce sembloit mieulx *receptables* de bestes sau- « vaiges que sembloit estre habitation de gens. » (Le Jouvenc. p. 16.) — [2° Arrière-faix : « Icelle « femme, près du dit estable trouva le lit ou *recep-* « *table* de la matrice dudit enfant. » (JJ. 197, p. 371, an. 1473.)]

Receptacle. [« Se le benoiste Vierge Marie « eust esté entachée de peché originel, ce n'eust « mie esté chose honneste ne convenable qu'elle « eust esté mère, palays et *receptacle* du très pré- « cieux corps de Jesu Crist. » (Songe du Vergier, II, f. 287.)]

Receptaire. Registre de recette. (Oud.)

Receptans. Retirés, réfugiés :

Chascuns, qui peut, prant la pille,
Pour la folour des habitans
Qui furent illec *receptans*. *(Desch. f. 574.)*

Receptateur. Qui accueille : « *Receptateur* ordi- « naire d'homicidaires, et autres gens malvivans. » (Mém. de Du Bell. liv. IV, f. 116.)

Receptation. Accueil. (N. C. G. II, 95.)

Recepte. [1° Revenu : « Pour sa recepte rece- « voir. » (Froiss. XI, 86.) — 2° Diagnostic d'une maladie : « Et avoit par *recepte* toute sa maladie. » (Id. VII, 296.) — 3° Recette culinaire : « Quant « toutes vos confitures seront prestes, vous pourrez « faire ce qui appartient, dont la *recepte* s'ensuit. » (Ménag. II, 5.) — 4° Repas de noces, en Belgique, dans D. C. sous *receptum* 1.]

Recepter. [Donner asile, recevoir : « Ne yceuls « enemis secretement ne *recepterons* ne recevrons. » (Froiss. VI, 303.)] — « Il a *recepté*, recelé et nourry, « et de jour en jour nourrist les homicides, et meur- « triers. » (Monstr. I, p. 121.)

Ces quatre tourmens voy,
Pour ces IIIJ. pechiez que l'en *recepte*. *(Desch. f. 328.)*

[« Ceux qui gardoient la porte de la dite ville « souffrirent entrer yceulx murdriers et les *recep-* « *terent*. » (JJ. 138, p. 277, an. 1390.)]

Recepteur. Qui donne asile, qui recèle : « Emmenerent l'abbé de saint Denis prisonnier, de « par le roy, comme *recepteur* de ses ennemis. » (Monstr. I, p. 137.)

Reception. [1° Action de recevoir l'eucharistie : « Ge donne et laisse à tousjours mès aux parois- « siens affluans chascun an en l'eglise de Juigné « au jour de Pasques, une jalaye de vin, assignée « sur mes domaines de Juigné, pour bailler et dis- « tribuer à chascun, après ce il aura fait sa *reception* « en ladite eglise à la ditte journée de Pasques. » (Preuv. de l'Hist. de Sablé, p. 391, an. 1382.)] — 2° Droit de reprendre, de redemander : « Disant « qu'en matiere d'amour n'y ha point de *reception*, « et que ceulx qui demandent ce qu'il ont donné « doibvent etre reputez infames, et privez de tous « biens d'amours. » (Arr. amor. p. 160.)

Receptis (reconnoissance de). Terme de droit : « Un vendeur se desaisissant, ainsy qu'il est « dit cy devant, se tenant satisfait sur la parole de « l'acheteur dont il n'a point d'autre quitance, ou « *reconnoissance de receptis*, pourra preposer l'ex- « ception de n'avoir point receu les deniers, dans « les trois mois de la vente, ou de la datte du con- « tract. » (Nouv. Cout. gén. I, p. 714.)

Recepture. [Recette : « Baillyaige, provosté « de Valenchiennes et *recepture* de Haynau. » (Réc. d'un Bourg. de Valenc. p. 60.)]

Recercelé. [1° Frisé : « Le chief *recercelet*. » (Rol. v. 3161.) — « Blonde lo poil menu, *recercelé*. » (Chans. Hist. I, p. 17.)] — « Caviaus blons, et menus « *recercelés*. » (Ms. 7989², f. 70.)] — « Chief blont, « luisant, menu *recercelé*. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouh. f. 63.) — « Poil grant et *recercellé*. » (Percef. II, f. 86.)

Cheveus ot cras, *recercelez*,
Qui plus luisent c'ors esmerez. *(Narc. f. 117.)*
Fil d'or
Mingnotement *recercelé*. *(Ms. 7218, f. 218.)*

2° Se dit en blason des croix ancrées, tournées en cerceaux, de la queue de certains animaux. (Le Labour. Orig. des Armoir. p. 183.)

Recerceler. 1° Boucler : « Si n'avoit pas les « cheveulx plus longs deux pans qui luy *recer-* « *celoient* tout autour du chapellet. » (Percef. I, f. 91.) — 2° Arquer : « Avoit... les sourcieulx grans, « et longz,..... et ce *recerceloient* en montant. » (Percef. I, f. 37.)

Recerceleure. Crochet d'une moustache : « Ces deulx grenons luy lançoient à deux costez de « la bouche si avant que on boutast son poing « parmy la *recerceleure* qui luy descendoit aval sur « la poitrine. » (Percef. I, f. 37.)

Recercer. [Fouiller, scruter : « Le camp vait « *recercer*. » (Rol. v. 2200.)]

Recercher. [Rechercher : « Quant li cuers « *recerchet* ses penseirs. » (Dialog. Grég. lo pape, p. 315.)] — « Si est tenu *recercher*, et couvrir la « ditte maison, et faire le fest, et couverture d'icelle. » (Cout. gén. II, p. 478.)]

Recercier. [Labourage de printemps : « Chas-

« cune charrue desdiz hommes de ladite villenie, « paierai à chascune saison deus journauls de corvée; c'est assavoir huit jours chascun an, deus « jours au sombre, deus jours au *recercier*, deus « jours au gahin et deus jours au tramois. » (JJ. 59, p. 423, an. 1316.)]

Recès. Ce mot ne se trouve que dans Charron, il y est opposé à « accès », comme le reflux est opposé au flux. L'accès est le temps où nous avons la fièvre, et le *recès* le temps où elle nous quitte. Dans le moral, le « *recès* de la folie, » ce sont les « instans lucides de sagesse. » — « Les passions « ne sont que bonds et volées, accès et *recès* fieu- « vreux de la folie. » (Sag. de Charron, p. 230.)

Recesser. Cesser, se calmer :

Quant ce vint endroit mienuit,
Li orez de la mer *recesse*,
Et li venz un petit s'abaisse. *(Blanch. f. 186.)*

Recet. [Lieu de retraite et de défense, château, forteresse : « Nen ad *recet* dunt li mur ne cravent.» (Rol. v. 1430.) — « Et se part d'enqui tantost et le « mainne vers son *recet*. » (Mén. de Reims, § 415.)] — « Ne trouva ne maison, ne *recet* ou il se peust « disner. » (Percef. III, f. 36.)

Il fait bon avoir son retret
A pluseurs, et propre *recet*. *(Desch. f. 195.)*

[« Au bois d'Ardene est un *recet* felon Entre deus « eves, dont je sai bien les noms. » (R. d'Aubery.)]

Receter. [Recevoir, receler, donner asile, se cacher : « Trestout vis est li dus ; bien sai u il « *recete*. » (Aiol, v. 6479.)] — « Aussint est coupables « chil qui *recete* à essient le larrecin comme chil « qui l'emble. » (Beaum. p. 350.) — « Faus cres- « tiens qui les Sarrazins *recetoient*. » (Cont. de Guill. de Tyr, Mart. V, p. 704.)

Sont en cel recet *receté* :
Tant i sont qu'il sont endeté. *(Ms. 7218, f. 311.)*

Receteur. Receleur : « Se li *receteur* n'estoient, « il ne seroient pas tant de malfateurs. » (Beaum. p. 350.)

Receu. [Réception : « A la *receu* de vos dessus « dites lettres. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 293.)

Recevable. [« La semonse de l'hostel le roi doit « estre *recevable* segont la loi où cil est. » (Liv. de Jost. p. 83.)]

Receudre. Recoudre. (Le Laboureur, Orig. des Arm. p. 127.)

Receue. Réception, action de recevoir. « Il feit « publier un edict parmi son camp, que tous gens « de guerre se tinssent prets à faire monstre, et « *receue*, et toucher deniers. » (Mém. de Du Bell. liv. VIII, f. 235.)

Recevere—eur—ur. [1° Receveur, cas sujet et cas régime : « E li sire est *recevere* de la meie « anesme. » (Lib. psalmor. p. 70.) — « Por ce que « li reis le out fait maistre *recevur* de tuz les treus.» (Rois, p. 279.) — « Jehans de la Porte, *receveres* de « Haynnau. » (Caffiaux, rég. d'Aubert de Bavière, p. 81.)] — « *Receveurs* sont ceux qui sont commis, « et deputez à recevoir, gouverner et maintenir, la « recepte d'aucun seigneur, ou d'aucune ville, ou « d'eglise, et qui de ce ont pouvoir, par lettres « ordonnées, et puissances de leurs seigneurs. » (Bout. Som. rur. p. 67.) — « En France on fait deux « sortes de procureurs, les uns pour l'administra- « tion des biens et affaires, qu'on appelle *receveurs*, « et les autres pour la poursuitte des procès qui « sont specialement nommez procureurs. » (Grand Cout. de Fr. liv. III.) — Il y avoit aussi des *receveurs* dans l'ordre ecclésiastique : « Jean Chevalier *rece-* « *veur*, aussi chanoine de la ditte eglise, et du dit « de Lamer. » (Cout. Gén. I, p. 546.) — On voit par cet exemple que les prêtres étoient administrateurs des affaires des seigneurs. On en voit des exemples dans le XVIe siècle. (Gr. Cout. de France, p. 521.) — « *Receveur* du domaine dans la baillie de Paris. » (Brussel, sur les Fiefs, p. 477.) — « *Receveur* de « Flandres, » en 1490. (Mém. d'Ol. de la Marche, II, p. 544.) — « *Receveur* du rivage. » (N. C. Gén. t. I, p. 1236.) — « *Receveurs* des nations, » autres officiers. (Ibid.) — « *Receveur* general du comté de « Hainaut. » (N. C. Gén. t. II, p. 95.) — [Au temps des Capétiens, les baillis étaient à la fois *receveurs*, payeurs et comptables. S. Louis établit à Paris pour ses domaines un *receveur* distinct du prévôt ; Philippe-le-Bel procéda de même au midi de la France ; c'est seulement sous Philippe VI de Valois que la mesure devint générale et s'étendit à tout le royaume. Ces *receveurs* ne versaient au trésor que l'excédant des recettes sur les dépenses de chaque baillage. La guerre de cent ans multiplia les impôts directs et indirects, et amena la création de l'administration des finances à côté de l'administration du domaine. L'impôt réparti par les élus fut alors recueilli par les *receveurs* des tailles et des aides, qui versèrent l'argent au trésor entre les mains du *receveur général* des finances ; ce dernier correspondait au changeur du trésor qui encaissait les produits du domaine.] — « Au temps du roy Fran- « cois lequel, au lieu du changeur du trésor, et « *receveur general des aydes*, crea en l'an mil cinq « cens quarante trois, seize receptes generales pour « recevoir indifferemment toutes sortes de deniers, « fussent du domaine, ou des tailles, aydes, et « subsides. » (Pasq. Rech. l. II, p. 85.) — [A la tête de chacune de ces recettes fut placé un trésorier général des finances à la fois administrateur et ordonnateur ; son action s'étendait sur le domaine et les finances. Il devait résider au siège de sa recette et de là faire des chevauchées par toute la généralité pour maintenir dans le devoir tous les officiers de finances. A la fin du XVIIe siècle, on comptait vingt-trois généralités qui, depuis la création des intendants, étaient des circonscriptions administratives et financières à la fois. La création du trésorier de l'épargne annula l'influence des receveurs généraux siégeant près du trésor ; ils ne furent cependant supprimés qu'en 1683 ; à leur place on établit dans chaque généralité un *receveur* des bois et domaines.] — 2° Qui reçoit : « Aux *receveurs* les « honneurs, aux femmes leurs douleurs. » (Cotgr.) — 3° Chiens qui attendent l'animal qu'on met dans

un endroit pour le recevoir : « Les levriers pesanz « doit on appeller *receveurs;* ceux la doivent estre « getez au devant de luy, dès qu'ilz verront qu'il « aura passé les tierces leisses. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 216.)

Receves. [Petit espace de terre nue dans un clos de vigne : « Item, une autre pièce de vigne « aussi appellée le Grand-Laire... (contenant) deux « arpens, y compris les haies et *receves* et fossez. » (1679. Terrier. Cens de Chécy ; L. C. de D.)]

Receuil. Faveurs : « Qui ne quierent que mon « *receuil.* » (Coquill. p. 131.)

Receuillie. [Accueil, réception : « Unes lettres « ...faisant mantion de vostre reception et bonne « *receuillie* à Flourance. » (Martène, Anecd. II, col. 1331, an. 1407 ; lettre de Jean le Maingre, maréchal de France.)]

Recevoir. [Voir Receivre.] 1° Etre investi : « Le « *receut* son seigneur de son cellier et de son « hostel. » (Chron. de S. Denis, I, fol. 22.) — De là, dans Brussel (Fiefs, p. 151) : « Qui *reçoit* s'engage. » — 2° Succéder à : « *Receut* le royaume d'Espagne. » (Id. I, f. 27.) — « *Receut* le royaume. » (Ibid. t. I, f. 121.) — On a dit aussi sans complément direct : « *Receut* Justinien. » (Ibid. f. 18.) — 3° Accueillir une demande :

Se il d'amour le requesist,
Que volontiers n'el *recevist.* *(Ms. 7989², f. 48.)*

4° Communier :

Tu venois lor tout freschement
De confesse et de *recevoir.* *(Cl. Marot, p. 17.)*

5° Se retirer : « Il se *receut* parmi ses gens. » (Chr. de S. Denis, II, f. 40.)

Recez. 1° Action de tomber, en parlant de la fièvre : « Subjecte à accez et *recez* comme la fievre. » (Charr. p. 484.) — 2° Retraite : « Les escoles ont « leur *recez.* » (Cotgrave.)

Rech. [Rêche, en Picard, dans Du Cange, sous *Rechinus.*]

Rechacier. [Recueillir l'argent monnayé pour le fondre ou séparer le métal fin de l'alliage : « Que « nul ne rachace, ne face *rechacier*, ne trebucher, « ne requeure nulle monnoye quelle qu'elle soit de « nostre coing, et que nul ne vende, ne achete or, « argent, ne billon pour greigneur pris que celui « qui est ordené, et que nous faisons donner à « nostre monnoye, sous peine de perdre ce qu'il « *rechacera*, trebuchera, ne requevrera, et d'estre « en nostre mercy de corps et d'avoir. » (Ordonn. I, p. 475, an. 1310.) — « Item que nuls ne soit si « ardis d'affiner, *rechacier* ou de recourre nulle « monoye quelle qu'elle soit. » (Ordonn. I, p. 772, an. 1322.)]

Rechaffauder. Dresser nouvel échafaud. (Nic.)

Rechaingne. Refus, action de rechigner. « Au « *rechaingne*, ou au defaut de l'un d'eux qui ne « voudroit, ou pourroit prendre le faix, et charge « de cette execution, autres en leurs lieux seront « nommez. » (Godefroi, Observ. sur Charles VIII, p. 535.)

Rechaiter. [Cacher, recéler : « Cil qui *rechaite* « cose emblée et la toillent, sont coupables de lar- « recin. » (Trad. franç. des Institutes.)]

Rechamailler. Se chamailler de nouveau. (Nic.)

Rechaneis. Action de braire : « *Rechaneis* « d'asnes. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

Rechange. Action de changer de nouveau : « Et doutoit on qu'ils (les Gantois) ne veinssent à « puissance de costé ou par derriere ; et à ceste « cause fut mise la bataille du duc par deux ou trois « fois à *rechange* de place. » (Ol. de la Marche, I, p. 369.) — « Doré et argenté à *rechange.* » (Cotgr.)

Rechangement. Action de changer de nouveau. (Oudin.)

Rechanger—ier. [Changer de nouveau : « Jà « ne le quesist *rechangier*, S'il eüst assez à man- « gier. » (Renart, v. 7201.) — « Si on reforme et « *rechange* nostre estre par ces purifications. » (Mont. II, p. 253.)]

Rechangeur. Qui change de nouveau. (Cotgr.)

Rechangler. [Ressangler, dans Froissart, IV, p. 254.]

Rechant. Retentissement, bourdonnement, en parlant des abeilles : « Le *rechant*, et reson de l'echo « leur est fort contraire. » (Div. leç. de P. Messie, fol. 359.)

Rechanter. [Chanter de nouveau : « Rossignols « ramagers, qui d'un plaisant langage Nuict et jour « *rechantez* vos versets amoureux. » (Rons. 282.)]

Rechaper. Réchapper : « Jaçoit que nous « *rechapissions* de leurs deux coups, sans cheoir, « les deux autres vindrent sur nous. » (Perceforest, vol. VI, fol. 106.)

Rechapuiser. Retailler : « Charpentiers engins « *rechapuissent.* » (G. Guiart, f. 33.)

Recharcher. Recharger : « Estimoit avoir gai- « gné la bataille de ce costé, mais il trouva le con- « traire, car ayant tourné visage pour *recharcher*, « au lieu de trouver les Gruiers et Italiens victo- « rieux, les trouva à vauderoute. » (Mem. de Du Bell. liv. X, f. 324.)

Recharge. 1° Action de revenir à la charge : « Y eut plusieurs charges, *recharges*, et genz por- « tez par terre, d'une part et d'autre. » (Le Jouvenc. p. 568.) — « Ils canonnerent avec telle *recharge.* » (Cotgr.) — 2° Nouvelle instance : « Faire nouvelle « *recharge.* » (Negot. de Jeannin, t. I, p. 322.) — 3° Commission, ordre itératif. (Mem. de du Bellay, liv. IV, f. 103.)

Recharger. Répliquer. (Essais de Montaigne, t. I, p. 457.)

Rechargouer. (Cotgrave.)

Rechasser. Repousser, ramener en arrière : « Au *rechasser* qu'il fit sa lance, l'abatit mort par

« terre. » (Hist. de Gér. de Nevers, IIe part. p. 5.) — « Comment doncques est ce qu'on *rechasse* les « moynes de toutes bonnes compaignies. » (Rabel. t. I, p. 254.)

Rechasseur. Qui fait rentrer sous bois les bêtes écartées dans les buissons : « Sergent *rechas-* « *seur*. » (Cotgrave.)

J'ay ung beau chien, aussi bon *rechasseur*
Que, de longtemps, pourra trouver chasseur.
Cretin, page 99.

Rechassier. Voir Réchacier : « Que nulz chan- « geurs, orfevres, ne affineurs, sur les dites peines, « ne soient si hardis de *rechassier*, ne affiner, sans « le congié des generaux maistres de nos mon- « noyes. » (Ord. II, p. 280.)

Rechater. Pourchasser, relire : « Chescon jor « devereiom *rechater* divines escriptures, car nos « almes seroient pues et saulez. » (Histoire de la Ste Croix, p. 13.)

Rechatouiller. Chatouiller de nouveau. (Nic.)

Rechaucier. [Chausser : « Et tant estroit vous « *rechauciés* Que la robe souvent hauciés Pour « monstrer vos piés as ribaus. » (Rose, v. 9329.)]

Rechauffement. Action d'échauffer de nouveau. (Cotgrave.)

Rechauffer. [1° Echauffer ce qui est refroidi : « E pur ço tut adès chaudement se vesteit, Qu'il « n'enchaïst en mal par achaisun de freit, E que « tost *rechaufast* quant batre se faiseit. » (Thomas de Cantorb. p. 155.)] — 2° Exciter avec le fouet : « *Rechauffer* un chien. » (Cotgrave.)

Rechausser. 1° Arrondir les morceaux d'or et d'argent laminé, destinés à être frappés. (Ordonn. t. II, p. 317.) — 2° Amasser de la terre au pied d'un arbre. (Monet.)

Rechaussoir. Monet l'explique par « martelet « au bout devant recourbé, et long, à guise de « aiscete à tonnelier, au bout derriere, court, petit, « et mousse. » Il sert aux monnayeurs.

Recheance. Action d'échoir de nouveau. (Cotg.)

Rechef. [Restriction, retranchement : « En « noms de bons, feaux et irrevocables et perpetuels « paix et accords à durer, valoir et tenir entière- « ment et fermement, sans aucun retraictement ou « *rechef*. » (Lobin. Hist. de Bretagne, t. II, col. 517, an. 1365.)]

Recheir. Retomber, choir de nouveau :

Haut monte, por grievement *recheir*. *(Vat. 1522, f. 150.)*

Recheminer. Cheminer de nouveau. (Nicot.)

Recheoir. [Se jeter, en parlant d'une rivière : « La riviere dou Hambre qui *rechiet* en la mer. » (Froiss. II, p. 187.) — « Pour cette fois, il vous est « pardonné ; mais de *recheoir* gardez vous. » (Louis XI, 65e Nouv.)]

Rechercelé. [Bouclé, frisé, dans Froissart, t. XIV, p. 74.]

Rechercement. [Droit de contrôle sur les poids et mesures : « Et nous conte (de Vendôme) « voulons et accordons que nous, nos hoirs ou suc- « cesseurs, n'aions point de *rechercement*, ne « aucune souverenneté, ne autre seigneurie en la « ditte abbaye ;... et nous religieux... accordons « que le dit mons. le conte, ses hoirs ou succes- « seurs aient le *rechercement* desdites mesures « ainsi adjustées. » (JJ. 81, p. 741, an. 1332.)]

Recherché. Annelé, frisé : « Chevelure bloie, « onques *recherchée*. » (Rou, p. 142.)

Rechercher. « Il y a trois choses qu'à l'heure « qu'on les *recherche* le plus curieusement, on « voudroit le trouver le moins ; le fond de sa « bourse, de la viande à un privé, et sa femme fai- « sant l'amour. » (Caq. de l'Accouchée, p. 96.)

Rechercheur. [« Gentilhomme de profondis- « sime sçavoir et grant *rechercheur* des antiquités. » (Carloix, I, p. 46.)]

Rechet. [Asile, retraite, château : « Chi emprès, « en ceste forest, à deux archies, a un mien *rechet* « biel et riche où vous pourrez reposer et aaisier... « Chascun de ces deus freres à son *rechet* en sa « terre devisée l'une de l'autre. » (Merlin, ms.)] — « Vindrent à un *rechet* qui estoit à l'issue de la « forest, et là descendirent. » (Lancelot du Lac, t. II, fol. 120.)

Si vivras de tes rentes, sans proie, et sans totage,
Mais bon *rechet* auras, et maint bon herbergage.
Rou, ms. page 49.

Recheter. 1° Rassembler, rallier : « Quant « Bertrand vit sa gent ainsi ressortir, il commança « à crier : or avant, mes amis, alez hardiment, et « ne vous faignez pas ; Dé le veu, ces gars seront « nostres, je vous abandonne tout leur vaillant. « Aussi *rechetoient* leurs gens messieurs les ducs « de Berry, et de Bourbon, et mon dit sieur le « mareschal. » (Hist. de Bertr. du Guescl. par Mén. p. 510.) — 2° Loger, abriter :

S'ameroit on adès sans dechevoir,
Em bien faire vauroit chascuns paroir,
Dont saroit bien amors ou *recheter*,
Chascuns se peneroit de l'honorer.
Poet. av. 1300, t. III, p. 1120.

Recheviller. [Rattacher : « Que la dite Rose « fust contrainte à ce que li dis estaus fust remis, « rejoins et *rechevillés* à la ditte maison. » (Varin, Arch. de Reims, I, IIe part. p. 1041, an. 1289.)]

Recheute. [Rechute : « Il craignoit fort une « *recheute* pire que la maladie. » (Desperiers, 106e conte.)]

Recheuter. Rechuter. (Cotgrave.)

Rechig. Gueule, dans un combat avec un diable :

Heriça soi, si abaia,
Entor moi gandi çà et là,
Donc me tig enfin à outre,
Et il vint le *rechig* baé. *(Parton. f. 166.)*

Rechignard. Qui a le visage rechigné. (Oudin.)

Rechigner—ingner. [1° Montrer les dents, faire une grimace de dégoût, de refus : « Les eulz

« clot et les dens *rechingné.* » (Ren. v. 796.) — « Son mary la commença à blasmer et *rechignier* « en lui disant que ce n'estoit pas fait de femme de « bien de laisser son hostel à telle heure. » (JJ. 146, p. 398, an. 1394.) — « Car quant ge vous voil « embracier Por besier et por solacier, Et sui plus « forment eschaufés, Vous *rechigniés* comme mau- « fés. » (Rose, v. 9132.) — « Quantes dames est-il « maintenant qui le feissent, ne qui vesquissent si « paisiblement que, quand l'une l'aroit, l'autre « n'en *rechignast* et murmurast. » (Ménag. I, p. 5.)]

Portoit l'escu endenté,
A .VII. [illegible] *rechigniés.* *(Ms. 7615, II, f. 190.)*

« Dame Anselme la *rechigniée.* » (Modus, f. 297.) — « Minois *rechigné.* » (Rab. IV. ép. dédic. p. 4.) — « Dens *rechigner*, couleurs muer. » (Brut, f. 9.) — « Des incontinent qu'ilz voyent maintenant le dit « gallant passer, ou que la dessus dite dame luy « soubrit du coin de l'œil, en luy disant adieu, ou « quelqu'autre mot, ilz n'en font que *rechigner* « toute la journée. » (Arr. amor. p. 173.) — « Les « vielles barbues menoient si laid service de braire, « et de *rechigner* les unes contre les autres. » (Percef. II, f. 39.) — « Luy *rechigna*, comme si elle « l'eut voullu manger. » (Arr. amor. p. 232.) — « Une fois elle luy soubrioit, et l'autre fois luy « *rechignoit.* » (Id. p. 27.)

L'une *rechigne*, l'autre gronde. *(Desch. f. 332.)*

2° [Résonner d'une manière rêche et aigüe : « Les « cors as vaches commencent à charier; Soutient « cil greile et cil olifant cler; Cil menuel prennent « à *rechigner.* » (Garin.)]

Rechime. [« Meubles et catels, qui seroient au « dit jour, en ledite meson, qui ne tenroient à clou « ou à keville, à chime ne à *rechime.* » (JJ. 56, p. 507, an. 1318.)]

Rechin. Action de rechigner :

De pere à fil escusement,
Rechins de roi à povre gent. *(Parton. f. 164.)*

Rechincier. [Relaver ; rapprochez le terme de métier *rechinser*, laver la laine dans l'eau claire : « Il se geta en ung cuvier d'eau où on *rechinçoit* « tasses et hanaps. » (Froiss. XV, p. 88.)]

1. Rechiner. [Rechigner : « Et Ysengrin escout « la teste Et *rechine* et fait lede chiere. » (Renart, v. 1104.) — « Ne soyez fel ne orgueillieux, Ne *rechi-* « *nant*, ne pareçeux; Parlez pou, mes bones paro- « les. » (Mir. de Ste Genev.)]

2. Rechiner. Goûter, faire le repas entre le diner et le souper : « Doivent avoir à desjeuner et « à *rechiner.* » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 407.) On le dit encore en Picard dans ce sens.

Rechingner. Rechigner : « Un serpent, un « liepart, un tigre, un renart qui *rechingnent* l'un « à l'autre. » (Modus, f. 286.)

Et Jehans qui la sus estoit...
Felonessement le *rechingne.* *(Ms. 7218, f. 12.)*

Rechinoy. [Voir Rechiner, 2, goûter : « Iceulx « voisins si mirent ensemble pour aler reciner,... « et après le dit *rechinoy.* » (JJ. 176, p. 508, an. 1447.)]

Rechistrer. [« Par celui fu emprisonnez que il « avoit plusours fois *rechistré.* » (Dom Bouquet, t. III, p. 234.)]

Rechoi. Retraite (voir Recoi) : « Tel chi voi Qui « est, je croi, Feu d'enfer l'arde, Jalous de moi ; « Mais pour li d'amer ne recroi, Pour nient m'es- « garde ; Bien pert sa garde, J'arai *rechoi*, Et de « mon ami le dosnoi. » (Chans. du xiiie siècle, ms. Bouh. f. 375.)

Rechoisir. Choisir de nouveau. (Nicot.)

Rechoivre. [Recevoir : « (Jésus Christ) Qui « voille mon serviche *rechoivre* en gré. » (Aiol, v. 1280.)]

Rechon. Retraite, comme *recet :*

Ne sout quel part il deust aler,
Ou il peust *rechon* trover. *(Rou, p. 401.)*

Recicher. Resécher, se tarir de nouveau :

Quant ce ot dit, si s'en ala,
Et la fontaine *recicha*
Les fucilles cheirent du pin. *(Ms. 7615, II, f. 171.)*

Recidivation. 1° Rechute : « Lui estant encor « bien malade, en danger de *recidivation*, et de « la mort. » (Gage de Bat. de François Ier et de Charles Quint, V, f. 78.) — 2° Action de retomber dans une faute : « Un pecheur qui a fait peni- « tence de plusieurs pechés, et est en grace, puis « par *recidivation*, pert ceste grace en retournant « de rechef à commettre peché. » (Les Tr. de la Noble Dame, f. 313.)

Recie. [Goûter : « A lui exposant vint icellui « Grangier son sire, environ heure de *recie*, et lui « demanda qu'il faisoit et s'il avoit point gousté. » (JJ. 150, p. 195, an. 1396.)]

Reciés. Pluriel de *recet*, forteresse, logis :

Haibiers moru par une guerre,
Et Dagobiers si ot sa tierre ;
Car il n'avoit feme, ne oir,
Ki ses *reciés* deuist avoir. *(Mousk. p. 39.)*

Reciet. Regrets, dans Mouskes. Parlant de braves chevaliers tués :

Quar lonc fu de leur *reciet.* *(Mousk. p. 804.)*

Garins evesques de Senlis
Fu mors adont, et sevelis.....
Et fu cascuns à son *reciet.* *(Ibid. p. 759.)*

Recimenter. [« Il est assavoir que en toutes « les naves (d'une église) les basses vostes sont à « *recimenter.* » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 5e série, III, f. 226.)]

Recincier. Renouveler, rafraîchir :

. . . . . Souffloient un doulx vent,
Si cler, si net, et si seri,
Qu'onques foeillette n'en peri :
Et n'en faisoient que crincier ;
Et en après, pour *recincier*
Le doulce air qui venoit sus fautre,
Il rendoit à la fois un aultre
Qu'on recoeilloit par grant solas. *(Froiss. p. 357.)*

1. Reciner. [1° Faire collation. (V. sous Rechinoy.)] — 2° Collation. (Nicot, Rob. Est.)

2. Reciner. [Rechigner : « Forment se prist à « airier, Durement *recinne* et se lieve. » (Renart, v. 17287.)]

Recingler. [Ressangler un cheval, dans Froissart, III, 136.]

Recipe. [Mot latin, ordonnance médicale : « Ostez le baz de R, vous ferez D ; et ainsi au lieu « de *recipe* (reçois) nous aurons *decipe* (déçois) » ; dans Cholières, Contes, I mat. II, p. 53. Ce mot s'écrit ordinairement en abrégé par un R, dont la seconde jambe est barrée.] — Il y a trois choses qui détruisent le monde : le *recipe* des médecins, l'*et cetera* des notaires, le *dico vobis* des religieux. (Serm. de Barlette, Ire part. f. 55.) — [« Et « jaçoit ce qu'il eust de coutume de bailler à plu- « sieurs un *recipe* par escrit, toutefois il se fia bien « de tant en la religieuse, que de bouche lui diroit « ce qu'avoit à faire. » (Louis XI, 21e nouv.)]

Reciprocation. Terme de coutume, échange réciproque, don mutuel : « Joinct que quand « l'homme vivant et mourant par eux nommez aux « seigneurs dont ils relieuent leurs fiefs decede, ils « sont tenus payer plein droit de relief ; et neant- « moins en la mutation en ligne directe des fiefs « relevant d'eux, ils n'en auroient aucuns profits, « et que partant la *reciprocation* ne seroit bonne. » (Cout. gén. I, p. 300.)

Reciproque. [« Quand ils furent approchés « des Sarrasins, de beau traict les saluerent et au « *reciproque* les Sarrasins eux. » (Boucic. II, 20.)]

Reciproquer. Rendre la pareille. (Monet).

Recirer. Cirer de nouveau. (Nicot.)

Recita. Résista : « Longuement leur *recita* tant « que, apres moult de playes receues, cheut mort. » (Hist. de la Tois. d'Or, I, f. 16.)

Recitateur. [Qui récite, qui raconte : « Pour « cette heure, nous cherchons si ces *recitateurs* « et recueuilleurs sont louables eulx mesmes. » (Mont. IV, 8.)]

Recitation. Récit : « Chose digne de *recitation*. » (Juv. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 215.)

> Et convendra que tout premiers
> Se facent presentacions
> Par ordre et *recitations*
> L'endemain des faiz advenus. *(Desch. f. 413.)*

Recitement. Accueil, réception : « Le duc « Loys d'Anjou frere du roy de France qui entendit « le *recitement* que ceux de Brives avoient fait « aux Anglois fut mal content. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon.)

Reciter. [Rappeler : « Et mult sovent lor *recitat* « Des granz joies K'il lur mustrat, Où tuz cil deivent « parvenir. » (Marie, Purgat. p. 209.) — « L'histoire « trop longue seroit Qui toute la *reciteroit*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5e série, V, p. 501.)]

Reciteur—ierres. [Qui récite, cas sujet et cas régime : « Mes des que ge n'en sui faisierres, J'en « puis bien estre *recitierres*. » (Rose, v. 5742.) — « Puis de quel grace et avec quel plaisir Les recitoit « en lieu, temps et loisir ! Non moins aimé eusses « le *reciteur* Que l'oeuvre mesme ou le composi- « teur. » (Marot, III, p. 307.)]

Reclaim—ain. [1° Réclamation : « Si leur « commanda qu'il chastiassent leur enfanz en teil « maniere qu'elle n'en oïst jamais *reclain*. » (Mén. de Reims, § 442.) — 2° Accusation : « Ne onques « n'oy en sa vie *Reclain*, qu'en nul lieu repairast « Où dame ne pucelle ne amast. » (Chast. de Couci, v. 3810.)] — 3° Plainte : « Disoient, entre leurs des- « troitz *reclains*, et regrets, pour elles descon- « forter. » (Percef. IV, f. 118.)

> Ne se vostre doulceur voudra
> Entendre mes piteux *reclains*. *(Al. Chart. p. 787.)*

4° Action de réclamer la miséricorde de quelqu'un :

> Amie, moult sui angoissox,
> Quar à mort sui navrez por vous ;
> Desor vieng-ge bien à *reclaim*. *(Pirame et Thysbé, f. 99.)*
> Tant que besoing, poureté, ou faim
> La face venir à *reclaim*. *(Fabl. ms. p. 274.)*

5° Appas :

> En former si douz *reclaim*
> Lonc tens pensa nature. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1513.)*

6° Récit qui est comme une réclamation :

> Hues Piaucele qui trova
> Cest fablel, par reson prova
> Que cil qui a fame rubeste
> Est garnis de mauvese beste ;
> Si le prueve par cest *reclaim*
> D'Anieuse et de sire Hain. *(Ms. 7218, f. 49.)*

7° Renom qui réclame en votre faveur :

> Es trois maisons n'entrast ja cuer villain,
> Lasches, couars, ne homs plain de lordie,
> Se des vertus n'eust des armes *reclaim*. *(Desch. f. 128.)*

8° Ressources :

> En France avoit si grant famine,
> Et si grant plenté de vermine,
> Que de vermine, sans *reclaim*,
> Moroient les gens, et de faim. *(Mousk. p. 326.)*

9° Cri de guerre :

> Et lues la saissi par le frain ;
> Li rois Othes, pour son *reclain*
> Cria Roume .III. fois s'ensegne,
> Si comme proesse li ensegne. *(Mousk. p. 592.)*

10° Terme de vénerie : « Pipeau.... pour contre- « faire la vois d'un oiseau, et le *reclamer*, et attirer « à la prise. » (Monet.) — « Vois d'oiseau dressé à « *reclamer*, et attirer les oiseaus de sa sorte à la « prise. » (Id.) — 11° « *Reclain* qui est plainte faite « en jugement, lorsque le debiteur obligé sous scel « royal rompt sa promesse, et doit amende au roy. » (Gloss. de Laurière.)

> Le visquens de Ruem la tierre ot,
> Ki moult valu, et peut, et sot,
> Pere Lanbiert de S. Oain ;
> N'onques de lui n'ot mal *reclain*. *(Mousk. p. 388.)*

[12° Amende foraine ou de *reclaim* ; elle frappait le débiteur retardataire qui se laissait exécuter en vertu de commission du juge. (De Boilisle, Corresp. contrôl. génér. Paris, 1874, p. 155.)]

Reclam. « Plainte faite en jugemant contre le « debiteur, obligé sous le seel royal, ayant rompu « sa promesse. » (Monet.)

Reclame. 1° Demande et plainte contre le détenteur d'un héritage. — 2° Dernier mot de la page, et hors de ligne, *reclamant* et accusant le premier de la page suivante. (Monet.) — 3° Cri pour faire revenir un oiseau au leurre ou sur le poing: « Aussitost qu'elle le rappelloit, il revenoit à la « *reclame*, sur son poing. » Alect. Rom. p. 84.) — De là, au figuré: « Tant hautement que l'air, les « montaignes, les combes, les vallées et les fleuves « en retentissoient à la *reclame* de Echo reson- « nante. » (Alect. Rom. p. 64.)

Reclamé. 1° Terme de coutume: « Bestes non « *reclamées*, qui ne sont demandées, *quæ dominum* « *non habent ;* tels sont les espaves. » (Laur.) — 2° Célèbre, renommé :

Bien croy de vous descendera
Lignie qui fruit portera,
Et enfans si trés *reclamez*,
Que par tretout seront nommez. *(III Maries, p. 85.)*

Reclamer—aimer. [1° Prier: « Molt douche- « ment *reclaime* le fil sainte Marie. » (Aiol, v. 6217.)]

Or proi celui
Qui perciez fut del Jui,
Qui refuser ne set ne lui
Qui le *reclaime*. *(Ms. 7615, II, f. 133.)*

[« Mahomet sert et Apollin *reclaimet*. » (Rol.)] — 2° [Rappeler un oiseau: « Ses gens le trouverent « en la rosiere où il *reclamoient* un faucon que il « avoient perdu. » (Froissart, III, p. 263.) — « Je « perderai mon faucon, ne je n'ai loire ne orde- « nance dont je le puisse *reclamer*. » (Id. X, p. 69.)] — De là, au figuré:

Reclamés sui, soir et main,
D'amer si bele faiture. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1513.)*

3° Appeler son maître, en parlant d'un chien: « S'il ne puet savoir s'il y a loups, ou non, car ilz « n'auront point mengié, il les doit appeller, et « uller en tel guise, comme fait un chien quant il « se *reclame*, et chante. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 284.) — 4° Terme de droit: « *Reclamer* son « homme, ou femme de corps, quand le seigneur « fait poursuite de ses gens de servile condition « qui sont allez demeurer hors la province ou terre « dont ils sont hommes, sans congé de leur sei- « gneur. » (Laur.) — 5° Infinitif pris substantivement ; prière :

Royne du ciel, de la terre, et la mer,
Pardonne moy si j'oze, au *reclamer*,
Ton sainct nom mettre en ma bouche polue. *(Cretin, 29.)*

Recleimer. [Prier: « *Recleimet* Deu e l'apostle « de Rome. » (Rol. v. 2998.)]

Recleus. Tout endroit où on est enfermé, reclus : « Y fiz faire ce *recleus*, et celle maison « telle que vous la veez, et prins avec moi mon « chappellain, et ma mesgnie, et entrai en ce reclus. » (Lanc. du Lac, III, f. 80.)

Reclination. [Penchant, dans Du Cange, sous *Reclinatio*.]

Reclinatoire. [Lit, au gloss. 7692, sous *reclinatorium*.] Voir encore Crétin, p. 35.

Recliner. [Incliner, reposer : « Les renars ont « des fosses, et les oyseaulx du ciel, des nids; mais « le fils de l'homme n'a point où il puisse *recliner* « son chief. » (Matth. VIII, 20; Nouv. Test. trad. de Lefebvre d'Etaples, Paris, 1525.)] — On lit *reclineir* aux serm. mss. de S. Bernard, p. 39.

Reclorre. Refermer : « Puis *reclo* l'huis. » (Ms. 7218, f. 48.) — « La lisse dehors *reclot*. » (Ms. 7218, f. 144.) — « Il fuit *reclos* du pié, et de la gueule. » (Modus, f. 26.)

La cité est noblement *reclose*. *(Percef. IV, f. 55.)*
Le ciel sera *reclos* arriere. *(Ms. 7218, f. 113.)*

Reclouer. [« Après que le timon et le gouver- « nail de la navire est brisé par la tourmente, les « mariniers taschent à y *reclouer* et attacher encore « quelque autre piece de bois au lieu. » (Amyot, Plut. Marcus Brutus, 57.)]

Reclure. Renfermer : « Le fait tondre, et *reclure* « en un monastere. » (Pasq. Rech. V, p. 400.)

Reclus. [1° Renfermé : « Pluisur rei le reque- « rent en dreit pelerinage, Gens de divers païs, de « mult divers language, Prelat, moine *reclus*. » (Thom. de Cant. 158.) — « Qui de fame vuet avoir « grace, Mete la tous jors en espace; Jà cum *recluse* « ne la tiengne, Ains voise à son voloir et viengne. » (Rose, v. 9751.)] — 2° Moine, religieux, recluse :

Certes onques n'amai *reclus*. *(Ms. 7218, f. 206.)*
Et prist le port d'une *recluse*. *(Mousk. p. 437.)*

3° Etat du moine reclus, cloître : « Cette damoi- « selle avoit mis en *reclus* en ung monstier. » (Chr. Saint Denis, I, f. 53.) Voir Recleus.

Reclusage. [1° Cloître : « Remis fui le monde « et entra en un *reclusaige*. » (Ms. S. Victor, 28, f. 27.) — « Si tient en despit mariage Et se mit en « un *reclusage*. » (Consol. de Boèce, liv. II.)]

. . . . . De tous usages,
Son hostel est un *reclusages*. *(Ms. 7615, I, f. 101.)*

2° Prison :

Damoisiaus, dit il, gentis hom,
Que fais tu en cette prison?
Trop y a rendu le musage,
Viens t'en, laisse ce *reclusage*. *(Ovide, ms.)*

1. Recluse. Couvent, cloître : « Depuis qu'ils « furent partis de la *recluse*. » (Lancelot du Lac, t. I, f. 46.)

2. Recluse. Ecluse : « Qu'il soit permis, à un « chacun ayant droit ou faculté de moulins, d'en- « gins, de conduire les dittes eaux faire foussez, « lences, et *recluses*, par les proprietez des voisins. » (Cout. gén. II, p. 1127.)

3. Recluse. [Sorte de redevance : « Item les « rentes et *recluses* autrement appelées oublies. » (Reg. des dons de Philippe VI, f. 38, an. 1328.)]

Reclusie. [Ermitage : « Ilz trouverent le reclus « d'icelle *reclusie ;* lequel reclus les requist et pria « de boire avec lui en sa ditte *reclusie*. » (JJ. 143, p. 300, an. 1392.)]

Reclusion. Action de reclure. (Oudin.)

Recluter. On lit dans une ordonnance pour les coustiers et matelassiers : « Que nulz, ne nulle

« ne mette en tayes farcies ne *reclutées* près de la « plume, pour ce que les coustes où elles sont « mises en semblent estre plus plaines. » (Ord. V, p. 547, an. 1341.)

Recodre. Recoudre :

Un vallet vint ci avant ier
Por *recodre* et por afaitier,
Si me bailla un sien sercot
Que rompu ot à un Escot. *(Fabl. p. 321.)*

Recoeil. [Accueil : « Mon dit seigneur les « remercia et leur fist grand *recoeil.* » (Froissart, t. X, p. 449.)]

Recoevrement. [Recouvrement : « Ambur « ocist seinz nul *recoevrement.* » (Rol. v. 1607.)]

Recœuvre. Action de recouvrer, recouvrement : « En luy seul devoit estre la fyence du roy « arrestée, et la *recœuvre* de l'onneur des Françoys « trouvée. » (J. d'Aut. ann. de Louis XII, f. 99.) — Delà « sans *recœuvre* », sans ressources : « Chose « qui de petite occasion vous pourra porter dom- « maige irreparable, et perte, *sans recœuvre.* » (Ibid. p. 50.)

Recœuvrer. Frapper un second coup : « Messire Gauvain, ce voyant, *recœuvre*, et luy donne « de l'espée parmy la teste. » (Lanc. du Lac, I, f. 96.)

Recogner. [Repousser : « (A Azincourt) les « Anglois furent fort *recognés* d'abord. » (D. de Fenin, p. 460.)]

Recogneu. Montré en reproche : « Nous qui « plus ne pouvons souffrir les cruautez, et autres « maux dessus dits, ne trespasser soubs dissimula- « tion, afin qu'au dernier jour du jugement divin « ne soit pas à nous *recogneu* le sang juste cruelle- « ment espandu. » (Monstr. vol. I, p. 238.)

Recognissance. Etendard, enseignes :

Venus m'est à tout cinc cens lances,
Toutes d'une *recognoissances.* *(Froiss. poës. p. 197.)*

Recognoissance. [1° Reconnaissance : « Le « lion s'approcha comme pour entrer en *recognois- « sance* avecques luy (Androclès), » dans Montaigne, t. II, p. 193.] — 2° Nouveau titre et déclaration d'hypothèque de cens, rente et autres devoirs annuels à son seigneur. (Laurière.) — « Lettres de « *recognoissance.* » (Ord. III, p. 532.)

Recognoistre. Reconnaître : « C'est une vache « de Barbarie, qui ne *recognoist* que son propre « veau. » (Cotgr.) — « Folie faire et folie *recognois- « tre*, sont deux paires de folies. » (Cotgr.)

Recognomination. Surnom : « L'a privé, et « prive de la *recognomination* de ce nom de Bour- « bon, comme ayant notoirement degeneré. » (Pasquier, Rech. p. 496.)

Recoi. [Lieu isolé : « Molt tost s'en vint ester « devant le roi ; A une part le trait à .I. *recoi.* » (Aiol, v. 3546.)]

Ele est assise en un *recoi.* *(Ms. 7615, II, f. 182.)*

De là l'expression « à *recoi*, en *recoi*, » en cachette :

Et nous souperons, vous et moi,
Encore à nuit, tout à *recoi.* *(Ms. 7218, f. 163.)*

Qu'il n'i a nul autre maniere
De manger de devant le roi,
Qu'il est de menger en *recoi.* *(Fabl. ms. S. G. f. 12.)*

Recoiffer. [« Elle prend son arc turquois, « *Recoiffe* sa tresse blonde, Met pour chevet son « carquois, Puis s'endort au bruit de l'onde. » (Rons. p. 433.)]

Recoigner. [Rogner, retailler : « Et se l'une « des lances est plus grant de l'autre, le seigneur « les fait *recoigner* d'un point, et deit les deus « champions faire bien garder à l'aler ou champ. » (Assis. de Jérus. I, p. 167.)]

Moult iert li regne descreuz,...
Tant en ot pris qu'il en pot prendre,
Et *recoingnié*, et mesconté,
Que c'estoit comme une conté. *(G. Guiart, f. 11.)*

Recoillier. [Accueillir : « Atant ez vous le roi « Richart et sa gent, et se fierent entr'eus ; li roial « les *recoillierent* vigueureusement à tant de gent « comme il estoient. » (Mén. de Reims, § 113.)]

Recoillir. [1° Secourir : « Se j'ai mestier, pen- « sez de *recoillir.* » (Garin, I, f. 169.) — 2° Accueillir : « Or est à larmes *recoillis.* » (Partonop. v. 2042.) — C'est le verbe précédent, passé de la conjugaison en *are* à la conjugaison en *ire*, tandis que *colligere* était de la troisième. — 3° Percevoir : « Mais voirs « est que se li sergans n'avoit *recoilli* les deniers « et il me disoit... » (Beauman. XXXIV, p. 6.)]

Recois. Cachette, embuscade, comme *recoi :* « Les Anglois estans à *recois.* » (Vig. de Charles VII, p. 165.)

Reçoite. [Recette : « On doit premierement fere « conter ceus qui furent receveur, et après savoir « que les *reçoites* sunt devenues. » (Beaum. L, 7.)]

Recoiter. [Recéler : « Chil qui *recoite* la chose « emblée à escient, et chil partit à la chose emblée « ...tuit chil sont coupables du fet. » (Beaum. ch. 31, p. 265.)] — « *Recoiter* des bannis. » (Ibid. ch. 30, p. 151.)

Reçoivre. [1° Recevoir : « Prodigues est cil qui « se desmesure en doner et faut en *reçoivre.* » (Brun. Lat. Trésor, p. 284.)]

Fame est gorpil por tout decoivre
Fame est orce por tout *reçoivre.* *(Ms. 7218, f. 193.)*

2° Avaler :

Nel porroie pas *reçoivre*
Nule rien. *(Fabl. ms. p. 256.)*

3° Ecouter : « *Reçoivre* ma proiere. » (Ms. 7218, fol. 186.)

Recoiz. Prudent, discret, avisé :

Bude demande : qui est la ?
Cil qui fu sages et *recoiz*,
Li respondi, à basse voiz :
Ouvrez tost l'uis. *(Ms. 7996, p. 22.)*

Recolement. [Action de récoler des témoins : « Quant ce fut aux *recolemens* et confrontations « des tesmoins, ils se trouverent fort variables. » (Casteln. p. 7.)]

Recoler. Lire à des témoins leur déposition, pour savoir d'eux s'ils confirment ce qu'ils ont déclaré. « *Recoler* l'information, quand on repete les

« temoins, et qu'on leur relit leurs depositions; ce « qui se fait, ordinairement, selon les ordonnances « du roy, en matiere criminelle, par le juge, avant « la confrontation des temoins à l'accusé. » — « Quelquefois aussi en matiere civile on repete les « temoignages, meme après publication d'enqueste « sur certains points d'icelle, sur lesquels les te- « moins n'auroient suffisamment été examinés. » (Laur.) — « *Recoler* les temoins, lorsqu'en matiere « criminelle la deposition des temoins a été reçue « par le juge, il les *recole*, pour savoir s'ils y per- « sistent, et s'ils n'ont rien à augmenter, ou a y « diminuer; et lorsque les temoins n'ont pas été « entendus par le juge, mais, par exemple, par un « curé qui, apres avoir publié monitoire, a receu « leurs revelations, le juge les repete. » (Ibid.)

Recolice. [Réglisse, aux Ordonn. II, p. 309, an. 1349.]

Por citoal, et por espice,
Por quenele et por *recolice*. *(Fabl. ms. p. 133.)*

Recollection. Récolte, action de recueillir : « L'acquereur n'est tenu de rendre les fruits des « heritages acquis, perceuz auparavant l'adjourne- « ment en retraict : et si, entre la *recollection* « d'iceux fruits, et l'adjournement depuis à luy « faict, il a fait labourer, et ensemencer les dittes « terres, les impenses qu'il aura pour ce faites luy « seront restituées. » (Cout. Gén. I. p. 518.)

Recoller. [1° Se souvenir de : « Dit Jehan Mau- « hajon qu'il ouyt qu'il dict qu'il lessoit aux dis « religious rente sur sa terre, pour y estre mis et « pour prier pour lui : mes il ne se *recolle* pas « quelle somme de rente il dist. » (Cart. de N. D. du Parc, an. 1378.) — 2° Faire répéter un rôle à des acteurs : « Les rolles distribuez, les joueurs *recollez*, « le theatre preparé, (Villon) dist au maire que le « mystere pourroit estre prest à l'issue des foires « de Niort. » (Rab. Pantagr. IV, p. 13.)]

Recolliger. Recueillir, rappeler chose égarée. (Monet.)

Recolorer. Colorer de nouveau. (Nicot.)

Recolper. [1° Retrancher : « Pur ço comant que « il e tuit lai e letré, Li suen qui pur li furent hors « del païs alé, Pais aient e le lur ; rien n'en soit « *recolpé*. » (Thom. de Cant. p. 119.)] — 2° Acheter pour revendre : « Prohibons, et deffendons que nuls « marchands de grains, blaviers , et *recolpeurs* « soyent si osez, ne sy hardis de preacheter bleds ; « ny autres grains et vins du pays en verd, durant « la chaireté, et estant encor sur les champs, et « vignobles respectivement; ny *recolper* en chemin, « et empescher que les grains ne soyent menez aux « marchez publics de nos cités, et bonnes villes. » (Cout. Gén. II, p. 974.)

Recolpeur. Revendeur (voir le précédent).

Recols. Secourus :

Jamès ne serons *recols*,
Se ne le sommes par vous. *(Ch. du Cte Thib. p. 86.)*

Recolte. Pillage : « Les soldats ont fait leur « *recolte*. » (Cotgr.)

Recomandement. [Recommandation : « Salut « et *recomandement* com à nostre très chiere « dame. » (Lettre de l'impératrice à la reine Blanche, aux Preuv. de Villehardouin, p. 6, an. 1248.)]

Recombattre (se). Se battre.

François, sans autre decevances,
Se recombatoient à lances
Emolues et acerées. *(G. Guiart, f. 128.)*

Recombler. (Cotgrave.)

Recommandable. [« Considerant ces bons, « grans, continuels et *recommandables* services « qu'il nous a longuement faicts. » (Lett. pat. de Louis XI, an. 1476.)]

Recommandablement. D'une façon estimable. (Ess. de Mont. III, p. 599.)

Recommandatif. [Qui sert à recommander : « Prologue *recommandatif* sur le brief traictié « nommé le jardrin salutaire. » (Jean Joret, le Jardrin salut. p. 103.)]

Recommandation. 1° Prière à une sainte, à un saint : « Il ouït la messe, y fit ses offrandes, et « ses prieres, et *recommandations*. » (Jaligny, Hist. de Charles VIII, p. 66.) — « Après la *recommanda-* « *tion* de sa bannerolle, » c'est-à-dire après s'être recommandé à l'image peinte sur sa bannière. (Ol. de la Marche, liv. I, p. 299.) — 2° Compliments : « Diront les *recommandations* telles qui appartien- « nent à madame de Bourbon. » (Preuves sur le meurtre du duc de Bourgogne, p. 291.) — « Fist les « *recommandations* du duc et de la duchesse. » (Le Jouvencel, p. 425.) — 3° [Acte par lequel un propriétaire d'alleu cédait son domaine à quelque seigneur puissant qu'il choisissait pour patron, et duquel il recevait immédiatement ce même domaine à titre de bénéfice ; cet acte en réunissait donc deux autres, la *précaire* et la *prestaire*.]

Recommandatoire. Qui recommande, qui rend recommandable. (Al. Chart. l'Espér. p. 370.)

Recommandé. « *Recommandez* à l'empire, » mis sous sa protection, à la différence de ceux qui en étoient sujets. (Mém. de Montluc, I, p. 488.)

Recommander. [1° Prier d'être favorable à : « Dieus l'ama tant (saint Jean l'évangéliste) que, à « sa mort, li *recommanda* il sa mere. » (Brun. Lat. Trésor, p. 70.) — 2° Engager : « Fouque de Milli.... « grant avoir assembla, qu'en li dona pour des- « pendre en la terre d'outremer ; mès il ne li portat « mie, ains morut, ançois que la muete fust. Tout « aucuns distrent qu'il fu mort de duel, pour l'avoir « qu'il avoit *recommandé*. » (Cont. de Guill. de Tyr, Martèn. V, c. 654.)] — 3° Réclamer un secours, des prières : « Je me *recommande* à leurs espaules. » (Cotgrave.) — « Deux jeunes marchandes d'auprès « Ste Oportune, nous leur avons vu faire leurs « quinze tours dans S. Denis, puis elles sont allées « achever le reste de leur voyage dans le bois de « Notre Dame des Vertus, où je me *recommande*. » (Caq. de l'accouchée, p. 62.) — « De prescheur qui « se *recommande*, en tout temps bonheur nous « defende. » (Cotgrave.)

Recommanderesses. Femmes qui étaient préposées par l'autorité pour tenir un bureau où l'on se procurait des nourrices et des servantes : « *Recommanderesses* qui ont accoustumé à louer « chambrieres et les nourrices. » (Ord. II, p. 370.)

Recommandeur. (Cotgrave.)

Recommandise. Monument élevé en l'honneur d'un saint, pour se recommander à ses prières : « *Recommandises* erigiées, tant en l'eglise monsieur « Saint Goery du dit Epinal, que dehors. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1128.)

Recommant. [Droit payé pour la recommandation féodale : « Li *recommant* et les lois d'aoust « sont à l'eglise, dont messires Jehans fait tort à « l'eglise. » (Cart. noir de Corbie, f. 97, an. 1244.)]

Recommencement. Action de recommencer. (Glossaire de Marot.)

Recommencer—ier. [« Lors *recommence* li « cris et la huée. » (Roncisv. p. 143.) — « Il ne « feront jamais guerre *recommencier.* » (Sax. IV.)]

Recommendation. [1° Réputation, estime : « Chevalier de grant *recommendation.* » (Froiss. VII, p. 209.) — « Li plus rices bourgois de la ville « de Calais et de plus grande *recommendation.* » (Id. V, p. 211.)] — 2° Compliments : « Diront les « *recommendations* telles qui appartiennent à « madame de Bourbon. » (Preuves sur le meurtre du duc de Bourg. p. 291.) — « Quant le chevalier à « la fumée eut ouy la *recommendation* du noir « chevalier, il en fust dolent. » (Percef. VI, f. 75.)

Recommender. [Louer, priser : « Il en doient « bien estre loé et *recommendé* entre les bons. » (Froissart, II, 3.)]

Recompensation. [Compensation, dédommagement : « Je vueil e otroie de me boene volenté.... « que damoisele Aales de Lille, ma niece, ait à « tosjors li e ses hoirs, en *recompensation* de ce « que je ai eu du soen, le quint de tote ma terre et « tos mes conquès, ni que ils soient ;.... car je crois « que je ai plus du soen que le restor que je li fas « ne vaut. » (Cart. du Val Notre-Dame, an. 1295.)]

Recompense. Compensation, dédommagement : « De tout ce, n'en voyant point de *recompense* « fors trente chevaliers prisonniers qu'ilz avoient « prins par force. » (Lanc. du Lac, III, f. 141.) — « Quant le roi Boort le veit à terre, il le regarda et « dist : traystre desloyal, tant ay ores povre *recom-* « *pense* du dommaige que tu m'as faict. » (Lanc. du Lac, III, f. 160.)

Recompensé. 1° Restitué, rétabli : « Item, « n'est à recevoir homme qui pour incredulité soit « croisé en nom de signe publique, jusques à ce « que, par son prelat, soit *recompensé* en fame de « renommée. » (Bout. Som. rur. p. 42.) — 2° Compensé : « Furent les despens *recompensez* d'un costé « et d'autre. » (Arrest. amor. p. 131.)

Recompenser. [1° Donner en compensation : « Mais que il *recompensast* la ditte dame d'aucune « cose pour tenir son estat. » (Froiss. VII, p. 77.) — « Pour y *recompenser* nous vous donnons. » (Froiss. XIV, p. 372.) — « Et se j'ai de l'autrui, je doi *recom-* « *penser* ; Et se j'ai en haynne, or doi je pardonner. » (Cuvelier, v. 15171.)] — 2° Réparer, expier : « Ils « estoient prests à *recompenser* ceste faute. » (Nuits de Straparole, I, p. 311.) — 3° Rappeler, faire le compte de :

. . . . Loyal amans,
A l'eure qu'il est reclamans,
Et *recompensans* ses durtés,
Son cuer est si bien ahurtés,
Et espris de toute dolour,
Que tout le mains ce sont li plour. *(Froiss. Poës. p. 4.)*

Recompenseur. Qui récompense. (Marot, 717.)

Recomposer. Composer de nouveau. (Cotgr.)

Recompter. [« Se plaire à manier, poiser et « *recompter* son argent. » (Mont. IV, p. 76.)]

Reconciliation. [1° Rétablissement de l'amitié : « Et pour ce que l'os remis en ton amour, nous « avons eu très-grant plaisir de cette *reconcilia-* « *tion.* » (Lett. de Grégoire XI à Charles V, dans l'Hist. litt. de la France, XXIV, p. 425.) — « Vous « voiez qu'ils ne requierent point la paix et ne « demandent pas la *reconciliation.* » (Ménag. I, p. 9.)] — 2° Baiser de paix donné par les pères à leurs enfants : « Les bastards ne donnent, ny ne « recoivent point de baiser à la bouche, ou de « *reconciliation*, du costé du pere, mais bien du « costé de la mere. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 648.)

Reconciliement. Réconciliation : « O cum « douz *reconciliement* et cum douce amendise. » (S. Bern. Serm. ms. p. 288.)

Reconcilier. 1° Accueillir :

Voeillies *reconcillier* mes priieres. *(Froiss. Poës. f. 5.)*

2° [Se concilier une personne, un avantage : « Quant li reis Henris fu batuz et castiez, Par « satisfaction à Dieu *reconciliez.* » (Thom. de Cant. p. 162.) — « Ke tu cusencenols soyes de *reconcilier* « à ti la grace Deu. » (S. Bern. Serm. p. 565.) — 3° Rebénir : « On lesse le canter, dusques à tant que « li meffait sunt amendé à l'evesque, et que li lieus « est *reconciliés.* » (Beaum. XLIII, p. 42.)]

Recondamner. Condamner de nouveau. (Cotg.)

Recondit. Caché. Du latin *reconditus.* (Oudin.)

Reconduire. Escorter, accompagner dans la retraite : « Et dit aussi à M. de la Palue qu'il ne le « pouvoit *reconduire*, comme il luy avoit promis ; « de quoy fut le dit seigneur de La Palue fort « marry ; et quant il vit ce, avec le demeurant de « l'armée qu'il menoit, s'en retourna. » (Mém. de R. de la Mark, seigneur de Fleur. p. 70.)

Reconduiseur. Qui reconduit : « De meschant « hoste bon *reconduiseur.* » (Cotgr.)

Reconferer. Conférer de nouveau. (Nicot.)

Reconfermer. [Confirmer de nouveau : « Et « quant ils furent audit lieu de Creneaux, illec « tous assembleement *reconfermèrent* leur allienssse « ensemble... » (1411. Interrogatoire. Article Louis d'Orléans L. C. de D.)] — « Qu'il *reconfermast* les

« traittez de Madrid et de Cambray. » (Mem. de Du Bellay, liv. IV, f. 105.)

Reconfesser. [Avouer : « Pierres Abailart « *reconfesse* Que suer Helaïs, l'abeesse Du Paraclet, « qui fu s'amie, Accorder ne se voloit mie Por « riens qu'il la preist à fame. » (Rose, v. 8799.)]

Reconfiner. Confiner, bannir de nouveau. (Nic.)

Reconfire. [Remettre à point : « Se li *recon-* « *firent*, bendelerent et rapparillierent ses plaies. » (Froissart, t. VI, p. 176.)]

Reconfirmer. Confirmer de nouveau : « Le « roy d'Angleterre, voullant bien avoir l'amityé de « France, envoya de par lui pour *reconfirmer* la « paix. » (Mem. de Fleuranges, ms. p. 362.)

Reconfisquer. Confisquer de nouveau. (Nicot.)

Reconformer. Faute pour *reconfermer*, reconfirmer : « La paix dernierement faicte à Auxerre, « et depuis *reconformée* à Ponthoise. » (Monstrelet, vol. I, p. 203.)

Reconfort. [Appui, assistance : « Hé, sire, « vous en ayez bon *reconfort;* car si grant honneur « n'avint onques au roy de France, comme il vous « est avenu. » (Joinv. éd. de 1867, p. 223.)]

Reconforter. [1° Donner un secours, un appui physique et moral : « Je atendi quet à mei *repai-* « *rasses*, Par Deu merci que tu m' *reconfortasses.* » (S. Alexis, p. 88.)] — « Prometre sans donner, est « fol *reconforter.* » (Cotgr.) — [« En teus essamples « s'est granment *reconfortez;* Mais ne purquant « mult ert el corage trublez. » (Thomas de Cantorb. p. 65.)] — 2° Confirmer : « Vint en France *recon-* « *forter* la paix entre le pape et luy. » (Mem. de Fleuranges, ms. p. 336.)

Reconfuter. Réfuter de nouveau. (Nicot.)

Recongner. [Repousser : « Le peuple voit arri- « ver des Adrets à sa ville, prend courage à sa « veue, *recongne* Gondrin dans son logis comme il « pansoit gagner l'une des portes. » (D'Aub. Hist. t. I, p. 145.)]

Recongnissances. [Témoignages d'amitié mutuels à l'occasion d'une entrevue : « Si furent les « *recongnissances* grandes, car il ne s'estoient veu « de grant temps. » (Froiss. VII, p. 140.) — « Si se « fisent grans *recongnissances.* » (Id. VIII, p. 240.)]

Recongnoissant. 1° « Tant bien armez, et tant « bien *recongnoissants*, et suyvants leurs ensei- « gnes. » (Rabel. I, p. 290.) — Terme de l'ancien blason pour respectant les armoiries de leur maître, et les étendards et les drapeaux de ses armées. (Le Duchat, note.) — 2° [Enquête : « Et ces enquestes « qui courent par briefz sont appellées *recongnois-* « *sant.* » (Anc. Cout. de Norm. ch. 92.)]

Recongnoistre. Reconnaître :

Et m'a il bien *recongneu*
Qu'il faut aux chiens avoir sejour,
Quant ilz ont bien chassé ung jour.
Gace de la Bigne, fol. 142.

Recongreger. Rassembler de nouveau. (Nicot.)

Reconjurer. [Conjurer de nouveau : « Il ne « respont ne o ne non, Et il en ont entreparlé Et « autrefois *reconjuré.* » (Ren. v. 21592.)]

Reconnissance. [Relief, droit de mutation : « Cil establi primes lor loi, Lor batailles et lor « juisses, Lor costumes et lor francises, Ses droits « et sa *reconnissance.* » (Partonop. v. 404.)]

Reconnoissance. [1° Avant-cour d'un palais : « Hauz sont les murs, et la tor grant et ample, Et « le palès et les *reconnoissances.* » (Prise d'Orange, v. 193.)] — 2° Armoiries : « Ceux qui me cognois- « sent me nomment le chevalier doré, pour ce que, « depuis que je receus l'ordre de chevalerie, j'ay « tousjours porté mes parures, et mon escu d'or, « sanz autre *reconnoissance.* » (Percefor. III, f. 14.)

Avoit...
Un label par *reconnoissance.* (*Ms. 7615, II, f. 192.*)

3° [Aveu, confession : « *Reconnoissance* est quant « li hom ne nie ne ne deffent pas le fait, mais il « demande que l'om li pardoint. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 478.)]

Quant cil ot sa *reconnoissance*,
A ses piez à genoux se met. (*Ms. 7218, f. 320.*)

4° Action de reconnaître, aveu, en terme de droit féodal : « *Reconnoissance* du marquis de Saluces. » (Mém. de Bell. et Sill. p. 83.) — 5° Reprise du fief. (Laurière.)

Reconnoissant. « Le *reconnoissant* est une « enqueste d'establissement qui est faite de toutes « les matieres contenues aux brefs de nouvelle des- « saisine, de mort d'ancesseur, d'escaete, de « mariage encombré, de douaire, de presentement « d'eglise, de fief et de gage, de fief et de ferme, « d'establie, de surdemande, de fief lay, et d'au- « mône, de lignage nié, et d'heritage. » (Laurière.) — Les formalités qui doivent être observées en cette enquête sont expliquées au long dans le chapitre 93 de l'anc. Cout. de Normandie.

Reconnoistre. [1° Reconnaître, remarquer : « Très sei la tint (la lettre), ne la volt demustrer, « Nel *reconnissent* usque il s'en seit alet. » (S. Alexis, t. LVIII.) — « Si coiement ai ma dolor « menée, Qu'à mon semblant ne la *reconnoist* on. » (Couci, VI.)] — 2° Avouer :

Pense qu'il i a tel chose
Que *reconnoistre* ne li ose. (*Ms. 7218, f. 7.*)
S'est tens que je m'en *reconnoisse.* (*Ms. 7218, f. 251.*)
La verité vous ai confée ;
Au mieus que dire le vos sai,
Le voir *reconeu* vos ai. (*Ms. 7615, II, f. 181.*)

3° [Avouer qu'on tient en fief : « Sachent tuit que « je Thomas, arcevesques de Rains, *reconnois* que « je tieng en commande dou roi de France, mon « seigneur, la garde de Saint Remi de Rains. » (Mén. de Reims, § 473.)]

Reconoisable. [Reconnaissable : « Cent milie « Franc en sont *reconoisable.* » (Rol. v. 3124.)]

Reconoisement. [Droit de relief : « Quatre « deniers en *reconoisement* Que de vous tiegne « trestout son chasement. » (Agolant, p. 181*.)]

Reconoissance. [Ecrit par lequel on reconnait, on avoue tenir en fief : « Et avoir les devoit « par le privilege de ses anciseurs, et par la *reco-* « *noissance* de vous, sire arcevesques. » (Mén. de Reims, § 472.)]

Reconoistre. [Reconnaître, avouer : « Aucune « foiz avient que cil qui a receu monstre qu'il aime « plus son bienfaiteor que cil lui ; et ce font il, por « ce que l'on ne les blasme dou non *reconoistre* le « benefice. » (Brun. Lat. Trés. p. 320.) — « Josque « li uns sun tort i *reconuisset.* » (Rol. v. 3588.)]

Reconquerre. [Reconquérir : « Mais puis (la « terre) fu *reconquise* par Frans et par Tyois. » (Berte, c. LXI.) — « N'orent crestien victoire contre « Sarrezins en la terre de Surie fors seulement « d'Acre qui fu *reconquise* ou tans Solehadins. » (Mén. de Reims, § 1.)]

Reconquest. [Reprise : « Après le *reconquest* « dou castiel de Dalquest. » (Froiss. III, p. 244.)]

Reconqueste. Action de reconquérir : « L'em- « pereur laissa perdre Padoue que les Venitiens « reprindrent sur luy, par faute d'y avoir bien pour- « veu, à la *reconqueste* de laquelle le roy feit assis- « ter à l'empereur le seigneur de la Palisse, avec « 400 hommes d'armes françois. » (Mém. de Du Bell. liv. I, f. 2.)

Reconquester. Reconquérir. (Cotgr.)

Recons. Dans une ancienne description de la salle des représentations de la Passion : « Premie- « rement est paradis ouvert, fait en maniere de « throsne, et *recons* d'or tout autour. » (Hist. du Th. fr. I, p. 64.)

Reconsailles. Asile, refuge. « Pria qu'il le « receust en aucunes *reconsailles.* » (Chr. S. Den. t. I, f. 59.) — On lit dans le latin de Grégoire de Tours, *ab eo tutari se cupiens.*

Reconseiller. 1° Se réconcilier : « Sire, dist le « roy, je suis le malheureux roy d'Angleterre qui « me viens à vous *reconseiller*, comme celluy qui « ay esté longtems sans sens, et sans discretion, « par ma folie, et par fol cuyder. » (Percef. II, f. 42.) — « Confession *reconseille* l'ame à Dieu. » (Doctr. de Sap. fol. 41.) — 2° [Rebénir une église : « Pour « laquelle effusion de sanc la ditte eglise fut poluée, « et esconvint que les chanoines d'icelle se levassent « environ minuit pour *reconseillier* la ditte eglise. » (JJ. 115, p. 241, an. 1379.)]

Reconsement. Action de cacher. (Cotgr.)

Reconser. Recoudre, raccommoder. « Mainte- « nant quant vient à la pasture, Pierre Robin « eslisent en *reconsant* leurs panetieres. » (Percef. vol. II, fol. 116.)

Reconsiderer. Considérer de nouveau. (Oud.)

Reconsigner. Consigner de nouveau. (Oud.)

Reconsilier. [1° Confesser et donner l'absolution : « Jehan de Linaye escuier, pour le peril de « mort en quoy il estoit, fu *reconsilié* par un pres- « tre. » (JJ. 132, p. 51, an. 1387.)] — 2° Se réconcilier avec : « Cesar fist occire aucuns des coulpables, et « aux autres fist grace, et les *reconsilia* de son « amitié. » (Tri. des IX Pr. p. 375.)

Reconsoler. Consoler de nouveau. (Cotgr.)

Reconsolider. Réunir : « Heritages, retraits « par puissance du fief sont reunis et *reconsolidez* « au fief principal. » (Cout. Gén. t. I, p. 759.) — [« Lequel fief d'icelle ville et seigneurie de Croissy « ...sera et doyvera estre *reconsolidé* au demayne « d'iceulx messeigneurs et de leur dite eglise de « Laigny. » (Cart. de Lagny, f. 173, an. 1417.)]

Reconssant. Caché : « Huy est trop tart et le « soleil *reconssant.* » (Du Guescl. par Mén. p. 102.)

Reconsulter. Consulter de nouveau. (Oudin.)

Reconte. [Résumé : « *Reconte* est cele fin dou « conte de quoi li parleres briement et en somme « *reconte* ses argumenz tous et les raisons que il « avoit contées parmi son dit. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 563.)]

Recontempler. Contempler de nouveau. (Oud.)

Recontendre. [Réclamer : « Li hoir qui après « lui vendroient En ceste sens se *recontendroient.* » (G. Guiart, v. 10411.)]

Recontenir (se). Se contenir, se comporter :

> Parmi les granz chemins pleniers
> N'issi, pour aller en celle erre,
> Le conte de Blois de sa terre,
> Qui *se recontint* bel et gent,
> D'armes, de deniers, et de gent. *(G. Guiart, f. 54.)*
> Lors i fait une envahie
> A celui qui par le poing tient ;
> Et cil qui bien *se recontient*,
> Se deffent de sa force tote. *(Fabl. p. 376.)*

Reconteor. [Raconteur : « Coustume suet estre « des *reconteors*, ke cant il descrient la batailhe « de la palestre, premiers descrient les membres « des luiteors. » (Job, p. 442.)]

Reconter. [Raconter : « E li poples *recontad* que « li reis ço et ço durreit à celi ki l'occiereit. » (Rois, p. 64.)] — « Lors vint Judas, et *reconta* à sa « mere coment il out overé. » (Hist. de la Ste Croix, page 19.)

Recontester. Contester de nouveau. (Nicot.)

Recontinuer. [Reprendre la continuation : « Car puis que pere et mere faillent, Vuet nature « que li fil saillent Por *recontinuer* ceste ovre. » (Rose, v. 4429.)]

Recontracter. Contracter de nouveau. (Nicot.)

Recontraindre. Contraindre de nouveau. (Nicot.)

Reconvaincre. Convaincre de nouveau. (Nic.)

Reconvenement—nient. Reconvention. (La Thaumass. Coutume de Berry, p. 316, 378.)

Reconvenir. Terme de pratique : « Se consti- « tuer demandeur en deffendant, ou par le moyen « de ses deffenses. » (Nicot.) — « Deconvenir, « *reconvenir*, demander et défendre. » (1499. Justice de Bonneval ; L. C. de D.)

Reconvention. [1° Demande formée par le dé-

fendeur devant le tribunal où il est assigné, et tendant à anéantir ou restreindre l'effet de l'action intentée contre lui] : « Il y a difference entre la *reconvention*, « et compensation ; car la *reconvention*........ est « quand le défendeur veut reconvenir le demandeur « par devant le meme juge où il est poursuivy. » (Bout. Som. rur. tit. XXVII, p. 163.) — [« S'il avoit « pledié contre aucun et cil contre qui il pleda à « Biauvès fist *reconvention* sor li. » (Beaum. II, p. 28.) — « *Reconvention* n'a point de lieu, fors de « la mesme chose dont le plaid est. » (Loysel, 703.)] — 2° « Action de compensation, que clercs appel- « lent *reconvention*, comme de dire entre crediteurs « une somme contre autre, quant droit de compen- « sation le peut souffrir. » (Ibid. tit. XXVII, p. 154.) — « Une coustume queurt en la court de chrestienté, « laquele ne queurt pas en court laie : car si Pierre « demande à Jehan dix livres qu'il li fiencha à ren- « dre, Jehan peut demander à Pierre que il li rende « un cheval que il li presta, tout soit il ainssint que « le dit Pierre feist semonrre Jean, et Jean ne feist « pas semondre Pierre ; et cheste coutume appellent « il en la court de chrestienté *reconvention*. » (Beaum. ch. II, p. 62.) — « *Reconvention* en cour « laye n'a lieu. » (Cout. Gén. I, p. 31.) — « *Recon-* « *vention*, ou *reconvenement* n'ont point de lieu « en la dicte ville. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 378.) « *Reconvention* ou *reconvenient* n'ont point de lieu « en la dicte ville. » (Ibid. p. 316.)

Reconvertir. Convertir de nouveau. (Nicot.)

Reconvier. Convier, inviter de nouveau. (Cotg.)

Reconuisance—anche. [1° Signe de ralliement : « Munjoie escriet pur la *reconuisance*. » (Rol. v. 3619.) — « Elle li a baillée anseigne blan- « che Dont il fist puis mainte *reconuisance*. » (Gir. de Viane, v. 4037.) — 2° Confession : « Si trespassa « dou siecle come boine et loiaus et eut bielle fin « et bonne *reconuisanche*. » (Flore et Jeanne, 69.)]

Reconvoier. Convoyer, accompagner, reconduire : « Il fut *reconvoyé* par messeigneurs les contes « d'Eu et de Clermont. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 177.) On lit *reconvoier*, au ms. 7218, f. 62. — [« Sans eulx retourner jusques ad ce qu'ils ayent « *reconvoyé* lesdits religieux en leur eglise. » (Cart. de Lagny, f. 200.)]

Reconvoquer. Convoquer de nouveau. (Cotg.)

Reconvoy. Action de reconvoyer. (Nicot.)

Reconvoyeur. Qui reconduit. (Oudin.)

1. Recoper. [Interrompre : « Ne vous devés « pas merveillier, Se ma parole ung poi *recop* : Ge « vous di bien avant le cop, Ne vous voil mie en « amour metre. » (Rose, v. 13173.)] — « Songe que « vous m'avez *recopé*. » (Percef. III, f. 111.)

Antenor est d'avis que la guerre on *recope*. *(Perrin, 15.)*

2. Recoper. [Faire sonner ; on dit encore, en liégeois, *récôper*. Rapprochez, dans le même dialecte, *côpereie*, cloche du couvre-feu : « Esmouvés les « hommes de France et faites *recoper* les cloces « par quoi tout s'esmuevent, femmes et hommes « de la ville. » (Froiss. III, p. 254.)]

Recoperesse—eur. [Regrattière, ier : « N'est « droit que *recopeurs* ne *recoperesses* puissent ou « doivent par eaulx ne par aultruy achater à une « lieue près de Liége. » (Hist. de Liége, II, p. 422, année 1355.)]

Recopier. Copier de nouveau. (Nicot.)

Recople. Escompte : « A ycheu temps, estoit « coutume que li chamberlant avoient la disme « partie de che qui venoit à la bource de les sei- « gnors ; et je croy que c'estoit pour le salaire de « sa *recople*, qui estoit une merveilleuse espargne, « au pris de l'argent qui s'en va aux gaiges des « officiers manians les finances du roy. » (Fauchet, Origine des dignitaires de France, I, p. 34.)

Recoppe. [Deuxième farine tirée du son séparé du gruau : « Et autant comme ils prennent de ces « gruyaux ou *recoppes*, autant mettent ils d'avoine « avec. » (Ménag. II, p. 4.)]

Recoquillé. Bouclé : « Les cheveux frisez, et « *recoquillez*. » (Bouch. Ser. III, p. 102.) — « Jeune « homs vert et *recoquillé*. » (Les XV Joyes du mariage, p. 104.)

Recoquillement. Etat de ce qui est recoquillé. (Oudin.)

Recoquiller. [Retrousser en forme de coquille : « Ses pieds estoient chaussez d'un rouge brodequin « Duquel sur le devant une corne s'esleve, Qui se « *recoquilloit* jusqu'à demi la greve. » (Rons. 840.)]

Recoquilleure. Etat de ce qui est recoquillé. (Cotgrave.)

Recoquiner. Redevenir coquin. (Nicot.)

Recor. Dérivé de *recursus*. Recours, refuge :

Gesdefer, qui dont escapa,
Por son seignor grant dol mena ;
En la forest fist son *recor*,
Ne fu en pais, ne nuit, ne jor. *(Ms. 7989, f. 70.)*

Recorber. [Recourber : « Ki oïst le felon crier, « Denz requigner, bras degeter, Gambes estendre « et *recorber*. » (Rou, p. 586.)]

Recorbillé. [Recrobillé, contracté : « *Recorbil-* « *lées* et croçues Avoit les mains ycele ymage. » (Rose, v. 186.)]

1. Record. 1° Mémoire : « Est enraciné en « vostre cœur et au plus profond des secrets de « vostre *record*. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 209.) — 2° [Récit : « Que vous ferois-je long « *record* ? la journée fut pour les Anglois. » (Froiss. Buchon, I, I, p. 238.) — 3° Rapport, jugement : « Et « eut le pris pour le mieulx joustant par le *record* « des dames et des heraulx, messire Guillaume de « Flandre. » (Froiss. Kervyn, XV, p. 7.)] — 4° Terme de droit : « Est racontement de chose qui a esté « faite. » (Anc. Cout. de Norm. f. 125.) — De là les diverses manières de *records*, selon les personnes qui témoignoient, ou les choses sur lesquelles elles témoignoient : « *Records* d'assise, d'attournement, « de bataille, de la court au prince, d'échiquier, de

« forjurement fait en jugement, de jugement, de « parage, de veue de fief, de veue de corps langou- « reux. » Voy. Anc. Cout. de Nor. f. 146, l'explication de chaque espèce de *record*. — 5° « *Record* de « mariage estoit le temoignage des proches parens « qui avoient été presens au mariage et qui certi- « fioient les conventions matrimoniales. Ancienne- « ment tous les contrats n'etoient point redigez par « ecrit, et souvent les douaires etoient assignez « verbalement aux femmes, aux portes des mou- « tiers, ou des eglises. » (Laur.) — 6° Dans Beaumanoir, *record* s'entend de l'action d'un bailli qui, voyant ses hommes errer en jugement pour n'avoir pas bien entendu les parties, ou autres raisons, leur rappelle ce qui a été dit dans les plaidoyers; la « recapitulation » des raisons que les juges peuvent avoir oubliées. (Ch. I, p. 14.) — 7° « *Record* de « court, » enquête ordonnée et faite par la cour. (Du Cange, sur les établis. de S. Louis, p. 169.) — 8° Dans Beaumanoir, il me paroit signifier un jugement réitéré et confirmé sur une affaire déjà jugée, mais dont la disposition avoit été oubliée ou le titre perdu. (Beaum. p. 208.) — 9° Les sentences définitives et sans appel furent, depuis le XIIe siècle, appelées souvent *recordum*, surtout en Angleterre. (Nouv. traité de diplom. I, p. 327.) — 10° « *Record* « d'hommes de fief est une espèce de declaration « que l'on prend des hommes de fief qui ont été « présens à la passation des actes, (lorsque ces « actes se trouvent adhirez) par laquelle ils decla- « rent qu'ils estoient presens à tel et tel acte, qu'il « connoit telle et telle cause, qu'ils s'en souvien- « nent. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 46.) — 11° « Loy « faite par *record*, dans l'anc. Cout. de Normandie, « ch. 122. C'estoit une enqueste qui se faisoit pour « prouver ce qui avoit été decidé en jugement. » (Laurière.)

2. Record. [Qui se souvient : « Nous sommes « bien *records* que en may derrenier passé, la « greigneur partie ou plusieurs des gens des bonnes « villes dudit royaume, lors estans à Compiegne, « nous supplierent et requirent. » (Ord. III, p. 243, an. 1348.)]

Recordable. Réconcilié avec :

> Car guerre, mort, faulte nuisable
> De tous biens, et fin perissable
> De ce monde, verront briefment,
> S'a Dieu ne sommes *recordable*. *(Desch. f. 288.)*

Recordacion. [Mémoire : « Seigneur de noble « *recordacion*. » (1392, usage de Lorris; L. C. de D.)]

Recordance. 1° Mention :

> Dis les pechés que tu a fez,
> Ne n'i ait nesun, tant soit lez,
> Dont tu ne faces *recordance*. *(Ms. 7218. f. 281.)*

2° [Mémoire : « Saichent tuit que le XIIIe jour de « mars... Jehan Cireau, clerc tabellion juré du scel « et escripture de ladite prevosté vit, tint et lut de « mot à mot unes lettres saines et entieres de scel « et d'escripture de noble *recordance* feux monsei- « gneur le duc d'Orléans. » (1361. Confirmation du droit d'usage du prieur de Chappes.) L. C. de D.]

Recordation. [1° Mémoire : « Nostre tres chier « seigneur et pere de noble *recordation*. » (Livre rouge de la Ch. des Comptes, f. 554, an. 1317.)] — 2° Souvenir : « *Recordation* de leurs douleurs, et « tristesses passées. » (L'Am. ressusc. p. 457.).

Recorde. Accommodement. Saint Bernard, à propos de la dispute entre la Vérité et la Miséricorde, dont la première vouloit la mort d'Adam, et l'autre demandoit sa grâce, dit que c'étoit une manière de *recorde* et de jugement, en latin *compositio*. (S. Bern. p. 379.)

Recordé. Cause pour laquelle on a fait un *record*, un appel : « Cette forme doit estre gardée en « toute maniere de bataille, en telle maniere que ly « serment doit estre fait des paroles de quoy la « bataille fut gaigée, et *recordée*. » (La Colomb, Th. d'honn.) — 2° « Criées *recordées*, rapportées, ou « reconnues au plaid par le sergent qui les a faites. » (Laur.) — [Il vaut mieux entendre que l'huissier doit y être assisté de deux témoins ou recors.]

Recordeler. Tresser de nouveau une corde. (Nicot.)

Recorder. [1° Se souvenir de : « Je vueil que « vous en soiez *recordant* en lieu et en tans, et je « averai conseil, selon ce qui est dit. » (Ménest. de Reims, § 189.) — « Pierre Marteau, laboureur, dit « et deppose... et se *recorde*... » (1404. Usage de la Forêt ; L. C. de D.)]

> Quant *recors* ses fais, et ses dis. *(Ms. 7218, f. 254.)*

2° [Parler de, conter : « Le bestiaire nos *recorde* « D'une beste mauvaise et orde. » (Bestiaire.) — « Atant se departi freres Garins dou conte Renaut, « et vint au roi Phelipe, et li *recorda* ainsi comme « li cuens li avoit respondu. » (Ménestrel de Reims, § 272.) — « Si comme vous orrés *recorder* ceste « histoire. » (Froiss. II, p. 3.)] — « En ceste maniere, « *recorda* diligence à Nostre Seigneur comme il « avoit ajourné Sathan. » (Mod. f. 206.) — 3° [Répéter : « Si cum Equo qui sert de *recorder* Ce qu'autres « dit. » (Laborde, p. 229.)]

> Lor seremens si bien s'accorde
> Ce c'une dit, l'autre *recorde*. *(Ms. 7218, f. 290.)*
> On doit trois fois penser
> La chose c'on deut *recorder*. *(Ms. 7615, I, f. 109.)*

4° [Compter, imputer : « Si dist la contesse as « chevaliers que ce seroit grant honneur de lever « che siege et leur seroit *recordé* à grant proece. » (Froiss. IV, p. 55.)] — 5° « *Recorder*, c'est reciter, « et temoigner en court ce qui a esté fait.... Nos « anciens usoient de temoignage, plus que de regis- « tres, lettres, ou contrats, meme pour la preuve « des choses qui s'étoient faites, dites, passées ou « ordonnées en justice, sur le different des parties, « d'autant qu'un temps a esté en France que peu de « gens scavoient lire, et ecrire. » (Laur.) — 6° [Récapituler, résumer : « Nus ne pot *recorder* querele « qui a esté pledu en cort, fors cil qui poent jugier. » (Beaum. XXXIX, p. 6.)] — « Quant l'en rent juge- « ment, il n'est pas resons de tout *recorder* che qui « fu proposé des deux parties. » (Beaum. p. 343.)

Bien savoit un jugement
Recorder. *(Ms. 7615, t. II, f. 149.)*

7° Dans les Assises de Jerusalem, il signifie témoigner, déposer en vertu du commandement de son seigneur. Il est différent de garantir, car pour ce dernier on s'exposoit au gage de bataille. (ch. 54, p. 46.) — 8° Dans l'anc. Cout. de Norm. il se prend pour être affirmé. « Veue de femme despucelée « doibt estre faicte par sept veufves femmes, ou « mariées, bien creables, por que le depucellement « puisse estre *recordé.* » (fol. 87.) — 9° « *Recorder* « les devoirs de loy. Les devoirs de loy sont les « solennitez requises pour transferer la proprieté « d'un fonds, ou pour constituer dessus une hypo- « theque... les devoirs de loy se doivent prouver de « deux manieres, ou par lettres en forme, ou par « le *record* des hommes vivans.... s'il n'y a pas de « lettres en forme, il en faut venir à la preuve par « temoins, à laquelle on n'admet pas toutes sortes « de personnes; mais seulement ceux qui ont été « presens à la solennité, en qualité de juges. » (Laurière.)

Recordeurs. 1° Juges qui prononcent, par reminiscence, sur un procès déjà jugé, mais dont le jugement avoit été oublié ou la sentence perdue. (Beauman. ch. 39, p. 215.) — 2° *Recordeurs* sont « testes qui rei actæ adfuerunt et meminerunt rei « gestæ. » (Laur.) — 3° Juges en appel : « Si comme « le prince de Normandie, les archevesques, les « evesques... les comtes, les barons, et les cheva- « liers, et tous les principaux justiciers, les vicom- « tes, les sergents de l'espée, et les hommes de « grande renommée, pour leur bonne vie, pour « leur sens, et pour leur honnesteté. » (Anc. Cout. de Norm. f. 146.)

Recordierres. Cas sujet du précédent, dans Beaum. ch. 63, p. 327.

Recordonnée. Tressé avec :

. . . . Perruque saffranée,
De fil d'archal *recordonnée.* *(Des Acc. l. IV, f. 30.)*

Records. Témoignages d'amour : « Les tres « nobles, et chevaleureux *records* qu'elles luy fai- « soient. » (Pet. J. de Saintré, p. 203.)

Recordz. [Recors; témoin, assistant qui *se recorde;* par suite, huissier.] — « Tous sergens de « hauts justiciers sont creuz à leur relation, de « prinses de gens, et bestes... jusques à trente deux « sols parisis, ayant avec eux un *recordz;* et sans « *recordz*, jusques à huit sols parisis. » (Cout. Gén. t. I, p. 713.)

Recorir. [Recourir, revenir sur : « Et cil tor « *recorrurent* sus, si les remist enz mult durement. » (Villeh. § 167.)] — Parlant d'un barbier :

Set son mestier bel et gent,
Se besoins li *recoroit* seure. *(Ms. 7218, f. 323.)*

Recorner. [Sonner de nouveau du cor : « Mes- « sire Gauvains *recorna* Le cor, et le fist mieus « sonner Ke devant, si k'il fait trembler Le castiel « et toute la terre. » (Li Chevalier as deus espées, v. 4622.)]

Recorporer. Réincorporer. (N. C. G. II, f. 977.)]

Recorps. Record :

Tel est du juge le *recorps.* *(Desch. f. 427.)*

Recorrocer. [Recourroucer : « Et vos m'an « sauriez mal gré, si vos *recorroceriez.* » (Cheval. au lyon, v. 1684.)]

1. Recors. [Dérivé de *cursus.* — 1° Recours, refuge : « L'on auroit *recors* à vous. » (Ordonn. t. I, p. 482.) — « Et en li gist tout mes *recors.* » (Laboureur, p. 201.)]

Or n'ai jou bras, ne cuer, ne cors,
Qu'en ces III. n'iert tous mes *recors.* *(Mousk. p. 229.)*

2° Permission de faiblage sur le poids de l'espèce : « Ipsi denarii debeant taylliari ad balanze- « tam et ad *recors*, et possit esse de justo ad fortem « unus granus. » (Reg. de la Chambre des Comptes, f. 41, an. 1362.)]

2. Recors. [Qui se rappelle : « Pierre Maugi « dit et dépose qu'il vit bien et ot cognoissance d'un « chevalier nommé messire Pierre de Beaumont... « lequel fut marié et espousa une femme sourde de « laquelle il n'est pas *recors* du nom. » (1360. Information sur les droits d'Aigrefin. L. C. de D.)]

Bossus, borgnes, et boiteux
Sont voulentiers malicieux,
Car les ames suyvent les cors,
Le philosophe en est *recors.* *(Gace de la Bigne, f. 5.)*

3. Recors. [Dérivé de *recordari.* Souvenir, mémoire, renommée : « Tant fist que biaus est li « *recors* de lui. » (Couci, v. 871.)]

Tant sont d'amours les *recors* gracieus. *(Froiss. p. 297.)*

3° [Récit : « La memore des bons et li *recors* des « preus atisent et enflament par raison les coers « des jones bacelers. » (Froissart, II, 8.)]

Tels *recors* ne mis en memore,
Se vraie ne tenist histore. *(Froiss. poës. p. 186.)*

On y fait de beaus *recors*,
Et oit-on mainte bonne chose. *(Desch. f. 511.)*

4° Sentiment :

Et sachiez, tex est mes *recors.* *(Ms. 7615, I, f. 119.)*

5° Répétition d'une pièce de théâtre : « Repre- « senter des pieces de theatre, tant en *recors*, qu'au- « trement. » (Gloss. de l'Hist. de Paris.) — [Par corruption, on dit aujourd'hui *raccord* pour une pièce déjà sue ou déjà jouée, qu'on répète à nouveau.] — 6° Jugement, sentence :

Prevost de chastiaus, et de villes
Qui font de tresches, et de guiles,
Faus jugemens, et faus *recors.* *(Ms. 7615, II, f. 146.)*

Recort. 1° Souvenir : « En mon *recort.* » (Chans. de Thibaut, p. 25.) — « Le recordoit par « cuer, et ce *recort* estoit appellé. » (Desch. f. 395.) — 2° [Exposé : « Nus mestres ne doit prendre son « aprentiz fors par devant deus preudes homes ou « trois du mestier à mains, qui entendent le *recort* « de leur convenances. » (Liv. des Mét. p. 50.)] — 3° Appel au suzerain : « Sur lesquelles paroles, « chacun d'eux se mit au *recort du roy*, et jetta « chacun son gage de bataille. » (La Colombière, Théâtre d'honneur, p. 202.)

Il est retés de mout grant tort
Li rois demande le *recort*. *(Ms. 7989², f. 57.)*

Voir *Record* et Recors.

Recostoier. Etre à côté, accompagner :

Galande ileuc le *recostoie*. *(G. Guiart, f. 122.)*

Recoucier—cher. [« Ne por ce son lit guerpi, « Einz se *recoucha* et dormi. » (La Charrette, p. 531.) — « Les baigniez *recouchoit* arriere Et les couvroit « à bele chiere. » (Ruteb. II, p. 207.) — « La dame « le fist *recoucier*. » (J. de Condé, II, p. 240.)]

Recouder. Replacer : « Est à louer, et à estre « *recoudée* au temple de la gloire, et immortalité, « de s'estre vaincue, et commandée. » (Brantôme, Dames galantes, t. II, p. 82.)

Recouler. Couler de nouveau. (Nicot.)

Recoupement. Retranchement : « Ils ne se « doubtoient de pouvoir estre assaillis que la riviere « qui repassoit au *recoupement* de la ville basse, « laquelle estoit abandonnée estoit entre la ville et « eux. » (Mém. de du Bellay, liv. X, f. 312.)

Recouper. [1° Rogner : « La nuit fist il sa « chape une feiz *recouper* : A peine la poeit (issi « pesout) porter. » (Thomas de Cantorbery, p. 48.)] — 2° Arrêter, refréner :

Leur folie..... *recoupée*,
Par bon, et sage ordenement. *(Ms. 6812, f. 53.)*

. . . . . . Me veut
Ma droiture *recouper*. *(Poët. av. 1300, II, p. 706.)*

3° Etre privé de :

L'argent ont que avoir souloie,
Dont il me faudra *recouper*. *(Desch. f. 217.)*

Recoupler. [Mettre de nouveau en couple : « *Recouple* moy tes chiens, je te puis assurer Que « tu voiras bien tost ce miracle averer. » (Ronsard, v. 671.)]

Recouppe. 1° Sorte de danse. (Cl. Marot, p. 113.) — 2° [Morceau d'une planche : « Comme la fille de « Thomas de l'aage de douze ans ou environ eust « rescoux à une autre fille... une *recouppe* d'une « acis que elle emportoit. » (JJ. 128, p. 173, an. 1385.)]

Recoupper. 1° Retrancher, diminuer :

Les dons et gaiges *recoupper*
Excessis et les moderer,
Ainsi doit tout vaillant roy faire. *(Desch. f. 314.)*

2° Revenir sur : « Ne vouloit *recoupper* les bon- « nes paroles que le gentil roy avoit dittes à son « fils. » (Percef. II, f. 148.)

Recour. Record, souvenir : « Il n'estoit point « *recour* qu'il eust parlé à elle. » (Arrest. amorum, page 290.)

Recouragez. Encouragés de nouveau, ranimés : « Moult furent à celle heure les vaillans « champions, reconfortez, refreschis, et *recoura-* « *gez*. » (Perceforest, IV, f. 84.)

Recourbement. Etat de ce qui est recourbé. (Oudin.)

Recourcer. [Retrousser : « Icellui Guillaume « avala ses chausses, et puis les *recourça* pour plus « tost aler. » (JJ. 98, p. 716, an. 1365.)]

Recourcié. Calmé :

. . . . . Nul ne pourroit faire
Plus beau deduit, ne que miex plaire
Deust à ceulx qui en bois vont
De la chasce que les chiens font,
Car il n'est cuer, tant si courcié,
Que ne soit tantost *recourcié*. *(Modus, f. 147.)*

Recovré. [Ressource, secours : « Car ne vit « arme où il ait *recovré*. » (Gir. de Viane, v. 2589.)]

Recovrement. [Action de recouvrer : « E ! Gau- « tier, sire, por Dieu omnipotent, Nos cinq espées « te sont ci en present ; Nos n'i arons mais nul « *recovrement*. » (Raoul de Cambrai, p. 210.)]

Recovrer—ier. [1° Recouvrer : « Li fiz Geofroi « d'Anjou *recovra* sa vertu. » (Roncisv. p. 196.) — « Et s'à sun ennemi vus turnez et pernez, Jà n'au- « reiz mais s'amur tant cum vivre porrez, Ne sa « grace à nul jur jà ne *recoverrez*. » (Thomas de Cant. p. 133.)] — 2° Obtenir l'amour :

Si puisse jou à s'amor *recovrer*. *(P. av. 1300, III, p. 1119.)*
L'on voit faus cuers *recovrer*. *(Id. II, f. 927.)*

3° [Prendre une arme en main : « Puis a le grosse « lance tost *recovrée*. » (Aiol, v. 727.) — « Ne pot li « gentieus hom à l'espiel *recovrer*. » (Id. v. 5555.) — 4° Ressource, secours : « Tot vo lignages i aura « *recovrier*. » (Agolant, v. 164.) — « Et ce fu granz « joie que il nes i trova ; que perdu fussent sans « nul *recovrer*. » (Villeh. § 371.)]

Ell' ot de son fill duel si grant
Qu'ele morut, *sans recovrier*. *(Fabl. S. G. f. 13.)*

Recourer—ir—rre. [1° Recourir à : « Chil à « qui on demande aucune coze prestée ou aucune « convenence, s'il en fet nianche, il ne pot pas, « après le niance, *recourer* à alleguier paiement. » (Beaum. VII, p. 11.) — « Nous devons *recourre* aus « ruilles generauls. » (H. de Mondeville, f. 96.)] — 2° Recours, secours :

. . . . Plorra
Sans *recourir*, et sanz confort. *(Ms. 7615, II, f. 146.)*

Recouronner. Couronner une seconde fois :

Carlemainne, lor fius ainsnés,
Fu des barons *recouronnés ;*
Car ses peres, sans nule envie,
L'ot fait couronner en sa vie
De l'apostole Estievenon. *(Mousk. p. 65.)*

Recourre. 1° Reprendre, délivrer, venir à la rescousse : « L'ung d'eulx fu tellement empressé « par une tourbe d'ennemis, qu'il fut porté à terre « et en dangier d'estre mort ; l'autre frere qui « l'aymoit autant que soy mesme, aventura son « corps tellement et si vaillamment qu'il se bouta « en la foule et *recousyst* son frere. » (Le Jouvenc. f. 39.) — « Vous verrez vostre dame de mere mettre « à cheval, et emmener ; si advisez sur ce, et la « *recouez* si vous pouvez. » (Froiss. liv. I, p. 390.) — « Gaignerent les Francois plus de soixante che- « vaux, et *recouirent* plusieurs prisonniers. » (Froiss. liv. I, p. 397.) — « Les suivyrent, et cuide- « rent *recourre* les proyes qu'ils emmenoient. » (Chr. S. Denis, II, f. 26.) — [« Pierre Colin, dit Bor-

« bonnois, vacabond, pour une amende, de ce qu'il « a *recouy* à Philippon Bourgoing, lieutenant du « prévost d'Ièvre un prisonnier que ledit lieute- « nant tenoit et vouloit mener en prison... » (1409. Amende de la châtellenie d'Orléans. Assises du bailliage. Sentences. L. C. de D.)] — « Kant i corut « le sien freire Olivier Ke la *recoust* au branc forbi « d'acier. » (Gir. de Viane, v. 1108.)] — 2° Eteindre : « Saillirent pour *recourre* le feu d'un village « qui est prest de la ville. » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 427.) — 3° Affaiblir le poids des espèces monnayées : « Item que nuls ne soit si ardis d'affi- « ner, rechacier, ou de *recourre* nulle monnoye « quelle qu'elle soyt ; et qui sera trové faisant le « contraire, l'argent et la monnoye nous sera « acquise à nostre volonté et le corps. » (Ordonn. t. I, p. 772, an. 1322.) — « Que nuls ne puisse *re-* « *courre*, ne trebucher la monnoye le roy, sus paine « de corps et d'avoir. » (Du Cange, sous *Moneta regia*.)

Recours. 1° Action de recourir à : « Le duc de « Sombresset anglois, banny et exilé,... estoit venu « en France à *recours*, et refuge du roy Charles ; « mais il le trouva trespassé. » (Monstr. III, p. 91.) — 2° [Etat pendant lequel on peut recourir à quelqu'un : « S'or voleiz paradix avoir, Si secoreiz la « Terre Sainte Qui est perdue à ceste empainte, « Qui n'a pas un an de *recours*, S'en l'an meismes « n'a secours. » (Ruteb. p. 113.)] — 3° Refuge :

Et ne remaindra entour bourc,
Ne villete, ne leur *recours*
Ou à ceus ne mande secours,
Qui tant ne quant les ameront. *(G. Guiart, f. 277.)*

4° Ressource :

Seoir, veillier, avoir aux dez *recours*,
Rebanqueter, c'est la vie des cours. *(Desch.)*

5° Terme qu'employoient ceux qui se rendoient prisonniers, pour dire qu'ils engageoient leur parole de rester prisonniers, qu'on vint à leur *recousse* ou non : « Quand les Espaignols ouyrent le nom et la « faulte qu'ils avoient faicte de lui avoir laissé ses « armes, après l'avoir prins, sans dire *recours* ou « non (car si une fois eust baillé sa foy, jamais ne « l'eust faulsée) le cœur leur faillit du tout. » (Hist. du chevalier Bayard, p. 118.) — 6° Cours : « En un « *recours* de fortune assez prospere. » (Mem. de Du Bellay, livre VI, fol. 184.) — 7° Terme de monnaie. I. « Juste poids de monnoie, et revenant plus sur le « fort que sur le foible. » (Monet.) — « Monnoie de « bon *recours*. » (Cotgr.) — II. Dans Du Cange, sous *Recurrere* 3, a un autre sens : « Il y a cette diffe- « rence entre *recours* et remede, que le recours est « une permission de foiblage sur le poids de l'es- « pece, et le remede est une autre permission, sur « le poids de marc, et les dits remedes commence- « rent premierement par *recours*, et ont continué « par remede, permis ensemblement, jusques envi- « ron le temps de Charles VII, depuis lequel jusques « à present l'on n'a uzé que du remede. » — [« Et « fait commandement et enjoindre expressement « par aucuns de nostre conseil, aux gardes et « maistres de la monnoye d'argent de Paris, que il « feissent tailler et ouvrer à bade sans *recours*, afin « que pour la cause dessusdite, peust et deust estre « fait le plus grand ouvraige que l'en pourroit, « duquel ouvraige ainsi fait à bade et sans recours, « a bien esté fait six mille trois cens douze livres « dix solz de gros deniers blancs. » (Ord. III, p. 94, an. 1356.)] — « Voicy ce que c'est que le *recours*, « en fait de monnoye ; lorsqu'il est ordonné que l'on « fabriquera un certain nombre de pieces au marc, « il faut, non seulement que ce nombre de pieces « pezent un marc, mais il faut encor que chaque « piece soit d'un poids egal ; c'est ce qu'on appelle « *recours* de la piece au marc, et du marc à la « piece : lorsqu'on est extremement pressé, on dis- « pense les ouvriers de faire les pieces d'un poids « egal, c'est ce qu'on appelle monnoye sans « *recours*. » (Ord. III, p. 94.) — 8° Retrait : « Les « lignagers pourront recouvrer, et retenir, par « retraict, les choses vendues à *remere*, ou terme « de *recours*, dedans l'an et jour. » (Cout. Gén. II, p. 665.) — 9° Enchère, criée : « Seront les dits meu- « bles vendus publiquement, à cry, et *recours*. » (Cout. Gén. t. II, p. 964.) — « *Recours* à mort de « chandelle. » (N. C. G. II, p. 182.) — « Cloche de « *recours*. » (Cout. Gén. t. I, p. 820.) — « Heure de « *recours*. » (Ibid. I, p. 821.) — « Jour de *recours*. » (Ibid. p. 811.) — 10° Réclamation, en parlant de bestiaux saisis : « Si aucun fait *recours* de bestes « prinses en meffait d'autruy, il est amendable de « .LX. sols tournois. » (Cout. Gén. t. II, p. 521.) — « Le temps de passon, et de grainer ès bois... com- « mence au jour de la Nostre Dame en septembre, « et continue jusques partout le jour S. André, et « le *recours* depuis le dit jour S. André jusques à la « S. Georges, sauf pour ceux qui ont titre au con- « traire. » (N. C. G. II, p. 1135.)

Recourse. Action de recourre, de reprendre ce qui avoit été pris : « Auquel lieu estant campé se « firent ordinairement de belles escarmouches, « charges, prinses, et *recourses*. » (Mém. de Du Bellay, III, fol. 83.) — « Helas, venez, Diane, à leur « *recourse*. » (Marg. de la Marg. f. 255.)

Recourser. Retrousser, raccourcir : « *Recoursa* « ses manches jusqu'es coubtes. » (Rab. III, p. 8.) — « Avoient leurs robbes *recoursées* sur les rains. » (Chr. S. Den. II, f. 216.) — [« Laquelle Agnès estoit « dedens l'eaue nue, mes que d'un petit blanchet « *recoursé*, laquelle se baignoit. » (JJ. 145, p. 49, an. 1393.)]

Recous. 1° Sauvé, délivré, du verbe *recourre :* « Fut par supplications, et prieres, *recous* de ce « supplice qu'il voyoit luy estre preparé. » (Pasq. Rech. VI, p. 563.) — « Fut deux fois prins, et deux « *recoux*. » (Mém. de Du Bell. X, f. 331.) — « S'il « fust allé tout droit avecques ce qu'il avoit, sans « sejourner, il eust *recousse* sa place. » (Le Jouv. p. 377.) — « Furent *recoux* de mort. » (Froiss. I, p. 104.) — 2° Repoussé : « L'escarmouche se dressa « forte et roide et se feirent de belles charges prin- « ses et *recousses* tant d'un costé que d'autre. » (Le Jouvencel, X, f. 334.)

Recouse. Féminin de *recous*, pris substantivement; moyen de salut: « Orent conseil ensemble « et virent qu'ils n'avoient autre *recouse* fort tant « qu'il fussent tuit tenus ensemble par serement de « garder et de sauver les raisons, et lor droitures, « et les franchises du roiaume. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, V, col. 708.)

Recousement. Action de recoudre. (Oudin.)

Recousse. 1° Rescousse, délivrance: « Ce qui « esmeut si grant bruit, et noises, que les voisins « furent contraints venir à la *recousse*. » (Des Acc. Escr. dijonn. p. 7.) — 2° « *Recousse*, ou *escousse*, « quand les bestes ou gages pris par les officiers, « sergens, messiers, forestiers, ou par le seigneur « de l'heritage, ou son commis, et deputez, leur « sont ôtez par ceux qu'ils avoient degagé les ayant « trouvez en dommage. » (Laur.) — 3° « *Recousse* « est lors ce que un sergent est empesché en ses « fonctions, c'est ce que nous appellons rebellion « à justice. » (N. C. G. II, p. 56.) — 4° « Quand le « debiteur executé, et discuté vient dans les huit « jours, pour avoir ses meubles qui auroient été « vendus publiquement à la requeste de son creancier. » (Laur.) — 5° Retrait lignager. (Laur.)

Recoussé. Caché, couché:

Jusques à soleil *recoussé*. *(Vig. de Charles VII, p. 99.)*

Recousure. Action de recoudre. (Cotgrave.)

Recouvert. Rétabli. [On commençait déjà à dire *recouvert* pour recouvré; au XVII[e] siècle, Ménage admettait la confusion, et Bouhours dit: *Recouvrir* ne se met jamais pour *recouvrer*, quoique *recouvert* se mette souvent pour recouvré]: « Que à son « grand desplaisir il ait esté naguaires mal disposé « d'une maladie nommée la petite verolle, dont à « present, graces à Dieu, il est *recouvert*. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 260.)

Recouvrable. Qui peut être recouvré. (Cotgr.)

Recouvrance—anche. [1° Délivrance, salut: « Vechy nostre *recouvranche*, se eür et fortune est « venue, pour toujours. » (Froiss. II, p. 296.)] — « Je suis Nostre Dame de belle *recouvrance*. » (Oudin.) — 2° [Ressource: « Isle de Cret, Corse et « Sezile, Chypre, douce terre et douce isle, Où tuit « avoient *recouvrance*. » (Ruteb. p. 102.) — « La « grignour partie de ces povres gens se retrairent « à Saint Omer et orent là biaucoup de *recouvrances*. » (Froiss. V, p. 219.) — « Ceste ville icy de « soy meismes est de grant *recouvrance* pour le « fait de la marchandise dont ceulx de ceste ville « s'ensonnient par mer et par terre. » (Froiss. XIV, p. 41.)] — « Ce seroit pitié de vostre mort, veu la « haulte beauté que le Dieu vous a prestée, et le « noble lignage dont vous estes extraict: car il y « gist trés grant *recouvrance*. » (Percef. VI, f. 108.)

Toute y a perdu sa puissance,
Ne set nulle lieu sa *recouvrance*. *(Ms. 7218, f. 218.)*

3° [Action de reprendre, de recouvrer: « Ne voyez « vous autre façon pour la *recouvrance* de la santé « de madame. » (Louis XI, 21[e] nouv.)] — « Ce qui « avoit auparavant esté rare.... fut ce par après de « facile *recouvrance*. » (Les Tri. de la Noble Dame, épît. dédic.) — 4° Action de rétablir dans un emploi: « En oultre, veut et ordonne mon dit seigneur que « après que aucuns des dits officiers auront esté « royez par les estrées, aucune *recouvrance* ne se « face, se ce n'estoit par ordonnance expresse de « mon dit seigneur. » (Etat des offic. des ducs de Bourg. p. 250.) — 5° [Charge de cavalerie renouvelée: « Moult y fisent de belles apertises d'armes et « grandes *recouvrances*. » (Froiss. V, p. 65.)]

Recouvre. Recouvrement:

Et le roy se regarda povre,
Ne ne pot avoir *recouvre*. *(Ms. 6812, f. 87.)*

« Ravie, et sans espoir de *recouvre* du tout perdue. » (Alect. Rom. p. 12.)

Recouvrement. Action de recouvrer ce qui avait été perdu: « *Recouvrement* de la Terre « Sainte. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 207.)

Recouvrer—ier. 1° Délivrer, sauver:

Je sui moult tres bons ouvriers,
Dont je me sai bien *recouvrer*. *(Ms. 7218, f. 213.)*

2° [Remettre en bon état: « Que il atournast tel « le pays que jamais ne fuist *recouvret*. » (Froiss. III, p. 115.) — « Pour le *recouvrer* en chavanche, « le fist doyen des navieurs. » (Id. IX, p. 162.) — « Par luy serons nous *recouvrés* et mis en estat « deu et raisonnable. » (Id. XVI, 174.)] — « Si dit « qu'il ne vouloit pas que telles gens approchassent « Toulouze, ne le royaume de France, pour eux « *recouvrer*. » (Froiss. I, p. 305.) — 3° [Réparer, à l'actif et au neutre: « Je seroie le premier à renouveler les guerres et à *recouvrer* les tors fais, « lesquels on nous a fais. » (Froiss. XVI, p. 3.)] — « Met la main en sa bourse, pour se *recouvrer* de « ses pertes. » (Bouchet, Serées, p. 144.) — « Qui « se presente meins souffisaument d'armeures que « il ne doit, il n'i puet puis *recouvrer*. » (Beaum. p. 328.) — « Toutes fois, quant l'on a failly à aulcune chose par sa negligence, il faut penser de « *recouvrer*. » (Percef. VI, f. 55.) — 4° Rentrer en possession de ce qu'on avait perdu: « Je seroye « moult joyeuse de pouoir *recouvrer* vostre santé. » (Percef. I, f. 74.)

Ne donez tant à vostre enfant,
Que vous n'i puissiez *recouvrer*. *(Ms. 7218, f. 152.)*

5° Récompenser: « Je prie à Dieu.... qu'il vous « vueille *recouvrer* la peine que vous avez prinse. » (Le Jouv. f. 57.) — 5° *bis*. [Recueillir, à l'actif et au neutre: « On ne trouve rien sur le pays d'Escosse; « à grant peine y *recuevre* l'on du fer pour ferrer « les chevaux. » (Froiss. Buchon, II, II, p. 228.) — « On *recuevre* ens ou pays à grant dur de pierre. » (Id. Kervyn, V, p. 345.)] — 6° Rallier: « Eut Pietre « Dubois plusieurs imaginations d'eux tirer avant, « pour *recouvrer* les fuyans. » (Froiss. II, p. 118.)

Lez luy, fist un penon porter,
Ou lour gent puissent *recouvrer*. *(Rou, p. 206.)*

7° Reposer: « Quand ton faulcon.... sera un peu « *recouvré*, et efforcé de la peine qu'on luy a donnée. » (Mod. et Rac. f. 63.)

Il seroit bientost *recouvrez*
S'il ne fesoit oeure grevaine. *(Ms. 7218, f. 249.)*

8° Relever de : « S'entre le mary et la femme « estoit trouvée affinité de comperage, scachez que « espousailles ne s'en pourroient jamais ensuivir ; « mais si ce advenoit après les espousailles, pour « ce ne les faudroit divorcer, car par dispensation « en peuvent bien estre *recouvrez*. » (Bout. Som. rur. II, p. 728.) — 9° [Réparer une défaite : « Se « vous avés perdu à ceste fois, vous *recouverés* une « autre. » (Froiss. V, p. 65.)] — « Aux armes de « pié, se pourroit bien *recouvrer*. » (Petit Jean de Saintré, p. 337.) — 10° [Reprendre une entreprise : « Tousjours y povoit il *recouvrer*. » (Froiss. XIII, p. 275.) — 11° Redoubler un coup : « Puis vinrent « autres gens qui *recouvrerent* sour lui d'espées et « d'espois. » (Id. VI, p. 8.)] — « Luy decliqua un « coup entre le col et les espaules si grand qu'il « renversa tout à dens sur le col de son cheval et « puis *recouvre*, et le refiert au chef. » (Froiss. I, page 401.)

Guillain a son cop *recouvrez*
Et le refiert el hasterel. *(Fabl. ms. p. 77.)*

[« Guys.... feri Erars un trop merveilleus coup, « et eust tantost *recouvré* l'autre, se il ne l'eust « recongneu à la vois. » (Ann. du règne de S. Louis, p. 265.)] — 12° Réparation, ressource ; infinitif pris substantivement : « L'eut deconfite sans *recouvrer*. » (Froiss. I, p. 224.) — « Quant le roy Henry veit la « pestilence, et deconfiture sur ses gens, et que « point de *recouvrer* n'y avoit. » (Froiss. I, p. 326.)

En jone home à grant *recouvrier*. *(Froiss. Poës. p. 338.)*

Tu ne sés vaillant une figue,
De toi n'est il nus *recouvriers*. *(Ms. 7218, f. 213.)*

Si n'a en lui nul *recouvrier*
Car il lui convient la mourir. *(Gace de la Bigne, f. 109.)*

« Ces chiens sont bons chiens, et de grant *recou-* « *vrier*. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 123.) — Parlant à la Vierge :

Recouvriers de nostre sesine,
Meson de pais, tor de victoire. *(Ms. 7218, f. 179.)*

« Un creantier d'un trepassé peut addresser sa « poursuite, pour estre payé de son deu, à l'encon- « tre de l'un des heritiers d'iceluy trespassé, pour « le tout, si bon luy semble ; sauf à celuy heritier « son *recouvrier* contre ses coheritiers, pour leurs « parts et portion. » (Cout. Gén. II, p. 873.)

Recouvreurs. Couvreurs. « Les maçons, et « *recouvreurs* de maisons. » (Ord. II, p. 373.)

Recouvrir. [1° Couvrir. (Bouchet, Serées, p. 394.) — 2° Fermer : « A cil ses ieus *recouvers*. » (Ms. 7218, f. 243.)

Recoy. Cachette :

Se vous estiez devenu puce,...
Ou querriez vous vostre *recoy* ? *(Desch. f. 437.)*

En labeur, en *recoy*,
Tousjours est prest de moy. *(Brant. Dames Ill. p. 123.)*

Vivans en paix, et à *recoy*. *(Villon, p. 20.)*

Recracher. [Cracher de nouveau : « Après que « tout le monde eut sonorement et theologalement « toussy, craché et *recraché*, pour l'ouyr plus at- « tentivement. » (Sat. Menipp. p. 65.)]

Recrandir. [Devenir recréant, fourbu : « Se « uns chevaus des leurs se *recrandesist*, ils ne « l'attendoient pas. » (Froiss. VIII, p. 160.)]

D'une alleure sont trestuyt
Sans *recrandir* jusqu'à la nuyt. *(G. de la Bigne, f. 102.)*

Recrandis. [Sans cœur ni courage : « Resveil- « lez vous sans estre *recrandis*. » (Molinet, f. 57.)]

Recreamment. Lâchement, sans courage. « N'oncques si mechans gens ne furent que ceux « de Bruges estoyent et que plus laschement, et « *recreamment* se maintinssent. » (Froiss. liv. II, p. 180.) — « Si endure la peine en bonne esperance, « et dit que corps de ame qui mieulx vault doit « mieulx aymer à mourir en travail, que *recream-* « *ment* souffrir les maulx que Dieu luy envoye. » (Lanc. du Lac, I, fol. 143.)

Recreance. « Possession d'une chose litigieuse, « adjugée durant la litispandance à celui qui a « droit plus clair, et evidant d'icelle. » (Monet.) — [« *Recreance*, si est ravoir ce qui fu pris por donner « seurté de remettre le en le main du preneur. » (Beaum. LIII, p. 2.)] — « A celle partie devra estre « adjugée la *recreance*, c'est à dire que la chose « contentieuse luy sera mise en main, jusques à ce « que, du principal, sera ordonné par le juge, « parties sur ce ouys. » (Bout. Som. rur. tit. 31, p. 189.) — « Provision qu'il appelle *recreance* qui « se doit adjuger à l'enfant plaidant pour la succes- « sion de son pere, et à la femme estant enceinte. » (Gr. Cout. de Fr. II, p. 279.) — 2° « *Recreance* des « fruits empeschez.... quand on fait delivrance à « l'opposant des fruits, et de l'heritage qui avoient « sur luy esté saisis et empeschez, par le seigneur « censier, pour les arrerages du cens à luy dû et « autres devoirs feodaux. » (Laur.) — 3° « Le stile « ancien du parlement de Paris... use de cette dic- « tion pour signifier la main levée des biens saisis « sur un criminel, ou contumax. » (Laurière.) — 4° [Action de relâcher : « Li bateres doit estre pris « et tenus sans *recreance* fere, dusqu'à tant c'on « voie que par le dite bature il n'i ait point de peril « de mort. » (Beaum. XXX, p. 17.)] — « Le sergent « ne peut faire eslargissement, ne *recreance* de « prisonnier, quand pris et arresté l'a. » (Bouteil. Som rur. II, p. 668.) — 5° Remise d'une lettre, d'un sauf-conduit : « Le roy luy fist bailler son sauf con- « duit, et puis le fist venir devant luy, et il luy fist « la *recreance*, et le roy le receult moult honnora- « blement. » (Le Jouvenc. p. 422.)

Recreancer. 1° « *Recreancer*, recroire, deli- « vrer, moyennant caution, les cors, ou les biens » saisis, et arrêtés pour dete, ou autre chose. » (Monet.) — 2° « *Recreancer*, quand le sergent met « a delivrance, a caution suffisante, les corps ou « biens des bourgeois opposans qui sont arrêtez, « ou empêchez par les officiers de quelque seigneur « subalterne. » (Laur.) — 3° Promettre, donner sa foi. « Je vous prie que vous me attendez cy, ou

« chez vostre ante, et je vous *recreance* que je « reviendray. » (Lanc. du Lac, I, f. 96.)

Recreande. Féminin de *recreant*, mou, relâché:

Sire, d'amour *recreande*
Amez, je le vous afi. *(Vatic. n° 1522, f. 160.)*
Et devant moi soit *recreande*
De desputer. *(Vie de Ste Cather. Sorb. 60, c. 7.)*

Recreandise. [1° Action de s'avouer vaincu en combat singulier : « Li senescaus reçut les gages « Mès n'en prist pleges ni ostages ; Car n'en queroit « faire justise Autre que la *recreandise.* » (Parton. v. 9601.)] — 2° Lâcheté : « Ne cuidez.... que je dye « ces raysons pour couardise, ou *recreandise* de « courage. » (Hist. d'Hect. Tri. des IX Preux, 235.)

Recreansie. Lâcheté : « Par *recreansie* , et « couardise ils fussent honteusement fuitifs. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 110.)

Recreant. [1° Participe présent de *recroire* ; celui qui dans un duel renonce à la lutte et se remet, se confie, *se recroit* à la discrétion de son adversaire : « Josqu'il seit mort u tut vif *recreant.* » (Rol. v. 2663.) — « Et se nus hom est qui ce die Qu'en « aions faite felonie, Contre son cors m'en conba- « trai Et tot *recreant* l'en ferai. » (Parton. v. 3821.) — « Je suis prest de le prouver de mon corps contre « le sien, et le rendrai mort ou *recreant* en une « oure dou jour et veci mon gage. » (Assises de Jerusalem.)]

Si fac si com *recreans*,
Ki son baston tend pour rendre,
Quant plus ne se puet deffendre.
Poet. av. 1300, t. III, p. 1236.

2° Convaincu dans une discussion :

Je le vis as clers desputer,
Et lor argumens si fausser,
Qu'ele les fist tout *recreans*.
Vie de Sainte Cather. Sorb. 60, col. 39.

3° [Lâche, sans courage : « Guenes est mort cume « fel *recreant.* » (Rol. v. 3973.) — « Et bien sachiez « que se la bataille est, je i serai ou mors ou pris ; « et vous, vous en fuirez comme mauvais *recreanz* « et failliz. » (Mén. de Reims, § 277.) — « Que renge « mort u pris u *recreant.* » (Aiol, v. 2392.) — « Se « un home qui a fié, qui soit connu à vil, *recreant*, « couart, ou que il soit bossu. » (Ass. de Jérusalem, ch. 190.)]

Denier n'est mie *recreanz*,
Ainz est hardiz, et combatanz. *(Ms. 7218, f. 161.)*

4° Qui cède facilement :

Pour Dieu, toutes pucelles,
Fuyez les faulx prians,
Car trop sont *recreans*,
Dames et damoiselles,
Qui les croyent. *(Percefor. II, f. 104.)*

5° [Recru, harassé ; par un sembable trope, nous disons *rendu* de fatigue : « Et sentirent grant fuison « de leurs chevaus moult lassés et *recreans.* » (Froiss. VI, p. 136.) — « Chil dou castiel ne furent « oncques si *recreant*, comment que il fuissent tra- « villiet oultre mesure, qu'il ne se habandonnais- « sent au deffendre. » (Id. IV, p. 358.) — « Cheval « out bon et bien courant, Mez de corre le haste « tant Que il l'a fait tout *recreant.* » (Rom. de Rou.) — 6° Qui se rebute, se décourage : « *Recreant* ert « de sa guerre mener. » (Rol. v. 906.) — « Li mar- « ceant Qui molt estoient *recreant.* » (Roi Guill. p. 164.)]

Recreanter. Assurer, affirmer : « Le roy Ri- « chart *recreanta* que ce jor meisme prendroit « l'escreipe et le bordon à S. Martin de Tours, et « passeroit à Marseille à l'aide de Dieu. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, col. 629.)

Recreantie. [Renonciation, cessation : « Prez « sui de faire vostre boen. Ci ne ferai *recreantie* « Tant cume dure el cors la vie. » (Chr. des ducs de Norm. v. 14320.)]

Recreantir. Se lasser, se rebuter : « Se prin- « drent à tirer sur les Gantois par si fiere maniere « qu'ils feirent les Gantois retraire et *recreantir* de « leur effort. » (Monstr. III, p. 43.)

Recreantise. [1° Lâcheté : « Cil nostre Deu « sunt en *recreantise* En Rencesvals malvais es « vertuz firent. » (Rol. v. 2714.)] — « Si avoit bien « veu monseigneur Gauvain à terre qui ne se povoit « relever, si avoit bien veu comment celluy le « courrut deffouler, si en eut grant dueil, car ce « estoit grant *recreantise.* » (Lanc. du Lac, I, f. 162.) — 2° Lassitude : « Je vous asseure que se par *re-* « *creantise* vous laissez à faire armes, si ne trou- « verez vous ja qui vostre corps prengne, et se « vostre cheval est mort, ne vous en esmayez ja, « car je vous en donneray. » (Lancel. I, f. 61.)

Recreatif. [« Les dames mesme ne se purent « garder de rire, auxquelles il s'attacha d'autres « propos *recreatifs.* » (Marguerite, 11e nouvelle.)]

Recreation. [1° Réconfort : « Eumes pain et « iauwe à nonne Sans autre *recreation.* » (Baudoin de Condé, I, p. 229.)] — « La vierge, comme beneu- « rée *Recreation* ay eu De ce que ci vous ay veu. » (Gui de Cambrai, p. 413.) — 2° Repos. Saint Louis envoie demander à ceux de Cagliari « que les ma- « lades de son ost peussent prendre *recreation* au « chastel. » (Chr. S. D. II, f. 90.) — 3° Petits jeux : « Aucuns bons joiaulx de *recreation.* » (Froiss. XV, p. 345.) — « Il fut question de faire des jeux de « *recreation*, par l'avis mesme de la jeune vefve. » (Desperriers, Contes, p. 66.)]

Recreativement. D'une façon recréative. (Oud.)

Recredence. Possession provisionnelle. « La « dite cour adjugera la *recredence* à celuy qui aura « mieux verifié la possession d'an et jour aupara- « vant les troubles, en baillant par luy caution « suffisante et resseante de rendre ce qui sera dit « en deffinitif. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 77.)

Recreer. [1° Nommer à nouveau : « *Recreer* l'es- « chevinage. » (Ordonn. t. V, p. 130, an. 1368.) — 2° Amuser, redonner la vie par l'amusement : « Quand il se vouloit un peu *recreer* et reposer, il « passoit son temps à composer des livres. » (Amyot, Caton, p. 51.)]

Recreire. Voir Recroire.

Recrement. Excrément, déjection. (Oudin.

Recrerre. Se lasser, variante de *recroire* :

Sans cesser, et sans *recrerre. (A. Chart. l'Esper. p. 384.)*

Recrespé. [Frisé : « Fay luy premier les che-« veux ondelez, Serrez, retors, *recrespez*, annelez. » (Rons. p. 119.)

Recresper—ir. [1° Soulever en ondulant : « Sus ce flueve, que je ne mente, Zephirus nule « fois ne vente, Ne ne li *recrespit* ses undes, Qui « moult sunt laides et porfondes. » (Rose, v. 6059.)] — 2° Agiter :

Lorsqu'il sceut dextrement comme soldat pratique
Brandir et *recresper* le long fer d'une pique.
Berg. de Bell. I, p. 22.

Recreu. [1° Recru, excédé de fatigue : « Quant « il furent el tertre amont, Li chien sont las, *recreu* « sont. » (Ren. v. 1258.)] — « Jamais François ne « furent veus *recreus* de bien faire. » (Cotgr.) — 2° [Qui s'avoue vaincu, vaincu : « Et s'il vous fait « requerre chevage ne treü, Ne soiomes pour ce « maté ne *recreu.* » (Sax. XXVIII.) — « Jà por paiens « ne sera *recreu.* » (Agol. v. 303.)] — 3° [Désespéré : « De se prise (du comte de Montfort) fu alors dure-« ment *recreus* messire Hervés de Léon. » (Froiss. III, p. 413.)] — 4° [Fourbu : « Si me manda mes-« sires Pierres d'Avalon que je me deffendisse vers « ceus qui m'apeloient poulain, et lour deisse que « j'amoie mieus estre poulains que roncins *recreus*, « aussi comme il estoient. » (Joinv. § 434.)] — 5° Rendu, restitué : « Les seigneurs hauts justiciers, « ou leurs officiers, avant que d'adjuger aucuns « espaves meubles, sont tenus faire publier, par « quatre dimanches subsecutifs, s'il y a aucun qui « les reclame, et s'il se presente quelqu'un dans le « dit temps qui prouve les dits meubles luy appar-« tenir, il luy sera *recreu*, en payant par luy les « despens raisonnables. » (Nouv. Cout. gén. t. II, p. 1050.) — 6° A qui on accorde recréance, liberté provisoire : « Se le prise est de corps d'oume tenu « en prison, et il nomme le cas de crieme parquoi « il le tient, li envoiés de par le conte ne doit pas « faire recréanche, car li *recreus* se pourroit sentir « si meffet que il ne venroit jamais à jour, pour « seurté que il en donnast. » (Beaumanoir, ch. 53, p. 282.) — C'est le participe passé du verbe *recroire.*

1. Recreue. [Participe passé féminin de *recroire.* — 1° Action de s'avouer vaincu, retraite : « Puisque derrier devez corner la *recreue.* » (Jubinal, Fabl. p. 26.)]

Humilitez est tant creue,
C'orgueus corne la *recreue.* *(Ms. 7218, f. 327.)*

2° Recréance, main levée : « Quand question s'es-« meut entre partie, et l'opposant requiert avoir « main levée et *recreue* de la chose contentieuse « pendant procès. » (Nouv. Cout. gén. II, p. 622.)

2. Recreue. Participe passé féminin de *recroistre.* — 1° Croissance, temps de plantation : « Bois « sont censés de haute futaye quand ils ont trente « ans de *recreue*..... bois taillis demeure en garde « jusques à la cinquième année de *recreue.* » (N. C. G. II, p. 407.) — 2° Enchère : « Dieu scait « comment monsieur le prestre fut estrillé à beaux « nerfs de bœuf que le mareschal tenoit tout prets « et expressement pour battre à deux sur le dos de « messire Jean à la *recreue* du maitre et du varlet. » (Contes de Desperr. t. II, p. 29.) — 3° [Recrue, nouvelle levée : « Deux choses firent resoudre de passer « le Rosne, l'une pour rafraischir l'armée de nou-« velles *recreues.* » (D'Aubigné, hist. I, p. 320.) — « A Artenai ils trouverent une *recreue* de filles de « joie qui pensoient encore aller au siege. » (Id. ib. t. II, p. 103.)]

Recrever. Se crever, s'ouvrir de nouveau : « Les « playes de Lyonnel se prindrent toutes à *recrever.* » (Perceforest, vol. II, f. 53.)

Recreuser. Creuser de nouveau. (Cotgrave.)

Recriminer. Accuser, faire un crime de : « Il « sembleroit que je vous voulusse soupçonner, et « *recriminer* de ne croire pas..... » (Ess. de Mont. t. III, p. 488.)

Recroire—eire. [1° Se rendre, s'avouer vaincu : « N'en *recrerrai* pur nul hume mortel. » (Rol. v. 3908.) — « Sire, che dist Antialmes, dehait « qui s'en *recroit.* » (Aiol, v. 7864.)

Cil Dieu qui fait le soleil luire,
Vous vueille, hui en cest jour, conduire,
Sanz estre morz, et sanz *recroire.* *(G. Guiart, f. 262.)*

2° Se retirer, se retraire :

Se j'en parloie par ventance,
Que par eschar, ne par bobance
Ly esperites que j'en ay,
Par qui je scay ce que je scay,
De ma bouche se *recroiroit,*
Et ma science me toudroit. *(Brut, f. 61.)*

3° [Etre recru de fatigue, en parlant des hommes, être fourbu en parlant des chevaux : « Lasserat « Carles, si *recrerrunt* si Franc. » (Rol. v. 871.) — « Mais ainz que venist la *recreut* ses destriers. » (Brun de la Mont. v. 125.) — « Ains s'esforce tant « qu'il *recroit* Et de son leu mie ne voit ; Ains se « *recroit* en tel maniere Que il ne puet avant n'ar-« riere. » (Roi Guillaume, p. 71.)] — « Errerent « deus nuis que onques ne mengierent leur chevaus « qui *recrurent*, si que mult en convint aler à pié. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, col. 672.) — « Si lui « *recreut* son destrier. » (Chr. S. D. t. I, f. 244.) — « Lors se *recreut* le cheval au conte, et cheut mort « dessoubz luy. » (Lancelot du Lac, t. III, f. 160.)

N'onques cele ne se *recrut*
De son ami amer toz dis. *(Ms. 7218, f. 164.)*

. . . Mal faire ne *recroit.* *(Poët. av. 1300, IV, p. 1319.)*

Et quant je voy toutes vertus *recroire,*
Et tous vices regner à bandon. *(Desch. f. 268.)*

4° [Se rebuter : « Sire, nous n'avons mais que « mangier, ne point ne nous en puet venir ; ne « nous n'averons nul secours de nostre mauvais « roi Jehan ; ne les garnisons le roi Phelipe ne « *recroient* pas. » (Ménestrel de Reims, § 262.) — 5° S'engager en donnant caution : « Ço dist li reis, « E jo l'en *recrerai.* » (Rol. v. 3848.) — « Li empe-« rere l'en *recreit* par hostage. » (Id. v. 3852.)] — « Se en li noye, il le doit *recroire*, et prouuer, et se « il preuue son droict il emporte l'heritage, et cil « qui a fait le noy le pert. » (Pithou, Cout. de Troyes,

p. 458.) — 6° [Mettre en liberté sur parole : « Il « furent *recreu* sus lors fois. » (Froiss. III, p. 131.) — « Il les *recrut* sus lors fois. » (Id. p. 148.) — « Ne « oncques ne furent mis en prison serrée, mais « *recreu* sus lors fois courtoisement. » (Id. t. V, p. 251.) — « Je vous *recreray* sus vostre foy. » (Id. page 98.)]

Mais tout autre chose seroit,
Qui sur sa foy le *recroiroit*,
Sans estre lyé, ne gardé. *(Gace de la Bigne, f. 79.)*

7° [Rendre par recréance, par provision : « Li « evesques de Chartres me requist, fist li roys, que « je li feisse *recroire* ce que je tenoie dou sien. » (Joinville, § 674.) — « Item par lesdittes alliances « avons promis et promettons chascun en droitsoy, « que se aucun ou aucunz de noz homes ou subgez « en romanz pays avoient meffait ou temps, ou « meffaisoient d'ores en avant,... nous seriens « tenuz chascun en droit soy de contraindre les « preneurs noz homes ou subgez en pays Romanz « à rendre ou *recroire* tout ce que pris auroient,... « sans les oir en aucune raison dire ou proposer, « jusques à ce que rendue ou recreance en feust « faite. » (Mémorial D. f. 89, an. 1366 ; accord entre Jean duc de Lorraine et Robert comte de Bar.)]

1. **Recrois.** 1° Enchère, licitation ; dérivé de *recroistre :* « Que toutes les revenues de la ditte ville « (de Douay) seront bailliées et accensées à cris et « à *recrois.* » (Ord. V, p. 133, an. 1368.) — [« Avons « vendu bien et loyaument par cri publique sur ce « fait, à *recroiz* et à palmée. » (JJ. 97, p. 154, an. 1366.) — 2° Faiblage autorisé pour les monnaies (rapprochez *recours*) : « Item .IX. xx aignaus « d'or, desquieus il y en a .VIII. qui furent prisié « .XVI. l. parisis, et .IX. xx .VI. pesant .III. marz et .VI. « onces, pierre et tout ; dont l'on rabat pour les « pierres et le *recrois* .II. marz. »] — 3° Eclat, tronçon :

Assez tost vindrent au ferir
Dont oissiez armes croissir,
Et *recrois* de hantes voler. *(Brut, f. 24.)*

2. **Recrois.** Dérivé de *recroire ;* délivrance :

Or escoutez, ce dit saint Pierres,
Gens d'Israel plus dur que pierres,
Jhesus qui fu homs esprovez
En grand vertus, com vous scavez,
Qui fu occis, et mis en croiz,
De vous n'en pot avoir *recrois.* *(III Maries, p. 204.)*

Recroiseté. [Se dit d'une croix dont chaque branche est terminée par une autre petite croix : « Le premier jour vint le conte Hostindon en très « bel estat, qui aussi fist mettre sa banniere semée « de croisettes d'or *recroisetées* aux longs pieds. » (J. de Saintré, p. 54.)]

Recroisonné. Même sens : « Treize clochers « tous croisez, et *recroisonnez* avec une extreme « quantité de luminaire. » (Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 157.)

Recroist. Accroissement. (Oudin.)

Recroistre. [1° Croitre, s'agrandir de nouveau : « Le diluve qui noia Fors Noé, qui eschapa, Dont « par lui s'aresona, *Recrut* et recomença Li mon- « des des lors en cha. » (Histoire litt. de la France, t. XXIII, p. 569.)]

Tout se destruit, comment puet il *recroistre ?*
Vray pape n'est empereur en l'eglise. *(Desch. f. 326.)*

2° [Reprendre : « Si leur vint et *recroissi* force, « alaine et corages trop grossement. » (Froissart, t. V, p. 440.)]

Recroquebillage. Action de recroqueviller. (Cotgrave.)

Recroquebiller. Recroqueviller. (Hist. du Th. fr. t. IV, p. 149.)

Recroqueviller. (Oudin.)

Recroquillement. Etat de ce qui est recroquevillé. (Cotgrave.)

Recroquiller. Recroqueviller. (Cotgrave.)

Recrouche. Crochue, recourbée. Baïf, p. 228, dit : « Et le Dieu qui terrible ou de sa faulx « *recrouche.* »

Recrovement—ver. [Recouvrement, recouvrer : « Lesquieus traitoient de *recrover* le chastel « de Terrascon, lequel les Provenceux avoient pris « durant les trieves, et que je seusse avec eulz pour « conseiller et pourchasser le *recrovement* dudit « chastel et ville. » (Preuves de l'Histoire de Nîmes, t. II, p. 2.)]

Recroyance. [Elargissement de prison sous caution : « Nous voullons et ottroions, que se aucuns « sires a pris un sien justiciable et le tient en sa « prison... les prevoz ne puissent mie oster les pri- « soniers des prisons aux seigneurs, sauf que se le « prisonier est detenuz en cas de *recroyance,* et li « sires ne li veuille faire, nous ferons contraindre « à faire la *recroyance.* » (Ord. I, p. 565, an. 1315.)]

Recroyre. 1° Se lasser de (v. RECROIRE) : « De la « char salée *recroy.* » (Deschamps, f. 359.) — 2° Se replier sur : « Si conseil que nous montons s'il vous « plait, et nous *recroyons* par devers le chastel. » (Percef. vol. II, f. 38.) — 3° Dégager sous caution : « *Recroyre* la prison. » (Id. III, p. 8.) — 4° Rendre sous caution : « Luy doibt commander... qui lui « delivre et *recroye* les nampes à pleges. » (Anc. Cout. de Norm. f. 14.)

Recru. Fatigué de : « Lasse et *recrue* du trop « longnager. » (Nuits de Strap. t. II, p. 86.)

Recrue. [Rechange : « Les armes de *recrue* « estoient 7000 harquebuses et leurs fournimens. » (D'Aub. Hist. III, p. 88.)]

Recruter. La Gazette de Hollande employait ordinairement ce mot ; Racine le désapprouvait : « Vous y pourrez apprendre certains termes qui ne « valent rien, comme celui de *recruter,* dont vous « vous servez ; au lieu de quoi il faut dire faire des « *recrues.* » (Racine, Lett. à son fils, I.) — [« Vous « me permettrez de vous dire que le mot de *recruter* est depuis fort longtemps en usage dans les « pays étrangers, quand on y écrit ou que l'on y « parle français ; Lafont, qui a mis les Gazettes de « Hollande françaises dans la plus haute réputation

« où elles aient été et qui vivait quelques années « avant la guerre de 1672, se servait souvent de ce « mot. » (Bayle, Lett. à l'abbé Dubos, 3 janv. 1697.)]

Recteur. [1° Fonctionnaire placé à la tête de l'Université, nommé par les membres de l'Université; il était toujours choisi dans la faculté des Arts. Jusqu'en 1278, son élection était mensuelle; depuis cette époque, elle fut trimestrielle : « Le roi manda « le *recteur* et les maistres et docteurs de l'Université de Paris. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, p. 48.)] — 2° Curé : « S'il un testament est faict durant la « maladie, ou par personne qui ne sache signer, « sera requis qu'il soit signé du *recteur* de la « paroisse et d'un notaire. » (C. G. t. II, p. 790.) — 3° Supérieur d'une maison de jésuites. — 4° Gouverneur : « *Recteurs*, et gouverneurs des villes. » (Contred. de Songecr. fol. 91.) — 5° Sorte de juge : « Si donnons en mandement à tous seneschalz, « bailliz, *recteurs*, viguiers, prevos. » (Ord. t. III, p. 481.) Voyez encore Contes d'Eutrapel, p. 468. — 6° Dignité qu'eut à Fribourg un neveu de M. de Bassompierre qui y avoit été envoyé pour y étudier et y apprendre l'allemand. (Mem. de Bassompierre, t. I, p. 30.)

Rectificateur. Qui rectifie. (Cotgrave.)

Rectification. Action de rectifier. (Cotgrave.)

Rectifier. [Rendre plus pure par une nouvelle distillation : « Mais, premier, il falloit yssir, Et « separer les elemens Et tous les quatre meslemens; Et pour le mieulx purifier Chascun à part « *rectifier.* » (Alchim. à nat. p. 506.)]

Rectiligne. [« Quant les lignes qui contiennent « l'angle sont droictes, il se nomme angle *rectiligne.* » (Forcadel, Elém. d'Euclide, p. 2.)]

Rectitude. Droiture :

Celluy qui donne aux bons beatitude
Le veult ainsi par sa grand *rectitude.* *(J. Marot, p. 215.)*

Rectoral. Qui appartient au recteur : « Roze, « recteur de l'université, quittant sa capeluche *rectorale.* » (Sat. Mén. p. 12.)

Rectorerie. 1° Dignité de recteur universitaire. (Cotgr.) — 2° Dignité de recteur judiciaire. La *rectorerie* et le petit scel, en 1371, sont mis au nombre des droits de la seigneurie de Montpellier. (Invent. des joyaux de Charles V, p. 554.)

Rectorial. (Cotgrave.)

Rectorie. [1° Cure : « Comme le frere de James « eust prins à certain et juste tiltre la possession « de la cure ou *rectorie* du mas de Guarne lez Verdun. » (JJ. 146, p. 84, an. 1394.)] — 2° Charge judiciaire au midi de la France : « Ordonné sera... « que tous mandemens de la cour qui toucheront « le fait de Montpellier, et de la baronnie, et de la « *rectorie*, s'adresseront au dit gouverneur. » (Ordonn. t. V, p. 458.)

Rectorien. Qui est recteur d'Université :

L'emperere a grant besoing
De maistre clerc *rectorien*,
Qui parler seuent bel et bien.
Vie de sainte Kath. Sorb. LX, col. 7.

Recueil. [1° Accueil, bon accueil : « Et luy porta « ce voyage grant honneur et grant prouffit; car, « se autrement en fust allé, il eust trouvé peu de « *recueil.* » (Comin. V, p. 3.)]

Orent le cris et des trompes les sons,
Des instrumens et tabours le *recueil.* *(Desch. f. 75.)*

« Demeura le conte de Pedrac en la chambre des « dames, avec la belle Lyriope, par le congé de la « royne, en grant joye, et en grant *recueil* jusques « au soir. » (Percef. II, f. 8.) — « La nuyct fut celebrée en grant joie, et en grant *recueil* de carolles. » (Id. f. 5.)

Recueillette. [1° Accueil : « Pour honneur et « reverence de Dieu et de la saincte sepmaine « peneuse en quoy nous sommes, et la gratieuse et « belle *recueillette*, qu'ils nous ont fait à nostre « joieux advenement en nostre ditte ville de Rouen. » (JJ. 122, p. 114, an. 1382.)] — « Vous contentez « vous bien (dit la dame) des seigneurs de France? « ne vous ont ils point fait bonne chere, et bien « recueilly ? Certes madame (respondit le chevalier), « je me contente grandement d'eux, tant que de la « *recueillette.* » (Froiss. IV, p. 16.) — 2° Récolte : « Qu'il vous plaise faire vuider les gens d'armes du « pays, le plus tost que possible sera, pour sauver « les fruits et *recueillettes* de ceste année. » (P. Desrey, à la suite de Monstrel. p. 101.) — 3° Redoute : « Avoyent fait faire au dehors de la porte de Troyes, « ainsi comme un traict d'un arc, une bastide d'un « gros merrien, en maniere d'une *recueillette*, ou « pouvoyent bien mille hommes d'armes. » (Froiss. liv. II, p. 91.) — 4° Levée de troupes : « Ils n'eurent « pas eslongné Neufchastel de deux lieues, quand « aux Escocois fut signifié que l'evesque de Duvent « (qui *recueillette* avoit faite) venoit sur eux pour « eux combattre. » (Froissart, livre III, p. 340.) — 5° Nouvelle charge, nouvelle attaque : « Si eut devant Bordille, le siege pendant, plusieurs grandes « appertises d'armes faites, maint assauts, mainte « envahie, mainte *recueillette* et mainte escarmouche. » (Froiss. liv. I, p. 353.)

Recueilli. Prudent, avisé : « Entre gens d'ar- « mes sont *recueilliz*, et fols et sages. » (Jouvenc. p. 265.)

Recueillie. Accueil : « Et là auroit on conseil « comment on se cheviroit à la *recueillie* du sei- « gneur. » (Froiss. liv. IV, p. 120.)

Recueillir—illir. [1° Rassembler : « Li empe- « rere ad fait.... tuz les *quers* en paile *recuillir.* » (Roland, v. 2965.)] — « Grande moisson l'obeissant « *recueille.* » (Cotgr.) — « Lors feirent les pucelles « *recueillir* leurs heaulmes par leurs escuyers. » (Percef. II, f. 76.) — 2° Cueillir : « *Recueillant* des « fleurs. » (Nuits de Strap. I, p. 99.) — 3° [Accueillir, recevoir : « Jo ving en plusieurs lius que li reis « out saisiz; N'i esteit nul des hostes ne povre « *recuilliz.* » (Thom. de Cant. p. 61.)] — « Fist sa « reverence au roy, qui assez bien le *recueillit.* » (Petit J. de Saintré, p. 670.) — 4° [Recevoir ce qui tombe : « Assez ot de tableteresses, Qui moult sa-

« voient bien joer, Et ne finoient de ruer, Le « tymbre en haut, Si *recuilloient* sor un doi, C'on- « ques n'i failloient. » (Rose, v. 762.)] — 5° Recouvrer : « Que je santé *recueille.* » (Ms. 7218, f. 281.) — « *Recueillirent* romains courage. » (Hist. de César, Tri. des IX Preux, p. 352.) — 6° Solliciter, prier : « Ils furent *recueillis* de faire armes. » (Froiss. liv. IV, p. 16.)

Je vous en *recueil*,
Por celui qui la mort souffri,
Quant à la croix por nous s'offri. *(Ms. 7218, f. 2.)*

7° Accorder : « Requerant..... qu'on le voulsist « *recueillir* de trois coups de fer de lance. » (Froiss. l. II, p. 170.) — 8° Recevoir une attaque : « Si aspre- « ment les *recueillent.* » (G. Guiart, folio 325.) — 9° Faire reculer : « S'escria Guesclin, et tant fist « qu'il *recueillit* les Anglois jusques à une ber- « gherie. » (Hist. de Duguescl. Tr. des IX Preux, p. 502.) — 10° Soutenir : « Et se leurs gens en ba- « taille nous chargent, nostre avant garde viendra « au devant de nous qui nous *recuildra.* » (Jouv. p. 65.)

Recueilloite—ote. [1° Accueil : « Et partout « li fist on reverence et *recueilloite* de roi. » (Froissart, liv. VII, p. 94.) — « Si se fisent grant feste et « grant *recueilloite.* » (Froissart, liv. VIII, p. 153.)] — « Si fut à icelle dame fait grand honneur, et « grande *recueillote.* » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 176.) — 2° [Levée de troupes, dans Froiss. ms. de Breslau, XIII, p. 237.]

Recuevrer. 1° Recouvrer, recueillir : « Ceulx « qui ont perdu le sens, le *recuevrent* en l'eglise. » (Mod. et Rac. f. 91.)

Ci a fol ovrier, et fole oevre,
Que per ovrer rien ne *recuevre.* *(Ms. 7615, I, f. 61.)*

Toz li mons, en besoing, *recuevre*
Aux œures que li feuves œuvre. *(Ms. 7218, f. 198.)*

. . . . Les nus *recuevre*,
As pelerins del sien donna. *(Mousk. p. 302.)*

2° Revenir à soi :

Atant la dame se *recuevre*,
Et li chevaliers la chambre œuvre. *(Ms. 7218, f. 277.)*

Recuidé. Estimé, évalué : « La dite depense « *recuidée* de neuf mille quatre cens livres. » (Preuv. de Louis XI, p. 258.)

Recuider. [Croire, penser en retour : « Et « quant cil les virent venir, si corurent à lor armes ; « que il cuiderent que cil fuissient Grieu, et cil « *recuiderent* altressi d'aus. » (Villehard. § 383.) — « Là fu la desconfiture si grans que plusour de nos « gens *recuidierent* passer à nou par devers le duc « de Bourgoingne. » (Joinv. § 235.)]

Se je plus n'en *recuidoie* avoir
N'en repuis-je partir en nule guise.
Poët. av. 1300, t. I, p. 438.

Recuillir. [Voir sous Recueillir.]

Recuire. Terme de monnoie. « *Recuire* flans, « quarreaux, pieces de metal, preparées pour es- « peces de monnoie, batues, et frappées, ou rangées « par le marteau, à l'assiette qu'elles doivent avoir, « les tenir parmi des charbons ardans dans une « grande poele de fer, creusé en demy sphere, les « secouant, et jetant en l'air avec les charbons, « jusqu'à ce que les unes deviennent blanches, les « autres rouges, chacune selon sa portée, qui est « leur troisieme façon, pour les adoucir et randre « plus souples au marteau. » (Monet.) — « *Recuire* « les carreaux. » (Cotgr.) — « *Recuire* l'or. » (Id.) — [« Cestui voil jo, fait il, que vus honurez tuitz « Mielz s'est ui esmerez de l'or set fez *recuit.* » (Thom. de Cantorb. p. 109.) — « Ors cent mile fois « esmerez, Et puis autantes fois *recuis.* » (Charrette, 1488.)]

Recuisson. Action de recuire. (Cotgr.)

Recuit. 1° Insensible :

Vray Dieu, chascun vous mescongnuit
Et a vers vous le cuer *recuit.* *(Desch. f. 267.)*

2° Endurci dans le crime :

Un senechal, si con je cuit,
Felon, et aver, et *recuit*,
De touz malices estoit plains. *(Ms. 7615, I, f. 119.)*

3° [Rusé : « Il n'a ce cuit, de ci à Rome Plus *recuit* « de vos, ne plus sage. » (Ren. v. 15883.) — « L'en « sieult dire, et voirs est, ce cuit : Encontre vezié « *recuit.* » (Rose, v. 7360.) — « On dit, ce cuit, En- « contre vezié *recuit.* » (Ren. v. 17042.)]

Car plus sont li enfans *recuit*,
Que ne sont li vieillart barbu. *(Ms. 7989 ², f. 45.)*

Recuite. Action de bouillir de nouveau les eaux mères d'une saline ; dans le titre d'un don fait en 1252, par Jean, comte de Bourgogne, à la Sainte Chapelle de Dijon : « Dex charges de grand sal à « *recuite*, chacun an à payer à commandement au « devant dit chapitres, à nostre puis de salins. » (Per. Hist. de Bourg. p. 474.)

Recuiteur. Ouvrier qui recuit les flaons à monnayer. (Monet.)

1. Recul. Mouvement en arrière d'un canon qu'on tire. (Montluc, I, p. 345.) Forme verbale de *reculer*.

2. Recul. Recueil, action de recueillir, de recouvrer :

Que tout ne perdit sans *recul.* *(Ms. 7218, f. 235.)*

Reculé. 1° Retiré :

Est *reculée*
Comme en sa chasse limeçon. *(Ms. 7218, f. 197.)*

2° Dépouillé de : « *Reculé* de son honneur. » (Nic.)

Reculée. 1° Endroit reculé, retiré, renfoncement : « Tandis que li roys oy ses graces, je alai à « une fenestre ferrée qui estoit en une *reculée* de- « vers le chevet dou lit du roy. » (Joinv. § 431.)

Trop est vilains ses seneschaus,...
Des maus qu'il fet ne sai le nombre,
La somme en est en une essombre,
En une *reculée* obscure. *(Ms. 7218, f. 311.)*

2° Jeu :

Juiens nous au roy qui ne ment,...
A l'erbelette, et aux risées,
A l'estoet, et aux *reculées.* *(Froiss. poës. p. 86.)*

Reculement. Action d'écarter : « Par dessus « son commandement vous ne devez avoir *recule-*

« *ment*, reffus, retardement ou delay. » (Ménagier, I, p. 6.) — « Les *reculemens* de messieurs de Mont-« morency et de Brion (par François Ier), » dans Montaigne, t. II, p. 114.

Reculer. [1° Se retirer en arrière: « Cuidiez « vos ore qu'alasse *reculant?* Je nel feroie pour « l'onor d'Abilant. » (Li coronemens Looys, vers 2438.) — « Plus d'une archiée ont païen *reculé.* » (Bat. d'Aleschans, v. 5856.) — « L'en doit bien *re-« culer* pour le plus loin saillir. » (Berte, c. XIII.)] — « De cheval qui *recule*, au plutost te delivre. » (Cotgrave.) — « Pour neant *recule*, qui malheur « attend. » (Cotgr.) — « Qui contre esguillon *recule*, « deux fois se poing. » (Cotgr.) — « Faict bon *recu-« ler*, pour plus loin saillyr. » (Percef. III, fol. 38.) — « Il faut aucunes fois *reculer*, pour mieux sauter.» (Dialog. de Tahur. p. 158.) — « Pour mieux sauter, « on se *recule.* » (Touches de des Acc. p. 29.)

Miex vaut fouir que mal atendre,
Et *reculer* por mieus ferir. *(Ms. 6812, f. 69.)*

2° [Faire reculer, repousser, rejeter: « Et les « rebouterent et *reculerent* jusques as bailles. » (Froiss. III, p. 81.)] — « *Reculoit* bien loing ceux « qui luy en parloient. » (Nuits de Strap. II, p. 289.) — « La dame à cette parole le *recula* de plus de « cent lieues. » (Rabel. II, p. 193.) — 3° Eloigner, écarter: « Saisissent, et emparent des dites damoi-« selles, les *reculent* de la trouppe, les separent. » (Arr. amor. p. 406.) — 4° [Faire remonter: « Quant « Saphadins le sot, qui mout estoit sages Sarrezins, « si fist le flun escluseir et *reculeir* contremont et « issir de son chaneil et espandre parmi l'isle où li « legaz et li rois Jehans et li crestien estoient logié.» (Mén. de Reims, § 177.) — 5° Se réfugier: « Si brisa « leur navie (contre une isle) et perit grant multi-« tude de l'ost, si que il n'en eschappa que environ « .xxx. mille hommes, qui se *reculerent* sur ceste « isle. » (Marc. Polo, p. 545.) — 6° *Expressions:* « *Reculer* d'un pourpos, » revenir sur un projet, dans Froiss. II, p. 191; « *Reculer* le chemin qu'on « a fait, » rebrousser chemin, dans Froiss. II, p. 11.]

Reculet. [Lieu isolé, reculé: « Avoient baillé « et delaissé une place ou *reculet*, en laquelle a un « puis seant en la rue de la Couroierie. » (B. N. ch. de 1343.) — « Les maires et eschevins, bourgois et « habitans de nostre ville d'Abbeville en Pontieu, « nous ont fait humblement exposer comment la « ditte ville est assise en un *reculet* de mer. » (Liv. rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville, an. 1399.)]

Reculler. Récuser, en appeler: « Vueille, ou « non, il m'est force de m'en rapporter au juge-« ment des liseurs, auquel je ne puis, ne dois « *reculler.* » (Mém. de Du Bell. prol. du Ve liv. f. 9.)

Reculons (à). [1° En allant en arrière: « Et « Ysengrin escout la teste, Et rechine, et fet lede « chiere, *A reculons* se tret ariere. » (Ren. v. 1102.) — « Cacus ot emblés ses bues (d'Hercule) et les ot « assemblés En recept qui moult fu lons, Par les « queues *à reculons.* » (Rose, v. 15784.) — « (L'hip-« popotame) manjue blés de champ, où il va *à « reculons* por les agaiz des homes. » (Brun. Lat. Trésor, p. 189.) — 2° Dans le passé: « Comme on « dict d'Epimenides, qu'il devinoit *à reculons.* » (Mont. III, p. 137.) — 3° Mal, à rebours: « Gagner « sa vie *à reculons.* » (Oudin.)

Il s'entent, chante et list très bien
A reculons. *(Desch. f. 247.)*

Reculorum (à). A reculons. (Rabel. II, p. 31.) — « Demeurer *à reculorum*, » être reculé en une affaire. (Oudin.)

Recultiver. Cultiver de nouveau. (Oudin.)

Recumander. [Recommander: « Ferez, Fran-« ceis, car je l' vos *recumenz.* » (Roland, v. 1937.) D'après M. G. Paris, cette forme se rattache à *recumencer.*]

Recumbans. Convives, assistants.

Et à l'onneur moralisé,
Des *recumbans* qui l'a s'assemblent. *(Desch. f. 429.)*

Recumencer. [Recommencer: « Dunc *recu-« mencent* e le hu e le cri. » (Roland, v. 2064.) — « A icest mot l'unt Frans *recumencet.* » (Id. v. 1677.)]

Recunchiier. Salir de nouveau:

Est venu son liu *recunchiier.* *(P. av. 1300, III, p. 1282.)*

Recunfermer. [Reconfirmer: « Et vout ke cist « li renuvele E *recunferme* e resaele Tuz les ottreiz « de sun ancestre. » (Edouard le Confess. v. 2286.)]

Recunoistre. [Reconnaître, avouer, au sens féodal: « E tuz les reis de cel terre *recunnurent* « lur regnes de lui, e pais out de tutes parz. » (Rois, p. 240.)]

Recunter. [Raconter, célébrer: « Li ciel *recun-« tent* la glorie Deu e les ovres de ses mains « annuncet le fermament. » (Lib. psalmor. p. 22.)]

Recunuissance. [Aveu, déclaration de fidélité: « En la lei fud cumanded que de l'um anum-« brast le pople, que chascuns de ces ki fust « anumbrez feist *recunuissance* à nostre seignur. » (Rois, p. 216.)]

Recuperation. Action de récupérer. (Oudin.)

Recurbé. [Recourbé: « Quatre deiz d'espeisse « out amun al ur li vaissels, e li urs, si cume fuille « de lilie desclose, fud defors alques *recurbez.* » (Rois, p. 254.)]

Recurer. Donner à une vigne sa troisième façon: « C'est labourer les vignes, aprés vendanges, « en tournant la terre, et mettant la superficie avec « les feuilles tombées. » (Gloss. de Laur.) — « Celui « qui prend à faire vigne à partie, ou autrement « est tenu,.... s'il n'a rebiné pour la cause susdite « avant vendange, il doit *recurer* incontinent apres « vendange. » (Cout. Gén. I, p. 884.)

Recusable. [Qu'on peut récuser: « Pour tous « les autres qui ont escript, ils sont *recusables*, « comme s'estants monstrez parties. » (D'Aub. Hist. préface, p. 5.)]

Recuser. Accuser de:

Li rois parla vers un vassal....
De felonnie le *recusa*,
Et d'un meffait l'occoisonna. *(Ms. 7989², f. 57.)*

Recutir. Circoncire. (Oudin.)

Recutit. Circoncis : « Quand le prepuce est trop « rebouté.... on appelle un tel, *recutit*. » (Cotgr.) — Comme les Juifs sont tous circoncis, on les appellent *recutits:* « Pires par coustumes sommes « que les *recutis*. » (Nef des Fols, fol. 7.) — « La « *recutite* caterve, c'est à scavoir la congregation « des Juifs. » (Id. f. 74.)

Recuver. Remettre en cuve. (Cotgr.)

Recuvrance. [Rémission : « Mort l'abat senz « nule *recuvrance*. » (Rol. v. 3619.)]

Recuvrer. [1° Trouver : « De guarnemenz se « prent à cunreer De ses meillurs que il pout *recu-* « *vrer*. » (Rol. v. 343.) — 2° Recouvrer : « Morz est « Rollanz, jamais ne l' reverreiz, N'iert *recuvrez* « pur or ne pur aveir. » (Id. v. 3802.) — 3° Redoubler un coup : « Se li païens une feiz *recuvrast*, « Sempres fust mort li nobiliés vassal. » (Id. v. 3441.)]

Recye. [Goûter : « Le suppliant retourna après « disner à l'eure du *recye*, pour aler labourer. » (JJ. 189, p. 299, an. 1459.)]

Redacter. Rédiger : « Afin de veoir reformer, « *redacter*, et esmologuer les coustumes du dit « Senlis. » (Cout. Gén. I, p. 341.)

Redaigner. Daigner de nouveau. (Nicot.)

Redaisie. Troublé, timide, peu à son aise :

Car trop est *redaisie*
En la vostre presence. *(Percef. II, f. 132.)*

Redanser. Danser de nouveau. (Nicot.)

Redarder. Darder, lancer de nouveau. (Cotgr.)

Redarguable. Digne de reproche :

Toute paine te vient *redarguable*
Reprochement, o rebelle cruelle. *(Desch. f. 5.)*

Redarguation. Paroles piquantes : « Dont « point ne fut bien content,...... et eurent depuis « aucune *redarguation* ensemble. » (Monstr. II, 63.)

Redargucion. Reproche, réprimande : « Porte- « rent paciemment la *redargucion*, et increpacion « qu'il leur faisoit. » (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 139.)

Redarguer. Réprimander, reprendre :

Firent plusieurs maulx temporelz,
Sans en estre *redarguez*. *(Desch. f. 466.)*

Tu qui deffendoies jadis,
Comme docteur, de femme prendre,
Par escripture et par tes dis
Monstrant les perils d'y descendre,
Te voy cele doleur emprendre
En *redarguant* ta parole. *(Desch. f. 451.)*

Redater. Changer la date d'une lettre. (Nicot.)

Redauber. [Radouber, restaurer : « Li barillier « puet bien rapareiller et *redauber* les viez fuz « mehaiguiez. » (Liv. des Mét. p. 103.)]

Redde. On appelle ainsi, au parlement de Bordeaux, une audience qui se donne la veille des grandes fêtes, dans laquelle les avocats plaident pour la délivrance des prisonniers. Les juges prononcent sur ceux à qui ils veulent faire grâce. » (Merc. de France, fév. 1699, p. 77.)

Redder. Rêver en dormant. (Borel.)

Reddeseisine. Action de dessaisir : « Ne ceux « qui sont pris par *reddeseisine*, ne ceux qui par « jugement de nostre court sont coummaundés à « la prison. » (Britt. Lois d'Anglet. f. 73.) — » Si la « tierce foiz le face, si chet la peyne de la *redde-* « *seisine*. » (Id. fol. 133.) — « Ausi doit atteynte « remeyndre en cas ou le pleyntyfe est tenant del « tenement par sa intrusion, ou par *reddeseisine*. » (Ibid. f. 246.)

Reddeseisours. « Personnes en qui essoyne « de mal de venue n'a pas lieu, ne ausi en persones « de disseisours, ne *reddeseisours*. » (Britt. Lois d'Angleterre, f. 284.)

Reddition. [Action de présenter un compte pour qu'il soit examiné : « Pour oïr les comptes du « fait d'icelles executions et testamens d'iceulx « deffuncts, vous aiez accoustumé de donner et de « fait donnez et deputez commissaires aucuns des « examinateurs de nostre chastellet, par devant « lesquelz ès *redditions* d'iceulx comptes et autre- « ment, surviennent pluseurs debas et altercations, « desquelles et desquelz, pour ce que ilz ne sont « que referendaires, ilz n'osent congnoistre, mais « renvoyent tous iceux debas par devant vous. » (Ord. IX, p. 312, an. 1407.)]

Reddituels. Qui sert aux redevances en nature : « Pareillement aux mesures, et poids censuels et « *reddituels* des dits pays. » (Cout. Gén. II, p. 498.)

Redebatre. Débattre de nouveau. (Cotgr.)

Redebiteurs. Débiteur :

Ils ne me sont en rien *redebiteurs ;*
Ains de plaisir et joye impediteurs :
Excuse n'ay envers eulx qui riens vaille.
Roger de Collerye, p. 177.

Redebvable. Redevable : « *Redebvable* de « jurée. » (Cotgrave.)

Redeclacer. Déclasser de nouveau. (Cotgr.)

Redeclamer. Déclamer de nouveau. (Nicot.)

Redeclarer. Déclarer de nouveau. (Nicot.)

Redecliner. Décliner de nouveau. (Nicot.)

Redecorer. Décorer de nouveau. (Nicot.)

Redecourir. Découler de nouveau :

Et *redecourt* l'eaue, et desrive. *(Desch. f. 534.)*

Redecroistre. Diminuer. (Borel.)

Rededier. Nicot explique « *rededier* un tem- « ple, » par le consacrer de nouveau, en faire une nouvelle dédicace.

Rededuire. Déduire, rabattre de nouveau. (Oudin.)

Redeffaire. [Défaire : « Et quanque nous (dia- « bles) avons forgié, Nous *redeffait* (la Sainte- « Vierge) en demie heure. » (G. de Coinsy, édition Poquet, p. 624.)]

Redefier. Défier de nouveau. (Cotgr.)

Redeisme. Dîme de la dîme, dixième du dixième :

Ains seroie d'escrire vains
Que je vous eusse conté
La tierce part, de sa bonté,
Ne la quarte, ne *redeisme*,
Se set chacuns par lui meisme. *(Ms. 7615, I, f. 73.)*

Redelaier. Différer, retarder:

Li autre qui se *redelaïent*
Et monstrent d'entrer i demeure,
Resont tantost occis en l'eure
Car l'ost de France les afronte. *(G. Guiart, f. 117.)*

Redeleguer. Déléguer de nouveau. (Cotgr.)

Redeliberer. Délibérer de nouveau. (Nicot.)

Redelivrer. Délivrer de nouveau. (Lettres de Louis XII, t. I, p. 81.)

Redemander. [« Et cil lui *redemande* puis: « Dameisele, se vos daigniez Ces deux voies nous « enseignier. » (Charrette, v. 676.)]

Redemanger. Démanger de nouveau. (Nicot.)

Redemener. Démener de nouveau. (Nicot.)

Redemolir. Démolir de nouveau. (Cotgrave.)

Redemourer. S'écouler, se passer, en parlant du temps :

Et si ne *redemoura* gueres
Qu'Anglois..... *(G. Guiart, f. 136.)*

Redempnation. [Rançon : « Le roy Jehan de « France, quant il fut yssu hors de France et remis « à trente cens mille francs de *redempnation*. » (Froissart, XV, p. 257.)]

Redempteur. [Sauveur : « Zele d'amour, ayons « au *redempteur* Qui l'église conduit tant sagement. » (J. Joret, le Jardin salutaire, p. 133.)

Redemption—an. [1° Rachat du genre humain par Jésus-Christ : « Il chantad et prophetizad de « l'incarnatiun nostre seignur et de la nostre « *redemption*. » (Rois, p. 210.) — « Puis fu prise « la sainte croix de no *redemption*, et fu comman- « dée au chapelain Phelippe pour chou que il la « portast. » (H. de Valenc. p. 6.) — 2° Rançon : « L'argent de la *redemption* (de la ville) vint au « profit du duc de Lancastre; le mareschal en ot « mille francs. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, p. 39.)] — « Ils sont venus, et approchez, en chevauchant « plusieurs fois emprés, et entour de nostre bonne « ville de Paris..... querans temps et opportunité « d'entrer en icelle par fraude, afin de mettre « icelle à pilleries, occisions, et redemptions. » (Monstrelet, vol. I, p. 238.)

Redenoncer. Dénoncer de nouveau. (Cotgr.)

Redent. Redan. (Cotgrave.)

Redepescher. Dépêcher de nouveau, à l'actif et sans régime : « Fut tenu souvent conseil et plu- « sieurs choses ordonnées, et entre autres fut le « dit seigneur de Langey *redepesché* en Piemont. » (Mém. de Du Bellay, liv. VIII, f. 252.) — « Le roy « l'ayant entendu, les *redepescha* pour leur faire « entendre que de brief il leur donneroit secours. » (Id. liv. I, f. 24.)

Reder. [Rêver : « Sire, il (un fou) n'est onques « autrement; Toudis *rede* il, ou cante ou brait. » (Théâtre français au moyen âge, p. 72.)]

Rederie. [Rêverie, idées fausses : « J'ay veu « grant vauderie En Arras pulluler, Gens plein « de *rederie* Par jugement brusler. » (J. Molinet, f. 112.)]

Redescendre. [« Et li cierges biaus et entiers « Seur la viele *redescent;* Le miracle virent cinq « cent. » (Gaut. de Coinsy, p. 317.)]

Redescier. Terme de vénerie ; faute pour *redrescier* : « Doit le veneur.... chevauchier cueue « à cueue de ses chiens,..... car..... il sçaura là où « ses chiens fauldront, et jusques où ilz auront « chascié, et donc leur puet il aidier à faire *redes-* « *cier* le cerf. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 220.)

Redescuevrir. Découvrir, expliquer :

Li chevaliers lor *redescueure*,
De chief en chief, le fet et l'ueure. *(Ms. 7218, f. 297.)*

Redesfermer. Défermer de nouveau. (Nicot.)

Redesfier. Défier de nouveau. (Nicot.)

Redesjuner. Déjeuner de nouveau. (Nicot.)

Redesmentir. [Rendre un démenti : « Icellui « Chiennet desmentit ledit Adam; lequel Adam qui « est gentis homs... le *redesmenti* semblablement. » (JJ. 103, p. 183, an. 1372.)]

Redespoiller. [Se dépouiller de nouveau : « (La roche) Aucunes fois se *redespoille* De l'iauve « qui toute la moille. » (Rose, v. 5953.)]

Redesranger (se). Sortir des rangs :

Garniz d'armes, et de cointises,.....
Hauenquerque se *redesrange*. *(G. Guiart, f. 266.)*

Redessirer. [Redéchirer. Voir Joinville, édition de Wailly.]

Redessirier. [Déchirer à son tour : « Il dessira « la soie cote; et en icele memoire poons nous « dire que Dieus li peres *redessira* la soie, cote. » (Joinville, § 818.)]

Redestruire. Détruire de nouveau :

Qui est vers s'amie renoiz,
Ne doit morir à une foiz,
Quant est destruiz, por *redestruire*,
Ne doit morir qu'ele ne muire. *(Parton. f. 143.)*

Redesvoier. Ecarter, détourner :

Entre ses bras me cuit trover,
Quant fortune m'en *redesvoie*.
Poët. fr. ms. av. 1300, t. IV, p. 1566.

Redevabilité. [Redevance : « *Redevabilité* ou « droiture. » (Record de Liége, p. 66.)]

Redevable. [Qui est de droit : « Et comme il « soit de bonne coustume ancienne et comme *rede-* « *vable* les roys estre conseillez par les prelaz. » (Chr. de Pisan, Charles V, I, p. 15.)]

J'en serai vostre hons liges,
Et vostre *redevable*. *(Ms. 7615, II, f. 145.)*

Redevaler. Dévaler, descendre de nouveau :

Vont au sein de la terre encor *redevalant*,
Pour après remonter. *(Am. Jamin, p. 120.)*

Redevance. « *Redevances* sont les devoirs, et « charges ausquelles les proprietaires sont tenus « envers quelque seigneur feudal, censuel, rentier, « pensionnaire, ou terrageur. » (Laur.) — [« Et se

« il ne sont haubanier, il doivent les *redevances* du « mestier comme forains. » (Liv. des Mét. p. 5.)] — « L'eir deit feire au seignior... quanque le fié deit « de homage et de servise, et totes les autres *rede-* « *vances* que le fié deit. » (Ass. de Jérusalem, t. I, p. 222.) — « Donc ne porroit nulz dire, tant fust « enlangagiez, En com grant *redevance* estoit « engagiez (par le péché) », dans J. de Meung, testament, p. 133.

Redevancier. [Qui doit redevance. (Nouveau Coutumier général, II, p. 95.]

Redevauleté. [Redevance : « Jehans quens de « Pontieu, ne mi hoir,... ne porront demander nule « *redevauleté*.... des bourgois. » (Liv. blanc d'Abbeville, f. 2, an. 1184.)]

Redevenir. [« Et seiche *redevint* l'olive, Qui « doist estre empoignant et vive. » (Rose, v. 5992.)]

Redevider. Dévider de nouveau. (Cotgrave.)

Redeviser. Raconter :

Li chevaliers lor *redevise,*
Si com ces gens ont meserré. *(Ms. 7218, f. 297.)*

Redevoir. [1° Devoir, avoir de nouveau l'obligation de : « Moult *redoit* estre fame liée, Quant ele « a s'amor emploiée En biau valet cortois et sage. » (Rose, v. 8371.) — 2° Redevance, dans la Cout. de Lorris, ch. 2, art. 17, an. 1394.]

Redhibence. [Redevance, dans la Coutume de Cambrai, art. 11, des Actions.]

Redhibition. « Ranvoi de la chose achetée au « vandeur, comme non loiale, non legitime. » (Monet.)

Redhibitoire. « Action *redhibitoire*, comme « quand, après aucun marché fait, on treuve qu'il « y a vice, ou fraude en la chose. » (Bouteiller, Somme rur. p. 153.)

Redicte. Redite : « Chose bien dite n'a replique, « ne *redicte*. » (Cotgr.) — [Redite : « Grand plenté « de parolles controuvées et de *redictes*. » (J. Le Bel, Vrayes Chron. I, p. 2.)]

Rediesme — isme — ime. [1° Dixième du dixième : « Le *redisme* c'est à scavoir après le « dixieme, l'onzieme de tout son blaage de blez et « d'avannes, et d'autre grain que il avoit à Joy seur « Morain. » (Hist. de l'Eglise de Meaux, II, p. 181, an. 1284.) — « Li maires... a le jour de Paske le « *redime* en l'offrande ; et pour ce doit il livrer vin « à tous chiaus qui se commenoient au jour de le « Paske. » (Cart. de Compiègne, f. 217, an. 1260.)] — 2° Action de décimer les prisonniers en en faisant mourir neuf sur dix, puis les neuf dixièmes du restant :

Quant Angleiz les ourent nombrez,
Assiz par rens, et puis dismez,
La dissime en faisoit torner,
Et les testes à nof couper ;
Par la diesme, qui fu si grant
Que tant y out de remanant,
Refu la diesme rediesmée,
Et la *rediesme* en fu gardée. *(Rou, p. 257.)*

Rediffamer. Diffamer de nouveau. (Nicot.)

Redigement. Action de rédiger : « Proteste la « ditte dame, es noms que dessus, que vostre ditte « commission, subdelegation, *redigement*, publica- « tion et auctorisation, et tout ce qui seroit pour « raison de ce ensuivy ne puisse aucunement « desroger, nuire, ne prejudicier, pour l'advenir, « à ses droits. » (Cout. Gén. t. II, p. 489.)

Redigerer. Digérer de nouveau. (Nicot.)

Rediment. Précisément, affirmativement. (Ten. de Littleton, fol. 29.)

Redire. [1° Dire de nouveau : « Deus nostre « sires dist : les meies leis guardez : Li prophetes « *redit :* wai vus qui estorez Des lois de felunie, e « vus qui les guardez. » (Thom. de Cant. p. 80.) — « Lors li dit le rey que il *redeist* tout ce que il avoit « dit au matin. » (Joinv. p. 259.) — 2° Reprendre : « Chacun s'atire Le mieux qu'il pot de vesture, et « se mire, Si qu'en l'atour il n'y ait que *redire*. » (Christ. de Pisan, dit de Poissy.)]

. . . . Si que *redire*
N'en set nus, s'il ne veut mesdire. *(Ms. 7218, f 204.)*

3° Répliquer : « Lors le pape mot ne *redist*. » (Ms. 6812, f. 72.) — 4° Jouer, équivoquer : « (Cathe- « rine de Medicis) estoit joviale et aymoit à dire le « mot, et où il y avoit à *redire*. » (Brant. Dames illustres, p. 49.)

Redisner. Dîner de nouveau. (Cotgrave.)

Redite. [« Faulcette confite En plaisant parler, « Laissez la aller Car je la despite, Ce n'est que « *redite* De tant l'esprouver. » (Ch. d'Orléans, Rondel.)]

Redituaires. Sorte de religieux. (Cotgrave.)

Redoiller. Redoubler ; mot lorrain. (Voyez Le Duchat, sur Rab. t. IV, p. 154.)

Redois. Dur, rude, féroce :

Li quens Herbers de Vermendois
Qui moult fu crueus, et *redois*,
Le prist, et mist en sa prison. *(Mouskes, p. 354.)*

Redolent. Odoriférant. (Oudin.) — Molinet donne le féminin *redolente*, p. 267.

Redolente. Affligée, dolente. (Crétin, p. 17.)

Redompter. Dompter de nouveau. (Oudin.)

Redompteur. Qui redompte. (Cotgrave.)

1. Redon. [Rondin, gros bâton de fagot : « Un « gros baston, appellé parement ou *redon* de « fagot. » (JJ. 150, p. 39, an. 1396.) — « Le suppliant « print un *redon* ou baston de fagot ou cousteret « sans fer. » (JJ. 176, p. 669, an. 1448.)]

2. Redon. Don en retour d'un autre. (Oudin.)

Redonce. Collier : « En la fin, le Romain occist « le Galz, et luy osta une *redonce* d'argent, que « nous appellons en latin un colier. » (L'Arbre des Bat. ms. fol. 33.)

Redondage. Action de redonder. (Cotgrave.)

Redondamment. En redondant. (Cotgrave.)

Redondance. Reflet. L'auteur dit que la

lumière qui environnoit le corps de la Ste Vierge venoit de J. C. tenu dans ses bras :

Tant estoit grande la lueur...
Et puis faisoit la *redondance*
Jusqu'au saint corps, par abondance. *(Ill Maries, p. 291.)*

Redondant. Tombant en : « Il respondit que « le roy Daire souloit mengier et sacrifier en icelle, « et qu'il ne povoit regarder sa table sacrée *redon-« dant* à jeu et à desrision. » (Hist. d'Alex. Tr. des Neuf Preux, p. 153.)

Redondée. Redoublée, répétée souvent. (Marot.)

Redondement. Débordement. (Marot.)

Redonder. [1° Abonder. Voir sous RETARDEMENT : « Et par especial ceulx de Flandres où il *redonde* « et habonde moult de finances pour le fait de la « marchandise. » (Froissart, livre XVI, p. 58.) — « Ainçois, voulons que ce que dit est, soit et « *redonde* à leur louange et recommendacion... » (1438. Exemptions des habitants d'Orl. L. C. de D.)]

Prince, tenez que soubz le firmament,
En temps d'esté, n'a place plus plaisant ;
Car des beaux prez et des flours y *redonde*
La douce odeur. *(Desch. f. 324.)*

2° [Rebondir : « Au moyen d'icelle planchette le « coustel *redonda* sur le chief de la mere du sup-« pliant. » (JJ. 183, p. 30, an. 1455.)] — 3° Contribuer à : « *Redondent* tres grandement en vitupere. » (Ord. t. III, p. 521.) — « Laquelle chose *redonde* au « vitupere, et deshonneur de tous les parens. » (Arrest. Amor. p. 318.) — « Prodigue depense, qui « *redonde* trop plus à honte qu'à honneur. » (Petit J. de Saintré, p. 152.) — 4° Retentir : « Les forests « de vostre bruit *redondent*. » (Marg. de la Marg. fol. 196.) — 5° Reculer : « Les autres... *redonderent* « parmy l'avant garde des François. » (Monstrelet, vol. I, p. 229.)

Redonner. [1° Donner de nouveau : « Li dieus « d'amor, qui tout depiece Mon cuer dont il a fait « bersaut, Me *redonne* un nouvel assaut. » (Rose, v. 1829.) — « Qui du sien donne, Dieu luy *redonne*. » (Cotgr.) — 2° Rendre : « Passum cest glaive e cest « turment Desque Deus nos *redunt* victorie. » (Benoît, I, p. 2019)] — 3° Rejaillir : « A eux en « *redonnent* la vilenie. » (Preuves sur le meurtre du duc de Bourgog. p. 291.) — 4° Relancer. Parlant du cerf : « Il n'y a que lorsque vous commencez à « le courre, qui se peu dire, lancer, et après l'avoir « *redonné* aux chiens, vous le chasserez de la meme « maniere. » (Salnove, Vén. p. 162.)

Redonter. Redompter. (Nicot.)

Redorer. [Dorer de nouveau : « Toutes les « autres pieces du dit faudestueil furent par ledit « orfevre lavées, nestoiées, rediecées, rebrunies, « *redorées* et mises sus. » (Compte de 1353.)]

Redormir. Dormir de nouveau. (Nicot.)

Redormissement. Action de redormir. (Nic.)

Redorte. 1° Hart de fagot. (Oudin.) — 2° Terme de blason ; branche d'arbre tortillée en anneaux. Les seigneurs de *Redorte* portent pour armes trois *redortes* d'argent en pal. (La Roque, Origine des noms, p. 206.)

Redos (à). [Dos à dos : « Sur li *à redos* se « seoient Deus autres vielles, qui estoient Bien tant « ou plus espoentables Et horribles et redoutables. » (Gullev. Pèler. ms.)]

Redote. [Redoute, fortification : « Aussi tost fist « une ferme et rude sortie, met en fuitte l'armée, « prend toutes leurs *redotes*. » (D'Aub. Hist. II, 67.)]

Redoté. [Radoteur : « Carles li magnes est velz « e *redotez*. » (Roland, v. 905.)]

Redoter. [Radoter : « Il envieillissent et *redo-« tent*. » (Fabl. éd. Méon, II, p. 335.)]

Se ton pere te fait riote,
Si li met sus qu'il *redote*. *(Modus, f. 89.)*

Redoterie. Radotage :

Tieus parole disoit souvent,
Qui sembloient *redoterie*. *(Rou, p. 253.)*

Redouble. [1° Doublure : « Le suppliant... mist « iceulx six francs ou *redouble* de ses chausses. » (JJ. 154, p. 414, an. 1399.)] — 2° Etat de ce qui se replie en double : « Vint le seigneur de Saveuses « tout desarmé,... advint qu'un cranequinier luy « donna d'un vireton parmy l'estomac ; mais de « tant luy fut Dieu en aide, que le dict seigneur de « Saveuses avoit une grosse chaisne d'or massive « à son col, sur laquelle le vireton assena au *redou-« ble* de deux chainons, et trouva si grande resis-« tance que le coup perdit sa force. » (Mem. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 232.)

Redoublement. Action de redoubler. (Cotgr.)

Redoubler. [« En te voyant toute venue en ça, « A *redoubler* leur joye commença. » (Marot, t. II, page 308.)]

Redoubleur. Qui redouble. (Cotgrave.)

Redoublure. Action de redoubler. (Cotgrave.)

Redoubtable. A qui on doit respect, qualification honorable. Il est donné aux ecclésiastiques, aux séculiers et aux femmes. Le comte de Champagne donne à l'évêque de Beauvais, le titre de « pere « *redoubtable* » en 1224. (Pithou, Cout. de Troyes, page 433.)

Redoubtauble. [Même sens : « Et a plus grant « segurté des choses dessus dites, nous avons pris « et requis nostre très chier et tres *redoubtauble* « seigneur et reverend pere en Dieu monseigneur « l'evesque de Leingres. » (JJ. 161, p. 69, an. 1348.)]

1. Redoubté. Radoteur :

On dit qu'ung homme est *redoubté*
Quant cil a perdu la memoire. *(G. de la Bigne, f. 84.)*

2. Redoubté. Redouté ; titre honorifique : « *Redoubté* seigneur le noble roy de France. » (Mod. f. 323.) — « Tres cher, et *redoubté* seigneur, » titre donné au roy en lui parlant. (Gace de la Bigne, Poës. des Deduits, f. 68.) — Parlant à des femmes : « Noz *redoubtées* damoiselles. » (Desch. f. 425.) — Un chevalier parlant au nom du « cuens Rosier, » l'appelle « *redoubtet* et poisant signor monsignor. » (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 28, an. 1255.) —

« *Redoubtez* seigneurs » se dit à des seigneurs d'un ordre moyen. (Desch. f. 422.)

Redoubte. Crainte, action de redouter :

. . . . . Quant le secours crye,
En *redoubte* de leur partye. *(G. de la Bigne, f. 61.)*

Redoubteusement. Avec crainte, en craignant : « Mist la main à la clef trop *redoubteusement*, car bien avoit ouy dire que plusieurs « chevaliers estoient venus veoir l'adventure qui « oncques ne peurent la clef despendre. » (Percef. vol. II, f. 93.)

Redoubtillon. Petite redoute, petit fort. (Cotgr.)

Redout. 1° Crainte :

Il ne redoute nul peril,
Ainz vait seurement par tot,
Là où nuz n'iroit sanz *redout*. *(Ovide de arte, f. 97.)*

Et qui que veut, s'il si acoste,
Prendre en puet devant en coste,
Et boivre parmi, et partout,
Sanz contredit, et sans *redout*,
Ne ju ne paiera denier. *(Ms. 7615, II, f. 148.)*

2° [Doute : « Qu'il estoient en grant *redout* Savoir « se çou ert il u non. » (Roi Guillaume, p. 124.)]

Est il donc vostre oncle? Oil voir.
Grant honor i poés avoir
Et il en vous, sans nul *redout*. *(Ms. 7218, f. 67.)*

Redoutable. [1° Abominable : « Corrumpu « sunt itel chaitif par art de deable, et sunt fait « *redoutable*. » (Psautier, f. 63.)] — 2° Titre honorifique : « *Redoutable*, et honorable pere monsei- « gnor, » titre donné à l'archevêque de Besançon par le « vicuens de Dijeon. » (Pérard, Histoire de Bourg. tit. de 1257, p. 488.)

Redoute. Terme de fortification. Ce mot semble être employé dans Pellisson, Lettres historiques, t. I, p. 110, comme un mot nouveau ; c'étoit une machine sur laquelle on mettoit 1200 hommes à couvert comme dans un fort, au milieu de l'eau.

Redouté. Titre honorifique : « *Redouté* sei- « gneur, » titre donné au juge du champ de bataille, lorsque le roy n'y étoit pas. (Basnage, sur les duels, p. 191.) — Le champion qui venoit combattre en champ clos faisoit au maréchal du champ clos trois révérences jusqu'à terre, demeurant à la troisième, et disant, s'il étoit de son pays, « mon tres *redouté*, « et souverain seigneur, » et s'il n'en étoit pas, « mon très *redouté* seigneur. » (La Jaille, du Champ de bataille, f. 49.) — « *Redouté* seigneur, » le duc de Berry, ainsi appelé en 1377. (Choisy, Vie de Charles V, p. 397.) — « Mon très *redouté* seigneur, » titre que le duc de Savoie donne au roy en lui écrivant en 1450. (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 89.) — Titre que le duc de Bourgogne donne au dauphin. (Choisy, Vie de Charles VI, p. 412.) — Titre que M. de Vendôme donne au duc de Berry, frère du roy Louis XI, qui lui avoit écrit « mon cousin. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 272.) — Titre donné à un lieutenant général du roy. (Le Jouvencel, ms. p. 399.) — Titre donné par le duc de Bretagne à Louis XI. (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 272.) — Termes dont se sert le chancelier d'Orgemont, en 1373, prêtant sermon au roy. (Choisy, Vie de Charles V, p. 348.) — « Monseigneur, et mon *redouté* « seigneur, » titre que René roi de Sicile, en 1465, donne au roy Louis XI. (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 278.) — « Mon tres redouté et souverain sei- « gneur, » titre donné au roy par le duc de Bourgogne. (Choisy, Vie de Charles VI, p. 353.)

Redouter. [1° Craindre : « Et tant faisoit que il « estoit cremuz et *redouteiz* par toutes terres. » (Mén. de Reims, § 214.) — « Quant li baron l'en- « tendent, Chascuns s'est arrier trais, Tout ainsi « com li asnes qui *redoute* le fais. » (Sax. XV.)] — 2° Faire craindre : « Punissiez deuement, en telle « maniere que la peour de ceux que vous pour ce « aurez punis *redoute* ou chastiment de plusieurs. » (Ordonn. I, p. 532.)

Redouterie. [Habitude de radoter : « Ne me « consent mie, sire Dieux, tant vive que par *redou-* « *terie* entrobli le tien service. » (Psautier, f. 84.)]

Redrageons. Rejetons : « *Redrageons* de ches- « neaux. » (Annot. 88 sur le Ier livre de Froiss.)

Redrecement. [Guide qui remet en la voie : « Elle est lumiere as pecheors, *Redrecement*, veie « et secors. » (Wace, Vierge Marie, p. 55.)]

Redrecer—ier. [1° Se relever : « De l' faldestoed « se *redrecet* en piez. » (Rol. v. 2804.) — « .IIII. fois « se pasma ains qu'il dut *redrecier*. » (Aiol, v. 6402.)] — 2° Relever :

As piez li chiet à oroison,
Et l'ermite le *redrecie*,
Puis li dist... *(Ren. v. 13095.)*

3° [Corriger : « Plaise toi que tu nos faces *redre-* « *cier* du torment où nos somes par nos pechiez. » (Psautier, f. 71.)] — « On peut moult bien *peceour* « *redrecier*. » (Vat. n° 1490, f. 180.)

Redrescier. [Relancer, en parlant du sanglier : « Se le veneur est en requeste, il ne convient mie « faire à le *redrescier* comme à un cerf. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 273.)

Redresse. Correction, réforme : « Statutz et « ordonnances pour la *redresse* et reformation tri- « bunaux, et justices de ses dits pays. » (Cout. Gén. t. II, p. 982.)

Redressé. Dont on a fait la toilette. Comparez l'anglais *to dress*. (Oudin.)

Redressement. Action de redresser un jugement mal rendu. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 88.)

Redresser. 1° Trouver la voie : « Dedans les « guerets et lieux secs et arides les chiens ne cui- « deront pas *redresser* à cause de la poudre, qui « est dedans, laquelle leur entreroit és muzeaux. » (Fouill. Vén. f. 45.) — « En tels lieux, les piqueurs « ne doivent pas eschauffer les chiens, mais plustot « les faire chasser en crainte jusques à ce qu'ils « ayent *redressé* la sortie de la ruse. » (Ibid. f. 46.) — 2° Se parer, au pronominal. (Oudin.) — 3° [Remettre en vigueur : « *Redresser* la pratique d'une « chose. » (Lanoue, p. 146.)]

Redressoir. Dressoir ; buffet à dresser la vais-

selle, mis au nombre des meubles d'un ménage. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 258.)

Redrez. En style de droit, on a dit « *redrez* des « griefs, » pour réparation des torts, des griefs. (Pelisson, Hist. I, p. 61.)

Redubbours. Frippier qui radoube, qui raccommode : « De *redubbours* achataunlz ascient dras « emblés, et les attire en autre forme. » (Britton, Lois d'Angleterre, f. 71.)

Reducteur. [Renoueur, rebouteur : « Que les « assistans se taisent et escoutent le *reducteur*. » (Paré, XIII, p. 4.)]

Reductible. [« Le prix de la rente constituée « estoit au denier douze, par l'ordonnance du roi « Charles VII de l'an 1441, *reductible* et rachetable « à ce prix s'il n'apparoissoit du contraire. » (Loysel, p. 508.)]

Reductif. [Qui a la propriété d'amoindrir : « Medecine *reductive* de santé doit estre plus fort « ou fieble selonc la cause de la maladie. » (H. de Mondeville, f. 73.)]

Reduction. [1° Soumission : « Laquelle avoit « conduit ceste *reduction* de la Normandie à l'au- « torité du duc de Berry. » (Commines, I, p. 13.) — 2° Reddition : « Là, après plusieurs escarmouches, « toutes avantageuses pour Montbrun, il fallut « encore parlementer et conclure à la *reduction* « des prisonniers d'une part et d'autre. » (D'Aub. Hist. I, p. 99.)]

Reduict. Anéanti :

Par eulx sera Bretaigne tant grevée
Remise sus, *reduicte*, et relevée. *(Percef. IV, f. 114.)*

Reduire. 1° Anéantir : « Plus a d'un an que je « ne vi vostre doce viaire, qui si me *redue*. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouhier, f. 266.) — 2° Se retirer :

Un seul d'eus ne set quel part traire,
Ne ne voit on bien se *reduie*. *(G. Guiart, f. 230.)*

Expressions : « *Reduit* au tapis. » (Cotgr.) — « *Reduit* de livres en quarterons. » (Cotgr.)

Reduit. [Petit logement où on est retiré : « Mès « auques près trové deduit ; Car maintenant en « ung *reduit* M'en entré où Deduit estoit. » (Rose, v. 720.)]

Redunder. Ressentir (comparez *Redonder*) :

Pour sa mort en grant dolour *redunte*. *(Desch. f. 44.)*

Reduyre. Rendre :

Pour les sommer de *reduyre* la place
Entre ses mains. *(J. Marot, p. 139.)*

1. Rée. [Rayon de miel : « Et s'ai bien mengié « deus denrées De novel miel en fresches *rées*. » (Ren. v. 10236.)] — « Plus doux que miel en *rée*. » (E. Desch. f. 198.)

Amors est plus douce que *rée*,
A celui qui, de cuer, la sert. *(Amour et Jalousie, p. 111.)*

2. Rée. Criminel : « En ce cas, le *rée* est adjourné « si avant qu'il ait en la contre taille de celle « exhibée. » (Cout. Gén. II, p. 956.)

Reech. [Rèche : « Queus vins que ce soit, *reech* « ou seur mere. » (Liv. des Mét. p. 300.)]

Reedifyer. [Reédifier : « Donner à vendre les « (maisons abattues) à *reedyfier* à quiconques il « vaurra. » (Tailliar, Recueil, p. 510.)]

1. Reel. [1° Qui s'applique aux biens fonds : « Les secondes (demandes) sont *reeles ;* les autres « sont mellées ; c'est à dire *reeles* et personeles. » (Beaum. VI, p. 32.) — « Les rentes sont *reelles* et « immobiliaires, les arrerages, personnels et mobi- « liaires. » (Loysel, p. 506.)] — 2° En style de droit, on a dit « injure *reelle*, » pour coups donnés. Il est opposé à « injure verbale. » (N. C. G. II, p. 129.)

2. Reel. Qui est en ligne droite, en hauteur : « Huves faites en *reel*. » (P. av. 1300, IV, p. 1480.)

Reelenghe. [Domaine ; juridiction, qui en « connait ; Chambre des Comptes : « Sis cent livres « de parisis.... à prendre.... sur les *reelenghes* de « Flandres. » (Livre Rouge de la Ch. des Comptes, f. 314, an. 1303.)]

Reelment. [Réellement : « Et la parole Deu « *reelment* fud ore. » (Rois, p. 11.)]

Reembeor. [Rédempteur : « Nos aviemes « besoing de enseigneor, de *reembeor*, de deli- « vreour. » (Ms. S. Victor, 28, f. 1.)]

Reembre. Racheter :

Du biau fils de Dieu, du bon, du sage
Celuy qui pour l'humain lignage
Reembre de mort, et delivre. *(Ovide, ms.)*

Leur covendra boillir
Ou puis d'enfer, sans jà *reembre*. *(Ms. 7218, f. 325.)*

Reement. Le cri du cerf quand il rait. (Oudin.) Voyez Raire.

Reemerer. Racheter : « Vendre à faculté de « *reemerer*. » (Cout. Gén. I, p. 77.) Voy. Remere.

Reenenghe. [Domaine et la juridiction qui en connaît, Chambre des Comptes : « Nous avons « mandé... à tous nos reneurs.... qu'il planaissent « et ostassent de nos gros brîefs de *reenenghe*... 54 « livres... Item nos gens de compte, qui tenoient « nostre dite *reenenghe*, ont osté et plané de nostre « *reenenghe* ès rentes, hors *reenenghe*, .XXXIII. livres « parisis de rente, » (Cart. de Flandres, II, ch. 573, an. 1301.)]

Reenfantiller. Tomber en enfance. « Nous « voyons quelques uns, par leur age decrepit, *reen-* « *fantiller*. » (Pasq. Rech. liv. III, p. 182.)

Reeonde. Rognée, tranchée : « *Reeondes* avoit « les oreilles. » (Vie de Ste Cath. ms. Sorb. 61, c. 3.)

Reepdicq. Amas d'eau. « Du courant des eaux, « tant Wateringues, *reepdicqs*, rivieres. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 312.) — « Ou il n'y a rivieres, « watergants, ou *reepdicx*. » (Ibid. p. 309.)

Reer. [Couler, verser : « Lequel Dantreppe en « jurant par le sanc que Dieu *rea*. » (JJ. 127, p. 152, an. 1385.)]

Reeteil. [Petit filet, réseau, au gl. 4120.]

Reeve. [Bailli, prévôt, juge, aux Ten. de Littlet. sect. 79, de l'anglo-saxon *gerafa,* en allemand *graf.*]

Refaçonner. Façonner d'une autre manière. (Nicot.) — [« Si jamais il fu necessaire de *refaçoner* « les gens de pied, c'est à present. » (Lanoue, 264.)]

Refaicture. [Droit payé au seigneur pour prendre dans sa forêt le bois dont on a besoin pour réparation : « Un boissel d'aveine et demi boissel « de bernage, dix oefs, un pain à Noel, le feugage « et la *refaicture.* » (JJ. 46, p. 168, an. 1311.)]

Refail. Labourage d'un demi-bœuf. (Voy. Mezeray, Mém. I, p. 194.)

Refaillir. Manquer, être tué : « Et des François « lor *refaili* Bernarz de Moruel, hues de Chaumont. » (Villehardouin, p. 20.)

Refainte. Refaite, réorganisée :

Hors des tentes, enmi les plaines
Ou l'ost, des eschielles prochaines,
S'est, pour l'amour du roy, *refainte*
Fu des destriers fiere la frainte. *(G. Guiart. f. 345.)*

Refaire. [1° Faire de nouveau : « Bien savez « qu'il nus ad fait vos leis confermer, E or nos volt « *refaire* trestuz des le aler. » (Thom. de Cantorb. p. 42.) — « Il n'est chose qu'argent ne face Et ne « desface, et ne *refasce.* » (Froiss. *dit dou florin.*) — « Et quant li cuens d'Anjo sot que li rois d'Ale« maingne estoit en Hainnaut à six liues près de « Valenciennes, si *refait* une mout grant semonse. » (Mén. de Reims, § 426.)] — « Il y a quelque chose « à *refaire* à ses pieces, » c'est-à-dire il lui manque quelque chose, il a quelque indisposition. (Oudin.) — [2° Restaurer, recouvrer, réparer, guérir : « Et « tuit li regne d'envirum Par poi senz habitation, « Comencerent à restorer, Et à *refaire* e à pupler. » (Benoît, I, v. 2063.) — « Au jour du jugement... Or « ont li pecheor grant gaaing de lor fais ; Qui ce « pourra conquerre, gariz iert et *refais.* » (Saxons, coupl. IV.) — « Il y a trop à *refaire.* » (Ms. 7615, II, f. 146.)] — « Deniers *refais.* » (Bouteill. p. 555.)

De rien ne fui *refais* par vous. *(Mousk. p. 148.)*

Que peusse une nuit gesir,
Refais seroie, et respassés. *(Ms. 7989², f. 211.)*

« Robbe *refaict* moult l'homme. » (Cotgrave.) — « Chasteau abbatu est à demy *refaict.* » (Id.) — « D'un vilain *refaict* Dieu nous garde. » (Id.) — 3° Changer, modifier :

Loiaus cuers ne doit pas, sans douter
Un jour amer, et puis l'autre à *refaire.*
Vatic. n° 1490, fol. 65.

4° Honorer : « Leur lignage en seroit trop *refait.* » (Froiss. l. III, p. 353.) — 5° [Faire revenir, en terme de cuisine : « (Coquillages) lavés très bien et eschau« dés, et puis *refais* en eaue froide. » (Ménag. t. II, p. 5.) — 6° Répondre : « Si *refont* li baron : Nous « loons que. » (Villeh. § XLVIII.) — 7° Manifester : « Moult *refeis* grant joie. » (Ms. 7218, fol. 143.)] — 8° En faire son plaisir :

Li bouchiers bien s'en *refait.* *(Ms. 7989², f. 211.)*

Refait. [1° Renouvellement : « Et des cours des « estoiles, del remuer, Del *refait* de la lune, del « rafermer. » (Aiol, v. 268.)] — 2° Terme de vénerie ; le nouveau bois d'un cerf :

Car la ne se puet il celer,
Et il convient le bos porter
As cornes, qui ont grant *refait. (Ms. 7615, t. II, f. 166.)*

3° Coup ou partie qu'il faut recommencer : « On « avoit bien veu refaire, et recommencer des par« ties, que ceux qui en demandoient le *refait,* les « perdoient le plus souvent. » (Brant. Cap. estr. t. II, p. 56.) — 4° Réapparition :

De petits escargots qui monstrent le *refait,*
Et le deffait aussy, de leur corne craintive. *(Belleau, 70.)*

5° [Poisson, rouget : « (Circulus) musculos magnos « habet et carnosos, unde à Gallis quibusdam *refait* « vocatur, quasi dicas bene curatum et saginatum. » (Traité des Poissons, B. N. lat. 6838 c, ch. 103.)]

Refalloir. Falloir de nouveau :

Or lui *refault* de plusieurs vins ;
Vin de Saint Jehan, et vin d'Espaigne. *(Desch. f. 516.)*

Refarderie. [Raillerie : « Icellui Paupe, par « maniere de *refarderie,* osta son chapeau devant « le suppliant, disant : Vous estes monsieur de « Montbeliard. » (JJ. 195, p. 855, an. 1473.)]

Refauscher. Faucher de nouveau. (Rob. Est.)

Refeaus. Possédées en arrière-fief : « Choses « feaus et *refeaus.* » (Beauman. p. 428.)

Refection. [1° Ce qui suffit pour le boire et le manger : « Donkes li geünes del cors est li onctions « del chief, et li poverteiz de la char li *refections* « del cuer. » (S. Bern. p. 565.) — « De ce rezoit « elle la pasture de *refection,* ke la force del amor « eist fors parmei les larmes. » (Job, p. 470.) — 2° Réparation : « Pour entendre à le *refection* de le « ville et dou chastiel. » (Froiss. liv. IV, p. 304.)] — « Il faut contribuer à la *refection* de ce qui est « commun. » (Loysel, p. 382.) — « N'y apparoit « *refection,* sinon aucuns appuis de petites, et foi« bles estayes. » (Al. Chart. quadr. invect. p. 408.)

Refectionner. 1° Réparer : « Une douaigiere « doit *refectionner,* reparer et entretenir de toutes « refections.... les heritages sur lesquels elle est « doutée. » (Cout. Gén. II, p. 848.) — 2° Rétablir : « Cesar voiant ses hommes *refectionnez*.... s'appa« reilla. » (Hist. de César, Tr. des IX Preux, p. 358.) — 3° Nourrir : « Je suis celuy qui vous accepteray, « et de mon pain *refectionneray.* » (Marg. de la Marg. f. 20.)

Refecture. [Droit payé au seigneur pour prendre en sa forêt les bois pour les réparations : « Les « rentes que le roy avoit à Puchay, ...un pain à « Noel, feugages de ses pors, se il les a, et sept de« niers de *refectures* du bois, se il l'ont. » (JJ. 46, p. 168, an. 1311.)]

Refellon. [Sorte de redevance : « Un boissel de « fourment, l'herbaige des landes et le *refellon* du « vinaige. » (Reg. de la Ch. des Comptes, signé *Bel,* fol. 49.)]

Refente. Oudin l'explique par marque dans les bois qu'il faut tailler. « *Refente* de feuilles. » (Cotg.)

Referande. Qui renvoie. « Regarde cy dessus « à la table, laquelle l'en trouvera comptée par « nombre et rabative, ou *referande* aus ditz chapi- « tres. » (Hist. de Duguescl. par Mén. p. 3.)

Referendaire. [1° Pendant la première race de nos rois, le grand *referendaire* était un officier de l'Etat qui avait la garde du sceau royal, et qui faisait rapport au roi, suivant la signification du mot, des requêtes et des placets qui lui étaient présentés. Sous les Capétiens, le chancelier de France se nommait grand *référendaire* ; cette charge n'était alors que la cinquième ou la sixième de l'Etat ; à peine, en 1224, voulait-on lui accorder voix délibérative dans l'assemblée des pairs, et durant longtemps il n'eut place au Parlement qu'après les princes et les évêques. (Saint Foix, *Ess. Paris*, Œuv. IV, p. 80.)] Voir encore Pasq. Rech. p. 97, et l'Hist. des Contest. sur la diplom. p. 65. — 2° [Juge, commissaire chargé de faire le rapport d'une affaire : « Pour oïr les comptes du fait d'icelles executions « et testamens d'iceulx deffuncts, vous aiez accous- « tumé de donner, et de fait donnez et deputez « commissaires aucuns des examinateurs de nostre « Chastellet, par devant lesquelz ès redditions « d'iceulx comptes et autrement, surviennent plu- « seurs debas et altercations, desquelles et desquelz, « pour ce que ilz ne sont que *referendaires*, ilz « n'osent congnoistre, mais renvoyent tous iceux « debats par devant nous. » (Ordon. IX, p. 312, an. 1407.)] — 3° « Commissaires *referendaires*. » (Gr. Cout. de Fr. liv. III, p. 379.) — Dans Bouteiller, p. 676, les « commissaires pour juger des affaires « contentieuses sont appelés *referendaires*. » — « Juge *referendaire*. » (N. C. Gén. t. II, p. 621.) — « Tiers *referendaire* : M. Prieur procureur au par- « lement de Paris, et controlleur *tiers referendaire*. » (Beauchamps, Rech. des théât. II, p. 201.) — 4° Qui a mission de, en parlant des ménétriers :

> Car telz gens sont *referendaire*,
> De dire le bien, et non taire
> Ce qui leur a esté donné. *(Desch. f. 553.)*

Referer. Dérivé de *referre*. 1° Prononcer : « Lorsque quelque chose est remise au serment, il « devra estre accepté, ou *referé* en la forme, et « maniere qu'il aura esté deferé. » (N. C. G. I, 484.)

> J'ai ci m'amie conneue
> Ke je cuidoie avoir perdue
> Me rendu *refer*, et pris. *(Ms. 7989 ², f. 53.)*

2° Rapporter : « Lorsque quelque chose est re- « mise au serment, il devra estre accepté ou *referé* « en la forme et maniere qu'il aura esté deferé. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 484.)

Referir. [Dérivé de *ferir*. 1° S'élancer : « Sire « cumpainz, alum i *referir*. » (Rol. v. 1868.)]

> . . . . Sus un cheval montent
> Qui, sanz ce c'on l'en empesche,
> Se *refiert* entre gent Tiesche. *(G. Guiart, f. 130.)*
>
> Des proies à lever commancent,...
> Se *refierent* par les hamiax. *(Ibid. f. 218.)*

2° [Se jeter dans : « Et passerent là une riviere « qui y keurt, qui se *refiert* en l'Escaut et vient « d'amont devers Arlues en Pailleul. » (Froissart, II, p. 491.) — 3° « *Referir* sus un marchié, » faire une surenchère. (Id. II, p. 375.)]

Refermé. Rétabli, raffermi en santé : « Aucune « foiz, quant un chien est malement estruffé, ou « effaussié, il demourra bien demi an, ou plus, « avant qu'il soit bien *refermé* du tout. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 111.)

Refermer. [1° Fortifier : « Le chastel d'Argent « *referma* (Pepin) que li dux Gaifiers avoit abatu. » (Chr. de S. Denis, V, p. 223.) — « Et li rois Phelipes « n'oublia pas la poire ou feu ; ains fist *refermeir* « ses chastiaus et ses marches. » (Mén. de Reims, § 92.) — 2° Fermer de nouveau : « Je vous le mons- « trerai ; alez l'uis *refermer*. » (Berte, c. 17.)]

Referrer. [« Un mois i sejournerent, s'ont lor « cors aaisiés, Et lor elmes brunis, lor haubers « remailliés, Et firent *referrer* les auferans des- « triers. » (Chans. d'Ant. II, p. 978.)]

Referue. Enchère faite en frappant dans la main : « Devra encor celuy donnant à rente payer « au gref, pour la ayée, haulches, et *referues* « escrire, sept souls. » (C. G. I, p. 820.)

Referut. Enchéri : « Si nul n'y avoit haulchié, « ne *referut*, les dits eschevins auront.... six souls « tournois. » (C. G. I, p. 820.)

Refesser. Fesser de nouveau. (Cotgrave.)

Refester. Fêter de nouveau. (Nicot.)

Refestir. [Recouvrir la faîtière d'un toit : « Marchanda... à Jehan Hanequin couvreur d'es- « teulle de faire et *reffeitonner* en la cense de Vers « che qui s'ensuit, est assavoir de relatter les com- « bles et recouvrir tout de noeuf ; et aveuc ce doit « renmanteller tout de noeuf partout là où il appar- « tenra ; et sera tenus ledit Jehan de rebrocquier, « rebattir, *refestir* tout partout en leditte cense, là « où il sera besoing de faire. » (Cartul. de Corbie, Ezéchiel, f. 97, an. 1421.)]

Refestoyer. Fêter de nouveau. (Oudin.)

Reffaiter. [Commettre l'acte charnel : « Icellui « Jaquemin dist au suppliant, il vaulsist mieulx que « tu gardasses ta maison, que tu feusses cy ; car « telz et telz... vont veoir ta femme et le *reffaittent* « cependant que tu es icy, en l'apelant par plusieurs « fois coux. » (JJ. 152, p. 240, an. 1397.)]

Reffecture. [Repas, droit de gîte, dans une Charte de la B. N. an. 1305.]

Reffeitonner. [Réparer ; voir sous REFESTIR.]

Refferir. [Frapper une seconde fois : « Boys « Rome print un instrument, appellé rabale, dont « il frappa le suppliant sur sa teste ;... et se avança « pour le *refferir* de la dite rabale. » (JJ. 142, p. 57, an. 1391.)]

Reffermer (se). Se raffermir : « Ainsi se con- « fortoit le chevalier, et *se reffermoit* en ses « amours. » (Percef. V, f. 72.)

Refficher. Rabaisser :

Fortune fet maint home riche,...
Mes en poi d'ore li *reffiche*. (*Ms. 7615, II, f. 146.*)

Reffier. Se confier : « Pendant qu'ils se *reffient* « aux provisions des uns des autres, se retrouvent « combattus de la disette de toutes choses. » (Lett. de Pasq. III, p. 732.)

Reffin. [Laine doublement fine : « De .XIII. pe- « tris de *reffins* venditis præposito Castrivillanni. » (Compte du monastère de Clairvaux, an. 1364.)]

Reffoier. Terme de vénerie ; revenir sur ses brisées : « Sanglier ne peut *reffoier* sur soy longue- « ment, pour ce que les chiens le chassent de plus « près qu'ilz font le cerf. » (Modus, f. 25.)

Reffonder. Terme de droit, rembourser, acquitter : « La ditte partie deffaillante, et contumassée « par devant le sergent executeur, ne doit estre « reçue à rien dire que premier elle ne soit relevée « par le roy du deffault, et qu'elle n'ayt *reffondé* les « despens d'iceluy deffaut, à sa partie adverse. » (Cout. Gén. p. 681.)

Reffondré. Submergé. (Fabl. Jubin. I, p. 178.)]

Refforcer. 1° Reconforter : « Ne firent aujour- « d'huy que *refforcer* madame. » (Les Quinze Joies du Mariage, p. 42.) — 2° Presser, forcer par ses prières : « Porte son broet à la dame, la *refforce*, et « prie tant qu'elle en prend une partie. » (Ibid. 43.)

Refformer. [1° Corriger : « A quoy pensois-tu, « bel amy ? Veulx-tu *refformer* ou corriger le « monde. » (Gerson, harengue au roi Charles VI, p. 16.) — 2° Mettre à l'amende, obliger à restitution : « A la poursuite du duc de Bourgoigne furent « *reffourmez* tous ceux qui du roy avoient eu dons « et contrains à les restituer. » (Geste des nobles, Vouville, p. 119.)]

1. Reffort. Raifort : « Je scay, par experience, et « que les *refforts* produisent des vents, et que les « feuilles du sené laschent le ventre. » (Essais de Montaigne, II, p. 786.)

2. Reffort. Renfort : « Encores, quant vous « n'aurez largement de gens, si est il necessité que « vous ayez tousjours ung *reffort*, ou meilleux de « vostre champ, et le faictes avant plus petit. » (Le Jouvencel, ms. p. 282.)

Reffoul. [Vanne d'un moulin : « En laquelle « riviere à ung *reffoul* ou pescherie. » (JJ. 204, p. 8, an. 1473.)]

Reffroidir. 1° Se remettre : « Le fit asseoir sur « l'herbe verte, pour *reffroidir*. » (Lancel. du Lac, t. II, fol. 61.) — 2° S'apaiser : « Laisse le chevalier « reposer jusques à demain, tant que ses playes « soient *reffroydies*. » (Id. II, p. 11.)

Reffroidouer. [Vase à rafraîchir : « Item un « *reffroidouer* à vin de cuyvre, ouvré à œuvre de « Damas. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.)]

Reffuge. [Refuge : « S'en alerent eulx trois en « un bois, qui estoit illec pres, pour sauver leurs « vies et leurs chevances, où il trouverent grant « quantité de gens des villes voisines qui sembla- « blement y estoient venuz à *reffuge*. » (JJ. 108, page 146.)]

Reffuir. Refuser, avoir de la répugnance : « Je « *reffuy* d'entacher ce discours du rang de ces « combats illegitimes, et inhumains. » (Savaron, contre les duels, p. 50.)

Reffuiz. Refuge :

. . . . . Deffuiz
Fussent, sans avoir nulz *reffuiz*. (*Al. Chart. p. 679.*)

1. Reffus. Refuge :

Je ne scay plus ou puis avoir *reffus*. (*Percef. II, f. 80.*)

Je te laisse pour heritage
Mon cuer, que j'ay mis en *reffuz*. (*Al. Chart. p. 796.*)

2. Reffus. 1° Action de repousser :

Le galant avoit pour habit
Longue robe noire dessainte,...
Cornette de veloux tainte
En couleur de *reffus* et plainte. (*Am. Cordel. p. 508.*)

2° Terme de vénerie, qui a plus de trois ans : « Tien pour certain qu'il est cerf chassable, sans « *reffus*. » (Modus, f. 4.) — « Ce est cherf chascable « de dix cors, ou il n'a point de *reffus*. » (Chasse de Gaston Phebus, p. 149.)

Peult congnoistre...
Quel beste cest, ou veult aller,
Ou se c'est beste sans *reffuz*. (*G. de la Bigne, f. 139.*)

Reffuser. Refuser : « Quant le roy vit que il « *reffusoit*, il commença... » (Percef. I, f. 28.)

Reffuz. Rebut : « Le bossu... dist,... nous som- « mes entre nous trois le *reffuz* de metz. » (Percef. vol. I, f. 75.)

Je metz en *reffuz* toute joie
Desormais, pour dueil maintenir. (*Al. Chart. p. 801.*)

Reficher (se). [S'enfoncer de nouveau : « Re- « nart .. Les grans galos s'en va arere, Si *se refiche* « en sa tesnere. » (Ren. v. 12760.)]

Refié. [Arrière-fief : « Lesquelles rentes sont en « franc aloy, sans fié ne *refié*. » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)] — « Li vavassour ne puent faire de fié « *refié*. » (Pith. Cout. de Troyes, p. 441.)

Refier. Se fier en : « Je me *refie* tant en vous « que... » (Negot. de Jeann. t. II, p. 499.)

Refierés. Referré, au figuré ; enchaîné, en parlant de Ferrand, comte de Flandres, prisonnier à la bataille de Bouvines.

Fu Ferrans, et bien *refierés*
De .IIII. piés, car desfierés
Avoit esté trop longuement. (*Mousk. f. 596.*)

Refiger. Figer de nouveau. (Nicot.)

Refigurer. Donner la forme, la représentation, en parlant d'un anneau : « ..... *Refigure* Mon « amour qui est rond, et sans fainte, et sans fin. » (Pasq. Œuv. mesl. p. 366.)

Refiler. Filer de nouveau. (Cotgrave.)

Refischer (se). Se raffermir : « Tantost *se* « *refischerent* es estriers. » (Percef. IV, f. 60.)

Reflairer. Flairer de nouveau. (Nicot.)

Reflaise. [« Pour la *reflaise* du fosset de ce mes, « un denier. » (JJ. 72, p. 217, an. 1340.)]

Reflambier—oyer. [Reluire: « N'unt garne- « ment que tut ne *reflambeit.* » (Rol. v. 1003.) — « Cuntre soleill si luises e *reflambes.* » (Roland, v. 2317.) — « L'elme li freint ù les gemmes *reflam-* « *bent.* » (Id. v. 3616.) — « Quant li glous vit le « branc *reflambloier.* » (Aiol, v. 2920.)] — Parlant de l'armée des chrétiens débarquée en 1390, devant Afrique, ville de Barbarie: « Grande beauté estoit à « veoir les bannieres, et pennons de soye et de « cendal... *reflamboyer* au soleil. » (Froiss. IV, 78.)

Ainz ne veistes tel espée...
Li heuz, et li pons *reflambie.* *(Blanch. f. 190.)*

Tuit li renc d'armes *reflamboient.* *(G. Guiart, f. 116.)*

Reflamboy. L'éclat, le brillant. « Estoit moult « belle chose à veoir le *reflamboy* de diverses armes « des nobles princes et seigneurs qui bannieres « portoient. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 404.)

Reflater. 1° Epargner: « Pas ne les *reflatent.* » (G. Guiart, f. 328.) — 2° Flatter de nouveau: « Com- « ment que la chose se rapaise, et que le bonhomme « la *reflatte*, car femme veut toujours estre flattée. » (Les XV Joies du Mar. p. 101.)

Je flattois son image, elle me *reflatoit.* *(Corn. Clit. V, 4.)*

Reflatir. Rentrer, se rencogner. « Lors met la « main à l'espée, et adonc il leur recourt sus viste- « ment, et les fait *reflatir* en la chambre dont ilz « estoient yssus. » (Lanc. du Lac, I, f. 100.)

Refleurir. [Se couvrir de nouveau de fleurs, au propre et au figuré: « Et qui nous (Français) « pourroit joindre à cette heure et acharner à une « entreprise commune tout nostre peuple, nous « ferions *refleurir* nostre ancien nom militaire. » (Mont. II, p. 65.) — « Les confreries y alloient le « tambour battant (voir une épine qui fleurissait au « cimetière des Innocents, après la Saint Barthé- « lemy), crians que ce jour là l'Eglise *refleurissoit* « par la mort de tant d'heretiques. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 21.)]

Refleuster. Jouer de nouveau de la flûte :

L'en les enmene en champ lordement de manois;
Lor pere *refleuste*, pour estre plus cortois.
Ms. 7218, f. 279.

Reflexif. Qui réfléchit. (Oudin.)

Reflexion. [« Et dict on que le coup du soleil « et du vent est plus poisant par *reflexion* qu'à « droict fil. » (Mont. t. III, p. 363.)]

Reflochement. Retour, révolution annuelle: « Li cercles del *reflochement* des jors. » (S. Bern. p. 168.)

Reflocher. Tourner vers, rappeler. « Li parolle « de l'apostle.... *reflochat* ma parolle à la morali- « teit. » (S. Bernard, p. 367.)

Reflorir—ourir—urir. [Refleurir, retrouver jeunesse et vigueur : « E *reflurit* la meie carn. » (Lib. psalmor. p. 34.) — « Et ma chars *reflori* por « la joie des secours que Dieux me fist. » (Psautier, f. 35.) — « Adonc primes, selonc m'entente, *Reflou-* « *rissoit* la premiere ente de foi. » (Barlaam et Josaphat, p. 4.)]

Reflot. Reflux :

La rive est entre deux, que Nerée de son onde
Bagne deux fois le jour, quand, d'un *reflot* rampant,
Sa marée ordinaire aux terres il respand. *(Baïf, p. 88.)*

Refloter. Refluer, remonter: « Y *reflotte* la « mer deux fois le jour. » (Mém. de du Bellay, III, f. 92.) — « La mer qui *reflotte* estoit si haulte qu'il « estoit ...impossible de passer la riviere. » (Id. 25.)

Reflubler. [Affubler de nouveau : « Colinet « prinst le suppliant par le chapperon et en li *reflu-* « *blant* ou voulant mettre sur le visaige. » (JJ. 87, p. 170, an. 1359.)]

Refocillation. Action de refociller. (Oudin.)

Refociller. Ranimer, réchauffer. (Nicot.)

Refoilir. Pousser des feuilles :

L'autre de *refoilir* ne fine
L'autre est de fueille orpheline. *(Rose.)*

Refoir. Revenir sur ses brisées : « Commence à « *refoir* sur soy. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 20.)

Refoisonner. Donner, fournir à foison. Parlant d'un calice vu en songe :

Par ordre à boivre donnoit;
Au peuple ausi *refoisonnoit*
Tuit communement en beuoient. *(G. Guiart, f. 11.)*

Refole Marion (à). En abondance, *à gogo.*

Vins et viandes viaut avoir,
S'on les puet trouer per avoir,
Jusqu'*à refole Marion.* *(Ms. 7615, t. I, f. 69.)*

Refomenté. Fomenter de nouveau. (Nicot.)

Refoncé. Terme de marine. Refoulé: « Le cou- « rant est *refoncé.* » (Rabelais, t. IV, p. 98.)

Refonder. [Rembourser: « Le marchant à qui « ycelle vente estoit delivrée, sera *refondé* des « lettres et martel que il avoit paiiet et de tous aul- « tres interests. » (Ord. VII, p. 774, an. 1368.)]

Refondre. 1° S'enfoncer :

Et de tant com il s'efforçoient
D'istre, et tant plus *refondoient.* *(Ms. 6812, f. 69.)*

2° Fondre de nouveau, réformer : « *Refondre* les « gens. » (Cotgr.) — « Je crains qu'il ne fut besoin « de les *refondre.* » (Apolog. d'Hérodote, préf. p. 1.)

Reforcé—ié. 1° Emprisonné, retenu par force : « Chil qui est escommuniés, ou *reforciés* puet estre « deboutés d'office d'advocat de partis, ou de juge, « jusques à tant que il est assous. » (Beaumanoir, ch. V, p. 35.) — 2° Enfermé dans un reliquaire: « L'en puet bien mettre à serment sur les reliques « *reforcées.* » (Anc. Cout. de Bret. f. 81.)

Reformateur. « Les *reformateurs* generaux « avoient anciennement jurisdiction, police et co- « gnoissance de l'hostel du roy, suivant l'ordon- « nance de Charles VI, de l'an 1406, qui appelle « les maistres des requestes de l'hostel generaux « *reformateurs* à la suite de la cour. » (Miraum. Trés. de la Chev. f. 71.) Voyez encore id. des Cours souver. p. 154.) — [« Les generaulx *reformateurs* « ordenez de par le roi nostre sire ou province de « Reims. » (Varin, Arch. de Reims, III, p. 527, an. 1385.) — « Comme nous aions pieça ordené cer- « tains generaulz et souverains *reformateurs* sur

« le fait des eaues et forez de nostre royaume. » (Mandem. de Charles V, p. 632, an. 1375.)] — De là au figuré : « *Reformateur* general sur le fait des « abus d'amour. » (Arr. Amor. p. 158.)

1. Reformé. Sérieux : « Il fait le *reformé.* » (Oudin.)

2. Réformé. Nom qu'on donnoit aux protestans en France dans leur propre parti. (Histoire de Thou, t. VII, p. 289.) — Ils se le donnoient en 1610. (Rigault, suite de de Thou, t. XV, p. 87.) — Leur parti s'appeloit la « relligion *reformée,* » parce qu'ils se vantoient de réformer la nôtre. — « Ceux « de la relligion nouvelle qu'ils appellent maintenant « *reformée.* » (Pasq. Lettr. I, p. 189.) — Cependant Sully, dans ses Mémoires, distingue la « relligion « *reformée* » de la protestante : « La religion ro- « maine, la protestante, et la *reformée.* » (II, p. 65.)

Reformer. [1° Changer de vie : « Loys de Bugny « capitaine de certaines gens d'armes tenoit une « forteresse en Auvergne, couroit par le pays, pre- « noit bestial et les gens et les faisoit *reformer* et « furer. » (JJ. 137, p. 108, an. 1389.)] — 2° Exalter :

Tant l'ama
Que sour tous rois le *reforma.* *(Mousk. p. 74.)*

Refortifier. [Fortifier de nouveau : « Et firent, « toute celle nuit les murs qui treuwez et cheus « estoient, hourder et *refortifier.* » (Jean le Bel, t. I, p. 114.)]

Refouetter. Fouetter de nouveau. (Nicot.)

Refouiller. Chercher en fouillant : « Pour cher- « cher, et *refouiller* des tresors souz terre. » (L'am. ressusc. p. 106.)

Refouir. 1° Retirer : « Fut faitte prinse de che- « vaulx, et de gens dedans Paris, le plus que on « pot, et quant ils furent la, tout bel de eulx en « *refouir* bientost. » (Journal de Paris, sous Charles VII, an. 1431, p. 157.) — 2° Refondre sur : « Quant « la beste aura *refouy* sus soy. » (Modus, p. 124.)

Refoul. [Vanne : « Pour l'occasion de la pesche- « rie d'une riviere ou *refoul* d'un estang et molin. » (JJ. 169, p. 304, an. 1416.)]

Refoulé. [Fatigué, fourbu : « Le suppliant pour « ce que ses chevaux estoient *refoulez*, dist à un « sien varlet qu'il avoit, que il preist un petit che- « val qui estoit à une charrue. » (JJ. 138, p. 208, an. 1390.)]

Refoulement. Action de refouler. (Nicot, Rob. Estienne.)

Refouler. [1° Fouler de nouveau : « Nus fre- « pier ne puet ne ne doit *refouler*, ne achater ne « vendre drap *refoulé*, par son serement. » (Liv. des Métiers, p. 196.)] — 2° Rebuter, repousser :

Qant on acate denrée
C'uns autres a *refoulée.* *(Vat. n° 1490, f. 159.)*

3° Emousser : « *Refouler* le trenchant de quelque « chose. » (Rob. Est.) — 4° Fatiguer : « *Refouler* « le dos d'un cheval. » (Cotgrave.)

Refouloir. Terme d'artillerie. (Cotgrave.)

Refourbir. [1° Nettoyer : « Li eglise de saint « Bavon pora regeter et *refourbir* et parfondir et « ewuidier le viese Lis tout ensi k'ele en aura mes- « tier. » (Administration des eaux et polders de la Flandre orientale, an. 1270.) — 2° Réparer : « Si le « fist (la ville de Blaves) de rechief pourveïr de tout « ce qu'il besongnoit et *refourbir* les fossés et « drechier les murs. » (Froiss. II, p. 408.)] — 3° Enrichir : « Si fut la ville courue ou les compa- « gnons feirent grandement leur faict, et feurent « bien *refourbis*, car le butin montant ensemble à « quatre mil francs. » (Histoire de Louis III, duc de Bourbon, p. 377.)

Refourbisseure. Etat d'une chose refourbie. (Monet.)

Refourcher. Terme de vénerie, rebrousser : « Ce tu ne laisses aller tes levriers à l'encontre du « loup, saiches que tu lui donne grant avantage de « eslongner tes levriers, et quant on laisse aller à « l'encontre, il retourne et *refourche*, par quoy les « levriers l'aprochent, si est avantage pour eulx. » (Modus et Racio, f. 36.)

Refournir. Fournir de nouveau. (Nicot.)

Refourrer. Fourrer de nouveau. (Nicot.)

Refourvoyer. Fourvoyer de nouveau. (Nicot.)

Refraction. Réparation (lire *refection*) : « *Re-* « *fractions* de pontz, de passaiges. » (Ordonn. de l'échiq. à la suite de l'Anc. cout. de Norm. f. 46.)

Refrain. [Mots ou vers répétés à la fin d'une chanson, d'un rondeau ; forme verbale de *refraindre :* « J'ay en mon cueur joyeusement Escript, afin « que ne l'oublie, Ce *refrain* qu'ayme chierement : « C'estes, vous de qui suis amye. » (Charles d'Orl. ball. 46.)] — « A chaque *refrain* de ses suffraiges, » à chaque fois qu'il recommençoit ses prières. (Rab. t. IV, nouv. prol. p. 34.) — « *Refrain* branlant. » (Fabri, Art. de Reth. liv. II, f. 41.) — « *Refrain* vol- « lant. » (Id.) — « *Refrain* saillant. » (Id. f. 42.) — « C'est le *refrain* de la ballade, » c'est là qu'il en veut venir, c'est par là qu'il termine son discours. (Oudin.)

Refraindre. [Dans l'ancienne langue, il est difficile de distinguer, pour le sens et la forme, *refraindre (refringere)* et *refrener (refrenare.)*] — 1° Briser :

Huis, et portes *refraingnent.* *(G. Guiart, f. 211.)*

Li destriers *refraingnent*, et quassent
Les trebuschiez sus quoi il passent. *(Id. f. 293.)*

2° [Contenir, refréner, retenir : « L'exposant « pour *refraindre* et amoderer ledit Henry lui dist « amiablement. » (JJ. 107, p. 215, an. 1375.) — « Pour pryer à nostre seigneur qu'il volsist *refrain-* « *dre* son ire. » (Froiss. V, p. 271.) — « Ces paroles « et autres *reffraindoient* le duc de Berry à non « accorder sa fille. » (Id. XV, p. 278.)] — « Crainte, « honte et paour estoient eslongnez d'elle,..... elle « *refraindist* de plus belle à dormir. » (Perceforest, vol. V, fol. 49.) — « J'en *refraing* mon plour. »

(Chanson ms. de Thib. p. 15.) — « Pour *refraindre* « les chaleurs de la jeunesse. » (Le Jouvencel, p. 51.)

Cil ne voudrent mie remaindre,
Ne de leur requeste *refraindre*. (*Brut, f. 5.*)

Normanz mie ne si *refraingnent*. (*G. Guiart, f. 129.*)

L'iror Dieu en est *refrainte*. (*Ms. 7218, f. 313.*)

Ma grant dolor ne puis *refraindre*. (*Id. f. 138.*)

Se voir ne *refrain*. (*G. Guiart, f. 358.*)

Pour sa luxure en moy *refraindre*. (*Brut, f. 87.*)

3° [Réfléchi ; se retenir, s'abstenir, se calmer : « Quant li papes et li frere oirent nommeir le grant « avoir, si se *refraindrent* et s'humilierent envers « eus. » (Mén. de Reims, § 231.) — « Pour ce que « aucun de nos subgiez se aventureroient voulon- « tiers à grever nos ennemiz en corps et en biens, « et de se *refraingnent* aucune fois. » (Ordonn. III, p. 35, an. 1355.) — « Quant le conte de Fois ouy « son peuple qui prioit pour son fils, il se *refraigny* « ung petit. » (Froiss. XI, p. 97.) — « Mais pour « ce ne se *refraindirent* il miès à assaillir. » (Froissart, V, p. 189.)]

S'en dirai, ne m'en puis *refraindre*. (*Ms. 6812, f. 60.*)

« Il se *refraint* de son chant. » (Percef. II, f. 16.) — « Se *refraint* de chevaucher. » (Percef. f. 44) — « Tant se *refraignist* de son alleure. » (Id. f. 4.) — 4° [Se refuser : « Je voy que ils se *reffraingnent* « et se dissimulent. » (Froiss. XI, p. 156.)] — 5° [Répéter en manière de refrain : « En sa pipe « *refraignoit* la voix de sa chanson. » (Wackernagel, p. 79.)]

Quant oisel *refraignent* leurs chans.
Poët. fr. ms. av. 1300, t. II, p. 698.

6° Résonner :

A la joie des oiseaus,
Ke *refraignent* li buisson. (*Id. III, p. 1022.*)

A la doucours des oiseaux,
Dont *refraignent* li bois. (*Id. I, p. 22.*)

Refraignier. [Remettre la bride à un cheval : « Quant Aiols le coisi, mervelles en fu liés, Li .IIII. « fieus Gerelme le corent *refraignier*, Et son frain « et sa sele et andeus ses estriers. » (Aiol, v. 6996.)

Refraischisseur. Qui rafraîchit : « *Refrais-* « *chisseurs* de vin. » (Rab. III, p. 180.)

Refraisez. Qui porte une fraise et se met à la mode du jour : « Aller rondement en besongne, « parler son vray patois, et naturel langage, sans « pourfiler, et damasquiner, comme font nos *refrai-* « *sez* et gaudronnez de ce jour. » (Eutrap. p. 191.)

Refraïssent. [« Sur le printemps, que les aighes « se commencent à retraire et que li couraige des « preux bacelers, par nature, se raverdissent et « *refraïssent*. » (Froiss. ms. d'Amiens, II, p. 295.)]

Refrait. [Vivres qui se mangent avec le pain : « Et doit li justice livrer à son prisonnier potage « souffisamment au matin et deux pains de la valeur « de deux cambresis et dou *refrait* de la valeur de « un cambresis en char u en fromage, u en hiercus ; « et au viespre deux pains de deux cambresis et « en *refrait* le vaillant d'une abenghe et de l'iaue « à plenté. » (Ord. pour la juridiction civile et laïque de Cambrai.)]

Refranchir. 1° Franchir de nouveau : « *Re-* « *franchir* le sault. » (Nicot.) — 2° Affranchir de : « Louis onzieme qui acheva de *refranchir* la servi- « tude des Anglois et des Bourguignons. » (Mém. de Villeroy, IV, p. 282.)

Refrappement. Action de refrapper. (Nicot.)

Refrapper. Renvoyer un coup. (Nicot.)

Refrechir. [1° Refaire, au reg. JJ. 195, p. 1585, an. 1476. — 2° Répéter : « Icellui Longue Espée « dist et *refrechi* par plusieurs fois les dittes paroles, « en desmentant le dit Adenin. » (JJ. 153, p. 141, an. 1397.)]

Refredeour. [Vase à rafraîchir : « Un *refre-* « *deour*. » (Actes Norm. p. 60, an. 1333.)]

Refredoer. [Même sens : « Un *refredoer* à vin, « de cuivre, ouvré à euvre de damas, prisé .x. livres « tournois. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.)]

Refredonner. Répéter en chantant :

Je ne veux pourtant entonner
Les alarmes de sons lyriques ;
Et moins encor *refredonner*
Les chants des poetes antiques. (*J. Tahur. p. 92.*)

Refreider—ier. [Se rafraîchir : « Noz chevals « sunt las... Par ces prez les laisez *refreider*. » (Rol. v. 2486.) — « Iluec curreitune ewe de mestier « en mestier : Là se baignout les seirs pur sa char « *refreidier*. » (Th. de Cant. p. 94.)]

Refreitoir. [Réfectoire : « (Les moines) sont « laiens el *refreitoir* entré. » (Bat. d'Aleschans, v. 3912.)]

Refremer. [1° Consolider : « Se li ot tout del « puin le frain osté, El chief de son ceval l'a « *refremé*. » (Aiol, v. 1052.)] — 2° Rétablir, fortifier : « Ceulx qui là allerent *refremerent* le chateau. » (Chr. Saint Denis, I, f. 122.) — « Pour moi un petit « *refremer* en santé. » (Froiss. poës. f. 120.)

Refremir. 1° Murmurer : « Les Flamenc qui « bas *refremissent*... Messire Gautier environnent. » (G. Guiart, f. 252.) — 2° Hennir : « Adonc commenca « son cheval à *refremir*, et à estre aussy comme « demy forcené. » (Chr. S. Den. t. II, f. 134.)

Refrenation. Action de refréner. (Cotgrave.)

1. Refrener. [Dire des *refrains*. (Ren. v. 1570.)]

2. Refrener. [1° Réprimer, refréner : « Si *re-* « *frenout* li dux ses gens Par merveillos esperi- « mens, E par signes espoentables ; De justice « n'esteit muables. » (Chr. des ducs de Norm. t. II, v. 7148.) — « Pur ço s'est mult li reis de s'ire *refre-* « *nez*. » (Thom. de Cantorb. p. 43.) — « S'en enfer « me devoit mener, N'en puis je mon cuer *refrener*. » (Rose, v. 6948.)]

Toute la premiere vertu
Est de sa langue *refrener* ;
Car taire en temps a plus valu
A pluseurs que le trop parler. (*Desch. f. 447.*)

2° Retenir : « Sans cesser ne *refrener* son alaine. » (Monstrel. t. II, p. 6.)

Refrennier. [Même sens, dans Froiss. IV, 99.]

Refrequenter. Fréquenter de nouveau. (Nic.)

Refreschement. Rafraîchissement : « Ilz men« guent des pins et sapins, et un boys que on « appelle buix qui tousjours est vert, et autres « chosetes que peuvent trouver de vert, et qui soit « leur *refreschement.* » (Ch. de Gast. Pheb. p. 34.) — « Pour ce qu'ils ne trouvent rien en hyver, ils « mangent des pins, et sapins, en bois qui sont « tousjours verds, et qui est leur *refreschement.* » Fouilloux, Vén. f. 98.)

Refreschir. 1° Envoyer un renfort : « L'envoya « *refreschir* celle nuyt par aucun nombre de gens.» Le Jouv. p. 344.) — 2° Donner des nouvelles : « Rescrivoit devers eux et les *refreschissoit* souvent « de nouveaux messagers. » (Froiss. III, p. 361.) — 3° Passer à une nouvelle matière : « Nous *refres-* « *chirons* d'autres nouvelles. » (Id. III, p. 316.)

Refreschissement. Rafraîchissement. (Cotgr.)

Refreschissoir. Qui rafraîchit. (Cotgrave.)

Refreseler. [Ondoyer, flotter, dans la Chr. des ducs de Normandie.]

Refresoté. (Cotgrave.)

Refrestelier. Rejouer du frestel. (Borel.)

Refret. [Refrain : « En la fin tuit cil i chantoient Au *refret* d'amors s'acordoient. » (R. de la Poire.)]

Refreter. Réexpédier : « *Refreter* un navire eschapé du danger du naufrage. » (Nicot.)

Refretoir—or. [Réfectoire : « Dortor et *refretor* avoient, belle yglise, Vergiés, praiaux et troilles, trop biau leu à devize. » (Ruteb. p. 184.)]

. . . . Lez le *refretoir*,
Jut li priors de l'abbaie. *(Fabl. ms. p. 80.)*

Refricasser. Fricasser de nouveau. (Cotgr.)

Refrictur. [Réfectoire : « Dunc rova qu'um fesist les povres enz venir ; Les tables en fist l'um del *refrictur* emplir. » (Thom. de Cant. p. 47.)]

Refrigerateur. Qui rafraîchit. (Cotgr.)

Refrigeratif. Même sens. (Monet.)

Refrigeration. [Rafraîchissement : « Prens donc pitié de l'humble requerant, Qui l'eau de grace à ton puys vient querant Pour luy donner *refrigeration.* » (J. Marot, v. 268.)]

Refrigeratoire. Qui rafraîchit. (Cotgrave.)

Refrigere. [1° Rafraîchissement : « Si du ladre eust veu le doy ardre ; Ja n'en eust requis *refrigere,* N'au bout d'icelluy doiz aherdre. » (Villon, . 52.)] — 2° Modération : « Apporter *refrigere* à ses passions naturelles. » (Lett. de Pasq. I, p. 123.) - 3° Consolateur : « Seul amy, et entier *refrigere* de mon ame. » (Nuits de Strap. t. II, p. 80.)

Refrigerer. Rafraîchir. (Cotgrave.)

Refriquer. Du latin *refricare.* Reprendre une faire déjà jugée. (Cotgr.) — En appeler : « *Refri-quer* la funeste memoire de l'inconvenient advenu à leur pere. » (C. Gén. I, p. 1046.) — « Encontre « amours, ne le jugement de ses hommes, ne vueil « *refriquer.* » (Percef. vol. VI, f. 72.)

Refrire. Frire de nouveau. (Cotgrave.)

Refrissonner. Frissonner de nouveau. (Cotgr.)

Refrognement. Action de se refrogner. (Mon.)

Refrogner. Faire mauvaise mine à : « Un « chancelier n'a pas seulement à servir à sa cons- « cience... *refrogner* aux delits des courtisans, faire « teste aux puissans principaux, resister à leurs « fieres et felonnes actions. » (Duverd. Bibl. p. 174.)

Refroidement. Etat de quelqu'un qui se refroidit, qui se calme : « Se mist ou millieu de ses « gens, sans attendre le *refroidement* et leur dist.» (Hist. de César, Tr. des IX Preux, p. 374.)

Refroidi—ié. 1° Qui a pris froid : « Où elle est « *refroidiée,* elle demeure et se lesse cheoir. » (Modus, f. 75.) — [2° Relâché, découragé : « Quant « li seigneur de Franche veïrent leurs gens retraire « et ensi que *refroidiés.* » (Froiss. liv. IV, p. 17.) — 3° Ralenti, interrompu : « De quoi la marceandise « de la draperie fut toute *refroidie* et perdue en « Flandre un grant temps. » (Froiss. II, p. 424.)] — « L'amour estoit *refroidée.* » (Monstr. I, p. 162.) — « Tant qu'il soit *refroidiz.* » (Ordon. III, p. 587.)

Refroidier—ir. [1° Devenir froid : « Ne vous « lessiés pas *refroidir,* Ne trop vos membres enroi- « dir. » (Rose, v. 19897.) — « Enfans, qui les flors « alés querre, Et les freses naissans sur terre, Li « mau serpent *refroidissant,* Qui se vet ici tapis- « sant... Pensez enfans de l'eschever. » (Id. v. 16799.) — 2° Rafraîchir : « Et furent dessendu en droit midi « Por lors cors aaisier et *refroidir.* » (Aiol, v. 611.) — « Li pelerin ot aigue puissie en .I. vivier Qu'il « porte en un bochel pour sen soif *refroidier.* » (Aiol, v. 5673.) — « Pour li un petit *refroidier* et « esventer. » (Froiss. liv. V, p. 447.)] — En parlant d'eau dans l'été :

La *refroide,* et mouille sa face. *(Desch. f. 538.)*

« Il fist apporter plaine coupe de sirop à boire, « por *refroidier.* » (Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, col. 608.) — [3° Se refroidir : « Quel cose faisons « nous chy, estans sus nos piés et nous *refroidans.*» (Froiss. X, p. 164.)] — On lit des animaux qui ont sué : « Chiens se *refroident* comme un cheval, quant « ilz ont trop couru. » (Chasse de Gast. Phéb. 107.) — « Aussi se *refroide* le cerf, et engourdist. » (Mod. fol. 26.) — 4° [Se relâcher, se décourager : « Si ne « vous devés pas *refroidier* de demander vostre « droit et de calengier. » (Froiss. liv. II, p. 323.) — « Si se *refroida* grandement de celle crois. » (Id. p. 361.) — « Se la desevrance dure trop longuement, « elle fait *refroidir* et oblier l'amistié. » (Brun. Lat. Trés. p. 312.)] — « Trop vont amours *refroidant* « en vous. » (Vat. n° 1490, fol. 149.) — 5° Modérer, calmer : « Ses voluptueuses pensées se *reffroident.*» (Hist. de la Tois. d'or, t. II, fol. 111.) — 6° Adoucir, soulager une peine : « Sire, ...pour Dieu, dictes « moy... se il est en lieu où je le puisse veoir ; je « regarderoye souvent vers celle part, et par ce

« m'en *refroidirai*, puisque je ne le pourray veoir. » (Lanc. du Lac, I, fol. 12.) — 7° Vieillir : « Quant ce « vint à la fin qu'il commença un peu à *refroidir*, « il s'alla marier à ung gentil damoiselle du pays. » (Percef. vol. I, fol. 123.)

Refroigner. Faire triste, mauvaise mine : « Alors il *refroigna* son front et s'attrista jusqu'aux « larmes. » (Ess. de Montaigne, I, p. 371.) — « Ce « vilain mary ne faisoit que *refroigner*. » (Des Acc. Escr. dijonnais, p. 45.)

Refroissier. [Cultiver une terre pendant l'année de jachère ; se dit encore aux environs de Paris : « Doit li diz censiers toutes les dittes terres ahaner, « labourer bien et loyalement chascune piece adies « à sa droite roie, sans desroiier ne *refroissier*. » (JJ. 90, p. 157, an. 1358.)]

Refroitoir — ouer — our. [Réfectoire : « Li « abbés les mena au *refroitour* où li premiers « signes de l'eschiele fu sonez. » (Ms. S[t] Victor 28, f. 406.)] — On lit *refroitouer*, dans la Chron. de S[t] Denis, t. I, fol. 194.

Si lor mostrera son dortoir,
Son capitre, et son *refroitoir*. *(Ms. 7989 [2], f. 47.)*

Refroiturier. [Réfectorier : « Fai moi parler « au mestre cuisinier Ou au prior ou au *refroitu-* « *rier*. » (Bat. d'Aleschans, v. 3845.)]

Refronché. Refrogné : « Nestor eu visage *re-* « *fronché*. » (Hist. d'Hector, Tr. des IX Pr. p. 231.)

Refronci. Même sens : « Front *refronci*. » (Mell. de S[t] Gelais, p. 74.)

Refrongné. [Refrogné : « Ce seigneur vint tout « *refrongné* Vers l'hostesse par bon moyen Et lui « dit : mon cas va tres bien. » (Villon, 2[e] Repue franche.)

Refrotter. [Frotter de nouveau : « Bien frotter « de sel et *refrotter*. » (Ménag. II, p. 5.)]

Refrouignié. [Renfrogné : « Pour le deable « desvoier, Daigne ta vierge renvoier ; Tout iert « forsenez d'ire Li *refrouignez*, li ors camus. » (Mir. de Coinsy, éd. Poquet, p. 132.)]

Refroydir. Reverdir : « Il estoit là pour *refroy-* « *dir*. » (Percef. III, f. 25.)

Refruge. Peut-être refuge : « J'ai confort De « son port Ki m'aport *refruge*. » (Poës. avant 1300, t. II, p. 898.)

Refueilleter. Feuilleter. (Tahur. p. 128.)

Refuge. [Asile, retraite : « E faiz est li sires « *refuges* al povre. » (Lib. psalmor. p. 9.) — « Pur « ceo vos requerum merci, De defendement suffrai- « tus Et de *refuge* besoignies. » (Benoît, II, p. 293.) — « Sont en terre establi li juge Por estre deffense « et *refuge* A cel cui li monde forfet. » (Rose, v. 5486.)] — « Il savoit bien les adreces et les *refu-* « *ges* du païs. » (Froiss. liv. I, p. 91.) — « La dite « ville de Bourges, ouquel il avoit sa feue femme, « et ses enfans, et le *refuge* de ses serviteurs. » (Procès de Jacq. Cuer, p. 130.)

N'est citez ou n'ait *refuges*. *(Ms. 7615, I, f. 69.)*

Refui. [1° Asile, refuge : « Pur ceo est France « franche, par les sainz u je fui, Que cil ki mestier « unt i viengent à *refui*. » (Thomas de Cant. p. 54.) — « Ne il poent contre lui Aver defense ne *refui*. » (Grég. le Grand, p. 60.) — « Il est mis escudz e ma « salveted ; il me eslieved e il est mun *refui*. » (Rois, p. 205.)]

Contre mort n'a nuz *refui*. *(Brut, f. 28.)*

[« C'est nostre pere omnipotent Qui son ombre « et ces rains estent Sour tous chiaus qui viennent « à lui Pour avoir garant et *refui*. » (Bestiaire.) — 2° Délai, remise : « Et en renonche à toutes deffen- « ses, barres, aiuwes, raisons, *refuis*. » (Martène, Anecd. I, c. 1137, an. 1273.) Nous disons au même sens : sans rémission.]

Manda li rois le conte Ernoul
De Flandres, k'il venist à lui,
Et il i vont sans nul *refui*. *(Mouskes, p. 375.)*
Savoir li fesist sans *refui*. *(Ibid. p. 249.)*

3° [Subterfuge. (V. Refuite) : « Obedience offristes « ainz e subjectiun ; En *refui* de ço faites pui appel- « lation. » (Thom. de Cant. p. 85.)]

Refuiement. Endroit où on peut se retirer, asile : « Avoir trouvé leur refuge, et *refuiement*. » (Chr. de Nangis.)

Refuir. [1° Réfugier, mettre en sûreté : « Cil qui « en chastel assegé sont, Quant sont environné « autour, Il *refuient* tout ce qu'il ont Et le retraient « en la tour. » (Consol. de Boèce, liv. I[er].)]

Et ne scay où *refuir*,
Pour garir
Ne amenrir
Les grieftés qu'en moi je truis. *(Froiss. Poës. p. 269.)*
S'en *refuit* en son repere. *(Ms. 7615, I, f. 101.)*

2° Revenir, en fuyant, sur ses traces : « *Refuit* « sur soy. » (Modus, fol. 22.) — « Sanglier ne peut « *refuir* sur soy longuement. » (Modus, fol. 47.) — 3° Se défendre de :

De vous amer onques ne me *refui* ;
Puis cele heure, dame, je vostre fui,
Que mes fins cuers vous fist tant à moi plaire.
Chans. ms. de Thibaut, p. 32.

4° Passer sous silence : « Cela est trop commun, « je le *refuie* en ce discours. » (Savaron, des duels, p. 4.)

Refuit. [Asile : « En quel *refuit* Me puis jou « metre fors du roy. » (Renart, IV, p. 24, v. 640.)]

Refuite. [1° Refuge, retraite : « Il savoit toutes « les adresces et *refuites* dou pays. » (Froiss. III, p. 443.) — 2° Subterfuge : « Tous payerent courtoi- « sement et sans *reffuite*. » (Id. XII, p. 111.)]

S'est moult bien forrez à nature
De *refuites* por la froidure :
S'a de rapine et d'avarice,
Chape forrée de malice. *(Ms. 7218, f. 224.)*

Refulgence. Eclat, splendeur. (J. Marot, p. 42.)

Refulgent. Eclatant, brillant. (Marot.)

Refulger. Briller. (Cotgrave.)

Refumer. Fumer de nouveau. (Cotgrave.)

Refurmer. [Réformer : « Teus ovres erent bon- « nes à la pais *refurmer* ; Quidames que par ço

peussiez recovrer La grace al rei. » (Thomas de Cant. p. 81.)]

Refus. [*Expressions.* 1° « Estre de *refus,* » être refuser : « Signour, je voi que se je descent de ceste nef, que elle sera *de refus.* » (Joinv. § 15.)] — 2° « Avoir cause de *refus,* » avoir motif de séparation, de répudiation : « Li home qui porchace la mort sa feme, et la feme qui porchace la mort son mary, s'il en sont provez, la partie de ses biens sont le roy, et l'autre à *cause de refus.* » (Anc. Cout. d'Orl. p. 469.) — 3° Jeu :

Quel geu, fet il, volez vous, sire ?
Es ce *à la maille de refus ?* (*Ms. 7218, f. 235.*)

Refusable. [Qui peut être refusé : « Vostre requeste n'est pas *refusable.* » (Froissart, éd. Buchon, II, III, p. 52.)]

Refusal. Refus : « Si le seignior adonq refusa de ceo receiver, donq, après tiel *refusal,* le seignior ne poit distreiner le tenant pur le homage aderere. » (Ten. de Littl. f. 24.)

Refuscicé. Renforcé :

Et li portier les murs hourdoient
De fors cloies *refuscicés,*
Tyssues de verges pleicés. (*Rose.*)

Refusé. [1° Repoussé : « Et cil (aiglon) qui les oils remue (en face du soleil) est *refusez* et gitez dou nif comme bastars. » (Brunet. Latin. Trésor, p. 196.) — « Il oï parleir de la grant charitei de l'ospital de saint Jehan d'Acre ; et disoit on que nus mesaisiez n'i estoit *refuseiz.* » (Mén. de Reims, § 199.) — 2° Malheureux en amour : « Riens n'i perdent li *refusé,* Fors tant cum il i ont musé. » (Rose, v. 7609.)] — 3° Négligé, comme un amoureux éconduit :

Par ce, devient descolorez,
Mas, et maigres, et *refusez.* (*Ms. 7218, f. 133.*)

Refusement. Répudiation : « Livre de *refusement,* » dans le latin *libellus repudii.* (S. Bernard, Serm. fr. p. 241.)

Refuser. [1° Rejeter : « Et mes fins cuers me fait d'une amorete Si douz present que ne l'os *refuser.* » (Couci, VI.) — « Par sainte obedience a mandé saint Thomas, que s'el puet faire pes, qu'il ne la *refust* pas. » (Thom. de Cantorb. p. 112.)] — « *Refuseir* le mal, et esleire le bien. » (S. B. S. fr. p. 16.) — « *Refusa* son mauvais proupos. » (Chr. de Nangis, an. 1227, p. 51.)

Moult avez ore *refusé*
Mon roncin maigre et escillié. (*Ms. 7218, f. 249.*)

2° [Dénier : « Qui dreite lei et dreit jugement *refusera.* » (Lois de Guill. p. 4.)] — 3° Ne pas accorder à : « Son mary l'a *refusée* d'une robbe dont elle est bien courroucée. » (Quinze Joies du Mariage, p. 81.) — « Tel *refuse* au premier jour ung marché, qui au second le octroye. » (Percef. IV, f. 111.) — Tel *refuse* qui apres muse. » (Contes d'Eutrapel, p. 453.) — 4° Eviter :

Les poissons *refusent* à l'engin. (*Desch. f. 112.*)

5° [Refuser le combat : « Li archier commencierent à traire li un aus autres, et tant que mout « en i ot de bleciez et de navreiz, et que li archier « Solehadin *refuserent.* » (Mén. de Reims, § 42.) — « Gautiers de Mauni ne volt mies *refuser,* mès se « feri tantost en ces François. » (Froiss. IV, p. 365.)]

Commencierent à ruser,
Et les Flamens à *refuser.* (*Ms. 6812, f. 68.*)

6° Refuser d'avancer : « A la seconde jouste, ils se « heurterent un petit, mais nul mal ils ne se firent « et à la tierce lance, les chevaux *refuserent.* » (Froissart, liv. IV, p. 39.) — « Esperonnerent leurs « chevaux de grant voulenté, et s'adviserent justement pour consuyvre l'un l'autre, sans eux epargner ; mais, à cette premiere lance, ils faillirent, « car les chevaux *refuserent,* de quoy ils furent « moult courroucés. » (Ibid. p. 41.) — « Quand il « approchoit, son cheval *refusoit,* et se retiroit « arriere. » (Percef. vol. III, f. 144.) — 7° Rebattre, importuner : « Certes, dist Troylus, trop m'avez « huy *refusé* de vostre dieu d'amour. » (Percefor. vol. II, p. 110.)

Refuseur. Qui refuse : « A bon demandeur, bon « *refuseur.* » (Cotgrave.)

Refusion. Refusion de dépens ; action de rembourser les frais d'un défaut faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant : « Sont tenus laisser « leurs lettres, et enseignemens à cour, qui se gardent saines, et entieres, pour les rendre, en cas « de *refusion.* » (Cout. Gén. I, p. 775.)

Refuy. Refuge :

. . . . . . *Refuy*
Des desolez. (*Blas. des faulces amours, p. 288.*)

Regaaigner. [Regagner : « Teus a perdu, qui « *regaaignera.* » (Bataille d'Aleschans, v. 8027.) — « Car en *regaaingneroient* il petit, se ce qu'il « aroient por cauze de francise demouroit en servitude. » (Beauman. XLV, p. 27.) — « Car che que « Godefroy de Buillon aquesta, Et Bauduins ses « freres, ens ou temps qu'il regna, ichius Solehadins trestout *regaaingna.* » (Baud. de Seb. t. III, page 396.)]

Regabeller. Tracasser, chercher des difficultés comme fait la gabelle. (Cotgrave.)

Regaelle. Regale ; droit de haute justice ; parlant des prisonniers faits en guerre, de seigneur à seigneur : « Supposons encores que li barons qui « l'a prins l'eust emprisonné, au lieu où il a haulte « et basse juridicion et où il a pouoir de faire jugement de ses hommes malfaisans, et ainsi l'a il « acoustumé de faire, car il est seigneur des *regaelles,* je demande s'il en pourra faire justice, ou « sinon juge en pourra faire jugement. » (L'Arbre des Bat. f. 103.)

Regagier. [Donner de nouveaux gages. (Ord. VII, p. 365, an. 1256.)]

Regailes. [Pouvoir royal, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Regaire. [1° Régale : « Tous les fruits, rentes « et revenus du *regaire* de Nantes d'une année, « commencée au premier jour de juillet derain

« passé, tant en spiritualité que en temporalité... à « cause dudit *regaire* et de la levée qu'il a faite « des fruits et revenus dudit eveschié depuis ladite « vacation. » (Ch. de 1397.)] — 2° « *Regaire*, s'en- « tend de la justice temporelle des evesques. » (Gloss. de l'Hist. de Bretagne.) — « Dont la jurisdic- « tion appartient au juge, et seneschal de l'eveque, « et qui ressort nûment en la cour de parlement de « Bretagne, qui en a seule la connoissance par « appel, dont est souvent fait mention au recueil « des arrest du pays. » (Laur.) — Les évêques de Dol, comme la plupart des évêques de la province, prennent le titre de comtes, à cause du droit de *regaires*. (Lobineau, Hist. de Bret. p. 285.)

Regal. [Terme de féodalité. Régal de mariage, pain et viande que le vassal se mariant offrait à son seigneur; il était dû en Normandie au seigneur de Laboullaie. Voir *mets* de mariage et *plat* nuptial.]

Regale. 1° « Droits dus au roy comme souve- « rain, à la difference de ceux qui luy estoient dus « par ses vassaux tenant des fiefs relevants de luy. » (Ordonn. V, p. 603, note 6.) — [Le système féodal étant la confusion de la souveraineté et de la propriété, ces droits purent être transportés du roi à ses vassaux : « Nous pour certaines causes avons « donné à nostre très cher et très amé frere le duc « d'Anjou toutes et chascunes les restes, debtes ou « arréraiges, tant en *regales* comme en fiefs, qui « es pays des duchés d'Anjou et de Tourraine et du « conté du Maine nous estoient deues. » (Ord. V, p. 603, an. 1372.) — « L'en ne racheste pas de nul, « se il n'est sires dou leu, et tel qui puisse recevoir « homenage, si comme l'en dit de *regale* et de ce cas « semblable. » (Liv. de Just. p. 234.)] — 2° Droit qu'avaient les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocèse pendant la vacance d'un siège, et d'en économiser les revenus à leur gré : « L'excellence du dit droict a faict que le mot « de *regale* qui est general ait esté spécialement « attribué à celuy qu'a le roy sur les eglises cathe- « drales de son royaume, pour estre la plus part « d'icelles de la fondation, ou donations des rois, « et toutes en sa garde, et protection. » (Bout. Som. rur. l. II, t. I, notes, p. 661.) — « Appartient au roy « pour l'investiture des eveques, et abbez ...le « droit de *regale* adhere à la personne du roy, et « ne se peut transporter, ny commettre, ny aliener : « il est dû pour la garde, et n'est en fruit, comme « quelques uns estiment ; d'autres ecrivent que ce « droit est de bail, garde, protection, ou patron- « nage. La *regale*, et l'œconomat dure jusques à ce « que l'évêque ait fait son serment de fidelité en « personne, et obtenu du roy lettres pour la deli- « vrance de son temporel, et collation de ses bene- « fices, et icelles verifiées en la chambre des « comptes, et main levée executée, en *regale* suffit « vacance de fait, ou de droit, et n'est besoin que « la prebende, dignité, ou benefice, vacque de droit « et de fait ensemble.... La cour du parlement « à Paris pretend avoir seule la connoissance des « *regales*. En quelques eglises, le roy a *regale* pour « les fruits seulement, et non pour la collation des « benefices, comme la collation ne faisant partie « des fruits de l'eveché ou archeveché... Les bene- « fices electifs ne tombent en *regale*, et après trente « ans on ne peut proposer ouverture de *regale*.... « Ce droit appartient au roy pour la provision, « collation et presentation de quelques archevechez, « evechez, abbayes, et autres benefices de son « royaume, qui sont de fondation royale.... Le roy « a fait don de la moitié des *regales* au chapitre de « la S[te] Chapelle du palais à Paris, et l'autre moitié « est reservée pour l'entretien d'icelle et des mai- « sons canoniales..... » — [« Com li chanoine de « Paris eussent esleu evesque, et le presenterent le « roi, li rois ne le vost recevoir ne rendre son « *regale*. » (Liv. de Jost. p. 234.) — « Quand un « evesque trespasse, le roy peut faire tout mettre « en sa main le temporel et celui faire gouverner « comme en *regale*, car les explois de sa justice et « tous les autres revenus temporels sont au rei « jusques à ce qu'il y ait evesque. Toutefois tous « eveschez ne sont pas tenus en *regale*. Pendant le « temps de la *regale* le roi peut donner tous offices « et benefices, excepté cures ; et si le pape et le « roy donnoient en un mesme temps un benefice, « le don du roy precederoit ; et s'il en estoit debat « la cause seroit ventilée en la cour de Parlement, « et non ailleurs. » (Cout. de France, liv. III.) — On lit aux Ord. II, p. 102, an. 1334 : « Philippe par « la grace de Dieu roy de France. Sçavoir faisons à « touz, presens et à venir, que comme il ayt esté « mis en doute par aucuns, si nous avons droit et « à nous appartenoit de donner les prouvendes « dignitez, benefices, comme ils avoient esté e « estoient trouvés non occupez, vacans et vuides « de fait tant seulement, ou temps de nostre *regale* « ès eglises de nostre royaume esquelles nous « avons droit le *regale* ; et se ceuls à qui, nos pré- « décesseurs ou nous, les avons donnez en doiven « joir et joissent ; nous nous tenons et somme « souffisamment et deuement enfourmez, que no « devanciers roys de France, pour cause de *regal* « et de noblesse de la couronne de France, on « accoustumé et ont esté en possession et saisin « de donner les prouvendes, dignitez et benefices « quand ils ont esté trouvez non occupez, vuide « ou vacans de fait tant seulement ; et que nou « aussi en avons usé, usons et entendons à user « comme de nostre droit royal, toutes fois que au « cun ou semblable ou quelsconques des cas dessu « diz escherra, et denions toute audience de plait « tous ceulx qui, à noz diz usaiges, accoustume « par nos devanciers rois de France et par nou « coutumez, et aux droits royaux, qui en tel ca « nous appartiennent, pour cause de nostre cou « ronne, et aux collations par nous, ou nos devan « ciers, ou successeurs, faites ou à faire, ès ca « dessus diz, ou en aucun d'iceux, se voudroie « opposer. Et se plait ou procez sur aucun des ca « dessus diz, quelsconques ils soient, pendent e « parlement ou devant quelsconques nos commis « saires, nous les rappellons et mettons dou to

« à neant. » — Parfois la *regale* était perçue par le métropolitain : « Transportons pour nous (arche- « vêque et chapitre de Lyon) et pour nos succes- « seurs en luy (roi) et ès siens toute la *regale* « que nous tenions et avions en l'eglise, la cité, « l'eveschié et le diocese d'Otun, dont nos devan- « ciers avoient usé et nous usons, vacant icelle « eglise d'Otun, exceptez l'exercice et les emolu- « mens des coins esperituelz dudit eveschié. » (Reg. A, Chamb. des Comptes, f. 126, an. 1320.)] — 3° En Artois, la *régale* est « quand le seigneur feudal « prend, et applique à son profit les fruits des heri- « tages de fief, ou cottiers, à faute de les relever, « et droiturer. » (Laur.) — « Si le seigneur a souf- « fert un heritier d'aucun fief cottier, ou main « ferme, jouir an et jour depuis le trespas du der- « nier possesseur, les heritages de luy tenus, sans « les avoir droiturez, pour deuement proceder à la « *regale* d'iceux, il convient, et est requis qu'il les « saisisse prealablement. » (Cout. Gén. I, p. 746.)— 4° « Plus le roy a autre droit de *regale* en Norman- « die, quand plusieurs seigneurs sont en different, « et en procez pour le patronage d'un meme bene- « fice ; et ce droit dure jusques à ce que le litige « soit vuidé par sentence, ou appointement omo- « logué en justice. » (Laur.) — [5° Territoire possédé par le seigneur suzerain : « La parroisse de Maulde « qui est de ou sur les *regales* de Flandres. » (JJ. 171, p. 256, an. 1420.) — « En alant et passant (au « pays de Hainaut) par ung grant et large chemin « à charrier, appelé les *regales* de Flandres. » (JJ. 176, p. 305, an. 1443.) — 6° Echelette, instrument de musique : « Le charlatan espagnol estoit monté « sur un petit eschaffaut jouant des *regales* et tenant « banque. » (Sat. Ménip. p. 3.)]

1. Regalement. Régal. (Oudin.)

2. Regalement. Royalement, d'une manière royale. (Nicot.)

1. Regaler. [Dérivé de *regula*. Etendre, aplanir des déblais. C'est encore le sens dans la construction des chemins de fer.] « D'iceluy revenu « jouir, tant et jusques à ce que les dits reliefs, « droicts et devoirs luy soient faits et payez : et en « user comme bon pere de famille, sans aucune « chose desmolir, *regaler*, ou autrement en mal « user. » (Cout. Gén. I, p. 625.) — « Les quarante « jours passez peut *regaler*, et faire les fruits « siens. » (Cout. Gén. I, p. 322.)

2. Regaler. [Ravitailler, faire prospérer : « Et « desir et espoir, use et gaste Au long aller, Sans y « laisser que *regaler*. » (Al. Chartier, le livre des Quatre Dames.) — « Je suis de cette opinion Que à « Orleans devez aller Avecques la fille de nom « (Jeanne d'Arc) ; Cela je vueil bien conseiller, Et « que vous devez *regaller* Vos villes d'environ « Orleans Et faire Anglois tant reculler Qu'i n'y « reviengnent de mil ans. » (Mist. d'Orléans, p. 580.) — « Ne nulle part n'y a que *regaler*. » (Christ. de Pisan, dit de Poissy.) C'est un dérivé de *regale*, « avoir puissance et droits royaux, » prospérer en roi. *Regner* avait aussi ce sens.]

Regaleur—ier. [Administrateur ou économe, pour le roi, des biens d'une église pendant la vacance d'un siège : « Come tençons fu entre nous... « et l'evesque de Miaux seur griez et seur domma- « ges que le *regalier* le roi Thibaut et le roy Henri « de Navarre jadis comte de Champagne, avoient « fait ès biens et choses de l'evesché de Meaux. » (Cart. de Meaux, fol. 78, an. 1277.) — « Lesquieux « place et courtil ledit prestre acheta et aquist, ou « temps que il estoit nostre *regaleur* des eveschiés « de Chartres ou de Tours ; et en icellui temps « meismes, li estant encores *regaleur*, pour lequel « regale il estoit et est tenu à nous en mil livres. » (JJ. 74, p. 440, an. 1342.) — « Michiau Garnier du « Mans establi *regaleur* du regale de l'eveschié du « Mans. » (Mémor. D, f. 91, an. 1367.)]

Regaliste. [Celui qui était pourvu par le roi d'un bénéfice vacant en regale : « La regale n'est « sujette à la reigle *de pacificis*, sinon quand le dif- « ferend est entre deux *regalistes* qui s'aident de « leur possession. » (P. Pithou, 66.)]

Regalitez. Biens que les évêques tenoient en fief ; parlant des évêques d'Auxerre et d'Orléans, et de Philippe-Auguste : « Saisit leurs *regalitez*, c'est « assavoir leurs temporalitez qu'ils tenoient de luy « en fieu. » (Chr. S. Denis, II, p. 32.) — On lit dans Rigord : *Eorum regalia confiscavit, scilicet ea tantum temporalia quæ ab eo feodaliter tenebant* ; *decimas et alia spiritualia eis in pace dimittens.* — « Rendront, et bailleront au roy d'Angleterre « tous les honneurs, *regalitez* obediences, homai- « ges, ligeances. » (Chr. de Nangis, ann. 1360.)

Regalle. Régale : « Auparavant qu'un seigneur « puisse proceder par voye de *regalle*, ou faire les « fruits siens sur fiefs, ou cottiers cotteries tenus « de luy, en faute d'homme et de relief après les « quarante jours expirez pour fiefs, et sept nuits « pour cotteries, ce dit seigneur est tenu par sa jus- « tice faire saisir les dits fiefs et cotteries, et de la « faire signifier aux occupeurs. » (N. C. G. I, p. 361.)

Regaller. Mettre en régale : « Le seigneur feo- « dal peut, quarante jour après le trespas de son « vassal, *regaller* le fiefs tenu de luy, et faire les « fruits siens. » (Cout. Gén. I, p. 410.)

Regard. [1° Manière de regarder : « Seigneur « baron, fait-il, ci a mauvais *regard*. » (Couci, t. XVIII.)] — 2° Aspect agréable : « Par le *regard* de « son voler. » (Gace de la Bigne, f. 146.) — « Beau « *regard* de chastel. » (Percef. II, f. 3.) — 3° [Vue, attention : « Ayons *regard* et advis en nostre « royaulme sur hommes sages qui puissent faire ce « message. » (Froissart, XI, 266.) — 4° Inspection, surveillance, garde : « Sans nulle garde ne *regard*. » (Id. XI, p. 98.)] — « Quand l'armée marche, les dits « commissaires ont encore autres commis soubz « eulx où ils ont *regard*. » (Mem. de la Mark, seigneur de Fleur. p. 31.) — 5° Observatoire : « Attendit le bon roy jusques à la minuyt, aincoys

« que le preudhomme saillist de son *regard*, et lors « se dressa en son estant. » (Percef. IV, fol. 71.) — 6° Ce qui regarde : « Selon mon *regard.* » (Id. t. VI, fol. 126.) — De là les locutions : « Eu *regard* au « temps. » Ord. t. II, p. 373.) — « D'autres en leur « *regard* ou supplement. » (N. C. G. t. I, p. 516.) — [« Car li pays de Haynnau est ungs petis pays ou « *regard* del royaumme de Franche. » (Froiss. II, p. 349.) — « Chiaus de Trit qui n'estoient c'un petit « de gens ens ou *regard* d'yaus » (Id. t. III, p. 153), c'est-à-dire comparativement à. — « Le duc de « Guerles n'y sçavoit remédier au *regard* de lever « le siege ne de combattre les Brabanchons » (Id. t. III, p. 161), c'est-à-dire en ce qui concerne. — 7° Accord, traité : « Le suppliant et Pierres Depitres « ont fait compte ou *regard* ensemble. » (JJ. 195, p. 872, an. 1473.) — 8° Redevance : « Une piece de « terre où est assis un quartonnier de froment, « avecques un denier pour *regard* à Noel. » (JJ. 163, p. 408, an. 1409.) — 9° Appel judiciaire : « Le sup« pliant demourant en nostre ville d'Abbeville... « fut cité... pour comparoir devant l'official de « Beauvais, par vertu des lettres de *regard* ou pla« cet données de l'official d'Amiens. » (JJ. 209, p. 254, an. 1482.)] — « Retenir son *regard*, » c'est retenir la faculté d'assister en cause, pour voir ou regarder ce qui s'y passe. (Gloss. de Laurière.) — « Lorsqu'il y a plusieurs clamans, ou retrayans, et « qu'un laisse la poursuite de la clameur à un « autre, celui qui a laissé ainsi la poursuite, peut « *retenir son regard;* et si l'autre à qui la pour« suite a eté delaissée commet quelque fraude avec « le tenant, celuy qui a *retenu son regard*, peut « retourner à la poursuite de sa clameur, et repren« dre son procez au meme etat qu'il estoit, lorsqu'il « le laissa; de sorte que la poursuite etant adjugée « à un des clamans, il doit proceder avec le tenant, « et les autres clamans qui ont *retenu leur regard*, « sont regardans, et assistent à toutes les journées, « s'ils veulent, pour voir s'il n'y a pas de collu« sion. » (Ibid.) — 10° [Inspecteur, gouverneur ; de là le flamand *rewaert.*] Charles VI, après sa victoire de Rosebeck, « tint sa feste de Noel à Tournay, et « quand il en partit, il ordonna le grand seigneur « de Huistelles à estre capitaine de Bruges, et le « seigneur de S. Py à estre capitaine d'Ypres, et le « grand seigneur de Guistelles à estre grand *regard* « de Flandres. » (Froiss. liv. II, p. 230.) — « Avoient « ces gens de Flandres à capitaine un chevalier qui « s'appelloit messire Jehan Sporequin, gouverneur « et *regard* de toute la terre madame de Bar. » (Ibid. p. 239.) — « *Regard* du païs de Bigorre. » (Id. liv. III, p. 7.) — « Le fit souverain *regard* d'une « institution et ordonnance qu'on dit en Allemai« gne le Languefride, c'est à dire de tenir les che« mins couverts et seurs, et que toutes manieres « de gens peussent aller, venir, et chevaucher, de « ville en autre, surement. » (Ibid. p. 266.) — 11° [Lendemain de noces : « Comme icellui Robin « feust alé en l'ostel de Henry Ernault, ou *regard* « de la femme Guillaume Ernault sa sœur, ot icellui « jour assemblé plusieurs personnes pour aler « avec lui oudit *regard*, pour faire bonne chiere, « selon la coustume du païs. » (JJ. 158, p. 281, an. 1403.)]

Regarde. [Celui qui est chargé de faire la ronde : « Pierre Cargoet sergent de noz bien amez « les maire, eschevins et commune de nostre ville « de la Rochelle, et *regarde* du petit guet, qui se « fait chascun soir sur les murs de la ditte ville,... « fust parti pour le regart et visitation dudit petit « guet. » (JJ. 153, p. 406, an. 1398.)]

Regardeaux. « Manger des *regardeaux*, » n'avoir rien à manger sur la table, se regarder l'un l'autre ou regarder manger les autres. (Oud. Cur. fr.)

Regardement. Action de regarder. (Nicot.)

Regarder. [1° Considérer : « Las! pourquoi l'ai « de mes ieuz *regardée*, La fausse rien qui douce « amie a nom. » (Couci, VI.) — « Qui bien la *regar*« *dast* à droit et à loisir, Bien deïst que plus belle « ne peüst on choisir. » (Berte, c. 63.)] — De là les expressions : « *Regarder* de gros œil. » (Cotgr.) — « Il nous *regarde* sur la teste » (Froiss. IV, p. 275), c'est-à-dire de haut en bas. — 2° [Examiner : « Si « furent envoyet aucun chevalier et ouvrier pour « *regarder* le passage. » (Id. III, p. 250.) — 3° Visiter : « Atant le fist le seigneur du chastel coucher « en une chambre, et sa plaie fist *regarder*, qu'il « avoit dangereuse et travaillée. » (Percefor. VI, f. 77.) — 4° Discuter, délibérer : « Et *regardèrent* « là li signeur ensamble que on renvoieroit les « Londryens. » (Froiss. t. II, p. 80.) — « Dont fu là « *regardé* et avisé qui yroit en Escoce. » (Id. p. 257.) — 5° Remarquer : « Quand il eurent tout consideré « et avisé, il *regarderent* qu'il perdoient le temps. » (Id. III, p. 250.) — 6° Décider : « Et se lidit Jahans « voloit demander lesdittes issues, et li duc meist « des colpes qui ne fussient regnaubles, il s'en doit « suffrir, se nos et li sires de Grancé *regardons* por « droit qu'il s'en doigt suffrir. » (Hist. de Bourg. Preuv. II, p. 33, an. 1269.) — 7° Fixer : « Si vos lo « ke vous *regardés* un jour ke vos porés i estre. » (Flore et Jeanne, p. 67.) — 8° Prendre en pitié : « Dieus m'en a bien *regardé.* » (Ms. 7218, fol. 254.) — 9° « Se regarder, » se tenir sur ses gardes, se replier sur : « Il se *regarde* vers sa nef. » (Parton. v. 729.) — « Fuiant s'en va, si *se regarde* Droit vers « le bois grant aleure. » (Ren. v. 1260.)]

En la sente estoit entrée,
Souvent se *regarde* environ. *(Ms. 7218, f. 353.)*

10° Se complaire, se mirer : « De serviteur qui se « *regarde*, donne toy soigneusement garde. » (Cotgrave.) — « Quand d'autruy parler tu voudras, « *regarde* toy, et tu te tairas. » (Cotgr.) — 11° [« Se « regarder à, » se régler d'après : « Il estoit li plus « grans et li plus prochains dou roy à qui tout li « autre se atendoient et *regardoient.* » (Froiss. II, p. 453.) — 12° Neutre, prendre garde à, inspecter : « Il seroit bien marry de donner un sol pour un « carolus; aussi bien y *regarde* il de bien près. » (Caq. de l'accouchée, p. 91.) — « Dont *regarderent* « il as portes, as murs,... et amenderent le def« faulte. » (Froiss. t. III, p. 218.) — « Et *regarda* au

« castiel et à le fortereche de le ville. » (Id. p. 466.) — « Or *regardés*. » (Id. X, p. 126.) — 13° Avoir vue sur : « Lui appuyant sus une fenestre qui *regardoit* « enmy sa court. » (Id. t. XVII, p. 122.) — « En la « chambre de la dame y avoit une fenestre qui « n'estoit guere haute et *regardoit* dedans ung « petit jardin. » (Marg. Nouv. p. 53.)] — 14° Prendre garde à : « *Regardez* du prince de Galles. » (Froiss. t. I, p. 302.) — 15° [Infinitif pris substantivement : « Et li roys se tourna devers grant foison de che- « valiers si bien armez que c'estoit merveille dou « *regarder*. » (Joinv. § 485.)]

Regardeur. 1° Inspecteur : « Si en ordonnez « à vostre intention, car par dessus vous n'aurez « vous point d'autre *regardeur*. » (Froissart, liv. I, p. 283.) — « En tous les mestiers, et toutes les mar- « chandises qui sont, et se vendent à Paris, aura « visiteurs, *regardeurs*, et maistres, qui regarde- « ront par les dits mestiers, et marchandises. » (Ord. II, p. 379.) — [« Le maire doit mettre *regar-* « *deurs* sur les bouchers et les poissonniers, qui « jurent et rapportent se il font choses qui ne soit « bien à poinct. » (Ordonn. V, p. 682, an. 1372.) — 2° Celui qui regarde : « A Paris, il ne faut qu'un « *regardeur* pour amener le reste. » (Cont. d'Eutrap. f. 197.) — 3° Inspecteur : « En tous les mestiers et « toutes les marchandises qui sont et se vendent à « Paris, aura visiteurs, *regardeurs* et maistres qui « regarderont par lesdits mestiers et marchandi- « ses. » (Ord. II, p. 379.)]

Regardeure. [1° Regard : « Fait mon vis tain- « dre et palir : Sa simple *regardeure*. » (Chans. de Raoul de Soissons, Lab. p. 218.) — « Oilz droiz et « apers out et douce *regardeure*. » (Wace.)] — « *Regardeure* felonneuse. » (Lancelot du Lac, t. II, fol. 55.) — 2° Spectacle : « Pour la fantaisie de la « *regardeure*. » (Percef. vol. V, f. 97.) — 3° Figure hideuse : « Quand celle mauvaise *regardeure* enten- « dit. » (Chr. de S. Denis II, f. 2.)

Regardure. 1° Regard : « Fiere *regardure*. » (G. Guiart, f. 143.) — « Horrible *regardure*. » (Chr. de S. Den. II, f. 2.) — 2° Vue : « *Regardure* basse. » (Nicot.)

Regari. [Guéri : « Qui estoit tous *regaris* de ses « plaies et en bon point. » (Froiss. t. VI, p. 189.)]

Regarnir. [Ravitailler : « Et quant li rois ot « *regarnis* Tous les castiaus et renforcis. » (Mousk. Chr. v. 27129.)]

Regars. 1° Pluriel de regard : « Plains frons « reluisans, et parans ; *regars* atrahens. » (Chans. fr. ms. du XIIIe s. ms. Bouh. fol. 280.) — 2° Egards, honneurs : « Fy donc des valeurs, des richesses, et « *regars*. » (Percefor. V, f. 31.) — « Ont laissié les « *regars*, et esbatimens du monde, et renonce aux « pompes du siecle. » (Ordonn. t. III, p. 364.) — « Qui de cuer aime s'amie, et n'i puet avoir *regart*, « n'a pas tort s'il s'en depart. » (Chans. fr. du XIIIe s. ms. Bouh. f. 216.) — 3° Protecteurs : « *Regars*, et « maistres des Orfenins, » les magistrats des villes sont souvent ainsi nommés, surtout en Flandres. (Ord. V, p. 134.)

Regart. [1° Coup d'œil : « Son douz *regart* qui « vient d'une estincele Mon cuer en moi ferir. » (Couci, XVIII.) — 2° Surveillance, garde : « Et n'i « avoit mès sur lui si grant *regart* comme en « devant. » (Froiss. V, p. 158.) — « Et les laissierent « aler et venir sans vilain *regart* ne constrainte. » (Id. VIII, p. 50.) — « Ses gens le soupeçonnoient et « mettoient grant *regart* sur lui. » (Id. p. 223.)]

Et s'embast en l'yaue de Sainne,
Devers Gaillart, ou n'a *regart*
Nus qui les murs de l'ille gart. *(G. Guiart, f. 70.)*

Tex est costume de borgois,
N'en verrez gaires de cortois,
Il ne se prent, de ce, *regart*. *(Ms. 7989², f. 66.)*

Et li comence à crier,...
Ce tu t'i mes, tu noieras,
Il ne se prent, de ce, *regart*. *(Ibid. f. 69.)*

Cil peut bien devenir Renart,
Quant nul sur son fait n'a *regart*. *(Modus, f. 96.)*

3° [Examen, jugement : « Il devoient estre justi- « ciés et corigiés par le *regart* et jugement des pers « de France. » (Froiss. VI, p. 62.) — 4° Administration, gouvernement : « Pour tant qu'il avoit le « souverain *regart* de Flandres. » (Id. III, p. 129.) — 5° Gouverneur : « Chapitaine et *regart* de tout le « païs. » (Id. III, p. 58.) — 6° Aspect, apparence : « Et disoient toutes gens que il avoit bien fourme « et *regart* de vaillant homme. » (Id. II, p. 91.)]

. . . S'en labour tart,
Le fruit ne puet avoir si bon *regart*
Pour la terre, quant elle est desertée,
Comme celle qui en bon temps s'espart. *(Desch. f. 146.)*

7° [Doute, défiance : « L'exposant veant qu'il « estoit en grant *regart* tous les jours dudit Estienne « qui faisoit grans seremens qu'il mettroit à mort « le dit exposant. » (JJ. 135, p. 306, an. 1389.)]

Ly rois a tenu à merveille
Que retourné sont celle part ;
Ne cuidoit mais avoir *regart* ;
S'ost esmut, ses barons manda. *(Brut, f. 35.)*

Tintancel ert bien defensables,
N'estoit par nul engin prenables ;
De Faloise est close, et de mer,
Qui seul le port pourra garder,
Mal aura doubte, ne *regart*,
Que homme y entre d'autre part. *(Ibid. f. 65.)*

8° [Lendemain de noces : « Comme le suppliant « feust alez veoir la feste du *regart* qui se faisoit en « l'hostel du prevost des marchands (de Paris) d'une « sienne fille. » (JJ. 106, p. 207, an. 1374.) — 9° Locutions : « Au *regart* de, » en comparaison de : « Et assembla tant de gens comme il pot ; mais ne « fu rien au *regart* de l'ost que Solehadins avoit « assemblei en deus parties. » (M. de Reims, § 37.)]

Moult avoit poi de richesse ;...
Au *regart* du roy qui est ores. *(G. Guiart, f. 10.)*

Regaster. Détruire :

L'emperiere Othes d'Alemaingne,...
Et Renaut li quens de Bouloingne,
Regastoient en tel maniere
Saint Yglise avant et arriere,
Ne nus hom ne leur contrestoit. *(G. Guiart, f. 102.)*

Regaust. [Rebondissement : « Le suppliant en

« gettant ladite busche, ou du *regaust* d'icelle, « attaindi une petite fillette. » (JJ. 139, p. 194, an. 1390.)]

Regazouiller. (Cotgrave.)

Rege. [Raie, sillon : « Lesquelz labourerent « d'icelle terre deux *reges* et demye. » (JJ. 206, p. 785, an. 1482.)]

Regeance. Charge de régent, de professeur. (Monet.)

Regeanter. 1° Etre régent, professeur. — 2° Etre administrateur. — 3° Faire acte de maître sans l'être. (Monet.)

Regect. Revers d'un fossé : « Quand le seigneur « d'un lieu ou d'une ville ait defendu à faire aucune « chose sur le *regect* de la ville. » (Bouteill. Somme rur. p. 828.) — « Que nul ne fosselle sur chemin « royal ne publique, ne sus *regect.* » (Id. p. 507.)

Regectant. Roide, élastique : « L'arbalestre « ainsy demoura si endurcie, et *regectant*, que ung « homme ne la tendoit pas legierement en la main. » (Percef. IV, f. 22.)

Regecter. Ruer : « Le cheval du chevalier aux « papegaulx print à *regecter* des pieds de derrier « si fort. » (Percef. I, f. 143.)

Regehir—eir. [Avouer, confesser : « Toz vos « pechiés, sanz bouche *regehir*, Voeil hui sor moi « de par Dieu desservir. » (Agolant, p. 1852.) — « Or vous demant je, fist li evesques, se vous pen- « riés ne or ne argent par quoy vous *regeissiez* de « vostre bouche nulle riens qui fust contre le sacre- « ment de l'autel, ne contre les autres sains sacre- « mens de l'Esglise... Je, sire, fist li maistres, « sachiez que il n'est nulle riens ou monde que j'en « preisse ; ainçois ameroie miex que on m'arachast « touz les membres dou cors, que je le *regeisse.* » (Joinville, § 47.)]

Regehissance. Aveu, confession. (Vie de Ste Catherine, Sorb. LX, c. 22.)

Regeiner. Gêner de nouveau. (Cotgrave.)

Regeler. Geler de nouveau. (Cotgrave.)

Regeneraicion. Génération :

En la palu d'enfer
Reçiu *regeneraicion.* *(Ms. 7615, II, f. 187.)*

Regenereit. Régénéré ; dans le latin, *regeneratus.* (S. Bern. p. 140.)

Regenerer. [Baptiser : « De saint batesme l'unt « fait *regenerer.* » (S. Alexis, t. VI.) — « Lors fu li « bers batisiés et levés, Et dou saint cresme d'oile « *regenerés.* » (Guill. d'Orange, var. II, p. 312.) — « Frere, dit ele, ne me devez celer Se Looys t'a fait « *regenerer.* » (Alesch. v. 7579.)]

Regent. 1° Qui exerce la régence : « Le premier « prince qui se fait appeller *regent* de nostre France « fut Philippe le Long, pendant la grossesse de la « royne Clemence sa belle sœur, veufve du roy « Louys Hutin. » (Rech. de Pasq. liv. II, p. 133.) — [« Et croit monseigneur que ceux de Nantes soient « en nouvel traité avecques le jeune *regent* de « France, lequel on doit à celle Toussaint couron- « ner. » (Froiss. II, II, p. 79.)] — 2° Gouverneur : « Voulut le roy de France que le sire de Coucy fust « *regent* de toute Picardie. » (Froiss. liv. II, p. 83.) — 3° Curé, recteur. (Nouv. Cout. Gén. I, p. 424.) — 4° Ceux qui enseignent dans un collège : « De là « nous avons, non seulement, appellez *regens* ceux « qui enseignoient la jeunesse en humanité, et aux « arts ; mais aussi docteurs *regens* en decret, en « medecine, et aux loix. » (Pasq. Rech. p. 791.) — « Fait du *regent*, » c'est-à-dire fait le pédant. (Coquill. p. 174.)

Regentation. [Régence : « Non obstant luy « appartenist la *regentation* du royaume de France... « laissa tout es mains des autres princes ses freres. » (Christ. de Pisan, Charles V, II, p. 44.)]

Regente. Vaisseau de guerre anglais brûlé en 1512. (Du Bellay, I, f. 4.)

Regenter. Régner ; parlant d'un roy vieux : « Estoit fort ancien pour *regenter.* » (Perceforest, vol. IV, f. 66.)

Reger. Régir, gouverner : « Pour *reger* et gou- « verner les compaignons, n'auront point au monde « de plus suffisant ou mieulx esleu que le Jouven- « cel. » (Le Jouvenc. p. 81, Bibl. du roi, f. 48.)

Regercer. Gercer de nouveau. (Nicot.)

Regermer. Germer de nouveau. (Rob. Est.)

Regesir. [1° Etre couché, dans la Chron. des ducs de Norm. Orell, p. 174.) — 2° Consister : « Ne « toz li biens ne *regist* mie ou plourer ne el simple « habit. » (Henri de Valenc. § 502.)]

Regeste. [Répertoire chronologique : « Doit « l'en les vers et les *regestes* Et les estoires lire as « festes. » (Rom. de Rou.)]

Regestre. 1° Registre : « Droit de *regestre.* » (Ordonn. III, p. 640.) — 2° Répertoire d'anecdotes : « J'ay ouy dire à Mr de Lansac qui estoit un vieux « *regestre* de la cour. » (Brant. Cap. fr. II, p. 296.)

Reget. Revers d'un fossé : « Qui est trouvé fai- « sant fossé, ne fouir sur *reget*, il chet en l'amende. » (Bout. Som. rur. p. 860.)

Regeter. [1° Rejeter la terre d'un fossé : « Et si « ot molt parfont fossés, Trestot de novel *regetés.* » (Lai du trot.) — 2° Pousser des rejetons : « L'iver « fait mourir les porées ; mais en fevrier les raci- « nes *regettent* nouvelle et tendre porée. » (Ménag. t. II, p. 2.)]

Regetoore. [Piège, trébuchet : « Captentula, « ad capiendum aves, gallice *regetoore.* » (Gloss. page 521.)]

Regeulice. [Réglisse : « Le *regeulice* Soit « racine de ses arbres, De succre ses rochers, de « canelle Ses bois. » (Rons. p. 744.)]

Regeuner. Jeûner : «

Se une fois est saolez,
Bien puet après *regeuner.* *(Fabl. f. 17.)*

Regibement. Action de regimber :

Encontre la pointe aguisée,
Mauvais est le *regibement*. *(Ms. 6812, f. 53.)*

Regiber—ier. [1° Regimber, ruer : « Ne m'en « donoie garde del *regibier*. » (Aiol, v. 2910.) — « Et li foula on si sa vendenge qu'il n'ot povoir ne « talant de *regibeir*. » (Mén. de Reims, § 419.)]

Qui *regibe*, deux fois se point. *(Ms. 6812, f. 14.)*

S'ot Ferrand mis en doble fier...
Pour çou qu'il voloit *regiber*. *(Mousk. p. 599.)*

[« Quant le cheval senti qu'il estoit formenez, « Dessouz le chevalier a si fort *regibé* Que li cheva- « liers est à la terre versés. » (Cuvel. v. 2549.)] — 2° Résister : « Riens ne vous y vault le *regiber*, car « je feray bien brief de vous. » (Percef. III, f. 17.)

Ceulx verrez *regiber*
Contre son droit. *(Desch. f. 65.)*

3° Avoir de l'élasticité : « Que vostre genoul soit « sus la gielle, afin que elle ne *regibe*. » (Modus, f. 171.) — « Comme une perche de charrette ployant, « et bien *regibant*. » (Ibid. f. 170.)

Regié. [Réglé : « Cinq batailles faites avoient, « Viers Marcadigas aprochoient, Le passet *regié* et « sierré. » (Rom. de Cleomadès.)]

Regiel. [Peut être royal, dans Ste Eulalie, v. 7 : « Ne por od, ned argent, ne paramenz ; Por manatce « *regiel* ne preiament. »]

Regiet. [1° Rejet d'un fossé : « Certain lieu que « il disoient avoir esté et devoir estre voie publique, « de vint et deux piez ou environ, depuis le *regiet* « des fossés de la ditte ville. » (Varin, arch. de Reims, II, 2e part. p. 1128, an. 1346.) — 2° Saillie : « Tous autres edifices contenuz ou pourpris de la « dite court et *regiet* devant la porte. » (JJ. 61, p. 209, an. 1321.)]

Regimbement. Action de regimber. (Cotgr.)

Regimber. [Ruer : « Estroitement font les che- « vaus tenir que il ne puissent *regimber* ne ruer. » (Raoul de C. p. 251.) — « Cheval appert de *regim-* « *ber*. » (Contred. de Songecreux, f. 141.)]

Regimbeur. Qui regimbe. (Nicot.)

Regime. [1° Gouvernement : « Par l'espasse de « neuf ans et plus qu'il avoit eu le *regime* et gou- « vernement de Flandres. » (Froiss. IV, p. 315.)] — « A vous, beaux oncles d'Excestre, je vous laisse « seul, et pour le tout, le *regime* d'Angleterre, car « je scay bien que moult bien le scaurez gouver- « ner. » (Le Fevre de S. Remy, p. 163.)

Cœur legitime
Tient son *regime*,
Sans grand rumeur. *(Blas. des faulces am. p. 285.)*

2° Terme médical. (Voir le suivant.)

Regiment. 1° Gouvernement : « (Les oncles de « Charles VI) eurent le *regiment* du royaume et de « ses finances. » (Louis III, duc de Bourbon, p. 200.) — 2° Direction ; parlant de Budé : « Une infinité de « bons esprits se mirent sous son *regiment*. » (Rech. de Pasquier, liv. II, p. 856.) — 3° Conduite : « Duquel *regiment* estoit ma vie. » (Montaigne, II, p. 390.) — [« Onkes d'eage d'omme vivant à son « temps il n'ont en l'eglise S. Lambert nuls miez « entachiez de li, ne de plus fraunk, ne de plus « noble *regiment*. » (D. C. sous *Regimentum*, 1.) — 4° Corps de gens de guerre : « Pour dire un *regi-* « *ment*, ils disent un *regime*; dont il me semble « que j'ay parlé d'un *regime* ordonné de M. Aqua- « quia ou M. Fernel, grands medecins. » (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 227.) — Ce nom a été donné par Montluc, sous le règne de François Ier, à plusieurs bandes réunies en un corps sous les ordres d'un maître de camp. (Mil. fr. du P. Dan. II, p. 350.) — En 1568, Montluc répartit trente enseignes qu'il avoit en trois *regimens*. (Mém. t. II, p. 261.) — Cependant, je vois dans les Mém. de Du Bellay, l. II, f. 151, trois officiers de l'armée de l'empereur, en 1523, marcher avec leurs *regimens* de dix ou douze mille lansquenets. — Nom donné à l'infanterie françoise partagée en deux brigades. (Mil. fr. II, p. 361.) — Origine des quatre « premiers vieux « *regimens*. » (Ibid. p. 355.) — Ordonnance portant règlement pour le rang des *regimens* d'infanterie, du 26 mars 1670. (Ibid. p. 404.) — « Le *regiment* « du port au foin, » la troupe des coupeurs de bourses. (Oudin.) — « Le *regiment* de Pouilly, » la vermine. (Ibid.) — « Avoir un *regiment* dans ses « chausses, » avoir de la vermine. (Ibid.)

Region. [Pays, royaume : « Rois Marovels fu fils « Ludon, Après lui tint la *region*. » (Partonopex, v. 433.) — « Or a jà mil .cc. .IIII. .XX. et sept ans qu'il « sont en chetivoisons en diverses *regions* sans nul « terme certain de lour delivrance. » (Joinv. § 820.)]

. . . . . Poura mouvoir tel guerre
Dont moult en convendra souffere
La *region*. *(Ms. 7615, I, f. 101.)*

Regipper. [Regimber : « Le suppliant dist à « icelle Jehanne que si feroit, ou elle en seroit « courrouciée, et ladite Jehanne lui dist qu'elle le « feroit si bien courroucier, qu'elle le garderoit de « *regipper*. » (JJ. 163, p. 308, an. 1409.)]

Regir. 1° Fixer : « *Regir* des convenances. » (Duchesne, Généal. des Chataign. 41.) — 2° Diriger : « Nos galleres se pouvoyent *regir* et manier à leur « plaisir et au dommage des ennemis. » (Mém. de du Bellay, liv. X, fol. 339.)

Regis. Indicatif présent de *regesir*, se recoucher :

Quant voil dormir, si me fremis,
Or me relief, or me *regis*. *(Ms. 7989², f. 60.)*

Registel. [Plante : « Lesquelles femmes et filles « travaillans en la dite mare ou lavaiche pour la « nettoier... survint sus eulx ung chappellain qui « dist... si elle vouloit gaingnier deux deniers tour- « nois pour aller cueillir du *registel*. » (JJ. 197, p. 218, an. 1472.)]

Registrateur. Greffier : « Le roy Charles V « choisit quatre clercs notaires, du nombre et col- « lege de ses secretaires, pour, avec les trois gref- « fiers qu'il appelle *registrateurs*, exercer leurs « offices au Parlement. » (Miraumont, des Cours souveraines, p. 38.)

Registration. Enregistrement. « Le greffier du

« dit siege se contentera des droits de sa *registra-* « *tion,* et copies. » (Cout. Gén. II, p. 979.)

Registre. [1° Ouvrage, livre d'histoire : « Or « dist li contes et li *registres* de sainte Eglise qui « le tesmoignent. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 88.)]

Que sceuist on qui fu Gauvains ?...
Li roix Artus, et li roix Los,
Se ne ce fuissent li *registre*
Qui euls, et leurs fets aministre. *(Froiss. poës. f. 344.)*

2° [Usage, coutume, règlement : « Et gardez les « *registres*, bons usaiges et coustumes anciens. » (Ord. V, p. 527, an. 1372.) — « Suppliant que sur le « dit mestier nous vousissons faire ordonnances et « *registres* convenables et raisonnables... par ma- « niere de ordonnance et *registre.* » (JJ. 160, p. 32, an. 1404.)] — 3° Historien :

De quoy je suis aministres,
Et anciennement *registres.* *(Froiss. poës. f. 36.)*

4° [Injure : « Cuides tu avoir cinquante solz de la « jument, tres ors filz de p..., mesel pourri, et plu- « sieurs autres *registres*, injures et villenies. » (JJ. 153, p. 137, an. 1398.)]

Registrer. [Rapporter, relater : « Teus coustu- « mes qui maintenant sont uzées sont bonnes et « pourfitables à escrire et à *registrer.* » (Beauman. *prologue.*) — « Afin que honorables emprises et « nobles aventures soient notablement *registrées* « et mises en memoire perpetuelle. » (Froiss. *prol.*)]

Registreur. [1° Qui enregistre : « A mestre « Jehan, dit Maubourt, de Limoges, est outroié « l'office de estre cartulaire et *registreur* des emo- « lumens des draps de la cité d'Albigois. » (Reg. A. 2 de la Chambre des Comptes, f. 41, an. 1321.)] — 2° Historien ; voir sous *registre* 3°. — 3° Office ecclésiastique :

Chantres, doyens, princes, chanoines,
Cathedraulx, et collegiaulx,
Registreur, et officiaulx. *(Desch. f. 405.)*
. . . .
Et aussi li aministreur,
Qui en ont esté *registreur.* *(Id. p. 344.)*

Registrum. Mot latin ; registre ; pièce enregistrée : « Lettres contenues dans un routier de « parchemin nommées *registrum.* » (Ord. III, p. 10.) — « Escriront tous actes de justice à la verité sur « le nom des parties..., et les bailleront signez *per* « *registrum*, et point par copie. » (C. G. II, p. 980.)

Regitre. Registre où Dieu inscrit le nom des élus :

Diex vos giete de son *regitre.* *(Ms. 7615, I, f. 101.)*

Reglaçant. Qui glace de nouveau :

Fay moy mourir d'une seule douleur,
Sans employer ta cruelle valeur,
En chaud glaçon, et *reglaçante* flame. *(L. le Caron, f. 12.)*

Reglaner. Glaner après. (Des Acc. Bigar. IV, 43.)

Regle. [1° La forme populaire est *reule*, *rieule.* La forme savante *regle* apparaît d'abord dans Brun. Lat. Trésor, 304, au sens de prescription : « Il n'est « mie possible que universel *regle* soit mise ne « maintenue en chascune chose partie. » — Le sens primitif d'instrument à tirer des lignes est dans l'Ethique, traduite par Oresme, p. 167 : « Si comme « il est en edification de l'isle de Lesbie là où les « tailleurs de pierre ont leur *regle* de plont, laquelle « il transmuent selon la figure de la pierre. » — Dans Froissart, liv. XV, p. 51, le mot est masculin : « Se ils euissent au roy donné en son enfance et « jeunesse ung *regle* raisonnable, ceste incidence « de maladie ne luy feust point advenue. »] — 2° Ordre, arrangement :

Qui es-tu ? fille de raison ;
Mainte chose par moy reglée
Fut jadis ; *regle* m'appell'on. *(Desch. f. 243.)*

3° Ordre monastique. (Ms. 7218, f. 325.) — *Expression* : « Pied de *regle*, » mesure légale : « Doit tenir, « et entretenir, et les delivrer à sa sortie, s'ils luy « ont esté livrez tels, un *pied de regle* d'espaisseur, « et ainsy en suivant jusques au feste. » (N. Cout. Gén. t. I, p. 1076.)

Regléement. [Avec règle : « Scavoir user des « biens *regléement* et les perdre constamment. » (Mont. I, p. 177.)]

Reglement. [Règle : « Le *reglement* c'est son « util (à la vraie vertu), non pas la force. » (Mont. t. I, p. 177.)]

Regler. [Diriger : « Li sires, qui droit *regle* et « ligne, Prent ses vengeances si obscures Maintes « fois sur les creatures, Que nulz ne le porroit « penser. » (Machaut, p. 96.)]

Reglisse. [Plante légumineuse : « Une once de « *reglisse* mondée. » (Paré, t. XV, p. 59.)]

Reglisser. [Polir, unir : « La Seine, qui, se « jouant quatre fois, se rameine D'un vague ply « retors et *reglissant* Et quatre fois se remonstre « en passant. » (Rons. p. 816.)]

Et les cochets *reglissent* leurs plumages
S'entrejoutans dans la cour. *(Baïf, p. 24.)*

Regluer. Engluer de nouveau. « En cherra tant « pris qu'il faudra monter .III. ou .IIII. pour *regluer* « les arbres. » (Modus, f. 187.)

Regn. Royaume :

Dosne, bien savés,
Se dire volés,
Ke, de pris, valés
Millors cent en un *regn.* *(Poët. av. 1300, II, p. 902.)*

Regnable. Raisonnable, valable : « *Regnable* « cause. » (Beaumanoir, p. 13.)

Ne sai deffence plus *regnable*
Contre la mesnie au deable. *(Ms. 7218, f. 188.)*

Dieus est tout par tout, o *regnable* semblance.
Disp. du Juif et du Chrestien, f. 109.

Quar qui ne sait dire que fables,
N'est mies conterres *regnables*,
Por à haute cort asservir. *(Fabl. ms. p. 155.)*

[« Cil a bel don et molt *regnable* est à donner. » (Mantel Mautaillé, v. 227.)]

Regnablement. 1° Avec raison. Parlant des effets d'une grande joie :

Peut l'en morir *regnablement.* *(Rou, p. 199.)*

2° Médiocrement : « Sage *regnablement.* » (Vatic. 1522, f. 163.)

Regnard–art–arz. [Renard, au propre ;

rusé, au figuré : « Quel cuide qu'il soit uns lobieres, « Un *regnardz*, un enfantosmieres. » (Rose, v. 7796.)] — « Comme il advient au *regnart* que son poil chiet « une fois l'an, aussi est appelé le choir des che- « veux allopice. » (Laufranc, f. 38.)]

Expressions : « Le *regnard* est devenu hermite. » (Cotgr.) — « A *regnard regnard*, et demi. » (Id.) — « A la fin le *regnard* sera moine. » (Id.) — « Les « *regnards* se trouvent tous à la fin chez le pelle- « tier. » (Contes des Desperr. II, p. 117.) — « Enfin « les *regnards* se trouvent chez le pelletier. » (Cotg.) — « A *regnard* endormi, rien ne chet en la gueule. » (Id.) — « *Regnard* qui beaucoup tarde attend la « proye. » (Id.) — « *Regnard* qui dort la matinée, « n'a pas la langue emplumée. » (Id.) — « Le *re-* « *gnard* est pris, lasche les poules. » (Id.) — « Il « n'y a route que de vieux *regnards.* » (Id.) — « Celuy peut bien devenir *regnard*, Quand nul sur « son fait n'a regard. » (Modus, fol. 52.) — « Ung « vieil *regnard.* » (Jouv. ms. p. 228.) — « Barbe de « *regnard.* » (Cotgr.) — « Parole du *regnard.* » (Id.) — « Raisin de *regnard.* » (Id.) — « Faire le *regnard.* » (Id.) — « Faire une charrue de *regnard.* » (Id.) — « Parler *regnard.* » (Id.) — « Prendre Martin pour « *regnard.* » (Id.) — « Tirer au *regnard.* » (Bouch. Serées, liv. II, p. 251.) — « Escorcher le *regnard*, » vomir. (Cotgr.) — « *Escorcher* un *regnard*, » même sens, dans Rabelais, IV, p. 186. — « Attacher une « queue de *regnard.* » (Id. I, p. 153.)

Regnateur. Qui règne. (Marg. de la Marg. p. 35.)

Regnaut. « Parler *Regnaut.* » (Cotgr.)

1. Regne. [1° Rêne : « Il vit une toise de chesne, « Cele part a torné sa *regne.* » (Partonop. v. 5757.) — « Dusqu'à Verdun n'i a *regnes.* » (Garin, I, f. 235.) — « Ains que jou fine conterai Une partie de son « rengne, Ains que jou sache sus mon *regne.* » (Renart le Nouvel, IV, v. 2792.)]

Li chevaux s'enfuit,
La *regne* abandonnée. *(Borel.)*

2° Gouvernement, rênes de l'Etat ; parlant de Roboam :

Des .x. parties de son regne
Ne onques puis ne tira *regne.* *(Ms. 6812, f. 48.)*

C'est aujordui .I. vice
Que sus le clergié forment regne ;
Partout chevauche, à lasche *regne.* *(Id. f. 72.)*

Que ce seroit au prejudice,...
Et du roy, et de tout son regne
Qui lascheroit en tant la *regne*,
A Grace et à ses autres seurs. *(G. de la Bigne, f. 17.)*

2. Regne. [1° Royaume : « N'en vanteras el' « *regne* dunt tu fus. » (Rol. v. 1961.) — « Fors cils « de France ki les *regnes* cunquierent. » (Id. v. 3032.) — « Li rois ses peres vit l'enfant sage et « preu ; et savoit de soi que il estoit simples et « vîeuz, et pou estoit prisiez en son *regne* et petit « douteiz de ses anemis. » (Mén. de Reims, § 15.)] — « Ferry le duc d'Allemaigne, qui nepveu estoit à « l'empereur Henry, vouloit avoir le *regne*, et l'em- « pire après son oncle. » (Chron. S. Den. I, f. 259.) — 2° Le paradis et l'enfer. Parlant à Dieu : « Recorde toy de moy, sire, recorde toy, si que je « soye en l'eritage de ton *regne.* » (Chasse de Gast. Phebus, p. 362.)

Rutebuef ne set entre mettre
Ou l'en puit ame à vilain metre ;
Qu'elle a failli à ces deux *regnes.* *(Ms. 7615, I, f. 72.)*

3° Gouvernement : « Le duc de Gennes voyant de « tous poincts les Genevois abbatus, et deffaicts, et « son *regne* prendre fin. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, p. 177.) — Parlant du duc de Bourgogne : « Jusques à ce, toutes ces entreprinses luy estoient « venues assez à son plaisir, et icellle, qui estoit la « plus grande de toutes les autres de son *regne*, lui « venoit au contraire. » (Monstrelet, II, p. 136.) — 4° Prospérité : « Cuydant longuement perseverer « en son *regne*, delibera soy adventurer autre « part. » (Percef. IV, fol. 27.) — Parlant de Jacques Cœur : « Luy estant en ce *regne.* » (Math. de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 691.) — 5° [Droit féodal : « En manoirs, en prés, en terres, en iawes, en « rentes, en capons, en cens, en *regnes*, en reliés, « en signerie, en justice et en quecumque autres « choses. » (Cartulaire de Cambrai, an. 1281.)] — 6° Royaume d'Italie, de Naples : « Cheval de *regne.* » (Brantôme, Cap. fr. IV, p. 150.) — « Quant l'empe- « reor fu mort, le pape s'en retorna à Rome, cil « du *regne* manderent por le roy Conrart fil de « l'empereor. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 727.)

Regné. Royaume, pays :

Rois Hue Capés moru donques...
Ses fius Robiers ot le *regné.* *(Mousk. p. 405.)*

Regnement. Règne, temps où l'on règne : « Après le *regnement* de son frere aisné. » (Chron. de Nangis, ann. 1306.)

1. Regner. [Plaider, défendre en justice, au reg. JJ. 56, p. 227, an. 1316. Dérivé de *ratiocinari.*]

2. Regner. 1° Fleurir, prospérer : « Ainsi, et en « cette maniere, finit sa vie et noble prince duc de « Glocestre lequel avoit *regné* longtems fort haute- « ment. » (Math. de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 562.) — « Bertran est le meilleur chevalier qui « *regne* à present. » (Hist. de Du Guescl. par Men. p. 407.) — [« Sy vous avez vos jours finez, Laissez « les despourveus *regner.* » (Chans. du XVe s. p. 17, v. 24.) — « La mercy Dieu j'ay desja fait mon cours « Et les nouveaulx commancent à *regner.* » (Id. p. 53.)] — 2° Vivre : « En celuy temps, *regnoit* une « moult saincte et devote femme, sœur Colette. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 116.) — « Les « cardinaux, qui pour ce temps *regnoyent*, firent « un pape. » (Froiss. liv. II, p. 51.) — 3° Se compor- ter ; parlant du maréchal d'Andrehem : « Il *regna* « loyaulment. » (Hist. de Du Guesclin, par Menard, p. 448.) — « Celuy heraut en son temps *regna* assez « merveilleusement. » (Froissart, liv. IV, p. 91.) — 4° Etre en charge : « Le temps qu'ils ont *regné* « comme eschevins. » (Ord. V, p. 132.) Voy. encore N. C. G. I, p. 326.

3. Regner. Diriger les rênes : « Fortune qui

« luy court, Sus et qui *regne* contre luy. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 110.)

Regnere. Royaume : « En quel pays est ton « *regnere*. » (Ms. 7218, f. 281.)

Regnet. [Royaume, dérivé de *regnatum* : « De « vos tendrat Espaigne le *regnet*. » (Rol. v. 697.) — « Mandet sa gent de .M. *regnez*. » Id. v. 2628.)]

Deus ans fumes ensamble en estrange *regnez*.
Ms. 7218, folio 347.

Por vous passerai la mers
S'irai en autre *regnés*. (*Ms. 7989², f. 72.*)

Regnette. « Rompre la *regnette*, » expression obscène. (Coquill. p. 88.)

1. Regnier. [Régner : « Sire, pour Dieu, il doit « *regnier* après vous. » (Mén. de Reims, § 301.)]

2. Regnier. 1° Renier, renoncer : « Se demit et « *regnia* au gouvernement. » (Chr. de S. Denis, II, f. 10.) — « *Regnier* l'ennemy, » renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. (Lancel. du Lac, III, f. 87.) — 2° Méconnaître : « Puisque ainsi est qu'il « a roy en Jerusalem, nos ne poons *regnier* contre « luy que blasme n'i aions. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, col. 595.)

3. Regnier. Diriger les rênes, régler sa vie ; par suite, conduite :

Si com nous avons bien apris
De cels qui entre bons est pris
De bon *regnier* avoir au siecle,
Qui nous disent la droite regle. (*Ms. 7218, f. 293.*)

Regno. Regnavi. Regnabo. Sine Regno. Personnages du mystère du « bien advisé » et du « mal advisé. » (Hist. du Th. fr. p. 114.) — Ce qui étoit désigné par ces personnages, p. 136. (Ibid.)

Regnoié. [Renégat : « Je crains, si je allois vers « vous, la pouvreté ou je serois, et les grans infa- « mes reprouches, qu'on me donneroit tout le long « de ma vie en me appellant *regnoié*, *regnoié*. « Pourtant j'aime mieux vivre à mon aise, et riche « omme, que de devenir en tel point. » (Joinville, dans D. C. sous *Renegatus*.]

Regnom. Renom : « Escuyers de *regnom*. » (Bat. de Liège, p. 373.)

Regobiller. Vomir : « Il y eut une dame au « milieu d'un diné qui pensa faire *regobiller* la « compagnie. » (Des Acc. Bigarr. p. 68, v°.)

Regon. [Peut-être blé, méteil : « Cinquante « muis de bleit de *regon* à la mesure de Liege. » (Ch. de Jean, duc de Lorraine, an. 1283, dans D. C. sous *Rao*.)]

Regorge (à). En abondance. (Cotgrave.)

Regorgement. [Engorgement : « Toute la « plaine qui est entre deux est noyée des *regorge-* « *mens* du fleuve de Melas. » (Amyot, Pelop. p. 29.)]

Regorger. [1° Faire refluer : « En venant il (li « fluns de la mer) *regorge* la riviere si contremont « que nuls n'i poroit passer. » Froiss. V, p. 11. — 2° Rendre gorge : « Fasse *regorger* son bien à ceux « qui l'ont injustement usurpé. » (Caquets de l'Accouchée, p. 106.)

Regort. [1° Défilé (voir Gort) : « Ainsi ot li rois « toute Normandie à reis de Gaillart qui trop est « forz et siet ou *regort* de trois montaingnes. » (Mén. de Reims, § 260.)] — 2° Détroit, golfe : « Estoit « ce lieu où ilz estoient en ung *regort* de mer. » (Lanc. du Lac, III, f. 102.)

Babiloine est citez moult fort,
Si est assise en un *regort*,
De deus parz li vient sa navie. (*Fl. et Blanch. f. 201.*)

Quant l'eaue descent du ciel fort,
Aucune fois fait un *regort*. (*Desch. f. 499.*)

Et Anglois en la mer entrerent,
Pour passer outre le *regort*. (*G. Guiart, f. 150.*)

Regot. [1° Baie, crique : « Lois d'Espagne et chil « qui escaperent de la bataille trouvèrent en un « *regot* de mer une grosse barge de Camperlé, que « li maronnier avoient là boutée et repus. » (Froiss. t. IV, p. 79.)] — 2° Terme de bâtiment : « Est loisi- « ble neantmoins y dresser cheminées, et creuser « pour le contrefeu d'icelles jusques au tiers du « mur ; mesme appuyer les *regots* d'icelle d'outre « en outre, non toutes fois les sommiers, et autres « charges de bois qui ne doivent outrepasser la « moitié de la ditte muraille. » (N. C. G. II, p. 1137.)

Regoubillonnement. Collation des chambrières avant d'aller coucher. (Oudin.)

Regoubillonner. Faire le regoubillonnement. (Oudin.) — « Il n'est desjeuner que d'escholiers, « dipner que d'avocats, ressiner que de vignerons, « soupper que de marchands, *regoubillonner* que « chambrieres, et tous repas que de farfadets. » (Rabelais, t. IV, p. 194.)

Regouildronné. Regoudronné :

. . . . La nef *regouildronnée*
Aux ondes jà se sent abandonnée. (*Joach. du Bell. 135.*)

Regoul. Golfe. (V. Regort) : « *Regoul* de mer. » (Chr. de S. Denis, t. I, p. 262.)

Regoulouser. Désirer :

Loïs d'autre part s'achemine,
Qui jusques à Chinon ne fine,
Car la guerre *regoulousa*. (*G. Guiart, f. 113.*)

Regourmer. 1° Gourmer de nouveau. (Cotgr.) — 2° Remettre la gourmette à un cheval. (Nicot.)

Regours—ourt. Golfe, détroit, comme *regort* : « Si avoit entre la cité de Thunes et les Sarrasins « *regours* de mer courans. » (Chr. de S. Denis, II, p. 95.) — « Haulte Roche qui est appellé Graplit qui « vault autant à dire en breton Ployarmel, pour ce « qu'il est assis en un *regourt* de mer. » (Id. f. 31.)

Regouter. [Faire collation : « Après disner, un « nommé Ponsart et autres de la ville d'Aubernie « alerent *regouter* et boire en l'ostel d'un taver- « nier. » JJ. 174, p. 221, an. 1428.)]

Regrabellement. (Cotgrave.)

Regraciation. Remerciement : « Ostés perse- « verance, et le service n'aura aucun loier, le bien- « fait aucune *regraciation*. » (Tr. de la Noble Dame, fol. 33.) — [« Pour lequel labour le suppliant n'ot « onques aucun prouffit ne *regraciation*. » (JJ. 172, p. 439, an. 1424.)]

Regracier. Remercier : « Ne *regracient* point « Dieu du bien qui leur viengnent. » (Modus, f. 48.) — [« Li empereres *regracia* moult l'evesque Ebroin. » (Dom Bouquet, VI, p. 167.)]

Regraciment. Remerciement : « Remercia « moult la chevalerie du pays de leur loyaulté ; « après son *regraciment* se conseillerent de plu- « sieurs choses. » (Percef. II, f. 38.)

Regraisser. Graisser de nouveau. (Nicot.)

Regramir (se). S'affliger, se plaindre :

De leur mauvaistié Diex se *regramie*.
Poës. avant 1300, t. IV, p. 1298.

Regrat. [Vente, en détail et de seconde main, de menues denrées, particulièrement du sel, des grains, du charbon : « Et nul homme ne peust ven- « dre pain à *regrat* en Angers. Et que nul regratier, « qui vive de *regrat*, ne peut achater nulle chose « pour vendre à *regrat*, jusque à l'heure de tierce « de jour. » (Ord. t. II, p. 31, an. 1319.)]

Regratage. Charge de regrattier. (Mém. de Sully, t. X, p. 230.)

Regratement. Action de regratter. (Rob. Est.)

1. Regrater. Nettoyer : « *Regrater* un vieil « habit. » (Monet.)

2. Regrater. [Avoir du profit sur un objet vendu au détail : « Lesdits regratiers et regratieres « le *regratent*, et vendent le tiers plus chier. » (Ord. p. 1484.)]

Regraterie. [Commerce des regrattiers : « Qui- « conque a achaté le mestier de *regraterie* de pain « à Paris, il puet vendre poisson de mer, char « cuite. » (Liv. des Mét. p. 32.)]

1. Regratier. [Revendeur : « Nus ne puet estre « *regratiers* de pain, c'est à savoir venderes de « pain que autres fournuce et guise, se il n'achate « le mestier du roi. » (Livre des Métiers, p. 31.)] — « *Regratiers* ou *regratieres* achectent leurs denrées « comme œufs, fromaiges, volatilles, et autres den- « rées qu'ils revendent. » (Thaumassière, Cout. de Berry, p. 338.)

2. Regratier. [Remercier, dans Froissart, t. II. p. 26 : « Se *regratier*, » exprimer sa reconnais- sance. (Id. t. XII, p. 130.)]

Regratte-boisseur. « Un vieil *regratte bois- « seur* de petits enfants. » (Des Acc. Bigarr. fol. 29.)

Regratterie. Lieu où se tiennent les regrattiers : « Fruits nouveaux, et poulets, pigeonneaux, per- « driaux, selon la saison, que le pauvre chantre « achetoit au marché à veaux, ou à la *regratterie*. » (Contes de Desperr. t. I, p. 18.)

Regraver. Graver de nouveau. (Nicot.)

Regravir. Gravir de nouveau. (Cotgrave.)

Regredillé. Frisé, crêpé : « Voyant un homme... « au poil noir, espais, et *regredillé*. » (Mal. d'Am. p. 131.) — « Lacydes roy des Argiens fut recognu « amoureux à sa perruque trop curieusement « *regredillée* et frisottée. » (Ibid. f. 111.)

Regredillonné. Même sens. (Cotgrave.)

1. Regrés. [Regret : « Ses confors fu *regrès* et « plors. » (Flore et Blanchefl. v. 1734.)]

2. Regrés. Du latin *regressus*. 1° Droit de ren- trer dans ce qu'on a cédé ou vendu : « Tellement « que le dit evinquant, après l'adjudication de son « hypotheque, en peut faire son profit, demeurant « le dit locataire entier en son *regrés*, et action « d'interet contre le locateur. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 1244.) — En matière bénéficiale, il y a *regrés*, quand quelqu'un a cédé ou échangé un bénéfice à certaines conditions ; de façon que, si on ne remplit pas les conditions, il peut rentrer dans son bénéfice. (Du Cange, sous *Regressus*.) — « *Regrez*, quand, par « convention, le resignant s'est reservé de pouvoir, « dans un certain temps, rentrer en son benefice, « telle reservation est illicite. » (Laurière.) — 2° Recours contre quelqu'un : « Quand à une doua- « giere, elle en pourra aussy estre poursuivie, sauf « son *regrés* sur les heritiers de son mary. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 125, col. 2.) — « Sauf à eux leur « *regrez* contre la partie adverse. » (Ibid. p. 105.)

Regressement. Rancune, inimitié : « Quand « un manan du pays et comté de Namur Bourgeois « battera, et blessera quelqu'un, soit à sang, ou « non, ne payera, pour amende, que seize pattars, « si n'est que ce soit d'aghuet appensé, meslée sur « haynne ou *regressement ;* ausquels cas il payera « une grosse amende. » (Cout. Gén. t. II, p. 868.)

Regret. Envie, désir : « Ayant desir, et *regret* « de parler à elle, et la veoir, en son dernier jour. » (Monstrel. I, p. 220.) — « Et n'avoit... autre *regret* « que de sauver leurs vies. » (Preuves sur le meur- tre du duc de Bourgogne, p. 291.)

Regreter. [1° Plaindre, déplorer : « Tant dulce- « ment à *regreter* le prist. » (Rol. v. 2886.) — On disait aussi au pronominal : « Tel as ocis dunt à « l' coer me *regrette*. » (Rol. v. 1566.) — « Et son « cheval ot plaint et *regreté*. » (Agolant, v. 352.) — « Et quand li rois vit qu'il ardoit touz et que mou- « rir le couvenoit, si commença à complaindre lui- « meismes et à *regreteir*. » (Mén. de Reims, § 132.) — 2° Invoquer : « Poing destre feri le suppliant de « son coustel sur la teste, en disant qu'il le tueroit ; « et lors ledit exposant commença à *regreter* Nos- « tre Dame de Montfort. » (JJ. 155, p. 391, an. 1400.)]

Regretier. [Regrattier, dans Du Cange, sous *Auscionarius*.]

Regrettement. Reprise, comme *regrès*, 1 : « *Regrettement* de deuil. » (Arr. amor. p. 123.)

Regretteux. Digne d'être regretté : « Très « piteux, et *regretteux* partement de Saintré. » (Saintré, p. 456.)

Regriever. Grever, traiter encore plus mal :

Li quens de S. Pol les *regrieve*,
Li et sa route, à l'empressier,
Cil les assaillent sanz cessier :
Tost meurt qui par eus est hapié. *(G. Guiart, f. 349.)*

Guert parlant à son frère Heralt avant de combat- tre Guillaume le Bâtard :

Se, luy fist Guert, à Londres fusses,
De ville en ville aler peusses,
Ja li dus ne te regreusist ;
Engleiz doutast, et recremist. *(Rou, p. 329.)*

Regriffer. Griffer de nouveau : « S'il advient « que, pour un grand ennuy de noise que sa femme « luy fait, il luy mescheut tant qu'il se vousist « *regriffer*, et rebeller de repondre. » (Les Quinze Joies du Mariage, p. 166.)

Regrignant. Grondant :

Viz gens de court, que vous dirai-je ?
Qui s'aloient fort *regrignant*,
Tous d'un estat, chascun contempt
D'estre seul, et d'avoir le los ;
Pour ce dit on communement,
Deux chiens sont mauvais à un os. *(Desch. f. 367.)*

Regriller. Griller de nouveau. (Cotgrave.)

Regrimper. Grimper de nouveau. (Nicot.)

Regripper. Griper de nouveau. (Nicot.)

Regrossé. Recopié en gros caractères, par opposition à la minute, écrite en minuscule : « De « rechef ont esté refaites, et *regrossées* pour le dit « seigneur, pour icelles porter à Paris en la cham- « bre des dits comptes, pour ce que l'on a adiré, « et esgaré l'autre grosse. » (Mém. de Commines, t. III, Preuves, p. 162.)

Regrossoyé. Même sens : « Lettres non per- « petuelles ne peuvent estre *regrossoyées* sans « autorité de justice, et la partie appellée qui « y peut y avoir interest. » (Cout. Gén. t. II, p. 440.)

Regroucer. Regronder, murmurer.

Et se il se courrouce,
Et sa femme *regrouce*,
Lors sont à la mellée. *(Ms. 7615, t. II. f. 212.)*

Regrouis. « Avoit de chetifs enfans maigres, et « *regrouis*, au lieu que les leurs estoient frais, gras « et bien potelets. » (Bouchet, Serées, I, p. 289.)

Reguales (jeu de). (Rabel. t. IV, p. 133.)

Reguarder. [Regarder : « Rollanz *reguardet* « Oliver à l' visage. » (Rol. v. 1978.) — « Si *reguardet* « amunt. » (Id. v. 2239.)]

Reguardeur. Qui regarde. (Oudin.)

Reguarir Reguérir. (Cotgr.) [« Jamais au cœur « ne sera que je n'aie Le souvenir du favorable « accueil qui *reguarit* et rengregea ma playe. » (Rons. p. 93.)]

Reguenchir. Revenir, retourner. (Parton. de Blois, fol. 172.)

Reguer. [Rejouer : « Et maintenant revit dre- « cier Les guis tout droit en l'eskekier ; Lors *regua* « et matés fu. » (Percev. le gall. v. 22477.)]

Reguerredonner. [Récompenser : « Je Jaques « de Vergey, chevalier, sire d'Autrey, en remune- « ration et en *reguerredonnant* lesdis services, ay « franchy les diz Jehannot et Renier. » (JJ. 142, p. 233, an. 1380.)]

Si n'atent à avoir tel joie
Qu'amors aus fins amans donne,
Quant sa paine *reguerredonne*. *(Ms. 7218, f. 8.)*

Reguerroier. Faire la guerre à...

Ricars, et Jofrois, et Jehans,
Reguerroierent, à cel tans,
Leur pere. *(Mousk. p. 510.)*

De *reguerroier* Artois tandres,
Se logent souz Cassel en Flandres. *(G. Guiart, f. 274.)*

Reguest—et. [Guet relevé pendant la nuit : « Lesdit bourgeois seront tenus de garder la porte « ou portail de ladite ville et y faire le *reguet* par « nuit. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 128, an. 1427.) — « Faire bonne garde par jour et bon guest « et *reguest* par nuit en la ditte ville (de Dijon), » aux Preuv. de l'Hist. de Bourg. III, p. 21, an. 1367. — « Bernart Faure bouvier et Jehan Bermet.... « alerent faire la nuit *reguet* et garde à l'environ « des diz heritaiges. » (JJ. 185, p. 18, an. 1450.) — « Jehan Cesnon l'aisné a été commis et ordonné à « mettre et gouverner chascun jour portiers ès por- « tes de la Porte-Dieu et la Porte-Vendosmoise, et « mettre guet et *reguet* en ladite ville de Baugenci ; « et pour soy donner de garde des personnes qui « fauldront à faire èsdittes portes guet et *reguet ;* « èsquelles portes guet et *reguet* ledit Cesnon y a « vacqué longtemps et encore y vacque chacun « jour. » (1411. Ordonnance ; Appetissement de la pinte à Beaugenci ; L. C. de D.)]

Reguetter. Guetter de nouveau. (Cotgr.)

Reguigner. [Faute pour *regrignier*, grincer.] Hasting, chef des Normands, faisant le malade :

Et le veist escancherer,
Dens *reguignier*, braz degeter. *(Rou, p. 15.)*

Reguinder. Guinder de nouveau. (Cotgrave.)

Regularité. [Détail : « Nous en avons escrit les « *regularitez* plus au long en la vil de Sylla. » (Amyot, Marius, p. 14.)]

Regule d'antimoine. Antimoine pur. (Oud.)

Reguler. [Régler : « Pour entretenir la reule « des trois tours d'eschevinages qui *reguler* ne se « porroient par autre maniere. » (Ordon. V, p. 132, an. 1368.)] — « Cette eglise est *regulée* prudem- « ment. » (Godefr. annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 620.)

Regulisse. [Réglisse : « Il peut vendre poivre, « coumin, canele, *regulisse*, et cire qui ne soit pas « ouvrée. » (Liv. des Métiers, p. 32.)]

Regurgitation. Vomissement naturel chez les enfants. (Cotgrave.)

Regurgiter. Faire vomir. (Cotgrave.)

Rehabilitation. [Action de réhabiliter : « Et « s'il estoit banny, luy promettoit *rehabilitation* et « restitution de tous ses biens. » (Amyot, *Sertor.* page 31.)]

Rehabiliter. [Remettre en ordre : « Si par cas « il estoyt devenu furieux, et que, pour luy *rehabi-* « *liter* son cervenu, tu me l'eusses icy envoyé. » (Rabel. Garg. I, p. 28.)]

Rehabitation. Action d'habiter de nouveau. (Cotgrave.)

Rehabiter. Habiter de nouveau. (Id.)

Rehabituer. Habituer de nouveau. (Cotgr.)

Rehacher. Hacher de nouveau. (Id.)

Rehaignet. Goûter.

> On voit, pour mieus le grant disner atendre,
> Souvent un *rehaignet* aincois mengier.
> Poet. av. 1300, t. IV, p. 1416.

Rehaïr. Haïr de nouveau. (Cotgr.) On lit *rehet* (prés. de l'ind.) au ms. 7218, f. 351.

Rehaitier (se). [Se réjouir : « L'emperere qui « l'ost caielle Vit la chevalerie bielle, Que Robiers « a devant lui faite ; Moult en est liés ; moult s'en « *rehaite*. » (Robert le Diable.)]

Rehaler. Haler de nouveau. (Cotgrave.)

Rehanter. Hanter de nouveau. (Id.)

Reharceler. Harceler de nouveau. (Id.)

Reharer. Harer de nouveau. (Nicot.)

Reharier. Harier de nouveau. (Id.)

Rehasarder. Hasarder de nouveau. (Cotgr.)

Rehaster (se). 1° Presser le pas davantage, se hâter plus. (Ger. de Nevers, IIe partie, p. 64.) — [2° Relancer : « Mais Aiols le *rehaste* comme senés. » (Aiol, v. 1327.)]

Rehauchier. [Rehausser : « Dont jura li em- « pereres ke jà par son gré ne s'en partira nus « devant chou ke li mur seront *rehauchié* et rapa- « reillié. » (Henri de Valenc. § 550.)]

Rehaulsé. Rehaussé : « Tapisserie de sayette « *rehaulsée* de soye. » (Cotgrave.)

Rehaulser. Hausser de nouveau. (Nicot.)

Rehavoir. [Reprendre, ravoir, dans Du Cange, sous *Rehabere*.]

Rehausse. Rehaussement donné aux murs : « Il est à la liberté d'un chacun edifier sur sa face, « si hault que bon luy semble, et si en, ou sur le « mur, ou toicture de son voisin y a quelques « somiers, chevrons, ou autres choses advancean- « tes, ou pendantes sur la ditte place de son voisin « qui empesche telle *rehausse*, est le dit voisin « suject de les retirer à l'alignement, et plomb du « pied de son mur. » (Cout. Gén. t. II, p. 1072.)

Rehausser. [« Les fossez parfondiz, les murs « vont *rehaussant;* Moult durement doubtoient la « venue Bertran. » (Guesclin, v. 7972.)]

Rehaut. Eclat : « Print ses armes..... lesquelles « paroissoient aucunement faucées, et abastardies « en leur couleur, n'ayant pas leur *rehauts* si vifs, « ny si eclatans que les autres communément « depeintes. » (Peler. d'am. I, p. 326.) — 2° Force : « Donner les *rehauts*. » (Id. p. 299.)

Rehauton. [Seconde criblure : « De toute le « menu feure, tout le *rehauton* du blé. » (Cart. de Corbie, 21, f. 124, an. 1269.)]

Rehearsal. Reverse, réciproque : « Touts les « doncs que sont specifies deins l'estat fueront fee « simple conditional al common ley, come appiert « par le *rehearsal* deins le statute. » (Tenures de Littleton, f. 3.)

Rehearsant. « Et mults auters choses, et cases « y sont d'estates sur condition en la ley ; et en tiel « cases, il ne besoigne d'aver ascun fait *rehearsant* « la condition, pur ceo que la ley en luy mesme « pur port le condition. » (Ten. de Littl. f. 91.)

Rehearser. « De le condition que fuit declare, « et *rehearse* sur le leas. » (Littl. f. 86.)

Reheaulmer. [Remettre le heaume, dans Froissart, t. XIV, p. 109.]

Rehennir. Hennir de nouveau. (Cotgrave.)

Reherсé. Enoncé : « Coment qu'il ne soit « expressement dit, ou *reherсé* en le donc. » (Ten. de Littl. f. 4.)

Reherimer. [Défricher ; rapprochez le proven-çal *herm*, en friche.] Parlant de bois taillis et autres : « Par le moyen de quoy ils ont esperance « mettre en pré, et les faire *reherimer*. » (Dans un titre original de la terre de Fontenay dependante de Ste Palaye, sans date, estimé de 1550.)

Rehersall. « Si come appiert par le *rehersall*, « et parole de le dit statut. » (Littlet. f. 22.)

Reherser. Herser de nouveau. (Cotgrave.)

Rehester. Fêter, réjouir. Parlant de l'effroi que la Ste Vierge avoit eu de l'ange :

> Maiz ly angez, sans arrester,
> Qui moult le voult bien *rehester*,
> Si ly a dit, à voiz serie,
> Ne te doubte chiere Marie. *(Hist. des III Maries, p. 68.)*

Rehetier (se). Consoler. Parlant de l'infidélité que Partonopex vient de faire à la fée Meillor :

> O larmes, Melior regrete
> Qui en son cuer s'amor *rehete*,
> Soupire, et ploure tenrement. *(Parton. f. 139.)*

[« Aucun qui avoient moult soufert de douleur « et de tribulation, furent assez tot *rehetié*. » (Ann. du règne de S. Louis, p. 271.)]

Reheurter. Heurter de nouveau. (Nicot.)

Rehiz (de). De rechef, de nouveau :

> A lui vait joster de *rehiz*. *(Parton. f. 135.)*
> . . . Chiet à terre de *rehiz*. *(Ibid. f. 164.)*

Rehiz. Roide, rude :

> Ci lor rendons estor dur, et fort, et *rehiz*,
> Ainz qu'il nos aient ci tres qu'au vespre assailliz.
> Parton. de Blois, f. 174.

Rehocher. Hocher de nouveau. (Cotgrave.)

Rehonde. Ronde : « A la *rehonde*. » (Ms. 7615, t. II, f. 150.)

Rehonnir. Honnir de nouveau. (Cotgrave.)

Rehonorer. Honorer, respecter. (G. Guiart, fol. 142, v°.)

Rehorder. Rebâtir, refaire les hourds : « Ele « vint au mur des castel, li murs fu depeciés, s'es- « toit *rehordés*, et ele monta deseure. » (Ms. 7989, folio 72.)

Rehouement. Action de rehouer. (Rob. Est.)

Rehouer. Houer de nouveau. (Cotgrave.)

Rehourder. Hourder de nouveau, dans Desch. p. 701. Parlant du siège d'Avignon :

Et puis leur baille ont *rehourdé*. (*Mouskes, p. 701.*)

Rehouser. Rebotter, remettre des houseaux. (Nicot.)

Rehousser. Housser de nouveau. (Cotgrave.)

Rehucher. Hucher, appeler de nouveau. (Nic.)

Rehumer. Humer de nouveau. (Cotgrave.) — « *Rehument* l'air du nez, dru, et menu. » (Ess. de Montaigne, II, p. 268.)

Rejail. Action de rejaillir : « Tout ainsi comme « un boulet de bombarde, pour avoir en rasant « aheurté contre un roch ou forte muraille, par la « dure rencontre resault plus violentement, au « *rejail* de si dure repugnance. » (Alect. Rom. p. 26.)

Rejallissement. Action, mouvement de ce qui rejaillit : « Toute la campagne brilloit du *rejal-* « *lissement* que fesoit sur elle la lueur de tant de « casques. » (Mém. sur Du Guesclin, p. 10.)

Reialme. [Royaume : « A grant dulur tiendrai « pois mun *reialme*. » (Roland, v. 2914.)]

Rejanner. Railler, se moquer de : « Mocqueurs « qui *rejannoient* la justice, cest à dire s'en moc- « quoient par une repetition malseante, et ironi- « que. » (Des Acc. Bigarr. p. 116.)

Rejaper. Japper de nouveau. (Cotgrave.)

Rejargonner. Chanter :

Le gresillon aux prez *rejargonnoit*
Percand, criand, d'une voix egrissante. (*J. Tahur. 251.*)

Rejaser. Jaser de nouveau. (Nicot.)

Rejauger. Jauger de nouveau. (Cotgrave.)

Rejaulnir. Jaunir de nouveau. (Cotgrave.)

Rejault. [Ricochet : « Le suppliant getta une « de ses sayettes à la main, laquelle frappa un « arbre, et du *rejault* ou ressort qu'elle fist contre « ledit arbre. » (JJ. 172, p. 349, an. 1423.)]

Rejaust. [Repas fait un lendemain de noces : « Icellui Thevenin par bonne amour et affection « feust alez souper... en l'ostel de Regnaut des « Planches tavernier au *rejaust* de la feste dudit « monsieur S. Jehan Baptiste. » (JJ. 125, p. 81, an. 1384.)]

Reider. [Délirer : « Cil qui *reide*, » au Glossaire 4120.]

Reiderie. [Délire, au Gloss. 4120.]

Reject. 1° Déboutement, renvoi : « Leurs dittes « causes d'opposition contenant les dits articles « d'où ils requerent le *reject*. » (Cout. Gén. t. II, p. 494.) — 2° Terre en friche : « Quiconques a ter- « res à disme, et qui, par fortune de guerre, ou « autrement, sont demeurées à *rejects*. » (Cout. Gén. t. I, p. 703.) — « Qu'il ne touche au *reject* du « seigneur ou du commun. » (Id. p. 366.) — 3° Répudiation : « *Reject* de femme. » (Cotgr.) — 4° Rejeton d'arbre : « Nul ne peut mener bestes aumailles, « chevalines, chieure, ou autre qui peuvent porter « dommages au *reject* ès bois taillis, jusqua ce « qu'ils soient defensables. » (Cout. Gén. I, p. 210.)

Rejectement. Répudiation : « *Rejectement* « d'une femme. » (Nicot.)

Rejecture. Ruade : « Auquel lieu Monstriau, le « roy fut blecé en la jambe de la *rejecture* d'un « cheval. » (Monstrelet, vol. I, p. 147.)

Rejehir. [Avouer, confesser : « Bernarz... vint « à l'empereor à ses piez se laissa chaoir et li « *rejehi* que il s'estoit vers lui meffaiz. » (Dom Bouq. VI, p. 142.)]

Rejet. 1° Action de rejeter, de repousser :

Un fol amant à maints mauls est sujet,
Après un ris, on fait de lui *rejet* ;
S'il est joieus, avant qu'il soit une heure,
Il est dolent, et si lamente et pleure.
Triomphe de la Noble Dame, fol. 267.

2° [Terre rejetée : « Le fossé appartient à celui « sur lequel est le *rejet*; car qui douve a, si a « fossé. » (Loysel, p. 289.)] — 3° « Terres demeu- « rées à *rejets*, sont des terres abandonnées, incul- « tes, et comme rejettées. » (Laurière.)

Rejetable. [Qui doit être rejeté : « Un fait con- « tre nature est toujours *rejetable*. » (Mystère du siège d'Orléans, p. 795.)]

Rejettal. Rejeton. (Cotgrave.)

Rejetter. Vomir, rendre gorge : « Aucunes fois « advient que l'oiseau ne peut enduire, ne *rejetter* « sa chair, pour ce qu'on luy aura donné trop « grosse gorge, laquelle il n'aura peu digerer ; ou « pour ce que s'estant esgaré avecques sa proye, il « se sera, estant affamé, pu si gloutement qu'il n'a, « puis après, pu enduire ne *rejetter* sa gorge. » (Fouill. Fauc. f. 33.)

Rejeuenissement. Rajeunissement : « Quant « naist la flour en la prée,... Quant la seson est « tornée en *rejeuenissement*. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouh. f. 47.)

Reigle. [1° Règle : « Mieux vaut *reigle* que « rente. » (Cotgr.) — « Hors *reigle* et compas, je ne « sçay degré ny pas. » (Leroux de Lincy, *Prov.* II, p. 305.)] — « Forte est la *reigle* qui ne faut. » (Bout. Som. rur. p. 457.) — « Il n'est *reigle* qui ne faille. » (Id.) — 2° Loi ; parlant de la nécessité de mourir : « Cette *reigle* est à tous deue. » (Path. Test. p. 119.)

Reiglé. 1° [Réglé : « Nul prince ne le passa « jamais (le duc de Bourgogne) de desirer nourrir « grans genz et les tenir bien *reiglez*. » (Comm. V, p. 9.)] — 2° Rayé : « *Reiglé* comme un papier de « musique. » (Oudin.)

Reiglement. Avec règle, avec mesure : « Il est « bien plus aisé de la repousser, et luy fermer le « premier pas, qu'en estant saisi s'y porter bien, et « *reiglement*. » (Sag. de Charron, p. 592.)

Reigleur. Qui règle. (Oudin.)

Reigleure. Réglure. (Oudin.)

1. **Reigne**. Royaume et particulièrement royaume de Naples : « Les disans et cil du *reigne*

« les vodrent mie chacier. » (Guill. de Tyr, Martène, t. V, col. 720.)

2. Reigne. [Rêne : « Puis a sa *reigne* l'un vers « l'autre tirée. » (Agolant, v. 940.)]

Reilhage. Charruage, traînage ; sorte de dîme. (Laurière.)

Reilhe. [1° Barre, du latin *regula :* « Une *reilhe* « de fer. » (JJ. 209, p. 189, an. 1481.) — 2° Droit de relief, du latin *relevare :* « Je Alis de Joinvile, dame « de Biaufort... je soie entrée en la feauté et en « l'omaige de... l'evesque de Leingres de la terre « de Chatenay ;... et il me demandast devant la « reprise, que je ly donase pleiges et seurté dou « *reilhe* et dou rachat de la dite terre. » (Cart. de Langres, f. 70, an. 1316.)]

Reille. Verrou :

Li vilains hurta durement,
Et li hermites vint avant ;
Le ferail osta de la *reille.* *(Ms. 7218, f. 47.*

Reiller. Grogner :

Tout autressi com li chiens *reille*,
Voit on les mauves riche en gresle ;
Si doivent estre compaignon,
Li mauves riche, et li gaignon. *(Ms. 7218, f. 127.)*

Reillié. [Reliefs, restes de mets : « Icelle Colette « ala en l'abaie de Moustier la Celle... demander « l'aumosne et *reillié*, avec plusieurs autres povres « gens. » (JJ. 111, p. 214, an. 1377.)]

Reillon. [Trait d'arbalète : « En trayant audit « cerf, un des compaignons fu feru parmi le front « d'un vireton ou *reillon*, dont il cheu à terre ;... « et par les enseignes de leurs viretons ou *reillons*, « trouverent que ledit vireton estoit du suppliant. » (JJ. 169, p. 347, an. 1416.)]

Reimbrer. [Racheter : « Qu'il me fit chrestien « et qu'il me daigna *reimbrer*. » (J. de Meung, Test.)]

Reime. 1° Ramée, branches d'arbres : « Oisiau « qui loin s'apert au bois desous la *reime.* » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouh. ch. III, f. 141.) — 2° [Fagot : « Quatre vingt milliers de *reime.* » (Preuves de Villehard. p. 26, an. 1274.)]

Reimportuner. Importuner de nouveau. (Dict. de Cotgrave.)

Reimposer. Imposer de nouveau. (Cotgrave.)

Reimproperer. Improperer de nouveau. (Dict. de Cotgrave.)

Reimputer. Imputer de nouveau. (Cotgrave.)

Rein. [Rein, viscère, au propre et au figuré : « Ço fud uns huem hurepez, si out un purceint de « pels entur les reins. » (Rois, p. 345.) — « Quatre « vilein m'ont trové, Qui m'ont batu à reposées ; « Toutes les *reins* en ai enflées. » (Ren. v. 23298.)]

Reinable. [Raisonnable, aux Assises de Jerusalem, ch. 115.)]

Reinciser. Inciser de nouveau. (Nicot.)

Reinciter. Inciter de nouveau. (Cotgrave.)

Reincliner. Incliner de nouveau. (Nicot.)

Reincorporer. Incorporer, réunir. (Cotgrave.)

Reinduire. Induire de nouveau. (Cotgrave.)

Reine. [Reine : « Atant i vint la *reine* Brami- « munde. » (Roland, v. 634.) — « Pourquoi ha on « laissé le mot regulier et uzité de royne pour dire « *reine ?* » (Des Autels, dans Livet, Gram. fr. p. 125.)] — Le titre de *reine* étoit conservé à des filles de France, quoique mariées à des princes inférieurs. (Voy. La Roque, sur la noblesse, p. 504 ; Brantôme, Dames ill. p. 236.) — « Florins à la *reine.* » (Ord. I, p. 474.) — « Deniers d'or à la *reine.* » (Id. I, p. 449.)

Reinformation. Réformation, dans les remerciements de l'Université au duc de Bourgogne, sur le zèle qu'il montroit pour le royaume : « De laquelle « ils estoient, et se tenoient veritablement estre « informez qu'il tendoit à bonne fin, et à la *rein-* « *formation*, et reparation d'iceluy. » (Monstrelet, vol. I, p. 21.)

Reinformer. Informer de nouveau. (Nicot.)

Reingerer. Ingérer de nouveau. (Nicot.)

Reinhumer. Inhumer de nouveau. (Cotgrave.)

Reinjurier. Injurier de nouveau. (Cotgrave.)

1. Reins. Pluriel de *rein :* « Courtes *reins* ay. » (Desch. fol. 460.) — « Chevaulx accroupis sur leurs « *reins* de derriere. » (Percefor. I, f. 109.) — « Les « deux destriers des deux chevaliers... se assistent « sur leurs *reins* de derriere. » (Ibid. II, f. 124.)

La nuit dorment de soz les *reins.* *(Parton. f. 160.)*

2. Reins. [Peut-être retour de noces : « Après « que l'en ot disné aux nopces et en faisant le « *reins* d'icelle Colaye, dame des nopces. » (JJ. 195, p. 1594, an. 1476.)]

Reintegrande. [Action possessoire par laquelle une personne est remise en jouissance d'une chose dont elle avoit perdu possession.] « Celuy qui a esté « spolié de sa possession, se peut pourvoir par « *reintegrande*, ou action dedans l'an et jour de la « spoliation, afin d'etre remis, et reintegré en sa « possession. » (Laur.) — « Sa ditte majesté s'est « relachée de sa premiere demande sur la posses- « sion et *reintegrande*, au dit marquisat de Salu- « ces. » (Mem. Du Bell. p. 500.) — « Bref de mariage « encombré equipolle à une *reintegrande*, pour « remettre les femmes en possession de leurs « biens. » (Cout. Gén. I, p. 1026.) — « Par le droit « françois, ne sont receus que deux especes d'inter- « dicts ; à scavoir, la *reintegrande*, et le cas de sai- « sine, et nouvelleté des interdicts. » (Bouteiller, Somme rur. p. 170.)

Reintegration. Rétablissement : « Reintegra- « tion de pluiseurs qui avoient esté desmis de leurs « offices. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 40.) — « Il faut que chascun s'evertue de « son costé à tirer au collier, pour la *reintegration* « du bien publique. » (Al. Chartier, Quadr. invect. page 436.)

Reintegrer. [1° Rétablir : « Que leur dite loy « voulussions remettre et *reintegrer* ou plus pres « de la loy dont ils usoient anciennement. » (Rec. des Monum. inédits du Tiers Etat, t. IV, p. 713.)] —

2° Recouvrer : « Il recouvra et remist en sa main « les diverses parties de sa terre qui à tort estoient « usurpées sur ses anciens ennemys, et *reintegra* « sa couronne en si peu de temps que pensée de « homme ne le pourroit croire. » (Le Jouv. f. 9.) — 3° Réparer : « Personne ne pourra, apres l'adjudi- « cation en main, couper, rompre, demolir, ou en « aucune facon deteriorer les maisons, les catheux, « et les materiaux qui sont sur les dits biens adju- « gez, ny aussy pendant le temps de la vente et du « decret, à peine de le *reintegrer*, et de payer tous « dommages et interets. » (Gr. Cout. de France, I, p. 20.) — 4° Restituer : « Quiconque commet bris « d'arrest, ou qui transporte, aliene, ou distrait les « effets sains du lieu où l'arrest a esté fait,... il sera « en amende de une livre, et outre cela *reintegre* la « main de justice. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 487.)

Reinterpreter. Interpréter de nouveau. (Nic.)

Reinterroguer. Interroger de nouveau. (Nic.)

Reinviter. Inviter de nouveau. (Nicot.)

Rejouir. 1° Rétablir. Le duc de Bourgogne au comte de Flandres qui lui demandoit des secours contre les Gantois : « Vous serez *rejouy*, ou nous « perdrons tout le demourant, car ce n'est pas chose « deue que telle ribaudaille..... soit laissée gouver- « ner un païs. » (Froiss. liv. II, p. 189.) — 2° Faire honneur, amitié : « Quand ce vint au matin, et les « Londriens sceurent que le roy estoit au chasteau, « ils furent moult rejouis, mais grand murmuration « s'emeut entre eux de ce que secrettement, et cou- « vertement on l'avoit amené, et estoyent moult « courroucés toutes gens de ce que le duc de Lan- « clastre ne l'avoit amené parmy Londres, non pas « pour le *rejouir* et honnorer, mais pour le vitupe- « rer. » (Froiss. liv. IV, p. 333.)

Reiretaule. [Retable ; table placée derrière l'autel pour l'exposition des reliques ; au XIIIe siècle, c'était une cage de pierre, close de tous côtés par des arcades à jour. Au XIVe siècle, les arcades deviennent des colonnes de bronze réunies par des tringles d'où pendent des rideaux. Au XVe siècle, les petits autels adossés aux murs des chapelles ont pour accessoire un gradin revêtu de deux ou trois tableaux, que des volets sculptés cachaient aux regards entre les offices. On lit *reiretaule* dans un inventaire aux Preuves de l'Hist. de Nîmes, p. 66. an. 1218.]

1. Reis. 1° Ras : « Coupe le col tout entour, *reis à* « *reis* des espaules. » (Modus et Racio, fol. 31.) — [« Ne n'estoit qui les destourbast à *reis* des forteres- « ses qui estoient bien garnies de païsanz qui « i avoient fui bues et vaches et brebiz, et quanqu'il « avoient. » (Mén. de Reims, § 253.) — 2° Mesure, rasière : « Une *reis* de froment à Meralcourt. » (Mémor. E, f. 167.)]

2. Reis d'aus. Botte d'ail : « Lors le fist Quir- « sac despouller tot nu et aporter une *reis d'aus* ; « mes li ail n'i estoient mie ; si l'en fist une corone, « et coroner com roi. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, col. 591.) [Ce mot vient du latin *restis*, lien, câble.]

3. Reis. [Roi : « Carles li *reis*, nostre emperere « magnes, set ans tuz pleins ad estet en Espaigne. » (Roland, v. 1.)]

Reise. [Mesure, rasière : « Jaikemins de Bovi- « gney... doit à Jean de Haucourt... à tousjours « trois *reises* de froment. » (Cart. de S. Pierre du Mont, an. 1246.)]

Reisin. [Raisin : « Et toute maniere d'aigrun, « dates, figues et toute maniere de *reisins*. » (Livre des Mét. p. 32.)]

Reisne—gne. [Rêne : « Laschent lur *reisnes*, « brochent ambdui. » (Rol. v. 1381.) — « La cruiz « arcevesqual fist porter à sa destre, E la *reisgne* « del frein tint en la main senestre. » (Thomas de Cantorb. p. 38.)]

Reistre. [1° *Reiter*, qui signifiait en allemand chevalier, n'a plus en français que le sens de cavalier mercenaire.] « Ceux que l'on appelle *reistres* « pour ce qu'ils font leurs fonctions à cheval, car « *ridher* en leur langue signifie « courre. » (Fauch. Orig. liv. II, p. 122.) — « Lors tous brigands s'ap- « pelloient normands, come aujourdhuy *reistres* « tous pistoliers bien noircis. » (Fauchet, Lang. et poës. fr. p. 71.) — « A ceste bataille le comte Vul- « fenfort avoit amené à l'empereur deux mille « pistoliers qu'on appelloit *reistres*, parce, disoit on « alors, qu'ils estoient noirs comme beaux diables, « et s'estoit vanté le dit comte et promis à l'empe- « reur, qu'avec ses gens il passeroit pardessus le « ventre à toute la gendarmerie et cavalerie de « France. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 38.) — On les appela « pistoliers, » parce qu'ils furent les premiers en France qui se servirent de « pistolets. » (Dan. Mil fr. I, p. 463.) — Voyez leurs armes, leur habillement, leur manière de combattre dans les Disc. polit. et milit. de La Noue, p. 283, 367 et suiv. — Brantôme dit avoir entendu l'amiral Chatillon se plaindre des *reîtres*, et protester qu'il ne s'en serviroit jamais en grandes troupes. (Cap. fr. III, p. 187.) — On en voit encore à la bataille d'Arques, et ils y avoient de « l'infanterie. » (Mém. d'Angoul. p. 103.) — L'auteur dit qu' « en ce tems la avoient beaucoup « plus de monstre que d'effet. » (Ibid. p. 92.) — [Lire dans Passerat « la sauvegarde pour la maison de « Baignolet contre les *reistres*. »] — 2° Capot à l'allemande. (Oudin.) — [« Et deffenses sont faites aux « dits presidents et elus d'entrer en la dite chambre « avec chapeaux *reistres* et autres habits indecens. » (Règl. du 7 août 1582.)] — 3° Manteau : « *Reistre*, « et grand manteau. » (Favin, Th. d'honn. I, p. 95.) — « Fait à la *reistre*. » (Cotgrave.) — « *Reistre* de « velours verd fourré. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 81.) — 4° Cheval allemand ou mecklembourgeois : « Cheval *reistre*. » (Bouchet, Serées, I, p. 234.)

Reité (à). En vérité :

En esperant,
Sans jouir, ai mon tans usé,
Par coi comparer *à reité*
Vous puis et doi à l'aymant. *(P. av. 1300, IV, p. 1419.)*

Reiteratif. [Qui est propre à réitérer : « Il ne « trouva bon, sans *reiteratif* commandement du « roy, de mettre les galleres entre les mains des « imperiaux. » (Du Bellay, p. 123.)]

Reiteration. [Action de réitérer : « Ils disent « que c'est seulement application du sacrifice, et « non point *reiteration*. » (Calv. Inst. p. 1151.)]

Reiteré. [« Aux parlemens qui furent en celle « saison à Londres, ot plusieurs consaulx et paro- « les jetées et *reitérées* tant pour les Flamands que « pour le pays de Portingal. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, p. 18.)]

Reitre. [Manteau : « Au sieur de Saint Martin, « capitaine des gardes du roy, 155 livres tournois « pour un *reitre* que le roy lui a donné en recom- « pense d'un autre qu'il avoit baillié à S. M. » (Notes extr. des comptes de Jeanne d'Albret et de ses enfants, dans la Revue d'Aquitaine, mai 1867, p. 545.)]

Reitrer. Recommencer. Parlant de la jeunesse où on ne revient plus :

Est il nul homs qui en dispense,
Ne qui le peuist *reitrer*. *(Froiss. Poës. p. 349.)*

Rejuger. [Juger de nouveau : « Il (René, bâtard « de Savoie) le fit juger à mort (un medecin de « Lyon) par le prevost du duc ;... mais les sindi- « ques (de Genève) et toute la ville le presserent « tant, qu'il fut content que les sindiques le *reju-* « *geassent*. » (Bonivard, Chr. de Genève, II, p. 14.)]

Rejurer. Jurer :

Piquarz *rejurent* S. Guilain,
Que desconfiz sont li vilain. *(G. Guiart, f. 267.)*

Reiz. [Entrée de la nuit; moment où le soleil *rase* l'horizon : « Le suppliant print ung gros bas- « ton blanc en sa main, et estoit au *reiz* de la nuit. » (JJ. 205, p. 427, an. 1479.)]

Reke. [« Toutes les droitures,... soit en teres, « soit en preis, soit en rentes, soit en cens, soit en « bos, soit en eauwes, en *rekes*. » (Cartulaire de la Ch. des Comptes de Namur, f. 15, an. 1289.)]

Rekerkier. [Charger de : « Et en fu *rekerkiés* « li contes de Hostidonne. » (Froiss. IV, p. 408.)]

Rekeudre. [Recoudre une plaie, dans Froiss. t. V, p. 447.]

Rekingnié. [Rechigné : « Li goulafre, li *rekin-* « *gnié* Assez avoit eskignié De che qu'ensi l'avoient « pris. » (Mir. de Coinsi, I.)]

Relabourement. Action de relabourer. (Nic.)

Relabourer. Labourer de nouvean. (Nicot.)

Relacher. [Cesser de : « Il pechierent encore « après ce que Dieux les *relacha* de tormenter. » (Psaut. f. 94.)]

Relachier. [Lacer de nouveau : « Lors *rela-* « *cherent* il leur plates et recinglerent leur che- « vaux. » (Froiss. III, p. 136.)]

Relacion. 1° Affranchissement : « Vindrent « plusieurs nacions pour, de luy, impetrer plu- « sieurs previleges, et *relacions* de tribuz, ausquels « il donna selon leurs requestes. » (Tr. des Neuf Preux, Hist. d'Alex. p. 142.) — 2° Conférence : « Les « patrons, et les meneurs des gallées et des vais- « seaux avoyent eu conseil, et *relacion* ensemble. » (Froiss. liv. IV, p. 57.)

Relai. [Voir Relais. Forme verbale de *relaier*, *relaissier* : « Et s'en vinrent tout d'un *relai* et « d'une empointe sus ledit chevalier. » (Froissart, t. VI, p. 12.)]

Relaice. [Relevée de couches : « Sa femme i fu « acouchie et *relaice* de une belle fille. » (Froiss. t. V, p. 221.)]

Relaicher. Relayer :

Si a fait des bons chiens laicher
Dix ou douze, pour *relaicher*. *(G. de la Bigne, f. 102.)*

Relaier (se). [Se désister de, renoncer à : « Li « gentils chevaliers ne s'en veult oncques *relaier*. » (Froiss. II, p. 61.) — « Il manda sa sereur que elle « demorast quoie et se *relaiast* de ce que elle avoit « empris. » (Id. p. 37.) — « Et ne se *relaia* point « pour ce à appareillier. « (Id.)]

1. Relais. Délaissé :

Relais fu à mes grans dolors.
Vie de sainte Kath. Sorb. LX, col. 60.

2. Relais. 1° Action de se relayer : « Les Gene- « vois s'efforçoient à *relais* de gaigner la place. » (Jean d'Auton, Annales de Louis XII, p. 78.) — 2° Retard :

A haste, non pas *à relais*. *(G. Guiart, f. 224.)*
Sans rien demeurer de *relais*. *(V. de Charles VII, 156.)*

3° Relâchement, délaissement :

Car on doit bien faire son lais,
Et tel gent laisier en *relais*. *(Ms. 7615, II, f. 131.)*
Tu me plais, jamais n'en quier *relais*.
Poët. fr. av. 1300, t. II, p. 900.

4° Relation, récit :

Et le *relais*
Du bon renom est espandus
Au monde. *(Desch. f. 348.)*

5° Saillie, cordon d'un mur : « *Relais*, ou armai- « res ne sont marques de proprieté du costé dont « elles sont faites, si elles ne sont accompagnées « de pierre de taille traversant tout le mur. » (Cout. Gén. I, p. 1031.) — 6° Sorte d'avance dans la muraille d'une ville pour s'y reposer, s'y « relayer » en la montant. (Mém. de Montluc, II, p. 96 bis.) — 7° [Coude : « Un coude ou *relais*, » au cartulaire de Lagny.] — 8° Plate-forme pratiquée de distance en distance sur une montagne pour y placer du canon. (Bassompierre, I, p. 78.) — 9° Gradin. Parlant de la reine qui se blessa en courant dans ses apparte- ments : « Elle broncha, et tomba en ce petit *relais* « du haut dais, dont elle se blessa. » (Mém. de Bas- somp. t. III, p. 17.) — 10° Retraite, endroit écarté : « S'il avoit neigé un demy pied d'espois, et qu'à « l'autre costé de la cour, sous ce *relais*, il y eust « une pucelle qu'il vous fallit amener icy. » (Moyen de parv. p. 65.) — 11° [Bonde : « Il est eswardé que « cascuns mauniers doit traire son *relais* le samedi « à nonne sonnant, et remettre le diemenche « à solais esconsant. » (Livre rouge de l'hôtel de

ville d'Abbeville, fol. 35, an. 1287.) — 12° Ecluse : « L'abbé de Corbeye nous eust supplié... que nous « li vousissions otroyer, que il peust faire certains « ventailles et certains *relais* en la riviere de « Soume, pour l'aisement de la marchandise pas- « sant par la dite riviere. » (JJ. 74, p. 427, an. 1343.) — 13° Baliveau : « Il aura à son pourffict une partie « des bos, qu'on nomme *relaitz* ou perotz ; mais « ne les porra copper ni abattre, sans prealable- « ment appeller et mener sur le lieu le prevost de « l'eglise, pour merquier de nostre merque ou mar- « tel autant desditz perotz ou *relaiz* que les ditz « religieux en vouldront retenir. » (Reg. de Corbie, 13, f. 13, an. 1509.)] — 14° Champ de *relais*. (Cotgr.) Espace laissé dans les chemins, ayant plus de largeur que le reste, pour faciliter le passage aux voitures qui se rencontrent.

Relaisour. Relâche :

Et si vos di qu'à cel estour
Ki la fu fais, *sans relaisour*,
Fu ocis li peres Rollant. *(Ph. Mouskes, p. 182.)*

Relaissée. Veuve ; parlant de Louis XII : « Il « espousa et print à femme madame Anne de « Bretaigne, *relaissée* du feu roy Charles. » (P. Desrey, à la suite de Monstrelet, p. 98.)

Relaisser. 1° Relayer, mettre en relais les chiens qui ont chassé : « Doit on mettre paine de « souvent *relaissier* ses chiens, et l'en reprengne « de ceulx qui chacent pour *relaissier*. » (Modus, f. 47.) — 2° Lâcher les chiens de relais après l'animal qu'on chasse : « Nous te dirons comment on « doit *relaisser* au cerf qu'on chasse. » (Mod. f. 11.) — « Qui veult chasser Daim, il n'y fault point relais- « ser comme au cerf. » (Ibid. f. 20.) — 3° [Refaire : « Dont dist à Michalis ke il le fera savoir à l'empe- « reour, et li fera acorder ; et puis li *relaira* savoir « au plus tost k'il pora. » (Henri de Valenc. § 694.)] — 4° Se retirer, s'abriter : « Incontinent qu'il ouyt « la trompe, il se leva d'effroy, et s'en vint devant « moy se *relaisser* au milieu de l'estang, et pour « pierre, ou motte que je luy sceusse jetter, ne vou- « lut bouger de là. » (Fouill. Vén. fol. 64.) — « Se « *relaisse* au bort, et laisse passer les chiens. » (Id. f. 63.) — 5° [Remettre, faire grâce : « S'il offre font « qui auques vaille, Si lor *relaissons* le bataille. » (Partonop. v. 2510.) — « Seignur, fait il j'apel ; car « mestier en est grant ; Car cist curuz me vait mult « durement grevant. Sire, fait cil de Lundres, de « tant me *relaissiez*. » (Thomas de Cant. p. 41.) — 6° Se désister de : « Que se l'apeleor se voleit *relais-* « *sier* de son appel et desdire sei à court. » (Assis. de Jérus. I, p. 156.)] — « Se *relaisser* du clam de « meurtre, » refuser de répondre à un chef d'accusation comme meurtre, le laisser pour répondre à un autre comme homicide. (Ass. de Jérus. p. 71.) — 7° Omettre, négliger : « Si aucun homme de foy « baille son adveu à son seigneur, et par iceluy « *relaisse* à employer partie des choses de son « hommage, en affermant par serment la protesta- « tion contenue en son adveu, il ne perdra, ne con- « fisquera les choses *relaissées*, mais sera condemné « refaire son dit aveu, et à y employer les dittes « choses *relaissées*. » (Cout. Gén. t. II, p. 77.)

Relaixer. [Excuser, proprement relâcher : « Esgarde, Dieus, m'umilitei Et *relaixe* iniquitei. » (Lib. psalmor. p. 277.)]

Relaiz. [Voir Relais ; ressource : « Et après « mort n'y a *relaiz*. » (Villon, p. 9.)]

Relancer (se). *Pronominal.* 1° S'élancer dans :

Houlier et ribaut et paillart,
Qui tousjours la guerre commencent,
En Normandie *se relancent*. *(G. Guiart, f. 61.)*

2° *Act.* Lancer : « Par les fors bours le feu *relan-* « *cent*. » (Id. folio 20.) — 3° Pourchasser, séduire : « *Relancer* une femme. » (Oudin.)

Relanquir. [Laisser, abandonner : « Le sup- « pliant respondi qu'il aimeroit mieulx estre mort « que de *relanquir* son souverain seigneur, ne « changer son party. » (JJ. 174, p. 333, an. 1429.)]

Relans—ant. [1° Puant, sentant le moisi : « Les « marchands font mettre en cuves et celliers leur « sel, au moyen de quoy il ne peut bonnement « secher, mais demeure moite et *relant*. » (Ordonn. du 11 novembre 1508.)]

Imitant celuy là qui va, dans les entrailles
De la terre, fouir les *relantes* medailles.
Du Verdier, Bibl. p. 10.

2° Odeur de moisi :

Ains que nappes soient lavées,
Put en ta chambre li *relans* ;
Tes linges sont ors et puans. *(Desch. f. 378.)*

Relantir. Moisir. (Cotgrave.)

Relaps. [Qui retombe dans l'hérésie : « (Ils ac- « couraient au roi) sans se soucier de ces mots « bruyants de *relaps* dont les ligueurs faisoient « tant de parade. » (Mém. de Sully.)]

Relargir. [Elargir : « Pour ce que tout ce que « nous bouchiens dou flum devers nous, il *relar-* « *gissoient* devers eux pour les caves que il « fesoient. » (Joinville, § 195.)]

Relaschance. Relâche :

Sans plait tenir de *relaschance*. *(G. Guiart, f. 34.)*

Relasche. [Relâche : « Ils avoient plus tost « besoing de repos et de *relasche* après tant de tra- « vaux endurez. » (Amyot, Camille, p. 52.)] — « *Re-* « *lasche* de pendu. » (Cotgrave.)

Relaschemens. [Mollesse : « D'amor e d'aliance « E de boene perseverance U n'avienge *relasche-* « *mens*. » (Benoît de S. More, II, v. 6441.)]

Relascher. [1° Détendre : « Tout cela destrempe « et *relasche* cette soudure fraternelle. » (Mont. I, p. 208.) — 2° Remettre : « Au baptesme toutes les « peines temporelles des pechez nous sont *relas-* « *chées*. » (Calv. Instit. p. 208.)]

Relat. [Rapport : « En temoin de ce, nous, au « *relat* dudit notaire juré à qui nous adjoustons « pleine foy, avons fait mettre le scel de ladite pré- « vosté d'Orléans à ces presentes lettres de vidi- « mus... » (1443, Censive de Chanteau. L. C. de D.)]

Relater. [Rapporter : « Car il *relaterent* tout

« ensi, ne plus ne mains, que il en estoient cargiet « des François. » (Froiss. VI, p. 186.)] — « *Relaté* « et tesmoignié. » (Ord. III, p. 200.)

Relateur. Rapporteur. (Cotgrave.)

Relatif. [Contingent : « Es choses *relatives.* » (Brun. Lat. p. 324.)]

Relation. [1° Récit, rapport : « Il fist *relation* « de son messaige. » (Froissart, t. IV, p. 131.)] — 2° « Exploit par lequel le sergent rapporte au juge « qu'il a ajourné tel, à la requeste de tel pour telle « cause, ou qu'il a fait telle saisie, arrest, execution, « ou criées. » (Laur.) — [« Lequel Colas en adre- « çant sa parolle à icellui Gregoire dist qu'il lui « baillast la *relation* de l'exploit qu'il avoit fait con- « tre lui. » (JJ. 195, p. 1318, an. 1474.)]

Relaver. [1° Mouiller de nouveau : « Froter en « riviere, puis *relaver* en eaue tiede. » (Menag. II, p. 5.)] — 2° Tremper : « Quant le cerf a batu les « yeaues, et il se ressuye, l'yaue du corps et des « jambes chieut sur les routes, si n'en peuent les « chiens assentir, car il est tout *relavé*, aussi comme « s'il estoit sur pleu. » (Chasse de Gaston Phebus, ms. p. 235.)

Relaxance. [Mise en liberté : « Apres ce que le « suppliant eut appointé, et qu'il eut *relaxance* de « son arrest pour s'en aller en sa maison. » (JJ. 208, p. 194, an. 1481.)]

Relaxer. [1° Diminuer une peine : « Vous lui « *relaxerés* sa peine (exil de dix ans) quatre ans. » (Froiss. t. XVI, p. 105.) — 2° Différer : « Si fu ceste « journée *relaxée* jusques à une aultre fois que on « aroit plus grant loisir. » (Id. V, p. 153.)] — 3° Dispenser de : « Le pape la relaxe du vœu. » (Pasquier, Rech. p. 740.) — 4° Suspendre : « Seroient les sen- « tences *relaxées* et suspendues. » (Extr. des Chron. de Flandres, p. 755.) — 5° Amnistier : « *Relaxé* et « remis en fame et renommée. » (Bouteiller, Somme rurale, p. 43.)

1. Relaxion. Relation, exploit d'un sergent : « Baillant par le dit sergent au dit seigneur, ou son « procureur, son exploit, et *relaxion.* » (Cout. Gén. t. II, p. 760.)

2. Relaxion. [Condition faite à un prisonnier pour sa délivrance : « Sus une *relaxion* que je vous « ferai qui sera telle. » (Froiss. t. V, p. 101.)]

Relays. 1° [Retrait d'un mur : « In qua camera, « videlicet supra quemdam *relays.* » (JJ. 168, p. 183, an. 1414.)] V. sous RABAS. — 2° Chose délaissée, abandonnée : « Lesdites quarente deux bestes « ne avoient aucune poursuite, et ne savoit l'en de « qui elles feussent ; mais estoient demourées « comme residu ou *relays* de nos dis ennemis. » (JJ. 105, p. 4, an. 1373.)]

Relecture. [Deuxième lecture : « Qui les « signera, s'il sçait escrire, sinon les marquera, et « sera tenue note des variations et corrections qu'il « aura fait à la *relecture* ou autrement. » (Cout. de Lessine, Cout. Gén. t. II, p. 219.)]

Releechier. Se réjouir, revenir à la joie, à la *liesse :* « Tos jors se doit fins cuers *releechier.* » (Poët. av. 1300, t. II, p. 915.)

Relegation. Exil, état de celui qui est relégué. (Nicot.)

Relegion. Ordre religieux :

Si a double *relegion*,
Li un sont moine blanc, et noir. *(Ms. 7218, f. 331.)*

Relenquir. [Abandonner : « Mais depuis le « *relenquirent* et bouterent hors de Flandres. » (Froiss. II, p. 226.) — « Se il voloit *relenquir* les « Englois et devenir François. » (Id. V, p. 228.) — « Et disoit bien que jà ne *relenquiroit* sa droite « dame. » (Id. t. III, p. 346.) — « Et respont Mira- « biaus : Port nient l'avés dit, sire : Puis que j'ai « *relenquis* Mahomet et ses ideles. » (Aiol, v. 6232.)]

Relent. [Humide, mou, dans G. Guiart, v. 2097, v. 2983.]

Relenteur. Goût de relan, de moisi : « Pour la « froideur, et *relenteur* de ce cavin. » (Rabelais, t. V, p. 177.)

Relentis. Qui a odeur de relent : « Fangears, « et marais *relentis.* » (Naud. des Coups d'Etat, ch. I, p. 49.)

Relés. [1° Action de se relâcher : « Por ço qui « volra metre pès Por miols justicier sains *relés.* » (Partonop. v. 7187.)] — 2° Action de désarçonner :

Et quant l'a si jus abatu
Partonopex r'a lui feru
D'une grant lance tot adès,
Que de cheval li fait *relés.* *(Parton. de Blois, f. 154.)*

3° [Ecluse, bonde : « Il fera faire les *relés* des diz « moulins et touz les pons de Bray rapareillier. » (JJ. 13, p. 118, an. 1309.)]

Releschier. [Allécher de nouveau, dans Froiss. t. XVII, p. 430.]

Relesser. Réjouir ; mot fait sur *leesse*, liesse :

Il n'est chose qu'argent ne face,
Argent courrousse, argent *relesse.*
Hist. du Théât. fr. t. I, p. 461.

Relessie. Abandonnée :

Vielle dame aurai non, de tant ere abessie ;
Mes l'en t'apelera viel putain *relessie.* *(Ms. 7218, f. 339.)*

Relessier. Abandonner : « Si dois tu *relessier* « non obstant que le grant cry n'y soit mie. » (Mod. et Racio, f. 24.)

Relevage. Droit de relief : « Au dit bailliage, « relief, ny rescision du contract n'ont lieu que « pour lesion de moitié de juste prix en vente d'im- « meubles ; encor le lezé, mayeur non absent des « pays, n'y est plus receu après l'an et jour de la « vendition : ceux qui ont *droit de relevage* y « seront continué. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1144.)

Relevailles. [Cérémonie ecclésiastique, lorsqu'une accouchée revient à l'église pour la première fois et se fait bénir par le prêtre : « Ses amis et voi- « sins eussent beu ou disné en sa maison aus *rele-* « *vailles* de sa femme qui avoit jeu d'enfant, ainsi « comme amis et voisins l'ont accoustumé faire. » (JJ. 107, p. 342.)]

Relevé. 1° Sorti de relevailles : « De nouvel « *relevée* d'un moult beau filz. » (Percef. IV, f. 18.) — 2° Dont les reliques ont été mises en châsse : « Une saincte *relevée*. » (Cotgrave.) — 3° « Mineur « *relevé* ; quand le mineur de 25 ans, qui a été deçu, « ou circonvenu, est restitué en entier par lettres « royaux enterinées en justice. » (Laurière.)

Relevée. [1° Relevailles : « Et estoit la feste « ordonnée à la *relevée* de la roïne Philippe d'En- « gleterre d'un fil que elle avoit eu. » (Froissart, t. IV, p. 124.)] — « En tendis j'ouy nouvelle d'une « jouste qui estoit criée entre le Neuf Chastel et le « Temple de Venus à la *relevée* de la royne d'An- « gleterre. » (Perceforest, I, f. 117.)

Or s'en va à la *relevée*
D'une gisant nouvel levée. *(Desch. f. 514.)*

2° « *Relevée*, en termes de barreau, tout le tams « de l'apres dinée jusques au vespre. » (Monet.)

Ensanble o li à *relevée*
Demoura, dusqu'à la vesprée. *(Ms. 7989 ², f. 55.)*

Ce mot vient de l'ancien usage où l'on étoit de se coucher après le dîner et de faire ce qu'on appelle la méridienne. Dans la Chron. de Nangis, il est dit que l'empereur qui vint à Paris en 1378, qui n'avoit pas dormi la nuit, souloit se coucher et dormir « à « *relevée* » avant que le roy eut entendu la messe. — Dans Froissart, parlant de l'entrée de la reine Isabelle de Bavière dans Paris, il est dit que l'assemblée des dames se fit dans l'église de S. Denis « à heure de *relevée*, et que la marche commença « à une heure après nonne. » (IV, ch. I, p. 2.) — 3° Terme de vénerie ; heure où les bêtes se relèvent : « Quant on verra les bestes au matin, ou au vespre, « à la *relevée*. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 331.) — On a dit « basse *relevée*, » pour la fin de l'aprèsdîner, le soir : « Batras la terre de bastons, en telle « maniere que le renart l'oe, se il est dedens, et « ainsi le feras jusques à la *basse relevée*. » (Modus, fol. 105.) — Il y avoit « relevée de la nuit » pour le cerf : « Si les chiens treuvent où il aura viandé, au « matin, ou de la *relevée* de la nuit. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 245.) — En parlant du lièvre, la *relevée* signifie rentrée dans le bois : « Cy après devise « comment on puet tendre pouches ou menues « cordelettes ou rayseux, pour prendre les lieures « à la *relevée*. » (Ibid. p. 347.)

Relevement. 1° [Action de relever, de secourir : « Or sui en grant afondement, se par cels n'ai « *relevement*, Qui jusqu'à ci M'ont secoru. » (Ruteb. p. 14.)] — 2° Résurrection :

Li angeles lor mostra *de mort relevement*,
Ne mais la Magdelaine vit Dieu premierement.
Vie de sainte Marie Egypt. Sorb. LXI, col. 38.

3° « Droit par lequel un rentier posterieur peut « dejeter de l'heritage hypothequé, un rentier ante- « rieur à qui l'heritage a été assuré, en offrant et « payant au rentier anterieur ce qui luy est dû. » (Laurière.) — [« Celui qui est mis en possession de « quelque heritage, pour cens non payé, n'en peut « estre dejeté que par *relevement* et payement en « vertu d'iceluy ; mais si le possesseur est pour- « suivi par un rentier premier en hypotheque, en « ce cas sera tenu de payer sa rente ou de quitter « l'heritage. » (Cout. de Metz, tit. IV, art. 26.)] — 4° « Ce qui s'appelloit en Normandie monneage, « etoit appellé à Paris, et dans ses environs, *rele- « vement de la monnoie*, et ne se percevoit, ainsi « que le monneage, ou fouage, que de trois années « l'une. » (Brussel, sur les fiefs, p. 216.)

Releve-menton. Coup sous le menton. (Oud.)

Relever. [I° *Verbe actif :* 1° Relever une personne tombée, agenouillée. En parlant de la belle Aude qui vient de tomber morte, Charlemagne prent « la as mains, si l'en ad *relevée*. » (Rol. v. 3726.) — « Berars de Mondidier devant Karle est venuz ; « L'empereres le baise et le *releve* sus. » (Sax. I, f. 83.) — 2° Rétablir : « Et manderent le fil l'empe- « reor Sursac et les barons que l'empereres Alexis « s'en ere fuiz, et si avoient *relevé* à empereor « l'empereor Sursac. » (Villehardouin, § 182.) — 3° Exempter : « Ont grevé les povres ès assietes des « fouages et des dittes tailles, et *relevez* les plus « grands et les plus riches, ou au moins imposez « à moindre somme qu'il ne deussent estre. » (Ord. VI, p. 516, an. 1374.)] — 4° Guérir :

Tant que Dieu de mal le *reliet*. *(Brut, f. 68.)*

5° Lever de terre, exhumer, mettre en châsse :

Ce fu celui qui saint Looys
Canonisa et *releva*. *(Ms. 6812, f. 72.)*

6° [Faire remarquer, répéter : « Li roys respondi « fellement que il n'en feroit riens ; li contes depuis « n'osa *relever* le mot. » (Froiss. X, p. 187.) — 7° Payer les droits de relief : « Je suis Henri de « Lancastre qui vieng *relever* au roy mon heritage « de la duchié de Lancastre. » (Froiss. XVI, p. 182.) — « Le roy d'Engleterre, de qui messires li contes « de Montfort avoit *relevé* la duchié de Bretaigne. » (Id. IV, p. 6.)] — « Ceux qui se trompent lourdement, « qui usent indifferemment des mots reprendre et « *relever :* car si bien le premier regarde le fief, de « sorte que nous disons *reprinse de fief*, mais nous « ne devons pas dire *relief de fief*, d'autant que le « terme de *relever* appartient aux appellations. » (S. Jul. Mesl. Histoire, p. 701.) — 8° « *Relever* son « appellation.... quand l'appellant prend commis- « sion en chancellerie, ou au greffe du juge supe- « rieur qui doit connoitre de la cause d'appel, pour « faire ajourner le juge qui a appointé, prononcé, « ou ordonné, ou le seigneur justicier du juge « duquel est appel, et pour faire intimer la partie « adverse qui a eu gain de cause, ou au profit de « laquelle l'appointement a été baillé, ou la com- « mission octroyée, et dont est appel toutes fois les « appellans de question, et de peines afflictives de « corps, et quand il est requis envoyer les prison- « niers pour estre ouis en parlement par leur « bouche, ne prennent point de lettre de relief en « chancellerie. » (Laur.) — 9° « *Relever*, et payer « droiture, » c'est payer au seigneur feudal le relief ou rachat, et ses droits et devoirs. (Laurière.) — 10° « *Relever* le mineur de bail... quand le baillistre « releve le fief de son mineur, du seigneur dont il

est tenu. » (Laur.) — 11° « *Relever* le coup, » accommoder une affaire. (Cotgr.) — 12° « *Relever* mangerie, » recommencer à manger. (Id.) — 3° « *Relever* un esteuf, » renvoyer une balle. Cotgr.) — 14° « *Relever* les vieux fossez. » (Cotgr.) - 15° [Conduire à l'église, lors des relevailles : Icelle Monnette qui *relevoit* la ditte accouchée. » J. 194, p. 348, an. 1471.)]

II° *Neutre :* [1° Se lever de son lit : « Soiez asseur que nous n'averons garde ; car mi ami de l'ordre de Citiaus sont *relevei* pour chanteir matines. » Mén. de Reims, § 70.) — 2° Se redresser : « Isnelement sur lor piez *releverent*. » (Rol. v. 3574.) — ° Relever de couches : « La royne sa femme, qui nouvellement estoit *relevée* d'enfant d'un biau fil. » (Froiss. II, p. 451.)] — 4° Payer un droit : L'on devient bourgeois par naissance ; mais tel bourgeois venant à se marier doit *relever* en dedans six semaines, et payer comme dessus, ou à faute de ce il perd sa bourgeoisie. » (N. C. G. I, p. 1006.) — 5° Guérir : « Il n'en *relevera* jamais. » Oudin.) — 6° « *Relever* de peine, » faire une chose pour un autre. (Id.) — 7° « *Relever* de sentinelle, » reprendre aigrement. (Id.) — 8° « Robbe à *relever*, » c'est-à-dire robe de chambre. (Juv. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 349.)

III° *Verbe réfléchi :* [1° Résister : « Il n'i a gaires de cevaliers qui se doient ne puissent *relever* contre la poissance d'Engleterre. » (Froiss. t. II, p. 286.)] — « Se *releverent* contre lui. » (Chr. de S. Denis, I, p. 12.) — 2° [Se soulager, se consoler : El plus haut lui del dois s'asiet, Con sagement qu'il s'en *reliet* Que s'il doit estre desconfis, Qu'el plus bel lui soit escarnis. » (Partonop. v. 986.)] — 3° Proverbe : « Fort est qui abbat et plus fort qui se *releve*. » (Cotgrave.)

IV° *Infinitif* pris substantivement. Sortie du bois : Mes ton limier devant toy, et s'il rencontre du *relever*, ainsi comme il vient du boys aux champs. » (Modus, f. 6.)

Releveres. Cas sujet ; qui relève, qui soutient, en parlant de Roland :

> Deffenderes de pelerins,
> Sires de povres et de rices,
> Haeres de fos et de nices,
> *Releveres* de sainte glise. *(Mousk. p. 219.)*

Releveur. Cas régime ; qui renoue : « Un *releveur* de vieux procès. » (Nicot.)

Relevoison. [Droit de relief, de rachat : « De « Robinon de Saint-Mesmin,... pour les *relevoisons* « d'une maison assise à Orléans.... lesquelles *relevoisons* sont échues à monseigneur le duc par le « trépassement. » (1400. Etat des relevoisons à plaisir échus, à Orléans ; L. C. de D.)] — « *Relevoisons* du denier six.... Quand au seigneur de la « censive sont dûs six deniers, pour chacun denier « du cens, par toutes mutations de ceux au nom « desquels le cens se paye, et a accoutumé d'être « payé. » (Laurière.) — « *Relevoisons* à plaisir.... « Pour lesquelles est dû au seigneur censuel le « revenu de l'heritage pour un an, et sont dues, et « acquises par toutes mutations procedantes du « coté de ceux au nom desquels les cens se payent, « et ont accoutumé d'etre payez, soit par mort, « vendition, ou autrement. » (Laurière.)

Reliaige. Reliage des tonneaux :

> Qui fait vignes, li coux est grans....
> Bastons y fault à oultraige....
> Cuves, cuvaux, queux, *reliaige*. *(Desch. f. 363.)*

Relicher. Lécher de nouveau. (Oudin.)

Relicte. Veuve : « Les heritiers du preneur luy « succedent en ce, comme en heritage d'acquest « pour moitié, s'il decede premier, et sa *relicte* en « l'autre moitié. » (Cout. Gén. I, p. 656.)

Relief. [1° Restes, desserte : « Li riches hom ert « à grant aise, Al povre homme rien ne donoit « Pour son mehaing vil le tenoit, Ne del *relief* de « sa maison Ne li voloit faire parchon. » (Barlaam et Josaphat, p. 52.) — « Celui qui reput cinq mille « hommes de trois pains et de douze poissons, dont « demoura de *reliefs* douze corbeilles. » (Louis XI, 83[e] Nouv.)] — « Troverent *relief* de pain, et de sel, « mes ne sorent qui i avoit mangié. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, col. 673.) — Ce mot se trouve encore dans La Fontaine, fable du loup maigre et du chien :

> Ilz avoient apetit,
> Tel que *relief* fut petit. *(G. de la Bigne, f. 30.)*

« Cherchant manger le *relief* des pourceaux. » (Marg. de la Marg. p. 14.)

> Ele vait le *relief* coillir. *(Floire et Blanch. f. 193.)*

« Faisoit despecer les mests des viandes devant « elles, et mettre au *relief*, » c'est-à-dire desservir. (Le Chev. de la Tour, f. 66.) — Parlant d'assiégeants : « Ceux de la ville envoyoient souvent de leur *relief* « au chasteau. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, de 1506, p. 120.) — 2° [Abandon fait par le seigneur à ses serviteurs de meubles, de vêtements : « Et après « son *relief* vous porterés sambue. » (Brun de la Mont. v. 1946.) — 3° Droit payé par un vassal pour relever un fief : « Laquelle terre le *relief* en appar- « tient au conte de Bloys. » (Froiss. XIII, p. 35.) — « Le vassal est tenu communiquer à son seigneur « choisissant le *relief*, ses papiers de recette et ter- « riers, et en bailler copie aux depens du seigneur. » (Loysel, p. 566.)] — « *Relief* que l'on dit aucunes « fois rachapt, qui vault la revenue d'un an. » (Gr. Cout. de France, p. 141.) — « Si le vassal doit *relief*, « ou rachat, qui ne sont qu'une mesme chose, doit « offrir, pour les dits *relief*, ou rachat, le revenu « d'une année. » (Cout. Gén. I, p. 235.) — « Droit « de *relief* est le revenu du fief d'un an, ou le dire « de preud'hommes, ou une somme pour une fois « offerte, de la part du vassal, au choix et election « du seigneur feodal. » (Ibid. p. 27.) — « *Relief* qui « est dû au roy par les baronnies, pairies, ou chas- « tellenies ; ou aux eglises, barons, pairs, et chas- « telains pour raison des fiefs. » (Laur,) — « *Reliefs* « qui au seigneur de Herbaut du bailliage de Tou- « raine appartiennent, et luy sont dûs par le trepas « de ceux qui tenoient en sa seigneurie des terres « censivement : et pour ce, les heritiers payent

« vingt deniers de vingt sols du prix des dits heritages, ce droit aussi appartient à aucuns seigneurs « censuels du païs d'Anjou. » (Laurière.) — « *Relief* « adicté. » (N. C. G. I, p. 237.) — « *Relief* d'appel. » (Cotgr.. — « *Relief* de bail est dû par le mary qui a « epousé une fille, ou veuve à laquelle appartient « un fief par succession directe, ou collaterale, ou « par donation : encores qu'elle, auparavant leur « mariage ait relevé et droituré : et vaut la valeur « d'une année du fief, et d'iceluy le mary doit faire « hommage au seigneur feudal. Le mary est tenu « relever l'heritage de sa femme parcequ'il est « etrange personne. » (Cotgr.) — « Le mary doit relever, comme bail de sa femme, pour desservir le « fief. » — « Mais n'est tenu le baillistre, tuteur ou « curateur payer *relief de bail*, mais *relief de pro-« prieté ;* et quelquefois le mary doit les deux « *reliefs*, et en quelques lieux le *relief de proprieté* « seulement, et non le *relief de bail*. » (Laur.) — « *Relief* de bouche quant le vassal, ou tenant cottier « reconnoit tenir son heritage de quelque seigneur. » (Laur.) — « *Relief* de chambellage, lequel le mary « doit, quand durant le mariage un fief echet à sa « femme. » (Laur.) — « *Relief* de cheval et armes. » (Laur.) — « *Relief* de fief. » « Quand le vassal, ou « sujet, reconnoist son seigneur à la nouvelle « mutation, et ouverture. » (Laurière.) — « *Relief* « heritier, » signifie le relief de propriété. (Laur.) — « Mon vieil praticien fait deux especes de *relief*, « à scavoir d'hommage, et de droiture, car en plu-« sieurs coustumes se lit relever et droicturer *son* « *fief*, ou relever, et payer droicture. » (Bouteiller, Somme rur. p. 4952, tit. 84.) — « *Relief* d'home, » amende pour un meurtre : « Icelle amende si est « appellée *relief* d'home. » (Etablissem. de S. Louis, p. 104.) — « *Relief* d'illico, c'etoit des lettres de « chancellerie par lesquelles celuy qui n'avoit pas « interjetté appel d'une sentence, au moment qu'elle « avoit été prononcée, etoit relevé de cette omission, « et du laps de tems. » (Laurière.) — « *Relief* liege, « selon la coustume des lieux sont les *reliefs*, car « les uns sont lieges et les autres demy liege, les « lieges doivent dix livres, le demy liege doit cent « sols de *relief*. » (Bouteill. Som. rur. p. 492.) — « Aux prebendes du salué de la ditte eglise, compete « et appartient en leur seigneurie *relief à merci* « des heritages appellez les francs mez tenus des « dits prebendes, à la mort des heritiers, lequel « *relief* est tel que de trois années l'une au chois « des dits prebendes. » (Cout. Gén. t. II, p. 931.) — « Pour heritage, et terres tenues en cotteries, quand « aucun homme cottier va de vie à trespas, l'heri-« tier paye *relief à mercy*, qui est tel que de la « valeur du revenu des dits heritages, et terres de « trois années, le tiers, ou la double rente, au choix « du seigneur, et pour droits seigneuriaux envente « dou ou transport, on paye le cinquieme denier « du prix de la ditte vente, ou de la valeur. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 381.) — « *Relief* pour minorité. » (Cotgr.) — « *Relief* de plume. » (Laur.) — « *Relief* « de proprieté dû au seigneur feudal par le pro-« prietaire. » (Laurière.) — « *Relief* de rente dû au « seigneur à la mort du tenant cottier. » (Laur.) — « *Relief* simple. » « Quand il n'est dû que *relief* de « proprieté, par la femme, et non *relief* de bail ; ou « bien quand il n'est dû aucun chambellage ; à la « difference du *relief* double quand le tuteur, ou « mary a payé le *relief* de bail, et a relevé pour le « mineur, ou pour sa femme. » (Laurière.) — « Bas « *relief*. » (Cotgrave.) — « Un fief relevant à *plein* « *relief*, paye, pour *relief*, dix livres parisis, pour « droit de chambellage vingt sols parisis, et celuy « relevant à *demy relief*, la moitié de chacun de « ces droits. » (N. C. G. I, p. 600.) — « *Relief* à la « plus grande recolte. » « Chacun fief est redevable, « à la mort, et lors de la vente, envers son seigneur « d'un *relief* de .x. livres parisis, ou de la meil-« leure recolte de l'une des trois prochaines années, « à l'option du seigneur du fief, à declarer au « temps du *relief*, que l'on appelle *relief à la plus* « *grande recolte*, au cas que les *reliefs* ne soient « pas expressément d'une autre condition. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 700.) — « Tels cens, tels *reliefs*. » (Cotgrave.) — Voy. différentes manières de payer le *relief*. (Bout. Som. rur. p. 492.)

Rendi Moroif sans *relief*,
Et sans loier qu'il en eust. *(Brut, f. 73.)*

C'est-à-dire sans droit, sans récompense, ni salaire.

Reliefvement. [On appelle lettres de *reliefvement* ou de relief, la commission qu'on prend en la juridiction supérieure à l'effet d'obtenir permission d'assigner, sur l'appel interjeté d'une sentence rendue par le juge subalterne : « A Guillaume Mar-« tin, sergent royal ou bailliage de Montargis, la « somme de quinze sols parisis pour avoir mis à « exécution certaines lettres royaux de *reliefve-* « *ment* en cas d'appel, impétrées à la requeste... » (1468, Compte du domaine du duché d'Orléans, L. C. de D.)]

1. Relier. [1° Resserrer, en parlant des cercles d'un tonneau : « Que le tonnellet soit serréement « *relié*, qu'il n'y puisse riens entrer ne yssir. » (Ménag. II, p. 2.)] — 2° Attacher aux échalas :

Tes blez puex tu sarcler,
Tes vignes *relier*. *(Ms. 7615, t. II, f. 180.)*

3° Raccommoder, en parlant de vaisselle cassée :

. . . . . Hors ne les gitez mie,
Mes face *relier*. *(Ibid. f. 213.)*

4° [Botteler : « Les hommes doivent tant seule-« ment une journée de *relier* et de fauchier ; quant « lesdis hommes, qui sont *relieurs* ou faucheurs « viennent pour *relier* ou pour fauchier en la ville « de Vandosme. » (JJ. 81, p. 741, an. 1332.) — 5° Relier un livre ; voir sous Relieur.]

2. Relier. [Droit de relief : « Vint et sept soulx « six deniers de cens en vantes et en *reliers*. » (Aveu du fief de Vieux-Pont, an. 1366.)]

Relieres. Relieur, qui relie ce qui est cassé :

Je sui bon sainieres de chas,
Et bons ventouseres de bues,
Et sui bons *relieres* d'ues. *(Ms. 7218, f. 214.)*

Reliés. [1° Restes : « La laveure des poz et l

« *reliés* des tables C'estoit trestouz ses vivres ; « Moult li fu delitable. » (Gir. de Ross. v. 2399.) — « Deus oes ne valut mie tous li *reliés.* » (Aiol, v. 4046.) — 2° Droit de relief. Droit dû au seigneur féodal ou censuel par le vassal ou le censitaire, lorsque l'héritage qui est en la directe féodale ou censuelle du seigneur change de main : « Item, ses « cens et feurs qui y sont dus... qui valent par an « environ vingt sols de rente avecques ventes et « *reliés* qui en peuvent yssir... » (1351, Aveu de Châteauvieux.)] — Un vassal parlant :

. . . . . . Si a dit au roi,
S'il voloit laiscier son desroi,
Et les *reliés* quites clamer,
Et ses barons voisist armer,
A l'ost des Sarrasins iroit. *(Ph. Mousk. p. 365.)*

Relievement. [Action de secourir : « Pour li « *relievement* de noz peuple et subgiez et obvier « aux grans maulx. » (Ord. IX, p. 635.)]

Reliever. 1° Redoubler :

Fiert l'emperiere en la poitrine,
Mes les armes neant ne grieve,
Par mautalent son cop *relieve.* *(G. Guiart, f. 128.)*

2° En terme de vénerie, entrer dans la campagne : « Si se doit l'en prendre garde ou les bestes *relie-* « *vent* aux champs, et par où ilz reviennent au « bois. » (Modus et Racio, f. 84.)

Relieur. [1° Faucheur, botteleur (v. sous Relier.) — 2° Tonnelier : « Le suppliant avoit ung *relieur* « qui relioit ses pipes pour mettre sa portion du « vin qui ystroit de la vendenge. » (JJ. 177, p. 169, an. 1445.) — 3° Raccommodeur : « Trois hommes « *relieurs* et vendeurs de henaps... les diz *relieurs* « ou henapiers. » (JJ. 161, p. 333, an. 1407.) — 4° Qui relie les livres : « Jacques le *relieur* de livres, « pour avoir relié un des breviaires de la chapelle. » (Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 644.)]

Relif. [Relief : « Præterea quicquid... de redemp- « tione terræ, quod dicitur *relif*, datur, æquali « modo partientur. » (Cart. de S. Pierre de Gand, an. 1167.)]

Relige. [Veuve : « Une femme nommée Jehanne, « *relige* ou vesve de feu Colin Pilart. » (JJ. 165, p. 66, an. 1410.)]

Religier. [Retraire : « Touchant les biens cen- « saux chargez de cens ou rentes, et que si tels « cens ou rentes viennent à se vendre, le proprie- « taire du fond les pourra *religier* sans prejudicier « au bon droit des amis. » (D. C. sous *Relegere*.)]

Religieusement. Avec soin et respect : « Mangeoit *religieusement.* » (Rabel. IV, p. 78.)

Religieux. [1° De moine, et par suite le moine lui-même : « Cist a robe *religieuse* Donques est il « *religieus.* » (Rose, v. 11096.) — 2° Qui appartient aux moines : « On apele lieus *religieus* les manoirs « enclos de murs qui sont as gens de religion. » (Beaum. XI, p. 22.)] — 3° Qui respecte la religion, en parlant d'une femme :

Mais soit bonne, et *religieuse*,
Et de sa besongne songneuse. *(Desch. f. 492.)*

4° Titre ecclésiastique : « *Religieuse* femme. » (Dupless. Histoire de Meaux, p. 173, an. 1270.) — « *Religieuse* personne, » en parlant d'un curé. (Cout. Gén. t. I, p. 121.) — 5° On a dit d'un grand mangeur : « *Religieux* chevalier de S. Augustin, « de l'ordre de la serviette. » (Des Acc. escr. dijonn. fol. 49.) — 6° [Protestant : « Vous estes de la reli- « gion ? — Oui, monsieur, et ne suis pas si bon *re-* « *ligieux* que je devrois. » (D'Aub. *Fænest.* I, 10.)]

Religion. [I° Ordre, état religieux : « Du grant « ator que ele avoit, Bien puet cognoistre qui la « voit, Qu'el n'est pas de *religion.* » (Rose, v. 3441.) — « Cil qui sunt en *religion* ne poent pas revenir » au siecle. » (Beaum. LVI, p. 1.)] — « A ce concile » furent condamnées, et abatues toutes les povres « *religions* qui avoient esté controuvées, et esta- « blies puis le concile de Latran. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, col. 762.) — « Furent cassez plusieurs « *religions* qui vivoient d'aumosnes. » (Chr. S. Den. t. II, fol. 102.)

Est li rois venuz à Paris,
Channoines, et *religions*,
Vont encontre à processions. *(G. Guiart. f, 134.)*

De là ces expressions : 1° « Personne de *religion.* » (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 176.) — 2° « Jens « de *religion.* » (Ibid. p. 171.) — 3° « Seurs de *reli-* « *gion.* » (Percef. III, f. 115.) — 4° « De la *religion* « de S. Joseph, quatre pantoufles devant le lit, » marié. (Oudin.) — 5° « Dame en guise de *religion,* » femme vêtue ou vivant comme une religieuse. (Math. de Coucy, Histoire de Charles VI, p. 672.) — 6° « Entrer en *religion.* » (Ms. 7218, fol. 330.) — 7° « Mettre ens *religion.* » (Duch. Généal. de Chat. p. 59, an. 1268.) — 8° « Moiner *religion.* » (S. Bern. p. 177.) — 9° « Ce que ces trois filles s'estoient ren- « dues religieuses en mesme monastere, signifioit « que vostre amye et ses deux compagnes se « marioient ; car, comme on dit, le mariage est la « grande *religion.* » (Amant ressuscité, p. 433.)

II° [Couvent, maison religieuse : « Frere Jehan « Cartier hermite mena les supplians en une *reli-* « *gion* de la Trinité, nommée la Gloire Dieu. » (JJ. 206, p. 1034, an. 1478.)] — « Retourne à la *reli-* « *gion* se coucher. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 33.) — « Frequentoit fort cette *religion.* » (Contes de la reine de Navarre, p. 460.) — « Se retira par un « autre chemin en sa *religion.* » (Nuits de Strapar. t. II, p. 437.) — « Il y a une *religion* de bons hom- « mes, il n'y en a point de bonnes femmes. » (Apol. pour Hérod. p. 548.) Allusion au couvent des Minimes de Chaillot qu'on nomme bonshommes.

III° [Confrérie : « Chascune *religion* des mendiens « aura chascun dymenche dix pains blans. » (Sim. Luce, Du Guesclin, p. 62.)]

IV° [Service religieux : « Servise de voie à cime- « tère est de droit privé, et por ce le puet l'en cha- « longier au signor cui la teneure est ; et cest « servise puet estre aquis por la *religion* de l'en- « terrement. » (Livre de Justice, p. 138.)]

V° [Respect religieux : « *Religions* est cele vertus

« qui nos fait curious de Dieu et faire son servise. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 421.)]

VI° [Doctrine religieuse : « Quicunques n'est fors « et fiers en sa loi et en sa *religion*, à peine puet « estre loiaus hom. » (Id.)]

VII° Religion réformée : « Ceux de la *religion, de* « *la religion* pretendue reformée. » Cette façon de parler est rejetée par Balzac, quoiqu'elle ait été ordonnée par les édits du roy. (Soc. Chr. II, p. 246.) — Pasquier se sert de ce mot pour les ligueurs : « Ceux *de la religion :* grande pitié que j'use main- « tenant de ce mot pour dire ceux de la ligue. » (Lett. de Pasq. I, p. 205.)

Religious. 1° Religieux, qui a fait des vœux :

Se *religious* ont abit,
Si ont il autant de delit,
Et plus, que n'ont li seculiers. *(Ms. 7615, II. f. 145.)*

« Aucuns clers, ou aucunes *religious* pledent. » (Beaum. ch. XI, p. 57.) — De là les titres suivants : « *Religious* homme, » parlant d'un abbé. (Duch. Généalog. de Chat. p. 61, an. 1268.) — « *Religioux* « home. » (D. Mor. Hist. de Bret. col. 994, an. 1265.) — « Discrez, et religious hommes, frere, » qualification d'un abbé et d'un prieur. (Du Bouch. Gén. de Col. p. 58, an. 1268.) — 2° [Qui a de la religion : « Car plein d'orgueil et d'envie Sunt cil qui sem- « blent meillor ; Par dehors ont *religious* atour, Et « par dedens sunt plein d'ypocrisie. » (Coussemaker, Art harmonique, p. 217.) — « Li pecheor vont « en enfer; donc vont li *religious* en paradis. » (Brun. Lat. Trésor, p. 539.) — « N'ai ge dont aussi « bien chanté Anuit à vespres comme vous ? E au- « tant sui *religious*, Et nez, et prodom de ma main. » (Ren. v. 21408.)

Religiousement. [Religieusement : « Droitu- « relment et *religiousement* pensant del ressusci- « tement. » (Machab. II, p. 12.)]

Religius. [Religieux : « Li *religius* prince qui « volt bonté amer, Deit noveles iglises drescier e « alever. » (Thom. de Cant. p. 73.)]

Relimer. [Limer de nouveau : « Loin de moy « soit la faveur et la pompe Qui d'apparence et de « fard nous retrompe Qui nous *relime* et nous « ronge au dedans. » (Ronsard, p. 951.)]

Relin. [Pluie fine; rapprochez Relent, Relan : « Pour ce que il faisoit grant *relin*, les terres « estoient si molles que ceval ne s'en pooient « ravoir. » (Froiss. V, p. 245.)]

Relinq (de). D'une traite, sans s'arrêter : « Lors vuide il le pays, et fait sa suite tout droit *de* « *relinq*, tyrant et fuyant. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 252.)

Relinqueur. « *Relinqueur* de religion, » apostat. (Nicot.)

Relinquir. [Abandonner : « Pour nulle riens « terrienne, ne pour meschief que on feist du corps, « ne le (Dieu) *relinquinés*. » (Joinv. d'après D. C. sous *Reliquare*, 2.)] — Parlant de Pierre le Cruel : « Quand il cuida avoir une grande assemblée de « ses hommes, il n'en eut nulluy, mais le *relin-* « *querent*, et delaisserent les barons » (Froissart, liv. I, p. 295.)

Reliqua. 1° Restes, du latin *reliquatum :* « Le « *reliqua* d'une fiebvre. » (Cotgr.) — « *Reliqua* des « mauvaises humeurs. » (Fouill. Fauconn. f. 31.) — « Quand on sera present devant le grant juge, qu'on « saiche de tout rendre bon compte et *reliqua*. » (Cheval. de la Tour, *Guidon des guerres*, f. 86.) — 2° « Le *reliqua*, c'est ce que le comptable doit par « l'arrêté, et clôture de son compte, quand la mise « doit à la recette, pour avoir été moins mis, et « depensé que receu : comme un commissaire qui « a rendu compte du regime des heritages saisis, « ou les sergens, qui sont comptables des salaires « et amendes de justice qu'ils recoivent, ou des « deniers provenans des biens qu'ils ont discuté ; « ou les executeurs testamentaires, ou les tuteurs « et curateurs, le baillistre, ou le gardien, ou un « receveur des deniers du roy, ou d'autruy, qui est « *reliquataire*, et debiteur, et au contraire, quel- « quefois, la recette doit à la mise pour avoir été « plus mis, et employé que receu. » (Laurière.)

Reliquaire. [Coffret à reliques : « Item un « grant *reliquaire* à plusieurs reliques, où il a une « grant piece de la vraie Crois. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 50.) — « Deux livres de coton pour « mettre entre les *reliquaires* de la ditte dame. » (Id. p. 180.) — « Ung *reliquaire* d'or en façon de « pomme où dedans est l'Annunciaçon et dehors « est esmailliée d'apostres et une perle dessus. » (Ducs de Bourgog. n° 6070, an. 1407.) — « Un *reli-* « *quaire* de cristal, à façon de boiste, où il y a eu « du lait Nostre Dame. » (Ibid. n° 2118, an. 1467.)]

Reliquataire. [Celui qui, après compte rendu, est redevable d'une certaine somme. Voir sous Reliqua.]

Relique. [1° Restes des corps des saints ou des vêtements à leur usage : « En l'oret punt asez i ad « *reliques*. » (Roland, v. 2345.)] — « *Reliques* sont « bien perdues entre les pieds des pourceaux. » (Cotgrave.)

Compains, compains, ce ne poet estre,
Nullement voiiés le prestre
Qui ja jour ses *reliques* blasme. *(Froiss. Poës. p. 391.)*

2° [Voir au Glossaire des Emaux de M. de Laborde les articles *reliques* d'affection et *reliques* historiques.] — 3° Restes : « Brutus et Cassius, qui, se « tuans, avec le temps et l'occasion perdirent les « *reliques* de la liberté romaine, de laquelle ils « estoient protecteurs. » (Charron, Sag. I, f. 488.)

Reliquer. Retarder. (Borel.)

Relire. [« Les livres lis et les *relis*, Encerche « bien et si eslis Qu'est verités ne qu'est contreuve. » (Dist. de Caton.) — « Quant les cartes furent escri- « tes et saielées et *reliutes*. » (Ph. Mousk. p. 264.)]

Relivrance. 1° « *Relivrance*, c'est la remise « qui se fait au propriétaire, après l'usufruit « eteint. » (N. C. G. II, p. 75.) — 2° « *Relivrances* « de maisons, c'est la reconnoissance que les lieux « sont en bon estat, que donnent à l'heritier de

« l'usufruitier, après l'usufruit fini, ceux ausquels « la nue proprieté d'une maison estoit demeurée, « pendant que l'usufruit estoit demeuré sur la teste « d'un tiers. » (Ibid. note, p. 46.)

Relivré. Terme de droit : « Si après le trespas « du viager, l'heritier succedant se fouroit ès mai- « sons et edifices, en prenant la jouissance, et pos- « session, sans avoir requis prealablement que « visitation fut faite des fautes d'entretenement, à « ce d'estre authorisé d'y pouvoir entrer sans pre- « judice, en ce cas, il sera tenu par *relivré*, et ne « sera jamais recevable à poursuivre les fautes « d'entretenement, contre les hoirs et remanans du « dit viage. » (N. C. G. t. II, p. 75.) — « A telle fin, « devront estre rendus, et *relivrez* par le greffier « de la cause d'appel, à celui de la cour appellé par « les premiers actes. » (C. G. II, p. 981.)

Relivrer. Livrer : « Quand les Hainuyers « eurent *relivrés* leurs chevaux, ils acheterent de « petites hacquenées. » (Froissart, liv. I, p. 23.) — « Que iceux ouvrages soient faits, et *relivrez* bien « et deuement pour le bien public. » (Cout. Gén. I, p. 812.) — « Deuement rendu, et *relivré* sain, et « hors peril de mort, par rapport des chirurgiens. » (Ibid. p. 782.)

Rellaier. [Relayer : « Il se sauve par la porte « Saint Antoine, n'allant quelquefois que le trot, et « trouve un cheval d'Espaigne pour le *rellaier* par « delà le petit Saint Antoine. » (D'Aub. Histoire, t. II, p. 13.)]

Rellais. [Ecluse, bonde : « Les *rellais* du mou- « lin de Vy. » (Cart. de Corbie, f. 79, an. 1428.)]

Rellevée. Heure de relevée : « L'archier qui « veult traire à aguet doit querre les bestes à pied « bien matin, ou à la *rellevée,* à l'heure que les « bestes sont relevées. » (Modus, f. 44.)

Rellié. [Restes, reliefs : « Saioleit sunt; si unt « laissié A lor enfans de lor *rellié.* » (Lib. psalmor. page 271.)]

Relligion. Ordre de l'Hôpital : « Le comman- « deur de la maison d'Estrepigni de *relligion* de « saint Jean de Jerusalem. » (Ordonn. II, p. 208.)

Relober. [Plaisanter, dans G. Guiart, v. 9555.]

Relods. Requint, cinquième du quint : « En « vente d'heritages censuels, en la chastellenie de « Provins ressort de Meaux : qui est de dix deniers « pour livre en la chastellenie de Montereau, au « meme ressort, quand le vendeur doit avoir son « argent franc. » (Laurière.)

Reloge—oige. [Horloge : « Un *reloge* d'argent « tout entierement, sans fer, qui fut du roy Phelippe « le Bel avec deux contrepoix d'argent emplis de « plom. » (Inv. de Charles V, 1380.) — « Un *reloge* « d'argent blanc qui se met sur un pillier, qui « s'appelle *orlogium athas.* » (Id.) — « Depense « pour le *reloige;* pour apparillier le dit *reloige* et « faire tourner tout par la maniere qu'il souloit; « pour repeindre le dit *reloige* et reffaire les ymai- « ges des heures, rescrire les noms des mois, et « reparer l'ymaige des signes et de celluy qui fit « premier le dit *reloige.* » (Compte de l'Eglise de Troyes, an. 1380.) — « Ung petit *reloge* quarré, doré « par dehors et son zodiaque blanc esmaillé à un « tymbre dessus pour sonner heures. » (Ducs de Bourgogne, p. 4216, an. 1420.)]

Durement furent esbahi
Qu'il n'oient oi soner cloche,
Ne champenelle, ne *reloge.* *(Ms. 7218, f. 296.)*

Reloger. Loger de nouveau. (Nicot.)

Reloiie. [Reliée, recousue : « Et lor seles erent « brisies, En plus de cent lieus *reloiies.* » (Lai du Trot.)]

Relongié. Prolongé : « Les treves furent *relon-* « *giees* jusqu'à la saint Martin. » (J. Le Febvre de S. Remy, Charles VI, p. 104.)

Relots. Terme de droit, comme *relods :* « Droit « de raventos, qui ailleurs est appellé *relot,* à la « forme, et maniere de requint : si n'est que reven- « tos et *relots* sont droits censuels, le requint est « droit feodal. » (Cout. Gén. I, p. 106.)

Relouage. Action de relouer ce qu'on tient à loyer. (N. C. G. I, p. 893.)

Relouer. Prendre de nouveau ou donner de nouveau à louage. (Nicot.)

Relucter. Résister à celui qui nous fait violence. (Nicot.)

Reluire. [« Tut li païs en *reluist.* » (Roland, v. 2637.) — « Reiz, se tu es enuinz, curune d'or « portant, Ne deiz estre en orgueil, mais en bien « *reluisant.* » (Thomas de Cant. p. 30.)] — « Tout « n'est pas or ce qui *reluit.* » (Desch. f. 55.)

N'est pas tout or quan qu'il *reluist.* *(Ms. 7218, f. 287.)*
Tout ce qui *reluyst* n'est pas or. *(Molinet, p. 127.)*
Ce qui *reluyst* n'est prouvé toujours or. *(Cretin, p. 57.)*

Reluisable. Qu'on peut faire reluire :

. . . . . . Levriers courables,
Qui, par colliers, sont tuit d'or *reluisables.* *(Desch. 139.)*

Reluisance. [Eclat : « Et qui premier souloient « estre tremblans en la *reluisance* de leurs espées, « sont venus estre depiteux de leurs osts. » (G. Chastellain, Chron. *proesme.*)]

Reluisans. Poli, luisant : « Plains frons *relui-* « *sans,* et parans, regars atraihans. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouhier, f. 280.)

Les compaingnies d'eus armées
D'armes *reluisanz,* et salies. *(G. Guiart, ms. f. 320.)*

Reluissir. Reluire, briller :

Mout voissiez les champs fremir...
Escus, et healmes *reluissir.* *(Rou, p. 239.)*

Reluitans. Qui résistent. (S. B. S. fr. p. 357.)

Reluiter. Lutter de nouveau : « Cela fait, le « roy d'Angleterre prit le roy de France par le col- « let, et luy dist : mon frere, je veux luyter avec « vous,.... et le roy de France le jetta par terre.... « et vouloit encore le dit roy d'Angleterre *reluiter.* » (Mém. de Fleuranges, p. 386.)

Relumer. [Rendre la vue : « Longis qui de

« Gresse fu nés Aveules fu, bien le savés, Quant
« Dame Dieus le *reluma.* » (Vie ms. de J. C.)]

Relut. *Part. masc.* [Relu, redit en relisant; en imprimerie, on appelle encore *relute* la lecture de la deuxième épreuve.] Parlant du comte d'Armagnac : « Aucuns du conseil du roy estoient adhe-« rans au dit comte, et par consequent suspects de « schisme ; bien est vray que le dit comte d'Armi-« gnac n'est pas declairé schismatique, mais à la « session publique par laquelle fut debouté Pierre « de la Lune, et declairé estre schismatique, et « heretique, il fut accusé, de par le roy des Rom-« mains, en propre personne, et par le procureur « fiscal du dit Concille, et fut *relut* au schisme, non « obstant excusations frivoles que feit maistre Jean « Jarson. » (Monstrelet, vol. I, p. 255.)

Reluysance. Eclat, splendeur de ce qui reluit. (Molinet, p. 181.)

Remachement. Action de remâcher. (Monet.)

Remagier. [Parent, allié : « Si le vavassour « avoit aucun ramage, qui devoit estre en laide, il « lui doit mettre jour pour venir à l'aide du cheiff « seigneur ;.... et quant il aura adjourné ses *rema-« giers* pour y venir. » (Preuv. de l'Hist. de Bretag. I, c. 1167, an. 1301.)]

Remailler. Raccommoder les mailles. (Oudin.)

Remain. [Restant : « Comme Guillaume de « Rambures eust fait son testament,... et eust laissié « à Betrix sa femme le *remain* de ses biens, ses « debtes, lays et obseque payez. » (JJ. 163, p. 187, an. 1408.)] — « Fut receu du *remain* des habitans, « en grand humilité. » (Monstr. I, f. 76.)

Remainder. Ce mot se trouve très souvent dans Littleton. Il a différentes acceptions. Tantôt il signifie le substitué ou survivant; tantôt celui qui doit entrer en possession permanente d'un bien, à la place de celui ou de ceux qui ne l'ont qu'à terme ou à vie ; tantôt il se prend pour le bien même qui doit être possédé à demeure, après l'avoir été à terme ou à vie (fol. 119, 120, 125.)

Remaindre. 1° Cesser, finir : « Lors commen-« cera la felenie e la malvesté à *remeindre.* » (Hist. de la Ste Croix, p. 6.)

> Ele me dit : amis,
> Desormais puet bien *remaindre*
> Ce que vos m'avez requis. *(Poët. av. 1300, I, p. 477.)*

2° Demeurer : « Il voulut *remaindre* en Castille. » (Ms. 7615, I, f. 71.)

Remais. Saindoux :

> Li François les feus alument....
> I met huille et lart, et *remais.* *(G. Guiart, f. 67.)*

Remaisance. [1° Droit payé au seigneur par les personnes résidant sur sa terre : « Nous avons « et devons avoir resseance et *remaisance* de noz « bourgois et bourgoises. » (Ord. VII, p. 343, an. 1367.) — 2° Copeaux restés en forêt, après qu'on y a coupé les bois de charpente et de corde : « Que se « il treuvent ou temps avenir bois abbatu, soit « eschapplé ou entier, ou autres *remaisances.* » (Ord. VI, p. 221, an. 1376.)]

Remaison. [Copeaux restés en forêt, après qu'on y a coupé les bois de charpente et de corde : « Avons donné....... aus habitanz de la ville de « Poocourt.... l'usage qu'il ont en nostre forest de « Poocourt de *remaison.* » (JJ. 72, p. 239, an. 1341.)]

Remaisonner. [Bâtir, rebâtir : « Et si comme « il maisonnera à son pere, tot autressi li *remai-« sonnera* ses fils. » (Brun. Lat. Trésor, p. 599.) — « Le seigneur de Crevecuer devoit *remaisonner* et « ediffier au dit lieu pour demourance, mettre « chevaulx et bestail pour gouverner la ditte « ferme. » (JJ. 156, p. 301, an. 1401.) — « Comman-« der aus possesans de les *remaisonner* et d'icelles « masures donner pour *remaisonner*, quant li « possessans en sont refusant. » (Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1343.)]

> Par lui furent *remaisonnez*
> Les Celestins. *(Desch. f. 36.)*

Remaiz. [Saindoux : « Le suppliant print plu-« seurs denrées, et marchandises,.... comme blé, « chanvre, cire, cif ou *remaiz.* » (JJ. 191, p. 79, an. 1454.)]

Remanance. [1° Reste : « Et quita bonnement « toute la droiture que il avoit ne povoit avoir en « toute la *remanance* de la conqueste, et de ce li « donna il sa chartre roial. » (Mén. de Reims, § 458.) — De même dans Froissart, XVII, p. 214.] — 2° Domicile :

> De son douaire estoit la ville
> Et li chastiaus, ce n'est pas guille ;
> Mes avoir n'i pot *remanance.* *(Ms. 7218, f. 290.)*
>
> Or n'ai je *remanance*, ne en ciel, ne en terre. *(Id. f. 301.)*
>
> Hastainz vint au roi de France,
> Et o le roy prist *remanance.* *(Rou, p. 19.)*

Remanant. [Participe présent de *remaindre* ou *remanoir*. 1° Restant, surplus : « Et li *remananz* « demourroient ici, et garderoient le chastel, et « hardieroient aus roiaus. » (Mén. de Reims, § 103.) — « Car il estoit si apresseiz que pou de sa gent i « avoit de *remanant.* » (Id. § 106.) — « Je leur « promets et suis tenus à rendre et à payer le « *remanant* des los et des ventes. » (Cartul. pastor. de Paris, f. 136, an. 1271.)] — « Et ce qu'il auroit « de *remanant* fut mueble. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, V, col. 616.)

> Adonc commenchent à donner
> Li amiral tout environ,
> Tant que li ot sa raenchon,
> Largement, que li *remanans*
> Valut treize mille bezans. *(Ms. 7218, f. 153.)*
>
> Je voi que plusor chanoine,
> Qui vivent du Dieu patremoine,
> Il n'en doivent, selon le livre,
> Prendre que le soufissant vivre,
> Et le *remanant* humblement
> Deussent il communement
> A la poure gent departir. *(Ibid. f. 331.)*
>
> Moult se vont entre saluant
> Ly *remanant* et ly errant. *(Brut, f. 851.)*

2° Au barreau, on a appelé *remanans* ceux qui survivent, qui représentent le mort : « Si la pour-

« suite ne s'en faisoit, du vivant de la ditte personne, « elle se pourra aussy faire après son trespas, « contre sa vefve, et *remanans.* » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 75.) — « Le moindre devra estre rendu « à la veufve, ou *remanans* de la personne tres- « passée. » (Cout. Gén. I, p. 805.)

Expression : « *A remanant,* » de reste : « Pertris, « bistarde et plongeons Tout en orent *à remanant.* » (Flore et Blanchefl. v. 1683.)]

Remanantise. [Biens délaissés par un mort : « Et est assavoir que le comte de Bar ne puet rete- « nir aucun homme des fiez de Champagne ou des « gardiens de Champagne des siens ou royaume, « et se il allassent en l'Empire, iceluy dessous qui « mouvroit auroit la *remanantise.* » (Cartulaire de Champagne, an. 1256, f. 245.)]

Remanbrance, [Crucifix, image qui rappelle au souvenir de Dieu : « Devant la *remanbrance* de « nostre Saulveur Jhesu Christ dire par chacun « jour une patenostre. » (JJ. 194, p. 359, an. 1473.)]

Remand. Nouveau mandement, nouvel ordre : « Leur donna congé de retourner chacun en sa « place jusques à son *remand,* qui seroit assez « brief. » (Monstr. III, p. 99.)

Remander. [1° Répondre à un mandement : « Et li manda qu'il assousist les bourjois et les « traitast par droit ; li evesques li *remanda* que il « nen feroit riens pour li de sa crestientée. » (Mén. de Reims, § 186.)] — 2° Rappeler : « Disoyent...... « que toutes les assemblées.... n'avoyent esté faites « fors que pour epoventer Angleterre, et pour « *remander* le duc de Lanclastre qui se tenoit en « la marche de Galice, et qui conqueroit tout le « païs. » (Froiss. III, p. 151.) — Parlant de Louis d'Outremer :

Par son pere fui couronnés,
Et d'Angleterre *remandés.* (*Mousk. p. 373.*)

3° [Recommander : « Si vous *remande* et recarge « Charle mon fil. » (Froiss. IX, p. 284.)]

Remané. Ramené à : « Servitudes soient *rema-* « *nées* à franchise. » (Ord. I, p. 653.)

Remaneir. [Rester ; rapprochez *remaindre* et *remanoir :* « Baligant voit ainsi tomber son gonfa- « non Et l'estendart Mahummet *remaneir.* » (Rol. vers 3551.)]

Remanence. [Résidence : « S'aucun veaut de « nouvel venir à S. Julien, et estre seur la borjoisie « de ladite ville, et demorer iqui franchement, il « paura nos ou à notre commandement deux sols « tornois por en *remanence* et 15 deniers chascun « an por sa borjoisie. » (Coutumes de S. Julien de Langres.)]

Remanet. Restant, excédant : « Sont tenus de « rendre compte, par devant les dits souverains « advoez, de la ditte administration, et de l'employ « qu'ils font du boni et *remanet,* outre les des- « pens, debtes, et charges d'iceux mineurs. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 290.)

Remanier. [« Les maulx de l'ame s'obscurcis- « sent en leur force ; le plus malade les sent le « moins ; voilà pourquoi il les fault souvent *rema-* « *nier* au jour d'une main impiteuse, les ouvrir et « arracher du creux de nostre poitrine. » (Montaigne, t. III, p. 313.)]

Remanoir. [1° Rester, survivre, du latin *remanere* avec l'*e* de la terminaison long, comme à la deuxième conjugaison, tandis que *remaindre* suppose un infinitif de la troisième conjugaison avec *e* bref : « Si nus *remeindrat* Espaigne en quitedet. » (Roland, v. 907.) — « Por Dieu n'obliés mie vostre « chier pere Qui chi *remaint* malades en tel con- « trée. » (Aiol, v. 497.) — « De Mgr Gautier de « Mauny *remest* une fille appellée dame Anne. » (Froiss. t. VIII, p. 114.) — « Cortoisie et dire voir « Voit l'en mes mult *remanoir.* » (Lab. p. 156.)]

Voudriez vous *remanoir*
A moi jusqu'à un an. (*Ms. 7218, f. 345.*)
Et aller droit au manoir
Ou illec failloit *remanoir.* (*Modus, f. 147.*)

2° Retarder :

Ne puet la guerre *remanoir.* (*Blanch. f. 191.*)
Chançon va t'en à Nantuel, sans faillance,
Ne *remanoir.* (*Chans. du comte Thib. p. 106.*)

« Moult *remaint* de ce que le fol pense. » (Marg. de la Marg. f. 127.) — « Il *remaint* beaucoup de ce « que fol pense. » (Jouvencel, fol. 48.) — « Assez « *remaint* de ce que fol pance. » (Jouvenc. p. 155.)

Remanoyer. Rester, séjourner :

C'on li fesist *remanoyer*
En la vile aucun escolier. (*Mouskes, p. 424.*)

Remansilles. Restes. (Nicot.)

Remarchander. Marchander de nouveau. (Cotgrave.)

Remarciser. Diviser, séparer :

Mainte contrée a en Europe...
Par les aigues qui le divisent,
Et departent, et *remarcisent.* (*Mouskes, p. 332.*)

Remariage. Second mariage, deuxième lit : « Avoit huit enfants ; mais c'estoit d'un *rema-* « *riage.* » (Froiss. liv. IV, p. 29.) — « Furent veufs, « mais on ne parloit point encores de leur *rema-* « *riage.* » (Ibid. p. 189.)

Remarié. Venu par un second mariage : « Fief « *remarié.* » (N. C. G. I, p. 1096.)

Remariemant. Action de se remarier. (Monet.)

Remasaiges. Séjour :

Or di folie, et vilonie,
Com hom vilains
De cor en reng ;
Car cil visaiges,
Et *remasaiges*
Mi par salvaiges
De flun Jordan. (*Poët. avant 1300, t. II, p. 909.*)

Remassonné. Bâti : « Si regarda la tour qui « estoit haulte à merveilles, et n'y avoit huys, ne « fenestre qui ne fut *remassonnée* de bonnes pier- « res. » (Percef. vol. III, f. 131.)

Remassonner. Réparer, rebâtir : « Restau- « roient et *remassonnoient* leurs lieux. » (Percef. vol. IV, f. 130.)

Remasurs. [Copeaux abandonnés en forêt après l'enlèvement des bois de corde et de charpente : « Toutes les *remasurs* du bois coupé par les « usagiers de la dite forest de Halate. » (JJ. 62, p. 123, an. 1324.)]

Rematte. Le haut, la cime. (Oudin.)

Remaudire. Maudire de nouveau. (Oudin.)

Remaux. Saindoux : « Chascune charretée de « bacons, et d'oint, et de *remaux*, aus foires et « aus marchez, doivent douze deniers. » (Anc. Cout. d'Orléans, p. 471.)

Rembage. Droit de rachat : « Tous surcens « procedans de telles rendues à nouveau tenemen- « tiers sont, et demeurent perpetuels, et sans pou- « voir estre revocqué par *rembage*, et reachat. » (N. C. G. II, p. 207.)

Remballer. Emballer de nouveau. (Nicot.)

Rembarquer. [« Il les feit soudein *rembar-* « *quer* et se partir. » (Amyot, Alc. p. 58.)]

Rembarrer. 1° Arrêter, refréner : « Faut le « rebouter, et *rembarrer* dedans le bois, quand il « s'offrira. » (Fouill. Vén. f. 117.) — « Incontinent « que le loup mettra la teste hors, ils le *rembar-* « *rent* dedans. » (Id.) — « Fit une charge si furieuse « qu'il les *rembarra* dedans leur fort. » (Mém. de Du Bellay, liv. II, f. 40.) — « Fist tant d'armes qu'il « *rembarre* ses ennemis. » (Hist. de César, Tr. des IX Preux, p. 383.) — « Que tous attemptas fussent « *rembarrez* d'un costé et d'autre. » (Monstrelet, vol. III, p. 9.) — « *Rembarrer* une personne, » la repousser en paroles. (Oudin.) — 2° Garnir : « Salle *rembarrée* de tapisserie. » (Essais de Montaigne, t. II, p. 542.)

Rembattre. 1° Revenir :

S'ils eschapent, ils se traient arriere ;
D'y *rembattre* n'ont nulle fois envie. *(Desch. f. 112.)*

2° Se rembarquer :

En leur navie se *rembatent*
Pelerins qui armes i portent. *(G. Guiart, f. 32.)*

Rembaucher. Se remettre à travailler. (Oud.) — Nicot renvoie à *bauche* et à « desbaucher. »

Rembellir. Embellir :

Nature, amour te voulantz decorer
Pilloient l'honneur de la verte prairie,
Rembellissantz la riche pierrerie
Qui affinoit ton nom, pour le dorer.
Poës. de Loys le Caron, fol. 11.

Remberge. Sorte de navire anglais : « Il y a « une espece de navires particuliers dont usoyent « nos ennemis, en forme plus longue que ronde et « plus estroite beaucoup que les galleres, pour « mieux se regir, et commander aux courrantes « qui sont ordinaires en ceste mer ; à quoy les « hommes sont si duits, qu'avec ses vaisseaux ils « contendent, de vitesse, avec les galleres, et les « nomment *remberges*. » (Mém. de Du Bellay, liv. X, fol. 340.) — Ces sortes de navires portoient du canon. (Mém. de Bassomp. III, p. 361.)

Rembler. Reprendre ce qui a été dérobé :

Fait cil : jamais ne le verrons
Se ge nel *remble* à ces larrons. *(Fabl. ms. p. 170.)*

Remboister. Confiner, loger, cacher :

Fleume siet, comme sus la sele,
El poumon, et en la cervele,...
Car nature l'a la *remboisté*. *(G. Guiart, f. 353.)*

Remboreaulx. Mot du jobelin ou jargon des voleurs, dans Villon, p. 111 :

Prince benard en esterie
Querez coupeaulx pour *remboreaulx*
Et autour de voz ys tuerie
Pour la poue du marieux.

Remboucher. Remettre en forme ; parlant de Faifeu, essayant des houseaux :

A son pied....
Il a trouvé un houseau disposé,
Et renvoya l'autre pour *reboucher*. *(Faifeu, p. 57.)*

Rembouer. Ustensile de pêche. (Gr. Cout. de France, p. 28.)

Rembougier. Tissue, cousue :

La dame bien enseignie
Qui fet bone toille dougie
Dont sa chemise est *rembougie*. *(Ms. 7218, f. 194.)*

Rembourer. [Garnir de bourre : « Refaire et « *rembourer* plusieurs des sielles des officyers de « le ville. » (Caffiaux, Abattus de maisons, p. 18.)]

Rembourrement. Action de rembourrer. (Oudin.)

Rembourrer. *Expressions :* 1° « *Rembourrer* « le pourpoint, » bien manger. (Oud.) — 2° « *Rem-* « *bourrer* le bas. » (Perceforest, t. III, fol. 52.) — 3° « *Rembourrer* le pelisson. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 421.)

Rembourreur. Ouvrier qui rembourre. (Cotgr.)

Rembours. Remboursement : « Les deniers « procedans du *rembours* du dit retraict. » (Cout. Gén. II, p. 887.)

Rembourseur. Qui rembourse. (Cotgr.)

Rembraser. Embraser de nouveau. (Nicot.)

Rembrasser. [Embrasser de nouveau : « Toutes « les nuicts, impatient de haste, Entre mes bras je « *rembrasse* et retaste Son vain portrait en cent « formes trompeur. » (Rons. p. 98.)]

Rembre. [Racheter : « L'en lui doit copper le « posse ou le *rembre* à la volenté des seigneurs. » (Coutumes de Châtillon-sur-Seine, Biblioth. Nat. anc. 9898. 2.)] — « Et se je preste à ton procurators « deniers à *rembre* ton gage, vers cui ai je aucion. » (Liv. de Jost. p. 106.)]

Rembrider. Refréner : « *Rembrider*, et tenir « sa langue en la mediocrité de bienseance. » (L'Am. ressusc. p. 146.) — On a dit se *rembrider*, d'un cheval qui retire la tête vers la poitrine. (Nic.)

Rembrouer. Instrument de pêche. (Ord. I, 794.)

Rembrouiller. Embrouiller de nouveau. (Nic.)

Rembucher. Faire rentrer dans le bois. Am. Jamin, p. 64, dit :

Rigaut, qui de haut nez est tousjours le premier,
Et qui *rembuche* mieux un cerf de hautes erres.

Rembuschement. [Rentrée de la bête dans son fort; le rembuchement est faux lorsque la bête revient tout court sur le chemin qu'elle a pris : « Si un cerf a eu effroy.... ne faudra, devant que « de faire son debuschement, faire cinq ou six « ruses, afin que l'on ne puisse trouver sa sortie, « et de mesme, en son *rembuschement*, entrera « cinq ou six fois dedans le bois et en sortira « autant, et cela est ce que l'on appelle des faux « *rembuschements.* » (Charles IX, Chass. roy. 25.)]

Rembuscher (se). [Rentrer dans le bois : « Il « faut considerer en quel païs un cerf *se rembusche*, « par quel païs il passe. » (Charles IX, Chasse royale, p. 23.)]

Reme (St). Saint Remy. (Pérard, Histoire de Bourg. p. 300.)

Remece, *verbe prés. subj.* Cesse, défaille, de *remanoir :*

Cuidiez vous estre sire? por un poi de proece,
Puisque il n'a en vous aucune bone teche,
Drois est que vos bons pris faille tost ou *remece.*
Ms. 7218, fol. 334.

Remede. [Le mot est tantôt masculin et tantôt féminin. 1° Moyen : « Ne pourquant nous y veons « aucune *remede* comme il poent avoir fief. » (Beaum. XLVIII, p. 4.)] — « A ces chiens afaitier à « assez de *remedes.* » (Chasse de Gast. Phéb. p. 128.) — « De les combattre là ne y avoit point de *remede.* » (Jouvenc. p. 226.) — De là l'expression : « Mettre « *remede,* » pourvoir : « Et si *meterons remede* et « conseil à vos besongnes. » (Froiss. II, p. 32.) — On disait encore : « Si y *pourvei* tantost de *remede* « moult fellenesse. » (Id. II, p. 23.)

L'emprise eussions soudain faict abolir,
En y mettant, par sens mens bon *remede.*
Pièces just. Mém. de Du Bellay, II, p. 311.

2° Ce qui sert à guérir, au propre et au figuré : « *Remede* d'amour, » épithète donnée à Ovide, qui enseigna les secrets pour guérir du mal d'amour :

Noble poete, et faiseur renommé,
Plus qu'Ovide, vray *remede* d'amours. *(Desch. f. 150.)*

3° Manœuvre : « Ils ne se peuvent desconfire pour « les bons *remedes* de guerre qu'ilz donnoient les « uns contre les autres. » (Jouv. p. 558.) — 4° Soulagement : « Pour le *remede* de l'ame nostre pere, « et de la nostre. » (La Thaum. Cout. de Berry, charte accordée par le roi, p. 465.) — « Pour le « *remede* de leurs ames. » (Ordonn. V, p. 186.) — Cette formule est très commune dans les titres anciens. (Voy. Duchesne, Gén. de Béth. p. 47.) — 5° [Protection, secours : « Car il ne pooient trouver, « par nul moyen, merci ne *remede* ou duch de « Normendie. » (Froiss. VI, p. 76.) — « Il devoient « tout mettre à l'espée sans *remede* et sans merchi. » (Id. p. 80.) — « *Veint* au lieu de Digeon à secours, « et *à remede*, devers le duc de Bourgogne son « parent, luy remonstrant comme les Luxembour- « geois l'avoyent de chassée de son heritage. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 176.) — « Il « avoit perdu son royaume à tousjours, se le prince « n'y pourveoit, auquel il etoit *venu à remede.* » (Hist. de Du Guescl. par Mén. p. 241.) — 6° Amende, dans Bouteill. Som. rur. II, p. 867. — 7° [Tolérance, en termes de monnayage : « L'or à 24 carats, à 1/4 « de carat de *remede*.... sur peine de la refonte des « ouvrages qui seront trouvez defectueux au des- « sous desdits *remedes.* » (Ordonn. des tireurs et batteurs d'or, an. 1586.)] — « Il y a cette difference « entre *recours* et *remede*, que le recours est une « permission de foiblage sur le poids de l'espece, « et le *remede* est une permission sur le poids de « marc ; et les dits *remedes* commencerent premie- « rement par recours, et ont continué par *remedes ;* « permis ensemblement jusques environ le temps « de Charles VII, depuis lequel jusques à present, « l'on n'a uzé que du *remede.* » (Du Cange, citat. au mot *Recurrere*, 3. — « *Remede* de loy. » (Ordonn. I, p. 478.) — « *Remede* d'aloy. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 131.) — « Monnoye hors de *remede* « trois quarts de grains, ». c'est-à-dire qu'il s'en falloit trois quarts de grains que les pièces n'eussent été fabriquées suivant la loi. (Ordonn. V, p. 402.)

Remediable. Guérissable :

C'est quarte et la derreniere
Et plus perilleuse maniere
Qui est moins *remediable*,
Quant à medecine, et curable, *(Desch. f. 473.)*

Remedier. [1° Protéger, défendre : « Pour « icheux conforter et *remedier* contre la poissance « des Englès. » (Froiss. IX, p. 80.) — 2° Faire résistance : « Chil dou chasteil firent desclichier quatre « martinés pour *remedier* contre les quatre kas « dessus dis. » (Id. IV, p. 367.)]

Remefaire. [Méfaire de nouveau : « Mès quant « vos *remefferez* primes. » (Ren. v. 11847.)]

Remeignant. [Restant, surplus : « Alain de « Trogouf dit qu'il souloit devoir demy chevaliers, « mes il dit que monseigneur tient partie dou fié, « e pourtant, comme il doit pour le *remeignant*, il « se presente. » (Dom Lobin. Hist. de Bretagne, II, col. 439, an. 1284.)]

Remeit. [Saindoux : « Pour millier de boeure, « suif, *remeits*, oing ovecque autre gresse, vingt « deniers et au fur l'emplage. » (1679. Aveu du péage de la Loire à Baugenci ; L. C. de D.)]

Remembrable. 1° Mémorable. (Chr. de S. Den. I, f. 230.) — 2° Qui songe à : « Non *remembrable* de « la mort, fu occis soudainement. » (Monstr. I, 62.)

Remembrale. Qui donne la mémoire, la rancune, en parlant de la bile :

Et fait avoir, par sa puissance,
Remembrale condicion. *(G. Guiart. f. 352.)*

Remembrance. [1° Mémoire, souvenir : « Repairet lui vigur et *remembrance.* » (Rol. v. 3614.) — « Je proi à touz mes loiauz amis qui ci sont qu'il « manjucent avec moi, en *remembrance* des douze « apostres qui avec N. S. J. C. burent et mangie- « rent. » (Mén. de Reims, § 280.)]

Si le tenez en *remembrance.* *(Ms. 7218. f. 172.)*

Sanz couardes *remembrances*,
Les recoivent, aus fers des lances. *(G. Guiart, f. 127.)*

2° Aveu et dénombrement : « Le seigneur censier « est le direct et principal seigneur de l'heritage « par luy baillé à cens à la charge des loz ventes « de saisine, et saisine, parce que tel cens appellé « chefs cens est retenu par le seigneur en signe de « recognoissance, et comme disent les vieux prac- « ticiens, *remembrance* de seigneurie. » (Gr. Cout. de France, liv. II, p. 249.) — 3° Portrait : « Je veux « que la *remembrance* de mon visage et de mes « mains soit faite sur ma tombe. » (Godefr. Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 633.) — « Leur met les « mains dextres sur la *remembrance* de J. C. » (La Jaille, du Champ de Bat. fol. 43.) — 4° Figure : « Homme de belle corpulence, et *remembrance*. » (Des Acc. escr. dijonn. p. 34.)

Remembrant. [Ressouvenant : « Dit oultre luy « qui parle qu'il est bien *remembrant* et qu'il fut « present à une assise que tenoit à Jeuville feu « messire Jehan Bureau, gouverneur d'Orléans... » (1397, Enquête sur la Justice de Joinville, L. C. de D.)]

Remembraules. Même sens. (S. Bern. Serm. ms. p. 225.)

Remembrée. Souvenir :

Mainte douce *remembrée*
Fait de li, en sopirant. *(Poët. av. 1300, I, p. 369.)*

Remembrement. Action de se ressouvenir : « Par cest troublement, le *remembrement* se con- « vertit en oubliance. » (Ordre de cheval. f. 17.)

Remembrer. Rappeler, remettre en mémoire : « Luy *remembre* une besongne qu'il a à faire. » (Les Quinze Joies du Mariage, p. 163.) — [« Carles « me mandet... que me *remembre* de la dolur. » (Rol. v. 489.) — « De plusurs choses à *remembrer* « li prist. » (Id. v. 2377.)]

Rememorance. Ressouvenir :

Rememorance dou vis,
Qui est vermeil, et cler,
A mon cuer est tel mis,
Que ne l'en puis oster. *(Poët. av. 1300, II, p. 546.)*

Rememorer. [« Au lieu de se *rememorer* nos « romans disoient se remembrer. » (H. Est. *Précell.* p. 45.)]

Remenacer. Menacer de nouveau. (Nicot.) — [« Et vos m'an sauriez mal gré, Et m'en *remenaceriez*. » (Chev. au lyon, v. 1684.)]

Remenance. [Demeure : « Dame tous biens « et toute cortoisie Est dedens vos et maint à « *remenance*. » (Wackernag. p. 68.)]

Remenant. [Ce qui reste : « De la menue foire « de Pasques vendue pour ceste presente année « .XXIII. livres parisis... payé .XVI. livres parisis ; « payé le *remenant* et quitté... » (1372, Journal du receveur du domaine d'Orléans, L. C. de D.) — « Et « se le vendeur ne l'acheteur s'accordent que le « harenc soit compté, le vendeur prendra une « messe et l'achateur une autre par main estrange, « et à la revenue que ces deux revendront, doit « revenir tout le *remenant* du harenc. » (Ord. II, p. 580, an. 1320.)]

Remenement. Action de remener. (Nicot.)

Remener. [Mener de nouveau : « Si i alad et « *remenad* ses serfs. » (Rois, p. 232.) — « Lors fu « li chevaus desliez et *remeneiz* en l'estable. » (Mén. de Reims, § 205.)] — « Sire, dist monseigneur « Gauvain, nous vous avons admenée cette dame « pour veoir ; nous la *remenons*, s'il vous plaist. » (Lancel. du Lac, I, f. 44.)

Remenguer. Ravaler, manger de nouveau : « Retourné à pechié comme chien qui *remengue* ce « qu'il vomist. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 373.)

Remenoir. Verbe pour *remanoir*, rester :

. . . . M'en met à son voloir
Qui dou vis resemble espée,
Qui no face *remenoir*
Et voir die à son pooir. *(Poët. av. 1300, I, p. 96.)*

Rementir. Mentir, se tromper :

Et cil si *rementi* forment
Qui dist que paine, ne torment
Ne sont pas digne de la grace
Que Dieus par sa pitié nous face. *(Ms. 7218, f. 325.)*

Remerchier. Remarquer, désigner : « Si les « perdreaulx saillent, et ton espervier s'embat, si « le laisse aller, si sault de près ; et s'i ne sailloit « bien à point, et tu en peux ung bien *remerchier*, « si la laisse querre à tes espaignols. » (Modus et Racio, fol. 76.)

Le bon enfant droit s'en va au marché,
Après qu'il eut son cas bien *remerché*. *(Faifeu, p. 27.)*

Parlant de chevaux :

Vous en aurez bien six,
Et s'en avez en vie,
Pour un seul des vostres en vie,
Qui soit à mon choix *remerché*. *(Mell. S. Gelais, p. 243.)*

Remerciation. Remerciement. (Lettres de Louis XII, t. II, p. 176.)

Remercié. Même sens : « Le lendemain de « grand matin, ayant donné le bonjour à son hoste, « et le *remercié*. « (D. Flor. de Gr. f. 132.)

Remercier. [« Et *remercia* les chefs des sei- « gneurs moult courtoisement, quand si appareille- « ment ils l'estoient venus servir. » (Froissart, I, I, p. 94.)]

Remere. Abréviation non latine pour *redimere* : « Rachat de rente assignée, ou d'heritage vendu, « qui s'appelle aussi grace, ou faculté de *remere*, « ou de rachat, ou de ravoir, et remerer. » (Laur.) — [« Les venditions ou engagemens qui seront « ainsi faits... sur nostre dit domaine... jusques à « la dite somme de six vingt mille escus d'or, pour « une fois payer à temps de *remere* et rachat, « auront lieu et sortiront leur plein et entier « effet. » (Ord. oct. 1494.)]

Remerir. [Récompenser : « Dieu vous puist « *remerir* la courtoisie que vous me faites. » (Froiss. t. V, p. 248.)] — « Leur *remerist*, afin qu'ilz tinsent « leurs peines, et leur travaulx à bien employez. » (Percef. II, f. 122.)

Dieus le vous veulle *remerir*. *(III Maries, p. 440.)*
Par lui li fut mal, pour bien, *remeri*. *(Desch. f. 9.)*

Remerisseur. Qui récompense, en parlant de Dieu : « Vous remerciant de tous les biens que

« vous m'avez faicts, qui sont de telle valeur que « tous mes pouvoirs ne pourroient suffire au des- « servir. Si en laisse la desserte, au *remerisseur* « de tous bienfaictz que remerir le vous vueille à « l'ame. » (Percef. II, f. 45.)

Remeriter. Récompenser : « Vous estes mes « bons amis qui loyaument me conseillez, et Dieu « vous le puisse *remeriter.* » (Froiss. IV, p. 24.)

Remerquable. Remarquable. (Fauchet, Lang. fr. p. 59.)

Remerque. Tache qui nous fait remarquer :

L'amant pour son aimée, entreroit aux combats,
Et, pour elle, craindroit, tant il en fait de conte,
Recevoir quelque injure, ou *remerque* de honte.
Poës. d'Amadis Jamin, p. 89.

Remerquier. [Remarquer : « Se les pertri- « seaulx saillent et ton esprevier s'embat, si le « laisse aler, s'il saut de près ; et s'il ne sailloit bien « à point, et tu en povoyes *remerquier*, si le laisse « querre à tes espaignols. » (Modus, f. 100.)]

Remès. [Saindoux, fait sur le latin *remansum :* « Sur la saisine de vendre sief, oint, *remès* et « autres gresses. » (JJ. 65, p. 279, an. 1327.) — « Lesquelx... achaterent du suif ou *remès.* » (JJ. 185, p. 221, an. 1451.)] — « Pour chandelle de cire et de « *remès*, despensée pour veiller le corps dudit feu « curé... » (1404, Compte d'exécution testamentaire.)

Remese. Abandonnée, en parlant de l'amour : « Par tost la voi et *remese* et faillie. » (Poët. av. 1300, t. I, p. 361.)

Remessance. 1° Reste, excédant, surplus : « Que les *remessances* de nos eaues et forets ne « seront vendues, tant que le maistre des œuvres, « qui sera pour nous en ces parties, les ayant veues, « et qu'il ayt rapporté qu'il n'en ayt plus mestier, « ou que tout l'œuvre soit accomplie. » (Gr. Cout. de France, I, p. 56.) — 2° [Copeaux laissés en forêt, après qu'on y a coupé les bois de corde et de charpente : « Que les *remessances* de noz eaues et « forest. » (Ord. VIII, p. 527, an. 1402.)]

Remesurer. Mesurer de nouveau. (Mon. Nic.)

Remettre. [1° Rétablir : « Depuis celle eure que « Godefrois de Bouillon et la baronnie de France « orent conquise Antioche et Jherusalem, et il « orent *remise* la crestientei dedenz qui par lonc « tans en avoet estei hors mise. » (Mén. de Reims, § 1.) — « Mais biauz semblanz me *remet* en vi- « gour. » (Couci, t. XVII.)]

S'en *remest* autant ou pot,
Quant chascun ot assez beu,
Comme au commencier ot eu. *(Ms. 7218, f. 288.)*

2° [Déplacer : « Quant il (Dieu) les (princes) out el « mund muntez e encheriz, Mal unt encuntre Deu « lur mestiers acompliz ; Dans les ad à neent *remis* « et apovris. » (Thom. de Cantorb. p. 75.)] — 3° Se reposer sur quelqu'un :

Ne devez plus en cels reprendre ne *remetre*,
Que vous veez d'angoisse, et d'envie remetre ;
Ains les devez lessier, et aus bones gens metre,
Qui de vous avancier se vuelent entremetre.
Fabl. ms. du R. fol. 334.

4° Fondre :

Tout ausi con la noif *remet.* *(Ms. 7615, II, f. 163.)*
Notre fil *remetre* covint,
De l'ardeur qui du soleil vint ;
A ce sai bien, et aperçoif,
Que vostre fils fu fez de noif. *(Ms. 7218, f. 242.)*

[« Et la gresle qui ert sus sa robe *remise.* » (Berte, c. XXXI.)] — 5° Se relâcher :

A forz lances, et à espées,
Deffendent si les deus entrées,
Sanz trop sousier, ne *remetre.* *(G. Guiart, f. 286.)*

6° Vomir : « L'oiseau qui *remet* sa chair et ne la « peut enduire. » (Modus, f. 34.) — « Tant qu'il ait « *remis* ledit aloes avec les flegmes et colles qu'il « lui fera vider. » (Fouill. Fauc. f. 47.) — 7° [Repousser : « Quant les chevaliers de France se veirent « ainsi *remis* du conte de la Lune. » (Froiss. t. XII, p. 135.) — 8° « *Remettre* avant, » reprocher : « Il « disoit que à l'esté il feroit *remettre* avant as « Englès tout che que il pilloient et prendoient sus « le pays. » (Id. VIII, p. 219.)]

Remeugle. [Odeur âcre du lait fraîchement trait (*remulgere*) : « Pour scavoir si ledit moulin est « net pour faire moustarde... et que ledit senevé ne « sent le *remeugle.* » (Ord. de sept. 1514.)] — « Je « remarque en la plupart d'eux (historiens françois) « un fil de langage mal tissu, une liaison mal cou- « sue, un certain defaut d'entregent, et à peu dire « un tout qui sent son *remeugle.* » (Pasq. Rech. I, p. 4.) Rapprochez le poitevin *remeuil*, pis de la vache.]

Remez. Défait :

S'ert li mariage *remez.* *(Ms. 7218, f. 289.)*

Remicion. Rémission :

Fors que pendre, sanz *remicion.* *(Ms. 7615, I, f. 110.)*

Remide. Remède :

C'est un faux guide
Qui, sans *remide*,
De plus en plus tire en misere. *(Bl. des faulces am. 254.)*

Reminer. Miner de nouveau. (Nicot.)

1. **Remirer.** 1° Contempler, regarder avec attention :

A merveilles *remir*
Comment nus a cuer d'oïr
Que sa dame l'escondie. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1378.)*
Quant sa grant biauté *remire.* *(Ms. 7218, f. 114.)*

[« Et li rois l'esgarda mout et *remira* sa faiçon, « et vit qu'il estoit granz et droiz et bien tailliez et « bien faiz de touz membres. » (Mén. de Reims, § 197.) — « Et ne se pooit on cesser de lui regarder « et de *remirer* le frisce et gentil arroi de la dame. » (Froissart, t. III, p. 454.) — 2° Se mirer : « Quand il « estoit armé, ce ne lui sembloit mie charge, ains « en estoit si joly que il s'alloit *remirant* comme « une dame bien atournée. » (Boucic. I, p. 4.)]

2. **Remirer.** [Visiter par un mire, un médecin : « L'exposant fist songneusement *remirer* et visiter « icellui Mahienet par les mires d'Oisy. » (JJ. 174, p. 145, an. 1432.)]

Remis. [1° Négligent : « Laquelle forme des « appellations est qu'il faut appeller du parlement

« de Bretagne, comme de faux et mauvais jugement, « ou si le duc estoit *remis* et en default de faire « droit en son parlement. » (Lobineau, Hist. de Bret. II, col. 647, an. 1384.) — « Ceux qui seront « defaillans, *remis* et delaiant de faire. » (Ord. V, p. 460, an. 1371.)] — « Vous avez esté *remis*, et « negligens, et encore estes, de la ditte punition « faire. » (Ordonn. II, p. 283.)

Ne soiez donc de luy paier *remis.* *(Desch. f. 233.)*
Que de courre ne suis *remis.* *(Id. f. 265.)*

2° Oisif :

Si fut par long tems *remis.* *(Desch. f. 92.)*

3° [Fatigué : « Aval la vile vit un homme....... « Maigre, *remis* et eskené, Frieuleus, pale et « enfondu. » (Mir. de Coinsy, I.)] — « Si un faucon, « ou autre oiseau est *remis*, et paresseux, et ne « vole point de bon hait. » (Fouill. Faucon. f. 35.) — « Vous n'estes pas d'aimer froid, ne *remis.* » (Marg. de la Marg. p. 10.) — « Mon coeur n'est « jamais *remis*, ni las de t'embrasser. » (Id. f. 152.) — 4° Rassis :

Celuy n'est doncq sage, ou *remis*
Qui..... *(Blason des faulces amours, p. 278.)*

« Amour doit estre plus *remise*, plus douce. » (Amant ressuscité, p. 140.)

Un frere a pour des soeurs une ardeur plus *remise.*
P. Corn. trag. d'Œdip. acte III, scène V.

Seigneur, auparavant d'une ame plus *remise*
Daignez voir..... *(Id. trag. d'Androm.)*

5° Fondu ; parlant d'une chandelle :

. . . . Est arse, et *remise.* *(Poët. av. 1300, I, p. 253.)*
Quant je voi la noif *remise.* *(Id. p. 404.)*

De legier sera mes atainte,
Quant sa lumiere est ja estainte,
Et sa cire devient *remis.* *(Ms. 7218, f. 326.)*

6° Abattu, disparu :

Umelité, franchise....
Est bien alée, et *remise.* *(Poët. av. 1300, III, p. 1142.)*

. . . . Bontés est *remise*
En vous, qant si comparés
Amours. *(Vatic. 1490, f. 160.)*

Si alez deschaus un seul an....
Ma char seroit tantost *remise*,
Et estranglée de vermine. *(Ms. 7218, f. 2.)*

Remise. [1° Relâche : « Feu de fiebvre, subject « à accez et *remises.* » (Mont. I, p. 209.)] — 2° Action du cerf qui s'arrête, se repose : « Puis fait une « *remise* et demeure, afin que les chiens acueillent « les autres bestes fresches, et nouvelles de change. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 19.)

Remisses. De rémission : « Se les lettres sont « *remisses*, nous promettrons jamais ne retourner « en tel cas. » (Fabri, Art. de réthor. liv. I, f. 148.)

Remissible. [Qu'on peut remettre : « Les « docteurs disent que tel peché est plus *remissible* « pour ce que les premiers mouvemens ne sont pas « en la puissance de l'homme. » (Marg. 36e Nouv.)]

Remission. [1° Pardon : « Et (les croisés) l'alas- « sent vengier par tel condition, Qui mort i rece- « vroit, il ait *remission ;* En paradis celestre aura « sa mansion. » (Chans. d'Antioche, I, p. 68.) — De là l'expression : lettres de *rémission ;* elles s'obtenaient au grand ou au petit sceau ; elles avaient pour objet de purger les homicides involontaires ou commis en état de légitime défense ; mais elles s'appliquaient le plus souvent à toutes sortes de crimes sans excuse réelle, dont les auteurs avaient su conquérir de hautes protections. Elles sont contenues en grand nombre dans les registres du Trésor des Chartes (A. N. cote JJ.)] — « *Remission* « qui se baille par le roy en forme de charte en « cire verte, et lacs de soye, et pour les cas qui « requierent punition de mort ; mais le *pardon* se « donne par lettres scellées sur double queue en « cire jaune ; et au cas qui requiert punition corpo- « relle, autre que de mort ; et la *grace* est un nom « general qui comprend sous soy *remission*, et « *pardon*, comme quelques praticiens observent. » (Laur.) — 2° Délai, retard : « Que le vassal qui a « relevé, et droicturé son fief, et payé les droits « seigneuriaux, au seigneur, ou à ses officiers, et « depuis est negligent, et en *remission*, et defaut « de faire hommage. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 599.)

Remissionnaire. Celui qui a obtenu des lettres de rémission : « Un *remissionnaire* ayant confessé, « par les lettres de remission, le crime duquel il « estoit accusé. » (Gr. Cout. de France, IV, p. 557.)

Remissivement. En baissant le ton, la voix. Fabri, dans son Art de Rhétorique, dit que l'*e* féminin est prononcé *remissivement*, et l'*e* masculin prononcé parfaitement (liv. II, f. 3.)

Remmalicer. Augmenter en malice. (Cotgr.)

Remmalloter. Emmailloter de nouveau. (Nic.)

Remmancher. [Raccorder : « La negociation « (de la paix) s'en *remmancha*, estant jà le prince « de Condé devant Chartres. » (Lanoue, p. 635.)]

Remo. [Terre en friche : « De Guillaume Hérart, « pour son lieu et appartenances de Marchés-Cham- « bois, .xvi. deniers ; item luy, pour son *remo*, « .i. denier ; item, luy pour son desert du chemin « d'Orléans. » (1448. Cens de Lorris ; L. C. de D.)]

Remocquer. Se moquer de nouveau. (Oudin.)

Remoison. [Copeaux laissés en forêt après l'enlèvement des bois de charpente et de corde : « Avons donné aus habitanz de la ville de Poocourt... « l'usage.... aussi bien des racheaux, comme ils « ont fait et font desdites *remoisons.* » (JJ. 72, p. 239, an. 1341.)]

Remoitie. Moite : « Mouillée de *remoitie.* » (Rabelais, IV, p. 107.)

Remole, en terme de marine, signifie tournant d'eau.

Remoller. [Raconter : « Ichi après voel *remoller* « Un miracle du saint soller. » (Mir. de Coinsy.)]

Remollitif. Qui amollit. (Oudin.)

Remolquer. [Remorquer : « Nostre nauf est- « elle encarée ? vertus Dieu, comment la *remolque-* « *rons* nous. » (Rabel. Pant. IV, p. 21.)]

Remonstiere. Après-dîner : « Le soleil avoit « jà passé *remonstiere.* » (Voy. du chev. errant, 29.

Remonstrance. [Remontrance: « Et qu'il luy « avoit fait plusieurs *remonstrances* pour le des- « mouvoir de l'amytié des Angloys. » (Comm. IV, p. 8.)] Voir au N. C. G. II, p. 253.

Remonstration. [Même sens: « De laquelle « *remonstration* faire aus diz habitans icellui « Colinet se charga. » (JJ. 174, p. 3, an. 1427.)] Voir encore Le Fèvre de S. Remy, p. 56.

Remonstre. [Montre, revue: « Et *remonstre* « par parolles et par preuves fu faite des (chevaus) « mors. » (Froiss. II, p. 84.)]

Remonstrer. [1° Montrer, exposer: « Or voeil « je *remonstrer* par quelle maniere et condition « les guerres s'esmurent. » (Froiss. II, p. 3.) — « Si sagement *remonstrerent* leur messaige. » (Id. p. 438.) — 2° Prouver: « Se il y estoit, il le *remons-* « *treroit.* » (Id. XVI, p. 3.) — « Que tel navré ter- « mine vie par mort, sans estre *remonstré.* » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 263.) — 3° Exhiber, faire voir: « Et leur *remonstreroit* et feroit *remonstrer* une « partie de ses puissances et de ses estas. » (Froiss. XVI, p. 43.) — 4° Se faire remarquer, au pronominal: « On grant vassiel de Cristofle qui se *remons-* « *troit* dessus tous les aultres. » (Id. III, p. 204.)]

Remonstreur. [Qui fait remontrance: « Vous « estes de beaux prescheurs, de beaux harangueurs « et de beaux *remonstreurs.* » (Brantôme, Connét. de Bourbon.)]

Remont. Enchère: [« A cry et à *remont.* » (Ord. t. IV, p. 594, an. 1365.)] — « Afin que, par aucune « pratique, ou mutuelle collision, les terrages des « seigneurs ne soient amoindris, et aussy que, par « quelque chaleur en la licitation qui s'en fera, on « n'endure perte notable, le dernier encherisseur « et adjudicataire pourra, dans tiers jours, y renon- « ceans, payant aussi au seigneur le *remont* dont « il auroit haussé, et encheri. » (N. C. G. II, p. 864.)

Remontage. Ajustement des pièces démontées dans une arme à feu: « *Remontages* d'artillerie. » (Cotgrave.)

Remonté. Antérieur:

. . . . Pot il aquerre
Non de roy et fait de victoire,
Par une *remontée* histoire. *(Ms. 6812, f. 52.)*

Remontée. 1° Droit de remonter celui qui est renversé de cheval: « Si tost que le chevalier au « noir lyon, qui pourveu estoit de la *remontée* du « roy, veit que il gisoit par terre, il s'en vint par « devant luy à pointe d'esperons, et luy presenta le « cheval que il avoit gaigné. » (Percef. I, f. 151.) — 2° [Après-midi: « Il estoit haulte *remontée* et le « souleil s'en aloit tout jus. » (Froiss. X, p. 30.) — « Lequel Jehan vint en ladite maison environ heure « de *remontée.* » (JJ. 150, p. 285, an. 1396.) — « Comme à heure de rissie ou *remontée* eussent les « diz feu Bernard et Jehan Magre joué aus dez. » (JJ. 151, p. 310, an. 1397.)]

Remonter. [1° Monter de nouveau, au propre et au figuré: « Se li sans qui descendi de mon « visage à terre ne *remonte* de son grei la dont il « issi, et li cous n'est anientiz ainsi comme s'il « n'eust onques estei, pais ne acorde n'en sera jà « faite. » (Mén. de Reims, § 270.) — « Li cuers li « *remonte* ens ou ventre, D'ire enflamés ou tournoi « rentre. » (J. de Condé, II, p. 26.) — 2° Se rembarquer: « Si *remonta* sour meir atous la roine et s'en « revint en France. » (Mén. de Reims, § 11.) — 3° Donner une nouvelle monture: « Pas ne doit trop « chanter chieus qui à cheval va; Ne trop plourer « aussi li homs qu'à piet sera; Car quant il plaist à « Dieu, tantost *remonté* l'a, Et chieus qui trop haut « chante, quant Diex volt, plourera. » (Baud. de Seb. t. IX, p. 911.) — 4° Retourner aux ascendants, en droit: « Et ce qu'on dist que heritages ne « *remonte* pas. » (Beaum. XIV, p. 22.) — « Les pro- « pres ne *remontent* point, mais retournent aux « plus prochains parens du costé dont ils sont « venus au defunt. » (Loysel, p. 332.)]

Remontrances. Terme de droit: « L'action « de representer en justice une personne que l'on « a blessée, en luy faisant, par ire ou courroux, « une playe ouverte. » (Laurière.)

Remoquer. [Se moquer de nouveau: « (Her- « cule) Qui tua l'ourque, et qui par plusieurs fois « Se *remoqua* des feintes d'Achelois. » (Rons. 116.)]

Remor. Retard, délai:

La dame prie, par amor,
Beneisse le, sans *remor.* *(Ms. 7218, f. 320.)*

Remora. [« Il y a un petit malautru poisson, « nommé d'aucuns echeneis, d'autres *remora,* « qui... » (Paré, Monstres, app. 1.)]

Remordre. [Reprendre, admonester, par suite causer du remords: « Ta conscience ne te *remor-* « *derad* ne tu n'en plurras. » (Rois, p. 100.) — « Tout ensemble dire ne puis; Mès tout vous con- « teré par ordre, Que l'en n'i sache que *remordre.* » (Rose, v. 704.) — « Et se gens encontre moi grou- « cent Et se troblent et se courroucent Qui sentent « que je les *remorde* Par ce chapitre. » (Id. 15447.) — « Je ne me suis pas confessé, quand ma conscience « me *remordoit.* » (Ménag. I, p. 3.)]

Droiz dit, par clers, et par gent d'ordre,
Qu'il font moult souvent à *remordre*
Et d'anvie, et de convoitise. *(Ms. 7615, I, f. 111.)*

Entre els n'avoit nus preudomes;
Mes estoient touz à *remordre.* *(Ms. 6812, f. 76.)*

Ne daingne consentir qu'à nul pechié m'amorde,
Por qoi ma conscience me reprende, et *remorde.*
Ms. 7218, folio 192.

Lors li doit li cuers remuer,
Et *remordre,* selonc nature. *(Ms. 7615, t. II, f. 166.)*

Ne se veult nul *remordre*
De ses pechiez. *(Desch. f. 105.)*

Remore. [1° Petit poisson, dit vulgairement sucet, auquel les anciens attribuaient le pouvoir d'arrêter les vaisseaux: « La *remore* fichant son « debile museau Contre le moitte bord du tempesté « vaisseau L'arreste tout d'un coup au milieu d'une « flotte. » (Du Bartas.)] — 2° Obstacle: « Ne nous « faictes pas faire de si longs voyages, il y a tant de « montagnes à passer, tant de *remores* pour arres- « ter le navire, que ceste voye nous seroit trop

« longue, et trop perilleuse. » (Mém. de Villeroy, t. VI, p. 393.)

Remorer. Se retarder :

Qui biens y met son corage,
Biens et max li courent sors :
Son prou quiert, et son domage,
Et se joie l'en *remore*. *(Poët. av. 1300, I, p. 430.)*

Remorfondre. Morfondre de nouveau. (Oud.)

Remorir. Remourir : « *Remoru*, » dans Ph. Mouskes, p. 838.

Remorquer. [« Remenant toutes les galeres « atheniennes richement parées, et en faisant *remor-* « *quer* après luy plusieurs autres captives. » (Amyot, Alcib. p. 64.)]

Remors. [1° Reproche que le coupable reçoit de sa conscience : « Jusqu'au *remors* de consciance. » (Ruteb. p. 82.) — 2° Chagrin, peine : « Et se tu dis : « las, je suis mors ; Car j'ay plus de mille *remors* « Et plus de cent mille pensées Diversement entre- « melées. » (Machaut, p. 98.)]

. . . . . Retraite
Ou tant ot douleurs, et *remors*. *(G. Guiart, f. 350.)*

3° Cas qu'on fait d'une chose, plaisir :

Les grans dragoirs, pour les dragées,
Aussi, dont on fait grans *remors*. *(Desch. f. 535.)*

4° Retour : « *Remors* de l'estomac. » (Cotgrave.) — 5° [Restes de chandelles éteintes et mouchées : « Et « aura le fruitier... les *remors* et le remenant du « cierge. » (Reg. de la Chambre des Comptes, *Noster*, f. 54, an. 1285.)]

Remort. Plaisir, goût :

Mon ju et mon esbanoi
Me sont eslongié et mort,
Ne je n'ai à riens *remort*,
Amis, quant je ne te voi. *(Froiss. poës. p. 321.)*

Remot. [Eloigné, à l'écart : « Les quelles « empreintes estoient gittées en lieu *remot*, et dont « ledit suppliant n'avoit memoire. » (JJ. 92, p. 156, an. 1362.) — « Pour ce que le suppliant avoit veu « icellui prestre hanter avecques sa femme secret- « tement et remutiement, ou en lieux *remos*. » (JJ. 180, p. 102, an. 1450.)] — « Soient plus pro- « ches en degré, ou plus *remots*. » (Cout. Gén. II, p. 1070.) — « Aucuns font difference entre la cause « proche et la *remote* : ils appellent la proche, le « domaine, ou proprieté, c'est à dire que le deman- « deur maintienne la chose luy appartenir en la « proprieté : et la *remote*, le moyen par lequel la « chose appartient à aucun. » (Bouteiller, Somme rurale, p. 210.)

Remotis (à). A part, à l'écart. (Rab. II, p. 48.)

Remoucher. Moucher de nouveau. (Nicot.)

Remouillement. Action de remouiller. (Cotgr.)

Remouiller. Mouiller de nouveau. (Nicot.)

Remour. Remords :

A brief *remour*,
Garder savez
Loyal amour. *(Poës. d'Al. Chart. p. 806.)*

Remourir. Mourir de nouveau :

Vaut cent fois *remourir* la journée,
De mainte mort, coup sur coup, retournée. *(Baïf, p. 99.)*

Remours—ous. [Dispute, querelle : « *Remous* « et felle s'entreprist entre les gens de Jehan de « Hainau et le commun de Tournai. » (Froiss. XVII, p. 312.) — « Il y avoit eu aucuns *remours* entre « iceux contes d'Estampes et de saint Paul. » (Matth. de Coucy, Charles VII, p. 680.) — « Et après ce par « bonne amour et sanz ce que entre eulz eussent « eu aucun *remous* ou paroles. » (JJ. 132, p. 139, an. 1387.)]

Remouvoir. [1° Décamper : « Si remanda à la « pape qu'il ne s'en *remouveroit* de ci à tant que il « reust ses despens au mains. » (Mén. de Reims, § 232.) — « Ainsi furent une grant piece que Sapha- « dins et li autre soudan ne se *remurent*. » (Mén. de Reims, § 158.)] — 2° Remuer, actif et neutre : « Quant il veit qu'il ne se *remouvoit* point, il tint « pour vray qu'il estoit mort. » (Percef. I, f. 49.) — « Sanz soy *remouvoir*. » (Chasse de Gast. Phébus, ms. p. 326.)

S'aucune fritture est fette,
Oile, sain fault, et la palette
De fer trouée au *remouvoir*. *(Desch. f. 497.)*

3° Changer l'appareil d'une blessure : « *Remou-* « *voir* et remuer la playe. » (Percefor. II, f. 25.) — 4° Cesser : « Faites ce cisme *remouvoir*. » (Desch. fol. 267.) — 5° [Démolir pour rebâtir ailleurs : « Comme li maires et li eskevin d'Abbeville de men « conseil et de me volenté aient ordené *remouvoir* « leur berfroi qui estoit en costé le moustier saint « Jorge en autre lieu, d'en costé le maison del « eskevinage, à ramoncheler. » (Charte de Guill. comte de Ponthieu, au livre blanc d'Abbeville, f. 6, an. 1209.)]

Rempains. Jeté, poussé :

Dont fu li barisiaus *rempains*
En la fontaine de rechief. *(Ms. 7218, f. 3.)*

Rempant. Vertical, comme rampant : « Ligne « *rempante*. » (Cotgrave.)

Remparé. Châtelé, terme héraldique : « Aigle « d'argent doré sur ung hault rochier, *remparé* par « le bas, et garny de florettes. » (Mém. de Du Bell. t. VI, p. 364.)

Remparement. Défense, tout ce qui fortifie : « Envoya un tresorier avecques grosse somme de « deniers, tant pour lever gens où besoin seroit, « que pour la fortification et *remparement* des « places. » (Mém. de Du Bellay, liv. VI, f. 174.)

Remparer. 1° [Réparer les défenses d'une place : « Et avoient fait *remparer* et fortefier le « vile. » (Frois. t. III, p. 31.)] — 2° Fortifier : « Fut « baillé à chacun son quartier pour *remparer*, de « sorte que tous les faux bourgs furent incontinent « en estat pour attendre les forces de l'empereur. » (Mém. de Du Bell. liv. I, f. 13.) — 3° [Remonter en provisions, en munitions : « Si le *remparerent* (le « chastiel de Chastonseals) et rafresquirent de tou- « tes coses. » (Froiss. III, p. 404.) — « Pour *rempa-* « *rer* le ville de tout ce qu'il besongnoit. » (Id. IV, p. 60.)] — De là le participe a le sens de munitions : « Le roy envoya dire à M. de Bourbon ces nouvelles,

« et qu'il se pourveut de gens, de vivres et *rempa-* « *rez*, et de ce qu'il luy falloit. » (Mém. de Rob. de la Mark, seigneur de Fleur. p. 311.)

Rempareurs. Ceux qui remparent, fortifient : « Envers les vastadours, pionniers, et *rempareurs*, « je feray... » (Rabelais, III, prol. p. 12.)

Rempars. [« Les jours viendront sur toy (Jeru- « salem), et tes ennemis te advironneront de *rem-* « *pars*. » (Luc, XIX, 43, Nouv. Testam. éd. Lefebvre d'Étaples, p. 1525.)]

Rempe. Borel l'explique par *rot*.

Rempeller. 1° Révoquer : « *Rempellant*, et « mettant au neant. » (Ord. V, p. 384.) — 2° Rabat- tre aux quilles : « Se reprochoient les uns aux « autres l'honneur de deux de leurs princesses sou- « veraines, jusques là, à s'entredire, la tienne joue « bien aux quilles, la tienne *rempelle* aussi bien. » (Brant. dames gall. II, p. 484.)

Rempenner. Garnir de nouvelles plumes : « *Rempenner* une fleche. » (Cotgrave.)

Rempestrer (se). [S'empêtrer de nouveau : « Toutes fois je ne voy par quel chemin je sorte, « Tant la mort me *rempestre* au labyrinthe « d'amour. » (Rons. p. 198.)]

Rempietrement. Reprise en sous-œuvre : « Celuy qui batissant contre un voisin fait caver de « nouveau, ou profond et plus bas qu'auparavant, « il doit faire, à ses frais, retenir le bastiment, et « faire les fondemens, ou *rempietremens* si suffisant « qu'il n'en recoive aucuns inconveniens. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1137.)

Rempiler (s'i). Se joindre aux autres, grossir le nombre :

Jehan de Brulas s'i *rempile*,
Si fait Aimeri de Neuvile. *(G. Guiart. f. 252.)*

Rempirer. [« Paours, li feulz, li maus tirans, « Par qui forment fui *rempirans*. » (Dits de Watri- quet de Couvin, p. 107.)]

Remplage. [1° Action de remplir un tonneau, au propre et au figuré : « Item le cent de moriaulx « sallés qui sont ouvert, doibvent audit prevost « quatre deniers et au four *remplage*. Item le cent « de maqueriaulx sallés audit prevost de l'eglise « quatre deniers et au four *remplage*. » (Cart. de Corbie, César, f. 2 b.) — « Se l'acteur n'eust mie « incorporé ce que après par contentement de raison « et par l'excès du *remplage* qui y estoit trop, il « m'a fait vuidier. » (G. Chastel. Expos. sur vérité.)] — 2° Remplacement, substitution, en termes fores- tiers : « Quand les ventes se doivent faire en nos « forests,... ventes de vingt ou trente arpens, ainsi « qu'ils escherront, sans faire aucun *remplage*. » (Gr. Cout. de France, I, p. 53.) — [3° Gabionnage : « Ils les mettoient encore vivans dedans les gabions, « qui leur servoient d'autant de *remplage*. » (Paré, l. III, p. 722.)]

Remplier. [Faire un rempli, un repli : « Alors « que les mouches les mordent et piquent (les « éléphants), ils resserrent leur cuir, qui est du « tout ridé et *remplié*. » (Paré, Monstr. app. 3.)]

Remplir. [1° Rendre plein : « Renart le (verre) « *remple*, et cil boit A moult grant joie et grant « feste. » (Ren. v. 3184)] — 2° Se ramasser : « Il se « *remplit* en ses armes, puis piqua son cheval. » (Percef. II, f. 109.)

Expressions : « Ils ont *rempli* leurs cerceaux. » (Cotgr.) — « *Remply* sur les chantiers. » (Villon, 18.)

Remplissage. [Gabionnage : « Les pionniers, « le prenant pour mort, le mirent avec plusieurs « autres corps au *remplissage*. » (D'Aub. Histoire, t. I, p. 158.)]

Remplissement. Remplissage. (Monet.)

Remplisson. « Une *remplisson* de chair qui « vient au lieu de l'os qui en a esté osté. » (Nicot.)

Remploi. 1° Monet explique ce mot par « amploi « du pris de la vante d'une chose, an place de la « chose vandue. » — 2° D'après Nicot, c'est « remise, « et rassiete de deniers en autre chose, au lieu et « place de celle dont ils sont provenus. »

Remploier. [Replier une lettre lue, dans Froiss. t. XI, p. 269.]

Rempoigner. [« La veïssiez maint Turc sa « lance paumoier, Envers le ciel geter, et au fer « *rempoigner*. » (Chans. d'Ant. VII, p. 62.)]

Remprendre. Reprendre, recommencer :

Et mua comme pluie, ou vent,
Ne ne leur voult tenir couvent,
Pourquoi il *rempristrent* la guerre. *(G. Guiart, f. 54.)*

Remprisonner. [« A tout le mains qu'il soit « *remprisonnés*. » (Adenès, Enf. Ogier, v. 3548.)]

Remproner. Gourmander : « Et par paroles la « *remprone*. » (Borel.)

Remproune. Reproche, injure : « Pensant à « ce que avoit veu le jour devant, et par especial à « la *remproune* que la damoyselle luy avoit dit à « la table. » (Percef. V, f. 62.)

Rempruever. Fortifier de nouvelles preuves :

Nus n'est vilains, se de cuer non,
Ne nus gentis hom ensement,
S'il n'uevre de cuer gentillement :
Quar tu, hauz hom, qui mal te prueves,
Qui ta hautece ne *remprueves*....
Je te dirai. *(Ms. 7218, f. 244.)*

Remprunter. Emprunter de nouveau. (Nicot.)

Remu. Remise, délai : « Octroier *remu*. » (Laur.) Voy. encore Anc. Cout. de Bret. f. 9 ; Ordonn. des ducs de Bret. f. 193.

Remuable. 1° Changeant, inconstant :

Convoiteux, courceux, *remuables*. *(Desch. f. 467.)*

Quant (une femme) bien promet,
C'est trop grant faulcetez
De rendre mal et d'estre *remuable*. *(Id. f. 162.)*

2° Amovible : « Chanoyns *remuables*. » (Britt. Lois d'Anglet. f. 279.)

Remuage. [Droit de mutation, d'après un arrêt du Parlement de 1634 ; Du Cange, sous *Muta*, 2.]

Remuance. Changement : « Un cerf change

« bien ses fumées en deux manieres, mais ce « n'avient pas souvent, si ce n'est par *remuance* « de viandeis. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 185.)

Remuant. 1° [Vif, actif, ardent : « *Remuans* fu, « et preus et vistes ; Plus legier homme ne veistes. » (Rose, v. 819.)] — « Li vallés fu grans, et fors, et li « cevaus sor qui il sist fu *remuans*. » (Ms. 7989², f. 71.)

Quant il est chaus, et boillant,
Et talentiz, et *remuans*. *(Ms. 7615, II, f. 137.)*

2° [Changeant : « Ele n'avoit mie autel cuer, Com « maintes femmes par le mont, Qui coraiges « *remuans* ont, Et tout aussi les vont tornant « Comme li cokès torne au vent. » (Bl. et Jeh. 2210.)]

Remucier. Cacher. Font. Guer., dans son Trés. de Vénerie, p. 14, dit :

Pour ce, se scet tost *remucier*
Un grant cerf, viel, malicieux.

Remucrés. Ramolli. (Cotgrave.) — [Un terrain marécageux est dit *mucre* en Normandie.]

Remue. Mouvement ; au siège d'Avignon, par Louis VIII :

. . . . La dedans les enclosisent,
Ausi com l'oissiel en mue,
Quar viande faut et *remue*. *(Mousk. p. 727.)*

Convoitise ne te prangne,
Remue ne te sousprangne,
Mais soyez doulz, et courtois. *(Desch. f. 176.)*

Remué. [1° Changé : « Et por ce que nos gardons « la vielle loi, là où ele ne fu pas *remuée*. » (Brun. Lat. Trés. p. 53.)] — « S'est mon nom *remué*. » (Desch. f. 217.) — 2° Repoussé : « Qu'ils ayent les « dentz refaites, et *remuées* toutes à leur droit des « autres petites dentz qu'ils ont premier. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 67.) — 3° Renouvelé : « Sera cette « ordonnance, chacun an, une fois ou deux *remuée*, « si mestier est. » (Ord. II, p. 273.) — 4° [Issu de : « Robin Doccie, cousin germain dudit Martin, et « cousin *remué* de germain de Colette sa fille. » (JJ. 108, p. 253, an. 1375.) — « Trois prouches parens « du suppliant, c'est assavoir les deux *remués* de « germain et le tiers fils d'un sien cousin germain. » (JJ. 189, p. 401, an. 1459.)]

Remue-menage. Tapage, bouleversement. (Oudin.)

Remuement. [1° Changement : « Misericorde, « *remuement* de fortune. » (Brun. Latin. Trésor, p. 519.)] — 2° Levée d'un siège : « Le *remuement* « de ce siege fut fait au vendredi. » (Cont. de Guill. de Tyr, Martène, t. V, c. 613.) — 3° Transport d'une dette : « *Remuement* de le dete. » (Beaum. p. 235.) — 4° [Nouvelle génération : « A cascun *remuement* « d'enfans lignage s'alonge un point. » (Beauman. t. XIX, p. 6.) — 5° Droit de mutation, dans la Cout. de Nivernais, art. 58.]

Remuer. [1° Changer, réformer : « Qui belles « amours a, souvent sy les *remue*. » (Chansons du xv[e] siècle, p. 102.) — « Chascun an *remueront* li « borjois ces quatre eschevins le jor de la saint « Jehan Baptistre. » (Cartulaire de Champ. fol. 343, an. 1247.) — « Les garnisions le roi Phelipe ne « recroient pas, ainsois chascun jour enforcent et « croissent, et les *remue* et les enforce. » (Mén. de Reims, § 262.)]

La robe Trubert a vestue,
Et Trubert la soe *remue*. *(Ms. 7996, p. 55.)*

Il n'i a riens qui soit estable,
Touz jors se change et *remue*. *(Ms. 7615, II, f. 146.)*

De bien en mal se *remue*. *(Id. I, f. 107.)*

Fame est de trop foible nature,...
Tost est son talent *remuez*. *(Id. II, f. 183.)*

Car li cuers de la fame,
En poi de tens, se *remue*. *(Id. f. 178.)*

Sa prison li fait *remuer*. *(G. Guiart, f. 59.)*

[« Et *remua* tous officiers et y mist gens à sen « ordonnanche. » (Froiss. t. VII, p. 69.) — « Et lui « firent finance pour souvent *remuer* et changier « chevaulx. » (Id. XV, p. 350.)] — « Le trop d'offi- « ciers *remue*, Que tu as comme oiseaulx en mue, « Et si ne te servent de rien Fors de gaster peuple « et le tien. » (Desch. fol. 320.) — 2° [Emporter : « *Remuer* les mors » sur un champ de bataille, dans Froiss. V, p. 59.] — 3° Mouvoir, se mouvoir : « De chose perdue, le conseil ne se *remue*. » (Cotgr.) — « Qui bien est, ne se *remue*. » (Ms. 6812, fol. 68.)

Bien se tue
Malade qui se *remue*. *(Poët. av. 1300, III, p. 1064.)*

« *Remuer* les cartes, » au figuré les brouiller. (Favin, Off. de la Cour, p. 31.) — « *Remuer* les « mains. » (Cotgrave.)

On doit aler guerroier en esté
Et ou printemps que l'erbette point drue,
Que li chaut vient et yver se *remue*. *(Desch. f. 49.)*

[« Il fisent commander que *se remuaissent* et « alaissent logier plus priès de le cité. » (Froiss. X, p. 341.) — 4° Passer d'un bateau dans un autre : « Et entra le duc en ung batel et fist entrer messire « Olivier avec luy, et de là ils *se remuerent* en une « plus grosse nef gesant à l'ancre. » (Froiss. t. XV, p. 213.)] — 5° Rendre, faire sortir : « Les boucs..... « jettent leurs fumées par torchées, et ce au com- « mencement du nouveau temps, et après, ils les « *remuent* formées ainsi que fait un cerf. » (Fouill. Vén. f. 98.) — 6° Distraire : « Jà remuer n'en quier « mon cuer de ceste pensée. » (Ms. Bouh. fol. 277.) — 7° [Panser : « Les exposans batirent ledit Colin « et lui rompirent les deux jambes ;... lequel Colin, « pour ce qu'il estoit haïz de tout le pueple, aucuns « mire ne cirurgien ne le voult aler *remuer*. » (JJ. 113, p. 363, an. 1378.) — « Lequel Henry dist « au suppliant qu'il se sentoit trop malement ble- « ciez, en lui priant qu'il alast avecques lui pour le « faire *remuer* ; et adonc se partirent et alerent en « la maison Jehan Morice prestre, où ledit Henry fu « *remué*. » (JJ. 152, p. 197, an. 1397.)]

Expressions : [1° « Aiols le retient bien comme « senés Et del cours des estoiles, del *remuer*, Del « refait de la lune, del rafermer » (Aiol, v. 267), c'est-à-dire les phases des planètes.] — 2° « Ils pas- « seront deux ou trois heures à jouer au flus... à « *remuer* ménage, et autres tels jeux qui ne sont « pas defendus. » (Contes de Cholières, f. 174.)

Remueur. [Agitateur : « Les seditieux et « *remueurs* de nouvelletez. » (Sat. Ménip. p. 127.)]

— « Brouillons, et *remueurs* de mesnage. » (Charr. Sagesse, p. 205.)

Remueuvre. Mouvoir, remuer :

Quar œure ou vilanie cort
Ne doit estre escoutée à cort,
Ne jà jor que je vive, en muevre,
N'orroiz vilanie *remuevre*. *(Alex. et Arist. f. 72.)*

Remugle. Moisi, humide : « Lieu *remugle*, « qui sent le *remugle*. » (Nicot.) — « Qu'ils se « gardent bien de les mettre en lieu *remugle*. » (Fouilloux, Fauconn. f. 12.) — De même au figuré : « Maintenant ces rymes sentent le *remugle*. » (Gar. Rech. des Rech. p. 637.) — Parlant des courtisans; Regnier, Sat. XI, p. 94, dit : « Plus on penetre en « eux, plus on sent son *remugle*. »

Remuiers (à). A changer, en grande quantité :

Et bacelers, et cevaliers,
Qui dras orent *à remuiers*. *(Ph. Mouskes, p. 144.)*

Remule. [Bâton à tête, en breton *pen-bas* : « Une *remule* de bois ou baston gros au bout. » (JJ. 187, p. 53, an. 1457.)]

Remullieres. Légitimes, nés en légitime mariage : « Heirs *remullieres*. » (Britt. Loix d'Angl. f. 268.) Voy. Mullieré au même sens.

Remunerateur. [« Il faut que icelluy qui s'ap- « proche à Dieu, croye qu'il est, et qu'il soit *remu- « nerateur* à ceulx qui le quierent. » (Hebr. XI, 6 ; Nouv. Test. Ed. Lefebvre d'Etaples.)]

Remuneration. Récompense : « Voulez vous « donc que autres ayent la *remuneration* du loyer « que à si grant labeurs avez pieça acquis. » (Hist. de César, Tri. des IX Preux, p. 374.)

Remunerer. [Récompensé : « Avoit souverain « desir et estoit son entention et propos de leur « *remunerer*. » (Cartulaire de la Maison Dieu de Pontoise, an. 1358.)]

Car, en servant, se sont *remuneré*
Et ont acquis rente ou possession. *(Desch.)*

Remunter. [Remonter à cheval : « Nis dous « feiz descendirent jus des palefreiz cras, E dous « feis *remunterent*, que tuit dient : c'est gas. » (Thom. de Cant. p. 114.)]

Remusé. Maigre (?) :

Ne ja bien bele ne sera
Fame, qui biau visage n'a,
Jaunes, gornaises, *remusées*
Doivent estre bien estoupées. *(Ms. 7218, f. 131.)*

Remusseau. Echeveaux : « *Remusseaux* de « fil. » (Contes d'Eutrapel, p. 251.)

Remut. [Subj. prés. de *remuer*, échanger, dans Rol. v. 779 : « N'avez baron ki jamais la *remut*. »]

Remutiement. [En secret ; voir sous *Remot*.]

Remyvage. [Pèlerinage : « Le suppliant afin « de trouver provision à la maladie de son filz s'en « ala en voyage à S. André du Glaye.... auquel le « malade dist : Mon pere, vous alez en *remyvage* « bien loing aux corps sains. » (JJ. 200, p. 28, an. 1467.)]

Renable. Raisonnable : « *Renable* partie, » dans Britton, Lois d'Angl. f. 189.

Renablement. [Raisonnablement, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Renacerer. Acérer de nouveau, retremper :

A l'aimant puis vo coer comparer,
Chiere dame, et vos yex au faucon ;
Quoi que merci me faciés esperer ;
Car point ne fault ces deus *renacerer*
En plus grant dur.... *(Froiss. Poës. p. 329.)*

Renager. Nager de nouveau. (Cotgr.)

Renaire. [Office ecclésiastique dans l'église de Laon. Du Cange, sous *Regnarius*.]

Renaiscence—sance. [Seconde, nouvelle naissance : « Puis qu'en Jhesu Crist, nostre sire, « Qui est vraiz Dieus, n'avez creance, Ne que pris « n'avez *renaiscence* Par baptesme. » (Myst. de Barl. et Jos. dans Gui de Cambrai, p. 410.) — « Quand « l'ame (trop attachée au corps) s'en deloge et s'en « revole (de cette vie), elle y rentre tout à coup « par le moyen de *renaissances*. » (La Boétie, 344.)]

Renaissement. Renaissance. (Cotgr.)

Renal. Qui appartient aux reins. (Oudin.)

Renamouré. Rendu de nouveau amoureux :

Du dieu d'amour furent *renamourez*. *(Loys le Caron, 34.)*

Renaquer. Renacler : « Pensans qu'il deust « mettre le feu dedans, ou tout du moins le froisser « en poudre, tous les uns après les autres sans « mercy, tant il *renaquoit*, et frappoit des pieds « bravement. » (Dial. de Tahur. p. 31.)

Renard. [Nom propre du goulpil (*vulpes*), dans le Roman du Renard. Le poëme devint si populaire, que le nom propre prit la place du nom commun. *Renart* est le même nom que *Renaut* et *Reginald*, dont les formes les plus anciennes sont *Raginohard*, *Reginhart*, de *ragin*, conseil, et de *hart*, dur ; le sens est : bon au conseil. De là les vers suivants du poëme (v. 15876) : « Si ai maint bon conseil doné ; « Par mon droit non ai non *Renart*. »]

Expressions : 1° « Coudre la peau du *renard* à « celle du lyon, » joindre la ruse à la force. (Cotgr.) — « Là où il ne pouvoit faire venir la peau du lyon, « il y appliquoit tres bien celle du *renard*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 187.) — « Il considere que la peau du « lyon ne sert de rien ; il a vestu celle du *renard*. » (Mémoires de Montluc, I, p. 472.) — 2° « Crier au « *renard*, » se moquer de quelqu'un. (Oudin.) — 3° « Dire comme le *renard* des meures, » qu'on ne se soucie pas des choses qu'on ne peut obtenir. (Oudin.) — 4° « Quand je pense à vostre medecine, « il n'y a si bon coeur qui ne tire au *renard* » (Contes de Cholières, f. 52), c'est-à-dire vomir. — 5° « Escorcher le *renard*, » même sens, dans Oudin. — 6° « Queue de *renard*, » moquerie. (Oudin.) — 7° « Le *renard* cache sa queue » (Id.), c'est-à-dire son défaut. — 8° « Jeu du *renard* ; une pièce prin- « cipale en attaque douze autres dites poules. » (Du Cange, sous *Vulpes*.) — 9° Bardane, glouteron ; sorte de plante. (Oudin.)

Renardaille. Amas de coquins. (Oudin.)

Renarde. [1° Féminin de *renard* : « Assez font « el que il ne dient : Prenez i garde, Ypocrisie la

« *renarde*, Qui defors uint et dedenz larde, Vint ou « roiaume. » (Ruteb. p. 206.)] — 2° Trompeuse :

Par parole fausse, ou *renarde*. *(G. Guiart, f. 225.)*

. . . . La gent *renarde*
D'Ypres. *(Id. f. 248.)*

Renarder. 1° Vomir. (Oudin.) — 2° User de finesse :

O les coulons fault vivre simplement,
O les renars *renarder* ensement. *(Desch. f. 13.)*

Renardesque. De renard. (Oudin.)

Renardiau. [Petit renard : « Ses deux filz et « bien assenez Renars, qu'il les ot ordenez ; *Renar-* « *diaus* jacobins estoit Li ainsnez, et noirs draps « vestoit. » (J. de Condé, III, p. 73.)]

Renardie. [Ruse, déloyauté, action digne d'un renard : « J'aim mieux devant les gens orer Et « afubler ma *renardie* Du mantel de papelardie. » (Rose, v. 11717.) — « Vilain despoulle ta chasuble, « Qui ta grant *renardie* afuble ; Il te faut un pou « espouillier. » (Mart. de S. Denys.)] — « Moult scet « feme de *renardie*. » (Fabl. p. 267.)

Renardiere. Tanière de renard. (Oudin.)

Renardise. Finesse, ruse, tromperie : « Elle « voulut adjouster, à son coeur de lyon, beaucoup « de celuy de renard : *Renardise* toutefois grande- « ment louable. » (Pasq. Rech. liv. V, p. 404.)

Renart. [Renard (voir ce mot.) De là les expressions suivantes : 1° « Tousjours ama le roi sans « branche de *renart*. » (Sax. XIX.) Le poëme du renard a plusieurs branches, d'où l'expression ci-dessus, sans fraude, sans trahison.]

2° Eschappé m'est, assez scet du *renart*. *(Desch. f. 349.)*
La dame sot molt de *renart*. *(Ibid. p. 307.)*
Feme set moult de *renart*. *(Poët. av. 1300, II, p. 723.)*

3° Cil peut bien devenir *renart*,
Quant nul sus son fait n'a regart. *(Id. f. 96.)*

4° Tout *renart* prent geline, quant il la veult avoir.
Ms. 7615, t. I, fol. 99.

5° C'est la confession *renart*. *(Ms. 7218, f. 1.)*

6° « Engignier *renart*, » vouloir tromper plus fin que soi. (Ms. 7218, f. 332.)

7° Amour n'y voy fors l'amour du *renart*. *(Desch. f. 222.)*

8° Tu faudras au pardon,
Comme *renart* aux meures. *(Ms. 7615, II, f. 142.)*

Renassier (se). [Renaître : « Se bones gens se « voloient ensonnyer de tretier unes trieuwes, que « li païs se peuist un petit *renassier* et repourveir. » (Froiss. t. IV, p. 111.)]

Renaturer. [Ressembler : « Bien *renature* à la « viés paste, La chars qui ne veut estre caste. » (Paraphrase du psaume *Miserere*.)]

Renaud. Patois, jargon. (Cont. d'Eutrap. 209.)

Lui respondit en son *renaud*. *(Div. leç. de Duverd. 339.)*

Renavigable. Qu'on peut passer une seconde fois :

Mais les destins, et l'onde lamentable
Du grand palud, qui n'est *renavigable*. *(J. Du Bell. 269.)*

Renaviguer. Naviguer de nouveau. (Nicot.)

Renavrer. Navrer, blesser de nouveau. (Oud.)

Renbatre. [Rengaîner : « Il *renbati* s'espée al « feure maintenant. » (Aiol, v. 5886.)]

Renc. [Rang : Turpins de Reins en est levet del « *renc*. » (Roland, v. 264.)] — « Trouva son *renc* « appareillé de la jouste. » (Percef. vol. IV, f. 56.) — « Là où li deus *renc* s'entreviennent. » (G. Guiart, f. 18.) — « La matiere fut mise sur les *rencz*. » (Le Jouvencel, p. 125.)

Rencarcher. Charger de nouveau :

Il le met jus, puis deferma
Le postis, puis le *rencarcha*. *(Fabl. p. 79.)*

Rencesvals. [Roncevaux : « Jo cunduirai mun « cors en *Rencesvals*. » (Roland, v. 892.)]

Renchainer. Enchaîner de nouveau. (Nicot.)

Rencharge. Opposition sur les biens déjà saisis à la requête d'un autre créancier : « Si aura « pour toutes *rencharges* des crediteurs qui se « feront à son comptoir,... sept sols tournois. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 98.) — 2° Nouvelle charge de nos péchés :

Presentons ung cierge,
A la mere Vierge,
Qui la sus prospere,
Affin que de charge,
Elle nous decharge,
Sans plus de *rencharge*. *(Molinet, p. 142.)*

Renche. [Bâton de charrette, au registre JJ. 95, p. 117, an. 1363.]

Rencheance. [Rechute, dans Froiss. XV, 215.]

Rencheoir. [Retomber, faire une rechute : « Car qui li quiteroit dou tout, il i *rencherroit* plus « de legier. » (Mén. de Reims, § 183.) — « La « seconde maladie où le roy estoit *rencheu*. » (Froiss. XV, p. 127.) — « Les phisiciens li conseil- « lierent que il ne mangast pas du poucin, pour « poour du *rencheoir*. » (Muratori, VI, col. 168.)]

Mais si vous *rencheez* arriere,
Que justice vous en reprengne,
Je me doubte qu'il ne vous prengne
Pis la moitié qu'à l'autre fois. *(Path. Farce, p. 33.)*

Rencheri. Affecté, précieux : « Façons *renche-* « *ries*. » (Coquill. p. 87.) — [« Faire la *rencherie*, » c'est-à-dire la dédaigneuse : « Fortune vueilliez « moy laissier En paix une fois, je vous prie ; Trop « longuement, à vray compter, Avez eu sur moy « seigneurie ; Tousjours faictes la *rencherie* Vers « moy, et ne voulez ouïr Les maulx que m'avez « fait souffrir. » (Ch. d'Orl. 40e Ball.)]

Rencherie—iere. [Enchère, aux Ord. t. III, p. 680, an. 1355 ; au Livre rouge de la Chambre des Comptes, f. 394, an. 1311.]

Rencherir. « S'il n'est aucuns qui dedans les « dictes criées *renchere*, le marché doit demeurer « à celuy qui derrainement y a feru. » (Bout. Som. rur. p. 410.)

Rencheute. Rechute, récidive. (Oudin.) — Le duc d'Alençon recondamné le 18 juillet 1474, pour « *rencheute* de leze majesté. » (Du Tillet, Rech. des rois de France, p. 266.)

Rencheuté. Qui est retombé dans une maladie. (Cotgrave.)

Renchier. Enchère : « Se baillerent à ferme « parmy le royaume, à cry, et à *renchier*. » (Monstr. vol. III, p. 89.)

Renchiere. Même sens : « Ne puist, ne doit « embourser, ne appliquer à soy les vins des mar- « chiez, et *renchieres* de la vendue qui se fera des « dittes impositions. » (Ordonn. t. III, p. 504.) — « Relaxa la tierce partie de ce qu'ilz devoient pour « cest ans, les grandement admonnestant que point « ne souffrissent *renchiere*. » (Hist. de César, Tr. des IX Preux, p. 298.) — Parlant de la courtoisie :

Guerredon, priere et *renchiere*
Et elle ne vont point ensemble. *(Al. Chart. p. 513.)*

Et cil qui prie doit scavoir,
Que tant plus est la chose chiere,
Tant doit plus couster à l'avoir :
La valeur y met la *renchiere*. *(Id. p. 751.)*

Renclave. [Enclave, au registre JJ. 53, p. 53, an. 1313.]

Rencloage. Action de clore : « Que nul ne « nulle ne voise fourager en jardin d'autre, depuis « le temps du *rencloage*, sur l'amende de dix sols. » (Bout. Somme rur. tit. 88, p. 506.)

Renclouer. Enclouer de nouveau. (Oudin.)

Renclus—use. 1° Religieux, euse : « Avoit sa « teste couverte et atournée fort doucement d'un « blanc couvrechef, à la guise de Bourgongne, et « de *rencluse*. » (Math. de Coucy, p. 672.)

Il n'espargnoit ne clers, ne moine,
Renclus, n'ermite, ne chanoine. *(Ms. 7218, f. 1.)*

2° [Cloître : « En un *renclus* que il trova Qui clos « estoit tout environ.... Et chou avint un jor d'esté « Que chis damoisiaus, chis conclus, Devint hermi- « tes et *renclus*. » (Vies des Pères.)]

Rencocher. Encocher de nouveau :

Arbalestriers de France tendent,
Desireus que il les descrochent ;
Et li autre autresi *rencochent*
Sanz plait tenir d'eus rigoler. *(G. Guiart, f. 234.)*

Rençoneour. [Voleur qui rançonne les passants : « En lui mettant sus qu'il estoit mauvais « hom, *rençoneour* de chemins. » (JJ. 102, p. 355, an. 1371.)]

Rençonné. Rançonné :

J'aime plus chier estre *rençonnez*,
Sanz defubler mon chapperon. *(Desch. f. 213.)*

Rençonnerie. [Pillerie, vol : « Traïsons, rebel- « lions et desobeissances, *rençonneries* de gens et « de villes, bouteries de feux. » (JJ. 103, p. 6, an. 1371.)]

Rencontre. [Le mot est généralement masculin dans Froissart. Il en était encore ainsi au XVIIe siècle.] « En ce *rencontre*. » (Mém. du card. de Retz, III, p. 172 ; Œuvres de S. Real, II, p. 101.) — « Dans un tel *rencontre*. » (Thom. Corn. le Festin de Pierre. act. II, sc. I.) — 1° [Choc de deux corps d'armée ; combat imprévu : « Durs *rencontres*. » (Froiss. t. II, p. 2.) — « Ils parloient dou *rencontre*. » (Id. t. III, p. 293.)] — Parlant de plusieurs batailles : « Celle de Renty, qu'aucuns ont voulu plus tost dire « *rencontre*, que bataille. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 178.) — 2° Bon mot : « Les *rencontres*, brocards « et sornettes qu'il faisoit et disoit. » (Desper. 32e Conte.) — « Ce subtil *rencontre* d'Arcesilaüs à « celuy qui luy reprochoit que... » (Essais de Mont. t. II, p. 158.) — « Froid *rencontre*. » (Ibid. I, p. 469.) — Dans les Lettres de Pasquier ce mot est reproché à Montaigne comme un mot gascon. (II, p. 380.) — « Des responses et *rencontres* des seigneurs à « leurs sujets. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 1.) — « Jouer à honnestes jeux, comme aux merveilles, « aux estats, aux ventes, aux vertus, aux *rencon- « tres*. » (Printemps d'Yver, f. 11.) — 3° Fronton : « En la *rencontre* de la dite esglise, sur le haut por- « tail, aux deux anges qui y sont, furent mis et « allumez deux grands cierges de chacun dix « livres. » (Notes des Mém. de Du Bellay, édit. de l'A. Lamb. t. VI, p. 155.) — 4° Partie d'une selle : « Selle sans arçon derriere, et sans bourlets der- « riere, mais l'arçon devant avec sa *rencontre* à « demy cuisse. » (La Colomb. Th. d'honneur, t. II, p. 426.) — 5° Mariage de rencontre au jeu de cartes ; il est composé d'un roi et d'une dame de la même couleur :

L'autre met argent encontre,
L'un dit de .VII., l'autre *rencontre*. *(G. Guiart, f. 332.)*

Expressions : [« De *rencontre*, » par hasard : « Deseure Saint Waast il trouva de *rencontre* vint « et cinq coureurs françois. » (Froiss. III, p. 153.)] — « Mot de *rencontre*, » aux Contes d'Eutrapel, page 304.

Puis, *de rencontre*, se tua. *(G. de la Bigne, Poës. f. 83.)*

Rencontré. De hasard : « Rachat *rencontré*. » (Cout. Gén. t. II, p. 7.)

Rencontrée. Rencontre, combat :

. . . A cele *rencontrée*,
Ou tant a de bons fereeurs. *(G. Guiart, f. 285.)*

Li quatre vent font meslée,
En l'air, et mainte *rencontrée*. *(Ms. 6812, f. 53.)*

Rencontrer. [1° Atteindre : « Il furent tout doi « si fort *rencontret* de deux pierres jetées d'amont. » (Froiss. III, p. 274.) — 2° Voler : « Lors dit li senes- « chaus : ou avez vous esté ? Ce qui n'estoit perdu « avez jà *rencontré*. » (Cuvel. v. 14269.)] — 3° Terme de jeu :

L'autre coup lui coucha de sept ;
Rencontre, voire bien me plait :
Les .VII. *rencontra* en present. *(Desch. f. 391.)*

Cil qui getta avoit haute longie
Et *rencontra*, et l'argent happe et prent. *(Desch. f. 207.)*

Je le tien, vous *rencontrerez*. *(Id. f. 392.)*

4° Terme de vénerie. (Modus et Racio, f. 121.)

5° *Expressions* : « C'est bien *rencontré* de piques, » façon de parler ironique à quelqu'un qui a mal parlé. (Brant. sur les duels, p. 189.) — « Il *rencon- « tre* comme un chien qui se casse le nez, » il fait de mauvaises rencontres en paroles. (Oudin.)

Rencontreur. [1° Pillard qui vient à votre rencontre : « Qui croit en telz paumiers, de sens il n'a « deus nois ; Car ce ne sont qu'espies et *rencontreur* « de bois. » (H. Capet, v. 2655.)]

Rufien, cabuseur, larron,
Rencontreur, joueur de faux dez. *(Desch. f. 330.)*

2° Plaisant, railleur. (Nicot.)

Rencontreux. Pillard, voleur : « Larron, « mourdreux, *rencontreux* et espie. » (Deschamps, f. 349.)

Rencoragier. [Rendre courage, dans Froiss. t. IV, p. 20.]

Rencorder. Hisser avec des cordes : « Lors « entrerent en leurs vaisseaux (qui chargés « estoyent), et *rencorderent* les voiles, et singlerent « devers Gascongne. » (Froiss. liv. II, p. 32.)

Rencorporement. Action de réincorporer, rétablissement : « Les droits de nostre couronne, « pour le *rencorporement* et ramenement au pre- « mier estat desquels,... nous pouvons... courir au « refuge de main armée. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 290.)

Rencoursement. Sujet d'encourir... occasion de... : « Fit prendre hors de la court, et mettre en « prison, pour ce qu'il contredit à luy parlant des « publicains, qui fut *rencoursement* d'envie. »

Rencraissier. [Remonter, renforcer : « Si con- « seilla au prinche que ce seroit bons que uns « fouages fust eslevés à durer une quantité d'ans, « tant que ses hostels seroit *rencraissiés* en or et « en argent. » (Froiss. VII, p. 257.)]

Rendable. [1° Productif : « Il estoit sires d'un « grant pays et *rendable*. » (Froiss. III, p. 325.) — « La meneur province (de France) est plus *rendable* « que li corps d'Engleterre. » (Id. t. VII, p. 276.)] — « Si est ce une moult belle terre, et *rendable*. » (Froiss. I, p. 252.) — « En ceste frontiere icy, à bon « pais, et *rendable*. » (Id. III, p. 354.) — 2° Terme de coutume : « Chasteau *rendable* est celuy que le « vassal à qui il appartient est obligé de remettre « entre les mains de son seigneur, toutes les fois « que celui cy le luy demande. » (Ord. III, p. 280.) — « Fiefs *rendables* et *jurables*, estoient ceux que « les vassaux etoient tenus de livrer à leurs sei- « gneurs, pour s'en servir dans leurs guerres... Ces « fiefs furent nommés *jurables*, non seulement « parce que les vassaux devoient *jurer* qu'ils les « livreroient, quand ils en seroient requis, mais « encor parce que les vassaux ne les livroient à « leurs seigneurs qu'après que les seigneurs « avoient fait serment de les leur *rendre*, et resti- « tuer en aussi bon etat qu'ils avoient été livrez. » (Laurière.)

Rendablette. [Obligation de rendre un château à la volonté du seigneur suzerain : « Se nous « morons sans hoirs de nostre corps, nous laissons « et quittons à nostre amé et loiaul cosin monsieur « Odart, seigneur de Montagu, la jurablette et la « *rendablette* dou chasteuil de Montagu. » (B. N. anc. 9484, 2, fol. 157, an. 1314 ; Testam. d'Hugues, duc de Bourgogne.)]

Rendage—aige. [1° Restitution : « Dont il « nous semble que se vous entendez que vous n'i « aiés droit, que vous ne faites pas bon *rendaige* « au roy d'Angleterre. » (Joinv. § 678.) — 2° Reddition d'une place : « Il n'avoit pas trop grant fiance « ou chastellain qui le *rendage* en avoit fait. » (Froiss. IV, p. 284.)] — 3° Récompense :

Sers loyaument, je t'en di tant,
Merci auras, je ne scais quant :
Las, quel *rendage* ! *(Poës. de Froiss. p. 2.)*

4° Revenu annuel d'une terre : « Si un louager a « fait aucuns ouvrages necessaires en la maison « par luy occupée, après avoir sur ce sommé l'he- « ritier, ou usufructuaire, et qu'il en a esté en faute, « il peut defalquer les dits ouvrages sur le *rendage* « de son dict louage. » (Cout. Gén. II, p. 914.) — [« Lesquels ont jusques ci eu *rendage* de la moitié « de leur terres. » (Ordonn. I, p. 386, an. 1303.) — « Chacuns autres journeux dessusdits renderont « audit enfermier chacun an audit terme de Noel, « chacun journel une poictevine de *rendage*. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1401.) — 5° Droit de monnayage, au reg. de Corbie, 13, f. 110, an. 1511.]

Rende d'eau. Cours d'eau : « Au dit lieu de « Wancourt, il y a plusieurs cours d'eau, et rivieres « qui vont, et fluent jusques au pont Herdenand ; « es dites rivieres, et *rende d'eau*, le dit seigneur à « court, justice. » (N. C. G. I, p. 403.)

Rendement. Action de grâces : « *Rendement* « de graces. » (S. Bernard, p. 92.)

Rendenter. Remettre des dents : « *Rendenter* « une herse, un rasteau. » (Nicot.)

Rendeu—eur. [Caution, répondant : « Lesquels « plaiges se establirent principaux deteans et *ren-* « *deus*. » (Cart. de l'évêché de Chartres, an. 1294.) — « Ce sont ceux qui se sont establi pleges et prin- « cipaux *rendeurs* pour monsieur Jean chastellain « de Bergues. » (Arrêt du Parl. an. 1321.) — « Et à « ce faire, paier, entériner et accomplir, ledit Jehan « Alibert a obligé luy et ses biens....... et aussi « Thoinon Guiton, cardeur d'Orliens s'est establi « de ce pleige, principal *rendeur* et païeur pour « ledit Alibert. » (1415. Bail à intérêt de mineurs ; L. C. de D.)]

Rendin. [Terre en pré : « Item, deux *rendins* « de pré joignans à l'héritage Jehan Poirier, d'une « part et au pré Jehan de Villedart, d'autre part. » (Voyez *Andain* ; L. C. de D.)]

Rendir. Tromper, séduire :

Propre femme est fastidieuse,
Femme estrange est tres perilleuse,
Et ne la puet on pas dompter
Par paroles ; fait ahonter
Homme, l'une et l'autre, *rendir*
Par doulz sermons, et par blandir,
Seduit souvent le cuer de l'omme. *(Desch. f. 529.)*

Tost ont un homme esbahi, !
Et donné coiffe, ou buffet,
C'est des gens, je ne scay qui,
Qui ont en main lieu *rendi ;*
Ne leur chaut qui chante, ou pleure. *(Desch. f. 210.)*

Renditer. Enditer de nouveau. (Nicot.)

Rendition. Action de rendre, reddition : « La « *rendition* de la cité du Caire. » (Hist. d'Alex. Tri. des IX Preux, p. 141.)

Rendormir. [« Et li Turs est remés, moult ot « le cuer pensant ; Et quant il ot pensé, si se vait « *rendormant.* » (Chans. d'Antioche, VI, p. 340.) — « Saluez Nostre Seigneur d'aucun salut, priere « ou oroison, avant ce que vous vous *rendormez.* » (Ménagier, I, p. 1.)]

Rendormissement. [Action de se rendormir. (Robert Estienne.)]

Rendre. [1° Accomplir, suppléer : « Et se defaut « ot aus obseques et au service de (Charlemagne) il « (Louis) le restora et rendi... Ensi acompli et *rendi* « le testament son pere entierement. » (D. Bouquet, t. VI, p. 138.) — 2° Prononcer : « Icellui Maugier fu « esprouvé et *rendu* malade de lepre. » (JJ. 192, p. 1283, an. 1474.) — 3° Se faire religieux : « Si plus « ne vous revoy, Adieu vous dy, m'amye ; *Rendre* je « m'en iray Dedans une abbaye. » (Chans. du xve siècle, p. 106.)] — « Se *rendre.* » (Ph. Mousk. ms. p. 367.) — « *Rendre* en relligion, » faire entrer dans un couvent. (Desch. f. 489.) — « Son fils *rendit* en une « abbaye. » (Chr. S. Den, I, f. 125.)

Si est beguine, sans li *rendre.* *(Ms. 7615, I, f. 65.)*

4° [« *Rendre peine à,* » tâcher, s'efforcer, dans Froissart, t. III, p. 85.] — « Ay voulu *rendre* paine « d'escrire. » (Le Jouvenc. ms. p. 17.) — « *Rendoient* « grant peine pour le restaurer. » (Percef. IV, f. 144.) — 5° [« *Rendre* soin, » même sens, dans Froiss. II, p. 293.) — 6° « *Rendre* l'hommage, » le renoncer, renvoyer : « Il ne pooit nullement estre que il ne « *rendesist* son hommage au roy de France et le « deffiast de lui et de tous ses aidans. » (Id. II, p. 418.)] — 7° « *Rendre* la gorge. » (Fouill. Faucon. f. 34.) — « *Rendre* sa gorge » (Ibid. f. 68), vomir. — 8° *Rendre* gorge, » restituer. (Oud.) — 9° « *Rendu* « à mourir, » près de mourir. (Hist. d'Alex. Tri. des IX Preux, p. 217.) — 10° « Serpens *rendans* « couleur d'or en leurs escailles, » exprimant des écailles dorées. (Histoire d'Alex. Tri. des IX Preux, p. 199.) — 11° « Il la *rendit* dedans le fourreau, » c'est-à-dire il la remit. (Perceforest, I, f. 139.) — 12° « Qu'il se rendist à Trivieres, et que là ils se « *rendroient* à luy, » c'est-à-dire il les rencontreroit. (Hist. d'Arthur III, connétable de France, duc de Bret. p. 786.) — 13° « A celuy avis y *rendit* conseil « l'université, à grand peine, » c'est-à-dire fournit. (Froissart, liv. IV, p. 187.) — 14° « Chevaliers...... « qui *rendoient* estal si franchement, » qui tenoient pied, faisoient ferme. (Perceforest, I, fol. 140.) — 15° « Chasteau lesquel.... se *rendoit* au seigneur de « la Riviere, » appartenoit. (Froiss. III, p. 149.) — 16° « Nouvellement *rendu* les universitez, » revenu. (Caquets de l'accouchée, p. 139.) — 17° « *Rendre* « son royaume, » se dit d'un banni que le roi rappelle, à qui il permet de revenir dans son royaume. (Bout. Som. rur. p. 512.) — 18° « *Rendre* les lettres, » les donner en main, les donner à leur adresse. (Oudin.) — 19° Donner, fournir :

Tant con cheval *rendre* li pot. *(Blanch. f. 178.)*

20° « La vigilance qu'il vous plaist *rendre* à ma « conservation, » apporter. (Mém. de Viller. t. IV, p. 238.) — 21° « Preuve qu'il avoit *rendue* de sa « vertu, » donnée. (Mém. de Viller. t. V, p. 105.) — « N'auroit jamais *rendu* preuve de son courage. » (Mém. de Sully, t. IV, p. 159.) — 22° « Sont tenus « *rendre* entrée à mon dit seigneur en leurs mai- « sons, » recevoir. (N. C. G. t. II, p. 872.) — 23° « Il « ne peult *rendre* mot, » rien dire. (Lanc. du Lac, t. III, f. 26.) — 24° « Je le *rendrai*, se il m'eschape, » j'en fournirai la valeur. (Estr. ms. 7995, p. 56.) — 25° « *Rendroit* les debtes, » payeroit. (Ordonn. t. I, p. 115.) — « Dettes *rendues*, » acquittées. (Duch. Gén. de Montmor, p. 386.) — 26° « Le roy *rendit* « pour Gerard, » se rendit caution. (Ger. de Nevers, Ire part. p. 10.)

27° Huches rompent, maisons bruissent
L'un d'eus le *rent*, l'autre le donne. *(G. Guiart, f. 210.)*
Joinz, et souventes foiz destendent :
Quarriaus emprunteut, et quarriaus *rendent.* *(Id. f. 297.)*

28° « Et ce dit-on ; ou *rendre* ou pendre. » (Hist. des III Maries, p. 267.) Voir encore ms. 6812, f. 88. — 29° « Ou *rendre*, ou prendre, ou mort d'enfer « attendre. » (Cotgrave.) — 30° « Au prester ange, « au *rendre* diable. » (Cotgrave.) — 31° « Au prester « cousin, au *rendre* fils de putain. » (Cotgrave.) — 32° « Qui apprend à prendre, sçait tard que c'est de « *rendre.* » (Id.)

Cil à folie se met,
Qui à promettre s'abandonne,
S'il ne le *rent.* *(Ms. 7615, I. f, 111.)*

Rendres. Délivrance ; infinitif pris substantivement :

Li rois Ferrant leur livra,
Qu'en tel maniere delivra,
Quant li *rendres* en fu escouz,
Que Flamenz, à leur propres coux,
Feroient, de leur forterecés,
Trebuchier toutes les hauteces. *(G. Guiart, f. 135.)*

Rendu. [1° Moine, religieuse : « Henris ses fre- « res li tiers nés Fu *rendus* (moines) à Cluni, Et puis « fu il abbé d'enki. » (Ph. Mousk.) — « A tant apela « le *rendu.* » (Cheval. au barisel.) — « Les faus *ren-* « *dus*, les faus abés, Les faus provoires ordenés. » (Vie ms. de J. C.) — « Pour l'ordonnance de la « reception de madame Marguerite de France, fille « dudit seigneur, et de madame Marie de Bourbon « fille de M. le duc de Bourbon, lesquelles devoient « estre en ce terme, et furent *rendues* à Poissi. » (Compte d'Etienne de la Fontaine, 25 mars 1350.)] — « Ce ne sera pas un moine, ce sera un *rendu*, » allusion du mot *rendu*, pour dire « je me vengerai bien, « je le rendrai bien. » (Oudin, Cur. fr.)

Ne povoies tu estre *rendus*
Ou toy mettre en aucune eglise. *(Desch. f. 419.)*

2° Séparé du monde, comme un *rendu*, pour cause

de lèpre : « Celuy qui est jugé et separé, pour mala-
« die de lepre, ne peut succeder, et neantmoins il « retient l'heritage qu'il avoit, lorqu'il fut *rendu*, « pour en jouir par usufruit tant qu'il est vivant. » (Cout. Gén. t. I, p. 1015.) — 3° Transfuge : « Cesar, « par la conduite des *rendus*, parvint seurement à « ce très fort lieu. » (Histoire de César, Tr. des Neuf Preux, p. 341.)

Rendual. [De revenu annuel : « Je Jehan Chau- « veron, chevalier... advouhe tenir... la moitié de « la grant disme de Duizacs, et en oultre ung sextier « de froment *rendual*, sur une terre de la vicairie « de l'autel S. Jehan du Dorat, et une quarte de sei- « gle *rendual*. » (Reg. des fiefs du comté de Poitou, f. 128, an. 1406.)]

Rendue. 1° Reddition : « Après la *rendue* de « S. Vallery. » (Froiss. liv. I, p. 222.) — 2° [Certificat de publication des bans de mariage dans les paroisses auxquelles appartenaient les futurs conjoints, dans la Bibl. de l'Ecole des Chartes, VI[e] série, t. V, p. 553.] — « Ordonnons que, pour le temps « advenir, la partie, pour laquelle la sentence sera « donnée, pourra, si bon luy semble, faire diligence « du port des contreditz ; mais si, par inadvertance, « ou autrement, en estoit baillié *rendue* en deux « parties, qui espoir seroint diverses, ou contrai- « res, avons des à present, comme des lors, declaré, « et ordonné que l'en estera à la premiere *rendue*, « ainsi que raison est. » (Ordonn. des ducs de Bretagne, fol. 239.)

Renduit. Enduit : « Tous fermiers sont tenus « de tenir, et entretenir les bastimens qu'ils ont à « ferme d'ais, de planchers, de pieux, et de *ren-* « *duits*, depuis la goutiere en bas, à leur charge. » (N. C. G. I, p. 512.)

Rendurcir. Rendre plus dur. (Nicot.)

René. Royaume :

> Al tans que rois Eldres
> Tint d'Engletiere les *renés*. *(Mouskes, p. 420.)*
>
> Carles ot le regne de France,...
> En bone pais tint son *rené*. *(Id. p. 321.)*

Renée. [Renégat : « Se sont ceaus qui ne pevent « porter garantie en la haute court,... esparjures, « foimentis, tratours, bastars,... ceaus qui ont esté « *renées*. » (Assis. de Jérusal. ch. 70.)]

Reneer. Renier, refuser :

> L'an aut mille .III. [c] et .XVI.,
> Fu le parlement à Pontoise,
> Por les Flamens qui *reneoient*
> La pais au roy. *(Ms. 6812, f. 89.)*

Renegat. « Cinq cent Anglois et Normanz, sur- « nommes François *renegats*. » (J. Chart. Hist. de Charles VI, p. 194.)

Renegue-Dieu. Fanfaron qui renie Dieu. (Des Acc. Bigarr. p. 135.)

Reneiger. Neiger de nouveau. (Cotgrave.)

Reneiz. Participe passé de renaître. (S. Bern. Serm. ms. p. 221.)

Renenghe. Droit de régale, dans les Flandres. (V. Reenenghe) : « Nous avons mandé... à tous nos « *reneurs*... qu'il planaissent et ostassent de nos « gros briefs de *renenghe*... 54 livres. » (Chambre des Comptes de Lille, Cart. de Flandres, II, ch. 573, an. 1331.)]

Renestre. [Renaître : « Ne que li hom porroit « entrer Au ventre sa mere et *renestre*. » (Charr. v. 3056.)]

Renette. 1° Instrument que les vétérinaires emploient pour entamer la corne, afin de fouiller profondément le pied malade du cheval. (Oudin.) — 2° Instrument dont le charpentier se sert pour marquer le bois et donner la voie aux scies. — 3° Jeu de trictrac : « Quand ils jouent à la *renette*, ce beau « jeu de patience. » (Des Acc. Bigarr. p. 23.)

Renetti. 1° Nettoyé : « Les os sont si bien *renet-* « *tis*, que les chiens ne font point la presse. » (Merl. Coccaie, t. I, p. 231.) — 2° Qui a reçu des coups de bâton : « Ha mes espaules, ha mon eschine, comme « elle est *renettie*. » (Ibid. p. 127.)

Renettoyer. Nettoyer de nouveau. (Nicot.)

Renettoyeur. Qui renettoie. (Cotgrave.)

Reneuf (an). Nouvelle année :

> Entre les deus jours d'*an reneuf*. *(G. Guiart, f. 102.)*

Reneur. [Maître des Comptes ; v. sous Renenghe.]

Renfanter. Reproduire ; parlant à un poète tragique :

> Par toy, tous nos peuples beans
> Et raviz de ta brâve vene,
> Congnoistront les faicts Medeans,
> *Renfantez* de ta docte halene. *(J. Tahur. p. 100.)*

Renfantiler. Tomber en enfance : « Les vieil- « lards *renfantilent*. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 313.)

Renfardeler. Enfardeler de nouveau. (Nicot.)

Renfelonir. [Continuer avec plus d'acharnement : « Lequel Gillebert fu mis à mort ; et pour ce « que ledit sire de Morbecque avoit esté à ce,... « *renfeloni* la guerre, dont dessus est faite men- « tion. » (JJ. 115, p. 291, an. 1379.)]

Renfergier. [Remettre aux fers : « Jehan Guil- « lon releva folz enragiez... et tellement se demena « en ses foleurs et temptacions, qu'il convint qu'il « feust enfergiez par les mains... Lequel ainsi « enfergé fu mené en pelerinage à S. Materin de « l'Archant pour illec faire sa noveine... Cuidans « qu'il feust amendé dudit pelerinage, le defferge- « rent ; après lequel deffergement icellui Guillon « fist pis que devant ; par quoy il convint qu'il feust « *renfergiez*. » (JJ. 123, p. 260, an. 1383.)]

Renfermé. « Sentir le *renfermé*, » avoir un goût puant. (Oudin.)

Renfermer. [Confirmer de nouveau : « Mais il « ne volt, ço dit, n'en plait, n'en cause entrer, « Tres que li reis li ait fait del tut restaurer, E à « lui e as suens e rendre e *renfermer* Lur chose... » (Thom. de Cant. f. 106.)]

Renfermerie. Nom d'un hôpital de Châlons, en Champagne, à cause des enfants que l'on y renferme. (Voy. l'Hist. d'une jeune fille sauvage, p. 54.)

Renferrer. [Enchaîner de nouveau : « Une « main me delace, et l'autre me *renferre.* » (Rons. folio 208.)]

Renfester. Recouvrir : « *Renfester* une mai- « son. » (Cotgrave.)

Renfiler. [Enfiler de nouveau : « Pour *renfiler* « mon histoire, je vous diray que. » (Carloix, t. VIII, f. 16.)]

Renflage. Action de renfler. (Cotgr.)

Renflammer. [1° Enflammer de nouveau : « Qui voudra voir comme amour me surmonte, « Comme il *renflamme* et renglace mon coeur. » (Rons. I.) — 2° Eclairer de nouveau : « O nuict, « jalouse nuict, contre moy conjurée, Qui *renflam-* « *mes* le ciel de nouvelle clarté. » (Desport. Div. amours, XIV.)]

Renflement. Action de renfler. (Oud.)

Renfler. [Gonfler : « Cum li fluies *renfle* sovent « E creist pur la mer des qu'en som Par les curs de « la lunaison. » (Benoit, II, p. 3022.)]

Renfleuré. Fleuronné : « Ordonnant, à chacun « inhabitant de ce dit pays, d'avoir, en leurs mai- « sons, telle mesure de pareille grandeur, marquée « de la marque de ce dit pays de la livre, *renfleurée*, « avec une fleur de lys deseur. » (N. C. G. I, p. 309.)

Renfoncer. 1° Rembourser : « Si celuy donne « parition au quatrieme adjournement, il sera ouy « en *renfonceant* les loyaux frais des trois defauts « contre lui decrettez. » (N. C. G. II, p. 850.) — 2° [Enfoncer : « (Un capitaine espagnol) se fit faire « place aux coups d'espée jusques au troisiesme « rang, et voiant que les siens abatoient les pre- « miers, il repasse pour les aller querir et *renfonce* « pour la seconde fois. » (D'Aub. Hist. III, f. 239.)]

Renfondrement. Action de renfondrer. (Oud.)

Renfondrer. Enfondrer de nouveau. (Nicot.)

Renforce. Renfort, corps de réserve : « Quelque « nombre de gens que vous ayez, ou grant puis- « sance, ou petite, quant vous besongnerez, ayez « tousjours vostre *renforce* selon le nombre que « vous serez. » (Le Jouvenc. f. 45.)

Renforcé. 1° Excommunié avec aggravation : « Ils avoient contrainct l'official de Paris, par grand « force, de faire procès contre eux, afin qu'ils feus- « sent denoncez, excommuniez, aggravez, et reag- « gravez, et *renforcez.* » (Monstrelet, I, p. 443.) — 2° Gros de corsage : « *Renforcé* devers la culasse, » qui a de grosses fesses. (Oudin.) — 3° Augmenté : « Court *renforcée.* » (N. C. G. II, f. 44.)

Renforcement. Terme de droit : « *Renforce-* « *ment* de cour, » augmentation de juges : « L'on « n'usera plus de *renforcement*, ou d'augmentation « de cour ; mais les hommes en pourront prendre « conseil, s'ils ne sont pas esclairez des gens de « lettres. » (N. C. G. I, p. 1183.)

Renforcer — chier — cier. [1° Augmenter, accroître : « (Le roi) ordonna..... que on fist faire « des feux par tous les quartiers de Paris, et le « guet fu *renforcié.* » (J. de Troyes, Chron. 1465.) Voir aussi Froiss. Kervyn, IV, f. 64.] — « *Renfor-* « *ciées* de hauteces. » (G. Guiart, f. 38.) — 2° Encourager :

Fortune qui homme de bien fere *renforce.*
Ms. 7218, f. 248.

3° Hâter : « Qu'il *renforçassent* un peu leur allée. » (Le Jouvenc. p. 223.) — 4° « Réaggraver une excommunication : « Et aussi ne doivent pas estre rechut « en tesmongnage cil qui sunt escommenié et « *renforcié.* » (Beaum. XXXIX, f. 63.) — 5° Assurer, confirmer : « Lesquelles treves ledit Dumesnil eust « données et fiancées audit Sirebon ; et après ce « ledit vicomte eust donné et assigné jour aux « parties certain après ensuiant, à comparoir par « devant le bailli d'Evreux ou son lieutenant, à « son siege d'Orbec, pour *renforcier* lesdites « treves. » (JJ. 161, p. 39, an. 1406.) — « Voyage « d'Ardres qui tousjours continuoit, et *renforçoit.* » (Mém. de Fleur. p. 366.) — 6° Compléter une caution, en payer les intérêts : « Que doresnavant, en « tous lettriages de pensions qui se feront, sera « specifié que si le vendeur estoit en deffaute du « crand *renforcer*, en dedans un mois ensuyvant « la constitution de la ditte pension, que l'acheteur « pourra donner à justice telle que bon luy sem- « blera, la peine du vingtiesme denier que montera « le principal, pour contraindre l'obligé à icelle « crand *renforcer*, afin de pouvoir estre asseuré « des payements qui escheront d'an en an. » (Cout. Gén. I, p. 807.)

Renformer (se). [Se rétablir, se remettre : « Et vous *renformerés* comme devant en paix et « amour envers ceulx où vous le devés estre. » (Froiss. XIII, f. 123.)]

Renforrer. Secouer :

Au prestres vint, par les oreilles
L'aert, et puis par le goitron,
Puis en a juré le poistron,
Que le provoire *renforra*,
Ne ja, por ce, ne remaindra,
S'il a les deables el ventre. *(Ms. 7218, f. 13.)*

Renforsans. [Enchérisseur : « Lequel Bertrans « comme li plus offrans et li derreniers *renforsans.* » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1339.)]

Renfort. 1° Quantité, augmentation : « A grant « *renfort* de bezicles. » (Garg. I, f. 1.) — « *Renfort* « de vinaigre. » (Rabel. IV, f. 251.) — 2° Remblai. (Oudin.)

Renfouir. Enfouir de nouveau. (Nicot.)

Renfourcher (se). [Se remettre en selle : « Il « fut sur le point de cheoir lui et son cheval, car il « chancela, mais il se *renfourcha* et se remit. » (Froiss. éd. Buchon, III, IV, p. 12.)]

Renfourner. Enfourner de nouveau. (Nicot.)

Renfrongner. Refrogner : « *Renfrongne* ses « sourcilz. » (Dialog. de Tahur. p. 110.) — « Philo- « sophes *renfrongnez.* » (Id. p. 45.)

Renfueiller (se). Se regarnir de feuilles. (Cotgrave.)

Renfuseit. [Damné, proprement refusé : « Mais « altrement font ces choses li el lieu et altrement li « *renfuseit.* » (Job. p. 452.)]

Reng. [1° File, rang : « Si s' mist en *reng.* » (Roland, v. 2192.) — « Courses de chevaus à trois « *rengs.* » Monstr. I, p. 2.)] — 2° Front : « Aucuns « mauvais chasseurs sont qui vont querant le lievre « tout de *reng.* » (Chasse de Gast. Phéb. p. 264.)

Rengager. [« Quand je vins à revivre (après « une syncope), je me sentis tout d'un train *renga-* « *ger* aux douleurs. » (Montaigne, II, p. 58.)]

Rengamber. [Enjamber de nouveau : « Se « d'aventure aucun ou aucune engambe par dessus « ung petit enfant, il ne croistra plus, se celluy pro- « pre ne le *rengambe* et retourne par dessus. » (Evang. des quenouilles, p. 113.)]

1. **Renge.** Rangée : « Quant il sera bien amorsé, « et desduict de venir menger en ce lieu, fay paulx « ytels comme de haye, et les fiche de rent à plain « pied l'ung de l'autre, à ung des costés du lieu où « tu luy donnes à menger, et que celle *renge* ait « huit ou neuf pieds de long. » (Modus, fol. 52.) — « Et chascune fois qu'il aura mangé, tu haviseras « les deux passures, affin qu'il saille quant il voul- « dra entrer dedans les *renges* pour mangier. » (Ibid.)

Les murs qui le lieu ençaingnoient,
De blanches roses fez estoient...
Dont des roses, les unes *renges*,
Blanches sont, les autres vermeilles. *(Ms. 7218, f. 359.)*

2. **Renge.** [1° Franges de la bannière : « Mais « sun espiet vait li bers palmeiant, Cuntre le ciel « vait l'amure turnant, Laciet en sum un gunfanun « tut blanc, Les *renges* li batent josqu'as mains. » (Rol. v. 1155.) — 2° Ceinturon : « Andeus ses espe- « rons a resachiés, Puis les a bien forbis et essuiés « Al *renge* de l'espée bien atachiés. » (Aiol, v. 2065.) — « Melior prent atant s'espée Se li a bel del col « ostée, Des *renges* l'a par les flans çaint. » (Parton. v. 7487.) — « Item deux *renges* d'espée, l'une vert, « l'autre vermeille, et deux gaines. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 82.)] — « Après, y faictes un fourreau « si merveilleux comme l'espée est en son endroit, « et quant vous aurez ce faict, je y mettray les *ren-* « *ges* telles comme il me plaira. » (Lancel. du Lac, t. III, f. 106.) — « Il avoit baillé à sa femme l'espée « à mettre les *renges*... si veit qu'elle y avoit mis « des *renges* d'estouppes. » (Ibid.) — « Le corps à « qui je prendray ne peult estre honny en place « tant comme il ceint des *renges* à quoy je pendz. » (Id. fol. 103.) — « Chascun doit avoir l'une de ses « espées attachée à l'arçon de la selle devant, et « l'autre doit avoir ceinte, et le feure taillé jusques « aux *renges.* » (Ass. de Jérus. p. 82.)

Rengée. [1° Rangée : « Que celle *rengée* de « pieux ait huit piés ou neuf de long. » (Modus, f. 69.)] — 2° Sorte de jeu. (Rabelais, I, p. 147.)

Rengellage. [Couvrailles : « Lesquelles (terres) « pour ce que nous les poiens cultiver, nous aviens « donné à moiturie... Le remenant desdites tieres « ragenlies, et einsi le doit il laissier à l'issue, « selonc la convenance... et si doit avoir li diz « Rogiers, se il vit, toute la mesture de blez de mars « et *rengellage* des tieres, que li diz moituriers doit « laissier. » (JJ. 61, p. 209, an. 1321.)]

Rengendrement. Renaissance, rétablisse- ment. (Lett. de Pasquier, III, p. 546.)

Rengendrer. [Engendrer de nouveau : « Ava- « rice *rengendre* une vil norreture, Termoiement, « rapine, larrecin et usure. » (J. de Meung, Testam. p. 1713.)]

Renger. Parcourir en front de bandière : « Quant l'en est en bonne compaignie, et l'en *renge* « les champs et chascun a son esprevier. » (Modus, folio 142.)

Rengie. [Rangée : « Ellevos sodainement en la « place devant l'uiz de cele meisme cele s'tinrent « dous *rengies* de chantanz. » (Dialoge, Gregoire lo pape, p. 214.)]

Rengié. Terme de vénerie : « *Rengiée*, si est « quant elle est bien ordeneément, selon la hauteur, « et la taille, que elle a *rengiées* les cornes à me- « sure, l'une près de l'autre, c'est donc *bien ren-* « *giée.* » (Chasse de Gaston Phébus, p. 16.) — « Ne « t'avons mie devisé la façon du corps que grant « cerf doit avoir, ne pourquoy sa teste est appellée « *rengiée*, ou contrefaite. » (Mod. f. 18.) — « Quant « est à deviser les testes, l'une est appellée teste « *rengiée*, l'autre est appellée teste bien née, et « bien brochiée ; l'autre est dite teste contrefaite. » (Id. f. 8.)

Rengiée. Rangée, file de soldats :

Et guerpissent huis, et fenestres,
Dont là ot grant *rengiée*, et fiere. *(G. Guiart, f. 298.)*

1. **Rengier.** [Ranger : « Et quant li Grieu les « virent, si ordenerent lor batailles, et se *rengie-* « *rent* par devant lor paveillons. » (Villeh. § 139.)]

. . . . . . Voit souvent *rengier*
Gens qui ne font riens fors mengier. *(G. Guiart, f. 73.)*

2. **Rengier.** Renne : « Au pays de Dannemark, « et de Suede envoya querir de deux sortes de bes- « tes : Les unes s'appelloient helles..... les autres « s'appellent *rengiers* qui sont de corsage et cou- « leur de daims, sauf qu'elles ont les cornes beau- « coup plus grandes. Car j'ay veu *rengier* porter « corps pour avoir six cornes. » (Mém. de Commin. page 491.)

Renglacer. Refroidir :

Qu'il voye la déesse où mon cœur fait sejour,
Les beaux yeux, le visage, et le ris, et la grace,
De celle qui, d'un coup, me rallume, et *renglace.*
Am. Jam. p. 179.

Rengloutir. Engloutir de nouveau. (Oud. Nic.)

Rengluer. Engluer de nouveau : « Et y a si « très grant criée, et si grant noise de jaiz que on « ne pourroit pas ouyr tonner, et en tombera tant « de prins qu'il fauldra monter, trois ou quatre fois, « pour *rengluer* les arbres. » (Modus, f. 92.)

Rengne. Règne : « Voyant les iniquitez, manie- « res et *rengne* de la cour de France. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 112.)

Rengouffrer. Engouffrer de nouveau. (Nicot.)

Rengouler. Engouler, engloutir de nouveau. (Nicot.)

Rengourdir. Engourdir de nouveau. (Nicot.)

Rengraisser. [« Là dessus nous nous despar- « tismes, lui estant bien aise d'avoir trouvé un peu « de moyen pour se *rengraisser;* car il estoit mai- « gre comme un harenc soret. » (Lanoue, p. 481.)]

Rengrangier. [Réparer : « Ou cas que il plaira « ausdiz religieus... *rengrangier* les maisons dudit « molin ou torgoir, ou faire neuves. » (JJ. 72, p. 309, an. 1308.)]

Rengraver. Aggraver. (Oudin.)

Rengrege. Aggravation : « Pour *rengrege* de « punition. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 65.)

Rengregement. Augmentation, accroisse- ment : « Le *rengregement* de sa maladie l'avoit « arresté tout court. » (Rech. de Pasq. VI, p. 494.)

Rengreger. Augmenter, croître, en parlant d'une maladie : « Estoit malade d'une fievre tierce, « craignant qu'elle ne *rengregeast*. » (Mém. de du Bellay, X, f. 306.)

Rengrenement. Action de rengrener. (Cotgr.)

Rengrener. Remettre sous le balancier ou faire rentrer juste dans la matrice les monnaies mal frappées. (Nicot.)

Rengrevez. Excommuniés avec réaggrave : « Ils avoyent contrainct l'official de Paris, par for- « che, de faire procez comme eulx, affin qu'ils fuis- « sent denunchiez, excommuniez, et *rengrevez*. » (J. Le Fèvre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 22.)

Rengroissier (se). [Se fortifier : « Et s'en *ren-* « *groissa* grandement li coraiges des royaux. » (Froiss. t. VII, p. 287.) — « De tant fu renforchié et « *rengroissié* li chevauchié de Mgr Robert Canolle. » (Froissart, t. VII, p. 360.)

Rengrossir. Renforcer. Parlant de l'arrivée de nouvelles troupes : « Ce qui *rengrossit* fort leur « armée. » (Disc. de La Noue, p. 743.)

Renhanter. Enchanter de nouveau. (Nicot.)

Renharber (se). S'empoisonner de nouveau. (Cotgrave.)

Renhardir. Enhardir de nouveau. (Nicot.)

Renhaster. Enhâter de nouveau. (Nicot.)

Renheaumé. Un chevalier ayant eu son « heaume » renversé dans une joûte, il est *ren- heaumé*. (Froiss. liv. III, p. 182.)

Renheurer. Rendre le bonheur : « Pour *ren-* « *heurer*, de concorde, la terre. » (Loys le Caron, folio 35.)

Renhorter. Exhorter de nouveau. (Nicot.)

Renhuiler. Enhuiler de nouveau. (Nicot.)

Reniable. Digne d'être désavoué : « Tous vilains « cas sont *reniables*. » (Loysel, Instit. Cout. t. II, page 258.)

Renjabler. « *Renjabler* une piece de fustaille, « c'est la reserrer dans son jable. » (Nicot.)

Renjanter. Remettre des jantes. (Nicot.)

Renicher. Nicher de nouveau. (Nicot.)

Renider. Examiner, voir :

Sovent la venoit *renider*,
Ne l' pooit gueres resgarder. *(Ms. 7218, f. 349.)*

Renié. Participe passé de *renier*. 1° Traître : « Et aux plusieurs forts et grans pillars, François « *reniés*, ils firent trancher les testes ou pendre à « un gibet. » (Froiss. liv. IV, p. 37.) — 2° Injure : « Chien *renié*. » (Nuits de Strapar. I, f. 203.)

Reniement. Action de renier. (Rob. Est.)

Renier. [1° Déclarer qu'on ne connaît point : « Sainz Pieres li apostles, que Deus tant honura, « Que en ciel e en terre poesté li duna, Jesu Crist « sun seigneur par treiz feiz *renia*. » (Thom. de Cant. f. 107.)] — « Il n'appartient pas à un coquin « de *renier* Dieu, » à un homme de basse condition d'imiter les grands. (Oudin.) — « Il n'appartient « pas à un vilain de *renier* Dieu. » (Des Acc. Escr. dijonn. p. 4.) — « Appartient il à un vilain de *renier* « Dieu ? » (Apol. d'Hérod. p. 89.) — 2° Jurer, blas- phémer : « Jura et *renia* qu'il vengeroit sa bles- « sure. » (Brant. Cap. fr. III, f. 166.) — 3° Renoncer à : « Ne veut à son droit *renier*. » (Ms. 6812, f. 74.)

Renieur. [Qui renie : « Autres ont la bouche « torse, comme *renieurs* de Dieu. » (Paré, XVI, 1.)]

Renifler. Souffler du nez. (Borel.)

Reniguebieu. Qui renie Dieu, qui jure. (Rabel. t. I, folio 140.)

Renillé. [Hugues Plagon, dans une traduction de Guillaume de Tyr, liv. II, chap. XXIII, traduit : « nares habens mutilas » par *renillées*.]

Renjoindre. Enjoindre de nouveau. (Nicot.)

Renjouir. Aider : « *Renjouissoient* leur partie, « et faisoient tant de merveiles en armes, que se « ils ne fussent, les Anglois eussent esté mallement « menez. » (Percef. I, f. 141.)

Renitence. Obstination, résistance. (Oudin.)

Renitent. Obstiné, qui résiste. (Oudin.)

Reniveler. Niveler de nouveau. (Nicot.)

Renluminer. 1° Eclairer, rendre la vue :

Lor pechiez les a aveuglez,
Sire, vous les *renluminez*. *(Ms. 7218, f. 121.)*

[« Longis le costé Dieu ouvri Et sang et aigue « s'en issi.... A ses iols terst del sanc Jhesu ; Et chil « ki ains n'avoit veu Vit cler et fu *renluminés*. » (Vie ms. de Jésus-Christ.)] — 2° Resplendir :

Tout le lonc du pont *renluminent*
Li escu reluisant, et li hiaume. *(G. Guiart, f. 69.)*

3° [Illustrer : « Et fist depuis messire Gautiers « tant de belles apertises d'armes que li livres est « moult *renluminés* de ses proeces. » (Froiss. II, f. 318.) — « La grande et noble histoire de Bretain-

« gne, qui grandement *renlumine* ce livre. » (Id. t. III, fol. 321.)]

Renmanteller. [Réparer ce qui a été démantelé : « Marchanda..... à Jehan Hanequin couvreur « d'esteulle de faire et reffeitonner en la cense de « vers che qui s'ensuit ; est assavoir.... de relatter « les combles et recouvrir tout de noeuf ;.... et « aveuc ce *renmanteller* tout de noeuf partout là « où il appartenra, et sera tenus ledit Jehan de « rebrocquier, rebattir, refestir tout partout en « ledite cense, là où il sera besoing de faire. » (Cart. de Corbie, Ezéchiel, f. 97, an. 1421.)]

Renné. Royaume :

N'avoit plus bel en nesun *renné*. *(Blanch. f. 188.)*

Rennuyer. Ennuyer de nouveau. (Cotgr.)

Renoé. [Raccommodé : « En plus de .c. lieus « *renoées* Erent ses armeures toles. » (Ms. 7615, t. II, fol. 192.)

Renoef. [Nouveau : « A l'endemain de l'an « *renoef*. » (Froiss. IX, f. 315.)]

Renoer. [Renouer : « La dame entour soi la « (robe) *renoe*. » (Berte, c. 33.)]

Renogle. Grenouille. (Cotgr.)

Renoi. Apostasie ; parlant de deux apostats :

De leur *renoi* moult anoia,
Jhesu Crist, si les denoia. *(Ph. Mousk. p. 656.)*

Renoie. Renégate (voir Renois) :

Lors s'apenssa la *renoie*,
Qu'à l'evesque fera acroire. *(Ms. 7218, f. 30.)*
Mes je sui fausse, et *renoie*. *(Ibid. f. 199.)*
D'une beguine *renoie*. *(Ms. 7218, f. 242.)*

Renoié. [Renégat : « Envers Hervé le cuivers « *renoié*. » (Amis et Amile.) — « A Fromont dient « li cuivers *renoié*. » (Jourdain de Blaye.) — « Et « furent passei au jour par un crestien *renoié* qui « savoit les passages. » (Mén. de Reims, § 381.) — « Tant m'aront hui gabé chil *renoié*. » (Aiol, vers 2829.)]

Jure comme uns *renoiez*. *(Ms. 7218, f. 117.)*

Renoier. [1° Déclarer qu'on ne connaît pas, apostasier : « Voudriiez-vous Dieu *renoier*, Celui « que tant solez proier. » (Ruteb. II, f. 82.)]

Mais un abbé si *renoia*. *(Mousk. f. 656.)*

2° Renoncer à :

Cil qui Dieu veut avoir,
Renoier li covient
Les oeuvres au deable. *(Ms. 7615, II, f. 180.)*

3° [Renoncer au monde : « *Renoier* soi n'est pas « autre chose que refuser ses volentez, en tel maniere que cil qui estoit superbes deviegne humbles. » (Brun. Lat. Trés. p. 460.) — 4° Refuser hommage : « Car se tu le bien congneusses, Onques « ses hons esté n'eusses,.... Ains croi, que, sans « point de demore, Son hommage li *renoiasses*, Ne « jamès par amor n'amasses. » (Rose, v. 4265.)]

Renoierie. Action de renier, de parler contre la vérité : « *Renoierie* : sa condicion est qu'il afferme « de lui, ce qui n'est mie. » (Modus, f. 284.)

Renois. Renégat :

Qui est vers sa mie *renoiz*,
Ne doit mourir à une fois. *(Parton. f. 143.)*
Je serois coars *renois*,
Se mon oncle honir lessoie. *(Ms. 7218, f. 13.)*

Renoisier. [Recommencer une querelle : « Commença icellui Perrin à *renoisier* et rioter « audit Jehan de Neully comme devant, et en noi- « sant, ainsi qu'ilz se debattoient ensemble. » (JJ. 157, p. 42, an. 1401.)]

Renom. [1° Nom : « L'estre et l'errement de la « court de France au dous *renom*. » (Hues de la Ferté, Romanc. 182.) — 2° Renommée : « Encor « est-il (Artus) de tel *renom*, Que l'en conte de li « les contes Et devant rois et devant contes. » (Rose, v. 1186.)] — 3° Appel, rappel en justice : « Ainsi peux entendre de moult d'autres choses « qui sont à vendre que bien est és princes de les « defendre, jusques à leur *renom*, par la loy escrite. » (Bout. Som. rur. p. 394.) — « Si, en grand tems, « nul ne venoit, la penitence de prison qu'il aura « tolleré et soufferte, luy sera amendé de la mau- « vaise presomption, et puis doit estre eslargy de « prison, jusques à *renom* de juge. » (Id. p. 765.)

Renomée. [1° Récit : « Mais de sorplus ne vos « fas *renomée*. » (Aubri, p. 159 b.)] — 2° Renommée : « Mieux vaut bonne *renomée* que ceinture « dorée. » (Brant. Dam. gal. I, p. 175.) — Voyez l'origine de ce proverbe dans Pasq. Rech. p. 678.)

Renomeiz. Renommé. (S. Bern. Serm. 1.)

Renommée. [1° Nom : « Mieux aim de li (ma « dame) avoir dure pensée, Que d'une autre grei- « gneurs bieus à tenir ; Tam aim de li la douce « *renommée*. » (Romancero, p. 114.)] — 2° Renom : « Bone gent sont et sage et de grant *renommée*. » (Berte, c. 46.) — « Bonne *renommée* vault mieux « à l'homme que fin or. » (Eust. Desch. f. 368.) — « Bonne *renommée* vaut trop mieux que les grandes « richesses. » (L'Amant ressusc. p. 380.) — « Plus « griefve chose est la moytié de male *renommée* « faire bonne, que, de la bonne, faire mauvaise. » (Percef. f. 124.) — « La vieille *renommée* est tost « allée, quant elle n'est renouvellée. » (Le cheval. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 85.) — 3° [Mention : « Trop dolente en seroie, s'en faisiez *renommée*. » (Berte, c. XVI.)] — 4° Témoignage : « Luy portoient « *renommée* ceux du païs qu'encor estoit il chaste. » (Froissart, III, 173.)

Renommer. 1° [Nommer, appeler : « Quant « on n'osoit mais ne cryer, ne jupper, ne *renommer* « nulle ensengne ne nul signeur. » (Froissart, V, p. 66.)] — 2° Parler, jaser :

Et quant li chevaliers venir
Voloit à celle qu'il amoit,
Por ce que on l'en *renommoit*,
Avoit en la forest parfonde....
Un sentier fet qui n'estoit mie
Hantez. *(Ms. 7218, f. 349.)*

3° Accuser ; parlant de l'ingratitude :

Et pour ce ay voulu entreprendre,
Qu'on ne m'en puisse *renommer*,
De venir vers vous deça mer. *(Desch. f. 484.)*

4° Louer, vanter : « A la fin que il en fuist « *renommé* devers le roy et le duc de Bourgoingne. » (Froiss. XVI, p. 32.)] — 5° [Se réclamer de, au pronominal : « Et avoient esté partout li bien venu « pour la cause dou dit roy de qui il *se renom-* « *moient.* » (Froissart, VI, p. 290.)]

Cest homme
Trop petitement se *renomme*
Des grans biens qu'amours li a fait. *(Froiss. poës. p. 10.)*

Renon—ons. [Nom, renom : « Tuit cil qui « oïrent lor *renon*, si orent de lor paor. » (Machab. I, p. 8.) — Ah ! gentis rois, quant Dieus vous fist « croiser, Toute Egypte doutoit vostre *renon.* » (Quesnes, Romanc. p. 100.) — « Puis que dit l'as, « je point n'en dot, Fet Renart, que tu es prodon ; « Au mains en as tu le *renon.* » (Ren. v. 5271.)]

Ou *renons* par la gueule ment. *(G. Guiart, f. 292.)*

Ce que on oste c'est bon *renon.* *(Coquill. p. 59.)*

Refrain de chanson à la mode.

Renonbrer. Dire le nombre :

Et d'autres merveilleuse tire,
Desquieus ne sai le non dire,
Les croniques pas ne *renonbrent.* *(G. Guiart, f. 232.)*

Renonc. [Message : « En ces entrevaus li mesa- « ges que li chastelains avoit envoié en Engleterre « revint, et li chastelains ot entendu le *renonc* de « son seigneur à la letre qu'il li avoit envoié. » (Mén. de Reims, § 108.)]

Renoncer—ier—chier. [1° Annoncer : « Et « s'en alerent li mesage tout plorant et *renoncie-* « *rent* ce qu'il avoient oi dou roi et dou legat. » (Mén. de Reims, § 170.) — « Et s'en alla *renonchier* « au dit monseigneur Hervi la besongne. » (Froiss. IV, p. 38.) — 2° Expliquer : « Si menrés avoec « vous un nostre latinier Qui sache lor raison « entendre et *renonchier.* » (Chanson d'Antioche, VII, p. 125.)] — 3° Indiquer :

Si me metez un jor que porrez *renoncer.*
Ms. 7218, fol. 348.

4° Céder ; parlant des donations de Chilpéric à l'église de Tournai :

Tout *renonça*
A l'église. *(Ph. Mousk. p. 34.)*

5° [Abandonner : « Neporquant, s'il n'est ainsi, « ne *renonce* il pas au privilege de clerc. » (Beaum. XI, p. 43.)] — 6° [Déserter : « (Le duc de Bour- « gogne) fut habandonné du roy René et *renoncé* « de toutes pars. » (Commines, V, p. 2.)]

7° *Expressions :*

« *Renoncer* à la triomphe », ne pouvoir fournir aux dépenses, ne pouvoir exécuter tout ce qu'on voudroit. (Oud.) — « *Renoncer* à la triomphe, jeter « du cœur sur le carreau », vomir. (Oudin).

Renoter. Chanter en refrain : « Encontre li « *renotoit*, g'irai toute la valée avec Marot. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouh. f. 112.)

Renovacion. Renouvellement, changement :

Du monde fut grant *renovacion ;*
Aux Romains vint, après la monarchie. *(Desch. f. 107.)*

Renouant. Se rattachant les uns aux autres :

Les temps, et les eages coulens....
Ont toujours esté *renouans.* *(Desch. f. 446.)*

Renouart. Nom propre ; le même que Renaud et Renard :

Il pert que ce soit *Renouart,*
Et il n'a homme si couart,
Si peureus, ne si failli,
Comme il est, jusques à Mailli :
Onc nul jour, de ce le los a,
En estour arester n'osa. *(G. Guiart, f. 115.)*

Renovateur. Qui renouvelle. (Cotgr.)

Renoue. « L'herbe *sanguinaria*, qu'on appelle « à Paris de St Innocent, vulgairement la *renoue.* » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 246.) — Nicot dit qu'on l'appelle « de St Innocent, » parce qu'elle croit abondamment au cimetière de saint Innocent, et *renouée*, à cause de la multitude de ses nœuds. Les apothicaires l'appellent *centinodia.*

Renovelement. [« Li phisicien dient qu'on « doit cascun mois cangier le viande de se table et « renouveler selon le *renovelement* du mois. » (Comput, f. 3.)]

Renoveler. [1° Annoncer : « *Renoveleir* veut « la belle en chantant Tant soulement k'elle oie la « nouvelle. » (Wackernagel, p. 48.)]

Si li a tout *renovelé.* *(Estr. ms. 7996, f. 45.)*

2° Recommencer :

Bois, et jardins, et prés verdissent,
Por la douçor du tens novel,
D'un dit fere, me *renovel.* *(Ms. 7218, f. 255.)*

Renouement. [« Si elle (une piece de Raim- « bault de Vaqueiras) eust esté presentée aux « chevaliers et dames juges d'amour, je veux croire « qu'ils eussent sententié pour le *renouement* des « amours de Beatrix avec ce gentil poete. » (Pasq.)]

Renouer. [Refaire : « Tout cela rendit les coeurs « susceptibles de *renouer* la ligue de Peronne. » (D'Aubigné, Hist. II, f. 331.)]

Renoueur. Qui renoue : « *Renoueur* de vieilles « causes. » (Cotgr.) — « *Renoueur* de vieux procés. » (Nicot.)

Renouille. Grenouille. (Borel.)

Renoulle. Renouée, plante médicinale :

Les medicins qui virent ton affaire
Pour eulx sauver, eschiver mort contraire,
Te donnerent *renoulle* en pocion,
Qui te fist puis assez crier, et braire. *(Desch. f. 317.)*

Renoumée. [Renommée ; c'est ainsi qu'on prononçait au XVIe siècle, d'après Palsgrave, p. 57. — « Et fu *renoumée* de celi femme qu'il voult « gesir avec elle contre sa volenté. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 2e série, III, f. 425.)]

Renous. Fâcheux. (Borel.)

Renouveau—el—iau. [Début du printemps, de l'été : « Au *renouviau* de la douçor d'esté. » (Couci, XIV.) — « Quant vint au *renouvel* de la « saison, le roy ordonna que le mareschal iroit au « dict pays. » (Bouciq. I, f. 28.)]

Il sembloit à le voir d'un fleuri *renouveau.*
Des Portes, page 422.

Renouvelemens. [« (Le souvenir) me fait « *renouvelemens* De toute joie sans non. » (Couci, tome XV.)]

Renouveler. [1° Réitérer : « Se li clamans viaut « *renouveler* son claim, si die. » (Assis. de Jérus. I, f. 82.) — « Li chastiaus estoit fondeiz de l'aumosne « des rois ; et l'avoit chascuns rois *renouvelei* par « sa chartre jusques au roi Phelipe. » (Mén. de Reims, § 467.) — 2° Se renouveler : « Et rendoit « grant painne à ce que li guerre *renouvelast* entre « le roy son frere et yaux. » (Froiss. VII, f. 279.) — 3° Pronominal ; se pourvoir à nouveau d'une chose : « Si se *renouvelerent* celle nuit de toutes « coses qui bien leur besongnoit. » (Id. II, f. 180.) — 4° Changer de : « Quand il se furent apareillés et « de draps *renouvelés*. » (Id. II, f. 347.)]

Renouvellable. [Qui peut se renouveler : « Recidivus, rancheable ou *renouvellable*. » (Du Cange, sous *Recidiva*.)]

Renouvellement. Nouvelle année :

A ce bon jour de *renouvellement*,
Je ne vous scay d'autre chose estrener. *(Desch. f. 141.)*

Renouveller. Faire renouveler : « Alla en la « duché de Luxembourg, pour *renouveller* les « hommages et les fidelitez de ceux du Luxem- « bourg, dont le duc estoit nouvellement seigneur. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 332.)

Renouvelleur. (Cotgrave.)

Renouvet. Pomme. (Cotgrave.)

Renoyement. Action de renier Dieu : « Oy les « *renoyemens*, et maugreries, et les grans sermens « que l'en faisoit contre Dieu. » (Modus, f. 221.)

Renoyer. Renier : « Chrestiens *renoyez*. » (Chr. de S. Denis, II, f. 57.) — « Deist à Boort ; « Boort, fustes vous celluy qui ainsi me narrastes, « et Boort en estoit si dolent qu'il ne savoit qu'il « devoit dire ; car il ne l'osoit octroyer, ne aussi « *renoyer*. » (Lanc. du Lac, III, f. 124.)

Renpaingner (se). 1° Se jeter dans :

En la riviere *se renpaingnent* ;
Granz nombre d'entre eus i ondoient,
Les uns noent, les autres noient. *(G. Guiart, f. 326.)*

2° S'embarquer :

Anglois en la mer *se renpaingnent*,
Vont s'en li meilleur et li pire,
Pour ce qu'il orent trouvé dire
A Henri le pere Edouart. *(Id. f. 150.)*

Renqueioner. [Réparer : « Marcanda maistre « Jehan Marechal à Jacot Drouart carpentier de « faire deux embauchures d'un estable qui estoient « fondues emprès le porte de le cense de Walloy, « et de *renqueioner* un des oullas de le porte. » (Cart. de Corbie, Ezéchiel, f. 8, an. 1415.)]

Renquerir. Requérir, rechercher :

Le povre oir, le plaintif escouter,
A touz venans avoir large maison,
Renquerir crueusement
Son ennemy, et mener doucement
Ses vraiz subgiez. *(Desch. f. 34.)*

Renquierir. [Renchérir : « Aucun sunt qui « acatent, qui por *renquierir* le marcié, acatent par « teles conditions que. » (Beaum. XLIV, f. 20.) — « Oncques vivres n'en *renquiery*. » (Froiss. II, 129.)]

Renquierissement. [Action de renchérir : « Les rentes ou li loage doivent estre fet à cius qui « plus y voelent doner, et par *renquierissemens*. » (Beaum. XXXVIII, f. 16.)]

Renquierisseur. [Renchérisseur : « Jehan « Bernard derrain *renquierisseur* et plus offrant. » (A. N. JJ. 84, p. 486.)]

Rens. Rangs : « Fu ordonné que l'on jousteroit « à deux paires de *rens*. » (Hist. de Du Guescl. par Ménard, p. 231.)

Et il est entre deux *rens* mis. *(Ms. 7615, II, f. 164.)*

Moult haut crierent as Flamens,
Li trumpeour, o *rens*, o *rens*,
Esranment la vile asalirent. *(Ph. Mouskes, p. 564.)*

« Après ordenerent lour *rens*. » (Ms. 7615, t. II, folio 190.)

Ci est si viex, et si pullens,
Que chascun li vuide les *rens*. *(Ms. 7218, f. 208.)*

S'enfuit, se retire à son approche ;
Et seust, se ce ne faisoit,
Ly roys l'iroit, par *rens*, requerre. *(G. Guiart, f. 90.)*

C.-à-d. à la tête de ses troupes. « Escuyer fault... « qui face vuidier les *rens*, » qui fasse faire place, fasse ranger le monde. (Desch. 497.) — « Quant... ilz « virent qu'il n'ot nul peril de mort, si crierent aux « *rens*, aux *rens*, pour faire jouster aux autres. » (Modus, fol. 305.) — « Commencerent à crier aux « *rens*. » (Ibid.) — « Avoit obtenu, ce jour là, les « *rens* contre tous, » remporté l'avantage. (Tr. des Neuf Preux, Hist. de Du Guescl. p. 499.) — « Si se « combattoit tellement... qu'il faisoit *rens* entour « lui, » que personne n'osoit l'approcher. (Hist. de Du Guesclin, par Mén. p. 114.) — [« Lequel Anglois « hastivement tira s'espée toute nue, et mit sa talo- « che en sa main en escremiant et faisant *rens* « autour lui. » (JJ. 117, p. 51, an. 1380.)]

Renseigné. Assigné : « Le seigneur en fera « trois publications, à l'eglise de la paroisse ou les « biens sur lesquels les rentes sont *renseignées* « sont scituez. » (N. C. G. I, p. 309.)

Renseing. Renseignement : « Devroit contenir « en longuement quatorze pieds de dix poulx le « pied suivant les *renseins*, ou marcq faite contre « la muraille. » (N. C. G. I, p. 309.) — « Pour l'ad- « ministration, et *renseing* des dits biens. » (Id. page 299.)

Rensentement. Sensibilité, action de sentir par compassion : « Je vous prie, rapportez luy de « ma part que je le mercie autant qu'il m'est pos- « sible du *rensentement* qu'il a de mon mal. » (D. Flor. de Grèce, f. 55.)

Renserrer. [Enserrer de nouveau : « Un clin « d'œil, un propos mon cœur viennent reprendre, « Rechassent ma raison, *renserrent* mes esprits. » (Desportes, Diane, II, p. 45.)]

Rensevelir. Ensevelir de nouveau. (Nicot.)

1. Rent. Rang, ligne : « Fay pieux autelz comme

« de haye, et les fiche de *rent* à plain pié l'un de « l'autre. » (Modus, f. 96.)

2. Rent. Rente : « En touts cases ou le tenant « tient del seigniour à païer à lui ascun certeine « *rent*, cel *rent* est appelé *rent* service. » (Ten. de Littleton, fol. 26.) — « *Rent* charge. » (Id. f. 46.) — « *Rent* secke. » (Id.)

Rentage. [Champart : « Quant ledit ablay fut « moissonné et prest d'amener, Pierre de Sainte « Beuve ala au lieu accoustumé à faire le devoir du « *rentage*, et pour appeller ceulx et celles à qui en « appartenait le droit ; lors vint Guerart Portebos « à lui, disant que à lui appartenoit le droit dudit « *rentage*. » (JJ. 167, p. 199, an. 1413.)]

Rental. [Soumis à une redevance annuelle : « Poet peskier en chascune euwe *rentale* de toute « ledite poesté. » (Cart. de S. Pierre de Gand, p. 18, an. 1330.)]

Rentamer. Recommencer :

Tuit cil cheminent droite sente,
Pour la haine *rentamer*
Vers Gravelingues sus la mer. *(G. Guiart, f. 257.)*

Rentassé. [Trapu : « C'estoit un Breton nommé « la Barre, *rentassé*. » (Mém. sur Du Guescl. ch. 19.)]

Rentasser (se). Se ramasser sur soi-même :

. . . . . Se *rentassent*
Les escuz sur les chies getez. *(G. Guiart, f. 298.)*

Rente. [Rente foncière ; tradition d'un immeuble, à titre féodal ou censuel, avec retenue d'une portion du droit de propriété sur cet immeuble, par suite revenu : « L'arcevesque Thomas ad esté mis « servanz, Mes rentes ad cueilleites tutes par plu- « surs ans. » (Thom. de Cant. p. 33.) — « Sachent « tuit cil qui sont et seront que je Solehadins, rois « de Babeloine, lais à tous jourz perpetueilment à « Saint Jehan de l'Ospital d'Acre mil besanz d'or « pour linceus et pour couvertoirs à couvrir les « malades de laienz ; et les assié chascun à penre « au jour monseigneur Saint Jehan Baptiste à mes « *rentes* de Babiloine. » (Mén. de Reims, § 207.) — « L'en fait moult de sel en ceste cité, qui en donne « à plus de quarante autres citez, dont le grant « kaan a moult tres grans *rentes*. » (Marc. Pol. p. 463.) — « Et s'il avient que la dame s'asente A « garder nostre enfant, si li achetés *rente*, Bours, « villes ou chastiaus, se vous en trouvés vente. » (Brun de la Mont. v. 1964.)] — « Peine, et travail « leur devoit Dieu, de *rente*. » (Percef. VI, f. 98.)

De male *rente* m'a renté. *(Ms. 7218, f. 332.)*

Amors m'a assise *rente*,
Tele ke ne puet faillir. *(Poët. av. 1300, II, p. 924.)*

M'en assist tel *rente*,
Ke n'ert jors, ne m'en sente. *(Ibid. p. 933.)*

Mors qui en toz leuz as tes *rentes*. *(Ms. 7615, I, f. 102 b.)*

Expressions : 1° « Par *rente*, » annuellement. (Ms. 7218, f. 288.)

Sept fois verrai
Le jor, par droite *rente*. *(Poët. av. 1300, II, p. 905.)*

2° D'Angleterre toutes les *rentes*. *(G. Guiart, f. 60.)*

Tous les domaines, les terres.

3° Mes pooir
N'aura voir
Jà sus moi ne *rente*. *(Froiss. Poës. f. 243.)*

4° N'i treuvent celui, ne cele
Qui là leur baut deniers, ne *rentes*. *(G. Guiart, f. 79.)*

C.-à-d. ils n'y trouvent personne. 5° « A quelle « heure du jour une *rente* est censée echeue. » (Beaum. ch. 23.) — 6° « *Rentes* à l'appreci, ce sont « rentes de grains payables par deniers seulement « à certain jour, desquelles l'appreciation se fait « selon les trois marchez precedens le jour auquel « l'appreci se doit, et est accoustumé d'estre fait. » (Laur.) — 7° « *Rentes* arriere-foncieres, et sur-fon- « cieres à la difference de la premiere, et plus « ancienne rente fonciere. » (Laur.) — 8° « *Rentes* « par assiette de terre. » (Ordonn. t. II, p. 210.) — 9° « *Rentes* à vie » assignées sur les villes en 1283. (Beauman. ch. 50, p. 270 ; Ordonn. t. II, p. 220.) — 10° « *Rentes* bastardes ; » elles sont prescrites par l'espace de vingt ans et vingt jours. (Cout. Gén. t. I, p. 1156.) — 11° « *Rente* censive, *rente* censuelle. » Voy. Rente rendable. (Laurière.) — 12° « *Rentes*, ou « croix de cens... c'estoient des surcens, des rentes « foncieres, ou des rentes constituées, non rache- « tables, qui ne differoient anciennement presque « en rien des foncieres. » (Laur.) — 13° « Hommage « fait par *rente de chambre*. » (Britt. Lois d'Anglet. fol. 175.) — 14° « Les *rentes ensaisinées* estoient « celles qui estoient assignées, ou imposées sur des « fonds en roture, et desquelles les creanciers, ou « proprietaires, avoient été ensaisinez par les sei- « gneurs censuels de qui les fonds chargez estoient « tenus. » — « Les *rentes infeodées* estoient celles « qui estoient assignées, ou imposées sur des fiefs, « et desquelles ceux qui estoient proprietaires, ou « creanciers, avoient eté receus en foy par les sei- « gneurs feodaux de qui les fiefs chargez rele- « voient. » (Laurière.) — 15° « *Rente* courante. » (Cotgr.) — 16° « *Rentes* en fresanges... Une fresange « est un pourcel farcy, et que, de tout temps, ceux « qui les doivent ont le choix de les payer en espe- « ces, ou le dit argent. » (Laur.) — 17° « A la diffe- « rence de la *rente* constituée, la *rente* créée par « bail, ou licitation d'heritages, est reputée fon- « ciere. Aussi la *rente* fonciere peut etre seigneu- « riale, et feudale. » (Laur.) — « *Rentes foncieres*... « sont censées, et reputées heritages, et se parti- « ront comme choses immobiliaires. » (Cout. Gén. t. II, p. 258.) — 18° « Grosse *rente*. » (Gr. Cout. de France, liv. IV, p. 528, 529.) — « *Rente* heritable. » (C. G. I, p. 820.) — « A la difference de la *rente* qui « n'est qu'à vie. » (Laur.) — « Maisons, et heritages « que on baille à *rente heritable*. » (Cout. Gén. t. I, p. 820.) — « *Rentes* à heritage qui sont deues sur « le domaine du roy, au lieu des heritages censuels, « ou roturiers, qui ont été retirez, et unis au « domaine. » (Laur.) — 19° « Toutes personnes de « franche condition peuvent vendre, et constituer « *rentes heritieres, et viageres*, sur eux et leurs « biens : à scavoir les *rentes heritieres* au denier « seize, et en dessus ; et les *rentes viageres*, à deux « ou trois vies, au denier dix, et en dessus. » (C. G.

t. I, p. 768.) — 20° « *Rente* hypothecaire. » (Laur.) — 21° « Rentes volantes constituées par vendition à « pris d'argent et à rachat, que l'on appelle *rentes* « *par lettres*, doivent, de leur nature, generale- « ment estre à tousjours rachetables pour mesme « pris de l'achat. » (C. G. II, p. 852.) — 22° « *Rentes* « à long tems; » elles sont réputées héritages. (C. G. II, p. 258. — 23° « *Rente* nantie. » Voy. Rente realisée. — 24° « *Rente* noble. » (Cotgr.) — 25° « *Rente* « proprietaire. » (Laur.) — 26° « *Rente* realisée et « nantie. » Voyez Realiser et Nantir. — 27° « *Rente* « ou revenu rendable, laquelle est differente de la « rente censuele, fonciere, coutumiere, qui porte « directe seigneurie, et droit de fundalité : et n'est « que rente seiche, ou volante, qui ne porte profit « à son seigneur, et est rachetable, comme estant « constituée à prix d'argent. » (Laur.) Voy. C. G. II, p. 464.) — 28° « *Rente* requerable; comme toutes « *rentes* sont telles, s'il n'est dit du contraire, et les « faut demander sur les lieux. » (Laur.) — 29° « A « la difference des rentes infeodées... le seigneur « peut, par puissance de fief, prendre ses *rentes* « *roturieres*, si elles sont acquises en son fief... « aussi plusieurs ont des *rentes* en fief assignées « sur le domaine du roy, au lieu des fiefs qui ont « été unis au domaine. » (Laurière.) — 30° « *Rente* « seiche. » (C. G. t. II, p. 511.) — « La *rente seiche* « est la pension, riere fief, ou cens annuel que le « sujet impose sur son heritage mouvant d'aucun « seigneur foncier, et est amortissable. » (Laur.) — « La *rente seiche*, c'est la rente constituée à prix « d'argent, et volante. » (Id.) — 31° « *Rente* sei- « gneurieuse, » appartenante à cause des fiefs. (N. C. G. t. I, p. 293.) — 32° « *Rente* succensiere ou « superficielle. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 293, c. 2.) — 33° « *Rentes* tolerables, qui sont anciennes, et « non sujettes à raquit, tellement qu'on est sujet « de les porter, et endurer. » (Laur.) — 34° « *Rentes* « à toujours mais, » réputées héritage. (Cout. Gén. t. II, p. 258.) — 35° « *Rente* viagere, » à la différence de celle qui est perpétuelle et héritière. (Laur.) — 36° « *Rente* volage. » (C. G. I, p. 143.) — « Qui est constituée à prix d'argent qu'on appelle « *rente volant* : et *courant*. » (Laurière.) — Elle est perpetuellement rachetable. (Bouteill. Somme rur. p. 756.) — 37° « Chappon de *rente*, » évalué à deux chapons d'herbergaige. (Bout. Som. rur. p. 504.) — 38° « *Rente*, et truage. » (Glossaire sur les Cout. de Beauv.) — 39° « Il faudroit avoir bien des *rentes*, » le loisir, le pouvoir, la volonté. (Oud.) — 40° « Mon « devant vit de ses *rentes*, il ne fait rien ; » ceci se dit par les femmes qui ne sont point caressées par leurs maris. (Oudin.) — 41° « Mieux vaut reigle que « *rente*. » (Cotgrave.)

Renté. [1° Qui a un revenu : « Tant qu'il fu jeu- « nes homs, c'est bien la veritez, Pouvres cheva- « liers fu et povrement *rentez*. » (Cuvel. v. 27.) — « Rices bourgeois emparentés Qui em boinne ville « ies *rentés*, Soies preudons de bonne vie. » (J. de Condet, p. 182.)] — 2° Favorisé : « Il est de Dieu « *renté*. » (Ms. 7218, f. 245.) — « Qui sait mestier, « il est *renté*. » (Cotgr.) — « Qui est sain il est assez « *renté*. » (Desch. f. 177.) — 3° Atteint par un avantage ou un désavantage :

> Ceus sus qui il sont esventez,
> Sont tost de mesaise *rentez*. (*G. Guiart, f. 297.*)
> N'en vousist pas estre *renté*. (*Id. f. 104.*)
> De grans orfentez
> Sera mes cors *rentez*. (*Ms. 7218, f. 301.*)

Rentement. Constitution de rente. (Oudin.)

1. Renter. Enter de nouveau. (Nicot.)

2. Renter. 1° Donner en revenu, en fief, au propre et au figuré :

> Est des arbalestriers le mestre,
> Si comme len l'en a *renté*. (*G. Guiart, f. 296.*)
> Et font de dars lieus lanceiz,
> Et de quarriaus dont il les *rentent*,
> Que li plus courageus s'en sentent. (*G. Guiart, f. 69.*)

2° [Payer le terrage ou champart : « Lors vint « Guerart Portebos à lui, disant que à lui apparte- « noit le droit dudit rentage. Adonc lui *renta* ledit « Pierre de Sainte Beuve ledit ablay. » (JJ. 167, p. 199, an. 1413.) — « Et ne porra ledit Jehan ne « ses hoirs riens oster des ablais, qui croisteront « oudit camps, que l'eglise ne soit paié de se disme « et terrage anchois ; et est et sera tenus ledit « Jehan... de appeller les gens desdits religieux ou « leur censsier de Wailly pour *renter* les ablais, « qui seront esdites terres chascun an. » (Cart. de Corbie, 21, an. 1391.)]

Renterrer. [Enterrer de nouveau : « Il en de- « terra quinze ou seize si deffigurez de fange et de « sang, qu'il ne pust connoistre son maistre, et « pourtant *renterra* tous ces corps. » (D'Aubigné, Hist. I, p. 159.)]

Renteux. [Chargé de rentes : « Comme Aleau- « mes Voisins ait obligié le treffons et proprieté « d'un lieu et terre *renteuse* seans près de Lille. » (JJ. 116, p. 84, an. 1379.)] — « Tous heritages cot- « tiers et *renteux* sont chargéz de double rente de « relief, à la mort de l'heritier, s'il n'appert du con- « traire, vers les seigneurs dont ils sont tenus. » (Cout. Gen. II, p. 901.) — « Quand un fief est enclos « de fossez, à l'encontre des heritages *renteux* « tenus du dit fief, tels fossez à œuvre de mars sont « censez et reputez competer et estre membre du « dit fief. » (Ibid. p. 904.)

Rentier. [1° Fermier des rentes et revenus d'une ville, d'une seigneurie : « Les devant diz fer- « miers, muniers ou asniers desdiz moulins paieront « chascun an aus rentiers ou aux fermiers qui ten- « ront les rentes ou fermes de la dite ville de « Meleun, quatre livres de parisis. » (JJ. 40, p. 109, an. 1308.) — « Il envoia devers le duc notables « hommes tels que le sire de Vireton... Gieuffroy « de la Tour, grant *rentier* de Brabant et autres. » (Froiss. t. XIII, p. 19.)] — « Au proffit du *rentier* de « l'eglise de Sainct Vaast. » (N. C. G. I, p. 434.) — 2° [Qui doit une rente : « Et disoient encore que li « termes de paiement estoit de toute le jornée, car « li *rentier* pooient paier à quele hore qu'il lor « plaisoit. » (Beauman. t. XXIII, p. 10.) — De là au

figuré : « Sathan, plus de set ans ai tenu ton sen-
« tier ; Maus chans m'ont fet chanter li vin de mon « chantier; Mult felonesse rente m'en rendront mi « *rentier ;* Ma char charpenteront li felon charpen- « tier. » (Ruteb. II, p. 96.)]

. . . . Com uns siens *rentiers*,...
J'avoie sus le sien ma part. *(Froiss. Poës. p. 342.)*

. . . . . D'ordure *rentier*,
En votre bouche a de beaus mos. *(Desch. f. 382.)*

Qu'à sa dame segnefie, et qu'il die
Apertement toute sa maladie,
Et tout son fait, et son estat entier,
Dont il se sent à bon amour *rentier*. *(Id. f. 62.)*

[« Le vilain li a ris, qui n'en fut pas *rentiers*. » (Fabliaux, Jubinal, I, p. 130.) — 3° Terrier où sont écrits les rentes et cens] : « En la coutume de Bre- « tagne, ce mot signifie, le role et papier terrier du « seigneur qui a rentes, droits, et devoirs sur les « hommes. » (Laur.) — « Les rolles, et *rentiers* des « jurisdictions seront reformez de dix ans, et, pour « ce faire, pourront les seigneurs assigner, par trois « bannies qui se feront par trois dimanches,... aux « hommes de venir nommer, et declarer leurs ren- « tes, et s'enroller. » (Cout. Gén. II, p. 760.) Voyez encore d'Argentré, Cout. de Bret. p. 361.

Rentiercer. [Séquestrer, mettre en main tierce : « Quant uns hom *rentierce* un keval, « u autre beste quele onques soit, li eschevin « le doivent moult bien eswarder... et se li doivent « moult bien commander que li rentiers ne soit « cangiés ne replegiés. » (Cout. de Cambrai.)]

Rentonner. Entonner de nouveau. (Nicot.)

Rentortiller. Entortiller de nouveau. (Nicot.)

Rentourteillier. [Même sens : « Icellui bailly... « avoit juré grant serment que ledit procès seroit « scellé, et l'avoit reprins en sa main, *rentourteil-* « *lié*, et le lye d'une escroe de parchemin en pla- « çant et mettant de la cire sur ladite escroe pour « icellui procès sceller. » (Cartulaire de Corbie, 23, an. 1399.)]

Rentraieur. Qui rentrait. (Cotgrave.)

Rentrainer. Entraîner de nouveau. (Nicot.)

Rentraire. « Sarcir, coudre à couture toute « couchée, plate, et non apparente. » (Monet.)

Rentraité. [Barbarisme du XVIII[e] siècle pour rentrait : « Et si, en foulant lesdits ouvrages, il s'y « fait quelques cassures, elles seront *rentraitées* et « raccoutrées avec de la laine de pareille qualité. » (Règlement de mai 1734.)]

Rentraitture. Nicot et Monet l'expliquent par « couture subtile, bien faite, qui trompe les yeux. »

Rentrée. [Entrée d'une ville : « Li François « avoient clos les pas et les *rentrées* en Hainbon. » (Froiss. t. IV, p. 25.)]

Rentrer. [1° Revenir dans : « L'eve ist de la « citet, si s'en vait par les plaines, *Rentre* enz en « son canal ; ses rives en sont plaines. » (Charlem. v. 792.) — « Ensi *rentrerent* li message en la vile, « et fu li plais remés. » (Villeh. § 81.) — « Et mut à « grant compaingnie de Biauvais, à teil eur qu'on- « ques puis n'i *rentra*. » (Mén. de Reims, § 191.) — 2° Avoir son embouchure dans, neutre et pronominal : « Là (à Bristo) se *rentre* la riviere de la « Saverne. » (Froiss. II, p. 74.) — « Au lonc de la « riviere de Taie qui *rentre* en le mer desous Ber- « vich. » (Id. p. 283.) — « Sus le riviere de Iton qui « se *rentre* en la mer. » (Id. IV, p. 415.) — 3° Changer de conversation : « Se tourna autre part, et « rentra à ses gens d'autres parolles. » (Froissart, liv. III, p. 259.)]

Auroient dit, comme ils *rentrerent*
De lui... *(Gace de la Bigne, f. 38.)*

4° Convenir :

Je notay son habillement,
Son maintient, son gouvernement,
Qui merveilleusement *rentroit*. *(Bl. des faulc. am. 292.)*

Expressions : « C'est bien *rentré* de piques. » (Cotgr.) — « Rentrer de piques vertes ou noires. » (Oud.) — [« A l'autre, dit Panurge, c'est bien rentré « de *piques* noires. » (Rabel. IV, p. 33.) Il ne faut pas voir dans piques noires une corruption de pikenaire ; c'est un terme du jeu de cartes ; il se dit des cartes qu'on prend au talon ; c'est aussi reprendre la main et rejouer d'une couleur.]

Rentresiés. [On lit au Chastel. de Coucy, v. 6037 : « A ceulz de l'ostel prieray Que vous soiez « errant couchiés Et si n'i serés *rentresiés*. »]

Rentrevestissement. [Droit de dévolution, par lequel les enfants du premier lit venaient aux propres et aux acquêts de préférence à ceux du second : « Icelle Mahault est alée de vie à trespas, « delaissez trois filz et une fille de son premier « mariage, et ung seul filz du suppliant (son second « mari) et d'elle. Par quoy de raison et par la cous- « tume local de la ville de Bapaulmes, les heritages, « tant acquestez comme de succession, qui avoient « appartenu ausdiz feux Vuillaume (premier mari) « et Mahault, seans en la dite ville, devoient com- « petter et appartenir heritablement aux enfans « issus dudit premier mariage, mesmement par « vertu dudit *rentrevestissement*, dont l'en use en « ladite ville entre conjoinctz par mariage et leurs « enfans, incontinent que le premier des dictz con- « joinctz va de vie à mort. » (JJ. 184, p. 495, an. 1454.)]

Rentreur. Qui rentre. (Oudin.)

Rentrouvrir. [Entr'ouvrir de nouveau : « Puis « il revient un peu, *rentrouvrant* la paupiere, Et « monstre qu'à regret il voit nostre lumiere. » (Desportes, Élégies, I, p. 19.)]

Renva. De r'en aller : « *Renva* vers le moustier « Briant. » (Ms. 7989 [2], f. 91.)

Renvaïr. Revenir sur, en faire autant :

L'arcevesque de Senz s'en saingne,
En espoir que Dieu li aist ;
Cil de Rouan le *renvaist*,
Et li evesques de Baieus. *(G. Guiart, f. 90.)*

Renuef—és. Nouveau, renouvelé : « L'an *re-* « *nuef*. » (Ms. 7218, folio 62.) — « Le jour de l'an

« *renuef.* » (Cont. de Guill. de Tyr, Martène, t. V, col. 623.) — [« Donné l'an del incarnation N. S. J. C. « mil deux cent quatre vins et sept, le jour del an « *renuef.* » (Cart. I de Flandres, Chambre des Comptes de Lille, ch. 356.) — « Li premiers jors de l'an « qu'il est apelés an *renués.* » (Mém. de l'Acad. des Inscript. XVII, p. 723.)]

Renuveler. [Renouveler : « Et vont ke cist li « *renuvele*, E recunferme e resaele Tuz les oltreiz « de sun ancestre. » (Ed. le Confess. v. 2286.) — « Mult haltement Munjoie *renouvelent.* » (Roland, v. 3300.)]

Renveloper. [Envelopper de nouveau : « Quant « elle l'ot chaufé (un enfant) du tout à son com- « mant, Si le *renvelopa* en un plisson moult grant. » (Brun de la Montagne, v. 2009.)]

Renvenimer. [« Si le jour le faschoit (l'amant), « la frayeur solitaire Et le silence coy rentament « Sa misere, *Renveniment* sa plaie et frappent Ses « douleurs. » (Desportes, Diane, I, p. 19.)]

Renuent. [Refusant : « Et oncques lesdis de- « mandeurs ne firent diligence de prandre ledit « Bardillet, mès en furent du tout *renuens* et « négligens et n'en tenoient conte... » (1398, Justice de Bonneval. Châtellenie de Janville. L. C. de D.)]

Renverdie. Chanson où l'on célébrait le printemps et la verdure ; Marot l'a depuis nommé « Chant de mai. » (Gouj. Bibl. Fr. IX, p. 18.) — On a dit dans un sens obscène : « Faire la *renverdie.* » (Desch. f. 185.)

Renvers. [Retourné, renversé : « Il le ferit « d'une main *renverse.* » (Froiss. VI, p. 178.) — Il a été aussi pris substantivement : « Icellui Delpiat « regarda Jehan Bisac et lui donna ung *renvers* de « sa main à travers les dens. » (JJ. 195, p. 1512, an. 1475.)] — « Le seigneur de Ternaut feroit deux « coups de haut, l'un devant main, et l'autre *ren-* « *vers.* » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 253.)

Renverse. [Action de renverser, état de ce qui est renversé : « Vous eussiez eu l'assaut bien viste, « Se j'eusse sçu vostre prouesse, Vous eussiez eu « tost la *renverse.* » (Franc archer de Bagnolet.) — « Je ne puis parler de cette *renverse* de fortune « sans soupirs et sans larmes. » (Sat. Ménippée, p. 37.)] — De là cette locution à la *renverse*, par derrière : « Si laissa courre son cheval à l'encontre « de Mordrec ; et, ainsi qu'il le vouloit frapper, un « chevalier de Northumberland le print *à la ren-* « *verse*, et le frappa, au costé senestre, d'ung glaive « moult fort, et trenchant, et le print au descou- « vert. » (Lanc. du Lac, III, f. 157.)

Renversé. [1° Retourné : « Comment les « boyaulx seront *renversés* pour laver. » (Ménag. t. II, p. 5.) — 2° Couché : « Là eut en celle journée « grant enchas et dur, et maint homme *renversé.* » (Froiss. Buchon, I, I, p. 327.) — « *Renversés* dans « la plume. » (Montaigne, I, p. 91.)] — « Raisin « *renversé.* » (Cotgr.) — 3° Recourbé : « Anguille « *renversée.* » (Cotgrave.) — « Glaive *renversé.* » (Marot, p. 543.) — 4° Annulé : « Sentence corrigée « ou *renversée.* » (N. C. G. II, p. 91.)

Renversement. Action de renverser. (Oud.)

Renverser. [« Et le pillard *renversa* là devant « l'autel, qui mourut là de male mort. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, f. 215.)]

Renverserie. Destruction, action de renverser. (Vig. de Charles VII, p. 180.)

Renversure. Action de renverser. (Rob. Est.)

Renvié. Renchéri : « Pour y parvenir, avez du « commencement apporté le masque d'une premiere « conjuration, et depuis *renvié* d'une seconde. » (Pasq. Rech. p. 511.)

Renvier. [1° Mettre sur l'enjeu, au propre et au figuré : « ... Je te *renvi* au gieu où nous meteons « chascun Tout contre tout ; tout ert à un. » (Meraugis, p. 194.) — « Ces lais fais font orgieus et « ire, Que chascuns veult estre plus sire Que ses « voisins, et par envie Mains maus au siege se « *renvie.* » (J. de Condé, III, f. 224.)]

Amour fait tout en partie
Deça et dela la mer,
Et pour ce la mer *renvie*. *(Desch. f. 163.)*

Recommandations de Philippe-Auguste mourant à son fils :

Petit ainçois qu'il devia,
Sainte glise le *renvia*,
Et soumonst k'il proiast son fil
Loeys, le biel, le gentil
Qu'il amast sainte glise, et Deu. *(Mousk. p. 641.)*

Mort du même :

Tout droit à cel point, et à l'eure
Que li rois à la mort labeure,
Si qu'al plaisir Dieu devia,
Vint uns fors maus qui *renvia*
Le senatour à Roume droit,
Qui parens roi Felipre estoit. *(Ibid. p. 647.)*

« Il y *renvioit* de sa reste. » (Cotgr.)

Renuire. Nuire :

A l'autre trop forment *renuit*,
Ce que il veilla l'autre nuit. *(Ms. 7218, f. 313.)*

Renumée. [Renommée : « Munjoie, l'enseigne « *renumée.* » (Rol. v. 3565.)]

Renuncer. [Renoncer : « Li hermites li dist.... « Girars, *renunce* as armes et à chevalerie, Jusque « ta penitence à sept ans soit finie. » (Gir. de Rossillon, v. 2217.) — « Servirons et conseillerons « En *renunçant* à tous les drois Que nous y avons « par les lois Et establissemens de France. » (Mir. de Mariage, p. 119.)]

Renvoi. Refrain, envoi de ballade :

Fy de tous jeux, de chansons, de *renvois*. *(Chart. 806.)*

Renvoier. [1° Congédier : « Quand li rois en- « tendi les paroles que sa mere li mandoit, si fu « meuz à pitié ; et en *renvoia* le conte de Poitiers « et le conte d'Anjo, qui estoient trop maladif. » (Mén. de Reims, § 397.) — « Il departi ses os ; s'en « *renvoie* sa gent. » (Sax. XII.) — 2° Adresser à : « Mais gardés le dansel tant que li quens sara « Revenus en sa terre ; et quant il revenra, *Renvoiés* « lui sa soer, si le justiciera Tout à sa volenté. »

Baud. de Seb. X, f. 1013.) — 3° Répudier : « Et ot « à famme la comtesse d'Aubourc, ainsois qu'il fust « rois ; et l'avoit *renvoié.* » (Mén. de Reims, § 353.)] — 4° Acquitter : « Il avoit establi, devant ce qu'il « eust Damiete, et faisoit encore que nus home, « tant eust laissié sa fame povre, ne ses enfans, ne « endetés, nule chose ne pooit *renvoier* arriere, « ains li convenoit tot laissier en l'ost. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, c. 688.)

Dieus est juge de ceste chose,
Car *renvoiez* la deisme
A Jhesu Crist dou sien meisme. *(Ms. 7615, I, f. 59.)*

5° Inviter à :

Et plaisance si me *renvoie*
De faire encore un rondelet. *(Froiss. Poës. f. 14.)*

Renvoisement—iement. [Avec insolence : « Aucuns *renvoisiement* dirent qu'il ne laisseroient « mie sonner la grant cloche pour faire le ban de « leurs diz amis. » (JJ. 108, p. 161, an. 1375.) — « Gillot de Lompré.... bien hautement et *renvoisement* dist au dit Jehannin le Begue ces paroles : « tu seras batuz tout en present. » (JJ. 142, p. 181, an. 1391.)]

Renvoiserie. Réjouissance :

Et moult grant *renvoiseries,*
De sons, de notes, et d'estives. *(P. av. 1300, II, p. 744.)*

Renvoisi. [1° Injurieux : « Lequel exposant par « parole *renvoisie,* entre aucunes paroles dites et « prononcées entre eulx, dist au dit Biquet : je te « pourray bien donner un buffet. » (JJ. 135, p. 166, an. 1389.) — 2° Gai, provoquant : « Dame qui veut « amer doit estre simple en rue, En chambre o son « ami soit *renvoisie* e drue. » (Laborde, p. 214.)] — « A sa feste, qui moult grande, et *renvoisie* estoit. » (Hist. d'Artus, Tri. des IX Preux, p. 412.)

Renvoisié. [Gai, plaisant, en parlant des personnes et des choses : « Dant Jupiter li *renvoisiés* » Par qui delis fu si proisiés. » (Rose.)] — « Bien « doi estre *renvoisiés,* quant cele que tant desir me « daigne amer. » (Chans. du XIII° siècle, ms. Bouh. folio 351.)

Li tens d'esté *renvoisiés,* et jolis. *(P. av. 1300, IV, 1535)*
Montez fu sor un fort cheval,
Et *renvoisié,* et bien corant. *(Bat. de Quar. f. 92.)*

Renvoisiement. Joyeusement :

Cil amant qui d'amors vivent
Chantent *renvoisiement.* *(Gilles de Mesons, p. 702.)*

Renvoisier. [Se réjouir, s'égayer : « Oxillons « ki ont estei Por la froidure tapin, Si *renvoixent* « à matin Espris de jolivetei. » (Wackern. p. 63.) — « Por moi *renvoisier* Ferai chançon novele, Si sui « *renvoisié* Par l'amour à la bele. » (Thib. de Nav. Gloss. t. II.)]

Je chant por moi *renvoisier,*
Et pour ma dolor alegier. *(Poët. av. 1300, III, p. 1300.)*
Très doulce flour, mon tresor, et ma cure,
Tout mon desir, et ce qui me *renvoise.* *(Desch. f. 265.)*
Tote France se *renvoisse.* *(Mousk. p. 848.)*

Renvoyer. Terme de jurisprudence : « Quand « un juge *renvoye,* en autre cour, et jurisdiction la « cause qui avoit été assignée ou instituée par « devant luy, ou l'accusé par devant le juge de son « domicile, ou du lieu du delit : ou qu'un commis- « saire renvoie les parties pardevant celuy qui l'a « commis,.... ces renvois ont été receus, afin que « les juges n'entreprennent l'un sur l'autre, contre « leur pouvoir, et jurisdiction, et au prejudice « d'autre jurisdiction.... et faut noter que le juge « inferieur, ou egal, ne doit pas user de ce mot « renvoy, ny *renvoyer* les parties par devant son « superieur, mais doit ordonner que les parties se « pourvoiront : comme aussi aucuns veulent dire « rendre, ou delaisser le pretre à son eveque, et « non pas *renvoyer ;* dautant que le pretre n'est « pas de la jurisdiction seculiere. » (Laurière.)

Expressions : « *Renvoyer* de Caïphe à Pilate, » envoyer quelqu'un qui demande quelque chose à quelqu'un qui ne contente pas mieux. (Oudin.) — « *Renvoyer* quelqu'un chez ses parens, » le repousser, le chasser, le maltraiter de paroles. (Oud.) — « Se *renvoyer* les esteufs l'un à l'autre.... » (Cotgr.) — « Cela nous *renvoit* au devin.... » (Cotgr.)

Renyvrer. [Enivrer de nouveau : « Ce fu « Espoirs, qui d'estre amis Maint cuer en esperance « a mis, Et qui pooir des yvres a Desyvrer ; là me « desyvra Un poi ; mais pour moi *renyvrer* Me vint « le pyment relivrer Paours, li feulz, li maus « tirans. » (Dits de Watriquet de Couvin, p. 107.)]

Reoffrir. Offrir de nouveau. (Brantôme, Capitaines français, II, p. 156.)

Reoignié. Tondu, dont les cheveux sont coupés en rond :

Bien soiés *reoigniez,* et rés,
Ne n'aiez point de poil el nés. *(Ovide de Arte, f. 95.)*

« Ils ne doivent aucune chose porter à grever « leurs adversaires, fors l'escu ; et chascun doit « estre *reoigné* par dessus les oreilles. » (Anc. Ordonn. de l'Echiq. de Norm. sur les combats à outrance ; La Colomb. Th. d'Honn. II, p. 119.)

Reon. [1° Rond, dans Girard de Viane, v. 1642. — 2° Bouton : « Boucle, mordant, tretpas, *reons* « touz dorez. » (JJ. V, f. 7 ; Compte de Robert de Seres.)]

Reond. [Rond : « Encor i a autre raison por « quoi il apert que la terre est *reonde ;* que s'il « n'eust sus la face de la terre nul empeschement, « si que uns homs poist aler partout, certes il iroit « tout droitement environ la terre, tant que il « revenroit au lieu meisme dont il seroit meuz. » (Brun. Lat. Trésor, p. 114.) — « Et fu atournés que li « prestre qui avoient chapes à manches les auroient « *reondes.* » (Mén. de Reims, § 145.)]

Reonde. [1° Dans la locution « à la *reonde* », alentour : « (Amour) Tout son pooir a assemblé.... « Puis est venue assallir Blonde, De toutes pars à « la *reonde.* » (Bl. et Jeh. 983.) — « Connoistre « pues certainement, Que Renars court par tout « le monde, Tant comme il dure à la *reonde,* A « espandu sa renardie. » (J. de Condé, III, p. 81.)] — « A la *reonde.* » (Eust. Desch. f. 108.) — 2° Chanson dont on répète le refrain en dansant en rond :

Si me doint Deus bone aventure,
Dit liseres, je vueil aler,
Mais s'il me devoit avaler,
En sa chartre la plus profonde,
S'averai-je vostre *reonde*. *(Ms. 7615, II, f. 151.)*

Reondece. Forme ronde :

Une closture en *reondece*. *(G. Guiart, f. 132.)*

Reondement. [De forme ronde : « Il convient « que li *orbis* ait forme et figure toute reonde, et « que toutes choses qui sont encloses dedans lui i « fussent mises et establies *reondement*, en tel « maniere que l'une environne l'autre. » (Brun. Latin. Trésor, p. 111.)]

Reondet. Un peu arrondi : « Lonc col, et haulte « poitrine, et un pou *reondet* sur les espaules. » (Modus et Racio, f. 109.)

. . . . A une illete
Qui, come un cerne, est *reondete*. *(G. Guiart, f. 61.)*

Reonner. [Labourer une jachère : « Veractare, « *reonner* ou garetier. » (Gloss. lat. fr. p. 521.)]

Reons. Pluriel de l'adjectif *rond :*

Toz fu faiz *à compas reons*. *(Ms. 7615, II, f. 169.)*

Reont. [Rond : « Un anel i ot d'or grant et « *reont*. » (Aiol, v. 1892.)] — « En *reont* point », c'est-à-dire dans toute sa circonférence. (Modus et Racio, f. 99.) — Il s'agit d'un filet :

. . . . Avoit le ventre,
Le col *reont*, et gros, et gras. *(Fabl. S. G. f. 208.)*

Reorte. [Rorte ; nom d'un lien d'osier dans la Loire-Inférieure : « Des *reortes* et des perches pour « fendre et pour latter ung teit à bestes. » (JJ. 187, p. 352, an. 1358.)]

Repaier. Donner en retour :

Tel cop li donne de l'espée
Qu'il y a fait une grande plaie ;
Et charnage tel li *repaie*,
Qu'il li a le heaume trenchié. *(Bat. de Quar. f. 92.)*

Repainer (se). S'efforcer, prendre de la peine :

Des pas atourner *se repainent*
Aucuns autres, et tant si lassent,
Que tuit li gentilhomme passent. *(G. Guiart, f. 299.)*

Repainturé. Peint, émaillé de nouveau :

Au joly may.......
Qu'on voit le pré de fleurs *repainturé*. *(Percef. I, f. 78.)*

Repairant. 1° Habitant : « Habitans, et *repai-* « *rans* au dit pays. » (Ord. III, p. 68.) — 2° Voyageurs qui reviennent au pays :

Se vos estes cortois,
Et larges, et metanz
Et que vos herbegois
Sovent les *repairanz*. *(Doctrin. S. G. fol. 101.)*

1. Repaire. [De *repatriare ;* forme verbale. — 1° Retour : « Se vos volez, li *repaires* ert grefs. » (Rol. v. 2801.) — « L'ost des crestiens estoient en « *repaire* de venir à Damiette. » (Ann. de S. Louis, p. 215.) — 2° Séjour, demeure : « Quant cascuns « ert à sun meillor *repaire*. » (Roland, v. 51.)]

La grand maison où as fait ton *repaire*.
Marg. de la Marg. f. 20.

Le ciel tant doux,
Est nostre eternel *repaire*. *(Marg. de la Marg. f. 241.)*
Ne me metrai el *repaire*. *(P. av. 1300, IV, p. 1448.)*

3° [Retraite : « Comme ledit Jehan et icelle Juste « eussent loué assembléement une certaine chambre « secrete où ils avoient leur *repaire*, quant bon « leur sembloit. » (JJ. 115, p. 64, an 1379.)] — 4° Situation : « Un castel de bel *repaire*. » (Ms. 7989², f. 70.) — 5° Poste :

Soudoiers qui ont leur *repaires*
Çà et là. *(G. Guiart, f. 324.)*

6° Pays :

J'ai oi dire à Joffroi,
Un escuier de no *repaire*.
Add. aux poës. ms. de Froissart, p. 438.

7° [Séjour que les marchands étrangers faisaient à Paris au temps des foires : « Se il avenoit que en « un *repaire* à Paris eust grant foison de marchans « estranges, et que par ainsi les devant diz corra- « tiers ne peussent assouvir lesdiz marchans en « eulx conseillans, que lesdits maistres y puissent « adjouster et acompaignier autres courratiers, « selon ce que bon leur semblera durant le dit « *repaire* tant seulement. » (Ordonn. III, p. 587, an. 1362.)] — 8° Terme de vénerie : « *Repaire*, « c'est le logis ou lieu, où on se retire pour heber- « ger : ainsi les faulconniers disent un faulcon de « *repaire*, celuy qui, après avoir erré tout le jour, « se rend ordinairement en un lieu qu'il a choisi, « auquel lieu ils le prennent avec de l'appast. » (Nic.) — Il est III. manieres de faulcons, l'un est mue « de bois, l'autre est prins de *repaire*, et a esté lon- « guement à luy. » (Modus et Racio, f. 59.)

2. Repaire. 1° Fiente des lapereaux et des lièvres. — Il vaut mieux écrire *repere*, car c'est la forme verbale de *reperire*, ce qui aide à retrouver la bête. — Point de repère : « Les autres auront ouy « les opinions et *repaires* de ceulx de Craftor, j'en « diray mon opinion au mieulx que je pourray. » (Le Jouvencel, f. 51.)

Repairement. Retour :

Douze ans, puis cel *repairement*,
Regna Artus paisiblement. *(Brut, f. 74.)*

Repairer—ier. [1° Retourner chez soi : « En « France ad Ais s'en deit bien *repairer*. » (Roland, v. 36.) — « Par u en *repairastes*, franc pelerin. » (Aiol, v. 1554.) — « (Quant) les seigneurs de France « (furent) *repairiet* pour le cause de l'yvier. » (Froiss. VI, p. 1.) — « Je atendi quel à mei *repai-* « *rasses*, Par Deu merci que tu m'reconfortasses. » (St Alexis, p. 88.)] — « Quant li beaus tans à nous « *repaire*. » (Poët. av. 1300, III, p. 1041.) — On a dit métaphoriquement : « Si vueil *repairier* à sa « matiere », c'est-à-dire revenir à son sujet, à son propos. (Modus, f. 161.) — 2° [Au réfléchi, s'en retourner : « Il prisent congiet au roy et se par- « tirent de lui et s'en *repairierent* en Haynnau. » (Froiss. II, p. 368.)] — 3° [Demeurer, séjourner : « Pluiseur chevaliers qui *repairoient* entour le « roy. » (Froissart, II, p. 73.) — « J'ai moult *repai-* « *riet* et conversé en Engleterre. » (Id. IV, p. 273.) — « Comme d'un loutre qui *repaire* en ung estang. » (Id. XII, p. 235.) — « Maistre Jacques Caillart, « licencié en loys, advocat en Chastellet d'Orléans...

« dit et deppose par son serment que depuis le « temps de .xx. ans en ça que il qui parle a conversé, *repairé* au pays d'environ Neuville, il qui « parle à ouy tout ledit temps dire et tenir communelment. » (1395, Usage de Neuville. L. C. de D.)] — « Si ne s'en deffia point, pour ce que souvent « *repairoit* avec eulx. » (Journal de Paris, sous Charles VII, p. 149.) — On a dit au figuré : « Pendant que nous *repairons* en ce monde. » (Lettres de Pasq. III, p. 233.) — 4° [Gîter : « Scet de vray « que ledit lieu de Saint-Ay est fort enclos et environné de bois... èsquels oudit temps... *repairoient* « et font encore plusieurs loups qui faisoient et « feroient grant dommage èsdittes bestes à laine. » (1450, Cure de Saint-Ay; Procédures sur les bénéfices. L. C. de D.)] — 5° Aboutir : « Les deux chemins *repairoient* en une voye. » (Lanc. du Lac, I, f. 42.) — 6° Retomber sur :

Qu'autrui ne doit mal porchacier,
Qui sor lui doie *repairier*. *(Fabl. ms. S. G. f. 20.)*

7° Infinitif pris substantivement; retour :

Un an vous convenra, amis,
Sejorner prés de cest pais;
Errer poés dex mois entiers,
Mais ce soit vostre *repairiers*. *(Ms. 7989², f. 67.)*

8° Fin, accomplissement :

Al *repairier* de ces afaires,
Si relaissa li rois Clotaires
La feme Clodomir son frere. *(Ph. Mousk. p. 18.)*

Repaisier—er. [1° Calmer, dans Froiss. III, p. 61.] — 2° Se reposer : « Avant la bataille d'Azincourt, les François seoient par compagnies divisées, chacun auprez de sa banniere, en attendant « la venue des Anglois, en eux *repaisans*, et aussi « des haines que les uns avoient aux autres se pardonnerent. » (J. le Fèvre de Saint Remy, Hist. de Charles VI, p, 91.) — 3° Soulager : « Sire, je suis « assez *repaisé* de mon mal, si m'en iray voulentiers à Kamalot qui est pres de icy. » (Lanc. du Lac, I, f. 136.) — Parlant de ceux qui allèrent à Gênes se refaire des fatigues du voyage d'Afrique : « Ceux qui se furent *repaissez*, partirent de Gennes. » (Hist. de Louis III, duc de Bourb. p. 324.)

Repaissaille. Nourriture, dans Rabelais, t. IV, page 154.

Repaistre (se). [Se nourrir : « De là nous « allasmes *repaistre* au bourg Sainct Denis. » (Comm. VIII, p. 7.)] — « Mal de teste veut *repaistre*. » (Cotgr.) — « Il faut que l'herbe soit bien « courte, quand on ne trouve que *repaistre*. » (Cotgrave.) — « *Repaistre* de bayes. » (Cotgrave.) — « *Repaistre* en commissaire. » (Cotgr.) — « *Repaistre* les corbeaux. » (Cotgrave.)

Repallance. Renommée :

. . . . . Grant fu la *repallance*
D'un duc qui desconfist deuls roiz, par sa puissance.
Rou, ms. p. 111.

Repaller. Reparler : « Or ne dit mot, or « *repalle*. » (Ms. 7615, I, f. 107.)

Repamer. Agiter les toiles blanchies dans un courant d'eau, les battre ou les piétiner : « Qui a le « passage de chercher de l'eau sur et par le fond « d'un autre, pourra seulement chercher, et emporter son eau, sans toutes fois y pouvoir laver, « *repamer*, ou jetter son eau. » (N. C. G. I, p. 1271.)

Repandre. S'épandre, s'étendre :

Quant je voy l'erbe *repandre*
Par ces prez, et reverdir. *(P. av. 1300, II, p. 529.)*

Reparable. Sujet à travailler aux réparations des murailles du château d'un seigneur : « On dit « que les hommes questables en une place, sont « *reparables*, et doivent reparacion ès fossez, et « murailles d'icelle place à laquelle ils sont questables. » (N. C. G. III, p. 1214.)

Reparacion—tion. [1° Réparation d'immeubles : « Que les confiscations deussent estre appliquées et converties ès *reparacions* de la noble « maison de S. Oyn. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4ᵉ série, III, p. 426.) — « Douairiere doit entretenir « les lieux de toutes *reparations* viageres qu'on dit « d'entretenement. » (Loysel, p. 153.)] — « Sont « toutes *reparations* d'entretenement, hors les « quatre gros murs, les poutres, les couvertures « entieres, et les voûtes. » (Laurière.) — 2° Ce mot, dans le N. C. G. est le baiser de paix, parce qu'alors on répare ses torts (I, p. 804.) — 3° On trouve aussi dans Mat. de Coucy, « en grosses sommes de deniers, et en *reparations* honnorables. » (Hist. de Charles VII, p. 649.) On dit aujourd'hui réparation d'honneur.

Reparatoire. En Bretagne, ce mot se prend pour le droit qu'ont les fermiers qui tiennent des domaines congeables ou à *convenant*, de répéter et se faire rembourser les frais qu'ils ont faits pour les *réparations* : « Les domaniers partout ailleurs, « au dit comté, ont les droits convenanciers, et « *reparatoires*, ainsy nommez parce qu'ils sont « maistres des edifices, et superficie de leur tenue, « et qu'ils sont en possession de disposer des dits « droits *reparatoires*, comme de leur heritage. » (N. C. G. IV, p. 409.) — « Les ameliorations que fait « le detenteur sont appellés edifices, et superficies, « et plus communement droits convenantiers, ou « droits *reparatoires*. » (Ibid. p. 414.)

Reparé. 1° Habité, peuplé : « En may que prez « sont verds, et coulourez de fleurs, bois revestus « de fueilles, et *reparez* de plusieurs manieres « d'oysillons. » (Perceforest, II, f. 116.) — 2° Paré, relevé : « Elle avoit aussi le viaire qui estoit blanc, « à merveilles *reparé* de fin vermeil. » (Id. V, f. 44.) — 3° Recouvert, regarni : « Lors sont ilz *reparez* de « tout leur poil nouvel, et leur teste est molle, et « couverte de pel, et de poil au commencement. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 15.) — 4° Restauré, en parlant d'une vieille femme : « On la tenoit tousjours pour une jument vieille, et *reparée*. » (Brant. Dames gal. II, p. 225.)

Reparée. Poirée. (Oudin.)

Reparer. 1° Parer : « Cela *repare* bien un « homme quand il parle bien. » (Cotgr.) — 2° Réviser : « Il ont fait *reparer* de nouvel le nombre des

« dis feux. » (Ordonn. V, p. 505.) — 3° Rehausser : « Seoit au meillieu tant belle qu'il le faisoit tout « *reparer.* » (Percef. V, f. 81.) — 4° Rétablir : « Fait « sommer... qu'ils *reparassent* les dessus dits cha- « noynes. » (Monstrel. I, p. 224.) — 5° Se regarnir de poils : « Ils ne se *reparent* point de leur poil jus- « ques au temps nouvel. » (Gast. Phéb. f. 38.)

Repargnant. Econome, qui épargne. (Monet.)

Repargne. Ce qu'on a épargné, mis en réserve par épargne. (Monet.)

Repargner. Epargner. (Oudin.)

Repariler. Réparer, raccommoder : « De pountz, « et de cauces de bruses, et qui les doit *repariler.* » (Britt. Lois d'Angl. f. 72.)

Reparlance. Action de reparler :

Si fu, de li grant *reparlance.* *(Brut, f. 10.)*

Reparler. [« David *reparlad* al bachelier ki la « nuvele portad, si enquist dunt il fust. » (Rois, p. 121.) — « De la dame lairons atant, Si *reparle-* « *rons* de l'enfant, Que, en la nuit que il fu nés, Fu « el batel en mer gelés. » (Grég. le Grand, p. 33.) — « Et après, dedens le premier an, ou dedens les « deus premiers ans, entre Pierre et Jehans *repar-* « *lerent* du marcié du treffons de l'iretage. » (Beaum. XLI, p. 52.)]

Reparoir. [Paraître : » Et au cheval *reparoit* « auques k'il avoit esté espouronnés par besoing. » (Villehard. § 511.)]

Reparoler. Reparler :

Quant assez orent murmure,...
Si *reparolent* du mengier. *(Ms. 7218, f. 147.)*
Et la contesse *reparole.* *(Ms. 7615, II, f. 211.)*

Reparon. 1° Pain de seconde qualité : « Se l'en « fait miche et *reparon*, la miche doit peser douze « onces largement, et le *reparon* qui est fait après, « doit peser le tiers plus que le pain o toute sa « fleur. » (Ord. V, p. 683, an. 1373.) — 2° [Seconde qualité du lin passé au séran : « Dispensons des « marques prescrites... les toiles fabriquées en « chaîne et en trame avec du fil d'étoupe, du gros « ou *reparon* de lin et de chanvre qui n'auront point « été lessivés. » (Lett. patent. du 28 juin 1780.)]

Reparrier. [Retourner : « Li hommes d'Auxonne « doivent au seigneur l'ost et la chevauchie... en « tel maniere que li sires n'en puest mener si « loings de la ville, que il ne puisse *reparrier* le « jour moymes en la ville. » (Ordonn. t. IV, p. 396, an. 1229.)]

Repart. Répartie : « Ny plus ny moins que le « bon veneur recognoist aux voyes la grandeur du « cerf, aussi à l'essay et *repart* de vos parolles et « de vos effects l'on recognoistra à quoy vous « tenez. » (Lett. de Pasq. III, p. 588.)

Repartagé. Qui a partagé : « Mais ou elle en « auroit estée *repartagée* par traicte de mariage, il « ne peut, nonobstant la ditte reserve, en disposer « que du vivant de sa ditte femme. » (N. C. G. t. II, page 415.)

Repartaige. [Sciage : « Guillaume le Royer « avoit marchandé faire de son mestier de sayeur « de bois cent toises de *repartaige*, partie chevrons « à maison et partie à coulombage. » (JJ. 207, p. 54, an. 1480.)]

Reparti. Qui a eu sa part : « Ou la femme est « *repartie* des acquets, par la seule volonté de son « mary qui l'a voulu denommer es lettres d'acquets, « il peut tellement acquester que, du vivant et « après la mort d'icelle, il puisse vendre et aliener « la totalité de son acquest, sans qu'en ce il puisse « estre vallablement empesché par elle, ou bien, « après son deceds, par ses hoirs et heritiers, « pourveu qu'es lettres d'acquets il se soit expres- « sement reservé d'en pouvoir ainsy disposer. » (N. C. G. II, p. 415.)

Repartie. Conversation :

Celui qui siens est tous,
Ki pas n'enquiert departie
De sa douce *repartie,*
De sa douce compaignie. *(Poët. av. 1300, III, p. 1080.)*

Repartir. [1° Partir de nouveau : « Cuiderent « qu'à l'ostel fust arriere *repartie.* » (Berte, 109.)] — 2° Avoir part à :

Quant Dieus nasqui en terre, sur humaine figure,
Et li homs *reparti* à devine nature,
Dieu a pris nostre chose, la soe ravons prise.
Disp. du juif et du chrétien, fol. 106.

3° Donner part à :

Ensamble o toi, sans departir,
Estre vueil, et tu *repartir*
Me vueilles, sire, de ton regne. *(Ms. 7218, f. 289.)*

4° Se retirer dans : « Si se *repart* delès la loge en « un espés buisson, por savoir que Aucassin feroit. » (Ms. 7989², f. 77.)

Repartissement. Répartition : « Pourveoir, « et remedier aux excés, et dereglement qui se « commettent, par les gens de loy, au fait des « tailles, et *repartissement* d'icelles. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 94.)

1. Repas. 1° Nourriture (voir Repast) : « *Repas* « de chien.... » (Cotgr.) — « Il ne fait qu'un *repas* « par jour, » il mange sans cesse. (Oudin.) — « Ne « feimes qu'ung *repas*, lequel dura tout le jour. » (Rab. V, p. 27.) — On appeloit « *repas* d'honneur, » celui qui étoit donné après l'enterrement ; il se faisoit aux frais des héritiers. (N. C. G. I, p. 776.) — 2° Gîte ; endroit où l'on vous doit le droit de gîte. (Brussel, sur les fiefs, p. 536.)

Si alla de vie à trespas,....
A Moulins, ou fut son *repas.*
Vig. de Charles VII, t. II, p. 160.

2. Repas. Guérison : « Doit cilz qui a fait la « playe, le *repas* et mire, et ce que il a cousté à « garir. » (Pith. Cout. de Troyes, p. 457.) — On a dit au figuré :

Dame, sans cui, n'a poissance
Amors ke j'aie *repas.* *(Poët. av. 1300, II, p. 928.)*

3. Repas. Du verbe *repaître :*

Ja d'yver, ne d'esté,
Ne passasses oultre le pas,
Si n'as qui tantot te *repas,*
De la Baviere au filz sans pere. *(Percef. VI, f. 4.)*

Repaser (s'en). S'apaiser ; lors de la trève des seigneurs révoltés contre Louis IX, on lit de la reine Blanche :

En cele triuwe fu pais faite,
Quar la roine fu entaite ;
Mais li quens de Bologne en ot
Quan que demander sot, et pot ;
Et li Englois *s'en repaserent*,
Quant li baron s'entr'acorderent. *(Ph. Mousk. p. 761.)*

Repasmer. [Retomber en pâmoison : « Et la « roïne se *repasma*, et fu grant priece en paumai- « son. » (Mén. de Reims, § 371.)]

Repasser. [1° Retourner, revenir : « Se vous « voulez honorer Vos prudommes et amer, Il « feroient *repasser* Les Anglois outre la mer. » (Hue de la Ferté, Romancero, p. 192.) — « Adonc « s'en parti li chevaliers sans congié et *repassa* « meir. » (Mén. de Reims, § 91.) — 2° Revenir à la vie : « Puis avint un tans après qu'une mout grant « maladie li prist, et fu malades comme près de « mourir, et en cele eure se croisa pour aleir outre « meir ; et *repassa*, et atourna sa voie, et fit prees- « chier des croiz. » (Mén. de Reims, § 367.)]

Je attent en bone suretez
Ce dont je muir, s'en serai *repassez*,
S'un tout suel cuer mi aides et pities.
Poet. fr. ms. av. 1300, t. II, p. 704.

Repast. [Repas des animaux : « Que li cheval « ont pris leur *repast* simplement. » (Brun de la Montagne, v. 2717.)]

Repateliner. Faire de nouveau le patelin. (Cotgrave.)

Repatriement. Retour au pays : « Ce doux « *repatriement* lui estoit si necessaire. « (Carloix, t. VI, p. 50.)

Repatrier. [1° Rapatrier : « Votre mariage vous « fera *repatrier*. » (Louis XI, 42e Nouv.)] — 2° Réconcilier : « Ils se rappaiserent, et *repatrierent* les « uns avec les autres. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 561.)

Pour couper tout chemin à nous *repatrier*,
Il faut rompre la paille. *(Molière, Dép. am. IV, sc. 4.)*

« Mais c'est le *repatrier* trop loing. » (Cotgr.)

Repatter. Refaire par le bas : « *Repatter* un « mur. » (Oudin.)

Repave. [Mesure de terre : « Item une *repave* « de terre, contenant environ demi journel. » (Inv. du château de Jaucourt, an. 1392.)]

Repaver. [Paver de nouveau : « Despense faite « pour avoir abatu et redrecé l'autel de saint An- « thoine et *repavé* autour d'icelly. » (Bibl. de l'Ec. des chartes, 5e série, III, f. 241.)]

Repaumoier. Tenir à la main :

Vestemens touz ouvrez de soie,
Godendaz que l'en *repaumoie*,
Ferrez et fait à grant estuide. *(G. Guiart. f. 264.)*

Repaus. [Repos : « Se il longement estisoient « en paiz et en *repaus*. » (Job, p. 489.) — « Tuit cil « qui quierent le deventrien *repaus*. » (Id. p. 479.)]

Repelable. Révocable. (Britt. Loix d'Anglet. 22.)

Repelicer. Peler, écorcher :

I vint sa coingnie en sa main ;
Si li refist mal pelicon,
Quar avec lui ot un gaignon,
Qui li *repeliça* la pel. *(Ms. 7218, f. 47.)*

Repeller. Chasser, repousser : « De vostre « royaume vous pleust *repeller* et mettre hors de « vous et de voz offices certaines personnes. » (Monstr. I, p. 122.)

Rependre. Attacher, suspendre de nouveau : « Quant il eut assez regardé l'escu, il le *rependit*, « et puis descendit ; si s'en revint par devers la « dame qui la les avoit amenez, et ses compaignons « monterent sur l'autel pour despendre l'escu. » (Percef. II, f. 89.)

Repenre. [Reprendre : « Et fut mandée la con- « tesse, et li despens tausié à cent mille livres de « tournois à *repenre* dedenz cinc ans en la terre. » (Mén. de Reims, § 435.) — « C'estoit coustume de « famme que celui qui li averoit mourdri son mari, « celui *repenroit* elle plus voulentiers que un « autre. » (Mén. de Reims, § 348.)]

Moult n'ait en aus à *repenre*,
Qui i voudroit garde pendre. *(Ms. 7615, II, f. 135.)*

Repensement. Action de repenser. (Nicot.)

Repenser. Penser de nouveau, plus mûrement : « Le sage en deliberant pense et *repense*. » (Charr. Sagesse, p. 411.)

Il se *repensse* et se remire
Aus paroles que l'enfés dist. *(Ms. 7218, f. 151.)*

« Mal pense, qui ne *repense*. » (Cotgr.) — [« Ge « *repenseré* à toi touz mes anz en amerté de « m'ame. » (Psaut. f. 181.)] — « Vous n'avez pas « bien ouvré envers le juste homme, si ne vous « estes pas *repensez* que vous ne le crucifiez mie, « mais vous avez lancé. » (Percef. VI, f. 123.)

Repentable. Sujet au repentir : « Nostre vertu « mesme est fautière et *repentable*. » (Ess. de Mont. II, p. 80.)

Repentaille. [Dédit : « Icellui Perrin acheta le « poinçon de vin, ou cas qu'il lui serroit au boire « et à *repentailles* d'une pinte de vin. » (JJ. 165, p. 120, an. 1410.) — De là les expressions : « Od « *repentaille*, » avec regret, « sans *repentailles*, » avec plaisir : « Lors ordonerent sans *repentailles* « Des deus parties leurs batailles. » (G. Guiart, an. 1267.) — « Quant la dame a se main sentue Od « *repentaille* le remue. » (Partonop. v. 1274.)] — « Fut fait trueve avec le duc en Auteriche, pour « sept mois, dont les trois mois devoient estre « marchans, les trois aultres d'astinence de guerre, « et le septieme mois de *repentailles*. » (Chr. scand. de Louis XI, p. 317.) — « Vitry se saisit du mares- « chal qui veut jouer des *repentailles*, et parler au « roy. » (Lett. de Pasq. III, p. 632.) — « Obligations « sans nul retour de rapel, ne de *repentaille*. » (Froiss. liv. III, p. 350.) — « Fiançailles chevauchent « en selle et *repentailles* en croupe. » (Cotgr.)

En la plus grant presse se fierent,
Sanz parole de *repentaille*. *(G. Guiart, f. 204.)*

Meme sens que « sans *repentailles*. »

Repentance. [Repentir, regret : « Petit e petit « est venuz à *repentance*. » (Thomas de Cantorb. f. 101.) — « Nel di pour ce que soie en *repentance*. » (Couci, XVII.) — « S'ele n'a *repentance* d'oevre si « maleoite. » (Berte, c. 136.)]

Ele a le sien cuer trestot mis
En lui amer, sanz *repentance*. *(Ms. 7615, II, f. 137.)*

Repentant. Repentant : « Confez, et repens, « dit Vigenelle au commencement de Villehardouin « pour *repentant*. » (Pasq. Rech. p. 705.) — [« Bati « sa coupe, moult fu bien *repentant*. » (Roncisv. p. 166.) — « Et fu au lit de la mort, et fu confès et « *repentanz* de ses meffaiz. » (Mén. de Reims, § 306.)]

Repente. Terme de coutume ; dédit : « Ceux qui « recoivent des deniers, en vertu d'hypotheques, « sont tenus de bailler caution, par devant esche- « vins, es mains du prevost ou son lieutenant, de « les refondre, au cas qu'apres aucun vienne qui « demande, et obtienne plus grand droit, ou d'em- « prendre pour les poursuis l'adveu garand, et def- « fence, et les acquiter et despescher, et à ces fins « sont tenus laisser leurs lettres, et enseignemens « à cour qui se gardent saines et entieres, pour les « rendre, en cas de refusion, toutes fois ou la « *repente*, ou les deniers deuz ne seroient du tout « acquittez, et qu'il resteroit aucune chose, ou « à payer, ou en ce cas seroit escript sur le dos des « dittes lettres pour combien l'obligation demoure- « roit en force. » (Cout. Gén. I, p. 775.)

Repentement. Repentir :

Cil qui auront confession,
Et, de tres grant devocion,
Fin et loiau *repentement*. *(Ms. 7615, f. 146.)*

Repentie. [1° *Subst.* Dédit : « Ce que lesdiz « Richart et le bastart accorderent sur la *repentie* « d'un pot de vin. » (JJ. 163, p. 244, an. 1408.)]

S'on juast à *repentie*,
Jou me fuisse repentis. *(Vat. 1490, f. 39.)*

[2° *Adj.* Digne d'être mise aux Repenties : « Fuyez, « truant, caymant et coquin, Maquerelles, ribaudes « *repenties*. » (Desch. fol. 353.) — « M. du Bellay « disoit des courtisanes *repenties*, qu'elles estoient « *repenties* d'estre *repenties*. » (Brant. Dames gal. t. I, p. 168.)]

Repentin. [Subit : « Excepté toutes voyes de « fresque et nouvelle meslée de chaleur *repentine* « et soubdaine, et mouvement de coraige boullant « engenré. » (Cart. de Cambrai, an. 1398.)]

Repentinement. Subitement : « Tout à coup, « et *repentinement*. » (L'Am. ressusc. p. 156.)

Repentir. [I° *Verbe*. 1° Se repentir : « Si Arra- « biz de venir ne *se repentent*. » (Rol. v. 3011.) — « Si pren cunseille que vers mei te *repentes*. » (Id. v. 3590.) — « Qui tost juge, tost se *repent*. » (Ménag. t. I, p. 9.)] — « Qui premier prend, ne se *repent*. » (Cotgr.) — « Tel consent qui se *repent*. » (Cotgr.) — « Trop tard se *repent*, qui tout despend. » (Cotgr.) — « Trop tard se *repent* le rat entre les pattes du « chat. » (Cotgr.)

Cil se *repent* trop tart,
Qui se repent quant a perdu. *(Ms. 7615, II, f. 147.)*

2° [Se dédire : « Quant heritages est vendus soit « de fief ou de villenage, li venderes et li aceteres « s'en poent bien, s'il lor plest, de lor commun « assentement, *repentir*, avant que sesine de « segneur soit fete. » (Beaum. XXVII, p. 7.)]

II° *Subst.* Douleur, remords : « Au gibet, le « *repentir* vient trop tard. » (Cotgr.) — « De court « plaisir, long *repentir*. » (Cotgr.)

Fierent sanz *repentir*. *(G. Guiart, f. 316.)*

Repentise—ize. [Dédit : « Jurerent les parties « à proceder avant et sus grans mises de *repenti- « ses*. » (Froiss. V, p. 158.)] — « Il convint que le « dit comte de S. Paul accordast au dit duc l'al- « liance du mariage de sa dite fille avec le fils du « dit de Croy dont les fiançailles furent faites sur « certaines, et grandes peines de *repentizes*. » (Math. de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 699.) — « Que aucun ne tende à la *repentise* du sacq de son « compagnon, à soixante destres près. » (N. C. G. t. II, p. 150.)

Repentivement. Avec repentir. (Oudin.)

Repentiz. Qui s'est repenti de son état, qui l'a quitté :

Clers *repentiz*, en nul cas, ne vault rien. *(Desch. f. 337.)*

Repepin. Roitelet, dans la Basse Normandie. (Ménage.)

Repercer. [« Et me gesnez de tourment sur « tourment, Me *reperçant* d'amoureuses halesnes. » (Rons. p. 134.)]

Repercussif. [Qui répercute, en parlant de l'écho : « La voix *repercussive*, En m'oyant lamen- « ter, De ma plainte excessive Semble se tourmen- « ter. » (Du Bellay, II, p. 67.)]

Repercussion. Réflexion, action d'être répercuté. (Oudin.)

Repercuter. Réfléchir, renvoyer. (Nicot.)

Reperdre. [Perdre, perdre de nouveau : « Une « autre assaillie firent par une porte desore, où li « Greu *reperdirent* assez. » (Villeh. § 169.) — « Lor « fait assavoir que il avoient vingt cinq tors, et « seussent por voir que il nes pooient *reperdre*. » (Id. § 175.) — « Sachiez, se vos me laissiez, li Grieu « me héent por vos ; je *reperdrai* la terre, et si « m'ociront. » (Id. § 195.)]

Repere. Logis, demeure, comme repaire :

Chascun s'en vint à son *repere*. *(Ms. 7615, I, f. 62.)*

Gardez l'ostel, ma chiere amie,...
Je ne sai rien de mon *repere*. *(Ibid. f. 163.)*

Reperer. 1° Retourner, revenir :

Vers la Toz Sains que *repere* li frois. *(Ms. 7218, f. 344.)*
Reperoient de cel boscage. *(Ms. 7218, f. 320.)*

2° Trouver asile dans :

Amors dedens les bons *repere*. *(Ms. 7218, f. 202.)*
D'aucun bien qui en lui *repere*. *(Id. f. 244.)*

Reperie. Revenue, en parlant des arbres :

Quant aux vieux leur humeur perie
Au jeune est forme *reperie*. *(Desch. f. 487.)*

Voy. encore f. 478.

Reperier. Infinitif pris substantivement. Retour :

Li prudom alla au moustier,
Por messe oir; au *reperier*,
Encontra son frere germain. *(Ms. 7218, f. 171.)*

Reperler. [1° Repousser, parer : « Jehannin de « Sourdevel sacha une espée et en ferit le suppliant, « lequel en *reperlant* son coup. » (JJ. 163, p. 378, an. 1409.)] — 2° Détourner :

Ainsi quatre de moy se partent,
Que de griefs pensers me *reperlent*,
De moy bouter en servitude. *(Desch. f. 491.)*

Repermettre. Permettre de nouveau. (Oudin.)

Reperrier. [Retourner : « A lor navie *reper-* « *rierent* Et des avoirs lors nés chargierent. » (Rou.)]

Repertible. Qu'on peut retrouver. (Oudin.)

Repeser. [Peser de nouveau : « Et poez conois- « tre lequele (eau) est plus legiere en ceste maniere : « prendez deus dras de coton ou de lin d'un pois, « et les baigniez en diverses eves, et les *repesez* « ariere l'un l'autre, et les metez au soleil sechier : « liquels pesera mains, li aive où il sera moilliez « sera plus legiere. » (De Phisike, f. 78 b.)]

Repestre. Nourrir : « Deus aime celui Qui « *repest* son message » (Ms. 7615, t. II, fol. 180), c'est-à-dire le pauvre messager de Jésus-Christ.

Repetable. Qu'on peut répéter, redemander. (Ess. de Mont. II, p. 549.)

Repetacé. Rapetassé : « Ils ont des chausses, « elles seront *repetacées*. » (Bouch. Ser. III, p. 162.)

Repetasseurs. Raccommodeur : « *Repetas-* « *seurs* de vieilles ferailles latines. » (Rabelais, III, prol. p. 10.)

Repeter. [Répéter : « Ja n'i aura mot *repeté*, « Que je sache, se de voir non. » (Meraugis, p. 15.) — « L'idoine n'a pas atendu, ainz a sa parole con- « tée, Devant le roi, et *repetée* L'amour dont cil « l'aiment ainsi. » (Id. p. 37 b.)]

Repetition. [1° Figure de rhétorique qui consiste à employer plusieurs fois le même mot, le même tour : « Femme à donner ung peu s'applique « Pour retirer ung plus grand don, C'est la couleur « de rhetorique Que on nomme *repetition*. » (Coquill. Droits nouveaux.)] — 2° « *Repetition* de « retrait (Anjou, Maine, Touraine, Lodunois.) Dans « ces coutumes, le plus proche parent du côté et « ligne du vendeur peut retirer, par retrait ligna- « ger, la chose vendue à un autre parent du côté et « ligne, si le parent qui a acquis est dans un degré « de parenté plus eloigné ; mais si le parent le plus « proche qui a usé du retrait vend ensuite la chose « retirée à un etranger, le parent le plus eloigné, « sur qui le retrait a été exercé, en a la *repetition*, « et pour retirer la chose vendue, non sur le pied « du second contrat, mais sur le pied du premier ; « ce qui a été introduit avec justice pour prevenir « les fraudes des lignagers qui ne retirent pas, « pour conserver les biens dans la famille, suivant « l'esprit de la coutume ; mais pour les revendre, « et y gagner. Les coutumes de Touraine et du « Lodunois donnent, dans ce cas, la *repetition*, « non seulement au lignager connu en retrait, « mais même à l'etranger. » (Laur.) — 3° Rappel : « *Repetition* de temoins. » (Ibid.)

Repetoire. Peremptoire : « Quant leurs rai- « sons ne vous suffisent, dont la moindre est *repe-* « *toire*, pour son droict, je vous en diray ce que je « sens. » (Perceforest, VI, f. 86.)

1. Repeu. Caché, de *repositus* : « Mucez ou « *repeuz* en aucun lieu. » (Monstrelet, I, p. 264.)

N'est tresor tant *repeuz*
Que ne soit enfin trouvé. *(Percef. II, f. 103.)*

2. Repeu. 1° Nourri, repu, participe passé de *repaître*, au propre et au figuré : « Bien m'avez « reschaufée et moult bien *repeue*. » (Berte, LII.) — « Un an y a, où il s'en faut bien peu, Que par « toi suis d'esperance *repeu*. » (Marot, I, p. 332.) — 2° Bien peuplé : « De si grant gent *repeue*. » (G. Guiart, f. 137.)

Repeue. Repas : « *Repeue* franche », dans Villon. — « Chercheur de franches *repeues* », c'est-à-dire parasite, dans Nicot.

Repeuple. Moyen de repeupler, de reboiser une forêt : « Au temps passé, les maistres en fai- « sant et vendans ventes de bois ont oublié, par « inadvertance, à faire retenue de barneaux ou « estallons, pour *repeuple* des forests. » (Gr. Cout. de France, I, p. 55.) — Voir encore Ordonn. VIII, p. 526, an. 1402.]

Repeuplée. Accroissement : « *Repeuplée* de « bestail. » (Oudin.)

Repeuplement. [Action de repeupler : « Le « *repeuplement* de la ville de Velitres. » (Amyot, Coriolan, 18.)]

Repeupler. [« Le roy vouloit que, pour bien « *repeupler* sa ville de Paris, qu'il disoit avoir esté « fort depopulée, que quelques gens de quelque « nation qu'ils feussent, peussent de là en avant « venir demourer en la diste ville. » (J. de Troyes, Chron. an. 1467.)]

Repeyret. Centaurée. (Oudin.)

Repigeonnement. Action de repigeonner. (Nicot.)

Repigeonner. Bourgeonner, pousser de nouveau. (Nicot.)

Repiler. Piler de nouveau. (Cotgrave.)

Repiller. [Piller de nouveau : « Ce qui restoit « du pillage des huguenots estoit *repillé* par les « catholiques. » (Castelnau, p. 217.)]

Repiloguer. Faire une récapitulation : « Se « nous desirons scavoir quel fruict reporte celluy « qui fait aulmosne, j'ay touché pitié ; mais pour le

« *repiloguer*, elle purge l'ordure de peché, et l'es-
« taint, comme l'eaue estaint le feu, preserve
« l'ame. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 182.)

Repincé. Repris :

Katherine fist la conjuroison
Dont maint Rommain mourut, c'est chose voire,
Particuliers, pour leur faire possessoire ;
Furent adonc l'un mort, l'autre *repincé.* *(Desch. f. 139.)*

Repionner. Bourgeonner de nouveau. (Cotg.)

Repit. Délai que le prince ou le magistrat accorde à un débiteur pour payer son créancier, pour un an, pour deux, pour cinq : « Le roy Louis « .IX. donna *repit* de dettes, pour trois ans, à « ceux qui furent avec lui au voyage d'outremer. « Aussi ce *repit* de payer ses dettes s'appelle bene- « fice, octroy et privilege d'annion, et quinquen- « nion. » (Laurière.)

Repiter. [Sauver, grâcier : « Lesquelz prison- « niers seroient mis en main de justice ecclesias- « tique, et par ce moyen *repitez* de mort. » (JJ. 181, p. 139, an. 1452.)] — « Or furent penduz encores « vingt et cinq : et si y en eut trois ou quatre qui « furent *repitez*, à la requeste du dit duc. » (Monstr. II, p. 132.) — « Pria tant la royne que sa vie fut « *repitée.* » (Chron. saint Denis, I, f. 53.)

Replacqué. Plaqué de nouveau, en parlant d'un sceau : « Quant le roy Gadiffer tint la lettre, « il la print à lire, dont apperceut plainement la « mauvaise trahison, car elle estoit contrefaicte, et « le seel *replacqué* dessus. » (Percef. IV, f. 79.)

Replaider. [Plaider de nouveau : « Les dames « n'y furent pas oubliées (dans l'expédition de « Henri IV pour reprendre Amiens) et là fut *replai-* « *dée* la mesme cause que Tacite raconte des armes « romaines, si les femmes y sont supportables ou « non. » (D'Aubigné, Hist. III, f. 388.)]

Replaindre. 1° Plaindre de nouveau :

Et cil se commence à *replaindre ;*
Robert, dist ele, qu'avez vous? *(Ms. 7218, f. 116.)*

[« Se cil à qui le dete est deue se *replaint* à tort. » (Beaum. XXX, f. 50.) — 2° Se plaindre en retour : « Plusours entrepresures dont l'abbés et li convens « se plaignoient de Jehannet et li dis Jehannés se « *replaignoit* ausi de l'abbei et du couvent. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, VIe série, III, p. 585.)]

Replainte. [Amende : « Icellui sergent mist « main de par nous au dit exposant très durement, « pour certaines amendes, deffaulx et *replaintes* « qu'il devoit au prevost. » (JJ. 148, p. 124, an. 1395.)]

Replaire. Plaire de nouveau :

D'armés ot prés de .v^c. hommes,
A qui *repleust* li pilliers. *(G. Guiart, f. 213.)*

Or pleure, or pense, or gist, or siet,
Or li *replait* qu'ele se liet. *(Ms. 7989², f. 60.)*

Replancheer. Planchéier de nouveau. (Nicot.)

Replanter. Planter de nouveau. (Oudin, Nicot.)

Replat. [Pente d'un coteau : « Perrin le voitturon « pour son replat, .I. obole. » (Chr. de 1392, f. 30, Inv. du chât. de Jaucourt.)]

Replecte. Replette, grasse : « Adonc respondit « la jeune dame, qui n'estoit pas *replecte*, empes- « chant ne legiere à desconfire, ainçoys estoit à « l'aise de son corps, et allaigre de membres. » (Percef. VI, f. 88.)

Repledoier. [Replaider : « Se li homes ne volent « croire le bailli du recorder.... li baillis doit fere « *repledoier* le querelle en le presence des homes. » (Beaum. I, f. 31.)

Replegiare. Caution : « Le tenant suit son « *replegiare.* » (Ten. de Littl. f. 48.) — « En la plée « de naiffe est nul essoyne allouvable al defend, « jesques aprés apparaunce, ne en plees de *reple-* « *giare.* » (Britt. Lois d'Anglet. f. 30.)

Replegier. Cautionner : « Plege ne puet perdre « son cors pour plegerie que il fache, tout soit che « que il ait *replegié* cors pour cors aucun qui est « tenus pour vilain cas de crieme, et à revenir à « jour, et à atendre droit, et chil qui *replegiés* « s'enfuit, se tel cas avient, li plege est en le mercy « dou seigneur de quanques que il a, et a perdu « tout le sien. » (Beaum. chap. XLIII, p. 236.) — [« Et les *replegierent* li autres sour leur testes à « coupeir. » (Mén. de Reims, § 167.)]

Replenir. 1° Remplir :

Sempres ont la court *replenie*
De moult gente bachelerie. *(Brut, f. 53.)*

2° Combler : « Les graces dont il m'a *replet.* » (Bouteill. Som. rur. p. 373.)

Deus vos a si de tous biens *replenie.*
Poët. fr. ms. av. 1300, t. IV, p. 1573.

Moult est preudom de totes riens,
Moult est *repleniz* de toz biens. *(Part. de Blois, f. 161.)*

Replesgier. [Cautionner : « Il estoit recreü et « *replesgié.* » (Froiss. XV, f. 345.)]

Replet. [« Criant haultement devant les portes « des royaulx palais, devant les fenestres des prelats « cras et *replés.* » (G. Chastell.) — « Et puis il « n'estoit pas encore bien eveillé comme sont gens « *replets*, et qui ont repu au soir. » (Desper. 29e Conte.)]

Repletif. Qui donne réplétion. (Cotgr.)

Replevin. Caution. (Ten. de Littl. f. 52.)

Replevir. Donner caution : « Ceux tenements « soient pris en nostre meyn, sauns *replevir.* » (Britt. Lois d'Anglet. f. 32.)

Replevissable. Qui peut être cautionné, relâché sous caution : « Prisoners *replevissables.* » (Britt. Lois d'Anglet. f. 34.)

Replications. Terme de barreau. Le Gloss. de l'Histoire de Paris l'explique par « escritures pour « repliquer. » — « Nous traiterons des deffenses que « chil qui demande met avant pour destruire les « deffences que li deffendierres met contre sa de- « mande ; lesqueles deffenses li clers appelent « *replications.* » (Beaum. chap. VI, p. 36.)

Replieure. Repli. (Cotgrave.)

Replique. [« Et pour ce, sans faire *repliques*, « Desploiez tout votre panier. » (Charl. d'Orléans,

79e Chans.)] — « Chose bien dite n'a *replique* ne « redite. » (Cotgrave.)

Repliqué. Crêpu, frisé: « La chaleur de ceste « terre lybique peut causer la frizure et crespelure « de ces Mores ayant le poil ridé et *repliqué* par « une siccité et chaleur efficiente. » (Bouch. Serées, liv. III, p. 129.)

Repliquier. [1° Repliquer : « Comment la dame « des chiens *replique*. » (Mod. f. 108.) — « Que vous « ne soyez arrogant ne *repliquant* contre celluy « qui sera vostre mari. » (Ménag. I, f. 6.) — « Il ne « sceurent que dire ne *repliquier*. » (Froiss. II, f. 280.) — 2° Répéter, reproduire : « Là *repliquierent* « li signeur en la presence dou roy toutes les paroles « et requestes des Escoçois. » (Id. II, fol. 278.) — « Là lui fist on recorder ses requestes et prieres ;.... « tantost il les *replicqua* toutes doucement et sage- « ment. » (Id. XII, f. 17.)] — 3° Contredire :

Confusion te suit, et deshoneurs :
Ty fait à tes diz *repliquent*. *(Desch. f. 229.)*

Reploiant. 1° Repliant :

Haterel porsivant derriere
Sans poil blanc, et ert de maniere
Sor sa cote un poi *reploiant*. *(Ms. 7218, f. 251.)*

2° Souple : « Gorge bien naissans, cors *re-* « *ploians*. » (Chans. du ms. Bouh. f. 280.)

Reploiemens. [Dilemme : « *Reploiemens* est « quant li parleres dit deus ou trois plusors par- « ties, desqueles se ses aversaires conferme l'une, « quele que ele soit, certes il sera conclus... quel- « que partie que tu preignes, je en retrai mon « argument qui te conclust par necessité. » (Brun. Latini, Trésor, p. 537.)]

Reploier. [Transformer : « Il *reploia* et mua « ce que tu entendoies. » (Brun. Latini, p. 557.)]

Replomber. Plomber de nouveau. (Nicot.)

Replongier. [Se retirer à la hâte : « Qu'Alle- « mant viennent plus de quatre milier Qui ou chas- « tel les firent *replongier*. » (Garin, I, p. 243.)]

Replorer. Pleurer de nouveau. (Ms. 7218, f. 9.)

Replouvoir. Pleuvoir de nouveau. (Nicot.)

Replumer. Plumer de nouveau. (Nicot.)

Repoindre. [1° Repiquer : « Cil le *repoint*, et « cil le pinche. » (Mir. de Coinsy, I.)]

Cil esgarde la damoiselle,
El cors li *repoint* l'estancele,
Qui les autres esprant, et art. *(Blanch. f. 187.)*

2° [Piquer des deux : « Et les autres batailles ki « ordenées estoient, *repoingnent* erramment. » (Villehardouin, § 540.)]

1. Repoint. De *repoindre*. Qui a piqué des deux, qui fait route vers :

Joie qui vers moi es *repointe*,
Jusqu'à Biauvais, fai une pointe. *(Ms. 7218, f. 61.)*

2. Repoint. De *reponre*, cacher. 1° Sage, discret :

Dame plaisant, et bele, et cointe,
Bien avenant, et bien *repointe*. *(Cort. d'Art. f. 83.)*

Cil ki plus sont sage, et *repoint*
Ce sont cil qant il leur espoint. *(Vat. 1490, f. 128.)*

2° Fourbe, dissimulé :

Li siecle est fel, et *repoinz*. *(Cort. d'Art. f. 83.)*

Nos le troverons en la fin si *repoint*
Que ja n'i troverons d'amistié un seul point.
Ms. 7218, fol. 337.

Et cele s'en va por le prestre
Qui moult fu uiseuse, et *repointe*. *(Ms. 7218, f. 243.)*

Repoisser. Poisser de nouveau. (Nicot.)

Repoistaille. [Retraite : « A l'abbé pria que il « le receut en aucune *repoistaille* lui et ses ser- « jans. » (Dom Bouquet, III, p. 245.)]

Repoitrir. Repétrir. (Moyen de parv. p. 160.)

Repolir (se). Se rajuster, se remettre en selle ; Passelion renversé de son cheval... « se releva, et « *repolit* en ses armes. » (Percef. vol. IV, f. 110.) — « Quand le chevalier au noir lyon se fut *repoly* en « ses armes, et il veit par terre son homme. » (Id. vol. III, f. 41.)

Repolon. Terme de manège. Volte que le cheval fait en cinq temps.

Reponcer. Repasser à la pierre ponce. (Nicot.)

1. Repondre. [Garantir, cautionner ; voir Respondre.] « *Repondre* sur sa verge, » en parlant de l'amman qui étoit tenu de *répondre* des deniers saisis, comme les ayant arrêtés en vertu de sa verge ; il la devait tenir en main en faisant ses exploits. (N. C. G. I, p. 549.) — « Qui *repond*, paye. » (Loys. Inst. Cout. II, liv. IV, p. 189.)

2. Repondre—re. [Cacher, du latin *reponere*. L'ancienne langue avait pour ce mot une forme plus douce, *rebondre*, dont le sens particulier est enterrer un mort : « Il (Remi) se presenta hardie- « ment devant sa face, qui un poi devant ce se « *reponnoit*, ne ne s'osoit monstrer devant li. » (Chr. de S. Denis, Dom Bouq. III, p. 170.) — « Celui « qui *repoint* le froment. » (Ord. I, p. 107, an. 1315.) — « Lesqueles choses elle porta mucier et *repondre* « ou feurre d'un lit. » (JJ. 151, p. 259, an. 1397.) — « Maintenant il me faut *reponre* et mussier. » (Froissart, X, p. 37.) — « Li monne orent si grant « paour que il laissierent tout en un plain et s'en « allerent *reponre* dont chà, dont là. » (Id. II, p. 70.) — « Nous nous *reponrons* en cest buriau d'esteule. » (Mén. de Reims, § 412.) — « Et Guis et Alerans l'es- « pée li *reponent*. » (Aiol, v. 9163.)]

Teus peut guerre esmouvoir, et guerre commenchier,
Qui ne la *repont* mie, quant il veut apaier. *(Rou, p. 112.)*

Qui a rien bon, si le *repongne*. *(Desch. f. 111.)*

En sa chambre
Elle s'alla si tost *repondre*. *(Ms. 7615, II, f. 211.)*

Repondre m'irai souz cel pin. *(Id. f. 183.)*

Parlant d'Enguerrand :

. . . . . . *Repondre*
L'ont fait, et mener droit au Louvre. *(Ms. 6812, f. 87.)*

Ont la cité toute enflambée,...
O le feu firent ens *repondre*
Esprises de lin, et de tondre. *(Brut, f. 103.)*

[Le parfait défini était *repust* : « Si se *repust* et « mucha au mieux qu'il pot. » (Froiss. t. IV, p. 74.) Le participe était repeu, *repus*. Voir ces deux mots.]

Reponnaus. Jeu de cache-cache, de *repondre*, ci-dessus.

Me fet jouer à *reponnaus*. (*Ms. 7218, f. 62.*)
Se vous jués aux *reponniaus*. (*Froiss. Poës. f. 125.*)

Reponnu. Caché :

. . . . . . Mais s'il est qu'il aviengne
Que mouche gros parmi la toille prengne,
La derompt tout, l'yraigne est *reponnue*. (*Desch. f. 132.*)

1. Reponse. Cachée, retirée :

Nis pitié s'est *reponse* pour mi. (*P. av. 1300, IV, 1402.*)

2. Reponse. Caution, au testament du garde des sceaux Du Vair : « Je prie ma sœur que, s'il se « trouve que je doive quelque chose, ou qu'il se « trouve encore dû quelque chose des dettes de feu « mon pere (autres toutes fois que des *reponses* « qu'il pourroit avoir faites), de l'acquitter. » (Mém. de Villeroy, VII, p. 274.)

Repont. [Caché, secret : « *Reponte* maladie, » dans la Chron. de S. Denis, Dom Bouq. III, p. 225.]

Repontement. [Secrètement, aux Chron. de S. Denis, Dom Bouquet, III, p. 199.]

Repontique. Oudin l'explique par « pain de « pourceau, nombril de terre. »

Repopler. [Repeupler : « Et al cinquiesme jor, « si veut al pié de la montaigne de Blaquie, à une « cité qui avoit nom Eului, que Johannis avoit « novelement *repoplée* de gent. » (Villeh. § 491.)]

Repopulation. Action de repeupler. (Mém. de Sully, III, p. 353.)

Repopulé. [Repeuplé : « Desirans, nostre dite « ville de Sercotes estre *repopulée*... » (1441, Sommier des titres de grurie. L. C. de D.)]

Repopuller. Repeupler : « Le pays qui se *repo-* « *pulloit* de gens. » (Le Jouvenc. f. 613.)

Reporpenser. Se rappeler. (Poët. av. 1300, t. III, page 1075.)

Report. Rapport : « Quant il vendra à l'assem- « blée, et fera devant le seigneur, et les autres « compaignons son *report*. » (Ch. de G. Phébus, 8.)

Reportage. [Droit de percevoir une demi dîme ; il avait lieu lorsque les champs d'un domaine étaient cultivés par les serfs ou colons d'un domaine voisin. En ce cas, le maître primitif continuait à percevoir l'autre moitié de la dîme. Cette coutume amena de nombreuses contestations entre les églises et les couvents. Le reportage était aussi connu sous le nom de *rapport*.]

Reporter. [1° Rapporter : « Tant qu'en lor terre « vinrent, joie y ont *reportée*. » (Berte, c. 142.) — 2° Prédire : « Car les estoiles si comportent, De « signe en signe se *reportent*. » (Gui de Cambrai, Barl. et Josaph. p. 171.)] — 3° Ressembler ; parlant d'une fille naturelle de Faifeu :

Au dit Faifeu, de visage, *reporte*. (*Faifeu, p. 97.*)

4° S'en rapporter :

Se scevent bien certainement
Les veneurs, à qui justement,
De quant que je dis, me *reporte*.
Font. Guer. Trés. de Ven. p. 58.

1. Repos. [1° Cessation d'effort, tranquillité, sommeil : « Tere Major remeindroit en *repos*. » (Rol. v. 600.) — « Et je sui vialz hom et febles et « auroie mestier de *repos*. » (Villeh. § 65.) — « Or « vous dirons dou roi Loueys qui onques n'ot gaires « de *repos*. » (Mén. de Reims, § 330.) — « *Repos* « n'est mie beatitude, por ce que *repos* est quis por « mieulx soffrir poine et travail non pas por soi. » (Brun. Lat. Trésor, p. 328.)] — « Certes, dames, dit « le chevalier, il ne vit qui n'a *repos*. » (Percef. III, p. 173.) — « Il devint tellement amoureux, qu'il en « perdoit le *repos* et le repas. » (Nuits de Strapar. II, p. 196.) — « Après labeur on doit avoir *repos*. » (Départ. d'amour, p. 239.) — 2° Cachette : « En « *repos*, tellement qu'il ne peut estre prouvé par « tesmoins. » (Oliv. de la Marche : l'Ile Adam, Gage de bat. f. 17.) — 3° [Lit, berceau : « Ung autre petit « enfant qui gisoit en ung *repos*. » (Froiss. X, p. 37.) — « Et trouverent le *repos* où li contes avoit esté « mis d'enfance. » (Id. p. 61.) — « Le barseau ou « *repos* pour y couchier icellui enfant. » (JJ. 176, p. 587, an. 1448.)] — « Entrerent en leur *repos*. » (Rabel. I, p. 169.) — 4° Friche : « Terres de *repos*. » (Cotgrave.)

2. Repos. Caché : « En tel trou fussiez vous « *repos*. » (Desch. f. 382.)

Reposade. Repos pratiqué de distance en distance dans un chemin fait dans une montagne. (Mém. de Montluc, I, p. 288.)

Reposé. Délassé : « Quand.... à leur retour fut « aucun bien peu *reposé*. » (Petit Jeh. de Saintré, page 609.)

Reposée. [1° Pause, station, halte : « Li cors le « roi fu enseveliz et atourneiz si comme il aparte- « noit à cors de si haut roi, et fu porteiz de hauz « hommes et de chevaliers à Saint Denis en France ; « et à chascune *reposée* faisoit on une croix ou » s'image est figurée. » (Mén. de Reims, § 307.)] — « Par *reposées* approcherent moult fort de leurs « ennemis. » (Monstr. I, p. 75.) — « Marcha atout « sa bataille en très belle ordonnance, en approchant « ses ennemis, puis fit une *reposée*. » (Lefèvre de S. Remy, p. 92.) — [2° Reprise : « .... Quatre vilein « m'ont trové Qui m'ont batu à *reposées*. » (Renart, v. 23297.)] — « Criera par trois *reposées*, » c'est-à-dire à trois reprises. (La Jaille, du Champ de bataille, f. 54.)

Les assaillent par *reposées*. (*G. Guiart, f. 317.*)

3° Lieu où les bêtes fauves se reposent pendant le jour : « *Reposées* si sont quant un cerf venra au « matin de son viandeis, et se couchera, et puis à « chief de piesce il se levera, et s'en yra autre part, « couchier pour y demeurer tout le jour. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 154.) — 4° [Lieu où on se repose : « Cil l'empire.... qui coupe les arbres qui furent « planté por les *reposées* et por avoir ombre. » (Beaum. XXV, p. 12.)]

Reposement. En cachette, secrètement : « Il « s'apperceut secrettement, et *reposement* qu'on « devoit prendre luy, et la royne. » (Monstr. I, 250.)

Reposer. [1° Dormir : « Dunc le menat androit suz le degret; Fait li sun lit o il pot *reposer*. » S. Alexis, p. 47.) — « Laissez là *reposer* jusques à la vesprée. » (Berte, c. 82.)]

En li torne ces diz à fable,
Si le vaudroit mieus *reposer*. *(Ms. 7615, I, f. 109.)*

2° [Se défatiguer : « Si se *reposeroient*, car li oz estoit moult travailliez dou flun, qui estoit parfonz et roides. » (Mén. de Reims, § 386.)] — « Monsieur sera à se *reposer*, ouy de bien faire. » (Dial. le Tabur. p. 80.) — « Qui a affaire à gens de bien, il se *repose*. » (Bouch. Serées, liv. III, p. 255.) — Qui bon vin boit, il se *repose*. » (Cotgr.) — « Se *reposer* comme les mulets. » (Oudin.) — 3° Se omplaire dans : « Quand en ce penser *repose*. » Froiss. Poës. p. 113.) — 4° Cuver : « *Reposer* leur vin. » (Mén. Du Guescl. p. 548.) — 5° Pendre : La chevelure qui luy *reposoit* sur les espaules. » Percef. IV, f. 69.) — 6° [Cesser de : « Quar se je *repose* De fere chançon. » (Coussemak. l'Art armonique, p. 183.) — 7° Se cacher : « Icellui Jehan cachéement s'estoit enfermé et *reposé* en une petite sienne maison. « (JJ. 169, p. 413, an. 1416.)]

Repositoire. 1° Saint ciboire : « *Repositoire* du corps de Nostre Seigneur. » (Gr. Cout. de France, II, p. 157.) — [« Allerent (les heretiques) jusqu'à l'insolente impiété de briser le *repositoire*, où estoit le précieux corps de N. S. J. C. » (Preuv. le l'Hist. de Tournus, p. 290, an. 1562.) — 2° Ostensoir : « La suppliant rompit ung aulmoire ou *repositoire*, et en icelle print ung calice. » (JJ. 206, p. 259, an. 1479.)] — « Les chasses, et fiertes des saincts martirs dessus nommez sont descendus des propres lieux et *repositoires* là où ils ont accoustumé d'estre gardez, et venerez. » (P. Desrey, à la suite de Monstr. p. 97.)

Reposoir. Palier d'escalier : « Les *reposoirs* d'un escalier. » (Cotgrave.)

Reposouer. [Halte : « Il fut deffaict, là où en s'advançant d'une heure seulement, il defaisoit l'armée ennemye, et, par grand malheur, il en employa trois en son *reposouer*. » (Carl. VIII, 13.)]

Repost. 1° Caché : « Oncques ne fut bien, ou mal, tant fust secret, *repost*, ou obscur, que à la fin ne soit sceu. » (Petit Jehan de Saintré, p. 683.) — 2° Vivant à l'écart :

Riens ne vault chevalier *repost*
Et qui ne monstre sa vaillance. *(Desch. f. 504.)*

[C'est le participe passé de *reponre* : « Quant Solehadins vit que sa premiere eschiele desconfisoit, si en fu trop courrouciez et manda son agaist que il avoit *repost*. » (Mén. de Reims, § 43.) — De là l'expression : « *en repost*, » en cachette : En apert ou *en repost*. » (Froiss. VI, p. 303.) — Comme le suppliant eust par maniere furtive et *en repost* pris et emporté. » (JJ. 161, p. 285, an. 1407.) — « Ne *en repost*, ne en appert. » (Cart. de Chartres, an. 1306.) La forme populaire de ce participe était *repeu*, *repus*.]

Repostail—ailles. [1° Asile, retraite, cachette : « Fai moi de toi un esconsail, Un abril et un *repostail*. » (Gullev. pèlerinage.)] — « Ainsi que le chat huant à qui l'on a estoupées ses secrettes *repostailles* ou il se boute de jour. » (Percef. III, f. 120.) — « S'en alloient à garant en villes, et en *repostailles* de bois. » (Chr. S. Denis, I, f. 20.) — 2° Secrets : « Si estes ceulx à qui nostre seigneur a monstré ses secrets, et ses *repostailles*. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 108.) — 3° « En *repostaille*, » en secret, comme en *repost* : « Portoit un court mantel, et dessoubz icelluy, comme *en repostaille*, avoit l'un de ses bras couvert. » (Al. Chartier, l'Esper. p. 265.)

Repostal, [Retraite, cachette : « Se sont dedens li temple mis.... Ces ont les *repostals* garnis. » (Rom. de la guerre de Troie.)] — « Yssirent de leur *repostal*. » (Percef. IV, f. 145.)

Reposte. Caché : « Ung sien frere, qui aisné de luy estoit, cheyt en une enfermeté de pestilence, et *reposte* la maladie s'espendit en toute la lignée du roy. » (Chron. S. Den. I, f. 47.)

El fons d'une obscure valée...
S'est envie *reposte*, et mise. *(Ms. 7218, f. 311.)*

Repostement. [Secrètement : « Lequelle Perrins prins *repostement* trois vaisseaulx ou plus d'estaing. » (JJ. 105, p. 139, an. 1373.)]

Repostrent. Prétérit de *reponre;* différèrent, retardèrent :

Plus ne *repostrent*, ne ne firent;
Tot maintenant la porte ovrirent. *(Fabl. ms. p. 263.)*

Repostuer. Rétablir. Les apôtres reconnaissant J. C. après la résurrection, lui disent :

Syre, car vous plaise à nous dire
Se vous le regne d'Israel,
Ou jadis fu nez Ysmael,
Vourrez hore restituer,
Gouverner, et *repostuer*. *(III Mar. p. 196.)*

Repotes. [« Tu en *repotes*, qui est à dire, tu as menti. » (JJ. 198, p. 332, an. 1462.)]

Repotisses. [« Tu me *repotisses*, qui vault à dire : comme tu me ravalles. » (JJ. 185, p. 48, an. 1450.)]

Repourchassié. Recherché :

Et a pité le faire rendre
Et que paiz fust *repourchassié*,
Qu'envie avoit ainsi chassié. *(III Mar. p. 436.)*

Repourpenser. [« Recogitare, repentir vel *repourpenser*. » (D. C. sous *Recogitare*.)]

Repourter. [Rapporter : « *Repourteront* et denuncieront. » (Ord. II, p. 57.)]

Repourvaient (se). S'efforcent de :

Arbalestriers vistement tendent,
Et d'encochier se *repourvaient*. *(G. Guiart, f. 246.)*

1. Repous. Monet l'explique par « platras, ou pierre brisée, ou tuileau cassé dont on use en premiere couche d'un pavé, ou à couvrir un lieu de passage, humide et boueus. » [C'est le participe passé *repous*, du latin *repositus* pris substantivement.]

2. Repous. [Caché : « Resconsus, *repous* ou muciés. » (Gloss. du fonds S. Germain.)]

Repousemens. Pauses, reprises : « Que prestement ils iroient assaillir les dits Liegeois, tous ensemble, en bonne ordonnance, par pausées et *repousemens.* » (Monstrel. I, p. 74.)

Repoussement. Action de repousser : « Firent quatre hommes d'armes la ruine et profonds pertuys au mur ou bien peussent entrer trois hommes d'armes ; mais nul si osés d'y entrer pour le *repoussis* de lances que les Anglois leur faisoient. » (Hist. de Loys III, duc de Bourb. p. 37.)

Repousser. [« D'un bon espoi qu'il tint les a si *repoussez* Qu'il se sont malgré eux arriere reculez. » (Cuvel. v. 20229.)]

Repoussoirs. Piège à ressort; parlant d'un renard : « Si on luy tendoit quelques trebuchets, ou *repoussoirs*, il s'en savoit garder. » (Contes de Desperr. I, p. 199.)

Repoustaille. Retraite, cachette : « Je m'en transporte en mes secrettes *repoustailles.* » (Percef. V, f. 48.) — [« En diverses parties fuioient; li un aloient à garant ès viles et ès *repoustailles* des bois. » (Dom Bouquet, III, p. 183.)]

Repouste. Cachée : « Trahison *repouste.* » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 61.)

Reppareil. [Réparation, aux Ord. VIII, p. 505, an. 1402.]

Reppeller. [Repousser : « Afin de *reppeller* ledit Robert le Cat, que il ne demourast commissaire à cognoistre des choses dessus dittes. » (Ord. V, p. 521, an. 1372.)]

Reprandres. Reproche :

Maint homme de leur mort i lessent,
Qui puis furent mengiez de vers :
O eus fuit Robert de Nevers
Quieus qu'en doie estre li *reprandres.* *(G. Guiart, f. 360.)*

Repratiquer. Pratiquer de nouveau. (Cotgr.)

Repreechier. [Prêcher à plusieurs reprises : « Et l'ables de Vaus, et cil qui à lui se tenoient, *repreechoient* mult sovent. » (Villeh. § 97.)]

Reprehensible. [« Ordener oevre parfaite qui ne soit *reprehensible.* » (De Mondeville, f. 4.)]

Reprehension. [Blâme : « Aucuns de leurs faicts ont esté suivi de *reprehension*, et les autres de repentance. » (Amyot, Timol. 47.)]

Repremiation. Récompense : « De la juste vengeance de Dieu, pour une impieté commise de fils à père, et au contraire *repremiation* pour pieté. » (Pasquier, Recherches, p. 532.)

Reprenard. Critique : « J'ay grand peur que, cependant que je parle des autres, je ne tombe moy mesme en faute, et qu'on ne die que je vueille faire le roy des *reprenards.* » (Des Accords, Big. préface, p. 3.)

Reprendre. [1° Prendre de nouveau, retrouver : « (Le cheval) *Reprent* s'aleine, tost est revigorez. » (Alesch. v. 562.) — « Et dites moi comment savés, Puisque li hons sera chi mors, *Reprendera* l'ame son cors. » (Barlaam et Jos. p. 51.) — Chascun torna sa resne, et son tor a *repris.* » (Roncisval, p. 593.) — 2° Se remarier : « (Sa première femme étant morte) Il en *reprist* une autre qui fu assez vaillans. » (Sax. V.) — 3° Recommencer, au neutre et à l'actif : « Et la guerre dura tant mainte saison, Li uns rois après l'autre la *reprist* en son non. » (Sax. III.) — 4° Reprendre racine : « Mauvaistié..... Qui peüst en lor cuers grever, Ne *reprendre* ne rachiner. » (Roi Guillaume, p. 95.) — 5° Blâmer : « Vus ne li devez pas (au roi) tut son voil conseillier, Ainz le devez suvent *reprendre* et chastier. » (Thomas de Cant. p. 28.)] — « De loing le mal ne s'en *reprent.* » (Ms. 6812, f. 76.) — [6° Déclarer, dire, rapporter : « Je ne fu mies à son trespas, mès on me *reprist* qu'il foursena et morut vilainement. » (Froiss. VI, 177.)] — 7° Exalter :

Pour ce, se fet on au bien prendre,
Qu'ades ot on le bien *reprendre*
De caus qui bien font, et bien veurent.
Ms. 7615, II, f. 164.

8° [Dissuader, détourner : « Honneurs et loyautés le *reprendoit* de mettre son coer en tele fausseté. » (Froissart, III, p. 461.)] — 9° Attaquer de nouveau :

Nes ont pas pour ce redoutez,
Ainz les en pensent à *reprendre.* *(G. Guiart, f. 279.)*

10° Revenir à, retourner à :

Chascune chose se *reprent*
A joie, selonc sa nature. *(Ms. 7218, f. 355.)*

11° Cesser de : « D'aler le pas ne se *repent.* » (Ms. 7218, f. 72.) — 12° Se corriger :

Car on i puet essample prendre,
Et de folie soi *reprendre.* *(Ms. 7615, II, f. 145.)*

13° Interrompre : « Me pardonnez, se j'ai *reprin*[s] vostre parole. » (Jouvenc. f. 31.) — 14° [Relever un fief par l'hommage que l'on rend ou le droit d[e] relief que l'on paie : « Ce sont les personnes notau[bles] bles et seculares, qui furent presens à Dijon l[e] XVII[e] jour du mois de may l'an 1350, quant mes[sire] sire Jehan de France, duc de Normendie, à caus[e] dou bail de Philippe duc de Bourgogne, meindr[e] d'aage, *reprist* de frere Pierre abbé de S[t] Benign[e] de Dijon. » (Cart. de S[t] Benigne.)] — 15° « *Repre*[*nons*] *nons* nostre chevre à la barbe. » (Cotgrave.)

Repreneur. [1° Critique, censeur : « Durs au[x] mauvais et fiers aux ennemis... Amans vertu[s] des vices *repreneurs.* » (A. Chartier, p. 261.)] — 2° Messier qui fait la prise (appelée *reprinse*) de bêtes trouvées en dommage : « Messiers, forestier[s] et autres *repreneurs* seront tenus faire rappo[rt] de leur reprise dedans vingt quatre heures aprè[s] qu'il les auront fait. » (N. C. G. II, p. 872.)

Represailles. [Prise par la force et en temp[s] de paix, de son bien ou de l'équivalent, sur l'étra[n]ger qui refuse justice : « Et voulons qu'ilz puisse[nt] illec marchander, sanz ce qu'ilz puissent est[re] comprins... en quelzconques marques, cont[re] marques ou *represailles*, qui ont esté ou pou[rront]

« roient estre de par nous laxées contre les Cathe-« lans. » (Ord. avril 1486.)]

Representation. [1° Figure moulée et peinte, qui, dans les obsèques, représentait le défunt : « A Pierre Pagaut, mercier, pour .III. pieces de « drap de racamas achattées de luy pour faire le « poille à faire la *representation* dudit deffunt (le « comte d'Eu) baillée à Colart de Laon, paintre, « demourant à Paris. » (Compte de 1388.) — « Item « je vueil et ordonne que, oudit habit (des religieux « Celestins), je soye mis sur une cloye à la pure « terre, sanz aucune chose mettre sur laditte cloye, « aiant mon visaige et mes mains descouvers. « Toutes voies, se mon corps ne se povoit garder « sans trop puer, si en soit faitte seulement *repre-« sentation.* » (Test. du duc de Berry, an. 1415.) — « Incontinent après ledict grand escuyer, mar-« choient les seize gentilshommes qui portoient la « littiere où estoit le corps et au dessus dudict « corps la stature et *représentation* du roy faitte au « vif. » (L'ordre tenu à l'enterrement du roy Charles VIII.) — 2° Mine : « Un homme de belle « *representation*, appuyé et lisant sur un livre. » (Sat. Menipp. p. 222.)] — 3° Conséquence : « Gens « de mauvaise volonté et de petite *representation.* » (Matth. de Coucy, Charles VII, p. 729.) — 4° Droit de recueillir une succession, comme représentant d'une personne décédée : « Pour avoir lignée et « *representation* de son mary après la mort d'icel-« lui. » (Ménag. I, p. 5.) — « Où *representation* a « lieu infiniment; ce qui echet au pere, echet au « fils. » (Loysel, p. 322.) — « En succession tant « directe que collaterale, dans les termes de *repre-« sentation* on succede par lignes ; et hors les ter-« mes de *representation*, par testes. » (Id. p. 324.) — En termes de droit, « *representation*, c'est un « benefice de la loy, au moyen duquel un parent « qui est dans un degré eloigné succede, du chef de « son pere ou de son ayeul, à un defunt, avec un « parent qui est dans un degré plus proche en « ligne directe; la *representation* a lieu à l'infiny, « et en ligne collaterale, elle a lieu seulement « lorsque les neveux succedent à leur oncle, avec « d'autres oncles freres du deffunt : il y a neant-« moins quelques coutumes qui l'admettent à l'in-« fini, en ligne collaterale, comme en ligne « directe. » (Laur.) — « Les termes de la *represen-« tation ;* c'est en ligne collaterale, selon Azon, le « seul cas où les neveux succedent à leur oncle « avec d'autres oncles freres du defunt; car on a « enfin rejetté universellement l'opinion d'Accurse « qui etendoit la *representation* aux cousins ger-« mains, lorsqu'ils succedoient à leur oncle : et « comme en ce cas ils succedent tous de leur chef, « on a decidé, avec raison, qu'ils partageroient « egalement, et par têtes. Ainsi, dans la coutume « du Bourbonnois, et dans celle de la Marche, où « la fille mariée, et appanée par pere ou mere, « ayeul ou ayeule paternels ou maternels, après le « decez de ses pere ou mere, ayeul ou ayeule pater-« nels ou maternels, ne peut demander de legitime, « ni venir à succession collaterale dans les *termes « de representation*, tant qu'il y a mâle, ou descen-« dant de mâle, soit mâle ou femelle heritant : elle « succedera, avec ses cousins germains, à son « oncle decedé, parceque succedant de son chef elle « n'est plus dans les *termes de representation;* « ainsi que les avocats du Bourbonnois l'ont tou-« jours soutenu contre l'avis de Du Molin. » (Laur.)

Representement. Action de représenter. (S. B. S. fr. p. 85 ; dans le latin *exhibitio.*)

Representer. [1° Signifier : « Ces letres en « l'escorce estoient D'ung poplier, et representoient « Que Xanthus s'en retorneroit. » (Rose, v. 13428.) — « Pour l'amour celui qui, sans feindre, En la « croix se laissa destreindre; Car le vin son sang « *represente.* » (Guersai.) — « Amans ensi son duel « conjoie ; Car fins desirs li *represente* Joie à venir « dont il s'esjoie, Et en a leesce presente. » (J. de Condé, III, p. 179.) — 2° Tenir la place de : « Li bail-« lis, tant qu'il est en l'office de baillie, *represente* « le persone de son seigneur. » (Beaum. I, p. 5.)]

Representeur. Qui représente. (Pontus de Tyart, Discours du tems, f. 1.)

Represser. [Presser de nouveau : « Deux « monts de laict qu'un vent presse et *represse* Qui « sur le sain, sans bouger, s'esbranloient. » (Rons. page 773.)]

Repression. Action de réprimer. (Monet.)

Represter. Prêter de nouveau :

> Ma fame fet son prest par li,
> Ma meschine tout ensement
> *Represte*, par li, mon argent...
> A un pautonnier. *(Ms. 7218, f. 219.)*

Repret. Terme de droit. (Voy. l'extrait de la main morte, Journ. des sav. juill. 1733, p. 1177.)

Repreuche. Reproche : « Senz aucun *repreu-« che.* » (Ord. III, p. 327.)

Repreuve. Terme de droit; nouvelles preuves : « Pour ce que en pluseurs barres, et juridicions de « nostre pais, en doubte et difficulté si, en matiere « de *repreuves*, et contrepreuves, ne despouilles, « l'on doibt bailler et adjuger ressors. » (Ordonn. des ducs de Bret. fol. 315.) — « Qui deffaut au jour « assigné à prouver secondes fois sur les *repreu-« ves*, il dechet de la seconde preuve, et n'aura « aucuns tesmoings, fors ceux qui auront juré en « sa premiere production sur reproches. » (Grand Cout. de France, liv. III, p. 353.)

Reprimable. Répréhensible :

> Orgueil n'y a, ne vice *reprimable*,
> Verité regne, et le mentir desplait. *(Desch. f. 207.)*

Reprimande. [« Ceste bonne vieille par sa « *reprimande* et son interdiction. » (Montaigne, t. III, p. 328.)]

Reprimer. Retrancher :

> . . . Tous les biens qu'oncques Dieu, et nature
> Misent jamais en humaine faiture,
> Gisent en toy, sans ung seul *reprimer. (J. Marot, p. 228.)*

Reprimeur. Celui qui réprime. (Nicot.)

Reprius. Ce qui a été retrait. (N. C. G. II, 122.)

Reprinse. Retrait lignager : « *Reprinse* de « proximité at seulement lieu quand l'heritage « vendu est patrimoine au vendeur, et si est requis « que le proesme veuillant ratraire soit parent du « vendeur du lez et costé dont l'heritage vendu « procede; et si plusieurs proesmes estoient qui « fissent la ditte *reprinse*, le plus prochain fait à « preferer. » (N. C. G. I, p. 375.) — « Ceux se trom- « pent lourdement qui usent indifferemment des « mots *reprendre* et relever : car si bien le premiee « regarde le fied, de sorte que nous disons *reprins* « de fied, mais nous ne devons pas dire relief de « fied, d'autant que le terme de relever appartient « aux appellations. » (S. Jul. Mesl. hist. p. 701.)

Repris. I. *Participe*. 1° Convaincu, accusé. (Nicot.) — 2° Réprimandé : « Qui fait bien est *re-* « *pris*. » (Nicot.) — 3° Qui a repris racine :

Et tuit li mal sont avancié,
Et enraciné, et *repris*. *(Ms. 7615, II, f. 135.)*

II. *Substantif*. Relai de mer : « En primes soit « fait enqueste, par serment de jurours, combien « les edifices... les estaunkes, et les pescheries « vaillent par an, de clere allowe, et les *repris*. » (Britt. Loix d'Anglet. ch. 71, f. 184.)

Reprise. [1° Partie de jeu : « Tant avoit laians « de *reprises* Donées si cortoisement... » (Ruteb. p. 45.)] — 2° Refrain :

Chançons, laiz, sons, vers, et *reprises*
De geste, chanté nos ont. *(Ms. 7615, II, f. 188.)*

3° [Réprimande, blâme : « Il pooient bien faire ce « cemin sans peril ne *reprise*, car encores n'avoit « en France et Engleterre nul mautalent. » (Froiss. t. II, p. 354.)] — « Longtems en avons usé sans « *reprise*, pourquoy je dy que à tort m'en avés « accusé. » (Modus, f. 240.)

Pardonnez moi, dit il, ma *reprise* trop folle,
O vous, qui j'ay reprist. *(Baïf, p. 184.)*

4° [Recouvrement de finances ou de ressources pécuniaires : « Li consaul l'enorterent que il mesist « aucune gabelle sus le sel où il trouveroit grant « *reprise* pour payer ses saudoyers. » (Froiss. t. V, p. 356.)] — 5° Action de reprendre, de faire revenir, en fauconnerie :

L'ung est de mauvaise *reprise*. *(G. de la Bigne, f. 137.)*

6° Rechute, seconde attaque d'une maladie : « *Reprises* de pierre. » (Cotgr.) — 7° Continuation de ce qui avait été interrompu : « A *reprises*. » (G. Guiart, f. 259.) — 8° « *Reprise* de fief, » prise de possession d'un fief par l'héritier du vassal qui tenait ce fief : « *Reprise* de fief se fait lorsque l'he- « ritier du vassal reçoit la possession du fief dont « il herite, des mains du seigneur, en luy faisant « foy et hommage, et luy payant ses droits. Ancien- « nement les fiefs retournoient aux seigneurs, par « le decez des vassaux, et les heritiers des vassaux « en devoient etre investis par les seigneurs. » — 9° « On appelle aussi *fiefs de reprise* ceux qui ne « procedent pas de vraye concession, mais qui, « ayant été originairement des aleux, ont été cedez, « par les proprietaires, à des seigneurs, et repris « d'eux aussitot pour être tenus à foy et hommage. » (Laurière.)

Repriser. Priser, estimer : « Un oingnon ne « *reprisoient*. » (Guiart, f. 15.)

Reproce. [1° Reproche : « Prist l'olifan que « *reproce* n'en ait. » (Roland, v. 2263.)] — « Sans « *reproce* et sans vilonie. » (Ms. 7989 ², fol. 55.) — [2° Insulte railleuse : « Et leur disoient li saudoyer « par maniere de *reproce :* alés boire vostre gou- « dale, alés. » (Froiss. III, p. 277.) — 3° Réprobation d'un compte : « Et se aucunes personnes reprocent « ledit compte et facent opposicions coulourées ou « raisonnables encontre ycelui ; et ycelles *reproces* « ou opposicions veulent poursuir. » (Cartulaire de S. Jean de Laon, an. 1339.)]

Reprocer. [Désapprouver : « Et se aucunes « personnes *reprocent* ledit compte et facent « opposicion. » (Cartulaire de S. Jean de Laon, an. 1339.)].

Reproche. [Le mot était féminin. Malherbe écrit encore au Traité des bienfaits de Sénèque, III, p. 16 : « On ne se pique point d'une *reproche* qu'on « peut faire à tout le monde. » — 1° Blâme, désaveu : « Puis si li dist : or aiés pais ; Car jà par- « ler n'en orrés mais De la *reproche* del lignage « Dont troblés iert vostre corage. » (Grég. le Grand, p. 47.)] — « Dame, dist Passelion, de la *reproche* « me cuide je bien laver. » (Percef. IV, fol. 111.) — Barbazan fut appelé le « Chevalier sans *reproche*. » (Mém. d'Olivier de la Marche, p. 50.) — 2° Honte, opprobre : « La honte et la *reproche*, » que l'empe- reur Othon faisait souffrir à l'Eglise. (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 39.) — 3° Injure, monstre que se reproche la nature : « Ilz recongnoissent le nayn « et dient : ha *reproche* de nature, c'est toy par qui « nous avons perdu nostre pere. » (Percef. I, f. 42.) — 4° Terme de droit : « *Reproches* faits contre tes- « moins » sont distingués en « *reproches* de droit, » et « *reproches* de fait. » (Bout. Somme rur. p. 628.) — [« *Reproches* generaux ne sont admis » pour récuser un témoin, dans Loysel, p. 783.] — 5° Terme de droit féodal. Reprise de fief : « Le vassal, par « quelque laps de temps qu'il ayt tenu la chose « feodale, sans en faire foy et hommaige au sei- « gneur feodal, ne acquiert, et ne prescript point « le droict de fief contre son seigneur feodal à faire « foy et hommaige ; mais bien les prouffits, et « utilités des dites *reproches*, et debvoirs feodaulx « sont prescriptibles et se peuvent prescrire par le « dict temps de trente ans. » (Thaumassière, Cout. de Berry, p. 381.)

Reprocher—ier. [1° Objecter : « N'encore, « amors, ne vous ai *reprochié* Mon service. » (Couci, VII.) — « Garde que tu ne *reproches* ce que « tu as doné ; car tu le dois oblier. » (Brun. Latini, Trésor, p. 411.)] — Partonopex commence si : « Seignor, vos estes mi ami Et mi homme, les voz « merciz ; Nel vos repruef par afiz, Mais por remem-

« brer vos l'amor Que loial home ont à seignor. » (Partonop. f. 167.)

. . . . . . Ses bones tesches
Font bien, per tot, à *reprocher*. *(Ms. 7615, I, f. 58.)*

2° Accuser : « Caton a été *reproché* de bien boire. » (Ess. de Montaigne, t. II, p. 17.) — « Fist *reprocher* « de trayson ung noble homme. » (Hist. de César, Tr. des IX Preux, p. 294.) — 3° [Blâmer : « Je vous « le remonstre pour tant huy que demain, on ne « me puist *reprochier* de (sur) men honneur. » (Froiss. III, p. 124.) — 4° Rejeter un témoin : « Le « juge n'oublia rien à l'ordonnance qui est requise « en tel cas ; demanda à Chauvel s'il la veut croire, « s'il la veut *reprocher*. » (Contes d'Eutrapel, ch. XXIII.)] — 5° Expression : « *Reprochez* nous « nostre vie. » Le vulgaire dit ceci à un hôte quand il lui demande le compte. (Oudin.)

Reproece. [Reproche : « Ja n'en avrunt *reprocce* « mi parent. » (Rol. v. 1076.)]

Reproier. Prier de nouveau :

Ses noces à Alenchon fist,
Et dont si *reproia*, et quist
A Guillaume le fil Giroie,
Qu'il fust od lui. *(Ph. Mousk. p. 436.)*

Proi et *reproi* sans recouvrier,
Come cil qui ne set à gas
Amours servir ne losengier. *(Vatic. 1490, f. 108.)*

Repromission. [Chose promise par l'Ecriture Sainte : « Perdue avons la terre de *repromission*, « Que Dieus dona à ceus qui erent en prison De la « terre d'Egipte par desous Faraon. » (Chans. d'Antioche, I, p. 833.)]

Reprouche. [Reproche : « Toute noblesse se « debvoit bien vestir de dueil le jour du trespas du « bon chevalier sans paour et sans *reprouche*. » (Le Loyal serviteur, ch. 66.)]

Reproucher—ier. 1° Rejeter :

. . . Cil vous ara moult cher,...
Ne le vuieillez à mari *reproucher*. *(Desch. f. 329.)*

2° [Objecter : « Icellui Alain *reproucha* : ceste « vieille ne cessera huy de gourgousser. » (JJ. 197, p. 182, an. 1471.)] — 3° Réfuter :

. . . . D'eus entreprendre
A *reproucher*, ne à contendre,
Contre les raisons qu'il disoit. *(Modus, f. 157.)*

4° Dire en citation, en proverbe :

N'as tu pas oy *reprouchier*,
Que l'arbre qui ne porte fruit
Sera arrachié, et destruit? *(Desch. f. 488.)*

Reprover. [1° Reprocher : « Mielz voeill murir « qu'il me seit *reprovet*. » (Rol. v. 3909.) — « Mien « escuntre, ne l' me *reproverunt*. » (Rol. v. 768.) — « Ne ja à mon linage n'iert *reprové* C'on i truisse « boisdie ne lasquetés. » (Aiol, v. 310.)] — « Bien « vous doit sa mort *reprover*. » (Ms. 7218, f. 93.) — [2° Infinitif pris substantivement ; reproche : « Vergoigne sereit e *reprovet* à tresluz voz parenz. » (Rol. v. 1705.)]

Reproveu. Pris au dépourvu :

Ainsi fault veoir que Faifeu improveu
Par son esprit, a esté *reproveu*. *(Faifeu, p. 84.)*

Reprovier. [1° Reproche : « Molt li aront lait « dit et *reprovier*. » (Aiol, v. 955.) — « Fille moult « a fait grant annui Et lait *reprovier* et hontage, « Que enchainte ies par songnentage. » (Vies mss. des Pères.) — « L'empereor dist que jà Dieu ne « pleust qu'il eust *reprovier*, ne si oir, qu'il eust le « conte Loys laissié mort en champ ; ou il l'emporteroit, ou il i morroit. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, col. 670.) — 2° Proverbe : « Ke bien savés, « jà n'iert en *reprovier* D'orguelleus cuer bone « chançon cantée. » (Thibaut de Navarre, II, p. 32.) — « Ce oï dire en *reprovier* Que l'en ne puet faire « espervier En nule guise d'ung busart. » (Rose, v. 3711.)

On puet dire en *reprovier*
A que eulx ne voit, cuer ne duet. *(P. av. 1300, I, p. 49.)*

Reprovisionné. Approvisionné, pourvu de nouveau. (Cotgrave.)

Reprouvable. A réprouver. (Nicot.)

Reprouvance. Reproche :

De quoi tout son lingnage a honte, et *reprouvance*.
Ms. 7218, folio 339.

Reprouver. 1° Eprouver : « Seigneurs chevaliers, laissez vostre bataille, car assez avez « *reprouvé* vostre proesse. » (Percef. IV, f. 121.) — 2° [Reprocher : « Et mieux vaut que mes chevaus « muire que uns hons ; et d'autre part il nous « seroit *reprouvei* à touz jourz mais. » (Mén. de Reims, § 204.) — « Et leur *reprouvoient* souvent le « fiere bataille qu'il leur avoient fet à Ewruick. » (Froiss. t. II, p. 172.)] — « On le pouvoit *reprouver* « de lascheté. » (Percefor. III, f. 132.) — « Et nous « deffendons, tant que nous pourrons, afin que on « ne le nous puist *reprouver*, que nous soions pris « laschement. » (Duguescl. Mén. p. 267.) — [« Icelle « Colete comme femme de legiere volonté et furibonde,... pour ce que ledit Michaut... lui *reprouvoit* sa vie deshoneste. » (JJ. 114, p. 80, an. 1378.)] — 3° [Infinitif pris substantivement ; proverbe : « Li « vilains en *reprouver* dist : Tant grate cievre que « mal gist. » (Mouskes.)]

Le vilain dist, en *reprouver*,
Que chatel volant n'a que chier. *(Modus, f. 148.)*

Reprouvier. Injure :

Moult eussent aux messagiers
Dit laidenges, et *reprouviers*. *(Brut, f. 81.)*

Repruchег. Répéter :

Sovant li a dit : biau doz sire,
Alez gesir ; si ferois bien...
D'aler gesir tant li *repruche*,...
Tant a d'eschaper grant desir. *(Ms. 7615, I, f. 62.)*

Republier. Publier de nouveau : « Et quant ilz « ouyrent que les heraulx *republioient* la feste. » (Percefor. V, f. 8.) — [« La mesme loy fut derechef « renouvellée et *republiée* à la requeste de Quinc« tus Hortensius. » (Bodin, Républ. I, p. 10.)]

Republique. [1° Gouvernement de plusieurs : « Ostez la seigneurie à vostre roy, et tuez Boucicaut et tous ses François, et vivez en *republique* « comme nous, et soyons tous unis comme freres. » (Boucicaut, t. III, p. 8.)] — 2° Etat, au sens du latin

respublica : « Jeudy, 8 mars 1520, supplice d'un « Espagnol pris à S. Jean d'Angely et decapité « à Xaintes ; atteint et convaincu de plusieurs cas- « tilavisées assez impertinentes au profit de la « *republique.* » (Journ. de Louise de Sav. Mém. de Du Bellay, VI, p. 192.)

Repucer. Regimber :

Mieux vault sa parole mucer
Que contre aiguillon *repucer.* (*Gloss. de l'Hist. de Bret.*)

Repudiable. Qu'on doit répudier. (Colgrave.)

Repudiation. [Action de répudier : « En outre, « à Moïse fut donné le libelle de *repudiation* ou « refus de mariage, lequel maintenant est defendu. » (Monstrel. I, p. 47.)]

Repudie. Même sens :

Vauldroit à bailler libelle
A son mari de *repudie.* (*Desch. f. 491.*)

Repudiement. Action de répudier :

Après ce *repudiement,*
Luy deprin tres humblement
Qu'à feme voulsist sa suer prendre. (*Desch. f. 505.*)

Repudier. Refuser : « Jà ont requis au roy, et « prié qu'ils ayent la premiere bataille : et le roy « les en a *repudiés.* » (Froissart, liv. III, p. 56.) — « Vont devers le seigneur haut justicier ou sa jus- « tice, *repudier* la succession des dits trepassez. » (Cout. Gén. I, p. 581.)

Repudieur. Qui répudie. (Oudin.)

Repudiques. Répudiables, qui sont à rejeter :

Tous gens flateurs sont dyaboliques,...
Je les maintiens pour befileurs, *repudiques.*
Rog. de Collerye, p. 124.

Repue. 1° Repas ; « *repue* franche, » repas qui ne coûte rien. [« Vous qui cerchez les *repues* franches, « Tant jours ouvriers que dimanches. » (Attr. à Villon.)] — « Dans la dite ville furent ce jour faites « en quantité d'endroits plusieurs *repues* franches, « où il fut abondamment donné à manger et à « boire, à tous passans et repassans. » (P. Desrey ; Voyage de Charles VIII à Naples, p. 196.) — « Vous « plairoit-il logis et *repue.* » (Marg. de la Marg. f. 71.) — 2° « Distance de deux lieux, certaine longueur de « chemin après laquelle le voyageur doit *repaître,* « et se reposer. » (Nicot.) — « Qu'ils s'en allassent « l'attendre à un autre lieu nomé Gretz, quattre « journées plus bas, tirant en la Hongrie, à une « *repue* près. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 9.) — 3° Abord : « A la premiere *repue* en tuerent cinq « ou six. » (Mém. de Comm. p. 127.)

Repugnance. [Contradiction : « Le clerc res- « pont que, sans aucune *repugnance,* une mesme « personne peut exercer la juridiction espirituelle « et temporelle aussi. » (Le Songe du Vergier, t. II, p. 50.)]

Repugnant. [Qui est en contradiction : « Il est « certain que l'esprit n'est pas *repugnant* à soy : « quelle sera donc la concorde. » (Calv. Inst. 642.)]

Repugnatoire. Offensif : « Machines belliques « *repugnatoires.* » (Rab. III, prol. p. 7.)

Repugner. Combattre, se défendre :

. . . . Je veux qu'on *repugne,*
Par juste guerre, en soustenant le droit. (*J. Mar. p. 216.*)

Repuier. Appuyer à :

Aucuns d'eus es mas *repuient,*
Pour traire, et pour lancier à plain. (*G. Guiart, f. 321.*)

Repulluler. Pulluler de nouveau. (Nicot.)

Repulse. Action de repousser : « Comme liberté « leur avoit donné entrée, servitude qu'ils intro- « duirent, leur donna la *repulse,* et deboutement. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 10.) — « Vacque con- « tinuellement à la *repulse* des Turcs. » (Borel.) — « A la confusion, et *repulse* de nos diz ennemis. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 248.)

Repulsement. [Action de repousser : « Pour « le *repulsement* et deboutement de noz ennemis « les Anglois. » (JJ. 183, p. 243, an. 1457.)]

Repulsion. [Même sens : « A fin de pourvoir à « la *repulsion* du Turc. » (Du Bellay, f. 185.)]

Repuner. Rejeter, repousser, résister à : « Le « V[e] prince est nommé *Repuner* qui de sa condicion « *repune* en soy en aultre la grace de S[t] Esprit. » (Modus, f. 285.)

Repuntement. [En secret, au reg. JJ. 138, p. 171, an. 1390.)]

Repurgement. Action de repurger. (Oudin.)

Repurger. [« Au jour que tu viendras en ta « majesté sainte, Pour juger ce grand tout, qui « fremira de crainte, Le *repurger* de neuf par tes « feux allumez. » (Desport. Œuv. chrest. Paraphr. du *libera me.*)]

Repus. [1° Caché : « Il s'escusa de ce que ils et « si monne estoient ensi demuchié et *repus.* » (Froiss. II, f. 71.) — « Tout s'en estoit enfui et *repus* « pour la doubtance d'euls. « (Id. f. 159.) — « Mes- « sire Wauflars qui s'estoit boutés et *repus* entre « marès et rosiaus. » (Id. III, f. 259.) — « Et se sont « *repus* et muchiés moult de gens en cambres, en « soliers, en tours et en celiers. » (Id. IV, f. 418.) — « Que tout son pié li a el cors *repus.* » (Aiol, vers 928.)]

Moult a de bien en fame, mes il est trop *repus.*
Ms. 7218, folio 201.

Poi vaut sans *repus,* ne avoir enfouis.
Notice des vœux du paon, fol. 140.

Revenez tos, ou estes vous *repus* ? (*Froiss. Poës. f. 332.*)

On me debat, on me refuse,....
Trop est pités pour moi *repus.* (*Id. f. 117.*)

De là les expressions : 1° « *A repus,* » en cachette :

Por ce conmande qu'à celée
Soit tost la soe gent armée,
De lor haubers, tot *à repus.* (*Part. de Blois, f. 136.*)

2° [« Dimanche *repus,* » dimanche de la Passion ; la veille, selon le rit romain, les croix et les images des saints sont cachés sous un voile : « Le diemen- « che que l'on chante en sainte eglise *Judica me,* « nommé ou pays (Laonnois) le dymanche *repus.* » (JJ. 97, p. 598, an. 1367.) — « Le dimenche *repuz* « l'an 1399, un appellé Perrenet Gibert. » (JJ. 161, p. 64, an. 1406.)]

II° Discret, réservé:

Bohours, reube, envoisie
Biaus chanters, langue polie,
Ne solers agus,
L'amour pas ne senefie,
Mais fins cuers loiaus *repus*
C'on n'en mesdie. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1417.)*

Ainc ne fu si *repus*
Mes cuers vers mi, ne si mus,
Tant m'oisse refuser,
Que, par son douc regarder,
Ne me semblast jus. *(Poët. av. 1300, IV. p. 1380.)*

Repusement. [Secrètement, aux Ordonn. IX, f. 438, an. 1409.]

Repust. [Parfait défini du verbe *reponre*.]

Reputation. Etat, train de maison:

Tu dis que du Bellay tient *reputation*,
Et que de ses amis il ne tient plus de compte.
Joach. du Bellay, p. 101.

« Si avoit il belle façon à tenir ainsi sa *reputation*. » (Brant. Cap. fr. II, p. 295.)

1. Reputer. 1° Retrancher, couper: « Leur « firent les langues couper, car ilz *reputoient* les « estas des vices, et louoient vérité, et pour ce ont « doublé, et doubtent encor à prononcer verité qui « est trop haye ou monde. » (Modus, fol. 270. — 2° [Chasser de: « Se lesdits arbalestriers de la con- « frarie dessus ditte, ou li uns d'eulx, eust ou « eussent affaire contre le prouchain sanc de un « de leurs confreres ou pluseurs, tenuz est d'aler « entre deux, sur estre *reputez* de son serement. » (Ord. VII, f. 278, an. 1319.)]

2. Reputer. [1° Estimer, tenir pour: « Ce que « tu veulx faire et tu ne peux, est *reputé* pour fait. » (Ménag. I, f. 3.) — « Car ceulx qui n'i venront, par « le corps Jhesu Cris; De traïson seront *reputé* et « repris. » (Cuvel. v. 18252.) — « Et les doit on tenir « et *reputer* pour preus. » (Froissart, IV, f. 94.) — 2° Reputer à, accuser de: « Tout chil de ce sanch « les *reputoient* à grant ygnoranche et à grant « faintise. » (Id. IV, f. 132.) — La forme populaire est *reter;* voir ce mot.]

Reputoison. Réputation: « Plaidant ma pre- « miere cause, je dis à ces messieurs là beaucoup « de choses que je n'entendois pas, ny eux aussi, « ce qui m'apporta une belle dayée de *reputoison*. » (Moyen de parvenir, p. 350.)

Repuus. [Voir Repus; dimanche de la Passion: « Le dimanche devant Pasques flories dernierement « passé que on dit le dimanche *repuus*. » (JJ. 120, p. 223, an. 1382.)]

Reqeut. Recouvre:

Mieus *reqeut* en son damaje, à l'entrer,
C'on ne retient son droit par eskiever.
Vatican, n° 1490, fol. 157.

Reqoi. Cachette:

Ele dist, en son *reqoi*. *(Ms. 7218, f. 185.)*

Requai—aix. 1° Retrait, cachette: « Une « pucele... esgardai en un *requai*, de les une espi- « nete. » (Chanson du XIIIe siècle, Bouh. f. 78.) — 2° Terme de droit féodal: « Droit de *requaix;* c'est « un droit de cinquième denier que l'on paye pour « les rotures, lorsque les seigneurs en ont titre ou « possession, et que ces rotures vont de main à « autre, soit par vente, echange ou donation, et « meme, quelque fois, par succession collaterale, « ou directe suivant les titres qu'en peuvent avoir « les seigneurs, ou la possession dans laquelle ils « sont maintenus. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 62.) Lire peut-être Requint.

Requamé. Brodé: « *Requamée* d'or et d'ar- « gent. » (Rabelais, IV, p. 8.)

Requart. Terme de coutume: « *Requart* qui « est le quart denier du quatrieme denier du prix « ou de l'estimation de la vente, donation ou autre « alienation d'un heritage cottier (Boulenois, art. 50), « par laquelle coutume ce *requart* denier n'est dû « au seigneur, encor que la vente soit faite francs « deniers au vendeur: car pour les cottiers le « quart denier est seulement dû. » (Laur.) Voyez Cout. Génér. I, p. 689.

Requeillir. [Recueillir: « Passet avant, le dun « en *requeillit*. » (Roland, v. 3210.)]

Requelice. Réglisse: « La *requelice* de Venise » étoit en réputation. (Fabl. S. G. f. 64.)

Requellir. Entendre: « Por riens que aies « *requelli*. » (Chans. du XIIIe s. ms. Bouhier, f. 242.)

Requelloite. [1° Accueil: « On ne li fist pas « si bonne ne si belle *requelloite*. » (Froiss. t. III, p. 35.) — 2° Lieu de rassemblement: « Par le pays « de Bretagne qui li estoit une belle entrée et *requel-* « *loite* pour chevauchier en France. » (Id. t. III, p. 380.) — 3° Retraite, abri: « Mettons nous à « *requelloite* et à sauveté ou chastiel de Piansy. » (Id. IX, p. 260.)]

Requerable. [Qui doit être requis par le créancier en personne, par opposition à portable: « Toutes rentes sont *requerables*, s'il n'est autre- « ment convenu. » (Loysel, p. 525.) — « Le cens « n'est *requerable*, ains rendable et portable. » (Id. p. 531.)] — « Item que le dit roncin de service « est de telle nature qu'il est *requerable*, et faut « que le dit seigneur feodal requiere son vassal de « le luy payer: et s'il n'est requis, il n'est point « deu: tellement que si le vassal va de vie à tres- « pas sans estre requis de le payer, ses hoirs ne « le vassal subsequens ne sont tenus d'en payer « aucune chose. » (Cout. Gén. II, p. 255.)

Requerant. Se dit d'un chien qui, tombant à bout de voix, retourne et prend ses devants de lui-même: « Un chien *requerant*. » (Cotgrave.)

Requereulx. Voir *Quereulx*, dans la Thaum. Coutume de Berry, p. 372.

Requerir—erre. [1° Requérir, demander, réclamer: « Il envoierroit devers le roy englès un « evesque et un abbé pour *requerre* aucunes « triewes. » (Froiss. III, p. 431.) — Ce seroit à son « trop grant blamme se il *requeroit* les escos de « triewe. » (Id. IV, p. 229.) — « Certes, dist freres « Garins, vous *requerez* outrage et chose qui estre « ne puet. » (Mén. de Reims, § 271.) — Et *reque-*

« *roient* que on leur envoiast chevetain gentil « homme et preudomme et sage. » (Id. § 159.) — « Qui fait plaisir, plaisir *requiert.* » (Cotgr.)] — 2° Prier : « Par les sains que li monz *requiert.* » (Ms. 7615, f. 175.) — 3° Aller en pèlerinage :

Un jor li prist talent
Du baron saint Jacque *requerre.* *(Ms. 7218, f. 176.)*

4° Rechercher :

Chascun passera par compas
Par dessus toy, comme sus pierre,
L'on ne pense point te *requerre. (Contr. deSongecr. 141.)*

5° Sommer de : « La royne l'envoya *requerir* de « sa foy. » (Jeh. de Saintré, p. 611.) — 6° Prendre sa revanche : « Vous avez dit que la royne est la « plus mal servie, mais je veulx des maintenant « *requerre* mon heur. » (Percef. vol. I, fol. 122.) — 7° Réclamer : « *Requerre* leurs diz biens. » (Ord. III, p. 479.) — 8° [Attaquer : « Sun cors meisme i asalt « et *requert.* » (Rol. v. 2551.) — « Se je fuirai por « hom s'il me *requiert.* » (Aiol, v. 566.) — « Et « atendoient li François que les Englois les venis- « sent *requerre.* » (Froiss. t. III, p. 60.) — « Et de « grant vollenté *requeroit* ses ennemis et se com- « battoit as Englès. » (Id. t. IV, p. 140.) — « Et se « *requisent* sans yaus espargnier de grant cou- « raige. » (Id. t. II, p. 292.) — « Car vassaument « s'estoient *requis* et combatu. » (Id.) — « S'estoit « li pors tot à estal rendu ; Karlon le voit, à terre « est descendu, Si le *requiert* com homs de grant « vertu, Tant k'il l'ocist à son branc esmolu. » (Gir. de Viane, v. 3502.)] — 9° Se plaindre, cesser de :

Puis k'amors veut à moi doner
Cuer de baer à tel honor,
Ja, por paine ne por dolor,
Ke il me conviegne endurer,
Ne *requerrai*, ne nuit, ne jor
De li servir. *(Poët. av. 1300, II, p. 912.)*

Request. [Repas du jour ou du lendemain de noces : « En laquelle ville de Vailly se faisoit et « tenoit le *request* des noces de Gile Pochart. » (JJ. 163, p. 19, an. 1408.)]

Requeste. [1° Prière, demande : « Si alcuns « vienge ta merci depreier, Oï sa *requeste* bonne- « ment. » (Rois, p. 263.) — « S'aucuns semont son « home à *requeste* d'autrui. » (Beaum. II, p, 14.)] — « M'en vois visiter les sainctes relicques, et « maisons, pour gaigner les *requestes* des preu- « dhommes. » (Percefor. IV, fol. 30.) — 2° Volonté : « Je ne suis pas venu icy à ma *requeste.* » (Jouvencel, page 366.) — « Pour entreprendre « sur eulx à nostre *requeste*, et non pas à la « leur. » (Id. p. 218.) — « Fist serchier par tou- « tes les compagnies toutes les vieilles gens ceulx « qu'il pensoit qu'ilz ne peussent la peine souffrir « pour les retenir à sa *requeste.* » (Id. p. 445.) — « Pour ce que vous les heés, et ilz vous heent ; ilz « vouldroient bien jouster à leur *requeste* chascun « à cellui qu'il het le plus. » (Modus, fol. 303.) — 3° Provocation : « *Requeste* d'armes. » (Nicot.) — 4° Demande, représentations : « Nostre dit peuple « qui très gracieusement nous a aidié, et secouru, « en toutes les *requestes* que nous li avons fait faire « pour la necessité de nos dittes guerres. » (Ord. t. II, p. 195.) — 5° [Droit seigneurial, sorte de relief : « Li relief, les *requestes*, li vendages des terres « montent tant seulement à l'abbé et li abbez a en « ces viles ses forages, ses cambages, son tonlieu. » (Pacte de mai 1220 entre l'abbé de S. Waast d'Arras « et la ville de Mons en Puelle.)] — 6° [« Et nous « autres qui estiens entour li, qui aviens oïes nos « messes, aliens oïr les plaiz de la porte, que on « appelle maintenant les *requestes.* » (Joinv. § 57.)] Voir *maistre des requestes* sous Maitre. — « Cham- « bre des *requestes* du palais. » — « Chambre des « *requestes* de l'hotel du roy. » (Rech. de Pasq. II, p. 49.) — 7° Action de requester la voie du cerf : « Après li vueil aprendre à corner en *requeste.* » (Chasse de Gast. Phéb. p. 141.)

Longue *requeste* ne vaut rien,
Ne pour l'homme ne pour le chien. *(G. de la Bigne, 104.)*

8° Terme de procédure : « *Requeste* civile qui « s'obtient par lettres royaux contre un arrest du « parlement, pour le faire retracter, à l'occasion du « dol, surprise, circonvention, ou precipitation de « partie adverse : ou quand l'arrest a esté donné « par faux temoins ou instrumens dont l'on ne « s'est apperceu qu'après le jugement donné et afin « de faire remettre les parties en tel etat qu'elles « estoient avant l'arrest. » (Laurière.) — « Les rois « tenoient encore à certains jours *requestes gene- « ralles*, et specialement le jour du vendredy saint, « où se rapportoient toutes graces, et remissions « de tout cas tant criminels que autres. » (Miraumont, des cours souver. p. 140.) — « Selon Imbert « *requeste personnelle* est quand l'action person- « nelle est seulement intentée : scavoir est, quand « le demandeur propose pour avoir payement de sa « dette. » — « *Requeste personnelle et hypothe- « quaire* est quand le demandeur conjoint l'action « hypothequaire avec la personnelle ; comme quand « il propose à ce que le deffendeur ait à payer, ou « à deguerpir, et luy delaisser par hypotheque ce « qu'il tient des choses obligées, et hypothequées « pour le dû. » — « *Requeste hypothequaire* à « pareilles conclusions sinon que l'on demande « que tels lieux soient declarez affectez, et hy- « pothequez au payement de telle somme, et « que le deffendeur qui les tient ait à deguerpir « comme dessus, si mieux il n'aime payer la « somme ; et n'y a difference, sinon que les reques- « tes personnelles et hypothequaires peuvent être « formées contre l'obligé au payement ou son « heritier, et bien tenant : mais si l'on veut agir « contre le bien tenant de l'obligé, c'est à savoir, « contre le detempteur des choses hypothequées au « payement du dû, et que le bien tenant ne soit « heritier, il faut intenter la *requeste* hypothe- « quaire seule, qui est l'action personnelle sans « l'hypothequaire. » (Laur.) — 9° [« *Avoir requeste*, » être recherché : « Attendu que au dit lieu de Cucy « n'a point de passaige, ne n'est doné de vignoble « qui *ait requeste* de gagnaiges, de blez ne autres « biens. » (Ord. IX, p. 446, an. 1409.)]

Requester. Redemander, réclamer : « L'on « disoit que le roy avoit intention de *requester* et « mettre en sa main la place de Champlete qui en « rien ne luy est subjette. » (Estat des off. des ducs de Bourg. p. 189.)

Requevrer. 1° Obtenir, recouvrer : « Cil qui « moins atent, plus i *requevre* sovent. » (Ms. Bouh. f. 23.) — 2° Reprendre le dessus :

François et Bourdelais *requevrent*,
Qui les fés d'eus deffendre enbracent;
Anglois hors des portes rechacent. *(G. Guiart, f. 224.)*

Requevrir. Recouvrir, cacher :

Or est orguelle, or est fiere...
Orendroit sa face abandone
A voir, et puis *requevre*. *(Ms. 7615, I, f. 107.)*

Requeurir. Courir sus : « Mais li batus à retour « A de son mestre paour Qu'ades sus ne li « *requeure*. » (Chans. du XIIIe s. ms. Bouh. f. 131.)

Li forrier le païs *requeurent*,
Qui, chascun jour, de l'ost se partent. *(G. Guiart f. 64.)*

Requeurre. 1° Atteindre :

Mar chace le leu,
Qui sa proie ne *requeut*. *(Prov. du Vil. f. 74.)*

2° Tirer de; parlant d'une rivière : « On en « *requeust* des vivres à son commandement. » (Jouvenc. p. 144.) — 3° [Affaiblir le poids des espèces monnayées : « Que nul ne rachace, ne face « *rechacier*, ne trebucher, ne *requeure* nulle mon- « noye, quele qu'ele soit de nostre coing, et que « nul ne vende, ne achete or, argent ne billon pour « greigneur pris que celui qui est ordené, et que « nous faisons donner à nostre monnoye, suz peine « de perdre ce qu'il rechacera, trebuchera ou « *requeurera* et d'estre en nostre mercy de corps « et d'avoir. » (Ord. I, p. 475, an. 1310.)]

Requeusse. 1° Dans Pithou, Cout. de Troyes, p. 447, la *requeusse* est l'action de reprendre par violence un gage pris par un garde de bois sur celui qu'il a trouvé en dommage. — 2° [Requête : « Et « aussi démolicions de édifices... chevauchées de « jour et de nuit, assemblées, conspirations, *re-* « *queusses* et plusieurs ordenances, sens congiet « ne licence de Nous... » (1367. Privilèges et exemptions d'Orléans. L. C. de D.)]

Requief (de). [De rechef : « Et entrerent de « *requief* en Haynnau. » (Froiss. III, p. 149.)]

Requiem. [« (Certains prêtres) chantent mes- « ses de *requiem* ou des mors pour aulcunes per- « sonnes contre lesquelz ilz ont conceue aulcune « haine, affin qu'ilz meurent plus tost; c'est un « très grant peché. » (Songe du Vergier, I, p. 179.) — « *Requiem* gagne l'argent et *gaudeamus* le des- « pend. » (Le Roux de Lincy, I, p. 42.)]

Requierquier. [Confier, remettre : « Lors « furent trait d'une part et *requierquiet* as compa- « gnons sur les tiestes que bien les gardassent. » (Froiss. IX, p. 37.)]

Requiester. Terme de vénerie ; aller à la requeste de l'animal, trouver sa piste : « Pour le « cerf, ilz ne sont pas bons pour le prendre par « maitrise, fors que pour le desrompre, car ilz ne « requiestent pas bien, ne ne chascent de fort « longe, car ilz ont accoustumé de chascier de « près. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 122.)

Requigner. [Rechigner; voir sous RECORBER. « Et par la grant angoisse touz les denz *requigner*.» (Roncisv. p. 200.)]

Requinquer (se). Se parer, s'ajuster. (Oudin.) Il ajoute que cela se dit d'une vieille. [« *Requinqua* « proprement vaut autant à dire comme se reverdir « et esgayer, et se dict coustumierement ce verbe « à gens qui sont naturellement songeards, mornes « et taciturnes, et qui sont aussi peu esveillés « qu'une teste de bœuf endormie près d'un buis- « son ; mais le plus souvent il se dit à vieilles gens, « juxta vulgarem cantilenam tolosanam : *requinque* « te, vieillo, *requinque* te donc. » (Odde de Triors, Joy. Rech. de la langue tolosane, p. 23.)]

Requint. Droit seigneurial. « Dans la coutume « de Nivernais, si l'acquereur baille grace et faculté « de rachat au vendeur ou alienateur de la chose « feodale, il y a quint pour l'alienation, et un « autre quint de semblable valeur, pour le rachat ou « remere; c'est ce second quint qui est appellé *re-* « *quint*. » — « Le *requint* est le quint du cinquieme « denier du prix, ou estimation de la vente, dona- « tion, ou autre alienation d'un heritage feudal « (Boulenois, art. 50); par laquelle coutume, ce « droit n'est dû au seigneur feudal, encor que la « vente soit faite francs deniers; par la derniere « coutume d'Orleans art. I. le *requint* est aboli. » (Laur.) — « *Requint*, qu'on dit aussi *requint* denier « est un profit de fief par sus le quint deu au sei- « gneur par l'achepteur d'un fief mouvant de luy, « vendu francs deniers au vendeur, qui est le quint « denier du quint du pris pour lequel le dit fief a « esté vendu, comme par exemple, de cent livres, « le quint c'est vingt livres, et le *requint* quatre « livres. » (Nicot.)

Requiper. Equiper de nouveau. (Oudin.)

Requis. Soutenu, recherché :

Lors fu il, du tout, esbahis,
Quant il le vit ainsi haïs,
Ne *requis* ne fu de nului. *(Ms. 6812, f. 87.)*

Requisitoire. [Terme de jurisprudence : « D'a- « dherer à son *requisitoire*. » (Sat. Ménipp. 104.)]

Requit. Recuit :

Un espée ot à son costé ;...
Elle estoit d'un acier *requit*. *(Ms. 7615, II, f. 191.)*

Requiter. [Quitter de nouveau : « Les maisons « les plus proches du faux bourg furent incontinent « pleines d'harquebuserie, mais une sortie que « firent Vignoles d'une main et Rufigni de l'autre « les firent *requiter*. » (D'Aub. Hist. III, p. 147.)]

Requler. [Retarder : « Si ne vous fault point « doubter que vostres voiages soit *requlés*. » (Froissart, t. II, p. 53.)]

Requoi (en). [Secrètement, en cachette : « Et « disoient li aucun *en requoi*. » (Froiss. IV, 158.)

— De là les expressions : « Estre à son *requoi*, » être seul (id. II, 355) ; — « dire en son *requoi*, » se dire à soi-même (id. IX, p. 321).] — Parlant des hypocrites :

Quant il sont *en* lor *requoi*,
Assez font pis que cil ne face,
Qui monstre au siecle riant face. *(Ste Léoc. f. 31.)*

Soit à veue, ou *en requoi*. *(Froiss. poës. p. 25.)*

En apert, non pas *en requoi*. *(G. Guiart, f. 282.)*

Requost, *verbe prét. parf.* Recouvrer : « Quant « le roi Richart sout ce que le chastel fu pris, il « descendit à terre, et mist l'escu au col, et la hache « danoise u poing. Là *requost* le chastel, et occis « les Sarrazins qui dedens estoient... » (Cont. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 636.)

Requoy. Retraite : « En un *requoy* de la mon- « tagne. » (Percef. II, f. 61.) De là les expressions : 1° [« A *requoy*, » en repos : « Nul bien je ne demande « Sinon d'estre à *requoy* Avec luy en sa chambre. » (Chans. du xve siècle, p. 70.)] — (Les cerfs) « vont « en leur amour en décembre, les uns plustost que « les autres, selon ce qu'ils sont à *requoy*, en « bonnes pastures. » (Fouill. Vén. f. 106.) — 2° « En « *requoy*, » en cachette, en secret :

Tant qu'un souhait de me mettre en *requoy*,
Quitter l'amour, et m'affranchir. *(Pasq. Œuv. mesl. 386.)*

1. Rere. [1° Raser, tonsurer : « Lors fist il venir « son barbier et se fist *rere* tout jus sa chevelure. » (Froiss. XI, p. 100.) — « Les moisnes avoient cou- « ronnes *reres*. » (Id. XI, p. 29.) — « Que aucun « barbier de nostre ditte bonne ville de Paris n'ira, « ne ne pourra ou devra aller *rere*. » (Ord. t. VII, p. 16, an. 1383.)]

Rere trop près fait le cuir estre roit. *(Desch. f. 104.)*

Dans une pièce allégorique, pour représenter la sage administration de l'aigle qui est le roy de tous les autres oiseaux, on lit ce trait de son éloge :

Or il fut aigle tres notable,
Qui ne voult ne tondre, ne *rere*
Ces oyseaulx. *(Desch. f. 321.)*

Parlant de la cour :

Le blandist afin qu'amis appere,
Pour decevoir, puis lui fait le cuir *rere*. *(Desch. f. 289.)*

2° Chasser de : « Ne pot l'anui de son cuer *rere*. » (Mousk. p. 23.)

3° Exterminer :

Pour *rere*
Les Sarrasins fors de Sesile. *(Mousk. p. 686.)*

De S. Pol est là Gui le conte
O lui, pour Flamens à mort *rere*. *(G. Guiart, f. 234.)*

4° Trancher :

Des espaules le chief ly *rest*. *(Brut, f. 98.)*

5° Effleurer :

Li sanglers à l'abai ronpu,
Si li tost sore coru,
Et il enz en l'esclot l'asane,
Del brun espié li *ret* la quane. *(Partonop. f. 126.)*

2. Rere. [Rare : « Mult est *rere* chose que noz « anemiz (le démon) servet al salut des elliz. » (Job. p. 508.)]

Rere biez. [Partie du canal d'un moulin où est l'écluse : « Item quod dictus Girinus... venit de « nocte ad retrocursum, sive *le rerebiez* aquæ « molendini, vocati del Faugias, et ibi exclosorium « dicti retrocursus aquæ cœpit. » (JJ. 108, p. 335, an. 1376.) — « Item, ung moulin... court, jardins, « *bieds*, *rère-bieds*, isles, prez et pastures... » (1553, Aveu de Coiférault. L. C. de D.)]

Reredixme. [Seconde dîme, qui consiste à percevoir un cinquième en sus de la dîme : « Item, la « franchise audit lieu de la *rèredixme* appellée « *quint*, tant de grains, de bestes comme de lai- « nes... » (1395, Aveu du lieu de Préaux. L. C. de D.)]

Rere-fié, fief. « C'est l'arriere fief, à la diffe- « rence du plein fief, qui est tenu nuement, à pur, « et sans moyen d'un seigneur feudal. » (Laurière.) — [« Item, il tient et advoue à tenir de mondit sei- « gneur les fiés et *rerefiés* qui cy après s'ensuivent, « lesquels il tient et sont appartenants à ses demai- « nes dessusdits... » (1351, Aveu du moulin de l'Esploit. L. C. de D.) — « Ce que je (Guace de « Loygni) tiens dudit monseigneur l'evesque et du « tenir en fiez, en *rerefiez*, et en quelqu'autre « manière de teneure où que elle seit. » (Cart. de l'évêché de Chartres, an. 1294.)]

Rerefossé. [Arrière-fossé : « Son hébergement « de Châteauvieux, si comme il se comporte en « maisons, fossez et *rerefossez*... » (1351, Aveu de Châteauvieux. L. C. de D.)]

Rereguarde. [Arrière-garde : « Sa *rere guarde* « lerrat derere sei. » (Rol. v. 574.) — « S'en *rere* « *guarde* troevet le cors Rollant. » (Id. v. 613.)]

Rereguarder. [Garder les derrières d'une armée : « Par grant honur se fist *rereguarder*. » (Rol. v. 2774.)]

Rereguet. [Guet, ronde de nuit : « Cum suppli- « cans et Johannes de Prato essent in platea com- « muni loci de Rapistano, pro faciendo retroex- « cubias sive *rereguet*, pro custodia ejusdem loci. » (JJ. 169, p. 32, an. 1415.)]

Rerement. Rarement, dans S. Bern. Serm. fr. page 334.

Rerequint. [Profit de fief, vingt-cinquième en total du prix de l'acquisition : « De Jehan Lailli, « pour le *quint* et *rerequint* denier... » (1371, Lailli. Liquidation de profit pour raison de prés. L. C. de D.)]

Rerevassal. Terme de coutume ; c'est l'arrière vassal qui jouit d'un « arriere fief. » (Laurière.)

Rerevasseur—our. [Arrière-vasseur ; on lit *rerevasseur*, dans la pancarte de l'évêché de Chartres, an. 1447. — « Item, et après s'ensuivent les « vassors qui tiennent et doivent tenir dudit « ecuyer... item, les enfans Pierre Le Gentil qui en « tiennent un hébergement... Item, s'ensuivent les « *rerevassours* qui tiennent ou doivent tenir en « fié des dits enfans dudit Pierre... » (1403, Aveu d'Issi, paroisse de Josnes. L. C. de D.)]

Rerigal. [Arsenic rouge : « Lequel prestre... « avoit la fame... d'avoir tué et murdry par poisons,

« c'est assavoir de *rerigal* et acernic Gerard Bois-« set. » (JJ. 164, p. 11, an. 1409.)]

Rés. [Participe passé de *rere*, rasé : « Si serés « or en droit tondus et *rés*. » (Aiol, v. 828.)] Parlant aux amoureux :

Bien soiés reoigniez, et *res*. *(Ovide de Arte, f. 95.)*

Nos robes sont plus qu'estamine *reses*. *(Path. Farce, 3.)*

De là les expressions : [1° « *Rès à rès*, » à ras, au niveau de, joignant : « Vers la qeue descent l'espée « Tot *rès à rès* li a coupée. » (Renart, I, p. 48, v. 1243.) — « *Rès à rès* de terre. » (Froissart, t. II, p. 296.) — « Li fosset furent tout empli de bos et de « velourdes *rès à rès* de terre. » (Id. V, p. 375.) — « Et fiert en la quintaine .I. cop desmesuré Que *rès* « *à rès* la tere fist l'estache froer. » (Aiol, v. 8650.)] — « *Rès à rès* de l'yaue. » (Gaston Phéb. p. 237.) — 2° « A *rès*, au *rès* de, » au niveau de, à la hauteur de :

En cel estat ou lors j'estoie,
Tout ensi je me tourmentoie,
Comme un homme desesperés,
Et estoie tous mis au *rès*
De mon sens, et de ma puissance. *(Froiss. Poës. p. 4.)*

« Au *rès* de la cuisse. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 193.) — « Oliviers coupés à *rès* de ceintures. » (Naudé, Coups d'Estat, II, p. 504.)

Resacher—ier. [Retirer, lever l'ancre : « Et cil « marinier *resachent* lor ancres et drecent lor voi-« les al vent. » (Villehard. § 136.) — « Andeus ses « esperons à *resachiés*. » (Aiol, v. 2065.)] — « Baissa, « et fery un d'iceulx Sarrasins, du fer qui estoit « trenchant, en telle maniere qu'il lui perca cuer, « et corps tout oultre, et au *resacher* brisa son dit « glaive. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 351.)

A ses deus mains, à lui le tire ;
Et cil *resache* par grant ire. *(Ms. 7218, f. 147.)*

Resacrer. Sacrer de nouveau. (Nicot.)

Resaeler. [Sceller, accorder de nouveau : « Et « vont ke cist li renuvele, E recumpense e *resaele* « Tuz les ottreiz de sun ancestre. » (Edouard le Conf. V, p. 2286.)]

Resaigner. Saigner de nouveau. (Oudin.)

Resailir. [Assaillir de nouveau : « Isnelement li « ber *resailit* sus. » (Rol. v. 2085.)]

Resaillant. Sorte de filet :

Nostre palais est la pantiere
La glus, le rapeau, la filiere,
Le *resaillant*, le feu, la vois,
Où toute la France, une foys
Tous les ans, se prend au filet. *(R. Belleau, II, p. 119.)*

Resaille-mois. [Nom donné aux mois de juin et de juillet, parce qu'on y coupe les foins : « Sen-« tencié et prononcé à Floynes par nous les six « arbitres dessus dits, l'an de grace 1330, le .I. jour « de juillet que l'on dit *resaille-mois*, le vendredi « après la Pentecoste. » (Hist. de Liège, II, p. 418.) — « L'an de grace 1376, le 14e jour du mois de « juing, que on appelle *resaille-mois*. » (Id. p. 430.)]

Resaillir. 1° Sortir, saillir de nouveau : « De la « que vous *resailliez* dehors, se possible vous est, « ou envoiez autre homme seur, par qui vous man-« dez ce que vous aurez trouvé en la place. » (Joinv. ms. p. 167.) — 2° S'écarter de, cesser de :

Ainz ne *resailli*
De bien amer, des que premiers vos vi.
Poët. av. 1300, t. I, p. 530.

3° Se révolter : « Prenant l'esprit de rebellement, « de la feauté et seignourie du roy de France, se « *resaillirent*. » (Chron. de Nangis, an. 1299.) — 4° Relever, redresser :

Cis chiet, qui n'est vains, ne failliz,
Mes tost en piez *resailliz*. *(G. Guiart, f. 130.)*

Resaisine. [Reprise, nouvelle saisine : « Le « serjant fist la *resaisine* en la meson dudit Lucas « de la prise qui faite y avoit esté par ledit serjant « de S. Eloiz, en mettant son gant à terre en signe « de *resaisine* de la dite prise. » (Cartulaire de S. Magloire de Paris, ch. 56, an. 1315.)] Voir Duchesne, Généal. de Bar-le-Duc, p. 33, an. 1249.

Resaisir. [Remettre en possession : « Et s'il « prent le mien, s'il ne le fet par le jugement de « mes pers, il est tousjors tenus à moi *resaisir* « avant que je responde à riens que il me demande « en plet. » (Beaum. XXVIII, p. 4.)]

Qui querans estre *resaisis*
Des biens empeschiez, et par ceulx
Qui du faire ont esté remis. *(Desch. f. 347.)*

Resalené. [Qui a repris haleine : « Cis païens « fait grant aatie De pris et de cevalerie ; Bien est « ore hui *resalenés*, Mes l'autrier en ot près « d'asés. » (Partonop. v. 9509.)]

Resaler. Saler de nouveau. (Oudin, Nicot.)

Resaluer. Saluer de nouveau. (Oudin, Nicot, Rob. Est.) — [« Car lors me poroit apieler Mes sire « Gauvains par raison Se il voloit, de traïson, Se je « *resalué* l'avoie Et puis à lui me combatoie. » (Li chev. as deus espées, v. 2916.)]

Resambler. [1° Sembler : « Che me *resamble* « enfanche et vilenie. » (Aiol, v. 2001.) — 2° Ressembler construit avec le prédicat au cas sujet : « Et bien *resamble* fiex de France mere. » (Aiol, v. 908) ; avec la particule *de :* « Che *resamble* des « armes dant Esaü Qui vesqui par eage .c. ans « u plus. » (Id. v. 935) ; avec le cas régime : « Por « amor mon signor que *resamblés*. » (Id. v. 1107.)]

Resanc (à). Privilèges de Charlemagne pour Aix-la-Chapelle :

Et si coumanda que tout cil...
Qui renuoient à Ais manoir,
De tous usages fusent franc,
Si que bien lor fust *à resanc*. *(Ph. Mouskes, p. 70.)*

..... Lainsiel de fil blanc,
Qui resplendisoit *à resanc*. *(Ibid. p. 324.)*

Resaner. Guérir de nouveau :

Les angeles i virent deschendre
Pour *resaner* cel saint cors tendre,
Car ele fu toute plaié.
Vie de sainte Kather. Sorb. LX, col. 40.

Resanler. Ressembler :

La dame li a commandée,
Ki de biauté li *resanloit*. *(Ms. 7989 [2], f. 53.)*

Resaper. Saper de nouveau. (Cotgrave.)

Resarcler. Sarcler de nouveau. (Rob. Est.)

Resarés. Resserré, qui est à l'étroit, indigent :

Liqels vaut mieus ? u vivre *resarés*,
U trop languir, et puis estre asasés. *(Vat. 1490, f. 164.)*

Resauder. [Raccommoder, réparer : « L'oreille « prist c'avoit coppée, Au fel Juis l'a *resaudée*. » (Vie de J. C.)]

Resaul. [Mesure de grain, rasière : « Trois « *resauls* de blef. » (Ch. d'Henri, comte de Bar, an. 1337.) — « Trente *resaulx* froment et avoine, c'est « assavoir dix *resaulx* froment et vingtz *resaulx* « avoine. » (Charte du prieuré de Belleval, an. 1412.)]

Resavoir. [Savoir : « Si *resai* bien conduire « une meute de chiens. » (Aiol, v. 9332.) — « Vous « avés un homme pris avec lequel vous vos en alés, « ki est auques sauvages ; car vous n'entendés son « langage, ne il ne *reset* point dou vostre. » (Henri de Valenc. § 558.)]

Resazier. [Rassasier : « Par fei, fait il, *resaziei* « Ne me puis pas de merveillei. » (Benoît, t. II, p. 7296.)]

Resbaudir. 1° [Réjouir, encourager : « Et bien « sachiez que plus pardirent cil de l'ost cel jor que « li Grieu, et mult en furent li Grieu *resbaudi*. » (Villeh. § 238.) — « Il amenerent le jovene roy à « cheval par devant toutes les batailles pour les « gens d'armes plus *resbaudir*. » (Froissart, t. II, p. 162.)] — « Je ne die mie que, quant ils sont laz « et en requeste, que on ne doie parler à ses chiens « bien et gracieusement, et les *resbaudir*, mais ce « doit estre fait par raison, et non pas trop. » (Gast. Phéb. p. 350.)

Cornez menestrels, faictes bruit,
Resbaudissiez la compagnie. *(Desch. f. 286.)*
En est de joie *resbaudis*. *(Ph. Mousk. p. 268.)*

2° Réveiller : « *Resbaudit* son courage. » (Chans. du ms. Bouh. f. 274.)

Fait la noise *resbaudir*,
Et les rens ajouster ensemble. *(G. Guiart, f. 132.)*

3° Crier : « Lors fu Monjoie *resbaudie*. » (Id. f. 34.)

Resbaudissemens. Réjouissances : « La s'as- « semblerent les Anglois... faisant l'un avec l'autre « grans cris, et *resbaudissemens* pour la prinse de « la dicte pucelle. » (Monstr. II, p. 59.)

Resbondir. Chasser : « S'en allerent vers le « donjon, affin de *resbondir* ceulx qui dedens « estoient. » (Hist. de Godefr. de Bouillon, Tr. des Neuf Preux, p. 474.)

Resbouler (se). [S'ébouler de nouveau : « Et « disoient li aucun que ce estoit une pais à deu « visages et qui se *resbouleroit* tempreement. » (Froiss. IX, p. 207.)]

Resboulir. [Rebouillir : « Es tentes que il firent « jouste le desert, *resbouli* leur malice, et recom- « mencierent folement à parler vers Dieu. » (Psaut. folio 130.)]

Rescafer. [Réchauffer : « Si doit li cuens faire « *rescafer* ce four trois fiés l'an, à sen coust. » (Rev. du comté de Hainaut, an. 1265.)]

Rescaper. [Réchapper : « Et euissent volentiers « veü qu'il fust *rescapés* de ce péril. » (Froissart, t. III, p. 83.)]

Rescare. « Ne doit nul assorage,... *rescare de* « *four*, ny autre chose. » (Cout. Gén. I, p. 703.)

Resceinte. Enceinte :

Et connoissant la beste n'estre loing,
Feist la *resceinte*, ainsy qu'il est besoing,
Environnant le hallier et le fort.
Hugue Salel. De la chasse royale du sanglier, p. 23.

Resceit. Retraite, réserve : « De chose de quex « houre poit aver un manuel occupation, posses- « sion ou *resceit*. » (Ten. de Littl. f. 3.) — Parlant des grands officiers de la couronne d'Angleterre : « D'estre un des chamberlaines de le *resceit* de son « eschequer, ou de faire auters tiels services. » (Ten. de Littleton, f. 35.)

Reschaison (en). [En repos, en cave, se dit du vin : « .XVI. jalonni faciunt modium vini Aurel, « *en reschaisons*, et .XVIII. jalonni in vendemiis. » (D. C. sous *Reschaisons*.)]

Reschal. (Cotgrave.)

Reschaper. [Réchapper : « Car par vous *res-* « *chapa*, s'ai oy raconter. » (Berte, c. 139.) — « Je « promis à saint Nicholas que se il nous *reschapoit* « de ce peril là où nous aviens la nuit estei, que je « l'iroie requerre de Joinville à pié et deschaus. » (Joinv. § 632.) — « Ainsi, com je vous di, la bataille « finoit ; Maint Englois y moru et maint en *rescha-* « *poit*. » (Cuvel. v. 18507.)]

Reschaver. Ressuyer : « Se une beste qu'il « chasce fuit, à mont ou à val l'yaue, et il vient à « l'yaue, il doit passer tantot tout oultre, et querir « à val et à mont de l'yaue par les rires bien lon- « guement, jusques à tant qu'il treuve où il s'est « *reschavé*. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 125.)

Reschaufer. [Réchauffer : « Diverses viandes « *reschaufées*. » (Ruteb. p. 257.) — « Bien m'avez « *reschaufée* et moult bien repeue. » (Berte, 52.)]

Resche. Revêche, rétif, farouche :

Mais ilz sont trop dure, et trop *resche*,
Autant vaulsist le prescheur taire. *(Desch. f. 322.)*

Jean-Jacques Rousseau, dans la Nouvelle Héloïse, se sert du mot *rèche* et dit qu'il est usité dans le pays de Genève pour exprimer ce frottement désagréable et ce frémissement que cause un corps rude au toucher, tel que le velours bien ras ou une grosse brosse. Ce sont les deux exemples qu'il apporte.

Reschier. « Nul des dits marchands ne pourra « *reschier* en l'eau leur refus d'une navée, ou de « plusieurs de vin, et mettre en un autre nef, sur « la dite peine. » (Ordonn. II, p. 355.)

Reschignement. Action de rechigner : « A « appellé dudit refuz et *reschignement*. » (Arrest. Amor. p. 252.)

Rescindre. [Abolir, annuler : « Que si en fai-

« sant iceulx contraulx, il eussent esté enormement « deceuz, que en ce cas il les *rescindist*, cassast et « adnullast. » (JJ. 208, p. 196, an. 1481.) — « Il n'y « avoit point eu de deception au dit contract, et « qu'il ne devoit estre *rescindé*. » (Arrest. amor. p. 46.) — « *Rescindant*, *rescisoire* que nos practi- « ciens distinguent, et cumulent tant, afin de « casser, annuller, et revoquer un contrat, et obli- « gation, que pour contraindre un defendeur, après « la *rescision*, à rendre, delivrer, et restituer la « chose contentieuse : et est le defendeur tenu, sur « ce, proceder, et repondre, comme il fut arrêté en « plaidant ès grands jours de Moulins le 16 septem- « bre 1540. Le *rescisoire* est l'execution du *rescin-* « *dant*. » (Laurière.)

Rescintement. Récemment. (Beaum. p. 415.)

Rescision. [Annulation : « En vente faite par « decret, ne chet *rescision* pour deception d'outre « moitié de juste prix. » (Loysel, p. 412.)]

Resclairer—erer. 1° S'éclaircir, briller :

Cele en qui toz biens *resclere*. *(Ms. 7218, f. 332.)*
Li biaus estés se *resclaire*. *(P. av. 1300, III, p. 1235.)*

2° Eclairer :

Hyaumes le pais *resclaircissent*. *(G. Guiart, f. 264.)*

3° Réjouir :

Trestout li cuers m'en *resclaire*,
Quant j'oïe nommer vostre nom. *(P. av. 1300, p. 1264.)*

Resclarcir. [Briller : « Et li dous sons del rus- « sel sur gravele, Que je voi *resclarcir*. » (Couci, t. XVIII.)]

Resconfforte. Parlant des métaux dans le blason : « La deuxième couleur est pourpre, que « nous disons en françois rouge, et vermoill, et « *resconfforté*, si est le feu en son corps le plus « reluisant après le souleill. » (L'Arbre des Bat. ms. fol. 195.)

Resconforter. [Mauvaise forme pour *reconforter;* elle a été amenée par analogie avec *desconforter*.]

Resconser. 1° Se retirer : « Foire en celle ville « ou tout le païs se *resconse*. » (Froiss. II, p. 8.) — [« Le suppliant se feust *resconsé* pour gesir en l'es- « table. » (JJ. 146, p. 394, an. 1394.) — 2° Se coucher, en parlant du soleil : « L'espace de tant de temps « que le soleil est *resconsé*, desques à soleil levant. » (Cout. de Norm. reg. S. Just. f. 49.)]

Rescoour. Libérateur, sauveur :

Gautier se redrescha, si reprist sa vigor,
Mort fust se il n'eust si bon *rescoour*. *(Rou, p. 120.)*

Rescorre. [Aider, délivrer : « Li Alemans et li « enfans du roi d'Arragon virent la bataille devant « eux, et vodrent aller *rescorre* ceux qui se com- « battoient. » (Martèn. Ampl. Collect. t. V, p. 744.)] Voir Rescourre.

Por sa robe du feu *rescorre*. *(Ms. 7218, f. 292.)*
Mes il s'en sot moult bien *rescorre*. *(Ms. 7218, f. 3.)*

Rescosse. [Voir Rescousse. Résistance : « Sor « ces doïs fait ly chapeleis et ly cry mervelheuz, « tant à l'assaut, com al *rescosse*. » (D. C. sous *Rescussa*.) — C'est le féminin du participe passé de *rescorre;* dans l'exemple suivant, il a le sens de repris par le retrait lignager : « Et nos devant dis « Jehans eussiens la dite terre *rescosse* por devant « gré de ligneige. » (Charte de Jean, comte de Châlon-sur-Saône, an. 1276.)]

Rescouable. Qu'on peut rescourre. (Oudin.)

Rescouce. [Résistance, comme *rescousse :* « Se « en prenent les gages esdits molins... pour la def- « faute de paie de la cense, lesdis fermiers ou leurs « gens faisoient à la gent de nous... *rescouce*, force « ou violence. » (Charte de Jean, comte de Roucy, an. 1338, Cartul. de S. Jean de Laon.)]

Rescouerres. Qui opère le retrait lignager. (Laurière.)

Rescouir. Voir sous Rescourre.

Rescouler (se). Couler, se glisser :

La gent l'amiraut *se rescoule*
Aveuques cele qui habite
En la tierce nef desus dite
Qui des autres se deslia
Et rocient quant qu'il i a. *(G. Guiart, f. 323.)*

Rescourre—ouir. [Reprendre à l'ennemi, délivrer : « Ryvet dit au soubsergent qu'il n'empor- « teroit point ces gaiges, et les lui *rescoui*. » (JJ. 138, p. 80, an. 1389.) — « Pierre Arquier escuier, « huissier d'armes du roy... a playé et gaigé « l'amende de ce que... il fist desobeissance à Jaque « de Compiegne huissier du tresor, lequel avoit mis « la main à lui,... en se *rescouant* dudit huissier. » (Mémor. E, fol. 258, an. 1391.) — « Et se partirent « pour *rescourre* as Cambresiens leur proie. » (Froiss. t. III, p. 168.) — « De force il fu *rescous*. » (Id. III, p. 26.) — « Et li proie fu *rescousse* et rame- « née. » (Id. t. III, p. 169.) — « Et *rescouoient* ce « qu'il pooient de leur perte. » (Id. IV, 75.) — « Et « *rescoui* jusques à quinze marcheans. » (Id. p. 31.) — « Et *rescouissent* les marcheans. » (Id. p. 33.) — « Signeur, *rescoués* messire Jehan le Boutellier. » (Id. p. 87.)] — « Comment il les secourut tout seul, « et *rescouyt* assez de ses gens. » (Chr. de S. Denis, t. I, f. 243.) — « *Rescouyt* Lancelot le roy Artus de « mort. » (Lanc. du Lac, II, f. 142.) — « Tandis que « les Egypciens estoient empeschez à *rescourre* le « feu, Cesar print Ptolomée et Cleopatra, et par mer « s'esquippa. » (Hist. de Cesar, Triomphe des Neuf Preux, p. 380.) — « Vous requiers... que vous jous- « tez à moy une seulle lance, afin que je puisse « aucun peu de mon honneur *rescourre*. » (Percef. vol. I, f. 150.) — « Bien a crié le loup qui sa proye « *rescouit*. » (Cotgr.)

Cil vont touz ensemble, au miex courre,
Vers Anglois le païs *rescoure*. *(G. Guiart, f. 49.)*

Rescous. [Retrait : « *Rescous* est quant le sei- « gnior en la terre tenus de lui destreine pur sa « rente arere, si le destres de lui soit rescous ; ou « si le seignior vient sur la terre et voile distreiner, « et le tenant ou autel home ne lui voile suffer. » (Ten. de Littleton, sect. 237.)]

Rescousse. [1° Résistance : « Et se en ce fai- « sant (la saisie) aucuns leur fait *rescousse* ou for-

« che. » (Cart. de Corb. 23, an. 1296.) — 2° Nouveau combat, nouvelle attaque : « Bien a li dus son « convent accomplis A la *rescousse* del valet Fro- « mondin. » (Roman de Garin.) — « A la *rescousse* « del valet Mauvoisin Poignent ensemble et Girbert « et Gerin. » (Id.)] — « A la *rescousse* des deux che- « valiers fut grosse la Castille, et grande, tant de « l'une partie, comme de l'autre. » (Percefor. IV, fol. 82.) — 3° Secours :

. . . . . Vit venir
Rescousse grant. *(Poët. av. 1300, III, p. 1283.)*

Ceulx sorent que ly roys dist voir,
Ne de *rescousse* n'ont espoir.
Les portes du chastel ouvrirent,
La forteresse lui rendirent. *(Brut, f. 67.)*

4° [Délivrance, reprise : « Mainte aventureuse « prise et mainte belle *rescousse*. » (Froissart, t. II, p. 270.)] — 5° Ressource : « Je cuydoye que Blenor « fut noyé; lors me sembla que aucune *rescousse* « n'y avoit, pourquoy je m'en vins. » (Percefor. IV, f. 134.) — 6° Retrait lignager : « Un vassal peut, par « une fois, vendre son heritage tenu en fief à un « autre, avec faculté donnée par l'acheteur de res- « courre le dit heritage vendu, dedans trois ou cinq « ans, pourveu que la ditte faculté de reméré, ou « *rescousse* soit portée par escrit, ès lettres d'icelle « vendition. » (Laurière.) — D'Argentré le donne de même pour synonyme de *remere* et l'explique par *conditio redimendi.* (Cout. de Bret. p. 278.) — [« Les « cas qui naissent des *rescousses* d'eritages, doivent « estre exceptez de gages. » (Beauman. ch. 62.)] — *Rescousse* est le participe passé féminin de *rescourre*, pris substantivement, comme le montre l'exemple suivant : « Elle racompta comment il les avoit *res-* « *cousses* sur la mer. » (Percef. VI, f. 54.)

Rescribent. [Chose à *rescrire*, à copier ou corriger : « Quant tout fut rescript et grossé et que « riens n'y ot de *rescribent*, le conte de Guerles « séella. » (Froissart, t. XIII, p. 10.) Du latin *rescribendum.*]

Rescrier. [Appeler en criant : « Car tantost que « les Sarrasins voient venir ung chrestien par « ycelle rue venant au saint Temple, ils le *rescrient* « et le font retourner, jassoit ce qu'il n'y voise pas « pour le dit saint Temple veoir. » (Saint voyage de Jérusalem, § 169.)]

Rescriever. Se crever, s'ouvrir de nouveau :

Si te corrocent, si t'agrievent ;
Totes les plaies te *rescrievent*,
Diex ! quel dolor ! *(Hist. de Ste Léoc. f. 27.)*

Rescriller. Se répandre :

Bruiant comme pluie en gresille,
Le flo des Anglois se *rescrille*,
Plustot que vent aval la plaine. *(G. Guiart, f. 231.)*

Rescript. Terme de droit : « *Rescript* du ser- « gent executeur... quand il rescrit de son exploit « par devers le juge, et luy fait sa relation. » (Laur.)

Rescription. [1° Exploit d'un sergent : « Et « bailleront et seront tenus de bailler (les sergens)... « copie de leur *rescription*, se il en sont requis, « soubz leurs seaulx, aux coux de ceux qui les « requerront. » (Ordonn. III, p. 681, an. 1355.)] — 2° Réponse à une lettre ; le duc de Berry ayant reçu des lettres favorables du duc de Lancastre dont il demandoit la fille en mariage : « Si en fut moult « rejouy, et fit aux messagers bonne chere,... et « rescrivit par eux, devers le duc de Berry, et « moult amiablement, et monstroyent ses *rescrip-* « *tions.* » (Froiss. III, p. 300.) — 3° Lettre réitérative : « Fist rescrire plusieurs lettres à ceux des « bonnes villes tenans son party, et en plusieurs « autres lieux, mais quelque *rescription* que il fist, « ne fut pas creu. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 139.) — 4° Adresse, dessus de lettre : « A la *rescription* des dites lettres est ecrit à mon- « seigneur l'ambassadeur du roy de France. » (Gage de bat. de François Ier et de Charles Quint, folio 80.)

Rescrire. [1° Répondre par écrit : « Li reis lor « *rescrit* que s'il eussent bien entendu la meniere « de la priere, qu'il ne se fussent jà mervillié. » (Livre de Jostice, p. 17.) — 2° Ecrire, narrer : « En « *rescripsant* de ces differens, il me ala souvenir et « revint en ramenbrance. » (Froiss. XI, p. 253.) — 3° Copier : « Quant tout fut *rescript* et grossé. » (Id. t. XIII, p. 10.)]

Rescrit. [Expédition pour les bénéfices : « *Res-* « *crit* ne vaut rien en tel quas, s'il ne fet mention « de la digneté. » (Liv. de Jost. p. 14.)]

Rescrition. [Surcharge : « Par toutes teles *res-* « *critions*, porroit estre le lettre faussée et estre de « nule valeur. » (Beauman. XXXV, p. 9.)]

Rescueillir (se). [S'attaquer de nouveau, dans Froiss. VI, p. 145.]

Rescusitement. Résurrection :

Biaus sire Dieus, rois debonere,
Qui le pooir avez de fere
Vostre plesir communaument,
Puis vostre *rescusitement.* *(Ms. 7218, f. 217.)*

Rescyt. Rescousse : « Si le principal appelé soit « acquité del fait, si volons que ceux que serront « endités, ou appellés de la force, et del *rescyt*, del « commaundement, et des autres accessoires soient « de ce quittes premier le jugement. » (Britt. Loix d'Angleterre, f. 43.)

Resdrecier. [Redresser : « Et me *resdreçai*, « au plus tost que je peu, mon escu à mon col. » (Joinville, § 223.)]

Rese. [Expédition militaire : « Quant il eurent « fait ceste mauditte *rese*. » (Froiss. VI, p. 48.) — « Il avoit levé baniere à une escarmuce et grande « *rese* qui fu faite sus les ennemis de Dieu. » (Id. VII, p. 480.) — « Et eurent adont li crestien *rese*. » (Id. IX, p. 267.) — « Pour Dieu delivrons nous de « faire nostre *rese*. » (Id. X, p. 337.)] — « Tost après « ceux de la verte tente et autres Gandois firent « une *rese* sur les marches de Hainaut. » (Oliv. de la Marche, p. 384.) — [C'est le germanique *Reise*, voyage.]

Reseance. 1° Résidence :

> Paix faite, chascun s'en reva,
> Là où il a sa *reseance*. *(G. Guiart, f. 24.)*

2° [Bourgeoisie : « On recevra en la *reseance* de « Montfaucon toutes manieres de gens, fors ke « chiaus qui sont serfs de leurs cors et chiaus qui « sont dampné, ou forbani en aucun lieu pour « villain fet. Et si dira-t-on à chaus qui vendront « en la *reseance* de Montfaucon : On vous reçoit « en la *reseance ;* mais prenés garde que vos ne « soiés serf de vos cors, et que vos ne soiez con- « damnez ne forbannis pour villain fait : et se « vos estiés encombrez avant que vos venissiez en « la *reseantise*, li rois, tant comme il appartient à « celui encombrement, ne vos defendroit pas. » (JJ. XXX, f. 1.)]

Reseandise. [1° Domicile : « Disoient que il « devoient paier pour ce que leur *reseandise* estoit « à Pontoise. » (Cart. de la Maison Dieu de Pontoise, an. 1268.)] — 2° Droit de séjour : « Ostises, « et *reseandises*, c'est à dire les droits qu'a un « seigneur sur les hostes qui resident dans ses « terres. » (Ord. III, p. 295.) — 3° [Sorte de redevance : « Deniers deubs chascun an au jour S. « Remy, S. Jehan Baptiste... en *reseandises* de mer « et terre, montans dix livres parisis, qui est payé « de trois ans en trois ans au terme S. Remy. » (Revenus du comté de Ponthieu, an. 1554.)]

Reseant. [Résident : « Et fut dit en jugement « par Etienne Germé, procureur des habitans d'Or- « liens, que il n'en vouloit riens poursuivre et que « il tenoit ledit le Teuffes pour *reseant* de la ville. » (1400, Sentence de la prévôté d'Orléans. Courtage du vin. L. C. de D.)]

Reseantise. [1° Bourgeoisie : Voir sous *Reseance.* — 2° Redevance payée pour le droit de bourgeoisie : « Chascune hostise d'icelle merie « doit une geline..... et se ainsinc estoit que les « estagiers laisassent les hostises de chair, por ce « ne demouroit pas que le past n'en fust rendu et « poié pour reson de la *reseantise.* » (Censier de Chartres, f. 17.)]

Resecation. [Retranchement d'un corps ou d'une société, aux Ord. VII, p. 35, an. 1383.]

Resechable. [« Item que ceauz qui ainsi sont « admis audit office soient gens sages, sachant les « loix, idoines et suffisants, *resechables* et vivants « de leurs rentes. » (Histoire de Liège, II, p. 442, an. 1420.)]

Resecouer. Secouer de nouveau. (Cotgrave.)

Reseeller. Sceller de nouveau. (Cotgrave.)

Resemblement. Ressemblance. (Rob. Est.)

Resemer. [Semer de nouveau : « Les bleds « *resemez* jusques à trois fois estoient mangez la « nuit par une sorte de limaçons qui se cachoient « de jour en terre. » (D'Aubigné, Hist. III, p. 96.)]

Resemonre. [Citer de nouveau : « Li per orent « conseil entr'eus que il le feist encore *resemonre* « par devant lui et pour oïr droit. » (Ménestrel de Reims, § 251.)]

Resenbler. [Ressembler : « Ben *resenblet* mar- « chis. » (Roland, v. 3502.)]

Reseoir. Camper, séjourner :

> Lequel les François tant sivirent,
> Que prés de Courtrai s'estendirent,
> Où l'ost des Flamens *reseoit.* *(G. Guiart, f. 253.)*
>
> Li roys refait son mareschal,
> C'on nommoit Henry, ce creons,
> Aler, à granz genz, vers Creon :
> Cils *resist* là si longuement,
> Qu'il conquist, tout outréement,
> Le chastel. *(Id. f. 88.)*

Resequer. [Retrancher : « Duquel inventoire « ostez et *resequez*, ou faites oster et *resequer* « yceulx cinq lampiers. » (Chart. de 1403.)] — « Lequel abregé recit..... j'ay *resequé* depuis, et « totalement osté. » (Mém. de Du Bellay, liv. V, f. 10.) — « *Resequer* le superflu. » (Ord. II, p. 487.) — « Sur peine de perdre le mêtier, de grant puni- « tion de prison, et d'estre *resequiez* de leur ser- « ment. » (JJ. 154, p. 312.)

Reserie. [Action de raser, au gloss. 7684.]

Reserrer. Se resserrer, devenir plus piquant : « A la St Pierre, l'hyver s'en va où il *reserre.* » (Cotgrave.)

Reservatif. De réserve. (Oudin.)

Reservation. 1° Exception. Le duc de Lancastre, frère du roi, dit au chevalier qui lui avoit refusé l'entrée de Berwick, à cause de la défense du roi : « Dictes-vous qu'il convient *reservation* sur moi « qui suis oncle du roy. » (Froiss. liv. I, p. 147.) — [« Sans nulles exceptions ne *reservations.* » (Id. édit. Kervyn, t. III, p. 333.) — 2° Droit que le pape se réserve de conférer certains bénéfices : « Et usoit Clement de *reservations*, donnoit graces « en spectatives aux cardinaux. » (Juv. des Ursins, Charles VI, an. 1381.)]

Reserve. 1° Provision : « Espées de *reserve.* » (Brantome, sur les duels, p. 156.) — « Oiseaux de « *reserve.* » (Cotgr.) — 2° Survivance : « Monsieur « de Bonnivet lequel a esté, depuis la mort de « monsieur de Graville, admiral de France, car il « en avoit le don, et la *reserve* dés longtemps. » (Mém. de Robert de la Mark, seign. de Fleuranges, ms. p. 249.)

Reservé. [Excepté : « Il sera ensi se vostre « poissance ne l'en liève, tant y a il *reservé.* » (Froissart, X, p. 66.)]

Reservéement. [Avec réserve : « Ne s'entre- « mettre que bien *reservéement* d'escrire de la reli- « gion. » (Montaigne, I, p. 401.)]

Reserveit. Réservé, dans les sermons de saint Bernard, p. 195.

Reservir. Rendre service :

> Se vos servez Dieu à l'église,
> Dieus vos *resert* d'autre servise,
> Et vos pet, et vostre maison. *(Ms. 7615, I, f. 59.)*

Reservouer. [Réservoir : « Poissons mis en

« huches, sauvouers ou *reservouers*, sont meubles. » (Loysel, p. 215.)]

Resesine. Nouvelle saisine. (Beaum. ch. II, 19.)

Resesir. Ressaisir. (Beaum. ch. II, p. 19.)

Reseul. [Réseau, filet : « En sa meson repere « atant, Si prent des *reseus* enfumés Que maufez li « orent donez. » (Renart, v. 5047.) — « Les dames « couvrent leur sein d'un *reseul.* » (Mont. III, 363.)] — Montluc conseille au roy de se défaire des dames qui ont trop de crédit à la cour, qui y causent des désordres, et de « les renvoyer faire leur *reseul.* » (Mém. II, p. 521.)

Resfectionner. Refaire : « Prenions plus de « soucy à *resfectionner* l'esprit, que le corps. » (Disc. sur les Serées de Bouch. liv. I, p. 17.)

Resflambier. Etre flamboyant :

L'espée qui *resflambie*. *(Rou, p. 349.)*

Resforcier. [Revenir à la charge : « Et puis se « *resforcierent*, si que il les fisent hurter sor la « bataille Tierri de Tendremonde. » (Villeh. § 408.)]

Resgaier (se). S'égayer :

Et du maintien de la nourrice,
Qu'elle ne soit sotte, ne nice ;
Mais ait bon pis, soit lie, et gaie,
Jeune, jolie, et *se resgaie*. *(Desch. f. 510.)*

Resgarder. Garder, veiller :

Comme il soit vray que je te jure
Qu'a femme non chaste *resgarde*
Ne puet valoir chastel, ne garde. *(Desch. f. 501.)*

Resgeindre. Gémir de nouveau : « A tant se « *resgient* et soupire. » (Parton. f. 139.)

Resgnable. [Raisonnable, aux Fabl. éd. Méon, t. I, p. 92.]

Resgnaulement. [Raisonnablement, dans Beaum. ms. ch. XII, p. 30.]

Resgoir. Ranimer, renforcer. Parlant de l'arrière-garde de Charlemagne accablée par l'ennemi :

Li rois, pour aus à *resgoir*,
I fust revenus tout le cors,
Si leur euist fait gent secors. *(Mousk. p. 182.)*

Resgouter (se). S'écouler :

Le derrain renc d'eus s'esmeut,
Fuiant s'en va tant comme il peut ;
Vers le port du danc, *se resgoutent*. *(G. Guiart, f. 247.)*

Resgramir (se). [Devenir plus âpre, plus violent : « Adonc se *resgrami* li assaus et renforcha. » (Froissart, t. IX, p. 22.)]

Residemment. Assidûment, de résidence : « Les dicts bannis et rebelles se tenoient *residem-* « *ment* aux villes, et villaiges prochains. » (Cl. Leyssel, Hist. de Louis XII, p. 257.)

Residence. [« Se uns frans homs y veut estre, « soit qu'il face *residence* entre les sers ou aillors, « il ne pert por ce l'estat de francise. » (Beauman. t. XIV, p. 19.)]

Resident. [1° Habitant : « Estienne Boiliaue, « garde de la prevosté de Paris, à toz les bourgeois « et à touz les *residens* de Paris... saluz. » (Liv. des Mét. t. I.) — « Et encore y a il de tius terres quant « uns frans homs qui n'est pas gentius homs de « lignage y va manoir, et il y est *residens* un an et « un jour, qu'il devient, soit hons, soit feme, sers « au seigneur desoz qui il veut estre *residens.* » (Beaum. t. XLV, p. 19.)] — 2° Conseiller au parlement : « Par la susditte ordonnance de Philippe « tiers, fils de St Louis, tous les conseillers laiz de « la grand chambre du plaidoyé sont appellés pre- « sidens, et les autres *residens* au parlement : qui « monstroit anciennement leur grandeur et autho- « rité par dessus ceux des enquestes, même à l'en- « droit des autres conseillers clercs de la grand « chambre. » (Miraum. des Cours souver. p. 18 ; — voyez encore du Tillet, Rech. des rois de Fr. p. 338.)

Resider. [1° Séjourner : « Et cil met avant « tenure de dix ans pesible, à le seue et à le veue « du demandeur *resident* el païs. » (Beaum. t. VIII, p. 9.) — « La vapeur est froide et humide, Voire « que demeure et *reside* Et est en terre retenue. » (Nat. à l'Alchim. err. p. 300.) — 2° Reposer : « Se il « y a quelques vaches... qui ait de nouvel veellé, il « esconvient qu'elle soit *residiée* de trois sepmaines « et trois jours, avant qu'elle soit disiré de vendre. » (Ordon. t. VIII. p. 629, an. 1423.)]

Residu. [Reste ; voir sous Relays : « Les esles « et le *residu* (d'une volaille), » au Mén. t. II, p. 5.] — « Se logerent là en attendant le *residu* de leur « armée. » (Mém. de Rob. de la Mark, seigneur de Fleurange, ms. p. 175.)

Resie. Expédition (v. Rese) : « Offrans de servir « une bonne *resie*, sans en demander livrée, gages, « pertes d'armures, ne de chevaux. » (La Colomb. Th. d'honn. t. II, p. 76.)

Resiet. De *reseoir*, être convenable :

Resiet la mestre forterece,
Qui rest noblement façonnée,
Et de fossez environnée. *(G. Guiart, f. 63.)*

Resieus. Réseaux, filets :

François touz les i ocistrent :
Miex furent priz enz, qu'à *resieus*. *(G. Guiart, f. 275.)*

Resignable. [Qui peut être resigné : « Les be- « nefices sont *resignables* et à vie. » (Loysel, 553.)]

Resignacion. Abandon en faveur d'une tierce personne : « Que nus prevost, auditeur, ne autre « personne, quele que elle soit, ne mette, ou face « mettre serjanz outre le nombre de ceste orde- « nance, ne en autre maniere, se n'est après le « decès, ou vivement, quant aucun sera gité hors « de son office, ou *resignacion* d'aucun des diz « serjanz. » (Ordonn. t. I, p. 466.)

Resignant. [Celui qui résigne un bénéfice : « Le pape ne peut permettre qu'aucun *resignant* « retienne au lieu de pension tous les fruits du « benefice *resigné.* » (P. Pithou, p. 50.)

Resigné. Raisiné, vin cuit :

Ou luy donner si bonne medecine,
Qu'il avallast un peu de *resigné*. *(Cretin p. 181.)*

Resigner. [Faire abandon : « Tout cil qui le « leur entirement *resignoient* et donnoient à ces « pardons, estoient asols. » (Froiss. X, p. 207.)] —

« Luy promis, par devant vous, et vos barrons, la « conté de Forest et Beaujolois luy *resigner.* » (Ger. de Nev. Ire part. p. 33.) — 2° Rendre : « Mr de Cha« tillon arriva,... ouquel je *resignai* mes troupes. » (Mém. de Bassomp. t. IV, p. 113.)

Resilement. Action de résilier. (Cotgrave.)

Resilir. Rétracter : « Ayans une fois promis, il « ne luy est pas puis après loisible de *resilir* de sa « parole. » (Pasq. Rech. liv. II, p. 78.)

Resiluer. [Résister à : « Icellui Jouaust voult « plus se eschauffer et *resiluer* contre le suppliant. » (JJ. 165, p. 210, an. 1411.)]

Resine. [« Comme *resine* Qui conglutine Ce « qu'elle attrape Femme est encline, Toujours elle « happe. » (Blason des faulces amours.)]

Resinée. Jeu de mots entre *resignée* et raisiné : « On m'a dit que l'evesché est en grand branle, et « qu'il sent bien la *resinée ;* si cela est je vous laisse « à penser du succez de mes affaires. » (Caquets de l'Accouchée, p. 42.)

Resiner. [Résigner : « Johans dit que li meres « avoit oï les contens et que Peres avoit fete pez « par devant le meor, et avoit *resiné* à sa esliction, « et li meres avoit confermé Johan. » (Livre de Jostice, p. 33.)]

Resingnié. Plein d'ardeur : « Estoient leurs « gens moult esbahis et effroyez, et leurs ennemis « au contraire estoient moult enorgueillis, et *resin« gniez.* » (Monstrelet, II, p. 46.)

Resjoïr. [1° Réjouir : « Caroles, vieles, romans, « I peust on assez oïr, Qui les amans font *resjoïr.* » (Lai du conseil.) — « Aler nous faut à Biors ; je sai « bien qu'il y a Un bon conseil pour moi, qui nous « *resjoïra.* » (Guescl. 8532.) — 2° Embellir, ennoblir : « C'est une chose qui grandement embellit et « *resjoist* vostre querelle. » (Froiss. XI, p. 306.)]

Resjouir. Même sens : « Celuy de bon sens ne « jouit, qui boit, et ne s'en *resjouit.* » (Cotgrave.)

Resjouissance. [« Ces despouilles monstrées « de main en main partout, apporterent aux « Romains une merveilleuse *resjouissance.* » (Amyot, Pyrrhus, p. 36.)]

Resjouissement. Même sens : « Grant bien « me fist et *resjouissement.* » (Desch. f. 300.)

Resjouyssement. Même sens : « Quelle « volupté, quel plaisir, quel *resjouyssement ?* » (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 128.)

Resire. Sorte de droit seigneurial, en latin *cespitaticum.* (Fauch. Orig. liv. I, p. 78.)

Resis. Participe de *reseoir* ; rassis, couché :

En Auvergne ou mal le toucha,
Duquel ileuques acoucha,
Morz i fu d'angoise *resis*
L'an .M. .CC. et .XXVI. *(G. Guiart, f. 152.)*

Resistence. [Résistance : « Les fortreces où tel « *resistence* trouveroient que trop convensist per« dre de bonnes gens. » (Christ. de Pisan, Charles V, t. II, p. 9.) — « Et à un matin frappa sur eulx, et « ne feirent gueres de *resistence.* » (Juvénal des Ursins, Charles VI, an. 1384.)]

Resister. 1° Empêcher : « Afin de *resister* que « ledit sieur de Nemours ne sa compagnie ne peust « passer par là qu'estoit son chemin constrainct « pour venir au dit Bresse. » (Lettre de Louis XII, t. III, p. 173.) — 2° Au passif, être détruit, battu : « Iceux Bourguignons furent si vaillamment *resis« tez* et reboutez par les notables seigneurs, bour« geois et habitans dudit Paris. » (Chr. à la suite de Monstrelet, fol. 2.) — « Les ennemis de Dieu furent « *resistez.* » (Ext. des Chr. de Flandres, p. 743.)

Resitation. [Résistance : « Les supplians eus« sent esté tuez, se n'eust esté la *resitation* que ilz « misdrent ; en laquelle *resitation* faisant.... » (JJ. 169, p. 458, an. 1416.)]

Reske. Rêche : « Mors aspre, poignans, et « *reske.* » (Poëme de la mort, Sorb. XXIX, c. 17.)

Reskement. [Avec âpreté : « Si le commen« cierent à assallir durement et *reskement.* » (Froiss. VII, p. 402.)]

Reskeure. 1° Secourir :

Son coutel tret de sa gaine,
Ne set comment il le *reskeue,*
A Ferrant a copé la lieue. *(Ms. 7218, f. 249.)*

Or mi covient faire le keue
Ki li molin du vent *reskeue*
Quant il est u plus grand tourment.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1361.

2° Résister :

Il n'est nus hom qui çou *reskeue*
Por mengier pain sec, et boire eue. *(P. 1300, IV, 1372.)*

Reslaissier (se). [Aller au galop : « Il ne fisent « tout le chemin que se *reslaissier* tant que leur « coursier estoient tout mouilliet de sueur. » (Froiss. VIII, p. 357.)]

Reslargir. 1° Récompenser :

Femme doit dedans ordonner
Maison.....
. . . . . . *Reslargir* ses gens,
Selon les temps, selon leur paine. *(Desch. f. 528.)*

2° Ouvrir la porte :

Sergens *reslargissiez* l'entrée
De ce varlet ; c'est un prodom. *(Id. f. 236.)*

Reslée. Rayée, cannelée. Parlant de la chandelle des rois et des paysans : « Ils ont une supers« tition que de ne se servir le jour des rois que de « chandelle *reslée* et piaulée comme on dit en « Normandie. » (Merc. reprouvé, an. 1678, p. 61.)

Resleecier. Réjouir : « Et por mon cuer un « pou *resleecier.* » (Poët. av. 1300, II, p. 566.)

Resleechier. [Même sens, dans Cuvelier, ms. p. 167 et 225.]

Resler. [Pleuviner : « Li piés li gliça, car il avoit « *reslet* dou matin. » (Froiss. VII, p. 447.)]

Je n'y prens saveur qu'amere,
Tant a meslez
Les ruisseaulx, du long, et du lez,
De melencolie *reslez,*
Et de tristesse entremeslez. *(Al. Chart. p. 633.)*

Resloingner. S'éloigner de :

Entre en leur vessiaus arriere ;
L'autre navie, qui qu'en hoingne,
Le port de la cité *resloingne* :
Touz ensemble à l'aler s'otroient. *(G. Guiart, f. 225.)*

Resmailler. [Réparer les mailles d'une armure : « A grant peine sauroient ilz restouper ne *resmailler* un trou estant en un haubergon. » (Ord. IX, p. 205, an. 1407.) — « A Gilles de Suraulmone, « orfebvre, pour avoir redressé et *resmaillé* trois « pieces de brodures et cordellieres. » (Compte de 1555.)]

Resmettre. Remettre, déposer :

Renart de vil geton issis,
En si vil geton te *resmis*,
Dont tu jamés hors ne seras,
Li pere à celi que as pris. *(Ms. 7218, f. 77.)*

Resmeutte. Nouvelle guerre. Parlant de la guerre qui fut rallumée entre les François et les Bourguignons : « Si fut la principale cause de cette « *resmeutte* pour ce que les François prenoient « aucuns tenans le party de Bourgongne. » (Monstrelet, vol. II, p. 83.)

Resmouvoir (se). 1° Etre agité de :

Se tant atendent qu'il la raient,
De grant folie *se resmoient* :
Ençois fevriers devenra mais,
Qu'à Tolete la raient mais. *(Ste Léoc. f. 33.)*

2° S'ébranler pour attaquer :

Si tot con la gent fu occise,
De la premiere nef conquise,
Ou sus Flamans verti li maus,
Se resmeut Renier des Grimaus,
O les vessiaus dont il est sires. *(G. Guiart, f. 322.)*

3° Se remettre en marche :

Venue en est jusqu'à l'eglise ;
Ele ne pot, en nulle guise,
Metre le pié sor le degré ;
Mes tout aussi com de son gré,
Et volentiers venist arriere,
Se trova à la gent premiere :
Dont *se resmuet* et vient avant ;
Mes ne valut ne que devant. *(Ms. 7218, f. 317.)*

Resnable. [Raisonnable, aux Annal. de S. Louis, page 208.]

Resné. [Royaume : « Si fu fieus Karlemaigne, « qui tant *resné* conquist. » (Aiol, v. 18.)]

1. Resne. [Même sens : « Quant il venra el « *resne* as Arabis. » (Aiol, v. 4095.)]

Por ce, ne doit prince voloir
Seneschal en son *resne* avoir. *(Fabl. S. G. f. 19.)*

2. Resne. [1° Rêne : « Laschet la *resne*. » (Roland, v. 1290.) — « Tutes les *resnes* lasquent. » (Id. v. 3777.) — « Aiols li tient le *resne* estroit serée. » (Aiol, v. 898.) — « Et si s'estrangla des *resnes* dou « frain. » (Mén. de Reims, § 25.) — « Si tost com « l'achoisit, à sa *resne* tiré. » (Berte, p. 46.)] — « Coururent après à *resne* laschée. » (Monstrelet, vol. II, p. 131.) — « Les vieilles *resnes*, » le pommeau de la selle ou les crins du cheval. (Oudin.) — 2° [Courroie retenant l'épée : « Mais la *resne* ert « rompue et renoée. » (Aiol, v. 519.)]

Et dedens boutteras l'espée ;
Afin qu'elle soit myeulx gardée,
La *resne* de perseverance
Feras... *(Gace de la Bigne, f. 8.)*

3. Resne. [Compte : « Tenir *resne*, » dans Christ. de Pisan, Charles V, part. II, ch. 18.]

Resner. Régner : « Oncques gentil roy n'avoit « esté tant prisé, par bien *resner*. » (Perceforest, vol. II, fol. 41.)

Resnié. [Royaume : « Il n'en a nul millor en « nul *resnié*. » (Aiol, v. 223.)]

Resnier. Parler :

Quant Gueles vint à Sarragouche,
Moult bien *resnier* sot de la bouche. *(Mousk. p. 175.)*

Et cis nuevimes dont je *resne*,
Blons fu. *(Ibid. p. 753.)*

Resodeir. Ressouder, consolider : « Por *resodeir* les confroisseis choses. » (S. B. S. fr. p. 140.)

Resoier. Scier, séparer les dents d'un peigne par un trait de scie :

L'autre crie, sans deloier,
Je serf de pingnes *resoier*. *(Ms. 7218, f. 246.)*

Resoig. Crainte : « *Resoig* n'a loi. » (Partonop. folio 148.)

Resoigner—ingner. [1° Craindre, appréhender : « Nus ne doit son seigneur *resoignier* à « nommer. » (Brun de la Mont. v. 184.) — « De « dire le sien n'on n'irons pas *resoignant*. » (Id. v. 1502.)] — « *Resonnoit* à veoir, où estre veu de luy, « pour la rebellion qu'il luy avoit faicte. » (Hist. de la Toison d'or, I, f. 64.)

Oisil n'ose un mot soner :
Por la froidour chascuns doute, et *resoingne*.
Poët. fr. ms. avant 1300, t. I, p. 406.

Genz fieres, et estoutes.....
Dont le plus travail ne *resoingne*. *(G. Guiart, f. 117.)*

Chascun son anui *resoingne*. *(Id. f 58.)*

2° Infinitif pris substantivement ; crainte :

Li prestres fist son plesir,
Sans paor, et sans *resoingnier*. *(Ms. 7218, f. 243.)*

Resoing. Crainte ; un ange apparoissant à Charles-le-Chauve, lui met en main le bout « d'un « lainsiel de fil blanc. »

Et li cief del fil, sans *resoing*,
Li fist loiier entor son poing,
Et li rouva qu'il le suivist. *(Ph. Mousk. p. 324.)*

Resoingneusement. [Avec précaution, dans Froissart, XIII, p. 244.]

Resol. Rets, filets : « Cy devise comment on « prent les allouettes au feu, à la cloche et au « *resol*. » (Modus, f. 92.)

Resoltes. Dissoutes, fondues ; parlant des causes de la gravelle :

Car en travail trop excessif
Vient un accés penetratif,
Qui descent és reins et és costes,
Des humeurs et choses *resoltes*,
Par grant froit, par trop grant chaleur.
Desch. poës. ms. fol. 473.

Resolu. 1° Décidé à : « L'empereur *resolu* de « ce voyage. » (Mont. I, p. 439.) — De là les proverbes suivants : 1° « *Resolu* comme Barthole. »

(Pasquier, Rech. p. 682.) — « *Resolus* comme Ber- « tholle. » (Coquill. p. 120.) — Barthole, fameux jurisconsulte italien, naquit l'an 1309 et mourut en 1355. Il joignit à beaucoup d'habileté dans la pratique une profonde étude du droit. Ses décisions et les résolutions qu'il donnait des plus grandes difficultés étaient toujours justes. De là est venu le proverbe : 2° « *Resolue* comme un meurtrier. » (Brantome, Dam. gal. t. II, p. 183.) — 3° « *Resolu* « comme le pape. » (Apol. pour Hérodote, p. 460.) — 4° « *Resolu* comme Pihoust en ses heteroclites. » (Contes d'Eutrapel, p. 481.)

II° Dissuadé : « L'esprit toutes fois luy demou- « roit *resolu* de son entreprinse. » (Amant ressuscité, p. 226.)

III° Eclairé, instruit : « Il estoit trés bon grama- « rien et tres bon philosophe, et bien *resolu* es « sept ars liberaulx. » (Hist. de la Toison d'or, I, f. 70.) — « Ne sont pas clercs, ne n'ont pas leu les « loix, ne, en jeunesse, en les doctrines par quoy « ilz puissent estre si *resollus* comme autres gens. » (Jouvencel, f. 78.)

Resoluble. Qu'on peut résoudre. (Oudin.)

Resolutif. Qui donne la solution d'une question. (Monet.)

Resolution. Réjouissance : « Furent adonc « grans *resolutions*, et esbatemens tant en boire « comme en mangiers riches et precieux, comme « en dances, joustes. » (Monstr. vol. II, p. 18.)

Resolutivement. Résolûment. (Lettres de Louis XII, I, p. 134.)

Resommeiller. Sommeiller de nouveau. (Nic.)

Resommer. Sommer de nouveau. (Nicot.)

Resomounse. Nouvelle semonce. (Britt. Loix d'Angleterre, f. 223.)

Resomption. Répétition, action de résumer. (Oudin.)

1. Reson. Echo qui résonne : « Le rechant, et « *reson* de l'eco dans les vallées. » (Div. Leçons de P. Messie, f. 359.)

2. Reson. [1° Raison : « Se je vous aim, j'i ai « assez *reson*. » (Couci, II.)] — « *Resons* l'aporte. » (Ms. 7615, II, f. 166.) — « Jusqu'à *reson*. » (Ms. 7218, fol. 895.) — « Gens de *reson*. » (Desch. fol. 511.) — 2° Ton : « Bessiez vostre *reson*. » (Ms. 7218, f. 345.) — 3° Récit :

. . . . En cele saison
Dont je fais la *reson* *(Ms. 6812, f. 85.)*

Resonder. Résonner, retentir ; parlant du duc d'Anjou, élu roi de Pologne : « Henri, Henri, la « Vistule *resonde*. » (Vers à la tête du disc. sur l'Hist. de Pologne, à Paris, chez Nyverd.)

Resonée. Bruit :

Com plus est hautement la persone ordenée,
Tant font il plus de mal, et plus grant *resonée*.
Vie de sainte Thaysie, ms. Sorb. chif. XXVII, col. 8.

Resoner. [Résonner : « Eissi que par trestot lo « munt *Resona* sis nons glorios. » (Benoît, t. II, v. 12,000.) — « Bruient li mont, e li val *resona*. » (Roncisv. p. 85.) — « Tote la chambre *resona*. » (Lai d'Ignaurès.)]

Resonger. Songer de nouveau. (Nicot.)

Resongier. [Craindre, redouter : « Li bos de Quintefoille fait molt à *resongier*. » (Aiol, v. 6553.)]

Resongnier. [Craindre, redouter ; voir Froiss. II, f. 452. — « Preudom tel fu doit *resongnier* Plus « que ne face fu Griois. » (Mir. de Coinsi, II.)]

Resonnamment. D'une manière sonore. (Oud.)

Resonnance. Retentissement, bruit : « En « grant son et *resonnance* des trompettes. » (Hist. de Jud. Mach. Tri. des IX Preux, p. 99.)

Resonnantement. D'une manière sonore. (Cont. d'Eutrapel, p. 260.)

Resonnement. Retentissement : « Il oyt que « par dedans le puis il avoit un merveilleux *reson-* « *nement*. » (Percef. VI, f. 20.)

1. Resonner. [1° Résonner, retentir : « Dites, « dames, comment a non Cil ki de vo cuer a le don. « — C'est cil dont li païs *resonne*. » (Lai d'Ignaurès.) — 2° Avoir le son de : « Cil fluns cort si joliement, « Et mene tel grondillement, Qu'il *resonne* tabor « et tymbre, Plus soef que tabor ne tymbre. » (Rose, v. 6025.) Du latin *resonare*.]

2. Resonner. Interpeller ; fait sur *reson*, raison (dire des raisons à quelqu'un) :

Einsi le nain l'a *resonné*,
Et requis de bataille fere. *(Ms. 6812, f. 65.)*

Resordement. Résurrection. (Cit. d'Ovide, ms. dans Borel.)

Resorder. Ressusciter :

Et *resorderont* tuit li mort. *(Ms. 7218, f. 114.)*

1. Resors. Ressuscité ; au figuré, guéri : « Sai « que *resors* ne serai ja, Ains sai bien qu'il m'o- « cirra Li maus d'amer. » (Ch. du ms. Bouh. f. 265.)

2. Resors. Ressource, du latin *resurgere*, cas sujet :

. . . . C'ert mes *resors*
C'est ma grevance, et m'ahie. *(Poët. av. 1300, I, p. 394.)*

Resort. [1° Ressource, cas régime : « N'i a *resort* « Ne defense contre la mort. (Chron. de Normandie, v. 25562.)]

Me convient morir,
Tout sans nul *resort*. *(Poët. av. 1300, II, p. 611.)*

2° [Appel : « Cil de la franchise de la ville de Vauquelour n'averont reclain ne *resort*.... fors qu'à « nous et à nostre commendement. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6e série, VII, f. 598.) — « Et à che pot « on entendre que toute coze qui est tenue comme « justice laie, doit avoir *resort* du seigneur lai. » (Beaum. XI, f. 12.)]

Dame j'oi cuer jone, et entier, et fort
Que vos donai ligement, sans resort.
Poët. fr. ms. av. 1300, t. I, p. 201.

3° [Ressort : « Ne demore pas por ce, que le jus- « tice temporel et le garde temporel ne soit du « *resort* du baron lai. » (Beaum. XLVI, f. 10.)]

Resorte. Féminin du précédent. 1° Retraite :

Rabatent d'eus tel quantité
Es lieus où il s'entredeffient,
Que li garçon qui les ocient
Font à grant paines leur *resortes*,
Fors par desus personnes mortes. *(G. Guiart, f. 270.)*

2° Troupe, suite :

Li traiteur biau les reçurent,
Qui les gaitierent cele nuit ;
Un poi devant la mienuit,
Coururent, à poi de *resortes*,
Faire sainz à huis et à portes
De touz les hostiez qu'il savoient. *(G. Guiart, f. 250.)*

Resortie. Retraite :

Quant conquerre nes pot, s'en fist la *resortie*.
Parton. de Blois, ms. de S. G. f. 169.

Resortir. [1° Rebondir : « L'espée cuntre le « ciel amunt est *resortie*. » (Rol. v. 2341.) — 2° Repousser : « La jant Gerard est arier *resortie*. » (Gir. de Viane, v. 1629.)]

Artus vit sa gent *resortir*,
Et les Romain vit esbaudir. *(Brut, f. 98.)*

3° [S'écarter de, être infidèle : « E il meïsmes, ço « dient les (lois) estovra tenir ; Car il les graanta ; « ne s'en deit *resortir* E serement en fist. » (Thom. de Cant. f. 40.)]

Amis veraiz ne se puet *resortir*. *(P. av. 1300, II. p. 686.)*

4° Tressaillir : « Oy clameurs espouvantables qui « m'ont faict *ressortir*. » (Alect. Rom. p. 22.) — 5° Détonner : « Ne puet chanter qu'il ne *resort*. » (Hist. de Ste Léoc. f. 29.) — 6° Infinitif pris substantivement. Retraite : « Lascher, faindre ne *resortir* « Ne se voleit de Deu servir. » (Chr. de Normandie, vers 8894.)]

Ausi sui pris, sans *resortir*,
Com la nasse prent le poisson. *(P. av. 1300, II, p. 810.)*

Resovagié. [Radouci, réconcilié, dans Aubri, page 162 a.]

Resoudé. [Ressoudé : « Nule euvre puisque ele « est brisie, ne doit estre *resoudée* ; car, se ele l'es- « toit, ele seroit fausse et mauvaise. » (Livre des Métiers, p. 363.)]

Resoudre. 1° Dissoudre : « *Resoudre* pierres. » (N. C. G. II, p. 989.) — 2° Séparer : « Ne se peuvent « *resoudre* ne mettre ensemble. » (Froiss. liv. IV, p. 110.) — 3° Délasser : « La chaleur du soleil, si on « vouloit au matin, faire esmouvoir l'oiseau, par sa « chaleur, et luy fait eslever le cœur, et le rend « gay, parquoy il pert sa faim, et ne luy en souvient, « et ne tasche, et pense qu'à se *resoudre*, et jouer « contre mont. » (Fouill. Fauc. fol. 63.) — « Si ton « faucon a chassé...... le paiz sur le leurre contre « terre de bonne chair chaude, pour le *resoudre* en « volant. » (Budé, des Ois. f. 125.) — « Se *resoudre* « de ses adversitez. » (Mém. de Du Bellay, fol. 185.) — 4° Rétablir, refaire : « Chiens malades, ou trop « maigres, que l'en vueille *resoudre*. » (Modus et Racio, fol. 60.) — 5° Faire disparaître, sans suppuration ; c'est le cerf qui parle :

Si quelqu'un s'est bruslé, ma corne, mise en poudre,
Le soulage aussitost, et sa peau fait *resoudre*.
Fouilloux, Vénerie, fol. 94.

Resovenir. [Revenir à la mémoire : « Jà te « deüst *resovenir* De la charete où tu montas. » (Charrette, v. 2594.) — « Des bons vers Gautier de « Sagnies *Resovint* un bon bachelier. » (Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 600.) — « Bien faillis est « mors à *resovenir*. » (Mætzner, p. 83.)]

Resouffler. Rendre l'âme, expirer :

Pour l'absence de sa dame,
Le pauvre amoureux transi,
Mille fois le jour se pame :
Mille fois *resouffle l'ame*. *(Poës. de Perrin, p. 78.)*

Resoufler. [Souffler de nouveau : « Me *resou-* « *flant* en chasque veine La vie par sa douce « haleine. » (Ronsard, p. 176.)]

Resoufrir. Souffrir de nouveau :

Lendemain rest tote saine
Por *resoufrir* autre tel poine. *(Ms. 7615, I, f. 61.)*

Resouhaiter. Souhaiter de nouveau. (Nicot.)

Resoumoner. Prier de nouveau, faire de nouvelles instances ; l'empereur de Constantinople envoie des présents à Charlemagne, celui-ci les refuse :

L'empereres, ki fu preus,
Sages, et larges, et uisseus,
Li *resoumonnoit* k'il presist
Tot, u la moitié, s'il vosist. *(Ph. Mousk. p. 287.)*

Resouper. Souper de nouveau. (Nicot.)

Resourdre. 1° Relever : « Vous *resourdez* et « exaulcez le nom des Persans. » (Hist. d'Alex. Tr. des Neuf Preux, p. 149.) — « Se trouva sur son « homme, et la le tint moult serré, combien que le « chevalier au rosier se evertua moult pour soy « *resourdre*. » (Percefor. III, f. 124.) — « Se la rays « est lachiée, on la peut mieulx *resourdre* aux « fourches, que aux estanchons. » (Modus, f. 63.)

Se mettent tantot à voler...
Et se *resourdent* contre mont. *(Modus, f. 150.)*

2° [Ressusciter : « En *resourdant* (Jesus) rapareilla « Nostre vie, qui ne faura. » (Bestiaire, ms.)]

Resourse. Action de s'envoler :

En marches et en la riviere,
En ces estangs et en ces sourses,
La faisoit si belles *resourses*
Qu'ung faulcon sans cloches, sauvaige,
Ne fist oncques tel vasselaige. *(Gace de la Bigne, f. 121.)*

Resous. Résolutions des jurisconsultes, de Barthole en particulier :

Droiz dit des bons, et li *resous*
Que cil qui mauvestie conqueut
En ce doit il estre repris
Qui la bonne doctrine requeut. *(Ms. 7615, I, f. 110.)*

Resouvenance. Ressouvenir. (Cotgrave.)

Resouvenir. [Revenir à l'esprit : « Molt l'a li « mors mis en effroi, Et molt le doute et molt le « crient, Et molt souvent l'en *resouvient*. » (Gui de Cambrai, Barlaam et Josaphat, p. 28.) — « Il li doit « *resouvenir* de l'amor qu'il perdirent, quant il « perdirent lor mere. » (Beauman. LVII, p. 7.)

Resouzmettre. Se soumettre de nouveau :

Lors requist paiz la gent renarde,...
Au reaume se *resouzmistrent*,
Comme au tens Ferrant, fait avoient. *(G. Guiart, f. 248.)*

Respammer. Guérir : « Ilz ont ouvert et

« esclaircy le temple, de verrieres, et de paincture, « là où souliez nestoyer et *respammer* secretement « les cuers. » (Percef. III, f. 120.)

Respandement. Action de répandre. (Oudin.)

Respandeur. Qui répand, qui verse ; parlant du Grand-Turc : « Depopulateur et *respandeur* « insatiable du sang humain. » (Pièces justif. Mém. de Du Bellay, VI, p. 286.)

Respandre. 1° S'étendre au pronominal : « Ceulx qui *respandent* et repairent du costé de la « dite ysle de Bretaigne. » (Percefor. vol. I, f. 3.) — [« Quand la terre d'un des cousteaux qui soustenoit « le lac comme une chaussée, et le gardoit de se « *respandre* en la campagne, vint à se rompre. » (Amyot, Cam. p. 6.)] — 2° Arroser : « De rousée « d'eau me *respandit.* » (Percef. VI, f. 124.)

Respardre. Epardre, épandre. (Nicot.) Voir Respart.

Respargne. Epargne. (Cotgrave.)

Respargner. Epargner. (Nicot.)

Respart. Répandu, jeté, en parlant des regards amoureux :

De lieu à autre sont *respars*
Tant qu'ilz viennent à leur pouoir
Lez celles ou tout leur vouloir
Est mis. *(Desch. f. 518.)*

De male heure fuent vostre oeil *respart*
Sur mon las cuer. *(Id. f. 166.)*

Respas. Guérison : « Que nus hom scust son « *respas.* » (Ovid. de Arte, ms. S. G. f. 97.) — [« Li « chevaliers tourna à *respas* et fu tous garis. » (Flore et Jeanne, p. 35.)]

Respasser. Guérir :

Quant nous avons beu assez,
Les malades sont *respassez*,
La poure gent est bien peue. *(Ms. 7218, f. 238.)*

Amors bleche, et *respasse.* *(P. av. 1300, II, p. 951.)*

[« Si m'en ferai guerir et *respasser.* » (Aiol, v. 3597.) — « En sa nef od soi l'enmena, Puis le gari « et *respassa.* » (Partonop. v. 10030.)]

1. Respect. [Redevance : « Sur ce que nous « evesque disions de nostre droit à nous appartenir « un droit que on dit le *respect* de S. Firmin, qui « est tel que chascun bourgeois et bourgeoise de la « dite ville nous doit chascun an trois deniers pari- « sis, ou que il demeure, et que on nous doit « apporter à Amiens, ou à nos fermiers à certains « termes. » (Cart. de l'évêché d'Amiens, an. 1374.)] 2° Délai : « Pour par icelle prisée, et estimation, « recourir sur iceluy qui sera trouvé avoir causé « les dits dommages par ses bestes, et en quoy la « partie sera creu par serment si avant qu'il luy « manque tesmoins, sans prendre *respect*, si aupa- « ravant autres bestes auroient esté au meme « dommage contre lequel il pourra prendre regles, « si bon luy semble. » (N. Cout. Gén. I, p. 311.) — 3° Retrait : « La chaire de *respect.* » (Cotgrave.)

2. Respect. Respecté : « Qui est plus infidele « que celuy qui n'a ne foy ne loy, à qui riens n'est « sacrosainct, *respect.* » (Mém. de Du Bell. f. 283.)

Respectable. « Ce mot est nouveau, mais il a « eu toute la bonne fortune qu'un mot nouveau « peut avoir ; il est né à la cour, et ce sont des gens « du monde qui ont dit la première fois *respecta-* « *ble.* » (Bouhours, Remarq. sur la langue, p. 175.) Le mot est déjà dans Monet.

Respectatif. Respectable. (Cotgrave.)

Respecter. [« *Respectant* et craignant sa raison « et sa conscience. » (Mont. I, p. 279.)]

Respectif. Attentif : « Si nous n'eussions esté « si *respectifs* à retirer, pour le bien de la dite « chretienté, Barberousse de l'entreprise qu'il y « avoit. » (Notes des Mém. de Du Bellay, V, p. 510.) — [« Il estoit charitable et davantage *respectif* « d'adresser ses charités et aumones en lieu qui le « meritoit. » (Desper. Contes, t. VIII.)]

Respectivement. Réciproquement : « Tuteurs « doivent estre mis et chargez à la semonce de « burchgrave, ou de l'amman, ou du bailly *respec-* « *tivement.* » (N. C. G. I, p. 524.) — A la page 520, il est marqué que l'amman étoit tuteur des mineurs de la ville, le burchgrave de la châtellenie et le bailli des vassaux.

Respectueux. [« Les uns pour une reverence « *respectueuse* qu'ils portent au disant, ne l'osent « interroger. » (Amyot, *comm. ouïr*, p. 26.)]

Respeitier. [Respecter : « Rois à corone ne doit « estre loié ; Mès por avoir iert mes cors *respeitié.* » (Coronem. Loys, v. 1314.)]

Resperir (se). [Réveiller : « K'a paines tote « nui dormi, Contre le jor se *resperi.* » (Floire et Blanchefl. v. 2537.)]

Respessir. Epaissir de nouveau. (Cotgrave.)

Respeulx. Délais : « Que tous plaindans, et « respondans aux plaix du jeudy par devant « maieur, et eschevins de Mons, à Clain, et *à res-* « *peulx*, pourront pareillement besongner par « procureur. » (Cout. Gén. I, p. 823.) — « De toutes « demandes qui se feront à clain, et *à respeulx.* » (Id. p. 822.)

Respier. Pousser des épis :

Respierent, et si biau crurent,
Si espes et si esleuz,
Comme ne n'ot mes tieus veuz. *(G. Guiart, f. 21.)*

Respir. Souffle, respiration. (Marot.)

Veez quel mangeour de pois,
Il n'est pas venus, sor men pois,
Ceans, foi que doi S. Espir,
Ceu a on palier por *respir*
Veez com il fait la palette. *(Ms. 7615, I, f. 119.)*

Respiré. A qui on a laissé la vie. Parlant des rebelles romains, le pape Léon obtint de Charlemagne « que la vie, et les membres leurs fussent « *respirez.* » (Chr. de S. Denis, I. f. 116.)

Respirement. Respiration. (Rob. Est.)

Respirer. [1° Exhaler : « La force de l'odeur « du moust qui estoit es tonniaus qui *respiroient* « et separoient les mouz. » (Mir. de S. Loys, p. 143.)] — 2° Animer ; parlant de la Conception :

Li roys, li Dieux de paradis
Qui conçut, met lors, et inspire
Son esperit et le *respire*
Tant que le corps a donc vie. *(Desch. f. 475.)*

3° [Actif et pronominal ; attirer l'air dans sa poitrine pour le repousser au dehors : « Ledit enfant « gisoit estendu à terre, ausi come mort, ne ne le « veoit on *respirer*. » (Mir. de S. Loys, p. 144.)] — Parlant de saint Louis, malade, qu'on croyoit mort : « En cel point, il *se respira*, et ouvrit les eus, et « regarda entor soi, et dist.... » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, c. 730.)

Respireur. Qui respire. (Oudin.)

Respit. [Cas sujet et cas régime. 1° Répit : « De « part le rei li unt cel *respit* duné. » (Thomas de Cant. f. 35.) — « Quant ele s'oï escondire, Si en ot « tel duel et tel ire, Et la tint en si grant despit, « Que morte en fu sans lonc *respit*. » (Rose, v. 1463.) — 2° Terme, délai : « Et pour ce que ma dite dame « est à présent en lointain pays, par quoi ne pou- « vons pas de present aler par devers elle pour luy « faire lesdits foys et homages que nous sommes « tenus faire, nous aist à nostre requeste mis en « ses saufs *respits* durant son dit bail, par ainsi que « nous avons voulu et encore voulons que ledit « *respit* durant baillé à ma dite dame, et soit d'autel « effet, comme si nous lui avions fais les dites fois « et homenages. » (Charte de Pierre, comte d'Alençon et du Perche, 1er août 1386.)] — « Au stile du « pays de Normandie, cette diction se prend aussi « pour un delay de justice que l'on donne, en une « cause, à l'absent. » (Laur.) — « Lettres de *respit*, « ou d'estat...... sont quinquennelles. » (Id.) — « *Respit*, et souffrance pour une mesme chose. » (Id.) — « Terme, ou *respit*, » c'est un délai qu'on accorde au débiteur ou au vassal. (Id.) — « Se « mettre en ses *respits*, » quand il s'agit pour le vassal de prêter serment de fidélité. — « Trois jours « de *respit* vallent cent livres. » (Cotgr.) — « Ung « jour de *respit* cent marcs vault à celluy qui se « doubte. » (Percef. II, f. 141.) — « Ung jour de « *respit* cent marcs vault. » (Id. f. 47.) — « Ung « jour de *respit* cent autres jours vault. » (Id. V, f. 72.) — « .I. jor de *respit* .v^c. vaut. » (Ms. 6812, folio 80.)

Cil sont venu, si li ont dit,
K'a la cort viegne, sans *respit*. *(Ms. 7989², f. 56.)*

3° [Trêve : « La coustume du pays (d'Artois) est « telle que incontinent que un meffait à un autre « et en eust que debat ou une buffe baillée, les « eschevins et bailliz du pays baillent et ordonnent « treves entre les parties qu'ilz appellent *respis*. » (JJ. 165, p. 236, an. 1411.) — 4° Suspension, interruption : « Nous metterons ches besongnes un petit « en *respit* et parlerons. » (Froiss. IX, f. 300.) — 5° Proverbe : « Que li vilains le dit en ses *respiz* : « Li fiz au chat doit prendre la souriz. » (Agolant, p. 170.) — 6° Discours : « Si enveeia à lui Nathan « le prophete, e li dist cest *respit* : Dous humes « furent en une cited. » (Rois, p. 158.)] — 7° Ressource : « Nous pensames qu'il y falloit avoir « recours, comme à un ancre de dernier *respit*. » (Pasquier, Rech. liv. III, p. 201.)

Respiter. 1° Différer, donner ou obtenir délai :

Qui se sent endetez,
Fous est, s'il ne s'aquite ;
Aquitons nos tandis
Com la mort nos *respite*. *(Ms. 7615, II, f. 144.)*

« Il ne faut point *respiter* contre la mort à « laquelle, en naissant, nous sommes engagez. » (Lett. de Pasq. III, p. 600.) — 2° [Sauver de la mort, d'un danger : « Colins Petiz et Aveline sa femme « estant sur le point de estre executez, ladite Aveline « dist devant tous que ledit larrecin avoit esté « commis par le mouvement et conseille d'elle,.... « et requist aus dites gens gardans ladite justice et « aus autres illuec estant, que l'en voulsist *respitier* « de mort et li quittier ledit fait. » (JJ. 78, p. 260, an. 1349.) — « Icelluy munier chey en icelle eaue, « et illecques fu nayé, sans que l'exposant.... le « peust aucunement secourir ne *respiter*. » (JJ. 132, p. 322, an. 1388.) — « Si quida que pour l'amour de « li son pere deuist *respiter* de non ardoir la ville « de Guise. » (Froiss. III, f. 34.) — « Car, se j'estoie « pris, tous li avoirs de Bruges ne me *respiteroit* « point que je ne fuisse mors à honte. » (Id. f. 124.) — « Parmy tant que son pays fut *respité* d'estre « couru et exillié. » (Id. XIII, f. 263.)] — « Comment « le mareschal fut *respité* de mort. » (Hist. de J. Boucic. liv. I, p. 101.) — « Après qu'il est de mort « *respité*. » (La Jaille, du Champ de bat. f. 66.)

Que fist Judith pour sa cité,
Dont elle a le sang *respité*. *(Desch. f. 555.)*

Respleit. [Râpé : « Ordinons que nuls vendans « vins ne puist faire gavreal pour remplir ses vins, « ne ainssy pour gettier auvecque son *respleit* de « quoy il doit remplir ses vins. » (Hist. de Liège, II, p. 456, an. 1424.)]

Resplendir. [Briller : « *Resplendir* par equité « de droiture, et entendre diligemment à faire « abbaies. » (Légende en prose de Girart, au Journ. des Sav. avril 1860, p. 202.) — « Tel clarté de la « pierre yssoit Que richece en *resplendissoit* Durement le vis et la face. » (Rose, v. 1111.)]

Resplendissable. Brillant, éclatant :

Tres douce mere de Dieu....
. . . . Virge *resplendissable*. *(Ms. 7218. f. 273.)*

Resplendissant. [« Fiert le sor l'eume à or « *resplendissant*. » (Roncisv. p. 139.) — « O estoille « de matin plus *resplendissant* que le soleil. » (Ménagier, I, p. 1.)

Resplendissement. [Eclat : « Li solaus res- « plent ses rais parmi ces nues, et fait de son *res-* « *plendissement* un arc de quatre colors diverses. » (Brun. Latin. Trésor, p. 118.)]

Resplendisseur. Même sens : « Comete qui « jettoit en l'air grand *resplendisseur*, et grande « clarté. » (Chr. scand. de Louis XI, p. 14.)

Resplendor—our. [Eclat de ce qui resplendit : « Contre soleil jette grand *resplendor*. » (Roncisv. p. 79.)] — Le jurement de Guillaume-le-Bastard était « *Resplendour* Dé. » (Rou, p. 248.)

Resplendre. Luire, briller :

Quant je voi le tans felon....,
Et l'erbe vert contre solell *resplendre.*
Poet. avant 1300, III, p. 1013.

« En tous les royaumes et seigneuries, vostre « domination, estat, et auctorité *resplendent.* » (Monstrelet, p. 99.)

Respleni. Rempli :

Tout estoit de bien *respleni*
Et de jor et de nuit, sen niz
La pooit on boivre et manger
Partout Paris. *(Ms. 6812, f. 81.)*

Resploitier. Prononcer, juger avec connaissance de cause :

Ernouf est votre hom lige, si vous peut bien aidier ;
Si poez bien cest plait, s'il vous plest, *resploitier :*
Si enquerez la chose, si en saurez miex jugier.
Rou, ms. p. 77.

[« Mes car aiez ce plet tant *resploitié.* » (Agol. v. 876.)]

Respoigne. Responsable. (Cart. Magn. f. 124.)

Respoingner. [Répondre : « Item, se il estoit « appelez en ladite court du comte, et *respoingné* de « sa bone volenté,..... sanz nul contraignement. » (Cart. de Chartres, an. 1306.)]

Respoissir. Epaissir de nouveau. (Cotgrave.)

1. Responce. Etat d'être caché, retiré ; parlant de la biche qui s'engraisse quelquefois plus avec son faon, quand elle est en de bons pâturages et qu'elle n'est point tourmentée : « Pour celle cause « est la meilleure à desconfire que la brehaigne, « tant pour la *responce* qu'elle a prins comme pour « la gresse. » (Modus, f. 19.)

2. Responce. Raiponce ; on le confond dans les jeux de mots avec *response*, réponse : « Il ne « fut jamais mains de *responces*, on les a toutes « mangées en salades. » (Dial. de Tahur. p. 25.) — « Tu n'as que faire d'aller aux halles pour avoir « des *responces.* » (Oudin.)

3. Responce. [Réponse : « Et dit li cardinaulx : « je vous dirai briefment La *responce* du pape et « son commandement. » (Cuvelier, v. 7585.)]

Responcialles (choses). Choses secrètes, cachées : « Avoit mis son cuer en astronomye, « pour ce que elle aguise l'entendement de l'homme, « à scavoir des *responcialles choses* qui faictes « sont de celles qui sont à advenir. » (Lanc. du Lac, I, f. 121.)

Responcier. [Livre d'église contenant les *respons :* « 15 Aug. Randona domina d'Aleto dedit « duos libros vocatos *responcier.* » (Du Cange sous *Responsorium.*)]

Respondant. [Qui cautionne, qui répond : « Il ne le vouloit baillier, S'un *respondant* ne li « bailloit, A cui il peure s'en pourroit. » (Saint Graal, v. 1856.) — « Vous serez bien assouz, de ce « ne sui doutans, Mais de l'argent baillier ne sui « point *respondans.* » (Cuvelier, v. 7570.) — « Si « *respondant* voulez, je le veux bien, Mon cœur « respond et se met en ostaige. » (Marot, t. VI, p. 267.)]

Respondement. Correspondance. (R. Est.)

Respondeor. [Répondeur : « Com granment « que tu unkes affliz cries à Deu, ne l'aras mies « *respondeor.* » (Dialoge Grég. lo pape, p. 364, an. 1876.)]

Respondre. [1° Répondre : « Et *respont* l'em« pereres : je l' vous pri doucement. » (Sax. XXI.) — « Bel et cortoisement lor *respondié.* » (Aiol, v. 973.) — « Si semble il par fois que tu veuilles « Que je te *responde* folie. » (Rose, v. 7031.) — « Quant li contes les oy, il ne les *respondi* mies si « trestot,... chil Escoçois demourerent plus d'un « mois à Londres et ne pooient estre *respondu.* » (Froiss. t. II, p. 259.) — « Et adont vous serés *res*« *pondu.* » (Id. II, p. 356.)] — 2° Donner (son avis) : « Me *respondez* vostre avis. » (Froiss. liv. III, p. 52.) — 3° Expliquer, exposer : « Si luy priay... que il « voulsist *respondre*, ce que j'avoie songié. » (Mod. fol. 313.) — [3° Etre responsable : « Et l'ame que « deviendra quoi ? Chascun *respondera* pour soi ; « Prisié n'i seront avocat, Ne plus que la queue « d'un chat. » (Les vers du monde.) — « Por ce que « ses peres ou si devancier les aroient mal aquises « il convenroit qu'il en respondit por tant qu'il en « seroit venu à li. » (Beaum. VII, p. 8.)] — 4° Rapporter : « Combien elle (une terre) lor *respondi.* » (Britt. Lois d'Anglet. f. 33.) — [5° Chanter sa partie dans un chœur : « A l'emporter entour l'escu vont « chantant Les .II. dames d'onneur dont je vous « vois parlant ; Li heraus à son tour les aloit *res*« *ponnant.* » (Brun de la Mont. v. 2421.) — 6° Faire face à : « Tant de grosses besoingnes li apparoient « à l'estet prochain que il ne pourroit mies bonne« ment à touttes *respondre.* » (Froiss. IV, p. 129.) — 7° Etre attenant à : « Aucuns esbas (promenades) « qui estoient devant la porte dou castiel et qui *res*« *pondoient* à la maison. » (Id. II, p. 246.) — « Et « vindrent à ung rivage qui *respondoit* à ung cou« rant d'eau doulce laquelle entroit en la mer. » (Id. XV, p. 213.)]

Responds. [Caution, répondant : « Jehan Garin « sera plaige, cauxion, *responds*, et principal « debteur. » (Reg. de Corb. 13, f. 146, an. 1512.)]

Responez. Impératif de *respondre ;* instruction d'un père à son fils envoyé en ambassade :

Devant prince, et devant roi,
Contre orgueil, *responez* mesure. *(Parton. f. 168.)*

Responnant. Répondant, caution :

Devant touz vous avouerai,
Et por vous *responnant* serai,
A vous touz qui mes amis estes. *(Ms. 6812, f. 73.)*

Responnaument. [Secrètement, aux Ordonn. t. III, p. 373, an. 1359.]

1. Respons. 1° *Participe.* De *reponere.* Caché : « *Respons* ou muciez. » (J. Le Fevre de S. Remy, Charles VI, p. 121.) — 2° *Subst.* Sépulture : « Li ocis « devalent les ondes Dessaisis de commun *respons.* » (G. Guiart, f. 101.)

2. Respons. [1° De *respondere*. Accueil, manière de répondre à l'amour : « Et je la (ma « dame) proi sanz biau *respons* avoir. » (Couci, IX.) — « Car par raison et par droiture Doit fame estre « de biau *respons*. » (Lai du conseil.)] — « Bonnes « coudées et bons *respons*. » (Quinze Joies du Mariage, p. 125.)

Phelipe encor venra, autre saisons,
Ainçois qu'aiez conquis les bons *respons* :
Me direz vos qu'amors n'est pas entiere?
Poët. av. 1300, t. I, p. 363.

2° Terme de procédure, défense : [« Car hon, che « dist, ki son segneur faut à son besoing, ne doit « avoir *respons* en court. » (Henri de Valenciennes, § 571.)] — « Avoir *respons*. » (Ordonn. des ducs de Bretagne, fol. 199.) — Parlant des excommuniés : « Perdent *respons* en cour : cest assavoir qu'ils ne « peuvent faire autre convenir en jugement, ne à « leur demande on ne fait à respondre, ne contre « eux ne doit estre procedé ne respondu tant qu'ils « soient en ce point, mais bien les peut faire conve- « nir à demander sur eux si mestier est, et convient « qu'ils y respondent selon la loy escrite. » (Bout. Somme rur. liv. II, p. 757.)

Responsable. [Admissible en justice : « A ce « respondi li maistres que la demande n'estoit mie « *responsable*, pour ce qu'il n'avoit mie desclairiet « en sa demande de quel lonc, ne de quel lée les « serges estoient. » (Varin, Arch. de Reims, II, Ire partie, p. 96, an. 1309.)]

Responsailles. Jeu de cache-cache. (Rabelais, t. I, p. 144.)

Responsal. Admissible : « Combien que le « temps passé on ait usé, et accoustumé en cause « sourannée, avoir trois exoines ; il est avisé que « desormais, en quelque cause que ce soit, il « n'aura que une essoine qui sera jugé *responsal*. » (Ord. des ducs de Bret. f. 191.) — « L'en peut man- « der trois exoines, ou soy exoiner trois fois, la où « *responsal* n'est jugé ; et où *responsal* est jugé, « n'aura que une exoine ; et bien se garde qui fera « le *responsal* juger. » (Anc. Cout. de Bret. f. 8.)

Response. [1° Réponse : « Vraiement, fist-il, « c'est bien respondu ; que ceste *response* que vous « avez faite est escripte en cest livre que je tieing « en ma main. » (Joinville, § 26.) — 2° Défense en justice : « Où le vilain perdroit la vie ou un mem- « bre de son corps, le noble perdra l'honneur et « *response* en cour. » (Loysel, p. 852.)]

Responsel. Terme de droit. Admissible en justice. (Ord. des ducs de Bretagne, f. 231.)

Responsible. Homme vivant et mourant : « Les eglises, monasteres, hopitaux, communauté, « et autres colleges sont tenus bailler et livrer, « pour les fiefs et heritages cottiers à eux apparte- « nans, aux seigneurs de qui les dits fiefs et herita- « ges sont tenus, homme vivant et mourant, par le « trespas duquel, le dit relief est deu et poursuiva- « ble comme dessus, et de bailler *responsible* pour « servir en court. » (Cout. Gén. II, p. 901.)

Responsif. [Qui contient réponse : « Il luy « presenta les lettres de la royne de Hongrie, *res-* « *ponsives* à celles qu'il luy avoit portées de sa « part. » (Carl. VI, p. 41.)]

Responsion. [Redevance annuelle de chaque chevalier de Malte pour la défense de la Terre Sainte.]

Responsoire. [Livre d'église contenant les *respons*, dans un inventaire ms. de l'église de Cambrai, an. 1371.]

Respont. Accueil, manière de répondre en amour :

Par raison et par droiture
Doit fame estre de bel *respont*. *(Ms. 7615, II, f. 135.)*

Respostaille. Fourberie : « Car je scay trop de « *respostaille*. » (Rose, dans Borel.)

Respouser. Epouser de nouveau. (Nicot.)

Resprendre. Rallumer :

On *resprent* tost le tison arsé. *(Vat. 1490, f. 153.)*

Au figuré, on a dit :

Moult ai bien m'amor assise,
Car trestout li mon la prise
De valor ;
Ce me *resprent* et atise
Ma dolor. *(Poët. av. 1300, II, p. 683.)*

Respris. Tison :

De s'amor c'est un laiz cris,
C'est un viex *respris*
Qui ne rent fors fumée. *(Poët. av. 1300, I, p. 262.)*

Respundre. [1° Répondre : « E cil *respundent* : « Sire, à vostre cumant. » (Rol. v. 946.) — 2° Résonner : « Sunent li munt e *respundent* li val. » (Id. v. 2112.)]

Respuns. [Réponse : « Loat sun Deu, ne fist « altre *respuns*. » (Rol. v. 420.)]

Resquacher. Frapper, heurter ; parlant des pierres lancées par les machines :

Celes des mangonniaus *resquachent*
En plusieurs lieus les cheminées. *(G. Guiart, f. 85.)*

Resquesse. [Délivrance d'un prisonnier : « Perreton Chauvel rescoui des mains des officiers « des religieux de S. Jean de Laon lesdiz prison- « niers... Demande grace, attendu... qu'il ne fut « oncques consentant des batures des diz Ladaus, « mais seulement complice de la dite *resquesse*,... « pardonne les *resquesse* et ban dessuzdiz avec « toute paine. » (JJ. 138, p. 291, an. 1389.)]

Resqueure. 1° Reprendre ses sens :

Puisqu'amors me va si prenant,
Et desque ne m'en puis *resqueurre*. *(Al. et Arist. f. 73.)*

2° Se ramasser, se défendre :

Renart se *resqueut* fierement. *(Ms. 7218, f. 236.)*

Resqueusse. 1° Action de recouvrer : « Ne fist « oncques la *resqueusse*. » (Ordonn. I, p. 207.) — 2° [Rescousse, rébellion, aux Ord. VI, 592, an. 1381.]

Resquez. [Bois qui reste dans les forêts, après qu'on en a tiré les bois de charpente et de corde : « Item les copeux, les branches et tout le *resquez* « et remeignant, qui demoureront emprès abatre

« ou faire le merrain que l'on copera en la dite « forest. » (Preuves de l'Hist. de Bret. I, col. 1176, an. 1301.)]

Resquiper. [Equiper de nouveau : « Celle (l'ar- « mée de Charles), qui se *resquipoit* en Normandie, « meilleure qu'auparavant. » (D'Aub. Hist. III, 24.)]

Resquousse. [Rescousse : « Venir à la *res-* « *quousse*. » (Froiss. III, p. 171.)]

Ressachier. [Retirer; de là *ressachier sus*, remonter : « Et *ressachierent* sus un petit les « rastiaus. » (Froiss. t. III, p. 141.) On dit en rouchi *ressaquer*.]

Ressaier. Tenter de nouveau : [« Li quins « autrement le *ressaie;* Il la sert et donc joiaus. » (Lai du conseil.)]

Nule rien ne m'en esmaie
Fors son sens, et sa beauté ;
Que s'amors ne la *ressaie*,
Je n'en croirai la verté. *(P. av. 1300, I, p. 405.)*

Ressaillir. 1° Ressortir : « Mais si eussent « entrez seulement en une barriere, et feussent « *ressailliz* aux champs, ils estoient leurs acquis. » (Jouvenc. p. 508.) — 2° Repartir, relancer : « Tous- « jours le limier se tieigne à routes, et ainsi face « jusques à ce qu'il l'ait fait *ressaillir*. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 231.) — 3° Resauter, revenir, rebrousser : « Quant chiens les chascent, ils tour- « nient en leurs pays, et ne font point ainsi longue « fuite, comme fait le cerf, et ils *ressaillent* aux « chiens moult de foys. » (Id. p. 28.)

Ressaisir. [Remettre en possession : « Et li fist « requerre que il volsist oster se main de le bonne « cité de Berwich, et lui *ressaisir*, car c'estoit ses « bons hiretaiges. » (Froiss. II, p. 248.)]

Ressalir. Reculer : « François les firent *ressa-* « *lir* arriere, si que au rentrer y en mourut XII, ou « plus. » (Hist. Du Guescl. par Mén. p. 533.)

Ressambler. Sembler :

Me *ressambloit*, toutes fois,
C'on ne les avoit fet fermer. *(Ms. 7218, f. 356.)*

Ressangler. [Sangler de nouveau : « Sans « arrester, fors que pour son cheval *ressangler*. » (Froiss. Buchon, I, I, p. 28.)]

Ressantir. Avoir de l'odorat : « Pour ce qu'ilz « sont pesanz, il faut qu'il chascent leur beste de « loing, et pour ce *ressantent* mielx que ne font les « autres qui ont accoustumé de chascier de près. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 122.)

Ressaper. Saper de nouveau. (Cotgrave.)

Ressarche. [Perquisition : « Pour besongner « on fait de la *ressarche*. » (Preuves de l'Histoire de Nîmes, III, p. 8, an. 1490.)]

Ressarcisseurs. Inventeurs d'une nouvelle mode de bonnets, au préjudice des bonnetiers qui ont intenté action pour les faire cesser. (Voyez Div. lec. de Du Verd. p. 550.)

Ressartir. Restituer, réparer : « A promis la « dite dame Marguerite rendre, restaurer et *ressar-* « *tir* au roy nostre dit seigneur, ses dits hoirs et « ayans cause, tous cousts, interests, dommages et « despens. » (Mém. de Com. III, Preuv. p. 149.)

Ressasier. Rassasier. (Petit Jehan de Saintré, p. 112.)

Ressaulter. S'élancer contre : « Un dain fuit « tout ainsi comme fait un cerf, fors tant qu'il fuit « plus longuement les voyes que ne fait le cerf,.... « et plus souvent *ressault* aux chiens. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 245.)

Ressauver (se). S'échapper, sortir : « S'il « voit qu'il ne *se ressauve*, ne amont, ne aval, ne « d'une part ne d'autre, lors puet il bien penser « qu'il est demouré dedanz l'yaue. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 236.)

Resseandise. [Résidence : « Item pour la « haute justice des diz fiez et des resseanz demou- « ranz ès *resseandises* d'icels fiez. » (Liv. rouge de la Chambre des Comptes, f. 325, an. 1310.)]

Resseant. 1° Résident, fixe : « Le parlement « n'estoit lors *resseant* en la ville de Paris, ains « suivoit la cour du roi. » (Pasquier, Recherches, liv. VIII, p. 723.) — 2° Sur lequel on peut s'ap- puyer : « Caution *resseante*. » (D'Argentré, Cout. de Bretagne, p. 484.) — « Caution *reseante* et sol- « vente. » (N. C. G. I, p. 307.) — « Fermier *res-* « *seant* et solvable. » (C. G. II, p. 332.) — « Bon « et *resseant* personnage. » (Id. t. II, p. 329.) — « Issirent de la ville huict hommes des plus *res-* « *seans*. » (Monstr. III, p. 127.) — 3° [Habitant : « Item les *resseans* des dites vavassories et les « resseans des bordages dessus diz et des fieffe- « mens. » (JJ. 59, p. 243, an. 1319.)] — 4° « Exoine « de mal *resseant*. » (Cout. de Norm. ch. 29.) — « Quand aucun est excusé en justice de maladie « dont il est détenu en sa maison. » (Laur.)

Resseantir. [Faire sa résidence : « Le justicier « foncier peut contraindre son sujet à *resseantir* « d'estage au lieu où il a esté anciennement et d'es- « tager, sinon qu'il veuille quitter ledit estage. » (Cout. du Mans, ch. LV, art. 33.)]

Resseantise. Même sens que *resseandise* dans la coutume du Perche.

Resseicher. [Sécher : « Tout ainsi que nous « voyons la terre *resseichée* par l'ardeur du soleil « se fendre et entr'ouvrir. » (Paré, XVIII, p. 45.)]

Ressemblable. 1° Ayant l'apparence de : « Bon- « nes œuvres, au moins *ressemblables* estre bon- « nes. » (Triomphes de la Noble Dame, f. 291.) — 2° Semblable :

Car souvent choses engendrables
Engendrent choses *ressemblables*.
Gace de la Bigne, des Déd. f. 71.

Ressemblance. [Image : « (Sorte d') appren- « tissage et *ressemblance* de la mort. » (Montaigne, I, p. 69.)]

Ressemblée. Comparée : « La pucelle Elinde, « dont a esté fait mention, doit estre en toutes choses, « non point seulement comparée, ne *ressemblée* à

« la dite Lucresse, mais plus prisée. » (Hist. de Floridan, p. 723.

Ressembler. [« Fille, ce dist li rois, *ressemblez* « vostre mere. » (Berte, XV.)] — « Ceulx qui con« gnoissoient dont il estoit extrait, disoient, bien « scet le chevalier à qui *ressembler.* » (Percef. V, f. 105.) — « Il ressemble à un larron, que chascun « luy *ressemble.* » (Cotgr.) — « Les paroles du soir « ne *ressemblent* pas à celles du matin. » (Id.) — « Toutes les femmes se *ressemblent.* » (Id.) — « Il « luy *ressemble* mieux qu'à un moulin à vent. » (Oud.) — « Il luy *ressemble* mieux qu'à un quarte« ron de pommes. » (Id.) — Cela signifie qu'une personne n'est pas fort ressemblante.

Ressenne. Renseignement, indice : « Qui est « trouvé avoir emblé la value de dix sols, ou en « dessus, par furt, chet en amende criminelle et « capitalle, telle que d'estre pendu, tant que mort « soit et estranglé : et si le larcin peut estre resti« tué à partie, estre le doit ; si non, passer s'en « faut le dommage, car le juge n'est tenu de res« tituer, si le furt ne se trouve avec le larron, ou « s'il ne le trouve par *ressenne* en sa terre. » (Bout. Somme rurale, p. 867.)

Ressentiment. [1° Sentiment : « Ce *ressenti« ment* bien vif (de la poésie) qui est naturellement « en moi. » (Mont. I, p. 266.) — 2° Colère : « Offen« ser un homme sans sentiment plus tost que d'en« courir le hazard de son *ressentiment.* » (Id. III, p. 112.)]

1. Ressentir. Pour *resseantir*, résider : « Le jus« ticier foncier peut contraindre son sujet à ressentir « d'estage au lieu où il a esté anciennement, et « d'estager, sinon qu'il veuille quitter ce dit estage ; « et sans ce que la mutation soit dommageable au « seigneur du fief au dedans de trente ans après le « dit estage desmoly, et n'aura le dit estager que « trois ans de *ressentir*, après la sentence sur ce « donnée. » (Coutumier général, II, p. 121.)

2. Ressentir. 1° Porter le caractère de : « Cest « acoustrement sera *ressentant* je ne scay quoy de « ce venimeux accident. » (Fouill. Vén. f. 112.) — 2° Se venger de : « Delibererent de *s'en ressentir*, « et pour cet effet saccagerent les officiers de l'em« pereur. » (Mém. de Du Bellay, liv. VIII, f. 270.)

Resser. [Lire *ressuer*, aiguiser.] — « XXIV. « haches à coper bois, XII. tranchiers, VI. grandes « scies à *resser.* » (Estat des officiers des ducs de Bourgogne, p. 284.)

Ressercher. Rechercher : « Renvoyrez devant « celluy qui sera venu dire la nouvelle pour *res« sercher* son compaignon et pour savoir s'il n'a « riens ouy depuis. » (Le Jouvencel, p. 210.)

Resserrer. [1° Replacer, remettre : « Moult « bien l'essue (l'épée), el fuerre le *resserre.* » (Ogier le Danois, dans P. Meyer, Rapports, I, p. 101.) — 2° Refermer : « La damoiselle *resserra* le guichet « et s'en retourna en sa chambre. » (Louis XI, 31ᵉ nouvelle.)]

Resseuer. Suer, être humide :

Pierres vers les murs *se resseuent*,
Unes moillies, autres seches. *(G. Guiart, f. 211.)*

Ressie. [Collation, repas de l'après-dînée : « Icellui suppliant demoura en icellui hostel jus« ques à l'heure de *ressie* ou relevée. » (JJ. 165, p. 158, an. 1411.)]

Ressievir. [Poursuivre judiciairement : « Il ne « souffist pas au roy, se on vous a bouté hors de ce « pays, quant on vous *ressieut* et charge encoires « de trahison. » (Froissart, XVI, p. 150.)]

Ressimer. Fréquentatif de *essimer.* (Cotgr.)

Ressiner. [1° Goûter, faire collation : « Jehan« nin Emeugard dist à son cousin qu'il avoit assez « dancé et qu'ilz s'en alassent *ressiner* en sa mai« son. » (JJ. 172, p. 130, an. 1422.)] — « Des donc « que vous nous abastites devant le chesne où nous « regardions la beauté des damoiselles qui dessoubz « *ressinoient.* » (Percef. II, f. 51.) — 2° Rafraîchir le gosier, s'enivrer ; l'auteur parle du malheur qu'il a aux jeux de hasard :

Pareil me sens soubz le cours de Saturne
Laisse n'ay diuturne nocturne
Si non au jeu de *ressiner* gozier. *(Rog. de Collerye, p. 44.)*

3° [Infinitif pris substantivement ; collation : « Vous distes qu'il n'est dejeuner que d'escoliers ; « disner que d'avocats ; *ressiner* que de vignerons ; « souper que de marchands ; regoubillonner que « de chambrieres ; et tous repas que de farfadets. » (Rabelais.)]

Ression. [Goûter, collation : « Le suppliant « porta une choppine de vin et ung loppin de pain « au dit cousturier pour son *ression.* » (JJ. 205, p. 82, an. 1478.)]

Ressionner. [Faire collation : « Jehan Moreau « et ung sien varlet.... *ressionnoient* ou mengoient « après disner. » (JJ. 177, an. 1444.)]

Ressoder. [Ressouder : « Despense pour recou« vrir, *ressoder* et mettre de nouvel plusieurs tables « de plomb sur les chappelles. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 5ᵉ série, III, f. 240.)]

Ressoeler. Rassasier :

Veoir sa douche samblance,
Dont ja nul jour ne se *ressoele.* *(Vat. nº 1490, f. 40.)*

Ressoier. [Essayer de nouveau : « Puis les li « oste puis *ressoie*, Cum li siet bien robe de soie. » (Rose, v. 21201.)]

Ressoignement. [Crainte, appréhension : « Icellui Jehannot, par l'espace de long temps, pour « le *ressoignement* dou fait, s'estoit renduz fugitiz « et absentez. » (JJ. 120, p. 192, an. 1375.)]

Ressoigner. Craindre, appréhender : « *Res« soignoient* à reculer. » (Froiss. I, p. 67.) — « Tu « n'as *ressoigné* la mort, pour mettre à mort tes « ennemis. » (Percef. I, f. 35.)

Ressoingner. Surveiller, ordonner :

Prés de Gauchier et de sa troche,
Li quens de Biaumont s'approche
Montmorenci les rens *ressoingne ;*
Après, meut li duc de Bourgoingne. *(G. Guiart. f. 125.*

Ressoir. Rassurer, rasseoir :

Fol espoir
Car fins amans fait vivre, et *ressoir*. *(Ch. de Thib. p. 41.)*

Ressols. [Balayures, aux Preuves de l'Hist. de Nîmes, II, f. 138, an. 1350.]

Ressongnaument. [Avec crainte, avec appréhension : « Quant icellui Boucler perceut qu'il ne « pourroit contester au suppliant, il fut content de « lui bailler la dite dague assez *ressongnaument*, « pourveu qu'il ne lui en feroit point de desplaisir. » (JJ. 184, p. 507, an. 1454.)]

Ressongner. [Craindre, redouter : « Lequel « Honnetre estoit homs cremus et *ressongnez* à « avoir à faire à lui. » (JJ. 100, p. 322, an. 1362.)] — « Les *ressongnoient* moult les Anglois,... et ne « pouvoit nul issir d'Angleterre, qu'il ne feust veu « et robbé, et tout mettoient à mort. » (Froiss. I, ch. LXV.) — « En l'estour riens, fors Dieu, ne *res-* « *songne*. » (Jouvenc. p. 270.)

Cilz n'ose emprandre grant besongne
Qui les dieux croit trop et *ressongne*. *(Desch. f. 461.)*

Ressonner. [Résonner : « Escoutez comment « ce cor *ressonne*. » (Palsgrav. p. 688.)]

Ressoré. Essoré de nouveau. (Cotgr.)

1. Ressors. [Source, origine, forme masculine de *ressource :* « Et tendent à toute perfection d'on- » neur de quoi proece est li principaus chiés (chef, « commencement) et li certains *ressors*. » (Froiss. t. II, p. 8.)]

2. Ressors. Elevé en dignité, promu aux honneurs ; de *ressordre :*

. . . . Qui plus est homs qui n'y scet du hourt
Mordre, blandir......
. . . . Aveugle, et sourt,
Estre souvent, ja n'y sera *ressors*,
Ne n'acquerra vaillans .II. harans sors. *(Desch. f. 253.)*

1. Ressort. Participe passé de *ressortir*, renaître, se transformer :

Revescu sont par ceste mort
Quan c'om a doné en deport,
Tout soit en aumosne *ressort*
Devant Dieu bien vous repruef. *(Ms. 7218, f. 62.)*

2. Ressort. Substantif verbal de *ressortir*, dérivé de *surgere* ou de *sortiri*. 1° Action de sortir de nouveau :

Sorcerie est dist de sort,
Et, de sortir, vient le *ressort*. *(Mod. f. 228.)*

2° [Juridiction supérieure ; dépendance obligeant le propriétaire ou occupant d'une terre envers un suzerain : « Possesser (une terre) sans nul *ressort*. » (Froiss. VI, f. 274.) — « Et s'esmervilloient trop « dou *ressort* dont li rois de France les quittoit. » (Id. f. 325.) — 3° Appel : « Afin que il fuissent tenu « dou demaine de France, pour avoir *ressort* à « Paris. » (Id. X, f. 190.)] — 4° « *Ressorts*, et sou- « verainetez. » Ces deux mots se trouvent comme synonymes dans un grand nombre de passages, entre autres, fol. 29, Chron. S. Denis. Ils signifient le domaine suzerain, suprême, sans aucun hommage ni dépendance : « Baillis des *ressorts* et « exemptions. » (Ordonn. V, p. 523.) — 5° Droit de celui de qui on ressort : « Ne pourroit le coheritier « ou descendant et ayant cause de luy, faisant « moulin de nouveau, retirer à soy les dits mou- « lans, sinon en cas de *ressort*, qui est quand le « moulin escheu en partage seroit chommant ou « occupé : auquel cas celuy qui voudroit avoir « *ressort* des moulans bailleroit seureté et obliga- « tion de ne prejudicier à l'autre partie, au temps « advenir, que les moulans ne luy retournent, lors « que son moulin sera en deu estat. » (Cout. Gén. II, p. 821.) — « Raison de *ressort*, » fondée sur le droit d'un seigneur sur son vassal qui ressortit de lui. (Beaum. p. 15.) — 6° Juge à qui on appelle, celui de qui les autres ressortissent : « Il s'en devoit « traire par devers le roy d'Angleterre, en la main « duquel ces couvenances estoyent dites et jurées « à tenir fermes et estables ; qui, comme *ressort*, « les devoit appaiser. » (Froiss. I, p. 69.) — « De « ce les dits Gascons appeloyent et tiroyent à *res-* « *sort* le roy de France, lequel, si comme de son « droit, ils avoyent prins, et ordonné pour leur « juge. » (Id. p. 343.) — « Avoir le *ressort*, » se dit du juge devant qui on appelle, on « ressortit » des jugements rendus dans une justice inférieure. (Gr. Cout. de France, IV, p. 527.) — « Aller à *ressort*, » appeler : « Se il est couchans et levans en la justice « d'aucun, il ne s'en puet aller à *ressort*, ne à « souverain, se ce n'est pas deffaut de droict. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 453.) — 7° [Recours, refuge : « C'est mes avoirs et mes tresors, C'est mes « chastiaus, c'est mes *ressors ;* Par eulx sui sires « de mon regne. » (Machaut, p. 26.) — « Et moy « vivant, sont trestuit mi *ressort* A ceste fleur que « près de mon cuer port, Pour ce que c'est de m'on- « neur le droit port. » (Id. p. 128.) — « Qu'il euïst « son retour et son *ressort* en France. » (Froiss. VII, f. 230.) — « Et estoit leur souveraine garnison « et *ressors* li fors castiaux de Dumbretan. » (Id. II, f. 328.) — 8° Aide, appui : « Parmy tant que li rois « englès li jurast à tous jours mès *ressort* et comfort « de lui et des siens. » (Id. III, f. 371.) — 9° Rebondissement, contre-coup : « Du rejault ou *ressort* « qu'elle (la sayette) fist contre le dit arbre. » (JJ. 172, p. 349, an. 1423.) — « Pour ce que à celle « heure, qui estoit bien basse, on veoit très peu, le « suppliant en ferant icelui Boutemie eust feru du « *ressort* ledit Gauteron qui se mettoit entre deux « pour despecier la noise, sur le bras. » (JJ. 169, p. 248, an. 1416.)] — 10° Retour :

Puis li dist, por lui decevoir,
Si comme cele qui, *sans ressort*,
L'amast miex enfoui que mort. *(Ms. 7218, f. 242.)*

11° Egoût : « Goutieres, issues d'eaues, piscines « ou *ressorts*. » (N. C. G. II, f. 1008.) — 12° [Dédit : « Lesquelz prosmidrent croire Jehan de Percey, au « *ressort* de deux saluz d'or et ung salut de vin « tant pour despens que pour le barbier ou male- « façon. » (JJ. 185, p. 104, an. 1450.)]

1. Ressortir. [1° Rebondir, rejaillir : « Il tent « son arc, si traist à li... La sajette *ressort* arriere. » (Marie, Gugemer.)] — 2° Reculer, retirer : « Quant

« Bertran vit sa gent ainsi *ressortir*, il commença à « crier : or avant, mes amis. » (Ménard, Du Guesclin, page 510.)

A un homme mal vestu,
L'en luy donne bien d'une masse,
Quant il s'avance en povre habit,
Si grant coup qu'il en *ressortit*,
Tout confus et à sa grant honte. *(Desch. f. 553.)*

3° [Se retirer, se réfugier : « Adonc jetterent il « leurs ars jus et prisent à *ressortir* vers leur com- « pagnons. » (Froiss. VI, f. 11.) — « Si trestot qu'il « veirent Robert de Namur venu et se baniere, il « *ressortirent* et brisierent leur conroy. » (Id. VII, p. 431.)] — 4° Cesser de :

. . . . Se *ressorti*
Vos faus cuer, d'amer celi
A qui il estoit donez. *(Poët. av. 1300, II, f. 768.)*

2. Ressortir. Le même que *ressourdre*, passé à la 4ᵉ conjugaison latine ; renaître, s'élever de nouveau :

Un temps vendra qu'encor diras : *ressorte*
Joie en nos coers. *(Froiss. Poës. p. 127.)*

Parlant de Charlemagne :

Apries li *ressorst* en Bauviere
Une guerre orgillouse, et fiere. *(Mousk. p. 87.)*

Parlant de l'amant :

Et fait presque en tout amortir,
Se ne le faisoit *ressortir*
L'ardeur d'un amoureux desir. *(Ms. 6812, f. 1.)*

Ressouder. [« Pour avoir rappareillé et mis à « point une couppe d'or pour le roi n. s., appellée « la couppe Saint Loys, laquelle il a *ressoudé*. » (Compte de 1397.)]

Ressoudre. Récupérer : « Quand aucun tient « en gage d'autruy aucune chose meuble, s'il en « veut tirer son argent pour faire convenir en jus- « tice celuy de qui est le dit gage, pour le desenga- « ger, ou le voir vendre, et à neuf jours celuy à « qui le gage est pour le recouvrer et *ressoudre*. » (Cout. Gén. II, p. 693.)

1. Ressouldre. [1° Décider, conclure : « Pour « quelque mariage qu'il puist *ressouldre* après. » (Froiss. XIII, f. 7.)] — 2° Ressouder : « A la venue « de celluy chevalier, les pieces de ceste espée « *ressouldront*, quant il les mettra ensemble. » (Percef. IV, f. 157.) — 3° [Ranimer : « Le loerre de « bonne chair pour le *ressouldre* en vollant. » (Modus, fol. 64.)]

2. Ressouldre. Guérir : « Ne peult d'une « maladie *ressouldre*. » (Percef. IV, f. 131.) — [Il y a ici confusion avec *ressourdre*, dont l'origine latine est *resurgere*, non *resolvere*.]

Ressoulte. Indemnité : « Enfin après quelques « altercations reciproques, il fut conclud, et arresté « qu'à Theodoric seroit baillé quelque part et por- « tion des terres qui avoient esté conquises, en « payant certaines sommes de *ressoulte*, pour le « desroy de l'armée de nostre Clovis. » (Pasquier, Rech. liv. IX, p. 859.)

Ressource. 1° Féminin de *ressours*, participe passé de *ressourdre*, relevé, ressuscité : « J'apper- « çoy qu'elle tourmente tant nostre chrestienne « France, que je me plains à sa misericorde et à « toy, en vertu de qui elle merite de estre preser- « vée et *ressource*. » (Al. Chart. l'Esp. p. 298.) — 2° Résurrection : « De la prevarication de l'ame « raisonnable incorporée, de sa *ressource*. » (Tr. de la Noble Dame, Ep. aux lecteurs.) — 3° Recours : « En vieille beste n'y a point de *ressource*. » (Cotgr.)

Ressourdre. [1° Se relever, au propre et au figuré : « Icellui Basin feri du poing par la teste le « suppliant, par telle maniere qu'il chay à terre ; et « quant il fu *ressours* en estant. » (JJ. 105, p. 213, an. 1373.) — « Après laquelle cheute et que lesdittes « parties se furent relevées et *ressourses*. » (JJ. 195, p. 776, an. 1472.) — « Icelle Jehanne et Buffe sup- « plians abatirent à terre icellui Chrestien ;... mais « ce nonobstant ledit Chrestien se *ressourdit*, et « quand il fut debout. » (JJ. 206, p. 463, an. 1480.) — « Et les autres païs voisins demourèrent desgar- « nis de tout bestial et comme despopulés de « laboureurs ; et ont été jusques dix ans a, ou « environ, que le pays se commença à *ressour-* « *dre*... » (1450. Acte de procédure au sommier des titres des bénéfices. S. Ay. L. C. de D.)] — « Les « vainqueurs fait prosperer, et les vaincus *res-* « *sourdre*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 129.) — « Ne se peuvent *ressourdre* de leur povre estat. » (Ord. V, p. 462.)

L'un s'i pert, l'autre se *ressourt*,
Pour un perdu, en revient trois. *(Desch. f. 271.)*

2° Ressusciter :

Et *ressourdra*, en propre corps,
Au jugement que je recors. *(Desch. f. 477.)*

Ressourse. Rétablissement, action de se relever : « Joingnissent ensemble leurs entendements « à chercher la *ressourse* de leur seigneurie. » (Al. Chart. Quadr. invect. p. 427.) — « A la *ressourse*, « et adresse du dit royaume desolé. » (Monstrelet, vol. III, p. 109.)

Ressourte. [Contre-coup : « Lequel Monginot « prist une selle de bois et la getta contre ledit « Jehan Melz et ne scet se de droit cop ou de *res-* « *sourte* il en fu feru. » (JJ. 149, p. 323, an. 1395.) Dérivé de *ressourdre*.]

Ressouvenance. Ressouvenir. (Monet.)

Ressouvenir (se). [1° *Verbe*. Se souvenir : « Et quelque temps après estant desenchantez, cha- « cun s'en alla où il voulut, sans se *ressouvenir* de « ce qui estoit passé. » (Lanoue, 142.) — 2° *Subst.* Réminiscence : « Que ce que nous apprenions n'es- « toit qu'un *ressouvenir* de ce que nous avions « sceu. » (Mont. II, p. 298.)]

1. Ressuer. [Aiguiser : « Lesquelz varletz du « mareschal avoient appareillé et *ressué* une coi- « gnie. » (JJ. 132, p. 156, an. 1387.)]

2. Ressuer. [Sécher : « Maria Magdalene, quant « à lui (Jesus) ot ploré, Quant de ses larmes ot son « digne cors lavé, Et de ses biaus cheveux en après « *ressué*. » (Le Bastard de Buillon, dans l'Hist. litt. t. XXV, p. 597.)]

Ressui. Lieu à l'abri dans le bois où le cerf, venant de son viandis, « s'essuie couché sur terre, « avant que de rambuscher, que de rantrer dans « son fort. » (Monet.)

Ressuier. [Se sécher : « L'esprevier s'en iroit « baignier, puis se *ressuieroit* sur un arbre. » (Ménag. III, p. 2.)]

Ressuivre. Suivre de nouveau un chemin. (Cotgrave.)

Ressuscitable. [Qu'on peut ressusciter : « L'histoire à perpetuité *ressuscitable* et apte « à recouvrer la parole. » (Manifeste de du Bellay, *Prologue*.)]

Ressuscitation. Résurrection : « Voila ma « vie, ma resurrection, ma *ressuscitation.* » (L'Am. ressuscité, p. 406.)

Ressuscitement. [Action de ressusciter : « La « nous ferons nos yeus aperte ostencion De la divi- « nité, de l'incarnation, De la nativité et de la pas- « sion, Du *ressuscitement* et de l'ascension. » (J. de Meung, Testam. 1866.)]

Ressusciter. [1° Revenir à la vie : « Vostre pere « Jacques d'Artevelde *ressuscite* maintenant en « celle ville par la bonne memoire de lui. » (Froiss. II, II, p. 604.)] — 2° Se relever d'un malheur :

Las ! chetis voy que tu feras,
Et comment *ressusciteras.* *(Desch. f. 419.)*

Ressuy. « Quant un cerf vient de viander ès « gaignages, il est volontiers mouillé de l'esgail, et « ne se veut pas mettre en son lit qu'il ne soit sei- « ché, à la chaleur du soleil, et se couche commu- « nement sur le ventre, en quelque beau lieu « à decouvert ; ce lieu là se doit nommer *ressuy.* » (Fouill. Vén. f. 37.)

Ressuyer (soy). Se sécher : « Bien est voir que « aucuns lievres demeurent voulentiers en leurs « viandeiz, ou environ d'illec, mais ce ne sera jà « que il n'ayt fait un grant tour loin d'illec, pour « soy *ressuyer.* » (Chasse de Gast. Phéb. p. 262.)

Rest (estre de bon). Etre de bonne réputation, être bien famé. (Anc. Cout. de Bret. f. 55.)

Restablir. [1° Relever, rétablir : « Sire, *resta-* « *blis* la meie aneme de la malignitet d'els. » (Lib. psalmor. p. 44.) — « La sainte mere iglise *restablis-* « *siez* del tut A cele dignité e en icel estatu, Qu'il « ont as ancessurs e par antiquitet. » (Thomas de Cantorb. p. 80.) — « En mout de menieres avoit « l'en domage, en ce que l'en n'estoit *restabliz* des « choses dont aucuns estoit mis en sesine sanz « droit qu'il i eust. » (Livre de Jost. p. 110.) — « Et « furent ses piez (d'un infirme) dessevrez et ses « genouz l'un de l'autre, et ses autres membres « *restabliz* à leur office. » (Mir. de S. Louis, p. 164.) — « Et fu suer germainne l'arcevesque Guillaume « Blanchemain, qui tant valut à ces jours et qui « *restabli* l'echevinage à Rains. » (Mén. de Reims, § 13.)] — 2° Terme de droit : « *Restablir*, et reinte- « grer la main mise... ou la chose spoliée ou ce qui « avoit été executé par provision. » (Laurière.) — « *Restablir* les fruits. Rétablissement fait par le « mary à la femme, pour pareille somme que son « heritage a esté vendu. » (Ibid.) — « Quand le « defendeur rend, et restitue les fruits de l'heritage « auquel le demandeur pretend avoir par luy été « troublé, ou empeché en la jouissance, et percep- « tion d'iceux : et doit tel retablissement estre fait « avant l'execution de la recreance, entre les mains « des commissaires, après le sequestre jugé. » (Ibid.) — « Si aucuns seigneurs, ou leurs officiers « faisoient exploit, ou acte de justice, sur seigneu- « rie d'autruy, ils seront tenus de restablir le cas, « à la plainte de partie, si ainsy en appert ; lesquel « retablissement se fera par le seigneur, ou ses « officiers ayant fait l'exploit, au mesme lieu. » (N. C. G. II, p. 92.)

Restablissable. Qu'on peut rétablir. (Oudin.)

Restablissement. Terme de droit : « *Resta-* « *blissement*.... des biens d'un conducteur en l'hos- « tel baillé à louage pour seureté des loyers s'ils « ont été transportez, ou bien des fruits que le vas- « sal auroit percu après la saisie de son seigneur « feudal, ou censuel à luy signifiée. » (Laurière.) — « *Restablissement* fait par le mary à sa femme « vaut, si la promesse de restablir, pour pareille « somme, est faite par traité de mariage, ou avant « la vendition des heritages de sa dite femme, ou « passant telle vendition. » (N. C. G. II, p. 1079.) — [« Mais ce porroit fere li sous aagiés et demander « *restablissement* de le coze. » (Beaum. XVI, p. 3.) — « De *restablissemenz.* » (Liv. de Jost. p. 110.)]

Restablisseur. [Restaurateur : « A nostre sei- « gneur empereur Charles... *restablisseur* de plu- « sieurs princes. » (Brant. Charles Quint.)]

Restaigner. Croupir. (Cotgrave.)

Restainchier. [Etancher : « Longuement buit « por sa soif *restainchier.* » (Gir. de Viane, v. 2726.)]

Restaindre. [Ratteindre, rattraper : « Pour ce « que ledit Fermin apperceut que ledit Laurens « s'avançoit fort pour soy en aller en son hostel,... « se mis à la course... tant que il *restaindi* ledit « Laurens. » (JJ. 149, p. 77, an. 1395.)]

Restant. 1° Fatigué, rendu :

Si repria donkes Rollant,
Que il cornast son olifant,
Ainçois que fussent plus *restant ;*
Si l'orroit Karles, et li Franc,
Et revenroient al soucors. *(Mousk. p. 188.)*

2° *Restant* (tuteur). Voir Tuteur, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 1010.

Restapper. Repousser ; S. Bernard (Serm. fr. p. 319) parle des tentations de la chair ; le chrétien ne doit pas y tomber volontairement, « en ales ne « chaiet par consentement, ans *restappet* bernille- « ment. » *Ne in eas incidat consentiendo, sed magis resistat et viriliter agat.*

Restat. Reliquat, terme de compte. L'Histoire des Trois Maries se sert souvent de ce mot pour dire « raconter, » équivoque qui joue avec le mot

de « conter » et le terme de « compte. » (Voyez p. 151, 258.)

A tant ma complainte cessai,
Et ce que puis fis, bien le sçai;
Je me tins là, en cel estat
Longement, car, tout en *restat*,
Mis bien ma painne, et mon meschief,
Et si tenoie enclin le chief. *(Froiss. Poës. f. 4.)*

Restaulir. [Rétablir, dans Froiss. IV, p. 119. — « Quikonques emmaine feme d'aucun home, il doit « estre bannis sept ans; et, se puis revient, il con- « venra qu'il *restaulisse* à l'ome toutes les coses « qu'il emporta avoekes se feme. » (Tailliar, *Rec.* page 51.)]

Restaurant. [Qui restaure, qui répare les forces: « Le maigre à la fosse courant Et dont la « vie est hors de *restaurant.* » (Marot, IV, f. 263.) — « L'on ne m'a fait manger que *restaurants* et les « meilleures viandes que je mangeai jamais. » (Marguer. 49ᵉ Nouv.)]

Restaurateur. [Les prêcheurs de la Ligue, après le triomphe de Henri IV, « au lieu de dire le « Bearnois et le bastard le nommoient *restaurateur* « et noble present du ciel. » (D'Aubigné, Histoire, t. III, p. 287.)]

Restauratif. [Qui restaure: « Nostre debilité « appete plus tost choses *restauratives* que celles « qui purgent avec violence. » (Lanoue, p. 195.)]

Restaurement. Indemnité, restitution: « Si « n'en eurent point *restaurement* du roy de France « pour qui ils avoyent tout perdu. » (Froiss. I, 160.)

Restaurer. Restaurer, rétablir, réparer: « Veit, « prés la fontaine, une demeure tout de nouvel « *restaurer* sur vieilles murailles. » (Percef. IV, f. 120.) — « Lors descendirent de leurs chevaulx, « et les *restaurerent*, et raficherent leurs heaulmes « et se mirent au chemin. » (Percef. I, f. 112.)

Reste. [Nom masculin et féminin. 1° Ce qui reste: « S'il donnoit, aux jours de feste, A deux « povres un denier, Ce n'estoit sans rechigner, « Encor demandoit son *reste.* » (Basselin, XLIV.) — « Toute la *reste* des villes. » (Comm. I, f. 5.)] — « J'eusse volentiers laissé la *reste* à parfaire à ung « autre. » (Hist. d'Artus, Tri. des IX Preux, p. 390.) — De là les expressions relevées par Oudin: « *Reste* « de gibet, » pendart; « *reste* de sperme, » petit homme; « *reste* de mon ecu, rien qui vaille, » se dit à un bon compagnon qu'on voit venir. — 2° [Reliquat d'un compte: « Receveur general des « *restes*, obligations et empruns. » (B. N. f. Clair. 214, p. 9529, an. 1361.) — 3° Terme de jeu; argent qu'on a devant soi et qu'on dépose comme enjeu: « Un soir jouant à la prime, le roi aiant cinquante « cinq fit sa *reste* qui estoit de quatre mille pistoles, « il la tint. » (D'Aub. Fœnest. III, f. 467.)

De là les expressions suivantes: « Luy fist sa « *reste.* » (Des Acc. Bigarr. fol. 43.) — « A toute « *reste*, » fort et ferme. (Oud.) — « Buvans à toute « *reste.* » (Rab. V, p. 104.) — « Nioit à toute *reste.* » (Bouch. Serées, liv. I, p. 49.) — « Solliciter à toute « *reste.* » (Mém. de Sully, III, p. 344.) — « Vous « venger à touttes *restes.* » (Poës. d'Am. Jam. p. 87.) — « N'ont jamais autres choses en une compagnie « que leurs brocards et lieux communs à toutes « *restes.* » (Dial. de Tahur. p. 155.) — « Faisoit « l'amour à toutes *restes.* » (Brantôme, Dames gal. t. I, p. 148.)

Je veux desormais fortune depiter,
Et que, s'elle entreprend le me faire quitter,
Je le tiendray, Baïf, et fust ce de ma *reste*
Joachim Du Bellay, p. 397.

« Faire sa *reste* à. » (Cotgr.) — « Renvier de sa « *reste.* » (Id.) — « Voicy, vous voiés la *reste.* » (Id.)

Resteindre. Eteindre de nouveau. (Nicot.)

Resteller. Ramasser au rateau: « Item que nul « ne voise *resteller* autry esteulle devant la saint « Remy sur l'amende de sept sols six deniers blancs « de loix. » (Cout. Gén. I, p. 833.) — L'auteur, parlant des jeux de son enfance:

Aux poires juiens tout courant,
Et puis au larron Engerrant,
Et aussi à la brimbetelle,
Et à deus bastons qu'on *restelle.* *(Froiss. Poës. p. 86.)*

Restendre. [1° Etendre: « Quant ce vient l'en- « demain, il *restendent* lour pelices ou soleil et les « frotent et les conroient. » (Joinville, § 251.)] — 2° Camper, dresser une tente:

Devant chastelez se *restendent*
Les os qui tant d'asaus i livrent. *(G. Guiart, f. 26.)*

1. Rester. Appeler de nouveau en justice, accuser:

Or le *restez* de trahison. *(Parton. f. 147.)*

Li princes se *restront*, et troubleront les terres,
Batailles, larcins seront, et maintes guerres.
Ms. 7218, f. 207.

2. Rester. 1° Laisser: « Luy avoit *resté* un « chaudron. » (Moy. de parvenir, p. 256.) — 2° Ne laisser pas que de: « Tel estoit atourné que en « toute la salle ne peut appercevoir homme, jasoit « qu'il ne restoit pas qu'il n'y eut plusieurs hommes « et femmes devisans les uns aux aultres. » (Perc. VI, f. 27.) — 3° Demeurer: « Le fol *reste* après la « feste. » (Cotgrave.)

Restercelé. Bouclé: « Une beste moult horri- « ble.... la queue avoit grande, *restercelée.* » (Gér. de Nevers, 1ʳᵉ partie, p. 41.)

Resternuer. Eternuer de nouveau. (Nicot.)

Restevoir. Falloir:

Des autres, et de leur mesaise,
En quel guise l'en les atire,
Me *resteut* la verité dire. *(G. Guiart, f. 251.)*

Restible. D'un grand produit, qui rend beaucoup: « Ung champ grand, et *restible.* » (Rab. IV, p. 189.)

Restiel. [Herse: « Et laissierent aler aval le « grant *restiel* et encloïrent le bon chevalier. » (Froiss. III, p. 337.) — « Il fist le *restiel* avaler. » (Id. p. 407.)]

Restif. [1° Arrêté, vaincu; le mot ne se trouve pas au glossaire de l'édition L. Gautier: « Voz

« cumpaignuns ferum trestuz *restifs.* » (Roland, v. 1256.)]

N'a si bon clerc, ne si poissant,
El siecle, ne si bien parlant,
Se les dames voloit blasmer,
Et en m'en voloit escouter,
G'en pranroie à lui estrif
Et n'el feist tot *restif.* *(Parton. f. 144.)*

2° [Qui refuse d'obéir : « Se un home achate « une beste *restive*, et que le vendeur li dist : « ceste beste est *restive*, et je por *restive* la vous « vens. » (Assises de Jérusalem, I, p. 183.)] — 3° Opiniâtre :

Hom arestez, *restis*,
De ce qu'il a empris,
Est forz à destorner.
Prov. du comte de Bretagne, f. 114.

4° D'arrêt, en parlant des chiens : « Autre maniere « y a de chiens sages qui s'appellent cerfs baus *restifz.... Restifz* s'appellent, pour ce que si un cerf « vient en my le change, ils s'arresteront et demour- « ront tout coiz, et atendront leur maistre. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 127.)

Restipulation. Action de restipuler. (Nicot.)

Restipuler. Stipuler de nouveau. (Nicot.)

Restituer. Il s'employait à l'actif comme au passif ; « Jusques à tant qu'il seroit *restitué* de « certaine somme d'argent qu'il avoit presté. » (Monstr. I, p. 157.) — « *Restituez* de leurs biens. » (Ordonn. III, p. 579.) — « *Restituez* des pertes. » (Ord. III, p. 576.) — « Le ressuscita de son couraige, « aussi comme se il fut *restitué* d'enfer. » (Chron. saint Denis, I, f. 40.) — [« Pour ce que icellui sup- « pliant ne voult lui *restituer* ledit calice ou argent, « il tira ung cousteau sur lui et s'efforça de l'en « frapper. » (JJ. 187, p. 45, an. 1457.)] — « Ayant « obtenu lettres royaux, pour faire *restituer* sa « femme contre son contrat. » (Caquets de l'Accouchée, p. 101.)

Restituteur. Qui restitue, qui fait restitution :

Helas ! et que leur demand'on ?
Qu'ils soient *restituteur*,
Zerobel est accusateur. *(Desch. f. 310.)*

Restitution. [Action de rendre ce qui est possédé indûment : « Fere enterine *restitution.* » (Beauman. LXVIII, p. 8.) — « Por cause de *restitu- « tion.* » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, VI[e] série, III, p. 602.)] — « Action de *restitution* en terme, si « comme quand les mineurs d'aage viennent en « aage parfaict, et treuvent qu'ils ont esté desap- « pointez en leurs choses de celui qui les tient, par « vertu de ceste action r'avoir les doivent. » (Bout. Somme rurale, p. 155.)

Restitutoires. Concernant, ordonnant une restitution : « Les legs testamentaires dont les « heritiers demeureront chargez, sinon que les dits « legs fussent *restitutoires.* » (Coutumier général, I, p. 920.)

Restivement. D'une manière rétive. (Oudin.)

Restiver. Etre rétif : « *Restiver* à l'amour. » (Desport. p. 562.) — « Qui pourroit *restiver* au des- « tin ? » (Nicot.)

Restiveté. [Défaut consistant à être rétif : « Se il n'a fait chose par quoi elle ait ceste *resti- « veté.* » (Ass. de Jérus. I, p. 184.) — « Aux chevaux « restifs, il ne faut que leur pendre un chat à leur « queue,... et perdront la *restiveté.* » (Desper. Contes, p. 68.)]

Restoier. [Restituer : « Et s'il avenoit que nos- « tre chiere mere se sentit en aucune chose deceue, « nous li serions tenus à *restoier* et acroistre. » (Reg. de la Ch. des Comptes, relatif au comté de Montfort, f. 39, an. 1288.)]

Restoper. [Reboucher, restouper, dans Froiss. t. IV, p. 53.]

Restor. [1° Dédommagement, réparation : « J'ay « perdu mon frere, si veuil avoir cette dame en « *restor.* » (Voyage d'outremer du comte de Ponthieu.) — « Quant li jugemens est fés d'aucune cose, « que cil n'a pas en se main ne en sa baillie, ançois « convient qu'il porcache qu'il l'ait, ou qu'il en fasse « *restor*, en tel cas doit estre trives donné de por- « cacier, qu'il ait ce que fu jugié contre li, ou qu'il « face soufisant *restor.* » (Beauman. chap. 67.)] — « Pour avoir trouvé son chariot chargé de laignes, « de toutes longueurs, condamnez seulement en « deux amendes de soixante sols blancs chacune, « et de *restor* dix sols blancs. » (N. C. G. II, p. 269.) — « L'ancienne lignée est passée, il en fault faire « de nouvelle ; il n'y a autre *restor* au present « siecle. » (Percef. VI, f. 112.)

Las ! mar quidai en li si grant doucour,
S'en ai *restor* de joie pour dolour.
Poet. fr. ms. av. 1300, t. III, p. 1243.

2° Restitution que faisoit le roy, des chevaux perdus à son service. (Mil. fr. du P. Dan. t. I, p. 171. Voyez encore Le Laboureur, p. 70, de la Pairie.) — « Auront les dits sergens de cheval dix livres pari- « sis, pour *restor* leurs chevaux, quant *restor* « y echerra. » (Ord. t. V, p. 98.) — 3° Récompense : « Et les dames l'escu à .IIII. bandes d'or Ont à li « presenté en l'onneur du *restor* Du bien fait qu'il « ot fait. » (Brun de la Mont. v. 2462.) — 4° [Renouvellement, action de relever un nom : « Et si li « doing le nom, en mes bautissemens, Du restor « de Tristram, oiant tous ses parens. » (Id. v. 983.)]

Restorance. Secours, appui :

Me vueille il aidier, par sa digne poissance,
Si que part puisse avoir en cele *restorance*
Dont ton fils, en la crois, fist de la mort souffrance.
Ms. 7218, fol. 273.

Restorement. Action de restaurer, réparation : « huit mille francs qu'ils luy devoient, chascun an, « en *restorement* de la cité. » (Chr. S. Den. I, f. 29.)

Restorer. [1° Réparer, restaurer : « Li religius « prince, qui volt bonté amer, Deit noveles iglises « drescier et alever, Celes qui sont chaües e creis- « tre e *restorer.* » (Thom. de Cant. p. 73.) — « Que « les leis qui estoient abatues fussent *restorées* od « l'aide de nostre Seignor. » (Machab. II, p. 2.) — « Que tout lor dommage leur seront *restorei* souf-

« fisamment. » (Tailliar, Recueil, p. 327.) — « Cil « rois Cyrus delivra de la prison les Juis por *resto-* « *rer* le temple. » (Brun. Latini, Trésor, p. 52.)]

> . . . . C'est une fée
> Que Dieus vous a ci amenée,
> Por *restorer* votre domage. (*Ms. 7218, f. 354.*)

2° [Relever un nom : « Si que pour ce mes filz « est son non *restorans.* » (Brun de la Montagne, v. 1641.)]

Restorier—iere. [1° Qui restaure, qui répare : « Or est la joie trespassée Que l'om aveit de vos « menée, Kar de ceo fuissez *restoriere* Que l'om « perdi en vostre pere. » (Chr. des ducs de Norm. v. 13989.)] — « Ne vous ebahissez mie de monsei- « gneur que nous avons perdu ; ce n'estoit qu'un « homme : veez cy mon petit enfant qui sera (se « Dieu plaist) son *restorier*, et vous fera des biens « assez. » (Froiss. liv. I, p. 89.) — 2° [Dédommage-ment, compensation : « Si escheï messires Grimou- « tons de Cambli en le part de monseigneur « Gautier de Mauny, parmi un *resterier* qu'il fist as « compaignons, et demoura ses prisonniers. » (Froiss. V, p. 93.) — « Si n'en orent oncques *resto-* « *rier* ne recouvrier dou roi de France, pour qui il « avoient tout perdu. » (Id. V, p. 222.) — « Amen- « dement et *restorier.* » (Id. VIII, p. 95.)]

Restorner. Revenir sur ses pas :

> Quant il vous avient *restorner*
> O pais ou avez passé. (*Font. Guer. Trés. de Vén. p. 15.*)

Restorre. Brûler. (Borel.)

Restors. [Recours : « Li secons cas en coi nul « *restors* ne doit estre fes. » (Beaum. XII, p. 17.)]

Restouble. « Es lieux, et champs non cultivez, « jaçoit qu'ils soient propres à aucuns, comme « chaumes, bruyeres, *restoubles*, et autres sembla- « bles qui ne sont clos. » (C. G. II, p. 521.)

Restouper. [Boucher : « A grant peine sau- « roient ilz *restouper* ne resmailler un trou estant « en ung haubergon. » (Ord. IX, p. 205, an. 1407.)]

Restour. [Dédommagement, indemnité pour les chevaux morts en campagne : « Li dui marechal « de France, ou li un d'aus, ou aucuns autres « prud'homs à ce commis priseront et estimeront « loialment par leurs sermens les chevals mors, et « les chevals de nos gens, et nous en fera nos dis « sires plain *restour* selonc leur prisie. Et se ledit « mareschal ou cil qui le prisie devroit fere enten- « dent tant que aucun cheval fousse mort ou perdu, « si rendroit nos sires devant dit la valeur des che- « vals par prisie de bonne gent. » (Convention entre Philippe le Bel et Guillaume, comte de Hainaut, 28 oct. 1314.)]

Restraincte. Restriction, exception : « Et vous « à qui je en prometz partie, faictes *restraincte* de « ce qui vient de nous, et de nostre premier mou- « vement. » (Percef. V, f. 48.)

Restraindre. [1° Resserrer, rajuster : « Là « descendirent il et *restraindirent* leurs armures et « recenglerent leurs chevaux. » (Froiss. II, p. 264.)] — « Lors descendit de son cheval, et le fist *restrain-* « *dre* à ses ecuyers. » (Percef. I, f. 116.)

> Ele la consuit, et ataint,
> La ou cil son rouchin *restraint.* (*Ms. 7989 ², f. 239.*)

[De là les expressions : 1° « *Restraindre* les « reins, » se ceindre les reins : « Des prelas vous « dirai ; mais qu'il ne vous anuit, Dieus leur a « commandé veillier jor et nuit, Et *restraindre* « leur rains, et porter fuelle et fruit Et lumieres « ardans ; mais ne sont pas tel tuit. » (Ruteb. 237.)] — 2° Resserrer un engagement : « De Chartres en « *restraint* le laz. » (G. Guiart, f. 25.) — 3° Tenir de près, avoir l'œil sur :

> Femme doit dedans ordonner
> La maison, bestail ordonner ;
> Les chamberieres, les sergens,
> *Restraindre.* (*Desch. f. 528.*)

4° [Diminuer : « Si restraindirent leur estat et « commencerent à espargnier. » (Froiss. XV, 355.)] Parlant des femmes :

> S'on la *restraint*, lors fault plourer. (*Desch. f. 424.*)
> *Restraingnons*, si ferons que saige. (*Id. f. 244.*)

> Mais quand ce vint au fait de la despense
> Il *restraignit* eufs, chandelle et moustarde. (*E. Desch.*)

5° Rationner, mettre à la diète : « Leenz estoit « près pris de vivres ; ainsi furent longtemps en la « dite cité sanz yssir de leenz, ne estre assailliz, « mais leurs viandes *restraingnoient.* » (Histoire de Bertr. Du Guescl. par Mén. p. 26.)

> Prince, Eustace est si *restrains* de boboye
> Que mestier n'a d'avoir laxatif d'ambre. (*Desch. f. 210.*)

> . . . . . Sagement le *restraingne*,
> Pour purgier sa grief maladie. (*Desch. f. 294.*)

« *Restrains* luy sa viande, c'est à dire que tu luy « donnes moins et souvent. » (Budé, des Ois. f. 123.) — 6° Retrancher :

> Laissiez vous doucement reprendre,
> Sanz user de hautain couraige :
> *Restraignez* ce qui est oultraige. (*Desch. f. 319.*)

7° Etreindre, embrasser : « La vieille, qui estoit « de leger somme, s'esveilloit souvent, et oyoit « noise autre qu'elle n'avoit accoustumé... et les « deux amans *se restraingnoient.* » (Perceforest, vol. V, f. 99.)

> Cil chei mors, li cors li tramble...
> Et sire Jehans le *restraint.* (*Ms. 7218, f. 12.*)

> Vouldroit que ses maris fust ars,
> Quant il la *restraint*, ou riote. (*Desch. f. 501.*)

8° Rassembler, réunir :

> Li rois qui sa gent a *restrainte.* (*G. Guiart, f. 361.*)

> Pour ce, s'est toute l'ost de France
> Environ les charroiz *restrainte.* (*Id. f. 350.*)

9° Résumer : « Essayerai à le *restraindre*, au « moins de langage qu'il me sera possible. » (Tahureau, p. 172.) — 10° Soulager : « Lors seront « de leurs maulx *restrains.* » (Desch. fol. 342.) — 11° Faire retraite : « A la parfin se *restraindirent* « ceux de la cité. » (Chron. de S. Denis, f. 157.) — « Si *se restrainct* de son entreprinse, et se tint « quoy. » (Percef. IV, f. 73.)

> Et veissiez Flamens *restraindre*,
> En espoir de mort eschever. (*G. Guiart, f. 266.*)

12° Effacer : « Pour ce que ses pechez *restrain-* « *gne.* » (G. Guiart, f. 90.)

Restraintif. Astringent, remède qui resserre : « *Restraintif* pour les chiens aggravez. » (Fouill. Vén. fol. 85.) — [« Quant le suppliant vit le sang,... « il appella de ses voisins, par lesquels il fit faire « un *restraintif.* » (JJ. 176, p. 311, an. 1443.) — De même au figuré : « Ce n'est qu'un *restraintif* « d'amour. » (Ch. d'Orléans, Rondeau, p. 55.)]

Restrangler. Etrangler de nouveau. (Nicot.)

Restre. [Etre de nouveau : « Li roys et li baron « et li autre pelerin commanderent que les neis « *refussent* chargiés de vins et de viandes. » (Joinv. § 146.) — « Enqui *refu* granz li estors à la « porte. » (Villehard. § 161.) — « Et en mains leus « *refurent* les eschieles des nés si aprochies que cil « des tors et des murs et cil des eschieles s'entrefe- « roient des glaives, de main tenant. » (Id. § 237.) — « Et d'iqui chevaucha à la cité de Naples, qui « mult *restoit* bien garnie de Grieus. » (Id. § 390.)] — « Après luy *refu* Agila. » (Chr. S. Denis, I, f. 27.)

A cel tans la mort qui tot hape
Prist S. Estievene le bon pape,
Si *refu* fais pape Adriiens. *(Ph. Mouskes, p. 66.)*

Restridisse. [Lieu étroit, resserré : « Ainsi que « le suppliant et ung nommé Archambault furent « issuz hors du bois... en une *restridisse* des « appartenances de la plaigne. » (JJ. 200, p. 138, an. 1466.)]

Restriller. Etriller de nouveau. (Nicot.)

Restrinction. 1° Resserrement ; parlant des maladies des oiseaux de proie : « Retardement de « la digestion, signifie *restrinction* du fondement, « et la retardation de la cure, signifie indigestion. » (Artel. Fauc. f. 94.) — 2° [Réduction, diminution : « La *restrinction* par lui faitte sur le nombre « d'yceulx sergens. » (Ord. V, p. 17, an. 1367.)]

Je voy toute *restrinction*
Faire sur le fait de justice,
Le subgiet dominacion
Avoir sur le chief de l'office. *(Desch. f. 294.)*

Restroit. Défilé : « Voituriers menant mar- « chandises..... par les *restroit* et passages de « nostre royaume. » (Ordonn. V, p. 403, an. 1371.)

Restruction. [Indulgence plénière à l'occasion du jubilé, qui fut établi en 1300 par Boniface VIII, et se célébra d'abord de cent ans en cent ans. Deschamps (f. 453) dit de Clément VI, qui le réduisit à cinquante ans :]

Deux fois de Dieu fist la *restruction*,
Pour allegier de nos pechez la somme.

Restudier. Etudier de nouveau. (Nicot.)

Restuier (se). Se renfermer, se serrer avec :

Li autre vers la mote fuient,
O leur compaingnons *se restuient. (G. Guiart, f. 284.)*

Restuver. Etuver de nouveau. (Nicot.)

Resvanouir. S'évanouir de nouveau. (Nicot.)

Resudant. Suant de nouveau. (Cotgr.)

Resudation. Action de suer de nouveau. (Id.)

Resudé. Qui a sué de nouveau. (Id.)

Resve. [Impôt prélevé sur les marchandises à leur sortie du royaume : « En Normandie il se levait « quatre deniers pour livre de la valeur des mar- « chandises, à la sortie du royaume, sous le nom « de *rêve* ou domaine forain dont l'établissement « est fort ancien. » (Edit de sept. 1664.)] — « En « regard de l'imposition foraine et *resve* qui se leve « tant à Paris que ailleurs dedans le royaume. » (Godefroy, Observat. sur Charles VIII, p. 417.) — « *Resve*, *reve*, peages sur les marchandises entrans « et sortans du royaume, appellé, en quelque lieu, « droit de haut passage ; en un autre, droit de « foraine pour les mesmes denrées. » (Monet.) — « Droits de traites, impositions, forraine, *resve*, et « haut passage. » (Le Blanc, sur les Monn. p. 358.) Ce mot subsiste encore dans le Languedoc. — [Le *resve* est le droit de *resver*, d'errer à son gré moyennant finance ; on est tous près du *rêve* pendant lequel l'esprit se promène d'une idée à l'autre, sans se fixer sur aucune.]

Resueffrir. Souffrir de nouveau :

De la terre Dieu qui empire,
Sire Dieus, qui porront or dire
Li rois, et li quens de Poitiers ?
Diex *resueffre* novel martire. *(Ms. 7218, f. 326.)*

Resveil. Etat de celui qui se réveille : « Le « garda, tant qu'il fust guary, en grant feste, et en « grant *resveil.* » (Percef. I, f. 43.) — « Ils resgar- « derent la mulle qui...... eslevoit la teste ainsy « comme par *resveil.* » (Id. f. 110.)

Resveille-matin. [Ce qui réveille, avertit : « Ce qui me fait d'autant plus esbahir qu'ayans de « tels *resveille-matins* nous soyons si endormis. » (Lanoue, p. 389.)] — « *Resveille-matin* des vignes. » (Cotgr.) — « Le *resveille-matin* d'une dame, » un ruffien. (Oudin.) — « Beauté de femme, fascheux « *resveille-matin.* » (Cotgr.)

Resveillement. Réveil : « Si vous requiers « que vous me racomptez ce qu'il vous advint en « vostre *resveillement.* » (Percef. III, f. 159.)

Resveiller. [1° Eveiller de nouveau, faire cesser le sommeil ; au pronominal, cesser de dormir : « Mais li fols negligens se veut touz temps dormir ; « Et quand il se *resveille*, de manger à desir. » (Six man. de fols.) — « Amis, la nuit en mon cou- « chier, En dormant vous cuid embrassier ; Et « quant j'i faille au *resveiller*, Nule riens ne m'i « peut aidier. » (Romancero, p. 43.)] — « Tant dort « le chat qu'il se *resveille.* » (Cotgrave.) — « Il les « *resveilloit* souvent assez radement, et ne les « laissoit prendre aucun repos. » (Hist. de B. du Guesclin, Tri. des IX Preux, p. 504.) — 2° Ranimer : « Un dous penser qui me *resveille.* » (Poët. av. 1300, II, p. 748.) — [« Si en fu tout le pays *res-* « *veillié* et resjouy. » (Froissart, XIV, p. 172.) — 3° Encourager, exciter : « Euls estans à Montpellier « entre les dames et damoiselles, ils furent *resveil-* « *liés* de faire armes sur l'esté qui retournoit. » (Id. XIV, f. 43.) — 4° Alarmer, donner l'alarme :

« Là où li bon chevalier et escuier d'Escoche se « tenoient qui souvent *resveilloient* les Englès. » (Id. II, p. 293.) — 5° Mettre en discussion : « Toutes « tels choses estoient moult souvent mises en place « et *resveilliés* en la chambre du roy. » (Id. XIV, p. 353.) — 6° S'empresser de : « Je Jehan Froissart « me sui de nouvel *resveillié* et entré dedens ma « forge pour ouvrer en la haulte et noble matiere. » (Id. XIV, p. 1.)]

Resveilleur. [Garde de nuit qui parcourait les rues, en annonçant les heures et en criant : Réveillez-vous, gens qui dormez ; priez Dieu pour les trépassés : « Et eust dormi encor autant, n'eust « esté que ceste nuict le crieur des trespassez qu'on « appelle le *resveilleur*, passant par sa rue, le « resveilla par son cri. » (Bouchet, Serées, I, f. 40.)]

Resver. [1° Courir de nuit, faire la débauche : « Comme Fouquet Hodierne fust alez, avec trois « compaignons charretiers servans en la ville « d'Yvry, esbattre, et *resver* de nuit. » (JJ. 124, p. 15, an. 1383.)]

. . . . Toute nuit hors,
Parmi la ville, aloit *resvant*,
Les bonnes filles decevant. *(Ms. 6812, f. 72.)*

[« Cuidiés que dame à cuer vaillant Aint un garçon « fol et saillant, Qui s'en ira par nuit *resver*. » (Rose, v. 7776.) — « Nous venions l'autrier de « joer, Et de *resver*, Moi et mi compaing et mi per. » (Laborde, p. 217.) — 2° Rêver : « Tel peeur a pour « peu ne desve ; Ce dit chascun ; je cuit qu'il *resve ;* « C'est li malage qui l'argue. » (Mir. de Coinsy, p. 435.)] — 3° Dire des choses déraisonnables : « Sire chevalier, vous *resvez*, ce me semble, car « voz raisons sont toutes contraires à cest acheve- « ment que tant desirez à avoir. » (Percef. V, f. 45.)

Resuer. [Nettoyer, essuyer : « Se il coupa le « chief et puis *resua* l'espée, et le mit arriere en « son fuerre. » (Rom. de la Male marastre.)] Parlant de la Madeleine :

De ses larmes plorant lava
Les piés Jhesu, k'il ot moult biaus,
Et *resua* de ses cheviaus. *(Ph. Mousk. p. 277.)*

Resverie. [1° Course errante : « Et faisoient « leur *resveries*, Leur caroles, leur chanteries, « Leur regars, leur ris, Leur manieres, Leur de- « mandes et leur prieres ; Ainsi chascuns se dedui- « soit. » (Machaut, p, 44.)] — 2° Fureur :

Armes avoient losengiées
De rancune, et de *resverie*,
A un label de frenesie. *(Ms. 7615, II, f. 190.)*

Resvertuer (se). S'évertuer :

Et Trubert si *se resvertue*,
Si que trestoz li paus li sue. *(Ms. 7996, p. 86.)*

Resveur. [Coureur de nuit : « Larrons, mur- « driers, robeurs, *resveurs* de nuyt et autres mal- « faicteurs. » (Ord. VIII, p. 309, an. 1398.)]

Resveux. Fou : « Suis-je charmé, *resveux* ou « hors de sens. » (Pièc. justific. ; Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 407.)

Resvider. [Visiter : « Que je puisse mon pere « encore aidier Et *resvider* ma mere qu'en a mes- « tier. » (Aiol, v. 1919.)]

Resvigorer. Donner vigueur, ranimer : « Non « souvenant des peines passés se *resvigore.* » (Hist. de God. de Bouil. Tri. des IX Preux, p. 455.)

Resvigotter. [Même sens : « Or est li rois « Tafurs auques *resvigottés.* » (Chans. d'Antioche, V, p. 28.)]

Resvigourer. [Même sens : « Ensi preece li « empereres ses homes et amonieste de bien faire, « tant ke tous les a *resvigourés.* » (Henri de Valenciennes, § 517.)]

Resvigurer. [Même sens : « Cil geniteur les « reboutoient avant et les *resviguroient.* » (Froiss. VII, p. 214.) — « Se *resvigurer* », reprendre force, dans Froissart, VII, p. 132.]

Bien si perdu la grant joie
Qi tant m'a *resviguré.* *(Vat. 1490, f. 87.)*

Resvilleur. [Qui donne l'alarme, qui inquiète : « Li Escot qui sont trop biel *resvilleur* de gens. » (Froissart, II, p. 271.)]

Resvillier. Donner l'alarme :

Aprés n'avés vous souvenance,
Comment vous avés traveillié,
Et pluisours pays *resvillié.* *(Froiss. Poës. p. 426.)*

Resuivre. Suivre de nouveau : « *Resuient* », dans G. Guiart, f. 309.

Resumons. Résumé : « Quant le demandant, « ou plaintise ad purchases les letters de absolu- « tion, et ceux sont monstrés à le court, il poit aver « un *resumons* ou reattachant sur son originall. » (Ten. de Littleton, f. 44.)

Resure. [Fossé : « Lesqueis (accord) fait men- « tion..... des ouvretures et des *resures.* » (JJ. 53, p. 50, an. 1313.)]

Resurrection. [1° Retour de la mort à la vie : « Au tiers jours vraiement Nostre sires *resuscita* « de mort à vie pour tenir covant à ses apostres et « à ses deciples de sa *resurrection*, laquel nous « devons croire fermement. » (Joinv. § 803.) — « Boneurée iert la *resurrections* des mors qui es « euvres Dieu morront. » (Id. § 835.)] — 2° Fête de Pâques : « Le pape prioit l'empereur, qu'il allast à « Romme, et qu'il fust à la *resurrection.* » (Chr. S. Denis, I, f. 164.)

Resurrexi. Ressuscité ; parlant des III Maries :

Li angles, al jour de Pasques,
Qui de plorer les vit moult lasqes,
Lor dist k'il iert *resurrexi.* *(Ph. Mousk. p. 280.)*

Resurrexis. [3e pers. sing. du parf. simple ; ressuscita : « Seint Lazaron de mort *resurrexis.* » (Roland, v. 2385.)]

Resuscitement. [Résurrection : « Après son « *resuscitement* Vaut demoustrer apertement A « Marie la pecceris Anchois qu'à tous ses amis. » (Vie ms. de Jésus-Christ.)]

Resusciter. [Ressusciter ; voir sous *Resurrection* : « Le jor y fust morz et traïz, Que jà n'en fust « *resuscitez.* » (Ren. v. 17983.) — « Moult riches

« pierres en aport, Qui font *resusciter* le mort. » (Ruteb. p. 252.) — « Nulz homs plus douce chose « ne nous puet enditer, Que nous avec les nostres « doions *resusciter*. » (J. de Meung, Test. p. 931.)]

Resusciteur. Qui ressuscite : « *Resusciteur* de « procez vuidez. » (Nicot.)

Reswart. [Jugement, sentence : « Item si aul- « cun est trouvé de la warde en cuillant raisins,.... « retablira les dhommaiges par le *reswart* des « eschevins. » (Statuts de Guillaume de Commerci, an. 1263.)]

Reswids. Compensation : « Despens de table, « promis par contract de mariage, devront estre « rapportez selon la qualité, et nombre des person- « nes, ensemble les *reswids* faits par pere ou mere « excedans les quatre livres de gros. » (N. C. G. II, p. 1011.)

Ret. Substantif verbal de *reter ;* accusation :

Ainsi vos sert il de blandie,
De conseiller vos felonie ;
Quant faite l'a, sor vos la met ;
Et sor vos en torne le *ret*. *(Parton. f. 134.)*

Retail. Terme de coutume : « Gagnerie d'un « demy bœuf. » (Laur.) — « En Gastine, gaignerie « de quatre bœufs garnie de prez et pasturage est « prisée et comptée pour masure de terre ; et gai- « gnerie de deux bœufs, pour borderie ; et gaignerie « d'un bœuf, pour quarteron ; et gaignerie de demy « bœuf, qui est le quart de la borderie, est appellée « *retail*. » (C. G. II, p. 584.)

Retaill. Détail ; débit dans les Pays-Bas : « Mar- « chander... in groose ne à *retaill*. » (Carta Magna, folio 109.)

Retaille. 1° Rognure, au propre et au figuré :

Por Dieu, me done une *retaille*,
D'un tronçon de ta sarpeilliere. *(Ms. 7218, f. 151.)*
Si com j'ai devisé pieça,
Sanz monstrer de trufles *retailles*. *(G. Guiart, f. 114.)*

2° Etat d'un objet rogné :

Denier ! tu ses tant de *retaille*,
Tu ne vaudroies que maaille. *(Ms. 7218, f. 268.)*

3° Terme de maçonnerie : « Le mur de face, et « pourtour de la fontaine, sera de pierre de taille « dure jusqu'à la premiere pierre d'assise, au des- « sous de la *retaille*. » (Gloss. de l'Hist. de Paris.)

Retaillé. Circoncis : « Juifs *retaillez*. » (Joach. Du Bellay, p. 318.)

Retaillement. Action de retailler un arbre. (Oudin.)

Retailler. [1° Circoncire : « Les cors aus Sarra- « zins qui estoient *retaillié* getoient d'autre part « dou pont. » (Joinv. § 290.) — « *Retaillerent* les « enfanz qui n'estoient mie *retaillez*. » (Macchab. I, p. 2.) — « Tout mascle dont la char du v.. ne sera « pas *retaillié*. » (Trad. de la Genèse, ch. 17, v. 14.) — 2° Retrancher, rabattre : « Mais Dieu qui touz « biens guerredonne et touz maus point, li *retailla* « de son propos. » (Ménestrel de Reims, § 288.) — 3° Amoindrir : « Li rois ses sodoiers lor sols *Retailla* « le tierc, et tolli. » (Ren. le Nouv. IV, v. 1993.) — « *Retaillier* les gaiges des povres chevaliers. » (Froiss. t. XV, p. 74.) — 4° Frustrer de : « Poise lui « que si loing s'est en vain travaillez, Poise lui que « du don est si tost *retaillez*. » (Rou, ms. p. 89.) — 5° Se débander : « A eus, à eus, nous les avons « Puisque leur tourbe se *retaille*. » (G. Guiart, an. 1267.)] — 6° Disperser, tailler en pièces :

Li autre assaillent
Qui en abatant les *retaillent*. *(G. Guiart, f. 267.)*

7° [Détacher : « Fait li rois par le *retaillier* Cinc « cens arbalestiers bailler A ceus qui le navie « guient. » (G. Guiart, v. 11633.)] — 8° Imposer de nouveau à la taille :

. . . . Acorderent qu'ils iroient
Au roy tous, et qu'il li diroient
Que plus il ne se lesseront
Taillier ; ançois reveleront,
Qui *retailler* plus les voudra. *(Ms. 6812, f. 85.)*

Retapir. Rencogner, renfoncer : « Deffirent « tellement qu'ilz les firent *retapir* dedens les bois « où ilz se sauverent. » (Hist. de César, Tr. des Neuf Preux, p. 339.)

Il faut à Jupiter refendre la cervelle,
Et *retapir* Pallas en son nic ancien. *(Perrin, p. 24.)*

Retapper. Taper, battre de nouveau. (Oudin.)

Retardance. Retardement, délai : « Sire, il est « trop tard, deffendon nous, et vendon noz vies ce « que nous pourrons : il n'y a autre chose ici ; ne « faut plus de *retardance*. » (Froiss. liv. II, p. 150.)

Retardement. [Retard dans la mise à jour : « Lesquelles choses pourroient redonder ou *retar-* « *dement* des livres et registres dessus dis. » (Varin, Arch. de Reims, V, p. 599, an. 1384.)]

Retarder. [1° Remettre à un autre temps : « Les « querelles les queles ne poent finer sans serement « de verité, seroient autrement trop *retardées*. » (Beauman. III, p. 3.) — 2° Empêcher : « Ces paroles « *retarderent* les hommes d'Auberoce à faire lor « emprise. » (Froiss. IV, p. 267.)] — 3° Préserver : « De mechief le *retardassent*. » (G. Guiart, fol. 13.) — 4° S'arrêter : « Passent un pont, là *se retardent*. » (Id. f. 245.) — 5° [S'abstenir, au pronominal, dans Froiss. XVI, p. 153.]

Retargement. Retardement : « Comme l'at- « tente et *retargement* en ce cas soit moult peril- « leux et nullement à souffrir. » (Monstr. II, p. 74.)

Retaster. [Tâter de nouveau : « Taste et *retaste*, « et tire, et sache. » (Ren. v. 10358.) — « Somme, il « fit tant, en tastant et *retastant*, qu'il vint à bout « de cette medecine et la but toute. » (Desper. Contes, XCI.)]

Retatiné. Ratatiné. (Cotgrave.)

Retaux. Voir Retaille : « Toutes murailles fai- « sants separation de deux maisons, ou heritages, « qui n'ont *retaux*, d'un costé, ne d'autre. » (Cout. Gén. II, p. 949.)

Retauxer. Taxer de nouveau : « Pourront « icelles amendes mettre au neant, ou les *retauxer* « à plus grant somme. » (Ordonn. II. p. 146.)

Retefier. Ratifier. (Ord. V, p. 512.)

Retel. [Barrière, herse : « Pour passer par icel« lui guichet, le suppliant et son varlet descendi« rent à pié,... et lui passé trouva le *retel* clos et « fermé. » JJ. 130, p. 36, an. 1386.)]

Retempcion. Habitude, mauvaise inclination :

Car, combien qu'on ait renuncié,
Aucune fois, à son pechié;
Toute voies, par la coustume
Du precedent, aucuns se tume
En doulce delectation,
De quoy il fait *retempcion*,
Par la vertu d'acoustumance. *(Desch. f. 534.)*

Retenail. 1° Frein, ce qui retient : « Pour leur « estre un perpetuel *retenail* aux courses qu'ils « eussent peu faire sur le territoire du Romain. » (Pasq. Rech. I, p. 28.) — [2° Protestation, réserve : « Se mettre en esgart ou connoissance de cour, « sauf son *retenail*... mettre son *retenail* en « chascun esgart... sauver son *retenail*,... » aux Assises de Jérusalem, ch. 1, 3, 8, 23, 25, 26.]

Retenance. Arrêt :

Je n'ai autre *retenance*
En amours, fors de mon chant. *(P. av. 1300, I, p. 254.)*

Retencer. [Tancer de nouveau : « Et de ceste « meisme cose *Retence* dans Foukiers et cose « Marin. » (Roi Guillaume, p. 97.)]

Retenir. [1° Garder, réserver : « De la viande « ki de l'herberc vint Tant an *retint*, dunt sun cors « en sustint. » (S. Alexis, LI.) — « Blanc ai le chef « et la barbe canuthe ; Ma grant honur t'aveie *rete« nue*. » (Id. p. 82.) — « Des meillors voeill jo *rete« nir* treis. » (Roland, v. 3283.) — 2° Tenir ferme : « Munjoie escriet por le camp *retenir*. » (Id. v. 1260.) — « Seignors barons, el camp vos *rete« nez*. » (Id. v. 1176.) — 3° Retenir prisonnier, arrêter : « Et la mesnie au roi *retindrent* la galie et « ceus qui estoient dedenz. » (Mén. de Reims, § 9.) — « Je lo bien que il (les messagers) soient et « *retenu* et pris. » (Sax. XXVI.) — « Le poe del lion « a *retenue*. » (Aiol, v. 1334.)]

Tuit li grant et li menu
Furent là mort ou *retenu*. *(G. Guiart, f. 133.)*
Tuit somes mort et *retenu*. *(Ms. 7218, f. 48.)*

4° [Enrôler, entretenir une personne ; de là les expressions : « *Retenir* de son hostel. » (Froiss. II, p. 331.) — « Si le (roi d'Ecosse) *retint* li roys de « France de ses draps, et son compagnon et ses « chevaliers de son hostel. » (Id. t. II, p. 331.) — « Que vous me *retenés* avecques vo meisnie. » (Brun de la Montagne, v. 1908.) — « Si que pour « le garder vous serés *retenue*. » (Id. v. 1918.)] — « Fut de nouveau *retenu* maistre des comptes « extraordinaire aux gages, » c'est-à-dire eut l'expectative. (Etat des officiers des ducs de Bourg. p. 276.) — « Là avoit un chevalier de la nation de « sainct Omer, et estoit *retenu* du roy d'Angleterre « à gages. » (Froiss. liv. I, p. 195.)

Nulz homs à moi ne se figure :
J'ay souverains mes *retenus* faiz. *(Desch. f. 205.)*

« Fut *retenu* de son conseil, » c'est-à-dire créé officier de son conseil. (Froissart, liv. I, p. 84.) — « Fut escrit et *retenu* à quatre chevaux, » c'est-à-dire inscrit avec les appointemens pour quatre chevaux. (Froiss. liv. IV, p. 168.) — [5° Entretenir, réparer une chose : « Et sont et seront tenu lesdits religieux « de *retenir* bien et souffisamment lesdites voies. » (Cartul. de Corbie, 23, an. 1340.) — « Et est aussi « assavoir que iceulx moulins sont fors à *retenir* et « de grans coustemens, et y faut souvent faire « grans reparacions. » (Ch. de 1406.) — « Comme « pour la retenue et entretenement du pays de « Cayeu assis sur la mer qui y vient deulx fois jour « et nuit,... soit necessaire... *retenir* et reparer les « chaussées et cathiches estans autour et à l'environ « dudit pays. » (JJ. 183, p. 93, an. 1455.)] — « Tous « les autres maisons, heritages et usuines... se « doivent *retenir*, et mettre en estat de pel, torche « et couverture aux despens communs des dits « heritiers. » (N. C. G. II, p. 618.)

Par homme fu li mons perdus,
Et par homme fu *retenus* ;
Par fame fu li mons dampnez,
Et par fame fu rachetez. *(Ms. 7218, f. 106.)*

6° [Continuer : « Jaques d'Avesnes *retenoit* le « siege devant Corinthe, si con li marchis l'avoit « laissié. » (Villeh. § 331.) — 7° Affirmer, assurer : « Si entendi que li roys ses peres agrevoit durement « de se maladie et que li sage fusisyen ne *retenoient* « point de retour. » (Froissart, VI, p. 403.) — « Et « *retenoit* que c'estoit son droit qu'il se comba« toient. » (Id. VII, p. 33.) — 8° Garder dans l'esprit : « Or escoute, dit la masenge, je te lo, et si le *retien* « bien. » (Mén. de Reims, § 463.)] — 9° [Accepter un toast] : « Je boy à toy. — Je le *retiens*. » (Desch. fol. 365.) — 10° S'en tenir à : « Je me *retien* à une « des manieres qu'il montra. » (Mod. f. 187.)

Retenter. Tenter de nouveau. (Nicot.) — [« Nous « fusmes si mal avisez que de vouloir trois jours « après *retenter* le mesme dessein. » (Lanoue, 590.)]

Retentie. Echo, retentissement :

Quant j'oi el bruel
Desous el fuell,
La douce *retentie*. *(Poët. av. 1300, III, p. 1026.)*

Retentif. [Qui a la vertu de retenir : « Et la « terre qui est froide et seche, fait la vertu *reten« tive*, ce est qui retient la viande. » (Brun. Latini, *Trésor*, p. 109.)]

Retention. [Action de retenir : « Le locataire « peut user de *retention* de ses louages pour repa« rations necessaires. » (Loysel, p. 480.)]

Retentir. [1° Résonner : « Desoz les piez est li « mons *retentis*. » (Roncisv. p. 72.) — « De la noise « que il menoient, Tresloz li airs *retentissoit*, Et « toz li ciels en fremissoit. » (Ren. v. 11875.) — « Ferai ci près tel cornerie Que tot entor moi, sanz « mentir, Ferai bois et plain *retentir*. » (Id. v. 15981.) — 2° Faire opposition, repousser : « Elle estoit « tant blanche de chair qu'il estoit advis que celle « blancheur *retentist* par sa beauté à l'encontre de « ses vestements, qu'estoient d'un vermeil samit. » (Percef. V, f. 9.)]

Retentissement. [« Molt i oïsseiz granz criées « Et *retentissement* d'espées. » (Benoît, Roman de

Troie, v. 2709.)] — « *Retentissement* de harnois. » (Cotgrave.)

Retentive. [Moyen de se souvenir : « Il n'est « si juste *retentive* que de mettre par escript. » (Froiss. XI, p. 74.)] — « Il n'a nulle *retentive* en la « bouche. » (Cotgr.)

Retenton. Article que les juges n'exprimaient pas dans un arrêt, mais qui ne laissait pas d'en faire partie et d'avoir son exécution : « Fut le 16e « janvier 1523 prononcé l'arrest contre le duc de « Bourbon par le chancelier du Prat, et quelques « jours après celuy de Saint Valier, portant con- « damnation de mort, au dessus duquel estoit un « *retenton* qu'avant de l'exposer au dernier sup- « plice, il seroit appliqué à la question ordinaire et « extraordinaire. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 711.)

Retentrave. Entrave. (Cotgr.)

Retentum. Même sens : « Sera le present « *retentum* delivré au greffe de la ditte cour, aux « parties qui le requerront, et enregistré au greffe « du dit Chastellet. » (C. G. I, p. 24.) — « Garder « toujours quelque *retentum*, et ne pas tout dire, « sont des marques de defiance. » (Naudé, des Coups d'Etat, III, p. 265.)

Retenu. 1° *Subst.* Protestation : « Item fait « excuse, et protestation en general, et special « *retenu*, que toutes choses dessus dites lui vaillent, « et profitent, et à son advoué, comme si chacune « chose à lui ou à son advoué necessaire, profita- « ble, divisement, distinctement, et particuliere- « ment, il avoit protesté. » (L'Isle Adam, Gage de bat. fol. 20.) — 2° *Adv.* Sauf : « *Retenu* vostre bon « plaisir. » (Petit Jeh. de Saintré, p. 189.)

Retenue. [1° Réserve, protestation : « Se ele « (la veuve douairière) laissoit courre le partie sans « fere *retenue*, ele n'aroit nul restor des teres « plaines. » (Beaum. XIII, p. 24.)] — « Comme il « font *retenue*, que il appellent protestations. » (Beaum. p. 36.) — 2° [Retrait seigneurial (Laur.) : « Lignager sur lignager n'a point de *retenue*. » (Loysel, p. 430.) — La vente ayant lieu entre parents, le droit de rachat tombe : « Le retrait seigneurial « est censuel ou feodal, et s'appelle coutumiere- « ment droit de *retenue*. » (Loysel, p. 423.) — 3° Droit de poursuite : « Le duc de Bar a *retenue* « de ses hommes et femmes, demeurans au dit « bailliage, posé qu'ils voisent demourer sous ses « vassaux hauts justiciers ; et pareillement les « vassaux du dit baillage ont retenue de leurs « hommes et femmes qui vont demeurer es villes « et villages appartenans audit dessus seigneur « duc. » (C. G. II, p. 1055.) — 4° Entretien, répara- tion [voir sous Retenir] : « Anciens edifices dont la « couverture estoit pourrie, par deffaulte de *rete-* « *nue*. » (Percef. V, f. 94.) — « Elle n'est tenue de « faire quelques reparations, ouvrages ou *retenue* « à la dite maison par elle choisie, si premier l'he- « ritier ne luy a livré *retenue* suffisamment de pel, « torche et couverture. » (N. C. G. II, p. 617.) — 5° Garde, tutelle : « Le pere, ou la mere de mineurs, « aura la *retenue*, le maniement et le profit des « biens de leurs enfants, tels qu'ils soient, petits « ou grands, sans rendre compte. » (N. C. G. I, p. 839.) — 6° Entretien : « Lorsque les biens des « mineurs sont considerables et grands, les esche- « vins, comme tuteurs en chef, sont accoustumez « de moderer les aliments ou la *retenue*, pour « atribuer une certaine somme convenable par an, « et d'ordonner d'employer l'excedant au profit des « mineurs. » (N. C. G. I, p. 794.) — 7° En terme de tournois, on appeloit « *retenue* de conseil, d'armes « et de chevaux, la reserve judiciaire que faisoit « celui qui entreprenoit un gage de bataille, pour « avoir le tems de se fournir de toutes ces choses « necessaires au combat. » (Voyez Du Cange, sous *Duellum* ; Basn. sur les Duels ; Ord. de Ph. le Bel ; Ol. de la Marche, Gage de bat. f. 35.) — 8° Action de retenir à son service ; ce mot s'est employé également pour un serviteur, un officier, un cheva- lier, un conseiller, un avocat, un soldat, tout homme qui avait des gages. Cependant, je trouve des *retenues* sans gages. Cette *retenue* étoit donc un enrôlement temporaire : « Nobles archiers de « *retenue* et aultres gens de guerre. » (Chr. scandal. de Louis XI, p. 293.) — « S'en vindrent plusieurs « bouter en sa route et compaignie, et eut tantost « des pillars et des robeurs plus qu'il n'en voulsist « avoir. Nul ne demandoit gage, fors la *retenue* de « luy ; car bien savoyent tous ceux qui en sa com- « paignie se mettoyent qu'assez ils gaigneroyent, « puisque l'abandon du piller et rober ils avoyent. » (Froiss. liv. IV, p. 61.) — [« Pour les gaiges des « chevaliers qui n'estoient pas de l'ostel,...... et « estoient trestous les dits chevaliers *à retenues* et « non à gaiges. » (Du Cange, sous *Milites regis*.) — « Comme Pierre Guillart chevalier pour le temps « qu'il estoit seneschal d'Agennoy, eust avec lui, « certaine *retenue* de gens d'armes pour la tuition « et defense de la dite seneschaussie. » (JJ. 140, p. 303, an. 1391.) — « Guillemin Mauvoisin qui « estoit de la garnison, gaiges et *retenue* du Mont « S. Michiel. » (JJ. 176, p. 401, an. 1441.) — « Quatre « vingt lances de *retenue*. » (Berry, Chron. p. 456.) — Parlant du duc d'Orléans : « Avoit dedans la « ville de Paris, de sa *retenue* et à ses despens, « bien six cens chevaliers et escuyers. » (Monstr. I, p. 30.) — « Avoit mis en ses places de Rouergue « un capitaine nommé Salesart, Espagnol, lequel « estoit au roy et de sa *retenue*. » (Berry, p. 424.) — « Combien que, par cy devant, ayons eu et « ayons encor de present, grant nombre de con- « seillers de nostre *retenue*. » (Etat des offic. des ducs de Bourg. p. 173.) — Parlant des maréchaux de France et des soldats : « Ont toutes les monstres « des gens d'armes, et les *retenues*. » (Bout. Som. rur. p. 897.) — « Lettres de *retenue*, » par lesquel- les on retenoit un serviteur ou un officier à son service, à ses gages. (Chasse d'amours, p. 130.)

Qui veult avoir les avocas,
Avant qu'om leur die son cas,

C'est un noble office de bec,
Ou il convient payer tout sec,
Si je suis de ta *retenue*. *(Desch. f. 372.)*

9° Gages, salaire : « Les advocats pourront recevoir pour leurs salaires, vacations et journées, les « sommes cy après declarées, et point d'aventage, « à scavoir pour *retenue* et consultation.... quatorze patars. » (N. C. G. II, p. 99.) — « En matiere « de dismes, terrages et autres semblables, jacoit « qu'il y ait grand nombre de demandeurs, ou « deffendeurs se laissant contumacer, ou ayant « paye au sergeans executeur, l'advocat ne devra « avoir *retenue* de conseil sur tous les dits contu- « macez, ains se contentera d'une seule pour tout. » (N. C. G. II, p. 100.) — Elle est mise au nombre des dépens taxés dans un procès. (Ibid. p. 91.) — En parlant d'officiers de maison :

Le trop d'officiers remue....
. . . . T'argue
Qu'ils ont sanz cesse *retenue*,
Desquels ne te puet venir bien. *(Desch. f. 320.)*

10° Engagement à titre d'ami :

Se de vous n'ay *retenue* certaine
Par vo pité, d'onneur escrips à Bonne
Recevez moy, j'ay failly à Peronne. *(Desch. p. 160.)*

11° Prolongation d'un récit :

Les genz de pié en fuie tournent,
Sanz parler de contre tenue ;
Qu'en feroie ge *retenue*. *(G. Guiart, f. 357.)*

12° [Mémoire : « Toute l'ordonnance je regarday « à mon pouvoir et mis en *retenue*. » (Froiss. XI, p. 88.)] — Des dames se tenant toujours bien en leurs rangs dans une danse très compliquée, « tant « ces dames avoit le jugement solide et la *retenue* « bonne. » (Brant. Dam. illust. p. 81.)

Retenuement. Avec retenue, avec discrétion : « Quand la necessité d'une guerre, ou autre juste « cause et extraordinaire, vous forcera à imposer « des subsides nouveaux, que ce soit le plus *rete-* « *nuement*, et rarement que vous pourrez. » (Lett. de Pasq. III, p. 193.) — « Nostre condition faultiere « nous debvroit faire porter plus modéreement et « *retenuement* en nos changemens. » (Mont. II, page 424.)

Retenure. [Entretien, réparation : « Ou cas « qu'il y aroit pourreture ou ruine es diz edefices, « par deffaulte de malvaize *retenure* et par negue- « ligence. » (Cart. de Corbie, Ezechiel, fol. 108, an. 1421.)]

Reter. [Soupçonner, accuser, blâmer : « Ne « nuls ne lait dun hum de li partir puis que il est « *reté*. » (Lois de Guill. le Conquérant, art. 47.) — « Il ne m'est mie avis ke cil ki fist deus contremans, « ou trois, ou quatre, et *retés* en est, ki se doie « passer par un seul sacrement. » (Pierre de Fontaine, chap. V, § 2.) — « De quanque Ysangrin l'a « *reté* Itel amande li fera. » (Renard.) — « Que soit « mes sires de traïson *retez*. » (Gaydon.) — « Se « vo voi hui de traïson *reté*, Je me ferai d'un coutel « accré, En la poitrine, ou en lonc ou en lé. » (Ibid.) — « De vilonie ne fu onques *reté*. » (Id.) — « Et là « faites à tos de traïson *reter*. » (Parise la duch.) — « Et s'il de mesaises moroit par aucune mesaven- « ture, sire quens, li pechiés en seroit vostre, et si « en seriés au mains *retés* de trahison. » (Villeh. § 582.) — « De traïson seroie *retés* toudis. » (Aiol, v. 3345.) — « Il engroutat, ainsi morut, Et plusors « de ses compaignons Et des meillors de ses barons, « Ne sorent onques qui *reter*, Ne qui haïr, ne qui « blasmer. » (Vace, Rom. de Rose.)]

On dist qu'il i eut traïsson,
Quar rendue fu la chités :
Dont il i eut plusiors *retés*. *(Mousk. p. 568.)*

S'en doit estre des bons *retez*. *(Vat. 1522, f. 150.)*

Cil soient *reté* de iresie. *(Poët. av. 1300, III, p. 980.)*

Apries l'ost sor une karete
Le font mener, tel com le *rete*. *(Ph. Mousk. p. 218.)*

Retester. Tester de nouveau. (Fabl. ms. p. 105.)

Rethoricien. [Qui sait la rhétorique : « A sa « belle parleure (de Charles V)...... ne croy que « *rethoricien* quelquonques en lengue françoise « sceut rien amender. » (Chr. de Pisan, Charles V, t. I, p. 17.) — « Tout bon *rethoricien* doit parler et « dire ce qu'il veut monstrer saigement, briefment, « substancieusement et hardiement. » (Desch. Art. de dittier.)] — « Sont l'orateur et le poete, tant « proches et conjoints que semblables et egaux en « plusieurs choses ; differens principallement en ce « que l'un est plus contraint de nombres que l'au- « tre : ce que Macrobe confirme, en ses Saturnales, « quant il fait doute lequel a esté plus grand *retho-* « *ricien*, ou Virgile, ou Ciceron. » (Sibil. Art. poët. liv. I, p. 14.) Olivier de la Marche, parlant du duc d'Orléans, dont on a des poésies ms., l'appelle « moult bon *rethoricien*. » (Liv. I, p. 277.)

Rethorique. 1° Art de persuader ; rhétorique :

O Socrates plains de philosophie,
Bries en parler, saiges en *rethorique*. *(Desch. f. 62.)*

2° Classe où on enseigne la rhétorique : « *Retho-* « *riques*, colleges, confreries, mestiers, et sembla- « bles. » (N. C. G. I, p. 1237.) — Elle avoit encore un autre nom à Furnes : « Tous les doyens de con- « freries, dans la ville de Furnes, de S. George, de « S. Sebastien, de Ste Barbe, et de la *rethorique* « nommée des pauvres boursiers, ou de la jeunesse. » (N. C. G. I, p. 635.) — 3° Poétique : « Les regles de « *rethorique*, tant en prose que en rime. » (Fabri, Art. de réth. liv. I, f. 2.) — « Prologue de l'acteur « fait en *rethorique* françoise. » (Nef des dames, f. 2.) Ce prologue est en vers.

Rethoriquer. User de la rhétorique :

Qui set pratiquer,
Et de parler à belle *rethorique*,
Tant qu'avoir a par beau *rethoriquer*. *(Desch. f. 35.)*

Rethoriqueur. Nom ancien des poëtes. (Laur.)

Retiaire. Gladiateur qui combattait armé d'un filet. (Cotgr.)

Reticence. [« Je renvoye les curieux aux livres « faicts exprès pour la description de ces miseres, « afin qu'il paroisse en moi plustost de la *reticence* « que de l'affectation. » (D'Aub. Hist. I, p. 262.)]

Retieng. Lien ; courroie intérieure du bouclier,

enarmes : « Il fiert le preux Lyonnel, qui s'es-
« toit advisé de soy couvrir, au comble du meilleu « de son escu, un coup tant desmesuré qu'il luy « pourfendit jusques à la poictrine de dessoubz: « mais quant l'escu si eut perdu son *retieng*, la « pointe de l'espée attaignit Lyonnel tant durement « que le haulbert en fut faulsé. » (Percef. III, f. 49.)

Retier. Fabricant de filets. (Oud.)

Retiercement. Tiers du tiers, neuvième. (Gloss. de Laur.)

Retiers. Même sens. (C. G. I, p. 710.)

Retiforme. Qui a la forme d'un filet. (Oud.)

Retifver. Résister : « *Retifver* contre l'esperon « de nos loix. » (Pasq. Rech. p. 199.)

Retinter. Retentir :

Trestout la grant rue en fat *retinter*.
Poet. fr. ms. av. 1300, t. IV, p. 1365.

Retirade. 1° Retraite, action de se retirer : « Nous les trouvions le matin deslogez, et les com- « battions sur leur *retirade*, et en desordre. » (Mém. de Montluc, I, p. 381.) — « M. de Bayard qu'il enga- « gea mal à propos à Rebec, qui fut cause de sa « *retirade* qu'il luy fallut faire en France. » (Brant. Cap. fr. I, p. 202.) — « L'armée de Monterey a fait « la *retirade*, suivant les termes dont le roy s'est « servi. » (Le Fèv. de S. Remy, II, 308.) — 2° Montluc s'est encore servi de ce mot pour exprimer la retraite qu'on fait derrière un mur où l'on se retranche. (Voy. t. I, p. 442.) — 3° Retranchement qui se fait dans le corps d'un ouvrage pour disputer le terrain, lorsque les premières défenses ont été rompues. Il fut pratiqué en 1667, au siège de Candie, derrière la brèche. (Pelisson, Hist. de Louis XIV, t. III, liv. VIII, p. 105.)

Retiré. Cher, haut de prix : « Il fait bon gagner « quelque chose cette année que tout est si *retiré*. » (Moyen de parven. p. 284.)

Retirement. Action de faire faire la retraite, de faire retirer : « La patience dont j'ay usé, attendu « les injures et torts qui me sont faits, l'heritage « de mes enfans usurpé, le *retirement* de mon « armée. » (Mém. de Du Bell. liv. V, f. 163.)

Retirer. [1° Rentrer dans les déboursés : « Pour « yaux tant plus *retirer* et faire meilleur et plus « diligent debvoir. » (Valenciennes, acte du XIVe siècle, relevé par M. Caffiaux.)] — « Qui ne *retire* « de sa vache que la queue ne perd pas tout. » (Cotgr.) — 2° Attirer : « Celles qui nous *retirent* le « plus, ce sont les plus laides, et les plus abjectes. » (Ess. de Mont. II, p. 272.) — 3° Exposer : « Il lui « arriva un autre assez et trop pire, et plus do- « loureuse nouvelle de monseigneur le dauphin « son fils, laquelle je differeray de *retirer*, pour le « present, et continueray les propos encommencés. » (Mém. de Du Bellay, liv. VII, f. 214.) — 4° Prendre connaissance de l'âge, de la taille d'un cerf : « On « les juge par les fumées, quand elles sont en tor- « ches, et aussi quand elles sont formées, comme « on fait un cerf: encore que celles du cerf ne « soient de telle maniere : car elles *retirent*, quand « elles sont formées, sur la forme des fumées d'un « bouc, ou d'une chievre privée. » (Fouilloux, Vén. f. 98.) — 5° [Battre en retraite, au pronominal : « Il « ne se *retira* point plus loing (qu'Arras), et puis « tira vers la riviere de Somme. » (Commines, t. III, p. 3.)]

Retireur de rentes; bon ménager qui éteint les rentes dont ses héritages se trouvoient chargés. (Le Duchat, sur Rab. III, p. 52.)

Retistre. Retisser : « C'est tousjours recom- « mencer, et *retistre* meme ouvrage. » (Charron, Sagesse, p. 155.)

Retixtre. Même sens, au figuré : « *Retixtre* « cette toile de Penelope. » (Des Accords, Bigarrur. liv. III, p. 5.)

Retoirs. Retors : « Prend une aguille deliée, et « soit enfilée de fil bien honny, qui ne soit mie « *retoirs*. » (Mod. f. 135.)

Retollir. Oter de nouveau, reprendre : « Veu « que vous exceptez envers celle la chose que vous « ne autre ne peuent avoir sans son gré, et quant « elle est eue par elle *retollir* la peult s'il luy « plaist. » (Percef. V, f. 46.) — [« Et luy commen- « cierent à *retollir* et à oster son plumaige. » (Froiss. V, p. 362.)]

Retombe. Vaisseau à boire : « Voyrres, cuveaux, « *retombes*, hanaps. » (Rabelais, V, p. 168.)

Retombée. Partie d'une voûte qu'on peut poser sans cintre. (Cotgrave.)

Retomber. [Tomber de nouveau : « O seigneur, « à qui je m'adresse, Ne souffre helas, que ma jeu- « nesse *Retombe* plus en ceste erreur. » (Desport. Œuvres chrest. XVIII, Ode.)]

Retondeurs. Bandes de soldats chargés de purger la France des Ecorcheurs, au temps de Charles VII : « Et les nommoit on les *retondeurs*, « car ils retondoient et recouvroyent tout ce que « les premiers avoyent failli de haper et de pren- « dre. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 153.)

Retondre. [1° Retrancher : « Je *retondray* le « superflu. » (Chastellain, Eloge de Charles le Hardi.)] — 2° Tondre de nouveau (v. sous Retondeur.) — 3° Rogner la monnaie. (Britt. f. 10.)

Retonner. Résonner : « Il sembloit que les « maisons et les murailles mesme en *retonnas-* « *sent*. » (Cl. Seyssel, Hist. de Louis XII, p. 334.)

Retor. [1° Retour, changement, regret : « Et « mi desconfort greignor Dont je mourrai sans « *retor*. » (Couci, I.) — « Ne sai se jà verrez mais « mon *retor*. » (Id. XII.)] — 2° Guérison; Orgueil-leuse d'amour revenant à aimer :

. . . . . . Ge me muir,
La char me tranble soz le cuir,
Pire est cest mal que fievre ague :
N'est pas *retor*, quant on n'en sue. *(Blanch. f. 180.)*

Virge de grant vaillance...
Faites nos metre el *retor*
De peine, et d'esperance. *(Poët. av. 1300, II, p. 872.)*

3° Consolation : « En la taverne est son *retor.* » (Fabl. S. Germ. f. 45.) — 4° Droit de succession des ascendants : « Cil qui devoit avoir la *retor* de la « terre. » (Ord. I, p. 205.) — « Le *retor* de la terre « vous est avenus. » Id. I, p. 210.)

Retorcer. Retordre. (Brant. Dam. gal. II, 376.)

Retorceure. Action de retordre. (Oudin.)

Retorcher. Torcher, essuyer de nouveau : « Il « en eut grant despit, et encoumença à *retorcher* « ses yeulx. » Percef. IV, f. 16.)

Retordement. Action de retordre. (Oudin.)

Retordeur. Qui retord. (Oudin.)

Retordre. [Tordre de nouveau : « En cent « façons *retordent* leurs cheveux. » (Rons. p. 624.)]

Retords. Tortueux, détournés :

Tant y a de chemins *retords*,
Qu'on ne peut jamais trouver l'huis.
Blason des faulces amours, p. 279.

Restordure. Action de retordre. (Oudin.)

Restoricien. [Rhétoricien : « Et Brichemer fu « en estant, Qui la parole a commenciée, Bien l'a « conduite et agenciée Si comme bons *restoriciens.* » (Ren. v. 8869.)]

Retorike. Rhétorique :

.III. pars i conte *retorike*,
Azie, Europe et Aufrike. *(Mouskes, p. 331.)*

Retorne. Renvoi, retour : « *Retorne* de bref. » (Carta Magna, f. 108.)

Retornée. Résipiscence :

La *retornée*
De l'ome, qui à mal s'atorne. *(Ms. 6812, f. 76.)*

Retorner. [1° Revenir : « Et cil troverent que « ce estoient cil qui *retornoient* de la desconfiture. » (Villeh. § 370.) — « Quant de la terre sauvage Ne « voi nului *retorner*, Où cil est qui m'assoage Le « cuer, quant j'en oi parler. » (Dame de Faiel, dans Couci.) — 2° Infinitif pris substantivement, retour : « Il est en pelerinage; Moult atent son *retorner.* » (Ibid.) — 3° S'occuper de nouveau de : « Comment « que longue demeure Aie faite de chanter, Ore est « bien raison et heure Que m'i doie *retorner.* » (Couci, IV.)] — 4° Se relever : « Teus va à val qui « *retorra.* » (Ms. 7615, t. II, f. 146.) — [4° Reculer : « Il mist en volonté à un siergant ke il lor fist à « savoir ke il erranment *retornassent* arriere. » (Villeh. § 640.)]

Retorquable. Susceptible d'être retorqué. (Cotgrave.)

Retorquer. [Tourner contre son adversaire : « La malignité de ceux qui contre luy *retorquent* « la propre coulpe dont ils se voient attains. » (Mém. de Du Bellay, p. 497.)]

Retorquution de crime. Récrimination. (Laur.)

1. Retors. [Participe régulier et intensif de *retordre.* 1° Retordu : « Ung jaques emply de soie « *retorse.* » (Froiss. t. XI, p. 291.)] — « Puis enfile « une aguille de soye *retorse.* » (Modus, f. 133.) — « On peut bien teindre senz prejudice estain blanc « *retors*, pour faire lizieres en aucuns draps. » (Ordonn. t. III, p. 517.) — [« Pour ce que la soye « n'est pas filée ne *retorse.* » (Liv. des Mét. p. 385.)]

2. Retors. Retour, ressource, cas sujet : « Cet « espoir est mes *retors.* » (Poët. av. 1300, I, p. 317.) Voir Retor.

Retort. Recourbé, fait en forme de crosse :

Uns baston noelleus, quaré,
Lonc et *retort.* *(Mousk. p. 156.)*

Retorte. [Cornue : « Toutes les huiles des gom- « mes sont tirées par un vaisseau appelé *retorte* et « cornemuse des François, à la semblance de « laquelle est faite la *retorte.* » (Paré, XXVI, p. 14.)]

Retortre. [Retordre : « Cil qui oysel (en sacri- « fice) doner voudra, Li chief au col li *retortra.* » (Macé, Bible en vers, f. 30.)]

Retorturer. [Torturer de nouveau : « Que l'on « ne debvoit *retorturer* ung homme sur une infor- « mation prinse après sa prinse. » (Bonnivard, Chron. de Gen. III, p. 17.)]

Retouble. Champ qui produit tous les ans. (Rob. Estienne.)

Retouchement. Action de retoucher. (Oudin.)

Retoucher. [Toucher de nouveau : « Cinq ou « six fois touche et *retouche* Le nés avant, et puis « la bouche, Puis le menton et puis la face. » (Mir. de Coinsy, p. 171, éd. Poquet.)]

Retouiller. Touiller, mêler de nouveau. (Nic.) On dit encore en picard « des cheveux *touillés.* »

Retoupper. Reboucher : « Ne seront plus tra- « vaillez par citations, ny autrement, pour avoir « *retouppé* les hayes, afin que leurs moissons ne « soient gastez. » (N. C. G. t. II, p. 159.) Ce mot se dit encore dans la basse Normandie.

Retour. [1° Action de revenir, retraite : « Paro- « les volent sans *retour.* » (Brun. Latini, Trésor, p. 354.) — « Pou douteiz la porfonde tour Dont li « prison n'ont nul *retour*, Ou par pareisce descen- « deiz. » (Ruteb. p. 62.)] — « Se mettre au *retour.* » (Percefor. III, f. 107.) — « Se mettre à *retour* vers « son pays. » (J. Le Fevre de S. Remi, Charles VI, p. 16.) — « A *retour* se mistrent. » (G. Guiart, f. 256.) — « Le *retour* eslurent. » (Id. fol. 100.) — « L'on dit aussi qu'il n'y a rien tant à craindre que « le *retour de matines;* c'est à dire que quand un « religieux porte quelque inimitié à un autre, il luy « est lors plus aisé de le surprendre pour l'obscu- « rité de la nuit qui le garantit des tesmoins. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 761.) — 2° Repas donné à la suite d'une noce. De là au figuré : « Le duc « d'Alençon mandant aux Anglois d'entrer en France « leur dit qu'il estoit temps de besongner,... et qu'il « se tenoit seur d'avoir du *retour des nopces.* » (Monstr. vol. III, p. 81.) — 3° [Guérison : « Car on « n'y (à la maladie dou roy) veoit point de *retour* « ne de remède. » (Froiss. IX, p. 282.) — 4° Recours, refuge, retraite : « Lui suppliant que il ne volsist « consentir que li bastars d'Espagne euïst son « *retour* et son ressort en France. » (Froiss. t. VII,

p. 230.) — « Et n'avoit à nullui conseil ne *retour*. » (Id. t. II, p. 43.)] — « Il ne l'a pas fait pour fort ne « maison de paix, mais en a fait un fort et *retour* « de larrons, pillars et meurtriers. » (Froiss. t. IV, p. 68.) — « Avoir *retour* aux armes. » (Monstrelet, t. I, p. 223.)

Perdu ai le *retour*
De parens, et d'amis. *(Cort. d'Art. ms. S. G. f. 84.)*

Redoit à chascun estre
Au besoing refuge et *retours*. *(G. Guiart, f. 320.)*

Et li disoit, tous mes *retours*,
Dame, et maitresse,
Sont en vous. *(Froiss. Poës. p. 110.)*

5° [Secours, aide : « Quant on menera deux « bateaulx accouplez ensemble ;... se pour passer « aucun pont... il faut descoupler lesdiz bateaulz « et passer l'un après l'autre, les bateliers qui « laboureront ou batel, qui premier sera passé, « iront aider à ceulx du dernier ; et est ceste cous- « tume appellée d'ancienneté *retour*. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.) — 6° Subterfuge : « Si prendoient « là leur escusanche et leur *retour*. » (Froiss. t. VI, p. 158.)] — 7° Revanche : « A beau jeu, beau « *retour*. » (Brant. Cap. fr. I, p. 18.) — « Avoir son « *retour*. » (Quinze Joies du Mariage, p. 148.) — « Ci ne sont mais ti *retour*. » (Poët. av. 1300, t. II, p. 834.) — De là « estre à *retour*, » être en reste, devoir une revanche : « Considerez, Quand vous « serez Tout seul un jour Et confrontez En deux « costez Peine et sejour Puis à l'entour Faites « maint tour Calculant tant que vous voudrez, « Tousjours serez vous à *retour* Que pour un bien « que donne amour Cent mille maux y trouverez. » (Blason des faulces amours, p. 247.) — 8° Fréquentation : « Le sire de Coucy, par especial, avoit le « plus grant *retour* des gentilshommes, de plu- « sieurs nations et bien savoit estre entre eux dou- « cement. » (Froiss. liv. IV, p. 84.) — « Le sire de « Coucy avoit tout le *retour* de l'amour, et de la « compagnie des chevaliers de France, et des « estrangiers. » (Ibid. p. 235.) — [« Si avoit (le « comte de Nevers) tout le *retour* des seigneurs et « la plus grant charge. » (Froiss. t. XVI, p. 57.)] — 9° Lieu où afflue le monde : « Fut amené ainsi au « long de Londres, le petit pas, jusques à la grand « rue du Cep, où tout le *retour* de Londres est. » (Froissart, liv. IV, p. 348.) — 10° [Résidence : « Là « (à Calais) estoit lors souverains *retours*. » (Froiss. t. III, p. 75.) — « Si le fist (le fort d'Aiguillon) gar- « nir si bien que pour avoir son garde corps et son « *retour*. » (Id. t. IV, p. 283.) — « Vous savés que « pour ce temps Pierre de Craon avoit en la ville de « Paris ung moult bel hostel, ainsi que pluiseurs « grans seigneurs de France y ont pour à leur aise « là avoir leur *retour*. » (Id. XV, p. 5.) — 11° Marchandises revenant invendues : « Item ungz homs « qui porte draps de *retour*, doit six deniers. » (Cart. 21 de Corbie, péage de Péronne.) — 12° Renvoi en cour : « Que les prevoz et jurez à leur « requeste aient *retour* de cour et la cognoissance « de tous bourgois et bourgoises... pour quelcon- « ques cas que eulx ou leurs biens soient pris, « arrestez ou detenuz. » (Ord. V, p. 377, an. 1370.)] — « Pris en meffet perd le retour, » celui qui est pris en méfait doit être puni par le juge du lieu où le délit a été commis, et il ne peut pas demander d'être renvoyé au juge de son domicile ; la règle est à présent que les crimes doivent être punis par le juge du lieu où ils ont été commis. (Laurière.) — « Ils requeroient *retour* en la cour le comte de « Bar. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 466.) — 13° « *Retour* de mariage, » cas de la dissolution du mariage qui donne lieu à faire le partage des biens qui reviennent au survivant et aux héritiers du défunt ou de la défunte. (N. C. G. t. II, p. 1047.) — « Devise de *retour*, » partage fait dans le cas du *retour* de mariage. (N. C. G. II, p. 65.) — 14° « Avoir « jour de *retour de plaid*, » se disoit lorsque les parties devoient revenir à un certain jour se représenter à la justice, pour dire leurs raisons. (Grand Cout. de France, liv. III, p. 355.) — 15° [Droit en vertu duquel les ascendants succèdent aux immeubles donnés à leurs descendants : « Douaire en « meubles retourne aux hoirs du mari après le « decès de la femme, sinon qu'il soit accordé sans « *retour*. » (Loysel, p. 148.)] — « Fief de *retour*. » (D. C. sous *Feudum reversibile*.) — 16° « *Retour* de « bourse, » retrait lignager : « Item, par partage et « division faite entre coheritiers, n'est deu aucun « profit au seigneur feodal, posé ores qu'en faisant « le dit partage y ait *retour de bourse*, pourveu que « le *retour de bource*, n'excede la moitié de la val- « leur du fief. » (Cout. Gén. II, p. 254.)

Retourele. Tourbillons, remous :

L'estanc qui contreval randonne
A si grant planté leur en donne,
Sanz trop faire par *retoureles*,
Qu'ele abat maisons, et toureles. *(G. Guiart, f. 57.)*

Retourmenter. Tourmenter, attaquer à son tour :

Ceus des bastiaus les *retourmentent*,
Aus grans cops geter les debaillent. *(G. Guiart, f. 326.)*

Retourn. Marchandise invendue et rapportée : « Franchise de *retourn*. » (Britton, Loix d'Angleterre, f. 9.)

Retournable. Qui revient nécessairement :

Tristour nuisable,
Argent detestable
Sa fin *retournable*,
Font homs miserable,
Et sa vie briefve. *(Al. Chart. p. 541.)*

Retourne. Retour, échange :

Quant la treve à vostre requeste
Fut octroyée, et confermée,
Vous en faisiez de paix la feste,
Pour cuider rompre vostre armée :
Vous eustes tres malle pensée,
Fougieres avez prinse en *retourne*. *(Al. Chart. p. 718.)*

Retournée. 1° Retour :

Et dès la premiere journée,
Se Dieus sueffre la *retournée*,
Qu'en France pourai repairier. *(G. Guiart, f. 31.)*

2° Flux :

Après la *retournée*,
L'yaue qui vers Flamens ala,
Aus nés françoises devala,
Bruiant comme foudre, ou tempeste.
G. Guiart, fol. 313.

3° Retraite : « Faire la *retournée.* » (Desch. f. 80.)

Retournement. 1° Retour ; quand on abandonne la cour :

Qui s'en part, au *retournement*,
Luy faut nouvel recointement. *(Desch. f. 66.)*

2° Réparation : « *Retournement* de damages. » (Beaum. p. 232.) — 3° Créance cédée à un créancier : « *Retournement* de dette. » (Bout. Somme rurale, p. 342.)

Retourner. I. *Verbe actif.* — 1° Tourner dans un autre sens ; au figuré changer, transporter : « Le suppliant et le peuple de la ditte ville et du « païs d'ilec environ, furent de gré et d'acort que « le dit marchiet fust *retourné*, remué et continu « dudit jour de dimenche au samedi. » (Ordon. V, p. 606, an. 1372.) — Parlant de Jeanne de Naples : « Amena un gentilhomme Napolitain qui s'appelloit « Pandolfo Alopo, et le *retourna*, l'ayant fait de sa « main. » (Brant. Dam. ill. p. 384.) — « On fut..... « une heure qu'on irroit prendre terre au port de « Portugal, et puis fut tout *retourné.* » (Froissart, liv. III, p. 113.) — [De là l'expression « *Retourner* « carotte », changer de parti : « Jehan Roussel dist « au suppliant : larron, tu as *retourné* carotte, et « le frappa d'un pel d'une haye. » (JJ. 153, p. 5, an. 1397.)] — 2° [Ramener, reconduire : « Lequel « Jehan qui s'estoit mis en franchise ou cimittère « de S. Goudart, fu gité hors du dit cimittère et le « *retournerent* en la prison. » (JJ. 87, p. 347, an. 1359.)] — « Les vaissaulx par mer arriverent pour « *retourner* le roy en Angleterre. » (Extr. des Chr. de Flandres, p. 756.) — « S'y acquitta moult vail- « lamment, et recouvra et *retourna* ses gens par « trois fois. » (Froiss. liv. I, p. 325.) — Parlant à Dieu : « Je me separay de toy, et tu me *retournas* « à toy. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 409.) — « Te « plaise que tu me vueilles *retourner* en la grâce. » (Id. p. 415.) — « Se tu ne le fais, ne seray *retourné.* » (Id. p. 368.) — 3° [Détourner : « Estienne Noquin « dist aux supplians qu'ilz tirassent hardiment, et « que s'il avoit une petite essaulne de boys, qu'il « *retourneroit* bien toutes leurs fleches. » (JJ. 195, p. 36, an. 1467.)]

Et à Romme vouloit aler
Mais Mordret l'en a *retourné*. *(Brut, f. 99.)*

4° [Faire rebrousser chemin : « Il le *retourne-* « *rent.* » (Froiss. XIII, p. 204.) — « Si les *retour-* « *nerent.* » (Id. IV, p. 432.)] — 5° Ramener à : « Trouverent un chemin qui les *retournoit* à « Arras. » (Froiss. liv. II, p. 192.) — 6° [Rapporter : « Icelle Babeau mena avecques soy deux jeunes « enffans pour la acompaigner et *retourner* une « boutaille de cocorde, qu'elle avoit empruntée de « son voisin. » (JJ. 163, p. 225, an. 1408.)] — « Se « tenu l'euist, ne poet estre Que *retourné* n'euist « la lettre. » (Froiss. Poës. p. 97.) — 7° Payer : « Icellui suppliant ne vouloit *retourner* à Durand « Chatart un pré qu'il avoit acheté dudit Durand. » (JJ. 157, p. 293, an. 1402.)] — 8° [Rendre, restituer : « Pour ce que icellui suppliant ne voult lui restituer « ledit calice ou argent, il tira ung costeau sur lui « et s'efforça de l'en frapper ;.... tellement que de « paour qu'il eust qu'il le batist, convint que icellui « suppliant lui *retournast* ledit calice. » (JJ. 187, p. 45, an. 1457.) — « Thomas Roz osta la dague à « icellui Laurens, lequel la lui demanda, et ledit « Thomas Roz lui respondi qu'il ne la lui *retour-* « *neroit* point, attendu qu'il en vouloit faire mal. » (JJ. 187, p. 45, an. 1457.)] — « Si sommes chargés « de vous dire, et nous le vous disons,... que vous « *retournez* arriere à Messire Olivier de Clisson « connestable de France son heritage que vous « tenez, et l'en mettez en pocession paisible. » (Froiss. liv. III, p. 217.) — « A son retour, il le vous « *retournera.* » (Percef. III, f. 86.) — 9° Rendre un cheval, faire le restour :

Princes, pour Dieu, vuillez *retourner*,
D'aler à piet ne sçay pas bien ouvrer,
J'ay grant besoing de trouver un ami,
Or me faittes un roncin delivrer. *(Desch. f. 226.)*

10° Rétablir : « Elle estoit bien brief, ethicque, « ou morte, si son ayr naturel ne l'eut *retournée.* » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 611.) — 11° [Faire revenir d'une opinion : « Il furent tout *retourné* et le roi « tellement informés contre sa sœur que... » (Froiss. XVII, p. 7.)] — 12° Répéter : « *Retourna* sa parole « à l'evesque. » (Chr. de S. Denis, I, f. 27.) — 13° [Echanger des paroles : « Là ot moult de paroles « *retournées* et mises en termes. » (Froissart, II, p. 216.)] — 14° [Recouvrer : « Tous seigneurs et « toutes dames qui leurs seigneurs, maistres et « amis avoient *retourné* de la Turquie en Venise. » (Id. XVI, p. 57.)] — « Fut prins le chastel de Ger- « sies,..... mais tantôt les seigneurs dessus dits, et « grand nombre de commune le *retournerent,* par « force d'assault. » (Monstr. vol. I, p. 148.) — 15° Remettre : « S'il y a os rompu, on le doit *retourner* « au plus droit que on pourra. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 106.) — « Jesus Crist..... commanda à « S. Pierre qu'il *retournast* son coustel en sa « gaigne. » (Arbre des batailles, ms. f. 70.) — 16° « *Retourner* sa vesture », fuir : « Si *retourna* par « devers elle qui *retournoit* sa vesture avec un « escuyer qui luy faisoit compagnie. » (Perceforest, II, f. 67.)

II. *Verbe neutre.* [1° Séjourner, demeurer, fréquenter : « La ville d'Aindebourch, où elle *retour-* « *noit* à la fois. » (Froissart, V, p. 336.) — « Car là « sont et *retournent* voulentiers tous chevaliers « estrangiers. » (Id. XI, p. 3.)] — 2° Résonner :

Une fois son cor i sonna
Si que li bos en *retourna*. *(Mouskes, p. 207.)*

3° Ressortir à : « Au connetable competent, et « appartiennent toute la cognoissance de tous les « sergens d'armes du roy, et à luy ou à son lieute- « nant en doit estre *retourné*, ventilé et demené « en tous cas qu'en defendant ils auroient à faire, « et dont ils seroient poursuivis. » (Bout. Somme

rur. p. 896.) — 4° Changer : « Il n'est chance qui ne « *retourne*. » (Cotgr.) — 5° [Avoir recours, trouver de l'appui : « Si ne savoit sur qui ne à qui *retourner* « fors seulement sur son cousin messire Robert « d'Artois. » (Froiss. t. II, p. 45.) — 6° Recouvrer : « Et *retourna* bien la dame à quatre mille marcs de « revenue par an. » (Id. II. p. 106.) — « Le roi de « Navarre qui bien cuidoit recouvrer et *retourner* « à son heritage de Normendie. » (Id. t. XVI, p. 58.) — 7° Revenir à la mémoire : « Car vous savés que « toute la congnoissance de ce monde *retourne* par « l'escripture. » (Id. XIII, p. 225.) — 8° Revenir de droit : « Elle dit et porta oultre que la duchié de « Guerles luy *retournoit* et appartenoit. » (Id. XIII, page 12.)]

III. *Verbe réfléchi*. [1° Se remettre d'une perte : « La perte d'Auberocke lor fu moult grande et ne « s'en porent passer ne *retourner* en trop grant « temps. » (Id. IV, p. 271.) — 2° Revenir : « Et s'en « *retournerent* aux tentes le roi Ferrant et la nuit « i jurent. » (Mén. de Reims, § 128.)]

Retours (avoir). [Avoir le droit de se réfugier dans le château d'un vassal : « En telle maniere « nequedant je doy *avoir retours* et ay en le maison « de Bragny. » (Charte de Jean, comte de Châlons, an. 1232.)]

Retourser. [Remballer, recharger : « Puis « *retourserent* pos, barils et pourveances sus leurs « chars. » (Froiss. V, p. 34.)]

Retourtiller. Tourner, faire le tour : « Elle « avoit, sur ses crins, ung chapel d'or, à pierres « precieuses, qui luy tenoit ses cheveulx, qui luy « *retourtilloient* tout autour. » (Perceforest, vol. I, folio 75.)

Retracer. Répéter : « *Retracer* son los. » (Cotgr.)

Retraçon. Reproche :

Son cler vis, sa bele facon,
Ou il n'a nule *retraçon*. *(Alex. et Arist. f. 72.)*

Retractation. [Désaveu : « Saint Augustin en « ung livre de *retractation* où il rappela plusieurs « choses qu'il avoit escript en ses autres livres et « volumes. » (Songe du Vergier, I, p. 59.)]

Retracter. [Reparler de : « Et quant tu l'as et « tu la tiens, Au monde ne te fault plus riens, Para- « des tu en peux gaigner ; Je ne t'en doy plus « *retracter*. » (*La Font.* p. 222.)]

Retraction. 1° Action de reprendre : « *Retrac-* « *tion* de sa parole. » (Mém. du duc de Rohan, t. II, p. 30.) — [2° Retrait d'un héritage aliéné, dans la Cout. de Bourg. art. 109.]

Retraiant. [Reflux : « Od le montant en flote sont Et od le *retraiant* s'en vont ; Li *retraians* les met en mer. » (Partonop. v. 7585.) — « A *re-traiant*, por avoir bort, Toutes les nés issent du port. » (Flore et Blanchefl. v. 1381.)]

Retraiaument. Par force :

. . . . C'un petit biens vaut mieus, se Dieu me voie,
C'on fait courtoisement,
Que .c. gragnour fait anieusement :
Car ki le sien done *retraiaument*,
Son gré en pert. *(Vat. 1490, f. 14.)*

Retraichon. Réprimande :

Sire, dist il au roi, moult estes gentis hon,
Ja ne ferez de moi, se Deus plaist, traïson,
Donc vostre heir emprés vous ait male *retraichon*.
Rou, ms. p. 79.

Retraict. [1° Retraite : « Et après sa messe, il « (le comte de Foix) les fit tous entrer dans sa cham- « bre de *retraict*. » (Froiss. Buch. II, III, p. 18.)] — 2° Cabinet : « Je me deliberay prendre l'aventure de « luy dire, et entray en son *retraict*. » (Mém. de Comm. p. 291.) — [3° Latrines : « Heliogabalus feut « tué en un *retraict*. » (Mont. I, p. 249.)] — 4° Buffet, endroit où se place le gobelet du roi : « Les « officiers du *retraict du gobelet* qui couvroyent la « dite table. » (Mém. de Du Bellay, VI, p. 131.) — 5° Terme de jurisprudence.

I. « *Retraict* lignager. » Nicot dit que « c'est un « droit attribué par la coutume au plus proche « parent du vendeur d'une chose immobiliaire, de « icelle retirer dedans certain tems prefix sur l'ac- « quereur, en luy offrant bourse deliée tant pour « le sort que loyaulx cousts. »

II. « *Retraict* par puissance de fief est la retenue « de laquelle le seigneur de fief peut user, par « puissance de fief, sur le nouvel acquereur de « l'heritage saisi, à la charge de payer les rentes « anterieures à la sienne, mais il est permis, au « rentiers, et aux autres creanciers hypothequaires « posterieurs, de *retraire* la chose aux memes « conditions, et d'etre mis ainsi au point du pre- « mier saisissant. » (Laurière.)

III. « *Retraict* censuel, quand le seigneur du cen- « sif retire, par puissance de seigneurie, l'heritage « qui luy est tenu de cens sur le nouvel acque- « reur. » (Laurière.)

IV. « *Retraict* coutumier, conventionnel, est le « *remere*, et rachat d'un heritage vendu à grace, « ou le *retrait* lignager. » (Laurière.) — « C'est un « rachapt de la chose vendue promis et accordé par « l'acquereur. » (Nicot.)

Retraicte. 1° Même sens que *retraict* en jurisprudence : « *Retraicte*, qui se fait par les creanciers « pour leur dû, quand un est obligé par une lettre « envers deux personnes qui de luy se sont « *retraicts* ; et doit le debiteur, pour chacune « *retraicte*, sept sols six deniers parisis, s'il « demeure en lieu cottier, et s'il demeure en lieu « noble, dix sols parisis. » (Laur.) — « *Retraicte* « d'heritage. » (Ordonn. t. II, p. 325.) — « *Retraicte* « feodalle. » (Des Acc. Contes de Gaul. p. 56.) — « *Retraicte* lignagiere. » (N. C. G. I, p. 294.) — 2° Défaut de la cuirasse : « Son escu avant mis vint « courir sus au geant, si le ferit de son espée un « coup à la *retraicte*, en l'assenant sur le cousté. » (Ger. de Nev. IIe part. p. 63.)

Retraictement. [Retranchement, restriction : « En noms de bons, feaux, irrevocables et perpe- « tuels paix et accords à durer, valoir et tenir « entierement et fermement, sans aucun *retraicte-*

« *ment* ou rechef. » (Lobin. Hist. de Bretagne, II, col. 517, an. 1365.)]

Retraicter. Traiter de nouveau une matière. (Nicot.)

Retraiement. [Rétractation, dans Wackernag. p. 48 : « Ne ne l' di pas par nul *retraiement*, C'ain- « çois ain miels la mort en paiement Ke bone amor « soit per moi essaie. »]

Retrainer. Traîner de nouveau : « Prengne « d'icelle beste une cuisse, ou une espaule, et la « traine parmy celluy bois, de voie en voie, et « parmy les carrefours, et la *retraine* en la place « ou bois où tu lessas la beste morte. » (Modus et Racio, fol. 98.)

Retrainsist. Rétracter, du verbe *retraindre :* « Se il avenoit que il deist le laict, fut par devant « justice, ou par derrier, et il deist de quoy, et spe- « cifiast de qui, et puis *s'en retrainsist...* » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 605.)

Retraintif. Remède qui opère une rétraction, au propre et au figuré : « Fait un *retraintif* sur sa « playe. » (Merl. Coccaie, I, p. 63.)

Je vous veux dire le dessain,
Et le *retraintif* que j'apreste,
Pour guerir vostre mal de teste. *(R. Bell. II, p. 131.)*

Retraire. [I. *Verbe actif.* 1° Enlever : « Il velt « de nostre terre la franchise *retraire.* » (Saxons, XXXI.)] — 2° Retirer :

Maintenant a sa main *retraite. (Ms. 7615, II, f. 182.)*

On a dit au figuré : « Te *retraire* de la voye des « bons princes. » (Mém. de Du Bell. VI, p. 282.) — « S'on s'aperçoit qu'ilz ont mengé, on leur *retrait* « leur viande. » (Modus, fol. 85.) — 3° [Retracer, raconter, exposer : « Vostre valor ne *retrairoient* « mie. » (Wackern. p. 65.) — « Et je vos di que j'ai « amie Et moult rice et moult debonnaire, Mais nel « vos cant d'aillors *retraire.* » (Partonop. v. 3876.)]

Dame, vo oeil me font joie esperer,
Mes vo bouche ne cesse dou *retraire*
La largesce qu'il font en regarder.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1403.

Car bien ai oï *retraire*
Et por voir raconter. *(Id. p. 1433.)*

4° Attirer :

Par biau semblant mi voloient *retraire*,
Et en deriers m'aloient mesdisant. *(Id. p. 1454.)*

5° Discerner :

Et li resavons bien *retraire*
D'entre vous Anglois les proueses. *(G. Guiart, f. 115.)*

6° Ramener :

Li tans noveaus, et la douçors
Ki nous *retrait* herbes, et flors. *(P. av. 1300, III, 1032.)*

7° Reprocher : « Je scavoye bien que vous ne me « sauriez autre chose que *retraire*, sinon ma « terre. » (Quinze Joyes du Mar. p. 20.) — 8° Accuser : « Ge l' *retrai* de trahison. » (Parton. f. 157.) — 9° [Rétrécir, diminuer : « Après fu Vieillece por- « traite, Qu'estoit bien ung pié *retraite* De tele cum « el soloit estre. » (Rose, v. 340.)] — « Quant le « ventre n'est *retrait* par droite ordre de absti- « nence. » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 49.)

II. *Verbe neutre.* [1° Revenir à, retourner vers : « Or vueil *retraire* à la droite matère commencie. » (Froiss. II, p. 21.)]

Et aprés je m'en vueil *retraire*,
Car je le dois bien par droit faire,
A mes deux acteurs et seigneurs. *(Font. Guer. p. 27.)*

Mais Fromont fu de sa lignie ;
Si *retraist* à la felonnie. *(Mousk. p. 221.)*

Journée après autres i *retraistrent*,
Pour prendre, o eus, vivres et vins. *(G. Guiart, f. 219.)*

2° Reprocher : « Enhortans qu'ilz fussent subgectz, « et obeissans, et ne doivent la dessus *retraire*, ne « murmurer contre leurs seigneurs. » (Le Jouvenc. p. 329.) — 3° Cesser :

Je vous ai maintz moz fabloier,...
Mes or m'en vuel dou tot *retraire. (Ms. 7615, I, f. 109.)*

4° [Ressembler à : « Ne pueent as vilains *retraire* « Por noreture qu'il en aient ; A lor gentillece « *retraient.* » (Roi Guill. p. 94.)] — « Au pere *re-* « *traioit* en graces et en vertus. » (Chron. S. Denis, t. I, fol. 214.) — 5° Se déjeter, en parlant d'arbres coupés dans leur sève : « Doivent estre laissiez sei- « cher, tant que... plus ne puissent *retraire.* » (Le Jouvencel, ms. p. 301.)

III. *Verbe réfléchi.* [1° « *Se retraire* vers quel- « qu'un, » se ranger de son parti, dans Froiss. III, p. 267. — 2° « *Se retraire* à un héritage, » en prendre possession : « Jehan de Bretaigne et le fils au « visconte de Rohem qui sont ses hoirs de toutes « ses terres se feussent *retrais* à l'eritage comme « au leur. » (Id. XIII, p. 122.)] — 3° Se retirer, s'enfuir : « Ils *se retraherent* au dit Chastillon. » (Estat des offic. des ducs de Bourgogne, p. 265.) — « *Se* « *retrahit* à son pavillon. » (Petit Jeh. de Saintré, page 271.)

Cil à pié ne porent *retraire*
Ne ceulz à cheval trespasser. *(Ms. 6812, f. 69.)*

Si comant as Hospitaliers
Qu'il ne *se retroient* encore. *(Ms. 7615, II, f. 185.)*

3° Cesser de : « Ils se *retrayent* d'y en apporter. » (Ord. III, p. 520.)

IV. *Infinitif pris substantivement.* Action de retirer, de déferrer un cheval :

Adviser doit le marechal
Qui ferre d'autruy le cheval ;
Car, par l'enclouer ou *retraire*,
Puet trop le maistre avoir contraire. *(Desch. f. 443.)*

Retrait. [1° Retraite, refuge, asile : « Ains fu « vers un caisne à *retrait.* » (Roi Guill. p. 49.) — « Quant li empereres vit ke par assaut ne porroit « le castiel avoir, si fist sonner le *retrait.* » (Henri de Valenc. § 678.) — « Toutes foiz qu'il leur a pleu « ou temps passé, ont eu *retrait* et refuge en nostre « ditte forteresce. » (Ch. de Charles V, an. 1378.)] — « La premiere maniere de corner, si est corne « de chien, quant on a trouvé cerf du limier.... la « IIIe maniere si est de corner de *retrait.* » (Mod fol. 13.) — « Ilz veirent leur *retrait* prés ; l'un a « paour, l'autre desire estre à seureté. » (Jouvenc page 202.)

De lez Granson, fu mes *retrais*. *(Desch. f. 231.)*

2° [Logis, demeure : « Comme le suppliant.....

« venoit à son *retrait* et à sa chambre, où il demou- « roit, devant la place S. Denis de la Chartre à « Paris. » (JJ. 169, p. 370, an. 1416.)] — « Les « vinsdrent rencontrer auprès de leur *retrait*, et « destrousserent la plus part. » (Jouvenc. p. 515.) — « Adonc se tire chascun par devers son *retrait*, « si que en peu d'heure la compaignie fut toute « vuide de chevaliers. » (Perceforest, I, f. 132.) — 3° [Cabinet privé, réservé, où on faisait sa toilette et où on déposait les chaises percées : « Double « barillez d'eau roze de Damas.... mis tout en quatre « barillez, c'est assavoir deux d'or et deux d'argent, « comme en une fiolle d'or garnie de pierrerie, mis « ou *retrait* de la royne. » (Ducs de Bourg. n° 5755, an. 1396.) — « A Nicolas Rapine, scellier.... pour « une chaiere perciée pour le *retrait* de monsg[r] « d'Orleans, pour servir quand il est devers Ma- « dame. » (Ibid. n° 5937, an. 1401.) — « Pour une « chaiere à dos et ung petit dressoir...... lesquelz « nous avons faict mettre ou *retrait* d'emprès la « chambre. » (Ibid. n° 5945, an. 1402.)] — « Les fit « tous entrer en sa chambre de *retrait*, et puis « commença, par conseil, à parler à eux. » (Froiss. liv. III, p. 46.) — « Nous trouvames notre dit Saint « Pere au dernier *retrait*, là où il se couche. » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 313.) — 4° Lieux d'aisances : « Luy donna des pillules laxatives tel- « lement que toute la nuit il ne cessa d'aller au « *retrait*. » (Mém. de Fleur. p. 18.) — 5° [Copie, communication d'un acte : « Le suppliant deman- « doit à avoir le *retrait* de la dite verité, nons, « seurnons et depositions des tesmoings. » (JJ. 124, p. 143, an. 1383.)]

De tel fait, tel *retrait*. *(Prov. du comte de Bret. f. 115.)*

6° L'article 10 de la Coutume de Bretagne permet la prorogation de juridiction, en sorte que toutes personnes peuvent se soumettre à la juridiction du juge dont elles ne sont pas justiciables et dans le territoire duquel elles ne demeurent pas ; et au cas que la prorogation soit faite par contrat, il n'y a pas lieu au *retrait de barre*, c'est-à-dire que celui qui a ainsi prorogé ne peut pas être revendiqué ni demander d'être renvoyé par-devant son juge. (Laurière.) — 7° [Son de farine, en rouchi *retré*, *ertré* : « Ils (les seigneurs) ont les vins, les espices « et les bons pains ; et nous avons le soille, le « *retrait* et la paille. » (Froissart, IX, p. 388.) — 8° « *Retrait* de none, » fin de none, lorsqu'on se retire de l'église : « Au *retrait* de nonne de Nostre « Dame. » (Ord. VI, p. 367, an. 1378.) — 9° Contrats dans lesquels une des parties pouvait être écartée par des tiers au moyen du remboursement de ses impenses : 1° *Retrait seigneurial*. D'après les coutumes rédigées à la fin du XIV[e] siècle, le possesseur d'un fief avait la faculté de l'aliéner ; mais le seigneur avait le privilège de se substituer à l'acheteur, en lui remboursant le prix d'acquisition. — 2° *Retrait lignager*. Au XVI[e] siècle, on put aliéner ses biens propres ; mais pour prévenir les plaintes de la famille, les plus proches parents eurent le droit de se substituer à l'acheteur, en le désintéressant. — 3° *Le retrait censuel* n'est qu'une forme du retrait seigneurial ; il s'applique aux terres roturières.]

Retraite. I° *Participe :* 1° Différée, retardée :

L'eure ne fut pas moult *retraite*,
Que donnée eurent la sentence. *(Ms. 6812, f. 84.)*

2° Rendue, restituée :

Et ver estoit entré, qui toute chose enhaite ;
Aus bestes, aus oisiaus, lor nature à *retraite*.
Ms. 7218, folio 338.

3° Retirée, recelée :

Le sire de Chevreuse
Fu, si comme nous apreismes
Estainz en ses armes meismes,
Ou trop grant chaleur ot *retraite*. *(G. Guiart, f. 358.)*

II° *Substantif :* 1° [Retrait lignager : « Il fut jugié « que en aquest n'aroit point de *retraite*, se cil qui « avoit aquesté le revendoit. » (Beaum. XLIV, p. 2.) — 2° Lieu de retraite, refuge : « S'avança, environ « sept mille pas, d'autre costé, et en plein havre « ses nefz constitua ; lors les Bretons voyans la « *retraite* des Romains.... envoyerent hastivement « leurs hommes de cheval pour empescher la des- « cente. » (Hist. de César, Tri. des IX Preux, p. 333.) — 3° Action de se retirer : « Corner *retraite*, ce est « quand on se retrait, et s'en revient à l'ostel. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 141.)

Droiz c'on ne doit pas mesdire
De la chose qui est bien faite ;
Car qui est en bonne matire,
Droiz dit, c'on ne l' doit pas desdire,
Ci auroit vilaine *retraite*. *(Ms. 7615, 1, f. 109.)*

4° Coup porté en reculant, en rompant :

S'entr'envaïssent de *retraites*
D'estoz, et de tailles diverses. *(G. Guiart, f. 231.)*
Lancent d'estoz, et de *retraites*. *(Id. f. 244.)*
J'oï le cop de *retraite*,
Dont je garder ne me savoie. *(Ms. 7218, f. 61.)*

5° [Alluvions : « Item, environ .IIII. arpens que « prés que *retraites*... item, deux estangs si comme « ils se comportent. » (1353. Aveu du moulin de la Mothe.)] — 6° Dans la coutume de Tournay et dans les autres des Pays-Bas, les créanciers de rentes foncières peuvent faire saisir les héritages qui en sont chargés ; et si, après un certain temps fixé par l'article du même titre, le débiteur ne paye pas, le créancier se peut mettre en la teneur et saisine. (Laur.) — 7° [Sorte d'exploit, avis de perception : « Comme le prevost de la prevosté de S. Riquier « eust approchié icellui suppliant d'un exploit que « on dit *retraite* pour attribuer à son proffit ; et « laquelle *retraite* icellui suppliant avoit paiée au « lieutenant dudit prevost. » (JJ. 104, p. 215, an. 1372.) — « Si l'obligé est defaillant de payer aux « termes à lui donnez, et le crediteur se retrait au « greffe, l'obligé sur qui le retrait est fait, echet en « amende de dix sols envers la ville pour chacune « obligation, car il n'y a qu'une *retraite*, posé que « la dite obligation contienne plusieurs termes de « payement. » (Cout. d'Abbeville, article 32.)] — 8° Privé, latrines : « Jetté en une *retraite*. » (Carth. Voyage du chev. err. f. 27.)

Retraitement. Action de retraiter, de dire à nouveau. (Monet.)

Retraitier. [Dire de nouveau : « Cest dangier « De vo non que n'oï *retraitier.* » (Partonopex, v. 6001.) — « Fait li buens reis de France : se tut « ert *retraitié* E de çà e de là, n'i aureit amistié. » (Thom. de Cant. p. 444.)]

Retraitte. 1° Logis, demeure : « Les choses « ainsi confirmées.... chascun print le chemin de « sa *retraitte.* » (Mém. de Du Bell. liv. VIII, f. 270.) — 2° Action de se retirer : « *Retraitte* de loup, « tournant tousjours le visage. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 282.) — 3° [Exploit, avis de perception : « Lequel sergent mist la main audit Richart pour « deux *retraittes* que ledit prevost disoit estre à lui « deues. » (JJ. 130, p. 19, an. 1386.)]

Retraittier. [Révoquer, annuler : « Et ycelles « (lettres) voulons estre tenuez et gardées perpe- « tuelment, sans les *retraittier* ou enfraindre « comme que soit. » (Ord. III, p. 332, an. 1358.)]

Retramettre. Renvoyer :

Rois Edouart, qui se revele,
Les *retramet* vers la Rochele. *(G. Guiart, f. 216.)*

Retrancher. [Couper, trancher : « Corsolt « d'outre la rouge mer, Le plus fort home que l'en « oïst parler ; Cil *retrancha* à Guillaume son nez. » (Li coronemens Looys, I, p. 9.)]

Retransitif. Qui réfléchit. (Oudin.)

Retransporter. [Transporter de nouveau : « Incontinent après ce, nous et nostre dit lieute- « nant nous *retransportasmes* sur le lieu où le cas « (le meurtre du duc d'Orléans) estoit advenu. » (Bibl. des Chartes, 6e série, 1, p. 218.)]

Retravailler (se). S'efforcer :

Et puis apres *se retravaille*
De repondre le chanteor
Qui de soi avoit grant paor. *(Fabl. ms. p. 262.)*

Li soudoiers devers Toulouse
Assez granz ententes leur baillent ;
Cil de Biaugieu *s'i retravaillent*
Qui o eus es charrois se fierent. *(G. Guiart, f. 349.)*

Retrayeur. Qui exerce le retrait. (Oudin.)

Retreinte. Etreinte, action de réfréner, de limiter. (Monet.)

Retrembler (se). Secouer en s'agitant : « Après « se estre secoux les oreilles, les creins, et la « queue, et *retremblé* de toute la peau du corps, « pour esgouter l'eau, il se print à hennir. » (Alect. Roman, p. 89.)

Retremper. [1° Verser de l'eau dans le vin : « Et l'autre lui *retrempe* de fresche eaue en son « vin. » (Berte, c. 55.) — 2° Donner une nouvelle trempe à l'acier : « Qui la voie tenir sauroit Au lac, « ki s'i poroit enbatre, Là le (l'épée) poroit faire « *rebatre* Et *retremper* et faire saine. » (Perceval le Gallois, v. 4848.)]

Retrencer. [Retrancher : « Ce grandement les « desavance Et *retrence* leur dons parmi. » (Froiss. Biens de jonece.)]

Retrenchier. 1° Tailler en pièces : « Ces « escuyers, et chevaliers françois *retrenchoient* à « la fois, et ruoyent jus les fourrageurs anglois, « parquoy ils n'osoyent aller aus fourrages. » (Froiss. liv. II, p. 87.) — 2° Infinitif pris substantivement ; action de retrancher :

Et aucuns font, au *retrenchier*,
Les chaables des nés trenchier ;
N'ont cuer de François plus desdire. *(G. Guiart, f. 319.)*

Retrenschements. Retranchements, fortifications : « L'usage des *retrenschemens*, qui est un « remede merveilleusement utile, peu pratiqué par « le passé, mais en nos guerres civiles on a appris « d'en très bien user. » (Lanoue, p. 404.)

Retrepigner. Sauter, trépigner :

Tantost dans un autre creux,
Ombreusement caverneux,
Retrepignant une dance,
A la gaillarde cadence
Des champestre chalumeaux. *(J. Tahur. p. 244.)*

Retrepiller. Murmurer, en parlant des ruisseaux :

Là les ruisseletz coulans,
D'un doux bruit, *retrepillans.* *(Tahur. p. 258.)*

Retrere. 1° Retirer, rétrécir :

Quant les ancaus furent fort tres,
Li membres est tantost *retres.* *(Ms. 7615, II, f. 208.)*

Et je l'hauce, et il *retret.* *(Ms. 7615, I. f. 117.)*

2° Amoindrir :

Avarisce n'est pas hardie,...
S'a mainte proesce *retrete.* *(Ms. 7615, II, f. 163.)*

3° Reculer, décheoir :

Le siecle c'on voit *retrere*,
Et empirier. *(Ms. 7615, II, f. 163.)*

4° Raconter :

De sa biauté n'ai or que fere
A raconter ne à *retrere.* *(Ms. 7218, f. 238.)*

5° Sauver :

Mes puis qu'il est ainsi que je ne vous puis plere
Tuer pas ne me fetes, ains me vendés, pour *retrere*,
A aucun charretier, ou mon miex puisse fere.
Ms. 7218, folio 343.

6° Ressembler à :

Et le fils tout ades doit au pere *retrere.* *(Ms. 7218, 341.)*

7° Cesser de :

Et bien sachiez que mainte dame
Se retret souent de servir,
De solacier, de conjoir
Plusors. *(Ms. 7218, f. 130.)*

Voir Retraire.

Retret. [1° Demeure : « Et aussi avoient il là « par jour lor *retret.* » (Froiss. t. II, p. 59.) — « Et « puis casquns ala en son *retret* et passerent la « nuit. » (Id. t. V, p. 251.)] — « En terre est ses « *retres* » (Desch. f. 174) ; il parle d'un roi mort. — 2° Droit payé pour remporter des marchandises non vendues : « Sel mesuré en la ville doit un denier « de *retret*, por le mui, et nuz n'est quites dou « *retret.* » (Anc. Cout. d'Orl. p. 472.) — 3° [Son de farine : « La .xiie. contient sept pains chacune sep- « maine, deux mencaulds de *retret* à comble,... et « à cause dudit fief... doit administrer avec ses « compagnons le pain en la paneterie. » (Cart. de Cambrai.)] Voir Retrait.

Retrete. [1° Coup porté en rompant : « Isnele-

« ment li recort sore; Met pié avant, jete *retrete*; « Mes durement Renart se guele. » (Ren. v. 14933.)] — « Mort, tu fiers l'un sos paume et l'autre de « *retrete*. » (Ms. 7218, f. 341.) — 2° Retraite :

L'un lui court sus l'espée trete,
Et l'autre jeue de *retrete*. *(Modus, f. 154.)*

[« Et convint que Gaufrois sonnast ses oliphans « Pour fere le *retrete*. » (Baud. de Seb. X, p. 308.) Voir Retraite.]

Retreuvant. Retrouvant. (Des Accords, Bigarr. vers à la tête du livre.)

Retreuve. [Retraite : « Dont se recueillierent « li Navarrois et cil de leur costé et sonnerent la « *retreuve*. » (Froiss. VI, p. 103.)]

Retribuer. Donner en récompense. (Rabelais, t. II, p. 190.)

Retribution. [« Quant on fait au corduennier « *retribution* condigne pour ses chaucemens et au « drapier pour ses draps. » (Oresme, Eth. p. 247.)]

Retrier. Se retrayer, se retirer : « Se *retria* « durant iceluy temps en la ville de Paris en « laquelle il demeure par aucuns jours. » (Matth. de Coucy, p. 702.)

Retroacte. 1° Fait passé, précédent : « Pour y « proceder selon les *retroactes*. » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 28.) — 2° Procédure antérieure : « Est tenu, « en dedans l'an, avoir fait adjourner sa partie « pour reprendre et delaisser les errements, et « proceder en la cause, selon les *retroactes*. » (Cout. Gén. I, p. 772.)

Retroaction. Récrimination, action de retorquer une accusation contre quelqu'un : « A toutes « fois tousjours tenu un pied dedans les dits chan- « seaux; et en ce pourroit se couvrir de dire que « si ores obliquement il accusoit autruy, ce n'estoit « toutes fois sa principale intention, mais une « forcée *retroaction*, pour asseurer, et fortifier sa « justification. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, f. 281.)

Retrofief. Arrière fief : « Fiefs, et refiefs, et « *retrofiefs*. » (Beaum. p. 428.)

Retrogradation. [« Il n'y a pas plus de *retro-* « *gradation*, trepidation... aux astres et corps « celestes, qu'ils (les philosophes) en ont forgé en « ce pauvre petit corps humain. » (Montaigne, II, page 281.)]

Retrograde. 1° Qui recule : « S'il faisoit trop « galoper, le cheval deviendroit *retrograde*. » (Prouffitz champ. et ruraulx, t. IX, p. 7.) — 2° On appeloit ainsi une « sorte de vers » à écho, de façon que le second devoit commencer par le mot qui finissoit le premier, et ainsi des autres : « Balade « equivoque, *retrograde*, et leonine : et sont les « plus fors balades qui se puissent faire, car il con- « vient que la derreniere sillabe de chascun ver « soit reprise au commencement du ver ensuiant « en autre signification, et en autre sens, que la fin « du ver precedent; et pour ce sont telz moz appel- « lez equivoques, et *retrogrades*. » (Desch. f. 397.) — « L'un (metre) est de rime serpentine, L'autre « equivoque ou leonine, L'autre croisée ou *retro-* « *grade*. » (Machaut, p. 9.)]

Retrogradé. Mis sous forme de vers rétrograde : « Equivocacion *retrogradée*. » (Desch. 397.)

Retroicir. [Rétrécir : « *Retroicissant* le double « type. » (Traité d'alchimie, p. 92.)]

Retromper. Tromper :

C'est un grand bien que la richesse,
Si, flatant, elle ne pipoyt ;
Et d'une alechante caresse,
Ses possesseurs ne *retrompoyt*. *(J. Tahur. p. 59.)*

[« Non, Muret, non, ce n'est pas du jour d'huy « Que l'archerot qui cause nostre ennuy Cause l'er- « reur qui *retrompe* les hommes. » (Rons. p. 118.)]

Retrons. Petits tronçons :

Mout voissiez vassaux jouster,...
Retrons de lances haut voler. *(Rou, p. 180.)*

1. Retroquer. Rétorquer : « Fortune usant de « ses accoustumées traverses, pour *retroquer* toute « joye en amertume. » (D. Flor. de Gr. f. 163.)

2. Retroquer. [Troquer de nouveau : « Tous « deux posent, l'un l'escalade à propos, et l'autre « le petard, et ainsi crient ville gagnée des deux « costez; il fallut de là à douze jours, et par les « entremises de la dame de Biron, *retroquer* place, « meubles et prisonniers. » (D'Aub. Hist. II, 281.)]

Retroter. [Trotter de nouveau : « Et li sergeans « respont : Sour sains vous puis jurer, Se plus « chaiens me faites venir ne *retroter*, De cent solz, « pour ma painne, je vous ferai panner. » (Baud. de Seb. VIII, p. 848.)]

Retrotraire (se). Avoir un effet rétroactif : « Par la coustume, main assise decretée *se retro-* « *traict*, et crée seureté, et hypotheque, des l'instant « de la main mise. » (Cout. Gén. II, p. 915.)

Retrouer. Trouer de nouveau. (Cotgrave.)

Retrover. Retrouver ; parlant d'un moine ressuscité :

L'ame ont el cors adonc posée,
Et li moingne l'a *retrovée* ;
Donc leva sus et revesqui. *(Rou, p. 154.)*

Retroussé. « Œil *retroussé* », aux paupières relevées. (Cotgrave.)

Retroussement. Action de retrousser. (Mon.)

Retrousser. [1° Remettre en trousse, en ballot : « Et mangerent et burent tout à loisir; puis *retrous-* « *serent* pots, barrils et leur pourveances sur leurs « charriots. » (Froiss. I, I, p. 284.) — 2° Relever : « Sa robe purpurée se *retroussoit* d'une agraffe « dorée. » (Du Bellay, IV, p. 10.)]

Retrowange. [Rotruange. (Voir ce mot); sorte de poësie : « *Retrowange* novelle Dirai et bone et « belle. » (Wackernagel, p. 66.)]

Retrouver. [« Pour savoir se de Berte seroit « riens *retrouvée*. » (Berte, c. 104.) — « Et vous « desfens aussi à trestous, en osant, Qu'à l'ost ne « revenez jamais en vo vivant; Se je vous y « *retruis*. » (Guescl. v. 1482.) — « Gentiment fay; « ce qu'en feras, Et encore le *retrouveras*; Car

« bonté faite autre requiert. » (Machaut, édition Crapelet, p. 110.)]

Retruder. Faire remettre en prison : « Comme « on debvra proceder contre l'accusé, au jour des « dictz eslargissemens, affin de le *retruder*, faire « confrontation, ou aultres procedemens contre « luy. » (Anc. coutume de Normandie, f. 45.)

Retry. Retiré, ridé. (Oudin.)

1. Rets. [Filet : « L'évangile est une *rets* pour « attirer toute sorte de poissons. » (Calvin, Instr. p. 1089.)]

2. Rets. Limites : « Pour denoter les *rets* de la « nuict, nous disons entre chien et loup. » (Pasq. Recherches, liv. VIII, p. 683.)

Retter. Accuser, viser : « Et si ascun die que il « est clerke ou chivailer, en tiel cas volons que « jugement se face encontre le pleyntyfe, et ceo « *rette* à sa negligence demeyne. » (Britton, Loix d'Angleterre, f. 82.)

Retuer. [1° Tuer de nouveau : « Et cele ou cil « qui autrui tue, Par jugement on le *retue*. » (Blonde et Jehan, v. 1067.)] — 2° Tuer :

Deusses tu, par cent milliers d'effortz,
Me *retuer* d'autant, ou plus de mortz. *(J. Tahur. p. 235.)*

Bernars escacha quatre leus,
Et Belains en *retua* deus. *(Ms. 7218, f. 49.)*

Retuers. [Retors : « Fil *retuers*. » (Livre des Métiers, p. 90.)]

Retulit. « *Retulit* de notaire, qui met en forme, « et en grosse les contrats receus et passez par le « notaire defunt, d'autant qu'il rapporte le nom du « notaire, et la minute du contrat, avec sa date. » (Laur.) Voyez Coutumier général, II, p. 375.

Retumbes. 1° Coupes, tasses : « Beuvans en « belles et amples *retumbes*. » (Rab. V, p. 104.) — 2° Coupole : « Fut veu une longue droicte, et tres « pure, et claire flambe sortant de ses yeux monter « au ciel, par le clair de la *retumbe* du temple. » (Alect. Rom. p. 148.)

Retur. [Retour : « Forment en fu trublez li « huem nostre seignur, Ses sumiers fist chargier « en la puinte de jor, Rova qu'il se mesissent « esraument el *retur*. » (Thomas de Cantorbery, p. 147.)]

Returnar. [Détourner : « Si jo *returnar* non « l'int pois. » (Serm. de Strasbourg.)]

Returne. Renvoi : « *Returne* de brefs. » (Britt. Loix d'Angleterre, f. 9.)

Returner. [Retourner : « Il quererent lui, e « *returnowent*, e le matin veneient à lui. » (Lib. psalmor. p. 108.) — « Tuz murrums et sumes cum « l'ewe Ki esculurge sur la terre et puis ne *returne*. » (Rois, p. 169.)

Reu. Bord : « Dormant sur le *reu* d'une fon- « taine. » (Desch. f. 53.)

Revaigier. Lever une amende. (Ord. I, p. 288.)

Revalidation—der. Rétablissement, rétablir : « Quant aucuns auront leurs lettres rompues ou « perdues par caducité,... ils en pourront faire « remonstrance en nostre ditte cour, afin d'avoir « *revalidation*, ou nouvelles lettres, laquelle cour, « après information, pourra ordoner les dites let- « tres estre *revalidées*, ou faire autre nouvelles « lettres. » (N. C. G. II, p. 75.)

Revaller (se). Retourner, redescendre. Les Anglois vont de Nantes au chastel de l'Hermine, « pour remonter en mer, et eux *revaller* en Angle- « terre. » (Hist. de Louis III, duc de Bourb. p. 165.)

Revaloir. [Avec le verbe *faire*, compenser, payer : « Et remanda au roy de Cyppre qu'il la (nef « dont le roi lui avoit fait présent) lui feroit *reva-* « *loir* au double en amour et en courtoisie. » (Froiss. XVI, p. 32.)]

Revanchable. Payant redevance : « Sans pre- « judice des droicts de ceux qui ont fief faracheux, « et *revanchables*, ou autres privileges hereditaux. » (Cout. Gén. II, p. 808.)

Revanche. 1° Redevance : « Li bastars ne suit « ne la condicion dou pere, ne la condition de la « mere,... il ne doit pas partir à leurs mauveses « conditions, ne aus *revanches* que ils doient à « leurs seigneurs. » (Beauman. p. 253.) — 2° [Ven- geance : « On doit avoir desplaisir, voire honte de « si rigoureuses *revanches*. » (Lanoue, p. 582.)]

Revanchement. Défense :

N'il ne firent esforcement
Entr'euz, ne nul *revanchement*. *(Ms. 6812, f. 71.)*

Revancher. [Tirer vengeance : « Ainsinc « Pecune se *revanche*, Comme dame, roïne et « franche, Des sers qui la tiennent enclose. » (Rose, v. 5221.)]

Revangeur. Qui prend revanche. (Cotgrave.)

Revanner. Vanner de nouveau. (Cotgrave.)

Revanquir. Vaincre de nouveau. (Cotgrave.)

Revanter (se). [Se vanter : « Si m'en *revante-* « *rai* encore en maint maison. » (Aiol, v. 7188.)]

Revantions. « *Revantions*, revantes, droit deu « au seigneur feodal, outre les lods et vantes, par « l'acheteur, d'un heritage de son fief, chargé de « çans, à raison de ving deniers tournois pour « livre. » (Monet.)

Reubarbatif. Rébarbatif : « Minois tetrique et « *reubarbatif*. » (Rabel. IV, *ep. dédic.* p. 4.)

Reubarbe. Rhubarbe : « *Reubarbe* de moines. » (Cotgrave.)

1. Reube. [Vol : « La fille Hue Verdiere apela « de bataille Le Merchier de taute, de *reube*, de lar- « chin et de fu bouté en le grange son pere. Chieus « s'en defendi, et fu bataille jugié et firent pais u « camp saint Jore à la veue du senescal et de le « gent le comte. » (Livre rouge d'Abbeville, fol. 32, an. 1274.)]

2. Reube. [Robe : « Et ceste riche *reube* que « j'ai vesti. » (Aiol, v. 3793.)]

Reuber. [Voler : « Petit apriès à grant compa- « gne Vint sur Robert Viscart à force, Ki sa tieri

« *reube* et escorce. » (Mouskes.) — « Les abaies « soujournoit Et toutes les glises *reuboit.* » (Id.) — « Vés la tere gastée et le païs *reubé.* » (Aiol, v. 5449.) Voir Froissart, IV, p. 388 ; V, p. 4.]

Reubeur. [Voleur, dans Froiss. VI, p. 117.]

1. Reve. [Rave : « Se li covient les feves, Et les « chols et les *reves.* » (Oustillement au vilain.)]

Des choleiz et des *reves*,
Raux et porions. *(Ms. 7615, II, f. 212.)*

2. Reve. [Droit d'entrée, le même que *resve :* « Item, que nulles toilles, peaux lanues, moutons, « brebis ne soient traites ou menées hors dudit « royaume, sinon par certains pors ou passages... « auxquels ports et passages se doit payer... sept « deniers pour livre par dessus les quatre deniers « pour la *reve.* » (Ordonn. III, p. 254, an. 1358.) — « Pour recevoir la *reve* et imposicions qu'ils pour- « ront devoir pour l'issue du royaume. » (Id. t. V, p. 478, an. 1372.) — « Repliquent les doyen et cha- « pitre (de Toul) que la *reve* a lieu sur les biens « qui pour marchander sont portez hors du « royaume, et le droit de la *reve* de quatre deniers « pour livre n'est introduit que depuis dix ou douze « ans en ça. » (B. N. fr. anc. 8357, 4, 4, an. 1395.)]

Reue. Roue : « Vingt et quattre eschielles dou- « bles, grans, et fortes, à quattre *reues* pour sous- « tenir quattre hommes. » (Jouv. f. 86.)

Reue en paon, et parole de gay,
Cuer de lievre mis en corps de lion. *(Desch. f. 39.)*

Reveaulx. Pluriel de *revel*, réjouissance, plaisir : « Noces sont de trop grans *reveaulx.* » (Desch. f. 335.)

Quel bien, quel prouffit, quel *reveaulx*,
Leur en donroit deduit d'oiseaulx. *(G. de la Bigne, 114.)*

Reveaus. Même sens :

A la joie des oiseaus,
Ke refraignent li buisson,
Mescroit joie et *reveaus*,
A l'entrée de la saison. *(P. av. 1300, III, p. 1022.)*

Reveche. 1° Aigri : « Les haines, pour la diver- « sité des religions s'en vont de sorte fomentées, et « les aigreurs d'icelles (amorties par le feu roi vos- « tre pere) *reveches*, qu'ils aiment mieux se man- « ger, ronger et consommer entr'eux, et s'opposer « à leur propre repos, qu'au progrès de ces pestes « d'etrangers. » (Mém. de Sully, t. XII, p. 179.) — 2° Sorte d'étoffe : « Trouvai une très belle femme « âgée de vingt ans qui estoit coeffée de nuit ; « n'ayant qu'une tres fine chemise sur elle, et une « petite juppe de *reveche* verte. » (Mém. de Bass. t. I, p. 190.)

1. Reveil. [Plaisir, réjouissance, divertissement; rapprochez l'anglais *revel :* « Si passerent « celle nuit li signeur et les dames en grant *reveil* « en parlant d'armes et d'amours. » (Froissart, V, p. 265.)] — « Il avoit soupé en grand *reveil*, avec- « ques les damoiselles de la ville. » (Froiss. liv. II, p. 68.) — « Se tindrent toute la saison... en la cité « de Bordeaux, en grand soulas et *reveil.* » (Froiss. liv. I, p. 199.)

2. Reveil. [Action de réveiller, par suite sérénade : « Par ambassades, missives, *reveils* et auba- « des. » (Desper. 128ᵉ Conte.)]

Reveillé. Eveillé, réjoui, gai : « Le sire de « Clary qui, pour le temps, estoit un frisque et « *reveillé* chevalier. » (Froissart, liv. IV, p. 16.) — « Les chevaliers françois de ces nouvelles furent « tous *reveillés*, » (Id. p. 35.) — « Si en fut tout le « païs bien *reveillé* et rejouy. » (Id. p. 62.)

Reveille-matin. [Avis : « Cest arrest ci devroit « estre suffisant pour servir de *reveille matin* aux « oppresseurs. » (Lanoue, p. 14.)]

Reveillement. Rébellion : « Les Anglois fai- « soyent grant guet et fort, car ils se doutoyent du « *reveillement* des Escocois. » (Froiss. liv. I, p. 22.)

Reveiller. [1° Tirer du sommeil : « Lui esveillé, « tous les autres esveilla, chantant à pleine voix la « chanson : ho, Regnault, *reveille* toi, veille, « o Regnault, *reveille*-toi. » (Rabelais, I, p. 41.)] — 2° Harceler : « L'adventureux et ses freres le « reveilloient souvent, et y fut faict tout plain de « belles escarmouches. » (Mém. de Fleur. p. 414.)

Reveil-matin. Aubade. (Du Bellay, VI, p. 375.)

1. Revel. [1° Plaisir, joie bruyante : « Cuivers, « met jus mes armes, n'ai cure de *revel.* » (Aiol, v. 5861.) — « Ouïl, sire, dist-il, il est en grant « *revel.* » (Brun, v. 383.) — « Si en devés mener « grant joie et grant *revel.* » (Id. v. 1626.) — « Li « Haynnuyer euissent là estet en trop grant *revel* « se ceste doubtance ne fust. » (Froiss. II, p. 127.) — « Uns sires qui tenoit grant terres Fist crier « un marchié nouvel. Uns povres merciers, sans « *revel*, I vint à tout son chevalet. » (Fabl. I, p. 28.)]

En duel ai torné mon *revel*. *(Ms. 7218, f. 213.)*

Aujourd'huy n'est ne feste, ne *revel*. *(Desch. f. 13.)*

Bien fait, semblant à son *revel*,
Poinz soit d'une amorette
Car, avec sa musette,
A sa vois notoit par copiaus.
Poët. fr. ms. avant 1300, t. IV, p. 1460.

2° [Ardeur joyeuse et pétulante : « Quant le voit « Mercien qui mainne tel *revel* Encontre Perdiccas « a brochié son poutrel. » (Poëm. d'Alexandre.)] — « Si c'estoit beste si resveleuse qu'elle regibast aux « autres par *revel.* » (Bout. Som. rur. p. 861.) — [De là les expressions : 1° « *Par revel* », par plaisanterie : « Toussain Blindel, frere charnel de « Pierre Blindel, lui demanda par esbatement d'une « pomme qu'il tenoit, et lors ledit Pierre Blindel se « traist arriere oudit jardin, contredisans à lui « donner de ladite pomme par jeu et *revel*, et non « pas pour mal. » (JJ. 112, p. 195, an. 1378.) — 2° « En *revel* », même sens : « Et disoit entre ses « gens, une heure en *revel*, l'autre par sens, que « l'ostel de ung seigneur ne vault riens sans dame. » (Id. XIII, p. 116.)]

2. Revel. Rebelle :

Contre *revel* fier et estoz,
As souploianz, humbles et doz. *(Parton. f. 161.)*

3. Revel. Rébellion : « Le roy de Castel le con- « tredisoit, et fist mettre en *revel* grant partie du

« royaume de Navarre, qui estoit en la main le « roy de France. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, V, col. 750.)

Reuel. Petit rouleau, rondelle : « En iceluy « chambel aura une oche au bout, où le bout de « la languete tiendra, et au meilleu du chambel, « aura une oche qui sera mise contre ung petit « pau plat au bout qui sera fiché au *reuel* d'un « chambel contre l'orgueil. » (Mod. et Rac. f. 83.)

Revelateurs. Ceux qui révèlent les secrets d'une compagnie. (Ord. de l'Ech. à la suite de l'Anc. coutume de Normandie, f. 38.)

Revelation. 1° Apparition : « Le jour de la « *revelation* S[t] Michel, huictieme jour de may. » (Monstr. vol. I, p. 87.) — 2° Dans Rabelais, la *revelation* est l'apocalypse. (T. V, p. 170.) — 3° [Action de révéler : « Après tant halte *revelation.* » (Job, p. 508.)]

Revelement. [Rébellion, dans Froissart, IX, p. 417.]

1. Reveler. [1° S'amuser, se réjouir : « Et « quant il eurent assés *revelé* et jeué. » (Froiss. VII, p. 68.)] — « Dame gracieuse et belle. Sur toutes « plainnes de bien, Par vous en joie *revelle* Mon « cuer. » (Ms. 6812, f. 59.)

Je ne fui certes resjoy,
Combien que, pour mon cuer celer,
L'en m'ait puis veu *reveler*. *(Id. f. 1.)*

Soit qu'on traveille ou c'on sejourne,
Qu'on s'esbanoie, ou qu'on *revelle*. *(Froiss. poës. p. 28.)*

Se dame, u pucele
Aim, jamais ne serai liés,
S'autres en *revele*. *(Vat. 1490, f. 160.)*

Robins ert biaus garconiaus
Si s'en comtoie, et *revele*. *(P. av. 1300, II, p. 642.)*

2. Reveler. [Se révolter, se rébeller : « Encun- « tre mei *revelerunt* li Seisne. » (Rol. v. 2921.) — « Pur quei as feit cunjureisun encuntre mei, tu e li « fiz Ysaï, e pain li dunas e la spee Goliath, pur « *reveler* encuntre mei. » (Rois, p. 87.) — « En « alant les frapoit et blessoit tellement Que contre « lui n'osoient *reveler* nullement ; Ains tous li plus « hardis li disoit : Je me rent. » (Cuvel. 1437.) — « Se li fu recordet comment li Escot avoient *reve-* « *let* en Escoche et reconquis auques priès tout le « pays sour yaux conquis. » (Froiss. III, p. 425.) — « Li trois estoient durement *revelé* contre lui. » (Id. IV, p. 215.) — « Li communauté de le ville se « *revelerent* sus les riches hommes. » (Id. V, 356.) — « Or avint l'un après que li cuens Pierres Mau- « clers *revela* contre la court. » (Ménestrel de Reims, § 360.)]

Après regna Vertiporus,
En son temps ses nez *revelerent*. *(Brut, f. 101.)*

De trois choses nous vueille Dieu garder...
La premiere est de peuple *reveler*. *(Desch. f. 37.)*

3. Reveler. Manifester, déclarer : « A eulx et « leurs compaignons ne *reveleray* la guerre. » (César, Triomphe des Neuf Preux, p. 305.)

Glorieuse pucele,
Dame de grace plaine,
Par qui toz biens *revele*. *(Ms. 7218, f. 301.)*

[« A Deu ai *reveled* mun duel. » (Rois, p. 4.) — « L'en le (l'amour) pert par orguel, par ire, Par « reproiche, par *reveler* Les segrés qui sont « à celer. » (Rose, v. 4951.) — « Et rendi l'ame « à N. S. ; et bonne opinion en a on, car il fu *reve-* « *lée* à aucun preudomme à cui li sainz Esperiz « l'avoit fait sentir. » (Mén. de Reims, § 306.)]

Reveleus. [1° Insolent, fanfaron : « Chil de « saint Amant sont trop *reveleus*, il les nous fault « aler veoir. » (Froiss. III, p. 269.)] — 2° Fringant, en parlant d'un cheval :

Si aloit d'un pié tous clochant...
N'estoit *reveleus*, ne haitiez,
N'il n'avoit talent de hennir. *(Ms. 7218, f. 249.)*

Reveleusement. [Gaiment : « Liement et *reve-* « *leusement.* » (Froiss. II, p. 54.)]

Revellin. Ravelin : « Devant la dite porte y « avoit un petit *revellin* de pierre, par dedans « lequel devoient passer les ennemis. » (Mém. de Du Bellay, liv. II, f. 65.)

Revelous. Rebelle : « Est au soudan si *reve-* « *lous.* » (Partonop. f. 163.)

Revelus. Fringant, en parlant d'un cheval : « Baiart *revelus.* » (Poët. av. 1300, IV, p. 1365.)

Revenant. 1° Qui a quelque chose d'agréable : « Et en effet, il n'avoit rien de *revenant.* » (Mén. du Guescl. ch. 1.) — 2° [Qui donne un revenu : « Celle evesquiet est la plus noble et la mieux *reve-* « *nant* en grant prouffit d'argent de toute Angle- « terre. » (Froiss. t. XV, p. 339.)] — 3° Qui repoussent : « Bois *revenans.* » (C. G. I, p. 885.)

Revencher. Venger : « Avoit,... icelle dame « blecée qu'il deubt avoir *revenchée.* » (Arrest. amor. p. 387.)

Revendage—aige. « Fermier du *revendage* « du roy, entre les mains duquel un debiteur met « biens meubles exploitables, pour la somme deue, « afin d'avoir trois semaines de terme pour paier « son creancier, par les mains du fermier, et afin « d'avoir main levée de ses biens pris par le ser- « gent. » (Laurière, d'après la Cout. de Dourdan, art. 146.) — [« Le suppliant requist que les namps « feussent mis au *revendage.* » (JJ. 166, p. 329, an. 1412.) — « Et supposé ores que en une seule « lettres sous un seul scel soient contenus un ven- « daige, la reprinse dessus et le *revendaige*, neant- « moins si vault la dite lettre, et est de tauxe de « trois seaulx et de trois lettres ensemble, qui « valent .XII. sols parisis. » (Statuts de l'Echevinage de Mézières.)]

Revendanger. [Vendanger de nouveau, dans Bellier, trad. de Philon, 1576, in-fol., p. 164.)]

Revenderesse. [Féminin de *revendeur* : « Alis la Bernarde, *revenderesse.* » (Varin, Arch. de Reims, II, p. 827, an. 1340.)]

Revenderie. [Séquestre des gages enlevés par justice : « Le suppliant dist à icellui Duval qu'il « vouloit qu'ilz comptassent ensemble de la ferme

« de la *revenderie* des namps. » (JJ. 166, p. 329, an. 1412.)]

Revendeur. Celui qui revend : « *Revendeur* de « pommes. » (Coquillart, p. 172.)

Revendication. Action de revendiquer. (Cotgr.)

Revendre. [Vendre ce qu'on a acheté : « Vilains « offices est à cels qui achatent de marcheans pour « *revendre* maintenant. » (Brun. Lat. Trés. p. 377.) — « Plus n'en dy ; mieux vault que me taise ; Car « j'en ay à vendre et *revendre ;* Ung chacun doit « son fait entendre. » (Charl. d'Orl. Rondeau.)] — « A trop acheter n'y a que *revendre.* » (Cotgrave.)

Or est l'enfes sains et delivres,
En cui *revenra* bien ses vivres. *(Blanch. f. 183.)*

Revenentier. Héritier qui revient à la succession ; à qui elle revient : « Detempteur d'immeu« bles par emphiteoses... est privables du bien « ainsy tenu, lequel retourne au seigneur d'où il « meut, s'il n'a exoine, ou excuse legitime, comme « d'estre nouveau successeur, ou *revenentier.* » (N. C. G. II, p. 1082.)

Revengier—er. [Venger de nouveau, revancher : « De *revengier* les mors et les chetis Qui « pour vous sont et pour s'amour (de Dieu) occis. » (Quesnes, Romancero, p. 100.) — « Car cilz qui se « revenge depuis qu'il est sourpris, Et par son « grant orgueil ne veut crier mercis, S'il muert en « cest estat, je di qu'il vaut pis. » (Cuvel. v. 21160.)] — « Entre deffendre, et *revenger*, vous autres mes« sieurs les François ne mettez point de diffe« rence. » (Pasq. Rech. p. 898.)

Ilz veulent leur torfaiz vengier,
Paine mettre à eulx *revengier.* *(Desch. f. 449.)*

Revenir. [1° Venir de nouveau, à l'actif et au pronominal : « Josque Deus voeille que en cest « camp *revengum.* » (Rol. v. 2439.) — « Si remonta « sour meir atout la roine et s'en *revint* en France. » (Mén. de Reims, § 11.) — « Et si *revienge* ariere à « vo merchi. » (Aiol, v. 3458.) — 2° Suivre : « A l'es« tet qui *revenoit.* » (Froissart, t. XVII, p. 104.) — 3° Sortir de : « Li quens Rollanz *revient* de pasmei« suns. » (Rol. v. 2233.)] — 4° Changer d'opinion : « Plusieurs s'en sont *revenu.* » (Gace de la Bigne, f. 151.) — 5° « *Revenir* à la table de l'aisné ; quand « les successions d'un puisné, ou de ceux qui sont « issus de luy, et qui ont eu leur partage divisé, et « qui sont decedez sans hoirs de leur corps, appar« tiennent à l'ainé frere ou à ses representans. » (Laurière.) — 6° Faire repousser : « Boutent le feu « et bruslent le pays pour *revenir* herbe nouvelle. » (Gast. Phébus, p. 224.) — 7° S'avancer sur : « Je li « viens et il me *revient.* » (Ms. 7615, I, f. 117.)

Revente. [Action de revendre : « Et selonc ce « que noz avons dit des ventes et des *reventes.* » (Beauman. LII, p. 26.)] — « Très savant maistre es « arts de sa profession qui estoient..... lanternerie, « cordagée, tenterie, *revente*, jaserie. » (Alector, Roman, p. 35.)

Reventeler. Voltiger au gré du vent : « Mainte « baniere *reventele.* » (G. Guiart, f. 255.)

Reventons. Laurière dit que *reventons* est un « droit, outre les lods et ventes, dû par l'acheteur « au seigneur censuel, quand il a acheté l'heritage « chargé de cens à la charge d'acquiter le vendeur « du droit de lods ; ce droit s'appelle autrement « *venterolles* et *reventes*... n'est dû, par la coutume « de Dreux, quoique l'acheteur ait acheté l'heritage « censuel à la charge de payer toutes ventes, les« quelles autrement se payent par moitié entre le « vendeur et l'acheteur. » (Laurière.) — « Droit « appellé *reventons*, lequel droit est de vingt deniers « tournois pour livre, de la somme que le dit ven« deur doit, pour le dit droit de lods. » (Cout. Gén. t. I, p. 106.)

Revenu. [1° Jeune bois qui revient sur une coupe de taillis : « Vous faites paistre chacun jour « ses herbes et manger le revenu et bourgon de ses « bois à vos bestes. » (JJ. 206, p. 1118, an. 1477.)] — « Seigneurs ayant bois *revenus* et de couppe. » (C. G. t. II, p. 470.) — 2° Relief, rachat : « Si le dit « droit de relief a été payé une fois, par la ditte « femme mariée, soit pour fief escheu en ligne « directe ou collaterale, si icelle femme convole en « secondes, tierces, ou autres nopces, ne sera deu « au dit seigneur feodal, pour les dits mariages, « aucun droit de *revenu*, mais seulement un droit « de chambellage. » (C. G. I, p. 714.) — 3° « *Revenu*, « soit de maison, de terres, de vignes, de bois, de « pré, ou d'autres heritages : ou de cens rentes, « terrages, dismes ou de bestail. » (Laurière.)

Revenue. [1° Retour : En cest cas seroit il aten« dus tant c'on saroit sa mort ou se *revenue.* » (Beaum. XXXIV, p. 65.) — « Là où la royne estoit « et atendoit la *revenue* de son fil. » (Froissart, II, p. 182.)] — « Conclurent, entre eulx, les dicts « ambassadeurs d'attendre la *revenue* de M. de « Treves de Francfort. » (Mém. de Fleur. p. 370.)

Trop mi demeure la *revenue.* *(Ms. 7218, f. 272.)*

2° [Rente (anglais *revenue*) : « Se li donna li rois « Edouwars quatre cens mars d'estrelins de *reve*« *nue* par an. » (Froiss. II, p. 103.) — « Et li assena « grant terre et grant *revenue.* » (Ib. p. 244.) — « Et despendoit sa *revenue* qu'il avoit en Braibant. » (Id. IV, p. 311.)]

Et sa mise va plus haut,
Que sa *revenue* ne vault. *(Gace de la Bigne, f. 16.)*

3° [Terres donnant un revenu : « Pour le cose de « ce que sa *revenue* gisoit toute en partie assés « priès de Evrues. » (Froiss. VI, p. 28.)] — 4° « Fief « de *revenue*, » fief sans terre et sans titre d'office, consistant seulement en une somme que le roy ou autre seigneur assignoit sur son domaine. (Fauch. Orig. des dign. de France, liv. II, p. 60.) — 5° [Jeune bois qui revient sur une coupe de taillis : « Et s'on « voit qu'il (le bois) vaille mains par malvès teroir « ou par malvese *revenue.* » (Beaum. XXVII, p. 12.) — « Seront gardées et deffendues les *revenues* « copées à taille et à ordon, jusques elles aient « acompli le temps de quatre feuilles et un may. » (Cart. de Pontigny, p. 172, an. 1307.)] — « Ils vivent

« d'erbes, et des gaignages, de vignes, et de ron-« ces, de glans et de faines, et de toutes autres « *revenues* de bois. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 39.) — « Pour viander de blez, de pommes, de vignes, « de *revenues* de boys. » (bid. p. 14.) — 6° [Criblures : « Comme la suppliante eust prins en la grange « du seigneur de saint Sauflieu environ sept sextiers, « tant blé comme *revenues.* » (JJ. 163, p. 140, an. 1408.) — 7° Chasse à l'affût, au moment où les bêtes reviennent au gîte : « Le seigneur de Montgoubert « affermoit qu'il avoit droit de chacer au levre et « au goupill et de tendre à la croupie et à la *reve-« nue.* » (JJ. 65, p. 143, an. 1328.) — « Après ce « qu'ilz orent beu, s'en alerent chacier à la *revenue* « des lievres. » (JJ. 124, p. 360, an. 1384.) — « On « auroit tendu assez près d'illec un grant penel ou « filé pour la *revenue* des bestes sauvages. » (JJ. 139, p. 109, an. 1390.) — « L'aprentis demande « quel est le deduit de traire à aguet, à la *revenue.* » (Modus, fol. 60.)] — « Cy après devise comment on « puet traire aux bestes rousses et noyres, à la « *revenue* de leurs viandeis, ou mengues. » (Chasse de Gaston Phébus, ms. p, 340.)

Reveoir. [Revoir : « Ne *reverrunt* lur meres ne « lur femmes. » (Rol. v. 1402.) — « Le solail que « nous voion A main lever vers orient, E couchier « devers occident, E puis après à l'andemain Le « *reveon* nous si au main. » (Ymage du monde, II, Mouv. du ciel.)]

Reverable. Qu'on doit révérer. (Oudin.)

Reveramment. [Respectueusement, dignement : « Là li fist on son obseque *reveramment* « ensi comme à lui appertenoit. » (Froiss. II, 301.) — « Apriès chou que chil estrange seigneur eurent « saluet *reveramment* le prinche. » (Id. VI, p. 211.)]

Reveraulment. Même sens : « Moult *reveraul-« ment* salua Bertran. » (Hist. de du Guesclin, par Ménard, p. 129.)

Reverberation. [Feu d'un four à réverbère : « Puis tu fais pour ta fixion Feu de *reverberation,* « Voire si très chaud que tout fond. » (Nat. à l'alchim. err. p. 46.)]

Reverberatoire. Qui reverbère. (Oudin.)

Reverberer. Regimber : « Ne vueillez pas « *reverberer* à l'esguillon. » (Percef. IV, f. 47.)

Reverchier. [Visiter, bouleverser en fouillant : « Li maistre et sergent qui seront esleuz oudit « mestier (de tisserand) pourront aler visiter et « *revercher*... les ouvrages de toiles. » (Ordonn. III, p. 592, an. 1357.) — « Qui *reverchierent* tous les « aournemens de l'eglise. » (Chr. de S. Den. t. III, p. 244.) — « Audoin envoya en leur hostel un « examinateur et un sergent, qui dirent plusieurs « injures et villenies à la femme de Richart, *rever-« cherent* tous les biens ce dessus dessoubz. » (JJ. 138, p. 98, an. 1389.) — « Le cortel a trestot « cerchié Et tot environ *reverchié.* » (Renart, II, v. 12006.)]

Aval, et à mont la *reverche.* *(Ms. 7218, f. 322.)*

Mainte terre a cherchié,
Et la mer a *reverchié.* *(Desch. f. 98.)*

[*Revercher* subsiste au sens de boucher les trous d'une poterie d'étain avec le fer à souder.]

Reverdie. [1° Joie : « La douçor et la melodie « Me mist au cuer grant *reverdie.* » (Rose, v. 712.)] — 2° Aubade : « Le lendemain bien matin, les dits « Bourguignons, et Bretons vindrent bailler une « *reverdie* devant le boulevert de la Tour de Billy, « et avoient avec eulx, trompettes, clerons... » (Chron. scandal. de Louis XI, p. 59.) — 3° [En Bretagne, *reverdie* désigne les grandes marées qui arrivent au défaut ainsi qu'au plein de la lune.]

Reverdir. [Redevenir vert, au propre et au figuré : « Que erbelete poignent et pré sont *reverdi.* » (Berte, I.) — « Ce fu en mai en cel termine Que la « flor monte en l'aubespine, Prez *reverdissent* et « li bos, Et oisiel chantent sans repos. » (Renart, v. 1867.)] — « La mesme haine qui y estoit, se *re-« verdit* de jour à autre. » (Pasq. Rech. V, p. 438.) — [De là l'expression, « planter pour *reverdir,* » abandonner sans revenir : « Et aucunes fois avient « que pour les malles noises qu'il li maine, et aussi « qu'il la bat, qu'elle se va, et plante son mary pour « *reverdy.* » (Quinze Joyes du Mariage, p. 92.)]

Reverdissement. [1° Etat de ce qui reverdit : « En cele sayson voyrement Qu'erbes ont *reverdis-« sement* Et totes choses s'esbaudissent. » (Macé, Bible en vers, f. 34.) — 2° Renouvellement : « Tant « s'en faut que ce soit apporter remede à la maladie « qui s'offre, qu'au contraire c'est un rangregement « et *reverdissement* de la plaie. » (Pasq. Exhortat. aux princes.)]

Reverdure. Renouvellement :

Pierres, bien voi, quoique nus die,
Que tu viens en ta *reverdure.* *(Ms. 7218, f. 138.)*

Reverefier. Vérifier de nouveau. (Cotgrave.)

Reveremment. [Avec respect : « En la maison « d'un roy on doit faire le service divin très-*reve-« remment.* » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, t. II, p. 146.)]

Reverence. [1° Respect : « E depeschad le ser-« pent de arain que Moyses fist faire, pur ço que la « gent jesque à cel tens li ourent porled *reverence* « plus que faire ne dussent e fait oblatiuns. » (Rois, p. 406.) — « Ma mere est ; si la crieng d'enfance ; Ge « li port mout grant *reverence.* » (Rose, v. 10794.) — « *Reverence* est cele vertus qui nos fait honor « rendre as nobles persones et à celles qui ont « aucune seignorie. » (Brun. Latin. Trésor, p. 432.)] — « A l'autre lez estoit en paincture une dame « d'honnorable *reverence.* » (Percef. IV, f. 106.) — « Soubs vostre *reverence.* » (Strapar. II, p. 32.) — « Luy va compter la dame la grant haste de son « mary, à sa *reverence.* » (Percef. vol. I, f. 77.) — 2° [Salut respectueux : « Et aussi tout l'enclinerent « et li fisent la *reverence.* » (Froiss. II, p. 354.) — « *Reverence* royalle » faite à un roi, dans Percefor. vol. IV, f. 6. — « *Reverence* Turquesque. » (Cotgr.) — Dans un tournoi, les champions entrant dans le

champ « allerent faire la *reverence*, tous *à cheval*, « au roy Martin d'Arragon. » (Monstr. I, p. 15.) — « Salut et *reverence*, » formule de respect employée dans les lettres missives. (Rymer, I, p. 53, an. 1260.) — 3° [Solennité : « Pour la *reverence* et solempnité « dou jour Nostre Dame. » (Froiss. IV, p. 354.) — 4° Apparat : « En grant *reverence* de trompes et « trompettes. » (Id. III.)] — « Celuy habit estoit en « maniere de une cloche fourrée d'hermines, car, « en celuy temps, tout prince, et tout gentilhomme « d'honneur, puisque ilz estoient chevaliers, et « toutes haultes dames, puisqu'elles estoient « mariées, ou de l'aage de cinquante ans, ils char- « geoient l'*habit de reverence* et d'estat, et depuis « estoient appellées dames, et laissoient le nom de « damoiselle ; car puisque le chevalier ou dame « avoit enchargé l'*habit de reverence*, tout le peu- « ple leur portoit honneur, et reverence. » (Percef. vol. I, f. 139.) — 5° « *Reverence* papale est presta- « tion d'obeissance faite par un prince ou republi- « que au pape nouvellement créé. » (Nicot.)

Reverencial. Qui inspire le respect : « Un « prince, maistre, seigneur et chef de ville se doi- « vent monstrer severes en maintien *reverencial*, « et honnorable. » (Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 20.)

Reverencier. 1° Saluer, faire la révérence : « L'alloient, en toute humilité, *reverencier*, voir, et « admirer ses valeurs, et ses vertus. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 296.) — 2° Respecter : « Il n'y avoit que « pour eux, du premier jour, à estre *reverenciez*, « honorez, caressez. » (Brant. Cap. fr. II, p. 296.)

Reverend–ent. [1° A révérer : « Et de Bour- « gogne aussi le bon duc *reverent*, Et le conte de « Blois que Dieux gart de tourment. » (Cuvelier, v. 19559.)] — « Le viaire tant *reverend*. » (Percef. vol. IV, f. 73.) — 2° Titre honorifique ; il s'est donné aux séculiers comme aux ecclésiastiques : « Tres « *reverend* pere en Dieu, monseigneur, » titre d'un cardinal. (N. C. G. t. III, p. 1167.) — « *Reverend* pere « en Dieu, messire,... » titre des évêques en 1537. (C. G. I, p. 160.) — « Tres *reverent* seigneur, » parlant à un roy. (Modus, f. 253.) — Le même auteur s'étoit servi du même terme en parlant à Dieu (p. 229.) — « Très *reverends*, très illustres princes, » titre donné dans les lettres aux états de l'Empire. (Mém. de du Bellay, liv. IX, f. 278.) — « Très *reve-* « *rends* et très magnifiques seigneurs, » titre donné par l'ambassadeur de France aux commissaires de l'empereur. (Ibid. liv. IV, f. 121.) — « Tres « *reverends* peres en Dieu, très chiers et très amez « cousins, et tres especiaux amis, » titre que donne Jean de Luxembourg, écrivant aux gens du conseil du duc de Bourgogne dans la disgrâce duquel il étoit. (Monstrel. vol. II, p. 166.) — Dans l'exemple suivant, *reverend* est substantif : « Estoit d'advis « qu'il y alloit en la compaignies de aucuns *reve-* « *rens* de ses chevaliers. » (Percef. II, f. 120.)

Reverender. Révérer, respecter : « Se je ne « aymoye plus honneur, et que plus ne *reveren-* « *dasse* vieillesse que vous ne faictes. » (Percefor. vol. III, f. 82.)

Reverendissime. « *Reverendissime* n'est pas « nouveau comme le veulent Balzac et le P. Bou- « hours. » (Mén. Rem. sur la langue, t. II, p. 127.) — Ce mot s'est donné comme titre : 1° aux archevêques. (La Roque, sur la Noblesse, p. 363.) — 2° Au chancelier en 1518. (Journ. de Louise de Savoie, Mém. de Du Bell. VI, p. 191.) — [« Au regard de la « nouvelle invention des superlatifs latins en « issime, comme *reverendissime*. » (Meigret, dans Livet, la gramm. franç. p. 73.)]

Reverentement. [Révéremment : « Il convient « à tous chevaliers *reverentement* traicter leur « bonne fortune, sans la molester ny gehenner. » (Garg. I, p. 36.)]

Reverential. Respectueux : « Crainte bien « *reverentiale*. » (Marg. de la Marg. p. 14.)

Reverer. [Respecter : « Chemine droit et *revere* « justice. » (Amyot, Cimon, p. 11.)]

1. Reverie. [1° Gaudriolle, folie : « Mais oren- « droit conter vous veul ge, Sans ajouter mot de « mençoingne, De trois de celes (chanoinesses) de « Couloingne, Et dire un poi de *reverie* Par cou- « vent que chascuns en rie. » (Dits de Watriquet, p. 373.) — « Qu'il ne lui anuiast s'il faissoit envaïe « Encontre lui, comment que ce fust *reverie*. » (Brun de la Mont. v. 2452.)]

2. Reverie. [Bureau où se paye le droit de *reve* : « Icellui Gardin requist que ledit Robert fust « cemons contre lui pour la somme de deux blans « qu'il lui devoit, si comme il disoit de la *reverie* « de S. Lienart. » (JJ. 158, p. 339, an. 1403.)]

Revernir. [Vernir de nouveau : « Pensant bien « voir et louer je ne scay quoy de beauté qu'il « estime estre en s'amie, il ne la voit le plus sou- « vent qu'en peinture, j'enten peinture de fard ou « d'autre telle masque, de quoy ne sçavent que trop « reparer ces vieux idoles *revernis* à neuf. » (J. Tahureau, Dialogue, I, n° 39.)]

Revers. I. *Adjectif.* 1° Ebouriffé, rebroussé ; portrait de l'épervier : « Le col lonc, et grosses « espaules, et un pou *revers* endroit les rains. » (Modus, f. 135.) — « Il doit seir large sur le poingt, « et doit estre un pou *revers*. » (Id. f. 109.)

. . . . . Faulcon *revers*,
N'est pas de pleumaige divers. *(G. de la Bigne, f. 119.)*

2° Rebours, baroque : « Ces gens ont les noms si « *revers* qu'il ne m'en souvient. » (Mém. de Montluc, I, p. 355.) — 3° Qui se retrousse :

Pour poinctz ouvrez
Bonnets *revers*. *(Blds. des faulc. am. p. 287.)*

4° Renversé, en terme d'escrime : « Portoit son « espée, la main senestre devant, non *reverse*. » (Ol. de la Marche, liv. I, p. 105.) — 5° [Terme injurieux : « Le suppliant respondi à icellui Macé, qu'il « faisoit que *revers* paillart, de ce qu'il l'appelloit « *revers* gars. » (JJ. 165, p. 208, an. 1411.)]

II. *Substantif.* 1° Réciproque : « Plus proprement

« est cele commune apele veisinage, que commune, « ausi come en cas ou veilin ne suffre nul autre « communer ovesque luy, que il ne luy suffre le « *revers.* » (Britt. Lois d'Anglet. f. 150.) — 2° Contraire : « Se ge ne di le *revers.* » (G. Guiart, f. 110.) — Parlant des avocats :

Cestui dira tout le *revers*,
De leur mauvais contennement. *(Mod. et Racio, f. 215.)*

3° Contre-sens, rebours : « Se tes chiens chacent « le contre ongle, c'est à dire le *revers*, par où ilz « seront alez. » (Mod. f. 24.) — 4° Terme du jeu de paume : « Il jouoit tres bien à la paulme, aussi « disoit on les *revers* de monsieur de Nemours. » (Brant. Cap. fr. III, p. 2.) — « *Revers* de Guysard. » (Cotgr.) — « Ce ne sont pas les *revers* de Guysard. » (Cotgrave.)

III. *Expressions adverbiales.* « A *revers*, au *re-* « *vers.* » 1° A la renverse : « Le lieve hors de la « selle, et puis le jecte emmy le pré, tout en « *revers.* » (Percefor. I, f. 148.) — 2° A l'opposite : « Il montoit au *revers* d'une grande eschelle dres- « sée contre un mur tout au plus hault, sans tou- « cher des pieds, mais seulement sautant des deux « mains ensemble d'eschelon en eschelon, armé « d'une cotte d'acier. » (Boucic. I, p. 6.) — 3° Au contraire de ce qui a été dit :

Prent la croix li dux de Bourgoingne
Humblement, non pas au *revers*. *(G. Guiart, f. 90.)*

Reversables. Lettres par lesquelles on fait une concession en échange d'une autre : « Sont don- « nées lettres, de la part de son altesse, tesmoin- « gnantes le devoir des vassaux, qui reciproquement « doivent donner *reversables* de ce quoy ils auront « reprins. » (Cout. Gén. II, p. 1062.)

Reversal. [Même sens : « Lesdites reprinses « (des fiefs) faites, sont données lettres de la part « de son altesse, témoignantes le devoir des vas- « saux, qui reciprocquement doivent donner *rever-* « *sales* de ce de quoy ils auront reprins, et s'ils ont « reprins d'une ou plusieurs seigneuries distinctes « et separées, doivent en faire declaration expresse. » (Cout. de Lorraine, tit. V, art. 6.)] — « Supposant « quelques personnes de leurs confidence, lesquels « prestent leurs noms à cet effet, sous l'asseurance « de quelque contre lettre, ou *reversal.* » (N. C. G. t. I, p. 629.)

Reverse. I. *Adjectif.* 1° Revêche :

Plus lui fist de derision
Sa femme crueuse et perverse,
Et plus son couraige *reverse*
Que chose qu'il eust à souffrir. *(Desch. f. 532.)*

2° Nouveau, d'appel : « Si la replication soit faite « de appel, et de jugement *reverse.* » (Britt. Lois d'Angl. f. 255.) — 3° Retourné, recourbé : « Seront « les bouts des deux verges du breulet un pou « *reverses*, cheux qui entreront au pertuis du bas- « ton. » (Modus, f. 182.)

II. *Substantif.* 1° Action de renverser :

La jouerent de la *reverse* :
Cil le païs, et la contrée,
La terre toute de Caldée,
Mirent en leur subjection. *(Hist. des III Mar. p. 43.)*

2° Action de se renverser :

Bien tost aprés, prent la *reverse*
La tour, qui enz el fossé versse. *(G. Guiart, f. 78.)*

3° Contraire, inverse : « Au pleyntyfe generalment « appent de prover sa entente, si le defendaunt ne « se peyne à prover *la reverse.* » (Britton, Lois d'Anglet. fol. 251.) — « Nul baron poit purchaser, « fors que moeble de la feme, ne *la reverse.* » (Britt. Lois d'Angl. f. 90.) — « Les barrons ne pur- « rount riens doner à lour femmes, ne *la reverse.* » (Id. f. 88.) — 4° [Coup de revers : « Au geter tailles « et *reverses.* » (G. Guiart, an. 1241.)]

Reverser. [1° Renverser, bouleverser : « Sun « lit unt, veant tuz, enz el mustier porté, Detries « le grant autel e fait e aturné, Le covertur un poi « par desus *reversé.* » (Thomas de Cant. p. 48.) — « A un grant arbre s'est heurtez, Arier chet tut « *reversez.* » (Lai del desiré.) — « Il li embara le « fier en le cervelle et le *reversa* à terre. » (Froiss. t. II, p. 221.)] — « Comme uns arbres *reversez.* » (Desch. f. 88.) — « Quant tu aras couppé la char du « ventre, tout entour, si la *reverse* sur la hampe. » (Modus.) — « Après avoir *reversé*, et desconfit tant « de milliers. » (Hist. d'Alex. ; Triomphe des Neuf Preux, p. 143.)

Va par tout li moustier cerkant,
Et tous les auteus *reversant.* *(Ms. 7989², f. 89.)*

[« Et puis *reversa* l'iaue sour son chief et sour « son cors, et dist entre denz trois moz en françois « que nous n'entendismes pas ; mais bien semble, « autant comme j'en vi, qu'il se bautizast. » (Mén. de Reims, § 212.)] — 2° Retourner, remuer : « Va « entour le buisson, et te preng garde tout entour « comme le pays est *reversé.* » (Modus, fol. 62.) — « Quant les porcs privés vont mangeant et *rever-* « *sant* la feuille. » (Modus, f. 45.)

. . . Fina des morz cercher et *reverser.* *(Parton. f. 173.)*

3° Changer, tourner :

Voix de dolour, de plour, et de tourmente,
En qui la nef, de joie en dueil, *reverse.* *(Desch. f. 370.)*

4° Embarrasser :

. . . . . Ne facent tel deserte,
Qui a tel paine les *reverse.* *(Ms. 7218, f. 214.)*

5° Annuler un acte. (Littlet. f. 102.) — 6° Relever, retrousser ; parlant d'un faucon qui monte :

. . . . . . Regardast monter
Legierement, et *reversser*
Les esles. *(Gace de la Bigne, f. 28.)*

[« Le suppliant *reverssa* à l'enfant sa robe et le « getta à terre et le bati de deux petites verges de « serment sur les fesses et les jambes. » (JJ. 144, p. 286, an. 1393.) — 7° Feuilleter : « Uns philoso- « phes fu jadis, Qui mainte terre et maint pays Pour « aprendre souvent cherqua Et maint boin livre « *reversa.* » (Mappemonde, ch. 30.)] — 8° Repasser dans la mémoire :

Nompourquant, quant le fait *revers*
De ce que la belle... *(Froiss. f. 143.)*

9° Jeter à la renverse : « Hector luy court sus, et « celluy guenchist, et *reverse* tant qu'il cheut. » (Lanc. du Lac, I, f. 102.) — 10° [Tomber de cheval :

« Au cheoir que le cheval fist, Boniface *reversa* de « l'un costé contre les quarreauls de la chaussie. » (Froiss. XVI, p. 114.) — 11° « Appliquer de l'argent à une dépense : « Trop d'or et d'argent *reversoient* « là. » (Id. IV, p. 151.)] — 12° Prendre à l'envers :

En *reversent* prendrez subtivement,
En derrain ver trois petiz mos de li. *(Desch. f. 184.)*

13° Renvoyer : « Scipion et Gaius qui pour lors « estoient consuls, l'ung en France, et l'autre en « province, furent *reversez* à Rome. » (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 31.) — 14° Ranimer :

De grant duel demener ne cesse,
Et cil le semont, et *reverse*,
Que qu'il estoit en cel effroi. *(Ms. 7218. f. 352.)*

Reverseure. Terre retournée par le sanglier : « Les bestes noires vont mangeant, et reversant « droit devant eulx, et sont les *reverseures* plus « longues, plus parfondes, et plus droites que celles « des porcs privez. » (Modus, f. 45.)

Reversion. 1° Droit par lequel les biens, dont une personne a disposé en faveur d'une autre, lui reviennent, si celle-ci meurt sans enfants. (Britton, f. 96.) — 2° Action de retourner les lettres d'un nom. (Quintil Censeur, p. 184.)

Reversis. Jeu de cartes. Voyez dans Pasquier un sonnet sur ce jeu, et l'origine de son nom. (Œuv. mêlées, p. 380.) — « Pour moy, je suis d'un « naturel dispos et gaillard ; j'aime toujours mieux « jouer au *reversis* qu'au piquet ; je ne me pique « jamais au jeu, pourveu que d'autre part on ne « passe trop avant dans les bornes de l'honneur. » (Caq. de l'accouchée, p. 166.) — On a dit dans un sens obscène « jouer au *reversis* (Oud.) », c'est se laisser renverser.

Reversures. « Sont le demeurant des voirres « qui sont versez dans un pot pour les varlets. » (Nicot.)

Reverte. Détour :

Dieus set de nos vies
Totes les *revertes*,
Nos ames traïes
En seront desertes. *(Poët. av. 1300, II, p. 870.)*

Revertir. [1° Retourner : « Quant il virent « païen ariere *revertir*. » (Aiol, v. 5026.)] — « Pour « *revertir* avecques lui en son pays celestiel. » (Mod. f. 310.) — « En la meson sont *reverti*. » (Ms. 7218, f. 164.) — « Quoi qu'il doie *revertir*. » (Ms. 6812, f. 1.) — 2° Retomber : « Qui à noient doit « *revertir*. » (Ms. 7615, II, f. 146.) — « Povretez « est soz moi *reverte*. » (Id. I, f. 60.) — [« Je vos « di, et s'est verité, Que la malichons de la loy Est « *revertie* de sour toy. » (Vie ms. de J. C.)]

Reverture. Retour ; parlant de la sépulture :

La prendre doit son nis à *reverture* ;
S'aler n'i peut, si s'i face mener. *(Ms. 6812, f. 55.)*

Por quant je fesoie selon ma *reverture*.
Ms. 7218, f. 245.

Revesche. [1° Revêche : « La felonnesse, la *revesche* Atropos qui tout empesche. » (Rose, v. 20002.) — « Lors est si fiers et si *revesches* Li grant brasier « et la grant flame. » (G. de Coinsy, p. 248.) — « A laquelle chose il mit moult grand peine ; car « moult le trouvoit dur et *revesche*. » (Boucic. I, p. 27.)] — « Vin *revesche*. » (Cotgr.) — Am. Jamin, p. 26, dit :

Le preux Tydée qui, pour sa couverture,
Portoit d'un vieil sanglier la peau *revesche*, et dure.

2° Nicot l'explique par « frise servant à faire dou- « blure aux habillemens pour raison de la manu- « facture des draps, des *revesches*, des serges. » (Nouveau Coutumier général, I, p. 950.)

Revesquir. Revivre :

Et se Deus ne peust *revesquir*,
Briement t'en dirai la some.
Vie de sainte Katherine, ms. Sorb. chiff. LX, col. 20.

Revestement. 1° Terme de coutume : « Sont « telles formes de successions communement dites, « et appellées *revestemens* de lignes. » (C. G. II, p. 1065.) — 2° [Ouvrage de pierre ou de brique pour retenir les terres d'un fossé : « Les ingenieurs « diront que l'on ne se fortifie que de terre, sans y « adjouster leurs *revestemens* de pierre ou de « brique. » (Lanoue, p. 336.)]

Revestiaire. Sacristie : « Un jour de grand « feste, il y avoit auprès du *revestiaire*, de bon « feu. » (Moyen de parv. p. 368.) — [« Les mar- « gliers mettoient icellui argent en certaines aumoi- « res estans ou *revestiaire* ou tresorerie d'icelle « eglise. » (JJ. 195, p. 1237, an. 1474.)]

Revestir. [1° Vêtir, habiller : « (Berte avoit) « La povre gent souvent chaucie et *revestue*. » (Berte, c. 128.) — « Et li rois fu à Acre et ainsi « comme chrestien venoient de chaitivison, li rois « les faisoit *revestir* selon ce qu'il estoient, car il « revenoient tuit nu. » (Mén. de Reims, § 396.)] — « Docteurs en medecine, decret et theologie, *reves-* « *tus* de chappes fourrées de laictices. » (Mém. de Du Bell. VI, p. 423.) — « Lors fist l'eveque *revestir* « un sien chapelain, qui li chanta. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, c. 599.)

Li rois a fet son chapelain,
En la chapelle *revestir*. *(Ms. 7996, p. 90.)*

2° [Mettre en possession de, investir : « Et tra- « verserent Un des dains de vostre forest Cist enfant, « dont je vos *revest*. » (Roi Guillaume, p. 115.) — « Paumée est senefiance que l'en *revest* l'achateor « par bone foi de marchié. » (Liv. de Jost. p. 8.)] — « *Revestir* un vassal de sa terre quand l'heritier, « après le decez de son pere ou autre decesseur, « est de nouveau ensaisiné de son fief, pour etre « receu à l'hommage, par le seigneur feudal. » (Laur.) — Louis-le-Gros, se démettant de la royauté pour la remettre à son fils, le « *revestit* de l'anel. » (Chr. S. Den. I, f. 256.) — « *Revestir* en regale, » donner l'investiture du royaume. (Id. f. 231.) — 3° [Combler de : « Mout refu Blanchefleurs de joie « *revestie*. » (Berte, c. 128.)] — « Incontinent mon « cueur se *revestit*. » (Jean de Saintré, p. 345.) — 4° S'emparer de, au pronominal : « Desireus sont « qu'il s'en *revestent*. » (G. Guiart, f. 223.)

Revestissement. 1° *Revestissement*, en la Somme rurale (de Bouteiller), signifie le don mutuel

et égal qui se fait entre deux conjoints par mariage, et qu'il convient faire passer par loi et en justice. (Laurière.) — 2° « *Revestissement* de lignes ; c'est « un droit par lequel les propres sont deferez par « succession aux plus proches parens des costez et « lignes d'où ils sont provenus. » (Laurière.)

Reveue. Montre de gens de guerre faite tous les mois par-devant les commissaires. (Lettres de Louis XII, t. III, p. 70.) — [« A la *reveue* faite par « l'admiral le lendemain, ne fut trouvé de perte « en son armée que 2200 hommes. » (D'Aub. Hist. I, f. 170.)] On disait, plus anciennement, *montre*.

Reveur. [Coureur de nuit : « Nus mestre ne « doit souffrir entour li valet qui ne soit bons et « loiaus, ne *reveeur* ne mauvès garçon, de quelque « lieu qu'il soit, soit de Paris, soit d'ailleurs. » (Liv. des Mét. p. 61.) — Que nus ne nule dudit mestier « ne soustiegne en leur mesons ou estuves bordiaus « de jour ne de nuit, mesiaus ne meseles, *reveurs* « ne autres gens diffamez de nuit. » (Id. p. 189.) — « Ponsart qui estoit un homme de mauvaise vie et « gouvernement, puticu, *reveur* de nuit, brigueur. » (JJ. 156, p. 30, an. 1401.)]

Reveux. Même sens : « Tres injuste *reveux* « Amadée, homme d'excécrable, et ignominieuse « convoitise. » (Monstr. II, p. 161.)

Revez. Même sens :

Il est *revez*, traistres, mez ja ne l' trairon. *(Rou, p. 109.)*

Revez-la. Réduplicatif de *voilà :*

Voiez, dit ele, grant merveille ;
Qui oi ainc mès la pareille?
Revez la le boçu ou gist. *(Ms. 7218, f. 239.)*

1. Reviaus—x. [Pluriel de *reviel*. 1° Réjouissance : « Et ordonneroit plus de joustes, plus de « behours, de festes et de *reviaux* qu'il n'avoit fait « en devant. » (Froiss. III, p. 467.)]

Toute joye, et tous *reviaus*,
Tout deduit, tout esbatement. *(Froiss. Poës. p. 169.)*

A la douçor des oiseaux,
Me croist joie, et *reviaus*. *(Poët. av. 1300, I, p. 22.)*

2° Gaieté :

Li jones chevaliers nouviaus
Doit estre plains de tous *reviaus*. *(Ms. 7615, II, f. 163.)*

2. Reviaus. Pluriel de *reviel*, rébellion :

Despozé furent li juré,
Si refisent jurés noviaus ;
Ce fu outrages, et *reviaus*. *(Mousk. p. 677.)*

Revider. Revoir, visiter de nouveau : [« Je ne « sai rien de tel conpere Qui sa conmere ne *revide*. » (Renart, I, v. 390.)]

Ne menoit pas trop grant effroi,
Quant sa mie aloit *revider*. *(Ms. 7218, f. 349.)*

« Les parties se trouuant greuées des sentences « y données en peuvent *revider* dans le college du « magistrat, pendant le temps limité. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 1238.)

Reviel. [Réjouissance, plaisir : « Et se continuerent ces festes en bien, en joie et en *reviel*. » (Froissart, III, p. 320.) — De là l'expression : « En « *reviel*, » par plaisanterie : « Et y eut grant estrif « tout en *reviel*. » (Id. III, p. 459.) — « En grant « *reviel*. » (Id. III, p. 5.)]

Le landemain, à grant *reviel*,
Li fist espouser sa sereur. *(Mousk. p. 470.)*

Revif. Je revois, je considère :

Vostre beauté, et vostre cortoisie,
Dont m'ociez vos et ma mescheance
Ont si, de moi, toute joie partie
Quant i *revif* dou n'aten alejance.
Poët. av. 1300, t. I, p. 516.

Revifier. Revivifier. (Cotgrave.)

Revigorer. [Remettre en force : « Ce rafreschi « et *revigora* grandement les Englès. » (Froissart, t. IV, p. 264.)]

Reviler. Rejeter, rebuter :

Lors ost croist bien de chevaliers
Par cent, par deux cens, par milliers ;
Bien sont creu de trente mile :
Partonopex nul n'en *revile*. *(Parton. f. 132.)*

Revindication. Revendication : « *Revindication*, est une action qu'on doit avoir contre celuy « qui tiendroit aucune chose contre le gré de celuy « à qui ce seroit et sans juste tiltre. » (Bout. Som. Rur. p. 318.)

Reviore. [Regain : « Leurs prez, qui estoient « en foins de regain, que on dit *reviore* et pasturages selon le langage du pays (d'Auvergne) ; » au reg. JJ. 163, p. 32, an. 1408.]

Revirade. 1° Coup de revers : « J'ay aultrefois « employé, à la nécessité et presse du combat, des « *revirades* qui ont faict faulsée outre mon des- « seing et mon esperance. » (Mont. III, p. 275.) — 2° Souplesse, détours : « Comme vous estes inge- « nieux à trouver des soupplesses, et *revirades*, « contre l'honneur de l'eglise. » (Gar. Rech. des Rech. p. 227.)

Revire. Recommencer :

Illuec remet cole chaude
Pour *revire* la bataille chaude. *(Ms. 7615, I, f. 117.)*

Revire-Marion. Soufflet ; allusion au jeu de Robin et Marion : « Deux mois après on vit bien un « autre *revire Marion* de fortune. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 214.)

Revirer. [Retourner : « Sire, dist-elle, queus « noveles ? Qui vous fait ainsinc sospirer, Et tres- « saillir et *revirer*. » (Rose, v. 16606.)] — Au pronominal, se retourner :

Quant cil s'entendent si despire,
Li plus esbahiz se *revire*. *(G. Guiart, f. 282.)*

2° Retrousser : « Doit avoir les manches des bras « *revirées*. » (Gast. Phéb. p. 197.) — 3° Recourber : « Se voulant gratter les cuisses, il s'y fourre si fort « ses griffes, qu'il se met par ses fesses, et ne les « peut retirer, parcequ'elles sont *revirées*. » (Fouill. Vén. f. 98.)

Revisder (se). Se garder, se défendre :

Et Gaifiers, li rois de Bordiaus,
Donne païens cos et bendiaus :
Estous li fius al conte Oedon
N'e s' *revis* de pas em pardon. *(Ph. Mousk. p. 197.)*

Reviser. Revoir ; parlant d'un péché caché de Charlemagne :

Tel k'il n'osoit dire entresait,
Pour l'ordure del peciet lait ;
Et quant la cartie *revisa*,
Et espieli, et devisa,
Si vit que Dieux, al roi sené,
Avoit cel peciet pardonné. *(Mousk. p. 108.)*

Revision. [Visite : « Prenez un peu de patience, « que j'aye fait *revision* de ce vieil et grand vais- « seau que les orages et les tempestes ont jeté sur « l'arene. » (Lanoue, p. 357.)]

Revisionner. « Presenter requeste de revision « en matiere de procès. » (N. C. G. II, p. 190.)

Revisit. Terme de compte. (Rabel. t. V, p. 877.)

Revisitations. Visites souvent rendues à quelqu'un : « Si visitoyent souvent le pape qui les rece- « voit joyeusement : or advint plusieurs fois qu'en « ces *revisitations*.... » (Froiss. liv. I, p. 262.)

Revisitement. Action de revisiter. (Cotgr.)

Revisiter. [Visiter, voir souvent : « Se l'un de « vos serviteurs chiet en maladie, toutes choses « communes mises arriere, vous mesmes pensez « de luy tres amoureusement et charitable- « ment, et le *revisitez* et pensez de lui ou d'elle « très curieusement en avançant sa garison. » (Ménagier, II, p. 71.)] — « De jour en aultre, ne « failloit d'aller *revisiter* les fortifications de Lan- « drecy, pour haster l'ouvrage. » (Mém. de du Bell. liv. X, f. 306.) Voir le suivant :

Revisiteur. [Inspecteur : « Geuffroy Mornain « *revisiteur* et esjaugeur des mesures et poix ès « baillaiges de Caen et Constantin ; que c'estoit son « office de *revisiter* et esjauger poix et mesures ès « marchez. » (JJ. 209, p. 9, an. 1481.)]

Revivoler. Retourner, bouleverser : « Eole roy « des vents lasche la bride au fort et impetueux « Siroc lequel... se laisse tomber dessus la mer, « *revivolant* sans dessus dessous cette eau. » (Merl. Coccaïe, t. II, p. 380.)

1. **Revivre**. Regain : « Après les dits foin et « *revivre* levez. » (C. G. I, p. 884.)

2. **Revivre**. Ressusciter :

Tosjors deust un preudom vivre ;
Se mors eust sans ne savoir,
S'il fut mors, il deust *revivre*. *(Ms. 7615, I, f. 65.)*

[« La fait Deus cius (les aveugles) veeir, surz oïr, « muz parler ; Lepruz munder, les morz e *revivre* « e aler. » (Thomas de Cantorb. p. 131.) — « Et se « devant moi moriés, Tous jors ou mien (cœur) « *revivriés*, Après vostre mort par memoire. » (Rose, v. 8184.) — « Chacun jor la (l'hypocrisie) « vodroit confondre, Se chacun jor pooit *revivre*. » (Ruteb. II, p. 75.)]

Reul. [Taxe, imposition portée dans un rôle : « Et qui defaudra à paier la somme à quoy il sera « mis des dites soixante livres, il païera deux sols « d'amende, ensemble le *reul* à quoy il seroit mis. » (Ord. IV, p. 336.)]

Reule. [Règle : « Pour entretenir la *reule* des « trois tours d'eschevinages, qui reguler ne se por- « roient par autre maniere. » (Ordonn. t. V, p. 132, an. 1368.)]

Reumatique. Propre à donner des rhumes :

Ce deusisme jour de decembre,
En une *reumatique* chambre. *(Desch. f. 429.)*

Il y a aussi une sorte de « rage » pour les chiens qu'on appeloit *reumatique*, apparemment parce qu'elle donnoit les mêmes symptômes que le « rhume. » « La cinquieme, et derniere espece de « rage s'appelle *reumatique*, parcequ'alors qu'elle « tient les chiens, la teste leur enfle grosse, et ont « les yeux jaunes de la couleur d'un pied de « milan. » (Fouill. Vén. f. 79.)

Reunion. [Association : « Afin de leur faire « plus ardamment desirer une bonne *reunion* des « cœurs, qui sont si estrangement alienez. » (Lanoue, p. 52.)]

Reunir. Terme de droit : « *Reunir* à la table, « et domaine du seigneur, quand l'heritage retourne « au seigneur feudal, comme aussi la justice infe- « rieure et foncière est reconsolidée à la table de la « haute justice, dont elle depend, lequel aussi use « de cette phrase, remettre à la charrue. » (Laur.)

Revocable. [Qui peut être révoqué : « Les « charges et commissions sont *revocables* à « volonté. » (Loysel, p. 554.)]

Revocage. Terme de coutume. Révocation qu'une femme fait, dans l'an et jour de la mort de son mari, de l'aliénation qu'il avoit faite des biens qu'elle avoit apportés en mariage ; elle y revenoit par « brief de mariage encombré, » autrement « empeschié. » (Cout. de Norm. en vers, f. 89.)

Revocation — **cion**. [1° Action d'annuler : « *Revocacions* de tous dons à vie ou à heritage « depuis le temps du roi Philippe le Bel. » (Lett. de Charles V, Bibl. de l'Ec. des Chartes, IVe série, III, p. 426.)] — 2° Promesse de changer de conduite : « Veu la *revocation* faite, par la dite dame deffen- « deresse, de ne servir jamais amours, elle ne tien- « dra court, ne cognoissance de ceste matiere. » (Arrest. amor. p. 245.)

Revocatoires. [Qui révoque : « Lectres *revo-* « *catoires*. » (Bonivard, Chr. de Gen. IV, p. 24.)]

Revochier. [Rappeler : « Li mort repairent à « vié, et ke lur aurmes de repons sont *revochiés* à « la char. » (Dialoge, Grég. lo pape, p. 148.)]

Revocquer. Ramener : « Lors les troys palle- « tarmes des troys naves bien garnies de gens, « *revocquerent* nostre nave la premiere en son « lieu. » (La Salade, f. 32.)

Revoicy. Voici de nouveau. (Des Acc. Bigarrur. liv. IV, p. 38.)

Revoila. Voilà de nouveau : « Me *revoila* dans « mes lamentations. » (Lett. de Sévigné, I, p. 396.)

Revoin. [Regain, en Basse Normandie, d'après Ménage.]

Revoir. [Voir, sous *reveoir* : « Je me suis mis à

« *revoir* ce que de longtemps j'avoye traduit de « grec en françoys des vies de Plutarque. » (Amyot, *Epit.*)]

Revoire. [Distribution en argent dans l'église du Puy; regain : « Laquelle somme est divisée « entre les chanoines et autres serviteurs de ladite « eglise (du Puy); et est appellée la ditte somme et « distribution d'icelle *revoire*. » (Arrêts du Parlement de Paris, IX, 19 avril 1402.) C'est là une sorte de regain; rapprochez *reviore*.]

Revois—oit—oiz. [Convaincu : « Et de l'em- « bler, cil qui en fu *revoiz*, sachiez que il en fu fait « grant justice; et assez en i ot de penduz. » (Villeh. § 255.) — « S'engigniez le felon *revoit* Qui « tot amble ce qu'il voit. » (Renart, v. 17021.) — « Fil à putain, traitres, felon *revois*. » (Aiol, v. 3165.) — « Aiols, fieus à putain, fel traitre « *revois*. » (Id. v. 7892.) Comparez *Romania*, t. III, p. 505.]

Revoise—oize. Retourne, revienne : « Se ainsi « ne vous plaist à faire, il fault que je m'en *revoise* « en sa prison. » (Modus, f. 264.)

Jonece qui de près m'acoste,
Me semont...
Que, pour leur amour, me *revoize*. *(Froiss. Poës. p. 367.)*

Revoisons. [Rogations : « Si revendras après « la Pasque, Le joedi des *revoisons*. » (Renart, v. 13193.) Comparez le poitevin *rouzons*.]

Revol. Action de revoler pour revenir : « Et si « voit on aucunes fois que un esprevier, quant il « ara pris un aloe, qu'il la raporte sus le poing à « son maistre ou à sa maitresse, et quant il faut, il « revient de *revol*, et tieus espreviers sont appelez « espreviers à dame. » (Modus, f. 142.)

Revoler. 1° Voler de nouveau :

Ne cure n'ot (le corbeau) de *revoler*
Pour notifier dedans l'arche
Comment la terre se descarche. *(Desch. f. 481.)*

L'ung ne se veult pas traire avant,
L'autre monte en essor souvent,
Les ungs ne veullent *revoler*,
Combien qu'ilz saichent bien voler. *(G. de la Bigne, 137.)*

2° Revenir à l'esprit :

Aucunes fois l'ai sentie
En dormant, tout à loisir,
Et quant pechiés et envie
Me *revoloit*. *(Chans. ms. de Thib. p. 25.)*

Revoltement. Défection : « Cause du *revolte-* « *ment* d'André Dorie. » (Mémoire de du Bellay, liv. III, f. 85.)

Revolter (se). 1° Se retourner, changer de parti : « L'empereur Maximilien commencoit desjà « secretement à *se revolter*. » (Histoire du chevalier Bayard, p. 324.) — « Bientot après la dite ville de « Padoue *se revolta* venitienne. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleur. p. 61.) — 2° Feuilleter, retourner, à l'actif : « Quand tu eusses *revolté* tous « les livres du monde... » (Dial. de Tahur. p. 128.)

Revolver. Repasser dans sa mémoire. (Gloss. de Marot.) Comparez l'anglais *to revolve*.

Revolution. [Retour d'un astre au point d'où il est parti : « Li ciez lo sent (Dieu); car por son « comandement ne finet il onkes de movoir par « assidueies *revolutions*. » (Dialog. Grég. lo pape, page 286.)]

Revons. Nous revenons, du verbe *r'aller* :

Vint ans tirons, pour acquerir monnoye,
Dix ans *revons*, dix ans n'avons que peine. *(Desch. 185.)*

Revoquer. [1° Annuler : « Ung roy ne doit « riens aliener de son demaine, et, s'il l'a fait, le « doit *revoquer*. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, II, p. 141.)] — 2° Destituer :

Mais en lieu de mon bailliaige
Me fist l'en tresorier sauvaige
Qui fors huit jours ne me dura,
Revoquez fu : avisez là
Comment et à qui vous servez. *(Desch. f. 339.)*

3° Se rétracter : « Si tost que Salphionne eut les « vers leuz, et elle en eust le sens entendu, elle « congneust incontinent que la pucelle au cercle « d'or ne *se revoqueroit* en nulle maniere, ainçoys « soustiendroit sa partie. » (Percef. VI, f. 84.)

Revouage—ouiau. [Aide gracieuse, aux quatre cas : « Les clamons quittes de touz *revouiauz*, se « n'est pour nostre filz faire chevalier ou pour nos- « tre fille marier ou faire nonain. » (JJ. 75, p. 424, an. 1280.) — « Est trouvé par les comptes de la « baillie de Sens l'an 1286 que la dite ville de Sens « paia du *revouage*, levé en lieu de la chevalerie « du roy pour le tout XXVII livres. » (Reg. de la Ch. des Comptes, *Pater*, f. 186.)]

Revouloir. Vouloir de nouveau :

Mais si mon cœur encor *revouloit* sa prison,
Si tout faché qu'il est, il demandoit pardon.
Molière, Dép. amour, act. IV, sc. 3.

Revoyer. Remettre dans la voie. (Glossaire de Martène, t. V.)

Reupemenz. Rot. (S. Bern. Serm. f. p. 23.)

Reuper. Roter. (Id. p. 23.)

1. Reus. Coupable, accusé; c'est le latin *reus* : « Lapide celluy qui de tant grant crime est *reus*, et « coulpable. » (Hist. de Josué, Triomphe des Neuf Preux, p. 11.) — « Quand l'adjournement, en cas « d'heritage, n'est fait sur le lieu mesmes, quand le « *reus* ne se consent. » (Bout. Som. rur. p. 79.) — « En ma jeunesse, es disputes qui se faisoient entre « nous dans nos classes, celuy qui avoit mal « repondu estoit par nous appellé *reus*; comme si « on luy eust fait son procez. » (Pasquier, Rech. liv. VII, p. 606.)

2. Reus. Rebours, travers :

Ha! com nous seront bien requis
Li don que Dieus a en nous mis,
Por qu'en lui les remeissien;
Et nous fesons tout *à reus*,
Qui les metons en mauves us. *(Ms. 7218, f. 121.)*

Querons vers eux...
Et s'il du tot me font *reus*,
Par autres engins prenrons paie,
Non por la pais, mais por delaie. *(Parton. de Bl. f. 168.)*

Reuscir. Réussir : « Les desseins *reuscirent* « vains. » (Disc. polit. de La Noue, p. 731.) — « Par « conseil, provision, ordre, et dissimulation, se

« sont bien grandes choses conduittes à bonne et « heureuse fin, lesquelles, si elles eussent esté « précipitées, fussent *reuscies* au contraire. » (Mém. de Du Bellay, f. 203, liv. VII.)

Reuse. Ruse, en vénerie : « On appelle *reuses* « quant un cerf fuit et refuit sur soy. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 20.)

Reuser. [1° Eloigner, écarter, repousser : « Quant elle (la reine) le (Leudaste) vit devant lui, « le *reusa* de soi. » (JJ. 91, p. 128, an. 1361.)]

Cilz royz qui ainsi en usa
Maint orgueilleus en *reusa*
Et vainqui mainte fiere emprise. *(G. Guiart, f. 30.)*

Si ont les Francois envaiz ;
Sorpris les ont et *reusez*. *(Parton. f. 156.)*

2° [Reculer : « A la feie Engleiz *reuserent*, Et à la « feie returnerent. » (Rou, v. 13189.)] — « Ne *reusa* « de là où il tenoit son espée, ne ne fuyt. » (Lanc. du Lac, I, f. 108.)

A force les font *reuser*,
Plus d'arpent et demi, de terre. *(G. Guiart, f. 356.)*

[« Et dura la bataille une nuit et deux jorz sans « *reuser*, et toz jorz fu li rois en mi la bataille. » (Merlin, f. 70.) — 3° Tromper : « C'est un homs qui « ment de legier Et maint prodomme a *reusé*. » (Rose, v. 3581.)]

Reussir. De l'italien *reuscire*, fait sur *exire*, comme le français *issir :* « J'ay usé, de propos deli- « beré, en ce lieu, de ce mot *avort*, qui est emprunté « de l'italien, aussi bien que *reussir ;* mais le « temps nous les a favorisés. » (Lettres de Pasquier, t. I, p. 105.) — « *Reussir* grance, » obtenir grâce. (Eutrapel, p. 479.)

Reussissement. [Réussite : « Craignant un « mauvais *reussissement* de cette affaire. » (Carl. t. II, p. 9.)]

Reussite. Bouhours le déclare un mot nouveau, ne se disant proprement que des ouvrages de l'esprit. (Rem. sur la langue, II, p. 169.)

Reuver. [1° Chercher, désirer : « Fils de bour- « gois les bours guerpissent Qui riens fors estoier « ne *reuvent*, O les gentilshommes s'esmeuvent. » (G. Guiart, an. 1304.) — « Quant li roiz oiit la dame « qui li estoit *reuvée* O la terre Bernart as Fran- « chois graantée. » (Rou.)]

Revue. [« A la *revue* et monstre des chevaliers « Romains. » (Amyot, Paul Emile, p. 61.)]

Revunt. [Viennent de nouveau : « De tutes parz « les *revunt* envaïr. » (Rol. v. 2065.)]

Reuvoisons. [Rogations ; mot employé à Langres, d'après l'abbé Le Beuf. (Mém. de l'Acad. des Inscr. XVII, p. 732.)]

Reward. « En la coutume locale de la Bassée « sous Lille en Flandre, et de la ville de Chisoin, « c'est un officier : dans les Chastelains de Lille, « p. 142, c'est, ce me semble, un enquesteur : « p. 143 et à la page 141 un receveur. » (Laurière.)

Rewardage. [Office d'inspecteur, aux Statuts de l'échevinage de Mézières.]

Reyeur. [Barbier : « *Reyeur*, comme barbier, « *rasor*. » (Gloss. 7684.)]

Reymbre. [Racheter : « Bien haultement le « *reymbrons* Pour lui ung riche roy rendrons. » (Athis.)]

Reyne. Reine, dans les expressions suivantes : 1° « Du temps de nos peres, il se disoit un proverbe « ancien que tout le monde en vouloit au cas de la « *reyne* folle. » (Brantôme, Dames gal. I, p. 301.) — 2° « *Reyne* mere, » nom donné par les Huguenots à une « piece d'artillerie. » (Brant. Dames ill. p. 83.) — 3° « *Reynes* blanches. » (Labour. Orig. des Arm. p. 138.) Nom donné aux reines de France veuves, parce qu'elles portoient le deuil en blanc avant Anne de Bretagne.

Reynt. Racheté : « D'illeuques soient *reyntz*, « et punis, selon la qualité du trespas. » (Carta Magna, fol. 25.) — La peine de prison est imposée pour une année, après laquelle le prisonnier « sera « *reynt*, et s'il n'a pas de quoi payer, restera trois « ans en prison. » (Id. f. 27.)

Reyot. Roitelet ; terme de mépris : « Ils luy « repondirent : quel roy ? Nous sommes les roys : « celuy la que vous dittes est un petit *reyot* de « merde. » (Mém. de Montluc, II, p. 20.)

1. Rez. [Filet, du latin *rete :* « Le pescheur prist « en sa *rez* une table d'or. » (Christ. de Pisan, Charles V, III, p. 14.)]

2. Rez. [Bûchers (v. Ré) : « E les granz *rez* à la « chauz faire. » (Chr. des ducs de Norm. v. 26067.)]

Tous vifs les faisoit escorchier,
Puis mettre es *rez*, et graaillier. *(Brut, f. 26.)*

3. Rez. I. *Adjectif*, de *rasus*. Rasé, tondu :

Comme moines *rez* et tondus. *(Brut, f. 63.)*

Trop mieulx te vaulsist estre *rez*,
Ou tondus en une abbaie. *(Desch. f. 419.)*

« S'il se soucioit, c'estoient des *rez* et des ton- « dus. » (Rab. IV, p. 138.) — « Je le dirai aux *rez*. » (Cotgrave.) — « Il ne craint ny les *rez*, ny les ton- « dus. » (Id.) — « Je n'ay que faire des *rez*, ny des « tondus. » (Id.)

II. *Substantif*. [1° Commencement : « Le deuxieme « jour du mois de janvier environ le *rez* de la « nuyt. » (JJ. 173, p. 335, an. 1425.)] — 2° [Mesure usitée dans la châtellenie de Châteaurenard ; elle contient trois boisseaux : « Jehan Chanteau demou- « rant à Montboy, pour la mairie dudit lieu... « item, sur les masures de Court-Grenier trois « bichets de blé et trois *rez*... » (1406, Registre des francs fiefs. L. C. de D.)] — 3° Niveau : « A celuy « auquel appartient le sol, appellé *rez* de chaussée, « en quelque heritage, appartient aussi le dessus « et dessous du dit *rez*. » (Cout. Gén. I, p. 111.)

III. [*Expressions adverbiales et prépositives*. 1° « *Rez à rez*, » entièrement au ras de terre, au ras de : « Cilz... ravirent tout premierement et « pristrent si *rez à rez*, que il laissierent sa fame à « grant povreté. » (Chr. de S. Denis, t. III, p. 245.)] — « Je veuil estre toz *rez à rez*. » (Ms. 7218, f. 177.) — « Soyerent la nuit, et sans bruit les palissades

« d'une place *rez à rez* de terre. » (Histoire de Du Guescl. par Mén. p. 482.) — « Ils ardirent les faux- « bourgs *rez à rez* des portes, » près des portes. (Froiss. liv. I, p. 146.) — 2° [« Au *rez,* » excepté : « Le suppliant raporta toute la ditte monnoye d'or « et d'argent, *au rez* du franc vielz dessus dit. » (JJ. 158, p. 386, an. 1404.)]

1. Reze. Plein jusqu'au bord : « Boissel *reze* de « bled. » (Ord. II, p. 355.)

2. Reze. [Sentier entre deux champs, deux vignes ; le mot est encore employé dans l'île de Ré, canton d'Ars.] Le mot est dans un contrat de vente de la terre de Buzarn, an. 1611.

3. Reze. [Expédition, *razzia :* « Je renonçai à « l'ordene, por ce qu'il estoit lors anemi des sei- « gneurs de Prusse, où je aloie en leur armée, que « on appelloit pour lors *reze.* » (Voyage de Guill. de Lannoy, sire de Villerval.) — « Les seigneurs de « Prusse firent *reze* sur le roy de Poullane. » (Ibid.)]

Rezeau. [Mesure de grain, rasière : « Item à « Werde, quarante *rezeaux* de seigle et de orge de « rente. » (Preuves de l'Histoire d'Alsace, p. 55, an. 1359.)]

Rezeuil. [Réseau : « Les tetins... Poussent ton « *rezeuil*, au poux de ton haleine. » (Am. Jamyn, page 74.)]

Rezeur. Même sens : « Fit un present d'un « grand linceul de *rezeur* de soye cramoisie. » (Brant. Cap. fr. I, p. 96.)

Rezueil. Réseau : « Les coiffes et *rezueils.* » (Des Acc. Bigarr. p. 139.)

Rhabillement. Raccommodement. Matha disoit que M. de la Rochefoucault, dans lest roubles de la Fronde, faisoit tous les matins une brouillerie et que tous les soirs il travailloit à un *rhabillement.* (Mém. de Retz, II, liv. III, p. 266.)

Rhabiller. Réparer, rétablir : « La France est « si peuplée, et si fertille que ce que la guerre a « gasté dans un an se *rhabille* en deux. » (Discours polit. et milit. de La Noue, p. 192.) Voir le suivant.

Rhabilleur. [Renoueur : « *Rhabiller* une par- « tie rompue, ou luxée ou séparée, et la réduire en « son lieu, par quoi les vulgaires à bon droit appel- « lent ceux qui reduisent les os fracturés ou luxés, « *rhabilleurs* ou renoueurs. » (Paré, XIII, p. 14.)]

Rhabiter. [« Et me plairoit entre les vieux « tombeaux De mes ayeux, bastir des murs nou- « veaux Et *rhabiter* la cendre de mes peres. » (Rons. p. 627.)]

Rhabituer. Habituer de nouveau. (Cotgrave.)

Rhagade—ie. Gerçure, crevasse. Cotgrave donne *rhagade.* — On lit dans Rabelais, IV, p. 215 : « *Rhagadies* et hemorrhoïdes. »

Rhagane—gion. Sorte de coléoptère. (Rabel. t. IV, p. 275.)

Rhamnus. [« *Rhamnus*, grousselier, in Ruel- « lenni de Stirpibus, 1539.]

Rhapontic. [Rhubarbe de France, originaire des bords du Pont-Euxin et du nord de la mer Caspienne : « La chair de coings, le *rhapontic*, les « mirobolans. » (Paré, XX *bis*, p. 19.)]

Rheims. On a dit proverbialement « pleurer « comme à *Rheims* » : « Luxerunt eum, et præ « omnibus rex ad Remos, ita quod in proverbium « versum est populariter dicebatur, *planctus* enim « *sicut ad Remos.* » (Not. 3056.)

Rhetoric. Eloquent, fleuri, élégant : « Feit une « arangue au roy en latin tant *rhetoric*, que... » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 235.)

Rhetoricalle. Qui tient à la rhétorique. (J. Marot, p. 5.)

Rhetoricien. [1° Professeur de rhétorique, rhéteur : « Un *rhetoricien* du temps passé disoit que « son mestier estoit de choses petites, les faire « paroistre et trouver grandes ; c'est un cordonnier « qui sçait faire de grands souliers à un petit « pied. » (Mont. I, p. 379.)] — 2° Sorte de poëte. Voir le suivant:

Rhetorique. 1° Poétique : « Je ne me puis « tenir de rire de ce que ces bonnes gens du siecle « dernier passé appelloient art de *rhetorique*, la « science de faire des vers, qui sont deux choses « contraires. » (Du Verd. Bibl. p. 833.) — 2° Sorte de confrérie ou société publique, établie à Douai, vers 1600, sous le nom de la Vierge, où l'on distribuoit, aux poètes appellés *rhetoriciens*, des prix de poésie, pour les meilleures pièces composées à l'honneur de l'Assomption. (Gouj. Bibl. fr. t. XIV, p. 184.) — Il y en avoit cinq à Bailleul : « Tous les « doyens des confreries... de mesme que les doyens « des cinq *rhetoriques* sont ordonnez, et establis. » (Ibid. p. 957.) — 3° [Eloquence, façon de : « (Jean « Lyon) parloit si belle *rhetorique* et par si grant « art, que ceux qui l'oyoient estoient tout resjouis « de son langage. » (Froiss. Buch. II, III, p. 53.) — « Je suis meu d'une indicible ardeur de mettre « avant ma *rhetorique* et estaler ma marchandise « en ce lieu. » (Sat. Ménipp.)]

Rhetoriquement. Eloquemment. (Rob. Est.)

Rhetoriquer. Ecrire, composer :

S'il m'advenoit que pour *rhetoriquer*
En ryme et prose. *(Rog. de Collerye, p. 162.)*

Rheubarbe. Rhubarbe. (Fouill. Fauc. f. 28.)

Rheume. [1° Rhume : « ...L'impost, les qua- « triemes, Peste des biberons, Faute d'un peu de « vin, feront mourir de *rheumes* Les pauvres com- « paignons. » (Basselin, XXVIII.)] — « Les signes « du *rheume* sec au cerveau de l'oiseau sont quand « l'oiseau esternue beaucoup, et rien ne luy sort « des narilles, pour lequel *rheume* guerir, faut... » (Fouill. Fauc. fol. 75.) — 2° Fluxion : « *Rheume* sur « les yeux. » (Contes de la reine de Navarre, t. II, page 419.)

Rheupontique. Sorte de rhubarbe. (Monet.)

Rhodais. Rodez ; ville de France : « Elle est de « *Rhodais.* » (Cotgrave.)

Rhomb. « Est le traict en ligne droite d'un vent « à autre, comme nort, sud, est, west, nord est, « sud west. » (Nicot.)

Rhombe. Toupie, sabot : « Les comparions au « mouvement d'une *rhombe* girante au jeu des « petits enfans, moyennant les coups de fouet, « lorsque tant subit est son tour. » (Rab. V, p. 120.)

Riable. Risible. (Jean de Saintré, p. 9.)

Riagal—gas. [Réagal, arsenic rouge : « Faire « tourtelles de paste et fromage frit ensemble, et « poudre de *riagal*, et mettre en leur repaire où « ils n'aient que boire. » (Ménag. II, p. 3.) — « Lui « donnerent à boire *riagal* mistionné en vin ou « autre buvrage. » (JJ. 111, p. 159, an. 1377.) — « Luy priast, et requist qu'il lui baillast du *riagas*, « ou arsenic, disant que c'estoit pour faire mourir « les raz, et souris. » (Lett. de Charles VI, au bailli de Troyes, II, 169, pièce 271, an. 1416.)

Car s'il y a du *riagal*,
A l'oysel en peut venir mal. *(G. de la Bigne, f. 93.)*

Riant. [Riant : « Cors ad mult gent, le vis cler e « *riant*. » (Rol. v. 1159.) — « Mais je vendroy mon « heritage, Pour avoir de ce vin *riant*. » (Basselin, t. XXV.)]

Riart. Rieur : « Democrite, combien qu'il fut un « grand *riart*, et moqueur de la folie des hommes. » (Dial. de Tah. p. 151.)

Riaus. [Réaux, monnaie : « Payé .vi. *riaus*.... il « doit .xxx. *riaux*... » (1360. L. C. de D.)]

Ribans. Rubans : « A *ribans* d'or a ta jambe « lié. » (Baïf, p. 250.)

Ribaud—ault—aut. [1° Soldat à pied : « N'a « eu la route ne *ribaud* ne garçon. » (Garin.) — « Ribauz qui volentiers oidivent, Par coustume « d'antiquité Queurent aux murs de la cité. » (Guiart, v. 1083 du ms.) — « *Ribauz* ruent pierres « cornues Qu'en fondes balancent et huschent. » (Id. v. 1419.) — « Bruient soudoiers et *ribaus* Qui « de tout perdre sont si baus. » (Ibid.) — « *Ribaus* « qui de l'ost se departent, Par les chans çà et là « s'espardent, Li uns une pilete porte, L'autre croc, « ou maçue torte. » (V. 6635, an. 1214.) — « Com- « munement sont mal vestus. » (Id. v. 6647.)] — « Et se trouverent jusques à cinc cens lances, che- « valiers et escuyers, et bien quatre mille *ribaux*. » (Froiss. liv. I, ch. 234.) — « Du tems de Philippe- « Auguste, *ribaud* n'estoit un mot de pudeur, ains « d'honneur. » (Pasq. Rech. p. 721.) — 2° Soldats pillards :

Ribaux prennent pains, et formaches,
Sanz riens paier s'en desgeunent. *(G. Guiart, f. 243.)*

Ribauz, d'autre partie boivent
Sanz demander chambre, ne sale. *(Id. f. 329.)*

[« Et entrerent en Normandie et mirent le païs à « fuerre ; et li *ribaut* metoient le feu partout, et « prenoient proies et vilains. » (Ménestr. de Reims, § 253.)] — 3° Valet d'armée, goujat : « Comment « sauront les notres si ceux qui viendront combat- « tre avec eux seront gentilshommes ? ils pouront « metre à l'encontre d'eux, s'ils veulent, dix « *ribaux*, ou varlets, et si on les deconfit, au mieux « venir, on n'aura rien gaigné que dix varlets. » (Froiss. liv. IV, p. 87.) — 4° Porte-faix :

Car sa force ne vaut trois pommes,
Plus que la force d'un *ribaud*. *(Rose.)*

Nus n'est chaitis s'il ne l'cuide estre,
Soit roys, chevaliers ou *ribaus* ;
Mais *ribauds* ont les cœurs si bauds,
Portent sac de charbon en greve
Que la perte rien ne leur greve. *(Rose.)*

« Du temps de S. Louys, l'on appelloit *ribaux*, « les gens de peine, et forts hommes, tels que les « crocheteurs et portefais. » (Fauch. Orig. des dign. de France, liv. I, p. 40.) — « Guillaume de Lorris « monstre que les crocheteux et portefaits en « Greve de son temps estoient nommez *ribaux*. » (Ibid. p. 41.) Voy. encore Eust. Desch. fol. 239. — 5° [Débauché : « Une femme avoit fet son plet à « deus *ribaus* qu'il tueroient son baron. » (Beaum. t. LXIX, p. 16.)] — « *Ribault*... ores à une significa- « tion retranchée, pour un putier, et bordelier. » (Nicot.)

Nus ne doit amor trair,
Fors ke garçons et *ribaut*. *(Ch. ms. de Thib. p. 9.)*

« Semiramis... qui fist, de son propre fils, son « amy, ou son *ribault*. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, p. 204.) — « *Ribaus* de Troies. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1653.) — « Melledée de *ribaut*. » (Id. p. 1651.) — 6° Impie : « Le credo au *ribaut*. » (Ms. 7218, fol. 206.) — 7° Scélérat : « C'est le plus « mauvais *ribaud* traistre que vous vistes oncques. » (Hist. d'Artus III, duc de Bret. p. 791.) — « C'estoit « un puissant *ribault*. » (Rab. III, p. 241.) — « Deux « grans *ribaux*. » (Vig. de Charles VII, II, p. 7.) — 8° Injure : « Quant Lancelot le veit, il luy escria : « *ribault*, que vous avoys je meffaict, qui m'avez « navré en dormant ? » (Lanc. du Lac, III, f. 129.) — « Le bouta hors de la chambre en disant : vous estes « un mauvais *ribault*, et orgueilleux. » (Monstrelet, vol. I, p. 163.) — « Et tu, *ribault*, comment es tu si « hardy de moy ainsi attoucher ? » (Ibid. p. 91.) — 9° [Charrette : « Karaites ont quises et cars, Bou- « rouaites, *ribaus*, soumiers, Roncins et jumens et « coliers. » (Mouskes.)]

Expressions : [« *Roi des ribauds*. » « Grasse « Joe, *roi des ribauds* ne mangera point à court, « més il aura six denrées de pain... et sera monté « par l'escuerie, et se doit tenir tousjours hors la « porte, et garder illec qu'il n'y entre que ceus qui « i doivent entrer. » (Ord. de l'Hôtel, an. 1317.) — « Item est assavoir que les hussiers de salle, si tost « comme l'en aura crié, aux queux, feront vuidier « la salle de toutes gens, fors ceux qui doivent « mengier, et les doivent livrer à l'huys de la salle « aux varlets de la porte, et les varlez de porte aux « portiers ; et les portiers doivent tenir la cour « nette, et les livrer au *roy des ribaux* ; et li *rois* « *des ribaux* doit garder que il n'entre plus à la « porte. » (Ibid.) — « Item a le dit prevost (des « mareschaulx) le jugement de tous les cas adve- « nus en l'ost ou chevauchée du roy, et le *roy des* « *ribaulx* en a l'execution... les draps et les habits

« quels qu'ils soient, et dont ils (les condamnés à « mort) soient vestus... sont au *roy des ribaulx*, qui « en fait l'execution. Le *roy des ribaulx* si se fait, « toutefois que le roy va en ost ou en chevauchée, « appeller l'executeur des sentences et commande-« ment des mareschaux et de leur prevost. Le *roy* « *des ribaulx* a de son droit, à cause de son office, « connoissance sur tous jeux de dez, de berlens, et « d'autres qu'il se font en ost et chevauchée du roy. « Item sur tous les logis et bourdeaulx et les fem-« mes bourdelieres, doit avoir deux sols la sepmaine. « Item à l'execution des crimes, de son droit, les « vestemens des executez par justice criminelle-« ment. » — « Li rois fist venir le *roi des ribaus* et « dist : Delivre nous de tels et tels. » (Froiss. liv. V, p. 360.)] — « Les erres des anciens roys du temps « passé qui admettoient ordinairement tant de « putains en leur suitte, desquelles le *roy des* « *ribaux*, qui depuis a esté converti en prevost de « l'hostel, selon qu'on dit, avoit charge, et soin de « leur faire departir quartier et logis, et là com-« mander qu'on leur fit justice, si on leur faisoit « quelque tort. » (Brant. Cap. fr. I, p. 279.) [Les filles de joie qui suivaient partout la cour, étaient tenues, chaque année, pendant le mois de mai, de faire le lit du roi des ribauds.] — « Et est une chose « esmerveillable qu'avec le temps l'estat de ce *roi* « *des ribauds* alla tellement au raval, que je le voy « avoir esté pris pour executeur de la haute jus-« tice. » (Pasq. *Rech.* p. 525.) — [Dans la Coutume de Cambrai, « *roi des ribauds* » est synonyme de bourreau : « Ce sont les droits du roy des *ribaux* « en Cambrai. Le dit roy doit avoir, prendre, cueil-« lir et recepvoir sur chascune femme, qui s'accom-« pagne de homme carnelement, en wagnant son « argent, pour tant qu'elle ait tenu ou tiengne « maison à lowage en la cité, cinq solz parisis pour « une fois. Item sur toutes femmes qui viennent en « le cité, qui sont de l'ordenance, pour la premiere « fois, deux solz tournois. Item sur chascune « femme de ledite ordenance, qui se remue et va « demourer de maisons ou de estuve en aultre, ou « qui va hors de la ville et demeure une nuit, douze « deniers, toutes fois que le cas y esquiet. Item doit « avoir une table et breleng à par lui sur un des « fiefs du palais, ou en telle place que au bailli « plaira ordonner. »]

Ribaudaille. [1° Troupe de ribauds, de fantassins : « Quant li Escot voelent entrer en Engleterre, « il sont tout à cheval, fors mis la *ribaudaille* qui « les sievent à piet. » (Froissart, liv. II, p. 133.)] — 2° Canaille : « Bernier dit : à *ribaudailte* ne dain-« gnez vous parler, Villet respondit qu'il n'estoient « point *ribaudaille*, et ne parloit point qui ne vou-« loit. » (JJ. 138, p. 231, an. 1390.) — « *Ribaudaille*, « ne mauvese gent. » (Beaumanoir, p. 287.) — « Garczaille, *ribaudaille*, truandaille. » (Anc. Cout. de Bretagne, f. 159.)

Criant, si con le voir me baille,
Or à mort, à mort, *ribaudaille*. *(G. Guiart, f. 116.)*

Ribaude. [Femme de mauvaise vie : « Qui « louera maison à *ribaude* ou recevra ribauderie « en sa maison, il soit tenu paier au baillif du lieu, « ou au prevost, ou au juge, autant comme la pen-« sion vaut en un an. » (Reg. de la Ch. des Comptes, *Pater*, f. 46, an. 1254.)]

Por une *ribaude*
Corroient bien deux lieues. *(Ms. 7615, II, f. 142.)*

Vous clamerés : pute, boufarde,
Puflente, *ribaude*, bastarde. *(Ms. 7989 ², f. 212.)*

Ribaudeau. [Sorte de drap : « Pour .v. aulnes « de drap roié appellé *ribaudeau* de Rouen, achat-« tées de li le .xᵉ. jour de juing .ccc. IIII. ˣˣ et .VII., « pour faire deux longues houppellandes et chap-« perons pour Haincelin Coq et Coquinet, folz du « roy et de mons. le duc de Thouraine. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 239.)]

Ribaudel. Ribaudaille :

Tel gent assenblaée,
Qui ne sont mie *ribaudel*. *(Poët. av. 1300, II, p. 666.)*

Ribaudequin. 1° Baliste : « Instruments appel-« lez *ribaudequins*, et arbalestes de passe, à la « façon des anciens instrumens appellez scorpions... « lesquels instrumens avoient l'arc de douze, ou « quinze pieds de long, arresté sur un arbre (ainsi « appelloit on la longue piece ou tenoit l'arc) long « à proportion convenable, pour le moins large « d'un pied, et creusé d'un canal pour y mettre un « javelot de cinq ou six pieds de long ferré... les-« quels *ribaudequins*, pour leur pesanteur, demeu-« roient sur les murs des forteresses, et à l'aide « d'un tour manié, par un, ou deux, et quatres « hommes, selon sa grandeur, bandoit ce grand arc « pour lascher le javelot qui bien souvent perçoit « trois, et quatre hommes d'un seul coup. » (Fauch. des Orig. liv. II, p. 120.) — « Aussi doivent avoir « colevrines, *ribaudequins*, serpentines et autres « engins gettans pierres et plombées, avec bonnes « grosses arbalestes. » (Jouvenc. f. 87.) — 2° Sorte de canon : « De la provision que le roy avoit mis « au faict de son artillerie, pour le fait de sa garde, « où il a eu le plus grand nombre de grosses bom-« bardes, gros canons, veuglaires, serpentines. « crapaudines, coulevrines et *ribauldequins* qu'il « n'est memoire d'homme, qui jamais veist à roy « si grand artillerie, ne si bien garnies de pouldres. » (Monstrel. III, p. 32.) — [« Auquel lieu avoient mis « tous leurs *ribausdesquins* et leur artillerie qu'ils « appelloient leur ordonnance, et fortifierent telle-« ment ledit lieu. » (Martène, Anecd. I, col. 1815, an. 1449.) — « Le duc Jean avoit à sa suite plusieurs « petits charrois où y avoit sur chacun deux petits « canons qu'on nommoit *ribaudequins*. » (Pierre de Fénin, Charles VI, p. 450, an. 1410.) — « Douze « mille chars que charrettes, et très-grant nombre « de *ribaudequins*, ausquels failloit pour les mener, « à chascun un cheval, et estoient iceux *ribaude-* « *quin*, habillemens qui se portoient sur deux « roez. » (Monstrel. vol. I, ch. 78.)] — 3° Terme de caresse d'un amant à sa maîtresse : « Musequin, « dorelot, *ribaudequin*. » (Contr. de Songecr. f. 62.)

Ribauder. Fréquenter les ribaudes. (Oudin.)

Ribauderie. [1° Collectif de *ribaudes;* voir sous Ribaude. — 2° Acte de ribaude : « Por ce que « les garces lesoient leur peres et leur meres, et ne « fesoient se *ribauderies* non. » (Liv. des Mét. 236.)]

Ribaudie. 1° Vie débauchée : « *Ribaudie* de « Soissons. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.) — [« Et « saciés que tous les bons compaignons qui onques « avoient mené *ribaudie* en luxure en la cité « d'Abladane, furent à celle feste. » (Rom. d'Abladane.) — 2° Adultère : « Laquelle femme estoit « publiquement diffamée de converser en *ribaudie*, « tant avec un jeune homme de ladite ville de « Illiers, comme avec autre. » (JJ. 154, p. 147, an. 1398.)]

Vauldroit à bailler libelle
A son mari, de repudie,
S'il n'y a formel *ribaudie*
Prouvée. *(Desch. f. 491.)*

3° Coquinerie :

Fabloié as or longuement,
Et moi ledengié durement,
Si te vient de grant *ribaudie.* *(Ms. 7218, f. 214.)*

4° Honte, infamie :

Toutes femes.....
Qui aiment home por doner,
Ce est grant *ribaudie.* *(P. av. 1300, IV, p. 1510.)*

Ribaudiel. [Sorte de chariot blindé qu'il ne faut pas confondre avec le *ribaudequin :* « Il se « misent en ordonnance de bataille et se quatirent « entre leurs *ribaudiaux* (ces *ribaudiaux* sont « brouettes haultes bendées de fer à longs picos de « fer devant en la pointe, que font par usage mener « et brouetter avec eulx), et puis les arrouterent « devant leurs batailles et là dedans s'enclorent. » (Froissart, X, p. 28.)]

Ribaudise. Débauche : « Dans l'enqueste faite « de la vie d'Aubriot prevost de Paris, estoit très « orde, et deshonneste en toute puterie, et *ribau-* « *dise.* » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 14.)

. . . . . *Ribaudise*
C'est le vray armet de l'eglise.
Hist. du Théâtre français, t. II, p. 219.

Riber. [Folâtrer : « Icellui suppliant et Mar- « guerite de l'aage de .xiiii. ans...... commencerent « à esbatre et jouer par amours et sans villenie « l'un à l'autre ; et avint que en euls jouant et « *ribant* dessus ledit tas de foing. » (JJ. 113, p. 172, an. 1378.)] — « Comme par pluseurs foiz Thomassin « Poret eust *ribé* à la sueur dudit Vuillemot desor- « denéement, et pour ce que il ne la vouloit laissier « en paix, et afin que il se deportast, icellui Vuil- « lemout lui eust dit que il n'estoit pas bien courtois « de ainsi *riber* et se jouer deshonnestement à sa « dite sueur et en sa presence. » (JJ. 126, p. 255, an. 1385.) — Parlant des hypocrites :

Teus blasme et juge les *ribanz*
Qui assez plus fiert, et regibe
Que cil qui joe assez, et ribe. *(Ste Leoc. f. 30.)*

Or seras tu le regiber,
Et le combatre, et le *riber*
N'auras pior voisin de moi. *(Ms. 1218, f. 300.)*

Mes, en bref temps, venrra la pluye
Dont ce vent cherra, que que ennuie ;
Mau fait à son mestre *riber*,
Et contre aguillon regiber. *(Ms. 6812, f. 52.)*

Ribers. Moqueur :

Ribers demoustre mokerie,
Li pensans ne se faint mie. *(Vat. 1490, f. 179.)*

Ribette. Groseille rouge. (Cotgrave.)

Ribier. Groseiller. (Cotgrave.)

Ribler. [Vivre dans la débauche, battre le pavé : « Lequel frere Thomas s'estoit parti par plusieurs « foiz de l'abbaie de Sées et alé *ribler* et en lieux « dissoluz. » (JJ. 172, p. 671, an. 1424.) — « Les « compaignons de la ville de Bressuyre avoient « entreprins de *ribler* icelle jeune femme. » (JJ. 207, p. 43, an. 1480.)] — « Il aimoit fort à *ribler le pavé* « et faire coups d'espée, fust le jour, fust la nuit. » (Brant. Cap. étr. II, p. 115.) — « Compagnons qui « se mesloient de *ribler*, et courir de nuit. » (Des Acc. Escr. dijon. p. 22.) — « Laquais qui ne font que « *ribler*, et battre tout le monde. » (Brant. Cap. fr. I, p. 342.)

Riblerie. [Action de *ribler :* « Vous avez en « ceste ville (d'Estampes) quatre ou cinq mauvais « garsons, qui font plusieurs *ribleries*, noises et « debatz. » (JJ. 188, p. 96, an. 1454.)]

Ribleur—eux. [Qui *rible :* « En icelle ville fre- « quentent et repairent souvent plusieurs *ribleurs*, « vacabons, gens incogneuz, malfaitteurs et autres « suspectz à la dite ville. » (Ordonn. déc. 1484.)]

Riblette. Menue et déliée lèche de lard à frire en la poële. (Monet.) — « Œufs à la *riblette.* » (Cotgrave.)

Ribon—ribaine. [Coûte que coûte : « Puisqu'il « faut *ribon ribaine* Endurer comme à la quin- « taine. » (Ch. d'Orléans, rondeau.)]

Vous payerez *ribon ribaine.* *(M. S. Gelais, p. 89.)*

Ce qui luy plaist,
Faut qu'il soit faict,
Ribon ribaine. *(Blas. des faulces am. p. 261.)*

Riboule. [Voir *reboule.* — 1° Pilon : « L'expo- « sant vint à sa femme atout un petail ou *riboule.* » (JJ. 152, p. 228, an. 1397.) — En Bretagne le pilon d'une baratte à beurre est dit *ribot.* — 2° Engin pour la pêche : « Une *riboule*, de quoy le suppliant « avoit acoustumé pescher. » (JJ. 165, p. 258, an. 1451.)]

Ric. [Exactitude rigoureuse : « Euvre tost, ou « je te prometz Que je te garde un entremès Dont « tu seras servy au *ric.* » (Résurrection de Notre Seigneur, dans Fr. Michel, *Argot.*)] — « Ne prenons « la chose si au *ric.* » (Hist. du Th. fr. I, p. 190.)

Ricameure. Broderie :

. . . . Pourfilure
Ricameure. *(Marg. de la Marg. f. 351.)*

Ricaner. Braire : « Il ouyt *ricaner* une beste « moult laidement en maniere d'ung asne ; dont « Estonne fu moult courroucié, car bien luy fut « advis qu'il le mosquast. » (Percef. II, f. 30.) —

« Asne à longues oreilles et babines pendantes qui « quand il *ricannoit*, faisoit retentir tout le voisi- « nage. » (Strapar. II, p. 257.)

Que fait chanoine qui *ricanne*,
Comme nos asnes, en moustier?
Certes je croy que tout se damne;
Chascun fait contre son mestier. *(Desch. f. 293.)*

Ricaneux. Qui ricane. (Cotgr.)

Ric à ric. [Avec une exactitude rigoureuse: « Et cinq ou six (aunes). — Ventre saint Pere! *Ric* « *à ric.* — Aulneray je arriere. » (Patelin.) — « Chantons, sautons et dansons *ric à ric;* Puis « allons veoir l'enfant au pauvre nic. » (Marot, t. II, p. 255.)]

Ricasser. Rire, ricaner. (Rabel. IV, p. 219.)

Ricciols. Peignes, mal du cheval. (Oudin.)

Rice. Voir Riche. 1° Somptueux: « *Rice* feste. » (Ms. 7989², f. 77.) — 2° Grand: « *Rices* guerres. » (Ibid. f. 73.)

Ricece. Richesse: « Ma *ricece* et mes chase- « menz. » (Partonop. f. 141.)

Richard. [Riche: « Voilà un *richard* qui a ruiné « et mis au desespoir des pauvres familles. » (Charron, Sagesse, I, p. 41.)]

Riche. [1° Puissant, vaillant: « Carles se dort, « li empereres *riches*. » (Rol. v. 718.) — « Ne je « ne sai en France plus gentil homme ne plus *riche* « de lui. » (Mén. de Reims, § 72.) — « Chascuns « mande en sa terre sa *riche* baronie. » (Sax. VII.)] — Le duc de Bavière, au traité de Senlis, en 1493, est appelé le « *riche* duc de Baviere. » (Godefr. Ann. sur Charles VIII, p. 648.) — Les partisans du roi Jean, prisonnier, et de son fils régent, crioient Montjoye au « *riche* roy » et au duc régent. (Hist. de la Toison d'or, I, f. 111.) — 2° [Qui possède de grands biens: « Ung empire ou ung royaulme si « est *riche* quand les subjects sont *riches*. » (Songe du Vergier, I, p. 173.) — « Je ne veis jamais chas- « seur qui mourust *riche;* ains ont tousjours esté « mangez de leurs chiens, comme fut Acteon. » (Boniv. Noblesse, p. 321.)] — « Homme chiche, « jamais *riche*. » (Cotgr.) — « Il est *riche* qui Dieu « aime. » (Id.) — « Le plus *riche* n'emporte qu'un « linceul. » (Id.) — « A *riche* homme n'en chaut « qui ami luy soit. » (Id.) — « Pour devenir bientot « *riche*, il faut tourner le dos à Dieu. » (H. Est. Apol. d'Hérod. p. 135.) — « Qui bien gaigne, et « bien espargne, devient bientot *riche*. » (Cotgr.) — « Personne velue est, ou *riche*, ou lubrique. » (Brant. Dam. gal. I, p. 342.) — « La vache du *riche* « velle souvent; celle du pauvre avorte. » (Cotgr.) — « *Riche* comme un Juif. » (Oudin.) — « *Riche* « comme un ladre. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 290.) — « Plus *riches* que les Foucres » (Bouch. Serées, liv. III, p. 306), les Fuggers, banquiers des Flandres, au temps de Charles-Quint. — « Je seray « bien *riche*, tout le monde me donne, » cela se dit par quelqu'un qu'on frappe. (Oudin.)

Riches d'avoir, ou mendiant. *(G. Guiart, f. 221.)*

« Le *riche*, ou il est mechant, ou heritier du « mechant. » (Bouch. Serées, liv. III, p. 186.)

Argent fist le poure exillier,
Perdre son droit, et sa chevance,
Au *riche* fist avoir sentence. *(Desch. f. 467.)*

De là l'expression: « Faire *riche*, » restituer. (Fabl. ms. p. 381.) — 3° Qui possède en abondance: « Trouverent sur le rieu d'une fontaine Ung homme « et une femme povres d'habitz et *riches* d'aage, « car ils estoient moult anciens. » (Percef. III, f. 31.) — « Furent moult *riches* d'estre assailliz et povres « de secours. » (Id. IV, f. 83.) — [« Fresche beauté, « très *riche* de jeunesse, Riant regart trait amou- « reusement. » (Charl. d'Orl. 9° Ball.)] — 4° Beau: « Palefroi *riche*. » (Ms. 7218, f. 349.) — [5° Précieux: « Vechi *riches* nouvelles. » (Froiss. VIII, p. 183.)]

Moult est *riche* la robe qui d'honor est venue.
Ms. 7218, folio 338.

« Oignement bon et *riche*. » (Lancel. du Lac, III, f. 18.) — On appeloit « *riche* fourrure, » celle de la genette. (Favin, Théâtre d'honneur, I, p. 880.) — 6° Violent: « Il se ferirent de grande voulenté l'un « parmi l'autre, et y eut maint *riche* coup feru. » (Monstr. II, p. 40, an. 1428.) — 7° Copieux: « *Riche* « cuisine. » (Ms. 7615, II, f. 174.)

Expressions: I. « Rime *riche*, » où le son consonnant est précédé de la même articulation. (Art poét. de Sibilet, I, p. 45.) — II. « *Riche homme*, » noble, baron; gentilhomme:

Es rens dehors sont li *riche homme*,
Tres bien armez jusques ès plantes. *(G. Guiart, f. 271.)*

Sire Quens, dit li *riches hom*,
Ma filles avez fait un don
Prendre par amors. *(Ms. 7615, II, f. 175.)*

« La France n'avoit pas de *ricombres*, comme « l'Espagne; mais on ne laissoit pas d'y nommer « *riches hommes* les grands seigneurs qui avoient « des bannerets, ou des chevaliers à leur gage, et à « leur service pour la guerre et pour les tournois. » (Menestr. Orig. de la chev. p. 179.) Voyez les exemples qu'il en rapporte après jusqu'à 184. Cependant on disait aussi de bourgeois:

En une nef des Flamens frape,
Que l'en l'orgueilleuse nomma,
Ou de Bruges maint *riche homme* a,
Filz de Bourgeois si vont targent. *(G. Guiart, f. 314.)*

III. « *Riche* fame, » femme noble. (Ms. 7615, II, folio 140.)

Richeaise. Richesse: « La creature qui toujours « vivre vouldroit, en ce monde, en prosperité, « *richeaise*. » (Not. 3123.)

Richece. [1° Puissance: « Et il vit le povoir et « le sens et la *richece* le roi Phelipe. » (Ménestr. de Reims, § 258.)] — 2° Grâce, faveur:

Dieus ne fist onques tel *richece*
Con est de tenir son ami. *(Parton. f. 157.)*

3° Luxe, faste, en parlant de l'escarboucle:

Elle jette un si grand feu
Que ja, se por *richece* non,
N'estuet chandele en sa meson. *(Ibid. f. 127.)*

Richeise. [Richesse: « Gloire et *richeises* en la « maisun de lui. » (Lib. psalmor. p. 173.)]

Richement. [1° Vaillamment, vigoureusement : « Tant l'avez (la guerre) par vos armes « *richement* maintenue Qu'afinée l'avez et la pais « conseue. » (Audefr. le Bast. Romancero, p. 12.) — « Chil se tinrent francement et *richement*. » (Froiss. IV, p. 307.) — 2° Avec pompe, éclat : « Et « fu enfouiz *richement* à lonc son pere, à saint « Denis en France. » (Ménestr. de Reims, § 16.) — « (Rue qui) Ne fust toute couverte de dras très- « *richement*. » (Berte, c. 9.) — « Com est Berte ma « fille *richement* mariée. » (Id. c. 82.) — « Si estoit « gay et joli, *richement* habillé, et en toutes choses « si avenant que nul ne le passoit. » (Boucic. I, p. 13.)] — 3° Fortement :

La meson ert sor un rochier,
Qui *richement* estoit fermée ;
Pont leveis ot. *(Ms. 7218, f. 349.)*

4° Beaucoup, très : « Damoiselle *richement* « laide. » (Des Acc. Bigarr. IV, p. 39.)

Richereau. Parvenu, enrichi. (Des Accords, Bigarr. IV, p. 24.)

Richesce. Richesse :

Moult est la *richesce* mauvaise,
Dont li sires n'est honorez. *(Ms. 7615, I, f. 120.)*

Richesse. [« De joiaus, de *richesses* trestous « Paris resplent. » (Berte, c. 9.) — « Avoir et grans « *richesses* orent tout à leur chois. » (Berte, c. 61.) — « Et se tu ta *richesse* sers, C'est trop honteuse « servitute. » (Machaut, p. 102.)] — « Enfants, sont « *richesses* de povres gens. » (Cotgrave.) — « Où « *richesse* est, peché est. » (Id.)

Richeté. [Richesse : « Vous deusiés dame estre « d'une grande *richeté*. » (Aiol, v. 7109.)]

Les biens d'amour sont si grant
Qu'il n'est autre *richetez*. *(Vat. 1522, f. 154.)*

Hom qui pert çou k'il desire,
N'a mie grant *richetés*. *(P. av. 1300, II, p. 835.)*

Richier. S'enrichir :

Moult est riche la robe qui d'honor est venue,
Mes cele est poure et vil qui de honte est creue
Que te *richies* tu de ta desconvenue ? *(Ms. 7218, f. 338.)*

Richois. Richesse :

Que vaut orgoil? que vaut *richois* ?
Que vaut bobanz ? *(Ms. 7615, II, f. 146.)*

Richoise. [Richesse : « Et qu'à force leur tout « leur biens et leur *richoise*. » (Berte, c. 62.)]

Richor. Richesse, parlant de la fortune : « Met « l'un bas, et l'autre en *richor*. » (Poët. avant 1300, t. IV, p. 1506.)

Ricochet. [« Ce sont comme des plains chants « et des airs de cloistre, que nous appellons des « *chansons* de veilleur ou du *ricochet*, si ridicules « et si ennuyeux qu'ils se sont attiré justement la « malediction dont ils ont esté chargez. » (Perrin, Poésies, p. 281.) — « Vostre conseil, dist Panurge, « soubz correction, semble à la *chanson du ricochet*. » (Rabel. Pant. III, p. 10.)]

Ricochon. « L'ouvrier de la monnoye, durant « la premiere année de sa reception, s'appelloit « recuiteur, parce qu'anciennement, lorsqu'on « fabriquoit au marteau, il faisoit passer plusieurs « fois son ouvrage par la cuite, et durant cette pre- « miere année l'apprenti monnoyeur s'appelloit « *ricochon*. » (Dict. de Ménage.)

Ricoise. [Richesse : « Et il à la *ricoise* ne l' vaut « laisier. » (Aiol, v. 3675.) — « *Ricoise*. » (Froiss. t. II, p. 16.)] — « Çou qui plaist est *ricoise*. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1313.)

Ricolisse. [Réglisse : « Jus de *ricolisse*. » (Alebr. f. 26.)]

Ricote. Sorte de fromage de crême. (Oudin.)

Ricquanner. Braire : « L'asne demeuroit der- « rière, qui *ricquanne* et prie qu'on ne le veuille « laisser seul à la gueule aux loups. » (Merl. Coccaïe, II, p. 251.) — « *Ricquanner* en portant le bled « au moulin. » (Id. II, p. 274.)

Ricqueracques. « Le mau fin feu de *ricque- « racques* vous puisse entrer au fondement. » (Rab. Prol. p. 7.)

Rictement. [Justement, aux Ord. VII, p. 466, an. 1392.]

Ridde. Monnaie de Gueldre ; elle courait en Flandre et était employée par les ducs de Bourgogne, suzerains du pays. « La *ridde* est du poids de « deux deniers .XVII. grains tresbuchants, evaluée « par l'ordonnance à 50 sols tournois, le coing de « laquelle est d'un costé une croix florencée, issant « d'un escu de Bourgongne, surmontée au bord « d'une croisette mousse, ayant pour lettrier au « bord, *sit nomen Domini Benedictum*, et au costé « de la pile, un chevalier armé de toutes pieces, « l'espée au poing dextre brandie, monté sur un « coursier bardé, et galoppant, soubs lequel est « escrit *Fland.* et autour pour lettrier, *Philippus*, « *Dei gratia, dux Burg. comes Flandriæ*. » (Nicot.) — « En celle mesme journée, fut la monnoye « renouvelée par le dit duc de Bourgongne en ses « pays, par le consentement d'iceux : si fut faicte « nouvelle monnoye d'or nommée *riddes*, lesquel- « les valloient .XXIIII. sols en blanche monnoye « nommée virelans. » (Monstr. II, p. 88.)

1. Ride. Mot anglais ; chevauche :

Sans congié lors vint deux Anglois
Qui me prindrent parmi la bride,
L'un me dit dogue, l'autre *ride*. *(Desch. f. 231.)*

2. Ride. Monnaie d'or représentant un cavalier à cheval, de l'allemand *Reiter*, dans la Coutume de Norm. en vers : « Les *rides* de Flandres pour .XXXI. « sols .III. deniers » (f. 17.) — « Alexandre allant à « la conqueste de l'Asie n'avoit que .LX. grans mars « d'or, qui peuvent estre estimez au mars de main- « tenant à .III. c .LX. mille *rides* d'or. » (Hist. d'Alex. Tr. des IX Preux, p. 114.) — « Donna, à chacun « home de cheval, six cens deniers : chascun « denier valoit autant que vault à present ung *ride* « d'or. » (Ibid. p. 153.)

3. Ride. Toile servant d'enceinte dans une chasse :

Vous devés bien corner retraite,
Après que votre chasse est faite ;

Ceulx qui aux deffenses seront,
Tantost à vous s'adresseront ;
Ceulx des *rides*, et du parcours,
S'en vendront devers vous le cours. *(Font. Guer. p. 21.)*

4. Ride. [Pli, ride : « Afin qu'il (Christ) rendist « à soy l'Eglise glorieuse n'ayant quelque tache ou « *ride*. » (Eph. V, p. 27 ; Nouv. Test. ed. Lefebvre d'Etaples.)]

Ridé. [Plissé : « Chemise *ridée* li tret Fors de son « cofre et braies blanches. » (Chev. au lion, v. 5412.)]

Avoit bon mantel d'escurels,
Et chemise *ridée* et blanche. *(Fabl. ms. p. 333.)*

[« N'usent mais blans cainses *ridés* Ne las de soie « à lor costés Ne ces longes mances *ridées*. » (Partonopex, v. 8005.) — « Vouroie une mance de « vous, *Ridée* as lăs, large dessous. » (Couci, v. 703.) — « Un surcot ou camise *ridé*. » (JJ. 171, p. 513, an. 1421.)]

Rideau. [Etoffe plissée, ridée : « *Rideau* de taf- « fetas roge tout d'une piece. » (Bibl. de l'Ecole des Ch. 6ᵉ série, I, p. 352.)] — « Ce vin est bon à faire « des *rideaux*, il est verd. » (Oudin.)

Ridel. [Eminence : « Demi journel de terre, « seant ou terroir de Bonnai, au lieu que on dist « les ries de Coquerel, tenant d'une part au *ridel* « ou hollon, qui est devers le terroir de Heilly. » (Cart. de Corbie, Daniel, f. 69, an. 1427.)]

Ridele—elle. Bâtons, tringles portant les rideaux dans les chariots couverts :

Serjanz de sanc vermeil rougissent,
Limons tentissent et *rideles*. *(G. Guiart, f. 350.)*

[« Un grant et pesant baston, appellé *ridelle* « d'une charete. » (JJ. 123, p. 257, an. 1383.)]

Ridels. Pièces de charpente : « Ainsy en sui- « vant jusques au feste, les palis de dedans et « dehors renduits de sorte que l'on ne voit, ny « lates, ny *ridels*, ny escorce. » (N. C. G. I, p. 1077.)

1. Rider. [1° Aller à cheval : « Et s'en venoit « *ridant* le pays vers ung village. » (Froiss. liv. XI, page 127.)]

Sans selle, sans frain, et sans bride,
Par le monde chevauche et *ride*. *(Froiss. f. 354.)*

2° Suivre la bête sans crier : « Alors le piqueur « doit joindre, le plus tost qu'il pourra, celuy qui « fait chasser les chiens courans, afin de mettre « les mâtins sur les voyes, leur criant hou hou hou « hou, et sonner pour chiens, pour les animer à « chasser la voye, ou au moins la tenir de tems en « tems, et *rider*. » (Saln. Vén. p. 306.)

2. Rider. Singler : « Il arma vingt gallées,... et « puis s'en vint *ridant*, et singlant, parmy la mer. » (Froiss. liv. III, p. 98.) Pour cingler, on roidit un cordage au moyen d'une *ride*.

Riders. Monnaie de Flandre. Dans l'Histoire de Charles VII, par J. Chartier, ces pièces de monnoie évaluées de 70 au marc à 24 sols parisis pièce (p. 86, an. 1435.) — Dans le N. C. G., 13 *riders* valent en monnaie de Brabant, 19 florins 10 sols (t. I, p. 1276.)

Ridolens. Injure :

Fui deci, quar tu es ribaus...
Non pas ribaus, mes *ridolens*. *(Ms. 7218, f. 214.)*

Ridou. « Jean *Ridou*, marguillier de S. Cloud, » badin, niais. (Oudin.) — Dans l'Ombre de Molière, comédie à la suite de Molière, t. VIII, Mᵉ Jourdain répond à Molière par des quolibets; Molière lui dit : « Mᵉ Jourdain est un peu en courroux; » elle lui répond : « Ouy, *Jean Ridoux*. »

Ridoute. [Redoute ; rapprochez *ridotte :* « Les « Espagnols... commencerent une grande tranchée « en prenant leur ligne à un cingle avec des « rameaux, grandes *ridoutes* pour le combat. » (D'Aub. Hist. II, p. 94.)]

Ridure. [Fuseau, au Gloss. 4120, sous *colotrictatorium*.]

Rie. Terre en friche. (Nicot.)

1. Rieble. Plante. (Cotgrave.) C'est le gaillet accrochant.

2. Rieble. Rable : « Le ventre aligné près des « *riebles* comme lemproye. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 119.) — « Bons *riebles*, et grosse eschine. » (Id. p. 121.)

Riegle. [Règle, maxime : « Fuioit les vanités « du siecle Et enseignoit la droite *riegle*. » (Ruteb. sainte Elys. p. 158.)] — « Cil qui plus set de l'art « du siecle, C'est le meillor, selon lor *riegle*. » (Ms. 7218, f. 331.)

Rielé. [Régulier : « Comme chanoine *rielé* si « fussent pris à estre avoquaz en cort laie. » (Liv. de jostice, p. 102.)]

Rielle. [Règle : « Et Bruns li escria par *rielle* « general. » (Brun de la Montagne, v. 3486.)]

Rien—ens. [1° Chose, du latin *rem :* « Quant « jà por *riens* qui soit née N'oublierai ceste honor « D'amer toute la meillor. » (Couci, I.) — « Las ! « Pourquoi l'ai de mes euz regardée, La douce *rien* « qui fausse amie a nom. » (Ibid. VI.) — « Par ço « les voil partut à raisun maintenir; Ne jà pur « nule *rien* ne m'en verrez flechir. » (Thomas de Cant. p. 27.) — « Ne nule *rien* tolu n'autrui enblé. » (Aiol, v. 1099.) — « La *rien* del monde qui plus le « reconfortoit, c'estoit... » (Froiss. V, p. 182.)] — « Touchant *rien*, presque tous s'abusent à l'usage « d'icelui mot, estimans ne signifier nulle chose « que ce soit ; mais c'est tout le contraire, car avec « ce mot nous mettons toujours une negation ; ou « nous l'entendons, comme si je demande : que « fais-tu ? tu responds : *rien* ; mais la negation « s'entend : je ne fay *rien*. » (Rob. Est. Gram. fr. p. 127.)

C'est la *riens* ou plus je me fi. *(Part. de Bl. f. 129.)*
Et sait qu'amors vaint tote *rien*. *(Id. f. 166.)*

« L'on n'a *rien* pour *rien* en ce monde. » (Charr. Sag. p. 597.) — « Vous faites là haut quelque *rien* « qui vaille. » (Moy. de parv. p. 62.) — « Je vous « donnerai un beau petit *rien* entre deux plats. » (Oud.) On saisit déjà le passage du sens positif au sens négatif. — 2° Personne :

Gardez que n'en parlez à *rien*. *(Ms. 7996, p. 87.)*

Nule *riens* je n'ai tant chier
Comme vous. *(Ms. 7218, f. 182.)*

« Nule *riens* humaine. » (Ms. 7218, f. 345.) — « *Riens* née. » (Id. f. 6.) — « Dame de toute la « *riens* née. » (Id. f. 142.) — « Ne pense à *riens* « vivant. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouhier, f. 326.) — « La plus belle *riens* vivant. » (Id. f. 253.) — 3° [Adverbe, nullement : « Li contes de « Montfort qui *riens* n'estoit issus de Bretagne. » (Froiss. III, p. 333.)] — « As tu *rien* eu paour « de..... » (Rab. V, p. 90.) — « J'ay regardé ton gou- « vernement qui ne me plaist *riens*. » (Quinze joyes du Mariage, p. 133.)

Certes vous amez autre part,
Et voy que vous ne m'amez *rien*. *(Desch. f. 493.)*

Parlant de Bruges et de Gand :

Et li homme y sont tres felon,
Qui ne s'entr'aimment de *riens* née.
Froissart, poësie ms. p. 288.

Ele de *riens* son priu amoit. *(Fabl. ms. p. 359.)*

« *Rien* sans peine. » (Cotgr.) — « Aujour d'huy « roy, demain *rien*. » (Id.) — « Qui n'a patience, « n'a *rien*. » (Id.) — « Qui n'a santé, n'a *rien*. » (Id.) — « Qui n'a suffisance, il n'a *rien*. » (Id.) — « Qui ne sçait *rien*, de *rien* ne doubte. » (Id.) — « Qui *rien* ne porte, *rien* ne luy chet. » (Id.) — « On ne fait, de *rien*, grasse porée. » (Id.) — « *Rien* « ne vaut la chose, sinon ce qu'on la fait valoir. » (Id.) — « *Rien* ne vault l'assaillant, s'il n'est fort « et vaillant. » (Id.) — « *Rien* ne peut estre grand, « qui n'a bon fondement. » (Id.) — « *Rien* n'est si « caché qui ne se trouve. » (Id.) — « *Rien* n'est « bien faict que ce que Dieu parfaict. » (Id.) — « Il « vaut mieux mal faire que ne *rien* faire. » (Cont. de la reine de Nav. t. II.) — « Où il n'y a *rien*, le roy « perd son droit. » (Apol. d'Hérod. p. 364.) — « A « *rien* mander, il ne faut point de messager. » (Pasq. Recherches, p. 374.)

Riens n'est si dur, en amour, que refus.
Coquillart, p. 178.

4° *Expressions :* 1° « *Rien* ne vault, » vaurien, dans Rabel. I, p. 177. — [2° « De *riens*, » en aucune manière : « On ne peut perchevoir que il se meu- « wissent de *riens*. » (Froiss. t. II, p. 163.) — « Or « nous ne tenons que li royaumes d'Escoche soit « de riens soubgés au roy d'Engleterre. » (Id. 249.)] — 5° *Rien* a le sens obscène de *chose*, au ms. 7218, folio 185.

Riepe. [Peut-être friche, comme Ries : « Les « *riepes* de Montoz, où il hay plain et bois, et y ha « sires de Montoz justice et signorie, et la tierce et « le quart de deme sus les dites *riepes*. » (Cart. de Langres, f. 39, an. 1281.)]

Riere. 1° Par devers : « Ceux qui auront fait les « dittes notifications *riere* nos dits bailes. » (N. C. G. II, p. 1238.) — « Se tiendra pour bon et vallable « le repartement qu'en aura fait, ou fera faire le « prince, son lieutenant ou commis *riere* la juris- « diction duquel le dit arrest sera fait. » (Mém. de Bell. et Sill. p. 286.) — 2° Sous la domination de : « Ceux qui viennent d'Issoudun demourer *riere* « mon dit seigneur le duc, ils sont fait hommes de « mon dit seigneur. » (N. C. G. III, p. 1210.) — « La « moitié du bourg est *riere* le roy des Espagnes « comte de Bourgogne, l'autre moitié *riere* le duc « de Savoye. » (S. Jul. Mesl. hist. p. 45.) — 3° Auprès de : « Il doubte seulement que *riere* vous ayez de « maulvaises gens, qui... » (Lettres de Louis XII, t. II, p. 225.) — « Aux ambassadeurs dessus dits « estans *riere* sa majesté. » (Mém. de du Bellay, liv. IX, f. 281.) — 4° A côté de : « Ne peut pasturer « une paroisse *rieres* l'autre, posé que ce soit de « meme justice. » (Cout. Gén. II, p. 475.)

Riereban. Arrière-ban :

En doubtance fut qu'il feroit,
Et se Artus se combatroit,
Ou se *riereban* atendroit. *(Brut, ms. Bouh. f. 93.)*

Li quens d'Artois est à main destre,...
Auquel il ot cele journée
L'ordre de chevalier donnée,
Cil ne fait pas le *riereban*. *(G. Guiart, f. 255.)*

De S. Pol est là Gui le conte,
O lui pour Flamens à mort rere,
Raoul de Neele son frere :
Cil ne sont pas le *riereban*. *(Id. f 234.)*

Rierefief. « C'est la rente seiche, la pension, « ou autre cens annuel que le sujet impose sur son « heritage mouvant d'aucun seigneur foncier, et « est amortissable et est différent du fief ou prin « fief. » (Laurière.)

Riere-filz. Petit-fils. (Cotgrave.)

Riereguet. [Guet de nuit : « Jehan le Roux qui « lors queroit un *riereguet* à veiller pour lui. » (JJ. 126, p. 61, an. 1384.)]

Riere neveux. Arrière-neveux, petits neveux : « Ceux qui se trouvent plus prochains parents des- « cendans du costé dont les dits biens de conqueste « sont obvenus, appellez vulgairement *riere* « *neveux*. » (Cout. Gén. II, p. 713.)

Ries. [Terre en friche ; le mot se dit encore en rouchi : « Les terres demoroient en *ries* et les « vignes à labourer. » (Froiss. t. VI, 272.) — « Cinq « camps de terre en *ries* et non valoir. » (Reg. de Corbie, 13, f. 9, an. 1509.)]

L'autre ier un jor,
Par un *ries* chevauchoie. *(P. av. 1300, II, p. 934.)*

Rieu. [Ruisseau : « Et donnoit ceste fontaine « par ses conduits claret et pieument très bon et « par grans *rieux*. » (Froiss. XIV, p. 8.) — « Comme... « my devanchier, desquelles je ai cause, eussent « mis ou fait mettre une huche à mettre poison en « un *rieu* de Somme courant entre le Vignueul et « le *rieu* du passage en alant par devant me mai- « son. » (Cart. 23, de Corbie, an. 1336.)] — « Laisse « mon cheval aller paistre l'herbe sur le *rieu* de « ceste fontaine. » (Percef. II, f. 47.)

Rieugler. [Régler : « Lesquels eschevins... se « transportent au conseil à leurs maistres et esche- « vins de Vervin, selon la loy duquel Vervin la ville « de Venderesse se *rieugle* et gouverne. » (JJ. 145, p. 493, an. 1393.)]

Rieule. [1° Règle, ligne de conduite : « Tous-

« jours il tenoient lor *rieule* sus la forme que dit « vous ai. » (Froiss. II, p. 304.) — « Lors *rieule.* » (Id. XIII, p. 83.) — « Et por gentillece conquerre, « Qui moult est honorable en terre, Tuit cil qui la « vuelent avoir Ceste *rieule* doivent savoir. » (Rose, v. 18880.) — 2° Rangée : « Et de ce *rieule* seoient « les hommes des chinq pors d'Engleterre. » (Froiss. II, p. 326.)] — 3° Régime : « Et quand l'en « aura tenu celle *rieule* deux nuis, ou trois, et que « l'en voie que le faulcon soit plus mat. » (Modus, folio 112.)

Rieulé. Régulier : « Chanoine *rieulé.* » (Borel.) — [« Ja somes nous convers rendu et *rieulé.* » (Aiol, v. 5744.)]

Rieuléement. [En bon ordre. (Froissart, t. IV, p. 176.) — « Doivent tout chil qui sont au marquiet, « assir leurs estaux bien et *rieuléement*, sans pas- « ser li uns l'autre. » (Ord. V, p. 512, an. 1355.)]

Rieuler. Régler ; en parlant de la jalousie : « Doit viser Et aviser Hom, cest tout cler, Comment « oster Puist, et planer, Ce mesfait, Par lui sage- « ment ordonner, Et gouverner, Par bien amer, « Par bien celer, Et li *rieuler*, Et par porter Un coer « net. » (Froiss. Poës. p. 19.) — [« Li rois d'Engle- « terre et ses consauls qui se voloient *rieuler* de « tous poins par son ordenance. » (Froissart, t. II, page 439.)]

Rieulle. [Règle : « Car tailliés n'i est pas par « *rieulle* general. » (Brun de la Mont. v. 3220.)]

Rieus. Ruisseau, source : « Vos douçours dont « tant croist li *rieus.* » (Vatic. 1490, f. 120.)

1. Riez. Terre en friche ; voir Ries : « Quand « aucun delaisse, en tems de paix, sa terre en fri- « che, ou *riez*, sans labeur. » (Cout. Gén. I, p. 695.) — « Tous *riez*, et pasturage qui de leur nature ne « sont francs. » (Cout. Gén. t. I, p. 695.) — « La par « grand espace se tint sur un *riez* tout ordonné en « bataille. » (Monstrelet, I, p. 192.)

2. Riez. Affligés :

Floire estoit devant le roi,
Ses homes voit environ soi
Penssis, et mornes, et *riez*. *(Floir. et Blanch. f. 200.)*

3. Riez. Sorte de filet : « Que nul ne pesche au « harnas qu'on appelle *riez.* » (Bouteiller, Somme rurale, p. 507.)

Rif. « Il ne luy lairra *rif*, ni *raf.* » (Cotgrave.)

Rifflade. Blessure qui ne fait qu'effleurer : « Monsieur faillit à estre tué ; mais Vins se jeta au « devant de lui, si bien qu'il n'out que quelques « *rifflades* au col, à la main gauche et à la cuisse. » (D'Aub. Hist. II, p. 53.)

Rifflandouille. Surnom d'un cuisinier, dans Rabelais. (Cotgrave.)

Rifflantes. Qui écorchent ; on lit des femmes :

Les femmes à tout propos
Sans nul repos,
Sont demandantes,
Mais ravissantes,
Rifflantes,
Puis tournant le dos. *(Blas. des faulc. am. p. 255.)*

Rifflart. [Longue laine sans apprêt : « Un paquet « de *rifflart.* » (Mantell. Gloss. p. 56, xve siècle.)]

Riffle. [Baguette ; comparez l'anglais *rifle* : « Jehan Morel tira icellui Chardin jus dessus son « cheval et lui donna de une *riffle* de saulx qu'il « portoit. » (JJ. 161, p. 357, an. 1407.)]

Riffler. 1° Piller : « Ils auront mangé et *rifflé* « tout ce que nous avons en ce païs. » (Froissart, liv. II, p. 282.) — « Tout paya le plat pays, car il « fut tout *rifflé*, couru et mangé. » (Id. III, p. 119.)

Ces deux feront bien leurs devoirs
De bien *riffler*, quoy qui avaingne. *(Desch. f. 177.)*

2° Effleurer : « Attaindist son escu en *rifflant* si « roide qu'il convint Lyonnel cheoir au dextre, et « la massue alla cheoir à terre si durement qu'elle « y entra bien deux pieds en parfond. » (Percefor. vol. II, f. 63.)

Riffleure. [Eraflure : « Il a confessé avoir eu « riote avec un autre pauvre homme... lequel il « fery d'un petit coustel un coup à la cuisse, dont « il lui fit une *riffleure* tant seulement. » (JJ. 138, p. 65, an. 1389.)]

Riffoi. « Por Dieus, dit Aupatris, guenchis en « cest *riffoi.* » (Partonopex, f. 172.)

Riffort. Raifort : « *Riffort* qu'on appelle en « aucuns païs *rave.* » (Triomphes de la Noble Dame, f. 117.)

Riflart. [Sergent qui a mission d'arrêter une personne : « Vint incontinent à la notice du sup- « pliant... qu'il y avoit deux *riflars* en l'ostel de « Bonnet qui avoient un mandement pour le pren- « dre au corps. » (JJ. 187, p. 295, an. 1457.)]

Rifle. [Même sens que le précédent ; le *rifle* faisait les saisies immobilières ; il *riflait* tout ; de là les deux mots *riflart* et *rifle.*]

Trois choses sont de quoy je ne faiz compte...
Un *rifle* qu'on nomme bon sergent,
Qui jusqu'au lit va tout executant. *(Desch. f. 231.)*

Rifler. [1° Ecorcher : « Si se trenchierent, si « cume fud lur usages, de cultels, et *riflerent* la « charn jesque il furent sanglenz. » (Rois, p. 317.) — 2° Piller, ravager : « Vous estes bonnes gens, on « vous doit bien loer ; Vous avez bien à boire et « très bien à *rifler.* » (Cuvel. v. 7192.) — « Lor païs « tout premierement en sera tous *riflés.* » (Froiss. t. II, p. 392.)] — « Les coups s'en vont à neant, en « *riflant* parmi les escus. » (Percefor. I, f. 45.) — 3° [Passer rapidement, raser : « Li viscontes de « Miaus et bien sis vint lances vinrent escarmu- « chier l'ost des Englès à l'un des lès où li gais « avoit esté, ensi en *riflant* outre sans arrester. » (Froiss. VIII, p. 294.)]

Rigaller. Prendre par droit de régale : « En « cas que les heritiers n'ayent ce fait, en dedans le « dit jour,... peut *rigaller* et ravir tous les ablais. » (N. C. G. I, p. 383.)

Rigle. [Regle : « Vez ci la *rigle* qu'il en baille ; « Mais il n'est *rigle* qui ne faille. » (Rose, v. 8343.)] — « Il fist faire, et ordonner ung livre qui « contenoit la *rigle* de la vie canoniale. » (Chron.

S. Den. I, f. 161.) — De là, *rigle*, statuts des ordres monastiques. (Ibid. f. 65.) — « L'Empire ne se doit « pas rigler par les *rigles* de l'Eglise. » (Chron. S. Denis, II, f. 129.)

Il ont changié *rigle*, et maniers. *(Ms. 7615, II, f. 145.)*

« Hors *rigle*, » contre toute justice. (Chr. S. Den. t. II, f. 129.) — « La *rigle* dist, » la justice ordonne, dicte. (Le chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 85.)

Rigléement. [Par règlement : « L'eure de son « descouchier à matin estoit *rigléement* comme de « six à sept heures. » (Christ. de Pisan, Charles V, t. I, p. 16.)]

Rigleoir. Règle à tracer le parchemin :

En rigles, ou en *rigleoirs*
Ou en cornetes à metre enque. *(Ms. 7218, f. 176.)*

Rigler. Régler : « L'empire ne se doit pas *rigler* « par les rigles de l'église. » (Chron. saint Denis, II, f. 170.)

Rigme. [Rime : « *Rigme* batelée, brisée, enchai- « née, à double queue, *rigme* en forme de com- « plainte amoureuse. » (Henri de Croy, dans l'Hist. littéraire de la France, XXIV, p. 451.)]

Rigmerie. [Rime : « Ils firent et ont fait la « dite feste aux fols, en plusieurs excez de moque- « ries, spectacles, deguisemens, farces, *rigmeries* « et autres telles folies qu'ils n'avaient oncques « mes fait de memoire d'homme. » (Martèn. Anecd. I, col. 1805, an. 1445.)]

Rigne. Rang, file :

Plourent li dames, et meschines,
En cambres, en sales, per *rignes*.
Vie de sainte Kather. ms. Sorb. chiff. LX, col. 58.

Rigol. [Rigole : « El *rigol* d'un fossé, en une « *recelée*. » (Foulq. de Cand. p. 93, Reims, 1860.)]

Rigolage. [Plaisanterie : « Aucuns pour moc- « querie ou *rigolage* disoient au dit exposant que « il n'avoit plus de sarpe. » (JJ. 105, p. 5, an. 1373.) — « Tant par sont plain de grant folage, C'une risée, « un *rigolage*. » (Miracl. de Coinsy, II.)]

Pour moi mener tel *rigolage*
Pour moi menez vous cy bobant,
Cuidez vous aler si lobant. *(Rose.)*

Rigolas. Joie, divertissement :

Roys à feve, et homes sauvages,
Qui menoient granz *rigolas*. *(Ms. 6812, f. 81.)*

Rigolement. [Plaisanterie : « Lequel Boçu « offrist à boire au suppliant, lequel cuidant que ce « fust par *rigolement* respondi qu'il n'avoit pas « soif. » (JJ. 165, p. 238, an. 1411.)]

Se vous bien y entendissiez,
Les tres plus grans *rigolemens*,
Et les plus grans esbatemens. *(G. de la Bigne, f. 128.)*

Rigoler. [1° Plaisanter, railler, à l'actif et au moyen : « Après ce ledit Bazin, qui d'aventure « encontra ledit Mahieu assez près de son hostel, « lui eust dit et demandé pourquoy il s'estoit ainsi « moqué, et *rigolé* de sa femme. » (JJ. 109, p. 36, an. 1376.) — « Lequel adjourné ne s'en fist que « *rigoler* et moquer. » (JJ. 153, p. 43, an. 1397.) — « Du duc de Lancastre qui assés le *rigola* des per- « drix. » (Froiss. VI, p. 25.)] — « Nonobstant que « plusieurs qui l'oyoient se *rigolassent* de luy. » (Boucic. liv. I, p. 18.) — « Mangeoient et *rigoloient* « tellement que l'en n'y ouyst pas Dieu tonnant. » (Chevalier de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 4.) — « *Rigollent* avec ces filles. » (Petit Jehan de Saintré, p. 625.)

L'en rit, l'en jeue, l'en *rigolle*. *(Mod. f. 153.)*

Chascun de ton fait se *rigole*,
Il n'est chetif qui n'en parole. *(Desch. f. 419.)*

2° Voler, danser dans l'air :

Arbalestriers de France tendent,...
Et li autre autresi rencochent,
Sanz plait tenir d'eus *rigoler*. *(G. Guiart, f. 234.)*

Quariaus à descochier commencent,
Par l'air, çà et là, se *rigolent*. *(Ibid. f. 46.)*

[« Flambe qui forment s'i *rigole*. » (G. Guiart, impr. v. 15287.)]

Rigolet. [Retour de noces : « Auquel Droyn il « fu demandé se il vendroit au *rigolet* d'unes nos- « ses. » (JJ. 144, p. 49, an. 1392.)]

Rigoleur. [Railleur : « Comme feu Henri de « Roche prestre, en son vivant feust un grant « moqueur et *rigoleur* de gens. » (JJ. 174, p. 359, an. 1430.)]

Rigollas. [Drainage : « Quant il veulent pes- « chier leur estant d'Escoussant, il peuent escluser « la riviere dessus le pont et faire *rigollas* pour la « dite riviere escouler. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1339.)]

Rigour. [Rigueur : « Combien que feust bons « juge et pleins de grant honour, Par sa miseri- « corde attrempoit bien *rigour*. » (Gir. de Rossill. vers 2947.)]

Rigoureusement — oreusement. [Rudement. Voir sous Rebouter. « Li rois Pietres me « mande si *rigoureusement* Que vous face partir « hors de mon tenement. » (Cuvelier, v. 7097.) — « J'ay voulu ceste ma loyale espouse curieusement « et *rigoreusement* esprouver. » (Ménag. I, p. 6.)]

Rigoureux. [1° Entêté : « Quand le dit duc eut « veu et apperceu la volonté de ceux de Gand, qui « estoient ainsi *rigoureux* de vouloir conserver et « maintenir leurs fascheux privileges. » (Math. de Couci, Charles VII, p. 620.) — 2° Cruel : « Cruel et « *rigoureux*. » (Am. ressusc. p. 187.) — 3° « C'est « le scel authentique et *rigoureux*, qui donne au « creancier execution parée, non seulement sur « les biens du debiteur, mais aussi contre sa per- « sonne qui peut être arrêtée et emprisonnée. « A Nismes il y a un juge des conventions royaux « créé et establi par Philippe III, en 1272 ; qui est « juge chartulaire, ayant scel royal authentique et « *rigoureux ;* ce juge connoît seulement des execu- « tions faites et passées aux forces et *rigueurs* de « sa cour, aux fins de contraindre les debiteurs à « payer, par saisie et ventes de leurs biens, et « detentions de leurs personnes, pourvu qu'il s'y « soient soumis, et que la somme en soit au moins « de dix livres. » (Laurière.)

1. Riguer. [Traiter avec rigueur : « Lequel « Traussequin se prist à tanser et à *riguer* de pa- « roles injurieuses les supplians. » (JJ. 168, p. 402, an. 1415.)]

2. Riguer. [Irriguer : « Duquel ruisseau icellui « Bernard a accoustumé aiguer ou *riguer* ses « prez. » (JJ. 178, p. 174, an. 1447.)]

Rigueur. [1° Sévérité : « Le suppliant doubtant « *rigueur* de justice s'est absenté du païs. » (JJ. 154, p. 427, an. 1399.) — 2° Force : « Car mieux « affiert à roy ou empereur, Qu'il doint dou sien « mil livres de messains, Qu'on li tolist un denier « par *rigueur*. » (Machaut, p. 131.) — 3° Cruauté : « Et luy tint plusieurs grans *rigueurs* ledit de « Meleun. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4e série, I, p. 265.)] — « Je ne leu jamais tant de *rigueur*, je « ne dirai cruauté, comme celle qui fut exercée « contre cette dame (Marie Stuart), ni de constance « comme celle qui se trouva en elle. » (Pasquier, Rech. p. 502.) — 4° Révolte, sédition : « S'esmeut « aucun discord entre les Brabansons et icelle « compaignie,... tant que les deux parties se mei- « rent en armes,... si fut très mal content de ceux « qui avoient esmeu ceste *rigueur*. » (Monstrelet, vol. I, p. 101.)

Rihelette. [Lardon, rillette : « L'en peut frire « les feves à la gresse de la *rihelette*. » (Ménag. t. II, p. 5.)]

Rihote. [Querelle, dispute : « Ceuls qui ont « esmeu la *rihote*. » (Froiss. t. II, p. 126.) — « Et « emporterent tout che qui lour estoit sans « *rihote*. » (Id. p. 287.) — « Tout dis recommençoit « leur *rihote*. » (Id. V, p. 455.)] — L'amant comparé à l'horloge :

> Li jours entiers ne poroit pas souffire,
> Au vrai amant, qui aime loyalment,
> A penser à s'amour soufissamment;
> Pour ce li fault sa *rihote*, et son tour,
> Recommencier, d'usage, cascun jour. *(Froiss. Poës. 58.)*

Rihoter. [Quereller : « Et ne vous *rihotés* plus « ensamble de ma prise. » (Froiss. t. V, p. 455.) — « A tant commencerent à *rihoter* tout li baron, Et « Ferrans et si cevalier, Se comencent à defran- « gier. » (Mouskes.)]

Riider. Monnaie de Flandre ; voir Rider : « Les « florins nommez *riiders*, et les patars furent for- « gez nouvellement en cette année. » (Hist. Chron. de 1400 à 1467, p. 336.)

Rike. [Riche, important : « A la *rike* bataille ne « fauras tu. » (Aiol, v. 3411.)]

Rikece. Richesse :

> Miex vaut moiene *rikece*,
> Ke trop avoir avoec destrece. *(Poët. 1300, IV, p. 1382.)*

Rille. [1° Lardon, rillette : « *Rilles* et oreilles de « porceaux. » (JJ. 207, p. 4, an. 1480.) — 2° Règle, au reg. JJ. 159, p. 37, an. 1404.]

Rilleau. Rillette. On dit en Anjou « rilleaux » ; ce sont de petits morceaux de cochon bien frits dans le saindoux, dont on envoie une portion à ses amis et à ses voisins.

Rillée. Même sens : « Un riche faquin... qui « bruloit ses pourceaux en sa cheminée, de peur « d'en bailler des *rillées*. » (Bouch. Serées, liv. III, page 182.)

Riller. [Glisser : « Le suppliant... n'y sceust si « bien evader, que ledit Alain ne le frappast d'un « cop, qui *rilla* au long du voulge sur le bras dudit « suppliant. » (JJ. 195, p. 1557, an. 1475.)]

1. Rillon. Rillette. (Cotgrave.)

2. Rillon. [Rideau, petite éminence : « A esté « donné congié au dit Jacques de relever un *rillon* « de se vigne. » (Cart. de Corbie, *César*, f. 69.)]

Rim. Rang, file, ordre de bataille : « De leur *rim* « sortoient huict à huict, dix à dix, si tres hardi- « ment qu'on ne scauroit plus, et à grands coups « de picques, et hallebardes. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, p. 77.)

Rimachier. [Rimailler : « Passe avant, passe ; « vielle vache : Va *rimachier* en celle escole. » (Mart. de S. Denis.)]

Rimaillle. Mauvaise poésie. (Nicot.)

Rimart. Rimailleur. (Nicot.)

Rimasser. Rimailler. (Nicot.)

1. Rime. [Rame : « Ensi alerent à force de « *rimes*, tote la vesprée, tant con jorz lor dura. » (Villehard. § 467.) — « Et navyerent à *rimes* pour « venir oultre la Tamise. » (Froiss. IX, p. 398.)]

> Dieu merci à bon port venimes,
> Par vent, par singles, et par *rimes*. *(Froiss. Poës. p. 123.)*

> Voilles pour gouverner,
> Les antaynes, mainte *rime* aprestée
> Pour naviguer. *(Desch. f. 215.)*

2. Rime. [1° Rhythme : « Il ne prent pas *rimes* « ainsi comme l'en use communement en françois « de ce mot ; il entent par *rime* toute mesure con- « venable de sillabes ou de sons. » (Oresme.) — 2° Rime, poésie : « Li sentiers de *rime* est plus « estroiz et plus fors (que la prose), si comme cil « qui est clos et fermez de murs et de paliz, ce est « à dire de poinz et de numbre et de mesure cer- « taine, de quoy on ne puet ne ne doit trespasser. » (Brun. Lat. Trésor, p. 481.) — « A fere ce qui me « delite, Une aventure à mettre en *rime*. » (Lai de l'Ombre.)]

On distinguait : « *Rime* annexée. » (Art Poët. de Sibilet, II, p. 149.) — « *Rime* annexée coronnée. » (Poës. de Boiss. p. 257.) — « *Rime* couronée et an- « nexe. » (Art Poët. de Sibilet, liv. II, p. 149.) — « *Rime* batelée. » (Art Poët. de Sibilet.) — « *Rime* « bourdonnée. » (Departie d'am. p. 242.) — « *Rime* « bordonnée ou enchainée. » (Ibid. p. 252.) — « *Rime* concatenée. » (Sibilet.) — « *Rime* conju- « gata. » (Art Poët. de Sib.) — « *Rime* consonans. » (Desch. f. 396.) — « *Rime* croisée. » (Pasquier, Rech. p. 619.) — « *Rime* didascalique et planiere. » (Depart. d'am. p. 238.) — « *Rime* disparse. » (Ibid.) — « *Rime* double. » (Not. p. 376.) — « *Rime* empe- « riere. » (Art Poët. de Sibilet.) — « *Rime* echo. » (Ibid.) — « *Rime* enchainée. » (Des Accords, Bigarr. p. 147.) — « *Rime* equivoque » (Desch. f. 396) ; elle

est rejetée par Du Bellay, mais elle est la meilleure de toutes, d'après Quint. Cens. p. 208. — « *Rime* « entrelassée. » (Departie d'am. p. 252.) — « *Rime* « fratricée. » (Sibilet.) — « *Rime* fratrisée. » (Id.) — « *Rime* kirielle. » (Ibid.) — « *Rime* en goret. » (Not. p. 376.) — « *Rime* leonine. » (Id.) — « *Rime* leonis- « mes. » (Desch. f. 396.) — « *Rime* palinode. » (Sib.) — « *Rime* parlante. » (Merc. Gal. septembre 1682, t. II, p. 273.) — « *Rime* plate. » (Pasq. Rech. p. 619.) — « *Rime* plate redite equivoque. » (Not. p. 376.) — « *Rime* redite en sens synonime. » (Not. p. 376.) — « *Rime* rurale. » (Ibid.) — « *Rime* senée. » (Sibilet.) — « *Rime* retrograde. » (Sibil.) — De là, au figuré : « Il n'y a *rime* ne raison En tout tant que vous « rafardez. » (Pathelin.)

Ce sont gens plains de desraison,
En eulx n'a *rime* ne raison. *(Gace de la Bigne, f. 27.)*

3° Affaire d'amour : « Le chevalier qui entendoit « ceste *rime* comme celuy qui y avoit esté versé. » (Percef. IV, f. 17.) — 4° [Bruit, criaillerie : « Icelluy « Guillaume du Four et ses freres s'en alerent « parmi la ditte ville batre paeles et bassins, et « retournerent devant l'ostel dudit Emperenville,... « lequel leur dist qu'ilz faisoient mal de ce faire et « qu'il n'estoit pas fiancé de nouvel ;... lequel « Guillaume indigné d'icelles paroles, respondi « qu'il ne cesseroit point et feroient le *rime* et tout « le pertinent à chalivaly. » (JJ. 157, p. 250, an. 1402.)]

1. Rimée. [Bruiné : « Car en cel jour la matinée « Estoit greseillie et *rimée*. » (Couci, v. 6318.)]

2. Rimée. Mise en vers, en prophétie. Guillaume-le-Bâtard, allant combattre Harold, tourne en bonne part la méprise de celui qui lui met son haubert de travers :

Le haubert qui fu trestornez,
Et puis me rest à droit tornez,
Senefie la trestornée
De la chose qui est *rimée* ;
Le mien, qui est de duchée,
Verrez de duc en roy torner. *(Rou, p. 311 bis.)*

1. Rimer. [Ramer : « Et *rimerent* tant li noton- « nier. » (Froiss. VIII, p. 169.)]

Nous veinmes à une ville,
Ou d'avoles a plus de mille,
Et illoec nous mismes en mer,
En volonté d'oultre *rimer*
En une nef grant, gente, et fors. *(Froiss. Poës. p. 122.)*

2. Rimer. [1° Mettre la rime : « Qui bien voudra « *rimer*, il li convient conter totes les syllabes de « ses diz, en tel maniere que li vers soient acorda- « bles en nombre, et que li uns n'ait plus que li « autres ; après ce convient il amesurer les deux « derraines sillabes dou vers en tel maniere que « totes les letres de la derraine sillabe soient sem- « blables, et au mains la vocal syllabe qui va devant « la derraine, aprés ce li convient il contreposer « l'accent et la voix, si que les rimes s'accordent à « ses accens ; car jà soit ce que tu accordes les « letres et les sillabes, certes la rime n'iert droite « se li accens se descorde. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 481.) — 2° Mettre en vers : « Ceste sentence ci « *rimée* Troveras escripte en Thimée De Platon « qui ne fu pas nices. » (Rose, v. 7135.) — « Une « chançon d'amours... Que Blance li avoit apris « nouviellement ; Un clerc l'avoit *rimée* tant gra- « sieusement. » (Baud. de Seb. v. 394.) — 3° Mettre en bon ordre, disposer une composition en prose : « Si empris je assez hardiment, moi issu de l'escole, « à *rimer* et à ditter les guerres dessus dites. » (Froiss. prolog.)] — 4° Gronder, se plaindre : « Et « la mere vient d'autre part, Qui m'assaut et lai- « denge et lime Comme femme, qui tous jours « *rime*. » (Vies mss. des Pères.)]

Rimere. [Rimeur, cas sujet : « Cil ki tant a de « sens que per viers est *rimere*. » (Rom. d'Alexandre, p. 490.)]

Rimete. Petite rime, dans Marot, d'après Nicot.

1. Rimeur. [Rameur, dans Froiss. VIII, p. 125. — « Luy livrent Farnabase, et autres ses capitaines, « tous logez ensemble, .xii. galeres avecques les « *rimeurs* et gens d'armes. » (Hist. d'Alex. Tr. des Neuf Preux, p. 138.) — « Qui fait la nef à droit « rimer ? Li boins vent et li boin *rimeur*. » (Baud. de Condé, I, p. 235.)]

2. Rimeur. [Poète : « A l'amour ne suis adonné, « Et j'ame encore moins les armes, Mais le vin... « Je ne vueil estre *rimeur* d'eau. » (Basselin, I.)]

Rimoier. Faire des vers :

Quiconques veut bien *rimoier*
Il doit avant estudier,
A bone matire trover. *(Ms. 7218, f. 282.)*
Lessier m'estuet le *rimoier*. *(Id. f. 332.)*

Rimoires. Sorte d'animaux. (Rab. IV, p. 275.)

Rimour. Rumeur, querelle :

L'un est tué, par aguet, et envie,
L'autre en guerre, l'autre muert par *rimour*. *(Desch. 42.)*

Rimur. [Bruit : « De .xv. liures en ot hom la « *rimur*. » (Rol. v. 817.)]

Rincer. [1° Nettoyer : « Luxure emboe tout et « gaste, et riens ne *rince*. » (J. de Meung, Testam. 1805.)] — « *Rincer* le godet » (Oudin), c'est-à-dire bien boire. — « Cicero ce me semble avoit accou- « tumé de *rincer* le nez, qui signifie un naturel « moqueur. » (Ess. de Mont. II, p. 552.) — 2° Outil de pêche : « Truble à *rincer*. » (Ord. II, p. 12.)

Rinceur. Qui rince : « *Rinceur* de gobelet, » bon buveur. (Oudin.)

Rinchon. Bruit des rameaux : « Adonc luy fut « advis que tous les vents de la forest luy fussent à « l'entour, si que par le *rinchon*, il s'en eveilla. » (Percef. V, f. 98.)

Rine. [« Lesquelx compaignons distrent au sup- « pliant que se ilz n'estoient paiez de ce que pro- « mis leur avoit, et qu'il leur fist *rine* de bourgoiz. » (JJ. 166, p. 292, an. 1412.)]

Ringaille. Rang de soldats ; ribaudaille (?) ; infanterie :

Brutus le sot par ses espies,
Toutes fois nez à bien garnies
De bonne robe, et de vitaille,
Si mist ens toute la *ringaille*. *(Brut, f. 7.)*

Ringer. Ranger. (Cotgrave.) — On a dit en termes d'argo : « *ringer* sur le pelat. » (Deff. pour Est. Pasquier, p. 89.)

Ringrave. Sorte de haut de chausses d'une grandeur extraordinaire, en 1667.

Esce par les appas de sa vaste *ringrave*
Qu'il a gagné votre ame, en faisant votre esclave.
Molière, com. du Misanthrope.

Dans le Bourgeois Gentilhomme, le tailleur dit à M. Jourdain : « J'ai chez moy un garçon qui pour « monter une *ringrave* est le premier génie du « monde. » (Act. II, sc. 5.) — « On m'a assuré que « ces haut de chausse ont été ainsi appelés d'un « seigneur allemand qu'on appelloit M. le *rhein-* « *grave*, qui etoit gouverneur de Mastricht, lequel « en introduisit la mode. » (Ménage.)

Rinne. [Mamelles, au Gloss. 521, sous *Rinna*.]

Rinsement. Action de rincer. (Oudin.)

Rinvé. [Poisson : « Ordinons que les harenge- « resses d'ores en avant ne vendent autres poissons « que harens, bockhoux fendus, *rinves* et merlins, « souz painne de demy griffon. » (Hist. de Liège, t. II, p. 454, an. 1424.)]

Riolé. Bigarré : « Bastons *riolez* d'argent, et de « bleu. » (La Colomb. Th. d'honneur, I, p. 331.) — On a dit proverbialement : « *Riolé* piolé, comme la « chandelle des rois. » (Traité du paganisme du « Roy boit, » par J. Des Lyons, p. 138.) — [« Ayant « des taches separées les unes des autres, *riolées*, « piolées, c'est à dire de diverses couleurs, comme « un tapis velu. » (Paré, XXIII, p. 25.)]

1. Rion. [Royaume : « Et la senescaudie de tout « vostre *rion*. » (Aiol, v. 8094.)]

2. Rion. 1° Rejeton :

Car amours est li douz *rions*
Qui par nature ist de la couche
De cortoisie. *(Ms. 7615, II, f. 192.)*

2° Branche de bois vert, servant de chandelle (?); parlant contre les veillées qu'on faisoit pour l'Assomption :

Miex vaudroit ses pechiés plourer,
Et lendemain sa messe oir,
Qu'à veilles Nostre Dame aler
Pour veir et Robin et Marion,...
Et ses yeus mettre à mal *rion*. *(III Mar. p. 299.)*

Riorte. Branche d'un arbrisseau pour lier un fagot. (Monet.)

Rios—oz. Querelle : « A nommer seroit grant « *rioz*. » (Ms. 6812, f. 73.)

Treuvent un os qu'ilz vont rongant,
Dont entre eulx mut trop grant *rios*. *(Desch. f. 367.)*

1. Riote—ot. [Querelle, discussion : « Il i a vie « trop grevaine, Pleine de travail et de peine, Et de « contens et de *riotes* Par les orguelz des fames « sotes. » (Rose, v. 8609.) — « Et se pour cause ou « occasion de ce naissoit ou mouvoit debat, *riot* ou « questions contre les resistens. » (Ord. III, p. 29, an. 1355.) — « Pour bien de pais et pour oster tou- « tes *riotes*, contens et discencions. » (Ms. du fonds Colbert, 2591, an. 1327.) — « En celle meme année « (1275) dan Ferrant li ainsné fils le roi de Castele, « qui avoit espousée dame Blanche la fille le rois « Loïs de France... et par cest mariage fu faite con- « corde du roi de France et de celui de Castele, de « *riote* qui estoit entre eux, car le roi de France « chalengeoit et demandoit pour sien le roiaume « de Castele. » (Mart. Ampl. Coll. t. V, c. 750.) — « Bernart s'eschauffa et menaçant dit que par le « sanc Dieu se feroit, et qu'il alast illec en la place « pour en departir. Lequel exposant voyant et hon- « teux, que en la presence de tant de gens ledit « Bernard qui estoit paysan, l'ataignoit et offroit de « *riote* ou combatre. » (JJ. 137, p. 30, an. 1389.)] — « Sy est vrai que durant le temps de sa prévosté ou « autre temps, *riote* se meut entre ledit contemps « et un appellé Guillemet de Grès... » (1406, Justice de Perche-Goüet. L. C. de D.) — « Qui le mal, et la « *riote* quiert, le mal et la douleur le treuve. » (Le chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 21.) — « *Riote* de jugleor. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

Ausi fait Jehan de Bretaingne,
Qui voit empirier la *riote*. *(G. Guiart, f. 220.)*
Se vont fichier en une crote,
Pour fuire du feu la *riote*. *(Id. f. 81.)*
Plus longue *riote* n'i fais. *(Ms. 7218, f. 76.)*

2. Riote. [Goûter : « Environ heure de entre « *riote* et cœuvre-fu. » (Livre Rouge d'Abbeville, f. 138, an. 1377.)]

Rioter. Quereller, disputer :

Je croy que vous devenez fols,
Qui ainsis m'alez *riotant*. *(Desch. f. 514.)*

Rioteux. 1° Querelleur, hargneux : « Chiens « d'oysel sont *rioteux*, et grans abayeurs. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 131.) — [« Lequel Conial estoit « homme *rioteux* et de condition perverse. » (JJ. 137, p. 80, an. 1389.) — 2° Outrageant : « Guil- « laume Hugue eust des paroles *rioteuses* avec ledit « Albert. » (Ibid.)] — 3° Difficile : « Choses lesquelles « seroient trop longues, et *rioteuses* à escrire. » (Assises de Jérusalem, p. 26.)

1. Riotte. Lien de fagot : « Propre à autre chose « qu'à couper des *riottes* par les bois. » (Bouch. Ser. liv. II, p. 202.)

2. Riotte. [Heure du goûter : « Or est vrai que « environ heure de *riotte*. » (Liv. rouge d'Abbeville, f. 125, an. 1372.)]

3. Riotte. Dispute, querelle : « Esviter les offen- « ces, et occasions de *riottes*, ou fascheries. » (L'Am. ressuscité, p. 92.)

Riotteux. [Querelleur : « Elle n'ert pas de ces « jalouses et de ces *riotteuses* qui ne peuvent « endurer que leurs maris regardent une femme « sous la nucque. » (Marnix de Ste Aldegonde, éd. Quinet, III, p. 221.)] — « Aymant mieulx aller seul « que suivy d'animal si *riotteux*, et toujours à « racointer, ainsi que sont femmes. » (D. Flor. de Grèce, f. 139.)

Riottous. Querelleur : « *Riottous* et querel- « lous. » (Laurière.)

Riour. « Et encise tout au long de l'eschine de

« son coutel, d'un costé, et d'autre, selon le *riour* « de l'eschine. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 194.)

Ripaille. Cette façon de parler « faire *ripaille,* » doit son origine, selon l'opinion commune, à la vie voluptueuse qu'Amédée VIII, duc de Savoie, depuis pape sous le nom de Félix V, mena dans son château de *Ripaille,* où il s'étoit retiré en 1439. (Hist. de Fr. par Chalons, II, p. 130.) — Voyez la description de cette retraite dans Baudot, Hist. de Charles VII, II, liv. IV, p. 98. — « Ceux qui ont dit que faire « *ripaille*, pour faire bonne chere, s'estoit dit ori- « ginairement par rapport à ce duc de Savoye, qui « s'estant retiré à *Ripaille*, y faisoit, dit on, chere « entiere, sous l'habit de moine, ceux la, dis-je, « n'ont pas fait reflexion que ce prince, loin de « vivre en delices dans sa retraite de *Ripaille*, y « vivoit au contraire très frugalement, aux yeux « de tout le monde, et que comme d'un costé il « s'estoit reservé tout le revenu de ses pays, ce fut « les grandes épargnes qu'il avoit faites à *Ripaille* « qui, jointes à la reputation qu'il s'y etoit faite de « ne plus vivre que pour le ciel, luy frayerent le « chemin à la papauté. » (Tome XV. contenant les pièces concernant l'Hist. de J. A. de Thou, p. 504.) — Cet auteur ajoute : « Faire *ripaille*, se dit pro- « prement de ces petites debauches de gargottes ou « des ecoliers fripons se regalent en cotelettes et « en rusteries, comme on appelloit autrefois les « tetes de mouton que vendent les tripieres, et selon « moy *ripaille* pourroit bien venir de *ripp*, comme « l'Allemand nomme ces os plats et courbes que « nous appellons côtes. » — « Ça, ça, *ripaille* vie de « goulus, à la soupe, garçons. » (Cotgrave.)

Ripailleux. Qui fait ripaille : « Aucuns pour- « ront dire, la reserve de ce peu de solde ne suffi- « roit pas pour faire seulement un jour bonne « chere, et crier *ripaille;* à la verité, je confesse « que des *ripailleux* trouveront ce soulier trop « petit pour leur pied. » (Lanoue, Discours poli- tique, p. 334.)

Riparographe. « Surnom qu'on donna à un « peintre dont parle Pline, à cause qu'il s'etoit « borné à ne mettre au jour que des bagatelles et « des grotesques, en quoi pourtant il excella de « son temps. » (Duch. sur Rab. t. V, prol. p. 15.)

Ripeilleux. Qui fait ripaille. (Cotgrave.)

Ripeuse. Borel l'explique par *roupieuse*, et cite le passage suivant de Rebours de Mathiolus :

Car elle devint tant *ripeuse*
Corbe, bossue, et tripeuse.

Ripilleux. Qui fait ripaille. (Cotgrave.)

Ripillons. [Reste de poissons, dans D. C. sous *Spinaticus*.]

Ripoisse. [Lacet; rapprochez le terme de marine *ripoire*, sorte de cordage : « Le suppliant « print soubz son bras... cinq ou six *ripoisses* à « prendre oyseaulx, et s'en ala droit à certaines « brandes,... pour veoir s'il trouveroit point de « repaire d'assées ou becaces, pour illec y tendre « les dites *ripoisses.* » (JJ. 205, p. 145, an. 1478.)]

Riponesque. Qui concerne les *ripons* (voir ce mot) : « Pour vous dissuader de la dilocation *ripo-* « *nesque,* » c'est-à-dire du déplacement des ripons, de la castration. (Contes de Cholières, f. 107.)

Ripons. Testicules : « Qu'il ne vous rende votre « braguette vuide de deux *ripons.* » (Contes de Cholières, f. 97.)

Ripopé. Mauvais vin mêlé d'eau ou plutôt reverseures des baquets. (Oudin.) — « Après les- « quels plaisirs, la dame prend autant de plaisir en « l'esbat de son mary comme un bon tasteur de « vins, d'un petit vin *ripopé*, après avoir gousté « d'un hypocras, ou d'un excellent vin pyneau. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 67.) — [« Une tres « bonne medecine, Boire devez du *ripopé.* » (La vraye médecine qui guérit de tous maux, dans Fr. Michel, Argot.) Dans l'Ouest, *ripopée* est synonyme de canaille.]

Rippe. Outil de maçon pour gratter la pierre. (Rabelais, t. IV, p. 255.)

Ripperie. Supercherie, friponnerie : « Il y ha « par Dieu de la pipperie, fripperie et *ripperie* « tant et plus en ce manoir. » (Rabel. t. V, p. 35.)

Ripperois. [Accrues de bois : « Item, partie du « lieu de Montguenon assis en ladicte paroisse de « Triguerre, contenant environ cinquante arpents « tant terres labourables comme boys, buissons et « *ripperois.* » (1389, Aveu du lieu de Montguenon, L. C. de D.)]

Riquanerés. Riants : « Doulx yeulx blans, et « *riquanerés.* » (L'Am. rendu Cordelier, p. 585.)

Riqueche. [Richesse : « Le parhauchent si et « amontent Et de *riqueche* et de parage. » (Poëme de Robert le Diable.)]

Assés vaut mieus *riqueche* enpeekie
Que povretés. *(Vat. 1490, f. 148.)*

Riquemini. « Nous appellons ainsi en Anjou « une capillotade faite de reste de chapons, ou de « poulets ou de lapereaux. » (Ménage.)

Riqueracque. « C'est une maniere de chanson « que les Picarts appellent *riqueraque* de ligne de « six à sept syllabes, et chascun couplet à deux « lysieres ou croysées. La premiere est la tierce « feminine, et la seconde est la quarte masculine, « et doit avoir plusieurs clauses. » (Fabri, Art de Reth. liv. II, f. 47.)

Riquier (mal St).

Sire, j'ay le *mal saint Riquier*,
Donnez moy, pour Dieu le ramier. *(Desch. f. 334.)*

1. Rire. [1° *Verbe :* « Ne poet muer ne *riet.* » (Rol. v. 959.) — « Ki qu'en plurt u ki 'n *riet.* » (Id. v. 3364.) — « Et la masenge commença à *rire* et li « dist. » (Mén. de Reims, § 464.)]

Anglois au desbaratament
S'en vont fuiant pensis et tristes,
Pour pourchacier ailleurs leur gistes,
Et tous ceus de leur compaingnie,
Sanz ce que l'un à l'autre die,
Par deport au remuer : *ri.* *(G. Guiart, f. 44.)*
Flamens n'ont talent de *rire.* *(G. Guiart, f. 286.)*

N'a ore talent de *rire*. *(Id. 358.)*
Bien se tienent tuit de *rire*. *(Ms. 7615, I, f. 114.)*

« Tel *rit* qui mord. » (Cotgrave.) — « Tel au matin « *rit* qui au soir pleure. » (Id.) — « Tel *rit* au matin « qui au vespre pleure. » (Percefor. VI, fol. 43.) — « Tel *rit* au soir qui au matin de mechef larmoye. » (Id. II, f. 19.) — « Qui *rit* vendredy pleure le dimanche. » (Oudin.) — « Teus *rit*, et joue, qui plorra. » (Ms. 7615, t. II, f. 146.) — « Femme *rit* quand elle « peut, et pleure quand elle veut. » (Cotgrave.) — « *Rire* à gorge desployée. » (Oudin, Cur. fr.) — « *Rire* à grosses dents. » (Cotgrave.) — « *Rire* des « grosses dents. » (Coquill. p. 149.) — « *Rire* si fort « qu'on luy eut peu arracher les dents. » (Nuits de Strap. I, p. 87.) — « *Rire* si fort que on les eust peu « desvestir tous nuds. » (Percefor. vol. I, f. 122.) — « Crever de *rire*. » (Oudin.) — « *Rire* sous son bon- « net. » (Cotgrave.) — « *Rire* sous gorge. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 25.) — « *Rire* sous son chap- « peron. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 42.) — « *Rire* « à demie bouche. » (Cotgr.) — « *Rire* du bout des « dents. » (Oudin.) — « Il *rit* jaune comme farine, » il ne rit pas de bon cœur, il est fâché. (Oudin.) — « Cela nous fait crever de *rire*, et mourir de faim, » se dit par ironie pour marquer qu'une chose ne nous fait pas beaucoup de plaisir. (Id.) — « Tout luy « *rit*, » tout lui vient à souhait. (Oudin.) — « Vous « verrez bien *rire*, » vous verrez d'étranges choses. (Id.) — « *Ry*, Jean, on te frit des œufs, » se dit pour se moquer d'un niais qui rit mal à propos. (Id.) — « Mon habit creve de *rire*, » est décousu, déchiré. (Id.) — Je *ry* de la bouche, » une réponse du vulgaire à qui veut savoir de quoy l'on rit. (Id.) — « Quand il *rit*, les chiens se battent, » il est de très mauvaise humeur. (Id.) — « Il n'y a pas à *rire* pour « tout le monde, » quelqu'un se trouvera mal, ne sera pas content de cette affaire. (Id.) — « Leurs « cueurs leur commencerent à *rire* au ventre de « joye. » (Percef. I, f. 107.) En parlant au zéphyr :

. . . . . Plus ne voudra nous *rire*
Le verd printems. *(Joach. de du Bell. p. 52.)*
Tous ceus, sire, qui te *riront*. *(Ms. 6812, f. 48.)*

2° [Infinitif pris substantivement : « Mieulx est « de ris que de larmes escripre, pour ce que *rire* « est le propre de l'homme. » (Rabelais, *Garg. aux lect.*) — « Le prevost lui dit en riant, mais c'estoit « un *rire* d'hostelier. » (Desper. 83ᵉ conte.)]

Mainte personne i pert le *rire*. *(G. Guiart, f. 247.)*

2. **Rire**. Raire : « Les cerfs commencent à *rire* « apres les biches. » (Charles IX, de la Chasse, p. 4.)

Ririe. Plaisanterie : « Pour resjouir les audi- « teurs d'aucune *ririe*. » (Fabri, Art de Reth. liv. 1, folio 36.)

1. **Ris**. Plis que fait une voile dans la partie qu'on en soustrait au vent ; par extension, partie de la voile comprise entre le côté qu'on rattache à la vergue et une ligne parallèle à la têtière :

Au vent gardent, et aux estoiles,
Selon l'eure portent leurs voiles ;
Les brajolz font lacier au mast,
Que ly vens par dessus ne past,
A deux *ris* courent, et à trois. *(Brut, f. 85.)*

2. **Ris**. [Rire : « Je si sovent me tormente Ke je « n'ai ne jeu ne *ris*. » (Dame du Faiel.) — « *Ris* et « soulas et joie m'ont bien clamée quite. » (Berte, c. 37.) — « Quant la serve l'entent, s'en jeta un « faus *ris*, Semblant fait qu'en fust lié. » (Id. c. 75.) — « Le roy de France en eust bon *ris*. » (Froissart, liv. III, p. 360.) — « *Ris* de chien. » (Cotgrave.) — « De là estoit venu qu'on dit : c'est un *ris* d'hostel- « lier, il ne passe pas le bout des dents ou plus tost « des levres. » (Bouchet, Serées, I, p. 25.) — « *Ris* « de loup. » (Oudin.) — « *Ris* jaune. » (Mém. de Sully, VI, p. 386.)

Li autres rit si trés orriblement
Qu'il semble folz ; tant li siet son *ris* mal,
Que ce semble le *ris d'un cardinal*. *(Desch. f. 218.)*

Riscaille. Ceux qui se risquent, qui sont téméraires :

Li rice plaingnent sa larguece,
Et li poure se grant noblece,
Li gentil plaingnent son paraige,
Et li *riscaille* son damaige.
Vie de sainte Kath. Sorb. LX, col. 633.

Riscat. Accord, accommodement : « Declarons « que pour tel accord, ou soit *riscat*, ainsy qu'on « le nomme vulgairement, ou somme promise, ou « payée pour ce regard, que ne sera deu aucuns « treizain, ne lods. » (N. C. G. II, p. 1239.)

Risconssant. [Couchant. Voir Resconser : « Soleil *risconssant*, » au registre JJ. 87, p. 234, an. 1359.]

1. **Risée**. Ris de veau : « Le maitre du porceau, « trouvant bon ce conseil, va assurer son voisin « qu'il le feroit ainsy, le priant de le tenir secret, « et qu'il luy en bailleroit une bonne *risée*. » (Bouch. Ser. II, p. 85.)

2. **Risée**. [Railleries, brocards : « Pierres qui « de saint Clost fu nez, S'est tant travailliez et « penez Par proiere de ses amis Que il nos a en « rime mis Une *risée* et un gabel De renart qui tant « set d'abet. » (Ren. v. 4855.) — « A iceste parole « i ot moult grant *risée*, Qui puis lor fu à honte et « à dolor tournée. » (Chans. d'Antioche, v. 836.)] — « Plusieurs autres rondeaux, et dixains presentez « au *puis de risée*, imprimés à Lyon. » (Du Verdier, Bibl. p. 243.) Parlant des jeux de son enfance :

Juiens nous au roy qui ne ment,...
A l'erbelette, et aux *risées*. *(Froiss. Poës. f. 86.)*
Car quant aucuns dit les *risées*
Lors fors tançons sont obliées. *(Ms. 7615, II, f. 150.)*

Riséement. Avec ris, en riant. (Pet. Jeh. de Saintré, p. 631.)

Riser. Rire, moquer : « Ne s'en fist que *riser*. » (Histoire de Du Guesclin par Ménard, p. 54.)

Risible. [« Nostre propre et peculiere condi- « tion est autant ridicule que *risible*. » (Mont. I, p. 379.)]

Rispe. Poisson servant d'amorce : « Ne pes- « chent au hausin d'une amorce de *rispe*, ou de « saveurs qui feroient allechement. » (Nouv. Cout. général, II, p. 150.)

Risque. 1° Danger : « Il resolut de tenter la

« *risque*. » (Brant. Dam. gal. I, p. 311.) — [2° Coup de main : « La *risque* de Monbrun, Mirabel « et autres avec 400 chevaux. » (D'Aubigné, *Hist.* I, p. 315.)]

Risquer. [« Qui ne *risque*, jamais ne sera « riche. » (Leroux de Lincy, prov. II, p. 400.)]

Risse. Animal. (Rab. IV, p. 250.) — « *Risses* che- « vreaux. » (Cotgrave.)

Risseur. [Querelleur : « Jehan, dit Vyanne, « *risseur*, brigueur, hustineur, mal et outrageux « parleur. » (JJ. 95, p. 25, an. 1363.)]

Rissie. [Après-dîner : « Comme à heure de « *rissie* ou remontée eussent les diz feu Bernard « et Jehan Magre joué aus dez. » (JJ. 151, p. 310, an. 1397.)]

Rissir. [Sortir, se retirer : « Jaquinot le roy « incontinent qu'il ot beu, s'en *rissy* de sa cham- « bre. » (JJ. 165, p. 21, an. 1410.)]

Et de *rissir* hors se hasta,
En transportant sa roberie. *(Desch. f. 406.)*

[« Si se metoient en l'ost par darieres les dos des « chevaus, et *rissoient* avant que jours fust. » (Joinv. § 178.)]

Rissoler. « *Rissoler* une friture : semble que « ce soit *roussoler* de *roux*, car c'est la faire « *roussette*. » (Nic. Diction.) — [La forme normande est *roussoler* ; la forme génevoise *bresoler*, *brisoler*.]

Rissue. 1° Issue, fin d'un ouvrage :

De tant m'est plaisance crissue,
Que je voil faire ains ma *rissue*. *(Froiss. f. 148.)*

2° [Goûter, collation : « Comme à heure de basse « *rissue*, lui Gosset, estant à la croix d'icelle ville « de Verneuil. » (JJ. 155, p. 288, an. 1400.)]

1. Riste. [Chanvre long, dans le midi de la France. (Tabl. annex. aux lettr. pat. 31 déc. 1780. Provence.)]

2. Riste. Force, presse (?) : « La loy à celui est « la *riste*. » (Cout. de Norm. en vers, f. 66.)

Rister. [Presser, dans D. C. sous *rista*.]

Ristibille. [Injure : « Laquelle femme dist ces « parolles à icellui de Labasle : villain *ristibille*. » (JJ. 188, p. 138, an. 1459.)]

Rit. Laurière, pour l'expliquer, cite ce passage de Beaumanoir : « *Rit* est une chose accoutumée « en une ville, ou en une contrée, entre la commu- « nauté d'illec. Comme on diroit, par la maniere « du pays, il est accoutumé de porter armures plus « en un pays qu'en un autre, comme en Flandres « plus qu'en France, ou en Henault plus de tuer « hommes qu'en Arthois, et toutes fois combien « qu'ainsi soit fait communement, ce n'est pas « coutume, ni style à proprement parler. » — Bouteiller (p. 67) distingue le *rit* de « stile d'us « commune », et « observance. »

Ritort. [Retors : « Prendre un fil *ritors* et loier. » (Alebrant, f. 29.)]

Ritual. Qui concerne les rits : « Livre *ritual*. » (Rabel. t. V, p. 205.)

Riu. [Ruisseau : « Au *riu* d'une clere fontaine. » (Roi Guill. p. 110.) — « Jouste le *riu* d'une fon- « taine. » (Ren. IV, v. 565.) — « Assés orent pain « d'orghe, aigue del *riu*. » (Aiol, v. 3920.)]

Rivage—aige. I. *Adj.* Qui vit sur le rivage :

Plouviers, et collers en hastiz,
Malars, et canettes sauvaiges
Butors, et moreillons *rivaiges*. *(Bat. de Quar. f. 91.)*

II. *Subst.* 1° Bord d'une rivière, d'un fossé, d'un bois, de la mer : « Aproche tout bellement tout le « *rivaige* du bois. » (Mod. f. 81.)

Sivant du fossé le *rivage*. *(G. Guiart, f. 254.)*

[« Li reis de Egypte asembla si très grant genz « come est le sablon qui est el *rivaige* de la mer. » (Machab. I, p. 11.) — « Demain les ferai pendre « (les messagers) par desur cest *rivage*, Ou saillir « de la tour du plus hautain estage. » (Sax. XXVI.) — « Si s'en vont fuiant, et lor laissent le *rivage*. » (Villeh. § 157.) — « Et font sonneir un gresle, et « sont venu au *rivage*. » (Mén. de Reims, § 374.) — 2° Espace entre une rivière et les terres voisines : « Quatre grans liues lor *rivage* en detindrent. » (Agol. v. 66.) — « Confessa avoir prins et retenu à « tiltre de crois de cens et de rente annuelz et « perpetuelz.... tous les *rivaiges* ou dodasnes, qui « au dit prieur bailleur appartiennent.... à prandre « au long de la riviere de Marne, entre la dite « riviere et les prez et terres, estans affrontans aus « dits dodasnes. » (Cart. de Lagny, f. 246, an. 1476.)] — 3° Droit dû pour le vin et autres marchandises qui entrent en l'eau par bateaux ou qui en sortent, dont est fait mention aux ordonnances de la prévoté et échevinage de Paris. *Riparticum*. (Laur.) — « Receveur du *rivage*. » (N. C. G. I, p. 1236.) — [« Or volons en ceste seconde partie tretier des « chausies, des tonlius, des travers, des conduis, « des *rivages*, des halages, des pois. » (Livre des Mét. p. 275.) — « Se hom de Paris achate vin en « Greve, et il le met en son celier, il doit obole de « *rivage*. » (Liv. des Mét. p. 301.)

Rival. On appelle en droit *rivaux* et corrivaux, deux voisins qui n'ont qu'un seul et même ruisseau ou canal pour arroser leur champ. (Le Duchat, sur Rabel. III, p. 64.) Voir encore Pasq. Rech. p. 684.

Rivaulx. [« Nonnullos rivellos, gallice *rivaulx*, « et flatones auri et argenti certis dicte monete « operariis et monetariis ad partem et latenter « operandos et monetandos tradiderant. » (JJ. 82, p. 52, an. 1353.)]

Rive. [1° Bord d'un fleuve, d'un fossé : « Desur « la *rive* sunt Franceis hebergiet. » (Rol. v. 2799.) — « Car les naves ne povoient aprochier la *rive* de « bien une lance ou plus. » (Mén. de Reims, § 374.)] — Parlant d'un piège : « Trenchant aux *rives*, et « espesse au meilleu. » (Mod. f. 80.) — « Trouver « fond, ny *rive*. » (Rab. II, p. 107.)

Il n'i a fons, *rive*, ne port,
En pechié. *(Ms. 7218, p. 186.)*

Ja soit ce qu'il ait
Bonne raison, et vive,
Quant il cuide estre au chief,
Si se trove à la *rive*. *(Ms. 7615, II, f. 141.)*

2° Bord du four : « Pain de *rive*, à bizeaux, doré, « relevé de croute partout, croquant tendrement « sous la dent. » (Mol. Bourg. gentil. acte IV, sc. I.)

Riveier. [Chasser en rivière, dans Jordan Fantosme, v. 119.]

Rivel. [Plaisanterie, dans Wackernagel, p. 74. Comparez Revel.]

Riveler—elette. Pêcher avec la rivelette, sorte de filet : « Que ceux qui pesquent au hanzin, ne « *rivelette*, ne pourront pesquier, ne *riveler* en « riviere de cense, si ce n'est par le gré du seigneur « à qui est la riviere. » (Cout. Gén. I, p. 813.)

S'uns hom loue un pasteur pour ses brebis garder,
Il li doit sauvement mener et ramener,
Et s'il laisse ses bestes, pour aler *riveler*,
Je dis, s'il en pert une, qu'il l'estuet restorer.
Ms. 7218, folio 337.

Rivement. Action de river. (Oudin.)

1. River. [Abattre la pointe d'un clou sur l'objet qu'il a percé, au propre et au figuré : « Li pieur « anemi de tous sunt li privé, Et cil trois sunt à « nous si joint et si *rivé* Et de nous decevoir si duit « et abrivé. » (J. de Meung, Test. p. 1424.) — « Au « dolereus gibet d'enfer Où sera pris et mis en fer, « *Rivés* en aniaus pardurables Devant le prince « des deables. » (Rose, v. 19473.)] — « *Rivé* comme « S. Medard. » (Journal d'Henri III, t. II, p. 117.) [S'agit-il de l'église de ce nom à Paris ou du saint ?]

Et as ton cuer fors *rivé*,
Quant tu dis que tu es parfez. *(Ms. 7218, f. 319.)*

De là l'expression : « Disans que les Bourgui- « gnons estoient fiers en leurs parolles, mais qu'ilz « leur avoient bien *rivé* le clou. » (Commines, IV, page 11.) — On disait encore, en supprimant le régime : « Le dit siege bien *riva*. » (Vig. de Ch. VII, t. VI, p. 119.) — « *River* le bis, » terme d'argot pour faire l'acte vénérien, dans Oudin.

2. River. [Aborder : « La barge fu moult bien « *rivée*. » (Blancand.)]

Qui bien naige, bien *rive*. *(Fabl. ms. p. 325.)*

Riveraite. Petite rivière, ruisseau :

Si a grans vilaites .III.,
Et .II. *riveraites* avoec,
Qu'on ne poroit passer illuec. *(Mousk. p. 578.)*

Riverau. Gaffe. (Cotgrave.)

Rivereau. Qui côtoie les rivières : « Les fau- « cons sauvages qui hantent les rivieres, et en « prennent les oiseaux, sont nommés *rivereaux*. » (G. Budé, des Oiseaux de proie, f. 113.)

Riverette. [Petite rivière, ruisseau : « Lesquelz « s'en alloient esbatant selon une *riverette* courant « à bone. » (JJ. 97, p. 280, an. 1366.)]

Une *riverete* petite,
Qui souz le moulin s'escouloit. *(G. Guiart, ms. f. 298.)*

Rivereux. Qui vit près des rivières : « Faulcon « *rivereux*. » (Cotgrave.)

Rivés—iers. [Peuples en deça du Rhin, du latin *Ripuarii* : « De par les Bretons, les Manceaux, de « par les *Rivés* et Hasbegnons. » (Traité, ms. des Tournois.) — D. C. donne encore la forme *Riviers*.]

Rivet. 1° Clou à tête rabattue : « De mettre un « *rivet* en un soulier. » (Ordonn. t. II, p. 366.) — « Un savetier qui mettoit à point ses formes et ses « *rivets*. » (Froiss. III, p. 40.) — 2° Courte-paille : « Tirer au *rivet*. » (Cotgrave.) — « Selon la loy que « l'on tire au *rivet*. » (Rabel. I, p. 10.) — « Tireurs « de *rivets*. » (Ibid. V, Prognost. p. 10.)

Riviere. [1° Rivage, côte : « Toutes les costieres « de mer de le *riviere* de Geneve. » (Froiss. t. II, p. 340.) — 2° Cours d'eau : « Li reis de Egypte se « tint tut coi en sa terre ; car li reis de Babiloine « ont conquis desur lui tute la terre dès la *riviere* « de Egypte jesque el flum de Eufraten. » (Rois, p. 432.) — « Si comme se une *riviere* a corrumpu « le cemin qui estoit sor les rives. » (Beaum. XXIV, p. 32.)] — « Doit avoir la moyenne *riviere* quatorze « pieds de large à prendre les sept pieds au milieu « de la *riviere*, et la petite *riviere* sept pieds, à « prendre les trois pieds et demy au milieu de celle « *riviere*. » (Bout. Somme rur. p. 428.) — « Celles « sont tenues *rivieres* royales qui sont chemin « royal et portant gros navires d'un lieu en l'autre, « si comme la riviere de Saine. » (Bout. Somme rur. II, p. 651.) — « *Riviere* bonnalle. » (N. C. G. t. III, p. 276.) — « *Riviere* de longe. » (Ordonn. III, p. 82.) — « Vivier de *riviere*. » (Gr. Cout. de France, liv. II, p. 195.) — [« Echo parlant, quant bruyt on « mainne Dessus *riviere* ou sus estan. » (Villon.)] — « Pres de *rivieres*, ou en landes, » partout, en quelque lieu que ce soit. (G. Guiart, f. 105.) — « Qui « moult est de poure *riviere*, » d'un bas état, pauvre. (Fabl. S. G. fol. 45.) — « Voulez vous mander « quelque chose à la *riviere*, il s'en va laver les « trippes, » quand on va boire un verre de vin. (Oudin.) — « Les *rivieres* retournent en la mer. » (Cotgr.) — « En petite *riviere*, ne se prend grand « poisson. » (Cotgr.) — « Les *rivieres* trop parfon- « des vont toujours à pou de noise. » (Tr. des Neuf Preux, Hist. d'Alex. p. 176.) — « En pont, en plan- « che, et en *riviere*, valet devant, maistre derriere. » (Cotgrave.)

Riviere pour amans nourrir,
Ou je preing consolacion. *(Desch. f. 190.)*

3° [Chasse aux oiseaux de rivière : « S'irés de- « main en la forest, Quel vie volrés demener En « bos u en *riviere* aler. » (Partonopex, v. 1777.) — « Sot de *rivieres*, d'esperviers et d'osturs, Et sot « des bois plus que nus veneors. » (Agol. v. 838.) — « Il aloit chascun jour ou en cache ou en « *riviere*. » (Froiss. VI, p. 257.) — « Car un jour il « estoit alés voler en *riviere*. » (Id. V, p. 158.)]

Aspre mestier et dur a en chevalerie ;
Plus soef ert assez *riviere* et venerie. *(Rou, p. 121.)*

Et puis, une autre journée,
Sera la chasse cornée ;
Une autre, en *riviere* yray. *(Desch. f. 200.)*

Rivierer. Chasser en rivière. (Gace de la Bigne, folio 143.)

Rivierette. Petite rivière. (Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 64.)

Riviereus. Qui chasse sur les rivières. (Modus, folio 108.)

Rivis. Parlant de choses propres aux bergers :

Pipes, canemeaux et flagos,...
Ongement à oindre brebis
Chiens en laisse, colers, *rivis.* *(Froiss. Poës. f. 282.)*

Riule. [1° Règle, au propre : « Puis fud cuverte « d'or tut à *riule* et à squarrie. » Rois, p. 250.)] — 2° Règle, au figuré : « Selon le *riule* des plus sages. » (Desch. p. 72.) — 3° [Nécrologe : « Item un livre « contenant le *riule*, que les enfans lisent en qua- « resme. » (Inventaire ms. de l'église de Cambrai, an. 1371.)]

Riulé. [Régulier : « Cist forain habiz fu de cha- « noine *riulé.* » (Thom. de Cant. p. 155.)]

Riuler. [Régler : « Cestuy sage roi volt par cha- « rité *riuler* le cours de son vivre. » (Christ. de Pisan, Charles V, I, p. 32)]

Riulle. Règle : « En la certaine *riulle.* » (Guiart, fol. 19.) — « Print une *riulle* de bois dont il mesu- « roit son ouvrage de maçonnerie. » (Tr. des Chart. reg. 172, pièce 498.)

Rivoier—oyer. [Chasser en rivière : « Il avint « que un jour il estoit alés *rivoyer.* » (Froissart, V, p. 160.)] — « Mais ançois que il veist chacer, ne « *rivoier.* » (Doctrin. f. 103.)

Rivoirier. Action de chasser au vol sur les rivières :

Il t'estuet lassier en espasse
Le *rivoirier* et la chasse,
Quar se au bois tu te veus ardre,
Tu pourras bien tes plains perdre. *(Ms. 6812, f. 50.)*

Rix. En parlant à la Vierge :

Des anges Dame, et aussi de concorde,...
De recouvrance, et loialle amitié,
La sainte *rix*, l'estoille matutine.
Triomphe de la Noble Dame, fol. 166.

Rixe. Querelle : « Les friandes querelloient ; le « fils de Jacquette, qui estoit grandet, voyant ces « *rixes.* » (Moyen de parvenir, p. 107.)

Riz. Gaieté, contentement : « J'ay bon *riz* que « vous le voulez aider. » (Percef. I, f. 24.)

Rizelle. [1° Ridelle. (JJ. 120, p. 159, an. 1381.) — 2° Engin pour la pêche : « Comme le suppliant « feust alez peschier à une *rizelle* en la fosse du « moulin de Vitry. » (JJ. 147, p. 223, an. 1395.)]

Roable. [Fourgon : « Le suppliant print un « rabot ou *roable* à tirer la braise du four. » (JJ. 175, p. 159, an. 1432.)]

Roage. « C'est un droit seigneurial qui se prend « sur le vin qui est vendu en gros, et transporté « par charrois, et avant que la *roue* tourne. » (Laur.) — [« Item s'ensuit la coustume du *roage.* » (Cout. de Berry, aux reg. de la Ch. des Comptes, fol. 117.) — « Quiconque chose est coustume estre « pris des marcheans en tonnelieu, en forage, « *roage* et en travers. » (Loysel, p. 274, an. 1147.)]

Roaige. [Terre dont la culture est divisée par roies : « Champars de quatre vingt neuf acres de « terre en *roaige* en neuf ans. » (Livre Rouge de la Ch. des Comptes, f. 18, an. 1297.)]

Roailler. [Rouler : « Du nez fronchist, des yeus « *roaille.* » (Hist. des III Maries, p. 238.)

Roain. Rouen : « Li garsilleor de *Roain.* » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

Roaisons. [Rogations : « La cour condamne « ledit André, tant qu'il sera habitant et fera lieu « et feu audict lieu de Boschet, à rendre et paier au « dict abbé (de la Chaize Dieu) chacun an le pre- « mier jour des *roaisons*... trois œufs. » (Reg. du Parlement de Toulouse, B. N. anc. 9879, 6 ; arrêt du 10 juin 1458.)]

Roal. Rais d'une roue :

Un angles del ciel deschendi ;
Les roes prist à tornoier,
Ainc ne remest *roal* entier :
Il les esmeut par tel air
Ainc jointure n'i pot tenir. *(Ste Kath. LX, c. 52.)*

Roaner. Marquer à la rouane, au figuré :

Li roiz est o sa force dessous Elve avalez
Dolens est des Normans qu'o euls n'est à jouster ;
Tant est alé après que il les a *roanez.* *(Rou, p. 119.)*

Roate. [Raide : « Pourquoy seroit besoing de « besser ou boullevart de la porte Bourgoigne, « pour que le pavé qui est entre ladite porte de la « Croix et ledit boullevart est fort plat et le pavé « qui est au dessous dudit boullevart en tirant à la « rivière est fort *roate*... » (1488, Nouvelle enceinte d'Orléans.)]

Roateur. [Pente : « Depuis le fons du passé qui « vient de la Courneuve... jusques au fons et « milieu du passé de la grant rue de la porte Bour- « goigne à l'endroit du viel boulevart, y a de lon- « gueur .xxxvi. toises et de hauteur, *roateur* .x. piez « et demi dont il faut besser trois piez... » (Même texte. L. C. de D.)]

Robature. [Vol : « Le suppliant demanda à « icellui de la Herisse s'il savoit ou povoit savoir « qui avoit fait icelle roupture ou *robature.* » (JJ. 195, p. 1414, an. 1470.)]

1. Robbe. 1° Robe : « Ils ne se sont gueres faict « tirer la *robbe.* » (Cotgr.) — [« A Jehan du Faux « pour ce qu'il avoit donné à ung serviteur de la « dame de Trebes pour le vin de *robbes linges* « qu'elle avoit envoiées au duc. » (Lobineau, Hist. de Bret. II, col. 1260, an. 1460.)] — « *Robbe* refait « moult l'homme. » (Cotgr.) — « Les belles *robbes* « pleurent sur des espaules indignes. » (Id.) — « *Robbe* d'autruy ne fait honneur à nulluy. » (Id.) — « Fille trop veue, *robbe* trop vestue, n'est pas « chere tenue. » (Id.) — « Gentilhomme de *robbe* « courte, » c'est-à-dire voleur. (Apol. d'Hérodote, p. 674.) — « Ventre de velours, *robbe* de bureau. » (Cotgr.) — « *Robbe* de veloux, et ventre de son, » bel habit et mauvaise chair. (Id.) — « *Robbe* d'ar- « gent brodée de merde. » (Id.) — « *Robbe* qui sent « sa petite ville. » (Id.) — « Accommoder la *robbe* « au petit poinct. » (Id.) — « Si je n'epargnois sa

« *robbe*, » si je n'avois égard à sa condition. (Oud.) — « Tourner sa *robbe*. » changer de parti. (Mém. de Du Bellay, liv. II, fol. 35.) — « Tourner sa *robbe* « d'un autre sens. » (Pasq. Rech. liv. III, p. 234.) — « Bonne *robbe* » (Rabelais, t. IV, p. 74), se dit d'un homme. — « Bonne *robbe*, » parlant d'une femme dont la jouissance seroit agréable. (Id. p. 41.) — « La meilleure *robbe* qu'il eust jamais vue. » (Contes de la reine de Navarre, p. 79.) — « *Robbe* de « livrée. » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 383.) — « *Robbe* « linge, » chemise. (Ordonn. III, p. 372.) — 2° Robe de cheval. Bassompierre allant plaider à Rouen, et la reine voulant lui faire honneur, elle commande à sa compagnie de chevau-légers, qui étoient en garnison à Evreux, de venir en *robbes* le trouver. (An 1613, Mém. de Bassompierre, t. I, p. 381.) — « Monstres en armes et en *robbes*. » (Boulainvill. Ass. sur la Nobl., table, p. 81.) — 3° Etat ecclésiastique : « M. le mareschal Strozzi estoit voué « à l'eglise, et pour un chapeau rouge qui luy fut « desnié, quitta la *robbe*, et se mit aux armes. » (Brant. Dames gal. II, p. 185.)

2. Robbe (en). A la dérobée : « Ceux qui se « sont meslez de cet estat d'amour, ils ont toujours « tenu cette maxime qu'il n'y a que le coup *en* « *robbe*. » (Brant. Dames gal. I, p. 327.) — « Beu- « vez un coup ou deux *en robbe*. » (Cotgrave.)

Robbeor. Voleur, larron : « Les *robbeors* et les « larrons. » (Ms. 7615, II, f. 185.)

Robbon. Petite robe : « Casaquins, robbes, « *robbons*, cappes. » (Débat de Folie et d'Amour, page 101.)

Robe. [Vêtement de dessous; le plus souvent il est synonyme de cotte : « Desvestus de *robes*, tous « en chemises. » (JJ. 122, p. 337.) — « Moult est « riche la *robe* qui d'honor est venue ; Mais cele est « povre et vil qui de honte est creue. » (La Folle et la Sage.) — « Bele Yolans en ses chambres seoit, « D'un bon samit une *robe* cousoit. » (Romancero, p. 39.) — « Et li livrerent ce que mestiers li fu, de- « niers et *robes*, chevaus et armeures. » (Mén. de Reims, § 139.) — « *Robe* de cendal jaune. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 12.) — « *Robe* de cendal ynde. » (Id.) — « *Robe* de drap caignet. » (Id. p. 69.) — « *Robe* d'escarlate paonnace. » (Id. p. 68.) — « *Robe* « d'escarlate vermeille. » (Id. p. 159.) — « *Robe* « d'escarlate violette. » (Id. p. 158.) — « *Robe* de « marbré de Bruxelles. » (Id. p. 69.) — « *Robe* de « pers. » (Id.) — « *Robe* de veluau. » (Id.) — « *Robe* « de trois garnemens. » (Id. p. 123.) — « *Robe* à « chappe de cinq garnemens, d'escarlate violette « pour la reine. » (Id. p. 165.) — « *Robe* entiere de « six garnemens, pour le roi et autre de quatre gar- « nemens pour le duc de Touraine. » (Id. p. 123.) — « *Robe* de quatre garnemens faite de quatre « pieces de taphetaz, de 50 aunes. » (Id. p. 9.) Voir des « fassons de *robes*, » à la page 139. — 2° Hoqueton, casaque, cotte ou saie que le cavalier mettait sur son armure : « Hoctons d'orfevrie et *robes* à « chevaucher. » (Mém. de Du Bellay, VI, p. 138.) — Un petit vocabulaire des termes relatifs à l'habillement, publié en 1532, nous apprend qu'en ce temps là les pionniers et gens de charroi attachés au service de l'artillerie, portaient tous des habits qu'ils appelaient *robes de jalets*. L'étoffe était d'un gros drap, façonné à l'imitation du pelage des chevaux pommelés.] Il s'est dit des vêtements des chevaliers en 1320. (Ord. I, p. 735.)

Expressions et remarques : [1° « Couper la robe « au cul, » insulter une femme : « Icellui Breton « avoit menacé la chamberiere de lui coupper la « *robe* par dessus le cul. » (JJ. 195, p. 91, an. 1468.) — 2° « Robes de corps, » robes de deuil : « Que nul « d'icelui mestier (de tailleur) ne puist ouvrer au « samedi puis chandelles allumées,... excepté la « besongne de noz seigneurs et de noz dames les « royaux, et *robes de corps* et de nopces. » (Ordonn. t. VIII, p. 340, an. 1387.) — 3° « Icellui Polin par « maniere de desrision ou moquerie dist au sup- « pliant qu'il alast à Paris vestir les *robes de soye*, « aussi comme s'il voulsist dire que ledit suppliant « estoit filz de prestre. » (JJ. 185, p. 120, an. 1451.) — 4° « Robe linge, lange, » chemises : « Jehan de « Bas fust condempnez d'aler des prisons tout nu « en *robe linge* par toute la ville et lieux publiques « de Montpellier. » (JJ. 144, p. 168, an. 1392.) — « Une chemise ou *robe linge*. » (JJ. 183, p. 242, an. 1457.) — 5° Le roi, la reine et les princes faisaient présents de robes aux officiers et aux courtisans, lors des principales fêtes de l'année : « Des « dras demourez de livrées, 8 dras de la livrée aux « chevaliers de la *robe* de Pasques. » (Inv. mobilier à la mort de Louis le Hutin.) — « Pour iceux draps « distribuer pour le corps de la dite dame, et pour « celles à qui elle donne *robes* de compaignie. » (Compte d'Et. de la Fontaine, 1er janvier 1349.) — 6° « Madame tout à coup se leve et prend sa *robe de* « *nuit*. » (Louis XI, 17e nouv.)] — 7° « *Robe* raive. » (Ord. I, p. 600.) — 8° « *Robe* de partie. » (Stat. de la Bazoche, p. 42.) — 9° « *Robe* longue, » magistrature. (Lett. de Pasq. t. I, p. 309.) — 10° « *Robe* courte, » militaires. En 1494, ils sont opposés aux praticiens et autres qui pouvoient exercer des offices de judicature, ce qui étoit interdit aux gens de *robe courte*. (Ordonn. des ducs de Bret.) — 11° « *Robe* à dos « d'asnes. » (Contes d'Eutrap. p. 372.) — 12° « Non « obstant que il eust laissé toute sa *robe* en une « nave sur la mer, en intention d'aller en Prusse » (Hist. de J. de Boucic. p. 56), c'est-à-dire garde-robe. — 13° Couverture de lit :

> *Robe* tirer toute nuit à nuitie,
> Sans repozer. *(Desch. f. 271.)*

Quand on couche à deux :

> L'un veult dormir, l'autre veillier ;
> L'un veut sa *robe* entourtillier
> Pour le froit, l'autre contregaige
> Et tire à soy. *(Desch. f. 448.)*

14° [« *Robe* à parer, » robe de gala : « Quant le « dame renonchoit as muebles et as detes, si en « voloit ele porter se plus bele *robe* à parer et son « plus bel lit furni. » (Beaumanoir, XIII, p. 21.)] — 15° « Taillier *robes*, » recevoir des blessures :

Ne se prisent deus festuz ;
S'il ne font *robes* taillier. *(G. Guiart, f. 118.)*

16° Livrée : « Tous ceux qui estoient vestus de « ses *robes* alloient devant. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 666.) — De là, on a dit : « Estre « des *robes* » (Bout. Som. rur. p. 616), être de sa maison, de ses domestiques. — « Gens de ses « *robes*. » (Ord. V, p. 517.)

Robelies. « C'est une herbe selon le Jardin de « santé et Isaac. » (Borel.)

Robement. [1° Vol : « Sanz ce que icellui sup- « pliant feust onques... à commettre crime de « mort pillerie ou *robement* d'aucun. » (JJ. 136, p. 3, an. 1389.)] — 2° Pillage : « Le sac et *robement* « de maison ; la desolation, ruine et feu des villes. » (Du Bellay, liv. VI, f. 194.)

Rober. [Voler : « Quar ilz pourroient copper « ung bel chesne et grant et en copper ung pié ou « deux pour le raigeau que ils feroient despecier et « getter en ung fossé et emmeneroient le seurplus « dudit chesne et ainsi laditte forest seroit *robée*. » (1395, Usage de Neuville. L. C. de D.) — « De *rober* « ordené c'est grans pichiés. » (Aiol, v. 963.)]

Quant il a son ostel veu
Si *robé*, et si degarni. *(Ms. 7218, f. 296.)*

Roberie. [Vol : « Plusieurs *roberies* et dom- « maiges... » (1427. Ordonnances du prévôt d'Orléans. L. C. de D.)] — « *Roberie*, signifie volerie, et « comme dit mon vieil practicien guettement de « chemin. » (Bouteill. Som. rur. liv. II, p. 167.) — [« Se alquens est apeled de larcin ou de *roberie*. » (Lois de Guill. le Conq. ch. 4.) — « Seront et de- « mourront quittes et paisibles de tous cas, crimes, « malefices, multres, cresvis de maisons, ravisse- « mens de femmes, pilleries, *roberies*. » (Lobineau, Hist. de Bret. II, col. 625, an. 1381.) — « N'i a qui « ost embler ni faire *roberie*. » (Wace.)]

Roberre. [Voleur, cas sujet : « Fu ce, sachiez, « moult fort *roberre* Et par nuit et par jour fort « lerre. » (Ren. I, v. 117.)]

Roberre plora moult grant foison. *(Desch. f. 135.)*

Robert. « Robert, fut inventeur de la saulse « *Robert*, tant salubre et necessaire aux connils « roustis, canards, porc frais, œufs pochés, merluz « salés et mille autres telle viandes. » (Rabel. IV, p. 172.) — « Herbe *Robert*. » (Modus et Racio, ms. fol. 130.) — « Erbe de *Robert*. » (Erberie, ms. S. G. fol. 89.) — « Le pourpoint de monsieur *Robert*. » (Colgrave.) — « Je luy bailleray bris contre *Robert* » (Cotgr.), par allusion à « Brie comte *Robert*, » capitale de la Brie françoise.

Robeur—eor. [Voleur, cas régime : « Des .IIII. « *robeors* qui la oront Par le mien ensiant sai bien « les nons. » (Aiol, v. 2357.) — « Au commence- « ment de l'ordre de chevalerie il fust dit à celui « qui vouloit chevalier estre qu'il fust courtois... « prest et entalenté de destruire les *robeurs* et les « meurtriers. » (Lancelot du Lac.)]

Robille. (Cotgrave.) — « Provision de la *robille*. « Quand l'on adjuge à une veuve qui a renoncé au « meuble de son mary, ses vestemens, ses robbes, « chapperons, ceintures anneaux, et son trousseau. » (Laurière.) Voir Robe, 14°.

Robin. [Robin et Marion est le titre d'une pastorale dramatique composée par Adam de la Halle vers 1281, pour rappeler la patrie aux Français du royaume de Naples. Une jolie bergère, sollicitée par un chevalier, résiste à ses instances et lui préfère un berger ; quand le poursuivant est éconduit, le berger et la bergère s'ébattent et folâtrent avec leurs amis. Déjà, au XIIe siècle, Bodel avait chanté *Robin et Marion*. Perrin d'Angecort, l'un des seigneurs favoris de Charles d'Anjou, avait composé à Naples même une pastourelle dont le trouvère a pris le refrain : « *Robin* m'aime, *Robin* m'a, *Robin* « m'a demandée, si m'ara. » Cette comédie se jouait encore au XIVe siècle : « Jehan le Bègue et cinq ou « six autres escoliers ses compaignons s'en alerent « jouer par la ville d'Angiers desguisiez à un jeu, « que l'on dit *Robin* et Marion, ainsi qu'il est « accoustumé de faire chascun an les foiriez de « Penthecouste en laditte ville d'Angiers par les « gens du pays, tant par les escoliers et filz de « bourgois comme autres ; en compaignie duquel « Jehan le Begue et de ses compaignons avoit une « fillette desguisée. » (JJ. 142, p. 309, an. 1392.)] — « *Robin* a trouvé Marion. » (Cotgr.) — « *Robin* trou- « verra toujours Marion. » (Contes d'Eutrapel, p. 419.) — « C'est la maison *Robin* de la vallée, ou « il n'y a, ne pot à feu, ne escuelle lavée. » (Cotgr.) — « Il souvient toujours à *Robin* de ses flustes. » (Contes d'Eutrapel, p. 255.) — « *Robin* se souvient « tousjours de sa fleute. » (Cotgrave.) — « A l'égard « de cette autre façon de parler, *il souvient toujours* « *a Robin de ses flutes*, elle a du rapport à celle de « revenir à ses moutons, et elle semble estre venue « de quelque berger aussi sot que ses moutons « auquel on avoit enlevé ses flutes, comme on « avoit derobé les moutons au drapier dans la « Farce de Pathelin. » (Le Duchapt.) — « Il dit tout « bas à l'oreille d'un sien amy : s'il le pense ainsi, « il n'est pas sage, et trouvera qu'il y a du *robin* « dedans Biron. » (Lett. de Pasquier, II, p. 358.) — *Robin* est l'anagramme de Biron. A voir le passage, parle-t-il du maréchal de Biron, qui eut la tête tranchée à la Bastille ? Alors il signifieroit qu'il y avoit un peu de bêtise dans le projet du maréchal, de conspirer contre le roi.

Robine. [1° Canal de communication d'un étang salé avec la mer : « Le suppliant a fait faire aucu- « nes reparations en la *robine*, dit le brougidour « de Aiguesmortes, par le commandement et ordon- « nance de Jamet Forestier seigneur de Vauvert. » (JJ. 196, p. 147, an. 1470.) — 2° Fers, chaînes : « Icellui Perrinet fu mis en prison et par les jam- « bes fu mis en un instrument appellé *robinez*. » (JJ. 128, p. 143, an. 1385.) — « Lequel Philippot « avoit rompu ses prisons et emporté un seps, « appellez *robines*. » (JJ. 146, p. 267, an. 1394.)]

Robinet. « Et par especial.... decouroit vin en

« aucuns carrefours abondamment en *robinets.* » (Monstrelet, I, p. 244.)

Robon. Les hommes, en 1555, portoient des « *robons* de taffetas. » (Mém. de Montluc, I, p. 677.) — « La sequelle au *robon.* » (Cotgrave.)

Roboratif. [Fortifiant : « Si on pense guarir « par les seuls resolutifs, sans y mesler des astrin-« gens et *roboratifs.* » (Paré, Introd. p. 22.)]

Roboration. Renforcement. (Nicot.)

Roborement. Même sens. (Nicot.)

Roborer. Fortifier. (Nic.) — « Et par leur auto-« rité *roborer* nostre discours. » (Phil. Delorme, Archit. I, p. 222.)]

Roborin. Outil de pêche, dans Cotgr. et au Gr. Coutumier de France, I, p. 73.

Robour—oour. [Voleur, larron : « *Robour* », dans D. C., sous *robœ.* — « Ne s'offri en la terre ne « *roboour* ne larron. » (Wace.)]

Robuste. Fécond en prouesses : « Le tournoy « estoit si fort et si *robuste*, que c'estoit une grant « merveille à veoir. » (Percef. I, f. 145.) — « Moult « fut *robuste* le tournoy. » (Id. IV.)

Robustement. Avec force. (Oudin.)

Robusteté. Vigueur. (Oudin.)

1. Roc. [Tour au jeu d'échecs ; de *rokh*, nom donné par les Persans au chameau monté par des archers, et par assimilation de forme, à la tour des échecs ; elle a jadis été figurée par un éléphant portant une tour : « Il a son *roc* par force en roie mis, « Et d'un poon a un chevalier pris. » (Raoul de Cambr. p. 63.) — « Il n'epargnoit (comme on dit en « commun proverbe) ni roi ni *roc.* » (Desper. 125[e] conte.) — « Roy, fierce, chevalier, auffin, *roc* et « cornu Furent fet de saphir, et si ot or molu. » (Poëm. d'Alexandre.) — « Nos ennemis nous ont « donné deux mauvais eschecs ayant pris nos « *rocs* (entendant Rouen et Bourges) ; j'espere qu'à « ce coup nous aurons leurs chevaliers, s'ils sor-« tent en campagne. » (Lanoue, p. 584.)] — « Remua « les chevaliers, puis les *rocz.* » (Lanc. du Lac, II, f. 100.)

2. Roc. [Manteau, roque : « La coife de l'auberc « ne li valut .I. *roc.* » (Aiol, v. 9046.)]

3. Roc. [Roche : « Et cestui là plus antique qu'un « *roc.* » (Marot, I, p. 251.)]

1. Roce. [Roche : « S'en ot Buiemont de Sesille, « Et cil fu au prendre Andioce, U il a mainte *roce.* » (Mouskes.)]

Nés fu dedens une montaigne,
As *roces* de terre griffane.

2. Roce. Lance courtoise. (V. Rocet.) — « Che-« valiers armez de lances, de courtes *roces*, especes, « et brancs rabattus, et emoussez. » (La Colomb. Théâtre d'honneur, I, p. 48.)

3. Roce. [Poisson : « Et sciatur quod talis « debet esse tramela, dont on prent *roces.* » (Ms. de Corbie, dans D. C., sous *Tramallum.*)] — « Mais « il n'y a poisson ne *roce.* »

Rocet. Lance courtoise. (V. Rochet.) — « La lance « baissée vint vers lui si roidement qu'il luy mist le « *rocet* droit en la visiere. » (Hist. de Duguescl. Tr. des IX Preux, p. 500.)

Roch (S[t]). « Herbe de *S[t] Roch.* » (Cotgr.) — « Desrobber la bosse à *S[t] Roch.* » (Id.)

Rochade. Assemblage de roches :

On la fouille dans la *rochade*
Des monts sourcilleux de l'Arcade. *(R. Bell. I, p. 65.)*

Rochailles. Rocailles, morceaux de rocher. (Oudin.)

Rochal. [Ivoire des morses, de l'hippopotame : « Les aigues trove qui chient du *rochal.* » (Agol. v. 235.) — « L'ivire et le *rochal* et les « pierres precieuses. » (Anc. Coutume de Norm. f. 28.)]

Rochaut. [Poisson : « Cynœdus, quem nostri « communi saxatilium nomine *rochaut* vocant. » (Traité, ms. des Poissons, B. N. l. 6838, C. ch. 73.)]

1. Roche. [Poisson, aux Ordonn. t. VII, p. 182, an. 1387.]

2. Roche. [1° Rocher : « Passent cez puiz e cez « *roches* plus haltes. » (Rol. v. 3125.) — « Il n'orent « gaires nagié quant li tempés les porta à une « roche et peçoia toute la barge. » (Mén. de Reims, § 66.)] — 2° Montagne : « Il arriva en une *roche* en « laquelle avoit une petite chapelle. » (Lancelot du Lac, III, f. 111.) — [3° Château, forteresse : « Sire, « la haute *roche* que tu as esgardée C'est une fer-« meté qui moult est redoutée. » (Rom. d'Alexandre.) — « Ja ne pourra durer *roche* ne fermeté. » (Id.) — 4° Cave : « Icelluy prestre en soy cuidant « lever et reculant cheut en une *roche* ou cave. » (JJ. 159, p. 169, an. 1404.)] — 5° Expressions : « Il « y a bien de l'anguille sous *roche.* » (Cotgrave.) — « Je m'appelle la *roche*, je ne m'en enqueste, » c'est-à-dire je n'en ai souci. (Oudin.)

Rochée. Projection semblable à celle de l'argent qui *roche ;* voir Rocher, 2.

Luy mesme encor, d'une saincte *rochée*,
Trois fois en rond, à la trouppe arrousée.
Joachim du Bellay, p. 263.

Rochelle (la). Comme la *Rochelle* est un port de mer connu par sa pêche, on a dit proverbialement : « Il revient de la *Rochelle*, il est chargé de « maigre, » il est extrêmement maigre. (Oudin.) — « Congre de la *Rochelle.* » (Poët. avant 1300, t. IV, page 1652.)

1. Rocher. [Roche : « Ceux mesmes qui estoient « tombez du *rocher* retournerent à l'eschalade. » (D'Aub. *Hist.* II, p. 264.)]

2. Rocher. Lorsque l'argent fondu est solidifié à l'air libre, l'oxygène absorbé se dégage et projette le métal qui se solidifie en formant une espèce de végétation : « L'argent *roche.* » De là peut-être l'expression suivante : « La gambade du *rocher.* » (Cotgrave.)

1. Rochet. 1° Lance courtoise : « *Rochet* est « appelé le fer de lance à jouster par esbatement

« aux lices et tournois, qui est le contraire de fer « de guerre. » (Nicot.) — « Les lances avec lesquel- « les l'on joustoit en ces tournois, avoient des « *rochets* ou mornes rondes, plus larges que la « paulme de la main, semblables à celles que les « bateliers ont au bout de leurs longues piques, « lorsqu'ils joustent sur la riviere de Seine. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 233.) — [« Car il l'atainst « dessous l'oye De son bon *rochet* bien tempré. » (Couci, v. 1656.) — « Tous les trente jours nous « delivrerons toutes manieres de chevaliers et d'es- « cuiers, chascun de cinq pointes de glaive ou de « cinq de *rochet*, lequel que mieux leur plaira. » (Froiss. XIV, p. 56.) — « Jouster de lances à *rochets* « courtoisement. » (Id. p. 254.) — 2° Tampon fixé au bout de la lance : « Mais le premier qu'il vit ala « si consuivant Qu'en mi de la vissière, ou hiaume « devant, Que desus le *rochet* il ala enportant Le « hiaume entierement. » (Brun de la Mont. v. 2116.) — « Là ot maint chevalier versé jambe levée, Et « tué maint cheval, mainte espaule espaulée, Et « maint escu perciet, mainte selle espautrée, Maint « *rochet* desnoué, mainte lance frouée. » (Brun de la Mont. v. 2220.)]

2. Rochet. [1° Rochet, dérivé du roque, aube courte : « Et puis li vesti on le *rochet*, qui est blans, « qui senefie chastei. » (Mén. de Reims, § 180.) — « Item cinq *rochés* vendus à Pierre des Essars. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 68.) — « Item, un « *rochet*. » (Id. p. 107.) — 2° Surcot à l'usage des femmes plus que des hommes : « La dite boe ou tay « sorti contre le branc ou *rochet* dudit suppliant. » (JJ. 164, p. 179, an. 1410.)] — « Vestue d'un drap « riche d'or, un petit *rochet* de volet fin, et portoit « pannetiere, houlette, et tous habillements de « bergere. « (Mém. d'Oliv. de la Marche, II, p. 539.) — « Par dessus cette cotte elles avoient, en maniere « de *rochet* de Brabant, un gentil habillement de si « fine toile qu'on voyoit la cotte cramoisie parmy. » (Matth. de Couci, Charles VII, p. 678.)

Rochier. [Rocher : « *Rochiers* e derubes « esteient merveillus puignanz et tranchanz, par « unt Jonathas dut venir al ost. » (Rois, p. 45.)]

Rochoir. « Boete de metal garnie d'un long « bec, à verser menu le borras pulverisé pour la « soudure de l'or et de l'argeant. » (Monet.)

Rocier. Rocher :

Au haule vint, la nes trova,
Acrocié fu au *rocier*. *(Ms. 7989 ², f. 52.)*

Rocire. Frequentatif de *occire*, tuer :

France est par vos de mort garie,
N'est pas mestiers qu'on la *rocie*,
France sera à deshennor,
S'el voit que soiez en dolor. *(Parton. f. 144.)*
Et *rocient* quan qu'il i a. *(G. Guiart, f. 323.)*

Rock. [Tour, pièce du jeu d'échecs : « Quant li « rois veoit que elle s'estoit fourfaite d'un *rock*, « d'un chevalier ou de quoy que fuist. » (Froissart, t. III, p. 458.)]

Rocq. Roche, montagne : « Seigneurs des ter- « res, seigneuries et chastellenies de Sainct Wallery « sur la mer aut païs et *rocq* de Cayeu. » (Cout. Gén. t. I, p. 617.)

Rocque. Motte : « Ung corbeaut volant en l'air « laissa cheoir une *rocque* de terre qu'il portoit « entre ses ongles dessus la teste d'Alexandre, « laquelle tantost s'effroya, et departit en petites « pieces. » (Hist. d'Alex. Tr. des IX Preux, p. 139.) — [« Lequel prestre print une ou plusieurs *rocques* « de terre et les getta à icellui Mahieu. » (JJ. 167, p. 435, an. 1414.)]

Rocquer. Couvrir, emmailloter : « *Rocquer* un « enfant. » (Cotgrave.) — « Son chief estoit *rocqué* « d'un queuvre chief sale. » (Al. Chart. l'Esp. 260.)

1. Rocquet. [Extrémité dentée d'un ressort courbe dont les dents sont arrêtées par un cliquet : « Le resort qui poise sur la gaschette et arreste « les dents du *rocquet*. » (Paré, XVII, p. 12.)]

2. Rocquet. Blouse : « Estoient revestus cha- « cun d'un *rocquet*, et portoient sur leurs espaules « des sacs remplis de pommes, naveaux. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 121.)

Rocquette. Roquette, petite forteresse : « Entre- « rent dedans le premier fort avecq eulx, et ne « demeura plus qu'une petite *rocquette*, là ou estoit « le cappitaine. » (Mém. de Rob. de la Mark. p. 432.)

Rocte. Rompue : « Quand un oiseau a la gorge « *rocte*, cousez la le plus doucement que vous « pourrez, et la closture soit oingte... » (Arteloque, Fauc. f. 99.)

Rodage. « C'est le devoir que le seigneur peager « prend pour une charrette vuide, ou chargée de « marchandise, passant par le chemin public et « royal, outre le peage dû pour raison de la mar- « chandise. » (Laur.) — Dans le Coutumier général, ce paroît être un droit tyrannique que des seigneurs particuliers exerçoient, et dont le peuple se plai- gnoit (t. II, p. 682.)

Rodanes. Cerises. (Oudin.)

Rodas. [Bâton, rondin : « Ayans icellui Dyonis « une espée et icellui de la Motte ung *rodas* de « couldre de cinq pies ou environ. » (JJ. 206, p. 494, an. 1480.)]

Rode. [Palet : « Lesquelx compaignons com- « mencerent à jouer... au jeu du palet, appellé par « delà aux *rodes* de fer. » (JJ. 170, p. 38, an. 1417.)]

Rodelle. Tête ronde : « *Rodelle* d'un clou. » (Cotgrave.)

Rodement. Action de roder. (Monet.)

Rodemontade. Rodomontade. (Cotgrave.)

Roder. 1° S'étendre :

Refont, après ce, sanz atendre,
Leur genz aval les chanz estendre,
La longueur deus jointes en *rodent* :
Commencent devers Occident. *(G. Guiart, f. 121.)*

2° Planer : « Luy faudra apprendre à *roder* haut « en l'air. » (Fouill. Fauconn. f. 7.) — 3° Tourner : « *Roder* les yeux. » (Cotgrave.)

Rodete. [Eperon : « Mos senhor du Puy, lieu- « tenent en Languedoc, avoit par ses lettres paten- « tes fait decrier et abatre les petits blancs d'Ala- « maigne, appellés de la *rodete*, autrement de « l'esperon. » (Preuv. de l'Hist. de Nîmes, III, p. 3, an. 1473.)]

Rodeur. Qui rode. (Cotgrave.)

Rodier. [Charron : « Guinot Sacalho *rodier* et « du mestier de faire charrettes, roes et tomba- « reaux. » (JJ. 181, p. 189, an. 1452.)]

Rodomont-one. [1° Personnage créé par le Boiardo et adopté par l'Arioste ; il est renommé par sa vaillance, son caractère altier et insolent dans les guerres fictives de Charlemagne avec les Sarrasins d'Afrique.] On dit encore en style proverbial : « Un « avaleur de montagnes, » pour un fanfaron ; *rodomont* ne viendroit-il pas de là : *rodere montes?* « (Les Espagnols) sont tous *rodomones* de piafe « encore que gars de courage pour la pluspart. » (Pelerin d'amour, t. II, p. 717.) — 2° Brave soldat. Brantôme dit du capitaine Bourdeille, son frère : « Qu'on l'appelloit en Piemont un des *rodomonts* « de là... » (Dames gal. II, p. 261.)

Rodomontade. [Fanfaronnade : « J'accuse, « aux querelles, ceulx qui bravent et se mutinent « sans partie ; il faut garder ces *rodomontades* où « elles portent. » (Mont. III, p. 146.) — « Les *rodo-* « *montades* espaignolles, certes elles surpassent « toutes les autres, de quelque que ce soit ; d'autant « qu'il faut confesser la nation espaignolle... fort « prompte d'esprit et de belles paroles prononcées « à l'improviste. » (Brant. Disc. d'aucunes rodomontades.)]

Rodondon. [Chape ronde : « Si sit epithogium, « manto vel *rodondon*. » (Hist. de Nîmes, II, p. 65, an. 1329.)]

Roe. [1° Roue : « De fortune me tourne diverse- « ment la *roe*. » (Berte, c. 33.) — « Quant sus sa « *roe* (la fortune) les fait estre. » (Rose, v. 1873.) — « Anglois avoient fait ouvrer et charpenter deux « beffrois de gros merrains à trois estages, et seant « chacun beffroi sur quatre *roes*. » (Froissart, éd. Buch. I, I, p. 237.) — « Or voeil parler del estat del « orloge ; La premeraine *roe* qui y loge, Celle est « la mere et li commencemens Qui fait mouvoir les « autres mouvemens. » (Id. Oreloge amoureuse.) — « Ovecques la moitié... de la rivière dont ledit « moulin meult, ainsi comme icelle moitié se pour- « suit en pourpris, en maisons, *roe*, en hèves, « rivière et autres choses... » (1404. Aveu du Moulin-Rouge ; L. C. de D.)] — « La pire *roe* du char, c'est cele « qui plus braira. » (Chans. du XIIIe s., ms. Bouh. 245.) — « Touz jours brait la *roe* mal ointe. » (Ms. 6812, f. 47.) — « L'en prent une *roes* de charrette. » (Mod. f. 78.) — 2° [Pupitre tournant, disposé en forme de roue tournante sur un axe vertical ou horizontal : « Jacques de Parvis et Jean Grosbois, huchiers, « pour leur peine d'avoir dessemblé tous les bancs « et deux *roes*, qui estoient en la librairie du roy au « palais et iceulx fait venir audit Louvre avec les « lettrins. » (Comptes des bâtimens royaux, an. 1355.) — « Icellui Charlot escolier à Orliens mist hors « dudit hostel toutes ses choses, excepté sa *roe* et « sa chayere. » (JJ. 141, p. 276, an. 1391.) — « (Un « saint Jérôme) devant lui a un lion paint d'un costé « et dessoubz un livre ouvert, et, de l'autre costé, « devant lui, a une *roe* d'estude. » (De Lab. Ducs de Bourg. n° 4071, an. 1420.) — On voit dans l'une des salles de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, et dans la bibliothèque de Wolfenbüttel, duché de Brunswick, de ces pupitres anciens à mouvement vertical. — 3° Pilori. [Le supplice de la roue ne fut introduit en France qu'au temps de François Ier.] Parlant des boulangers qui avoient mis des ordures dans le pain et qui causèrent une maladie épidémique :

> Si furent pris, et mis en *roes*,
> Dont chascun lor fesoit les moes,
> Et devant tout le monde ès halles. *(Ms. 6812, f. 89.)*

J'ai vu une carte généalogique des rois de France où étoit représenté le fait le plus remarquable de chacun. Celui-ci l'étoit : on voyoit les boulangers assis sur une *roue* placée sur un échafaud et enfoncée dans un pieu, avec un pain à côté d'eux. — 4° [Palet : « Comme iceulx compaignons se feussent « mis à jouer pour le vin à un jeu, appellé le jeu « des *roes* de fer, en place commune et publique. » (JJ. 165, p. 119, an. 1410.) — « Jeu que on appelle « ou pays (de Quercy) la *roe*. » (JJ. 188, p. 27, an. 1458.)] — 5° Berceau : « *Roe* feuillée. » (Percef. vol. I, f. 34.) — 6° Action de déployer sa queue, en parlant du paon ; par suite faste, orgueil, insolence : « Ta *roe* sera ravalée. » (Desch. f. 419.)

> Et n'est nulle chose plus vraye
> Que telz prelaz moult se resjoient,
> Quant grosses tourbes de gens voient
> Après eulx, là monstrant leur *roe*. *(Desch. f. 522.)*

7° Action de planer, en parlant d'un oiseau de proie : « Faire la *roe*. » (Desch. f. 229.) — 8° Marche du soleil, conduite d'un homme : « Combien qu'il « (le soleil) fust en sa puissante *roe*. » (Perceforest, vol. IV, f. 1.) — « De chascun la maniere et la *roe*. » (Desch. f. 241.) — 9° « A *roe*, à la *roe*, » à la ronde : « Les prennent environ *à roe*. » (G. Guiart, f. 292.)

> Li Juif li donerent mainte busse en la joe ;
> A qui feri joerent de lui tout *à la roe*. *(Ms. 7218, f. 342.)*

1. Roé. [Orné de roues : « Bues offre un vert « paile *roé*. » (Garin.) — « Li dus Renart offert qua- « tre pailes *roez*. » (Parise la duchesse.) — « Et « puis li ont son escu aporté, La guige en fu de « paile d'or *roé*. » (Agolant, p. 163².)]

> Un granz beaus est assis esprez,
> Covert dun vert poiles *roez*. *(Part. de Bl. f. 160.)*

2. Roé. Rompu :

> . . . . L'estour recoumenciet,
> Maint tronçon i ot si trenciet,
> Mainte targe est *roée* et frainte. *(Mousk. p. 821.)*

Roegnier. Tondre, raser :

> Lavés, tondus, et *roegnies*
> Et acesmé l'ont coume conte. *(Mousk. p. 666.)*

Parlant d'hérétiques obligés à la croisade :

En i ot à Douvres .x. ars,
Et s'en i ot de convertis,
Femes et homes del païs,
Qui furent bien haut *roegnié*,
Devant, et deriere croissié. *(Mousk. p. 789.)*

Roeiller. S'enrouer :

. . . . Qui *roeille* s'il ne voit
Homme qui tramble s'il n'a froit. *(Ms. 7218, f. 194.)*

Roelle—ele. 1° Roue, roue de la Fortune : « Mal torne la *roele*. » (Ms. 7218, fol. 346.) — « (La « Fortune) bien torna sa *roelle*. » (Percef. V, f. 110.) — [« Mais quant sunt puis entr'espousé Si cum ci « raconté vous é, Lors est tornée la *roele*, Que cil « qui soloit servir, cele Commande que cele le « serve. » (Rose, v. 9507.) — 2° Bouclier : « Et grant « hace tranchant, et *roele* vergie. » (Chans. d'Ant. t. II, p. 485.) — « Vait ferir le paien en la *roele*. » (Aiol, v. 5341.) — « L'une des foiz requeilli Guillau- « mes de Boon le pot de feu gregoiz à sa *roelle*. » (Joinv. § 240.) — « En son bec tint une *roelle*. La « *roelle* estoit une topace Qui plus estoit clere que « glace Et si estoit douze piés lée. » (Flore et Blanchefl. v. 856.)] — 3° Monnaie ; parlant des miracles de Ste Léocade :

Mainz maus morteus a amortiz
Donc nos a maint beaus tortiz
Maint parisi, mainte *roele*. *(Ste Léoc. f. 33.)*

4° Groin du sanglier : « Boutent de la *roele* du « musel devant qu'ils ont trop forte dedanz terre « bien parfont. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 60.) — 5° Tonsure (?)

Par la *roele* saint Morant,
Il me tient bien por païsant. *(Ms. 7218, f. 239.)*

Roengier. [Tonsurer : « Si acoisi un moigne « qui fu haut *roengiés*. » (Aiol, v. 6574.)]

1. **Roer**. S'enrouer ; parlant de la Kalcofane, Marbod. (col. 1675), écrit :

Ki la portera onestement,
Chianter pora mult altament,
E dulce vois, et bone aura,
Si ke jamais ne *roera*.

2. **Roer**. [Roder, tournoyer : « Se aucun vient « de nuyt en nostre jardin, ou *roer* entour nostre « hostel. » (JJ. 168, p. 409, an. 1415.) — « Puis va « tant *roant* par la sale. » (Rose, v. 6167.)]

Roerbe. Sorte de plante : « Des fueilles ou « racine de lapace, de la racine de *roerbe*. » (Fouill. Vén. f. 83.)

Roertre. [Hart, lien de fagot : « Hars et *roer-* « *tres* pour porter lierre et houx. » (JJ. 74, p. 68, an. 1341.)]

Roes. [Palissades (?) : « Et s'asailliés Lossane, « les *roes* et les murs. » (Aiol, v. 9516.)]

1. **Roet**. [Orné de rosaces : « La guige en est « d'un bon palie *roet*. » (Rol. v. 3151.)]

2. **Roet**. [Rouet : « Un *roet* à brouette. » (JJ. 113, p. 167, an. 1378.)]

Roeue. Roue : « *Roeue* de fortune. » (Ms. 7989², folio 51.)

Roever. [Prier : « Cil l'a traït ki vos en *roevet* « feindre. » (Rol. v. 1792.)]

Roffée. [Gale : « Tout en pleurant de l'erbe « saine, El nom le haut segnor de gloire, Au grief « mesel dona à boire. Tout maintenant qu'il a l'a « beue, Tout ausi tost si est keue Sa puans *roffée*, « s'orde creffe, Com à poissons quant on les craffe. » (Mir. de Coinsy.)]

Roffre. Surenchère : « Pourront en dedans l'an « du vendage, faire *roffre* sur tels biens reels. » (Cout. Gén. II, p. 865.)

Rogat. 1° « *Rogat* est un droict petitoire qu'un « officier d'evesque, ou autre juge d'eglise envoye « à un autre pour faire adjourner à respondre par « devant le diocesain, le sujet d'un autre diocese, « pour raison de mariage commencé au diocese, et « avec personne du diocese du requerant, et est fait « en telles paroles : *in juris subsidium requirimus*, « et *rogamus*, et celuy à qui telle lettre s'addresse « le peut bien, sans offense, refuser. » (Gr. Cout. de France, liv. II, p. 135.) — [« Le suppliant fist cemon- « dre à Paris le dit sergent par un *rogat* de l'eves- « que de Paris. » (JJ. 143, p. 150, an. 1392.)] — 2° Prière ; un vieillard parlant dans un conseil : « Se je feusse de l'aage de tel a il icy, et de la force, « moult tost seroyt departie ceste discorde, car je « y seroye mis aux *rogatz* de tous. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 125.)

Rogation. 1° Prière, demande : « A la *rogation* « du roy de Navarre. » (Chr. de S. Denis, II, f. 207.) — 2° Rogations : « Après Pasques et les *Rogations*, « fy de prestre et d'oignons. » (Cotgrave.)

Rogaton—um. [Assignation en cour ecclésiastique : « Comme Pierre Berenger porteur de cemon- « ces et de *rogatons*... eust apporté de Rouen un « *rogatum* sur le dit veneur. » (JJ. 97, p. 503, an. 1367.) — « Icellui bastart fist semondre par un « *rogatum* le suppliant en l'eveschie du Mans. » (JJ. 107, p. 311, an. 1375.)] — « Jehan du Parc de « la paroisse de Ver lequel estoit porteur de *roga-* « *ton* en la court de l'official de Coustances, homme « brigueux et de mauvaise vie, et renommé. » (JJ. 119, p. 57.) — « J'en reviens à ce mot, lequel « appelle *porteurs de rogatons* ceux que Maillard « nomme *portatores reliquiarum et indulgentia-* « *rum et bullatores*. » (H. Est. Apolog. d'Hérod. p. 65.) — Les moines sont ainsi appelés « pour ce « qu'ils ne vivent que des aumosnes des gens de « bien, et de gram-mercis. » (Id. p. 358.) — « Quand « on met l'argent dans le bassin d'un *porteur de* « *rogatons*, les ames qui sont en purgatoire se « prennent à rire. » (Mém. de Villeroy, t. III, p. 57.) [Ainsi la série des sens est semonce, indulgence, aumône payée pour l'indulgence.]

1. **Roge**. Rouge : « Lion d'argent sur *roge* « graine. » (Desch. f. 115.) — [« Recordez en quel « manere nos pere furent sauvé en la mer *Roge*. » (Machab. I, p. 4.)]

2. Roge. [Sorte de navire, dans Ph. Mouskes, d'après D. C. sous *rogas* : « *Roges*, et busses et « uissiers. » Lisez peut-être *doges* et rapprochez l'anglais *dogger*, lougre.]

3. Roge. [« Jean Legrand qui fut trouvé mort « sur les *roges* de la forteresse. » (Cart. de l'évêché d'Amiens, an. 1374, dans D. C. sous *Roga*, 5.)]

Rogeceur. [Porteur de *rogats*, de *rogatons* : « Tant a par tout de plaideriaus, D'esquevins, de « serjanteriaus De larrons, de capeceurs, De « hiriaus, de *rogeceurs* Que nus prodom ne puet « mais vivre. » (Mir. de Coinsy.)]

Roger. Nom d'un bœuf : « Je perdis le mellor « de mes bues, *Roger*, le mellor de ma carrue. » (Ms. 7989 ², f. 75.)

Roger-Bontemps. « *Roger-Bontemps* que « nous pratiquons pour denoter l'homme de bonne « chere, est ainsi dit par abus au lieu de *rouge bon* « *temps*. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 753. — L'étymologie de Pasquier est critiquée par Garasse, Rech. des Rech. p. 299.) — Voyez encore l'origine de ce quolibet, dans Goujet, Bibl. fr. X, p. 376. — C'étoit un personnage de notre ancienne comédie et il avoit un habit qui lui étoit particulier. (Hist. du Th. fr. II, p. 118.) — Oudin l'explique par « un gaillard, « un bon compagnon. » — « Estoit devenu si gras, « et enflambé qu'il ressembloit au droit *Roger bon* « *temps*. » (Nuits de Strap. II, p. 24.) — Parlant des boulangers de Paris, qui, dans un temps de famine, mirent des ordures dans le pain :

Par .I. homme *Rogier bon tens*
Fut fet assavoir leur meffet. *(Ms. 6812, f. 89.)*

[D'après Fleury de Bellingen, « la maison de Bon- « temps est aussi noble et ancienne qu'il y en ayt « dans le pays de Vivarais, d'où elle est originaire, « et fait sa résidence dans la ville d'Annonay. Un « des chefs de cette famille, grand homme et fort « illustre, aima beaucoup la bonne chiere. »]

Rogez. Rougets, poissons : « Soles, plaiz, « *rogez*. » (Desch. f. 486.)

Rogié. [Rouge de carnation (?) : « Car tu as bien « Blanchart mengié Qui moult est et cras et *rogié*. » (Ren. v. 17808.)]

Rogne. [Gale, au figuré : « Je croy qu'il s'en est « mors la langue, car Calvin lui gratta bien sa « *rogne*. » (Bèze, Vie de Calvin, p. 150.)]

Rognemant. Action de rogner. (Monet.)

Rognonner. Fréquentatif de rogner. La fourmi « parce qu'elle fait son reservoir dedans terre, elle « *rognonne* le grain qu'elle y veut cacher afin qu'il « ne germe point. » (Pasquier, Lett. I, p. 591.)

Rogo. Prière, supplique ; mot latin :

Ilz ont bien avec eulx *rogo*
Qui du stile scet trop po. *(Desch. f. 526.)*

Rogue. [Insolent : « On voit clairement le fruict « qu'a produit la doctrine de Luther, c'est qu'elle « a rendu le peuple si *rogue* et si rebelle, qu'on « n'en peut plus jouir. » (Sleidan, Hist. de l'estat de la religion et republique sous Charles V, p. 55.) — « Et des sieges aiment as tables Les plus haus, les « plus honorables, Et les premiers as synagogues « Com fiers, et orguilleus et *rogues*. » (Rose, vers 1183.)]

Roguement. Arrogamment, d'un air rogue. (Rabelais, V, p. 87.)

Rohart. [Ivoire des morses, de l'hippopotame ; peut-être corruption de *rorqual* : « Un coustel à un « vieil manche de *rohart*, dont le manche est viroilé « en maniere de croix, en une gayne d'argent « esmailliée. » (Inv. de Charles VI, an. 1399.)]

Roi—is. Roi, d'où les expressions : 1° Règle, amour, dans les poésies galantes :

Ou il n'a mesure, ne *roi*. *(Ms. 7218, f. 326.)*

. . . . . . Moult saves bien vo *roi*
D'amours servir. *(Vat. 1490, f. 175.)*

Du mentir set il bien son *roi*. *(P. av. 1300, IV, p. 1370.)*

[« Que *roi* me fait de folie. » (Couci, III.)] — 2° [« Estre rois, » être satisfait : « Ha, Dieus, com « je *seroie rois*, Se le pooie as poinstenir (un putois) « A mon chief por le froit covrir, Por ce qu'il bone « pel a. » (Ren. v. 2516.) — 3° « De meschant homme « bon *roi*. » (Cotgr.) — 4° « Mais on a conté maintes « fois : Ou vient li *rois*, là va li lois. » (Ph. Mouskes, p. 735) — 5° « Car comme uns asnes couronnez « Est un *rois* terriens sans lettres. » (Desch. f. 550.) — 6° « Devant qu'il soit trois fois les *rois*, » c'est-à-dire avant qu'il se passe beaucoup de temps. — 7° « Il n'y a dignité temporelle en France qui entre « en comparaison avec celle du *roy* ; et neantmoins « il n'y a parole en laquelle nos devanciers se « soient tant licentieusement desbordés qu'en cette « ci : *Roy* des merciers, *roy* des barbiers, *roy* d'ar- « mes, *roy* de ribaux... Il seroit très malaisé voire « impossible de dire pourquoi l'on honora les supe- « rieurs de ces ordres du nom de *roi*, au desavan- « tage de tous les autres, et plus encore de deviner « en quel temps ces royautés imaginaires furent « introduites, fors celle des arbaletriers, en laquelle « nous trouvons lettres patentes de Charles VI du « 26 avril 1411 portant que le *roi* avoit reçu la sup- « plication des *roi*, connetable et maistres de la « confrerie des soixante arbaletriers de Paris ; le « *roi* des merciers avoit l'œil sur les poids et mesu- « res des marchands ; le *roi* des barbiers sur tous « les autres barbiers... Le *roi* des poetes estoi icelui « qui ès jeux floraux de nostre poesie ancienne se « trouvoit avoir mieux besogné que les autres « fatistes ; le *roi* des arbaletriers, celui qui avoit « gagné le prix sur ses confreres au jeu de l'arba- « lete, et, à vrai dire, les deux premiers visoient « au gain sous pretexte de leurs visitations, et les « deux derniers à l'honneur. » (Pasq. Rech. t. VIII, p. 720.) — 8° « Le chef des hérauts d'armes avait le « titre de *roi d'armes* et s'appelait Montjoie saint « Denis. » (V. Marc. de Vulson de la Colombière, de l'office des rois d'armes, des hérauts et des poursuivants, 1645, in-4°.) — 9° Le président de la corporation de la bazoche prenait le titre de *roi* de la

bazoche. — 10° « *Roi* des dimanches, » dimanche de la Trinité. — 11° « *Roi* de l'epinette, » personnage élu tous les ans, à Lille, pour présider aux fêtes de l'épinette. Le dimanche des brandons, le premier du carême, le roi de l'épinette se rendait en grande pompe au lieu disposé pour les joûtes. Le vainqueur était récompensé par un épervier d'or. La fête fut supprimée en 1556. — 12° « *Roi* des marchands, » prévôt des marchands. — 13° « *Roi* des « merciers. » Le titulaire de cet office avait l'inspection des poids et mesures ; il délivrait les brevets d'apprentissage et les lettres de maîtrise ; il surveillait la bonne ou mauvaise qualité des marchandises. La charge fut supprimée en 1597. — 14° « *Roi* « des menetriers, des menestrels, » voir ces mots. — 15° « *Roi* des ribauds, » voir RIBAUD. — 16° « [Mon- « seigneur de Taillanville *roy* d'Ivetot » suit à la croisade Pierre de Chypre. (Chr. des 4 Valois, p.p. Sim. Luce, an. 1364, p. 164.) — Voir au reg. JJ. 199, p. 467, oct. 1464, les lettres accordées par Louis XI « à Guillaume Chenu, à présent seigneur d'icelle « terre et seigneurie d'Yvetot. » — 17° « En la com- « paignie du *roi* de Quanarie, qui avoit la charge « de partie des nobles du païs de Poictou soubz le « sire de Bressuyre. » (JJ. 207, p. 63, an. 1480.)] Voir d'autres expressions sous ROY.

1. **Roiage**. « Si luy mesme le labouroit, ou fai- « soit labourer, il devra le continuer en labeur, et « faire assemencer selon que chacun *roiage* le « requerera. » (N. C. G. t. II, p. 124.) — On lit à la note 6 : « Chacun *roiage*, c'est ce que nous appel- « lons *solle* en fait de terres qui s'ensemencent en « grains. »

2. **Roiage**. [Droit sur les vins charroyés : « C'est « assavoir la moitiet dou *roiage* des vins de lor « quieuçon de Bruieres, et des autres vins, entier « *roiage*. » (Cart. de Thenailles, B. N. anc. 5649, f. 54, an. 1260.) — « Il paieront à moi et à ciaus de « Bruieres le demi *roiage* de lor quieuçon, et le « *roiage* entier de tous autres vins. » (Ibid.)]

Roial. [I. *Adj.* 1° Royal, somptueux : « Ne te « chaut de grand maison ; car en petite maison pues « tu mener *roial* vie. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 642.) — 2° Très grand, très bon : « Danger *roial*. » (Vatic. n° 1490, f. 171.) — « Vin *roiaus*. » (Ms. 7218, f. 332.) — « Que Dieus l'en sache *roial* gré. » (Ms. 7615, II, f. 165.) — Le chancelier Guill. des Ursins, à l'entrée de Charles VII dans Rouen, étoit en *habits roiaux*. « C'est assavoir, robbe, manteau, et chapperon « d'ecarlate fourrés de menu vair. » (Monstrel. III, p. 21 ; Miraum. Tr. de la Chanc. f. 157.)]

II. [*Subst.* 1° Soldats du roi : « Et li *roial* li reman- « derent que il iroient l'endemain dedenz tierce, et « le couperoient en despit de lui. » (Mén. de Reims, § 97.) — 2° Monnaie, double denier parisis : « Si « com chil ki jeue à noiaux, Tant leur doint deniers « et *roiaux*. » (Rose.)]

Roiamant. [Rédempteur : « Il jure Damedié le « pere *roiamant*. » (Aiol, v. 5914.)]

Roiame. [Royaume : « Et cest establissement « commande il à tenir par tout le *roiame* de « France. » (Beaumanoir, XIII, p. 12.)]

Roiaume. [Royaume : « Mais en iert li *roiau-* « *mes* en larmes et en plors. » (Saxons, XXVII.) — « Semiramis, sa mere (de Ninus), tint le regne et le « *roiaume* toute sa vie. » (Brun. Latin. Trés. p. 33.) — « Et tenoit trois *roiaumes* de son heritage, c'est « à savoir le *roiaume* de Pouille et celui de Sezile « et celui de Calabre. » (Mén. de Reims, § 214.)]

Roiaument. [Royalement : « Si le (service de « Dieu) face si *roiaument*, Que Dius ne l'en sache « mais. » (Baud. de Condé, I, p. 61.)] Voir encore Ms. 7615, II, f. 165.

Roiche. [1° Roche : « L'endemain s'en revont « par ces estroits sentiers, Plains de *roiches*, d'es- « pines, de ronces, d'esglantiers. » (G. de Roussill. v. 2287.) — 2° Cave taillée dans le roc : « Icellui « Jehan avoit trouvé la dite exposant en sa *roiche* « ou cave. » (JJ. 144, p. 465, an. 1393.)]

Roide. [Roide, escarpé ; au figuré, rapide, vif, fort, entêté : « (Une lance) Qui moult fut *roide* et le fer « aceré. » (Roncisv. p. 190.) — « Les ieus ot clos et « le corps *roide*, Et en plusieurs lieus la char « froide. » (Blonde et Jehan, v. 1171.) — « Et se il « (un ouvrier) est si foz et si *roides* et si aboutiz « que il ne vueille obeir au commendement le « mestre. » (Livre des Mét. p. 198.) — « A justices « tenir et à droitures soies loiaus et *roide*, sans « tourner à destre ne à senestre. » (Id. p. 301.) — « Bone justice et *roide*, et qui n'espargnast plus le « riche home que le povre. » (Id. p. 297.) — « Aussi « en France a esté trouvé bonne chevalerie, *roide*, « forte, apperte. » (Froiss. II, p. 6.) — « Se ce mes- « chant (le medecin) j'eusse creu, Las ! je seroy, « mort tout *roide*, Se seulement j'eusse beu sa « tisanne et son eau froide. » (Basselin, XLVIII.)] — « *Roide* comme la barre d'un huis. » (Oudin.) — « *Roide* comme une barre de vieux fer. » (Arest. amor. p. 210.)

Roidement. [Avec raideur, fixité : « Et s'ase- « nerent de leurs glaives si *roidement*. » (Froiss. t. II, p. 291.) — « Se il movoit une verge *roide-* « *ment* en l'air, elle soneroit et plieroit. » (Brun. Lat. *Trés.* p. 117.) — « Qui *roidement* esgarde les « rais dou soleil, il entenebrit si que il ne voit « goute. » (Brun. Lat. Trés. p. 369.) — « Si l'espre- « vier va querre l'aloe *roidement* en tirant à contre « mont, que c'est belle chose à regarder. » (Modus, f. 101.) — « Et se fierent sour les blasons si *roide-* « *ment* que il rompent poitraus et ceingles. » (Mén. de Reims, § 101.)]

Roidesse. Rapidité ; on a dit d'une rivière : « Sa largeur, sa *roidesse*. » (Hist. de César, Tri. des IX Preux, p. 330.)

Roideur. [1° Absence de souplesse : « (Un « malade) ne set que il eust puis *roideur* ou chaleur « de fievre ou doleur de chief. » (Mir. de S. Louis, p. 165.)] — 2° Rigueur, sévérité : « *Roideur* de « justice. » (Ord. I, p. 108.) — 3° Escarpement : « *Roideur* des rives. » (Tri. des IX Preux, p. 348.)

Roidir. [Raidir, durcir: « *Roidist* la jambe, si « s'afiche à estrez. » (Roncisv. p. 57.) — « Le (lièvre) « mettez harler sur le greil, id est *roidir* sur bon « feu de charbon. » (Ménag. II, p. 5.) — « Elle le « vit, froid et terni, *roidir* entre ses bras. » (Yver, page 593.)]

Roidoier. [Endurcir; voir la citation du Ménagier, sous le précédent: « Qui encraissier veut à « droit s'ame, Le cors convient amegroier, Escau- « chierler et *roidoier.* » (Mir. de Coinsy.)]

Roidors. [Sévérité: « *Roidors* est une vertus « qui restraint le tort fait par digne torment. » (Brun. Lat. Trés. p. 408.)]

Roie. [1° Raie: « Lors le fist despouillier et « remest en une cote d'estanfort sans *roies.* » (Mén. de Reims, § 328.) Le diable prend des instruments et veut travailler à un ouvrage qu'il a entrepris:

Et dist, ja n'i sera repris,
Que il ni face une grant *roie ;*
Quar d'autrui cuir large corroie. *(Ms. 7218, f. 170.)*

[2° Sillon: « Il pot bien fere passer se carue au « travers du quemin pour labourer se tere tot à « une *roie.* » (Beaum. XXV, p. 11.)]

Roié. [Rayé: « Il n'afiert pas à clerc, qu'il veste « robe *roïée.* » (Beaum. XI, p. 43.) — « Une escar- « late paonace *roïée.* » (Et. de la Fontaine, Compte, p. 1351.) — « Il n'affiert à clerc qu'il veste robe « *roïée*, ne qu'il soit sans couronne apparent, puis- « qu'il a eu couronne d'evesque. » (Beaumanoir, ms. chap. XI.)]

Roiée. Etoffe rayée:

Robe de diverse maniere,
Et drap de soie alexandrine,
De *roice*, ou de cameline. *(Ms. 7615, II, f. 148.)*

Roiele—elle. [1° Petite roue: « Les perrieres « reprendrent, s'ont les berfrois levez, Sour pons « et sor *roieles* les grans moutons ferrez. » (Fierabras, v. 5335.) — 2° Rotule: « Il eult ung coup parmi « la *roielle* du genoul, dont il en fu afollé tant qu'il « vesqui. » (Froiss. XVII, p. 336.)]

Roier. [Rayonner: « Briefment, que vous en « conteroie? Autre soleil leans ne *roie* Que chil « charboucles flamboians. » (Rose, v. 20564.)]

Roieriere. [Juridiction sur les fonds de terre; justice foncière: « Lequel roy (Philippe IV) ottroya « audit Pierre Baire... le villaige de la Ville Rasaut, « aveuc la forfaiture ou *roieriere* qui fu maistre « Guillaume Brunet. » (Reg. de la Ch. des Comptes, Bel. f. 156.)]

Roietel—iau. [Roitelet: « Si r'avoit aillors « grans escoles De *roietiaus* et torteroles, De char- « donneraus, d'arondeles. » (Rose, v. 652.)]

Il estoit maindres d'un moisson,
Un pou graindes d'un *roietel.* *(Ms. 7615, II, f. 169.)*

Parlant des villes de Flandres, qui élurent un roi:

Lor propre seignor lessierent,
Et .I. vilain roy esleverent,
Et tournerent une conté,
De fait, sanz droit, en royauté:
Si n'orent roy; mes *roietiau*
Car il n'ot cité, ne chastiau. *(Ms. 6812, f. 67.)*

Roiette. Usufruit: « Ne moi ne ma feme ne « avons que la *roiette* des biens à nostre vie. » (Assises de Jérus. p. 182.)

Roiez. Labour, façon qu'on donne à une terre: « Les terres ont leurs *roiez*, ou aucunes de leurs « *roiez.* » (Beaum. p. 78.)

Roigne. [Rogne, gale: « Les chiens ont aussi « une autre maladie qui s'appelle *roigne*, et c'est « pour ce qu'ilz sont malenconier, qui leur avient « voulentiers *roigne.* Il y a de quatre manieres de « *roigne.* » (Chasse de Gast. Phéb. p. 100.)

Messires me velt marier
A un aumaçor d'outremer,
Qu'a la barbe blanche, et florie,
Mais ge vueil mielz estre honie
Que ja mes cors sente sa *roigne.* *(Blanch. f. 187.)*

Roignement. [Epamprement: « Et ce *roigne-* « *ment* l'on ira retenu jusques là que de n'en « coupper par trop. » (O. de Serres, p. 175.)]

Roigner. 1° Tondre, raser: « *Roigné* à la « reonde. » (Assises de Jérusalem, p. 86.) — « Se « fit *roigner* comme moine. » (Borel.) — 2° Rogner: « *Roigner* les ongles de près. » (Oudin.)

Roigneure. Tonsure, dans S. Bernard, Serm. français, p. 29.

Roigneux. Galeux: « Tieux espreviers doit « estre bons par raison, meismement se il a les « jambes aussi comme *roigneuses.* » (Brun. Lat. Trésor, p. 201.)]

Roignié. [Tondu, rasé: « Les chevaliers qui se « combatent por murtre ou por homecide se deivent « combatre à pié et sans coifes, les testes *roigniées* « à la reonde. » (Assis. de Jérusal. I, p. 165.)]

Roignon. [Rognon: « Jà de Gautier ne prendrai « raençons Tant que li mete le fer par les *roi-* « *gnons.* » (Raoul de Cambrai, p. 163.) — « Levez « vos sus, dame Hersent, Fetes li un petit de haste, « De deus *roignons* et d'une rate. » (Ren. v. 210.)] « Il est comme le *roignon* au milieu de la graisse, « et n'en a point, » au milieu de la science et ignorant. (Oudin.)

Roignous. Galeux: « Li plus *roignous* sont en « Limousin. » (Poët. av. 1300, I, p. 1652.)

Roilleis. Palissade faite avec des rondins:

Pontoise est chasteaus bons et beaux
De murs, de chelz, et de quarneaus
De peus et de grant *roilleiz*,
Et de bons chevaliers garniz. *(Part. de Blois, f. 132.)*

Pietons passent le *roilleiz ;*
Targiers acueillent leur sentier. *(G. Guiart, f. 34.)*

Roilliez. Roulé, battu:

Que je en reçois maint grant flot,
Je sui batuz, je sui *roilliez.* *(Ms. 7218, f. 183.)*

Roïnant. [Qui règne: « Jeseu reclaiment le « pere *roïnant.* » (Agolant, p. 186².)]

1. Roïne. [Reine: « Et quant la *roïne* Elienor « vit la deffaute que li rois avoit menée avec li. » (Mén. de Reims, § 7.) — « Et encor fist il pis; car

« il enmist la *roïne* qu'elle estoit grosse dou char- « denal Romain, dont il se mentoit. » (Id. § 185.)] — « Virge *roïne.* » (Ms. 7218, f. 216.) — Titre donné à la Vierge.

2. Roine. Ruine :

Garde lor roiaume en *roine.* *(Ms. 7615, I, f. 116.)*

Roines. [Rognures, débris de lard : « Se oinz, « ou *roines* est amenez par Loire, pour l'oint, un « deniers, por la tine de *roines*, 2 deniers. » (Anc. coutumier d'Orléans, p. 474.)]

Roingne. [Rogne : « Ou ses mains en ses gans « repoingne; Si n'i perra bube ne *roingne.* » (Rose, v. 13532.)]

Roingneux. [Galeux : « Il devient froit et sec, « baveux et roupieux, *Roingneux* et grateleux et « merencolicux. » (J. de Meung, Test. p. 182.)]

Roingnons. Rognons ; parlant du pied du cerf, le Trésor de Vénerie, ms. p. 33, dit :

Les os qui les *roingnons* soutiennent,
Qui aux talons derriere tiennent.

Roins. Reins :

Quant dou proier parestes si haitiz
Ce fait li mau des *roins* qui vos atise.
Poët. fr. ms. avant 1300, t. I, p. 62.

Roinses. [Ronces : « Fossés malaisiés au monter « pour les *roinses* et les espines qui les occupent. » (Froissart, XI, p. 378.)]

Parmi *roinses*, et par espines. *(Ms. 7218, f. 3.)*

Roinssole. Rissole :

Galettes chaudes, eschaudez,
Roinssoles, ça denrées aux denz. *(Ms. 7218, f. 246.)*

Tu destruis les Juys, et confons, et afoles,
Qui..... commandes querre les maules aus *roinssoles.*
Id. f. 342.

Roion. [Royaume : « Li troi roi le coisirent de « leur *roion.* » (Aiol, v. 2973.)]

Car ses peres l'aima mont
Qui sir est de cel *roion.* *(Ms. 7989², f. 80.)*

Manda par trestot son *roion.* *(Mousk. p. 137.)*

A uns conte Renaut ot non :
Cil ot en main tout le *roion*,
De par le roi. *(Id. p. 345.)*

Rois—ix—iz. [Filets pour chasser, pour pêcher, au pronominal et au figuré : « Les *rois* dont soelent « les pors prandre, Environ le bois ont fait tendre. » (Lai de Melion.) — « Les deux seigneurs.... eschei- « rent dedans les mains de leurs ennemis et furent « mieux pris qu'à la *roix.* » (Froissart, Buch. I, I, p. 108.) — « Jouste la mer de Galilée Trouva trois « freres pescheours ; Iluec faisoient lor labours, « Sour le rivaige *rois* lavoient, Et as poissons lor « *rois* tendoient. » (Vie ms. de J.-C.)] — Parlant d'une âme en péché mortel :

La prant du diable en sa *roix.* *(Desch. f. 423.)*

Parlant de la soif de l'or :

C'est un bois
Où les diables tendent leur *rois.* *(Id. f. 244.)*

Se mesdisans ne tendoient leurs *rois*
De quoi il font aux amans tant d'anois.
Froissart, poésie ms. p. 130.

Les routes espoventables
C'on ne prist mie par *roiz.* *(G. Guiart, f. 339.)*

Amours tent à *rois*, et à trans. *(Vat. 1490, f. 130.)*
Mors est la *roiz* qui tot atrape. *(Ms. 7615, I, f. 103.)*

Roisaus. Rosé :

Maiz saint Jehan qui tant fu biaux,
Et debonnaires comme aigniaux,
Josnes, et doulx, frais, et *roisaus.* *(III Maries, p. 245.)*

Roiscié. [Rossé : « Ja n'i ait espargnié baston « Qu'il n'en soit batus et *roisciés.* » (Roi Guill. 78.)]

Roise. [Rouissoir, lieu où on fait rouir le lin et le chanvre : « En mettant ledit lin en la *roise*, ledit « Jehan de corps vint au dit charreton, et lui dist « qu'il n'enroisast point ledit lin ou dit vivier. » (JJ. 151, p. 283, an. 1397.)]

Roisel—eux—iaus. [Réseau : « El bois n'avoit « sente ne triege, Ou il n'eust cepel ou piège, Ou « trebuchet ou las tendu, Ou roiz ou *roisel* « estendu. » (Ren. v. 8606.) — « Narcissus fu uns « damoisiaus Que amors tint en ses *roisiaus.* » (Rose, vers 1448.) — « Ovecques la chace de toutes « manieres de bestes à pié clos à prendre à furet, « à fil, à *roiseux*, à lévriers et à toute manière « d'autres chiens... » (1328, Concession du droit d'usage et de chasse au seigneur de Montbofranc, par Philippe de Valois. L. C. de D.)]

Roisier. Crier, faire du bruit :

Les morz par soupirs aquoisier
Et oist les navrez *roisier.* *(G. Guiart, f. 266.)*

Roisin. [Raisin : « Tant que li *roisin* sont « fourmé, le despuelle est contée por mueble. » (Beaumanoir, XXIII, p. 4.)] — « Se fait en venden- « ges, quant les *roisins* sont meurs. » (Mod. f. 180.) — « Plus es douce que *roisins.* » (Ms. 7989², f. 71.) — « Ne nel prisoient uns *roisin.* » (Phil. Mouskes, ms. p. 810.)

Le monde est le faulx jardin
Où nous cueillons le perilleux *roisin*,
Dont l'ennemi nous atrape. *(Desch. f. 123.)*

Roisne. [Sorte de tarière encore usitée dans la marine, rouanne : « La lenticle o la *roisne.* » (H. de Mondev. f. 54.)]

La ligne, et le compas,
N'el tenez mie à gas,
Et si li convient *roisne*,
Et quanivet, et doisne.
Oustill. au Vilain, ms. 7615, f. 212.

Roisnier. Percer comme avec la rouanne : « Tel teste à *roisnier* et à fendre. » (Desch. f. 62.)

Roisole. Rissole ; parlant du peu de cas qu'on fait des gens savants dans l'église :

Crassus qui dort sor les *roisoles*,
Qui bourse a dure, et faces moles,
A plus tost bien, por son avoir,
Que li las n'ait por son savoir,
Qui au cruisel tote nuit veille ;
Pour ce est il fous qui s'esmerveille
S'auquels dechieent les escoles,
Por quere le moule as *roisoles* :
Il vont plusors, si con moi sanble. *(Ste Leoc. f. 30.)*

Roisons. Rogations : « Le mercredy des *roi-* « *sons.* » (Annales de J. d'Auton, de Louis XII, de 1506, p. 3.)

Roisseule. [Rissole : « Franchissons as tous- « jours le prieur et le prieuré d'une rente annuele,

« qui est appellée *roissecules* et foillies. » (JJ. 70, p. 267, an. 1331.)]

Roissier. [Rosser : « D'une verge tant le bati « Que contre terre l'abati ; Tant l'a batu, tant l'a « *roissié*, Pour peu ne l'a tout defroissié. » (Mir. de Coinsy, éd. Poquet, p. 329.)]

Roissole. [Rissole : « Se descheant vont les « escoles Pour querre le maule as *roissoles*. » (Mir. de Coinsy, I.)] Voir aussi Bataille de Quaresme, folio 92.

Roiste. [Roide : « Si estoit la hurée trop *roiste* « pour sallir son coursier. » (Froiss. V, p. 299.)]

> . . . . Une voie boiteuse,
> *Roiste*, estroite. *(G. Guiart, ms. f. 72.)*

Roistesse. [Roideur, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Roisteur. [Même sens : « Eux apuians et « traians et soulevans si comme la *roisteur* du lieu « le requeroit. » (Berch. f. 114.)]

1. Roit. [I. *Adj.* Raide, impétueux, vigoureux : « Et estoit celle montaigne d'un lés si *roite* que. » (Froiss. t. II, p. 268.) — « Et *rois* espieus trenchans « et brans letrés. » (Aiol, v. 4464.) — « Vin *roit*. » (Ms. 7218, f. 278.) — « A le ventre dur et *roit*. » (Id. f. 169.) — « De *roit* cuer. » (S. Bern. Serm. p. 113.) « Plus *roit* qu'est foudres et tempestes. » (Vatican, nº 1490, fol. 128.) — « Cil fu forz, *rois* et posteiz. » (Partonopex, f. 125.)

[II. *Adv.* Avec vigueur, chèrement, tout raide : « Tué tout *roit*. » (Desch. fol. 273.) — « Fort et *roit* « les fist asaillir. » (Mouskes, p. 609.) — « Se ven- « dent *roit*. » (Desch. fol. 324.) — [« Et fisent traire « leurs archiers moult fort et *roit*. » (Froiss. t. II, p. 431.) — « Si chevauchierent fort et *roit*. » (Id. t. III, p. 284.)]

2. Roit. [Filet : « Li doy seigneur d'Engleterre « escheïrent en mains de leurs ennemis et furent « mieus pris que poisson à le *roit*. » (Froissart, t. III, p. 124.)]

Roitelet. « L'Aigle mene guerre avec le petit « *roitelet*, mais ce qui en est, selon Aristote, est « son seul nom, car à cause qu'on l'appelle roy des « oiseaux, lequel tiltre l'aigle luy veut oster. » (Budé, des Oiseaux, f. 105.)

Roitiaus. [Roitelet, au propre et au figuré : « Quar li *roitiaus* s'est au grant cisne pris. » (Garin, I, p. 190.) — « Par ou quide cils *roitiaus* « entrer en Flandre. » (Froiss. X, p. 105.)]

Roix. Fourrure rayée :

> Gris escureulx, fines laitisses,
> Afin que plus soient faitisses,
> Pannes de *roix* leur sont moult bonnes. *(Desch. f. 496.)*
> De menu vair, de *roix* d'ermines. *(Id. f. 504.)*

Rokailles. [Terrain rocailleux : « Par bruieres, « par montagnes, par vallées et par *rokailles* « malaisies. » (Froiss. II, p. 145.)]

Roke. [Montagne : « A esgardé, si a choisi Trois « cens hermites et molt plus, Ki en la *roke* là desus « Menoient vie d'ermitage. » (Gui de Cambrai, *Barl. et Jos.* p. 131.)]

Roland. Nom du héros, neveu de Charlemagne, l'un de ses douze pairs, tué à la bataille de Roncevaux et si célèbre dans nos anciens romans. Il mourut en appelant à son secours et desséché par la soif ; son courage et sa mort passèrent en proverbe : « Faire le *Roland*, » le brave. (Cotgrave.) — « Mort *Roland* » (Cotgr.), grande soif. — « Chanson « de *Roland*, » c'étoit une chanson qu'on chantoit avant le combat. Elle était encore en usage sous le roi Jean, car un chevalier français lui dit avec insolence : « Non defuturos Rolandos si adsint Caroli. » (V. Ste Foix, cité par Fréron, dans l'Année litt. 1760, t. I, p. 22.) — [Le texte du xie siècle, conservé à la Bibl. Bodléienne d'Oxford, n'a été publié qu'en 1837, par M. Francisque Michel. Voir la préface de l'éd. classique de L. Gautier.]

Rolays. Lire peut-être relais, retrait : « Entra « en une fantaisie, et luy fud advis qu'il voyoit sur « ung *rolays* qui estoit hault sur l'entaillement du « mur de la chambre, la noble pucelle. » (Percefor. vol. V, f. 49.)

Role. [1º Rouleau : « Li dras fu abattus, ploiet « l'ont comme un *role*. » (Baud. de Seb. II, p. 683.) — 2º Charge : « Cel jor firent François d'Anseys « chevalier ; Car encore servoit au *role* d'escuier. » (Saxons, IV.)]

Rolel. Rôlet :

> En un *rolel*
> Escrire des seignours les noms. *(Froiss. Poës. p. 293.)*

Roler. [1º Rouler : « (Sisyphe) On *rolera* la mole « à terre De la roche, et puis l'ira querre, Et de « rechief la *rolera*, Ne jamès jor ne cessera. » (Rose, v. 19495.) — 2º Fourbir ; l'armure à nettoyer est enfermée dans un sac de toile avec du sable, puis on la roule en tous sens : « A fourbir leurs bachi- « nés et si commencierent à *roler* leurs cotes de « fer et à esclarchir leurs espées ou armeures. » (Froiss. VIII, p. 183.)]

Rolet. [Petit rôle : « Si pendent à l'olive escri- « tes En ung *rolet* letres petites, Qui dient à ceus « qui les lisent, Qui souz l'olive en l'ombre gisent. » (Rose, v. 20718.) — « On lisoit publiquement par un « *rolet* les fais dou dit messire Hue en présence de « li. » (Froiss. II, p. 87.)]

Rollat. Terme de droit : « Obligé en *rollat*. » (Cout. Gén. II, p. 715.)

Rolle. 1º Rouleau, bois en grume : « Si c'estoit « bois couppé de l'estage d'un homme, et si gros « qu'on le puisse forer par le menu bout d'une « tarelle, sur l'amende dicte, et si c'estoit bois en « taille en *rolle* qu'on print... » (Bout. Somme rur. p. 507.) — 2º Livre en rouleau : « Le *rolle* Moyse. » (Jouvenc. p. 482.) — 3º Rôle : « Les *rolles*, et *ren-* « *tiers* des jurisdictions seront reformez de dix ans « en dix ans. » (Cout. Gén. II, p. 760.) — 4º « Comme « ce pourra veoir au tour du *rolle*. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, f. 83.)

Rolleau. Bois en grume : « Tous vendans draps, « soit en gros, ou en detail, les aulneront par le « fest, sur peine d'amende arbitraire, fors les *rol-* « *leaux*, frisés, et carisez d'Angleterre. » (Cout. Gén. II, p. 546.)

Rolleiz. Retranchements faits avec des rouleaux de bois ou troncs d'arbres :

N'i convient plaisseiz,
Ne autres *rolleiz.* *(Poët. av. 1300, I, p. 178.)*

Roller. [1° Fourbir. (V. Roler) : « Et *rollent* son « auberc et forbisent son elme. » (Aiol, v. 6464.) — « Cele nuit sejornerent François en la cités, Si ont « burnis les elmes, Les haubers ont *rollés.* » (Ch. d'Antioche, III, p. 584.)]

Apareiller escus, et armes,...
Haubers *roller*, espiez brunir. *(Rou, p. 6.)*
Roller, et fourbir mon espée. *(Froiss. Poës. f. 289.)*

2° [Rouler, rosser : « Ha, ribault, es-tu là ? Tu me « fais desplaisir, mais je te *rollerai.* » (JJ. 195, p. 671, an. 1471.)]

Rollet. Rôle : « Jouer son *rollet.* » (Nuits de Strapar. II, p. 227.)

Rollier. Roulier. (Les Touches de Des Accords, page 23.)

Rollis. Palissades faites avec des rondins : « Si « s'en vindrent ces chevaliers, et seigneurs, et ces « gens d'armes, mettre le siege, au plus près qu'ils « peurent de Ventadour, et meirent bastides en « quatre lieux, et firent faire par les hommes du « païs grans tranchées, et *rollis* sur les destroits « par où ils avoyent usage de passer. » (Froissart, liv. III, p. 277.)

Rollon. Rouleau : « Feray reserrer les cram- « pons de mes eschelles de boys, feray noircir les « tronsons, et renouveller les *rollons* tellement « qu'ils ne feront point de bruit. » (Jouvenc. p. 57.)

Rols. Renversé :

Tot li bien ke mes cuers a
Puissent ancois estre *rols.* *(P. av. 1300, II, p. 883.)*

Roly. Palissade : « Jusques au *roly* des murs. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 431.)

Rolz. Rôles : « Ne pouront fulminer, et grosser « les procés par *rolz*, ains joindront, et accouple- « ront ensemble toutes escritures. » (Cout. Gén. II, page 980.)

Rom. Lance d'Arthur. (Brut, f. 71.)

Romacles. Saint considéré comme opérant des miracles. (Fabliaux S[t] Germain, f. 63.)

Romaigne. Romaine : « Conquise en a la jus- « tice *romaigne.* » (Poët. av. 1300, III, p. 1154.)

Romain—e. [1° Habitant des Romagnes : « *Romain*, Puillain e tuit cil de Palerne. » (Rol. v. 2923.)] — « Li Bretons et li *Romains* les esguar- « derent », dit Merlin, du combat d'Artus contre le roi de France. — [2° Au féminin, nom de l'ori-flamme : « Gefreid d'Anjou portet l'orie flambe : Seint Piere fut, si aveit num *Romaine*, Mais de Munjoie iloec ont pris eschange. » (Rol. v. 3093.)] — 3° Prélat, habitant de Rome ; on les accusait d'avarice, de lâcheté :

François sont devenu *Romain*,
Et li riche home aver et chiche. *(Ms. 7218, f. 313.)*
Avarice ot en bon conroi
Grant gent, mes moult i ot *Romains.*
Ms. 7615, t. II, f. 190.

1. Romaine. « *Romaine* de Rouen » est un droit connu encore aujourd'hui sur l'entrée et la sortie des marchandises de cette ville.

2. Romaine. [Salade rapportée d'Avignon par Bureau de la Rivière, au XIV[e] siècle ; elle prit son nom de son origine.]

Roman—ans—ant. 1° Langue vulgaire. [Voir au premier numéro de la *Romania*, l'article de G. Paris, *Romania, Romancium.*] — Quand les Romains s'établirent dans la Gaule, ils y introduisirent leur langue ; elle y fut en usage jusqu'à l'invasion des Francs, temps où ceux-ci ayant introduit leur langage, on appela le latin *romain* pour le distinguer du franc ou tudesque. Mais le langage des vainqueurs ayant prévalu et ayant corrompu le latin, il se forma une autre langue qui ne fut ni le franc ni le *romain*, mais un mélange des deux et qu'on appela *roman* : « De là vint aussi qu'on « appella *roman*, nostre nouveau langage vray que « pour ce qu'il estoit corrompu du vray *romain.* » (Pasq. Rech. VIII, p. 654.) — Ce mot avoit été mal entendu avant Fauchet, on en ignoroit l'origine. (Du Verd. Bibl. fr. p. 1120.) — « Le *roman* fut le « langage courtisan de France. » (Pasq. Rech. VIII, p. 654.) — « C'etoit le langage courtisan, et l'autre « fut appellé « valon ». (Borel.) — « Je trouve un « passage où on l'appelle *rustique roman.* » (Pasq. Recherches, liv. VIII, p. 654.)

Vous vueil deviser en *romans*
Le nom d'Ambesdeus les amans. *(Ms. 7218, f. 240.)*

[« Qui ceste estoire en *romanz* mist. » (Rou, v. 10442.) — « Il li otroie quan qu'il volt, il s'abaissa « et cil l'asolt Moitié *romanz*, moitié latin. » (Ren. v. 10833.) — « Un mesagier qui mieus parlast, « Loeroie qui i alast Sans plus atargier le matin « Qui parlast *romanz* ou latin. » (Id. v. 18906.) — « S'aucuns demande por quoi chis livres est escris « en *romans* selonc le patois de France, puis que « noz somes Italiens. » (Brun. Lat. Trés.) — « Car « à l'eschole fu quant il fu petis Tant que il sot et « *romans* et latin. » (Garin.) — « Bien savoit Aiols « lire et enbriever Et latin et *romans* savoit par- « ler. » (Aiol, v. 276.)] — 2° [Langage, en général : « Ele li dira jà de son *romant.* » (Aiol, v. 2686.)] — 3° Histoire véridique ou fabuleuse en langue vulgaire : « Ainsi soit que le roman fust le langage « courtisan de France, tous ceux qui s'amusoient « descrire les faits heroïques de nos chevaliers, « premierement en vers, puis en prose, appellerent « leurs œuvres *romans*, et non seulement ceux la, « mais aussi presque tous autres. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 654.) — « Acheverent tant nobles faiz, « et prindrent citez, villes et chasteaulx assis sur « roches que de leurs vies peust on faire *romans.* »

(Du Guescl. par Mén. p. 458.) — Brantôme, Cap. fr. IV, p. 44, cite les *romans* de Louis XII, de François Ier, de Bayard. — [« Je faiz savoir à touz que « j'ai ceans mis grant partie des faiz nostre saint « roy devant dit, que j'ai veu et oy, et grant partie « de ses faiz que j'ai trovez qui sont en un *romant* « lesquieus j'ai faict escrire en cest livre. » (Joinv. § 768.) — « Et lors sera touz propres li *romans* as « ymaiges des poinz de nostre foi jusques enz en « la mort, pour ce que li anemis n'en apere par « aucune malvaise avision ; et devant le malade « façons lire le *romant* qui devise et enseigne les « poinz de nostre foi. » (Id. § 850.) — « Li uns « viole, li autre conte *romans*. » (Gir. de Viane.)] — 4° Chanson : « S'ele n'a de moi merci, je n'aurai « mes nul jour mon cuer joli, por ce li prie et salu « par cest *romans*. » (Chanson du XIIIe siècle, ms. Bouhier, f. 49.)

Romancer—ier. [1° Traduire en langue vulgaire : « Nuls homs qui n'a engin divin Ne puet « comprendre le latin, Dont encore se doit moins « fier De tel latin *romancier*. » (Consolation de Boèce.)] — 2° Raconter : « En celui tens dont ge « *romance*. » (G. Guiart, f. 294.) — 3° Prononcer : « Se fausseté ne *romançon*. » (Ibid. f. 209.)

Romandizer (se). Devenir françois, passer dans la langue françoise : « Mots.... qui passez par « l'etamine du latin se sont *romandizés* envers « nous. » (Des Acc. Bigarr. f. 88.)

Romanesque. 1° De la cour de Rome : « Cere-« monies *romanesques*. » (S. Jul. Mesl. hist. p. 97.) — 2° Femme romaine :

J'avoy de plus quelque nuit la sepmaine
Qui m'estoit franche, et lors je mettois peine
De pratiquer quelque nouvelle amour,
Et ne passois inutille un seul jour ;
A cet effet je tenoy pour fautesque
Une rusée, et vieille *Romanesque*
Qui descouvrant... *(Joach. du Bell. p. 489.)*

Romanicque. A la manière romaine : « Bro-« derie *romanicque*... » (Rabelais, II, p. 192.)

Romanie. 1° France : « Quelques-uns parlant « de nostre pays, l'appelloient quelquefois *Romanie*, « et nous pareillement *Romains*. » (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 654.) — [2° Empire de Constantinople : « Toz premierement se Dieus done que vos le « remetez en son heritage, il metra tot l'empire de « *Romanie* à la obedience de Rome. » (Villeh. § 93.)]

Romanin. « Ancienne espece de monnoye qui « valoit autant que le gros de Tours ; elle avoit « cours tandis que les papes tenoient leur siege à « Avignon. » (Corneille.)

Romanser. Composer des romans : « Savoit « bien poetiser, et *romanser*. » (Du Verdier, Bibliothèque, p. 515.)

Romansoyer. Ecrire en vers : « Toutes deux « *romansoyent* promptement en toute sorte de « rythme provensalle. » (J. de Nostre Dame des poët. provenç. f. 217.)

Romanus. « *Romanus* est pris pour François, « ou Gaulois demeurant en la Bretagne. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 654.)

Romarin. Plante : « Porter un bouquet de « *romarin* vert pour l'amour d'elle. » (Arest. amor. p. 370.)

Rombu. [Probablement faute d'impression pour rompu ; le *p* aura été retourné] : « Il faut avoir esté « premierement desniaisé pour devenir leurré, « *rombu*, et un fin madré. » (Div. leç. de P. du Verdier, p. 568.)

Rome. [Plusieurs proverbes existent sur le nom de *Rome*. (Comparez *Romain*.)]

Va moi saluer la grant *Rome*
Qui de ronger adès se nome. *(Ms. 7615, I, f. 102.)*

« Le loup alla à *Rome*, et y laissa de son poil, et « rien de ses coustumes. » (Cotgr.) — « Jamais, ny « cheval, ny homme n'amenda d'aller à *Rome*. » (Apolog. d'Hérod. p. 626.) — « Onc bon cheval, ny « mauvais bon homme n'amenda pour aller à « *Rome*. » (Disc. polit. et milit. de La Noue, p. 144.) — « Qui fol va à *Rome*, fol en retourne. » (Cotgr.) — « Si cela arrive, j'iray le dire à *Rome*. » (Oudin.) — « Qui langue a, à *Rome* va. » (Cotgrave.)

Romeiz. Roumois, pays de la Normandie à l'embouchure de la Seine. L'Auge, le Lieuvin sont des pays de la même province :

Ceuls de Roent, et de *Romeiz*,
Et la gent d'Auge, et de Lievin. *(Rou, p. 236.)*

Romenie. Romanie, empire de Constantinople : « Aigneaux de *Romenie*. » (Petit Jean de Saintré, page 128.)

Roment. Roman, langue vulgaire : « Qu'il ne « respondit en *roment*. » (Ms. 7615, II, f. 209.)

Romer. [Ecrire en langue vulgaire, dans Dom Bouquet, V, p. 217.]

Romerage. « Le quinzieme jour de may de « chaque année, les dits eschevins vont ordinaire-« ment à la plainte du bailly visiter les chemins, « pied sente, passage, planches, cour d'eau, four-« bissages, *romerages*, nettoyemens, et lieux sem-« blables pour donner eau, afin que personne ne « soit interessée, et les faire reparer. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 214.)

Romerin. Romarin, dans Modus et Rac. f. 130.

Romesin. [Monnaie roumoise, du *pagus Rothomagensis* : « Se vos me volez croire trové à itel « engin Que jà n'auront Romain vaillant un *Rome-« sin*. » (Prise de Hierusalem par Titus.)]

Romestecq. Jeu de piquet auquel on ajoute les six ; les partenaires sont au nombre de deux, quatre ou six. Epitaphe de M. Launay-le-Sec :

Scavoit aussi le *romestecq*,
Pas trop mal son salamalec,
Peu de latin, et point de grec.
Mercure de France, fév. 1706, p. 38.

Romeyns. Romains : « Roy des *Romeyns*, » le fils aîné de l'empereur d'Allemagne. (Rymer, I, 114, an. 1270.)

Romflé. Ronflé, au figuré ; parlé, dit d'une manière ronflante :

C'est bien *romflé*, vostre prescher n'y vault ;
Chantez à l'asne, il vous fera des pés. *(Desch. f. 23.)*

Romicole. « Qui observe la religion, et les « coutumes romaines. » (Oudin.)

Romieux. [Pèlerin qui va à Rome ; D. C. sous *Romeus*. C'est un mot provençal. Laurière donne *Romier*.]

Romipetes. Pèlerin qui gagne (en latin *petit*) la ville de Rome : « Tant m'en enquis aux Genevois, « aux *Romipetes*, aux Allemans, et aux Venitiens. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 318.)

Romivaige. Pèlerinage à Rome. (Rabelais, t. I, p. 281.)

1. Rommain. Livre en langue vulgaire, en roman : « Pourroie reciter histoires sans nombre « escriptes tant es *rommains*, es croniques des « anciens que ailleurs. » (Jouv. ms. p. 107.)

2. Rommain—e. A la mode romaine : « Chap« pes *rommaines* » dont étoient vêtus les prélats qui allèrent au-devant de l'empereur arrivant à Paris en 1377. (Chr. S. Denis, III, f. 35.)

Romman. [Balance dite romaine, de l'arabe *rommana* : « Le suppliant retint l'autre piece de « toille avec un *romman*, et un biquet d'argent à « peser ; lesquelx piece de toile, *romman* et « biquet... povoient valoir environ quatre francs. » (JJ. 154, p. 751, an. 1399.)]

Rommant—anz. [Ecrit en langue vulgaire : « Ci est le *rommant* de la Rose, Où l'art d'amors est « tote enclose. » (Rose, titre.) — « Droitement sur « l'eure de prime S'esbatoit une damoiselle Au lire « un *rommant*. » (Froissart, Epin. amour.) — « Car « toute la nuit mon cœur lit Ou *rommant* de plai« sant penser, Et me prie de l'escouter. » (Charl. d'Orl. 8ᵉ *Bal*.)] — « Li rois dont cest *rommanz* vous « chante. » (Guill. Guiart, f. 136.)

Romme. Ville de Rome :

Lors alerent plusors à *Romme*
Qui retournerent mains preudomes
Qui n'avoient devant esté. *(Ms. 6812, f. 65.)*

Rommeau. Râle de la mort : « La voulut voir « mourir, et tant qu'elle fut aux abois, et au *rom*« *meau* de la mort, elle ne bougea d'auprès d'elle. » (Brant. Dames ill. p. 319.)

Rommeler. Râler. (Cotgrave.)

Rommenie. Italie :

Se le pape iere touz jours en *Rommenie*
Il doit aler et venir de rechié,
Si peut partout où il a seignourie. *(Ms. 6812, f. 55.)*

Romment. Ecrit en langue vulgaire :

Si vous voulés corner prise,
Par ce *romment* vous ert aprise.
Font. Guér. Trés. de Vén. ms. p. 20.

Romoiars (vers). Des Accords, Bigarr. p. 126, en donne l'exemple suivant :

Omnis mensa male ponitur absque sale,
Deterius vero ponitur absque mero :
Vis fieri lævis ; sit tibi cæna levis.

Rompable. Qui peut être rompu. (Cotgrave.)

Rompe. Rompes, arbre brisé par le vent : « Pour « avoir vendu une *rompe* de querne... condamné « en .LX. sols blancs d'amende, et de restor six sols « blancs. » (N. C. G. II, p. 269.)

Rompeis. « *Rompeis* sont terres nouvellement « cultivez, es quelle n'y a apparence ou memoire « de culture faite autrefois. » (C. G. I, p. 884.)

Rompement. Action de rompre, de briser : « *Rompement* des murs, des tours, et des maisons. » (Monstrel. I, p. 148.) — On a dit au figuré : « Oyez « leur chant, c'est *rompement* de teste. » (J. Marot, page 201.)

Rompepierre. Saxifrage. (Cotgrave.)

Rompeur. 1° Qui détruit, qui transgresse : « *Rompeur* de ta loi, » en parlant à Dieu. (Chasse de Gast. Phéb. p. 359.) — « Violence *romperesse* de « justice. » (Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 290.) — 2° Interrupteur : « *Rompeur* de chan« sons. » (Cotgrave.)

Rompeure. Fracture : « En droit la *rompeure* « de l'os. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 202.)

Rompre. [1° Briser, au propre et au figuré : « Quant vitaille fault, on ne poeut plus longuement « durer ; si vault mielx estendre que *rompre*. » (J. le Bel, I, p. 116.) — « De totes pars la mer « l'asaut, *Rompent* cordes ; li trés lor faut. » (Wace, Vierge Marie, p. 4.) — « Puis i ont mis dou feu tout « rasé un tonel ; Les douves sont enprises ; si *rom*« *pent* li cercel. » (Sax. IX.)] — « *Rompre* l'anguille « au genouil. » (Oudin.) — « Il *rompra* tout, si on « ne le marie. » (Id.) — « Cela luy a *rompu* le col. » (Id.) — « Avarice *rompt* le sac. » (Cotgr.) — « Mieux « vaut tirer que *rompre*. » (Cotgr.) — « Plus enuis « doit on *rompre* que tendre. » (Vatican, n° 1490, folio 165.)

Cil fait mieus qui tire
Que cil qui *ront*. *(Id. f. 168.)*

2° Se briser : « Grans roches tresbucherent et « *rompirent* de montaignes. » (Chron. de S. Denis, fol. 47.) — « Combien avons nous veu depuis force « huguenots s'estre convertis et faits bon catholi« ques : les chemins en *rompent*. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 172.) — 3° [Interrompre : « Ledit Morvilier « lui *rompoit* tousjours la parole. » (Comm. I, 1.) — « Luy coupe le chemin et luy *rompt* le dé. » (Sag. de Charron, p. 156.) — « Je ne *romprois* pas mon « jeusne pour un si miserable morceau. » (Oudin.) 4° Empêcher : « *Rompit* ses hommes, que ilz ne « occissent Saül. » (Hist. de David, Triomphe des Neuf Preux, p. 36.) — « Ils ne savoient nul seigneur « qui leur deust *rompre* leur emprinse. » (Froiss. t. XIII, p. 149.) — 5° Couper les rangs, les vivres : « Les hommes d'armes bourguignons *rompirent* « leurs archiers et passerent par dessus... ainsi « *rompirent* eulx-mesmes la fleur de leur armée. » (Commin. I, p. 3.)] — « *Rompre* les vivres. » (Mém. de Fleuranges, p. 444.) — 6° [Renoncer à : « Mais « il mourut, dont je *rompis* mon chemin. » (Froiss. t. XIII, p. 314.) — 7° Fléchir : « Et luy dist bien que

« ce duc de Bretaigne l'on ne povoit *rompre*, mais « demouroit tousjours en son arrogance. » (Froiss. t. XIII, p. 91.) — « Sire, il vous faudra *rompre* et « vaincre vostre courage. » Id. p. 119.) — 8° Labourer : « Ai baaillé au prior de sainte Valere de « Mauzé... mes essars noveas, qui sont au bochau « Saint Sernin,... li devant dit home doivent *rom-* « *pre* et gaagnier les terres aus us et aux coustu- « mes dou pays. » (Ch. du seigneur de Surgères, an. 1253.)] — 9° Essouffler : « Le mareschal dist : « Monseigneur, ne *rompez* point l'alaine de vos « gens. » (Le Jouvencel, fol. 57.) — 10° [Licencier : « Ilz font un paiement de trois moys, et puis *rom-* « *pent* leur armée. « (Comm. t. IV, p. 1.)] — 11° Se donner une hernie, au pronom. : « Il chut du haut « d'une echelle et *se rompit.* » (Despér. 17ᵉ conte.) — 12° *Expressions :* « Nous disons communement « *rompre* la paille ou le festu avec quelqu'un, « quand nous nous disposons de rompre l'amitié « que nous avions contractée avec luy. » (Pasquier, Rech. p. 747.) — [« Après cette prise de saint Jean, « il vouloit bien passer plus outre et suivre mes- « sieurs les princes jusques en Gascogne et Langue- « doc, mais la reyne *rompit* ce coup. » (Brantôme, Cap. fr.) C'est un terme d'escrime.]

Rompte. [Route dans une forêt : « Et bailleront « le pris de la vendue du bois des dittes *romptes* « aus seneschaus, baillis ou receveurs. » (Ord. t. I, p. 709, an. 1320.)]

Rompture. 1° Rupture : « Comme on dit qu'au- « cuns pays se disposent en *romptures* de confede- « rations et alliances. » (Monstr. vol. II, p. 195.) — 2° Défaite : « Après deux batailles perdues et telles « *romptures.* » (Olivier de la Marche, p. 82.) — « *Rompture* d'armes. » (Jouvenc. f. 84.) — 3° Infraction : « Qu'il n'ayt toujours tendu à *rompture*, plus « tot qu'à amitié. » (Mém. de du Bellay, liv. VIII, f. 258.) — 4° Licenciement : « Ce seroit la *rompture* « de l'armée d'Angleterre, pour tout l'été qui « vient. » (Duclos, Preuv. de Louis XII, p. 384.) — 5° [Arbres brisés par le vent : « Des cens des *romptu-* « *res* reçeus par le dit maistre. » (Le Clerc de Douy, an. 1468.)]

Rompu. 1° Fatigué : « Il y a des cerfs lesquels « au partir de la reposée font les *rompus*, se jettans « sur le ventre devant les piqueurs, et se mons- « trent, et font relancer aux chiens, comme s'ils « estoient las, et malmenez. » (Fouill. Vén. fol. 46.) — 2° Digne d'être rompu sur la roue ; roué, rusé. Brantôme se sert toujours de « bon *rompu*, » comme d'un sobriquet : « Ce *bon rompu* de Louis XI. » (Cap. fr. II, p. 4 bis ; Dames gal. II, p. 435.) — Il donne encore cette épithète à Mouron, secrétaire du pape et habile négociateur. (Cap. étr. t. I, p. 148.) — « L'evesque de Valence fin, delié, rinquant, *rompu*, « et corrompu, autant pour son savoir, que pour « sa pratique. » (Cap. fr. t. II, p. 260.) — 3° Gâté : « Pièces de gibier *rompues.* » (Ord. t. II, p. 364.) — 4° Abattu : « Cuer *rompu.* » (Amant ressusc. p. 364.) — 5° Brisé par la mort d'un des conjoints : « Le « ventre *rompu.* » (N. C. G. I, p. 493.) — 6° [Déchiré : « Vous le voyez aller par la ville avec une pauvre « robbe toute *rompue* et usée. » (Amyot, *Arist.* 62.)]

Rompure. [1° Fracture : « Toutes les vieilles « *rompures* et desnoueures s'esmeuvent en nostre « corps, soudain qu'il lui advient quelque nouveau « mal. » (Amyot, Comm. discern. le flat. p. 50.) — « Comme le suppliant se soit entremis de garir « *rompures* et cassures et desrenemens de bras et « de jambes. » (JJ. 148, p. 109, an. 1395.) — 2° Fraction : « En icelle huche le suppliant print... certai- « nes *rompures* ou pieces de draps de diverses « sortes et couleurs. » (JJ. 178, p. 57, an. 1446.) — 3° Rupture : « Ledit duc de Bourgongne disoit pour « excuse que les ditz Lyégeois l'avoient assailly, et « que la *rompure* de la trefve venoit d'eulx et non « pas de luy. » (Comm. II, p. 2.)]

Romuans. Remuants :

De touz telz poissons nouans,
Car ces deux sont plus *romuans*,
Et moins visqueux, queue, et la teste. *(Desch. f. 486.)*

Ronce. [1° Arbuste épineux : « Molt i ot voie « felenesse, De *ronces* et d'espines plainne. » (Chr. de Troyes, Chev. au lyon, v. 180.)] — « *Ronce* de « cerf. » (Cotgr.) — « *Ronce* de chien. » (Cotgr.) — 2° Ride, dans S. Bern. Serm. p. 227.

Roncettes. Petites ronces. (Molinet, p. 133.)

Ronceux. Qui a des ronces. (Oudin.)

Ronche. 1° Ronce : « Vit des bourgons, des « espines, et des *ronches.* » (Modus, fol. 40.) — 2° Ridelle (?) « Donna au dit Jehannot d'un tison de « feu, ou de la *ronche* d'une charrote, un grant cop « derriere l'oreille. » (JJ. 172, p. 6.)

Roncherai. [Lieu rempli de ronces : « Illuec « près à un buissonnai Si espès comme un *ronche-* « *rai.* » (Bestiaire, ms.)]

Ronchi. [Roussin, cheval de service : « Armé « et fervesti sor .I. *ronchi* trotier. » (Aiol, v. 1826.) — « Sachent tous presens et à venir, que, comme « je fusse tenu à hommes religieux monseignor « l'abbé et le convent de S. Wandrille en un ser- « vice de *ronchi* à faire chacun an, pour les fiés et « pour les terres que je tiens. » (Cart. de S. Wandrille, I, p. 251, an. 1295.)]

Ronchier. [Ronfler : « Vos me *ronchiez* lez « l'oïe, Cant je dor leis vos costeiz. » (Archiv. des miss. scientif. 2ᵉ série, V, p. 240.)]

Ronchin. [Cheval de service ou de route : « Et « espoir, aloient il paravant en leur pays tout à piet « ou sur ung petit *ronchin.* » (Froiss. XI, p. 355.)] — « Fut la paix faite entre Bertrand, et son pere, et « luy furent données armures propices à son corps, « avec ung petit *ronchin* qui gaires ne estoit puis- « sant sur lequel il alloit partout où il savoit jous- « tes, et tournois. » (Hist. de du Guescl. Triomphe des Neuf Preux, p. 499.)

Ronci. [Même sens : « Trais à *roncis.* » (Parton. v. 1224.) — « Remontés tost, vallet, sor vo *ronci.* » (Aiol, v. 646.) — « Derechief nous avons eu et receu « quarente soulz parisis audit Jehan pour cause de

« un *ronci* de service, de quoy nous l'avons *ronciné* « pour la cause dudit fief. » (Cart. de S. Martin de Pontoise, folio 35, an. 1321.) — « Il i a chevaus de « plusieurs manieres, à ce que li uns sont destrier « grant pour le combat ; li autre sont palefroi pour « chevaucher à l'aise de son cors ; li autres sont « *roncis* pour sommes porter. » (Brun. Lat. Trésor, part. I, ch. 155.)]

Roncie. [Massue armée de clous, ressemblant à un bâton de ronce (?) : « Lances longues ferrées, « *roncies* de fer et touz autres garnemens et « armeures. » (Reg. de la Ch. des Comptes, *Croix*, f. 187, an.1337.)]

Roncin. [Cheval de service : « Et cil resaut en « piés, monte el *roncin.* » (Aiol, v. 619.) — « Mon- « tés de bons coursiers de doubles *roncins* et de « gros palefrois. » (Froiss. V, p. 225.)] — « *Roncins* « de Bretaigne. » (Poët. avant 1300, IV, p. 1653.) — « Les seigneurs feodaux ont un autre droit et pro- « fit, et droit de fief, lequel est appellé *roncin de* « *service*, qui est estimé, par la dite coustume, « soixante sols tournois quand il est deu entier, et « que le dit heritage tenu en fief, vaut par an dix « livres de rente et au dessus ; et s'il ne les vaut, il « est estimé à l'equipollent, selon la valeur du dit « heritage. » (Cout. Gén. II, p. 254.) Voyez encore Bout. Somme rur. p. 496, et les Ordonn. I, p. 140.

Roncine. [Jument de service : « Jument ou « *roncine.* » (JJ. 137, p. 42, an. 1389.)]

Ronciner. [Exiger le service du roncin ; voir sous Ronci.]

Roncinet. Petit roncin, au ms. 7218, f. 248.

Ronçon. Rapprochez *roncie :* « Des maisons « sortirent plus de deux mille hommes armez avec « *ronçons* et javelines. » (Histoire du chev. Bayard, page 201.)

Rond. I. *Adjectif.* 1° Simple, sans façon ; nous disons encore un homme tout rond :

Li homs qui vit en leesce et en joie,
Sanz soi troubler des fortunes du monde,
Vit longuement s'il maine vie *ronde.* *(Desch. f. 330.)*

2° Sincère, franc : « A mot *rond.* » (Triomphes de la Noble Dame, fol. 59.) — « Homme *rond.* » (Des Accords, Bigarrur. Contes d'Eutrapel, p. 202.) C'est l'opposé de fin, qui est censé avoir une pointe. — 3° Gros : « Toile *ronde.* » (Oudin.) — « Fil *rond.* » (Id.) — 4° Grossier : « Il est imperieux, *rond*, dur, « difficile, inflectible. » (Rabelais, IV, p. 241.) — [« Un parler sec, *rond* et crud. » (Mont. I, p. 292.)] — 5° Juste : « Comptes *rons.* » (Coquill. p. 142.) — 7° « A *rond*, en *rond* point, » en bon état, comme tracé au compas : « A *rond.* » (Cout. Gén. II, p. 518.) — « A point *rond.* » (Id. t. II, p. 264, 407.) — « En « point *rond.* » (Id. I, p. 887.) — « Est tenu le sei- « gneur, ou son meusnier, tenir son moulin *à point* « *rond*, et bien clos. » (Cout. Gén. t. II, p. 407.) — 8° Elégant : « Grecs auxquels la muse avoit donné « la *bouche ronde* (comme dit quelqu'un) c'est à dire « parfaite en toute elegance et venusté de paroles. » (Joach. du Bell. p. 11.) C'est l'*ore rotundo*, d'Horace. — 9° « *Rond* bonnet, » bonnet de prêtre, état de simple prêtre : « N'y avoit pas trois mois qu'il avoit « laissé le *rond bonnet*, et estoit eveque de Tarbes. » (Mém. de Fleur. ms. p. 258.) — « Bouche *ronde.* »

II. *Subst.* [1° Cercle : « S'estans toutes ces dames « arrangées en *rond* à l'entour d'elle (Valeria), » dans Amyot, Cor. 53.] — 2° Cirque : « Manier de pié « coy, en *rond* ou en carriere ce cheval ombrageux. » (R. Belleau, p. 93.) — 3° Ronde : « Je suis tout saoul, « je danserois bien un *rond.* » (Cotgr.) — 4° Ensemble : « Abelard avoit le *rond* et accomplissement de « toutes sciences. » (Pasq. Rech. p. 519.)

Rondache. Bouclier circulaire pour les hommes à pied. On s'en servit en France jusqu'à Charles IX. (Daniel, Milice fr. t. I, p. 427.) — [« Et s'ils « vouloyent avoir un casquet et un *rondache* à « preuve, pour les assauts et escarmouches. » (Lanoue, p. 267.)]

Ronde. 1° Les environs : « Plus qu'en lieu de la « *ronde.* » (Cl. Marot, p. 287.) — 2° [Visite de nuit : « Un de ceulx qui faisoient la *ronde*, luy donna un « coup de dague. » (Amyot, Alc. p. 51.)]

Rondé. Taillé en rond, en parlant des cheveux : « Sera l'escuyer rez la barbe et les cheveux *rondé.* » (D. C. sous *Miles.*)

Rondeau. [1° Rouleau pour briser les mottes de terre : « Thomas Godin ala en une piece de terre « ou champs d'avoine... pour icelle pièce de terre « rouiller à une grosse pièce de bois, appellée *ron-* « *deau*, pour casser les bloches, comme l'en a « acoustumé de faire au dit pays (Champagne) après « laquelle piece ruillé, ledit Thomas Godin mist son « dit roul sur une montaigne pour icellui avaler « tout droit à chaussée... Icellui Godin destacha et « laischa aler ledit roul, qui moult fort se devala. » (JJ. 155, p. 57, an. 1400.) — 2° Mesure agraire : « Item treze *rondeaus* de vigne... qui puent valoir « par an douze deniers... item dix quartiers de « vigne... assis ou garonnage au seigneur de Tail- « lebourc. » (JJ. 52, p. 38, an. 1312.)] — 3° « Danse « en rond. » (Des Acc. Escr. dij. p. 51.) — 4° « Cer- « cle de personnes reunies en rond, » assises l'une près de l'autre comme un *rondeau.* (Nuits de Strap. t. I, p. 116.) — 5° « Voûte, arcade. »

Jamais l'esquierre, ou le cordeau,
N'y traça portail, ny *rondeau.* *(Poës. de Perrin, p. 368.)*

6° Tablette qui sert à tenir et à porter la pâtisserie : « *Rondeau* de patissier. » (Nuits de Strapar. II, p. 308.) — 7° « Rond, cercle dans lequel est compris « le nom de chacun de ceux qui composent un « arbre genealogique. » C'est ainsi qu'il faut entendre ce mot au commencement du livre françois intitulé : *Cronica cronicarum*, où il est dit que cette chronique sera mise par figures décentes et *rondeaulx.* — 8° Sorte de poésie. Voir les règles de cette sorte de poésie, dans Cl. Marot, p. 267 ; son origine, dans Pasq. Rech. p. 605 ; art poét. de Sibil. p. 94 ; la différence entre le chapelet, le palinode, la bergerette et le *rondeau.* (Fabri, Art de Rethor. liv. II, f. 39.)

On distinguait : 1° « *Rondeau* clos. » (Fabri, Art de Rethor. fol. 30.) — 2° « Double *rondeau*. » (Id. f. 33.) — 3° « *Rondeaux* jumeaux. » (Notice, p. 376.) — 4° « *Rondeau* ouvert. » (Fabri, Art de Reth. f. 30.) — 5° « *Rondeau* parfait. » (Art Poët. de Sibil. liv. II, p. 94.) — 6° « *Rondeau* redoublé. » (Rom. Bourg. liv. I, p. 216.) — 7° « *Rondeau* parti. » (Fabri, Art de Reth. liv. II, f. 34.) — 8° « *Rondeau* simple. » (Sibilet, liv. II, p. 90.) — Il y avait des rondeaux de trois, de quatre, de cinq syllabes. (Not. p. 376.) — On en voit de deux pieds. (Dép. d'am. p. 280.)

Rondece. Forme ronde : « *Rondece* de la « terre, » dans S. Bern. Serm. fr. p. 144.

Rondel. [Pièce de vers : « Je me recommande « à vous tant que je puis, et vous envoie ce *ron-* « *del*. » (Machaut, p. 135.)] — « *Rondel* double. » (Desch. f. 399.) — « *Rondel* sangle. » (Id. f. 398.)

Rondele. [Rondelle : « Il vit l'anrme de Ger- « main lo vesque de Capue en une *rondele* de fou « des angeles estre porteie el ciel. » (Dialoge, Grég. lo pape, 1876, p. 104.)]

Rondeler. [1° Rouler : « Car les flesches sur ces « targes tout oultre *rondeloient*. » (Froiss. t. XIV, p. 231.) — « Une pomme tout envenimée fut jetée « tout en *rondelant* sur le pavement. » (Id. t. XV, p. 260.) — « Tumba jus du plommel en *rondelant* « en bas. » (Perceforest, IV, f. 40.)] — 2° Faire des rondeaux :

> A *rondeler*, ou composer epistre,
> Prosayquer, coucher en ryme plate. *(R. de Coller. 159.)*

Rondelet. [1° Un peu rond : « Se l'esprevier a « teste petite et *rondelette*. » (Modus, fol. 96.) — 2° Grassouillet : « Après fay luy sa *rondelette* « oreille. » (Rons. p. 119.)]

Rondelier. Soldat armé de la rondache : « M. Du Gua se retira vaillamment, et en *rondelier*, « comme on dit, car on ne luy eust sceu desrober « qu'il ne fust vaillant. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 113.)

Rondelle. [1° Gardes de l'épée, de l'armure : « Et aura ledit homme une espée à pointe dou lonc « de ceste verge, qui ci est à present, à croez et à « *rondelle* davant la mein, à plom ront. » (Lobin. Hist. de Bret. II, col. 1639, an. 1309.) — « Messire « Jaques de Lalain estoit armé de plusieurs *rondel-* « *les*, l'une sur la main, l'autre sur le coude du « bras de la bride. » (Ol. de la Marche, *Mém.* liv. I, p. 269.)] — « Doit avoir la dite masse une petite « *rondelle* bien clouée devant la main, pour icelle « guarantir. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 57.) — 2° [Petit tonneau, baril : « Comme le suppliant et « son frere eussent acheté à Harefleu deux *rondel-* « *les* de sel de un marchant qui avoit vendu six « *rondelles* à un appellé Pierre Benart. » (JJ. 145, p. 371, an. 1393.) — « Laquelle Morele avoit « emporté une *rondelle*, en laquelle avoit eu harenc « caqué. » (JJ. 156, p. 36, an. 1400.) — « Une *ron-* « *delle* ou poinçon à mettre vin. » (JJ. 166, p. 324, an. 1412.) — « Tonneaux, queues et *rondelles* « wides,... six *rondelles* pour un tonnel. » (Clair. 822, f. 13, an. 1385.)]

Rondeller. Tourner en cercle, en rond : « Qui « adonc les veist subourner, cheoir et *rondeller* à « val. » (Du Guescl. Mén. p. 498.)

Rondement. [1° Simplement : « Si se misrent « au chemin non pas en moult grand estat, mais « *rondement*. » (Froiss. XIII, p. 132.) — « Autres « vouloient la prinse (de Louis XI à Péronne) *ron-* « *dement*, sans cerymonie. » (Commines, II, p. 9.) — 2° Promptement : « Messeigneurs, je suis bien « certin Que ce sont François voirement, Et vien- « nent à nous pour hutin A nous donner aucune- « ment, Que y cheminent *rondement* Droit ci et en « grant ordonnance. » (Mystère du siège d'Orléans, page 688.)]

Ronder. Tournoyer autour de quelqu'un. (Nic.)

Rondesce—sse. Cercle, forme ronde : « Les « XII chevaliers se mistrent en une *rondesse* doz à « doz. » (Percef. IV, f. 84.)

> . . . . . La *rondesce*
> Que le soleil va pourprenant. *(Desch. f. 470.)*

Rondet. [Rondeau : « Je lor di fine verité, Si le « proeve d'auttorité D'un *rondet* c'est ce li dis : Sa « biele boucete par un très dous ris A mon cuer en « sa prison mis. » (Baud. de Condé, I, p. 272.)]

Rondete. Cercle ; parlant des chevaliers de l'Etoile : « Porteront..... une estoile blanche, ou « milieu de l'estoile une *rondete* d'azur ; au milieu « d'icelle *rondete* d'azur un petit soleil d'or. » (Ord. II, p. 465.)

Rondette. Rondelette : « L'espervier meilleur « pour la fauconnerie est celui qui a la teste *ron-* « *dette* par dessus. » (Budé, des Oiseaux, f. 111.) — [« Après fay luy sa *rondette* oreille. » (Ronsard, p. 119.)]

Rondeur. [1° Pourtour : « Ceste *rondeur* de la « ville (Paris assiégé), quand Chastillon eust com- « mencé vers St Marceaut, fut esprise de bluettes « de feu. » (D'Aub. *Hist.* III, p. 235.) — 2° Circonfé- rence : « Presque toute la *rondeur* de la terre habi- « table estoit en lamentacions. » (Amyot, Auton. p. 74.)] — 3° Franchise : « Combien que la liberté, « *rondeur*, et fidelité heurte et offense pour l'heure « ceux ausquels elle s'oppose, après elle est reverée « et estimée. » (Charr. Sag. p. 411.) — « Bel esprit « doué de toutes les graces, gentillesses, courtoisies « et *rondeurs* que l'on peut souhaiter. » (Pasq. *Lett.* I, p. 507.)

Rondiaus. Mot obscène. (Ms. 7218, f. 241.)

Rondin. « Est une espece de mesure de grains, « et contient un picotin et demi, ou environ, et en « compte-t-on quatre pour le boisseau, usité au « bailliage de Melun. » (Nicot.)

Rondin-boudin. Homme gros et court. (Oud.)

Rondiz. Coupés en rond : « Les cheveux *ron-* « *diz*, chaperon dechiqueté. » (Journ. de Paris sous Charles VI, p. 140.)

Rondoier. Faire la ronde : « *Rondoier* autour « de la ville. » (Mém. de Montluc, I, p. 591.)

Ronflart. Jeu de carte ; la triomphe. (V. Ronfle), dans Rabelais, I, p. 148.

Ronfle. 1° Reniflement du cheval. (Des Accords, Bigarr. p. 141.) — 2° [Jeu de carte, le même que la triomphe : « Lesquelz compaignons commencerent « à jouer au jeu de la *ronfle*. » (JJ. 189, p. 266, an. 1414.)] — De là au figuré : « Jouer à la ronfle ». — Ronfler, dans des Périers, I, p. 187 ; Jean d'Auton, p. 122.

Ronflée. [Bruit que le cheval fait par les narines, quand il est en colère ou quand il a peur : « Icelle jument eut paour et donna une grant « *ronflée*, à laquelle *ronflée* le suppliant se tira « arriere. » (JJ. 205, p. 42, an. 1478.)]

Ronflement. Action de ronfler. (Oudin.)

Ronfler. [1° Faire vibrer le voile du palais en dormant : « Mais ceulx dormant à qui il s'aloit « desraignant, Nul mot n'ont respondu ; ainçois « vont fort *ronflant*. » (Guesclin, v. 19474.)] — 2° Renifler : « Et le cheval qui devant le duc alloit « à tous les deux escuyers, quand il sentit iceux « derriere lui, il commença à *ronfler* et à avancer. » (Monstr. I, p. 30.) — « La jument secouant la teste, « dressant les oreilles et *ronflant* des nazeaux. » (Nuits de Strapar. II, p. 367.) — [3° Faire un bruit prolongé : « Après avoir faict *ronfler* son artillerie. » (Carloix, IV, p. 14.) — 4° Vanter avec emphase : « Ils faisoient *ronfler* leur contrat et ordonnances « bien hautement de ceste qualité. » (Carloix, III, p. 25.) — 5° Renvier : « Ainçois que l'en baillast « les cartes, icelluy Davy dist aux autres : « Je « l'envy et *ronfle*. » (JJ. 189, p. 412, an. 1460.)]

Ronfleur. [Celui qui ronfle : « Espiant et gardant que quelque vray amy N'esveille ce *ronfleur* « si long temps endormy. » (Du Bellay, VIII, p. 38 a.)]

Ronge. 1° Action de ruminer, s'emploie en parlant du cerf. (Monet.) — 2° Remords, ressouvenir : « Si j'ay encores quelque *ronge* et ressentiment « de ce mestier là. » (Lett. de Pasq.) — [« Ce vieillard « (Coligny blessé après Moncontour) pressé avec la « fievre, enduisoit tous ces points et plusieurs « autres, qui lui venoyent au *ronge*, plus cuisans « que sa fascheuse playe. » (D'Aub. Hist. I, p. 308.)]

Rongeard. Qui ronge. (Oudin.)

Rongement. [Action de ronger : « Les malades « sentent un *rongement* d'intestins, avec grande « pesanteur et ardeur d'estomach. » (Paré, XXIII, page 44.)]

Rongeoter. Ronger peu à peu. (Nicot.)

Ronger. 1° Ruminer : « Le pourceau ne *ronge* « mie, encor qu'il ait le pié fendu. » (Bible historique, d'après Borel.) — 2° Entamer ; de là au figuré : « Puisqu'il me faut ainsi *ronger* mon frain. » (Desch. f. 179.) — 3° Dévorer : « Le *rongeant* ennemy. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 386.)

Ronge-subjets. Qui rongent le peuple : « Ces « tirans *ronge-subjets*. » (Charr. Sag. p. 429.)

Rongets. Os où il reste à ronger : « Si c'est « pour le renard, blereau, foine, ou putois, suffira « d'appaster, autour des dits lieux labourez, des « *rongets* de poulaille, ce qui reste sur l'assiete du « maistre. » (Fouill. Vén. f. 121.)

Ronge-ver. Ver rongeur : « La conscience, « laquelle est un *ronge-ver*. » (Pasq. Rech. III, 83.)

Rongeure. [Ce qui reste des choses rongées : « Renouveller et remettre en lumiere ce que, par « longue *rongeure* de tems et envie de vieillesse, a « esté caché et presque du tout estaint. » (Les Triomph. de la Noble dame, Epître dédic.)]

Rongeurs. Sergens qu'on établissoit chez quelqu'un comme garnison : « Si un homme estoit « traduit en justice, ou accusé d'un fait criminel, « le bailly pourroit faire saisir ses biens, et y establir deux *rongeurs*, ou sergents aux despens des « biens, à huit sols par jour pour leur salaire, « jusqua ce qu'il veut se presenter en justice. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 712.)

Rongis. Rongé : « Mon pauvre cerveau tant « *rongis*. » (Loyer des Folles am. p. 305.)

Rongne. Rogne ; parlant des chiens : « Il y a « quatre especes de galles.... la galle commune « appellée *rongne*. » (Fouil. Vén. f. 82.) — « Fondre « comme poil en *rongne*. » (Contred. de Songecr. f. 175.) — [« La *rongne* qui tient de lepre ; je dis de « lepre pour ce qu'elle fait des mesmes accidents « aux chiens que la ladrerie fait aux hommes. » (Charles IX, Chass. roy. XVIII.) — « De la lepre des « Grecs, dicte du vulgaire mal sainct Main, qui est « une *rongne : rongne* est une asperité du cuir ou « une ulceration legere conjointe avec un prurit. » (Paré, XXII, p. 14.)]

Rongné. « Au lieu de circoncis disant *rongné*. » (Apol. d'Hérod. p. 128.)

Rongner—ier. [1° Rogner : « La quarte maniere « de faus monniers Si est quant aucun *rongnent* « monnoie, Car le monnoie en pert son pois. » (Beaum. XXX, p. 12.) — « Quelconque personne « qui sire soit de ce chastel (Montereau) se peut « bien vanter que ces villains de Paris sont en « dangier et que bien près leur peut on *rongnier* « les ongles. » (Lett. de Marcel, Hist. de Flandre, II, p. 390.) — « Ressembler la monnoye *rongnée*. » (Cotgr.) — « Qui fief *rongne* fief pert. » (Id.)] — 2° Raser, faire religieux : « L'abbesse fit *rongner* la « royne de Gauves. » (Lanc. du Lac, I. f. 5.)

Rongneure. [Rognure, au propre et au figuré : « Et lors m'envoia querre li roys pour mangier « avec li ; et je y alai à tout le corcet que l'on m'a« voit fait en la prison des *rongneures* de mon « couvertour. » (Joinv. § 409.)] — « Les *rongneures* « du temps que nous desrobbons et prenons pour « nos affaires. » (Cotgr.)

Rongneux. Galeux : « Cheval *rongneux* n'a « cure qu'on l'estrille. » (Cotgr.) — « Mere piteuse « fait sa fille *rongneuse*. » (Id.) — « Mestier n'avons « de patissier *rongneux*. » (Id.)

Rongnie. Garnie en rond, bordée : « Voyent « que la liste estoit *rongnie* tout autour si dru

« comme ilz y povoient de sergens armez. » (Perc. I, f. 37.)

Rongnons. [Rognons : « Va, luy dirent ses « compaignons, Et esguise tout ton engin A nous « rechauffer les *rongnons.* » (Franches repues de Villon.)]

Rongnonner. Ronger peu à peu : « L'heresie « est proprement en nos ames ce qu'est un chancre « en nos corps, qui les *rongnonne* petit à petit jus- « ques à la gangrène. » (Lett. de Pasq. II, p. 605.) — « La seigneurie de Venise (les jésuites) a chassez, « et m'asseure que quelque jour la ville de Rome « n'en fera pas moins, et trouvera qu'elle nourrit « dedans son sein un ver qui à la longue *ron-* « *gnonnera* son estat. » (Pasq. Rech. III, p. 289.)

Ronngner. [Ruminer : « Et quant il a grant « quantité de forage devant eux (les bœufs), il « mangent lour saülée et puis seient et *ronngnent.* » (Bibl. des Chartes, IVe série, II, p. 368.)]

Ronsardine (grace). Digne de Ronsard : « Si j'avois l'art de *Ronsardine grace.* » (Loys le Caron, f. 19.)

Ronsardiser. Imiter Ronsard. (Pasquier, Œuv. mêl. p. 396.) — Nous disons de même *pindariser.*

Ronscher. [Défricher, arracher les ronces, au Liv. rouge de la Ch. des Comptes, f. 137, an. 1301.]

Ronsge. [Epieu : « Qui aderant cum sudibus « ferreis, quos *ronsge* appellant », dans D. C. sous *ronsge.*]

Ronsiles. Croup (?) : « L'ambre pendu au col « des petits enfans, en forme de collier, les pouvoit « guerir de l'esquinance, des *ronsiles*, et des flu- « xions. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 123.)

Ronsis. [Terrain couvert de ronces : « Entre « bruieres et grans *ronsis.* » (Froiss. V, p. 401.)]

Ronssel. [Buisson de ronces : « Il y avoit une « damoyselle tapie en ung *ronssel.* » (Percef. V, f. 78.)]

Ronssier. Se couvrir de ronces : « Ladite « riviere doit estre tenue en sa largeur qu'elle a « d'ancienneté et si les sujets y font destourbence « en laissant la riviere remplir et *ronssier*, les sei- « gneurs en peuvent faire plainte à loy. » (Bout. Somme rurale, p. 428.)

Ronssiere. Buisson de ronces : « Vont faire « leurs viandis à quelques *ronssieres* où se trouve- « ront encores quelques feuilles conservées de « l'hyver. » (Salnove, Vénerie, p. 106.)

Ronssinage. [Service du roncin, dû par le vassal à son seigneur : « Jehan Flatart trois fiez « qui doivent *ronssinage*, chascun de soixante solz « tournois, par trois hommages ; item, sire Jehan « le Mercier bourgeois de Paris en tient un fief qui « doit *ronssinage* de soixante solz tournois. » (JJ. 119, p. 232, an. 1377.)]

Ronteis. « Sont terres qui de longtemps n'ont « estez labourées, et esquelles y a apparence ou « memoire de culture ancienne. » (C. G. I, p. 884.)

Ronture. Ruines, débris : « Veit illec environ « la *ronture* d'un viel palays, environné de buis- « sons. » (Hist. de Charlemagne, Tr. des IX Preux, p. 430.)

Rooignier. [1° Couper : « Toi ne autrui ne « present un denier ; Ainz te manascent la teste à « *rooignier* Se il te puent ne tenir ne baillier. » (Raoul de Cambrai, p. 57.) — 2° Tonsurer : « Donc « me faites *rooignier.* » (Renart, v. 1082.)]

Rooiller. Rouler : « Les eus *rooille*, et puis « rechingne. » (Ms. 6812, f. 71.)

Rooingnier. 1° Tondre, raser :

Barbier sans razoir, sans cisailles,
Qui ne sez *rooingnier*, ne rere. *(Ms. 7218, f. 323.)*
Uns prestres en la chambre est entrez,
Toz *rooingniez*, et coronez. *(Ms. 7218, f. 144.)*
Uns clers en est *rooingniez.* *(Id. f. 176.)*

2° Ecorcher par des impôts abusifs :

Que tu ne tailles, et *rooingnes*
Nobles, non nobles, clers, et moingnes.
Ms. 6812, f. 85.

3° Empiéter : « Envie fet *rooingnier* terre. » (Ms. 7218, f. 311.)

Rooite. [Manche de charrue : « *Rooites* pour « leur charrues. » (JJ. 74, p. 68, an. 1341.)]

Roole. Rouleau de bois, rondin, pour combler un fossé ou construire un épaulement. Parlant d'assaut : « Après ce que, par certains moiens et « subtilz engins, portes *rooles*, ou approchez, vous « aurez comblez les fossez. » (Jouvencel, f. 86.)

Roolle. 1° Bâton rond, formant grille : « Dont « toutes les fenestes estoient si bien taillées de « *roolles* de chesne, que les damoiselles ne pou- « voient bouter leurs chefs oultre, ne personne ne « pouoit par là entrer dedans. » (Percefor. liv. II, fol. 57.) — [2° Feuilles de parchemin, de papier, réunies et roulées : « Ils promirent trois cens hos- « tages nommez en ung *roolle* de l'evesque de « Lyege. » (Comm. II, p. 1.)] — Bouteiller distingue « l'escriture en *roolle*, ou en lettre. » (Somme rur. p. 770.) Le rôle est écrit recto et verso ; la lettre n'est écrite qu'au recto. — 3° Liste sur laquelle sont inscrites dans l'ordre les causes à plaider : « La court ordonna que le dit procès seroit veu, et « jugé, les chambres du parlement d'amours assem- « blés au premier jour, nonobstant le *roolle.* » (Arest. amor. p. 420.) — 4° « Les rentiers sont des « papiers terriers, ou les reconnoissances des « tenanciers sont transcrites : les *roolles* sont des « extraits des rentiers qui contiennent seulement « les noms des sujets, ou tenanciers, et la quantité « de chaque rente qu'ils doivent. » (Laurière.)

Roolleau. [Rouleau : « Un *roolleau* d'argent « doré pour eschauffer mains et aux deuz bouz « hachiez aux armes de feu monseigneur d'Estam- « pes. » (Inv. du duc de Berry, 1416.)]

Roollier. Rallier :

Roul out l'autre compaignie ;
Rogier son fils la tierce guie ;
Cist troiz ourent troiz gonfanons,
A *roollier* lor compaingnons. *(Rou, f. 179.)*

Roollon. [Barreau d'une grille de bois : « Un « baston ou *roollon* de choye. » (JJ. 205, p. 182, an. 1478.)]

Roonde. [Féminin de *roons*, rond, ici employé substantivement. 1° Cercle, circuit : « A la *roonde*. » (Contin. de Guill. de Tyr, Martène, V, c. 630.) — 2° Chape ronde : « Sauverai-je nostre *roonde*, Bail- « lez la moi apertement... sire, envis ou volontiers, « Dit le moine, la vous donrai je. Vous me faites « grant outraige. Cil a la chape devestue. » (Fabl. t. I, p. 36.)]

Roongner. [Rogner : « Ses ongles *roongnoit* « aus denz. » (Ruteb. II. p. 122.)]

Roons, Roont, Roond. [1° *Adj.* Rond : « S'uns « leus avoit chape *roonde*, Si resamleroit il pro- « voire. » (Ruteb. I, p. 154.)]

O est *roons* comme li mons. *(Ms. 7218, f. 126.)*

Moult estoit le leu delitable,
Ains nus de la *Roonde* Table
Ne vit plus biau leu, ne plus gent. *(Ms. 7218, f. 357.)*

2° *Subst.* [I. Cercle : « Soissante ans vesquit touz « entiers, Et vint filz ot de vint moillers, Et trente « filles en *roont*. » (Brut, v. 1577.)]

II. Grondin, poisson :

Il i ot grues, et *roons*,
Perdriz, ploviers. *(Ms. 7996, p. 18.)*

Roorte. [Manche de charrue : « Item duo molen- « dina possunt capere arbores et copas ad opus « eorumdem in omnibus nemoribus finagii,... « rameures d'erches, *roortes* carrucarum. » (B. N. lat. 5188, f. 210, an. 1264.)]

Roos. Echelle couchée dans le battant du métier ; les fils de la chaîne passent deux à deux entre les échelons : « Les gardes comptées chascune pour un « *rooz*. » (Ord. III, p. 514.) — « Les gardes du dit « mestier en auroient pour chascun *rooz* wit douze « deniers jusques à la somme de douze *rooz*, la « garde comptée pour un *rooz*. » (Id.)

Roquart. Roquentin ; vieux militaire en demi-solde logé dans les châteaux et les places fortes : « Ha nostre maistre, dist le comte de Pervencheres, « vous qui estes un vieil *roquart*, ne savez vous « pas bien que tousjours au passaige on met quel- « que embusche. » (Le Jouvencel, f. 66.)

1. Roque. [Long gilet de fourrure que les Francs mettaient par dessus leur tunique et qu'ils appelaient *rock*. Charlemagne ne s'accoutrait pas, comme les seigneurs de sa cour, de justaucorps en plumes de paon et de flamant ; il ne portait qu'un *roque* en peau de mouton. Les moines adoptèrent ce vêtement, comme nous le voyons au concile d'Aix-la-Chapelle, en 817. Le clergé séculier en fit une aube courte au treizième siècle. C'est l'origine du *rochet*.] « Charretiers vestus de *roques*. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, p. 149.)

2. Roque. [Motte de terre : « Icellui Bellier qui « n'avoit point de baston, en soy revengant se « abaissa à terre et print une *roque* de terre, que il « geta au dit Dauceure. » (JJ. 152, p. 52, an. 1397.)]

3. Roque. Barbeau, poisson qui se cache sous les *roquets :*

Desous un laige a mainte *roque*,
Et pescon autre. *(Mouskes, p. 830.)*

4. Roque. Sorte d'imposition nommée avec la taille. (Mézerai, Mém. II, p. 80.)

1. Roquet. « Courtois *roquets*, lances courtoi- « ses, lances dont les pointes sont rabbatues, mous- « ses et non esmolues. » (Nicot.) — [« Et y estoit le « duc Jehan, lequel feit peindre... deux lances, « dont l'une avoit fer de guerre et l'autre fer de « *roquet*. » (P. de Fenin, an. 1407.)]

2. Roquet. [1° Blouse à l'usage des hommes et des femmes : « Lequel Thevenin... lui (à cette « femme) dessira son *roquet* ou coste, qu'elle avoit « vestue pour aler aus champs. » (JJ. 109, p. 354, an. 1376.) — « Le frere du suppliant vint tout nu « en un *roquet* ou chemise. » (JJ. 155, p. 283, an. 1400.) — « Icellui suppliant... print un habit nommé « branc ou *roquet* de toile, que femme portent vou- « lentiers par dessus leurs robes. » (JJ. 164, p. 179, an. 1410.)] — Parlant du blanc : « Les jeunes filles « de village, et bergers le portent en beaux *roquets*. » (Sicile, Blason des couleurs, p. 35.) — 2° [Rochet ecclésiastique : « Pourtant, prelatz, tournans à Dieu « voz faces, Convertissez vos *roquetz* en cuyraces. » (J. Marot, t. V, p. 64.)] — « Un prestre vestu d'une « robe longue par dessus ayant un *roquet*, et une « estole au col. » (Cartheny, Voyage du chevalier errant, f. 89.) — 3° Roque du clergé régulier : « La « robe, ou le froc, ou le *roquet*, ou le capuchon ne « fait pas les personnes saincts. » (Merl. Coccaie, I, p. 263.) — 4° Religieux fondés à Toulouse par Laurent Aleman, évêque de Grenoble, abbé de S. Sorlin à Toulouse. (Expilly, suppl. à l'Hist. du chevalier Bayard, p. 431.)

3. Roquet. [Dérivé de *roche*, borax de soude, fusée de guerre : « Ayez un baston creux et rond de « la longueur de trois ou quatre pieds, dedans « lequel bois vous mettrez un de ces petitz canons « (rouleaux de papier remplis de poudre), et don- « nerez le feu par un bout, et incontinent s'en ira « en l'air faisant grant bruit ; et si le dict canon ou « *roquet*... » (Livre de Canonerie, dans Reinaud et Favé, du Feu grégeois, p. 137.)]

1. Roquette. Herbe, du latin *eruca*. (Nicot.) La même que la *rue*.

2. Roquette. 1° Petite roche. (Rabel. III, 105.) — [2° Réduit, citadelle : « Il feit edifier de nouveau « un chasteau à Pignerol, où estoit l'ancien chas- « teau, composé de quatre boulleverts et quatre « courtines, laissant au milieu ledit ancien chas- « teau pour servir de *roquette*. » (Du Bellay, 476.)] — « La nuict subsequente l'avoient mené dedans la « *roquette* de Milan. » (Mém. de du Bell. IX, p. 274.)

Roquille. 1° Mesure de vin, valant le quart du setier. (Cotgr.) — 2° [Vivres : « Che jour les compa- « gnons des landes de la ville Assaillirent les vaches « pour avoir leur *roquille ;* C'estoit aux pauvres « gens quy se vivoient du laict ; Le seigneur de

« Vervins ordre mist à ce faict. » (Morin, siège de Boulogne, p. 21.)]

Rorte. [Hart de fagot : « Lesquelx avoient mis « au col du suppliant une *rorte* de bois qui lui « lioit le col et les jambes. » (JJ. 131, page 110, an. 1387.)]

1. Ros. [Roux : « l'lien monte desus un cheval « *ros*. » (Agolant, p. 181.)]

2. Ros. 1° Roseau ; en parlant d'un château :

Autre si l'abatirent, com s'il fust tout de *ros*. *(Rou, 67.)*

2° [Echelle couchée dans le battant du métier ; tous les fils de la chaine passent deux à deux entre les échelons : « Toutes les tiretaines et les sarges « que l'en fait doivent avoir trois quartiers en *ros* « ou plus. » (Cout. de Ste Geneviève, f. 12.)]

Rosage–eur–ine. Rhododendron. (Nicot ; Cotgrave.)

Rosaire. [Vaisseau servant à la distillation : « L'eau distillant plus dru que d'ung *rosaire* De « mes deux yeux. » (Marot, V, p. 356.)]

Rosar. Rosat : « Soient amolies d'huille *rosar*. » (Modus et Racio, f. 70.)

Rosciaux. [Roseaux : « Et avisa un flascier où « dedens avoit grant fuison de *rosciaux*. » (Froiss. t. III, p. 262.)]

Rose. I. *Subst.* [1° Fleur : « Dame, mar vi le « clair vis et la face Ou *rose* et lis florissent chas- « cun jour. » (Couci, XI.) — « Entour la saint Jehan « que la *rose* est fleurie. » (Berte, II.) — « Elle est « plus gracieuse que n'est la *rose* en mai. » (Id. LVII.)] — « Truye aime mieux bran que *roses*. » (Cotgr.) — « Il n'y a point de si belle *rose* qui ne « devienne gratecul » c'est-à-dire si belle femme qui ne devienne laide et vieille. (Oud.)

Rose est bien sor espine asize. *(Ms. 7615, I, f. 65.)*

« Semer des *roses* devant les pourceaux. » (Cotgr.) — « Draps qui sentoient à pleine gorge les *roses* de « Provins. » (Arest. amor. p. 217.) — « Avoir les « joues vermeilles comme deux *roses*, ainsi qu'on « parle pour exprimer un beau teint. » (Apologie d'Hérod. préf. p. IV.) — On distinguait : « *Rose* « autumnale, ou muscate. » (Oud.) — « *Rose* à cent « feuilles. » (Id.) — « *Rose* canine, de chien. » (Cotgr.) — « *Rose* d'Inde. » (Oudin.) — « *Rose* d'es- « glantier. » (Id.) — « *Rose* escarlatine. » (Cotgr.) — « *Rose* franche. » (Rab. V, p. 93.) — « *Rose* de « Sienne. » (Cotgr.) — « *Rose* de Junon. » (Oudin.) — « *Rose* Nostre Dame. » (Id.) — « *Rose* seiche. » (Id.) — « *Rose* de Jerusalem. » (Id.)

Expressions : 1° La *rose* étoit le symbole du secret et de la discrétion. C'est peut-être pour cette raison que, dans les anciennes sépultures, les dames qui sont qualifiées de « secrete ou discrete personne, » sont représentées une *rose* à la main. De là cette expression : « Parler sous la *rose*, » *sub rosa*, comme nous disons « parler sous la cheminée, » et peut-être celle de « découvrir le pot aux *roses*. » (Menestr. Orn. des arm. p. 171.) — II° [« Pot aux *roses* » est encore employé par antiphrase pour pot de nuit : « De tes levres les portes closes Penses « de saigement garder ; Que de dehors n'eschappe « parler qui decouvre le pot aux *roses*. » (Ch. d'Orl. Rondeau.) — III° « Et *se baignoit* le roy Loys « *en roses*, ce luy sambloit d'oyr ceste bonne aven- « ture. » (Chron. de Chastell. III, p. 189.) — IV° La *rose* étoit un prix que les seigneurs donnoient aux fêtes de village. (N. C. G. II, p. 972.) — [« Comme le « jour de Ascension, icellui Goeron demourant au « Bourc la Royne, venoit de la *feste de la Rose*, qui « avoit esté cellui jour en la ville de Baigneux. » (JJ. 97, p. 613, an. 1366.) — V° « Baillée des *roses*, » redevance à laquelle les ducs et pairs étaient astreints envers le Parlement de Paris. Cotgrave donne « droit de *roses*. »]

2° [Taches de couleur rose, maladie : « Pour cer- « taine maladie que le dit grant Jehan avoit paravant « la dite navreure, et dont il estoit entachiez, c'est « assavoir du mal des *roses Nostre Dame*. » (JJ. 86, p. 157, an. 1358.) — 3° Rosette de soulier : « Vous « avez des *roses* en hyver ? — Sur les deux pieds « trainantes à terre, aux deux jarrets pendantes à « mi jambes. » (D'Aub. Fœn. I, p. 2.)] — 4° Personne aux joues roses :

A vous me rent *rose* tres coulourée. *(Desch. f. 153.)*

5° Fleur, partie excellente :

Mais li François, s'on dire l'ose,
Sont de tous cevaliers la *rose*. *(Mousk. p. 591.)*

C'est des plus belles la *rose*. *(Ms. 6812, f. 80.)*

6° [Partie agréable : « Vivez, si m'en croyez ; « n'atendez à demain ; Cueillez dès aujourd'hui les « *roses* de la vie. » (Rons. p. 281.) — « Jà n'i aura « parlé de *rose*. » (Ms. 7615, II, f. 181.) — 7° Partie insignifiante : « Ce ne sont certes que *roses* de vostre « accident. » (Am. ressusc. p. 504.)] — 8° Couleur en blason :

Rose, sinople, argent, et sable....
Reflamboient par estanceles
En riches escuz, et en seles
En taintures, et en tissuz. *(G. Guiart, f. 345.)*

9° [Médaillon : « Une *rose* d'or où est esmaillié le « roy à genoux devant monseigneur S. Denis et « l'évangéliste S. Jean, escrite au dos, pesant cinq « onces. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — 10° Fi- gure de rose en or que le pape a coutume de bénir à la messe du quatrième dimanche de carême (dim. de *lætare*, *dominica rosarum*) ; il la porte à la procession et l'envoie ensuite à quelque prince souverain : « Un *rosier* d'or à tenir en sa main, « ouquel a .II. pommelles rons et est la *rose* que « le pape donne, le jour de la mi caresme, au plus « noble. » (Inv. de Charles V, en 1380.) On fait remonter cette coutume au pape Urbain V et à l'année 1366.]

II° *Adjectif.* [1° De couleur rose : « Ensignes « vermeilles, *roses* ou bendes vermeilles. » (Joinv. § 282.)] — 2° Extrait de la rose : « Uile *rose*. » (Marbod. col. 1670.)

Rosé. 1° De couleur rose :

Sa coulors *rosée*, tendre,
Oel vair et face rians. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1236.)*

De là au féminin « tendre *rosée,* » dans Cotgrave, terme de caresse. — 2° Vin rosat, où l'on exprime des roses :

A boivre orent il assez,
Si com bons vins, et bons clarez,
More ferré, et bon *rosé*,
Et piment ou citouade. *(Estrub. ms. 7996, p. 95.)*

Roseau. [« Un vaisseau d'argent doré, de forme « ronde, de la longueur de près d'une aulne de « Paris, dedans lequel estoit le *roseau* qui fut bail- « lée à N. S. Jesus Crist, quant Pilate dict aux « Juifs : ecce homo. » (Visite de la reine de Sicile à Clairvaux en 1517 ; documents p. p. Michelant.)] — « Estansonner le mensonge d'un *roseau.* » (Cotgr.)

Rosede. [Rosée : « Si cume la *rosede* chi des- « cendit el mont de Syon. » (*Lib. psalmor.* p. 208.)]

Rosée. [Rosée, brouillard : « Et n'avoit depuis « l'entrée d'avril nulle douceur descendue du ciel, « ni pluie, ni *rosée ;* mais estoient les erbes toutes « arses. » (Froiss. Buch. II, III, p. 83.)] — « Pour la « moisteur de la *rosée* du serain. » (Percef. vol. II, folio 134.) — « Adonc commencerent à tirer l'ung « contre l'autre de tel cueur, que la *rosée* de la « sueur qui d'eulx yssoit fist en pou d'heure une « grant bruyne autour d'eux. » (Percef. II, f. 128.) — De là au figuré : « Toutes dolors sont, vers celi, « *rosée.* » (Chans. ms. de Thib. p. 54.) — « Vous « combatez à la *rosée.* » (Desch. f. 237.) — « D'autre « baston faut battre la *rosée.* » (Depart. d'amours, p. 239.) — [« Entre ceux qui à son gré se signale- « rent en cette affaire, nous ne lui avons oui sur « estimer que le duc de la Trimouille et celui « d'Elbœuf qui se joignit à l'autre pour abattre la « *rosée* devant le roi. » (D'Aub. Hist. III, p. 354.)]

Rosel. [Roseau : « Et nostres sires ferrad Israel, « e croler le frad, si cume fait li *rosels* par cele « riviere. » (Rois, p. 293.) — « En quelconques « heure il seroient trouvé... *rosel* soiant. » (Cart. de Corbie, 21, folio 95, an. 1247.)] — « Le geant le « print à tournoyer dessus son chef aussy legiere- « ment, par semblant, comme ung *rosel.* » (Percef. vol. II, f. 63.)

Chainture d'un *rosell.* *(Poët. av. 1300, III, p. 1015.)*

1. Roselet. Petit réseau : « On tend ung pan- « nelet, ou ung *roselet* d'ung delié fillé. » (Modus et Racio, f. 87.)

2. Roselet. Fourrure de la belette rousse. (Cotgrave.)

Rosereul—uel. [Hermine rousse : « Loire, « *roseruel* conrée ou à conreer, se il i a queue. » (Liv. des Métiers, p. 325.)] — « Il est le *rosereul*, le « cormorant, le heron... qui tous peschent et « vivent de poissons. » (Modus, f. 51.)

Rosete. Diminutif de rose :

Li bains estoit de *rosetes*,
Ou quel je fui baingniez et mis. *(Ms. 7218, f. 358.)*

Roseter. Teindre : « Allerent leurs chemises « *roseter* du sang qui estoit cheut à terre de ses « playes. » (Percef. I, fol. 88.) — « Vestues de blan- « ches camises, *rosetées* de vermeilles taches. » (Id. vol. II, f. 118.)

Rosetique. Vin de Gascogne. (Oudin.)

Rosette. 1° Petite rose. (J. Marot, p. 163.) — 2° Empeigne : « *Rosette* de bottes. » (Oudin.) — 3° « Tripoli teint en pourpre, craie blanche teinte « en rouge pour servir de matiere à faire couleur « rouge à peinture. » (Monet.) — 4° Cuivre de première fonte, sortant de première fournaise, de la mine. (Monet.) — « Cuivre, airain, et toute fonte de « *rosettes.* » (Hist. de la Popel. t. I, f. 55.) — Il y a deux sortes de *rosettes*, la « rouge » qui est la plus fine et la plus douce, et la « noire » qui est la pire et n'est pas malléable. (Monet.) — « Poire de « *rosette.* » (Cotgrave.) — « Pain de *rosette* ; masse « tirée de la fournaise, en forme de plat pain, de « tourteau. » (Monet.) — 5° « Vin de *rosette,* » vin destiné à en colorer un autre. (Oudin.)

Roseul. [Réseau : « Lequel Jehannot faisoit le « fol et le truant, et ne vestoit aussi comme en tou- « tes saisons que ses robes linges et un *roseul* par « dessus simplement. » (JJ. 151, p. 315, an. 1397.)]

Rosiel. [Roseau : « En sa destre li font tenir Un « *rosiel* pour lui escarnir. » (Vie ms. de J. C.)]

Si com la pluie, quant il vente,
Le *rosiel* ploie. *(Mouskes, ms. p. 183.)*

Rosier. [Arbuste qui porte des roses. Voir sous Rose, I, 10 : « Et li *rosier* en mai florist et graine. » (Couci, XIV.)]

Honiz soit qui croira jamès por nule chose
Que desouz simple abit n'ait mauvestie enclose ;
Quar tels vest rude robe où felons cuers repose ;
Li *rosiers* est poignant, et s'est souef la rose.
Ms. 7615, t. I, folio 64.

Rosiere. [Lieu planté de roseaux : « Li sires de « Saint Venant et ses gens le trouverent en la « *rosiere* où il reclamaient un faucon que il avoient « perdu. » (Froiss. III, p. 263.) — « Le fié de Galeel, « tant en resseantises, comme en terres gaingna- « bles,... *rosieres* et pasturages, et ou manoir de « Paluel, ès hommes et ès rentes, ès *rosieres* et ès « tourbieres. » (JJ. 38, p. 189, an. 1306.)]

Rosillant. Qui prend la teinte rose. (Cotgrave.)

Rosillon. Partie de la botte au-dessus de la rosette. (Oudin.)

Rosin. Couleur de rose : « La *rosine* couleur de « vos doulx visages. » (Percef. VI, f. 106.) — « Bele « face a blance et *rosine.* » (Partonopex, v. 561.)

Rosine. [Résine : « Les autres disoyent que « nous allions baiser le cul du diable, avec de la « chandelle de *rosine.* » (Palissy, p. 109.)]

Rosinement. Action de rosiner. (Oudin.)

Rosiner. Faire de la rosée. (Rob. Est.)

Rosineus. Plein de petites roses. (Oudin.)

Rosleiz. Palissade faite de rondins. (V. Roilleis) :

Dusqu'as porte du *rosleiz*
Dura li granz toelleiz. *(Blanch. f. 183.)*

Rosles. [Livre en rouleau : « Et ceint l'espée, « se li *rosles* n'i ment Qu'ot Alexandres, quant « conquist Orient. » (Gaydon.)]

Rosmarin. Romarin : « Donner du *rosmarin.* » (Cotgrave.)

Rosny. On appelle de ce nom les « arbres » que M. Sully de *Rosny* avoit fait planter le long des grands chemins. (Mém. de Maroles, cités Ann. litter. 1755, t. IV, p. 154.)

Rosol. [Réseau : « Deux coyffes que l'en appelle « ou païs de Comminge *rosolz.* » (JJ. 187, p. 58, an. 1457.)]

Rosoy. Buisson : « Entre en ung *rosoy* d'epines « si fort que quand le cheval passa oultre, Estonne « demeura entre les espines. » (Percef. II, f. 32.)

Rosoyant. Qui tombe sous forme de rosée. (Cotgrave.)

Rospe. Crapaud. (Oudin.)

Rosse. Roussie par le soleil :

En ceste prée qui est *rosse*
Seur totes les terres dou monde,
Tant com il dure à la rehonde,
Ne trueve l'en si fort justisse. *(Ms. 7615, II, f. 150.)*

Rosse. Rosse, de l'allemand *ross*, cheval, dans Borel, qui ajoute que nous avons pris en mauvaise part presque tout ce qui nous est venu de l'allemand : « Jamais bon cheval ne devient *rosse.* » (Montluc, t. I, p. 656.) — « Onques bon cheval ne « devint *rosse.* » (Cotgr.) — « Il n'est si bon cheval « qui n'en deviendroit *rosse.* » (Id.)

Rosser. Grommeler. (Oudin.)

Rosset. Homme ridicule qui faisoit le grand seigneur : « Faire le prince *rosset.* » (Regnier, Sat. t. XV, p. 121.)

Rossette. Greffe. (Oudin.)

Rosseur. Grognon. (Oudin.)

Rossiée. [Qui est de couleur rose : « Un chap- « peron à femme de coleur de *rossiée.* » (JJ. 148, p. 113, an. 1395.)]

Rossigniaus—ol—os. [1° Rossignol : « Li « *rossignos* lores s'efforce De chanter et de faire « noise. » (Rose, v. 74.) — « En ung leu avoit *ros-* « *signiaus*, En l'autre gais et estorniaus. » (Rose, v. 649.) — « Luscignol, ou selon la prononciation « des Parisiens, *rossignol.* » (Ch. de Bouvelles, de vitiis linguarum vulg. p. 66.) — 2° Papegai, pour le tir à l'arc : « Traire et abattre le *rossignol.* » (JJ. 172, p. 494.) — 3° Crochet : « *Rossignol* à crocheter. » (D'Aub. Fœneste, t. III, p. 3.) — 4° « *Rossignol* de « terre. » (Oudin.) Cruche munie d'un sifflet que les enfants emplissent d'eau, pour imiter le chant du rossignol.]

5° *Expressions :* « *Rossignol* d'Arcadie » (Cotgr.), un âne. — « *Rossignol* de moulin » (Oudin), même sens. — « *Rossignol* de marais » (Cotgrave), une grenouille. — « *Rossignol* de muraille » (Cotgrave), crapaud. — « *Rossignol* de riviere » (Cotgrave), grenouille.

Rossignoler. Chanter. (Oudin.)

Rossignolesque. Qui imite le chant du rossignol. (Cotgrave.)

Rossignolet. [Jeune rossignol : « Encores est « leens sans doute Deduit orendroit qui escoute A « chanter gais *rossignolés.* » (Rose, v. 613.) — « Le « chantre *rossignolet* Nouvelet, Courtisant sa bien « aimée. » (Ronsard, à un aubespin.)]

Rossignoller. Chanter. (Vig. de Charles VII, page 83.)

Rossolis. Du latin *ros solis*, rosée du soleil. 1° Plante habitant les prairies tourbeuses ; sous les rayons du soleil, elle garde encore des gouttes de rosée. Elle entrait dans les devises. (Menestr. des Tourn. p. 240.) — [2° Liqueur composée d'eau-de-vie brûlée, de sucre, de jus de cerises.]

1. Rost. [Participe intensif de *rostir*. Rôt, rôti : « Cil amainent pocins en *rost.* » (Fabliaux, Barbazan, t. IV, p. 96.) — « Et en l'iaue et en *rost* ont la « char cuisiné. » (Chans. d'Ant. V, p. 16.) — « Cil « grant seigneur que je vous ai ci nommeiz depar- « toient France entr'eus, et en prenoient en *rost* « et en essiau. » (Mén. de Reims, § 278.) — « Des « bestes avoient il assés, si en le second mès d'as- « sise fut de *rost* de paons, de cocqs lymoges, de « perdris, de hairons, de butors et de connins. » (Réc. d'un bourg. de Valenc. p. 57.)] — « En *rost* « fustes, comme serez mise en paste. » (E. Desch. fol. 200.) — « Qui a mangé le *rost*, ronge l'os. » (Cotgrave.)

Princes, temps m'est de querir lieu et place
De Dieu servir : j'ay trop suy le *rost*
Compter me fault, se temps ay et espace. *(Desch. f. 2.)*

[« Jà li rois, ce dit il, ne menjera de *rost* Se « Herout en sa tere, comme fol ne l'eut lost. » (Rom. de Rou.)]

2. Rost. Rôti, roué (?) L'auteur comparant Jean du Bellay avec le cardinal du même nom : « Quelle « semblance est d'un cardinal avec un *rost* jon- « gleur, d'une embassade, ou legation royale, à « une comedie. » (Quint. Cens. p. 163.)

3. Rost. Echelle couchée dans le battant du métier à tisser. Voir Ros : « *Rost* d'un tisserand. » (Cotgrave.)

1. Roste. 1° Brûlée : « La valée estoit grande et « la montagne *roste.* » (Desch. f. 344.) — 2° [Rôtie : « Et la beste qi n'est pas sage Vient à la foille et à « l'ombrage, N'i let sa mort, ni son encombre ; « *Roste* sen plus dort à l'ombre. » (Guerre de Troyes.)]

2. Roste. [« Item que ly femme qui marchande « soit de consentement de son mary et delez lui « demourant soy *roste* par loy des debles qu'il « doibt, que ons en resierve son dit mary. » (Hist. de Liège, II, p. 421, an. 1355.) Pour *rostée.*]

Roste-don. Qui reprend ce qu'il avait donné. (Nicot.)

Roster. [Oter : « Quant il en avoient *rosté* un « ais, il le couvroient de fiens. » (Froiss. X, p. 108.) — « Ostés vous de toutes souspechons (avait dit un « conseiller du duc Aubert ; à quoi celui-ci répond) : « Le cuer m'en siet mal et ne m'en puis *roster.* »

(Id. XVI, p. 260.) — « Se il portoient or ou argent, « on (le) leur *rostoit* de dedens leurs bourses. » (Id. t. XVI, p. 157.)]

Il se puist bien *roster*
De che de coi il fait pension. *(P. av. 1300, III, p. 1208.)*

Et chascun volentiers contre la mort se *roste*.
Ms. 7218, folio 344.

Rosti—e. [1° Participe extensif de *rostir; rost* est le participe intensif : « Auquans en vit mis en « espeiz E *rostis* od soufre e od peiz ; Li diable les « rostisseient. » (Marie, Purgatoire, v. 1098.) — 2° Affaibli, ruiné, au figuré : « Icellui Perrin dist « au dit Gilet par maniere de moquerie en ceste « maniere : un tel *rosti* comme tu es, est bien taillié « de saillir ces deux fosses. » (JJ. 146, p. 326, an. 1394.) — 3° Viande rôtie, au masculin : « Qua- « rante *rostis* pour le disner. » (Ménag. II, p. 4.)] — « J'avois veu trop de *rosti* et bouilli. » (Montluc, II, p. 391.) — 4° Tranche de pain rôtie ; au figuré, parlant des frais d'une grande maison :

Ayse n'est pas qui tel *rostie* toste. *(Desch. f. 338.)*

[« Quant ces moissons sont cueillies, Que pas- « touriaus font *rosties*. » (Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 595.)]

1. Rostier. [Gril : « Por coi vivoit sor le *rostier* « Li bons Leurens qui de mengier Sa char les tyrans « semounoit. » (Mir. de Coinsy.)] — Parlant d'abattis de mouton, de cochon :

Elles flairent sur le *rostier*,
Maint son nez en estouppe et serre. *(Desch. f. 346.)*

. . . . . . Chauderons,
Cramaulx, *rostiers*, et sausserons. *(Id. p. 497.)*

2. Rostier. [Terre en friche, dans Du Cange, sous *Rosticum*.]

Rostir. [1° Rôtir (voir sous Rosti) : « Que nulz « ne cuise ou *rostisse* oues, ou vel, agniaux, che- « vraux ou couchons, se il ne sont bons, loyaux et « souffisans pour manger et pour vendre. » (Liv. des Mét. p. 176.) — « Où l'on lardoit deux poules « pour *rostir*. » (JJ. 90, p. 627.)] — De là au figuré : « Elle n'est plus bonne à *rostir*, » elle est vieille. (Oudin.) — « Il n'est bon ny à *rostir* ny à bouillir. » (Oudin.) — 2° [Chauffer : « Tybert le chat qui se « gisoit Sur une roche et *rostissoit* Sa pance encon- « tre le soleil. » (Ren. v. 20554.) — 3° Se chauffer, au pronominal : « Et trouverent ces grans barons « de Bretagne, les aucuns qui se *rostoient* devant « les feus en lors logeïs tous desarmés. » (Froiss. V, p. 175.) — « Un varlet de chevaux de nostre dit « chevalier (Mathieu de Roye) vint en la cuisine du « dit hostel, et la se despoilla pour soy toster ou « *rostir*. » (JJ. 116, p. 54, an. 1379.)] — 4° Brûler : « Casanniers s'amusent au lieu de suivre les armes « à *rostir* les tisons. » (Dom Florès de Grèce, f. 4.) — 5° Voir Balai : « Il n'y a que telles gens qui ayent « les bonnes grasces des grands ; si c'eust esté « quelqu'homme qui eut eu de la doctrine, on l'eut « envoyé *rostir le ballay ;* il ne faut qu'estre effronté « pour obtenir faveurs. » (Moyen de parv. p. 114.)

Rostisserie. [Rôtisserie : « Il vint à la *rostis-* « *serie,* en marchandant de la viande. » (Villon, Repue franche.)]

Rostisseur. [Rôtisseur : « Payez moi, disoit le « *rostisseur* au gueux qui mettoit son pain sur la « fumée du rost. » (Du Fail, Cont. d'Eutrap. f. 176.)]

Rosty. 1° Rôti, au figuré : « Quant tu auras « autant *rosty* comme j'ay, et esté *rosty*, tu parleras « aultre latin. » (Rab. V, p. 64.) — 2° Viande rôtie : « S'endormir sur le *rosty* » (Cotgr.), faire une chose à son aise, avec négligence. — « Accommoder tout « de *rosty* » (Cotgr.), battre une personne.

Rotage. [Redevance : « Le *rotage* de poulles de « Chuisnes. » (Cart. de Chartres, an. 1451.)]

Rotateur. (Cotgrave.)

1. Rote. Roue, rouleau : « *Rote* de cire. » (Cotgr.)

2. Rote. Route ; par suite, compagnons de route : « Le dit chevaucheur l'ala dire à Bertran, lequel « lors divisa sa *rote* en trois parties. » (Hist. de Du Guescl. par Mén. p. 252.)

Il a moult de fons en sa *rote*. *(Ms. 7615, I, f. 101.)*

[« Et sachiez que de quatre vins chevaliers que il « avoit en sa *rote*, onques uns n'en eschapa. » (Villeh. § 231.)] — « Le Jouvencel mist la voile au « vent, et tous ses genz prindrent la *rote* après « luy. » (Jouvenc. p. 458.)

3. Rote. [Sorte de vielle ; elle était d'origine bretonne : « *Chrotta* britanna placet. » (Fortunat, Corin. liv. VII.) — « *Rote*, harpe, vielle et gigue et « ciphonie. » (Rom. d'Alexandre.) — « Devant eux « font le jugleor chanter *Rotes* et harpes et violes « soner. » (Garin.)]

Soudoiers qui le son entendent
Les mains aux armeures tendent,
Non pas à vieles, n'à *rotes*. *(G. Guiart, f. 261.)*

Cil se drece, si recommence,
Que mais n'i *rote*, ne n'i tence. *(Part. de Blois, f. 164.)*

Rotée. Rondin : « *Rotée* de bois. » (Cotgrave.)

Roteil. [Gril, au Gloss. lat. 4120, an. 1352.]

Rotel. Rethel, nom de ville : « A la contesse de « *Rotel*. » (Ms. 6812, f. 78.)

Rotement. [Rudement : « Icellui Sagardeau « ferist le suppliant moult *rotement* d'un baston « qu'il tenoit. » (JJ. 138, p. 53, an. 1389.)]

Roteor. [Joueur de rote : « Qui roteries ot « noter Plus volentiers un *roteor*. » (Miracle de Coinsy, II.)]

Roter. Faire un rot au propre ; parler au figuré :

A çou k'il set *roter* françois,
Il ara l'avantage ançois. *(Poët. av. 1300, p. 1337.)*

[« Li miens cuers *rota* bone parole. » (Psaut. f. 55.) On lit dans le latin *eructavit*.]

Roterie. [Chanson, air propre à jouer sur la *rote* ou guitare : « Qui *roteries* ot noter Plus volen- « tiers un roteor. » (Mir. de Coinsy, II.)]

1. Roteur. [Qui rote : « Le petit dieu indigeste « et *roteur*, tout bouffy de la fumée de sa liqueur. » (Mont. IV, p. 288.)]

2. Roteur. Rouissoir : « C'est le lieu où l'on fait

« rouir le chanvre, et comme le chanvre corrompt « l'eau, *roteurs* ne peuvent estre faits en eau cou- « rante ; et si quelqu'un veut detourner l'eau pour « en faire, il doit vuider l'eaue du dit *roteur*, en « sorte que l'eau d'iceluy *roteur* ne puisse retour- « ner au cours de la riviere. » (C. G. I, p. 1012.)

Roteus. Qui rote : « Trop est fel et *roteus.* » (Poët. av. 1300, II, p. 640.)

Rothe. Rote, sorte de guitare : « *Rothes*, gui- « terne, flaüstes, chalemie. » (Desch. f. 28.)

Rotheur. [Rouissoir : « L'on ne doit pas faire « *rotheurs*, ne chanvres roir en eves courantes, par « quoy en soient souvente fois corrompues, si que « les poissons en meurent. » (Anc. Cout. de Norm. ms. I, sect. I, p. 17.)]

Rotiaus—ier. [Gril : « Derechief deux *rotiers*, « trois broches de fer. » (JJ. 75, p. 54, an. 1338.) — « Craticula, gallice *rotiaus*. » (Gloss. 4120, an. 1348.)]

Rotier. Routier : « Capitaines vaillans, et sages « *rotiers* et experts en faict de guerre. » (Eloge de Charles VII, p. 5.) — « Partirent les *rotiers*, des « pays de Bar et de Lorraine qui estoient au nom- « bre de quelques huit cent lances, et deux mille « archers. » (Berry, Chron. p. 40.)

Rotine. Routine. (Dial. de Tabureau, p. 87.) — [« Il s'est trouvé des capitaines qui, par la seule « vigueur de leur nature aidée de longue *rotine* « d'usage, ont fait de belles et grandes choses. » (Amyot, préf. t. X, p. 37.) — « Toute son eloquence « n'estoit qu'une *rotine* acquise par long exercice. » (Id. Cicér. et Démosth. p. 3.)]

Rotissier. Rôtisseur : « Cuisiniers, *rotissiers.* » (C. G. I, p. 1026.)

Rotissoir. 1° « Rouet, *rotissoir* d'arbaleste. » (Moyen de parven. p. 5.) — 2° [Ustensile à rôtir la viande : « Ung *rotissoir* d'argent blanc, à rotir « roties, armoie au milieu des armes de M. S. et de « l'un costé ung fuzil et de l'autre deux .CC., et « poise .III. marcs, .V. esterl. » (Ducs de Bourgog. n° 2707, an. 1467.)]

Rotonde. Manteau rond ; les ministres hugue- nots la portoient. Garasse a dit d'eux : « Qu'ils ne « mettent point tant d'heures à se peigner, attiffer, « ranger leur *rotonde*, et accommoder leurs frai- « ses. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 979.)

Rotruenge—ange—henge. [Poésie, chanson à ritournelle, *retroenza* en provençal : « Dunc oïs- « siez ces greidles suner par establie, N'i aveit pas « reprueces ne dite vilanie, Mes suns e *rotruenges* « e regreter amie, De cornes et de busines mult « bele rebundie. » (Jord. Fantosme, v. 1304.) — « Si chantent li uns *rotruenges*, Li autres notes « loherenges, Por ce qu'on set en Lohereigne Plus « cointes notes qu'en nul regne. » (Rose, v. 756.)] — « Ma *rotruenge* finerai. » (Poët. av. 1300, t. III, p. 1038.) — [« De dire lais et noviaux sons De « *rotruhenges* et chançons. » (Fabl. I, p. 183.)]

1. Rotte. [Rot : « Pour eulx je feisse petz et « *rottes* Voulentiers, si ne fusse assis. » (Villon, Ball. où il crie : merci, grand Test.)]

2. Rotte. 1° Compagnie de gens de guerre : « *Rottes* d'escuiers. » (Percefor. VI, f. 56.) — « Luy « avoit dict qu'il suyvit la *rotte* des gens à cheval « qu'il trouveroit. » (Percef. VI, f. 56.) — [« Li sires « ne doet mettre *rottes* ne gens estranges sans l'ac- « cort des cossors. » (Thaumass. Cout. de Berry, p. 99.)] — 2° Route, cri de chasse : « Droit crier, et « hucher fort haut : voy le cy aller le cerf, *rotte*, « valet, *rotte rotte*. » (Fouill. Vén. f. 40.)

Rotteaux. Rouettes, brindilles de fagots : « La « necessité leur apprint de rompre, et couper grande « quantité de branchages, et feuillages, desquels ils « bastirent des radeaux liez ensemble avec des « *rotteaux*, et la dessus se meirent à la misericorde « de l'eau. » (Vray et parfait amour, f. 330.)

Rottement. Rudement. (Oudin.)

Rotteur. [Rouissoir : « Item, un autre vassour « appellé maistre Hervé Rousseau qui en tient « masures séant à Garembanlt en la paroisse Saint- « Firmin de Beaugenci, ovecques un *rotteur* et la « fontaine... » (1405, Aveux des fiefs de la châtelle- nie. L. C. de D.)]

Rotuenge. Même sens que *rotruange :* « Ne « vieles, ne routes, ne *rotuenges*, ne sons. » (Rou, p. 80.) — [« Viellent menestrel *rotuenges* et sons. » (Poëm. d'Alexandre.)]

Rotulier. [L'archiviste de la Manche Dubosq rencontre dans des documents du moyen âge, *rentes rotulieres*, *redditus rotulares*, rentes inscri- tes sur un rôle.]

Roturaige. Roture. (Anc. Cout. de Bret. f. 179.)

Roture. « Quelques anciens aussi ont appellé la « *roture*, villenage, d'autant que tel heritage n'est « tenu noblement, mais à charge de cens, de rente, « ou d'autre devoir roturier. » (Laur.) — « Herita- « ges en *roture* qui sont tenus à cens, ou à rente, « à la difference de l'heritage feudal. » (Laurière.) — « Harnas de *roture*... » (Cotgrave.) — « *Rotures* « fieffées, » droit seigneurial. (Mém. de Sully, t. XI, p. 227.) — [« Quant droit de relief est dû pour « *roture* ou cotterée, il est coutumierement du dou- « ble de cens ou de la rente. » (Loysel, p. 547.)]

Roturier. 1° Routier : « Tout vieil *roturier* de « prudence et de conseil qu'il (le cardinal de Tour- « non) estoit, ma foy, la reyne (Catherine de Medicis) « en sçavoit plus long que lui. » (Brant. Dames ill. p. 58.) — 2° Marchand ambulant : « Judicatum est « pro rege et abbate de Pinu... eos esse in saisina « capiendi... minagium ab illis qui vocantur *rotu-* « *riers*, et ab aliis mercatoribus vendentibus bla- « dum apud Pictavium. » (Olim, an. 1306.) — 3° De route, de suite : « Six ans *roturiers*. » (N. C. G. II, p. 129.) — 4° [Qui n'est pas noble : « Les *roturiers* « sont bourgeois ou vilains. » (Loysel, p. 26.) — « Aussi je laisse la biere aux Anglois et Allemans « Et Flamans, Qui ont l'ame *roturiere*. » (Basselin,

p. 29.) — « Toutes les autres rentes sont *roturieres*, « ores qu'elles soient vendues et constituées sur « fief. » (Loysel, p. 517.)] — « Douaire *roturier*. » (Laur.) — « Devoir non *roturier*. » (Id.) — « Fief « *roturier* est l'heritage tenu à cens ou rente d'un « seigneur feudal... ailleurs est ainsi appellé le fief « tenu par un roturier. » (Id.) — « Heritages *rotu-* « *riers*. » (Id.) — « Immeubles *roturiers*. » (Id.) — « Main *roturiere*, » d'homme non noble. (Id.) — « Maison, manoir, logis *roturier*. » (Id.) — « Mariage « *roturier*. » (Id.) — « Naissant *roturier*, » le propre héritage qui est en *roture* et non en fief. (Id.) — « Personne *roturiere*. » (Id.) — « Rente *roturiere* « de laquelle l'acquereur n'a fait la foy et hommage, « quoy qu'elle fut constituée sur heritage feudal : « ou laquelle ne porte directe seigneurie ; ou qui « n'est due sur un fief, à la difference de la rente « noble qui est deue sur fief d'autruy. » (Id.) — « Subventions *roturieres*, esquelles les roturiers « sont sujets, et non pas les nobles. » (Id.) — « Suc- « cession *roturiere* qui est de choses *roturieres*, à « la difference de la succession noble ou feudale. » (Id.) — « Tenancier *roturier* qui tient un heritage « censuel, et cottier. » (Id). — « Terres *roturieres* à « la difference des terres tenues en fief qui sont « nobles. » (Id.) — « Enfans *roturiers*. » (Laur.) — « Femme *roturiere*. » (Id.) — « Fille *roturiere*. » (Id.) — « Homme *roturier*. » (Id.)

Roturierement. « Les biens immeubles tenus « *roturierement* en censive sont opposés à ceux qui « sont tenus noblement, en fief, ou en franc aleu : « les choses tenues à cens, rente, corvées, et autres « devoirs non nobles, ou qui sont tenues par gens « roturiers, et non nobles, sont possedées *roturie-* « *rement*. » (Laurière.) — « Que tous les vassaux et « autres gens de quelque auctorité qu'ils soient, « tenans noblement, et *roturierement*, du dit duché « de Longueville. » (Godefroy, rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 816.)

Rouable. [Fourgon : « Lesquelx alerent à un « four... et pristrent l'un *rouable* et l'autre furgon. » (JJ. 130, p. 229, an. 1387.)]

Au feu s'en vint toz bestornez,
Mes n'ot *rouable*, ne baston. *(Ms. 7218, f. 117.)*

Rouage. [1° Droit seigneurial sur les voitures qui passent par le grand chemin, et particulièrement sur celles qui transportent du vin : « Li sire « de Pompone a teles coustumes en sa terre de « Chiele... d'un tonniau de vin du fust et vin « .II. den. et ob. de *rouage*... s'il veut vin en la cave, « il en doit son *rouage*. » (Cart. de Chelles, p. 171.) — « Item à Jausi vientrages de vins, et *rouages* de « vins dou mui .I. denier. » (Revenu de Pierrefont, an. 1300.)] — « Item, *rouage*, c'est assavoir de « vin... » (1407, Aveu de Reuilly. L. C. de D.)] — 2° Roues :

Trainoyent un char azuré,
Sur un *rouage* doré. *(Baïf, p. 81.)*

3° Charrues : « Loyers, selliers, cordiers, *rouage*. » (Desch. f. 363.) — 4° [Affût de canon : « Dès le soir « les assiegez, sans beaucoup de pene, abrierent le « *rouage* de fascines gouildronnées. » (D'Aub. Hist. t. III, p. 179.)] — « Furent menez dedans Therouenne « huit cens prisonniers, et deux coulevrines moyen- « nes, les autres demeurerent à cause du *rouage* « qui estoit rompu. » (Mém. de du Bellay, fol. 333.) — 5° Conduite de pièces d'artillerie : « M. de Piqui- « gni portoit une petite lanterne pour donner « clair au *rouage*. » (Mém. de Montluc, I, p. 291.)

Rouail. Roues. (G. C. p. 28.)

Rouaille. Même sens, aux Ordonn. t. I, p. 794 ; au Gr. Cout. de France, liv. I, p. 28.

Rouain. [Ornière : « Icellui Denis mist le pié « en ung *rouain* de charrette et tumba par terre. » (JJ. 195, p. 1477, an. 1475.)]

Rouaison. Prière : « *Rouaisons* et oraisons. » (Rabelais, IV, p. 185.)

Rouante. On appelle *rouante*, en Provence, une sorte de chaise forte avec un essieu de bois qui sert à passer les montagnes. Voy. Cotgr. et G. Durand, à la suite de Bonnef. p. 116.

Rouard. Nicot et Monet l'expliquent par « pre- « vost des mareschaux. » — Oudin par « prevost « de campagne. » — Le miroir des François, 5° partie, p. 539, par « archer des prevots des mare- « chaux. » — Monet et Nicot disent qu'il se nomme *rouart* parce qu'il condamne à la roue. « Comme « les eschaliers à Thoulouse, qui a la survenue du « *rouard* se mettent tous sur luy, combien que « auparavant ils s'entrebatissent. » (Contes d'Eutrapel, p. 217.)

Rouart. Prière (Voir Rouvart) :

. . . . . Ains ne fu fins amis,
Qi ne fust de biauté espris
U de sens, u de courtoisie,
U de *rouars*, u de dous ris. *(Vat. n° 1490, f. 129.)*

Roubeur. [Voleur : « Les diz prenneurs seront « puniz comme *roubeurs* et les pourra chascun « mener en prison fermée. » (Ordon. III, p. 29, an. 1355.)]

1. Rouche. Roseau, iris des marais. (Oudin.)

2. Rouche. [Ruche : « Et si poet hom pestre huit « *rouches* de tout l'hiver d'un galoun de meel. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4e série, t. II, p. 367.) — « Sunt essains plus grans que de mouches Qui se « recueillent en lor *rouches*. » (Rose, v. 8762.)]

Rouchet. Même sens que Rouche 1, dans Cotgrave.

Rouchier. [Ronfler : « Car assez tost après « mangier, Chil geanz print fort à *rouchier*, Et « dormir fort par habundance. » (Consol. de Boèce, liv. IV.) — « Et commença (le diable) à *rouchier* « moult fort. » (Ms. du fond St Victor, an. 1396.)]

Rouchin. Voir Roncin : « *Rouchin* de service. » (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

Roucin. Même sens : « Que li *roucin* les char- « roiz tirent. » (Guiart, f. 226.)

. . . . . Ai pieça oï conter
Qu'il a, sor maint mauvais *roucin*,
De tornoier eu le pris. *(Ms. 7615, II, f. 133.)*

Il faut *roucins*, et grans chevaux,
Couvers et armez richement. *(Desch. f. 504.)*

Trois manieres truis de chevaulx qui sont
Pour la jouste : les uns nommez destriers,
Haulz et puissans, et qui tres grant force ont ;
Et les moyens sont appellez coursiers ;....
Ceux vont plustost pour guerre, et sont legiers ;
Et les derrains sont *roucins*. *(Desch. f. 234.)*

Roucis. Cheval : « *Roucis* de service. » (Beaum. p. 311.)

Roucoulement. Action de roucouler. (Oud.)

Roucouler. Imiter le cri de la colombe. (Cotgrave.)

Rouctement. Rot. (Cotgrave.)

Roudier. Qui fabrique des roues : « Le poëte « Augier Gaillard prend le titre de *roudier* de « Rabastens en Albigeois. » (Gouj. Bibliot. fr. XIII, p. 232.)

1. Roue. 1° Machine circulaire tournant sur un essieu : « Je suis la quinte *roue* du charriot qui ne « sert de riens. » (Percefor. vol. I, f. 122.) — « La « maîtresse *roue* fait tourner le moulin », la principale personne fait agir tout le reste. (Oudin.) — « La plus meschante *roue* crie le plus », le moindre de la compagnie fait le plus de bruit. (Oud.) — « La « pire *roue* du chariot est celle qui crie le plus « fort. » (Cotgr.) — « Marcher à quatre *roues*. » (Cotgr.) — 2° Pièces d'une horloge : « *Roue* de « champ, de compte, de rencontre. » (Cotgr.) — 3° Action de déployer sa queue en parlant du paon : « Faire la *roue*. » (Oud.) — 4° [Journal de pré : « Item demi *roue* de pré ou environ assis à la Per- « rochine. » (Aveu de Châteauvieux, an. 1404 ; L. C. de D.)]—5° [Rôle : « Quant on vent ou achate, « li maires fait les *roues* et les tenances, et a de ces « *roues* deux deniers. »(Cart. de Compiègne, f. 217, an. 1260.)] — 6° Supplice : « On ne sait point l'in- « venteur de ce supplice, on sait seulement qu'il a « été inventé en Allemagne, et que c'est le roy « François I[er] qui l'a introduit en France. Jean du « Tillet eveque de Meaux a ecrit qu'il fut introduit « en 1535....... L'ordonnance de François I[er] par « lequel ce supplice fut introduit en France est du « mois de janvier 1534 ; et elle fut publiée, et « registrée au parlement le XI. du même mois de « la même année ; et, ce qui est remarquable, elle « est contre ceux et celles qui volent de nuit les « passans dans les villes, et hors les villes, et qui « les tuent, ou les blessent, et il y a des exemples « de femmes *rouées*. Mais avant François I[er] ce « supplice avoit été pratiqué en France........... Ce « supplice a été ainsi appellé, ou parce qu'on « expose les suppliciés sur une *roue*, ou parce « qu'en Allemagne on rompt avec une *roue*, les « membres de ceux qui sont condamnés à ce sup- « plice. Ce qui se pratique aussi en Dannemark. » (Ménage.)

2. Roue. [Rouche, plante : « Une pièce de terre « vague estant en *roue*... » (1554, Terres vaines et vagues de la forêt d'Orléans. L. C. de D.)]

Roué : Dont les merrains sont courbés en dedans en parlant du cerf, du daim ou du chevreuil : « Aussi quand les cerfs ont les testes larges et « ouvertes, cela les signifie plus communement « vieux, que non pas quand ils les ont *rouées*. » (Fouilloux, Vén. f. 20.)

Rouegnier. [Rogner : « Tantos je fise *rouegnier* « mes cheviaus. » (Flore et Jeanne, p. 60.)]

Rouele. Tache ronde de sang :

Sanc clerc fegier sus armeures
Par lons filez, et par *roueles*. *(G. Guiart, f. 43.)*

Roueler. Rouler :

Li autre par terre *rouelent*. *(G. Guiart, f. 229.)*

Rouelle. 1° Roue : « Convient avoir... vingt « quatre *rouelles*, et grant quantité d'autre menu « bois avecques cloux à ce necessaires. » (Jouvenc. ms. p. 293.) — [« Li gaaingnour vont chascuns « labourer en sa terre à une charue sans *rouelles*. » (Joinv. § 188.) — 2° Brouette : « Item, à deux por- « tefès qui ont porté tant à *rouelle* comme à leur « col les papiers, lettres et autres choses de ladicte « chambre jusques à la rivière... » (1441, Translation des archives d'Orléans à Blois. L. C. de D.) — 3° Tranche ronde : « Oignons couppés par *rouel-* « *les*. » (Ménag. II, p. 5.) — « Une *rouelle* de licorne « garnye d'or, attachée à une chaisne d'or. » (Inv. de Marie Stuart, 1586.)]

Fourmaige
Qu'on mengeoit à grosses *rouelles*.
Vig. de Charles VII, t. I, p. 80.

4° Lingot ayant forme de monnaie : « *Rouelles* « jaunes. » (Théâtre franç. II, p. 548.) — « *Rouelle* « de leton. » (Coquill. p. 108.) — 5° Marque circulaire : « Si s'en va au mur, ou ses *rouëlles* estoient « faictes de charbon. » (Lanc. du Lac, I, f. 124.) — 6° On appeloit *rouelle*, la pièce d'étoffe arrondie que les Juifs étoient obligés de porter sur leurs habits par une ordonnance de 1269. (Ord. I, p. 294.) — Elle étoit de feutre. (Ibid.) — Elle se portoit « au « dessus de la ceinture, et en lieu plus apparent ; « et sera la dicte enseigne du large du scel de nos- « tre chastelet de Paris. » (Ibid. t. V, p. 498.) — Pasquier dit que c'étoit une « platine d'etain portée « sur l'epaule. » (Rech. p. 604.) — « Comme c'etoit « le roy qui le leur faisoit fournir par ses officiers « de judicature, cela lui produisit dans la suite des « tems une nouvelle sorte de revenu. Je dis dans « la suite des tems, parce qu'il ne paroit pas « qu'avant l'an 1285, le roy ait fait payer aucune « chose par les Juifs pour ce signal. » (Bruss. sur les fiefs, p. 599.) — [« Que tous Juifs de quelque « estat qu'il soient et en quelque terre qu'il demour- « ront dores en avant porteront une grant *rouelle* « bien notable, de la grandeur de nostre grant seel, « partie de rouge et de blanc et telle que l'en puisse « bien appercevoir ou vestement dessus, soit man- « tel ou autre habit, en tel lieu qu'il ne la puissent « mucer. » (Ord. de Reims, an. 1363.) — « Que tous « les Juys qui demeurent ou demourront en nostre « royaume portent sur touz leurs vestemens et « houces le signe tel comme ordené a esté par nous

« à Reims, sur les dittes houces par dehors et en « tel lieu qu'il puisse estre veu tout à plain et les « dis Juys congneus tout appertement. » (Ordonn. datée d'Amiens, 1363.)] — 7° Insigne : « Ceux de la « table ronde estoient trestous signez à *rouelles* de « cordouan par dessus les couvertures, pour ce « qu'ilz fussent descongneuz des autres. » (Lancel. du Lac, II, f. 112.)

Rouellent. Rougissant :

Vostre vis *rouellent*
Come rose espanie. *(Poët. av. 1300, II, p. 554.)*

Rouement. Action de tourner. (Oudin.)

1. Rouen. Capitale de la Normandie : « On dit « rigueur (du parlement) de Thoulouse, humanité « de Bordeaux, misericorde de *Rouen*, justice de « Paris. » (Contes de Des Perr. t. II, p. 119.) — [« Li « garsilleor de *Roam*, » les coureurs de filles de « Rouen, au dit de l'Apostoile, XIIIe s.)]

2. Rouen. Cheval dont le poil est mêlé de blanc, de gris et de bai : « Estoit toujours bien monté sur « beaux coursier, et doubles *rouens*, et de gros « pallefrois. » (Froiss. liv. I, p. 171.)

Rovent. [1° Rougissant : « La dame, ele est plus « blanche que n'est flor d'aiglantier, S'a la color « *rovente*, plus que rose en rosier. » (Aiol, v. 6696.) — « Atant vint une longe et gente A un clair vis et « *rovente*. » (Partonopex, v. 4863.) — « Beaus et « *rovenz* et bien forniz. » (Id. v. 7766.) — 2° Rouge : « Si a coisi un fouteuil *rovent*. » (Roman de Roncevaux, p. 44.)]

1. Rover. [Demander ; voir sous Retur : « Aiols, « il fieus Elie a se feme *rovée*. » (Aiol, v. 8306.)]

2. Rover. [Prier : « Ad une spede li *roveret* tolir « lo chiēf. » (Eulalie.) — « Que la sainte ordre le « vos *rove*. » (Ren. I, v. 1114.) — « Li rois Karlon « qui ça m'a fet torner A vos meismes me *rova* « demander. » (Agol. v. 1062.) — « Et si vilment « le me *roveiz* laisier. » (Gir. de Viane, v. 1178.)]

Rouer. Tourner, aller autour :

. . . . . . Mais tant *rouay*
Qu'ung tel qui me plaisoit trouvay
Que loyal et bon esprouvay. *(Al. Chart. p. 614.)*

Le brusque cheval hannissoyt,
Rouant par la gendarmerie. *(J. Tahur. p. 99.)*

« Volent merveilleusement tost, et montent en « haut en *rouant*. » (Budé, des Oiseaux, f. 115.) — Parlant de la flamme :

Rouer tout autour
Des grands palais. *(J. du Bellay, p. 324.)*

2° Rouler. J. du Bellay, p. 181, dit : « D'un horri- « ble regard *rouant* ses yeux ardents. »

Tant que le ciel flammeux sa grand masse *roura*.
Baif, page 66.

Rouergasse. Sorte de danse : « De bien dan- « cer courante, ou *rouergasse*. » (J. Marot, p. 194.)

Rouese. [Fosse d'eau où l'on fait rouir le chanvre : « Item, un quartier et demi de pré où il « y a une *rouese* à faire *rouir* chanvre... » (1531, Terrier du domaine de Flagis. L. C. de D.)]

Rouet. [1° Machine à roue pour filer : « Une « povre fille qui estoit fileresse de laine au *rouet*. » (Ménag. I, p. 9.)] — 2° Roue de la Fortune : « Sur « les *rouets* trompeurs de fortune tenter. » (Perrin, Disc. prélim. p. 10.) — 3° Roue à engrenage pour lever les chaînes de la ville. (Gloss. de l'Hist. de Paris.) — 4° [Roue d'un moulin : « La graine de la « couronne imperiale est dentelée, ressemblant « aucunement le *rouet* d'un moulin. » (O. de Serres, p. 578.)] — 5° [Roue servant à tendre la corde de l'arbalète ; de là, mécanisme servant à serrer les corsages collants des dames au moyen-âge ; au figuré, occupation tendant trop l'esprit : « Et les « dames et les puceles Qui souvent sont encolorées, « Appareillies et mirées Et afublées au *rouet*. » (Ms. 7218, f. 80.) — « Cette contention de l'ame « trop bandée et trop tendue, la met au *rouet*, la « rompt et l'empesche. » (Mont. I, p. 362.)] — 6° [Rouelle d'acier frottant contre un silex pour produire l'étincelle et enflammer la poudre du bassinet dans une arme à feu ; on lit dans les Mémoires de Bussy Rabutin, qu'en vertu d'une ordonnance royale rendue en 1553, à chaque compagnie de cent hommes d'armes furent attachés cinquante arquebusiers à cheval, « armez de corseletz, morions, brassals « ou manches de mailles, avec la scopette ou arque- « buse propre, à mesche ou à *rouet*. » Ce mécanisme coûteux ne fut adapté pendant longtemps qu'aux armes à feu de la cavalerie.] — « Pistoles « qui sont petites harquebuses qui n'ont environ « qu'un pied de canon, et tire l'on avecques une « main, donnant le feu avecques le *rouet*. » (Mém. de Du Bellay, liv. X, f. 334.) — 7° [Cercle vicieux : « Pour verifier cet instrument, il nous y fault de « la demonstration ; pour verifier la demonstration, « un instrument ; nous voylà au *rouet*. » (Mont. II, p. 375.)]

Rouette. [Petite roue : « La sentinelle n'ouit « point de bruit pour ce que les *rouettes* de la pre- « miere piece (de l'échelle) estoient feutrées. » (D'Aubigné, *Hist.* III, p. 155.)]

Rouffre. Nouvelle offre, nouvelle enchère : « Celuy qui veut faire *rouffre*, ou retrarcte sur « aucuns biens reels vendus par un sien parent. » (Coutumier général, II, p. 865.)

Rouffrir. Faire une nouvelle offre : « Un « proisme vueillant retraire ou *rouffrir* certains « biens vendus par un sien parent. » (Cout. Gén. II, p. 865.)

Rouge. [1° De couleur rouge : « Qui est cil qui « met fin en pechier, puisque la *rouge* color s'en « est alée une foiz de son front. » (Brun. Lat. *Trés.* p. 401.)]

Bien peu souvent de la chair achetoit ;
Le *rouge oignon* son appetit dontoit,
Et le porreau. *(J. du Bellay, p. 443.)*

2° Rouge comme le cuivre ; nous disons encore *rouge* liard ; la monnaie blanche trop mélangée

d'alliage en devenait rouge; voir Goujet, Bibl. fr. XIII, p. 356.

J'ai par ma convoitise
Tout perdu, argent et chemise,
Pour vingt francs que je vi si *rouges ;*
Mettre les cuiday en bouges. *(Desch. f. 375.)*

3° [Rusé, roué : « S'elle est fine, soyez sougneux « Que de ses fins tours vous gardez, Car souvent « les plus *rouges* gueux, Y sont surprins, bien « l'entendez. » (Chans. du xv° s. p. 129, V, p. 17.) — « Je vis là tant de mirlificques, Tant d'ameçons « et tant d'afficqués, Pour attraper les plus huppez. « Les plus *rouges* y sont happez. » (Villon, p. 185.)] — « Les plus *rouges* y sont pris. » (Am. rendu cord. p. 555.) — 4° Insolent; parlant des Suisses après la bataille de Novare : « Qui fut un grand « heur de guerre dont ils en vinrent si *rouges*, et « si insolens qu'ils meprisoient toutes nations. » (Brant. Cap. fr. I, p. 291.) — 5° Qui a le mal rouge, la maladie rouge; au figuré :

Devant les gens font cy les gracieux,...
A leur effet *rouges* sont dessoubz l'ele. *(Desch. f. 218.)*

6° Qui a le poil fauve : « Cerfs ont trois manieres « de couleurs, du poil sont aussi divisées ; l'ung est « dit brung, et l'autre est dit blong, l'autre est dict « *rouge*, dont le brung et le blong sont mieulx à « priser. » (Mod. et Racio, f. 2.) — De là au figuré : « Si aucuns chassoient pour le *rouge*, ou pour le « noirs, en aucuns bois. » (C. G. t. II, p. 888.) — « S'il y a au buisson *rouges bestes*, comme cerfs, « biches, ou chevreulx. » (Modus et Racio, f. 35.) — *Expressions et proverbes :* « *Rouge* d'avoine... » (Cotgr.) — « Le *duc rouge* de Baviere. » (Monstrel. vol. I, an. 1412, p. 163.) — Le siècle précédent, il y avoit eu un comte de Savoie appelé le « Comte « verd. » — « *Rouge* chape, » habillement du pape. (Godefr. de Par. à la suite de Fauv. ms. 6812, f. 55.)

. . . . . . Le Pape
Lessa sa *rouge chape.* *(Desch. f. 54.)*

« Robe *rouge*, » ensanglantée. (Ms. 7218, fol. 68.) — « Teste *rouge*, » tête ensanglantée. (Id.) — « *Rouge* cramoisi, » sorte de couleur. (Rabelais, I, p. 323.) — « *Rouge* comme un cherubin, » cela se dit d'un homme qui a le visage fort *rouge*. (Oudin.) — « Mettre les *rouges* carpentiers dans une grange, » y mettre le feu. (Beauman. p. 207.) Les paysans le disent encore en Bourgogne. — « Le *rouge* d'un « œuf, » c'est-à-dire le jaune. (Fouill. Fauc. f. 64.) — « *Rouge* au soir, et blanc au matin, c'est la jour« née du pelerin. » (Sic. Blason des coul. p. 30.) — Oudin dit qu'on l'entend du temps et qu'il seroit mieux de l'entendre du vin. (Oudin.) — « *Rouge* « visage, et grasse panse, ne sont signe de peni« tence. » (Cotgrave.)

Rouge-dragon. Sang-dragon. (Skinner.)

Rouge-gorge. Oiseau dit encore *rouge bourse*. (Cotgrave.)

Rouge-goute. [Teinture rouge : « Il print à « une haie une robe à femme sur *rouge goute*, qu'il « vendi à Aucerre .vii. solz tournois. » (JJ. 108, p. 66, an. 1375.)]

Rouge grenat. Eclairs rouges comme le grenat : « La fouldre, l'esclair, les lanciz, le maulubec, le *rouge grenat*, le tonnoire, la tampeste, tous les « diables sont par les vallées. » (Rab. III, p. 153.)

Rougelet. Un peu rouge :

Ces deux chastes levrelettes
Fraischettement *rougelettes.* *(J. Tahureau, p. 274.)*

Rougement. D'une manière rouge. (Cotgrave.)

Rouge-musel. [Lépreux : « Jehan Perrin dist « à Jehan Preudom qu'il mentoit par la gorge, « *rouge musel* qu'il estoit, en voulant dire et inju« rier qu'il estoit entaché de maladie de lespre. » (JJ. 194, p. 80, an. 1465.)]

Rougeolle. [Fièvre : « Autres auront la petite « verole ou *rougeolle.* » (Paré, XIX, p. 3.)]

Rougeollé. Marqué, tacheté comme si on avoit eu la rougeole, en parlant de mouches : « Plusieurs « en avoient corps et visaiges tout bossetez, et « *rougeollez.* » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, 1506.)

Rougeor. Rougeur, dans Desch. f. 827.

Rouget. [1° Diminutif de rouge : « Les levres « pour baisier grossetes; Si les avoit un peu *rou*« *getes.* » (Flore et Blanchefl. v. 2893.) — « Qui est « l'ouvrier qui proprement t'a mis Dessus ton « teinct ceste couleur *rougette.* » (Rons. p. 170.) — 2° Poisson : « Mellans et *rouget.* » (Barbazan, Fabl. t. IV, p. 86.) — « Pourboulez et rosticiez vos *rou*« *gets.* » (Ménag. t. II, p. 5.)] — 3° Rouge, fard : « *Rouget* sur leurs levres pour les faire paroitre « rouges comme coral. » (Merl. Coc. t. II, p. 271.) — 4° Bœuf rouge :

J'oi de *Rouget* trente neuf sols,
Douze deniers en ot Giraus
Qui mes deus bues m'aida à vendre. *(Ms. 7218, f. 66.)*

5° Règles d'une femme : « Femmes qui a ses *rou*« *gets.* » (Cholières, f. 251.) — 6° Filous ou valets vêtus de rouge : « On ne parle que de couppeurs « de bourses, que de grisons et *rougets.* » (Caquets de l'Accouchée, p. 41.)

Rougette. Poisson. (Cotgrave.)

Rougeur. [« Doulour, *rougeur*, enfleure. » (H. de Mondeville, f. 45.)]

Rougir. [« Yeulx *rougis*, plains de piteux « pleurs. » (Ch. d'Orl. Bal. 88.) — « Tant chauffe on « le fer qu'il *rougist.* » (Villon, *ballade.*)]

Rouglé. Rouillé : « Cet age de fer, de vices tout « *rouglé.* » (J. du Bellay, p. 425.)

Rougoier. Rougir :

Geta un soupir qui le fist *rougoier.* *(Ms. 7218, f. 345.)*

Rouhard. Qui a l'habitude de rouer. (Cotgrave.)

Rouil. [Rouille : « Viendra jamais le temps Que « le *rouil* mangera les haches emoulues. » (Vauquelin de la Fresnaye, art poétique.)]

Rouillac. Ville du Périgord : « Eternellement « disnant comme l'hoste de Rouillac. » (Rabelais, t. V, p. 80.)

Rouillard. « Trouvans des cadres à cheval avec « leurs barrils que les Maltois appellent le *rouillard.* » (Bouch. Ser. liv. III, p. 308.)

Rouille. [Oxyde qui se forme par l'action de l'humidité à la surface du fer : « Vostre sainteté qui « jusqu'à maintenant a esté en bonne reputation « en sainte Eglise et sans tache, cherra par cette « œuvre en suspection ou *rouille.* » (Monstrel. II, p. 106.)] — « M'ostant une partie du *rouille* que la « longue habitude du palais m'avoit apporté en tel « sujet. » (Lett. de Pasq. I, p. 457.)

Rouillé. Couvert de rouille : « Plus *rouillé* que « la claveure d'un vieil charnier. » (Cotgrave.)

1. Rouiller. [Couvrir de rouille, engourdir : « Si on laisse le corps *rouiller* et durcir par le mal « gouverner. » (La Boétie, p. 335.) — « Pour ce, « estranger, la richesse mesprise, Ne *rouille* point « ton cœur de convoitise. » (Id. p. 626.)]

2. Rouiller. Rouler : « Œil farouche et *rouillé* « de colere. » (Straparole, II, p. 328.) — « Tantost « avoit les yeux fermez, tantost les ouvroit et *rouilloit* hideusement. » (L'Amant ressuscité, p. 539.)

Le treuve si mol, et si nice,
Qu'elle le *rouille* comme un œuf. *(Desch. f. 531.)*

[Voir sous Rondeau.]

Rouilleure. [Effets de la rouille : « La vermine « et la *rouilleure* gastera tous les arbres et les « fruits de la terre. » (Lanoue, p. 19.)]

Rouillie. [Ouvrage fait de fascines : « Et s'es- « toient assés bien fortefiés en tant que de *rouillies* « et de bois. » (Froiss. III, p. 22.) — « Car il y avoit « grandes *rouillies* et fort bos entr'iaux. » (Id. 228.)]

Rouillon. [Croûton de pain : « Del pain prirent « moques et *rouillons* En sa bouche en met grans « quillons. » (Poëme de Robert le Diable.)]

Rouillure. [Effet de la rouille : « Qu'aussi les « faut ordinairement employer (les armes), à fin « que les courages par la *rouillure* de lascheté ne « se gastent. » (Lanoue, p. 179.) — « Faictes vos « tresors au ciel, là où ne la *rouillure* ne la tigne « ne corrompt riens. » (Matth. VI, 19, Nouv. Test. éd. Lefebvre d'Etaples, 1525.)]

Rouilz. [Droit seigneurial sur l'aunage des toiles : « (Le comte) a marché pour raison duquel le « sire prent le *rouilz* des toilles et le pois. » (Rev. du comté de Champagne, anc. fr. 8312, 5, f. 88.)]

Rouin. [Rouge, vermeil : « Joennes et aven- « nans et vermeus et rouvens... Li rois hauce la « chiere qu'il ot blanche et *rouine* Le vieillart « reconnut au vis et à la crine. » (Rom. d'Alex.)]

Roujoier. Rougir :

L'yaue du sanc des cors *roujoie.* *(G. Guiart, f. 101.)*

Roujolle. Rouille, champignons qui croissent parmi le blé ; en parlant du pain : « Et est tres bon, « et savoureux à manger, et advient par une herbe « qui croist avec le blé souvent que on nomme la « *roujolle.* » (Journ. de Par. sous Charles VI, p. 143.)

Rouir. [Rougir : « Car um veist le sanc e l' « blanc cervel *rouir*, Le cervel ensement e l' ver- « meil sanc blanchir. » (Thom. de Cant. p. 151.)] — A la bataille d'Harold contre Guillaume le Bâtard :

Quant il virent Normanz venir,
Moult veissiez Engleiz fremir,
Gent esmouvoir, et estormir,
Les uns *rouir*, les uns parler,
Armes sessir, escus lever. *(Rou, p. 333.)*

Rouisse. Sorte de poire. (Cotgrave.)

Rouissoir. Lieu où l'on fait rouir le lin et le chanvre. (Cotgrave.)

Roul. [Rouleau à écraser les mottes : « Après « laquelle piece ruillé, ledit Thomas Godin mist son « dit *roul* sur une montaigne pour icellui avaler « tout droit à chaussée ;... icellui Godin destacha et « laischa aler ledit *roul* qui moult fort se devala. » (JJ. 155, p. 57, an. 1400.)]

Roulade. Tirade. (Garasse, Rech. des Rech. page 298.)

Roulage. Fascines : « Gabions de *roulage.* » (Mém. de Sully, IV, p. 141.)

Roulans. Même sens : « Grandes mines pour « approcher la muraille, tranchis, *roulans*, et « engins. » (Mém. d'Ol. de la Marche, II, p. 515.)

Roule. 1° Rôle d'écriture : « *Roules*, ou escritu- « res. » (JJ. 92, pièce 81 bis.) — « Livres, ou *rou-* « *les.* » (Ordonn. t. III, p. 480.) — 2° Personnage qu'on fait dans le monde : « Jouer son *roule.* » (Cotgrave.) — 3° Bande à demi roulée qui entoure la tête d'un personnage ; on y inscrivait le nom de la figure peinte ou les paroles qu'elle était censée prononcer :

Dieu pourvoye toy de *roule* sufisant,
Ou ta beauté se voit atapissant ;
Se toy voyons, ne nous pourrons mouvoir. *(Percef. I, 64.)*

4° Flot :

Le ruisseau..... qui baigne
Vostre beotide montaigne
D'un *roule* argentin eclerci. *(J. Tahur. p. 161.)*

Roulé. 1° Dérouillé, fourbi :

De batre ne sont mie eschars,
S'il en eust donné mille mars,
N'eust mieus son haubert *roulé.* *(Ms. 7218, f. 164.)*

2° Sur lequel on promène un rouleau : « A Yssou- « dun le boisseau est *roulé*, et a la Chatre raclé « avec un ais, qui apporte dechet de trois boisseaux « par muid. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 39.)

Rouleau. Parlant du roy qui partoit pour la chasse et se faisoit botter : « Tenoit ses petits *rou-* « *leaux* d'yvoire desquels il battoit l'un sur l'au- « tre. » (Mém. de Sully, VIII, p. 143.) — [« Ce petit « *rouleau* de parchemin s'appelle aussi bien scytale « comme le *rouleau* de bois. » (Amyot, Lysand. 36.)]

Roule-boule. Qui roule et tombe. (Cotgrave.)

Rouleis. [Fascinage : « Et vinrent li arcier « jusques à un grant *roulleis* qui estoit devant les « palis. » (Froiss. IV, p. 229.) — « A Bavelinghehem « avoit grans fossés et grans *rouleis* ançois que on « peuist venir jusques as murs. » (Froiss. VII, 409.)]

Roulement. Etat de ce qui roule. (Cotgrave.)

Rouler. Dérouiller, fourbir : « Firent *rouler* « leurs aubers, esclaircir leurs bacinez. » (Hist. de du Guesclin, par Ménard, p. 404.)

Et se vestirent, et chaucerent,
Et chauces, et haubers *roulerent*,
Et covertures, et destriers. *(Ms. 7615, II, f. 189.)*

Roulet. [Rôlet : « Voy que Salmon escript en « son *roulet :* Homme sage (ce dit il) a puissance « Sur les planetes et sur leur influence. » (Villon, Débat du cœur et du corps, ballade.)] — « Jouer son « *roulet*. » (Apol. d'Hérodote, p. 557.)

Roulier. « Solde *rouliere*, » ce qu'on paye à des rouliers pour leur charroi. (Mém. de Sully, IV, page 119.)

Roulis. Colonne, pilastre. (Oudin.)

Roullant. Se roulant, se traînant à terre ; parlant de mariage :

Li vieus prenge vielle *roullant*
Et li vielle viellart croulant. *(P. av. 1300, IV, p. 1312.)*

Roulle. [1° Rôle : « On a beau tenir pied à boule ; « On est vaincu à tour de *roulle*. » (Coquillart, Plaidoy.)] — 2° Flot. R. Belleau, t. I, p. 153, dit :

. . . . Eau coulante
D'un *roulle* trembloiant fuyante.

Roulle bon temps. Nom de personnage de comédie. Nom burlesque, comme « *Roger bon* « *tems*. » Comédie intitulée, « les fanfares et cor- « vées abbadesques de *Roulle bon temps*. » (Beauch. Rech. des Théâtres, II, p. 32.)

Roullée. Du Cange, sous *roulleta*, dit qu'à Auxerre, les « enfans à Pasques ont coutume de « demander à leurs parens la *roullée*, et qu'on « leur donne ou des œufs durs ou quelques pre- « sens. »

Roulleure. Rouille : « Le dur fer se use et se « consume par ung petit de *roulleure*. » (Alex. Tr. des Neuf Preux, p. 181.)

Roullie. [Fascinage : « Et se ordonnerent au « devant de une *roullie* bien et faiticement. » (Froiss. VI, p. 120.)]

Roulliée. [Etable faite de fascines : « Quicon- « ques monderoit sa *roulliée* et feroit porter aval « la ville lou fiens de ses pors. » (JJ. A, p. 1, an. 1297.)]

Roullis. Voir Rouleis. Un chevalier, voulant entrer dans un château et ne pouvant trouver l'entrée : « S'en va entre les *roullis*, et la fosse, tant « qu'il en est venu à la planche. » (Lancel. du Lac, t. I, f. 157.)

Roullons. Petits rouleaux. (Le Jouvenc. f. 25.)

Roumainement—ain. [Romain, à la manière romaine : « Si je veuil descrire briement Comme on « vit *roumainement*, *Roumains* a la langue sece et « dure ; Ne peut parler sans oignement, Et ses « huis siet tant serement Qu'il ne puet ouvrir sans « ointure. » (Miserere du Reclus de Molliens.)]

Roumanch—anche. [Langue française, langue vulgaire : « En *roumanche* ou en droit latin. » (Renart couronné.) — « Conneute cose soit à tous « ke j'ai veues et recheues les lettres de monsei- « gneur Guyon par la grasce de Dieu eveske de « Cambray... l'une en *roumanch*, l'autre en latin. » (Cartul. de Vaucelles, E, p. 66, an. 1297.)]

Roumancier. [Composer en langue vulgaire. Voir au Gloss. 7692.]

De son filz voudrai *roumancier*,
Qui puis fu mort à Montpencier. *(G. Guiart, f. 8.)*

Roumans—ant. 1° Langue vulgaire :

. . . . . Ainsi l'estore prise
Et del latin mise en *roumans*. *(Mouskes, p. 1.)*

[« Tu as dit la patenostre saint Julien à ce matin, « Soit en *roumant* ou en latin. » (Baud. de Condé.) — « Et sachiez que j'eusse cest livres mis en latin, « pour plus brievement deviser ; mais pour ce que « plusieurs entendent mieux *roumant* que latin, je « l'ay mis en *roumant*. » (Itinér. de Jean de Mandeville.) — 2° Composition en langue vulgaire : « Un grant *roumans* couvert de cuir vermeil de « fables d'Ovide qui sont ramoiées à moralité de la « mort Jhesu Crist. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 63.) — « Item un grant *roumans*, où il a dix sept « histoires (miniatures) et se commence de l'ane- « mallat (almanach) aus Juys. » — « Item un *rou-* « *mant* couvert de cuir vert *Des Enfans* Ogier. » — « Item un *roumans* des .x. comandemens de la « loy. » — « Item, un couvert de cuir vermeil, du « *roumans* de la Rose. » (Ibid.) — « Item, un grant « *roumant* viel, de plusieurs ystoires, non presié, « non vendu, quar il est moult gastés. » (Id. p. 95.) — 3° Caquet : « Lor abaissierent lor *roumans*. » (Rob. le Diable.)]

Roumengne. Pour *remengne*, reste, subsiste :

Le bien commun est ravy,
Defendre ses biens, ne ly,
N'ose nulz Dieu en *roumengne*. *(Desch. f. 195.)*

Roumer. Nom propre. Rémus. (Chr. S. Denis, t. I, fol. 36.)

Roumesin. [Monnaie de Rome ou de Rouen : « Oveuc cinc sols de *Roumesins*. » (Vace.)]

Rouoignier. [Rogner, tondre : « Moines devint, « ch'en est la soume, Par le conseil du bon preu- « doume, Pour le siecle plus eslongier, Bertauder « fist et *rouoignier* Son chief c'avoit blont et poli. » (Mir. de Coinsi, I.)]

Rovoisons. [Rogations : « Si revendras après « la pasque Le joedi de *rovoisons* Que l'en menjue « les motons. » (Ren. v. 13194.) — « Les lethanies « de *rovoisons*. » (Dom Bouq. VII, p. 140.)]

Roupeau. Sorte d'oiseau : « *Roupeau*, biho- « reau, heron mediocre, metoien entre l'aigrete et « le vrai heron. » (Monet.)

Roupie. [Humeur qui découle du nez : « Frere « Jean, oustez ceste *roupye* qui vous pend ou nez. » (Rabel. I, p. 40.) — « Une multitude de singes cor- « nus... lesquels ont toujours la *roupie* au bout du « nez, comme nouveaux mariés. » (Alcrippe, Nouv. fabrique des excellents traits de vérité, p. 35.)] —

« Chasser aux *roupies*, » c'est-à-dire se tenir dans la rue pendant le grand froid. (Oudin, Cur. fr.)

Roupieux. Qui a des roupies au nez : « ... Ilz « sont en yver *roupieux*. » (Desch. f. 249.) — [« Il « devient froit et sec, baveux et *roupieux*. » (J. de Meung, *Test*. p. 181.)]

Roupille. Manteau dont les Espagnols s'enveloppaient pour dormir : « Si les Espagnols très « curieux de leur nation faisoient un gros volume « qui portât pour tiltre, Recherches d'Espagne, et « que la dedans on vint à traitter pour quoy les « creadors, et les mouchaches, qui suivent les « mulets, portent ordinairement une *roupille* à la « moresque. » (Gar. Rech. des Rech. p. 219.)

Roupious. [Qui a des ronpies au nez, au Gloss. 7692, sous *Ropidus*.]

Rouppeau. Même sens que *roupeau* : « Comme « *rouppeaux* qui ressemblent à un heron. » (Budé, des Oiseaux, f. 113.)

Roupt. [Fractionnaire, du latin *ruptus* : « Je « voudrais aussi que nostre architecte fust prompt « à entendre les nombres *roupts* appellez des « mathematiciens fractions. » (Ph. de l'Orme, 2e livre de l'architecture, prologue.)]

1. **Roupte**. [1° Brisée, féminin de *roupt* : « Adonques est l'amisté dissolue et *roupte*, puisque « les choses ne leur sont faites pour lesquelles il « amoient. » (Oresme, Eth. p. 258.) — 2° Bois abattu pour tracer des chemins : « Du bois de chasble et « enchières de *rouptes* de la forest de Chaumontois, « vendus. » (1469. Compte du domaine du duché ; L. C. de D.) — On oppose les *lignes*, *bois tombé*, aux *rouptes* : « Les dis religieus avoient vendu les « *rouptes* et les lignes et laies. » (JJ. 84, p. 491.)] — 3° Route : « S'en aller à vau de *roupte*. » (Mém. de Du Bell. liv. I, f. 30.) — « Toute l'armée estoit « en *roupte*. » (Rab. V, p. 189.) — « Fuyoient à la « *roupte*. » (Rab. I, p. 229.) — 4° [Compagnie de gens de guerre : « En passant oultre parmi la rue « encontra un varlet de la *roupte* des dittes gens « d'armes. » (JJ. 118, p. 214, an. 1380.)]

2. **Roupte**. [Rot, vent de la bouche : « Icellui « Priart par maniere de derision s'aproucha de « Girardin et entre ses mains fist une *roupte*, et « tantost la mist au devant du visaige du dit Girar- « din qui de ce fut moult courroucié. » (JJ. 147, p. 231, an. 1395.)]

Roupture. [1° Rupture, effraction : « Le sup- « pliant demanda à icellui de la Herisse s'il savoit « ou povoit savoir qui avoit fait icelle *roupture* ou « robature. » (JJ. 195, p. 1414, an. 1470.) — 2° Interruption : « Car ou millieu il a une closture, Qui « le moustier separe sans *roupture*. » (Chr. de Pisan, *dit de Poissy*.) — 3° Terres nouvellement défrichées : « Des cens que ledit garde doit recevoir « pour *rouptures* qui valent pour tout. » (1406. Compte du domaine de Lorris.) — 4° « A la *roupture* « du baston du grand maitre de la maison du roy, » c'est-à-dire quand il perdit sa charge. (Du Tillet, Rech. des rois de France, p. 249.)

Roure. [Rouvre, chênaie : « Les hoirs feu Macé « Paagier et sa feue femme, pour une masure et « *roures* .II. tournois. » (1401. Cens d'Yevre le Châtel ; L. C. de D.)]

Rous. [1° Bai : « Hue s'en retourne sor le *rous* « Arabi. » (Garin.)] — 2° Roux : « Si vous li laissez « ainsi, il vous guerroira, que il est *rous* de put « aire. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, V, c. 590.)

1. **Rousche**. [Ronces : « Item, seize arpens de « *rousches* enclos entre les deux mansses depuis le « moulin de La Mothe, jusques audit lieu de La « Mothe. » (1685. Aveu de Villeneuve ; L. C. de D.)]

2. **Rousche**. Ruche, dans Rab. I, p. 254.

Rousé. [Rosé, terme de caresse : « Or ça dit il, « tendre *rousée*, Vous ay je faict du mal ainsi. » (Marot, III, p. 143.)] — « Doulce *rousée*. » (Desch. folio 146.)

Rouseau. [Partie de l'épaule : « Le suppliant « ferit icellui Boucart deux cops, l'un en la cuisse « et l'autre ou *rouseau* de l'espaulle. » (JJ. 191, p. 131, an. 1455.)]

Rousée. [Rosée : « (Le temps) Que naist la rose « et le lis, Et la *rousée* au vert pré. » (Couci, XII.) — « Tendre ot la char comme *rousée* ; Simple fu « cum une espousée. » (Rose, v. 1003.) — De là au figuré : « Tels resons ne sont que *rousée* ; Ne vous « en devez desconfire ; Toutes resons se lessent « dire. » (Ruteb. II, p. 192.)] — Un amant dit à sa maitresse : « Abatons la *rousée* sous ce pin » (Chans. du ms. Bouh. f. 254), comme on dit, dans le style libre et familier, faire voir les feuilles à l'envers.

La *rousée*
Monte en larrecin desor l'arbre. *(Ms. 7615, II, f. 134.)*

Rouses. Rose :

Artus ot non li damoisiaus ;
. . . . *Rouses* estoit. *(Mousk. ms. p. 549.)*

Rousine. [Résine : « Item pour .XII. livres de « geme et de *rousine* et .VI. livres de suif pour « gemer la liaeson desdiz engins. » (Dépenses pour les munitions d'un château en 1391.)]

Rousor. Couleur rousse : « Chevelure ot bloie, « mez à *rousor* troubla. » (Rou, p. 141.)

Rousoyer. 1° Couler comme la rosée :

Mes pleurs
Qui *rousoyent* dejà dessus l'herbete.
Jacques Tahureau, p. 181.

2° Briller de rosée :

Les prez y *rousoyoient* de mainte goute claire.
Amadis Jamin, p. 118.

Roussable. « Halle close où on *roussit*, où on « fait *rous* et saur le haranc à force de fumée. » (Monet et Nicot.)

Roussaille. [Rosse, espèce de petit poisson : « Ouquel estanc pescherent par nuit six ou sept « tanches, trois ou quatre petits brocheteaux et « dix à douze *roussailles*. » (JJ. 151, p. 231, an. 1396.)]

Rousseau. [Qui a les cheveux roux : « Le « *rousseau* bien fasché S'en vint à la *rousselle*, Et

« luy trouva caché Un bouc sous son aisselle... « Onques puis roux ne rousse N'eurent accort « parfait. » (St Gelais, p. 40.)] — « Aux *rousseaux* « ressemblans aux herons. » (Fouill. Fauc. f. 56.)

Rousseignol s'est pris dans un sens obscène; il y a un conte du rossignol pris dans le même sens.

1. Roussel. Couleur rousse : « Vente de ga- « lance, de pousserette, de *roussel.* » (Ord. t. III, p. 660.)

2. Roussel. [« Icellui Lambert prist un baston « sans fer, nommé au lieu (de Bray) un *roussel.* » (JJ. 156, p. 14, an. 1400.)]

Rousselle. Féminin de rousseau. (V. ce mot.)

Rousserole. Rouge-gorge, d'après Oudin ; alcyon, d'après Monet.

Rousset. 1° De couleur rousse : « Pain *rous-* « *set.* » (Cotgr.) — « Les plume de dessus le col, « et de la teste sont plus *roussettes.* » (Budé, des Ois. f. 110.) — 2° [Etoffe rousse : « Une cote de « *rousset* du pris de trois solz parisis ou environ. » (JJ. 138, p. 65, an. 1389.)] — « .... Prenant un « sac de toille semblable au *rousset* que prenoient « les chevaliers du Bain devant que de se presenter « au roy pour recevoir l'ordre de la chevalerie. » (Menestrier de la Chevalerie, p. 39.)

Rousseur. [Couleur rousse : « L'aloe toute « rousse de *rousseur.* » (Ménagier, III, p. 2.)] — « Plumes bordées de *rousseur*, ou de jaune. » (Artel. Fauc. f. 88.) — « Faucons doivent estre « blancs tannez, tirans à *rousseur* de poullaille. » (Id. f. 89.)

Roussiaulx. De couleur rousse : « Car li ser- « pent plains de desloiauté, *Roussiaulx* et fel, quant « il se voit garis. » (Deschamps, f. 9.)

Roussiere. [Roseraie : « Le suppliant vit icellui « Estienne en un buisson ou *roussiere.* » (JJ. 164, p. 177, an. 1410.)]

Roussignollet. Petit rossignol :

Les plus jolis chans qui soit,
C'est du *roussignollet.* *(Ms. 6812, f. 61.)*

Roussiller. Répandre en rosée :

Le juste ont jà pleu les nues,
Roussillie ont pieça le ciel. *(Ste Leoc. f. 27.)*

Roussillon. Cheval roux ; le comte de Nassau sommant le chevalier Bayard de rendre Mézières : « Il luy manda qu'un Bayard de France ne craignoit « point un *Roussillon* d'Allemagne. » (Brant. Cap. étranger, I, p. 205.)

Roussin. [Cheval entier un peu épais et entre deux tailles : « Une petite hacquenée, Grosse, car- « rée comme ung *roussin*, Aussi doulce comme « ung poussin Trouvay l'aultre jour égarée. » (Chans. du XVe s. p. 143, n° CXLI.)] — « Le suyvit « ung garson qui sur ung *roussin* avoit troussé les « armes, comme si ce fust pour ung chevalier. » (Percef. vol. IV, f. 119.) — « Les Anglois vindrent à « Jehan Sauvage, et luy dirent qu'il en avoit fait « assez pour ce jour, et qu'honorablement il s'en « departoit, et qu'il convenoit les autres autant bien « jouster comme luy, et faire armes : il obeist « à ceste parolle, et meit lance, et targe jus, et « descendit du coursier, et monta sur un *roussin* « pour veoir courir les autres. » (Froiss. IV, p. 47.) — « Homme mutin, brusque *roussin*, flascon de « vin prennent tost fin. » (Cotgr.) — « Qui a florin, « latin, et *roussin*, partout il trouve le chemin. » (Cotgr.) — « *Roussin* de service. » (Bouteill. Somme rur. p. 496.) Voir Roncin. — « Abreuver le *roussin*, » expression obscène. (Oudin.)

Roussiner. Dans Rabelais, il se prend pour « monter sur un roussin, chevaucher » (t. V, p. 7.) — Le même l'emploie pour « sauter, gambader. » Parlant à des chevaux : « *Roussinez* vous point « ceans. » (Id. t. V, p. 31.) — Oudin l'explique par « faire le roussin, courir derrière les cavalles. » (Oudin.) — De là est venue l'acception figurée de *roussiner*, dans un sens obscène : « Vieilles dames « qui aiment à *roussiner.* » (Brantôme, Dames gal. t. II, p. 247.)

Roussiniers. « *Vagans*, mot que l'on trouve « employé dans les us et coustumes de la mer, pour « dire des gueux, ou valides mendians qui dans le « temps des grandes tempestes courent sur les cos- « tes pour voir s'il n'y aura point quelque butin à « faire pour eux. On les appelle aussi *roussiniers*, « truands, pinçons de riviere. » (Corn. Dictionn. au mot *Vagans.*)

Roussinot. Petit roussin : « Pourront amener « quant et eux trois montures, comme courtaulx, « *roussinots*, et mulles. » (Mém. de du Bellay, liv. III, fol. 81.)

Roussir. [1° Rendre roux : « Aucuns mettent le « congre *roussir* sur le gril. » (Ménag. II, p. 5.) — 2° Jaunir, au figuré : « De larrecin ot ung bordon « Qu'il reçut de barat pour don, De triste pensée « *roussi;* Escharpe ot plaine de soussi. » (Rose, vers 12283.)]

J'estoie ja tains et *roussis*
Des grans anuis et des soussis. *(Froiss. Poës. p. 203.)*

Roussoier. Devenir roux. (Monet.)

Roussole. Sorte de gâteau, aux Poët. av. 1300, t. IV, p. 1357.

Roussollée. [Même sens : « Icellui sergent li « demanda que ilz queroient, et ledit exposant res- « pondi par esbatement que ils queroient ledit « Challe, qui vault autant à dire comme le moule « aux *roussollées.* » (JJ. 159, p. 133, an. 1404.)]

Roussoyant. Vermeil, couleur de rose : « La « *roussoyante* aurore commencoit à paroitre. » (Nuits de Strap. II, p. 451.)

Roustier. Routier : « Plusieurs capitaines « *roustiers.* » (Vig. de Charles VII, p. 168.)

Roustir. [Rôtir : « Une haste de bois à *roustir* « poulaille. » (JJ. 111, p. 259.) — On dit encore dans l'ouest : je suis rousti, comme on dirait je suis frit.] — « Je vous les rends à *roustir*, ou à bouillir. » (Rabelais, II, p. 222.)

Rout. [Fraction, comme *roupt :* « Quant people « assemble eux mesmes, et puis procedant ou chi- « vauchant ou allant avant, ou movent par instiga- « tion d'un ou plusors que est conduct de eux; « c'est appellé un *rout* pour ce qu'ils movent et « procedent en *routs* et nombers. » (D. C. sous *Rumpere* cite Rastal.)]

1. Route. [Instrument de musique, rote : « Mout avoit par terre plors et dementoisons, Ne « violes, ne *routes*, rotuenges ne sons. » (Vace.)]

2. Route. [1° Participe passé féminin. Rompue, dispersée : « Cil qui sont sor le mur aval esgardé « ont, L'eschiele virent *route.* » (Chans. d'Ant. VI, p. 723.) — 2° Chemin : « J'ai ma *route* perdue, s'en « ai le cuer dolent. » (Berte, c. 110.)] — « Cil feront « les *routes* premieres. » (G. Guiart, fol. 341.) — 3° [Compagnie de gens de guerre, suite, cortège : « Et ainsi ala à la court; et ot grant *route* de gent « avec lui. » (Mén. de Reims, § 320.) — « Dieus n'a « nul martir en sa *route* Qui tant ait fet. » (Ruteb. t. I, p. 11.) — « Là veïssiez les *routes* assembler. » (Garin, p. 36.) — « Et le logierent en l'abbeïe et « toute se *route.* » (Froiss. II, p. 26.) — « Quant je « fui retourné en Auvergne et en France en le « compaignie et *route* du gentil seigneur de la « Riviere. » (Id. t. XIV, p. 3.)] — « Chacune de cent « hommes d'armes, et en chacune *route* aura un « capitaine. » (Ord. t. V, p. 660.) — « Nostre *route*, « et nos vivres chevaucheront droit à une forest « qui est à deux lieues de cy. » (Modus, f. 295.)

Uns et autres de la vile issent,
La *route* d'entre eus enterine
Le pas vers Blandeque chemine. *(G. Guiart, f. 262.)*
Près d'ileuc vient leur *route* entiere. *(Id. f. 257.)*

4° Multitude, bande, quantité : « Furent les portes « ouvertes, et commencierent à yssir de la ville à « grans *routes.* » (Modus, f. 298.)

. . . . Je truiz grans *routes*
De parentes, et de cousines. *(Ms. 7218, f. 352.)*

5° Marche :

Il est venu à tant de *route*
Quan qu'il pot. *(Fabl. ms. p. 347.)*

« Vinrent à grans *routes.* » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 262.)

La *route* ert grant, et longue assez. *(Ms. 7218, f. 253.)*

6° Bruit d'une troupe en marche : « Si tost que « les compaignons... entendirent la *route* des che- « vaux, l'ung dit à l'autre, appareillons nous, car « ils viennent sur nous gens estranges à cheval. » (Percef. I, f. 75.) — 7° Sentier : « Il est vray que les « gens de bois et de forests appellent *routes* ces « longues allées et tranchis faits au travers des « forests, comme celle que le feu roy François Ier « fit faire au partir de Ville Neufve S. George pour « tirer à Melun au travers de la forest de Senars. » (Fauchet, des Origin. II, p. 104.) — « On appelle de « toutes bestes mordans les *traces*, et des bestes « rousses le *pié* ou les *foyes*, et peut l'en appeller « les unes et les autres *routes* ou *erres.* » (Chasse de Gast. Phébus, p. 63.) — « *Routes* et *erres*, ce est « tout un *erres* sont les aleures par où une beste « va, ou soit de bon temps, ou de vieil; *routes* sont « aussi par la où il va. » (Id. p. 150.) — Fouilloux les distingue : « Il y a aussi difference entre *routes* « et *erres*, car *routes* sont petits sentiers, et *erres* « sont les alleures par où une beste va, soit de bon, « ou de vieux temps. » (Vén. f. 37.) — « Il y a diffe- « rence entre *routes*, et *voyes :* car les voyes s'en- « tendent pour les *grands chemins;* et les *routes* se « prennent pour les *petits sentiers* qui traversent « les forests, et quand le veneur verra aller le cerf « le long d'un grand chemin, il doit dire que le cerf « *va la voye :* et s'il le voit aller le long des petits « sentiers, doit dire que le cerf *va la route.* » (Ibid. folio 37.)

. . . . A prins
Ung faulcon qui est de grant pris ;
Car est le meillour de la *route*
Pour hairon. *(Gace de la Bigne, f. 123.)*

8° Harde : « *Route* de cerf. » (Rob. Est.)

Expressions : [1° « *Passer route,* » dépasser les autres, se distinguer : « Si com les neuf preu qui « passerent *route* par leur proece. » (Froiss.)] — 2° « *De route,* » de suite : « Fiert, et refiert quatre « coups tous *de route.* » (Percef. liv. I, f. 26.) — « Eut quattre coups mortels *de route.* » (Vig. de Charles VII, p. 10.) — 3° « *Route* à *route*, » à la file. (Ms. 6812, f. 66.) — 4° « Chacier *route*, » suivre la piste d'un animal : « Chacier *route* de son limier. » (Mod. f. 25.) — « Chascier *routes* à tout son limier. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 187.) — « Te fault *chacier* « *route*, c'est à dire que tu sieves tousjours tes « chiens par où ils iront chacun, et les chevauche « de bien prés. » (Mod. f. 22.) — « Chasser en *route* « un animal. » (Fouill. Vén. f. 114.) — « Courre en « *route.* » (Ibid. f. 114.) — 5° « Deffere les *routes*, » effacer la piste, la troubler : « Si un lievre revenoit « sur soy, il *defferoit les routes* de ce que les chiens « n'en pourroient mie si bien assentir. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 259.) — 6° « Frapper à la *route.* » (Cotgr.) — « Frapper à *route.* » (Fouill. Vén. f. 118.) — « Frapper en *route.* » (Ibid. f. 113.) — « Piquer « par les santiers, criant, et bruiant après le cerf « lancé. » (Monet, Dict.) — 7° « Il n'y a *route* que de « vieux regnards. » (Cotgr.)

1. Router. [Roter : « Et li saveurs dou *router* « sera ausi com de vin aigre. » (Alebr. f. 16.) — « De sa gorge orde, rauque, et venimeuse, il *route.* » (Nef des fols, f. 10.)

2. Router. 1° Parcourir : « Avoit *routté* toute « Bretaigne. » (Perceforest, IV, f. 69.) — « Je veulx « *router* la forest en poursuyvant mon adventure. » (Id. V, f. 25.) — « *Routa* par la forest mainte journée « sans avoir nouvelle de sa queste. » (Id. III, f. 151.) — « Je viens de *router* en la forest en plusieurs « lieux, sanz trouver voye ne chemin. » (Ibid. f. 25.) — 2° [Rôder : « Evons ces routiers de Gand qui « *routoient.* » (X, p. 37.) — « François Acremen « fut envoyés par Phelippe d'Artevelle pour cher- « chier et *router* en la ville de Bruges. » (Id. p. 41.)]

3. Router. [Rompre. (V. Route 1°) : « Chascuns « el poig tenoit la bone espée, Lors armeures ont

« si *route* et copée. » (Gir. de Viane, v. 2944.) — « Il appert..... que le crampon de la serreure de « la chainne du cep fu *routé*. » (JJ. 109, p. 382, an. 1376.) — « Un appellé Lambertet prist et rompi « une feuille d'un til, qui est au cimetierre de « l'eglise Pour laquelle chose..... pluseurs de la « ville pristrent icellui Lambertet en disant : Vous « devez estre vannez ou baculez ; car vous avez « *routé* la fueille du til. » (JJ. 112, p. 106, « an. 1377.) — Quant Johan de Neele qui en Her- « menie estoit, et li autre chevalier oient dire que « les trives estoient *routes*. » (Martèn. Ampl. coll. V, col. 660.)]

Routicher. [Gronder : « Jehans Coullars, Jehans « du Marez et Pierre le Scelier s'en aloient tout « *routichant* et ruyotant l'un à l'autre. » (Liv. rouge d'Abbeville, f. 89, an. 1346.)]

Routier. [1° Consécutif : « Trois jours *routiers* « jeusné avoient. » (Froiss. XI, p. 242.) - « Pour « tenir le baille et durer le terme de neuf ans *rout-* « *tiers*. » (Aumône générale de Valenciennes.)] — « Denoncemens seront faits par trois dimanches « *routiers*. » (N. C. G. II, p. 275.) — 2° Habitué : « N'est de servir *routiers*. » (Desch. f. 212.) — 3° « *Routier*, scavant ès routes, et chemins, bien versé, « par longue hantise ès chemins et routes. » (Mon. Dict.) — 4° Expérimenté : « Plusieurs grans sei- « gneurs, et capitaines, et *routiers* de guerre, fleur « de droictes gens d'armes qui par très longtemps « avoient suivy la guerre. » (Monstrel. II, p. 201.) — « Les plus anciens *routiers* qui longuement « avoient suyvi les guerres. » (Hist. d'Alex. Tr. des IX Preux, p. 113.) — 5° [Soldat indiscipliné, pillard. Voir sous *Router* : « *Routier*, ribaus et marcheans. » (Guiart, an. 1204.) — « Et puis coururent les *rou-* « *tiers* par devant l'ost des François. » (Chr. de Flandre, Ch. LXXXIV.)] — Dans du Verdier, biblio- thèque, p. 506, on voit des *routiers*, hérétiques qui pilloient les églises, prenoient les dîmes des ecclé- siastiques, vers l'an 1200 ; ils furent soutenus par le comte de Toulouse, et exterminés au bout d'en- viron 30 ans : « De peur qu'ils ne fissent quelque « mal, d'autant que c'estoient la pluspart des *rou-* « *tiers*. » (Hist. d'Artus III, Conn. de France, p. 768.) — « C'estoit fait de luy, si en celle heure, par « aucune infortune, il fut echeu es mains des *rou-* « *tiers*. » (Froissart, liv. II, p. 182.) — « *Routier*, « gueteur de chemin, voleur. » (Monet.) — « *Rou-* « *tier* est prins pour aggresseur de passans. » (Nicot.) — 6° Grand voyer : « Geoffroy de la Tour, « grand *routier* de Brabant. » (Froissart, liv. III, p. 267.)

Routine. [Procédé mécanique : « Me voicy « devenu grammairien, moy qui n'apprins jamais « langue que par *routine*, et qui ne sçays encore « que c'est d'adjectif, conjunctif et ablatif. » (Mon- taigne, I, p. 358.)]

Routiner. Suivre, pratiquer :

Escrivains ambigus, esprits hermaphrodites,
Qui pliez à tous vents, comme fresles roseaux ;
Qui, d'un air libertin, voguez entre deux eaux,
Qui parlez à tout coup de l'eglise anglicane,
Qui *routinez* partout ceste ancienne chiquane.
Garasse, Rech. des Rech. p. 477.

Routoier. Faire route : « Avec Baonnois se « *routoient*. » (Ms. 6812, f. 89.)

Routoire. Endroit où se rouit le chanvre. Il y avait des *routoirs* comme des fours banaux. (Sully, Mém. X, p. 228.)

Routte. 1° Déroute, défaite : « De la *routte* de « Cannes. » (Ess. de Mont. t. I, p. 12.) — 2° Cri de chasse ; le veneur s'en servait en parlant à son limier. (Charles IX, de la Chasse, p. 128.)

Routure. [1° Ouverture : « Iceulx prisonniers « se sont partiz et eschapez de la dite prison par « une certaine *routure*, qu'ilz ont faites entre deux « pierres. » (JJ. 110, p. 343, an. 1377.) — « A con- « venu faire une ouverture et *routure* en la maison « du maire et muraille par le devant. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 3ᵉ serie, IV, p. 385.) — 2° Hernie : « De foie eschaufei, de *routure* Gariz je tout à des- « mesure. » (Ruteb. p. 255.) — « Eust pris à Paris « la cure de taillier un enfant de l'aage de demi an, « ou environ, filz de Guillot Harent,... entechié de « maladie de *routure*. » (JJ. 88, p. 56.) — 3° Rup- ture : « Pour plusieurs ouvraiges faictz aux *routu-* « *res* de cauchies. » (Reg. de Corbie, 13, Habacuc, folio 201.)]

Rouvart. [Egard, considération : « Jou Hellins, « sire de Wazieres, de Commines et de Heudi- « court... ayans *rouvart* et consideration. » (Ord. t. IV, p. 522, an. 1364.)]

Rouveau. « Pommes grosses de cappendu, du « *rouveau*. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, page 193.)

Rouvelent. [Rougissant : « Quant Pepin voit « son vis (de Berte) vermeil et *rouvelent*. » (Berte, c. 110.)]

Et si ot coulour *rouvelente*,
Ausi comme la flors sor l'ente. *(Mouskes, p. 649.)*

Rouvent. [Rougissant, vermeil : « Joennes et « avenans et vermeus et *rouvens*. » (Rom. d'Alex.)] — « Il en sont vermeil, et *rouvent*. » (G. Guiart, ms. fol. 292.)

Rouver. [1° Prier, demander : « Et la *rouva* uns « esquiers de là environ ; on li donna. » (Froiss. V, p. 274.) — « Je ne vous ai riens *rouvet* ne don « demandet. » (Id. V, p. 205.) — « Douce dame, je « ne vous os *rouver* Ce dont amors ne me rueve « pas tere. » (Couci, dans Laborde, p. 262.) — « Et « en chantant *rouver* ; ce k'ainc n'osai, Celi que « j'aim. » (Id. p. 217.)]

Les saints requerre, et *rouver*. *(Desch. f. 537.)*

Il le baise, lés li s'asist
Onques à l'autre mot ne dist,
Fors tant que seoir le *rouva*. *(Ms. 7989², f. 53.)*

Puis est seur le cheval monté
.II. espiez *rouve*, et en li tent. *(Estr. ms. 7996, p. 62.)*

Merci et grace *rouver*. *(Desch. f. 193.)*

Al roi Robiert *rouva* sa fille. *(Mousk. p. 413.)*

Li quens son hostel li *rouva*. *(Fabl. p. 98.)*

2° Commander :

De par le roy li ont *rouvé*
Que....... *(Brut, f. 57.)*

Rouviant. [Revenu, revient (?) : « Nous avons « hent et receut, par la main Colard Deffranoy clerc, « le *rouviant* des crombes d'outremer, que nous « aviens prestei à nostre chier oncle..... Henry...., « evesque de Verdun, en temps qu'il vivoit. » (Cartulaire de Godefroy, sire d'Aspremont, f. 4, an. 1349.)]

1. Rouviau. Couleur rouge :

. . . . Nois fresches,
Pruines ai, pommes de *rouviau*. *(Ms. 7218, f. 246.)*

2. Rouviau. [Galeux : « (Mon cheval) a les qua- « tre piez *rouviaus*. » (Machaut, p. 80.)]

Rouvisons—oisons. [Rogations : « La letanie « menour est dite aussi *rouvoisons*, car adonques « nos prions et requerons l'aide de tous les sainz. » (Ms. St Victor, 28, f. 119.) — « Item le menistre de « la Trinité et son colege doivent venir à la dite « eglise par les quatre jours de *rouvoisons* et doi- « vent aler tous ensemble aus processions chascun « jour. » (Reg. des fiefs du comté de Clermont.) — « Deus muis de bleit par an à sa vie, l'un en *rou-* « *vison* et l'autre à le St Martin en yver. » (Cart. de Flandre, I, an. 1275.)] — « Aux litanies des *rouvoi-* « *sons*. » (Chr. St Denis, I, f. 187.) — « Droit à un « jour de *rouvisons*. » (Mouskes, p. 321.)

Rouur. Couleur rouge. (Marbodus, col. 1648.)

Rouvrir. [« Il se fit une nouvelle fluxion et « inflammation sur la cicatrice, en sorte qu'elle se « *rouvrit*. » (Paré, XIII, p. 9.)]

Roux. [1° De couleur fauve : « Lequel Berault « disoit à icelle Jehannette que elle estoit une faulse « *rousse* caigne ;... le suppliant disoit que c'estoit « une bonne marchande et une bonne pucelle. » (JJ. 183, p. 151, an. 1456.)] — « Ait un court mantel « de couleur *rousse* comme les feuilles du bois qui « sont fanées. » (Mod. f. 179.) — « Fut bien quatre « mois sans pleuvoir,... par quoi les vins furent de « très mauvaise garde, et tost tiroient à aigreur, et « devenoient *roux*. » (Journal de Paris, sous Charles VI, p. 193.) — « Fin, et malicieux, comme « un de qui le poil estoit *roux*. » (Nuits de Strap. II, p. 25.) — « Le cerf, le dain, le chevreul sont « *bestes rousses*. » (Mon.) — 2° Sauce faite avec du beurre roussi ; de là, au figuré : « *Roux* de Billy « dont les lardons sont de bois. » (Bouch. Serées, III, p. 233.) C'est battre quelqu'un. — 3° [Résine : « Quatre chandelles de *roux*. » (D'Aub. Fœneste, III, p. 3.)]

Roux-vieux. Maladie de chiens : « Ce qui « peut leur donner une galle que nous appellons « le *roux vieux* ou le farcin. » (Saln. Vén. p. 254.) — V. Rouviau 2. Il vaudrait mieux écrire *rouvieux*. L'origine est l'allemand *Rof*, croûte.]

Rouybre. [Regain : « Item que nulle personne « ne soit ousé de mettre nulle beste dedans les « *rouybres* des prés, qui seront signés pour *rouy-* « *bres*, jusques après la feste de la Toussaint. » (D. C. sous *Rover*, an. 1486.)]

Rouynette. « Houssines qui soyent de bois de « bouleau, ou de coudre, et non de bois puant, et « de *rouynette* qui donne le flux de sang. » (Saln. Vénerie, p. 165.)

Rouz. Abattu, brisé : « De Dieu douta le cour- « roux, Se de par lui fust son pueple *rou*. » (Ms. 6812, f. 85.)

1. Rox. [Cheval bai : « Bien fu armé sor le *rox* « Arabi. » (Garin.)]

2. Rox. [Echelle couchée dans le battant du métier ; tous les fils de la chaîne passent deux à deux entre les échelons : « Les dits jurez auront « pour leur peine d'aller visiter le dit mestier de « dix *rox*. » (Ord. sept. 1485.)]

Roxine. Rose : « Clere face ot bele, et *roxine*. » (Parton. f. 126.)

Roxingnol. Rossignol :

Li *roxingnols* la matinée
Chante si cler. *(Ms. 7218, f. 143.)*

Roy. Roi. Ce nom, dans nos anciens historiens, se donne aux fils de *rois*, comme le nom de reines se donnoit à leurs filles. On voit cet usage subsister jusqu'à Philippe Ier et Louis le Gros. (Fauch. Orig. des dign. de France, liv. I, p. 15.) — Dans Estrub. ms. 7996, un personnage qui est qualifié de « duc » à la page 51, est appelé *roy*, p. 51 et 59. — Comme le *roy* est le premier homme de l'Etat, pour marquer que quelqu'un excelloit beaucoup sur les autres, on l'appela *roy* : « Nos vieux poetes... hono- « roient du nom, tantost de *roy*, tantost de prince « celui qui avoit le mieux fait, comme nous voions « entre les archers, arbalestriers, et arquebusiers, « estre fait le semblable. » (Pasquier, Rech. liv. VII, p. 606.) Voy. encore Gar. Rech. des Rech. p. 505. — Il y avoit diverses sociétés qui avoient un *roy*. (Hist. du Th. fr. II, p. 80.) — « Il n'y a dignité temporelle « en France qui entre en comparaison avec celle « de *roy*, et neanmoins il n'y a parole en laquelle « nos devanciers se soyent tant licentieusement « desbordez qu'en cette cy, en subjects les uns plus « ravalez, les autres plus relevez, *roy* des merciers, « *roy* des barbiers, *roy* d'armes. » (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 720.) — Sur ce nom devenu si commun en France, voy. Mercure de France, 1735, p. 263. — « *Roy* des arbalestriers, » le supérieur d'entre eux qui a surintendance sur eux par lettres du *roy* ou autrement. (Laur.) Voy. Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 720. — « *Roy* des archers. » (Daniel, t. I, p. 138.) — « *Roy* d'armes. » (Fauchet, Orig. liv. I, p. 98.) — « Qui sont officiers de la couronne de France, et « qui anciennement ont été en grande autorité « pour denoncer la guerre, faire treves, capituler « la paix avec l'ennemy et ont les noms des pro- « vinces : ils assistent aux entrées des villes, aux « tournois, aux funerailles des rois. » (Laurière.) — Voy. l'explication de cette dignité, dans Petit Jehan de Saintré, p. 22, 215, 218, notes. — Il y en avoit pour les différentes provinces : « *Roy* d'armes d'An-

« jou, de Touraine, et du Maine. » (Petit Jehan de Saintré, p. 216.) — Il y en avoit un aussi pour l'ordre du Croissant, et comme la devise de cet ordre étoit « los en croissant, » le « *roy* d'armes » devoit s'appeler « Los, » et le poursuivant « Croissant. » (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 117.) — « *Roy* des « arpenteurs. » (Gloss. de Laurière.) — « *Roy* de la « Bazoche qui est le chef des clercs, et practiciens « de la cour de parlement, ou d'autre justice, « quand ils font leurs monstres et jeux, et se trouve « au registre d'un plaidoyé fait à Paris en parle- « ment le 6 mars 1469 que le *roy de la Bazoche*, par « un avocat, demanda le renvoy d'une cause « grasse : et a la cour accoutumé chacun an de « donner une amende à la Bazoche. » (Glossaire de Laurière.) — « Anciennement aucun n'estoit receu « clerc, ni practicien qu'il n'eust pris lettres du *roy* « *de la bazoche :* la taxe etoit d'un escu. » (Trevoux.) Voy. encore Du Tillet, Rech. des rois de France, p. 322. — *Roy* des barbiers : « Les visiteurs « des merciers, des barbiers, et de la maison du « *roy* s'appelloient *rois*, mais pas un autheur que « j'aye veu jusqu'icy n'en dit la raison ; et j'ozeroy « presque asseurer que ce fut à dire correcteur, ou « chef, puisque les principaux heros sont nommez « *rois d'armes*, comme ceux qui souloient regler « les ceremonies des joustes tournois. » (Fauchet, Orig. des dign. de France, liv. I, p. 40.) — « Mesme « j'ay autrefois entendu dire que le *barbier du roy* « s'appelloit *roy des barbiers*. » (Ibid.) — « *Roy* des « bergers, » le *roy* d'un bal de bergers. (Poët. av. 1300, t. III, p. 1096.) — « *Roy* des chantres du « *roy ;* » Charles IX chantoit au lutrin et se plaisoit fort à se mêler parmi ses chantres : « Aymoit ces « chantres, et surtout estima le *roy*, dit Mr de Saint « Laurent, qui avoit une très belle voix. (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 36.) — « *Roy* de l'espinette » (voir D. C. sous *Spinetum*), « pour celuy qui sera *roy*, « sera tenu prendre l'espinette au riez de Los et de « faire soupper en la maniere accoustumée. » (Liv. Rouge de Lille, an. 1489.) Voir aussi Roi. — « *Roy* « des foux et ses six conseillers qui presidoient à la « fete des foux instituée par le comte de Clers. » (Menestr. Représ. en mus. p. 53.) — [« *Roy* des filles « amoureuses, » proxénète : « Jacob de Godu- « nasme, qui estoit *roy des filles amoureuses* de la « ville de S. Amand. » (JJ. 199, p. 58, an. 1163.)] — « *Roy* des menestres. » (Voir Du Cange sous *Ministrelli* et notre dictionnaire sous *Menestrels*.) C'étoit un officier de la maison de Charles VI. (Godefr. Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 704.) — « *Roy* des merciers, est celuy que le grand cham- « brier de France commettoit pour avoir autorité « sur les merciers, pour visiter leurs marchandises, « poids, et aunages... à present cet officier est « pourveu par le *roy*, et s'appelle visiteur. » (Gloss. de Laur. p. 329.) — « *Roy* des poetes. » (Pasquier, Rech. p. 720.) — « L'auteur du Roman d'Oger le « Danois s'appelle *roy*. » (Id. p. 606.) — « *Roy* des « porteurs au sac. » Voyez leur fête. (Menest. de la Cheval. p. 243.) — « *Roy* des ribauds, lequel avoit « connoissance sur tous jeux de dez, et de brelans « qui se font en l'ost, et chevauchée du *roy*, et « prend tribut sur les logis des bordeaux, et à « l'execution des criminels condamnez par les « mareschaux de France, ou leurs prevots... Le « *roy des ribaux* a eu charge de mettre hors de la « maison du roy ceux qui n'y devoient manger, ou « coucher. » (Laur. p. 329.) — Il étoit subordonné au prévôt, qui lui-même l'étoit aux maréchaux de France. (Bouteill. Som. rur. p. 898.) Voir Ribaud et D. C. sous *Ribaldi*. — Parmi les officiers du duc de Bourgogne, il y avoit un « *roy* des ribauds. » (Etat des offic. des ducs de Bourgog. p. 49.) — « Est une « chose merveillable qu'avec le temps, l'estat de ce « *roy des ribaux* alla tellement au raval que je le « vois avoir esté pris pour executeur de la haute « justice. » (Rech. de Pasquier, liv. VIII, p. 725.) [Il présidait aux exécutions en temps de guerre; il prenait les vêtements de la victime ; le prévôt avait l'or et l'argent de la ceinture, et les maréchaux prenaient le cheval et les harnais.] — « *Roy* des « ribleurs. » (Merl. Coccaïe, t. I, p. 87.) — « *Roi* des « sots à Lille. » (Abbé de Liesse.) — « *Roy* des « violons. » (Deff. pour Est. Pasq. p. 779.) — « *Roy* « des tournois. » (Favin, Th. d'honn. t. II, p. 1753.) L'auteur fait l'énumération de tournois en Allemagne, à chaque tournoi donne la liste de ceux qu'il appelle les *roys*. — « *Roy* d'Yvetot. » (Gr. Cout. de France, liv. I, p. 21.) [Voir Roi et le reg. JJ. 199, p. 467, an. 1464.] — « *Roy* des jeux. » C'est ainsi que les « juges des tournois » sont appelés dans les Pandectes, Triomphes de France. (Modus, p. 228.) — « Henry III, dans une ordonnance pour « la Bazoche fit defense au chef de cette société de « prendre desormais le titre de *roy*, ainsi qu'à tous « les autres chefs de société quelleconque. » — « *Roy* des *roys*. » Ce titre a été donné au « *roy* de « France » pour désigner son royaume par excellence : [« En grant triumphe et parfaite excellence, « En bruit, en los d'onneur victorieux, Le *roy des* « *roys* entra dedens Florence. » (O. de S. Gelais.)] — « Dieu » est aussi appelé « Dieu le *Roy*. » (Ms. 7615, t. I, f. 124.) — [*Roy* de Torelore : « Comme le « suppliant eust troué un mur de sa maison pour « faire une cheminée, le voisin dist que ce n'estoit « pas son plaisir et que ledit suppliant cuidoit voler « dessus les murs et estre *roys* de Torelore. » (JJ. 158, p. 88, an. 1403.) — Il en est parlé dans Aucassin et Nicolette, éd. Gast. Paris, p. 90 : « Et « entrerent el port du castel de *Torelore* Puis « demanderent qués terre c'estoit, et on lor dit que « c'etoit la terre le *roi de Torelore*. »] — « *Roi* de « majesté, » Dieu. (Ms. 7615, t. II, f. 178.) — « Par « Dieu *roi* des mescheans. » (Eust. Desch. f. 332.) — « Petits *roys*, » les grands seigneurs. (Contredits de Songecreux, fol. 149.) — « Le *roy* des dimanches, » dimanche de la Trinité : [« Item le maistre des pel- « letiers doit chascun an le *roy des dimanches* un « bevrage à toutes les personnes nommées par « devant. » (Censier de Chartres, an. 1302.)] — « Le « *roy* des cailles, » râle de genêt. (Oudin.) — [« Assez tost après un nostre rebelle qui se faisoit « clamer le *roy de Chipre* avecques pluseurs autres

« d'icellui fort (de Breteuil) eussent esté prins par « force sur les champs par Chaudin de Hailleviller, « lors nostre mareschal de Normandie, auquel il « eust fait couper la teste. » (JJ. 103, p. 94, an. 1372.)] — « Le *roy* des oiseaux, » l'aigle. (Budé, des Ois. f. 104; Modus et Racio, f. 324.) — « Le *roy* des pla- « netes, » le soleil. (Percef. IV, f. 1.) — « Le *roy* de « l'eglise, » bedeau : [« Berthelemy Arnault *roy de* « *l'eglise* de N. D. du Puy et Gabriel Usson portier « de la ditte eglise. » (JJ. 195, p. 1193, an. 1474.)] — « *Roy* de laidure, » très laid. (Eust. Desch. f. 205.) L'auteur prend ce titre, fol. 205.) — « Le *roy* Ber- « tault. »... (Cotgrave.) — « *Roy* au jeu des noix. » (Deff. pour Est. Pasq. p. 779.) — « *Roy* de la feve, » une dignité ou grandeur qui ne dure guère. (Oudin.) — S. Louis « ne s'appelloit point *roy* de France ; si « l'en reprint ung chier amy que il avoit; et luy « dist, beau doulz ami, je suis aussi comme le *roy* « *de la feve* lequel au soir fait feste de sa royauté. » (Chron. S. Denis, t. II, p. 80.) — « *Roy* des halles, » titre burlesque qu'on donnoit à M. de Beaufort. (Mémoires de Nem. p. 28.) — « *Roy* sans queue, » sobriquet que les ligués donnoient à Henri IV, en 1593, p. 58. — « *Roy* des Sibilots et des fols, » injure. (Bouch. Serées, liv. II, p. 264.) — « *Roy* des « trois cuictes. » (Rab. II. p. 266.) — « Court du *roy* « Petaud. »... (Cotgr.) — « L'aulne du *roy*, mesure « de *roy*, monnoye de *roy*, pied du *roy*, toise de « *roy*, feste des *roys*, couleur de *roy*. » (Cotgrave.) — « Paste de *roy*, » sorte de confiture. (E. Desch. f. 497, col. 3.) — « Argent le *roy*. » (Ord. II, p. 322.) — « Mal le *roy*, » [la lèpre guérie par attouchement du roi.] — « Au *roy* Artus, » jeu. (Oudin.) — « Au « *roy* qui ne ment, » jeu. (Froiss. Poës. p. 86 ; chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 64.) Il paroît, par le passage du chevalier de la Tour, que c'étoit un jeu « pour dire verité du nom de s'amie. » — « Aise comme un *roy*, ou deux. » (Rab. IV, p. 73.) — « Avoir son dit, et son dedit comme le *roy*. » (Du Cange, sous *Dedictum*.) — « Bailler mornifle à la « levre du *roy*. » (Cotgrave.) — « Bailler sur le nez « du *roy*. » (Cotgr.) — « Sonner le *roy*, » donner du cor pour avertir de quel côté le roy mène la chasse. (Lanc. du Lac, I, f. 128.) — « Sans epargner ny *roy* « ny roc. » (Contes de Des Perriers, t. II, p. 240.) — « Sans respecter *roy ;* ne roc » (Favin, offic. de la cour, p. 243), par allusion au jeu d'échecs. — « Jouer au *roy* depouillé, » dépouiller un homme, demeurer sans habit. (Pasq. Rech. liv. VI, p. 536.) — « J'ay veu le *roy*, » on dit ce mot en prenant du sel dans une salière avec les doigts, un autre répond j'ai vu un sot. (Oudin.) — « Il a fait comme le *roy* « devant Pavie, » il a tiré jusqu'à la dernière pièce, jusqu'à la fin de son argent. (Oudin.) — « Souhait « de *roy*, » c'est d'avoir, dit-on, deux garçons et une fille. C'est à ce proverbe que Clarette fait allusion en disant : « Si j'etois mariée à un *roy*, je ferois « trois enfans d'une seule portée, c'est à scavoir « deux fils et une fille. » (Nuits de Strap. I, p. 294.) — Quand Henri II mourut, on disoit en commun proverbe « qu'il faisoit mauvais estre *roy* pour « mourir. » (Estat de la France, La Planche, page 753.)

Kant de vous sui eschapés,
Bien serai *rois* coronés. *(Poët. av. 1300, III, p. 1162.)*

« Si je vous eschappe, je serai *roi*, » je ne vous échapperai point. — On a dit proverbialement, parmi les choses passées en proverbe : « Parlement « de *rois*. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1651.) — « Boy « vin en *roy*. » (Cotgr.) — « Chascun est *roy* en sa « maison. » (Cotgr.) — « De meschant homme, bon « *roy*. » (Cotgrave.) — « Il ne parle pas au *roy* qui « veut. » (Cotgrave.) — « Aujourdhui *roi*, demain « rien. » (Cotgr.) — « Qui mange l'oye du *roy*, il en « chie la plume cent ans après » (Cotgrave), le roi a recours contre lui pendant 100 ans. — « Qui sert « le *roy* a bon maistre. » (Cotgr.) — « Que veut le « *roy*, ce veut la loy. » (Cotgr.) — « U viout li *rois*, « la va li lois. » (Mouskes, p. 73.) — « Le *roy* perd « son droit ou il ne trouve que prendre. » (Anc. Cout. de Bret. f. 171.) — « Le *roy* ne plaide jamais « dessaisy. » (Pasq. Rech. liv. IV, p. 346.)

Roy donnant ne fet que prester. *(Ms. 6812, f. 79.)*

« *Roy* ignorant est un asne couronné. » (Galland, Enseignes de France, p. 9.) — « *Roy* sans lettres est « un asne couronné. » (Du Chesne, Annot. sur Al. Chartier, p. 853.)

Rois qui ne scet est comme oisel en caige. *(Desch. 118.)*
Bon rois amende le païs,
Et de ce que li *rois* mesprent
La terre est grevée sovent. *(Fabl. f. 12.)*
Roy en camp vaut mil hommes d'eslite. *(J. Mar. p. 39.)*

1. Royal. Réel : « Semble mieulx estre faée, que « verité *royale*. » (Hist. d'Hect. Tr. des IX Preux, page 270.)

2. Royal. [*Adj.* Qui convient, qui appartient aux rois : « Descendue de *royale* lignée. » (Froiss. Buch. I, I, p. 17.)]

De là les expressions suivantes : « Fleuves « *royaux*, » distingués de ceux des seigneurs. (Bout. Som. rur. p. 428.) — « Habit *royal*. » (Contr. de Songecreux, f. 183.) — Le premier président du parlement étoit en *habit royal*, à l'entrée du roy d'Angleterre, soi-disant roy de France, dans Paris (an. 1431, p. 77.) — Les habits des capitouls de Toulouse sont appelés *habits royaux*. (Hist. de Loys III, de Bourbon, p. 270.) — « Pour l'amour d'elle ay je « fait un chant, à quoy je tant pense, qui est *royal :* « car qui fait chant pour l'amour d'une *royne*, il « doit bien estre appellé *royal*. » (Modus, f. 259.) — Il y avait des ballades ainsi nommées; Deschamps en donne les règles avec des exemples : « *Royal* « puissance. » (Ord. I, p. 67.) — « De nostre libera- « lité, authorité et puissance *royaux*. » (Le Blanc, sur les monnoies, p. 261.) On dit encore aujourd'hui « lettres *royaux*. » — « Milan *royal*. » (Cotgrave.) — « Noix *royale*. » (Id.) — « Pied *royal*. » (Id.) — « Poisson *royal*. » (Cout. Gén. t. I, p. 1030.) — « Le « parent peut retraire... dedans l'an et jour, et se « comprend le dit an et jour dès le jour de la *pos-* « *session royalle* prinse par l'acheteur. » (Cout. Gén. I, p. 865.) — « Reverence *royalle*, » telle qu'on

la fait à un roi. (Percef. vol. IV, f. 6.) — « Rivieres « *royales.* » (Bout. Som. rur. II, p. 651.)

Subst. masc. et fém. [1° Lettre royale : « Les tre- « tiés jadis fais, desquels il avoient les copies, c'est « à entendre li *royal.* » (Froissart, t. IX. p. 272.) — 2° Monnaie : « Pour .lx. *royaux* d'or... » (1360, Journal de la recette.)] — « Deniers obol *royaux.* » (N. C. G. I, p. 448.) — « *Royaux* parisis doubles. » (Ord. I, p. 543.) — « *Royal* dur. » (Le Blanc, sur les monnoies, p. 203.) — « *Royaux* durs. » (Du Cange, sous *Moneta.*) — « Gros *royal.* » (Le Blanc, sur les monnoies, p. 202.) — « Petit *royal.* » (Id.) — « Petits « *royaux* d'or. » (Id. p. 173.) — « *Royaux* d'or. » (Ord. I, p. 429.) — « *Royaux* d'or fin. » (Ordonn. III, p. 441.) — « *Royaux* d'or fin fin. » (Du Cange, sous *Moneta.*) — « Gros *royaux* d'or. » (Id.) — « *Royaux* « doubles d'or fin. » (Id.) — 3° Sorte de cri de joie. On le cria trois fois au couronnement de J. d'Albret et de Catherine de Navarre, en 1494. — 4° Troupes royales :

En l'arriere garde se fierent,
Ainz que li *royal* tant feissent
Qu'au pont de Bouvines venissent. *(G. Guiart, f. 121.)*

5° Princes du sang : « Se demourroit il heritier « de la couronne de France, au préjudice de tous « les *royaux.* » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 141.) — [« Aucuns disoient que bones « nouvelles estoient venues de la paix d'entre nous « et le roy d'Angleterre, car nos seigneurs les « *royaulz* devoient dedenz brief temps s'assembler « sur ce avec ceulz d'Angleterre. » (JJ. 132, p. 155 bis, an. 1387.)] — 6° « J'aime à coucher dur et seul, « voire sans femme, à la *royale* un peu bien cou- « vert. » (Montaigne, III, p. 569.)

1. Royalement. Réellement : « *Royalement* et « de fait. » (Chr. de S. Denis, III, f. 21.)

2. Royalement. [D'une manière royale : « Alexandre lui demanda comment il le traitteroit, « Porus luy respondit qu'il le traitast *royalement.* » (Amyot, Alex. p. 103.)]

Royaleté. Royauté : « Couronne, dignité, et « *royaleté* de France. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 143.)

Royallement. En roi. (Nef des Fols, f. 65.)

Royalleté. Royaume : « Les *royalletez* de « France et d'Angleterre. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 143.)

Royallité. Même sens, dans Monstrel. I, p. 292.

Royalme. [Royaume : « Le mireor liement pris; « Si le boutai dedans mon sein... Ne l'euisse rendu « arriere Pour le *royalme* de Baviere. » (Froissart, Espist. amour.)]

Royaltie. [Dignité royale, dans Littleton, sect. 73.]

Roy amant. [Pour *raemant,* le Rédempteur : « Sire, nous vous prions por Dieu le *roy amant* « Que vous ne faites pas vostre cuer lié dolant. » (Brun de la Mont. v. 514.)]

Royan. [Route séparant deux villages ; voir *roye, royer, royon :* « Icellui Gille suivi et chaça « ledit Hue jusques au *royan* d'entre Soycourt et « Marchelet. » (JJ. 97, p. 438, an. 1367.)]

Royas. [Rave : « Decimas seu primitias de « rabeis seu *royas.* » (JJ. 46, p. 33, an. 1310.)]

Royaul. Royal : « Auctorité *royaul.* » (Ordonn. t. III, p. 578.)

Royaulme. « *Royaulme* de suerie. » (Cotgr.) — « *Royaulme* des taupes. » (Id.)

Royaulté. [Repas de la veille des Rois : « Le « samedi, veille de la Tiphaine,... après ce que le « suppliant et son plus prouchain voisin... orent « fait leur *royaulté.* » (JJ. 195, p. 462, an. 1470.)]

Royaume. [Les paysans de Bourgogne passant la Saône pour se rendre en Franche-Comté disent encore « aller de *royaume* en empire. »] Il en était de même des Languedociens qui passaient le Rhône pour se rendre en Provence. (Mém. de Sully, VII, p. 328.) — « *Royaume* des chats, » le toit, dans Oudin. — « Il est au *royaume* des *taupes,* » c'est-à-dire mort. (Oudin.) — « Rendre son *royaume.* » (Bout. Somme rur. p. 512.) — « Aller au *royaume* « des mouches. » (Brant. Dames gal. II, p. 430.)

Royaument. Réellement : « *Royaument* et « de fait. » (Ord. III, p. 472.) — « Jusques à ce que « son dit vassal luy ayt fait les foy et hommage, ou « ses offres pertinentes, et luy ait payé les droits « deuz *royaument.* » (Cout. Gén. t. I, p. 438.) — « Vous parlez *royaument,* et loyaument. » (Froiss. liv. IV, p. 70.)

Royche. [Cellier, cave taillée dans le roc : « Jehan du Moulinet demeurant à Tours fist faire « une voute, appellée ou pays *royche,* en la maison « où il demeure. » (JJ. 64, p. 355, an. 1326.)]

Roye. 1° Rayon : « Il te frappera parmy le corps « si durement, que après le coup perra la *roye* du « soleil. » (Lanc. du Lac, III, fol. 16.) — 2° Sillon ; on dit, dans la Brie, « arpens de terre à la *roye,* » c'est-à-dire « par entourneure, » comme on dit en Bourgogne, ou « par tourneure, » de façon que 60 arpens à la *roye* sont 60 arpens dont 20 sont en froment, 20 en mars et 20 en jachère, et qui « tour- « nent » ainsi successivement : « Quand aucun « passe par la terre d'autruy, là où il n'y a, et ne « doit avoir chemin, si la ditte terre est en derniere « *roye* pour estre semencée, ou qu'elle soit semée, « et si le passant y fait dommage, il eschet en « amende. » (Cout. Gén. t. II, p. 677.) — 3° Ligne, côté : « Comtesse, et baronnesses ne doivent aller « au *roye,* ni à la main des filles des roys, des « duchesses, des princesses ni de leurs enfans. » (Honn. de la Cour, ms. p. 77.) — 4° [Règle de procédure, délai, chef d'accusation : « Advisé fut entre « euls que il convenoit à ce roy Richart donner « toutes ses *royes,* se bien et deuement il en vouloit « user. » (Froiss. t. XVI, p. 192.)] — « Il entendoit « bien de costé qu'on donneroit au seigneur de « Clisson toutes ses *royes,* et seroit si avant mené « qu'on luy feroit perdre son office de connestable. »

(Froissart, liv. IV, p. 167.) — « Le dit bas justicier « a aussi cognoissance de droict de rachapt de « gageres et reprinses qui se font pour heritages « par ceux à ce commis, et à raison desquels « l'amende n'excede les dix sept sols et demy des « dommages faits ès bois et fruicts de fort cha- « rouage, de fond, et de *roye* de transport, et œu- « vres de loy par vestures et devestures. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 344.)

Royé. [1° Rayé : « Li articles qui est *royés.* » (Liv. des Mét. p. 205.)] — 2° Voisin, sur lequel passe une roye, un passage commun ; parlant d'ouvertures et vues sur la maison d'un autre : « Toutes « autres veues qui sont prinses autrement que dit « est, sont tenues et reputées veues furtives, en « cette maniere que, si bon luy semble au *royé*, il « peut edifier et lever son mur à l'encontre si haut « qu'il luy plait et, en ce faisant, offusquer les « veues. » (Cout. Gén. I, p. 583.)

Royel. [Royal : « Et ly autre s'enfuient hors du « palais *royel.* » (H. Capet, v. 932.)]

Royelle. Petite roue : « Quiconque amene *royel-* « *les* à vendre, il doit de la charrette deux parisis. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 333.)

1. Royer. [Voisin, contigu ; voir sous Royé : « Et « si avoit ycils Girart seurvendengié ès vignes de « ses voisins et *royers.* » (JJ. 89, p. 627, an. 1360.)]

2. Royer. [Charron : « Icellui Guerin acom- « paigné d'un charron ou *royer.* » (JJ. 110, p. 73, an. 1376.)]

3. Royer. [1° Rayer ; voir sous Ruben.] — 2° Régler, en parlant des rois :

De droit *royer* sont dit selon les loys,
Et de mener le peuple justement. *(Desch. f. 263.)*

Et si la vuellent guerroier,
Et son droit tailler, et *royer*. *(Ms. 6812, f. 46.)*

3° Laisser couler : « Et le sainct sang que Dieux « *roya.* » (Deschamps, f. 32.)

Royere. Sillon : « Mais est le bled noyé en la « *royere.* » (Deschamps, f. 232.)

Royerie. [Métier du *royer*, du charron : « Comme « le suppliant eust accoustumé de ouvrer et exposer « son corps en fait du mestier de *royerie.* » (JJ. 97, p. 161, an. 1366.)]

Royne. Reine. De là les expressions : « Florins « à la *royne.* » (D. C. sous *multones*.) — « Deniers « d'or à la *royne.* » (Ord. II, p. 618.) — « Deniers « de la *royne* », de deux différents poids ; valeur qu'ils devoient avoir, suivant l'ordonnance projetée en 1314, et non exécutée. (Ord. t. I, p. 550.) — « Herbe à la *royne.* » (La Croix du Maine, p. 252.) — On nomma ainsi le « tabac » du nom de la *reine* Médicis, sous le règne de laquelle le président Nicot l'apporta en France. — « *Royne* de la feste », celle qui avoit été choisie comme la plus belle pour être baisée par le chevalier qui auroit le prix du tournoi. (Perc. II, f. 128.) — [« Comme le mardi de « Pasqueres, ainsi que on faisoit les *roynes* par les « rues de laditte ville (Abbeville) en pluseurs lieux « en la maniere acoustumée,.... ladite Jehanne par « jeu prins la barrelte de Jehan Petit, afin que il « donnast aucune chose à laditte *royne.* » (JJ. 107, p. 19, an. 1375.)]

Royon. [Sillon, petite route : « Deux *royons* de « terre seant sur le chemin de S. Aulbin, contenant « envyron trois quartares de terre..... y a environ « ung bon demi jour de vigne en deux *royons* « séans, l'un en revenne, et l'autre ou lieu dit en « pieces. » (Inv. foncier de la Maison Dieu de Commerci, f. 23.) — « Lesquelles chinq quartes estant « scituez entre deux ruidiaux ou *royons.* » (Livre noir du prieuré de S[t] Pierre d'Abbeville, f. 44.)]

Roys. [Rets : « *Roys* à vitecos. » (JJ. 87, p. 159, an. 1358.)]

Roysner. [Marquer à la rouanne : « Quatre « clers et commis pour veoir, visiter, inventorier, « enregistrer, *roysner*, marquer et certifier les vins « vendus en detail es tavernes et hostelleries. » (Edit du 11 avril 1543.)]

Roz. [1° Roseau : « Le suppliant... n'avoit soubz « lui que seulement ung peu de paille et estoit « abrié de *roz.* » (JJ. 187, p. 6, an. 1456.) — 2° Mesure pour le drap (Voir Rox) : « Comme Henne- « quin de Tournay eust achaté deux *roz* de draps. » (JJ. 106, p. 182, an. 1374.)]

Roze. 1° Couleur de rose : « La beaulté de son « viaire qu'elle avoit vermeil, et *roze.* » (Percef. I, f. 81.) — 2° [Bijou : « Une *roze* à nos armes. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360.)]

Rozée. Rosée, au figuré ; parlant de la clémence de Charlemagne pour les vaincus :

Ot en son cuer une *rozée*. *(Mousk. p. 103.)*

Rozette.

On vent bon vin à la *rozette*. *(Froiss. Poes. p. 433.)*

Rozier. [« Les *roziers* sont distingués en quatre « principales especes : une de rouges, autre de « incarnates, ou escarlatines et deux de blanches. » (O. de Serres, p. 551.)]

1. Ru. [Canal. Dans la basse Bourgogne, ruisseau provenant d'une source. En Normandie, la forme est *Reux*, nom de village dans l'arrondissement de Pont l'Evêque (Calvados) : « Or est ainsi, « que quant cist dui *ru* de ces dous fouteinnes « viennent ensemble. » (Joinv. § 570.) — « Tandis « que nous reveniens aval par desus le flum, entre « le *ru* et le flum. » (Joinv. § 235.) — « Item, le « chemin qui est à aller des moises feu Pierre « d'Arras au travers du *ru* droit à Lorières. » (1365. Aveu du Verger, à Baugenci ; L. C. de D.)]

Au petit *ru* boit tourterelle,
Plus aise qu'en riviere isnelle. *(Desch. f. 286.)*

« *Ru* de la mer. » (G. Guiart, f. 7.) — [« J'en fuz « batu, comme à *ru* telles. » (Villon, p. 46.)]

2. Ru. [Ruade ; dans les danses du xvi[e] siècle, on nommait *ru de vache* une secousse donnée de côté par la jambe, à la manière des vaches et des veaux, quand ils jettent de côté leur jambe de derrière : « Et si l'un des pieds est eslevé à coustiere

« de l'aultre, et non en devant comme la greve, ny « en derrier comme la *ruade*, ce mouvement s'ap- « pelle *ru* de vache, parce que les vaches *ruent* de « ceste mode à cousté, et non en derrier comme « les chevaulx. » (Thoinot Arbeau ou Tabourot, Orchesographie, f. 46.)]

3. Ru. [« Nous ne porrons par quelque nécessité « que ce soit pranre ne faire pranre geline, pou- « lailles, ne avoir *ru* de baston en ladite ville. » (Ord. IV, p. 298, an. 1354.) Voy. Ruy.] — « Il entend « le *ru* du baston, » c'est-à-dire le moyen de gagner de l'argent. (Monet et Cotgr.) On dit, aujourd'hui, le tour du bâton.

Ruable. [Râteau ou rouleau : « Ung *ruable*, « dont on amasse le blé, quand il est batu. » (JJ. 198, p. 279, an. 1462.)]

Ruade. « *Ruade* seiche. » (Cotgr.) [Voir sous Ru, 2. — « Et ce que les Italiens disent qu'en la « bataille de Fornuove le cheval du roy (Charles VIII) « le deschargea à *ruades* et coups de pieds, des « ennemis qui le pressoient. » (Mont. I, f. 359.)]

Ruage. Voir Roye : « Se doit estimer et appre- « cier selon le *ruage*, et les lieux, et heritages cir- « cumvoisins. » (Cout. Gén. p. 852.)

Ruaige. Dignité de ruyer. (N. C. G. I, p. 437.)

Ruau. [Ruisseau : « Du moulin de la Maladerie « jusques à l'Indre, si comme le *ruau* se porporte « par devers Beaulieu, et, dudit moulin, si comme « le *ruau* se porporte jusques au chief de la chaussée « de l'estang de Ferriers. » (Cartulaire de Beaulieu, an. 1294.)]

Ruaux. [Paille répandue dans les chemins et les cours des fermes pour être transformée en fumiers : « Icellui feu Macé avoit achaté, ou temps « que la ville de Poitiers fu prise des ennemis, « certaine quantité de *ruaux* et grenailles d'iceulx « ennemis. » (JJ. 82, p. 412, an. 1354.)]

Ruban. [« Pour demie livre de soye vert pour « faire *ruban* audit paveillon (en guise de chambre « pour Jeanne de Bourgogne femme de Philippe VI « de Valois). » — « Pour .VI. botes d'or de Lucques, « pour faire ledit *ruban*. » (N. C. de l'Arg. p. 29.) — « Pour une piece de *ruban* d'or de Chippre et un « petit *ruban*, pour mettre en la cloche du dit sei- « gneur. » (Id. p. 146.) — « Pour une piece de « *ruban* de soye vermeil, pour le mantel à parer « du roy. » (Id. p. 147.)]

Rubanner. [Orner de rubans : « Dossier et « coustepointe, laquelle il a *rubannée* et d'icelle « fait six quarreaux pour servir en ladite chambre. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 176, an. 1387.)]

Rubannier. [Fabricant de rubans : « A Hervy « de Brie, *rubannier* demourant à Paris. » (N. C. de l'Arg. p. 146.)]

Rubarbe. [Rhubarbe : « Cognoistre la force de « la *rubarbe* et du polypode. » (Mont. II, p. 171.)]

Rubefié. Rougi à l'aide d'un médicament comme le sinapisme. (Cotgr.)

Rubelin. Rouge :

Il vasti en sin dos un saubert doubletin
Il a cinte sin pede qui n'est pas *rubelin*.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1367.

Rubeline. Rouge-gorge. (Monet.)

Ruben. [Ruban : « Pour les *rubenz* d'or de « Chipre pour royer les robes de noz diz enffanz. » (Mand. de Charles V, p. 676, an. 1374.)] — « *Ruben* « de teste. » (Cotgr.)

Rubenner. Garnir de rubans. (Cotgr.)

Rubennier. Rubannier. (Cotgr.)

Rubeste. 1° Rude, revêche :

Ilueques trovai une beste,
Ainc nus hom ne vit si *rubeste*,
Laide estoit. *(Ms. 7218, f. 223.)*
Cil qui a fame *rubeste*
Est garnis de mauvese beste. *(Ibid. f. 49.)*

2° Violent : « Un vens fors et *rubestes*. » (Mousk. page 422.)

Rubette. Sorte de grenouille : « Les grenouil- « les que l'on appelle *rubettes*. » (Div. lec. de P. Messie, f. 343.)

Rubicond. Rouge de visage. (Oudin.)

Rubie. Garance : « *Rubie* majeur, ou des tainc- « turiers. » (Cotgr.) — « *Rubie* mineur. » (Cotgr.)

Rubienne. « Le petit oyseau que les François « nomment *rubienne* a cette proprieté qu'il guerit « de la maladie du pourpre regardant le patient, et « prenant par les yeux le mal d'iceluy, si nous « croyons Elian et Suidas. » (Bouch. Serées, liv. III, page 169.)

Rubiet. [Petit rubis : « Un petit annel d'un « *rubiet*. » (N. C. de l'Arg. p. 41.)]

Rubin. Rubis : « *Rubins* et safirs et sardines. » (Mouskes, p. 223.)

Rubine. [Canal : « Une piece de terre touchant « à la *rubine* de saint Geneiz, contenant une sexte- « rade de terre. » (JJ. 191, p. 237, an. 1456.)]

Rubio. Mesure de grain : « Le bled se donna « pour dix ecus le *rubio*. » (Mém. de Villeroy, t. IV, p. 94.) — « Y entrerent douze cens *rubii* de grains. » (Ibid. p. 73.) Peut-être le même que *ruble*.

Rubis. [1° Pierre précieuse, au propre et au figuré : « (Charles) Qui des rois crestiens est topaze « et *rubis*. » (Sax. XXVI.) — « Li covercles est d'un « *rubi* Qui à le coupe se joint si. » (Partonopex, v. 1025.) — « Por celi servir qui li samble Li *rubis* « de toutes biautez. » (Lai de l'Ombre.) — « Et voz « diron de la plus precieuse chose qe soient au « monde, car je voz di qe en ceste isle (de Ceylan) « naisent les nobles et buen *rubis*. » (Marco Polo, p. 586.) — « Pour .III. c, moitié esmeraudes, moitié « *rubis*, semez sur les gaufres des ceintures. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 30.) — « Six petis *rubis* « d'Alixandre. » (Id. p. 38.) — « Cinq *rubiz* d'Oriant. » (Id. p. 40.)]

C'est li *rubiz*, l'esmeraude, et la jame.
Poët. av. 1300, t. I, p. 135.

« *Rubis* de la quenouille. » (Choisy, Vie de Char-

les VI, p. 214.) — 2° [Bouton sur le nez : « Beau « nez, dont les *rubis* ont cousté mainte pippe de « vin blanc et clairet, Et duquel la couleur riche- « ment participe Du rouge et violet. » (Basselin, Vau de Vire, p. 6.) — « Et aux pietons qui vont « d'aguet Tastonnant par ces establis Je leur laisse « deux beaulx *rubis*. » (Villon, p. 13.)] — 3° *Expression :* « Faire *rubis* sur l'ongle, » boire jusqu'à la dernière goutte qu'on verse sur l'ongle. (Oudin.)

Ruble. 25 livres pesant. (Oudin, Dict.)

Rubricatif. Qui teint en rubrique, en craie rouge. (Oudin.)

Rubrication. Action de teindre en rubrique. (Cotgrave.)

Rubriche. [Titre en rouge : « Et totes les « *rubriches* estoient escrites, chascune par soi ver- « meilles. » (Ass. de Jérus. I, p. 25.) — « Et en effet, « de ces droitz cy, Toute la premiere *rubriche*, « C'est *de jure naturali*. » (Coquillart.)]

Rubriché. Teint en rubrique : « Son kalendrier « est *rubriché*. » (Cotgrave.) — « Zenobie royne des « Palmyriens ne vouloit qu'on luy touchast jusqu'à « ce que son kalendrier fust *rubriché*, et jusqu'à ce « que le fourrier de la lune eust marqué le logis. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 242.)

Rubricque. Règle, méthode : « *Rubricques* de « droict. » (Rab. III, p. 88.) — « Ce nous sera une « *rubricque* de droict. »... (Cotgrave.)

Rubrifaction. [Rubéfaction, rougeur causée par un médicament irritant : « Chaleur immodérée « fait mordication, dont s'en suit *rubrifaction*. » (Paré, XXV, p. 3.)]

Rubrifiant. [Médicament qui produit rubéfaction : « Vesicatoire ou *rubrifiant* selon les Latins, « selon les Grecs phenigme. » (Paré, XXV, p. 33.)]

Rubrique. Marque rouge : « *Rubrique* sinopi- « que. » (Cotgr.) — « C'est aussi la table d'un livre « ancien, tels que sont les vieux livres en droict « qu'on appelle fradins, à cause de leur imprimeur. « Or ces tables estoient ecrites en ancre rouge, et « de là leur est venu ce nom de *rubrique*. » (Borel.)

Rubriquer. Rougir : « Notez que la reubarbe « conforte plus que l'aloes, et l'aloes *rubrique* plus « l'estomach. » (Artel. Fauc. f. 98.)

Rubye—ie. [Humeur qui découle du nez ; monnaie des Indes : « Meuz vaut *rubye* par b, ke ne « fet *rupie* par p ; se bourse eust taunt de *rubies* « Cume li nez a de *rupies*, Riche sereit. » (Gautier de Biblesworth, dans Palsgrave, p. 28.)]

1. Ruche. « Mais n'estoit pas encor dit *ruche*. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.)

2. Ruche. 1° [Nid d'abeille : « Les Portugais « pressant la ville de Tamly... les habitants d'icelle « porterent sur la muraille grand quantité de « *ruches*, de quoy ils sont riches ; et à tout du feu « chasserent les abeilles si vifvement sur leurs « ennemis qu'ils les meirent en deroute. » (Mont. t. II, p. 190.)] — 2° « *Ruche*, ou autre chose en « quoy y a plusieurs trous pour nicher les oiseaulx. » (Rob. Estienne.) — 3° [Mesure pour le blé : « Item « quatre quartiers six boissiaus, une *ruche* d'aveine, « tout prisié par an soixante six solz. » (JJ. 76, p. 356, an. 1347.) — « Quatre *ruches* d'avoine et « deux ou trois boisseauls de segle. » (JJ. 187, p. 87, an. 1457.)]

Ruchée. Ce que contient la ruche : « *Ruchée* de « mouches à miel. » (Monet.) — « *Ruchée* de miel. » (Ibid.)

Rucher. Endroit où sont les ruches. (Cotgrave.)

Ruchette. Petite ruche : « Les abeilles toujours « ne sont en leurs *ruchettes*. » (A. Jamin, p. 212.)

Ruchotiere. Habitante d'une ruche :

Qui croiroit que ces fleurotieres,
Ces abeilles, ces *ruchotieres*. *(Rem. Belleau, p. 39.)*

Rucque. [Ruche : « *Rucques* ou vaisseaulx de « mouches à miel et cire. » (JJ. 174, p. 248, an. 1428.)]

Rudanté. Se dit des cannelures remplies jusqu'au tiers de leur hauteur par un bâton uni ou sculpté : « Colonnes canellées et *rudantées*, garnies « de leurs bases. » (Berg. de R. Belleau, I, p. 1.)

Rude. 1° Novice, apprenti :

François qui les vont abatant,
Et ne sont pas du faire *rude*. *(G. Guiart, f. 99.)*

2° [Ignorant, mal habile : « Laquelle femme ne « fu aucunement visitée,... mais par gens *rudes*, « ignorans et non pas expers du mestier de cirur- « gerie. » (JJ. 166, p. 447, an. 1402.)]

Comment sont li noble si *rude*
Qu'ilz ont la science en despit ?
Dont ilz sont devenu petit. *(Desch. Mir. du Mar.)*

3° [Dur, brutal : « Li *rude* hom fet la *rude* oevre ; « Se *rudes* est, *rudes* est bues ; *Rudes* est s'a nom « Rudebues ; Rustebues oevre durement. » (Ruteb. p. 329.) — « *Rudes*, malgracieux jamais plus ne « sera ; Il bat, il fiert, il *rue* les enfans de deça. » (Cuvel. p. 118.)]

Expressions : 1° « *Rude* asnier, » rude comme un ânier, d'où l'adjectif actuel rudânier. Lubin, amoureux de Claudine qui a fait la cruelle, lui dit : « Adieu beauté *rude-asniere*. » (Molière, Com. de Georges Dand. II, sc. 1.) — [« A *rude* asne, *rude* « *asnier*. » (Est. Précell. p. 179.)] — 2° « A *rude* « chien, *rude* lien. » (Cotgr.) — 3° « *Rude* action, » action criminelle pour laquelle on étoit arrêté. (Nouv. C. G. t. I, p. 1240.) — 4° « *Rudes* villains. » (P. Labbe, p. 505.) — 5° « Vous estes un *rude* « joueur, » vous frappez bien fort en jouant. (Oud.) — 6° « Vous estes bien *rude* à pauvres gens, » vous repoussez bien rudement. (Oudin.)

Rudece. Rudesse, grossièreté. (Voir sous Rudement.)

Tuit cil qui vuelent amer,
Doivent toute *rudece* oster. *(Ms. 7218, f. 361.)*

[« Puisque chascuns maintenant par *rudece* Veut « estre amés ains que raisons l'adresse. » (Matzner, page 50.)]

Rudeliers. Braves, qui font de rudes coups : « Quatre ou cinq capitaines *rudeliers* signalez. » (Hist. de Nostre temps, 1570, in-8°, p. 608.)

Rudelle. [Ridelle, au registre JJ. 187, p. 162, an. 1457.]

Rudement. Grossièrement, sans art :

Il respond, je le diray
Rudement, si comme le scay. *(G. de la Bigne, f. 68.)*

[« Se Rustebues *rudement* rime Et se *rudece* en « sa rime a, Prenez garde qui la rima. » (Ruteb. t. II, p. 225.)]

Rudenté. Cannelé. (Cotgrave.)

Rudenture. Cannelure. (Cotgrave.)

Ruderation. Action de crêpir un mur. (Oudin.)

Ruderie. Rudesse, impolitesse :

Tant rudes n'est qui ne lait
Par amour la *ruderie*. *(Desch. f. 163.)*

Rudesse. [Injures du temps, brutalités : « Et « fist plusieurs *rudesses* audit hostel à dame « Ambroise de Loré. » (J. de Troyes, Chron. 1460.) — « Et ne doit-on repputer, après l'injure et la « *rudesse* du temps, le deslogement de l'empereur « (Charles Quint), qu'à vous et à vos armes. » (Carl. V, p. 24.)]

Rudicion. Instruction : « La pugnition des « mauvais est faicte à la *rudicion*, et instruction « des bons. » (Jouvencel, p. 107.)

Rudiment. [Enseignement, instruction : « De « laquelle (église romaine) la chrestienneté tient ses « *rudiments* et institution en la foy. » (D. C. sous *Rudire*, an. 1561.)]

Rudique. Grossier : « Rememorant en mon « esprit *rudique*. » (Roger de Collerye, p. 38.)

Rudoier. Parler, traiter avec rudesse : « Si ton « faucon va au change...... ne le *rudoie* point. » (Budé, des Oiseaux, f. 125.)

Rudoreille. Surdité ; un charlatan vantant son onguent : « Si est bons por fi, por clapoire, por « *rudoreille*, por enconbrement de piz. » (Erber. f. 89.)

Rudoyement. Action de rudoyer. (Cotgr.)

1. Rue. Sorte de plante : « Prens bois de *rue* « bien gros, et y fais une fossette, et la remplis « d'eau, puis mets ainsi la dite *rue* sur charbons « ardans. » (Fouill. Fauc. f. 77.) — [« Prenez vin « e *rue* e peivre. » (Ms. S[t] Jean.)]

2. Rue. [1° Chemin bordé de maisons : « Les « *rues* ù li burgeis estunt. » (Rol. v. 2691.) — « Qui « donc veïst le duc sur un cheval gascon Poindre « parmi les *rues*, à sa main un bastun. » (Sax. VIII.) — « Es *rues* de Seissuns se sunt entreveu. » (Thom. de Cant. p. 52.) — « En ceste cité a .CLX. grans *rues*, « et en chascune *rue* .X. mille maisons. » (Marc. Pol. p. 507.) — « Et mout i ot morz de Sarrezins « et decoupeiz ; et mout en trouverent morz de « maladie par les *rues* touz puanz. » (Ménest. de Reims, § 56.)] — On distinguait les « mestres rues ». (Ord. I, p. 744.) — Les *rues* publiques : « N'est permis faire fumier aux *rues publiques* par lesquelles « le trompette crie chemin faisant les criées. » (N. C. G. IV, p. 910.) — [Les « rues foraines », rues détournées : « Le suppliant se latita grant pieça « par Paris en *rues foraines* et autres. » (JJ. 131, p. 122, an. 1387.) — « Laquelle *rue* du Plastre est « *rue foraine*, non faite pour cas de marchandise. » (JJ. 152, p. 21.) — « Lesquelles deux maisons...... « sont situées en *rue foraine* et aussi comme inha- « bitée. » (Chr. de 1406.) — « Pour la queste fu en « grant paine, Tant qu'en une *rue foraine* L'aper- « chut. » (Vie des Pères, ms.)] — « L'escuyer qui « l'attendoit au tourner d'une *rue* sur les champs. » (Froissart, I, p. 401.)

Virent venir le *rue* aval. *(Ms. 7989², f. 57.)*

2° Trouée : « Mes pieces tirerent si à propos « qu'elles firent une *rue* dans l'escadron des « ennemis. » (Mém. d'Angoulême, p. 106.) — 3° Mot obscène, aux Poët. av. 1300, IV, 1357.

Expressions : 1° « Et bien, puisqu'estes d'advis « que je me mette en *rue*. » (Cont. de Chol. f. 102.) — 2° « Il est logé à la *rue* du monde », c'est-à-dire n'a point de domicile assuré. (Oud.) — 3° « S'il passe « par la *rue* des menestriers, on prendra ses jambes « pour faire des flutes », se dit de quelqu'un qui a les jambes longues et grêles. (Oud.) — 4° « Ne veoit « on ne ciel ne *rue*. » (Ms. 6812, f. 80.)

Ruée. Roue : « Par quoy li *ruée* puist tourner. » (Poëte avant 1300, IV, 1318.)

Ruele—elle. [1° Petite rue : « Abstinence, la « suer Reson, Est presque seule en sa meson Qui « tant est delitable et bele ; Si n'est pas orde *ruele*, « Ainz la porrez veoir à plain. » (Ruteb. II, p. 52.) — « André Guillemineau passa par la *ruelle* ou « venelle de la maison. » (JJ. 187, p. 211, an. 1454.)] — « Entre le four d'un boulenger, et le mur moi- « toyen, doit avoir demy pied et *ruelle* d'espace ou « contremur qui le vaille, pour eschever la chaleur « et le peril du feu d'iceluy four. » (Grand Cout. de Fr. liv. II, p. 254.) — 2° [Espace laissé entre le lit et la muraille : « En laquelle (chambre) estoient « deux hommes couchiez, qui par crainte se lais- « serent cheoir en la veuille ou *ruelle* du lit. » (JJ. 189, p. 372, an. 1459.) — « (Chez les anciens) les « femmes couchoient au lict du costé de la *ruelle*. » (Montaigne, I, p. 374.)]

Ruement. Action de ruer, de lancer :

Lessent quarriaus aler,....
Perilleus est le *ruement*. *(G. Guiart, f. 124.)*

Ruer. [1° Lancer, jeter, précipiter : « Pois *ruerent* Absalon en une grant fosse de cele lande, et « jeterent pierres sur lui. » (Rois, p. 187.) — « Et « li prevoz de Paris fait jurer iceus quatre homes « seur sains, que..... se il trevent poisson pourri « ou mauvès, que il le feront *ruer* en Saine. » (Liv. des Métiers, p. 267.) — « Et li vilains qui vint après, « Leva la hache quant vint près ; Son coup *rua* de « grant aïr. » (Ren. v. 2073.) — « Vostre char ert « aus chiens, moi ne chaut qui l'i *rue*. » (Chr. des ducs de Norm.) — « *Ruer* jus. » (Froiss. II, p. 261.)

— « *Ruer* par terre. » (Id. VII, p. 277.) — « Toute « plaine sa lanche del ceval mort le *rue*. » (Aiol, v. 4993.) — « Et quant il vint loing en meir, si le « *rua* ens ans maqueriaus. » (Mén. de Reims, § 245.)] — « *Ruer* bras, et jambes. » (Ess. de Mont. II, p. 71.) — « *Ruer* la barre, » sorte de jeu. (Id. p. 21.) — « *Ruer* piet à terre. » (J. Lefev. de S. Remy, Charles VI, p. 104.)

Sommes à la terre *rué*,
Par un petit ne m'a tué,
Ne mais que je chai dessus. *(Ms. 7615, II, f. 129.)*

« Qui ne pouvoit donner luy *ruoit*, » parlant de quelqu'un à qui tout le monde faisoit amitié. » (Arest. amor. p. 335.) — « Encores n'a pas failli « qui a à *ruer*. » (Cotgrave.) — 2° Assaillir : « Des « pomons de lor vakes l'ont il *rué*. » (Aiol, v. 2582.) — « Ne boivent ne mangent sinon qu'on les *rue* à « grands coups de levier. » (Rab. V, p. 201.)

Il vit son compaignon
Ruer un sien aignelet,
De son petit croceron. *(Poët. av. 1300, III, p. 1266.)*

« *Ruer* de grands coups, » c'est-à-dire faire de grandes menaces et peu d'effet. » (Oudin, Cur. fr.) — « Sans coups *ruer*. » (Nuits de Strap. I, p. 130.) — 3° Se précipiter sur, au neutre et au pronominal : « S'alla *ruer* à l'estourdy au beau milieu. » (Tahureau, page 170.)

Encores, quant à mariage,
Tendroie celui plus à sage,
Qui la laide femme prendroit,
Que cil qui la belle tendroit ;
Car à la *belle* chascuns *rue*. *(Desch. f. 501.)*

4° [Frapper des pieds de derrière : « Les chevaux « irritez et courroucez *ruoient* des pieds de der- « riere. » (Amyot, Eum. p. 22.)] — « Cela ne mort « ne *rue*, » c'est-à-dire cela n'importe en aucune façon. (Oudin.) — « On ne scait qui mord ne qui « *rue*. » (Cotgrave.) — « Ostez vous d'icy, ma beste « *rue*, » se dit à un importun pour le faire éloigner. (Oudin.) — « *Ruer* contre l'eperon, » regimber. (L'Am. ressusc. p. 519.)

Ruers. « Il y a trois signes à quoy tu pourras « appercevoir se le cerf est desconfit ;.... La seconde « est quand il fait recoux du pié et de la gueule « c'est à dire qu'il fuit devant la bouche ouverte, et « il la close, et aussy en fuyant avoir les pieds « *ruers*, et ils sont clos, c'est signe qu'il est prest « de la fin. » (Mod. f. 13.)

Ruette. Ruelle : « Fermerent et barrerent toutes « les rues, *ruettes*, chemins. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 96.) — « Il ny avoit si petite *ruette* ne « venelle, qu'on ne les pourmenast. » (Bouchet, Ser. liv. II, p. 34.)

Ruever. [Prier, demander : « Qui quert, il « trueve ; qui *rueve* on li donne, ki hurte, on li « ouvre. » (Miroir, ms.)]

Fere estuet ce que Dieus *rueve*. *(Ms. 7615, I, f. 104.)*

Ruffage. Rufien :

Lors respondit au seigneur, comme sage
Non estourdi, volaticque, ou *ruffage*. *(Faifeu, p. 87.)*

Ruffault. Le Gloss. de l'Hist. de Bret. l'explique par « espece d'oiseau de chasse. »

Ruffian—en. [1° Recors : « Lequel sergent « accompaigné de vint *ruffians* ou environ et d'au- « cuns serviteurs d'icellui Catalan, armez et embas- « tonnez. » (JJ. 179, p. 321, an. 1449.) — 2° Débauché, libertin : « Icellui suppliant respondi que il « valoit bien un *ruffien*, que oncques il n'avoit esté « *ruffien* et que les hommes mariez qui menoient « estranges femmes par le païs estoient *ruffiens*. » (JJ. 154, p. 738, an. 1399.)] — « De concubines ils « en peuvent avoir leur saoul, et les femmes autant « de *ruffiens*. » (Ess. de Mont. III, p. 114.)

Ruffienner. Faire le ruffien. (Cotgrave.)

Ruffiennerie. Métier, action de ruffien. (Rab. t. III, p. 170.)

Rufien. 1° Débauché, libertin, paillard :

Li jeune enfant devient *rufien*,
Joueur de dez, gourmans, et plein d'yvresse. *(Desch. 242.)*

2° Galant d'une femme : « Afin qu'elle puisse..... « se donner du plaisir, et du bon tems avec ses « *rufiens*. » (Nuits de Strap. II, p. 294.)

Rugine. Fer à ratisser, à racler les os ; instrument de chirurgien. (Cotgr.)

Ruginer. [Racler avec la rugine : « Faut essuyer « l'os et voir si l'encre sera entrée dedans, qui se « fera en *ruginant* et raclant l'os avec rugines. » (Paré, VIII, p. 4.)]

1. Rugir. [Rougir : « Par les escuz ù l'or *rugist*, « Se passent les grans fers d'acier. » (Benoît, t. II, page 5266.)]

2. Rugir. [Pousser des rugissements : « Li chael « des leons *rugianz*. » (Lib. psalmor. p. 152.)]

Rugissement. [« Un lion, par un *rugissement* « haultain et espoventable. » (Mont. II, p. 192.)]

Rugisseur. Qui rugit. (Cotgrave.)

Rugosité. [Ride : « Les *rugosités* du fond de « l'estomac. » (Paré, I, p. 29.)]

Rugueux. Ridé. (Cotgrave.)

Rui. [Ruisseau : « Trova une fontaine, li *rui* est « clers. » (Aiol, v. 4930.)]

Ruiau. Sillon : « Faites deux *ruiaus*, ou vos « grelles seront. » (Modus, f. 170.)

Paix, festes, et *ruiaulx*. *(Desch. f. 287.)*

Ruiement. [Rugissement : « Et mes *ruiemenz* « est alsi cum aiwes enundianz. » (Job. p. 470.)]

Ruier. « On appelloit ainsi dans quelques cou- « tumes de Flandres, » ceux à qui appartenoit la juridiction des chemins.

Ruil. [Rouille : « Il duna à *ruil* le fruit d'els, et « les lur travalz à sallerele. » (Lib. psalmor. 109.) — « Car tout ainsi com en peril Est le fer, dont « riens on ne fait Que assez tost *ruil* n'y ait ; Ausi « li homs qui vuiseus est, Et riens ne fait, en peril « est Que assez tost enruilliés Ne soit par vices et « pechiés. » (Gulleville, Pèler.)]

1. Ruile. [Règle, dans D. Bouquet, III, p. 194.]

2. Ruile. Parmi les choses passées en proverbe,

on disoit *poires de S. Ruile.* (Poët. av. 1300, t. IV, page 1653.)

Ruilé. [Réglé, dans Chr. de Pisan, Charles V, part. III, ch. 11.]

Ruileau. Petite truelle. (Oudin.)

Ruiler. Gâcher, détremper. (Oudin.)

Ruille. [Rouille : « Or s'i puet la *ruille* embatre, « Sans oïr marteler ne batre. » (Rose, v. 971.)]

Ruiller. [Briser les mottes d'un champ avec un rouleau ; voir sous Rolt.]

Ruillon. [Levée d'un chemin : « Le suppliant... « monta sur le tertre ou *ruillon* du grant chemin. » (JJ. 176, p. 624, an. 1448.)]

Ruine. [1° Nullité : « Je vueil que les convenan- « ces soient si fermement promises, escriptes et « grossées, que jamais en *ruine* ne en debat de « toutes parties elles ne puissent encourir. » (Froiss. XIII, p. 8.)] — 2° Accident, infortune, dans Straparole, II, p. 363. — 3° Chute de cheval : « Va « faisant une petite *ruine.* » (Moyen de parvenir, p. 159.) — 4° Dégât, en parlant d'un monstre qui désoloit le pays : « Il est de si grande *ruine* qu'il « faudra desormais que les pauvres habitans, qui « restent encore, quittent le pays. » (Nuits de Strap. t. II, p. 274.) — 5° [Mur, maison croulante : « Un « pan de *ruine* qui tomba en accabla plusieurs. » (D'Aub. Hist. II, p. 55.)]

Ruinement. Action de ruiner. (Cotgrave.)

Ruiner. 1° Faire perdre la fortune. On dit proverbialement à quelqu'un qui ne veut pas que nous fassions de la dépense pour le recevoir : « On « ne sauroit *ruiner* un pauvre homme. » (Oudin.)

Mais cuer et corps et finance *ruiner*,
M'a fait du tout femme artificieuse. *(E. Desch.)*

2° Tomber en ruine : « Pluye si terrible qu'il sem- « bloit que le ciel dut *ruiner.* » (Nuits de Strapar. t. I, p. 85.) — « Telle pluye qu'il sembloit que le « monde dut *ruiner.* » (Ibid. II, p. 131.)

Ruineur. Qui ruine : « (Je veux qu'il) soit de « ma vie *ruineur*, Et mettre à neant mon honneur. » (C. Marot, p. 626.)

Ruineux. [En ruine : « Lesquelles maisons « sont toutes *ruineuses.* » (Varin, Arch. de Reims, t. III, p. 627, an. 1384.)]

Ruiot. [Ruisseau d'une rue : « Willemet Rouaut « prinst la suppliant par le bras et la bouta arriere « de son huys jusques au *ruiot.* » (JJ. 195, p. 1637, an. 1477.)]

J'ai ma dame et le kokin rué
En un *ruiot.* *(Froiss. Poës. f. 301.)*

Ruiotel. Diminutif du précédent :

Puis la gorgete en avalant,
Et premiers au pis camuset,
Dur, cort, et haut de point, et bel,
Entrecloant le *ruiotel*
D'amors qui chiet en la forcele. *(Ms. 7218, f. 251.)*

Ruir—re. [1° Rugir : « Travaillez sui e humiliez « sui mult, *rujowe* del gemissement de mun cuer. » (Lib. psalmor. p. 50.) — « Il aouvrirent seur moi « leur boches si comme lions ravisans et *ruianz.* » (Psaut. fol. 29.) — « Si com lion qui prant et *ruit.* » (Lib. psalm. p. 275.) — 2° Faire du bruit : « Si très « tost que ces bourgois... aperçurent ces bannieres « et ces pennons à grant foison ventiler et baloier, « et oirent ces archers *ruire*... si furent effrayés. » (Froissart, t. IV, p. 410.) — « Se que nus ne *ruit* ne « muit. » (Ren. le Nouv. IV, v. 1014.)]

Ruiser. [Voyez Reuser. S'éloigner, se retirer : « *Ruisez* vous un peu arrieres. » (JJ. 157, p. 248, an. 1402.)]

Ruisseau—el. [« Et li douz sons de *ruissel* sur « gravele. » (Couci, XVIII.) — « Sa robe de veloux, « bien large, Et son cheval et couverture, Estoient « de mesme à feuillage, De *ruisseaulx* d'argent et « brodure. » (Vigil. de Charles VII, t. II, p. 76.)] — « Les petits *ruisseaux* font les grandes rivieres, » les petits profits enrichissent. (Oudin.)

Ruisselet. [Petit ruisseau : « Et *ruisselets* et « fontenelles Bruyre et fremir sur les gravelles. » (Rose, v. 21251.) — « Cler *ruisselet* decourant de la « source de vie. » (Al. Chartier, Espérance, p. 279.)]

Ruissellée. [Même sens : « Jouques à la *ruis-* « *sellée* qui est entre nos vignes de Rousées et « l'arve Thomassin Géelin. » (Hist. de Sablé, p. 249, an. 1326.)]

Ruisseller. Faire couler à ruisseau : « Si par « larmes espandre, et *ruisseller.* » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, f. 129.)

Ruissiaus. [Ruisseau : « Cis fleuves est divers « de toutes autres rivieres ; car quant plus viennent « les autres rivieres aval, et plus y chiéent de peti- « tes rivieres et de petiz *ruissiaus.* » (Joinv. § 187.)]

Ruissole. [Gâteau : « Item pour plusieurs « pitances de chair, de poissons, de harens, de « macquereaux, de flaons, de *ruissoles* et de sem- « blables choses. » (Arrêts du parlem. de Paris, IV, an. 1385.)]

Ruistaice. Violence, férocité :

Cis rois Felipres,...
Par sa *ruistaice*, esploita si
Qu'al virant sa feme premiere,
Ki bele estoit de grant maniere,
Conte Fouques d'Ango toli
Sa feme. *(Mouskes, p. 483.)*

Ruiste. [Rude, violent, fort : « Et en *ruiste* « bataille armes porter. » (Aiol, v. 846.) — « Bien « m'avés aconté me *ruiste* poverté. » (Id. v. 1665.) — « Fierent Franzois par *ruistes* poestez. » (Roncisvals, p. 69.) — « I ot maint *ruiste* cop doné Et « mout en i ot de receu. » (Ren. v. 27225.)]

Ruistement. Rudement, vigoureusement : « Plus *ruistement* combatirent. » (Mousk. p. 186.)

Ruistiques. Féroce :

Un Sarrazin felon, *ruistiques*, et tranchanz,
Qu'il l'a mort abatu. *(Part. de Bl. f. 171.)*

1. Ruit. 1° Flot, courant : « Un grant *ruit* de « sang courrut par toutte la cité. » (Chr. S. Denis, t. I, f. 6.) — 2° Trouble, bruit :

Après fu la terre en grant *ruit*,
Quar li landegrave ot ocis
Le duc ki gardoit le païs. *(Ph. Mouskes, p. 552.)*

3° Rut, en parlant des cerfs : « Ils vont en leur « amour, que on appelle le *ruit*. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 12.) — Il s'est dit aussi en parlant des lièvres. (Id. p. 265.) — [« Les cerfs vont en *ruit* et « commencent à eschauffer. » (Modus, fol. 8) — 4° Courre : « Molt volentiers aloit en *ruit* Des cers « sovent après les ciens. » (Roi Guill. p. 142.)]

Ruiz. [Levée de l'impôt : « Item disoient encore « que des *ruiz* qui à eulz appartenoient, à eulz « appartenoit l'imposition à faire par leur gent et « l'execution du lever : quant aux *ruiz*, qui audit « seigneur et sa femme appartiennent, li maires du « dit priorté sera appelez au faire les deux *ruiz*, « c'est assavoir aux deux *ruiz* qui au dit seigneur « et sa femme appartiennent chascun an, et seront « levé et payé au dit seigneur et sa femme par la « main du mayeur dou dit priorté. » (Cartulaire de Montier-Ramey, ch. 32, an. 1331.)]

1. Rule. Règle ; voir Riule :

Pluseurs laissent la droite *rule*. *(Desch. f. 223.)*

2. Rule—lle. [Boule: « Marot de Cluseau cor« douennier et Janin de Vaugaviler...... alerent « oudit hostel pour y boire, avec lesquelx ledit « exposant se joua au jeu de la *rule*. » (JJ. 111, p. 212, an. 1377.) — « Comme Arnault de la Forge « et Pierre Fontan se feussent alez jouer à la *rulle* « ou boules. » (JJ. 170, p. 33, an. 1417.)]

Rum. Rumb: « Arrumer une carte, c'est à dire « tirer en icelle les *rums* du vent. » (Nicot.)

Rumatique. [1° Rhumatismal : « Par quoy « furent causées es corps humains *rumatiques* « enfermetez. » (Chr. de Pisan, Charles V, t. II, p. 1.) — 2° Qui cause des rhumatismes: « Laquelle eglise « (de S. Aubin) qui est très froide, *rumatique* et « malseine. » (JJ. 189, p. 412, an. 1460.)]

Rumb. Quantité angulaire comprise entre deux des trente-deux aires de vent de la boussole : « Voguer de *rumb* en *rumb*. » (Cotgr.) — « Voguer « par divers *rumbs*. » (Cotgr.)

Rume. Rhume, maladie des oiseaux :

Rume leur est, quoy que nul dye,
Une commune maladye. *(Gace de la Bigne, f. 86.)*

Rumer. Marquer sur une carte les différents rhombs de vents. (Monet, Dict.)

Ruminacion. Action de réciter par cœur, en ruminant :

A *ruminer* de son veissel
Pseaumes par *ruminacion*. *(Desch. f. 534.)*

Ruminement. Action des bêtes qui ruminent. (Cotgrave.)

Ruminer. [1° Remâcher les aliments avalés: « Mesme pour le labour, les bœufs ne cessent de « *ruminer*, remaschans à loisir ce qu'en peu de « temps ils ont mangé. » (O. de Serres, p. 295.) — 2° Réfléchir, méditer : « Je *ruminerai* ceste matiere « à par moy, et prendray advis à mon oreiller. » (Palsgrave, p. 508.) — « Les plus jeunes (rossignols) « *ruminent* pensifs (en écoutant les autres) et « prennent à imiter certains couplets de chanson. » (Mont. II, p. 174.)] — « Il *ruminoit* sur ses peschez. » (Des Acc. Contes de Gaul. p. 54.)

. . . . . . *Ruminent*
Les deliz, et si examinent
Leurs pensées. *(Desch. f. 545.)*

3° Réciter en ruminant:

Ruminer, de son veissel,
Pseaumes par ruminacion. *(Desch. f. 534.)*

Rumineur. Qui rumine. (Cotgr.)

Rumor. [Bruit: « Ti oil soient sans legiereté, « et tes riz sans huchier, et ta voiz sans cri, t'aleure « sans *rumor*. » (Brun. Lat. Trésor, p. 385.)]

Rumoreus—eux—ous. [Querelleur : « Lequel « Symon qui estoit *rumoreux* et assez haultain. » (JJ. 118, p. 20, an. 1380.) — « Lequel Climent du « Buisson estoit homme moult *rumoreux* et rio« teux. » (JJ. 152, p, 157, an. 1397.)]

Et, sur toutes choses, doit tendre
D'eschiver homme *rumoreus*. *(Desch. f. 65.)*

[« Encores avons nous avanchiet nostre paiement « par estre un petit *rumorous*. » (Froiss. IX, 484.)]

Rumour. [Querelle : « Uns *rumours* et uns « debas. » (Froiss. III, p. 312)]

Rumpre. [1° Rompre: « De sun cervel le temple « en est *rumpant*. » (Rol. v. 1764.) — « Quant de « Françeis les escheles vit *rumpre*. » (Id. v. 3533.)] — 2° Eclater, mourir : « Tu ne poras mies avenir « à lei Dieu encore te *rumpes* tu. » (S. B. Serm. fr. p. 291.)

Run. [Rumb ; il est encore ordonné aux pêcheurs de garder les rumbs les uns des autres, c'est-à-dire qu'aucun d'eux ne doit jeter ses filets aux endroits où il pourrait nuire à ceux qui sont arrivés les premiers : « Les bateliers garderont *run* l'un envers « l'autre sans entreprendre ne tremater le *run* « l'un de l'autre, sur peine de paier cinq solz « parisis d'amende et de rendre à cellui qui aura « esté trematé l'argent qui aura esté reçu. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

Runc. [Cercle : « En *runc*, en haut et en conseil « Carolent d'un et d'el ensanble. » (Ren. le Nouvel, v. 2390.)]

Runce. [Ronce : « Mais à voz letres puis e veeir « e sentir, Que ne puis pas les grapes, des espines « cuillir, Ne des *runces* les fiches. » (Thom. de Cant. p. 85.) — « Kar il s'entreheient de mort ; Li uns fu « *runce ;* l'autre espine ; E issu de male racine. » (Edouard le Confesseur, v. 4111.)]

Rungant. Rugissant : « Come lion *rungant*. » (Chr. fr. ms. de Nangis, an. 1302.)

Runge. [Action de ruminer, au figuré : « M. de « Vendosme revenoit souvent au *runge*. » (Carloix, III, p. 24.)]

Runger—ier. [1° Ronger : « Mais par tel sere« ment quida Dea enginnier ; Mais dedenz cel an « porent sa char li ver *rungier*. » (Thom. de Cant. p. 32.) — « Sovent li menbre des jelines Dont il selt

« *rungier* les eschines. » (Ren. 15193.) — « Puis « chascun jur *runger* les os Dunt je me fas e cras e « gros. » (Marc, f. 34.)

La soris qui est en son tro
Scet petit, fors l'estrain, *rungier*. (*Desch. f. 557.*)

2° [Ruminer, au propre ; murmurer, au figuré : « Cil moine, cil abbé croulant Doivent touz jours « lez un piler Siaumes *rungier* et mormeler. » (Gaut. de Coinsy, p. 365.) — « Sain de bestes qui « ne *rungent* pas si comme porc, ou sius de « bestes qui *rungent*, si comme buef. » (De Mond. f. 10.)]

Las ce mot que j'ai tant *rungié*. (*Ms. 6812, f. 1.*)

Rupie [Voir RUBIE.] — « Aux nez la *rupie*. » (Deschamps, f. 227.)

Ruppe. [Hache : « Ruppa, gallice *ruppe*, a « rumpo, quia per illam rumpitur lignum. » (Gloss. 4120.)]

Rupricam. [Rubican ; cheval noir, bai ou alezan, dont la robe présente des poils blancs semés çà et là : « Le cheval bay, appelé *rupricam*, « aiant poil gris en quelque endroit, mesmes à la « queue sera marqué s'il a des poils blancs depuis « la main en arriere. » (O. de Serres, p. 302.)]

Ruptice. [Terre nouvellement mise en culture : « Dedit totam decimam de Norum..... par- « temque suam unius terræ... quæ ultra torrentem « sita est, et vulgo *ruptices* dicitur. » (D. C. sous *Rumpere*.)]

Ruptoire. Cautère. (Du Verd. Bibl. p. 397.)

Rupture. [1° Annulation : « La *rupture* de la « trefve. » (D'Aub. Hist. I, p. 25.) — 2° Dissolution : « A la *rupture* du camp d'Estrée au pont. » (Carl. V, p. 2.) — 3° [Banqueroute : « Deconfiture est « quant le detteur fait *rupture* ou faillite, ou qu'il « y a apparence notoire que ses biens tant meubles « qu'immeubles ne souffiront au paiement de ses « dettes. » (Loysel, p. 687.)] Voir N. C. G. I, p. 308. — [4° Hernie : « Figure d'un homme qui auroit « une *rupture* d'un seul costé, avec un brayer. » (Paré, VI, p. 15.)]

Rupturiere. [Terre en roture : « Laquelle « dame contesse puet et doit prendre devestisons « et faire vestisons de toutes les choses, censives « et *rupturieres*, vendues et alienées souz la sei- « gnorie de ce que ele tient. » (JJ. 48, p. 33, an. 1311.)]

Ruque. Ride : « Le front sans *ruque*, couleur « brune en la face. » (Chev. de la Tour, Guidon des guerres, f. 91.)

Rural. [1° De la campagne : « Ainsi, comme, « entre nous gens *ruraulx*, disons le jour depuis « l'aube du jour jusques à la nuit. » (Ménag. I, p. 1.) — « Molineau qui n'estoit et n'est pas noble, mais « de *ruralle* condition. » (JJ. 188, p. 130, an. 1459.)] — « Les hommes *ruraulx*. » (Chr. S. Denis, t. II, f. 112.) — « Leur ruse est d'assaillir, et se ruer sur « pauvres gens *ruraux*. » (Fouill. Vén. f. 110.) — « Habitans des villes, *ruraux* du pays. » (Monstr. vol. I, p. 185.) — « Servitudes *rurales*. » (N. C. G. t. I, p. 915.) — « Fief, et arriere fief nobles, et « *ruraux*. » (N. C. G. t. III, p. 1188.) — « Biens « *ruraux*. » (Ibid. IV, p. 905.) — « J'ay veu des « courtisans les (fatigues de la guerre) endurer « aussi bien ou mieux supporter que les plus « robustes *rurals* soldats de l'armée. (Brant. IV, p. 240.)

Ruralité. [Ignorance digne d'un paysan : « Le « suppliant demande grace, attendu sa simplece et « *ruralité*. » (JJ. 138, p. 178, an. 1390.)]

Rurallement. A la campagne : « Terre qui « n'est tenue ou fief *rurallement*, on appelle entre « les coustumiers terre vilaine. » (Bouteill. Somme rur. p. 489.) — « Bien ruraux et *ruralement* tenus. » (N. C. G. IV, p. 905.)

Ruraud. Grossier, rustique : « Un grand, et « gros ribaut, barbu, *ruraud*, et satyre. » (Brant. Dames gal. I, p. 193.)

Rurer. [S'éloigner, s'écarter : « Je vous prie, « faites *rurer* le mary d'icelle femme, et je vous « prometz en bone foy la vous baillier... *rurez* « vous d'ici. » (JJ. 191, p. 68, an. 1454.)]

Rus. A bas : « Verser *rus*. » (Des Acc. Bigarrur. page 37.)

Rusche. 1° Ruche : « Eau de *rusche* de miel. » (Fouill. Fauc. fol. 80.) — 2° [Mesure pour le grain : « Le suppliant print deux *rusches* de seigle ou « mousture qui pouvoient bien valloir chascune « *rusche* quatre solz. » (JJ. 207, p. 71, an. 1480.)]

Ruse. [1° Habitude mauvaise : « Quant il ot « asses menet celle *ruse* et il fu tanés de guerryer « et de mal faire, il en porta la finance de soissante « mil viés esques. » (Froiss. V, p. 228.) — « Quant « Jehans estoit hors de la prison de l'arcevesque, il « rentroit en sa *ruse* comme en devant. » (Id. IX, p. 389.) — 2° Jeu, badinage : « Le suppliant tout « par *ruse* et par esbat, comme dit est, recula un « bien peu. » (JJ. 143, p. 69, an. 1392.)] — 3° Détours, expédients des hommes et des animaux : « *Ruses* « de commeres, dit Passelyon, trop ay entendu. » (Percef. IV, f. 109.) — « Comment li chiens sont si « sages, qu'ilz deffont tous les *ruses* que les cerfs « font. » (Modus, fol. 24.) — « Souvent d'un cas de « petit momant, peult *ruse* un grand changement « et commutation des choses. » (Mém. de du Bellay liv. VII, f. 202.)

1. **Rusé**. [1° Reculé, repoussé : « Mout fu « dolauz quand voit Franzois *rusez*, Les rens peciez « en trois lius estroez. » (Roncisv. p. 143.) — « L « amant en sunt excusé Et li deduit d'amors *rusé*. » (Rose, v. 7540.) — 2° Habile, expérimenté : « Aucu « nes vieilles qui sont *rusées* et font les sages. » (Ménag. I, p. 7.)] — « *Rusés* d'armes. » (Froiss. III p. 260.) — « *Rusé* de pilleries. » (Id. p. 259.) — 3° Fin, adroit : « Homme *rusé* tard abusé. » (Colgr. — « Les plus *rusez* sont les premiers prins. (Cotgrave.)

2. Rusé. Archi usé :

Viel, usé, et *rusé*. *(Desch. f. 101.)*

Rusée. [Rosée : « Pluie n'i chet, *rusée* n'i adeiset. » (Rol. v. 981.)]

Ruséement. Avec ruse. (Cotgrave.)

Ruser. [1° Eloigner, écarter, rebuter : « Icellui Perrot prist ledit gavelot pour gieter vers un arbre,... et en le voulant gieter dist par pluseurs fois au dit Jehannot qui estoit à l'opposite de lui devers le dit arbre... *Ruse* toy et fuy d'ileuc. » (JJ. 87, p. 258, an. 1359.) — « *Rusez* vous du chemin, car je ne puis tenir mon cheval. » (JJ. 145, p. 146, an. 1393.) — « Ainsy y doi mon sentement Mettre et mon entendement, Cuers, corps, pooir et quan que j'ay; Ne je ne pris un bec de jay Ceuls qui s'en voiroient *ruser*. » (Machaut, p. 7.)] — « Peut justice faire sa volunté de ses meubles, et soubz le maindre pris de .xiii. de l'en doit batre le mesfaisant, et faire *ruser* de la voie comme qui le voudroit celer à justice, et justice ne s'en doit esmouvoir. » (Anc. Cout. de Bret. f. 63.)

Vous me *rusez* bien ;
Povre suy. *(Desch. f. 222.)*

Certes, sanz plus *ruser*,
Chiere dame, amer me fault. *(Desch. f. 193.)*

2° Tromper, abuser : « Vous m'avez jà *rusé*. » (Poës. de Loys le Caron, f. 48.)

Dessus garder vueil ma femme, et dessoubz ;
Faictes donc tant qu'om ne s'en puist *ruser*. *(Desch. 233.)*

Mais plus y suis et moins ay de puissance,
Et suis de tous escharnis et *rusez*. *(Desch. f. 239.)*

(Une femme) Tant se scet de la langue aidier,
Qu'ele ara droit pour son plaidier
Encontre cellui qui l'accuse :
Il n'est rien que femme ne *ruse*. *(Id. f. 509.)*

3° [Pourchasser, fréquenter : « Le suppliant disant qu'il ne vouloit que sa seur ne fust de lui ne d'autres *rusée*. » (JJ. 187, p. 121, an. 1455.) — « Des long temps, icellui Simon *rusoit*, frequantoit et repairoit icelle Ysabellet, soubz umbre et faintise de la prandre en mariage. » (JJ. 195, p. 1476, an. 1475.)]

Or veons se li homs refuse
Sa femme à aucun qui la *ruse*
Plus grand de li. *(Desch. f. 499.)*

4° [Plaisanter : « Quand il en avoit *rusé* et parlé à yaus. » (Froiss. VII, p. 106.) — « Il avoit usé de *ruser* et solacier après son disner. » (Id. XI, 140.) — « Quant on ot *rusé* longuement uns chevaliers isnellement Hucha le vin et les espices. » (Machaut, p. 88.) — 5° Tergiverser : « Adonc ma dame jura fort que j'iroie ; et, quant vint au fort, De li m'approchai en *rusant* Et tous dis en moy escusant Que ce à moi n'appartenoit. » (Id. p. 48.) — « Par ma foy, chastelain, on ne doit pas *ruser* ; Se je devoie ci o ma gent demourer, Si n'en porrez vous jà un denier enbourcer. » (Cuvelier, vers 5146.)]

Ruseurs. Trompeur :

Car tant savoit de menterie
Qu'il se departoit franchement,
Sanz paine, de ses accuseurs,
Tenir les faisoit pour *ruseurs*,
Et ainsi demouroit en grace. *(Desch. f. 483.)*

Rusque. [Ruche : « La coustume des *rusques* en la dite ville (d'Argenteuil) pour cinquante solz l'an. » (Livre Rouge de la Ch. des Comptes, f. 242, an. 1295.)]

1. Russe. Une des stances des Ventes d'amour commence par ces mots : « Je vous vens la petite *russe*. » (Recr. des Dev. amour. p. 43.)

2. Russe. Russie : « Il vous vaulsist mieux estre en *Russe*. » (Desch. f. 235.)

Russiaux. [Ruisseau : « Du sanc des detrainchiés un *russiaux* y coroit. » (Gir. de Rossillon, vers 4680.)]

Rustauderie. Rusticité. (Cotgrave.)

Ruste. 1° Robuste, vigoureux : « Cheval grand, *ruste*, et saillant. » (Menestr. Orn. des Arm. p. 201.) — 2° [Vaillant : « Et pluiseur autre chevalier de dessus le Rhin et fort *ruste* vinrent à Valenchiennes parler à euls. » (Froiss. t. II, p. 385.) — « Et pluiseur chevalier, et tout *ruste*, d'Alemagne. » (Id. p. 481.) — « Chil rois Phelipes, en son jone temps, avoit esté uns *rustes* et poursievoit joustes et tournois. » (Id. t. II, p. 330.) — 3° Voleur hardi, terme d'argot : « Et aux *rustes ?* Le jobelin. » (Villon, p. 169.)]

Rusterie. 1° « *Rusterie*, ce sont belles testes de mouton, testes de veau, testes de bedouaulx. » (Rabelais, t. V, p. 134.) — 2° Drôlerie : « Tours de *rusterie*. » (Du Till. Hist. de la Feste des Foux, p. 173.) — « C'est cestuy cy qui parle de la *rusterie*. » (Nuits de Strap. II, p. 304.)

Rustication. Agriculture : « Tous les arts et mestiers, avec tous leurs outils, ne sont à comparer à ceste *rustication* qui seule, par son art, commande à la nature. » (Lett. de Pasquier, III, page 616.)

Rustique. 1° Paysan, habitant de la campagne : « *Rustiques* et païsans. » (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII, à Naples, p. 119.) — *Rustique* est celui qui tient une terre à ferme appelée en Bretagne « domaine congeable. » (Nouv. Cout. Gén. t. IV, p. 409.) — 2° [Digne d'un paysan ; qui appartient à un paysan : « Deux pastours acoustumé à user de ferremens *rustiques* et non pas d'armes. » (Bercheure, f. 20.) — « Li chevaliers chantoient et disoient rimes et vers *rustiques* et mal composées, en quelles il reprenoient le consul. » (Id. f. 93.)] — « Boire *à la rustique*. » (Cotgrave.)

Rustiquement. D'une manière rustique. (Oudin, Monet.)

Rustiquer. Vivre à la campagne : « Le plaisir, et contentement qu'il y a à *rustiquer*. » (Lett. de Pasquier, III, p. 614.)

Rustiquerie. Rusticité. (Cotgrave.)

1. Rustre. [1° Brave (voir Ruste) : « Trois mignons les menoyent *rustres* et gorgias. » (Ch. du xve s. p. 85, n° 88.)] — 2° Sorte de troupes ; par-

lant des différentes troupes de l'infanterie françoise et d'archers : « D'autres les ont appellez *rustres*, « ainsi que nous lisons dans le roman de Mr de « Bayard, que Mr de Bayard dit à ses *rustres*, appel- « lant ainsi ceux ausquels il commandoit. » (Brant. Cap fr. IV, p. 43.) Voyez Hist. du chevalier Bayard, p. 309 ; J. Mar. p. 105. — 3° Rustre : « Ha, *rustre*. » (Marot, t. II, p. 139.) — « Un jeune *rustre* autant « bien dispos de sa personne. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 33.)

2. Rustre. Losange percé en rond, en blason. (Oudin.)

Rustrement. Comme un rustre : « Boire *rus-* « *trement*. » (Rabelais, I, p. 110.)

Rustrerie. [Désordres d'une compagnie d'ordonnance : « Ceste *rustrerie* dura neuf ou dix « ans. » (Carloix, II, p. 17.)]

Rut. [Chaleur amoureuse : « Vueille truye qui « est en *rut*. » (Liv. du bon Jehan, v. 2831.)] — On a dit : « Entrer en *rut*, » s'échauffer, devenir luxurieux. (Oudin.)

Rute. Drogue médicinale, la rue : « Faites li un « cristoire... de mercuri... et de *rute*, et d'encens. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 109.)

Ruter. Etre en rut : « Les sangliers ne s'y « rejoingnent que quand ils sont en rut, et aussi- « tost qu'ils ont *ruté*... » (Salnove, Vén. p. 290.) — « Les cerfs *rutent*, les poissons frayent. » (Moyen de parvenir, p. 171.)

Rutiler. Briller. (Cotgrave.)

Rutter. Etre en rut : « Si quelqu'autre cerf se « presente pour *rutter*. » (Charles IX, de la Chasse, p. 5.)

Ruy. [Redevance : « Si povoit et avoit accous- « tumé ladite dame d'avoir le *ruy* du baston aux « gelines et poullailles. » (Libertés de Loches, aux Ord. t. X, p. 63, an. 1412.) Voir Ru.]

Ruyer. Voyer : « Les dits doyens et chapitre « sont *ruyers*, et leur appartiennent les chemins « reiects.... » (Cout. Gén. II, p. 932.)

Ruyl. [Rouille : « Prenez... Et de la pourre de « l'estrille, Et du *ruyl* de la faucille. » (Rutebeuf, page 254.)]

Ruylette. Petite règle. (Cotgrave.)

Ruylle. [Règle du maçon, au registre JJ. 159, p. 110, an. 1404.]

Ruyme. [Rhume : « Et en oultre ce, j'avois... « la *ruyme* en la teste, qui me filloit à merveilles « par la bouche et par les narilles. » (Joinville, dans D. C. sous *Reumaticus*.)]

Ruyment. Rugissement : « Urlemens de loups, « et *ruyment* de lyon. » (Chron. S. Den. I, f. 137.)

Ruyne. Ruine. S. Simon recevant la Ste Vierge à la présentation :

Vierge, fist il, qui tant est fine
Vecy ton fil qui est *ruyne*. *(III Maries, p. 93.)*

Ruyn-estat. Qui ruine un état : « Ce monstre « *ruyn estat*. » (Pasq. Lett. III, p. 736.)

Ruyneux. [Qui cause la ruine : « Icellui de « Lanches tenoit tous les gens de la ville en telle « subjection pour ce qu'il estoit fort craint, *ruyneux* « et dangereux. » (JJ. 195, p. 447, an. 1470.)]

La ma terre est destruite, et *ruyneuse*
Je suis desert, destruit, et desolé. *(Desch. f. 217.)*

Ruyot. [Ruisseau, canal pour l'écoulement des eaux : « Lesquelles eaues devoient passer par ung « *ruyot* ou conduit. » (JJ. 151, p. 350, an. 1397.) — « Jehannin Boistel voult empescher l'entrée d'icelles « bestes, mesmement qu'elles ne passassent oultre « ung *ruyot* qui estoit en ladite piece de terre. » (JJ. 195, p. 1637, an. 1477.)]

Ruyote. [Heure du goûter : « Item, an erant « plures in vico, hora qua pulsatur *ruyote?* » (JJ. 111, p. 358, an. 1376.)]

Ruyoter. [Quereller : « Jehans Coullars, Jehans « du Morez et Pierre le Scelier s'en aloient tout « routichant et *ruyotant* l'un à l'autre. » (Livre Rouge d'Abbev. f. 89, an. 1346.)]

Ruysel. [Ruisseau : « L'awe del *ruysel*. » (Saint Bern. p. 563.)] — « Madame à qui le *ruysel* de ses « lermes estoit presque vuidé. » (Petit Jehan de Saintré, p. 204.)

Ruyt. [Rut : « Retournez cy, quand vous serez « en *ruyt*. » (Villon, p. 83.)]

Ruze. [Chanson plaisante : « Les hommes du « seigneur de Commercy, qui sont nos subgés en « souveraineté... firent une balade, *ruze* ou chançon « par maniere de mocquerie ou de desrision, des « compaignons de guerre, qui estoient illec logiez. » (JJ. 189, p. 69, an. 1455.)]

Rycalisse. Réglisse. (Desch. f. 510.)

Ryhoteuse. Pénible ; « Moult legiere chose à « faire au cueur vigoureux et moult longue et « *ryhoteuse* au cueur paresseux et negligent. » (Doctr. de Sap. f. 27.)

1. Ryme. [Rame : « Et exploitierent tant au « vent et aux *rymes*. » (Froissart, XVI, p. 50.)] — « Commanda aux chevaliers prochains de lui, car « encores estoient sur l'eaue, qu'ilz entrassent aux « longues nefz, et petits batelets que la rive pouoient « à toucher par *rymes*. » (Hist. de César, Tri. des IX Preux, p. 333.)

2. Ryme. [1° Rime : « A la porte de mon logis « et de ma chambre me firent plus de cent croix « blanches et des *rymes* contenant que le roy de « France et le comte de Warvicle estoient tout un. » (Comm. t. III, f. 6.)]

. . . . Si oeul deviennent tendre,
Car en plourant si font piteuses *rymes*. *(Desch. f. 24.)*

Rymer. [Faire des vers : « *Ryme*, raille, cym- « balle, luttes. » (Ballade de bonne doct. p. 87.)]

Rymerie. Poësie rimée. (Fauch. Lang. et Poës. fr. page 64.)

Rymeur. Poëte : « Nous autres si mal equippez « dont l'ignorance a donné le ridicule nom de « *rymeurs* à nostre langue, comme les Latins appel- « lent leurs mauvais poetes, versificateurs. » (Œuv. de Joach. Du Bell. p. 37.)

Rynceau. [Rameau : « Pour y enter un *rynceau* « de plaisance. » (Villon, p. 145.)]

Ryvaille. Rivage bord : « La *ryvaille* de la « meer. » (Britt. Lois d'Anglet. f. 84.)

S

S. [« Une lettre saintisme est *S;* Au nommer est « la langue espaisse; Sens et silence senefie. » (Senef. de l'A B C, dans Jubinal, t. II, p. 284.)] — « Marchand qui avoit haussé le gantelet et alongé « les *s s* de son livre de raison. » (Des Accords, Contes de Gaulard, p. 17.)

Sa. [Pronom possessif féminin : « Qu'elle perdesse *sa* virginitet. » (Eulalie.) — « *Sa* custume est « qu'il parolet à leisir. » (Rol. v. 141.) — « Carles « serat ad Ais, à *sa capele.* » (Id. v. 52.) — « Cil « rois Raous si ot de *sa* famme deus fiuz. » (Mén. de Reims, § 3.) — Devant une voyelle, jusqu'au XIVe siècle, *sa* ne se transformait pas en *son*, mais devenait *s'* : « Ceinte Murglais *s'*espée à sun costet. » (Rol. v. 346.) — « *S'*ostesse li respondi et dist que « c'estoit le duc d'Osteriche. » (Mén. de Reims, § 78.) — Mais cette règle n'était pas rigoureuse : « Puis demanda sa robe et son bourdon et *sa* « esclavine. » (Mén. de Reims, § 206.) — Déjà, dans Froissart, on lit : « Fist *sen* offrande et *sen* orison » (t. II, p. 27.)]

Saacier. [Passer au sas : « Et le *saas* pour « *saacier*, le buletiau. » (Choses qui faillent en ménage.)]

Saad. [Sas : « Seta, inde setarium, gall. *saad*, » au Gloss. lat. fr. 521.]

Saas. [Sas. Voir sous SAACIER.]

Sabaoth. Sabbat, dans Perceforest, VI, f. 123. [Il y a eu confusion; car *sabaoth* signifie des armées et n'a aucun rapport avec *schabat*, se reposer.]

Sabat. [1° Sabbat : « Jà n'est pas ui *sabat* ne « tens de festeer. » (Rois, p. 358.) — 2° Réjouissances : « Et les Anglois menoient leur *sabat* En grans « pompes, baubans et tyrannie ; Or a tourné Dieu « ton dueil (o France) en esbat. » (Charl. d'Orl. ballade 77.) — « Festes et *sabas.* » (Vig. de Charles VII, t. I, p. 77.) — 3° Bruit : « Mais en faut il faire « un si grand *sabat.* » (Les Marg. de la Marg. page 282.)]

Sabatique (Rivière) qui reste à sec ou cesse de couler après avoir coulé pendant six jours. (Cotgr.)

Sabatisme. De l'italien *sabatismo*, observation du jour du sabbat. (Oudin.)

Sabatizer. Observer le sabbat. (Cotgrave.)

Sabbat. [1° Sabbat, jour du repos religieux chez les Juifs : « Li anemi (les démons)... si eschernirent « les *sabbaz.* » (Job, p. 481.) — 2° Lieu où les Juifs célébraient le sabbat : « Comme il ait esté mandé « que la place ou lieu, appellé le *sabbat* à Juifs en « la ville de Soissons, vous feissiez crier et *subhas-* « *ter.* » (Reg. de la Ch. des Comptes de Paris, relat. à Charles le Bel, 1321, f. 190.)]

Sabbatine. [Thèse de controverse que les écoliers soutenaient à la fin de leur philosophie; la soutenance avait lieu d'ordinaire le samedi.]

Sabboter. Tourmenter, dans Faifeu, p. 103.

Sabe. « *Sabe* de coing, » liqueur faite avec le jus du coing. (Cotgrave.)

Sabé. Suave : « Haleine *sabée.* » (Cotgr.)

Sabech. Epervier. (Cotgr.)

Sabelin. [De martre zibeline : « Afublez est « d'un mantel *sabelin.* » (Rol. v. 462.) — « Cez pels « *sabelines.* » (Id. v. 515.)]

Sabelon. [Sablon, dans Froissart, Chron. éd. Kervyn, II, 67, 398 ; V, 241.]

1. Sable. [1° Martre zibeline : « Porpres et ciglatons del regne d'Aumarie, Vairs et gris et ermins « et *sables* de Rosie. » (Rom. de la prise d'Hierusalem.) — « *Sables*, ermins et vair et gris. » (Ph. Mouskes.)] — « Couverts de martres que l'on dit « sable. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, I, p. 491.) — 2° Couleur noire en blason : « Champ d'argent à « une endenture de gueules, à deux chaudieres de « *sable.* » (Froiss. liv. III, p. 131.)

Es penonciaux et es banieres...
Reluisent les couleurs diverses
Comme or, azur, argent, et *sable*.
G. Guiart, Trés. aux roy. lign. f. 287.

3° Unique comme la fourrure dite sable, comme la perle; dans les regrets de Charlemagne sur la mort de Roland :

De tous cavaliers convenables
Estiez vous ermines et *sables*,
Vous estiés au bon Hector pers. *(Mousk. p. 228.)*

[Ce mot vient du polonais *sabol*, zibeline.]

2. Sable. [« Bancs de *sable*. » (Du Bellay, VIII, page 16.)]

Sablé. Noirâtre comme le sable. (Cotgr.)

Sablenose. [Sablonneuse : « Les orges qui « crescent en terre *sablenose*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, IVe série, II, p. 140.)]

Sabler. [Répandre du sable : « La *sabler* (surface « d'un amphitheâtre) de vermillon et de storax, au « lieu d'arene. » (Mont. IV, p. 13.)]

Sableux. [Qui contient du sable : « Si quelqu'un « cherche de l'eau dedans ces terres *sableuses*, il « n'en trouvera jamais si ce n'est qu'il n'y aye au « dessous de l'eau quelque terre argileuse. » (Palissy, p. 166.)]

Sabliere. 1° Poutre longitudinale, placée sur la crête d'un mur ; elle porte les entraits et les arbalétriers à leur point de jonction. (Cotgrave.) — 2° Terme de marine, sorte de bordage : « Aussi peu « fut utile une plate forme de deux grands vais- « seaux saisis ensemble de *sablieres* encochées, « bridées de bandes de fer. » (D'Aubigné, Hist. t. III, p. 21.)]

Sablon. [1° Sable : « Et les requirent deus liues « loing parmi le *sablon* chaut et ardent. » (Mén. de Reims, § 155.) — « La le lasa ge mort ens el « *sablon*. » (Aiol, v. 1366.)] — « Envoyerent un espie « devant, vers le chastel, pour savoir en quel estat « on y estoit : l'espie entra dedans; jusques aux « fosséz là ou point d'eaue n'avoit ny ne peut avoir « (car ils sont de *sablon* bouillant). » (Froiss. liv. II, p. 12.) — De là les expressions : « Le crieur de « *sablon* a passé par icy, » se dit lorsqu'on commence à fermer les yeux, de grand sommeil que l'on a, comme si le crieur de nuit en avoit jeté dedans. (Oudin.) — « Teste pleine de *sablon* mou- « vant. » (Cotgrave.) — 2° Rivage :

Passent les vaus et les mons
Et les viles et les bois
A la mer vinrent au jor
Si descendent à *sablon*
Lés le rivage. *(Ms. 7989, f. 76.)*

3° Sablier pour mesurer le temps dans les joûtes : « D'après le *sablon* couru et demie heure passée. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 560.)

Sabloneux. [Sablonneux : « Et vinrent en une « belle place *sabloneuse* par dedans le clos de « Belances, où les armes se devoient faire. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, p. 59.)]

Sabloniere. Plaine de sable : « Le roy entra en « mer, arriva tant de gens à Acre qu'ils l'assisterent « de l'une mer à l'autre toute à la ronde, et firent « une fosse en la *sabloniere* en sus d'Acre, par où « ils firent le flux aler, qui coroit à meisme d'Acre, « pour tolir la douceur as Sarrasins. » (Contin. de G. de Tyr, par Mart. t. V, c. 630.)

Sablonner. 1° Couvrir de sable le champ clos entre deux lices. (La Jaille, du champ de bataille, f. 67.) — 2° [Rouler du sable : « Plutost Xante, qui « *sablonne* Verra ses ruisseaux taris. » (Yver, page 550.)]

Sablonnier. Qui fouille le sable. (Monet.)

Sablonniere. Rivage sablonneux :

Mes le flos adonques montoit
Qui l'yaue douce seurmontoit,
Par quoi la route d'eus entiere
S'aresta sur la *sablonniere*
En attendant communement
De l'yaue le descroissement. *(G. Guiart, f. 276.)*

Sablonnis. Terrain sablonneux : « Quant le roy « eut passé la forest... vindrent sur les champs, sur « un tres beau plains et grand *sablonnis*. » (Froiss. liv. IV, p. 153.)

Sabort. [Sabord : « Adonc les compagnons de « Berthia prindrent Isabel la Canare et par le *sabort* « de la nef la jetterent en la mer. » (Conquête des Canaries par Jean de Bethencourt, 1412, ch. 21.)]

Sabot. [1° Chaussure de bois : « Je vis qu'elle « deschaussa ses esclos ; nous les nommons « *sabots*. » (Rabelais, t. III, p. 17.) — « Je vous sens « venir; vous avez des *sabots*. » (Cholières, Contes, II, Après dinée, V.) — 2° Toupie ronflante; de là au figuré : « Tous deux yvres dormans comme ung « *sabot*. » (Villon.)] — 3° Danse dite aussi sabotière : « Branle des *sabots*. » (Du Verdier, Bibl. p. 56.)

Saboté. Ayant forme de sabot : « Coquille *sabo-* « *tée*. » (Cotgrave.)

Saboter. [Tourmenter, secouer comme la toupie dite sabot qu'on fait tourner à coups de fouet : « Prent son cheval dont j'ai fai mention... « Monta dessus et piqua de sa botte; Tant piqué l'a « qu'à peine se *sabote*. » (Faifeu, p. 103.)]

Sabotiers. Nom pris par la populace révoltée de Beauce et de Sologne : « Le menu peuple avoit « pris le nom de Lazares dès le commencement des « révolutions, comme les revoltez de Flandre celui « de gueux, ceux de Guyenne de croquans, de « Normandie de pieds nuds, et de *sabotiers* ceux de « Beausse et de Soulogne. » (Mém. du duc de Guise, page 275.)

Saboulement. [Désordre : « Comme ilz estoient « en ce *saboulement*, leurs chevaux s'enfouirent de « dessoubs eulx, et eulx tumberent tous deux à « terre. » (Amyot, Eumène, p. 13.)]

Sabouler. 1° Secouer, fouler aux pieds : « Le « bruit couroit que vous aviez eu deux chevaux « tuez entre les jambes, esté porté par terre, « *saboulé* et petillé aux pieds des chevaux de plu- « sieurs escadrons, et matrassé et charpenté de « tant de coups que ce seroit grande merveille si « vous en rechapiez. » (Mém. de Sully, t. I, p. 351.)

— « Le peuple pousse et *saboule* au travers de la « presse. » (Mont. Essais, t. I, p. 351.) — 2° Sens obscène, dans Rabelais, III, p. 136.

Saboure. Lest d'un navire : « Dejà la mer avoit « occupé et rempli la *saboure* du navire. » (Amant ressuscité, p. 21.)

Sabourer. Secouer, comme sabouler : « J'ay « bien *sabouré* mon stomach. » (Rab. I, p. 24.)

Sabourne. Arbre ; seroit-ce le sureau ? « En « celle année porta roisins ung arbre qui est appellé « *sabourne.* » (Chron. de S. Denis, I, f. 29.)

Sabre. Savetier. (Oudin.)

Sabredieu. Espèce de jurement : « Trois dames « voulant jouer au court festu à qui auroit Bouci- « caut, il leur dit : Mesdames, par la *sabredieu*, je « ne suis point ainsi à départir, ne à laisser ; car il « n'a cy celle à qui je demeure ; si se leva, et s'en « alla. » (Le chevalier de la Tour, Instruction à ses filles, f. 14.)

Sabrin. Serpent tacheté et écaillé. (Cotgrave ; Rabelais, IV, p. 275.)

Sabron. Sable, dans la Chr. de S. Denis, II, 95.

Sabuleux. Sablonneux. (Oudin.)

Saburre. Lest d'un navire. (Monet.)

1. Sac. [I° Etoffe grossière propre à faire des sacs ; habit fait avec cette étoffe et endossé par pénitence : « Dunc cumandad li reis à Joab et à tut « le pople, k'il desirassent lur guarnemenz e ves- « tissent sei de *sacs* et feissent leur plainte devant « le cors Abner. » (Rois, p. 132.) — « Puis après il « les exhorte de courir au *sac* et à la cendre, à « pleurs et à justes. » (Calv. Inst. chrét. p. 997.)]

Parti avez
Ce m'est avis, trop merveilleusement ;
Car contre *sac* ecarlate portez. *(Vatican, 1490, f. 157.)*

La char si est à l'ame quanque le puet contraire,
L'ame demande *sac*, et la char pene vere,
L'ame veut le bacin
La char vet le vin trere ;
La char veut dras de lin,
Et l'ame veut la here. *(Ms. 7615, II, f. 144.)*

Mors fet tos jors de bel tant tel
Mors fet valoir et *sac* et here
Autant de porpre et robe vere
Mors contre tos desreigne à plet. *(Id. 1, f. 103.)*

De là le nom donné aux frères de la Pénitence de Jésus-Christ : « Les freres des *sacs* furent hebergiez « en une place sus Seyne, par devers St Germain « des Prez qu'il leur donna ; mais peu ils demoure- « rent, car ils furent cassez et abbatus, et après ce « qu'ils furent abbatus, les freres de St Augustin « vinrent demourer en cette place pour ce qu'ils « estoient trop petitement hebergez. » (Chron. de S. Denis, II, f. 79.)

II° [Poche d'étoffe ou de cuir : « Deus ait ma dou- « leur abaissié, Si l'ait en joie convertie ; Mon *sac* « de poverteit tranchait. » (Lib. psalmor. p. 279.) — « Il ne vous faut que tendre vo *sac ;* S'iert tous « emplis. » (Cuvel. v. 21678, 696.) — « Tout y alloit « contre poil et contre ongle, y avoit ung roy assis « en chaiere ; autant y eust fait un *sac* de laine que « l'on traine par les rues. » (Chastell. Chron. des ducs de Bourg. III, p. 190.)

De là les nombreuses expressions qui suivent : 1° « Icellui Fenin ala au lit de ladite fille, et de l'un « des draps dudit lit y *fist le sac*, dont grans paro- « les furent par laditte ville...... Girart dit au dit « Fenin : Laisse moi en paix, mieulx te vausist « depporter de moi plus dire villenie, et aussi de « frequenter avec la fille de Guibert mon compere « contre sa voulenté ; à laquelle fille tu *as fait le* « *sac* en son lit et l'a deshonorée, dont tu fais mal « et peichié » (JJ. 107, p. 209, an. 1375), envelopper la tête d'une fille d'un drap de lit comme d'un sac. — 2° « Et estoient les deux freres et le roy « comme *trois testes en ung sac* toujours ensem- « ble. » (Chastell. ducs de Bourgogne, III, p. 56.)] — 3° « Vous le *couvrez d'un sac mouillé*, il poura « se morfondre. » (Contes de Chol. f. 194.) — « [Ces « bons valets la ne sont pas encore trop malhabiles « de se couvrir d'un *sac* mouillé de bonne heure, « et de laisser toute la coulpe à leurs maistres. » (Lanoue, p. 217.)] — 4° « Courir au *sac* mouillé, » courir les jambes enfermées dans un sac au fond mouillé. (Menestr. de la Chevalerie, p. 246.) — 5° « *Sac* vuide ne se tient pas droit. » On lit dans les Serm. de Barlete, Ire partie, f. 183 : *Vulgo dicitur : saccus vacuus non stat rectus, et corpus non potest esse sine cibo.* — 6° « Charger son *sac* et ses « quilles, » se sauver : « Les dits François estans « en la cité d'Asti tous assemblez, sachans la venue « du dit vice roy par un beau matin, chargeant « *leurs sacqs et leurs quilles*, prindrent Garin par « la quehue, et sans eux arrester jouerent des « talons jusques à Lyon. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 161.) — [On lit dans Charles d'Orléans, Rondel : « Et *troussez vos sacs* et vos quilles.] — 7° « Il lui « a *baillé son sac* et ses quilles » (Oudin), il l'a mis à la porte. — 8° « Mon *sac* et mes quilles, » ma fortune :

Faveur, c'est à toy que j'adresse
Mon procez, *mon sac et mes quilles*,
Car mes raisons sont inutiles
Mon bien, ma peine, et mon labeur
Sans ton secours, gente faveur. *(Rem. Bell. II, p. 147.)*

9° « Il ne sort d'un *sac* que ce qu'il y a. » (Apol. d'Hérodote, p. 339.) — 10° « D'un *sac* à charbon ne « peut sortir que de la poussiere noire. » (Cotgr.) — 11° « Je me despescheray affin que le bon homme « ait son *sac*. » (Moyen de parv. p. 164.) — 12° « *Sac* « plein dresse l'oreille. » (Oudin.) — 13° « *Sac* à « vin, » ivrogne. (Monet.) — 14° « *Sac* à bran, » homme ventru. (Oudin.) — 15° « Remuer le *sac* à « bran, » danser. (Id.) — 16° « Manger dans son *sac* « comme les chevaux attachez à une charrette. » (Oudin.) — 17° « Le *sac* est il vuide ? » Etes-vous à jeun ? Avez-vous dit tout ce que vous savez ? (Oud.) — 18° « Gens de *sac* et de corde » (Oudin), c'est-à-dire dignes d'être enfermés en un sac et jetés à la rivière. — 19° « Homme de *sac* et de corde, » homme de palais qui a beaucoup de sacs attachés avec des cordes. (Rom. Bourg. liv. I, p. 29.) — 20° « Un *sac* d'injures, » sottisier. (Oud.) — 21° « Il

« enfonce, il fourre, il met tout dans son *sac.* » (Oudin.) — 22° « Tirer d'un *sac* double mouture, » tirer double profit d'une même chose. (Contes d'Eutrapel, p. 506.) — 23° « Ils sont comme les *sacs* « du charbonnier, » ils se corrompent l'un l'autre. (Oud.) — 24° « Devint plus noire qu'un *sac* de « charbonnier. » (Rab. p. 222.)

25° On dist piecha : c'om loie
Le *sac*, ains le paremplir. *(Jean Erars, III, p. 1092.)*

« On lie bien le *sac* avant qu'il soit plein. » (Cotgr.) — 26° « Acheter un chat en *sac.* » (Cotgr.) — 27° « Aucun que tienne son fief, par vil service, « ne doit avoir la court de ses tenants de ce même « fief, si comme sont les cordiers et ceux qui *ser-* « *vent à sac et à somme* et les autres qui doivent « les villains services, si comme de curer les mares, « de maller ou de fumer les terres, de fener les « foins, et faire les autres villains services » (Anc. Cout. de Norm. f. 74), c'est-à-dire servir avec une bête de somme portant sacs. — 28° « Un *sac* percé « ne peut tenir le grain. » (Cotgr.) — 29° « En petits « *sacs* sont les fines espiceries. » (Id.) — 30° « Avarice rompt le *sac.* » (Id.) — 31° « Chascun ira au « moulin avec son propre *sac.* » (Id.) — 32° « On « ne cache point esguilles en *sac.* » (Id.)

III° [Kyste : « Les unes (tumeurs) sont dans un « *sac*, les autres non. » (De Mondeville, f. 101.) — « (Le père de d'Aubigné) demeura malade à Ambroise « d'un *sac* qui se fit en sa playe ; là il mourut. » (Vie de d'Aubigné, p. 1563.)]

IV° Bombe ou grenade : « Je l'ay de mes yeux vu « le coutelas au poing, Corps de cuirasse en dos, le « morion en teste, Couvert de sa grant targue, ainsy « qu'une tempeste, Rouant, pirouetant, épiant un « beau *sac*, Qui court de proue en poupe, et de « mas en tillac, De cordage en cordage, et de flamme « ensouffré Renverse et met à fond le navire en- « gouffré. » (Berger. de R. Bell. II, p. 22.)

2. Sac. [Pillage : « Mettre la ville à *sac*, qui est « à dire la courir et piller et eux en aller à tout la « proie. » (Bouciq. III, p. 22.) — « Criant à *sac*, à « *sac*, et tue, tue. » (Amyot, Sylla, p. 31.)]

Saçant. [Sage, aux Poësies de Froissart, édition Scheler, t. III, p. 205, v. 2219 : « Lors me sembla « que Courtoisie, l'umble, *saçant* et renvoisie. »]

Sacards. Mot de Dijon ; gens qui emportoient les morts en temps de peste pour les enterrer et qui, en même temps, pilloient les maisons. (Du Cange, au mot *Saccarii.*)

Saccade. Renversement des cavaliers par les chevaux. (Cotgrave.)

Saccader. 1° Pousser, secouer. (Oud.) — 2° Sens obscène, dans Rabelais, II, p. 170.

Saccage. Droit de minage par sac de grain. (Laurière, d'après la coutume de Thérouanne.)]

Saccagement. [Action de saccager : « Ou- « bliance d'amitié, violences, pilleries, degasts de « païs, *saccagemens* de villes, bruslemens d'edi- « fices. » (Lanoue, p. 56.)]

Saccager. [Massacrer : « Ils s'armerent pour « *saccager* les nobles et les riches. » (Lanoue, p. 62.)] — « Après la saint Barthelemy, le roy « Charles IX, sur les avis de son chirurgien, fit « deffenses de ne plus tuer, ni *saccager* personne. » (Mémoires de Sully, p. 72.)

Saccageur. [Celui qui saccage : « Ce furieux « et *saccageur* de villes. » (Du Bellay, IV, p. 68.)]

Saccageux. Qui appartient au saccage. (Cotgr.)

Saccamenter. Saccager. (Cotgrave.)

Saccamor. Sycomore : « Dessoubz ung *sac-* « *camor* estoit une fontaine. » (Lanc. du Lac, III, f. 62.)

Saccerelle. Bourse pour contenir la queue du cheval. (Cotgrave.)

Saccharin—ine. Blanc et doux comme du sucre. (Cotgrave.)

Saccoche. Sacoche. (Cotgrave.)

Saccosse. Même sens : « Avoir la *saccosse* « pleine de pain. » (Merl. Coc. II, p. 234.)

Saceller. Se frotter avec des bourses remplies de son, quand on prend des bains. (Cotgrave.)

Sacent—ez. [Subjonctif et impératif de *savoir :* « Ço dist Marsilies : « Guenes, par veir *sacez.* » (Rol. v. 520.) — « Sunent vos graisles que mi païen « le *sacent.* » (Id. v. 3136.)]

Sacer. [Tirailler : « Lesquelz compaignons « s'avancerent.... de tuer et *sacer* Jehannin le bou- « chier, pour prendre et avoir sa bourse. » (JJ. 195, p. 43, an. 1467.)]

Sacerdot. Prêtre. (Cotgrave.)

Sacerdotal. Appartenant au sacerdoce : « Sel « *sacerdotal.* » (Cotgrave.)

Sach. Sac, aux Poët. av. 1300, III, p. 1201.

Sachamour. [Sycomore : « Item, quarante « sols tournois que gros, que menus cens que doi- « vent plusieurs personnes paiées audit écuier, « dessous le *sachamour*, par chascun an, le jour « de la décolation Saint-Jean-Baptiste. » (1406. Aveu de la terre de Gandrai ; L. C. de D.)]

Sachance. Savoir : « Non griet *sachance.* » (S[t] Bern. Serm. fr. p. 11.) C'est-à-dire ingratitude. — « Non *sachance.* » (Id. p. 25.) — « J'ay peché « par non *sachance.* » (Lanc. du Lac, I, f. 131.)

Sachant. [Sage : « Si faitement chevauche- « rent li damoisel *sachant.* » (Enfants Haymon, v. 443.) — « C'on dist que partout est *sachans* « Envoisiés jolis et chantans. » (Chastel. de Couci, v. 183.)]

Un serjant apela et il i vint errant ;
Amis, dist la pucele, moult t'ai trové *sachant*,
Ains ne te poi reprendre, à petit, ne à grant
Or me fai un service, et je te donrai tant.
Ms. 7218, f. 347.

Sache. 1° Terre ayant droit de sac : « S'il « (l'objet volé) est trové dedenz *sache* et soche. » (Lois de Guill. p. 31.) — 2° Fourreau : « Sedilia, « gall. *sache.* » (Gloss. ms. lat. 4120, an. 1348.)

Sacheau. Petit sac; poésies de Froiss. ms. p. 282 : « *Sacheaus*, trelles et panetiere. »

Sacheboute. Sorte de lance. (Chasse d'amours, f. 182.) — [« Li Roux de Fauquemont sceut cette « affaire par un espie que il avoit; adonc fit sa gent « armer, et il aussi s'arma, et fit faire dalès le fer « de sa lance un graouet de fer pour les garçons « *sachier* jus de leurs chevaus : et cele lance fut « appellée *sacheboute*, dont depuis Flamens firent « faire plusieurs d'iceux bastons. » (Miroir historial; Philippe IV le Bel.)]

Sachée. [Petit sac : « Item, appartient audit « maire tous les menus dismes et terraiges; c'est « assavoir de mil, pois, naveaux, navuces... sur « quoy ledict maire doibt, chacun an, au fermier « dudict saint Benoist, cinq *sachées* de naveaulx... » (1528, Aveu à l'abbaye de saint Benoît-sur-Loire, de la mairie de Mesnil-le-Bretonneux. L. C. de D.)] De là l'expression « à la *sachée*, » en abondance :

Puis on vient, ung tel vous demande
Patic patac, *à la sachée*,
S'on la trouve en place marchande
Il n'est homme qui ne se bande
Pour repaistre l'humanité. *(Coquillart, p. 80.)*

Sacher—ier. [1° Tirer, enlever, arracher : « Saillir hors et nefs deschargier, Ancres jetter, « cordes *sachier*. » (Roman de Rou.) — « Et dit un « rois : por Deu mercy vos pri *Sachiez* moi fors « cest quarriaus qui m'occi. Il li *sacherent* et li « cors s'estandit; L'arme s'en part que lons sejour « n'i fit. » (Garin le Loherain.) — « Il l'euïst *sachiet* « ens, se les bailles fussent ouvertes assés. » (Froissart, III, p. 25.) — « Il *sachierent* les espées « toutes nues. » (Id. V, p. 285.) — « Et *sachierent* « les oingles amont. » (Id. II, p. 67.) — « Bruns li « *sacha* l'argent, li messagiers l'a pris. » (Brun, v. 3276.) — « Par le frain le *sacha* par grant vertu. » (Aiol, v. 915.)]

Si vous prie, pere puissans,
A qui veul estre obeissans,
Que de ce munde me *sachiez ;*
Bien voy ce monde riens ne vault. *(III Màries, p. 83.)*

Teus est ma justice
Que vos auroie les ieux *sachez* du front.
Gaut. d'Espinais, Poët. av. 1300, I, p. 173.

2° [Dégaîner; avec ou sans régime : « Li baron « qui la furent, chascun tantot *sacha*. » (Enfans Haymon, v. 317.)]

Chascun dont son coutel *sacha*
Chacuns feri emprès soy. *(Brut, f. 56.)*

3° [Secouer, tirailler : « Iceulx Philippe et Didier « tant bouterent et *sacherent* l'un l'autre. » (JJ. 163, p. 367, an. 1409.)]

Princes, tenez droicte la main,
Que votre hostel soit net et sain ;
Payez bien en toutte saison,
En restraingnant *sachiez* vo frain
Selon les cas ; trop la fin crain,
Mais nul n'a cure de raison. *(Desch. f. 315.)*

Sachet. [1° Petit sac : « Dame, fet-il, en un « *sachet* Avoit Lietard mucié son chien, Quant je « ving là. » (Ren. v. 17652.) — « Teiz vent poivre et « coumin et autres espices, qui n'a pas autant de « *sachez* com il (les vendeurs de place) ont. » (Ruteb. p. 256.) — « Les touailles pour faire *sachez* « à pain de bouche et chapes à servir de pain de « commun. » (Compte de 1349.) — 2° Petit coussin où l'on met des parfums : « Pour avoir de la fleur « pour l'atour de la royne .III. sous; et pour un « *sachet* de megis à mettre la fleur. » (Compte de 1416.) — 3° Frère au sac, membre de l'ordre de la Pénitence de Jésus-Christ : « Et mist (S. Louis) les « *sachez* en leur ordre, Dont puis perdirent les « dessaisines, Aveugles, Filles Dieu, beguines. » (G. Guiart.)]

Sacheur. [Dentiste : « *Sacheur* de dens, » au reg. JJ. 157, p. 356, an. 1402.]

Sachor. Sécheresse, dans S. Bernard, Serm. fr. p. 129.

1. Sacier. [Tirer, comme *sacher :* « Jusqu'à « tant qu'en la fin il *sace* Envers quoi Plaisance le « sace. » (Froiss. poésies, éd. Scheler, t. I, p. 210, vers 4162.)]

2. Sacier. [Sasser : « Setaciare, *sacier*, c'est « purger farine. » (D. C. sous *Setaciare*, d'après un Gloss. du f. S. G.)]

Sacieté. 1° Rassasiement. (Cotgrave.) — 2° Suffisance : « Chose vrayement admirable entre touttes « les œuvres de Dieu, qu'il ne sera homme qui « arrive au comble de science et perfection et « duquel on puisse dire, je ne diray pas seulement « qu'il scache trop, mais assez ; et c'est pourquoy « de touttes choses y a *sacieté* fors que des lettres. » (Du Verd. Bibl. fr. p. 111.)

Sacmenter. Tourmenter : « Les dames thessa- « liennes ne *sacmenterent*, pour autre occasion, « la courtisanne Laïs, sinon pour ce que Pausanias, « qui estoit de leur pays, s'aprivoisoit avec elle. » (Contes de Cholières, f. 176.)

Sacotin. Herbe amère, qui donne la fièvre aux animaux. (Cotgrave.)

Sacouhade. [Saignée : « Lequel medecin dist « que la femme qui estoit malade de la mere, il la « falloit seigner,... Le suppliant parla à ung bar- « bier,... et lui demanda si vouloit seigner une « *sacouhade* des vaines de la mere ;... le dit barbier « saigna icelle Katherine ès quatre parties de son « corps, c'est assavoir en chacun pié et en chacun « bras... des veines de la mere. » (JJ. 200, p. 64, an. 1467.)]

Sacq. Sac, au Cout. Gén. I, p. 813.

Sacquage. [Droit sur les denrées mises en sac, dans la Cout. de Thérouanne, art. 7.]

Sacqueau. Sorte de filet ayant forme de sac : « Qu'aucun ne tende *sacqueau* villeré, sur soixante « sols d'amende, et le sac perdu. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 150.)

Sacquelet. Petit sac. (Molinet, p. 186.) — [« Ung *sacquelet* de toile. » (JJ. 176, p. 566, an. 1447.)]

Sacquemander. Massacrer. (Oudin.)

Sacquement. Massacre : « Estions tous delibe-« rez de mectre à l'espée et *sacquement* toute vos-« tre gent. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 247.)

Sacquer. Tirer, secouer, arracher : « Par vail-« lante chevalerie seroit dedans le perron, si mer-« veilleusement *sacquée* et affichée une espée « d'acier que homme vivant ne l'en pourroit oster « fors ung. » (Percef. vol. IV, f. 132.) — « Lors fut « l'enfant moult courroucé, si laissa ses deux « chiens, et *sacque* son arc hors de son col, et le « prent aux poings. » (Lanc. du Lac, t. I, f. 11.) — « Il laissa toutes autres prouesses, et se print à « celluy qui devant l'œil luy pendoit, et alla pren-« dre le chevalier à plain bras, et le chevalier lui, « et se prindrent à entretirer et *sacquer* de toutes « leurs forces. » (Percef. I, f. 152.)

Sacquerelle. Sac où on met la queue d'un cheval. (Cotgrave.)

Sacqueter. Battre avec des sacs pleins de sable. (Oudin.)

Sacquetier. Trésorier. (Chr. de S. Denis, t. I, f. 116.)

Sacquiaux. [Petits sacs : « Ly *sacquiaulx* d'es-« pices, .I. den., » au Cart. 21, de Corbie, péage de Bapaume.]

Sacquier. [Porte-sac, dans D. C. sous *Saccarii*.]

Sacraire. 1° Trésor d'une église :

Ains l'enserra moult tost, et mist
En son tresor, en son *sacraire;*
Encor en font halt seintuaire. *(Ste Léoc. f. 26.)*

2° Sacristie : « Mettre en *sacraire* avec les reli-« ques. » (Doctrinal de Sapience, fol. 35.) — 3° Reliquaire ou tabernacle : « Lui fit apporter le saint « sacrement de l'autel en un tres riche *sacraire* « d'or garni de pierres précieuses. » (Les Triomph. de la Noble Dame, fol. 325.) — 4° Sanctuaire : « La « philosophie, dit S. Chrysostome est pieça bannie « de l'escole sainte, comme servante inutile et « estimée indigne de voir seulement en passant de « l'entrée, le *sacraire* des saincts tresors de la doc-« trine celeste. » (Montaigne, Ess. I, p. 546.)

O tu, vierge ententive et coie,
Perdurablement benoite,
Seule sans pareil en cest monde,
Mere de Dieu, Marie tres monde,
Plesant temple à Dieu qui tout fist,
Sacraire du saint esperit. *(Ms. 7218, f. 177.)*

Sacramentage. [Droit que paie celui qui prête serment, dans D. C. sous *Sacramentagium*.]

Sacramentaire. [Protestant : « Peu après le « prevost de Paris fut rechargé d'informer et punir « de mort les *sacramentaires*. » (Castelnau, p. 9.)]

Sacramental. [1° Dit pour les consécrations : « Saint Augustin parle bien autrement des paroles « *sacramentales*. » (Calvin, Instit. Chrét. p. 1028.) — 2° Qui n'est pas spirituel : « Le manger *sacra-« mental* n'emporte autre chose que le manger « visible et exterieur du signe. » (Id. p. 1132.) — 3° Essentiel : « Le mot *sacramental* (des pyrrho-« niens) c'est ἐπέχω, c'est à dire je soustiens, je ne « bouge. » (Mont. II, p. 234.)]

Sacramentalement. [Mot de théologie protestante, d'une manière sacramentelle : « Le corps « de Jesus Christ est pris des infideles ; mais c'est « *sacramentalement*. » (Calvin, Inst. p. 1133.)]

1. Sacre. [1° Sacre des rois et consécration des évêques : « A tel *sacre* ne dut prodome metre des-« tre. » (Thom. de Cantorb. p. 127.)]

Charles li Simple fu menés
A Rains et la fu couronnés ;
A cestui sont .XXVIII. rois,
Que pour *sacre*, que pour otroi.
Li rois Ansiaumes d'Engletiere
Li donna sa fille sans guerre. *(Mouskes, p. 330.)*

2° Sainte ampoule de Reims, saint chresme :

Clodoveus prinst la crestienté
Par Clotilde qui l'ot admonesté ;
De S. Remy fut baptisé à Reins :
Le saint *sacre* tramist Dieu en ses mains,
Dont tous les rois sont oins et baptisés. *(Desch. f. 257.)*

3° [Fête du Saint-Sacrement, Fête-Dieu : « Le « jeudi d'après la feste du *sacre* Nostre Seigneur. » (JJ. 179, p. 164, an. 1448.) — « Le jour de la feste « du *sacre* du corps de Dieu nostre createur. » (JJ. 197, p. 400, an. 1473.) — « La vigile du *sacre* « partit ce connestable. » (Hist. d'Arthur III, connét. de France, p. 788.) — « Le jeudy du *sacre*. » (Relat. ms. de l'entrée de Charles IX, à S. Malo, en 1570, p. 102.) — 4° Saint viatique, sacrement de l'Eucharistie :

En cel tems moururent en Acre
Confes et recevant leur *sacre*.
G. Guiart, Trés. aux R. lig. f. 37.

5° Blasphème :

Encores ay je d'autres veus
Jurer le sang que Dieux spiecta,
Et par le ventre Dieu le plus,
Par le *sacre* que Dieux sacra :
Par cil qui sa mort pardonna. *(Desch. f. 32.)*

2. Sacre. [1° Oiseau de proie, de l'arabe *çaqr*, épervier : « Autres faucons y a qui sont de Flandres « et sont des faucons *sacres*, et sont entre le gentil « et le vilain. » (Ménag. III, p. 2.)]

Ostours, gerfaulx, *sacres*, laniers, faucons
Vouldrent les cuers des oiseaulx qu'ils chacoient.
Eust. Deschamps, folio 113.

2° Canon pesant environ 2850 livres et lançant un projectile de 5 livres : « Les coulevrines, ser-« pentines, basilics, *sacres*, faucons, et autres « pièces meurtrières. » (Contes de Chol. fol. 15.) — « Six moyennes coulevrines appelléez les *sacres*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 37.) — 3° Homme capable de toutes les rapacités, de tous les crimes, aux Vigiles de Charles VII, p. 170. — « C'est un « terrible *sacre*. » (Cotgrave.) — « J'ay mieux aimé « user de ce mot *sacre*, ayant éguard à ce que nous « disons ordinairement et comme par proverbe : « c'est un *sacre*, au lieu de dire c'est un dissipateur « de biens, c'est un gouffre d'argent... un gourmand, « ou sac à vin. » (Apol. d'Hérod. p. 70.)

Sacré. [1° Qui a reçu le sacre, en parlant d'un roi, d'un évêque, d'un prêtre, d'un religieux : « Ainsi s'acorderent tuit au mainsnei, et fu *sacreiz* « à Rains à roi, et enoinz de la sainte ampoule que « Dieus envoia des cieus à saint Remi. » (Mén. de Reims, § 5.)] — Rou, p. 337, dit d'Odon, évêque de Bayeux :

Ode li bon corennez
Qui de Baeus estoit *sacrez*,
Soit autrui loiaus feme promise ou espousée
Soit moines ou convers ou soit dame *sacrée*
Com plus est hautement la personne ordenée,
Tant font il plus de mal et plus grant resonée.
Vie de sainte Thaysie, Sorb. 27, col. 8.

[« Il doit vivre d'autre labor, Puis qu'il est à « prestre *sacrez*. » (Ren. v. 20873.) — 2° Baptisé : « Ou il mouront par mi ou il seront *sacré*. » (Enf. Haymon, v. 852.) — 3° Consacré : « En cel cuntem- « ple, fud une cité Sylo, de part Effraïm que Deu « out à sun oes saisie et *sacrée*. » (Rois, p. 2.)]

Un chaste zelle
Tout aux vertus *sacré*. *(Les Marg. de la Marg. f. 399.)*

4° Béatifié, sanctifié :

Droit à l'apostole de Rome
Alai par penitance querre ;
Si m'en entrai en une terre
Où je trouvai moult de merveilles ;
Onques mes n'oïtes leur pareilles
Du pueple qui ou païs m'avint.
Je cuit que Dieu et tuit si saint
L'ont mieus benoit et *sacrée*
Qu'il n'ont nule autre contrée ;
Le païs si a non Coquaigne
Qui plus i dort, plus i gaaigne. *(Ms. 7615, II, f. 147.)*

5° [Qui touche à l'os dit *sacrum :* « Secondement « les arteres crurales font les *sacrées*, lesquelles « s'en vont à la mouelle de l'os sacrum. » (Paré, t. I, p. 25.)]

Sacrefice. [Sacrifice : « La profecie de l'uevre « sor le jour de Pentecoste, si est de Helie le profete « cui Dieus envoia le feu dou ciel qui se espandoit « sor les *sacrefices*. » (Joinv. § 827.)]

Sacrefiement. [Sacrifice : « En *sacrefiement* « vos voloit esprover. » (Aiol, v. 6248.)]

Et a le lune ensement
Ne fache *sacrefiement*. *(Vie de Ste Kather. Sorb. 60, c. 5.)*

Sacrefier. [Sacrifier : « E fist abatre le vergier « où l'om lui (à Priape) soleit *sacrefier*. » (Rois, p. 302.) — « Là ot deux chats *sacrefiés* Et deux « colombiaus.... Pour encercher la verité. » (Bat. des Sept Arts.)]

Sacrefixe. [Sacrifice : « Le *sacrefixe* a fait lès « le temple en un ort. » (Rom. d'Alix, p. 414.)]

Sacrement. 1° [Mystère : « O naissance pleine « de sainteit, neant encerchable as angeles por la « profondesce del saint *sacrement*. » (S. Bernard, p. 530.)] — 2° Sacre d'un roi, d'un prêtre, d'un évêque : « De Deu as poesté et sun corunement ; De « prince ne de lai ne l'as seculerement ; Car as « prelaz apent e ordre e *sacrement*. » (Thom. de Cantorb. p. 75.) — « Li clerc forfait serunt à l'eves- « que livré ; En quel guise e comment serunt desor- « dené ? Coment serunt li mot del *sacrement* osté. » (Id. p. 30.) — « Au *sacrement* du roy ot noble « baronnie. » (Cuvel. v. 4950.) — 3° Sacrifice de la messe : « Après ce repere à l'autel li arcevesques « pour faire le *sacrement* de la messe. » (Ch. des Comptes de Paris, reg. *Pater*, f. 164.) — « Li apos- « toles sans plus atendre s'est revestus isnelement, « Et fait à Dieu son *sacrement* Quand il eut la « messe chantée. » (Robert-le-Diable.) — 4° Consécration ; élévation : « Il revint à soi, et fist son « *sacrement*, et parchanta sa messe tout entiere- « ment ; ne onques puis ne chanta. » (Joinville, § 300.) — « Nous veons que se uns homs ou un « clers qui ne seroit pas ordenés à prestre disoit « une messe et toutes les paroles du *sacrement*, « por riens qu'il feist et deist, il ne poroit fere « *sacrement*, tout deist il ices paroles meismes que « li prestres dist. » (Beaumanoir, XI, p. 26.) — « Li « saint homs la messe canta, Et quand ce vint au « *sacrement* Que le corps Dieu tint en present. » (Robert-le-Diable.) — « Sur quoy advint que l'en « sonna au *sacrement* de la messe à l'eglise, et à « laquelle icelles gens coururent pour veoir Dieu. » (JJ. 117, p. 35, an. 1380.) — 5° Cérémonies destinées à consacrer la vie religieuse des chrétiens : « Quand « li bons roys ot enseignié son fil monsignour « Phelippe, l'enfermetés que il avoit commença à « croistre forment ; et demanda les *sacremens* de « sainte Esglise. » (Joinv. § 755.) — 6° Eucharistie : « Je ne puis mon cuer ahurter à ce que je croie ou « *sacrement* de l'autel, ainsi comme sainte Esglise « l'enseigne. » (Joinv. § 46.) — « (Bertran) moult « bien se confessa, receut son *sacrement*, Et disoit « mains regrez. » (Cuvelier, v. 1686.) — 7° Fête du saint sacrement : « Chacun an, au jour du *sacre-* « *ment*. » (Reg. de Corbie, 13, f. 169, an. 1513.)] — « Ils partirent le jour du saint *sacrement*. » (Math. de Coucy, Charles VII, p. 575.) — 8° Reliques : « Et « à la parfin, quant il vit que il fu temps, il demanda « le *sacrement* de monseigneur saint Jacques, et « appella madame Antoine sa femme. » (Du Cange, sous *Sacramentum*.) — 9° Serment, action de jurer : « Les chretiens ont appellé *sacramentum* ce que les « payens appelloient *jusjurandum ;* et de ce mot « *sacrement*, nous avons fait par racourcissement « celui de *serment*. » (Rech. de Pasq. liv. IV, p. 327.) — « Meu de la religion de tant et si solemnels « *sacremens* que ceux qu'il avoit faicts, ou de ceux « de si grans et fréquement receus benefices, ou « aucunement touché. » (Mém. de Du Bellay, liv. IX, f. 286.) — « Par mon *sacrement*. » (Path. Test. p. 3.) — « Par le *sacrement* Dieu. » (Les XV Joyes du mariage, p. 22.) — [« Beaus sires, grans mercis ; « car par mon *sacrement*, Je ne vous en faudrai, « sachiez le veraiement. » (Guescl. v. 1686.)]

Sacrer. [Consacrer un roi, un évêque : « L'ar- « cevesque Rogiers, qui nel volt refuser, L'aveit « enuint à rei ; nel se deüst penser ; Car cil de « Cantorbire deit tuz les reis *sacrer*. » (Thom. de Cant. p. 68.) — « L'apostoiles respondi que il le

« *sacreroit* voulentiers, et le *sacra* et enoinst à « evesque. » (Mén. de Reims, § 180.)]

Sacret. 1° Mâle du sacre, espèce de faucon : « Les tiercelets des autres oiseaux de proye sont « autrement nommés : car celui de l'espervier est « nommé mouchet, celui du lanier, laneret, et du « sacre *sacret*. » (Budé, des Oiseaux, f. 114.) — [2° Canon un peu moins lourd que le sacre ; son boulet pesait 4 livres : « Arcbuses à croq, *sacrets*, « passe volans et autres petites pieces. » (Mém. de Du Bellay, p. 385.)]

Sacrificateur. [Ministre préposé aux sacrifices, chez les Hébreux : « Les *sacrificateurs*, estans choi- « sis de la lignée de Levi, entroyent au sanctuaire. » (Calvin, Instit. p. 257.)]

Sacrificatoire. Qui appartient au sacrifice. (Cotgrave.)

Sacrificature. [Dignité de sacrificateur : « Le « lignage esleu et la *sacrificature* royale. » (Calvin, Instit. chrét. p. 256.)]

Sacrifice. Viande :

Ou je vouldroie estre presens,
Pour oir le sermon divin
Qui se fait par force de vin
De char et d'autre *sacrifice*. *(Desch. f. 429.)*

Sacrifieur. Sacrificateur : « Aucuns mois de « l'an les Romains souloient faire feste et honneur « aux consuls de porter brandons, devant eulx, et « aux autres mois que on ne portoit pas brandons, « si portoient luminaires, et ancores commanda « que les *sacrifieurs* le suivissent comme prets à « sacrifier. » (Hist. de César, Tri. des IX Preux, 298.)

Sacrilege—iege—egie. [1° Action impie, profanation d'une personne ou chose sainte : « Je « di que cist hom a fait *sacrilege*, por ce qu'il embla « un cheval dedans le mostier ; ce n'est pas *sacri-* « *leges*, fait li autres, mais larrecins. » (Brun. Latin. Trésor, p. 477.) — « Encore pot-on faire *sacriliege* « en autre maniere, si comme aucuns fiert autrui « par maltalent en lieu saint. » (Beaum. XI, p. 15.)] — « Si comme par croire contre la sainte foy de « Jésus-Christ spirituellement à parler, crime de « *sacrilege*, si est de faire, dire ou venir contre « l'establissement du roy ou de son prince, car de « venir contre, c'est encourir peine capitale de « *sacrilege*. » (Bout. Som. rur. p. 171.) — « Les « princes qui sont en sa bataille sont ainsy nommez : « le premier a nom usure, le second larrecin, le « tiers rappine, le quart *sacrilegie*. » (Mod. f. 287.) — 2° Péché d'impureté commis par un ecclésiastique, dans Cartheny, voyage du Chevalier errant, f. 57. — 3° Sacrifice fait au démon : « Faire *sacrilege* « au diable. » (Chron. de S.-Denis, II, p. 12.) — 4° [Qui commet un sacrilége : « *Sacrilege* est qui « emble coze sacrée en liu saint ou hors de liu « saint. » (Beaum. XI, p. 15.)]

Sacrilegement. D'une manière sacrilége. (Cotgrave.) — « Childeric roy de France, s'estant « refugié vers le roy de Thuringe, vint amoureux de « sa femme, laquelle il ravit...... et l'amenant en « France, l'espousa *sacrilegement*, violant le droit « d'hospitalité, et.... de ce mariage naquit Clovis. » (Gar. Rech. des Rech. p. 60.)

Sacripant. [1° Rodomont. Le Boïardo dit, dans son Orlando inamorato : « Era fuor de' perigli un « *sacripante*, Ma ne' perigli avea cara la vita. » Arioste a emprunté ce faux brave au Boïardo.] — 2° « *Sacripant*, personnage de bonne foy en amour ; « Voire est si hors d'esprit en ses amours, qu'il « pense que l'honneur du tourment lui sert de « récompense. » (Œuv. de Des Portes, p. 494.)

Sacris de quelqun (in). Etre de la même religion : « Les loix, tant sacrées que profanes veu- « lent que la femme soit *in sacris* de son mary, et « les enfans *in sacris* de leur père. » (Mém. de Villeroy, VII, p. 134.)

Sacristain. 1° Chef du chapitre de Romans. (Ord. III, p. 270.) — 2° [Serviteur ; gardien, au figuré : « Estans leurs *sacristains* et leurs porte- « torches (des grands philosophes), en maniere de « parlez.... ordonnez pour monstrer aux hommes « les reliques de leur sapience. » (Amyot, Comment il faut nourrir les enfans, p. 32.)]

Sacriste. Corps saint. (Quintilien, censeur, 164.)

Sacristie. [Lieu où sont déposés les vases sacrés, les ornements de l'église. Le duc d'Orléans, frère de Charles VII, « ordonnant que des messes « soient dites en de certaines eglises dans les cha- « pelles qui sont derriere les grands autels, dit que, « si cela ne se peut, on les dira ès *sacristies*, ou « autres lieux propices. » (Godefroy, Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 640.)

Sacristine. Eglise : « Parlant des divisions des « paroisses..... de la ville de Gand, il est fait men- « tion de la grande *sacristine* de la paroisse de « S. Jean, de la petite *sacristine* de la paroisse de « S. Jean, de la grande *sacristine* de la paroisse « S. Michel..... plus bas, on voit le mot eglise au « lieu de *sacristine*. » (N. C. G. I, p. 993.)

Sacrosainct. 1° Saint : « *Sacrosainct* empire. » (Mém. de du Bellay, liv. VI, f. 178.) — « Mais qui « est, messeigneurs plus infidèle que celui qui n'a « ne foy, ne loy, à qui rien n'est *sacrosainct* res- « pect, moyennant qui lui en vienne quelque « proufit. » (Mém. de du Bellay, liv. IX, f. 283.) — 2° Sacré : « Que ce fust exemple à tous autres de « ne violer le droit des gens, et que les ambas- « sadeurs desquels le nom entre les armes des « ennemis, doit estre *sacrosainct* et inviolable, « feussent en seureté. » (Mém. de du Bell. liv. IV, f. 115.)

Sacurbe. [« Lequel l'Estourmy..... vestit une « robe de toille, appellée *sacurbe*, qu'il avoit par « dessus les dites bringandines, laquelle *sacurbe* « ou robe de toille. » (JJ. 183, p. 149, an. 1456.)]

Sadaier—ayer. Caresser, flatter. (Monet, Cotgrave.)

Sade. [1° Agréable, gracieux, opposé à maus-

sade : « Moult est garis qui tel flor bese, Qui est si « *sade* et bien olent. » (Rose, v. 3947.) — « Briement el fu jonete et blonde, *Sade*, plaisant, « aperte et cointe. » (Id. v. 1019.) — « Là *sade* Virge « ou *sade* nom, Ki nommé est Virge Marie. » (Mir. de Coinsi.)]

Je sui *sade* et brunette,
Et joene pucelete,
J'ay coleur vermeillette
Eux vairs, belle bouchete ;
Si m'i point la mamelete
Que n'i puis durer ;
Raisons est que m'entremete
Des douz maus d'amer.
Poëte ms. avant 1300, t. IV, p. 1433.

Mon chemin prist à aller voir
Sur touttes autres la plus *sade*
En beauté, honneur, et sçavoir. *(Al. Chart. p. 710.)*

De là « faire le sade », faire la chatemitte :

Depuis qu'il a esté malade,
Vous scavez bien *faire le sade,*
Le gracieus et le joli,
Et respasser plus tot que li
Qui fort contrefaictes le saige. *(Desch. f. 420.)*

2° Content, joyeux :

Oïl, dame, de sentement
Et de coer amoureus et *sade,*
Ai ordonné une balade. *(Poës. de Froiss. p. 26.)*

3° Agréable au goût, comme la racine *sapidus :* « Après ce commanda le seigneur du Chastel qu'on « appareilla bonnes viandes et *sades* pour le che« valier malade et pour son varlet. » (Percef. II, f. 53.)

Sadement. Proprement :

Or vos rediron de charnaige
Qui for un cerf ramu sauvaige
S'est armez moult tres *sadement.*
Bat. de Quar. ms. de S. Germ. f. 92.

Sadera. 1° Refrain de chanson :

Ele dit que ja pour lui
Ne laira à amer,
Sadera li dore
S'amors ne mi laisse durer.
Poët. fr. av. 1300, t. IV, p. 1507.

2° Imitation du chant du rossignol :

Oï soz un arbroisel
Chanter le rosignolet
Saderala. *(Id. IV, p. 1564.)*

Sadete. [Diminutif de *sade*, dans Laborde, page 214.)

Sadinet. [1° Diminutif de *sade :* « De sade le « composé duquel est mausade, longtemps y a « qu'on a dict *sadinet.* » (H. Est. Précell. du lang. fr. p. 103.)] — 2° Propre : « Sa chambre estoit fort « *sadinette.* » (Coquillart, p. 146.) — 3° Gracieux, mignon :

Les graces d'amour echauffées,
Nuds pieds, sans juppes, decoiffées
Se tiennent toutes par la main ;
Et d'une façon *sadinette,*
Se branlent à l'escarpolette
Sur les ondes de votre sein.
Regnier, Louanges de Macette.

Sael. [Sceau : « Et por ce lettre soit creable « chose et ferme, par lour priere, je ai mis mon « *sael* à ses lettres en tesmognage. » (Cartulaire de Toul, an. 1245.)]

Saeleiz. [Scellé : « N'en poroit estre un solz « quarelz osteiz Tant es li uns an l'autre *saeleiz.* » (Gir. de Viane, v. 3228.)]

Saete. [Sagette, flèche : « Que servir as feluns... « est ses *saetes* de sanc juste enivrer. » (Thom. de Cant. p. 89.) — « Et jo vendrai, e treis *saetes* i trar« rai, si cum en deduit m'aüsasse à traire à alcun « mere. » (Rois, p. 79.)]

Saetelle. Diminutif du précédent; bois d'une flèche : « Qui prend fagots, bourrées, lattes, bastons, « *saetelle* ou denrées faites de bois outre congé du « seigneur, ou marchand, amende de soixante sols « parisis. » (N. C. G. II, p. 601.)

Saffi. Officier de Venise, préposé à la visite des marchandises pour examiner s'il n'y en a pas de « contrebande. » (Apolog. d'Hérod. p. 266.)

Saffir. Espèce de faucon : « Selon anciens fau« conniers, le faucon *saffir* se cognoist à ce qu'il a « les couteaux plus longs que la queue, et a les « signes semblans au pelerin, sinon qu'il est plus « petit, comme le gentil, est meilleur que le « pelerin. » (Arteloque, Fauconn. f. 89.)

Saffleur. Curcuma, fleur de safran. (Gloss. de l'Hist. de Paris, I, p. 436.)

Saffran. [Safran : « Il devint vermaux et rouges « comme *saffranz.* » (Guill. de Tyr, Continuation, p. 579.) — « Mettre des herbes, de l'eau et du *saffran* « en un plat avecques la fraze. » (Ménag. II, p. 5.) Voir le suivant.] — Les débiteurs insolvables, les Juifs, les femmes publiques, les personnes notées d'infamie devaient porter en public un bonnet sur la tête ou une rouelle sur l'épaule, de couleur rouge-safran : « Nostre roy Charles qui avoit tant « de debtes sur les bras, et qui devoit à Dieu et au « monde, à cause de celles grandes guerres des « roys son grand pere et pere, estoit au tapis et au « *saffran*, sans cette bonne guerre. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 200.) — « Et vous bailleray le roy pour « caution qui ne fera point banqueroute, je vous le « promets au moins s'il me laisse menager ses « revenus comme je l'entends, et je lui serviray « encor de contre caution qui m'attend bien en le « faisant riche, qu'il me fera tant de bien que je ne « *seray jamais reduit au saffran.* » (Mém. de Sully, t. III, p. 402.)

Saffrané. [Semé de safran : « Ung champ *saf« frané*, qui estoit tout semé de *saffran.* » (JJ. 188, p. 110, an. 1459.)]

Saffraner. Blondir, jaunir : « Perruque *saffra« née.* » (Bigarr. de des Acc. liv. IV.) — [« Certains « hosteliers qui pour levrauds donnoient à manger « des connins chastrés, après leur avoir *saffrané* « les pattes. » (O. de Serres, p. 414.)]

On voit d'un ventelet trembler dessous l'halaine
Les cheveux de Cérés qui *saffrane* la plaine.
Du Verdier, Biblioth. p. 8.

[Au treizième siècle, on ensafranait les guimpes, les chemises qu'on repassait ; aujourd'hui on préfère leur donner une teinte bleuâtre.]

Saffranier. 1° Banqueroutier, homme réduit au

safran : « L'archeveque d'Aix, qui estoit un *saffra-* « *nier* et un fripon tenu pour fou. » (Mém. de Bass. t. II, p. 3.) — [« Je me suis veu d'escolier conseil- « ler ; de conseiller, ambassadeur ; d'ambassadeur, « *saffranier ;* de *saffranier* matois. » (D'Aub. Confess. t. I, p. 10.)] — 2° Qui réduit au safran :

Pauvreté *saffraniere*, ordure vilainie
Font de tous temps aux siens fidelle compaignie.
Lett. de Pasquier, p. 575.

Saffraniere. [Champ semé de safran : « Ne « voulant l'herbe du saffran estre aucunement « rongée, fait bannir de la *saffraniere* toutes sortes « de bestes. » (O. de Serres, p. 729.)]

Saffre. Indocile ; voir Safre : « *Saffres* courai- « ges. » (Coquillart, p. 1.)

Saffré. Bordé d'orfroi ; voir *safré :*

Tel cop li donne de l'espée
A mont, sur la broigne *saffrée.* *(Bat. de Quar. f. 92.)*

Saffrement. Avidement, goulument : « Nulle « colombelle, ou s'il est rien de plus *saffrement* « lascif, pillant sans fin les baisers à son pair. » (Mont. Ess. III, p. 126.)

Saffren. [Safran qui servait de fard au xiiie siècle : « *Saffrens* et estranges colours Qu'elles « metent en lor visages. » (Quicherat, Costume, page 191.)]

Saffrette. Friande : « Il trouveroit quelque « petite affectée de *saffrette* de laquelle il s'amou- « racheroit. » (Brant. Dames gal. II, p. 436.)

Fillettes *saffrettes,*
Tendrelettes, blondelettes. *(Rab. V, p. 100.)*

Saffrillon. Comme *saffrette*, friande. Ce mot se trouve sur une ancienne tapisserie de Gombaud et de Macé.

Saffroy. Orfroi :

Enprez vesti un haubert cher,
Fort et entier, de bonnes mailles,
De grosses perdriz, et de quailles,
Cloez de menus oiselez ;
Les manicles sont de poulez,
La coife fu d'un fin *saffroi ;*
Meillor haubert n'ot onques roi. *(Bat. de Quar. f. 91.)*

Safir. [Saphir : « Pristrent sun bon cultel qui « valeit une cit, E sun anel où ont un *safir* mult « eslit. » (Thom. de Cant. p. 152.) — « Atemprance « est senefiée par le *safir* qui porte celestial color. » (Brun. Lat. Trésor, p. 256.)] Charles Martel épousa la fille aînée de l'empereur de Constantinople, tandis que Girard de Roussillon, son ennemi, n'eut que la cadette :

Quar il diut par devision
Avoir celi que Carles ot,
Et quant il avoir ne la pot,
Si prist l'autre seror à feme,
Ki d'autres fu *safirs* et gemme :
Mais entr'aus commença l'estris
Par quoi Girart fu desconfis. *(Ph. Mouskes, p. 51.)*

Safran. Voir Saffran. « Courir au *safran*, » à la banqueroute ; parlant d'un vol d'argent fait dans le coffre d'un marchand :

Le marchand vient qui pour des pièces d'or
Trouve un nihil, ou estoit son tresor ;
Pour compenser la perte du voyage ;
Lors demi mort, avant le bout de l'an
Il se voist prest de *courir au safran*
Laissant aux siens la honte pour partage. *(Perrin, f. 41.)*

Safrané. Teint avec du safran. (Rabel. III, 127.)

Safranerie. Banqueroute, crime de fausse monnaie : « Le bon docteur etoit nommé Pseudo- « manthenon, tres savant, maistre ès ars de sa « profession, qui estoient magie, cabale, thalmuld, « hypocrisie, frerie, idolatrie, astrologie judiciaire, « sophisterie, poesie, alchimie, empirie, medicas- « trie, triaderie, cautelle, cepollaine, pillatique, « banquerie, usure, interresserie, change, blesche- « rie, jargon, gueuserie, sophistication, falsification « de qualitéz, poix et mesures, billonage, happe- « lourderie, fausse monnoye, *safranerie* brezillée, « gingembrerie harronée, empoisement, empuise- « ment, empoisonnement, moilleures, lanternerie, « cordagie, tenterie, revente, jaserie, plaisanterie, « macquerellage, flaterie, parasiterie, crocqueterie, « courtisannerie, menterie, diablerie, damnerie, et « touttes telles sciences et practiques desguisantes « et destruisantes verité. » (Alect. Roman, p. 35.)

Safranier. Banqueroutier : « Autant qu'on voit « de barons par le royaume de Naples *safraniers*, « autant la larronnesse calabre lui fournit des « larrons. » (Merl. Coc. I, p. 36.)

1. Safre. [Orfroi : « Li archon sont deseure à « fin or et à *safre.* » (Aiol, v. 10342.)]

2. Safre. 1° Friand, appétissant : « Ainsi sa « blanche gorge plaisant,... Sa *safre* bouche riant, « Qui tous jours dit par semblant Baisiés, baisiez « moi amis toudis. » (Chans. du xiiie s. f. 326.)

Hierze la roine sa mere,
Quant ele solt que ses fius ere,
Par tot le mont si renommés
Et si cremus et si amés,
Se li lou que il presist
Feme gentil ; et il se fist,
Lors si tramist al roi Galafre
Qui biele fille avoit et *safre.* *(Ph. Mouskes, p. 73.)*

2° Ardent : « Le cheval leger, et a bon pied ne « fuit service aucun ; mais felon et *safre* qu'il soit, « reçoit toutes fois le mors en la bouche. » (Du Verdier, Biblioth. p. 176.) — 3° Gourmand, lascif :

Femme *safre* et yvrognesse
De son corps n'est pas maitresse. *(Cotgrave.)*

Femme riant, *safre* de chiere...
Baude, alaigre, de belle monstre. *(Coquillart, p. 32.)*

Safré. [Bordé d'orfroi : « Trenchet sa bronie « *safrée.* » (Rol. v. 1372.)] — « Et avoit en son dos « .i. blanc auberc *safré.* » (Elie de S. Gille, v. 1063.)]

Oiez con fu apareilliez :
Il ot parti son fort escu,
Et son haubert *safré* rompu
Ses heaumes cas et enbarrez,
Et fu parmi les cors navrez. *(Blanchandin, f. 103.)*

Safreté. Gloutonnerie. (Cotgrave.)

Sagapen. Gomme résine, dite *sagapenum* ou *sagapin*, dans le tarif de 1664. (Cotgrave.)

Sage. 1° [Entendu, habile : « Laissum les fols, « as *sages* nus tenuns. » (Rol. v. 229.) — « Et Loueys

« estoit plus *sages* et plus entendanz. » (Mén. de Reims, § 3.) — « Li rois ses peres vit l'enfant *sage* « et preu. » (Id. § 15.)] — 2° Expérimenté : « Ils « estoient *sages* en mer et bons combatans. » (Froiss. liv. I, p. 67.) — « Je vous vueil informer de « la mauvaise et inhumaine vie de mon pere Aroes : « premierement, je vous advertis que des son « enfance il a esté le plus *sage* enchanteur que l'on « sache en ces parties, et tant y estudia et apprint « qu'il s'en esleva en si grant orgueil qu'il en mist « en oubliance le souverain Dieu. » (Percefor. III, f. 66.) — 3° Avisé, fin : « Chilperic qui plus *sage* et « plus malicieux estoit que nul des autres fils de « Clotaire. » (Chr. de S. Den. I, f. 34.) — « Il y eut « une dame qui estoit moult malicieuse et *sage*. » (Percef. IV, f. 65.) — 4° Bien informé :

Et ont donné le leur et mis
Par fortraire au roy ses amis
Et bien i parust d'Odouart,
Que il traistrent devers leur part,
Et cuidierent par un mariage ;
Mes le roy des Frans en fu *sage*
Qui au conte le contredist. *(Ms. 6812, f. 68.)*

5° [Qui connaît le droit : « Li maires et eschevins « jugeront de tous cas criminels et civils, se il en « sont *sages* ; et se de eulx mesmes n'en sont *sages*, « il iront querre le jugement en la dite ville de « Beaumont ou autre part. » (Ord. IV, p. 370, an. 1357.) — « Laquelle enqueste ou informacion... « avons receue, ouverte et fait lire, de mot à mot, « en présence de maistre Jehan Genetois, procureur « général dudit seigneur, dudit Robert Colinet, « maistre de laditte garde de Chaumontois, de « plusieurs *sages*..... et sur ce conseil, avis et « délibéracion aux *sages*, coustumiers de la forest « d'Orléans et autres... » (1385. Sentence du bailliage ; L. C. de D.)] — « Baillis, lieutenans et *sages* « frequentans sieges et assises ès cours laies et des « églises. » (Desch. f. 415.) — « Noble homme et « *sage* maistre Augustin de Thou, advocat en la cour « de parlement à Paris, seigneur d'Abeville. » (Cout. général, I, p. 247.)

Expressions : 1° « *Sage* d'astronomie », savant en astronomie : « Charles de Blois maria Du Guesclin, et lui donna à femme une gentille dame de « Dignant, moult noble et riche, et sur touttes les « dames de France la plus *sage d'astronomie*. » (Tr. des IX Pr. p. 512.) — 2° « *Sage* d'atrenpance », qui sait se modérer :

Et de Noiers messire Mile,
Chevalier *sage d'atrenpance ;*
Cist iert lors mareschal de France. *(G. Guiart, f. 261.)*

3° « *Sage* de parler », qui sait bien parler :

L'en doit bien tel dame amer,
Où si tres grant biauté a,
Bele, *sage de parler*.
Poëte ms. avant 1300, t. IV, p. 1550.

4° [« Sage homme, sage hom de loix », jurisconsultes : « Celsus qui fut *sage* hom de loix. » (Conseil de P. de Fontaines, ch. XXI.)] — « *Sages* gens. » (D'Argentré, Cout. de Bret. p. 1944.) — 5° Homme habillé d'une manière raisonnable ; parlant du présent que la ville de Paris fit au roi Charles VI et à la reine pour leur bienvenue, en 1389, Froissart écrit : « Estoit le present en une littiere tres riche« ment ouvrée, et portoyent la littiere deux forts « hommes, ordonnez et habillez tres proprement « comme *hommes sages*. » (Liv. IV, p. 6.) — Au contraire, les deux hommes qui portoient le présent fait à la reine, étoient habillés l'un comme un ours, l'autre comme une licorne. — 6° « Sage fou », sage qui commet des folies, dans les Dialog. de Tahureau, p. 11. — 7° [« Sage femme », accoucheuse : « Socrates disoit que les *sages femmes* en « prenant ce mestier de faire engendrer les autres, « quittent le mestier d'engendrer, elles ; que luy, « par le tiltre de sage homme que les dieux luy ont « deferé, s'est aussi desfaict, en son amour virile « et mentale, de la faculté d'enfanter, et se contente « d'ayder et favoriser de son secours les engen« drans. » (Mont. II, p. 240.)] — 8° « *Sage* mere », sage femme. (Math. Hist. de France, p. 442.) — 9° « Sage mondain », philosophe, politique : « Me « plaist en ce bas estre la sentence du *sage mondain* « Aristote : jouir de la vertu en affluence de biens. » (Lett. de Pasq. I, p. 97.) — « Lorsque tels malheurs « nous adviennent, c'est là où les plus *sages mon« dains* perdent le pied. » (Id. p. 226.) — « Il n'y « avoit *sage mondain* qui ne jugeast que les « hyguenots de ceste façon investis à l'impourveu, « seroient desconfitz sans esperance de ressource. » (Id. p. 708.) — 10° « Li *sage* et li nice », les savants et les ignorants :

Et dient li *sage et li nice*
Qu'il faignoit par droite malice
Qu'assez tost deust, à grant frainte,
Passer jusqu'en la terre sainte. *(G. Guiart, f. 216.)*

11° « *Sage femme*, » sorcière : « Certes, dist « l'ostesse, j'ay un filz qui est bien jeune qui dése« che tous les jours, et ne savons qu'il a, et semble « mieulx mort que vif, si avoie envoié querre une « *sage femme* qui demeure en cest pays pour lui « donner santé. » (Mod. f. 228.) — 12° « Faire *sage*, » informer : « Et *fist* ses gens *sages* de son departe« ment. » (Froiss. t. II, p. 46.) — « Bien nous *fera* « *sage* de ceste chose. » (Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 17.) — « Le *fist sage* qu'il se gardast des « agais de la royne. » (Chr. de S. Denis, I, f. 50.) — 13° « Rendre *sage*, » même sens : « Ne nous battez « de mutabilité, d'autant que votre médecine en a « aussy bonne part que notre jurisprudence : Pline « *vous en rendra sage*, au lieu sus allegué. » (Contes de Chol. f. 57.) — 14° [« Estre *sage*, » être informé : « Et en furent les trois pars de la ville tout *sage*. » (Froiss. II, f. 413.) — « Par quoy ils ne se puissent « pas excuser que ils n'en soient *sages*. » (Id. XII, fol. 110.)] — 15° « *Sages* après le coup, » quand il n'en est plus temps : « Ces deux ducs dessus dits « estoient *sages après le coup*, comme on dit des « Bretons. » (Mém. de Comines, p. 87.) — 16° « *Sages* « chiens, » ceux qui n'aboient pas : « S'il fiert la « beste, il doit aler querre le brachet aussi comme « nous avons dit, ou l'en doit laissier courre deux « *sages chiens*, qui mieux la desconfiront, se elle « est mauvaisement mal ferue. » (Mod. fol. 80.)

Proverbes :

Heureux, celui, qui pour devenir *sage*
Du mal d'autruy fait son apprentissage.
La Croix du Maine, biblioth. p. 517.

« *Sage* comme Daniel, » c'est le proverbe des Hébreux. (Contes d'Eutrapel, p. 518.) — « Soufraite « de *sage* trover, fait bien mettre fol en chaiere. » (Gilles et Williaumes li Vinier, poët. av. 1300, t. II, p. 825.) — « Femme *sage* et de façon de peu remplit « sa maison. » (Cotgr.) — « Fols sont *sages* quant « ils se taisent. » (Id.) — « Les plus *sages* faillent « souvent en beau chemin. » (Id.) — « On revient « *sage* des jours. » (Id.) — « Un fol avise bien un « *sage*. » (Id.) — « L'homme *sage* est par dessus les « astres. » (Nuits de Strap. I, p. 366.) — « *Sage* est « celui qui poura deviner. » (Ibid. I, p. 230.) — « Il « ressemble le *sage* Salomon, il revient des champs « chier à la maison. » (Oudin.)

Sageis. [Breuvage de sauge, au Gloss. lat. 4120, an. 1352, sous *Salviatum*.]

Sagemener. Engraisser. (Cotgrave.)

Sagement. [1° Avec sagesse : « Et s'il va tels « hom qui *sagement* leur die, Tost auront perçeu « l'engin de felonie. » (Saxons, t. XX.) — « Et nos « Franceis la vont *sagement* saluer. » (Berte, III.)] — 2° Soigneusement : « Fist les issues, les pas et « les entrées très *sagement* garder. » (Chron. de Nangis, an. 1301.) — 3° Habillement : « Le lançoient « de leurs glaives, mais il se couvroit si *sagement* « de son escu qu'ilz ne l'avoient navré, chose qui « le grevast. » (Percef. I, f. 56.)

Sageot. Qui fait le sage avant l'âge. (Monet.)

Sageraut. Rusé. (Cotgrave.)

Sagerie. [Endroit planté de joncs (?) : « Item « une autre vernoy ensemble d'une *sagerie*, qui est « assise oudit vernoy. » (JJ. 93, p. 69, an. 1361.)]

Sagesce—esse. Science, habileté :

Alixandre bon clers estoit,
Et grant paine et labour mestoit
En avoir clergie et *sagesce*,
Et par celle ot force et hautesse
Par tout le monde environ. *(Ms. 6812, f. 48.)*

Après avoir parlé de la mort de M. de Termes, Brantôme dit : « On disoit de lui en Piedmont, « *sagesse de Termes*, et hardiesse d'Aussun. » — L'Espagnol en disoit autant : « Dieu nous garde de « la *sagesse* de Mr de Termes, et de la prouesse du « sieur d'Aussun. » (Brant. Cap. fr. II, p. 217.) — « Il n'y a divination au monde meillieure que la « *sagesse*. » (L'Amant ressusc. p. 317.) — « Dens de « sens et de *sagesse*. » (Cotgrave.) — « Mortier de « *sagesse*. » (Id.) — « Mieux vaut une once de for- « tune, qu'une livre de *sagesse*. » (Id.)

Saget. Diminutif de *sage*. (Cotgrave.)

Sagetaire. [Archer : « Les Germains redoutez, « les *sagetaires* Parthes. » (Garnier, Marc Antoine, t. II, p. 2.)]

Sagette. [Flèche. Voir Sagitter : « Les dix mille « Grecs, en leur longue et fameuse retraitte, ren- « contrerent une nation qui les endommagea « merveilleusement à coups de grands arcs et forts, « et des *sagettes* si longues qu'à les reprendre à la « main on les pouvoit rejetter à la mode d'un « dard. » (Mont. I, p. 364.)]

Sagetter. Lancer des flèches :

Si tu savois, Janot, quelque bonne receste
Contre les feux ardans du feu qui me *sagette*.
Remi Belleau, Bergeries, t. I.

Les deffendans des murs lors tant de pierres jettent
Que si menu ne gresle en temps tonnant l'esté,
Ny l'hyver pleut si fort, que ces payens *sagettent*,
Les carquois fournissant l'arc d'une infinité.
Traduct. du Tasse, par d'Avost, non imprimée, p. 1208.

Sagettie. [Vaisseau léger, dans la Chron. des rois d'Aragon, ch. 272.]

Saggoter. Heurter, secouer rudement. (Cotgr.)

Sagitaire. [1° Constellation zodiacale, représentée sous la forme d'un centaure tendant un arc : « Ainsi court li solaus par Libra et par Scorpion et « par *Sagitaire*. » (Brun. Lat. Trésor, p. 234.)] — 2° Navire à marche rapide : « En la cité avoit une « riviere portant navire ; et y avoit trois galées et « une *sagitaire*. » (Chron. de Flandre, ch. 82.)

Sagite. Flèche :

Quar farine que l'en tamise,
Ne chiet pas si menuement,...
Com font *sagites enbarbelées*
Dars et engignes enpennées.
Roman de la guerre de Troie.

Sagitelle. [1° Ligne qui sépare le crâne en deux parties égales : « Une jointure qui va au long « de la teste, de la commissure du coronal jusques « darriere, et est appellée *sagitelle*. » (Lanfranc, folio 21.)] — 2° Lancette à ouvrir les apostumes. (Cotgrave.)

Sagittaire. 1° Archer : « Le dit cigne estoit « adextré de deux *sagittaires* fort bien faits, qui « tenoient des arcs et des flèches en leurs mains. » (Math. de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 666.) — 2° Centaure : « Et une merveilleuse beste nommée « *sagittaire*, demy cheval et demy homme, elle « estoit velue et les yeulx ardans, et moult isnele- « ment couroit, et bien tiroit de l'arc. » (Triomphe des IX Preux, p. 242.) — « Le *sagittaire* l'avoit dejà « percé d'une de ses sayettes, et Dyomedes qui « n'estoit pas trop asseur, mist tout pour sauver sa « vie, et se bousta près de la beste qui point « n'estoit armée, et luy embarra son espée parmy « le corps, tellement qu'elle cheit morte. » (Ibid. p. 262.) — 3° Navire à marche rapide : « En la cité « avoit trois galées, et un *sagittaire :* si entra « environ l'heure de minuit en mer... si furent « prinses les trois galées, avec le *sagittaire*, avec « plusieurs grands tresors. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 101.)

Sagittale. Ligne qui sépare le crâne en deux parties égales. (Cotgrave.)

Sagitter. Atteindre d'une flèche : « Les corps « que l'on trouvoit occis estoient attrains et persez « de *sagettes* appointées de veneneuses dens de « dragon ou assommez et accravantez de coups « orbes sans playe ; ce que donnoit argument

« qu'ils avoient esté *sagittéz* ou amassez par main « d'homme. » (Alect. Rom. p. 14.)

Sagmenter. Engraisser. (Cotgrave.)

Sagnie. Tas d'herbes jetées sur le rivage par la marée. (Cotgrave.)

Sagoin—ouyn. [Espèce de singe; petit être malpropre : « Or des bestes que j'ai sus dittes, « *sagoin*, tu n'es des plus petites : Combien que « *sagoin* soit un mot, Et le nom d'un petit mar- « mot. » (Cl. Marot, p. 195.) — « Zon dessus l'œil, « zon sur le groin, Zon sur le dos du *sagouyn*. » (Id. p. 201.)]

Sagre. Sacre, faucon : « Ceulx qui volent à tour « hault, sont le faucon, le lanier, le *sagre*, le hobe. » (Modus, f. 108.)

Sagule. Petite corde. (Oudin.)

Sahin. « Les *sahins* sont des faucons de haute « maille qui ont la teste plate au dessus, et le pen- « nage bordé de blanc, et encores egalé de roux... « ce sont les faucons qu'anciennement on nommoit « pelerins ou faucons tartares bien que ce fust « improprement. » (D. C. sous *Sahinus*, cite la Conférence des fauconniers.)

Sahuc. Arbre nommé *sallow* en anglois ou l'arbre des chèvres. (Cotgrave.) Voyez Zahuc.

1. Sai. [Présent indicatif de *saveir* : « Jo ne *sai* « quels en est sis curages. » (Rol. v. 191.) — « Veir « dites, jo l' *sai* bien. » (Id. v. 760.) — « D'iço ne *sai* « jo blasme. » (Id. v. 1082.) — « Jo ne l' *sai* cument « quere. » (Id. v. 1700.) — « Jo *sai* asez que Carles « ne m'atent. » (Id. v. 2837.)]

2. Sai. Soi, lui :

En la ville n'ot cevalier
Que fust venus pour tornoier
Ke Gugemer n'en vint à *sai*
Cascuns li a fié sa fai. *(Ms. 7989, f. 53.)*

Mi pensé sont à ma douce amie,
Puis que je *sai* mon cuer en sa baillie.
Symon d'Authie, Poët. av. 1300, III, p. 1234.

Saiaus. [Sceaux : « Avons opposé lez noz pro- « pres *saiaus* en maire garantie de verité. » (Livre Rouge de la Ch. des Comptes, f. 133, an. 1300.)]

Saicer. Sacher, tirer. (Chans. du comte Thibaut, page 43.)

Saichance. [Expérience : « Pour l'imperice et « non *saichance* dudit Castille. » (JJ. 166, p. 110, an. 1411.)]

Saiche. [Sentier : « Item, la *saiche* à .vi. bœufs « pour aller paistre en la paroisse d'Avaray... par « tout là où les sis bœufs ont leur pasture, si « comme dessus est dit, pour faire voye et passaige « aux sis bœufs, pour aller et venir pasturer lesdits « bœufs audit pasturaige... » (1353, Aveu de la seigneurie d'Epieds, châtellenie de Beaugenci. (L. C. de D.)]

Saichement. [Secousse, tiraillement : « Après « plusieurs paroles et *saichemens* d'une partie et « d'autre, ledit Jehan fut par eulx rescoux. » (JJ. 91, p. 372, an. 1362.)]

Saicher. [Tirer : « Icellui Jehan *saicha* une « vieille guisarme qu'il avoit pendue à sa sainture. » (JJ. 38, p. 137, an. 1386.)] Voir aussi Eust. Desch. folio 485.

Saichet. Sachet, dans Jean de Saintré, p. 161.

Saichier. Tirer, mettre hors, comme *saicher* et *sacher*, aux Poët. av. 1300, I, p. 374.

Saie. [1° Manteau grossier : « Berte chay pasmée « sur un drap noir com *saie*. » (Berte, c. VIII.)]

Après li a cauches cauchies
De *saies* brunes et delies.
Et li dist : Sire, sans faillanche,
Tout chou vous done ramembranche
Par cheste cauchemente noire
C'ayés tout adès en memoire
La mort et la terre où girrés
Dont venistes, et où irés. *(Ms. 7218, f. 162.)*

2° Cotte d'armes : « Je suis las de guerre, las de « *saie* et de hocquetons. » (Rabel. III, p. 41.)

Saié. [Scié : « L'erbe vert r'est ensanglentée, « Les buissons et les blez *saiez* Du sanc des morz « et des plaiez. » (G. Guiart, v. 11239.)]

Saiel. Sceau : « Saielées de nostre *saiel*. » (Ord. I, p. 330.)

Saiele. Action de scier, de couper les blés : « Devront et paieront les diz habitans au dit seigneur « chascun an deux jours à la *saiele*. » (Ord. VI, p. 631, an. 1357.)]

Saieler. [Sceller : « Et fist faire une chartre et « *saieler* de son seel. » (Mén. de Reims, § 206.) — « Atant fu la chose afermée et *saielée* par l'acort « de touz les freres. » (Id. § 225.)]

Mahomes c'on tint à moult sage,
Fist faire en son nom cele image,
Et *saiela* par nigromanche
Dedens une legion grande
De deables ki le tenoient. *(Ph. Mousk. p. 159.)*

Saielet. [Sceau, diminutif de *saiel :* « Li Fla- « mencq s'estoient aloyet et conjoint par *saielet* « avoecq le roy d'Engleterre. » (Froissart, III, p. 115.)]

Saielle. [Billet, mandement, écrit scellé : « En « demonstrant par quittances ou par les *saielles* « des six personnes dessus dittes approbation de « leurs mises et payes. » (Ordonnance, V, p. 133, an. 1368.)]

Saien. [Sain, graisse, au registre JJ. A, p. 1, an. 1297, coutume de Toul.]

Saiens. [Céans : « Je vuel que tuit cil de *saiens* « sachent que je n'ai seigneur ou monde fors l'apos- « toile. » (Ménestrel de Reims, § 189.)]

Saier. [1° Scier; au figuré, écorcher : « Mes or « vendent (les juges) les jugemens, Et bestornent « les erremens, Et taillent et cuellent et *saient;* Et « les povres gens trestout paient. » (Rose, v. 5607.)] — 2° Retrancher :

De cuer l'en doie essaier,
Le bien prendre, le mal *saier*,
Raier, et retrancher, et rumpre,
Qui ne puisse le bien corrumpre. *(Ms. 6812, f. 46.)*

Saiere. [Brosse en soies de porc, dite aujour-

d'hui *saie* par les orfèvres : « Item un dras reiez « pour le letri, et autre à couvrir l'autel, et la *saiere* « à la platene. » (Reg. de la Ch. des Comptes, signé *Noster*, f. 197.)]

Saiete. [Flèche : « Et commencierent à traire « *saietes* aus ars turcois aussi menuement comme « plueue chiet dou ciel. » (Mén. de Reims, § 374.) — « Si comme aucun segneur voloient destour- « bier les sergans d'autres segneurs à ce qu'il « n'alassent pas parmi lor justices, portant ars, « ne *saietes*, ne armes, ne espées. » (Beaumanoir, LVIII, p. 13.)]

Saietele. [Petite flèche : « Tost est un homme « mort, Soit à droit, soit à tort, Par une *saietele*. » (Oustillement au Vilain.)]

Saieter. Lancer des flèches :

Ceulx qui eschaper s'en povoient,
De toutes pars aux nefs fuioient ;
Et ceulx des nefs les *sajetoient*,
Et en la mer les trebuchoient. *(Brut, f. 71.)*

Saietere. Archer, au cas sujet, dans les Fabl. du fonds S[t] Germain, f. 35.

Saieteur. Fabricant de saies, en picard. (D. C. sous *Sagum*, 2.)

Saiette. [Flèche : « *Saiettes* ferrées pour percer « et occire connins. » (Ann. du règne de S. Louis, p. 134.)] — « Et de faire garder lesdittes vignes et « buissons, chace et percours et faire garder par « ses gens, avecques ars, *saiettes* et espées, en « signe de justice..... » (1404. Aveu de dix arpents de vigne, au clos des Déserts, châtellenie de Baugenci ; L. C. de D.)

Saiffe. Poisson hardi, le dace des Anglais. (Cotgrave.)

Saige. [Savant, instruit, habile : « Lesquelz « hommes conjurés sur ce par le dit seigneur..... « distrent par jugement et pour droit, que il n'en « estoient mie *saiges*, ne droit n'en sçavoient dire « ne jugier. » (Olim, arrêt de 1310.)]

Endementiers qu'il demura
Et appas apaschent par là,
Paiens est de Saxonne nez
Qui moult estoit enlochonez
De medecine se faisoit *saige*
Si savoit parler maint langaige. *(Brut, f. 63.)*

Si *saiges* n'est pas, j'en doubte,
Qui aucunes fois n'ait folie. *(Desch. f. 361.)*

Expressions et proverbes : 1° « Par faulte de *saige* « maistre, on assiet le fol à la chaire. » (Percefor. vol. V, fol. 16.) — 2° « *Saige* femme, » femme de bien : « La *saige* femme, Ysabel vint. » (Desch. f. 3.) — 3° « *Saige* folie, » folie pardonnable, aux Poët. av. 1300, II, p. 960 :

Riens ki m'aprenge à haïr
Ne porroie ens li trover;
Totes beauté remir
Quant le me loit esgarder
Ke li mors me semble vie;
Molt i ta je *sage folie*
Se li daignoit sosvenir
De moi ki me muer d'amer.

4° « *Saige* foul, » bouffon qui fait le sage :

De chien qui mort, et de cheval qui rue,
De *saige foul*, et d'homme lunatique. *(Desch. f. 314.)*

5° « Teste de *saige* lymosin, » franc imbécile :

Pour ce qu'ainsi l'a appellé,
Il lui a dit qu'il est pellé :
Et Eustace a tout un baston
L'a appellé et à hault ton,
Teste de saige lymosin. *(Desch. f. 423.)*

Saigesse. [Habileté ; on lit dans un dicton satirique du xv[e] siècle en français et en bas allemand : « *Benedicite :* De la jeunesse de notre frère de « Barry, De la *saigesse* du duc de Calabre, De l'oul- « trecudance de Bourbon, De l'orgeul de cellui de « Brytaigne, De puissance de conte de Charloys, Et « de l'orribilité du conte d'Armyniak, *Libera nos,* « *Domine.* »]

Saigne. 1° Sève du sureau en Bourgogne. — 2° Ravine en Beaujolais. — 3° Fonds de terre gras et humide en Limousin. — 4° Marais chargé de joncs en Auvergne.

Saignée. 1° Ouverture de la veine pour tirer du sang : « Un pauvre homme estant condamné à mou- « rir, et passant devant la boutique d'un chirurgien, « requist la justice de permettre qu'il fust saigné, « priant le barbier de lui ouvrir la veine. Le pre- « vost lors lui va respondre : « Hà, mon ami, je le « veux, mais que te fera la *saignée ?* » Le pauvre « patient lui repond : « Si fera, bien me servira : ne « dit-on pas que la premiere *saignée* sauve la vie à « un homme ? je ne fus jamais saigné. » (Bouchet, Ser. liv. II, p. 36.) — « Selon la jambe, la *saignée,* » saigner à proportion du tempérament et de la plénitude ; le fermier ne doit pas être mis à sec. (Cotgr.) — 2° [Pli du bras où se fait la saignée : « Icellui « Becquemie tourna le coustel contre le bras dudit « Mettoier, et li copa dudit bras bien avant par « l'endroit de la *saignée*... » (JJ. 102, p. 293, an. 1371.) — L'usage de se faire saigner à certaines époques de l'année était souvent prescrit par les règles monastiques. Il y avait dans chaque couvent des jours fixés pour la *saignée ;* on les appelait les jours *malades* ou jours de la *minution* du sang. Les Chartreux se soumettaient cinq fois par an à la saignée ; les Prémontrés quatre fois.]

1. Saigner. [Faire le signe de la croix : « Dieus « les maint et ramaigne ; L'apostoles de Rome les « beneïst et *saigne.* » (Chans. d'Antioche, I, p. 943.)]

L'en se *saigne* parmi la ville
De mes merveilles. *(Ms. 7615, II, f. 131.)*

Li vilains tot si se *saigna*
Et fist croix de sa dextre main. *(Ms. 7615, I, f. 119.)*

2. Saigner. Saigner : « S. Paul et S[te] Barbe, « pour ce qu'ils estoient vierges, ne *saignirent* que « du lait quand on leur coupa la teste. » (Apologie d'Hérodote, p. 546.) — [« *Saignoit* comme ce feust « perceure de clou. » (Berte, c. 32.)]

Expressions : 1° « *Saigner* du nez, » expression figurée encore d'usage ; ne pas tenir ce que l'on a promis ; n'avoir point de fermeté ou de courage. (Oudin, Cur. fr.) — « Le nez lui est *saigné* qui l'en

« eut mis au propre. » (Mont. II, p. 509.) — « Estant « venus aux prinses, aux uns le nez a *saigné.* » (Charron, p. 327.) — 2° « Je vous *saigneray* d'une « autre veine, » je vous éprouverai d'une autre façon. (Cotgr.) — 3° « *Saigner* une femme entre les « deux gros orteils, » expression très-obscène. (Rabel. IV, p. 230.) — 4° « S'en puet on ne *saigner*, « ne paistre, » dans Pathelin.

Saigneux. Sanglant, couvert de sang : « S'en « retourna ainsy tout *saigneux* au logis. » (Nuits de Straparole, I, p. 71.)

Saignie. [Saignée : « Sans leur vie espargnier, « ne doubter char navrée, Ne *saignie* de sang, ne « sueur degoutee. » (Cuvelier, v. 8394.)]

Saignié. Marqué, qui a fait le signe de la croix :

Au tournoi ne vint pas soi quart,
Ençois en ot .v. c *saigniez*
A son saing d'armes ensaigniez. *(Ms. 7615, II, f. 191.)*

Quant le vit venir, si se saigne,
S'acouperent, quant *s'est saigniéz.*
Vies des SS. Sorb. n° 48, col. 7.

Saignor. [Seigneur : « Li amis de saingnor « d'Auvans, et li *saignor* de saint Lambert traitiout « et fisent une pais alle evesque dedit excez. » (D. C. sous *Sella*, 2, an. 1296.)]

1. Saiiel. Sceau. Charlemagne ordonna que ses successeurs seroient couronnés à Aix-la-Chapelle :

Li pape ensi le conferma
Pour le bon roi que moult ama ;
Et si l'ottroierent debout
Li barons, ki la furent tout,
Et pour çou que çou fut estable,
I mist son *saiiel* delitable. *(Mousk. p. 69.)*

2. Saiiel. [Ecrit scellé : « Et dans Roumains ki li « plus haus Estoit de tous les cardenaus, Et fait le « pape confermer, Par son *saiiel* et affermer La « meute pour les Albigeois. » (Mouskes.)]

Saiier. Essayer, éprouver :

Moult priés d'eu ki li lius esta,
Et l'angeles à Jacop luita
Moult vistement pour lui *saiier ;*
Mais Dieus lor fist moult tos laisier. *(Mousk. p. 286.)*

Sailaire. Sauteur, aux Ord. I, p. 514.

Sailer. [Sceller : « Moyses prist le brief ; se li « dona ; De sor le destre espaule li *saila.* » (Aiol, vers 461.)]

Saillaresse. [Danseuse, au Gloss. 7684.]

1. Saille. Seau : « La royne Racio... fist aporter « à la fenestre une *saille* plaine de l'eaue benoiste « boulant. » (Modus. f. 292.)

2. Saille. Seigle, au ms. du Vatic. 1522, f. 166.

Vous qui avez choix, pois, feves, et lart
Saille, forment ou pain d'orge à mangier. *(Desch. f. 342.)*

Sailleor. Sauteur : « Li meillor *sailleor* sont en « Poitou. » Proverbe dans des provinces. (Ms. à la suite des Poëtes av. 1300, IV, p. 1652.)

Sailleur. [Danseur, au Gloss. 7684.]

Saillicoque. Salicoque. (Cotgrave.)

Saillie. [1° Sortie d'une place assiégée : « Li « bons dus de Buillon fu en la praerie, El val ou il « gaitoit por la gent de Persie Que il ne facent à « l'ost aus crestiens *saillie.* » (Chans. d'Antioche, t. VI, p. 808.)] — « Vous autres, messieurs les guer- « riers, hazarderiez vous vos vies au choc d'une « rencontre, à une *saillie*, à un assaut, ou à une « bresche ? » (Contes de Chol. f. 7.) — « Ne trouva « homme ordonné pour cette affaire, de sorte qu'il « fut en opinion de prendre le chemin de Montcal- « lier, pour mettre l'argent en seureté, craingnant « qu'en passant par devant Carignan, si les enne- « mis faisoient une *saillie*, ceux même qui le con- « duisoient ne le saccageassent. » (Mém. de du Bell. folio 328.) — 2° [Trait d'esprit brillant et imprévu : « Dius fist la forterece double (les dents et les « lèvres), Pour çou c'on ne mente ne double, Et « c'on ne die de *saillie* Parole qui soit soursaillie. » (Baudoin de Condé, t. I, p. 66.)] — 3° Digression : « Voila comme Paris fut reduit : mais je vous sup- « plie me permettre de faire icy une *saillie*, car en « plus beau sujet ne saurois je employer ma plume, « pour vous monstrer comme Dieu se joua lors du « cœur des princes. » (Pasquier, liv. VI, p. 470.) — 4° Eminence à la surface d'un objet : « *Saillie* d'une « pierre precieuse. » (Cotgrave.) — 5° [Avance d'un bâtiment sur une rue, un chemin : « Que li estans « Rose la tripiere, qui est desous la *saillie* de sa « maison. » (Varin, Arch. de Reims, I, 2e partie, p. 1041, an. 1289.)] — « Que chacun sur les che- « mins... sujets à visite, abate, ou oste tous bois de « chacun coté douze pieds au dessus de terre qu'on « appelle *saillie* sur les chemins à peine d'amende « de .xx. sols parisis. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 830.) — 6° Avenues d'une place forte : « Les assiégeans « garderent touttes les *saillies* du chateau (de « Silly). » (Mém. d'Oliv. de La Marche, I, p. 213.)

7° *Expression :* « *Saillie* de S. Mathurin, » folie, dans Cotgrave.

1. Saillier. Saillie d'esprit, déraison, dans Cotgrave.

2. Saillier. [Sceller : « Les lettres escriptes et « *sailliées*, li messagiers parti. » (Froiss. IV, p. 92.)]

Saillir. [1° Sauter dans, sur, de : « Pois, *saillent* « enz (l'Ebre), mais il n'i unt guarant. » (Roland, v. 2469.) — « Et *saillent* sus, et traient les espées « des fuerres. » (Mén. de Reims, § 101.) — « De « pleine terre est *sailliz* en l'arzon. » (Roncisvals, p. 52.) — « Demain les ferai pendre (les messagers) « par dessus cest rivage, Ou *saillir* de la tour du « plus hautain estage. » (Sax. XXVI.)

Juiens nous au roy qui ne ment
. . . .
A mulet, *au saillir* plus haut. *(Poës. de Froiss. p. 86.)*

Pour mieulz *saillir*, on s'arreste souvent :
En trop haster n'a nul avancement. *(Id. p. 128.)*

[« L'en doit bien reculer pour le plus loin *saillir.* » (Berte, XIII.) — 2° Danser : « Micol... vit le rei *sail-* « *lant* et juant devant nostre seigneur. » (Rois, p. 141.) — « Cuidiés que dame à cuer vaillant Aint « un garçon fol et *saillant* Qui s'en ira par nuit « resver. » (Rose, v. 7776.) — « Je ne sçay de quel « pié *saillir.* » (Charles d'Orl. Chanson, p. 43.)] — 3° Mettre en avant : « Ceste question *saillie* et ven-

« tillée. » (Bout. Somme rur. p. 539.) — 4° « *Saillir* « arriere, » fuir :

Qui redoutez vous qui vous chace
Couars, pereus et failliz
Tost estes *arriere sailliz*
En apert, non pas en requoi,
Asseur povez estre quoi
Nus ne vous suit, nus ne vous boute
Avuglez, ne veez vous goute? *(G. Guiart, f. 282.)*

5° Se lever : « *Saillir* sus, » dans Gérard de Nev. t. II, p. 61.

Ainz jors *saillent* ces escuiers
Et se vestirent et chaucerent,
Et chauces et hausces roulerent,
Et couvertures et destriers. *(Ms. 7615, II, f. 189.)*

6° Entrer, s'approcher : « Le Jouvencel s'agenouilla, et moult humblement mercya le roy, la « roine, et leur fille ; puis *saillist* ung evesque qu'on « appelloit l'evesque Dudon, qui les print par la « main et les fiance. » (Le Jouv. p. 463.) — « Quant « tout fut dedans, le Jouvencel dit au capitaine : « Laissiez la porte, je vueil *saillir* dedans la ville : « hé, dist le Jouvencel, ne vous hastez pas, car tout « le monde yroit maintenant à la pille, et vous ne « savez pas quels gens il y a en la ville, qui nous « pouroient faire quelque desplaisir, ou quelque « outraige. » (Le Jouvencel, p. 71.) — 7° Sortir : « Quant il veïrent que nuls ne *saudroit*, il s'en « departirent. » (Froiss. III, p. 155.) — « Et estoit le « palais de si près gardé que nuls n'y entroit ne « n'en *sailloit*. » (Id. XVI, p. 130.) — « Yceulx arba- « lestriers ne soient tenuz... à *saillir* hors de la « ditte ville. » (Ord. t. V, p. 636, an. 1373.) — De là « au *saillir* de, » au sortir de : « Puis irez devers « mon beau cousin de Pervenchieres qui est par « delà ; et demain, *au saillir* de ma messe vous « viendrez quant et luy devers moy, et me direz « vostre creance. » (Le Jouvencel, p. 409.) — [« *Au* « *saillir* de mon enfance. » (Comm. I, 1.)] — 8° Faire une digression : « Ne prenant point garde la où « madame vouloit *saillir*. » (Petit Jehan de Saintré, p. 24.) — 9° Assaillir : « Por le grant gaaing qu'il « troverent demora la terre de Quaquo qu'il ne « *saillirent* mie, et en furent moins prisiez des « Sarrazins, et le Soudan meismes le dist as mes- « saiges du roy Charles. » (Continuat. de Guillaume de Tyr, Mart. V, c. 745.)

Saim. Seine, filet :

Et qui plus fait perpetuer
Ses poissons, sinon par tuer
Ou les blecier par cas soubdain
Ou les prandre à fil ou à l'aim,
A las, à roisel, ou à *sain*. *(Desch. f. 479.)*

Saime. [Même sens : « Les *saimes* et les trubles « à bois de l'eau le roi, doivent estre faites aux « molles le roi. » (Liv. des Mét. p. 262.)]

Saimme. [Même sens : « Item, une *saimme* « aveques les cordes. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 98, n° 616.)]

1. Sain. [Sein, gorge, de *sinus* : « En mon *sain* « le mist doulcement Pour en faire ce que voul- « droye. » (Charl. d'Orl. ball.)]

Gardez que nul hom sa main
Ne lessiez metre en vostre *sain*,
Hors celui qui le droit i a. *(Ms. 7218, f. 130.)*

J'ay dur *sain*, et hault assis,
Dous bras, gresles doys aussis,
Et par le faulz suis grestelle,
Dites moy se je suis belle. *(Desch. f. 173.)*

2. Sain. [Graisse, de *sagimen*, d'où *sain* doux : « Qu'il ne laisse ne *sain* ne lart Aux vrais amans. » (Froiss. Poës. éd. Scheler, t. III, p. 142, v. 1469.) — « Tant en but et à tel outrage que le *sain* du corps « luy refroida. » (Froiss. Chr. XIV, p. 308.)]

3. Sain. [1° Cloche, de *signum*, conservé dans *toque sing*, *tocsin* : « Sonner les *sains*. » (Froissart, t. IV, p. 231.) — 2° Seing, marque. (Partonopex, v. 519, 641.)]

4. Sain. [1° Sain, de *sanus*, en bonne santé : « Qu'il revenroit à lui sans detrier, se il pooit *sains* « et sans repairier. » (Bat. d'Aleschans, v. 7768.) — « Mulz malades guari de sun relief domaine ; La « fille à un riche humme en devint tute *saine*, Qui « ont esté fievrose mainte lunge semaine. » (Thom. de Cantorb. p. 95.) — « Si est aussi comme s'on me « prestoit un ceval de vingt livres, *sain* de toz « membres. » (Beaum. XXXIV, p. 15.) — 2° Franc, frais : « Se tu as la voix clere et *saine*, Tu ne dois « mie querre essoine. » (Rose, v. 2213.) — 3° Qui a son bon sens : « Hardiment parle teste *saine*. » (Cotgrave.)]

Sainc. [Sang, au Livre des Métiers : « Boudins « de *sainc*. »]

1. Sainct. Cloche : « Adoncques ils marcherent « et entrerent dans la ville, les *saincts* et trompet- « tes sonnans à grant joye. » (Le Jouv. ms. p. 197.)

2. Sainct. [Saint ; dans l'expression : « *Sainct* « voult de Lucques, » par contraction et altération, vaudeluques, vaudelu : *Sanctus vultus de Luca ;* Christ en croix de Lucques, sculpture attribuée à Nicodème. La copie exposée dans l'église du Saint-Sépulcre à Paris était dite *Godeleu*.]

Expressions : 1° « *Saincte* sang Dieu, » sorte de jurement :

Saincte sang Dieu, qu'est ce grant haire
D'un si grant serment echevir,
Je le vueil bien, va toy seir. *(Desch. f. 334.)*

2° « *Sainct* Cosme, je te viens adorer, » jeu. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 148.) — 3° « *Sainct* trouvé, » autre sorte de jeu. (Ibid. p. 145.) — 4° Evangile : « A ces mots fut le *sainct* aporté, et jurerent. » (Froiss. liv. III, p. 140.) — 5° Epithète donnée à une divinité du paganisme : « *Saincte* Juno, veuilliez « moy conforter. » (Desch. f. 9.)

3. Sainct. [Saint : « Le corps de Jehan Galeas, « un grand et mauvais tyran, est aux Chartreux... « et un natif de Bourges le m'appela *sainct ;* et je « luy demanday en l'oreille pourquoy il l'appeloit « *sainct*, et qu'il pouvoit voir peintes à l'entour de « luy les armes de plusieurs citez qu'il avoit usur- « pées, où il n'avoit nul droit ; il me respondit tout « bas : nous appelons, dit-il, en ce pays icy *saincts*

« tous ceulx qui nous font du bien. » (Commines, t. VII, p. 9.)]

Sainctelot. Tartufe, petit saint. (Cotgrave.)

Sainctfoin. Sainfoin. (Cotgrave.)

Sainctimoniales. Religieuses, dans Rabelais, t. IV, p. 83.)

Sainctuer. [Reliquaire : « Item unes paternos- « tres de geest à saigniaux d'or, où il a *sainctuer* « presié 12 livres. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 46.)]

Saincture. [Ceinture; de là l'expression suivante : « Et sont gouvernées icelles chappelles par « Grecz et par Hermins et par chrestiens de la « *saincture*. » (Saint voyage de Jerusalem, § 134.) — « Car les chrestiens de la *saincture*, et ainsi les « Juifz qui en celle saincte cité sont demorans, ont « certains lieux en certaines rues où est leur résidence. » (Id. § 168.) — Cette appellation s'applique aux chrétiens de la confession de saint Thomas, apôtre des Indes; il reçut la ceinture que la Vierge laissa tomber en son Assomption : « Item tout près « d'illec (Getsemany) à senestre partie est le lieu où « N. D. laissa cheoir sa *saincture* à sainct Thomas « quant les sains anges l'emportèrent ou ciel. » (Id. § 73.)]

1. Saine. [Cène, dans Brun, v. 3130 : « Mere, « ce li dit Bruns, par le vin de la *saine*. »]

2. Saine. [Lieu où on pêche à la seine : « De la « petite *saine* du Crotoy et de saint Wallery. » (Compte domanial du Ponthieu, an. 1369.)]

Sainement. [1° De bon sens : « Et se tu m'en- « tens *sainement*. » (Rose, v. 6901.)] — « Le malade « jugeoit et parloit ancore *sainement*, quand il « testa. » (Monet.) — 2° Sincèrement : « Je vous le « di *sainement*. » (Monet.) — 3° Parfaitement : « De « ceste navreure ne fut-il oncques puis guari *saine-* « *ment*... et ne vesquit pas, apres ce, gueres lon- « guement. » (Froiss. liv. I, p. 235.)

1. Sainer. Signer, faire le signe de la croix :

Si chevaliers se *saine* adonques
Saut sus, à un tortiz espris :
Au lit s'en vient d'iror espris;
Plus de cent crois a fet sor lui. *(Ms. 7218, f. 297.)*

2. Sainer. Guérir, du latin *sanare* :

Vos devriez tres bien sçavoir
Quel mal ce est qui le demaine,
Encore cuit ge qu'il se *saine*. *(Fabl. ms. p. 255.)*

1. Saing. 1° Signe : « Le *saing* de la saincte « croix. » (Chron. de Nangis, sous l'an 1313.) — 2° [Sceau : « En aucunes viles est il, que nul n'i « pot avoir mesures à grain, s'ele n'est seignie au « *saing* du segneur. » (Beauman. XXVI, p. 14.) — 3° Marque : « Estre fletri d'un fer chaud au *saing* « de fleur de lis. » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 2e série, III, p. 425.) — « Item a ledit Guillaume le « droit du *saing* à la fleur de lis, à seigner les « mesures à blé et à aveinne, à potages, à sel, « à vin. » (Registre des fiefs du comté de Clermont, Ch. des Comptes de Paris, f. 109.)]

2. Saing. Sein : « Quand de jugier sera venus « le temps, se tu reçoys, sire, moy dans le *saing* « de ta misericorde. » (Gast. Phéb. p. 393.)

Voy aujourd'huy chascun desordonner,
Prendre et avoir trop curieux atours,
A povres gens maintz eulx vestir si cours
Que leurs culs font comme sainges paroistre,
Et les femmes font leurs *saings* apparoir,
Sauvagement ont leur teste atournée. *(Desch. f. 259.)*

Sainge. Singe; voir le précédent.

1. Saingle. [Sangle : « Et s'entreviennent d'une « si grant vertu que *saingles* ne poitraus ne leur « porent aidier que chascuns d'eus ne cheist à « terre, sa selle entre ses piez. » (Mén. de Reims, § 126.)]

2. Saingle. [Simple, sans doublure : « Elle a « une jupe porprine Bien faite à œvre sarasine; « *Saingle* est por le caure d'esté. » (Part. v. 7459.)]

Sainglement. [Entièrement : « De son mantiel « se desaffuble Tout *sainglement* en pur le corps. » (Rom. de Robert le Diable.)]

Saingler. [Sanglier : « Au bois avec les bestes, « ours, *sainglers* et lyons. » (Berte, c. XIV.) — « Ors, lion, et lupart, et *saingler*, et serpent. » (Aiol, v. 402.)]

Saingner. [Faire le signe de la croix : « *Sain-* « *gna* son chef, s'a l'image enclinée. » (Garin.)]

Saingnier. [Saigner : « Et chevauchierent tant « qu'il vinrent à Gerberoi où li rois Henris estoit « *saingniez*. » (Mén. de Reims, § 23.) — « Nous « nous *saingnerons* tuit ensemble, et bevera li uns « dou sanc à l'autre en forme d'alliance, et que « nous soiens tuit un. » (Id. § 35.)]

Sainie. [Saignée : « De Guion de Porcesse vous « doi dire la vie; Li bers se fist *sainier*, ce fut « moult grant folie; Car si comme Dieus volt, mors « fu de la *sainie*. » (Chans. d'Ant. II, p. 88.) — « Et « si volons... que toutes les dames et les rendues « qui après l'auleluie se saineront, aient leur « *sainiez* ainsi come en autre tems. » (Ch. de 1282, dans l'Hist. du monastère de N. D. de Soissons.)]

1. Sainier. [Saigner. Voir Saine : « Marchegai « font ferer et bien *sainier*. » (Aiol, v. 1483.)]

2. Sainier. [1° Se signer, faire le signe de la croix : « Il est saillis en pié, si se *saina* de Dé. » (Aiol, v. 1812.)]

Quant l'evangile lire orrez,
En estant, lever vous devez
Si vous *sainiez* cortoisement
Aprés et au commencement. *(Fabl. nos 7 et 8, f. 131.)*

De sa main s'est trois fois *sainiez*. *(Ms. 7218, f. 239.)*

2° Marquer :

Dieus, dit la dame, vos consaut
Et de sa dextre main vos *saint*. *(Ms. 7615, II, f. 150.)*

Sainne. [Saine, féminin de *sain* : « Car on avoit « tant ocis d'eus que la tierce partie n'en estoit mie « demourée *sainne* ne haitie. » (Mén. de Reims, § 105.)]

Sainnie. [Saignée; voir le suivant.]

Sainnier. [Saigner : « Ne lour plaist *sainnie* de

« vaine; Si se font *sainnier* à buhot. » (Renart, IV, p. 30, v. 820.)]

1. Sains. [Sang : « El marbre devans fu li *sains* « Zacharias espandus. » (Saint voyage de Jerusalem, p. 117, ligne 7.)]

2. Sains. Préposition; sans :

La blonde à cui tenoie
D'une part trais en .I. vaucel;
Vers moi ne se fist brete.
Notant *sains* la musette,
Et fist mes boins, et tous ses biaus. *(Vat. 1490, f. 110.)*

D'amours ki *sains* deseuranche
Ne veut estre fins amis,
Sains Gille, et sans dechevanche.
Jean de Renti, Poët. avant 1300, III, p. 1198.

3. Sains—ainz. 1° Cloches :

Por le peuple faire assembler
Firent les *sainz*, par tout, sonner. *(Rou, p. 17.)*

En haut es clochiers des yglises
En ra aucuns qui la s'encruchent
Aus *sains* tirer aide huchent
Non pas à paroles serie :
Partout a si grant sonnerie,
Si con l'en sonne à plaines cordes. *(G. Guiart, f. 300.)*

2° Marques :

Coururent à poi de resortes
Faire *sains* à huis et à portes
De tous les hostieus qu'il savoient
Ou François herbergiez estoient. *(G. Guiart, f. 250.)*

4. Sains. [Ceinture, dite demi ceint : « Viestue « estoit moult ricement D'un brun *sains* menue- « ment, Toute d'or à œuvres menues. » (Robert le Diable.)]

Sainsine. [Filet : « Un autre filé viez, appellé « *sainsine*, à pescher. » (JJ. 159, p. 223, an. 1404.)]

1. Saint. [Cloche : « Tout li *saint* en sonerent « en la chité. » (Aiol, v. 3606.) — « Li *saint* sonent « as vespres, si i vont tuit. » (Id. v. 4504.)]

2. Saint. [I. *Adjectif.* 1° Qui tient à la religion, qui vient de Dieu, du ciel : « Li lieu *saint*, si sont « cil qui sont dedié et establi por fere le service « nostre seigneur. » (Beaum. t. XI, p. 14.) — « Et fu « sacreiz à Rains à roi, et enoint de la *sainte* « ampoule que Dieus envoia des cieus à *saint* « Remi. » (Mén. de Reims, § 5.) — 2° Qui vit ou a vécu selon la loi de Dieu. Voir l'exemp. précédent.] « Les predicateurs commencent à ajouter ce titre « aux *saints* ecrivains en les citant, au lieu de les « designer simplement par leur nom comme autre- « fois; mais le titre de monsieur que quelques uns « ajoutoient anciennement, est sur abondant. » (Balzac, Socrate Chret. II, p. 256.)

II. [*Substantif.* Qui est mort en état de sainteté : « Et que pourront dire li ennemi Là où li saint « trembleront de doutance Devant celui qui onques « ne menti. » (Quesnes, Romancero.)]

Expressions : 1° « *Saint* George, » jurement des Anglois :

Un temps vi qu'Englès et Gascon
Parloient tuit et clers et lais
Sau capdel et *saint George;* mais
Adonc estoient en usaige
Et redoubtez pour leurs meffais;
Toudis vient un nouvel langaige. *(Desch. f. 24.)*

2° « *Saints,* » tenanciers d'une église, au Cart. de Champagne, f. 244, an. 1256. — 3° [« Li *lieu saint,* « si sont cil qui sont desdié et establi por fere le « service Nostre Seigneur. » (Beauman. XI, p. 14.) Ils diffèrent des lieux religieux.] — 4° « Ma *sainte,* » titre d'amitié ou de tendresse que les amants donnoient à leur maîtresse. On le trouve fréquemment dans les pièces de théâtre d'Alexandre Hardy. (Fontenelle, Hist. du Théâtre fr. ms.) — 5° « De *sainte* « teste, » en sûreté, à coup sûr :

Pour coi n'enflames ces garçons
Qi vont disant : or gaaignons,
Puis amerons *de sainte teste.* *(Vat. n° 1490, f. 128.)*

6° « *Sainte* Union, » c'est le nom que l'on donnoit à la Ligue en 1588. (De Thou, Hist. de France, t. X, p. 326.) — 7° « Le mal de *S. Quentin,* S. Kens, » maladies :

L'un dit qu'il a *le mal de S. Quentin;*
L'autre se fait batre d'escourgies
Comme hors du sens, et l'autre chiet souvin
Du mal S. Leu. *(Desch. f. 353.)*

8° « Tendre la main aux *sains,* » jurer sur les saints, sur leurs reliques ou sur les choses sacrées :

Tendre vous fault *la main aux sains;*
Tendez. — Volentiers, beau compains : —
Or jurez le saint sacrement,
Vostre foy, vo baptisement
Tous les saints toutes les saintes,
Sans penser à paroles faintes. *(Desch. f. 374.)*

9° Je sui cil qi trop se plaint
Trop sui mescheans à mi
K'el mont *n'a si caitif saint*
Fors moi qui se feste n'ait. *(Vat. n° 1490, f. 172.)*

Nous disons encore « c'est un pauvre *saint,* » d'un homme qui a peu de crédit ou qui n'a aucun mérite. — 10° « A tel *sainct* tel seigneur. » (Percef. vol. V, f. 3.)

11° Dames sont fresles,
Je le suis
C'est donc *à tel saint telle offrande.* *(R. de Collerye, 75.)*

12° « Quand le pont est passé, on se moque du « *saint.* » (Disc. polit. et milit. de la Noue, p. 845.) — 13° « Il fault que les biens voysent aux *saincts* à « qui ils sont vouéz. » (Aresta amorum, p. 141.) — 14° « Un *saint* qui ne guerit de rien. » (Oudin.) — 15° « Un *saint* de caresme, » à cause des images des saints et autres que l'on couvre dans le carême. (Id.) — 16° « Il ne sait à quel *saint* se vouer, » il ne sait que faire. (Id.) — 17° « *Sainte* mitouche ou « nitouche. » (Id.) — 18° « Faire la *saincte* sucrée, » contrefaire l'honnête femme. (Id.) — 19° « Oublier « Dieu parmi tous les *saincts* » (Cotgrave), l'objet principal. — « Le *sainct* de la ville n'est point oré » (H. Est. Précell. p. 185), le saint le plus connu est le moins respecté. — 20° « Il n'est miracle que de « vieux *saincts* » (Id.), on respecte l'antiquité. — 21° « Il n'y a si petit *sainct* qui ne désire sa chan- « delle » (Id.), chacun exige qu'on le respecte. — 22° « Le fleuve passé, le *saint* oublié. » (Id.) — 23° « Cacher les *saints.* » (Oudin.) — 24° « *Sainte* « chiette. » (Id.) — 25° « A *saint* breneux, chandelle « de merde. » (Id.) — 26° « Elle est vouée à un autre « saint. » (Id.) — 27° « Heurter à la boutique de

« *saint* Cosme. » (Id.) — 28° « Le *saint* Crespin. » (Id.) — 29° « Il est aujourd'huy *saint* Lambert, qui « sort de sa place, il la pert. » (Id.) — 30° « Demoi- « selle de *saint* Main. » (Id.) — 31° « Envoyer quel- « q'un à *saint* Mathurin. » (Id.) — 32° « *Sainte* « migorge. » (Id.) — 33° « La *saint* pancart. » (Id.) — 34° « Prendre *saint* Pierre pour *saint* Paul, » se méprendre. (Id.) — 35° « Cela est de *saint* prix, » volé, perdu. (Id.) Allusion à un village aux environs de Montmorency.

Sainté. Sainteté, en parlant de S. Louis :

C'est li glorieus patrons
Aux roys, aux peuples, aux barons
Qui par ses prieres protége
Le dit royaume et qui l'alége
De pluseurs maulx par sa *sainté*. *(Desch. f. 559.)*

Sainteé, Sainteed. [1° Sainteté : « La gran- « dece de glorie de la tue *sainteed* parlerunt, e la « tue gradence recunterunt. » (Lib. psalm. p. 224.) — « La *sainteé* de si devot prince. » (Mir. S. Loys, p. 121.) — 2° Titre donné à un évêque : « Nous eus- « sions requis ou non de la ditte abbaie (de la Gui- « che) à très *saintisme* pere et seigneur Martin, par « la grace de Dieu jadis souverein evesque, que il « pleust à sa *sainteé* de establir ou faire establir le « moustier des devantes dites dames. » (Cartulaire de l'évêché de Chartres, an. 1285.)]

Sainteime. [Très saint, dans Agolant, v. 477.]

Sainteis. Même sens, dans S. Bernard, Serm. fr. p. 320.)

Saintement. [« Si li commanda le souverain « prestre (à la vestale absoute) quelle ne frequen- « tast plus tielx jeux, et que elle se gouvernast des « ores mes plus *saintement* que cointement. » (Berch. f. 90.)]

Sainteté. « Ce titre, que prend le pape, a été adapté du commencement à tous prêtres et évêques de sainte vie. » (Pasq. Rech. p. 147.)

Sainteur. 1° Droit dû à raison de ce que certains lieux sont voués d'ancienneté à quelques églises, abbayes ou seigneuries : « Droit des meil- « leurs cattels, douxains, sixains, cens, advoueries, « francq origine et *sainteurs*. » (N. C. G. II, p. 141.) — 2° Celui qui perçoit ce droit : « La redevance du « meilleur cattel düe par condition de la personne « peut proceder de rachat de servage ou de servitu- « des auxquelles personnes se peuvent etre assubgez, « au profit des eglises d'iceux *sainteurs*, ou au prof- « fit d'aucuns seigneurs vassaux, ayant le droit des « dits *sainteurs* en aucuns villages et places d'ice- « luy pays. » (Cout. Gén. I, p. 804.) — 3° Celui qui doit la redevance : « Le meillieur cattel dû par *sain-* « *teur* sans la personne estre de franque origine à « son dit *sainteur*, se lieve après le meillieur cattel « dû au seigneur du lieu de la résidence d'icelle « personne. » (Id. p. 804.)

Saintible. [Sain, en bonne santé : « Le pueple « d'icelle (ville) en vivra plus longuement et plus « *saintible*. » (Ord. VI, p. 485, an. 1372.)]

Saintier. [Serfs nommés encore ciriers, chandeliers : « Item a aucuns serfs ou gens qui doivent « à jour nommé cire, l'un plus, l'autre moins, que « l'en appelle *saintiers*. » (Mém. E de la Chambre des Comptes de Paris, f. 272, an. 1391.)]

Saintieux. [Serfs nommés encore ciriers, chandeliers : « Item une taille le jour de la feste saint « Denis sur les hommes et femmes de corps et gens « *saintieux* de la ville de Bonnes près Chasteau- « Thierry. » (JJ. 165, p. 190, an. 1411.)]

Saintifiement. Sanctification. (S. Bern. Serm. fr. ms. p. 56.)

Saintille. Etincelle : « Elles ne vouldroient nul- « lement que par leur jugement en aucuns de leurs « amys peust naistre une seulle *saintille* de jalou- « sie. » (Percef. VI, f. 88.)

Saintir. [Devenir saint : « En ce temps furent « les nouvelles espandues de saint Pierre de Luxem- « bourg, le cardinal, que son corps estoit *sainty*, « et lequel en ce temps faisoit et fist merveilles de « miracles. » (Froiss. XIII, p. 40.) — « Li prophetes « David le dist En son psautier, quant il le fist : « Aveuc les saints tu *saintiras ;* O les pervers, per- « vertiras. » (Rom. du Riche et du Ladre.)] Plusieurs chevaliers tués à Roncevaux sont enterrés à Bordeaux :

A cel tans estoient conté
Doi cimentere en dignité :
L'uns iert à Arle et Aliskans,
Et li autres si fu moult grans,
A Bordiaux que Dieux beni
Par .VII. evesques k'il *sainti*...
Et tout cist .VII. furent confiéz ;
Si *saintirent* puis lor deciés. *(Mousk. p. 233.)*

Maint cloistrier, par incontinence,
Qui furent cloistrés en enfance,
Ont leur veu brisié par oultrage :
Par ce appert par vraie sentence,
Qui jeune *saintist* vieulz enrage. *(Desch. f. 352.)*

Saintisme. Très saint, très sainte :

Crois tu soustien la char *saintisme*
Del doux Jesu le roi hautisme
Qui toute rien vivant cria
Son saint sanc vout gerer à disme
Por trere del parfont abisme
Ses amis dont plenté i a. *(Ms. 7218, f. 94.)*

[Voir sous Sainteé : « Si orent .IIII. prestres de la « terre *saintisme*. » (Aiol, v. 10848.)]

Saintiule. Salutaire, dans S. Bernard, Serm. ms. p. 303.

Saintre. « C'est le droit qu'avoient les seigneurs « de faire une enceinte avec une raye de charrue « pour marquer des paturages reservez à leur usage « particulier. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. ; Cout. Gén. t. II, p. 334.)

Saintré. Nom propre :

Quand vient à ung assault,
Mieux vault *Saintré* que Boussiquault ;
Mais quand vient à ung traité
Mieux vault Boussiquault que *Saintré*. *(Saintré, p. 306.)*

Saintuaire—ie. [1° Lieu consacré à la religion : « Sis *saintuaires* fu desertez ausi come chose gas- « tée. » (Machab. I, p. 1.) — « Parole fud que tu e li « tuens lignages servireit devant mei en mun *sain-*

« *tuairie.* » (Rois, p. 9.) — 2° Même sens, au figuré, dans les poésies amoureuses : « Nennil, mais voi- « sênt viseter Le *saintuaire* precieus Dont mon « cuer est si envieus. » (Rose, v. 2319.) — « En « remirant sa coulour, Son bien, son sens, sa « valour, Dont c'est bien raisons que j'aie Ou coer « l'amourouse plaie Quant tel *saintuaire* aour. » (Froiss. Poës. II, p. 130, v. 4389.)]

Dens blans, sans nule tache noire,
Dieus la fist por au monde plaire
Trop sont ses levres savoreus ;
Plus est bel son cors son viaire
Que l'est nul autre *saintuaire.* *(Froiss. Poës.)*

3° Reliquaire :

Reliques et cors sainz fist moult tost avant traire,
Filatieres et testes et autres *saintuaire,*
N'i lessa croix, ne chasse, ne galice en aumaire. *(Rou.)*

4° [Reliques : « Des *saintuaires* ne covient mie à « parler ; que autant en avoit il à ice jor en la vile « cum el remanant dou monde. » (Villeh. § 192.)]

Saintuaux. [Clerc, homme d'église : « Et se « uns homs *saintuaux* achiete une aune de drap ou « de sargie, il paiera un denier. » (Péage de Dijon, xive siècle.)]

Sainturier. [Fabricant de ceintures : « Johan « le Doys *sainturier* et courroier. » (JJ. 183, p. 126, an. 1456.)]

Saiour. Moissonneur qui *scie* le blé ; proprement scieur :

. . . . . Toute jour esté avoit
Es chans, por les *saiours* guarder. *(Ms. 7615, II, f. 150.)*

Sairement. [Serment : « Et li *sairement* que il « firent ne furent mie bien tenu. » (Villeh. § 102.) — « Et il respondi k'il aloit à l'empereour por faire « ses nueces, comme chil ki de son *sairement* se « voloit aquiter. » (Henri de Valenc. § 555.)]

Cils s'en vient au jeune roy plaindre,
A qui il a fait *sairement*
Et foi, de tout son tenement. *(G. Guiart, f. 25.)*

Sais. Pièce de fer transversale qui fixe les roues d'une voiture. (Cotgrave.)

Saisi. [Dans la locution « plaidier *saisi,* » plaider quand on est déjà en possession de la chose qu'on réclame : « Vous l'avés pryet l'espée en la « main et plaidiet saisi. » (Froiss. IX, p. 226.)]

Saisie. [Terme de procédure ; acte d'un créancier qui, pour la sûreté d'une dette, met sous la main de justice les meubles ou immeubles de son débiteur : « Les seigneurs censiers et rentiers peu- « vent proceder par *saisie* sur les heritages sujets « à cens et à rentes. » (Loysel, p. 524.) — « Est la « *saisie* du seigneur preferée à toutes autres. » (Id. p. 579.) — « Pour *saisie* brisée, il y a amende de 60 « sols. » (Id. p. 827.)] — On distinguait : 1° « *Saisie* « verbale, que fait faire un simple seigneur de fiefs, « qui n'ayant ny sergens, ny autres officiers, et « étant reduit à la justice fonciere, est obligé de la « faire sous son seing privé, par l'entremise d'un « sergent qu'il a emprunté. » (Laur.) — 2° « Lorsqu'un « creantier apprehende de perdre une dette légi- « time, par la fuite, ou la retraite de son débiteur, « ou pour quelque autre raison notable, il peut en « faire le rapport aux gens de la loy, lesquels en « estant informez, ils lui accorderont, ou lui per- « mettront de faire la *saisie* que l'on dit *de la ville ;* « avec un acte pour cet effet, par lequel il peut faire « saisir son débiteur, ou son bien, par le bailly, ou « l'amman, en le faisant inventorier. » (Nouv. Cout. Gén. I ; Cout. de Poperinghe, I, p. 948.)

Saisine. [I. Transmission des biens d'une personne à une autre sans investiture : « Li rois de « Navarre n'en vout rien faire, ainsois dist que il « s'en adresceroit quant il porroit ; et entra en *sai-* « *sine* des fiez. » (Mén. de Reims, § 357.) — « Item, « dit aussi qu'il est en *saisine* d'avoir toutes les « esvres de la vendange de onze arpents de vignes « que le roy notre sire soloit avoir, séant au Clos- « le-Roy... » (1393, Faits et articles du concierge du château de Boiscommun. L. C. de D.)]

II. Possession légitime : « Se tint en la *saisine* « de la partie du royaume qui offerte lui fut. » (Chr. de S. Den. I, f. 197.) — De là les expressions : 1° « Avoir *saisine,* » jouir, posséder, avoir possession :

Mondus à Rome
Ne scavoit comme
Avoir Pauline :
Par fraude en somme,
Fist tant cet homme
Qu'en eust *saisine.* *(Blas. des faulc. am. p. 252.)*

« Quant Harban eut la *saisine* du chef au géant, « et de l'escu au preux Lyonnel, et de son lyon. » (Percefor. vol. II, f. 82.) — 2° Au figuré, « avoir la « *saisine,* » connaître :

Si fut Mahom homs de povre lignée,
Larron, mordreux, recept de faulx courrine :
Asnes menans, suians mainte contrée ;
Juifs, crestiens, et la gent sarrazine :
De trois langues ot assez la *saisine.* *(Desch. f. 300.)*

3° « Prendre la *saisine,* » s'emparer de :

Es pais ne demeure vache
Mouton, beuf, oie ne geline
Dont il ne *prengnent la saisine.* *(G. Guiart, f. 334.)*

4° « Estre en *saisine,* » être en train de :

Li peuple de guerre *en saisine*
Vers Carcassonne s'achemine ;
D'ileuc à errer s'abandonne
Tant qu'il se heberge à Narbonne. *(Id. f. 209.)*

5° « *Saisine* et desaisine est un droit dû au sei- « gneur foncier et censuel, par le nouvel acque- « reur, quand il est ensaisiné, et mis en possession « de l'heritage censuel : cette *saisine* et desaisine « s'appelle entrée et issue dans la coutume d'Artois ; « par la coutume de Paris, art. 28, ne prend *saisine* « qui ne veut ; mais si on prend *saisine*, sera payé « douze deniers parisis, pour la *saisine* de l'heritage « censuel. » (Laur.) — 6° « *Saisine* vuide, quand « aucun baille à un autre la possession vuide de la « chose, sans en avoir passé contrat, ny fait *saisine* « et dessaisine entre les mains des hommes de loy « ou de seigneur, on n'use plus de cette *saisine.* » (Laur.) — 7° « Cas ou matiere de simple *saisine.* » (Laur.) — 8° L'action de « simple *saisine* est quand « aucun du droit propriétaire qu'il a à aucun

« heritage, s'est laissé dessaisir par possession « prinse d'aucun sans juste titre, dont le possesseur « a joui plus d'un an, si que complainte de nouvel- « leté ne s'y i peut asseoir, lors convient qu'il se face « remedier par complainte de simple *saisine*. » (Id.) — 9° « Cas de *saisine* et de nouvelleté » (Id.), dit aussi complainte en cas de *saisine* et de nouvelleté, action qu'on intentait pour être maintenu dans la possession d'un immeuble ou y être réintégré.

III. [Puissance : « Au tierc jour, à bonne estrine « Brisa d'enfer la *saisine*. » (Froiss. Poës. II, p. 158, vers 5308.)]

En cuer n'a point de raison,
Ou amour met se *saisine*.
Adans li Boçus, Poët. avant 1300, IV, p. 1414.

IV° [Saisie : « Et ki briseroit *saisine* faite par eske- « vins, il seroit à soixante livres de forfait. » (Tailliar, Recueil, p. 247.) — « Se la prise ou la *saisine* « ne depent pas de leur fet, quand il n'auront pas « faite la prise, ne la *saisine*, ne commandée à « faire. » (Cart. de Chartres, an. 1306.)]

Saisineur. [Gardien des effets saisis par justice : « Le prevost et justice de la ville de le Gorghe « avoit mis gardes et *saisineurs* aux biens et hostel « du suppliant. » (JJ. 176, p. 330, an. 1443.)]

Saisir. [1° Mettre la main sur : « Culverz, cum « fus si os Que me *saisis*, ne à dreit ne à tort. » (Rol. v. 2292.) — 2° Prendre avec effort et tout d'un coup : « Guenes li quens l'ad (la lance) desur lui « *saisie*. » (Rol. v. 721.) — « Et au passeir que li « rois Englois cuida faire, li Barrois le *saisi* par le « col. » (Mén. de Reims, § 58.) — 3° S'emparer de : « Car nessuns hom, puis k'amours l'a *saisi*, Ne « devroit jà si grief faix entreprendre. » (Couci, t. XXIV.) — « Tut *saisi* en sa main e terres e mus- « tiers. » (Thomas de Cantorb. p. 64.) — « Chil qui « estoient alé devant pour *saisir* le chastiel. » (Froiss. V, p. 241.) — 4° Mettre en possession de : « Pourquoi Mancel ne fussent de lor vies faux mes- « sagers *saisi*. » (Sax. st. XXIV.) — « Li rois David « estoit *saisis* de la bonne chité de Bervich. » (Froissart, t. II, p. 248.) — « Chascuns devoit tenir « paisiblement ce dont il estoit *saisis*. » (Id. t. III, p. 308.)] Au figuré, investir :

Vos dites voir, ma douce amie,
S'ancor vous vient à plaisir
Que d'amour me voilliez *saisir*,
Par un baiser tant seulement. *(Ms. 7615, II, f. 127.)*

5° [Prendre par surprise : « La ville feut *saisie* « par surprinse. » (Mont. I, p. 27.)]

Expressions : 1° [« Par le reson de ce que li mors « *saisist* le vif » (Beauman. XLI, p. 9), c'est-à-dire l'héritier est immédiatement investi des biens du défunt.] — 2° « *Saisir* le corps ; droit du seigneur « féodal, censuel, et autres, de faire arrêter et « emprisonner un vassal, pour ce qu'il doit à son « seigneur. » (Laur.) — 3° « Le pied *saisit* le chef, » le seigneur du terrain l'est aussi de la maison. (Cotgrave.) — 4° « *Saisie* d'or et d'azur, » en parlant d'une bannière, dans Froissart, t. I, p. 240 ; garnie, peinte, colorée.

Saisissement. [1° Action de saisir : « *Saisisse-* « *ment* des deniers d'icelle beste. » (Mantell. Gloss. p. 57.) — 2° Emotion vive et soudaine : « Pleurant « avec une si grande amertume et *saisissement* de « cœur, que la parole, sentiment et force lui « defaillirent. » (Marg. 19e Nouv.)]

Saisne. [Saxon : « Baviers e *saisnes*, Loherencs « e Frisuns. » (Rol. v. 3700.)]

Saison. [1° Printemps, été, temps de l'année où se font les expéditions : « Quand li estez et la douce « *saisons* Font foille et flour et les prés raverdir. » (Couci, t. XIII.) — « Et atournoit son oire à grant « esploit, car il atendoit la *saison* dou nouviau « tans. » (Mén. de Reims, § 92.)] — 2° Expédition ; parlant de la campagne qui se fit en Bretagne en 1372 : « Le duc de Bourbon, le conestable, et le « mareschal pour aller devers le roy avoient fait « une belle *saison*, grande et honorable. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 55.)

Es vos que hainez et baraz
Venoient de guerre *saison*,
Li s'asennent à la maison. *(Fabl. ms. p. 164.)*

Il n'est *saison* qui ne paye,
Ne mandians qui n'assaie. *(Froiss. Poës. p. 227.)*

« La *saison* est morte, je ne crois pas que vous « puissiez rien besongner. » (Le Jouvencel, p. 235.) — 3° Temps où se fait la récolte :

Or dit qu'elle a lin de *saison*
Pour filer, et chanvre moult fines. *(Desch. f. 513.)*

4° Une des quatre divisions de l'année : « C'estoit « la *saison* de Noel. » (Artus, p. 775.) — « Mauvaise « est la *saison* quand un loup mange l'autre. » (Cotgr.) — « Chascun temps doit sa *saison* atten- « dre. » (Thib. de Nav. Poët. av. 1300, I, p. 513.) — 5° Temps, en général :

En moult petit de *saison*,
Renc amors grant guerredon.
Poët. avant 1300, t. II, p. 751.

Les nobles faisions deffubler,
Et tout oster leur chaperon :
Or ne vous daignent regarder,
Perdu avons nostre *saison*. *(Desch. f. 216.)*

« Fol qui ne folie si pert sa *saison*. » (Mod. f. 260.)

Est ce droit que pour bien aymer,
Et par longuement endurer
Des douleurs et de maulx foison,
Vostre beaulté, qui est sans per,
Et vostre gracieux viz cler,
Me feissent perdre ma *saison* ?
Je cuyde que n'est pas raison. *(A. Chart. p. 790.)*

Bien pert son temps, son parler, sa *saison*,
Qui me blasme mon doux loyal amy. *(Desch. f. 187.)*

6° Prospérité, faveur : « Tyrannie ne fut onques « en *saison*. » (Desch. f. 317.)

Saisonie. [Saxe : « E en *Saisonie* fait il ço qu'il « demandet. » (Rol. v. 2330.)]

Saisonnés. [Venus en leur saison : « Fruits « mieux *saisonnés* et plus meurs que jamais. » (Paré, Dédic.)]

Saissent. De seoir, convenir, appartenir : « S'il « est jugié que les dilacions qui sont deubz, de « droit, et de coustume, ne lui *saissent* pas, il « devroit respondre. » (Anc. Cout. de Bret. p. 99.)

Saitie. Vaisseau rapide ; rapprochez saïque :

« Et en ot .xv. galies et autres menus vaissiaus, « saities et gameles bien .l., et alerent à veles et à « navirons tant qu'ils vindrent à Escalonne. » (Marten. Collect. V, col. 731.)

Saitte. Ruban de soie grossière. (Cotgrave.)

1. Saive. Sève : « Vous qui ne jugez des affaires « par une superficie et escorce, ains par une vraye « et pure *saive*, je m'asseure que fort aisément « condescendrez à mon opinion. » (Lettre de Pasq. t. I, p. 525.)

2. Saive. [Sage : « Cunseillez mei, cume mi « *saive* hume. » (Rol. v. 20.) — « Blancandrins fut « des plus *saives* païens. » (Id. v. 24.) Juré ; rapprochez *sagibaro* dans la loi salique.]

Sakebere. « Si ascun endite soit present, tauntost soit pris, et mené à nostre gaole, si il ne soit « ascun laron ou robbour seisi de son larcyn haudalbende et bacberynde, et *sakebere* soit present « fesaunt la suite en quel cas soit le tesmoyne « examiné, et soit fait juise de luy... Si le *sakebere* « avoue la chose sur ou hors de sa garde emble ou « robbe dont la juise soit selonc la quantité de la « chose embe come devaunt est dit. » (Britton, des Lois d'Anglet. f. 72.)

Sakeur. [Porte sac, porte faix : « Martin Hemet « *sakeur* de nefs en la ville d'Amiens. » (JJ. 146, p. 395, an. 1394.)]

Sakié. Sac plein :

. . . . . On dit Jehan Durans en a une *sakié;*
S'en a bien autre tant Martin veaus ses niés.
Poët. avant 1300, t. IV, p. 1348.

Sakier. [Secouer : « Se aucuns hom boute ou « *sake* un autre homme par ire et par courouch,... « il payera l'amende de cinquante solz, au bouteit « et au *sakiet* .xxiii. solz. » (B. N. anc. 10196, 2, 2, f. 93, an. 1187 ; Charte de la commune de Tournay.)]

Sal. [Sel : « Nous avons donné... à covant de la « Boixere... dix charges de grant *sal* en nostre « rente de nos puits de Salins, c'est à savoir dou « plus grant *sal* que l'en i fait. » (Cart. de Bussières, an. 1254.)]

Salace. Lascif : « Les meridionaux sont paillards, à cause de la melancolie spumeuse, abra- « dante et *salace*. » (Sag. de Charron, p. 166.)

Salacité. Lasciveté. (Cotgrave.)

1. Salade. [Herbes assaisonnées avec du sel : « La prophetie semble en vouloir à la Gascogne, « plus curieuse à elever ce qu'on a nommé la *salade* « de Gascogne, qui a fait de mauvais tours à plusieurs du païs ; tel en a esté estranglé qui l'a gar- « dée en sa jeunesse. » (D'Aub. Fœneste, III, p. 15.) Se dit du chanvre qui sert à fabriquer la corde de pendu.] — « Pour faire une *salade* parfaite, il faut « que trois personnes y mettent la main : un liberal, un avaricieux, et un fantastique. Le liberal « y mettra force huyle, l'avaricieux bien peu de fort « vinaigre, et le fantastique de toutes sortes d'her- « bes. » (Des Accords, Contes de Gaulard, p. 43.) — « Un seul coup n'est que la *salade* au lit, » façon de parler obscène. (Brantôme, Dames gal. I, p. 9.) — « Qui vin ne boit après *salade*, est en danger « d'estre malade. » (Cotgrave.) L'axiome latin dit : *post crudum purum*. — [« *Salade* bien lavée et « salée, Peu de vinaigre et bien huilée. » (Leroux de Lincy, Prov. II, p. 216.)]

2. Salade. [1° Casque en usage du xve au xviie siècle ; il était pointu, avec un couvre-nuque, une visière mobile dite *garde-vue ;* la mentonnière était remplacée par la bavière : « A Mery Baudet, « plumasseur, demourant à Tours, pour avoir « garni d'or clinquant .xxviii. plumeaux pour mettre sur les *salades* des gens du duc. » (Ch. des Comptes de Nantes, an. 1457.)] — « Il alla aux ennemis avec tant de promptitude, qu'il n'eut pas le « temps de prendre sa *salade*, et alla au combat « sans chapeau. » (Mém. d'Angoul. p. 73.) — « Et « advisez bien que touttes leurs *salades* soient couvertes afin quelles ne reluisent, et que nulz d'eux « n'aprouchent l'un de l'autre de la longueur d'une « brasse, de paour qu'ils ne hurtent l'un à l'autre. » (Le Jouvencel, f. 28.) — 2° Cavalier coiffé de la salade : « Quelques chevaux legers italiens, et messire Martin du Bellay, avec 200 *salades* dont il « avoit la charge. » (Mém. de du Bellay, liv. VII, f. 732.) [Du latin *cælata*, ciselée.]

Saladier. [Au xve siècle, ce mot avait le sens de fournisseur de légumes, soit qu'il fût question de remplir un office de cour ou d'exercer un métier.]

Salage—aige. 1° « Droit qui consiste à prendre « du sel sur chacun bateau portant sel, qui arrive « et passe par le port de Blois ou par dessous les « ponts. » (Laur.) — [« Item le *salaige* de Loire de « Beaugency, qui s'entend de chascun chalen chargé « de sel au dessus de quatre muis, une mine. » (Reg. de Charles le Bel, f. 29, an. 1328 ; Chambre des Comptes de Paris.) — « Le *salage* dudit lieu (de « Chierbourg et de Torroeil) entre la saint Martin « d'hiver et la saint Mor, depuis le chesne de la « Bauçonniere jusques en amont, affermé communs « ans 20 livres. » (Reg. de Louis, roi de Sicile, duc d'Anjou, f. 55.) — 2° Gabelle : « Thomas Gode collecteur de la gabelle ou *salage* de la paroisse de « S. Bartholomi ou diocese du Mans. » (JJ. 126, p. 135, an. 1384.)]

Salaire. [1° Payement pour un travail, un service ; primitivement solde militaire, de *sal*, sel, car c'était une indemnité pour le sel : « Li procureur « doivent avoir *salaire* soufizant, selon les besongnes qu'il procurent. » (Beaumanoir, IV, p. 22.)] — 2° Récompense, au figuré :

J'ai jà un lonc tems servi
Amours en espoir de plaire ;
Mes d'un trop petit *salaire*
M'a mon service meri. *(Froiss. Poës. ms. p. 250.)*

Salamandre. [Batracien qui n'habite l'eau qu'à l'état de têtard, ou lorsqu'il y dépose ses têtards ; les Bestiaires lui attribuaient la faculté de vivre dans le feu : « (Un évêque) Qui, autant com la « *salamandre* Aime le feu et la chalor, Aime curtoisie et valor. » (Hist. littér. de la France, t. XXIII,

p. 258.) — François Ier la prit pour devise et lui donna pour légende : « Nutrisco et *exstinguo.* » — « *Salamandre* est une beste Ke de la couwe et de « la teste Ke le cors resemble lesarde Si n'ad paour « ke nul feu l'arde. » (Bestiaire.) — « Une bieste « i r' a *salamandre*, Qui en feu vist et si s'en paist ; « De cele bieste laine si naist Dont on fait chaintu- « res et dras Qu'au feu durent et n'ardent pas. » (Image du monde.) On confondait donc la salamandre et l'amiante.]

Salandre. [Chaland pour porter les provisions. (Voir *Chelandium*, au Dict. de D. C.) — « Quant les « *salandres* durent movoir de Brandis, une nef de « l'hopital des Alemans mut avant que les *salan-* « *dres* et vint en Acre. » (Martèn. Ampl. Coll. t. V, page 705.)]

Salant. [D'où l'on tire le sel : « Les champs et « les parquetages des marais *salans* sont foncez de « terre argileuse. » (Palissy, p. 176.)]

Salarier. [Donner le salaire qui est dû : « Ainsi « fut le pauvre amoureux curé *salarié* du service « qu'il fit à Amour. » (Louis XI, Nouv. LXXXV.)] — « Voicy entre autres un grand deffaut en la justice « distributive de punir seulement, et non *salarier.* » (Sag. de Charron, p. 470.)

Salaud. Sale, malpropre : « Toutes les femmes « estant faschées, de quoi leurs maris avaient ouï « parler d'une si *salaude* femme. » (Bouchet, Serées, liv. II, f. 249.)

Salauderie. Parole sale ; Brantôme (Dames illust. p. 12) dit de la reine Anne de Bretagne, qui se plaisait à apprendre quelques mots étrangers de Mr de Grignols, son chevalier d'honneur : « La reyne « lui ayant demandé un jour quelques mots en « espagnol pour les dire à l'ambassadeur d'Espa- « gne, et lui ayant dit quelque *salauderie* en riant, « elle l'apprist aussitost, et le lendemain attendant « l'ambassadeur, en fit le conte au roy qui le « trouva bon, connoissant son humeur gaye et « plaisante. »

Salayre. [Salaire : « Je ai brassé maint mal et « si les ay fait fayre, Je croi que briefment en aray « mon *salayre.* » (Guescl. 16399.)]

Salde. Pierre, dans Marbod. *de gemmis*, p. 1666.

1. Sale. [Malpropre : « De mautemps ert sa *robe* « un peu pesant et *sale.* » (Berte, c. XXVII.)]

2. Sale. [1° La plus grande pièce d'une maison franque (sala), d'un palais : « Muntet el palais, est « venut en la *sale.* » (Roland, v. 3707.) — « A Arras « vont tout le chemin plenier, En la grant *sale* sont « alé hebergier. » (Aubri.) — « La dedens ot sa *sale* « et son donjon. » (Id.) — « En mesons, en *sales* et « en cours Des grans seigneurs vers cui je voye. » (Jean de Condé.)]

Je ne vendrai dorenavant
Tant com l'irai apercevant
A cort, à Paris, ne à *sales*,
N'en mesons, n'en chambres reales. *(Ms. 6912, f. 87.)*

« C'est ce qu'on a appellé *sales* à faire festes, « dances et banquets. » (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 672.) — « Ascunes foitz avient que la *sale* de « ascun mées est departy en deux moytes, ou en « plusiers parties ; et ascunes foitz est la *sale* « serere des chambres, et issint des autres mesons. » (Britton, des L. d'Angl. f. 187.) — On y recevoit les étrangers qui arrivoient. (Percefor. vol IV, f. 46.) — Quelquefois on les y faisoit coucher. (Id. V, f. 4.) — On y plaçoit le dais. (Honn. de la cour, ms. p. 74.)

De tant que plus y a riot,
Et qu'on l'oit plus en mi la rue,
La feste en est meilleur tenue ;
Noble chose est de bruit en *sale.* *(Desch. f. 553.)*

2° [Chambre quelconque : « Ainsois qu'il fust « couchiez, entra il en la *sale* où li rois Henriz « estoit acoudeiz en une couche. » (Mén. de Reims, § 23.) — 3° Maison, demeure : « Les religieux, abbé « et couvent de Chaalis ont fortiffié une *sale* ou « grosse maison, située et assise ou pourpris et « closture de ladite abbaye. » (JJ. 162, p. 360, an. 1408.) — 4° Salle où l'on rendait la justice, où se tenait la cour royale ou seigneuriale :

A un jendi fu la jornée
Qu'il vint et es *sales* se mist,
Et comme roy se contenist,
Et il disna en sel palais
Et avec clers et avec lais,
Mes au souper, pas n'i soupa. *(Ms. 6812, f. 89.)*

5° « Tenir *sale*, » tenir table ouverte :

Et si avoit un autre editz
Que le roy toudis *tenoit sale ;*
Si n'avoit autre chose male
Qui du tenir le destournast. *(Desch. f. 464.)*

3. Sale. [Salade, casque : « Item a legué, donné « et devisé à son frere Jehan de Failly son petit « grenequin fourny, sa grande *sale* d'armes, son « espée à hault taillier. » (Test. de Th. de Failly, an. 1473.)]

4. Sale. Salé :

Tuit cil, o leur gent, tant errerent
Que sus la riviere arriverent,
Que ja soit que la mer la *sale*
Devant Gravelingues devale. *(G. Guiart, f. 276.)*

5. Sale. [« La *sale* est une espèce de soucoupe « de vermeil sur laquelle les boistes, étuis, mon- « tres et l'éventail de la reine luy sont presentés, « couverts d'un taffetas brodé, qui se lève en la lui « presentant. » (Saint Simon, Mém. IV, p. 91.)]

Salé. [1° Saturé de sel ; assaisonné avec du sel : « Aïde, Dieu, fait ele, qui feis mer *salée.* » (Berte, c. XLVI.) — « Que toutes chars qu'il ven- « dront soient cuites, *salées* et appareilliées souffi- « samment. » (Livre des Mét. p. 177.)] — 2° Qui ne sera pas ménagé :

Par ton meffait à autres t'es baillée ;
Destruis serez du petit au plus grant,
Ton nom pery com rebelle ; y es *salée ;*
Avise toy ; fausse ville de Gand. *(Desch. f. 22.)*

[3° Les Bourguignons, particulièrement les Francs Comtois (comté de Bourgogne), étaient dits salés, à cause de leurs nombreuses salines : « Bourguignon « *salé* L'epée au costé ; La barbe au menton, Saute « Bourguignon. » (Leroux de Lincy, Prov. I, 324.)]

Salebreux. Apre, raboteux, dans Cartheny, Voyage du chev. errant, f. 35.

Salecoque. Crevette, salicoque. (Cotgrave.) — [« Squilla gibba a nostris *caramol*, a Santonibus « *de la santé*, quod ægris plurimum soleant appo- « nere, a Parisiensibus chevrette, à Rothomagensi- « bus *salecoque*. » (B. N. lat. 6838, c. ch. 137.)]

Saleignon. [Pain de sel, salignon : « Se le saul « vient en *saleignons*, l'en paiera de charretée « quatre *saleignons*. » (Péage de Dijon, xivᵉ s.)]

Salemandre. [Salamandre : « *Salemandre* est « ressemblable à petite lisarde, de vaire color. » (Brun. Lat. Trésor, p. 195.)]

Salement. « Personne mise *salement*, vilaine- « ment. » Cotgrave.)

Salemon. [Salomon ; on appelait « œuvre « *Salemon*, » les pièces d'orfèvrerie antiques conservées aux trésors des églises.]

Li cerchez n'iere pas mauvez,
Ains valoit d'autres plus d'un fez ;
Li pomeux, et li aigle en son
Furent de l'*oevre Salemon*
Bien neelé et soltiment,
Et fait par grant enchantement. *(Blanchandin, f. 190.)*

Saleniere. Qui fabrique le sel ; aux funérailles de Charles VII, en 1461, « sur le pont aux chan- « geurs, et au millieu du pont, ils poserent le corps, « pour ce que les mesureurs de sel, au millieu du « pont, doivent rendre le corps aux *salenieres* de « la rue S. Denys ; et par ainsi eux le prirent, et les « mesureurs de sel baillerent leurs robes de dueil, « et de là le corps fut porté devant S. Innocent. » (Math. de Coucy, p. 737.)

1. Saler. [1° Faire payer trop cher : « Se tran- « chanz esperons n'avez, et bon cheval por tost « aler, Cil vilain vos vodront *saler*. » (Ren. v. 8660.)] — « *Salerent* si bien la noblesse, qu'elle n'avoit « garde de sentir puant. » (S. Julien, Meslanges hist. p. 635.) — 2° Saupoudrer de flèches, de carreaux d'arbalète, comme de sel :

Sarrazins de quarriaus *saler*
Feu grezois ardant devaler
Sajetes emprunter et rendre. *(G. Guiart, f. 35.)*

2. Saler. [Sceller : « Gie Felis abbé de Vauluis- « sant fais asavoir que je veu et leu mot à mot, « sanz rasure et sans efaceure, les lettres *salées* do « sciau monseignor Gautier. » (Cart. de Champagne, f. 368, an. 1240.)]

Salerne. On disait en proverbe : « Mires de « *Salerne*. » (Poèt. av. 1300, IV, p. 1652.)

Saleron. [Partie creuse d'une salière ; on y met le sel : « Un petit *saleron* d'estain. » (JJ. 161, p. 49, an. 1406.)]

Salet. Sali. (Cotgrave.)

Saleter. Sautiller :

Fame a corage si commun
Autant en aime deus comme un
Ce qu'ele oi dit hier et contredist
Veut et desveut, dit et desdist
Or aime, or het, or rist, or pleure,
Or desous, or deseure
Ades ses cuers *salete* et vole,
Legierement comme pole vole
Et plus tornans que ne soit pie ;
Moult est fols qui en li se fie. *(Ms. 7218, f. 241.)*

Saleur. [« Ceux qui estoient deputés pour « embaumer les corps morts, qu'on appelloit « *saleurs* ou embaumeurs. » (Paré, Mumie, I.)]

Salfuge. Serpent qu'on empoisonne avec du sel. (Cotgrave.)

Salicoque. Petite crevette. (Nicot.)

Salicor. Herbe : « L'herbe aux ecrevisses, et « grenouilles. » (Cotgrave.)

Salicorn. La même. (Cotgrave.)

Salicot. Comme salicoque. (Id.)

Salidure. Petite baleine en Languedoc. (Cotgr.)

Saliere. [1° Pièce de vaisselle pour mettre le sel : « Tant qu'il fu ore de mangier Et que les napes « furent mises, Et desus les tables asises Et les « *salieres* et li pains. » (Renart, v. 22773.) — « Une « petite *saliere* en guise de lyon, à couvercle. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 60.) — « Item trois « *salieres* de cristal. » (Id. p. 56.)] — 2° Vide qui existe derrière la clavicule chez les personnes maigres : « Elle a des *salieres*. » (Oudin.)

Saliette. Oseille. (Cotgrave.)

Saligaut. Personne sale, malpropre. (Oudin.)

Saligineux. Stérile : « Leurs terres qui estoient « habondantes et fertilles en fruicts et les fist si « *saligineuses* et sterilles, qu'elles ne produisoyent « ne vendoient quelque fruict. » (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 118.)

Salignon. [Pain de sel : « Nul ne peut vendre « en la ville de Chastillon sel à estail, qu'il ne « donne à nos seigneurs une mesure de sel à cha- « cun pour une fois ; et s'il vend premier *salignons*, « il doit à ung chascun de nos seigneurs un *sali-* « *gnon* pour une fois. » (Cout. de Châtillon-sur-Seine, B. N. anc. 9898, 2.)]

Saligot. Truffe de marais. (Nicot.)

Salin. 1° Magasin de sel : « Nul autre que le « voisin de la ditte ville ne pourra faire *salin* ny « grenier en la ditte ville sans confiscation de sel « en bled. » (N. C. G. IV, p. 911.) — 2° Droit de *salin* ou de trident. (Cotgrave.)

Saline. [1° Charge de sel : « La royne Jehanne « de Cecille, contesse de Provence,... donna au « prieur et religieux (de la Grande Chartreuse) en « aumosne cent *salines* ou charges de sel... cent « *salines* ou cent cinquante quintaulx de sel. » (JJ. 195, p. 1154, an. 1474.) — 2° Salaisons : « Chair « de çerf vieil et de bœuf, *salines*, espiceries et « moustardes. » (Paré, XX, p. 18.) — 3° Lieu où on fabrique le sel en évaporant l'eau des sources salées ou des marais salants. Palissy, qui avait vu les salines de Lorraine et qui en a laissé une description dans son traité des *sels divers*, nous apprend que, pour l'entretien d'une chaudière, il fallait mille arpents de bois par an.]

Saliner. [Sauner, faire du sel : « Pour ce que « la gabelle du sel a esté mise sus en nostre pays « de Languedoc, la faculté a esté ostée aus labou- « reurs *salinans* de vendre leur sel à voulenté. » (JJ. 180, p. 74, an. 1449.)]

Salinier. [Marchand de sel : « Le *salinier* devra « d'un sextier de sel une manée de l'aide. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Salique. [Nous adoptons l'opinion de Montesquieu et d'Echard ; *salique* vient du haut allemand *sala*, demeure, maison : « Par loi *salique* les « royaumes, duchés, comtés, marquisats et baron- « nies ne se demembrent pas. » (Loysel, p. 638.) — Il existe dans la loi salique, loi des Francs saliens, un texte relatif à la terre salique, qui exclut les femmes de la possession de cette terre. Cette terre appartenait à la famille ; en la donnant à la femme, elle aurait pu par alliance passer dans une autre famille. Dans la suite on appliqua cette disposition à la couronne ; et au commencement du xive siècle, en 1316, on assimila le royaume à la terre salique ; on déclara que les femmes ne pourraient succéder à la couronne. Non contents des lois humaines, les légistes s'appuyèrent sur les textes sacrés : « Les lis « ne filent pas et cependant ils sont vêtus avec plus « de splendeur que Salomon dans toute sa magni- « ficence. » On en conclut que le royaume des lis ne devait point tomber en quenouille. Ainsi furent écartées les dynasties étrangères, et la longue durée de la dynastie capétienne assura l'unité et la grandeur de la France.]

1. Salir. Sauter : « Pour mieux *salir* refusa. » (Will. li Viniers, Poët. av. 1300, II, p. 814.)

Besoins ne tient fianche ne convent,
Nature met nourreture en oubli
Et besoins à tost le sente a *sali*. *(Vat. 1490, f. 134.)*

2. Salir. [Rendre sale : « Sire Dieux, genz mes- « creanz vinrent en ton eritage, et si *salirent* li « tien saint temple. » (Psautier, f. 97.) — « Et ce « ont ordené li preudome par la raison de ce quant « en porporte tex fuz, il ordisent et *salisent*. » (Liv. des Métiers, p. 218.)]

Salisseure. Ce qui salit. (Cotgrave.)

Salisson. [Femme sale : « Maintes fois celuy « qui aura une belle femme s'ira acointer de sa « chambriere, qui sera une *salisson*, une gaupe. » (Chol. Contes, I, p. 152.)]

Salissure. Souillure. (Cotgrave.)

Salival. Qui appartient à la salive. (Cotgrave.)

Salive. [1° Humeur buccale : « E la *salive* li « curut aval la barbe. » (Rois, p. 85.) — « Et se vous « ne poés plorer, Covertement, sans demorer, De « vostre *salive* prengniés, Ou jus d'oignon. » (Rose, v. 7505.)] — 2° Goût, saveur : « De mauvaise « *salive*. » (Rabelais, III, p. 71.) — « Table sans sel, « bouche sans *salive*. » (Cotgrave.)

Saliver. Cracher. (Oudin.)

Saliverne. Ecuelle en argot, ou plutôt crachoir. (Rabelais, IV, p. 341.)

Saliveux. Plein de salive. (Cotgrave.)

1. Sallade. [Salade : « Mais ne laissez pas la « *sallade ;* Car c'est l'appetit d'un malade. » (Rec. de farc. p. 331.)]

2. Sallade. [Casque : « A grant peine peusmes « mettre au dit duc sa cuyrasse sur lui et une *sal-* « *lade* en la teste. » (Commynes, t. II, p. 12.)] — Brantôme, sur les duels, p. 63, dit du duel de l'Isle Marivaux et de Marolles : « Le seigneur de Marolles « lui demanda comment son ennemy estoit armé à « la teste, fust d'un casque ou d'une *sallade ;* il lui « dist que c'estoit d'un casque seulement : tant « mieux, dist il, monsieur, reputez moy le plus « meschant homme du monde, si je ne lui donne « de ma lance droit au mitan de la teste, et si je ne « la tue, à quoy il ne faillit pas ; car tout ainsy qu'il « avoit dict, il le fit. »

Sallage. [Droit de péage dû pour raison de sel voituré par eau ou par terre : « Item mondit sieur « a un droit appellé le *sallage*. » (1447. Etat des droits de la châtellenie de Beaugenci. L. C. de D.)]

Sallamandre. [Salamandre : « Un petit reli- « quaire d'argent où il a une piece qu'on dit qui « est de la *sallamandre*. » (1379.) — On trouve dans un compte de 1380 ce même article avec la note : « Lequel reliquaire a esté prins par le roy. »]

Salle. [1° Cour, tribunal, juridiction : « Et en « ademplissant ledit jugiet, fu ladite verité criée « souffisamment en l'eglise de Herlies,... presens « hommes de fiefs de ladite *salle*. » (JJ. 124, p. 143, an. 1383.)] — « *Salle* de Lisle. » (Bouteill. Somme rur. p. 455.) — « Fiefs, maisons, ou heritages cot- « tiers, tenus et mouvans de la ditte *salle*, bail- « liage, et chastellenie de Lisle, ou de ses vassaux « et fiefvez. » (Cout. Gén. II, p. 903.) — « Le mardy, « jour de Noel, 1470, le duc *tint salle*, le jeune duc « de Gheldres mangea avec luy. » (Chron. depuis 1400 jusqu'en 1476, dans l'Histoire de Louis XI, par Godefroy, IV, p. 371.) — « Le 25 de ce mois (1475) « il y *tint salle ;* le prelat officiant et le prince de « Tarente mangerent avec luy. » (Id. p. 411.) — 2° Palais, hôtel : « Ses nouvelles furent sçeues à « Valenciennes, et les sceut le comte Guillaume qui « se dormoit en son hostel, que l'on dit en la *salle*. » (Froiss. liv. I, p. 55.) — « Appelle à disner les plus « apparens du palais du Mans, qui ne s'appelloit « pour lors que la *salle*. » (Contes de des Perr. t. I, page 104.)

Le monde qui n'est point estable,
Tantost a fait de *salle* estable. *(G. de la Bigne, f. 40.)*

3° Chambre principale d'un palais : « La royne « s'en va es chambres, car tout le jour avoit esté « es *salles*. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 12.) — 4° Bâtiment en général : « Or il y avoit une plateforme « dans Jamets, là où il y avoit une grande *salle* et « voulloit l'adventureux la faire decouvrir et oster « le bois, parce que dedans la ditte *salle* y avoit « faict mettre bon nombre d'artillerie. » (Mém. de Rob. de la Marche, seign. de Fleuranges, p. 420.) — 5° Salle à manger : « Doncques emple un bachin de

« *salle* plain d'eaue. » (Modus, f. 140.) — « Ameu-« blement d'une *salle*. » (Inv. des joyaux et meubles de Charles V, à la suite de son histoire par l'abbé de Choisy, p. 543.) — 6° Cour pour les tournois : « Le comte de Charolois fit un tournoy en la « *salle* de Bourbon, qui fut moult bien combatu. » (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. I, p. 466.) — 7° Châtiment public et solennel : « Avoir, ou don-« ner, la *salle* à un ecolier. » (Monet.)

Sallebrenaut—eux. Voir Salebreux. (Cotgr.)

Sallette. 1° Manécanterie, endroit où s'instruisent les enfants de chœur; pour psallette, d'après Ménage : « Laurent de Voz, musicien, maitre des « enfans de chœur, ou de la *sallette* de l'eglise « métropolitaine de Cambray. » (La Croix du Maine, Biblioth. p. 287.) La demeure du maître de musique et des enfants de chœur de l'église d'Angers se nomme encore aujourd'hui *psallette*. — 2° Pièce de l'appartement où se plaçait le dais. (Honn. de la Cour, ms. p. 74.)

Sallezart. Garçon sale et malpropre. (J. Marot, page 152.)

Sallie. [Sortie : « A une *sallie* que chil de le « Charité fisent hors. » (Froiss. VII, p. 22.) — « Chil « faisoit mainte envaye et tamainte *sallie* sus « chiaus de Cambray. » (Id. III, p. 82.)]

Salliere. [Salière : « Une *salliere* d'argent « à pendre à la cheminée. » (Inv. du duc de Norm. an. 1363.) — « Une grant *salliere*, appellée la *sal-« liere* au paveillon. » (Inventaire du duc de Berry, an. 1416.)] — « Une *salliere* de bois à conserver le « sel. » (N. C. G. II, p. 158.)

Sallir. [Faire sauter : « Si estoit la hurée trop « roiste pour *sallir* son coursier. » (Froissart, t. V, page 299.)]

Sallorge. Magasin de sel : « Gabelles et greniers « à sel, *sallorges*, prevostez. » (Mém. de Sully, t. X, page 229.)

Salmandre. Salamandre. (Cotgrave.)

Salmendre. [Salamandre : « Grans fleurs de « lis, *salmendres* et autres enrichissemens. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4e série, III, p. 63.)]

Salmiguondin. Ragoût de plusieurs viandes réchauffées, dans Rabelais, IV, p. 249.

Salmille. Cerfeuil. (Cotgrave.)

Salmodie. [Psalmodie : « En l'onneur du douz « non saintisme, Dist ceste sainte *salmodie*. » (Guide de Coinsy, p. 361.)]

Salmoier. [Psalmodier : « Lors se reprent à Diu « proier Lors se reprent à *salmoier*. » (Miracle de Coinsy.)]

Salmonde. Racine, remède pour les chevaux. (Cotgrave.)

Salmuré. Mariné. (Cotgrave.)

Salnitré. Mêlé de sel et de nitre, en parlant de la terre : « Le deluge fut cause de luy oster sa gresse « et la rendant plus infertile et demeura *salnitrée* « et moins parfette par l'innondation de la mer. » (Div. leçons de Pierre Messie, f. 2.)

Saloignon. [Pain de sel, salignon : « Se le saul « vient en *saleignons*, l'en paiera de charretée « quatre *saloignons*. » (Péages de Dijon, XIVe s.)]

Saloir. [« L'on estend le lard sur le lardier ou « *saloir*, qui est une grande et large table, aiant « des bords autour, assise sur des estaudis, pen-« dante d'un costé. » (O. de Serres, p. 835.)]

Saloppe. Sale et malpropre. (Cotgrave.)

Salorge. [Amas de sel : « Gabelles, et greniers « à sel, *salorges*, prevostez. » (Sully, Mémoires, t. X, p. 229.)]

Salouart. Sale et malpropre :

Il vast en sin dos un saubert doubletin,
Il a cinte sin spede qui n'est pas rubelin;
Ains fu *salouart* clerc dont de brant fu cerin.
Poët. avant 1300, t. IV, p. 1367.

Salouer. [Pot destiné à garder la viande salée : « Les vault mieux tenir (les lards) ou *salouer*, « comme il font en Picardie. » (Ménag. II, p. 5.)]

Salpestré. Chose composée ou faite avec du salpêtre. (Cotgrave.)

Salpestreur. [Ouvrier qui travaille à faire du salpêtre : « Jehan Defresnes nostre *salpestreur* « demourant à Paris. » (JJ. 171, p. 214, an. 1420.)]

Salpestreux. Plein de salpêtre. (Cotgrave.)

Salpetre. [Salpêtre : « Cent livres de *salpetre*. » (B. N. Clair. 822, f. 13, an. 1385.)]

Salsature. Salure. (Cotgrave.)

Salse. [Salé : « La mer *salse*. » (Rol. v. 372.)]

Salsitif. Qui a goût de sel. (Cotgrave.)

Salsitude. Salure : « Nous cognoissons ces « oiseaux aux pennages qu'ils ont fort gastez, à « cause de la *salsitude* de l'air marin qu'ils ont « passé, qui leur a mangé le pennage, et on les « appele à ce retour lantenaires. » (Budé, des Ois. fol. 115.)

Salsugineux—euse. Plein de sel. (Cotgrave.)

Salt. [Saute : « Parmi la buche en *salt* fors li « clers sancs. » (Rol. v. 1763.)]

Saltacion. [« Par *saltacion*, il entend tripudier « ou trescher, caroler, dancier. » (Oresme.)]

Salteire. Instrument de musique, psaltérion :

Ge sui juglerre de viele ;
Si sai de muse et de fretelle,
Et de harpe et de chifonie,
De la gigue, de l'harmonie,
Et al *salteire*, et en la rote
Sai ge bien chanter une note. *(Fabl. de S. G. f. 70.)*

Salterion. Psaltérion :

Moult ot à la court jongleours
Chanteours et estrumentours;
Moult poissiez oïr chançons,
Rotruenges et nouviaux sons,
Veileurs de laiz et de notes
Et de vielles et de rotes,
Laiz de harpes et de freteaux,
De timbres et de chalemiaux,
Sinphonies, *salterions*
Monacordes, lympres, corrons. *(Brut, add. au f. 80.)*

Saltimbanque. Dans Et. Pasquier, préf. p. 6.

Salu. [Masculin ou féminin comme en latin. 1° Action de sauver : « Por la *salu* de nos armes et « de tres tot nostre lignage. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 3e série, V, p. 84.) — 2° Démonstration de politesse : « Car se tu n'en peusses traire Fors seu- « lement ung biau *salu*. » (Rose, v. 2388.) — 3° Salutation angélique :

Alez chascun jour au moustier,
Si soiés tant à genillons,
Qu'ayés dites deus oroisons,
La pastenostre et le *salu*. *(Ms. 7218, f. 2.)*

Salvable. Qui sauve : « Ceulx qui le bien de « vertu, ne le salut publicque, mesmement aux « entreprinses de guerre, ne veulent plus que le « gaing, ne feront jà au par aler euvre *salvable*. » (Al. Chart. quadriloge invectif, p. 443.)

Salvacion. [Nacelle (?) : « Et entroient es bar- « ges et en *salvacions*. » (Villeh. § 218.)]

1. Salvage. Sauvage, de *silvaticus :*

Cil a le cuer et felon et *salvage*
Ki vers amours ne se veut obeir. *(P. 1300, III, p. 1196.)*

Ne rit li *salvages hom*
Quant il pluet, que bel atent. *(Id. II, p. 809.)*

2. Salvage. 1° Sauvegarde : « Lettres de *sal-* « *vage*, par lesquelles le roy mandoit à ses officiers « de mettre sous sa protection et sauvegarde les « sexagenaires et les veuves avec leurs familles et « leurs biens. » (Laurière, d'après la Coutume de Melun, art. 3.) — 2° [Récompense due à ceux qui sauvent les débris d'un naufrage : « Et avons droit « de prendre tout varesc qui est trouvé en la ditte « riviere de Seine, ou sur la terre certaine entre les « limites dessus dits, et sont ceux qui le treuvent « subjets le porter à notre prevost du dit lieu de « Quillebeuf, dedans vingt quatre heures après « icelui trouvé, sur peine de forfacture de leur « *salvage*. » (Cart. de Jumièges.) Dérivé de *salvare*.

Salvaison. [Salut : « Por pecheors salver e « metre à *salvaison*. » (Rou, v. 4407.)]

Salvament. [Salut : « Pro Deo amur, et pro « christian poblo et nostre commun *salvament*. » (Serm. de Strasbourg.)]

Salvance. Sauvegarde, protection :

Faus semblant, se plus est trouvés
Avec tieus traitres prouvés,
Ja ne soit en ma *salvance*.

Saluant. « *Saluant* vos bonnes graces, » formule de civilité à la fin des lettres. (Mém. de Bellievre et de Sillery, p. 28, 69.)

Salvatelle. Veine entre le doigt annulaire et le petit doigt : [« Et est appelée (une veine) en la main « destre *salvatelle* ou epatique. » (H. de Mondeville, f. 22.)]

Salvation. [1° Salut : « Toutes vos ames (que « Dieu) mete à *salvation*. » (Roncisv. p. 98.) — « Nous n'y veons autre *salvation* pour vous. » (Froiss. t. II, III, p. 29.)] — « Tant pour le salut de « l'empereur que pour la *salvation* de son dit fils, « avoit levé de ses propres deniers 14000 lansque- « nets. » (Mémoires de Du Bellay, liv. III, f. 74.) — 2° Sûreté : « S'en fust fuye quelque part pour trou- « ver sa *salvation*. » (G. de Nevers, IIe partie, p. 20.) — 3° [Ecritures sur procès : « Ils furent « appointez à bailler par escript... leur *salvations*... « comme contenu est en leurs écriptures sur ce « faites... » (1408, Justice de Bonneval. Jamille. L. C. de D.)] — « Il se dit quand un rendant compte « soutient les articles de son compte contre les « debats et contradictions d'iceluy, comme aussy « quand l'on soutient les temoins reprochez et les « titres contredits. » (Laurière.)

Salubre. [Sain, salutaire : « On doibt ensucrer « les viandes *salubres* à l'enfant. » (Mont. I, p. 184.)]

Salubrement. D'une manière salubre. (Cotgr.)

Salubrité. [« Une isle... commode en fertilité « de toutes sortes d'arbres et fruicts et *salubrité* « d'air. » (Mont. I, p. 400.)]

1. Salve. [1° Sauf, sauve : « En l'arcevesque « est ben la croce *salve*. » (Roland, v. 1670.) — « Si « recevrat la nostre lei plus *salve*. » (Id. v. 189.)]

Moult seroit *salve* ma paine
S'il li souvenoit de mi. *(P. av. 1300, III, p. 1263.)*

[2° Sauf, excepté : « Salve la cristienté de l'eglise « devant dite et ce qui appartient à la cristienté, et « *salves* les dismes et sauf ce que canques li home « du pont de Thanes ont hors de leur manoirs. » (Cartul. de Corbie, 21, f. 95, an. 1247.) — « *Salve* « leurs corps et leurs biens. » (Froiss. V, p. 373.)]

2. Salve. [Décharge simultanée d'un grand nombre d'armes à feu : « Estant à vingt pas des « ennemis, ils leur tournent le flanc et deschargent « sur eux leur *salve* de pistolles. » (Lanoue, p. 312.) — « Premier que de joindre, il lui fallut boire la « volée de 14 canons, le *salve* des enfans perdus et « celui du bataillon. » (D'Aub. Hist. I, p. 167.)] — « Tousjours s'entrevoyoient quelques harquebusa- « des, en se disant l'un à l'autre qu'il ne faloit « point avoir de peur, car il n'y avoit point de bal- « les, et que c'estoit *salve de plaisir*, mais il y en « avoit de bonnes, et qui siffloient fort bien. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 254.)

3. Salve. Prière, du latin *salve, Regina :* « Aux « prébendes du *salve* de l'eglise de S. Piat de Seclin, « compete et appartient en leur seigneurie relief à « mercy des heritages appellez les francqs mez « tenus des dits prebendes, à la mort des heritiers : « lequel relief est tel que de trois années l'une, au « choix des dits prebendés. » (C. G. II, p. 931.)

Salvé. 1° Congédié : « Que je vous y treuve ou « autrement, tenez vous pour *salvé*. » (Petit Jehan de Saintré, p. 19.) — 2° Guéri :

Par matin s'est li rois levés
Qui pas ne s'estoit *salvés*
Des maus que il avoit empris. *(Sorb. LX, c. 61.)*

Salvement. [Salut : « Retenez les, ço est vostre « *salvament*. » (Rol. v. 786.)]

Salver. [Sauver : « Si *salvarai* eo cist meon « fradre Karlo. » (Serm. de Strasbourg.) — « Cil « Mahumet... Tervagan e Apollin... *Salvent* le rei. »

(Rol. v. 2713.) — « Mais ore en convenoit un sul à « mort livrer Al piler del mustier, pur le pueple « *salver*. » (Thom. de Cant. f. 149.)]

Saluer. [1° Donner une marque extérieure de civilité, de respect : « Si l' *saluerent* par amur et « par bien. » (Rol. v. 121.) — « Si tost cum s'entre- « virent, lues se sunt encontré ; E li reis Henris « l'a, e il li *salué*. » (Thom. de Cant. f. 114.) — « Atant ez vous les deus freres Taburel et Roenel, « et la *saluent*, et li demandent se Isengrins est « venuz. » (Mén. de Reims, § 412.)] — 2° Faire des compliments au nom de quelqu'un : « *Saluer* me « vueillez un tel. » (Gér. de Nev. II[e] partie, 30.) — 3° Faire un salut : « *Saluer* un promontoire. » (Cotgr.) — 4° Attaquer : « Le jour venu, monsieur « l'amiral d'Annebaut, lequel avoit la charge de « l'armée sous monseigneur d'Orleans, et avoit esté « toute la nuit aux trenchées, fait *saluer* la place « de cinq ou six volées de canons. » (Mém. de Du Bellay, f. 309.) — « A l'arrivée de tous costez, on « estoit *salué* à coups de canons et de coulevrines, « dont les ennemis estoient aussy liberaux que « d'arquebuzades. » (Id. f. 291.)

Salveté—eit—et. [1° Salut : « La lei de *salve-* « *tet*. » (Rol. v. 126.) — « Li chaitif fil d'Adam nen « ont cure de veriteit ne de celes choses k'à lor « *salveteit* apartienent. » (S. Bernard, p. 521.) — 2° Territoire jouissant de l'immunité du droit d'asile : « Jehan Chays de la *salveté* ou bailliage de « Velay. » (JJ. 109, p. 174, an. 1376.)]

Salueur. [Celui qui salue : « On lui attitroit « des *salueurs* qui lui faisoient de grandes reve- « rences et barettades. » (Despér. 29[e] conte.)]

Salut. [1° Action de mettre hors du danger : « Nulle *saluz* n'i est trovée Quise, cerchée ne « donée. » (Benoît, II, v. 6055.) — 2° Salutation : « Malvais *saluz* li firent. » (Rol. v. 2710.) — « Comme « sage et courtoise chascun son *salut* rent. » (Berte, c. 9[e].) — « Floire et Blanchefleur font de par « Pepin *salus*. » (Id. c. 24[e].)] — 3° Formule de salutation au début des lettres patentes des rois, des mandements épiscopaux, etc. : « Nota que il n'ap- « partient à homme de dire *salut*, se il ne parle à « ses subjects, pourquoy l'empereur ne doit point « dire au pape *salut* ; car celluy seul le doit dire à « celluy, ou ceulx à qui il le peult donner. » (Fabri, Art. de rhét. liv. I, f. 108.) — [« A toz chiaus qui « ches presentes lettres verront ou orront, li baillis « de Clermont *salus*. » (Beaumanoir, t. IX, f. 4.) — 4° Ancienne monnaie de Charles VI et de Henri VI, roi d'Angleterre, qui représentait, sur une de ses faces, la salutation angélique : « Nous, en la pré- « sence et par la délibération de messeigneurs les « gens des comptes de mondit seigneur le duc, du « procureur d'iceluy seigneur et de tous, avons « composé avec lesdits Jehan Garnier et Alardin, à « la somme de huit *saluz* d'or. » (1434. Liquidation de profit pour raison du petit Villarson, paroisse Saint-Sigismond ; L. C. de D.)] — Ces *saluz* d'or eurent cours pour vingt-cinq sols tournois. (Jean Le Fèvre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 157.) — « Les demys nobles, *salus*, ducas, rides pour « .xxxvi. grans blans valent .xxx. sols tournois. » (Cout. de Norm. en vers, f. 17.) [Voir sous Ressort. — « Et enfin paya pour sa rançon quatorze mille « *saluts* d'or, un cheval de vingt queues de vin ou « autre tel prix et estimacion. » (Monstrelet, II, f. 164.)] — 5° Formule pour jurer, affirmer :

> Sire, par tous les *saluz* qui sont,
> Ne vous dis à neuf, chose à gas.
> — Teisiez, je ne vos en croi pas,
> Fait li dus, qu'encor ne savoit
> Por coi la dame le disoit. *(Ms. 7996, p. 25.)*

Salutaire. Pieux : « Legation *salutaire*. » (Nouv. Cout. Gén. II, f. 67.)

Salute. Salutation : « Il les salua, et ils lui ren- « dirent son *salute*. » (Percef. IV, p. 49.)

Saluyt. [Monnaie d'or, comme Salut : « Levabit « unum denarium aureum, vulgariter *saluyt* mo- « netæ regis Franciæ nuncupatum. » (Du Cange, sous *Salus*, 2, an. 1443.)]

Salynon. [Salignon, pain de sel, aux Ord. VI, p. 447, an. 1379.]

Salz. [Sauts : « Les galops et les *salz*. » (Roland, vers 731.)]

Samaritaine (Officier ou gentilhomme de la). Expression injurieuse, macquereau. (Oudin.)

Sambieu. Jurement, comme *palsambleu :* « Qui « busquement eust dist avec un *sambieu*. » (Regn. Sat. VIII, p. 51.) — « Par la *sambieu*. » (Cymbalum mundi, p. 69.)

Samblance. 1° Visage :

> Las ! quant li jugemens vendra,
> Que Diex monstera sa *samblance*. *(Ms. 7218, f. 106.)*

2° [Minois, dans Couci, v. 110 : « Tous ses cuers « en envoiseure Est de penser à sa faiture Et à la « jolie *samblance* Dont amours l'a navrés sans « lance. »]

Expression : « A la *samblance*, » apparemment, aux Poës. de Froiss. II, p. 240, v. 155.

Samblant. *Adj.* Pareil : « Si eut en pensée de « faire le *samblant* fait del corps monseigneur Hervi « de Lion. » (Froiss. IV, f. 207.) — *Subst.* 1° Mine : « Et n'oserent monstrer nul *samblant* d'aler à « l'encontre dou roy. » (Froiss. II, f. 224.) — « Ele ot « cler vis et bel *samblant*, Vairs yeulx et le resgart « riant. » (Athis.)

> Droiz dit que cil font de Dieu perte
> Qui, sans raison et sans deserte,
> Ont tel *samblant* qu'il ne font mie. *(Ms. 7615, I, f. 111.)*

2° [Accueil : « Si se fisent grant *samblant* quant « il se trouverent. » (Froiss. VIII, p. 286.) — 3° Avis, opinion : « Le duc de Braibant qui trop froidement « par leur *samblant* s'appareilloit. » (Id. II, p. 453.) — « Et ne veirent, par *samblant*, ne oïrent homme « ne femme. » (Id. V, p. 241.) — « Nuls d'els ne « m'amoit par *samblant*. » (Partonop. v. 3597.)]

[*Expression :* « De riens ne vaurent *samblant* « *faire* Tant qu'il orent les pans veus. » (Roi Guill. page 154.)]

Sambre. [Pour *samble*, face, visage : « Jehan « Froidel dist ces paroles : *Sambre* Dieu, il a esté « besoing que le ribault s'en soit alé ; par la *sambre* « Dieu, je l'eusse tué. » (JJ. 167, p. 197, an. 1413.)] De là dans Rabelais, III, p. 93, *sambregoy*.

Sambuc—ue. [1° Housse de cheval : « Montés « sur un blanc coursier, paré et vesti de *sambuc* « jusques ens es fallons des piés. » (Froissart, II, p. 100) — « Sus chevaulx couvers, dont les *sam-* « *bues* et li houcement aloient jusqu'en tiere. » (Id. IX, p. 365.)]

Et si me fault bien, s'il vous plest,
Quant je chevaucheray par rue,
Que j'aye ou cloque, ou *sambue*,
Haquenée belle et emblant,
Et selle de riche semblant,
A las et a pendans de soye. *(Desch. f. 496.)*

Comme royne fust vestue,
Et chevauchast à grand *sambuc*. *(Rose.)*

Estrubert sit ou palefroi,
Dont la *sambue* fu d'orfroi ;
De toutes pars à terre pent.
Li lorains fu riches d'argent,
De clocheites est trestoz plains. *(Ms. 7996, p. 90.)*

[« Et après son relief vous porterés *sambue*, Car « plus belle de vous ne puet estre veue. » (Brun, v. 1920.) — « Car de dames que damoiselles Amain- « nent cent qui moult sont belles, Et sont, si comme « dit, vestues De clocettes, et s'aront *sambues* Elles « et tout li chevalier D'armes qui font moult à « prisier. » (Chast. de Couci, v. 687.) — « Une *sam-* « *bue* à tout le lorain, garnie d'argent, dont la « *sambue* est de veluau violet, et sont les escueus « d'argent esmallié de Puille et de Hongrie. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 85) — « Item une autre « *sambue* sur violet et sont les arçons d'argent tres, « et est le siege d'un veluau noir, broudé de rosetes, « et est le lorain garni d'argent et la garnison de « la sele aussi. » (Id. p. 86.)]

Sambuchin. Huile de sambuque ou sureau. (Cotgrave.)

Sambue. Voir Sambuc.

Sambuy. [Sorte de juron ; voir Sambre : « Lequel « Robin dist : Le dites vous pour my ; par le *sambuy*, « je n'entrai onques en vostre jardin. » (JJ. 99, p. 179, an. 1368.)]

Sambuz. [Sureau, dans les Chron. anglo-norm. I, p. 54 : « Lez un *sambuz* après un tremble « s'adossa. »]

1. Same. Muge, variété du mulet. (Cotgrave.)

2. Same. [Sureau : « Que nulz ne taingne de « *same*, de broust de noiz. » (Ordonn. VIII, p. 337, an. 1399.)]

Samedi. [1° Jour du sabbat : « E defendist que « li *samedis* ne fust faiz ne gardez ne nul autre « feste. » (Machab. I, p. 1.) — « Et sachiez que la « vielle loi gardoit le septisme jor que Dieus se « reposa, quant il ot fait le monde, ce est le « *samedi*. » (Brun. Lat. Trés. p. 145.) — 2° Septième jour de la semaine : « Quant Solehadins le sot, si fu « mout liez, et semont ses hommes privéement à « trois liues de Cesaire, et furent là tuit ensemble « un *samedi* au soir. » (Mén. de Reims, § 210.)]

Car ce qu'il gist aux femmes voluntiers
Aux *samedis*, et en la quarentaine,
Et que toudis en est plains ses greniers. *(Desch. f. 239.)*

« Nul *samedy* sans soleil. » (Sauval, Amours des roys de France, Histoire de Paris, t. III, p. 12.) Les Polonais croient encore à ce proverbe. — « Il est né « au *samedy*, » c'est-à-dire fainéant. (Oudin.) — « Donner du *samedy* » (Ibid.), faire quelque chose à la hâte et mal. — « Il ne faut plus qu'un *samedy* « pour porter tout au marché. » (Oudin.)

Samelette. [« Riens n'i oublie qu'il n'i face ; « Chief, chevelure, fronc joli, sourçoels, entroels, « menton poli, Bras, mains, poitrine, mamelettes, « Col, jambes, piés sans *samelettes*. » (Froissart, Poës. I, v. 1725.)]

Samgnie. Etoffe, la même que le *samit* : « Soleres, greves, poulains et cuissols garnies de « *samgnies de haubergerie* et estoffez souffisa- « ment. » (Histoire de Bretagne, pr. II, c. 507, an. 1385.)

Samier. [Sorte de filet, aux Ord. VIII, p. 535, an. 1402.]

Samit. [Velours, étoffe de soie : « Et d'un ver- « mel *samit* l'ont molt bien afublé. » (Aiol, v. 9826.) — « Un quatre *samit* adzuré. » (N. C. de l'Argent. p. 2.) — « .v. quartiers de *samit* d'estive. » (Ibid.) — « .i. *samit* rouge. » (Id. p. 5.) — « .i. *samit* jaune « pour couvrir les quarriaus de sa chambre. » (Id. p. 7.) — « .i. *samit* vermeil. » (Id. p. 9.) — « .i. autre « *samit* de Luque jaune. » (Id. p. 15.) — « .i. *samit* « vermeil sus fil. » (Ibid.) — « Une piece et demie « de *samit* vert. » (Id. p. 21.)] — « Chevalier affublé « d'un manteau de *samit* pour le chault qui moult « grant estoit. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 34.) — « Si « fist désarmer le chevalier, puis lui vestit une « coste de vermeil cendal, et dessus ung manteau « de *samit* vermeil fourré d'ermines. » (Id. t. III, f. 67.) — « *Samits* de fleurs semencées d'oyselets « de plusieurs contenances. » (Percef. I, f. 148.) — Ces oyselets étoient quelquefois d'or. (Id. II, f. 118.) — Le fond de cette étoffe étoit quelquefois jaune et azuré. (Id. II, f. 117.) — Cette étoffe enfin étoit distinguée de la « saye » ou « sayette », qui n'étoit qu'une laine. (Honn. de la Cour, ms. p. 3.)

Assez i ot et vair et gris
Et dras de soie et de *samis*. *(Fabl. ms. p. 307.)*

Samiton. [Diminutif du précédent : « .xv. *sami-* « *tons* que uns, que autres. » (N. C. de l'Arg. p. 2.) — « .viii. *samitons* de Venise. » (Id. p. 13.) — « .i. *samiton* de fil. » (Id. p. 16.)]

Samler. Sembler :

Trop m'avez or tost oubliée,
Ne vous *samle* je aussi bele
Com vostre espousée novele. *(Vies des SS. Sorb. LIX.)*

Samoireau. Samoreau, cépage des environs de Sens. (Cotgrave.)

Samolum. Herbe dite anagallie. (Borel.)

Sample. [Exemple, dans la vie de S. Thomas de Cantorbery, v. 1199.]

Sampogne. Cornemuse. (Cotgrave.) Voir Cempoyne.

Sampsuc. Herbe. (Cotgrave.)

1. San. [1° Bon sens : « Quant Karles li cria : « Saime, que penses-tu ? Cuides me tu sorvaincre ? « tu as le *san* perdu. » (Sax. II.) — 2° Côté : « Mais « ce poez veoir assez Que c'est li drois chemins « batuz ; Dès que je m'i sui anbatuz, Je ne tornerai « autre *san.* » (Charrette, v. 1378.)]

2. San. [Avec exclusion de : « Il veoit bien, *san* « le roi, ne se pooit metre pais en ses choses. » (Machab. II, p. 4.)]

3. San. Sang :

Mon cheval mis en vos pasture ;
Si fis ma grant mesaventure,
Car li leu l'ont trestot maingié
Si s'an ai le *san changié.* *(Ms. 7615, II, f. 151.)*

Sanable. Qui peut être guéri. (Cotgrave.)

Sanblant. 1° Visage :

De son *sanblant* voir, est si grant delis.
Poëte ms. avant 1300, t. IV, p. 1386.

2° Avis :

Or m'estuet cevaus cevaucier
Pour mes guerres mieus avancier,
Qui devroie, à tos mes *sanblans,*
Cevaucier palefrois amblans. *(Mouskes, p. 227.)*

Sanbue. [Voir Sambuc : « Si sist en la *sanbue* « del palefroi isnel. » (Aiol, v. 5314.) — « Sor la « *sanbue* à or fu la dame posée. » (Id. v. 8313.)]

Li panel resont bien ouvrée ;
De pesaz ne sont pas forré,
De molete sont anply ;
Plus sont riche que ge ne di ;
Ne que deviser ne porroit :
Les *sanbues* furent de soie. *(Florence, f. 41.)*

Sanc. [Sang : « Nus les ferum vermeilles de « cald *sanc.* » (Rol. v. 950.) — « Ilec *sanc* de pechié « covint par *sanc* laver. » (Thom. de Cant. p. 149.) — « Delivre mei des ovranz iniquitet, e des humes « de *sanc* salve mei. » (Lib. psalm. p. 76.) — « Home « de *sanc* et tricheur aura nostre sire Deux en con- « tre cuer. » (Psaut. f. 10.) — « Si comme aucuns « fiert autrui par mal talent en liu saint, ou bat, ou « fet *sanc,* ou tue. » (Beaum. XI, p. 15.)] — « Com- « missions de *sanc,* » pour connoître des affaires où il y a du sang répandu (Ordonn. t. I, p. 739.) — « Enquestes de *sanc.* » (Ibid. p. 730.) — « Lettres « de *sanc,* lettres de grâces obtenues par ceux qui « avoient répandu du sang, soit en tuant soit en « blessant. » (Ord. III, p. 388.)

Le destrier que *sanc va lavant*
Ne puet c'un poi aler avant
Qu'il chiet, car la mort le fait pestre. *(G. Guiart, f. 133.)*

Par le *sanc* Dé, fet il, c'est merde ;
Or m'en puis aparcevoir. *(Ms. 7615, II, f. 177.)*

Sancerre. Arquebuse, pistolet de Sancerre. (De Thou, l. LIII, p. 483.) Lors du siège de Sancerre par La Châtre, en 1572, 150 vignerons atteignaient les assiégeants aussi raidement avec leurs frondes que si c'eût été des pistolets.

Sanche. Double six au jeu de dés :

Perdue a la *sanche,* si agite hazart
A ariere main sans doute. *(Ms. 7615, II, f. 138.)*

Sanchet. Boudin de Savoie. (Cotgrave.)

Sancier. [1° Rassasier, assouvir : « Sire vous « n'avés que faire d'employer vos gens contre ces « foursenés ; laissiés les aler et yaus *sancier.* » (Froiss. VIII, p. 34.)]

Un usage a tel qu'à moi hape et tire,
Et quant par li sont mi drap debeffé,
Elle se *sancc* après de moi maudire. *(Froissart, p. 300.)*

Adonques le pris à mes dens,
Et le mors dehors et dedens,
A la fin qu'il fust plus bleciés
Et quant je me fui bien *sanciés,*
Sur une piere l'estendi,
Et dou poing au batre entendi. *(Ibid. p. 425.)*

2° Arrêter, apaiser :

J'ay tant de cognissance
Qu'elle *sance*
En partie ma souffrance. *(Ibid. p. 147.)*

Sancmeuçonné. [Troublé, ému, comme *sangmené :* « Quant li rois d'Engleterre entendi « que cil de Gand avoient occis Jakemon d'Artevelle, « si en fu si *sancmeuçonnés* et esmeus que mer- « veilles seroit à dire. » (Froiss. IV, p. 317.) — « Si « fu trop durement esmervilliés et *sancmeuchonnés* « et airés. » (Id. VII, p. 288.)]

Sancs. [Sang : « Sur l'herbe verte li clers *sancs* « s'en afilet. » (Rol. v. 1614.)]

Sancted-ez. [Santé : « Nen est *sanctez* en la « meie carn. » (Lib. psalmor. p. 49.) — « Lores « requist li reis le prudume que il Deu depreiast « que guarisun e *sancted* de la main li dunast. » (Rois, p. 287.)]

Sanctificateur. [« C'estoit un signe (le sabbat) « dont Israel devoit cognoistre que Dieu est *sancti-* « *ficateur.* » (Calv. Inst. p. 295.)]

Sanctification. [« Si nostre *sanctification* « consiste en renoncement de nostre propre « volonté. » (Calv. Inst. Chrét. p. 295.)]

Sanctificetur (Sembler un). Avoir l'air d'un saint, en parlant d'un moine : « Marche avec une « gravité et sembloit un *sanctificetur.* » (Merlin Coccaie, t. I, p. 220.)

Sanctifier. Rendre sacré :

Et s'avez fait pluseurs commandemens
Aux generaux de bouche, et par vos gens,
Que de vos dons fusse *sanctifiez,*
Dont riens n'ont fait, dont pas ne suis liez
Mis m'avoient à la fin de juillet
Mais non pour quant, je suis tous oubliez. *(Desch. 310.)*

Sanctifieur. Qui sanctifie. (Nangis, Chron. an. 1270.)

Sanctimoniale. Religieuse. (Cotgrave.)

Sanctimonie. Sainteté : « La *sanctimonie* qu'il « esperoit trouver dans nos mœurs. » (Montaigne, Essais, t. II, p. 191.)

Sanction. Pragmatique sanction. (Oudin.)

1. Sanctoron. [Santon, du latin *sanctorum :*

« Les hermites et les *sanctorons* des Turcs. » (Le Loyer, Disc. et hist des spect. Paris, 1605, p. 804.)]

2. Sanctoron. Mangeur de saints, hypocrite. (Rabelais, IV, p. 270.)

Sanctuaire—arie. [1° Chose sainte, ou lieu où elle est mise et portée. (D. C. sous *Sanctuarium*, 1.) — « Calices, fiertes, filatieres, Chapes de cœur, « viez *sanctuaires*. » (G. Guiart.)] — 2° Secret : « Pesez ces mots au poix du *sanctuaire*. » (Rabel. prognost. V, p. 4.) — 3° Droit d'asile : « *Sanctuarie* « est un lieu privilegé par le prince ou souverain « gouverneur pour le sauvegarde du vie d'home, « qui est offendour... *sanctuarie* n'est fors que « come un liberté ou franchise graunté par le roy « à l'abbé, ou spiritual gouvernour. » (Stanford, dans D. C. sous *Sanctuarium*, 3.)

Sandal. Etoffe ; voir Cendal. « *Sandal* etoffe du « voile dont le saint Vaissel ou le saint Graal estoit « couvert. » (Percef. VI, f. 127.) — « Lui apporterent « à vestir une robe de soye doublée de *sandal* pour « ce qu'il faisoit chault. » (Lanc. du Lac, II, f. 54.)

Sandale. [« *Sandales* c'est solers d'evesque « quant il celebre, une maniere de couverture de « chevaux de nobles, ou de quoy l'on coeuvre les « plaies ou les corps des mors, ou soler à corde- « lier. » (Monet.) Il y a ici confusion entre *sandale* et *cendal*. « Et li fist chaucier uns solers que « li clerc apelent *sandales*, qui senefient que il « ne doit passeir nul pas en vain. » (Mén. de Reims, § 180.)]

Sandalin. Qui est de santal. (Cotgr.)

Sandarac. Sandaraque (Cotgr.)

Sandarache. Même sens : « Sinople, couleur « rouge, qui fut premier trouvée en la mer, près « d'une cité de ce nom ; Nine est une couleur rouge « que ceux de Grece trouverent en Ephese : aussi « est *sandarache*, qui croit en une isle de la mer « Rouge, et ocre en l'isle de Topazion. » (Sicile, Blas. des couleurs, p. 25.)

Sandastre. Escarboucle. (Cotgr.)

Sandaulx. [Santal : « Poudre de coral, *san-* « *daulx*, poudre de calamité. » (Paré, XI, p. 15.)]

Sandouille. Espèce de pomme. (Cotgr.)

1. Sane. [1° Sain : « Dont ewe bele e clere, nete « et *sane* coroit. » (Rou, v. 988.)] — 2° Santé : « De « bonne *sane*. » (Ten. de Littleton, f. 102.)

2. Sane. « *Sanes*, ou parlements generaux. » (Fauchet, de l'Orig. des dignités de France, I, p. 22.) — [Voir encore Chr. de S. Denis, D. Bouquet, VII, p. 142 : « N'ot en cest an provoire au *sane* ; Del « raconter ne fust tous las. » (Mir. de Coinsy, II.)]

Sanemonde.

. . . . Science est maitresse
Du gouvernement de ce monde.
Je feroye de *sanemonde*
Par ma parole estre un oingnon. *(Desch. f. 372.)*

Saner. Guérir : « Sire, *saneiz* vos mismes. » (Saint Bern. Serm. fr. p. 347.)

Amors va par avanture :
Chascuns i pert et gaaigne,
Par outraige, et par mesure ;
Sane l'un, et l'autre mehaigne
Eurs et mesaventure
Sont ades en se compaigne
Por cest raison et droiture
Ke chascuns s'en loe et plaigne
Kievre de Rains, poet. av. 1300, III, p. 1165.

« Quant l'aigle d'Occident vendra lui et ses pou- « cins qui ses plaies (de l'aigle d'Orient) *sanera*. » (Modus, fol. 321.) — [« Et me feris tu de l'espée, Si « que l'oreille en oi copée, Et ton mestre le me « *sana* Que par ichou garir quida. » (Vie de J. C.) — « Se ferai ma plaie *saner*. » (Rob. le Diable.) — « Messires Robers d'Artois onques ne pot estre bien « *sanés* de une plaie que il ot ou chief. » (Froiss. IV, p. 162.) — « A sa voix j'ere si *sanée*, Com Pria- « mus quant il moroit Navreis en son flanc de « s'espeie A nom Tisbé les ieus ovroit. » (Wacker- nagel, p. 12.)]

1. Sang. [*Expressions :* 1° « Faire *sang*, » blesser jusqu'au sang : « Garin ala devers le maire de la « justice du lieu et se plaignit du *sang* que lui avoit « *fait* la dite femme. » (JJ. 138, p. 4, an. 1389.) — 2° « *Sang* volage, » blessure légère : « Le suppliant « frappa un petit cop de la main sur le visage ledit « homme, et lui fist un pou de *sang volage* parmi « les dens. » (JJ. 138, p. 178, an. 1390.) — 3° Droit de haute justice : « Par ladite coustume ont le *sang* « et le larron ; est à scavoir connoissance de mel- « lée, de debat fait à *sang* courant, et du larron « prins en icelle seigneurie, posé qu'il doive estre « pendu et estranglé. » (Cout. de S. Omer.) — « La « connoissance du *sang* et du larron appartient au « seigneur viscontier. » (Coutum. de Vimeu.)] — 4° « Cheoir en son *sang*, » courir à sa perte : « Cesar « pour les secourir, commanda l'assaut si aigre, « que les Gaulois, eulx voyans *cheoir en leur sang*, « requirent misericorde à Cesar. » (Tri. des IX Pr. p. 368.) — 5° « Le *sang* lui mua. » Nous disons encore faire tourner le *sang* à quelqu'un : « Le comte « de Foix apercevant la bourse ou son fils avoit mis « le poison qu'il lui destinoit, le *sang lui mua*. » (Froiss. liv. III, p. 31.) — Parlant de la bataille de Crecy : « Quant le roy de France veit les Anglois si « lui *mua le sang*. » (Ibid. I, p. 152.) Voir Sangmeue. — 6° [« Jurements par le *sang* ; » on en relève un grand nombre dans les Balades de Deschamps, cxlv et cxlvi ; éd. de Queux de St Hilaire, p. 271 et 599.)]

A Dieu le veu, à Dieu l'affy,
Par le sang dont pierre fendi. *(Desch. f. 32.)*

C'un chetis pour neant vourra
Jurer Dieu et sa progenie
Par *le sang de Fescamp* l'abbaïe
Par le serment du pillori
Par *le sang de Bruges* aussi
Par la mort dont Dieux vint à vie. *(Ibid.)*

7° « Il y aura grande effusion de *sang* la semaine « sainte, » (Oud.) grande tuerie à la boucherie. — 8° « Quant deux conjoints par mariage ont *entra-* « *vesti* l'un l'autre de *sang*, qui advient quand il y « a un enfant du dit mariage ou par lettres au sur- « vivant d'iceux deux conjoints, competent et appar-

« tiennent tous et chacuns les meubles, catheux et « heritages situez au dit eschevinage. » (Cout. de la ville de Douay, N. C. G. II, p 984.) — 9° « Estre de « *sang*, » être parent : « Le juge doit lors sagement « considerer la maniere du denonçant ; sa personne, « si il est homme credible ou non, s'il est homme « haineux, quel motif il a de ce dire, si il *est de* « *sang* au blecé. » (Bout. Som. rur. p. 221.) — 10° « *Sang* de France, » les enfans de France ou les princes du sang. « A son costé dextre etoit tout le « *sang de France* ; c'est assavoir tous les grands « seigneurs de France, comme Anjou, Berry, Bour« gogne. » (Jour. de Paris, sous Charles VI, p. 145.) — 11° « Nobles de *sang*. » Même sens. « Plusieurs « *nobles*, tant *de sang* que autres. » (Ord. V, préf. p. 5.) — 12° « *Sang* royal, » le roi ou la famille royale. Parlant de Charles VI :

Chatillon, Bourdillon,
Galliot, et Bonneval
Gouvernent le *sang royal*. *(Montluc, II, p. 64.)*

13° « Les seigneurs françois aimoient mieux em« ployer à la guerre le *sang* de leur corps que le « *sang* de leur bourse, ainsi qu'on l'appelle com« munement. » (Fauchet, de l'Orig. des dignitez de France, l. II, p. 59.) — 14° [« Nul *sang* blanc, nulle « puce blanche. » (Leroux de Lincy, proverbes, II, p. 358.)]

2. Sang. Sens : « Issoit hors de son *sang*.... « Revint en son *sang*. » (Lanc. du Lac, II, f. 72 et 91.) — « Or vous en gardez une autre fois, et ne « soyez pas si despourveu de *sang* de aller contre « vostre createur. » (Id. III, p. 103.)

Sang bieu. Jurement pour sang de Dieu. Coquillart le fait rimer avec barbelu, p. 169, ce qui induit à croire qu'ou prononçoit *sangbiu*.

Combien que je suis bon françois,
Sangbieu, il m'eust tué ançoys
Que personne m'eust secouru.
Franc archer de Bagnolet, p. 40.

Sangbreguoy. Jurement, même sens : « Les « femmes au commencement du monde, ou peu « après, ensemble conspirerent pour escourcher les « hommes tout vifs, parce que sus elles maistres ne « vouloient en tous lieux, et fut cestuy decret pro« mis, confermé et juré entre elles *par le saint* « *sangbreguoy*. » (Rabel. III, p. 100.)

Sang-de-dragon. [Résine astringente et hémostatique : « Un peu d'eau de vie en laquelle « avoit esté dissoult *sang-de-dragon*, aloès et poudre « de mastic. » (Paré, VIII, p. 15.) — On lit dans Laurens Catelan (Rare et curieux discours de la plante appelée *mandragore*, Paris, 1634, p. 7) : « Du « sang que le dragon a succé des veines de l'élé« phant, pour esteindre par sa froideur l'ardeur qui « le brusle dans ses entrailles, et lequel sang il « revomit lorsque l'éléphant tombe sur luy et qu'il « l'ecrase, comme le recite Pline (VIII, 12), naist et « se produit ès isles Canaries, dites fortunées, selon « Thevet et le medecin Monardes (c. 38), l'arbre qui « porte la gomme appelée *sanguis draconis ;* en « temoignage de quoy le fruict porte la figure d'un « dragon si expressement empreinte, qu'on diroit « y avoir esté apposé par un peintre. »]

Sanglade. Coups de verges : « *Sanglade* d'es« trivieres. » (Rabel. III, p. 19.)

Sanglamment. D'une manière sanglante. (Cotgrave.)

Sanglant. [1° Couvert de sang : « *Sanglant* ot « les talons de tost esperonner. » (Saxon, XIII.) — « Ains qu'il soit vespres ne li solaus couchans, I « aura molt des mors et des *sanglans*. » (Raoul de Cambrai, p. 154.) — « Ambedui s'entr'abatent tout « *sanglant* en l'erbier. » (Berte, c. 38.) — « Tant « que li cuens de saint Pol feri le comte Renaut de « son poing sour le visage, et le fist tout *sanglant*. » (Mén. de Reims, § 268.) — « Leurs classes (des col« lèges) sont jonchées de tronçons d'osier *san*« *glants*. » (Mont. I, p. 183.)] — « On dit rigueur de « Thoulouse, humanité de Bordeaux, misericorde « de Rouen, justice de Paris, bœuf *sanglant*, mou« ton bêlant, et porc pourry. » (Contes de Desperr. II, p. 119.) — 2° [Epithète outrageante : « La femme « et le suppliant se facherent..., elle l'appella *san*« *glant* sourt, et lui l'appella *sanglante* ordure. » (JJ. 138, p. 4, an. 1389.) — « De quoy icellui Denisot « se courrouça, dit par le poitron Dieu *sanglant*. » (Id. p. 51.)]

Le mal Saint Leu le puist abatre,
Dieux lui doint la *sanglante estraine*
Qui me requerra de combattre. *(Desch. f. 349.)*
La *sanglante* mort te prengne...
. . . . D'un gibet soit ton *estraine*. *(Id. f. 282.)*

Expression : « Faire du *sanglant*, » faire tout le mal qu'on peut : « Les villains d'Amont ruyoient « grosses pierres le long de la montaigne, tiroient « traict, et artillerie et *faisoient du sanglant* pis « qu'ils pouvoient. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 148.)

Sanglantement. D'une manière sanglante. (Rech. de Pasquier, p. 430.)

Sanglanter. 1° Ensanglanter : « Le roy ayant « fait une entrée si heureuse dedans sa bonne ville « de Paris, ne la voulut obscurcir, ou *sanglanter* « par la mort des siens, s'il lui eust convenu opi« niastrer ce siége par bresche ou escalades. » (Lett. de Pasq. II, p. 240.) — 2° [Appeler quelqu'un sanglant : « Le suppliant dist que lui Perrinot et « autres avoient autre foiz despité ou *sanglanté* « Dieu et sa mere. » (JJ. 161, p. 272, an. 1407.)]

1. Sangle. [Simple, sans doublures : « Prennent « les robes aus bourjoises Unes fourrées, autres « *sangles*. » (G. Guiart, v. 4104.) — « Del dos li « ostent le blanc hauberc treslis Et remeist *sangles* « el bliaut de samis. » (Gir. de Viane, v. 894.)] — « N'avoient point de mantel ne de housse, ne de « chaperon double, mais *sangle*. » (Le chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, f. 59.) — « Pour la façon « d'une cloche double, trois sols et la *sangle* à « l'advenant. » (Ord. t. II, p. 372.)

Mais qu'il n'ait pas chaperon *sangle*,
Car nule tant ait paroule ou jangle,

Qui double chaperon n'aura,
Devers le feu son lieu ne fera;
Mais sera devers la fenestre,
Ou l'uis, car au feu ne doit estre
En yver qui est mal vestus. *(Desch. f. 308.)*

Males de pluseurs choses plaines,
Comme de robes, par les angles
De chiers draps fourrées et *sangles*. *(G. Guiart, f. 354.)*

2. Sangle. Sangle, du latin *cingulum*, une meilleure orthographe est *cengle*. « En avoir tout « le long des *sangles*. » (Cotgrave.)

Et li clers boute jusqu'en *sangle*,
Ne li chaut gaires de la sajesse,
Quant de li ot fet son talent
Lez li s'asist cortoisement,
Et la damoiselle lez lui. *(Ms. 7615, t. II, f. 184.)*

Lors descendra du ciel la *sangle*
Que vous apelez arc en ciel. *(Ms. 7218, f. 113.)*

Pied de butor a, ce me semble
Longue et bien coulorée *sangle*. *(G. de la Bigne, 119.)*

1. Sanglement. Ceinture, sangle. (Cotgr.)

2. Sanglement. Un à un, dans le symbole de S. Athanase: « Par leurs noms nommes *sangle-* « *ment*. » (Cout. de Norm. en vers, f. 74.)

Sanglent. [1° Sanglant : « De Durendal verrez « l'acier *sanglent*. » (Rol. v. 1079.)] — 2° Flux de sang:

Le *sanglent* en toutes saisons
Vous doint Dieux et sanglaine estraine. *(Desch. f. 211.)*

1. Sangler. [Sanglier: « Un *sangler* parcreu et « grant. » (Lai du Désiré.)] — « Comment il fut « affolé de la cuisse par le cruel *sangler*. » (Percef. vol. II, fol. 7.)

2. Sangler. Cingler: « Lors entrerent en la « mer, et tant *sanglerent* au vent, et aux estoilles, « qu'ils arriverent à un port de mer. » (Hist. de B. Du Guescl. par Ménard, p. 343.)

3. Sangler. [Ensanglanter: « Le suppliant « regarda sa dague qu'il trouva plaiée et *sanglée*. » (JJ. 190, p. 161, an. 1460.)]

4. Sangler. 1° Serrer, comme avec une sangle: « Et furent sur le point que de porter l'un l'autre à « terre, mais ils *sanglerent* les chevaux de leurs « jambes, et bien se tinrent. » (Froiss. IV, p. 40.) — 2° Battre: « Aussi fut si bien aveuglé Le povre « varlet malheureux Qui fut de tout cela *sanglé*. » (Repue des galants sans merci, p. 24.) — 3° Attacher:

. . . . Furent prins et *sanglez*,
Puis devant tout le monde pendus et estranglez.
J. Marot, p. 145.

Sangleron. Petite sangle. (Rabel. II, p. 217.)

1. Sangles. Marques qui forment l'enceinte de certains villages: « Il y advoit de bourgeoisie à « Thorigny, Cerisy, et Ysigny pour les maisons et « heritages bornées d'anciens meres et devises, « autrement appellez les *sangles*, et y acquerent les « femmes moitié en proprieté aux acquisitions faites « par leurs maris, constant leur mariage. » (Cout. Gén. I, p. 1035.) Voy. Chaingles.

2. Sangles. Espèces d'animaux. (Rab. IV, 275.)

Sangleure. Ceinture. (Cotgr.)

Sanglier. 1° *Adj*. Solitaire, du latin *singularis*: « Porcs *sangliers*. » (Percef. I, f. 118.) — 2° *Subst.*: « L'homme de guerre doit avoir trois choses en lui: « assaut de levrier, fuyte de loup, deffence de *san-* « *glier*. » — « Le *sanglier* n'est qu'un hoste, c'est-à-dire ne se fixe pas au même endroit. (Cotgrave.)

Sangliere. Femelle du sanglier. (Cotgr.)

Sanglonnée. [Caillot de sang: « Icellui Estienne « commença à getter par la bouche pluseurs *san-* « *glonnées* de sang. » (JJ. 176, p. 368, an. 1445.)]

Sanglot. Caillot. (Cotgr.)

Sangloter. 1° Rendre le dernier soupir:

Qu' elle (o douleur) à qui le sort osta
Son doux confort, son ame *sanglota*. *(Baïf, f. 219.)*

2° Avoir le hoquet à force de rire. (Mémoires de Montluc, I, f. 430.)

Sangloteur. Pleureur. (Cotgr.)

Sanglotin. Marcassin: « Le president lui de- « manda si d'un gros et puissant arc qui pendoit « sur deux chevilles, il n'avoit pas quelquefois « attrapé quelque *sanglotin*; le paillard.... avoir « respondu que l'arc n'estoit que pour le defendre « des loups. » (Contes d'Eutrap. p. 468.)

Sanglous—out. [1° Hoquet: « Se c'est *san-* « *glous* au commencement du purgier ou en le fin. » (Alebrant, f. 19.)] — 2° Râle:

Princes, qui plus riches se sent
En ce monde, est li plus dolent
Quand de mort lui vient le *sanglout*. *(Desch. f. 55.)*

Sanglouter—ir. [1° Avoir le hoquet: « (Gar- « gantua s'éveillant) crachoit, toussoit, *sangloutoit* « et esternuoit. » (Rab. I, p. 21.) — 2° Soupirer: « Ainsi en ses secrets Didon alloit *sangloutant* ses « regrets. » (Du Bellay, IV, p. 22.)] — 3° Pousser des sanglots:

Le jouvencel ot *sangloutir*,
Plaindre, gemir, traire soupir. *(Pyrame et Th. f. 100.)*

Sangloutissement. On lit dans une lettre du pape contre le concile de Bâle, en 1439: « Voicy « nostre mere saincte eglise, laquelle en la personne « de la sainctété qui en son vray et seur epoux, par « bonne et vraye paix, se resjouissoit par cy devant, « maintenant est contraincte de crier, en grans « soupirs et *sangloutissement*, et deffermer toutes « les fontaines des larmes à toy qui es son vray « espoux. » (Monstrel. II, f. 61.)

Sangloux. Hoquet:

Tu qui me faiz si puant route,
Et qui gettes si ors *sangloux*,
Pendus soit qui t'a prins tel note;
S'a fait tes ventres qui est gloux. *(Desch. f. 205.)*

Sangluter. Avoir le hoquet. (Marbod. c. 1650.)

Sangmeller—erler—esler. [Agiter, mettre en peine: « Connestable, peusés de vous, et ne « vous *sangmellés* point en riens. » (Froiss. XV, p. 13.) — « Son esperit se fremy et se *sangmella* « tout. » (Id. XV, p. 37.) — « Lesquelles filles s'en- « fuirent toutes effrées et comme *sangmerlées* et « en criant: Veez ça les gens d'armes. » (JJ. 171, p. 407, an. 1421.) — « Jehan Alès.... fut fort cour-

« roucié et dolent, et se troubla, *sangmesla* et mua « couleur. » (JJ. 189, p. 176, an. 1457.)]

Sangmerleure. [Agitation du sang, colère : « Le suppliant par chaleur, *sangmerleure* et temptacion de l'ennemi. » (JJ. 172, p. 106, an. 1422.)]

Sangmeslé. Troublé, agité : « Quand le maistre « du navire entendit le mauvais esperit, il fut tellement *sangmeslé* et esbahy, qu'il ne sceut que « respondre. Adonc l'esperit mauvais lui dist, va « lost et là nous delivre où nous te meltrons à « mort. » (Percef. III, f. 73.)

Sangmesleure. Trouble, agitation. (Cotgr.)

Sangmeué. [Troublé, effrayé : « Mais le jou-« vencel fut *sangmeué* et effroié de la venue de son « pere. » (Froiss. XI, f. 99.) *Meuer* répond à *moture*, fréquentatif de *movere*, non pas à *mutare*.]

Sangmeurdry. Meurtrissure, contusion : « S'il « y a *sangmeurdry* 10 sols. » Taxe des droits pour des coups donnés, dans la Charte aux Normans, à la suite de l'ancienne Cout. de Normandie, édition de 1510, f. 166.

Sangofegié. [Masse de sang figé, môle : « La-« quelle Agnesot confessa en gemissant et plourant « moult fort que celle journée n'avoit gaires, par « grevance ou maladie.... elle s'estoit delivrée et « avoit eu un monstre de *sangofegié* ou char rouge, « de la grandeur d'un harenc ou environ, ouquel « il avoit, ce li avoit semblé, forme de creature; « mais il n'y avoit point eu de vie. » (JJ. 99, p. 229, an. 1367.)]

Sangoy. Juron. (Cotgr.)

Sangs. Seins :

Et se de tetins est desmise,
Il convient faire en la chemise
De celle qui li *sangs* avale,
Deux sacs par maniere de male,
Où l'en fait les peaulx enmaler,
Et les tetins amont aler. *(Desch. f. 497.)*

Sangsue. [1° Animal : « Qui l'or vermeil et l'ar-« gent blanc Coveite cum *sangsue* sang. » (Edouard le Confesseur, v. 179.)] — 2° Financier : « *Sangsues* « du peuple. » (Oudin.) — 3° Maladie : « Signe de la « maladie des *sangsues* qui sont au gosier de l'oi-« seau, est que quand l'oiseau paist, la *sangsue* se « remue dedans la gorge de l'oiseau et aucunes fois « se monstre hors des narilles. » (Fouill. Fauc. 77.)

Sangsuer. Tirer le sang à l'aide de sangsues. (Cotgrave.)

Sanguificatif. Qui fait rendre le sang. (Cotgr.)

Sanguification. [Génération du sang : « On « rendra la partie (le foie) si lasche, qu'elle ne « pourra plus suffire à la *sanguification* necessaire « pour tout le corps. » (Paré, *Introd.* p. 22.)]

Sanguifier. Convertir en sang. (Cotgrave.)

Sanguille. Juron : « Tu ne fais ce conte qu'à « demy, *sanguille*, tu es un bel evesque. » (Moyen de parvenir, p. 391.)

Sanguin. [1° Couleur de sang : « Viaire bel, « *sanguin* et riant. » (Froiss. t. XI, p. 86.) — « (Les « palais) sont trestot de marbre fin, Li un sont bis, « l'autre *sanguin*. » (Partonop. v. 833.)] — « Levre « *sanguine*. » (Partonopex de Blois, ms. f. 139.) — « Quarante quatre aunes de *sanguine* morée. » (Du Cange, sous *Miles*.)

Autres ont la pourpre *sanguine*
Vestu, car ils en furent digne. *(Desch. f. 545.)*

« Philippe d'Artevel, chef des Gantois victorieux... « se vestoit de *sanguines* robes, et d'escarlate, « fourrées de menu vers. » (Froiss. liv. II, p. 187.) — « Psautier couvert de veluyau *sanguin*. » (Invent. de Charles V, art. 93.) — [« Mais or le regardés, « comme à couleur *sanguine*. » (Brun. v. 1950.)]

A esmaragdes semblent tutes
Mais eles ont *sanguines* guttes. *(Marbodus, col. 1662.)*

2° [Qui a le tempérament sanguin : « Li *sanguins* « qui est caus et moistes. » (Alebrant, f. 3.) — « Complexion *sanguine*. » (Brun. Lat. Trés. p. 106.) — « Aux *sanguins*, soulas et esbatemens, et aux « melencoliques ou coleriques, riotes et despiz. » (Chr. de Pisan, Charles V, I, p. 10.)] — 3° Tempérament sanguin : « Les corps terriers prennent « leur condicion et nature des estoilles ; mais il est « clere chose que entre les estoilles est naturelle « rebellion et contrarieté ; car l'une engendre « chault, et l'autre froit ; l'une amour et l'autre « discention ; l'une luxure, et l'autre chasteté, « l'une *sanguin*, et l'autre merancolie. » (L'Arbre des batailles, f. 54.) — 4° [Etoffe rouge : « Une houp-« pelande de *sanguin* doublé de pers. » (JJ. 153, p. 204, an. 1397.)]

Sanguinaire. [1° De sang : « Nous sommes « contraints de rectifier le sang, c'est à dire les « quatre humeurs constituant la masse *sangui-« naire*. » (Paré, *Introd* p. 6.)] — 2° Qui a l'aspect du sang : « Pierre *sanguinaire*, » sang de dragon, dans Remi Belleau, I, p. 69. — 3° [Cruel : « Qui « rend les tyrans si *sanguinaires*, c'est le soin de « leur seureté. » (Mont. III, p. 117.)]

Sanguine. [1° Etoffe de couleur rouge : « Pour « avoir rabaissié .VIII. aulnes de *sanguine* de Bru-« celles. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 279.) — « Et se vestoit de *sanguines* et d'escarlates. » (Froiss. t. X, p. 54.) — « Un surcot long de drap de *san-« guine*, fourré de panne. » (JJ. 138, p. 281, an. 1390.) — « Une courte robe de *sanguine* à femme, « fourrée de penne. » (JJ. 155, p. 311, an. 1400.) — 2° Peroxyde de fer : « Les peintres en font des « crayons. Il y a une autre espèce de *sanguine* qui « est fort dure... Aucuns ont fait tailler desdites « pierres pour se servir à brunir ou pollir l'or et « autres choses. » (Palissy, p. 351.)]

Sanguineral. Sanglant. (Cotgrave.)

Sanguinité. [Consanguinité, parenté : « Le « suppliant... trouva les dits faiseurs, dont les « aucuns lui estoient de sanc et de lignage ; les-« quelx lui requirent à cause de *sanguinité* que il « alast avecque eulx pour eulx conduire et mener « à sauveté. » (JJ. 111, p. 298, an. 1377.)] — « Plus « proches en *sanguinité*. » (Ord. V, p. 132.)

Sanguinolent. 1° Ensanglanté :

Ja hors de terre estoit le fer nuisant
Avecques l'or, trop plus que fer cuisant ;
Lors guerre sort, qui par ces deux metaux
Fait des combats inhumains et brutaux,
Et casse et rompt de main *sanguinolente*
Armes cliquans sous force violente. *(C. Marot, p. 515.)*

2° Sanguinaire : « O de tous les viellards le plus « *sanguinolent.* » (Thomas, Corn. Dom. Bertran de Cigaral, acte IV, sc. I.)

Sanguisorbe. Pimprenelle des prés ; plante qui arrête le sang. (Cotgrave.)

Sanicle. Plante médicinale de la famille des ombellifères : « Celui qui *sanicle* a, de mire affaire « il n'a. » (Cotgr.) — « Qui a du bugle et du *sani-* « *cle*, Fait au chirurgien la nique. » (Id.)

Sanie. Humeur qui s'écoule : « *Sanie* des oreil- « les. » (Cotgrave.)

Sanier. [Saigner : « Et se faisoient li auqun « entre deus espaules *sanier* moult vilainement. » (Froiss. V, p. 275.)]

Sanieux. [Plein de sang corrompu : « Si la plaie « est faite *sanieuse* ou orde par aucune cose. » (De Mondeville, f. 41.)]

Sanité. Santé : « Je te loe et te glorifie que à « moy, *sanité* de membres, tranquillité du temps, « amour, affection et charité de tes fervens, les- « quielx sont dons de ta sainte pitié as daigné « ottroyer. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 402.)

Saniteit. Même sens, dans S. Bern. Serm. p. 82.

Sank. Sang : « Entier *sank*, » droit de haute justice, aux Ten. de Littleton, f. 1.

Sanlant. [Air, mine : « Dont sot ben quel mal « ele avoit A son *sanlant* qu'ençainte estoit. » (Flore et Blanchefl. v. 153.)]

Dame, fait-il, grasses vos rent,
Hebergie m'aves à talent,
Et moult m'avez biau *sanlant* fait. *(Ms. 7989 [2], f. 211.)*

Sa grant beautés, ses doux *sanlans*,
Et si tres bel contenement
M'ont pris. *(P. av. 1300, III, p. 1221.)*

Sanler. 1° Sembler : « Loyautés lor *sanle* viu- « tance. » (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1336.) — « Trop « *sanleroit* grant convoitise. » (Ms. 7989 [2], f. 66.) — « Vous me *sanlés* de bone afaire. » (Id. f. 210.) — 2° Ressembler :

Pour miex *sanler* preu sergant,
Portera un grant perchant
En ses deux mains à un rai.
J. de Renti, Poët. av. 1300, III, p. 1201.

3° Assembler : « Quant li Flamenc se furent *sanlé* « desor ce cans. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1367.)

Sanloter. Sangloter : « Bauboie le (nom) en « *sanlotant.* » (Partonopex, f. 150.)

Sanmellé. [Agité : « Tant fu li rois fort adolez « Que il en fu toz *sanmellez.* » (Ren. II, v. 19111.)]

Sannable. [Semblable ; dérivé de *sanner*, sembler, mot fort répandu dans les patois du Nord : « Et portoient chil capperons tous *sannables*, affin « que mieux se reconneuissent. » (Froiss. VI, p. 37.) — « Autre courtoisie ne scevent li Espagnol faire, « il sont *sannables* as Alemans. » (Id. VIII, p. 144.)] — « Quatre chevaliers non *sannables.* » (Cout. de Norm. en vers, ms. f. 58.) — « *Sannable* quiert son « *sannable.* » (Poës. de Froiss. p. 161.)

1. Sanne. Saine : « La meillieure partie d'entre « eulx et la plus *sanne.* » (Ord. III, p. 678.)

2. Sanne. Synode (voir Sane) ; ici tribunal de l'Eternel :

Les brebis s'ostent des pourceaulx,
Et les bestes de mainte guise
Se separent ; mais la devise
Des hommes, comme faucons planne :
Mais une fois venront au *sanne*
Du grant et du haut justicier. *(Desch. f. 294.)*

Sanné. Guéri : « N'estoit que par bonnes et « amples probations il feist apparoir le blessé avoir « esté du tout *sanné*, ou par autre accident ou « maladie survenue estre decedé. » (Cout. Gén. II, page 944.)

Sannement. [Guérison, au Cart. de l'évêché de Chartres, an. 1330.]

Sanner. [Saigner, dans Froiss. IX, p. 281.]

Sanqueue. [Jeune dorade : « In Gallia Narbo- « nensi pro ætatis differentia, quæ magnitudine « definitur, diversa nomina habet : nam quæ palmi « magnitudinem nondum attigit *sanqueue* dicitur. » (B. N. l. 6838, C, ch. 57.)]

1. Sans. [Sang : « Se li *sans* qui descendi de « mon visage à terre ne remonte de son grei là « dont il issi, et li cous n'est anientiz ainsi comme « s'il n'eust onques estei, pais ne acorde n'en sera « ja faite. » (Mén. de Reims, § 270.)]

Et quant la duchoise la vit,
Tantost tos li *sans* li fremist. *(Ms. 7218, f. 9.)*

Li *sans* li boust tout, et resonne,
Si com li fers chaux qui boulonne. *(Ovide.)*

Ja ai je esté trop traveillié
Si ne pooie estre sainié
Et m'a plus de cent cops ferue,
Tant que je sui toute molue
N'onques tant cop n'i sot ferir
C'onques *sans* en peust issir. *(Ms. 7218, f. 212.)*

2. Sans. Sens, ville : « Li cloistrier de *Sans.* » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

3. Sans. Bon sens :

Qui à fame prant conpaignie,
Ne fait pas *sans*, ains fait folie. *(Ms. 7615, f. 150.)*

4. Sans. [En l'absence de, avec exclusion de : « Lors se plaignirent *sans* dolor. » (Couci, I.) — « (Votre père) qui vous amoit *sans* nul point de « faintise. » (Berte, c.)]

Expressions : 1° [« *Sans* moyen, » immédiatement : « Et *sans* moyen estoit devant luy le filz au « roy de Navarre. » (Chr. de Pisan, Charles V, t. II, p. 36.)] — 2° « *Sans* ce que, » sans que :

François qui Alemanz afrontent
Le Barrois sus un cheval montent
Qui *sans ce qu'on* l'en empesche
Se refiert entre gent Tiesche. *(G. Guiart, f. 130.)*

Mande Edouart au roi Phelippe
Que *sans ce que* il li redoingne,
Li quite Agenois et Gascoingne
Par paiz n'en veust une bille. *(Ibid. f. 217.)*

Tel gent se font de ma querelle
Qui me mettent en la berelle;
Les miens occient
Sans ce que pas ne me deffient,
Ains sont à moi si com il dient
Por miex confondre. *(Ms. 7615, I, f. 70.)*

3° « *Sans* de ce que, » de ce que : « Mais Pierre « de Saquinville estoit courroucié *sans de ce que* « on avaloit. » (Hist. de Bertr. Duguescl. par Mén. p. 106.) — 4° « *Sans* autre, » sans pareil. (Cotgr.) — 5° « *Sans* deffaut, » sans y manquer : « Enterrine- « ment *sans deffaut.* » (Ordonn. t. III, p. 300.) — 6° [« *Sans* plus, » seulement, rien que : « Que cas- « cuns presist *sans plus* un pain. » (Froiss. II, 145.)]

Et vos l'evesque remonté
A moult tres grant mesese estoit
Du membre qui si li tendoit
Ne valoit pas *sans plus* tendant,
Ainçois aloit tosjors croissant;
Tant crut et va tant aloignant
Que ses braies vont derompant;
Li evesque honteusement
Montre s'aventure à sa gent. *(Ms. 7615, II, f. 208.)*

7° [« *Sans* point de, » sans aucun : « *Sans point* « *de* plain pays. » (Froiss. t. II, p. 145.) — « *Sans* « *point d'*arrest. » (Id. t. V, p. 86.)] — 8° « *Sans* « fausser, » sans tromperie :

Puis c'on doit avoir fianche
En bien amer
Travillaument, *sans fausser,* à recouvranche
Devroie ataindre. *(Vatic. 1490, f. 32.)*

9° Hormis, sans compter :

Sans estrumans et mariniers
Et estre servans et archiers,
Mena grant mont en son navire
Des barges ne say nombre dire. *(Brut, f. 102.)*

Il n'est rien qui orgoil ploie
Sans humilité. *(Richars, poët. av. 1300, III, p. 973.)*

Sansoirre. Sancerre : « Bon vin de *Sansoirre.* » (Froiss. poës. p. 115.)

Sansonnet. Petit pet. « Ainsi quelle se remuoit « etant pressée, fit un petit *sansonnet,* qu'elle ne « peut toutes fois si dextrement couvrir que l'esclat « n'en fust ouy. » (Des Acc. escr. dijonn. f. 4.)

Sansses. Samson :

Autrechi fu *Sansses* fortin
Que sa fame par son engin
Tout en dormant, à une force,
Tondi, tant qu'il perdi sa force. *(Ms. 7218, f. 193.)*

Sansue. [Sangsue : « Vous devés savoir qu'il i a « une maniere de *sansues* qui sont venimeuses. » (Alebrant, f. 14.)]

Sant. [« Li dis maires et eskevins se douloient « que nostre viscouens avoit prins un *sant,* une « lampe. » (JJ. 61, p. 453, an. 1318.)]

Santable. Qui a le sentiment ou la santé :

Clartez remet en orbes ieus,
Et parole en langue muete;
Les mors membres fait prestieus,
Et fers, et *santables* quant Dieus
Les surrexit de grasse isnele. *(Vatic. 1490, f. 120.)*

Sante. [Sente, sentier : « Item deux autres « arpens de terre assis vers le boys, aboutissant « d'un bout sur la *sante* qui va de Auges à Fres- « noy. » (Cart. de Lagny, f. 262.)]

Santé. [« Ne se doit plaindre li homs qui *santé* « a. » (Bat. d'Alesch. v. 8030.) — « Et puis revint à « sa *santei* et fu touz traitiez et liez et joianz. » (Mén. de Reims, § 71.)]

Ja, por mort, n'en aurai repentance
De recorder sa tres bele semblance;
Et quant j'aurai de ce confession,
Ne me dont Dieus *santé,* se la mort non.
Raoul de Soissons, Poët. av. 1300, t. II, p. 568.

« Comment se porte la *santé.* » (Pathelin, Test. p. 126.) — « Desvoyé de *santé,* » malade d'esprit, dont la tête est dérangée : « Le roy et son conseil « ne adjoustoient point grand foy à elle (la pucelle « d'Orleans) ne à chose qu'elle sceust dire, et la « tenoit on comme une folle *desvoyée de santé.* » (Monstrel. II, p. 42.) — « A ta male *santé,* » pour ton malheur : « Ha mort douloureuse et sans pitié, « mort sanz advis, et qui n'epargne petit ne grant; « ha mort si tu estoyes chose mortelle et que on te « peust tenir aux mains, tu auroyes occis *à ta male* « *santé* ce preux chevalier. » (Percef. III, f. 145.) — « Etre de foi en *santé,* » être converti à sa foi ; parlant des François :

Sessoingne, Alemaigne et Hongrie
Et touz les pors d'Esclavonie
Sont par eus *de foi en santé.* *(G. Guiart, f. 6.)*

« Pain et *santé.* » (Prov. du Villain, ms. S. Germ. f. 76.) — « Il n'est richesse que de *santé.* » (La Noue, Disc. polit. et milit. p. 185.) — « De grande maladie « vient-on bien en grande *santé.* » (Cotgrave.) — « Mal dessus mal n'est pas *santé.* » (Cotgrave.) — « Qui n'a *santé,* il n'a rien ; qui a *santé,* il a tout. » (Cotgr.) — « La *santé* du corps. » (Oudin.) — « La « *santé* n'est pas *santé,* la maladie est *santé.* » (Ibid.) — « Demander au malade s'il veut *santé.* » (Id.) — « Dieu nous garde de la *santé* des Allemans, « et de la maladie des François. » (Id.) — « Qui a « mal au cul, n'a pas *santé* partout. » (Id.)

Santelle. Petite sente ; détours :

Et si scevent tant de cautelles,
Tant de voyes, tant de *santelles.* *(G. de la Bigne, f. 16.)*

Santieux. Sain : « Le roy d'Angleterre qui « estoit en la ville de Senlis, non pas bien *santieux* « de sa personne, fist partir son ost d'autour de « Paris... et luy mesme assez aggravé de maladie « partit du dit lieu de Senlis. » (Monstrel. I, f. 324.)

Santine. [Petit bateau sur la Loire, au registre JJ. 114, p. 170, an. 1378.]

Santisme. [Superlatif de *sanctus* francisé : « L'apostoles y fu meismes Li glorieux et li *santis-* « *mes.* » (Rom. de Robert le Diable.)]

Santité. [Sainteté : « Ysaies fu hom de grant « *santité.* » (Brun. Lat. Trés. p. 57.)]

Santon. [« Icellui Feliz apporta en sa main un « baston appelé *santon.* » (JJ. 158, p. 257, an. 1403.)]

Santonique. Santonine. (Cotgrave.)

Santoron. [Santon, du latin *sanctorum* : « Hypocrites, patenostriers, chattemittes, *santo-* « *rons,* cagotz, hermites. » (Rabelais, IV, p. 64.)]

Santouillé. Gâté, taché, souillé : « Quelques

« autres de vos amis fort particuliers qui vous « reconnurent, mais plutot à la parole qu'aux « lineaments du visage, d'autant que vous l'aviez « tout *santouillé* de sang et de boue. » (Mém. de Sully, I, p. 340.)

Santuaille. Reliquaire :

Por recevoir les fiançailles
Ont fet portier les *santuailles.* *(R. de la guerre de Troyes.)*

Sanvé. Sénevé sauvage. (Cotgrave.)

Sanxes. Samson :

Par femme fut mis à destruction
Sanxes li fort, et Hercules en raige. *(Desch. f. 45.)*

Sanxir. Souscrire : « Ne sçay que plus doive « abominer, ou la tyrannique presumption d'iceulx « redoubtez taulpetiers, qui ne se contiennent « dedans les treillis de leurs mysterieux temples et « s'entremettent de négoces contraires par diame- « tre entier à leurs estats : ou à la superstitieuse « stupidité des gens mariez qui ont *sanxi* et presté « obeissance à telles, tant malignes et barbaricques « loix. » (Rabelais, III, p. 248.)

Sanz. Sans :

D'une rien sui en dotance
Que ne m'en puis plus celer,
Qu'en li n'ait un pou d'enfance
Ce me fais deconforter
Car *sanz moi* à bon panser
Ne l'ose ilec demostrer,
Se feist qu'a sa semblance
La poisse deviner. *(Thib. de Champ. I, p. 86.)*

Saoir. S'asseoir :

Dieus tant mi plaist à remirer,
Quant jou puis dales li *saoir.* *(Vat. 1490, f. 73.)*

Saoler—oller. 1° Etre satisfait, content :

Deus, se je pooie coillir
Dou fruit meur des vos amer,
Si con vos m'avez fait sentir
L'amor d'aval, et comparer ;
Lors porroie *saoler*
Et venir à repentement. *(Th. de Navarre, I, p. 306.)*

« Chescon jor devereiom rehater divines escriptu- « res, car nos almes seroient pues e saulez, si come « dist li prophetes, beau sire, j'en serai mout *saolés* « quant ta gloire me sera fete aperte. » (Hist. de la Ste Croix, ms. p. 13.) — 2° [Contenter, satisfaire : « De le responsce dou roy furent chil qui dalés lui « estoient tout *saollet.* » (Froiss. IV, p. 386.)]

Saon—onnement—onner. [Récusation d'un témoin ; la formuler : « Et quant il l'en aura ouy « leurs dits, et mis en escript, cil qui est en prison « doit estre amené devant eux, et lui doit on « demander, s'il en vont aucuns *saonner ;* et se il « dit sur aucuns d'eux suffisant *saon*, chose que « disent ceux qui sont ainsi *saonez* ne doit estre en « rien contée. » (Anc. Cout. de Normandie, ch. 68.) — « Qui par nul *saonnement* ne puissent estre « ostez de la jurée. » (Cout. de Norm. t. II, ch. 39, B. N. lat. 4651.)] — « Enquerroient ou te enfour- « meroient par bons tesmoins et convenables sans « *saon* et sans souspecon. » (Ordonn. II, p. 397.) — « Et yceux passéz sans *saon* avons fait jurer. » (JJ. 92, p. 81, an. 1362.)

Fous est qui feme croit se moult n'est saige et bonne,
Feme par son bobant met arrier et *saone*
Celui qui plus la sert, et du sien plus li done :
Et qui plus li fait honte à celui s'abandonne.
Chastie Musart, ms. de S. Germ. f. 105.

Saonois. [Gens de Savone : « L'an 1336 sur ce « que Jehan de Flours procureur ou commissaire « sur le fait de la marque donnée contre les Gene- « vois et les *Saonois*, avoit fait arrester à Paris « Faudin soudenier de Florence. » (Registre B de la Chambre des Comptes, f. 122.)]

Saoul. [Rassasié : « C'est (l'amour) faim *saoule* « en habondance, C'est convoiteuse suffisance. » (Rose, v. 4321.) — « Où il fut tué meschamment et « mal accompaigné, comme si Dieu n'eust pas esté « *saoul* de venger cest oultrage qu'il avoit faict à « son pere. » (Comm. IV, p. 1.)] — « *Saoul* comme « un Anglois. » (Rabel. t. I, p. 97.) — « En ventre « *saoul* n'y a saveur ne plaisance. » (Le Jouv. f. 8.) — « Le pigeon *saoul* trouve les cerises amères. » (Cotgr.) — « Qui a la pance pleine, il lui semble que « tous les autres sont *saouls.* » (Id.) — [« Qui voit « sa viande appareiller est souvent *saoul* sans en « manger. » (Génin, Récréat. II, p. 218.)]

Fame qui bien se vaut
Vestir, chausier, et pestre
N'iert ja *saoule d'ome*
Lassée puet ele estre. *(Ms. 7615, f. 139.)*

« *Saoul* et à jeun, » continuellement, toujours :

Tout le peuple est en desordenance,
Sans craindre Dieu, ne sans prince doubter ;
Hautains de cuer, oultrageux en puissance
Faulx en ses fais et ne veult labourer
En son orgueil veult trop perseverer
Ce que dieu het à *saoul et à jeun.* *(Desch. f. 129.)*

Apres vient Guillaume des Barres,
Cis est bons, *saoul et geun.* *(G. Guiart, f. 117.)*

Saoulece. Ivresse. (Règle de S. Benoit.)

Saoulée. Suffisance : « N'en puis boire ma « *saoulée.* » (Fabl. ms. S. Germ. f. 15.)

Saoulement. Avec satiété :

. . . . Miex m'acesmeroie
D'uns riche acesmemens
A nataus, que ce vestoie
Chacun jour *saoulemens.* *(Vat. 1522, f. 153.)*

Saouler. [Soûler, rassasier, contenter, satis- faire : « De li (sa fille) baisier ne puet estre bien « *saoulée.* » (Berte, c. 126.) — « Et la masenge res- « pondi au païsan : Se tu, dist-elle, ne manjues, tu « ne seras gaires *saouleiz.* » (Mén. de Reims, § 462.) — « Tu vodras moult ententis estre A tes yeux « *saouler* et pestre. » (Rose, v. 2352.) — « Je euz « faim ; vous me *saoulastes ;* Et si eus soif, vous « m'abruvastes. » (J. de Meung. Tr. 1417.)] — « On « se *saoule* bien de manger tartes. » (Cotgrave.) — Après la bataille de Poitiers, en 1356, le roy dit aux Anglois et Gascons : « Seigneurs, menez moy cour- « toisement, et mon fils aussi, devers le prince, « mon cousin ; et ne vous riotez plus de ma prinse, « car je suis assez grand seigneur pour vous faire « tous riches. Ces paroles et autres que le roy leur « dit, les *saoula* un petit. » (Froiss. I, p. 195.)

Saoulerie. Action de se soûler. (Oudin.)

Saoulure. Etat de qui se soûle. (Cotgrave.)

Saous. Rassasié :

Jamais ne serai *saous*
De warder les vairs ieus dous
Qi m'ont ocis. *(Vat. 1490, f. 117.)*

Sap. [Sapin; mot encore employé par les marins : « Oi ai quan que tu me mandes, et tut frai tun « plaisir de cedres et *saps*. » Rois, p. 243.) — « A « Jehan Durant pour .CXXXI. liv. de brai pour la « chasse de *sap*. » (Dom Lobin, II, c. 1110, an. 1444.) — « Mout i veissiez coups et de fer et d'a- « chier, Maint hainte de *sap* et de fresne bruisier. » (Wace.)]

Car plus se deult à cheoir villainement
Un grant geant, cedre, *sap*, ou cyprès,
Qu'unq petit nayn qui chet tout bellement,
Ou que ne fait l'herbe qui chet des prez.
Contred. de Songecr. f. 180.

Sapatade. « Punition appellée de la sorte à « Malte, parce qu'on donne d'un soulier sur les « fesses des jeunes chevaliers qui sur les galères « ont manqué à leur devoir. » (Le Duchat, sur Rab. t. II, p. 57.)

Sapate. 1° « Le *sapate*, » est une « espèce de « fête inventée par les Espagnols qui la célebrent « tous les ans le 5 décembre [veille de la S. Nicolas] ; « elle a passé depuis en Savoye, ou Catherine d'Es- « pagne, femme de Charles Emmanuel, duc de « Savoye, a introduit l'usage du *sapate*, que l'on y « a conservé. Cet usage consiste à faire des pre- « sens, sans donner à connoistre de quelle part ils « viennent. » (Lettres de madame de Sevigné, IV, p. 246.) — 2° Présens faits à l'occasion de ces fêtes. « Je voudrois bien pouvoir vous dépeindre au na- « turel un écran que M. le cardinal d'Estréez a « donné à madame de Savoye, en forme de *sapate*, « et dont madame de La Fayette a pris tout le soin « et donné le dessin. » (Ibid.)

Sapeil. [« Tant que nostre chien seront ès forès « de Eccles, ni de Vosges, on n'i doit tendre à cor- « dres ne à *sapeil*. » (Cart. de Remirecourt, ch. 24, an. 1295.)]

Sapeur. Goût : « Exempts de froid, de chaud, « de *sapeur* et d'odeur. » (P. de R. Belleau, I, p. 11.)

Saphadin. [Saladin, nom propre : « Et man- « derent à *Saphadin* le soudan de Babiloine, qui « sires estoit de Damiete, qu'il les venist secourre. » (Mén. de Reims, § 148.)]

Saphene. Veine qui va de la cheville à l'extrémité du pied : [« Ceste veine, pourtant qu'elle peut « estre toujours apparente, est appellée des Grecs « saphena, et vulgairement *saphene*. » (Paré, t. IV, p. 31.)]

Saphique. Vers inventé par Sapho, composé en général de trois trochées, deux iambes et une syllabe. (Cotgr.)

Saphir. [Corindon hyalin bleu, dit aussi saphir femelle : « Tous cilz qui vous ont veu, vous com- « perent au *saphir* qui garis de tous mauz. » (Guill. de Machaut à Agnès de Navarre.) — « .I. doit où il « a 4 *saphirs*, donc il en y a 3 quarrez et un cabeu. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 39.) — « 17 *saphirs* en « .I. neu, donc il en y a un enchassonné. » (Id. p. 41.) — « Une loupe de *saphir* grosse, encerclée « en or. » (Id. 44.) — « Un peut à col d'un *saphir*. » (Id. 43.) — « Un *saphir* d'Oriant percié. » (Id. 41.)]

Saphistrin. 1° Qui tient du saphir :

Elle est de couleur *saphistrine*,
Plaisante, celeste, azurine,
Comme le ciel en temps serain. *(R. Bell. I, f. 69.)*

2° [Ancien nom de la topaze, saphir d'Allemagne : « Demanda icellui Vincent quelle pierre c'estoit ; et « icellui feu Jourdain respondi que c'estoit un *sa-* « *phistrin* d'Almaigne ou topasse ; icellui Genilhac « dist qu'il ne cuidoit point que ce feut *saphistrin*, « et ledit Vincent dist que c'estoit ambre, et le sup- « pliant dist que c'estoit cristail ou bericle. » (JJ. 179, p. 349, an. 1449.)] — « Remplies de *saphistrins* « et d'autres estranges pierres. » (Mathieu de Coucy, p. 667.)

Saphiz. Pluriel de saphir :

Voila de quels *saphiz*
Dieu a garni la robe de son filz. *(M. de la Marg. f. 195.)*

Saphystrin. Voir Saphistrin.

L'amethyste au beau teint,
Du bleu le *saphystrin*. *(Rem. Bell. I, p. 11.)*

Sapience. [1° Sagesse : « Tuz ces de Israel « oïrent le jugement que fait ont li reis ; si l' criens- « trent pur ço que la *sapience* Nostre Seignur fud « en li pur jugemenz faire. » (Rois, p. 237.) — « Ybers parla par molt grant *sapience*. » (Raoul de Cambrai, 122.) — « N'a pas grant *sapience* enclose « En moi, qant si petite chose Com est un cochet « m'a boulé. » (Ren. 5555.) — « Cremor de Dieu est « li commencemenz de *sapience*. » (Cons. de Pierre de Font. p. 7.)] — « Je veux que ces miens amans « soyent pourveuz de ce don de *sapience*, de laquelle « la premiere partie c'est la crainte de Dieu. » (L'am. ressusc. p. 98.) — « Sur touttes choses doit « garder science de faucer *sapience*, car celui qui « pour les temporeles choses pert les spirituelles et « pour cette courte vie pert la vie perdurable. » (Ass. de Jerus. p. 184.) — « L'art qui afert a *sapience* « est divinité, car *sapience* laboure tousjours.... et « l'art qui afiert a *sience*, si est logique, car logique « enseigne a parler soutillement des fais terriens. » (Ibid. p. 184.) — 2° [Science : « Amour de *sapience* « qui vault autant en grec comme philozophe. » (Christ. de Pis. Charles V, t. III, p. 3.)] — « *Sapience* « ala soy enfourmer sur le clergié, et prudence « sus les nobles, et providence sus les gens de « labour. *Sapience* ala cieux un arcevesque, et « leens vint un evesque à diner ; ce avoit ce l'eves- « que en sa compagnie quarente chevaux, et tant « d'escuiers d'un draps, et tant de prestres à chap- « perons fourrez de menu vair que c'estoit mer- « veilles. » (Modus, f. 213.) — « Le roy de *sapience*, « le duc de providence, et le prince de prudence. » (Modus, f. 293.)

Depuis qu'on a eu science en despit,
Et que les grans l'ont du tout despitée,
Devenus sont lasches, povres, et petit,
Et leur marche a esté desheritée,

Car tresor n'est qui vaille *sapience*,
Riens ne se puet comparer à science. *(Desch. f. 58.)*

[« En un mui de cuidance n'a pas plein gros de « *sapience*. » (Mén. de Reims, § 109.)] — 3° *Expressions :* « Lors lui dit Nestor, sire, dont vient ceste « vermine à l'entour de vous? fils de roy, ce diable « de zephir le m'a fait, que en *mauvaise sapience* « *soit il entré*. » (Percef. IV, fol. 146.) — « Pays de « *sapience*. » La Normandie est ainsi appelée à cause de la sagesse des lois que Rollon, prince danois, y établit. (Extrait de l'Hist. de Danemarck, dans le journal de Trevoux, avril 1733, p. 26.) — « Huile de *sapience*, » huile tirée d'une brique précédemment imprégnée d'huile. (Cotgr.)

Sapiens. Sages, dans Beaumanoir, p. 7.

1. Sapin. [Arbre résineux : « En un jardin vait « un *sapin* coper; Moult par est gros; el monde « n'ot son per. » (Bataille d'Aleschans, v. 3619.) — « Dirons premierement de leurs nefs... elles sont « faites de *sapin*. » (Marc. Pol. p. 534.) — « On a « planté enmy un très bel pin; si est feuillu et plus « droit que *sapin*. » (Chr. de Pisan, dit de Poissy.)] — « La crue des *sapins*. » On appelle ainsi à Orléans une crue de la Loire, qui arrive ordinairement vers le mois de juin. (Mercure de juin 1733, page 1241.)

2. Sapin. 1° Qui est de sapin :

Fu, de .II. lances *sapines*,
Abatus, et versés entr'aus;
Esbouelés fu ses cevaus. *(Ph. Mouskes, p. 591.)*

2° Où poussent les sapins :

Quant vient au patriz irié gent sarrasine,
Trestoz li plus hardis sont senblant en sevine;
Et tornent tuit à lui, tres parmi la gaudine;
Quant l'ont à pié trové, et voient sa poitrine,
Et la plaie si grant, qui a soig de mecine,
Con desconfite gent veissiez, et frarrine :
Chaciez, fait il, avant, contre mont la *sapine*,
Mal garra li cuivers en bois, ne en gastine.
Partonopex de Blois, f. 173.

Sapine. Baquet de sapin : « *Sapine* d'eau. » (Des Acc. Big. p. 41.)

Sapinette. Bois de sapin. (Cotgrave.)

Sapineux—euse. Qui appartient au sapin ; plein de sapin. (Cotgrave.)

Sapiniere. Bateau de sapin, en usage sur la Loire. (Du Cange, sous *Sapina*.)

Sapinoie. Lieu planté de sapins :

Un main me chevauchoie
Lés une *sapinoie*.
Ghilibert de Berneville, Poët. av. 1300, II, p. 941.

Sapiteur. Estimateur, expert, comme juré priseur. Ce mot est en usage dans le barreau à Aix en Provence. (Du Cange, sous *Sapitor*.)

Sapmiste. [Psalmiste : « Si comme li *sapmistes* « dist En un saume qu'est petit; Es mons, fait-il, « levai mes ieux, Dont l'aide me vint de Dieu. » (Bestiaire.)]

Sappe. Houe, hoyau : « On avoit fourni au « comte de Biendras une somme d'argent pour « faire provision de pelles, hoiaus, *sappes*, et autres « oustils de Castadoux, à ce qu'estant dedans la « ville, il pust soudain trencher, entrer entre la « ville et le chateau, lequel estoit forsable tenant la « ville. » (Mém. de du Bellay, liv. VIII, f. 248.) — [« Ung baston ferré au bout, appellé *sappe*. » (JJ. 195, p. 1298, an. 1474.)]

Sappement. Action de saper : « Les seigneurs « de Barbezieux, et de Burie, et de Villiers aux « Corneilles, servant pour lors de maistre de l'artil- « lerie, et fût tellement diligenté, qu'apres la ditte « *sappement*, qui dura environ 15 jours,... tomba « la moitié d'une tour. » (Mémoires de du Bellay, liv. VIII, f. 248.)

Sapper. [Abattre avec le fauchon ou la pioche : « J'ay par si longtemps jeusné que les jeusnes « m'ont *sappé* toute la chair. » (Rabel. Pantagr. V, p. 1.) — « Afin que tous seuls nous *sappions* Les « haultes tours et murailles de Troie. » (Amyot, Com. lire les Poëtes, p. 31.)]

Sappient. [Sage, en parlant de Dieu : « Et « nous les conquestasmes au gré du *sappient*. » (Enfans Haymon, v. 97.)]

Saqueboute. [1° Lance, épée : « Un baston « appellé *saqueboute*... Icellui Jacob tira la dite « *saqueboute*, et quand le suppliant vit qu'elle issoit « de son fourreau. » (JJ. 195, p. 772, an. 1472.)]

Les gens de pié devers Othon
D'autre part tant se rabandonnent
Que li de France couronnent
Que alqui si erent eslessié
Avoient derriere eus lessié
A crochez et à *saqueboutes*
Le trebuchent entre leurs routes. *(G. Guiart, f. 127.)*

2° [Espèce de trompette qu'on a nommée plus tard trombone.] « Les hautbois, cornets à bouquin, « et *saqueboutes* du roy. » (Etats de 1614, par Rapine, p. 511.) — « Ce n'est pas pour vous que « mes menestriers tendent leurs violes, afastent « leurs *saqueboutes* et accordent leurs fleutes. » (Gazette franç. de Marcellin Allard, p. 1.) — Parlant d'une représentation : « Saillirent trois chevres et « un bouc, ...le bouc jouoit d'une trompette *saque-* « *boute*, et les trois chèvres jouoyent de schalmayes, « et en celle maniere jouerent un motet. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, l. II, p. 551.

Saquée. [Contenu d'un sac : « Le suppliant a « prins trois ou quatre *saquées* de blé. » (JJ. 195, p. 71, an. 1468.)]

Saquelet. [Petit sac : « Un *saquelet* de cuir. » (JJ. 168, p. 261, an. 1415.] Voir poës. ms. de Froiss. p. 293.

Saquemain. Sac, pillage : « Alphonse... sans « cause invada le dit royaume de Sicile, brula la « grande partie de la cité de Naples, fit mettre le « feu partout où il peult, mit à *saquemain* ce qu'il « put, et sans titre, par sa fureur, invada, occupa, « et tyrannisa le bon et juste droit du dit roy René. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 681.)

Saquemens. Homme de sac et de corde : « L'evesque de Liége, avec une grosse armée, se « mit aux champs pour delivrer son pays d'aucuns

« *saquemens* qui le gastoient ; il prit de leurs « places, en fist pendre plusieurs, et entre les « autres fist abatre le chasteau de Beaurain. » (Chron. de 1400 à 1467, p. 340.) — « Estoient sur « les champs aucuns *saquemens*, jusques à mille « chevaux : desquels estoit le chief et conducteur « un nommé Sauvage de Formanville. » (Monstrel. II, f. 27.) — « Le duc de Bourbon fût deffié d'Amé « de Viry Savoyen lequel estoit pauvre *saquement* « au regard du dit duc ; mais non obstant, celui « feit plusieurs dommages, par feu, et par espée, « ou pays de Bresse et Beaujollois ; pour lesquels « dommages icelui duc le print en tres grand indi- « gnation, et assembla très grand nombre de gens « d'armes et de gens de traict pour le punir et « subjuguer. » (Id. I, f. 83, an. 1409.)

Saquer. Pêcher avec un sac, espèce de filet : « Qui est trouvé *saquant* anguilles, en quelque « temps que ce soit, chet en amende de soixante « sols. » (Bouteill. p. 860.)

Saquet. Petit sac. (Monet.) C'est encore un nom propre.

Saquier. [Tirer, voir Sacher : « *Saquier* l'iaue, » aux Ord. V, p. 511, an. 1355.]

Saqure. Oiseau de proye, connu sous le nom de *sacre*. (Modus et Racio, f. 143.)

Sarabaïtes. Moines qui se réunissaient au nombre de deux ou trois, pour ne prendre loi que de leurs désirs et de leurs jouissances. (Règle de S. Benoit, ms. de Beauvoisis, ch. I.)

Sarache. Poisson. (Cotgr.)

Saragocien. [De Sarragosse : « Icellui Abari- « macies s'efforça de blessier et ferir le supliant « d'un coustel nommé *Saragocien*. » (JJ. 160, p. 360, an. 1406.)]

Sarasin. Turc : « La quintaine dont il s'agit « icy n'est autre chose qu'un tronc d'arbre, ou un « pillier contre lequel on va rompre la lance, pour « s'accoutumer à atteindre l'ennemy par des coups « mesurez : nous l'appellons la course au faquin, « parce qu'on se sert souvent d'un faquin, ou d'un « portefaix armé de toutes pièces, contre lequel on « court : les Italiens la nomment la course à « l'homme armé, et le *Sarasin*, parce qu'ils trans- « figurent le faquin en Turc, en More, ou en *Sara-* « *sin*, pour rendre ces courses plus misterieuses. » (Menestr. des tourn. p. 264.)

Sarasinas. D'Espagne : « Besans *sarasinas*, » dont le maréchal en prenoit quatre par an, vers 1370, sur chaque soudoyer. (Assis. de Jerus. p. 194.)

Sarasine. 1° Herse : « Un marechal de la ville « qui se tenoit près la porte, estant bien advisé, « monta dessus icelle porte, et avec son gros mar- « teau feit tomber la *sarasine* qui estoit attachée « d'une chesne ; mais à cause de la rouille ne pou- « voit descendre ; toutefois à force rompit la chesne « et tomba la herse, qui osta moyen aux imperiaux « qui estoient 1000 ou 1200 sur le bord du premier « pont, de pouvoir entrer. » (Mém. de Du Bellay, l. IX, f. 300.) — 2° Plante ; aristoloche. (Cotgr.)

Sarauz. Garant, gardien :

Tant est preudom
Que à ces II choses, se me samble,
Valoirs de cors et bonté d'ame
Sarauz li soit la douce dame
Quant elle dou cors partira. *(Ms. 7615, I, f. 58.)*

Sarazin. [Romain ; au moyen âge, Sarrazin était synonyme de païen.] — « Œuvre *sarazine*, » dans Partonop. f. 151.

Sarazineis. [Du pays des Sarrazins : « Osberes « *sarazineis*. » (Rol. v. 994.)]

Sarazinesme. Pays des Sarrazins : « A aussi « grand honneur furent admenez, comme s'ils « venissent de faire le plus bel fait c'on puisse faire « en ce monde de *Sarazinesme*, ou d'autre part. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 17.)

Sarazinois. [Du pays des Sarrazins : « Aumos- « nieres ou bourses *sarazinoises*. » (Liv. des Mét. ms. I, p. 168.)]

Sarbatane. [Sarbacane : « Il est des peuples où, « sauf sa femme et ses enfants, aulcun ne parle au « roi que par *sarbatane*. » (Mont. I, p. 111.)]

Sarcable. Propre à être sarclé. (Cotgr.)

Sarcasme. [« L'evangile, auquel est dict (Luc, « IV), en horrible *sarcasme* et sanglante derision « au medicin negligent de sa propre santé ; medi- « cin, gueris-toy mesme. » (Rabel. IV, nouv. prol.)]

Sarcel. [Aiguillon dont on pique les bœufs : « Un *sarcel* qui est au bout d'une grande perche, « de quoy on chasse les bœufs. » (JJ. 161, p. 161, an. 1406.)]

Et se li convient herche,
La civiere et la fesche,
Le *sarcel* enhanter. *(Oustill. au Vilain.)*

Sarcelle. Cercelle, oiseau de rivière. (Cotgr.)

Sarcenet. [Etoffe fabriquée chez les Sarrazins : « Item una capa del *sarcenet*, operato cum imagi- « nibus. » (Monost. Anglic. III, p. 177, an. 1560.)]

Sarche. Impôt levé à Auxerre en 1476 : « *Sar-* « *ches* et fouages. » (Lebeuf, Hist. d'Aux. p. 329.) — [« Item, la *sarche* et la prise des glands appar- « tenans à iceluy pasnage. » (1349. Aveu du fief de Courci ; L. C. de D.)]

Sarchele. [« Icellui Betremieu se mist entre « les deux bersaus où ilz traioient, en soi apoiant « à un arbre, que on dit *sarchele*. » (JJ. 162, p. 318, an. 1408.)]

Sarcheu. [Cercueil : « Un *sarcheu* fist fere « Achilles ; Biels est et grans et loing adès ; De « vert marbre fu tot ovrez. » (Rom. de la guerre de Troie.)]

Sarchiaus. Sarcloir :

Fevres si fet tant de merveilles,
Quar il fet faus à faucher préz
Et *sarchiaus* pour sarcler les blez. *(Ms. 7218, f. 199.)*

Sarchies. Agrès d'une galée, dans une traduc- tion ancienne des conventions entre l'empereur

Michel et les Génois en 1261. (Du Cange, sous *Sarcia*, 1.)

Sarcine. Charge, bagage :

Et encor soit li maris saiges
De droit escript et par usaiges.
Ne puet il eschever la guerre
De sa femme puisqu'il l'a prise
Ne la *sarcine* de l'emprise. *(Desch. f. 499.)*

Sarcir. [Rembourrer, coudre : « Mais li brans « torne vers senestre partie, Si descendi sus la « targe burnie, De chief an chief l'ait copée et tran- « chie Et le giron de la broigne *sarcie.* » (Girard de Viane, v. 2785.)]

Sarclable. [Qu'on peut sarcler : « Les anciens « ont eu diverses opinions sur le sarcler, les aucuns « tenans les bleds n'estre nullement *sarclables.* » (O. de Serres, p. 127.)]

Sarclage. Action de sarcler. (Du Cange, sous *Sacla.*)

Sarclement. Même sens, dans Rob. Est.

Sarcler. [Enlever les mauvaises herbes, au propre et au figuré : « Je fais soier, je fais *sarcler.* » (Jubinal, Denier et brebis, II, p. 270.) — « Se il « connoist les bons des malvès, il pourra et devra « les malvès *sarcler* et essarter des bons. » (Beauman. I, p. 9.) — « A Sevestre Vallerin pour « la peine d'avoir *sarclé* les sentiers qui sont « parmi les preaux. » (Histoire litt. de la France, XXIV, p. 651.)]

Que quand les royaulx sont raclez,
Et par medecine *sarclez*
Que jamais ne seront si sains. *(Desch. f. 474.)*

Sarcleresse. Femme qui sarcle. (Monet.)

Sarclet. Instrument propre à sarcler. (Robert Estienne.)

Sarcleur. Homme qui sarcle. (Cotgrave.)

Sarcloir. Instrument pour sarcler. (D. C. sous *Sartorium.*)

Sarclure. Ce qu'on arrache en sarclant. (Mon.)

Sarcocolle. Gomme résineuse employée pour hâter la soudure des lèvres d'une plaie. (Cotgr.)

Sarcoma. [« *Sarcoma*, autrement dit fungus, « est une excroissance de chair..... elle jette une « sanie fort puante ; les vulgaires l'appellent fil « saint Fiacre. » (Paré, V, p. 21.)]

Sarcophage. Qui dévore les hommes :

. . . . Ah ! beauté lestrigonne,
Plus fiere qu'un aspic, et plus qu'une dragonne,
Viens saouller, si ma mort sufit à ton couroux,
Tes *sarcophages* yeux, d'un spectacle si doux.
Thom. Corn. le Berger extravagant, acte IV, sc. 5.

Sarcophange. Pierre qui consume les chairs en quarante jours. (Cotgrave.)

Sarcotique. Qui recouvre une nouvelle chair comme dans les playes. (Cotgrave.)

Sarcous—us. [Cercueil : « En blancs *sarcous* « fait metre les seignurs. » (Rol. v. 3692.) — « Le « conte Gaston de Foix fu mis en ung *sarcus.* » (Froiss. XIV, p. 534.) — Rapprochez les noms de lieu *Sarcé* (Sarthe), *Sarceaux* (Orne), *Sarcey* (Haute-Marne), *Sarcus* (Oise), *Serqueux* (Seine-Inférieure).]

Sardaine. Sardine. (Cotgr.)

Sardanapalisme. Vie voluptueuse digne de Sardanapale. (Cotgr.)

Sardanapallior. On lit aux pièces justific. des Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 310, en parlant à Charlemagne :

Responds icy, *sardanapallior*,
Qui usurpe le nom de catholique.

Sarde. 1° Poisson, sorte de thon. (Cotgr.) [« La « permission à perpetuité de faire ou faire faire « ladite pêche et fonte des baleines, *sardes*, chiens « et loups de mer. » (Lett. pat. déc. 1657.)] — 2° Variété de calcédoine rougeâtre. (Cotgr.)

Et si le *sarde* en present
Onice ne vus fera ja nusiment. *(Marbod. c. 1648.)*

Sardelle. Petite sardine. (Cotgr.)

Sardinale. Sardaigne (?).

Quant je fui eschapez de la grant forest male,
Moult oi petit d'avoir, tost oi troussé ma male,
Ains ne finai d'aler, si ving en *Sardinale*,
Une terre diverse ou nus biens ne s'avale.
Ms. 7218, fol. 343.

Sardinau. [Filet en nappes simples, dont les mailles sont calibrées pour prendre des sardines, des anchois ; le mot s'emploie à Marseille, d'après D. C. sous *Sardinalis.*]

Sardine. 1° Sardaigne. (Pièces justific. des Mém. de Du Bellay, éd. d'Alambert, VI, p. 286.) — 2° [Poisson, dite royan à Bordeaux, cradeau dans les départements du Nord, galice en Gascogne : « *Sardines* effondrées, cuites en eaue et mengées à « la moustarde. » (Ménag. II, p. 5.)] — « Quand ils « seront tous bien couplez, il faut que le valet des « chiens emplisse deux grandes gibbecieres... touttes « pleines d'osselets, et autres friandises, comme « *sardines*, ralles de pied de chevaux fricassez ros- « ties à la gresse, et autres semblables. » (Fouill. Vén. f. 11.) — 3° [Sardoine, quartz-agate : « Dirai- « je ; tant comme une jame Vaut de pailes et de « *sardines* Vaut la contesse de reïnes. » (Holland, Chrestien von Troies, p. 10.)] — Parlant des Sarrazins vaincus et du butin fait en cette occasion par les troupes de Charlemagne :

Et tant d'autres ricaices eurent
Qu'à paines porter les en peurent
Et s'orent esmeraudes fines
Rubins, et safirs, et *sardines.* *(Mousk. p. 223.)*

Sardoine. Quartz agate :

Sardoine est de dous pieres traite,
De *sardoine* e d'onicle faite.
De ces dous porte treis culurs
De blanc, de neir e de rouurs ;
Le blanc sur le neir est asis
Et li ruiges sur le blanc mis. *(Marbod. c. 1648.)*

Sardonic. [« Avec un ris *sardonic*, c'est-à-dire « un ris forcé. » (Paré, XXIV, p. 15.)]

Sardonie. [Même sens : « Rollanz ferit el' per- « run de *sardonie.* » (Rol. v. 2312.)]

Sardonien. [« L'apium risus, autrement appellé « *sardonia*, espèce de *ranunculus*, rend les hommes

« insensés, ...en sorte qu'il semble que le malade « rie, dont est venu en proverbe ris *sardonien* pour « un ris malheureux et mortel. » (Paré, XXIII, 44.)]

Sardonyche. Sardonyx : « Sapience supere la « *sardonyche* rouge. » (Nef des Fols, f. 20.)

Sarfoet. Serfouette. (Cotgrave.)

Sarfouage. Action de serfouir. (Cotgrave.)

Sarfouette. Serfouette. (Cotgrave.)

Sarfouetter. User de la serfouette. (Oudin.)

Sarfouir. Serfouir. (Nicot.)

Sarge. [Serge : « .VII. aunes de *sarge* noire « d'Illande. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 25.) — « .XII. *sarges* vermeilles. » (Id. p. 176.) — « .XII. « *sarges* blanches. » (Id. p. 177.) — « .XII. aulnes « de *sarge* azurée. » (Id. p. 240.) — « Une autre « chambre à demi cul de sathanin vermeil, où il a « une brebis de six *sarges* rouges. » (Inv. de 1393, au ms. fr. anc. 9484. 2. f. 367.)] — « *Sarges* Sarra- « sines. » (J. Marot, p. 158.) — « *Sarge* de Florence, « non qu'elle fust faite à Florence, mais à la façon « de Florence. » (Apol. d'Hér. p. 235.) — « *Sarges* « de Bonneval », passées en proverbe. (Poët. avant 1300, IV, p. 1652.)

. . . . Cele forteresse tierce
Est assise, que qu'aucuns die,
Sus une roche areondie,
Qui n'est mie close de *sarges*,
Mes de fosséz parfons, et larges. *(G. Guiart, f. 81.)*

Sarger. [Pièce de serge : « Comme en la ditte « ville de Caen, où l'en euvre d'ensienneté grant « foison du mestier de drapperie et de *sarger*. » (Ord. V, p. 105, an. 1367.)]

Sargez. « Les mettoient en ceps et autre « maniére de tourments nomméz *sargez*, et eux « estant en iceux les battoient. » (Duchesne, Annot. sur Alain Chartier, p. 839.)

Sargil—iller. [Pièce de serge, ouvrier qui la fabrique : « Li *sargiller* paieront de chascun estaul « trois solz ; et se uns homs apporte suz son col un « *sargil* et il le posoit à terre por vendre, il paiera « trois solz. » (Péages de Dijon, XIVe siècle.)]

Sargon. Nom d'un poisson, tête dorée. (Cotgr.)

Sargotter. Secouer, cahoter : « Se plaignoit « de son coche qui l'esbranloit et *sargottoit* trop « rudement. » (Des Acc. contes de Gaulard, p. 8.)

Sargure. Le saint Sacrement ; parlant de la procession de la fête de Dieu à St Malo, en 1570 : « Y estoit l'evesque de Nismes qui faisoit l'office du « jour, et portoit le *sargure* sous un poisle noir « semé de fleurs de lys d'or. » (Le P. Menestr. Bibl. curieuse, II, p. 109.)

Sarin. Herbe aquatique dont les racines servent aux maréchaux. (Cotgrave.)

Sarine. Engin à pêcher : « *Sarines* à corne. » (Ord. II, p. 11.)

Sarment. Bois de vigne : « Se brider de *sar-* « *ment* », être ivre à ne pouvoir parler. (Cotgr.)

Sarmenteux. Qui a beaucoup de sarments. (Cotgrave.)

Sarmentin. Qui est de sarment. (Cotgrave.)

Saroht. [Rochet, rapprochez *sarrau :* « Presby- « teri sub albis induti sint superpelliciis vel tunica « linea quæ vulgariter *saroht* vel rochet appel- « latur. » (Martèn. Anecd. IV, p. 838, an. 1287.)]

Sarpe. [Serpe : « Sa *sarpe* et sa coignie prist « Dont aguisié avoit ses pieus. » (Ren. v. 16424.) — « Et port comme senez Par derrier son crepon « Ou *sarpe* ou faucillon. » (Oustill. au vilain.)]

Qui portoient *sarpe* pour faire ouvrage,
Et se mistrent à couper la feuillie. *(Desch. f. 75.)*

Sarpeilliere. Serpillière :

Puisque tu veus que je m'en aille,
Por Dieu, me donne une retaille
D'un tronçon de ta *sarpeilliere :*
Ce n'est mie chose moult chiere,
Que je ne puis le froit souffrir. *(Ms. 7218, f. 151.)*

Sarpel. [Serpe : « Le suppliant print en sa main « ung *sarpel.* » (JJ. 64, p. 127, an. 1325.)]

Sarpens. Serpent :

Je ne quie pas ke *sarpens*,
Ou autre beste, poigne plus
Ke fait amors au desus. *(Chans. du comte Thib. p. 151.)*

Sarper. Terme de marine : « Le vent fut doux, « et la mer tranquille, tant que l'armée des Fran- « çois et de Gennes, qui estoit lors au port de Zante, « feirent ancres *sarper*, et voiles tendre, lesquelles « par le moyen du vent feirent courir navires. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, p. 271.)

Sarpieliere. Serpillière :

L'en poura tout veoir et devant et darrieres,
Les dames seront nues comme les chambrieres,
Teus tienent ci pour beles
Qui ne seront la gueres,
Car mieus que les corsiaus
Vaudront les *sarpielieres*. *(Ms. 7615, II, f. 144.)*

Sarpillerie. Même sens, aux Ord. I, p. 760.

Sarpillon. [Petite serpe : « Nous avons aise- « ment de herber à la main et au *sarpillon.* » (Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1343.)]

Sarqueler. Sarcler, au N. C. G. I, p. 438.

Sarqueu. [Cercueil : « Un biau *sarqueu* de « marbre bien poli me fetes fere. » (Garin.)]

Sarrabouites. Sarabaïtes. (Cotgr.)

Sarragossois. De Saragosse : « Poignard *sar-* « *ragossois.* » (Rabel. I, p. 44.)

Sarraguce. [Saragosse : « Li reis Marsilies « esteit en *Sarraguce.* » (Rol. v. 10.)]

Sarraguzeis. [De Saragosse : « Lacent lur « helmes mult bons *sarraguzeis.* » (Rol. v. 996.)]

Sarrans. [Cordons de bourse : « Laquelle femme « tenoit en sa main ladite bourse, et avoit les « *sarrans* d'icelle bourse liez à l'entour de son « bras. » (JJ. 197, p. 415, an. 1473.)]

Sarras—asson. [Fromage, en Dauphiné, d'a- près D. C. sous *Rassius*.]

Sarrasin—azin. [1° Gens du pays où se lève le soleil, de l'arabe *scharaka*, s'est levé : « Devant

chevalchet uns *Sarrazins*, abismes. » (Rol. v. 531.) — 2° Du pays des Sarrasins : « Asemblet s'est as *Sarrazins* messages. » (Id. v. 367.)] — 3° Cruel :

Dieus aide, fet ele, ont amors tel mines
Je les cuidoie douces, mes jes truis *sarrasines*.
Ms. 7218, fol. 347.

4° Hébreux ; après avoir parlé de Salomon et de Samson, on dit : « Je ne veiz oncques preud'homme qui aymast par amours que, au dernier, ne s'en repentist ; et se vous voulez regarder aux faicts des anciens *Sarrazins*, assez vous en pourroys je monstrer qui furent gastez, par femmes ; regardez en l'histoire de David. » (Lanc. du Lac, III, fol. 127.) — 5° Romains ; parlant de la ruine prochaine de Jérusalem sous Vespasien :

Car, sachiez bien, ly temps aproche
Que Jherusalem yert, par force,
Des *Sarrasins* prinse, et destruite :
Juis feront trestouz la fuite. *(III Maries, p. 349.)*

6° Païens ; parlant de Clovis, qui avant sa conversion vainquit Gondebaud, roy de Bourgogne : « Fut Dieu en l'ayde du *Sarrasin* tenant mauvaise loy, pour ce qu'il estoit en ses faitz droicturier et homme de justice, et confondist le chretien qu'il trouva faux, tyran, torturier, et homme vicieux. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 28.) — Les peuples du Nord, contre lesquels les chevaliers de Prusse étoient en guerre en 1373, sont nommés *Sarrasins*. (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 75.) — On a donné le même nom aux païens de Livonie, en Tartarie et autres. (Favin, Th. d'honn. II, p. 1399.) — On l'a donné encore aux Normands venant du Nord :

For lui s'arrestent *Sarrazin*,
Si li crient en lor latin. *(Partonop. f. 132.)*

7° [Bohémiens : « Plusieurs Egiptiens, vulgaument nommez *Sarrazins*, ...arriverent à l'entrée de la ville de Cheppe en entention de y estre logiez, entre lesquelz en y avoient aucuns, qui portoient javelines, dars et autres habillemens de guerre ; et tout jusques au nombre de 60 ou 80 personnes. » (JJ. 184, p. 376, an. 1453.) — « Pour ce qu'il y avoit des *Sarrazins* ou Bohemiens ou pays. » (JJ. 200, p. 28, an. 1467.) — 8° Orné d'arabesques en parlant des vases, des étoffes : « En dras d'or et de soie en *sarrazin* ouvrés. » (Brun, 629.) — « Deus pièces de soudamins parails, sur champ roze, ouvré de grans feuillaigas à pommes d'or et entre les dittes pommes avoit lettres de *sarazin* et feuillaiges enlaciez, desquels a esté fait quatre houppelandes pour le roy et monseigneur de Valois. » (Compte de 1380.) — « Un pot quarré, semé d'esmaux longues de plite et est le fruitelet d'œuvre de *sarrazins*. pesant .VII. marcs .III. onces d'or. » — « Une cuiller de bois, à façon de beslong, à la maniere des *Sarrazins*. » (Compte 1380.) — « Un liz qui comprant tout le gobelet dont chascune fueille est sizelée à *liens de sarrazins*, et ou fons a un esmail de rouge cler, où il a .III. lis et .III. liens *sarrazines*. » (Inv. du duc d'Anjou, n° 256, an. 1360.)]

Sarrasineiche. [Du pays des Sarrasins : « Larïgesce out robe toute fresche D'une pourpre *sarrasineiche*. » (Rose.)]

Sarrazinesme. Pays des Sarrasins : « Le « marechal Boucicault fut en *Sarrazinesme* faire « la guerre aus Sarazins. » (Juven. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 199.) — « Li plus engineor marcheant « sont en *Sarrazienesme*. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1652.)

Sarrazinois. [Du pays des Sarrazins, imitant les œuvres arabes : « Et de beaux draps ouvrez de « main *sarrazinois*. » Cuvelier. — « A Robert « Poinçon, tappissier *sarrazinois*, demourant à « Paris, pour sa peine, sallaire et façon d'avoir « fait de son mestier de tappisserie .II. grans « manches ès quelles a branches et cosses de « genestes. » (Compte de 1390.)] — « Et les menes- « triers se misrent tous devant sonnans trompes, « clairons, et cors *sarrasinois*, cimballes, et « tabours. » (Rom. de Percef. I, fol. 105.) — Ta- « pissiers de tapis *sarrazinois*. » (Table des Mest. de Paris, ms. Meiniere, p. 18.) — *Sarrazinois* signifie encore la langue des Sarrazins. (Partonop. de Blois, f. 169.)

Sarrazionois. [Sanglant, digne de Sarrazins, en parlant d'un combat : « Tholomer le regrete et « le plaint en Grijois, Et dist que s'il eussent o eulz « telz vingt et trois, Il nous eussent fet un jeu « *sarrazionois*. » (Alex.)]

Sarre. Gène, contrainte : « Se aucun boucher « va au devant des marchans qui ameynent chairs « vives vendre à Bourges, et icelluy boucher les « aille acheter une lieue ou deux, ou demye au « devant, pour *tenir le peuple en sarre*, il est « amendable. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 338.)

Sarreur. [Moulin à scier le bois, à Beaujeu ; dans D. C. sous *Sarritorium*.]

Sarrezin. [Sarrazin : « N'orent crestien victoire « contre *Sarrezins* en la terre de Surie fors seule- « ment d'Acre qui fu reconquise. » (Mén. de Reims, § 1.)]

Sarrie. [Panier qu'on met sur les bêtes de somme, dans D. C. sous *Saria*.]

Sarriette. [Plante vivace à fleurs composées qui fournit une couleur jaune ; elle est encore dite *sarrette* : « *Sarriette* ne dure fors jusques à la Saint « Jehan. » (Ménag. II, p. 2.)]

Sarrot. [Sarrau, rochet, dans Du Cange, sous *Sarrotus*.]

Sarruze. [Serrure : « La *sarruze* d'un buffet. » (JJ. 195, p. 1608, an. 1476.)]

1. Sart. [Terre en friche : « Ou *sart* de Chimai. » (Froiss. III, p. 77.)] — « Est deu aux dits seigneurs, « pour les reliefs des mains fermez pour chacun « *sart*, ou pièce de terre cottiere, ou main ferme, « le dixième denier de la priserie d'iceluy. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 448.)

2. Sart. [Varech : « Les habitants... s'assemble- « ront le premier dimanche du mois de janvier.... « pour regler les jours auxquels devra commencer

« et finir la coupe de l'herbe appelée varech, ou « vraicq, *sart* ou goëmon. » (Ordonn. de la marine, 1681, tit. X, liv. IV, art. 3.)]

Sarteau. Poire. (Cotgrave.

Sartel. Sarcloir :

Tost tourne en gueignage,
Si fera moult que sage,
Et si li covient herche
A blez courir en terre,
Le *sartel* enhauter,
Peur les chardons oster. (*Ms. 7615, t. II, f. 218.*)

Sartelion. [Ceps, entraves: « Robert le Fournier « pour la souspeçon d'avoir robé Colin le Varlet, « rompu sa huche et y prins .xii. solz tourn. fust « mis ou cep, dit *sartelion* des dites prisons. » (JJ. 111, p. 239, an. 1377.)]

Sarter. Nettoyer ; au propre, défricher : « Et si « m'y tiendroy tant que le tres adventureux che- « valier que l'on nomme Passelyon, et qui fut fils « du gentil conte viendra qui doit *sarter* la fontaine « de ce vice, comment dist Julius celuy conte a il « eu ung fils lequel cette fontaine doit *sarter*. » (Percef. IV, fol. 100.)

Sartiel. [Petit champ nouvellement défriché : « Et se doit Bauduins dou Joudion d'un *sartiel*, ki « est as son meur, demi sestier d'espeautre namu- « rois. » (Reg. de la Ch. des Comptes de Lille, f. 9, an. 1265.)]

Sarties. [Agrès d'un vaisseau, dans D. C. sous *Sartia*.]

Sartir. Coudre. (Oudin.)

Sartiz. [Couturé, plissé : « Toz est ses visages « *sartiz* Et la boche ot lede et mau fete. » (Ren. v. 22746.)]

1. Sartre. [Couturier, tailleur : « Jehan Mosset, « *sartre* du lieu d'Espali lez la ville du Puy Nostre « Dame en Vellay. » (JJ. 176, p. 60, an. 1441.) — « Mathelin Alboin *sartre* ou cousturier dudit lieu « de Montesquieu. » (JJ. 191, p. 49, an. 1454.)]

2. Sartre. Poisson :

Quant chiens de mer vienent poignant,
Et bones rays de larchant,
Hados, et oitres, et hennons,
Et congres qui sont gros et lons,
Sartres, et bremes dorées,
Barbues grasses, plaiz lées,
Et bons flez au fennel rostis,
La gent charnaige ont departis. (*Bat. de Quar. f. 92.*)

Sartrerie. [Boutique de tailleur, dans D. C. sous *Sartorium*, d'après un gloss. du f. S[t] Germ.]

Sarvinien. Cep de vigne blanche, dont les feuilles sont presque rondes. (Cotgr.) — On dit en Bourgogne, *servinien*.

1. Sas. [1° Etoffe grossière, du latin *saccus* : « Cambre, dist ele, jamais n'estra parede ; Ne ja « ledece n'ert an tei demenede ; *Sas* i fait pendre, « curtines derameedes. » (S[t] Alexis, XXIX.) — 2° Sacs faits avec cette étoffe : « Si faite gent (les bavards) « sont trop diviers ; De lor bouces font *sas* ouvers « Où on ne puet riens escouser. » (Baud. de Condé, t. I, p. 69.)]

2. Sas. [Tamis, bluteau, du latin *setacium*. « J'ay la lerme assez loing de l'ueil, Passant mes « ennuy au gros *sas*. » (Charl. d'Orl. rondeau.)] — « Ferez pouldre bien subtile, et pour la faire bien « subtile, la passerez par un *sas*, ou par l'esta- « mine. » (Fouill. Fauc. f. 43.)

3. Sas. [Ecluse : « Leurs altezes (archiducs « Albert et Isabelle en Flandre) ordonnent par pro- « vision et en forme d'essais que tous ceux venans « de la mer et desirans joyr de la liberté de la navi- « gation devront passer ledict *sas* jusques au lieu « indiqué sur mesme fond sans le povoir changer « au dit *sas*. » (Wolters, lois et réglement sur les canaux et rivières de la Flandre orientale, p. 141. Les Belges prononcent *sace*.]

Sasfleur. Fleur de soufre (?) : « *Sasfleur*, savon « souffre, couperose. » (Ord. II, p. 320.)

Sasfret. [Bordé d'orfroi : « Vest une brunie dun « li pan sunt *sasfret*. » (Rol. v. 3141.)]

Sasse. [Sas : « Couler au plus delié *sasse*. » (Ménag. II, p. 5.)]

Sassefigue. Fleur nommée pain de chèvre, fleur de Joseph, étoile de Jérusalem. (Cotgr.)

Sassement. Action de sasser, de tamiser. (Cotgrave.)

Sasser. Passer par le sas, le tamis : « Prenez « une livre de sein de porc....... quatre once de « soulfre pulverisé et bien *sassé*. » (Fouill. Vén. f. 122.) — « *Sasse* bonne farine, sans trompe ne « buccine, » fermez ce que vous avez de bon, mangez le sans bruit. (Cotgr.) — [« Sechier au four « puis broyer et *sasser*. » (Ménag. II, f. 5.) — « Ma[is] « nous avons si bien *sassé* Le sang bieu, que to[ut] « est passé Gros et menu par l'estamyne. » (Baill[e] vent et Malepaie.)]

Sasset. Petit tamis :

Va ton gruis, et ton *sasset* querre,
Et donne à mangier aux pourciaulx. (*Desch. f. 378.*)

Sasseur. Qui sasse, qui tamise. (Cotgr.)

Sasseure. Criblure. (Cotgr.)

Sassoigne. Pays des Saxons. (Fauchet, Lan[gue] français, p. 36.)

Satanin. Satin : « Breviaire couvert d'une ch[e]- « mise de *satanin* à queue, et doublée de cendal. » (Invent. des liv. de Charles V, art. 841.) — [« U[ne] « chambre de *satanin* vermeil. » (B. N. anc. 9484, f. 367, an. 1393.) — « Un quartier de *satanin* az[ur] « achattée.... pour faire jartières à lier les chauss[es] « de madame la royne. » (Nouv. Compt. de l'Ar[gent], page 150.)]

Sateffié. [Satisfait : « Nous fussiemes *sateff[ié]* « de autel pourfit, que ès dites terres nous de[vri]- « siemes avoir eu. » (Cart. de Corbie, 21, f. 1[..], an. 1369.)]

Satefier. [Payer : « Mais homme de soy nul[le]- « ment *satefier* si n'en povoit, Et nul autre ne « devoit. » (Convers. de S. Denis.)]

Sateille. Sauterelle :

Les pecheurs glassens com *sateille*,
Dont l'un ravit, l'autre s'orgueille,
Sans querir s'amour, ne sa paix :
Vengence voy qui s'appareille ;
Bien croy que ne gariray jamais. *(Desch. f. 432.)*

Satellite. [« Tantost que l'en vit luy et ses *satellites*. » (Bercheure, f. 69.)]

Satenas. Satan, dans la Chantepleure, ms. du nds S. Germain, f. 103.

Saterie. [Peut être corriger en *sarterie*, drape-, couture : « Gobers li drapiers tient de nous en *saterie* deux sestiers de terre et huit verges. » rt. du Mont S. Martin, III, f. 79.)]

Sathan—anas. [Satan : « Porquei... la toudreiz à un innocent Por donner la à un *Sathan*. » enoit de Ste More, v. 15089.) — « L'anme de lui emportet *Sathanas*. » (Rol. v. 1268.)]

Sathanin. [Satin ; voir SATANIN : « Une autre chambre à demi ciel de *sathanin* vermeil. » (B. N. c. fr. 9484. 2. f. 367, an. 1393.)]

Satieté. [« Nos appetits sont rares en la vieillesse ; une profonde *satieté* nous saisit après le coup. » (Mont. III, f. 271.)]

Satifier—iffier. [1° Payer : « Et ne les auroient de quoy *satiffier*. » (Ord. VI, p. 198, an. 1376.)]

Et qui aux pechiez s'abandonnent,
Sans confesser, sans advertir,
Sans bien faire, sans repentir,
Sans jeuner, sans penance faire,
Sans contire, sans *satifier*. *(Desch. f. 482.)*

Satin. [Etoffe de soie : « Dix aulnes de *satin* turquin estimée l'aulne deux escuz et demi. » ibl. des Chart. 6e série, I, p. 347.) — « Nulle rien ne me rapportez Fors *bona dies* en latin, Vieille relique en vieil *satin* ; De telz presens vous deportez. » (Ch. d'Orl.) — « *Satin* vermeil en graine. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 121.) — *Satin* vermeil des foibles. » (Id. p. 143.) — « *Satin* vermeil en graine des très fors. » (Id. p. 145.) — *Satin* azur des foibles. » (Id. p. 148.)] — « *Satin* azuré plain. » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 366.) — *Satin* plain et bleu. » (Id. p. 290.) — « Demi *satin*. » (Honn. de la Cour, ms. p. 32.) — « *Satin* qu'on appelle de Bruges. » (Apol. d'Hérod. p. 237.)

Satinizé. Garni de satin. (Ruteb. p. 82.)

Satisfacion. Satisfaction, aux Ord. I, f. 581. — Et puis li mist on la mitre ou chief qui doit estre blanche et qui a deus cornes, dont l'une senefie confession et l'autre *satisfacion*. » (Mén. de eims, § 183.)]

Satisfaction—un. [1° Réparation : « Mais li autre prelat e si dui compaignun....... Voleient repairier à *satisfactiun*. Faire à lur arcevesque e dreiture e raisun. » (Thom. de Cant. f. 132.)]

Et Dieu qui vengence suelt querre
Des mauvès, fist les desloyaulx
Tous nuz trainer sur les carriaux
En *satisfaction* condigne. *(Desch. Mir. de mariage.)*

Satisfactionnaire. [Partisan de la satisfaction ar les œuvres, doctrine de ceux qui pensent que les œuvres suffisent à mériter la grâce divine : « En « tel sens que le prennent ces nouveaux *satisfac-* « *tionnaires*. » (Calv. Instit. p. 520.)]

Satisfactoire. [1° Qui est propre à réparer les fautes commises : « Christ a mis son ame en sacrifice « *satisfactoire* pour le peché. » (Calv. Instit. p. 391.) — « Excommunication avec clause *satisfactoire* « qu'on appelait anciennement *super obligatione*. » (P. Pithon, p. 35.)] — 2° Suffisant : « *Satisfactoire* « intelligence. » (Mém. de Sully, IX, p. 19.)

Satisfier. [Payer : « Je veux et ordonne que « mes debtes soient paiées et *satisfiées* des plus « apparilhiés de tous mes biens. » (Testam. de Rob. de Namur.) — « Paient et *satisfient*. » (Ord. III, p. 435.) — « Or ne vous puis paier, ne *satisfier* à « vostre voulenté, si je n'ay ainçois finance. » (Hist. de Bertr. Du Guescl. p. 276.)

Satoir. [Etrier pour aider à sauter à cheval, dans du Cange, sous *Saltatoria*.]

Saton. [Le peuple de Paris appelait *saton*, au XVIIIe siècle, une espèce de bâton : « Un fier *saton* « au service de ceux là qui ne se sentiront pas la « force de se gratter eux-mêmes. » (Ch. Nisard, Parisianismes, p. 153, cite le paquet de mouchoirs de 1750.) Voir JJ. 158, p. 415, an. 1403.]

Satouille. Lamproie. (Cotgr.)

Satrap. Satrape :

La je congneu Patelin o son drap,
Françoys Villon, et autre maint *satrap*. *(Faifeu, p. 19.)*

Saturité. [Satiété : « L'abondance des viandes « se nomme *saturité* ou satieté. » (Paré, Introd. 17.)]

Saturnien—enne. Triste, sombre, mélancolique : « Celui qui est d'une humeur joviale, meine « l'amour gayement, et avec plus d'allegresse, et le « *saturnien* avec une plus grande crainte. » (Lett. de Pasquier, I, p. 33.) — « Personnes tardives, et « *saturniennes*. » (Rech. de Pasq. liv. VIII, p. 655.) [L'astrologie attribuait à Saturne la tristesse, tandis que Jupiter inspirait la gaieté ; *saturnien* est donc opposé à jovial.]

Satyreau. Satyre, divinité, de *satyrus* ; ne pas le confondre avec satire, poëme, du latin *satira*, plus anciennement *satura* :

Les nimphes des boys, et des eaux,
Faunes, chevrepieds, *satyreaux*. *(J. Tahur. p. 102.)*

Satyrez. Qui appartient aux satyres. (Quint. Cens. p. 199.)

Satyriase. Fureur utérine des femmes. (Malad. d'amour, p. 78.)

Satyriasis. [« *Satyriasis*, maladie ainsi appelée « à cause que l'on a toujours la verge tendue « comme les satyres. » (Paré, Introd. p. 21.)]

Satyrion. Toute herbe qui excite à la luxure, chez les Grecs. (Cotgr.)

Satyrique. [Qui appartient aux satyres : « Comme « si c'eust esté des gens qui eussent dansé, ainsi « que l'on fait es festes de Bacchus, avec mouve- « ment et saltations *satyriques*. » (Amyot, *ant.* 98.)]

Satyriquement. D'une manière satyrique. (Cotgrave.)

Sau. Sol, terre : « L'hoste le laisse entrer, et « met son cheval à l'estable aux vaches, lui mons- « trant un lict au *sau*, car il n'y avoit point de « chambre haute. » (Contes de Desperr. I, p. 252.)

Savaeté. Santé : « Ceux qui serroient alteintz « de faux aunes, et de faux peys, ...et ausi les... « gents que de usage vendent... mauveyse viaundes « corrompus, et wacrus ou autrement perillous à « *savaeté* de home. » (Britt. lois d'Anglet. f. 77.)

Savagine. [Bêtes sauvages : « Tant avoit *sava-* « *gine* en icel bois foilli. » (Aiol, v. 62.)]

Savance. Science, dans D. Morice, Hist. de Bretagne, c. 964, an. 1256. « Non *savance*, » ignorance au gr. Cout. de France, liv. III, p. 321.

1. Savant. Sauf : « *Savant* la reversion. » (Ten. de Littleton, f. 40.)

2. Savant. Expert : « *Savant* del pais. » (Duchesne, Généal. des Chastaign. p. 28, an. 1246.)

Savantieur. Comparatif de savant :

A entonné d'une hautine voix
De *savantieurs* la troupe bruyantine. *(J. du Bell. p. 508.)*

Savart. 1° Friche : « Terres vacantes, non « labourées, terres en *savart*, et en friches, hayes « et buissons. » (C. G. II, p. 1029.) — « Un roy est « comme un jardinier qui a un bel et grand jardin « plein de beaux arbres portans bons fruits ; s'ils « sont bien labourés et cultivés, ils apportent grands « profits, et ne les doit pas laisser en friche, *savart* « ou desert. » (Duclos, preuv. de Louis XI, p. 290.) Ce mot est encore employé dans la Brie. — 2° Ruine : « Moulin tout en *savart* et en desert. » (Dénombrement de Montmor, en 1396.)

Savate. 1° Vieux soulier, au propre et au figuré : « Le beau soulier devient enfin *savate*. » (Cotgr.) — « Voicy de belles *savates* d'hommes, et « de belles vesses de femmes. » (Rabelais, p. 228.) — « Boues, et *savattes* jettées au visage d'un che- « valier traîné dans une charette. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 15.) — 2° Femme méprisable : « Vieille « *savatte*. » (Rabel. Epit. p. 39.) — 3° Le jeu de la *savate* en usage parmi les enfants, consiste à se frapper les pieds l'un contre l'autre en sautant, afin de s'échauffer. Il en est parlé à la note de la page 142, dans Rabelais.

Savaterie. [Métier de savetier : « Que les mais- « tres dudit mestier de cordonnerie ne se mesleront « point du mestier de *savaterie*. » (Ord. de juillet 1486.)]

Saubenite. San-benito, casaque jaune sans manches, chargée de figures de diables, dont on couvre les criminels vis à vis l'inquisition. (Cotgr.)

Saucapdet. Juron :

Un temps vi qu'Engles et Gascon
Parloient tuit, et clers, et lais
Saucapdet, et Saint George ; mais
Adonc etoient en usaige,
Et redoublez pour leurs meffais ;
Toudis vient un nouvel langaige. *(Desch. f. 24.)*

Sauce. [Du latin *salsa*, au propre et au figuré : « Male Bouche soit maleois! Sa langue desloiaus et « fausse M'a porchaciée ceste *sauce*. » (Rose, v. 3804.)] — « A chair de loup *sauce* de chien. » En fait de grosse viande, la faim est la meilleure sauce ; ou la reception la plus digne d'un coquin est un bâton. (Cotgr.) — « C'est la *sauce* qui fait manger le poisson. (Cotgr.) — « Tout cela ne vaudroit rien « si le branlement de teste italiennizé ne servoit de « *sauce* pour lui donner plus grand goust. » (Dialog. de Tahur. f. 34.)

A Brusselles fis demander
Sauce vert ; le clerc me regarde ;
Par un varlet, me fist donner
Tousjours, sans demander, moustarde. *(Desch. f. 206.)*

« *Sauce* barbe Robert, d'enfer, de feu, » enfer :

Comment on lot fit, ce me semble,
Par jugement à touz ensamble
Sauce de feu finablement
Destrampée de dampnement. *(Ms. 7615, f. 118.)*

Saucelet. Petit saule, aux Poët. av. 1300, t. I, p. 202.

Saucelle. [Diminutif de *saux*, *sauche*, branches de saule : « Car on dit : Qui voelt la *saucelle* Ployer « aise, il le prent vregelle. » (Poés. de Froiss. t. I, p. 91, v. 137.) — « O ses nimphes et ses pucelles « S'ombrioient dessous *saucelles*. » (Id. II, p. 30, v. 1020.)]

Saucer. Tremper dans la sauce : « Il ne *saucera* « son pain en ma souppe. » (Cotgr.)

Sauceriel. [Petite saussaie : « A demesille « Julienne Navette pour son *sauceriel* un denier. » (JJ. 72, p. 217, an. 1340.)]

Sauchoi. [Saussaie : « Entre *sauchois* et marès. » (Froiss. XVII, p. 101.)]

Saucier. [1° Celui qui compose des sauces ; au moyen âge, l'office de *saucier* avait une certaine importance ; les attributions de cet officier domestique sont fixées par les ordonnances de l'hôtel ; il avait sous lui des clercs, varlets et galopins de saucerie. On lit « clerc *saucier*, » dans l'Ordon. de l'hôtel de 1317. — 2° Saucière : « .VI. grans escuelles « .XII. *sauciers*. » (Lobineau, Hist. de Bret. t. II, col. 453, an. 1306.)]

Saucisse. [1° Boyau de porc rempli de viande crue : « Que nulz ne puisse faire *saucisses* de nulle « char que de porc. » (Liv. des Mét. p. 177.)] — « *Saucisse* de Nantes. » (Contes d'Eutrap. p. 312.) — « *Saucisse* de Bologne, » composée de bœuf, de jambon en égale quantité, hachés ensemble avec un tiers de lard. (Cotgr.) — « *Saucisse* de Lombar- « die, » faite de la chair de chapon gras, de perdrix, de coqs de bruyère. (Id.) — « *Saucisses* (messieurs « les), » les Suisses. (Bouchet, Serées, l. III, p. 272.) — 2° [Longue charge de poudre mise en rouleau dans de la toile goudronnée ; on l'attache à une fusée lente qui sert d'amorce pour faire jouer une mine : « De mesme païs (le Poitou) encore sont « sorties les *saucisses* et autres artifices qui ont « porté malheur à ceux qui à leurs despens les ont « essayez. » (D'Aub. Hist. II, p. 350.)] — Parlant

d'une *saucisse* qui contenoit 4 ou 500 livres de poudre à canon, et qui avoit été placée dans le trou d'une muraille par où les eaux s'écouloient, on lit: « Le feu ayant été mis à cette *saucisse*, elle fit des « merveilles, car elle emporta, non seulement les « deux portes entre lesquelles elle avoit été logée, « et les murailles qui estoient contre icelles pour « les boucher, et les jetta plus de cinquante pas « loing l'une dehors et l'autre dedans la ville. » (Mém. de Sully, I, p. 146.) — 3° Fascine pour revêtement: « *Saucisses* de Hollande. » (Oud.)

Saucissot. [Saucisson : « Un charnier tous-jours « fourni de lard, de jambons, de *saucissots*. » (Ol. de Serres, p. 381.)]

Sauciz—oy. [Saussaie : « *Sauçoy*, » au cart. de S. Germain des Prés, f. 248. — « Une piece de terre « à *saucy*, contenant environ demi arpent de terre, « tenant... et d'autre part au *sauciz* qui fu Martin « Vincent. » (Cart. de Pontigny, an. 1317.)]

Sauclés. Anchois. (Cotgrave.)

Sauçoie. Saussaie :

Cet jour erra, ce dit le conte,
Qui pour voir le me fait entendre,
.XVIII. milles, sans descendre
En bois, n'en chemins, n'en *sauçoie*. *(G. Guiart, f. 116.)*

Saucre. [Sacre, oiseau de proie : « Li contes de « Tanquarville alloit voler des faucons et des *saucres* au dehors de Londres. » (Froiss. V, p. 251.)]

Saudée. [1° Fonds de terre rapportant un sol de rente : « Tout ce que j'avoie à Thanes et ou « terroir de ladite ville, ...est prisié en la valeur de « quarente et une livre, chienc *saudées* et trois « denrées de terre chascun an. » (Cart. de Corbie, 21, fol. 93, an. 1294.) — 2° Solde, gages : « Et sot « comment li chastelains se estoit maintenuz, et le « refist chastelain, et li doubla ses *saudées* pour la « loiautei de lui. » (Ménestrel de Reims, § 267.) — « Tout estoient retenu as *saudées* gens qui lor ve- « noient. » (Froiss. V, p. 265.) — 3° Butin : « Se Dex « vos donc avoir et grant *saudée*, Por Dieu n'obliés « mie la vostre mere Qui chi remaint si seule et « esgarée. » (Aiol, v. 532.) — 4° Service militaire : « Je sai que à *saudée* poroit il faillir bien. » (Aiol, v. 1647.)]

Saudenier. [Soldat, dans la Chron. de Flandres, ch. 85.]

Saudijours. Soudoyer, soldat : « Le mareschal « doit avoir un chevalier verge portant, et jurera à « celer le counseil le roy, et si avera un sergeant « verge portant à liverer les hostels, et à faire « aultres choses, et si avera un clerg à recevioir, « de la paie as sergeans et *saudijours* 2 deniers de « la livre. » (D. C. sous *Marescallus forinsecus*.)

Saudoier—oyer. [Soldat : « Deux hommes « *saudoiers* de nostre très cher et très amé cousin « le conte de Boulongne. » (JJ. 143, p. 88, an. 1392.) — « Retient-il *saudoiers?* qu'avés or. » (Aiol, vers 1563.)]

. . . . Je suis *saudoiers* le roi.
Loiauté li promis et foi. *(Ms. 7989², f. 66.)*

Saudoner. [Soudoyer : « Si sui venus al roi « por *saudoner*. » (Aiol, v. 4308.)]

Saudrai-oie. [Futur et conditionnel de *saillir*. (Froissart, IV, p. 346 ; III, p. 155.)]

Saudre. Payer :

Se sainte yglise escommenie,
Li frere pueent bien assaudre,
S'escommeniez a que *saudre*. *(Ms. 7218, f. 327.)*

Saudure. [Soudure en maçonnerie : « Mur « ouvré par mains de Sarrasins (Romains) qui fai- « soient les *saudures* si fortes et les ouvrages si « estragnes que ce n'est point comparison à chiaus « de maintenant. » (Froissart, IV, p. 290.)]

Saveir. [Savoir : « Vostre *saveir* est grant. » (Rol. v. 3509.) — « Li arcevesque Thomas, qui mult « ont grant *saveir*. » (Thom. de Cant. p. 51.)]

Savelon. [Sable : « Que le fuisil de leurs forges... « il mettent ès fossez, esquelles on a prins le *savelon*. » (Liv. rouge d'Abbeville, f. 47.)] Voir encore dans Mouskes, ms. p. 457.

Savement. [Sûrement : « *Savement* les guiastes, « pere del mont. » (Aiol, v. 2992.)]

Savene. [Nappe d'autel, dans Du Cange, sous *Savena*.]

Saveres. [Sauveur, cas sujet : « Dame, che dist « Aiols, Dex li *saveres*. » (Aiol, v. 499.)]

Savereus. Savoureux :

Uns maus *savereus* et doux
Qui m'a de chanter espris.
Chans. du ms. Bouhier, f. 339.

. . . . Nos volons avoir el siècle nos delis
Chambres encortinées, et les *savereus* lis.
Ms. 7218, f. 337.

Saverose. [Savoureuse : « La bouche ot *saverose*, plus vermeille que sans. » (Sax. V.)]

Saverosete-ousette. Doux, savoureux : « Ele « est brunete, sadete, Cointe, jonete, grailete, « *Saverousete*, Et plus que nule autre joliete, A la « boucete En dous ris vermeillete, Plaisanment « simplete En sa manierete Est et de bel contene- « ment. » (Chanson du ms. Bouhier, f. 382.)

A la plus *saverosete*
Del mont ai mon cuer doné.
Poëte avant 1300, t. III, p. 1111.

Saverous. [Savoureux : « Avant qu'il peuïssent « parler, Les estut entre saouler De cinq cens bai- « siers *saverous*. » (Bl. et Jeh. 1807.)]

Saveter. Gâter un ouvrage en le raccommodant malproprement. (Oudin.)

Savetier—ettier. [« Là (devant Dieu) tendra « on aussi grand compte D'un *savettier* comme « d'un conte. » (Ménag. II, p. 31.) — « Les quar- « releurs et *saveliers* ne feront aucun ouvraige de « cuir neuf, mais le tout de vieil cuir. » (Ordonn. juin 1486.)] — « Le *savetier* s'est trompé, il m'a « donné trop de cuir. » (Oud.) — « Il se quarre « comme un *savetier* qui n'a qu'une forme. » (Oudin.)

Savetier, chien
Suy appellez, chascun m'injure. *(Desch. f. 324.)*

Savetonnier. [Savetier, au liv. II des statuts des Artisans de Paris ; Chambre des comptes, f. 18, an. 1345.]

Saveur. [1° Goût, odeur, au propre et au figuré : « Le pigeon est chaude viande à l'esprevier qui « vole, car la *saveur* luy en demeure longuement. » (Ménagier, III, p. 2.)] — « Ventre saoul n'a en « *saveur* plaisance ; et certes est il ainsi de gens « de guerre ; car quant ils sont en païs plain, gras « et fertile de tous biens, ils oublient l'exercice des « armes et convertissent toute prouesse en lâcheté « et en paresse. » (Le Jouvencel, p. 17.) — « Celuy « retient la *saveur du peché*, qui bien s'en confesse « et repent ; mais souvent y pense et si delibe com- « bien qu'il ne les voulsist pas faire. » (Doctrin. de Sapience, f. 43.) — De là « amorce de *saveur* », amorce odoriférante pour attirer le poisson : « Aussy ne peschant au hausin d'une amorce de « rispe ou de *saveur* qui feroient allechement. » Cout. de Haynault, dans le Cout. Gén. II, p. 150, col. 2.) — 2° Soupçon, apparence : « L'on ne dit « pas pleinement que ce soit larcin, si semble il « qu'il y ait un peu de *saveur* de larcin. » (Anc. Cout. de Normandie, f. 15.) — 3° [Sauce, assaisonnement : « Li sainz roi demanda au mezel duquel « il voudroit ainçois mengier, ou des gelines ou des « perdriz, et il respondi des perdriz ; et li benoiez « rois li demanda à quele *saveur ;* et il respondi « que il les vouloit mengier au sel. » (Vie de S. Louis, p. 351.)] — « Si le pot bout trop fort, je retire du feu « les tisons, je mets la *saveur* au pot. » (Merl. Coc. I, p. 161.)

Garde que tu faces ainsi
Qu'il n'i ait *saveur* fors aillie,
Mes que bien soit apareillie. *(Ms. 7615, II, f. 175.)*

Primes vinrent grasses porées,
Et emprès bones charbonnées,
Char de porc a la vert *saveur.* *(Bat. de Quar. f. 91.)*

Saveurer. [1° Goûter : « L'en doit avoir le « cuer à ce c'on prie et eure ; Car viande est per- « due qui bien ne la *saveure.* » (J. de Meung, *test.* 1468.)]

Et pour boire au fossé se traient :
Qui la peut venir si abesse,
Et boit tant que sa soif li cesse :
Mes tel si met qui ens en l'eure
Saut sus ainçois qu'il la *saveure.* *(G. Guiart, f. 351.)*

2° Avoir bon goût : « On n'a pas l'amour des « pucelles pour néant ; peine convient avoir à « l'acquerre, et plus couste à l'avoir et acquerre, « tant mieulx *saveure.* » (Percef. II, f. 97.)

Saveureusement. Délicieusement :

Mout me plaisent à sentir
Le joli tourment,
Dont amours me fait languir
Saveureusement,
Pour la bele à qui me rent. *(Vatic. 1490, f. 99.)*

Sauf. [1° Sauvé, hors de péril : « Qu'il revenroit « à lui sans detrier, Se il pooit sains et *sauf* repai- « rier. » (Bat. d'Alesch. v. 7768.) — L'adjectif formait avec le nom une sorte d'ablatif absolu : « Si leur « manda qu'il leur renderoit Sur *sauve* sa vie. » Mén. de Reims. § 52.)] — « Ses biens *saufs.* » (Vig. de Charles VII, t. II, p. 41.)] — « Quant ils furent « montez, et aussi plusieurs autres du chateau, si « allerent à *sauves* treves jusques à l'ost. » (Lanc. du Lac, III, f. 143.)

Ki fesisent tout leur pooir
Por lui *saus* païs delivre avoir. *(Ms. 7989, f. 57.)*

2° Mis en paradis :

Aiez en Dieu bonne esperance,
Au grand besoing nous secourra,
Et cils iert *sauf* qui ci mourra. *(G. Guiart, f. 95.)*

3° [*Subst.* Garde, réserve : « Icellui Drouet sachia « son espée, auquel l'exposant dist : Drouet, remes « ton espée en *sauf.* » (JJ. 154, p. 494, an. 1399.)] — « Alors Sarra prent sa chemise detrenchée et « sanglanté et la mist en *sauf*, et dist qu'elle la « garderoit comme un precieux joyau. » (Percef. I, f. 88.) — 4° Sauvegarde : « Vindrent querir par *sauf* « leurs morts, et le herault qui vint avec eulx fut « sarmenté du capitaine de Paris combien il y avoit « eu de navrez de leurs gens, lequel jura qu'ils « estoient bien 1500. » (Journal de Paris, sous Charles VI, p. 126.) — « En quelques titres de la « seigneurie de Tingri, Anguelieres, est dit que les « droits de terrages seront portez par les debiteurs « au *sauf* du seigneur ; par là est entendu la grange, « ou grenier, dans lequel les grains seront en « sureté, ou assurance. » (Laur.) — 4° Sauf-conduit : « Et donnoit à tous chevaliers *sauf* alant et reve- « nant. » (Froiss. IV, p. 124.) — « Et aront *sauf* « alant et *sauf* venant de quinze jours. » (Id. p. 210.)] — 5° *Adverbe* et *préposition.* Sans porter atteinte à, sans préjudice de :

Elle me dit, *sauf* vostre grace,
Mais cuidez vous que bien j'osasse
Boiser ainsi mon mariage. *(R. Colleryc, p. 49.)*

« Contre lesquels, audit procureur du roy ce « requerant avons donné et octroyé defaut à faute « de comparoir n'y autre pour eux, *sauf* deux jours « prochains. » (C. G. I, p. 327.) — « Si conseille de « ma partie (*sauf* tous dits le meilleur conseil) que « vous faciez toutes vos gens arrester cy sur le « champs. » (Froiss. liv. I, p. 151.) — « Oysillons « qui voloient à *sauf* garant dans la ramée. » (Froiss. liv. IV, p. 4.)

Cil *sauf* faisant
Me semble estre reuberie. *(Poët. av. 1300, II, p. 821.)*

Sauf-conduit. [Permis d'aller dans un endroit, d'y séjourner, d'en revenir sans être inquiété : « Et « manderent à l'empereur que il voloient à lui « parler de pais, mais qu'il eussent *sauf-conduit* « alant et venant. » (Mén. de Reims, § 227.) — « Et « par bon *sauf-conduit* une place bailler Pour « savoir s'on porroit ceste chose apaisier. » (Cuvel. vers 5507.)]

Sauf-faisant. [Celui qui, dans l'étendue d'une justice seigneuriale, n'en était pas justiciable : « Des « *sauf-faisans* de Lorris, qui croissent et appétis- « sent, qui sont tels que chacune personne de « S. Goudon et autres parroisses d'environ, qui « se advouent bourgeois de mondit seigneur le duc, « pour avoir la franchise de ceux de Loris, payent

« por chacun an, à mondit seigneur le duc, chacun « .vi. deniers parisis... » (1468. Compte du domaine du duché d'Orléans, au sommaire des titres des droits dus à Lorris ; L. C. de D.)]

Sauf-guiage. Sauf-conduit, dans Rymer, I, 116.

Saufvement—er. [Faire le sauvetage ; ce qui est dû à ceux qui sauvent les marchandises d'un vaisseau échoué : « Ceux qui les (vaisseaux) *saufvent*, « qui debvent avoir leur *saufvement* segond qu'ils « ont desservi. » (Cout. de Bret. I, col. 792.)]

Sauf venant—allant. [Sauf-conduit : « Et « aussi dist icellui Jehan du Mares que l'exposant « venist hardiement et qu'il lui donnoit *sauf allant* « et *sauf venant*. » (JJ. 135, p. 42, an. 1388.)]

Sauge. [Plante : « Plus de trente harenz... Qu'il « en menja moult volentiers, Onques n'i quist ne « sel ne *sauge;* Encor ançois que il s'en auge, « Getera il son ameçon. » (Ren. v. 839.)] — « *Sauge* « sauvage, » l'herbe eupatoire. (Borel.) — « Pres- « ter sa feuille de *sauge*, » se livrer au libertinage, en parlant d'une femme : « Empescher que femme « bien serrée et tenue de court, ne preste sa feuille « de *sauge*, où les femmes ont logé leur honneur. » (Contes d'Eutrap. p. 163.)

Saugé. [Où on a infusé de la sauge : « Vin « nouvel *saugé*. » (Ord. VII, p. 255, an. 1359.)]

Saugié. [Même sens : « Deux queues de *saugié* « des vins de Metz...... une queue de vin vermeil « viez, et une queue de *saugié* blanc. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 90.)]

Saugrenée. Pois ou fèves cuites avec de l'huile et du sel : « Une autrefois, qui estoit un vendredy, « on lui donna à desjeuner d'une *saugrenée* de « pois, pleine une grande jatte, avec de la soupe « assez pour six ou sept vignerons. » (Contes de Des Perr. II, p. 82.)

Saugreneux. 1° Salé, piquant : « Je prie toutes « les honnestes dames qui liront dans ce chapitre « aucuns contes.... me pardonner s'ils sont un peu « gras en saupicquets, d'autant que je ne les eusse « sçeu plus modestement desguiser, veu la saulce « qu'il leur faut...... J'en eusse allegué d'autres « encor bien plus *saugreneux* et meilleurs, n'estoit « qu'en ne les pouvant ombrager bien d'une belle « modestie, j'eusse eu crainte d'offenser les hon- « nestes dames. » (Brant. Dam. gal. 1, p. 296.) — 2° Singulier, absurde; après avoir rapporté les juremens de plusieurs célèbres capitaines, et enfin celui de M. de la Roche du Maine, « teste Dieu pleine « de reliques, » on lit : « Où diable avoit-il trouvé « celui là ? et autres que je nommerois plus *saugre-* « *neux* que ceux là ? » (Brant. Cap. fr. I, p. 102.)

Savigner. Nom vulgaire de la sabine. Le mardi 7 mai 1364, le roi Charles V, après les funérailles du roi Jean, son père, alla au préau du cloitre de l'église de S. Denis, « et là, appoyé à ung *savigner* « estant audit preau, receut les hommages de plu- « sieurs pers et grans barons. » (Chron. de Nangis.)

Savigni (LE PONT DE) EN L'AIR. Façon de parler proverbiale, pour exprimer une chose méprisable, comme si l'on disait « len lere. » (Valois, Notice des Gaules, p. 624.)

Savir. [Savoir : « In quant Deus *savir* et podir « me dunat. » (Serm. de Strasbourg.)]

Saulage. Droit d'usage dans les saussaies : « Terres arables et non arables, bois, prez, pastu- « rages, *saulages*, eaux, fours, moulins, estangs. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 686.)

Saulaie. [Lieu planté de saules : « Je Fouquet de « la Rochefoucault escuier... tiens... une *saulaie*,... « laquelle *saulaie* dure dès le moulin du pré jusques « à l'archiere du petit pont de Meigne. » (Reg. des fiefs du comté de Poitou, f. 24, an. 1406.)]

Saulce. [Sauce : « En yver toutes *saulces* doi- « vent estre plus fortes qu'en esté. » (Ménag. II, f. 5.) — « A tel brouet, telle *saulce*. » (Coquillart, p. 173.) — On lit aux statuts des épiciers : « *Saulce* « cameline, *saulce* vert, *saulce* rappée, *saulce* « chaude, *saulce* à composte, *saulce* moustarde. »]

Saulcerie—ier. [Office, officier de la maison du roi : « Varlez en la *saulcerie*. » (Ord. de l'hôtel, p. 1317.) — « Thomassin qui sera *saulcier* aura « .IV. den. par jour de gaing, et mevra le sommier « de la *saulcerie*, et gardera les espices, et les livrera « par pois, et sera au mortier. » (Ibid.) — « (Hardy) « s'adressa à ung des serviteurs du roy ayant charge « en sa cuisine de faire saulces, et auquel ledit Jean « Hardy avoit eu cognoissance durant que ledit « *saulcier* et Hardy avoient esté en l'hostel. » (Jean de Troyes, Chron. p. 1473.) — « Il faisoit couvrir « son buffet par le *saulcier* qui apportoit la nappe « et la vaisselle. » (Etat des officiers du duc de Bourg. p. 58.

Saulcissiere. Qui fabrique des saucisses :

Et vous, la gente *saulcissiere*,
Qui de dancer estes adextre. *(Villon, p. 32.)*

Saulcissons montigenes. Les Suisses. (Rab. IV, p. 152.) Voy. SAUCISSES.

Saulcois. Saussaie : « Bois taillis ou *saulçois*, « après le temps de la coupe accoutumée, sont « reputez meubles. » (N. C. G. II, p. 430.)

Saul conduit. Sauf-conduit, dans l'Arbre des batailles, chap. LVIII, LIX, LX.

Sauldée. Solde : « Tantost après ceste premiere « charge de Cesar tant honnourablement achevée, « Servilius, un conestable romain le mena à *sauldée* « en ung voyage en Secille. » (Hist. de César, Tri. des IX Preux, p. 291.) — « Et leur payerent très « bien leurs *sauldées*. » (Froiss. XV, p. 296.)]

Sauldre. 1° Sortir : « *Sauldra* en rue tout prest « et ira à cheval devant le logis du chief. » (La Colombière, Théâtre d'honneur, I, p. 71.)

Et adonc quant les Anglois voient
Que nulz de Paris ne *sauldroit*,
Ils se partent le chemin droit. *(Desch. f. 575.)*

Jamais mémoire ne sera
De toy, toi mort par ton default
Se par mariage ne *sault*
Aucuns hoirs pour representer. *(Id. f. 565.)*

2° Saillir, en parlant du taureau : « En trois villages peut aller et avoir ung louail à jeu et à « guerb pourtant qu'il soit sufisant à *sauldre* les « vaches, et ne le doit l'en point empescher es temps « que les vaches sont en amors. » (Anc. Cout. de Bretagne, f. 157.)

Saulé. Voir Saolé.

Saulers. [Souliers : « Piés sans *saulers*. » (Vat. 1490, f. 99.

Saulge. [Dans certaines provinces, l'envoi d'un bouquet de sauge annonce à un prétendant que sa demande n'est pas agréée : « Chappeau de *saulge* « vieul porter, Ce moys de may par desconfort, « Puisque la belle m'a fait tort Qui m'a changé pour « aultre amer. » (Chanson du xve siècle, p. 20.)] — « Il sçavoit bien que la jeunesse de la cour ne se « pourroit passer, car c'estoient les jours de caresme « prenant, de luy donner quelques algarades du « chappeau de *saulge*, et d'aultres risées », parce qu'on lui avait enlevé sa future. (Carloix, V, p. 39.) — « Sans sel, ny *saulge* », qui n'a aucun goût, insipide, absurde. (Cotgr.) — « Il ne sent ny sel, ny « *saulge* », il est insipide. (Oud.) — « C'est un bou« quet de *saulge*. » (Id.)

Saulgier. Arbuste de la sauge. (Oudin.)

Saulgrenée. Saugrenée, dans Rab. IV, p. 169.

Saulie. [Saussaie, dans D. C., sous *Saulia*.]

Saulieu. Ville de Bourgogne : « Saute chevre « de *Saulieu*. » (Des Accords, f. 93.)

Saulmon. Saumon : « Il faut perdre un veron « pour pescher un *saulmon*. » (Cotgr.) — [« *Saul*« *mons*, *saulmonneaux*, daulphins. » (Rab. Pantagr. IV, p. 60.)]

Saulmone. [Masse de plomb : « Pour gua« lentir les nerfz, on luy avoyt faict deux grosses « *saulmones* de plomb, chascune du poys de 8700 « quintaulx. » (Rabelais, Gargantua, I, p. 23.)]

Saulmoner. Apprêter à la manière du saumon. (Cotgrave.)

Saulmonneau. Voir Saulmon.

Saulmonnée. Truite saumonnée. (Cotgrave.

Saulmonnet. Petit saumon. (Oudin.)

Saulmonneure. Amorce pour le saumon. (Oudin.)

Saulmonniere. Truite saumonnée. (Cotgr.)

Saulmurages. Rebut de pierres, de briques, dont on se sert pour les fondements des bâtiments et remplir les vides. (Dict. de Cotgr.)

Saulmure. Saumure. (Borel.)

Saulnaie. [Saussaie, dans Du Cange, sous *Salnaria*.]

Saulnerie. [Lieu où se vend le sel : « Marchans « qui ameneront sel pour vendre à la *saulnerie* à « Paris. » (Ord. II, p. 373.)]

Saulsaye. Saussaie. (Rabel. I, p. 19.)

Saulse. Sauce, au propre et au figuré : « Robert « cestuy fut inventeur de la *saulse* Robert, tant « salubre et necessaire aux connils roustiz, canars, « porc frais, oeufs pochez, merluz sallez, et mille « autres telles viandes. » (Rabelais, IV, p. 40.)] — « Vous me dictes merveilles, et tant que le scavoir « en doit estre convoiteux aux jeunes chevaliers « qui à present vont armés, car il ne peult estre « que ceste *saulse* n'ayt à l'épreuve plus de saveur « que au deviser. » (Percef, VI, f. 6.) — « Il n'est « *saulse* que d'apetit. » (Oudin.) — « Il ne sait à « quelle *saulse* manger le poisson. » (Id.) — « Si « vous ne le trouvez bon, faites y une *saulse*, » c'est ainsi qu'on met le marché à la main quand on est mécontent de quelqu'un. (Id.) — « *Saulse* « moustarde. » (Id.) — « Donner la *saulse*, ou la « faire à quelqu'un, » réprimander. (Id.) — « La « *saulse* ne valoit pas mieux que le poisson. » (Apolog. pour Hérod. p. 438.) — « Donner ordre « aux *saulses*. » (Id.)

Saulserette. Lèchefrite. (Cotgr.)

Saulseron. [Ecuelle : « Jehannin Karesmel « commença à prendre ung *saulseron* ou escuelle « d'estaing sur la table. » (JJ. 195, p. 311, an. 1469.)]

Saulsis. Saussaie. (C. G. I, p. 210.)

Sault. 1° Saut : « Faisoit le chevrot les *saultz* « menus et se deduisoit au suyvir sa mere. » (Percef. IV, f. 132.) — 2° On appelle *sault* d'un moulin à eau la partie qui le soutient et qui est ce que l'estache est au moulin à vent : « Demeure « tousjours moulin et heritages à celuy à qui la « terre est, tant que l'estache du moulin demeure « droite quant au moulin à vent ; et quant au mou« lin à eau le *saulx*. » (Bout. Som. rur. p. 431.) — « Du moulin à eaue, peux et dois sçavoir que tout « ce qui se tourne, et qui se meut, si comme le « roüet, le ferrage ......les meules et le trieulle « sont meubles, et tout le demeurant est heritage, « si comme le *sault* du moulin. » (Id.) — 3° Faveur, élévation :

> Prudence n'est pas en *sault* :
> Toute noblesce on oublie ;
> Loyauté est endormie. *(Desch. f. 78.)*

Expressions : 1° « Prendre le *sault*, » tomber : « Ne tenons les yeux si attachez en haut, que, pour « ne les baisser quelquefois vers la terre, nous « soyons en danger par le hurt d'une pierre, de « nous blesser le pied, ou de *prendre le sault*. » (Joach. Du Bell. p. 419.) — « Celui qui premier « chargea, *print le sault*, fort rompu de la chute. » (D. Flor. de Grèce, f. 147.) — 2° « Donner le *sault*, » donner un croc en jambe : « Cela fait, le roy d'An« gleterre prit le roy de France par le collet, et luy « dit : Mon frere, je veux luyter avec vous, et luy « donna une attrape ou deux : et le roy de France « qui est fort, et bon luyteur, lui donna un tour de « Bretaigne, et le jetta par terre, et lui *donna un* « *merveilleux sault* ; et vouloit encor le roy d'An« gleterre reluiter, mais tout celà fut rompu, et « fallut aller souper. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleur. p. 386.)

3° Despit est monté à cheval,
Qui n'espargne ne mont ne val ;
Sault de biche fait sans mentir
Quant luy fait l'esperon sentir. *(G. de la Bigne, f. 53.)*

4° « *Sault* perilleux, » saut mortel : « Le *sault* « *perilleux* du chat. » (Des Acc. p. 53.) — 5° « De « *sault*, » de plein saut :

Que je li donnasse *de sault*
L'amour de moy, sans autre assaut ;
Ja n'en auroit savour, ne goust,
S'il l'avoit à si petit coust. *(Poës. Froiss. p. 405.)*

6° « Estre en *sault*, » être en faveur :

Celz viellars sont trop merencolieux,
Et d'agueter trop soutil et trop cault,
A leurs femmes font trop le dangereux,
Car ils cuident qu'on leur face l'assault
Comme ils faisoient quant ils *furent en sault*.
Deschamps, fol. 227.

7° « *Sault* du buisson, » sorte de jeu. (Rabelais, p. 152.) — 8° « Prendre quelqu'un au *sault* du lit, » au sortir du lit. (Oud.) — 9° « Faire le *sault*, » faire banqueroute, quitter la patrie pour dettes, ou bien sauter et tomber du haut d'une échelle. (Cotgr.) — 10° « Il a fait un beau *sault*. » (Oud.) — 11° « Fran- « chir le *sault*, » sauter résolûment. (Oudin.) — 12° « *Sault* soubs le vant, » terme de manège. (Cl. Marot, p. 424.) — 13° « *Sault* de l'Alleman, » sauter du lit à la table et de la table au lit. (Rabel. p. 163.) — 14° « *Sault* de Breton, » croc en jambe, le gambet, comme on dit en Picardie pour faire tomber quelqu'un. (Oudin.) — 15° « *Sault* de crapaut. » (Oudin.) — 16° « Il y avoit le *baron de Sault* avec « ses fesses, dont le proverbe en est venu, qui ten- « doit beau cul sans y penser. » (Moyen de parven. page 320.)

Saulte buisson. Fantassin, dans l'Hist. du chev. Bayard, p. 258.

Saulter. [1° Sauter : « Lors il luy *saulta* au col « et la baisa. » (Amyot, Aut. p. 14.)] — « Faire « *saulter* une maison, une tour, un homme ou « quelque autre chose. » (Oud.) — « Si vous m'aviez « vu *saulter*, c'est bien autre chose. » (Id.) — « *Saulter* du coq à l'asne, » s'écarter de la matière, sauter d'un sujet à l'autre. (Cotgr.) — « *Saulter* de « treille en paisseaux, » donner l'échange en discourant, en prenant une matière pour une autre par paresse ou par inconstance. (Cotgr.) — « Reculer « pour mieux *saulter*. » (Oudin.) — « *Saulter* sur « rien. » (Id.) — « Aussitost prest qu'un chien auroit « *saulté* un eschalier. » (Cotgr.) — 2° Faire l'amour ; dans ce sens, il vient plutôt de saillir (*salire*) que de sauter (*saltare*) :

Aussi li homs de tant qu'il est plus vieux
Se doubte plus en l'art où il default
Car petit peu, et se sa femme *sault*
Qui jeune soit, ce luy est grant ennuy. *(Desch. f. 227.)*

Saulterelle. Sauterelle. (Rob. Est.)

Saulteur. [Sauteur : « Un cheval grant *saul-* « *teur*. » (D'Aub. Mém. p. 1588.)]

Saultoir. Barrière : « Planche ou *saultoir*. » (Bouteil. Som. rur. p. 497.)

Saultouer. Même sens : « Une pied sente est « un chemin qui n'est submis à tous usages ; et doit « contenir deux pieds et demy, par lequel on peut « seulement aller à pied, et non poent mener et « ramener bestes ; et sy peut mettre planche, et « *saultouers*. » (Cout. Gén. I, p. 197.)

Saulve. Sûreté : « En ce cas, la ditte ordonnance « sera gardée jusques à la *saulve* de la légitime. » (C. G. II, p. 384.)

Saulvé. Sauf : « *Saulvez* vos dicts. » (Contred. de Songecr. f. 174.)

Saulvement. Sains et saufs : « Vous, et voz « sept freres rameneray *saulvement* vers votre « pere. » (G. de Nevers, IIe partie, p. 60.)

Saulver. Sauver : « *Saulver* faut quatre choses « en guerre : prestre, herault, page, et feminin « genre. » (J. Marot, p. 17.)

Saulvieux. Vivier : « Poissons peschez, et mis « en gardes, en huches, *saulvieux* ou autres lieux « fermez, se reputent meubles. » (N. C. G. C. de Verdun, II, p. 431.)

1. Saulx. Sauf, en santé, exempt de peines et chagrins :

Et les prelaz ont souvent moult d'assaulx,
Pour leurs estas, pour maintenir leurs noms,
Et leur convient avoir plusieurs consaulx :
Leurs grans avoirs ne les font mie *saulx*,
Ainçois les font souventes foiz languir. *(Desch. f. 40.)*

. . . . . . Reservez du mains
Ceuls qui seront plus qu'autre sains
Des iniquités, et des maulx,
Desquels vous les tenez pour *saulx*,
Et que tout ne soit pas destruit. *(Id. f. 480.)*

2. Saulx. Saule : « Prindrent des branches à « ung *saulx* qui faisoit umbre à la fontaine. » (Percef. III, f. 138.)

3. Saulx. Espèce de grain : « Faisant expresse « deffence.... de non tirer, ne mettre hors.... nuls, « ne aucuns des dits vivres, denrées, ne autres « choses queconques, sauf seulement vins, pois- « sons, fromens, seigles, et *saulx*, sans le congé et « licence de nous. » (Ord. des ducs de Bret. f. 205.)

Saulz. Saule : « Soubs une *saulz*, assez près du « marcage, De pastouraulx estoit la ung grant « plays. » (Desch. f. 119.)

Saumace. Charge d'une bête de somme. (Ord. t. I, p. 600.)

Saumade. Charge d'une bête de somme : « Le « thresorier general de Languedoc paya le 9 janvier, « 1483, cent soixante livres tournois pour 14 *sau-* « *mades* de bled qu'il fit voiturer à Tours sur 14 « mulets. » (Dom Vaissette, Hist. du Languedoc, V, an. 1483.)

Saumanch. [Filet, toile pour la chasse : « Cujuscumque conditionis seu generis censeretur « (venatio) excepto cum filatis seu rete et alia « tesura, vocata *saumanch*. » (JJ. 62, page 467, an. 1325.)]

Saumastre. [Saumâtre : « Il prennent une « maniere de terre qui est moult *saumastre* et en « font grans mons. » (Marc. Pol. p. 438.)]

Saumate. Mets fait avec de la viande de porc, comme langues, cervelas. (Rabel. IV, p. 149.)

Saume. [Psaume : « Alés, si l'aourés et vos « *saumes* li dites. » (Aiol, v. 9703.) — « Si comme « li sapmistes dist En une *saume* qu'est petit ; Es « mons, fait il, levai mes ieus Dont l'aide me vint « de Dieu. » (Bestiaire, ms.)]

Saumée. « *Saumée* de bled, » quantité de 4 setiers ou le 3ᵉ tiers d'un muid de Paris. (Cotgr.) — « *Saumée* de terre, » 1600 perches en carré, dont chacune est de huit palmes. (Id.)

Saumeier. [Psalmodier : « Veil de nuiz, lit et « *saumeie*, Que Dieus le mette à bonne veie. » (Benoît, II, v. 8096.)]

Saumeure. Saumure :

Mais qui bien saler la voudra,
De l'iauve prendre li faudra,
Tant que toute sa venoison
Y puisse baignier à foison :
Puis doit grant foison de sel mettre
Dedans l'iauve, et laissier remettre,
Tant que comme *saumeure* soit.
Font. Guer. Trés. de Vén. ms. p. 56.

Saumier. Sommier : « En mur mitoyen et com- « mun, chacune des parties y peut percer tout outre « le dit mur, pour y mettre et asseoir ses poultres, « *saumiers* et autres bois, en rebouchant les per- « tuis. » (Cout. Gén. II, p. 1040.)

Saumistre. [Psalmiste : « Li *saumistres* mees- « mement Nous dist : *Saumoiés* gentement. » (Mir. de Coinsy.)]

Saumoier. [Psalmodier : « Ainz ai mis enten- « dement En geu et en esbatement Qu'ainz ne « daignai nes *saumoier*. » (Ruteb. p. 35.) Voir le précédent.]

Saumon. [1° Poisson : « Ne queroient *saumons* « ne luz, Et vestoient les cuirs veluz. » (Rose, v. 8425.)] — Les *saumons* de la Loire étaient passés en proverbe avant 1300. (Poët. av. 1300, IV, f. 1653.) — 2° Lingot : « Il y avoit aussi force platines, et « *saumons* d'argent à battre monnoye à Naples « pour la solde des soldats qui venoient d'Espagne. » (Brant. Cap. estr. II, p. 50.)

Saumur. Nom de ville :

. . . . . . Leur en retourner
Ung doy au cul, pour mieux les attourner,
Et l'autre en l'oeil, à *Saumur*, leur complaindre.
Faifeu, p. 96.

Saumure. [« Boire un grand plein verre de « *saumure* d'anchois. » (Paré, XXIV, p. 27.)]

Saune. Herbe. (Cotgrave.)

Sauneage. Voiture de sel : « Sont tenus aux « corvées pour faner, charroyer, et loger les foins ; « plus au *sauneage* ou voiture de sel. » (N. C. G. t. IV, p. 413.)

Saunelage. [Gabelle : « Droit de *saunelage*, » dans un arrêt du Parlement de Rennes, an. 1573.]

Saunier. [Marchand de sel : « *Sauniers* et *sau-* « *nieres* qui vendent sel à mines ou à buissiaus, à « fenestres ou à estal. » (Liv. des Mét. p. 297.)]

Sauniere. Saline, dans Des Acc. p. 37.

Saunk. Sang, parenté : « Jusqu'au dareyn « *saunk*. » (Britt. Lois d'Anglet. p. 220.)

Savoir. [*Verbe*. 1° Connaître, apprendre : « Par « serment nommé, ço est à *savoir* quatorze homes « leals par nom. » (Lois de Guill. p. 16.) — « Par « saint Pierre, dist li evesques, je vuel que tuit cil « de çaienz *sachent* que je n'ai seigneur ou monde « fors l'apostoile. » (Mén. de Reims, § 189.)] — « Lonc tans ai atendu la mierchi De madame, mais « gi ai failli ; Trop meffis quant je me decouvri A « li, Car se je m'eusse attapi, Bien *sa* qu'anchois « eust pitié de mi. » (Chans. du ms. Bouh. f. 341.)

Tel chose m'a gehie, dont vueil estre creant,
Et si le *saverai* assez prochainement. *(Ms. 7218, f. 347.)*

Vo balade m'a fait moult de plaisance,
Mais du depart n'est il ne sera rien,
Et se Dieux plaist vous la *saverez* bien. *(Desch. f. 150.)*

Sire, oiez moi, por Dieu merci :
Quoy que j'aie fet, or sui ci :
Par tens *saurois*,
De quoi j'ai moult esté destrois. *(Ms. 7218, f. 302.)*

Or es tu jà d'amer moult saige,
Qui t'en a tant dit ton coraige ;
Ge ne cuit pas que ce puist estre
Que tu en *saiges* tant, sans mestre ;
Jai bon mestre qui ce me dit,
Qui dedens le cors m'art, et frit,
Qui m'aprant toutte sa nature. *(Rom. de Narcisse, f. 120.)*

Nous gens qui en cest siecle sommes,
Qui volentiers la mort fuiommes,
Se nous la *saiviens* deça,
Moult volentiers fuiriens de la :
Il n'est nul hom qui la veist,
Qui volentiers ne la fuist. *(Ms. 7218, f. 79.)*

Bien le poons, dit li rois, rendre
Au valet qui le presenta,
Que la ceans ne demorra
Por damoisele, ce *sachois*. *(Ms. 7615, I, f. 114.)*

Si est mis li faus profete en croix ;
Et li vrais Dieux se regarda,
Si li a dit, que ni tarda,
Icist ne t'atenderons pas,
Mais, *saces*, tu m'atenderas. *(Mousk. p. 692.)*

2° Vouloir : « Mais metez moi à raençon, vos ne « *sarez* ja demander or ne argent... que je ne vous « doinse. » (Ms. 7939, f. 71.) — 3° Voir, sentir :

Mi pensé sont à ma douce amie,
Puis que *je sai* mon cuer en sa baillie.
Simon d'Authie, Poet. av. 1300, t. III, p. 1234.

4° Avoir sa connaissance :

Si garirent en la chité
Par Dieu et par sa dignité....
Trois cens et chinkante malade,
Qui .xxx. ans orent esté fade,
Et sans oir, et sans veoir
Et sans parler, et sans *savoir*. *(Ph. Mousk. p. 291.)*

Subst. [1° Sagesse : « N'ai ge pas creu la voix, si « n'ai pas fait *savoir*. » (Fabl. Jubinal, I, p. 129.)]

Fai je *savoir* ou folie,
Qui me tient en la baillie
D'amours. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1413.)*

2° [Science : « Dy moi, ami, que vaut il mieux « avoir Beaucoup de biens ou beaucoup de *savoir* ? « Je n'en say rien ; mais les savans je voy Faire la « cour à ceux qui ont de quoy. » (Poës. de Mellin de S. Gellais, II, p. 39, éd. Blanchemain.)]

Expressions : [1° « En *savoir* à parler », en avoir connaissance : « Or avint que le conte de Flandres « en *sot* à parler. » (Froiss. II, p. 422.) — « Les « Englès de ce *seurent* à parler, dont il leur desplut « moult. » (Id. p. 423.)] — 2° « Tour de plus *savoir* », tour plus adroit, d'un plus habile homme. (La Salade, f. 42.) — 3° « Quant le Jouvencel oyt le cor, il eust « si grant joye qu'il ne *savoit où il estoit.* » (Le Jouvencel, p. 394.)

Savon. [« Une once de *savon* noir. » (O. de Serres, p. 970.)] — « *Savon* de Paris », en réputation dans les Fabl. ms. de S. Germain, f. 42. — « Terre de *savon* », terre dont le savonnier fait usage. (Cotgrave.)

Savonner. [« Elle avoit pris une petite fille « pour lui aider à *savonner* le linge de la reine. » (Marguerite, 61e nouvelle.)]

Savonnier. Fabricant de savon. (Cotgr.)

Savor. [1° Saveur : « Et joie a povre *savor*, qui « en tel lieu est gastée. » (Couci, I.) — « En aven« ture de lui prendre Me mis por ce que je l'vi « tendre, Jaunet et de bonne *savor*. » (Ren. v. 7237.) — « Car encore ai ou cuer enclose la douce *savor* « de la rose. » (Rose, v. 3788).]

Ja esparniez n'i soit argens,
Et si fetes bones *savors*,
Si que je aye granz honors
Ausi com divers sont li més. *(Ms. 6715, II.)*

2° Sauce ; une dame demande à son cuisinier ce qu'a ordonné son mari :

Que t'a dit li queus ? que *savors*
Li face bons, et plusors. *(Fabl. ms. p. 107.)*

Savorade. 1° Assaisonnement : « Dont il eust « autant de contentement que si un Italien eust « reçeu une *savorade.* » (Des Accords, Escr. dijon. p. 57.)

Savorados. Savouret, gros os de bœuf ou de porc salé qu'on met dans le pot pour donner du goût au bouillon : « La vielle faisoit un potaige « de chouix verds avecq une couaïne de lard « jaune, et ung viel *savorados.* » (Rabelais, t. III, p. 91.)

Savoré. Savoureux :

Nul tant est li baisiers *savorez*
De la bouche, que cil des piez assez.
Thieb. de Navarre, Poët. av. 1300, I, p. 529.

. . . . . . Douz en bouche
Est amours, et si *savorez*
Que, quant plus est asavorez,
Tant il de meillor savor. *(Ms. 7615, f. 192.)*

Savorete. Saveur :

Sa bele bouche tendrete,
Que je soloie baisier,
Qui plus etoit vermeillette
Que la rose d'un rosier,
Soef con flor d'esglantine
Getoit une *savorete.*
Poët. ms. av. 1300, t. IV, p. 1478.

Savoreux. [Savoureux : « Si vous pri, seignors « amoreux, Par les gieus d'amors *savoreus*, Que, si « vous i trovés paroles semblans trop baudes ou « trop foles. » (Rose, v. 15362.)]

Savorie. Savoureuse :

Deus, qui auroit si douce compaignie,
Et baiseroit sa bouche *savorie*,
Par sa bon gré, trop gloriouse vie
Li auroit Deus, en cest siecle, donée.
Poëte ms. avant 1300, t. IV, p. 1574.

Savot. 1° Prison : « Le *savot* aux dames de « Montmartre. » (Gloss. de l'Histoire de Paris, III, p. 167.) — 2° Ruelles : « *Savot* des filles Dieu. » (Id. III, p. 619.)

Savouer. [Réservoir : « Que des diz fossez et « de l'eaue de nostre riviere de Saine il (le duc « d'Orléans) puist prandre, avoir et retenir ce « qu'il lui en convendra, pour faire faire pour « lui un *savouer* à poisson. » (JJ. 151, p. 201, an. 1396.)]

Savour. [Saveur : « A ce qu'elle (la langue) « face devision entre les *savours* et les represente « au commun sens. » (H. de Mondeville, f. 19.)]

Savourable. Savoureux :

Inclynans à leur requeste
Qui est *savourable* et honeste. *(Desch.)*

Savoure. [Lest : « Les nefs qui viennent du « Levant leur apportent arain que il mettent en « leur nef pour *savoure.* » (Marco Polo, p. 653.)]

Savouré. Savoureux, terme de caresse : « Tant « me fu li veoirs *savourés.* » (Thib. de Champ. Poët. avant 1300, I, p. 83.) — Parlant à une dame :

Aurez vous merci de moi ?
Dites, douce *savourée.* *(Vat. 1490, f. 28.)*

Savourement. Plaisir de savourer. (Monet.)

Savourer. [1° Goûter : « Les cinq sens dou « cors, ce est dou veoir, de l'oïr, dou flairier, dou « *savourer* et dou touchier. » (Brun. Latin. Trésor, page 540.)]

C'est le propre corps Jesus Crist :
Tel viande veult l'esperit
Dont les bons ont la vision,
La saveur, la replecion,
Qu'ils *savourent* en aourant
Qu'ils aourent en savourant. *(Desch. f. 543.)*

2° Avoir le goût de, se rapprocher de : « Aucuns « brefs sont de possession qui mout *savourent* de « proprieté. » (Britton, des Lois d'Anglet. f. 263.) — 3° [Eprouver, subir : « S'en *savour* si cruel « estour. » (Froiss. Poës. II, p. 106, v. 3576.) — « Car par euls je boi et *saveure* La flamme de ce « fu ardant. » (Id. p. 133, v. 4494.) — 4° Considérer : « Quant *savour* sa valour. » (Id. p. 285, v. 22.) — 5° Apprécier, juger : « Entre vous, jeunes gens, « qui point ne cognoissés le monde et qui point ne « pesés ne *savourés* les choses, vous exaulchiés « mais une folie plus tost que ung bien. » (Froiss. Chron. XIV, p. 246.)]

Savouret. Gros os de bœuf ou de porc salé qu'on met dans le pot pour obtenir du bouillon ; ici bon mot : « Celle de vous qui dira le meilleur « *savouret.* » (Contes de Des Perr. I, p. 36.)

Savoureusement. « Lors me assis par de « costé luy pour sçavoir qu'il avoit ; si trouvay

« qu'il se dormoit moult *savoureusement.* » (Percef. II, f. 130.)

Savoureuset. Diminutif de *savoureux :*

A que Dieu gart le doulx *savoureuset. (Desch. f. 207.)*

Savoyen. Savoyard, dans Jaligny, Hist. de Charles VIII, p. 75.

Savoysien. [Savoyard ; voir sous Soulas.]

Saupe. Poisson de mer qui ressemble à la dorade. (Cotgr.)

Saupiquet. [1° Sauce piquante : « Le *saupiquet* « pour connin ou pour oiseau de riviere. » (Ménag. t. II, p. 5.)]

Ferme, duyt et rusé du stile,
Esveillé comme un *saupiquet.* *(Coquill. p. 144.)*

2° Terme piquant, trop libre ou obscène : « Je « prie toutes les honnestes dames qui liront dans « ce chapitre aucuns contes, si par cas elles y « passent dessus, me pardonner s'ils sont un peu « gras en *saupicquets.* » (Brant. Dam. gal. I, p. 296.)

Saupiqueter. Assaisonner à la sauce piquante. (Cotgrave.)

Saupiqueux. Aigre, piquant. (Cotgr.)

Saupoudré. Viande salée : « De cette chair se « fait une maniere de sallé, ou *saupoudré,* qui « donne grand apetit, Paul Eginete dit aussy que « la char de vipère est fort singuliere contre la « lèpre et la ladrerie, et pour cette cause, il estime « fort ce *saupoudré* dont je viens de parler. » (Div. leçons de P. Messie, f. 262.)

Saupouldrer. Poudrer de sel :

Du sel puis bien *saupouldrer* ma louviere. *(Desch. 230.)*

Saural. [Espèce de maquereau : « Saurus, a « nostris *saural* vel *sieurel* dicitur, ab aliquibus « nostrum *gascon*, a Santonibus *cicharou*, a Gallis « *maquereau bastard.* » (Traité des Poissons, B. N. lat. 6886 c.) Sur les côtes de Normandie, il est encore dit *saurel.*]

1. Saure. Voir Sor. De couleur jaune tirant sur le brun. (Nicot.)

2. Saure. [Sorte de filet : « *Saure,* rebours, le « marchepié. » (Stat. de 1289, aux Cout. de Sainte Geneviève, f. 35.)]

Sauré. Doré, de couleur saure : « Haubers menus « *saurez,* » dans Blanchandin, f. 182.

Saurel. Le même que *saural.* (Cotgr.)

Saurions. Viandes boucanées : « Quant il ot « veu tant de chars salées et crues, et poissons « salés tant *saurions* comme autres, et lars et « bacons aussi. » (Hist. de Bertr. Du Guescl. par Ménard, p. 45.)

Saurir. Sécher à la fumée : « Faire *saurir* les « harencs. » (Oudin.)

Saurisseur. Celui qui saurit les harengs. (Cotgrave.)

Saurre. Payer :

Dites combien voudrez vous *saurre,*
Je le vous metrai à droit fuer. *(Ms. 7218, f. 249.)*

1. Saus. [1° Salutaire : « Ha, dame, vos parlers « sont *saus* Mal n'en ay pas, mes bien me plest. » (Couci, v. 550.) — 2° Payé : « Et de son argent me « dona Tant que mes labeurs est bien *saus.* » (Couci, v. 3212.)]

Metez houces, metez sercos,
Sur le vilains ert li escos :
Cis escos vous sera bien *saus,*
Sempres aurez plus de cent sols. *(Ms. 7218, f. 67.)*

3° Assuré, conservé :

Or vous demant à toz, je qui ci sui toz seus,
S'il est nus hom en terre qui peust estre tels,
Qui si peust servir les anemis mortels,
Qu'il fust bien de chascun,
Et fust *saus* ses chateus. *(Ms. 7218, f. 338.)*

4° Saint ; dans la vallée de Josaphat :

Si com l'escriture devise,
La tremblera justes et *saus,*
Quant Dieus i jugera les faus. *(Mousk. p. 282.)*

5° *Préposition.* A l'exception de : « Il n'a si rice « home en cest pais, *saus* le cors le conte Garins. » (Ms. 7989, f. 78.)

2. Saus. Saules :

Ma mere, qu'on appelle Helainne,
A de *saus* tous plains ses courtis.
Poës. ms. de Froiss. p. 277.

Sause. [1° Mer, eau salée : « Et la terre portant « fruit fist Dieux revenir à *sause.* » (Psaut. f. 134.) — 2° Sauce : « A un vilain punés Liétart Qui m'a « ceste *sause* meue. » (Renart, v. 16850.)]

Sauseron. [Saucier, au Gloss. lat. 4120, an. 1312, sous *Acetabulum.*]

Sausif. [Saussaie : « Et est ledit quarrefour « entre le *sausif* Marote la concierge et la terre « Gile Moreau de Sens. » (B. N. anc. fr. 8448. 2. 2. f. 138, an. 1336.)]

1. Sausse. [Sauce : « Une *sausse* blanche de « poisson. » (Mén. II, p. 4.) — « Quiconques s'en- « tremettra de faire *sausse,* appellée cameline, que « il la face de bonne cannelle, bon gingembre, de « bons cloux de girofle, de bonne graine de paradis, « de bon pain et de bon vinaigre..... Quiconques « fera *sausse,* appellée jeuce, que il face de bonnes « et vives admandes, de bon gingembre, de bon « vin et verjus. » (Statuts des ouvriers de Paris, Ch. des Comptes, f. 327, an. 1394.) — « ..... Tant i « metent à la fois De gingembre et de chitonal De « gerofle et de garingal..... Pour faire *sausses* poi- « tevines. » (Miracl. de Coinsy, III.) — On a dit au figuré : « Il ne pert pas à son samblant ; Certes que « soit male ne fausse Et que j'aroie amère *sausse.* » (Couci, v. 2464.)]

2. Sausse. Insecte ou espèce de maladie :

Poux, puces, lantes, et vermines,
Bosses, clos, roignes, et tranchoisons,
Sausse, flamme, la toux, la tigne.... *(Desch. f. 211.)*

Saussemant. Action de tremper, de saucer. (Monet.)

Sausser. Tremper, laver : « Aussi li veuil « aprendre à *sausser* les piez aux chiens d'yaue et « de sel quant ils ont chascié par dur pays et en sec

temps, ou sus pierres ou roches. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 146.)

Sausseron. [Vase à mettre la sauce : « *Sausseron* d'estain, » au liv. rouge d'Abbev. 117, an. 1365.)] — Ce mot est employé comme ustensile de ménage dans la Cout. de Valenciennes, au nouv. Cout. Gén. I, p. 258.

Cremaulx, rostiers, et *sausserons*
Broches de fer, hastes de fust. *(Desch. f. 497.)*

Saussier. [1° Saucier, officier de l'hôtel royal : Le *saussier* devers le roy, mangera à court et prendra le pain du sel. » (Ord. de Phil. le Bel, an. 1285.)] — « *Saussiers*, gardez le roy de fors espices. » (Desch. f. 271.) — [« Vessellemente d'estain rendue par le *saussier*. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 83.) — 2° Marchand de sauces : « Pour les *saussiers* et moustardiers. » (Stat. des Ouvr. de Paris, Ch. des Comptes, f. 327, an. 1394.)]

Saussiere. [Pot à sauce : « 24 *saussieres* d'argent nueves pesans 15 mars. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 54.) — « 20 escuelles d'estein et 4 *saussieres*. » (Id. p. 107.)]

Saussiz. [Saussaie : « A demesille Julienne « Navette sour son sauceriel un denier. Item deux « *saussiz* tenant de lez le pont d'Oisy, jusques au « *saussiz* madame l'abeesse de Songemont. » (JJ. 110, p. 122, an. 1376.)]

Saussoye. [Saussaie : « A Cenfort dis : jusqu'à « demain Ne me laissiez, car je pourroye Me fourvoier, pour tout certain Par desplaisir, vers la « *saussoye* Où est vieillesse. » (Ch. d'Orléans, Dép. d'amour.)]

Saustier. [Sept psaumes de la pénitence : « Item « aulx clerchs des parroisses des eglises de Corbye « pour .VIII. *saustiers*, qui diront pour l'ame de « my, pour chacun .XII. deniers. » (Cart. 21 de Corbie, an. 1345.)]

Saut. Cas régime ; *saus* est le cas sujet. 1° Rut : « Plus que roussin qui est en *saut*. » (Fabl. p. 141.) — 2° [Action de sauter : « Elle ne fit qu'un *saut* « jusques dans sa chambre. » (Louis XI, 35e nouv.)] — « C'est le *saut* perilleux, que qui saut, il est « perdu, mort, et detruit. » (Oliv. de la Marche, Gage de bat. f. 99.) — 3° [Chute d'eau servant à un moulin : « L'abbé et le couvent de Nostre Dame de « Liré m'ont otroié et promis à garantir un *saut* à « moulin à eve ;... ledit *saut* comme il est borné « par le consentement de eus. » (JJ. 48, p. 164, an. 1310.)]

Expressions : 1° « Prendre le *saut*, » tomber : « Contemplons donc, Thiard, ceste grand vouste « ronde ; Mais ne tenons les yeux si attachez en « haut, Que, pour ne les baisser quelquefois vers « la terre, Nous soyons en danger, par le heurt « d'une pierre, De nous blesser le pied ou de prendre le *saut*. » (Du Bellay, p. 419.) — 2° « Plein « *saut*, » exercice familier à Henri IV, d'après Sully, Mém. XII, p. 289. — « Jamais nul ne luy put « tenir pied (à Henri II) que feu M. de Bonnivet, et « principalement au plein *saut* ; car c'estoit toujours « vingt trois ou vingt quatre grands pieds ou « semelles ; mais c'estoit à franchir un grand fossé « plein d'eau où il se plaisoit le plus. » (Brant. Cap. fr. II, p. 60.) — 3° « Mettre à *saut*, » chagriner. Charlemagne regrette la mort d'un de ses ministres :

Mais or n'iert mais, qui me consaut
Mal ait qui m'a *mis à tel saut*. *(Mousk. p. 243.)*

4° « Faire un vilain *saut*, » faire une sottise ; une fille s'étant livrée imprudemment :

Dame, fait il, se Dieus me saut,
Vous avez *fait trop vilain saut*. *(Ms. 7989, f. 212.)*

5° [« De *saut*, » d'un trait : « Et entrérent ens « *de saut*, car elle estoit sans garde. » (Froiss. IV, p. 345.)] — « Les esperviers volent *de saut* aux « oiseaux qu'ils peuvent prendre, comme fait l'au- « tour. » (Arteloque, Fauc. f. 92.)

Gifflez i est alez *de saut*
Dès que li rois le commande. *(Ms. 7615, I, f. 115.)*

6° [« Au *saut* de, » à portée de : « Là fu Jehans « Candos et se jetta entre les barrieres et le porte « au *saut* d'une glaive. » (Id. III, f. 8.)] — 7° « *Saut* « du cousturier, » terme de danse. Ce saut est aujourd'hui appellé « *saut* à la palveltiste. » (Dial. de Tahur. p. 50.) — 8° « *Saut* du pendu, » saut de danse. (Id.) — 9° « *Saut* de ferme à ferme, » terme de manège appelé saut, cabriole, saut de chèvre. (Cotgrave.) — 10° « *Saut* de hanche, *saut* rond, « mauvais *saut*. » (Id.) — 11° « Trois pas et un « *saut*, » le saut de l'amande. (Rabel. p. 163.)

Saute buisson. Fantassin. (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 716.)

Sautele. Sarment couché en terre pour garnir une place vide. (Cotgr.)

Sauteler. [1° Tressaillir : « Mes cuers por li *sautele*. » (Thib. de Champagne, II, p. 2.)] — « Couleur avez si nouvelle, Cler vis, cors gent, Dous « maintien, Que de joie *sautelle* quant vous avise. » (Jehannot de l'Escurel, ms. 6812, f. 59.)

De paour tout le cuer me *sautelle*. *(Desch. f. 141.)*

Quant je regart la pucelle
Tout mon cuer vait *sautelant ;*
Il m'est avis que plus bele
N'a pas jusqu'en Orient. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1487.)*

2° [Sautiller : « Com fait le sain en la paelle Qui, « par force de feu *sautelle*. » (J. Bruyant, dans Ménagier, II, p. 6.)]

Sautellement. [Sautillement : « Il sort de « l'artere un sang subtil...... avec pulsation et *sautellement*. » (Paré, XI, p. 1.)]

Sauteon. Sautoir :

De ceste gent dire vos veil
Qui portoit l'escu tot plein
De vanterie et de desdains
Bien conneu en totes places,
A un *sauteon* de menaces. *(Ms. 7615, II, f. 190.)*

Sauter. 1° « *Sauter* le baston. » (Voy. des conjectures sur l'origine de ce proverbe, dans le Laboureur, Origine des arm. p. 181.) — 2° « *Sauter* « le pas. » Cette façon de parler, relativement aux filles, pourroit bien venir de *limen scandere*, des nouvelles mariées chez les Romains. (Merc. d'oct.

1732, p. 2448.) [On dit au même sens, « *sauter* le « fossé, » ce qui rend cette conjecture inutile.] — 3° « Aussitost prest qu'un chien auroit *sauté* un « escalier. » (Cotgr.) — 4° [« Faire *sauter*, » voler : « Et si nous avons affaire à gens qui n'ayent pas le « courage de fouiller l'equipage, nous *faisons sau-* « *ter* ce que nous pouvons. » (D'Aub. Fœn. III, f. 1.)]

Sautereau. [1° Sauterelle : « Yraignes, *saute-* « *reaux*, papillons. » (Ménag. II, p. 5.)]

Ayant foible la voix,
Comme le *sautereau* enroué par les bois.
Rem. Belleau, t. I, f. 92.

De là les deux expressions suivantes : « *Saute-* « *reaux* de Verberie. » Les garçons de ce lieu sont ainsi nommés, parce qu'ils ont coutume, pour amuser les voyageurs, de se rouler du haut en bas de la montagne voisine, sans se blesser. (Cotgrave.) — « *Sautereaux* de Brie. » Les habitants de Brie sont ainsi nommés, parce qu'ils font des fossés longs et profonds au bout de leur terrain pour ôter l'humidité superflue, et ils ne peuvent les franchir qu'en sautant. (Cotgrave.)

Des .XII. mois, et de leur bien qui dure
Des quatre temps, et de leur signorie,
Puissent perdre la douce nourreture
Les *sautereaux* et les buissons *de Brie*.
Desch. fol. 208.

[2° Bouche à feu légère, non renforcée à la culasse : « Un canon de baterie leger et de ceux « qu'on appelle *sautereaux*. » (D'Aub. Hist. III, p. 21.)]

Sauterelle. [1° Insecte, au propre et au figuré : « Les *sauterelles* nobles du pays broutent ceux « du tiers estat, mesme le pauvre laboureur. » Fromenteau, fin III, p. 275.)] — 2° Petite danseuse. Monet.) — 3° Sauteuse, sorte de valse :

Plusieurs dansent les *sauterelles*,
Et pour gaigner grosses merelles,
Deffendent leurs fausses querelles
Et s'abandonnent
A servir ceulx qui plus leur donnent.
Alain Chartier, p. 665.

[4° Fausse équerre : « Soudain que le niveau eut « fini son propos, voicy la *sauterelle* qui s'esleve « en disant. » (Palissy, p. 92.)] — 5° Jouet d'enfant : « A Metz, les enfans nomment *sauterelle* l'esperenc « du patois toulousain, parce que cet arc, venant à « se lascher, imite le saut des locustes. » (Le Duchat, sur Rabelais, II, p. 220.)

Sauterie. [« Inventions de supplices que je « n'avois jamais ouï, et surtout les *sauteries* de « Mascon. » (D'Aub. Hist. I, p. 155.)]

Sautier. [1° Psautier : « Item, un beau *sautier* « à lettres d'or et d'asur. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 61.) — « Il prieront pour vos en lor *sautiers*. » Aiol, v. 961.) — « Et vos reprenez cel *sautier*, Si « tornez à vostre mestier A ces versez et à ces « *saumes*. » (Ren. v. 21303.) — « En sa main un *sautier* tenoit (Papelardie) ; Et sachiés que moult se penoit De faire à Dieu prieres faintes. » (Rose, v. 4231.)]

Onques encor n'en mangay volontiers,
Pourquoy donc n'est de servir routiers ;
Chascun à court de tel mes, c'est folye ;
S'on donne riens, vray est com li *sautiers*,
Je suis à court tousjours servis d'oublie.
Deschamps, ms. f. 212.

2° Les sept psaumes de la pénitence :

. . . . Un *sautier*,
Au matin quant je leveray,
Por tos les vignerons dirai,
Por les ces que il ont plantez,
Où il croist des bons vins assez,
Quar je ne voi abé, ne moine,
Ne clerc, ne prestre, ne chanoine,
Frere menor, ne jacobin,
Qui tuit ne s'acordent au vin. *(Ms. 7218, f. 177.)*

Sautif. [Sain et sauf : « Icellui Gillet.... repair « ès tavernes, ès noces et ès esbatemens, comm « homme *sautif* et bien haitié, par l'espace de di « à douze jours. » (JJ. 111, p. 296, an. 1377.)]

Sautoer. [Sautoir : « Une petite croix de boi « en manière d'un *sautoer*, laquelle est de la croi « où saint Andry fu crucefié. » (Inv. du duc d Berry, an. 1416.)]

Sautoir—ouer. [1° Pièce du harnais qu servait d'étrier : « Pour livres de soye de plusieur « couleurs, pour faire les tissus et aiguillette « ausdits harnois, faire *sautouers* et conyeres. (Compte d'Etienne de La Fontaine, an. 1351.)] - 2° Sautoir, terme de blason : « Les armes de l'Eglis « la banniere de S. Pierre, de gueules à deux cle « d'argent en *sautoir*. » (Froiss. liv. II, p. 241.)

Sauvable. Salutaire :

Plaisance honnorable,
Est vie agréable,
Au corps prouffitable,
A l'ame *sauvable*,
Qui nulluy ne griefve. *(Al. Chartier, p. 541.)*

Sauvagaine. Etat sauvage : « Comme on d « affaiter un faucon, et mettre hors de *sauvagaine* (Budé, des Oiseaux, f. 122.)

Sauvage. [Du latin *silvaticus*. 1° Non appr voisé : « La douce voiz du loussignol *sauvage* Qu' « nuit et jour cointoier et tentir. » (Couci, XIX.)]

Si i avoit bestes *sauvages* et serpentines.
Ms. 7989, fol. 77.

Plus sui dolens, quant plus j'oi cointier,
La douce vois dou rossignol *sauvage*.
Jaq. Herdin, Poës. ms. av. 1300, t. II, p. 713.

2° Solitaire : « Li bon baron de France ne voure « arester, En estranges païs s'alerent deserter, « devinrent *sauvage* por lor ames sauver. » (Char d'Ant. I, p. 111.) — 3° Non civilisé : « Ptolomée « que es extremités de la terre habitable sont ge « *sauvages*. » (Oresm. Eth. p. 81.) — 4° Farouc incivile, difficile : « Sire, se vos fustes *sauvages* Vi « moy, je n'i pris mie garde. » (Rob. le Diable.)

Puis qu'auras eu part dedenz son pucelage,
James ior envers toi ne la verras *sauvage*.
Ms. 7615, t. II, fol. 179.

Povretez qui moult est *sauvage*,
Nous a mis en moult mal trepe. *(Ms. 7218, f. 11.)*

5° Fou :

Ai-je donc le sen dervé,
Ja soloi-je estre sage,
Suis-je devenue *sauvage*? *(Ms. 7989, f. 62.)*

6° Etranger : « Otho comte *sauvage* du Rh

sieur de Morhanges. » (Cout. Gén. II, p. 1078.) — Rigoureux, rude :

Sire, a un tornoi fui, poi i ot d'avantage,
Troi Turpin m'assaillirent, ains n'i trovai visnage
Mon harnois m'ont tolu, or vous truis trop *sauvage*.
Ms. 7218, fol. 344.

8° [Extraordinaire, étrange : « Au par darrain il y avint une aventure assés *sauvage.* » (Froiss. I, p. 409.) — « Or avint à toutte leur ost une merveilleuse aventure ; on n'oy oncques à parler de si *sauvaige.* » (Id. p. 298.)] — 9° Commune, non particulière : « Terres hermes et vagues, en quelques endroits dittes de communauté, en autres *sauvages.* » (Cout. Gén. II, p. 1063.)

Sauvageau. Sauvageon : « Il y a grande presumption que les *sauvageaux* qui seroient entez sur cest arbre franc et bien cultivé, en prenant nourriture d'iceluy, viendroient, avecque le temps, à porter fruicts semblables. » (Disc. polit. milit. de la Noue, p. 335.)

Sauvagement. 1° A la manière des sauvages :

Voy aujourd'huy chascun desordonner,
Prendre et avoir trop curieux atours ;
A povres gens maints eulx vestir si cours
Que leurs culs font comme sainges paroistre,
Et les femmes font leurs saings apparoir,
Sauvagement ont leur teste atournée. *(Desch. f. 259.)*

2° [En tyran : « (Edouard II) fut couronné après lui, qui point ne le ressembla de sens ne de prouesse, ainçois gouverna et maintint son royaume moult *sauvagement* par le conseil d'autrui. » (Froiss. Buchon, I, I, p. 2.) — « Sire, si *sauvagement* Onc parler ne vous vi. » (Bibl. des chartes, 4e série, V, p. 28.)]

Sauvageon. [« Et comment le sçaurois je, dis je, qui n'entend ny en quelle terre il faut planter.... ny de quelle grandeur les *sauvageons* doibvent estre. » (La Boëtie, p. 241.)]

Sauvageot. Sauvageon, au figuré : « Le saint bapteme a cette proprieté, entre les autres, de nous regenerer, et par une grâce infuse, de *sauvageots* nous rendre francs, et affranchis de peché. » (Savaron, contre les duels, p. 14.)

Sauvageté. Humeur sauvage. (Nicot.)

Sauvagine. [1° Bêtes sauvages : « Nuz ne nule ne puet ne ne doit comporter ne faire comporter volaille ne *sauvagine* morte pour vendre fors que à la porte de Paris. » (Liv. des Mét. p. 179.) — « Cent arpens bien en i avoit, Moult de *sauvagine* i avoit, Et plusieurs bestes à plenté. » (Renart, v. 22016.) — « Or le gart Dieus anuit de male *sauvagine.* » (Brun, v. 851.)] — « Moult est plaisante la matinée qui me donne volunté d'aller chasser la *sauvagine.* » (Perceforest, IV, f. 132.)

Marcheaus i a de filé,
Si a marcheaus de forages
De *sauvagine*, et de poulages. *(Ms. 7218, f. 283.)*

2° Chair des bêtes fauves : « Venaison ou *sauvagine.* » (Apol. pour Hérod. p. 432.)

Sauvaige. Voir Sauvage. — 1° Etranger :

Esbahis en lonc voiage
M'estuet cancon comenchier
A loi del *home sauvaige,*
Ki rit en son destorbier.
Poët. ms. avant 1300, t. III, p. 1064

De la terre *sauvaige*
Ne voi nullui retorner
Où cil est ki m'asoshaige.
Poët. ms. av. 1300, t. III, p. 1085.

2° Intrus :

Mais en lieu de mon bailliaige
Me fist l'en tresorier *sauvaige*
Qui fors .VIII. jours ne me dura ;
Revoquez fu.......... *(Desch. f. 339.)*

3° *Subst.* Etat sauvage : « Faucon hors de *sauvaige.* » (Modus, f. 63.)

Sauvaigne. Etat sauvage : « Comment on « doit..... mettre (un faulcon) hors de *sauvaigne.* » (Modus, f. 59.)

Sauvargon. [Sauvageon : « Avec ce a esté « compaignon de prendre quatre *sauvargon* aus « champs, entre la ditte ville l'evesque et Paris, « lesquelz il planta ou jardin de l'ostel, là où il « demouroit. » (JJ. 150, p. 100, an. 1396.)]

Sauvatier. [Habitant soumis à un droit de protection de la part de son seigneur : « Guillaume Sit, « *sauvatier* ou serviteur du seigneur de Canac. » (JJ. 197, p. 66, an. 1468.)]

Sauvechine—cine. [1° Terres incultes : « N'a « cinq lieues de toutes pars, Fors *sauvechines* et « essars. » (Vie des pères, ms.)]

Vivre parmi ces *sauvecines*,
Parmi roinses et par espines. *(Ms. 7218, f. 3.)*

[2° Bête fauve : « Et vivent comme *sauvechine* « De la glant et de la faïne. » (Roi Guill. p. 56.)]

Sauvedroit. [Amende : « Item vendæ et emo« lumenta justitiæ, vocatæ *sauvedroit.* » (JJ. 59, p. 544, an. 1320.)]

Sauvegarde. [Protection : « Et ne fay doute, « Qu'en ce cas (les dames) en ta *sauvegarde* Doient « estre. » (Machaut, p. 115.) — « *Sauvegarde* n'est « pas enfrainte par parole, mais par fait. » (Loysel, p. 796.)] — « Je ne me vueil pas endormir en ce « blasme, ne qu'on die que, par lascheté, ou faus« seté de cuer, je souffre ma *sauvegarde* rober. » (Froiss. liv. III, p. 267.) — « *Sauvegarde* speciale « se baille par le haut justicier....... *sauvegarde* « generale et speciale peut estre baillée par le roy, « ou ses bailliz senechaux. » (C. G. I, p. 224.)

Sauvegine. [Bêtes fauves : « Li plas de France « estoit gastine De bos plaine et de *sauvegine.* » (Partonop. v. 351.)]

Sauvelage. [Somme payée à ceux qui sauvent les marchandises d'un navire échoué, dans Du Cange, sous *Salvagium*, 1.]

Sauvemain. Sauvegarde : « Quand lettres sont « fetes de heritages, ou d'aucunes convenanches « ou d'aucuns marchiés qui touquent à plusieurs « personnes, ele doit estre mise en *sauvemain.* » (Beaumanoir, p. 190.)

1. Sauvement. [Sûrement, sans dommage :

« Quand tu seras en ta maison et cuideras estre « bien *sauvement* et sûrement. » (JJ. 168, p. 63, an. 1414.) — « Tretliés se porta que il et li sien se « departiroit *sauvement*. » (Froiss. IV, p. 302.)] — « Dirent au roy qu'ils avoient l'empereur bien et « *sauvement* conduit. » (Chron. de S. Den. I, f. 261.)

2. Sauvement. [1° Salut : « Desirante pourvoir « à nostre ame de salut convenable et ordener des « choses de quoy nous devons et fuymes tenuz « ordenner pour nostre *sauvement*. » (Dom Lobineau, Hist. de Bretagne, II, c. 1027, an. 1433.)] — « N'osera faire dire une messe pour son ame, car « il aime mieux sa femme que son *sauvement*. » (Les XV Joyes du mar. p. 167.) — 2° [Sauvegarde, protection : « Comme Jean Airode requerist que un « jugement fet contre lui.... par la vertu de deux « deffautes, de l'une desquelles deffautes il portoit « lettres du roy nostre seigneur de son *sauvement*, « fust mis au neint. » (Cart. de S. Wandrille, I, p. 44, an, 1302.) — 3° Droit de sauvegarde : « Hou- « mes qui doivent fromant, deniers et gelines de « *sauvemant*. » (Cart. de Ponthieu.) — Cette espèce de rente était due au domaine du duché d'Orléans, en la paroisse de Chaumont, châtellenie de Baugenci : « Des rentes et *sauvemens* deus à Chaumont, « le jour de Saint-Grégoire, dont il est rendu .xxi. « livres, .x. deniers parisis. » (1420. Etat des dettes dues à la recette du domaine ; L. C. de D.)] — 4° « Le droit de *sauvement* est le même que celui « de vingtain, qui consiste en la vingtiéme partie « du bled et du vin que les habitans sont tenus de « donner à leur seigneur, à la charge de construire « et entretenir les murailles du bourg, ou de l'en- « clos du chateau, pour les mettre à l'abry de l'in- « cursion des ennemis. » (Laur.)

Sauveour. [Réservoir : « *Sauveour* à poisson. » (JJ. 64, an. 1325.)]

Sauver. 1° Protéger, garder la vie du corps :

Deus vous *saut*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1532.)*

. . . . Amie fine
Cil vos *saut*, ki vos maintient *(Id. III, p. 1231.)*

[2° Protéger, garder le salut de l'âme : « Le traï- « rent fors de son ermitage, où il vouloit s'ame « *sauveir*. » (Mén. de Reims, § 327.) — « Hélas ! « se nuls se doit *sauver* dolans. » (Quesnes, Romancero, p. 96.)] — 3° Conserver :

Dit Roseite, se Deus me gart,
Deus le vos *sauve*, et le vos gart,
Certes se .I. tel en avoie,
Por nul avoir ne le donroie. *(Estrub. n° 7996, p. 86.)*

4° Excepter, réserver : « Si celui qui fait hom- « mage..... ou chief seignor, a fait avant hommage « ou ligesse à homme ou à femme, qui ne soit « homme dou chief seignor, il le doit *sauver* à « l'hommage faire, pour ce que nul qui est homme « d'autruy, ne peut après faire hommage à autre, « se il ne *sauve* son premier seignor. » (Ass. de Jérusal. ch. 205.) — 5° Opposer salvation, objecter : « Le demandeur avoit faict oüyr son frere en depo- « sition ; le défendeur le reprocha, disant que le « frere ne devoit être ouy pour le frere, car par « aucun laps de temps, il pourroit estre son suc- « cesseur..... le produisant *sauva* que son frere « n'estoit pas son hoir, car il avoit enfans legi- « times. » (Bout. Somme rur. p. 629.) — 6° « Se « *sauver* à la fuitte », s'enfuir : « Eussions pour- « suivy jusques en Ast, auquel lieu aurions trouvé « le marquis du Guast *se sauver à la fuitte*, auquel « y etant arrivé, les portes furent refusées. » (Mém. de du Bellay, liv. X, f. 325.) — 7° « Se *sauver* « par les mauvais. » (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 280 et 281.) — 8° « Faire à *sauve* qui peut », se sauver : « L'allarme fût si chaude à S. Germain, que chacun « s'en fut à Paris, et *fit à sauve qui peut*. » (Mém. de Sully, t. 1, p. 83.) — 9° « Etre mis à *sauve* qui « peut », en déroute : « Les autres furent mis en « fuite, et *à qui sauve qui peut*. » (Brant. Cap. estr. I, p. 8.) — 10° « *Sauve* toy ferreur d'esguillettes. » (Oudin.) — 11° « *Sauvez* vous, on cherche les « beaux. » (Id.)

Sauveres. [Cas sujet de sauveur : « Seigneur, « or escoutés que Dieus vous a promis ; Ce dist li « vrai *sauveres*, qui en la crois fu mis, Si fil le « vengeroient as brans d'acier fourbi. » (Chans. d'Ant. II, p. 495.)]

Sauveresse. Féminin de *sauveur* ; la mère de Dieu :

Douce dame
Qui es *sauveresse* de m'ame
Quant del cors me departira. *(Ms. 7218, f. 247.)*

Sauveté, ei. [1° Etat de sûreté : « Et fist Solehadins par sa courtoisie renvoier la dame, li disme « de crestiens, et dis damoiselles en Acre ; et là « elle fu à *sauvetei*. » (Mén. de Reims, § 211.) — « Et si tost qu'ele pot, elle se mist hors de son « pooir pour estre à *sauveté*. » (Beaum. XXX, p. 95.)] — « Laissa voguer en *sauveté*. » (Ess. de Mont. I, p. 25.) — 2° « Briefs de *sauveté*, » c'est la dixième partie de ce que l'on sauve. (Laur.)

Sauveterres. « *Sauveterres* ou cimeterres, « qui sont manieres d'espées, a la turque. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 272.)

Sauve vie. « Herbe dite saxifrage, bonne contre « la pierre. » (Cotgr.)

Sauveur (Saint). Fête du Saint Sacrement : « Furent les rües parées comme à la *St Sauveur*. » (Journ. de Paris sous Charles VII, p. 196. — « Lui « mirent un ciel sur sa teste que en à la « *St Sauveur* à porter notre Seigneur. » (Id. p. 177.)

Sauvez. Pluriel de *sauf :*

Vous me priez, et requerrez d'amours,
Et me faictes vos piteuses clameurs,
Qui font vers nous mon cuer atendrier :
A vous le daing, mon tres doulx escuyer,
A vous m'ottroy *sauvez touttes honneurs*. *(Desch. f. 192.)*

Sauvoer—oir. [Réservoir pour le poisson : « Ce est li chartre dou *sauvoir* de Landousies. » (Cart. de S. Médard de Soissons, an. 1125.)] — « Vivier, *sauvoer*, et fosses ou poissons se pueent « nourir et frutefier. » (Beaumanoir, p. 141.)

Moulins tournans, beaus plains à regarder,
Et beaus *sauvoirs*, pour les poissons garder. *(Desch. 14.)*

Sauvoison. Salut de l'âme : « Mout se painne « de querre sa deseritoison. Sa mort et son damage, « et sa deffacion : Dame Deu l'en deffende, qui « souffri passion Pour pecheors sauver et metre à « *sauvoison.* » (Rou, p. 114.)

Sawin. [Sciure de bois à Lille, dans Du Cange, sous *Barbiarius.*]

1. Saux. Saule :

Qui fait maison,
Bois à foison
Propre y assemble ;
Qui fait charbon,
Saux luy est bon,
Si est le tremble. *(Blason des Faulces am. p. 230.)*

2. Saux. Sel : « Manger quelqu'un en un grain « de *saux.* » Expression figurée pour dire battre aisément quelqu'un. Le peuple dit aujourd'hui : « Je le mangerois avec un grain de *sel.* »

Sauxe. 1° Sauce :

Le queu appelle et li conseille,
Et li commande qu'il li face
Savors teles dont gré li sache,
Et *sauxes* molt assavourées. *(Fabl. ms. de S. Germain.)*

2° Eau :

Quant la *sauxe* en la plaie entra,
Il s'estendi, si se pama. *(Parton. f. 166.)*

Sauzin. Espèce d'olive. (Cotgrave.)

Saxatile. [Qui vit parmi les rochers : « Il « n'usera de poissons, sinon de *saxatiles*, c'est à dire « ceux qui vivent entre les pierres et les graviers. » (Paré, V, p. 14.)]

Saxifrage. [Plante : « *Saxifrage* de deux sortes « y en a il, grande et petite, diverses aussi sont à « la fleur ; car l'une l'a jaune, l'autre blanche. » (O. de Serres, p. 623.)]

Saxone. Saxe :

Tout gouvernoit sanz traveillier en vain
Osteriche sentit bien son levain,
Flandre, Guerle, *Saxone* et Barbarie. *(Desch. f. 383.)*

1. Saye. [Dans l'ancien matériel d'artillerie, cheville de fer qui traversait la sellette, l'essieu et chaque bras de limonière à l'avant-train de siège : « Le suppliant osta les *sayes* ou chevilles qui « tenoient le couvercle d'un coffre ou huche. » (JJ. 159, p. 153, an. 1404.)]

2. Saye. [Soie : « Item deux livres de *saye* def- « fillée, de toutes couleurs. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 80.)] — « Dix huict pieces de tapisserie à « haultes lisses..... toultes de *saye* phrigienne. » (Rabel. IV, p. 8.) — « Monseigneur le prevost de « Paris, tout armé, ayant ung *saye* sur son har- « nois de drap d'or, et son cheval tout bardé de « mesmes. » (Symphorien de Champier, Hist. de Louis XII, p. 349.)

3. Saye. [Saie, manteau grossier ; le *bas de saie* est la partie inférieure de la saie, l'habit romain dont se paraient les acteurs tragiques quand ils représentaient Achille, Auguste, Pompée : « Pour « son *saye* feurent levées 1800 aulnes de velours « bleu ſainct en grene. » (Rabel. Garg. I, p. 8.) — « Ils ne portoient avec leurs harnois que des bas « de *saye*, et les nostres les *sayes* tout entiers, « mais sans manches. » (Carloix, IV, p. 27.) — « Il portoit toujours un *saye* teint en pourpre. » (Amyot, *Rom.* 41.)] — « L'apprest donne plus à « esperer qu'il ne porte ; on se met souvent sotte- « ment en pourpoint pour ne sauter pas mieux « qu'en *saye.* » (Ess. de Mont. III, p. 319.)

Sayens. Droit levé sur la rivière de Maynes. (Mém. de Commines, III, preuves, p. 232.)

Sayer. [Couper : « Et a aucunes fois veu en « laditte paroisse de Brai qu'il y a eu des blés si « foulés et dégastés par lesdittes bestes sauvaiges « que ils n'estoient point *sayés* ne cuillis... » (1404. Information sur l'usage des habitants de Bordes, Brai et Bonnée ; L. C. de D.)] — « Faisoient *sayer* « les bleds. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 161.)

Sayerie. [Etoffe de soie : « Item deux *sayeries* « de soye l'une vert, l'autre vermeille, royées de « travers. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 68.)]

Sayete. Etoffe de laine mêlée de soie : « Il y « avoit touttes autres toiles teintes comme bou- « grans, futaines de touttes sortes, des sarges, « *sayetes* de touttes couleurs. » (André de la Vigne, voyage de Naples, de Charles VIII, p. 148.) — [On lit encore dans un arrêt du conseil de 1723 : « Les « laines, fils de *sayette* et autres matieres propres « aux manufactures établies dans la ville et châtel- « lenie de Lille. »]

Sayette. Flèche :

Je muir pour luy, par toy tres dolereuse ;
Et si m'a navré ta *sayette* crueuse. *(Desch. f. 370.)*

Sayetterie. A Amiens, métier qui consiste à travailler les étoffes de laine mêlées de soie : « Les « six personnes...... qui ont le regard et adminis- « trent justice en ce qui despend de l'art et mettier « de *sayetterie.* » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 202.)

Sayeur. Qui scie, qui brise : « Quant ung pri- « sonnier entre en un chastel........ il peut estre « malicieux homme, seducieulx........ *sayeur* de « portes, ou de faulces posternes. » (Le Jouv. p. 245.)

Sayle. [Seigle : « Chacune tercelée de froment, « à la mesure d'Aurey, pour six sols chacun an, et « chacune tercelée de *sayle*, à la mesure d'Aurey, « pour cinque sols chacun an. » (Ch. d'Arthur, duc de Bretagne, an. 1310.)]

Sayme. [Seine, filet de pêche : « Je mains avec « les orguilleus Qui mondaines honors convoitent,... « Et la povreté vont preschant, Et les grans riches- « ces peschant As *saymes* Et as trainiaus. » (Rose, vers 11805.)]

Sayn. [Graisse ; rapprochez *saindoux :* « Saize « galons de *sayn.* » (B. N. fr. 26009, numéro 915, an. 1370.)]

Sayne. La Seine, rivière : « Eaues de *Sayne.* » (Vig. de Charles VII, t. II, p. 189.)

Sayner. Saigner : « De douleur le povre cuer « me *sayne.* » (Deschamps, f. 290.)

Sayniere. [Instrument pour nettoyer : « Garniz « de oustiz pour curer et nettoyer icelle maison du « fimbray qui estoit dedens, comme de *sayniere*, « fourche ferrée. » (JJ. 207, p. 64, an. 1480.)]

Sayon. [Casaque (voir Saye) : « Jean Daunoy « estoit armé de toutes pieces ; avec ce il avoit un « *sayon* de cramoisi decouppé bien menu sur son « dit harnois. » (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII à Naples, p. 147.)]

Sayrie. [Veillée où l'on file : « Genecium potest « dici *sayrie*, ubi manent mulieres de sero nendo. » (Du Cange, sous *Gynæceum*.)]

Sayssinans. Saisissants : « Quant la royne « Genievre sceut la mort du roy Artus son seigneur, « et on lui eut compté que les enfans de Mordrec « alloient ainsi la terre *sayssinans*, elle eut tres « grant paour qu'ils ne la tuassent s'ils la trou- « voient. » (Lanc. du Lac, III, f. 159.)

Sazieted. [Satiété : « Il enveia *sazieted* es « anemes d'els. » (Lib. psalmor. p. 159.)]

Sbaraglin. Trictrac. (Cotgr.)

Sbirre. Sergent, huissier ; celui qui, dans les troupes, arrête les militaires pour dettes. (Cotgr.)

Scabie. Gale. (Cotgrave.)

Scabieuse. [Plante : « Tout ce qui est en la « *scabieuse* est profitable. » (O. de Serres, p. 612.)]

Scabieux. Galeux. (Cotgr.)

Scabinal. [Qui appartient aux échevins : « Mai- « son *scabinale*. » (Style de Liège, chap. I, art. 7.)]

Scabreux. [1° Raboteux : « Armez vous d'ar- « meures *scabreuses*, Chargez vos fleches et vos « dars. » (Rec. de farces, p. 339.) — « Comme les « mouches qui ne peuvent tenir contre un corps « bien poly et bien lissé, et s'attachent et reposent « aux lieux *scabreux* et raboteux. » (Mont. III, p. 312.)] — 2° Informe : « Nostre langage aupara- « vant *scabreux* et mal poly, rendu elegant. » (Joach. Du Bellay, p. 6.) — 3° Difficile : « L'affaire « est *scabreuse*. » (Oud.)

Scabrosité. Saleté. (J. Marot, p. 5.)

Scace. Mors. (Cotgrave.)

Scachant. Pour *sachant*, habile, rusé : « Il « n'est rien si *scachant* comme est femme en ce « qu'elle veut faire touchant la matiere secrette. » (Les XV Joyes du mariage, p. 158.)

Scaiole. Espèce d'alun. (Cotgr.)

Scalene. Triangle dont les côtés ne sont pas égaux. (Cotgr.)

Scalibor. On donna ce nom « à la bonne epée « d'Artus qui la donna à son neveu Gauvain son « connestable. » (Tri. des IX Preux, Hist. d'Artus, page 403.)

Scalle. Escale : « Faire *scalle* en Espagne. » (Cotgrave.)

Scammes. Ecailles, clous du haubert. (Cotgr.)

Scammeux. « Suture *scammeuse*, » suture des os des tempes qui les unit au crâne ou les en sépare. (Cotgrave.)

Scamonée. [Gomme résine : « Souvent une « medecine *scamonée* ou de rhubarbe donne la « fievre. » (Paré, XX, p. 2.)]

Scandale—alle. [Les formes populaires sont *escandle*, *esclandre* : « Au très grand esclande, « lesion et *scandalle* de justice. » (Ord. du 11 oct. 1486.) — « Pour dire la verité sur cet exemple, il y « a aucunes grandes dames qui ont grant tort « d'elles mesmes, et qui sont les vrayes causes de « leur *scandale* et de leur deshonneur. » (Brant. Dam. gal. I, p. 160.)]

Scandaler. [Publier : « Pour ce que quant on « eust *scandalé* desdiz chesnes merchez, la charge « en fust venue ou dit Ouvrat, pour ce que ja il « estoit soupeçonné d'avoir fait forger faulx mar- « teaulx. » (JJ. 188, p. 91, an. 1459.)]

Scandaleux. [Trop libre : « J'ayme la modes- « tie ; et n'est par jugement que j'ay choisi ceste « sorte de parler *scandaleux* ; c'est nature qui l'a « choisy pour moy. » (Mont. III, p. 375.)]

Scandaliser—ier. [1° Publier, faire connaître : « La chose fu *scandalisée* et publiée. » (JJ. 163, p. 385, an. 1409.)] — « J'ay ouy parler d'une dame « fort sujette à songer et rever toutes les nuits, « disant la nuict tout ce qu'elle faisoit le jour, si « bien qu'elle mesme se *scandalisa* à l'endroit de « son mary, qui se mit à l'ouyr parler. » (Brant. Dam. gal. II, p. 431.) — [2° Diffamer : « Icelle povre « suppliante a esté menée hors de nostre royaume, « à grant vitupere et batue de verges parmi la ville « de Mascon ; et après ce comme corrigée et *scan-* « *dalisée* s'en soit alée. » (JJ. 163, p. 326, an. 1409.) — « Icelle femme tint vie dissolue et deshonneste « avecques plusieurs hommes, tellement qu'elle en « estoit moult diffamée et *scandalisée*. » (JJ. 189, p. 94, an. 1456.) — « Icellui Jacotin pour tousjours « mieulx *scandalisier* ledit hostel et porter deshon- « neur à la lignée du suppliant. » (JJ. 189, p. 402, an. 1459.)]

Scandaliseux. [Offensant, choquant : « Veans « aussi que tous cas de mainmorte est haineux, *scan-* « *daliseux*, de grans missions et de petit prouffit. » (JJ. 136, p. 240, an. 1369.)]

Scandebec. Espèce d'huître dont la chair est aigre. (Cotgrave.)

Scandele. [Scandale : « Iceste lur veie *scan-* « *dele* est à els. » (Lib. psalmor. p. 64.)]

Scape. Fût d'une colonne. (Cotgrave.)

Scapellaire. Scapulaire. (Cotgrave.)

Scaphe. 1° Chaloupe faite d'une seule pièce de bois. (Cotgrave.) — 2° Cadran de forme oblongue enclavé dans du bois. (Cotgrave.)

Scaphoïde. Os ayant la forme d'une barque, au tarse, au carpe. (Cotgrave.)

Scarificateur. [« L'instrument appelé *scarifi-* « *cateur* dedans lequel sont inserées dix huit roues

« tranchantes comme un rasoir, qu'on bande avec « un ressort, et sont desbandées par un autre. » (Paré, X, p. 5.)]

Scarification. [« Incision superficial qui est « dite *scarification*. » (H. de Mond. f. 102.)]

Scarifier. [« *Scarifier* le cuir du chief. » (Lanfranc, f. 40.)]

Scariole. [Escarole : « Decoction de tamarins, « endive, laictue, *scariole* et autres qui rafraichis- « sent sans adstriction. » (Paré, XX, p. 23.)]

Scarmouche. Escarmouche : « On a par la « même raison, nommé *scarmouche* les tournois, « les jeux de cannes, les combats de taureaux, et « les autres jeux qui se faisoient avec des balles, « ou pots de terres fort legers remplis d'eau de « senteur. » (La Colomb. Théât. d'honn. p. 528.)

Scarpin. Escarpin. (Oudin.)

Scarpion. « Poisson des environs de Verone « qui est si bon que rien plus. » (Mém. de Rob. de la Marck, p. 53.)

Scatophage. Homme qui mange de l'ordure, des excréments. (Cotgrave.)

Scavance. [Science, savoir, expérience : « Et « ne pourront nuls des compagnons de cette « alliance .... quel qui soit, entrer en la dite ville « de Rennes à leur *scavance* et connoissance, qu'il « ne face le serment de vouloir le bien et honneur « de la dite ville. » (Hist. de Bret. II, col. 596, an. 1379.) — « Lequel suppliant pour sa bonne « renommée, diligence et *scavance*. » (JJ. 181, p. 104, an. 1452.)] — « La science divine n'a quelcon- « ques proportion avec la *scavance* des hommes. » (Alain Chartier, p. 378.) — De là « non *scavance* », ignorance, au Gr. Cout. de France, p. 321.

Scavant. [Savant : « Il falloit s'enquerir qui « est mieulx *sçavant*, non qui est plus *sçavant*. » (Mont. I, p. 142.)] — « Il est *sçavant* jusqu'aux « dents, il a mangé son breviaire. » (Rab. p. 210.)

Scavanteau. Savantasse. dans Charron, p. 532. — [« Ces *sçavanteaux* ausquels les lettres ont donné « un coup de marteau. » (Mont. I, p. 146.)]

Scavoir. [1° Signifier : « Les paroles et respon- « ses furent tantost *sceues* à monseigneur Gautier « de Mauni par espies. » (Froiss. IV, p. 104.) — « Et fu *sceu* et marcandé au roy de Navarre pour « quelle somme de florins il ouvreroit le passage « parmy son pays. » (Id. VII, p. 113.)] — 2° Etre informé de : « Ce roy et celle royne que vous querrez « sont par adventure mors, où tant anciens que « deduyst n'est de les veoir ; madame dist Ourseau, « vous *scavez* mieulx que vous ne dictes. » (Percef. IV, f. 141.) — « *Scies tu* que dampne Dieu fra ; il « aprestera une flambe de sa majesté. » (Hist. de la Ste Croix, p. 5.) — « Hault et puissant prince, tres « cher, et tres aimé cousin, par ce porteur me « faictes *scavoir* de vostre intention. » (Monstrel. II, f. 20.) — « Tant cuide *sçavoir* de vous, je crois « si bien vous connoitre. » (Gerard de Nevers, Ire partie, p. 135.) — 3° Pouvoir :

Tant se pena, et traveilla,
Qu'il ot soif, mais aler ne *sçot*
Fors là où les complaintes ot. *(Desch. f. 517.)*

4° *Subst*. [Science : « Mieulx vault *sçavoir* que « grand avoir. » (Rob. Estienne, Gram. p. 126.) — « Quelque *sçavoir* que soit en l'homme, s'il n'a de « l'argent on s'en mocque. » (Cotgr.)] — « Sire, « respondit l'esperit, qui ne prétendoit fors que a « le decepvoir ; vray est que le *scavoir* doibt tous- « jours passer le veoir et le deviser ; ou il n'est pas « bon. » (Percef. VI, f. 6.)

Expressions : « Assez *sçait* qui *sçait* vivre et se « taire, » celui-là est assez fin qui sait vivre et se taire. (Cotgr.) — « Celui *sçait* assez qui vit bien, » un honnête homme a assez de science. (Id.) — « Il « ne *sçait* rien qui ne va par villes, » celui-là ne sait rien qui ne sait que ce qui le regarde. (Id.) — « Il ne *sçait* rien qui ne veut bien faire, » celui qui ne fait pas de bien est ignorant. (Id.) — « Qui ne « *sçait* rien, de rien ne doubte. » (Id.)

Sçavous. Savez-vous ? « De vos beautés *sçavous* « que j'en dirois ? » (Du Bellay, p. 364.)

Sceau. 1° Cachet : « Un chancelier sans *sceaux* « est un apothiquaire sans sucre, dit M. le chance- « lier de Bellievre en 1605. » (Mém. de Bassomp. t. I, p. 176.) — 2° « Droit que l'on paye, lorsqu'un « acte est scellé du scel du roy, ou d'un autre justi- « cier, et qu'il devient par là public et authentique. » (Ordonn. III, p. 42.) — 3° « *Sceau* de Nostre Dame, » vigne sauvage, herbe dite colubrine ou gros navet. (Cotgrave.)

Sceleré. Scélérat : « Meschantes et *scelerées* « personnes. » (Mém. de Du Bellay, V, p. 384.)

Sceletos—ette. [Squelette : « La composition « universelle ou contexture des os du corps humain « s'appelle, des Grecs, *sceletos* qui signifie anatomie « seiche. » (Paré, IV, p. 43.) — « Une desquelles « (autruches) estant morte me fut donnée et en fis « un *scelette*. » (Id. Monstr. App. 2.)]

Scellé. [Acte scellé : « L'on se peut opposer sur « le pris (d'une vente) entre l'adjudication et le « *scellé*. » (Loysel, p. 696.)] — « Me quitter du « *scellé* de ma promesse. » (Petit Jean de Saintré, page 228.)

Scelleement. Secrètement : « Laisserent une « garde pour faire marcher après eux Jean Hamon, « Foulliers, et Gallebrunt, et appoinctement les « faire demeurer au bout du champ pres d'illec bien « *scelleement*. » (Le Jouvenc. p. 67.)

Scenicle. Petit oiseau nommé siskin. (Cotgr.)

Scension. Ascension : « Le jour d'une *scen-* « *sion*. » (Hist. de Bertr. Du Guescl. par Mén. 283.)

Sceptique. [« Les autres..... disoient que l'on « pouvoit disputer de toutes choses..... et s'appel- « loient *sceptiques*. » (Bonivard, Amartigenée, 159.)]

Sceptre. [« Pois si li tolent sun *sceptre* e sa « curune. » (Rol. v. 2585.) — « La corone d'or e le « *sceptre* que vos nos mandastes, avons receu. » (Machab. I, p. 13.)]

Scerbuncle. Escarboucle. (Marbod. de Gemmis, page 1658.)

Scerie. Veillée où l'on file : « Et il soit ainsi « que ledit Vincent fust alé une foiz esbatre à la « *scerie*, là où il avoit plusieurs baisselettes qui « filloient de nuit. » (JJ. 118, p. 44, an. 1380.)

Sceu. Su, connu : « Les heures se sommoient, « ou se monstroient à l'heure de midy sonnée ou « *sceue* à Nostre Dame de Paris. » (Ordon. II, p. 362. — « Sans le *sceu* de. » (Froiss. II, p. 238.) — « Sans nostre *sceu*. » (Id. II, p. 376.)]

Sceue. Action de faire savoir : « Le duc de « Bourbon et le connestable ayant appris que le « tresor du roy de Navarre etoit à Gavre, en 1373, « manderent au roy à Paris la *sceue* de ce tresor. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 80.) — « A « la veue et à la *sceue*. » (Beaum. p. 80.)

Sceur. Assuré, sûr : « *Sceur* et sauf conduit. » (Ord. III, p. 631.)

Sceurement. Sûrement. (Chron. de S. Denis, t. II, f. 169.)

Sceureté. [Sûreté, dans Froiss. IX, p. 114.]

Sceute. Déclaration, signification : « Dedans « trois jours, à commencer du jour de l'enterre- « ment du trespassé..... ceux qui sont demeurans « hors la ditte ville et banlieue par dedans sept « jours après le jour qu'ils auront eu la *sceute* de « la mort d'iceluy trespassé. » (N. C. G. I, p. 320.)

Schachier. [Echiquier : « A un *schachier* d'or et « d'argent Jue o suen chevallier. » (Rom. de Troie.)]

Schelette. Squelette. (Cotgr.)

Schelme. 1° Lâche ; parlant des soldats espagnols et de leurs capitaines : « Seroient reputez « comme *schelmes*, s'ils les avoient abandonnez. » (Discours politique et milit. de la Noue, p. 354.) — Crenant, capitaine des gardes du prince de Conti, apaisant un tumulte de gens armés dans le palais, crie : « Nous allons faire égorger M. le prince et « M. le coadjuteur. *Schelme*, qui ne remettra l'epée « dans son fourreau. » (Mém. du cardinal de Retz, t. II, p. 368.)

Schenapans. Chenapan ; voleur de coqs. C'est ainsi qu'on nommoit les paysans des montagnes qui sont vers le Rhin. (Mém. du maréchal duc de Villars, p. 87.)

Schilling. [Schelling : « Item vingt deux *schil- « lings* et six pfennings de Strasbourg de rentes « des maisons de Werde. » (Preuv. de l'Hist. d'Alsace, p. 55, an. 1359.)]

Schine. Sarrau que portent les charretiers sur leur habit et qui se ferme au col comme un surplis. (Cotgrave.)

Schirasse. Espèce de gros navire : « Les fustes, « les grandes galeres, les *schirasses* et grips. » (Merl. Coccaïe, II, p. 374.)

Schismatique. Impie : « Si est digne de vilaine « mort, tant que la terre s'en doit ouvrir soubs luy « et l'engloutir en corps et en ame, comme elle « feit les trois *schismatiques* Dathas, Chores, et « Abiron. » (Monstrel. I, p. 45.)

Scholarité. Etat de celui qui étudie : [« Privi- « légié à cause de *scholarité*. » (N. C. G. II, p. 1042.) — [« Jehan de Bouquetot estant à cause de son « estude et *scholarité* ...en la protection et sauve- « garde du roy. » (Cart. B. de N. D. de Bonne-Nouvelle de Rouen, an. 1399.)]

Scholastique. Ecolâtre : « Hiérosme de « Hangest, natif de Compiegne en Picardie, docteur « en théologie à Paris, *scholastique* ou maistre « d'escole et chanoine en l'eglise de S. Julien du « Mans, issu de la noble maison de Hangest en « Picardie. » (La Croix du Maine, Biblioth. p. 169.)

Scholié. [Pourvu de scolies : « (Livres sur l'Ecriture Sainte) commentez et *scholiez*. » (Ord. de Charles IX, II, déc. 1567.)]

Schut de l'Amman. Siège de l'Amman : « Les « Ammans sont tenus, chacun en sa paroisse, « d'avoir, et de désigner un lieu, nommé le *schut* « *de l'Amman*, et de le faire proclamer à l'eglise ; « à peine de l'amende de 40 sols parisis au profit « du bailly et ceux chez qui ces lieux sont désignés, « sont obligés de les tenir pendant un an entier « sans s'en abstenir. » (Cout. de Furnes, N. C. C. I, p. 680.)

Sciable. Qui peut être scié. (Monet.)

Sciage. [Action de scier : « Prenez le limon qui « se chet du *sciage* du marbre. » (Menag. II, p. 6.)]

Sciatique. Goutte sciatique : « Entre toutes les « douleurs arthritiques, la *sciatique* emporte le « prix. » (Paré, XXI, p. 12.)

Scicion. Scission : « L'empire et monarchie des « Romains legierement divisée, tant par la *scicion* « des deux empires, comme par les divisions « fondées en passion, ou affliction. » (Hist. de la Tois. d'or, I, f. 45.)

Sciemment. [Avec connaissance de cause : « Les autres disent que Ciceron *sciemment* ne « feit pas semblant d'ouir ni de scavoir les indices « que l'on lui vint descouvrir contre lui. » (Amyot, Cic. p. 24.)]

Science. [1° Savoir : « Puis sunt muntez e unt « grant *science*. » (Rol. v. 3003.) — « Quant um « devra l'iglise selunc Deu conseiller, *science* et « genterise en covient esluigner. » (Thom. de Cant. p. 52.) — « Nos ancestres disoient : diligence « passe *science* ; mais aucuns aujourd'hui disent : « patience passe *science*. » (H. Est. Précell. p. 165.)] — 2° Métier : « Une *science* requiert tout son « homme. » (Cotgr.) — 3° Omniscience : « La « *science* divine n'a quelquonque proportion avec « la *scavance* des hommes. » (Al. Chart. de l'Esperance, p. 378.)

Expressions : 1° « Gaye *science*, » poésie des troubadours. (Du Verd. Biblioth. page 833.) — 2° « *Science* majeure, » physique. — 3° « *Science* « acquise, » doctrine :

Devocion s'en est allée,
Plus n'y veult faire demourée:
Religion et saincte vye
Sont allez en autre partye :
Science acquise et savoir
Du pays s'en vont main et soir. *(G. de la Bigue, f. 14.)*

4° « Savoir de *science*, » être sûr. (Mém. de Sully, II, 284.) — 5° « Savoir en *science*, » même sens: « En feray mettre le conseil des barons et de « l'ost ensemble, pour *savoir en science* qu'ils en « diront. » (Froiss. liv. IV, p. 88.) — 6° « Par « *science*, » sagement; Charles VI, fâché contre le comte d'Ostrevant, fils du comte de Hainault, de ce qu'il avoit pris l'ordre de la jarretière: « Nous « voulons, dit le roy, mander a ce comte d'Ostre- « vant qu'il vienne devers nous faire.... l'hommage « de la comté d'Ostrevant, ou nous la luy osterons « et l'attribuerons à nostre royaume: tous ceux du « conseil du roy, *par science :* respondirent:... « Sire, vous parlez bien, ainsi doit-il estre fait. » (Froiss. liv. IV, p. 97.) — 7° « Tous d'une *science*, » unanimement: « A donc respondirent plusieurs « cardinaux, et *tous d'une science*, pere sainct, le « cardinal d'Amiens parle bien, et nous vous prions « tous generalement, que vous parlez, et dites ce « que faire en voulez. » (Id. p. 308.) — 8° « *Science* « que vous scavez, » pléonasme :

Pour ce n'aray merencolie
Desormès ou aprins avez
La *science que vous scavez*. *(Desch. f. 61.)*

Sciencier. Qui sait: « Maistre ou *sciencier*, « ou expert en la science de medecine. » (Ordonn. II, p. 534.)

Scient. Qui sait: « Se la pucelle, qui tant de « grace t'a faict... savoit ceste affaire, ceste grace « te seroit retollue dont nait l'espoir qui te tient en « vie; mal as fait, mais c'est à non *scient*, car le « chevalier n'avois recongneu. » (Percef. VI, f. 101.) — Instruites et *scientes* en leur mestier, jouent « bien leurs personnages. » (Quinze Joyes du mar. p. 41.)

Scientement. Sciemment: « Je say bien qu'ils « sont et qu'ils ne vouldroient pas demourer « *scientement* à Fleure et partout le pays d'en- « viron. » (Le Jouvencel, f. 53.) [Voir encore Ord. IV, p. 182, an. 1356.]

Scienteux, ieux. [Savant, avisé: « Lesquels « jeunes enfans peu *scienteux*. » (JJ. 167. p. 85, an. 1413.)]

Mieus me plairoit q'ele fust *scienteuse*,
Riche d'avoir, et de tot gracieuse. *(Vat. 1490, f. 107.)*

. . . . L'amoureux
Le jeu d'attente prendre doit,
S'il ne se monstre *scientieux*
De son double point faire à droit. *(A. Chartier, p. 707.)*

Scientifique. [Savant: « Il n'estoit pas des « plus *scientifiques* du monde. » (Despér. Contes, LXIII.)]

Scientique. Même sens. (Caq. de l'Accouchée, p. 164.)

Scier. [1° Couper avec une scie: « Et les grans « pieux oït cheoir à une fois, Que nos gent ont *scié* « sans noise et sans rebois. » (Du Guescl. 19481.) — 2° Ramer en arrière: « Le maistre, voyant qu'il « ne pouvoit venir à bout de sortir hors de ceste « embouchure, commanda à ses mariniers de *scier* « en arriere pour retourner amont l'eau. » (Amyot, César, p. 49.)]

Scieur. [Qui coupe les blés: « Ne le *scieur* ne « va taillant Tant de moissons, lorsque nous « sommes En esté, que toi bataillant Tailleras de « chevaux et d'hommes. » (Ronsard, v. 446.)]

Scieure. Action de couper les blés. (Monet.)

Scille. [Oignon de mer: « Les racines et les « morceaux de *scille*. » (Paré, XXV, p. 26.)]

Scillitique. Qui contient de la scille. (Cotgr.)

Scindic. Syndic: « Qui controlle en voulant « faire l'habile et le *scindic* de nature. » (Sag. de Charr. p. 2.)

Scindicat. [Syndicat: « Ledit notaire les (noms des syndics) recita, present le peuple en la forme « que se doit reciter ung *scindicat*. » (Rev. des lang. rom. VI, p. 83.)]

Scinterelle. [« Scinifes, une maniere de « mouche, *scinterelle*, » dans un gloss. du fonds S. Germ.]

Scintile. [Parcelle. (Borel.)]

Scintillation. Etincellement. (Cotgr.)

Scintille. Etincelle: « Et darde en luy les « *scintilles* de grace. » (Loys Le Caron, f. 3.)

Scintiller. Etinceler :

Ainsy prioit la nymphe, et le maistre des dieux
Trois fois en se courbant tonna dedans les cieux
Et d'un esclair subtil fit *scintiller* la nue,
Signe que la priere au ciel etoit venue. *(Desportes, 501.)*

Sciomance. Divination par les morts. (Cotgr.)

Scipoulle. Ciboule. (Cotgrave.)

Scirrhoticques. Qui a des tumeurs dures, squirreuses: « Les podagres *scirrhotiques* et les « goutes nouées. » (Rabelais, III, p. 264.)

Scirurgien. [Chirurgien, au Cart. de Lagny, f. 60, an. 1504.)]

Scisailler. [Couper avec des cisailles: « Le « suppliant *scisailla* les dittes pieces de monnoye. » (JJ. 180, p. 153, an. 1450.)]

Scismatiser. Faire schisme :

Jamays d'une nouvelle loy
Au fard de sa langue faussaire,
Il n'ha seduit le populaire
Scismatisant en nostre foy. *(Tahur. p. 112.)*

Scisme. [Schisme: « O roi très crestien, ensui- « vez vos predecesseurs, qui tousjours à faire « cesser le *scisme* de saincte eglise ont mis tout « leur estude singulierement sur tous aultres. » (Gerson, dans l'Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 376.)]

Scissile. Qui peut être fendu. (Cotgrave.)

Scissuré. Coupé. (Cotgrave.)

Scitive. [Ce qu'un homme peut scier, faucher

en un jour, au terrier de Saint-Maurice-en-Forez, an. 1475.]

Sclirotique. [Sclérotique, dans Laufr. f. 73.]

Scloudage. [« Encor a li cuens à Namur le « *scloudage*..... se vaut par an .xxx. lib. » (Rev. du comté de Namur, an. 1289; Ch. des Compt. de Lille, papier aux aysselles, f. 79.)]

Scoherie. [Marché au cuir : « Encor i a li « cuens le thounier de la noueve *scoherie*. » (Ibid. f. 73.)]

Scoigleux. Plein d'écueils : « Tachoient à « pousser mon cheval...... contre les scabreux « rochiers, *scoigleux*, ou rivages pierreux. » (Rom. d'Alector, f. 74.)

Scolarité. Etat d'écolier : « De l'abus des pri- « viléges de *scolarité* par ceux qui ne sont pas « escoliers. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 414.)

Scoletie. Araignée de différentes couleurs. (Cotgrave.)

Scoor. [Schorre, terre couverte à haute mer en Zélande (v. Scors) : « Tous les *scoors* gisans entre « Kieldrecht, Colloo et Werrebrouc. » (Oct. du 3 sept. 1431, de Philippe, duc de Bourg.) Comparez l'anglais *shore*, rivage.]

Scordion. Germandrée aquatique. (Oudin.)

Scorion. [Escourgeon : « Une piece de terre... « semée de nouviau d'un grain appellé *scorion*. » (JJ. 121, p. 236, an. 1382.)]

Scorpene. Espèce de poisson gris, commun dans la Méditerranée et dont les écailles sont venimeuses. (Rabelais, IV, p. 275.)

Scorpioïde. [« Aussi pour un singulier remede « (de la piqûre du scorpion) on y applique l'herbe « appelée *scorpioïde*. » (Paré, XXIII, p. 33.)]

Scorpion—un. [« Le *scorpiun* resenblent (vos « lettres) al chief e al partir Qui volt derriere poin- « dre et devant conjoïr. » (Thomas de Cantorbery, p. 85.) — « Antonius Benivenius dit avoir eu un « serviteur, lequel fut piqué d'un *scorpion*, et tout « subit lui survint une sueur froide comme glace. » (Paré, XXIII.)]

Scors. [Schorre, terre couverte à haute mer en Zélande : « Deux plaches de terre non dicquées, « mais communes avec la mer, appelées en fla- « menc *scors*. » (Oct. du 1er octobre 1414, de Jean, duc de Bourgogne.) Le schorre endigué devient un polder.]

Scorze. Mesure de grain, en Italie. (Cotgr.)

Scorzon. Espèce de serpent noir, venimeux, et qui sent si mauvais que les autres animaux le fuient. (Cotgrave.)

Scos. [Socs : « Deux grosses pieces de fer pour « faire deux *scos* ou coustres à charrue. » (JJ. 127, p. 199, an. 1385.)]

Scotale. « Soit enquis des baillifs fesaunts « *scotales* pour coiller argent de pouvres gens. » (Britton, loix d'Angleterre, f. 36.)

Scote. [Monnaie : « Le suppliant esperant estre « bon amy acquis de Grant Jehan, lui offrit prester « trois *scotes* ou testars pour aider à payer sa perte. » (JJ. 195, p. 620, an. 1471.)]

Scotin. Obscur. (Cotgrave.)

Scourion. [Escourgeon : « Dix journeaux char- « giés de *scourion*. » (Reg. de Corbie, XIII, f. 184, an. 1513.)]

Scouz. [Jeu : « Item avons ordineit qu'il ne soit « nulz que de ce jour en avant qui joue ens le « cloestres ou chimiteires de eglisez de Liege aux « deis, aux *scouz*, aux hochez. » (Hist. de Liège, II, p. 415, an. 1331.)]

Scribanie. [Greffe : « A Barthelemy de Vyr fut « renouvelé l'office de le *scribanie* de le court de « Figiac. » (Ch. des Comptes de Paris, A. 2. f. 39, an. 1321.) — « La *scribanie* ou grefferie de la court « du baille et consulat de la mer de nostre ville de « Coulieure. » (JJ. 194, p. 267, an. 1467.)]

Scribe. Greffier des jurisdictions ecclesiastiques : « De là vient qu'encore ès jurisdictions « ecclesiastiques nous appelons *scribe*, celui qui « est le greffier, que nous avons entre nous appellé « du mot grec. » (Rech. de Pasq. IV, p. 349.)

Scriptorion. Mauvais écrivain : « Deux foibles « *scriptorions* et qui s'aidoient même assez mal de « plume. » (Mém. de Sully, II, p. 23.)

Scriptule. Scrupule, espèce de poids qui n'est que la troisième partie d'une drachme. (Cotgr.)

Scrophulaire, le. [Ecrouelles, plante qui en guérit : « *Scrophulaire* a prins ce nom des « escrouelles, nommées *scrophules*, qu'elle guérit; « est herbe de terre humide et marescageuse. » (O. de Serres, p. 614.)]

Scrophuleux. [« Et fut trouvé au mezentere « soixante et dix petites tumeurs *scrophuleuses*. » (Paré, V, 19.)]

Scrupule. 1° Quarante-huitième partie d'un arpent; dix pieds en carré. (Cotgr.) — 2° Mince inquiétude : « La seureté nous a apportée M. le « prevost, sans nous laisser un seul *scrupule* de « double de vostre santé. » (Marg. 34e let.)]

Scrupuleux. Exact jusqu'au scrupule : « Affin « que l'élection soit plus juste et plus *scrupuleuse*. » (Favin, Th. d'honn. I, Statuts de l'ordre de S. Michel, p. 631.)

Scrupulosité. Formalité scrupuleuse. (Bout. Som. rur. p. 339.)

Scrutateur. [Qui recherche : « Quant à l'inté- « rieur de la dame (Catherine de Médicis), Dieu « seul en est *scrutateur*. » (Partic. concern. l'assass. du duc de Guise, p. 37, Châlons, 1589.)]

Scrutine. [1° Examen : « Pour grant *scrutine* « et investigation faites par nous. » (Ord. IX, p. 202, an. 1407.)] — 2° Scrutin : « Pour faire jurer au « *scrutine* ceux qui eliroient... » (Godefr. Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 662.)

Scrutiner. [1° Réfléchir : « Ceulx qui jusques « au fons de la besoigne *scrutinoient.* » (Froiss. XIII, p. 279.] — « Subtile chose estoit à rendre « raison, dont ce pouoit venir, non pourtant « Norgal ne s'en souvenoit point à se *scrutiner.* » (Percef. V, p. 72.) — 2° Elire par scrutin : « Les « dessus dits estans appellez, *scrutinez*, et ouis « l'un après l'autre. » (Godefr. Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 663.)

Scuchon. [Ecusson : « Item une (coupe) d'or « grenetée, dedens s'a ou fons un *scuchon* d'An- « gleterre. » (Inv. des joy. d'Edouard Ier, an. 1297.)]

Sculier. [Officier qui prend soin de la vaisselle des plats, des assiettes : « Jehan de Creal *sculier*, « bouche à cour et .cc. livres par an ; et donera « caupcion de rendre compte et fournir de la « vaisselle d'argent et autres choses qui appar- « tiennent audit office. » (Dom Lobin, Hist. de Bret. II, col. 814, an. 1404.)]

Sculpteur. [« Juste de Just, *sculpteur* en « marbre du roy. » (Bibl. de l'Ec. des Ch. 6e série, I, p. 491.)]

Sculpture. Ce mot a été employé au figuré dans un sens obscène :

> Las ! mes cinq sens, quand le monde nous rit,
> Nous travaillons à la saine *sculpture.* (*Cretin, p. 256.*)

Scupir. [Cracher : « Donc encommencerent li « alquant *scupir* en lui. » (Mém. de l'Acad. des Inscript. t. XVII, frag. de la Passion, p. 725.)]

Scure. [Abri : « Guillaume Bessiere estoit au « lieu de Montchiroux (diocèse de Mende) en son « *scure* ou grange, où il batoit du blé. » (JJ. 205, p. 107, an. 1478.)]

Scuré. [Couvert, protégé : « En bone hore fu né « cil qui est *scurés* de sapience. » (Ass. de Jérus. ch. 275.)]

Scute. [Petit bateau : « Abilliés de naves, de « vaissiaus, de busses, de *scutes*, de hokebos. » (Froiss. II, p. 430.) C'est le néerlandais *schuyte.*]

Scutiforme. [Qui a la forme d'un écu, d'un bouclier : « Le cartilage xiphoïde ou *scutiforme*, « auquel le foye est attaché. » (Paré, VIII, p. 34.)]

Scybale. Fiente, ordure. (Rabel. IV, p. 288.)

Scylle. Oignon marin. (Cotgr.)

Scyrrheux. Qui a des nœuds. (Cotgr.)

Scytale. Espèce de serpent. (Cotgr.)

1. Se. [Forme picarde pour *sa* ou *son :* « Et « prist *se* mors as dens. » (Froiss. III, p. 39.) — « Selonch *se* aisement. » (Id. VI, p. 96.) — « *Se* « bacinet. » (Id. 69.)] — « Ele fit faire cote et « mantel, et cemises et braies ; ci s'atorna à guise « de jogleor, si prist *se* viele, si vint à un marou- « nier, se fist tant vers lui qui le mist en se nef. » (Ms. 7989. f. 79.) — « *Se* baillie, *se* volonté, *se* lar- « gesse. » (Beaum. p. 8, 9 ; Ord. I, p. 559.)

2. Se. [*Pronom réfléchi :* « Li reis Marsilie... *se* « culchet. » (Rol. v. 12.) — « Einz que il moergent « *se* vendrunt mult cher. » (Id. v. 1690.) — « Comme « cil qui *se* dort. » (Brun. Lat. Trésor, p. 262.) — « Et la roine *se* repasma, et fu grant piece en « paumaison. » (Mén. de Reims, § 371.)] — « Allons « vistement, la soupe *se* mange : je pindarise, je « cuidois dire on mange la soupe. » (Moy. de parv. p. 7.) — « Quand ils *se* furent disnez. » (Froiss. liv. II, p. 18.)

3. Se. [*Conjonction.* Dans presque tous les textes français, *se* vient de *si*, et *si* vient de *sic :* 1° Si : « *Se* Carles vient de nus i avrat perte ; *se* Rollanz « vit nostre guerre novelet. » (Rol. v. 2117.) — 2° A moins que : « N'en parlez mais, *se* jo ne l'vu « cumant. » (Rol. v. 273.)

> Moult par est or nostre estat perilleux ;
> Et *se* ne fust li essamples de ceux
> Qui tant aiment et noises et tençons...
> Chans. ms. du comte Thib. p. 3.

3° [Suivi d'un futur, il a le sens de *avant que* suivi d'un subjonctif : « Ne doit aporter armes *s'ert* « chevaliers. » (Aiol, v. 479.) — « Jamais n'avra « repors *s'ert* aquitée Et si l'avra en Franche ains « ramenée. » (Id. V, p. 551.)] — 4° En sorte que : « Ceulx de la cité sçavoient bien certainement « qu'ils estoient au boys, si s'appareillerent en « droit eulx au mieulx qu'ils peurent, *se* qu'il n'y « avoit que du monter, » c'est-à-dire en sorte qu'il ne leur restoit plus que de monter à cheval. (Lanc. du Lac, III, fol. 47.)

Expressions : [1° Dans l'expression *se non*, sinon, les deux mots peuvent être séparés : « N'i ad « eschipre qui s'cleint *se* par loi *nun.* » (Roland, v. 1522.) — « Qu'il n'i voloit signor nul *se* lui *non.* » (Aiol, v. 2982.)] — « Tous les bienvueillans du « royaume de France,... ne furent pas moins « courrouciez, *se* plus *non*, de la mort de Bertran, « que furent les Troyens de la mort d'Hector. » (Hist. de Bertr. Du Guesclin, par Ménard, p. 540.) — 2° « *Se* petit *non*, » c'est-à-dire sinon un petit ou peu. (Ord. III, p. 250.) — 3° « *Se* trop po *non*, » sinon très peu : « Les lettres muetes, et qui point « ne donnent de son ne de fin en sillabe *se trop po* « *non*, sont .IX. ; c'est asscavoir : *b, c, d, f, g, h, p,* « *q, t*, lesquelles sonnent tres peu au regart des « autres lettres. » (Desch. f. 336.) — 4° « *Se* mal « *non*, » sinon du mal : « A felon Ne doit-on faire « *se mal non.* » (Fauchet, Lang. fr. p. 101.) — 5° « *Se* moult pou *non*, » sinon très peu ; S. Jean et S. Jacques le majeur quittent la Vierge pour aller prescher la foy :

> Ainsi se partent ly dey frere
> De leur antain, et de leur mere ;
> Ne seront maiz d'ellez veuz,
> S'aront assez de meschiez euz,
> Pour Jhesu Christ, et pour son nom,
> Ly dey frere, *se moult pou non.* (*III Marg. f. 219.*)

6° « *Se ce non*, » sinon :

> Corps dolereus vueilles toy ordonner
> A mon vouloir, sanz moy suspediter,
> Et tu aras paradis se tu tiens
> Avec moy a ton ressusciter,
> Et *se ce non*, enfer nous fault porter. (*Desch. f. 59.*)

4. Se. Cela :

Et *se* qu'avoit d'eus esté dit
Tenu estoit sans contredit
Ou feust a pais ou à guerre. *(Ms. 6812, f. 48.)*

Et pour *se* a l'air le mectoye,
Et chaulde chair je lui donnoie. *(G. de la Bigne, f. 98.)*

5. Se. [Dans Froissart, *si* a souvent le sens de *sic*, ainsi : « *Se* avoit il. » (II, 327.) — « *Se* le « retint. » (Id. 331.)

Sé. [Siège, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

1. Seage. Trait de scie : « La Hire... fit sayer « une barriere en quoy les Bourguignons se fioyent, « et mist de la cire, et de la terre par dessus, affin « qu'on n'apparceust le *seage*. « (Le Jouv. p. 612.)

2. Seage. [Droit de mouillage dans un port : « Item mue le rente que li diz religieus avoient... « haule de S. Walery pour les *seages* et le mer- « quier des nés. » (JJ. 61, p. 290, an. 1321.)]

Seailles. [Moissons qu'on scie, qu'on fauche : « En trois saisons nuls ne doit arrester vilains et « vilaines, c'est à savoir au tems de *seailles*, « lesqués commencent en l'entrant d'avril et de- « finent par tout juin ; et l'autre saison et ven- « danges. » (Assises de Jérusalem, p. II, ch. 31.)]

Seamment. Convenablement, décemment, dans Partonopex, f. 162.

Seance. 1° Bienséance :

De fine amor vien *seance* et beautés,
Et amors vient de ces deux autres si,
Tout trois sont un, que bien l'ai eprosvé
Ja ne seront à nul jor départi. *(Chans. du Cte Thib. 113.)*

2° [Convenance : « A nostre *seance* et voulenté. » (Froiss. II, p. 92.) — « Li Romain seront maistres « de tous les cardinauls et feront pape de force à « leur *seance*. » (Id. IX, p. 48.) — « Et se remette- « roient les cardinaulx en conclave et en esliroient « ung à la *seance* et plaisance dou roy. » (Id. XV, p. 130.) — 3° Audience : « Sur terre l'admiral « n'a nulle *seance* n'y commandement. » (Carloix, V, p. 27.)

Seant. [1° *Part. présent.* Qui est assis : As « Innocens vos en serez *seant*. » (Rol. v. 1480.) — 2° *Subst.* Posture assise : « Pernez m'as braz, si « m' drecez en *seant*. » (Rol. v. 2829.) — « Sur sun « cute à un moine le sainz huem s'apuia En sun « *seant* s'assist. » (Thom. de Cant. p. 139.) — « En « mon *seant* lores m'assis, Moult angoisseus et « moult pensis. » (Rose, v. 1785.) — 3° Au figuré, qui est convenable : « Gent ad le cors e ben *seant*. » (Id. v. 3115.) — « Dont manderent machons vaillans « Et boins orfevres bien *seans*. » (Flore et Blanchefl. v. 551.)] — L'épervier doit être :

Bien volant, et sain, et entier
Et aussi qu'il porte bon pied,
Et qu'il soit tres bien entaiché,
C'est assavoir tres bien *seant*
Viste, et roide, et bien revenant. *(G. de la Bigne, f. 130.)*

« Trouverent leurs chambres richement parées « et ordonnées, avec bon feu pour les rafraischir, « qui leur fut bien *seant* ; puis tost après le souper « fut prest. » (Math. de Coucy. Hist. de Charles VII, p. 718.)

Seau. [Vaisseau pour puiser et porter l'eau : « Deux *seaulx* pour getter et recueillir brouets, « sausses et choses coulanz. » (Ménag. II, p. 4.) — « Item deux *seaus* à eaue. » (Nouv. Compt. de l'Arg. page 94.)]

Seaus. [Sceau : « Vous porterez ma charte où « li *seaus* d'or pend. » (Sax. XXI.) — « Force que « li *seaus* de la baillie est autentiques et creus de « che qui est temoigné par li en lettres, li baillis « n'est pas sages qui soigneusement ne le garde. » (Beaum. I, p. 40.) — « Gentilz gens ou ommes de « religion qui portent *seaus*. » (Id. XII, p. 10.)] — « Touchant les *seaux* anciens, faut remarquer avec « Fauchet, que les anciens roys de France mar- « quoient leurs monnoyes et lettres, avec leur « image de pourfil, comme sont les medailles des « Grecs et Latins ; et celà s'appelloit *imago lusca*, « et se pratique jusqu'a ce que l'escu des fleurs de « lis fut rendu hereditaire ; car on n'a pas veu « qu'on s'en soit servi depuis Louis le Gros. » (Bor.)

Expressions : 1° « Devant le juge de la *garde des* « *seaulx* estably aux contrats d'amours, il s'est « assis un autre procés. » (Aresta amor, p. 116.) — 2° « Bailler les *seaux*, » faire donner du cul par terre. (Cotgr.) — 3° « Partant peut on, a bonne et « juste raison dire, selon le vieux proverbe françois, « que j'y ay bien *planté mes seaux*, j'y ay fait « impression, je l'ay fait surement, tout à fait. » (Lett. de Pasq. I, p. 79.) — 4° « Avoir les *seaux*, » donner ou frapper du cul par terre :

Taix toy, ou tu aura les *seaulx*. *(R. Collerye, p. 8.)*

Sebelin. [Martre zibeline : « Vestent bliaus et « peliçons hermins, Et afublerent les mantiaus « *sebelins*. » (Rom. de Garin.)]

Ses manteaus fu d'un ostorin
Li orles fu d'un *sebelin*. *(Blanchandin, f. 175.)*

Sebeste. Sorte de prune. (Ord. II, p. 320.)

Sebestier. Arbre qui porte le sébeste. (Cotgr.)

Sebestin. Diminutif de *sébeste*. (Cotgr.)

Sebetée. Sabot, toupie :

Ains *sebetée*
Ne fu si fustée
Com il m'ont fusté. *(P. de Corbie, p. av. 1300, III, 1066.)*

Sebile. Séville, ville d'Espagne : « Cuirs de « *Sebile*, de Stramadiere et du Port. » (Ord. I, 600.)

Sebille. Vaisseau de bois rond et creux. (Coquill. p. 14.)

Seble. Sable, terme héraldique dans Cortois d'Artois, ms. S. G. f. 83.

Sebolture. [Sépulture : « Homme ne femme « de ladite ville et franchise ne y doivent (au « cimetiere) rien paier de *sebolture*, mais ce qu'il « leur plaira tant seulement. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Seboutir. [Faire mourir : « Sanglentes bestes, « lou garoul, Serez vos jà nul jor saoul De genz « noïer et *seboutir* D'ames mengier et tranglotir. »

(Mir. de la Vierge, dans la Chr. des ducs de Norm. III, p. 519, v. 279.)]

Sebre. [Ebre : « Par *Sebre* amunt tut lur navi- « ries turnent. » (Roland, v. 2465.)]

Sec. [1° Qui a peu d'humidité : « Il n'en a marce « ne païs ne regné Desc' au *sec* arbre ne tant c'on « puet aler, Si m'aït Dieus, là où je n'aie esté. » (Huon de Bordeaux, v. 3079.) — « Se li arbre est *sec.* » (Beaum. XXV, p. 12.) — 2° Qui a peu d'abondance : « Comment que ta parleure soit, ou par rime ou « par prose, esgarde que ti dit ne soient ni maigre « ni *sec.* » (Brun. Lat. Trés. p. 482.) — 3° Qui n'a plus de lait : « Les unes (vaches) sont plus tost « letées que les autres, et les unes plus tost *seches.* » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4e série, XI, p. 369.) — 4° Maigre : « Et devint (Charles V) aussi *sec* qu'un « baston. » (Froiss. Buchon, II, II, p. 70.) — 5° Comptant, en parlant d'argent. Rapprochez, dans Plaute, *aridum argentum :* « Il ses deniers *secs* me « paya. » (Bl. et Jeh. v. 3774.) — « Et tous furent « payé en argent tout *seck.* » (Froiss. II, p. 90.)] — De là les locutions suivantes : « Rente *seche* », constituée à prix d'argent ; elle ne produit ni lods, ni vente, à la différence de la noble qui en produit. (Laurière.)

« Qui veult avoir les avocas,
Avant qu'om leur die son cas,
C'est un noble office du bec,
Où il convient *payer tout sec.* *(Desch. f. 372.)*

Et sachiez que ce seroit honte,
Se ils estoient renommé,
De *paier sec* à jour nommé ;
Toudis puet on finer par gaige,
Quant on ne veult prandre langaige. *(Desch. f. 407.)*

Expressions : 1° « Unes moillies, autres *seches,* » toutes, de chaque espèce :

Pierres vers les murs se reslevent,
Unes moillies, autres seches,
Des hauz creniaus, et des breteches,
Retraient quartiaus, courz et lons. *(G. Guiart, f. 211.)*

2° « Par *sec* et quant il dut plouvoir », toujours, continuellement :

Li quens d'Artois hastif de guerre
Garda lores toute la terre,
Par sec, et quant il dut plouvoir,
Vers qui nul ne s'osa mouvoir,
Tant eust fierté ne vaillance. *(Ibid. f. 209.)*

3° Le sec, le désert :

Me fault aler chercher lieux tenebreux
Et es déserts plaindre et gemir tous seulx
Querir le *sec* comme la turterelle. *(Desch. f. 143.)*

4° « Naviger à *sec ;* » aller aux mâts, et aux cordes. Termes de marine. (Cotgr.) — 5° « Il y fait bien « *sec* », on n'y trouve rien. (Oud.) — 6° « Tut *sech* », à sec ; « Quant li filz de Israel furent issu de Egipte « que dampne Dieu les avoit deliveré des mains « Pharaon par Moysen, que il eurent passé la « Rouge Mer *tut sech,* si vindrent premierement « au desert de Sur. » (Hist. de la sainte Croix, ms.) — 7° « Il est bien *sec* », mal vêtu. (Oudin.) — 8° « *Sec,* se dit l'autre, le diable vous en feroit bien « mal trouver. » (Contes de Desperr. II, p. 11.)

Adverbe. 1° Sur le champ : « Le chevalier se def- « fend comme preux qu'il estoit, si bien que le roy « ne lui donne coup que celluy ne luy rende *tout* « *sec.* » (Perc. I, f. 28.) — « Se deffendit si vigou- « reusement, que celluy ne lui donnoit coup qu'il « ne luy rendist *tout au sec.* » (Id. I, f. 143.) — 2° Nettement : « Il ne parloit pas *sec.* » (Sagesse de Charron, p. 226.) — 3° Rudement, en parlant de l'allure des chevaux : « Chevaux qui vont *sec.* » (Des Accords, Contes de Gaulard, p. 8.)

Secacul. Racine des Indes qui procure le désir vénérien. (Cotgrave.)

Seccer. Châtrer : « Ils chastrent et *seccent* « leur bestail. » (Bouch. Ser. III, p. 19.)

Secereche. [Sécheresse : « Et la voie est dure « et pesans, La *secereche* est grande sus. » (Gui de Cambrai, Barlaam et Josaphat, p. 260.)]

Sechable. Qu'on peut sécher. (Oudin.)

Sechabot. Vermine noire qui s'engendre dans la boue. (Cotgrave.)

Sechars. Secs, stériles ; parlant de l'amitié qui ne séjourne point ou rarement à la cour : « Elle « est trop mieux congneue par ceux qui en usent, « experts des jeux de fortune, que ceux qui y entrent « ignorans, *sechars,* bestournéz. » (Al. Chart. le Cur. p. 395.) — [C'est le vent du nord-est à Genève ; J.-J. Rousseau a employé ce mot.]

1. Seche. [Seiche, poisson : « *Seches* en char- « retes doivent quatre deniers. » (Liv. des Métiers, p. 286.)]

Trop a en male fame à fere,
Plus a en fame males teches
Que il n'a en la mer de *seches.* *(Ms. 7218, f. 193.)*

2. Seche. Lieu où il y a peu de fond : « Un « cerf puet bien demourer dedans un estang, s'il « est grant, especialment s'il y a rosiaulx, ou « caves, ou *seches* où on ne pourroit pas entrer « dedans l'estanc sans batel. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 240.)

3. Seche. Archives ; parlant de plusieurs sei- gneurs qui avoient des dignités au royaume de Naples : « Si ne puis je trouver desquels roys ils « furent faitz contes ne barons, ne par les livres « et caterres de l'archil, ne de la *seche* de Naples « où se souloient trouver tous les faictz du dit « royaulme. » (La Salade, f. 45.)

Secher. [1° Devenir sec, au propre et au figuré : « Ensi perdrai tout fors merci crier, Et *secherai* de « duel et de pesance. » (Hist. litt. de la France, XXIII, p. 576.)]

Pourquoy fait donc dame ne pucellette,
Si grant dangier de s'amour et ami ;
Qui *sechera* sous le pié com l'erbette ?
C'est grant folour, que n'avons nous mercy,
L'un de l'autre. *(Desch. f. 61.)*

Secherece—esse. [« En la *secherece* del desert « il corocierent Dieu par leur mauvestiez. » (Psaut. f. 93.) — « En esté quand il fait *secheresse.* » (Mod. f. 132.)]

Secherie. [Action de sécher : « Que ceux qui « auront poisson à secher au seillon, s'ils tombent

« en different à cause de la *secherie* et estendue de « leur poisson. » (Art. de la charge, etc., de Saint-Malo, dans *Jal.*)]

Secheron. Pré situé dans un lieu sec : « Les « prez appellez *secherons* sont deffensables, et « n'est permis y mettre, ne mener bestes, depuis « la Nostre Dame de mars, jusqu'à la my aoust ; et « les prez des rivieres sont deffensables depuis la « saincte Croix jusques à la sainct Michel. » (C. G. II, p. 283.)

Secheur. [Sécheresse : « Estoit icelle semence « comme toute faillie à cause de la grant *secheur* « du temps. » (JJ. 199, p. 413, an. 1464.)]

Sechot. Poisson semblable à l'anguille. (Cotgr.)

Secilienne. Eau qui vient d'une gouttière. (Cotgrave.)

Secle. [Siècle, au sens chrétien : « Dient plusor : « Co est li definement. La fin de l'*secle.* » (Rol. v. 1435.)]

Seclin (Traire a). Tirer à l'écart :

Dont saint Pius de Bonivent
Vint à Tournay si le tuerent
Li mescreant ki dont ierent ;
Mais quant il se vit à declin,
A tout son cop *trest à seclin*. *(Mousk, p. 10.)*

Seclorre. Exclure : « En matiere de frareuseté « ou escleche, celuy qui previend, *seclud* autre en « semblable titre. » (C. G. II, p. 929.) — « On doit « juger *secluse* toutte affection. » (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 64.)

Second, ons, ont. [1° Deuxième: « Simple ot « (la flèche) nom : c'iert la *seconde* Qui maint homme « parmi le monde Et mainte fame a fait amer. » (Rose, v. 1745.) — « Li *secons* cas de quoi le juri- « ditions apartient à sainte Eglise, c'est de mariage. » (Beaum. XI, p. 3.) — « Mais la *seconde* eschiele les « secourut vigueureusement. » (Mén. de Reims, § 124.) — 2° Second, en parlant de la vie éternelle : « Car (les pécheurs) point ne sont perceu D'aquerre « la vie *seconde*, Pour la foison qui lor habonde « De teuz biens. » (J. de Condé, III, p. 59.) — 3° Ami : « Nonobstant les privautés et amitiés qui « estoient entre ces deux *seconds* et compagnons « d'armes. » (Louis XI, 62e nouv.)] — 4° *Préposition*. Selon, suivant : « Nota qu'il n'est ja besoing « d'user de toutes les manieres dessus dictes, mais « à l'appetit du facteur, et *second* l'exigence de la « matiere. » (Fabri, Art de rhetor. liv. I, f. 77.)

Expressions : 1° « N'estre pas la *seconde*, » être la première, surpasser les autres :

Plus avoit en li charité,
Ce vous dis je par verité,
Qu'il n'a en demi cels du monde :
N'est pas or en droit la *seconde*. *(Ms. 7218, f. 295.)*

2° « La dame de Coucy qui *seconde* estoit de la « reyne d'Angleterre Isabelle de France, » la première dame après la reine. (Froiss. liv. IV, p. 333.) — 3° « *Second* n'a de pareil, » n'a rien qui lui ressemble :

De li veoir m'appareil,
Car *second* n'a ne pareil,
Pour ce au souleil la figure. *(Desch. f. 201.)*

4° « *Seconde* n'a ne premiere, » même sens :

Seconde n'a ne premiere
En biens, en sens, en maniere,
N'en gentil corps fait à tour. *(Desch. f. 196.)*
Dame de paradis,
En cui tout bien abonde,
Qui n'estes, douce dame,
Premiere, ne seconde. *(Ms. 7615, II, f. 145.)*

5° « Pain *secont,* » pain bis : « De paint *secont* « vivoit mon maître. » (Desch. f. 457.)

Secondaire. [Qui a la seconde place. Dans une charte de 1571 ; Du Cange sous *Secundarius.*]

Secondement. [En second lieu : « *Seconde-* « *ment*, comme ceulx que presse un furieux desir « de guarison se laissent aller à toute sorte de « conseils. » (Mont. I, p. 196.)]

Seconder. [1° Etre le second dans un duel : « Lorsque quelqu'un prend fantaisie de s'aller « battre, il faut que celui qui le *seconde* (comme on « parle) ou qui le tierce, se batte aussi à outrance « contre les seconds et les tiers de la part con- « traire. » (Lanoue, p. 248.) — 2° Suivre : « Il est « vraysemblable que ceux qu'on met au premier « rang sont hommes choisis et que ceux du second « les *secondent* en valeur. » (Lanoue, p. 290.) — « Ceste nouvelle fut *secondée* d'une autre. » (Id. p. 584.)] — « Les sergens, voyans qu'il vouloit « rire, le vouloyent enlever de la boutique, n'eust « esté que ce debteur obligé à *seconder*, pria son « crediteur de lui bailler terme de payer. » (Bouch. Serées, liv. III, p. 91.) — « Guillaume le Roux, sien « frere, qui le *secondoit* en aage, l'en frustra. » (Pasq. Rech. VI, p. 532.) — 3° Rivaliser :

Mars en fut jaloux, et surpris de colere,
De se voir *seconder* en son art militaire.
Berg. de Rem. Bell. t. I, p. 23.

4° Egaler, être semblable :

Tout ce que la nature enchasse
De beau, de doux, de bonne grace,
Maitresses, en vous est compris ;
Un entregent, une faconde,
Un oeil qui à nul ne *seconde*. *(Pasq. p. 403.)*

Secondine. [Terme d'obstétrique : « L'une « (membrane) appellée chorion, autrement dite « *secondine*, arriere faix ou delivrance, combien « que les vulgaires appellent ainsi toutes les « tuniques ensemble. » (Paré, I, p. 35.)]

Secorance. Secours :

Se je n'ai de vous *secorance*,
Bien sai que en enfer me sache. *(Ms. 7218, f. 186.)*

Secorer. Secourir :

. . . . Dieu vost à honte morir,
Por nostre vie restorer,
Et en cest monde vost venir,
Et humblement soi maintenir,
Por nos aidier, et *secorer*. *(Ms. 7615, II, f. 145.)*

Secorjon. [Escourgeon : « Laquelle fille avoit « gasté une partie de son labourage, nommé « *secorjon*, en cuillant de l'erbe. » (JJ. 146, p. 314, an. 1394.)]

Secorir. Secourir :

Et quant plus avoir n'en porras,
Tes gens ainsinques *secorras*. *(Ms. 6812, f. 86.)*

Quant li un de ces laz, qui si me tiennent tort,
Me lascha tant ne quant, li autre sert et autre tort ;
Moy suis à cest besoing ;
Ne m'aide et *secort*
La dame des Anges. *(Ms. 7615, II, f. 145.)*

Secors. [Secours : « Ne n'iert nus si hardis qui lui fasse *secors*. » (Sax. p. 27.)]

Secouade. Action de secouer : « Lui donnant telles *secouades*, qu'il la contraint de bugler. » (Merl. Coccaïe, II, p. 170.) — « Vous puissiez recevoir une bonne *secouade* d'estrapade qui vous dure une sepmaine. » (Moy. de Parvenir, p. 41.)

Secouement. [« Cela se fait des exhalations de la terre par le *secouement* ou esbranlement d'icelle. » (Paré, XXIV, p. 3.)]

Secouer—ourre. « Il fut percé au bras tant que la lance se tint dans son bracelet ; mais il la *secout* tantost sur le sablon. » (Monstr. II, p. 110.) — « Lors commencerent à *secourre* la neige et le gresil jus de leurs haulbertz. » (Percef. IV. f. 33.) — « Quand l'esperit veit ce, il print à *secourre* l'arbre comme pour le hocher jus ; et lors fust le chevalier tumbé sur la roche, s'il ne se fust tenu à une branche. » (Id. f. 127.)

Secoueur. Qui secoue. (Cotgr.)

Secoulemens. Avec la pompe et la somptuosité du siècle :

. . . . . . Mieus m'achesmeroie
D'uns rikes achesmemens
A Nastaus qe se je vestoie
Chascun jour *secoulemens*. *(Vatic. 1490, f. 148.)*

Secourance. Secours :

Droiz dit : qui en a la puissance
Un pou li face *secourance* ;
Selon ce qu'il a deservi,
Au besoin voit on son ami. *(Ms. 7615, I, f. 110.)*

Secourcier. [Retrousser : « N'en estuet pas trop *secourcier* Pour leur vestemenz acourcier. » (Guiart, v. 6643.) — « Il a reposté sa musele ; Si *secorce* sa cotele. » (Laborde, p. 164.)]

Secoureres. Secourable :

Certainement li jugieres
. . ert advocas, et acuseres,
. . t fera tous ces trois offices,
. . isans : j'eus faim et soif, pecherres
. . u ne me fu pas *secoureres*,
. . uand tu regnoies ès délices. *(Desch. f. 90.)*

Secourrir—ourre. [« Li chastelains envoia en Engleterre au roi Richart qu'il le veinst *secourre*. » (Mén. de Reims, § 106.)] — « Advenant . . un aye son pere et son fils en mesme peine . . danger, et qu'il ne puisse *secourrir* à tous . . x, il faut qu'il aille au pere, encore qu'il aime . . s son fils. » (Sag. de Charr. p. 546.)

Secours. [1° Renfort : « Bien savez que vous . . verez jamais *secours*. » (Mén. de Reims, § 454.) — Poche, doublure : « Le suppliant advisa que . . e d'icelles femmes avoit de l'argent ou *secours* . . sa robe. » (JJ. 173, p. 160, an. 1425.)] — *Expressions :* 1° « *Secours* de reserve, » épée de . . sion ; parlant des épées qu'on faisoit porter . . e camp, en cas que les combattants cassassent les leurs : « Aujourd'huy en nostre nouveau et « friand françois on les appelleroit les espées ou « *secours de reserve*. » (Brantôme, sur les Duels, p. 155, 156.) — 2° « *Secours* de Pise, » secours qui vient lentement : « Estant aussitost arrivé en France « si bien à point, et non en *secours de Pise*, comme « l'on dit. » (Brant. Cap. fr. III, p. 60.) — 3° « *Secours* de Lombardie, » tardif, inutile quand il vient. (Cotgrave.) — 4° « *Secours* des Veniliens, » restauratif après la mort ; donner à manger après un grand repas, délivrer un prisonnier déjà sorti de prison. (Cotgrave.) — 5° « Porte de *secours*, » poterne par laquelle un secours peut entrer dans une ville : « La brèche faicte, les assiegez furent « conseillez de parlamenter, et durant leur parle- « ment les ennemis entrerent par la *porte du* « *secours*. » (Mém. de Du Bellay, liv. X, f. 328.) — 6° [« Il n'est *secours* que de vray amy. » (Leroux de Lincy, Prov. II, p. 216.)]

Secousse. [« Il ne lui faillit qu'une *secousse* « de verges à netoyer sa robe et ses chausses, qu'il « ne fust prest. » (Louis XI, 27e nouvelle.)]

Secqueteau. Poisson sec : « *Secqueteaux* du « fourée de l'année. » (Cout. de Hainaut, au Nouv. Cout. Gén. II, p. 150.)

Secré. [Forme populaire ; *secret* est la forme savante. 1° En rapport intime avec : « A pluiseurs « prélas les plus *secrés* et prochains du pape. » (Froiss. II, p. 40.)] — 2° Canon de la messe, parce qu'il se dit à voix basse. Rapprochez *secrète :*

La messe en oit en l'ermitage
Del preudon loial et sage
Saint Gille qui biel le cantoit,
Et si com el *secré* estoit,
Et vous l'angle Dieu à l'autel. *(Mousk. p. 108.)*

3° [Secret, *substantif :* « Mais Dieus à qui riens « n'est celé, Lui tuit *secré* sont revelé. » (Ruteb. Vie de Ste Elisabeth de Hongrie, p. 183.)]

Secréement. [Secrètement : « Le detraiant « *secréement* à sun proisme. » (Lib. psalmor. f. 144.) — « Car se tu meffais ou mesdis Ou par tes fais ou « par tes dis, *Secréement* t'en puis reprendre. » (Rose, v. 7045.) — « S'isterons du chastel se Dieus « nous le consent ; Puis en irons as trés si très « *secréement* ; Ne s'en percheveront.... » (Baud. de Seb. VIII, p. 453.)] — « Il doit faire le bien tosjors « *secréement*. » (Doctrinal, f. S. Germ. f. 102.)

Secrei. [Secret : « Si cum j'o l'ai oïe (sa confes- « sion) e pluisur, en *secrei*. » (Thom. de Cant. 160.)]

Secret. [*Adj.* 1° En rapport intime avec : « Il « fu *secret* à Jehan de Haynaut. » (Froiss. II, p. 4.) — « Moult *secret* dou roi. » (Id. V, p. 415.)] — 2° Discret : « *Secret* comme une trompette. » (Oud.)

Se nuls m'en scet dire aucun bien,
Je le tendray *secret* comme prestre. *(Desch. f. 247.)*

3° Confident, affidé : « Tant regarda qu'il la veist « seant à l'encontre d'ung estoc d'ung chesne, et « la *secrette* demoiselle auprès delle, avec planté « de dames, damoiselles et chevaliers. » (Percef. III, f. 69.) — « Après vint la royne et ses *secrettes*

« pucelles. » (Id. VI, f. 95.) — 4° Expert : « *Secrets* « et experts au fait des monnoyes. » (Ord. III, p. 50.) — *Substantif.* [1° Chose dite en confidence : « Et « quiconque dit à sa femme Ses *secrez*, il en fait « sa dame. » (Rose, v. 16550.) — « Entre lesquels il « y en avoit cinq ou sis dont il fesoit se bourle et « qui savoient ses *secrés.* » (Froiss. II, p. 121.) — « On ne doibt dire son *secret* à femme, fol et en- « fant. » (Leroux de Lincy, Prov. II, p. 361.)] — « *Secret* de deux, *secret* de Dieu ; *secret* de trois, « *secret* de tous. » (Cotgr.) — 2° [Conseil intime : « Il envoya plenté d'or et d'argent par devers le « pape et aux plus grans du *secret* du pape. » (Froiss. II, p. 41.)] — 3° Sceau secret ou du secret, apposé aux lettres closes : « Nous avons entendu « que plusieurs lettres pendens ont esté, ou temps « passé, scellées de nostre *secret*, senz ce que elle « aient esté vues, ne examinées en la chancellerie : « nous avons ordené et ordenons que d'oresena- « vant aucunes lettres patentes ne soient scellées, « pour quelconque cause que ce soit, du dit scel « du *secret*, mais seulement lettres closes. » (Ord. III, p. 226. an. 1358.) — [« Pour faire et brouder « les bourses aux seaulx du *secret* du roy, de la « royne et de la duchesse d'Orléans. » (Compt. d'Et. de La Fontaine, an. 1350.)] — 4° Coffre des titres, des actes dans une commune. (N. C. G. I, p. 1148.) — 5° Commodités, privé d'une maison. (Ibid. I, p. 1114.) — 6° Besoin naturel : « Quant elle revint, « si se leva moult piteusement quant au *secret* de « nature, et demanda son mary derechief. » (Journ. de Paris, sous Ch. VI, en 1421, p. 84.) — 7° Parties naturelles : « Si m'en vins en la chambre, et trouvai « qu'il n'y avoit eu celle qui ne fust moult empes- « chée d'estaindre le feu d'entre leurs *secrets.* » (Perceforest, IV, f. 101.) — 8° [Canon de la messe : « Lequel curé ou chappelain estoit au *secret* de sa « messe. » (JJ. 78, p. 247, an. 1349.)]

Expressions : [1° « A *secret*, » en secret : « Chap- « ponay tira à part le suppliant et lui dist *à secret.* » (JJ. 181, p. 163, an. 1452.)] — 2° « Parler de *secret*, » en secret. (Bouch. Serées, liv. I, p. 403.) — 3° « Etre « à son *secret*, » en particulier : « Quand il *est à* « *son secret*, il dit à sa femme privement. » (Les XV Joyes du mar. p. 111.) — 4° « Elle a laissé un « *secret.* » (Oudin.) — 5° « Son breviaire, et son « *secret.* » (Id.)

Secretain—estain. [1° Sacristain : « Ge donne « et laisse au *secretain* de la dite eglise de S. Martin « de Sablé et ses successeurs à tousjours mès cinq « sols de rente. » (Ménage, Hist. de Sablé, p. 390, an. 1382.) — « En l'abeie saint Oien Out en cel « temps un *secrestain ;* Tenu estoit por leal moin- « gne. » (Vace.) — « Varro escript que le *secretain* « de Hercules, jettant au sort d'une main pour soy, « de l'aultre pour Hercules, joua contre luy. » (Mont. II, p. 272.)] — « *Secretain* qui mene par la « main les profes d'une religion, et leur monstre « toutes les saintes et secrettes cérémonies, l'une « aprés l'autre. » (Amyot, II, p. 644.)

Secretaire. 1° [Confident : « Icist saint Jaques « fu *secretaires* nostre seignor. » (Brun. Lat. Trés. p. 71.) — « Que mau joier vous otroit le Vierge « *secretaire.* » (Baud. de Seb. I, v. 1018.) — « Sire, « vous me deistes, Quant *secretaire* me feïstes, « Com nobles princes et entiers, Que vous m'aide- « riez volentiers se j'avoie necessité. » (Machaut, p. 78.)] — « Racomptez tout ce que advenu vous « est, depuis que partistes de nous jusques à main- « tenant, par devant la reyne qui cy est, car c'est « nostre *secretaire.* » (Percef. VI, f. 92.) — 2° Discret : « Toutes fois que le (secret) prendrez garde, « le doibt tenir religieusement ; et pour ce faire, « estre bon *secretaire.* » (Sag. de Charron, p. 491.)

Il n'est pas bon *secretaire*
Qui ne sçait son secret taire. *(Favin, p. 106.)*

Tant sont si oeil *secretaire*,
De gentil et noble a faire,
Et si paiant, sans sourfaire,
Que nuls coers ne poet meffaire
Qui en est ferus. *(Poës. de Froiss. p. 271.)*

Trop me voelt estre *secretaire*
Fortune, qui a tous voelt plaire. *(Poës. de Froiss. p. 112.)*

3° [Le chancelier avait sous ses ordres des clercs appelés notaires qui contresignaient les actes avec la mention de celui qui avait donné l'ordre de les rédiger. Parmi ces notaires, Philippe le Bel employait un nommé Maillard, qui suivait toujours le roi et recevait directement ses ordres. Sous Philippe le Long, on mentionne trois clercs dits « du secret ; » traités comme Maillard, ils étaient à la fois notaires sous les ordres du chancelier et détachés auprès du roi, suivant la cour. Ces notaires devinrent nombreux sous Charles VI ; ils recevaient un double traitement pour leur double fonction. (Comptes de l'hôtel, par Douet d'Arcq, p. 18.) Depuis Philippe VI, ils avaient le privilège de signer en finances, d'où le nom de *secrétaires* des finances, qu'ils gardèrent jusqu'à Henri II. Sous Charles VIII, ils sont dits *secrétaires* d'Etat et des commandements. Henri II fixe leur nombre à quatre dès 1547. Depuis lors, il n'y a jamais eu que quatre *secrétaires* d'Etat. Ils étaient nommés par commission, non par lettre d'office, ce qui les rendait amovibles, car les offices étaient à vie.] — « Le nom de *secretaire* convient aux seuls officiers « qui ecrivent sous le roy, non aux autres. » (Fauchet, de l'Orig. des dignités de France, I, p. 21.) — « Ces clers du secré furent contraints d'apporter « une autre qualité au mot de *secretaires*, et « s'appelerent *secretaires* des commandemens, à « la difference des autres ; ce qui fut continué en « eux jusque vers la fin du regne de Henri II « lorsque nous traitasmes la paix avec Philippe « roy d'Espagne vers l'an 1559, par ce que ceux « qui la negotierent, oyans que les *secretaires* des « commandements de l'Espagnol s'appeloient *se-* « *cretaires* d'estat ; comme naturellement les « François sont soucieux de nouveautez, nous « quittasmes le mot de commandement en ces « *secretaires*, et commenceasmes de les nommer « *secretaires* d'estat, ainsi que nous les appellons « encore aujourd'hui, ayans laissé ce qui estoit d

« nostre creu. » (Pasq. Rech. VIII, p. 681.) — « Il « n'y avoit jadis que les roys et princes souverains « qui eussent des *secretaires*, et maintenant ils « sont si abusivement communs à tous qui ont des « *clercs* pour escrire sous eux : ainsy il n'y a pas « jusqu'aux marchands qui n'appellent leurs fac- « teurs agents. » (S. Jul. Mesl. Hist. p. 154.) — « Voila Moulton qui a été mon *clerc* (dit M. de « Lusson), mes successeurs usent de *secretaires*, « d'autant qu'ils sont du monde, et nous n'en « sommes plus. » (Moy. de parven. p. 69.) — « Commencé a t'on d'appeller premierement les « clercs du roy, puis ceux des princes et grands « seigneurs, ceux que depuis, avec le temps, nous « avons appellez *secretaires :* car c'est une inepte « et miserable ambition des seigneurs, qu'avec le « temps ils veulent transplanter en leurs familles, « maisons, sinon les dignitez, du moins les noms « dont les officiers de nos roys s'accommodent. » (Pasq. liv. VIII, p. 681.) — Les *secrétaires* estoient distingués des conseillers clercs :

Conseillers clercs et *secretaires*. *(Desch. f. 376.)*

Le *secrétaire* estoit au-dessus du clerc :

Uns princes pluseurs prelas fait,
A ses despens, d'un *secretaire*,
Ou d'un simple clerc le fait faire. *(Desch. f. 523.)*

Secrete. [1° Trésor du prince. « Chascuns de « ciaus ou de celles qui ont chartres des parties, « deivent prier le seignor que il face escrire en la « *secrete* les parties si come elles sont escrites en « leurs chartres. » (Ass. de Jérus. I, p. 227.)] — 2° Calotte d'acier: « Arméz de gorgerin, et de « *secrete*, » (Hist. du chev. Bayard, p. 103.) — « Ils « avoient (parlant des Croates) un estrainge habil- « lement de teste, car il estoit comme un chaperon « de demoiselles, ou ils mettoient ta teste; cela « estoit garny de cinq ou six gros papiers collez « ensemble, de façon que une espée n'y faisoit non « plus de mal que sur une *secrette*. » (Id. p. 203.) — « Corselets, brassarts, cabassets, ou *secrettes*. » (Hist. de la Popelinière, I, liv. II, f. 50.) — La *secrete* etoit l'armure des lansquenets en 1515 : « Halecret et *secrete*. » (Mém. de Du Bellay, pièces justific. VI, p. 267.)

Secretere. [Rapprochez *Secrete*. Salle de séance : « Tous les eschevins, conseilliers et pairs « s'en vont oudit eschevinage en leur lieu *secre-* « *tere ;* et illecques assis, ainsi que les siéges le « portent. » (Ord. V, p. 679, an. 1373.)]

Secrette. « Vent de derriere, que les plus « honnestes appellent des *secrettes*. » (Bouchet, Serées, II, p. 249.)

Secrettement. [« Il essaya de les faire *secrette-* « *ment* occir par aguet. » (Amyot, Pélop. p. 11.)]

Secroi. [Secret : « Ysentruz qui fu veve fame, « Religieuse et bone dame, Fu avoec li cinq ans, ce « croi, De son conseil, de son *secroi*. » (Ruteb. II, p. 168.)]

Sectaine. District, banlieue : « En matiere de « criées et subhastions de heritaiges, avant qu'ils « puissent être vendus, au plus offrant et dernier « encherisseur par justice il convient par le stile « et coutume notoirement connus et gardés en la « ville et *sectaine* de Bourges qu'ils soient criés et « subhastés par trois huitaines. » (Procès de Jacq. Cuer, ms. p. 55.)

Sectaire. Qui fait partie d'une secte : « Balzac « dit qu'on ne s'en servoit pas de son temps, et le « renvoie en Gascogne. » (Socrate Chretien, II, p. 247 ; Cotgr.)

Sectateur. [Qui respecte : « Frere tu voys « combien sont de milles es Juifz qui ont creu, et « tous sont *sectateurs* de la loy. » (Act. XXI, 20, Nouv. Test. de Lefebvre d'Etaples.)]

Secte. 1° Faction. Le peuple d'Angleterre s'étant révolté contre les nobles, en 1381, « quand « ils furent venus à Rocestre, on leur fit grand « chere, (car les gens de la ville les attendoyent, « qui estoyent de leur *secte*), et allerent au chastel.» (Froissart, II, p. 135.) — 2° Suite d'un prince. (Percef. VI, f. 115.) — 3° Troupe de brigands. (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 301.)

Secteur. [« Cette section ou portion contenue « de deux lignes venans ou sortans du centre, et « d'une partie de circonference, se nomme *secteur* « du cercle. » (Forcadel, éléments d'Euclide, p. 4.)]

Sectil. Qui a été planté par quartier : « Porrée « au *sectil*. » (Cotgr.)

Section. [1° Action de couper : « Du moyen de « proceder à la *section* du membre. » (Paré, X, p. 21.) — 2° Action de diviser : « Le duc de Mont- « morency alloit en ceci pesamment en besongne « et cherchoit tous remedes sans faire *section*. » (D'Aub. Hist. II, p. 115.)]

Secueure. Secourre : « Mais qu'à ce besoing « me *secueure*. » (Franc archer de Bagnolet, p. 47.)

Secue. Ciguë. (Flore et Blanchefl, p. 162.)

Seculaire (Jeu). Jeu qui n'est d'usage que tous les cent ans. (Cotgr.)

Seculare. [Laïque. « Ce sont les personnes « notaubles et *seculares* qui furent presens à Dijon « le XVIIe jour de may l'an 1350. » (Cart. de S. Benigne.)]

Secularité. Estat d'ecclésiastique séculier, attachement au monde, aux choses temporelles. (Cotgr.)

Seculer. [1° Laïque : « Jugié ne poez estre par « prince *seculer*. » (Thom. de Cant. p. 73.)] — 2° Mondain :

De ceste *seculere* science
Dont fu la viez filosofie. *(Ms. 7615, f. 104.)*

Seculerment. [D'une manière séculière : « E « cil premiers martyres fu en amendement Des « pechiez qu'il ont fait jadis *seculerment ;* Encontre « les granz aises suffri les granz turmenz. » (Thom. de Cant. p. 158.)] — « De Deu (roi) as poesté et tun « corunement ; De prince ne de lai ne l'as *seculer-* « *ment*.. » (Thom. de Cant. p. 75.)]

Seculier. 1° Mondain : « Ouvertes seront les « oreilles... lesqueles ore avec dampnable eleescement voix de detraction et *seculiers* rumeurs « reçoivent. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 390.) — 2° Qui appartient aux laïques : « Lors va tout « pendre à ung crochet Et vest sa robe *seculiere* « Qui mains encombreuse li ere. » (Rose, v. 19615.) — 3° Qui vit dans le monde : « Ge n'en mets hors « rois ne prelas, Ne juge de quelconque guise, Soit « *seculier* ou soit d'eglise. » (Rose, v. 5694.)] — « Privileges, usage et jouissances que les dits mo- « nasteres ont toujours eu de succéder aux biens à « leurs religieux advenans, et qui leur advien- « droient si encore estoient *seculiers* en la succes- « sion de leur pere et mere tant seulement. » (Cout. Gén. I, p. 149.)

Princes nulz homs à moy ne se figure ;
J'ay souverains, mes retenus faiz ;
Tous estas doing *seculiers* et de cité
Sur tous autre doy estre roy des lays. *(Desch. f. 205.)*

Secundement. [En second lieu : « Si come « apparoir pooit par le tesmoing du saing mis « *secundement* ou dit poinson par iceulz vergeurs. » (Varin, archiv. de Reims, III, p. 439, an. 1377.)]

Secunt. [Second : « L'an *secunt* que li ber icel « eissil suffri, E qu'il out près dous ans esté à « Punteigni. » (Thom. de Cant. p. 95.)]

Securidaque. Légume nommé cornuette. (Cot.)

Securité. [« Une santé pleine, telle qu'autrefois « la verdeur des ans et la *securité* me la fournis- « soient. » (Mont. III, p. 310.)]

Secus. Tout au contraire (mot latin) : « Droit de « retraict lignager ne peut estre transporté, *secus* « du conventionnel. » (Cout. Gén. II, p. 631.)

Secutivement. Dans la suite, subséquemment : « Laquelle reçoipte des deniers volontairement « baillée par les facteurs, ou par provision, se « devra deduire, et rabatre sur les amendes que la « ditte personne blessée voudra *secutivement* pour- « suivre... c'est à dire après la cause de provision « finie et terminée. » (N. C. G. II, p. 59.)

Sedatif. [Qui adoucit : « Ces choses sont gran- « dement *sedatives*, » (H. de Mondev. f. 84.)]

Sedation. Pacification : « Pour vacquer et en- « tendre, pendant le dit temps et abstinence de « guerre, à trouver bonne union, appaisement, et « *sedation* totalle des dittes divisions, discors, « debas, et discensions. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 251.)

Sedde. « On dit en Bourgogne qu'un fruit est « *sedde* quand il est ferme dans sa maturité. » (Ménage.) Voir Sade.

Sedeir. [S'asseoir : « Alez *sedeir* quant nuls ne « vos sumunt. » (Rol. v. 251.)]

Sedenette. On appelle ainsi en Saintonge le « physetere, » poisson de mer. (Le Duchat, sur Rab. IV, p. 143 ; Cotgr.)

Sedenta. « Possession *sedenta* est la possession « d'un immeuble, et d'un fonds qui a une assiette, « à la difference des meubles qui se transportent « d'un lieu en un autre. » (Laur.)

Sedentaire. [« S'amuser à des occupations « *sedentaires.* » (Mont. I, p. 153.)]

Seder. Apaiser : « La rose refroidit le cerveau « et *sede* la douleur de la teste. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 31.)

Sediment. [« Quand on voit en l'urine un « *sediment* ou lie espaisse et visqueuse. » (Paré, XV, p. 62.)]

Seditieusement. [« Lesquels *seditieusement* « font esmeutes, violences, oppressions et autres « malefices. » (Calv. Inst. 1200.)]

Seditieux. [« Toutes lesquelles choses ont esté « faites à l'instigation, impression, violence, impor- « tunité et pourchas d'aucuns *seditieux*, troubleurs « de paix, malveillans. » (Mém. II de la Chambre des Comptes, f. 18, an. 1413.)]

Sedition. « Monopole est entre le peuple et « chose qui singulièrement le regarde ; et conspi- « ration est assembler la gent pour chose qui a « regard au prince, et toutes fois il ne touche pas « au corps, n'à la vie du prince comme faict *sedi-* « *tion.* » (Bout. Som. rur. p. 172.)

Sedme. [Septième : « E la *sedme* est de cels de « Jericho. » (Rol. v. 3228.)]

Seducieulx. Séduisant : « Quand un prisonnier « entre en ung chastel... sans le sceu du capitaine, « et de ceulx qui ont le gouvernement, le prison- « nier peut estre malicieux homme, *seducieulx*, « eschalleur, trompeur, saieur de portes ou de « faulces poternes, peut seduire aucuns de la gar- « nison. » (Le Jouvenc. p. 245.)

Seducteur. [« Multitude deceue par aucuns « faulz *seducteurs.* » (Oresme.)]

Seduction. [« (Un roi)... del regne nos a sevrez, « E fors chaciez en traïson, Par sa laide *seduction.* » (Chron. des ducs de Norm. II, p. 1697.)]

Seductoirement. Avec séduction : « Je lui « repondis que je n'avois garde de me fier en sa « parole, puisqu'il m'avoit demandé sureté pour « me parler franchement, et qu'il m'avoit parlé « *seductoirement.* » (Mém. de Bassomp. II, p. 182.)

Seduire. [« Povres brebis, on vous a bien « *seduictes.* » (Marot, I, p. 267.)]

Sedulité. Soins. (Cotgr.)

1. Sée. [1° Scie : « Commissures (du crâne) faites « comme dens de *sée.* » (H. de Mondeville, f. 12.) — « A cinq viez *sees* et autres instrumens, orriblement « depecerent et desrompirent la closture de la dite « cure. » (JJ. 78, p. 247, an. 1349.) — 2° Ce qu'on peut moissonner en un jour : « Item les prez, ou « lieu que l'en dit les prez Sainte Marie, une piece « contenant deux *sees*.... item une piece de pré « contenant environ .xvi. *sées.* » (JJ. 110, p. 122, an. 1376.)]

2. Sée. [Cheville : « Lequel coffre le suppliant

« ouvry par derriere, en ostant les esches ou *sées* « d'icellui. » (JJ. 169, p. 426, an. 1416.)]

Seeillée—eellée. [Contenu d'une seille, d'un seau : « Deux paielles d'arein, l'une tenant deux « *seellées* et l'autre une *seellée* d'eaue. » (JJ. 155, p. 370, an. 1400.) — « Premuni d'un tinel qu'il osta « à deux femmes, qui emportoient sur le dit tinel « une *seeillée* d'eaue. » (JJ. 109, p. 213, an. 1367.)]

1. Seel. [Seau : « Moult m'engigna à icele ore ; « El *seel* entrai sans demore. » (Ren. v. 14341.)]

2. Seel. [Sceau : « Ses letres à *seel* pendant l'en « ad dunées, Qui sunt à ses justises e à sun fil « alées. » (Thom. de Cantorb. p. 148.) — « Et fist « maintenant escrire unes lettres en son *seel* de « deffiance au roi Phelipe. » (Mén. de Reims, § 88.)] — « *Seel* secret est le sçeau privé, ou particulier, a « la difference du sceau public et authentique : le « *seel* public étoit imprimé d'un coté de la cire, et « le *seel secret*, qui etoit plus petit, de l'autre coté, « d'où il etoit appellé contre *seel.* » (Laur.)

Seeler. [Sceller : « En l'oré pont la (relique) fit « bien *seeler.* » (Roncisv. p. 111.) — « Letres lui « ont baillie en cire *seelée.* » (Berte, 68.) — « (Le « testament) doit estre *seelés* du scel autentique, « ou de plusors seaus de nobles personnes. » (Beaumanoir, XII, p. 9.)]

Seeleres. [Celui qui scelle, cas sujet : « Et le « reson pourquoi li *seeleres* en doit estre escusés « et descoulpés est telle qu'il peut estre deceus en « tel cas. » (Beaum. XXXV, p. 25.)]

Seelle. [Selle, dans Froiss. Chron. XI, p. 388.)]

Seellé. [1° Soudé : « La qeue est en l'eve gelée « Et en la glace *seellée.* » (Ren. v. 1168.) — 2° Garanti ; « Et de ce convent j'en seray bien fors et « *seellé* de luy. » (Froiss. XIII, p. 7.)] — « Demeu« reront tous prisonniers et *seellez*, si aucuns en « ont, quittes, delivrez et deschargez. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 226.) — 3° Sigillé : « Prenez « bol armenic, terre *seellée* egaument. » (Modus, f. 131.) — 4° Obligation, promesse : « Ceux de la « ville de Bruges avoient promis et *seellé* avec eux, « de les aider, secourir, et conforter en tous leurs « affaires. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 632.) — [« Oultre et davantage envoya ung *seellé* « audit duc par lequel il luy promettoit de le servir « et secourir et tous ses amys et allyez. » (Comm. t. IV, p. 6.)]

Seeller. 1° Promettre : « Promit et *seella.* » (Froiss. liv. II, p. 283.) — 2° Conjurer, faire ligue : « Le nombre des peuples dessus nommez qui avec « Belgiens avoient *seellé* contre Cesar et les Ro« mains. » (Triomphe des IX Preux, p. 310.)

Seelleur. « Il y a au dit Chastelet le *seelleur* « qui est garde du seel, et du contre seel de la ditte « prevosté de Paris, par devant lequel sont passées « toutes manieres de promesses, obligations, et « quictances des personnes, et à la visitation des « lettres qui devant lui sont mises et apportées, et « est le dit *seelleur* personne publicque et moult « notable. » (Gr. Cout. de Fr. l. I, p. 7.) — [« Ayoul « de Rapine... fu *seelleur* dudit arcevesque de Bor« diaux par l'espace de dix ans. » (JJ. 122, p. 145 *bis*, an. 1382.)]

Seelleure. Action de sceller. (Cotgr.)

Seemonceur. On lit au N. C. G. II, p. 42 : « Nostre grand bailli de Hainaut, comme chef et « *seemonceur* en notre nom, et les pairs, prelats, « barons, chevaliers, et autres feodaux de notre « ditte cour... » L'éditeur ajoute en note : « *See*« *monceur*, c'est à dire qu'il appartient au bailly « d'assembler les pairs, prelats, barons, etc., et de « les interpeller de juger, ce qui dans d'autres « coutumes voisines se nomme conjurer : car il « faut observer que dans les provinces le bailly ne « juge pas, il conjure seulement. Cette formalité « est si essentielle, qu'un jugement rendu sans « conjure préalable, seroit nul. »

Seent. [3ᵉ pers. plur. du prés. ind. de *seoir*, dans Froiss. IV, p. 385.)]

Seer. [Couper, scier : « Des uns (le roi) en frad « ses prevoz et cunestables, des altres vileins pur « sa terre arer e pur ses blez *seer* e pur ses armes « forgier. » (Rois, p. 27.) — « Se sont consenti.... « que li tref qui sont boté et enclavé dedenz ledit « mur... tant comme il en piert par dehors soient « *seé* et rasé reiz à reiz dou dit mur. » (Cart. de Pontigny, p. 209, an. 1311.)]

Seerres. Moissonneur, qui coupe les blés, aux Ordonn. V, p. 602.

Seete—ette. [Flèche : « Adonc ot ledit chevalier « dudit Mahieu, pour la rançon dessus dite, vint « moutons d'or et trois douzaines de fers à *seette.* » (JJ. 109, p. 28, an. 1376.) — « Lesquelx varlets « avoient ais et *seettes*, dont ils s'esbatoient à « traire. » (JJ. 111, p. 14, an. 1377.) — « Et li quar« rel qui en l'arc cliquent Et les *seetes* empenées. » (G. Guiart.)]

Seeuz. Soyeux. (Cotgrave.)

Segancier. [Héritier : « *Seganciers* et para« geurs, » dans une enquête de 1413.]

Seganz. [Suivant : « A la chandelor *seganz* « emprès. » (Hist. de Bret. II, c. 405, an. 1261.)]

Sege. [Siége : « Metez le *sege* à tute vostre vie. » (Rol. v. 212.)]

Segle. [Seigle : « Demi muy *segle.* » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 99.)]

Seglout. [Morceau qu'on avale d'un coup : « En mer chai et mort l'englout, Tout autresi com « un *seglout.* » (Mir. de Coinsy, II.)]

Segnalé. [Signalé : « Capitaines *segnalez.* » (Lanoue, page 203.)]

Segne. [Enceinte indiquée par des bornes (*signa*) : « Icellui Durant fist response qu'il ne ren« droit pas à icellui Jehan sa coignée pour six « pugnierées de blé, pour ce qu'il estoit entré en « sa *segne* ou bois. » (JJ. 207, p. 21, an. 1480.)]

Segné. Signalé :

Mander a fait bons chevaliers
Des plus *segnés* et sodoiers.
Vers à la suite du Rom. de Rou, p. 417.

Segnefiance. [Information : « Lesquelles nou- « velles et *segnefiances* furent à ce roi Robert moult « plaisans. » (Froiss. II, p. 344.)]

Segnefier. [1° Faire savoir : « Il *segnefierent* « lor venue au conte Henri de Lancastre. » (Froiss. II, p. 71.) — « Si le *segnefierent* au roi de Franche. » (Id. V, p. 286.) — 2° Informer : « Et jà estoit la « roïne d'Engleterre *segnefiée* de lor venue. » (Id. II, p. 57.) — « Se besoings vous croist ne touce et « nous en soions *segnefiet*. » (Id. p. 93.) — 3° Défier : « Et envoia *segnefier* souffisamment le duc de « Julliers et tous ceulx qui de son alliance estoient. » (Id. XIII, p. 20.)]

Segner. Faire le signe de la croix : « Ele *segna* « son cief; si se laissa glacier a val le fossé. » (Ms. 7989, f. 77.) — [« Il a levé sa main, si a *segné* « son front. » (Parise la duchesse.)]

Segnifiance. [Signification : « Premiers fait « asavoir que trois *segnifiances* ot ciz moz en la « sainte escriture. » (Job, p. 480.)]

Segnorage. [Seigneurie, dans la Thaumass. Cout. de Berry, p. 98.]

Segnorie. [Droits régaliens, droits du suzerain, dans Partonop. v. 177.]

Segnorir. [Faire chevalier, dans Du Cange, sous *Miles*.]

Segon. [Suivant : « *Segon* la tenour de nos « lettres. » (Dom Lobin. Hist. de Bret. II, c. 402, an. 1260.)] — « *Segon* le marché. » (Ord. II, p. 31.)

Segor. Secours : « Sans repos et sans *segor*. » (Partonopex, f. 124.)

Segorage. [Droit dû au segraier, dans la Cout. de Tours.]

Segovien. De Ségovie. Parlant des amours d'Henry IV, qui n'aimoit point à l'espagnole, on dit :

Que s'il eut de l'amour, cet amour fut d'Alceste,
Et non *Segovien*, violent, ni funeste.
Mém. de Sully, t. IX, p. 43.

Segraier. [Gruyer, garde d'une ségrairie : « Et « est au choix des dessusdits, qui doivent ferir « lesdites quintaines... dè prendre une lance de « bois, laquelle mon *segraier* de la forest doit « essaier et secoure par trois fois. » (Aveu et dénombrement du comté d'Anjou.)]

Segrairie, ayerie, arie. [Bois possédé par indivis ou en commun ; surveillance de ces bois : « De la seneschaucée de la Fleche et de la *segraie-* « *rie* de la forest de Mellinais. » (Vic. de Beaumont, an. 1286.)] — « En quelques forests, encore qu'elles « ne soient du domaine du roy, sa majesté a la « jurisdiction qui est appellée grurie, en aucune « luy appartient droict de grurie et *segrarie* qui « consiste en une part de la vente des bois..... et « autres droicts de forests. » (Gr. Cout de Fr. I, p. 76.) — [« Les bois, les *segrayeries*, les herbages. » B. N. anc. 8428, 3, f. 67, an. 1343.)

Segral. [Même sens : « Alias obventiones et « emolumenta dicta *segraux*. » (JJ. 103, p. 316, an. 1350.)]

Segré. [Secret : « L'en le pert (l'amour) par « orguel, par ire, Par reproiche, par reveler Les « *segrés* qui sont à celer. » (Rose, v. 4952.)] — « Lai ester les devint *segréz*, Pense de ce que faire « dez. » (Brut, f. 61.) — [« Sache que c'est moult « plesant chose, Quant l'on a homme à qui l'on « ose Son conseil dire et son *segré*. » (Rose, v. 2725.)]

Segreaige. [Droit de gruerie : « Ladite piece « de bois, supposé qu'elle soit au dedans de la « garenne du roy à cause de son chastel de Loches « n'est subjecte à *segreaige*, pesson, herbaige. » (Cart. de Baugé, an. 1461.)]

Segreer. [Gruyer, comme *segraier* : « Le *se-* « *greer* de la forest de Italoys et de Garenes, .II. « solz par jour valent .XXXVI. l. x. s. » (Reg. de la Ch. des Comptes *Noster*, f. 413.)]

Segregation. [Séparation : « Après cela la *segre-* « *gation* faitte par eux mesmes de leurs deputez « d'avec les autres qui n'estoient que de la suite, « ils entrerent. » (Carloix, IV. p. 5.)]

Segreger. Séparer, dans Amyot ; morale de Plutarque, II, p. 234.

Segretain. [Sacristain : « Robers li *segretains*. » (Thom. de Cant. p. 124.) Les villageois prononçaient ainsi du temps de Ménage. — « Inventaire fait par « moy damp Tha. Papeleray *segretain* des reliques « du tresor de l'abbaye S. Vandrille. » (Inv. de 1510 au Cart. de S. Wandrille.) — « Dame bien, « dist li *segretains*, Ge ne demant ne plus ne « mains. » (Fabl. du f. S. Germ.)]

Segrete, ette. [1° Cour des comptes : « Et des « detes qui sont convenues, par devant la *segrete* « et seront requises, si se conduiront par la ga- « rentie de celui qui estoit bailli de la *segrete*, et « par les escrivains et les escrits de leurs livres. » (Ass. de Jérusalem, 2e part. ch. 27.) — 2° Casque dit aussi pot de fer : « Azevede s'estant entré dans « le camp, le prieur de Messine vint porter deux « *segrettes* et deux rapières bien trenchantes. » (Brantôme, éd. Lalanne, VI, p. 258.)]

Segroi. Secret : « A *segroi*. » (Parton. f. 144.)

Ge ne demant ne plus ne moins
De bien avoir, fors qu'avec moi
Vos tenisse en un lit *segroi*. *(Fabl. S. G. f. 68.)*

Segu. [Suivi : « Je me suis présenté Partout où « je l'ay sceu, Le long de cet esté Je l'ay de près « *segue*. » (Chans. du XVe s. p. 106.)]

1. Segue. Ciguë. (Rob. Est.)

2. Segue. Seigle au ms. 7218, f. 290.

Seguence. [Jeunes animaux suivant leur mère : « Deux bestes de sejour, avec leur *seguence* de « lait. » (JJ. 73, p. 339, an. 1341.)]

Seguette. 1° Instrument de fer, denté qu'on met au nez d'un cheval. (Cotgr.) — 2° Espèce de jeu. (Rab. I, p. 147.)

Segur. [1° Forme antérieure à *seur*, sûr : « Un « chevalier de bon conseil et *segur* homme. » (Froiss. III, p. 424.) — 2° Sans crainte, tranquille : « Qui mal me vaura faire, tous sui *segurs*. » (Aiol, v. 2084.)]

Et me prommet que mon image,
Sans villonnie et sans damage,
Trouverai *segure* et entire. *(Froiss. Poës. f. 346.)*

Expressions : [1° « Faire *segur,* » informer : « Fai l'ent *segure*. » (Froiss. Poës. II, p. 293, v. 55.) — 2° « En *segur,* » en sûreté : « Là seroient il en « plus grant *segur*. » (Froiss. Chr. VIII, p. 252.)]

Segurement. Avec assurance :

Il escripsi l'Apocalipse,
Et but aussi au grant calice,
Plain de venin *segurement;*
Mal ne ly fist, ne grevement. *(III Mar. f. 352.)*

Segureté. [Sûreté, dans Froiss. Chr. II, p. 64.]

Segurté. [Même sens au reg. JJ. 161, p. 69, an. 1348.]

Sehage. [Sciage : « Item pour un cent de « planche ...qui couta, tant pour le *sehage* que « pour le charray, .xxxv. solz. » (Fonds de S. Germ. compte de 1391.)]

Sehu. Sud ; St Pierre, prêchant, dit :

Si le vent tire de nordeth,
Ou de *sehu*, frere, nous aurons
Du poisson, plus que ne sçaurions
Despendre pour nostre famille. *(Hist. du Th. fr. I, 222.)*

Sehur. [Exempt, privilégié : « Li courtilage de « la ville sont *sehur* en tel maniere, que l'en y « peut riens prendre de par nous, se par achat. » (Ord. IV, p. 394, an. 1229.)]

Sei. [1° Soi (*sibi*) : « Se rere guarde lerrat « derrere *sei*. » (Rol. v. 574.) — « Ses meillors « humes emmene ensembl 'od *sei*. » (Id. v. 502.) — 2° Soi (*se*) : « Met *sei* en piez. » (Id. v. 2277.) — « Mult quiement le dit à *sei* meisme. » (Id. v. 1614.)]

Seiage. Action de scier. (Cotgr.)

Sejan. « Il a le cheval *Sejan*. » « Ce proverbe « se disoit de celui qui etoit tombé à fin miserable « et infortunée. » Cheval qui porte malheur à ceux qui le montent. (Du Verd. div. leçons, p. 185 ; Cotgrave.)

Seic. [Scheik : « Il avoient fait chievetaine d'un « Sarrazin qui avoit à non Scecedin le fil au *seic*. » (Joinv. § 196.)]

Seichans. Secs, desséchés :

Arbres et fleurs en changerent couleur
Petitz oyseaux en muerent leurs chantz
Les preaux verdz en devindrent *seichans*. *(Cretin, p. 40.)*

1. Seiche. Sèche : « En 1418, on vendoit.... « un sol 6 d. une petitte *seiche*. » (Journ. de Paris sous Charles VI.)

2. Seiche. Féminin de *sec :* « Ay autant de cire « parmi langue toute *seiche*. » (Ord. I, p. 760.)

En voies *seiches* ou herbeuses,
Sont les commençailles hideuses. *(Ms. 7218, f. 299.)*

Seichefrite. Ce que l'on présente sous la viande qui est à la broche, pour recevoir le jus. (Cotgrave.)

Seichement. Sèchement, stérilement. (Cotgr.)

Seicher. [Sécher : « Si comme echo... Qui « *seicha* tote d'ardure ; Fors la voix qui encore « dure. » (Hist. litt. de la France, XXIII, p. 717.)]

Seicheur. 1° Sécheresse. — 2° Celui qui dessèche. (Cotgrave.)

Seichoir. Séchoir. (Oudin.)

Seichons. Feuilles sèches : « Les voleurs qui « font du feu dans un bois Lors vont com cueillir « des *seichons*. » (Fabl. ms. de S. Germ. p. 174.)

Seide. Soies d'un cheval ou d'un cochon. (Cotgr.)

Seieler. [Sceller : « Fist ses brefs *seieler*. » (Roland, v. 2613.)]

Seient. [3e pers. plur. *subj. prés.* de *estre*, dans Roland, v. 811.)]

Seiet. [Couvert de soies : « Cil sunt *seiet* ensement cum porc. » (Roland, v. 3223.)]

Seif. Suif. (Anc. Cout. d'Orl. p. 45.)

1. Seigle. [Céréale, du latin *seccale :* « Tout « froumant, tout blé, tout orge, tout *seigle*, tout « pois, totes feves. » (Liv. des Mét. p. 363.)] — « Quand la *seigle* fleurit. » (Bouch. Ser. liv. I, p. 6.) — « Coustoit le blé *seigle* .IV. francs parisis. » (Journ. de Paris sous Charles VII, p. 155, an. 1433.)]

2. Seigle. [Siècle, dans Martène, Anecd. I, colonne 1013.]

3. Seigle. [Seau : « Macé Louau entra à l'ostel « de Jehan Braquier... et demanda à boire, ouquel « la femme de Braquier respondit que on ne buvoit « point leaus que à la *seigle*. » (JJ. 195, p. 998, an. 1473.)]

Seiglon. [Mesure agraire contenant vingt perches, sillon : « Lequel Sault Dubreuil soya trois « *seiglons* de seigle ou environ. » (JJ. 195, p. 1575, an. 1476.)]

Seignal—eau. [1° Signal : « Maintenant qu'il « voient aucuns voilles, si font feu ou fumées pour « *seignal*. » (Marc. Pol. p. 652.) — 2° Seing, signature : « Et en chascune chartre avoit le seau et le « *seigneau* dou rei et dou patriarche. » (Assis. de Jérusalem, I, p. 26.)]

Seignat. [De *seigner*, signer : « *Seignat* sun « chef de la vertut poisant. » (Rol. v. 3111.)]

Seigne. [Seine, filet : « Comme les supplians « feussent alez peschier en un marchaiz commun « en la dite ville de Chesoy en Gastinois, à un ins« trument appellé *seigne*. » (JJ. 165, p. 1410, an. 1378.)]

Seignement. [Pantomime : « Y avoit tant en « ladite rue Nostre Dame comme au marchié neuf « hours où avoit les neuf histoires des neuf preulx « par *seignement*, sans parler. » (Entrée de Charles le Téméraire à Douai, en 1472.)]

Seigner. 1° Faire le signe de la croix, bénir : « A bien Dieu à amy qui en eschappe, et doit bien

« le chief.... soy *seigner* de la bonne main. » (Le Jouvenc. ms. p. 496.) — « On fait peur à nos gens « seulement de nommer la mort, et la plus part « s'en *seignent* comme du nom du diable. » (Ess. de Mont. I, p. 94.)

Quant li dus l'ot, .c. fois se *seigne*. *(Ms. 7996, f. 75.)*

Toutes ses armes sont vermeilles
Trestuit se *seignent* à merveilles
De ce que .II. escus en porte. *(Ms. 7996, f. 62.)*

« Se *seigner* de toutes mains, » faire le signe de la croix de toutes mains, comme on dit se vouer à tous les saints du paradis. (Rabelais, p. 225.) — 2° [Marquer : « Nus mesureur ne puet mesurer nule « maniere de grain à nule mesure qui ne soit *sei-* « *gniée* au seing le roi. » (Liv. des Mét.) — « A « Jehan Malin, orfevre, pour *seigner* aus armes de « monseigneur le duc, .v. douzaines d'escueilles et « .XII. plas d'argent. » (Compte de 1349.) — « Item « a le dit Guillaumes le droit du saing à la fleur de « lis à *saigner* les mesures à blé et à aveinne, à « potages, à sel, à vin. » (Reg. des fiefs du comté de Clermont, f. 109.)]

La teste du cerf est *seignée* de .XX. cors.
Chasse de Gaston Phebus, ms. p. 158.

S'il y a chesne ne sapin
Ne autre bois que bon nos soit,
Si le *seignerons* or endroit
Si que les puisson retrover. *(Ms. 7996, p. 20.)*

Seignerres. Qui châtre : « *Seignerres* de « chats. » (Fabl. de S. Germ. f. 70.)

Seigneur—or—ur. [1° De *seniorem*. Ce mot désigne, à l'origine, l'aîné des enfants ; ce n'est pas l'idée de la vieillesse qui a entraîné celle du commandement, de l'autorité : « Le *seignur* d'els est « apelet Oedun. » (Rol. v. 3056.) — « Plurent lur « filz.... e lur liges *seignurs*. » (Rol. v. 2421.) — « Qui donc veïst le duc nostre *seignor* prier Qu'il « ait merci de s'ame, com de son chevalier. » Sax. XI.)] — « Quand on voit le fils d'un duc, on « ne dit pas voyla un bel escuyer, mais on dit voyla « un beau *seigneur*. » (Traité ms. de l'office des hérauts.) — 2° Les gens de robe ont eu la même dénomination : « *Seigneurs* du parlement, *seigneurs* « des enquestes. » (Bout. Som. rur. p. 854.) — « Les « presidens et *seigneurs* du parlement, » c'est-à-dire les conseillers. (Hist. d'Arthur III, an. 1436, p. 770.) — « Messire Estienne Olivier de Vienne, « *seigneur* en parlement de Grenoble. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 53.) — « Anciennement les « conseillers de la chambre du parlement, autre- « ment ditte la chambre des prelats, la cour des « pairs, grande chambre du plaidoyé, estoient ap- « pellez presidens, maistres, *seigneurs* et souve- « rains du parlement, et ne se trouve aucun pourvu « d'office de président auparavant le regne de « Philippe de Valois. » (Miraum. des Cours souver. p. 58.) — Il en étoit de même de la chambre des comptes. On lit en effet : « Les conseillers de la « chambre des comptes, les *seigneurs* et les clercs. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 734.) — « Le 1er president, les présidens du parlement et « autres *seigneurs* et conseillers de la ditte cour. » (Id. p. 733.) — De là il suit que le nom de seigneur a été donné indistinctement à tous les juges. On lit : « *Seigneurs* lais, » pour dire les juges de la cour d'amour. (Aresta amorum, p. 13.) — Des juges, cette dénomination s'est étendue sur les officiers du parlement : « Deshoneste chose est que la court « séant, aucuns des *seigneurs* voisent tourneant « et esbatissant par la salle du palais. » (Ord. II, p. 223.) — « Gui de Rochefort, escuyer, *seigneur* « d'armes du roy, » pour maistre d'armes, vers 1370. (Le Bœuf, Hist. civ. d'Auxerre, p. 236.) — « *Seigneurs* de loy, » magistrats du corps de ville. (Nouv. Cout. Gén. I, Cout. de Furne, p. 660.) — [« Messire Jehan Taupin, *seigneur* en loix, clerc et « conseiller de la chambre des enquestes. » (Mém. D, f. 19, an. 1359.) — 3° Le mot a été aussi synonyme de mari, de père, de beau-père : « Li uns fu « son *seigneur*, l'autre oncle l'appella. » (Cuvel.) — « Establis en droit par devant nous ledit Michel et « Jannete sa femme, ladite femme, on l'auctorité « et assentement dudit Michel son *seigneur* qui li « a donné povair. » (Cart. de S. Avit d'Orléans, an. 1367.) — « Icellui Ferminet trouva Jehan Jasset « gendre dudit Henry, et lui dist et donna à enten- « dre, comment icellui Henry son *seigneur* lui « mandoit. » (JJ. 129, p. 146, an. 1386.) — « Le « suppliant gendre de Pierre Fontan dist et deposa « pour et à l'entention du dit Pierre Fontan, son « *seigneur* ou sogre. » (JJ. 170, p. 33, an. 1417.)] — « La dame de Coucy, la dame de Sully, la dauphine « d'Auvergne, et touttes les dames de France qui « avoyent leurs *seigneurs* et maris en celuy voyage, « estoyent en grant emoy pour eux, le terme que « le voyage dura. » (Froiss. liv. IV, p. 98.)

Certes son pere, vo *seigneur*
Ne me fist onques deshonneur
Ne dessus moy n'osta sa main,
Ne me deffendit a plain
D'aller par toutes lieux honnettes
Aux compaignies et aux festes. *(Desch. f. 511.)*

4° La reine, adressant la parole à des sergens à cheval qui conduisoient les sommiers de l'équipage du roi Perceforest, leur dit : « *Seigneurs* varletz, « quand viendra le roy monseigneur. Ma chere « dame, disrent les varletz, il viendra tantost. » (Percef. II, f. 117.) — Des ouvriers, des gens de la populace, ont été appelés seigneurs : « Si virent de « loin planté des gens qui restauroient une cité, « mesme ung chasteau qu'ils faisoient redouber de « murs et de portes, et quant ils vindrent jusques « aux bons hommes, Bennucq commença à dire : « *seigneurs*, à qui estes vous, et à qui est ceste « cité. » (Id. IV, f. 152). — 5° Possesseur, propriétaire : « Aussy lui appartient le nom de *seigneur*, « le cry, et les armes. » (Cout. Gén. I, p. 413.) — « C'est pitié de voir la ruine des maisons qui ont « esté demolies, et n'est fait payement, ni recom- « pense aux *seigneurs* d'icelles. » (Lett. de Rabelais p. 21.) — 6° Maître de ; le comte de Flandre, marchant contre les Gantois victorieux qui étoient entrés dans Bruges avec les vaincus, en 1382 : « Plusieurs de ses gens lui dirent, monseigneur,

« n'allez pas plus avant, car les Gandois sont *sei-* « *gneurs* du marché et de la ville : et se vous entrez « au marché, vous irez en danger d'estre pris. » (Froissart, liv. II, p. 81.) — 7° Vassal ; à l'occasion du comté de Flandre, qui relevoit du duc de Bourgogne en 1383, on lit : « Le duc de Bourgogne, puis « les parlemens faits, fut grandement chargé et « embesongné pour la mort de son grand *seigneur*, « le comte de Flandre. » (Ibid. liv. II, p. 261.) — 8° Chef de voleurs : « Li receleur, et l'aydeur, et li « consenteur suunt punis comme li *seigneur.* » (Anc. Cout. d'Orléans, p. 469.)

Expressions : [1° « *Chef seigneur*, » suzerain, aux Assises de Jérusalem, ch. 136 : « S'appelle le *chef* « *seigneur* celui seulement, qui possede par foy et « hommage et qui à cause dudit fief tombe en « garde. » (Cout. de Norm. art. 166.) — 2° « Pour « les choses et possessions, que personnes non « nobles ont acquises depuis trante ans en ça et en « nos fiez et arriere fiez sans assentement de nous « ou de nos devanciers ; et ainsint soit que entre « nous et la personne qui aliene icelles choses, « soient trois *seigneurs entromoiens* ou plus, ils « payeront pour finance l'estimation de quatre « ans. » (Ord. II, p. 14, an. 1328.) — 3° « *Seigneur* « *par dessus* (Etabl. de S. Louis) ; *dessus, avant* « *seigneur* (Beaum.), » suzerain. — 4° « Nous con- « siderans que nostre amé et feal Girart de Venta- « dour... en nous recongnoissant son souverain et « *droiturier seigneur.* » (Ord. V, p. 472, an. 1372.) — 5° « Et pour les choses et possessions, que per- « sonnes non nobles ont acquises depuis trente ans « en ça, et en nos fiez et arriere fiez sans assente- « ment de nous ou de nos devanciers, et ainsint « soit que entre nous et la personne qui aliene « icelles choses, soient trois *seigneurs entromoiens* « ou plus, ils payeront pour finance l'estimation de « quatre ans. » (Ord. II, p. 14, an. 1328.) — 6° « Et « sera tenu ledit fournier de delivrer pain pour les « *seigneurs de l'église ;* est assavoir le grand prieur, « l'official, l'enfermier, le prevost de l'eglise, le « pourveeur et le cellerier de la cuisine, toutefoys « qu'il leur plaira à en mander en leur chambre. » (Cart. de Corbie, Ezéchiel, f. 88, an. 1420.) — 7° « Au « terme S. Remy pour l'anniversaire maistre Jehan « Dye, baillié aux *seigneurs de l'ordre* .xxxii. solz. » (Comptes des pitances de S. Germain des Prés, an. 1374.) — 8° « En la ville de Sueil sur Ayne et autres « villes circumvoisines de tout temps et d'ancien- « neté, les gens mariez ont accoustumé par forme « de recreation eulx assembler le jour de Caresme « prenant, disner ensemble, et les nouveaulx ma- « riez d'icelle année payer leur bienvenue et faire « obéissance à l'un d'eulx, qui se dit et nomme par « forme d'esbatement le *seigneur des chetifz* ou de « la grant terre. » (JJ. 195, p. 808, an. 1472.) — 9° « De toute ancienneté l'en a acoustumé à Erme- « nonville le jour de la my karesme que les jeunes « gens nouveaulx mariés en l'année prouchaine- « ment precedent font certaine feste et eslisent l'un « d'entre eulx, qu'ilz appellent le *seigneur de grant*, « lequel fait par chascun an certains procureurs « pour refformer et corriger par esbatement tous « ceulx dudit lieu qui se sont mal gouvernez ou « portez en leur mariage durant ladilte année. » (JJ. 189, p. 426, an. 1460.) — 10° « Estre *seigneur* « de, » s'en rendre maître : « Il envaïrent de si « grant couraige ces archiers que il conquisent le « rue et en furent *seigneur.* » (Froiss. II, 117.) — 11° « Estre mis à *seigneur*, » être mis en possession d'une terre : « Chascune des dittes parties joira des « heritages dessus devisez et en sera chascun *mis a* « *seigneur.* » (Arrêts du Parlement, II, an. 1344.)] — 12° « *Seigneur* censier, » auquel le cens annuel est dû, ainsi que les profis censuels à l'ouverture du censif. (Laur.) — 13° « *Seigneur* direct, » celui qui a baillé à rente ou cens son héritage feudal ou roturier. (Id.) — 14° « *Seigneur* lige et prochain ou « proche, » il n'est seigneur qu'en arriere fief. (Faifeu, p. 113.) — 15° « *Seigneur* plus près du « fond, » immédiat. (Laur.) — 16° « *Seigneur* su- « balterne, » seigneur justicier autre que le roi, duquel il est inférieur et vassal, ou arrière vassal, et ressortit en la juridiction royale. (Id.) — 17° « *Sei-* « *gneur* utile, » le propriétaire qui possède et jouit de l'héritage censuel. (Id.) — 18° « *Seigneurs* « royaux, » on entend par là les princes du sang, les seigneurs les plus qualifiés. (Pet. Jean de Saint. p. 405.) — 19° « *Seigneurs* du sang, » titre donné aux parents du roi, autres que les oncles, sous Charles VI. (Le Labour. introduction à l'Histoire de Charles VI, p. 39.) — 20° « *Seigneur* profitable, ou « domanier et direct. » (Gr. Cout. de France, liv. II, p. 113.) — 21° « Dont le mauvais bruyant dist, « comme *seigneur de ses pensées*, que trop le devoit « doubter. » (Percef. IV, f. 38.) — 22° « Prendre à « *seigneur*, » dominer : « Quand le vice de glou- « tonnie *prend à seigneur* la personne, elle perd « tout le bien quelle a jamais fait. » (Petit Jean de Saintré, p. 49.) — 23° « *Seigneurs* honoraires, » qui ont des honneurs sans autorité ; tels sont les milords Anglois qui tirent leur titre d'un endroit qui n'est pas à eux. (Cotgr.) — 24° « *Seigneurs* mediocres, » vicomtes, vicomtesses, barons, châtelains, qui ne dépendent pas immédiatement de la couronne. (Id.) — 25° « Gracieux *seigneur*, » poissons sans écailles qui s'attachent aux rochers, et que les vassaux présentent à leurs seigneurs comme très rares. (Id.) — 25° *bis* « Petits *seigneurs*, » lords justiciers qui n'ont que la jurisdiction ; tels sont les juges. (Id.) — 26° « *Seigneur* et compere, » est employé dans le testament de Baudouin, comte de Guines, en 1244, dans Duchesne, Gén. de Guines, p. 284 : « Et je « merch monseigneur l'euveske de Tereuuane com « mon *seigneur et mon compeire* testamenteur « sovrain, e l'ai pri k'il ait che testament à parfur- « nir. » — 27° « A grands *seigneurs* peu de paroles. » (Caq. de l'Acc. p. 190.) — 28° « *Seigneur* de nul lieu « à faute de place. » (Oud.) — 29° « On ne peult « servir à deux *seigneurs* que l'ung ne se plaingne. » (Percef. I, fol. 122.) — 30° « Un *seigneur* de paille « combat un vassal d'acier ; » cet adage est tiré de quelques unes de nos coutumes, lorsqu'elles traitent de la matière féodale. Il désigne le pouvoir des

seigneurs sur les vassaux. (Rech. de Pasq. liv. VIII, p. 694.) — 31° « Le *seigneur* est semblable au vin « du flacon qui est bon au matin, et au soir cor- « rompu. » (Nuits de Strap. I, p. 23.) — 32° « Com- « bien que le *seigneur* face le bon sergent, toutes « fois le bon serviteur ayde moult à garder l'hon- « neur de son seigneur. » (Percefor. I, fol. 106.) — 33° « Service de *seigneur* n'est pas heritaige. » (Le Jouv. ms. p. 27.) — 34° « A tel saint tel *seigneur*. » (Percef. V, f. 111.) — 35° « Selon *seigneur* mesniée « duite. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 25.) — 36° « Li hons qui mauvais *seigneur* sert, mauvais « loier atent. » (Chans. du ms. Bouh. c. 338, f. 270.)

37° Qui à chetif *seigneur* sert
Il en atent chetif loier. *(Ms. 7218, f. 208.)*

38° « Qui bon *seigneur* sert, bon loyer en attent. » (Percef. I, fol. 106.) — 39° « Le bon *seigneur* fait la « bonne mesgniée, et la bonne mesgniée repré- « sente la bonté du *seigneur*, et par eulx ont « congnoissance les estrangiers de la valeur du « *seigneur*, ains que ils viennent jusques à luy. » (Percef. I, f. 106.) — 40° « Pendant que le *seigneur* « dort, le vassal veille, et pendant que le vassal « veille, le *seigneur* dort. » Le vassal peut jouir quand le seigneur néglige de faire valoir ses droits. (Rech. de Pasq. liv. VIII, p. 694.) — 41° « A tout « *seigneur* tout honneur. » (Ibid. p. 693.) Ce proverbe vient du droit qu'un nouveau seigneur a de sommer et contraindre ses vassaux de venir à soy. (Loisel, Inst. Cout. II, p. 147.) — 42° « A *seigneur* « nouvel, nouvelles loix. » (Percef. VI, fol. 97.) — 43° « Tel *seigneur*, tel chien, » tel maître, tel valet. (Cotgr.) — 44° « De tel *seigneur* telle mesnie, et de « nouveau *seigneur* nouvelle mesnie, » nouveau seigneur, nouvelles lois. (Id.) — 45° « Aujourd'huy « *seigneur*, demain singe ord, » aujourd'hui grand seigneur, demain méprisable par oubli de sa dignité ou de sa misère. (Id.) — 46° « Au monde « n'y a si grand dommage que de *seigneur* au fol « courage, » il n'y a point de bête semblable à un seigneur méchant. (Id.) — 47° « C'est folie que de « manger cerises avec son *seigneur*, » le sage ne doit pas se familiariser avec plus puissant que lui ; il n'en retire rien de bon. (Id.) — 48° « Jamais ne « gaigne qui plaide à son *seigneur*. » (Id.) — 49° « On ne doit pas laisser bonne terre pour mau- « vais *seigneur*. » (Id.) — 50° « Qui avec son « *seigneur* mange poires, il ne choisit pas les meil- « leures. » (Id.) — 51° « Qui de ses sujets est hay, « n'est pas *seigneur* de son pays. » (Id.) — 52° « Qui « voit la maison de son *seigneur*, il n'y a profit ny « honneur. » (Id.)

Seigneurable. Qu'on accorde à des seigneurs : « Il ne daignoit recevoir en gré les *seigneurables* « honneurs de Romme, ne entre les autres ymages « avoir le sien. » (Tri. des IX Preux, p. 384.)

Seigneurage. [Autorité du seigneur : « Pour « obéir à lui en ces cas et en autres, si comme il « ont accoustumé, tout soit il d'autres fiefs et « d'autres *seigneurages* que du seigneur de qui « Pinquegni est tenu. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1300.)]

Seigneurement. Davantage : « Plaist plus « *seigneurement*. » (Vatic. 1522, f. 158.)

Seigneuriable. [Seigneurial : « Mathelin de « Gastorguoille escuier.... feust en un fief, appellé « la Bessere, pour faire vendengier et recevoir le « quart pour droit de complant *seigneuriable*, à lui « appartenant en la vendenges et fruiz du dit fief. » (JJ. 147, p. 148, an. 1394.)]

Seigneurial. [1° Qui appartient au seigneur : « Quand leur souverain seigneur, leur pere et leur « mere, leur eust commandé de puissance *seigneu-* « *riale* ou paternelle, de desister. » (Lanoue, 114.)] — 2° Magnifique : « Vestus d'habits *seigneuriaulx*, « et braves. » (Triomphes de Pétrarque, traduct. du baron d'Oppede, f. 9.)

Seigneurie. [1° Droit souverain : « La demaine « de la couronne d'Angleterre (pourroit par là) « perdre sa *seigneurie*. » (Froiss. XV, p. 162.)] — 2° Puissance seigneuriale.

De là les expressions suivantes : « *Seigneurie* « directe ; » elle est acquise au seigneur des serfs ou des mortaillades sur l'héritage franc possédé trente ans par eux, demeurans ou faisans feu vif sur leurs héritages mortaillables ou serfs. (Laur.) — « *Sei-* « *gneurie* utile, directe ; » on a entendu par là la seigneurie royale, la vassalité, et depuis la seigneurie du fief. (Id.) — « *Seigneurie* de parlement ; » cette expression est employée pour un office, une charge de président ou de conseiller. (Brantôme, Cap. fr. I, p. 35.) — « *Seigneurie* privée, » la possession actuelle ou prétention bien fondée à une chose, l'intérêt particulier d'un chacun relativement à ses biens. (Laur.) — « *Seigneurie* publique, » juridiction, supériorité ou autorité sur des personnes ou sur leurs biens. (Id.) — « *Seigneurie* souveraine, » branche de la seigneurie publique, l'autorité absolue des princes. (Id.) — « *Seigneurie* suzeraine, » autre branche de la seigneurie publique, seigneurie d'un seigneur à fief. (Id.) — 3° Puissance maritale : « L'omme n'est pas en la *seigneurie* la femme, mais « la femme est en la *seigneurie* de l'omme. » (Ord. IV, p. 491.) — 4° Propriété : « Sachez que qui escrit « en autruy parchemin, la *seigneurie* en est, et « appartient à celui à qui le parchemin est. » (Bout. Som. rur. p. 254.) — 5° Supériorité :

Deduit d'oiseaux, que courtoisie
Lui donne sur tous *seigneurie*. *(G. de la Bigne, f. 148.)*

6° Acte d'autorité : « Le renard dit au cerf à qui « le lyon roy des animaux avoit arraché les cornes, « qu'il estoit bien dolent qu'il luy eust fait cette « *seigneurie*. » (Chron. de S. Denis, t. I, f. 8.) — 7° Tyrannie :

Oncques amour et *seigneurie*
Ne se tindrent *compagnie*. *(Cotgrave.)*

8° Honneur : « Plein poing de *seigneurie* vaut « cinq sols l'an, » honneur sans profit est comme une rente de cinq sols à celui qui n'a rien autre chose. (Cotgrave.) — 9° Collectif de seigneur : « Les

« ambassadeurs prirent congé du roy, et de la « *seigneurie* pour s'en retourner en leur pays. » (Hist. de Charles VII, p. 297.) — Parlant des entrées de l'ambassadeur de Hongrie, en 1457 : « Vindrent « parmi la ville de Paris, où ils furent grandement « reçus, et allerent au devant d'eux, jusqu'au mou- « lin à vent hors de la porte S. Jacques, toute la « *seigneurie* estant lors à Paris. » (Monstr. III, 70.)

Seigneuriement. Domination :

Com soleil et lune ensement
Ou ciel ont *seigneuriement*,
Si a home et fame en ce monde. *(Ms. 6812, f. 54.)*

Seigneurier. [1° Gouverner : « Ne vous laisse « on *seigneurier* vostre royaume, ny gouverner la « chose publique. » (Hist. de Charles VI, p. 204, an. 1410.)] — 2° Tenir état : « Le duc de Bourbon « de retour en Bourbonnois, ayant *seigneurié* par « aucuns jours en sa ville de Moulins, s'en alla à « Paris. » (Hist. de Louis III de Bourbon, p. 329.) — « Qu'il vous souvienne des grands degrez et « preéminences que Dieu vous a donné sur les « hommes, par lesquels vous regnez et *seigneu-* « *riez* sur eux. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 716.) — « *Seigneurier* sur ses cupiditez. » (L'Am. ressusc. p. 120.) — 3° Honorer : « Le roy de « Navarre retourna à Paris le vendredy, .iv. may « 1358 ; en laquelle ville il fut moult honoré et « *seigneurié* par l'espace de dix ou douze jours « qu'il y demoura : aucuns des Parisiens en eussent « volontiers fait leur seigneur. » (Chron. de S. Den. t. II, f. 248.)

Seigneurieusement. En toute souveraineté ; parlant de la prescience de Dieu : « Combien que « il saiche les choses à venir nécessairement en « soy, comme elles seront, si les puet il *seigneu-* « *rieusement* muer en elles, comme il luy plaist, « par nos oroisons, par sa misericorde, ou par nos « merites. » (Al. Chart. de l'Esper. p. 379.)

Seigneurieux. D'importance, somptueux : « Ainsy demoura le duc en sa ville de Luxembourg. « et fist apprester le chateau qui est une moult « belle, et *seigneurieuse* place. » (Ol. de la Marche, I, p. 234.)

Celuy *seigneurieux* edifice et maison royal.
Al. Chart. Quadrilog. invectif. p. 409.

Seigneurir. 1° Dominer :

Mais li saige, ce nous dit Tholomée
Les etoiles *seigneurit*...... *(Desch. f. 125.)*

2° [Gouverner : « Qui estoit là ordonnés et estau- « blis au gouverner et *seigneurir* la duché d'Acqui- « taine. » (Froissart, VIII, p. 104.) — 3° Tenir en respect : « Pour mieulx aisiéement à toute heure « chastoier et *seigneurir* iceulx Parisiens. » (Id. t. XV, p. 14.)]

Seigneurry. Glorifié, exalté :

Prince, qui veult estre bien *seigneurry*,
Ait verité et prouesce autressy,
Justice avec, sans l'autry convoiter. *(Desch. f. 130.)*

Seignie. [Droit de gîte : « Item disoient li diz « sires de Chatenay et sa femme qu'ilz devoient « avoir trois *seignies* chascun an sur ledit priorté « de Viviers, pour chascune *seignie* trois jours « eulz, leur gent et leur chevaux au soignement « dudit priorté à tous depens. » (Cart. de Montier Ramey, ch. 32, an. 1331.]

Seignier. [1° Bénir avec le signe de la croix : « L'apostoles les a *seigniés* et beneïs. » (Chans. « d'Antioche.) — 2° Faire le signe de la croix : « La « roine se *seigna* de sa main destre et se commanda « à Dieu. » (Mén. de Reims, § 32.) — 3° Marquer, mettre un sceau : « La garde de l'estalon, du patron « et du *seing* demourront en la warde du maieur « et des jurés de Corbie, et le bailleront à la justice « et as eschevins des devant dits religieux, toutes « fois que mestiers sera, pour justifier et de *sei-* « *gnier* mesures. » (Cart. de Corb. p. 23, an. 1296.)]

Seignor. [Cas régime de *sire ;* forme plus ancienne que *seigneur.*] 1° Titre honorifique : « Noble baron nostre ami *seignor.* » (Pérard, Hist. de Bourg, an. 1266, p. 514.) — « Amé *seignor.* » (Du Bouchet, Gén. de Coligny, an. 1268, p. 58.) — « A très haut *seignor* e à son tres cher piere, Beatrice « sa devote file, feme à monsor Jehan de Bretaigne. » (Id. p. 71, an. 1262.) — 2° Maître :

Li baras son *seignor* cunchie. *(Ms. 7218, f. 139.)*
Li mondes, la char, ne li visce,
Orgueil, luxure, et avarisce,
N'est nus qui james d'enfer l'ost,
Nus qui se peint de hors geter
N'a puis pooir de l'aquiter ;
Ils ne sont pas *seignor* de l'ost. *(Ms. 7218, f. 187.)*

3° Mari : « *Seignor* et mary. » (Perard, Hist. de Bourg, an. 1270, p. 519.)

Ne se doivent enorgueillir
Vers leurs *seignors* ne seignorir
Mes chier tenir et honorer
Et leur *seignor* honor porter. *(Ms. 7615, II, f. 173.)*

4° Beau-père :

Li quens tint son *seignor* moult chier
De lez lui l'assist hautement. *(Ms. 7615, II, f. 176.)*

5° Amant :

Je ne me doie pas vanter
Que j'esdoie tout espasser
De loiauté ne de valor ;
Mes s'il ne desplet mon *seignor*
J'afublerai le mantel chier. *(Ms. 7615, I, fol. 115.)*

6° Des chevaliers parlent ainsi à un marchand :

Nous ne nous i accordons mie ;
Non *seignor*, non sire, par foi.
Et comment donc ? dites le moi :
Moult volentiers, biau sire chevaliers. *(Ms. 7218, f. 150.)*

7° Un marchand dit à son charretier :

Seignor.... or est mestiers
Que me gardez mon palefroi
Ma robe, et mon garçon Goffroi ;
Ne savez pas que j'ai a faire. *(Ms. 7615, II, f. 125.)*

8° Il n'y a pas jusqu'aux mendians, aux vagabonds, aux maitres coquins auxquels le nom de seigneur n'ait été donné :

Faites, ou vos serez batus,
Fait li ostes, *seignor* truant,
Et mors, en la longaigne grant,
Ensoi que vos partez de ci. *(Ms. 7615, I, f. 106.)*

Seignorage. Honneurs :

Après prirent le cors
Li preudome, li sages
Si l'ont en terre mis
Par moult grant *seignorage*. (Ms. 7615, II, f. 172.)

Seignori. [1° Seigneurial, princier : « Palais *seignori.* » (Gér. de Viane, v. 901.) — « Chatiaus « *seignori.* » (Garin, I, p. 48.)] — 2° Honoré : « Doivent par tout le mont estre *seignori.* » (Ms. 7218, f. 279.) — 3° Digne d'honneur : « Douce dame « au gens cors *seignori.* » (Id. f. 203.)

Seignorie. [1° Seigneurie : « Car vostre sui, en vostre *seignorie.* » (Couci, XXI.) — « Receut la *seignorie* dou baillage. » (Ass. de Jérus. préf. p. 3.)

Droiz montre que chevalerie
Aprent toute gent *seignorie*
Par hautesce et par valor. (Ms. 7615, I, f. 11.)

2° Jouissance :

. . . . . S'aucuns a de vos *seignorie*,
Et de vos je soie ensi refusé
James nul jor ne quier avoir amie.
Poët. ms. av. 1300, t. IV, p. 1436.

Seignour. Seigneur, mari, dans Rymer, I, p. 53, an. 1260.

Seignourant. [Maître, possesseur : « Car je « sui de sens ignorans Et de peu d'avoir *seignou-* « *rans.* » (Froiss. Poës. I, p. 100, v. 472.)]

Seignouri. Distingué : « Une dame dont le « hault port et *seignouri* maintieng signifioit sa « tres excellente extraction. » (Al. Chart. quadrilog. invectif, p. 407.)

. . . . . Li douz ris *seignouris*
D'une brunete de pris
En douce prison m'ont mis. (Ms. Bouh. f. 239.)

Seignourie. [1° Privilège : « Parmy tant les « Jennevois ont moult de *seignouries* et franchises « ou roiaulme de Chyppre. » (Froiss. XVI, p. 35.) — 2° Célébrité : « Comment voulés vous deporter « l'eglise de ceans de sa *seignourie.* » (Id. XII, p. 9.) C'est-à-dire de l'enlèvement de la châsse de saint Thomas à Cantorbéry.]

Seignourieux. Digne d'estime :

Petit vault amis faintif ;
Li apers, preus, et jolis,
Hardis, d'amours volentieux
Est assez plus *seignourieux.* (Vatic. n° 1522, f. 154.)

Seignourir. Dominer :

Pape et roy le plus *seignourient*,
Le monde gouvernent, et guient,
Ce sont les deux plus grans lumieres
Qui de tousjours ça en arrieres
Et encor l'Eglise enluminent. (Ms. 6812, f. 54.)

[« Dieu ne la (femme) fist pas de la partie de la « terre, adfin qu'elle ne voulzist *seignourir* par « dessus l'homme. » (Pénit. d'Adam, ch. 2.)]

Seignur. [Seigneur : « Le *seignur* d'els est « apelet Oedun. » (Roland, v. 3056.) — « Plurent « lur filz... e lur liges *seignurs.* » (Id. v. 2421.)]

Seignurie. [Seigneurie : « Reis, li ordené ient « sainte Eglise en baillie ; Ne as poestez de l'siècle « ne la baille Deus mie ; Tut feel sunt suz lui ; ele « ad la *seignurie.* » (Thom. de Cant. p. 75.)]

Seil. Seuil :

Bien faire, sans passer le *seil*
De courroux, loyaument amer
Doit chascun, faire doulz acueil. (Desch. f. 197.)

Seillau. [Seau : « Le page.... tire de l'eau du « puis d'Aysnay mesmes, et ainsy qu'il advisoit le « *seillau* dans le puis. » (Brantôme, éd. Lalanne, III, p. 176.)]

1. Seille. Seau : « Ainsi que Marie alloit pour « puiser de l'eau tenant une *seille.* » (Apolog. pour Hérod. p. 480.) — [« Et la corde se destorteille, Tu « ieres ja en l'autre *seille.* » (Ren. v. 14343.) — « Un vessel à mettre eaue appellé *seille.* » (JJ. 97, p. 322, an. 1366.) — « Lequel Gilet suppliant avisa « un vaissel nommé *seille*, où il avoit certains « poissons. » (JJ. 156, p. 397, an. 1401.)]

2. Seille. [Temps où se coupent les blés : « Chacun an une journée à la crouvée de la *seille* « az waiien. » (Cart. du prieuré de Beauval, an. 1406.)] — « Sont les dittes grasses pastures, terres « après *seille* jusques à la Saint Remy. » (N. C. G. II, p. 432.)

Seilleau. [Seau : « Il m'en est entré (de l'eau) « en la bouche plus de dix huit *seilleaux.* » (Rab. IV, p. 19.)]

1. Seiller. Scier : « Bleds à *seiller*, vignes à « vendanger. » (Cout. Gén. II, p. 1024.)

2. Seiller. Ciller, fermer les yeux :

A ce doux nom, ses yeux morts reveilla
Et l'ayant veue aussitot les seilla. (Jamin, p. 264.)

Seillette. [Petite seille : « *Seillette* de voirre. » (JJ. 162, p. 80, an. 1407.)]

Seillie. [Contenu d'une seille : « Le suppliant « print deux *seillies* de cervoise, valant environ « cinq solz. » (JJ. 206, p. 813, an. 1482.)]

Seillier. [Lieu à mettre les seilles : « Le lieu où « l'en mettoit les *seilles* et eaues de l'hostel, « appellé le *seillier*, qui estoit de pierre. » (JJ. 171, p. 520, an. 1421.)]

Seillon. 1° Sillon :

Connestables et capitaines
Des compaignies premeeraines
Fichent, pour eux logier, leur bonnes
Dela Arras deus lieues bonnes,
Et cil qui les sivent à traces,
R'ont ordeneement leur places,
Par arées, et par *seillons.* (G. Guiart, f. 331.)

[« Que trop me fetes demorer A arer un *seillon* « de terre. » (Ren. v. 15377.) — 2° Mesure agraire : « Le suppliant dist à icellui Belosat que il lui voul- « sist rendre et restituer sept *seillons* de terre, que « il detenoit par force. » (JJ. 146, p. 330, an. 1394.) — « Icellui Gilet doit trois boisseaux de seigle à « cause de six *seillons* de terre qu'il tient d'un « nommé Macé. » (JJ. 163, p. 172, an. 1408.)]

Seillonner. Sillonner : « *Seillonner* la mer. » (Cotgr.) — « *Seillonner* une presse de gens. » (Id.) — [« Nous vismes un homme à pied, en la plaine, « qui venoit droict à nous, à grande course, traver-

« sant les champs, et *seillonnant* les bleds verds. » (Carl. V, p. 18.)]

Seime. [Seine, filet : « Au travers des filets et « de la *seime.* » (Mont. II, p. 181.)]

1. Sein. [Sain et sauf : « Et li reis cumandad à « Joab e Abisaï e à Ethaï, qu'il li guardassent *sein* « et salf Absalon. » (Rois, p. 186.)]

2. Sein. [1° Poitrine : « Touailles eschauffées « li boutent en son *sein.* » (Berte, c. 49.)] — De là au figuré : « Tomber dans le *sein* de la ville, » c'est-à-dire tomber dans le domaine de la ville, appartenir à la ville. (N. C. G. I, p. 494.) — 2° Mamelles : « Cette femme a du *sein.* » (Cotgrave.) — [« Ces femmes qui ont si grans *seins.* » (Rec. de farces, p. 199.)]

Seindre. [Seigneur, au cas sujet, dans la Passion, 24.]

Seine. [Lieu où l'on peut pêcher à la seine : « Vendidit decimum piscem et omne jus quod habe- « bat dictus Colardus in tribus seynis, gallice « *seines*, villarum de Rue et de Maresquinterre. » (Ch. de 1482.)]

Seinet. [Saigné : « Tant ad *seinet;* li oil li sunt « trublet. » (Rol. v. 1991.)]

Seing. 1° Cloche : « Sonner les *seings*, » divulguer une chose, dans Cotgr. — 2° Sceau, en parlant du roi de France :

. . . . Cest païs est tout sien ;
Vés ci sa baniere, et son *seing*,
Ces flors de lis, les connois tu ? *(Ms. 6812, f. 71.)*

3° Permission scellée : « Que nul n'apporte pain « à vendre dans la ville, sans *seing* de la ville dont « on l'ameine ; sur dix sols d'amende et le pain « confisqué. » (N. C. G. I, p. 457.)

Seingnié. [Signet, petit sceau : « Et je Nicolas « Bourderel ay seellé ces presentes lettres du seel « de la prevosté dudit Chaumont et de mon propre « seel en contreseel, avec les *seingniez* desdiz « jurez. » (Ord. V, p. 602, an. 1343.)]

Seingnouri. Honoré : « Or peut l'une ou l'autre « partie.... ou estre humbles ou *seingnourie* sur « celle qu'il aime clamer. » (Jehannot de l'Escurel, ms. 6812, f. 57.)

Seinier (se). [Se signer : « Il est saillis en pré, « si se *seina* de Dieu. » (Aiol, v. 5527.)]

Seins. Reliques, corps des saints :

Il font les *seins* en la place aporter,
Tost premereins a juré Ysoré....
A genollons s'est devant le *seins* mis. *(Garin.)*

1. Seint. [Cloche : « Et la roine mult grant joie « li fit ; Li *seint* sonnerent tout contreval Paris, « Nez Deus tonant n'i poit on aoir. » (Garin.) — « De la cité est issus Anseis ; Sonnent les cloches « et *seint* par mi la cit ; Procession ont fait au fil « Garin. » (Id.) — « Sonnent li *seint* par toute la « contrée. » (Id.) — « Pour la peine et salaire de « plusieurs valets pour faire sonner les *seints* de « ladite eglise. » (Compte d'Et. de la Fontaine, an. 1350.)]

2. Seint. [Saint : « En *seintes* flurs il les facet « gesir. » (Rol. v. 1856.)]

Seinteez. [Sainteté : « *Seinteez* et grandece « sunt en la *seinte* fiance de lui. » (Psautier, 110.)]

Seintisme. [Superlatif de *saint*, *sanctissima :* « E ! Durendal ! cum es bele e *seintisme.* » (Rol. v. 2344.)]

Seintuers. [Reliques : « Les filatires, les *seintuers* chers. » (Garin.)]

Seinz. [Sans : « La purparolent la traïsun *seinz* « dreit. » (Rol. v. 511.) — « Ambure ocist *seinz* nul « recoevrement. » (Id. v. 1607.)] ,

Sejor. [1° Résidence : « Tant s'est amours affer- « mée En mon cuer à lonc *sejor.* » (Couci, I.)] — 2° Repos, délassement :

Et puis sor un cheval montée
Cele qui n'a point de *sejor*,
S'en vait tost aprés son seignor. *(Fabl. f. S. Germ.)*

Cele penssa en courage
Cel jor leroit son labourage,
Et por celui saintisme jor
Seroit de pechier à *sejor.* *(Ms. 7218, f. 317.)*

[« Courtois ameor, Qui à *sejor* Gisez en chambre « coie. » (Romancer. p. 68.) — « Le dieus d'amors « et nuit et jor Servés loiaument sans *sejor.* » (Rose, v. 7324.)] — 3° Retard ; à l'occasion du siège de Jérusalem :

Li granz secors
Qui nous deust venir ; le cors
Est alentis et estanchiez :
Bien deust desplere aus plusors
Li atargiers et li *sejors.* *(Ms. 7218, f. 93.)*

4° Intervalle :

Trois couronnes deust recevoir,
. . . .
Mes chascune ne fu livrée
Des trois couronnes en .I. jor,
Entre l'une et l'autre ot *sejor.* *(Ms. 6812, f. 77.)*

Sejorné. [Frais, reposé : « Mais un ceval i a « trové Et bel et bon et *sejorné.* » (Partonopex, v. 1610.) — « Mil murs d'Espaigne *sejornés.* » (Id. v. 2394.) — « Quatre chapons bien *sejornez* Lor « avoit un borjois donez. » (Renart, v. 15208.) — « Quant il trevent les routes des destriers *sejornés.* » (Aiol, v. 7449.)]

Trubert s'en ist parmi la porte
De la ville, et vint au sentier,
Grant paour a de trebuchier
Car ses chevaus est abrivez
Et gras et gros et *sejornez.* *(Ms. 7996, f. 63.)*

Porroist en ost deus mil homes mener,
A cleres armes, et à destriers *sejornez.* *(Gaydon.)*

Sejorner. 1° Demeurer :

Et se j'en mon païs *sejor*
L'en me dira mes chacun jor
Se j'ai soufrete, ne destrece
Que ce sera par ma parece. *(Ms. 7218, f. 197.)*

2° [Infinitif pris substantivement ; séjour : « Li « *sejorner* i estoit biaus. » (Id. 7203.)] — 3° Rester au lit :

Quar n'estoit pas mirgesse amere,
Qui prent l'argent et si s'en torne
Que qui li malades *sejorne ;*
Ainçois ouvroit de son mestier,
Et i metoit le cuer entier. *(Ms. 7218, f. 287.)*

4° [Reposer, s'arrêter : « Lesse li (à la fortune) « sa roe torner, Qu'el torne adès sans *sejorner.* » (Rose, v. 5296.) — « Li tens qui ne puet *sejorner,* « Ains vait tous jors sans retorner, Cum l'iaue qui « s'avale toute N'il n'en retorne arriere goute. » (Id. v. 373.)]

Se vous i plaist à demourer
Tant que vous mix puisiés erer
Volentiers vous *sejornerons*
Et de bon cuer vous servirons. *(Ms. 7989², f. 50.)*

Sejour. [1° Maison, demeure : « Icelle riviere « de Seine passée, menerent cette fille à S. Germain « des Prez, et d'ilecques au *sejour* de Nelle, auquel « sejour elle demoura avec le dit Soliet. » (JJ. 155, p. 97, an. 1400.) — « Pierre de Leraut concierge du « *sejour* de Neelle du duc de Berry. » (JJ. 163, p. 379, an. 1409.) — 2° Ecuries royales : « Jehan « Jesse nostre serviteur en nostre *sejour* lez le pont « de Chalenton. » (JJ. 153, p. 87, an. 1397.) — Dans le compte d'Etienne de La Fontaine, pour le 1er juillet 1352, sont énumérés « les gens du *sejour,* « dont le premier est maistre Guillaume le Mares- « chal garde du *sejour,* le chapellain qui chante au « *sejour,* le clerc, les valets, les pages du *sejour.* » — 3° Repos, inaction : « Le *sejour* d'armes ne leur « vault riens. » (Froiss. XVI, p. 2.) — « Cheval de « *sejour.* » (Id. XI, p. 355.) — Ce mot désigne non-seulement les animaux qui se sont reposés, mais aussi les animaux qui ont mis bas : « Semblablement « porront pasturer toutes manieres de bestes ara- « bles des diz habitans, et chascun desdiz habitans « avec deux bestes de *sejour,* avec leur seguence « de lait. » (JJ. 73, p. 339, an. 1341)] — « J'ai ami.... « qui me sert et nuit et jour sans *sejour* de cuer « mignot et joli ; vilains vous demorrés et je m'en « vois o li. » (Ms. Bouh. ch. CCCLXXII, f. 300.) — 4° Retard : « L'evesque qui se faschoit de si long « *sejour.* » (Des Acc. Bigarr. f. 28.) — « Je ne vous « laisserai avoir faute, retardement, ne *sejour* de « chose dont vous puissiez avoir besoin ou neces- « sité en vostre camp. » (Mém. de Du Bellay, liv. VII, f. 202.) — [« Si le ferons ensi et sans *sejour.* » (Froiss. II, p. 368.)] — 5° Halte :

Et fist li rois crier *sejour*
Pour fermer Panpelune entour. *(Mousk. p. 173.)*

6° Tribunal : « Assemblez en la salle du plaidoyer « du *sejour* d'Estampes, lieu destiné et prins pour « faire la séance, arrest, lectures, et publication « des dittes coustumes. » (Cout. Gén. I, p. 244.)

Expressions : [1° « Estre *sejour,* » être bien reposé : « En ceste vile furent trois jours Et furent « là très bien *sejours.* » (Hist. de Bret. dom Lobin. II, c. 723.) — 2° « Estre de *sejour,* » séjourner : « Quand ils estoient de *sejour* (Guise et La Brosse) « et qu'ilz n'avoient rien affaire que passer un peu « le temps, vous les eussiez veuz tous deux con- « sommer un' après dinée à jouer à la renette du « tablier. » (Brantôme, éd. Lalanne, V, p. 48.)] — 3° « A *sejour,* » à loisir :

. . . . . . *A sejour,*
Si j'avois une nuit s'amour,
Bien vauroie morir au jour. *(Poët. av. 1300, III, p. 1280.)*

4° « Se mettre à *sejour,* » se mettre en repos. (Salvages de Béthune, Poës. av. 1300, III, p. 1271.) — 5° « La besongne n'a pas de *sejour,* » ne souffre pas de délai. (Percef. II, f. 37.) — 6° « Fol, ou folz « de *sejour,* » constamment fou. (Cotgr.) — 7° « Sot « de *sejour,* » sot à demeure, parfaitement sot. (Villon, p. 54.)

Sejournée. Repos, halte :

Mes onc mouvoir ne s'en osa
Tout feist il sa *sejournée*
Bien près à mains d'une journée. *(Guiart, f. 65.)*

Sejourner. [1° Demeurer, s'arrêter : « Et issi- « rent fors des neis, et vinrent à Rouen sa citée « qui estoit à quatorze liues dou port, et enqui « *sejournerent* un mois pour eus aaisier et apa- « reillier. » (Mén. de Reims, § 93.) — 2° Se reposer : « Messires Gautiers de Mauny qui moult envis « *sejournoit,* tant que il se seuïst où employer. » (Froiss. IV, p. 55.)] — « Ne fut mye toute cele nuyt « à *sejourner,* car soupirs et desirs d'enflambées « amours le garderent bien toute nuyt de dormir. » (Petit Jean de Saintré, p. 574.) — 3° S'interrompre : « En ce temps que celles advenues et ordonnances... « adveindrent en Angleterre, ne *sejournoient* point « les guerres du comte de Flandres contre les « Gandois, et de ceux de Gand contre le comte. » (Froissart, liv. II, p. 140.)

Bien ouvrans sanz *sejourner.* *(Ord. III, p. 149.)*

4° [Tarder : « Car, nous revenu en Engleterre, il « ne vora point plentet *sejourner* que il ne guérie. » (Froiss. II, p. 368.) — « Li rois de Navare estoit « durement courouchiés de ce que li Englès *sejour-* « *noient* tant à venir. » (Id. IX, p. 104.)] — 5° S'appuyer : « De tout temps j'ay appris de changer « main à cheval, et à pied d'une baguette, ou d'un « baston, jusques à y chercher de l'elegance, et « m'en *sejourner* d'une contenance affectée. » (Ess. de Mont. II, p. 649.) — 6° [Mettre des chevaux à l'écurie pour les reposer : « Icellui suppliant pour « raffreschir et *sejourner* ses chevaulx qui estoient « las et traveilliez. » (JJ. 144, p. 134, an. 1392.)]

Seips. [Haie : « Lequel print en une *seips* ou « haie un grant pal. » (JJ. 121, p. 40, an. 1382.)]

1. Seir. 1° S'asseoir, se poser : « Il doit *seir* « large sur le poing, et doit estre un pou revers, « et.... mordant et fameilleux. » (Mod. f. 109.) — 2° Assister à : « *Seir* à l'esgart. » (Ass. de Jérus. 27.)

2. Seir. [Soir : « En Rencesvals furent mort « l'altre *seir.* » (Rol. v. 3412.) — « Et quant il s'en « ala la nuit en l'oscur *seir.* » (Th. de Cant. p. 52.)]

Seisante. [Seixante : « *Seisante* milie. » (Rol. vers 2111.)]

Seissete. Espèce de blé pâle et rouge. (Cotgr.)

Seiz. Six :

Seiz mors i rescuscita,
Un aveugle raluma. *(Ms. 7218, f. 294.)*

Seizain. 1° Quart de l'once. (Cotgr.) — 2° Pièce de seize vers. (Mell. de S. Gelais, p. 161.)

Seize. [« Ele ert sage et courtoise ; N'ot pas plus

« de *seize* ans. » (Berte, c. XL.) — « Et tant crut li « fiuz et amenda que il fu en l'aage de *seize* ans. » (Mén. de Reims, § 14.)] — « *Seize;* mot qui tombe « ordinairement en nos bouches, quant nous par- « lons de la furieuse desbauche, qui fut dedans « Paris depuis la journée des barricades. » (Lett. de Pasq. II, p. 326.) Cette faction représentait les seize quartiers de Paris.

Sekereche. [Sécheresse : « Pumes grenates « valent à le *sekereche* de le gorge. » (Alebrant, 53.)]

1. Sel. Saute, *impératif:* « Un mari disant à « sa femme *sel* sur table, à cause qu'il n'y avoit « point de saliere, la femme qui estoit d'une sou- « mission, croyant qu'il lui disoit de sauter sur la « table, saute en effet sur la table, et renverse « tout. » (Le chevalier de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 11.)

2. Sel. Si le ; syncope :

Cil qui le cevalier amoient
A lui vindrent, si li contoient
Cele pucele qui venoit,
Se Diu plaist, *sel* delivreroit. *(Ms. 7989, f. 58.)*

3. Sel. [Sceau : « Je Katerine duchesse ai mis « mon seel en ces lettres en tesmoignage de verité; « et je Ferris dux devant nommez use dou *sel* de « ma mere devant nommée, et tantost comme je « serai fors de mainburnie, je suis tenu de mettre « mon seel en ces lettres. » (Histoire d'Alsace, par Vignier, p. 143, an. 1253.)]

4. Sel. [Chlorure de sodium : « Ce fu un poi « devant Noel, Que l'en metoit bacons en *sel.* » (Ren. v. 1132.) — « Il doit conduit, fors de *sel* s'il « est suens ; et se li *seus* est autrui.... » (Tailliar, rec. p. 16.)]

Expressions : [1° « Les exposans mirent l'enfant « sur un estal au devant de la maison Dieu d'A- « miens, ...et assez près du dit enfant misdrent du « *sel*, en signe de ce qu'il n'estoit pas baptisié. » (JJ. 162, p. 236, an. 1408.)] — 2° « Etre au *sel* et à « l'yaue, » comme abîmés dans la mer :

Par vos escrips me fait amour la moue
Dont mon cuer est triste, las, et cassé,
Car mes bons jours *sont au sel et à l'yaue. (Desch. 171.)*

3° « On trouve peu de tels amis ; certes je le con- « fesse, et si a plus : car, comme dit l'Aristote, « pour les trouver tels, il y fault temps et usaige « et bataille, l'exemple par ung proverbe que l'en « dit que le *sel est avant le goust*, ne que on use, « ne que on puisse congnoistre s'il est *sel* ou non. « Et ainsi est l'amy et fault qu'il soit son amy avant « qu'on le congnoisse, car par les œuvres de son « amitié on le congnoist estre amy, et n'est à rece- « voir amy, jusques à ce qu'il monstre par ses « œuvres qu'il est amy. » (Hist. de la Toison d'or, V. II, f. 18.) — 4° « Le feu, le *sel* et le pain partent « l'homme de morte main. » Les serfs ou main-mortables ne se succèdent que lorsqu'ils vivent en commun, ce qui a été introduit afin que les terres fussent mieux et plus aisément cultivées. (Laur.) — 5° « C'est un banquet de diables ou il n'y a point de « *sel.* » — « Le festin sans *sel* est digne des diables.» (Cotgr.) — 6° « Qui envoye chetif à la mer, il n'en « rapporte poisson ne *sel*, » celui qui emploie un « coquin ou un fou, perd ou gagne peu de chose. (Id.) — 7° [« J'estois en ce temps là bien *doux de* « *sel*, parce que je n'avois encores vu traiter les « playes faictes par harquebusades. » (Paré, IX, 1er disc.) c'est-à-dire timide. — 8° « Il faut prendre « ces deux aphorismes d'Hippocrates *avec un grain* « *de sel*, c'est à dire avec ceste distinction. » (Id. XX, p. 20.)] — 9° « *Sel sel*, » huile provenant du sel alcali calciné, réduit en poudre, posé sur un verre dans un lieu humide. (Cotgrave.) — 10° « Violet de « *sel*, » de couleur de rouille, dont le goût est semblable à celui de la fleur de sel. (Id.) — 11° « Manger un grain de *sel*, » expression métaphorique pour dire tuer tout le monde à la fois; manger en gourmand sans attendre l'assaisonnement. (Id.) — 12° « *Sel* de Languedoc, » sel blanc, fin. (Cotgr.) — 13° « *Sel* de Poitou et du Ponant, » sel noir ou gris. (Id.)

5. Sel. Seau :

Li quens de la Marce ot consel,
S'ot de larmes pleurer uns *sel ;*
Il, et sa feme, et si enfant,
Tot à pié, grant dol demenant,
Vinrent au roi crier merci. *(Mousk. p. 847.)*

Sele. [1° Siège de bois à trois ou quatre pieds sans dossier : « Et *sele* charretiere, et forrel et « dossiere. » (Oustill. au Vilain.) — « Mourut subi- « tement seanz sus une *sele.* » (Berte, c. 86.) — « Nus ne puet estre seliers à Paris ne vendre *seles* « garnies de cordouan. » (Liv. des Mét. p. 206.) — 2° Harnais placé sur le dos du cheval : « Que mort « l'abat; la *sele* en remeint guaste. » (Rol. v. 3450.) — « Et se portent à terre par desus les croupes des « chevaus, leur *seles* entre leur cuisses. » (Mén. de Reims, § 101.)] — 3° Garde-robe : « Fleume siet « comme sus la *sele.* » (G. Guiart, f. 353.)

Selenites. Sulfate de chaux, ainsi nommé parce que, la nuit, cette pierre réfléchit l'image de la lune. (Rém. Belleau, I, f. 63.)

Seler. Seller : « Chivals *selez* e enfrenez. » (Lois Norm. art. 22.)

Selerin. Poisson salé : « Tout *selerin* sera vendu « à compte, ainsi que le haran et maquereaux. » (Ord. t. II, p. 360.)

Selete. Escabeau :

Une *selete* à trois pecols
Avoit la meschine aportée,
Et la dame est dessus montée
Qui toute despoilliée fu. *(Ms. 7615, II, f. 148.)*

Seliée. [Contenu d'une seille : « Une paelle « d'airain qui tenoit environ une *seliée.* » (JJ. 141, p. 110, an. 1391.)]

1. Selier. [Cellier : « *Seliers* et greniers du roy.» (B. N. fr. 26009, n° 942, an. 1370.)]

2. Selier. [Sellier : « Nus ne puet estre *seliers* « à Paris, ne vendre seles garnies de cordouan, s'il « n'achate le mestier du roy. » (Liv. des Mét. 206.)]

3. Selier. Cingler : « Ils se misdrent en mer « avec l'enfant, *selierent* à voilles tendues qu'ils

« arriverent devant C. P., terre prindrent, et issirent « des nefs. » (Chron. de S. Den. II, f. 29.)

1. Selle. [I° Siège, banc : « Ainsi vous vous « retrouveriés d'entre deux *selles* le cul à terre. » (Froissart, XI, p. 388.)] — De là les expressions : 1° « Tenir escolles et *selles*, » tenir école de théologie, dans Desch. f. 414. — 2° « Pour ce ne se doit « pas orgueillir qui *siet en haulte selle*, car Dieu a « bientost abatu son orgueil, quant il luy plaist, » (Hist. de B. Duguescl. par Mén. p. 464) c'est-à-dire être élevé en dignité. — 3° « Avoir la *selle*, » le haut bout. (Ms. 6812, f. 83.) — 4° « *Selle* dossiere, » chaise à dos. (Monet.) — 5° « Retourner dessoubz « *selle*, » s'humilier :

> Prince, pensons à la pugnicion
> De Dieu, qui fist nostre creation ;
> Et *retournons* humblement *dessoubz selle*,
> Ou brief verrons grant mutacion
> De royaumes, ou renovacion ;
> Larmes de sang, et vengence cruelle. *(Desch. f. 364.)*

II° Trône : « Le roy commanda à St Eloy orphe- « vre de forger une *selle* d'or telle qu'elle fust « convenable à tel homme comme il estoit. » (Chr. de St Denis, I, f. 80.)

III° Garde-robe : « Ceulx qui auront flux de ventre, « iront souvent à la *selle persée*. » (Rabelais, t. V, Prognostic, p. 7.) — [« Et falloit que ceux qui en « mangeoient allassent deux ou trois heures après « à la *selle*. » (Juv. des Urs. Charles VI, 1420.) — De là les expressions suivantes : 1° « *Selle* neces- « saire, » chaise de retrait : « A maistre Girart « d'Orliens, paintre, pour .II. *selles necessaires*, « feutrées et couvertes de cuir et de drap, delivrées « pour l'ordinaire de la chambre du roy. » (Compte de 1352.) — 2° « Et si devez toudis vos *selles eva-* « *cuer*. » (Desch.)]

IV° [Harnais placé sur le dos du cheval : « Une « *selle* à paleffroy et le lorain. » (N. C. de l'Argent. p. 86.) — « Deux *selles* à charetier. » (Id. p. 105.) — « Les hernois de .II. chevaux, c'est assavoir « *selles*, colliers, avallouères et tout ce qui y appar- « tient. » (Compte de 1352.) — « Et chascun deit « aveir l'une de ces deux espées attachiées à l'ar- « son devant la *selle*, et l'autre deit aveir ceinte. » (Ass. de Jérus. I, p. 170.)] — De là les tournures suivantes : 1° « Tousjours fault ouvrer en viels « *selles*. » (Desch. 152.) — 2° « Monter sans *selle*, » expression obscène :

> A souper tart trop estes aheurté,
> Manger sans faim, boire sans soif vous nuit :
> Le ventre plain, *sans selle* avez *monté*
> Et chevauchié, querans vostre déduit,
> Dancé, balé ; c'est ce qui vous destruit. *(Desch. f. 61.)*

3° « Cheval de deux *selles*, » à deux mains : « Quant la royne fut en celle chambre avecques « Cueur d'acier, elle fist fermer l'huis, puis dist : « Cueur d'acier, beau sire, mettez jus celle harpe, « et si me dictes de quoy vous servez à mon filz : « car je me doubte que vous soyez *cheval à deux* « *selles*. » (Percef. III, f. 114.) — 4° « Cheval entre « deux *selles*, » ni courtaut ni destrier : « Jamais il « (Charles VII) ne chevauchoit mule, ne hacquenée, « mais un bas *cheval* trotier d'*entre deux selles*. » (Eloge de Charles VII, p. 11.) — 5° « *Selle* dessan- « glée, » espèce de joûte : « Commencerent à eux « armer, et faire joustes, et tournois de toutes les « sortes qu'on se pouvoit adviser, et ne fut qu'à « jouster au vent, à la *selle dessanglée*, ou à la « nappe. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleur. ms. f. 14.) — 6° [L'usage de porter une selle sur le dos est souvent cité au moyen âge comme une peine infamante : « Tant le destraint et assailli, « Que Guillaume vint à merchi, Nus piés, une *selle* « à son col ; Lores se pout tenir pour fol. » (Rou.) — « Sire Girard, ce dist li dux Nayon, Or en soffrez « à faire amendison, Que vostre *selle*, dont bel sont « li arçon, Port sor son chef une lieue à bandon, « Nus piés en langes, ce me semble raison. » (Gir. de Viane.) — « Ilh et douze chevaliers de son lynage « venroient à Liege en l'eglise Saint Martin en « Mont, et là se devestiroient ilh en pures leurs « cottes ; se prendroient cascun d'eaz en la dite « eglise une *selle* de cheval sor sa tieste newe sains « chapiron, et les porteroient eu palais à Liege par « devant l'evesque, et li offeroient en genos par « caze d'amende ; et ensi fut il fait. » (Jacq. Henricourt, guerres de Liége, ch. 8.)]

V° [Table : « Lesquelx religieux ont baillé au dit « duc (de Bourgogne) tout ce qu'il ont en la ville « (de Boudreville) ...ce qui est de la *selle* de l'abbé « de Molesmes. » (JJ. 66, p. 17, an. 1329.) — « Que « l'ostel et manoir dudit lieu de Condé,... avec « toutes les terres, dixmes et champars apparte- « nans audit hostel, estoient et sont de la *selle* et « crosse de monsieur l'abbé de ladite eglise (de « Lagny), » au cart. de Lagny, f. 120, an. 1449.]

VI° [Festin : « Ils font les nopces sans bans et « sans *selles*. » (XV Joies du mariage, p. 103.)

2. Selle. 1° Cellule : « La *selle* de S. Benoist. » (Chron. de S. Denis, I, p. 28.) — 2° Ermitage : « En « verité, mon amy, dist l'hermite, il est en ma « *selle*, voulez vous parler à luy, » (Percef. III, 7.) — 3° Demeure :

> O combien est heureux celluy, ou celle
> Qui, sans partir de son tugure, et *selle*,
> Peult, au secret de ce joyeux pourpris,
> Fleurs recueillir, qu'ailleurs on a pour pris. *(Cret. 255.)*

4° Case d'un arbre généalogique. (Bout. Som. rur. p. 464.) — 5° Jeu. (Cont. d'Eutrap. p. 355.)

Sellerie. [Harnachement : « La se rafresquirent « de tout ce qui leur besongnoit de chevaus, de « *sellerie*, d'armeures. » (Froiss. II, 12.)]

Sellete. [Petit siège de bois sur lequel s'asseoient l'accusé ou le religieux puni dans certains ordres : « Guillaume Bacon chevalier, sire de Moloy, ...disoit « que se il eust aucun des freres de la dite maison « (de Baugy appartenant à l'ordre de St Jean de « Jérusalem) mis à la *sellete* pour aucun meffait, il « le pooit oster et faire seoir au dais et li pardon- « ner son meffait. » (JJ. 64, p. 209, an. 1322.)]

Sellier. [Fabricant de sièges, dits selles : « A « Jehan de Troies, *sellier*, demourant à Paris, pour « deniers à lui paiez qui deubz lui estoient, pour

« sa peine et sallaire d'avoir garnye et estoffée une « chaiere appellée faulx d'estueil à pignier le chief « de madame la royne. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 227.)]

Selon—onc. [1° Le long de, auprès de ; préposition et adverbe : « Renart saut sus, plus n'i de- « meure ; Son charme fist, puis s'en torna ; *Selonc* « le bois un mont trova. » (Ren. v. 3670.) — « Là « desous, en un camp qui plains ert de sablon, « Heberja Estatins, qui ot cuer de baron, Et li « quens de Nevers est hebergiés *selon*. » (Chans. d'Ant. IV, p. 61.) — « *Selon* celle riviere de Thin. » (Froiss. II, p. 147.) — « *Seloncq* la marine. » (Id. t. IV, p. 64.) — « En passant par emprès la riviere « d'Oise qui court *selon* la dite ville de Nuefmai- « sons. » (JJ. 146, p. 194, an. 1394.) — « Li chevalier « s'en vont tout *selonc* le gravier Qui emportent « l'enfant à Butor le guerrier. » (Brun. v. 820.)] — « Vindrent *selon* le fossé. » (Percefor. I, fol. 48.) — « Le comte de Pedrac... chevaulchoit *selon* les mu- « railles. » (Id. II, 34.) — Cortois d'Artois se plaint du mauvais pain qu'on lui donne : « Ge mouroie de « faim *selonc*. » (Cortois d'Artois, f. 84.) — [2° Dans toute l'étendue : « Il garda en la presse *selonc* l'estor « Et coisi Loeys l'enpereour. » (Aiol, v. 3365.)] — 3° En long :

Dormir cuida, mes il ne pot,
Que li bon liz li oste et tost ;
Il ne l'avoit pas apresté :
Souvent se torna en costé,
Et de *selonc*, et de travers,
Et à endroit, et à envers. *(Ms. 7996, f. 20.)*

4° Environ :

Et porent bien avoir *selonc*
Chascun mur .v. toises de lonc. *(G. Guiart, f. 278.)*

5° Après :

Fevre convient, je n'en doubt mie,
Pour tous ars, pour charpenterie,
Pour faire tout mondain ouvrage ;
C'est le premier, *selon* clergie,
Sans lequel maison ne navie
Ne peut estre, ne maçonnaige. *(Desch. f. 79.)*

6° [Conformément à, eu égard à, en considération de : « Dont se il avoient grant joye entre yaux, « *seloncq* che povoient avoir grant deuil li rois et « messires Hues li Espensiers. » (Froiss. II, p. 76.) — « Si m'en aidiés à conseillier, *selonq* ce que je « sui dechà la mer en estraingne pays apassés. » (Id. p. 456.) — « Vecy petit feu *selon* le froit. » (Id. XI, p. 64.)] — « Pareillement furent commis par « toutes les autres villes aucuns nobles et gens de « guerre *selon* l'estat d'icelles, tant *selon* les fron- « tieres vers Calais, comme sur la mer et ailleurs. » (Monstrelet, II, p. 139.)

Tant bacinet à euvre nete,
Tant haubert, tant gorgerete,
Tant autre plaisant garnement,
Luisant, et ouvré richement,
Sus chascun, *selonc* sa hautece. *(G. Guiart, f. 277.)*

Selous. [Soleil : « Et li *selous* commença à « raier. » (Gir. de Viane, v. 1970.)]

Selsir. Espèce de serpent. (Rab. IV, p. 275.)

Selve. [Forêt : « N'en at..... *selve* ne bois, « asconsé n'i poet estre. » (Rol. v. 3292.) — « Il « trova .I. ostel en *selve* clere. » (Aiol, v. 774.)]

François costoiant mainte *selve*,
Se vont logier souz Monz en Pelve,
Tout au lonc d'un larriz sauvage,
Plain de fosséz, près de boscage. *(G. Guiart, f. 351.)*

Semable. Qu'on peut semer. (Oudin.)

Semaille. [« *Semaille* de chous ne doit noiant. » (Liv. des Mét. p. 293.) — « La bonne terre fait mul- « tiplier la *semaille* qui jetée y est. » (Brun. Lat. Trés. p. 332.)]

Semaine. [« Ce fu par un lundi au chief de la « *semaine*. » (Berte, L.)]

[*Expressions :* 1° « Ne plede on pas quant on « vient au jour ne en la saison d'aoust, ne de ven- « danges, n'en la *semaine* peneuse, n'en la semaine « de Pâques. » (Beaum. II, p. 33.) C'est-à-dire la Semaine Sainte. — « La somme de quatorze sols « parisis..... que j'ai accoustumé prendre et avoir « chacun an sur laditte recette... pour convertir et « employer ès chandelles et luminaires des ténèbres « de la *semaine peneuse* ès églises de Notre-Dame « de Baugenci et ès autres églises paroissiennes « d'icelle.... » (1433. Quittance des arrérages d'une rente de 14 sous parisis inféodée au sommier des titres des fiefs de la châtellenie de Baugenci. L. C. de D.)] — 2° « La grande *semaine* », la Semaine Sainte. (Des Acc. contes de Gaulard, p. 54.) — 3° [« *Semaine* grasse », semaine qui précède le dimanche gras : « Un peu de temps avant caresme pre- « nant derreinement passé en la *grasse semaine* « ou environ. » (JJ. 152, p. 331, an. 1397.)] — 4° « Traire longue *semaine* », passer des jours longs et tristes :

Mainte *longue semaine*
Trai, quant sui loing de li.
Lambert Ferris, Poët. fr. av. 1300, t. I, p. 296.

5° « Des semaines », jamais, comme nous disons des années, des mois :

Rose, dist il, moult pares belle ;
Encore est plus ma damoisele :
Mielx vaut la color de son vis
Que la vostre, ce m'est avis ;
Et si a plus doucete aleine
Que la vostre n'iert *des semaine*. *(Blanch. f. 184.)*

6° « D'esté *semaine* », jamais :

Mais là n'aura d'*esté semaine*
Home ne feme hebergie,
Se vos n'i estes, au mien cuidie. *(Id. f. 178.)*

7° « En cel autre *semaine* », l'autre jour :

Sire, bien queriez ma paine,
Quant vos, *en cel autre semaine*,
Droit à l'escole m'envoiastes. *(Fl. et Blanchefl. f. 199.)*

8° « Que Dieus vous doinst male *semaine* », sorte d'imprécation. (Ms. 7218, f. 197.) — 9° « De boin « jor, boine *semaine*. » (Gontiers, Poët. av. 1300, III, p. 1025.) — 10° « Le lundi des trois *semaines*. » (Journ. de Verdun, mars 1753, p. 206.) — 11° « La « *semaine* des trois jeudis, trois jours après jamais. » (Oudin.) — 12° « Vous l'aurez la *semaine* qui vient, « elle n'est pas passée. » (Id.) — 13° « Elle a sa « male *semaine* », elle a ses fleurs, ses menstrues. (Cotgr.) — 14° [« S'ils sont bons selon vostre desir,

« vous les aimez bien ; s'ils font la moindre faute « du monde, ils ont perdu le labeur de leur *semaine* « par un samedi. » (Marg. XXXVIIe nouv.)]

Semainier. « Le *semainier* de la cuisine. » (Règle de S. Benoît, ch. 35.)

Semaise. [Mesure de vin à Lyon ; elle contient deux pots, dans Rabel. V, p. 168.]

Semale. [Baril pour porter la vendange, dit *basse* en Saintonge : « Le suppliant print inconti- « nent son cheval et le basta et mist dessus les « *semales.* » (JJ. 197, p. 88, an. 1469.)]

Semalte. [Bleu ; comparez l'anglais *smalt :* « A maistre Mathieu Dalmasat, Veronnois, la somme « de 27 livres, pour huit livres de *semalte* et quatre « livres de verre de terre pour les ouvrages de pain- « ture de Fontainebleau. » (De Laborde, Gloss. des émaux. p. 496, an. 1535.)]

Semancier. Productif :

O premier né, disoit il, je te chante,
Amour aislé, dont la force alechante
D'un nœud fertil toutes choses conjoint,
Et d'eguillon *semancier* les epoint. *(Baïf, f. 45.)*

Semblable. 1° Qui a même apparence : « Chas- « cun aime son *semblable.* » (Boucicaut, liv. III, p. 270.) — « Chascun cherche son *semblable.* » (Cotgr.) — « Les choses *semblables* sont fort bien « approchées, et conjointes à leurs *semblables.* » (L'Am. ressusc. épitre, p. 6.) — 2° Vraisemblable : « Choses grandes et de poid ont été executées, les- « quelles aux nonchalans et négligens avoient sem- « blé n'estre *semblables*, ny esperables. » (Mém. de du Bellay, liv. VII, f. 204.) — 3° Ressemblance :

Je mercy Dieu de ses biens, de sa grace,
Qui m'a fourmé à sa *semblable.* *(Desch. f. 2.)*

4° « Par semblable », pareillement :

Par amors leaument menée,
Ne sera jà ame dampnée :
Cil qui leaument ameront
Tout ades en joie seront ;
Mes cil qui amors faussera,
Par semblable en paine sera. *(Ms. 7218, f. 362.)*

Semblablement. [1° Pareillement, de même : « *Semblablement* appartient il à autre philosophie « de terminer et de traiter l'oppinion des ydées. » (Oresme, éth. VII.) — « *Semblablement* où est la « royne Qui commanda que Buridan Fut jetté en « ung sac en Seine. » (Villon.) — 2° En même temps : « Lesquels compaignons pour assavanter les autres « où ils estoient, *semblablement* sifflerent. » (JJ. 207, p. 114, an. 1481.)]

Semblableté. Ressemblance :

. . . . Si a esté,
Par aucune *semblableté*,
Un temps passé où l'en courut,
Et chassa l'en assez..... *(Ms. 6812, f. 52.)*

Semblance. [1° Ressemblance : « En *sem-* « *blance* de vin et d'ewe fait user Deus son sanc « par le mund pur les amenes salver. » (Thom. de Cant. p. 159.) — « Tu es de la *semblance* à la gent « antechriste. » (Berte, XCII.) — « Une montaigne, « d'un chastel la *semblance.* » (Lancel. du Lac, II, f. 103.) — « A la *semblance.* » (S. Bern. Serm. p. 3.) — 2° Apparence :

Espées viennent aus servises,
Qui sont de diverse *semblance ;*
Mes François.... d'accoustumance
Les ont courtes, assez legieres. *(G. Guiart, f. 258.)*

Assez trueve on qui set faire *semblance*
De bien aimer, sans grant dolour soffrir.
Thieb. de Nav., poes. av. 1300, t. I, p. 60.

Orgueilleuse *semblance*
Montre folle cuidance. *(Cotgr.)*

3° [Portrait : « On dist qu'elle ha une *semblance* « De Jhesu, dont feit remembrance. » (S. Graal.) — « Un joyau d'or, rond, non garny, auquel a en l'un « des costez une image de N. D. tenant son enfant « et quatre angeloz portant un paveillon sur ledit « image, et de l'autre costé a un demy ymage faict « à la *semblance* de monseigneur, tenant en sa « main un tableau d'or. » (Inv. du duc de Berry, 1416.)]

Semblans—ant—anz. [Air, visage, contenance : « Jo irai à l' Sarazin en Espaigne Si en vois « vedeir alques de sun *semblant.* » (Rol. v. 269.)]

. . . . Ainçois vous dirai le *semblant* de chascune ;
Sainte yglise est vermeille, et synagogue brune.
Ms. 7218, fol. 341.

. . . . Li vilains dist :
De bel *semblans* faus s'esbaudit.
Gontiers, poes. av. 1300, t. III, p. 1021.

Joiant et sont lié par *semblant.* *(G. Guiart, f. 279.)*

Expressions : [1° « Faire *semblant*, » avoir l'air : « Lors s'est Dangier en piés dreciés ; *semblant fet* « d'estre corrociés. » (Rose, v. 3766.) — « Chando « ne *fit semblant* du horion qu'il sent, Ains escrioit « en haut : or avant, bonne gent. » (Cuvel. v. 19226.)] — 2° « Faire *semblant*, » faire signe : « Lors vint le « roy avant, et lui prie et requiert qu'il ne l'occie « pas : mais la royne lui *fait semblant* que il luy « coupe la teste. » (Lanc. du Lac, II, fol. 18.) — 3° « Ou *semblant* de la cotte d'armes, » à la ressemblance de la cotte d'armes : « Vous estes *ou sem-* « *blant de la cotte d'armes* vestue que vous portez. » (P. Jeh. de Saintré, p. 216.) — 4° « Par *semblant*, » à ce qui paroissoit : « Ils veirent naistre, et appro- « cher une route d'Anglois, où il y avoit bien, *par* « *semblant*, quatre vingts hommes tous montés. » (Froiss. l. I, p. 443.) — 5° « Sans faire *semblant* de « rien, » cachant son jeu, ses desseins. (Contes d'Eutrap. p. 550.) — « La demoiselle s'en alla seoir « avecques les autres, *sans faire semblant de riens ;* « mais sitost qu'elle se fust couchée, elle se print « à penser sur ce que l'escuyer lui avoit dit du « chevalier sauvage. » (Percef. III, fol. 7.) — 6° La même expression signifie se mettre en devoir. « Si « dict le duc à sa chevalerie : allons y ; et ils y « allerent, et dès qu'ils *feirent semblant* de l'assail- « lir, ceux de La Guillastre n'attendirent mie l'as- « sault, mais se rendirent au duc de Bourbon. » (Histoire de Loys III, duc de Bourbon, p. 318.) — 7° « Faindre *semblant*, » contrefaire sa figure, sa physionomie.

Si que n'i puis neis salus
Dire à vous, ne *semblant feindre*,
Pour mon cuer couvrir. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1393.)*

8° « De peureus *semblant,* » couard. poltron, de peureux maintien.

> Cil *de peureus semblant*
> Queurent vers le fossé tremblant ;
> Pour passer s'entre confondent. *(G. Guiart, f. 256.)*

Semblement. Semblablement : « Ton poeme « aime, comme toy *semblement.* » (Desch. f. 56.)

Sembler. [1° Paraître : « Tout ce ne lo je mie « Que trop *sembleroit* estre orguil et desverie. » (Sax. XXXII.) — « Moult faisoit la dolente et moult « *sembloit* irée. » (Berte, XVI.) — 2° Ressembler : « Et disoit le roy François qu'ainsy il falloit regner; « qu'il (Louis XI) *sembloit* un juge de Montravel en « Perigord. » (Brant. II, p. 346.)] — « Ausquels « vous avez par vos vaillances maintes fois *semblé.*» (Petit Jean de Saintré, p. 459.)

> Il *sembloit* à le voir d'un fleuri renouveau. *(Despor. 422.)*

Expression : « *Semble* avis, ou advis, » il semble, il paroit : « Lors ils commencerent à luiter, et à « tirer l'ung l'autre, et à ferir des pommeaulx de « leurs espées sur les heaulmes si tres rudement, « et si grans coups qu'il *sembloit advis* que ce « feussent deux orfevres ou forgeux. » (Percef. I, fol. 27.)

Sembue. Selle de dame. « Pour .III. *sembues* « l'une d'escarlate azurée, armoiée de Navarre et « d'Evreux, l'autre à arçons azurez semez de « perles. » (Compte d'Etienne de la Fontaine, argentier du roy, an. 1351.)

1. Seme. [1° Septième : « Et Tabors ert li sistes « et Nustrans ert li *semes.* » (Aiol, v. 4974.)] — 2° On appelle *seme,* dans l'Anjou et le Poitou, un office qui se fait sept jours de suite pour les morts; ainsi ce mot revient à celui de semaine. (Men. Hist. de Sablé, p. 389.) — « Ge vuil et ordonne que les « jours de mon obit, et de mon *seme,* soient fais et « celebrez solempnelment et honorablement des « luminaires, et d'autres divins offices.... que à « chacun des dits jours de mon obseque, et de mon « *seme,* une charité generale soit faite en la ville « de Sablé. » (Test. de Lessille, seigneur de Juigné, an. 1382.)

2. Seme. Maladie du cheval. (Oud.)

Semé. 1° Parsemé ; terme héraldique : « Le roy « passa par devant vestu d'une cotte vermeille, et « si avoit à son col pendant ung mantel de vert « samyt *semé* d'oyselets d'or. » (Percef. II, f. 3.) — 2° Entremêlé : « Si l'appellé est entre la presence, « comme raison veut qu'il soit, les dits ambassa- « deurs à luy se doivent dresser usans de paroles « gracieuses *semées* de douces remontrations. » (La Jaille, du Ch. de bataille, fol. 59.) — 3° « Teste de « cerf bien *semée,* » c'est lorsqu'il y a autant d'andouillers sur une perche que sur l'autre. (Salnove, Vén. p. 71.)

Semée. Partie d'une bête prise à la chasse, qui devoit être présentée au seigneur. (Laur.)

Semeigne. [Semaine, dans D. C. sous *Pascha.*]

Semele. [Semelle : « Nus ne puest estre bau- « droier à Paris, ce est à savoir coureeur de cuir « por fere courroies à ceindre et por fere *semeles* à « souliers, se il n'achate le mestier du roy. » (Liv. des Mét. p. 224.)]

Semelé. Qui a des semelles : « Chausses *seme-* « *lées.* » (Villon, p. 6.)

Semelettes. Sandales :

> Bras, mains, poitrine, mamelettes
> Col, jambes, piés sans *semelettes. (P. de Froiss. 182.)*

Semelier. [Cordonnier : « Pierre Souffron *se-* « *melier.* » (JJ. 197, p. 159, an. 1471.)]

Semelin. [Semelle : « Cuirs de vaches pour « *semelin* aront trois tans bien revolz. » (Ord. VI, p. 120, an. 1372.)]

Semelle. [1° Dessous de la chaussure : « Encore « que son argent fust egaré dedans les *semelles* de « ses souliers, pour cela il ne perdit à disner, » c'est-à-dire fut sans le sou, dans Desper. Cont. 105.] — « Advocat à simple *semelle,* » avocat de peu de mérite. (Des Acc. Escr. dijonn. p. 32.) — « Sot à « triples *semelles,* » sorte d'injure. (Pasq. lett. t. II, p. 796.) — « Courir la *semelle,* » courir le monde : « Pour la premiere proposition, elle a tant *couru* « *la semelle* que je pense qu'elle est maintenant « rompüe, et harassée. » (Garasse, Rech. des rech. p. 148.) — « Battre la *semelle,* » aller à pied. (Oud.) — « *Semelles* et du vin passent chemin, » le vin est le carosse du voyageur ou du coureur ; une jambe forte et une tête légère font bien du chemin. (Cotgr.) — 2° Feuilles de tôles repliées et laminées : « La « *semelle des paelles,* de pos, et de chaudieres « d'arain, sept deniers. » (Ord. I, p. 600.)

Semence, che. [1° Graine des fruits, des plantes : « *Semenche* de porete et d'oignonete doit « un denier à col, et à dos deuz deniers. » (Liv. des Mét. p. 283.) — 2° Descendance : « Ensi defina « li lignages à l'empereour Fedric, en tel maniere « que de lui ou de ses fils n'est demorée en terre « nulle *semence.* » (Brun. Lat. Trésor. p. 101.) — 3° Terme de pharmacie : ainsi les quatre semences froides majeures sont celles de concombre, de melon, de citrouille et de courge : « Il usera sou- « vent des quatre *semences.* » (Paré. V, p. 26.)]

> Je ne bu huy ne ne mangay,
> Et si m'ose vanter que j'ay
> De lin, de chanvre, et de *semence...*
> Plus pour .XX. souls de parisis,
> Que n'aroit femme de Paris,
> Ne d'ailleurs pour .XL. sols. *(Desch. f. 214.)*

4° Synonyme de *graine,* en parlant d'étoffes : « Une cotte lassée de soye, de fleurs, de *semence* « de verts oyselets, assis par compas ouvré à « l'esguille. » (Percef. I, f. 151.) — « Pente d'un lez « de veloux noir, frangée de soye et fin or, et « chargée en *semence* de douze escussons de riche « armoirie de broderie. » (Mém. de Du Bell. IV, p. 157. — 5° Cause : « Telle *semence,* telle mois- « son. « (Cotgr.) — 6° « *Semence* blanche. » (N. C. G. I, p. 931.)

Semencer. Croître :

Trop volentiers revient telle plante ;
Morteus pechié fait qui li plante,
Assez plustot croist, et *semenee*,
Que ne face bone *semence*.
Hist. de Ste Léocad. ms. de S. Germ. f. 33.

Semenchié. [Semé ; terme de blason, dans Couci, v. 1870.]

Semencier. Précurseur : « De la molle Vénus « l'estoile *semenciere*. » (Baïf, f. 3.)

Semen contra. [Substance vermifuge : « Si « vous donniez incontinent *semen contra*, ou the- « riaque vieille. » (Paré, XXII, p. 5.)]

Sementer. [Semer : « Une piece de terre, *se-* « *mentee* de blé seigle. » (JJ. 163, p. 305, an. 1409.)]

Sementine. Poire ainsi nommée parce qu'elle est mûre vers le temps des semailles. (Cotgr.

Semeour. [Semeur : « Qu'ils (les oisillons) « alassent les lins mengier, Qu'il ne puissent « fructefier ; Mais li plusur nel volrent faire ; Au « *semeour* i vont retraire. » (Marie, Fables, p. 18.)]

1. Semer. [1° Mettre du grain en terre au propre et au figuré : « Qui petit *seme* petit keult. » (Chrest. de Troyes.) — « Cil chi *sement* en lermes, en esle- « decement cuillent. » (Lib. psalmor. p. 203.) « Chil Fedris destruit la cité de Melans et la fist « arer et *semer* de sel. » (Brun. Lat. Trésor, p. 89.)]
De là les expressions suivantes : « Partout *seme* « li fol, et nice. » (Geofroi de Paris, ms. 6812, f. 55.) — « Qui mal *seme*, mal recueille. » (Merl. Coccaïe, I, p. 312.) — « *Semer* un grain d'orge, pour attraper « un pigeon, » donner peu pour attraper beaucoup. (Cotgr.) — « *Semer* des roses aux pourceaux. » (Id.) — « On *seme* les bleds à l'avanture. » (Id.) — « Qui « peu *seme*, peu prend. » (Id.) — « *Semer* sur le « froissis (Oud.), » grêler sur le persil. — « On « vous en fera *semer* un arpent. » (Id.) — « *Semer* « l'avoyne (Rab. I, p. 151), » sorte de jeu.
[2° Répandre, au propre et au figuré : « Tels pa- « roles et tretiés de pais fist li rois adont jeter et « *semer* ens ès terres dessus dites. « (Froiss. VIII, p. 59.), — « Or s'espardirent et *semerent* les nou- « velles. » (Id. p. 222.)]

Et ceus des hauz mas entremetre
D'entre leur ennemis *semer*
Les gens le roi chailloz de mer,
Plus durs qu'acier, gros comme miches,
Et ceus devers les Flamens briches. *(G. Guiart, f. 315.)*

Qui, pour crestienté *semer*,
Souffri plus de maus outremer,
De duel, d'angoisse, et d'effreance,
Qu'omme né qui regnast en France. *(Id. f. 53.)*

Derriers lui sont ceus de l'eschiele,
Qui bien maintiennent la besoingne...
L'eschiele le roy n'est moult male,
Contr'eus aus acolées *semer*. *(Id. f. 129.)*

Expressions : 1° Clair semé :

Li galiot d'autre part mennent
Le grant pas courageusement ;
Mes il sont *semez clerement*,
Poi en va haut, poi en i monte. *(G. Guiart, 289.)*

2° Terme de blason : « (A l'entrée de la reine « Isabeau) le grand pont de Paris estoit couvert « d'un ciel estoillé de verd et de vermeil *semé*. » (Froiss. IV, p. 4.)

2. Semer. [Séparer, priver de ; rapprochez *chémer*, au sens de maigrir : « Mais je feroye « à Karle l'ame du cors *semer*. » (Quatre fils Aymon, v. 500.)]

Semere. [Semeur, cas sujet : « Uns *semere* « issi pour semer. » (Gui de Cambrai, Barlaam et Josaphat, p. 34.)]

Semestier. Renvoyer à six mois : « Lesquelles « abstinences nostre dite cousine dit estre expirées « par la mort et trespassement de feu nostre dit « seigneur et pere, et pour ce ayt envoyé par « devers nous pour ycelles abstinences entre nos diz « pays, les siens, nos subgiez et les siens prorogier, « et *semestier*, et confermer. » (Preuves sur le meurtre du duc de Bourg, p. 326.)

Semestre. [1° *Adj.* Qui reparaît tous les six mois : « Supplioient la desse (Cerès) et sa *semestre* « fille, Leur donner bon mari et plenté de famille. » (Rons. v. 672.) — 2° *Subst.* Corps judiciaire ayant six mois d'exercice : « La chambre, les deux *se-* « *mestres* assemblez, ayant mis l'affaire en delibe- « ration. » (Arrêt de la Chambre des Comptes, 4 janv. 1576.)]

Semettaire. [Cimeterre : « *Semettaire*, qui est « espée Turquie. » (Mart. Anecd. I, c. 1820, an. 1453.)]

Semeur. [1° Qui sème, au propre et au figuré : « *Semeurs* de corrous et de zizanie, c'est à dire « faiseurs de noises et de guerres. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6e série, II, p. 149.) — 2° Semoir : « Le « signifiant ainsi comme il venoit de son labour, « et encore avoit-il le *semeur* pendu à son col. » (JJ. 108, p. 187, an, 1375.) — 3° Qu'on peut ensemencer : « Demi mui de terre *semeure* ou environ. » (Ch. de 1223.) — « Item, plusieurs pièces de terre « arables, contenant dix-huit mines de terre « *semeure*, ou environ, à la mesure d'Orléans. » (1378. Aveu du lieu de la Chaise, paroisse de Cercottes, châtellenie d'Orléans ; L. C. de D.)]

Semeure. [Semence : « Item ung fretel au « seurreaul, contenant environ la *semeurre* de « deux boisseaux. » (Cart. de Bussières, part. VII, an. 1480.)]

Semibreve. [Valeur musicale qui comprenait la moitié d'une brève.]

Je vous montreray la figure
Du contrepoint, et la mesure
Des *semibreves* accorder,
De faindre la voix de monter,
Et de deschanter à rebours. *(Desch. f. 311.)*

Semibriefs de bulles. « Item les glorieux, « et beaulx freres mineurs, qui sont *semibriefs de* « *bulles*, les freres minimes, harariez enfuméz. » (Rab. V, p. 127.)

Semicirculaire. [La *semicirculaire* (incision) « est tous jours ouverte. » (De Mondev. f. 101.)]

Semidroit. « C'est la basse voirie ou la basse

« justice, dans la rédaction de la Coutume de Tou- « raine, qui fut faite en 1460. » (Laurière.)

Semillant. Fretillant, remuant :

De jour en jour suivant se renflent mes ennuitz,
Sans enfanter ma *semillante* envie. *(L. Le Caron, f. 71.)*

Semille. 1° Famille, race, puis détestable engeance : « Le comte de Cantebruge dit et jura que « se plus veoit de telles *semilles*, puisqu'on ne les « venoit combattre, il les yroit combattre, quelque « fin qu'il en deust prendre et avoir. » (Froiss. liv. II, p. 30.) — 2° Suite, conséquence :

Ainsi despend
Un homs trop plus qu'à luy n'appent,
En robbe, et ce qui en despend,
Si s'endebte, et puis s'en repend :
C'est la *semille*
S'il a dame riche, il la pille,
S'il s'en mocque, et elle se cille. *(A. Chartier, p. 668.)*

3° Querelle :

Cis rois que mort contrepassa,
Quant de cest siecle trespassa,
Par le lancement de sa fonde,
Lessa après lui en cest monde,
Ou tant aviennent de *semilles*,
.III. enfants malles, et .II. filles. *(G. Guiart, f. 215.)*

4° [Niche : « Jehan Grundeau, qui estoit acous- « tumier de faire le galant et des *semilles*, fist « plusieurs foiz le jambet au suppliant pour le faire « cheoir. » (JJ. 161, p. 221, an. 1407.) — 5° Caprice ; bizarrerie : « Li ot trop estrange *semille ;* Le roi fit « gesir o sa fille. » (Rose.) — « Ungs rois crueux et « hausters et plains de mervilleuses *semilles*. » (Froiss. chr. VII, p. 97.)]

Semillé. Piqué à la smille : « Sous les tru- « meaux, la fondation sera entierement de bon « libage de pierre dure, piquée, *semillée* de tout « bouzin, posée en bonne liaison. » (Gl. de l'Hist. de Paris, p. 11.)

Semiller (se). [« S'agiter, se donner du mou- « vement. » (G. Guiart, v. 6061.) — « Cil fist partout « le feu estaindre, Tant *semilla* por gens des- « traindre Et le lor fist querir es pierres. » (Rose, v. 20336.)]

Semillette. Remuant :

Fiere doucelette,
Je fiche mes yeux
En ton ciel, leur mieux,
Pren mon amelette,
Qui sur toy volette,
Reçoy la, reçoy.
Déjà l'apperçoy,
Sur ta languelette,
Mais trop *semillette*,
La pousse soudain. *(L. Le Caron, f. 63.)*

Semilleux. Remuant : « (Bertrand Du Guesclin) « estoit de grosse et rude taille le corps, rude aussi « en maintieng et en paroles : pou habilité à chose « quelconque, et de petit contiennement. Et avec « ce moult *semilleux*, et ennuieux, et pour les « jeunesces qu'il faisoit, et continuellement tenoit « un baston. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. 4.)

Soustenir je veulx en tous lieux
Que gens sots, et gens *semilleux*,
N'auront point des dames la grace. *(R. de Collerye, p. 96.)*

Semillon. Mouvement lascif. (Cotgrave.)

Seminaire. [Pépinière : « Les principaulx « factieux s'en allerent quant et quant, et tout le « *seminaire* de sedition qui estoit demeuré en la « ville, se voyant sans chef. » (Carloix, IX, p. 21.)] — « On leur a donné plusieurs maisons pour « instituer la jeunesse, qu'il appellent aujourd'huy « *seminaires*, voulans sous ce mot donner à en- « tendre que ce sont pepiniares de la religion « catholique. » (Lett. de Pasq. I. p. 265.)

Seminiaus. Gâteaux ; voir Simeniaus : « Et ne « porra en ces fourniaus quire fors flaons, et « tartes, et pastés, et *seminiaus*. » (Coutume municipale de la ville d'Amiens.)

Semitarge. Cimeterre ; après avoir parlé des Turcs qui etoient bien armés : « Les autres gens de « fait pour la pluspart etoient sans armes, sauf « qu'ils avoient targes, *semitarges* qui sont espées « de Turquie. » (Monstrelet, III, p. 59.)

Semiton. Demi-ton, terme de musique :

Et les plus petitz le quart double,
En faisant la quinte sur double ;
Les ungs font *semiton* mineur,
Les autres *semiton* majeur,
Les autres diachessaton,
Diapente, diapason. *(G. de la Bigue, f. 103.)*

Semoere, oire. [Semoir : « Icellui Galois « semoit son dit blé et le portoit en une *semoire*. » (JJ. 157, p. 269, an. 1402.) — « Une *semoere* à semer « grain. » (JJ. 176, p. 586, an. 1448.)]

Semoison. [Temps où l'on sème : « Trop a mal « semence en *semoisons* semée, De qui l'ame sera « en enfer forsenée. » (Ruteb. II, p. 96.)] — « Tous « bleds verds et grains de mars sortissent nature et « condition de fons et heritage, à sçavoir les bleds « depuis la *semoison* jusques à my may, et les mars « jusqu'au jour Saint Jean Baptiste. » (C. G. t. I. p. 696.) — [« Item .xix. sol. en *semoisons*, après « aoust. » (Cart. de S. Corneille de Comp. f. 211.)]

Semole. Semoule. (Cotgrave.)

Semonce. [1° Appel, convocation : « Grimbert, « qui ot fait la *semonce*, N'en ose Renart escondire. » (Ren. v. 9050.) — « Ce fut au Peloponnese que cette « *semonce* fu premierement rejettée. » (Amyot, Péricl. p. 37.) — 2° Ajournement : « Chi commence « li capitres des *semonces*. » (Beaum. II, p. I.) — 3° Correction : « Et ce qui fut lors introduit par une « peste *semonce* du temps, s'est depuis tourné en « police jusques à huy à la grande foule et oppres- « sion du peuple. » (Pasq. Lett. p. 200.)] — 4° Invi- tation à un enterrement : « Auquel service tous les « parents et amys, grands et petits du dit deffunt « seront appellées, et où il y ayt *semonce*, deux « torches, et lumieres. » (Aresta amorum. p. 214.)

Expression : « Estre en *semonce*, » se dit à Auxerre du chanoine qui est en tour de donner à dîner aux enfants de chœur l'une des grandes fêtes de l'année. (Du Cange, sous *Seinoncia*.)

Semoncer. Faire une semonce. (Cotgr.)

Semonche. [Avertissement, au Cart. 23 de Corbie, an. 1300.]

Semond. [Ca mon, oui vraiment: « *Semond*, « *semond;* ouy ouy, nous en sçavons et en faisons « de bonnes; car nous sçavons des secretz que « tout le monde ne sait pas. » (Brant. IX, p. 570.)]

Semondeuse. Dans plusieurs endroits de la France, principalement en Picardie et à Auxerre, il y a encore des femmes nommées *semondeuses* qui invitent aux convoys. (Lett. de l'abbé Le Beuf, au Journ. de Verdun, oct. 1753, p. 274.)

Semondre—re. [1° Inviter, convier: « Si me « *semont* mes cuers de joie faire. » (Couci, II.) — « Adès amors me *semont* e atise De li amer. » (Ibid. XI.)] — « Ce bel ombrage du laurier nous « *semonde* pour nous y aller refraichir. » (Dialog. de Tahur. p. 107.) — « Le lendemain l'empereur « *semognit* le pape pour menger avecques luy. » (Chron. de S. Den. I, p. 160.)

Li noveaus temps, et maiz, et violete,
Et rossignoz me *semoignent* d'amer.
Chat. de Coucy, Poet. av. 1300, I, p. 277.

Moult fu vaillans la damoiselle!
Souvent de boivre le *semont*. *(Ms. 7996, p. 82.)*

Alez en toz par ces dortoirs,
Et par chambres, et par manoirs,
Semonez toz, et sainz, et saintes. *(Ms. 7118, f. 57.)*

2° [Convier à une expédition militaire, au service de cour: « Comment et où le seigneur peut et doit « faire *semondre* ses hommes du service qu'il lui « doivent. » (Assis. de Jérusalem, ms. ch. CCXXIII.) — « Au baillif de Senlis, salut. Comme nous t'avons « mandé par nos autres lettres que tous ceux de « ta baillie qui de toi tiennent en fié, qui ont la « value de 200 livres de rente à tournois, de quel- « que seigneur que il tiennent, *semonsisses* que « cher comme il nous ont, et sus quanque il se « peuvent meffaire, vers nous soient à Arras à la « quinzaine de la Magdelaine en armes et en che- « vaux appareilliez. » (Reg. de Philippe-le-Bel, p. 36.)] — « Si *semonnit* tous les hommes de son « pays. » (Lanc. du Lac, III, f. 71.) — « Le roy oi « dit que le cuens s'estoit parti de lui; si envoya « messages après lui qui le *semonstrent* de venir à « sa cort. » (Martène, Anecd. V, c. 583.)

A Pentecoste, cascun an,
Semounoit ses barons par ban. *(Ms. 7989², f. 68.)*

3° Ajourner:

Qu'il face le vilain *semondre*,
Por savoir qu'il vorra respondre,
Et dira sur ceste besoigne:
Je lo bien que on le *semoigne*,
Dit l'evesque, par ma foi. *(Ms. 7615, II, f. 181.)*

Semoneor—onneur—onnoir. [Voir Semondeuse. Sergent chargé de semondre, de convoquer: « Par matinet droit à cler jor Sont monté li *semo*- « *neor* Et font monter ces cevaliers. » (Partonop. v. 2899.) — « Les .iii. *semonnoirs* doivent querre « celui de quoy l'on est clamé. » (Assis. de Jérus. ch. LXVIII.) — « Des semonces et des *semonneurs* « et de ceus qui n'obeissent as semonces, et comme « on doit semonre. » (Beaum.)]

Semonse. [Convocation pour une expédition militaire: « Ne daigna mander ost, ne *semonse* ne « fist. » (Elie de S. Gilles, v. 208.) Voir Semonce.] — « Quand messire Bertrand Du Guesclin, qui se « tenoit delez le duc d'Anjou, sceut que le prince « passeroit, et que le passage de Navarre luy estoit « ouvert, si advança ses besongnes, et renforça ses « *semonses*, et son mandement; et congnut tantost « que ceste chose ne se departiroit jamais sans « bataille. » (Froiss. liv. I, p. 312.) — [« Quant li « cuens d'Anjo sot que li rois d'Alemaingne estoit « en Hainnaut à si liues près de Valenciennes, si « refait une moult grant *semonse*. » (Ménestrel de Reims, § 428.)]

Semonus. [Semoncé, averti, aux Ord. V, p. 550, an. 1231.)]

Semosse. [Semonce, convocation pour une corvée: « Toutes corvées de genz et de bestes, que « li habitant de la ditte ville...... paient à yceulx « (seigneurs), ou autres personnes à leur voulenté, « bestes et *semosses*, par quelque manière que ce « soit, sont et seront quittes et adnichilées à tous- « jours mais. » (Ord. VI, p. 59, an. 1352.)]

Semper vive. Qui vit toujours. (Cotgr.)

Sempiternel. Même sens: « Une vieille *sem*- « *piternelle.* » (Oudin.)

Sempiternellement. Eternellement. (Oudin.)

Sempiterneux. Qui vit toujours: « Vieilles « *sempiterneuses* qui n'avoient dents en bouche. » (Rab. II, p. 170.)

Sempiternité. Eternité. (Oud.)

Sempre. [1° Toujours: « Ne ule cose non la « pouret omque pleier, La polle *sempre* non amast « lo Deo menestier. » (Eulalie.) — « *Sempres* ferrai « de Durendal granz colps. » (Roland, v. 1255.) — « Alons toujours de ci, de ça, Et Dieu *sempre* nous « aidera. » (Martèn. Anecd. III, c. 1466.)]

Cil lor avoit assuré,
Et à Baeus sor sainz juré,
Que Guilleaume *sempres* feroit,
En quel lieu il le trouveroit. *(Rou, p. 238.)*

2° [Subitement, soudain, sur l'heure: « L'ost des « Frenceis verrez *sempres* defere. » (Rol. v. 49.) — « *Sempres* caïst, se Deus ne li aidast. » (Roland, vers 3439.)]

Celle nuit *sempres* de prin somme,
Fist ces deux, et leurs escuiers
Leurs armes prendre et leurs destriers. *(Brut, f. 86.)*

En moi auroiz si bon tresor,
Que ja riens ne vorrois avoir,
Por que ge l' puisse avant savoir.
Ne vos soit *sempres* aportée,
Dés que vos l'aurois demandée. *(Parton. f. 130.)*

Rou estoit de liepre tout tainz, et tous vertis;
En l'eue se baingnoit, si ert *sempres* garis. *(Rou, p. 25.)*

Au chevalier vint si li prie,
Qu'il ne s'envoist encore mie;
Devant *sempres* apres digner
Ne s'en pourroit il pas aler. *(Ms. 7615, II, f. 211.)*

A desmesure ert de grant ire,
Sempres vouloit un homme occire;
Des que venoit au courroucier,
Ne sçavoit nul homme espargnier,

Sempres ly donnoit de s'espée ;
Ja n'y eust amour gardée ;
Demanois *sempres* l'occioit. *(Brut, f. 26.)*

3° Maintenant :

Qui d'Aioul veut ouir le conte,
Si com l'estoire nous raconte,
Sempres en puet assez oir,
S'il ne le pert par mesoir. *(Ms. 7218, f. 143.)*

4° Tout à l'heure :

Metez houces, metez sorcos,
Sur le vilains ert li escos,
Cis escos vous sera bien saus,
Sempres aurez plus de cent sols. *(Ms. 7218, f. 67.)*

« Vos ne savez pas porquoy la dame des herbes est bone, se ge nel vos di ; mais ge le vos dirai : prenez moi *sempres* de ceste dame d'erbe, si vos en desgolinez par .VII. jorz, et par .VII. nuiz, .III. fois le jor à geun, et au soir quant vos irez couchier. » (Erberie, ms. de S. Germ. f. 90.)

Semun. [Avertis, convoque : « *Semun* les oz de tun empire. » (Rol. v. 3994.)]

Semur. A l'occasion des allusions faites par rme de proverbes sur les villes de Bourgogne et r les mœurs des habitants, on lit : « Seme bleds de *Semur*. » (Des Acc. Bigarr. p. 94.)

1. Sen. [Sans : « De lait, de bure et de peison Vivent et de la veneison, Dont mult il prennent et *sen* peine. » (Benoît, I, v. 291.)]

2. Sen. [1° Son, *pronom possessif ;* cas régime asc. sing. ; le sujet est *ses :* « *Sen* frere. » (Froiss. 25.) — « Dis chevaliers de *sen* pays. » (Id. 365.)]

Mais de celui est grant merveille
Qui tos tant dort, et ne s'esveille,
Et en *sen* ort pechié s'endort,
Entrues que il vient à le mort.
Vies des SS. de Sorb. ms. n° LX, col. 68.

Il est ensi
Ke ja feme n'amer à *sen* vrai ami.
Poet. ms. av. 1300, t. III, p. 1195.

[2° Il s'employait aussi pour *sa :* « *Sen* entention. » roiss. III, p. 436.) — « *Sen* emprise. » (Id. II, 89.) — « Fist *sen* offrande et *sen* orison. » (Id. p. 27.) — « De par ma dame *sen* ante. » (Id. , p. 451.)]

Senage. [« Les entrées et les issues de Forcheville et de tout le tereoir, et forages, et cambages, et *senages*. » (Cartulaire noir de Corbie, f. 181, . 1262.)]

Senaille. [Semailles, dans le pays de Dombes ; ns Du Cange, sous *Senaillia*.]

1. Senaire. Vers ïambique de six pieds (Remi lleau, p. 143.)

2. Senaire. Senatoriale : « Cesar ancores pour mieux monstrer son maltalent, et amoindrir l'auctorité *senaire*, comdempna et mist au nombre des murdriez les bannis, et exilliez de Romme que le senat avoit rapelez. » (Hist. de sar, Tri. des IX Pr. p. 294.)

Senat. [« Les vieux du *senat*, memoratifs des mœurs de leurs peres. » (Mont. I, p. 23.)]

Senateur. 1° Titre du chef annuel de l'ordre du Croissant, institué par le roi René de Sicile en 1448. (La Colomb. Théât. d'honn. I. p. 113.) — 2° Dignité suprême dans la magistrature par laquelle Rome fut gouvernée ; parlant d'Henry, fils du roy de Castille :

Li rois Challes bel l'apela,
Et pour ce que cousin le nomme,
Le fist il *senateur* de Rome. *(G. Guiart.)*

3° [Magistrat : « Le roy luy donna (au prince de « Melfe) pour commissaire et adjoint le president « Cotel, tres habile auvergnac et grand *senateur*. » (Brantôme, II. p. 231.)]

Senatoire. Sénatorial :

De ce meschef seras par moy blasmée,
Rome ingrate, veu que je t'ay sommée
De me donner secourable adjutoire,
Pensant aussi estre la tienne aimée,
Et soubs le los de ta gloire palmée,
Defendue par main gladiatoire ;
Et toutes fois ton reusort *senatoire*
M'ha defailly, au besoin, et laissée.
J. d'Aut. Ann. de Louis XII, de 1506 et 1507, p. 323.

Senator. Charle, roy de Sicile, est qualifié « *senator* de la sainte cité, » c'est-à-dire de Rome, dans Rymer, I, p. 116.

Senatour. [« Il n'a si vaillant homme de « Romme jusqu'à Tours ; Soit cuens ou roys ou « dus, princes ou *senatours*, Por qui elles lais- « sassent leur curieux atours. » (J. de Meung, Test. p. 1310.)]

Senaud. 1° Homme riche qui veut paraître pauvre ; chevalier d'industrie. (Cotgr.) — 2° Bon compagnon, ami de la joie ; c'est encore le sens en Picardie : « En devisant, et pratiquant telles pri- « vautez, disoit ce bon *senaud* que vous scavez « bien, l'harnois s'eschauffe ; la place est à demie « gagnée dès qu'on vient au pourparler. » (Contes de Cholières, p. 162.)

Senaus. Sénateurs ; en parlant du roi Pépin :

Adont pour Roume oster de mal,
Li pape et tout si cardenal,
Et des *senaus* tot li millor,
Le vorent faire empereour ;
Et lors fu sacrés emperere. *(Ph. Mousk. p. 64.)*

1. Sench. Je sens :

Je n'oseroie pour la gent
Car je vous *sench* à si estout
Que demain le diriés partout. *(Ms. 7989, f. 211.)*

2. Sench. [Etable à porcs : « Ung petit jardinet « ouquel a une alée par où l'en va à une estables « et *sench* à mettre pourceaux pour engresser. » (JJ. 183, p. 192, an. 1456.)]

Sendalles. Sandale, dans Borel, qui cite la Bible historiaux.

Sendaus. [Etoffe de soie : « Somme de la deli- « vrance des *sendaus*. » (Nouv. Compt. de l'Arg. page 19.)]

Sendier. [Sentier : « Item sur une autre piece « d'ertaye, qui est près le *sendier* en alant aus « motaiz. » (B. N. anc. 9493, f. 6, an. 1430 ; Censier d'Estilly.)

Sendra. [Seigneur : « Et Karlus meos *sendra*. » (Serm. de Strasbourg.)]

1. Sené. [Plante purgative : « Des medicamens « dous et benins, comme est la casse, les tamarins, « le *sené* du Levant. » (Paré, XX, p. 11.)]

2. Sené. Sénat :

Emperere moult orgueilloux,
Moult fel, et moult malicioux,
Les honneurs de Romme gasta,
Et la noble gent abaissa ;
L'ordre du *sené* abati,
Et leur dignité leur toli. *(Brut, f. 44.)*

Belin et bresmes qui tant courent
Qu'ils prisrent Romme la cité,
Et destruirent nostre *sené*. *(Brut. f. 30.)*

Un *sené* ot en Constantinople,
Si ot maint clerc, et sage, et noble,
Al tans l'empereur Constantin. *(Ph. Mousk. p. 94.)*

3. Sené. 1° Sensé : « Faire que *sené*. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouhier, f. 446.)

Je ne tieng pas celui à bien *sené*
Qui de sa dame refuse la joie ;
Car feme a tost son coraige mué.
Hugues de Bregi, Poës. ms. av. 1300, t. III, p. 1001.

2° Sage :

Ne ja nus homs n'est *senés*,
Ki trop sieut ses volentés. *(P. de Molins, id. p. 1161.)*

De joene feme *senée*,
Se doit on moult merveillier ;
Ains n'en fu nule trovée. *(Id. IV, p. 1429.)*

3° Bien avisé :

Li chevaliers fust moult *senez*,
Et sages, et aparcevanz :
La sainturette, d'entor les flans,
La dame a moult sagement prise. *(Ms. 7615, II, f. 137.)*

4° Prudent, à l'occasion d'une belle qui s'étoit laissé séduire par son amant :

Quand il en ot fet son talent,
Merci li prie dolcement,
Que vers lui ne soit trop irée,
Mais or soit, et feinte, et *senée*,
Si li avoit sa druerie:
Et il fera de li s'amie ;
Loialement, et bien l'amera,
Jamais de li ne partira. *(Ms. 7989², f. 67.)*

5° [Sain, qui se porte bien : « Gasbert Dubosc « donna à une truye *senée* qui estoit ou troupeau, « d'un cousteau ou d'un pal pointu par le ventre. » (JJ. 199, p. 524, an. 1464.)]

Senechaux, aix. [Sénéchal : « Car chevance « est ses *senechaus*, Qui d'aquerre est ardens et « chaus. » (Rose, v. 11367.) — « Jehans, sires de « Joinville, ses *senechaix* de Champaigne, salut. » (Joinv. § 853.)]

Senectain. Capitaine : « Les Sesnes voyant leur « duc estre prins, et tous leurs *senectains* mors, « virent et congneurent.... que l'esperance de « victoire leur estoit ostée... » (Ger. de Nev. Ire part. page 113.)

Senedette. Grande baleine qui jette par la tête une grande quantité d'eau. (Colgr.)

Senée. « On appelle rime *senée* une rime « batelée, fraternisée, retrograde, enchaisnée, « boisée, equivoque, couronnée, emperiere, em- « ployées par Gratien Dupont vers 1550. » (Goujet, Bibl. fran. XI, p. 187.) — C'est encore une « rime *senée*, » lorsque les vers d'un couplet, ou tous les mots d'un vers commencent par la même lettre, comme dans ces deux vers d'un rondeau de Marot :

C'est Clement contre chagrin cloué,
Et est Estienne esveillé, enjoué.

Senefiance, anche. [Signification : « *Sene-* « *fiance* l'en demustrat mult grief. » (Rol. v. 2531.) — « Car en droit moi ai je fiance Que songe soit « *senefiance* Des biens à gens et des anuiz. » (Rose, v. 16.) — « Che ert *senefianche* qu'à moi t'eres « rendus. » (Aiol, v. 9646.) — « Entre tous les « autres oisiaus Est li coulons tous li plus biaus Et « en boine *senefianche* Saint Esperit en sa sam- « blanche Descendi au baptissement De Jhesu Crist « veraiement. » (Bestiaire.)]

Senefiement. Signe : « Chi a, ce dit Richart, « moult mal *senefiement*. » (Rom. de Rou, p. 117.)

Senefier. [Signifier : « Branches d'olives en « voz mains porterez ; Ço *senefiet* pais e humilitet. » (Rol. v. 73.) — « Et fiert cheval des esperons et « s'en va celle part où li rois Richarz estois, et « joint l'escu au col qui estoit poinz de sinople à « trois chastiaus d'or, qui *senefient* qu'il est rois de « Castele. » (Mén. de Reims, § 126.)]

Signor chis puis *senefie*
Honor, sens, et cortoisie,
Beaus mos, chans si esmeré,
C'om ne puist estre blamés. *(Poët. av. 1300, III, 1007.)*

Senelée. [Haie de senelles ou cenelles, d'aubépines : « Icellui Berthelot print et aracha un « baston ou pal d'une *senelée* ou haye. » (JJ. 205, p. 49, an. 1478.)]

Senelle. [Fruit de l'aubépine ou du houx : « Le « suc de *senelles* vertes delayé en oxycrat est un « remede singulier. » (Paré, XXI, p. 18.)]

Sener. [Guérir : « Le suppliant ala... pour avoi[r] « sa plaie remuée qui pour lors n'estoit pas *senée*. » (JJ. 157, p. 356, an. 1402.)] — Parlant de David :

Et en son corps est plaie dolereuse
De l'ennemi dont David le *sena*. *(Desch. f. 110.)*

Senes. Sonnet, double six : « *Senes*, mon amy « c'est le grand diable, » quolibet du trictrac. (Ra[b]. V, p. 43.)

Senescal, chal, chaus. [1° Le sénécha[l] succéda aux maires du palais, aux XIe et XIIe siècles il commandait les armées royales et réunissait le[s] attributions les plus étendues. Ce sénéchal, pr[e]mier officier de la couronne, était le chef de [la] justice dans les domaines royaux et prélevait u[n] droit sur les revenus de la couronne. Cette charg[e] importante était héréditaire dans la puissan[te] maison d'Anjou, qui monta sur le trône d'Angl[e]terre avec Henri Plantagenet. Dans cette nouvel[le] situation, les comtes d'Anjou ne pouvaient pl[us] occuper auprès des rois de France une charg[e] élevée, sans doute, mais indigne de la majes[té] royale. Les rois de France la conférèrent dès lors des seigneurs choisis par eux. Pendant une part[ie] du règne de Louis VII, les comtes de Beaumo[nt] contresignèrent en qualité de sénéchaux les d

ômes royaux; mais Louis VII, qui craignait de oir la sénéchaussée devenir héréditaire dans la aison de Beaumont, en revêtit le comte de Chamagne Thibaut. Celui-ci étant mort à Saint-Jean-Acre, il n'eut pas de successeur; la charge ne fut ependant pas officiellement supprimée par Phiippe Auguste. — 2° Espèce de maître d'hôtel ou tendant des princes : « Et li *seneschaus* de Champaingne Oudarz de Reson qui portoit la banniere de Champaingne et en avoit la premiere bataille de son droit. » (Mén. de Reims, § 285.)] « Le *seneschal* doit, au jour du couronnement du roy, ordonner le manger... quand le roy voudra manger; le *seneschal* doit commander au chambellan qu'il porte l'aigue par devant Gauchier de Chastillon mon *seneschaut* et Poinçot de Froulois mon mareschaut et Gervaise Chauchar mon chambalant. » (Pérard, Hist. de Bourgogne, 500, an. 1260.)

D'Arras se partent duc, et conte,
Baron, chastelain, et visconte,
Serjanz d'armes, et *seneschaus*. *(G. Guiart, f. 330.)*

3° Chef d'une justice seigneuriale; c'était à origine le lieutenant-général du comté:

En brief tems prennent la cité,
Li roys en a le don quitté
A Guillaume (des Roches), qui l'ot conquise,
Mes ne voult, ne tant ne se prise,
C'on l'apeaut quens; mes *seneschal*. *(Id. f. 88.)*

Thomas, Thomas, or te chiet mal,
Quant l'en m'ara fet *seneschal*,
Or seras tu la regibier,
A le combatre, et le riber,
N'auras pior voisin de moi. *(Ms. 7218, f. 300.)*

4° [Officier royal qui avait, au midi de la Loire, s fonctions d'un bailli en langue d'oïl.] — 5° Administrateur, économe d'une communauté, d'une glise, d'un château :

Et li sires le monde, Gautier vint estaument,
Par devant la meschine, les clez li done, et tant,
Puis fu il *seneschiaus* vingt jors tant seulement.
Ms. 7318, fol. 347.

Judas estoit *seneschaux* des disciples.
Roman de Merlin, cité par Borel.

[« Li arcevesques sist un jor à sun mangier; Sis *seneschauz* li vint la novele nuncier Que li reis out tut fait sun lignage esseillier. » (Thom. de nt. p. 64.)]

Senescalisse. [Sénéchale : « Ge Beatris, done de Joinville, *senescalisse* de Champagne. » (Charte mon. d'Ecurey, an. 1234.)]

Senescaudie. [Sénéchaussée, dans Froissart, IV, p. 359.]

Seneschal—aus. [Voir SENESCAL.]

Seneschaucie. 1° Maison du roi : « Le roy et sa *seneschaucie.* » (Brut, f. 50.) — 2° [Etendue du ouvernement d'un sénéchal : « Et li empereres li acrut son fief de la *seneschaucie* de Roumenie. » . de Valenc. § 670.)]

Seneschaussée. Est la même chose au midi 'un bailliage au nord de la Loire. (Laur.)

Senesson. [Seneçon : « *Senesson* garde sa fueille verte presque toute l'année, fleurit plu« sieurs fois, croist facilement en tous lieux mesmes « ès vieilles murailles, sans nul soin. » (Olivier de Serres, p. 617.) — Du latin *Senecionem*, petit vieillard; au printemps il devient tout blanc en développant les aigrettes de ses graines; en grec il porte le nom de ἠριέρων, vieillard du printemps.]

Senestre. [1° Gauche: « A l' puign *senestre* a « pris un de ses guanz. » (Rol. v. 2830.) — « Le « chemin à *senestre*, frere, tenés. » (Aiol, v. 1185.) « A destre et à *senestre* mout souvent regardoit. » (Berte, 28.) — « A la *senestre* main. » (Froiss. XIII, p. 149.)] — 2° Illégitime :

Roy terien fault qu'il soit maistre,
Et n'ait condition *senestre;*
Cilz doit estre plein, comme un flun,
De pité où elle doit nestre. *(Desch. f. 80.)*

3° Fâcheux, sinistre, contraire : « *Senestre* soup« çon. » (Ord. III, p. 349.) — « Quand les bonnes « gens de la ville d'Alexandrie se trouveront et « verront refreschis de vos gens d'armes, ils en « seront de meilleur courage, et en plus grant « amour de vers vous : et osteront de leurs cœurs « et opinions aucuns ou tous traités *senestres* qu'ils « pourroyent avoir envers voz ennemis. » (Froiss. liv. IV, p. 107.)

Ainsis m'est amour *senestre*
Qui me rent dolereux fruit,
Pour bien amer jour et nuit. *(Desch. f. 157.)*

Expressions : 1° « Mettre à *senestre,* » mépriser, au ms. 7218, f. 284. — 2° [« Au *senestre,* » indirectement : « Et me dist qu'il a ouy nouvelles *au* « *senestre* qui pas ne luy plaisent. » (Froiss. XIV, p. 95.)]

Senestrement. 1° De côté, de travers :

Car bien celer, et amour qui me blesce
M'ont fait gecter les yeux *senestrement,*
Afin que nulz ne puist choisir l'adresce
De celle à qui suy homme ligement. *(Desch. f. 150.)*

2° [Mal : « Le suppliant oy ledit Robin qui parloit « de lui *senestrement* en le blasmant. » (JJ. 159, p. 175, an. 1404.)]

L'en parle trop *senestrement*
Sur verité, contre raison,
Et qu'on n'ose presentement
La dire, et n'est pas en saison. *(Desch. f. 322.)*

Princes parler *senestrement*
D'autrui, et haineusement,
A Juif, Sarrazin, Crestien,
Est grant folie, et grant tourment. *(Id. f. 447.)*

Senestrer. Mettre à gauche; terme de blason opposé à *dextrer.* « Il se dit d'une piece de l'écu qui « est accompagnée à gauche ou à *senestre* de quel« que autre. » (Labour. Orig. des arm. p. 168.)

Senestrier. [Gauche : « Et çaingent les espées « à lor flans *senestriers.* » (Elie de S. Gilles, v. 634.)]

Senevé — eil. [Graine de moutarde : « Uns « grains de *seneveil* est grans enmi la prée. » (Baud. de Seb. XII, p. 280.)] — « Il ait nagueres.... « pris et emblé environ sept sextiers de navette, et « trois mencaulx d'oliette, une pierre de lame, trois « boisseaux de *senevé* et une douzaine d'aisselles « à haver. » (JJ. 136, p. 224.)

Senez. [Sénat : « Onquore esteit assez matins, « Quant li conciles rassembla Et que toz li *senez* « josta. » (Benoit de Sainte More, roman de Troie, v. 25228.)]

Senfé. Homme sans foi. (Ancienne traduction françoise des dialogues de S. Gregoire, liv. I, ch. x, liv. III, chap. xxxi.)

Senfegerie. Infidélité, perfidie. (Id.)

Senfie. Herbe ou ingrédient médicinal. (Médec. des chevaux, p. 14.)

Senglande. Pour sanglante, imprécation ; parlant d'Armagnac, connétable de France, homme très cruel : « Quand les pouvres ouvriers lui « demandoient le salaire de leur besoingne, il leur « disoit : avez vous point de petit blanc pour achet- « ter un chevestre pour vous aller pendre ? *Sen-* « *glande* chenaille, c'est pour votre preu ; et n'en « avoient autre chose. » (Journal de Paris, sous Charles VI, p. 39.)

1. Sengle. [Simple : « Il n'estoit vestis que « d'une *sengle* cote de fier. » (Froiss. VIII, p. 294.) — « Tout desboutonnés en une *sengle* cote et sa « chemise. » (Id. IX, p. 75.) — « Et entrames en « oultres gengles, Mès ce furent paroles *sengles*. » (Froiss. poés. I, p. 108, v. 748.)]

2. Sengle. [Sangle : « Li destrier vont parmi « l'estor fuiant, Les *sengles* routes, les resnes trai- « nant. » (Raoul de Cambrai, p. 105.)]

Senglement. Séparément : « A chascune dist « *senglement*. » (Brut, f. 13.)

1. Sengler. [Sanglier : « Ors, lions et lupart, « *sengler*, serpent. » (Aiol, v. 364.) — « Ensi est « del felun cum il fu del *sengler* Dunt vous avez oï « en Arien cunter. » (Thom. de Cant. p. 41.)]

2. Sengler. [Ceindre, serrer comme avec une sangle : « (Les femmes) *senglent* estroit leur testes « d'un laz ou d'un drapel, Por leur front defroncier « et estendre la pel. » (J. de Meung, Test. p. 1273.) — « ...Sunt *senglées* et ceintes D'unes larges cein- « tures, qui si pou sont estraintes, Qu'on ne cognoist « sovent les vuides des enceintes. » (Id. 1218.)]

Senglous. [Sanglot : « Tous plourans à grans « *senglous* de la mort de leur bon prince. » (Chr. de Pisan, Charles V, t. III, p. 71.)]

Sengnieller. [Faire le signe de la croix : « Icellui Pitot se *sengniella* et chey en telle foiblesse « de corps que assez tost après il ala de vie à tres- « passement. » (JJ. 175, p. 233, an. 1432.)]

Sengnier. [Marquer : « Et qui veut avoir cer- « taine mesure et oster soi de peril, si face se « mesure *sengnier* au seing le conte, et adont porra « mesurer sans peril. » (Beaum. XXVI, p. 6.)]

Sengnorie. [Puissance : « Et de toz ces cas doit « avoir li quens le *sengnorie* et le connissance. » (Beaum. XXI, p. 17.)]

Seniestre. Gauche ; on lit à l'occasion de la bataille de Charlemagne contre les Sarrazins :

Si feri tant diestre, et *seniestre*,
Que parmi Turs, Carlon voyant,
Ocist de sa main Agoulant. *(Mousk. p. 150.)*

Senile. De vieillard : « D'un visage enfantin, « mais de *senile* prudence. » (Montaigne, V, p. 60.)

Et si s'en va ta beauté juvenille,
Sans joie avoir à ton aage *senille*.
Les Tri. de la Noble Dame, f. 131.

Senille. Chenille : « En trois saisons nul ne « doit arrester les dits vilains, ou vilaines ; ce est « assavoir au tenz des *senilles*, lesquelles coman- « cent en l'entrant d'avrill et definent par tout « jung. » (Ass. de Jerus. p. 212.)

Senlis (deniers de). Monnaie de peu de valeur, pour laquelle on avoit une fille de joie. (Fabl. de S. Germ. p. 139.) — « Li chetif de *Senlis*. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1651.)

Senné. Sené. (Oudin.)

Senne. [1° Synode, assemblée ecclésiastique : « Icellui Piolet dist à l'exposant que sa femme avoit « esté pour adultere rapportée au *senne*. » (JJ. 125, p. 174, an. 1384.) — « Ils auroient esté citez et « evocquiés à comparoir ce present jour d'huy à « huit heures du matin en la salle de l'official du « dit Corbye pour illec tenir *senne*, veoir et ouyr « les statuts synodaulx. » (Reg. de Corbie, 13, f. 1, an. 1509.) — 2° Son de cloche pour annoncer la réunion du synode : « Comme le *senne* soit establ[i] « à la correction des crimes et reformation d[es] « meurs, nous commandons que les abbez, recteur[s] « et chappelains entrent le *senne* à la premier[e] « pulsation d'iceluy. » (Marten. anecd. IV, c. 118[1], an. 1396.) — 3° Livre où sont inscrits les statut[s] synodaux : « Si donnons en commandement à tou[s] « abbez, curez et chapelains aiant cures d'ame[s] « qu'ils aient un livre appellé le *senne* et que cha[s]- « cun d'eux ait et preigne et rapporte la vray[e] « copie de ces presens nos statuts et ordonnances. » (Id. col. 1184.)]

Senner. Châtrer. Dans le pays du Mans, « *sen-* « *ner* est chastrer. » (Contes de Desperriers, 110.) — « Chastrer les cocqs, et *senner* les pourceau[x] « pour en rendre la chair contre nature plus ten- « dre, et plus delicate, ne fut jamais inventio[n] « d'hommes sains de mœurs et jugement, ma[is] « depravez et corrompus par gourmandise et fria[n]- « dise. » (Œuv. Moral. de Plutarque, trad. d'Amyo[t], II, p. 124.) — « On prend une renarde en la saiso[n] « qu'elle est en amour, et on luy couppe la natur[e] « et le boyau qui la tient avec les petits roignon[s] « qui sont cause de l'engendrement, qui est ce qu[e] « les chastreux ostent aux chiennes quand ils l[es] « *sennent*. » (Fouilloux, Vén. f. 74.)

Sennes. Sonnet, double six, aux dés :

Et deux et deux giettent es cernes
Ambessas, et le tiers ternes :
A la foice giettent quines,
Et *sennes*, et en sont grans signes. *(Brut, f. 80.)*

Senneur. Châtreur : « Barbier ne rase la bar[be] « sans un rasoir, et un enguilmineur n'arrache l[a]

« dents sans tenailles, un *senneur* ne chastre les « porcs sans fer. » (Merl. Coccaïe, I, p. 358.)

Senoec. Sans :

Tant mainte consolation
Me fist l'imagination
Dou mireoir, et de la glace,
Ou madame ot miré sa face ;
Et le tenoie moult proçains,
Tant de mon coer que de mon sain ;
Jamais je n'en fuisse *senoec*,
Que tout dis ne l'euisse avoec. *(Froiss. Poës. p. 124.)*

Senonche. [« La conté de Chartres a toutes ses « honneurs et ses appartenances, *senonches*, « molins et ronmolins. » (JJ. 50, p. 56, an. 1314.)]

Senonique. Senonois :

Belgues, Seltes, et François *senonique*
Conquirent puis le ceptre imperatique. *(Desch. f. 250.)*

1. Sens. [1° Raison : « Kar vasselage par *sens* « nen est folie. » (Rol. v. 1724.) — « A ben petit que « il ne pert le *sens*. » (Id. v. 305.)] — « Disoyent « que c'estoit grand *sens*, quand on avoit plusieurs « guerres en un temps, si on en pouvoit l'une « accorder par treves, l'autre appaiser, et la tierce « guerroyer. » (Froiss. liv. I, p. 108.)

Si feras *sens*, prans mariage,
Que prins ont trestuit li plus saige. *(Desch. f. 565.)*

2° Jugement :

Adonc le roy appella
Sens qui vieillesse est appellez. *(La Bigne, f. 20.)*

Et dit : je veul que l'en saiche
Que j'ay nom Raison la saige,
Et que moy, et mon frere *Sens*
Avons gouverné, par longtemps,
Des nobles, et des grans seigneurs. *(Id. f. 18.)*

3° Science :

Mais ce n'est rien contre la rage,
Qu'ont ceuls qui mettent leurs enfans
A l'estude, à apprendre *sens*. *(Desch. f. 450.)*

4° Sentiments : « Quant Alexandre fut departy du « vin, et les *sens* humains luy furent rentrez au « corps, il pesa.... la grandeur de son crime. » (Hist. d'Alex. Tri. des IX Pr. p. 184.) — 5° Prudence :

Et vesquirent es grans estas,
Tant comme ils tindrent ces trois cas,
Chevalerie, *sens*, vaillance. *(Id. f. 549.)*

6° Sagesse :

Fame à foible corage et vain,
. . . . . . le sage Salemon
Qui de *sens* est si grant renom,
Que plus sages de lui ne fu,
Si fu par fame deceu. *(Ms. 7218, f. 193.)*

S. Bern. Serm. fr. ms. p. 92, a dit que la paix que Dieu prépare à ceux qu'il aime, est « une paix « ke sormontet toz *sens*. » — 7° Avis, opinion, conseil : « Je vous commande, sur vostre serment, « que vous me disyez comment les robbes seront « mieulx departies. Sire, dist-il, mon *sens* seroit tel « que vous donnissiez à chascun qui seroit meilleur « en chevalerie la plus riche robbe. » (Lanc. du Lac, III, f. 28.) — Parlant de chevaliers à qui l'on donne un bon avis : « Les deux chevalliers de ceste « parolle furent tous pensifs, et respondirent ; « double *sens* vaut trop mieux qu'un seul : vous « dictes bien, et grand mercy de ce que vous nous « en advisez, vous demourrez ici delez nous, et « nous aiderez à conseiller. » (Froiss. IV, p. 34.) — 8° [Sentence, maxime : « Or t'apenrai, dit la ma- « senge, au païsan, se tu veus, mes trois *sens*. » (Mén. de Reims, § 462.)] — Quelqu'un à qui l'on avoit dit deux maximes de morale, répond : « Grand « merci de vos deux *sens*. » (Percef, II, f. 40. — « Sitost que les princes furent venus devant le roy, « il les regarda, puis dist : seigneurs, je m'en vois « mourir ; un *sens* vous laisse, c'est que nul de « vous ne vueille herberger jeunes amours en un « vieil corps, car celuy qui le fait, il herberge sa « destruction et sa mort. » (Id. VI, f. 96.) — 9° Précepte :

Un autre biau *sens* vous apraing,
Ne le tenez pas en desdaing,
Qu'il ne fet pas a meprisier.
Prenez vous garde qu'au moustier
Vous contenez moult sagement. *(Ms. 7218, f. 131.)*

10° Ruses : « Cy après s'ensuit les *sens* du cerf, « et les vertus qui sont en ly. » (Font. Guer. Trés. de Ven. ms. p. 57.)

Composés : 1° « *Sens* acquis, » raison : « Quand la « dame ouyt le chevalier ainsy parler, *sens acquis* « neut aucun pouvoir contre amour naturelle ; « dont commença à dire en tendrement plorant : « Haa, chair de ma chair, et enfant de mon enfant, « amour de grant mere, trop ne se peult en moy « plus celer. » (Percef. IV, f. 141.) — 2° « *Sens* « acquis, » connaissances, savoir :

Muse eloquent, entre les .IX. christine,
Nom pareille, que j'en saiche aujourd'hui,
En *sens acquis*, et en toute doctrine
Tu as de Dieu science et non d'autruy. *(Desch. f. 337.)*

3° « *Sens* naturel, » esprit naturel :

Moult est bons li *sens naturelz*
Qui vient aux hommes de ça jus
Naturelment, puisqu'ilz sont nez,
Qui par leurs *sens* se mettent sus ;
Le *sens acquis* profite plus,
Quant au naturel est uniz :
Maniere vault mieux ; si conclus,
Aies sur ces poins ton advis. *(Id. f. 242.)*

Expressions : 1° « *Sens* de Salomon, » le sage Salomon. Le substantif tient ici lieu de l'adjectif, comme chez les Latins : « Ou le corps du *sens de* « *Salomon*. » (Chans. du ms. Bouhier, f. 136.) — 2° [« *Sens*, » homme sensé, prud'homme : « Se en « aucun cas de loy et costume de pays sont trop « large ou trop roids, ou trop etroits, ce doit estre « attempreit en temps et en lieu par les *sens* de « pays. » (Hist. de Liège, II, p. 408, an. 1316.)] — 3° « Non *sens*, » folie : « Les ungs cuidoient qu'il « eust ce fait.... par franchise de cueur, et les « autres l'atournoient à *non sens*, et à mauvaise « pourveance. » (Percef. VI, f. 159.) — 4° « *Sens* « ne folie, » rien : « Le royaume de Hongrie de- « meureroit à yceluy roy de Boesme sa vie durant « seulement, sans en pouvoir faire *sens, ne folie*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, II, p. 648.) — 5° « A « son *sens*, » à sa manière : « La mulle qui passoit « en l'isle s'en vint accourant à son seigneur ; si « ne pourriez croire la feste qu'elle luy print à « faire *à son sens*, et courut entour luy, hochant la

« teste, et saillant contre mont. » (Percef, I, f. 117.) — 6° « De son *sens*, » à sa tête, à sa fantaisie : « Trop me deult qu'il se veult marier *de son sens*, « et sans mon consentement, ou conseil. » (Id. IV, f. 20.) — 7° « Par *sens*, » par réflexion : « Le duc de « Berry, entre toutes autres imaginations, et plai- « sances qu'il avoit, c'estoit de luy remarier, et « disoit entre ses gens moult souvent, une heure « entre les autres, et l'autre *par sens*, qu'un « seigneur ne vaut riens sans dame, et pareille- « ment homme sans femme. » (Froiss. III, p. 300.) — 8° « *Senz* de raison, » sagesse et raison :

C'est grant pechié d'ainsy blasmer le monde,
Car on y puet trouver presentement
Senz de raison, l'un et l'autre amiable. *(Desch. f. 207.)*

9° « Croitre devant son *sens*, » être raisonnable sur le tard :

Si valles crut, et devint grant,
S'il fust sages, assez fust gens,
Mes il *croissoit devant son sens*.
Ausi font ; encor tels i a. *(Ms. 7218, f. 116.)*

10° « Entre jeu et *sens*, » moitié par plaisanterie, moitié sérieusement : « Avint que aucuns envieux « luy reprocherent *entre jeu et sens*, qu'il n'estoit « qu'une beste inutile. » (Tri. des IX Pr. p. 208.)

Proverbes : 1° « N'est mie poure qui *sens* a. » (Rou, f. 227.) — 2° « Qui perd le sien, perd le *sens*, » quand on devient malheureux, on passe pour « n'avoir plus d'esprit. (Duclos, Hist. de Louis XI, preuves, p. 289.) — 3° « Diligence passe *sens*. » (Hist. de J. Boucic. IV, p. 392.)

4° A la course, si comme on voit
La folie passe le *sens*. *(Desch. f. 265.)*

5° Et a dit li Englois
Que poi *vaut sans repus*, ne avoir enfouis
Donc cis qui scet le bien ne doit mie estre coiz.
Not. des Vœux du Paon, f. 140.

6° « En trop grant *sens* voit on bien mescheoir. » (Percef. VI, f. 55.) — 7° « Chascun abonde en son « *sens*, » chacun veut avoir raison. (Rab. p. 146.) Cette façon de parler remonte jusqu'au temps de S. Bernard, Serm. fr. ms. p. 129, où on lit : « Ele « n'en habondet mies en son *sen*. » — 8° « Il y faut « employer les cinq *sens* de nature, » mettre tout en usage. (Les XV Joyes du Mariage, p. 83.) — 9° « Dents de *sens*, » les dix dents maxillaires. (Cotgr.) — 10° « Os de *sens* commun, » l'os du front. (Id.) — 11° « A un fol avantureux n'est « mestier d'avoir *sens*, » un fou entreprenant n'a pas besoin d'être sur ses gardes. (Id.) — 12° « En « amour est folie et *sens*, » l'amour a son esprit et sa folie. (Id.) — 13° « En petite teste gist grand « *sens*, » dans une tête petite, il y a souvent bien de l'esprit. (Id.) — 14° « Il est bien fol qui a fol *sens* « demande, » celui qui attend du bon sens d'un fou l'est plus que lui. (Id.) — 15° « Nul n'a trop pour « soy de *sens*, » personne n'a trop d'argent, de sens et de religion. (Id.)

2. Sens. [Sans : « Cil Loueys fu preuz et hardiz « et combatanz, et ot cuer de lion ; mais tant « comme il vesqui, il ne fut *sens* peine ne *sens* « travail. » (Mén. de Reims, § 76.)]

3. Sens. Nom de ville : « Li chanteor de *Sens*. » (Merc. de France, févr. 1734, p. 210.)

Sensacion. [« De toute chose qui ouvre selon « aucun des *sens* naturelz, la *sensacion* ou opera- « cion est on regart de la chose *sensible*. » (Oresme, Ethique, p. 304.)]

Senschale. [Sénéchale : « Ge Biatriz dame de « Joinville, *senschale* de Champagne. » (B. N. anc. 9612, I, an. 1235.)]

Sensible. [1° Qui tient à la sensibilité (voir Sensacion) : « Vertuz morel, qui apartient à l'ame « *sensible ;* vertuz intellectuel, qui appartient à « l'ame raisonable. » (Brun. Lat. Trés. p. 297.) — 2° Sensé, qui a son bon sens : « Laquelle Coline « n'estoit pas bien *sensible*, ne ne savoit pas bien « faire ses besongnes. » (JJ. 98, p. 487, an. 1365. — « Chintrel qui lors estoit jeune varlet de l'aage « de dix huit ans et peu *sensible*.... demande grace, « attendu le jeune age et petit sens qu'il avoit, lors « que les faiz dessudiz furent commis. » (JJ. 138, p. 176, an. 1389.)] — « Le roy Charles VI n'estoit « pas bien *sensible*, mais estoit blecié en son en- « tendement. » (Al. Chart. Hist. de Charles VI.) — On lit à l'occasion d'un enfant en état d'être émancipé : « Etoit idoine, et *sensible* de soy, et le « sien garder. » (Bout. Som. rur. p. 571.) — « Il « soit tenu et reputéz *senssible* pour gouverner les « dits biens. » (N. C. G. I. p. 290.)

Sensiblement. [« On corps nous voyons « *sensiblement* ceste contrariété et tel malvais « mouvement, et en l'ame nous ne la voyons pas « aussi. » (Oresme, Eth. p. 31.)]

Sensibleté. [Sensibilité : « L'utilité de la *sensi- « bleté* de cuir fu que le cors, qui en est avironé, « ne fust pas blecié sans le savoir. » (De Mondev. folio 10.)]

Sensitif. [1° Qui se rapporte aux sens : « La « seconde (puissance) est appelée *sensitive* est « commune de toutes bestes ; car eles ont ames « *sensitives*. » (Brun. Lat. Trés. p. 260.) — « Raison « humaine si veult ung, et l'appetit *sensitif* veult « l'autre tout contraire. » (Songe du Vergier, I, p. 154.)] — 2° Doué de sentiment : » Plus *sensitif*, « et impatiens que les autres. » (La Noue, Disc. polit. et milit. p. 725.) — 3° Sens, sentiment : « Or « fut le roy durant ceste maladie, par deffaut de « repos tant affoibly, que ses *sensitifs* entrerent en « resverye. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, f. 124.)

Sensive. Féminin de *sensif*, sentimental : « Il « les servoit de mots innocens, entremeslez aucu- « nement de substance *sensive*. » (Percef. IV, f. 38.)

Sensualité. [1° Plaisirs sensuels : « Deliz est « de natural *sensualité*, qui est commune as « bestes. » (Brun. Latin. Trés. p. 308.)] — « Trop « tenir la bride roide aux jeunes gens... leur fait « souvent affeblir, ou atendrir leurs cuers et les « fait devenir lasches et songars, et pour ce fault « aucunes fois que raison obtempere à la *sensua- « lité*. » (Le Jouv. f. 21.) — 2° Sens, intelligence :

« Et il soit ainsi que ledit Pierre depuis un an en « ça, par impatience, fragilité ou diminution de « son corps et de sa *sensualité*, soit devenu tout « ydiote. » (JJ. 110, p. 208, an. 1376.)]

Sensuel. [Qui tient aux sens : « Ne soyez point « menteurs contre la verité, car ceste sapience « n'est point d'en hault descendant du pere des « lumieres, mais terrienne, *sensuelle*, diabolique.» (Jacques, III, 15, Nouv. Test. éd. Lefebv. d'Etaples.)]

Sent. [Forme verbale de *sentir*, senteur, odeur : « On chevauça tous rengiés apriès les Escos à la « *sent* fumieres, jusques as basses viespres. » (Froiss. II, p. 141.)]

Sentaine. [Sentine, bateau pour le transport du sel ou le passage des rivières : « Comme les diz « povres pescheurs eussent mené en une leur « *sentaine* ou nacelle, amont de la dite riviere de « Loire en la ville d'Orliens certaine quantité de « poissons. » (JJ. 105, p. 100, an. 1373.)]

Sentamment. Avec intimité, avec effusion :

Et lors qu'amans a le coer si engrant
De ses secrés humblement recorder,
Uns vrais desirs li moet ; la aimme tant
De si fin coer, et de si vrai penser,
Que, quand il voelt parler tres *sentamment*,
Plaisance si habondamment l'esprent,
Que il ne poet parler, ne bouche ouvrir.
Froissart, Poes. ms. fol. 298.

Sentant. [Plein de sentiment : « Il envoyerent « en Engleterre lettres moult doulces et moult « *sentans* sur l'estat dou pays. » (Froiss. VIII, 205.)]

Sentaules. Qui a du sentiment :

Les mors membres fait poestius,
Et fers, et *sentaules*, quant Dius
Surrexit de grase isnele. *(Poës. av. 1300, II, p. 806.)*

1. Sente. [1° Sentier : « Achimas s'en turnad e « curut par *sentes* e adrecement. » (Rois, p. 188.) — « Lors m'en alai tout droit à destre, Par une « petitete *sente* Pleine de fenoil et de mente. » (Rose, v. 719.)] — « Un chemin sentier appellé *sente*, « se peut clorre, et ouvrir d'une herse, et doit con- « tenir cinq pieds. » (C. G. I, p. 697.)]

De bien aimer suis entré en la *sente*
Dont ja n'istrai, quel mal que mon cuer sente.
Oudart de Lanceni, Poët. av. 1300, t. II, p. 694.

2° Sillage :

Chemin d'oyseau qui en l'air volle,
Sente de nef qui en mer nage,
Cueur d'enfant qui est à l'escolle,
Sont incongneuz en leur passage. *(Contr. de Song. f. 5.)*

3° Exemple : « Te divertir, ou retraire de la voye, « ou *sente* des bons princes. » (Mém. de Du Bell. t. VI, p. 282.)

Expressions : 1° « Une pied *sente*, » n'a que deux pieds et demi pour le passage d'un homme. (Nouv. Cout. Gén. I, p. 342.) — 2° « Chevaucher sa *sente*, » diriger ses pas, sa route :

Ou cele estoit,
Chevauchai ma sente,
A moult grant esploit. *(Poët. av. 1300, IV. p. 1532.)*

3° « Saillir le *sente*, » franchir le chemin, franchir les bornes :

Besoins ne tient fianche, ne convent ;
Nature met nourreture en oubli,
Et besoins à tost *le sent a sali*. *(Vatic. n° 1490, f. 134.)*

2. Sente. [Sentine, fond de cale : « Il nous « firent lever de là où nous estiens et nous mistrent « en prison en la *sente* de la galie. » (Joinv. § 356.)]

Senteleite—ete—otte. [Petite sente : « Mes « or lessons ces voies lées........ Mes les deduians « *senteleites* Jolis et renvoisiés tenons. » (Rose.) — « Là ne avoit aucun chemin, accoustumé au meins « que une petite *sentelotte* non frequentée. » (JJ. 107, p. 276, an. 1375.) — « Par une *sentelete* où « poignoit l'erbe drue. » (Brun, v. 810.)] — « Errois « ma *sentelete*. » (Poët. av. 1300, II, p. 647.) — « Et n'eurent pas grandement chevauché qu'ils « trouvent ung moult fort buisson, et chevauche- « rent selon une pièce, tant qu'ils trouverent une « petite *senteletle* : adonc se mistrent dedans, et « passerent oultre à grant peine, car il y faisoit « moult estroit passer. » (Percef. I, f. 72.)

Sentelle. [Même sens : « De tenir vostre loy Je « suis en la *sentelle*. » (Enfans Haymon, v. 908.)]

Sentement. [1° Sensation : « Et ke li amors de « la devantriene compassion sormontat en luy lo « *sentement* del corporiien torment. » (S. Bernard, p. 143.) — 2° Chaleur des sentiments, effusion : « La je choisi un papegaut Qui prioit amoureuse- « ment Et dousement De *sentement* Une mauviz « par douz assaut. » (Lay d'amours, Jubinal, II, page 190.)]

Et ja ai je, de pourveance
Trois balades de *sentement*. *(Froiss. Poës. p. 211.)*

3° [Connaissance de cause : « Je le scay par *sen-* « *tement*. » (Froiss. XIII, p. 112.) — « Je le scay de « *sentement* et l'ay esprouvé de euls meïsmes. » (Id. XV, p. 171.)] — 4° Instinct naturel : « Quant le « loup, et la loupve sont accompaigniez, et il n'a « plus loups ou pays, par droit naturel *sentement*, « il scet bien que les chiens sont siens, et pour ce « les ayde il a nourrir, mais c'est mal gracieuse- « ment. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 69.) — 5° Sagacité, habileté ; à l'occasion de la bataille de Pierre de Castille contre son frère Henri, en 1367 : « Dom Ferrand de Castres, qui avoit à garder, et « conseiller le roy dom Pietre son seigneur, veit « bien, tant avoit bon *sentement*, que leurs gens « se perdoient, et deconfisoyent. » (Froiss. liv. I, p. 337.) — « Ainsi fut Dieu mercy la ville prinse, et « gaignée sans debat : par quoy appert clerement « comment, par le bon advis, et *sentement* du Jou- « vencel,....... ceulx sont parvenus à ceste belle « conqueste. » (Le Jouvenc. f. 29.)

Sentence—sce—sse. [1° Sens : « Lors que j'ai « fait le virelay A ma dame baillié je l'ai, Qui me « tenoit en ce païs, Dont je n'estoie pas haïs. Elle « voit bien par la *sentensce* Que mon coer aillours « tire et pense. » (Poës. de Froiss. éd. Scheler, I, p. 179, v. 3122.)] — « *Sentence* de la lettre. » (Brut, f. 24.) — 2° Discours, avis : « Fut une merveilleuse « besongne à regarder celle bataille entre les sages, « quant ainsi preux estoient ceulx qui de la mort

« estoient reconfortez par le petit nombre de gens « qu'ilz estoient au regard de leurs ennemis qui « par la planté de gens qui se y trouvoient ne devoient doubter la mort et certes nous n'avons « loisir de ce arguer, ne d'en rendre *sentence* : Car » nostre matiere est tant desirante de veoir la con- « clusion qu'il nous convient parler du preux « Lyonnel. » Percef. IV, f. 81.) — « De fol juge, « breve *sentence*, » un fou a bientôt exprimé ses pensées, il juge à la légère. (Cotgr.) — 3° [Jugement : « Nos pechames tuit en Adam et en lui « receumes tuit la *sentence* de dampnation. » (S. Bern. p. 523.) — « Après prions qu'as jugemens « Doinst Dieus tes acomplisemens Que la *sentensse* « soit tenue Que sainte yglise ara rendue. » (Archiv. des miss. scientif. 2e série, III, p. 299.) — « Quant « li arbitre ont rendue lor *sentence*. » Beaumanoir, XLI, p. 19.) — 4° Condamnation : « Sous painne et « *sentence* d'escumeniement. » (Froiss. II, p. 40.)]

Sentenchier. [Greffier : « Item que semblable- « ment soit observeit tant aux *sentenchiers* comme « aux articuleurs, notaires, auditeurs et appari- « teurs desdites cours. » (Hist. de Liège, II, p. 437, an. 1403.)]

Sentencier. 1° Juger : « Tu m'as fait faire un « jugement dessus l'innocent, et le juste, le plus « faulx et le plus injuste qu'oncques juge *senten-* « *cia*. » (Hist. du Théât. fr. I, p. 463.) — « A nos « dits presidens et conseillers donne pouvoir, « authorité, et faculté de connoistre, juger, et *sen-* « *tencier*, decider, et determiner de toutes, et « chacunes les causes, matieres, procez, debats « meus, et à mouvoir entre nos dits sujets. » (Lett. d'érection du parlem. de Bret. en 1495, dans les observations de Godefroy, sur Charles VIII, p. 728.) — « Imaginacion, à ces Mos, a bien dit que non « fera, Ne jà n'en *sentensciera*. » (Poës. de Froiss. II, p. 243, v. 272.) — 2° Arrêter, décider : « Ainsi « avoit il esté *sentencié* et arresté en la chambre « de parlement à Paris. » (Froiss. XII, p. 29.) — 3° Condamner : « Plusieurs disoient que s'il (d'Am- « ville) fust mort de ceste poison, que M. de Mont- « morency fust esté *sentencié*. » (Brantôme, éd. Lalanne, III, p. 365.) — « Le lendemain de sa prise, « il (G. Pizarre) fut *sententié* à mort et à estre « decapité. » (Id. VII, page 97.)]

Sentene. [Sentine, barque pour le sel et les voyageurs : « Comme le dit Beaucorps ait acous- « tumé de pescher en la riviere de Loire,.... il oy « En icelle rivière une *sentene* conduire. » (JJ. 157, p. 188, an. 1402.)

Senter. [Sentier : « Il n'en i ad ne veie ne « *senter*. » (Rol. v. 2399.)]

Senteret. [Petit sentier : « D'un *senteret* gardoit « l'entrée, Mes el n'est pas dedens entrée. » (Rose.)]

1. Sentier. Senteur :

Et quant ce viendra au lever,
Que l'en met dedans ces choffrettes,
Pour en amours cuers eslever,
Armeries, *sentiers*, violettes :
Le signe de la croix lors faictes,
Frappant la main contre le pis. *(Amant Cordel. p. 575.)*

2. Sentier. [1° Route étroite : « Or me suivez, « fait il, seignur franc chevalier; Jo vus metrai « laienz par un altre *sentier*. » (Thom. de Cant. p. 144.) — « La premiere (maniere de chemins) de « quatre piés, le quele on apele *sentier*. » (Beaum. XXV, p. 2.)] — « Qui est pris en alant en faus *sen-* « *tier*, ou coupant en bois ou soiant en prés, en « bles, ou en mars, se il est hons de porte, il est « tenus au domage rendre et en amande de cinq « sols, et le gentishons de dix livres. » (Beauman. p. 152.) — « *Sentier* de Boullenois, » à cinq pieds de largeur, selon la coutume du lieu. (Cotgrave.) — « *Sentier* de Bourgogne, » à quatre pieds et demi de largeur. (Id.) — « *Sentier* de Clermont, » à quatre pieds de largeur. (Id.) — « *Sentier* de Valois, » de quatre pieds de largeur. (Id.) — « Un chemin *sentier* « appellé sente se peut clorre et ouvrir d'une herse « et doit contenir cinq pieds, sur lequel l'on peut « facilement aller à cheval et à pied et mener et « ramener bestes sans amende. » (Cout. Gén. I, p. 697.) — 2° Direction morale :

Bailliés la moi apertemant
Ou, foi que doi mon sauvement,
Vous tanroiz-jai malves *sentier*. *(Ms. 7615, II, f. 151.)*

Sentieux. Qui est dans son bon sens. Monstrelet (I, p. 32 et 126), le seul écrivain chez qui ce mot se trouve, dit de Charles VI : « En ce temps le roy « de France qui avoit esté certaine espace assez « *sentieux*, recheut en sa maladie. »

Sentiment. [1° Ressentiment : « Puisque vous « meritez justement le mauvais party auquel vous « estes reduictz à present, assurez vous que vous « avez à faire à des personnes qui le sçaront pour- « suivre jusques au vif et *sentiment*. » (Brantôme, IV, p. 202.) — 2° Connaissance : « Le *sentiment* de « ce qui est. » (Montaigne, I, p. 12.) — 3° Avis : « Il « avoit fait celte escapade contre le *sentiment* de « ses amis. » (D'Aubigné, Vie, LVI.) — 4° Souffrance : « Le peuple qui reçoit oppression des soldats ne « les excusera pas tant, pour ce qu'ils le defendent, « comme il les maudira pour ce qu'ils devorent, « ensevelissant le souvenir du bien dans le *senti-* « *ment* des maux. » (Lanoue, p. 190.)]

Sentine. [1° Fond d'un navire où les eaux s'amassent et croupissent; de là au figuré : « Veez « ci celuy ki est venus por espurgier nostre *sen-* « *tine*. » (S. Bern. p. 531.) — 2° Bateau pour le transport du sel et des voyageurs : « Jehan Grineaul « qui, à un port de la rivière de Loire, avoit un « petit batel, nommé ondit païs *sentine*. » (JJ. 109, p. 113, an. 1376.) — « Lesquels pescheurs retour- « nerent garder leurs engins et leur chalau ou « bateau, dit *sentine*. » (JJ. 129, p. 75, an. 1386.)] — « En la riviere y avoit seulement une *sentine*, « où il y avoit deux hommes pour passer ceux qui « voudroient aller d'un coté à l'autre. » (Mém. de Commines, an. 1475, p. 294.)

Sentinelle. [Le mot est aux Vaux de Vire d'Ol. Basselin ; mais on sait qu'ils ont été refaits au XVIe

siècle : « Il vaut mieux près beau feu boire la mus-« cadelle Qu'aller sur ung rempart faire la *senti-« nelle.* » (Basselin, Vau de Vire, p. 19.)] — « Dans « les livres de la discipline militaire de Guillaume « de Langey, vous ne trouverez, ny corps de garde, « ny *sentinelle*, ains au lieu du premier il l'appelle « guet, et le second estre aux escoutes. » (Rech. de Pasq. liv. VIII, p. 662.) Dans le livre du Jouvencel, il est souvent parlé des précautions prises pour la sûreté des armées, villes et corps de troupes ; les mots *escoutes*, *guets*, *eschauguetes* y sont répétés bien des fois, sans qu'on y voye jamais celui de *sentinelles*, d'où l'on peut conclure qu'il est postérieur à 1460, temps à peu près où cet ouvrage fut composé. Pendant les guerres d'Italie, ce mot pourroit avoir été emprunté des Italiens, qui disent *sentire* pour écouter. Il est parlé au fol. 81 v°, de la manière dont les Italiens combattoient. « *Sentinelles* per-« dues, » ce sont celles que l'on envoye hors d'une place, comme on fit à la défense de Sienne, en 1555. (Montluc.) — « Poser une *sentinelle*, » scaricare il ventre. (Oud.) — « *Sentinelle* d'amour, » maquerelle. (Cotgr.)

Sentine-mer. Petite barque destinée à porter du sel. (Cotgr.)

Sentir. [1° S'apercevoir de : « Oliver *sent* que à « mort est ferut. » (Rol. v. 1952.) — 2° Eprouver, ressentir : « Adonc m'est avis que jel *sente* Par « desous mon mantau gris. » (Dame de Faiel, dans Couci.) — « Cil qui chantent de flor ne de verdure « Ne *sentent* pas la douleur que je sent. » (Eust. le Peintre, dans Couci.) — « Quant Berte *sent* le feu, « à Dieu grasces en rent. » (Berte, c. 47.) — « Qu'est ce qui si m'a alegié De toute ma grant « maladie, De mes douleurs ? Ne les *sent* mie. » (S. Graal, v. 1686.)]

> Une dame de la cité
> Li a un sien enfant porté
> Que li die ce qu'il en *sent*,
> Se porroit vivre longuement. *(Ms. 7989², f. 58.)*
> Ne *sentient* pas tes grietés. *(Poët. av. 1300, III, 1185.)*

« Onques ne se repenti mes cuers d'amer, Por « doleur qu'il ait *sentu.* » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouh. f. 172.)

> Par femme fut la grant dissension
> Dont maint païs est gastée et perdu ;
> Entre les gens de l'isle d'Albion,
> Et de Gaule, tous deux s'en sont *sentu.* *(Desch. f. 314.)*

3° Pressentir : « Vous voulutes *sentir* du roy, sans « faire semblant de rien, s'il n'auroit point désa-« gréable. » (Mém. de Sully, VIII, 74.) — [« Icellui « exposant dist audit Creton qu'il *sentist* audit « bailly pour combien il donroit son office de « bailly. » (JJ. 103, p. 158, an. 1372.) — 4° Etre d'avis de : « En ce concile (de C. P.) fu ausi ordené « des ymages aourer, tout autrement que li ancien « pere n'en avoient *senti.* » (Chr. de S. Denis, dans Dom Bouquet, VII, p. 137.) — 5° Connaître, savoir : « Quant Jehans de Hainnau *senti* que toutes les « pourveances estoient faites. » (Froiss. II, p. 65.) — « La bonne dame qui vit son fil moult aïret et « qui le *sentoit* hastieu et de grant emprise. » (Id. t. III, p. 87.) — « Si en poés determiner entre vous, « qui oï les fais avés et qui les *sentés.* » (Id. 318.) « Il *sentoit* pour ce temps un capitaine en Calais. » (Id. V, p. 230.) — « (Orpheus) est le premier qui fu « *sentans* D'armonie les derniers sont. » (Froiss. t. III, p. 72, v. 629.)]

> . . . . Il cognut plus de l'escripture
> Que nuls poetes à son temps
> Car il fu les .VII. ars *sentans*
> Bien lettrés et bien pourveus. *(Poës. de Froiss. p. 175.)*

6° [Paraître : « Desquelz (violons de Brissac) en « ayant esté faict grand cas au feu roy Henry et à « la reyne, les envoyarent demander à M. le mares-« chal pour apprendre les leurs qui ne valoient « rien et ne *sentoient* que petits rebecz d'Escosse « au prix d'eux. » (Brant. IV, 82.) — 7° Entendre, en italien *sentire :* « Le marquis (del Gouast) vint « trouver le roy, lequel le *sentant* venir, vestu « d'une belle robe fourrée de martres subelines, et « un chapeau de plumes à la soldade, l'alla recuillir « jusques sur le perron de l'escalier. » (Brant. t. I, p. 208.)] — « Ils respondirent qu'ilz venoient de « leur adventure, et avoient bien *senty* qu'il y avoit « gens entour la place, et pour ceste cause s'estoient « retraiz dedans les foussez pour advertir le guet. » (Le Jouvenc. p. 48.) — 8° Tâter, manier :

> Lanvaus s'en va autre part,
> Loin des autres, moult li est tart
> Ke s'amie puise tenir,
> Baisier, acoler, et *sentir :*
> L'autrui joie prise petit,
> Se il n'a le sien delit. *(Ms. 7989², f. 55.)*

Expressions : [1° « Donner à *sentir*, » faire connaître, informer : « Car on leur avoit donnet à « *sentir* que li Franchois avoient assegiet leurs « compaignons dedens Montalban. » (Froiss. t. VII, p. 132.)] — 2° « *Sentir* bon gré, » savoir bon gré. (Mém. de Montluc, I, p. 542.) — 3° « *Sentir* à l'huyle « et à la lampe, » gasconisme : « Ces ouvrages « *sentent* à l'huyle et à la lampe. » Reproche fait à Montaigne de cette expression gasconne, comme on a reproché le padouan à Tite-Live. (Lett. de Pasq. t. II, p. 380.) — 4° « *Sentir* un peu de boire, » être gai, avoir bu jusqu'à la gaieté. (Cotgr.) — 5° « *Sentir* « son mardi gras, » parler avec trop de liberté, de licence, dire des ordures. (Id.) — 6° « *Sentir* son « bien, » paroître avoir été bien élevé, et appartenir à quelqu'un. (Oud.) — 7° « *Sentir* l'homme. » (Id.) — 8° « Qui premier la *sent*, du cul luy dessent. » (Des Acc. Big. p. 32.) — 9° [« Laquelle Marguerite « estoit grosse d'enfant *sentant* dès six sepmaines » (JJ. 153, p. 367, an. 1398), c'est-à-dire remuant.]

Sentive. Faculté de pouvoir sentir, de flairer. (Cotgrave.)

Sentrille. Poisson de rivière. (Ord. I, p. 794 ; Gr. Cout. de France, p. 32.)

Senturete. [Ceinture : « Je sans les douls « mals, leis ma *senturete.* » (Wackern. p. 84.]

Seoir. [1° Etre situé : « Une bonne chité qui « *sciet* ou nort sus les marches de Northombre-« lant. » (Froiss. chr. II, p. 108.) — « Une bonne « ville *seant* sus ung bon port de mer. » (Id. 72.) —

« Tant nagierent qu'il arriverent à Baionne, une « sienne citei qui *siet* en Gascoigne sour meir. » (Mén. de Reims, § 119.] — 2° Etre assis, s'asseoir, siéger : « Le chaperont luy eschapa de la main « destre, et s'en alla *seoir*, à l'aide du vent, assez « prés d'ung chevalier qui se delectoit à regarder « vers les pucelles. » (Percef. VI, f. 4.) — « La dite « confrairie doit *seoir* le premier dimenche. » (Ord. t. III, p. 583.) — « La damoyselle le maine en une « chambre..... et quant ils ont ung petit *seis*, un « varlet dist à la damoyselle.... » (Lanc. du Lac, II, p. 49.) — « Ayant fait une grande reverence à la « compagnie, se mit à *seoir* en sa place. » (Nuits de Strap. t. I, p. 31.) — « Il se peut bien *seoir* à table, « quand le maistre luy commande, » une personne peut se mettre à table quand on est prié par le maître du logis. (Cotgr.) — « Adjourne les à comparoir personnellement par devant les gens de « nostre parlement à Paris, nonobstant qu'il *siée* « pour repondre à nostre procureur sur les désobéissance et attentats par eux faits. » (Ord. V, 90.)

Sire, dui home vos ont quis,
Fait sa feme dame Marie,
Qui tote m'ont fait esmarrie,
Que g'estoie seule en maison,
Et il *sistrent* sor nos laiszon. *(Fabl. de S. Germ. f. 165.)*

. . . . Quant je ceans entrai,
Vostre senechal encontrai,....
Assez me dist et rampona,
Une grant buffe me donna,
Et puis me dit, por abet,
Que je *seisse* sus ce buffet. *(Ms. 7615, f. 120.)*

Appartient il c'uns chetis voist
Offrir, ne qu'il *sée* à la table
Au dessus d'un homme hounourable. *(Desch. f. 556.)*

Là ne fait on reverence à nulluy,
Sée qui puet ; qui ne *siet* l'oste tance. *(Desch. f. 358.)*

3° Convenir, plaire : « Je ne pense pas qu'il nous « *seye* bien. » (Ess. de Mont. III, p. 467.) — Le duc d'Irlande, connétable du roi d'Angleterre, voyant avancer contre lui l'armée des oncles de ce prince, en 1387, dit : « Certes le courage me *sied* trop mal « pour ceste journée ; ne je n'ose par bataille « attendre les oncles du roy, car s'ils me tiennent, « ils me feront mourir honteusement. » (Froiss. III, p. 235.)

Porquoi canteroi-je por vos, s'il ne me *seoit* ?
Ms. 7989², fol. 78.

Qui me doit *seoir*, et plaire.
Pierre de Corbie, Poes. ms. av. 1300, t. III, p. 1067.

4° [Faire le siège de : « Ensi seoit li roys devant « le fort castel de Rosebourch. » (Froiss. II, p. 290.) — « A Alençon y *sist* li rois de France plus de sept « semaines devant qu'il le peuist avoir. » (Id. V, p. 374.) — « Li roys David *seoit* à siege devant la « chité de Durem. » (Id. III, p. 442.) — 5° Etre en voie de s'accomplir : « La feste durant et *seant*. » (Id. IV, p. 213.) — 6° Mettre, placer : « Au tierche « jour qu'il se furent *sis* sus mer. » (Id. IV, p. 381.)]

Mes adonc encor *seoit on*
En l'ostel, si contre soi,
L'uis du bercil. *(Ms. 7218, f. 227.)*

7° « *Seoir* sus, » l'emporter sur : « François « veullent dire tout communement que Englois « n'oseroient *seoir* sur eulx que malicieusement, « et en trayson. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 525.) — 8° « Mal *seoir* sur quelqu'un, » être messéant à quelqu'un : « Et pour le double que « vous avez d'estre supplantéz, tenez vous en « suspection les pucelles, ce que mal *siet* sur vous « vrayment. » (Percef. VI, f. 104.) — [9° *Subst.* Manière de s'asseoir, de se tenir assis : « Et tes « *seoirs* et tes esters, Tes departirs, tes demourers « Soient tempré sans mesprison. « (Roman du Riche et du Ladre.)]

Seon. [Sayon : « Ilz estoient accouttrez de... « mantellines, *seons* de drap d'or, de vellours ou « satin decoupez. » (Brant. éd. Lalanne, II, p. 304.)]

Seonneeur. [Moissonneur : « Item, il a... service de *seonneeurs* en aoust, services de herces « et de charues. » (JJ. 47, p. 36, an. 1310.)]

Separable. Qui peut être séparé. (Oudin.)

Separage. [Division : « Ordonnons que auparavant d'entrer par ledit Perdrieu en la jouissance de ladite troisième place, qu'en notre « présence mesurage, toisage et *separage* sera fait « par gens à ce connoissants d'icelle troisieme « place. » (1563. Adjudication d'une place sise à Orléans, rue de la Bretonnerie, paroisse St-Michel, au sommier des titres particuliers de la censive ; L. C. de D.)]

Separaison. Partage entre deux terres. (Cotgr.)

Separation. [Division : « Je vous prie que « soyez contente que la *separacion* soit faite de « nous deux. » (Louis XI, 73e nouv.)]

Separatoire. Qui sépare. (Cotgrave.)

Separé. [Eloigné : « M. le connestable et M. le « chancelier ...qui estoient si sages et de nature et « de pratiques point sévères... non point chagrigneux et rebarberatifs, ny *separez* des douces « conversations. » (Brant. III, p. 311.)]

Separéement. [A part : « Il parloit *separéement* à ceulx qui estoient chefs des parts. » (Amyot, Solon, p. 16.)]

Separement. Séparation : « *Separement* de « l'armée du roy pour envoyer à Naples. » (Mém. de Du Bellay, II, f. 62.)

Separer. [1° Diviser : « (L'office de chirurgie, « est) *separer* les choses conjointes, rejoindre les « choses *separées*. » (H. de Mondeville, f. 34.) — 2° Faire cesser le combat : « Enfin la nuict arrive « et *separe* le combat. » (Froiss. VII, p. 289.)

Sepe. Serpent à tête large, à gueule pointue, « de plusieurs couleurs, long d'environ deux « coudées, qui pourrit ce qu'il mord. » (Cotgr.) [C'est le lézard dit *seps*.]

Sepeaux. Entraves des pieds de devant d'un cheval, appelées heudes ; d'où cheval enheudé, pour entravé. (D'Argentré, Cout. de Bret. p. 1535.)

Sepedon. Serpent, dans Rabelais, IV, p. 275.

Sepelis. Enseveli :

Droit en enfer iras en l'orde caige,
Sepelis yers de la gent menstrue
Ton corps purra comme charongne sauvaige.
Desch. ms. fol. 303.

Sependre. [Suspendre : « Teu merite a au « chef deu tor Qui felon est e traïtor, Et pire assez « qu'en le *sepent* A hautes forches mult sovent. » (Benoit, II, v. 8838.)]

Sepmaille. Semaille : « Que nul ne cueille « *sepmaille*... sur l'heritage d'autruy, sans le gré « de l'heritier ou fermier. » (Cout. Gén, I, p. 833.)

Sepmaine. [Semaine : « Amours, une fois la « *sepmaine* C'est raison que vous reposer. » (Ch. d'Orl. 42ᵉ rondel.)] — « Dieu les mette en male « *sepmaine*. » (Desch. f. 178.) — « Que en male « *sepmaine* soit celuy qui m'y amena. » (Percef. II, f. 40.) — « Entrer en tres mauvaise *sepmaine*. » (Percef. II, f. 30.) — [« Double *sepmaine*, » celle qui suit le dimanche de la Trinité : « Item la « coustume de la double *sepmaine*, toutes fois que « elle chiet disiesme, avecques la pecherie de la « ditte riviere, laquelle *sepmaine* chiet la *sepmaine* « de la Trinitet. » (JJ. 125, p. 76, an. 1377.)]

Sepmanier. [Semainier : « Quand il y avoit « plus de *sepmaniers* que de jours dans la « sepmaine. » (Boniv. Advis et devis, idolâtrie, page 79.)]

Sepmayne. Semaine : « Dieu les mette en « male *sepmayne*. » (Gace de la Bigne, f. 40.)

Sepme. [Office des morts : « Ordonnons que en « outre ce que nous avons ordonné aux jours « de nos obit et *sepme*, il soit fait un service « solempnel. » (Test. d'Isabelle d'Avangour, comtesse de Thouars, an. 1406.)]

Sepoture. Sépulture. (Brut, f. 64.)

Sepoultir. Ensevelir :

. . . . . Il velt trestot trangloutir,
Et estrangler, et *sepoultir*. *(Fabl. de S. G. f. 64.)*

Sepoure. [Sepulcre : « Buxtum, *sepoure*. » (B. N. Gloss. 4120, an. 1352.)]

Sepouture. [1° Sépulture : « De tel maniere fu « li *sepouture* d'un Sarrasin que jo vi une fois. » (Villard de Honnecourt, planche X.) Il dessine un monument funéraire du Bas-Empire. — « L'evesque « chante la messe hautement... Puis enfoirent le « vasal combatant ; Sa *sepouture* sevent bien li « auquant. » (Raoul de Cambr. p. 145.) — « La sus « enmi cele costure Me fetes une *sepouture* Entre « ce plain et ce jardin. » (Renart, v. 10094.) — « Après je eslis et voudre avoir ma *sepouture* eu « Val Nostre Dame. » (Cart. du Val Notre-Dame, an. 1295.) — 2° Funérailles : « Loys li Baubes... « moult se hastoit pour ce qu'il peust venir à temps « à la *sepouture* son pere, qui devoit estre mis à « S. Denys, si comme il cuidoit. » (Dom Bouquet, VIII, p. 326.)]

1. Sept. [Nom de nombre : « Et sont en sa com- « paigne plus de mil et *sept* cens. » (Berte, c. IX.) « Et puis ala par Engleterre deux ans et demi et « conquist *sept* citeiz. » (Mén. de Reims, § 299.) — « Item, le roumans des *sept* sages et d'Ysopet, « presié 100 s. » (Nouv. Compt de l'Arg. p. 64.)] — « *Sept* pars, » sept fois plus. » (Le Chev. de la Tour, f. 59.)

2. Sept. [Haie : « Icellui Berthelemi print ung « gros baston en une *sept* ou cloison. » (JJ. 206, p. 1132, an. 1377.)]

Septain. 1° Quantité de sept choses semblables : « *Septain* de chandelles, » sept à la livre, dans Miraumont, états de la Ch. des Comptes, f. 14.

Le Sainct Esprit, par les siens dons *septains*,
Rend tous ses faictz et affaires certains. *(Cretin, p. 236.)*

2° Espèce de poésie ou épigramme composée de sept vers. (Fabri, art de Rethorique, II, f. 44 ; Art poétique de Sibilet, II, p. 81.) — 3° Droit sur le sel : « Droits d'embouchures, de passe-ports, de tirages, « *septains*, attributions d'officiers. » (Mém. de Sully, X, p. 230.)

Septaine. Banlieue, district, juridiction d'une ville : « Coustumes generales des pays et duché de « Berry, tant de la ville, et *septaine* de Bourges « que des autres villes, et lieux du dit pays et « duché. » (Cout. Gén. II, p. 313.) — « Les manans « et habitans des villes et chastel d'Yssoudun, ville « et *septaine* de Dun le Roy, Mehun sur Evre, « Vierzon, et du lieu de Concressant. » (Ib. p. 303.)

Septante. [Soixante et dix : « Les mestiers qui « sont *septante* et deux. » (Commines, II, p. 4.)]

Septantiesme. Soixante-dixième. (Rob. Est.)

Septein. Quantité de sept : « Le chancelier aura « livraison de chandoille .I. *septein*, .I. cinquein, « .II. quayers et une pongnée de menue chandoille. » (Ord. de l'hôtel, an. 1317.)]

Septembraiche, ate. [Fête de la Nativité de la Vierge, qui se célèbre le 8 septembre : « Nus ne « peut ouvrer au dimanche, ne aux quatre festes « Nostre Dame, c'est assavoir à la my aoust, à la « *septembrate*, à la Chandeleure et en mars. » (Stat. ms. des peintres et selliers de Paris.) — On lit *septembraiche* au Cart. de Chartres, an. 1270.]

Septembral. [Qui appartient à septembre : « Par trop humer de purée *septembrale*. » (Rab. I, page 7.)]

Septembre. [1° Mois de l'année : « Si dist aus « mesages que il les secourroit dedenz la saint « Jehan, et il estoit adonc *septembres*. » (Mén. de Reims, § 256.) — « Purée de *septembre*, » le vin (Cotgr.) — « Le fermier ne peut rompre les pas- « tures, et les mettre en terres en labour, ny les « semer en grains de *septembre*, ou de mars, ou « en autres fruits, sans le consentement du « maistre. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 1034.) — 2° Temps de la vendange : « Vers la *septembre*. » (Chr. de S. Denis, I, p. 170.) — [Li rois respondi « que il en averoit conseil jusqu'à la *septembre* au « parlement. » (Mén. de Reims, § 477.)]

Septembresche. [1° Jour d'échéance des cens, en septembre ; ordinairement la Nativité de Notre-

Dame : « Item les cens reçeus aux Cours, à la « Gilonnière et à Duchi, à .III. termes, c'est assavoir « à la Saint-Jehan, à la *Septembresche* et à Noël ; « qui valent chacun an .XXXVI. sols. » (1353. Aveu du lieu de l'Epinai, paroisse de Montcorbon, châtellenie de Châteaurenard ; L. C. de D.)] — « Après « la quinzaine de la *septembresche*, qui sera « vingt deux jours en septembre. » (Ord. II.) — 2° Mois de septembre : « A la quinze de la *septem-* « *bresche.* » (Chr. de Nangis, an. 1343.)

Septembrin. De septembre : « Liqueur *septem-* « *brine*, » le vin, dans Cotgrave.

Septemtrion. [Septentrion : « C'est orient, « meridies, E occident qui vient emprès *Septem-* « *trion.* » (Benoit, v. 51.)]

Septenaire. Septième : « Par les chainons « *septenaires.* » (Cotgrave.)

Septene. Banlieue : « Il y a en la *septene* de « Bourges 27 villes à clochier. » (Thaumass. Cout. de Berri, p. 287.) — [« Ce sont les coustumes de « mons. le duc de Berry et d'Auvergne qu'il a en la « ville et *septene* de Bourges. » (Cout. de Bourges, f. 117.)]

Septennier. Service de sept jours, ou du septième jour pour les défunts : « Si iceluy service « estoit que le dit deffunt fust enterré en un jour, « comme seroit à vespres, et le service des messes « et ausmones fust prorogé ou differé au lendemain, « ou à un autre jour, ensuivant, par empesche- « ment, tout serroit du jour de l'enterrage ; mais « les heritiers du deffunct doivent faire le *septen-* « *nier* et annau, et autres funerailles. » (Cout. Gén. II, page 617.)

Septentrionne. Septentrion : « North est un « vent qui vient de *septentrionne.* » (Rou, p. 31.)

Septerée. Champ donnant un setier de blé : « Entre gens nobles, l'aisné prend pour son droit « d'aisnesse le maistre hostel noble et le vol d'un « chapon, estimé à une *septerée* de terre. » (C. G. II, p. 277.)

Septes. Sectes : « Il y a en cest monde trois « manieres de gens de quoy vostre benoist filz « prist la fourme, quant il print humanité, lesquels « sont .III. *septes*, et toutes ces .III. *septes* croient « en vous en diverses manieres : ce sont les Sar- « razins, les Juifs, et les Chrestiens. » (Mod. f. 196.)

1. Septier. Dérivé de *sextus*. 1° Mesure agraire : « Chacun muy de terre soixante sols, qui est pour « chacun *septier* cinq sols tournois. » (C. G. II, p. 227.) — « Chacun arpent, ou *septier* de terre a « froment, cinq sols tournois ; chacun arpent ou « *septier* d'autre terre, deux sols six deniers tour- « nois. » (Ib.) — 2° Mesure des liquides : « Mesures « de vin ne sont pas onnies ; ne pourquant on « conte un mui pour vingt quatre *septiers*, mes li « *setier* ne sont pas tuit aussi grant li un comme « l'autre. » (Beaum. ch. 26, p. 135.)

2. Septier. Dérivé de *septem*. Quantité de sept ; Froissart (Poës. ms. p. 429) parle d'un livre qu'il lisait toutes les nuits au comte de Foix :

Quant leu avoie un *septier*
De foeilles, et à sa plaisance.

Septiesme. Septième : « *Septiesme* denier de « la recepte et execution des taux et amendes que « les sergens exigeoient pour leur proffit. » (Ord. des ducs de Bret. f. 218.)

Septilion. [« Ung *septilion* vault mille milliers « de sixlions. » (De Laroche, Aristmétique, f. 7.)]

Septimage. « *Septimage*, herbage, paturage, « bois mort, cocage, fanage, et panage, droits du « forestier de Bretagne. » (Dom Morice, Hist. de Bret. préf. p. XIII.)

Septime. [Septième : « Li *septimes* cas qui « appartient à sainte Eglise, si est des testamens. » (Beaum. XI, p. 10.)]

Et lendemain quant jors apert
Monta ses oncles, lui *septime*. *(Ms. 7218, f. 351.)*

Donné en nostre tour de Fymes,
Les .XVI. et dix *septimes*
Jours d'octobre, mil quatre cens. *(Desch. f. 415.)*

Septimestre. De sept mois, ou à la fin de sept mois. (Cotgrave.)

Septinaire. Septenaire. Qui contient sept. (Cotgrave.)

Septique. Qui putréfie. (Oudin.)

Septirage. Droit que l'on paye pour chaque septier. (Cotgrave.)

Sept-tires. [« Fourreures de *sept-tires* et « forreures de propres, trois deniers la piece. » (Reg. *Noster*, f. 36.)]

Septuagisme. Septuagésime, dans S. Bern. p. 270.

Septvirat. Gouvernement, autorité de sept hommes. (Cotgrave.)

Septuple. Doublé sept fois. (Cotgrave.)

Sepucre. [Sépulcre : « Bastars, dist il, vos me « contraloiés ; Par le *sepucre* ou Jhesu fu couchiés, « Jà vostre drois n'en essera bailiés. » (Raoul de Cambrai, p. 157.)]

Sepulchralier. Faiseur de tombeaux. (Cotgr.)

Sepulchre, cre. [Tombeau ; sépulcre de N. S. J.-C. à Jérusalem : « Et prist cuer en lui et escria : « Saint *sepulcre !* »] — « Cheval courant est un « *sepulchre* ouvert, » on est en danger de perir en courant à cheval. (Cotgrave.) Les chasseurs disent encore : « Courir à tombeau ouvert. »

Sepulturable. Qui est à mettre dans le tombeau, prêt à être enterré. (Cotgrave.)

Sepulture. [Tombeau : « Qui estoit cestuy qui « est gisant sous ceste froide *sepulture ?* Un riche « avare qui, vivant, Ne buvoit que de l'eau toute « pure. » (Basselin, LVII.)]

Sepulturer. [Ensevelir : « Se aucun voise de « vie à trespassement lequel il convienne *sepul-* « *turer* et enterrer. » (Cart. de Lagny, f. 199, an. 1443.)]

Sepuscre. Sépulcre, en parlant de J.-C.:

De la crois son cors despendirent
Si ami, et l'ensevelirent,
Si com durent, honestement,
Et l'embausmerent saintement;
El sainc *sepuscre* le poserent;
Sus le bausme bien seelerent. *(Ms. 7218, f. 143.)*

Sequace. Suivant, adhérent: « Jacques d'Arte-« velle mande Pierre Dubois un de ses *sequaces* « ou suyvants. » (Hist. de Louis III, duc de Bourb. page 209.)

Sequance. Prose rimée qui se chante à la suite de l'*alleluia* de la messe, avant l'évangile. On lit à l'occasion de la dévotion d'un archevêque de Tolède à la sainte Vierge:

De la pucele doce et sade,
De la pucele sainte et digne,
Fist mainte *sequance*, et maint hymne,
Moult l'ennora tant com veschie,
Chascun an, par s'arceveschie. *(Ste Léoc. f. 26.)*

Sequannie. [Souquenille: « Lequel Brisart « respondi qu'il ne vendroit point sa robe, mais il « lui vendroit voulentiers une *sequannie* de toille « laquelle il restoit sur sa robe. » (JJ. 145, p. 423 *bis*, an. 1393.)]

Sequele, elle. [1° Suite: « La monstre Raymon, « escuier et de deux autres escuiers de sa com-« pagnie et *sequele.* » (Bibl. de l'Ec. des Ch. 3e série, II, p. 128, an. 1369.)] — « La *sequele* au robon, » les vils artisans, pauvres marchands. (Cotgr.) — « Il « y eut ung grant cappitaine nommé Rodigues « comte de Ribegieux d'Espaigne, et estoit Espagnol « de nation qui vint logier au pont de Sée, à tout « six cens hommes d'armes et leur *sequelle.* » (Le Jouvenc. page 628.) — 2° [Parti: « Et tout inconti-« nent s'enfuyt de la ville ledit messire Raiz de « Luitre et toute sa *sequelle.* » (Comm. II, p. 3.)] — 3° Conséquences:

Faces sont belles;
Poignantes mamelles
Valent or fin;
Mais les *sequelles*,
Sont moult crueles,
A la parfin. *(Blas. des Faulces, am. p. 255.)*

4° [Dépendance, attenance: « Icellui Hennequin « demanda au dit curé sa houppelande, au sup-« pliant sa courroye et les *sequelles*, et audiz « Simonnet et Henriot et Jehan Denis pareillement « leurs couroyes et les *sequelles.* » (JJ. 139, p. 151, an. 1395.)]

Sequemment. Ensuite:

De là marcherent en Gascongne
Et en Guyenne *sequemment. (Vigil. de Ch. VII, I, p. 5.)*

Sequence. [1° Suite, progéniture: « Lesdits « manans et habitans povoient tenir en icelles « paisson, sans aulcune chose payer pour pennaige, « une truye et sa *séquence* née depuis Noël précé-« dent. » (1554. Sentence de délivrance du droit d'usage aux habitants des Bordes, Brai et Bonnée; L. C. de D.)] — 2° Au jeu de cartes, suite de trois cartes au moins ayant même couleur: « Ils « passeront deux ou trois heures à joüer au flus, « au jay, à la *sequence*, à la condemnade... et « autres tels jeux qui ne sont point deffendus. » (Cont. de Chol. p. 174.) — 3° Nom de l'épée de Lancelot. (Lancel. du Lac, I, f. 111.) — 4° [Pièce de plain-chant en vers mesurés et rimés, dite aussi prose; elle est ainsi nommée parce qu'elle suit le graduel et l'*alleluia*. Les *séquences* les plus célèbres sont le *Dies iræ*, le *Stabat Mater*, le *Veni, sancte Spiritus:* « Entre l'epistre et l'evangile, au couron-« nement des roys de Jerusalem, quant l'on a dit « l'epistre et la *sequence*, on leur met la couronne « sur la teste, et l'on chante l'évangile. » (Ass. de Jérus. p. 191.) — Ces paroles, *sancti Spiritus adsit nobis gratia*, sont appellées « la *sequence* du « St Esperit. » (Chr. de S. Denis, I. f. 113.)]

Sequencier. [Livre contenant des sequences: « Un *sequencier* du roy Charles, rendu à mons. « l'evesque de Cornouaille pour le rendre au roy « Robert, à çui il estoit et l'a rendu. » (Nouv. Compt. de l'Argent. p. 63.)]

Sequent. Suivant: « Au chapitre *sequent.* » (Hist. de la Toison d'or, II, p. 133.) — « L'année « *sequente.* » (N. C. G. II, Cout. de Hain. p. 52.)

Sequestre. 1° De réserve: « Mis en main « *sequestre.* » (Percef. IV, f. 157.) — 2° Ecarté: « Or vive autant que il peult; car de ce fer mourir « luy convient; ces paroles finies, elle mist le fer « en lieu *sequestre.* » (Id. f. 118.) — 3° [Mise en main tierce: « En simple saisine ne se fait aucun « retablissement, ains un simple ajournement, et « n'y a lieu de recreance ni *sequestre.* » (Loysel, p. 763.)]

Sequestrer. [Ecarter, séparer: « Et scauront « ceux qui seront pestiferés et les feront *seques-« trer.* » (Paré, XXIV, p. 11.)]

Sequet.

Sequin, *sequet*, sans mal sentir
S'esbatre pour une passade. *(Coquillart, p. 138.)*

Sequeuer. [Secouer: « En eulx ainsi *sequeuant* « et joant courtoisement. » (JJ. 131, page 63, an. 1387.)]

Sequeure. Secourir:

Force est de corps par le cuer afeblie,
Dont le corps dit, pourquoy me fais tu mat?
Le cuers repont, tu ne me *sequeurs* mie. *(Desch. f. 171.)*

La fame n'amera ja,
Se Dieus m'aist et *sequeure*,
Celui qui, pour s'amour,
Plaint, et soupire, et ploure,
Mais celui qui la bat,
Et li sien li demeure. *(Ms. 7615, II, f. 138.)*

S'estuet que li roys seus demeure,
Soit mat, quant n'a qui le *sequeure.* *(Ms. 6812, f. 50.)*

Sequillon. [Petite branche d'arbre qu'on a coupée: « Lequel signifiant... prist à sa defense un « petit baston appellé *sequillon*, de tremble. » (JJ. 125, p. 144, an. 1384.)]

Sequin. Monnaie. (Borel.)

Sequinant. Jonc à fleurs douces; foin des chameaux. (Cotgrave.)

Sequre. Oiseau de proie, sacre: « Tels oiseaux « de proye sont l'aigle, le faucon, le lanier, le

« *sequre*, le hobe.... lesquels volent hault. » (Mod. f. 198.)

Seqution. [Exécution; comparez l'italien *secuzione:* « Et n'i demora ville ne hamiel qui ne « fust tout ars et mis à *seqution*. » (Froiss. III, 167.)]

Sequurement. Sûrement: « Pour le dit office, « et mestier estre plus *sequurement*, et profitable- « ment gardé et gouverné. » (Ord. II, p. 430.)

1. Ser. Serf:

Qui fait, dou *ser*, seignor,
Les enemis moulteplie. *(Poët. av. 1300, I, p. 396.)*

2. Ser. Serre, action de serrer, de voler:

Vivre en mains lieux de tolte, et de rapine,
Et tout rungier ; faire crasse cuisine
Des biens d'autrui prins à force de *ser*. *(Desch. f. 331.)*

3. Ser. « Petit insecte de figure et espèce « d'araigne, de la grosseur d'un grant escarbot; il « tire un filet délié de ses entrailles, et l'entortille « avec les pieds en des vergettes qu'on met auprés « de lui. » (Dict. de Monet, au mot *Soie*, où il rapporte tous les procédés de ce petit animal.)

4. Ser. Petit lait. Voir Serat. (Cotgrave.)

Serail. [« Prince voluptueux et auquel un *serail* « de femmes n'eust pas suffi. » (Carloix, II, p. 2.)]

Serain. [1° Soir: « Del matin tresk' al *serain*. » (Poème d'Haveloc, v. 768.) — « Perchiez l'esprevier « et reposez et laissiez passez le chault, et après « volez au *serain*. » (Ménag. III, p. II.)]

Avant hier, en un vert pré,
Tout à un *serain*,
Deus dames de grant biauté
Trovai, main à main,
Desous une verte codrete. *(Poët. av. 1300, IV, f. 1525.)*

2° Fraîcheur, serein: « Une compaignie de dames « et de damoiselles sailloient dehors de l'hostel « pour venir au *serain*, à cause que la nuyt estoit « ja venue. » (Percef. V, f. 19.)

Seraine, ainne. [Sirène: « A chant de *se-* « *raines* de mer, Qui par lor vois qu'eles ont « saines Et series, ont non *seraines*. » (Rose, v. 678.) — « Lesquels feurent logés à la *seraine* en la rue « de la Harpe, et feurent gardez que personne ne « parlast à eux sans leurs gardes. » (Juv. des Urs. Charles VI, 1415.)]

Et la navie vient fendant
Vers le pont, comme une *serainne*,
Tres parmi le milieu de Sainne,
Pour le rompre, et desacrochier. *(G. Guiart, f. 69.)*

Seranc. [1° Peigne à lin et à chanvre: « Cons- « cience le foule, conscience le froisse; Conscience « le point plus que *serans* ne broisse. » (J. de Meung, Test.)]

Or dit qu'elle a lin de saison
Pour filler, et chanvre moult fine
Et a potaige pour cuisine :
Or a fillé, or a *serans*
Desvidoir et petiz et grans
Or a toile, or a bon cendal. *(Desch. f. 513.)*

2° Aiguillon du porc-épic:

Sont couverts d'aiguillons armés d'aspres *serancs*,
Herisséz de poinçons qui tousjours rejettonnent.
Vers de Dubartas, dans Favin, Th. d'honn. t. I.

Serancer. [Peigner au séran: « Finalement le « chanvre est assorti pour les divers ouvrages où « l'on le destine; et selon iceux, broié, *serancé*, « peigné, filé et converti en toile et cordage. » (O. de Serres, p. 762.)]

Serancier. Celui qui bat le lin, qui le peigne. (Cotgrave.)

Serant. [Serrant, touchant à: « Le maison « Jehan de Lens... qui siet eu vies markiet, *serant* « de le maison Gerart. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1874, p. 451.)]

Seraph. Monnoie d'or connue en Turquie, de la valeur d'un écu de France environ. (Cotgr.) — « Or de *seraph*. » (Rab. p. 47.)

Seraphin. [1° Ange de la première hiérarchie: « Et se interprete *seraphin* ardent charité en amour « de Dieu. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6e série, II, p. 134.)] — 2° Digne du ciel:

Le beau chapeau d'esmeraudes tres fines,
Entrelassé de pierres *seraphines*.
Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 268.

Ser argent. Avare qui enserre l'argent. (Cotgr.)

Serat. 1° Lait écrémé et aigre. (Cotgr.) — 2° Lait bouilli avec ail et ciboule, dont on use beaucoup en Normandie. (Id.) — 3° [Serret, fromage, du latin *serum:* « Mais le tiers gaing qu'en Savoye ilz en « tirent (du bétail) Est le *serat* que du latin ilz « dirent.... Ilz font tremper la racine d'ortie En la « liqueur du fourmage sortie, Qu'on dit lait clair... « Puis au chaudron on boult d'autre lait maigre « Avec lait franc; ilz gettent de cet aigre Ce qu'il « en faut, ces trois mistionnez Font le *serat* ...se- « cond fourmage et de grosse substance, Des « povres gens ordinaire pitance. » (J. Peletier du Mans, la Savoye, an. 1572, p. 260.)]

Serayne. [Sirène: « Faut qu'ilz bouchent leurs « oreilles, comme on fait au chant des *seraynes*. » (Brantôme, VII, p. 289.)]

Serbin. Résine du grand cèdre. (Cotgrave.)

Sercel. [Cercle de tonneau, enseigne de cabaret: « Sur chacun hostel, scitué au dit Lagny, ou « on vende vin et que il y ait enseignes de *sercel*. » (Cart. de Lagny, f. 96, an. 1398.) — « Pour chacun « hostel à *sercel* pendant ou vendant vin et tenant « taverne. » (Id.) — « Une perche ou pendoit le « *sercel* d'une taverne. » (JJ. 159, p. 139, an. 1404.)]

Sercelier. [Fabricant de cercles, tonnelier: « Comme Jehannin Fouquet *sercelier* ait coupé la « tonture de environ un arpent de menu bois, « montant laditte tonture à deux ou trois fesseaulx « de *serceaulx*. » (JJ. 127, p. 143, an. 1385.)]

Serche. [Voyage, et spécialement visite aux Lieux Saints; origine du Chemin de Croix: « Nous « mena le gardien de l'eglise du Saint Sepulcre « faire la sainte *serche* que l'en peut et doit faire « ou saint voyage de Jherusalem. » (Saint Voyage de Jherusalem, § 52.)]

Serché. [Inspecté, visité à la douane: « Et « fusmes tres bien *serchés* à entrer dedans à la

« porte, pour savoir combien nous portions d'ar- « gent et d'aultres choses. » (Saint Voyage de Jherusalem, § 280.)]

Sercher. [Chercher : « Et s'en ala par les desers « *serchant* et querant ce preudomme saint Pol, et « grant temps le quist que trouver ne le pot. » (Saint Voyage de Jherusalem, § 267.)]

Sercifi. [Salsifis : « Une autre racine de valeur est « aussi arrivée en notre cognoissance peu de temps « en ça, tenant rang honorable au jardin ; c'est le « *sercifi*, dont la graine estant fort menue, ne peut « on semer que trop espessement. » (O. de Serres, p. 531.)]

Sercler. Sarcler. (Oud.)

Sercleur. [Sarcleur : « J'espargne les *sercleurs*, « Qui gaignent argent, les glaneurs. » (Rab. Pantag. t. III, p. 2.)]

Sercleure. Ce que l'on sarcle. (Cotgr.)

Sercot. [Surcot : « Ladicte effigie (de la reine « Anne) estoit.... vestue dessoubz d'une cotte de « drap d'or, et dessus un grand *sercot* de vellours « cramoisy de pourpre. » (Brant. t. VII, p. 322.) — « Item une cote et un *sercot* de marbré violet, dont « le *sercot* est fourré de menu vair, donné à la fame « Johan de Gaangni le tailleur, fillose Madame. » (Nouv. Compt. de l'Argent. p. 69.) — « Item cote et « *sercot* de marbré brun, sengles. » (Id. p. 71.)]

Serdeaue—deleau. [Officier qui primitivement servait l'eau à la table royale (v. *sert de l'eau*) ; plus tard il recevait des mains des gentilshommes servants les plats que l'on desservait : « Tous menus « officiers du roy, jusques aux valets de pied, por- « tiers, huissiers de salle, valets de fouriere, *serde-* « *leau*, y estoient à souhaict abrevez. » (Carloix, III, p. 26.)] — « On observe à la cour cette coutume « ancienne, en tels jours de festes solemnelles et de « ceremonie, que le grand pannetier est appellé « par un officier de cour, le plus souvent le *ser-* « *deaue*, à haute voix, le roy allant à la messe, par « ces mots : messire Charles de Cossé, grand pan- « netier de France, venez couvrir pour le roy. » (Miraulmont, des Cours souver. p. 401.)

Seredure. [Serrure : « Lode tun Deu, Syon ; « kar il confortad les *seredures* de tes portes. » (Lib. psalmor. p. 228.)]

Serée. [Soirée : « Les *serées* de Guillaume Bou- « chet. » — « Je te rendray bon compte de ma vie, « Depuis qu'à toy parlay l'autre *serée ;* Ce soir fut « court. » (Marot, t. III, p. 134.) — « Comme fit ce « brave Philippe de Vallois après la battaille de « Crécy, qui, après avoir combattu tout ce qu'il se « pouvoit jusques à la *serée*. » (Brantôme, II, 73.)] — « Le roy s'esbatit toute celle *serée*, et fist bonne « chiere au Jouvencel. » (Le Jouvenc. ms. p. 456.)

1. Serein. [Temps serein : « Comme la lune « aux estoilles esclaire Par le *serein* de quelque « nuict bien claire. » (Du Bellay, III, p. 3.)]

2. Serein. [Humidité du soir : « Se mettre à « couvert du *serein*. » (Montaigne, II, p. 342.)]

3. Serein. [Serin vert de Provence : « Ou pas « à pas le long des buissonnetz Allois cherchant les « nids des chardonnetz, Ou des *sereins*, des pinsons « ou lynotes. » (Marot, I, p. 217.)]

Sereine. [Sirène, au propre et au figuré : « *Sereine*, se dient li autor, sont trois qui avoient « semblance de feme dou chief jusques as cuisses ; « mais de celui leu en aval avoient semblance de « poisson.... qui por lor très dous chant faisoient « perir les non sachanz qui par la mer aloient. » (Brun. Lat. Trésor, p. 189.) — « La royne Blanche « comme un lys, Qui chantoit à voix de *sereine*. » (Villon, Ballade des dames du temps jadis.)] — 2° Machine à battre le beurre. (Oud.)

Expressions : « *Sereine* de moulin, » une ânesse. (Oud.) — « Il chante comme une *sereine* du pré aux « clers, » il ricane. (Id.)

Sereiner. [Rendre serein : « La philosophie « faict estat de *sereiner* les tempestes de l'ame. » (Mont. I, p. 176.)]

Sereineté. [Sérénité : « Son beau visage blanc, « qui ressembloit un ciel en sa plus grande et blan- « che *sereineté*. » (Brantôme, VIII, p. 37.)]

Serement. [Serment ; l'*e* qui a disparu dans la forme moderne nous prouve que les syllabes avant la tonique avaient un accent à la suite duquel les voyelles se traitaient comme à la fin des mots : « Cuens de Tripe, cuens de Tripe, tenez vo *sere-* « *ment*. » (Mén. de Reims, § 44.) — « Tout ce ay je « de *serement* envers luy, » (Froiss. XIII, p. 270), c'est-à-dire j'y suis tenu par serment.]

Serementer. 1° S'engager par serment :

On tuit cil conseil graanté,
Et sont entre *seremente*
Que tuit ensemble se tendront,
Et ensemble se deffendront. *(Rou, p. 164.)*

2° [Relâcher sur parole : « Si furent *serementés* « comme prisonniers. » (Froiss. VII, p. 182.)]

1. Serenade. Musique de nuit. (Cotgrave.) De *serum*.

2. Serenade. Tranquillité d'âme. (Id.) De *serenus*.

Serence—ens. [Séran : « Uns *serens* ou brou- « esse valent trente sols tournois. » (JJ. 188, p. 127, an. 1459.) — « Vous nous nicquez ou nous faites « les bées, Monstrant vos yeux plus agus que « *serences*. » (Chastell. expos. sur vérité mal prise.)]

Serener. Calmer :

Si les destins, conspirantz contre moy,
Ont conjuré ma mort toute asseurée,
Pourquoy font ils la lumiere azurée
De la clairté *serener* mon emoy ? *(L. le Caron, f. 15.)*

Serenissime. Titre donné à des princes : « *Serenissimes* infantes, » pour les princesses de la cour de Turin, sœurs de Madame royale. (Vén. de Salnove, p. 177.) — « *Serenissime* prince. » (La Roque, sur la noblesse, p. 361.)

Sereniteit. Tranquillité, dans Saint Bernard, Serm. p. 95.

Sereur. Cas régime de *sœur* :

Les peres rens aux petits fils,
Et aux meres rens leurs maris :
Rens à ces dames leurs seigneurs,
Et les freres rens aux *sereurs*. *(Brut, f. 72.)*

Ele regarda tout entor
Ses *sereurs*, en après sa mere. *(Ms. 7218, f. 257.)*

Sereure. [Serrure : « (Moi saint Pierre) ki du « cel guvern la *sereure*. » (Edouard le conf. v. 1760.)]

Sereux. Qui a les caractères de la sérosité. (Cotgrave.)

1. Serf. [Impératif de *servir* : « *Serf* e crei le « Rei omnipotente. » (Rol. v. 3599.)]

2. Serf. [1° Homme non libre ; il diffère de l'esclave, en ce qu'il est attaché à la terre et non à la personne.] — En Bourgogne et en quelques autres provinces, ceux qui sont *serfs* ne le sont qu'à cause de leurs héritages, et ils deviennent francs en les abandonnant. En Champagne et en quelques autres endroits, la condition de *serfs* est differente selon la nature des terres et seigneuries à cause desquels ils sont hommes. (Laur.) — « Les « *serfs* n'usoient pas d'armes libres, sçavoir la « lance et l'espée, qui estoient reservées pour les « personnes libres. » (Le P. Daniel, Mil. franç. t. I, p. 409.) — Enfin on l'a donné en général à tous ceux qui ne jouissoient ni de la liberté, ni de franchises : « Deviendroyent *serves* et privées de fran- « chise » (Aresta Amor. p. 77), à ceux qui étoient ou sujets ou obligés. Dans ce sens, le roi de France dit que le roi de Portugal avoit été son *serf*, l'ayant racheté et secouru contre le roi d'Espagne qui lui faisoit grande guerre, et que son fils le comte Ferrand l'estoit aussi par conséquent. Ferrand fit la guerre pour faire dédire le roi de ce mot pour lequel les Flamands ne vouloient plus être ses sujets. (Baudoin, fol. 13.) — [« A une estache l'unt « atachet cil *serf*. » (Rol. v. 3737.) — « Au commen- « cement du monde n'avoient esté nuls *serfs*. » (Froiss. Buchon, II, p. 52.)] — 2° Assujetti à, appartenant à un serf : « Ouvriers, et monoiers sont si « abstrains, et à ce faire, que à nul autre mestier, « office, ne estat ne se peuvent ordonner, et ainsi « sont *serves* à y chose faire. » (Ordon. II, p. 340.) — « La veufve d'un homme *serf*, franche ou serve, « demeure doüée par droit coustumier, de la moitié « des heritages de servitude de son feu mary. » (Cout. Gén. I, p. 880.) — « Tenoit sa main à sa ma- « celle, son costé appuyé sur l'ung des pieds du « tabernacle, non pas qu'il dormist ; mais bien « monstroit qu'il fust *serf* à tristesse, et que pou « luy challoit, comment la chose allast. » (Percef. vol. II, f. 42.)

Expressions : 1° « Orgueil de *serfs*. » (Partonop. folio 164.

2° . . . . . Nus biens n'est sans envie,
Et n'est un *serf* sanz felonie. *(Pyr. et Thisbé, f. 98.)*

3° « *Serfs* abonnez. » (Laur.) — 4° « *Serfs* coutu- « miers. » Dans la Coutume de la Marche, celui qui doit à son seigneur, à cause d'aucun héritage, argent à trois tailles, payable à trois termes, avoine et geline, chacun an, il est reputé être *serf coutumier*. (Id.) — 5° « *Serfs* fonciers, » ceux qui, après avoir été conquis par les anciens François, en ont reçu des terres, à la charge de quelques services, sans pouvoir changer la demeure qu'ils avoient d'abord choisie. (Cotgr.) — 6° « *Serfs* pissenez. » Dans le Nivernois, ce sont les bâtards des serfs. (Laur. Gloss. du Droit fr.) — 7° « Combien qu'en « France n'ont gueres de telles gens, mais en « Lombardie, et en Arragon en ont assez ; or y a « une autre maniere de servitude, et s'appellent « *serfs libertins ;* et ceulx cy sont ordonnez à faire « certain labour ès champs pour les blez et les « vignes cultiver, et ceulx cy ne seroient point « tenus d'aller à la guerre, car selon leur nature, « on ne leur doit point mectre nouvelle servitude. » (L'Arbre des batailles, f. 134.) — 8° [« Qui de son « *serf* fait son seigneur, ses ennemis mouteplie. » (Machaut, p. 136.) — 9° « On dit communement que « qui essauce son *serf*, il en fait son ennemy. » (Ménagier, I, p. 5.)]

Serfouer. Serfouir. (Cotgr.)

Serganz—eant—ent. [Du latin *servientem*. 1° Serviteur : « Dunc prent li pedre de ses meilurs « *serganz ;* Par multes terres fait querre sun am- « fant. » (S. Alexis. c. XXIII.) — « Le premier roi « de France fist Dieus par son commant Couronner « à ses anges dignement en chantant, Puis le « comanda estre en terre son *sergent*, Tenir droite « justice, et la loi mettre avant. » (Sax. p. 1.) — « Après mangier ostent les napes Li *sergant* qui « doivent oster. » (Robert le Diable.)] — « Sire, je « te prie qu'il te souviegne de moy, et que tu n'en- « tres pas en jugement contre ton *sergent ;* car nul « qui vive ne sera ja justicié en ton regart. » (Chr. de S. Denis, II, f. 1.) — « Adonc fut temps de nap- « pes oster, si les cueillirent escuyers, et *sergens :* « après se leverent dames et damoiselles, et cheva- « liers. » (Percef. I, f. 134.)

Où il avoit grant foison de gens ;
Chevaliers, escuyers, *sergens*. *(Desch. f. 207.)*
Li ostes est levez matin,
Et les *sergens*, et si conterent
Combien char et poisson couterent. *(Ms. 7615, I, f. 105.)*

2° Fantassin mercenaire : « Le roy d'Angleterre « et le prince de Galles son fils, avoyent en leur « route environ trois mille hommes d'armes, six « mille archers, et dix mille *sergens* de pied. » (Froiss. liv. I, p. 143.)

Par là se metent en besoingne
Sergenz de France, et de Bourgoingne
Qui portent buches, pierres, motes,
Uns à paniers, autres à hotes. *(G. Guiart, f. 76.)*

Les soldats qui étoient en garnison dans les châteaux, sur les frontières, s'appeloient *sergens*, comme on le voit dans l'ordonnance à leur sujet, du 1er mai 1347 et dans celle du 5 février 1350. (Ord. II, p. 261 et 346.) — 3° Ecuyer, mercenaire à cheval : « Lionnel, cousin et ecuyer de Lancelot « alloit auprès luy armé de chapeau, et de haulbert, « comme *sergent ;* si se tenoit embronché que nul « ne le congneust. » (Lanc. du Lac, I, f. 107.) —

« Lancelot envoya querre son cousin Lyonel, si le « fait armer comme *sergent.* » (Id. f. 3.) — « Quant « ceulx vindrent près des pavillons, si descendirent « chevaliers et *sergens*, et puis coururent descen- « dre une moult belle damoyselle qui leur dame « estoit. » (Id. III, f. 27.) — 4° Bas officier de justice remplissant les fonctions d'huissier et de gendarme : « Il y a plusieurs autres edicts qui sont en bransle « sur le bureau, mesme celuy de dix huit mil ser- « gens par tout le royaume ; je ne pense pas qu'il « doive passer ; car s'il avoit lieu, il effaceroit la « memoire des onze mille diables dont on parloit « du temps de nos bons vieux peres. » (Pasquier, Lett. I, p. 450.) Dans ses Recherches, p. 688, il dit que « nos plus vieux François firent du latin *ser-* « *viens*, un *sergiens*, que nous avons depuis appellé « *sergent.* » — « *Sergens*, dit-il encore, quasi *ser-* « *regens*, d'autant que leur estat est voué à la cap- « ture des malgisans. » Des Accords, dans ses Bigarrures, p. 90, fait venir ce mot de *serre argent*, « pour ce que un *sergent*, serre volontiers ce qu'il « reçoit. » On trouve *ser argent* et *serre argent* pour *sergent*, dans Rabelais, V, p. 46 et 66. Ces dernières idées ont pu avoir pris leur source dans cette ancienne explication : « *Sergant*, » le servi- teur de l'évangile qui garde le besant sans le faire valoir. (Doctr. de Sapience, f. 32.) — Dans la charte de la franchise des habitants de Rouvres, on lit : « Qu'il ne sera etabli dans cette ville qu'un maire « et deux *sergents* seulement. » (Pérard, Hist. de Bourg. p. 316, an. 1215.) [Ce fut seulement en 1376, par ordonnance de Charles V, que les sergents d'armes cessèrent d'instrumenter ; les sergents de justice retinrent longtemps de leur ancienne pro- fession un costume tout militaire. Ces derniers se divisaient en deux classes : les sergents à pied ou à verge portaient les assignations et les significa- tions de prêter main-forte à la justice ; les sergents à cheval levaient les amendes et arrêtaient les malfaiteurs. Ils commettaient tant d'exactions que le roi Jean dut en réduire le nombre à 4, où ils étaient 20.] — « Le proverbe ancien monstroit bien « le malheur où nous sommes, quand il dit, un « advocat en une ville, un noyer en une vigne, un « pourceau dans un bled, une taupe dans un pré, « et un *sergent* dans un bourg, c'est pour achever « de gaster tout. » (Bouch. Ser. liv. I, p. 337.) — « Il le guette comme le diable fait le *sergent.* » (Oud.) — « Je vous le deffends bien, et si je ne suis « pas *sergent.* » (Id.) — « Je suis à vous comme le « *sergent* au diable. » (Id.) — Les seigneurs avaient leurs sergents comme le roi : « Si parlerons.... des « contes que li *sergans* doivent fere à lor segneurs, « si que cil qui servent sacent comment il doivent « servir. » (Beaum. XXIX, p. 1.) Grâce à ces ser- gents, la justice royale intervenait dans les seigneu- ries non réunies au domaine, d'où le proverbe « *sergent* à roy est pers à comte. » — Les évêques trouvoient indécent d'ajouter foi à un sergent royal qui assuroit d'avoir fait une semonce lorsque les évêques n'en disconvenoient pas. On décida, dans les églises de Jérusalem, que « le banier (*sergent*) « en doit estre creu, se il dit que il l'a semons : et « se lui dit par la foi, que il doit au seignor que le « banier ne le semonist de cette semonce, si com il « dit, et attaint en est quite, ou senon il pert son « fié. De là l'origine de ce proverbe. » (Assis. de Jérusalem, ch. CCXXV.) — 5° « *Sergeant*, » grande agrafe. (Monet.) — 6° Valet, outil : « *Sergeant* de « tonnelier. » (Cotgr.)

On distinguait parmi les sergents : 1° « Les *ser-* « *gens d'armes* sont les maciers que le roy a en « son office qui portent maces devant le roy. Sont « appelés *sergens d'armes* pour ce que ce sont les « sergens pour le corps du roy ; et doivent et peu- « vent adès porter leurs armeures jusques à la « chambre des comptes du roy et peuvent faire « sergenterie par tout le royaume, et doivent avoir « gages du roy. Item ils doivent estre quittes de « toutes tailles et subsides courans aux pays, ne ne « doivent avoir juge que le roy et son connestable, « mesme en defendant........ Et est leur office de « voiager ; car supposé que le roy si alast de vie à « trespas, jassoit ce que tous les autres officiers « soient demis de leur office par la mort du roy, « toute fois ne le sont mie *sergens d'armes*, mais « demeurent toujours, tant qu'ils vivent, se il ne « forfont. » (Bouteiller, Somme rurale. liv. II.) Voir Sergent a masse. — 2° « *Sergent baillial.* » Voir Sergent juré, dans la Thaumass. Cout. de Berry, p. 160. — 3° « *Sergent de bande*, » le même que sergent de bataille : « Un adventurier qui s'appelloit « Jacquin, de la bande de M. de Mollart, lequel « estoit *sergent de bande* vint regarder à la breche « qui avoit esté faicte le jour de devant, il vit qu'il « n'y avoit ame de deffence dans la ville. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleur. ms. p. 137.) — 4° [« *Sergent barrier*, » celui qui lève les impôts aux barrières des villes, au reg. JJ. 108, p. 275, an. 1376.] — 5° « *Bas sergent.* » (Anc. Cout. de Norm. f. 150.) — 6° « *Sergent bastonnier*, » sergent à verge. (Bout. Som. rur. p. 891.) — 7° « *Sergent* « *de bataille*, » officier qui, dans un jour de com- bat, recevait du général le plan de la disposition de l'armée, et dont la fonction était de ranger les troupes en bataille : « Il defaisoit, et desembelissoit « le roy. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 205.) — « Dans les « armées, en 1555, ils avoient une grande habitude « d'estimer à la veue le nombre d'hommes qu'un « bataillon pouvoit contenir. » (Mém. de Montluc, I, p. 664.) — 8° « *Sergent blarier, blavier* ou *mes-* « *silier*, » celui qui garde les vignes ou autres terres chargées de fruits. (Cotgrave.) — 9° « Quiconque se « trouve injurié, et veut en avoir la reparation, il « fera adjourner sa partie au lieu de son domicile, « ou de sa demeure dans la ville, par le *sergent de* « *la chambre*, et dehors par l'amman de la paroisse « sous laquelle sa partie demeure. » (Cout. de Bourg. au N. C. G. I, p. 483.) — 10° [« *Sergent* « *champestre*, » messier : « Octroyons à Jehan du « Taillis office de *sergent champestre* et lui avons « donné pooir de faire touttes manieres de prinses « et accusations, tant de personnes que de bestiaux, « estant trouvez avant la dite seigneurie en delictz,

« malfaicteurs et dommages. » (Cart. de Corbie, César, f. 41.) — 11° « *Sergent à cheval,* » sergent du Châtelet de Paris exerçant son ministère au-delà de la banlieue.] — 12° « *Sergent chevaucheur,* » certain officier dans les forêts. (Cotgrave.) — 13° « *Sergent criminel,* » le bourreau : « Si c'est « pour trahison, ou meurtre, droit d'armes, raison, « ou justice veulent qu'ils soient par le *sergent* « *criminel* couché, lié, et traisné sur une claye, les « pieds hors du champ, et delà et deçà par chevaux « au gibet pour estre pendu, ou en la place de la « ville avoir la teste tranchée. » (La Jaille, du Champ de bat. f. 69.) — 14° [« *Sergent dangereux,* » celui qui veille aux délits des champs ou des forêts, celui qui perçoit le droit dit danger : « Esquels bois « nous avons droit de dangier, c'est assavoir que « toutes et quante foiz que aucunes bestes sont « trouvées ès dis bois, elles sont confisquées à « nous.... Robert le Fort nostre *sergent dangereux* « advisa de loing icelles bestes. » (JJ. 158, p. 60, an. 1403.) — « Jehan de Grosmenil *sergent dange-* « *reux* de nos forestz. » (JJ. 160, p. 346, an. 1406.)] « Je feray du leu *sergent dangereux* (dit le Renart), « que s'il treuve veel, ne brebis, ne pourcel pres « des bois, il les chace dedens, puis les prendra « comme fourfais. » (Mod. f. 96.) — 15° [« *Sergent de* « *la douzaine,* » l'un des douze gardes particuliers du prévot de Paris : « Adam de Borron nostre *ser-* « *gent de la douzaine* en nostre Chastellet de « Paris. » (JJ. 102, p. 124, an. 1371.)]

D'avanture comme ils parloient
De les mener, par la passoient
Quatre sergens de la douzaine;
L'un d'eulx, qui va devant, ameine
Ung meurtrier qu'ils avoient prins. *(G. de la Bigne, f. 32.)*

16° [« *Sergent des eaues,* » sergent de la juridiction des eaux et forêts : « Jehan dit Trayneau, « *sergent des eaues*.... fist commandement de par « mon seigneur et de par nous et de par les « maistres des eaues et des forès. » (JJ. 86, p. 423, an. 1358.)] Voir Ord. II, p. 207. — 17° « *Sergent* « *d'entrecours,* » qui exerce sur les serfs le droit de cours et d'entrecours : « Il y a aussi un *sergent* « *d'entrecours* autre que celuy qui porte les lettres « de la prise d'iceluy, lequel est résident à Gorze, « et s'establit par les dits evesque, duc, et abbé « conjoinctement, et c'est à iceluy *sergent* qu'a- « partient faire tous adjournemens et exploits « resultans de la dite prise d'entrecours, autre que « le port et signification de la dite lettre de prise « d'entrecours, lequel se fait par le *sergent* du « maire. » (Cout. de Gorze, N. C. G. II, p. 1078.) — 18° « Sous les viscomtes sont les *sergens de l'espée,* « lesquieus doivent tenir les veues, et doivent faire « les semonces et les commandemens des assises, « et faire tenir ceu qui jugié y est, si doivent les « namps delivrer qui sont pris... et pour ce sont « ils appellez *sergens de l'espée ;* quar ils doivent « justicier vertueusement à l'espée, et aux armes « tous les malfaiteurs. » (Anc. Cout. de Norm. f. 9.) — 19° « *Sergent féodé, sergent* héréditaire qui a la « jurisdiction pour recouvrer les cens, rentes, « droits, impost, coustumes, royautéz, ou droits « feodaux qui appartiennent au seigneur de l'en- « droit où il demeure; il a le droit de nommer un « *sous sergent* pour l'aider et le suivre. » (Laur.) Voir *Sergent fieffé.* — 20° « *Sergent fermier,* » celui qui prend la charge de sergent à ferme (ce qui est contre les lois). (Cotgr.) — 21° « *Sergent* « *fieffé.* » — « Autres fois ils n'estoient que deux, « et les appelloit on forains, et sont *sergens* à « cheval, et executent le scellé du prevost de Paris « sans commission, en et au dedans de la ville, « banlieüe, prevoté et vicomté de Paris. » (Gr. Cout. de Fr. I, p. 9.) — [Ils n'étaient d'abord que quatre et ne pouvaient exploiter que dans le ressort de la prévôté de Paris. A la fin du XVIe siècle, leur nombre fut porté à six, et François Ier, par un édit de 1544, leur accorda le privilège d'instrumenter dans tout le royaume. Les six *sergents fieffés* exerçaient en outre les fonctions de commissaires priseurs avant l'édit du mois de février 1691.] — 22° « *Sergens des foires* de Brie et de Champagne, « transportéez à Troyes, establis par le garde et « chancelier des dites foires, en 1486. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 529.) — 23° « *Sergeant* « *de forest,* » garde forestier. (Monet.) — 24° « *Ser-* « *gents francs,* » exempts de tailles et autres charges : « Officiers que des particuliers ont droit « d'employer pour garder leurs bois contre les « bestiaux qui les endommagent. » (Cotgr.) — 25° Dans les ordonnances des ducs de Bretagne, f. 196, on voit « les *sergens* preposez à la garde des « heritages ; on y voit aussi qu'il y avoit des *ser-* « *gens generaux* qui avoient des lieutenans. » — 26° « *Sergents du guet,* » archers, au nombre de soixante, sous Charles VII. (Gr. Coust. de Fr. p. 9.) — 27° « *Sergent des habitans,* » messier ; ainsi appellé parce que les habitants d'une ville ou du bourg le nomment. (Pithou, Cout. de Troyes, p. 258.) — 28° « *Sergens de la huictaine,* » ceux qui étoient de semaine à tour de rôle. (N. C. G. II, p. 104.) — 29° « *Sergent de l'imposition,* » officier de justice sous Charles VI :

Qui fuit Boos li esbahis?
Sergens de l'imposition. *(Desch. f. 310.)*

30° « *Sergent livré,* » celui qui estoit commis à la garde des droits et devoirs des seigneurs. (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 202.) — 31° « *Ser-* « *gents* de la maison et de la table du prevost, « lesquels sont appellés bedeaus ou accuseurs. » (La Thaum. Cout. d'Orléans, p. 464.) — 32° « *Sergenz* « *à mace,* » les mêmes que les sergents d'armes :

Puisque li rois dire l'oi,
Ne fu il qu'il ne se feist,
Doutens qu'en ne le souspresist
Eschaugaitier en toutes places
Nuit et jour de *sergenz à maces.* *(G. Guiart, f. 39.)*

33° « *Sergent messilier,* » messier ; le même que le *sergent des habitans,* parce qu'il « se nomme « par eux en la justice du seigneur qu'il institue, « et reçoit de lui le serment.... il est toujours « *sergent* du seigneur, et non des habitans, com- « bien qu'ils appellent le *sergent des habitants* à

« cause de la ditte nomination. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 258.) — « Un *sergent* ou messier est « creu de sa prinse, et rapport d'icelle, et du lieu « auquel la dite prinse a été faite, jusques à quatre « sols parisis seulement. » (Cout. Gén. I, p. 117.) — 34° [« *Sergent major*, » premier sous-officier d'une compagnie : « Plus pour dix braves *sergens* que « j'estime qui devroyent estre aussi entretenus, « mille livres, et pour un *sergent major*, trois « cens. » (Lanoue, p. 278.) — « La patissiere « Descarneau voulut estre *sergent majeure* des « amazones. » (D'Aub. Fœneste, IV, p. 13.) — 35° « *Sergent de nuict*, » qui fait le guet de nuit : « Donnons à François de Bonourt l'office de *ser-* « *gent de nuict* de ladite ville de Corbie, que « anchiennement l'on soulloit nommer cercles de « nuict. » (Cart. de Corbie, César, f. 42.) — « Evrat « estant *sergent* du guet à cheval de nuit. » (JJ. 138, p. 98, an. 1389.)] — 36° « *Sergent de la paix*, » ceux qui exploitent dans l'étendue de la banlieue d'une ville. (Du Cange, sous *Servientes pacis*.) — 37° « *Sergent du plait de l'espée.* » (Ord. I, p. 464.) — 38° « *Sergent prairier*, » qui garde les prairies, dans Cotgrave. — 39° « *Sergent préconiseur*, » (Mém. de Sully, X, ch. 425.) Crieur public. — 40° « *Sergent* « *de la querelle*, » c'est l'appariteur, ou le *sergent* ordinaire du lieu où la querelle s'élève. (Laur.) — — 41° « *Sergent de querelle*, » qui servoit au fait des duels, ou pour les différends des parties ; cet usage est aboli. (Laur.) — 42° « *Sergent simple*, » sergent d'une compagnie, distingué du *sergent-major* d'un régiment. (Disc. de Lanoue, p. 338.) — 43° « *Sergent traversier*, » celui qui parcourt les forêts sans avoir d'endroit fixe à garder, mais qui est obligé de visiter tout et de rendre compte des abus et des dégâts qu'on y fait. (Cotgr.) — 44° [« *Sergens volans*, » ainsi nommés parce qu'ils ne sont sergents qu'au temps des moissons : « Jehan « Maillefers et Philippot Clabault eux disans *ser-* « *genz volans* et messiers. » (JJ. 176, p. 517, an. 1447.)] — « Aura nostre ditte cour dix *sergeans* de « nos officiers ordinaires le nombre qui s'ensuit, « et non plus, à sçavoir nostre dit grand bailly « vingt que l'on dit *sergeans volans*. » (Cout. de Hainaut, au N. C. G. II, p. 103.)

Expressions : 1° « Manger en *sergent*. » (Regnier, Sat. X, p. 76.) — 2° « Demander comme le roy à « son *sergent*, » demander en maître :

> *Je vous demande*, en demandant,
> *Comme le roy à son sergent*,
> Et la royne à son enfant. *(Rabelais, IV, p. 120.)*

Serge. [Etoffe de laine : « Je suy à madamoiselle « la femme Nicolas de Fontenay, et vieng querre « sa *serge* qui est cans, en tel estat qu'elle est. » (JJ. 122, p. 325, an. 1383.)]

Sergentaillerie. Multitude de sergents. (Cotg.)

Sergenter. [Instrumenter, remplir l'office de sergent : « Simon Bernart s'estoit efforciés de « *sergenter* de par le roy d'Engleterre en nostre « viconté de Carenten. » (JJ. 81, p. 453, an. 1347.)] — « Item, le dit maître peut *sergenter* par tous « lesdis bois Saint-Benoist, tant en laditte mairie « que dehors, ès choses qui touchent le fait desdis « bois, en allant son chemin de ville en autre... et « donner jour aux malfaiteurs qu'il trouvera « èsdiz bois.... » (1328. Aveu de la mairie du Mesnil ; L. C. de D.) — « Par ainsy que nuls sergents royaux « ne puissent *sergenter*, exploiter, ne aucune chose « executer. » (Extr. des Chron. de Flandre, p. 753.)

Sergenterie, tie. [1° Office de sergent : « *Ser-* « *ganterie* de penre autrui biens por faire detes « paier est uns offices haineus. » (Beaum. LIV, p. 8.)] — 2° Fief de sergents (voyez Sergent fieffé) : « Ces « *sergenteries* fieffeez estoient des offices des « sergens donnéz en fief. Ces offices estoient quel- « quefois joints à des terres fiefées, et quelquefois « à des terres non fieffées ; et quelquefois elles « etoient sans terres : ces offices ainsy que les « autres fiefs estoient héréditaires. » (Ord. III, p. 22.) Dans la Coutume de Normandie, f. 94, on lit « *sergenteries* fieffaux. » — « *Sergenteries* ordi- « naires. » Elles sont comptées parmi les droits féodaux. (Mém. de Sully, X, p. 228.) — « Fiefs de « *sergenterie*, » doivent reliefs. (Bout. Som. rur. p. 493.) — 3° [Collectif de sergent : « Li templiers, et « li hospitaliers, et li Alemans et tuit li Chiprois, « et tuit li pelerin, et toute la *sergenterie* à pié « chevauchierent la terre de Cesaire pour briser la « tor de Quaquo. » (Cout. de G. de Tyr, Martene, V, col. 745.)

> Cil de danz aveuc eus avoient
> La plus viste *sergenterie*
> Qui fust en la chastelerie
> De Bergues, n'en la circuite. *(G. Guiart, f. 277.)*

Sergeon. [Petite serge : « Trois aulnes de « *sergeon*, laquelle toile ou *sergeon* furent depuis « rendus. » (JJ. 169, p. 412, an. 1416.)]

Sergette. Serge légère et mince. (Cotgrave.)

Seri. [*Adjectif.* 1° Serein, calme : « Ce fu en mai « au tens nouvel, Que il fesoit *seri* et bel. » (Ren. v. 2662.) — « Et el vergier au tans *seri* Des oisiaus « i a si douc cri. » (Flore et Blanchefl. v. 1997.) — « La mer estoit moult belle, quoye et *serie*. » (Frois. XV, p. 287.)] — « Ce fu el tans d'esté, El mois de « may, Que li jors sont tant lonc et cler, Et les nuis « coies et *series*. » (Ms. 7989², f. 71.) — « Issirent « dehors à l'heure que la lune rayoït ja clere et « *serie*. » (Le Jouv. f. 17.) — 2° [Paisible, tranquille : « Il est bien vérité qu'en ceste nuit *serie*.... » (Brun de la Mont. v. 1226.)] — « La salle estoit coye et « *serie* : car pou y avoit de gens le ans qui mot « deissent, pour le Roy que ilz veoient courroucé. » (Lanc. du Lac, III, f. 134). — 3° Bas, en parlant de la voix, doux, mélodieux :

> En haut, es clochiers des yglises
> En r'a aucuns qui la s'encruchent
> Aus sains tirer aide, huchent,
> Non pas à paroles *series*. *(G. Guiart, f. 30.)*

Adverbe. 1° Mélodieusement :

> L'aloe, qui si *seri* note,
> Rossignol, mauviz, et linote. *(G. Guiart, f. 260.)*

Amors fet chanter *seri* au damoisel poli,
Com cil qui sunt d'amors tuit resjoï
(Chans. du XIII[e] siècle, ms. Bouh. fol. 29.)

2° Doucement, à voix basse :

Hyer main chevauchoie, de jouste un vergier flori ;
Bele joenne j'ai choisi, qui cuide que nus ne l'oie,
Si se plaint du dangier son mari, et dit *seri*, se j'osoie,
Ge feroie ami. *(Ibid. ch. 318, fol. 260.)*

Estrubert, sans point de sejor,
De la chambre ou il jut, issi
Moult coiement, et moult *seri*,
Qu'il n'a cure de faire noise. *(Ms. 7996, p. 21.)*

Et chantent tuit, par grant doucor,
Haut et *seri* d'une semblance. *(Ms. 7218, f. 58.)*

3° [« A *seri*, » en repos : « Lui sisiesme, sans plus « y entra a *seri*. » (Cuvelier.)]

Nus ne set pas les maus que sent
La nuit, quant je sui à *seri*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1446.)*

Serjant. [1° Serviteur : « Mès *serjant* en vain « se travaille De faire service qui vaille, Quant li « servises n'atalente A celui cui l'en le presente. » (Rose, v. 2029.)]

Un *serjant* apela, et il i vint errant ;
Amis, dit la pucele, moult t'ai trové sachant,
Ains ne te poi reprendre a petit, ne a grant ;
Or me fai un service, et je te donrai tant. *(Ms. 7218, 347.)*

Seignor, or escoutez li grant, et li menor,
Et li jone, et li viel, le *serjant*, li seignor. *(Id. f. 247.)*

[« Les dis messages ad fait enz hosteler ; Duze « *serjant* les unt bien cunreez. » (Rol. v. 160.)] — 2° Fantassin :

Au pas vient, lez un pont s'areste,
Lui, et ses *serjanz* la demeurent. *(G. Guiart, f. 274.)*

Chevalier, *serjant*, escuier,
Qui sont venuz por vos aidier. *(Ms. 7996, p. 58.)*

« Le roi envoya .VIII. galies bien armées, et bien « garnies de chevalier, et de *serjant*. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène, V, col. 731.) — 3° Archer, arbalétrier, artilleur :

Engins, que François charpenterent,
Souventes fois leanz geterent :
Serjanz, qui petit s'en retraistrent,
Journée apres autre, i retraistrent,
Pour prendre o eus vivres et vins. *(G. Guiart, 219.)*

Bons *serjanz* i a
A arbalestes et à lances
Qui moult ont bonnes esperances
De Flamens faire forvoier. *(Id. f. 296.)*

4° Cavalier :

Fame fet les chastiaus abatre,
Serjans et chevaliers, combatre ;
Fame fet rendus d'ordre issir,
Et le service Dieu guerpir. *(Ms. 7218, f. 193.)*

Maint bon *serjant* i deschevauchent,
Dont les chevaus sont afrontez. *(G. Guiart, f. 267.)*

5° Ecuyer :

Symon court saisir une lance
Que l'un de ses *serjanz* lui baille. *(G. Guiart, f. 97.)*

6° Officier de justice :

Clers chantent, bidauz dancent,
Vielles plaident, cherretiers tancent ;
Geunes fames jonglent et rient,
Serjanz hoquetent, herauz crient,
Charroiz comme foudre randonnent. *(G. Guiart, f. 330.)*

Expressions : 1° « *Serjant* d'armes, » fantassins au service du roi :

.XL chevaliers amainent,
Les escuz pris par les enarmes,
Et plus de .CCC. *serjanz d'armes*. *(G. Guiart, f. 114.)*

2° « *Serjant* à cheval, » écuyer : « Le roi Gui lor « donna terre à grant plenté, les orfelines maria, « et lor donna grant avoir, tant qu'il fieffa .CCC. che- « valiers en la terre, et cent *serjans à cheval*, sans « les borgois. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène, V, c. 638.) — 3° « Connestable des *serjans*, » celui qui commande les écuyers : « Lors prist le roy le « trésor du temple, et si le donna ès chevaliers et « as *serjans*, et commanda à *connestables des ser-* « *jans* que chascun feist une banniere des armes le « roy d'Angleterre. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, 601.) — 4° « Franc *serjant*, » exempt de tailles :

Soit chevaliers ou *frans serjans*. *(Ms. 7218, f. 130.)*

5° « *Serjant* de Hennaut. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1652.) — [Le Hainaut comme le Brabant fournissaient beaucoup de soldats mercenaires au XIII[e] siècle.] — 6° « *Serjanz* à lances, » fantassins armés de lances. — « Arbalestriers, *serjanz à lances*. » (G. Guiart, fol. 34.) — 7° « *Serjant* à masse, » voir sous Sergent :

De Biauvez, et de Loonnois
Sont li evesque là veu ;
De Senlis i rest l'esleu,
Qui n'a mie *serjanz à masses*. *(Id. f. 17.)*

8° « *Serjant* et mestre, » infanterie et cavalerie :

Quant outre sont *serjant, et mestre*,
Si se retournent tuit sus destre,
Serréement, et a granz coites,
Vers les Flamens banieres droites. *(G. Guiart, f. 283.)*

9° « *Serjant* d'Orliens, » piétons de la commune d'Orléans.

Entre les autres, par maistrises,
Sont les tentes le Roi assises,
Plaisanz, avenantes, et beles;
A la circuite desqueles,
Li *serjant* d'Orliens, qui là ierent,
Armez, chascune nuit veillierent,
O eus une connestablie
De soudoiers de Piquardie. *(Id. f. 331.)*

10° « *Serjanz* de pied, » infanterie :

Serjanz de pié se desjoingnent
Et cil d'armes autresi poingnent
Sanz plait tenir, d'essoine aucune,
Ja sont les deus routes en une. *(Id. f. 18.)*

« La bataille dura longuement entre eux, et i en « ot mult d'abatus, mes une chose i ot qui mult aida « as Chiprois, ce qu'il avoient *serjans à pié* dont il « avint que quant un de lor chevaliers estoit abatu, « li *serjant* le relevoient, et mettoient à cheval, et « quant un des autres estoit abatu, tantost l'oc- « cioient li *serjant*, et prenoient. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène, V, c. 714.) — 11° « *Serjanz* le « roi, » fantassins soldés par le roi :

Les vont li *serjanz le roi* prendre
Dont il pert que floz tressaille,
Quant il pensent à la bataille
De Courtrai, où la fleur de France
Fut ocise, à si grant viltance
Et à tel meschief c'onques n'eurent
Merci nul de ceus qui la furent. *(G. Guiart, f. 326.)*

Serjanterie. 1° Office de sergent : « *Serjanterie*

à heritage. » (Beauman. p. 66.) — 2° Collectif de ergent :

Puis envoia là, à ses cous,
Pluseurs de sa propre mesnie,
Et grant flo de *serjanterie*. *(G. Guiart, f. 22.)*

Serie. [Du latin *serum*. Assemblée du soir où es femmes et les filles s'occupent à filer : « Et il soit ainsi que le dit Vincent fust alé une foiz esbatre à la *serie*, là où il avoit pluseurs baisselettes qui filloient de nuit. » (JJ. 118, p. 44, an. 380.)]

Serjeantie. « Tenure par grand *serjeantie* est lorsqu'un home tient ses terres, ou tenement de nostre seigneur le roy, par tiels services que il doit en son propre person faire al roy ; comme de porter banner nostre seigneur le roy, ou sa lance, ou d'amener son hoste, ou d'estre son marechal, ou de porter son espée devant lui, à son coronement, ou son caruer, ou son buther... ou faire autres tiels services. » (Ten. de Littlet. iv. II, ch. 9.)

Seriement. 1° Tranquillement :

Souvent est tempeste donnée,
D'un vent qui vente à randonnée,
Et puis assez prochennement,
Sans faire longue demourée,
Pour un pou de pluye, ou rousée,
S'en vient tout à decheement,
Et va le temps *seriement*,
Et cesse le triboulement. *(Ms. 6812, f. 53.)*

2° Doucement, mélodieusement :

Sa joliveté puis parer
Au rosegnol, et comparer
A son chant, et à ses douls mos ;
Qui le voit, et entent chanter
Seriement, sans li grever,
C'est pour un amant grans repos. *(Froiss. poës. p. 49.)*

Serjent. Serviteur :

Vindrent abé, et autre gent,
Qu'à l'enterrer furent *sergent*,
Et li firent tres biau servise,
Tel c'on l'en puet fere en eglise. *(Ms. 7218, f. 291.)*

Serier. Etre calme, serein. (Oudin.)

Serieté. [Sérénité : « *Serieté* liée de prosperité « à volenté leur rist. » (Vie de S. Louis, p. 292.)]

Serieuseté. Etat d'être sérieux. (Cotgr.)

Serieux. [« Les offices *serieux* de la devotion. » (Mont. I, p. 199.)]

Serimonie. Cérémonie : « Religion, c'est à dire « la cure, la diligence, et la sollicitude des *serimo-* « *nies* qui sont à servir, honorer et reverer Dieu. » (Hist. de la Tois. d'or, v. II, f. 31.) Voir aussi J. de Saintré, p. 63.

1. Serin. Soir :

Le jor qu'il dut aler à la fin,
Trestout le jor dus c'au *serin*,
Ne fina de tanter se joie. *(Vies des SS. Sorb. LVIII, 6.)*

2. Serin. [Serein : « Li oisel qui se sont teü « Tant come il ont le froit eü, Sont en mai por le « tens *serin* Si lié que... » (Rose, 73.) — « Et quant « la lune estoit *serine*. » (Froiss. Poës. I, p. 93, v. 195.)]

Seringue. [« Aucuns se servent de *seringues*, « soupapes, bascules.... pour ramonter l'eau des « puits. » (O. de Serres, p. 774.)]

Seringuement. Action de seringuer, d'injecter. (Cotgrave.)

Seriosité. [Chose sérieuse : « Il y a de la « *seriosité* et de la joyeuseté meslées ensemble. » (Brant. VII, p. 3.)]

1. Serment. [Sarment : « Après l'appointement « fait, le roy (Louis XI) demanda à monseigneur de « Montbosier, à quoy il tenoit que les vins estoient « si mauvais en ladite année, à quoy ledit seigneur « lui respondit qu'il ne s'en esbahissoit point, et « que c'estoit au moyen des *sermens* qui n'avoient « rien vallu ne ne vaudroient. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4e série, I, p. 422.) — « Car aussit com l'on « doit destruire Les rains dou *serment* qui puet « nuire. » (Macé, Bible en vers, f. 107.)]

2. Serment. [*Expressions :* 1° Blasphème : « Nostre seigneur, ny la mort, ne la chair, ne le « sang, ne autre detestable *serment* ne le souffri- « roit jurer à nul autre de son hostel. » (Bouciq. IV, p. 3.) — « Il jura par le faire Dieu, appellé le « villain *serment*. » (JJ. 110, p. 346, an. 1377.) — « Par eschauffeture jura le faire Nostre Dame tout « oultre, qui est entendu le *vilain serment*. » (JJ. 123, p. 8, an. 1383.) — « Malgré en ait Dieux et sa « mere et tous les sains et saintes de paradis, vous « venez gaster ma vigne..... Lesdiz malfaiteurs..... « denuncerent que ledit Henry avoit juré le *villain* « *serment* dont il n'est pas bien recors. » (JJ. 125, p. 165, an. 1384.)] — 2° Comme les membres d'un ordre de chevalerie étoient liés par un *serment*, on a dit : « *Serment* de jartiere », pour l'ordre de la jarretiere. (Vigil. de Charles VII, II, p. 126.) — 3° « Compagnie notable d'honneur, et de *serment* », corps de métiers : « L'on ne peut faire arrester « personne estant en garde, ou en conduicte solem- « nel, si comme de service, et enterrement, pompes « de nopces, confrairies, *compagnies notables* « *d'honneur et de serment*. » (Coutume de Douay, N. C. G. p. 991.) — 4° « *Serment* de la drapperie », le corps des drapiers gouverné par des doyens et jurés assermentés. (Cout. de Bruxelles, I, p. 1236.) — 5° « Ouvriers et monnoyers du *serment* de « France », monnoyeurs qui s'engageoient par la voie de *serment* à ne pas faire d'autre métier. (Ord. II, p. 340.) — 6° « *Serment* de Brabant. » (Ord. II, p. 152.) — 7° Monnayers des Pays-Bas : « *Serment* « de l'empire. » (Id. p. 152.) — Monnayers allemands : « *Serement* commun pour le *serment* « general, c'est-à-dire celui k'est al honour de Deu, « à la foy le roi, et à profit de reaume. » (Rymer, I, p. 82, tit. de 1263.) — 8° « *Serment* corporel, le « *serment* de fidelité que le vassal non lige fait en « levant la main, à la difference de celuy que le « vassal lige fait en touchant les évangiles. » (Laur.) — 9° « *Serment* de calomnie, ou calomnieux..... si « est le *serment* que doit faire chacun en sa cause « qu'il a devant le juge, puisque requis en est.

« C'est à sçavoir qu'il tient avoir juste, et loyale « cause. » Bout. Som. rur. p. 704.) — 10° « *Serment* de malice », *serment* par lequel on s'oblige à ne rien alléguer malicieusement contre sa partie. (N. C. G. II, p. 848.) — 11° « Fors l'excusation du « *serment* », excepté les cas où l'on est excusé, à cause du *serment* fait à son seigneur. (Ord. t. V, p. 666.) — 12° « Mettre à *serment* », demander sur la foi du serment : « Adonc me *mist à serment* « que je lui deisse la cause de ma maladie, disant « qu'en moy ne trouvoit accident qui naturelle-« ment me contraignit d'estre au point où je me « trouvoye. Et quant madame la royne.... me eust « ainsi *mis à serment*, je lui declaray tout mon « fait. » (Percef. vol. III, f. 62.) — 13° « Referer le « *serment*, celui auquel quelque point de la cause « sera remis à son *serment*, est obligé d'accepter « le *serment* et de le faire, si c'est de son fait, où « qu'il en eut bonne connoissance on devra *referer* « *le serment* à la partie qui lui aura deferé, laquelle « partie devra y satisfaire, si c'est de son fait, ou « de sa connoissance. » (N. C. G. I, p. 736.) — 14° Serments de nos rois : « Quand la « Pâque Dieu » « deceda (serment de Louis XI), « Par le jour « Dieu » lui succéda (Charles VIII.), « Le diable « m'emporte » s'en tint près (Louis XII), « Foi de « gentilhomme » vint après (François Ier). » (Brant. Cap. fr. I, p. 226.)

Sermenté. [1° Qui a prêté serment : « La guette « jurée et *sermentée* dudit Maisieres..... aura pour « chacune corde (de bois) deux deniers parisis. » (Statuts de l'échevinage de Mézières.) — « Item que « aussi est il du grant et secré conseil de Mons. le « duc de Normandie, et est son juré et *sermenté*, « et à cause de ce il a fait foy et serment de li bien « et loyalment conseillier et de garder ses drois et « ses noblesses. » (Accusation contre Robert le Coq, évêque de Laon.)] — 2° Reçu à serment : « Si furent « *sermentez* comme prisonniers, et departis l'un « de l'autre, les chevaliers et escuyers anglois et « gascons qui prins avoient esté ceste journée. » (Froissart, liv. I, p. 319.) — 3° Allié : « Item que le « duc soit alliéz aux Anglois ; repond : que sauve « la reverence du au roy, tous ceux qui dient qu'il « est *sermentez* aux Anglois mentent. » (J. le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 112.) — 4° Celui à qui l'on prête serment : « Veez cy Alain Roux « mon cousin, et Pierre son frere, qui sont bons « hommes d'armes, et de mon sang ; si vous prie « qu'Alain vueilliez retenir à capitaine, et lui jurer, « en la présence de moy, foy, obeissance, amour, « service, et loyauté, et aussi à son frere ; mais « toutes fois je vueil que la souveraine charge soit « sur Alain : ils respondirent, sire, voulontiers, et « vous l'avez bien esleu, et choisy. Là fut de tous « les compaignons Alain Roux *sermenté*, et aussi « fut Pierre son frere. » (Froiss. liv. III, p. 354.) — 5° « *Sermentez* aux limites », jurés borneurs, ceux qui jugeoient les limites. (Cout. de Brux. au N. C. G. I, p. 1266.)

Sermenter. Prêter serment : « Quant nous « fusmes advertis de l'escu que vous portiez, nous « allames tous trois, d'ung accord, *sermenter* que « jamais nous n'aurions repos tant que vous au-« rions mis à mort. » (Percef. II, f. 91.)

Sermon. [1° Discours : « Chascuns l'a fiancé ; « cours en fut li *sermons*. » (Berte, c. 23.)] — Philippe Auguste, haranguant ses troupes avant de donner la bataille de Bouvines, « leur fit ung *sermon* « brief par telles paroles. » (Chron. de S. Denis, II, f. 39.) — [« Et puisqu'à fortune venons, Et de « s'amor *sermon* tenons, Dire t'en voil fiere mer-« veille. » (Rose, v. 4854.)] — 2° Récit :

> Allons voir Marie la sage,
> Avec l'enfant du grand renom,
> Dont les anges en doux langage
> Nous ont fait un si beau *sermon*. *(Marg. de la Marg. 83.)*

3° [Discours chrétien : « Uns cordeliers vint à li « ou chastel de Yeres, là où nous descendimes de « mer, et pour enseignier le roy, dist en son « *sermon* que il avoit leu la Bible et les livres qui « parlent des princes mescréans. » (Joinv. § 55.) — 4° Protestantisme : « De devant (à Berne) avoient « longtemps plaidoié la messe et le *sermon*, lequel « seroit maistre ; mais cette année le *sermon* gaigna « et chassa la messe hors de la ville. » (Bonivard, Chron. de Genève, IV, p. 23.)]

Semonement. Avertissement :

> Por ce dis-je souvent
> Et faiz *sermonement*
> Que li fol s'en chastient. *(Ms. 7615, II, f. 213.)*

Sermoner. [1° Prononcer un sermon : « Mais « le jur de Noel, quant il out *sermoné*, De saint « iglise aveit Robert del Broc sevré. » (Thom. de Cant. p. 131.) — « Moult fut Quenes preus, quant « il s'en ala (à la croisade), De *sermoner* et la gent « preecher. » (Hues d'Oisi, Romancero, p. 104.) — « M. le curé estoit monté en chaire pour *sermon-« ner*. » (Despér. 32e conte.) — 2° Annoncer : « Ber-« tran, venez avant à ce heraut parler. — Or avant, « dit Bertran, que veut il *sermonner*. » (Cuvelier, v. 1595.] — 3° Parler :

> Sans plus que *sermonne*, ne plaide. *(Pathel. p. 123.)*

> Il fait ung autre grant sermon,
> De quoy bien petit je *sermon*,
> Car m'est advis que riens ne fait
> A ce propos, n'y a ce fait. *(G. de la Bigne, f. 135.)*

4° [Faire des remontrances : « Renart, fet Pri-« maut, que ce monte ? Ne m'alez pas ci *sermonant*. » (Renart, v. 3803.)] — « Le diable m'emporte, si je « n'aymerois mieux avec moy Belzebuth, ou Lucifer, « que la plus belle et la meillieure de touttes celles « que vous m'en allez *sermonnant*....... suis je « aprentif des tromperies et meschancetez, dont « elles sont coustumieres user envers les chevaliers « ou autres qui les croyent ou acompagnent. » (Dom Florès de Grèce, f. 139.) — 5° [Encourager : « Et les *sermonnoit* et reconfortoit. » (Froissart, III, p. 422.)]

Sermoneres. Cas sujet ; prédicateur :

> Or vos voel anoncier uns si rices pardons
> Qu'il n'est nus *sermoneres* qui si grant les amaint.
> Poet. ms. av. 1300, t. IV, p. 1332.

Sermonier. Même sens :

. . . . J'oi dire un *sermonier*
Que par vraie confession
Qui merci crie, au pardon. *(Ms. 7218, f. 47.)*

Sermonneor. [Cas régime (voir SERMONERES); iscoureur : « Mes li chetif *sermoneor* E li fol large donneor Si forment les enorguillissent (les femmes) Que lor roses lor enchierissent. » (Rose, ers 7688.)]

Sermosignificatif. Démonstratif, terme de hétorique : « Tulles dict qu'il est trois genres essenciaulx ou generalles manieres de parler de toutes choses. Le premier genre est demonstratif ou *sermosignificatif*. Le second est concional, ou deliberatif. Le tiers est juridicinal. » (Fabri, Art e rhétor. liv. I, f. 16.)

Sermouniers. [Sermonnaire : « Onqes nus clers lisans, *sermouniers* ne prophete. » (Mainet, ans Romania, 1875, p. 330.)]

Sermun. [1° Sermon : « Par granz batailles e par mult bels *sermuns* Cuntre paiens fut tuz tens campiuns. » (Rol. v. 2243.) — « Li evesques de Londres i ad fait un *sermun ;* Pur lo rei e pur lui dist sa confession. » (Thom. de Cant. p. 160.) — Discours : « Dist Baligant : malvais *sermun* cumences. » (Rol. v. 3600.)]

Seror—our. [Sœur, cas régime : « Il ot une *seror ;* ainc tant bele ne vi. » (Aiol, v. 20.) — Que il sa *serour* done à un conte gentil. » (Id. ers 30.)]

Serorge—ourge—ouge. [Beau-frère : « Mal fesis, Loeys, biaus *serouges*, fieus Charles. » iol, v. 102.) — « S'en fu aleiz Jehans d'Avesnes en Alemaingne au roi son *serourge*. » (Mén. de eims, § 420.) — « Perroiche Valières, Thénot de Monrabault, son *serorge*, et la femme Landas de Chardon, pour la Mocquetière, un pain. » (1370. veu de la Mothe-Beuvron, châtellenie d'Orléans ; . C. de D.)] — « Thorex aussi fist grant feste à Otram son *serourge*, car il avoit espousée Lyriope sa seur. » (Percef. V, f. 13.) — « A leur secours survint Paris qui en son venir occist le roy de Frigie *serourge* de Ulixes, dont Ulixes cuida forsener, et en son ire cuida occire Paris, mais le coup cheit au cheval et l'occist, et Paris demeura à pié. » (Tri. des IX Preux, p. 254.)

Li quens d'Artois est à main destre....
Lez lui qu'a peril ne li tourge
Jehan de Henaut son *serourge*. *(G. Guiart, f. 254.)*

Serpault—aut. [Serpe : « Ung ferrement appellé ung *serpaut*. » (JJ. 178, p. 225, an. 1447.) — « Lequel homme d'un *serpault* cuida frapper le suppliant. » (JJ. 198, p. 411, an. 1462.)]

Serpe. [Outil de jardinier : « Tu n'as cousteau, *serpe* ne serpillon Qui sceult coupper corde ne cordillon. » (Marot, II, p. 43.)]

Expressions : 1° « Bois de *serpe*, » bois de dix ans t au-dessus : « Pour chascun arpent de bois de dix ans et au dessus, qu'on appelle *bois de serpe*, est due cinq sols tournois. » (C. G. II, p. 269.) — 2° « Vignes de *serpe*, » qui n'ont pas été taillées : « Si aucun detenteur tient de son seigneur de fief « vignes qui sont tenues à complants, elles sont « demeurées à tailler, et de *serpe* jusques aux « fruits, le dit seigneur les peut, de son autorité, « prendre, et les fruits d'icelles, sans y appeller le « detenteur. » (C. G. II, p. 575.) — 3° « Damné « comme une male *serpe*. » (Rab. III, p. 119.) On dit encore : « Aller en paradis comme une faucille, » c'est-à-dire aller en enfer. — 4° « Mettre la main à « la *serpe*. » (Oudin.)

Serpeliere. [Serpillière : « Certaine marchan- « dise de laine que l'en nomme communement une « *serpeliere* de laine d'Angleterre. » (JJ. 184, p. 489, an. 1454.)]

Serpen-piez. Qui a une queue de serpent au lieu de pieds :

Paignez un Goliath plein de rage ecumante,
Et un petit berger qui le foulle à beaux piez,
Le sacrilege bruit des Titans *serpen-piez*,
Avec l'ire du ciel sur leur corps eclatante. *(Perrin, p. 3.)*

Serpent. [Reptile, mot masculin et féminin : « *Serpent* e guivres, dragun e aversier. » (Rol. v. 2543.) — « La *serpent* au vilain proia. » (Marie, Fabl. II, p. 267.) — « Le vieil *serpent* de viellesse « anuiez Pour joenne cuir eschange sa vieil pel. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4e série, V, p. 317.)]

Expressions : 1° [« Langue de *serpent*, » pour faire l'essai d'un mets : « Un arbre semé de *langue* « *de serpens*, sans pied, à escussons de France. » (Inv. du duc de Normandie, an. 1363.) — « Six « *langues de serpens*, dont y en a une grande, « deux moiennes et trois petites. Ladicte dame « (la reine) les a baillées à la norrisse. » (Inventoires de la royne Anne de Bret. an. 1498.) — 2° « Elle a été mordue d'un *serpent*, le venin lui a fait « enfler le ventre. » (Oudin.) — 3° « Il faut tirer « le *serpent* du buisson par la main d'autruy, » celui qui veut être en sûreté, doit faire courir le danger à un autre. On n'évite pas le danger sans secours. (Cotgr.) — 4° « Crier comme un *serpent*, » très fort : « Tant estoit la pucelle juvencelle et simple... « que comment que elle eust enamouré Patholyon, « si n'eust elle point eu le hardement de l'attendre, « s'il se fust esveillé ; ainçoys s'en fust tournée « *criant comme ung serpent*. » (Percef. IV, f. 103.) — 5° « Deffense de *serpent*, défense équivoque : « Sire, dist elle, deportez vous pour Mastin mon « amy, qui vous voit. Haa, dame, dist-il, encore « est-ce dedans mon marché jusques à la fontaine, « et se je ne craignois *deffense de serpent*, encore « fis-je autre chose. » (Percef. IV, fol. 113. — 6° « *Serpent* sous l'herbe, » raison secrète. A l'occasion d'une dame qui avoit aimé le duc d'Orléans, fils de François Ier, on lit : « Quand elle sçeut sa « mort, elle sçeut en mesme temps celle de son « mary, qui luy aida à celer et cacher tellement le « regret qu'elle portoit de son prince, que plusieurs « qui n'en sçavoient le *serpent desous l'herbe* « attribuoient du tout ce grand dueil pour le mary. » (Brant. Cap. fr. I, p. 349.) — 7° « Le *serpent* estoit

« caché entre les belles fleurs. » (Nuits de Strap. II, p. 41.) — 8° « Le *serpent* etoit sous le buisson ; » c'est la pensée de Virgile, lorsqu'il dit : « *Latet* « *anguis in herba*. » (Ib. I, p. 94.)

Serpente. 1° Femelle du serpent. (Cotgr.) — « Faire la *serpente*, » serpenter, se retourner de plusieurs façons comme le serpent. (Cotgr.) — 2° [Constellation de l'hémisphère boréal, serpentaire : « La grand *serpente* au pôle arctique « emprainte. » (Marot, IV, p. 65.)]

Serpenteau. [Petit serpent : « Nenny, c'est un « *serpenteau* Qui vole au printemps nouveau « Avecques deux ailerettes Cà et là sur les fleu« rettes. » (Ronsard, l'Amour piqué par une abeille.)]

Serpentelle. [Même sens : « Un baston de « ybenies à deux *serpentelles* sur le bout. » (Inv. de la Ste Chapelle, xve siècle.)]

Serpentiere. Qui appartient au serpent :

Ce chevalier volant et preux,
Au fil d'une lame meurdriere,
Trancha la teste *serpentiere*
De la gorgonne a l'œil affreux. *(R. Bell. I, p. 40.)*

Serpentin. [*Adj.* 1° Qui tient du serpent : « Ses « cols (de l'autour) doit estre longs et soutis et « *serpentins*. » (Brun. Lat. Trés. p. 199.)] — « Li« gnage *serpentin*. » (Les Marg. de la Marg. f. 144.) — « Prudence et astuce *serpentine*. » (Sag. de Charron, p. 352.) — De là, « deffence *serpentine*, » résistance faible et équivoque d'une femme envers celui qui la presse : « Femmes de leur naturel sont « de telle condition, qu'elles refusent souvent « plusieurs choses de paroles, quelles vouldroient « que l'on tolist. Sire, dit elle, à la deffence *ser*« *pentine* et aux parolles veues, mieulx pourrez « veoir son gré. » (Percef. IV, f. 112.) — 2° Entrecroisé : « L'un (mètre) est de rime *serpentine*, « L'autre equivoque ou leonine. » (Machaut, p. 9.)] — 3° Qui appartient à la serpentine, sorte de canon : « Le lieutenant du roi y feit mener trois grosses « coulevrines, et un canon *serpentin* pour battre « la dicte barriere. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 154.) — « Soixante charretes, chargées les « vingt six à boulets *serpentins*. » (Id. p. 182.) — *Substantif.* 1° Serpent : « Les *serpentins* plus infaits « que couleuvres. » (Faifeu, p. 6.) — 2° [Pièce de la platine du mousquet où l'on appliquait la mèche allumée : « La mesche de l'harquebuz se portoit par « le soldat toute entortillée en rondeur dans le « bras, fors le bout de la mesche que l'on tenoit en « la main pour la mettre au *serpentin*. » (Brant. VI, p. 73.) — 3° Canon supprimé en 1572 et dont le boulet pesait 24 livres : « Gros *serpentins* et aultre « artillerie. » (J. Marot, V, p. 22.)]

Serpentine. [1° Bouche à feu dont la volée était vissée sur la culasse.] — « On donna le nom « de *serpentine* aux canons, à cause de leur « meschanceté. » (Fauchet, des Orig. II, p. 122.) — « Estoit grosse la provision que le roy avoit mis en « son artillerie, pour le fait de la guerre et de sa « garde, où il avoit le plus grand nombre de grosses « bombardes, gros canons, veuglaires, *serpentines*, « crapaudines, coulevrines et ribaudequins. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 216.) — Cette pièce d'artillerie devoit être considérable ; elle tuoit jusqu'à quarante hommes à la fois : « Une *serpentine* « qui d'ung coup emporta le bras d'un paige, et « après vint frapper un gentilhomme... parmi le « petit ventre, et après en tua trois aultres hommes « de guerre. » (Chron. scandal. de Louis XI, p. 50.) — « La grande multitude de grosses coulevrines, « *serpentines*, et ribaudequins qui rompirent les « paliz, et tuoient les gens de guerre, qui issoient « à la deffence, leur firent abandonner et delaisser « les dits faulx bourg. » (Monstr. III, p. 38.) — La *serpentine* etoit différente de la coulevrine : « Je « vous prie... que m'envoyez incontinent deux « grosses bombardes... et Girault avec ses deux « grosses coulevrines, et ses deux grosses *serpen*« *tines* garnies de leurs boulets et de leur poudre. » (Duclos, preuves de Louis XI, p. 397.) — « Boestes « de *serpentine*, pesant .cxii. l. de cuivre, une « vollée de *serpentine* pesant .cxxxiii. l. de cuivre. » (Robineau, Hist. de Bret. II, c. 1263, an. 1461.) — On en comptoit de différentes espèces : « *Serpentine* « à chariots. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 397.) — *Serpentine* de Malaga. » Celle ci étoit fameuse. (P. Daniel, Mil. fr. I, p. 446.) — « *Serpentine* de « Rohan, surnommée belles oreilles. » (Rab. III, prolog. p. 4.) — 2° Serpentin d'arquebuse : « A « peine y eust soldat qui eust le feu sur la *serpen*« *tine*. » (Mém. de Montluc, I, p. 180.) — 3° Sarbacane : « Comment M^r d'Angoulesme, et le jeune « adventureux tiroient de la *serpentine*, avec des « petittes fleches, après un blanc en une porte, « pour voir qui tireroit le plus près. » (Mém. de Rob. de la Marck. seig^r de Fleur. ms. p. 11.) — 4° Herbe médicale : « La morsure du serpent se « cure en luy donnant poudre de diptamo ou de « dyagomera ou *serpentine*. » (Arteloq. faucon. f. 99.) — 5° [Pierre fine : « Une *serpentine* enchas« sée en or. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6e série, I, p. 366.)] — 6° Collectif de serpent : « Si erra tant « qu'ele vint en la forest : « Elle n'osa mie parfont « entrer, pour les bestes sauvaces, et pour la « *serpentine* ; si se quastist en un espés buisson. » (Ms. 7989², f. 77.) — « Par la honte de vostre glaive « avez vous ainsy les mains enflées, car envenimée « estoit par la *serpentine* que frappée en avez ; « mais je vous en gariray si je puis. » (Percef. II, folio 92.)

Serpentineux. Venimeux, dans cet extrait de la lettre du pape contre le concile de Basle, en 1439 : « S'estans efforcez tant qu'ils ont peu, de « trencher l'unité de la saincte romaine, et uni« verselle Eglise, et inconsutible, créée de Nostre « Seigneur, et divertir d'icelle piteuse, et saincte « mere Eglise, par leurs mausades morceaux, et « *serpentineux*. » (Monstr. II, p. 160.)

Serpette. Tranchet de cordonnier : « Il n'ap« partient qu'au savetier à parler de sa *serpette*. » (Caquets de l'Accouchée, p. 184.)

Serpier. [Serpe : « Icellui Lambert print ung « *serpier* et ala aux champs.... pour copper de la « fougere. » (JJ. 180, p. 11, an. 1449.)]

Serpigine. Rougeur de la peau, accompagnée de dartres et de pustules. (Cotgr.)

Serpigineux. [Galeux : « Des dartres ou scissures *serpigineuses.* » (Paré, XVI, p. 36.)]

Serpiller. 1° Emballer, envelopper, comme de serpillère. — 2° Glaner après les vignerons. (Cotg.)

Serpilliere. [1° Etoffe précieuse : « Rois, tant « bons chevaliers seoit ier en caiere Et ot or et « argent et rice *serpilliere*, Et se gisoit sor cote et « à riche fouiere Qui por te mort, biaus sire, gira « en sa litiere. » (Romans d'Alexandre, p. 541.) — 2° Vieille étoffe : « Sagum, *serpilliere* ou robe, « vieille sarge. » (D. C. sous *Sarpilleria.*)]

Serpillon. [Petite serpe : « Les outils pour en- « ter sont petites scies, haches, serpes, *serpillons.*» (O. de Serres, p. 661.)]

Serpillonnette. Même sens, dans Clément Marot, p. 313.

1. Serpol. « Trousseau, troussel, ameublemant « de lits, draps, coffres, robes, vaisselle, betail que « les vilageois donnent à leurs filles et fils en les « mariant. » (Monet.) — « Aussi l'en a accoustumé « de donner *serpol* à l'espouse, et doict l'en mectre « le pris du dict *serpol* en la convenance ; car par « la coustume de la dicte ville, le mary est tenu ou « les siens, après son decez, bailler à la dicte « espouse, joyaulx à la valeur du dict *serpol.* » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 293.)

2. Serpol. Serpolet : « Deux herbes que l'en « appelle l'une le *serpol*, et l'autre pouliot. » (Chas. de Gast. Pheb. p. 40.)

Serpoullet. Même sens : « Pentaphyllon, qui a « cinq feuilles, *serpoullet* qui herpe contre terre. » (Rabel. III, p. 260.)

Serqueu—eul. [Cercueil ; subsiste comme nom de lieu dans la Haute-Marne et la Seine-Inférieure. Voir dom Lobineau, II, c. 367, an. 1463. — « Sandapila, bière, *serqueuls*, » dans Du Cange, sous *Sandapelo.*]

Serquify. Salsifi. (Cotgr.)

Serrail. [1° Sérail : « Le grand seigneur en son « *serrail.* » (Mont. t. I, p. 332.) — Cette phrase se retrouve aux Pensées de Pascal (III, 3) : « Le grand « seigneur... en son superbe *sérail.* »] — 2° Lieu particulier : « En leur *serrail* et privé. » (Rabel. III, 53.) — 3° Verrou : « *Serrail* d'un huis. » (Cotg.) — [On est donc passé du sens de verrou au sens d'appartement fermé par des verrous. *Serrail* est dérivé de *serrer* comme *serrure.*]

Serran. « Poisson ressemblant à la perche de « mer, mais plus petit ; il a comme elle deux pierres « dans la tête. » (Cotgr.)

1. Serrant. *Subst.* Oiseau : « Le loriot, le pin- « son vert, appellant. » (Cotgr.)

2. Serrant. *Adj.* Serré, avare. (Cout. de la reine de Nav. II, p. 172.)

Serratil. Disposé en scie. (Cotgr.)

1. Serre. [1° Scie : « Si fist de *serres* detran- « chier. » (Rois, liv. II, ch. 12, v. 31.)] — 2° Mot provençal ; chaîne de collines ressemblant de loin à une scie (*sierra*) ; Pasquier, Œuv. mesl. p. 678, répond à une pièce de vers de Catherine des Roches, qui jouoit sur les mots *serre* et *serrer :*

> De tant *serrer* je n'aurai le reproche,
> Comme en françois m'en donnez le blason ;
> *Serre* en gascon est un mont, une roche,
> Et il me plait vous repondre en gascon.
> Si je tenois toutes choses en *serre*,
> J'*enserrerois*, et vos affections,
> Et gravirois (ô ma roche) à la *serre*
> Et au sommet de vos perfections.

2. Serre. [1° Serrure : « Maintenant vinrent aus « portes et brisierent les *serres* sans le seu dou « chastelain et les ouvrirent. » (Mén. de Reims, § 265.)] — « Cuidés que ceste arche soit clause et « k'ele ait *serres.* » (S. Bern. Serm. p. 34.)

> . . . . Vendez tot mon heritage
> Vignes, mesons, et prez, et terres,
> Robes, joiaux, et clefs et *serres.* *(Ms. 7615, II, f. 125.)*

2° Prison, au propre et au figuré :

> Sathan, Sathan, es tu en *serre*,
> S'es or venus en ceste terre
> Por commancier à mon clerc guerre. *(Ms. 7218, f. 302.)*

3° Réserve, garde :

> Com li cuers et ventre vous serre
> Quant Dieus a mis sitost en *serre*
> Lou conte à la doutée enseigne. *(Blanchand. I, f. 61.)*

> De toute honneur (du Guesclin) estoit la droicte *serre ;*
> Plourez, plourez, flour de chevalerie. *(Desch.)*

> Prince qui a tel dame à sa partie
> Noble et puissant de toute honneur garnie,
> Qui tant de biens a enclos soubz sa *serre*
> Il est eureux, dont le suy-je à ma vie. *(Id. f. 167.)*

4° Emballage : « Sarpillerie, et cordes, et autres « *serres.* » (Ord. I, p. 760.) — 5° Partie d'un filet, dite chambre de la bourdigue. « Il ne doit avoir en « vos raiz, au bout de vos giesles, ne palletes, ne « *serres ;* quant ils sont tirées on ne les fait que « reverser. » (Modus, fol. 85.) — 6° Encoche de l'arbalète :

> Lessent aler quarriaus des *serres*
> Dont le grant flo d'eus se fiercist,
> Si espés que l'air en nercist. *(G. Guiart, f. 312.)*

7° Partie du harnais : « Un pli en une *serre* loyau- « ment. » (Ord. III, p. 185.)

Serré. [1° Clos, en parlant de la nuit : « La jouste « si dura jusqu'à la nuit *serrée.* » (Brun de la Mont. v. 2235.)] — « Cette escarmouche dura tant qu'il « fut *nuit serrée* et obscure. » (Hist. de la pucelle d'Orléans, p. 127.) — 2° Voisin : « Lors firent les « damoiselles mettre les tables, dont l'une fut *serrée* « au lict du roy, affin que le roy mangeast plus à « son aise. » (Percef. II, f. 25.) — 3° Particulier :

> Il fut tenu *conseil serré*
> Par le roy, qu'on avoit affaire. *(Vig. Charles VII, I, 105.)*

4° Serré par la douleur :

> L'an que li rois fu enterré
> Dont maint homme et li cuer *serré.* *(G. Guiart, f. 137.)*

5° Fortement : « S'endormit si *serré.* » (Mont. I, p. 466.)

Serre-cropiere—croupiere. Action vénérienne. (Cotgr.) « Jouer du *serre-croupiere.* » (Rab. t. I, p. 16.)

Serréement. Etroitement, en rangs serrés, dans la description d'un assaut :

La gent de pié forment s'avance,
Et se tiennent *serréement.* *(Ms. 6812, f. 68.)*

Pietons meuvent, cil d'armes montent,
Coiteus que leur vueil acomplissent ;
Serreement de la ville issent,
Banieres au vent desploiées. *(G. Guiart, f. 100.)*

Serrefer. Terme de fonderie : « Cercle de fer, « haut d'environ demi pied contenant et tenant le « charbon allumé de fonderie, le creuset estant au « milieu sur la braise. » (Monet.)

Serre-front. Bandeau. (Cotgr.)

Serreine. [Sirène : « Ne *serreine* de mer N'est « tele à escouter. » (Lai du Corn, v. 65.)]

1. Serrement. Serment :

Serrement de dez, et de tables,
Ne doivent mie estre estables. *(Desch. f. 393.)*

2. Serrement. Etroitement :

Baize moy donc, ma sucrée,
Mon desir, ma Cytherée,
Baise moy mignonnement
Serrement. *(R. Belleau, I, p. 60.)*

3. Serrement. [Action de serrer, de mettre en réserve : « Quant au moien de moissonner le ris, je « vous renvoie au *serrement* de voz autres bleds. » (O. de Serres, p. 121.)]

Serre-nappe. Armoire ou panier à serrer le linge de table. (Cotgr.)

Serre-poignet. Avare. (Cotgr.)

Serrer. [1° Verrouiller, fermer : « Ferma les « huis et *serra* durement. » (Roncisv. p. 172.) — « Pourquoi *serrés* vous le guichet. » (Froissart, V, p. 240.)] — « Qui sçait l'art *sert* la boutique ; et qui « ne sçait l'art *serre* la boutique, » les grands artistes servent bien la boutique où ils travaillent, et celui qui ne sait pas son métier la fait abandonner ou fermer. (Cotgr.) — 2° [Enfermer : « Si tost com « il vindrent à terre, Et Renart le gouvernail *serre.* » (Ren. v. 23019.) — « E mult (des assiegés) li crient « grant merci Qu'il les secore e ne lor faille ; Kar « grant sofraite unt de vitaille ; Mandent cum l'om « les a *serrez* Clos e assis e estopez. » (Chron. de Norm. v. 23517.)] — 3° Fermer : « La reponse amou- « reuse fut si grande, qu'elle leur *serra la bouche.* » (Percef. VI, f. 107.) — 4° [Etre imminent : « Pour le « peril qui y *serre.* » (Froissart, poës. t. I, p. 292, v. 2389.)] — 5° « *Serrer* le ventre, » couper les vivres ; casser aux gages :

Entre les gens monsieur de Touraine
N'a homs nul qui ait esté restraint
Fors Eustace, qui de ce se complaint,
A qui on a .XII. jours *serré le ventre*
Sans croix avoir.... *(Desch. f. 210.)*

6° « *Serrer* la vaine, » étrangler. (Id. fol. 206.) — 7° [« Icellui maistre baillera une corde pour iceux « bateaux *serrer*, c'est assavoir tenir drois, affin « qu'ilz puissent passer seurement par icelle arche. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

Expressions : « *Serrer* de près, » presser. (Oud.) — « *Serrer* le bouton. » (Id.) — « *Serrez* la main, « et dites que vous ne tenez rien. » (Id.) — « *Serrer* « le cœur. » (Id.)

Serres. La Chine, le pays des *Serres :*

Et puis Baignes, qui moult est bele,
Et *Serres*, où l'on fait la soye,
Donc l'en se vest bien et conroie,
Et Batailloz la grant, la riche. *(Parton. f. 151.)*

Serre-teste. Espèce de guirlande qui servoit d'ornement de tête aux courtisanes. (Nicot.)

Serreure. [1° Serrure : « Il conforta les *ser-* « *reures* de tes portes. » (Psaut. f. 177.) — « Qui- « conques fera *serreure* ou mestier dessus dit sans « ressort, la *serreure* seroit fausse. » (Liv. des Mét. tit. 19.) — « Pour avoir fait pour la royne en .III. « coffrez de Venise, .III. *serreures* d'argent doré. » (Compte de 1393.) — « L'ostel de Guillemin San- « guin, en la rue Bourbonnois, d'excellent edifice, « où il a de *serreures* autant comme il a de jours « en l'an. » (Descript. de Paris, par Guillebert de Metz, an. 1407.)]

Il estoit *clef et serreure,*
De tout le reaume avoit la cure. *(Ms. 6812, f. 82.)*

2° Boucle : « Il faut ceintures, Il faut brodures « et mirlifiches ; Il faut fourreures, Il faut *serreures* « Dagues et niques. » (Blas. des faulces am. p. 270.)

Serreurier. [Serrurier : « Des *serreuriers* de « Paris et de l'ordenance de leur mestier.... Nus « *serreuriers* ne puet vendre à Paris serreure neuve « se ele n'est garnie de toutes gardes, quar ele est « fausse... Il puet estre *serreuriers* de laiton à « boistes, à escrins et à henapiers, à tables et à « cofres qui veut, pour qu'il sache faire le mestier « et il ait de coy. » (Liv. des Mét.)]

Serreuse. [Serrure et boucle : « Le suppliant « et icellui Mahieu rompirent la *serreuse* d'un « coffre auquel ilz prindrent trois goubeletz, trois « tasses, une *serreuse* d'argent à usaige de femme. » (JJ. 195, p. 1601, an. 1476.)]

Serriette. Sarriette. (Cotgr.)

Serrure. [« Cist estoit maistre sur sexante citez « ki grandes erent e closes de mur à portes e à *ser-* « *rures* e à fermetez. » (Rois, p. 238.) — « Je m'en « vins à l'huys : tac, quella ? Je regarday par la « *serrure ;* La chambriere je veiz là Qui me vint « faire l'ouverture. » (Coquill. Monolog. de la Botte de foin.)] — « Remuer les *serrures*, » se mêler d'affaires, les brouiller. (Cotgrave.) — « Contre coignée « *serrure* ne peut, » la violence armée force tout. (Cotgr.) — [« Ils savent tant bien approprier leurs « clefs à toutes *serrures* et à tous huis qu'on diroit « qu'ils ont exercé l'art de serruriers toute leur « vie. » (Calvin, Inst. 974.)] — « Clefs *serrures*, » les clefs seulement. (Vig. de Charles VII, II, p. 42.)

Serrurerie. [Métier de serrurier : « Nus varles « servans oudit mestier de *serrurerie.* » (Bibl. de

l'Ec. des Charles, 1874, p. 499.) — « Les maistres « serruriers d'Angers requierent leur estre baillez « pour statutz de leur mestier de *serrurerie.* » (Ord. août 1489.)]

Serrurier. [« A Jehan de Chaalons *serrurier* « pour une grosse serrure à ressort, fermans à « .II. clés, garnis de .IIII. grans crampons et une « gasche. » (Compte de l'hôtel de la royne, an. 1416.)]

Sers. Cas sujet singulier, cas régime pluriel de *serf* :

Ce que sires donne, et *sers* pleure,
Ce sont trop bien lermes perdues. *(Ms. 7615, I, f. 120.)*

As haus homes, est fel et durs ;
Et buens as *sers*, et ast à furs. *(Ms. 7989², f. 63.)*

Sert. Premier service de la table, en opposition avec dessert : « Tout le *sert* et dessert feut porté par « les filles. » (Rabel. IV, p. 211.) — « Il mettoit en « son escuelle, pain, chair, souppe, potage, vin, « *sert,* dessert ensemble. » (Moyen de parvenir, 26.)

Sert de brouet. Nom propre factice d'un des compagnons d'une société burlesque ; rapprochez le mot suivant :

A nos amez Happelopin,
Sert de brouet, et Galopin
Nos sergens et exécuteurs. *(Desch. f. 415.)*

Sert de l'eau. Serdeau : « Huissiers d'armes, « cirurgiens, Chappelains, cleres de la chapelle Et « *sert de l'eau,* tout m'appelle. » (Desch. f. 378.) — « *Sert de l'eaue* mangera en salle trois deniers par « jour, pour hostellage. et en fin du mois seize « sols ; et pour son varlet, en fin du mois, huit « sols. » (Godef. annot. sur l'Hist. de Charl. VI, 714.)

1. Serte. [Temps de service d'un valet ou d'un apprenti : « Comme Jehannin le Fevre qui avoit « esté varlet et serviteur de Jehan Lategnant et « demouré en son hostel par pluseurs *sertes* et « années. » (JJ. 159, p. 167, an. 1404.) — « Le « suppliant respondi qu'il estoit mareschal et ne « pourroit guaigner la vie de lui, sa femme et « enfans sans varlet, mais se sa *serte* estoit faitte, « il le mettroit dehors. » (JJ. 188, p. 55, an. 1458.)]

2. Serte. Bateau plat propre à transporter des chevaux : « Le roy Edouard estant à Douvres, pour « son passage, luy envoya le dit duc de Bourgon« gne bien cinq cens basteaux de Hollande et « Zelande qui sont plats, et bas de bord, et bien « propices à porter chevaux : et s'appellent *sertes.* (Mém. de Commines, p. 268.)

Sertée. Barrière, clôture :

Sont il venu au chastel de Monclin,
Font les *sertées*, et les portes tenir,
Que nus ne puet, ne aler, ne venir. *(Garin.)*

Sertir. Enchâsser. (Monet.)

Servage—aige. [1° Modification de l'esclavage antique, où l'on n'est plus assujetti à la personne, mais à la terre : « *Servages* est droit de genz par « quel aucuns est, contre nature, sougiez à aucune « seignorie. » (Liv. de Jost. p. 54.) — John Ball dit aux paysans de leurs seigneurs : « Pourquoi nous « tiennent ils en *servage.* » (Froiss. Buchon, II, II, p. 106.) — « Et qui ainsis le francist, il le pert quant « à soi, car de son *servage* est-il hors. » (Beaum. XLV, p. 25.) — 2° Redevances du serf : « Franche « personne, de franc ventre, sans rachat et sanz « aucun *servage.* » (JJ. 84, p. 500, an. 1350.)] — Dans un compte du domaine de Ponthieu, de l'an 1478, il y a « recepte des *servaiges* qui se payent « au jour Notre-Dame de septembre ;.... ceux qui « sont serfs, quand ils se marient doivent cinq sols « parisis, et à leur trespas cinq sols, et avec ce « doivent chascun an un denier, et ceux qui sont « defaillans des choses dessus dites pour chascune « fois, doivent amende de 60 sols. » (Laurière.) — 3° Dépendance : « Du *servage* où nous estions, nous « avez remis en franchise. » (Gér. de Nevers, II, p. 69.) — [« Je di que cil est foux nayn Qui se mest « en autrui *servage.* » (Ruteb. v. 128.)] — « Il n'est « rien plus serf ni de plus grand *servage* que de « jonne homme simple et debonnaire qui est en « sujetion de femme veufve. » (XV Joyes du mar. p. 177.) — 4° Servitude, esclavage : « La liberté est « estimé d'aucuns un souverain bien, et le *servage* « un mal extrême. » (Sag. de Charr. p. 215.)

Sil a conaisance perdue
Qui de bien en mal se remue
Et de franchise entre en *servage. (Ms. 7615, 1, f. 107.)*

Au figuré, en parlant de la mère de Dieu :

In mulieribus ne fu tant bone née
Bien doit estre tele dame servie et honorée
Par qui nous est des cieus la porte deffermée,
Servages abatuz, et franchise donée. *(Ms. 7218, f. 194.)*

5° [Obéissance : « Li apostres nous ammoneste « Que *servage* et treu rendon A chel à qui nous le « devon. » (Bestiaire, ms.) — 6° Vasselage : « Li « roys d'Ermine, pour li delivrer dou *servaige* au « soudanc dou Coine, en ala au roy des Tartarins, « et se mist en lour *servaige.* » (Joinv. § 143.)]

Servant. [Serviteur : « Firent li *servant* Saül à « lur seignur. » (Rois, p. 60.) — « Je n'iere pas si « povre cum tu me vas disant, Quant li reis nostre « sire me fist sun haut *servant.* » (Thom. de Cant. p. 87.)] — « C'est grant peril de se mettre en aven« ture de mourir, ou d'estre meschaignié, ou afolé, « pour si pou d'onneur, ne de proufit conquerre, « car j'en ay veu mourir de bons chevaliers, « escuyers et *servanz.* » (Chasse de Gast. Phéb. 276.)

Car chasteté
Quiert liberté
Et luxure vous fait *servant. (Blas. des faulces am. 290.)*

Expressions : 1° « Frere *servant,* » convers :

Miex ames à mengier
A *servanz* k'aveuc le couvent. *(Vatican, n° 1490, f. 153.)*

2° « Journée *servante,* » celle qui est indiquée pour plaider sur le rôle. (N. C. G. II, p. 79.) — 3° « Fief *servant,* » fief tenu par hommage et feauté d'un fief dominant. (Cotgr.) — 4° « Faire *servant,* » assujettir. — 5° [« *Servant* au bassin, » qui tient le bassin dans la cérémonie du lavement des pieds. (Obit. de Langres, f. 269, an. 1489.) — 6° « Nostre « amé vallet *servant* de l'escuelle en nostre sale, « Macé Marciau, neveu de nostre amé et feal che-

« valier et chambellain Robert Fretart. » (JJ. 73, p. 263, an. 1339.) — 7° « Pierre de Cuise nostre amé « varlet *servant* de vin, en sale. » (JJ. 73, p. 133, an. 1339.)]

Servante. [Femme ou fille qui sert : « Lequel « me tient sa *servante* très chiere. » (Charl. d'Orl. p. 1.)] — « La chambriere estoit destinée pour servir « sa maitresse en la chambre ; maintenant les « damoiselles prendroient à honte d'appeller celles « qui les suivent chambrieres, ains les appellent « *servantes*, mot beaucoup plus vil que l'autre, « que l'on approprie à celles qui servent à la cui- « sine. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 663.)

Servantin. Sole, perdrix de mer dans le langage des Marseillois. (Cotgr.)

Servantois. Sirvente, poësie satirique : « Le « *servantois* contenoit cinq couples, comme les « chants royaulx...... et n'y souloient point faire « refrain, mais à present on les y fait servens « comme en une balade. » (Desch. f. 398.)

J'ai fait fabliaus, et contes,
Rimes, et *servantois*. *(Ms. 7615, f. 138.)*

Nos auteurs ne s'accordent pas sur la signification de ce mot. Fabri, dans son Art de Rhétorique, dit que les *serventois* sont des pièces de poësie où l'on parle plus d'amour que d'autre chose, et il en attribue l'invention aux Picards. Huet, dans son origine des romans, adopte en partie cette opinion et dit que ce sont des poësies amoureuses ; mais il ajoute que, quelquefois, elles sont satyriques ; d'ailleurs, il est d'accord avec Fabri sur l'invention de ces Poësies. Fauchet, dans sa Langue et Poësie françoise, contredit absolument Fabri, en prétendant que les *serventois* n'étoient que des satires. Pasquier, dans ses Recherches, appuie ainsi ce sentiment : « Les *syrventes* estoient satyres........ « contre les empereurs, roys, princes, et parfois « contre les ecclesiastiques. »

Servateur. Conservateur. (Marg. p. 45.)

Serve. 1° Réservoir : « Poisson en estang, avant « les deux premiers ans, à compter de leur pois- « sonnement, sont reputez heritages ; et quant au « poisson mis en *serve*, pour usage, et provision « de maison, est reputez meuble. » (C. G. I, p. 894.) — 2° Garde, réserve : « Ge seroie tenu à rendre le « demorant de la monnoie, selon la *serve* du temps « par années. » (Preuv. de l'Hist. de Villeh. p. 59, an. 1307.)

3° Réserve d'aliments :

. . . . Telles medecines
Qu'ils prennent par necessité
Et pour leur superfluité
Purgier les corps les affoiblient,
Voir est c'un petit les deslient
De la matere superflue ;
Mais avec la bonne humeur flue
La *serve*, et le nourrissement. *(Desch. f. 474.)*

Servel. [Tête : « Le Baudrain fu honteus, si « bessa le *servel*. » (Poëm. d'Alex. IIe partie.)]

Servement. Servilement, en dépendance, en servage. (Cotgrave.)

Serventois. [Même sens que *servantois* : « Mes ore puis je longues penser, Livres escrire « et translater, Faire romanz et *serventois*. » (Rou.)]

Serve plaetsen. Place des serfs : « Les ditz « princes et comtes ont encor le droit de fuitte sur « leurs gens serfs, dans toutes les jurisdictions de « leurs vassaux, dans le pays d'Alost, et partout « ailleurs, exceptéz ceux qui ont des privilèges au « contraire, lesquels sont néz dans les paroisses « que l'on nomme *serve plaetsen*, ou les places « des serfs. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 1106.)

Server. [Conserver : « Mais la roïne n'en faisoit « nul semblant, ainsois le *servoit* en son cuer. » (Mén. de Reims, § 185.)]

Serveté. Servitude :

France est tornée en *servete*,
Car François n'i sont escouté
Qui sont néz de la droite mere,
Il sont aujourdui mis arriere. *(Ms. 6812, f. 70.)*

Serveur. [Réservoir : « D'un crocq à pescheur « osterent la serreure d'un *serveur*, ouquel avoit « grant quantité de brochereux.... Ilz en mirent en « une bote .xxii. et le demorant au *serveur* de Jehan « Tixier. » (JJ. 154, p. 520, an. 1399.)]

Servi. 1° « *Servi* de son homage, » celui à qui on a rendu l'hommage dans le temps. (Cotgr.) — 2° « Entrer de fief *servi*. L'hommage qu'un tenant « doit à son entrée, qu'on peut rendre par un autre, « comme par un frere aisné pour son puisné, par « un mari pour sa femme, par un tuteur pour son « pupille. » (Cotgr.) — 3° « *Servi* de refus, » refusé : « Estoit le roy Galafar avec plusieurs chevaliers « jeunes et gaillards, qui estoient moult attentifs « de prier et requerre dons amoureux, dont les « aulcuns estoient *servis de reffus*, et les aulcuns « avoient jour de revenir, les aultres avoient aul- « cuns octrois. » (Percef. VI, f. 66.) — 4° « *Servi* de « guile, » trompé.

Assembla ses os à Conpiengne
Li rois, pour soi plus avoier
D'aler en Flandres ostoier
Sus Gui, qui l'ot *servi de guile*. *(G. Guiart, f. 232.)*

Serviable. 1° Servile : « Vous estes mes prison- « niers, comme vous voyez, par les droits des « combats ; je me puis servir de vous autres en « telle et vile condition *serviable* qu'il me plaira. » (Brant. Dames ill. p. 377.) — 2° [Digne d'être servi : « Cette dame (Diane de Poitiers) emportoit tous- « jours les plus belles fleurs de son jardin (de « Catherine de Médicis) ; ce qui faschoit fort à la « reine, car elle se sentoit aussi belle et agréable « que *serviable*, et digne d'avoir de si friands mor- « ceaux. » (Brant. éd. Lalanne, IX, 283.)] — 3° Qui fait bien son service : « Puis monta le roy et les « autres chevaliers de son hostel, et le jeune Norhot « qui tousjours estoit au frain du roy ; car il estoit « moult *serviable* enfant. » (Percef. VI, f. 102.) — 4° [Qui aime à rendre service : « Et s'ele chiet en « maladie, Droit est, s'il puet, qu'il s'estudie, En « estre à li moult *serviables*, Por estre après plus « agreables. » (Rose, v. 9903.)]

Serviablement. D'une manière serviable. (Cotgrave.)

Serviane (action). Terme de pratique. « *Ser-* « *viane*, comme de demander aucune chose qui « seroit vendue, que l'on tiendroit à loyer. » (Bout. Som. rur. p. 153.)

Service. [1° Action, état de celui qui sert un maître, une maîtresse, un seigneur : « Malement « ai mon *service* emploié, se par *merci* ne vieng à « guerredon. » (Couci, VII.) — « Qui *service* et « chevage nous requiert toutes fois Du chevage est « pechiés; mais du servir est drois. » (Sax. XVIII.)] — De là vient le proverbe qui dit : « *Service* de sei- « gneur n'est pas heritaige, » un bien fonds, un héritage vous reste, tandis qu'un maître vous congédie. (Le Jouvencel, f. 15.) — « *Service* sans eure « ne vaut un grain d'avone, car Salemons le dit. » (Notice du Rom. d'Alex. f. 83.) — « Le bon *service* « fait le bon loyer. » (Percef. I, fol. 106.) — « Qui « bon seigneur sert bon loyer en attent. » (Id.) — 2° Main d'œuvre, salaire : « Que les taches neces- « saires pour faire les dites reparacions, soient en « maçonnerie, charpenterie, couverture, matieres, « *service* pour ce faire. » (Ord. IV, p. 720, an. 1366.)

> Et se je de vous le los ai,
> Que m'en daingniez fere le don,
> En *service* et en guerredon,
> Baus et joiaus forment en iere. *(Ms. 7218, f. 350.)*

3° [Prières, messe, office de la Vierge : « L'apos- « tole s'apreste pour la messe chanter; Quand fu « fais li *services*, si sont alé laver. » (Sax. III.) — « Le suppliant se partit pour venir en sa maison, « en disant ung petit *service* de N. D. » (JJ. 195, p. 671, an. 1471.)] — « A donc se parti Providence « de dame Mabire, et s'en ala ou elle lui avoit en- « seigné la maison dame Aalis du Creus, et la trouva « en son jardin où elle estoit à genoulx, et disoit « un grant *service*, en cueillant une herbe, et sem- « bloit bien estre sage femme, car elle avoit son « chapperon fourré d'une pel de veel. » (Mod. 228.) — « Quant ils furent descendus devant la chapelle, « il advint que le preudhomme *estoit au service de* « *la messe*. Si ne l'oserent pas assaillir à celle « heure... quant le preudhomme eut dit son *service* « et il fut hors la chapelle, ceulx dirent qu'il y « mourroit. » (Lanc. du Lac, III, f. 88.) — 4° Bréviaire : « Dire son *service*. » (Chr. de S. Denis, II, f. 105.) — 5° Plats qu'on sert et qu'on enlève à la fois : « A tel *service*, tel deserte. » (Percef. I, f. 106.) — 6° Bons offices : « Beau *service* fait amis, et vray « dire ennemis. » Terence a dit : « Obsequium « amicos, veritas odium parit. » (Cotgr.) — 7° Cens, rente seigneuriale : « Soyez tous certains qu'il ne « vous demourera ung tout seul pied de terre, ne « ung denier de *service*, là où je le pourray sçavoir, « et vous baniray de mon royaulme. » (Percef. IV, f. 46.) — 8° « Acte et certification du *service* actuel « que l'officier a fait selon sa charge et etat, affin « d'être payé de ses gages, et jouir des privilèges. » (Laur.) — 9° Production des pièces d'un procès : « Aprés l'enqueste, et les parties s'estant deportées « de plus amples preuves, elles prendront l'une de « l'autre copies des intendit, des enquestes, titres, « et uniments pour y servir des reproches, ou con- « tredits, de plus, de salvations, de solutions, ayant « pour celà un delay de huitaine, ou quinzaine « pour chaque *service*, selon les circonstances de « la cause ; les procès dans lesquels on permet de « servir par escrit, ce sont ceux où il y a apparence « de survenir de longues contestations. » (Cout. de Nieuport, N. C. G. I, p. 735.) — 10° [Utilité qu'on retire de certains animaux : « Un asne sans tache « et sans vice, Né pour faire aux dames *service*, Et « non point pour estre sommier Comme ces por- « teurs de fumier. » (Sat. Ménip. l'Asne ligueur.)]

Expressions : 1° « *Service* annuel, » qu'on rend tous les ans à son seigneur, pour quelque fief ou autre possession. (Cout. d'Anjou, art. 129, p. 395.) — 2° « *Service* du cerf, » sa prise :

> Adoncq on luy fait son *service*,
> Car tous ensemble cornent prise. *(G. de la Bigne, f. 105.)*

3° « *Service* de la chambre du pape, » ce qui étoit porté dans le trésor du pape par un évêque nouvellement élu ou sacré : « Les deffendeurs « recitent les grandes mises, et coustemens que le « feu evesque (de Lisieux) a faites à commencer « son estat, à payer le *service de la chambre du* « *pape*, à faire son entrée à Lisieux, et à maintenir « son estat. » (Manuel des plaits au Parlement, 14 août 1376.) [C'étaient les annates : « En outre « (le pape) a envoyé collecteurs et commissaires,... « lesquelx pour et ou nom de lui ou de sa chambre, « veulent contraindre et ont commencié à con- « traindre les personnes d'eglise, tant prelaz « comme autres... à paier très grans et excessives « sommes de deniers pour les restes des vacquans « ou *services* du temps passé, depuis quarante ans « ou plus. » (Ord. VIII, page 623, an. 1403.)] — 4° « Cheval de *service*, » grand cheval, dû par un vassal à son seigneur féodal ; à la place duquel on paye 60 l. et un sol tournois par plusieurs coutumes, ou cent livres par d'autres ; ce qui arrive aux mutations de seigneur ou de vassal. (Cotgr.) [On le nommait encore cheval traversant, roncin de service.] — 5° « *Service* de cheval, » villains *servi-* *ces*, qui se font à sac et à somme et qu'on appelle communément sommages. (Laur.) — 6° « *Service* « de compagnon, » service d'un vassal qui est obligé de servir son seigneur en guerre avec un ou plusieurs hommes : « Se le seignor semont, ou « fet semondre aucun de ses homes, qui li doit « *service de compagnons* de un, ou de plus, et celle « semonce soit à jour moti, et aucun de ses com- « pagnons est eloignez. il le doit dire quant l'home « le semont, et doit venir devant le seignor, et « dire li : Sire, vous cy me avez fait semondre, ...et « tel de mes compagnons, que je tenois est por « vostre *service* essoignez, si que il ne peut ores « aler.... et se il ne vous plaist à s'offrir, je en « querrais un autre, et si je le puis trover à retenir « je le reterrai à tels sos comme celui qui est « deshaitiés, qui estoit à moi, à vos commune de

« cettui royaume et le merrai o moi en vostre « *service*, et se je le puis trover je le vous ferais « assavoir. Et se le seignor ne se veaut s'offrir du « service de celui qui est des haitiez, celui qui a « esté semons doit querre un autre chevalier et « retenir à ses sos qui sont usés de donner com- « munement à païs se le dehaitié n'avoit plus grans « sos. » (Ass. de Jérus. ms. ch. 130.) — 7° « *Service* « de corps, » celui que les vassaux doivent en personne à leur seigneur. Ceux qui y sont tenus « doivent aller, à cheval et à armes, à sa semonce, « en tous les leus du royaume ou il les semondra... « et y demorer ytant comme il les semondra « jusques à un an. » (Ass. de Jérus. ch. 222.) — « Tous chevaliers qui ont passé 60 ans d'aage, ou « que ils sont mehaigné de mehain apparent, sont « quite du *service de* leur *corps*, et se il s'en veant « excuser, parce que ils ont passé aage, le seignor « en aura le cheval et les armes en eschange de « leur corps à son besoing toutes les fois que il « l'en vodra semondre. » (Id. ch. 233.) — 8° « *Ser-* « *vice* de court. » C'est le même que dans d'autres coutumes on appelle « *service* de plaids. » (Laur.) — « Faire *service de court* et de plaids, se dit de « l'obligation où est le vassal de donner conseil en « son ame et conscience au suserain; soit quand « il s'agit de deffendre sa terre, soit quand il est « question de juger quelqu'un de ses autres vas- « saux qui a meffait envers lui. » (Brussel, sur les fiefs, p. 104.) — 9° « Denier de *service*, » droit ou rente d'un sol, dû au seigneur ou au roy sur chaque particulier, en place de tout autre service, à l'exception de l'hommage. (Cotgr.) — 10 « Tenure « par divine *service*. « (Ten. de Littl. f. 31.) — 11° « *Service* doublé, » lorsqu'on exige le double de ce qu'on exige ordinairement. (Rou.) — 12° « Es- « soine de *service* le roy celestre et terrestre, » excuse proposée en justice par impuissance de comparaître, attendu qu'on est à la croisade pour le service de Dieu, ou en guerre pour le service du roy. (Britt. des Lois d'Angl. f. 281.) — 13° « Faire « le *service*, » à l'occasion des ladres qu'on regardoit comme morts au monde, et auxquels on prescrivoit des loys pour leur empêcher toute communication, après une messe qui se disoit pour eux. (Laur.) — « On les menoit au bout du « jugement de la seigneurie, au lez vers le lieu de « leur nation, et on les renvoyoit illec,... en leur « faisant commandement sur peine de ban, de non « retourner au jugement dont ils sont partis. » (Cout. Gén. I, p. 834.) — 14° « Faire le *service*, » faire les honneurs : « Aux obsèques de François « premier à Notre-Dame, plusieurs chanoines furent « distribuez quatre à quatre en plusieurs endroits « differends, pour *faire le service*. » (Mém. de Du Bellay, VI, p. 158.) — 15° « Quel *service* vous « faites, » quel bruit, quel tapage. (Oudin.) — 16° « *Service* haineux, » ce sont les services dûs par les vilains, tels que la taille, la corvée. On les appelle haineux ou odieux, parce qu'ils sont directement opposés au « *service* noble, » et contraires à la liberté publique : « Que ce qui est deu « par general coustume ne peut estre appellé « *service haineux*, car celle ayde et autres, quand « les cas aviennent, sont deues par general cous- « tume à ses sougiez es dites comtez... Et sont « appellez les aydes, les loiaux aides d'Anjou et du « Maine, non des *services haineux*, car elles sont « deux sur le trefons... Dient que le service hai- « neux doit estre restraint de droit et non ne « alongié sur ceux qui fet ne l'ont. » (Réponse du comte d'Anjou aux barons angevins en 1310; connétablerie de Bordeaux.) — 17° « Hommage de « *service*. » (Bout. Som. rur. p. 478.) — 18° « Lait « *service*, » bruit, tapage, sabbat. On lit d'une maison où l'on entendoit un bruit extraordinaire : « Par dedans avoit telle noise de chatz huans et « de vermine que ce n'estoit fors un bruyt terrible, « et espoventable pour tous preud'hommes, car « bien sembloit que homme ne femme n'y eust « oncques habité ; quant le chevalier eut escouté « le *lait service*, il en fut tout effrayé. » (Percef. VI, f. 50.) — A l'occasion d'un magicien : « Tandis « qu'ils se festoyaient, Aroës se monstra sur la « mer accompaigné de grant planté de ses gens, « qui *menoient le plus laid service* dont on ouyst « oncques parler. » (Id. f. 3.) — 19° « Mener ord « *service*, » faire du tapage : « Pour l'*ord service* « *que menoit* Passelion, elle s'esveilla, et escouta « quelle chose s'estoit qui ainsi se debatoit. » (Id. IV, f. 126.) — 20° « *Service* d'ost, » service qui concerne la guerre : « Il doit estre fet au prince en « armes, selunt la coustume et l'establissement des « fiemens, et des villes, et icest *service* est accous- « tumé à fere par 40 jours pour le secours et « l'aide de la terre de ceux qui en tiennent les « fiemens, comme ce soit fait pour aucune deli- « vrance, et pour le profit del commun poeple. » (Anc. Cout. de Norm. 1re partie, section 3, ch. 7.) — 21° « Petit *service*, c'est quant nous devons che- « vaucher en hoste mountant à demy marke, ou « un broche, ou un boson, ou un ark sauns corde, « ou deus esporouns. » (Britt. des Lois d'Anglet. f. 164.) — 22° Celui qui avait été élu prévôt ne pouvait se refuser à remplir cette charge et devenait le collecteur gratuit des redevances seigneuriales : « Et en outre doivent les dits sujets reliefs, « treziemes, *service de prevosté* et autres droits « et devoirs seigneuriaux le cas eschéant. » (Droits du monast. de S. Wandrille.) — 23° « *Service* de « quint. » (N. C. G. II, p. 102.) Droit de quint et requint. — 24° « *Service* de ronchi, » le même que cheval de *service* : « Sachent tous presens et avenir « que comme je fusse tenu à hommes religieux « monseignor l'abbé et le convent de S. Wandrille « en un *service de ronchi* à faire chascun an pour « les fiés et pour les terres que je tiens de eux.... « je me suis obligié à iceux religieux... à rendre « les chascun an à la feste S. Jean Baptiste .LX. « sous de Paris pour le dit *service*... ou à fere ledit « *service à ronchi* se il leur plest mieux. » (Cart. de S. Wandrille, I, p. 251.) — 25° [« Li bourgois de « Calais ne doivent nul *service* à leur seigneur, ne « de *besche*, ne de *pele*, se ce ne soit encontre la

« defense de la mer. » (JJ. 69, p. 365, an. 1304.)] — 26° « *Service* de la table, » ce qui sert à servir une table. (Du Cange, sous *Servitium mansæ*.) — 27° [« Tous ces hommes de icellui fieu (de la « Roque) estoient et sont tenus faire *service de mote* « *et manoir*. » (JJ. 109, p. 364, an. 1376.)] — 28° « *Service* trespassé ou trepassé, » le service des années passées. (Laur.) — 29° « *Service* des vignes, » les sentiers ou les allées pratiqués dans une vigne. (Cotgrave.)

Serviche. Service :

Vuide mon ostel, va te voie,
Je n'ai cure de ton *serviche*,
Car trop i es pautoniere et nice. *(Ms. 7989, f. 212.)*

Servicial. 1° Officier : « Nous voulons.... que « tuit nos seneschaux, baillis, et tous nos autres « officiauls, et *servicials*, de quelques estat et con- « dition que il soient, se tiegnent de dire paroles « qui soient tout en despit de Dieu. » (Ord. I, p. 79.) — 2° Lavement, clystère. (Cotgr.)

1. Serviette. Plante, sarriette : « Fleur de « *serviette*. » (Recreat. de devis amour. parmi les ventes d'amour, p. 37.)

2. Serviette. 1° Echarpe dont on couvre le calice de l'offertoire au *pater*. Dans les statuts ms. du chapitre de Tulle, de l'an 1497, il est dit que le diacre doit prendre la patène de la main du prêtre et la couvrir d'une *serviette* de soie, large et longue. — 2° [Linge dont on use à table : « Ris et « amandes frittes; petites *serviettes*. » (Ménagier, II, p. 4.) — « Orenges, vertjus et à ce fraiches « touailles ou *serviettes*. » (Ibid.) — « Le maistre « d'hostel print le chenevas du pain, la *serviete* et « sur l'espaule Jehan de Saintré la mist. » (Jehan de Saintré, ch. XIV.) — 3° Couvert : « En ce festin « public qui me fut fait, il y avoit dix sept tables, « dont la moindre avoit seize *serviettes*. » (Mém. de Sully, VII, p. 158.)

Expressions : [1° « Le geolier se defendoit de l'or- « donnance des prisons pour laquelle la *serviette* « tient lieu et place des absens. » (Cout. d'Eutrapel, ch. XXIII, f. 128.)] — 2° « Etre servi à rudes *ser-* « *viettes*, » mener une vie dure. Dans une prosopopée, la ville de Gênes fait cette complainte :

Et maintenant il convient que je serve,
Du roy François fault que garde et observe
Les mandemens, ou estre de ses serfz,
Fors, et puissans, aussi legiers que cerfz,
Estre servie à rudes serviettes. *(J. Marot, p. 35.)*

3° « Ne pouvoir nouer les deux bouts de sa « *serviette* ensemble, » faire comme les gentilshommes, n'avoir rien au bout de l'année. (Cotgr.)

4° Adieu devises et caquets,
Ou plus y a de beau langage
Que de *serviette d'ouvrage*
Et moins de vraie affection
Que de dissimulation. *(Cl. Marot, II, p. 121.)*

Servige. Service, office des morts, de la Vierge, des saints :

Le bel *servige* a commenchié,
Mais quant il ot fait son mestier,
Et dit les psalmes du sautier.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° LXI, col. 34.

Toute rien li rent son *servige*,
Selon ce que raison devise. *(Id. LX, c. 6.)*

Et Nostre Dame li respont,
Fai mon *servige* entierement,
Si eres saus au jugement. *(Id. LIX, c. 3.)*

Servile. [« Et veulent à chescun plere, il sont « flateurs et de *servile* condition. » (Oresme, Ethique, p. 124.)]

Servilement. [« Ce concile n'est pas legitime, « ayant *servilement* et mal à propos quitté sa supe- « riorité au pape. » (Le Bureau du Concile de Trente, p. 342.)]

Servir. [1° Obéir à, rendre un culte à : « Vol- « drent la faire diavle *servir*. » (Eulalie.) — « Ço « est une gent ki Damne Deu ne *sert*. » (Roland, vers 3247.)]

Et quant s'amor t'aura otroiée et donée,
Bien doit estre de toi oïe, et escoutée ;
Chiere et semblant li fai,
De toute ta pensée,
Et la *serf*, et honeure
De toute ta pensée. *(Ms. 7615, f. 179.)*

Ou mes cuers aime, et aore,
Et *soirs*. *(Poët. av. 1300, I, p. 26.)*

2° [Etre à un seigneur comme vassal, à un maître comme domestique : « *Serveie* (l'empereur) par feid « e par amur. » (Rol. v. 3770.)]

Je vous *serf* si comme je doi
Loiaument en bone foi. *(Chans. ms. Bouh. f. 50.)*

Expressions : 1° [« Homme vivant ne nul cour- « rous Ne vous *serviroit* d'entremais » (Chans. du xve siècle, p. 13), c'est-à-dire jouer un tour, servir un plat de son métier. — 2° « Se li rois lui aloit de « nule riens fausant James nel *serviroit* ne de tant « ne de quant » (Rou), c'est-à-dire en aucune manière. — 3° « Jehan Dourderon, povre varlet char- « ton, *servant* devant autrui » (JJ. 105, p. 458, an. 1374), c'est-à-dire étant au service d'autrui. — 4° « Il s'en revint à S. Felix le dimanche suivant « 24 juillet pour *servir son jour* à l'endemain en- « suivant, contre ledit David » (JJ. 138, p. 281, an. 1390), c'est-à-dire comparaître à une citation.] — 5° « *Servir* quelqu'un le jour de ses noces. » Cette expression nous est restée de l'ancien usage dont il est ici parlé : « Lyonnel près de se mettre à table à « la cour du roy et de la reine d'Ecosse, refusa les « *services* de leurs fils et filles qui donnoient à « laver et à essuyer : le roy le presse de les accep- « ter en luy disant qu'estant à marier qu'ils doivent « *servir* ainsi qu'ils se feront *servir* quand ils « seront en estat. » (Percef. II, f. 97.) — 6° Fournir ses moyens en justice : « *Servir* de reproches, et de « salvations. » (N. C. G. I, p. 486 et 487.) — 7° Nourrir : « Pucelle doit tousjours *servir* l'homme en « desirant, ainsi comme le faulconnier fait son « espervier; car autrement n'en pourroit jouir, ne « avoir deduit en temps et en lieu. » (Percefor. V, fol. 106.) — 8° « Les causes *servent*, » suivant les ordonnances d'Artois, cela se dit lorsque les causes échéent et s'expédient. (Laur.) — 9° « *Servir* ses « faits. » Dans l'Artois, c'est les fournir en justice. (Id.) — 10° « *Servir* de diminution, » de contredits, pour diminuer la taxe des dépens. (N. C. G. II, 92.)

— 11° « *Servir* à coups de canon, » charger à coups de canon : « L'obscurité de la nuict leur osta la « veue de son gallin; ils luy donnerent la chasse en « le *servant* continuellement *à coups de canon*, « dont plusieurs tomboient près de luy. » (Mém. de du Bellay, IV, f. 110.) — 12° S'entretirer réciproquement :

> Arbalestiers leur arbalestes
> De quarriaus agus comme arestes,
> Que hastivement encochierent,
> A *servir* s'entrecommencierent. *(G. Guiart, f. 302.)*

13° « Se *servir* de toutes peaux, » se servir de tous les moyens pour se défendre contre quelqu'un. (Cotgr.) — 14° « *Servir* de, » frapper avec :

> Artus et li sien les feroient,
> Et des *espées les servoient* ;
> A vins et à cens, les occisrent ;
> Moult en tuerent moult en pristrent. *(Brut, f. 100.)*

15° « *Servir* le fief, c'est faire la foy et hommage « au seigneur, et lui offrir et jurer le service feudal « accoutumé, tellement que l'on dit (dans l'Anjou) « le seigneur être servi de son hommage. » (Laur.) — 16° [Etre propice à, embellir : « Cils lieus ci *sert* « Droitement pour lui reposer. »(Froiss. poës. I, 195, v. 3657.) — « Car grans jardins et biaus vignobles « *servent* au lieu qui est moult nobles. » (Id. p. 226, v. 494.)] — 17° « Tout *sert* en menage. » (Oud.) — 18° « *Servez* Godard, sa femme est en couche. » (Id.) En certains pays, le mari se met au lit quand la femme accouche.

> 19° De bien *servir* et loyal estre,
> De serviteur en devient maistre.
> Contes de la royne de Navarre, p. 177.

20° « Mal *sert* qui ne parsert, » celui qui ne sert pas à tout est un mauvais serviteur. (Cotgrave.) — 21° « J'ay plusieurs foiz oy lire et recorder que qui « *sert* et ne *parsert*, il n'en doit point avoir de « prouffit. » (Hist. de B. Duguescl. par Mén. p. 207.) — 22° « Or nous est il si bien cheu, que nous avons « occis le lyon et la lyonnesse : par ma foy, si les « faons n'occioye, à grant honte me seroit tourné, « car dedans l'an seroient les enfans pires que le « pere et la mere : ainsy seroit toujours le pays « perdu comme devant, et si dit-on pieça, *qui sert* « *et ne parsert, son loyer pert.* Or ay-je deshait si « ne les voy occire. » (Percef. II, f. 52.)

> 23° . . . . Qui bien *sert*
> Par droit son louier en desert. *(Ms. 6812, f. 65.)*

24° « Qui *sert* commun, nul ne le paye, et s'il « defaut chascun l'abbaye, » celui qui sert une république, trouve assez de mécontens, et rarement des récompenses. (Cotgr.) — 25° « Qui *sert* Dieu, il « a bon maistre, qui *sert* le roy il a bon maistre, » il n'y a point de service à Dieu, ni au roy. (Cotgr.) — 26° « Assez demande qui bien *sert;* » un bon service demande naturellement une récompense. Id.) — 27° « Un bien *servy*, » certificat donné à un domestique. (Oud.)

Servire. Serviteur, amoureux : « Bien doi dire « mon consire Dont sui pensaire; Car *servire* et « jausire Sui et amaire. » (Poët. av. 1300, II, 901.)

Servise. [1° Service militaire dû au seigneur : « Carles comandet que face sun *servise.* » (Roland, v. 298.) — « Mort est Turpins al *service* Charlon. » (Roncisv. p. 101.) — 2° Etat où l'on sert autrui : « Puisqu'il vous plaist, vostre *servise* suis prest de « prendre voulentiers. » (Rose, v. 2824.) — 3° Bon office : « Mais espoir ce m'a grevé Qu'on ne conoist « boin *servise,* Tant qu'on ait autre esprouvé. » (Romancero, p. 127.) — « Et se tu me fais cest *ser-* « *vise.* » (Rose, v. 6395.)] — « Biau *servise* trait « pain de main. » (Ms. 6812, fol. 65.) — 4° [Messe dite pour un mort : « Et Tybert dist : se Deus t'aïst, « Renart, di moi où est l'eglise Où tu vas oïr le « *servise.* » (Ren. v. 20608.)] — 5° Action de servir à :

> Arbalestriers quarriaus destassent,
> Selonc ce que chascun d'eus vise,
> Espringales font leur *servise.* *(G. Guiart, f. 313.)*
>
> Espées viennent aux *servises,*
> Qui sont de diverse semblance. *(Id. f. 258.)*

Servissable. 1° Serviable ; dans un avis aux chevaliers :

> Soit larges, humbles, et courtois
> Bien acesmez, gens, et adrois,
> Po parlans, et bien *servissables ;*
> En ses faiz, et paroles, estables. *(Desch. f. 504.)*

2° Attentif à servir :

> Prenez varlez de bon lieu tous apris,
> Qui ne soient bejaunes, ne enfens,
> Humbles de cuer, et doctrine souffrens,
> Et qui soient de leur meffait honteux,
> *Servissables,* diligens, cremeteux. *(Id. f. 449.)*

Servitable. [Serviable : « Et si apiele Un varlet « que il voit à destre, Celui qui plus li sembloit « estre Vistes et preux et *servitables.* » (Perceval le Gallois, v. 10440.)]

Serviteresse. [Servante : « S'elles (femmes « qui quittent leur pays pour entrer en service) « fussent sans tache, elles fussent maistresses et « non *serviteresses.* » (Ménagier, II, p. 3.) — « Une « joenne femme qui estoit *serviteresse* oudit « hostel. » (JJ. 126, p. 212, an. 1385.) — « Marion « chamberiere et *serviteresse* de Jehan Cane, vicaire « de l'eglise de N. D. de Poissy. » (JJ. 163, p. 67, an. 1408.)]

Serviteur—or—our—ur. [1° Celui qui est aux gages d'un maître : « Où sont li riche *servitour* « Ki me servoient nuit et jor. » (Gui de Cambrai, Barlaam et Josaphat, p. 263.)] — « Gouvernement « fut en une maison Où *serviteurs* ot en grande « abondance. » (Desch.) — « Fortune n'espargne « ny *serviteur*, ny maistre ; Elle donne et reprent, « tel est son etre. » (Cotgr.) — 2° [Desservant d'une église : « Deus fist l'imagine, pur sue amur, parler « Al *servitor* ki serveit al alter. » (S. Alexis, str. XXXIV.) — « Mais nus clerc qui en sumes ministre « e *servitur.* » (Thom. de Cant. p. 147.)] — « Jean « Verry, *serviteur* de l'eglise et abbaye royalle de « sainct Victeur prez Paris. » (La Croix du Maine, bibliot. p. 21.) — 3° Amant : « Amoureux, qu'on « appelle maintenant *serviteurs.* » (Apol. d'Hérod. p. 64.) — « Le seigneur d'Estrée, guidon de mon- « seigneur de Vendome, avoit esté *serviteur* de la « soeur du seigneur de Fonquesoles ; il attaqua

« son mari en guerre, et l'empecha de coucher « avec sa femme le jour de ses noces, l'ayant fait « prisonnier, puis le renvoya à sa femme par une « sorte de galanterie. » (Mém. de Du Bell. liv. II, f. 64.) — 4° Ecuyer : « Quant ils furent trestous « dedans entrez, ils regarderent combien ils « povoient bien avoir perdu de leurs gens, si trou- « verent qu'il leur en failloit bien encores cent « chevaliers, sans les *serviteurs*. » (Lanc. du Lac, III, f. 141.) — « Estoit capitaine du chasteau pour « les Anglois Regnaud de Saint Jean escuyer gascon « et *serviteur* du captal de Buch. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 222.) — 5° Les sergents de ville ont porté également le nom de *serviteurs*. (Cout. de Lessines, C. G. II, p. 219.) — 6° Il en a été de même de ceux qui levoient des aides : « *Ser- « viteurs* sur le fait des aides. » (Ord. V, p. 539.) — 7° *Serviteur* est encore un terme de respect : « Les « ministres d'Espagne en 1598, disent que le cardi- « nal Albert veut estre *serviteur* de sa majesté le « roy de France, qui sont termes dont les princes « d'Allemagne n'ont pas accoustumé d'user quand « ils escrivent au roy de France, même ceux qui « sont de la qualité qu'il est. » (Mém. de Bellievre et de Sillery, p. 102.)

Serviteuse. Servante : « Voila la *serviteuse* « qui nous vint dire que quelqu'un estoit à la porte « pour entrer ou sortir. » (Moyen de parv. p. 418.)

Servitude—une—ute. [1° Esclavage : « Par « force au païs il sejorne En *servitune* et en essil. » (Charrette, p. 642.) — « Por ce, compains, li ancien, « Sans *servitute* et sans lien, Pesiblement, sans « vilenie S'entreportoient compaignie. » (Rose, v. 9532.) — « Mais j'aim trop mieus franchise et po « d'avoir Que grant richesse et *servitute* avoir. » (Machaut, p. 90.)] — « Société n'est pas *servitude*. » (Mém. de Sillery, p. 225.) — « Mieux vaut *servitude* « en paix que seigneurie en guerre. » (Cotgr.) — [2° Servage : « Li sires qui le veut ataindre de « *servitute*, le doit sivir par devant le segneur soz « qui il est couquans et levant. » (Beaum. XLV, p. 5.)] — « Hommes de *servitude*, vilains, tenants « serviles assujettis aux taxes du seigneur pendant « leur vie, et après la mort desquels, leurs fils « achetent de nouveau ce qu'ils possedoient, faute « de quoy le seigneur le saisit : leurs filles perdent « le territoire et doivent accepter la dote et le mari « que le seigneur veut leur donner. » (Cotgr.) — 3° [Assujettissement imposé à la personne : « *Servi- « tutes* de cors si sunt venues en mout de manie- « res. » (Beaum. XLV, p. 19.) — 4° Assujettissement imposé à la chose : « Li lais ne doit pas estre fes « d'eritage qui doie *servitute* au segneur. » (Beaum. XII, p. 21.)]

On distinguait : 1° « *Servitude* de talh, et de « dalh, » c'est le droit de couper et prendre du bois dans une forêt. *Talh* et *dalh* sont les instruments dont on se sert pour couper le bois. (Laur.) — 2° « *Servitude* de dent, » c'est le droit de faire paître son troupeau. (Id.) — 3° « *Servitude* de « fasilha, » c'est le droit de faire coucher son troupeau sur une terre. (Id.) — 4° « *Servitude* de pexe, » c'est le droit de faire paître. (Id.) — 5° « Defense sur « simple saisine, que les clercs appellent *servitude « de possession*, si est de personne à personne, ou « de chose à chose, ou de personne à la chose, et « se divisent, car l'une est personnelle, et l'autre « est réelle. » (Bout. Som. rur. p. 127.) — 6° « *Ser- « vitudes* rurales continuelles. » (N. C. G. I, p. 915.) — 7° « *Servitudes* rurales discontinuelles. » (Id.) — 8° « *Servitudes* urbaines. » (Id.) — 9° « Aucunes « sont ruraux, autres de ville et de cité : quant aux « *servitutes* ruraux, comme d'avoir sentier, ou « voye pour le domaine d'autruy à pied, à cheval, « à charettes, et à bestes ; mener boire à l'estang, « ou vivier d'autruy, ou autres semblables, se peu- « vent acquerir sans tiltre, par trente ans continuels « de prescription. » (C. G. II, p. 100.) — « Pres- « cription de quelque temps que ce soit n'a lieu en « *servitute* urbane ou rustique. » (Id. p. 699.)

Servoise. [Brasserie : « Icellui Willemot entra « en une *servoise* que tenoit Jehan Mamet, en « laquelle Jehan le Maire entra. » (JJ. 163, p. 435, an. 1409.)]

Serurge. [Beau-frère : « Le roy d'Alemagne « *serurge* dudit Jean d'Avesnes. » (Ms. de la Bibl. du président de Mesmes, f. 269.)]

Sery. Serein : « Ils s'entreferirent des espées « tellement que ilz furent ouys par dessus tous les « autres, et tant firent en peu d'heure que la fumée « yssant de leurs corps fit l'air *sery* convertir en « obscurité. » (Perceforest, III, f. 124.)

1. Ses. [Sexe : « Elle est (une femme d'Alexan- « dre) grosse et ençainte, d'enfant sostient li fès ; A « grant ounor li faites son talent et son *ses* ; Et le « faites servir en mes millors palès. » (Rom. d'Alex. p. 511.)]

Et puis vint il en France (Louis le Debonnaire) arriere,
A la roine qu'il ot ciere,
Et li faisoit trestot ses *ses* :
Fius et filles en ot assez. *(Mousk. p. 314.)*

2. Ses. Pluriel ou cas sujet de sec (*siccus*) :

Tout le corps met à grief tourment,
Et les esperis remouvoir
Du pauvre corps, qui devient *ses*,
Foible, dechyré, et diffes. *(Desch. f. 391.)*

« Deniers tous *ses* », argent comptant :

Je souhede que je sois si fes
En tous estas, en maintiens, et en fes,.....
Et tant avoir, en bons *deniers tous ses*
Que, pour paiier despens et cous, et fres,
Que je poroie avoir acquis et fes,
Et que chevance,
En nul pays ne me fausist. *(Froiss. Poës. p. 412.)*

Leans vendent, je vos afi
La patremoine au crucefi
A bon dener *ses* et contans. *(Ms. 7615, I, f. 68.)*

3. Ses. [Assez : « Il m'est *ses*. » (Froiss. Poës. II, p. 109, v. 3689.)]

4. Ses. [1° Cas sujet de *son* : « Li duc de Brai- « bant qui est *ses* cousins germains. » (Froiss. II, p. 353.) — 2° Cas régime pluriel : « Il en apelet e « *ses* dux e *ses* cuntes. » (Rol. v. 14.)]

5. Ses. [Pour ces : « Pour obvier à *ses* dan-« giers Mon mieulx est, ce croy, de partir. » (Villon, p. 8.)]

6. Ses. Syncope pour *se les, si les :*

Quant je fui bachelers legiers,
Volentiers gelines menioie ;
En ces haies, où les trovoie ;
Je les tuoie en trahison,
Ses menjoie comme glouton. *(Ms. 7218, f. 47.)*

Sesame. La graine de sesamum qui produit de l'huile. (Cotgrave.)

Sesamin—ine. Sesame. (Cotgrave.)

Sesamoïde. Herbe, dite bois bâtard. (Cotgr.)

Sesaunte. Soixante ; le seigneur parlant à Adam après son péché : « Por ceo qe tu ne gardas « ma parole qe jeo te avoi comandée, por ceo te « mettrai sur ton cors *sesaunte* et dis plaies de « divers dolors, del comencement de ton chief, et de « tes ieux, et de tes orailles des qes as ungles des « piez seras en peyne, e en turment. » (Hist. de la sainte Croix, p. 7.)

Seschement. Fermement, fortement ; on lit de la crainte inspirée aux Juifs par les prédications de S. Jacques :

Nostre loy a bien abaissié
Et la sienne trop essaucié ;
Toutes ces gens voulentiers l'oyent,
Il est grant peur qu'il ne le croyent
Ouez qu'il parle *seschement*,
Et leur demonstre doucement,
Trop bien expose l'escripture. *(III Maries, p. 337.)*

Sesel. Seseli, herbe dite aussi sabine. (Cotgr.)

Sesine. [Saisie : « Se la prise ou la sesine ne « depent pas de leur fet, quant il n'auront pas faite « la prise ne la *sesine* ne commandée à faire. » (Cart. de Chartres, an. 1306.)]

Sesir. Saisir, mettre en possession :

Hé ! aloete joliete, petit t'est
De mes maus, s'amor venist
A plesir, que me vousissent *sesir*
De la blondete saverousete,
En feu ge plus baux. Hé, aloete ! *(Ms. 7218, f. 357.)*

1. Sesne. Saxons : « Les *Sesnes* qu'il avoit fait « venir de Saxone, et des Alemagnes. » (Tri. des IX Preux, p. 423.) — « Anglo-Saxons, peuples ger-« mains que nos romans appellent *Sesnes*. » (Fauchet, lang. et poës. fr. p. 12.)

2. Sesne. 1° Synode ecclésiastique : « Fit « assembler le *sesne* des evesques. » (Chroniq. de S. Denis, I, f. 49.) — 2° [Cens levé par les évêques sur les clercs assistant aux synodes annuels : « Mais « à envis ou volontiers, Convient au *sesne* aler le « prestre. » (Ren.)]

Se, sol, fa. Si, sol, fa ; gamme ascendante ; on lit au figuré du pouvoir des richesses dans l'église :

Avoirs les riches autorize,
Et fait monter en *se sol fa :*
Tel solfier ne set sol fa
Qui monter fait sor dela sol. *(Ste Léocade, f. 29.)*

Sesolfié. Monté, emporté, *en gamme :* « Res-« tions tous pensifs, matagrabolisez, *sesolfiez*, et « faschez. » (Rab. IV, p. 266.)

Sesquialtere. Un et demi ; comme trois est à deux. (Cotgrave.)

Sesquin. Sequin. (Cotgr.)

Sesquipedale. D'un pied et demi : « La fit « Eutrapel une *sesquipedale* et fort bien metrifiée « reverance. » (Contes d'Eutrapel, p. 253.)

Sesquitiers. Une fois un, et un tiers en sus. (Cotgrave.)

Sessaunte. Soixante : « Puis qe Adam out en-« gendré Seth son filz, vesqui il quatre vint anz, et « engendra .xxx. filz et .xxx. filles, et eut ensi *ses-« saunte* troys enfans, aveqe les trois enfanz qu'il « avoit eu devant. » (Ste Croix, p. 4.)

Sessile. Sans pédicule : « Verrue *sessile*. » (Cotg.)

Session. [Manière d'être assis : « Parmi lo plo-« rement est demostreie la pieteiz, et la discretion « parmi lo dechirement des vestures, et la humili-« teit parmi la *session*. » (Job, p. 454.)]

Sester—ier. [1° Mesure pour le vin ; la même que la velte : « L'um vendid (dans une disette) le « chief de un adne quatre vinz deniers de argent, « e cinc deniers d'argent le *sestier* de fiente de « culums. » (Rois, p. 369.) — « Mesures de vins ne « sont pas omnies, ne poz, quant on conte en cas-« cun mui vint quatre *sestiers*. » (Beaum. XXVI, p. 8.) — « Dou meillor vin li portez un *sester*. » (Gir. de Viane.) — 2° Mesure pour les grains : « Le « muid de bled, mesure de Paris contient douze « *sestiers ;* le *sestier* deux mines. » (O. de Serres, p. 11.)]

Sesterage. [Droit de mesurage : « Tout li *ses-« terage* des grains c'on vent ou acate ou met en « grenier en la dite ville appartient à lui (l'abbé), » au cart. de Corbie. — « De rechief j'ottroy à l'abé « et couvent de S. Legier de Soissons que quand je « venderay mon *sesterage* de Soissons, que cil à « cui je le venderay face feauté à l'eglise devant « dite de la disme que elle a de blé ou de deniers « et *sesterage*. » (Charte de Jean, comte de Soissons, an. 1239.)]

Sesterée. [Autant de terre labourable qu'on en peut ensemencer avec un setier de blé : « *Sesterée* « de terre, » dans la Cout. d'Auvergne, chap. 31, art. 61.]

Sesterot. [Mesure pour le grain : « Un *sesterot* « d'orge. » (Rev. du comté de Hainaut, an. 1265.)]

Sestrée. [Terre qu'on peut ensemencer avec un setier de blé ; par extension la même étendue plantée en vignes : « Item cinq *sestrées* et demi de vigne au « Peleus, tenant à la vigne de l'ospital. Item derriere « le bois quatre *sestrées* deux tiers, trois piez « moins. » (JJ. 74, p. 686, an. 1342.)]

Sestrelée. [Seterée : « Ces .vi. *sestrelées* de « terre. » (Charte du Vermandois, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1874, p. 459.)]

Set. [Nom de nombre : « Et li apeleur jurra par « *set* homes només. » (Lois de Guill. p. 16.)]

. . . . Tel *set* ont ja por vos sospiré,
Se vos estiés fille au roy de Cartaige
Ka jamais jor n'en arons volentés.
Poët. av. 1300, t. III, p. 980.

« *Set* dovles, » sept fois plus grande. (S. Bern. Serm. fr. p. 35.)

Setante. Septante ; soixante-dix. (Duchesne, Généal. de Guines, p. 291, an. 1270.)

Setembres. [Septembre : « Lors commença « l'on à livrer les nés et les vaissiaus pour movoir, « dont terminés estoit jà tant passés que *setembres* « aprochoit. » (Villeh. § 69.)]

Seterlage. [Droit de mesurage : « Plusieurs « domaines, revenues, redevances et coustumes « que nous avions en la ditte ville (de Péronne)... « c'est assavoir tout ce qu'on appelloit la justice et « le *seterlage*. » (Reg. de la Chamb. des Comptes, an. 1336, f. 139.)]

Setine. Au mot *seterée*, Monet dit que c'est un arpent. Laurière, au mot *setine*, dit que dans le pays de Bugey et de Gex les prés se mesurent par *setines*, et que la *setine* est la quantité que six hommes peuvent faucher en un jour, au lieu qu'à Genève, la *setine* ou *seterée* n'est que la quantité qu'un homme seul peut faucher dans la journée.

Seton. Opération qu'on fait à un cheval pour ôter le pus d'une plaie. (Cotgr.)

Setrellage. [Droit de mesurage : « C'est assa- « voir tout ce que on appelloit la justice et *setrel-* « *lage* que tenoit à censse Fourcy le Chaisne. » (Ms. du fond Colbert, 1591, an. 1336.)]

Settisme. Septième, dans les Serm. de S. Bern.

Settuagisme. Septuagésime, dans S. Ber. 273.

Setueille. [Sept œil : « Chetis, tu es si deceüz « Que le fruit lesses por la fueille, La lamproie por « la *setueille*. » (G. de Coinsy, éd. Poquet, p. 357.)]

Setule. Enflure au pied du cheval. (Cotgrave.)

1. Seu. Seul :

Tu *seu* me peus santé doner. *(Ms. 7989², f. 61.)*

2. Seu. Si, *conjonction :*

Seu bautesme veut rechoivre,
Volentiers le bauptizeront. *(Rou, p. 15.)*

3. Seu. [Suif : « Mielz volt à Deu obeir que le « *seu* del multun offrir. » (Rois, p. 56.)]

4. Seu. Haie (voir Seuf et Soif) :

Tels les asnes, tels les vilains,
Tels les vilaines vilenesses,
Autresi comme les anesses,
Vilains deust manoir en bos,
Et estre de *seu* enclos. *(Ms. 7218, f. 234.)*

5. Seu. [Sureau, aux Mir. de S. Louis, p. 422.]

Seuage. [Droit d'ancrage : « Des proffficts et « revenus des arrevaiges et *seuages* des nefs. » (Revenus du comté de Ponthieu, an. 1554.)]

1. Seue, es. Sienne, sien :

Por la main dont il le fruit prist,
Quant il en sa bouche le mist,
Livra Dieus les *seues*, après,
A atachier ens el cyprès. *(Ms. 7218, f. 106.)*

Et la contesse, à chief de pose,
Apele une *seue* pucelle,
La mieus vaillanz, et la plus belle.
Fabl. ms. de S. Germ. fol. 226.

A terre s'est agenoilliez,
Ou ele avoit tenu ses piez ;
Por *seue* amor la terre baise. *(Ms. 7228, f. 321.)*

2. Seue. Nouvelle (sue) : « La femme, après le « trespas du mary, a la faculté de pouvoir renoncer « aux biens meubles delaisséz au jour du trespas « d'iceluy, et ce en dedans quarante jours, à « compter du jour du dit trespas, ou de la *seue* de « la mort de son mary. » (C. Gén. I, p. 751.)

1. Seve. [1° Liquide nourrissier des végétaux : « Tu trovas ou gastel la feve Et meis en buche « seiche *seve*. » (J. de Meung, Test. p. 234.) — 2° Sauce : « Des bestes avoient il assés, si en pooient « il mengier en *seve* et en rost. » (Froissart, II, p. 167.)] — 3° Semence humaine :

Et si avoit si ouvert l'ueil,
Por rendre grant plenté de *seve*. *(Ms. 7218, f. 230.)*

2. Seve. Du moins : « Plus loiaux n'iert james « voir *seve*. » (Poët. av. 1300, II, p. 772.)

Seveaux. Du moins :

A Paris vint tout droit, au duc Huon parla ;
Tant dist Bernart au duc que il li afia,
Que jamez à Richart nulle foiz ne faudra,
Ou s'aidier ne li peut, *seveaux* ne li nuira.
Rom. de Rou, ms. p. 83.

Sevelir. 1° Ensevelir : « Son corps soit porté « en l'eglise d'Angers pour estre en icelle *sevely*. » (Mém. de Commin. III, p. 225.)

A grant ouneur (Clovis) fu *sevelis*
A Paris, el moustier saint Piere ;
L'on dist or sainte Genevieve. *(Ph. Mousk. p. 16.)*

2° S'envelopper de, dans Marbod. c. 1678 sur la Crisopace :

La noit cume fou ele s'esclarcist
Lu jur en jalnur d'or si *sevelist*,
Pur ce si chiange sa nature
Kar jur est clere, e la noit oscure.

Several. Séparé, distingué, particulier : « *Se-* « *veral* tenancie. » (Britt. Lois d'Anglet. f. 60.)

Severalment. Séparément. (Britt. f. 5.)

Severance. Séparation. (Britt. Lois d'Angl. 133.)

Severe. [« Si le minois du medecin chagrin, « rebarbatif, mal plaisant, mal content, *severe*, « rechigné, contriste le malade. » (Rab. IV, Ep. au cardinal de Chastillon.)]

Severiteit. [Sévérité : « Et si (Dieu) gardat à « lui (abbé) la mult grande *severiteit* et la mult « grande grasce de sa dispensation. » (Li Dialoge Grégoire lo pape, 1876, page 205.)]

Severonde, onne. [Partie du toit surplombant le mur ; construction : « Quant icellui Loys fu « là, il se assist au plus près d'une *severonde* des « estables dudit bailli. » (JJ. 155, p. 188, an. 1400.)] — « Le dit louagier est tenu d'entretenir les bas- « timens de clouage, de placcage, depuis la *seve-* « *ronne* en bas ; et pour ce qu'il touche à la « couverture, d'entretenir le couronnement seu- « lement. » (N. C. G. I, page 308.)

Severs. [Sévère : « Nostre perfections n'est mie « senz culpe, se li *severs* jugieres ne le poiset « merciablement en la balance de son destroit « jugement. » (Dialoge Grégoire lo pape, 1876, p. 328.)]

Seves. Du moins :

Filz à vilain, germe Cain,
Ventre à deable de croin,
A *seves* mais te comment tot,
Que à males forches t'enerot,
Et face si maleuré. *(Parton. f. 164.)*

Seveux. Savoureux. (Cotgrave.)

Seuf. [Haie, palissade, clôture : « Tellement le « poursuy que il le retaigny emprès une *seuf* ou « haye. » (JJ. 130, p. 257, an. 1387.)]

Seuffre. Forme régulière du prés. ind. de *souffrir*, dans les personnes où l'accent est sur le radical :

Aux grans festes Dieu serviras,
Et de labeur riens ne feras :
Garde que des biens de l'eglise
Ne *seuffre* riens en nulle guise. *(Modus, f. 47.)*

Seviaus. Du moins :

Car biens qui tos tans est repus,
Sans metre à oevre est tos perdus,
Seviaus non, se cil nel vielt faire,
As gens le doit dire, et retraire,
Si que bien i puissent entendre,
Et aucun bon essample prendre.
Vies des SS. de Sorbonne. n° LVII, pénultième col.

Sevice. [Cruautés : « Yceluy orfevre a confessé « avoir batu d'un trousseau de clefs telement ledit « fils appelé Jehannin qu'il lui avoit fait une plaie « et deux boces en la teste ; nous avons dit que en « ce a eu *sevice* commis en la personne dudit filz « par ledit orfevre. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1874, p. 491.)]

Seuigre. [Suivre, aux Ord. IX, p. 361, an. 1348.]

Seuil. Souille, lieu bourbeux où se vautre le sanglier : « L'on congnoist grant sanglier du jeune, « et le jeune de la truye, à trois signes : le premier « si est par les traches, le secont par le lit, le tiers « est par le *seuil*. » (Mod. f. 43.)

1. Seul. Même sens : « De trere à vue, de trere « à aguet, de trere au *seul*, de trere au fus, au « guet, de trere aux taus, aux lievres. » (Mod. f. 3.)

2. Seul. [*Adjectif*. 1° Sans compagnie : « Dont « venez vous si *seule* parmi ce gaut feuillu. » (Berte, c. 51.) — « Ennuit me sui el bois toute *seule* « geue. » (Id. c. 52.)] — « Si vous etes *seul*, attendez « compagnie. » (Oud.) — « Homme *seul* est viande « aux loups, » il est aisé d'attaquer un homme qui n'a point d'amis. (Cotgrave.) — « Fortune ne vient « *seule*, » un malheur est toujours suivi d'un autre. (Id.) — « Haste ne vient *seule*, » quand on est pressé, on est inquiet. (Id.) — « Mieux vaut estre *seul* que « mal accompagné. » (Id.) — 2° Même sens avec la préposition *de* : « *Seul* de gent. » (Ms. 7615, II, 209.) — [« Se j'y allois, vous demeureriez ici toute *seule* « de femme. » (Louis XI, 39e nouv.)] — 3° Unique : « Mon fils *seul*. » (Juvén. des Ursins, Charles VI, p. 224.) — 4° Simple :

Luisent hyaumes et cervelieres ;
Dieus, tant il i a de banieres,
Qui ne sont pas de couleurs *seules* ;
Or, argent, et azur, et gueules
De quoi eles sont mi parties
I flamboient en mil parties. *(G. Guiart, f. 325.)*

5° [Peu nombreux : « Quant li rois Phelippes fu « parti de la Broie à moult *seule* gent. » (Froiss. V, p. 79.)] — *Adverbe*. [Seulement : « En soi *seul* re« gardant. » (Froiss. poés. I, p. 357, v. 304.) — « *Seul* de leurs regars m'esbahissent. » (Id. II, p. 85, v. 2847.) — « Par *seul* beauté. » (Id. p. 200, v. 188.)] — « Au roy *seul* et pour le tout, en tout son royau« me, appartient donner remission et rapeaux de « ban, combien que les Navarrois debatent ces « mots *seul* et pour le tout, et aussi le pourroit « debattre le roy d'Ivetot, qui est en Normandie, « qui se dit avoir cette puissance et auctorité. » (Gr. Cout. de Fr. p. 21.) — « Et si n'avoit que *seul* « .XIII. ans. » (Partonop. de Bl. f. 126.)

Expression : « *Seul* parler, » soliloque : « Le *seul* « *parler* de S. Augustin. » (Invent. des livres de Charles VI, p. 143.)

1. Seule. [Siècle, du latin *sæculum* : « Volt lo « *seule* lazsier, si ruovet Crist. » (Eulalie.) — « Nostre Signor Jhesu Crist, à cui est honors et « gloire en *seules* des *seules*. » (S. Bern. p. 560.)]

2. Seule. [Sole, pièces de charpente posées à plat et formant parquet dans un moulin à vent, dans une grange.] « Moulins assis sur basteaux qui « se peuvent mouvoir de la place en autre, et pa« reillement moulins à vents, assis sur *seule* sont « reputez meuble. » (C. G. I, p. 894.) — « La *seule* « d'une chartée de foin est estimée la dixième partie « de ce qu'elle a vallu, ou peut valloir en dix an« nées, eu egard à l'assiette. » (Id. p. 905.)

3. Seule. [Cave, cellier : « Icellui exposant fust « alé sur le quay à Rouen au sellier ou *seule* d'icel« lui Alorge. » (JJ. 158, p. 361, an. 1404.)]

Seuleerauz (?). [Fond d'un canal, au cart. de Montier-Ramey, ch. 7, an. 1327, d'après D. C. : « Et « sciendum est quod dictum solum aquaticum, sive » *seuleerauz* ex nunc et in posterum reficietur.... « secundum livellum. »]

Seulement. [1° Pas davantage : « Je ne chantai « fors d'une *seulement* qui tant forfist que vengeance « en fust prise. » (Romancer. p. 89.) — 2° Dans la situation d'un solitaire : « Là la laissasmes nous « ens au bois *seulement*. » (Berte, c. 95.)] — « *Seu*« *lement* ne, » non seulement. « Veu sa constante « magnanimité, et perséverance, les Romains *seu*« *lement* ne le quitterent, mais luy et son peuple « remirent en leurs entieres libertez. » (Hist. de la Tois. d'or, I, p. 15.)

Seulès—et. [1° *Adj*. Diminutif de *seul* : « Tous « *seulès* illoec m'esbatoie. » (Froiss. poës. I, p. 164, v. 2620.) — « Et demourai *seulet* ou lit. » (Id. III, p. 10, v. 315.) — « Quant *seulette* a esté. » (Id. III, p. 27, v. 870.) — 2° *Adv*. Secrètement : « C'est celle « à qui *seulet* me plains. » (Id. III, p. 1, v. 15.)] — « A *seulet*, » seul à seul :

Le garda bien, tant que vint l'eure
Que madame, et elle *à seulet*
Estoient, ensi qu'on se met. *(Froiss. poës. p. 103.)*

Seulg. [Souille du sanglier : « Il advient communement quant un sanglier a prins gresse, et « le temps est bel et sec, et il a un peu gelé, et le « sanglier vient de mengier, si vient au *seulg* et se « boute dedans en la boe et se toulle parmy le « *seulg.* » (Mod. f. 32.)]

1. Seulle. [Solive : « *Seulles* d'iceulz greniers. » (B. N. fr. 26009, n° 942, an. 1370.)] — « Quand aucun edifice, maison, et assiet ses *seulles*, et poutres, il ne les peut mettre, et asseoir à l'endroict, « et contre les autres *seulles* et poultres auparavant « mises, et assises par son voisin. » (C. G. I, 963.)

2. Seulle. [Sole, solle, magasin à sel ; on lit encore dans une ordonnance de mai 1680 : « Voulons que tout le sel qui se fera et cuira sur les « salines soit incontinent apporté de jour à autre « par les sauniers en la *solle* ou magasin de Toucques. » En Normandie on faisait bouillir l'eau de mer, et le quart du sel obtenu par évaporation revenait au roi ; de là le nom de *quart bouillon* donné à la province par l'administration de la gabelle : « Icellui Guillaume ovrit la dite *seulle* en « la presance du suppliant, auquel il fit charger « du sel d'icelle *seulle* deux mines. » (JJ. 144, p. 478, an. 1393.)]

1. Seur. [Sureau : « Au bout de cest courtil « droit dessouz un *seur ;* C'est un arbre qui est en « septembre meur. » (Fabl. Jubinal, I, p. 130.) — « Lorsque l'une des filles dudit exposant, nommée « Johannette, vit ledit Caronchel, elle li dit que la « nuit S. Nicolay il l'avoit esmayée et mis sur leur « maison une branche de *seur*, en disant qu'il « n'avoit mie bien fait de ce faire, et qu'elle n'estoit « mie femme à qui l'en deust faire telz esmayemens « ne telz derisions, et qu'elle n'estoit mie puante, « ainsin que ledit *seur* le signifioit. » (JJ. 99, p. 17, an. 1367.)]

2. Seur. [Sur, préposition : « Quant li loussignols jolis Chante *seur* la flor d'esté. » (Couci, XII.)]

3. Seur. [1° Sûr, tranquille, sans souci : « A la « curt s'en ala sainz Thomas li bon prestre, E prist « les armes Deu, que *seurs* peust estre. » (Thom. le Cant. p. 38.) — « Tant est fortune plus grande « et elle est moins *seure.* » (Oresme, Ethique, 229.)] — 2° Certain :

Li rois n'en est *seurs*, ne cers
Que ce ne soit moult grans mençoigne.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1372.

Expressions : [1° « Faire *seur*, » assurer : « Il « l'en fesist *seur* contre le roy de France. » (Froiss. II, p. 374.) — 2° « De *seur*, » certainement : « Car « de très fin cuer l'aime (Dieu) de vrai et de *seur.* » (Berte, c. 41.) — 3° « A *seur*, » en sûreté : « Si croy « bien qu'il y en eut de tels qui n'estoient pas bien « *à seur*, car coupables se sentoient. » (Bouciq. II, p. 6.)] — 4° « A *seur*, » certain : « Que j'en soye *à* « *seur.* » (Pathel. Test. p. 145.) — 5° [« Estre à nul « *seur*, » ne pas se rassurer. » (Froiss. III, 298.)] — 6° « *Seur* estat, » lettres d'Etat : « Lesquels *seurs* « *estats*.... en quelsconques manieres qu'ils ayent « esté donnez et accordez, se mettent aussi au « néant, du mutuel consentement des parties prin« cipales comme dit est des asseurances. » (C. G. II, 946.) — 7° « *Seur* estats, » suspension d'armes : « Icelle tresve, *seur estats* et abstinence de guerre « commençans cejourd'huy treizieme jour de sep« tembre. » (Mém. de Commines, III, preuves, 179.) — 8° « Prendre *seur*, » prendre sous sa sauvegarde. Le duc de Lancastre parle en ces termes au roi Richard qu'il tenoit enfermé dans la tour de Londres, et qui lui résignoit sa couronne : « Tant qu'à « moy, je vous ay *pris seur*, et vous deffendray, et « allongeray vostre vie, ou nom de pitié, tant que « je pourray, et prieray pour vous envers les Lon« driens. » (Froiss. l. IV, p. 337.) — 9° « Mettre en « *seur*, » mettre en sûreté : « Qu'il *mette en seur*... « de tout ce qui lui est deub de son temps. » On lit dans le latin, *habeant obligationes debitorum.* (Le Labour. dans une pièce rapportée dans l'Hist. de Louis de France, duc d'Anjou, roy de Sicile, p. 54.)

4. Seur. [1° Sœur : « Se nous ou notre hoir, « sires et chieps dudit lieu mariens l'une de noz « filles, ou l'une de noz *seurs*, pour le premier « mariage, ou pour les premiers nopces d'une « chascune, li dit habitant paieroient six vins livres « de la dicte monnoye. » (Lib. de Jonville, au reg. JJ. 179, p. 42, an. 1354.) — 2° Qui a les mêmes mœurs : « Icelle amoureuse ainsi attainnée et « esmeue par ledit Picart, l'appella ribaut touchin ; « à quoy respondi tantost ledit Picart moult arro« gaument à ladite amoureuse, de laquelle il estoit « homme subgiet et justiçable en partie, ces paroles ; « vous estes ma *seur*..... par lesquelles paroles il « vouloit dire, selon le langaige et interpretation « commune du pais, que ladite amoureuse estoit « aussi ribaude et touchine. » (JJ. 152, p. 177, an. 1397.)]

Seurage. [Sûreté, assurance : « En ce cas il « ne paieront riens des arrérages, qui pourroient « escheoir.... durant le temps des dites guerres, et « qu'ils ayent et puissent avoir temps et *seurage* de « y labourer, demourer et faire residance. » (Cart. de Lagny, f. 250, an. 1455.)]

Sevrance. [Interruption : « Sans nulle *se*« *vrance.* » (Froiss. Poës. II, p. 287, v. 96.)]

Seuranné. [Qui a plus d'un an : « De toutes « autres aumailles, comme vaches et veaux *seuran*« *nez* et aussi de touz poursseaux *seurannez.* » (Ord. V, p. 476, an. 1371.)]

Seurat. Sureau qu'on emploie pour faire de l'encre et du vinaigre. (Cotgrave.)

Seurattendre. [Attendre : « Lesquelz compai« gnons dirent au suppliant que icellui Colas ne « laisseroit à soy en retourner après eulx et le *seu*« *rattendirent.* » (JJ. 205, p. 272, an. 1480.)]

Seurceinte. [Ceinture : « Pour .III. onces de « perles baillées à la dicte Marguerite (de Léry, « brouderesse) pour mettre en la broudeure d'un

« polcçon et d'un pantouer à clefz, et d'une *seur-* « *ceinte* à cordelier..... pour madame la duchesse « de Normandie. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 33.)]

Seurconduit. Sauf conduit :

Seur conduit li ot baillé
Ensi li ot tot droit enrogié
A Alceon, un roi vaillant. *(Rom. de la guerre de Troye.)*

Seurcot. [Surcot, robe couvrant la cotte chez les hommes et les femmes : « .II. quamoquas dont « l'en fit .I. *seurcot* à la royne. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 6.) — « .II. nachis de Lucque qui ne font « que une piece, dont l'en fist .I. cote et .I. *seurcot.* » (Id. p. 9.) — « Demie aulne d'azur pour faire unes « semblables manches à un *seurcot* d'escarlate vio- « lette pour ladite dame. » (Id. p. 148.) — « Pour « le *seurcot* clos, 598 ventres (de menu vair); pour « le *seurcot* ouvert, 466 ventres. » (Id. p. 157.) — « Pour la fourreure d'un *seurcot* court de drap « blanc. » (Id. p. 163.) — « *Seurcot* court de drap « sur champ vert à K et à E. » (Id. p. 166.) — « *Seurcot* court de drap d'or sur champ azur à « fleurs de lis et à couronnes. » (Id. p. 167.) — « Il me vint deux femmes qui portoient *seurcos* « plus longs qu'elles n'estoient environ une aulne, « et falloit qu'elles portassent en leurs bras ce qui « etoit bas, ou il trainnast à terre, et avoient aussi « poingnés en leurs *seurcos* pendans aus coudes et « leurs tetins troussés en hault. » (Ms. du fonds S[t] Victor, an. 1396.)]

Seurcours. [Attaque : « Qui la cuevre, se non « Raison, qui à tous tours La voulroit garder de « *seurcours* Et de dissolus entremés. » (Froiss. Poës. III, p. 246, v. 13.)]

1. Seure. [Sur : « Courir *seure.* » (Froiss. Chr. IV, p. 352.) — « Et li court *seure*, et li cuens de « saint Pol lui. » (Mén. de Reims, § 286.)]

2. Seure. [« Les marés le roi, si comme s'en « levet la *seure*, o tout le droit de la *seure*, c'est « assavoir rouscher et peescher. » (Liv. rouge de la Chambre des Comptes, f. 137, an. 1301.)]

Seurecourre. [Courir sus : « Là fu li empere- « res une grant pieche, tant ke novieles li vindrent « ke Thodres li Ascres ot *seurecouru* Davit. » (Henri de Valenciennes, § 551.)]

Sevrée. [Séparation : « Lou boen Raioul de « Soixons, ke *sevrée* Ne fist d'amor nul jor de son « vivant. » (Wackernagel, p. 58.)]

Sevrement. [1° Sevrage : « On ne peut cer- « tainement designer ne limiter le temps legitime « d'un *sevrement.* » (Paré, XVIII, p. 30.)] — 2° Séparation :

Cilz virent tous les barons mors,
Et ja pery tous lor effors ;
Virent d'Artur le *sevrement*,
Virent le roy fait nouvelment. *(Brut, f. 101.)*

Seurement. [Sûrement : « Bele qui estes vous, « dites *seurement.* » (Berte, XLVII.)]

Seureplus. [Surplus : « Trois grains (de blé) « en a mengié sanz plus Que n'ot cure du *seure-* « *plus.* » (Ruteb. II, p. 144.)]

Sevrer. [1° Séparer en coupant, en perçant : « Le destre poign li ad del cors *sevret.* » (Roland, v. 2781.) — « Tous les enfans fait decoler Et les « membres des cors *sevrer.* » (Vie ms. de J. C.) — « Le glorieux fer de la lance Dont Longis la char « Dieu *sevra.* » (G. Guiart.)]

Moult li cuida grant cop doner :
Sor la teste le vait *sevrer*,
Mais la besague a levée
Li rois ; poi enchantre l'espée. *(G. Guiart, f. 136.)*

2° [Séparer en éloignant : « Mès celle est si bien « fourmée Dedens mon coer et fremée Que jamès « n'en ert *sevrée.* » (Froiss. Poës. II, p. 188.)] — « Je ne sauroye *sevrer* les uns des autres : je suis « le pire, et le moindre de tous : et s'aucuns y vont, « tous irons. » (Froissart, Chron. liv. I, p. 309.) — 3° [Diviser : « Faites vos gens *sevrer* en deux moi- « tiés. » (Garin, I, p. 18.) — 4° Sevrer un enfant, le séparer de sa nourrice : « Il jurront sor sainz « qu'il noriront un enfant qui lor sera portez si « chierement comme leur fil et dou lait à la dame « meismes, et en *severront* lou leur. » (Merlin, f. 67.) — « Moult bien nourri Sarre son fils Ysaac, « et quant il fu si grant qu'elle le *sevra.* » (Ménag. I, page 5.)]

Seurestat. [Trève, état, situation de tranquil- lité, de sûreté : « Après ce fu pris entre main d'amis « certain *seurestat* entre les parties jusques à « certain temps ;.... quant le dit *seurestat* fu finé « et ledit temps passé, les dites parties s'entretin- « drent et demourerent en guerre comme devant. » (JJ. 88, p. 15, an. 1360.) — « Certaines treves et « *seurestat* furent bailliez entre les parties. » (JJ. 88, p. 74, an. 1360.) — « Pour occasion de plusieurs « injures et villenies, qui faites ont esté au dit « exposant...... par dessus certain *seurestat*, qui « pris avoit esté entre eux. » (JJ. 109, page 413, an. 1376.)]

Seurestendre. Tendre à l'excès : « Avoit miné « à longue alayne d'un picq aceré contre le mur « du chastel, et tellement y traveilla qu'il y *seures-* « *tendi* les nerfs et vaynes de son corps, et ou dit « mur fist un tres grant trou. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 503.)

Seurestin. [« Toutes les fois que il li plaira à « faire aucun nouvel edifiement en ladite court, « ou que il i cherra aucune cose à refaire audit « lieu, où il fauroit gros merriens, en ce cas il peut « penre du bois *seurestin.* » (JJ. 61, pièce 209, an. 1321.)]

Seureté. 1° Tranquillité : « En *seureté* dort qui « n'a que perdre. » (Cotgrave.) — « Il n'est pas en « *seureté* à qui ne mescheut oncques » (Id.) — 2° Serment de fidélité :

Je voeil servir de franc voloir
Celi qui tant me poet valoir ;
A qui j'ai fait de lié corage
Seureté, foi, et homage :
Amours, mon seigneur, et mon mestre. *(Froiss. p. 149.)*

3° Caution :

Je cuit que ses cuers soit tant frans et esmerez,
Que s'ele ot vo destrece, vous serez confortez ;
Mes je ne vous di mie, ne ne fus *seuretez*,
Qu'ele vous doinst s'amor, ne qu'en soiez amez.
Ms. 7218, fol. 345.

4° Certitude : « Quand ils furent adcertenez, par les responces dessus dictes, que pas ne desisteroit de son entreprinse, mais iroit à puissance vers Paris, sur intention d'y entrer, et aller devers le roy, furent en plus grande *seureté* que par avant ; car bien sçavoient que, s'il venoit à son entente, seroient tous deboutez de son gouvernement, et la plus grande partie puniz criminellement. » (Monstrel. I, f. 251.) — 5° Etat de l'oiseau privoisé ; parlant du faucon : « Quant tu l'auras mis en tel estat,...... comme de luy faire avoir faim, que tu verras signe de *seureté*, et qu'il puisse veoir les gens devant luy, si luy oste son chaperon par jour loing des gens. » (Mod. f. 60.)

Seurfait. [Fruits de la terre : « Avons escangié à monseigneur Guillaume chevalier, seigneur de Longueval et de Framerville,.... le terre de no menair que nous aviens à Longueval, si comme il se comporte, à tout le *seurfait*, sanz le burc et le grant maison qui nous demeurent. » (JJ. 30, 272, an. 1260.)]

Seurfet. [1° Fruits de la terre : « Baillons la despoille et le *seurfet* de plusieurs pieces de bois. » (JJ. 56, p. 42, an. 1317.)] — 2° Faute : S'il meurt une partie des bestes prises, sans le *seurfet* du preneur, pour che ne perd il pas s'amande. » (Beaum. p. 276.)

Seurfouir. [Serfouir : « Si tost que les feves ont six fueilles, l'en les doit *seurfouir*. » (Ménag. II, page 2.)]

Seurloer (se). Exiger un salaire exorbitant : Ja soit ce que il se *seurloent* et font moult d'inconveniens. » (Ord. II, p. 564.)

Seurmonter. Surmonter. (Vig. de Ch. VII, 37.)

Seurnommer. [Donner à une personne un nom autre que le sien : « Icellui Robault dist au suppliant qu'il amenderoit ce qu'il avoit *seurnommé* son filz en l'appellant Jaquemin Morart, et on le appelloit Jaquemin Robault. » (JJ. 159, p. 105, an. 1404.)]

Seuronde. Dans l'ancienne coutume ms. d'Amiens, sortie d'un toit sur la rue : « Por longue tenure, que nus ait fait de geter yaue en autre tere vuide, ou herbegié, soit de *seuronde*, ou de goutiere, ne demeure, se cil en quel tere ele kiet veut qu'ele soit ostée, qu'il ne conviegne que cil qui le goutiere est ne l'oste. » — [« Un warat d'estrain qui estoit emprez ou dedens une fench, joignant à la *seuronde* derriere de la maison de Jehan Pelart. » (JJ. 153, p. 290, an. 1397.) — « Le suppliant se mist pour la pluye dessoubz la *seuronde* ou esgout de la maison de Jehan Willot. » (JJ. 195, p. 936, an. 1473.)]

Cilz aloient la nuit jouchier,
La où se souloient nichier,
Es tas de blez et mulons,
Et es *seurondes* des maisons. *(Brut, f. 103.)*

Seuronder. [1° Déborder : « Car Nilus qui là « abondoit Par tout le pais *seurondoit*. » (G. Guiart, an. 1249.) — 2° Regorger : « *Seurondans* de biens « et d'onnours......... De tous biens seurondans et « plaine. » (Couci, v. 7665, 70.)]

Seuroré. Surdoré : « Car c'estoit cuivre *seu-* « *roré*. » (G. Guiart, f. 37.)

Seurpeliz. [Surplis : « Presque tuit (li Bedouyn) « sont vestu de *seurpeliz*, aussi com li prestres ; « de touailles sont entorteillies lour testes. » (Joinv. § 252.)]

Seurprendre. [1° Prendre à l'improviste : « Comme hom bevant et *seurprins* par vin. » (Psautier, f. 96.) — 2° Gagner, faire des progrès : « Li empereres... sot certainement que la traïson « et la conspiration que il bastissoient contremon- « toit et *seurprensit* ausi comme chancres. » (Dom Bouquet, VI, p. 152.)]

Seur que. Au-dessus de :

De Dieu aiez crieme et poor ;
Ce vos croistra pris et honor,
Seur que toz chevalerie. *(Parton. de Blois, f. 131.)*

Seurqueux. [Cercueil : « Pour sonner son glas « la veille et le jour de son enterraige, .II. sols « parisis ; pour faire la fosse, .III. sols parisis ; « pour son *seurqueux* et clos à le queudre, .VIII. « sols parisis. » (1404. Compte de l'exécution testamentaire du curé d'Inteville, au titre du droit de deshérence, châtellenie de Janville ; L. C. de D.)]

Seurs. Engins à pêcher. (Ord. I, p. 793 ; G. C. de Fr. liv. I, p. 28.)

Seurseliere. [Cotte d'armes : « Une *seurseliere* « sur le pis d'avant. » (7e Dissert. sur Joinville, par Du Cange.)]

Seursemé. [Qui a des grains de ladrerie : « Le « porc fresq *seursemé* ne sera point vendu, se il « n'est sallé deuement. » (Ord. nov. 1487.)]

Seurtance. 1° Tranquillité :

Dame plus blanche que flor
Ne plaist à essaier
Bien et mal, joie et iror,
Seurtance et esmaier. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1442.)*

2° Promesse, assurance :

Je vos en ferai *seurtance*,
Que je vorrai ce que vorroiz,
Et amerai ce qu'ameroiz,
Se je ne faz, ensi me faciez. *(Ms. 7615, II, f. 177.)*

Seurté, ei. [1° Assurance, garantie : « Car « m'otroiez por Dé Un doux regart... si atendrai en « celle *seurté* Joie d'amours. » (Couci, XIV.) — « Veez « queil *seurtei* vous voulez que nous vous en « faciens, et nous sommes prest dou faire. » (Mén. de Reims, § 35.) — « A cheux par qui *seurté* et « mandement la ditte dame estoit rapassée. » (Froiss. II, p. 72.)

Quant li sien ensi le kaçoient,
Pour un estrange, et guerpisoient,
Et li faisoient *seurté*. *(Ph. Mouskes p. 671.)*

2° Gage : « Sire, fis-je, or m'entendis : ne sai

« por quoi vous demandés Pleiges de moi ne « seurtés. » (Rose, v. 1989.) — 3° Sauf-conduit : « Et lui escripvit ledit duc une lettre de sa main « portant *seurté* d'aller et retourner bien ample. » (Comm. II, p, 5.) — « Je me deffiois (dit Sforce « à Charles-Quint) de vos capitaines et generaux « qui m'ont faict tant de tort, et m'en eussent faict « de mesmes, n'estant mis en chemin sans vostre « *seurté.* » (Brantôme, II, p. 316.)]

Seurtonture. [Laine de la deuxième tonte : « Pour ce que plusieurs drappiers... de Troyes « font draps à lisiere de gratuise, de *seurtonture* « d'aignelins et autres mauvaises matieres. » (JJ. 111, p. 112, an. 1377.)]

Seurvendengier. [Cueillir des raisins dans la vigne d'autrui : « Et si avoit ycils Girart *seur-* « *vendengié* és vignes de ses voisins et royers. » (JJ. 89, p. 627, an. 1360.)]

Seurvente. Vente à un prix excessif. (Ord. II, page 564.)

1. Seus. [Sel ; voir ce mot.]

2. Seus. Cas sujet de *son :*

Moult petit seroit amez,
Se li *seus* (son bien) estoit toz alez. *(Ms. 7615, II, 133.)*

3. Seus. [Cas sujet de *seul :* « Et s'il le requiert, « si pot il aler toz *seus* es besognes de l'execussion « accomplir. » (Beauman. XII, p. 28.) — « M'en « alai tout *seus* esbatant, Et les oiselés escoutant. » (Rose, v. 99.)]

En une cambre s'est *seus* mis,
A s'amie crie merci,
Por Diu, qu'il pust parler à li, *(Ms. 7989, f. 68.)*
Et fu par le pré tos nus piez,
Et fanoit *seus* sans compaignie. *(Ms. 7218, f. 215.)*

Seusside. [Subside : « En disismes, en maletotes, « en *seussides* et en forges de monnoie. » (Froiss. VI, page 4.)]

1. Seüt. Sept œil (Voir Seuz) :

Siécles empire cascun an ;
Li rosier deviennent *seüt :*
Tant voi le monde desseüt. *(Mousk. p. 660.)*

2. Seut. [Su, connaissance : « Sans *seut* ne « consent de nous. » (Froiss. X, p. 95.)]

Seute. [Suite, aux Chron. de Froissart, forme concurrente à *sieute*.]

Seuter. Lorsque des laboureurs, n'ayant pas assez de chevaux pour faire chacun un labourage, se mettent deux ensemble et font ainsi un harnois complet, les paysans de Ste Palaye disent qu'ils *seutent*. [Les chevaux se suivent les uns les autres.]

Sewer (faire). [Laisser glisser : « Messires « Renauls li encousi ce roit espoit ens ou costé par « tel maniere que il li perça tout oultre les plates « et les fist *sewer* oultre à l'autre lés. » (Froiss. VI, p. 230.) — « Il li bouta (l'espée) ou corps si parfont « qu'il li fist *sewer* à l'autre lés et l'abati mort. » (Id. VIII, p. 11.)]

Seuwiere, wyere, wire. [Ecluse d'un moulin, d'un étang : « La *sewire* dou vivier devant dit. » (Cart. de S. Aubert de Cambrai, f. 68, an. 1266.) — « Au blanch pisson c'on prent à ces *seuwieres* as « buirons et as nasses, li cuens et mesires Stievenes « ont le moitiet, et li mounier l'autre. » (Rev. du comté de Hainaut, an. 1265.) — « Touchant les « ventilleries des molins de Ere en toutes les trois « *seuwyeres*, dient les dis ouvriers que pourveu « que ce qui sera dit cy apres se fache, il n'y « scevent chose pourquoy ils ne soyent de hauteur « competente et raisonnable pour l'eaue avoir son « esseu et vray cours, pourveu aussi qu'ils soient « triez toutes et quantes fois que mestiers sera. » (Enquêtes pour réparations sur l'Escaut, an. 1469.)]

Seüz. [Sept œil : « La rose lesses por l'ortie Et « l'eglentier por le *seuz.* » (Gaut. de Coinsy, éd. Poquet, p. 357.)]

Sexante. Soixante. (Ord. I, p. 518.)

1. Sexe. Six : « Le dit sieur roy m'a dit qu'il a « presté au dit Gennes ses galées asscavoir *sexe* « subtilles et quatre bastardes. » (Lett. de Louis XII, II, page 169.)

2. Sexe. 1° Différence constitutive entre le mâle et la femelle : « Ils ne pooient leurs offices desservir « par empeschement de maladie, de aage, ou de « *sexe.* » (Ord. II, p. 407.) — 2° [Parties sexuelles : « Icellui Poncelet print icelle fille aagée de dix à « douze ans et la tira par ses drappeaux et sain- « ture, et après par son *sexe.* » (JJ. 189, p. 225, an. 1457.)]

Sexein. Sixième : « L'an.... millesme doucen- « teimme quarantein *sexein,* » dans un tit. de 1246 rapporté par Duchesne, Gén. des Chateigners, p. 28.

Sexste. [Secte : « Dartevelle esleva une *sexste* « de compagnons en Gand que on nommoit les « Blans Caperons. » (Froiss. II, p. 424.)]

Sextaire. Mesure ancienne des Romains, contenant quelque chose de plus que la chopine. (Cotgr.)

Sexte. Sixième heure du jour : « Un matin entre « *sexte* et none. » (Nuits de Strap. I, p. 234.)

Sexte essence. Rabelais, en se servant de ce mot, fait peut-être allusion au mot *quintessence.* (Rab. V, p. 47.) — Claude de Mons, poëte de la fin du xvie siècle, natif d'Amiens, a intitulé un de ses ouvrages la « *Sexte essence* dialectique. »

Sextelage. [Droit de mesurage, au Cart. du prieuré de Donchery.]

Sextement. Sixièmement. (Nicot.)

Sexte partie. Espèce de jeu : « Je jouois au « *sexte partie*, et fort grand jeu. » (Mém. de Bassomp. I, page 316.)

Sexterade. [Setier, mesure agraire : « Une « piece de terre touchant à la rubine de Saint « Geniez, contenant cent *sexterades* de terre. » (JJ. 191, p. 237, an. 1456.)]

Sexterage. [« Item une redevance, appellée « *sexterage*, c'est assavoir d'un nouvel tavernier,.. « un *sextier* de vin. » (JJ. 80, p. 17, an. 1350.)]

Sextercien. Sesterce, monnaie romaine. (Hist. de la Tois. d'or, II, p. 207.)

Sexterée. Setier, mesure agraire : « D'un muy « de terre, n'est deu que cinq sols tournois pour « chacune *sexterée* ou arpent. » (Cout. Gén. II, p. 269.) — « Arpent, ou *sexterée* de bois de haute « futaye. » (Ib. p. 526.)

Sextier. 1° Mesure pour le vin (voir sous Sexterage) : « Nous usons de tonneaulx de quatre « muys, et quant ils ont quatre muys ils tiennent « moison, et en chascun muy a seize *sextiers*, et « en chascun *sextier* y a huit pintes, somme qu'il y « a soixante-quatre *sextiers* en ung tonneau de « moison qui valent cinq cens et douze pintes de « vin. » (Thaum. Cout. de Berry, page 278.) — 2° Mesure pour le grain : « .xxx. *sextiers* de grain à « la mesure de Bouzeis, c'est assavoir .xiii. *sextiers* « de seigle, .vi. boisseaux pour le *sextier*, .ii. « boisseaux fourment, .vi. boisseaux pour le *sextier*, « et .ii. *sextiers* d'orge, .vi. boisseaux pour le « *sextier*. » (Dénomb. de Montmor en 1396.)

Sextine. Stance de six vers blancs. (Des Acc. Bigarr. f. 152.)

Seyaux. [Pluriel de *sceau*, dans Froiss. VI, page 183.)]

Seyer. [Scier (voir le suivant) : « *Seyer* le blé. » (Rab. IV, p. 46.)]

Seyete. [Petite scie : « Le suppliant print une « petite *seyete* de fer à *seyer* bois à une main. » (JJ. 169, p. 355, an. 1416.)]

Seyeur. Celui qui coupe le blé. (Cotgr.)

Seym. [Sain, graisse : « Se aucuns enseymoit « trop se laine.... il est acordé que on ne mete en « un drap que trois los de *seym*. » (Liv. rouge de l'hôtel-de-ville d'Abbeville, f. 39, an. 1300.)]

Seynne. [Lieu où l'on peut pêcher à la seine : « De la *seynne* de Cucq que l'en a accoustumé à « bailler à ferme. » (Compte du domaine de Ponthieu, an. 1465.)]

Seys de bois. Scieure de bois, poussière de bois scié. (Faifeu, p. 49.)

Seyste. [Secte : « Li *seyste* des Juis. » (Froiss. V, p. 277.)]

Seyture. [Mesure de pré ; ce qu'un homme peut faucher en un jour : « Un pré contenant trois « *seytures* de pré ou environ. » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)]

Sez. [1° Assez : « De lui venger jamais ne li ert « *sez*. » (Rol. v. 1960.)] — 2° Contentement, fantaisie :

. . . . . Quant vous avez fait vos *sez*,
Au departir vos en gabez. *(Parton. f. 128.)*

. . . . . Sire Jehans est muciez
Sous le degré, et esconssez,
Et cil qui cuide avoir son *sez*,
De la dame, la embrachié,
Et sus un biau lit l'a couchié. *(Ms. 7218, f. 12.)*

Sezaille. [Cisailles : « Lesquels flaons icellui « ouvrier, au veu et sceu de Regnault de Venderer, « compaignon de fournaise, avoit tirez de la « *sezaille* que la tailleresse avoit faites. » (JJ. 123, p. 131, an. 1383.)]

Sezain. Droit sur le blé porté au moulin : « Seigneur qui a basse jurisdiction, et en icelle « hommes roturiers, couchans et levans, et moulin « moulant de son domaine, assis dedans la ban- « lieue de ses hommes roturiers.... jaçoit que le « moulin ne soit du fief dont les hommes roturiers « font moudre leur bled en son moulin ; et en « prendre, par luy, ou par ses meuniers, le proffit « en tel cas accoustumé qui est le *sezain*. » (Cout. Gén. II, p. 651.)

1. Si. [Pronom possessif, nomin. masc. pluriel de *son* : « Qui estoient *si* plus secret consilleur. » (Froiss. II, p. 322.) — « Nous sommes *si* subject. » (Id. V, 207.) — « Mais lui monstrons semblant que « soions *si* ami. » (Berte, c. 71.)] — « Esmeut *si* « enfans et *si* barons contre luy. » (Chr. de Nangis, sous l'an 816.)

En grant dolor m'ont mis
Si douz ris,
Si douz regart, ses clers vis. *(P. av. 1300, IV, p. 1519.)*

2. Si. [*Conjonction*, du latin *sic*. Cette particule copulative a des emplois variés qui n'ont jamais été exposés d'une façon complète. Voir cependant le 3e volume de la grammaire romane de Diez. 1° Au sens d'*ainsi*, elle sert à unir les propositions principales, et annonce la proposition suivante comme une explication : « E il *si* firent. » (Rol. v. 2155.) — « Li rois se parti de là et donna toutes ses gens « congiet, *si* s'en rala cescuns en son lieu. » (Froiss. III, p. 431.) — 2° Ce n'est souvent qu'une particule explétive donnant plus de force à l'affirmation ; dans les vers, ce n'est même qu'une cheville : « *Si* « me guarisez e de mort e de hunte. » (Rol. v. 21.) — « Il est mes fils e *si* tendrat mes marches. » (Id. v. 3716.) — « Quant vint en l'ermitage *si* delivra « d'un fil. » (Aiol, v. 54.) — 3° Après une proposition négative, elle signifie jusqu'à ce que : « La dite « roïne ne la dame qui ens ou char estoient n'en « issoient point, *si* furent venu en la sale à Valen- « chiennes. » (Froiss. II, p. 58.) — « Nonobstant « ce, li sires de Biaumont ne s'en volt onques de- « layer, *si* eut fait se entrepresure. » (Id. III, p. 28.) — « Il broça des esperons et rompi la presse et ne « cessa, *si* vint au signeur de Montmorenci. » (Id. III, p. 295.) — Ce tour est très fréquent en poésie comme en prose ; il a été étudié par Diez (Dict. étymologique des Langues Romanes, II, p. 425, 3e éd.) ; par Bormans (Observat. sur le texte de Cléomadès, p. 129) ; enfin par Tobler (Mittheilungen aus altfranzœsischen Handschriften, I, p. 267). Lacurne l'avait d'ailleurs relevé : « Ne cesserent *si* l'eurent amené « à Vernon à sauveté, et mis dedans le chastel. » On lit à la marge, « jusqu'à ce qu'ils l'eurent « amené. » (Froiss. I, p. 277.) — 4° Cependant ; à propos de l'histoire de la comtesse de Salisbury, Froissart observe qu'il a longtemps demeuré dans l'hôtel du roi Edouard et que « mès oncques il n'en « oï parler en nul vilain cas ; *si* en ai je demandé « as pluiseurs qui bien le sceuissent de riens en « euist esté. » (Froiss. IV, p. 273.) — 5° Tant, tellement, autant : « La meie mort me rent *si* anguissus. »

(Roland, v. 2198.) — « Quant l'ot Rollanz, Deus! *si* « grant doel en out. » (Id. v. 1196.) — « *Si* lunge- « ment tuz tens m'avez servit. » (Id. v. 1858.) — « Cornent *si* halt, sunent li munt. » (Id. v. 2111.)]

Si en chanterai,
Et jolis serai,
C'onques ne fui *si*,
S'ai espoir que j'aurai merci. *(P. av. 1300, IV, p. 1521.)*

6° Aussi bien :

Si vos dirai, trusqu'à tierz di,
Que puissiez faire, ou mielz, ou *si*. *(Parton. f. 154.)*

Gari fu li pelerin
Et tos sains, ainc ne fu *si*. *(Ms. 7989², f. 71.)*

7° Certainement :

Dame Dieus si me pardonra
Mes maus, que je le sai de *si*. *(Ms. 7218, f. 207.)*

8° Oui, affirmation : « De *si*, et non j'ay la teste « si pleine. » (Marg. fol. 378.) — « Pierre Alphonse « dit, se tu as pouoir de faire chose dont il te con- « viengne repentir, il te vault mieux non que *si*. » (Le cheval. de la Tour, f. 76.)

Mais m'en allay mon paige et moy,
Sans vous dire, ne *si*, ne quoy. *(Coquill. p. 160.)*

Expressions : 1° [« Et *si*, » d'ailleurs, en outre : « Car mieuls sevent que à tel afaire affiert que « nous ne faisons, *et si* sont bien tenu de vostre « honneur et de vostre raison garder pour l'amour « de la dame que vous avés. » (Froiss. II, p. 322.) — « Ce sont cil qui plus avoient grant fuison de « gens d'armes en brief temps que je sace en nul « pays del monde, *et si* sont très bon guerrieur. » (Id. 353.) — 2° « *Si* cum, » de même que : « *Si cum* « li cerfs s'en vait devant les chiens. » (Rol. v. 1874.) — 3° « *Si* que, » tant que : « Cum fu *si* os que me « saisis. » (Rol. v. 2292.)]

Gaudins a *si* le sien feru,
Qu'il a du cheval abatu. *(Partonop. f. 153.)*

4° [« *Si* que, » si bien que : « On sçait aussi « comme il (Charles Quint) brava et menassa la « France.... *si que* ces parolles hautaines et rodo- « montades braves donnoient un grand effroy par- « tout. » (Froiss. VI, p. 215.) — 5° « *Si* bien que, » quoique : « On vist aux pleines de Farsalle, mesmes « Romains, dit Lucain, mesmes aigles, mesmes « armes et pareilles ordonnances et formes de « guerre, *si bien que* Pompée mit force estrangers « ramassez et vraie racaille. » (Brant. IV, p. 336.) — 6° « *Si* tres tant, » tellement : « On les (reîtres) « suivoit par les pistes de leurs chevaux las, boi- « teux, qu'on trouvoit par les chemins, *si tres tant* « que la pluspart... les laissoient à l'abandon. » (Id. t. IV, p. 321.)] — 7° « *Si* ay, » si fait, expression picarde : « Tu n'en as riens fait. Non ? dit-il, *si ay*. « Non as. » (Froiss. l. III, p. 66.) — 8° « *Si* bien, » mais bien : « Je ne dis pas qu'en la suivant l'on ne « prenne S. Antonin, qui n'est pas capable de résis- « ter contre une armée royale, et victorieuse comme « la nostre, *si bien* de l'arrester quinze jours, si « ceux de dedans se veulent bien deffendre. » (Mém. de Bassomp. III, p. 86.) — 9° « Dire ha ne *si*, » ne rien dire. L'amant parle de ses chagrins :

Alors sans *dire ha ne si*,
Partoye d'illec fort mal content. *(Amant Cordel. p. 536.)*

10° « *Si* se que, » de sorte que : « Ele ot paor « qu'ele ne l'ocesiscent, *si se que* s'on se trovoit « ileuc c'on le remenroit en la ville pour ardoir. » (Ms. 7989², f. 77.) — 11° « Ce que *si*, » ce qui estoit : « Quant tout cela ne seroit (*ce que si*), et que le roy « auroit faict la premiere levée, voire commencé « la guerre effectuellement, quelle guerre fut onc- « ques à plus juste cause commencée. » (Mém. de du Bell. IX, f. 280.) — 12° « *Si* ne tant, » ni peu, ni beaucoup : « Le dit seigneur juge doit entendre en « quoy gist le different et tel rapport en faire que « les pleiges ne soient *si ne tant* gravez d'assez. » (La Jaille, du Ch. de Bat. fol. 64.) — 13° « Ne *si* ne « *si*, » nullement : « Ne s'occiroit, *ne si*, *ne si*. » (Parton. f. 144.) — 14° « Par *si*, et telle maniere, » de cette manière : « Faictes faire juste punition, « toutes excusations cessans, *par si et telle maniere* « que ce soit exemple à tous autres. » (Monstrel. I, 181.) — 15° « *Si* faictement, » ainsi, de cette façon :

Qui fera *si faictement*,
Mais qu'il vive nettement
De bonne poulallerie. *(Desch. f. 189.)*

Le maistre dit *si faitement*. *(Fabl. S. G. f. 54.)*

16° « *Si* fay, » si fait : « Pensez vous que je ne « congnoisse pas le duc de Bretaigne ? Certes, *si* « *fay*. » (Froiss. IV, p. 177.) — 17° « *Si* fit, » même sens : « Ne leur renvoya il pas le bourgeois de « Gand qui estoit en prison à Erelo ? *si fit*. » (Froiss. II, p. 80.) — 18° « *Si* fut *si* que, » tant il y eut que : « Il ne fault demander s'il en fut courroucé : car « *si fut si que* oncques puis n'en eust l'en belle « chere. » (Lanc. du Lac, III, f. 18.) — 19° « *Si* plus « non, » pas davantage : « Que les lices du champ « de bataille ayent quarante pas de large, et quatre « vingt de long, si le lieu estably pour le dit champ « le peut souffrir ne comporter, et de hauteur 7 « pieds, *si plus non*. » (La Jaille, du Ch. de Bat. 37.)

Substantif. 1° Défaut : « Feu M. de Montpellier, « le bonhomme dernier mort, dict Louy, a esté un « prince qui en ses coleres a esté fort subject à « gourmander et offencer les personnes, aussi « n'avoit il en luy autre *si* que celuy là, car c'estoit « un prince brave, vaillant, magnanime, et tres « bon chrestien. » (Brantôme, sur les duels, p. 325.) — 2° Qualités : « L'Espagnol dit, que pour rendre « une femme toutte parfaitte, et absolüe de beauté, « il luy faut trente beaux *sis*. » (Id. Dames galantes, I, p. 330.) — 3° Condition, exception : « Il ne douta « de capituler avec Clotaire, mais soubs tel *si*, et « condition qu'il seroit confirmé en son estat de « maire du palais. » (Pasq. Rech. p. 435.) — « Fit « appointement avecq le roy de lui rendre en ses « mains par tel *si* qu'il lui donneroit 100 ecus tous « les jours à despendre. » (Mém. de Rob. de la Marck, p. 293.) — « Firent traictie avec le roy d'An- « gleterre de rendre le chastel, par *si*, qu'ils en « iroient, saufs corps et vies. » (J. Le Fevre de S. Remy, p. 146.)

Je n'atache mon soucy
En un viellard philosophe,
Ores que loyal, aussy
Il y a toujours du *si*. *(Pasquier, Œuv. mesl. p. 485.)*

Moi qui sans *si*, ne mais,
Vous ay servie,
Faulte n'ay fait, n'y n'en euz onc envie. *(Marg. f. 309.)*

Il fault soufflet, il fault quenoille aussi,
Il fault avoir, et sanz nul *si*,
La sainture, ou courroie d'argent,
Pour soy monstrer entre la gent. *(Desch. f. 418.)*

4° Affirmation, le *oui :*

Aimé vous ay, non par votre poursuite,
Mais seulement de vray amour induite
Mon coeur aussi,
N'a eu en luy d'en aimer deux le *si*. *(Marg. f. 293.)*

Siage. [Bois scié : « Pour cent de *siage.* » (Mant. Gloss. p. 59, XVIe siècle.)]

Siaume. [Psaume : « Ceste sept *siaume* diroit « plus. » (Ren. v. 7999.)]

Sibile. [Sibylle ; voir sous SIBILIN.]

Sibilin. [Sibyllin : « Livre fatal ou livre *sibilin* « estoient certains livres qui estoient à Rome dès « le commencement, lesquelx *Sibile* avoit aporté. » (Bercheure, f. 2 b.)]

Sibille. Sébile : « Il a le nez rouge comme la « *sibille* d'un pressoir. » (Cotgr.)

Sibilot. Fou ou bouffon, niais : « Ce Triboulet « appartenoit à un de nos roys, à qui on rapporta « que son *sibilot* estoit cloué par l'oreille à un « poteau, lequel avoit deliberé de plustot mourir « de faim que de dechirer son oreille, et s'oster de « là ; le roy en estant adverti, et que c'estoient ses « parens qui avoient ainsi accoustré son zani, l'alla « trouver. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 45.) — « Commence à les suivre et crier après ce curé « comme après un fou et insensé, l'apelant *sibilot.* » (Id. liv. II, p. 91.)

Ce vieux cynique (Diogene) estoit un vray falot,
Cousin germain de sa dive lanterne,
Un cascaret, ou bien un *sibilot*
Qui meritoit une bonne fraterne,
Quant rechigneux, et d'un port tout fasché,
A pas d'oyson il s'arpentoit les rües
Et recherchant un homme en plein marché.
Gar. Rech. des Rech. épitre au lecteur, p. IX.

Sibler. [Siffler : « Adonc commença ledit Jehan « le houlier à *sibler* et crier si hault, que le dit « suppliant les oyt. » (JJ. 132, p. 334, an. 1388.)] — « Le serpent s'en va hors de cette forge, *siblant*, « lequel Rochefort ne peut empescher de sortir avec « ses ruades, et s'en va ainsi *siblant* par les detours « de cette caverne. » (Merl. Coccaïe, II, p. 209.) — « Ne falloit il point mieux les faire boire, les *sibler* « comme on fait les chevaux. » (Bouch. Ser. I, 46.)

Siblet. [Sifflet : « Maintenant que il vit le roy « sur le flum, il sonna un *siblet ;* et au son du *siblet* « saillirent bien de la sente de la galie quatre vins « arbalestriers. » (Joinv. § 377.)]

Siboingne. [Ciboire : « Lequel Cocquet a prié « et requis audit Adam Briffaut que son plaisir feust « lui permettre de pouvoir mettre...... une lampe « devant le *siboingne* de l'eglise dudit Senuc. » (Charte du prieuré de Senuc, f. 25, an. 1526.)]

Sibylot. Bouffon : « Nous va faire le compte du « plaisir que leur avoit donné un plaisant *sibylot* « lequel s'estoit présenté ce jour à la porte pour y « entrer, ce qui rejouit la serée de telle sorte qu'il « n'y fut rien dit qui ne sentit la folie loin ou près. » (Bouch. Serées, liv. III, p. 232.)

Sicaire. Meurtrier, assassin : « Fut occis à deux « coustiaux de deux *sicaires* que l'on appelle har- « quassis. » (Chron. de Nangis, an. 1192, p. 1.) — « Crime de *sicaire*,.... si comme faire homicide en « aucunes personnes, par glaive, espée, ou autre « armeure, par pierre, par fust, ou par autre ma- « niere. » (Bout. Som. rur. p. 176.)

Sicamor. [Sycomore : « Celle meïsmes part vers « Jericho.... est li *sicamors* ou Zacheus monta por « veoir N. S. » (Saint voyage de Jherusalem, p. 119.) » « Philitoas joste à Hector Que la lance de *sicamor* « Vola en pieces sor l'escu. » (Benoit de Sainte More, Roman de Troie, v. 9397.)]

Siccité. Sécheresse : « La *siccité* du miel et du « sel consomme l'humidité trop grande du cerveau. » (Sag. de Charron, p. 517.)

Siceré. Herbe qui entroit dans les salades : « Les salades sont bonnes de capres, laitues, *sicerée,* « pimpenelle, vinette, pastinades, et plusieurs « autres bonnes herbes. » (Tri. de la Noble dame, folio 115.)

Sichamore. [Sycomore : « Desous l'ombre d'un « *sichamore* Siet Subiiens par grant honor. » (Blancandin, v. 4814.)]

Siciliane. De Sicile : « Tranche fil de mors « *siciliane.* » (Oudin.)

Sicilique. Quart d'once. (Cotgr.)

Sicinnie. Action de chanter et de danser en même temps. (Cotgr.)

Sicinniste. Celui qui chante et danse en même temps. (Cotgr.)

1. Sicle. [Poids des Hébreux équivalant à six grammes : « *Sicle* fud apeled anciennement un peis, « Si cume nus apelum ore unce, u demie, u altre « peis. » (Rois, p. 219.)

2. Sicle. Siècle, monde :

Ainsy est partie la rigle
De gent d'ordre, et de gent du *sicle*. *(Ms. 7615, I, f. 58.)*

Sicot. Souche. (Cotgr.) Rapprochez *Chicot.*

Sicue. Ciguë :

Je voy l'ortie et le chardon,
Le jonc marin, et la *sicue*,
La cauppe treppe, et le tendon
Et toute herbe qui point et tue,
Ou qui a tout mal s'ewertue. *(Desch. f. 7.)*

Sideration. Influence d'un astre sur la vie d'une personne. (Cotgr.)

Siderite. « Pierre *siderite*, c'est à dire ferrierre, « aultrement appellée herculiane, jadis trouvée en « Ide au païs de Phrygie par un nommé Magnes, « comme atteste Nicander. Nous vulgairement l'ap- « pellons aymant. » (Rab. IV, p. 262.)

Sidoine—one. 1° Linge : « Ceste manne enve- « lopperent ils en ung tres riche *sidone* que jusques « aujourd'huy a esté gardé solennelement en l'es-

« glise de S. Denis en France. » (Triomphe des IX Preux, p. 435.)

Ainz li ot sa plaie bendée,
Et d'un *sidoine* envelopée ;
Puis le covri de son mantel. *(Blanchandin, f. 175.)*

2° Voile :

Desor avoit, por le soleil,
Un riche *sidoine* vermeil. *(Id. f. 190.)*

3° Sorte de vêtement :

Si ert vestus, ce m'est avis,
D'un *sidoine* forré de gris :
Sus manteaus fu d'un ostorin,
Li orle fu d'un sebelin. *(Id. f. 175.)*

Sie. [Scie : « Or il y faut chaudiere et *sie.* » (Choses qui faillent en ménage.) — « Mais nos Fran-« çois savoient trestout le convenant ; Si orent « aporté mainte *sie* trenchant Emmanchées à « plomb. » (Guescl. v. 19449.)]

[*Expression :* « Faire *sie vogue,* » virer de bord ; l'une des deux bordées de la galère rame en avant et *vogue*, tandis que l'autre rame en arrière et *scie* : « Dragut fit lever l'ancre et faire *sie vogue* tant « qu'on l'eust perdu de vue. » (Brant. II, 52.)]

Sié. [Siège : « Que s'il le vunt devant l'apostolie « apeler, K'ensi le purrunt bien de sun *sié* depo-« ser. » (Thom. de Cant. 42.)]

Siecle. [1° Univers : « Ne nul castel tant bien « assis En tot le *siecle,* ce m'est vis. » (Partonop. v. 1711.)] — « Si voit ung serpent, le plus grant « qu'il eut oncques veu.... il n'avoit au *siecle* nulle « maniere de couleur que l'en ne peust sur luy « veoir, et moult estoit merveilleux. » (Lanc. du Lac, II, f. 52.) — « Je ving hui matin cacer En ceste « forest ; s'avoie un blanc levrier Le plus bel del « *siecle* si l'ai perdu ; Por ce pleur jou. » (Fabl. ms. du R. ms. 7989², f. 75.) — 2° Espace de cent ans :

Tous tans avoit le cuer si plain
De desiroier que l'an passast,
Et que le *siecle* trespassast,
Que à s'amie peust venir.
(L'aventure du chevalier ; Vies des Saints, Sorb. LVIII, c. 5.)

3° Ensemble des hommes vivants : « Si la tenoit « voyant li *siecle* ainsi com li hons fait sa fame. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène, V, col. 606.) — 4° Vie heureuse ou malheureuse ; de là les deux expressions suivantes : « Avoir *siecle* cruel, » être malheureux en tout :

Certes, ce dist Gautiers, biaus dous menestereus,
Je n'en puis avoir joie, tant sui mescureus ;
Quant je vieng devant li, je parsui si honteus ;
Qui me donroit cest monde, je ne diroie d'eus,
Tant par sui abosmez, tant ai *siecle* crueus.
(Ms. 7218. f. 345.)

« Oublier le *siècle*, » mourir, perdre la vie :

Flamens meurent, Flamens se noient,
Maugré leur denz, le *siecle* oublient. *(Guiart, 275.)*

5° Génération contemporaine : « [Por chou est « tous li *siecles* à noiant atornés Et si amenuisiés « com chi oïr porés. » (Aiol, v. 1716.) — 6° Vie séculière : « Par devers tous juges et commissaires « d'eglise ou de *siecle.* » (Cart. de Corbie, 21, f. 200, an. 1401.)] — « En *siecle*, n'en religion N'est petis « ne grans, Pour qu'il soit bien connoissans Que, « pour si bele fachon, Ne levast le chapron, Et qu'il « ne vousist tous tans Estre de tous à li obeissans. » (Chans. du XIIIe s. ms. Bouh. f. 364.) — « Et furent « pris dedens chevaliers de religion, et du *siècle,* « plus de .M. » (Cont. de Greg. de Tyr, Mart. V, c. 739. — 7° [Vie mondaine : « En laquelle ville « avoit feste... pour une fillette de *siecle.* » (JJ. 153, p. 262, an. 1398.) — « Les compaignons de la par-« roisse sainte Marguerite en la ville de S. Quentin « signifierent que ilz donroient un chapel de fleurs « au mieulx chantant une chançon de *siecle.* » (JJ. 156, p. 262, an. 1401.)]

Et li chevaliers anciens,
Qui engingneurs ert de toz sens,
Et qui le *siecle* usé avoit,
De son ostel pou se mouvoit. *(Ms. 7218, f. 349.)*

8° Personnes pratiquant la vie mondaine :

Esbahis est, ne set que face,
Ke trop li est la presse espesse ;
Moult tost a fait canter la messe,
Por cou que li *siecles* s'en aut,
De Dieu, ne de saint ne li caut. *(Ms. 7989², f. 89.)*

9° Manières du monde : « Elle qui peu sçavoit du « *siecle* encore, et moins luy en chaloit, par la « raison de jeunesse, dist au roy Alexandre : gentil « sire, vous soyez le bien venu. » (Percef. I, f. 91.) — « Deux dames ont donné assignation à leurs « amis, dont l'un est nouveau en amours et puceau ; « l'autre sçait assez du *siecle*, c'est-à-dire du « monde. » (Fauchet, p. 186.)

Siecler. Mener la vie du siècle, la vie mondaine : « Nul trop n'est bon ; bon fait à point *sie-« cler.* » (Vatic. n° 1522, f. 165.)

. . . . On doit mengier à .II. mains
Qi a bien fain, et quant ses cuers est plains
Cesser, car c'est anuis de tant limer
Nus trop n'est preus, *bon fait à point siécler.*
Vatic. 1490, f. 147.

Un oignement avoit iloques
De vis argent, et de vies oint,
Dont son viaire et ses mains oint,
Pour le soleil qui ne l'escaude,
Et se souloit une belaude ;
Ainc estoit laide et contrefaite ;
Mais elle s'adoube et afaite
Por çou qu'encore veut *siecler.* *(Ms. 7989², f. 239.)*

Sied. [Siège, capitale d'un royaume : « E ore ai « fait temple e à tun ues, où tu purras, se tes plai-« sirs est, habiter en *sied* estable permanablement. » (Rois, p. 259.) — « Vient ad Ais, à l' meillor *sied* de « France. » (Rol. v. 3706.)]

Siedsoir, [Seoir : « S'il luy (au cardinal de « Châtillon) *siedsoit* bien de tenir une si grande « dignité ecclésiastique et en exercer la religion « contraire. » (Brant. II, p. 239.)]

Siege. 1° Meuble où l'on s'asseoit : « Que l'on « ait le soin de faire apporter des tapis, pour mettre « sur l'appuy, des chaises pour le roy et la reyne, « des *sieges* pour les dames. » (Salnove, Vén. 810.) — [« Pour toille vermeille pour doubler une cou-« verture du *siege* ou le roy se agenoille. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 231.) — 2° Place : « *Sieges* « avrez el greignor pareis. » (Roland, v. 1135.)] —

3° Partie du corps, bassin : « Dans le portrait des « meillieurs autours et tiercelets on exige qu'ils « aient entre autres qualitez la poitrine ronde, le « *siege* large. » (Artel. Faucon. f. 88.) — 4° Séance : « Au *siege* qui sera le jour de feste S. Nicolas d'esté, « seront chascun an trois maistres, et deux procu- « reurs esleus par la plus saine partie des confre- « res. » (Ord. II, p. 178.) — « Avant que le premier « *siege* s'assist. » (Chron. de S. Den. II, f. 142.) — « Du second jour de mai prolongié fut l'autre *siege* « jusques au dixieme jour dudit mois. » (Monstrel. t. I, p. 87.) — 5° [Assemblée, repas de confrérie : « Item il font leur *siege* chascun an lendemain de « ladite feste saint Pol, ou à un autre jour de la « sepmaine, tel comme il leur plait. Item au dit « *siege* a quinze povres souffisamment pelez, qui « sont les premiers assis et servis à un doys des « plus riches hommes. » (JJ. 66, p. 1123, an. 1332.) — 6° Capitale d'un royaume, d'un empire : « Al « *siege* ad ais en serez amenet. » (Rol. v. 435.)] — 7° Base d'un moulin, dite aussi *sole* : « Des moulins « à vent assis sur le fief, le proprietaire du fief en « retient tout ce qui ne tourne point, et semblable- « ment des moulins à eaue, comme le *siege*, et le « pivot, et tout ce que l'on ne voit point. » (Nouv. C. G. I, p. 1041.) — 8° Fût d'une arbalète :

Quarriaus vont plus menuement,
Quant les cordes *sieges* leur tolent,
Que mouches ou oisiaus ne volent. *(Guiart, f. 124.)*

9° Attaque d'une place : « Il eut devant luy trois « *sieges*, et chascun *siege* estoit fossoyé tellement « qu'on pouvoit aller de l'un à l'autre par fossez, « sans ce que ceulx de la place en seussent, ne « veissent riens. Devant chascun *siege* avoit un « gros guet moult fort, fortifié contre la ville. » (Le Jouvencel, p. 420.) — 10° Armée assiégeante : « Une de leur guette du carrefour leur dist, j'ay « esté jusques encontre le *siege*, et vous dys bien « qu'ils font ung très grant bruit, et cuide qu'ils « veulent venir pour entreprendre quelque chose « sur nous. » (Id. p. 211.) — « Bataille à Cravant, « où ceulx du *siege* mirent la ville à leur dos, et « quant les ennemis combatoient à eulx, ceux de « la ville.... saillirent, et leur donnerent par der- « riere, parquoy la bataille fut perdue. » (Le Jouv. fol. 90.)

Comme une forteresse en armes deffendue
N'est en la main du *siege* incontinent rendue.
Amadis Jamin, f. 74.

11° Action d'assiéger : « S'ils eussent pu lever le « roy du *siege*. » (Chron. de S. Denis, II, f. 13.) — « Seoient à *siege* fait devant le chastel. » (Froiss. I, p. 89.) — « C'estoit ouvrir à l'ennemy le passage « en France, laissant seulement un *siege volant* à « Turin. » (Mém. de du Bellay, liv. VI, fol. 181.) — 12° [Droit de place, de stationnement : « Touz cilz « qui ont cordouan ou bazanne en la foire S. Ladre, « ...doit de chascun trousel, soit granz, soit petiz, « soit venduz ou non venduz, deux sols du *siege*. » (Liv. des Mét. p. 328.) — « Li abbés (de S. Valery) a « le *siege* des nés d'Engleterre quiconques, mais « n'ait esté u haule, et qui ne soit merquie. » (Droits payés à Saint-Valery-sur-Somme, d'après un ms. d'Amiens.) — « Recepte des *sieges* des nefs des « pesqueurs venans ou havene de Boulongne au « temps de herenguison depus le jour S. Miquiel, « lesquel doivent chascune nef au vaissel pes- « queur. » (Compte de Boulogne, 1402.) — « Quant « nef fete en Engleterre vient à Rouen, elle doit « estre despousée, et pour le despouser, elle doit « au roy .III. sous, et pour le *siege* .III. sous. » (Us. de la vicomté de Rouen.) — 13° Assises judiciaires : « Et quand ce vint à l'endemain qu'il fu à son *siege* « et dut rendre sentence sa conscience le remort. » (Beaum. XL, p. 23.)] — 14° « Les heritages et rentes « acquises en plein *siege* de mariage, appartiendront « en propriété, pour l'une moitié au mary, et pour « l'autre moitié à la femme. » (Cout. de Nivelle, au Nouv. C. G. I, p. 1204.) — 15° « *Siege* de viduité, » douaire : « Apres le decez de l'un des deux conjoints, « soit qu'il y en ait des enfans, ou non, le survi- « vant est en droit d'avoir, sa vie durant, pour « douaire coustumier, la moitié du revenu annuel « des emolumens... mais sous le *siege de viduité*, « ne sont point compris les meubles, les bestiaux, « les instrumens avec lesquels le defunt a fait son « trafic, son commerce, ou son mestier. » (Cout. de Termonde, au N. C. G. I, p. 1170.)

1. Sieger. Attaquer, assiéger :

A cueur vaillant rien impossible,
Jamais n'auray je mangé
De quelque substance sensible,
Se seray, par assault terrible,
De mon tort faict contrevengé :
Il sera si contre *siegé*,
Qu'il ne se sçaura ou frotter :
Besoing fait la vielle trotter. *(Molinet, p. 129.)*

2. Sieger. Officier municipal, ainsi nommé dans plusieurs juridictions, et en particulier dans la sénéchaussée d'Abbeville : « Par l'usage et com- « mune observance de faire, le mayeur de lui seul, « un eschevin, ou leur *sieger* peut, et a accous- « tumé recevoir tous contracts et obligations faits « en la ditte ville et banlieue, sans, pour ce, pren- « dre aucun salaire. » (N. C. G. I, p. 106.)

Siegle. [1° Siècle, espace de cent ans : « Tant « com durront li *siegle*, en sera reparlance. » (Rou, p. 197.) — 2° Vie : « Si li a dit messire Yvain, Quel « *siegle* avez vos puis eu ? Tel, fet il, qui molt m'a « pleu. » (Cheval. au lyon, v. 1550.)] — 3° Monde : « Partir du *siegle*. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 474, an. 1252.)

Siele. [Selle : « Et de ce est tenuz li mestres « marischaus le roy au ferrer ses palefroy de sa « *siele* tant seulement, sans autre cheval nul. » (Liv. des Mét. 44.)] — Le duc Richard de Normandie envoie son fils faire la guerre au comte Hugues de Chalons, pour venger le comte Renaud qu'il avoit pris en guerre :

Et la tiere al conte Huon
Arst, et destruist tot environ,
Tant que li quens vint à merci,
Sa siele sour son cief ensi. *(Mousk. p. 410.)*

Sieme. Septième : « Contraities faites, ou con-

« traitiés avant le *sieme* jour de decembre. » (Ord. III, p. 645.)

Siement. Action de scier le blé ou le bois. (Cotg.)

Sien. [*Expressions :* 1° On l'employait avec l'article indéfini : « Une *sienne* niece. » (Froiss. III, p. 379.) — « Une *sienne* noble dame et un *sien* chevalier. » (Id. IV, p. 273.) — « Un jour estoit rois « Flore à un *sien* grand manoir. » Berte, c. 65.)] — 2° « Le *sien*, » son ennemi : « Chascun ala ferir « le *sien*. » (Blanchandin, f. 183.) — 3° « Le *sien*, » son bien : « Font des exactions indues à la grande « charge du peuple et à leur profit particulier ; et, « pour abreger, sont detruits de tout, et qui perd le « *sien* perd le sens. » (Duclos, preuv. de Louis XI, p. 289.)

L'on doit faire servir le *sien*
Non pas qu'homs ou femme s'asserve
A son avoir. (*Desch. f. 553.*)

« Il estoit bien enlignagé, et *avoit du sien* de par « sa mere. » (Godefr. annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 564.) — 4° « Maugré *sien*, » malgré elle :

Je me tieng à la meillor,
Maugré sien, point ne m'en prie. (*P. av. 1300, II, p. 738.*)

5° « Enfans *siens* », enfants qui ne sont pas émancipés, qui restent sous la puissance de leur père. (Bout. Som. rur. p. 444.) — 6° « Faire des « *siennes* », faire des fredaines, jouer un tour : « Quoy qu'il advienne que l'on prie, tempeste il « faut se resoudre à ce point, que c'est le cours du « monde ; c'est nature qui *faict des siennes*. » (Sag. de Charr. p. 241.)

Sienite. Marbre précieux des environs de Thèbes. (Cotgrave.)

Sienner. Châtrer : « On doit *sienner* le trai- « tour qi sa dame cunchie. » (Vat. 1490, f. 159.)

Siennoise (la mode). La façon de s'habiller des femmes de Sienne. (Brantôme, Dames galantes, II, p. 292.)

Sier. [Scier : « Sept ou huit petits garçons sur « le point de la marée allerent de nuit *sier* les « cables. » (D'Aubigné, *Hist.* II, p. 480.)] — « *Sier* « arriere », reculer : « Des gens de pied lacede- « moniens..... en la journée de Platée, ne pouvant « ouvrir la phalange persienne, s'aviserent de « s'ecarter et *sier arriere*, pour, par l'opinion de « leur fuitte, faire rompre et dissoudre, cette masse « en les poursuivant. » (Ess. de Mont. I, p. 64.) — « *Sier* en arriere », terme de marine, aller le devant derrière. (Cotgrave.)

Sieret. [Serré : « Drut et *sieret*. » (Froiss. IV, p. 410.)]

Sieris. [Serein : « Li jours estoit apparans d'es- « tre biaux et clers et *sieris*. » (Froiss. VI, p. 414.) — « Li mois de may que les aiges sont en leur « douceur et s'est li airs *sieris* et quois. » (Id. X, p. 333.)]

Siermenter. [Relâcher sur parole : « *Sier-* « *menter* à prison. » (Froiss. IV, p. 159.)]

Sierre. Serrure :

Quar sans gramare ne puet nus
De haute clergie avoir l'us,
Car s'en est la clés, et la *sierre*. (*Mousk. p. 252.*)

Sierure. [Même sens : « Une *sierure* à deux « clés, mise à la cambe. » (Caffiaux, Nicole de Dury, p. 95.)]

Siés. Siège : « Le maistre *siés* », l'attaque principale d'une place ; parlant du siège de Tournai par Sigebert, frère de Chilpéric :

A Markeng estoit li markiés,
Et à Blandeng *li mestres siés*. (*Mousk. p. 27.*)

Sieser. Bien aller à l'air du visage ou à la taille, ou se mettre sur un siège. (Cotgrave.)

Sieste. [Secte, parti : « A l'encontre dou roi, « dou signeur Espensier et de ceuls de lor *sieste*. » (Froissart, II, p. 59.)]

Sietellons. [Septentrion : « Septemtrio, *sietel-* « *lons*. » (Lescallier, vocabul. lat. franç. 2276.)]

Sietembres. [Septembre : « Se li *sietembres* « tient le nature de l'esté. » (Alebrant, f. 16.)]

Siettans. [Septante, soixante-dix : « Chi eut « merveillous mariage De la Virge de si jouene age « Qui n'avoit mie quatorse ans Et Joseph en avoit « *siettans*. » (Vie ms. de J. C.)]

Siette. Petite scie. (Cotgrave.)

1. Sieu. [Suif, encore usité en rouchi : « Chan- « deilles de *sieu*. » (Froiss. XI, p. 360.) — « Chan- « doiles de *sieu* alumées. » (Mir. de saint Louis, p. 399.) — « Douze perées de *sieu* à faire candeilles « et une perée de *sieu* à fondre. » (Reg. de Corbie 13, f. 39, an. 1511.)]

Rome nos fet de *sieu* chandoille,
Car son legat vent par estoille. (*Ms. 7615, f. 102.*)

« La maniere de porter le feu est telle : l'en fait « une mèche de viex drappeaux secs, qui sont « moeilliés au *sieu* fondu, puis sont ploiez en- « semble en une torche aussi gros comme le bras « d'un homme. » (Modus, f. 188.)

2. Sieu. [Sien : « Car je mec tout au plaisir « *sieu*. » (Froiss. Poës. I, p. 153, v. 2239.)] — « Tu « fus *sieue* ausi. » (Chans. du ms. Bouh. f. 313.) — « Si Salphar peut avoir demain le pris du tournoy, « il aura la pucelle, vueille elle ou non, veu que la « force n'est pas *sieue*. » (Percef. VI, f. 39.)

Prodoms n'ose passer son *sieu*,
Nuls ne veult estre Barthemieu,
Chascuns doubte l'escorcherie. (*Desch. f. 272.*)

Sieuce. [3ᵉ pers. du *subj. prés.* de *sieuwir*, suivre, dans Froiss. X, p. 336.]

Sieuf. Suif, aux Ord. V, p. 705.

Sieur. [Forme parallèle de *seigneur*, dans laquelle *n* mouillée s'est affaiblie en *i*. Elle représente par conséquent le vrai régime de sire, tandis que seigneur est le régime de *seindre*. (Passion, p. 24.)] — 1° Seigneur : « Il n'estoit pas bien « content (ce monstroit il), que le dit *sieur* (le roy) « eut donné si honnorable passage a l'empereur, « et qu'en iceluy il lui eust usé de tant de cour-

toisie ; mais à la verité plus estoit il ulcéré que le dit *sieur* eust favorisé le roi d'Ecosse de deux mariages. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, f. 286.) — n a donné ce nom aux princes de l'église. ouis XIV, dans une de ses lettres, I, p. 132, appelle évêque d'Albi, le *sieur* d'Albi. Les menins du auphin n'avoient point d'autre qualification que elle de *sieur*. (Mém. de Du Bell. liv. IX, f. 300.) — n distinguoit le mot *sieur* de celui de « monsieur.» ans les mémoires de Tavannes, p. 214, les minis- es, gardes de sceaux et autres gens de robe, sont ommés *sieurs*, et les principaux officiers d'armée, messieurs. » Mais cet usage n'étoit pas uniforme, ar à la page 344, on lit: « Le *sieur* Clinham, marechal de camp general de monsieur le prince. » — 2° Maître : « Je suis *sieur* de la maison. » (Les XV Joyes du Mar. p. 132.) — « C'est folie d'adonner son cœur à homme du monde, car ils ne font conte des pauvres femmes quand ils sont *sieurs* d'elles, tant sont traitres. » (Les V Joyes du Mariage, p. 73.)

Sieuraille. Seigneurie. (Vatic. 1522, p. 166.)

Sieurel. [« Saurus, a nostris saural vel *sieurel* dicitur, ab aliquibus nostrum gascon, a Santo- nibus cicharou, a Gallis maquereau bastard. » 3. N. lat. 6838 c.)]

Sieurie. [Seigneurie : « Avons à ce jour baillé... à messire Henri de Craon nostre gendre et à Annes nostre fille la propriété et la *sieurie* de Rochefort. » (Mén. Hist. de Sablé, p. 112, an 1282.)]

Sieute. [1° Suite : « Chiaus de se *sieute*. » Froiss. II, p. 123.) — 2° Avis, opinion : « Là endroit il fu jugiés, par plainne *sieute* des barons, à mort. » (Id. II, p. 87.) — « Si vous en donne le pris, et ossi font tant li chevalier de ma court par droite *sieute*. » (Id. V, p. 247.) — De là l'ex- ression « de une *sieute*, » à l'unanimité : « Tout respondirent li baron, de une *sieute*. » (Id. XVI, . 247.) — 3° Droit de poursuivre : « Et auront (les religieux de N. D. du Bec) la *sieute* des diz bois par tout, en la maniere que nous l'avions et exploitions. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, . 343, an. 1308.) — 4° Etoffe qui fait la suite d'une utre : « Une autre albe parée de unes parures batue à or, à cascune .VI. ymages de broudure et deux puignos de le *sieute*. » (Inv. ms. de ambrai, an. 1371.)]

Sif. Suif : « Ne le tenez pas à borde, ne à mo- quois, nos ne somes pas de ces boleors qui vont par cest païs vendant *sif* de mouton por sain de marmote. » (Erberie, f. 89.)

Siffler. *Expressions* : 1° « *Siffler* en faucet Froiss. liv. III, p. 284), » siffler d'une manière iguë. — 2° « *Siffler* en paulme, » disposer la aume de la main devant la bouche de manière à roduire un sifflement prolongé : « Le cerf s'esmer- veille, et espouvante quant il oit *siffler* en paume, ou hucher. » (Fouill. Vén. f. 16.) — ° « *Siffler* la linotte, » instruire un intrigant, oire plus que de raison, être en prison. (Mém. du card. de Retz, II, l. III, p. 228.) — 4° « Crois tu en « estre quite, comme les moines de S. Wandrille, « en *sifflant ?* » (Prov. normand dans Du Cange, sous *Cornare*.) — On lit en effet au Cart. de S. Wan- drille, II, p. 1990, an. 1307 : « A tous ceux qui ces « presentes lettres verront ou orront, Symon dit « Moleit, baillif de Rooni, salu et bone amor. « Comme discort fust meu entre noble homme « monseignor de Rooni d'une part, et hommes « religieux et honestes l'abbé en le couvent de « S. Wandrille d'autre, sur ceu que le dit seignor « avoit fait arrester le bac des dis religieux por le « trovers de Porvins qui passoient à Mante par le « travers dudit seignor, les dis religieux disans et « maintenans que il devoient passer quites parmi « ledit travers por *corner* en passant parmi le dit « travers. »] — 5° « *Siffler* pour le bourgeois, » bien boire. (Oud.) [« La femme : Guillot est un bon « compagnon. — Guillot : A bien *siffler* ne faulx « jamais. » (Rec. de farces, dans Fr. Michel, argot.)]

Sifflerie. Action de siffler. (Cotgrave.)

Sifflet. [1° Coup de sifflet : « Ipsi supplicantes « audierunt aliquos sibulos sive *sifflez* gallice. » (JJ. 180, p. 92, an. 1450.)] — « Faire un *sifflet*. » (Mém. de Montluc, I, p. 142.) — 2° [Larynx : Ces « glandes humectent non seulement la langue, « mais aussi toutes les autres parties de la bouche, « comme le *sifflet* et l'estroict de la gorge. » (Paré, IV, p. 2.)] — 3° Cabaret :

> *Sifflet*, gentil secours de nostre vie,
> Avale soin, chasse melancolie,
> Quand par ton bruit, sans bouchon, l'on entend
> Aussi soudain où le bon vin se vend.
> Rem. Belleau, t. I, p. 162.

Siflement. Sifflement, action de siffler :

> Dieux mis y a voiles pour gouverner,
> Les antaynes, mainte rime aprestée,
> Pour naviguer, et si est à l'entrée
> Proe qui fend les undes, c'est ses drois :
> Committre y sont qui font maint *siflement*. (*Desch. 215.*)

Sifler. Action de siffler, de désapprouver en sifflant :

> De tels gens compte ne tien :
> Chanter puelent, mais li *sifler* detien.
> A tels chanteurs respondez courte messe ;
> Du fust qu'ils font, rendez leur le merien ;
> A grant moqueur faut grante moqueresse. (*Desch. 225.*)

Siflet. Sifflet : « Faire des *siflets* à S. Malo. » (Gloss. de l'hist. de Bretagne.)

Sifleur. Buveur :

> Doncques *sifleurs*, compagnons de cet ordre,
> Vivez unis en paix, et sans desordre :
> Vivez heureux, et buvez à longs traits.
> Rem. Bell. berg. t. I, p. 163.

Sigant. [Animal qui suit encore sa mère : « Vint que poulins, que jumens et qu'estalons, avec « les *sigans* desdites jumens.... Et est assavoir que « si tost comme les *sigans* des dites jumens seront « aagié, que il puissent vivre sans leurs meres. » (JJ. 62, p. 169, an. 1324.)]

Sige. [Emplacement, siège : « *Sige* d'une « maison. » (Ord. V, p. 391, an. 1264.)]

Sigillatif. Propre à être cacheté. (Cotgrave.)

Sigillé. 1° [Ciselé : « (le duc d'Anjou) achepta « d'un orfevre une très belle coupe d'argent doré... « la mieux elabourée, gravée et *sigillée* qu'il estoit « possible. » (Brant. IX, p. 45.)] — 2° « Terre *sigillée*, » terre de Lemnos, ainsi nommée à cause des caractères turcs et arabes dont elle est marquée. » (Menestrier, Ornem. des Arm. p. 442.)

Sigillier. [Greffier : « Et au fait des elections « de leurs capitoulz, sindicz, consulz, *sigilliers*, « recteurs et autres officiers. » (JJ. 179, p. 195, an. 1448.)]

Siglaton. [Etoffe précieuse : « Manteus et *si-* « *glaton* et paile de Berne. » (Elie de S. Gilles, v. 1872.) — « Si come feme vestus d'un *siglaton.* » (Aubri, p. 155.)]

1. Sigle. [Voile : « Et cil font lor *sigles* lever, « Traient cordes, traient hindauz, Puis se fierent « en mer viaus. » (Blanchandin.) — « Drecent lur « *sigle*, laisent curre par mer. » (St Alexis, XVI.)]

2. Sigle. [Siècle, vie : « Coment puet donc boen « *sigle* avoir, Qui voit qu'an le quiert por ocirre. » (Chev. au lyon, v. 1554.)]

1. Sigler. [Cingler, faire voile : « Qui bien « sourent par mer et *sigler* et vagier. » (Rou.) — « *Siglent* à fort e nagent e guvernent. » (Roland, v. 2631.)]

Et tant ont par la mer *siglé*,
Qu'en Vermandois sont arrivé,
L'a u la mer est plus proçaine. *(Mousk. p. 333.)*

2. Sigler. Indiquer, préciser ; rapprochez *Sigle :*

Quar trop est vers povres gent fiers,
Mal fist qu'il desarma premiers ;
De ce sai ge mon droit *sigler*,
Que gel ferai en voir ester. *(Parton. f. 161.)*

Signacle. [Signe de croix : « Seinz Gabriel, ki « de par Deu le guarde Levet sa main, sur lui fait « sun *signacle.* » (Rol. v. 2848.)] — « Les prestres « de Paris, en 1411, lorsque le duc de Bourgogne « en étoit le maitre, faisant leurs *signacles*, en « disant la messe, ou administrant les sacremens, « ne faisoient pas le signe de la croix droit, mais « en forme de croix de St André, qui etoit la devise « du duc de Bourgogne. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 232.)

Je croi bien que par ton *signacle*,
Fait Deus sor son autel miracle,
Que li pain devient le sien cors.
Vie de Ste Marie Egypt. ms. de Sorb. 61, col. 22.

Signal. [1° Signet : « Sept *signaulx* y a en un « livre, Que Dieu qui siet ou trosne, livre A l'aignel « qui sept cornes a Et sept yeulx. » (J. de Meung, Trés. p. 123.) — 2° Gros grains séparant les dizaines d'un chapelet : « .xiii. *signaulx* d'or faiz à .cc. et à « fusilz, pour mettre à patenostres. » (De Laborde, ducs de Bourg. 3049, an. 1467.) — 3° Phare, tour d'ordre : « Lequel Thomas print un grant levier, « dont l'en levoit la mole du dit moulin et com- « mença à monter à l'eschielle dudit *signal.* » (JJ. 126, p. 50, an. 1384.)]

Signale. Miracle :

Aussi guarit, par *signales*,
A son vivant, maint langoreus. *(Desch. f. 559.)*

Signalé. [Sur l'introduction de ce mot, voir H. Estienne, p. 72.]

Signalée. [Faire remarquer : « Aiant *signalé* « soi et son cheval de casaques, bardes et penna- « ches au chanfrain et en croupe. » (D'Aub. Hist. II, p. 310.)]

Signallement. [D'une manière signalée : « Le « plus grand roy de toute l'Europe pris en une « bataille *signallement* par la vertu de ceste gran- « dissime nation. » (Brant. I, p. 232.)]

Signamment. Spécialement : « Laquelle a esté « recognue par les dits estats, et *signamment* par « les dits advocats et practiciens de la forme qui « ensuit. » (C. G. I, p. 386.)

Signance. [1° Suites, dépendances d'un droit : « Lesquieux (dix livres) il disoit avoir acoutumé « panre.... avec les coustumes dessus dites à Cour- « genay.... pour cause des *signances* desdites cous- « tumes. » (JJ. 53, p. 100, an. 1315.) — 2° Animal qui suit encore sa mère : « Ouquel usaige.... peuent « metre et avoir dès la feste S. Michier jusques au « jour de Noel, une truye et sa *signance* d'une « leciere née depuis le Noel precedent, ou deux « pourceaulx tant seulement. » (JJ. 124, p. 357, an. 1361.)]

Signateur—our. Sénateur : « Au chef de ceste « sallette (où se tenoit la justice) estoit une autre « table de marbre noir, et contre le mur un banc « de trois sieges, où se asseoient deux *signateurs* « qui soubsignoient leur veue et approbation des « escriptz. » (Alector, Rom. f. 130.) [On lit *signatour*, dans Froiss. II, p. 13.]

1. Signe. [Cygne : « L'autre (tableau) d'un Mars « couché avec sa Venus, l'autre d'une Loeda cou- « chée avec son *signe.* » (Brant. IX, p. 50.)] — 2° Carreau gonflé de plumes de cygne : « Sera ostée « la croix des lisses, et le *signe* sur quoy elle est. » (Ord. de Phil. le Bel, sur les duels, p. 200.)

2. Signe. [1° Symptôme : « Li *signes* de la mort « estoit teix, que là où li nez seignoit, il convenoit « mourir. » (Joinv. § 291.) — 2° Signal : « Et osta « sa touaille de sa teste et lour fist un *signe* de sa « touaille. » (Id. § 374.) — 3° Témoignage : « Et « pour ce il monstroit tous les *signes* d'amours « qu'il pooit à monseigneur Henri de Pennefort. » (Froiss. III, p. 354.) — « Et li monstra et fist de fait « li rois de France grant *signe* d'amour et li donna « le biel chastiel de Nemours. » (Id. VII, p. 79.) — 4° Présage ; le roy d'Angleterre fait une chute en débarquant sur la terre Normande ; on lui conseille de rentrer dans sa nef, « car veci un petit *signe* « pour vous. » (Id. IV, p. 390.) — 5° Indice : « Par « les *signes* des douls regars que j'ai en vous « veus. » (Froissart, Poës. I, p. 75, v. 766.) — 6° Preuve : « C'en sont li certain *signe* Pourquoi la « fleur est envers li incline. » (Id. II, p. 211, v. 62.) — 7° Geste : « Li parler, li *signe*, li semblant. » (Id.

l, p. 355, v. 3.)] — 8° Cachet d'une lettre : « Furent transmis messages au dieu d'amours qui y retindrent son lieu, et le signerent par dehors à la porte, du *signe* de leur seigneur, afin que tous les subjectz du dieu d'amours y secussent adresser. » (Percef. III, f. 14.) — 9° Etat, situation : Et les mettoient en piteux *signes*. » (Vigiles de Charles VII, II, p. 147.) — 10° Miracle : « Les vertus surmontent les *signes*. » (Cotgr.)

Expressions : 1° « *Signe* de la croix, » la croix : Sur le *signe de la croix* passerent, et deffoulerent aux piés. » (Chron. de S. Denis, II, f. 71.) — 2° « *Signe* de melite, » terre sigillée. (Gloss. de l'Hist. de Paris, p. 17.) — 3° « *Signes* especiaulx, » signes du Zodiaque :

Quant aux *signes* especiaulx
Li capricornes, li toreaulx,
La vierge, le mouton, l'acaire. *(Desch. f. 471.)*

4° [« *Signe* de justice, » gibet : « Icellui de Chevreuse puisse.... faire drecier *signe* de justice à deux pilliers en lieu convenable et faire tout ce qui à hault justicier appartient et peut appartenir. » (JJ. 111, p. 324, an. 1377.)] — 5° « Retablir ou faire retablissement par *signe*, par figure, et quelque marque, et tout cecy s'entend du restablissement qui se faisoit anciennement sur le lieu : si le dit oeuvre, ou edifice est parfait et achevé, auparavant la ditte complainte intentée, ou que le dit oeuvre, ou edifice ne se peut oster, ou transporter, sans grant interest ou dommage, il n'y eschet autre retablissement que par *signe*. » (Gr. Cout. de France, p. 153.) — 6° « Quiconque a moulin bannier, il peut prendre le cheval, et le blé de celuy qui va hors de son moulin bannier, et est à luy acquis, et le peut prendre sur quelconque terre de hault justicier, sans mesprendre ; mais, en signe qu'il n'a pas de haute justice au lieu, il fera restitution par *signe*. » (Id. liv. II, p. 181.)

Signé. 1° Marqué : « Seront leurs chevaux *signez* et merchez afin que l'on n'y puisse faire fraude, et que de ceux l'on ne puisse faire diverse monstre. » (Ord. III, p. 35.) — 2° Placé, distribué ; en parlant du siège de l'Escluse par les Anglais, en 1389, Jacques Dandellée, maitre et capitaine de la ville, « avoit fait les vaisseaux ancrer, et son siege mis par terre, comme par vaissaux *signez* par la mer ; nul n'en pouvoit issir, ni par la terre aussy entrer. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 196.) — 3° Assigné : « L'en garde par coustume que quant aulcun debteur est signé de son creancier à rendre perdes et dommaiges, pour deffault de payement de debte en quoy il estoit obligé par lettres, il sera adjourné la quarte fois d'abondant. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 264.) — 4° Dessiné. (Rab. IV, p. 2.)

Signeau. [Signet : « De l'inventoire de feu Charles d'Espaigne, jadis conestable de France, pour unes heures couvertes de brouderie et fretées de perles à .I. *signeau* d'un rubi et de .XI. grosses perles, à .II. fermoirs d'or. » (Compte de 1355.)]

Signer. 1° [Faire signe, appeler par signe : « Lequel petit Jehan *signa* du doy le suppliant, afin « qu'il alast parler à lui. » (JJ. 205, p. 274, an. 1480.)] — « Vit un chevalier qui jouste demandoit, et Bertran li *signa* la main, et corut son cheval contre « luy. » (Du Guesclin, par Ménard, p. 14.) — « Luy « estant tout seul au feu de la sale, il vit le dit roy « à l'uiz de sa chambre qui lui *signa* de sa main, en « lui faisant signe qu'il alast parler à lui. » (Confession de Vourdreton, sect. J, carton 5 de Navarre, pièce 11, p. 8.) — « Deffend que nul ne parle, ne « *signe*, ne tousse, ne crache, ne crie, ne fasse « aucun semblant, quel qu'il soit. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 231, dans une ordonnance de Philippe le Bel, sur les combats à outrance.) — 2° Marquer d'un signet :

Dam prieur vers l'aprés dinée,
Si trouva a sa sainturelle
Deux ou trois brins de violettes
Qu'il portoit pour *signer* ses heures.
L'Amant rendu cordel. p. 554.

3° [Paginer : « A Lorens de Marsoy pour visiter « et mettre en nombre et *signer* les pseaumes et « respons du grand et petit breviaire de Mgr le « duc. » (Compte de 1350.) — 4° Graver au burin : « A Guillaume de Vaudetar pour faire *signer* « ladicte vaisselle (24 écuelles d'argent) chacune « piece en deux lieux aux armes de Mgr. » (Inv. du duc de Norm. an. 1363.) — 5° Marquer le linge : « Pour avoir *signé* et ourlé une douzaine de « touailles de toille de Reins. » (Compte de 1389.) — 6° Bosseler : « Il rua de sa massue après le très « vaillant prince ; mais luy, comme expert au « mestier d'armes, escheva le coup, non pas si tost « que l'escu, qu'il jetta au devant, ne fust un peu « *signé*. » (Percef. IV, p. 15.)] — 7° Faire le signe de la croix : « *Signez* vous, vous voyez le mes- « chant. » (Oudin.) — 8° Sceller ; voir le suivant.

Signet. 1° [Cachet, sceau du secret, apposé sur les lettres closes : « Le saulf conduit fut seellé du « grant seel et du *signet* du roy de Castille. » (Froiss. XII, p. 316.) — « Le *signet* du roi, qui est de « la teste d'un roy sans barbe et est d'un fin ruby « d'Orient et est celuy de quoy le roy seelle les « lettres qu'il escrit de sa main. » (Inv. de Charles V, 1380.) — « Pour lor et façon du scel de secret et un « *signet* d'or à *signer* les lettres closes. » (De Lab. ducs de Bourg. n° 498, an. 1416.) — « Donné à « Nantes.... soubz nostre *signet* du secret. » (Lobineau, II, col. 499, an. 1359.) — 2° Billet signé ou scellé avec un signet : « Et fu mis (l'enfant) lez sa « mere en terre sainte... par la licence du *signet* « de la parroisse et eglise S. Piat. » (JJ. 157, p. 356, an. 1402.) — 3° Seing, signature : « Une chose que « j'ai notté en ses lettres (de Louis XI), c'est qu'en « une centaine que j'en ay veu, au diable le seing « d'un seul *signet*, ny le sien particulier que j'y aie « veu. » (Brant. II, p. 334.) — « C'estoit l'homme « du monde (Saint Martin) qui contrefaisoit mieux « toutes escritures et *signetz*, tant vieux que nou- « veaux. » (Id. IV, p. 117.)] — Les vrais etudians à « Paris, sans fraude, continuans en l'etude et y

« demeurans, principalement, pour cause de « l'estude, qui seront tesmoignéz estre tels, sous « le *signet* du recteur de nostre ditte ville, ne « payeront aucune imposition. » (Ord. V, p. 467.) — « Ce larron ayant de longue main fait son « appentissage à Romme de contrefaire les ecri- « tures, et les *signets*. » (Apolog. pour Hérod. p. 157.) — 4° Signal, cloche (rapprochez *Sing*): « Nul mesureur, ou autres ne pouront mesurer es « dites places et marchez jusques à tant que le dit « *signet* establi en chaque place sera sonné, ou « monstré par celui qui estably y sera. » (Ord. II, p. 354.) — 5° [Représentation : « Lesquelx marre- « gliers... en *signet* et par maniere de representa- « tion, mirent et estendirent un drap d'or ou poile « brodé de noir sur un lettrin, assis sur la fosse « dudit feu Jacques. » (Liv. noir du prieuré d'Abbe- ville, arrêt du Parl. de Paris, f. 150, an. 1380.)]

1. Signeur. Qui signe, souscrit, marque ; celui qui fait le signe de la croix. (Cotgrave.)

2. Signeur. [Seigneur : « Si comme noz avons « entendu des *signeurs* de lois. » (Beaum. XII, p. 40.) — « Li grant *signeur* qui tiennent en « baronnie poent bien doner de lor heritage à lor « homes. » (Id. LXIX, p. 1.)]

Signeurir. [Maîtriser : « Tant laissierent ces « folles gens convenir que il furent *signeurit* et « menet par yaulx. » (Froiss. IX, p. 223.)]

Signifiance. [Miracle : « A celle heure que « ceste *signifiance* advint en l'ost. » (Froiss. XIV, p. 235.) — « Une moult grant *signifiance* luy « advint. » (Id. XV, p. 37.)]

Significat. Mot latin. Signification : « Pour « elegantement parler, il convient avoir science « pour approprier leurs termes à la chose selon « son propre *significat*. » (Fabri, Art de rhetor. liv. I, f. 10.)

Signification. [« Le fil de soie là qu'ainsi « tendu voit on Pour quoi y est il mis, ne pour « quelle raison ? Il n'y est pas mis sans *significa- « tion*. » (Cuvel. v. 21554.)]

Significavit. « C'estoit un monitoire qui « s'obtenoit anciennement en cour de Rome, et « qui fût ainsi nommé a cause que ce mot y etoit « employé ; car au lieu que dans les provisions de « bénéfices les mots *supplicat*, et *orator*, sont « ordinaires dans cette sorte de monitoires, il y « avoit toujours les mots *significavit* que le pape « s'appliquoit, et *significans* qu'il appliquoit à « l'impetrant. » (Laurière.)

Significhance. Signification, dans S. Bern. page 121.

Signifié. Averti, à qui on a signifié : « Quand « ils furent venus, le duc fut *signifié* : si commen- « cerent les traittes et parlement entre les Escoçois « et les Anglois, et durerent plus de quinze jours. » (Froiss. II, p. 132.) — « Riens n'en savoient, car « encores au vray dire, ils n'en estoyent point « *signifié*. » (Id. p. 264.)

Signifiement. Signification. (N. C. G. II, p. 87.)

Signifier. 1° [Déclarer, certifier : « Seigneur, « cilz messagiers à Bertran se monstra, Le fait « entierement tout li *signifia*, Tout ainsi que dom « Pietre contre lui s'ordonna. » (Cuvel. v. 14565.)] — « Pucelle, je vous *signifie* que à celluy octroy « vous lui remistes la vie au corps, la joye au « cueur, la force ez membres, pour acquerre hon- « neur et chevalerie. » (Percef. VI, f. 106.) — 2° S'informer : En 1390, les habitans de la ville d'Affrique en Barbarie, étonnés de ce que les chrétiens avaient porté la guerre chez eux, et n'en pouvant deviner la raison, « prirent un advis que « s'ils pouvoient, ils le sauroyent, et devers les « chretiens, pour le savoir, le *signifieroient* : ils « prirent un truchement, qui bien savoit le gene- « vois, et lui dirent : Pars d'icy, et chemine vers « l'ost des chretiens, et leur demande, de par nous, « en quel nom et instance ils nous font guerre. » (Froiss. IV, p. 83.) — 3° Etre signe de : « Haine de « prince *signifie* mort d'homme, » quant le prince est en colère, on doit craindre pour la vie de quelqu'un. (Cotgrave.)

Signifieur. Qui signifie. (Oudin.)

Signole. 1° Pièce d'or valant moins d'un écu. (Moyen de parvenir, p. 325.) — 2° « C'est aussy ce « que nous appellons la roue que font les jeunes « garçons. » De sorte que payer en *signoles*, c'est ce que nous disons payer en gambades. (Id.)

Signor. [Seigneur, mari : « Ma dame est veve « feme, n'a pas *signor*. » (Aiol, v. 2050.)]

Signorage, aige. [1° Seigneurie : « Assés vos « donrai terre, honor et *signorage*. » (Aiol, v. 9612.)] — 2° Autorité :

. . . . . Ce vos a molt grevé
Ke vos fiés en vostre *signoraige*.
Quenes, Poët. ms. av. 1300, t. III, p. 980.

Mal *signoraige*
Fait mal servir. *(Pierre de Molins, III, p. 1162.)*

Signorer. [Dominer, commander : « Je ne suis « pas pour *signorer* Ne pour mestrie demener. » (Vie ms. de J.-C.)]

Signori. [Noble : « S'avoit à non Avisse al gent « cors *signori*. » (Aiol, v. 21.)]

Signorie. [1° Action digne d'un grand seigneur, « Mangiés à grant plenté par *signorie*. » (Aiol, v. 216.) — 2° Nom de seigneur : « Ma dame, je « vous suppli que vous ne m'appelez pas seigneur ; « car c'est trop plus biauz nons d'ami ou d'amie ; « quar, quant *signorie* saute en place, amor « s'enfuit. » (Machaut, p. 136.)] — 3° Puissance :

Nus ne porroit avoir trop cortoisie
A li servir, tant a grant *signorie*.
Poët. fr. ms. av. 1300, t. III, p. 1188.

4° Avantage :

. . . . . Quant je puis à ma dame penser,
Et ramembrer sa tres belle faiture,
Et quant mi oil l'osent bien esgarder,
Je l' tieg a grant *signorie*.
Mᵉ Gilles de Viesmaisons, Poet. av. 1300, t. III, p. 1069.

Signorier. Maîtriser, dominer :

Apres dois eschiver la gent et la mesnie
Qui demourent et mainent en la maison t'amie,
Et tot le voisinage ou ele *signorie*. *(Ms. 7615, II, 179.)*

Signour. [Seigneur : « Sire ne vous desplaise « de ce que je, au premier parleir, ne vous ai « apelley que bon *signour;* quar autrement ne l'ai « je fait à mes *signours* les autres roys qui ont « estey devant vous, cuy Deus absoyle. » (Joinv. § 856.)]

Ki sert maulvais *signour*
Il conquiert plus tristreche ke boudour.
Poët. ms. av. 1300 : t. III, p. 1209.

Signouraige. Domination, pour maître : « Je « sers bon *signouraige.* » (Poët. av. 1300, III, 1178.)

Signouril. Considérable :

Heracles adonc l'emperere,
Au roy, com à frere,
Et à Dagobiert le sien fil,
Par un mesage *signouril*,
Manda, kil ostassent de France
Tous les Juis, sans demorance. *(Mousk. p. 37.)*

Signur. Seigneur : « *Signur* lige. » (Loix norm. art. 24.)

Sigre. [Suivre, aux Ord. IV, p. 381, an. 1282.]

Sil. Terre transformée par les anciens en poteries rouges et jaunes. (Monet.)

Silence. [Silence : « Li intergetteiz *silences* de « la voiz. » (Li Dialoge Gregoire lo pape, 1876, p. 32.) — « *Silence* te convient avoir, *silence* est « signe de savoir. » (Castoiement d'un père à son fils.) — Le mot était féminin ou masculin : « Et fut « *silence* faite. » (Bercheure, f. 67.) — « Mais non « pourquant tint il au fort Sa *silence* jusqu'à la « mort. » (Desch. f. 509.) — On dit que qui s'eloigne de l'œil s'éloigne du cœur, ou que « le *silence* a « rompu plusieurs amitiez. » (Amant ressuscité, p. 132.)]

Expressions : 1° [Etre mis en silence, y être condamné : « Et pur ceo que nous avons entendus que « une abusion est entre vous, que si une de vous « soit *mise en silence* pur sa culpe, elle ne devroit « lire, ne chanter, ne veer le sacrement de la « messe. » (Règle du couvent de sainte Marie de Sopwell en Angleterre, an. 1327.)] — 2° « Bonne « *silence,* » silence suffisant pour laisser entendre les acteurs du théâtre. (Hist. du Th. fr. I, p. 265.) — 3° « Escouter en bonne *silence*, » attentivement. (Rabelais, II, p. 183.)

Silentiaire. Officier romain qui imposait silence aux esclaves. (Cotgrave.)

1. Siler. [Se taire : « (Le rossignol) s'en va et « si va *silant.* » (Bibliot. de l'Ecole des Chartes, IVe série, V, p. 323.)]

2. Siler. Osier. (Robert Estienne.)

S'il est bon, je le prens. Jeu d'enfants ; on lit, à l'occasion de la ligue de Cambrai, par laquelle Louis XII devait attaquer le premier les Vénitiens : « Il me semble, à dire le vray, qu'ils vouloient « essayer la fourtune aux François, et vouloient « jouer à un jeu que jouent petits enfans à l'es« chole : *s'il est bon, je le prens,* et *s'il est mau« vais, je le laisse.* » (Hist. du chevalier Bayard, p. 130.)

Sili. Terre jaune qui se trouve dans les mines d'or et d'argent ; les peintres en font du vermillon en le brûlant. (Cotgrave.)

Siliere. Terme de fauconnerie : « Comme l'oi« seau prend son vol, mais sous la bride de la « *siliere.* » (Ess. de Mont. III, p. 480.)

Siliquastre. Poivre d'Espagne, d'Inde ou de Calicut. (Nicot.)

Silique. [Fruit de l'arbre de Judée : « Et il l'en« voya en sa mettairie pour paistre les pourceaux ; « et convoitoit remplir son ventre des *siliques* que « les pourceaux mangeoient et nul ne lui en don« noit. » (Luc, XV, p. 16 ; Nouv. Test. éd. Lefebvre d'Etaples.)]

Sillabe. [Syllabe : « Comme les letres sont par« ties des *sillabes* et les *sillabes* des diccions. » (Oresme, Eth. 253.)]

Siller. 1° Coudre les paupières d'un oiseau : « Si vous voulez faire un espervier pour la pie, « desmembrez la pie et la lui jettez en terre, et le « paissez dessus du past chaut ; et puis la lui pou« vez jetter volante, et *sillée.* » (Arteloque, fauconnerie, f. 90.) — 2° [Fermer les yeux : « Ores bien « que j'ay mes yeux *sillez* pour desormais. » (Brant. X, p. 81.)] — « A il point seulement flechy, et *sillé* « tant soit peut la vue. » (L'Amant ressuscité, p. 220.) — 3° Aveuglé : « Encore que le monde ne « fut *sillé* de tant de resveries, comme il est pour « cejourd'huy. » (Dialog. de Tahureau, p. 45.) — « Tant fut avuglez de sanc que ainsi lui *silloit*, « qu'il ne sot où il fu. » (Hist. de B. du Guescl. par Ménard, p. 59.)

Sillet. Morceau d'ivoire ou de bois fin, appliqué au haut du manche dans la plupart des instruments à corde. (Oudin.)

Silleur. [Moissonneur qui scie les blés : « Item, « à chascun bled, chascun conduict nous doit chas« cun an ung *silleur*, et en fenaulx un faucheur. » (Ms. de Commercy, an. 1336.)]

Sillogizer. [Raisonner par syllogisme : « Et « celui qui est courcé est aussi comme celui qui « *sillogize* et argue en soi meisme. » (Oresme, Eth. 205.)]

Sillon. [« Onques de terre n'eut *sillon.* » (Villon, épitaphe.)]

Sillonner. [« Je voy la fuyante suyte D'une « eau *sillonnant* sa fuyte, Au pied d'un rocher « mousseux. » (Du Bellay, VII, p. 20.)]

Sillour. Rapprocher *silleur*, qui scie ; coupeur de bourse : « De traytours, et de poysonours, de « *sillours* de burses. » (Britt. des lois d'Angl. f. 71.)

Silogime. [Syllogisme : « Por ce est fox qui « s'en aprime ; Car quant el fait bon *silogime*, Si « doit l'en avoir grant paor Qu'el ne conclue du « pior. » (Rose, v. 4094.)]

Silvestre.. [Qui habite les forêts : « Or m'ont « les dieux celestes et terrestres Tout faict heureux, « mesmement les *silvestres*. » (Marot, I, p. 222.)]

Silviniens. [Monnaie du prieuré de Souvigny : « Pour la procuration que je ay en le terre et ès « homes de Bragny, je dois avoir tant seulement « sept livres de fors *silviniens* chascun an. » (Reg. du comté de Clermont, an. 1232.)]

Silure. Baleine de rivière. (Cotgr.)

Simagrée. Mine, contorsion, dont *si m'agrée* est l'anagramme. (Voir des Acc. Bigarr. IV, fol. 46; Bourgoing, sur l'origine des mots vulg. fol. 65.) — « Jouer à *si m'agrée*, » jeu où l'on disoit ces mots : ainsi me plait, ainsi le veux.

> Vos juges, et les plaideours
> Qui sont de prendre convoitous,
> Si en gievent *à si m'agrée*,
> Et font une loy controuvée,
> Qui n'est fors que d'eux approuvée. *(Modus, f. 332.)*

Simaise. Cimaise : « En mur moitoyen, le pre- « mier qui assiet les cheminées, l'autre ne les luy « peut faire oster ne reculer, en laissant la moitié « du mur, et une chantille pour l'autre feu ; mais « au regard des lanieres et jambes de cheminées, « et *simaises*, il peut percer le dit mur tout outre, « et y asseoir les lanieres et *simaises* à fleur du « dit mur. » (Cout. Gén. I, p. 921.)

Simbolisation. Métamorphose : « Tant est « naturelle en ce cas la *simbolisation*, et change- « ment de la vertu en son vice contraire. » (Machiavel, discours sur Tite Live, p. 25.)

Simboliser. Sympathiser :

> O que l'homme est heureux, qui rencontre une femme
> *Simbolisant* aux mœurs et humeurs de son ame :
> La semblance des mœurs conserve l'amitié,
> Et loin des mariez chasse l'inimitié.
> Vers à la suite des XV Joyes du mariage, p. 208.

Simbre. [Echaudé : « Tout premier li aportent « .II. *simbres* buletés. » (Aiol, v. 8607.)]

Simenel—eaulx—iaus. [Même sens : « Tout « li four et li moulin de la dite ville sont sien (à « l'abbé, et ne puet nus faire fourniaus à cuire « tartes ou pastés, ou *simeniaus* sans son congié. » Cart. de Corbie.) — « Un petit four ouquel le sup- « pliant avoit accoustumé de faire cuire *sime-* « *neaulx* ou eschaudez. » (JJ. 156, p. 65, an. 1401.) — « Si voit porter *simeniaus* buletez. » (Auberi.)]

Similaire. [Se dit en anatomie des organes primaires qui constituent les systèmes : « Ces par- « ties sont appelées simples ou *similaires*, pour ce « qu'elles ne se peuvent diviser qu'en parties sem- « blables ou de semblable nature. » (Paré, Introd. I, préf.)]

Similitude. [Ressemblance : « Si nous voulons « à Dieu prendre *similitude*, Nous herons, comme « lui, pechié d'ingratitude. » (J. de Meung, test. 81.)]

Siminiaus. Voir Simenel ; même sens :

> L'autres crie : gastiaus rostis ;
> Je les aporte toz fetis,
> Chaudes tartes et *siminiaus*. *(Ms. 7218, f. 247.)*

Simmetrie. Symétrie. (Cotgr.)

Simmiste. Secrétaire. (Cotgr.)

Simois. Lange d'enfant : « Dans leurs langeons, « et drappeaux, et *simois*. » (Marg. de la Marg. 144.)

Simoniaus. Simoniaque :

> Mors qui pris au mors de pome
> Primes en fame, puis en home,
> Qui bar le siegle come toille,
> Va moi saluer la grant Rome,
> Qui de ronger ades se nome,
> Et faisans *simoniaus* voile
> De cardonal et apostole.... *(M. 7615, t. 1, f. 102.)*

[« Ou s'il iert trop luxurieus, Ou lerres, ou « *simoniaus* Soit prevost ou officiaus, Ou prelas de « jolive vie. » (Rose, v. 11395.)]

Simonie. Fraude, tromperie ; une demoiselle présentant le prix des joûtes au vainqueur, lui dit : « Tant avez fait d'armes huy, par dessus tant de « preud'hommes en chevalerie, que le pris et hon- « neur vous est octroyé, sans discorde et sans « *simonie ;* si en recevez ceste couronne. » (Percef. v. IV, f. 58.)

Simpeille. Petit vase en usage dans les sacrifices. (Oudin.)

Simphonie. Instrument de musique ; le même que la *chiffonie :*

> Laiz de harpes, et de freteaux,
> De timbres, et de chalemiaux,
> *Simphonies*, salterions,
> Monacordes, tympres, corrons. *(Brut, f. 80.)*

Simple. [1° *Adjectif.* 1° Modeste de contenance et d'apparence : « (Le corps de ma dame) *simple* et « cortois, de biau contenement. » (Couci, XVI.) — « Ne regarder n'os son *simple* visage, Tant en « redout mes ieuz à departir. » (Id. XIX.)] — « Joli « pour roi ne seroie, j'ai amiete *simple*, coie, bru- « nete, jonete, tendrete, bien faite. ....» (Chans. du XIIIe siècle, Bouh. fol. 301.) — 2° [Niais, naïf : « (La « femme) Or fait la *simple*, or fait la sage ; Qui plus « l'aguete, plus est fous. » (Contenance des femmes.) — « Et le attraioit, ce qu'il povoit, à ses opinions « pour tant que il le sentoit mol et *simple* et pai- « sible. » (Froiss. XV, p. 238.)] — 3° Triste :

> Di li, quant vi, au partir, son viaire,
> Et ses biaux eus, en son cors avenant,
> Je m'en parti *simples*, à cuer pensant.
> Poët. av. 1300, t. II, p. 839.

En 1356, le prince de Galles dit au roy Jean qu'il avait fait prisonnier à Poitiers : « Cher sire, ne « vueillez mie faire *simple* chere... pourtant si Dieu « n'a voullu huy consentir vostre vouloir ; car « certainement monseigneur mon pere vous fera « tout honneur et amitié, le plus qu'il pourra. » (Froiss. I, p, 197.) — 4° Grossier : « Tant y avoit de « belles dames et damoyselles qu'il n'estoit cueur « de jeune chevalier tant fust *simple* qu'il ne s'en « evertuast. » (Percefor. IV, p. 59.) — 5° [Penaud : « Le bon mari, tant *simple* et tant piteux qu'on ne « le vous sauroit dire. » (Louis XI, 29e nouv.)] — 6° Fou, insensé ; par suite femme folle, de mauvaise vie, qui fait folie de son corps : « Sire chevalier, « vous estes mal advisé : car ce que vous cuidez

« n'est pas veritable, mais toujours dit le *simple* la « simplesse, et le saige le sens. » (Percef. I, f. 37.) — « Il l'appella bastard, et fils d'une *simple femme*.» (Nuits de Strapar. I, p. 233.) — 7° Unique, seul : « Se « hasta le chevalier et fist tant qu'il fut en ung « jardin qui estoit par dessoubs la tour ; si descen- « dit, et la damoiselle le print par le doy, puis le « mena à *simple* lumiaire, tant qu'ils parviendrent « à l'entrée d'une chambre. » (Percef. IV, f. 62.) — « En leurs *simples* draps sans plus. » (Froiss. XVII, p. 259.)] — 8° D'une seule couleur, unie : « *Simples* « vestures. » (Id. I, f. 123.) — 9° [Pur : « Se laver « d'eau *simple*. » (Mont. I, p. 370.)]

II° *Locution adverbiale.* « *Simple* de, » peu de : « Si vint à l'huys du temple ; mais quant il cuyda « entrer dedans, et il eut mis le premier pied sur « le seuil, il regarda en l'air... car il y faisoit assez « *simple* de clarté, selon ce qu'il y avoit veue fors « de pierres precieuses. » (Percef. I, f. 36.)

III° [*Substantif.* Plante médicale : « Je ne treuve « en ma medecine *Simple* qui soit plus excellent « Que la noble plante de vigne, D'où le bon vin « clairet provient. » (Basselin, XXV.)]

IV° *Locution.* 1° « *Simple* adultère. » (N. C. G. II, p. 861.) — 2° « *Simples* bastards. » (Id. I, p. 777.) — 3° « *Simple* cens, » cens différent des cens accordables qui portent lods et ventes, ou du double cens. (Laur.) — 4° « *Simple* defaut et pur, » à la différence du défaut sauf. (Id.) — 5° « *Simple* dona- « tion, pure, absolue, commune, et vraye, differente « de la donation mutuelle, et réciproque, ou de la « remuneratoire. » (Id.) — 6° « *Simple* emende, « ordinaire et coutumière de 5 s. ou 7 s. 6 d. à la « difference de celle qui est plus grande. » (Id.) — 7° « Foy *simple*, serment corporel. C'est le serment « de fidelité que le vassal non lige fait en levant la « main, à la difference de celuy que le vassal lige « fait en touchant les Evangiles. » (Laurière.) — 8° « *Simple* gagerie ; differente des gages et meu- « bles qui se prennent par l'execution d'un sergent, « avec transport, et dépost en main tierce. » (Id.) — 9° « *Simple* heritier, different de celui qui s'est « porté heritier par benefice d'inventaire. » (Id.) — 10° « Hommage *simple*. » Voir *foy simple*. (Id.) — 11° « *Simple* loy, à la différence de loy apparissant.» (Id.) — 12° « *Simples* plaids ou querelles legieres, « differens des demandes et procez d'importance et « criminels. » (Laur.) — 13° « *Simple* plevine, à la « difference de celuy qui est plege et debiteur. » (Id.) — 14° « *Simple* querelle, pour laquelle ceux « qui meffont sont chastiez simplement. » (Anc. Cout. de Norm. f. 76.) — 15° « *Simple* querelle per- « sonnelle, ainsy appellée parcequ'elle doit estre « terminée par *simple* loy qui se nomme desrenc.» (Id. f. 103.) — 16° « *Simple* saisine, à la difference « du cas de novelleté. » (Laur.) — 17° « *Simples* « sergents des forests, opposez aux maistres ser- « gents. » (Gr. Cout. de Fr. I, f. 70.) — 18° « *Simple* « vendition, à la difference de celle qui est faite « sous faculté de rachat, ou de celle qui est faite « sans echange. » (Laur.) — 19° « *Simple* aleure, » au pas :

Tels a alé *simple aleure*,
Qui tost li iroit l'ambleure. *(Ms. 7218, f. 326.)*

20° « Gent *simple* et felonne, » en tout :

Ne rala fors .VII^{c}. ou tant,
A conter *gent simple, et felonne*. *(G. Guiart, f. 227.)*

Simplece—eche. 1° Modestie :

Porquoy te crucefie l'on,
Et fet souffrir tel passion
En cele croiz, qui ci te blece :
T'umilitez et ta *simplece*,
Te fet endurer la destrece. *(Ms. 7218, f. 94.)*

Uns orgueus ne doit pas regner
En chevalier, ne demorer ;
A *simpleche* doit ades tendre. *(Id. f. 152.)*

[« Cil biaus vis plains de *simplece*. » (Lai de l'ombre.)] — 2° Humilité :

Jointes mains li pri, par *simplece*,
Que le mal dont amors me blece
Li soviengne dont il me vint. *(Ms. 7218, f. 225.)*

3° [Naïveté : « Si disoient : nos morrons tuit en « nostre *simplece*. » (Machab. I, p. 2.) — 4° Folie : « Quant ce fut fet, li baillif reconnurent par devant « le roi lor folie, et li meres ausint, et requistrent « pardon de lor *simplece*. » (Liv. de Jost. p. 51.)]

Simplement. 1° Doucement :

. . . . L'en voit sovent avenir
Que celui qui la veut cueillir
Quant il la cuide trere à li,
Aus espines l'a hurté si,
Qu'ele chiet par pieces à terre :
Qui la veut donques à droit querre,
Trere la doit si *simplement*,
Qu'aus espines n'aille hurtant. *(Ms. 7218, f. 205.)*

2° [Modestement : « La dame respont *simple-* « *ment*. » (Couci, v. 1953.)] — 3° Gauchement : « Tant s'y maintenoit *simplement* qu'il en estoit « blasmé par les tables.... de ce.... qu'il estoit si « simple à table. » (Percef. VI, f. 42.) — 4° [Sottement, niaisement : « Ses fils gouverna son royaume « nichement et *simplement*. » (Froiss. II, p. 15.)] — « Il encommença moult fort à penser à ses amours « dont il estoit tant *simplement* party qu'il ne avoit « riens faict de son prouffit ; et si avoit bien eu « lieu, et temps. » (Percef. VI, f. 56.) — « Commen- « cerent tous à reclamer le Dieu souverain, et à « tres humblement cryer mercy de ce que paravant « ils avoyent si follement, et *simplement* creu. » (Id. IV, f. 10.) — 5° Imprudemment, maladroitement ; à la bataille de Crecy, l'an 1346, « le roy fut « admonesté par monseigneur Jehan de Haynaut.... « de se retirer, en lui disant : Sire, retrayez vous, « il est temps, ne vous perdez mie si *simplement*. » (Froiss. I, p. 153.) — « Tous les haux et puissans « barons du païs de Bretaigne, avoyent ensemble « leurs villes et chasteaux clos et bien gardés : et « disoyent au duc.... qu'il s'advisast ; car il avoit « esté *simplement* conseillé d'avoir mandé les « Anglois, et les avoir mis au païs, pour guerroyer, « et detruire sa terre. » (Id. liv. II, p. 105.) — 6° [Nettement, sans réserve : « Li rois englès les « voloit avoir *simplement* pour faire des aucuns se « volenté. » (Froiss. II, p. 274.)]

Simpler. Tromper. (Cotgr.)

Simplesse. [1° Rapports pacifiques : « Les pai-

« sibles qui ne vouloient que paix, amour et *sim-* « *plesse* et paier ce qu'ils devoient, se commenche- « rent à esbahir. » (Froissart, XVI, p. 156.) — 2° Maladresse, ineptie : « Et disoient li aucun en « requoi que Vennes avoit esté perdue par *simplesse* « et povre garde et negligense de messire Olivier « de Clisson. » (Id. IV, p. 158.)] — 3° Folie :

Et si me semble grant *simplesse*
Au dit presbre que en sa viellesse
Doive devenir faulconnier ;
De chanter messe est son mestier. *(G. de la Bigne, f. 69.)*

4° Doctrine : « Or sus, seigneurs, yssez de ygno- « rance, et entrez en bonne *simplesse.* » (Percef. IV, f. 137.)

Simplet. Naïf :

Ainsi me plaist la pucelle,
Non pas lourdement rebelle,
Non cruelle, sans mercy,
Non pas trop facile aussi ;
Mais qui simplement doucette,
Mais qui doucement *simplette*
Couvre la lasciveté
D'une chaste honnesteté. *(J. Tahur. p. 286.)*

Simpleté. 1° Bonne foi :

Hé ! Dieus, pourquoy ne s'est mise
Merchis, honors, *simpletés*,
En celi ki, par devise,
A ens li totes beautés.
Gaut. d'Argies, Poët. ms. av. 1300, t. III, p. 1142.

2° Dévotion :

. . . . Puis fu priestres ordenés,
Comme preudom dous, et senés ;
Et par *simpleté*, et par pice,
Funda il l'abeie al Bice. *(Mousk. p. 416.)*

Simplicien. Menu peuple : « Les nobles...... « avoient les *simpliciens*, les veufves, les orphelins « et autres tels faciles à opprimer en leur protec- « tion. » (S. Julien, Mesl. Hist. p. 547.)

Simpliciste. Herboriste. (Apolog. pour Hérod. page 231.)

Simplicité—ed. [1° Bonne foi : « Et si tu me « serfs cume fist tis peres en *simplicited* de son « quer et en equited. » (Rois, p. 268.) — 2° Qualité de ce qui est simple : « Car scavez de *simplicité* « Eduire multiplicité. » (Alchim. à nat. p. 699.)] — 3° Folie : « Font cela non pas d'un amour qu'ils « leur portent, mais incitez d'une *simplicité*, afin « qu'ils soient longuement en quelque travail. » (Nuits de Strap. I, p. 17.)

Simploce. Quand un vers commence par le mot qui termine le précédent. (Cotgr.)

Simploiant. [Doux, modeste : « Une dame je « vi venir, Qui le cuer me fist esjoir, Un regart « avoit *simploiant*, Visage benigne et plaisant. » (Gulleville, pèlerinage du genre humain.)]

Simulacre. [1° Idole : « Et tut fist depescier e « esmier cel vilain *simulacre ;* kar ço ert ydle de « pecchié e de lecherie. » (Rois, p. 302.)] — 2° Idiot :

Que saint Estienne, Dieux creans,
Fu lapidez des mescreans,
Li fol juges, ly *simulacre*,
Que saint Estienne le diacre,
Tout sans raison ocis de pierres. *(III Maries, p. 220.)*

Simulateur. Qui dissimule. (Cotgr.)

Simulatif. 1° Apparence, semblant :

Ces .IIII. estas voy, en *simulatif*,
Paroir un po, sans la proprieté. *(Desch. f. 257.)*

2° Trompeur :

En cellui temps naistra la fole secte ;
La panthere, le loup *simulatif*. *(Id. f. 276.)*

Simulation. Dissimulation : « Vostre devotion « n'est rien que *simulation.* » (Apolog. d'Hérodote, p. 328.) — « Tantost serons nous au bout des *simu-* « *lations* et dissimulations de l'empereur. » (Mém. de Du Bell. liv. VI, f. 171.)

Simuler. Faire semblant. (Amant ressusc. 230.)

Simulte. Querelle : « Alors se decouvrit la « *simulte* d'entre les dits seigneur Comte et Caguin, « laquelle n'apportat point de fruict au service du « roy. » (Mém. de Du Bell. liv. VIII, f. 246.) — « Les « procez, querelles, animositez, et *simultez*. . » (Mém. du duc de Rohan, II, p. 61.) — « Les.... « debats,.... rancunes.... *simultez*, et perturbation « à la tranquillité publique qui s'engendreroient « infailliblement entre les parens et alliez. » (C. G. I, page 1048.)

Sinacle. [Signe de croix : « Fault faire pluseurs « *sinacles* de la croix. » (JJ. 153, p. 163, an. 1397.)]

Sinagoge. [Synagogue : « Les *sinagoges* e les « mahumeries. » (Rol. v. 3662.)]

Sinal. [Chambre haute : « Le suppliant ymagina « qu'ilz feussent ou *sinal* dessus (la dite bergerie) « qui est bien dix piez de hault, et print une eschielle « et la dreça contre le tref dudit *sinal* en montant « amont. » (JJ. 161, p. 163, an. 1406.)]

Sinapiser. 1° Saupoudrer : « *Sinapisées* de « pouldre zinziberine. » (Rabelais, IV, p. 248.) — 2° Faire revivre un endroit mortifié en ôtant les humeurs par une emplâtre de graines de moutarde ou d'une poudre caustique. (Cotgr.)

Since. Torchon de cuisinier. (Cotgr.)

Sincer. Frotter avec un torchon. (Id.)

Sincere. [Franc : « Homme net et *sincere* sans « aucune passion. » (Amyot, Comm. disc. le flatt. de l'ami, p. 57.)]

Sincerité. [Pureté : « Si fu aussy respandu sur « leurs cheveux force cynamome d'Ethiopie, l'odeur « et la *sincerité* duquel n'avoit point esté alterée « ny gastée par l'attouchement des hommes. » (Brantôme, X, p. 24.)]

Sincope. [Syncope : « Ils sont accoustumés « d'euls esvenoïr et d'avoir *sincope.* » (H. de Mondeville, f. 103.)]

Sincoper. [Tronquer : « Aucuns haineux du « suppliant l'ont fait emprisonner pour cause des « dittes paroles, voulans par haine aggraver ou « *syncoper* lesdites paroles et l'entendement d'icel- « les. » (Arrêts du parlem. de Paris, VII, an. 1385.)]

Sindone. Linceul : « Puis l'ostant de la Croix « (J. C.) l'enveloperent en ung net *sindone.* » (Perceforest, VI, f. 123.)

Sine. [Sonnez, terme du jeu de trictrac : « Li

« dé serunt mult tost sur ambes as turné, Qui unt « esté sovent sur *sines* ruelé. » (Th. de Cant. 157,)]

Sine causa (action de). « Si comme quand « aucun a presté cent escus à un autre : desquels « a esté fait un instrument obligatoire de les rendre, « et le debteur rend ces cent escus. » (Bout. Som. rur. tit. 27, p. 159.)

Sinet. [Signet, sceau du secret : « C'est le *sinet* « du roy saint Loys. » Inscription de la bague de S. Louis, gravée en caractères du XIIIe siècle, lors de la canonisation du roi en 1297.]

Sineulle. Manche, brandon pour tourner une roue ou autre machine. (Cotgr.)

Singe. [1° « *Singes* est une beste qui volentiers « contrefait ce que elle voit faire as homes. » (Brun. Lat. Trés. p. 250.) — « Li *singes* au marchant doit « .IIII. deniers se il, pour vendre, le porte et se li « *singes* est à home qui l'ait acheté por son deduit, « si est quites ; et si li *singes* est au joueur, jouer « en doit devant le peagier et pour son jeu doit « estre quites de toute chose qu'il achete, à son « usage. » (Liv. des Mét. 287.)] — De là payer en monnoye de *singe*. (Rab. p. 7.) — « Voyez les : ils « sont plus rebarbaratifs que *singes* qui mangent « poires, et enfans les leur veulent tollir. » (Froiss. liv. III, p. 127.) — « Bransler les levres comme « font les *singes* de séjour, » remuant les lèvres comme font les singes en cage. (Cotgrave.) — « Remuer les babines comme un *singe* qui cherche « poux en teste. » (Id.) — « Tout passe par ses « tripes comme par le cul d'un *singe*, » il n'y a rien qui puisse lui faire du mal, rien de trop chaud ni de trop froid. (Id.) — « Aujourd'huy seigneur, « demain *singe*, » aujourd'hui beau, demain malpropre. (Cotgr.) — « Œuvre de *singe*, » action folle, impudique. (Cotgrave.) — « Patenostre du *singe*, » action de marmotter entre les dents. (Id.) — « Vin « de *singe*, » qui rend celui qui en boit gai, badin et plaisant. (Id.) — « Toujours estre en fièvre « comme les *singes*. » (Contes d'Eutrap. p. 138.) — « Il en est fourni comme un *singe* de queue, » il n'en a pas. (Oudin.) — « La plus sage femme du « monde, au regard du sens, en a autant comme « j'ay d'or en l'œil, ou comme un *singe* a de queue, « car le sens luy faut, avant quelle soit à moitié de « ce quelle veut dire ou faire. » (Les XV Joyes du mar. p. 162.) — « Les Espagnols sont soubçonneux « comme *singes de cour* parmy les pages. » (Brant. Cap. estr. I, p. 25.) — « Plus malicieux qu'un vieux « *singe*. » (Id.) — « Ressembler au *singe* qui tire « les chastaignes dessous la braise avec la patte du « levrier endormy au fouyer. » (Contes d'Eutrapel, p. 100.) — « Oncques viel *singe* ne feit belle moue, » la vieillesse ne saurait être aimable. (Rab. III, prol. p. 18.) — « Contourner la teste comme un *singe* « qui avalle pillules, » faire des grimaces. (Rab. IV, p. 49.) — « Branslant les baulievres comme font « *singes de sejour* » (Rabel. III, p. 111), c'est-à-dire en cage.

> Douce chose est de femme, et en dis, et en fais,
> Ne sont pas rioteuses, n'ont mie trop de plais,
> Quant sont esmeues, on les metroit en paix,
> Aussitost com li *singe* feroit pour les mauvais.
> Ms. 7615, t. I, f. 99.

2° Machine pour l'artillerie. (Sully, Mém. II, 483, an. 1610.) — 3° « *Singe* de mer, » blennie baveuse. (Cotgr.) — 4° « *Singes* verds. » (Le Duchat, sur Rab. liv. I, p. 172.)

Singeot. Petit singe. « Le roy... leur bailla ung « petit *singeot* pour leur esbanoyer, si ne pourriez « croire les joyeuses cingeries qui furent entre les « enfans et le cynge. » (Percef. VI, f. 109.)

Singeresse. [Qui imite : « J'ai une condition « *singeresse* et imitatrice. » (Mont. III, p. 356.)]

Singerie. [Grimace : « Dames de pensée amou- « reuse Font faire mille *singeries*, Aux maris chere « marmiteuse, Aux fringants mille fringueries. » (Coquillart, Blason des armes et des dames.)]

Singesse. [Guenon : « En son bras gauche (le « grand prieur) avoit, au lieu d'un petit enfant, « une petite *singesse*, qui estoit à luy. » (Brant. IV, p. 160.)] — « Fut faicte loy à Rome que ceulx qui « tueroyent pere ou mere, ils seroyent mis en un « sac, et avec eulx une *singesse*, un coq et un ser- « pent. » (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 31.)

> Sur la *singesse* qui gisoit
> Va Regnars li malicieux,
> Et dist que moult sont gracieux
> Ses enfans. *(Desch. f. 121.)*

Singeteau. [Jeune singe : « Il le caresse comme « un singe ses *singeteaux*. » (Marnix de Ste Aldegonde, Tableaux des différends de la religion, III, p. 201.)]

> D'une trop folle amour les singes aveuglez
> Leurs petits *singeteaux* tant serrent, et embrassent,
> Qu'ainsi les mignardans dans leur sein trespassent,
> Aussitost mis au jour, aussitost estranglez. *(Perrin, 33.)*

Singeur. Gardeur ou marchand de singes. On l'a aussi pris pour bouffon, homme qui fait des singeries. (Oudin, Cotgrave.)

Singious. Petit singe. (Ms. 7218, f. 241.)

Singiser. [Singer : « *Singiser* les courtisans. » (D'Aubigné, le Printemps, p. 7.)]

Singlage. Action de singler, en mer, ou de partager les flots. Les gages ou l'argent d'enrôlement d'un marinier. (Cotgr.)

Singlant. Qui fouette, qui sangle : « Verge « *singlante*. » (Cotgr.)

Singlaton. [Le même que *sigleton* : « Voit son « frere venir qui Hanry ot à nom, Qui devant sa « bataille venoit sur un Gascon Armez de haubre- « gon, couvert d'un *singlaton* C'estoit Hanris armés « à loy de champion. » (Cuvel.)]

Single. [Voile : « L'endemain il se desancrerent « et sachierent les *singles* amont. » (Froiss. II, 67.)]

> Dieu merci, à bon port venimes,
> Par vent, par *singles*, et par rimes,
> Et arrivons en une terre
> Qui plus het la paix que la guerre. *(P. de Froiss. 123.)*

[« A *single*, » sous voiles : « Lor compaignons « troverent ques atendent *à single*. » (Aiol, v. 9781.)]

Singlée. Coup qui cingle. (Cotgr.)

Singler. [Cingler, naviguer : « Et *singlent* et « governent et pensent de l'esrer. » (Elie de Saint Gilles, v. 2548.)] — « Adonc *singlerent* à l'adrece « ensi que li vens les menoit. » (Froiss. II, p. 68.) — « Tout nagant et *singlant* à plain vent. » (Id. V, p. 259.) — [« Le jeudi ensuivant, XVIe jour de sep- « tembre, partismes de devant Modin ; et *singlasmes* « par mer jusques au dimenche au soir. » (Saint voyage de Jherusalem, § 29.)] — « Se faire *singler*, » faire mettre à la voile : « Quant la nef fu preste.... « se firent *singler* pour arriver à Bordeaulx. » (Hist. de Bertrand Duguesclin, par Mén. p. 225.) — 2° Cingler, rebondir, en parlant d'une corde : « Le « premier enseignement fut que la corde de son « arc fut de soye verte ou autres..... quant elle est « bien assemblée, elle est si *singlant* qu'elle envoye « une sajete à un bougon plus loing, et si donne « greingneur coup que nulle autre corde ne fait. » (Modus, f. 72.) — 3° Retentir, en parlant de l'air, de la voix :

Au son d'ung bastonet clicquant
D'une tres belle chanderre,
Sa voix *singlant*, et declicquant,
Ainsi que une seraine clere,
En ung pré joignant la riviere,
M'endormis si soubdainement. *(L'Amant cordel. p. 503.)*

Ainsy comme un vieux chesne agité rudement
Par deux vents ennemis, soufflans diversement,
L'air *single* d'un grand bruit, de leur forte secousse ;
L'un le pousse deça, et l'autre le repousse.
Desportes, p. 197.

Singnance. [Suite, dépendance : « La *singnance* « des mareschaussées, vingt trois sols, neuf deniers, « maille. » (Cart. de S^t Et. d'Auxerre, an. 1281.)]

Singne. Singe : « En ce temps les hommes se « prindrent à vestir plus court qu'ils n'eurent on- « ques fait, tellement que l'en veoit la façon de « leurs culs, et de leurs genitoires, ainsy comme « l'en souloit vestir *singnes*, qui estoit chose tres « malhonneste, et impudique. » (Monstrel. vol. III, f. 129, an. 1467.)

Singoiement. [Tromperie, singerie : « Et che « n'est que *singoiement* De faire ainsi muser le « gent. » (Gullev. Peler.)]

Singularité, eit. [1° Affectation d'agir d'une manière extraordinaire ou bizarre : « La quinte branche qui vient d'orgueil si est *singularité*, « c'est à dire quand la personne fait ou dit ce que « nul autre ne saroit dire ou faire, et veult sur- « monter et estre *singulier* en dis et en fais. » (Ménag. I, p. 3.)] — « Ces deux mareschaux avoient « .VI. condicions de leur nature ; la premiere est « *singularité*, car ils cuident plus povoir, plus « savoir que nulz autres, et ne daigent faire comme « les autres. » (Mod. f. 283.) — 2° [Usage spécial : « Par la vertu de l'orisson assidueie, par la « maürteit de vie, par la *singulariteit* d'abstinence. » (Li Dialoge Gregoire lo pape, p. 216.)]

Singuleirment. [D'une manière particulière : « Li frere... commencierent cascuns tres petites « choses et viles et celes cui *singuleirment* toz « tens lur liut avoir, à porteir en mei. » (Li Dialoge Gregoire lo pape, p. 275.)]

Singuler. [1° Singulier, nombre : « Tel qui fist « personnel del verbe impersonal, *singuler* e « plurel aveit tut par igal. » (Thom. de Cant, p. 55.) — 2° Individuel, particulier, non affilié à une corporation : « Il ne pooient pas, de lor poissance « *singulere*, faire fait ne partie pour lui. » (Froiss. III, p. 376.) — « Personnes *singuleres*. » (Id. VII, page 284.)]

Singulerement. [1° « Uniquement : « Mès que « leurs corps *singulerement* il en peuissent mettre « hors. » (Froiss. V, p. 200.) — « Et remonstra que « il n'estoient pas *singulerement* venu pour lui, « mais pour aultres seigneurs qui estoient plus « grant de lui. » (Id. VIII, p. 315.) — 2° Simplement : « Se li Flament n'euissent point demandé la « somme des florins dessus dis et n'euissent *singu-* « *lerement* requis le roy d'Engleterre fors de « confort et d'aide, li rois feust venus en Flandres. » (Froiss. X, p. 81.)]

Singulier. 1° Fixé : « Envoya la cornaille « querre Le chat huant et le corbeaut Et le renard « qui est trop haut Chasceuns à un jour *singulier* « Pour parler en particulier. » (Desch. f. 482.) — 2° Seul, unique : « Vous ne pouvez pas tout seuls, « et *singuliers*, mettre ce faict sus, ne ceste be- « songne. » (Froiss. III, p. 93.) — 3° [Particulier, de condition privée : « Que toutes preventions et « enquestes commancées contre lesdis consuls et « les autres habitans et *singuliers* de la ditte ville « (de Villeneuve), » aux Ord. V, p. 396, an. 1368. — « Nos bien amez les consulz, *singuliers*, manans et « habitans de nostre bonne ville de Montpellier. » (JJ. 161, p. 290, an. 1407.) — « Je vous respons « quant est de moy, Il n'est pas personne commune « En tant comme il est roy, c'est une ; Ains est un « homme *singulier*, Si que à tel pot tel cuillier. » (Théâtre français du moyen âge, 1839, p. 486.)] — 4° Nombre :

Pour venir à m'entencion,
Je lui fay telle solucion :
Il me repond par *singulier*,
Et il doit parler par plurier. *(De la Bigne, f. 144.)*

Singulierement. [A part : « Tout avons noz « dit que cascune personne de commune *singulie-* « *rement* se pot acroistre en heritages vilains. » (Beaum. I, p. 16.)]

Sinissome. Chardon bénit. (Cotgrave.)

Sinistre. [1° Qui fait craindre un malheur : « Toutes les actions hors les bornes ordinaires sont « subjectes à *sinistre* interpretation. » (Mont. II, p. 21.) — 2° Gauche : « Ceulx qui taschoient à « imiter quelcun de ses faicts qui ne leur advenoit « pas bien, il les appeloit *sinistres* Catons. » (Amyot, Caton, p. 39.)]

Sinistrement. En mauvaise part : « Ce qui a « donné occasion à aucuns de parler *sinistrement* « de sa mort. » (Brant. Cap. fr. II, p. 327.)

Sinode. Assises, en Artois.

Sinonime. [Synonyme: « Et que aucun ne « puist cuidier qu'ilz soient *sinonimes*, c'est « assavoir qu'ilz signifient tout un. » (Chr. de Pisan, Charles V, III, p. 2.)]

Sinople. [Terme de blason, couleur verte: « Et « fiert cheval des esperons et s'en va celle part où « li rois Richarz estoit, et joint l'escu au col qui « estoit poinz de *sinople* à trois chastiaus d'or qui « senefient qu'il est rois de Castele. » (Mén. de Reims, § 126.)]

Sinopre. [Même sens: « Ce buisson dont je « vous pourpos, Avoit une coulour très propre Qui « n'estoit miés de *sinopre*. » (Poës. de Froiss. II, p. 42, v. 1405.)]

Sinosité. Sinuosité. (Oudin.)

Sinsenier. [Dans l'ancienne liturgie, la pyxide, boîte ronde avec couvercle conique pour les hosties consacrées, devait être suspendue; à cet effet, on posait derrière l'autel un arbre de fer ou de bois terminé par une crosse, et la pyxide était suspendue à cet arbre par une chaîne glissant sur poulie. Parfois, une corde descendait de la voûte du sanctuaire; on y enfilait une série de pavillons qui diminuaient de haut en bas. Ils étaient en étoffe, montés sur carcasse en charpente et garnis de bordures découpées ou lambrequins. Le pavillon le plus bas et le plus petit couvrait le saint ciboire. Cet ensemble de pavillons était dit *sinsenier*. De nos jours encore une petite coiffe de soie recouvre la coupe aux hosties abritée dans le tabernacle et rappelle l'ancien appareil: « Item una coopertura « ad flores lilii de broderia, quæ dicitur *de sinsenier* « quæ est supra cyborium ad majus altare, ubi « corpus domini est repositum. » (Inv. de la Ste Chapelle, an. 1376.)]

Sinte. Trace; pour chasser le cerf, « il faut.... « que tu prengnes garde que ton limier ne chasse « sa *sinte*. » (Modus, f. 9.) — « Quant le veneur « qui doit tourner le cerf vient a sa brisée traver- « sant ou le cerf se destournera, il doit mettre son li- « mier devant luy, et il doit alonger son lien, et tantot « le limier traira à sa *sinte*, et suivra. » (Id. fol. 9.)

Sintegne. Flux de sang. (Cotgrave.)

Sinterese. Remords. (Cotgrave.)

Sinture. Ceinture: « Le jeune adventureux.... « bailla son cheval outre, et fit coupper son saye « jusques à la *sinture*.... et marcherent tout droit « aux Venitiens et Espagnols. » (Mém. de Rob. de la Marck, p. 109.)

Sinueux, euse. Tortueux: « L'entrée du canal « n'estoit droitte, mais *sinueuse*, et tirant vers les « ennemis, de sorte qu'un navire estranger y « pourroit à peine entrer sans pilotte. » (Mém. de Du Bell. X, f. 341.)

Sion. [Baguette, petite branche: « Bref il con- « gneut que toute nation Ployoit soubz lui comme « au vent le *sion*. » (Marot, I, p. 160.)]

Au temps present par toute nation
Les dames sont comme un petit *Sion*
Qui toujours ploye à dextre et à senestre;
Bref, les plus fins n'y savent rien cognoistre,
Dont je conclus que c'est abusion
D'estre amoureux. *(Du Verdier, Biblioth. p. 223.)*

Sioste. [Tranquille: « Orent assez la nuit *sioste*, « Lait boilli, matons et composte. » (Fabl. II, 117.)]

Siou. [« Lequel Vuillos Renaudel par maniere « de desrision et moquerie commença à dire ces « paroles *siou syou* par pluseurs fois après les « dessus nommez de la Fere.... lesqueulx de la « Fere vindrent aux dessus diz d'Achery en leur « disant: Beaux seigneurs, nous ne sommes mie « gens à qui l'en doie dire *siou syou* après nous; « car nous sommes cy venus pour besongner et « faire ce que nous y avons à faire. » (JJ. 151, p. 305, an. 1397.)]

Si-per-vim (Action de nouvelleté). Terme de pratique purement latin: « Action de nouvelleté « par trouble sur l'expatrié, comme quand aucun « trouble le droit de celluy qui pour juste cause « est expatrié, car par ceste action que les clercs « appellent *si per vim, vel alio modo turbata fuerit* « *absentis possessio*, y peut et doit estre pourveu à « l'expatrié, mais que dedans l'an après sa revenüe « s'en veuille ayder. » (Bout. Som. rur. p. 161.)

Si que, siques. [*Siques* est la forme adverbiale; *si que* la forme conjonctive. 1° Ainsi que, comme: « Il encontra monseigneur Hervi de Lion, *siques* « tous courouchiés. » (Froiss. III, p. 407.) — « La « gardienne doit servir, Qui son bon gré veult « desservir, *Siques* je le te vueil aprendre. » (Id. Poës. III, p. 71, v. 605.)] — 2° En même temps que:

Et *si que* vous apelerés
Vos chiens, tout ausi cornerés;
Car qui scet chiens bien appeller,
Bien scet apel des chiens corner. *(Font. Guer. p. 23.)*

3° Jusqu'à ce que: « Soubtil quant l'en se monstre « bon pour monter à honneur, et que l'en faint « sainteté par cautele, que nul n'aperçoit *siques* à « tant qu'il soit monté hault. » (Modus, f. 284.)

Sir. [Seoir, convenir: « Devent aus virent laidir « Lour roi, cils qui mauls deuist *sir* Le soufrirent « et biel lor fu. » (Ren. IV, v. 2451.)]

1. Sire. [Cire: « Sor lequelz denier on fait « cescun ans plussour bullete de virge *sire*. » (Saint Voyage de Jherusalem, note de la page 94.)]

2. Sire. [1° Seigneur, terme appliqué à Dieu: « Le chevalier respont: Foi que je doi saint *Sire*. » (Fabl. Jubinal, I, p. 174.)]

Tost est alé, prenez i garde,
Ce que nostre *Sires* ne garde. *(Ms. 7218, f. 295.)*

2° [Seigneur d'une terre; s'applique aux hommes comme aux femmes: « Je Jehanne, dame de Fon- « taines seursoume le vente devant dite, en le « fourme et en le maniere que devant est dit et « expressé, voeil, gré, otri et conferme comme « *sires*. » (Liv. noir de l'abbaye de S. Wulfram, II, f. 139, an. 1292.)]

Ce que *sires* donne et sers pleure
Ce sont trop bien lermes perdues. *(Ms. 7615, I, f. 120.)*

Bien doit estre *sire* clamez,
Qui de ses hommes est amez. *(La Salade, f. 3.)*

3° [Titre donné aux rois, évêques, abbés, prêtres, etc.] Dans Guill. de Tyr, Martene, V, col. 744, on lit : « *Sire* Phelippe, » du roi Philippe le Hardi. Le cardinal de Lorraine, parlant comme ministre du roi à l'empereur, en 1536, lui donne le titre de *sire*. (Mém. de Du Bellay, VI, f. 170.) — « L'emperere quant il ot entendu le commandement « du pape, si envoya ses messages à Lion.... cil « vindrent au pape.... et maistre Pierre (des « Vignes) encommença la parole, et dist ainsi : « *Sire*, l'emperere se recommande à vos piés, si « comme à son *seignor* et à pere. » (Continuat. de Grég. de Tyr, Martene, V, c. 726.) — On a de même qualifié les évêques :

Lors s'en va toute courroucíée,
Et vint à l'evesque à Paris,
Qui moult s'est de la clamor ris :
Sire, devant vostre presence
Vois-je bien dire en audience,
Por coi je sui à cort venue. *(Ms. 7615, II, f. 181.)*

Les prêtres l'ont porté comme les prélats :

. . . . . . Plus ne demant ;
Sires prestres à Dieu vos rant. *(Id. I, f. 106.)*

Ce titre a passé aux moines :

Dame, dist-el, le moine est ci
Que vous mandastes des ier ci ;
Et la dame si l'apela :
Sire, dist-el, seez vous ça
Delez cest lit, quart moult m'empire
Mon mal, si crieng que je me muire.
Ms. 7218, f. 199.

Des moines, il a passé aux ermites :

Sire, fet cil, je vous dirai
Je sui cil que vous confessates. *(Id. f. 4.)*

On a appelé *sires*, les soldats et les chefs d'escadres, les commandants : « Les vessiaus dont il est « *sires*. » (G. Guiart, f. 322.) — Les aubergistes ont été décorés du nom de *seigneur :*

Li avugle sans contredit
En vont l'ostes araisonnant :
Sire, nos avons un besant
Si nos rendez le sorplus,
Ainsois que du vostre aions plus.
Ms. 7615, t. I, f. 105.

Le comte d'Artois s'adressant à un espion :

Li quens respont et prent à dire :
Par la paterne Dieu, biau *sire*,
S'il est ainsy, comme vous dites,
Il n'eschaperont mie quites. *(G. Guiart, f. 227.)*

Enfin, ce titre a été donné à tout homme bien vêtu, qui paroît quelque chose :

Mes q'uns homs soit bien vestus et forrés,
Et qui sache faire un petit le grant,
Croler le front, et qu'il ait à un lez
Aucun qui soit ainsi que son servant,
On l'y dira ; *sires* passez avant,
Pour son habit, et c'est ce qui me tue.
Deschamps, ms. f. 261.

« Icellui Gaugiot dist au suppliant bien haulte- « ment, voir *sire ;* et icellui suppliant lui respondit, « voir dame ; je ne sui pas prestre, par quoi on ne « me doit appeller *sire*. » (JJ. 192, p. 45, an. 1460.) — Ce titre se donnait encore aux trésoriers de France : « Pion Pischart...... ayant oy dire que les « nopces de maistre Jean Berart fils de *sire* Pierre « Berart, tresorier de France. » (JJ. 198, p. 163, an. 1461.)] — 4° Maître et maîtresse, au propre et au figuré :

Moult est la richesce mauvaise
Dont li *sires* n'est honoré. *(Ms. 7615, I, f. 120.)*

Sires, douce amie plesans, cil Dieus qui fist la mer
Et le ciel, et la terre, et les oisiaus voler,
Vous doinst autant de joie com sauroie penser,
Et autant que nus hom en porroit deviser.
Ms. 7218, f. 253.

. . . . . . Où va vostre *sires*
Qui est descendus de la celle ?
Il va veoir sa damoiselle. *(Ms. 7615, II, f. 210.)*

Sire, moult seroie joians
S'il vous plesoit à deviser
Comment il en convient euvrer. *(Id. f. 165.)*

5° [Père, beau-père, parâtre : « Une sienne fille lui dit : « *Sire*, le porceau de mon oncle Vidal est « en nostres orge. » (JJ. 197, p. 17, an. 1468.) — « Perrin Chippot de la ville de Basso s'en ala à la « taverne avec Perrin le Maronnat son *sire*..... Le « prevost et le maire dudit lieu vindrent parler à « eulx et demanderent audit Maronnat s'il se plai- « gnoit point dudit exposant son gendre. » (JJ. 149, p. 297, an. 1396.) — « L'exposant fu conseilliez « d'aler à son parastre ou grant *sire*. » (JJ. 130, p. 280, an. 1387.) — « Jehan de Poiz, fils de ladite « Marie,... dist audit Raoulin son *sire*, que sa mere « n'iroit point demourer avecques lui. » (JJ. 157, p. 259, an. 1402.) — 6° Terme injurieux, en y ajoutant les mots *beau*, *homme;* mari trompé : « Lequel Thomas, qui estoit Picart..... se prist à « courcier de ce que ledit de Chastillon contrefaisoit « son langage et l'appella pour lui faire desplaisir : « *sires* homs, en lui disant que c'estoit à dire en « langage de leur pays coux. » (JJ. 133, p. 106, an. 1388.) — « Le suppliant dist à icellui Martin « par doulceur : beau *sire*, vous avez tort de « prandre noise pour autrui,..... alors ledit Martin « respondit..... qu'il n'estoit *sire* et qu'il ne savoit « se ledit suppliant l'estoit ; laquelle parole de *sire* « lui fut à moult grant desplaisance... pour ce que « en la ditte ville (de Ham) qui appelle ung beau « *sire* est autant comme de l'appeler coulx. » (JJ. 143, p. 143, an. 1450.)] — 7° Grand seigneur :

Qui *sires* est, il a moult à penser
Pour son estat, et pour sa grant maisgnie ;
Pour ce fait bon l'estat moien mener. *(Desch. f. 51.)*

8° [« Sire de, des lois, » docteur en droit : « Jehan Broart *sires* de loys, cler et conseiller du « roy nostre *sire*. » (JJ. 62, p. 294, an. 1324.) — « Et fiert Salhadin qui fu *sires* des lois, arcevesque « de Gadres. » (Rom. d'Alex. p. 1.)]

Sireau. [Soubarbe, coup donné sous le menton par mépris : « Icellui Despaigne... dist au suppliant « ...qu'il lui faisoit *sireau* et ne le doubtoit de « riens. » (JJ. 154, p. 506, an. 1399.)]

Siret. [Diminutif de *sire*, dans Du Cange, sous *Domnus*.]

Siringue. [Seringue : « Ulcere parfont est curé « en gettant dedens jusques au fons avec la *siringue* « des lavemens. » (Lanfranc, f. 17.)]

Siroc. 1° Vent de sud-sud-est, sur la Méditerranée : « Œole, roy des vents lasche la bride au fort « et impetueux *siroc*, lequel aussitost, avec ses « vapeurs, embrouille tout le ciel, et avec un fier « tourbillon, se laisse tomber dessus la mer, revi- « vollant sans dessus dessous ceste eau. » (Merlin Coccaie, II, p. 380.) — 2° Le même nom a été donné aux flatuosités qui s'échappent avec bruit du corps humain. On lit à l'occasion d'un homme qui ne pouvoit les retenir : « Il serre le pertuis tant qu'il « peut, et ne peut néanmoins si bien faire que le « vent de *siroc* ne fasse passage, après lequel quel- « quefois la pluye sort. » (Ibid. p. 212.)

Siron. Sorte de jeu :

Item, et si ne jouerez
Au *siron*, ne à clignettes ;
Au jeu de mon amour aurez
A la queleuleu, aux billettes. *(Amant Cordel. p. 591.)*

Sironne. Fomentation. (Cotgr.)

Siros. Sirop : « *Siros* de douce confiture De « quatre herbes plaines de santé. » (Vatic. 1490, fol. 125.)

Sirreurgie, ien. [Chirurgie, chirurgien, aux Ord. III, p. 603, an. 1362.]

Sirurgie. [Pansement, aux Ord. I, p. 512, an. 1312.]

Sirurgier. [Panser : « Jehannot Musnier se fist « *sirurgier* et appareillier par aucuns barbiers. » (JJ. 148, p. 6, an. 1395.)]

1. Sis. Si les :

Es cambres la roine entrerent,
Quant ele voit ; *sis* apela. *(Ms. 7989 ², f. 65.)*

2. Sis. Six ; on lit du jeu de dés : « Mieulz doit « on amer le *sis* que l'as. » (Vatic. 1522, f. 165.)

Sis sages à Romme estoient,
Qui du conseil s'entremetoient,
Qui toutes sciences scavoient. *(Ms. 6812, f. 48.)*

3. Sis. [Son : « Mais jo ne sai quels en est *sis* « curages. » (Rol. v. 191.)]

A tant ez vos Alimodés,
Un roi felon, et moult engrès,
Et chevalchoit un dromadaire :
De joste lui fu *sis* filz Daire. *(Blanchandin, f. 178.)*

Sisain. [Six : « *Sisain* denier. » (Liv. des Mét. p. 355.)]

Sisainme. [Sixième, aux Ordonn. IX, p. 161, an. 1348.]

Siscourre. Faire virer de bord une galère, en sciant sur un bord, en voguant sur l'autre. (Monet.)

Sisel. [Ciseau : « A l'aile d'un *sisel* de fer et « d'une vrille à tonnelier. » (JJ. 150, p. 211, an. 1396.)]

Sisent. [3ᵉ pers. pl. parf. déf. de *seoir*, dans Froiss. VI, p. 188.]

Sisiau. [Soubarbe : « Icellui Hoquemare dist au « suppliant : Vela pour tout ce que tu en pourras « faire, en lui faisant le *sisiau*. » (JJ. 163, p. 379, an. 1409.)]

Sisime. [Sixième : « Au *sisime* jor commanda « Dieus que les bestes fussent faites qui vont par « terre. » (Brun. Lat. Trés. p. 12.)]

Sismatique. [Schismatique : « Ayant (Urbain « VI) pris prisonniers sept cardinaux *sismatiques* « et bandez contre luy, en fit jetter à Genes quatre « au sac dans l'eau. » (Brant. II, p. 200.)]

Sisme. Triste :

Ceste gente crucefié l'a
Et sa mort les en getera,
Qui tant parest cruels et *sisme*. *(Ms. 7218, f. 94.)*

Sisoisme. [Sixième : « Ci endroit dit li contes « que au *sisoisme* jor vindrent li message. » (Merlin, fol. 49.)]

Sissante. [Soixante : « En l'an de grace mil .cc. « *sissante* dis et nuef. » (Varin, Arch. de Reims, I, 2ᵉ partie, p. 965.)]

Sissantisme. [Soixantième : « Je suis tos près « de jurer au mostier, Moi *sissantisme* de barons « chevaliers, Ne vos conui par le cors saint Richier. » (Ogier le Danois, v. 3976.)]

Sissematique. Schismatique. (J. Lefev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 11.)

Sissure. Action de scier : « L'amende est de « soixante sols pour la *sissure* de bois. » (La Thaumassière, Cout. de Berri, p. 202.)

Siste. [Sixième, adj. et subst. : « E la *siste* est « d'Ermines e de Mors. » (Rol. v. 3227.) — « Ses « aubers en la quinte (part), en la *siste* sa targe. » (Aiol, v. 90.) — « Nous aions tel droiture, comme « nous devons avoir, c'est à dire le *siste* de livre- « ment. » (Cambrai, an. 1264.)]

Cis Cloevis fu de Troiiens
Li premerains rois crestiiens ;
Si fu de Gaille li rois *sistes*,
Comme proudome regna, et vistes. *(Mousk. p. 14.)*

Sister. 1° Comparoir en justice, ester à droit. (N. C. G. II, p. 1049.) — 2° Guérir, arrêter : « La « cendre faite des excremens du loup meslée avec « du miel, est bonne pour *sister* la defluxion des « yeux chassieux, ou pleurans. » (Fouill. Vén. 112.)

Sistier. [Setier : « *Sistier* de vin. » (Reg. de Corbie 13, f. 12, an. 1509.)]

Sistre. [Instrument de musique égyptien : « J'aurois un *sistre* d'or et j'aurois tout auprès Un « carquois tout chargé de flammes et de traits. » (Rons. 191.)]

Sis vint. [Cent vingt, dans Froiss. IV, p. 340.]

Site. [Poursuite : « Des deus eschieles dessus « dites Qui furent ès premieres *sites* L'une devant « l'autre ordenées. » (G. Guiart, II, v. 10883.)]

Sitibond, onde. Altéré. (Oudin.)

Siticines. « Ceux qui sonnoient de la trompete, « ou chantoient aux funerailles, de concert avec les « musettes. » Cet usage se perpétue en Irlande. (Cotgrave.)

Si trestot, etost. [Aussitôt, dans Froiss. III, 3.]

Sitrin. [« Unes patinostres de *sitrin* plates et « deux de *sitrin* faictes à lozenges au bout. » (De Lab. ducs de Bourg. n° 6965, an. 1450.)]

Situation. En poésie, *situation* de tout le vers est dite plate ou croisée ; *situation* plate est quand

le vers a consonnance à son prochain suivant, comme en ces deux vers :

Linote
Bigote.

Situation croisée est, quand le précédent vers répond à la consonnance du vers non prochainement suivant, par exemple :

Laissez la verde couleur,
O princesse Cytherée,
Et de nouvelle douleur,
Vostre beauté soit parée. *(Poëtique de Boissière, p. 237.)*

Situé. [Placé : « Cité y a de parfaicte unité, En « ce jardrin richement *située.* » (Joret, Jardrin salutaire, p. 112.)] — « Cent litz couvers de draps d'or « y furent *situez* en petite distance, autour desquelz « estoient tapisseries reluisans d'or et de pourpres. » (Tri. des IX Preux, p. 208.)

Sivade. [Avoine : « En laquelle terre labourée « le varlet du seigneur du lieu de Freignon semoit « de la *sivade.* » (JJ. 187, p. 82, an. 1457.)]

Siue. [Suie : « Fuligo, *siue.* » (Escall. vocab. lat. fr. XIVe siècle.)]

Siviaus. Avoine. (Poët. av. 1300, II, p. 883.)

Sivre. [Suivre : « Li amiraill chevalchet ; ses « filz le *siut.* » (Rol. v. 3215.) — « Et sa mesnie le « *sivoit* à dis huit sommiers. » (Mén. de Reims, § 193.)]

Six. Six :

De printemps promis faire comparaison
Jusqu'à *six* ans que nostre enfance endure,
Que les biens sont, à petit d'achoison,
Pour leur tendreur, mis à desconfiture :
Si sommes nous, par un pou de froidure,
En cel aage, pou de meschief nous blesse,
Pour ce, triste le di, adieu jeunesce. *(Desch. f. 29.)*

Expressions : 1° « *Six* hommes de vin, » officiers du corps des marchands de vin. (Ord. V, p. 614.) — 2° « *Six* muses, » six prêtres qui assistent l'archevêque de Lyon aux offices des fêtes solennelles. (Du Cange, *Symmista.*) — 3° « Grands et petits *six* « sols, » monnaie. (C. G. II, p. 725.) — 4° « Porter « *six,* » terme de vénerie relatif aux bois du cerf : « Cette teste se peut nommer *porter six,* à cause « que les deux bouts des perches, qui font le haut « de la teste se doivent aussi compter. » (Salnove, Vén. p. 70.) — 5° « *Six* chiens, » relais de six vieux chiens que l'on donne sur les fins de l'animal. (Id. page 136.)

Sixain, aine. 1° Droit de six deniers (voir Sixiesme) : « Les droits de douzains et *sixains* qui « nous doivent estre payés chacun an au jour saint « Remy, à scavoir par l'homme douze deniers, et « par la femme six deniers. » (N. C. G. II, p. 141, Cout. de Hainaut.) — 2° [Paquet de six jeux de cartes : « Pour deux *sixaines* de cartes fines pour « servir au dict seigneur (François II) au feur de « 25 sols tournois le *sixain.* » (A. N. KK, 126, an. 1560.)]

Sixener. [Durer six ans : « Les semences ne « font communement, mesme es bonnes terres, que « cinquener ou *sixener.* » (O. de Serres, 113.)]

Sixiesme. Rente annuelle de six sols, due par chaque habitante affranchie du Haynaut aux comtes du même pays, en reconnoissance de sa liberté. (Cotgrave.)

Sixte. [Sixième : « Item dou *sixte* de deux jour« naus de terre que ils pristrent à deux solz de « rente. » (JJ. 18, p. 222, an. 1312.)] — « Quand le « vassal a perdu les hommages, le seigneur est « tenu luy en ayder, en affirmant par serment qu'il « n'en a aucunes choses par devers luy, pour droits « de ventes et honneurs : le seigneur plus proche « du fond qui prend le *sixte.* » (C. G. II, p. 654.)

Sizaine. Collection de six : « *Sizaines* seront « toutes nos dittes monnoies blanches et noires « evaluéez trente *sizaines.* » (Ordon. II, p. 42.) — « Ordonnons que l'on face nos monnoyes d'or, « blanches et noires, trente *sizaines.* » (Id. p. 142.)

Sizeau. [Soubarbe : « Lequel Lenfant vint don« ner à icellui Henryot soubz le menton de sa main « par maniere de *sizeau.* » (JJ. 169, p. 200, an. 1415.)]

Sizeaul. [Trait d'arbalète : « Lequel arbalestrier « lascha son trait, qui estoit ung *sizeaul* et telle« ment qu'il blessa le suppliant. » (JJ. 199, p. 557, an. 1464.)]

Sizement. Situation. (Cotgr.)

Skelete. Squelette. (Cotgr.)

Skeletos. [Squelette : « Je m'estale entier ; « c'est un *skeletos* où les veines, les muscles « paraissent. » (Mont. II, p. 61.)]

Skermuche. [Escarmouche, dans Jacques Henricourt, guerres de Liège, ch. 5.]

So. Si, en dialecte poitevin du XVIe siècle :

So vous plaiset de venir chez mon pere,
Y vous donray de vin à bonne chere. *(Fouill. Vén. 89.)*

Soantre. Au dessous, à la suite :

Toz premiers s'entra el bois :
La damoisele enprès lui entre,
Et li autre menent *soantre.* *(Parton. f. 146.)*

Soavet. [Doucement, sans bruit : « Tot *soavet* « en estraignant L'a reboutée sor l'enfant. » (Parton. v. 1275.)]

Si tost comme la clarté vit,
Tot *soavet* issi du lit. *(Narcisse, f. 118.)*

Sobitement. [Subitement : « Jazon od mil « homes *sobitement* entra en la cité. » (Mach. II, 5.)]

Sobre. [1° Tempérant : « De la bouche fu il si « *sobres* que onques jour de ma vie je ne li oy « devisier nulles viandes aussi comme maint riche « home font. » (Joinv. § 22.) — « *Sobre* comme un « oyseau. » (Songecreux, f. 66.) — 2° Qui use avec modération de : « Ne me tenez pur fille de Belial ; « Kar *sobre* sui e en anguisse e en plur. » (Rois, p. 4.)] — 3° Qui s'accorde avec la sobriété : « La « fervor de la chariteit... quant li cuers est li por« pris de l'ardor de chariteit k'il, aussi cum par une « maniere de *sobre yvrigne,* ne li sovient à hors mis « de lui mismes. » (S. Bern.) — 4° De jeûne :

Le dix septième d'octobre
Mil quatre cens quarante neuf,
Ceulx de Roüen eurent *jour sobre.* *(V. Charles VII, 61.)*

Sobre amer. Amer par dessus tout :

Sobre amer dueil, en amours exaulcé,
Mol un tandis, puis à coup descongneu,
Comme l'arbre de terre dechaussé
Qu'on veult tirer, et qui est incogneu :
Tout ung de moy, se je suis mescogneu,
Mieux me vauldra gecter dedans ung puis
Et ne vivre tant que soye chenu,
Puisque de vous approcher je ne puis. *(A. Chartier, 807.)*

Sobredent. [Surdent, rejeton bâtard : « Dites « Guillaume et Bertran son parent, De lor lignage « avons un *sobredent*, Qui son cousin Foucon a fait « sanglant. » (Foulques de Candie, p. 85, Reims, 1860.)]

Sobrement. En peu de mots, brièvement ; le roi de Navarre était venu à la cour de France dans l'espérance qu'on lui rendrait les terres de Normandie confisquées sur son père : « Quand le dit « roy de Navarre veit qu'il perdoit sa peine, et « labouroit en vain, il prit toutes ces choses en « grand deplaisance, et prit congé le plus *sobrement* « qu'il peut, mal content du roy de France et de son « conseil ; et retourna au royaume de Navarre. » (Froiss. liv. IV, p. 296.) — « Ce ne sera mal fait « que respondiez le plus *sobrement*, et honneste- « ment qu'il vous sera possible. » (Nuits de Strap. t. II, p. 223.)

Sobrequart. Assistant d'un juge, d'un médecin consultant. (Cotgr.) Rapprochez *Subrécargue*.

Sobresse. Sobriété :

Doubte Dieu, *sobresse* en mangier
Doit avoir, ne soiez sousprins
De vin, ne parle de legier. *(Desch. f. 65.)*

Sobrevers. [Qui est en excès : « Et possitis « facere canalem, ...per quam... dictam aquam seu « *sobrevers*... possitis ducere ad prata vestra. » (JJ. 89, p. 318, an. 1354.)]

Sobrier. [1° Mener une vie sobre : « Anglois sont « gens fais à la guerre qui bien scevent voiagier, « fourragier et prendre l'avantage et *sobrier* de « euls et de leurs chevaulx quant il besongne. » (Froiss. XV, p. 40.)]

Ensi avec moi se *sobrie* ;
Si com un jone homme doit faire,
Attaint del amoureus afaire,
Tenir doit toute vie sobre,
Ou aultrement trop il s'opprobre,
Et vient un temps qu'il s'en chastoie. *(Id. poës. f. 361.)*

2° Etre privé de, en s'adressant à Vénus :

Je vous pri, dame, que je voie
De jonece le franc buisson ;
Il y a jà des ans foison
Que je ne m'i poe ombrier :
Trop m'avez laissié *sobrier*,
Qui me tient li uns de vos fils. *(Id. f. 356.)*

Sobrieté. [« *Sobrietez* est à donter le delit dou « gosier et de la bouche par atemprance de rai- « son. » (Brun. Lat. Trés. p. 381.)]

Et certes choses n'est qui vaille
A garder le corps en santé
Autant que fait *sobrieté*. *(Desch. f. 474.)*

Sobriquée. Parfumée. (Cotgr.)

Sobriquet. Plaisanterie, bon mot : « Je vous « promets que celle de vous qui dira le meillieur « *sobriquet*, la premiere nuit qu'elle sera avec son « mary, je lui donneray deux cent ecus davantage « qu'aux deux autres..., il se va coucher, ses filles « aussi, lesquelles penserent bien, chacune à part « soy, quel bon mot elles pouroient dire la nuit des « combats, pour avoir les deux cens ecus. » (Contes de Desperriers, I, p. 36.)

Sobste. [Soulte : « Quittons et delaissons à la « ditte madame Jehanne de Biaumont... pour cause « dudit eschange et pour le pris dessus dit sanz « *sobstes* nulles, tout ce que nous avons ès villes et « ès parroisses de Chambey. » (JJ. 44, p. 87, an. 1307.)]

Sobz. Sous : « En et *sobz* nostre sauf et seur « conduit. » (Ord. III, p. 562.)

1. Soc. [Pièce de la charrue : « E ces de Israel « veneient as Philistiens pur aguiser e adrecier e « le *soc*, e le picois, e la cuigniée e la houe. » (Rois, p. 44.) — « Les jachierres, qui n'i refiche Le *soc*, « demoreront en friche. » (Rose, v. 19777.) — « 3 « viez *socz* à chaine, 2 coutres et une cheville de « fer. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 95.)]

2. Soc. [Je sus, dans Froiss. poés. II, 276, v. 2.]

3. Soc. Socque, brodequin comique :

Soit que le *soc* tu voulusses chausser
D'un vers comique. *(Beauch. Rech. des Théât. II, p. 30.)*

4. Soc. Titre de dignité, en Italie : « Albert « Malespine marquis à *soc* du Mantouan. » (Nature d'amour, f. 287.)

5. Soc. [Vêtement du roi lors de son sacre, à moins qu'il ne faille lire *roc* pour *roque :* « Les « chauces de soie de couleur de violete, broudées « ou tissues partout de fleurs de lys d'or, et la cote « de cele coleur et de cele euvre meismes, fete en « maniere de tunique, dont les soudiacres sont « vestuz à la messe, et ovecques ce le *soc*, qui doit « estre du tout en tout de cele meismes couleur et « de cele meismes euvre ; et si est fait à bien près « en maniere d'une chape de soie sanz chaperon. » (Reg. *Noster*, f. 163.)] — « Le pourpre au *soc* mort « d'egal poids balance. » (Cotgr.) — Le rocque en peau de mouton était à l'usage des paysans.

Socage. 1° « Raie que fait le soc en araut la « terre. » (Monet.) — 2° Tenure qui doit au seigneur non le service militaire, mais le labourage : « En « antient temps, devant le limital de temps de mo- « mory grand part de les tenants qui tyendront de « lour seigniors par *socage* devoient vener ovec « lour sockes chescun de les dit tenaunts, par cer- « tains jours per an, pur arer, et cemer les domenes « le seigneur, et pur ceo que tielx overages fueront « fait par le viver et surtenance de lour seigniors « de touts manners de services.... et pur ceo que « tielx services fueront faits ovec lour sokes, tiel « tenure fuit appel tenure en *socage*. » (Ten. de Littl. fol. 26.) — « Chescun tenure qui n'est pas « tenure en chivalry, est tenure en *socage*. » (Ibid.)

1. Soce. Associé : « Li fourniers doit avoir de « celui qui aura plain le four, un pain : et se *soces* « cuisent, li diz fourniers doit avoir deux pains : et

« si li pains que on li feroit ne li seoit, il ne penroit « deux pains de *soces* lesquels que il voulroit, et « les *soces* rauroient les pains que on avoit faiz « pour le dit fournier. » (Ord. IV, p. 371, an. 1357.)

2. Soce. [Redevance, dans la ville de Machau, au comté de Rétheil : « Beste de qe on prent *soce*, « doit ce trecens. »]

1. Soche. [Terre ayant droit de soc (v. Socage) : « S'il (l'objet volé) est trové dedenz sache et *soche*. » (Lois de Guill. p. 31.)]

2. Soche. [Souche : « Icellui Jourdain en fuiant « trouva en son chemin une *soche* de boys, appellée « (en Languedoc) steu. » (JJ. 199, p. 323, an. 1463.)]

1. Sochon. [Compagnon : « Compaignons, que « n'estes vous alez sonner ? Vos compaignons et « *sochons* y sont alez. » (JJ. 184, p. 90, an. 1450.)]

2. Sochon. [Bûche : « Icellui Guillaume print « ung gros *sochon* de bois, ...ouquel *sochon* l'on a « acoustumé de mettre et tenir chandelle ardent. » (JJ. 179, p. 12, an. 1447.)]

Sociable. [Avec lequel on s'associe : « Tant est « mal *sociable*, cruelle et bestiale la nature de « l'ambition et la convoitise de dominer. » (Amyot, Pyrrh. p. 18.)]

Sociablement. D'une manière sociable. (Mon.)

Social. [Qui vit en société : « Mais le bonheur « de l'homme, et special A sa nature, est d'estre « *social*. » (Peletier du Mans, Savoye, p. 265.)]

Socialité. Qualités de l'être social, son mode de vie. (Monet.)

Sociene. [Associée dans une fournée (v. Soce 1) : « Et si est assavoir ke li fournier doit metre le paste « des fournages ou boistiel et li une des *sociénes* le « doit tallier. » (Cart. de S. Pierre de Lille, f. 112, an. 1263.)]

Societé. 1° Association ; société en commande ; commandite : « Ce qu'on nomme ainsy dans le com- « merce, n'est autre chose qu'une societé, ou l'un « des associez fournit l'argent, et l'autre sous le « nom duquel le commerce se fait, son industrie, à « la charge de partager entre eux le profit. » (Laur.) — « *Societé* n'est pas servitude, » ce proverbe est opposé à celui qui dit que « qui a compagnon a maistre. » (Mém. de Bellievre et de Sillery, p. 225.) — 2° Cheptel : « Le seigneur du bestail qui l'aura « baillé à *societé* ou gazaille, soit vaches, brebis, « chevres.... peut suivre le dit bestail, si aucun en « a esté vendu par celuy qui le tient à gazaille et « les recouvrer en les faisant reconnoistre et ce « sans rendre l'argent qui par l'achepteur en aura « esté payé. » (N. C. G. IV, p. 907.)

Socine. Association ; on lit dans la coutume locale ms. de la ville d'Amiens : « Nus ne puet faire « four, ne fournel là où cuise pain autre que des- « seure est dit, ne là où il ait *socines*, se n'est par « le congié du roy et du vesque et du vidame. Mais « cil .iii. en puent donner congié, et de cuire ez « forniaus là où on cuit tartes, pastés, flaons et « seminiaus, l'on i puist donner congié de cuire « toute maniere d'autre pain, sans avoir *socines*, et « qui autrement le feroit, on abateroit le fornel. »

Soçon. [Compagnon : « Jacot Tranly compai- « gnon ou *soçon* de jeunesse d'icellui suppliant. » (JJ. 171, p. 407, an. 1421.)]

Socque. Terre qui s'attache aux pieds de ceux qui marchent dans les terres grasses. (Cotgr.)

Sodacre. Injure. Peut-être lire *podacre* ou *pouacresse ;* on dit de la Fortune :

> La fausse ypocrite,
> *Sodacre* et trahitte,
> Elle est si despitte,
> Qu'elle ne fait cure
> De riens où habite. *(Froiss. Poës. f. 240.)*

Sodalité. Société : « Les frais des funerailles, « du convoy, de la sépulture et de l'enterrement, « comme aussi les testamens, legs, dettes mor- « tuaires de confreries et de *sodalité*, sont à la « charge des heritiers. » (N. C. G. I, p. 747.)

Sodalle. Compagne, épouse : « La *sodalle* et la « tres blanche amye du Clair Titan, » c'est-à-dire l'Aurore. (Les triomph. de Pétrarq. traduits par le baron d'Oppède, f. 56.)

Sodant. [Soudan, dans Partonop. v. 4567.]

1. Sode. [Soude : « Vraiement le dist l'Escripture, « Que c'est (baptême) la *sode* et la jointure Par « quoi sommes joint et saudé A chelui ki tout a « creé. » (Gui de Cambrai, Barlaam et Josaphat, page 47.)]

2. Sode. Terme d'architecture pour marquer une face carrée. (Gloss. de l'Hist. de Paris.)

Sodée. [1° Rente d'un sou : « En tele manere « que de chascune cent *sodées* de terre et de rante « que li diz Guillaumes Chevaliers ha en la dite « ville d'Ayone et ès appartenances li diz abbez et « li diz covanz li doivent donner cent livres. » (Charte de Robert duc de Bourgogne, an. 1274.)] — 2° Solde : « Qui veut *sodées*, ne demorer à mi, Or « et argent aura à son plessir. » (Garin.) — « Et « veez en ci la monnoie des sos dou chevalier selon « le cours des *sodées* communes de cestui roiaume. » (Assis. de Jérus. ch. 230.) Voir aussi Soudée.]

Sodeer. [Soldat ou chevalier à gages : « Item « se insins estoit que par le soudan ou par autre « grant necessité il fust mestiers que il feist autres « granz mises et despens, ou en galies, ou en « *sodeers* retenir ou autrement. » (Reg. *Noster*, fol. 269.)]

Sodeineté. [Soudaineté : « Et esmerveilleront « el *sodeineté* del santé nient espoirée. » (Bible dans Pougens, archéol. fr. I, p. 218.)]

Sodenier. De *soudoier*, de chevalier à gages. Epithète d'une tenure dite « fief de *soudée*, » dans Jurain, comté d'Auxonne, p. 27, an. 1229.

Sodez. Soudé. St Bernard (p. 56) dit d'une bouteille bouchée à la glu : « Ensi k'il *sodez* par « cest glu, puist retenir lo novel vin ki dedenz est. »

Sodoier. [Soldat ou chevalier à gages : « Par « l'assise et usage du royaume de Hierusalem nul

« ne deit donner congié à son *sodoier* que il ne le « paie ou face paier et le conestable le peut de ce « destraindre. Mais se le *sodoier* prent congié et le « seignor li donne, il n'est pas tenu de paier le, « que de tant de tems comme il a servi. » (Ass. de Jérusal. ch. 131.)] — « Fief de *sodoier*, » fief en rente ou en deniers. Anciennement, en France, les seigneurs donnoient des pensions viagères à des personnes de guerre, à la charge de les tenir d'eux à foy et hommage. (Laur.) Voir Soudée.

Sodome (Peché de). Sodomie : « En 1477, une « nommée Marion, femme de Colin Panier, et d'une « autre femme dissolue qui chargeoient le dit « Daniel de les avoir efforcées, et en elles faict et « commis l'ord et villain *peché de Sodome*. » (Chr. scandal. de Louis XI, p, 292.)

Sodomie. [« La sixieme branche de luxure si « est un pechié qui est contre nature, comme soy « corrompre par *sodomie*. » (Ménag. I, p. 3.)]

Sodomiste. Sodomite :

Lerres, lerres, dist li hermites,
Tu es pires c'uns *sodomistes*,
Ne chien, ne leu, ne aultre beste. *(Ms. 7218, f. 4.)*

Sodomita. Sodomie :

Pechié de chair, ravissement publique,
Et qui pis est, tout vil pechié inique,
Innaturel, que l'escripture nomme
Sodomita, dont dieu dire s'applique. *(Desch. f. 335.)*

Sodomite. Coupable de sodomie : « Crime de « *sodomite*, si comme de faire contre tout fait de « nature humaine, et que n'à homme, n'à femme « naturellement appartient à faire. » (Bout. Som. rur. page 173.)

Il n'a, en tot c'est mont,
Ne bogre, ne herite,
Ne fort popeluant,
Vaudois, ne *sodomite*. *(Ms. 7615, I, f. 64.)*

Sodomois. Habitants de Sodome :

Par orgueil finerent Gregois,
Par trop grant estat li Tragede
Par pechié de char *Sodomois*. *(Desch. f. 244.)*

Sodomye. [Sodomie : « Le suppliant eut par « tentation de l'ennemi voulenté d'avoir compai- « gnie à une des vaches qu'il gardoit et d'accomplir « avec elle le pesché de *sodomye*. » (JJ. 190, p. 215, an. 1460.)]

Soduire. Séduire, tromper :

Fait vers li come felon,
Et com fel, et *Soduiant*. *(Poët. av. 1300, II, p. 782.)*

Amerai cele qu'ai amé tant,
Se ji ai trové cuer boisseor,
Qui soit *soduis* par faus lozengeor ;
Tant servirai qu'il l'en prendra pitié. *(Id. II, p. 696.)*

Soe. Sienne : « En bon repos soit la *soe* ame. » (Desch. f. 177.)

Est *soe* la comandie,
A son bon fait, ne mie à mien,
De mon comant ne feroit rien. *(Ms .7615, II, f. 174.)*

Soef. [Doucement, lentement, sans bruit : « Un « batel ont cil de la nef Mis jus en l'eve moult *soef* ; « Un lit i ont fait bon et bel *Soef* i metent le tousel. » (Partonop. v. 1968.)] — « O Bon Dieu omnipotent « *soef* vengeant, et pardonnant. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 407.) — « *Soef* conforte qui n'a mal. » Nous disons : mal d'autruy n'est que songe. (Partonop. f. 142.) — « Le bœuf las marche *soef*. » (Cotgr.) — « De son ostel s'en ist *soef* ; *Soef* avale le degré. » (Fabl. de S. Germ. p. 312.)

Li sires chevauche devant,
Car ses chevaus *soef* l'enporte. *(Ms. 7996, p. 55.)*

Soefrir. [Souffrir : « Seulement pour ce que « madame Rit à la fois sus eulz, par m'ame, Et « *soeffre* bien qu'il soient tel soit à la feste ou à « l'ostel. » (Froiss. Poës. II, p. 76, au. 2595.) — « Ço est merveille que Deus le *soefret* tant. » (Rol. v. 1774.)]

Soeil. [J'ai coutume : « Je vi le temps que loer « je m'en *soeil*. » (Froiss. Poës. II, p. 409, v. 3.)]

1. Soel. Sceau : « Del *soel* soeleie. » (S. Bern. page 136.)

2. Soel. Seuil :

Quant je cuidai passer le *soel*
Je kai eus-chus ; de qoi me doel. *(Vat. 1490, f. 128.)*

Soeler. [1° Soûler, rassasier : « Nus ne se pooit « *soeler* De l'esgarder se il fust liés. » (Flore et Blanchefl. v. 2855.) — « D'autre mengier me *soelés* « Me chars ne mangera le vostre. » (Roi Guill. p. 60.) — 2° Apaiser, contenter : « Ces paroles et aultres « que li rois leur disoit les *soela* un petit. » (Frois. V, page 455.)]

Soeller. [Souiller : « Se aucuns *soelle* le temple « Dieu, ce est soi meisme, par pecié, Dieus li de- « mandera. » (Archiv. des miss. scientif. V, p. 155.)]

Soelt. [A coutume (*solet*) : « As li un angle ki « od lui *soelt* parler. » (Rol. v. 2452.)]

Soens. [Sien : « Li *soens* orgoilz le devreit ben « cunfundre. » (Rol. v. 389.) — « Rollanz des *soens* « i veit grant perte. » (Id. v. 1691.)]

Soentre. [Du latin *sub intra*. 1° Après, à la suite : « S'enseigne escrire et el camp entre, Si « compaignon en vont *soentre*. » (Parton. v. 3449.)]

Anacletus en la voie entre,
Il vait devant, et cil *soentre*. *(Brut. f. 4.)*

2° Selon ; à l'occasion du concile de C. P., où Charlemagne assista, on lit :

Si deviserent en la soume
Que, *soentre* la loi de Roume,
Traistat on la cretienté. *(Mousk. p. 95.)*

Soer. [Sœur : « *Soer*, chere amie, de hume « mort me demandes. » (Rol. v. 3713.)] — « Quant « Adam fu mort .vii. jors en après crut Eve q'ele « se moroit ; lors fit Seth son filz venir devant soy, « et les .xxx. freres, et les .xxx. *soers* et si leur dist. » (Hist. de la Ste Croix, p. 11.)

1. Soes. [1° Doux, agréable : « La nuis est *soes* « et serie. » (Partonop. v. 697.)]

Tant est amors douce, et *soes*,
Que tant douce riens ne fit Des.
Ovide, de Arte amoris, ms. de S. Germ. fol. 96.

2° En secret, sans bruit :

Quant Henry out longues souffert,
Soes manda au duc Robert,

Que de vin avoit desirier,
D'autre chose n'avoit mestier,
Et Robert l'en a envoyé. (*Rou, p. 407.*)

2. Soes. Tu sais : « E tu Adam, *soes* bien qe « c'est voir jeody. » (Hist. de la Ste Croix, p. 1.)

Soeste. [Secte, dans Froiss. Chron. d'après le gloss. de Scheler.]

Soeture. [Mesure agraire ; ce qu'un homme peut faucher en un jour : « Quatre *soetures* de « prey. » (B. N. lat. 5188, f. 72, an. 1316.)]

Soeuillures. Ordures : « Nul ne peut mettre « *soeuillure* qui joigne à frocq, qu'il ne demande « congé au maieur. » (N. C. G. I, p. 106.)

Sœur. 1° Terme exprimant la tendresse d'un mari pour sa femme ; Hugonet, sieur de Saillant, chancelier de Bourgogne, écrivant à sa femme le jour où on lui trancha la tête : « A ma *sœur* Louise, « dame de Saillant, et d'Epoisse ; ma *sœur*, ma « loyale amye, je vous recommande mon ame de « tout mon cœur. » (Duclos, Preuv. de l'Hist. de Louis XI, p. 444.) — 2° Femme galante : « Thibaut « qui ouyt ces mots, estimant qu'on parloit de sa « femme, qui peut estre aimoit l'amble, comme « estant de nos *sœurs*. » (Moyen de parv. p. 127.)

Expressions : 1° « *Sœur* de frère, » digne de son frère ; on lit d'Yolande de France, duchesse de Savoie : « Elle fut une tres belle et habile, et bien « *sœur de frere* le roy Louis onzième. » (Brant. Dames ill. p. 275.) — 2° « *Sœur* de loy. » (N. C. G. I, p. 509.) Voir le suivant. — 3° « *Sœur* germaine, » demi-sœur. (Monstrel. II, p. 18.) — 4° « *Seur* de « religion, » religieuse : « Estes vous des *seurs de* « *religion* qui pleurent quand leurs chiens ne veul- « lent point manger de grasse soupe. » (Percef. III, f. 115.) — 5° « Elle est de nos *sœurs*, » c'est une catin. (Oudin.

6° Le frere veut bien que sa *sœur* ait,
Mais que rien du sien n'y ait. (*Cotgrave.*)

Sœurete. Petite sœur. (Cotgr.)

Soffianz. [Suffisant : « La pense turbée n'est « mie *soffianz* de ce à esgardeir, a cui ele puet « à vis unkes paisieble *sospireir*. » (Dialoge Grég. lo pape, p. 367.)]

Soffime. [Sophisme : « Et si je le questionnai, « De gramaire li demandai ; De *soffime* et de ques- « tion Ne me sot respondre un boton. » (Renart, vers 21127.)]

Soffisant. [Suffisant : « Et si soies bien enten- « dans, Se justice dormoit gisans, Si seroit amors « *soffisant*, Que tu vas si moult desprisant A mener « bele vie et bonne. » (Rose, v. 5551.)]

Sofflement. [Soufflement : « Li quiez, quant il « parloit, mist fors lo vial *sofflement*. » (Dialoge Grégoire lo pape, p. 200.)]

Soffler. [Souffler : « Li espirites de lui *soffiera* « et corront eves. » (Psautier, f. 177.)]

Soffraindre. Faire défaut, être en souffrance :

Riens qui à grant beauté tieigne
Ne truis qu'en lui, n'en sa façon *soffraigne*,
Fors qu'un petit li messiet, ce m'est vis,
Ce que trop tient ses eulx de moi eschis.
Poet. ms. av. 1300, t. I, p. 237.

Voiture a dit pareillement d'une dame dont il fait l'éloge :

Enfin rien ne lui deffaut
Que d'avoir le coeur trop haut.

Soffraite. [Disette : « Il commençoient avoir « *soffraite* de viandes et de soif avoient tele *soffraite* « que grant partie d'eus en perdirent les dens. » (Martène, Ampl. Coll. V, c. 719.)]

Soffraitous. [Dépourvu : « Caitif somes de « Franche et d'amis *soffraitous*. » (Elie de S. Gilles, vers 590.)]

Soffrance. Souffrance :

Or soit plaine de grant *soffrance*,
C'est la millor pourveance
Que je i voie. (*Ms. 7615, II, f. 139.*)

Soffranment. Patiemment :

Tant *soffranment* n'i fait languir
Li dous espoir de vo merir. (*Poët. av. 1300, III, p. 1187.*)

Soffraule. Tolérable, dans S. Bern. Serm. fr. page 341.

Soffretous. [Souffreteux : « Tu es retraianz le « *soffretous* des mains au plus forz de lui. » (Psaut. fol. 42.)]

Soffrir. [1° Souffrir, supporter : « Amours m'a « par raison monstré Que fins amis *soffre* et atent. » (Dame de Faiel, dans Couci.) — « Et faites tant que « il soient armé De biaus chevaus courans et abri- « vés ; Vous estes riches bien *soffrir* le pouvés. » (Garin, I, p. 6.)] — 2° Permettre :

Droiz dit, et retrait par le sage :
S'il a home en vostre parage,
Que l'en vuel le sien tolir,
Si com mueble, ou heritage,
Ou faire de son cors outrage,
Vous ne li devez pas *soffrir*. (*Ms. 7615, I, f. 110.*)

3° Subir : « *Soffrir* le jugement de nostre court. » (La Thaumass. Cout. d'Orl. p. 466, an. 1183.)

Sofisance. [Contentement : « Si ne fait pas « richesse riche Celi qui en tresor la fiche ; Car « *sofisance* solement Fait homme vivre richement. » (Rose, v. 4993.)]

Sofisme. [Sophisme : « Li reis jure les oilz, ja « cil moz n'i sera, Car *sofisme*, ço dit, e grant engin « i a. » (Thom. de Cant. p. 108.) — « Il n'entendent « pas à cel dire Le *sofisme* qu'il lor fesoit, Li bons « chevaliers ne l' disoit Se por oïr non qu'il « diroient. » (Lai de l'ombre.)]

Tu parole moult folement,
Si me fes ci un argument,
Et un *sofisme* tout boçu. (*Ms. 7218, f. 214.*)

Mes Dieus m'a joué d'un *sofisme*,
Que tout li mire de Salerne
N'abesseroient ceste lime,
Quar je fui oublié à disme,
C'est uns blez qui volentiers germe. (*Id. f. 61.*)

Sofler. [Souffler : « Fous est qui le feu esteint « *sofle*. » (Benoit, v. 15362.)]

Sofraite. Besoin :

On dit pieça que li mestiers
Aprent hom, et grant *sofraite*. (*Fabl. de S. Germ. p. 330.*)

Sofretos. [Souffreteux : « Si vien avec nos, Tu « ne seras ja *sofretos* De rien dont te puisson « aidier. » (Ren. v. 13258.)]

Sofrir. [1° Souffrir : « Au Mans avons *sofert* « dolereuse quinzaine. » (Sax. XXX.) — 2° Patienter, attendre : « Mesagiers, freres, vous convient à « *sofrir.* » (Garin, I, p. 191.)]

Sognant. Concubine :

Il (Charlemagne) n'ot dont plus d'enfans
D'espousée, petis, ne grans ;
Ainc ierent mort, et trespasé,
Dont li rois ot son cuer lasé :
Mais de *sognant* encor avoit
Fius et filles que moult amoit. *(Mousk. p. 297.)*

Sognentage. Concubinage :

Et quant Frassadrée moru,
Carles (Charlemagne) .II. ans veves fu,
D'une dame veve Mabile
Ot, en *sognentage*, une fille. *(Mousk. p. 76.)*

Sogre. [Beau-père : « Le suppliant gendre de « Pierre Fontan dist et deposa pour et à l'intention « dudit Pierre Fontan son seigneur ou *sogre.* » (JJ. 170, p. 33, an. 1417.)]

Sohaidier. Inf. pris subst.; souhait :

J'aime mieux par soffrance,
Et par son gré, avoir mon desirier
Qu'estre à mon bel o li por *sohaidier.*
Poet. fr. av. 1300, t. I, p. 484.

Sohais. [Souhaits : « Al jor del jugement, quant « Deux tiendra ses plais, Or ont li pecheor bien jeté « lor *sohais.* » (Sax. XV.)]

Sohaster, erie. [Cohabiter, action de demeurer ensemble : « L'an mil .cccc. et six, le di« menche premier jour de janvier, sur le fait de « *sohaster*, feismes assembler derechief et venir « devant nous, pour avoir leur avis sur le dit fait « de *sohasterie*, les personnes qui ensuivent.... » (1406. Enquête sur le fait des texiers en drap. Police d'Orléans. L. C. de D.)

Sohet. Souhait, désir :

. . . . . Di moi à mon seignor :
Si vain *sohet*, et si espoir breton
M'ont deçeu...... *(Poët. av. 1300, II, p. 678.)*

1. Soi. Je sus, il sut :

Par Dieu, belle compaignete
Je amasse ; mais je n'os.
Onc ne *soi* rien d'amorettes,
Ne entremetre m'en os. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1429.)*
Le conte ne *soi*,
Mes bien en i ot .c. et meix. *(Ms. 7615, f. 187.)*

2. Soi. 1° Soif :

Qui muert de *soi*, et l'aige a en present,
S'adonc n'en boit, il fait plus pour cheli
Q'i l'aige pure, et boire li desfent. *(Vat. 1490, f. 134.)*
Por le bien, et pour la douçor,
Que li vins avoit dedens soi,
Li rois en but sans avoir *soi.* *(Ms. 7218, f. 231.)*

2° Désir :

De Dieu servir avoit grant *soi.* *(Ms. 7218, f. 290.)*

3. Soi. 1° Lui :

De mon mestre, et mon droit seignour,
Amours, qui sers ainc, et aour,
Et qui la puissance me livre
Que j'ay, car sans *soi* ne puis vivre. *(Froiss. p. 7.)*

2° [Elle : « .... De sa robe, et la dame entour *soi* la « renoue. » (Berte, c. 33.)]

. . . . . Celle que j'aime plus que m'ame,
Ne voelt avoir pitié de moy,
Je n'ay el que refus de *soi.* *(Poës. de Froiss. p. 10.)*

Expressions : 1° « *Soi* tiers, » lui troisième :

Il est atornez por movoir,
Soi tiers des compaignons, sans plus.
Fabl. ms. de St Germ. fol. 330.

2° « *Soi* li autre, ou tiers de bannieres, » c'est-à-dire, lui faisant avec les bannerets qui etoient avec lui, le nombre de deux, ou trois. (Choisy, Vie de St Louis, p. 340.) — 3° « *Soy* aultre, » lui deuxième. (Gloss. de l'Hist. de Bret. p. 440.) — 4° « *Soi* quart, » lui quatrième : « Au tournoi ne vint pas *soi quart.* » (Ms. 7615, II, f. 191.)

Soiage. Action de scïer, de couper : « *Soiage* de bleds et foins. » (Monet.)

Soich. [Soc de charrue, coultre : « *Soich*, et « chasgnon, instrumens de charrues. » (JJ. 132, p. 220, an. 1388.)]

Soiche. [Souche de bois : « Deux arpens de « pré, ou environ, assis au gué de Menaut, avec « les *soiches*, tenant et appartenant audit pré. » (1353. Aveu de la terre de Pré-le-Fort, paroisse d'Huisseau, châtellenie de Baugenci ; L. C. de D.)]

1. Soie. [Sienne : « Et se faisoient li auqun (des « Flagellants) entre deus espaules sanier moult « vilainement et aucunes *soies* femmes avoient « drapelés apparilliés et requelloient ce sanc et le « metoient à lors ieuls. » (Froiss. V, p. 275.)]

Sire, se Dieus ait part de m'ame,
Ele doit, par droit, estre moie,
Ele n'iert ne vostre, ne *soie*,
Je l'acatai de mon avoir,
Ele me doit bien remanoir. *(Ms. 7989², f. 213.)*
J'ay ci m'amie connue
Ke je cuidoie avoir perdue
Me rendu refer et pri
Rende le moi, *soie* merci,
Ses hom liges en devenrai. *(Ms. 7989², f. 53.)*

2. Soie. [1° Etoffe : « A Pierre Bousdrac, dit « Pagant, mercier demourant à Paris pour deniers « à lui paiez qui deubz lui estoient pour deux onces « de *soie* vermeille et azurée achatée de li.... pour « les neccessitez de la garde robe de monsei« gneur le duc de Thouraine. » (Nouv. Compt. de l'Argent. p. 146.) — « Et riches trez de *soie* à « girons et à pans. » (Sax. V.) — « Soz une vielle « robe vueil mieus que nete *soie*, Que je fusse « soillie desoz une de *soie.* » (Jubin. Cont. II, p. 76.) — 2° Poil : « Le roy lui fist mettre (au-dessus de la « tête) un glaive bien tranchant et le fist pendre à « la *soie* d'un cheval. » (Vignay, eschés moralisés, fol. 71.)]

3. Soie. [1° Scie : « Et sachiez que en flun de « Nile est une maniere de delfins qui ont sor le dos « une eschine autele comme *soie*, dont il ocient « le cocodril. » (Brun. Lat. Trés. p. 188.)] — 2° Lame de sabre : « *Soie* de St Denis. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1652.) — On lit du roi Clovis, irrité

contre les prédications de saint Denis à la reine Clotilde :

Et mol forment li anoia,
Que S. Denis le guerroia :
Prendre le fist, et le cierviel,
D'une *soie* ki fust d'acier,
Le fist treneir outre parmi. *(Mousk. p. 13.)*

Le mot *soie* est encore un terme de fourbisseur.

Soief. [Haie (v. Soif) : « Ainsi que le dit Perrin « fu passez oultre le *soief* ou haie du dit courtil. » (JJ. 156, p. 368, an. 1461.)]

1. Soient. Au pluriel, pour soit, ou bien : « Les « habitans de Pregillert *soient* residents en nostre « terre et seigneurie, ou en quelque autre sei- « gneurie de la ditte ville. » (Tit. de la terre de Ste Palaye, 1338.)

2. Soient. Subjonctif de *savoir :*

Ce fu par grant maleichon,
Qu'il ne *soient* la traison. *(Rou, p. 18.)*

Soieors. Moissonneurs :

Mal ai mon service emploié,
Quar li vilains m'a octroié
A ses *soieors* à lor prise. *(Ms. 7218, f. 47.)*

1. Soier. [Scier, couper : « A l'entrée d'aoust, « ains c'on *soie* les blés. » (Aiol, v. 10425.) — « Il « fait gaster les vinges et tos les blés *soier.* » (Elie de S. Gille, v. 1508.) — « Tout soit ce qu'il y ait.... « blés ou mars près à *soier*, ou près à fauquier. » (Beaum. XIII, p. 11.) — « C'est qu'il doivent les blez « *soier*, Aüner et apareillier. » (Censier de Verson, v. 47.)]

Se j'ai un camp, et j'otroi
C'uns hom i viegne glener,
Che m'est vis q'il i foloie
Tort me fait s'il i *soie.* *(Vatic. 1490, f. 142.)*

Il *soia* bien en vo costure,
Et bien ouvra en vostre vigne. *(Ste Léoc. f. 33.)*

2. Soier. [Enfoncer la lame du fer jusqu'à la *soie* traversant la monture : « Le fer lui passa parmi « le corps tant qu'il convint la darde *soier* et bouter « oultre. » (Froiss. XI, p. 291.)]

1. Soif. [Haie : « Jeu Gui, sire de Caumont doi « clorre mes jardins de *soif* ou de fossé souffisant. » (JJ. 198, p. 441, an. 1229.) — « Icellui Gilebert arra- « cha et tira d'une haye ou *soif*, qui estoit près de lui « un planchon. » (JJ. 115, p. 270, an. 1379.) — « Li « abbés et li couvent faisoient *soif* en leur eaue de « Roisaufait pour che que leur poissons ne montast « en nostre eaue. » (Cart. du Mont S. Martin, f. 122, an. 1268.)]

2. Soif. [Désir de boisson, masc. et fém., au propre et au figuré : « Ne par qui soit assouagiés « Le *soif* que j'ai, qui m'est si griés. » (Froiss. poés. I, v. 2015.)] — « Endurer la *soif* auprès d'une fon- « taine. » (Cotgr.) — « Il n'a pas *soif* qui de l'eau « ne boit. » (Id.) — « On a beau mener le bœuf à « l'eau, s'il n'a *soif.* » (Id.) — « Qui mieux aime « autruy que soy au moulin il meurt de *soif.* » (Id.)

Son ceval atace à un arbre,
Iloques li plet à remaindre,
Et quant il vaut son *soif* estaindre,
D'un autre *soif* est escaufés,
Ki graindre mal li fait assez. *(Ms. 7989 ², f. 62.)*

Soiffe. Même sens : « Boire pour la *soiffe* adve- « nir. » (Rabelais, p. 22.)

Soig. Soin, souci, besoin :

S'or eusse mes chevaliers,
Donc j'ai plus de cinq cens milliers,
Mes demeines, mes vavassors,
N'eusse *soig* d'autre secors. *(Parton. f. 133.)*

Teus i a qui aiment faucons
Espriviers, et esmerillons ;
Mes tex les porte sor son poig,
Qui au cuer en a pou de *soig.* *(Ms. 7615, II, f. 165.)*

Amors n'a *soig* de seignorie,
Car il n'aime pas qui bien ne prie. *(Ms. 7989², f. 61.)*

Soigau. Chirurgien : « Qui enchiet de le danger, « et de ferir autre, sans sanc, et sans chaable, est « à cinq sols d'amande, et quinze sols au blecié, et « *soigau.* » (Anc. Cout. d'Orl. dans la Thaumass. 467.)

Soign. [Besoin : « Pur ço n'unt *soign* de elme « ne d'osberc. » (Rol. v. 3250.)]

Soignant. [Concubine : « Gontrans qui rois fu « d'Orliens ot quatre filz de diverses *soignans*, c'est « à dire de fames qu'il n'ot pas espousées. » (Dom Bouquet, III, p. 205.)]

Tex est à sa *soignant* si forment aloiés,
Mais quant il voit qu'il est toz à le mort jugiez,
Ne s'en vielt departir, si parest desvoiez,
Qui ce font ne se duelent gaires de lor pechiés.
Vies des SS. Sorb. n° 27, col. 10.

Soignantage. Concubinage : « Se uns homs a « d'une femme un fil en *soignantage*, et puis un « autre de laquelle il a un fils, et après, celle qu'il « a espousée muert et il epouse la premiere de « laquelle il eut un fils en *soignantage*, et est le fils « mis sous le drap avec le pere et avec la mere « pour li faire loyal, et en tel cas ses mainné fieus « est ainé quant à l'heritage. » (Beaumanoir, chap. XVIII, p. 102.)

Soigne. [Chandelle : « Une des beguines la « royne, quant elle ot la royne couchie, si ne prist « garde, si jeta sa touaille de quoy elle avoit sa « teste entorteillie, au chief de la paielle de fer là « où la *soigne* la royne ardoit. » (Joinv. § 645.)]

1. Soignée. [Droit de gîte (voir Seignie) : « La- « quelle *soignée* vault trois aschins d'avoine, un « septier de vin, deux *soignées* de cire... sur chas- « cun feu de la ville de Vrevin. » (JJ. 154, p. 2, an. 1398.)]

2. Soignée. Chandelle (v. le précédent).

Soignement. [Frais, dépenses : « Item disoient « li diz sires de Chatenay et sa femme qu'ils devoient « avoir trois seignies chascun an sur ledit prioré « de Viviers ; pour chascune seignie trois jourz « eulz, leur gent et leur chevaux au *soignement* « dudit prioré à tous depens. » (Cart. de Montier Ramey, p. 32, an. 1331.)]

Soigner, ier. [1° Fournir : « Cevaus et reubes « lor faisoit *soignier*, tant com il en voloient. » (Roi Guill. p. 117.) — « Et se nous ou nostre hoir « voliens faire ovrer aus murs de la vile de Vau- « quelour pour la fermetei, il nous *soigneroient* « une charrete à dous chevaux et le charreton à

« tout lour coulz. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, III, p. 596.)] — 2° S'inquiéter de, dans une lettre de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, adressée en 1402 à Henry IV, roi d'Angleterre, « quels ont esté, et qui furent les miens (progeni- « teurs) n'est jà besoin que j'en *soigne.* »

Soigneusement. [Avec soin : « Doient li eskie- « vin warder et oreillier et entendre *soigneusement* « ke nus ne meffacc, ne mesdie, souz le ban k'on « en a fait. » (Appel en duel à Cambrai.)]

Soigneux. [1° Qui prend souci de : « Or soiez « bien *soigneuse* de son respassement. » (Berte, c. 47.)] — 2° Attentif : « *Soigneuse* cure. » (Strapar. t. II, p. 271.)

1. Soignie. Soignée, et par antiphrase mise à mal :

Avec la dame vet gesir
Li dus ; si la baise et acole :
Cele qui fu de bone escole,
Simple, cortoise, et debonerre,
Li soufri ce qu'il vost feire,
Ainz de riens ne li contredit,
Et ne quedent bien soufrist,
Que Trubert l'avoit bien *soignie.* *(Ms. 7996, f. 24.)*

Soignole. Instrument à tirer l'eau d'un puits. (V. Ménage et D. C. sous *Ciconia.*) C'était une sorte de grue.

Soihestés. [Métayage : « Je Rogues li Borgnes, « chevaliers, aie tenu en *soihestés*.... dis mencau- « dées de terre... Et pour che que les dites terres « ne soient plus en *soihestés*, ai consenti de me « bone volenté à partir les dites terres. » (B. N. fr. anc. 5460, p. 98, an. 1317.)]

Soihier. Moissonneur :

D'un hastieu tornoi sauvaige,
Se saura bien consirer;
Il lairra *soihier* aler,
Qui grant mestier a d'user *(Poët. av. 1300, III, p. 1068.)*

Soil. [Seuil : « Quant Primaut le vit, si fu liez ; « Sor le *soil* as mains et as piez Font fosse desoz « un degré. » (Renard, v. 3084.)]

1. Soile. [Seigle : « A Vaucler .II. mois de *soile.* » (Musée des arch. départ. p. 139, an. 1241, test. de Marie de Chimay, comtesse de Soissons.) — « Je « n'achate *soiles* ne lins, Aultres grains ne fours ne « moulins. » (Froiss. poés. II, p. 222, v. 81.)]

2. Soile. [Sole, terre faisant partie de l'assolement : « Est çon une clayme de aver le ore qui est « trové en son *soile* ou terre. » (D. C. s. *Oredelfe.*)]

3. Soile. [Cèle, cache : « Trestot li conte, ne li « *soile* niant. » (Gir. de Viane, v. 1939.)]

Soillart. [Souillon, valet de cuisine : « Le val- « leton *soillart* de la cuisine sonna une paelle. » (JJ. 116, p. 54, an. 1379.) — « Comment, *soillart* de « cuisine vous en faut parler. » (JJ. 151, p. 296, an. 1397.)]

Soille. [Seigle : « Grans pains de *soille.* » (Froiss. VII, p. 409.) — « Quatre journaux d'escour- « jon et deux de *soille.* » (Cart. de Corbie, Ezechiel, fol. 142, an. 1421.)]

Soillier. Souiller : « Quant on les chasce (les « sangliers) ils se *soillent* voulentiers ès boes, et se « ilz sont bleciez, c'est leur médecine que de se « *soillier.* » (Chasse de Gast. Phéb. p. 62.)

Pour ce est fous, ce sachiez de voir,
Li hons qui a bonne moillier,
Quant il aillors se va *soillier*
Aux foles garces tricheresses,
Qui plus que chas sont lecheresses. *(Ms. 7615, II, 126.)*

Soing. [1° Préoccupation : « Or n'est assoi que « *soing* ne passe. » (Froiss. poés. II, p. 112, v. 3784.)] — 2° Souci, inquiétude : « Disoit oultre qu'il vou- « droit bien estre joyeux, mais personne qui vient « à *soing* ne le peut estre. » (Arest. Am. p. 350.) — 3° Besoin :

Quant le saint hom vit le lion,
N'avoit apris tel compaignon ;
N'eust *soing* de se compaignie. *(V. des SS. Sorb. 61, c. 35.)*
Amors n'a *soing* de compagnon. *(Ms. 7989², f. 65.)*

Soinge. [Souci, préoccupation : « Puis que jou « entrai cheens, m'est venue une *soinge* souve- « rainne. » (Froissart, III, p. 456.)]

Soingner. 1° Se mêler de : « Il est moult fous « qui de tout *soingne.* » (Ms. 7996, f. 93.) — 2° Nourrir : « Qui de greveus morsiaus les soingnent. » (G. Guiart, f. 315.)

Soingnetage. [Concubinage : « Et tenoit sois- « sante fammes ou plus en *soingnetage.* » (Mén. de Reims, § 241.)]

Soingneusement. [Soigneusement : « Et si « vous di certainnement que on le garde bien et « *soingneusement.* » (Id. § 78.)]

Soingniier. [Présenter une excuse, une *essoine* pour non comparution en justice, dans P. de Fontaines, p. 121, art. 19 et 20.]

Soioire. Scie : « Par nuict vindrent soier, à « tout *soioires* sourdes, les estaches qui souste- « noient le pont. » (J. Le Fev. de St Remy, Hist. de Charles VI, p. 129.)

Sojourné. [Reposé : « Grant desroi menent cil « destrier *sojourné.* » (Roncisv. p. 45.)]

Soipture. [Haie : « Donnons trente *soiptures* « de prés seants au finage de Combertaut. » (Hist. de Bourgogne, II, p. 197, an. 1332.)]

Soir. [« Et en vint en Normandie au plus tost « qu'il pot et au plus esforciement, et arriva à « Dieppe un *soir.* » (Mén. de Reims, § 109.)]

Expressions : 1° « *Soir* et main, » sans cesse :

Car *soir et main*, tempre et tart,
Me fait par son tres doulx art
A ly penser. *(Desch. f. 144.)*

2° « Bon *soir* mon pere et ma mere, les derniers « couvrent le feu. » (Oud.) — 3° « Se lever dès le « *soir*, » se lever le lendemain de fort bonne heure et n'en rien faire. (Id.) — 4° « Nul *soir* sans jour. » (Cotgr.) — 5° « Les paroles du *soir* ne ressemblent « pas à celles du matin. » (Id.) — 6° « Peu remplis- « sent le *soir* ce qu'ils ont promis le matin. » (Id.) — 7° « Tel rit au matin qui au *soir* pleure. » (Id.) — 8° [« *Soir* » tard : « Tempre et *soir.* » (Froiss. Poës. I, p. 5, v. 135.)]

Soirement. Serment :

A pou, sire, que ne danoe
Et juroe moult durement,
Mes onques, por nul *soirement*,
Ne por riens qu'i seusse dire,
Ne pois son plessir contredire. *(Ms. 7615, II, f. 149.)*

Soireux. Qui est du soir, à la proximité de la nuit. (Cotgrave.)

1. Sois. Chandelles : « Nous estaignons toutes « les *sois*. » (Ms. 7218, f. 232.)

2. Sois. Je sais : « Oncques d'amors ne *sois* « riens. » (Chans. fr. du ms. Bouhier.)

3. Sois. [Haie, palissade : « Un jardin qui estoit « clous et estoupez de *sois* et d'une haise..... et ala « rompre et abatre la dite haise de *sois*. » (JJ. 168, p. 21, an. 1414.)]

Soison. Saison, quartier de service : « Tous « offices mis, instituez, et confermez par mons. de « Bourgogne, durant son gouvernement au duché « de Bretagne, demourront en leur estat, sans ce « qu'ils soient aucunement muez, ou ostez sans « lettre et consentement de M. de Bourgogne, « excepté messire Alain de la Houssaye qui sera osté « de *soison*. » (Hist. de Bret. Lobineau, II, p. 817, an. 1404.)

Soissons. Ville sur laquelle on trouve cet ancien proverbe : « La ribaudie de *Soissons*. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1651.)

Soiste. [Société, métayage : « Donnons... toutes « les choses ke nos avons et aviemnes euut nos et « no ancisseur en terrage, en *soiste*, en tierce « garbe. » (Cart. de S. Aubert de Cambrai, an. 1266.)]

1. Soit. Il sut :

Moult fut liez, quant il vint à terre,
O la dame que il aimoit,
Mais il ne cognut, ne ne *soit*
En quel terre il est arrivez. *(Brut, f. 19.)*

2. Soit. [Subjonctif du verbe *être ;* conjonction. 1° Ou bien : « Prendre mari est chose à remenant ; « N'est pas marchés qu'on laist quant se repent, « Tenir l'esteut, *soit* lait ou avenant. » (Romancer. p. 73.)] — 2° « *Soit*-il, » soit, qu'il soit : « Sera « l'enqueste et information incontinent rapportée « à la justice qui en donnera communication au « procureur d'office, lequel, sans autre delay, « devra sur icelle requerir ordonnance et decret, « *soit-il* de capture, adjournement personnel, ou « autre, selon l'exigence des faits. » (N. C. G. II, p. 859.) — 3° « *Soit* il, » même, quand ce seroit : « L'indiscrétion gaste tout, et oste la grace aux « meilleures (choses) *soit il* à bien faire à autruy. » (Charron, Sag. p. 355.) — 4° « *Soit* en soy, » soit en sa conscience. (Font. Guer. Trésor de Vénerie, p. 33.) — 5° « *Soit* que ce soit, » quoiqu'il en soit :

Soit que ce soit, soit que la nouveauté
De ce printemps, dans mon esprit, verdoie,
Ou que ce vert mes pensers tienne en joye,
Sous le couvert de cest arbre vouté,
Si voy-je bien que ceste cruauté
Qui dans le clos des villes me guerroye,
Ne fait icy de mon cœur telle proye
Comme je suis d'elle ailleurs tourmenté.
Pasq. Œuv. mesl. p. 432.

Soitier. 1° Soyeux. (Cotgr.) — 2° Ouvrier en soie. (Oudin.)

Soiture. [Mesure agraire ; ce qu'un homme peut faucher en un jour : « Une piece de terre qui « fu en pré contenant doues *soitures*. » (Cart. de Bussières, p. 15, an. 1275.)]

Soiveux. Altéré :

Tel de cœur en chemin se met
Qui, soudain recreu du voyage,
A mi chemin rompt son courage,
Et boit dans le ruisseau moins sale ;
Mais en vain, si sur le somet,
A longs traits *soiveux*, il n'avale
De celle source claire coulante,
Ou l'onde pure est bouillonnante. *(Baïf, p. 231.)*

Soivre. Séparer, dépouiller :

. . . . . Il se fait tot de ses biens *soivre*,
Quar au Soudan son bon seignor
Done son fait, et son labor. *(Parton. f. 161.)*

Soixante. « Agé d'*un soixante* ans, » d'une soixantaine d'ans. (La Croix du Maine, Bib. p. 277.)

Soixantiesme. Terme de monnaie : « Que nos « monnoyes d'or blanches et noires, quarante « huitiemes que l'on a fait et fait adpresent, soient « faites et ouvrées *soixantiemes*. » (Ord. II, p. 179.)

Soke. Soc (voir Socage) : « Fessement hors de « *soke*. » (Britt. Loix d'Anglet. f. 213.)

Sokeman. Qui tient en soke, roture, ou villenage : « Si villeyn, ou *sokeman* doit ou fessement « del villeynage lour seigniours. » (Britt. f. 96.) — « Ascune gentz soient que soient fraunks de « saunk, et tenent terre de nos en villeinage, et « sont proprement nos *sokemans*, et ceux soient « privileges en tele maniere que nul ne le doit « ouster de tielx tenents, taunt come ils fount les « services que à leur tenementz appendent ; ne « nul ne poit lour services acrestre, ne chaunge à « faire autres services, ou plus, autrement que ils « ne soloient. » (Id. f. 165.)

Sokemanrie. Terre tenue en socage : « *Sokemanrie* sount terres et tenements qui ne sount « mie tenus par fée de chevalier ne par grandes « serjanties, ne par petites, més par simples « services, si come terres enfraunches par nous, ou « nos predecessours, dans nos inciennes demeines. » (Britt. des Loix d'Anglet. p. 164.)

Soket. [Petit soc : « Cum a militibus, circumstantibus consideraretur, inventum est in mucrone « (lanceæ) acutissimum instar pugionis.... brevem « formam habens vomeris, unde vulgariter vomerulus vocatur gallice *soket*. » (Matth. Paris, an. 1252.)]

1. Sol. [Seul : « Il (le tribut) ne lor fut requis « nes une *sole* fois. » (Sax. XVIII.) — « Et au cief « de cinq ans, en un *sol* jour et en une *sole* hore, « toutes les viles de Lombardie coururent sus à cis « qui estoient à l'empereor. » (Beaum. XXX, p. 63.)] — « *Sol* à *sol*. « (S. Bern. Serm. ms. p. 81.) — « *Sol* « fil del peire. » (Id. p. 90.)

2. Sol. Rez-de-chaussée : « A quiconque appar- « tient le *sol*, c'est à dire l'estage du rez de

« chaussée, appartient le dessus, et dessous du « sol. » (C. G. I, p. 528.)

3. Sol. Solive : « Si aucun mur est moitoyen « entre deux parties, et sur iceluy l'une des parties « veut faire encores edifices, et pande feu de bois, « il poura poser, et asseoir sa *sol*, et pan de fust à « la moitié du dit mur, en delaissant, à son voisin, « la moitié du dit mur franche. » (C. G. I, p. 529.)

4. Sol. Note musicale :

Argent monte, de l'ut en *sol*,
Ceuls qui bas et povres estoient. *(Desch. f. 106.)*

5. Sol. [Sou : « Sixante *sols* (un cheval) cousta, « un an a, en certain. » (Berte, c. LXXIII.) — « Un « *sol* qui se prononce sou, comme un fol, un fou. » (Des Acc. Bigarr. I, p. 121, Paris, 1662.) — « *Sols*, « francs, et besans d'or fabriquez sous la 1[e] et 2[e] « race on n'en voyoit presque plus du temps de « Charles six. » (Choisy, Vie de Charles VI, p. 168.) — Ses espèces : 1° « *Sol* Arnauden. » (N. C. G. IV, p. 903.) — 2° « *Sols* au fort, » monnoye forte. (Le Blanc, sur les monnoyes, p. 336.) — 3° « *Sols* « blancs. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. au mot *nerets*.) — 4° « *Sols* bons, » de bonne ou de forte matière. (N. C. G. p. 905.) — 5° « *Sol* de poids. » Dans les ordonnances pour les monnoyes, au lieu de dire « cent vingt pièces au marc, » le roy disoit « 10 « *sols de poids*, » c'est-à-dire autant de pièces qu'il y a de deniers dans dix sols. — 6° « *Sol* bourdelois, » la moitié du sol parisis. (Cotgr.) — 7° « *Sols* forts, » bonne monnoye. 25 *sols* forts valent 40 tournois. Ce mot a servi au calcul et à la valeur des monnoyes. (Id.) — 8° « *Sol* de guerre, » monnoye de Lorraine de peu de valeur. (Id.) — 9° « *Sol* tournois, » dixième partie du shilling anglois. (Id.) — 10° « *Sols* « d'or françois, » la première monnoye de notre monarchie. (Le Blanc, sur les monnoyes, p. 2.) — 11° « *Sol* d'or, » au commencement de la III[e] race. (Id. p. 164.) — 12° « *Sols* engleis, » valant quarante deniers. (Du Cange, sous *Solidi anglicani*, c. 581.) — 13° « *Sol* mançois, » du Mans, « valans un *sol* « normand, et un demy, » d'où vient le proverbe : « Un Mançois vaut un Normand et demy. » Suivant Ragueneau, le *sol* mançais valoit le double des tournois. (Borel et Cotgr.) — 14° « *Sol* morlan, « morlaas, » monnaie de Morlas, ancienne capitale du Béarn. (N. C. G. p. 906.) — 15° « *Sols* nerets, » c'est-à-dire noirs. Les soixante valoient trente-six *sols* parisis, le *sol* tournois, moins un quart. (Borel.) — 16° « *Sol* parisis. » Suivant Borel, il valoit treize deniers, d'où il a été appellé trezain. Pasquier, dans ses recherches, p. 750, dit qu'il valoit quinze deniers tournois. [Voir l'essai sur la monnaie parisis de M. Anatole de Barthélemy, Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris, II, p. 142.] — 17° « *Sol* barrois. » « Quatorze *sols* tournois valent vingt *sols barrois*. » (Cotgr.) — 18° « Il fait de six *sols* un teston, » il avance, s'enrichit par son industrie. (Cotgr.) — 19° « Il fait de son teston six *sols*, » il s'appauvrit. (Id.)

6. Sol. « Escu *sol*, » écu d'or françois, ainsi nommé parce qu'il estoit marqué d'un soleil. (Cotgr.) — « Trente escus d'or *sol* il cousta. » (Giles Durant à la suite de Bonnefons, p. 223.)

7. Sol. Paye : « Or tien fait Aucasin .xx. *sols* « que j'ai ci en me bors ; si *sol* ten buef, sire, fait il « grand mercis. » (Ms. 7989², f. 75.)

Solable. [Solvable : « Et se aucuns.... estoient « refusans de tantost paier et il fussent riches et « *solables*. » (Ord. III, p. 25, an. 1355.) — « L'exposant defendi aus diz compaignons le partir de son « hostel, pour ce que ils estoient estranges et non « *solables* jusques à ce qu'ilz lui eussent baillié « argent ou gaige. » (JJ. 141, p. 210, an. 1391.)

Solacement. Divertissement :

Ce ost de biaus afetemens
De joies, de *solacemens*
De cortoisie, de noblece. *(Ms. 7218, f. 362.)*

Solaceus. Agréable, en parlant du chemin du ciel : « Ceste voie est moult *solaceuse*. » (Ms. 7615, II, fol. 164.)

Solacier. Divertir, réjouir :

Mes ce que chascuns se *solace*
Avoec sa mie bele et gente,
Ce me tue, ce me tormente. *(Ms. 7218, f. 361.)*

Menesterels qui de viele
Soloient les gens *solacier*. *(Id. f. 217.)*

Solacieusement. Gaiement : « Quatre demoiselles qui estoient assises dessus l'herbe, et « avoient belles touailles blanches mises devant « elles, et y avoit viandes dessus.... et elles mangeoient moult *solacieusement*. » (Percef. II, 35.)

Solage. Soleil :

Mais qui veut aller au *solage*
Tirant contre le clair flambeau
D'un jour luisant, serein, et beau,
Sans trainer derriere un ombrage ? *(Baïf, p. 175.)*

Solail. [Soleil : « Aussi comme il n'est au monde « que un *solail* qui signifie l'esperitualité. » (Oresme.) — « Vit le vespre aprochier et le jor « declina, Le *solail* abaiscier, vers l'esconser torna. » (Aiol, v. 5699.)]

Solain. [Portion ordinaire d'un religieux ; Du Cange, sous *Solatium*, p. 5.]

1. Solaire. Salaire :

J'ai ja un lonc temps servi
Amours, en espoir de plaire ;
Mes d'un trop petit *solaire*
M'a mon service meri. *(Froiss. Poës. p. 250.)*

2. Solaire. [1° Qui a rapport au soleil : « Li « ans *solaires* sormonte l'an lunaire de onze jors. » (B. N. fr. 7929, f. 9.)] — 2° Les paysans de la Bourgogne, et principalement ceux de Sainte-Palaye, appellent *solaire* le vent qui vient du côté où se lève le soleil ; de là dans Cotgrave, « vent *solaire*. » — [« Le vent d'Orient qui est dit en latin *subsolanus*, « en françois *solaire*, est de nature chaude et « seiche. » (Paré, Introd. p. 13.)] — 3° « Herbe « *solaire*, » en anglois, *mary gould*. (Cotgrave.) — 4° « *Solaire* de la jambe, » le plus grand des six muscles de la jambe, qui finissent à la plante des pieds, et par le moyen duquel on l'étend. (Cotgr.)

Solane. Plante. (Cotgr.)

Solans. [*Solanum :* « Et les *solans* provocans à « dormir. » (J. Pelletier du Mans, la Savoye, 294.)]

Solas. [Plaisir : « Que puisse avoir de ma dolor « *solas.* » (Couci, XI.) — « Festes, *solas* et esbate- « mens. » (Froiss. II, p. 91.)]

Or est la sus en son *solas,*
Las chetis, et je suis es las
De povreté et de soufrete. *(Ms. 7218, f. 298.)*

Solastre. Espèce de plante connue sous le nom de morelle, dont la propriété est de faire dormir. (Cotgrave.)

Solatge. [Revenu d'un fonds de terre en Poitou : « Je Jehan Chauveron...... advouhe tenir...... xxiv. « solz de rente ès *solatges* de Duisac. » (Rev. du comté de Poitou, Chambre des Comptes, fol. 128, an. 1406.)]

Solatier. [Réjouir : « Et si se font aisier et « *solatier.* » (Gaydon.)

Solatieux. Agréable : « Je ne me puis assez « complaindre de vous, vous voyant mener vie si « solitaire, et dolente, en ces champs *solatieux* qui « non seulement pour leur bellesse vous doivent « inviter à quelque joye et plaisir ; ains pour l'ho- « norable compagnie que voyez icy se recréer. » (Pasq. Monoph. p. 10.)

Solaus. [Soleil : « Cler est li jor, li *solaus* escla- « rez. » (Roncisv. p. 44.) — « Li *solaus* luist sor « les escumeniez. » (Brun. Lat. Trés. p. 413.)] — « A escons tornoit li *solaus.* » (Fabl. de S. Germ. f. 97.) — « Entre deux *solaux,* » entre le soleil levant et le soleil couchant. (Bout. Som. rur. 615.)

Ausi con li *solaus* luisant
Est biaus, et clers, et seignoris,
Est ma mie au cors avenant
Plus que rose, ne fleur de lis.
Poët. ms. av. 1300, t. IV, p. 1446.

Helas puis conoistront et verront leur sotise
Cil qui sont abevré du feu de convoitise ;
C'est li feus au deable,
Qui embrase et atise
Les cuers où ne se fiert
Li *solaus* de jostise. *(Ms. 7615, II, f. 1.)*

Soldade (à la). [En soldat : « Le marquis (del « Gouast) vint trouver le roy, lequel le sentant « venir, vestu d'une belle robe fourrée de martres « subelines et un chapeau de plumes *à la soldade,* « l'alla recuillir jusques sur le perron de l'escalier. » Brant. I, p. 208.)] — On lit de P. Decius, qui servoit en qualité de lieutenant dans l'armée que le consul Cornélius commandoit contre les Samnites : « Il « alla voir et tournoyer vestu *à la soldade* de peur « que les ennemis ne le choisissent pour un capi- « taine. » (Machiavel, sur Tite-Live, p. 587.)

Soldadesque. [De soldat, en bonne part : « Ceux « ausquelz il (Guise) leur apercevoit une bonne « façon et grace belle *soldadesque* les caressoit bien « fort. » (Brant. V, p. 373.)]

Soldadin. Jeune soldat : « Il y avoit parmy « nous autres François, un capitaine enfant de « Poitiers, qui s'appelloit la Roüe, gentil *soldadin,* « certes mon grand amy. » (Brant. Cap. estr. II, 56.)

Soldanelle. Chou cabu, herbe chandelière. (Cotgrave.)

Soldant. [Soudan : « Item, dedant lai citeit sont « lez monumant dez *soldant,* qui sont fait en « maniere dez belle chaipelle. » (Saint voyage de Jherusalem, note de la page 61.)]

Soldart. [Soldat : « A ces mots de Pluton, on « voit de toutes parts Sortir du creux manoir les « plus braves *soldarts.* » (Desportes, Rodomont.)]

1. Soldat. [Soudan : « Fontaine du *soldat.* » (Saint voyage de Jherusalem, note de la p. 45.)]

2. Soldat. [1° Homme de guerre par goût et par métier : « Les uns se disent gens d'armes, les « autres archers ; mais peu sont *soldats.* » (Lanoue, p. 231.)] — « Depuis tous ces noms se sont perdus « et se sont convertis au beau nom de *soldat,* à « cause de la solde qu'ils tirent ; les Espagnols et « les Italiens nous les ont mis en usage, encore que « quelquefois les Italiens les appellent fantassins ; « mais l'Espagnol use toujours de ce mot *soldados,* « qui est le plus beau nom qu'on peut imposer aux « gens de pied, et n'en deplaise aux Latins avec « leurs mots *milites* et *pedites* qui sont fort sots et « laids auprès de celuy de *soldats.* » (Brant. Cap. fr. IV, p. 47.) — « Le capitaine Castelnau, gentil et « vaillant *soldat.* » (Brant. sur les duels, p. 159.) — « Y fut laissé pour la garde, par monseigneur « d'Orleans, un *soldat* nommé le capitaine Taver- « nier. » (Mém. de du Bellay, X, f. 308.) — 2° Celui qui sert sans grade, à pied ou à cheval : « Les colo- « nels, capitaines, caporaux, anspessades, *soldats* « à pied et à cheval. » (Desperr. I, p. 91.) — « Le « comte Guillaume adverti du grand vouloir de nos « *soldats,* tant de cheval que de pied qui ne crai- « gnoient aucun danger, ne fut conseillé de nous « attendre. » (Mém. de du Bellay, X, f. 317.)

Expressions : 1° « *Soldats* de vollerie, » en parlant du meurtrier du grand duc Cosme de Médicis : « Il « s'enfuit à Venise où estant retiré, il fut tué par « deux determinez *soldats de vollerie,* où il y en a « toujours de bons. » (Brant. Cap. estr. II, p. 23.)— 2° « Petits *soldats,* » pionniers ; dans sa lettre du camp devant Dourlens, en 1597, Henry IV dit : « Quant aux sommes imposées pour les *petits sol-* « *dats,* il seroit à propos que le tout, ou partie fut « levé pour servir au travail qui se fera durant le « siége. » (Mém. de Sully, III, p. 269.) — 3° « *Soldats* « de fortune, » aventuriers que les Espagnols nom- ment *adventureros.* (Brant. Cap. fr. IV, p. 45.) — 4° « *Soldat* de brichanteau, » poltron. (Oudin.) — 5° « *Soldat* de la courte espée, » larron, coupeur de bourse. (Oud.) — 6° [« De charron *soldat,* de *soldat* « gentilhomme, et puis marquis, si fortune en dit. » (Leroux de Lincy, prov. I, p. 103.)] — 7° « A jeune « *soldat,* viel cheval. » (Cotgr.)

Soldate (à la). [En soldat : « Leurs chausses « descoupées à la *soldate.* » (Carloix, VI, p. 23.)]

Soldatesque. [De soldat, en bonne part : « J'aime un parler, non pedantesque, mais plus tost

soldatesque, comme Suetone appelle celuy de Jule Cesar. » (Mont. I, p. 191.)]

Soldatesquement. D'une manière soldatesque. (Lett. de Pasquier, II, p. 156.)

Soldatisé. Aguerri : « Soldat *soldatisé*. » (Dial. le Tahur. p. 109.)

Solde. Levée de gens de solde : « Tenez vostre artillerie preste, sans rien despendre, c'est assavoir que chascun soit sur son lieu tout prest sans fouler vostre peuple, et que n'ayez cause de faire *solde*. » (Le Jouv. p. 561.)

Soldée. [Solde, paye : « A chascun a doné *soldées* Ou en deniers ou en denrées. » (Blanchand.)]

1. Soldeier. [Gens de solde : « Bien en purrat luer ses *soldeiers*. » (Rol. v. 34.)]

2. Soldeier, oier. [Soudoyer : « Fai pur ço à tes humes abatre cedres al bois de Liban, e mes humes i serrunt od les tuens, e jo del mien lur durrai e tut à la volented *soldeirai*. » (Rois, 242.) — « Pour payer les dits gens d'armes et de trait estans en garnison avec ledit sieur de Sassenage, lesquels il *soldoyat* de ses propres deniers. » Lett. de Charles VIII, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 3e série, IV, p. 64.)]

1. Sole. Féminin de *seul :*

« Et ne por quant sa pel ne mue,
Ne ne change son viez usage,
Mais toi *sole* dotent li sage. *(Ms. 7615, f. 102* bis.*)*

2. Sole. [Soule; boule de bois qu'on chasse avec une crosse (v. Cholle) : « Bruiant comme l'en court à *soles*. » (G. Guiart, I, p. 82, v. 1490.)]

3. Sole. [Libre, quitte, qui ne doit rien : « Kant je morrai, li terre revenroit ainsi comme elle serait, quel bleif k'il i ait, à la maison de S. Pierre *sole* et quite. » (Cartul. de S. Pierre du Mont, an. 1280.)]

4. Sole. [1° Plante du pied chez l'homme : « Pour ce que le suppliant ne se povoit mettre à si grant et grosse rançon, lui chaufferent si fort et appreingnirent les plantes des piez que les *soles* d'iceulx lui en sont cheutes. » (JJ. 171, p. 452, an. 1421.)]

De trop parler me fist deffense,
Et à mouvoir de chaude *sole*,
Et me dist par belle sentence
Tien toudis vraie ta parole. *(Desch.)*

2° [Plante du pied chez l'animal : « La biche a la *sole* du pied plus large que n'a ung jeune cerf. » (Mod. 7.)] — « S'ils ont (les chiens) les *soles* batues, et se duelent, pour ce qu'ils auront chascié en dur pays, ou de pierres, ou autrement, prenez de l'yaue, et du sel menu dedanz, et leur en lavez les piez. » (Gast. Phébus, p. 107.) — 3° Semelle : « *Sole* de bas de chausse. » (Monet.) — 4° [Poisson : « Une grant *sole* longue et lée. » (Barbazan, Fabl. IV, p. 89.)] — De là : « Pasques de *soles*, « dimanche des Rameaux. (Cotgr.) — 5° Portion de terre qui doit être ensemencée dans une année. En divers endroits de France, on ne sème que le tiers de ce qui est labourable. (Cotgr.) — [« (Le chasseur) va « dressant son chemin vers les plus grandes plaines « Ou pour cest an estoit la *sole* des aveines. » (Plaisir des champs, p. 233.) — 6° Solives d'un étage : « Les *soles* qui portent et soutiennent le solier de « la haute maison de Luques. » (JJ. 71, p. 269.) — 7° Grenier à sel (voir Seule) : « Sal... in sola, secun- « dum ydioma patriæ *sole*.... onbrare possint. » (Ord. VI, p. 326, an. 1378.)]

Soleau. [Soliveau : « Le suppliant et un sien « cousin trouverent à Vernon certains *soleaux* de « buche, ...desquelz *soleaux* ledit suppliant prist « environ vint et deux tous prests à mettre en « euvre. » (JJ. 158, p. 50, an. 1403.)] — « *Soleau* ou « cheveron. » (Bouteill. Som. rur. p. 260.) — « La « terre trembla à St Maixent en 1512, tellement que « les *soleaux*, et autres bois des maisons crioient « en leurs mortoises. » (Note du Rom. d'Alex. en prose, ms. de S. Germ.)

Solée. [Fonds de terre rendant un sou de rente, au Cart. de Corbie 21, f. 139, an. 1339.]

Solefier. [Solfier : « Nient plus ne les prise que « la soris fait chas, Quant à ses dens la tient, et cil « en fait ses gas ; Souvent parole à eus ensi qu'un « avocas Qui va *solefiant* devant juges son cas. » (Baud. de Sebourg, dans l'Hist. litt. de la France, XXV, p. 591.)]

Soleil. [« Bels fut li vespres e li *soleilz* fut cler. » (Roland, v. 157.) — « Li *soleilz* est culchet. » (Id. v. 2481.) — « Li *soleilz* est luisant. » (Id. v. 2458.) — « Cuntre le *soleit* reluise cil adub. » (Id. v. 1808.)]

Li juge de cest monde ont la main si enfrune
Por recevoir les dons, et prendre la pecune,
Qu'il ne voient droit faire
Au *soleil*, n'à la lune ;
Ils nos vendent jostise
Qui doit estre commuue. *(Ms. 7615, II, f. 143.)*

Expressions : 1° « *Soleil* luisant, » lever du soleil, opposé à « *soleil* esconsant, » coucher du soleil. (Beaumanoir, p. 22.) — 2° « *Soleil* luisant et à « l'ombre, » de tous côtés :

Sous *soleil luisant, et à l'ombre*
N'a de godendaz si grant nombre,
D'arbalestes, mises les cordes,
De haches, de misericordes,
Et d'autres armes non pareilles,
Que chascun en eust pareilles. *(Guiart, f. 288.)*

3° « *Soleil* boutant, » soleil levant : « Ung bour- « geois dudit Maisieres s'en puelt aller de l'hostel « d'ung tavernier, sans payer son escot, et sans « meffait, en tant qu'il ne passe point .xii. deniers, « et que dedans le lendemain *soleil boutant* il con- « tente son hoste. » (Etat de l'échev. de Mézières.) — 4° « *Soleil* ombrant, » soleil couchant. (N. C. G. t. II, p. 853.) — 5° « *Soleil* sophistique, » terme de chimie. (Contred. de Songecr. f. 19.) — 6° « *Soleil* « levant, » l'heure du jour qui précède celle de prime : « *Soleil* couchant, » l'heure qui suit celle de vêpres. (Style de procéder au Parl. de Norm. 7.) — 7° « Les gardes d'on champ doivent partir (par- « tager) le *soleil*, si que il ne soit contre la chiere « (face) de l'un plus que de l'autre. » (Assises de Jerusalem, p. 81.) — 8° « Tenir au *soleil*, » tenir en

suspens : « Le roy Gadifer, et ses hommes ne attendoient, tant de jour comme de nuyt, fors que les « Romains entrassent ou havre, maulgré eulx par « force de vents, et avoient bon courage de les « recevoir au trenchant des espées, comme leurs « ennemis mortels ; ainsy les tindrent les Romains « au *soleil*, qu'ils n'attendoient que leur venue par « l'espace de .VIII. jours ; mais au neuvième jour « vint une nasselle pour espier le maintien de leurs « ennemys. » (Percef. IV, f. 78.) — 9° « Ficher clou « en *soleil*. » (Hist. de la Tois. d'or, I, fol. 17.) — 10° « Les escus fins au *soleil*, de 70 de poids au « marc, qui est de 2 den. 17 grains, 3 quarts de « grains de poids de 2 deniers 16 grains du prix de « 36 sols, 3 deniers tournois ; les demi à l'equipol- « lent. » (Du Cange, sous *Moneta*.) — « Grans blans, « au *soleil* tant aux armes de France que de Dau- « phiné, pour 11 deniers tournois pièce. » (Id.) — « Grans blans au *soleil*, appellez douzains pour 13 « deniers tournois. » (Id.) — [Ces monnaies portaient un soleil gravé au-dessous de la couronne qui timbre l'écusson ; elles furent d'abord frappées sous Louis XI.] — 11° « Avoir le ventre au *soleil*, » être tué, étendu par terre. (Cotgr.) — 12° « *Soleil* de « mer, » poisson ressemblant à un soleil peint. (Cotgr.) — 13° « Biens au *soleil*, » terres ou possessions au dehors, par opposition aux biens en argent. (Id.) — 14° « Quant le *soleil* est couché, il y « a bien des bestes à l'ombre. » (Oudin.) — 15° « Le « *soleil* n'en sçaura rien. » (Heliodore Æthiop. 215.) — 16° « Il ne laisse dormir sa debte sur le *soleil*, » il aime à payer promptement ses dettes. (Cotgr.)

17° *Soleil* qui luisarne au matin,
Femme qui parle latin,
Et enfant nourry de vin,
Ne viennent point à bonne fin. *(Cotgr.)*

18° « Tel est le gendre comme le *soleil* d'hyver, » il ne fait que peu de bien et encore pour peu de temps. (Cotgr.) — 19° Pasquier qui se permet quelquefois des équivoques assez plates, comme celle d'aller à l'empire pour empirer, se permet aussi de mauvaises étymologies lorsqu'il dérive *soleil* de « seul œil » du monde. (Œuvr. mesl. p. 256.) — 20° [« Sa juridiction est bien esloignée du *soleil*, car « elle est à Dieppe » (Carloix, V, 27), c'est-à-dire du roi.]

Soleillé. [Illuminé par le soleil : « Ses beaux « yeux *soleillés* qui la faisoient paraistre Vrai tige « lumineux de Phebus son ancestre. » (Garnier, Hippolyte.)]

Soleillement. Action de se mettre au soleil. (Oudin.)

Soleiller. 1° Eclairer, échauffer en parlant du soleil :

Et des roses plus vermeilles,
O Phebus, que tu *soleilles*. *(Perrin, f. 80.)*

2° Se chauffer au soleil : « Diogenes se *soleilloit*, « quand Alexandre lui offrit ce dont il auroit « besoin, auquel il repondit, pour cete heure, oblige « moi de t'oster de mon soleil. » (Monet.)

Soleilleux. Qui appartient au soleil. (Oudin.)

Solell. Soleil : « Quant voi le tans felon, Et « l'erbre verde contre *solell* resplendre, Je chan- « terai. » (Poët. av. 1300, III, p. 1013.)

1. Solement. [Seulement : « Et mes chançons « fais por vous *solement*. » (Couci, VII.) — « Bonne « coze est et porfitale, et selonc Dieu et selonc le « siecles que cil qui garde le justice esperituel se « mellassent de ce qui apartient à l'esperitualité « tant *solement*. » (Beaum. I, p. 1.)]

2. Solement. [Pavé : « Lesquelx grez estoient « du *solement* du pallys de la maison Pierre le « Fevre. » (JJ. 183, p. 192, an. 1456.)]

Solemné. Solennel ; on lit des Philistins :

Au dieu Dagon, une journée,
Faisoient feste *solemnée*. *(Desch. f. 506.)*

Solemnel. [1° Remarquable : « Trestout ainssi « comme qui vouldroit descripre un arbre *solem-* « *nel*, le plus haut et notable du monde, en la « loange de luy seroit parlé de la bonté, doulceur « et vertu de son fruit. » (Chr. de Pisan, Charles V, t. II, p. 11.)] — 2° Important par la science, les fonctions : « *Solemnels* philosophes. » (Boucicaut, p. 405.) — « De sa vesture et habillement (de Bou- « cicaut) n'est mignot, ne deguisé, quoyque son « appareil soit propre et net, mais non trop curieux « en deguisemens ; ne moult ne s'y entend, ne « amuse, ny ne dore son corps par diverses affiches « dont la superfluité ne sied pas moult à hommes « *solemnels* quoy que ils en usent assez en France. » (Id. p. 379.)

Solemnisation. [Action par laquelle on solemnise : « N. D. demeura en Nazareth ...bien accom- « pagnée de ses parens... pour l'approchement de « la *solemnisation* des nopces. » (Gerson, d'après Dochez.)]

Solemnité. 1° Importance : « L'université de « Paris envoya devers eux, ses ambassadeurs, et « gens de grand *solemnité*, et moult sages. » (Monstrelet, I, f. 101.) — 2° Formalité ; dans la lettre des enfants du duc d'Orléans au roi, contre le duc de Bourgogne qui avoit avoué le meurtre de leur père, on lit : « Cela est moult cler qu'après la dite confes- « sion ne convenoit, ne convient contrefaire autre « *solemnité* ; et ne gisoit la chose, ne gist aussi en « autre examen, ne cognoissance de cause ; et par « ainsi ne restoit, ne reste encores, fors tant seule- « ment prompte, et preste punition, et execution « de justice ; et n'afferoit, n'appartenoit dilation. » (Id. v. I, f. 123.)

Solemnizé. Installé : « Couronnée et *solem-* « *nizée* à royne. » (Froiss. III, p. 192.)

Solempne. [1° De gala : « Et lor donna deus « disners et deus soupers moult *solempnes*. » (Froiss. II, p. 356.) — 2° Considérable : « Comme « après la ville de la Rochelle le lieu de Bourgneuf « soit le plus *solempne* et aisé lieu du pais d'Aunys. » (Ord. V, p. 606, an. 1372.) — 3° Manifeste, public : « Serement *solempne*. » (Id. p. 461, an. 1371.)]

Solempnellement. [Solennellement : « De ci

« jusques à tant que juré avera Si *solempnellement* « qu'à chascun souffira. » (Cuvel. v. 12377.)]

Solempnement, eument. [Solennellement, dans Froiss. IV, 162 : « Et jurames *solempneument*, « le vile de Valenchiennes, les cors et les avoirs des « bourgois et des masniers de la dite vile à warder.» (Martène, anecd. I, c. 1235, an. 1290.)]

Solempnier. [Inaugurer : « Ordonné fu que « Edouwars ses fils seroit rois couronnés et *solempniés* à roi le jour de la Nativité. » (Froiss. II, 97.)]

Solempnité. [1° Formalités honorifiques : « Et « rechut li rois toutes les dignités et *solempnités* « que rois doit et puet recevoir. » (Froiss. II, 100.) — 2° Formalités judiciaires : « Quant on luy ot « donné toutes ses *solempnités* et que nuls ne res- « pondoit pour luy, il ot arrest en parlement contre « luy. » (Id. XV, p. 73.)]

Solempniteiz. [Solennité : « Nos faisons ui, « chier freire, l'encommencement de l'avent, cuy « nous est asseis renommeiz et conuiz al munde, « si cum sunt li nom des altres *solempniteiz.* » (S. Bern. 521.)]

Solennel. [1° Considérable, en parlant des choses et des personnes : « Considerans que nostre « hostel de Paris, appellé l'ostel de S. Pol, lequel « nous avons acheté et fait edifier de noz propres « deniers, en hostel *solennel* et de granz esbate- « mens. » (Ord. IV, p. 473, an. 1464.) — « Hugue « le Renvoisié doien de Rouen, *solennel* maistre en « theologie. » (Mand. de l'évêque de Noyon.] — 2° Authentique, public : « Pour reputer un testa- « ment *solennel*, est requis qu'il soit escrit, et signé « du testateur, ou qu'il soit passé par devant deux « notaires, ou par devant le curé. » (C. G. I, p. 39.)

Solennement. Solennellement. (Ord. III, 358.)

Solenneus. [Solennel : « A toutes les festes « *solenneuses* de l'an. » (Froiss. XVII, p. 295.)]

Solennisé. Fêté solennellement : « Jadis eut « un roy en Angleterre, lequel fut appelé Edouard, « et est sainct, nommé Sainct Edouard, et canonisé, « et *solennisé* tres grandement parmy le royaume « d'Angleterre. » (Froiss. IV, p. 204.)

Solennité. [Célébration : « Ayant très bien « ordonné toutes choses appartenantes à la *solennité* de la feste. » (Amyot, Flamin. 23.)]

Solennization. Célébration : « *Solennization*, « et feste. » (Rob. Est.)

Solennizé. Célébré : « Fut signifié par tout le « royaume de Portugal, qu'on vinst, à un certain « jour, qui ordonné estoit, en la cité de Couimbres, « et que là seroit le dit messire Denys couronné, et « *solennizé.* » (Froiss. liv. III, p. 99.)

1. Soler. 1° Soleil ; de là « digner en *soler*, » dîner du soleil, vivre de l'air du temps :

Vrai martir sont en vrai escoler
Qui sovent *dignent en soler* ;
Alor me puet bien savoir
Que cher achatent lor savoir. *(Ste Léoc. f. 30.)*

2° Eclairé par le soleil : « Il y ad *jour soler*, et « jour luner, solono ceo que Dieu devisa clarté et « tenebres. » (Britt. Loix d'Angl. f. 209.)

2. Soler. [1° Soulier : « Vous n'aurés jà plus « d'une archie La sente batue et marchie Sans point « user vostre *soler*, Que vous verrés les murs « croler. » (Rose, v. 7945.) — « Chauciés refu « (déduit) par grant mestrise D'uns *solers* decoupés « à las. » (Id. v. 831.) — « Blanquettes d'argent « dorées...... pour mettre ès *solers* du roy nostre « sire. » (N. C. de l'Argent. p. 189.)] — « Selon la « forme le *soler.* » (Chr. de St Denis, II.)

. . . . . . Valent mieux, se sachiez
Uns nues *solers*, que deus paire de viez.
Vatican, n° 1522, f. 164.

Vingt paires de *solers* de vaches,
Qui ne coutent que .xx. sols. *(Ms. 7615, I, f. 77.)*

2° Soleret ; pour qu'un chevalier soit bien armé :

Escu luy fault, espée et lance,
Cotte d'acier, et garde bras,
Hernois de jambe, pour le bas,
Solers de fer, etc. *(Desch. f. 504.)*

[On lit au roman du riche homme et du ladre : « Et si ont les longues cornetes Et leurs *solers* « fais à blouquetes, Par devant les font detren- « chier, Mais il vausissent mius entier. J'ai veu « que nuls ne le feist Se moult grant terre ne « tenist ; Or le font li povre valet Si c'on ne scet « qui riches est. »]

3. Soler. [Paver : « Lequel Richart se conseilla « de faire *soler* de pierre une maison qu'il a près « de Rouen.... » (JJ. 128, p. 10, an. 1385.)]

4. Soler. [Jouer à la soule, au mail : « Jehan « Cailliol requist au suppliant que il vousist estre « à un esbatement que on dit la *soloire* pour eulx « y esbatre et *soler.* » (JJ. 171, p. 282, an. 1420.)]

Soleret. Chaussure de l'homme d'armes, faite de lames d'acier articulées :

Adam, ne Noe, ne chaussa,
Ne nos peres, d'antiquité,
Tels *solerés* comme on en trouvera,
Qui une aulne ont de bec anté
Dedenz de balaine enchanté. *(Desch. f. 138.)*

Soleriaus. Souliers :

Que feront donc cil bachelers
Qui ne finent de porpensser
D'aus cointement appareillier ?
Lor dras font creter, et taillier,
Et lor *soleriaus* destrenchier. *(Ms. 7218, f. 80.)*

Solertie. Adresse. (Crétin, p. 269.)

Soleur. Souleur, peine :

Qui gens a, on puet parler à leur,
Se logiez sont en l'abitacion,
Et les avoir tousjours en sa clameur ;
Mais s'ils sont loings logiez, c'est grant *soleur*,
Et les quiert-on souvente fois en vain. *(Desch. f. 214.)*

Soleure. [Pavé : « Iceulx carreaux desquelx il « avoit entencion de faire ladite *soleure.* » (JJ. 128, p. 10, an. 1385.)]

Soleus. [Soleil : « Fille à Dieu vous commant « par qui li *soleus* raie. » (Berte, c. VIII.)

Soleyé. Séché au soleil. (Cotgr.)

Sol fe. Sol fa ; notes de musique. (Cotgr.)

Solfier. [Déchiffrer un morceau de musique, au propre et au figuré : « Marion qui bien s'entendi A « *solfier* mist cuer et cure. » (Desch.)]

Solicitaire. Inquiétant :

Oste celle femme, et met fueur,
Et tu osteras la pueur
De ta maison ; c'est la pensée
De chose terrienne année,
Et la cure *solicitaire*
Qui fait celle pueur attraire. *(Desch. f. 541.)*

Solicitation. [Tentation : « Combien que feu « Simon Bradieu fu marié en femme, dont il devoit « estre content, neantmoins par ses *solicitations* « deceptives, il emmena folier par le pais Huburette « seur de l'exposant. » (JJ. 159, p. 249, an. 1404.)]

Solicitement. 1° Avec empressement :

Nature les fait assembler (les oiseaux)
Sur pour leus espèce garder,
Et donne au masle entendement
De querir *solicitement*,
Sa fumelle ; et quant l'a trouvée
Elle et deduit si bien gardée
Qu'il expose son corps pour elle. *(G. de la Bigne, f. 83.)*

2° Instamment : « Lui recommanda le roy prian, « et pria moult *solicitement* qu'il en ceste légation « se maintenist prudentement, et à l'onneur de luy « et de tous ses princes. » (Tri. des IX Preux, 228.)

Soliciter. Soigner un blessé : « Si je sçavoye « que la dame ancienne qui a prins la charge de le « panser n'en faist bien son debvoir, plus tost y « mettroye quelqu'ung expressément pour le *soli-* « *citer.* » (Percef. VI, f. 81.)

Soliciteuse. Femme qui cause de l'inquiétude. (Crétin, p. 113.)

Soliciteusement. Soigneusement :

Est mort en vous le chaste enseignement
De vous garder *soliciteusement*
De ces trompeurs. *(Les Marg. f. 254.)*

Solicitude. [Souci, inquiétude : « Lorsqu'il « plaist à Dieu d'envoier aux rois la maladie de la « mort, il convient qu'il soient sans aucune cure « ou *solicitude* afflictive ou angoisseuse des faiz de « cest siecle. » (Charles V, aux Ord. VI, p. 49.)]

Solidée. Soudée, valeur d'un sou : « Les dits « chandeliers jureront par leurs sermens, et aussi « les moustardiers, et les huilliers qu'ils prendront « sur chacun vingt *solidées* de denrées qu'ils ven- « dront deux sols parisis de pur acquest tant seu- « lement. » (Ord. II, p. 363.)

Solidum (Payer en). Payer en entier la somme pour laquelle on est solidaire : « Le creantier de « quelque rente n'est point tenu de diviser son « action hypotequaire, quoy que pendant un long- « temps il eust reçeu sa rente par parties ; mais « celuy qui est attaqué à cause d'une partie de « l'ypoteque, et qui a *payé in solidum*, ou qui a « nanti, a son recours pour repeter le surplus par « dessus sa part, sur les consorts. » (N. C. G. I, f. 518.)

1. Solier. [Etage, chambre haute ; en Normandie, c'est encore le nom du grenier : « Et meysme- « ment les femmes de la ville monterent en leurs « loges et en leurs *soliers* pourveues de pierres et « de caillaux. » (Froiss. VII, p. 131.) — « Et par « dessus il y avoit un povre *solier* auquel on mon- « toit par une eschelle de sept eschelons. » (Id. X, p. 37.) — « Molt i trova serjans et cevaliers E dames « et puceles par ces *soliers.* » (Aiol, v. 1945.)] — « La bele.... espringués legierement que li *soliers* « ne fonde. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouhier, f. 264.) — « Le chenil doit estre bas, et non pas en « *solier ;* mais doit avoir *solier* dessus, affin qu'il « soit plus chaut l'yver, et plus froit l'esté. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 137.) — « Nul ne soit tant osé qu'il « face *solier*, ou montée si près des jardins, ne des « esbatemens du prince, que du moins il n'y ait « d'espace quinze pieds, sur peine de perdre l'ou- « vrage, et l'heritage sur quoy il auroit fait le « *solier*, ou montée. » (Bout. Som. rur. p. 792.)

L'en doit on porter tel renom ?
Certes nennil, fors à David,
Qui la convoita, quant la vit
Des fenestres en son *solier.* *(Desch. f. 552.)*

2. Solier. [Soulier, dans l'Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.]

Solifuge. Espèce d'animal malfaisant, principalement quand le soleil est ardent ; espèce d'araignée des mines d'argent de la Sardaigne, qui fuit le jour. (Rab. IV, p. 275.)

Solin. [Enduit de plâtre à la partie inférieure des murs : « Lequelle voyerie se comporte et estend « en la layeur qui est presentement entre les « anchiens *solins* des dites masures et les murs de « la dite forteresse. » (Reg. de Corbie, 13, f. 132, an. 1512.)]

Soliné. Enduit de *solins :* « Le tenancier cottier « ne peut, sans le consentement de son seigneur, « desmolir aucuns edifices abloquiez, et *solinez*, « estans en l'heritages par lui tenu en roture, et « s'il le fait sans le consentement de son dit sei- « gneur, il eschet en amende,.... et si est tenu de « remettre le dit edifice au premier estat. » (Cout. Gén. I, p. 602.)

Solistime. Divination par la chûte du pain qu'on donne aux poulets : « Voulez vous en sçavoir « par l'art d'aruspicine ? par extispicine ? par augure « prins du vol des oiseaux ? du chant des oscines ? « du bal *solistime* des canes ? » (Rab. III, p. 140.)

Solitablement. [Sagement : « Le mire rap- « porta que icellui Colin avoit maladie curable, et « que il se gouvernast *solitablement* et soubre- « ment. » (JJ. 164, p. 192, an. 1409.)]

Solitaire. [1° Qui est seul : « Il n'est nul qui « vossist avoir tout le bien du monde pour vivre « *solitaire*, ce est à dire tout seul. » (Brun. Lat. Trés. p. 322.) — « Et sui faiz ausi comme li moi- « niaus *solitaires* en la meson. » (Psaut. Bibl. Mazarine, ms. 258, f. 120.) — 2° Isolé : « Et je qui « demore toz seus, Si qui les *solitaires* leus. » (Roman de la poire.)]

Solitairement. [D'une manière solitaire : « Et « quant le dit frere Thomas estoit, comme dit est, « à son logis, il se tenoit en une chambre moult

« *solitairement*, sans vouloir souffrir que nulle « personne eust repaire avecque lui. » (Monstr. II, page 53.)]

Soliteit. Solitude. (S. Bern. Serm. ms. p. 185.)

1. Solitude. [Vie solitaire : « Il amoit fort « *solitude*, ne en nulle maniere ne vouloit pour lui « mariage. » (Ménag. I, p. 6.)]

2. Solitude. Accoutumée ; le pape Benoit, à la fin de sa bulle à l'université, en date de 1406, écrit : « Et faisons par affection aide *solitude*. » (Monstr. I, page 28.)

Solive. [« Le pont cuident abatre et trestout « peçoier, Les estaches coper, les *solives* brisier. » (Chans. d'Ant. IV, p. 348.)] — « *Solive* pavée, » plancher. (Laur.) — « Faire compter les *solives* à « une femme. » (Oudin.)

Solivure. [Ensemble des solives d'un bâtiment : « Seront tenus les dits fermiers...... de entretenir « les maisons, granges et edifices de ladite cense.... « de pel, vergue, torcque, couverture et *solivure*. » (Cart. de Corbie 13, f. 19, an. 1510.)]

Sollagement. [Soulagement : « Pour le bien « et le *sollagement* de nos bons et loyaulx subjectz. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6e série, II, p. 24.)]

Sollaire. [Salaire : « A Robiert Vachot pour « sen *sollaire* de aidier à kierkier les beniaus. » (Caffiau, Reg. d'Aub. de Bav. p. 52.)]

1. Solle. [Plante du pied : « L'aponevrose du « gros tendon composé des trois muscles du pom- « meau de la jambe qui s'implante sous le talon, et « sus toute la *solle* du pied. » (Paré, Mumie, p. 9.)]

2. Solle. Partie des terres arables qui reçoit successivement chacune des cultures faisant partie de l'assolement ou rotation : « L'impuissance d'alie- « ner son fief.... devra le continuer en labeur, et « faire assemencer selon que chascun roiage le « requerrera ; chascun roiage, c'est ce que nous « appellons *solle* en fait de terres qui s'ensemen- « cent en grains. » (N. C. G. II, p. 124.)

3. Solle. [Magasin à sel : « Voulons que tout le « sel qui se fera et cuira sur les salines soit incon- « tinent apporté de jour à autre par les sauniers « en le *solle* ou magasin de Toucques. » (Ordonn. mai 1680.)]

4. Solle. Solive : « Quand aucun edifice maison, « et assiet les *solles*, le voisin ne peut mettre, ne « asseoir les *solles* à l'endroit, et contre les autres « *solles* auparavant mises et assises. » (C. G. II, p. 795.) — « Gros bois qui ne peut servir ez edifices, « sinon à faire poultres, pousteaux, et *solles*. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 411.)

Sollede. [Mesure de terre de la valeur d'un sol de revenu annuel : « Un fié qui vault environ vint « livres parisis.... à Doischi.... avec soixante *solle-* « *des* de terre qu'il a en la paroisse de Gii-les- « Nonnains. » (1408. Aveu du lieu de Vaux, paroisse de Gy-les-Nonains, châtellenie de Châteaurenard ; L. C. de D.)]

Solleil. [Soleil : « Six vingtz escuz d'or *solleil* à « 41 sols piece. » (Bibl. de l'Ec. des Chart. 6e série, I, p. 478, an. 1528.)]

Sollent. De *soudre*, résolvent : « Ceste raison « de quoy j'ay faite ma majour, *sollent* à toutes « celles que vous avez dites. » (Modus, f. 241.)

1. Soller. [1° Satisfaire, contenter (v. Soeler) : « Li dus, meus par pité, pour *soller* son commun « peuple et hoster de tribulation le royaume, avoit « envoyé les trois prelas dessus dis. » (Froiss. VI, p. 272.) — 2° « Se *soller*, » se rassasier : « Et ne « s'en pooient si œil *soller*. » (Id. III, p. 455.)]

2. Soller. [Soulier : « Vedves e orphenins e « povres guverna ; Dras, viandes, *sollers* e deniers « lur dona Et trop poi en venoient à lui ; ço lui « sembla. » (Thom. de Cant. p. 126.)] — « On dit « que un enfant qui oncques n'auroit chauscie « *sollers*, si les premiers qu'il chausce sont de pel « de taisson, il garira les chevaulx du farcin, s'il « monte sus. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 80.) — [Pour .II. douzaines et .V. paires de *sollers*, blans, « roges, decouppés et escorchés. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 232.) — « .XXVII. paires de *sollers* pour « robe longue (pour le roi). » (Id. p. 233.) — « .X. douzaines et .X. paires de *sollers* escorchez, « decouppez, fourrez et plains (pour la reine). » (Id.) — « XXVI paires de *sollers* pour robe longue, sans « poullaine, decouppez et escorchiez (pour le duc « de Touraine. » (Id. p. 234.)]

Uns jonglers chantoit, por la gent deporter,
Ne cortois, ne vilains, ne li vaut rien doner,
Et li saint Voudeluques li donna son *soller*.
Ms. 7218, fol. 279.

Et *sollers* à noiaux,
Et chauces, et housiaux. *(Ms. 7615, II, fol. 213.)*

Sollette d'esperon. Cuir du dessous de l'éperon. (Cotgrave.)

Sollicitation. Action de presser l'ouvrage : « De jour en autre ne failloit d'aller revisiter les « fortifications de Landrecy pour haster l'ouvrage ; « mêmes tous les princes et seigneurs de son camp « estoient ordinairement à la *sollicitation*. » (Mém. de Du Bellay, X, f. 306.)

Solliciter. 1° Prendre soin d'une personne, d'une chose : « Deffend la ditte chambre à tous « medecins, chirurgiens, barbiers, apothicaires, « gardes de malades, et autres qui auront visité, « gardé, pansé, servi, ou *sollicité* aucuns des dits « pestiferez, de communiquer avec autres. » (Ord. II, p. 385.) — Nous disons encore *solliciter* une affaire pour en avoir soin : « Je vous supplie qu'il « vous plaise ceste besongne bien et diligament « *solliciter*, et avoir au cœur. » (Lefèv. de S. Remy, Charles VI, p. 23.) — 2° [Inquiéter : « Qui se mouvoit « à *solliciter* et à troubler l'estat. » (Bercheure, f. 57.) — 3° [Presser vivement une personne, les démarches relatives à une affaire : « Le roy le « *sollicitoit* que il se mist aux champs. » (Comm. IV, p. 4.) — « Un abbé de moyen aage, estant en « ceste ville pour *solliciter* un procès, *sollicita* « pareillement une femme honneste de son mestier

« pour deviser une nuict avec elle. » (Paré, XXIII, page 36.)]

Solliciteur. [1° Procureur : « Item voulons et « ordonnons nos *solliciteurs* envers nostre dit « nepveu pour lui prier requérir et solliciter de « faire les payemens et accomplir ce present tes- « tament. » (Test. de Cath. de Bourg. B. N. fr. anc. 9484. 2, f. 586, an. 1425.)] — « Procureurs, ou « *solliciteurs*. » (Rech. de Pasq. IV, p. 373.) — « Ne « pourront les ditz greffiers, et tous autres, et « leurs clercqz, exiger, ny prendre des parties, « leurs procureurs et *solliciteurs*, aucune chose « plus avant qu'il ne leur est taxé par les ordon- « nances. » (C. G. II, p. 980.) — 2° Piqueurs d'ouvriers. (Mém. de Montluc, I, p. 253.)

Sollicitude. Ce mot paroit avoir vieilli dès le temps de Molière, dans le sens de chagrin et d'inquiétude. Le vieillard Chrysale s'en étant servi, Philaminte s'écrie : « Ah ! que *sollicitude* à mon « oreille est rude ! Il pue estrangement son an- « cienneté. » — Bélise ajoute : « Il est vray que ce « mot est bien colet monté. » (Molière, Femmes savantes.) — [« Choses qui sont de grant estude et « *sollicitude* et travail. » (Brun. Lat. Trés, p. 328.)]

1. Sollier. Etage, chambre haute (v. Solier). L'an 1408, il se tint à Chartres une assemblée pour réconcilier le duc de Bourgogne avec les enfants du duc d'Orléans : « En laquelle eglise, pour icelles « besongnes accomplir, fut fait un *sollier* d'ais- « selées, et là estoit le roy assis emprès le « crucifix.... et fut fait le dit *sollier* pourtant que « le peuple là venant, ne travaillast point les dits « seigneurs, et aussi affin qu'on ne peut veoir « appertement ce qu'on devoit là besongner. » (Monstr. I, f. 182.)

2. Sollier. Soulier : « Et n'ay oncques *solliers* « qui tant me durassent comme ceulx que j'ay eus « de cuir de tesson. » (Mod. f. 105.)

Sollin. [Plâtres le long des murs d'un rez-de-chaussée : « A esté donné congié.... pour mettre « terraulx au long des *sollins* d'icelle maison. » (Cart. de Corbie, Cæsar, f. 100.)]

Sollivure. [Ensemble des solives d'un bâtiment, au Cart. de Corbie, Ezéchiel, f. 13, an. 1415.)]

Sollouoir. Saloir. (Cotgrave.)

Sollu. Part. de *soudre ;* répondu :

A la tierce cause viendray,
Car aux deux assez *sollu* ay. *(G. de la Bigne, f. 86.)*

Solocciser. Faire des solécismes. (Rabel. Nouv. prol. IV, p. 47.)

Soloccisme. Solécisme. (Fabri, Art de rhétor. II, f. 60.)

Sologne. « Niais de *Sologne*, » qui s'abuse à son profit. Ce proverbe a donné lieu à une comédie qui parut sous ce titre en 1686. (Hist. du Théât. fr. XIII, p. 21, Oud.)

Soloie. [Saussaie, au reg. de la Ch. des Comptes, de Ch. IV, f. 30, an. 1328.]

Soloir. [Souloir, avoir coutume : « Nous li « *soliens* vaincre et finer les estors. » (Saxons, XXVII.) — « Item, dit aussi qu'il est en saisine « d'avoir toutes les esves de la vendange de onze « arpens de vigne que le roy notre sire *soloit* avoir « ou Clos-le-Roy, entre Boiscommun et Saint-Loup. » (1393. Faits et articles du concierge du châtel de Boiscommun ; L. C. de D.) — « Iteus armes *soloit* « toudis porter. » (Aiol, v. 994.)]

Soloire. [Jeu de soule ou de mail. Voir sous *Soler* 4.]

Soloit, te. Inquiétude, souci (Comp. *Souleur*) :

Nouviele autre que ne soloit,
Dont gent furent en grant *soloit*,
Revint d'Acre nouvielement,
Que li quens Ricars bielement
Avoit exploitié en furie,
Et la pais faite et enforcie. *(Mousk. p. 834.)*

Et quant je ne vi mie cele beste maloite,
Isnellement et tost, sailli sus en grant coite,
S'escorée mes drapiaux, et de fuir m'esploite,
Quar de li eschaper estoie en grant *soloite*.
Ms. 7218, fol. 344.

Solol. Soleil :

Font, et molie, et esquartele
Con font contre *solol* gresins. *(Poët. av. 1300, II, p. 806.)*

Solonc. [Le long de : « Puis est la grans fores « *solonc*. » (Partonop. v. 1668.)]

Solor. Joie (v. Solas) :

Celes n'en ont pas grant *solor*
Qui tant vuelent metre du lor
En fol usage,
Et enluminent lor visage.
Por esgarder. *(Ms. 7218, f. 237.)*

Solos. [Soleil : « Certes jai estoit avespreiz, et « j'ai estoit li jor encligneiz ; car li *solos* de justice « s'estoit ja petit à petit sostrait. » (S. Bern. p. 527.)]

Solre. Résoudre :

Li meillor clerc de tot le mont
Li philosophe, et li grammaire
Bien sont venu por grant afaire,
Et sor tout chou rectorien
Bien les saura cheste (Ste Catherine) opposer
Lor dis *solre*, lor dis fausser
Quel qu'ele soit, faite venir.
Vies des SS. de Sorb. ms. n° 60, col. XI.

1. Sols. Payé : « A cestuy ay son loier *sols*. » (Brut, fol. 71.)

2. Sols. [Pluriel de *solt*, forme verbale de *solder ;* solde : « Et là tenoit il grant foison de gens d'armes « aux *sols* et aux gaiges de ceuls de Paris. » (Froiss. t. VI, p. 61.)]

Solse. Résolue : « Encore ne m'as pas bien « *solse*, ma question. » (Dispute du Juif et du Chrét. ms. du fond S. Germ. f. 108.)

Solsist. Payât :

Donques qui voudroit par reson
Amender ceste mesprison,
Si convendroit que il *solsist*
Por le droit. *(Ms. 7218, f. 123.)*

Solsticial. Qui appartient au solstice. (Cotgr.)

Solt. Paye, acquitte :

Qui ainsi promet, et ne *solt*,
Le cuer de son ami se tolt. *(Ms. 6812, f. 67.)*

Soltane. Robe longue ouverte par devant; sultane: « Il estoit habillé d'une *soltane;* c'est comme « nous eussions dit de nostre temps une saye tout « d'une venue. » (Moy. de parven. p. 45.)

Solte. [Soulte: « Pour ce que pluseurs fraudes « et malices estoient fetes ou mestier de la fonlerie, « et dont damage avenoit au commun du mestier « et au commun du peuple, en ce que lesdiz mes- « tres, en *solte* et en paiement de leurs salaires des « pareures des dras, prenoient d'autres denrées. » (Liv. des Mét. p. 400.)]

Soltement. [Sottement: « Biaus amis, or en- « tent; Quar nos deduit, s'il te vient à talent; se « sez chançon, par amors dites en; si en irons un « pou mains *soltement.* » (Moniage Guillaume, v. 947.)]

Soltice. Style, usage, en parlant de procédure: « Sans opposition, refus, ou contredit, tout a esté « fait et demené, *soltice,* et droiture des lieux gar- « déez et tenues, l'argent de la ditte vendition mis « en nostre main, tourné et converty en l'acquit, « paye, et solution de la dite obligation, et consi- « deré tout ce qui nous peut, et doit mouvoir. » (Bout. Som. rur. p. 895.)

Soltieu. Subtil, spirituel:

A Roem ot un clerc *soltieu,*
Ordenés iert à sousdiaque,
Et manant chiet l'archediaque.
Vies des SS. Sorb. LVIII, c. 7.

Soltis. [Rare: « Li duns en fu de tos fenis D'un « oisel qui moult est *soltis.* » (Partonop. v. 10334.)]

Soltiument. [D'une manière délicate: « Moult « sot cil ovrer *soltiument.* » (Parton. v. 10306.)]

Solu. [1° Libre: « En France la *solue.* » (Rol. v. 2311.) — 2° Qui n'est pas marié: « Les aucuns « clers *soluz* et les autres non privilegiez. » (Ord. VIII, p. 495, an. 1400.) — 3° Prouvé: « Ami, vous « n'avés nullement *solu* vos mos. » (Froiss. vol. I, p. 357, v. 332.)]

Solvable. Suffisant. (Ord. III, p. 71.)

Solucion. 1° Preuve, démonstration:

Entens selonc tes livres bone *solucion,*
Quant Messias vendra, perdrez votre election;
Il est venu; c'est cil qui souffri passions;
Puisqu'il nasqui, ne fustes fors en subjection.
Ms. 7218, f. 342.

Bien t'en saurai reson, et *solucion* rendre. *(Id.)*

2° Absolution:

Ainsi sa *solucion* prist
Du pape, cil qui tant mesprit,
Si com l'en dist, et fu assols,
Non pas por Dieu, mes por les folx,
Et assez brief fu son rappel. *(Ms. 6812, f. 75.)*

3° Solution de compte, payement final:

Or leur suppli, tant humblement que puis,
Qu'avoir vueillent ma supplication;
Car, par achat d'ostel, recouvrez suis;
Mais il ne tient qu'à la *solucion.* *(Desch. f. 223.)*

Solvent. Solvable; à l'occasion d'un seul homme obligé pour plusieurs, et qui peut être contraint pour la totalité de la dette: « Et si n'en y met on « plusieurs, fors pour la doute que l'un seul ne « fust pas *solvens,* et que si l'un failloit, que l'autre « le peust accomplir. » (Bout. Som. rur. p. 314.)

Solut. 1° Libre, non marié; les ecclésiastiques: « Ne peuvent les clercs *soluts* estre procureurs en « cour seculiere, sinon qu'ils fussent procureurs « pour autres clercs, ou pour l'eglise. » (C. G. t. II, p. 809.) — « Homme qui auroit enfans illégitimes « de *solut,* et de *solue,* que les clercs appellent, de « *soluto* et *soluta,* c'est à dire à marier, sans loyer « de saincte Eglise, n'autre et qu'entre eux n'ait « affinité de lignage, ne de comparage, pourquoy « ils puissent avoir l'un l'autre à mariage, tels sont « appellez de *solut,* et de *solüe.* » (Bout. Som. rur. p. 541.)

Mors *solute* est à droit nomée,
Quant la vie en est ordenée,
Ençois que l'ame isse dou cors. *(Ms. 7615, I, f. 103.)*

2° Absolu, accompli: « Ceulx de qui.... doit yssir « tant excellent prince, se instruisent en proesses « d'armes, car de tant que la chose est de plus « longue main commencée de bonne estaffe, de « tant doit estre plus *solute* en perfection. » (Percef. v. IV, f. 158.)

Solutif. Laxatif. (Cotgr.)

Solution. [1° Explication, raison, motif: « Par « juste raison et *solution* est Gand assise en la croix « du ciel. » (Froiss. IX, p. 160.) — « Et à la parole « que je vous propose et mets en terme, je vous y « rendray vraye raison et *solution.* » (Id. XIV, 218.)] — 2° Paiement: « *Solution,* et liberation de dettes « est luy absoudre de aucune dette, ou promesse « de paie, ou satisfaction de partie, tellement que « par raison luy puisse, et doive suffire. » (Bout. Som. rur. p. 345.) — 3° Absolution: « A homicides « il y a *solution* quand... » (Id. p. 275.) — 4° Terme chirurgical: « La *solution* d'unité ou de continuité « en la chair est nommée playe, en l'os fracture et « ainsi des autres. » (Paré, introd. 20.) — Rabelais, dans la fable du lion et du renard, a employé cette expression dans un sens très obscène.

Solx. Sous:

. . . . . Et fu assol,
Non pas por Dieu, mes por les *solx.* *(Ms. 6812, f. 75.)*

Som. Fin (rapprochez le latin *summus*):

Del coumencement jusqu'à *som,*
Fu Karlemanne trop preudom. *(Mousk. p. 300.)*

Somage. Bêtes de somme: « Amener charbon « à Paris à charroy, ou à *somage.* » (Ord. II, 374.)

Somatier. [Qui a soin des bêtes de somme: « Ung nommé Remonnet lequel estoit *somatier* et « serviteur du seigneur de Sales. » (JJ. 196, p. 16, an. 1469.)]

Sombre. 1° Orbe, qui amène des meurtrissures: « Quiconques blece ou navre autruy à sang, forfaict « l'amende de soixante livres; et qui frappe de « *sombres* coups ou tire glaive ou coustel nud, dix « livres. » (C. G. II, p. 923.) — 2° [Obscur: « Nous « aurons de la pluye tantost, car le temps devient « *sombre* soudaynement. » (Palsgrave, p. 648.) — 3° Saison où se fait le premier labour; peut-être de

l'allemand *Sommer:* « Que chascune charrue desdiz « hommes de la dite villenie panrai à chascune « saisons deus journauls de corvée ; c'est assavoir « huit jours chascun an ; deus jours au *sombre*.... » (JJ. 59, p. 423, an. 1416.)]

1. Sombrement. [*Adverbe :* « Selon l'ordre et « la police universelle du monde, quietement, dou- « cement et ainsi *sombrement* et obscurement. » (Charron, Sagesse, II, p. 3.)]

2. Sombrement. Action de donner à la vigne une première façon. (Monet.)

Sombre près. 1° Bleu qui tire sur le noir. — 2° Temps à demi couvert. (Cotgr.)

Sombrer. [1° Donner à la terre le premier labour : « Excepté les terres qui seront *sombrées* ou « curtivées devant la semaille. » (Cart. de Montier Ramey, an. 1328.) — « Laquelle terre desja j'avoie « demy *sombrée* et avoie envoyé *sombrer* ce qui « restoit à *sombrer*. » (JJ. 195, p. 1101, an. 1474.) — 2° Temps où se fait le premier labour : « De « chascune beste de la ville de Courgenay treant à « charrue... trois courvées l'an, c'est assavoir l'un « au *sombrer*. » (JJ. 53, p. 100, an. 1315.)] — 3° Rendre obscur. (Oudin.)

Sombreux. Air lugubre : « Si commanderent « à Luces le Romain, qui estoit moult joieux de « leur honneur, qu'il prinst sergens, et comman- « dast festoyer les menestriers ou ilz jouassent de « leurs instrumens, et que par eulx toute la com- « paignie se resjouyroit.... les menestriers furent « contrainctz à resjouir la feste ; adonc commen- « cerent à crier les heraulx : seigneurs faictes « bonne chere ; faire le devez, car payez sommes « avant la main, batus et villainez. Alors prindrent « les menestriers, et commencerent à bondir en « *sombreux*, en signifiance de desconfiture. » (Percefor. IV, f. 67.)

Sombriant. [Peut-être faute pour *soubriant*, souriant : « Jehan Petit dit de la Croix et Alipson « se jouerent ensemble par plusieurs fois, et à l'une « d'icelles fois se coucha ledit suppliant sur ladite « Alipson et fist sa voulenté d'elle ; mais pour ce « que en *sombriant* elle faisoit semblant de crier, « comme telles jeunes filles mignotes font, il lui « mist sa main sur la bouche, afin qu'elle ne criast. » (JJ. 125, p. 45, an. 1384.)]

Sombriere. Chapeau à larges bords ; le *sombrero* des Espagnols. (Cotgr.)

Sombrin. [Mesure pour le grain : « Trois muis « d'avaine à la mesure de Liege et neuf *sombrins* « de regon, que il nous paient chacun an pour « cens, pour pieches, pour tailles de terre. » (Du Cange, sous *Sumberinus*, an. 1283.)]

1. Some. Fin, du latin *summus*. De là « mettre « à *some*, » achever, détruire. On lit dans une description de Jérusalem :

D'ilueques priès si est la glise,
Si com l'Escriture devise,
Que Constentins fist metre à *some*. *(Mousk. p. 280.)*

2. Some. [Charge, du latin *sagma* : « Li grant « chameau sont bon pour porter grandismes « *somes*. » (Brun. Lat. trésor, p. 231.) — « D'or « fin et d'argent blanc fist cargier .XII. *somes*. » (Aiol, v. 8194.)]

Somé. Consommé, parfait :

Ichele loi que nos tenons,
D'anciene prise l'avons,
Qui furent maistre, et prince en Rome,
De religion furent *somé*.
Vies des SS. de Sorb. n° 60, col. 5.

Someil. [Sommeil : « Bernart fu à Roem ; n'ont « je crei, grant *someil*. » (Rou, I, p. 168.)]

Someillard. Somnifère :

Leve toy, ma mignonnette,
Leve toy, mon amourette,
Decharge ton œil mignard
De ce fardeau *someillard*. *(Tahur. p. 278.)*

Someiller. [Sommeiller : « L'université qui « lors iere Endormie, leva la chiere ; Du bruit du « livre s'esveilla N'onc puis gaires ne *someilla*. » (Rose, v. 12032.)]

Somer. Bête de somme :

Tout seul laisça le chevalier,
O lui n'en eut la maison,
E *somer*, sergant, ne garçon. *(Ms. 7989², f. 66.)*

Somey. [Service dû au seigneur avec des bêtes « de somme : « Quicunque debet dictum *somey* « debet charreagiare in vindemiis ubicumque domi- « nus vult, vinum suum reponere in dicto manda- « mento, cum asino suo, basto et barralibus et « corda ipsius per unam diem. » (Hist. du Dauph. I, p. 86, an. 1309.)]

1. Somier. [1° Cheval de charge : « U vous « portés carbon à vo *somier*. » (Aiol, v. 2858.)] — 2° Pièce de charpente : « Il est à la liberté d'un « chacun, edifier sur la place, si hault que bon lui « semble ; et si sur le mur, ou toicture de son voi- « sin, y a quelques *somiers*, chevrons, ou autres « choses advanceantes, ou pendantes sur la ditte « place de son voisin qui empesche telle rehausse, « est le dit voisin subject de les retirer à l'aligne- « ment et plomb du pied de son mur. » (C. G. II, p. 1072.)

2. Somier. Somme, total, quantité :

Prince, je ne suy pas bouchier
Pour cent coups de haiche emploier ;
Autant de dague, et d'alemelle,
D'épée et lance un grant *somier*. *(Desch. f. 350.)*

Somillous. Sommeilleux, dans saint Bernard, p. 100.

Sommade. Charge d'une bête de somme : « On leur envoya vingt et quatre *sommades* de « bon vin, et autant de pain. » (Froissart, liv. III, p. 138.)

Sommage. 1° Ensemble de bêtes de somme : « Lors chevaucherent... vers Ribadane, et menoyent « grand *sommage*, et grandes pourveances, et che- « vauchoyent tout en paix. » (Froiss. III, p. 141.) — 2° Bagages : « Plusieurs bestes portant *som-* « *mages*. » (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II,

p. 561.) — 3° [Service dû au seigneur avec les bêtes de somme : « Et puis doivent le chariage Que l'en « apele le *sommage* Del blé porter à Dan Jehan. » (Cens. de Verson, v. 194.)] — « Item nous tenons « au bailliage de Gisors, vicomté d'Audely, le fief « noble et seigneurie de Guiseniers...... en icelui « avons..... droit de *sommages* quy est porter deux « septiers de grains jusques au batteau à Audely. » (Cart. de Jumièges, I, p. 35.)]

Sommaiche. [Service de messagerie : « Item « la dite demoiselle a aussi la moitié du droit de « subjection et *sommaiche*, qui est toutes les fois « et quantes fois qu'il lui plaira envoyer l'un de ses « hommes et sujets dudit Villemanosche faire mes- « sage, porter lettres ou autrement, est tenu d'y « aller chascun en son tour en degré, pourveu qu'il « puisse aller et venir entre deux soleils et en rendre « la reponse. » (An. 1530.)]

Sommaige. 1° Ensemble des bêtes de somme : « Avoit faict assembler ses gens d'armes à Parme, « et mis en marche, comme le roy lùy avoit mandé, « tenoit ordre tel, que nonobstant l'empechement « des pluyes, et l'ennuy de l'hyver qui lors avoient « cours, gens d'armes, pietons, et artillerie, et « tout le *sommaige* n'avoit arrest. » (J. d'Auton, p. 25.)

Quierre de loing finance et queriage,
Armes, chevaulx, gens aprins pour aprendre,
Ceulx qui menront le charroy, le *sommaige*,
Vaiches, et buefs, qu'on ne les puist souspréndre.
Deschamps, f. 249.

2° [Ballot, bagages : « Les supplians prisdrent le « *sommaige* du sire de Blot.... ouquel *sommaige* « avoit pluseurs robes, saintures d'argent et autres « choses menues. » (JJ. 169, p. 60, an. 1415.)]

Sommarer. Défricher. (Cotgr.)

Sommart. Savart, friche : « La vaine pasture « est entendue par la ditte coustume sur les terres « en friche, en *sommartz*, et versaines, et non en- « semencées, et en bruieres, hayes, buissons, et « prez apres la faux. » (N. C. G. II, p. 1057.)

Sommaus. Sommeil :

Si estoit pris si grans *sommaus*
Au chevalier qui l'adestroit,
Que ses palefrois arrestoit,
D'eures en autres, en la voie. *(Ms. 7218, f. 353.)*

Sommayer. Etayer des tonneaux sur des sommiers. (Cotgr.)

1. Somme. [Sommeil : « Et la nuit dou premier « *somme* issirent fors dou chastel. » (Mén. de Reims, § 264.) — « Ne puet estre que sus le jour *somme* ne « les abatte. » (Froiss. X, p. 132.)]

2. Somme. [1° Bât : « Une vielle *somme* et une « banne. » (Nouv. Compt. de l'Argent. p. 85.)] — 2° Charge : « *Sommes* de rabbes, ou naveaux ; douze « deniers. » (C. G. II, p. 527.) — « De pesanz fes- « siaus, et de *sommes*. » (G. Guiart, fol. 354.) — 3° [Bagages : « Et renvoyerent leurs garçons, leurs « harnas, *sommes* et males et bahus par mer. » (Froiss. II, p. 185.) — 4° Bête de somme : « Ceux de « la place virent yssir de la forest jusques à quatre « vingts *sommes* tous chargez d'armeures, et de « harnoys... et sur chascun avoit ung varlet... qui « les menoit par le frain. » (Percef. I, fol. 117.) — « Aucun qui tienne son fief par vil service, ne doibt « avoir la court de ses tenants de ce mesme fief, si « comme sont les bordiers, et ceulx qui servent à « sac et à *somme*. » (Anc. Cout. de Norm. f. 74.) — 5° Charge, grief : « Et trouva que de pluseurs *som-* « *mes* le chargoie. » (Froiss. poés. III, 260, v. 2569.)]

3. Somme. [*Substantif.* 1° Abrégé : « Le est la « *somme* de la chose. » (Rose, v. 1504.)] — 2° Fin, but : « Et seigneur (mari) pranre, c'est la *somme*. » (Parton. f. 142.) — 3° Sommet, comble : « Avoir la « *somme* de sa fortune. » (Ms. 6812, f. 87.) — Dans le dénombrement des évêchés et archevêchés de l'empire :

Roume est la premiere c'om nomme,
Car elle est de toute la *somme* :
Ravenne est apriès la seconde. *(Mousk. p. 98.)*

4° Total : « Il demanda quelle *somme* de gentils- « hommes ils estoient ; et on respondit qu'ils « estoient environ quarante lances. » (Froiss. III, p. 279.) — [De là « faire *somme* », additionner : « Et fist chascuns *somme* pour lui et pour ses che- « vaux mors et vis et de ses frès. » (Id. II, p. 182.)] — 5° Nombre, quantité : « A *sommes*. » (Coquillart, p. 172.) — 6° [Quantité d'argent : « Mes povres « fames, povres homes Qui de deniers n'ont pas « grans *sommes*. » (Rose, v. 11398.)] — « Le pour- « ront cognoistre aux lieux les plus *sommes* de la « riviere où le cerf aura passé, qui pourroit avoir « troublé l'eau en passant. » (Fouill. Vén. f. 44.)

Loc. adv. Bref, en résumé : « *Somme*, nous lati- « nisames tant, qu'il en regorgea, jusques à nos « villages tout autour. » (Mont. I, p. 265.)

1. Sommé. Payé : « Quant les choses qui à ce « parlement afferoient furent ordonnéez, et aucunes « sommes *sommées*. » (Chr. de S. Denis, I, f. 110.) — « Si telle vefve estoit obligée en aucune chose, « durant le dit mariage, fut en rente portée ou « *sommée* pour une fois, pourveu qu'elle fut obligée « avec son mary, chascun pour le tout, celuy ou « ceux envers qui elle seroit obligée, la peuvent « faire contraindre par prise de ses biens. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 359.)

2. Sommé. 1° Surmonté en blason : « Varennes « (portant) le bourlet d'argent et de gueules, le « volet ou mantelet de gueules, chargé d'un escu « en broderie, fascé d'argent et de gueules, pour « cimier, un cerf naissant d'or accorné ou *sommé* « de mesme, aislé de synople. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 89.) — 2° Garni de toute sa ramure, en vénerie : « Ils refont (les cerfs) leurs testes, et « sont *sommées* de quant qu'ils porteront tout l'an « dès mars qu'ils jetent leurs testes jusques à la « moitié du mois de juing. » (Gast. Phéb. p. 15.) — 3° Qui a mué, en fauconnerie : « Quand tu auras « traict le faucon de la mue, et il a ses grosses « pennes *sommées*, ou il en a encores au tuyau, ne « lui donne chair lavée, ...autrement ses plumes se

« pourroient affaiter et aniantir. » (Budé, des Ois. fol. 127.)

Sommée. [Charge d'une bête de somme : « Chascun muiz contient dix *sommées* de sel, et « chacune *sommée* contient six sestiers de sel de « Valence qui valent quatre bestes chargées. » (Hist. du Dauphiné, I, p. 90, an. 1445.)]

Sommeil. [« Onques les trois puceles n'orent « la nuit *sommeil.* » (Foulque de Candie, p. 108.)]

Sommeillard. Qui aime le sommeil. (Cotgr.)

Sommeiller. « A dormir, ne à *sommeiller.* » (Ms. 7218, f. 222.)

Sommeilleus. [Endormi : « Il estoient tout « pesant et *sommeilleus*, car il avoient la nuit « moult petit dormi. » (Froiss. III, p. 411.)]

Sommel. [Sommeil : « *Insomnis*, sans *sommel.*» (Escallier, Vocab. lat. fr. 1475.)]

Sommelerie. [1° Charge de sommelier : « N'estant nostre mesnager si avant instruit en l'art « de *sommelerie.* » (O. de Serres, p. 243.) — 2° Lieu où le sommelier garde le vin : « On mêle d'eau le « vin qu'il me fault, dez la *sommelerie*, deux ou « trois heures avant qu'on serve. » (Mont. IV, 291.)]

Sommelier. [1° Officier chargé du transport des bagages dans les voyages de la cour : « Lorin « du Buisson *sommelier* des espices, Hennequin de « la Leve *sommelier* des armeures, Jehan Doué « *sommelier* du matheras. » (B. N. anc. 9436'3, f. 243, an. 1392.) — « Rogier Percepot *sommelier* « de nos napes. » (JJ. 145, p. 428 bis, an. 1393.)] — « *Sommeliers* de la panneterie des ducs de Bour- « gogne. » (Estat des offic. des ducs de Bourg. 54.) — « *Sommeliers*, barilliers, portebouts, aideurs, et « autres appartenans à l'eschançonnerie. » (Test. de Louis le Hutin, 1316.) — [« Un coffre à mettre « et porter les torches de la ditte chappelle, ...de- « livrés à Jehannin Colet, *sommelier* de la dite « chappelle. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 231.) — 2° [« *Sommelier* du corps, » valet de chambre : « Jaquet de Caulers et Aubelet de Lestre, premiers « *sommeliers* de corps desdiz seigneurs. » (Id. 189.)] — « Un nommé Pierrechon serviteur, et *sommelier* « de corps du seigneur de Croy, et qui estoient les « plus privez du dit seigneur. » (Monstrel. III, 108.) — 3° Officier qui a charge du vin à la cour : « Le « nom de grand bouteiller estoit un office de la « couronne, comme celuy de connestable : aujour- « d'huy non seulement la memoire en est oubliée « en la cour du roy ; mais il n'y a rien de si bas « que la charge de bouteiller ; et pour ceste cause, « ceux qui sont aujourd'huy en telles charges, sont « appellez *sommeliers.* » (Pasq. Rech. VIII, p. 663.) — Depuis ce temps, on a appelé « *sommeliers* ceux « qui ont la charge de la buvette des princes, et des « grands seigneurs. » Ce nom vient de ce « qu'ils « font porter une *somme*, ou charge de bouteilles « par les champs, pour ne defaillir à leurs mais- « tres. » (Id. p. 658.)

Sommellier. [Sommeiller : « N'ot point de « couche appareillie, Ne dras de lin ne oreiller, A « terre l'estut *sommellier.* » (Ruteb. II, p. 119.)]

1. Sommer. [1° Calculer, additionner : « Et fu « compté et *sommé* à tous barons, chevaliers et « escuiers de Hainnau en combien li rois estoit « tenus envers euls. » (Froiss. II, p. 186.) — « Deux « petis getouers à compter et à *sommer.* » (JJ. 161, p. 285, an. 1407.)]

> Princes, saiges est qui aprent,
> Qui parle pou, et qui entent ;
> Qui se taist, et qui en soy *somme*
> Le parler d'autruy saigement :
> Pour eschiver paine et tourment ;
> On ne doit pas croire à tout homme. *(Desch. f. 359.)*
>
> Et qui pourra les grains de l'arene *sommer*,
> Que l'eau de l'Ocean lave aux bords de la mer. *(Baïf, 73.)*

2° Dépenser, aux Ord. II, p. 222. — 3° [Fixer une somme : « De vostre raençon vous ne m'orrez « *sommer;* Jà plus n'en paierez que vous voldrez « nommer. » (Cuvel. v. 13611.)]

2. Sommer. [1° Dire en abrégé, en somme, par suite signifier : « Et s'il avenoit qu'il laissast les « rentes à paier, li sires le pot *sommer* qu'il li paie « dedens an et jor les rentes et les arrierages. » (Beaum. XXIV, p. 10.) — 2° Informer : « Quant ce « vint à l'entrée dou mois de march, que li Escot « devoient souffissaument *sommer* les Englès de « l'entente dou roy David. » (Froiss. III, p. 432.) — 3° Arriver à sa fin, à sa *somme* : « Tant travaille et « tracasse l'homme qu'enfin il se rompt et *somme.*» (Cotgrave.)

Sommerement. [Sommairement : « Que... il « voisent au lieu et s'enfourment *sommerement.* » (Archiv. de Reims, I, 2e partie, p. 1034.)] — « *Sommerement*, et de plainz, sanz ordre de plait, et « de procez. » (Ord. III, p. 521.)

Sommeron. [1° Petit bout d'un œuf et ici d'une barque de cuir, faite en manière d'œuf : « Li vais- « siaus arresta au pont pour la roi qui le retint et « demoura jusqu'au jour que on vit le *sommeron* « qui paroit par defors. » (Mén. de Reims, § 162.) — 2° Sommet du crâne : « Et le loya (l'étui) sus le « *sommeron* de sa tieste. » (Froiss. X, p. 88.)] — 3° Bout du sein :

> Assez i vint grant aleure
> De gent coper sa vesteure,
> Des cheveus, et du mammeron,
> Si copa l'en le *sommeron.* *(Ms. 7218, f. 293.)*

Sommet. [1° Partie la plus élevée d'une demeure : « Et s'il y a femme qui gise, Soit tantost « ton enseigne mise Sur le *sommet* de la maison. » (Machaut, p. 115.) — 2° Haut de la tête : « Et si avoit « (le duc d'Orléans) deux grans plaies de taille en la « teste, l'une au travers du front tellement que on « lui veoit le servel, et l'autre derriere le *sommet* « de la teste. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6e série, I, p. 226.)] — « Riant m'assiet le poing sur le *som-* « *met.* » (Villon, p. 76.)

Sommeté. [Cîme d'un arbre : « Il qui parle dit « ....que lesdis habitans, pour les ramoisons.... « prenoient... que les branches et la *sommeté* du « chesne et ainssi en usoient et ont usé lesdis ma-

« nans et habitans, ou temps passé.... » (1395. Information sur l'usage prétendu par les habitants de Neuville; L. C. de D.)]

Sommetier. Conducteur de bêtes de somme :

Et espées nues escourre
Sus garcons, et sus *sommetiers*,
Et mettre à la mort charetiers. *(G. Guiart, f. 263.)*

Sommette. Petite somme : « Quelle petite *som-* « *mette* l'a-t-il acheté ? » (Rob. Est.)

Sommetté. [Sommité : « Pensez de la roe de « fortune... Et, quant homme est en la *sommetté* « de la roe, coment par meschance chet petit et « petit en poverte. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4e série, II, p. 128.)]

1. Sommier. *Subst.* [1° Cheval de somme : « Ils « chevauchoient sur bats dont on fait *sommiers*, « sans estriers. » (Froiss. XV,176.) — « .II. tappiz, « en chacun quatre compas des armes de mad. la « royne, ...pour mettre sus .II. *sommiers* de la « chambre de ladite dame. » (Nouveau Compt. de l'Argent. p. 177.) — « Pour une paire de coffres à « *sommier*. » (Id. p. 183.)] — « N'oublierent pas la « finance ; mais estoit en trois panniers moult fai- « tissement sur deux forts chevaux de *sommier*. » (Froiss. liv. IV, p. 35.) — 2° Bagages portés par un sommier : « *Sommier* de pelleterie. » (Anc. Cout. d'Orl. p. 471.) — « Ils veirent ung chevalier armé « de toutes armes, accompaigné de deux escuyers « à cheval, et d'ung varlet qui portoit son *sommier*.» (Percef. III, f. 19.) — 3° Sommelier, fourrier : « Lors « envoya ses dessus diz *sommiers* en la ville d'An- « golesme pour prendre logeis pour lui, et pour « ses gens. » (Duguesclin, par Ménard, p. 240.) — « *Sommier* de la chapelle de la reine d'Angleterre.» (Bassomp. Ambass. I, 57.) — 4° Pièce de charpente : « En 1464 la chambre (du parlement) se print à « trembler... et issit un des *sommiers* de la chambre « de sa mortaise, et avalla bien deux pieds en bas.» (Monstrel. v. III, p. 102.) — « Il n'est loisible à un « voisin de faire mettre, et asseoir *sommiers*, et « doubleaux, c'est à dire poutres et solives dedans « le mur d'entre luy et son voisin, si le dit mur « n'est mitoyen ; et s'il est mitoyen, ne peut faire « mettre et asseoir les dittes poutres, et solives, « que jusques à la moitié de l'espesseur, et point « du milieu du dit mur. » (Cout. Gén. I, p. 528.) — « En pignon ou mur commun, chacun peut rompre « et faire des trous pour y maçonner des poutres, « *sommiers* et autres bois. » (N. C. G. I, p. 894.) — 5° Pièce fondamentale d'un orgue, sur laquelle les jeux sont posés. (Rab. V, p. 92.)

2. Sommier. *Adj.* 1° Supérieur :

Orrez comment fu ordenez
Evesques Jaques li senés
De Jherusalem ly premiers,
De sainte Eglise fu *sommiers*. *(III Maries, p. 6.)*

2° Suprême :

Prions à Dieu que le soleil puissant,
Resplendissant dessus toute lumière
Soit entre nous bonne paix flourissant,
Et nourrissant, et son tres noble enfant
Soit triumphant en majesté *sommiere*. *(Molinet, 146.)*

3° Dernier : « Complainte en cas de proprieté si « est la *sommiere* et dernière maniere et forme de « requerir droict sur aucun heritage dont on seroit « de longtemps depossedé. » (Bout. Som. rur. 201.) — 4° Arrivé à ses derniers jours : « Il se plante vis « à vis de Berthe, escarquillant ses jambes, et ce « pesant, et *sommier* viellard œillade cette jeune « femme. » (Merlin Coccaie, I, p. 177.) — 5° [Sommaire : « Justice *sommiere*. » (Dom Lobineau, II, c. 584)]

Sommiere. Bête de somme ; féminin de *sommier* : « Quiconque trespasse à Bourges, poulain, « ou poulaine, ou buef, ou vache, ou asne, ou « *sommiere*, il doit... de la *sommiere* obole. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 333.)

Sommierement. [1° Surtout : « Avise toi « *sommierement*. » (Froiss. poës. II, p. 172, v. 358.)] — 2° Sommairement : « *Sommierement* et de plain, « et sans longue figure de jugement. » (Id. II, 198.)

Sommillier. [Sommeiller : « Donez les (armes) « moi por Dieu le droiturier, Car trop laissons Ber- « neçon *sommillier*. » (R. de Cambrai, p. 149.) — « Mere de quoi me chastiez ? Est ce de coudre ou « de taillier ? Ou de filer ou de broissier ? Ou se « c'est de trop *sommillier*. » (Roman. p. 54.)]

En moy guermentant ainsi (j'entroy)
Sommillans en ma grieté. *(Desch. f. 200.)*

Sommiron. [Sommet : « Elle me fist, ci se mire « on, Descendre ou pié dou *sommiron*. » (Froiss. poés. II, 3, v. 65.)]

Sommiste. 1° Celui qui étudie la Somme de S. Thomas d'Aquin. (Cotgr.) — 2° Celui qui compte une somme. (Oudin.) — 3° Terme de chancellerie romaine ; ministre de la chambre qui fait rédiger la minute des bulles et plomber la copie : « Maison « des *sommistes* à Rome. » (Rab. lett. p. 37.)

Sommité. Sommet : « Si se campa sur la *som-* « *mité* d'une montaigne où il se fortifia. » (Machiav. sur Tite-Live, p. 476.)

Somne. Sommeil : « *Somne* d'airain (Oud.) ; » la mort :

Tellement estoit restauré
Que, sans tourner, ne travailler,
Je faisoye un *somne doré*,
Sans point la nuit me resveiller.
L'Amant rendu cordelier, p. 526.

Somnifique. Qui cause le sommeil. (Cotgr.)

Somnolence. Assoupissement, engourdissement moral : « Paresse, *somnolence*, et oisiveté. » (Les Tr. de la Noble-Dame, f. 68.)

Somnolent. [Qui aime le sommeil : « Nostre « miserable chair est toute malade et toute pares- « seuse et *somnolente* et debile à te prier. » (Gerson dans Dochez.)]

Sompne. Sommeil : « En celle noise se leva « Lyonnel tout estourdy de son *sompne*. » (Perc. II, f. 80.)

Sompner. [Songer : « Et il *sompnera* tousjours « pluves et rivieres. » (Alebrant, f. 16.)]

Sompnolence. Somnolence : « Ardeur d'ava-

« rice, rancour d'envie, mort de blasfemie,.... per-« versité, *sompnolence* et pigresce. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 370.)

Somption. Action de prendre. (Cotgrave.)

Somptuaire. Qui cause de la dépense. (Cotg.)

Somptueux. [Même sens : « Grief et prolixe « chose seroit et *somptueuse* de soy mettre en « procès. » (JJ. 85, p. 125.)]

1. Son. [1° *Adj.* possessif, du latin *suum :* « Si « Lodhwigs sagrament que *son* fradre Karlo jurat, « conservat. » (Serm. de Strasbourg.) — « Quand « l'empereres vait querre *son* nevold. » (Roland, v. 2870.)] — 2° *Son* a été employé pour *sa*, surtout dans les textes anglo-normands et picards : « *Son* femme, *son* test, *son* garantie, *son* licence, « *son* folie, *son* pessance. » (Ten. de Littleton, f. 10, 18, 33, 39, 44, 162.) — 3° Les siens : « Tout li *son.* » (Brut, f. 8.)

Je li contai que li *son*
Avoient dou pais chacié
Largesce........ *(Ms. 7615, I, f. 116.)*

4° Leur : « Comment il pardonna *son* maltalent « à aucuns barons. » (Chr. de S. Denis, II, f. 44.)

2. Son. [Résidu de la mouture des grains : « (Pour un cheval) deux boisseaulx de bran.... item « après, boire de l'eau de riviere chauffée sur le « feu, et y ait du *son* dedans une toile. » (Ménag. de Paris, II, p. 77.) — « *Son* ou bren qui saillira de « la farine. » (Cérémonial des Consuls, Revue des Langues Romanes, VI, 90.)] — « *Son* gras, son sec, » son mêlé d'un peu de farine ; l'autre sans farine. (Cotgr.) — « Pour du *son,* » pour rien, aisément : « Ge l' gariroie *por du son.* » (Fabl. de S. Germ. f. 56.)

3. Son. [Selon : « L'aloete vole en cantant *Son* « sa nature Deu loant. » (Partonop. v. 10579.) — « Qui puis firent *son* lor poeir. » (Chr. des ducs de Normandie, III, v. 31819.)]

4. Son. [1° Mouvements vibratoires des instruments de musique : « Mil grailles sonnent ; moult « en sont clair li *son.* » (Roncisv. p. 71.) — « Que « on ne l'esveillast pas du *son* d'un tabur. » (Berte, c. XLI.) — 2° Murmure de l'eau : « Et li douz *sons* « de ruissel sor gravele. » (Couci, XVIII.)] — 3° Bruit : « Ouït, ce lui sembla, le *son* de passer sur « le pavement : si dit à ceux qui de lez lui estoient, « seigneurs, tenez vous tous quois, ne faites nul « effroy ; j'ay oüy gens, sachons quels ils sont. » (Froiss. liv. I, p. 338.) — 4° Voix : « Quand le pere « entendit le *son* du roy, il saillit sus tout effroyé. » (Percef. II, f. 9.) — [5° Air d'une chanson, chant : « Quar adès ses chançons trouvoit Selom ce que « son cuer sentoit Dont fu de ceste telz li *sons.* » (Couci, v. 2601.)]

De fables, fait on les fabliaus,
Et des notes, les *sons* nouviaus,
Et des materes, les canchons,
Et des dras, cauches et cauchons. *(Ms. 7989 ², f. 239.)*

6° [Chanson ; rapprochez le bas breton *son.* (De la Villemarqué, Barzaz Breiz, p. 420.) — « Aiols canta « un *son* por eus à esbaudir. » (Aiol, v. 4688.)]

Plairoit vous oir un *son*
D'Aucassin un franc baron. *(Ms. 7989 ², f. 80.)*

7° Poésie : « Chansons de toutte sorte de « rithme,...... ainsi que sont sextines, *sons*, chan-« sons, syrventes, et autres. » (Du Verd. Bibl. fr. p. 88.)

Or escoutez et clerc, et lai,
Ne vos dirai ne *son* ne lai,
Ne chançon, ne geste, ne fable ;
Mais chose tote veritable. *(Fabl. de S. G. f. 34.)*

Expressions : 1° « Faire ne *son*, ne coi, » ne faire ni bruit, ni silence :

Bien perdent honor, et argent,
Quant ils ne font ne *son* ne coi. *(P. av. 1300, IV, 1662.)*

2° « Les cuidez feront de *son ;* car tel cuidera « vessir qui baudement fiantera. » (Rab. V, p. 24.) — 3° « *Son* du cor, ou d'un cor, » la distance d'où se peut entendre le son d'un cor : « Damoiselle, « dys-je, est leur manoir près d'icy ? Sire dist-elle, « au *son d'ung cor.* » (Percef. V, f. 87.) — « L'hostel « d'une ancienne dame, qui demouroit au *son du* « *cor* pres du chastel. » (Id. III, f. 91.) En Picardie et en Artois, on appelle « huchée ou huquée » la distance d'un lieu d'où l'on peut entendre la voix d'un homme qui « huque, » crie. — 4° « *Sons* « longs, » terme de vénerie : « Quant le cerf se « forpaist, le piqueur doit sonner de la trompe « deux *sons longs.* » (Fouill. Vén. f. 49.) — 5° « C'est « le *son* des cloches, » une chose que l'on peut diversifier ou accommoder à sa fantaisie. (Oud.)

5. Son. [1° Sommet : « Si avoit au *son* de leurs « mas grans estramieres. » (Froiss. VIII, p. 139.)]

Et cil que fortune a mis el *son* de sa roe,
Puet estre toz seurs qu'il charra en la boe.
Ms. 7218, fol. 341.

2° Sommet de la tête :

Wortigern la couronne prist,
Sor le chief en *son* ly assist. *(Brut, f. 50.)*

3° Tas, monceau, somme :

Faites le gain venir tout à un *son*,
Autrui profit ne vous chaille d'acquerir,
Car se seroit honte et confusion,
Soit tout commun. *(Desch. f. 177.)*

Expressions : 1° « Tout en *son,* » tout en haut. (Brut, f. 25.) — 2° « A *son,* » à la fin :

Grant espargne fist *à son*,
Et si ordonna, par son sens,
Grues en divers lieux du mon,
Qui fureut alans et venans,
Et les nouvelles rapportans. *(Desch. f. 318.)*

3° « Avoir à *son,* » manquer de quelque chose, avoir besoin ou disette :

Phelippe, cil qui requiert,
Doit miex valoir, par raison,
Ke toute bontés afiert
A atendre à si haut don :
Cil s'efforce qui conquiert,
Mais cil qui en *a son*,
Jamais partir ne se quiert,
Pour nul pris, d'avoe s'amie. *(Chans. du Cte Thib. p. 99.)*

4° « Jusqu'à, au, en *son,* » jusqu'au bout, entièrement :

Bon sens dure *jusque en son :*
Mes n'est, au droit jugement
Biautez c'un trespas devent. *(Vatic. 1522, f. 163.)*

N'est pas amis, qui *jusqu'au son*
Ne fait la volenté sa mie. *(Fabl. de S. Germ. p. 354.)*

Moult ert preudom
Del commencement *jusqu'à son.* *(Mousk. p. 107.)*

5° « Par en *son*, » enfin :

Seignor, ce dit Hernols, ge sui vielz et chenuz,
Mais, par mes filz, soloie forment estre cremuz :
Quant ge les voi perdanz, du tot sui confonduz,
Par en son toz mes filz estoit Gautiers mes druz,
A tant male œure fu cist viellarz ci meuz :
Par sa proece, sui joïz, et conneuz,
Et par sa mort sera mes nobloiz abatuz. *(Parton. 173.)*

6° [« Par *son* l'aube, » au point du jour : « Al « matin par *son* l'aube se sont apareillié. » (Aiol, v. 8173.)]

Or i velt aler tot ainsi,
Par *son* l'aube demain matin. *(Parton. p. 138.)*

7° « Por tout *son*, » enfin, en somme :

Cele qui je vueil amer est à mon
Ne nus, *por tout son*,
Ne poroit sa per trover. *(Poët. av. 1300, II, f. 742.)*

8° [« En *son*, » au fond de : « A tous jors de mon « cuer en *son* vous ameroie. » (Brun, v. 1695.)] — 9° Du sens de sommet on passe à celui de mouvance : « Quant le baron, ou banneret, ou aultre grant « noble homme a trois ou quatre bannieres de son « patrimoyne, ou acquises, dont la moindre doit « estre de dix nobles hommes, ses *hommes de son* « *du roy*, ou prince par qui il doit estre viconte « doit estre en place publique assis à l'estat que à « lui appartient. » (La Salade, f. 54.)

Sonant. Rimant par assonance : « Ceste balade « est moitié leonime, et moitié *sonant*, si comme « il appert par *monde*, par *onde*, par *homme*, par « *Romme*, qui sont plaines sillabes, et entieres, et « les autres *sonans* tant seulement où il n'a point « entiere sillabe, si comme *clamer* et *oster* où il « n'a que demie sillabe. » (Desch. f. 396.)

Sonays. [Injure : « Jehan Marchant appella « Jehannot Chaufournier, sanglant, punays, camus, « *sonays*. » (JJ. 165, p. 199, an. 1411.)]

Sonde. [Ligne pesante pour reconnaître le fond et la profondeur de la mer : « Tant oire k'en une « falise D'une grant riviere parfonde Que nus n'i « getast d'une *sonde*, Est venus. » (Percev. v. 40508.)] — « Là donnames *sonde*, et deux heures devant « jour, nous passames le destroit. » (Mémoires de Montluc, I, p. 513.)

Sondement. Action de sonder. (Monet.)

Sonder, dre. [Reconnaître la profondeur d'une rivière, l'état d'une plaie : « Cinq ou six chirurgiens « des plus experts de France firent toute diligence « et devoir de profondir la playe (de Henri IV) et « *sondre* l'endroict du cerveau où les esquilles du « tronsson de la lance pouvoient avoir donné. » (Carloix, VII, p. 28.) — « Quand il *sonderent* le « guay, il trouverent qu'il estoit impossible de le « guayer. » (Amyot, Pyrrhus, p. 3.)]

Sone. [Frais, de *soner*, 2 ; le mot vient de *essoine*, comme *soner* de *essoiner :* « Auront le dit « Simon et ses hoirs et ayans cause leur commu- « nauté au puch desdits religieux de la maison de « Lompré, et y porront aller querre de l'eaue par « paiant leur part de la *sone*, quant necessité en « sera. » (Cart. de Corbie, 21, f. 256, an. 1400.)]

Soneor. Sonneur : « Li *soneor* d'Angers. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1652.)

1. Soner. [1° Rendre un son : « Li talemeliers « puent cuire les lundis ains jour, si tost comme « matines de Nostre Dame *sonent*, se aucunes des « festes desus dites n'i escheent. » (Liv. des Mét. p. 11.) — « Et a ordené le roi Charles V premier à « Paris les cloches qui à chascune heure *sonent* « par points, à manière d'horloge. » (Hist. litt. de la France, XXIV, p. 656.)] — 2° Parler : « L'orguene « del saint Espirit ki *sonevet* par la boche saint « David. » (S. Bern. p. 70.) — 3° Divulguer :

D'autant com de touz plus biau fu,
Autant ot il lors plus vertu
En li, que nule autre personne ;
Chascun le temoingne, et le *sone*. *(Ms. 6812, f. 74.)*

4° Souffler ; on lit de l'Eternel :

. . . . Il depart les firmamens,
Et fait *soner* les quatre vens,
Luisir la lune, et les estoiles
Les effondres, et les tonoires
Fet relever et rabessier. *(Ms. 7218, f. 104.)*

2. Soner. [Payer, acquitter (voir Sone) : « Tot « home qui daet laede la duet *soner* au laider ou à « son comandement avant que poasser la ville. » (La Thaumass. p. 98, an. 1260.)]

Sonet. Diminutif de *son*, chansonnette :

Et dist, je me muir, bele,
En son *sonet*,
Si plus demorez,
Un seul petitet,
Jamés vif ne me trouverez. *(Poët. av. 1300, II, p. 605.)*

Sonete. [Sonnette : « Ne sambla pas estre « recluse, Partout regarde, partout muse, Por « conoitre lequel sant fol ; Ne li covient *sonete* à « col ; Bien fist semblant qu'ele estoit fole. » (Ruteb. II, p. 112.) On suspendait des clochettes au cou des animaux vicieux.]

Song. Soin, attention :

Sans Dieus, n'est nule cose qui tant face à amer,
Et si n'est riens, nes une, c'om puist tant redouter,
Qui ont en J. C. mise lor vie, et lor fiance,
Et de sa grace perdue ont *song*, et redoutance.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° XLVII, col. 2.

Songe. [1° Sommeil : « Quant li *songes* suet les « homes porpenre. » (Job, p. 479.) — 2° Rêve : « Sonja un *songe* qui grant duel senefie. » (Roncisv. p. 33.) — « Son *songe* dist au roi, à bien li averti. » (Berte, c. 71.)] — « Voilà mon *songe* de cette nuit, « un vilain botté. » (Oudin.) — « Après plusieurs « solicitudes, viennent, et suivent les *songes*. » (L'Am. ress. p. 314.) — « *Songe* peult sans men- « songe avenir. » (Clém. Marot, p. 58.) — « Tout « *songe* n'est mensonge. » (J. d'Auton.) — « *Songes* « sont mensonges. » (Cotgr.) — « De celle chose le « blasma fort Hector, disant qu'en *songes n'es-* « *toient que mensonges*, et que homme de sain

« entendement n'y devoit adjouster foy. » (Tr. des IX Preux, p. 271.) — « De sot homme, sot *songe*. » (Cotgrave.)

Et plus estes plains de mensonges,
Vous hommes, que ne soit uns *songes*.
Ms. 6812, f. 62.

Songeard. [1° Endormi : « Telle humeur active « lui plaisoit fort (à François Ier) en ses enfans et « aux gentils hommes françois, ne les estimant « point s'ils estoient *songeards* et sourdauds et « endormis. » (Brant. III, p. 180.) — « (Le cardinal « de Guise) avec sa lentitude et *songearde* façon « avoit d'aussi bons advis et donnoit d'aussi bons « conseilz qu'aucun qui fust parmy les affaires et « conseils du roy. » (Id. IV, 279.)] — « Trop tenir « la bride roide aux jeunes gens ou autres, en « quelque mestiers, ou science notable, que ce soit, « leur fait souvent affoiblir, et attendrir le cueur, « et les fait devenir lasches ou *songears ;* pour ce « fault aucunes foys que raison obtempere à la « sensualité. » (Le Jouvenc. p. 46.) — 2° [Méditatif, rêveur : « Estant (Charles IX) fort ouvert, prompt « et actif, vigillant, esveillé et peu *songeart*, « comme doit estre tout dissimulateur. » (Brant. V, p. 254.)]

Songecreux. [1° Qui a des pensées chimériques : « Je suis de moy mesme non melancolique, « mais *songecreux*. » (Mont. I, p. 77.) — 2° Qui songe à des malices : « Contredicts du prince des « sotz autrement dit *songecreux*. » (Ouvrage de P. Gringore.)]

Songe-malice. Qui pense à mal faire. (Cotgr.)

Songer—ier. 1° Faire un songe, un rêve : « Quelle reverie ? il le te semble pauvre homme ! « tu as celà *songé* en veillant. » (Cymbalum mundi, p. 64.) — 2° S'abandonner à la rêverie : « *Songer* « creux. » (Rabel. I, p. 65.) — 3° Avoir en l'esprit : « Je n'y *songe* non plus qu'à me noyer. » (Oud.) — « Il n'y *songe* non plus qu'à sa premiere chemise. » (Id.) — « Il ne *songe* pas plus loin que son nez. » (Ib.) — « Tousjours truye *songe* bran. » (Cotgr.) — 4° [Tarder, hésiter : « Je lui respondi sans *songier*. » (Froiss. Poës. III, p. 85, v. 19.) — « Je m'en vais « chausser mes souliers et puis je ne *songerai* plus « guere que je ne parte. » (LXI, 93e nouv.) — 5° Infinitif pris substantivement : « Anne ma sœur, « helas dont me surviennent Tant de *songers* qui « douteuse me tiennent. » (Du Bellay, IV, p. 6.)]

Songeur. [Rêveur : « A la venue de Panurge, « dist Pantagruel : Voyez ci nostre *songeur*. Ceste « parole, dist Epistemon, jadis cousta bon et fut « cherement vendue es enfans de Jacob. Adonc, dist « Panurge, j'en suis bien chez Guillot le *songeur*. » (Rabel. III, 14.)]

Songiere. [Cas sujet de *songeur* : « Vés la le « chevalier qui est *songiere*. » (Aiol, v. 2741.)]

Songle. [Simple : « Et si avoit sur son chief ung « chaperon *songle* de vermeille escarlatte. » (Froiss. XV, p. 40.)]

Songnantage, entage. [Concubinage : « Oye « la supplication de Mathieu Danal contenant que « comme environ onze ans a qu'il eust pris et « espousée par ordre de mariage une jone femme « et assez tost après qu'ils furent venus d'espouser, « uns appellez Jehan Hequet, meu de sa voulenté « outrageuse, eust au dit Mathieu que ycelle mes- « chine il avoit eue en *songnantage* et fait ses vou- « lentez d'ycelle et tenus longuement, ançois, que « ledit Mathieu l'eust espousée. » (JJ. 168, p. 203, an. 1347.)]

Cilz est un fils en *songnentage*
Qui fut rois par son vaselage. *(Brut, f. 26.)*

Songne. [Soin, souci : « La dame moult senée « et sage De malades sot tout l'usage ; De lui garder « fu en grant *songne*. » (J. de Condet, p. 87.)]

Songneus, eux. 1° Désireux, soucieux de : « Soit roys *songneus* de son regne garder ; Ses « barons doit et prodommes chierir. » (Desch.)

. . . . Quant huis et fenestre
Treuve ouvers li amoureus,
Il est lues entrés en l'estre,
Celi dont il est *songneus*. *(Vat. 1490, f. 156.)*

2° [Soigneux : « Quand il (Montgommery) avoit « une fois le cul sur la selle, c'estoit le plus vigi- « lant et *songneux* capitaine qu'on eust sceu voir. » (Brant. IV, 359.) — « Et ce me fait vivre amoureux « Et desireux D'estre *songneux* De manoir adès en « plaisance. » (Jubin. Contes, II, p. 192.)]

Songneusement. Avec soin. (Dialogue de Tahureau, p. 114.)

Songnier. [1° Songer : « Li biens d'amours sont « tous trespas de vent ; Tost sont passé ; on n'i fait « fors *songnier*. » (Bibl. des Ch. 4e série, V, p. 16.)] — 2° Prendre soin de : « Je vous pri que vous *son-* « *gniés* d'Antoine mon fil. » (Froiss. V, p. 300.)]

Songnole, olle. [1° Omoplate : « Comme icel- « lui Ogier estoit cheu de dessus un noyer et s'estoit « tout froissié le corps et rompu.... l'os de la *son-* « *gnole* de l'espaule. » (JJ. 172, p. 485, an. 1424.) — 2° Sorte de hache : « En icelle chambre le suppliant « print et embla trois arbalestes, une *songnolle*, un « maillet. » (JJ. 163, p. 280, an. 1409.)]

Sonjer. [Rêver : « Un en i ot (à Antioche) plus « riche, n'avoit laiens son per, Sis tors ot à baillier « et la porte et l'entrer, Cil *sonjoit* toute nuit quant « devoit reposer Que Dieus venoit à lui visiblement « parler. » (Chans. d'Ant. VI, p. 324.)]

Soniousement. [Soigneusement : « Se ele « (l'âme) *soniousement* n'est soztraite des choses « qui par defors l'enlacent. » (Job, p. 441.)]

Sonnade. Air de trompette. « Fera faire une « *sonnade* aux trompettes. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 74.) — « Appella ses trompettes qu'ils « vinssent faire une *sonnade*. » (Oliv. de la Marche, liv. II, p. 551.)

Sonnaille. Sonnette que porte le bétail à la campagne, ainsi que les mulets. (Vig. de Charles VII, page 52.)

Sonnaillerie. Même sens. (Cotgr.)

Sonnaillier. Qui a une sonnaille au cou : « Mouton *sonnaillier.* » (Cotgr.)

Sonnan. [Pour *sonna on*, on sonna : « Puis « *sonnan* les trompettes et monta à cheval. » (Froiss. II, p. 160.) — « Si *sonnan* les trompes. » (Id. 164.) Ces deux citations proviennent du ms. de Valenciennes. La fusion de *aon* en *an* est aussi fréquente aux poésies. Nous disons de même *tan* pour *taon*, *flan* pour *flaon*.]

Sonnant. *Adj.* 1° Battant : « Le tambour *son-* « *nant.* » (Pasq. II, 314.) — 2° Résonnant à l'esprit : « Paroles mal *sonnantes.* » (Aresta Amor. p. 390.)
Subst. 1° Clochettes ; au figuré, parties sans lesquelles on est impuissant :

Bien ressemblez un coque fague,
Barbe n'avez ; et dient auquant,
Que vous avez la creste si ague,
Qu'en vos fourreaux n'a marteau, ne *sonnant.*
Desch. fol. 221.

2° Espèces sonnantes : « L'acquereur est tenu « notifier les contracts des choses par luy acquises, « par contract de vente *sonnant*, ou equipollant à « vente dans huitaine, à peine de sept sols six « deniers d'amende, et iceux exhiber dans quarante « jours. » (N. C. G. IV, p. 884.)

Sonnau. [Sonnette : « Ung *sonnau* propre, dont « ils sonnoient ainsi que par nuit est propice. » (JJ. 185, p. 221, an. 1451.)]

Sonné. « Elles sont *sonnées* les matines à Long- « pré, » expression d'usage en Picardie pour dire qu'on sonne l'office sans le dire. (Oudin.)

Sonneis. Sonnerie :

Dont oyssiez grant corneis,
Et de gresles grans *sonneis.* *(Brut, f. 95.)*

Sonne-lire. Qui joue de la lyre ; épithète d'Apollon :

Dieu *sonne-lire*, archer, porte carquois,
Donne vigueur à ma débile voix. *(Tahur. p. 203.)*

Sonnement. 1° Sonnettes, grelots :

Où sont les enchainemens
Que l'en portoit comme courroye
D'argent et d'or leurs *sonnemens*
Pour mieulx prandre ces faulx en voie. *(Desch. f. 432.)*

2° Bruit du tonnerre :

Tous oirent communement
Des chiols venir un *sonnement.* *(Vie ms. de J. C.)*

Sonner. [1° Rendre un son, résonner, faire rendre un son aux cloches : « Les cloches de la ville « *sonnerent* hautement. » (Berte, IX.) — « Il n'a « cloche en la ville que l'on n'i ait *sonnée.* » (Id. CXXVI.) — « Le nom du duc d'Albe s'est tant faict « *sonner* que rien que le duc d'Albe n'oyt on encor « que raisonner par la chrestienté. » (Brant. I, 98.) — « Tabours *sonnent*, trompes tentissent. » (G. Guiart, f. 341.) — 2° Jouer de : « Les violons mon- « tans jusques à une trentaine *sonnans* quasy un « air de guerre fort plaisant. » (Id. VII, f. 371.)] — « J'ay veu un bon organiste, lequel estant reprins « des chanoines pour ne *sonner* rien qui vaille, « disoit que le souffleur qu'on lui avoit baillé en « estoit cause. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 255.) « Commencerent à faire *sonner* les deux gros cor- « nets.... par ce moyen, leurs gens qui estoient « escartez se ralierent auprès d'eulx, et n'avoient « point un tambourin qui *sonnast* des leurs. » (Mém. de Rob. de la Marche, p. 281.) — 3° Chanter : « *Sonnent* les cigales. » (Rabel. III, 71.) — 4° Dire, rapporter : « Se les cronicques faus ne *sonnent.* » (G. Guiart, f. 214.)

Tout ainsi com je vous le *sonne*,
Le mandement fu à Peronne. *(Ms. 6812, f. 81.)*

5° [Faire venir, appeler : « En moi *sonnant*, c'est « chose voire, Le demorant me faisoit boire. » (Froiss. Poës. II, p. 231, v. 371.)] — 6° Proclamer :

Encor n'est il nul mot sonné
Quant Loys sera coronné ;
Nul por roy des Francs ne le *sonne*,
Et jusqu'il ait la couronne. *(Ms. 6812, f. 87.)*

7° Etre équivalent : « Contrat de vente ou qui le « *sonne.* » (N. C. G. II, p. 627.)

Plusours ont, par mainte foi, dit
Que Heralt avoit gent petit ;
Pour ceu que ci lui meschai :
Mez plusours dient, et ce crai,
Se contre un home autre en alast
La gent au duc par foi *sonnast ;*
Mez le duc avoit voirement
Plusors barons, et meillors gent. *(Rou, p. 323.)*

8° « Bien *sonner*, » être bien séant ; rapprochez mal *sonnant :* « Je suis fils d'une gentille dame « royne, et fils de son mary qui fait moult à recom- « mander, et moult le recommandasse, si bien « *sonnast* en ma bouche. » (Percef. IV, f. 116.) — 9° « *Sonner* les sings, et *sonner* la tuile, » publier ce qu'on a fait. Chez les Capucins, on sonnoit le dîner avec une tuile dans quelques couvents, faute de cloches. (Cotgr.) — 10° « Ne *sonner* mot, » ne dire mot :

Chascun lui fait content, noise, et hutin ;
Si n'ose là un tout seul mot *sonner.* *(Desch. f. 268.)*

11° « *Sonner* deux mots de la trompe, » terme de vénerie : « Si les chiens de la meute estoient trop « loin de luy, il doit crier : approche les chiens, ou « bien *sonner* deux mots de la trompe. » (Fouill. Vén. f. 40.) — 12° « *Sonner* pour chiens, » terme de vénerie : « S'il voyoit que ce fussent des bons chiens « de la meute, gardans mieux le change, le piqueur « doit *sonner* pour chiens tant qu'il pourra, pour « appeller des aydes. » (Id. f. 39.) — 13° « *Sonner* « le roy, » terme de chasse ; c'est donner du cor pour avertir où est le roi à la chasse. (Lanc. du Lac, I, f. 128.) — 14° « *Sonner* la retraite. » (Oud.) — 15° « Une messe, une matines, unes vespres bien « *sonnées* sont à demy dictes. » (Rab. I, p. 256.) Voir Sonné.

Sonnerie. [Son de plusieurs cloches : « Es « clochiers fu la *sonnerie* Et longue et grant et « merveilleuse. » (G. de Coinsy, p. 189.)] — 2° Ensemble des cloches : « Voilà une bonne *sonnerie* « pour un petit village. » (Oudin.)

Sonnescier. Soumettre : « Franchoiz ne pou- « rent onques les Normanz *sonnescier.* » (Rou, 115.)

Sonneste. Sonnette :

Ot *sonnestes*, et campanelles,
Et armes freches, et novelles. *(Ms. 7615, II, f. 190.)*

Sonnet. 1° Chant : « El mois de mai Que flou- « rissent rosier et glai, En ce tens pascor Plains de « joie et de baudor, Plains d'un lai ving chevau- « chant, Et pansant et notant Un *sonnet* novel « d'amors. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouh. 184.)

. . . . Li oisel qui sont es cages
Ez jardins, et es buissonnez
Enforcent leur jolis *sonnez*. *(G. Guiart, f. 218.)*

Encontre esté, qui nous argue,
M'estuet faire un *sonnet* nouvel. *(P. av. 1300, IV, 1539.)*

2° Poësie composée de quatorze vers ; nos auteurs conviennent, en général, que le « *sonnet* nous vient « des Italiens. » (Quintil, censeur, p. 200.) Pasquier, Rech. p. 605, ajoute qu'ils « tiennent ce mot « de notre ancien estre. » — « Girard de Bourneil, « ou de Bournelh est le premier des poetes proven- « çaux qui a inventé les *sonnets* et les chanterels « ou chantarels. » (La Croix du Maine, Bibliot. p. 131.) — « Et l'on doit à Du Bellay le premier « *sonnet* en vers que l'on appelle rapportez. » Pasq. Lett. I, p. 498.) — « *Sonnet* double. » (Du Verd. Bibliot. p. 1191.) — « *Sonnets* nuds et *sonnets* « revetus. » (Goujet, Bibliot. fr. XV, p. 370.) — 3° [« Les assistans sentirent une mauvaise odeur ; « à l'occasion de laquelle ils ou les aucuns d'eulx « dirent au suppliant qu'il avoit fait ung *sonnet* et « qu'il en seroit baculé. » (JJ. 195, p. 776, an. 1472.)]

Sonnete, ette. [1° Clochette, grelot : « Une « *sonnete* d'argent. » (N. C. de l'Arg. p. 49.) — « Les supplians oyrent venir après eulx aucuns « compaignons.... ayans des *sonnettes* de feste sur « eulx. » (JJ. 195, p. 640, an. 1471.) — « Ung petit « pourceau d'or en une *sonnete*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6e série, I, p. 365.)] — « Après, lui « faut (à l'epervier) .IV. *sonnettes*, afin qu'il les « accorde, et que on le puisse oïr remuer, et gra- « ter. » (Mod.) — « Publié à son de trompe, à la « *sonnette*. » (Coquill. p. 86.) — « Fol à *sonnettes*. » (Rab. III, p. 203.) — « Touts les diables dancent « aux *sonnettes*. » (Rab. IV, p. 90.) — « Personne « ne veut attacher la *sonnette* au col du chat, » entreprendre une affaire périlleuse. Nous disons attacher le grelot. (Cotgr.) — « *Sonnetes* de boufons, « à danser les boufons, » chaussettes ouvertes, garnies de sonnettes, qu'on lie autour des jambes pour telle danse. (Monet.) — « Vers 1594, c'etoit « l'usage de sonner à toutte force dans une maison, « lorsqu'il arrivoit quelqu'un que l'on estoit bien « aise de voir : d'où l'on dit encore faire beau « bruit, ou faire carillon. On disoit anciennement « *faire branler la sonnette*. » (Autoursserie de G. de Sancy, f. 11.) — « A fol ne faut point de *son-* « *nette*. » (Cotgr.) — 2° Dans le sens obscène, on accuse Jupiter d'avoir fait couper à son père ses *sonnettes*, afin qu'il n'eût pas plus de trois fils. (Merlin Coccaïe, II, p. 186.)

Sonneur. [1° Poëte : « Laure (de Pétrarque) « ne te veincroit de gloire ny d'honneur, Sans le « ciel qui luy donne un plus digne *sonneur*. » (Rons. p. 287.) — 2° Joueur d'instrument : « Clai- « rons, trompettes, saquebutiers, tabourineurs, « harpeurs, joueurs de hautz bois, *sonneurs* de « cornetz. » (Brantôme, II, p. 301.)] — « Cet ancien « joueur de lyre que Pausanias recite avoir accou- « tumé contraindre ses disciples d'aller ouïr un « mauvais *sonneur* qui logeoit vis à vis de luy, où « ils apprissent à haïr ses dessaccords, et fausses « mesures. » (Ess. de Mont. III, p. 241.) — 3° [Conducteur : « Aubery Duhamel *sonneur* de bestes « demourant à Gratinville. » (JJ. 163, page 221, an. 1408.)]

Sonnier. Participant, *parsonnier*. (Cout. de Norm. en vers, p. 39.)

Sonorement. [D'une manière sonore : « Après « que tout le monde eut *sonorement* et theologale- « ment toussy, craché et recraché. » (Sat. Ménippée, page 45.)]

Sonoreux. Sonore : « Les vers de luy (Virgile) « par luy prononcez, estoient *sonoreux* et graves ; « par autres flacques, et effeminez. » (Œuv. de Joach. Du Bell. p. 36.)

Sonorité. Qualité d'être sonore ; harmonie. (Fabri, Art de rhétor. liv. II, f. 60.)

Sonreis. [Administrateur, économe : « Des « paixennages des bois que nous avions ensemble, « acordons nous que li *sonreis* de la dite englise et « nostre commandemens les vendront par acort. » (Cart. de Remirecourt, ch. XXXIV, an. 1295.)]

Sons. [Forme contractée pour *sommes* : « Nous « avons assés pour nous et pour vous, et *sons* en « grant volenté de vous bien faire. » (Froissart, V, p. 101.)]

Sont (MESSIEURS DE NON). Hommes qui n'ont point ce qu'il faut pour la génération. (Cotgr.)

Sontise. [Biens propres : « Otroions ausdevant « dites nonnains que ciles paisiblement se puissent « acroistre des cy en avant tojors mes, sans contre- « dit, ou tote nostre *sontise* ou que ceile soit, et « especiaument en la dite *sontise* de S. Gervais, « mais que ce ne soit en nos fiez et en noz rierefiez, « jusqu'à vint livres de terre à parisis. » (Histoire d'Auxerre, Preuv. I, p. 65, an. 1265.)]

Sooler. Rassasier :

Il ne mangue sa chair non
Il ne fu onques *soolez*
Si en est auques adolez. *(Fabl. ms. p. 197.)*

Sope. [Echoppe : « Une maison assise en la ville « de Baieux devant les *sopes* Nostre Dame. » (JJ. 128, p. 112, an. 1385.)]

Sopeçon. [Soupçon : « Et cil qui plus les « ament, sont plus en *sopeçon*. » (Saxons, XXII.)]

Sopement. [Souper : « Ja Breton nen ert liés « s'il nen a pain de brent Et plain un pot de lait u « fait son *sopement*. » (Aiol, v. 8979.)]

Soper. [1° Souper, *substantif :* « Quatorze rois « i ot à hore de *soper*. » (Sax. XIII.) — 2° Souper, *verbe :*

Mes bons hostes me fit *soper*,
Et me fist seoir à sa costé. *(Ms. 7615, I, f. 67.)*

Sophine, Sophiz. Sujet, vassal du sophi.

« Le 7e jour de decembre mille cinq cens et deux, « (le) grand maistre de Rhodes.... eut nouvelles du « pays d'Armenie, et de Perse ; c'est à sçavoir d'un « nommé *Sophiz chrestien*, ou bonnet rouge d'Ar- « menie comme luy, voulant venger la mort de son « feu pere.... et aussi luy desirant recouvrer tous « les *sophines* qui alloient expressement par la « Turquie : et attendu la mauvaise compagnie et « iniquité que le grand Turc faisoit aus dits *sophi-* « *nes*, s'est party de son pays. » (P. Desrey, à la suite de Monstrel. p. 105.)

Sophisme. Faux raisonnement : « Par les *so-* « *phismes* decevables. » (Desch. f. 461.)

Sophisterie. Action de sophistiquer ; subtilité ; fourberie. « Son esprit subtil, et rempli de *sophis-* « *teries*. » (Mém. de Sully, VI, p. 263.) — [« Mais ce « ne feroient cil mie Qui euvrent de *sophisterie* ; « Travaillent tant cum il vivront, Ja nature ne « consivront. » (Rose, v. 16348.)]

Sophistique. [1° Qui tient du sophisme : « Garde « que tes paroles ne soient *sophistiques*, c'est à dire « qu'il n'i ait desouz mal engin por decevoir. » (Brun. Lat. Trésor, p. 357.)] — 2° Contraire au naturel :

N'il n'est paintre, tant soit subtil,
Qui sceut la flour d'un courtil
A droit seulement contrefaire,
Ainsis que vous le sçavez faire
Naturelement, dame nature :
Il vont près de la pourtraiture,
Et la font comme *sophistique*. *(Desch. f. 480.)*

3° Passager : « Fleur *sophistique*. » (Contred. de Songecreux. f. 47.) — 4° Falsifié : « Draps *sophisti-* « *ques*. » (Id. fol. 15.) — 5° Terme de chimiste : « Soleil *sophistique*. » (Id. f. 19.)

Sophistiqué. 1° Apprêté : « Beauté parée et « *sophistiquée*. » (Mont. III, f. 196.) — 2° Falsifié : « Choses fardées et *sophistiquées*. » (Am. ressusc. p. 134.) — 3° Faux : « Monnoye falsifiée et *sophis-* « *tiquée*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 29.)

Sophistiquer. Altérer, falsifier : « Taverniers « qui brouillent et *sophistiquent* les vins. » (Apol. pour Hérod. p. 46.)

Sophistiquerie. Excessive subtilité : « De la « s'estoit introduite la raquette, telle que nous la « voyons aujourd'huy, en laissant la *sophistique-* « *rie*. » (Pasq. Rech. p. 350.) — « Desjà par toute « l'Italie se faisoit guerre ouverte à la barbarie, à « la *sophistiquerie*, et à l'ignorance. » (Duverdier, biblioth. p. 18.)

Sophistiqueur. Qui falsifie ou altère :

Venez, venez *sophistiqueurs*,
Gens instruits, plaisans, topiqueurs,
Remplis de cautelles lentes,
Experts, habilles, decliqueurs. *(Coquillart, p. 1.)*

Sophistre. Sophiste : « Menistres Qui bons « seront, non pas *sophistres*. » (Ms. 6812, f. 49.)

Sopiquet. [Saupiquet, sauce piquante : « Les « uns me blament d'aimer trop les bastiments et « les riches ouvrages ; les autres, la chasse, les « chiens, les oiseaux ; les autres, les danses, les « delices et l'amour ; les autres, les festins, les ban- « quets, *sopiquets* et friandise. » (Lett. d'Henri IV à Sully, 8 avril 1607.)]

1. Sopir. Soupir, temps de soupirer : « Sont, « par le dict laps de temps, et prescription, toutes « actions, *sopirs*, estaintes, et abolies. » (Cout. Gén. t. I, p. 630.)

2. Sopir. Eteindre : « Rentes *sopites*. » (Comm. III, p. 278.) — « Pour *sopir*, et estaindre, à nostre « poair, toutes questions, debats. » (Lobineau, II, c. 1119, an. 1450.)

Soporal. Qui endort. (Cotgr.)

Soporeux. [« Il y a des fievres qu'on appelle « *soporeuses* à cause qu'elles apportent tous jours « avec elles de grands assoupissemens. » (Paré, XXI, p. 4.)]

Soppendu. [Suspendu, soupente : « D'une « autre chambre faite en manière de *soppendue* « étant en la halle où vendent les tanneurs d'Or- « léans, en laquelle les beguinez souloient demeu- « rer... » (1439. Compte du Domaine, aux titres généraux des censives ; L. C. de D.)]

Sopper. [Chopper : « Comme le cheval dudit « Perceval eust *soppé*. » (JJ. 153, p. 104, an. 1397.)]

Soppir. Eteindre, amortir. [« Et quant au residu « des cens, surcens et arreraiges ilz ont esté annu- « lez, *soppis* et estains. » (Reg. de Corbie 13, f. 110, an. 1511.)] — « Seront leurs offices *soppites* après « leur deceix. » (Ord. de Bret. f. 368.)

Sopplantation. [Action de supplanter : « Judas « qui demoroit o moi en paix, qui manjoit mes « pains, ezlargi seur moi *sopplantation*. » (Psautier, f. 51.)]

Soprefin. Fil d'or ou d'argent très fin. (Cotgr.)

Sopris. [Surpris : « Ains que je fuisse *sopris* de « ceste amor. » (Wackernagel, p. 41.)]

1. Soquet. Impôt sur le vin : « Les habitans de « Beaucaire, qui par octroy de nous (dit Louis XI « dans ses lettres patentes de 1472) leur a été puis « aucun tems en ça octroyé qu'ils puissent cueillir « et lever une aide appellée le *soquet* ou appetisse- « ment de mesures de vin qui se vend en detail en « la dite ville et territoire d'icelle ; c'est assavoir « cinq pichiers pour chacun barral de vin qui se « monte à la septième partie d'icelui barral. » (Reg. de la sénéchaussée de Beaucaire.)

2. Soquet. [Sabot : « D'une saumade de *soquets* « ou esclops, un esclop. » (Leude de Carcassonne, an. 1544.)]

Sor. [1° Sur : « Et li douz sons de ruissel *sor* « gravelle. » (Couci, XVIII.) — « *Sor* tuz les altres. » (Rol. v. 3962.)] — « Femme efforcier, si est quant « aucuns prent à force carnele compaignie à feme « contre le volonté de le feme et *sor* ce qu'elle fet « tout son pooir de deffendre soi. » (Beaum. XXX, p. 7.)] — 2° Excepté :

Ge n'ai nul heritier, *sor* toi,
Assez auras, après moi, terre,
Si ne te chaut de plus conquerre. *(Blanch. f. 184.)*

Sors. [1° Saur, de là surmulet: « Maque-« reaux et *sors* mulés. » (Hist. litt. de la France, XXIII, p. 389.)]

L'on vendoit herans frez poudrez
Sors herans ou caque abondés. *(Desch. f. 439.)*

2° Jaune d'or :

Plus *sors* que ors espenois.
Chans. ms. du comte Thib. t. I, p. 58.

Cil ont sus leur armures
A beles entrelaceures
Si tres gentes que c'est merveilles
De soye ynde, blanche et vermeille
Jaune, vert, *sore,* ardant, et perse. *(G. Guiart, f. 345.)*

3° Jaune pâle :

De celi que j'ai à feme ore,
Qi or me semble pale et *sore*
Adonc etoit blanke et vermeille. *(Vatic. 1490, f. 132.)*

4° [Alezan : « Li (algalifes) sist sur un cheval « *sor.* » (Rol. v. 1943.) — « Tant boins chevaus i « ot mené *Sors* et bais et bauçans et pumelés. » (Aiol, v. 4268.)]

Chevauls ont gaaingnés blans, et baucens, et *sors.*
Rou. ms. p. 103.

5° [Blond doré : « Richece ot sus ses tresses *sores* « Ung cercle d'or. » (Rose, v. 1093.)] — « Le visaige « est de belle forme en toutes façons sur le clair « brun, assez coulouré, et bien barbu et de poil « brun sur le *sor.* » (Boucig. IV, p. 1.)]

Vostre biau chef un petit *sor,*
Qui reluit comme le fil d'or. *(Ms. 7218, f. 218.)*

6° Roux :

Quant il fu vestu de novel
Sousiel n'eut plus bel damesel,
N'estoit mie *sor,* ne vilains. *(Ms. 7989 ², f. 55.)*

7° « *Sor* est appellé (à sa couleur sorrette) celui (le « faucon) qui a volé et prins devant qu'il ait mué. » (Fouilloux, Fauconnerie, f. 63.)

Sorant. Peuples de la Souabe :

Et li Danois, et li Normant,
Et li esclave, et li *sorant.* *(Mousk. p. 68.)*

Soraparence. Surabondance, dans S[t] Bernard, p. 92 : « Ke montet ceste paix envers la planteit et « la *soraparence* de celei paix. »

Soravie. Nom de pays; la Sueve ou Souabe :

Caus de Hungrie, et de *Soravie.* *(Mousk. p. 90.)*

Sorbe. Corme, fruit : « *Sorbe* en Lorraine est « le fruit qu'on appelle corme. » (Le Duchat sur Rabelais, II, p. 269.)

Sorber. Absorber :

Mais il y eut si grant plenté
De mescreandise tournée
Par le païs enracinée,
Qu'on n'es pot *sorber,* ne destruire. *(Mousk. p. 602.)*

Sorbier. Cormier. (Monet.)

Sorbir. Absorber: « Coluevre *sorbie* en vessel. » (Parton. f. 164.)

Sorbition. Action d'avaler. (Cotgrave.)

Sorbonique. [Une des trois thèses que les bacheliers étaient obligés de soutenir en personne pendant leur licence. Le répondant devait argumenter pendant douze heures consécutives contre tout venant: « Ni (tant y a) d'avarice aux hommes « de pratique, Ni d'arguments en une *sorbonique* « Que m'amie a des lunes en la teste. » (S. Gelais, sonnet.) Un cordelier, ayant été refusé à une thèse, demanda à soutenir la discussion contre tout venant et sur toutes sortes de sujets, de huit heures du matin à huit heures du soir; ce fut là l'origine des *sorboniques;* mais on adoucit l'exercice par le *bouillon.* C'était deux heures d'intervalle accordées au soutenant pour dîner ; il y devait prendre du vin très réconfortant, dit *sorbonique.* D'où la locution suivante] : « Soit par « gausserie, soit à certes, que le vin théologal et « *sorbonique* est passé en proverbe et leurs festins ; « je trouve que c'est raison qu'ils en disnent, et « d'autant plus commodement et plaisamment, « qu'ils ont utilement, et serieusement employé la « matinée à l'exercice de leur escole. » (Montaigne, Ess. III, p. 595.)

Sorbrandir. [Brandir par dessus: « Ne nule « empointe faite ne lance *sorbrandie.* » (Elie de S. Gilles, v. 21.)]

Sorcaus. [Haut de chausses: « Puis a estroit « et bien cauciés Ses beles gambes et ses piés De « cauces de saie bien ate Et de buens *sorcaus* « d'escarlate Et d'une hueses fors et dures. » (Partonop. v. 5070.)]

Sorceille. [Sarcelle: « En trestoute la terre « n'a riviere petite Qui n'aie à mon faucon ane ou « *sorceille* prise. » (Gui de Bourg. v. 120.)]

Sorcelage. Sorcellerie :

Ne craindra l'amoureux breuvage,
Les charmes, ny le *sorcelage*
Qui nous alterent le cerveau. *(Rem. Belleau, I, p. 22.)*

Sorceler. Ensorceler ; à l'occasion de l'accident qui aliéna l'esprit du roy Charles VI, lorsqu'il alla en Bretagne, on lit: « Les aucuns disoient.... qu'on « avoit le roy au matin avant qu'il issist hors, « empoisonné et *sorcelé.* » (Froiss. liv. IV, p. 155.)

Sorcelerie. [Sorcellerie: « Daciens voit son « frere, moult docement li prie ; Amis, car croi en « Dieu le fil sainte Marie, Et relenquis Mahon et sa « *sorcelerie.* » (Chans. d'Antioche, VI, v. 793.)]

Sorcemé. [Gâté: « Se aucuns masceclier « avoient char *sorcemée* communement ou pezel-« louze en langue, ou de crue ou d'oile, il ne la « donneroient. » (JJ. A, p. 1, an. 1297; Cout. de Toul.)]

Sorcerée. Sorcellerie:

Ha ! fait il, come grant dolour
Je ai, bele, de ceste error,
Que de si noble fille de roi,
Et si bele, com je te voi
Doit si vilment estre assotée,
Par le fausse art de *sorcerée.*
Vies des SS. ms. de Sorb. n° LX, col. 47.

Sorcerie. Sortilège: « *Sorcerie* est dit de sort. » (Modus, f. 228.) — « Il semblera que *sorcerie,* et « charme valent mieux que vraie amour qui vient « de nature. » (Gér. de Nev. II[e] partie, p. 29.) — « Pour ce qu'il est venu à congnoissance de justice

« que ledit Guiselin et ses complices.... ont voulu « faire *sorcerie* ou autre malefice. » (JJ. 162, p. 223, an. 1408.)]

Sorceron. Parlant d'un crapaud qu'une sorcière donna à un mauvais curé pour faire un sortilège : « Le maudit prestre aveuglé de sa haine « baptiza la male beste, et la nomma Jean :.... « puis le rendit à la *sorciere*, laquelle tout « incontinent le tua, et le desmembra par pièces « et de ce feit un *sorceron* avec autres diables « qu'elle y meit ; puis bailla le *sorceron* à une « jeune fille qu'elle avoit, et lui dist qu'elle le « portast à la maison du.... censier à l'heure de « son disner.... et jettast le *sorceron* dessoubs la « table ou ils mangeoient luy, sa femme, et leurs « enfans, puis s'en revint. » (Monstrel. III, p. 84.)

Sorcherie. Sortilège : « Vaillans femmes et « sages ès ars de *sorcherie*, de quaraux, de ma- « querelerie. » (Mod. f. 297.)

Sorchier, ere. Sorcier, ière : « Ma doulce « amie, fait Providence, je sui envoyé en cest « païs, pour moy enfourmer sus gens qui sont de « mauvaise vie, comme *sorchiers*, *sorchieres*, de « quoy tout le monde est envenimé. » (Mod. f. 224.)

Sorchix. Sourcils :

Les ieus clers, et sorians,
Les *sorchix* nois et avenans,
Bouche petite par mesure,
Et le pié, et le regardure. *(Vies des SS. Sorb. 61, c. 3.)*

Sorciels. Même sens :

Les *sorciels* bruns, et bel le front,
Et le cief cresp, et auquel blont. *(Ms. 7989², f. 57.)*

Sorcier, iere. [1° *Subst.* : « L'orde et vieille « *sorciere*. » (Berte, XII.) — « Li *sorciers* et les « *sorcieres* si errent contre la foy. » (Beauman. XI, p. 25.)] — « Ce n'est pas un *sorcier*. » (Goujet, Biblioth. fr. XI, p. 424.) — « Il est *sorcier* comme « une vache, il a les ongles noires. » (Oudin.) — 2° *Adj.* De sorcier :

Et fay, quand il me plaist, par figures *sorcieres*,
Flots sur flots entassez les grands monts escumer.
Rem. Bell. t. I, f. 131.

Sorcierement. Par sortilège. (G. Durant, à la suite de Bonnefons, p. 146.)

Sorcieulx. [Sourcils : « Mais l'emperere le « regarde.... voit les *sorcieulx* enflés et gros. » (Rom. de Rob. le diable, ms.)]

Sorciex. Même sens :

Les *sorciex* par samblance avoit
En arcaus, souliez et lingniez
De brun poil, contrait de pincel,
Por le regart fere plus bel. *(Ms. 7218, f. 251.)*

Sorcille. [Sourcil : « E autres maus a tant sur « sei, N'a *sorcille* ne ungle al dei. » (Benoît, II, v. 12071.)]

Ele avoit blonde la crigne,
Et bien faite la *sorcille*. *(Ms. 7989², f. 73.)*

Sorciller. Sourciller : « Parlant avec tout « honneur de l'authorité du S[t] Siége, et sans « vouloir *sorciller* contre le soleil. » (Pasq. lett. II, p. 601.)

Sorcirs. Sourcils :

Faces norcir, yex rooillier
Sorcilz lever, *sorcirs* beisser. *(Brut, f. 9.)*

Sorcis. [Sourcils : « Le front ot blanc, poli, sans « fronce, Les *sorcis* bruns et enarchiés. » (Rose, v. 847.)]

Blanc est le col, et blanc le vis,
Les *sorciz* gros, et bien assis. *(Ms. 7615, I, f. 112.)*

Sorcotel. [Surcot : « Les aguilles poingnanz Et « les forces trenchanz. Sollers et estivaus, Et « chauces et housiaus, Cotele et *sorcotel*, Chaperon « et chapel. » (Oustill. au vilain.)]

Sorcrient. Présent de *sorcremir;* craindre par dessus tout :

Emprès disner s'en vait Menais
Vers les degrez du grant palais;
Mais son roncins n'y trueve pas
Que il laissa, et maigre, et las ;
Ains i a un cheval trouvé,
Et bel, et gras, et sejorné ;
Mais tant est noirs qu'il le *sorcrient*,
Et à male chose le tient. *(Partonop. f. 130.)*

Sorcrois. [Surcroît : « Se tu vels trover le « *sorcrois* du cercle au quarré escrit dedens le « cercle. » (Comput, B. N. fr. 7929, f. 18.)]

Sorcueilli. Soupçonné :

A grant merveille m'a semblé
Qu'en Sornegur n'a loiauté,
Tant est gentius, tant le crei
De nul enging n'est *sorcueilli*,
Quant Sornegur si sot blasmer,
Ne se vorra longues celer. *(Parton. f. 137.)*

Sorcuidance. Présomption :

Com Echo qui sert de recorder
Ce qu'autres diz, et par sa *sorcuidance*
Ne la daigna Narcissus esgarder. *(Poët. av. 1300, I, 380.)*

Sorcuidé, ié. Présomptueux : « *Sorcuidié* de « Coutances. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.) — « Orgueilleux est et *sorcuidez*. » (Brut, f. 111.)

Mais celes qui sont orgueilleuses
Sorcuidées et outrageuses
Et qui en lor cors atorner,
Et lor chiez trechier et graver
Ont mise leur entente toute,
Ne sont pas de la seue route. *(Ms. 7218, f. 124.)*

Sorcuideur. Présomptueux :

Por ce ne doit nulz avoir grant maniere,
Ne *sorcuideur* que il soit trop puissant :
Ses amis doit aidier a lie chiere,
Pour estre aidié, quant il est indigent. *(Desch. fol. 35.)*

1. Sorde. [Sourde : « Or n'aiés mie oreilles *sordes*, « Et ge vous pruef que ce sunt bordes. » (Rose, v. 12483.)]

Va seoir o les vielles *sordes*,
Celes dois tu pestre de bordes. *(Ms. 7218, f. 214.)*

2. Sorde. Du verbe *sourdre* :

Afin que si l'en a taiche orde,
Ou visaige que l'eaue *sorde* :
L'eaue netoie, et efface à plain
Le visaige de taches plain. *(Desch. f. 534.)*

Sordeor, eiour, eis. [Pire : « Mal lor en prist, « *sordeis* estat Si nostre sire nos laisast. » (Chr. des ducs de Norm. I, p. 143, v. 1765.)]

Saiges hom saigement
Sueffre en pais, et atent
Tant qu'il voie son mielz :
Et fox hastivement,
Tout le *sordeor* prant,
Quant il le voit as elez. *(Prov. du comte de Bret. f. 114.)*

Ly Bretons furent ly meillour,
Et ly Norrois ly *sordeiour ;*
Nes porent pas longues souffrir,
Aux nefs les en estut fuir. *(Brut, f. 20.)*

Sordide. [Hideux : « Le chancre ulceré est fort « *sordide.* » (Paré, V, p. 27.)]

Sordidement. [D'une manière sordide : « Que « l'on employast leur nom si vilement et *sordide-* « *ment.* » (Charr. Sag. I, p. 42.)]

Sordidité. [Avarice sordide : « Le prince doibt « eviter deux choses : l'injustice et la *sordidité*, en « conservant le droict envers tous et l'honneur « pour soy. » (Charr. Sagesse, III, p. 2.)] — « *Sor-* « *didité* tant à amasser qu'à ne rien donner. » (Sag. de Charron, p. 429.)

Sordire. Accuser, calomnier :

Por ce, s'aucuns dit errament
Cil done le sien folement,
Ne doit estre par lui pensé,
Ne reproschié, ne regreté
Soit li dons por riens que on die
Largesce, qui que la *sordie*,
Ne porroit mie trespasser
Ne larges ne porroit penser. *(Eles de courtoisie, f. 40.)*

Rembaut, le duc de Frise, ne l' tint mie à deduit :
Qui combatre l'a fet, malement l'a *sordit.*
Rembaut fu moult dolent que Rou l'a desconfit ;
Assez l'a manachié, et assez l'a *sordit.* *(Rou, p. 28.)*

A grant tort l'aurai *sordite*
Dou monde la plus veraie,
Por ce m'en tenez à retraire,
Et m'en met en sa menaie. *(Poët. av. 1300, I, p. 228.)*

Si mesdisans m'ont *sordit*
Comme traitres l'ont fait. *(Id. IV, p. 1511.)*

Sordois. Pire : « Mais ne l'en fu mielx ne *sor-* « *dois.* » (Parton. f. 138.)

Sordre. [Sourdre, s'élever, couler de source : « Bien est droiz qu'il en *sorde* guerre ; Si n'en doit « nus avoir pitié. » (Ren. v. 18864.) — « Par là, « soit esté, soit ivers, S'en corent dui flueves « divers, *Sordans* de diverses fontaines Qui moult « sunt de diverses vaines. » (Rose, v. 6005.)]

Nous descroissons, et ils croistront,
Nous decherrons, et il *sordront.* *(Brut, f. 5.)*

L'en soloit raconter, c'est la verité plaine,
Qu'il *sordoit* à Paris de toz sens la fontaine
Or n'y soust el mais, quar deable i amaine
Fontaine de dolor, j'en vi Garlande plaine.
Ms. 7218, fol. 252.

Sore. [Sur : « Envie ne fine nule hore D'aucun « blasme ces gens metre *sore.* » (Rose, v. 268.)]

Soreiller. Se dorer au soleil : « Veit l'une des « coulevres qui se *soreilloit* sur un dodane. » (Percef. VI, f. 28.)

Sorel. [Un peu *sor*, tirant sur l'alezan : « Li « quens Gerins set el ceval *sorel.* » (Rol. v. 1379.)]

Soreller. Jaunir, dorer :

Quant li solaus flamboit
Ki le mont *sorelle.* *(Poët. av. 1300, III, p. 1251.)*

Sorer. Roussir, rendre saur : « Nul ne nulle ne « pourra *sorer* haran, si ce n'est haran frais, ou « haran de Garnesi. » (Ord. II, p. 360.)

Sorespandre. Déborder ; on lit dans S. Bern. p. 106 : « Quel chose ne empleroit cele majesteiz « anz soramplerat et *sorespanderat.* »

Sorestin. [« Où il faurroit gros merriens, en « ce cas il peut penre du bois seurestin qui est « entour la dite court, et du bois *sorestin* qui est « ou dit bos de Vastines. » (JJ. 61, p. 209, an. 1321.) Peut-être branches superflues, à élaguer.]

Soret. 1° *Adj.* Blond doré : « Lors lui change- « rent (les cheveux) de la naturelle blondeur et « devindrent tous *soretz.* » (Lanc. du Lac, I, f. 10.) — 2° *Subst.* Faucon qui n'a pas encore mué (voir Sor) :

Et puis aurez ung ramaget
Tres bel de l'année, *soret*
Qui ses grasses cailles prendra. *(G. de la Bigne, f. 145.)*

Sorfait. [Outrecuidance, présomption : « Tant « sont irié de lor segnor ; *Sorfait* feront por soie « amor. » (Partonop. v. 3656.)]

Preu ert, et de moult grant mesure,
D'orgueil, ne de *sorfait* n'ot cure ;
Plus volt faire qu'il ne dist,
Et plus donner qu'il ne promist. *(Brut, f. 75.)*

Sorfait seroie trop grant. *(Poët. av. 1300, III, p. 1009.)*

Sorfondre. [Verser dessus : « Après li prevos « li fist les mameles *sorfondre* de oyle ardant. » (Ste Eulalie, au ms. du fonds S. Victor, 28, f. 6.)]

Sorfrongner. [Reprocher : « Cil de Gadres « n'ont mie conneu la besongne Si come Emenidus « de Gadres lor *sorfrongne.* » (Rom. d'Alexandre.)]

Sorges.

O lui vient li quens de Borges,
Granz chevalier, et beaus, et *sorges.* *(Parton. f. 150.)*

Sorgons. [Source, fontaine : « Deseur destre « en une crevace Naissoit un *sorgons* de fontaine. » (Vies des Pères, ms.)]

Sorgue. « Il se taist du *sorgue* qui pour son « pleur croist tout jours. » (Nature d'amour, f. 299.)

Sorhabonder. D'où *sorhabondevet*, dans S. Bernard, p. 55.

Soricete. Diminutif de *souris.* (Fabl. du fonds S. Germ. f. 21.)

Soriciere. Souricière. (Cotgr.)

Soriel. Cheval alezan ; ici nom propre d'animal ; parlant de la bataille de Roncevaux :

Cil prent Ferrant, et cil Moriel,
Et cil Vairon, et cil *Soriel.* *(Mousk. p. 185.)*

Soringue. Sauce d'anguilles faite avec des oignons cuits et du pain rôti trempé dans la purée de pois et passé, en y ajoutant du vin, du vinaigre et des épices. (Cotgr.)

Sorjon. 1° [Rejeton d'une plante : « Et si avoit « entour mainte belle flourcelle Dont on voit le « *sorjon* qui gentement flaielle. » (Brun. v. 892.)]

2° Source :

. . . . . . Loire, et Saine
Et autres aigues que Diex maine
Parmi le monde, à son voloir,
Sont nommées de plus valoir,
Que li *sorjon* de qoi ele issent. *(Ms. 7218, f. 257.)*

Sorir. [Dessécher : « Trois boles d'aulx.... pour « iceulx *sorir* et secher. » (JJ. 155, p. 454, an. 1400.)]

Sorire. [Sourire : « Quand le suppliant fut ou « dit hostel entré jouant et *soriant.* » (JJ. 130, p. 252, an. 1387.)]

Les ieus clers et *sorians*
Les sorchix nois et avenans ;
Bouche petite par mesure
Et le pié, et le regardure. *(Vies des SS. Sorb. LXI, c. 3.)*

Soris. [Souris : « *Soris* qui n'a c'un trou poi « dure. » (Lai d'Ignaurès.) — « Quant ne set c'un « seul trou, perdue est li *soris.* » (Baud. de Seb. III, p. 231.) — « Le chat aus *soris* prendre, Por les « huches desfendre, Et le banc el fouier. » (Oust. au Villain.)]

Soriser. Chasser aux souris. (Cotgr.)

Sorisseau. Souriceau. (Cotgr.)

Sorissiere. Souricière. (Cotgr.)

Sormengier. Manger trop :

Après vous di-je, delivrer,
Dames, vous devez moul garder,
Por ce vous vueil moult chastoier
De sorboivre, de *sormengier.* *(Ms. 7218, f. 131.)*

Sormezerrer. Tromper ; Harold dit aux Anglais de Guillaume le Bâtard, qui lui proposoit de lui laisser une partie de l'Angleterre s'il vouloit se soumettre sans combattre :

Tout temps nous *sormezerrera*,
Et à neent nous en mettra. *(Rou, p. 311.)*

Sormis. Soumis, exposé :

Par ta merci, conseille moi,
Qu'ainz nus hom ne fu si aquis,
Ne si à granz periz *sormis.* *(Parton. f. 164.)*

Sormonter. [1° Glorifier : « Moult fu por lui « (son tinel) Renoars *sormontez*, Par toute France « cremuz et redoutés. » (Bat. d'Aleschans, v. 7008.) — 2° L'emporter sur : « Autant cum par sa grant « valor Soit de clarté, soit de chalor, *Sormonte* li « solaus la lune. » (Rose, v. 12079.)]

Mout redout sa grant beauté,
Que viellece nau *sormoint*,
Par icelle cruauté
Covient que le tens nos moint.
Poet. ms. av. 1300, t. I, p. 453.

1. Sorne. [Sornettes : « Enfin toutes voies ils « en partirent contens l'ung de l'autre et bras à « bras comme deux freres, rians et faisans leurs « *sornes* du roy qui ainsi les avoit appointiés. » (Chastell. ducs de Bourgogne, I, p. 34.)]

2. Sorne. Le soir, la brune : « Semblablement « fut trouvé expedient entre eux,.... lorsque sur la « *sorne* ils prenoient sobrement leur pain et vin, « que l'un d'eux leust les collations de Jean Cas- « sian hermite. » (Recherch. de Pasquier, liv. VIII, p. 703.)

Sorner. [1° Railler, se moquer : « Lequel Colart « print à noiser avecques icellui Bertran et le *sor-* « *ner* et mocquer de ce qu'il l'avoit batu. » (JJ. 171, p. 277, an. 1420.)] — 2° Dire des sornettes :

On rit, on raille, on *sorne*, on dit,
On escoute, on preste l'oreille,
On se degoyse, on s'esgaudit. *(Coquillart, p. 134.)*

Sornette. Discours frivoles, bagatelles : « Feu- « rent jouées plusieurs farces, comedies, *sornettes* « plaisantes. » (Rab. IV, p. 220.) — « Pour montrer « que je ne te compte des bayes, et *sornettes.* » (Nuits de Strap. II, p. 265.) — « Quand il se veut « esbatre avec elle, lui doit dire les *sornettes*, « qu'elle luy doit respondre gratieusement. » (Ar. amor. p. 134.) — « Chantent ou dient en faisant « leur ouvrage plusieurs *sornettes*, et propos gra- « tieux. » (Des Acc. escr. dij. p. 6.)

Un jour passoye
Près la saussoye,
Disant *sornettes.* *(Le Blason des Faulc. am. p. 217.)*

« Donner les *sornettes*, » faire des moqueries : « Adonc furent les neuf roynes moult resveillées, « qui donnoient les *sornettes* à leurs marys, pour ce « que le chevalier doré les avoit... abbatuz. » (Perc. III, f. 110.)

Sornetteux. Qui tient aux sornettes. (Cotgr.)

Sornom. [Surnom : « Joan qui avoit *sornom* « Gaddis. » (Mach. I, p. 2.) — « Sire Engherant « l'apelent cele gent d'outre mer ; En *sornom* Tail- « lefer le suelent apeler ; Cui il ataint à coup ne « l'estuet meciner. » (Chans. d'Ant. VIII, p. 374.)]

Soroge. [Beau-frère : « Messire Botir d'Az qui « estoit *soroge* al saingnor de Hermalle. » (Guerres de Liège, ch. XXII.)]

Soronder. [Abonder : « La grant ardor ne la « fumée Dont il est *sorondez* et plains. » (Ruteb. II, p. 255.) — « Il parest tant sades et dous Que de « douchor *soronde* tous. » (Miracl. de Coinsy.) — « Si voit la gent de Gadres dont tout le val *soronde.* » (Roman d'Alexandre.)]

Sororé. Surdoré : « Selles qui ne sont pas de « bois, mais d'ivoire *sororées.* » (Rom. de Flor. ms. de S. Germ. f. 41.)

Sororge. [Beau-frère : « Et après ce vint en « jugement Jehan de Beaulieu escuyer, *sororge* « dudit vendeur. » (Lobineau, Hist. de Paris, V, p. 654, an. 1336.)]

Sororité. Parenté, qualité de sœur. « Et si auray « tousjours belles chambrieres, quand tu me vien- « dras voir, et seras protecteur de leur *sororité*, dit « Panurge au moine frere Jean. » (Rab. III, 149.)

Sorpeliz. [Surplis : « Tybert vesti le *sorpeliz*, « Après est vers l'autel sailliz. » (Ren. v. 21311.)]

Sorplus. [Surplus : « Vertus est la moiennetés « entre deux malices, dou *sorplus* et de la defaute. » (Brun. Lat. Trésor, p. 338.)]

Sorpois. [Fruits de la terre ; arbres, plantes, blés : « Kant je morrai, li terre revenrait, ansi com « ele serait, quel bleif k'il i ait, à la maison de « S. Pierre sole et quite, et hoir ke je aie ne pueent

« ne ne doient niant reclamer ne en treffons ne en « *sorpois.* » (Cart. de S. Pierre du Mont, an. 1280.)]

Sorporter. [Emporter, entraîner : « Oncques « nel *sorporta* vaillant une chenelle. » (Elie de S. Gilles, v. 2111.) — « Bien l'a ses talens *sorportée* « Quant à un garçon s'est coplée. » (Partonopex, v. 4833.)]

Sorpovoir. Etre supérieur en pouvoir :

Tot autresi est du malves,
Et du felon, et de l'engres,
Quant un preudom les met avant,
Et par lui sont riche et manant,
S'il le *sorpuent* mielz de lui,
Toz jors li font honte et anuy. *(Fabl. S. Ger. f. 17.)*

Sorprendre. [Surprendre : « Vostre grant « beautés entiere M'a si *sorpris* Que, se j'ere en « paradis, J'en reviendroie arriere. » (Quesnes, Romancero, p. 88.)]

Sorquerre. [Accuser : « Dont ne devez vous « pas *sorquerre* Ne blasmer ceulx qui de conquerre « Honneur ont l'ordenance prise. » (Froiss. poés. III, p. 141, v. 1469.)]

Sorquidance, anche. Arrogance :

Mais ore sai bien, et entent,
Ke *sorquidance* nuit souvent. *(Vies des SS. Sorb. LX, 54.)*

Partonopex dist sa ventance
Amors l'a mis en *sorquidance.* *(Parton. f. 151.)*

Sorquidié. Arrogant :

Ainsi avient des *sorquidiez,*
Par aus les ai sovent jugiez,
Qu'en prenent que ne pueent faire,
Donc les covient venir arriere. *(Fabl. de S. Ger. f. 21.)*

Sorrat. Poisson court, à la tête pointue, aux dents aigues et vorace. (Cotgr.)

Sorre. [Payer, restituer : « Encore avoit li « contes assés à *sorre* enviers chiaus de Gand. » (Froiss. IX, p. 228.)]

Si li ferroit *sorre,* et rendre,
Quan c'on i pot tolir, et prendre. *(Mousk. p. 316.)*

Sorrire. [Sourire : « Li prestres de mal cuer « *sorrist.* » (Lai d'Ignaurès.) — « En *sorriant* as « bacons dist : Moult par est fous qui là vous mist. » (Ren. v. 255.)]

J'avoie à mon cuer si grant joie
Que ne la porroie descrire :
Qui me veïst des ieus *sorrire,*
Et comment je m'esjoissoie,
Sa joie doublast por la moie. *(Ms. 7218, f. 358.)*

Narcisus l'entent, si *sorrist.* *(Ms. 7989², f. 61.)*

Sors. [1° *Partic.* De sourdre : « A iceste parolle « .I. vilain lor est *sors.* » (Elie de S. Gille, V, 582.)] — 2° *Subst.* Source :

. . . . Une lande l'enmainne
Devers le *sors* d'une fontaine
Dont l'iaue estoit, et clere, et bele. *(Ms. 7989², f. 66.)*

3° [Sorcier : « Lesquelx suppliants relevant icellui « signe de justice... seurvint illecque un homme... « lequel dist et cria à haulte voix : ...Or vois je bien « que vous qui faites ce gibet, estes *sors* et bour- « reaux. » (JJ. 103, p. 373, an. 1373.)]

Sorsaillir. [Sauter par dessus, contrevenir : « Et se ge *sorsailloie* de ces choses dessus nom- « mées, ...ge pri et requier lou doian de Saus, qui « que il soit, que il cessoit en la ville de Saus jus- « qu'à tant que li sires eust adrecié lou tort que il « feroit à ceulz de la franchise. » (JJ. 93, p. 291, an. 1246.)]

Sor sains. Sur les saintes reliques, formule de serment :

Donez moi un baisier,
Se ce non je morrai :
Bien mi poés laissier
Morir, sans recourier,
Se jou le baisier n'ai :
Sor sains vos i verrai,
Ja mal ne vos querrai. *(Poët. av. 1300, II, p. 943.)*

Sorsanbler. Ressembler :

Tant *sorsanble* Hector, et Paris,
Et de gent cor, et de cler vis,
Que il en ont grant sospecon. *(Parton. f. 125.)*

Sorsaut. [Sursaut : « Si 'sul dous jorz avant u « treis M'en eussiez conseil requis, Jeo vos deisse « mun avis ; Si en *sorsaut,* senz purpensier, Ne « vous en sai conseil doner. » (Benoit, II, 3251.)] — « En lor venir firent grant damage en la terre de « triple et aillors, et vindrent en Jerusalem si en « *sorsaut* que poi de gent s'en porent fuir. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, V, col. 728.)

Sorse. [Source : « Li lous à la *sorse* beveit Et li « aigniaus à vaut esteit. » (Marie, fabl. 2.)]

Sorsier. Sorcier : « Il avoit un *sorsier* en son « chastel qui lui avoit dit que le plus puissant « homme du monde mourroit ceste année. » (Percef. v. II, f. 13.)

1. Sort. Sourd :

Li estoit chascun *sort*
N'à lui ne vouloit nul entendre. *(Ms. 6812, f. 78.)*

Se volez cest exemples oïr,
Et entendre, sans *sort* oïr. *(Ms. 7218, f. 244.)*

2. Sort. [1° Divination, sortilège. Les *sortes* des Latins étaient des tailles de bois enfilées d'un cordon ; jetées à terre, elles tombaient en décrivant des figures semblables aux runes scandinaves : « Li clers fu nés d'Egypte ; hon ne sot plus de *sort,* « Et es respons as dex se fioit il mult fort. » (Rom. d'Alex. p. 414.) — « Car je sui chi venus trop tart « Més tout mi *sort* et tout mi art Pour vostre amour « y ouveront. » (Froiss. poés. I, p. 263, v. 1500.)] — « Seigneurs chevaliers de Bretaigne, vous ne « menrez les deux pucelles plus avant par vos « enchantemens ; bien monstrez en vos œuvres de « quel pays vous estes ; mais icy ne vauldront vos « *sors,* car il vous fault mourir. » (Percef. VI, f. 35.) — De là « gecter un *sort,* » jeter les dés pour deviner l'avenir : « Lorsque tout le monde croyoit que Lan- « celot estoit mort, la dame du Lac *gecta son sort ;* « mais elle trouva que ce lignage n'avoit gueres de « pouvoir, et viendroit ung chevalier qui tous les « mettroit à mort. » (Percef. IV, f. 135.) — « *Sorts* « homeriques et virgilianes, » manière de tirer les sorts par les vers d'Homere et de Virgile. (Rabel. III, p. 54 ; Pasq. Rech. p. 542.) — [On distinguait encore le *sort* des apôtres, divination par un passage des actes des apôtres ; le *sort* des saints, divination par

les premiers mots d'une page de l'Ecriture sainte.] — 2° Prophétie, prédiction : « *Sorts* Merlin. » (Froiss. IV, 316.) — Richard, roy d'Angleterre, partit pour l'Irlande en 1398, et... « quand les Londriens entendirent qu'il tenoit ce chemin, si commencerent à « murmurer plusieurs ensemble, et dire par ma- « niere de *sort* : or s'en va Richard de Bordeaux le « chemin de Bristol et d'Irlande, c'est à sa destruc- « tion ; jamais n'en retournera à joye, non plus « que fit le roy Edouard son ayeul. » (Froiss. IV, p. 320.) — 3° [Destinée : « E ! royne Calabre, bien i « veistes cler, Mes peres vous oï bien vo *sort* decla- « rer. » (Baud. de Seb. IV, 485.)] — De là « faire « *sort*, faire un *sort*, » assurer l'avenir :

Mais du tiers discord qui est né
Des questions est engendré,
De ce n'y puis-je faire *sort*,
Que les deux deduiz y ont tort. *(G. de la Bigne, f. 150.)*
Helas ! tant encorent acort,
Que povre gent font si le *sort*
Et aus riches font feste et joie. *(Ms. 7615, I, f. 101.)*

4° Hasard : « Jouer aux jeux de *sort* deffendus. » (Claude Seyssel, Histoire de Louis XII, p. 289.) — 5° Capital d'une rente, d'une créance : « Quiconque « achete du prince, bien se prenne garde, car tous- « jours le r'aura le prince pour son *sort*. » (Bout. Som. rur. p. 33.) — « Nous deffendons encore que « nul creantier ne fasse renouveller lettre de « créance, et obligation de sa debte, et semblable « deues souz lettres, parquoy le gain se convertisse « en *sort*, ni en autre maniere d'usure, ou interet, « ou en debte principale. » (Ord. II. p. 311.) — « En « remboursant le dit achepteur de son *sort* princi- « pal, et loyaux cousts. » (Cout. Gén. I, p. 10.) — A l'occasion des usures excessives, il fut ordonné : « Que cil qui estoit obligiez sus gages, ou autre- « ment, fussent quittes, et eussent leurs obligations, « ou gages, en paiant le *pur sort*, c'est assavoir le « principal debte que il auroient receu des dit « usuriers. » (Ord. II, p. 60.) — 6° Loyer : « Icelle « maison est louée à iceluy louandier, pour un « autre an continue au *sort* de la précedente année « par mesme loyer. » (N. C. G. IV, p. 903.)

Sortable. [Convenable : « Esperant faire le « mariage de son filz aisné avec la ditte damoyselle « qui lui sembloit chose *sortable* pour beaucoup de « raisons. » (Comm. V, 16.)] — « S'il faut estudier, « etudions une etude *sortable* à notre condition. » (Ess. de Mont, II, p. 672.)

Ne laissant rien qu'ung veneur cault et saige,
Dirois *sortable* en semblable passage.
Hugues Salel, Poes. ms. de la chasse royale, p. 23.

Sortablement. D'une manière sortable ; parlant de la tristesse : « Les Italiens ont plus *sortable-* « *ment* baptisé de son nom la malignité. » (Ess. de Mont. I, p. 8.)

Sortail. [Surtaille : « Pour .xxxii. escussons de « broderie faiz de *sortail*, des armes de Mgr le duc « de Thouraine. » (N. C. de l'Arg. p. 176.)]

Sort du bois. On a donné ce nom à un cornet qui sonnoit pour avertir de sortir du bois et d'aller au combat : « Lors (à la journée de Marignan, l'an « 1515) l'on ouyt trois cors, comme cors de vachers, « qui commencerent à sonner assez loing les uns « des autres. Et alors les lansquenetz dirent au roy « que c'estoit un signe pour venir à la bataille, et « appellent ces cors là le *sort du bois*. » (Recueil de Godefroy, sur l'Hist. de Louis XII, p. 427.)

Sorte. [1° Bond, action de jaillir, de sortir : « Queurent li pieton à granz *sortes* Assaillir les « murs et les portes. » (G. Guiart, v. 12217.) — « Li Englès et Bretons d'une *sorte* issirent hors de « leurs logeis. » (Froiss. VII, p. 36.)]

François sont là si très felons,
Et assaillent à si granz *sortes*,
Qu'il rompent huis, et brisent portes. *(G. Guiart, f. 211.)*

2° Mode : « La nouvelle *sorte*. » (Mel. de S. Gel. p. 165.) — 3° Société :

Ne l'esperit ne fait sa *sorte*
Nulle fois, avec chose morte. *(Desch. f. 475.)*

4° Semblable, rival, pareil : « Quand il entendi la « renommée de l'estranger, luy qui de longue main « avoit desiré et quis de trouver parti et *sorte* pour « faire armes se delibera d'executer à celle fois que « tant avoit desiré. » (O. de la Marche, Mém. I, p. 243.) — « Chascun demande sa *sorte*. » (Cotgr.)

Sorti. 1° Présagé, prédit : « De grand temps est « il *sorti* entre eux (les Anglois) que les Danois les « devoyent destruire. » (Froissart, I, p. 204.) — 2° Accouplé par le sort ; un combattant, voyant que celui contre qui il devoit joûter étoit déplacé, se détourna pour aller chercher celui « à qui il estoit « *sorti*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 272.) — 3° Assorti : « Si ay esté *sorti* plus heureusement « d'ennemy que de parens, car à ma mere en enfans « fut d'icelluy donnée la vie, et à moy ravye de mes « propres parens. » (Tri. des IX Preux, Alex. 162.)

Sortie. Sortilège ; on lit dans une ordonnance de l'échiquier de Normandie, sur les combats à outrance : « Ils jureront les *sorties*, et li deffendeor « jurera.... que il n'a fait apporter *sortie* en cham « qui luy puisse, ne luy doive ayder, ne nuire à « son adversaire. » (La Colomb. Théâtre d'honn. II, page 120.)

Sortilege. [« Tout sujet vassal qui par convoi- « tise, barat, *sortilege* et mal engin, machine contre « le salut corporel de son roi. » (Monstrel. I, p. 39.)

1. Sortir. [Du bas latin *sortiri*, per *sortes* eventum rei inquirere. 1° Deviner, prédire, prévoir : « Et de chou furent Grifon molt dolent, car il « avoient *sorti* ke chil ki passeroit cel flun san « moillier, seroit trente deus ans sire de le tierre. » (Henri de Valenc. § 567.) — « Et avoient li Juis « *sorti* bien cent ans en devant que il seroient tout « destruit. » (Froiss. V, p. 275.)] — 2° Survenir : « Les diz maire et commune et leurs successeurs « ayent d'ores en avant la cognoissance et jurisdic- « tion des cris de haro et de touz autres faiz et delis « qui se *sortiront*, ou evendront en la halle. » (Ord. III, p. 331.) — 3° Tirer au sort : « *Sortirent* « entre eulx lequel gouverneroit le premier an, et « advint le sort à Romulus. » (Le Jouvenc. f. 39.)

— 4° Ressortir à : « Est tenu le dit forain *sortir* « jurisdiction pour la chose pour laquelle il est « arresté, par devant la justice de l'autorité de « laquelle il est arresté. » (Cout. Gén. I, p. 530.) — 5° Venir à exécution, à effet ; mettre en possesion de : « Se voulant asseurer, avant que de partir, à ce « que l'entreprise ne *sortist* à mauvais effet. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, f. 299.) — « Les sentences « ne *sortissoyent* en effet. » (Aresta amor. p. 320.) — « *Sortira* en son effet. » (Rabelais, III, p. 80.) — « La demande...... estoit pure personnelle, et par « especial pecuniaire, et somme appréciée à cer- « taine somme d'argent qu'en sa demande il avoit « appreciée à somme d'argent, et pourtant ne « devoit la *sortir*, ne demeurer, mais devoit estre « remis, et renvoié devant son ordinaire. » (Bout. Som. rur. p. 817.) — « Vous ferez chose qui me « sera fort agreable, de le faire *sortir* au plus tost « du don que je luy ai fait expedier. » (Mém. de Sully, XII, p. 143.)

2. Sortir. [Peut-être dérivé de *surgere :* 1° Surgir, jaillir : « Se vos avés besoin, que il vos *sorge* « guerre. » (Aiol, v. 6507.)] — « On trouveroit « moyen de faire entreprise, dont il pourroit *sortir* « honneur et prouffit. » (Mémoires de Du Bellay, liv. X, f. 304.)

Fame ne tret à riens
Qu'à home decevoir,
Et cil qui tret à tel fame,
Grant poine li est *sorte*. *(Ms. 7615, II, f. 139.)*

2° [S'éloigner de, échapper à : « N'est sous ciel « hom, s'il doit mourir Et de la mort puisse *sortir*, « Mius ne vausist estre mesel...... Que mort avoir « ne le trespas. » (Flore et Blanchefl. v. 1019.)] — « Il ne peut *sortir* du sac que ce qu'il y a dedans. » (Cotgrave.)

Sortissant. Assorti : « Chose mal *sortissant* à « jeune femme. » (Arest. amor. p. 296.)

Visaige d'ange portez, mais la pensée
De diable est en vous *sortissans*,
A Lucifer, par orgueil, comparée. *(Desch. f. 45.)*

Sortisseour. Devin :

. . . . Onques n'avi *sortisseours*
Ne ne crut devineours. *(Rou, p. 309.)*

1. Sortisser. [Prédire : « Lequel subtil homme « *sortissoit* bien tout ce qui leur en advenoit. » (Froiss. II, ch. XXXVII.)]

2. Sortisser. [Ebranler, tirer en dehors : « Le « suppliant et ung autre.... ouvrirent ledit hostel « en crollant et *sortissant* la porte. » (JJ. 182, p. 63, an. 1453.)]

Sortisseur. Devin : « Nouvelles vindrent ou « pays, ung peu après, comment le tres excellent « Alexandre estoit allé de vie par mort, comme le « *sortisseur* du chastel de Branc l'avoit dit. » (Percef. IV, f. 18.)

Sortraire. Séduire, en parlant de la jouissance d'une belle, sous l'allégorie d'un château :

Ne nus hom, qui tant fust *sortrais*,
N'entra el chastel, si en pais,
Qu'il ne fust trestoz lassez ;
Ce sevent li plusor assez. *(Fabl. S. G. f. 64.)*

Sorvenant. [Survenant : « Et en aucun liu est « il c'on pot penre en cascun ostel une queute por « les *sorvenans*. » (Beaum. XXXII, p. 19.)]

Sorvenir. [Survenir : « Or le metez ci sor mon « dos, Je l'enporterai en cel bos ; Qar tieus porroit « *sorvenir* Qui tost le nos voudroit tolir. » (Renart, v. 7073.)]

Sorveoir. [Regarder : « Je les vieng *sorveoir*, « se trové peuent estre. » (Elie de S. Gilles, v. 392.)]

Sorvezier. Tromper :

Quant il se sont acompaignié,
Entr'aus se vuelent si gaiter,
Tant se quident *sorvezier*
Que li uns por l'autre ne perdé :
Ne tex forfait sor aus n'aerde,
Dont entr'aus soient encombré. *(Fabl. S. Germ. f. 22.)*

Sorvivre. [Survivre : « Et aussi ont li aucun « laissié aucune fois à lors femes, ou les femes à « barons, par tele condition que cil qui *sorvivroit* « ne se remariast pas. » (Beauman. XII. p. 55.)]

Sorur. [Sœur : « Se puis veeir ma gente *sorur* « Alde. » (Rol. v. 1720.)]

Sorz. [Sorcellerie : « N'i remeindrat ne *sorz* ne « falserie. » (Rol. v. 3665.)]

1. Sos. Sot :

Debita nostra sont moult grandes,
Ce sont li vin et les viandes
Que chascun jor volons avoir ;
Il n'est nus hom, sages, ne *sos*
S'il depandoit *sicut et nos*,
Qu'il ne deust grant avoir. *(Ms. 7218, f. 274.)*

Se plus *sos* n'estiez
Que franche morele,
Ja ensi ne respondriés. *(Vat. 1490, f. 160.)*

2. Sos. [Sous, pluriel de *sol* ; coût, frais : « Et « se le seignor ne se veaut soffrir dou service de « celui qui est deshaitiés celui qui a esté semons « comme est devant dit doit querre un autre « chevalier et retenir à ses *sos* qui sont usés de « donner communement à païs, se le dehaitié « n'avoit plus grans *sos*. » (Ass. de Jérus. ch. 230.)]

Sosçaingle. [Sangle du cheval : « Estrief ne « siele ne *sosçaingle* Ne li frains ne poitraus ne « çaingle N'i remeseut à depecier. » (Mousk.)]

Soscremoie. [Soupçonne, de *soscremir :* « De « nul engien ne l'*soscremoie*. » (Parton. v. 3535.)]

Sosduire. [Séduire : « Qui m'a *sosduite* à « escient. » (Parton. v. 4966.)]

. . . . *Sosduiant*
Trop sont fol, et mal pensant. *(Ch. du Cte Thib. p. 39.)*

Sosfauchant. Se fâchant :

Si va li prestres *sosfauchant*
Que li sachet li poise aval. *(Fabl. S. G. p. 285.)*

Sosfrir, ere. Souffrir, patienter :

Je ne me desconfort de rien,
Paradis est de tel merrien
C'on ne l'a pas
Par Dieu flater en est le pas,
Ainz covient maint cruel trepas
Au cors *sosfrere* *(Ms. 7615, I, f. 71.*

Or paiez l'oie, quar c'est droit
Dame, fait il, par bone estraine
Sosfrez vos jusques à demaine,
Vos l'aurez grasse, par ma foi. *(Fabl. S. G. p. 267.)*

Soshaidier. Souhaiter :

Deus nos promet que qui porra ataindre
A paradis, qu'il porra *soshaidier*.
Chans. ms. du Cte Thib. p. 115.

Soshait. Souhait, dans le paradis ;

Molesté n'i a, ne dolour,
Orguel, envie, ne error,
Plaintes, ne plors, ne fox *soshais*,
Ne convoitise de fox plais. *(Vies des SS. Sorb. LX, c. 42.)*

« Chanters n'est pas *soshais*, quoi c'on die, » ceux qui chantent n'ont pas toujours envie de rire. (Poët. av. 1300, III, p. 1046.)

Soshoidier. Souhaiter :

. . . . . . Chil ki à *soshoidier*
Est trestos siens sans faillir. *(Poët. av. 1300, III, 1104.)*

Sosjoer. [Subjuguer : « Les gens sunt forz e « enrichies ; Ne les porra riens *sosjoer.* » (Benoît, II, v. 14396.)]

Sospeser. Soupeser :

Un petit dormir se voloit,
De soz la coute, en cel endroit,
Sentit le surcot boçoier,
Lors se commence à *sospeser*,
Quar ne scet que c'est qui li grieve. *(Fab. S. G. p. 81.)*

1. Sospir. [Soupir : « Charles se dresse, si a fait « un *sospir.* » (Roncisv. p. 155.)]

2. Sospir. Assoupir : « Pour oster et *sospir* « toute maniere de debats. » (Ord. V, p. 137.)

Sospiral. [Soupirail, tuyau de cheminée : « Lequel chappellain entroit et devaloit en l'ostel de « la ditte Jaquette par le *sospiral* de la cheminée. » (JJ. 136, p. 266, an. 1389.)]

Sospireir. [Soupirer. (Voir Soffranz.)]

Sospirous. [Langoureux : « Bien fet de cors « estoit et amorous De la roine au regart *sospirous.* » (Agolant, v. 845.)]

Sosprendre. [Surprendre : « Dedens la (son « épée) jette car la mort le *sosprent.* » (Roncisvals, p. 106.) — « Ne puis sur piés ester, tant sui *sos-* « *prise* et vaine ; A cest mot chet pasmée, sans vois « et sans halaine. » (Audef. le Bast. Romancero, 16.)]

Sosson. [Compagnon, au reg. JJ. 184, p. 252.]

Soste. [Massue : « Jehannot du Vergier lequel « tenoit à son col une grosse *soste.* » (JJ. 205, p. 41, an. 1478.)]

Sostenement. [Soutien : « Li quatre element « qui sont aussi comme *sostenemens* dou monde. » (Brun. Lat. trésor, p. 103.)]

Sostenerres. [Soutien : « (Dieu) qui est sires « de toz les rois, et governables de totes les bonnes « choses et *sostenerres* de ton biens. » (Merlin, 71.)]

Sostenir. [Soutenir : « Melz *sostendreiet* les « empedementz, qu'elle perdesse sa virginitet. » (Eulalie.) — « Certes à merveille me vient Comment « la terre me *sostient*, Que ele desoz mei ne font. » (Grég. le Grand, p. 79.)]

Sosterin. Souterrain :

En une prison l'a mis,
En un celier *sosterin.* *(Ms. 7989², f. 71.)*

Sostraire. [Voir sous Solos.]

Sosvent. Souvent. (Poët. av. 1300, III, p. 1073.)

1. Sot. Sut, du verbe *savoir :*

De combatre se tint por sot,
Qu'au darrenier sa goule *sot*,
Combien son cul pesant li fu. *(Ms. 7218, f. 77.)*

2. Sot. [Souche de bois qu'on pend au cou des animaux méchants : « Le suppliant print ung *sot* de « boys que on porte ès prez au pais d'Auvergne. » (au reg. JJ. 195, p. 916, an. 1473.)]

3. Sot. [1° Sans jugement : « Apostoles, fait il, « cist rois nous tient por *sot.* » (Sax. XVII.) — « Et « l'on dit piece à qui il a grant disette de *sot* qui de « lui le fait. » (Mén. de Reims, § 329.)] — « Quant « Estievenes fait le *sot*, il le fait si proprement, car « qui ne l'aroit onques vu, il cuideroit qu'il le fut « proprement. » (Chans. du XIIIe s. ms. Bouh. 336.)

Tant li dit, et jura le *soz*
Que la duchoise bien l'en croit. *(Estr. ms. 7996, p. 89.)*
Li uns fait l'ivre, l'autre le *sot.* *(Ms. 7615, I, f. 119.)*

2° Fou : « Ne aussi les *sots*, mesque ils ne soient « nées fols. » (Britt. des lois d'Anglet. f. 88.)

. . . . Si te devroit-on tondre
Trestot autressi com un *sot.* *(Fabl. S. Germ. f. 69.)*
Ne ta lumiere n'y ert estincte,
Ainçois sera ta lampe encincte
De clarté, mieulx des *sotes* vierges
Qui n'avoient oille, ne cierges,
Quant aux noces entrer cuiderent. *(Desch. f. 490.)*

3° Cocu : « Pourquoy, est-ce, quand on nomme « homme *sot*, il s'estime cocu, et si on appelle une « femme vesse, elle pensera estre putain. » (Moyen de parvenir, p. 369.) — 4° Grossier, brutal : « Le « duc de Bourgongne voyant leur *sotte* et rude « maniere (des communes de Flandres) et ce ce « qu'il disoit riens ne lui prouffitoit, par belles et « doulces parolles les commença à rappaiser. » (Montr. I, p. 131.) — 5° Impertinent : « De tels *sos* « *mos* me puet trop souvenir. » (Desch. f. 231.) — 6° Synonyme de naïf en fauconnerie : « Le lanier… « est plus petit que le faucon gentil… celui qui a la « teste grosse, les pieds plus sur le bleu, soit niais, « ou *sot* est le meilleur. » (Fouill. Fauc. f. 57.)

Expressions : [1° « Prince des *sotz*, » (v. Prince 1) il dirigeait les *soties* et se nommait encore mère sotte. Tel fut le titre de Gringore. A Lille, il était dit roi des sots. — 2° « Jeu des *sots*, » sotie : « Comme « environ Noel derrenierement passé ot un an, « Jehan Andeluye lequel est jeune homme eust esté « nommé et esleu prince d'un jeu, appellé le jeu « des *sos*, qui chascun an est acoustumé à faire en « nostre ville d'Amiens par les jeunes bourgois « d'icelle ; soulz umbre duquel jeu et en continuant « icellui, ainsi qu'il est accoustumé, pluseurs jeunes « bourgois de nostre ditte ville et ledit Jehan eussent « jousté et fait leurs esbatemens honorablement, « combien que les maire et eschevins de nostre « ditte ville eussent defendu le contraire…. » (JJ. 130, p. 271, juin 1387.)] — 3° « *Sot* nastre, » fou de naissance. (Britton, lois d'Anglet. f. 167.) — 4° « *Sot* « saige, » bouffon :

L'un est menestrel, et l'autre a
Semblant de faire le *sot saige :*

Ces deux ont partout l'avantaige,
L'un en janglant, l'autre à corner
Des instrumens : lequel prandray-je ?
Compains aprans à flajoler. *(Desch. f. 313.)*

5° « *Sot* gent, » folles gens :

Sot gent mal sencé
Por qoi ne sommes sages ? *(Ms. 7218, f. 171.)*

6° « *Sotte* balade » (Desch. f. 382), « *sotte* balade « à deux visaiges » (id. f. 463), soties. — 7° « *Sote* « chançon en balade d'une vielle merveilleuse. » (Id. fol. 329.) — « *Sote chançon* de cinq vers à deux « visaiges, à jouer des personnaiges. » (Id. f. 330.) Même sens. — 8° « Maison des *sots* attendans, » théâtre des *sots*, des enfants sans souci. (Hist. du Théât. fr. I, p. 55.) — 9° « *Sot* par nature et par « bemol, » sot à outrance. (Rabelais, II, p. 48.) — 10° « *Sot* à la grande paye, » digne d'être bien payé par un roi. (Id. IV, p. 28.) — 11° « *Sot* à double « semelle, » injure. (Lett. de Pasq. II, p. 796.) — 12° « Fils de *sotte* mere, » sot, fils d'une sotte. Du Verdier, Biblioth. p. 237, cite les vers suivants de Conrard contre Nostradamus :

Tellement que le docte Homere
Semble estre *fils de sotte mere*
Qui jadis rimoit en dormant,
Ou plutost dormoit en rimant.

13° « Faire du *sot*, » faire le sot. (Am. ressusc. p. 429.) — 14° « Les roys et les *sots*, » les grands et le peuple : « Disent le mathematiciens ung mesme « horoscope estre à la nativité des roys et des *sots*. » (Rab. III, p. 199.) — 15° « *Sot* tondu, » fou que l'on a tondu : « Ja puis chevalier qui aymast son hon- « neur ne joustoit à luy ne frappoit s'espée non « plus que ung *sot tondu ;* de là c'este façon de « parler, estre tondu. » (Percefor. vol. I, f. 56.) — 16° « Quelque *sot*, » on sous entend pourroit faire cela : « Moy, monsieur, *quelque sot...;* la colere fait « mal. » (Etourdi de Moliere, II, sc. 6.) — 17° « Le « fol est *sot* quand et quand, mais tout *sot* n'est « pas fol. » (Apol. pour Hérod. p. 18.) — 18° « Quant « les feves sont fleuries, les *sots* commencent leurs « folies. » (Cotgr.) — 19° « De *sot* homme, on n'en « peut faire un bon conte, » un sot ne fait rien qui soit digne d'être raconté. (Id.) — 20° « Femme *sotte* « se cognoist à la cotte, » on connoit les inclinations des femmes par leurs habillemens. (Id.) — 21° « De « *sot* homme *sot* songe. » (Id.) — 22° « Aussy *sot* « par devant que par derriere. » (Le Bourgeois gentilhomme, III, 4.) — 23° « Il est bien heureux « d'etre fait, on n'en fait plus de si *sot*. » (Oudin.) — 24° « Plus *sot* qu'un jeune chien. » (Id.) — 25° « Tu « n'es qu'un *sot*, tu seras marié au village. » (Id.)

26° Nus hom ne doit *sot* atendre,
Quar sovent en avient granz maus. *(Ms. 7218, f. 278.)*

Sotane. Soutane : « Pour se bien desguiser il « avoit mis une grande juppe de veloux appelée « vulgairement une *sotane*. » (Des Acc. Bigarrures, page 27.)

Sotart. Imbécile, badaud. [*Sotard* est encore le nom vulgaire de la bécasse.]

Voire, mais savoir vueil de toy,
Sotart, se nuls a guerre à yeux,
Et où il vont ; or le me dy. *(Desch. f. 265.)*

1. **Sote.** Soulte, paiement :

Et s'en ot .M. livres de *sotes*
Pour aquiter toutes les totes. *(Mousk. f. 811.)*

2. **Sote.** [Massue : « Un gros baston ou *sote*. » (JJ. 205, p. 89, an. 1477.)

Sotelet. [Un peu sot, crédule : « La suppliante « qui estoit simple et *sotelette*. » (JJ. 176, p. 654, an. 1448.)]

Sotement. [Sottement : « Le beau cierge.... « Que *sotement* d'entre ses mains Li a en guise « d'enragié Deux fois li moines esragié. » (G. de Coinsi, du cierge.)]

Soterel, iaus. [Sot, imbécile : « Tais toy, *sote-* « *riaux*. » (Froiss. IX, p. 176.) — « La vi un fouc « de *soteriaus* Qui juoient aus tumberiaus. » (Ruteb. II, p. 238.) — « Vanitez sont li *soterel*. » (Id. p. 239.)]

. . . . . Li amis jouvenciaus
Est ausi uns *soteriaus*
Ki liés pert ses dras à dés. *(Vatic. n° 1490, f. 170.)*

Sotie. [1° Sottise, folie : « Se je me fes damace « par me *sotie*, et à autrui aussi, je ne suis pas « escusé de l'autrui damace por le mien. » (Beaum. XXV, p. 18.) — « Derrainement prist en lui aucunes « melencolies par *sotie* et folie. » (JJ. 168, p. 344, an. 1415.)]

L'un rit maintenant, l'autre pleure ;
En un point ne puelent estre heure,
Tant sont plain de fumeuse vie,
Et de merveilleuse *sotie*. *(Desch. f. 405.)*

De là les expressions : 1° « Par *sotie*, » imprudemment :

Que ne conduit pas *par sotie*,
Chascun en reçoit sa lotie. *(Guiart, f. 307.)*

2° « Laisser la *sotie*, » cesser de faire sa folie : « Quand le roy sentit qu'il n'avoit riens attaint, et « si lui estoit advis qu'il avoit fendu en deux, dont « il eut grand merveille, il refiert une autrefois, et « le coup descendit en telle maniere qu'il pensa « bien que c'estoit enchantement, et dist lorsqu'il « n'arresteroit plus, et qu'il *laisseroit la sotie* « comme elle pourroit venir ; puis il broche son « cheval des esperons. » (Percef. I, f. 28.) — 3° [La *sotie*, qui paraît la forme la plus récente du drame au moyen âge, offre quelque chose de satirique ; c'était une sorte de mascarade où les sots et les sottes, commandés par la mère sotte et le prince des sotz, dans des rôles déterminés à l'avance, livraient à la risée publique les abus et les ridicules, avec une liberté de langage illimitée, et flagellaient audacieusement toutes les sottises des hommes, depuis le peuple jusqu'au roi. C'est l'ébauche de la comédie de caractère et un essai de comédie politique qui, parfois, fait songer à Aristophane. Gringore a composé le *jeu du prince des sotz*, représenté devant Louis XII le mardi gras de l'an 1511 ; le *cry* ou proclamation qui le précède est le chef-d'œuvre du genre. La *sotie* nous montre aux prises le *Prince des Sotz* (Louis XII), la *Mère Sotte* (l'Eglise ou Jules II) avec ses deux acolytes,

Sotte Crédulité et *Sotte Occasion*, *Sotte Commune* (le Peuple). Voir Prince et Sottie.]

Sotige. [Redevance : « Toutes les bourgoisies « et les *sotiges* de cette ville et les yssues des dittes « choses. » (Ord. V, p. 390, an. 1264.)]

Sotilleté. [Subtilité : « Lorsque il (S. Jean) « reposa sor le piz Jhesu Crist, en but il aussi com « d'une fontaine ; Ce fu la haute *sotilleté* de l'evan- « gile. » (Brun. Lat. Trésor, p. 70.)]

Sotin. Petit sot : « Quand les gallands voyent « une belle jeune femme mariée à un vieil homme, « ou à un *sotin*, et qu'elle est jolie et gaye, ils y « mettent leur aguet. » (Les XV Joyes du mar. 181.)

Sotiner. Faire le sot. (Cotgr.)

Sotis. 1° Tapi, caché (voir Soutis) :

Bien font amors lor talent
Ki si m'ont mis
En detrece longuement,
Dont je fut si sospris.
Ke rens ne en abellist tant,
Se sui pensis
K'à estre loins de la gent
A une part *sotis*. *(Poët. av. 1300, III, p. 1008.)*

2° Fin, délicat :

Or est bien droiz chascuns soit aise,
Conpaigne est de tos biens garnie,
Couti à parole *sotive*. *(Ms. 7615, I, f. 105.)*

Sotise. [Sottise : « Non ferez ; ce n'est pas « *sotise*. » (Nouv. Rec. de fabl. II, p. 367.)]

Sotoul. [Rez-de-chaussée : « Item ung soulier « sur ung *sotoul*, qui fut de messires Hugues Mous- « ton, assis en la dite cité (de Viviers, au reg. JJ. 177, p. 151, an. 1445.) »]

Sotoys. Langage de sot : « Adonc alla dire le « chevalier ainsy comme en *sotoys* ; je suis le che- « valier malheureux. » (Percef. II, f. 7.)

Sottarder. Faire le sot. (Oudin.)

Sotte buirette. Jeu des enfants :

Au chace lievre, à la cluignette
Aussi à la *sotte buirette*.... *(Froiss. Poës. p. 86.)*

Sottement. Par sottise : « Venant expressément, « *sottement*, et présomptueusement, contre nos « dittes ordonnances. » (Ord. II, p. 291.)

Sotterie. Sotie : « Paradvant on ne parloit que « des farceurs, des conardz de Rouan, des joueurs « de la basoche et autres sortes de badins et joueurs « de badinages, farces, mommeries et *sotteries*. » (Brantôme, Cap. fr. II, p. 21.)

Sottie. Même sens : « Qui voudra sçavoir le « nombre des lignes qu'il faut en monologues, « dialogues, farces, *sotties*, et moralitez, soit « adverti que quand monologues passe deux cens « vers, farces et *sotties* cinq cens, moralitez mille « ou douze cens au plus... » (Du Verdier, Biblioth. page 427.)

Sottiveté. [Subtilité : « Car tous gens vuelent « gros choses Sans grant *sottiveté* de gloses. » (Rose, v. 17598.)]

Sotuart. [Sot : « Jehannet Morel appella icellui « Pierrequin, *sotuart*, grosse teste. » (JJ. 206, p. 181, an. 1478.)]

1. Sou. Sud. Junon cherchant Telephus :

Aux quatre vens dist et commande,
Zepherus, North, *Sou*, *Sou* hest,
Que s'il le troevent où il est,
Comment qu'il soit, on li ramaine. *(Froiss. poës. p. 254.)*

2. Sou. [Etable à pourceaux ; D. C. sous *Sudis*.]

3. Sou. [Monnaie : « Mais li sers ne pot lessier « en son testament plus grant somme que cinq « *sous*. » (Beaum. XII, p. 3.)]

1. Souage. Soulagement :

Quenut (Canut roy de Danemarck) fut moult de grant [*souage*,
Par le conseil de son barnage,
Et la mesnie qu'il out grant,
En Engleterre vint siglant. *(Rou, f. 175.)*

[« Icellui Paumelle, qui comme collecteur d'une « taille assize, pour la *soue* ou *souage* du pays « commun, en icelle ville de Goutalmaison. » (JJ. 184, p. 204, an. 1452.)]

2. Souage, aige. [1° Moulure ou boudin enroulé au pied des pièces d'orfèvrerie ; il était tantôt simple, tantôt double, quelquefois triple : « Les « bordeures et les auves (de la selle) d'une *souage* « d'orfaverie fermée en *souage* de croisetes dorées. » (Compte de Rob. de Serres, JJ. 5, f. 5, an. 1332.) — « Ung hanap à pié, tout d'argent, *souaige* gode- « ronné. » (JJ. 173, p. 461, an. 1426.) — 2° Anses : « Une paire de bacins à laver, et ont lesdits bacins « *souages* par dessus au dehors pour les tenir. » (Inv. de Charles V, 1380.)]

Souagement. Soulagement :

Se il seust qu'ele sentoit,
Et com amors le destragnoit
Mout en fait cis, mien ensient ;
Un poi derra *souagement*
Li tolist au cuer la dolour. *(Ms. 7989², f. 50.)*

Souaire. [Suaire : « Plus n'enportera Solehadins « de tout son regne ne de tout son grant tresor que « ces trois aunes de toile pour son *suaire*. » (Mén. de Reims, § 198.)]

Sovant, ent. [Souvent : « Au Mans le troverez « la est il plus *sovant*. » (Saxons, XXI.) — « Je si « *sovent* me tourmente, que je n'ai ne jeu ne ris. » (Dame de Faiel.)]

Souantume. Suavité, douceur :

Ensi con li arbre verdissent,
Quant li tans vient doux et noviaus,
Qui est sols, et clers, et biaus ;
Par la *souantume* de li,
Sont arbre vert et flori. *(Notice, 773.)*

Souater. Partager dans une chose ; se joindre en mettant chacun un cheval à la charrue. (Cotgr.) Voir Seuter.

Souaton. Celui qui contribue avec quelqu'un pour faire une chose à l'usage du public. (Cotgr.)

Souatume. Suavité, douceur :

Dieus est li vrais triacles, ou ains n'ot amertume
Ains est plains de douçor, et plains de *souatume*.
Ms. 7218, f. 337.

Souavet. [Doucement : « *Souavet* li estraint, « n'a cure del mengier. » (Aiol, v. 6159.)]

La nuit issi de la cité
Tout *souavet*.... *(Brut, f. 109.)*

Soubarbade. Soubarbe : « Fol de *soubarbade.* » (Rabel. III, p. 204.)

Soubarbe. Coup sous le menton : « Endurer « une *soubarbe.* » (Cotgr.)

Soubassement. 1° Partie inférieure d'une construction ; en parlant des écuries du duc de Milan, aux Granges, on lit : « Une grande estable « qui est agréablement construite, et ordonnée à « hauts pilliers, et grands *soubassemens.* » (P. Desrey, voyage de Charles VIII à Naples, p. 200, an. 1494.) — 2° Soutien : « (Le duc d'Alençon) mangeoit « bien, mais rien ne se fortifioit au *soubassement* « du corps. » (Berson, regret funèbre, dans Corlien, étude médicale sur la dynastie des Valois, p. 10.)]

Soubastement. [Soubassement : « Serrans et « amassans des biens exterieurs, avant que d'avoir « basti un bon fondement et un ferme *soubastement* « de raison par bonne doctrine. » (Amyot, Marius, page 88.)]

Soubchantre. Officier d'une cathédrale, inférieur au premier chantre. (Cotgr.)

Soubcontrolleur. Sous contrôleur. (Id.)

Soubcurateur. Sous gardien. (Id.)

Soubdain. Soudain :

Les biens, et les honneurs mondains
Engendrent mal, sont doubteus, et *soubadins.*
Tri. de la Noble dame, f. 309.

Soubdespensier. Sous cuisinier ou maître d'hôtel. (Cotgr.)

Soubelin. Fier. (Rabel. IV, p. 283.)

Soubeliné. Même sens. (Cotgr.)

Soubget. [Sujet, dans Froiss. IV, p. 290.]

Soubhoste. [Tenant d'un hôte : « Li *soubhostes* « qui nus hiritage n'ara .xviii. den. donra au sei- « gneur à le Pasque et en le feste saint Remy « ensement. » (Cart. de Cambrai, an. 1223.)]

Soubite. 1° Subite :

De lait, d'esclandre, de peril,
De confusion, et d'escil
Deffendez, Dieus misericors,
Toutes nos ames, et nos cors,
En seur que toute de mort *soubite*,
Nous gardez, Dieus, par vo merite. *(Ms. 7218, f. 261.)*

2° Mort subite :

Or vous ert de fortune ci la veritez dite,
Prenez garde entor li comment ele est escrite :
Formes d'omme a sus li, li uns en haut abite,
L'uns monte, l'autre avale, l'autre get en *soubite.*
Ms. 7218, f. 247.

1. Soubiter. [Irriter, en patois picard, d'après D. C. sous *Desubitare.*]

2. Soubiter. [Peut-être pour *sorbiter ;* engloutir : « Car elle mangue les mors, Et en leur sepucres « habite, Trestous chiaus devore et *soubite.* » (Best. ms. sur la hyène.)]

Soubkeu. [Aide de cuisine : « Li sergens com- « muns, francs et quittes de le commune, des mises « et de la charge de le commune ; surgens en l'office « de maistre keu et *soubkeu,* d'huissier, bouteillier, « d'eschuer, de porter lettres. » (D. C. sous *Serviens,* à *parvæ sergentiæ.*)]

Soubmaistre. Maître en second. (Cotgr.)

Soubmarché. Mis en sous-ordre, sous les pieds de ; les Gênois, parlant de leur ville, disoient « que tant heureuse avoit esté en ses entreprises, « que oncques n'avoit en mer, ne en terre, esté « domptée, vaincue, ne *soubmarchée.* » (J. d'Auton, annal. de Louis XII, p. 59.)

Soubmerger. Submerger. (Cotgr.)

1. Soubmettre. Soumettre : « Ilz se *soubmettent* « soubz la puissance d'autruy. » (Rob. Est.)

2. Soubmettre. [Déposséder : « Quant les « Romains entendirent que le roy de France et le « roy d'Allemaigne avoient envoié devers leur pape « Boniface ung légat pour le *soubmettre* de la « papalité. » (Froiss. XVI, f. 118.)]

Soubmis. Soumis. (Cotgr.)

Soubmission. Soumission. (Cotgr.)

Soubors. Sabords. (Cotgr.)

Soubournation. [Action de suborner : « La « *soubournation* des tesmoins. » (Varin, Arch. de Reims, II, 2e partie, p. 1244, an. 1349.)]

Soubourner. [Suborner : « Quiconque dudit « mestier vendra son euvre à son estal ou à son « hostel, et il y vient marchans, ils ne les doivent « *soubourner* ne appellier, s'ilz ne sont à leur estal « ou maison, ou passans par devant sur peine de « cinq sols d'amende. » (Ord. VII, p. 358, an. 1390.)]

Soubracier. Complice :

Peu vault maison où gist povre conduite
Et que l'on voit la famille reduicte
A yvrongner, paillarder, friander,
Et du maistre, bledz, vins, biens gourmander :
De la souffrir seroit chose mal duicte ;
Le cas congneu, à eulx et à leur suicte,
Et *soubraciers* doit on bailler la fuyte. *(R. Colleryе, 152.)*

Soubrai. [« Certains engins à prendre poisson, « appelez *soubraiz.* » (JJ. 129, p. 75, an. 1386.)]

Soubrement. [Sobrement ; voir sous *solitablement.*]

Soubresaut. Saut périlleux : « Il faisoit (Bou- « cicaut) le *soubresaut* armé de toutes pièces, fors « le bacinet, et en dansant le faisoit armé d'une « cote d'acier. » (Boucicaut, I, p. 23.)

Soubresauteux. Qui fait des soubresauts. (Cotgrave.)

Soubres chausses. Guêtres mises sur les chausses : « *Soubres chausses* que je avois aux « jambes. » (Dialog. de Tahur. p. 147.)

Soubressaillant. [Officier marinier d'une galée : « .IIc .x. personnes pour chascune galée, « compté enz patron, comite, souz comite, escrivain « et souz escrivain et .xxx. *soubressaillanz.* » (B. N. f. Clair. 86, p. 6749, an. 1357.)]

Soubressault. [Soubresaut: « Ung *soubressault* « vault mieulx qu'une gambade. » (R. de Collerye, dans Fabre, études sur la basoche, p. 152.)]

Soubrette. Terme d'injure qui répond à maquerelle, en italien *ruffianella.* (Oudin.)

Soubreveste. « Tous les freres doivent porter « en fait d'armes juppel vermeil à la croix blanche, « c'est à sçavoir *soubreveste.* » (Statuts de l'ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem, dans Du Cange, sous *Supravestis.*)

Soubride. 1° Sousbride. — 2° Action de gouverner un cheval en tirant la bride en arrière ou de côté. (Cotgrave.)

Soubrieté. Sobriété :

Et, pour ce, la chevalerie
Ancienne tint ceste vie
De *soubrieté* tout son temps;
S'en furent meillieurs combatans,
Et eurent le sens plus habiles,
Pour les gourmendeurs par les villes. *(Desch. f. 474.)*

Soubriquet. [Coup sous le menton, soubarbe : « Idem barbitonsor præfatum exponentem percussit « super mentonem faciendo dictum le *soubriquet.* » (JJ. 84, p. 390, an. 1355.)]

Soubrire. Sourire, se moquer : « Sans un peu « se *soubrire.* » (Les Marg. de la Marg. fol. 318.) — « Non pourtant, dist Panurge, je m'en *soubris.* » (Rab. III, p. 133.)

Soubris. Rire. (Cotgrave.)

Soubs. [Sous : « Ayant perdu une bataille *soubs* « A. Varus. » (Mont. I, p. 23.)]

Soubsage. [Minorité ; par suite bois qu'on ne peut encore couper : « Comme les manans et habi« tans de la paroisse de Trins eussent estez pieca « empeschez ès usages et pasturages... toutes voyes « les tailles *soubsage* leur sont defendues. » (1366. Sentence de délivrance d'usage aux habitants de la paroisse de Traissen ; L. C. de D.)]

Soubsagé. Mineur : « Les moindres d'ans peu« vent comparoir par tuteur, les *soubsagez* par « curateur, les premiers sont appellez pupiles, les « seconds mineurs. » (Rech. de Pasq. VIII, p. 732.)

Soubsanage. Portion des puînés et filles. (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

Soubsarrenter. Sous-louer à une rente annuelle. (Cotgrave.)

Soubsbaillie. Juridiction sous un baillage : « Depputez du clergé de la *soubsbaillie* de Poissy. » (C. G. I, p. 46.)

Soubscelerier. Sous-maître d'hôtel qui a soin de la cave. (Cotgr.)

Soubsçonneux. Soupçonneux : « *Soubsçon*« *neux* comme singes de cour parmy les pages. » (Brant. cap. estr. I, p. 25.)

Soubscription. Souscription. (Cotgr.)

Soubsecrire. Souscrire : « Je me suis *soubs*« *ecrit* de ma propre main, et si ay scellées du scel « de mes armes ces presentes lettres. » (Monstrel. v. I, f. 8.)

Soubsestabli. « *Soubsestablis* sont des procu« reurs que d'autres procureurs subrogent à leur « place. » (Laur.) — « Quant il est contenu en la « procuration que le procureur puist fere, autres « procureurs fere le puet, et cheus appelle l'en « *soubsestablis.* » (Beauman. ch. IV, p. 32.)

Soubsfiefver. Bailler en arrière fief. (Cotgr.)

Soubsier. [Se soucier de : « Ledit escuier lui « respondi qu'il n'en *soubsiast* point et qu'ilz « n'iroient que en bon lieu. » (JJ. 136, p. 125, an. 1389.)]

Soubsigner. Souscrire. (Cotgr.)

Soubslevement. Soulèvement. (Cotgr.)

Soubslever. [Enlever par violence : « Comme « icellui Jehan eust *soubslevée* une jeune femme, « appellée Mahaut, et telement l'induisy qu'elle se « parti et s'en ala avec ledit Jehan... Ledit Jehan « avoit ainsi induitte, amenée et *soubslevée* ycelle « Mahaut. » (JJ. 155, p. 112, an. 1400.)]

Soubslocatif. Sous-locataire : « Il est loisible « à un propriétaire d'aucunne maison par luy « baillée à titre de loyer, faire proceder... pour les « termes à luy deuz pour le louage, sur les biens « estant en icelle ; s'il y a des *soubslocatifs*, peuvent « estre prins leurs biens pour le dit loyer. » (Cout. Gén. I, p. 33.)

Soubsmanant. Habitant : « Les habitans et « *soubsmanans* de la ville. » (Ord. V, p. 333.)

Soubsmettre (se). S'en rapporter à : « Se « veult *soubsmettre* de leur discord sur le roy et « sur son grand conseil. » (Lefèv. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 99.)

Soubsomosnier. [Sous-aumônier : « *Soubs*« *omosnier* du roy. » (Ch. de 1406.)]

Soubspendu. [Chambre, soupente : « D'une « chambre faite en manière de *soubspendue*, estant « en la halle aux tanneurs d'Orléans en laquelle « les béguines soulloient demeurer. » (1468. Compte du Domaine. Titres généraux des censives ; Le Clerc de Douy.)]

Soubspoictrine. Pièce sous la poitrine d'un bœuf. (Cotgrave.)

Soubste. Soute : « Le seigneur d'Auton des« cendit en la *soubste* de sa nef. » (J. d'Auton, ann. de Louis XII, p. 360.)

Soubstenir. [Soutenir : « Ainsi doit faire tout « cœur genereux (dans les duels) et *soubstenir* son « compagnon jusques à la dernière goutte de son « sang. » (Brant. VI, p. 317.)]

Soubsterrine. [Galerie souterraine, dans Froissart, Chron. XI, p. 214.]

Soubtif. [Ingénieux, habile, dans Froiss. Poés. II, p. 12, v. 393 : « D'arguer par *soubtieves* voies. »]

Soubtilleté. [Artifice, dans Froissart, Poés. I, p. 53, v. 10 : « Par là *soubtilleté* qu'elle comprent, « En l'absence meisme dou soleil. »]

Soubtraire. Soustraire : « *Soubtraire* et retirer « à soy le serf d'autruy. » (Rob. Est.)

Soubtzbaissement. [Soubassement : « Grecz « (nomment le roi) *βασιλεὺς* de *βάσις*, que veut à dire « *soubtzbaissement*, pour ce que le roy doit estre « comme un *soubtzbaissement* au peuple pour le « soustenir. » (Bonivard, de la noblesse, p. 175.)]

Soubz. Sous ; *expressions :* 1° « *Soubz* la correc- « tion de mes compaignons, je le vous diray tout « au long. » (Percefor. V, f. 14.) — 2° « *Soubz* qui « bailliage il seront, » sous le bailliage de qui. (Ordonn. III, p. 526.) — 3° « *Soubz* l'intention, » à dessein, avec l'intention : « Sire, je vous vois à « pied ; mais je vous ameine ung fort destrier que « j'ay conquis sur vostre cher frere, *soubz l'inten-* « *tion* de vous remonter, ainsy que je l'ay promis. » (Percef. I, f. 146.)

Soubzaagé. [Mineur : « Garde des *soubzaagez*. » (Ord. VI, p. 74, an. 1374.)]

Soubzacazement. « Fief mort, qui est pro- « prement *soubzacazement*, ou rente seiche, celui « qui a telle rente, par deffaut de payement fait « mettre le bon sur la terre par le bayle royal, après « laquelle main mise, n'est loisible à celui contre « qui la main mise est faite, aucunement exploicter « en la dite chose avant que payer. » (C. G. II, f. 677.)

Soubzacazer. « Rentes volantes sont rache- « tables perpetuellement. Item et quand par la « baillette ou esporle sera dit que le tenancier ne « pourra *soubzacazer*, iceluy tenancier ne pourra « imposer rente annuelle sur le fief. » (C. G. II, f. 670.)

Soubzacazeur. Leveur ou perceveur de fiefs morts, et rentes seiches ou petites. (Cotgr.)

Soubzbriquet. [Soubarbe : « Le suppliant « donna audit Michiel deux petits coups appellez « *soubzbriquez* des dois de la main soubz le men- « ton. » (JJ. 153, p. 445, an. 1398.)]

Soubz dame. [Suivante : « Une que je sçay, « laquelle estant à la suite d'une grand' dame « mariée, ainsi que ceste grande dame fut surprise « dans sa chambre par son mary, lorsqu'elle ne « venoit que recevoir ung petit poulet de papier de « son amy, vint à estre si bien secondée par ceste « *soubz dame*. » (Brant. IX, p. 549.)]

Soubzdée. [Solde : « Lequel jeune homme dist « au suppliant qu'il le feroit recevoir et passer aux « *soubzdées* et gaiges du duc de Bourbon. » (JJ. 165, p. 294, an. 1411.)]

Soubzdic. [Syndic, en Bordelais : « Pierre de « Montferrant *soubzdic* de la Trau. » (JJ. 182, p. 139, an. 1453.)]

Soubzentrer. Entrer subitement : « Celluy de « quoy je parle, non point par hardiesse, combien « qu'il se vante d'estre hardy, mais pour sa follie, « par laquelle il excede tous autres, *soubzentra* au « champ tout nud, et la fut bastu. » (Fabri, art de Rhétor. liv. I, f. 85.)

Soubzhait. Souhait : « Desirez *soubzhaits*. » (Cretin, p. 177.)]

Soubzmanant. Habitant : « Si commandez à « vos bourgois, et *soubzmanans* de ceste ville qu'ils « la gardent moult bien jusques à vostre retour. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 193.)

Soubzmarcher. Dépasser :

Qui veult longuement prosperer,
Et la palme de victoire esperer,
Sans que nully le *soubzmarche*, ou procede,
De bon conseil est requis soy parer.
Chasse et départ. d'amours, p. 26.

Soubzpeser. Soupeser :

. . . . Quant illecques est venu
Il a *soubzpesé* et tenu
L'ostarde, sans en faire noise,
Combien que près ung mouton poise.
Gace de la Bigne, Poës. des Déd. ms. fol. 125.

Soubzrire. Sourire : « Quant ceulx du chasteau « le virent (Hector) ainsi *soubzrire*, si crierent tous « après luy. » (Lanc. du Lac, III, f. 112.)

Soubzsainte. [Ceinture : « L'eglise collegiale « de N. D. de Loches.... en l'onneur de la benoiste « et glorieuse Vierge Marie,........ de laquellle la « *soubzsainte* est en icelle eglise. » (JJ. 190, p. 38, an. 1451.)]

Soubztenant. Qui tient une terre de seconde main : « Doibt l'en sçavoir que les *soubztenans* qui « ont seigneur moyen entre eulx et le chef seigneur, « ne doibvent pas payer au chef seigneur aide. » (Anc. Cout. de Norm. f. 58.)

Soubztoiteur. [Hôte qui reçoit : « Recepteurs « et *soubztoiteurs* de nos ennemis. » (JJ. 173, p. 544, an. 1426.)]

Soubztraire. [Séduire : « Comme paroles « chaleureuses feussent esmeues entre ledit expo- « sant et Marguerite femme de Estienne de Lugi.... « pour ce que icelle exposant disoit que laditte « Marguerite avoit *soubztrait* son mary comme de « avoir geu charnellement avecques elle. » (JJ. 153, p. 367, an. 1398.)]

Soubztrait. [Hôte qu'on reçoit : « Icellui Pierre « respondi que en leur maison avoit mauvais « *soubztrait* ou convive. » (JJ. 100, p. 323, an. 1369.)]

Soucanie. [Souquenille : « Deux chemises, une « *soucanie* et un cotteron de violet tout à usage de « femme. » (JJ. 184, p. 509, an. 1454.)]

Soucantenier. Lieutenant de centenier. (Mon.)

Souchage. [« De chascun arbre qui est donné « en la forest (d'Audemme) chascun d'iceulz (sergens « fieffez) prent quatre deniers, et est appellé ce « droit qu'il prennent, *souchage*. » (Reg. forestier du comté d'Alençon, Ch. des Comptes, f. 101.)] — « Se il retrait aucun heritage mouvant de son « lignage, ou *souchage*. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 463.)

1. Souche. [1° Partie inférieure du tronc d'un arbre : « Quand Yvain fut assis sur cette tronche « de bois que nous appelons *souche* en françois. » (Froiss. Buchon, II, II, p. 30.) — « Là vi je d'amour

« la maistrie Car j'estoie comme une *souche* Delez « ma dame en ceste couche. » (Machault, p. 49.)] — 2° Plante du pied chez l'oiseau. (Modus, f. 130.) — 3° « *Souche* commune.... C'est quand plusieurs « lignagers sont descendus de mesmes pere, mere, « ayeul, ou ayeule...... plusieurs estiment que la « *souche* ne s'entend que de la ligne directe. » (Laur.) — « Partir par *souche*, » lorsqu'il s'agit des héritages *ab intestat*. (Id.) — « Tige et *souche*, » tronc d'où sortent différentes personnes. (Id.) — « Venir, ou succeder par *souche*, » par lignes, ce qui est opposé à la succession par têtes. (Id.) — « Tant que tige fait *souche*, elle ne branche jamais, » tant qu'il y a des héritiers des princes aînés du sang, les cadets ne parviennent point à la couronne. (Cotgr.) — [« Et sont les uns plus proceins ensemble « et les autres plus estranges ou plus loingtains, « selon ce que ils sont plus près ou plus loin de la « premiere racine ou *souche* ou estoc. » (Oresme, Ethique, p. 251.)]

2. Souche. [Souci : « Il commença celle escar- « mouche ; Les Alemans orent grant *souche*. » (Martène, nouv. collection, II, p. 333, an. 1378.)]

Souchet. Herbe médicinale : « *Souchet* de « bois. » (Cotgr.)

Soucheux. Qui a des troncs privés de leurs branches, en parlant des vignes. (Cotgr.)

Souchier. [Avoir des soupçons : « Ne le sevent « sor qui *souchier*. » (Ren. I, p. 11, v. 291.)]

Souci. [Ennui ; de là le nom d'une compagnie théâtrale : « Les enfans sans *souci*. » (Lanoue, p. 498.) Vers le début du XVe siècle, des fils de famille voulurent prendre leur part des divertissements que donnaient les clercs de la Basoche ; ils obtinrent, sous le titre de *Société des enfants sans souci*, le privilège de représenter des *soties*. Ils jouaient aux halles. Rivaux des clercs de la Basoche, ils s'entendirent avec eux pour une concession mutuelle de leurs droits particuliers. Bientôt même les enfants sans souci jouèrent leurs *soties* sur le théâtre de la Trinité, qui appartenait aux confrères de la Passion ; ils leur fournirent aussi des acteurs comiques pour leurs mystères.]

Soucicle. [Souci, plante, au gloss. lat. 7684, sous *Solsequium*.]

1. Soucie. Même sens : « Fleur de *soucie*. » (Strapar. II, p. 316.)

2. Soucie. Ennui : « A Paris soir et matin « Truevon bon pain et bon cler vin Bone char et « bon poisson De toutes guises, compaignons Sens « *soucie*, grant baudor, Biaux joyeux, dames « d'onnor, Et si truevon bien entre deux Demeure « seur pour homes desireus. » (Chans. du XIIIe s., ms. Bouh. f. 368.)

Soucier (se). [1° S'inquiéter de : « Moult a « vaillans homs grant vergoigne Quant il requiert « que l'en li doingne, Moult i pense, moult se « *soussie*, Moult a mesaise ainçois qu'il prie. » (Rose, v. 4733.) — 2° S'affliger : « Valentine de « Milan, print un chantepleure ou arrousouer pour « sa devise, sur le hault de laquelle estoit un S en « signe.... que seulle souvant se *soucioit* et sous- « piroit. » (Brant. VII, p. 350.)]

Soucieus. [1° Inquiet : « A Sebile seus demora « *soucieus* fu et malicieus, Et pour ce demora tous « seus. » (Adenès, Cleomadès, v. 4436.) — 2° Qui donne de l'inquiétude : « Que vostre cœur tant « noble et gracieux Chasse dehors tout ennui *sou-* « *cieux*. » (Marot, I, p. 356.)] — 3° Soigneux :

> C'est cause donc juste et canonicque,
> Que nous monstrons devotz et *soucieux*
> En reverant du verbe *dominicque*
> Son sacré corps tant digne, et precieux. *(Cretin, p. 25.)*

Soucille. Sourcil, en parlant de l'épervier : « Que ses *soucilles* soyent blanches, et ung peu « couloureés de vermeil, et qu'ils prennent le tout « jusques derriere la teste. » (Mod. f. 72.)

Soucillier. [Etre soucieux : « Et que nullement « ne desdaignes Ton povre ou petit ennemi.... Car « il ne fera que veillier, Ymaginer et *soucillier* « Comment de lui grevez saras. » (Machaut, p. 116.)]

Souclave. Fausse-clef : « Li larrecins qui n'est « pas appers, mes toutes voies il se prueve par « presomption, si est de chaus qui sont pris par « nuit en autrui meson, par force, ou à cri, ou hu, « par *souclaves*, ou par escheles, ou par fenestres, « ou par fosses fere, avant que il aient fet le larre- « cins. » (Beauman. p. 164.)

Soucoude. Portion du bras du coude au poignet. (Monet.)

Soucretain. [Sacristain : « Leens avoit un « *soucretain*. » (Ruteb. p. 307.)]

Soucretainerie. [Sacristie : « Un mantel de « camelin brun qui est gardé en la *soucretainerie*. » (Mir. de S. Louis, p. 417.)]

1. Soucy. [Fleur : « De vos jardins arrachez le « *soucy*. » (Marot, II, p. 296.)] — Marguerite, reine de Navarre, sœur de François Ier, « portoit pour sa « devise la fleur de *soucy* qui est la fleur ayant plus « d'affinité avec le soleil.... tant en similitude de « ses rayons et feuilles.... qu'à raison de la compa- « gnie qu'elle luy fait ordinairement, se tournant « de toutes parts là où il va. » (Brant. Dam. ill. 308.)

2. Soucy. [Ennui : « *Soucy* d'yvrogne. » (Leroux de Lincy, Prov. II, p. 417.)]

Soudain. [1° Prompt à la colère : « Dou roi « Jehan qui estoit *soudains* et hastieuls en son aïr. » (Froiss. V, p. 311.)] — « Afin de mieux menager « l'esprit de sa sœur, qu'il sçavoit estre *soudain*, « depit, et colere. » (Mém. de Sully, III, p. 29.) — 2° [Tout à coup : « Celui qui voit sa belle main Se « peut assurer tout *soudain* D'avoir vu celle de « l'Aurore. » (Ode en faveur de Louise Labé.)]

Soudainement. [Subitement : « Et firent « entendant au pueple que il estoit morz *soudaine-* « *ment*. » (Mén. de Reims, § 26.)]

Soudaineté. 1° Promptitude : « Cette si grande « *soudaineté*, et vitesse, cette pointe et agilité. »

(Sag. de Charr. p. 103.) — 2° Vivacité : « L'homme « froid et posé ne peut venir à la *soudaineté.* » (Le prince de Machiavel, p. 162.) — 3° Etourderie : « L'ardeur bouillante du fils lui fera passer par « dessus toutes les considerations, et hazarder, « plustost qu'estre retenu, et n'en pourrons rien « attendre de bon, sinon qu'il fasse des fautes par « *soudaineté* qui nous donnent prises sur lui. » (Mém. de Bellievre et Sillery, p. 526.)

Soudam, an. [1° Soudan d'Egypte : « Et devant « cellui chastel atenant de laditte place et ainsi « dedans la ditte cité, assès près de la, sont les « monumens des *soudans*, qui sont fais à maniere « de belles et grans chappelles ; laquelle chose est « merveilleusement noble chose à veoir, mais c'est « grant noblesse du muscat du *soudam*, qui tient à « celle dicte place à main senestre. » (Saint voyage de Jherusalem, § 239.) — « Et manderent à Sapha- « din le *soudan* de Babiloine qui sires estoit de « Damiete, qu'il les venist secourre. » (Mén. de Reims, § 148.) — 2° Sultan : « Car trente rois i ot « et quatorze *soudans.* » (Sax. V.)]

Soudardaille. [Gens de guerre : « Pour prati- « quer si souvent la gendarmerie et *soudardaille*, « elle (Eléonore de Guyenne) se laissa fort aller à « son honneur, jusqu'à là qu'elle eut à faire avec « les Sarrazins. » (Brant. IX, p. 433.)]

Soudart. Soudard :

Le *soudart* s'avance après
Et la chargeant de plus près
Il debusque sa brayette,
Et de peur d'estre vaincu,
Il enfonce en son escu
Une poignante sagette. *(J. Tahur. p. 123.)*

Soudaulz. Soudard :

Guetier par nuit, de jour à la barriere,
Et edifier tours, arriere fossez :
Soudaulz avoir, arriere guet par derriere,
Estre tousjours de haubergon armez,
Faire escoutes qu'on ne soit eschelez,
Savoir le cri de la nuit au certain. *(Desch. f. 237.)*

Soude. [Solde : « Gisco, à son arrivée, retira à « sa *soude* quelque nombre de soudards grecs. » (Plut. Amyot, Timol. p. 41.)]

Soudée. [1° Valeur d'un sou, rente d'un sou : « Soissante *soudées* à parisis de terre. » (Cart. de St Jean de Laon, an. 1265.)]

Li boulenguiers est d'autre orine,
Quar quant il a trente *soudées*
De blé, s'en done il granz donées. *(Ms. 7218, f. 175.)*

2° [Paye, solde, au propre et au figuré : « Il en « ont mout riche *soudée* : .II. deniers ont pour la « journée. » (Cens. de Verson, v. 191.) — « Et les « *soudées* departoit As sergens et as chevaliers. » (Mouskes.)]

Cel jor (du jugement dernier) deable lié seront,
Et lor *soudées* receveront
Cels que Jhesus Crist guerpira,
Deables à soi les menra
Ens en enfer, et puis dedens. *(Ms. 7218, f. 214.)*

Soudeiere. [Servante : « Que je auge cum « *soudeiere* Ne cume povre chamberiere. » (Chron. des ducs de Norm. v. 31320.)]

1. Soudement. Soudure. (Monet.)

2. Soudement. [Subitement, soudainement : « *Soudement* les tormenta nostre sire Dieux, et « ocist les plusieurs. » (Psautier, f. 94.) — « Lores « s'en ala li consuls *soudement* et assaillit la ville. » (Bercheure, f. 39.)]

Gohier un mout beau chevalier,
Et qui mout faisoit à proisier,
Et qui ert un de ses amis,
A Garin *soudement* occis ;
Si qu'il ne l'avoit defié. *(Rou, p. 201.)*

Soudene. [Soudaine : « Item... que la chose ne « soit pas *soudene*, car l'en n'auroit pas temps « d'avoir conseil et deliberation. » (Oresme, éth., p. 66.)]

Soudenier. [Soldat mercenaire : « L'an 1336, « sur ce que Jehan de Flours procureur ou com- « missaire sur le fait de la marque donnée contre « les Genevois, et les Saonois, avoit fait arrester à « Paris Faudin *soudenier* de Florance. » (Reg. B. 2, de la Chambre des Comptes, f. 122.)]

Soudens. Soudan :

La remaint mains payens à dens ;
Aussi meismes li *soudens*
Y fu ocis, et maint riche homme
Des paiens, dont l'en ne set somme. *(Ms. 6812, f. 75.)*

1. Souder. [Dissoudre : « En .I. anap de madre « les *souda* la puchele. » (Elie de S. Gilles, v. 1449.)] — « Son poivre *souder.* » (Ms. 7218, f. 259.)

2. Souder. 1° Réunir : « Que toutes pièces qui « auront bastes *soudées*, soit pour mettre sur soye, « ou ailleurs, ne puissent estre clouées, mais « couzues à l'aiguille. » (Ordonn. t. III, p. 12.) — 2° [Souder : « Et que nus ne soit si hardis ki *soude* « d'estain en noeve evre (d'or ou d'argent). » (Tailliar, recueil, p. 241.)]

Soudeure. [Cicatrice : « La manière de ramener « es plaies beles *soudeures.* » (De Mondeville, 64.)]

Soudiacre. [Sous-diacre : « Leur pere avoit « prise leur mere et espousée mauvaisement, car il « estoit *soudiacres.* » (Mén. de Reims, § 399.)]

Soudic, ich. [Syndic : « Le *soudich* de l'Es- « trade. » (Froissart, V, p. 423.) — « Le *soudic* de « Lastrant chevalier s'est rendu publiquement et « notoirement ennemi de nous et de nostre royaume, « en adherant... à nostre ennemi d'Angleterre. » (JJ. 109, p. 280, an. 1376.)]

Soudoiant. Mercenaire :

Ha ! mauves homme *soudoiant.* *(Ms. 7218, f. 200.)*

Soudoier. Soldat mercenaire :

Fait, sans plus terme demander,
Li connestables commander
Que *soudoiers*, de touz estages,
Qui dou roi de France orent gages,
Au point de la journée main,
Soient tuit garni lendemain. *(G. Guiart, f. 294.)*
Soudoiers à cheval descendent,
Qui d'eus destruire s'enhastissent,
En leur renc souvent se flatissent. *(Id. f. 349.)*

Soudoiiere. [Servante : « Il me mande ensi ke « je voise à li et il me prendera à fenme, ciertes je

« ne suis mie *soudoiiere* pour aler à son coumant. » (Flore et Jeanne, p. 65.)]

1. Soudoyer. « Froissart les appelle (les soldats) « *soudoyers*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 47.)

2. Soudoyer. [Payer des gens de guerre : « Ayant remené en Epire 8000 hommes et 500 che- « vaux, et ne se trouvant point d'argent pour les « *soudoyer*. » (Amyot, Pyrrhus, p. 57.)]

1. Soudre. [Soude : « Pegue, *soudre*... ne paie « droit de leude. » (Péage de Carcassonne, an. 1544.)]

2. Soudre. 1° Payer :

Il n'est nus, tant ait d'avoir, d'eritage,
Qu'il le me peust, ne *soudre*, ne payer.
Poët. av. 1300, t. II, p. 581.

2° Résoudre : « Et par les paroles que monsieur « de Bourgogne vous a dites, vous luy pouvez bien « *soudre* sa question. » (Duclos. preuv. de l'Hist. de Louis XI, p. 389.)

Puis que de ce me requerez,
Dist cil, bien le vous sarai *soudre*. *(G. Guiart, f. 145.)*

Souduiant. 1° Séduisant :

Moult fu soutis, et *souduians*
Guillem Chapuis, et bon truans,
Qui les blancs chaperons trouva,
Et les signaux au pui donna ;
Donna, non fit, il les vendoit ;
Maistrement la gent decevoit ;
Il enguilla plus de cent mille. *(Bible Guiot.)*

2° [Traître, imposteur : « Qu'avoit desireté par « son engan Makaire de Losane li *souduiant*. » (Aiol, v. 2416.)]

Je l' te di, et tu l'entens,
Garde toi des *souduians*
Ki par ci te vont querant. *(Ms. 7989 ², f. 72.)*

Souduiement. Séduction :

Mauvestiez, et *souduiemenz*,
Tricherie, et cunchiemenz,
Portent en haute cort baniere,
Tels est au siècle la maniere. *(Ms. 7218, f. 127.)*

Souduire. [Séduire : « Ce est del monde li « deduis Par qoi maint preudom est *souduis*. » (Ruteb. II, p. 239.) — « Or est il à oustré *souduis*. » (Couci, v. 5686.)]

Souduison. Séduction :

Enfoi les en la maison,
Au valet par *souduisson*. *(Fabl. ms. S. G. p. 46.)*

Soudure. [« (D'un bénitier) il chiet pour *sou-* « *dures* et dechiet 2 onces 10 esterlins. » (Nouv. Compt. de l'arg. p. 269.)]

1. Soue. Féminin de *son*, pron. poss. :

Envoiez un home en Egipte,
La *soue* dolor est plus petite
Que n'est la moie. *(Ms. 7615, II, f. 130.)*

2. Soue. [Solde : « Il saisi toutes lor rentes et « lor terres, et les assembla à sa *soue* et à son « benefice. » (Martène, V, c. 657.)]

3. Soue. [Soulagement : « Icellui Paumelle qui « comme collecteur d'une taille assize, pour la « *soue* ou souage du pays commun, en icelle ville « de Gontalmaison. » (JJ. 184, p. 204, an. 1452.)]

Souef. [*Adj.* 1° Doux, en parlant du temps : « Si « belle saison et tant *souefve*. » (Froiss. XII, 126.)] — 2° Doux au toucher, moelleux en parlant du drap. (Pathel. farce, p. 13.) — 3° Doux à entendre : « *Soueves* paroles et blandissemens. » (Chron. de Nangis, an. 1306.) — 4° Doux à l'odorat : « L'excre- « ment de chascun est *souef* à son nez. » (Mont. III, p. 259.) — 5° Pitoyable :

Flamens qui endroit Tibaut furent,
N'orent pas contr'eus gent *soueve*. *(G. Guiart, f. 351.)*

Adverbe. [1° Avec délicatesse : « Vostres chiers « oncles qui *souef* vous norri. » (Garin, I, f. 146.)]

Estrain la, et acole,
Quant tu la baiseras ;
Si *souef* la met jus,
Que ne la blece pas. *(Ms. 7615, II, f. 179.)*

2° A voix basse :

Et dist *souef*, entre ses dens,
Ses oroisons, et s'agenoille. *(Ms. 7218, f. 219.)*

3° Avec une bonne odeur : « C'est l'oingnement « de divers odeurs salutaires et *souef* flairans « esquelles, comme dit le saige, le cueur du juste « se delecte. » (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 20.) — « Qui des bons est, *souef* flaire. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1402.) — 4° Avec plaisir : « A petite fontaine « boit on bien *souef*, » un petit homme en vaut souvent un grand. (Percefor. I, fol. 68.) — 5° [Sans précipitation : « Et chevauchierent tout *souef*. » (Froiss. II, p. 58.)]

Souefvement. Doucement : « Le fist moult « *souefvement* coucher en ung lict. » (Gerard de Nevers, Ire partie, p. 84.)

Souefveté. Suavité, délices. (Cotgr.)

Souel. Seuil : « Dont luy respondit le roy, qu'il « veoit ung petit huys assez près de l'autel ; mais « or regardons se aucune personne l'ouvrira, si « parlerons à luy : lors se assirent sur le *souel*, et « attendirent bien l'espace d'une heure. » (Percef. v. I, f. 30.)

Sovenere. Fréquent, souvent répété : « *Sove-* « *nere* pleint ad esté fait en la court le roy. » (Carta Magna, f. 108.)

Soveniers. [Qui se souvient : « De grans biens « faire *soveniers* Et sages et buens cevaliers. » (Partonop. v. 303.)]

Sovenir. [Souvenir : « Sire, *sovaignes* vos de « Caton en romant, qui disoit à son fils. » (Gir. de Rossill. v. 1255.)]

Soventre. Après, ensuite :

Et St Michiel en la porte entre,
Et les ames toutes *soventre*,
Qui d'aler ont grant covoitise. *(Ms. 7218, f. 60.)*

Souer. 1° Etre en chaleur ; mot poitevin, d'après Ménage. — 2° Châtrer. (Cotgrave.)

Soveraing. [Souverain : « Saint iglise est « espuse al *soveraing* seignur. » (Thom. de Cant. p. 128.)]

Soués. [*Adverbe.* Avec parfum : « Et des autres « espisses assés I a qui flairent moult *soués*. » (Flore et Blanchefl. v. 2032.)]

Soufachier. [Soulever : « Cil se commence à

« *soufachier.* » (Ren. v. 1169.) — « Et il les a moult « *soufachiez.* » (Id. v. 23088.)]

Soufest. Le dessous du fest, c'est-à-dire du faîte des fourches patibulaires : « Le baron a droit « d'avoir fourches patibulaires à quatre piliers, « liées par dedans, et par dehors, et à fest, et *sou-* « *fest*, et tout autre droit de justice qu'ont les chas- « tellains, et autres seigneurs inferieurs. » (C. G. II, p. 250.)

1. Souffere. Suffire :

Or n'ai-je remanance, ne en ciel, ne en terre,
Helas ! où est le lieu qui me puisse *souffere ?*
Enfers ne me plest pas, ou je me vueil offerre,
Paradis n'est pas miens, que j'ai au seignor guerre.
Ms. 7218, fol. 301.

[De là l'expression « à *souffere* », en suffisance, aux Preuv. de l'histoire de Bretagne, I, c. 1222, an. 1309.]

2. Souffere. Souffrir :

Renart poura mouvoir tel guerre,
Dont moult en convendra *soufferre*
La region. *(Ms. 7615, I, f. 101.)*

Soufferte. 1° Besoin :

Pors de salu, voie de mer,
Que toz li siecles doit amer,
Quar regarde ceste forfete,
Qui de l'aide a grant *soufferte.* *(Ms. 7218, f. 297.)*

2° Souffrance :

Qu'om doit paier, et tout premierement
Ses serviteurs, et qui fait autrement,
Son ame en a, puis sa mort, grant *soufferte.*
Desch. ms. f. 445.

3° [Dépendance : « Lesquelz habitans tenoient le « parti de nostre cousin de la Marche et estoient de « sa *soufferte* et subjection. » (JJ. 178, p. 20, an. 1446.)] — 4° Droit qu'un seigneur exige pour permettre à une personne franche ou libre, de posséder un héritage servile ou main-mortable. (Laurière.)

Souffire. [1° Suffire : « Raisons dit qu'il me « *souffisse* Quant onc j'i osai penser ; Mais amors « pas ce ne prise. » (Couci, p. 119.) — « Mi eveschie « est si povres qu'elle ne *souffit* mie à mes des- « pens. » (Mén. de Reims, § 192.) — 2° Convenir, plaire : « Celle responce leur *souffi* assés grande- « ment. » (Froissart, II, p. 189.)]

Souffisamment. [En due forme : « Si envoia « *souffisamment* sommer le dit duc Regnault de « Guerles. » (Froissart, XIII, p. 15.)]

Souffisance. [Contentement, résignation : « Se « ce n'estoit esperance Qui m'avance A son plaisir « *souffisance.* » (Froiss. Poës. I, p. 208, v. 4115.) — « Enssus de grant *souffisance* Ou chemin de « desplaisance Me voi souvent nuit et jour. » (Id. p. 316, v. 3230.)]

Souffisant. [1° Suffisant : « Plusor chanoine « Qui vivent du Dieu patremoine, Il n'en doivent, « selonc ce livre, Prendre que le *souffisant* vivre, « Et le remanant humblement Deüssent il commu- « nement A la povre gent departir. » (Ruteb. 220.)] — 2° [Considéré, distingué : « En arroi de *souffi-* « *sant* homme. » (Froissart, I, p. 226, v. 222.) — « Tu es un clers moult *souffisans.* » (Id. II, p. 342, v. 44.) — 3° Convenable : « Qu'il le mariaissent en « lieu si *souffisant* que à lui appartenoit. » (Id. chr. II, p. 198.) — 4° Capable : « Comment que je « ne soie mie dignes ne *souffisans* pour tel cose « achiever. » (Id. p. 200.) — 5° Considéré : « Et en « tuerent quatorze des plus *souffisans.* » (Id. V, p. 356.)]

Soufflace. [Soufflet : « Elles se sont plaintes « sans cause se en auront chascune deux *soufflaces.* » (JJ. 153, p. 393, an. 1398.) — « Icellui Perrin lui « alast donner une belle *soufflace* ou buffe. » (JJ. 151, p. 195, an 1396.)]

Soufflarde. Pièce d'artillerie qui ronfle :

Ordonnez noz avant gardes,
Sellez chevaulx, mettez bardes
Tirez canons, et bombardes,
Bregiers, soufflars et *soufflardes*
Veuglaires et serpentines. *(Molinet, p. 129.)*

Souffle. 1° Soufflet : « Et donna telle *souffle* sur « la joue, que le sang luy en veint au nez. » (J. d'Auton, ann. de Louis XII, p. 48.) — 2° Haleine : « Soustenir le *souffle.* » (Cotgr.) — 3° Billevesée : « Ce sont *souffles.* » (Cotgr.)

1. Soufflée. Agitée : « La poupe et la chambre « de poupe toute tapissée et parée de mesme « velours, avec une broderie d'or et d'argent, « *soufflée* et agitée de tous vens. » (Brant. Cap. fr. II, p. 384.)

2. Soufflée. [Action de souffler, au xvie siècle.]

Soufflegant. Mot formé par ironie pour *suffragant.* (Rab. V, p. 36.)

Soufflemboyau. Faiseur de boudin, comme qui diroit celui qui souffle en boyau. (Cotgr. citant Rabelais.)

Soufflement. [Action de souffler : « Rembrasa « en flambes pestilencieuses par les *soufflemens* de « l'ennemi. » (Monstrel. II, f. 73.)]

Souffler. *Expressions :* 1° Pousser en haute mer : « Tirerent les voiles en hault, et se comman- « derent aux vens, qui prestement les *soufflerent* « en haulte mer. » (Tri. des IX Preux, p. 238.) — 2° « *Souffler* la chataigne, » la souffler à quelqu'un comme une dame au jeu :

La cite a perdu, sans nulle recouvraigne :
Li Grieux qui fut devant luy *souffle la chataigne*
Maudit le roy de Grece, et sa gent qu'est mehaigne.
Rom. d'Alector, f. 53.

3° Chascuns parle de divers gieux jouer,
De cliner l'œil, de porter male honte,
Et de la briche aux compaignons donner,
Et de *souffler le charbon ;* mais n'a compte
A tous ces gieux nulle chose du monde :
Quant mon cheval m'a au besoing failli,
Desor me fault jouer à l'esbahi. *(Desch. f. 225.)*

4° « *Souffler* les choux, » souffler des pois, ronfler bruyamment : « Aucuns en dormant ronflent, ...les « autres parlent et disent tout ce qu'ils ont fait, « haut et clair ; les autres marmotent entre les « dents, et en y a qui *soufflent les choux.* » (Bouchet, Ser. l. II, p. 131.) — 5° « *Souffler* comme une oye. » (Rab. II, p. 187.) — 6° « *Souffler* et resouffler plus

« que ne fit onc Colmont en ses fourneaux. » (Contes d'Eutrapel, p. 464.) — 7° Ce mot *soufflez* signifie également « il n'en est rien, » cela est faux. (Contes de Desperr. II, p. 221.) — 8° « *Soufflez* la chandelle, « monsieur est couché. » (Oud.) — 9° « *Soufflez*, je « m'en vais querir de la paille. » (Id.) — 10° « *Souf-* « *flez* menestriers, l'espousée passe. » (Id.) — 11° [« *Souffler* aux oreilles, » dire tout bas : « Il leur « estoit defendu qu'ilz n'eussent ès assemblées au- « cuns protecolles pour leur *souffler* aux oreilles « les noms des particuliers citoyens. » (Amyot, Caton d'Utique, 14.)] — 12° « *Souffler* les fourmis « dans leurs fourmilieres, » aller contre le torrent ; s'attirer un mal en voulant l'éviter. (Cotgr.) — 13° « *Souffler* au bassin, » cracher au bassin, payer comptant. (Cotgr.) — 14° [« Quelque haut bien « qui fust en elle (une belle dame) Puisque une fois « la mort l'a prise, Il en faut *souffler la chandelle*, « Et en choisir une autre belle. » (G. Chastel. l'oultré d'amour, VI, p. 142.)]

Soufflerie. 1° Action de souffler : « Les menes- « triers et haultbois vouloient cesser la note, mais « ... on leur cria, soufflez toujours, l'un leur disant « soufflez icy, l'autre soufflez là ; leur *soufflerie* ne « peut pourtant empescher que toute la nopce n'en « fust abreuvée. » (Bouchet, Serées, p. 186.) — 2° Alchimie : « Souffleurs qui font profession de « *soufflerie*. » (Dialog. de Tahur. p. 142.)

Soufflet. 1° Souffle, vent, haleine : « Il sentit « un *soufflet* de vent si chault qu'il lui estoit advis « que ce fust feu. » (Lanc. du Lac, III, fol. 112.) — « Le chien enragé se leche les levres, et fait un « grant *soufflet* Du nés, et fiere regardeure. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 96.) — 2° [Instrument à exciter le feu : « Pour .I. *soufflet* pour la chambre « du roy, .XVI. den. » (Compte de 1360.) — « Pour « cinq *soufflets* neufs, les aucuns ouvrez de taille. » (Compte de 1365.) — « Un *soufflet* d'or, esmaillié, « à un petit annelet esmaillié de noir, à une grosse « perle qui fut madame Ysabel. » (Inv. de Charles V, 1380.)] — « Vous battez le *soufflet*, vous serez mal « chauffé. » (Oudin.)

Dictes nos gens d'armes,
Où sont les allarmes,
Provoquant à larmes,
Que souliez espandre ?
De tous voz vacarmes,
Sont les ventz plus calmes
Que *soufflets* de Carmes. *(Cretin, p. 171.)*

[De là l'expression : « Tay toi, tu n'y es pas digne « de parler ; mets ta teste en un *soufflet*. » (JJ. 155, p. 129, an. 1400.) — 3° Qui souffle, qui excite : « Il « faudra entendre à punir ces *soufflets* et boutefeux « de meurtres et seditions, jusques à ce que.... » (Marnix de Ste Aldegonde, response apologetique, 1598, p. 485.) — 4° Coup sur la joue : « Tiens te coy, « ou je te dounrai un ytel *soufflet* que tu penseras « de moy de cy as quatre jours. » (Revue critique, 5e année, p. 397.)] — « Qui forge la fausse monnoye, « donne un *soufflet* au roy. » (Pasq. Rech. p. 693.) — « Donner un *soufflet* à une potence, » être innocent. (Oudin.) — 5° Pièce pour élargir un habit trop étroit : « Donner un *soufflet* à un habit. » (Oud.)

Souffleteur. Qui donne des soufflets. (Oud.)

Souffletier. [Fabricant de soufflets, aux Ord. II, p. 378, an. 1350.]

Soufflletter. [Recevoir des soufflets : « Calliclès, « en Platon, dit l'extremité de la philosophie estre « dommageable... qu'elle rend un homme sauvage « et vicieux... propre à estre impunéement *souf-* « *fletté*. » (Mont. I, p. 225.)]

Souffleur. 1° Alchimiste. Voir sous SOUFFLERIE. [« Laissez fourneaux, vaisseaux divers, De ces *souf-* « *fleurs* faulx et pervers. » (Nat. à l'alchim. 1054.) — 2° Officier de cuisine chez le roi : « Item il y aura « un hasteur et un *souffleur* touzjours sans partir « de court et mengeront à court. » (Reg. de la Ch. des Comptes, fol. 77, an. 1317.) — « Le suppliant... « fu retenu en serviteur de cellui qui se dit daul- « phin en office de *souffleur* de sa cuisine et depuis « hasteur. » (JJ. 173, p. 344, an. 1425.) — 3° Celui qui aide à voix basse la mémoire d'un orateur, d'un acteur : « *Souffleur* de canevas. » (Rom. Bourgeois.) — 4° Celui qui manœuvre les soufflets d'un orgue : « Messieurs, quand je cuide sonner un sanctus, le « *souffleur* souffle un gloria in excelsis. » (Eutrap. f. 49.)] — 5° « Gros *souffleur* de boudin, » homme poussif à force d'embonpoint. (Oud.)

Soufflon. « Un *soufflon*, ou petard allumé fait « le corps d'une devise... avec ces mots *tantum* « *crepitus*. » (Menestrier, philosophie des images, II, p. 83.)

Souffraindre. [Etre en souffrance, manquer : « Or ne cuit nus que granz duel ne *souffraingne* « Quant de li n'ai confort ne garison. » (Laborde, page 300.)]

Aller m'estuet morir en terre estrange,
Et si ne cuit que dolor me *souffraigne*
Quant de cest mal n'en ai allegement.
Poët. av. 1300, t. II, p. 539.

. . . . Por aise qui me *souffraingne*
Assez en ont souffert la cuivre. *(Ms. 7218, f. 61.)*

Souffraite. Disette, défaut : « De povreté et de « *souffraite*. » (Athis.) — « Les chrestiens au com- « mencement avoient assés apportés de vivres ; « mais ils en firent si grant gast... que par après « ils en eurent... grant *souffraite*. » (Tri. des IX Preux, p. 467.)

Souffraiteus. [Souffreteux : « Dès le tens de « s'enfance fu li roys piteus des povres et des *souf-* « *fraiteus*. » (Joinv. § 720.)]

Souffrance, che. [1° Patience : « Après li vesti « on la tunique qui doit estre verz, en laqueil on « lit l'epitre, qui senefie *souffrance*. » (Ménest. de Reims, § 181.) — « Granz vertu est *souffrance*. » (Assis. de Jerusalem, I, p. 103.)] — « Ainsi gaingna « Fabius par sa saige *souffrance*, et Minucius perdit « par sa folle hastiveté. » (Hist. de J. Boucic. IV, p. 372.) — 2° [Permission : « Nous Pierres par la « *souffrance* de Dieu arcevesques de Lyon. » (Reg. de la Chambre des Comptes A, f. 125, an. 1320.)] —

3° Délai : « Si auront les dits heritiers, ou succes- « seurs terme, et *souffrance* de trois mois, depuis « le jour de la publication de cette paix, pour « relever les fiefs et heritages à eux advenus des « seigneurs de qui ils sont tenus. » (Godefr. observ. sur Charles VIII, p. 646.) — « Quand il est traité de « fiefs, la *souffrance* equipolle à foy et hommage, « tant qu'elle dure, et a permission de pouvoir « jouir, et percevoir les fruits du fief, à certain « temps, ou tant qu'il plaira au seigneur : *hæc* « *domini patientia habetur pro fidelitate*, et s'ap- « pelle respit en la Coutume de Bourbonnois et « d'Auvergne, et quelquefois ce mot generalement « signifie attente, surséance. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — « *Souffrance* vaut desheritance... Il y a entre « les proverbes ruraux que *souffrance* à la fois vaut « desheritance, qui semble estre ce qu'on dit cou- « tumierement, *souffrance* vaut foy tant qu'elle « dure. » (Loysel, instit. coutum. t. II, p. 145.) — 4° [Trève : « Au seizime jour de le *souffranche.* » (Froiss. II, p. 263.)]

A celle tempore, par *souffrance*,
Vint li quens de la Marce en France. *(Mousk. p. 852.)*

« Ceux de la cité se composerent, parmy ce qu'ils « envoyerent à Bordeaux vingt quatre des plus « notables, et riches en ostage de leur cité, et « demoureroyent en *souffrance* de paix un mois ; « et se dedans un mois, le roy de France envoyoit « hommes si fort, qu'il peust tenir les champs « contre le comte d'Erby, ils rauroyent leurs osta- « ges, et seroyent absous du dit traité, et se ce ils « n'avoyent, ils se mettroyent en l'obeissance du « roy d'Angleterre. » (Froiss. l. I, p. 130.) — De là les expressions : I° « Demeurer en *souffrance*, » demeurer en paix : « Le duc l'accorda, si vindrent « les dessus dits parlementer à luy, et à son conseil « en l'ost : et s'accorda à ce que les dessus dits sei- « gneurs, et terres devoyent *demourer en souffrance* « jusques à la my aoust. » (Froissart, I, p. 447.) — II° [« Mettre en *souffrance*, » ajourner : « Je conselle « de ma partie que ceste besongne soit mise en « *souffrance.* » (Froiss. II, p. 326.) — Suspendre : « Et mist en *souffrance* tous assaus. » (Id. III, 175.)]

Souffrant. Patient, indulgent : « Mestiers est à « chelui qui se mesle d'office d'advocat que il sache « souffrir, et escouter sans courous, car li hons « courouciez si pert legerement son propos, si est « mestiers que il soit *souffrant* sans couroucier, et « bien escoutant de che qui est dit contre li, pour « mieus entendre, et retenir. » (Beauman. chap. V, p. 34.) — « Li bon *souffrant* sont de lor fait à la fin « vengeour. » (Ass. de Jerus. chap. LXII, p. 51.) — [« Il ne le sentoit mies si *souffrant* que il volsist « porter longuement ceste villonie. » (Froiss. III, p. 87.) — « Portingallois sont chauls et mal *souf-* « *frans.* » (Id. XII, p. 301.)]

Souffre. [Soufre : « .xxxvi. livres de *souffre* vif. » (B. N. Clairamb. 822, f. 13, an. 1385.)]

Souffreite. Disette, manque :

Nous te donrons rice mari ;
N'est drois que tu soies perdue
Par *souffreite* de nostre aïue. *(V. des SS. Sorb. LXI, c. 1.)*

Souffrener. Gémir, se plaindre : « Se mit à « faire semblant de pleurer, se tourmenter, crier, « et *souffrener*, comme s'il eust senti quelque grand « mal, ou fortune. » (Brant. Cap. fr. I, p. 235.)

Souffreres. Patient :

Jakes est sage, et cortois,
Et Simon est *souffreres.* *(Poës. av. 1300, IV, p. 1299.)*

Souffrete. [Disette, manque : « Li Escocois « avoient eu peine et *souffrete* de toutes coses. » (Froiss. II, 201.) — « *Souffrete* de pecune. » (Id. X, p. 85.)] — « Dame penie, autrement dicte *souffrete*, « mere des neuf muses. » (Rabel. t. IV, p. 241.) — « Jesus Christ a dit qu'on n'eusse soing, ne solli- « citude du lendemain, et que ceux qui auroient la « vraie foi en lui ne demourroient nuds, non plus « que les lis des champs, et n'auroient *souffrete* de « boire et manger, non plus que les oiseaux du « ciel. » (Les Tri. de la Noble dame, f. 271.)

Mes de ce ont trop grant *souffrete*
Qu'il ne se pueent solacier
Ne li uns vers l'autre touchier. *(Ms. 7218, f. 349.)*

Souffreteusement. D'une manière digne d'un souffreteux. (Monet.)

Souffreteux. [1° Qui est dans la disette. (Froiss. X, p. 8.)] — « Mal aisé et *souffreteux.* » (L'Amant ressusc. p. 112.) — 2° Qui manque de : « Tu fis ce, « sire, pour amour de moy, et non pas par ton « proufit, car tu n'es *souffreteux* de nul bien. » (Ch. de Gast. Pheb. p. 364.) — « Ce livre est comme « tout nud ; la matiere despourveue de gentillesse, « la diction *souffreteuse* d'elegance. » (L'Am. ress. épit. p. 7.) — 3° [Qui est plein de souffrances : « Auquel voyage (d'Italie) fut (Louis XII) en plu- « sieurs perilz et dangers tant sur le combat qu'il « fit... que pour la fiebvre qu'il y eut et le *souffre-* « *teux* siege de Novare, où il mangea jusques aux « chats et aux rats. » (Brant. II, p. 359.)]

Souffretous. Souffreteux :

J'ai ton bien, vien t'en avoec nous ;
Tu ne seras ja *souffretous*
De riens que te puissiens aidier,
Tu auras assez à mengier. *(Ms. 7218, f. 340.)*

Souffrette. Disette, manque, privation en amour : « Les biens d'amour doivent estre achetez, « par longs desirs, par longs travaux, et par inex- « timables *souffrettes.* » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 554.)

Mieuls vault *souffrette*, et bons renoms,
Que seigneurie, et povres noms. *(Froiss. poës. p. 195.)*

Souffrir. 1° Eprouver de la douleur :

Dolors et painnes souffri grans,
Ja por lui n'en *soufferrai* tans.
Vies des SS. Sorb. LX, c. 34.

2° [Subir, endurer : « Mal aisement il *souffroit* en « jeu, quand on le vouloit picquer ou par trop « agasser. » (Brant. VI, f. 144.)]

Ne son ordre ne guerpiroit,
Mes por Dieu mort i *soufferroit*,
Et por justice, et por droiture. *(Ms. 6812, f. 83.)*

3° Durer :

Hayne amer me pourchasse,
Car ce que j'aour, me chasse :
Amer de sa doulce face
Que j'am amoureusement,
Et ne *soufferroit* en place
Ou elle fut que j'alasse,
Pour moy plus donner tourment. *(Desch. f. 187.)*

4° Se consoler, au pronominal : « Achilles qui en « sa tente estoit, ne se povoit *souffrir* de la mort « Patroclus son compaignon. » (Tri. des IX Preux, 256.) — 5° Se contenir, patienter : « Quant Melibée « retourna en son bostel, et il vit le meschief ; si « commença à plaindre, et à plorer, et à se demener « comme forcené, et à dechirer sa robe ; lors Pru- « dence sa femme le print à raisonner, et dist qu'il « se *souffrist ;* et celluy tousjours plus fort cryoit. » (Le cheval. de la Tour, instruct. à ses filles, f. 72.) — « Et si vous plaist venir avec moy, je vous feray « parler à elle ; mais ung petit vous fauldra *souffrir* « tant que sauray cueiller aulcunes herbes, qui « mestier me font pour ung chevalier navré qui « gist au chastel ; pucelle, dist la messagiere, j'at- « tendray vostre bon plaisir. » (Percef. VI, f. 82.) — 6° S'abstenir ; des soldats ayant commis de grands excès, leur chef fit publier « qu'ils se tenissent en « paix, et se *souffrissent* de mal faire, ou il les « puniroit du corps. » (Chr. de S. Denis, II, f. 107.) — St Louis voulant défendre Beatrix de Provence contre le roi d'Aragon... « envoya grant partie de « ses barons contre le roy d'Arragon, et luy manda « qu'il se voulsist *souffrir* de gaster la terre à la « demoiselle. » (Chron. de S. Denis, II, fol. 64.) — [« Laquelle femme dist à icellui Sagardeau qu'il se « *souffrist* de dire ces dites paroles de la dite femme, « mesmement en la presence de son mary. » (JJ. 138, p. 53, an. 1389.)]

Soufisance. [Suffisance : « Quant l'en a de « teles choses à *soufisance* pour vie humaine oncor « celuy qui est juste a mestier d'autres choses. » (Oresme, Ethiq. p. 315.)]

Soufler. [1° Exciter la flamme : « Il *soufloit* les « foux du dit fevre à alumer la forge. » (Mir. de S. Louis, p. 139.) — 2° Eteindre : « Ainsi besongnai « sans sejour, Jusqu'à tant que je vy le jour, Hors « ma chandelle alay *soufler*. » (Mén. II, p. 38.)] — 3° [Refroidir en soufflant : « Mieux vaut *soufler* que « brusler. » (Génin, Récréat. II, p. 244.)]

Souflerie. Action de souffler :

Comment que je le test tenisse,
Jamais la poudre ne perdisse,
Se ne fust vostre *souflerie*. *(Ms. 7218, f. 196.)*

Souflet. [1° Instrument pour attiser le feu : « Tenailles et *souflet*, A fere son fouet. » (Oustill. au Villain.)]

Testes ay comme *souflez* d'un four
Aussy plates c'une quintaine,
Onques femmes n'ot tel dolour. *(Desch. f. 335.)*

2° Souffle du vent ; de là « assigné au *souflet*, » sur les brouillards de la rivière :

Et sans estre payez
M'ont, mainte fois, *assigné au souflet*
Les generaulx ; fier vous y fiez ;
En si falx dons, mauvais fier se fait. *(Desch. f. 311.)*

3° Coup du plat de la main :

N'est nus si os ki laiens entre
N'ait d'un *souflet* parmi le ventre.
Poet. ms. av. 1300, t. IV, p. 1337.

Soufleter. [Fréquentatif de *souffler* : « Or « comme un feu qui aux buissons se prend Puis « *soufleté* Par les vents se respand De tous costez « trouvant pasture preste. » (Rons. p. 740.)]

Soufleur. [1° Celui qui lance un souffle : « Et « dienten moquois souvent Qu'il sont *soufleur* con- « tre le vent. » (Chast. de Couci, v. 29.)] — 2° Garçon de cuisine qui soufflait le feu :

Et de jour, pour no servise,
Nous fault queure, et de mainte guise
Hasteurs, potagiers, et *soufleurs*,
Et brouez de maintes couleurs. *(Desch. f. 413.)*

3° Musicien qui joue des instruments à vent :

La ne voit on, sans raison ne mesure ;
C'est le dancier au son des chalemiaux,
Car un *soufleur* qui commence à soufler,
En un piau, cornant la turelure,
Fait entour lui mainte gent assembler. *(Desch. f. 240.)*

Soufraindre. Manquer :

Que riens le li *soufraigne*,
Et le blef ou grenier,
Et la busche ou buschier. *(Ms. 7615, II, f. 212.)*

Soufraitable. Qui fait souffrir :

Convoiteuse, non convoitable,
Soufraitable, non soufraiteuse,
Envieuse, non enviable. *(Desch. f. 17.)*

Soufraite. Disette, manque :

Soufraite de sage trover
Fait bien mettre fol en chaiere. *(P. av. 1300, II, p. 825.)*

Soufraiteux. Souffreteux : « Assailli ma vieil- « lesse *soufraiteuses*. » (Desch.)

Soufraitous. [Privé de : « Dont fu ma mere « *soufraitouse* d'amis. » (Raoul de Camb. p. 67.)]

Soufrance. [1° Trève, suspension d'armes : « Une *soufrance* et une triewe. » (Froiss. II, p. 308.) — « Sus certain trettié que il demorroient en *sou-* « *france* de pais un mois. » (Id. IV, p. 307.) — De là « metre en *soufrance*, » ajourner, surseoir à : « Je « meterai en *soufrance* vostre prise. » (Froissart, V, p. 101.)] — 2° Permission, tolérance : « Si vous « requiers que me vueilliez dire son nom. En « vérité sire, dit Blanor, je ne le peuz onques « sçavoir, combien que je luy ay demandé ; je ne « suis avecques luy sinon par sa *soufrance*, dont je « le doubte moult à perdre ; si vous commande à « Dieu. » (Percef. VI, f. 11.)

Soufrans. [1° Endurci, robuste : « Bon cevaliers « est et provés, *Soufrans* et fors et adurés. » (Partonop. v. 2761.)] — 2° Endurant : « Et vers les « outrageus ne soit pas si *soufrans*. » (Ms. 7218, folio 335.)

Soufre. [« Car tuit par diverses manieres Dedens « les terrestres minieres De *soufre* et de vif argent « nessent, Si cum li livres le confessent. » (Rose, vers 16325.)]

Soufré. [Enduit de soufre : « Totes ewes salées « et *soufrées* et de mer valent à maladies froides et « moistes. » (Alebrant, f. 9.)]

Soufrener. Souffrir : « Je vous ai trop *sou-* « *frené.* » (Vatic. 1490, f. 87.)

Soufrete. [Disette : « Maints bon esprits passent « *soufrete* Et vivent de lard et de pain bis. » (Eustorge de Beaulieu, ballade.)]

Et se j'en mon pais sejor,
L'en me dira mes, chascun jor,
Se j'ay *soufrete,* ne destrece,
Que ce sera par ma perece. *(Ms. 7218, f. 197.)*

Soufreteus. Souffreteux : « Indigens et *soufre-* « *teus* de bonne reputation et renommée. » (Amant ressuscité, p. 278.)

Soufretous. Même sens :

La feste n'est mie pleniere,
Se miex n'en est aux *soufretous,*
Aus povres, et aus dise tous. *(Ms. 7218, f. 60.)*

Soufreus. Sulfureux. (Monet.)

Soufriere. Mine de soufre : « ...... Phlegeton « roulant ses *soufrieres* profondes. « (Baïf, f. 75.)

Soufrir. 1° Venir à bout : « S'il entreprent la « chose qu'il ne puisse *soufrir.* » (Ms. 7218, f. 335.) — 2° Prolonger, remettre :

Sire, dist l'une, entent à moi,
Madamoiselle nos comande,
Et par nos Deus vos prie et mande,
C'un poi faites *soufrir* cest plaist,
Et qu'il n'i ait jugement fait. *(Ms. 7989^{2}, f. 69.)*

3° Se passer de :

Tais toi, dist li cus, ors baveus
Moult pares ore ramposneus :
L'en ne se puet de moi *soufrir :*
Bien sez qu'il convendroit morir
Homme et fame, se je n'estoie ;
Je les escuide et esnetoie ;
James homme ne mengeroit,
Et s'il menjoit, il creveroit,
S'il ne s'en delivroit par moi. *(Ms. 7218, f. 184.)*

4° Patienter :

. . . . . . Ça vos treez
Por Dieu, sire, car vos *soufrez*
Et Estrubert, se il vous plest,
Dame ne faites mie plet
Ce dit li rois, car vos harroie. *(Ms. 7996, p. 96.)*

Sougarde. Gardien en sous-ordre. (Cotgr.)

Sougardien. Même sens. (Id.)

Souget. [Sujet ; voir sous SOVRAINETÉ.]

Sougié. [Sujet, inférieur : « C'est assavoir que « le cours de l'eschevinage de Monchy est *sougiée* « et basse cours de le cours de Corbie. » (Cart. de Corbie, 21, an. 1312.)]

Sougis. [Sujet : « Je qui suis tous *sougis* en « leur demainne. » (Froiss. Poës. I, p. 54, v. 46.) — « Bestes i ot de grant maniere, Foibles et fors, « granz et petites, Qui totes sont au roi *sougites.* » (Ren. v. 8262.)]

Sougiter. [Soumettre : « Li bons rois de Gresse « et d'Egite Avoit desouz ses piez *sougite* De novel « Ynde la major. » (Fabl. I, p. 158.)]

Souglacier. [Trembler : « Il n'est nus qui vous « voit ces jambes *souglacier,* Qui puis vous acha- « tast. » (Fabl. Jub. II, p. 24.)]

Sougloter. [Sangloter : « Nel puet nomer et ne « porquant Balbié l'a en *souglotant.* » (Partonop. vers 7246.)]

Sougloutir. [Sanglot, hoquet : « Jus de mente, « mellés à vin de pumes grenates, restraint le « vomir et oste le *sougloutir.* » (Alebrant, f. 60.)]

Sougnant. Concubine :

Et quant la mort l'haiert et prist (Clodion)
N'ot oir ki sa tiere tenist ;
Ne de *sougnant,* ne d'espousée,
A qui la tiere fust donnée. *(Mousk. p. 9.)*

Sougnentage. Concubinage, en parlant de Richard, duc de Normandie :

Li dus volt Robiers son fil faire
Arcevesques, mais cel afaire
Ne vorent soufrir li baron,
Pour çou qu'il iert de bas renon,
Et qu'en *sougnentage* tenoit. *(Ph. Mousk. p. 386.)*

1. Sougnie. Culture des terres exigée par le seigneur comme redevance : « Tous ceux qui sont « possessans, et dettenteurs de certains maisons, « et heritages situez et assis à Donchery, et sem- « blablement tous les habitans et manans des villes « de Vriguese, Villette et Dons, sont tenus et rede- « vables (envers le prieur de Donchery) du dict « droit de *sougnies*..... c'est à savoir de labourer, « cultiver, et semer..... chacun an trois pièces de « terres arables, appartenants au dict prieur, et « sont tenus de sier, et faucher les depouilles « d'icelles terres chacun an selon les royes et « labeurs dont elles sont chargées, tant en bled « comme en avoine, et de les mener et attasser à « la grange dudict prieur, et sont tenus de nettoyer « ledict bled et avoine des chardons et yeulles qui « y sont. » (Cart. de S. Médard de Soissons, an. 1320.)

2. Sougnie. [1° Chandelle donnée comme redevance au seigneur, puis payée en argent, non en nature : « Chascune maison à Anay là u on fait fu « ly doit au dit jour S. Remy ung denier pour *sou-* « *gnie.* » (Cartulaire de S. Pierre de Gand, p. 18, an. 1330.) — 2° Chandelle, par suite torche enduite de graisse, torche incendiaire : « Li François trai- « rent le feu en la ville par viretons et par canons « et par *sougnies.* » (Froiss. X, p. 266.)]

Sougnier. [Donner, fournir, livrer : « Et doie « retenir à mien toutes les menandies ke li signors « ont à Antillei, ce il me voulent *sougnier* marrien « en leur boix. » (Cartulaire de S. Pierre de Mont, an. 1280.)]

Sougretain. [Sacristain, au Livre Rouge de la Ch. des Comptes, f. 42, an. 1298.]

Souguigner. Guigner, regarder en dessous :

. . . . Elle qui de travers
Le *souguignoit.* *(J. Du Bellay, p. 234.)*

Souhaidier. 1° Souhaiter :

Se je peusse avoir par souhaidier,
Je *souhaidasse* dame jeune et jolie. *(Desch. f. 151.)*

2° Jouer aux souhaits :

. . . . Cilz qui bien s'i aidera,
Ou celle, et mieuls *souhaidera*,
Un vert chapelet bel et gent
Ou il n'aura or ne argent,
Mes de flourettes fais sera,
Sus son chief on li assera. *(Froiss. Poës. p. 410.)*

3° Souhait ; infinitif pris substantivement :

Tot ainsi com à *souhaidier*,
Les la joe un grant cop li frape. *(Ms. 7615, I, f. 119.)*

Souhait. [Mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas : « Car j'espoire merci si lonc « tens a, Que tel paine me doit sanler *souhais.* » (Mætzner, p. 49.)] — « Si *souhaits* fussent vrais, « pastoureaux seroyent rois. » (Cotgr.) — « A povres « cœurs petit *souhait.* » (Id.) — « Vin sur laict c'est « *souhaict ;* laict sur vin, c'est venin. » (Id.)

Souhait en trois dez
A cui de ce s'est ostez
Qui en la fin l'oceist,
Et son ami en saisist. *(Vatic. n° 1522, f. 154.)*

Souhaitable. [« O repaire moins *souhaitable* « Que le Caucase inhospitable. » (Du Bellay, II, 69.)]

Souhaiter, haitier. [« On ne porroit nulle « fleur *souhaitier,* Qu'amans deust tant amer ne « prisier. » (Machaut, p. 124.)] — « Or advint un « jour, luy (Charles VI) estant à Montpellier, en « janglant à son frere de Touraine, il lui dit : beau « frere, je voudroye que moy et vous fussions à « Paris, et nostre estat fust icy, comme il est main- « tenant ; car j'ay grand desir que je voye la royne, « et vous, belle sœur de Touraine, respondit le duc « et dit : monseigneur, nous n'y serons pas pour « nous y *souhaiter ;* il y a un trop long chemin « d'icy. » (Froiss. IV, p. 29.) — [Ce mot est composé de *haitier,* désirer, plaire : « Cela ne me *haite* « guère, » dit-on encore dans l'Ille-et-Vilaine. — « Ou en (du jeú de tables) puet juer en deux ma- « nieres ; c'est assavoir par *souhaidier* de le langue « et par gieter les dés. » (Hist. littér. de la France, XXV, p. 54.)]

Souhaucier. [1° Surhausser, élever : « Maintes « banieres *souhaucier* et lever. » (Garin, I, p. 36.) — 2° Accroître : « Pour chrestienté essaucier Et « pour la loi Dieu *souhaucier.* » (G. Guiart.)]

Souhedier. Jeu où on faisait des souhaits :

. . . . J'ai veu, je m'en vant
Que jone gent, telz que nous sons,
Et qui par bien le temps passons,
S'esbatoient au *souhedier :*
Je vous prie, voeilliés nous aidier
A faire, et ordener souhés. *(Froiss. poës. p. 410.)*

Souheter. [Souhaiter : « Car la matiere forme « appete, Comme femme l'homme *souhete.* » (Nat. à l'alchim. err. p. 257.)]

Souil. « Le bourbier ou fangeas où le sanglier « se *souille* et veautre. » (Nicot.)

Souillard, de. 1° Marmiton, laveur de vaisselle : « *Souillard* de cuisine. » (Songecreux, fol. 84.) — « *Souillarde* de cuisine. » (Rabelais, t. II, 256.) — 2° « *Souillard* est encor le nom d'un chien qui fut « le premier de la race des chiens courans blancs, « dits bauds, surnommez greffiers, qui sont en « France ; lequel fut donné par un gentilhomme au « roy Louis douzième, et par luy au seneschal de « Normandie, et des lors on commença à luy faire « couvrir lyces et en faire race. » (Nicot.)

Souillarderie. Malpropreté. (Cotgr.)

Souillart. 1° *Adj.* Sale : « Je n'estime pas seu- « lement un tel homme serviteur, ains un tres vile « abjetc, et *souillart* serviteur. » (L'Amant ressusc. p. 119.) — 2° *Subst.* Homme malpropre :

Quant la viande est toute crue,
Un paillards, uns *souillars* de rue
Sur un fiens toute plommée.... *(Desch. f. 379.)*

1. Souille. 1° Bourbier où le sanglier se vautre : « Ou ils se couchent dans la bourbe, se doit nom- « mer le *souille.* » (Saln. Vén. p. 298.) — 2° Comme le sanglier se vautre communément dans les mares d'eau, on a appelé les mares *souilles.* Cette expression est commune dans quelques lieux de l'Auxerrois, et près de Sainte-Palaye, il y a des bois et des métairies de ce nom. — 3° [Empreinte que laisse dans la vase un navire échoué : « Toutes personnes « qui feront *souille* ou fosse au devant de cette ville « et havre. » (Archiv. de la charge, dans Jal, gloss. naut.)]

2. Souille. [Taie d'oreiller : « Les femmes « juifves... sont communement par les marchez de « Turquie vendants des ouvrages faicts à l'aiguille « ...serviettes, mouchouers, couvrechefs, ceintures « blanches, *souilles* d'orilliers, et autres tels ou- « vrages. » (Belon, singularités, III, p. 15.) — On dit encore *soule* d'oreiller, dans l'Ille-et-Vilaine.]

Souillement. Action de souiller. (Cotgr.)

Souiller. [1° Se vautrer : « Plus tost que d'aller « *souiller* dans le sang, comme feroit un pourceau « dans la fange. » (Lanoue, p. 220.)] — 2° Couvrir la truie, en parlant du pourceau, au Moy. de parv. page 171.

Souilleure. [Souillure : « Ainsi la maison « paternelle Ne vous fera brin de *souilleure,* Mais « bien vous la rendrez meilleure. » (Marot, IV, 185.)]

Souilleux. Qui souille :

Sur les hommes les dames
Ont gaigné ce vray renom
Qu'elles ne fardent le nom
Embourbé des *souilleux* blames. *(Poës. L. Caron, f. 40.)*

Souillier. Précipiter :

Et sachent tuit li marchant
Ont esté et sont meschant
Qui par convoitier sont issus
De l'ordonnance de Modus,
Et de Racio sa mouillier ;
En enfer les fauldra *souillier.* *(Mod. f. 1.)*

Souilliz. Souille de sanglier :

Tout son desir est de veoir au sangler,
Les Espaignols, et François estrangler,
Congnoistre veult ses trasses, et *souilliz,*
Par les forestz, et les espaiz tailliz.
Hug. Salel, poème de la chasse, 12.

Souillon. Valet de cuisine ; rapprochez *Souillard :* « Là n'eust officier de la maison du roy, dès « les plus grands jusques aux *souillons* de cuisine,

« qui n'eussent leurs harnois. » (J. d'Auton, ann. de Louis XII, p. 130.)

Souillonnerie. Saleté. (Cotgr.)

Souillure. « Ecorchure provenant de chaleur, « ou sueur, ès parties molles qui s'entretouchent. » (Monet.) — « Cet accident arrive frequemment aux « femmes qui chevauchent. » (Nicot.)

Sovin. [Couché sur le dos, du latin *supinum:* « Li quens jut à la tere trestous *sovin.* » (Aiol, v. 3284.) — « Atant se pasme et ciet *sovine* Et teinte « et pale et miserine. » (Partonop. v. 7001.)]

Oi-ge bien à grant planté
La vigne, et folé le vin
Ce soir me geta si *sovin*
Que m'endormi isnel la pas. *(Ms. 7615, I, f. 67.)*

Soviner. [Renverser sur le dos: « Par tere le « *sovine*, et li glous se pasma. » (Aiol, v. 10754.)]

Soujourner. Loger dans:

Les abbaies *soujournoient*
Et toutes les glises reuboit. *(Mousk.)*

Soul. Seul: « *Soul* à *soul.* » (Ass. de Jérus. 87.) Dans une apostrophe à l'amour:

Tu lieves sor toz ta massue;
Vostre beautés fet à mon cuer tel plaie,
Que de mes eulx *soul* ne me puis aidier
Dou regarder, dont je ai desirrier. *(Chans. Cte Thib. 109.)*

Soulacier. Se divertir:

Les dames si vont au vergier,
Après leurs maris, *soulacier.* *(Mod. f. 149.)*

[« Bien matinet en un esté Pour luï esbatre et « *soulacier* En la forest ala cachier. » (Miracle de Coinsi.)]

Soulage. Assolement: « Sexterce de terre à « febves, et à froment, en bon *soulage*, se prend « en assiette pour une quarte froment de rente, et « quand elle est en petit terroir, se prend selon que « peut porter de cens, à l'estimation de gens à ce « experts. » (Cout. Gén. II, p. 467.)

Soulaigement. Soulagement. (Vig. de Charles VII, p. 2.)

Soulaigier. [Soulager: « Le vaisseau trop « chargié Est beaucoup *soulaigié ;* La charge et « l'equipage Sont presque dans le port. » (Bassel. XIII.)]

1. Soulas. [Souliers (paire de): « Bergerotte « savoysienne, Qui gardes moutons aux praz, Dy « moy si vieulx estre myenne; Je te donrai uns « *soulas* ...Et ung petit chapperon. » (Chans. du xve siècle, p. 14.)]

2. Soulas. [1° Plaisir, réjouissance: « Il pren- « droit grant *soulas* au bien entendre. » (Froiss. XI, p. 85.)] — « Nul *soulas* mondain sans helas. » (Cotgr.) — « C'est espèce de *soulas* de n'estre sert « en peine. » (Sag. de Charron, p. 569.) — « Grant « feste, et grant *soulas* lui furent faits toute ceste « sepmaine. » (Chron. de S. Denis, II, f. 80.)

Si me doinst Dieus de la très belle née
Joie et *soulas*, ensi com je desir.
Poet. av. 1300, t. III, p. 1006.

2° Régal:

Lance portoit bele à mesure
Qui fut fete d'un escalas,
Donné li ot, par grant *soulas*,
Roberie la taverniere. *(Ms. 7615, II, f. 192.)*

3° Plaisanterie: « Lors dist le roy Alexandre par « *soulas*, au roy Gadiffer: sire roy, vous ne cuydiez « pas aujourd'huy matin, quant vous applaniez la « crouppe de vostre bon cheval, que celle pucelle « le deust avoir. » (Percef. I. f. 133.) — 4° [Bande de joyeux compagnons: « Ainsi comme s'en venoient « de ladite foire sept compaignons en deux *soulas* « ou compaignies. » (JJ. 154, p. 165, an. 1398.)]

3. Soulas. [Monnaie des évêques de Cambrai, en 1421; peut-être faute pour *solaus*, écus au soleil: « Deniers d'argent appellez *soulas*, lesquelz auront « cours pour douze deniers piece. » (Du Cange, sous *Solarus.*)]

Soulasser. [Se divertir: « En lui requerant et « priant honnestement et secretement que il se « voulsist abstenir de frequenter avec ladite Jehanne « leur suer et lui deporter de plus *soulassier* avec « elle. » (JJ. 118, p. 49, an. 1380.) — « Le suppliant « et Jehan Jourdin parloient et *soulassoient* en- « semble. » (JJ. 191, p. 204, an. 1455.)] — « Se « *soulassans* de divine liesse. » (Tahur. p. 184.)

Soulci. Egoût, évier: « Quiconques a le sol, il « peut et doit avoir le dessus, et le dessous, et faire « caves, puys, aisances, ordes, fosses, *soulcis*, et « autres choses licites: pourveu que les dites « aisances, ordes, fosses, et *soulcis*, et chausses « d'iceux, soient distantes de dix pieds du puys de « son voisin. » (Cout. Gén. I, p. 528.)

Soulcieux. [Soucieux: « Pyrrho.... les encou- « rageoit (gens effrayés dans une tempête) par « l'exemple d'un pourceau qui y estoit (dans le « bateau) nullement *soulcieux* de cet orage. » (Mont. I, p. 300.)]

Soulcy. [Souci: « Les myrmecies seront curées, « y appliquant dessus du pourpied pilé, ou feuilles « de *soulcy* avec un peu de sel. » (Paré, V, p. 21.) — « Ses parents (de Caton), ses domestiques et « beaucoup de gents de bien en estoient en grant « *soulcy* (à cause de son conflit avec Métellus). » (Mont. I, p. 340.)]

Soulczaireaux. Instruments servant à l'agri- culture: « Dards, faucilles, *soulczaireaux*, instru- « ment de labeur. » (C. G. I, p. 876.)

Souldain. Soudain: « Si arrivent ilz à terre en « ung pais ou habitoient gens que on nommoit « Flammends pour les *souldaines* cervelles qu'ils « avoient. » (Percef. IV, f. 54.)

Souldars. [Soudard: « Chascun de ses *souldars* « (de Jacques d'Artevelde) avoit pour jour quatre « gros de Flandres pour ses frais et pour ses gages. » (J. le Bel, Vrayes chronicques, I, p. 128.) — « Ne « soyons point si vilains et hagards, Que de laisser « ce bon vin auz *souldards* Qui nous font tant « d'outrage. » (Basselin, LII.)]

1. Soulde. [Soude : « *Soulde* à faire verres. » (Décl. 20 sept. 1527.)]

2. Soulde. 1° Solde : « On ne doit jamais « assiéger place, que premierement on ne soit bien « seur de vivres, et de *soulde*, posé ores que l'en « soit puissant de gens d'armes. » (Le Jouv. p. 512.) — [« Gens de *soulde.* » (Comm. I, p. 3.) — « Il avoit « perdu devant Nuz quatre mil hommes prenans « *soulde.* » (Id. IV, p. 5.)] — 2° Invitation, dîner rendu : « Il est toujours à la chasse des *souldes.* » (Cotgrave.) — 3° Masse pour arrêter le recul d'un canon : « Item, quatre coullars prestz, et garniz de « toutes choses pour jetter chascun deux cales, et « *souldes* pour chargier, quant besoing sera. » (Le Jouvenc. f. 85.)

Souldée. 1° Valeur d'un sou, au propre et au figuré : « Plus cher avoient à gaigner une *souldée* « d'honneur, que cent livres de chevaulx. » (Percef. I, f. 134.) — « Le cancelier, s'il est prelat, ne pran- « dra riens à court ; et s'il est simple clerc, cinq « *souldées* de pain. » (Ord. de l'hôtel, an. 1317.) — [« Comme le suppliant eust acheté en la ville d'Arras « dix *souldées* de petites mailles, qui n'estoient pas « de nostre coing. » (JJ. 128, p. 227, an. 1385.) — 2° Solde : « En celui temps se leva une noise Entre « Juifs et nos gens de *souldée* Tant de la garde « françoise qu'Escossoise. » (Oct. de S. Gelais, Verger d'honneur.)] — 3° « *Souldée* de terre, » fonds qui produit toutes les années un sol de rente. (Laur.)

Soulder. [Mêler de soude : « Defendons à tous « orfeuvres et autres d'alterer, *soulder* ou charger « aucunes especes d'or ou d'argent, à peine d'estre « punis comme faux monnoyeurs. » (Ordonnances, janvier 1560.)]

Souldich. Dignité dans le Bordelais : « Le « *souldich* de l'Estrade. » (Froiss. II, p. 138.)

Souldies. Les *souldies* sont comptés parmi les premiers de la noblesse, comme « les comtes, les « vicomtes, et les barons. » (C. G. II, p. 668.)

Souldoyer. [Soudoyer : « Jamais chef de guerre « n'eut tant de creance sur ses soldats (que Jules « César) au commencement de ses guerres civiles, « et les centeniers luy offrirent de *souldoyer*, chas- « cun sur sa bourse, un homme d'armes. » (Mont. III, p. 175.)] — Dans la « ville de Metz estoient plu- « sieurs gentils compagnons de guerre *souldoyers.* » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 538.)

Souldoyere. Femme publique : « Je ne suis « pas de si bas lignaige que je deusse aller comme « *souldoyere.* » (Lanc. du Lac, II, f. 64.)

Souldre. [Payer, au propre et au figuré : « Les- « quielx certifièrent.... que Henri de La Forest.... « est puissant et souffisant.... pour former, *souldre* « et payer à monseigneur le duc d'Orléans, si « besoing étoit, la somme de cent livres tournois. » (1453. Acte de notoriété de la solvabilité de la caution donnée par le maître de la garde du Milieu au sommier des titres des officiers de la forêt ; L. C. de D.)] — « Qu'ay je à faire, ne que *souldre* avec « toy. » (Cotgrave.)

Or lui *souldray* à la response. *(G. de la Bigne, f. 143.)*

2. Souldre (se). Se soutenir : « Deux jours y « a que ne dormy, ne reposay, et suis si fort tra- « vaillé que a grant peine me puis-je *souldre.* » (Gér. de Nevers, 2e partie, p. 49.)

Souldrille. [Mauvais soldat : « N'estant soldats, « pas seulement *souldrilles* ny dignes de ceste « qualité et n'ayant jamais faict serment ny service « à sa majesté. » (Carl. VIII, p. 11.)]

1. Soule. [Voir Sole et Seule. Magasin : « Guil- « laume le Grant avoit en une sienne meson à « Rouen dedans une *soule* certaine quantité de « sel. » (JJ. 99, p. 566, an. 1367.)]

2. Soule. [Ballon, sorte de *lawn-tennis* (voir Chole : « La *soule* en la maniere accoustumé se fist « en dehors d'icelle ville de Nuefchastel.... Lesquelx « en *soulant* ferirent par le visage à effusion de « sanc un prestre.... present ledit Perceval qui leur « dist : *Soulez* paisiblement ou vous en alez hors « de la *soule.* » (JJ. 118, p. 159, an. 1380.)]

Souleau. Soleil ; ici, planète :

Tu aux Romains qui orent cuer enclin
De toy veoir, exposas le vray sien
Des .IX. *souleaulx*, et fut respont divin
A leurs songes, que moult furent terrien. *(Desch. f. 62.)*

Soulege. [Allège, dans D. C. sous *Alegium.*]

Souleger. [Soulager : « Et aucuns autres le « *soulegent* en prenant une partie de tel faez. » (Oresm. Eth. p. 289.)]

Souleil. [Soleil : « Quand le doux *souleil* gra- « cieux de vostre beaulté entrera Par les fenestres « de mes yeulx. » (Charl. d'Orl. 44e ball.)]

1. Soulement. Seulement :

Riens n'i faut
En son gent cors, fors *soulement* merci.
Poet. ms. av. 1300, t. IV, p. 1458.

2. Soulement. Nourriture, en parlant des faucons :

Et les paisse si nettement
Qu'il n'y a point de *soulement*
Qu'ils scevent bien que mal feroient
Si de la curie les *souloient.* *(G. de la Bigne, f. 124.)*

1. Souler. Rassasier (voir le précédent).

2. Souler. [Jouer à la soule (voir Soule, 2) : « Est aussi accoustumé par esbatement (en Artois) « que l'espousé donne et gette une pelote pour « *souler ;* lequel le fist ainsi ; et à ce assemblerent « plusieurs personnes pour *souler* et eulx esbatre « courtoisement. » (JJ. 155, p. 249, an. 1400.)]

Soulere, erre. Vent de sud-est, vent de *souleu*, en provençal :

Rien n'ay acquis, et ne puis durer longues
Fors que renom ; c'est le vent de *soulerre.* *(Desch. 50.)*

L'esperit Dieu fist sur moy sa maison,
Avant qu'il fust, ne lune, ne *soulere.* *(Id. f. 308.)*

Et les quatre vens principaulx,
Avec tous leurs colatereaux ;
Galerne, *soulerre*, avec bise
Et plugeau ; nul ne me desprise. *(Desch. f. 470.)*

Sus donc laisse cet air, orage borean
Recine du printemps et des fleurs tendrelettes,
Viens, *soulerre*, au dous flair ; et, d'ailes plus mollettes,
Au mignard eventail, sous un soufle benin,
Evente promptement les fleurs de mon jardin.
Rem. Bell. t. I, p. 103.

Soulers. Souliers : « Pour *soulers*, et buriaux « à departir...... en nostre terre...... 60 livres. » (Testam. du comte d'Alençon, p. 184.)

Biaus chanters, langue polie
Ne *soulers* agus
L'amour pas ne senefie,
Mais fins cuer loiaus. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1417.)*

1. Soulet. [Seulet : « Je ne li ai riens mesfait, « Ne riens ne li ai mesdit, Fors c'acolleir mon amin « *soulette.* » (Archiv. des missions scientifiques, 2e série, V, p. 237.)]

2. Soulet. Participe de *soudre*, *résoudre*, *répondre* :

Quant le fait des chiens proposa,
Et des maladies aussi,
Auxquelles j'ay *soulet* ici. *(G. de la Bigne, f. 97.)*

Souleté. Abondance qui rassasie :

De cette Pandore l'on tient
Que la race des femmes vient
Tel est des femmes le lignage ;
Aux humains grande charge et dommage,
Sortable, non à pauvreté,
Mais à bobance et *souleté*. *(Baïf, p. 263.)*

Soulevation. Soulèvement. (Mém. de Bellievre et de Sillery, p. 93.)

Soulevement. [« Cette entreprise aida mer« veilleusement à esmouvoir les Rochelois pour se « joindre au *soulevement* qui se pratiquoit desja « par toute la France. » (D'Aub. Hist. II, p. 113.)]

Soulever. [« Elle fut poignardée et jettée en « l'eau, et comme la riviere la *soulevoit*, on courut « de tous costez l'assommer à coups de bastons et « de pierres. » (D'Aub. Hist. II, p. 20.)]

Souleur. [1° Solitude : « Il le trova en terre « deserte en leu de paour et de grant *souleur*. » (Psaut. f. 187.)] — 2° Terreur : « Les frayeurs, les « *souleurs* des sinystres oiseaux. » (Rem. Belleau, I, p. 13.)

Souleux. [Soleil : « La nuit trespasse, l'aube « crieve, Li *souleux* par matin se lieve. » (Ren. v. 1188.)]

1. Soulier. Qui appartient au soulier. (Cotg.)

2. Soulier. [Chaussure, du latin *subtalares ;* le mot se prend seul pour paire de souliers : « *Sou*« *liers* camuz, boufiz comme ung crapault. » (H. Baude, ballade de 1485.) — « Quant le suppliant « fut resveillé, vint dedens l'ostel,.... et sans clarté « trouva en sa voye uns *souliers* à trois noyaux « qu'il chaussa et laissa les siens qui n'estoient pas « si bons. » (JJ. 146, p. 394, an. 1394.)] — « *Sou*« *liers* quas, sus liés, pour ce qu'anciennement on « les lioit dessus, à la façon des Espagnols et Ita« liens qui vont en pélerinage avec leurs *souliers* « de corde, et mesmes encore aujourd'huy, plu« sieurs lient leurs *souliers* avec des esguillettes. » (Des Acc. Bigarr. p. 82.) — « *Soulier* à pont levis, » dans Cotgrave ; haussé par les deux bouts, par la pointe et par le talon, ce qui ressemble à un pont levis, comme la chaussure des récollets et autres. — « Des *souliers* à cricq ou à pont levedis. » (D'Aubigné, Fœnest. I, p. 2.)] — « *Soulier* à bec de « canne, » de très ancienne mode, dont le devant s'allongeait en forme de bec de canne. (Cotgr.) — « *Soulier* à clique corde, » ouverts par derrière. (Ibid.) — « *Souliers* à trepointes renversées, » souliers à l'envers. (Ibid.) — « *Souliers* à dormir « debout, » trop larges. (Oud.) — « Mettre quatre « pieds en deux *souliers*. » (Oud.) — « Tenir piette « en *souliers*, » se tenir dans ses limites, être content de son sort, se borner dans ses désirs. (Cotgr.) — « Le beau *soulier* blesse souvent le pied. » (Id.) — « A telle forme, tel *soulier*. » (Id.) — « Le trou « trop ouvert sous le nez, fait porter *souliers* « dechirez. » (Id.) — « Il n'y a si beau *soulier* qui « ne devienne savatte. » (Oud.) — « Je sçay où le « *soulier* me blesse, » nous disons, aujourd'hui, où le bas me blesse. (Regnier, satyre XII, p. 97.) — [« J'accommode le *soulier* à nostre pied, c'est à « dire la despense à nostre pauvreté. » (Lanoue, p. 276.) — « Cela c'est proprement tailler et coudre « un *soulier* pour qu'un aultre le chausse. » (Mont. III, p. 300.)]

3. Soulier. [Etage, chambre haute : « Item ung « *soulier* sur ung sotoul qui fut de messires Hugues « Mouston, assis en la dite cité (de Viviers), » au reg. JJ. 177, p. 151, an. 1445.]

Soulieve. Soulève :

Il l'a deseur la coute mise
Si li *soulieve* la cemise. *(Ms. 7989², f. 89.)*

Soulin. [Solive : « En une muce qui estoit des« soubz ung *soulin* prindrent et emporterent cer« tains biens. » (JJ. 184, p. 42, an. 1348.)]

Souline. [Mesure pour la vendange : « Item « une vigne..... laquelle est à present frouste ; et y « souloit avoir chacun an de rente une *souline* de « vendange. » (Reg. des fiefs du comté de Poitou, Ch. des Comptes, f. 73, an. 1423.) — En Poitou, *souline* désigne encore une femme qui s'enivre.]

Soullardaille. [Collectif de souillart, valet de cuisine ; ici insulte : « Icellui Dieppe appelloit ledit « Bourgoignon larron, *soullart*, garsson, ...se il « cuidoit que il eust pour de telx *soullardaille*. » (JJ. 105, p. 120, an. 1373.)]

Soullart. [Valet de cuisine ; voir le précédent.]

1. Soulle. [Souille, trace que laisse un navire dans la vase : « A plusieurs mariniers qui ont amené « ladite galleace de la *soulle* en place près la tour « dudit Havre. » (Despence faite au XVIe siècle, dans Jal, gloss. naut.)]

2. Soulle. [Ballon : « Comme les gens du payz « de Vulguessin le Normant et de la forest de Lyons « aient acoustumé de eulz esbatre et assembler « chascun an pour *souller* et jouer à la *soulle* l'un « contre l'autre, devant la porte de l'abbaie de « N. D. de Mortemer en Lyons le jour de karesme « prenant. » (JJ. 120, p. 97, an. 1381.)]

Soullé. Boueux, comme une souille : « Prenons « la haulte voye par dessus les landes qui est le « plus sec, et le moins *soullé*. » (Le Jouvenc. p. 40.)

Soulleir. Soulier : « .... Non ferai, n'ai cure de « fausse amor, Ja pour *soulleirs* pains à flor, Robe- « chon ne guerpirai ; Ains l'aim, et l'amerai. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouh. f. 184.)

1. Souller. Souiller : « Alexandre *soulla*, par « insuportable gromandise de vin, tous les grands « biens de son courage. » (Tri. des IX Pr. p. 157.)

2. Souller. [Soulier ; un homme qui prête hommage : « En va le roy baiser la jambe et le « *souller*. » (Berte, c. 139.)]

3. Souller. Jouer à la soule (v. Soulle).

Soullier. [Soulier : « *Soulliers* carrelez. » (JJ. 164, p. 118, an. 1409.)]

Soullon. Souillon, souillart, valet de cuisine : « Reproches de Michol à David son mari, d'avoir « dansé devant l'arche comme se ce fust un des « *soullons* et meschans de sa maison. » (Triom. des IX Preux, p. 52.)

Souloir. Avoir coutume :

Silence est signe de savoir,
Et, de autre part, geaglerie
Selt estre signe de folie. *(Fabl. de S. Germ. f. 3.)*

. . . . L'en *sielt* dire, en reprouver,
Qui le pendu despendera,
Desor son col li fais cherra. *(Id. p. 5.)*

Souloy. Soleil :

Roy terrien, l'un fait à l'autre effroy,
Et par pechié n'ont riens d'ui à demain ;
Leurs titres n'est qu'ainsi comme l'arroy,
Qui hui appert, demain font au *souloy*
Et laissent tout, quant mort les dens leur serre. *(Desch. 4.)*

Soulpte. [Terreur subite : « Le suppliant veist « icellui Raoult assis sur du bois, duquel il eust « paour et *soulpte*. » (JJ. 197, p. 148, an. 1471.)]

Soult (se). Se résout, est décidé :

Tout *se soult* par une raison,
En tout fault qu'oneur soit gardée. *(Desch. f. 557.)*

1. Soulte. Soute : « Mon chapelain fut tiré de « la *soulte* de ma galée, et quant il vit l'air, il se « pasma. « (Joinville, p. 71.)

2. Soulte. [« Une massue dite *soulte* ou pays « de Pierregort. » (JJ. 187, p. 297, an. 1457.)]

3. Soulte. 1° Solde : « Un prince doit mettre et « exposer la tierce partie de sa despence et sei- « gneurie, ou payement et *soult* des gens d'armes. » (Le Jouv. f. 81.) — « Pour ce qui concerne le gou- « vernement du dit pays, tant pour le ban, arrière « ban, emprunts sur les villes closes, *soultes* de « cinquante mil hommes de pieds, qu'autres sub- « sides et aydes. » (C. G. I, p. 556.) — 2° « *Soulte*, « ou bourse deliée, ou retour de deniers, » c'est la compensation en argent pour égaler un partage, soit de meubles ou immeubles. (Laur.) — « Pour « partage d'heritages n'est deu droit de ventes au « seigneur censier, sinon qu'il y eust *soulte*, ou « retour, pour lesquels *soulte* ou retour sont deues « ventes. » (Cout. Gén. t. I, p. 237.) — 3° « *Soulte* « mobiliaire, » c'est le retour du meuble, quand l'un des cohéritiers retourne à l'autre quelques devoirs meubles en fait de partage, plus le récompenser de la plus-value de son lot. (Laur.)

Soulu. 1° Rompu : « Le mariage estoit *soulu*. » (Ord. III, p. 663.) — 2° Répondu :

Je ne lui vueil riens replicquer
Car il ne m'a point *soulu*
Ne ma raison ne m'a tolu. *(G. de la Bigne, f. 145.)*

Soulz. [Ceux : « Et en i ait de *soulz* qui a mer- « velle sont biaulx. » (Saint voyage de Jherusalem, note de la p. 60.)]

Soumaistre. Celui qui tient la place du maître dans une école. (Cotgr.)

Soumatier. [Conducteur d'une bête de somme : « Maistre Pierre Signac 400 livres *soumatiers* Guil- « laume Berard. » (Lobin. II, c. 1589, an. 1498.)]

1. Soume. [Bât : « Nus seliers ne doit fere « *soume* ne sele garnie de cordouan ne de bazane « noire, se li cuiriens n'en est conreez bien et sou- « fisamment. » (Liv. des Mét. p. 209.)]

2. Soume. Résumé, sommaire de l'histoire, d'une science :

. . . . Tornais fu d'ancisserie
Dame de si grant signorie
Que .VI. vins castiaus, que cités,
Dame de si grans seuretés,
Et fu premiers, ce dist la *soume*
Apielée seconde Roume. *(Mousk. p. 30.)*

Ci finirai or me *soume*,
Or nos doinst Dieus si en bien clore
K'en paradis nos voelle enclore. *(P. av. 1300, IV, 1357.)*

Soumelemens. [Action de sommeiller : « Dor- « mitatio, *soumelemens*. » (Escalier, Vocab. 825.)]

Soumer. [Bête de somme : « Le *soumer* du « garde manger de la cuisine. » (Lobin. II, c. 1589, an. 1498.)]

Soumettre. [Déférer à : « Afin que les Liegeois « dessus dits et leur evesque se voulsissent *soumet-* « *tre* du discord qu'ils avoient l'un contre l'autre « sur le roi et sur son grand conseil. » (Monstrel. t. II, p. 50.)]

Soumiron. Sommet : « Descendre ou pié dou « *soumiron*. » (Poés. de Froiss. p. 338.)

Soumission. « Faire plaid, ou *soumission*, » c'est se soumettre à la juridiction d'un lieu, et au payement des amendes. (Laur.)

Soumouner. [Donner une semonce : « Tant li « dist la vielle de teus parolles ke l'aiguillons de « nature *soumounoit* aukes. » (Flore et Jeanne, 22.)]

Souneite. [Sonnette : « Quiconques veut estre « ovriers d'estain, c'est à savoir fesieres de miroirs « d'estain, de *souneites*, de aneles d'estain. » (Liv. des Mét. p. 43.)]

Soupçon. Suspicion :

Cil qui la glose li devoit
Fere entendre de la leçon
L'a mise en male *soupçon* ;
Male mort la praingne et ocie. *(Ms. 7218, f. 330.)*

Soupçonnable. Qu'on peut soupçonner. (Oud.)

Soupçonner. Se défier de : « Il se *soupçonnoit* « de ce grand senechal de Normandie. » (Mém. de Commines, p. 22.)

Soupçonneur. [Qui soupçonne : « Ce loyal « serviteur, comme celui qui estoit *soupçonneur* et « craintif du mal et dommage de son maistre. » (Marg. 17e nouv.)]

Soupçonneux. [« Bien que toujours les mo- « narques sceptrez Soyent *soupçonneux* des peuples « trop lettrez. » (Rons. p. 692.)]

Soupe. [1° Tranche de pain à mettre en potage : « Et quant la messe fu dite, si fist li rois aporteir « pain et vin ; et fist taillier des *soupes*, et en prist « une et la manja... Atant s'avança messires Enjo- « rans de Couci, et prist la premiere *soupe*. » (Mén. de Reims, § 280, 281.) — « C'est une taverne pla- « niere Dont Fortune la taverniere Trait aluine et « piment en coupes Por faire à tout le monde « *soupes*. » (Rose, v. 6848.) — « Puisque vous m'avés « faite coupe, Je vous ferai d'autel pain *soupe*. » (Id. v. 14420.)] — « On lui avoit fait appareiller à « souper, bien et honorablement ; mais elle fit seu- « lement mettre du vin en une tasse d'argent, où « elle mit la moitié d'eau, et cinq ou six *soupes* « dedans, qu'elle mengea. » (Hist. de la pucelle d'Orl. p. 509.) — « *Soupes* de levrier » (Rabel. III, 83), tranches de pain bis. — [« Un cousin germain « du suppliant lui dist que son pere et ses freres « vouloient lui donner ses *soupes dorées*, comme il « est accoustumé faire ou païs en tel temps (de « Carême prenant en la ville Ste Marie sous Bourg, « au reg. JJ. 158, p. 44, an. 1403). » Ce sont des tranches de pain grillé. — « Le suppliant dist à « icellui Thomas qu'il n'estoit mie en sa puissance « ne d'un tel fagoteur *mengeur de soupes*, que s'il « eust veu icellui Quenetier frapper, qu'il ne lui « eust courru sus. » (JJ. 145, p. 436, an. 1393.) C'est un terme de mépris, par allusion aux pauvres qui mangent la soupe des couvents. — « Tu es plus « yvre qu'une *soupe* trempée dans le vin, » aux Mir. de Ste Geneviève. — « Perrin se y opposoit (à ce que « les etrangers fussent reçus bourgeois de Genève) « disant que les François chasseroient encore les « anciens de la ville dehors, et, comme dist le com- « mun proverbe, que la derniere *soupe* getteroit la « premiere hors de l'escuele. » (Boniv. anc. et nouv. polit. de Genève, p. 129.) — 2° Potage : « En espe- « rance de diner tous ensemble, de fait s'assirent à « table, furent serviz de *soupes* en eaue grasse. » (JJ. 126, p. 35, an. 1384.) — « Item, aux freres « mendians, Aux devotes et aux beguines.... De « grasses *soupes* jacobines. » (Villon, Testam.) — « L'evesque (de Genève) Jehan Louis, lequel, jà soit « ce qu'il fust de la maison de Savoye, si ne vouloit « il toutesfois que le duc ny ses aultres freres mis- « sent le museau dedans sa *soupe*. » (Boniv. Chron. de Genève, III, p. 1.)] — « De la main à la bouche « se perd souvent la *soupe*, » on perd souvent des choses dont on étoit à la veille de jouir. (Cotgr.) — « La *soupe* du grand pot est des friands le pot « pourry. » (Contes d'Eutrapel, p. 311.) — « Il ne « saucera son pain en ma *soupe*, » il n'aura rien à démêler avec moi, il ne m'approchera pas. (Cotgr.) « On leur donna à tous deux cette petite *soupe à la* « *gorge* (ainsi parloit on). » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 286.) — « Cervelles chaudes, les uns avec les « autres, ne font jamais bonne *soupe*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 369.) — « *Soupe* aux aulx, » soupe à l'ail, que l'on fait de l'ail réduit par la cuisson dans du vin blanc, et mêlé avec de la moelle, du pain, une perdrix, du girofle, du gingembre, un peu de cinnamomum et beaucoup de sucre. (Cotgr.) — « *Soupe* despourveue, » faite de pain trempé dans l'eau avec du sel et du persil déjà cuits, et le persil frit avec du beurre avant que de faire bouillir. (Id.) — « *Soupe* vermeille, » espèce de sauce ou de mets, composé de vin rouge, de vinaigre, de cinnamomum, passés ensemble et cuits avec de la moelle; on y ajoute des morceaux de poulets, de pigeons et de perdrix bien sucrés. (Id.)

Soupechonner. [Soupçonner : « Si *soupe-* « *chonnerent* li pluiseur que ce estoit li rois. » (Froiss. II, p. 81.)]

Soupechonneux. Prévenu, soupçonné d'un crime : « Les causes pourquoy li sires pueent sesir « seur leur songés, che est pour le souspechon de « tous cas vilains de crimes, et aussint fet il le corps « du *soupechonneux* penre, et tenir, avec l'avoir « sesi, dusques à tant que il se soit espurgiés du « meffet, ou justichiés, se il en est atains. » (Beaumanoir, p. 271.)

Soupeçon. [1° Soupçon : « On n'avoit nule « *soupeçon* de lui. » (Froissart, liv. IV, p. 118.)] — 2° Inquiétude :

> Dame, dist le vallés, entendez ma reson,
> Venez à votre fille, por Dieu et por son non,
> Ele est tant fort malade, j'en sui en *soupeçon*
> Que james ne menjua de char, ne de poisson.
> Ms. 7218, f. 347.

3° Espérance :

> On doit amer outre fort,
> Koi c'on ne truist plaisance, et *soupeçon ;*
> Car en amours n'a nul point de muison.
> Vatican, ms. n° 4490, f. 178.

Soupeçonner. [Soupçonner : « Et en fu li « contes de Flandres *soupeçonnés* que il ne li euist « consilliet à faire. » (Froiss. III, p. 396.)]

Soupeçonneux. [Suspect : « Avoi, dist-ele, « biaus douz sire ? M'avez vous donc *soupeçon-* « *neuse* Qui sui vostre loial espeuse. » (Rose, v. 16635.)]

> De ce mut la grant jalousie
> Dont Pluto l'ot *soupeçonneuse*. *(Ms. 7615, II, f. 189.)*

Soupée. Souper : « Ainsi se passa la *soupée*. » (Brantôme, Capitaine français, II, p. 300.)

Soupeis. Inquiétude :

> Richart fu bien gardé une longue sesson
> Osmont iert en *soupeis*, et en moult grand frichon.
> Rou, ms. p. 80.

Soupelinette. Diminutif de soupe :

> Et disoient en haut, entendez, franc coquin
> Allez boire à Paris la chopine de vin,

Et la *soupelinette*, et rotir le boudin,
Car vous ne valez rien à maintenir hustin.
Chron. de Bertrand Duguesclin.

Soupelis. [Surplis : « Et vestent ces les *soupelis.* » (Partonopex, v. 8017.)]

Soupenser. Réfléchir :

Lors *soupensa* la renoie
Qu'ele fera l'evesque à croire. *(Fabl. de S. G. f. 57.)*

Soupente. Dans Nicot.

1. Souper. [Chopper : « Lors va (la fortune) « *soupant* et jus se boute, Ausinc com s'el ne veist « goute. » (Rose, 6171.) — « Le suppliant en soy « retournant *soupa* et lui coula le pié et en *sou-« pant* desserra son arbaleste. » (JJ. 187, p. 220, an. 1454.)]

2. Souper. [1° Donner à manger : « Je sçai « bien de quoi il te *soupe.* » (Froiss. Poës. II, p. 217, v. 38.) — 2° Prendre un repas : « Conquerre « nous convient de l'autre vistement Où nous irons « couchier sans *souper* nullement. » (Guesclin, v. 11538.)] — « A *souper* tart trop estes ahurté ; « Manger sans faim, boire sans soif vous nuit. » (Desch.) — « *Souper* des le matin, de peur de chier « au lit. » (Oud.) — « Où nous avons disné, nous « *souperons,* » nous finirons comme nous avons commencé, nous garderons dans cette affaire l'ordre que nous avons gardé dans l'autre. (Cotgr.) — « Mal *soupe* qui tout disne, » après une jeunesse libertine, on a une vieillesse infirme et pauvre. (Cotgr.) — « Qui garde son disner, il a mieux à « *souper.* » (Cotg.) — « Qui tost vient à son hostel, « mieux luy en est à son *souper,* » il faut tout faire à temps. (Id.) — 3° [Repas, infinitif pris substantivement : « Les table furent mise ; s'assirent au « *souper.* » (Berte, c. 3.)]

Soupesement. Action de soupeser. (Monet.)

Soupeser. [1° Soulever pour apprécier le poids : « L'oison prend tost et si li baille ; Primaut le « prent, si le *soupoise.* » (Renart, v. 3765.) — 2° Apprécier : « Car qui la sentence sauroit Et tous « jors en son cuer l'auroit, Et la sceuïst bien *sou-« peser,* Jamès ne li devroit peser De chose qui li « avenist. » (Rose, v. 6821.)] — 3° Supporter le poids de :

Li bon destrier la terre entoise,
Comment que les armes *soupoise,*
Qu'il fait aus esperons sentir,
Bruire, sonner, et retentir,
Car il a le frain abandon. *(G. Guiart, f. 284.)*

Soupessonneus. [Suspect : « Et se il avient « que aucuns serjans qui soit mis pour garder ce « bos, soit *soupessonneus* par crit de prudommes « de mal faire, je ou mi hoir........ muerons ce « serjant. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1240.)]

Soupeur. [« Quand je veulx jeusner, il me fault « mettre à part des *soupeurs.* » (Mont. IV, p. 285.)]

Soupir. [« Lors il (La Boétie mourant) se teut « et attendit que les *soupirs* et les sanglots eussent « donné loysir à son oncle de lui respondre. » (Montaigne, Lett. V.)]

Soupirer. [« Quant li rois l'oï ainsi parleir, si « pensa un pou et *soupira* mout grief. » (Mén. de Reims, § 386.)]

Soupite. Endormi, apaisé : « Si toutes fois, par « la ditte adjudication de decrets, aucunes rentes « avoient esté *soupites,* icelles seront, du jour de « ceste paix, remises en leurs cours, comme par « avant la dite adjudication. » (Mém. de Commines, III, Preuves, p. 278.)

Souple. 1° Humilié, triste :

Al roi Othon ont remandé,
Qu'il se sont au roi coumandé
De France, et à lui se tenroient :
Othes, et cil ki là estoient,
En furent *souple,* et courecié. *(Mousk. p. 577.)*

2° Abattu : « Quoi qu'à li feste estoit plus plaine « et Aucassins fu apoiiés à une puie tos dolans, et « tos *souples,* qui quar de riens n'ot joie, Aucassin « n'en ot talent, qu'il ne veoit rien de çou qu'il « amoit. » (Ms. 7989², f. 78.) — 3° Humide : « Le « temps qui est le plus convenable de traire à « aguet, c'est quant il vente fort, et le temps est « trouble, *souple,* et moiste. » (Mod. f. 81.)

Souplement. [Humblement : « Li messagier « sont à pié descendu, Devant Carlon s'en vienent « irascu, Moult *souplement* firent le roy salu. » (Adenès, Enf. Ogier, v. 530.)] — « Voyant un âne « qui gagnoit l'avoine et se relevoit *souplement.* » (Garasse, Rech. des Rech. p. 454.)

Souplesse. [Tour d'agilité : « Gentilz compai-« gnons qui avoient bons corps pour faire *sou-« plesses.* » (Brant. II, p. 301.)]

Souplier, oier. [1° Supplier : « Et nous *sou-« plierent* que nous leur vousissions otroier les « choses desus dites. » (Liv. des Mét. p. 375.) — « Et qui d'orgoil est entechiés Il ne puet son cuer « aploier A servir ne à *souploier.* » (Rose, v. 2140.)] — 2° S'abaisser, s'humilier :

On doit son signor foi porter,
Et *souploiier,* et déporter ;
Ciertes ausi doit on sa dame. *(Mousk. p. 826.)*

3° Se soumettre :

Je ki ne me puis partir
De celi vers cui me *souploi.* *(P. av. 1300, III, p. 1261.)*

4° Favoriser :

. . . . Vous dirai-gie ?
Nostre prelat sont enragie,
Si sont decrestistre, et devin
Je di por voir, non pas devin,
Qui por paor à mal se ploie,
Et à malfaitor se *souploie,*
Et por amor verité lesse. *(Ms. 7218, f. 325.)*

2. Souploier. [Suppléer : « De haute honor « sui en voie Quant en telle (dame) ai men cuer mis « Ou toute valor *souploie* Et où tout bien est assis. » (Couci, p. 120.)]

Soupoiz. Soupçon :

Normanz cele nuit gaitierent,
Et toute nuit armez veillierent :
Toute nuit furent en *soupoiz,*
Quer dit li fut que li Engleis,
Celle nuit tresqu'à euls iroient,
Et celle nuit les assaudroient. *(Rou, p. 298.)*

Soupoulir. Ensevelir ; on lit dans la description de Jérusalem :

Et là tout droit où li Judeu
Crucefiierent le fil Deu,
Fu Adans li premiers hons mis,
Et entierés, et *soupoulis*,
Et Eve sa feme avoec lui,
Par qui nous euimes l'anui
De la pume qu'Adans manga,
Dont li fius Dieu puis nos venga. *(Mousk. p. 279.)*

Soupoutreau. Poutre de dessous. (Cotgr.)

Soupouture. Sépulture :

Quant il est à la mort venus,
Soupouture ot et biele, et bonne. *(Mousk. p. 9.)*

Souppe. [1° Tranche de pain pour potage, parfois rôtie : « Les compagnons d'icelles nopces « porterent le cochet autrement dit le plat de « l'espousée en une taverne, où ilz firent plein plat « de *souppes* crotées. » (JJ. 195, p. 806, an. 1472.)] — « Après qu'il eut ouy messe, print une *souppe* « en vin, puis print congé du chevalier. » (Gér. de Nev. 2e partie, p. 42.) On donnait aux nouveaux chevaliers du Bain une *souppe* au vin. — « Veez ce « mangeur de *souppes*, humeur de brouetz. » (Le Jouvencel, p. 30.) — « Faire ses *souppes*, » faire son profit ; nous disons faire ses orges : « Le chan- « celier a legierement passé, et scellé lettres de « dons excessifs sans faire quelque resistence : et « les particularitez seront trouvées par les comptes « de Michel de Sabulon...... et de plusieurs autres, « qui ne se sont pas fains d'y faire leur *souppes*. » (Monstrel. I, p. 161.) — « Faire, rendre, tremper, « requérir, avoir, de tel, ou d'autel pain *souppe*, » rendre la pareille : « Meurtre requiert d'autel pain « *souppe*. » (Al. Chart. p. 720.) — « Il eut de tel « pain *souppe*. » (Cretin, p. 201.) — « Je pense que « vostre jousteur vous viendra asprement assaillir, « et pour ce entendez à vostre fait, et ne le fuiez « point, ains attendez franchement sa venue, et, à « vostre povoir, rendez luy de tel pain *souppes*. » (Percef. V, f. 9.) — [2° Potage : « *Souppes* de prime, » breuvage monastique composé de fromage et de pain fait en potage ou de persil haché mis sur le pain avec de la graisse. (Rab. I, p. 132.) — « Donner « une *souppe* à quelqu'un, » l'apaiser par une faveur : « On leur donna à tous deux (Montpensier « et le cardinal de Bourbon) ceste petite *souppe* à « la gorge (ainsi parloit on) qu'ils seroient les chefs « du Conseil. Et sur ce encor, la reyne les sceut « bien mener et plastrer, qu'ilz se sentirent encor « très heureux de ce petit morceau. » (Brantôme, V, page 14.)]

Souppé. Traité : « Furent mal *souppés* et mal « couchés. » (Doctr. de Sapience, f. 4.) — « Par « Dieu, dist il, j'ay grand paour, si nous sommes « logez, que nous ne serons gueres mieux *souppez*. » (D. Florès de Grèce, f. 114.)

Souppechon. [Souci, inquiétude : « Toudis « estoit en grant *souppechon* dou secours d'Engle- « terre que elle atendoit. » (Froiss. IV, p. 16.)]

Souppechonnavle. [Qu'on peut soupçonner : « Pour chou que li dit religieus ne sont mie gent « *souppechonnavle*. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1875, p. 233, an. 1320.)]

Souppechoneusement. D'une manière suspecte : « Et moururent tou doi asset *souppechoneu-* « *sement*. » (Froiss. II, p. 212.)]

Souppelette. Diminutif de *souple ;* on dit des abeilles, dans l'Opuscule de P. Enoc, p. 73 :

Jadis fille bien merveille,
Mais à qui Jupin changea
Les deux bras, et arrengea
Au lieu d'eux, deux aislerettes,
Lesquelles pourroient *souppelettes*,
Suporter si gentil corps,
Du travail tousjours recors.

Soupper. Repas du soir : « Tel repaist qui avant « *soupper* verse. » (Cretin, p. 208.) — « Aujourd'hui « nous employons les potages et viandes bouillies « à nos disners et les rosties à nos *souppers ;* chose « tournée en tel usage chez nous que ce grand « chancelier de l'Hospital, voulant introduire la « frugalité en France, fit par edit particulier def- « fenses d'user d'autres viandes que du bouilly à « disner, et reserver le rosty pour le *soupper*. » (Pasq. Lett. II, p. 547.)

Souppier. Mangeur de soupes ; soupière. (Cotg.)

Soupplement. Avec souplesse : « Voyant un « asne qui gagnoit l'avoine, et se relevoit fort « *soupplement*, après s'estre bien veautré dans la « poussière. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 454.)

Souppleyer. [Suppléer : « Que le deffault de la « foiblesse de mon savoir soit *souppleyé*. » (Christ. de Pisan, Charles V, prolog.)]

Souppous. Suppôt. (Cotgr.)

Souprenant (à). A l'improviste :

I cuide entrer *à souprenant*. *(Brut. f. 39.)*

Souprendre. 1° Vaincre, surmonter : « Ce « n'est pas moindre chose de soy hardiment, et « chevaleureusement deffendre encontre celluy que « on ne *souprent*, qu'il est de celluy gentement « maintenir encontre celluy de qui il peult faire « son vouloir. » (Percef. I, f. 145.) — [« Doucement « sui engigniez et *soupris ;* Car, s'ele veut, longue- « ment serai pris. « (Couci, XVII.) — « Les iols a « gros, vairs et rians, Bien envoisiés et *soupren-* « *dans*. » (Partonop. v. 560.)]

Soupresure. [Surprise, tromperie : « Grant « malice est de ainsi fere, et si en ont été maint « deceu, car tele *soupresure* ne les excusa pas ; si « il sont au fait faire et il y mettent conseil. » (Beaum. ch. XXXIX.)]

Soupris. 1° Entrepris :

Quant il ooit uns cevalier
Nonmer, qui faisoit à proisier,
Si le retenoit de mesnie,
Et donnoit à sa compaignie
Les grans dons, et as bacelers
Qui *soupris* avoit li esrers
Et li tornoi, k'il poursivoient ;
Et, pour çou, toutes gens l'amoient. *(Mousk. p. 782.)*

2° Surpris :

A lui parole en itel guise
Graelans vous m'avez *souprise*,

Je vous amerai vraiement ;
Mais une cose vous deffent,
Que ne dites parole aperte,
Dont nostre amor soit descoverte. *(Ms. 7989², f. 67.)*

Soupsonneusement. Avec suspicion : « De « ceste seconde dame de Luxembourg.... eut le roy « (Charles le Bel) un fils, qui mourut moult jeune, « et la dame tantost après, à Issoudun en Berry : « et moururent tous deux assez *soupsonneusement ;* « de quoy aucunes gens furent encoulpés, en der- « riere, couvertement. » (Froiss. I, p. 26.)

Souptiu. [Ingénieux : « Moult ot en Vregille « saige homme Et *souptiu ;* car il fist à Rome Une « chose moult engigneuse, Moult *souptieue* et moult « mervilleuse. » (Cléomadès.)]

Soupurer. [Suppurer : « Li venims se il (les « Psilles) se teussent, feist ses plaies enfler et *sou-* « *purer*, et s'espandit par les voinnes. » (G. de Tyr, Contin. II, p. 582.)]

Souquet. [Droit d'octroi sur le vin, au reg. de la sénéchaussée de Sommières, f. 25, an. 1431.]

Sour. [*Prép.* Sur : « *Sour* le confort et conduit « de Jehan de Haynnau. » (Froiss. II, p. 83.) — « *Sour* l'aage de vint ans. » (Mén. de Reims, § 22.) — « Orent grant envie *sour* le roi. » (Id. § 29.) — « Vous le jurerez *sour* vostre loi. » (Id. p. 33.)]

Sovrain. [Souverain : « Et por ce que noz avons « dit que sapience est le *sovraine* vertus de toutes « celes qui doivent estre en bailli. » (Beaum. I, p. 4.) — « Et por ce vos prions nos por Dieu et por « ce que faire le devez, comme sires *sovrains*, que « vos anvoiez teus gens de vostre conseil, qui vostre « heritage et vostre raison puissent attendre et « retenir. » (Cart. de Champagne, f. 275, an. 1261.)]

Sovraineté. [Souveraineté : « Si come on « voit toute jor que se cil d'Artois........ pledent « ensanble par devant le roy à Paris d'aucuns apiaus « qui sont fet à li par reson de *sovraineté* ou d'au- « tres cas qu'il a sor ses songés. » (Beaumanoir, chap. LXI, p. 72.)]

Souratendre. [Attendre l'arrivée de quelqu'un, dans Froiss. III, p. 447 ; IV, p. 254 ; X, p. 7.]

Sourbée. [Gerbe : « Chascuns qui ara autres « bestes à charrue porra mettre ses chevaus à la « charrue un tor au gayn pour coitier ses *sourbées.* » (JJ. 60, p. 220, an. 1312.)]

Sourc. Souche : « Il se trouva auprès d'un hault « et puissant arbre, et estoit l'eaue montée tant « hault qu'elles advenoit jusques aux branches, et « lors quant le chevalier vit son cheval lassé, il se « print aux branches, et monta en ung *sourc*, « tenant tousjours son cheval par le frain, en luy « eslevant la teste hors de l'eaue. » (Percef. III, 127.)

Source. 1° Féminin de l'ancien participe *sours*, du verbe *sourdre :* « Telles que guerres en sont « *sources*, et dont les ruisseaulx ne sont encor pour « ce jour estanchez. » (Hist. de la Toison d'or, I, p. 121.) — 2° Endroit par où l'eau s'échappe : « Le « roy (d'Angleterre) se departit de l'église.... pour « venir au palais : et y avoit ou milieu de ce palais, « une fontaine qui rendoit vin blanc, et vin vermeil, « par plusieurs *sources.* » (Froiss. IV, p. 339.)

Sourcé, ée. Sorti d'une source. (Cotgr.)

Sourceinte. [Ceinture : « 3 *sourceintes* de « soye merveilles. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 65.) — « Une *sourceinte* de paon, une bourse et un « aguillier. » (Id. p. 80.)]

Sourcerie. [Sortilège, maléfice de sorcier, au reg. JJ. 120, p. 170, an. 1382.]

Sourchain. [Ceinture, comme *sourceinte :* « Larges chaintures et *sourchains*, Dont il ne sont « par dessus chains. » (Riche homme et Ladre.)]

Sourchelon. Maladie des éperviers. (Cotgr.)

Sourci. [Sourcil : « Tousjours l'esprit joyeux « porte haut le *sourci.* » (Rons. p. 258.)]

Sourcieus. [Sourcils : « Les *sourcieus* a baissiés « et relevez. » (Aubri, p. 176.)]

Sourcil. [« Il roelle les yeulx, les *sourcils* va « lever. » (Enf. Haymons, v. 700.)] — « Il respondit « avec un *sourcil* merveilleusement sévère. » (Des Acc. Bigarr. p. 6.) — « Le faucon parfait, doit avoir « les *sourcils* blanches, et la teste grisette. » (Mod. f. 109.) — « Dressant les *sourcilz* par dessus le « front. » (Cartheny, Voy. du chev. err. f. 10.)

Sourcilier, ere. Qui appartient aux sourcils. (Cotgrave.)

Sourciller. Remuer les sourcils en signe de dédain : « Je seray toujours d'avis qu'on ne doit « *sourciller* contre la venerable ancienneté. » (Rech. de Pasq. liv. IX, p. 866.)

Sourcilles. Pluriel féminin de *sourcil :* « Rudes « et grandes *sourcilles.* » (Rab. V, p. 187.)

Sourcilleux. 1° Austère : « Jodelle estoit d'un « esprit *sourcilleux*, et voyant que tous les autres « poëtes s'adonnoient à la célébration de leurs « dames, luy, par un privilége spécial, voulut faire « un livre qu'il intitula *Contramours.* » (Pasquier, Rech. p. 614.) — [« On a grant tort de la (philoso- « phie) peindre d'un visage renfrogné, *sourcilleux* « et terrible. » (Mont. I, p. 175.) — 2° Haut, élevé comme le sourcil de l'homme : « Jà les monts *sour-* « *cilleux* commencent à jaunir Sous le char de ce « dieu qu'ils regardent venir. » (Garnier, Hippol. I, page 232.)]

Sourcins. Diminutif de *sources :* « En ceste « maniere peut on aler es mares et es *sourcins* « pour prendre les bequaches et les oiseaux de « rivière. » (Mod. f. 188.)

Sourcir. [Ressortir : « Et aussi une partie de- « mourant sous monsieur de Sali, qui *sourcist* « devant monseigneur le duc à Châteauneuf. » (1404. Usage des Bordes, Brai Bonnée ; L. C. de D.)]

Sourclave. Fausse clef : « Les coffres dudit « Jehan Vivet ont esté ouvers par *sourclaves* ou « autrement. » (JJ. 115, p. 285, an. 1379.)

Sourcoel. Sourcil :

Chief, chevelure, front joli
Sourcoel, entroeil, menton poli. *(Poës. de Froiss. p. 182.)*

Sourcot. [Surcot : « Li rois sist à table en draps « vermauls d'escarlate fourrés d'hermine et en « *sourcot* sans mances. » (Froiss. IV, p. 426.)]

Sourcourir. Se dérober à :

. . . . . . Tous amoureux
Sont gouliars, ou temps qui court,
Et que le plus secret d'iceux
Veut bien qu'on dit à la court
Qu'aucune il en tienne court ;
Dont pour certain qu'omme dit à dame
A vérité dire *sourcourt*
Et ne doit estre creulx d'ame. *(A. Chart. p. 708.)*

Sourcours. [Attaque, dans Froiss. XIV, p. 142, aux variantes.]

Sourçoyant. Sortant de sa source :

Bien que le lait *sourçoyant* par la plaine
Iroit blanchir le sein de l'ocean. *(Perrin, p. 57.)*

Sourcy. Sourcil :

Marcher d'un grave pas, et d'un grave *sourcy*,
Et d'un grave soubris à chacun faire feste.
(Œuv. de Joach. Du Bellay, p. 404.

Sourd. [1° Qui a l'ouïe défectueuse : « *Sourd* « comme un pot. » Les anses d'un pot étaient dites oreilles, mais elles n'entendaient pas.] — « Faire « le *sourd* de l'oreille. » (J. Molinet, p. 123.)

Cesar avant s'entrepasse,
Sourde oreille fist. *(Brut, f. 37.)*

« Il n'y a point de pire *sourd* que celui qui ne « veut pas entendre. » (Cotgr.) — « *Sourd* comme « un tapis. » (Id.) — [« En aoust les gelines sont « *sourdes*, » la ménagère appelle en vain ses poules quand elles trouvent à manger partout ; au figuré, les gens sont sourds aux conseils qu'ils ne soient sans ressource. (Leroux de Lincy, II, p. 91.)] — « Vous parlez à un *sourd*. » (Oudin.) — « Frapper « comme un *sourd*. » (Id.) — 2° Peu bruyant : « Toutes fois, à cause de celle jouste, la feste en fut « plus *sourde*, et y eut depuis peu de prouesses « monstrées. » (Percef. III, f. 158.) — 3° Qui se fait de nuit : « *Sourd* guet. » (Fénin, Charles VI, p. 488.) — 4° « Nombre *sourd*, » nombre dont on ne peut pas faire un carré parfait. (Cotgr.) — 5° « Teincture « *sourde*, » teinture commune qui ne se fait qu'avec des herbes. (Id.) — 6° [« Les tenailles *sourdes* sont « celles qui n'ont pas concavité. » (De Mondev. 36.)

Sourdaue. Source :

En la cort, une fosse avoit,
Qui ot cousté cent mars d'argent,
Grans, et parfont moult durement,
Où il cuidoient faire un puis ;
Mais n'i pooient trouver conduis,
Ne nulle *sourdaue* par nature. *(Ms. 7615, II, f. 130.)*

Sourdault, Sourdaude. 1° « L'homme ou la « femme qui ne sont du tout sourds, mais entre « oyent si on leur parle bas, ou bien oyent si on « leur parle haut. » (Monet.) — 2° [Qui fait le sourd, sournois : « Ceste beste (Claude) s'esveilla en sur- « sault (au sujet de Messaline) ; on a souvent pire « marché de ces *sourdauds* endormis. » (Mont. III, p. 151.) — « Telle humeur active lui plaisoit fort (à « François Ier) en ses enfans, et aux gentilhommes « françois, ne les estimant point s'ils estoient son- « geards et *sourdauts* et endormis. » (Brant. III, p. 180.)]

Sourdement. [« (Je désire mourir) quietement « et *sourdement*. » (Montaigne, I, p. 168.)]

Sourdent. [1° Dent plus longue que les autres chez le cheval, surdent : « On lime les dents quand « elles poussent oultre les autres et font desplaisir « à mascher et à la personne, comme on voit aux « *sourdents*. » (Paré, XV, p. 27.)] — 2° Rancune ; on lit d'une joûte entre Du Guesclin et Blambourc, chevalier anglois : « Les Anglois tenoient à enviz « leur convenans, et tous jours y avoit un *sour-* « *dent*, et moult se doubtoit qu'il n'y eust trayson. » (Hist. de Du Guescl. par Mén. p. 38.)

Sourdeour. Sourdaud :

Se bien nous en chiet, bien sera,
Se malement, il nous harra,
Se no sommes ly *sourdeour*
Qui de cest champ n'aions l'onnour,
Honte et dommage recevron,
Et la haynes Artur aron. *(Brut, f. 91.)*

Sourdesce—esse. Surdité :

L'oreille aussi pour vous se desbouchoit,
Et la *sourdesse* en rien ne l'empeschoit. *(Jam. p. 303.)*

Impaciens de sa vieillesce,
. . . . Plain est de *sourdesce*. *(Desch. f. 535.)*

Sourdine. 1° Epinette dont les cordes touchées par des pièces de bois recouvertes de drap rendaient un son sourd et mystérieux. Au ballet dansé à cheval à Florence, l'an 1608, à l'occasion des noces du prince de Toscane : « On vit huit sirenes « avec des fiffres, et des *sourdines*. » (Le P. Menestr. des Tourn. p. 175.) — 2° « Son de la trompette [ou « du tambour] quand il faut marcher à petit bruit. » (Daniel, Mil. fr. liv. VI, p. 533.) — Guillaume de la Taissonière a intitulé un de ses ouvrages : « *Sour-* « *dine* royalle, poème sonnant l'à bouteselle, « l'à cheval, et à l'estendart à la noblesse catho- « lique de France, pour le secours de nostre roy « tres chrestien Charles IX. » (Du Verdier, Biblioth. p. 510.) — « Faire battre aux champs *à la sour-* « *dine*. » (Mém. de Bassomp. III, p. 406.) — [« Le « Lau ayant fait sonner la *sourdine* perça de sa « cavalerie avant jour. » (D'Aub. Hist. II, p. 138.)] — *Express. adv. :* « De *sourdines*, » sans bruit, dans Mousk. p. 299. — [« Et puis à jour couchant « en trois coups de *sourdine* aians chassé par « rudesse hommes et femmes du village, sortent, « et par petits chemins esquivent une lieue. » (D'Aub. Hist. II, p. 448.)]

Sourdit. Susdit : « En prenant vingt de ceux de « la dite ville des plus coupables, dont le *sourdit*, « et le seigneur de Duras seroient les premiers, « pour en faire justice selon qu'il appartiendroit. » (Mathieu de Coucy, Charles VII, p. 653.)

Sourditte. [Débauchée : « On faisoit d'une « proide femme, une femme *sourditte*, et d'une « femme *sourditte*, une proide femme. » (Hist. de Liège, II, p. 451, an. 1424.)]

Sourdois. Mauvais renom ; Monstrelet, t. III,

p. 3, dans des vers contre les désordres de l'état, dit :

Mirez vous icy, ducs et roys,
Qu'en la fin n'ayez le *sourdois*,
Et s'en la guerre allez tel erre,
Seurs soyez que vous perdrez terre :
Car bien payer acquiert amis,
Mal payer acquiert ennemis.

[« Quant je vous enquis *sourdois* Tout ce que dis « par mon gabois. » (Fabl. II, f. 114.)]

Sourdon. [Coquillage, sorte de bucarde : « Sur « la grande necessité des Rochelois (pressés par la « famine), le havre fut rempli d'une monstrueuse « quantité de *sourdons* et petoncles. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 53.)]

Sourdre. 1° Sortir de terre, en parlant des eaux douces ; monter, en parlant de la mer : « Liqueur « *sourdante* d'icelle fontaine. » (Rab. V, p. 194.) — « Eurent.... beaucoup à souffrir aucuns, pour la « mer qui *sourdoit*, et venoit souvent en plusieurs « logis. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 188.) — 2° [Se lever, se redresser : « Il se leva sur pied « et battit tant madame qu'elle ne se pouvoit *sour-* « *dre*. » (Louis XI, 39[e] nouvelle.)] — « Que l'on se « mette derriere un buisson, et tendre son arc, et « empoigner sa sayette... et se mettre à genoulx, « et quant les bouffées de vent viennent, l'en se « doit *sourdre*, et... se la beste viande, ...on la doit « avecques la bouffée de vent approuchier. » (Mod. fol. 81.)

Lors de crier pas ne m'achoise
Quant les las merchiez fui veant
A peine me *sours* en seant,
Mes autre chose ne poi fere,
Fors souspirer, crier, et brere,
Que toute la force oi perdue. *(Ms. 7218, f. 280.)*

3° En fauconnerie, faire lever, faire partir devant soi : « Ainçois que (le faucon nouvelet) se amatisse « d'aller après l'autre (le faucon hautain) qu'on lui « *sourde* les oyseaulx... et s'il prent l'oisel, donne « luy à manger emmi la poitrine... » (Mod. f. 64.) — 4° S'élever dans l'air, en fauconnerie :

Le vol d'un heron bien montant
Est-ce point chose deduiant
Qui monte hault jusques aux nues,
Le faucon lui fait des venues,
Et par derriere, et par devant,
Ainsi vont ensemble *sourdant*
Que l'on ne scet que tout devient. *(Mod. f. 149.)*

5° S'élancer, apparaître : « Si se mist à chemin « par devers le chastel, et n'eust gueres allé avant, « quant il veit *sourdre* ung chevalier armé de toutes « armes, appareillé de la jouste, qui venoit contre « luy, à grant randon. » (Percef. v. V, f. 59.)

A tant lor vint dire une espie
Que lor gent estoit despartie ;
Les viles aloient ardant,
Querant proie, vilainz prenant,
Donc *sourstrent* Normanz d'un vantel :
Avant firent, avant Neel.... *(Rou, p. 206.)*

6° Descendre de : « Tant cum aulcun soit qui « demourger qui du genre masculin *sourge*. » (Cout. de Norm. en vers, f. 38.) — 7° Prendre son origine, surgir, se produire : « Par lesqueles guerres « moult de mauls et de violenses *sourdirent*. » (Froiss. III, p. 331.) — « Mieux valoit que il laissast « aler aucune cose dou sien que plus grans mauls « en *sourdissent*. » (Id. VII, 483.) — « Ne puissent « cy après *sourdre* aucuns debats, procès, ou diffe- « rens. » (Mat. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 663.) — 8° Retirer : « Puis *sourdent* la corde plommée, « et tirent à eux le filé, si est le loutre pris. » (Mod. fol. 59.) — 9° Lever, ôter : « Nous, ladite main de « mondit seigneur qui mise avoit estée en iceux « heritaiges et possessions... avons *sourcé* et levé, « *sourdons* et levons à plain, au prouffit desdittes « religieuses, prieuse et convent de Saint-Loup... » (1402. Sentence de main-levée en faveur des religieuses de Saint-Loup ; L. C. de D.)]

Sovre. [Sur : « Chi rex eret à cels dis *sovre* « pagiens. » (Eulalie.)]

Soure. Troupeau de porcs : « Si un herde de « bestes armelines, *soure* de porcs ou troupeau de « bestes est repris sous un mesme paistre, il n'y a « qu'une amende. » (Cout. Gén. t. II, p. 886.) — [« Lesquelx gens d'armes prindrent une *soure* de « porcs, de laquelle s'en adira un porc. » (JJ. 173, p. 68, an. 1424.)]

Sourement. [Sûrement : « Passez les porz « trestut *sourement*. » (Rol. v. 790.)]

Sourfait. Outrage, sacrilège ; Charlemagne apprenant que les Sarrazins s'étoient emparés du S[t] Sépulcre et l'avoient profané :

La nuit se couça l'emperere,
Mais là ne pot de son cuer rere
Le grant auni, et le *sourfait*
Que del sepucre avoient fait
Turc, et Sarrasin, et paien. *(Mousk. p. 261.)*

Sourgé. Fraîchement rasé. (Oudin.)

Sourgeon. [Petit jet d'eau, surgeon : « Suivez « les (fleuves) jusques à leur source, ce n'est qu'un « petit *sourgeon* d'eau à peine recognoissable. » (Mont. v. II, p. 349.)]

Sourget. [Surget : « Puis l'en recoust à *sourget*. » (Ménag. t. II, p. 5.)]

Sourgeter, gieter. [Héberger : « Item des « houliers, des houlieres, des banis, des banies ; « que nulz soit si hardis qu'il les herbert ne *sour-* « *giet* en leur maison. » (Liv. rouge d'Abbeville, art. 4.) — « Andrieus Lesquos et Leurenche sa « femme ont forjuré le ville... pour larrons qu'il « *sourgetoient* et herbergeoient en leur maison. » (Id. f. 95, an. 1288.)]

Sourgir. [Surgir : « Les dames *sourgent* de toutes « pars, De courroux et d'ire enflammées. » (Lai d'Ignaurès.) — « La royne advertie comment en ce « port *sourgeoit* le beau et pompeux convoy de vos « vaisseaulx. » (Rabel. Pantag. IV, p. 36.)]

Sourgon. [Source : « Une fontaine qui rendoit « vin blancq et vin vermeil par plusieurs *sourgons*. » (Froissart, XVI, p. 208.) — « Li vrais *sourgons* « d'amours. » (Id. Poës. I, p. 350, v. 82.) — « De « *sourgons*, » de plein jet. (Id. p. 352, v. 159.)]

Sourhaucher. [Accroître, augmenter : « L'en-

« fés thehi et amenda Et son lignage *sourhaucha.* » (Vie de J. C. dans D. C. sous *Superaugmentare*.)]

Souriceau. Petit d'une souris. (Oud.)

Souricier. Preneur de souris. (Cotgr.)

Souriecte. Diminutif de *souris :* « *Souriecte* « qui a les dens agus. » (Desch. f. 38.)

Sourjons. [Source, jet d'eau : « Et bouloit li » *sourjons* par moult grant melodie. » (Brun, v. 1545.) — « Car ce semble fins ors quand li *sour-* « *jons* ondie. » (Brun, v. 1241.)]

Sourire. [Rire en dessous : « Quand le comte « (de Flandres) passa parmi eux, ils (les blancs « chaperons) *sourirent* et moult follement le regar- « derent. » (Froiss. Buchon, II, II, p. 60.)]

1. Souris. [Action de sourire : « Devis entre « rompus d'un gracieux sourire, *Souris* qui me « retient le cœur emprisonné. » (Rons. v. 180.)]

2. Souris. [1° Quadrupède rongeur : « Icellui « Guillaume se print à dire qu'il brusleroit les « *souriz* des supplians, qui vault autant dire en « langaige du pays qu'il brusleroit leurs maisons, « eulx et leurs mesnages. » (JJ. 178, p. 149, an. 1446.) — « Là où n'a point de chat la *souris* se tient fiere. » (Cuvel. v. 17774.) — « Nous les arons comme *souris* « Atrappés en la ratouere. » (Liv. du bon Jehan, p. 723.) — « Nouvelles ont couru en France Par « maints lieux, que j'estoye mort.... Si fais à toutes « gens savoir Qu'encore est vive la *souris*. » (Ch. d'Orl. Ball. p. 124.) — « Le seigneur de Sedan estoit « la *souris* d'un pertuis. » (D'Aub. Hist. III, p. 295.)]

La *souris* qui n'a qu'une entrée
Est incontinent hapée. (*Cotgrave.*)
Tost attrapée est la *souris*
Qui n'a pour giste qu'un pertuis. (*Id.*)

« De grand desseing une *souris*, » c'est notre *parturient montes, nascetur ridiculus mus.* (Id.) — « *Souris* chauves, » chauves-souris. (Fouill. Fauc. f. 46.) — « *Souris* du palais, » les procureurs, les avocats. (Oudin.) — « *Souris* araigneuse, » souris des champs, mulot. (Cotgr.) — « Faire la *souris.* » (Oudin.) — « Nos *souris* ont soif. » (Id.) — « On « entendroit une *souris* trotter, » on garde le silence. (Id.) — 2° [Mollet de la jambe ; il est sujet à des crampes, à des *fourmis* dites encore *souris*, au XVIIe siècle : « Cette *souris* de douleur qui lui « court (au chevalier de Grignan) à une main, puis « à l'autre, est aujourd'hui au genou. » (Mme de Sévigné, 3 nov. 1688.) — « Le coup chey d'aventure « sur la *souriz* de la jambe dudit Regnault. » (JJ. 121, p. 227, an. 1382.)]

Sourisseau. [Petit d'une souris. (Cotgr.)]

Sourisson. Même sens. (Id.)

Sourjuveigneur. Voir le suivant : « En fiefs « où il n'est deu que simple obéissance, sans rente « ny r'achapt,.... si le prisage est fait, et il y ait « *juveigneurs*, on doit apprecier le fief que les « *juveigneurs* auroient et tiendroient ; partage « chacun vingt solds six deniers de rente ; et du « *sourjuveigneur* trois deniers de rente, que celuy « tiers *juveigneur* auroit. » (C. G. II, p. 769.)

Sourjuveigneurie. « De même que la *juvei-* « *gneurie* est lorsqu'un ainé donne à son cadet, ou « à son frère *juveigneur* une terre à tenir de lui « comme *juveigneur* d'ainé ; de mesme quant le « puisné, ou ses descendans qui tiennent en parage, « donnent à leurs puisnez une portion de leur terre « à tenir d'eux comme *juveigneurs* d'ainé, cette « seconde *juveignerie* par rapport à la premiere « est une *sourjouveigneurie*, ou *soubs-juveigneu-* « *rie.* » (Laurière.)

Sourmontant. [Excédant : « Li *sourmontant* « ne doit ne paage ne vante. » (Péages de Dijon, B. N. anc. 4653, f. 24.)]

Sourmonter. [1° Tourner : « Car li cuens de « Saint Pol *sourmonta* l'ost et les prist par derriere. » (Mén. de Reims, § 285.) — 2° Dépasser : « Et seroient « (les machines de guerre) si hault que il *sourmon-* « *teroient* les murs. » (Froissart, IV, p. 330.) — 3° L'emporter sur : « Chascun vouloit *sourmonter* « ou ressembler l'un l'autre. » (Id. XI, p. 251.) — 4° Vaincre : « Force les *sourmonta.* » (Id. IV, p. 342.) — 5° Soumettre à sa volonté, maîtriser : « Mès cils « Jaquemars d'Artevelle avoit jà si *sourmonté* toutes « manieres de gens en Flandres, que nuls n'osoit « contredire à ses opinions. » (Id. II, p. 381.)]

Sournette. [Sornette, plaisanterie : « Ung « nommé Chapponay.... tira à part le suppliant, et « lui dist à secret que s'il vouloit venir devers le « soir,...... qu'il verroit une bonne *sournette* ou « esbatement. » (JJ. 181, p. 163, an. 1452.)]

Sournois. [1° La brune. (Mém. de Mezerai, II, p. 171.) — 2° Homme en dessous. (Oud.)

Sournom. [Surnom : « Nommez mon nom et « mon *sournom.* » (Hist. litt. de la France, XXV, 35.)]

Sournommer. [Qualifier à faux : « Desirs, « avés vous mis vostre homme Et cels, qui pas ne « me *sournomme*, Respondi. » (Froissart, Poës. I, p. 113, v. 3830.)]

Sourolle. [« Lesquelz prindrent debat ensem- « ble.... à l'occasion de certaine *sourolle* alumée, « dont l'un d'eulx avoit frappé l'autre. » (JJ. 181, p. 69, an. 1451.)]

Souronder. [Abonder : « Et moult grant beauté « li *souronde.* » (Froiss. Poës. I, p. 143, v. 1912.)]

Souros. [Suros, tumeur osseuse : « Tuit faucon « qui ont les piez gros et les genoils plains de nous « autressi comme *souros.* » (Brun. Latin. Trésor, p. 203.)]

Souroste. [Paysan inférieur à l'*hôte* (voir ce mot), dans D. C. sous *Subhospes*, an. 1288.)]

Sourpelis. [Surplis : « Item, quatre aumuces, « 6 *sourpelis.* » (N. C. de l'Arg. p. 65.) — « Supera, « manche de *sourpelis* vel chemise. » (Glossaire latin, 7692.)]

Sourplus. [Reste : « Or ordonnés dou *sourplus.* » (Froiss. IV, p. 7.)]

Sourprendre. [Saisir, déconcerter, surpren- dre : « Et la mesnie au roi retindrent la galie et « ceus qui estoient dedenz, car il furent si *sourpris*

« qu'il n'orent pouoir d'eus deffendre. » (Mén. de Reims, § 9.) — « Li grace et la fine biauté que jou « ay veu et trouvet en vous m'ont si *sourpris* et « entrepris qu'il convient que je soie vos vrais « amans. » (Froiss. III, p. 456.)]

Sourquerre. [Attaquer : « Li rois estoit gardés « d'aucuns chevaliers et esquiers à la fin que il ne « fust trop avant *sourquis*. » (Froiss. V, p. 245.) — « Je voel que à l'ostel de Labreth, tu ne faces point « de guerre, se il ne te *sourquierent* ou efforcent. » (Id. X, p. 79.)]

Sourrire. Sourire :

Si commença à soy *sourrire*
Et en fut joyeulx, à vray dire. *(V. de Charles VII, p. 107.)*

Sourronde. [Saillie d'un toit : « Gadifer de « Bacquerot estant soubz la *sourronde* de la maison « Jehan le Waast. » (JJ. 176, p. 76, an. 1441.)]

Soürs. [Tranquille : « *Soürs* est Carles que nul « home ne crent. » (Rol. v. 549.)]

1. Sours. [Sourd : « Il n'est si mavais *sours* que « chius ch' oïr ne voeilt. » (Baud. de Seb. X, p. 364.)]

2. Sours. [Participe passé de *sourdre :* « Quant « Guillaumes d'Orenge tout .I. val lor est *sours*. » (Elie de S. Gilles, v. 645.)]

A Jupiter est joie *sourse*,
Quant voy son fils à soy venant. *(Desch. f. 455.)*

Soursailli, alli. 1° Etourdi, éventé : « Toutes « gentils femmes et nobles pucelles de bon lieu « doivent estre de doulce maniere, humbles et « fermes d'estat et de manieres pou emparlées ; et « respondre courtoysement, et n'estre pas trop en« viées, ne enresvées, ne *soursaillies*, ne regarder « trop legierement. » (Le chev. de la Tour, instruc. à ses filles, f. 8.) — 2° Présomptueux, téméraire :

C'est drois que tels perils on doubte,
Car pour faire le *soursailli*,
A on moult tost souvent falli
A renon, et à bonne grasce. *(Froiss. poës. p. 140.)*

Soursaut. [Sursaut : « A cel mot Jehans l'en« tendi ; S'est tressaillis tout autressi Com cil qui « en *soursaut* s'esveille. » (Bl. et Jehan, v. 479.)]

Sourse. [Source : « Nostre Dame sainte Marie, « Qui fontaine est de cortoisie Et de douceur *sourse* « est et dois. » (G. de Coinci, du cierge.)]

Soursemé. [Qui a des grains de ladrerie : « Char *soursemée*. » (Statuts des bouchers d'Abbeville, art. 4.)]

Soursomme. [Surcharge : « Mais on dist piece « à que la *soursomme* abat l'asne. » (Ménestrel de Reims, § 466.)]

Sourt. [Sourd ; d'où « faire le *sourt*, » faire la sourde oreille : « Elle (Jeanne d'Arc) est venue à « Baudricourt, capitaine de Vaucouleur, Et plu« sieurs fois lui fist le *sourt*, Cuidant lui oster son « erreur. » (Mist. d'Orléans, p. 384.)] — « Es grans « cours fault souvent *faire le sourt*, Qu'om ne voit « rien et qu'om ne scet parler. » (Desch.)

Sourtraire. Soustraire : « De ces trois derrains « arbres, naistra un chien qui *sourtraira* moult de « sustances de ces trois arbres. » (Mod. f. 320.)

Sourvenir. Attaquer par surprise : « Et y « *sourvint* messires Ernous de Bakchem chiaux « dou Louvion qui en la forest dou Louvion s'es« toient boutet. » (Froiss. III, fol. 122.)

Sourvenue. Attaque par surprise, dans Froiss. II, fol. 153.

Sourvie. Survie : « Et oultre que la femme pour « la *sourvie* recouvre l'empirement de ses lict et « robbes nuptiaux. » (C. G. II, p. 479.)

Sourvivre. [Survivre : « Et il la penroit à « famme, et seroit roine d'Engleterre se il *sourvi*« *voit* le roi son père. » (Mén. de Reims, § 17.)]

1. Sous. [Seul : « Le conte de Boorges prist « l'autre jor, .IIII. chevaliers ochist tous *sous*. » (Aiol, v. 3890.)]

2. Sous. Pluriel de sou : « Sexante *sous* de blans « de rente. » (Duchesne, généalogie de Châtillon, p. 58, an. 1268.)

3. Sous. Solde : « Le maistre du temple conseilla « au roy qu'il mandast par toute sa terre que tuit « cil qui *sous* vodroient avoir, venissent à li, et il « lor donroit bon *sous*. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène, V, c. 601.)

4. Sous. [Payé : « De quius seze chens livres « parisis je me tieng plainnement pour *sous* et pour « paiez. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, f. 66, an. 1299.)]

5. Sous. [Préposition ; « danser *sous* quel« qu'un, » aux sons de sa musique : « A M. d'Es« trozze il (Carles IX) luy fit donner un luth.... et « dist audict M. d'Estrozze qu'il en jouast... et puis « commanda à M. de Brissac de danser *sous* luy. » (Brant. VI, p. 142.)]

Sousaage. Minorité ; il est dit de Charles V : « Aussi voulut il borner le *sousaage* de nos roys, « jusques à ce qu'ils fussent entrez au 14 an. » (Pasq. Rech. liv. II, p. 134.)

Sousaagé. Inférieur à l'âge de : « Bos *sousaagé* « de sept ans. » (Beaum. p. 406.)

Sousafferme. Sousferme. (Sully, III, p. 398.)

Sousagié. Mineur : « En cest an (1295) Sansions « rois de Cecille mourut, qui avoit deux enfans « *sousagiez*, qu'il avoit eu d'une nonnain. » (Chr. ms. finissant en 1322.)

Sous aide. « C'est l'aide que les soustenans et « arriere vassaux doivent au seigneur duquel ils « tiennent nu à nu, pour payer par luy le droit de « loyaux et chevels aydes au chef seigneur du fief « chevel, duquel les arriere-fiefs dépendent par « moyen. » (Laur.)

Sous aumosnier. Aumônier en second : « Le « confesseur du roy, et son compagnon, l'aumos« nier du roy, et le *sous aumosnier*, ne luy presen« terent des requestes que sur ce qui regarde leurs « offices et aux heures accoustumées. » (Ordonn. t. II, p. 313.)

Sousbailly. Bailli en second. « Jean le Metayer « et Pierre Potin, prétendans l'office de prevost « *sousbailly* de Poissy. » (C. G. I, p. 15.)

Sousbaze. [Piédestal : « Le *sousbaze* du per- « ron. » (Rom. d'Alect. p. 7.)]

Sous carriere (chaise de). Chaise à porteurs : « Si le luxe et la délicatesse du siècle « continuent, il faudra enfin que quelque grand « seigneur, à l'exemple de ceux qui ont fondé des « chaires de théologie, de médecine, et de mathé- « matiques, fondent des *chaises de sous carriere* « pour faire porter proprement les illustres dans « les ruelles. » (Rom. bourgeois, liv. 1, p. 58.)

Sousceler. [Couvrir : « L'une estoit enmuselée « d'un faus visage et *souscelée*. » (Gulleville, pèler. de la vie humaine.)]

Souschambriere. Qui sert sous la femme de chambre ou sous la servante; fille de cuisine. (Cotg.)

Souschanter. Chanter la basse. (Cotgr.)

Souscié. Soucieux : « Ils furent *sousciez* qu'ilz « feroient, quant ilz virent qu'il n'avoit trouvé « secours à la cour du roy Artus. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 124.)

Sousclave. Fausse clef :

Une huche ouvry, sans froissier,
N'a gueres, ce que voulz laissier
Y laissay, et prins deux besans,
Qui ne furent pas trop pesans :
Par une *sousclave* l'ouvry
Qui mon malefice couvry. *(Desch. f. 461.)*

Sous-clavier. [Qui est sous la clavicule : « Les « deux petits muscles *sous-claviers*, un de chacun « costé, qui prennent leur origine de la partie « interne des clavicules. » (Paré, II, p. 5.)]

Souscliner. [Pencher : « Li las en sont rompu « et alasquié; D'une part le *souscline*, por poi ne « ciet. » (Aiol, v. 1951.)]

Souscœur. Péricarde. (Cotgr.)

Souscomict. [Sous comite ; dans les bagne on les nomme encore *souscom.* : « Pour le comict, « .xxiii. florins; pour le *souscomict*, .xv. fleurins. » (Les faits de la marine, dans Jal, gloss. naut.)]

Souscomptoir. Bureau des mineurs : « Le « clerc du *souscomptoir*, ou bureau des mineurs. » (N. C. G. I, p. 881 ; Cout. d'Ipres.)

Souscors. [Secours : « Cil poples est plus fiers « que lupart ne lion; Envers si faite gent nien ne « dureron Se del soudan de Perse prochain *sous-* « *cors* n'avon. » (Chans. d'Ant. II, p. 915.)]

Souscouarde. Ce qui se fait sous la queue; parlant du signe des poissons, R. Belleau, 182, dit :

. . . . Ils sont tous deux ensemble
Estroitement couplez d'un lien qui s'assemble
De l'une à l'autre queue, et qui se joinct en un :
Ce lien est marqué d'un bel astre commun,
Grand, clair, luisant et beau, et de lumiere belle,
Et ceste liaison *souscouarde* s'appelle.

Souscourir, rre. [1° Secourir, dans Froiss. II, f. 125, III, f. 452. On lit à l'imparf. du subjonctif *souscourist* id. III, f. 449.] — 2° Suppléer : « Si en « tel marché que les lais appellent mettre sa chose « à gaignage, advient quelque fortune, si que tout « soit perdu par fortune de guerre, ou de tempeste, « et que le gaigneur ne pourroit *souscourre;* tout « ce doit dechoir sur le bailleur, et non sur le « gaigneur. » (Bout. Som. rur. p. 383.)

Souscription. [Action de mettre sa signature au bas d'un acte : « (A ce concile) les prestres de « l'Eglise romaine sont assis les derniers et font « leur *souscription ;* les diacres, n'ont pas mesme « ce credit de *souscrire.* » (Calvin, instit. chrét. p. 919.)]

Souscrire. [Signer au bas d'un acte. (Voir le précédent.)]

Sousdoier. Soudoyer :

Les *sousdoiers* d'armes espient,
Leur biaus destriers souz eus ocient
Sans faire vantances, ne moes,
Car par entre les raiz des roes
Fichent lances près des moiaus,
Et leur abatent les boiaus. *(G. Guiart, f. 350.)*

Sousentendre. Recevoir en sous-ordre les observations : « I aura un prodome de par nous, « pour *sousentendre*, et prendre garde à la besoin- « gne sans ce que il façe contrainte. » (Ord. I, 384.)

Sousergent. Celui qui est au-dessous du sergent, qui lui est subordonné : « Icelui seneschal si « corrigoit et adrechoit tous les erreurs et tous les « maux, que les *sousergens* fesoient au comun « pueple.... et si corrigoit les *sousergens* de leurs « delis et de leurs mesfais que il fesoient par leur « outrage. » (Anc. Cout. de Norm.)

Sousfacher. Soulever ; ce qui suit regarde deux lutteurs :

Dont les veissiez bien souffler,
Et nez froncir, et front suer ;
Faces nercir, yex rooillier,
Sorcilz lever, sorcirs beisser,
Dens rechigner, couleurs muer ;
Testes froier, testes hurter,
Boutier, et saicher, et empraindre,
Lever, *sousfacher*, et restraindre. *(Brut, f. 9.)*

Sousfils. Petit-fils : « Les enfans survivans « succedent en tout au pere, et à la mere ; et eux « non estans, les *sousfils*, et les dits *sousfils* et « autres descendans, *usque in infinitum.* » (Cout. Gén. I, p. 77.)

Sousfraiteusement. D'une manière souffreteuse :

Vous vous deffendez
Assez *sousfraiteusement.* *(Vatic. 1490, f. 169.)*

Sousgreve. Os de la jambe. (Cotgr.)

Soushaucier. Exalter :

Au monde fu li riches *soushaucié*
Le ladre non.... *(Desch. p. 123.)*

Souside. [Subside, aide : « Il n'avoient esté « grevé ne pressé de nul *souside*, imposition, fouage « ne gabelle. » (Froiss. VII, p. 259.)]

Sousier. Inquiéter, effrayer :

A forz lances, et à espées,
Deffendent si les deux entrées,

Sanz trop *sousier*, ne remetre,
Que nus homs ne s'ose o eus metre,
Tant soit de hardie puissance. *(G Guiart, f. 286.)*

Sousis. Inquiétudes, soucis : « Li grans maus « dont j'art tout et espris, Et *sousis* qui la chiere « m'a tainte, Me fet ensi conplaindre, et esmaier. » (Poët. ms. av. 1300, t. II, p. 654.)

Sousist. Paya :

Rendist largement, et *sousist.* *(Ms. 7218, f. 124.)*

Sousjusticier. « Les *sousjusticiers* sont ceux « qui sont establis sous les justiciers à faire les « offices de droit. » (Anc. Cout. de Norm. f. 8.)

Souslever. [Soulever : « Fors que de defors « voi *souslever* Des mameletes son bliaut. » (Lai d'Ignaurès.)]

Sousleveur. Qui soulève. (Oudin.)

Sous-main. 1° *Adv.* Secrètement : « *Sous-main* « fermée, et close. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, I, p. 116.) — 2° *Subst.* Secret : « Il eut (Monsieur) « tant de precipitation à faire paroistre de l'amitié « à Monsieur le Prince, qu'il ne garda plus aucunes « mesures avec la reine, et qu'il ne prit pas mesme « le soin de lui expliquer le *sous-main* des fausses « avances qu'il fit pour le rapeller. » (Mém. du card. de Retz, II, liv. III, p. 392.)

Sous-maire. Office municipal de Bordeaux, immédiat après le maire : « Le maire, et le *sous-* « *maire* de Bourdeaux. » (J. Chart. Histoire de Charles VII, p. 225.)

Sous-mariage (Fief de). (N. C. G. I, p. 705.)

Sous-menton. Relève menton, coup sous le menton ; la même chose que *soubarbe.* (Oudin.)

Souspape. [1° Valvule : « Cela ne se peut faire « que la *souspape* de la gorge de l'homme (que les « chirurgiens appellent la luette) ne joue comme « celle des pompes. » (Palissy, p. 137.) — 2° Coup sur la gorge, soubarbe : « Si me tint, mais je li « escape, Si li rendi tele *souspape* Que tout enviers « l'ai abatu ; Jà l'eusse trop bien batu. » (Baud. de Condé, I, p. 172.)]

Souspechon. [Soupçon : « Il se met en *souspe-* « *chon* qu'il ne demande fausseté. » (Beaumanoir, VI, page 31.)]

Souspecie. Soupçonné :

Assez fut qui à Belin dist
Où Brennes ala et que quist
Bien a cuidié et *souspecié*
Quant tel plait fait sans son congié
Que tost y auroit felonnie. *(Brut, f. 18.)*

Souspeçon. [1° Soupçon : « Qui soient passez « sans saon et sans *souspeçon.* » (Ord. IV, p. 717, an. 1366.) — 2° Appréhension : « Estre en *sous-* « *peçon.* » (Froissart, Poës. II, p. 218, v. 75.)] — « Envoya le roy de Navarre son lieutenant general « et gouverneur au dit païs de Guyenne, lequel « mist toutes les Espagnes en un grand *souspeçon.* » (Mém. de Du Bell. liv. VI, f. 175.)

Souspeçonner. [Soupçonner : « Et se li acusés « ou *souspeçonnés* pot livrer pleges. » (Beaumanoir, LI, p. 3.) — « Les bouchiers d'Angiers si ont de « coustume que se il y a nul qui ait beste *souspe-* « *çonnée* de morine et nul des autres bouchiers li « ait fait assavoir que il a *souspete* de ce. » (Ord. VII, p. 254, an. 1360.)]

Souspeçonneux. [Suspect : « Quant tel larre- « cin sunt fet, la justice doit penre toz les *souspe-* « *çonneux*, et fere moult de demandes por savoir. » (Beaum. XXXI, p. 6.) — « Fuyez compaignie *sous-* « *peçonneuse.* » (Ménag. I, p. 2.)] — « Le conte de « S[t] Pol que aulcuns avoient *souspeçonneux* qu'il « ne fut aucunes fois consenti à leurs ennemis. » (Chron. de S. Denis, II, p. 40.) — « Il regarde vers « le fossé, et le voit gesir de une contenance assez « *souspeçonneuse.* » (Percef. I, f. 49.)

Par faulx rapport qui m'a voulu trahir,
Et, sanz raison, me rent *souspeçonneux.* *(Desch. f. 144.)*

Souspectioner. [Même sens : « Lesqueles « personnes ont esté ou estoient *souspectionés* « d'avoir meffait ou mepris. » (Ordonn. IV, p. 5, an. 1348.)]

Souspendement. Action de suspendre. (Cotg.)

Souspete. [Soupçon ; voir Souspeçonner.]

Souspied. [1° Marchepied : « Dès qu'il n'avoit « que treize ans, Charles VI le (Raoul de Gaucourt) « prit en son service et voulut qu'il fust son valet « tranchant ; et, pour ce qu'il estoit petit, le roy fit « faire un *souspied* où il se tenoit quant il le servoit « à table, et après qu'il avoit disné, on l'ostoit. » (Godefr. annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 778.) — 2° [Dessous d'un éperon : « Il eut le *souspied* de « l'esperon et la semelle de la botte emportée d'une « mousquetade. » (D'Aub. Hist. II, p. 455.)]

Souspir. [Soupir : « De mil *souspirs* que je li « doi par dete. » (Couci, VI.) — « Quant s'estoit « relevée, moult grans *souspirs* jetoit. » (Berte, c. 28.)] — « *Souspir* d'Alleman, » rot. (Oudin.)

Souspirable. Plein de soupirs. (Cotgr.)

Souspirail. 1° Souffle : « Guerre faite sans « bonne provision d'argent, n'a qu'un *souspirail* « de vigueur. » (Rab. I, p. 287.) — 2° Soupirail : « Le « *souspirail* de la cave. » (Percef. II, f. 33.)

Souspiraillé. Qui a des ouvertures pour que l'air entre et sorte. (Cotgr.)

Souspirement. Action de soupirer. (Cotgr.)

Souspirer. [1° Pousser des soupirs : « Pour « cest fole chose de nous, Dames qui sons mal « percevans, Quant courtoisie et beaus semblanz « Nous maine à courtoisie fere, Lors cuident tout « lor autre afere Cil *souspirant* avoir trové. » (Lai de l'ombre.) — « N'eusse pas *souspiré* en pardon. » (Couci, VI.) — « Por li m'en vais *souspirant* en « Syrie. » (Romancero, p. 93.) — « A chief de piece « revendras En ta memoire et tressaudras Au reve- « nir en effraor, Ausinc cum hons qui a paor Et « *souspirras* de cuer parfont. » (Rose, v. 2305.)] — « Fut empeschée par l'abondance des sanglots « qu'elle *souspiroit.* » (Nuits de Strapar. II, p. 81.) — « *Souspirer* à l'espagnole. » (Tahur. p. 12.) — « A cœur dolent la bouche *souspire*, » quand on

soupire, on est censé avoir de la douleur. (Cotgr.) — 2° Regretter : « Mon souverain, et très redoutable « seigneur,..... je me retourne à toy, *souspirant* « les maulx que mauvaisement j'ay fais. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 387.) — 3° Exhaler : « Les « nouvelles qui viennent de si loingtain pays, avant « qu'elles soient rendues sur le lieu, ou elles *sous-* « *pirent* comme le saffran, ou l'enrichissent comme « le drap de soie, ou il s'en perd la moitié comme « espiceries, ou se buffetent comme les vins, où « sont falsifiées comme les pierreries, ou sont « adulterées comme tout. » (Contes de Desperr. t. I, page 6.)

Souspireux. Semblable à un soupir : « Elle « jette un cry d'haleine *souspireux*, ainsi que d'une « personne qui se met tout nud en eau froide « jusques aux mamelles. » (Les XV Joyes du mariage, p. 158.)

Souspleige. Caution en deuxième ligne. (Oud.)

Sousplié. Plié, assujetti. (Cotgr.)

Sousprendre. [Surprendre : « Tu e il nous « devez des leus d'enfer deffendre, Qui adès nous « aguetent pour nos ames *sousprendre.* » (J. de Meung, *test.* p. 562.) — « Li connestables fu durement *souspris* et mua couleur. » (Froiss. V, 304.) — « Quant il virent qu'il estoient si *souspris* que il « ne pooient retourner à leur fortreche. » (Id. IV, p. 342.)] — « Dame de valour et de bonté plaine, « D'amours et de grant biauté, Pour vous sui si « pris, et si *souspris* Que vous sont tuit mi penser « De cuer sans fausser; S'en chanterai. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouh. f. 320.)

Souspresure. [Tromperie : « Lequelle serviche « nous sommes tenu de faire par nous ou par autre, « ... se il (l'abbé) ou ses commans en avoit semons « nous ou nos hoirs par raisonnable semonche sans « *souspresure.* » (Cart. de Corbie 23, an. 1300.)]

Sousprisement. Subitement :

Et li duc *sousprisement*
Fit mander à venir sa gent. *(Rou, p. 225.)*

Sousquanie, enie. [Souquenouille : « Gobins « vesti un grand loudier Et Guios une *sousquanie.* » (Froiss. poés. II, p. 310, v. 47.) — « Ele fu en une « *sousquenie* Qui ne fu mie de bourras, N'a si bele « jusque Arras... Car nule robe n'est tant bele Come « *sousquenie* à damoiselle ; Fame est plus cointe et « plus mingnote En *sousquenie* qu'en coste. La « *sousquenie* qui fu blanche.... » (Rose.)]

Sous rachat. « Dans l'ancienne coustume de « Bretagne, c'est le profit dû à l'arriere fief que le « seigneur exploite... Dans la nouvelle, ce sont les « rachats dûs au seigneur dominant par ses arrie- « res-vassaux, pendant qu'il a mis en sa main le « fief de son vassal, faute de rachat. » (Laur.)

Sousrente. « Rentes, et *sousrentes* sans rachapt « affectées, et hipotequées sur les maisons, et heri- « tages. (N. C. G. I, p. 319.)

Sousrentier. Qui possède une *sousrente*, dans la Cout. de Valenciennes, art. 44 et 49.

Soussalous. [Successeur : « Et nos devant dits « nommez Eugues et Michel du Busc, et nos heri- « tiers, sommes tenus au devant dit abbé et au « convent de S. Vandrille et à leurs *soussalous* la « devant dite acre contre tous à garantir. » (Cart. de S. Wandrille, I, p. 118, an. 1284.)]

Soussele. [Housse placée sous la selle : « La « *soussele* ert d'un paile cier. » (Flore et Blanchefl. v. 1179.)]

Soussi. [Souci : « En grant *soussi* de coer. » (Froiss. v. IV, f. 37.) — « Par foi, or voi je bien, le « cuer avez failli, Que vous voi maintenant entrer « en ce *soussi.* » (Guescl. v. 12323.)]

Du roi qui i ert en aventure
N'avoient ne *soussi*, ne oure. *(G. Guiart, f. 354.)*

Soussie. Souci, fleur :

La violette donne aussi
Douce odeur, si fait la *soussie.* *(Desch. f. 531.)*

Par ainsy que nulz ne s'avance
A l'entrer, ne au retourner,
De fruit cueillir, ne emporter,
Marjolaines, *soussie*, roses
Fenoille, lavande, ne autre chose. *(Desch. f. 411.)*

[« Si ot mainte autre fleur avec mainte *soussie.* » (Brun, v. 2260.)]

Soussier. 1° Etre en peine, prendre soin de ; neutre et pronom : « Les messaiges de Sardine « dirent qu'ils ne se *soussioient* point de retourner « en la ville, et y entrer à toutes heures pour deux « ou trois hommes seulement. » (Le Jouvenc. f. 68.) — [« Moult a vaillans homs grant vergoigne Quant « il requiert que l'en li doingne, Moult i pense, « moult se *soussie*, Moult a mesaise ainçois qu'il « prie. » (Rose, v. 4733.) — « Ne ne cesse de *sous-* « *sier*, D'acroistre et de monteploier, Ne jamais « assez n'en aura. » (Rose.) — 2° Peine ; infinitif pris substantivement : « Soufert ot dure penitance « Par *soussier* et par remetre. » (Guiart, v. 4877.)]

Soussoupre. Sens dessus dessous, en Bretagne.

Soussy. [Souci : « Moult estoit de laide figure, « *Soussy* fu par nom appellés. » (Ménag. II, p. 6.) — « Bon cidre oste le *soussy* D'un procès qui me « tempeste. » (Bassel. XXVII.)]

Soust. [Sauce : « Ausinc cum fet li bons lechier- « res, Qui des morsiaus est congnoissierres, Et de « plusors viandes taste En pot, en rost, en *soust*, « en paste. » (Rose, v. 21822.)]

1. Souste. Cordage. (Cotgr.)

2. Souste. [Massue, au reg. JJ. 205, p. 42, an. 1478.]

Sousté. [Racine (?) : « Qu'ens ou Liban sont li « cedre estevé Ou que la palme en Cadès prent « *sousté.* » (Froiss. poés. II, p. 364, v. 28.)]

Soustectier. [Loger : « Ottroions aux religieu- « ses, abbesse et convent du Montel lez Pons Sainte « Maxence.... que pour habergier et *soustectier* « leurs dites bestes et les pasteurs qui les gardent « et les garderont, elles puissent faire edifier, tenir « et avoir perpetuelment en aucun lieu convenable

« de ladite forest de Halate une loge souffisant et « convenable. » (JJ. 78, p. 11, an. 1348.)]

Soustenage. [Entretien : « Une maison prisée « huit livres de rente chascun an, rabatuz cens, « rentes et *soustenage.* » (JJ. 73, p. 155, an. 1339.)]

Soustenail. Soutien, appui :

Le roy n'ot a donc *soustenail,*
Qui estoit d'environ cinq ans,
Fors sa mere, qui fut engrans
Du garder, comme son vray fil. *(Desch. f. 558.)*

Soustenal. [Soutien, appui : « De orguel par « especial Sui apoial et *soustenal;* Je le porte, je le « soustien. » (Gullev. pélerinage.)] — « Ces choses « je vous eclairci, affin que mieux vous entendiez « les lignages et alliances de ce costé de Portugal, « qui par droict vous doivent *soustenal*, amour et « service et vous à eux. » (Ol. de la Marche, p. 67.)

Soustenance, anche. [1° Subsistance : « Au- « cunes fois sont venues les femmes à nous pour « requerre que on leur delivre de leurs biens com- « muns pour leur vivre et pour leur *soustenanches.*» (Beauman. ch. 57.) — « Ainsi geuna Solehadins trois « jourz et trois nuiz sans boivre et sans mangier. « Li maistres revint à lui et lui dist : « Biaus amis, « il vous convient penre aucune chose pour vostre « *soustenance.* » (Mén. de Reims, § 201.)] — « Ne « demandoient que la *soustenance* du corps. » (Chron. de S. Denis, t. I, p. 126.) — 2° [Entretien : « Comme celle qui ne savoit en quel pays trouver « comfort ne *soustenanche.* » (Froiss. II, p. 48.) — « Celle où maint ma *soustenance.* » (Id. poés. III, p. 17, v. 553.)] — 3° Soutien, appui : « Le duc de « Bretagne avoit soustenu en ses forteresses messire « Pierre de Craon ; pour lesquelles *soustenances* le « roy de France s'estoit entremis, et eust fait guerre « au duc de Bretaigne, si la maladie... ne luy fust « venue. » (Froiss. liv. IV, p. 216.)

Prie à Jesu Crist qu'il envoie
Au menu pueple *soustenance.* *(Ms. 7218, f. 217.)*

Soustenant. *Adj.* Supportable : « Ce vin là « n'est pas *soustenant.* » (Oud.) — On dit de même lorsqu'on voit tomber un ivrogne. — *Subst* 1° Partie de la bride qui fixe le mors dans la bouche : « *Sous- « tenant* de bride. » (Cotgr.) — 2° Pilier. (Borel.) — 3° Appui :

Hé ! bon rois Loeys, mireor de justice,
Mondes de toz pechiez, de tout convoitise,
Soustenans et colombe de toute sainte yglise,
Quant vous avons perdu, toz bien nous apetise.
Ms. 7218, f. 340.

Soustendrons. Les côtés du ventre au-dessous des côtes. (Cotgr.)

Soustenement. 1° Action de soutenir : « A toute « heure ils (la garnison de Metz) faisoient des plus « belles sorties du monde, qui valoient bien des « *soustenemens* d'assauts. » (Brant. Cap. fr. III, 33.) — 2° [Entretien : « Item nous voulons que le pavage « acoustumé à lever à Laon soit levé et converti « enterinement ès reparations et *soustenement* des « chaucies. » (JJ. B, p. 35, an. 1331.)]

Soustenéresse. Qui soutient :

Et aussi que se vieulx devin,
Que ma femme *sousteneresse*
Soit de moy et de ma vieillesse. *(Desch. 495.)*

Soustenir. [1° Pourvoir à l'entretien, à la subsistance de : « Où il peuissent trouver fourraige « ne litiere pour leurs chevaus, ne vin ne autre « cose pour yaus *soustenir.* » (Froiss. II, 151.)] — « Il n'eust esté terre qu'il les eust peu *soustenir* de « vivres tous ensemble. » (Tri. des IX Pr. p. 459.) — « Nul ne soit si hardy, d'avoir, tenir, nourrir, « ne *soustenir* dedans les murs de la ville de Paris « ...aucuns pourceaux. » (Ord. II, p. 379.)

Là aloit on pour la viande
De laquele, fust cuite ou crue,
L'ost le roi estoit *soustenue,*
Par souffisante portion. *(G. Guiart, f. 212.)*

2° Secourir, appuyer : « Il estoit clerc et avoit « couronne, et failloit que l'evesque le *soustensist,* « et tous ceux de l'eglise, pour garder leurs privi- « lèges. » (Le Jouvencel, p. 504.) — « Adonc fust « trop esbahie, et se doubtast que le chevalier ne « *soustenist* cette cause pour l'amour d'elle. » (Percef. v. VI, f. 83.) — 3° Permettre, souffrir : « Le « bastard de Bourbon, lequel avoit fait beaucoup « de maux, et *soustenu* à ses gens d'en faire. » (Hist. d'Arthur III, p. 776.)

Expressions : 1° « *Soustenir* le menton, » donner des forces : « Quant les autres justiciers veirent ce, « ils cesserent de plus faire justice, car ilz n'avoient « qui lui *soustint le menton*, et pour ce dist vray le « proverbe : quant le chef est malade, tous les « membres s'en deullent. » (Percef. v. II, f. 44.) — 2° « *Soustenir* nature, » se sustenter : « Tant che- « vaucherent qu'ilz arriverent à une belle fontaine, « où ilz trouverent planté de jeunes chevreaulx ; si « en tuerent deux, et en mangerent, après que le « sang fut hors pressé ; et tandis qu'ilz *soustenoient « nature*, ilz virent venir une jeune dame, avec « deux escuyers. » (Id. IV, f. 143.)

Soustenteur. [Celui qui soutient et favorise un parti : « Et touz leurs biens et des *soustenteurs* « pris et mis en nostre main par noz receveurs des « leux, sanz en faire delivrance ne recreance, « jusques à tant qu'il aront esté à droit. » (Ordon. III, p. 648, an. 1363.)]

Soustenu. [1° Entretien : « Item le molin d'Ault, « deduit le *soustenu* du molin de rente annuelle « pour onze mois de blé l'an. » (JJ. 82, p. 256, an. 1353.)] — 2° Affirmation : « Les parties, ou leurs « procureurs sont tenus de conclure toutes les « causes instruites jusques à la duplique inclus, en « fait, ou en avis, selon la circonstance et la dispo- « sition de la cause ; et au cas qu'ils fissent aucun « *soustenu* au contraire, ce seroit à peine d'une « lemproye, ou l'amende de trois livres parisis. » (N. C. G. I, p. 676.)

Soustenue. [1° Subside, aide : « Le duc de « Juliers devoit jurer de renonchier à toutes aides, « *soustenues* et confort que faire luy pouroit. » (Froiss. XIII, p. 263.)] — « Ils ne donnent conseil,

« confort, *soustenue*, ne aide de corps, ne de biens.» (Dom Lobineau, Hist. de Bretagne, t. II, col. 1326, an. 1471.) — 2° Soutien, appui : « La foy... n'a point « de pié, ne de *soustenue* en quoy elle se puisse « fonder sur sens humain ; mais par les esles de « ferme adhésion, elle eslieve la credence de l'omme « sur son propre sçavoir. » (Al. Chart. Epist. p. 328.) — « De l'argent n'y en a-t-il point à la cour, ...que « pour le temps present, je n'y espere aucune « recousse, n'y *soustenue*. » (Godefroy, Remarq. sur l'Hist. de Charles VII, p. 896.)

Souster. « Il n'y avoit pas d'apparence de tant « faire *souster* M. de Vieilleville. » (Mém. ms. du mareschal de la Vieilleville.)

Sousterin. [Souterrain : « Par une voute *sous-* « *terine* Entre ens la cambre perine. » (Lai d'Ignaurès.)]

Sousterrain. Qui est sous terre : « Ce sont « choses que j'ay tousjours veues de singulier « accord, les opinions supercœlestes, et les mœurs « *sousterraines*. » (Ess. de Mont. III, p. 608.)

Sousterrer. Enterrer : « Le roi Johan fu à « S. Denys, pour *sousterrer* le roi Felippe. » (Continuat. de G. de Tyr, Mart. V, col. 695.) — « Celui « qui aura fait homicide, tous ses biens seront « confisquez au seigneur, il se doit faire *sousterrer* « vif au dessous le mort. » (N. C. G. IV, p. 903.) — « Si trova ke Reniers, li freres à la dame estoit « mors et *sousterrés*. Lendemain l'entiererent au « moustier dou sepulcre la droit u li autre roi « avoient esté *sousterré*. » (Hist. ms. des guerres de Jérusalem.)

Soustien. Affirmation (voyez Soustenu) : « Nous « leur avons, à chacun d'eux respectivement, « octroyé acte de leurs remontrances, *soustiens*, et « deffences plus amplement inserez en nostre pro- « cez verbal. » (C. G. I, p. 1084.)

Soustillier. [Imaginer : « Aucuns fermiers de « l'imposition du foing et de l'avoine en nostre ville « de Paris se sont *soustilliez* de trouver voyes et « manieres estranges pour contraindre les hostel- « liers à paier imposition du foing et de l'avoine. » (JJ. 163, p. 258, an. 1408.)]

Soustiveté. [Subtilité, détour : « Icelles (lettres) « ne seuffrent changier, muer, haussier ou affoi- « bloier par quelconques *soustiveté* ou maniere. » (Ord. III, p. 222, an. 1358.)]

Soustoiter. Loger : « Que nul, ne nulle ne « soustienne mauvais hostel, ne ne *soustoie* hou- « riere, jeu de dez, de dommart, ne de brelenc, sur « l'amende de .LX. sols. » (Bout. Som. rur. p. 506.) — [« Lequel Martin mist et *soustoita* en sa maison « plusieurs compaignons pour batre ou villener « les dessus diz. » (JJ. 98, p. 285, an. 1365.) — « Lequel Jehan avoit leurs diz fardeaux logiez, « hebergiez et *soustoitiez* en sa maison. » (JJ. 155, p. 48, an. 1400.)]

Qui en son cuer tres grant amour *soustoite*,
Bien lui doit on pardonner,
S'il le pourquiert, par sens, ou par boisdie.
Vatican, n° 1522, f. 155.

Soustraction. [Opération arithmétique : « En « *soustraction* ne sont requis que deux nombres, « c'est assavoir le nombre que l'on veult *soustraire* « et le nombre duquel on le veult *soustraire*. » (Est. de la Roche, *Aristmétique*, f. 8.)]

Soustraire—ere. [1° Enlever par adresse ou par fraude : « *Soustrere* c'est tolir. » (Liv. de jost. p. 86.) — « Car ce qui est sien propre à tort li « *soustraions*. » (J. de Meung, *test*. 1668.) — « Dame... de grises nonnains à vous plaindre Nous « venons, qui passer nous vuelent, Et se painent, « quan k'eles puelent, De nos amis de nous *sous-* « *traire*. » (J. de Condé, III, p. 21.) — 2° Extraire : « Et sur ce (les prédicateurs) s'aydoient de quelques « passages qu'ilz alloyent *soustraire* de l'escriture « sainte pour leur faire trouver la sausse bonne. » (Brant. I, p. 123.) — 3° Retrancher un nombre d'un autre : « *Soustraire* c'est lever ou oster ung nombre « mineur d'ung aultre majeur, pour sçavoir de « combien le mineur est surmonté du majeur. » (De la Roche, *Aristmétique*, f. 8 ; v. le précédent.)]

Soustrayeur. Qui soustrait. (Oudin.)

Soustreble. [Sous-triple : « Et si doiz metre « le *soustreble* adès desous le treble. » (Comput, f. 14.)]

Sout. Soulte :

Dieus, c'or ne sai que tout ce monte ;
Sa meis ce tout en un conte ;
Je ne le sauroie sommer
Qui me devroit tout assommer,
Ne le sauroie-je des mois ;
Se n'avoie feves ou pois,
Que chascun pois feist un *sout*,
Ainsi le sauroie-je tout. *(Ms. 7218, f. 67.)*

Soutain. [1° Secret, caché : « Ugues tressant « lou mur, trouve dans un leu *soutain* S'amie « Beatris ; se la prent par la main. » (Wackernag. p. 4.)]

Flamens qui pais orent requise
Ont si l'ost de France souprise,
Par leur tres *soutaine* menace,
Qu'ausi comme tous perdent place. *(Guiart, f. 357.)*

[2° Sous bâche (?) ; on lit d'une pièce de vin : « Li « coue de vin qui est suz une charette qui vient de « fors, se elle est *soutainne*, elle doit six deniers « de paaige. » (Péages de Dijon.)]

1. Soute. [1° Chambre sous les toits (?) : « Et « quand elle (la pierre d'engien) cheï en un *soute*, « elle effondra le planchier et entra en une aultre « estage. » (Froiss. VIII, p. 348.)] — 2° Faux pont d'un navire : « Le seigneur d'Auton descendit en la « *soute* de la nef, où là dedans trouva huit pipes de « biere ecoulées. » (J. d'Auton.) — [« Endemen- « tieres que on trehoit monsignour Jehan, mon bon « prestre, hors de la *soute* de la galie, il se pausma. » (Joinville, § 329.)]

Et je, qui ay m'entente toute
En vous, sans faintise, et sans change,
Suis debouté plus bas qu'en *soute*,
Et moins prisé qu'un tout estrange. *(A. Chartier, 512.)*

2 Soute. [Massue : « Iceulx pere et filz embas- « tonnez desdiz bastons, *soute*, aguillade. » (JJ. 187,

p. 335, an. 1457.) — « Un gros baston, appellé la « *soute* moloire. » (JJ. 139, p. 18, an. 1390.)]

Soutecte. [Toit, couverture : « Le suppliant « mist la boeste de feurre toute alumée à la *soutecte* « de la maison qui estoit de petite valeur, couverte « de feurre, laquelle par ce moyen fut incontinent « arse. » (JJ. 195, p. 192, an. 1468.)]

Soutenance. Soutien : « Mais le dieu supernel « Sera des bons toujours la *soustenance.* » (Marot, psaume, 26.)

Soutenant. Porteur :

Bras estendus, closes les paumes,
Uns sus escuz, autres sus hyaumes,
Es quieus li *soutenant* se fient. *(G. Guiart, f. 238.)*

Soutenement. Appui : « Disoit Archesilas les « *soutenemens*, et l'etat droit, et inflexible du « jugement estre les biens ; mais les consentemens, « et aplications estre les vices et les maux. » (Mont. t. II, p. 452.)

Soutenir. [Résister : « Ils traverserent jusques « en la Grece, où les Atheniens les *soutinrent.* » (Mont. t. I, p. 231.)]

Soutenteur. [Protecteur : « Coadjousteurs et « *soutenteurs.* » (Froiss. IX, p. 182.)]

Souterin. Souterrain :

Par vos sui en prison mis
En ce celier *souterin.* *(Desch. f. 71.)*

Soutiement. [Avec adresse : « Quel gent pevent « che estre, pere de Belleant, Qui mainent en che « bos çaiens si *soutiement.* » (Aiol, v. 5783.)]

Soutieve. [Féminin de *soutif :* « Par *soutieve* « voie. » (Froiss. IX, 186.)]

Soutievesment. [Même sens, dans P. de Fontaines, ch. XIII, art. 23.]

Soutieveté. [Subtilité, finesse : « Nous ne « requerons mie ne ne faisons si grans *soutieveté* « en no demandes faire, cum funt li clerc. » (Pierre de Fontaines, ch. XXIII, art. 4.)]

Soutieus, if, il. [1° Subtil : « Il m'apela une « foiz et me dist : « Je n'os parler à vous pour le « *soutil* senz dont vous estes, de chose qui touche « à Dieu. » (Joinv. § 26.) — « Et disoit que li enne- « mis est si *soutilz* que quant les gens se meurent, « il se travaille tant comme il puet. » (Id. § 43.) — 2° Adroit, imaginatif : « Et si quist messagiers souf- « fisans, *soutils* et bien afaitiés. » (Froiss. II, p. 36.) — « Pour ce que elle soit plus *soutille* de son mes- « tier garder et faire. » (Liv. des Métiers, p. 384.) — 3° Habile : « Et de plus *soutieus* tours ne fesist li « dis messires Ustasses. » (Froiss. V, 244.) — 4° Fin, en parlant d'une étoffe : « Une chemise de chainsil « De fil et d'œuvre moult *soutil.* » (Athis.) — « Pro- « posoient entre leurs autres raisons que leur « mestier d'euvre rayée estoit plus *soutif* que « mestier de lanure planive. » (Ord. II, p. 397, an. 1350.) — 5° Se dit de la livre de douze onces : « Que « nuls, par son serement, ne vendra.... aucune « marchandise à livre *soutive*, qui doit estre livrée « et pesée à la livre grosse. » (Ord. fév. 1321.) — 6° Retiré, écarté : « Trestot guerpi, si s'en ala En « un *soutil* leu habita. » (Fabl. du fonds S. Germ.) — « Puis l'en ont mené tot ensi celéement et à seri « Tresqu'en une cambre *soutive.* » (Partonopex, v. 7383.) — 7° *Adv.* Secrètement : « *Soutif* aler, « *soutif* venir, Parfont penser et lonc sospir. » (Partonop. v. 56.)]

Soutillece. [Subtilité, dans Froiss. III, p. 312.]

Soutiller (se). [S'ingénier : « *Soutille* soi de « trouver tour. » (Couci, v. 2683.) — « De lui marier « se *soutille.* » (G. Guiart, v. 2941.) — « Car vous « savés que li diables *soutille* et atise nuit et jour « à bouter guerre et hainne là où il voit pais. » (Froiss. IX, p. 159.)]

Soutilleté. [Finesse : « Et se pourpensa d'une « grant *soutilleté.* » (Froiss. IV, p. 351.)]

Soutilment. [Subtilement : « Cum la pierre de « l'aïment Trait à soi le fer *soutilment.* » (Rose, v. 1167.) — « Au diable, qui tous jours tire ariere « vers li ceus qui l'autrui chatel weulent rendre, « Et si *soutilment* le fait li dyables. » (Joinv. § 33.)]

Soutiment. [Ingénieusement, adroitement : « Aus quatre chiés de cele croix sont seelées et « encloses *soutiment* précieuses reliques de cors « sains. » (Dom Bouquet, VII, p. 151.)]

Soutis. [Subtil : « Tel conseil sai donner qui est « bon et *soutis.* » (Berte, c. LXXV.) — « Renart, qui « moult estoit *soutis.* » (Ren. v. 19862.)]

Soutive. [Féminin de *soutif*, secret : « Et pour « ce que nulli n'osoit Deffendre le duc, ne son « droit, L'en pensa *soutive* pratique. » (Dom Lobineau, II, c. 717.)]

Soutivement. [Doucement, à voix basse : « Soef flahute et seri *Soutivement* et coi sans cri. » (Parton. v. 51.) — « Parmi un gardin sont venues « *Soutivement* les deux pucelles. » (Id. v. 6920.)]

Soutiveté. [Subtilité : « Car tieus gens veulent « grosse chose sans grant *soutiveté* de glose. » (Rose.)]

Soutoitier. [Héberger : « Comment se truffe « messires li evesques de nous, qui *soutoite* ensi « dalès lui nos ennemis. » (Froiss. VI, p. 181.)]

Soutoul. [Rez-de-chaussée, au reg. JJ. 177, p. 151, an. 1445.]

Soutraieur. « Suborneur, faisant etat d'attirer, « et soutraire les personnes à mauvais desseins. » (Monet.)

Soutraire. Soustraire : « *Soutraire* l'aumone « des pauvres, et en faire son propre. » (Monet.) — « Celuy doit bien estre marry, qui *soutray* la femme « à aultruy. » (Modus, f. 47.)

Soutre. [Partie inférieure, dans l'Aunis : « Ainsi « le beau soleil montre un plus beau visage, Faisant « un *soutre* clair sous l'espais du nuage. » (D'Aub. Tragiques.)]

Soutrere. [Rouler des tonneaux : « Item pour « *soutrere* vin que on appelle mettre vin de celier

« en cave et de cave en celier. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

Souvaudrer. [Remuer, attiser le feu : « Print « une grande broche de fer, de laquelle il *souvau-* « *droit* le feu à sa forge. » (JJ. 109, p. 322, an. 1376.)]

Souvenance. [« Pour *souvenance* des coses « devant dites. » (Taillar, Recueil, p. 9.) — « Moult « de gens ne ont memoire ne *souvenance* des biens « qu'on leur a faiz. » (Oresme, *éth.* p. 274.)]

Souvenir. [1° verbe imperson. : « Il *souvient,* » on a souvenance : « Et n'y avoit oncques mès eut « roy en Franche dont il *souvenist* qui euist tenu « l'estat pareil audit roy Phelippe. » (Froiss. t. II, p. 337.) — « Quant me *souvient* de Berte, à poi que « ne m'occi. » (Berte, c. 108.) — « Et bien doit « nommer et especifier en son testament toutes les « detes et toz les torfès dont il pot estre *souvenans.* » (Beauman. XII, p. 58.) — « Plusieurs fois avoit esté « crié par aucuns des nostres en combattant : *sou-* « *vienne* vous de Guinegate. » (Comm. VIII, 6.) — 2° Survenir, v. neutre : « Nous parlerons des dures « fortunes qui lui *souvinrent* depuis son retour « d'Espaigne. » (Froiss. XVII, p. 462.) — 3° Inf. pris substantivement : « Souvent le *souvenir* de la chose « passée Quand on le renouvelle est doux à la « pensée. » (Rons. p. 787.)]

Souvent. [Adv. Voir Souvenir.]

Souventes fois. [Souventefois : « Et de le ten- « çon vient faire laide parole, et de le parole mellée, « por le quele aucuns reçoit mort *souventes fois.* » (Beaum. XXX, p. 6.) — « Nous avons grant pieche « esté ichi, et nos sommes combattu *souventes fois* « encontre nos anemis. » (Henri de Valenc. § 578.)]

Souver. [Souffler, inspirer : « Li sains Esperis « *souverra* En toi, dist-il ; s'aomberra La vertu dou « très haut seignour ; De toi naistra li Sauveour. » (Bestiaire, ms.)]

Souverain. [1° Principal : « A l'entrée du chastel, « par dedans, à une grosse tour qui est maistresse « et *souveraine* de la porte du chastel. » (Froiss. IV, p. 35.)] — « Se combattit vaillamment, assez près « du roy monseigneur de Chargny ; si estoit toute « la presse sur luy pour ce qu'il portoit la *souve-* « *raine* baniere du roy. » (Froiss. v. I, p. 194.) — « Ce jour là furent maintes nopces faictes ; mais les « *souveraines* furent de Lyonnel. » (Percefor. IV, f. 158.) — [« A Valenciennes où ils tenoient leur « *souverain* sejour. » (Froiss. Kervyn, II, p. 389.) — 2° Supérieur : « Et li rois Antiochus aloit par les « *souveraines* contrées. » (Machab. I, p. 6.) — « A « ton bel cors, à ta figure Bien conviendroit tel « aventure, Que tu fusses dame del mont Del *sou-* « *verain* et del parfont. » (Adam, Myst. p. 23.) — « Tant fist que leens n'out nul *souverain* de li. » (Berte, c. 59.) — 3° Important : « Puis que jou entrai « cheens, m'est venue une soinge *souveraine.* » (Froiss. III, p. 456.) — 4° Directeur : « Il estoit si « petitement en la grace des *souverains* de la feste, « qu'ilz le laisserent aller en sa tente, pour ce qu'il « estoit trop bonbancier en ses faïtz. » (Percef. III, f. 141.)] — 5° Maîtresse : « Après l'esbatement de la « jeune compaignie j'entendis que la dame ancienne « alla dire à sa *souveraine :* Madame, gardez que « le serain ne vous griefve hui mais. » (Percef. II, f. 77.) — 6° [Supérieur : « Sera tenu le prieur de la « ditte eglise (de Ste Catherine du val des ecoliers) « ...quant il yra au chapistre du *souverain* de la « religion. » (Ord. VI, p. 188, an. 1376.) — « Nous « frere Mathieu abbé de Clerevaulx de l'ordre de « Cistiaux, en la dyocese de Leingres, *souverain* et « père abbé sans moyen de l'eglise de Marquette. » (Cartul. de S. Pierre de Lille, fol. 200, an. 1409.) — 7° Président des jeux : « Michel Pollet qui estoit « ainsi que ordeneur ou *souverain* de la besongne, « donna le pris à Philippe de Recourt. » (JJ. 142, p. 54, an. 1391.)] — 8° Roi : « Voilà comme d'un « mot de *souverain* qui s'employoit communement « à tous ceux qui tenoient les premieres dignités « de la France, mais non absolument, nous l'avons « avec le temps accommodé au premier de tous les « premiers, je veux dire au roy. » (Pasquier, Rech. VIII, p. 688.)

Souverainement. [1° Par dessus tout : « Mais « adès bien me remembroie, Que li Dieus dist, se « je voloie Venir à mon entendement Que tous dis « *souverainement* Loiaus, senez en tous cas fusse. » (Machaut, p. 39.) — 2° Surtout, dans Froiss. poés. vol. III, p. 125, v. 932. — 3° Particulièrement, dans Froiss. chron. éd. Kervyn, II, p. 76.]

Souveraineté. [1° Sommet : « Il sera aferme- « menz en terre, es *souverainetez* des monz. » (Psautier, f. 85.) Dans le latin *in summis montium.* — 2° Souverain : « Pour retourner encor aux obli- « gations qu'aucuns publient et cellèbrent tant, « que nous devons à nos pays et à nos *souveraine-* « *tez,* en quoy peuvent elles estre si grandes. » (Froiss. VII, p. 236.)]

Souverein. [Epithète honorifique : « Nous eus- « sions requis... à très saintisme pere et seigneur « Martin par la grace de Dieu jadis *souverein* « evesque. » (Cart. de Chartres, an. 1285.)]

Souvin. [Couché, renversé sur le dos, du latin *supinus* : « Fait li vilains, qui gist *souvine* Vou n'i « estes pas bone devine. » (Fabl. t. I, p. 58.)] — Olivier le Danois, à la bataille de Roncevaux, fut renversé de cheval :

Mais il n'est pas ensi remés :
.IIII. peus en tiere ferirent,
Le conte *souvin* estendirent,
De .IIII. hars li ont liés
As peus et les mains, et les piés :
Et puis les membres qui l'atendent,
De coutiaus agus, li pourfendent,
Et lor coutiaus, pour faire pis,
Li boutent el cors, et el pis,
Tant que l'arme s'en est sevrée. *(Mousk. p. 190.)*

Souviner. Renverser sur le dos :

Par les flans la pris ;
Sur l'herbe la *souvinai,*
Moult en fut en grant esmay,
Si haut a crié,
Bele douce mere Dé,
Gardez moy ma chasteé.
Perrin d'Angecort, Poët. ms. av. 1300, t. II, p. 586.

Souvrer. Séparer :

Oiez que l'evangile dit :
Si com li pastres des berbis
Souvre les bonnes d'une part,
Caus tornera Dieus à sa part :
A destre les bons mestera.
Sign. du jugement, ms. de S. Germ. fol. 25.

1. Souz. [Sauce : « Les quatre piez et les orilles « et le groing, en *souz* de perresil et d'espices « detrempé de vin aigre. » (Biblioth. des Chartes, 5e série, I, p. 217.)]

2. Souz. [Solde : « Et il overi ses tresors e dona « .I. *souz* as gens à un an. » (Machab. I, p. 3.)]

3. Souz. *Préposition :* « Celui qui trouve les.... « espaves.... est tenu le declarer au haut justicier « *souz* qui elles sont trouvées. » (C. G. I, p. 420.)

Souzaage. Enfance, âge où on est mineur : « Vostre fruit sera nul, si vous ne tesmoignez par « effect vostre vie, et vos façons de faire semblables, « et accordantes à la nourriture qui vous a esté « donnée dès vostre *souzaage*.. » (Lett. de Pasq. III, p. 253.)

Souzaagié. [Mineur : « Jehanne dame du Bois « Arnaut et Rogier du Bois Arnaut, tuteurs, cura- « teurs, meneurs et conduiseeurs de Philippot, « Jehannot et Nicaysot, freres *souzaagiez*, fiuz « jadis et hoirs de feu Jehan le Veneeur le Juesne, « jadis chevaliers. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, f. 340, an. 1308.)]

Souzescrire. [Souscrire : « Nous ne poons pas « *souzescrire* ne seignier la presente charte pour « la penne qui tramble en nostre main pour la « maladie. » (Dom Bouquet, III, p. 299.)]

Souzfaichier. [Soulever : « Ysengrins le veult « *souzfaichier*. » (Renart, t. V, p. 63.)]

Souzgiez. [Sujet, soumis : « A cui doi ge estre « *souzgiez* se à Dieu non. » (Psaut. f. 72.)]

Souzjugerie. [Charge de juge subalterne : « A Adenet de Riviere demoiselle est renouvellé « l'office de la claverie et *souzjugerie* des Baux. » (Reg. A. 2, de la Ch. des Comptes, f. 40, an. 1321.)

Souzlever. Elever : « Fist *souzlever* son fils en « son lieu prince soudant. » Le latin dit: *Filium suum fecit loco sui principatus soldanariæ gubernaculo sublimari*. (Chron. de Nangis, an. 1290.)

Souzliave. Soulève, élève :

L'un *souzliave*, et l'autre plunge. *(Ms. 6812, f. 1.)*

Souzoein. [Supérieur : « Item furent trovez en « la dite tour nouve de Nantes oudit *souzoein* « estage. » (Hist. de Bret, II, c. 453, an. 1306.)]

Souz-serjant. Bas sergent : « *Souz-serjans* ou « autres entremetteurs, executeurs, et promoteurs « des fais de nostre ditte ville. » (Ord. III, p. 332.)

1. Soy. Soif :

. . . . Ce n'est mie de merveille
Se tost a soif homs qui traveille,
Car li pluseur qui sont tuit coy
Boivent bien, et ont souvent *soy*.
Fonf. Guer. Trés. de Ven. p. 54.

2. Soy. Soi, *pron. réfléchi*, d'où les expressions : 1° « De *soy* mesme, » naturellement : « Il le passa « legerement, car il estoit *de soy mesme*, sage, « prudent, et non vindicatif. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 723.) — 2° « Estre à *soy*, » jouir de sa liberté : « Il est trois manieres de faucon, « l'un est mué de bois, l'autre si est pris de repaire, « et a esté longuement *à soy*. » (Mod. f. 3.)

Soye. [Soie : « Un quarteron de *soye* de plusieurs « couleurs. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 149.) — « Une onze et deux trezeaulx de *soye* tennée. » (Id. p. 150.) — « Robe de *soye* d'Illande. » (Id. 70.)]

Soyée. Cheville : « De laquelle huche il osta les « *soyées* de derriere et ouvri la dite huche. » (JJ. 154, p. 414, an. 1399.)]

Soyent ils. [Quels qu'ils soient : « Tous et « toutes, soit grands ou grandes *soyent ils* aujour- « d'huy, paressent auprez d'elle (Jeanne de Naples) « comme une petite estincelle. » (Brant. VIII, 175.)]

Soyesté. [Société, métayage : « Vendidit.... « totam terram integraliter quam dicti conjuges « habebant, possidebant et tenebant gallice dicendo « *à soyesté*. » (Cart. de S. Bertin, an. 1329.)]

Soyette. [Cheville, au reg. JJ. 100, page 405, an. 1369.]

Soyeur. Coupeur de blé, moissonneur : « Vous « eussiez lors veu les hommes navrez, tresbucher « parmy les batailles, tout ainsy qu'on voit un « champ de blé, quant il est assailly de plusieurs « *soyeurs*, ou faulcheurs. » (Percef. I, f. 11.)

Soysses. [Suisse, dans Du Cange, sous *Soyssi*.]

Soz. [Sous : « Et li manda que il parleroit volen- « tiers à lui sor le flum qui cort *soz* la Quipesale. » (Villeh. § 495.)]

Sozain. [Supérieur : « Premierement, où segond « *sozain* estage de la dite tour en une arche qui « estaeit jouste l'uys en .VI. granz saz. » (Lobin. II, c. 453, an. 1306.)]

Sozlieve. [Elève : « Nostre sires Dieux umelie « le povre et le *sozlieve*. » (Psautier, f. 182.)]

Sozmetre. [Soumettre : « Li autre, par lor « orgoil, *sozmetoient* les plus foibles au joug de « servage. » (Brun. Lat. Trés. p. 575.)]

Sozpis. [Suspect : « Encore li fust il *sozpis* si « le crut. » (Macchab. II, p. 4.)]

Sozrire. [Sourire : « Adont lor dist ausi comme « en *sozriant*. » (Henri de Valenc. § 693.)]

Sp, sq, st. [Chercher les mots absents sous Esp, Esq, Est. Ce triple groupe de lettres paraît avoir été d'une prononciation difficile en roman ; on la rendait plus commode à l'aide d'un *e* epenthétique que le peuple emploie encore dans *esquelette*, *estatue*....]

Spacios. [Spacieux : « Iceste mer grande e « *spaciose*. » (Lib. psalmor. p. 152.)]

Spaciosité. Qualité de ce qui est spacieux : « La *spaciosité* et grandeur du logis ne pouvoit

« suffire à tout recepvoir. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 237.)

Spalverade. [Espalmée : « En voylà sortir six « galères.... lesquelles n'estoient des pires choi- « sies, mais très bien *spalverades.* » (Brantôme, IV, page 151.)]

Sparadrapa. [Sparadrap : « *Sparadrapa* est « emplastre visqueux, lequel est embreuvé par « teile. » (De Mondeville, f. 80 bis.)]

Sparallon. [Poisson : « Piscis qui dicitur a « Plinio sparus.... nobis, *sparallon*, Hispanis *spar-* « *goil.* » (B. N. lat. 6838 c.)]

Spardille. [Espadrille, dans D. C. sous *Spartea.*]

Spargirie. Alchimie. (Cotgr.)

Spargirique. Qui tient de l'alchimie : « Autres « plus speculatifs s'appellent *spargiriques ;* devinez « qui c'est ; car il n'est hebrieu, grec, latin ne bas « breton. » (Eutrapel, f. 50.)

Sparme. [Sperme : « Le souverain des philozo- « phes dist que embrion est engendré du *sparme* « et du sang d'omme. » (Laufranc, f. 6.)]

Spé, ec. [Premier enfant de chœur à Paris et à Sens, dans D. C. sous *Speces.* Recevait-il des épices ?]

Special. [« Ceste promesse n'estoit pas *speciale* « à un peuple seulement, mais s'estendoit à toute « la loi. » (Calvin, Instit. chrét. 300.)]

Speciauté. [Curiosité : « Pour sa souvenance, « il (le cardinal de Bourdeille) ne nous laissa que son « chappeau de cardinal que nous gardons par grande « *speciauté.* » (Brant. III, p. 112.) — « Je luy ay ouy « dire aussi (à La Garde) qu'il avoit veu au grand « seigneur un pennache de plumes de phœnix, et « qu'il luy avoit fait monstrer par grand *speciauté.* » (Id. IV, p. 142.)]

1. Specier. [Mettre en pièces : « Thoas li ot li « escu *specié* Et li hauberc li ot desmaillié. » (Rom. de Troie.)]

2. Specier. [Epicier : « Ny billonneurs aucuns, « ne que *speciers*, drapiers, merciers, ne autres « quelqu'ils soient, s'entremettent de fait de « change. » (Ord. III, p. 196, an. 1357.) — Corrigez peut-être *especiers.*]

Specificatif. [Spécial : « Differences plus *spe-* « *cificatives.* » (De Mondev. f. 72.)]

Spectable. [1° Titre honorifique : « *Spectable* « Engerrans de Couchy. » (Cart. de Cambrai, an. 1377.)] — 2° Titre spécial à Genève, au temps de Calvin : « Au mesme instant le dit *spectable* Calvin « a soussigné de son seing accoustumé la propre « minute dudit testament. » (Bèze, Vie de Calvin, p. 175.)]

Speculateur. [Espion : « Le *speculateur* « d'Ephraïm se couvrant de Dieu est un laqs de « chasseurs. » (Calv. Instit. p. 935.)]

Spede. [Epée, dans la Cantilène de Ste Eulalie : « Ad une *spede* lui ruovet tollir lo chief. »]

Spelonque. [Caverne : « Tigres, griffons, lyons, « dragons horribles, En leur manoir et *spelonque* « terribles. » (Chastellain, expos. sur vérité mal prise.)]

Spelunque. [Même sens : « O Paris qui n'est « plus Paris, mais une *spelunque* de bestes farou- « ches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Napo- « litains. » (Sat. Ménippée, harangue de d'Aubray.)]

Spere. [Sphère : « Guerre s'envolle en l'air « comme une aronde, La *spere* ronde environne « grande erre. » (J. Molinet, an. 1477.)]

Spiautre. [Epeautre ; peut-être corrigez *espiau-* *tre :* « Ne *spiautre* ne forment de quoi le pain fait « on. » (Enfans Haymon, v. 363.)]

Spicque. [Spic, sorte de lavande : « Canelle « fine, *spicque*, galangue. » (O. de Serres, p. 936.)]

Splendor. [Splendeur : « Del deseier de le « deventriene *splendor.* » (Job, p. 469.)]

Sponge. [Volontaire, de bon gré : « Renunchons « de nostre *sponge* volenté, nient à ce contraint, à « nostre manoir de Ardemborch. » (Chambre des Comptes de Lille, cart. de Flandres, II, p. 206, an. 1330.) Corrigez peut-être Esponge.]

Spongiosité. [Parties spongieuses : « Se le « fixure trespasse dusque à la *spongiosité* sans « penetrer outre le cran. » (De Mondeville, f. 54.)]

Spoure. [Eperon : « Tenure par petite serjanty « est l'où home tient sa terre de nostre seigneur le « roy de render al roi annuelement un arke, ou un « espée, ou un dagger, ou un cuttel, ou une paire « de gants de ferre, ou une paire de *spoures* dorés. » (Littleton, sect. 159.)]

Springalle. [Espringale, dans Du Cange, sous *Muschetta.*]

Spumeux. [Ecumeux : « Il sort de la playe un « sang *spumeux* avec une toux. » (Paré, VIII, 32.)]

Spurien. [Méprisable : « Dans son goban mie « n'est close La *spurienne* emphiteose, Que con- « temme la noble gent Qui naist et meurt quant et « l'argent. » (Couci.)]

Squabrosité. Gale. (Marot, p. 9.)

Squarrie. [Equerre : « Puis fud cuverte d'or tut « à riule et à *squarrie.* » (Roi, p. 250.)]

Squnilzewin. [« Lesquelz varlez mariniers se « demouroient de aler besongner à une nef, nommée « *squnilzewin.* » (JJ. 156, p. 114, an. 1401.)]

SS. « Alonger les *ss*, » parlant des faussetés qu'on faisoit dans les comptes en changeant les sols en livres : « Marchand qui avoit haussé le gantelet « et *allongé les ss* de son livre de raison. » (Des Acc. Contes de Gaulard, p. 17.)

Stacion. [Poste : « Il (les Gaulois) se herbergent « sans garde et sans *stacions.* » (Bercheure, 113.)]

Stafier. [Etrier, dans D. C. sous *Staffa*, 2.]

Staiche. [Pieu, estracade : « Item que toutefois « que ly voir jurez d'eauwe planteront *staiches*, « ...quant ilz seront dedens le banlieu, chascun six « soulx pour sa journée. » (Hist. de Liége, II, p. 421, an. 1355.)]

Stakette. [Attache : « Item une coupe d'argent « dorée ki s'atake au pié par trois *stakettes* d'ar- « gent. » (Inv. des joyaux d'Edouard Ier, an. 1297.)]

Stalaige. [Droit d'étalage : « Encor i a li cuens « les *stalaiges*, les wetaiges et les fenestraiges. » (Pap. aux aysselles, Ch. des C. de Lille, 73, an. 1289.)]

Stampe. [« Item s'il est aucuns qui face ouvreir « par devant herrayne d'autruy par *stampe* ou par « encombrier de source d'eauwe, pour tel herrayne « à empirier. » (Hist. de Liége, II, p. 423, an. 1355.)]

Stanche. [Ecluse levée opposée aux eauges des marécages, dans les Flandres : « Et li devons faire « abousner les *stanches* de se manoir et de se mou- « lin. » (Cart. de Namur, Ch. des Comptes de Lille, f. 24, an. 1283.)]

Stase. [Extase : « Ce que l'autre (l'amant) « accomplit, demeurant toute la nuict en grand « *stase*, tentation et continence. » (Brant. IX, 6.)]

Stature. Statue : « Il tira son espée.... et en « ferit sur la *stature* qui estoit par devers lui. » (Percef. VI, p. 47.)

Statutaire. [Conforme aux statuts : « Le droit « commun ou *statutaire*. » (C. G. II, p. 881.)]

Steatome. [« L'humeur contenu dans le *stea-* « *tome* (ainsi que son nom le porte) est une matiere « semblable à du suif. » (Paré, V, p. 17.)]

Ster. [Comparaître en justice : « *Ster* en droit, » aux statuts de Loris, an. 1548, art. 11.]

Stershomme. [Séditieux : « Item, s'il fust que « aucun.... donnast malvais parlers ou reproches « pour aucuns dedens ces guerres, ou appellant « *stershomme* ou muete mavers. » (Martèn. Anecd. I, c. 1623.)]

Steu. [Souche, tronc d'arbre : « Icellui Jourdain « en fuiant trouva en son chemin une soche de « boys, appellée (en Languedoc) *steu*. » (JJ. 199, p. 323, an. 1463.)]

Sticher. [« Quiconque ferat fratin, briserat « egliese de forche, tuerat, *sticherat*, quasserat « gens à playe ovierte, deserauble. » (Histoire de Liège, II, p. 444, an. 1424.)]

Stier. Setier : « Le muid de grain contient « douze *stiers*, ou esmines ; le *stier* quatre quar- « taux, le quartault deux bichots, le bichot deux « quarteranches, la quarteranche un boisseau et « demy. » (C. G. I, p. 857.)

Stile. Procédure : « En leurs franchises, privi- « leges, libertez, statuts, loix, coustumes, establis- « sements, *stiles*, observances et usances du pays « de Bourdeaux. » (J. Chartier, Charles VII, 238.)

Stilé. Formé : « Il y est *stilé*. » (H. Estienne, Précell. p. 79.)

Stillatoire. Qui tombe goutte à goutte. (Cotgr.)

Stille. [*Masc. et fém.* Manière, procédés : « La « maniere et le *stille* dou fait. » (Froiss. IX, p. 374.) — « Et outre je vueil encoires sur la fourme et « *stille* des confirmations. » (Id. XIII, p. 9.) — « Les deffiances avoient esté hors du *stille*, usaige « et ordonnance des autres deffiances. » (Id. p. 83.) — « Il scet assez bien de *stille* De l'office qu'il vous « requiert. » (Id. Poës. III, p. 207, v. 2272.)]

Stipal. [Qui appartiennent à la souche, au grand'père, à la grand'mère : « Biens *stipiaux*, » dans D. C. sous *Stipala bona*.]

Stipende. [Solde, gages : « Et s'ai aquiteit « toutes mes *stipendes* que li abbés et li covens me « devoient. » (Cart. de S. Pierre du Mont, an. 1258.)]

Stipes. [Droit de la chambre des comptes sur chaque bail à ferme ou vente du domaine muable, dans Du Cange, sous *Stilus*, 2.)

Stipticité [Ce qui est styptique : « Nul resolutif « o *stipticité*. » (Laufranc, f. 112.)]

Stiptique. [Styptique : « Telles medecines doi- « vent estre desiccatives et *stiptiques*. » (De Mondeville, f. 64.)]

Stipuler. [Solliciter : « Je suis journellement « *stipulé*, requis et importuné pour la continuation « des mythologies pantagruelicques. » (Pant. IV, Epistre.)]

Stitique. [Styptique : « (L'eau de pluie en « citerne) a mains de moistor que les autres, et est « un petit *stitique*, non mie tant que ele nuise au « stomac. » (Brun. Lat. Trés. p. 174.)]

Stivelé. [Botte ; rapprochez l'allemand *stiefel* : « Et aura pour ses chaimbres *stivelez* de plates « garnis de teles et de fer. » (Lobineau, II, c. 1639, an. 1309.)]

Stofféement. [D'une manière étoffée : « Il ser- « voit *stoffeement* et par especial il avoit..... ses « proismes. » (Spécul. d'Hasbain, p. 280.)]

Stoffey. [Etoffé : « Il et totes ses parties accor- « dent une journée por chevachier à Wareme bien « *stoffeys* et corir sus al chastelain. » (Guerre de Liège, ch. II.)]

Stofix. [Stock fisch, poisson séché : « Morue « seichée à l'air et au soleil est nommée *stofix*. » (Ménag. II, p. 5.)]

Stokaige. [Droit ; le même qu'*estocaige* : « Encor i a li cuens à Templous de tos les hom- « mes,.... soient lai, clerc ou prestre, deux deniers « de *stokaige*. » (Pap. aux aysselles, f. 24, an. 1289.) — Peut-être lire d'*estokaige*.]

Stolonomie. [Equipement des flottes : « *Sto-* « *lonomie*, traicté contenant la maniere de dresser, « fournir, equiper et entretenir, en tout temps, en « bon ordre une armée de mer. » (Jal, Annal. marit. 1842, II, p. 23.)]

Stomac. [Estomac ; voir sous STITIQUE.]

Stopeir. [Fermer, boucher, étouper : « Il fist « remplir et *stopeir* de terre les entrées et les sos- « piraz. » (Guerre de Liège, ch. XXVI.)]

Stordoier—oir. [Moulin à huile : « Encor a li « cuens deux *stordoiers* d'oile, ki rendent cascun « an à conte .XXXVII. livres d'oile, si ne croist ne « n'abaisse, s'on ne fesist plus de *stordoiers*...... Si « doit on pour la tenure tenans à *stordoir* par an

« dix deniers. » (Papier aux aysselles, f. 7, an. 1289.)]

Stradiot. [Estradiot, soldat mercenaire d'Albanie.]

Strangurie. [Gêne à rendre l'urine : « Si l'urine est jettée seulement goutte à goutte, telle « disposition est nommée *strangurie*, qui est une « involontaire emission d'urine, frequente et en « petite quantité. » (Paré, XV, p. 68.)]

Stratagemate. [Stratagème : « Je scay tous « les *stratagemates* et prouesses des vaillans capi« taines et champions du temps passé. » (Rabel. II, p. 24.)]

Strée. [Seizième de l'arpent : « Item cinq *strées* « et demi de vigne au Peleus, tenant à la vigne de « l'ospital. Item derriere le bois quatre *strées*, deux « tiers, trois piez moins. » (JJ. 74, p. 686, an. 1342.) — « Item vingt sept *strées* de vignes ou environ, « dont les seze *strées* font l'arpent, ou terroir de « Vailly, où elles sont assises. » (JJ. 91, p. 428, an. 1362.)]

Strelage. [Droit de mesurage des blés : « Fran« chement, sans paier tonlieu, *strelage* ou autre « debit, ou autre coustume. » (Hist. de Soissons, an. 1260.)]

Strendors. [Strideur : « En la pense est la rage, « et es dans la *strendors*. » (Dialoge Grég. lo pape, page 369.)]

Strepite. [Formalités judiciaires : « Nous vou« lons estre procedé de part nous contre eulx le « mieux, le plus diligemment et rigoureusement « que on le porrei faire selon raison, sommaire« ment et de plain, sanz *strepite* et figure de juge« ment. » (Ord. IV, p. 182, an. 1356.)]

Strette. [Accident, mésaventure : « C'est ast' « heure à penser, quand le marquis (de Pescaire)... « sceut cette *strette*, le contentement qu'il eut et « la risée qu'il en fit. » (Brant. I, p. 234.) — « Les « Espagnolz disent qu'après que ceste *strete* et « mocquerie fut faicte par Charles de L'Annoy à « tous les grands capitaines. » (Id. I, p. 227.)]

Streub. [Etrier, au reg. du comté de Toulouse, Ch. des Comptes de Paris, f. 25, an. 1231 : « Et « quod debet inde tale servitium, videlicet quod « semel tenebit unicuique abbati de Monte Albano « ascendenti equum, cum ab eo fuerit requisitus, « le *streub*. »]

Stricher. [Ratisser une mesure de blé : « Item, « d'un stier de wassend que le meunier ou son « serviteur a veu mesurer et *stricher*. » (Stat. de Leuze, art. 73, § 2.)]

Stricture. [Etroitesse : « Pour l'angustie et la « *stricture* de la trachée artere. » (Paré, XIV, 18.)]

Strident. [« Nous entendismes en l'air un son « haut et *strident*. » (Rabel. Pantagr. V, p. 17.)]

Strieure. Disposition en stries. (Cotgr.)

Strophe. « Comme ton Ronsard trop et près « arrogamment se glorifie avoir amené la lyre « grecque et latine en France, pour ce qu'il nous « fait esbayr de ces gros et estranges mots, *strophe* « et antistrophe ; car jamais par aventure nous « n'en ouysmes parler. » (Quintilien Censeur, 203.)

Stucq. [Stuc : « A Barthelemy de Miniato, pain« tre florentin, pour neuf mois entiers qu'il a « vacqué à besongner pour le roy, ès ouvrage de « *stucq*. » (De Laborde, Emaux, p. 502.)]

Studiosité. Disposition à l'étude : « Honnes« teté, abstinence, sobrieté, chasteté et continence, « clemence, modestie, *studiosité* et humilité. » (Les Triomphes de la Noble dame, f. 36.)

Studiousement. [Studieusement : « Quant il « vit cest meisme honorable homme Equice nient « avoir lo saint ordene, et par cascuns lius discurre « et *studiousement* preechier. » (Dialoge Grég. lo pape, p. 19.)]

Stupre. [Concubinage, débauche : « Après ce « que ledit Pierre Dustos ot ainsi fortrait ladite « jeune damoiselle et l'a tenue en concubinage ou « *stupre*. » (JJ. 114, p. 161, an. 1378.)]

Sturgeon. [Esturgeon : « Si homines abbatis « piscem, qui dicitur *sturgeon* capiant, totus est « sancti Michaelis. » (Cart. du Mont S. Michel.)

Stygien. [Du Styx : « Que c'est de la ferveur « d'amour d'aller se ressouvenir, en un passage « *stygien* et oublieux, des plaisirs et fruictz amou« reux. » (Brant. IX, p. 669.)]

Styl. « *Styl* est l'ordre judiciaire et maniere de « proceder en justice tellement reglé et stylé que « nul ne le revoque en doute. » (Grand Cout. de France, I, p. 104.)

Style. Mode : « Pou (de femmes) veulent estre « en une ville Champestre, ce n'est pas le *stylel;* « Elles desirent les cités. » (Desch. f. 528.)

Su. [Sud : « D'autre part vers le *su*, à destre Lui « mustrerent perillus estre. » (Marie, Purgat. 933.)]

Suage. [Le même que *souage* : « Gironner un « *suage*, c'est à dire, donner la rondeur à une pièce « d'ouvrage, la plier en rond, la vouter ou plier en « arcade, lui donner le plis. » (Est. Binet, Merv. de la nature, an. 1600.)]

Suatume. [Tranquillité : « N'aveit repos ne « *suatume*. » (Chron. des ducs de Norm. II, p. 529, v. 30470.)]

Suavet. [Doucement : « Mult *suavet* le chevaler « desarment. » (Rol. v. 3942.)]

Suaviteit. [Suavité : « La *suaviteit* de la con« templation. » (Job, p. 483.)]

Subbois. [Bois taillé, dans D. C. s. *Subboscus*.]

Subdiacne. [Sous-diacre : « E prestre, diacne « e chanuigne, E *subdiacne*, e acolite. » (Marie, *Purgatoire*, v. 1549.)]

Subdouble. [Sous-double : « Ce qui en viendra « sera le *subdouble* de ce que l'on veult sçavoir. » (Est. de la Roche, *Arismétique*, f. 47.)]

Subelin. [Habile : « M. Marillac, qui estoit « *subelin* à bien parler. » (Brant. I, p. 83.)]

Subeline. [Martre zibeline : « Vestus d'habits « moult somptueusement, Tres bien fourrez de « martres *subelines*. » (Oct. de S. Gelais, Vergier d'honneur.)]

Subestablir. [Sous-établir, se dit d'un procureur qui en constitue un autre : « Donnons auttorité « ...de *subestablir* autres procureurs. » (Cartul. de Corbie 21, f. 192, an. 1348.)]

Subhastacion. Vente à l'encan : « Adjoute icy « qu'il convendra Que vendue du sien soit faite En « plain marchié et pour sa debte Par cris et *subhastacions*. » (Desch. f. 407.)

Subhaster. [Vendre aux enchères, *sub hasta*; voir sous Sabbat : « Je ne veux oublier les somptueux meubles d'or, d'argent, tapisseries et autres « richesses que nous fismes prendre, vendre et « *subhaster*. » (Sat. Ménippée, p. 35.)]

Subhauton. [Secondes criblures : « Major « requirebat... hauton atque *subhauton*, totumque « stramen sibi arrogare volebat. » (Ch. de Cambrai, an. 1182.)]

Subjit. [Sujet : « Li sires et si *subjit* ont relation « ensemble aussi comme uns artisans à son instru- « ment. » (Brun. Lat. Trésor, p. 214.)]

Subiloun. [Courroie : « De la ceynture le « pendaunt Passe par my le mordaunt, Qu'einsy « doyt le hardiloun Passer par tru de *subiloun*. » (Gaut. de Biblesworth. an. 1295.)]

Subjugation. Action de subjuguer. (Cotgr.)

Subler. [Siffler : « Le suppliant yssit de la « taverne et oyt *subler*, et alors Chauveau *subla* « aussi. » (JJ. 190, p. 3, an. 1459.)]

Sublet. [Sifflet : « Tous ces mots allechans Font « souvenir de l'oyseleur des champs Qui doucement « fait chanter son *sublet* Pour prendre au bric l'oi- « seau nyce et foiblet. » (Marot, I, p. 254.)]

Subleter. Siffloter : « Cingar lui monstre comme « il doit marcher, comme il faut qu'il contienne « son regard, et qu'il *sublete* des patenostres entre « ses levres. » (Merl. Coccaïe, I, p. 282.)

Sublieve. [Soulève : « Il *sublieve* la coingnée « d'or, il la reguarble et la treuve bien poisante. » (Rabel. Pantagr. IV, nouv. prolog.)]

1. Sublin. 1° Subtil, adroit ; parlant d'un banquier : « Il a beau estre habile, prompt d'esprit, « entreprenant, remuant et rempli d'intelligences « et inventions ; s'il n'a des facteurs habiles et « *sublins* pour faire valoir, qui de çà qui de là, le « talent de leurs banques, et de leurs boutiques, il « ne peut rien faire. » (Brant. cap. fr. II, p. 292.) — « Quiconque a l'esprit *sublin*, que son parler soit « *sublin* aussy. » (Essais de Mont. III, p. 596.) — « S'ils n'estoient bien habiles, mais je dis des plus « *sublins*, assurez vous qu'ils trembloient devant « lui, et demouroient quelquefois si estonnez qu'ils « ne savoient que dire. » (Brant. Cap. fr. II, p. 72.) — [2° Sublime : « (Charles Quint) fraia le chemin à « tous les plus *sublins* espritz de la terre et leur « monstra que pour gaigner le ciel, il faut fouler « aux pieds les grandeurs de ce siecle. » (Brant. I.]

2. Sublin. Martre zibeline : « Ils ne valoient « pour servir en martres, parce qu'ils n'estoient « des plus *sublins* de Norwege. » (Contes de Chol.)

Submis. Soumis : « Vous estans *submis* à la « mort, vous avez esté foible. » (Am. ressusc. 530.)

Submission. Soumission : « *Submissions* ordi- « naires et extraordinaires. » (Ord. III, p. 560.) — « *Submission*, et obeissance. » (Mont. II, p. 205.)

Subourné. Suborné : « Peuples s'esmuet, « l'eglise est *subournée ;* Noblesce fault, tant est « mal ordonnée. » (Desch.)

Subpositoire. [Suppositoire : « Et se il (le « blessé) n'acelle pas de sa nature, fay luy clistere « ou *subpositoire*. » (Lanfranc, f. 12.)]

Subquintuple. [Se dit d'un nombre compris cinq fois dans un autre : « Multiplier le *subquin- « tuple* par... » (Est. de la Roche, Arismetiq. p. 64.)]

Subrecap. [Couvercle : « Octo cifi argentei « cum pedibus deauratis, quorum tres erant cum « cohopertorio argenteo, sive *subrecap*. » (Cart. de Montisol. an. 1294.)]

Subrecart. Subrécargue. (Oud.)

Subredaurade. [Grande dorade : « Nostri pis- « catores maximam auratam *subredaurade* vocant. » (Traité des poissons, B. N. lat. 6838 C., ch. 57.)]

Subroguer. [Subroger : « Que celui de vous « qui seroit empeschié, eslise et puisse eslire et « *subroguer* en lieu de lui. » (A. N. JJ. 85, p. 116.)]

Subscription. [Signature, approbation : « Qu'on « ait le temoignage des gouverneurs, la *subscrip- « tion* du clergé, le consentement du senat et du « peuple. » (Calv. *inst.* p. 886.)]

Subscrire. Souscrire. (Ord. III, p. 226.)

Subsecutif. [Subséquent : « Il estimoit tout « aultre apprentissage *subsecutif* à celuy la et « supernumeraire. » (Mont. II, p. 239.)]

Substance. [1° Ressource, aide : « Or regardés « la *substance* D'amours et la grant puissance. » (Froiss. poés. I, p. 38, v. 1263.) — 2° Existence, vie : « Que flours... Prendent cruçon et *substance*. » (Id. II, p. 264, v. 65.) — 3° Qualités : « Les *substances* « et la vertu d'amour. » (Id. I, p. 54, v. 32.) — 4° Subsistance, nourriture : « Repos d'ame et *sub- « stance*. » (Id. II, p. 363, v. 60.)]

Substancier. [Faire connaître en substance : « Et encores vous prions nous que en ce voiage, « couvertement et sagement, vous *substanciés* dou « roy d'Engleterre et de son conseil, sus quel estat « on poroit trouver paix ne accord entre yaus et « nous. » (Froiss. VIII, p. 379.)]

Substancieux. [Corsé : « Lequel roiaulme est « raemply de courtois vins *substancieux* pour gens « d'armes euls nourrir et raffreschir. » (Froiss. XII, p. 290.)]

Substanter. [1° Donner substance: « Sache « que j'ay toute puissance De *substanter* toutes « essences. » (Nature à l'alchim. errant. p. 402.) — 2° Sustenter: « Une femme de village accusoit... un « soldat pour avoir arraché à ses petits enfants ce « peu de bouillie qui luy restoit à les *substanter*. » (Montaigne, II, p. 48.)]

Substantial. [Substantiel: « Le repos et la « santé, qui sont biens effectuels et *substantiaux*. » (Mont. I, p. 320.)]

Substantif. [*Adj.* Qui alimente, entretient: « Vie d'amours *substantive*. » (Froiss. poés. III, p. 91, v. 8.)]

Substantivé. [Employé comme substantif: « Use donc hardiment de l'adjectif *substantivé*, « comme le vuyde de l'air. » (Du Bellay, I, p. 32.)]

Substraction. [Soustraction: « Et l'ingratitude « des dons de Dieu est punie sur les hommes par « *substraction* de sa grace. » (Chartier, quadriloge invectif.) — « Il n'y a plus à dire de l'Occident que « la *substraction* de la Gipousque à l'evesché de « Bayonne. » (D'Aub. Hist. II, p. 249.)]

Subtilier, ller. [Imaginer, inventer: « Le « suppliant se soit *subtillé* que ès fermaux que il a « fait,.... afin que iceulx pesassent plus,.... ait mis « dessoubz la terrasse de chacun un grain de « plont. » (JJ. 144, p. 473, an. 1393.) — « Les sup- « plians ont advisé par plusieurs fois à trouver la « maniere de savoir où Julien Malet.... mettait.... « la dite finance; et tant ont *subtillé* et mis garde « sur ledit Julien Malet qu'ilz ont sceu. » (JJ. 189, p. 164, an. 1457.)] — « Messire Guillaume des Bordes « *subtiliait* jour et nuict comment et en quelle « manière il leur peust porter dommage. » (Froiss. I, ch. 330.)

Subtilité. [Habileté, forme savante de *soutienté*, dans Froiss. III, p. 243.]

Subvaincre. [Vaincre, surmonter: « Le sup- « pliant se deffendi tellement que il *subvainqui* « icellui assaillant. » (JJ. 172, p. 324, an. 1423.)]

Subvenir. [Survenir: « Pour obvier aux incon- « veniens qui en pourroient *subvenir*. » (Carl. I, 40.)

Suburbe. [Faubourg: « L'an de grace 1302 fu « ordenée une suvention en la ville de Paris et ès « *suburbes*. » (Reg. B. Ch. des Comptes, f. 152.)]

Suc. [Sommet, dans les Dombes. (Du Cange, sous *Succus*.)]

Succade. [Dragées, épices: « Une forcette « d'argent à prendre *succades*,.... pesant .i. marc, « .v. onces. » (Inv. de Charles Quint, an. 1536.) — « Ung pot de *succade* d'argent, armoyé des armes « du feu roy de Castille. » (Ibid.)]

Succès. [Succession: « J'ay veu le chameleon « devenir jaune, bleu, tanné, violet par *succès*. » (Rabel. Pantagr. IV, p. 2.)]

Successeres. [Cas sujet de successeur, dans Froiss. VI, p. 360.]

Successor. [Successeur: « Mes *successors*, dit « il, te fera droit avoir. » (Girart de Ross. v. 2981.)]

Succher. [Sucer: « Pour qui ces mamelles « *succhastes*. » (Mir. de Ste Genev.)]

Succuru. [Secouru: « Et li barun franceis le « runt tant *succuru*, Bien pout aidier as suens qui « là furent venu. » (Thom. de Cant. p. 65.)]

Suchier. [Sucer: « Bien doit ses nons cuer « adouchier, Bouche enmieler, lange *suchier*. » (Mir. de Coinsy.)]

Sucier. [Même sens: « Là où la mere vuet son « enfant alaitier, Ne trove ele en son pis qu'il en « puisse *sucier*. » (Chans. d'Ant. VII, p. 267.)]

Suçoter. [Fréquentatif de sucer: « Dieu vous « gard', troupe diaprée Des papillons, qui par la « prée Les douces herbes *suçotez*. » (Rons. v. 498.)]

Sucrion. [Escourgeon, dans Du Cange, sous *Soucrio*.]

Sucurance. [Secours, aide: « De ço qui calt? « N'en avrunt *sucurance*. » (Rol. v. 1405.)]

Sucurs. [Même sens: « Nostre parent devum « estre à *sucurs*. » (Rol. v. 2562.)]

Sud. [« Li uns rochiers muntont al north, et li « altres al *sud*. » (Rois, p. 46.)]

Sudement. [Subitement: « *Sudement* sajette- « runt lui. » (Lib. psalmor. p. 81.)]

Sudexion. [Séduction: « Com nosa hui mené « par grant *sudexion*. » (Aiol, v. 9012.)]

Suduiant. [Séducteur: « Cil sunt felun traïtur « *suduiant*. » (Rol. v. 942.)]

Suduire. [Séduire: « Se or vesquit Nerun, ja « truvast tost Symum, Qui *suduit* tut le mund e « par buche e par dun. » (Thom. de Cant. p. 29.)]

Sue. [Sienne: « Si est la citet *sue*. » (Rol. 917.)]

Suec. [Soc, au ms. S. Victor, 28, f. 45.]

Suée. [Action de suer: « Tant de puants bruva- « ges, cauteres, incisions, *suées*. » (Mont. IV, 275.)]

Suef. [1° Doux: « Seignurs barons, *suef* pas alez « tenant. » (Rol. v. 1165.) — 2° Doucement: « Si li « demandet dulcement e *suef*. » (Id. v. 1999.)]

Pyrites a falve culur;
Ki l'estreint, si gete chialur:
Suef tocher se voldra,
Senun les deiz buslé sera. *(Marbod. c. 1676.)*

Sueffre. Du verbe *souffrir*; arrête-toi, attends: « Si mist Lancelot la main à l'espée, car sur luy « vouloit courre, et il luy dist: Bel amy *sueffre* toy, « car encores te fauldra jouster contre moy d'une « lance, tant que l'ung en soit abbatu. » (Lanc. du Lac, II, f. 88.)

Suegre. Beau-père:

Pour Henguist son *suegre* envoya
Si li manda qu'il repairast. *(Brut, f. 55.)*

1. Sueil. Souille: « L'en congnoist grant san- « glier par le *sueil*. » (Modus, fol. 44.) — « Doit « regarder et cherchier.... par les buissons, sur les « ruissialx, graves, marez, marchois, et autres lieux « moulx, s'il y a *sueils* qui soyent hantez de san-

« gliers. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 339.) — « La « saison où l'en doit traire au *sueil* si est depuis la « my ottembre jusques à la fin de novembre. » (Modus, p. 45.)

2. Sueil. Seuil :

L'amor a en la langue feme, et le sens en l'œil :
C'est la beste où il y a mains sens, et plus orgueil ;
Quar quant plus li feroiz bel sanblant, bel acueil,
Lors la verroiz plus fiere que n'est lions sor sueil.
Chastie Musart, ms. de S. Germ. fol. 105.

Comment m'a vostre doulx veil
Ainsi fait passer le *sueil*. *(Desch. f. 192.)*

1. Suel. [Seuil : « Se li preudons seuist A queil « heure li lerres son *suel* chaveir deust. » (Ruteb. p. 137.)] — « Jupiter en toute saison A sor le *suel* de « sa maison, Ce dit Omers, deus plains tonneaus. » (Rose, v. 6838.)]

2. Suel. Souille d'un sanglier : « Le sanglier « vient.... au *suel*, et se boute dedens, et se troveille « parmy le sueil en la boë. » (Mod. f. 44.)

3. Suel. Seulement :

L'ost fist clorre tout environ
De bon fossé à heriçon,
Ne lessa que *suel* .III. entrées,
Et celes furent bien gardées. *(Brut, f. 3.)*

4. Suel. [J'ai coutume (*soleo*) : « D'amors dont « doloir me *suel*. » (Wackernagel, p. 19.)]

Suele. Sole d'un moulin :

. . . . Covient faire une *suele*
Ki bien puist soustenir la muele.
Poët. ms. av. 1300, t. IV, p. 1358.

Suen. Sien : « Ades li pri Qu'el ne me mete en « oubli Que je l'aim si Que tout *suen* sui. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouh. f. 169.)

Artus honora tous les *suens* ;
Moult ama, et donna aux buens. *(Brut, f. 78.)*

1. Suer. Sœur :

Viellece la *suer* à la mort
Me destruit.... *(Ms. 7218, f. 78.)*

2° Nom donné aux femmes par les prêtres, aux maîtresses par les amants :

Li diens sa meschine apele :
Je te comant, fait-il, *suer* bele,
Que nos ostes sire Davis
Soit aaisiés à son devis,
Si qu'il n'ait rien qui li desplaise. *(Ms. 7989², f. 211.)*

Por vos sui si adolés,
Et si malement menés,
Que je m'en cuit vis aler ;
Suer, douce amie. *(Ms. 7989², f. 74.)*

2. Suer. [Cordonnier, cas sujet de *sueur :* « Le « mestier des *suers* et de la tannerie de Chartres. » (Ord. V, p. 272, an. 1311.)]

3. Suer. [Payer chèrement une sottise : « Icellui « Gerart respondi qu'il lui feroit *suer* les villenies « que dites lui avoit. » (JJ. 92, p. 236, an. 1363.) — Avoir la syphilis : « La Baveresse, nommée ainsi « pour avoir *sué*. » (D'Aub. Conf. I, p. 5.)]

Suerfais. [Taillis, au cart. de Champagne, dans une charte de 1348.]

Suerie. Syphilis : « Celuy n'est pas reputé « vaillant champion, qui n'a fait cinq ou six voyages « en *suerie*. » (Apolog. d'Hérodote, p. 97.)

Suerplus. [Surplus, excédant : « Et se ainsi « estoit que *suerplus* eust en nos muebles et en nos « catieux. » (Cart. du Val N. D. an. 1274.)]

Suerrerie. [Boutique de tailleur : « Sutrinum, « *suerrerie,* lieu où l'en coust. » (Gloss. lat. du fond St Germain.)]

Sueuf. Suif, graisse : « Pour la tres grant chaleur « qui etoit, fut estraint de *sueuf*. » (Chron. de Nangis, an. 1304.)

1. Sueur. [1° Frayeur : « Et quand ils ont prou « esté en ceste *sueur*, ils trouvent à la fin que ce « n'est rien. » (Despér. Cymbal. 152.) — 2° Suette : « Les fievres pestilentes, les epidemiques, la *sueur* « d'Angleterre. » (Paré, XX, p. 6.)]

2. Sueur. [Cordonnier : « Ordonnance des... « cordouenniers et *sueurs* de Paris. » (Statuts pour les ouvriers de Paris, II, f. 1, an. 1345.) — « Chiés « Pieron le *sueur* vos herbergiés. » (Aiol, v. 967.)]

Suffler. [Souffler : « *Sufflerad* li espiriz de lui, « e deeurrunt les eves. » (Lib. psalmor. p. 229.)] — « *Suffler* à l'encensoir, » boire plus qu'à l'ordinaire : « Il n'y a si sage, ne si sobre que en compagnie ne « *suffle* plus à l'encensoir qu'en son particulier. » (Bouchet, Serées, I, p. 6.)

Suffrage. [1° Chose utile : « Vous deplaist il si « je marchande Du drap, ou quelque autre *suffrage* « Qui soit bon à nostre mesnage. » (Pathelin.) — 2° Choses peu utiles : « Pastez, longes de veau froides « couvertes de poudre blanche, et autres menus « *suffrages* pour remplir le boudin. » (Fouilloux, Vén. ch. 36.)]

Suffraige. [1° Secours : « Vous seul (Dieu), sans « aultre humain *suffraige*, me povez aider. » (Intern. consol. II, p. 40.) — 2° Courtes oraisons surérogatives, récitées après l'office en commémoration des saints : « Ung paouvre lion par la forest de Bievre « se promenant et disant ses *menuz suffraiges*. » (Rab. II, p. 15.)]

Suffraite. [Souffrance, défaut : « De bons vas-« sals avrat Carle *suffraite*. » (Rol. v. 939.)]

Suffraitus. [Souffreteux : « Ne pur el ne fist « l'um le nostre ordre establir, Fors pur les *suffrai-« tus* aidier et sostenir. » (Thom. de Cant. p. 96.)]

Suffrance. [Suspension d'armes, trêve : « E ge, « avant totes autres choses, vousisons otrier au-« kune *suffrance* de fetz de gere... Avons graunté... « q'il... peussent fere la dite *suffrance*. » (Rymer, II, p. 715, an. 1296.)]

Suffrir. [1° Permettre, tolérer : « Ceste bataille « est mult fort à *suffrir*. » (Rol. v. 3489.) — « Fait « icil de Wincestre : sire evesque, *suffreiz ;* Laissiez « ester sa cruiz. » (Thomas de Cantorb. p. 39.) — 2° S'abstenir de poursuites judiciaires : « Il s'en doit « *suffrir* se nos et li sires de Grancé regardons por « droit que il s'en doige *suffrir*. » (Preuv. de l'Hist. de Bourgogne, p. 33, an. 1269.)]

Suffusion. [Epanchement ; terme médical : « Des collyres aux ulceres, playes ; fistules, *suffu-*

« *sions*, inflammations, et autres maladies des « yeux. » (Paré, XV, p. 34.)]

Sufrance. [Souffrance, défaut : « Je l'ai mis en « *sufrance* que nel fis amender. » (Thom. de Cant. p. 72.)]

Suggesteur. [Qui suggère : « L'evesque de « Valence, *suggesteur* et conducteur de l'entreprise « (de donner la couronne de Pologne au duc d'An- « jou, dans d'Aubigné, Hist. II, p. 31). »]

Suggiler. Meurtrir, souiller : « Non, toutefois, « que je veuille... *suggiler* son honneur. » (Pasq. Rech. III, p. 44.)

Suiance. [1° Habillement d'une même étoffe, d'une même couleur : « Item une casuble de drap « d'or à canter as hautes festes, et une aube à « parement d'ycelle *suiance*. » (JJ. 70, p. 175, an. 1355.) — 2° Sorte de redevance : « Item les cens et « les *suiances* avecques cinq bichez d'avaine, .VIII. « liv. .IIII. solz. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, fol. 227.)]

Suicherie. [Peut-être marché aux chaussures : « Que on vende les vieses couches en la *suicherie*. » (Liv. rouge d'Abbeville.)]

Suie. [Suie : « Li uns (tonneau) est dous, et « l'autre amer Plus que n'est *suie*, ne la mer. » (Rose, v. 10670.) — « Ce n'est mie comparaison de « *suie* à miel. » (Le Roux de Lincy, prov. II, 181.)]

Sujet. [1° Situé au-dessous : « Le vray cuir est « dit *derma* pour ce qu'il se peut separer des autres « parties *sujettes*. » (Paré, I, p. 3.) — 2° Exposé à : « Une fort belle et grande dame que je ne nommeray « point, estant fort *sujette* aux medisances, quitta « un serviteur fort favory qu'elle avoit, le voyant « mol à departir de la main et ne braver et ne que- « reller, pour en prendre un autre. » (Brant. IX, p. 401.) — 3° « *Sujet* au sang, » à verser le sang : « Le roy Henry d'Angleterre fit mourir sa femme et « la décapiter, Anne de Boulan, pour en espouser « une autre, ainsi qu'il estoit fort *sujet au sang* et « au change de nouvelles femmes. » (Id. IX, p. 24.) — 4° « Se rendre *sujet*, » s'assujettir : « Le roy « disoit que M. d'Espernon ne s'y rendoit pas *sujet* « (à sa charge de colonel) et qu'il s'amusoit trop aux « autres grande charges qu'il avoit touchant ses « gouvernemens. » (Id. VI, p. 103.) — 5° Cadavre que l'on dissèque : « A peine trouveras-tu jamais la « veine porte semblable en deux *sujets*, pour la « varieté de l'individu. » (Paré, I, p. 21.)]

Suing. [Souci : « Mais li reis d'Engleterre n'out « *suing* de l'acorder. » (Thomas de Cant. p. 104.)]

Suir. [Suivre, poursuivre, aux Annal. du règne de S. Louis, p. 265.]

Suis. [Suif : « Autant couste li *suis* que la meche. » (Le Roux de Lincy, prov. II, p. 181.)]

Suite. [1° Abatis : « Je modere, dit le juge, à un « chapon et sa *suite*, que le bonhomme paiera « demain en sa maison. » (Desper. Contes, p. 51.) — 2° Droit de poursuite sur une personne ou une chose : « En poisson, n'y a *suite* en descendant, « mais bien en montant, tant sur terre, que jusqu'à « la bonde de la fosse du prochain estang. » (Loysel, p. 216.) — « Bourse et argent n'a point de *suite*. » (Id. p. 491.) — « Cil qui demorent en la vile de « S. Julien, et qui iqui seront, ne seront estant, et « qui iqui venront, demorent iqui franchement sans « nule servitute, et sans nule taille et s'en pourront « aller d'iqui, quant il vouront, sans nul reclaim « et sans nule *suite*. » (Cout. de S. Julien de Langres.) — De là l'expression « faire la *suite*, » poursuivre en justice : « De meurtre et d'omicide peut « le plus prochain du lignage *faire la suite*. » (Anc. Cout. de Norm. ch. 70.) — 3° Attachement : « Le « suppliant fut malcontent de ce que icelle fille « prenoit *suite* d'autres que de lui, et que il ne la « trouvoit, quant il la vouloit veoir. » (JJ. 184, p. 191, an. 1451.)]

Suivant. 1° Maître des requêtes : « Ces seigneurs « (les maistres des requestes) estoient quelquesfois « appellez *suivans*, mais d'ordinaire poursuivans « non pour les vilipender, ains par un tiltre special « d'honneur, parce que leurs charges entre toutes « les autres estoient necessairement affectées à la « *suitte* du roy pour recevoir les requestes qui luy « estoient faites. » (Pasq. Rech. II, 49.) — [2° Animal qui suit encore sa mère : « Avoir en pasturage sept « jumens et leurs *suivans*, dix vaches et leurs *sui-* « *vans*. » (JJ. 165, p. 220, an. 1411.) — « Si avoit « mis en icellui pré ses deux beufz, une vache « avecques son *suivant*. » (JJ. 206, p. 1119, an. 1477.)]

Suivir. [Suivre : « Et à *suivir* Butor de bon « vouloir entendre. » (Brun de la Mont. v. 372.)] — « L'autre durant ton heur *suivira* ta fortune. » (Baïf, p. 236.)

Sujur. [Séjour : « L'arcevesque Thomas n'out « cure de *sujur* : Bien lui fut acuintie, s'il atendist « le jur ; Il fu mis en prisun. » (Th. de Cant. p. 49.)]

Sujurn. [Même sens : « Entres qu'à Ais ne volt « prendre *sujurn*. » (Rol. v. 3690.)]

Suivre. [Dépendre de : « Comme je voz ai dit de « ces deus viles, que le mesure de tere *suit* cele du « blé. » (Beaum. XXVI, p. 9.) — « Li hoir ne sont à « respondre es cas dont on les *suit* du meffet à lor « devancier. » (Id. VI, p. 29.)]

Sul. [1° Seul : « Mielz est que *sul* moerge. » (Rol. v. 359.) — 2° Seulement : « Ne n'unt de blanc « ne mais que *sul* les denz. (Id. v. 1934.)]

Sulent, enz. [Suant : « Cascuns a boin destrier, « je n'i voi nul *sulent*. » (Aiol, v. 7601.) — « Et li « pors s'en vet randonnant Qui de corre fu toz « *sulenz*. » (Ren. v. 22469.)]

Sulians, [Sultan (?) : « Si l' m'a nunciet mis nés « li *sulians*. » (Rol. v. 3191.)]

Sulie. [Syrie : « Et chevauchent ensemble les « mules de *Sulie*. » (Rom. d'Alexandre.)]

Sulient. [De Syrie : « A la porte gardes remest « un *Sulient* ; Sire fu de Salerne, de Nubie ense- « ment. » (Ibid.)]

Sulphuré. [Soufre : « Une allumette *sulphurée*. » (Paré, XXIII, p. 10.)]

Suls. [Seul : « Rollanz s'en turnet, par le camp « vait tut *suls*. » (Rol. v. 2184.)]

Sum. [1° « En *sum*, » au sommet de : « Laciet « en *sum* un gunfanum tut blanc. » (Rol. v. 1157.) — 2° « Par *sum*, » au fond de : « Josque par *sum* « le ventre. » (Id. v. 3992.)]

Sumeient. [Portent une charge : « .IIII. mulz.... « quant il *sumeient*. » (Rol. v. 978.)]

Sumeiller. [Sommeiller : « *Sumeille* la meie « aneme pur ennui. » (Lib. psalmor. p. 184.) — « Je dormi e si *sumeillai* e relevai ; kar nostre sire « me rescout. » (Arch. des miss. scient. V, p. 145.)]

Sumeler. [Ressemeler : « Celui qui fera *sumeler* « ses souliers de l'endroit du cuir sur lequel l'âne « aura longtemps porté la somme, ne les usera « point. » (Div. leç. de P. Messie, f. 345.)

Sumenour. [Celui qui fait une semonce, aux lois de Guill. c. 45.]

Sumer. [Cheval de somme : « Franc desher- « bergent, funt lur *sumers* trusser. » (Rol. v. 701.)]

Sumet. [Sommet : « Lors se traistrent ensemble « Abner e si cumpaignun, e esturent serreement, « cume en eschiele, el *sumet* de une loge. » (Rois, page 127.)]

Summate. [« Item un *summate* ou code en « françois presié 4 l. » (Nouv. Comptes de l'arg. 64.)]

Summe. [Bât : « Item une *summe*, un bahu, « une malle et deux coffres de soye pour un chien. » (Id. p. 59.)]

Summité. [Sommet, cime : « La *summité* (d'un « arbre) avec les rainsiaux. » (Rev. critique, 5e an. 2e semestre, p. 382.)]

Sumptieux. Dispendieux : « Grands et *sump-* « *tieux* frais. » (La Thaumass. Cout. de Berry, 212.)

Sumundre. [Inviter, convoquer : « Alez sedeir « quant nuls ne vos *sumunt*. » (Rol. v. 251.)]

Sumunse. [Semonce : « E par cele *sumunse* « les voleit esluignier, E à tuz diz del tut proscrire « e essillier. » (Thom. de Cant. p. 17.)]

1. Sun. [Son, bruit : « Jo oï jà le *sun* de grant « pluie. » (Rois, p. 318.)]

2. Sun. [Son, sien : « *Sun* ost. » (Rol. v. 2760.) — « Un *sun* noble barun. » (Id. v. 421.) — « A *sun* « pere n'en *sunad* mot. » (Rois, p. 45.)]

3. Sun. [Sommet : « Einz n'arresta jusque il « vint en *sun*. » (Agolant, v. 481.)]

Suner. [1° Résonner ; voir Sun, 2 : « Granz sunt « lez oz u ces buisines *sunent*. » (Rol. v. 3263.) — 2° Souffler : « Ne voeill que mot en *suns*. » (Id. v. 1027.) — « Ce qu'à saint iglise unt si ancesur « duné, En parmenable almosne li unt tut graanté ; « Ainkes de baronnie n'i ont un mot *suné*. » (Th. de Cant. p. 45.)]

Sunjer. [Songer : « *Sunjat* qu'il eret as grei- « gnurs porz de Sizer. » (Rol. v. 719.) — « Après « iceste, altre avisiun *sunjat*. » (Id. v. 725.)]

Suns. [Coupable : « Comme Jehan li sarmonniers « fust *suns* et accusez,.... pour le soupechon de le « mort de feue Jehanne le Caronnesse sa femme. » (JJ. 140, p. 252, an. 1364.)]

Suor. [Sueur : « Chescun i ont la char moillié « de *suor*. » (Rou, v. 4626.) — « N'i a Normant tant « pros qui en *suor* ne fut. » (Rou, v. 4598.)]

Supeceneux. Soupçonneux : « Vehementement « *supeceneuse* du dit fait. » (Ord. III, p. 664.)

Supendre. [Suspendre : « Au moins estoit ce « tenir les gens en crainte et par especial ses offi- « ciers, dont aucuns avoit *supendus* pour pillerie. » (Comm. VIII, p. 18.) — « Ma maistresse avoit un « coche de clisse qui n'estoit gueres *supendu* que « de cordes. » (D'Aub. Fœneste, III, p. 2.)]

Super. [Souper : « Dunc seeient les gens le « plus à lur *super*. » (Thom. de Cant. p. 48.)

Superabondance. [Surabondance : « Ils « ordonnent aux athletes les purgations et les sai- « gnées, pour leur soustraire cette *superabondance* « de santé. » (Mont. III, p. 97.)]

Superbeté. [Magnificence : « Après avoir bien « recogneu (Charles Quint) la grandeur, la fertilité, « la beauté et *superbeté* et forteresses des villes « (de Flandres, dans Brant. I, p. 36). »]

Superceder. [Surseoir : « M. de Guise.... leur « manda.... qu'il les prioit de surceoir et *superceder* « leur assemblée. » (Mém. de Condé, I, page 74, an. 1561.)]

Supercœleste. [« Entre nous, ce sont choses « que j'ay tousjours veues de singulier accord, les « opinions *supercœlestes* et les mœurs soubter- « raines. » (Mont. IV, p. 306.)]

Supercoquelicantieux. [Magnifique, dans Rabelais. On trouve un mot analogue et plus ancien dans un sermon joyeux de la vie de saint Ognon : « Credo in *superlycoustequansio* creature ongno- « raris. » (Montaiglon, Poës. du xve siècle, I, p. 205.)]

Supererogation. [Surérogation : « Que les « fautes sont compensées par œuvres de *superero-* « *gation*. » (Calv. Inst. p. 613.)]

Superficial. [Superficiel : « Honneur est un « bien plus *superficial* et n'est pas si vray bien « comme. » (Oresme, Ethiq. V, p. 9.)]

Superficialement. [Superficiellement : « Beni- « volence vient soudenement et ceulz qui l'ont « aiment *superficialement* et feblement. » (Oresme, Ethiq. p. 269.)]

Superhabundamment. [Surabondamment, dans Oresme, Thèse de Meunier.]

Superhabunder. [Surabonder : « Les super- « fluitez en habits qui *superhabundent* partout, « dont depend la pauvreté particuliere. » (Lanoue, page 93.)]

Superintendens, ente. [Surintendant, ante :

« Ils estoyent presens sur le lieu quant le peuple « devoit elire, afin qu'ils fussent là comme *super-* « *intendens* à ce que rien ne se fist en trouble par « la multitude. » (Calv. Inst. p. 807.) — « Libitina « *superintendente* et conservatrice des droits des « morts. » (Amyot, Numa, p. 20.)]

Superior. [Supérieur: « Li empereres d'Inde « *superior*. » (Chans. d'Ant. VII, p. 231.)]

Superlation. Qualité de ce qui est superlatif: « Ce mesme personnage (je dis Bembo) use d'ad- « verbes ayant forme de superlatifs, lesquels je « confesse que nostre langue n'ha point.... mais je « respons premierement que les Grecs nous ont « faict le plaisir de nous prester une petite parti- « cule, laquelle mestans devant les adverbes aussi « bien que devant les noms, exprimons ceste « *superlation*. » (H. Est. précell.)

Supernaturel. [Surnaturel: « Une estreinte « divine et *supernaturelle*. » (Mont. II, p. 147.)]

Supernumeraire. [Surnuméraire: « Et plus « tost qu'il y manque, il en erigera ung (état de « maréchal de France) qui sera *supernuméraire*. » (Carloix, VIII, p. 19.)]

Superseder. [Surseoir: « Si nous regardons à « ces choses, il sera facile de juger jusques à où la « sécurité doit proceder et où elle doit *superseder*. » (Calv. Inst. p. 991.)]

Superstitiosité. [Qualité de ce qui est supers- titieux: « Ils tant sont de crainde du demon et « *superstitiosité* espris. » (Rabel. Pantagr. III, 46.)]

Supine. Digne d'un paresseux, couché sur le dos: « C'est une ignorance crasse et *supine*. » (Pasq. Rech. p. 204.)

Suplier (se). [Se suppléer, se succéder: « Et « les tourbes qui s'i *suplient*. » (Guiart, v. 11933.)]

Suppediter. [Mettre sous les pieds, dompter: « Le monde veut *suppediter*, Car le cueur en est « gros et fier. » (Dom Lobin. II, c. 691.) — « Il a « desja battu et villené senz cause Perrin Boullart « mon cousin et tousjours nous veult *suppediter* et « villener. » (JJ. 123, p. 257, an. 1383.) — « Le sup- « pliant dist audit Raoulin, tousjours ceulx de « Condé et de Erpy veulent *suppediter* ceulx de « Chastel en Porcien; et le dit Raoulin disoit le « contraire, et que ceulx de Chastel vouloient *sup-* « *pediter* ceux de Condé et de Erpy. » (JJ. 153, p. 467, an. 1398.) — « Si vous estiez bien uny avec « vostre roy et frere, vous nous fairiez à tous la « loy, et nous braveriez et nous *suppediteriez* « tous. » (Brant. V, p. 143.)]

Suppellatif. [Supérieur: « En Portingal irons « ensamble par avis, Et si li gasterons sa terre et « son païs, Qu'il ne li demourra vaillant un parisis: « Du royaulme serons roys et *suppellatifs*. » (Cuvel. 9902.) — « Sur quoy povons noter estre les plus « *suppellatifs* biens les celestes choses. » (Chr. de Pisan, Charles V, I, p. 4.)]

Supplantement. [Action de supplanter: « Dieus, lieve toi, vien li devant, Et si li fait *sup-* « *plantement*. » (Lib. psalmor. p. 271.)]

Supplanteur. [« Vous serez traité de la repu- « tation comme *supplanteur* de vostre ami. » (D'Aub. Hist. II, p. 271.)]

Supplication. [Oublie, gauffre: « Que nul ne « puisse... estre ouvrier en la ville de Paris, ne ès « fourbourgs d'icelle, se il ne scet faire en un jour « au moins cinq cens de grandes oublées, trois « cens de *supplications* et deux cens d'estrées dudit « mestier. » (JJ. 161, p. 135, an. 1406.)]

Suppoisier. [Soupeser: « Lequel apperçut un « petit coffret, qui estoit à mettre joyaulx, ...lequel « il ala *suppoisier*, et senti qu'il y avoit de l'argent. » (JJ. 155, p. 148, an. 1397.)]

Supposer. [1° Espérer: « Si les *supposoit* bien « à affamer et avoir par force de famine. » (Froiss. III, p. 272.) — 2° Terme obscène: « Gilot le Maistre « ...tampta tant ladite Damete, que un jour entre « les autres ledit Raoul d'aventure les trouva en- « semble et en recoy en une estable à vaches, où « ledit Gilot la *supposoit* et cognoissoit charnele- « ment. » (JJ. 121, p. 68, an. 1382.)]

Supposte. [Maladie du cheval; Du Cange sous *Superposita*.]

Sups. [Soudain, tout à coup: « Jehan de Vaux « failli *sups* de son souper et courut *sups* à sa dite « femme. » (JJ. 105, p. 37, an. 1373.)]

Suptiliteit. [Subtilité: « La *suptiliteit* de la « deventriene parole. » (Job, p. 477.)]

Suque. [Sommet de la tête, dans les Dombes, d'après D. C. sous *Succus*.]

1. Sur. Sud:

> Vous, sœur de ce grand roy, vous l'espouse de ce roy,
> De qui l'est, le *sur*, l'oest et le nord prend la loy.
> Baif, p. 198.

2. Sur. [Sûr, amer: « Et li lais *surs*. » (Fabl. éd. Barbaz. IV, p. 88.) — « La perte de Bertain lui fu « *sure* et amere. » (Berte, c. 98.) — « Que nul ne « puisse renouveller cervoises ne bierres qui soient « *sures*, empirées ou mal brassées. » (Ord. février 1495.)] — « J'ay autres fois ouy dire que dessoubs « *sure* escorche gist le douz miel. » (Percef. III, 39.)

3. Sur. [*Prépos*. 1° Au-dessus de: « *Sur* un « perrun de marbre bloi se culchet. » (Rol. v. 12.) — « *Sur* tute gent est la tue hardie. » (Id. v. 1617.) — 2° Contre, malgré, nonobstant: « La rere guarde « est jugée *sur* lui. » (Id. v. 778.) — « Et s'aucuns « *sur* la paix de la ville criée par sergent... villenoit « ou feroit personne. » (Ord. V, p. 378, an. 1370.) — 3° Chez: « Jehan Fauquet et sa femme, qu'il avoit « espousée le dimenche devant, vindrent *sur* Robin « Thinel, père de la ditte femme, afin que eulx et « leurs prouchains amis s'entrefeissent compaignie « et s'assemblassent pour disner et boire ensemble « en l'ostel dudit Thinel. » (JJ. 155, p. 249, an. 1400.)]

> A Rome sont les deux Maries
> Chier tenues et seignouries
> *Sur* Theodore leur hostesse. *(III Maries, ms. p. 389.)*

4° Au sujet de: « Jugement et arrest du parlement

« fut rendu *sur* messire de Craon, lequel fut con- « damné à cent mille francs envers la royne de « Naples et de Hierusalem. » (Froiss. IV, p. 226.) — 5° Au bout de :

Princes, tel art fait à loer
Dont li enfant scevent ouvrer
Qui en sont maistres *sur* trois jours. *(Desch. f. 311.)*

Suracaser. [Donner en arrière-fief, dans Du Cange sous *Subacasare*.]

Suraller. [Passer sur la voie sans aboyer, en parlant d'un chien : « Il (un chien)... ne se rabattant « que d'un costé, montre que ce sont hautes erres « qu'il aura grand peine à dresser, ou que c'est de « peur de *suraller*, selon ce qu'on lui a montré de « jeunesse. » (Charles IX, de la chasse, p. 124.)]

Suratendre. [Attendre : « Après quarante meis « li reis *suratendi*. » (Thomas de Cant. p. 163.) — « Le suppliant et autres aloient tout bellement, « pour ce que ledit religieux estoit à pié, et il le « *surattendoient*. » (JJ. 188, p. 11, an. 1459.)]

Surbeu. [Qui a trop bu : « Le suppliant qui « estoit *surbeu* frappa un cop de baston. » (JJ. 78, p. 170, an. 1417.)]

Surbout. [Debout : « Après que icellui Drouet « ot mengié ung mors de pain et beut une fois « *surbout* à la table où souppoit le suppliant. » (JJ. 189, p. 363, an. 1459.)]

Surceer. [Surseoir : « Et pour ce (les juges de « Salvoyson) *surcearent* la sentence. » (Brant. IV, page 104.)]

Surceinte. [Ceinture : « Une *surceinte* des « armes de Hongrie. » (Nouv. Compt. de l'Argent. p. 80.) — « Item ailleurs.... une *surceinte* de fil « blanc, une boursette de soye o reliques de Sainte « Clere. » (Lobin. Hist. de Bret. II, c. 455, an. 1205.)]

Surceor. [Qui prend des souris : « Puis lor fist « mangier ras et grans cas *surceors*. » (Aiol, v. 8842.)]

Surchieus. Sourcils :

Ains q'ele voist à la messe, la convient il mirer
Acesmer le pipet et ses *surchieus* plumer.
Vies des SS. Sorb, n° 27, c. 1.

Surcil. [Même sens : « Si *surcil* sont brun et « petit. » (Flore et Blanche, 2853.)]

Surcilles. Même sens ; le faucon, « doit avoir « les *surcilles* ung peu haultes, et grosses. » (Mod. fol. 58.)

Surcilliere. [Arcade sourcilière : « Hervé de « Mauny seigneur de Thorigny feri icellui sergent « de sa main par le visage et telement que d'un « anel qu'il avoit en ses doiz, en fist saillir le sanc « environ la *surcilliere* de l'ueil. » (JJ. 115, p. 336, an. 1379.)]

Surcot. [Robe de dessus, à l'usage des hommes et des femmes : « Un *surcot* à chevauchier pour le « roy. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 24.) — « .II. *sur-* « *coz* lons pour madame la royne et madame la « duchesse. » (Id. p. 26.) — « Un *surcot* ront pour « ma dicte dame. » (Id. p. 34.) — « Un *surcot* lonc « de marbe fourré de gros ver. » (JJ. 118, p. 233, an. 1380.)]

Surcreu. Qui a poussé, qui a crû : « Gallehaut, « dans son affliction, fut si longtemps sans vouloir « boire ni manger, que la chair luy fust *surcreue* « et pourrie aux deux parties de la bouche. » (Lanc. du Lac, I, f. 165.)

Surdastre. Un peu sourd : « Outre... que les « gens tirans sur l'age sont *surdastres*, ils parlent « fort haut. » (Bouch. Ser. II, p. 224.)

Surde. Sourde :

Et si ne vous chaut d'escouter
Caus qui sont plains de felonnie,
Ades, lor faites *surde* oie,
Que vos percevez lor mesdit. *(Ms. 7615, II, f. 135.)*

Surdite. [Femme débauchée : « Une femme, « appellée Marion de Saint Just, qui estoit femme « *surdite* et amye d'un des moines de la dite eglise « de Chezi. » (JJ. 110, p. 46, an. 1376.)]

Surdoré. [Doré : « Une fontayne de cristaul « garnie de pié et de couvercle d'argent *surdoré* et « emaillée. » (Inv. des joyaux du duc de Bourbonnais, an. 1361.) — « Ung saint Michel d'argent « *surdoré*, avecques une crouez *surdorée* qui tient « en la main. » (Id.)]

Surdre. [Sourdre : « Quant il esguardeit si le « hanap tut entur Et vit le vin si truble qu'il en « out grant hisdur, Dous iraignes vit *surdre* del « funz d'une tenur. » (Thom. de Cant. p. 105.) — « Il ne l' dist pur nul mal, mais en conseil de fei ; « *Surdre* i vit grant peril et mult mortal desrei. » (Id. v. 41.) — « Aval le capitral, tut entur *surstrent* « dous ordres de male granates. » (Rois, p. 253.)]

Surduire. [Séduire : « Lesquelz eussent *sur-* « *duite*, fortraitte et emmenée sa femme où il leur « pleust. » (JJ. 110, p. 202, an. 1376.)]

Sure. Sûr. (S. Bern. Serm. fr. ms. p. 339.)

Suredifier. Surélever, surhausser : « Ce qui « auroit esté *suredifié* au dessus de huict pieds par « l'un des dits voisins. » (C. G. II, p. 1028.)

Surefait. [Fruits de la terre, plantes, arbres, blés : « Je ai vendu toute la part que je avoie et « devoie avoir par droit au bois de Semont... c'est « assavoir le *surefait* et le treffons de la terre de « chascun arpant par .XLV. solz de Provenisiens « forz. » (Cart. de Champagne, f. 448, an. 1247.)]

Surescheur. [Mari qui est co-héritier avec les frères de sa femme : « Jehan et Guillaume de Mai- « zerolle et autres *surescheurs*. » (JJ. 203, p. 2, an. 1477.)]

Sureseoir. [Surseoir : « La court ordena que « la cause *sureseroit* en estat jusques aus jours de « Pierregort. » (Bibl. de l'Ec. des Chartres, 1873, page 206.)]

Suret. [Un peu sûr, d'odeur forte : « Dès la « premiere veue, il connoissoit fort bien un gentil « homme, et au sentir mesme ; car il vouloit qu'un « vrai noble eust un peu l'eseille *surette* et les « pieds fumants. » (D'Aub. Fœn. p. 7.)]

Surfais. [Taillis, dans l'anc. coutume de Champagne, an. 1348.)]

Surgarde. [Capitaine des garde-chasses : « Item « doit le veneour doudit monsour Hervé dire de « bouche au *surgarde* doudit monsour Rolland, se « il le puet trouver le jour quand il devront courre. » (Hist. de Bret. preuv. I, col. 1317, an. 1321.)]

Surgeon. Source, fontaine : « Toutes grosses « rivieres sont faictes et rassemblées de plusieurs « *surgeons*. » (Froiss. éd. Sauvage, I, prol.)

Surgeonner. Bourgeonner : « Tout ainsi que « la rose *surgeonne* parmi les espines. » (Pèler. d'amour, I, p. 280.)

Surgeseur. Incube : « Incuba, *surgeseur*... une « maniere de deables qui solent gesir aux femmes. » (Gloss. du fonds S. Germ.)

Surgien, enne. [Chirurgien, dans Froiss. III, p. 85, IV, p. 161. Rapprochez l'anglais *surgeon*. « Le « suppliant ala en l'ostel de Ysabel Cornue *sur-* « *gienne*... pour avoir sa plaie remuée. » (JJ. 157, p. 356, an. 1402.)]

Surgoire. [Espèce de vase : « Laquelle sup- « pliant prist sur le comptoir dudit chanoine un « henap et une *surgoire* d'argent. » (JJ. 114, p. 270, an. 1379.)]

Surguet. [Garde de nuit : « Comme Colin « Picardel ait esté commis... à faire le *surguet* pour « la nuit sur les murs de la ville de Bruieres. » (JJ. 173, p. 96, an. 1424.)]

Surhaucier. [Surhausser : « Tes anemis en vi « molt embronchier, Et tes amis lor goie *surhau-* « *cier*. » (Raoul de C. 45.)]

Surhaulser. Même sens : « Tu desires et « requiers nobles mariages, et te *surhaulser* en « lignée. » (Bouciq. IV, 3.) — Parlant de Dieu :

Parmy le peuple bas
Le *surhaulsent* en gloire. *(Cl. Marot, p. 692.)*

Surhaussement. [Hausse d'une valeur : « Re- « trancher tous les abuz et *surhaussemens* intro- « duicts por le compte à solz et livres. » (Fr. Garrault, recueil des principaux advis sur le compte par escus, Paris, 1578.)]

Surie. [Syrie : « Nous .IIII. tous montés es « chevaus de *Surie*. » (Brun. de la Mont. v. 1234.)]

Surjorner. [Séjourner : « Li apostolies ert de « Rume idunc fuitis, E *surjorna* à Sanz, meis, « semaines e dis. » (Thom. de Cant. p. 55.)]

Suris. [Souris : « Il les saisist toz quatre par les « bras, Si les demaine comme *suriz* fet chaz. » (Bat. d'Alesch. v. 3986.) — « Surstrent e as viles e « as chans une maniere de *suris* à la destruction « del païs. » (Rois, p. 18.)]

Surjurner. [Séjourner : « E alerent s'en andui, « e *sejurnerent* en Naioth. » (Rois, p. 75.)]

Surlever. 1° Dresser un lit : « Il apperceut une « couche, la plus riche que il eust oncques veue, « surquoy le roy Gadiffer estoit assis, qui se fist « *surlever* à l'encontre de son frere. » (Percef. IV, fol. 3.) — 2° Elever en dignité, au physique et au moral : « On met tout ensemble sur un mantel qui « est *surlevé*. » (Mod. f. 27.)

. . . . . Celluy qui accroist le bien
Commun, ainsi comme le sien,
Du peuple doit estre exaulcé
Et au degré d'honneur haulcé,
Et estre *surlevé* par gloire. *(G. de la Bigne, f. 116.)*

3° Enlever : « Lors il l'estraingnist en telle « maniere que le bachelier ne se peust ayder, et « tantost exillé le *surleva* du tout hors de la selle, « et le laissa cheoir à terre. » (Perc. V, f. 62.)

Surlonge. [Terme de boucherie : « En la longe « a six pieces, et couste six sols huit deniers ou « six sols ; la *surlonge* trois sols. » (Ménag. de Paris, II, p. 4.)]

Surmarcher. [Dominer : « Icellui Gerard res- « pondi que ledit Olivier vouloit tousjours *surmar-* « *cher* chacun. » (JJ. 184, p. 104, an. 1451.)]

Surmettre. [Charger, accuser : « Lesquelz « compaignons firent arrester le suppliant... en luy « *surmettant* qu'il leur devoit cent frans. » (JJ. 100, p. 897, an. 1370.)]

Surmise. Charge, accusation, aux Ordon. I, p. 646, an. 1317.

Surmontement. [Domination : « Icellui pres- « tre considerant sa faulte et honteux de son orgueil « ou *surmontement* de temptacion de l'ennemy, « sacqua ung coustel qu'il avait et en frappa le « suppliant. » (JJ. 102, p. 180, an. 1450.)]

Surmoust. Vin tiré de la cuve sans y avoir fermenté :

Là de ce vin confit tu beurois amoureux,
Et de mon grenadier le *surmoust* savoureux.
R. Belleau, I, p. 109.

Suroguer. [Subroger, au Mém. D de la Ch. des Comptes, f. 45, an. 1361.]

Surorer. [Surdorer : « Quatre verges d'argent « *surorées*. » (JJ. 120, p. 135, an. 1381.)]

Surpassé de. [Supérieur à : « Advant ces « deux grandz capitaines et corsaires Dragut et « l'Onchaly..... avoit esté le grand Barberousse le « *surpassé* de tous deux. » (Brant. II, p. 67.)]

Surpaye. Solde accordée en plus de l'effectif : « A quatre vingt dix neuf hommes de pied, chacun « d'eux une paye par mois ; et encore neuf *sur-* « *payes* que le dit seigneur de Famars pourra « repartir à aulcuns soldats gentilshommes, qui « mieux le meritent. » (N. C. G. II, p. 267.)

Surpeau. Epiderme. (Cotgrave.)

Surplier. [Suppléer, augmenter : « Laquelle « chappelle nous entendons et voulons estre *sur-* « *pliée* et eslargie en edifices. » (B. N. fr. 8428. 3. f. 110, an. 1376.)]

Surplusage. [Surplus, excédant, dans D. C. sous *Superplus*.]

Surpois. [Même sens que *surefait*, dans la Cout. de Vitry, art. 93 : « Mais des bois ou forests « dont on a vendu le *surpois* par autres fois, elle « les peut vendre pourveu qu'ils soient en couppe. »]

Surporter. [Supporter : « .... Qui te fust con« soleur Pour *surporter* maintenant ta douleur ? » (Marot, IV, p. 31)]

Surprendre. [Tromper : « S'il (Gonzalve de « Cordoue) eust peu usurper et *surprendre* pour « luy et pour son maistre, il l'eust faict sans doubte « ny aucun scrupule. » (Brant. II, p. 215.)]

Surprieux. [Sous-prieur : « Aubin de la Porte « varlet du *surprieux* de l'eglise de saint Remi de « Reins. » (JJ. 144, p. 245, an. 1393.)]

Surprise [Impôt extraordinaire : « Sanz païer « à nous ne à noz successeurs seigneurs de Join« ville tailles, prises, *surprises*, courvées, ne autres « debites quelconques. » (Ord. IV, p. 301, an. 1354.)]

Surquerir. [Susciter : « Pour ce que icellui « prestre *surqueroit* debas, noises et riotes. » (JJ. 164, p. 39, an. 1409.)]

Surrin. [Peut-être *sureau*, au Liv. rouge de la Ch. des Comptes, f. 242, an. 1295.]

Surrire. [Sourire : « Dunc a li reis *surris*, ne « sai s'il ont faintié. » (Thom. de Cant. p. 118.)]

Surroger. Subroger : « Qu'on les avoit ostez « de la noblesse pour y *surroger* les vilains. » (La Vieuville, VI, p. 7.)

Sursaille. Action de s'en faire accroire. (Cotgr.)

Sursainte. [Ceinture : « Une *sursainte* à femme « garnie d'argent, et une petite sainture à homme « garnie d'argent. » (JJ. 164, p. 84, an. 1409.)]

Sursaud. Surprise : « Il vault mieulx dompter « son ennemy par faim, ou en *sursaud*, ou par « epouventement, que par bataille, là où la fortune « a plus de puissance, que force et vertu. » (Instr. de chevalerie, f. 10.)

Surse. [Source : « Car n'est de mei la *surse* de « la suspension, Mais d'Alissandre pape. » (Thom. de Cant. p. 141.) — « Li prophetes alad as *surses* « des eves. » (Rois, p. 350.)]

Sursel. [Sarment : « Lesquelx seps le suppliant « eust emporté des vignes qu'il prouvignoit, et « mussiez entre les *surseaux* qu'il emportoit au « soir. » (JJ. 160, p. 168, an. 1405.)]

Surselle. [Couverture d'une selle : « Icellui « Estienne print et embla une vielle *surselle* qui « povoit valoir quatre solz parisis. » (JJ. 145, p. 261, an. 1393.)]

Surseoir. Voir Sursise.

Sursielle, ille. [Arcade sourcilière : « Le sup« pliant frappa icellui Pierre,...... et l'attaint ung « seul cop du plat de son espée sur la *sursielle*. » (JJ. 172, p. 181, an. 1422.) — « Au dessus de l'œil « sur la *sursille*. » (JJ. 173, p. 230, an. 1425.)

Sursise. Action de surseoir : « Et qui le cri « orrat et *sursera*, la *sursise* al rei amend. » (Lois de Guill. p. 48.)

Sursist. [Surgit, s'élève : « Se plaiz *sursist* « d'eglise entre lais u letrez. » (Th. de Cant. p. 58.)]

Sursomme. Surcharge : « La *sursomme* abat « l'asne. » (Cotgr.)

Surtail. [Pièces appliquées sur une étoffe : « Esquelles choses est entré 27 pieces de cendaux « azurez des larges, et 10 pieces de cendaux jaunes « pour le *surtail*. » (Compte d'Etienne de la Font. an. 1350.)]

Surtraire. [Séduire : « Lequel Colin le Conte « *surtrahy* la femme de Jean Boudier fauconnier. » (JJ. 138, p. 98, an. 1389.)]

Survenir. [Subvenir : « S'il faut vendre de son « bien pour *survenir* à un voyage de cour ou de « guerre. » (Brant. IX, p. 173.)]

Survenue. Surprise : « Ils se firent si grant « joye et si grant feste que deux amans s'entrefont « qui n'ont veu l'ung l'autre depuis demy an, et ilz « se treuvent ensemble à privé sans doubtance de « *survenue*. » (Percef. I, f. 114.)

Survesquiet. [A survécu : « Tut *survesquiet* e « Virgilie e Omer. » (Rol. v. 2616.)]

Surviere. [« Le suppliant print à desateller les « beufz de la ditte charrette et coppa les *survieres* « du jouc desdis beufs. » (JJ. 162, p. 118, an. 1407.)]

Sururgie. Chirurgie, aux Ord. IV, 609, an. 1364.

1. Sus. [*Adv*. Dessus, là-dessus : « Là *sus* amunt « pargetent tel luiserne. » (Rol. v. 2634.) — « Qu'elle « Deo raneiet chi maent *sus* en ciel. » (Eulalie.) — « Elle qui estoit pourveue tout *sus*. » (Froiss. II, p. 479.) — « Se vous trouvés le roi de France si « amiable que il reçoive vostre hommage, vous en « venrés legierement *sus* deviers le roi d'Engle« terre. » (Id. III, p. 390.) — *Prép*. 1° Dans : « *Sus* « le pays. » (Id. II, p. 73.) — 2° Dans l'espace de : « Et se trouverent *sus* quinse jours bien cinq mille « hommes d'armes. » (Id. IV, p. 6.) — « Et li ave« noit, je vous di, Ce le plus *sus* le samedi. » (Id. Poës. II, p. 65, v. 2202.) — 3° Sur le point de : « *Sus* le plus fort de l'assaut. » (Id. II, p. 270.) — 4° Vers : « *Sus* le soir. » (Id. II, p. 271.) — 5° Contre : « *Sus* vostre devis. » (Id. Poës. II, p. 133, v. 4506.) — « Haynne monta si grande *sus* le comte de Kent. » (Id. II, p. 240.) — 6° Selon, conformément à : « Car « il retenoit sus sen ame que il se combatoit *sus* « son droit. » (Id. III, p. 42.) — 7° De préférence à ; un chevalier s'excuse de ne pas donner son avis en présence d'autres seigneurs, car « *sus* yaux ne « s'en vorroit ensonnyer. » (Id. V, p. 39.) — 8° Sur promesse de : « Quant il en voloit emprunter à « aucuns bourgois *sus* le paiement, il n'estoit nuls « qui li osast escondire à prester. » (Id. II, p. 448.) — 9° Sous peine de : « *Sus* le teste à perdre. » (Id. page 123.)

Expressions : 1° « *Sus bout*, » debout : « Car nostre « grant roy Henry s'estoit remis *sus bout* avec une « très bonne armée. » (Brant. II, p. 75.) — 2° Mettre « *à sus*, » imputer, reprocher : « Louis XII[e] succeda « à Charles sans aucune contradiction que aucun « s'y opposast, en luy mettant *à sus* le port d'armes « contre son roy et sa patrie. » (Id. II, p. 357.) —

3° « *Sus* et *jus*, » tout-à-fait, partout, » dans Partonopex, v. 6, 226.]

2. Sus. [Sous : « *Sus* l'ombre dou roy. » (Froiss. II, p. 36.) — « *Sus* certaines gardes. » (Id. p. 97.) — « *Sus* le guiement. » (Id. III, p. 123.)]

3. Sus. [Sorte de futaille : « Le suppliant vendi « icelle serrure deux queux ou *sus* de vuidange et « quatre blancs. » (JJ. 169, p. 471, an. 1416.)]

Susanné. [Suranné : « (Marguerite d'Angou-« lême) trouva ce mot (l'annonce de sa fin prochaine) « fort amer et reppeta........ qu'elle n'estoit point « encor' tant *susannée* qu'elle ne peut encor' vivre « quelques années. » (Brant. VIII, p. 122.)]

Susayeul. [Bisaïeul, dans Du Cange, sous *Superavus*.]

Suscher. [Suspecter : « Cum ses princes vinrent « le curre le roi Josaphat, *suscherent* que là desur « fust li reis de Israel. » (Rois, p. 332.)]

Suscide. [Subside : « Les tailles et *suscides* « qu'ils vous payent ordinairement. » (La Vieuville, IV, p. 26.)

Susciter. [Ressusciter : « .... Por Dieu, le fil « Marie, Qui *suscita* le mort en Betanie. » (Raoul de Camb. p. 207.)]

Suseman. [Sésame : » (Les habitants de Ceylan) « n'ont nulz blés, mais ris et *suseman*, de quoy ilz « font huylles. » (Marc. Pol. p. 584.)]

Susequent. [Subséquent : « L'année *suse-« quente*, il s'y rendit un peu nonchallant. » (Carl. I, page 31.)]

Susfrir. [Souffrir : « Li Sarrazin ne l' poent « *susfrir* tant. » (Rol. v. 1625.)]

Suslever. [Soulever : « Puis dist : Renart, se « Deus t'avant, Ça vien, si *susleve* la huche. » (Renart, v. 2759.)] — « Qant li trefs fu fait, e fu « aporté au temple, e le commencerent à *suslever*, « si leur fu avis q'il fust de deus cotées trop court. » (Hist. de la Ste Croix, p. 15.)

Suspeccion. Soupçon :

. . . . Se tu consens que leurs tresses
A fil d'or soient galonnées,
Et quelles soient ordonnées
De soye, et de fins autres draps,
Que feras tu ? Tu nourriras
Le vice d'impudicité
Qui destruira leur chasteté,
Et se tu fais restrincion,
Sur toy aront *suspeccion*. *(Desch. f. 501.)*

Suspecenos. [Soupçonneux : « Si fu Rous « mult *suspecenos*, Mult ententis, mult curios. » (Benoît, II, v. 2977.)]

Suspeçon. [Soupçon : « Enquerroient ou se « enfourmeraient par bons tesmoings et convena-« bles, sans saon et sans *suspeçon*. » (Ord. II, p. 397, an. 1350.)]

Suspeçonner. [Soupçonner : « Il ne deust pas « *suspeçonner* de vous. » (Desch. f. 233.)

Suspeçonneux. Soupçonneux :

Mauvais, faulx, ingrat, oultrageux,
En tous tes faiz *suspeçonneux*. *(Desch. f. 435.)*

Suspection. [Suspicion : « Si en sourdi la « *suspection*. » (Froiss. IV, p. 199.)] — « Je me doute « que ce ribaut de quoy tousjours ay *suspection*, « n'ait pourchassé quelque trayson. » (Le Jouv. 42.)

Suspectionneux. Soupçonneux : « Loyaux « amans sont si *suspectionneux* que s'ils tenoient « leurs amyes encloses en leurs bourses, si s'en « doubteroient ils. » (Percef. VI, f. 91.)

Suspediter. [Soumettre, assujettir : « Chil de « Gand commencierent à faire le mauvais et à « voloir *suspediter* tout le demorant dou païs de « Flandres. » (Froiss. II, p. 382.)]

Suspençion. Soupçon :

Grimont de Plesseis maudient,
Et ceuls qui en Grimont se fient,
De lui ont male *suspencion*,
Qu'il n'ait fait ceste traison. *(Rou, p. 235.)*

Suspend. [En suspens, incertain (v. Suspens) : « Deliberant qui çà qui là (Pescaire), mouvoit son « esprit *suspend* et doubteux par la nouveauté et « grandeur de l'affaire, sçachant bien que les « louanges de tant de vertuz qu'il y a se sallandis-« sent et s'enlaidissent fort avec le seul crime de « trayson. » (Brant. I, p. 192.)]

Suspendu. [Sceau pendant : « Le brief à l'apos-« tolie baille un vaslet à pié, U cil trei prelat erent « *suspendu* e lacié. » (Thom. de Cant. p. 124.)]

Suspens. [Forme intensive de *suspendu*, dont il a le sens : « J'ay peur de tenir trop longtemps le « lecteur *suspens* touchant la prevision curieuse « de nostre langage. » (H. Est. précell. p. 116.)]

Suspensiun. [Suspension : « De tut sun mes-« tier li fist *suspensiun*. » (Thom. de Cant. p. 28.)]

Suspicieux. Qui conseille le soupçon : « Fuyez « rapportz faulx, et *suspicieux*. » (Poës. d'Alain Chartier, p. 549.)

Suspir. [1° Soupir : « Mais cil qui Deu creme-« rent et qui l'orent amé En unt od grief *suspir* « celéement pluré. » (Thom. de Cant. p. 46.) — 2° Hoquet ; Marbodus, art. 12, dit des propriétés du beryl :

Les oilz malades sainera
Li vins u l'om la lavera :
E s'om la beit ki fort sanglut,
El li toldra *suspir* e rut.

Suspirer. [Soupirer : « Ne poet muer ne plurt « e ne *suspirt*. » (Rol. v. 2380.) — « Tu dis que li « regnez encontre ço cria ; E la mere le rei le desa-« monesta, Saint iglise de tant com pont en *sus-« pira*. » (Thom. de Cant. p. 88.) — « E li prince e « li veillart *suspirerent*. » (Machab. I, p. 1.)]

Suspiz. [Suspect : « Por ce qu'il (Genebaut) ne « fust *suspiz*, il fist venir sa feme à lui aucune fois, « ensi com dovant. » (B. N. ms. S. Victor 28, f. 27.)]

Susplanter. [Supplanter : « Qui aucun petit « bien emprent Et s'i commence à delitter, Li poet « cils biens tant profiter, Qu'il en het les maus et « despite, Pour ce bien que en lui abbitte, Qui « d'autres biens atrait plenté, Et en sont li mal « *susplanté*. » (J. de Condé, II, p. 165.)]

Susporter (se). [Prendre patience : « Mès je « te pri qu'un petit te *susportes.* » (Froiss. poës. I, p. 171, v. 2839.)]

Sussier (se). [Se soucier, dans Froiss. XIV, 46.]

Sussoir. [Surseoir : « Ledit bailli *sussera* d'autre « nouvelleté faire en ladite duchié de Touraine. » (Ord. V, p. 369, an. 1370.)]

Sustance. [1° Cause en puissance : « Force « devons nos croire que ces trois personnes (de la « Trinité) soient une *sustance* qui est touz puissanz « et tous sachanz et touz bienveillanz. » (Brun. Lat. Trés. p. 80.) — 2° Subsistance, nourriture : « Feme sens et *sustance* trait d'home debonaire. » (Chastie Musart, dans Ruteb. II, p. 482.) — « Mais « tout avoir en lui creance Et il vos donrast la « *sustance* A chiaus qui bien le serviront. » (Vie ms. de J. C.) — 3° Mantien : « Pour l'honneur de « Dieu, *sustance* de la reigle et reformation. » (Cart. de Chartres, an. 1526.)]

Sustantacion. Soutien, appui (voir baston de Jacob) :

Jacob de *sustantacion*
Portoit, pour consolacion,
La verge, et le baton joli. *(Desch. f. 538.)*

Sustenement. [Subsistance : « La ai cumanded « à une vedve que el te truisse vitaille e *sustene-* « *ment.* » (Rois, p. 310.)]

Sustenir. [Soutenir, défendre : « Chrestientet « aidez à *sustenir.* » (Rol. v. 1129.) — « Ne pur el « ne fist l'um le nostre ordre establir, Fors pur les « suffraitus aidier e *sustenir..* » (Th. de Cant. 96.)]

Susterfuge. Subterfuge :

Je dis toujours la verité
En plaidoyant devant les juges,
Mes raisons, mes *susterfuges.* *(Desch. f. 373.)*

Sustraire. Soustraire : « Le capitaine Nicolas... « lequel amenoit 4000 lansquenets ...lesquels il « avoit *sustraits* de la levée que faisoit faire l'em- « pereur pour venir à S. Paul. » (Mém. de du Bell. VIII, f. 260.)

Susurration. « *Susurration* qui est diminution « de la renommée d'autrui par paroles secrettes et « occultes. » (Triomp. de la Noble dame, f. 294.) — « Certes je crains... qu'il n'adviengne qu'il y ait « entre vous contentions, envies, yres, discordes, « detractions, *susurrations*, orgueils, seditions. » (II. Cor. XII, 20, Nouv. Test. Ed. Lefebvre d'Etaples.)

Suter. [Sectateur, dans D. C. sous *Curia*, 4.]

Suvenir. [Souvenir : « De grant dulor li poiist « *suvenir.* » (Rol. v. 3488.)]

Suvent. [Souvent : « Par mi cel host *suvent* e « menu reguardet. » (Rol. v. 739.)]

Suyant. [Animal qui suit encore sa mère : « Douze beufs ou vaches et douze pors, avec leurs « *suyans.* » (JJ. 141, p. 109, an. 1391.)]

Suyr. [Suivre, dans Froiss. t. XVII.]

Suyrin. [Friperie : « Le *suyrin* et les six deniers, « soixante livres, » dans Du Cange sous *Sutorium*, an. 1321.]

Suz. [1° Sous, au-dessous de : « En un verger « *suz* l'umbre. » (Roland, v. 11.) — 2° Du côté de : « Guardet *suz* destre. » (Id. v. 1018.)]

Suzanné. [Suranné : « Je m'estonne que ces « femmes qui sont si chaudes et si promptes à se « remarier, et meismes ainsi *suzannées.* » (Brant. IX, p. 687.)]

Suzcliner. [Incliner : « Païen, i bassent lur « chefs e lur mentuns ; Lor helmes clers i *suzclinent* « enbrunc. » (Rol. v. 3274.)]

Suzeau. [Sureau : « Prenez huile de *suzeau*, en « laquelle ferez infuser des fourmis. » (Paré, XVIII, page 43.)]

Suzerain. Souverain : « Les juges royaulx sou- « verains que nous appelons maintenant *suzerains.* » (Pasq. Rech. IV, p. 340.)

Suzesle. [Bisaïeule : « Le premier doit avoir « les armes de la mere, le second les armes de « l'esle, le trois de lui, et le quart des armes de « *suzesle.* » (Cérémonial ms. sur les obsèques.)]

Suzjuer. [Subjuguer : « La poesté, la seigno- « rance Del realme de tute France Suzmit à sei e « *suzjua.* » (Benoit, I, p. 765.)]

Suzlegier. [Soulager : « Uns hom ne scet l'aveir « esmer Qu'il jeterent al funz de mer, Pur lur nés « auques *suzlegier.* » (Benoît, I, v. 1871.)]

Suzlever. [Soulever : « Les dras *suzlevet* dunt « il esteit cuvert. » (S. Alex. LXX.)]

Suzmettre. [Soumettre : « E en lui medesme « esperai, chi *suzmet* mun pople suz mei. » (Lib. psalmor. p. 222.) — « Tutes choses tu *suzmisis* suz « ses piez. » (Id. p. 8.) — « Jà puisqu'il (le clerc) est « sacrez, n'est à vos leis *suzmis.* » (Thom. de Cant. page 33.)]

1. Sy. [Restriction, de *si* : « A estre recueilly « D'une qui est sans *sy.* » (Chans. du xve s. p. 101.) — « Sans nul *sy.* » (Les Marg. de la Marg. p. 152.)]

2. Sy. [Aussi, de *sic :* « Damoiselle le dieu « d'amour vous gard, *Sy* face il vous. » (Chans. du xve siècle, p. 62.)]

Syaume. [Psaume, récit en vers : « Cele ot (ce « tesmoigne cest *syaume*) Robert de Neverz. » (G. Guiart, v. 13799.)]

Sybilot. Voir Sibilot : « L'appella roy des *sybi-* « *lots* et des fols. » (Bouchet, Ser. III, p. 264.)

Sycamor. Cercle lié, en termes d'armoiries : « Portoit pour armes de sable à un *sycamor* d'or. « C'estoit un cercle de tonneau. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 139.)

Syderation. Constellation : « En signe de ceste « foy promise, je vous donne, et laisse c'est aneau « d'or empalé d'un tres fin carboucle flamboyant, « et lumineux en tenebres, lequel est naturé et « composé, et jecté en œuvre soubz telle *syderation*, « que si je suys prisonnier, ou en aucun destroict « enserré, il viendra en palle clarté, comme la « lumiere d'un soleil pluvieux. » (Alect. Rom. 58.

Sydoine. Suaire : « Aportez moi .III. *sydoines* « beaus e riches et les me fetes estendre sur le cors « Adam, e autres *sydoines* prenez e vestez en Abel « son filz, et les ensevelez ambedeus. » (Hist. de la Ste Croix, p. 11.)

Syenne. [Sienne; mosaïque ou peinture exécutée dans cette ville d'Italie : « Pour la vendue « d'un tabliaux de l'ouvrage de *Syenne* la vieille. » (Compte de 1348.)]

Syglaton. [Etoffe précieuse : « Bastons couvert « d'un vermeil *syglaton.* » (Rom. de Roncevaux.)]

Syllaber, abifier. [Spécifier par écrit : « Laquelle somme de vingt trois livres tournois « n'estoit point *syllabifiée,* ne escripte au long. » (JJ. 206, p. 355, an. 1479.) — « Li lais ne fait mie à « gaber Pour ce s'il ne set *syllaber.* » (Miracle de Coinsy, II.)]

Symbole. Conspiration : « Ces trois firent là un « *symbole* et y taillerent bien de la besogne que « l'on a bien sceu depuis et veu eclore. » (Brant. Cap. estr. II, p. 90.)

Symboliser. Conspirer, s'entendre pour : « Les « Republiques *symbolisent* en cecy avec les corps « humains, lesquels bien qu'ils rendent l'ame en « certain temps, toutes fois ce definiment leur « advient par les humeurs peccantes qu'ils ont de « longue main amasséez en eux. » (Rech. de Pasq. liv. I, p. 21.) — « L'Anglois, le Bourguignon, et une « partie des François *symbolisoient* à la ruine du « dauphin. » (Id. liv. VI, p. 467.)

Symeniaus. [Gâteaux de fleur de farine, au liv. rouge d'Abbeville, f. 20, an. 1290.]

Symmetrie. Symétrisé. (Cotgr.)

Symonie. [Simonie : « Là puet le poi vaillant « *symonie* eshaucier. » (Thom. de Cant. p. 62.) — « Es estas de ce monde tant de *symonie* a, D'envie, « d'avarice, plus qu'on ne vous dira. » (Cuvelier, v. 11751.)] — Parlant d'un tournoi dont les jouteurs n'avoient point d'expérience : « Moult fut la « feste belle à voir sans *symonie ;* car il n'y avoit « celluy qui sceust chasser son advantage. » (Perceforest, v. IV, f. 137.)

Symphonie. [Instrument de musique, le même que *chifonie* : « Tubes, tabours, tympanes et trom- « pettes, Luts et orguettes, harpes, psalterions, « Bedons, clarons, cloquettes et sonnettes, Cors et « musettes, *symphonies* doucettes, Chansonnettes « de manicordions. » (J. Molinet, Throsne d'honn.)]

Synau. [Soupente, grenier : « A un *synau* dessus « les brebis où ycelle Jehanne estoit montée. » (JJ. 169, p. 295, an. 1416.)]

Synderese. Remords : « Meu d'une *synderese* « de sa conscience. » (Pasq. Rech. VI, p. 544.) — « *Synderese* qui est une lumiere dedans née, con- « crée en l'ame, par laquelle l'ame est dirigée et « menée à faire les choses appartenantes à la justi- « fication de la coulpe et peine, et à l'adoption de « gloire... *synderese* est le remede contre le levain « ...de peché ...le levain ou source de peché incline « à mal faire, et la *synderese* induit à bien vivre. » (Les Tri. de la Noble dame, f. 146.)

Syndicat. Censure : « Si j'ay loué le roy Louis « douzieme de chose meschante, ne encores si je « luy ai attribué chose qu'il n'aye faict, j'en seroie « volontiers à *syndicat,* et ne craindroie point d'en « respondre. » (Cl. de Seyssel, apolog. de l'Hist. de Louis XII, p. 173.)

Synode, odus. *Synode* semble un mot du seizième siècle, car on le regardoit comme nouveau en 1560. « Des noms estranges de surveillans, dia- « cres, consistoires, colloques, *synodes,* n'ayant « jamais esté dejeusné de telles viandes. » (Mém. de Montluc, II, p. 3.) — « Reginon confond les mots « de *synodus,* et *placitum :* combien que celui la « fut seulement destiné pour les ecclesiastiques, et « celtuy pour les seculiers. » (Pasq. Rech. III, 182.)

Syon. Scion : « Ainsi que dit ce proverbe com- « mun : de bonne souche bon *syon.* » (Bouciq. 12.)

Syou. [Terme de dérision ; voir Siou.]

Syringue. [Seringue : « Puis lui faisoit injection « de choses detersives avec une petite *syringue.* » (Paré, VIII, p. 21.)]

Syringuer. [Seringuer : « Et après fut *syringué* « avec du vin et un peu d'eau de vie. » (Paré, IX, 14.)]

Syrop. « *Syrop* vignolat, » sirop de vignes ; vin. (Cotgrave.)

Niort. — Typographie de L. Favre.